


MARIUS.MAREFUSCHUS



LES OEUVRES

DE MESSIRE

CHARLES JOACHIM COLBERT

EVESQUE DE MONTPELLIER.

TOME III.

LES OEUVRES
DE MESSIRE
CHARLES JOACHIM COLBERT
EVESQUE
DE MONTPELLIER.

TOME TROISIEME.

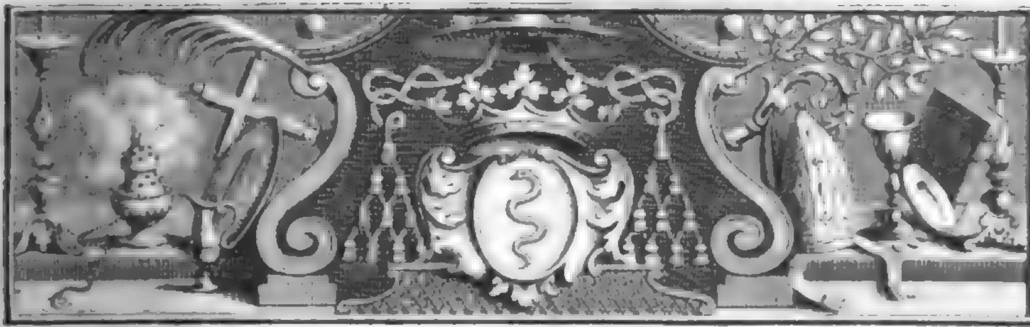






A COLOGNE,
Aux Dépens de la Compagnie.

M DCC XL.



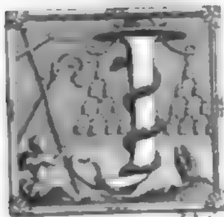
LES OEUVRES
DE MESSIRE
CHARLES JOACHIM COLBERT
EVESQUE
DE MONTPELLIER.
SIXIEME PARTIE,

Qui comprend le Recueïl des Lettres de ce Prelat.

LETTRE PREMIERE.

A Dom Antoine de MONGEFFON *General des Chartreux. Il lui temoigne son estime pour l'Ordre des Chartreux, le desir qu'il a de leur rendre service en toute occasion, & la confiance qu'il a dans leurs prieres.*

A Montpellier, Fevrier 1711.



J'Ai reçu depuis fort peu de jours, Mon Reverend Pere, par la voie du Reverend Pere Prieur de votre maison de Castres, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du premier du mois passé, qui m'a été très sensible par l'amitié & par l'estime que vous avez la bonté de me temoigner. Mais si j'ai sujet de me rejouir d'être estimé par une personne comme vous, c'est en même tems un sujet d'une grande confusion de m'en sentir si indigne, & si éloigné des sentimens que votre charité vous inspire pour moi. 1711.

La verité m'oblige de vous dire en cette occasion, ce que l'humilité de S. Bernard lui faisoit dire, écrivant à Guigues votre saint predecesseur: *Amplector benignitatem, dignationem admiror, laudo & veneror puritatem, quâ de nostris profectibus, quos putatis, tanta in Domino exultatione gloriamini. Glorior & ego plurimùm tanto testimonio.... Gratulor quidem de caritate quæ omnia credit, sed confundor pro veritate* Epist. 11. n. 2. & 10.

1711. *quæ omnia novit.* Mais, Mon Reverend Pere, les louanges d'une personne comme vous, quoique données à une personne qui les merite aussi peu que je fais, ne laissent pas que d'être d'une très grande utilité: car en me supposant, non pas tel que je suis, mais tel que je devrois être, vous me donnez d'excellentes instructions dont je dois profiter.

Je ne suis pas moins honteux des remerciemens que vous me faites pour d'aussi petits services que j'ai rendus à vos Religieux, si même j'ai été assez heureux pour leur en rendre. C'est trop peu de chose pour meriter votre attention; à moins que vous ne mesuriez ce que j'ai pu faire pour eux, par ce que j'aurois voulu faire. En ce cas là certainement personne ne leur a jamais rendu de plus grands services que moi. Mais quand effectivement je leur en aurois rendu, me deviez-vous aucun remerciement pour cela? M'en avez-vous aucune obligation? En cela j'aurois satisfait à mon devoir. N'en est-ce pas un aux Evêques de secourir en tout ce qu'ils peuvent de saints solitaires, qui édifient si fort l'Eglise par la pureté de leur vie, & qui lui font d'un si grand secours par la ferveur de leurs prieres? Ne devons-nous pas empêcher, autant que nous le pouvons, que ce saint repos, pour me servir encore des paroles de S. Bernard, dont ils jouissent dans leur solitude, ne soit troublé; que leurs secrets entretiens avec Dieu ne soient suspendus, & qu'on n'interrompe ce perpetuel & sacré silence qui les degage du commerce du monde?

Mais qui a plus d'interêt que moi, que des prieres aussi efficaces que les leurs, ne soient point interrompues, puisque votre charité & la leur a bien voulu m'y faire participer? C'est une grace & un bienfait dont je ne puis assez vous temoigner ma reconnoissance, & qui marque bien la sincerité de l'amitié dont tout votre Ordre & son digne Chef veulent m'honorer. Car étant environné d'autant d'infirmités & de miseres que je le suis, il faut bien qu'au moins mes amis ayent pitié de moi. Je compte infiniment sur de tels suffrages; & je les demande avec toute l'instance possible: *Incessanter pro me orari postulo, quia incessanter pecco.*

Mais en citant S. Bernard je devrois mieux imiter la discretion de ce grand Saint, qui craignoit d'interrompre les saintes occupations de Guigues. Je vous demande très humblement pardon de la longueur de celle-ci. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il conserve toujours dans sa pureté un Ordre si saint & si utile à l'Eglise; qu'il y repande ses plus abondantes benedictions, & qu'il y maintienne le même esprit de ses premiers fondateurs. Je suis, &c.

Je voudrois bien au lieu d'une Lettre pouvoir aller moi-même vous assurer de mes sentimens à votre égard, & avoir l'honneur de vous voir, & de visiter votre saint desert. Je souhaite fort d'en avoir quelque jour une occasion. Je vous prie de me faire la justice d'être persuadé que je n'en perdrai jamais aucune de vous faire connoitre mon parfait devouement pour tout votre Ordre, & pour votre personne en particulier.

1711.

LETTRE II.

A M. le Cardinal de NOAILLES. *Il assure cette Eminence de la part qu'il prend aux coups qu'on lui porte à l'occasion des* REFLEXIONS MORALES *du Pere Quesnel; il l'exhorte à ne point cesser de soutenir un Livre si excellent & si autorisé, & il s'offre à le seconder de tout son pouvoir.*

A la Verune le 25. *Novembre* 1711.

SI vous n'entendez pas parler souvent de moi, Monseigneur, c'est par respect pour vos grandes & importantes occupations: mais ce n'est, je vous assure, ni faute d'attention à tout ce qui vous arrive, ni faute d'y prendre toute la part possible. Mon attachement pour vous, & l'amour que nous devons avoir pour l'Eglise, m'y rendent aussi sensible que je le dois.

J'eus l'honneur de vous marquer dans le tems combien j'étois indigné de la conduite de MM. les Evêques de Luçon, la Rochelle, & Gap à votre égard. Depuis ce tems-là j'ai vu avec bien de la joie & de la consolation, comment Dieu avoit permis que les cabales & les artifices de vos ennemis, ou plutôt des ennemis de la verité & de la justice, fussent decouvertes d'une maniere qui les auroit chargés de confusion, s'ils n'avoient pas un front d'airain qui les met au dessus de toute honte.

Mais je viens d'apprendre avec un deplaisir infini, Monseigneur, que ces mêmes personnes qui s'opposent à toute sorte de bien & ne peuvent le souffrir nulle part, sont enfin venus à bout de surprendre la religion du Roi, en obtenant un Arrêt qui revoque le privilege de Sa Majesté pour le Livre du Pere Quesnel, qui est moins le Livre du Pere Quesnel que le vôtre, Monseigneur, & que vous devez soutenir, non pas tant parce qu'il vous appartient, que parce que c'est le plus excellent Ouvrage qu'on puisse mettre entre les mains des Ecclesiastiques & de tous les fideles. C'est le jugement que j'en ai toujours porté, devant & depuis la tempête qui s'est élevée contre ce Livre; & quelque foibles que soient mes lumieres, je crois être très sûr de ne pas me tromper en cette occasion. Je l'examine par moi-même depuis près de vingt ans: je n'y trouve rien que d'admirable; & il me paroit si rempli par tout de l'Esprit du divin original sur lequel l'Auteur a fait ses reflexions, que je crois qu'il n'y a point d'Ouvrage au monde plus propre pour faire goûter les verités qui y sont contenues. Quand je ne serois pas capable d'en juger par moi-même, l'autorité d'un Prelat aussi éclairé que vous l'êtes, & celle de votre illustre predecesseur dans le Siege de Chaalons, dont la memoire sera à jamais respectée par tous les gens de bien, & particulierement par ceux qui sont honorés du même caractere, me feroient croire que je pourrois parler aussi hardiment que je fais moi-même de ce Livre, & juger, en suivant de si grands exemples & de si bons guides; aussi bien que quelques-uns de nos Confreres qui ont cru qu'il leur étoit permis de le faire, en censurant la conduite & la doctrine de si respectables Approbateurs, qui ont édifié l'Eglise & qui l'édifient encore aujourd'hui par la pureté de leurs mœurs, & par leur capacité. Et plût à Dieu que les Censeurs viennent à bout de l'édifier avec eux, & de la servir aussi utilement par ces deux endroits, que ceux qu'ils se donnent la liberté de censurer! Liberté bien nouvelle jusqu'ici! Car a-t-on jamais vu que des Evêques catholiques ayent entrepris de condamner ce qui avoit été fait ou approuvé par d'autres Evêques, reconnus generalement dans toute l'Eglise de Dieu, non seulement pour très orthodoxes, mais encore pour les plus zelés defenseurs de ses dogmes, & les plus opposés à toutes les nouveautés qu'elle a condamnées?

1711. Nous voici donc reduits, Monseigneur, au point qu'il faudra que les opinions particulieres de l'Ecole passent, sans decision de l'Eglise, pour des dogmes incontestables; parce qu'elles seront embrassées par les Theologiens qui auront plus de credit & d'autorité dans les Cours des Princes, & par quelques Evêques qu'ils ont seduits & subornés, & qu'on peut dire, parce que cela est public, être pour la plûpart fort incapables de juger de pareilles choses par eux-mêmes?

Ce seroit un grand malheur pour l'Eglise, si l'abus que ces nouveaux Theologiens font de la confiance que le Prince a en eux, privoit les fideles de la lecture des meilleurs Livres. Pour moi, Monseigneur, qui ai juré comme vous dans mon sacre de ne point appeller bon ce qui est mauvais ni mauvais ce qui est bon, je n'ai pas cru qu'aucune consideration humaine dût me faire condamner celui dont il est question. Non seulement je n'en ai point defendu la lecture dans mon Diocese, mais je le recommande à tous les Ecclesiastiques & à tous les Laïques qui me consultent sur cela.

Votre autorité, Monseigneur, celle de votre illustre & saint predecesseur, * celle de feu M. l'Evêque de Meaux †, & de plusieurs saints & savans Ecclesiastiques qui ne sont point suspects de donner dans aucune nouveauté, & que j'ai consultés, m'ont fait croire que l'Ouvrage étoit excellent; & l'examen que j'ai été capable d'en faire par moi-même, m'a confirmé dans ce jugement. Je suis persuadé qu'il y a encore plusieurs Evêques dans le royaume parmi ceux qui ne sont point emportés par l'ambition, & qui comme de veritables & fideles serviteurs de Jesus-Christ se mettent peu en peine de plaire aux hommes, qui jugent de ce Livre comme j'en juge & comme vous en avez toujours jugé, & qui ne feroient pas difficulté d'en rendre le même temoignage s'ils en étoient requis. Je prie Dieu, Monseigneur, qu'il vous donne toujours le courage de le soutenir avec cette fermeté que vous avez fait paroître jusqu'à present; & que celui qui a promis à son Eglise que les portes de l'enfer ne prevaudroient point contre elle, ne permette point que les ennemis de la verité & de la morale de l'Evangile en triomphent, jusqu'au point de faire supprimer ce qui a été fait avec tant de succès pour en donner l'intelligence, & en convaincre ceux qui sont assez heureux pour se servir de cet Ouvrage que la providence & la misericorde de Dieu a permis qui tombât entre leurs mains. Soutenez donc, Monseigneur, ce que vous avez commencé avec tant d'honneur & d'avantage pour l'Eglise. Ne vous rebutez point des peines & des contradictions que vous avez & que vous aurez à essuyer. Vous savez que l'œuvre de Dieu ne peut se faire qu'en essuyant & en surmontant les contradictions des hommes, & que la verité qui ne doit regner que dans le ciel, sera toujours persecutée sur la terre. Cela ne doit point rebuter ses Ministres, qui sont établis pour la defendre aux depens de toute autre chose. Votre exemple soutiendra tous ceux des Evêques de France qui sont zelés pour les interêts de cette verité; & si cet exemple venoit à leur manquer, il seroit à craindre qu'ils ne tombassent dans le decouragement. Que le petit nombre ne vous rebutte pas: il est peut-être plus grand que vous ne pensez; mais quelque petit qu'il soit, cela ne fait rien. Le nombre de ceux qui marchent dans la voie de la justice & de la verité, est toujours le plus petit. En sommes-nous pour cela moins obligés de la suivre?

Je vous demande très humblement pardon, Monseigneur, de la liberté que je prends de vous parler comme je fais. L'amitié dont vous m'honorez & mon attachement pour Votre Eminence me la font prendre. Si Dieu qui se sert quelquefois de ce qu'il y a de plus foible & de plus meprisable dans le monde pour l'execution de ses desseins, vouloit se servir d'un instrument aussi foible que moi pour seconder vos saintes intentions, je vous offrirois, Monseigneur, ce qui peut de-

* M. Felix Vialart Evêque de Chaalons.
† M. J. B. Bossuet.

dependre d'un homme qui n'a rien à offrir. Mais nonobstant mon inutilité, je vous supplie de compter sur moi comme sur un homme qui vous est parfaitement devoué, & qui est avec beaucoup de respect & d'attachement, &c. 1714.

LETTRE III.

A M. le Marquis DE TORCY *son frere. Il lui marque ses dispositions sur la Constitution* UNIGENITUS, *afin qu'il en rende compte au Roi ; & après avoir exprimé les peines extrêmes qu'elle lui cause, & les atteintes qu'elle lui paroit donner, soit à la doctrine & à la discipline de l'Eglise, soit à la liberté des Ecoles catholiques, il attend pour se determiner l'Instruction pastorale des XL. Evêques, & les conseils des savans Theologiens.*

A Montpellier le 11. *Mars* 1714.

JE viens de recevoir tout presentement, mon cher frere, la Lettre du premier de ce mois que vous m'écrivez par ordre du Roi, pour savoir mes sentimens au sujet de la nouvelle Constitution du Pape contre le Livre des *Reflexions morales sur le Nouveau Testament.*

Si j'ai été si long-tems sans repondre à votre autre Lettre du 24. Fevrier, où vous me demandiez ce que je pensois sur le même sujet, & où il ne falloit en rendre compte qu'à vous seul, ce n'est qu'à cause de l'embarras où j'étois de savoir quel parti devoit prendre, dans une conjoncture si delicate & si importante, un Evêque qui n'a en vue que de satisfaire au plus important de ses devoirs, qui est la conservation du depôt de la foi.

Jugez donc de la peine où je suis aujourd'hui, puisqu'il faut que je vous parle pour que vous rendiez compte au Roi de mes sentimens.

Je vous avoue que la Constitution de Sa Sainteté me paroit si extraordinaire, si opposée à l'ancienne doctrine de l'Eglise, à sa discipline (même nouvelle) reconnue par le Concile de Trente, & établie dans les Instructions de S. Charles qui ont été reçues par tous les Evêques de France, & approuvées par plusieurs Papes qui n'étoient pas moins que celui-ci les chefs de l'Eglise universelle, que jusqu'à present je n'ai pu revenir de l'étonnement où j'ai été que le Pape lui-même en eût été content, & qu'il veuille que ce soit là la regle de la conduite des fideles, & de tous les Pasteurs à qui Jesus-Christ les a confiés.

Il me paroit qu'elle n'est pas moins contraire aux prerogatives des Evêques. Je ne vous parle point des droits du Roi & de son Etat, car vous me repondriez peut-être que cela ne me regarde pas; mais je vous dirai pourtant que les droits & les libertés des Evêques de France sont si fort liés avec les droits du Roi, que la Cour de Rome ne peut blesser les nôtres sans porter un très grand prejudice à ceux de Sa Majesté.

D'ailleurs, si c'est tomber dans l'erreur que d'approuver une fausse doctrine, on ne blesse pas moins la verité en condamnant celle qui est vraie, reçue, & approuvée par toute l'Eglise depuis plusieurs siecles. Or, selon mes foibles lumieres, on ne peut recevoir la doctrine de cette Constitution, sans condamner celle d'une infinité de Peres, de toute l'Ecole de S. Thomas que l'Eglise a eue jusqu'ici en veneration, & de presque tous les Theologiens. C'est une erreur très condamnable de nier un dogme de la Religion; & c'en est une qui n'est pas plus tolerable, que de donner pour dogme ce qui ne l'est pas. Le Pape semble tomber dans ce dernier cas, en condamnant, comme il fait, les differens sentimens des Theo-

1714. Theologiens que l'Egliſe a permis de ſoutenir juſqu'à preſent, & ſur leſquels elle n'a jamais rien decidé, parce qu'elle ne les a jamais regardés comme des dogmes, mais ſeulement comme des queſtions qu'elle pouvoit abandonner aux diſputes de l'Ecole, qui n'intereſſoient point la foi.

Celle des Evêques de France ſouffriroit beaucoup s'ils decidoient que les ſentimens d'une de ces deux Ecoles appartiennent à la foi plutôt que ceux de toutes les autres. Devons-nous le croire au mepris de ce que l'Egliſe a cru juſqu'ici, parce qu'il ſemble que le Pape d'aujourd'hui vient de le decider? Il faudroit pour cela que ſa deciſion fût une deciſion de foi. Mais c'eſt une opinion que l'Egliſe de France n'a jamais reçue, & qui eſt trop contraire à la doctrine que le Roi a fait enſeigner juſqu'à preſent dans toutes les Univerſités de ſon royaume, & à ſes interêts auſſi bien qu'à ceux de la verité, pour y être introduite.

Toutes ces reflexions & beaucoup d'autres qu'il ſeroit inutile de rapporter ici, me cauſent une ſi grande peine par rapport à cette Conſtitution, que je n'ai pu encore la ſurmonter. Mais neanmoins, comme il me paroit qu'il y auroit de la temerité à un homme, ſi éclairé qu'il pût être, de ſe determiner dans une occaſion d'une ſi grande conſequence, ſans avoir bien examiné toutes les raiſons qu'il peut y avoir pour & contre; & qu'à plus forte raiſon un homme qui a auſſi peu de lumieres que j'en ai, doit conſulter celles des autres avant que de former ſon jugement; j'ai cru ne devoir me determiner ni d'une façon ni d'une autre, juſqu'à ce que j'euſſe reçu l'Inſtruction paſtorale qu'on dit que les XL. Evêques de l'Aſſemblée qui ont reçu la Conſtitution, ont faite pour être envoyée aux autres Evêques dans les provinces.

Peut-être cederai-je à leurs lumieres; car par la grace de Dieu je n'ai aucun entêtement ni prevention pour aucun parti. Mais je ne cederai point aux mouvemens de ma conſcience; & je ſuis perſuadé, fondé ſur la religion & la juſtice du Roi, qu'il ne demande pas autre choſe de nous; & que nous nous rendrions indignes de l'honneur de ſon eſtime & de ſa protection, ſi nous ne lui parlions pas avec toute la liberté qui convient à des Miniſtres de Jeſus-Chriſt, dans une affaire où il s'agit de notre ſalut, & des interêts de la verité & de ceux de Sa Majeſté.

Lettre (a) de M. l'Evêque de Meaux à M. l'Evêque de Montpellier.

Du 26. Mars 1714.

QUOIQUE je n'aye pas l'avantage d'être en commerce de Lettres avec vous, Monſeigneur, je me flatte que vous ne deſapprouverez pas que j'aye l'honneur de vous écrire, dans une occaſion où l'unanimité de ſentimens avec des Prelats de votre reputation eſt ſi neceſſaire.

Vous avez à preſent reçu ſans doute, Monſeigneur, l'acceptation que nous avons faite de la Bulle de Sa Sainteté, le modele de notre Inſtruction paſtorale, & les Lettres qui y ſont jointes, en attendant que vous receviez notre Procès-verbal qu'on acheve d'imprimer. Après m'être exactement informé de tout ce qu'on trouve à redire à ce que nous avons fait, j'ai reconnu que les difficultés ſe reduiſent principalement à trois choſes.

I. On objecte que nous n'en avons pas aſſez dit dans notre Inſtruction paſtorale,

(a) [Avant que de donner la Lettre IV. de M. de Montpellier, on a cru devoir donner celle de M. de Meaux à laquelle il repond. Voyez l'Avertiſſement qui precede ces Lettres au tome 2. du Renverſement des libertés de l'Egliſe Gallicane, pag. 366.]

le, pour montrer que la Bulle n'attaque pas l'opinion de la grace efficace par elle-même, ni celle qui veut un commencement d'amour de Dieu pour disposer suffisamment à la justification. 1714.

A cela je reponds que, si nous avions entrepris de faire voir que la Bulle n'a donné aucune atteinte à ces opinions d'Ecole ni à d'autres, nous aurions par notre conduite donné lieu de croire que la Bulle auroit besoin d'être justifiée sur ce point-là, & qu'en effet elle donnoit un juste fondement de dire qu'elle attaque des opinions soutenues & autorisées dans les Ecoles. Or nous avons tous été persuadés que la Bulle n'en attaque aucune. Ils sont aussi circonspects à Rome sur ce sujet, que nous le sommes ici. Vous pouvez vous souvenir, Monseigneur, que M. de Gondrin Archevêque de Sens & M. de Choiseul Evêque de Comminges, pour avoir declaré en 1654. qu'ils recevoient la Bulle d'Innocent X. sans prejudice de la doctrine de S. Augustin & de S. Thomas sur la grace, furent obligés dans l'Assemblée de 1655. & 1656. de se retracter, en ce que ladite protestation donnoit lieu de croire que cette Bulle donnoit atteinte à cette doctrine si recommandable: ce qui ne pourroit être qu'injurieux au Saint Siege, qui n'honore pas moins que nous la doctrine de ces deux grands Saints.

On dit: Mais des particuliers abusent de la Bulle pour soutenir que le Saint Siege a condamné les opinions d'Ecole dont je viens de parler.

Mais il est aisé de resoudre cette difficulté. Les particuliers qui en useront de la sorte, le feront sans aucune autotité. On leur opposera notre Instruction qui ne donne point la moindre atteinte à aucune opinion d'Ecole, & qui explique la Bulle aux fideles. On leur fera voir que (a) les propositions prises en elles-mêmes n'attaquent ni la grace efficace de sa nature, ni la necessité d'un commencement d'amour de Dieu pour la disposition suffisante à la justification. Vous savez, Monseigneur, que ceux qui ne veulent que l'attrition pour disposition suffisante se servent tous les jours de l'autorité du Concile de Trente pour le prouver. S'ensuit-il de-là que le Concile en soit moins venerable, & qu'il soit permis de dire qu'il donne un juste fondement de croire qu'il attaque l'opinion, qui établit qu'il faut un commencement d'amour de Dieu pour la disposition suffisante à la justification?

II. L'on convient que la doctrine que nous condamnons dans notre Instruction est bien condamnée; mais on ajoute que ce n'est point celle des propositions rapportées dans la Bulle, & qui sont cottées dans notre Instruction.

Pour resoudre cette seconde difficulté, je dis que si le mauvais sens que nous donnons dans notre Instruction aux 101 propositions n'est pas le sens propre & naturel, il est très difficile de faire voir qu'elles en ont un autre qui soit condamnable; & je crois même qu'il est impossible de le montrer à l'égard du plus grand nombre des propositions. Or, supposé que les 101 propositions ne puissent communement avoir d'autres mauvais sens que ceux que nous leur avons donnés; s'il est vrai que ces mêmes sens ne leur conviennent point, il s'ensuit naturellement qu'elles n'ont aucun mauvais sens propre & naturel, qu'au contraire elles sont vraies & orthodoxes dans le sens naturel; & qu'ainsi loin de les condamner, il faut les soutenir, & rejetter la Bulle qui les condamne. Vous voyez, Monseigneur, à quelle extremité nous conduit cette difficulté, qu'on fait consister à dire que le sens que nous donnons dans notre Instruction aux 101 propositions n'est pas le vrai sens.

Mais ce n'est pas tout: car si cela étoit vrai, il s'ensuivroit encore que le S. Siege après deux ans & demi de travail, & que XL. Evêques appliqués pendant

(a) [M. de Bissy vouloit dire que la condamnation des propositions n'étoit point opposée à ces verités. Mais si les propositions n'expriment que cette doctrine, comment la condamnation qu'on en fait n'y donne-t-elle pas atteinte?]

1714. dant quatre mois à l'étude de cette Bulle, & aidés de tous les conseils & les lumieres qu'on trouve à Paris, se seroient trompés à marquer, non le sens d'un Livre, mais le sens des propositions mêmes extraites d'un Livre. Cette pretendue question de fait est bien d'une autre consequence que celle que les Jansenistes ont fait naître à l'occasion du Livre de Jansenius. Car comme les decisions de foi tombent sur des propositions que l'Eglise canonise, ou qu'elle condamne; si le Pape & un si grand nombre d'Evêques pouvoient se tromper à connoître le vrai sens du plus grand nombre des 101 propositions, en quelle perplexité tomberoient les fideles, quand il s'agiroit de recevoir une nouvelle decision de foi? On leur pourroit dire: L'Eglise à la verité est infaillible dans la foi; mais comme elle peut se tromper à marquer le vrai sens des propositions, elle s'est trompée en attribuant à telles propositions des sens qui sont vraiment heretiques, mais qu'elles n'ont point.

On dira peut-être que, pour remedier à cet inconvenient, il n'y a qu'à se servir du moyen qu'a employé M. le Cardinal de Noailles, qui est d'avoir recours à Sa Sainteté pour lui demander l'explication de sa Bulle.

Mais ce moyen n'est pas praticable dans la supposition qu'on vient de faire. Car si les propositions sont bonnes en elles-mêmes, si leur sens propre & naturel est orthodoxe; on ne peut leur donner des explications condamnables, à moins qu'elles ne soient forcées & étrangeres. Or des explications forcées ne peuvent pas faire condamner des propositions bonnes en elles mêmes. Il n'en faut donc point demander à l'égard des propositions de la Bulle qu'on suppose avoir un bon sens. C'est donc avec raison que je soutiens que l'expedient pris par M. le Cardinal de Noailles n'est pas un moyen à prendre, en cas qu'on pretende que le plus grand nombre des propositions de la Bulle soient orthodoxes en elles-mêmes, & dans leur sens propre & naturel.

III. La derniere difficulté qu'on nous oppose regarde la maniere dont nous avons reçu la Bulle; & on la tire, tant du dernier Mandement de M. le Cardinal de Noailles, qu'on vous a sans doute envoyé, Monseigneur, que de la Lettre écrite au Roi pendant notre Assemblée, & qui courut en manuscrit dans Paris. On nous dit: Vous avez vu, Messeigneurs les XL. Evêques, aussi bien que M. le Cardinal de Noailles, qu'un très grand nombre des propositions étoient obscures & ambigues; que pour lever cette obscurité il falloit des explications; & votre intention a été de ne recevoir la Bulle qu'en consequence, qu'en vertu, & que conformement aux explications que vous avez données dans votre Instruction; & cependant vous n'avez osé le dire en acceptant la Bulle. Vous l'avez acceptée sans restriction, sans modification, independamment de toute explication, & comme si elle n'en avoit pas besoin. Une telle conduite n'est point sincere. Le manquement de sincerité est un grand defaut dans toute sorte de personnes, & sur tout dans des Evêques.

Le respect que nous avons tous pour M. le Cardinal de Noailles, l'extrême envie de le ramener, nous a empêchés jusqu'ici de supplier le Roi de trouver bon que nous repondions à un reproche qui interesse si fort notre honneur; & l'esperance que nous avons encore du retour de Son Eminence fait suspendre toutes nos demarches à ce sujet. Mais pour vous instruire, Monseigneur, de la verité des faits qui n'ont été connus que par les Prelats de l'Assemblée, je vous dirai dans la derniere sincerité qu'il est vrai qu'au premier abord il y a eu quelques propositions de la Bulle qui nous firent de la peine; mais après les avoir étudiées & considerées avec tout le tems & toute l'application que demandoit une affaire de cette consequence, nous avons tous été convaincus qu'il n'y avoit aucune proposition qui ne meritât quelqu'une des qualifications de la Bulle, ni aucune des qualifications qui

ne

ne tombât sur une ou sur plusieurs des propositions condamnées. M. le Cardinal de Rohan l'a declaré en pleine Assemblée, en commençant & en finissant son Rapport, comme étant chargé de la part du Bureau de parler de la sorte. 1714.

Vous devez voir, Monseigneur, tant dans notre acceptation de la Bulle, que dans notre Lettre écrite au Pape, & dans la Lettre circulaire que l'Assemblée écrit aux Evêques absens, que la fin que nous nous sommes proposée en faisant une Instruction, n'a pas été d'éclaircir les obscurités de la Bulle, comme si en effet il y avoit des propositions ambigues en elles-mêmes, même à l'égard de ceux qui entendent la matiere, & qui les auroient attentivement considerées; mais que notre Instruction n'a été faite que pour prevenir les esprits simples & foibles contre les fausses & odieuses interpretations que les gens mal intentionnés ont données à la Bulle, pour la faire meprisser & rejetter. Si vous aviez entendu & lu, Monseigneur, tout ce qui s'est passé dans Paris cet hiver contre la Bulle, vous auriez jugé qu'on ne pourroit pas la traiter plus indignement dans Geneve même. Or vous savez que, comme nous sommes debiteurs aux foibles comme aux forts, par là nous sommes obligés d'expliquer aux peuples qui nous sont confiés, tout ce qui peut les allarmer sur leur croyance; quoique nous croyons que ce qui les allarme ne devroit pas par soi-même produire en eux un tel effet.

Si aprés avoir fait une étude aussi longue & aussi exacte que celle que nous avons faite des propositions condamnées par le Pape, nous eussions perseveré à les croire obscures & ambigues, comme on nous l'impute, nous n'eussions eu garde de les expliquer comme nous avons fait. Nous n'ignorons pas la maxime que *ejus est interpretari, cujus est condere leges*; & le parti que nous aurions pris dans cette supposition eût été de nous addresser au Pape, pour le supplier d'interpreter sa Constitution. D'une part nous n'avons point pretendu fixer & determiner le sens des propositions, comme s'il ne l'étoit pas suffisamment; mais seulement apprendre au peuple quel étoit ce sens fixé par lui-même, & qu'on a taché de defigurer par toute sorte de manieres. D'autre part nous avons été persuadés qu'il étoit de la derniere consequence de demeurer unis au Saint Siege, & de ne rien faire, autant que notre conscience nous le permettroit, qui pût lui deplaîre. Il nous a paru en même tems que rien ne pouvoit lui être plus desagreable que de lui demander une explication de sa Bulle; parce que c'étoit supposer qu'aprés deux ans & demi de travail il n'avoit fait qu'un galimathias inintelligible. Nous avons su, à n'en pouvoir douter, que le Pape ne donneroit aucune explication: il nous l'a fait entendre suffisamment, & à M. le Cardinal de Noailles, avant que nous eussions pris aucun parti. D'où nous avons conclu que demander une explication au Pape, ou rejetter sa Bulle, c'étoit la même chose à son égard.

Nous n'avons pu encore douter un moment que si nous recevions la Bulle en declarant, comme M. le Cardinal de Noailles le desiroit, que c'étoit conformement à notre Instruction, & dans le sens des explications qu'elle contient, & non autrement, le Pape ne cassât ce que nous ferions, comme faisant dependre l'acceptation de sa Bulle de nosdites explications. Il nous a même paru qu'il y auroit du danger pour la foi d'introduire l'usage de recevoir de la sorte les Constitutions du Saint Siege; que par là les Evêques se donnant la liberté de recevoir les Bulles suivant leurs explications, ils pourroient se croiser dans ces sortes d'explications, & rendre par là les Bulles inutiles, en laissant les fideles dans le doute & dans l'incertitude de ce qu'ils auroient à croire.

Voilà, Monseigneur, en abregé ce qui m'est venu de principal dans l'esprit sur ce qu'on oppose à ce que nous avons fait. D'autres Evêques de l'Assemblée pourroient vous donner encore sur cela, Monseigneur, plus d'éclaircissemens & plus de satisfaction que moi. Je ne puis assez vous exprimer l'envie que j'aurois de vous

1714. voir agir comme nous, tant par la parfaite estime que j'ai de votre merite, que par mon attachement à M. le Marquis de Torcy, & par la reconnoissance que je dois toujours conserver des bons offices qu'il m'a rendus dans la longue & penible affaire que j'ai eue par devant lui, lorsque j'étois Evêque de Toul.

Si ma Lettre étoit capable de vous toucher, jusqu'à vous convaincre de l'équité de notre conduite, & que vous la crussiez propre à toucher quelques-uns de vos voisins qui auroient besoin d'être éclaircis; je consens en ce cas là que vous la leur montriez: mais si elle ne peut rien sur vous, ou pas autant que je voudrois, pour établir entre nous l'uniformité dans l'acceptation de la Bulle; je vous conjure, Monseigneur, de ne la montrer à qui que ce soit; & c'est sur la confiance que j'ai que vous me garderez cette fidelité, que j'ai pris la liberté de vous écrire. Si j'avois le bonheur d'être connu de vous tel que je suis, je me flatterois que vous ajouteriez peut-être un peu plus de foi à tout ce que j'ai cru vous devoir mander.

Je ne puis assez vous dire, Monseigneur, avec quel respect je suis & je veux être, &c.

LETTRE IV.

Ou Reponse de M. de Montpellier à M. de BISSY *Evêque de Meaux, depuis Cardinal. Il fait voir que la Bulle condamnant des propositions qui se trouvent dans les saints Peres en termes formels ou équivalens, les XL. Prelats en l'acceptant, étoient obligés de mettre hors d'atteinte la doctrine de S. Augustin, la liberté des Ecoles, les regles de la penitence; que c'étoit au Pape à expliquer sa Constitution; que les explications des Evêques ne serviront de rien sans son approbation, & que c'est une conduite opposée à la sincerité, & un excès de complaisance, d'avoir separé, pour menager Rome, les explications d'avec la Bulle.*

Avril 1714.

J'AI reçu il y a quelques jours, Monseigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire; & je commence par vous faire mes très humbles remerciemens des bontés que vous me temoignez: je voudrois pouvoir vous en marquer ma parfaite reconnoissance. Il est vrai que j'ai reçu l'acceptation que XL. des Evêques assemblés à Paris ont faite de la Bulle du Pape, avec le modele de l'Instruction pastorale & les Lettres qui y sont jointes, qui nous ont été envoyées par les Agens generaux du Clergé; mais j'ai reçu toutes ces pieces depuis si peu de tems, qu'il ne m'a pas encore été possible d'en achever la lecture, qui, comme vous savez, Monseigneur, ne doit se faire qu'avec beaucoup de reflexion & de meditation, sur tout par un homme qui a aussi peu de lumiere & de penetration que j'en ai, & qui pourroit beaucoup plus aisement qu'un autre prendre un mauvais parti, en se determinant promtement. Ce ne sera donc que sur les avis que vous avez la charité de me donner, que je prendrai la liberté de vous repondre & de vous former quelques-unes de mes difficultés; n'ayant pas encore assez examiné ces pieces qui ont été envoyées aux Evêques dans les provinces, pour pouvoir en parler.

I. Le premier article de votre Lettre est sur ce qu'on reproche aux XL. Prelats de n'avoir pas donné des explications suffisantes pour faire voir que la Bulle n'attaque pas la doctrine de la grace efficace par elle-même. Sur quoi vous me dites, Monseigneur, que la Bulle n'avoit pas besoin d'être justifiée sur cela; & que si vous aviez entrepris de le faire, vous auriez donné lieu de croire qu'elle attaque

taque ces sentimens soutenus & autorisés dans les Ecoles catholiques; & que, persuadés comme vous l'étiez qu'elle ne les attaque pas, elle ne devoit pas être expliquée sur cela. 1714.

Je ne crois pas non plus que vous, que le Pape ait jamais eu dessein de condamner des sentimens si respectables & en si grande veneration dans toute l'Eglise, que le sont ceux de S. Augustin & de S. Thomas. Mais il ne s'agit pas ici des intentions du Pape: il s'agit des termes de sa Bulle qui paroissent à tout le monde condamner les Ecoles de ces deux grands Saints, & donner à celles qui leur sont opposées un si grand avantage, qu'il semble qu'il n'y ait point de difference entre recevoir la Bulle sans explication sur cet article, & condamner comme heretiques les Ecoles qui ont formé depuis tant de siecles les plus grands & les plus saints Docteurs de l'Eglise. Car enfin, Monseigneur, n'est-il pas certain qu'il y a quantité de propositions condamnées dans la Bulle, qui sont tirées, ou en termes formels, ou en termes si équivalens, de S. Augustin, de S. Prosper & de S. Fulgence, qu'on ne peut y trouver aucune difference? N'en étoit-ce pas assez pour allarmer tous les Docteurs catholiques à l'occasion de cette Constitution? Et la charité des XL. Evêques ne devoit-elle pas faire quelque chose pour les rassurer, ou pour imposer silence aux Ecoles modernes, en cas qu'elles eussent voulu dans la suite se servir de cette Bulle pour rendre suspecte la foi des anciennes?

Je veux, comme vous me faites l'honneur de me le dire, que votre Instruction pastorale, que je n'ai pas lue, ne donne aucune atteinte à la liberté des Ecoles. Mais si elle ne dit rien pour maintenir cette liberté, & que d'un autre coté les termes de la Bulle semblent la detruire; de quel secours sera votre Instruction aux Theologiens de ces anciennes & respectables Ecoles, pour se defendre contre ceux des nouvelles, qui argumenteront à l'avenir, non pas par votre Instruction, mais par la Bulle?

Je sai, Monseigneur, que les Attritionnaires, pour soutenir leur opinion, abusent des termes du Concile de Trente: mais vous savez mieux que moi combien il est facile de leur prouver que ce n'est point là l'opinion que le Concile a voulu soutenir, mais celle de Luther qu'il a voulu condamner, qui soutenoit que la crainte rendoit l'homme plus hypocrite & plus criminel. Il n'y a donc qu'à leur faire voir la proposition de Luther, pour les obliger d'avouer que ce n'est point le sentiment que le Concile a reçu; qu'il n'a jamais decidé que la seule crainte des peines fût suffisante pour justifier; puisqu'il est certain, selon que le Cardinal Palavicini le rapporte, que le Concile fit effacer le mot de *sufficit*, pour mettre celui de *disponit* en la place. Il est donc certain que l'abus que ces Theologiens font du Concile de Trente ne prouve rien en leur faveur. Mais je vous avoue, Monseigneur, que je ne suis point assez bon Theologien pour pouvoir prouver si facilement, que ce n'est point la grace efficace par elle-même que la Bulle semble condamner. Vous me trouverez peut-être un peu vif sur cet article: mais je vous avoue qu'ayant été nourri & élevé dans la Faculté de Theologie de Paris, comme nous l'avons été vous & moi, je ne puis abandonner S. Thomas, que je regarderai toute ma vie comme mon maître.

II. Vous dites que l'on convient que la doctrine que vous condamnez dans votre Instruction est bien condamnée. Comme je ne l'ai point encore lue, vous me permettrez de ne point encore repondre à cet article. Il me semble pourtant que j'aurois bien de fortes objections à faire contre l'argument dont vous vous servez pour faire voir que les 101 propositions ont été condamnées dans le sens propre & naturel, & auxquelles un homme aussi borné que je suis auroit bien de la peine à repondre. Mais Dieu veuille, Monseigneur, que cette question de fait n'agite point l'Eglise encore plus que celle de Jansenius n'a fait. Vous m'avouerez que les

1714. les XL. Evêques avec toutes les mesures qu'ils ont prises pour connoître la verité, & avec toutes les lumieres qu'ils ont trouvées à Paris (que je crois infiniment inferieures aux vôtres) ont pu se tromper, sur-tout dans une Assemblée sans pouvoir & sans autorité, (a) & où les Evêques se sont trouvés partagés de sentimens; puisque les assemblées même les plus canoniques, composées d'un plus grand nombre, & où tous les sentimens marqués ont été unanimes, n'ont pas toujours été exemtes d'erreur. Pour le Pape, jusqu'à present l'Eglise de France ni l'Eglise universelle ne l'ont jamais cru infaillible.

Je ne dis pas que dans le cas particulier sa decision soit mauvaise: elle est certainement très respectable, venant de lui. Mais il faut bien qu'elle soit obscure, & que les XL. Evêques l'ayent jugée telle, puisqu'ils y ont trouvé plusieurs choses qu'ils ont cru devoir expliquer par une Instruction pastorale. Vous semblez même en convenir, Monseigneur, dans la Lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire. Cela posé, quel inconvenient y auroit-il eu d'avoir recours à lui-même pour l'interpreter? Il semble, Monseigneur, que les mêmes raisons que vous apportez pour prouver que le Pape ne pouvoit pas expliquer sa Constitution, prouvent que les XL. Evêques le pouvoient encore moins: c'est pourtant ce qu'ils ont entrepris de faire; & je vous avoue que je ne sai pas comment la Cour de Rome ne s'est point plainte de cette conduite si contraire à ses principes.

On dit qu'on a remedié à cet inconvenient, en ne parlant point de l'Instruction dans l'acceptation qui a été envoyée à Rome. Ce n'est pas à moi à trouver à redire à ce que font des personnes que je regarde comme mes peres & comme mes maîtres: mais je ne puis m'empêcher de vous dire que j'entends le public crier de toutes ses forces, que c'est une équivoque de mauvaise-foi, indigne de la sincerité & de la dignité d'Evêques aussi respectables que ceux qui composoient cette Assemblée. Vous avez prevu, Monseigneur, cette difficulté: mais permettez-moi d'y en ajouter encore quelques autres.

Il falloit ou il ne falloit pas expliquer la Constitution. S'il ne falloit pas l'expliquer, pourquoi les XL. l'ont-ils fait? S'il falloit le faire, pourquoi cette explication a-t elle été separée de l'acceptation.

Mais comment peut-on disconvenir qu'elle n'eût besoin d'explication? Il falloit de toute necessité l'expliquer ou la rejetter. Car le sens de la condamnation de plusieurs propositions, qui se rencontroit le plus naturellement, est une condamnation qui paroit fort expresse de la grace efficace par elle-même de S. Augustin, de toute l'Ecole de S. Thomas, ou plutôt de toute sorte de Theologiens, hors les Molinistes. Il falloit donc quelque explication pour faire voir à tout le public qu'il s'étoit trompé; que le Pape ne condamnoit point ces Ecoles, & ne donnoit point le systême de Molina pour un dogme de foi. Sans cela, comme j'ai deja eu l'honneur de vous le representer, Monseigneur, quel avantage ne donne-t-on point à ces nouveaux Theologiens sur les anciens?

Le public n'a pas moins cru trouver dans cette Bulle une condamnation claire & certaine des avis de S. Charles aux Confesseurs, de la pratique la plus reçue dans toute l'Eglise de differer en certains cas l'absolution aux penitens. Il a cru y voir la lecture de l'Ecriture sainte interdite aux fideles, l'obligation de se soumettre si aveuglément aux Censures les plus injustes, qu'elle devoit faire passer par dessus tout ce qu'on doit de plus sacré & de plus inviolable à la Religion & à l'Etat.

J'allongerois trop cette Lettre, Monseigneur, si je voulois repasser tous les endroits

(a) Cet endroit étoit defectueux dans le Manuscrit: on a ajouté quelques mots pour y faire un sens. [Cette note est prise de l'édition citée ci-dessus, page 6.]

droits de cette Bulle auxquels on donne un mauvais sens, & fort different apparemment de celui que le Pape a eu; & vous convenez même, Monseigneur, qu'il y a eu des propositions de la Bulle qui au seul abord vous firent de la peine. Et s'il a fallu tant de tems & tant d'étude à XL. Evêques si éclairés, pour en demêler le veritable sens; sera-t-il étonnant que le reste des fideles qui aura moins de lumiere & moins de penetration, ne puisse venir à bout de le demêler? Il falloit donc quelque explication. Et qui pouvoit le faire mieux que Sa Sainteté même? A qui convenoit-il mieux de la lui demander, qu'à XLVIII. Evêques assemblés pour examiner cette Bulle? Nous sommes debiteurs, comme vous le dites fort bien, aux foibles comme aux forts; le Pape est debiteur comme nous: il falloit donc, ce me semble, le prier d'expliquer lui-même au peuple ce qu'il avoit fait qui allarmoit leur croyance, & qui faute de cette explication, pouvoit causer & causoit effectivement du scandale, non seulement aux petits, tels que sont nos nouveaux convertis de ce pays-ci, mais encore à bien des forts. 1714.

Vous dites, Monseigneur, que vous avez cru qu'il étoit de la derniere consequence de demeurer unis au S. Siege. Quel est l'Evêque catholique qui ne soit pas dans le même sentiment? Et pour cela, vous n'avez rien voulu faire qui deplût au Pape. Permettez-moi de vous parler avec liberté: en ne voulant rien faire qui pût lui deplaîre, ne lui faites-vous pas injure de supposer qu'il trouvât mauvais qu'on le priât de faire une chose aussi juste que d'expliquer aux forts & aux foibles ce qui pourroit les embarrasser, & ce qui pourroit être un sujet de scandale aux uns & aux autres?

Plusieurs de ses saints predecesseurs ne se sont point fachés qu'on leur ait demandé la même chose; & Innocent XII. de sainte memoire le dernier de tous n'a pas cru devoir faire tort à sa dignité, d'envoyer un second Bref aux Evêques de Flandre en explication d'un premier qu'il leur avoit écrit. Si une personne pour qui j'aurois moins de deference & moins de respect que je n'en ai pour vous, Monseigneur, me disoit que le Pape n'auroit pas trouvé bon qu'on lui eût demandé une chose aussi juste & aussi raisonnable, je ne pourrois jamais le croire. Mais quelque certitude que les Evêques pussent avoir que le Pape ne vouloit point donner ces explications, il me semble qu'ils n'auroient eu aucun tort de les lui demander, & qu'ils auroient mis le Pape dans le sien s'il les eût refusées.

Vous ajoutez, Monseigneur, que si vous aviez reçu la Constitution en declarant que c'étoit conformement à l'Instruction, & dans le sens des explications qu'elle contient, le Pape auroit cassé ce que vous auriez fait. Mais même en faisant ce que vous avez fait, nous ne savons point encore s'il a approuvé votre Instruction; & c'est un fait dont il me semble qu'il seroit bien important d'éclaircir le public, sur-tout les Evêques qui n'étoient point de l'Assemblée, & qui n'ont pas encore publié ni reçu la Constitution. Car si le Pape n'avoit pas approuvé cette Instruction, elle ne remedieroit à aucun des inconveniens que vous avez apprehendés; & il ne conviendroit pas aux autres Evêques de s'en servir. Mais comment peut-on savoir s'il l'approuve ou s'il la desapprouve, puisqu'on ne la lui a pas fait voir?

Je conviens, Monseigneur, que les XL. Evêques sont très louables d'avoir eu en vue de ne rien faire qui pût deplaîre au Pape: mais je crains qu'ils n'ayent poussé sur cela le scrupule un peu trop loin, jusqu'au point d'avoir, par complaisance pour la Cour de Rome, abandonné les droits & les prerogatives les plus essentielles de l'épiscopat, en recevant les Decrets de Rome plutôt comme de simples executeurs, que comme juges des matieres de foi. Je ne puis pas comprendre quel danger vous trouviez à soutenir vos droits les plus incontestables; mais j'en trouve un très grand à les abandonner volontairement, dans le tems que le Pape travaille à vous en depouiller.

1714. Voilà, Monseigneur, quelques mauvaises reflexions fort indigestes faites à la hâte sur une partie des points de votre Lettre. J'ai cru que vous ne trouveriez pas mauvais qu'en profitant de l'honneur que vous avez bien voulu me faire, & des marques d'amitié que vous voulez bien me donner, je vous exposasse mes peines, & que je parlasse dans les principes & avec toute la liberté d'un Evêque François qui n'attend rien de la Cour de Rome.

Personne, Monseigneur, de tous les Prelats qui composoient l'Assemblée, n'étoit plus capable que vous de m'éclaircir sur tous ces points. Mais je vous avoue que je ne le suis pas encore assez, ni sur la Bulle, ni sur la maniere dont elle a été acceptée; me reservant à vous dire ma pensée sur l'Instruction pastorale après que je l'aurai lue, si vous voulez bien me le permettre. Il est vrai, Monseigneur, que jusqu'à present je n'ai point eu l'avantage d'être en commerce de Lettres avec vous: je voudrois bien que cette occasion-ci pût me le procurer. Je pourrois l'esperer, si vous vouliez bien vous souvenir des anciennes bontés dont vous m'avez honoré autrefois dans le tems dont vous me parlez, où vous vouliez bien me faire part de vos peines, & des justes plaintes que vous faisiez contre ceux qui en étoient les auteurs, & que vous me disiez en ce tems là que vous regardiez comme les ennemis declarés de l'Eglise & de l'épiscopat.

Je ne me suis point autant ouvert avec les Evêques de ce pays-ci sur cette Bulle qu'avec vous; & je ne sai point ce qu'ils pensent ni ce qu'ils ont envie de faire: mais je sai que dans le tems de nos Etats plusieurs en parurent très mal contens; & que s'ils n'ont point changé de sentimens, il n'y a que des motifs & des respects humains qui puissent les obliger à l'accepter. Je voudrois bien, Monseigneur, que vous me fissiez savoir plus positivement, si vous souhaitez que je fasse voir à quelques-uns ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, ou que je le garde pour moi seulement. J'espere que vous me ferez aussi la grace de ne montrer cette Lettre-ci à personne. J'executerai fort exactement vos intentions, & je me ferai toujours un très sensible plaisir en cette occasion & en toute autre de vous faire connoître mon parfait attachement, & le respect avec lequel je suis, &c.

LETTRE V.

A M. le Marquis de la VRILLIERE *Secretaire d'Etat. Il lui marque la douleur & la peine qu'il ressent de se voir obligé de deplaire au Roi, en declarant qu'il ne peut accepter la Bulle* UNIGENITUS, *à moins que le Pape ne fasse voir qu'elle n'est point contraire à la doctrine de l'Eglise, aux droits des Evêques, & aux libertés de l'Eglise Gallicane; & que c'est des Evêques que le Prince doit recevoir la loi en matiere de Religion, loin de la leur donner.*

A Montpellier ce 5. Juin 1714.

J'AI reçu, Monsieur, par le dernier ordinaire la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 28. Mai dernier, par laquelle vous me mandez que le Roi vous a paru surpris de n'avoir rien appris de moi au sujet de la derniere Constitution du Pape, *Unigenitus*, quoique presque tous les Evêques du royaume l'ayent acceptée, & que vous m'ayez fait l'honneur de m'en écrire, par ordre de Sa Majesté, il y a trois mois.

Si vous ne m'aviez pas pressé, Monsieur, par votre seconde Lettre, de repondre, j'aurois peut-être été encore plus long-tems sans le faire, croyant avoir besoin d'un tems bien plus considerable, pour examiner cette Constitution, que

Sa

Sa Sainteté elle même n'a donnée qu'après plusieurs années de travail, & pour prendre mon parti dans une conjoncture si delicate & si importante. 1714.

Je voudrois donc de tout mon cœur, Monsieur, qu'il m'eût été permis de me taire plus long-tems; ou plutôt de garder un silence perpetuel, dans une occasion où je vois la paix & la tranquillité de l'Eglise troublée, & où il semble qu'on ait si fort surpris la Religion du Roi, que, nonobstant l'amour qu'il a pour la verité, il ne soit pas possible, dans la circonstance presente, de la lui dire, sans s'exposer au malheur d'encourir son indignation. Ce sont pourtant les interêts de cette verité qu'un Evêque ne peut jamais abandonner, pour quelque consideration que ce puisse être, qui me mettent dans la necessité de vous dire, que je ne puis en aucune façon recevoir la Constitution du Pape dont il s'agit, jusqu'à ce qu'il ait plu à Sa Sainteté d'y donner des explications qui puissent remedier aux peines & aux troubles qu'elle cause à plusieurs Evêques & à une infinité d'autres Theologiens, & faire voir qu'elle n'est point contraire, comme il le paroit, à l'ancienne doctrine de l'Eglise & des Peres; qu'elle ne detruit point les Ecoles respectables de S. Augustin & de S. Thomas, qu'elle ne donne point pour dogme de foi les opinions des nouveaux Theologiens, & qu'elle ne renverse point la morale & la discipline de l'Eglise.

Outre cela, Monsieur, cette Constitution, & le Bref que le Pape écrit aux XL. Prelats de l'Assemblée qui l'ont acceptée, ne paroissent pas moins opposés aux interêts & aux droits les plus incontestables de l'épiscopat, que les Evêques de France ont mieux conservés jusqu'à present que ceux de toutes les autres Eglises du monde chretien.

Le Pape par l'un & l'autre veut, en nous ôtant la prerogative de juger des matieres de la foi, nous établir ses vicaires & les simples executeurs de ses decisions: comme si ce n'étoit pas nous que le S. Esprit a établis aussi pour gouverner l'Eglise que Jesus-Christ s'est acquise par son sang. Si nous acquiescions à une pretention si peu connue de nos predecesseurs, que deviendroient les Libertés de l'Eglise Gallicane? En trahissant ainsi notre ministere, ne trahirions-nous pas en même tems les droits du Roi? Ce n'est pas à moi, me direz-vous, à les soutenir & à les defendre. Je sai, Monsieur, qu'ils auront toujours de meilleurs & de plus puissans defenseurs que moi; mais je ne dois les trahir en rien, & je dois, autant qu'il est en moi, soutenir les nôtres, qui ont une si grande relation avec ceux de Sa Majesté, par rapport aux entreprises de la Cour de Rome, qu'on ne peut pas abandonner les uns, sans porter un très grand prejudice aux autres.

Je ne puis pas, Monsieur, vous marquer en detail dans une Lettre tous les endroits de cette Constitution qui me font de la peine; mais je vous dirai, que je ne crois pas pouvoir la recevoir sans trahir ma conscience.

Si j'ai le malheur, ce qu'à Dieu ne plaise, de deplaire presentement au Roi, en vous exposant ainsi une partie des raisons de ma conduite, la confiance que j'ai en sa bonté, en sa pieté & en sa justice, me fait esperer qu'avant qu'il soit peu de tems, il me pardonnera, & me saura gré d'avoir parlé dans une occasion si importante avec toute la liberté qui convient à un Evêque plein de zele pour le service de Sa Majesté, & qui après ce qu'il doit à Dieu & à sa conscience, ne desire rien avec une plus forte passion, que de meriter l'honneur de sa protection & de sa bienveillance. Il ne m'en jugeroit certainement pas indigne, s'il connoissoit les sentimens de mon cœur, & mon fidele attachement plein de respect, pour sa Personne sacrée: mais il jugeroit que je le serois fort de mon caractere & de l'état où il m'a élevé, si ma parfaite soumission à ses volontés en toute autre chose, s'étendoit aussi à celles qui regardent la Religion. Il en a trop pour vouloir que nous recevions la loi de lui sur ces matieres. Il sait que nous som-

1714. sommes, pour me servir des termes de l'Ecriture, les Anges du Seigneur des armées; que nos levres sont les depositaires de la science, & que c'est de notre bouche qu'il doit apprendre & recevoir sa loi.

Je vous supplie, Monsieur, de lui lire cette Lettre, quand vous serez obligé de lui rendre compte de la reponse que j'ai l'honneur de vous faire. J'espere qu'il sera touché de mes raisons, & qu'il me jugera moins digne de son indignation que de sa compassion, de ne pouvoir suivre en cette occasion la plus forte inclination que j'aye au monde, qui est, non seulement d'executer ses volontés en toutes choses, mais même de les prevenir si je pouvois les connoître. Après avoir été assez heureux pour n'avoir jamais rien fait jusqu'à present de contraire à tout ce que j'ai cru qu'il pouvoit souhaiter de moi, jugez de l'affliction où je suis de me trouver entre mon devoir & le desir que j'aurai toute ma vie de lui plaîre. Je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien le lui faire connoître: je vous en conjure. Vous ne sauriez le faire en des termes trop forts, & vous la ferez beaucoup mieux que je ne saurois l'exprimer. Ce sera la plus grande obligation que je puisse jamais vous avoir. Je vous demande cette grace avec toute l'instance possible, & la justice de me croire, Monsieur, Votre, &c.

L E T T R E VI.

*A M. *** Docteur de Sorbonne (le Pere Pouget.) Il lui expose sa perplexité sur ce qu'il faudroit faire pour la defense de l'Eglise & de la verité, & il se plaint des conseils embarrassés qu'il lui avoit donnés. Il se justifie du reproche de timidité, par la maniere claire & precise dont il a parlé dans ses Lettres aux Ministres & à d'autres personnes. Enfin il lui marque ses inquietudes sur le Cardinal de Noailles, & les entretiens qu'il avoit eus avec M. de Narbonne.*

Du 9. *Juin* (a) 1714.

COMME je vous écris aujourd'hui par une voie sure, je le fais avec toute liberté & sans changer ni deguiser les noms, mais j'apprehende qu'elle ne soit beaucoup plus lente que je ne voudrois. Elle a fort l'air de l'ancien l'usage de l'Eglise; car c'est par un Soudiacre de la mienne, qui vous rendra ce paquet, mais qui ne peut le faire qu'après un long voyage.

Jusqu'ici par la grace de Dieu je n'ai eu aucune pensée lâche ni timide sur ce qui peut regarder la defense de l'Eglise & de la verité; mais la seule peur que j'ai eue a été de faire quelque chose qui n'y convient pas, & de mal à propos. Car je n'ai peur que d'une seule chose au monde, qui est d'avoir tort; & je suis si rassuré sur tous les autres évenemens de la vie de quelque nature qu'ils puissent être, qu'à force de ne point craindre, je crains qu'il n'y ait en moi trop de presomtion; & avoir de la presomtion, c'est avoir tort. Mais ce n'est pas avoir de la presomtion que de se confier en Dieu, de mettre toute son esperance en sa grace & en sa misericorde, & de dire: *Omnia possum in eo qui me confortat.* Cela suffit, dites-vous, pour un homme qui attend que la main du bourreau lui fasse souffrir le martyre, mais non pas pour un Evêque qui voit la verité opprimée,

(a) C'est ainsi qu'on a cru devoir corriger la datte de cette Lettre, dont on n'a point l'original. Elle est marquée du 9. Mai dans le premier Tome de l'Histoire de la Constitution, page 718. mais c'est une faute visible, puisque M. de Montpellier y parle de la Lettre V. qu'il écrivit le 5. Juin à M. de la Vrilliere.

mée, & qui doit la defendre. J'en conviens puisque vous le voulez; mais vous devez vous souvenir que je vous écrivis il y a quelque tems, pour vous prier de me mander ce que vous me conseilliez de faire: si vous me conseilliez de continuer à me taire ou bien de faire quelque chose. Et quoique dans la reponse que vous me fites, vous me conseillassiez de faire quelque chose, vous aviez bien de la peine à dire quoi. Vous me conseilliez de faire un Mandement, vous me conseilliez de n'en point faire. Souvenez-vous que vous me parliez comme un oracle; & en verité, je ne comprends pas trop bien à quoi se terminoient vos conseils. Sept ou huit jours après, je reçus une autre de vos Lettres, qui est la derniere, où vous me chantiez pouille de n'avoir encore rien fait. Vous m'y conseilliez de ne point faire de Mandement, mais d'écrire aux Agens du Clergé. Je vous avoue que j'ai trouvé ce conseil si burlesque que je n'ai jamais pu me resoudre à le suivre. Je me trouvois pourtant un peu blessé des reproches que vous me faisiez, & que je ne croyois pas meriter. Je voulois (& je croyois que c'étoit le mieux) je voulois travailler à un Mandement, & peut-être vous en verrez bientôt le projet. Je voulois, pour vous contenter, faire encore quelque chose en attendant, & je ne sai pas quoi. Dans ce doute la providence a permis, ou fait naître une occasion, qui m'a tiré de cette indetermination. 1714.

M. de la Vrilliere m'a écrit une Lettre, qui m'a donné occasion de lui repondre, non pas en oracle, ce me semble, mais en termes assez clairs. Vous en jugerez, par la copie que je vous envoie de la reponse que je lui ai faite. Pourquoi donc, s'il vous plaît, m'accuser de timidité, quand je decouvre si franchement & si clairement mes sentimens aux Ministres qui en doivent rendre compte au Roi? Ne l'ai-je pas fait dans cette Lettre que j'écris à M. de la Vrilliere? Ne l'ai-je pas fait dans la reponse que je fis, il y a trois mois, à la Lettre que mon frere m'écrivit par ordre du Roi? Ne l'ai-je pas fait en repondant à celle de M. de M. Vous me mandâtes il y a quelque tems que vous seriez bien aise de la voir & ma reponse. Les voilà que je vous envoye, mais je vous prie que cela demeure secret.

Je ne sai que penser de M. le Cardinal de Noailles. Sur tout ce qu'on entend dire, il paroit qu'il est prêt de mollir. Cependant M. de Mirepoix m'a mandé tous les courriers, qu'il avoit vu le projet du Mandement qu'il vouloit faire faire, qu'il en étoit très content, & qu'il lui avoit écrit à lui-même, M. de Mirepoix, pour le prier de ne point faire paroître encore son Mandement. Je l'ai vu, & je crois que vous l'avez vu aussi. Pour moi j'en ai été fort content.

M. de Narbonne a passé par ici allant à Paris: il en repartit Jeudi. Dans un entretien secret qu'il voulut avoir avec moi, il me dit: „ Quand je serai à Paris on ne „ manquera pas de me demander dans quelle disposition vous êtes à l'égard de la „ Constitution. Que repondrai-je? Vous pouvez, lui dis-je, assurer ceux qui vous „ feront cette question que je ne veux pas la recevoir, & je vous promets de ne „ vous en pas dedire. Ho! dit-il, je me garderai bien de dire cela. Vous le pou„ vez pourtant, lui dis-je, car c'est la verité; & vous ne la diriez pas, si vous di„ siez toute autre chose." Il fut fort scandalisé du serieux avec lequel je lui parlai; & après deux ou trois entretiens sur cette matiere, & fort longs, nous nous separâmes, chacun persistant dans son sentiment. Il convient que la Bulle est impertinente, mais que l'Instruction pastorale racommode tout. C'est là le discours que tiennent presque tous les Evêques de ce pays-ci. Pour moi je n'en saurois plus tenir aucun d'aujourd'hui, car je suis si las que je n'en puis plus. *Vale.*

1714. LETTRE VII.

A M. le Cardinal de NOAILLES. *Il lui marque de quelle maniere il a repondu aux questions qu'on lui a faites de la part du Roi sur la Constitution ; & il le prie de lui communiquer ses vues sur ce qu'il y auroit à faire pour la defense de la verité.*

A Montpellier le 11. *Juin* 1714.

JE crois, Monseigneur, n'avoir plus rien à menager; car m'étant expliqué le plus clairement qu'il m'a été possible avec le Roi, je n'ai pas beaucoup de menagement à garder avec le reste du public.

J'avois deja commencé à faire connoître mes sentimens dans la reponse que je fis à une Lettre que mon frere m'écrivit par ordre du Roi, il y a environ trois mois, & dans une autre que je fis peu après à M. l'Evéque de Meaux. Mais je le fis encore plus positivement il y a cinq ou six jours dans celle que je fus obligé de faire à M. de la Vrilliere, qui m'écrivit que Sa Majesté lui avoit paru surprise de n'avoir point encore oui dire que j'eusse reçu la Constitution. Je lui ai mandé que je ne pouvois pas en conscience la recevoir, jusqu'à ce qu'il eût plu au Pape de lui donner des explications capables de remedier aux peines & aux troubles qu'elle cause à plusieurs Evéques & à une infinité d'autres Theologiens.

Presentement, Monseigneur, je voudrois vous supplier de me faire savoir ce que vous pensez que les Evéques bien intentionnés doivent faire, pour concourir avec vous à soutenir nos usages & nos libertés. Pour moi je suis très resolu à faire tout ce qui dependra de moi pour cela. Mais j'ai besoin de savoir ce qui peut y contribuer; & je vous serai très sensiblement obligé si vous voulez bien me faire part, autant que cela se pourra, de vos vues: car je compte beaucoup que Dieu vous donnera la force & le courage de continuer & d'achever comme vous avez commencé. Je ne ferai pourtant pas de difficulté de vous dire qu'on nous a donné des allarmes dans ce pays-ci. Mais un de nos Confreres m'a mandé que vous lui aviez écrit d'une maniere qui les a entierement dissipées, & qui m'a fait juger que ces bruits n'étoient qu'un artifice de ceux qui voudroient diviser les Evéques qui sont unis avec vous.

En voilà au moins dix. Et comme il n'y a que l'amour de la verité qui puisse les unir dans cette occasion, je prie Dieu de tout mon cœur que rien ne soit capable de les separer; & qu'il lui plaise d'inspirer aux autres de se joindre à eux, pour travailler tous ensemble à conserver l'unité d'un même esprit dans le lien de la paix.

LET-

LETTRE VIII.

1714.

A M. le Cardinal de NOAILLES. *Il conjure cette Eminence de ne point se relâcher jusqu'à recevoir la Bulle en y donnant des explications, parce que, si elles sont bonnes elles ne seront point approuvées à Rome, que peut-être elles y seront condamnées, qu'elles seront toujours forcées & contraires à la sincerité & à la simplicité chretienne; & qu'enfin ce seroit au Pape à en donner qui pussent empêcher les mauvais effets de sa Constitution.*

Du 20. *Août* 1714.

IL ne tient pas aux nouvelles publiques, Monseigneur, qu'on ne nous allarme tous les jours à votre occasion. On ne parle plus que d'une paix qui me feroit trembler, si vous n'aviez eu la bonté de me rassurer vous-même par la derniere Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, contre tous les mauvais bruits qui couroient pour lors, & qui pourroient se repandre dans la suite; & si la fermeté que vous avez eue jusqu'à present & qu'on ne peut assez admirer, ne nous donnoit une ferme confiance que Dieu ne vous abandonnera pas, & qu'il ne vous donnera pas moins de courage pour defendre la verité, que vous en avez eu jusqu'ici.

Les personnes mal intentionnées pour la verité & pour vous, & celles qui sont peu éclairées, souhaiteroient que Votre Eminence voulût accepter la Constitution, en lui donnant vous-même des explications. Pour moi, Monseigneur, je prendrai la liberté de vous dire que je crois que ce parti feroit très facheux; & je ne crois pas me tromper en cette occasion: car je sai que je pense comme une infinité de gens de bien beaucoup plus éclairés que moi. Seriez-vous le maître de donner des explications telles que vous le jugeriez convenable? Quand on vous donneroit sur cela toute la liberté que vous pourriez souhaiter, peut-on vous donner des assurances que ces explications fussent bien reçues à Rome? Le Pape n'en donnera jamais par écrit; & si on ne vous en donne que verbalement, il est sûr que la Cour de Rome n'y aura d'égard qu'autant qu'on y sera content de ce que vous aurez fait; qu'autant que cela conviendra aux interêts & aux prejugés de cette Cour. Ainsi il est certain que si ces explications sont bonnes, elles y seront condamnées; que bien loin de procurer la paix, elles exciteront un bien plus grand trouble; & que votre cause sera ensuite infiniment moins bonne qu'elle ne l'est à present. La verité, & les Evêques qui sont unis à Votre Eminence, & qui n'accepteront point ces explications, perdront un appui aussi fort que le vôtre. Après cette demarche, la Cour de Rome qui ne sera pas contente, vous obligera d'en faire d'autres. Vos ennemis, qui sont ceux de l'Eglise, en triompheront, & vous reduiront peut-être au but qu'ils se sont toujours proposé. Vous, tout le Clergé, & la verité qui plus est, deviendront leurs victimes.

Mais outre toutes ces facheuses consequences, Monseigneur, est-il possible par ces explications, c'est-à-dire par des subtilités & des tours d'imagination, ou plutôt par des raisonnemens qui seront toujours grossiers & qui scandaliseront l'Eglise, de rendre bon ce qui est mauvais en soi? Si cela est, il n'y a rien de si saint qu'on ne puisse expliquer en mal, & il n'y a point de si abominable heresie à qui on ne puisse par de semblables équivoques donner un sens catholique & très orthodoxe. Vous savez mieux que moi, Monseigneur, si l'Eglise s'est jamais servie de pareils expediens, pour excuser & paroître approuver ce qu'elle a cru condamnable. La verité est simple, & ne peut être soutenue par des detours artificieux, qui ne sont jamais bons que pour autoriser l'erreur & le mensonge.

1714. Il feroit inutile de vous fatiguer d'une plus longue Lettre fur cela; car je fai que Votre Eminence a vu fur cette matiere tous les Memoires qui m'ont été envoyés, & peut-être beaucoup d'autres, dont je ne fuis qu'un mauvais copifte. Mais je puis vous affurer qu'ils n'ont fait aucune impreffion ni aucun changement fur mon efprit: car avant que de les avoir reçus, j'étois dans les mêmes fentimens que ceux qui les ont faits; & fans être capable de les expliquer auffi bien qu'eux, je penfois tout comme eux.

Je prends donc la liberté, Monfeigneur, de vous fupplier très humblement par toutes les bonnes raifons qui font dans ces Ecrits, & par toutes les autres que les Auteurs peuvent avoir oubliées, & que vous êtes plus capable que perfonne de fuppléer & de vous dire à vous-même, de ne point accepter la Bulle en lui donnant des explications qui ne peuvent être que forcées; mais de perfifter à en demander au Pape. S'il en donne de bonnes & qui foient capables de nous édifier, à la bonne heure; ce fera le plus grand fervice que vous puiffiez rendre à l'Eglife: s'il refufe de le faire, lui feul fera refponfable devant Dieu de tous les maux que la Conftitution a faits à l'Eglife, & de ceux qu'elle y fera dans la fuite.

J'avoue, Monfeigneur, que foible comme je fuis, il ne me convient gueres de vous exhorter à la fermeté. C'eft un rofeau agité & courbé par un vent très foible, qui exhorte à la conftance un rocher contre lequel fe brifent les vagues les plus impetueufes de la mer, qui ont fait jufqu'ici de vains efforts pour l'ébranler. Mais certainement mes intentions font bonnes; & je prie Dieu de tout mon cœur de me faire la grace de vous imiter, & d'avoir le même courage que vous avez temoigné jufqu'à cette heure. Je l'admire dans les combats que vous avez à foutenir tous les jours; & je fuis perfuadé que ceux mêmes qui font affez malheureux pour penfer autrement que vous, ne peuvent s'empêcher d'avoir pour vous l'eftime, le refpect & la veneration qui vous font dus.

Mais, Monfeigneur, n'avez-vous point fait une reflexion que j'ai faite? C'eft que ceux qui ont tant de zele pour faire recevoir purement & fimplement la Conftitution, n'ont pas tant de fujet qu'ils fe l'imaginent, de fe glorifier du grand nombre d'Evêques qui l'ont reçue: car parmi tous ceux-là je pretends, & je m'en rapporte à gens qui ne feront point fufpects, (ce font les Jefuites) je pretends, dis-je, qu'il y en a un très petit nombre dont les Mandemens foient au gré des partifans de la Conftitution; & fi on regarde ces gens-là au moins comme neutres, je compte que le nombre de ceux qui n'en font pas contens, fera bien auffi grand que celui de ceux qui y applaudiffent.

Je fuis toujours, Monfeigneur, avec tout l'attachement & tout le refpect poffible, & au delà de toute expreffion, Votre, &c.

LETTRE IX.

Ou fragment d'une reponfe à une Lettre de Monfeigneur l'Evêque de MIREPOIX. *Il y montre qu'à caufe que les Evêques font juges de la foi & qu'ils doivent bien juger, ils ne peuvent recevoir la Bulle.*

Août 1714.

VOus dites qu'en cas d'accommodement il faudroit d'abord convenir que nous n'accepterions que par voie de jugement. Il n'y a pas de difficulté que, fi nous avions à accepter, il ne fallût le faire de cette maniere, & jamais autrement. Mais je crois qu'à caufe que nous ne devons rien accepter que par voie de jugement, nous devons abfolument ne point accepter cette Bulle. Ne voulez-vous conferver aux Evêques que le nom de ce qui leur appartient de droit divin, & en abandonner

donner la réalité? Leur suffit-il, en recevant du Pape une definition de foi, de dire qu'ils la reçoivent en la jugeant bonne, lorsque dans leur conscience ils la jugent mauvaise? S'ils ont le droit de juger, ils n'ont pas celui de s'en depouiller, & de ne le point exercer. Il faut qu'ils jugent, & qu'ils jugent en justice & en verité; qu'ils n'appellent pas bon ce qui est mauvais, & mauvais ce qui est bon. Le droit de juger n'est pas un vain honneur, qui leur ait été donné seulement pour en faire parade. Ils ne l'ont reçu qu'afin de l'exercer réellement, selon leur conscience, pour la conservation du depôt qui leur a été confié, pour defendre la verité, & non pas pour la retenir captive. Il faut donc, selon mon avis, non seulement recevoir en jugeant, mais il faut outre cela bien juger, & ne recevoir que ce qui est bon; c'est à-dire qu'on ne peut recevoir la Bulle, qui est mauvaise, qu'après que le Pape lui-même l'aura rendue bonne par des explications dont nous puissions nous contenter. Après quoi, s'il le faisoit, il me resteroit encore une grande difficulté. Car il ne suffit pas pour bien juger, d'appeller bon ce qui est bon: il faut aussi n'appeller mauvais que ce qui est mauvais. Vous m'entendez, Monseigneur. Au surplus je crois que pour la conservation de la verité & des droits de l'épiscopat, nous devons resister, non seulement jusqu'à la deposition, comme vous dites, mais encore jusqu'à la mort inclusivement. 1714.

LETTRE X.

A M. l'Evêque de MIREPOIX. *Il lui marque à la hâte, qu'il est content du projet d'Instruction pastorale du Cardinal de Noailles, mais qu'il ne peut se resoudre à employer des subtilités contraires à la bonne-foi, à la sincerité & à l'esprit de l'Eglise, & renverser les idées les plus communes & le langage des hommes pour donner un bon sens à une très mauvaise Bulle, & un mauvais sens à un très bon Livre; qu'ainsi ne trouvant rien de condamnable dans le Livre du Pere Quesnel, l'exemple des huit Evêques ne lui suffit pas pour l'engager à supprimer ce Livre; que Dieu seul peut juger des mauvaises intentions attribuées au Pere Quesnel. Enfin il remarque combien il faut peu compter sur la protection de la Cour de France, si celle de Rome n'est pas contente des explications du Cardinal de Noailles.*

A Montpellier le 14. Octobre 1714.

JE reçus hier au soir assez tard, Monseigneur, votre paquet que le sieur *** me rendit fort ponctuellement & fort fidelement aussi-tôt qu'il fut arrivé. Mais comme nous avons bien de choses à faire ici cette après dinée, entre autres un *Te Deum* à chanter pour la prise de Barcelone, immediatement après lequel je suis forcé malgré que j'en aye d'aller coucher à la Verune, & que votre muletier par qui je vous écris, repart Lundi matin, je ne sai si je pourrai repondre à toute votre Lettre, qui demande un volume *in* 4. J'y ferai ce que je pourrai; & pour ne point perdre de tems je commence & finis ici ma preface; après pourtant vous avoir demandé, si vous avez reçu trois Lettres, que je vous ai écrites à l'adresse de M***.

Pour moi je n'en ai pas reçu de vous, depuis celle où vous me mandiez que vous aviez enfin reçu les quatre que je vous écrivis cet été, & que vous m'envoyiez par le retour de Mademoiselle de Toiras le paquet que je reçus hier au soir.

J'emporte avec moi, Monseigneur, votre second Mandement à la Verune où je le lirai sans perdre un seul moment; ensuite de quoi j'aurai l'honneur de vous écri-

1714. écrire. Je remettrai mes Lettres à Mademoiselle de Toiras, si elle veut bien s'en charger. Pour vous je crois que vous pouvez m'écrire en droiture; car jusqu'à present je n'ai pas remarqué qu'aucune des Lettres qu'on m'écrit, soit de Paris, soit du haut Languedoc ou d'ailleurs, se perde.

M. le Cardinal de Noailles m'a envoyé le même paquet qu'il vous a envoyé. Je ne sai si son Instruction pastorale qu'il m'a envoyée, est de la premiere ou de la seconde édition. Il y a apparence que c'est de la seconde. Si cela est, moyennant l'exemplaire que vous m'en envoyez, je les aurai toutes deux. Je les verifierai ce soir à la Verune où est l'exemplaire que j'ai reçu de M. le Cardinal de Noailles. Mais je crois pouvoir dire par avance qu'il est inutile que vous fassiez copier d'autres pieces de celles qu'il vous a envoyées; car je crois avoir tout.

Pour en revenir à l'Instruction que j'ai lue, soit qu'elle soit de la premiere soit qu'elle soit de la seconde édition, j'en ai été parfaitement content, pour la doctrine qu'elle y établit. Je proteste à tous qu'il appartiendra de n'en avoir jamais d'autre; & j'y trouve autant celle de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, que je la trouve peu dans la Constitution de Notre Saint Pere le Pape. Mais je vous avoue, Monseigneur, que cela ne remedie point du tout à mes peines qui consistent en deux choses: l'une à donner par des subtilités & des tours les plus violens, les plus faux, & les plus contraires à la bonne-foi, à la simplicité & à l'esprit de l'Eglise, un sens catholique à la Constitution dont elle n'est nullement susceptible; l'autre à donner par les mêmes rafinemens, & les mêmes subtilités, un sens heretique à un Livre, qui n'en est pas plus susceptible que la Bulle l'est d'un bon: condamner un innocent pour plaire aux hommes, & un bon Ouvrage pour en sauver un mauvais: condamner sans l'entendre un homme qui demande à toute l'Eglise de toutes les manieres qu'il peut le demander, qui crie avec cinq cens trompettes pour prier qu'on veuille bien l'écouter, qu'on lui permette de s'expliquer sur un Livre qui pendant quarante ans a édifié toute l'Eglise, pour sauver une mauvaise Constitution du Pape qui scandalise toute l'Eglise; du Pape qui, par une autorité aussi tyrannique qu'inconnue à ses predecesseurs, dit qu'il ne lui plaît pas de s'expliquer.

Voilà, Monseigneur, deux difficultés par dessus lesquelles je ne puis me resoudre à passer. Venons en presentement aux deux mineures. Or est-il que la Constitution du Pape n'est susceptible d'aucun bon sens, si ce n'est en renversant celui de tous les hommes, les idées les plus communes, les plus ordinaires, le langage & la façon de parler de toutes les nations. Je ne m'amuserai pas à prouver cette mineure, *luce meridiana clariorem*; & dont vous convenez avec toute la terre. Vous convenez de la majeure que rien n'est plus contraire à la simplicité de la verité, à la bonne-foi & à la sincerité épiscopale, & à l'esprit de l'Eglise, que de recevoir une Constitution, à qui on ne peut donner un bon sens que par des subtilités tout-à-fait opposées au bon sens.

Atqui ex concessis talis est Constitutio UNIGENITUS; *ergò ex concedendis*, on ne peut la recevoir, sans renverser bon sens, bonne-foi, verité; & sans aller contre l'esprit de l'Eglise. Ne conviendrez-vous pas avec moi, Monseigneur, qu'avec de telles subtilités (qui sont pourtant bien grossieres) il n'y a rien de si bon qu'on ne puisse condamner, rien de si mauvais qu'on ne puisse approuver? Avez-vous trouvé quelque exemple dans l'histoire ancienne ou moderne, que l'Eglise ait jamais usé de pareille condescendance, pour excuser les mauvais Ouvrages des Papes qui l'ont scandalisée? Ce point interrogant n'est pas une façon de parler insolente, pour appuyer mes preuves & mes raisonnemens. C'est une horrible & respectueuse question que je prends la liberté de vous faire comme à mon maître, en vous suppliant d'y repondre pour m'instruire. Passons presentement à la mineure

neure de l'autre partie. Or est-il que dans le Livre du Pere Quesnel il n'y a rien de condamnable, si ce n'est dans un sens très forcé. 1714.

Ce n'est pas à moi à prouver; c'est vous qui êtes en preuves du contraire. Je vous avois deja prié dans une Lettre que vous n'avez peut-être pas reçue, de me marquer les propositions que vous y trouviez de condamnables: je voudrois fort qu'il y en eût. Et si vous avez la bonté de me marquer les mauvaises propositions que vous y avez trouvées, & en quoi consiste le venin, certainement vos raisons feront une grande impression sur la mienne; mais je veux des raisons, & non pas une autorité despotique & accablante. Tout ceci est écrit avant que d'avoir lu votre Lettre à M. le Cardinal de Noailles; car je suis si pressé d'écrire celle-ci pour ne pas manquer l'occasion de votre muletier, que je ne sai si elle aura le sens commun. Tachez donc de deviner ce que je veux dire, & arrétez-vous y plutôt qu'à ce que je dis. Peut-être que quand j'aurai lu votre Lettre & votre Mandement je changerai d'avis: peut-être aussi que non. Je vous manderai sans faute par le premier ordinaire en quel état sera ma pauvre cervelle. Mais, Monseigneur, quand vous partites d'ici vous étiez parfaitement resolu à ne point censurer ce Livre? Y avez-vous trouvé depuis quelque chose de condamnable? La raison de demeurer unis aux huit Evéques est forte; mais non pas assez pour condamner ce qui est bon: la verité par consequent. Ne pouvons-nous pas demeurer toujours unis à eux pour ne point recevoir la Bulle, telle qu'elle est, sans nous expliquer si-tôt sur la condamnation du Livre?

Mais je crains bien que nous ne nous battions à present de la Chappe à l'Evêque; car on dit que tous les projets d'accommodement faits à Versailles ou à Marly, ont été renversés à Fontainebleau, & qu'il n'en est plus question à present. Je ne sai pourtant encore rien de bien certain sur cela. Si cela n'est pas vrai, & que l'Instruction pastorale de M. le Cardinal soit envoyée au Pape, il ne dira, ni s'il en est content, ni s'il ne l'est pas. Il fera ce que les Italiens appellent, *Maneggiare col silenzio.* Il sera ravi d'embarquer M. le Cardinal de Noailles à recevoir sa Constitution, *in ogni modo.* Ensuite de quoi son Instruction pastorale sera condamnée, & on l'obligera sans qu'on puisse l'éviter, à faire quelque chose de plus agreable à Messieurs les Ultramontains. Par les Memoires qu'il m'a envoyés, on ne lui donne aucune sureté du côté de Rome. Celles que M. le Chancelier lui donne de la part du Roi, de la protection de Sa Majesté, sont très foibles. Les Ecclesiastiques du second Ordre de l'Assemblée de 1682. ne paroissoient-ils pas en être bien plus assurés, fondés sur des Declarations du Roi, & sur des Arrêts du Parlement, eux qui avoient toujours été au goût de la Cour, & qui n'avoient jamais rien fait que ce qu'elle avoit voulu, & que ce qu'on leur avoit dit de faire. Cependant n'ont-ils pas enfin été livrés à la Cour de Rome, & obligés de faire ce qu'elle a voulu pour avoir des Bulles? Il est vrai que la plûpart n'ont pas été fort violentés pour cela, & qu'ils ont bien voulu faire ce qu'ils ont fait. Mais aussi la plûpart étoient-ils gens à ne pas vouloir ce qu'on vouloit qu'ils voulussent? Et si quelques-uns eussent été assez retifs pour ne pas vouloir signer la Lettre qu'on leur fit écrire au Pape, & pour dire: Je resisterai bien à la Cour de Rome; je suis assez fort pour cela, par la protection que le Roi s'est engagé, par des Actes publics & solemnels, à m'accorder; ne l'eût-on pas bien envoyé promener? Tôt ou tard la Cour de France abandonne toujours à celle de Rome, les Evéques François qui soutiennent les droits du Roi, & ceux de l'Eglise Gallicane. Si cela est vrai de ceux qui sont les plus vendus à la Cour, que sera-ce de nous autres qui lui avons resisté? Or je crois qu'il est sûr qu'il nous sera beaucoup plus difficile de nous soutenir contre les usurpations de la Cour de Rome après avoir reçu sa Constitution, qu'en perseverant à lui demander qu'elle l'explique si elle veut qu'elle

1714. qu'elle soit reçue. Ainsi j'ai bien peur que par là vous ne remediez à aucun des inconveniens auxquels vous croyez si bien remedier.

Je reviens encore au Livre du Pere Quesnel, parce que la suite de votre Lettre m'y reconduit. Il est vrai que les huit Evêques, & même M. de Metz l'ont condamné. Mais cette raison seroit encore moins recevable, si d'ailleurs il n'étoit pas condamnable, que la raison de recevoir la Bulle avec l'Instruction pastorale de l'Assemblée du Clergé, parce que plus de cent Evêques l'ont reçue. Ne me dites donc pas, je vous prie, pour le condamner, que ces neufs Prelats l'ont fait; car je vous repondrois que M. l'Evêque de Mirepoix qui en sait bien autant qu'eux, m'a dit il n'y a pas long-tems, qu'il ne le condamneroit pas, parce qu'il n'y trouvoit rien à condamner, & parce que les 101 propositions dans le sens le plus naturel lui paroissoient si catholiques qu'on ne pouvoit les condamner sans tomber dans l'erreur. Mais faites-le moi condamner en me montrant que M. l'Evêque de Mirepoix, qui quoique très sage & très savant n'est pourtant pas infaillible, s'est trompé; & en me marquant les propositions de ce Livre que vous jugez condamnables dans le sens naturel, & qui se presente d'abord à l'esprit du lecteur, & non pas par des propositions catholiques, sous pretexte que l'Auteur a eu une mauvaise intention en les avançant; car s'il l'a eue telle, c'est à Dieu qui sonde les cœurs, à en juger, & non pas aux hommes. Si je voulois condamner un Livre si mechant qu'il pût être, je ne le condamnerois pas par l'extrait des propositions bonnes & veritables qui pourroient s'y trouver; mais par les erreurs qu'il contiendroit. Par exemple si je voulois condamner Eutichès & Nestorius, je ne condamnerois pas celui-ci pour avoir dit qu'il y avoit deux natures en Jesus-Christ, ni l'autre pour avoir dit qu'il n'y avoit qu'une personne. Mais je les aurois condamnés à cause des consequences très heretiques qu'ils tiroient de ces deux propositions catholiques, & après s'être bien expliqués en heretiques, & avoir été bien juridiquement & canoniquement condamnés comme tels. Quand M. Eutichès me diroit: Je suis persuadé qu'il n'y a qu'une seule personne en Jesus-Christ; & quand M. Nestorius me diroit: Je suis persuadé qu'il y a deux natures en Jesus-Christ, je me croirois en droit de leur dire à tous deux, quoique d'avis fort opposés: Je crois comme vous deux. La difference qu'il y a entre vous deux & moi, c'est que je suis un honnête homme qui parle fort simplement & en bon catholique, & que vous êtes deux coquins qu'on sait n'avancer des propositions catholiques que dans un esprit captieux, & qui avez été convaincus par vos propres paroles, par vos Ecrits, & après que vous avez eu tout le tems & les moyens de vous defendre & de vous expliquer, de n'avancer ces propositions catholiques que pour en tirer des consequences heretiques qui ont été formellement condamnées par l'Eglise.

J'interromps ici ma Lettre, non pas faute de tems, mais faute de pouvoir tenir ma plume. Car je suis si las que je n'en puis plus. Je l'acheverai, s'il plaît à Dieu, Mercredi prochain, pour que vous la receviez d'aujourd'hui en huit jours, s'il plaît à la poste d'être plus fidele à Mademoiselle de Toiras qu'elle ne me l'a été jusqu'à present.

LET-

LETTRE XI. 1715.

A M. L'Evêque de MIREPOIX. *Il lui marque ses peines sur un accommodement qui se traitoit alors. Il fait voir le danger qu'il y auroit que les Evêques donnassent eux-mêmes des explications sans être entierement surs de l'approbation du Pape, ou qu'ils acceptassent avant que de publier les explications; mais qu'il ne peut condamner le Livre du Pere Quesnel quand même tous les autres croiroient le pouvoir faire. Enfin il parle d'une miserable reponse à un Ouvrage de ce Prelat.*

Le 25. Mai 1715.

LA Lettre, Monseigneur, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 16. de ce mois, vint me trouver avant hier ici dans nos montagnes, où je fais des visites qui ne me donnent pas tout le tems dont j'aurois besoin pour repondre sur une matiere aussi importante que celle dont il s'agit; & je ne sai si ma Lettre pourra être prête pour partir par cet ordinaire ci. Il me semble, Monseigneur, que la vôtre a été bien long-tems à venir; c'est-à-dire que vous avez bien differé à repondre à ma derniere.

Je commence par vous dire qu'on me mande que toutes les propositions d'accommodement sont rompues: mais comme cela ne me vient pas par des endroits surs, je crois qu'il n'en faut rien croire jusqu'à ce que vous ou moi le sachions certainement. Je vas donc vous parler dans l'hypothese de votre Lettre & de celle de M. le Cardinal de Noailles.

Il est vrai que je ne vous ai pas repondu sur le Memoire que vous m'envoyâtes il y a trois mois, pour prouver que nous devions recevoir la Bulle avec des explications; parce que la reponse étoit un travail un peu long, & que l'accommodement dont on parloit en ce tems là, étant rompu, je crus pour lors qu'il étoit inutile de disputer contre vous. Je n'ai pas le Memoire avec moi: il est à Montpellier, & je ne puis pas vous en parler si bien que si je l'avois devant mes yeux. Mais je vous dirai qu'il ne m'a pas entierement convaincu qu'il fût permis de condamner le Livre des *Reflexions*.

Mais independamment de cette question, il me semble, & je vas le mander à M. le Cardinal de Noailles, il me semble, dis-je, que l'accommodement qu'on lui propose est bien captieux.

Le Pape, dit-on, veut bien nous autoriser à donner des explications. Mais que savons-nous si ce n'est pas un piege qu'on nous tend? Nous donnerons des explications: le Pape n'en sera pas content, & il les censurera. Il n'y aura, dit-on, qu'à le laisser censurer. Il est vrai qu'il a tant censuré de bonnes choses, que ce qu'il censurera desormais n'en sera pas moins estimable. Mais je dis 1. que cela seroit de bien mauvaise-foi de sa part; 2. que cela ne laisseroit pas d'être fort desagreable pour nous; 3. qu'il y a tout sujet de croire qu'après avoir censuré les explications que nous donnerons, il voudra nous obliger à des retractations aussi favorables aux pretentions ultramontaines, qu'injurieuses aux Evêques & à l'épiscopat; & il arrivera de nouveaux demêlés pires que celui-ci, où notre cause sera peut-être moins favorable qu'elle ne l'est à present, & d'où il y a apparence que nous ne sortirons que d'une maniere honteuse. Mais il seroit encore bien plus honteux de commencer par accepter la Bulle, avant que d'avoir donné les explications. Il seroit certainement bien ridicule d'avoir disputé si long-tems pour faire ensuite ce qu'on nous demandoit d'abord, & ce

1714. ce que les XI. Evêques de l'Assemblée ont fait; & c'est à quoi j'espere avec la grace de Dieu de ne consentir jamais. C'est certainement accepter la Bulle purement & simplement. Je suis donc en tout & par tout de votre avis sur tout ce qui est dans la Lettre que vous avez écrite à M. le Cardinal de Noailles.

Je voudrois bien en être aussi sur la condamnation du Livre: mais je ne saurois. Je vois, à la verité, un grand inconvenient dans ce que je dis; car il paroît impossible de recevoir de quelque maniere que ce puisse être une Bulle qui condamne un Livre, sans condamner ce Livre; ni de rejetter la condamnation du Livre, sans rejetter la Bulle. L'objection est si forte que je ne sai comment y repondre. Je crois être le plus à plaindre de tous les Evêques du monde; car je crains beaucoup d'être en cela seul de mon avis, au moins dans le premier Ordre du Clergé; car je suis sûr qu'il seroit soutenu par bien de gens du second s'ils osoient parler. Je vous avoue, Monseigneur, que rien n'est égal aux peines d'esprit que je souffre; car d'un côté je n'ai eu aucun doute jusqu'à cette heure, & de l'autre je ne puis comprendre comment tout le monde m'abandonne. Vous-même vous pensiez tout comme moi, quand nous nous separâmes après les derniers Etats où nous avons assisté.

J'ai lu, Monseigneur, l'Ecrit dont vous me parlez qui a été fait contre vous, & je ne sai comment j'ai oublié de vous en parler dans la derniere Lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire. J'ai soutenu qu'outre les injures grossieres & crochetorales qui font environ la moitié du Livre, le Livre étoit très peu de chose, & que vous n'auriez pas de peine à le refuter si vous vouliez. Tout le monde n'a pas été de mon avis sur cela, & je ne m'en étonne pas; mais je n'ai encore trouvé que M. de Tressan qui crût qu'il y alloit de votre honneur d'y repondre si vous le pouviez. Je trouve pourtant que vous aviez raison de vouloir tenir la reponse toute prête pour la donner au public, lorsque vos amis vous le conseilleront. Je vous envoyerai mon Molina si je l'ai, car je n'en sai rien, par Mademoiselle de Toiras. Vous aurez la bonté de me le renvoyer par elle, quand elle reviendra en ce pays-ci, comme vous me le promettez.

Je n'ai pu parvenir à avoir le *Temoignage de la verité*. Si vous l'avez, vous devriez me l'envoyer par l'équipage de Mademoiselle de Toiras, lorsqu'il viendra la prendre. J'en aurois bien soin, & je vous le renvoyerois fort fidelement par la premiere occasion sure qui s'en presenteroit.

Si vous aimez les longues Lettres, vous devez être content de la taille de celle-ci. Je la finis par les assurances de la continuation du tendre & respectueux attachement avec lequel je serai toute ma vie, Monseigneur, Votre, &c.

LETTRE XII.

A. M. le Cardinal de NOAILLES. *Il le prie de lui faire savoir l'état des affaires, & de qu'elle maniere il faut se conduire par rapport à l'étrange Declaration du Roi qui devoit preceder le Concile national, & en vertu de laquelle on pretendoit deposer les Evêques opposés à l'acceptation de la Bulle. Il marque ses pensées sur cette Declaration, & il souhaite agir de concert avec les Prelats unis à Son Eminence.*

Août 1715.

PERMETTEZ moi, Monseigneur, de vous demander de vos nouvelles à vous-même, & de celles de la situation presente des affaires de l'Eglise. Ceux que

que vous chargez quelquefois de m'en apprendre, ne sont plus à Paris, & je suis dans une parfaite ignorance de ce qui se passe. J'ai cependant appris pas des Lettres écrites en ce pays-ci, mais non pas à moi, que le Concile national étoit resolu, & qu'avant sa tenue il alloit paroître une Declaration du Roi enjoignant à tous les Evêques de son royaume de recevoir la Constitution; qu'elle seroit signifiée par les Procureurs-generaux des Parlemens à tous ceux qui ne l'ont point reçue, pour qu'ils ayent à repondre dans quinzaine s'ils veulent la recevoir, pour qu'ensuite & avant la tenue du Concile le procès soit fait selon les saints Canons à ceux qui refuseront de la recevoir. 1715.

On m'a dit cette nouvelle dans des circonstances qui m'empêchent de douter du fait.

Mais je vous avoue que je n'y puis rien comprendre. Quel droit les Procureurs-generaux ont-ils acquis de faire ainsi expliquer les Evêques, & de leur faire, ou de les menacer de leur faire faire leur procès sur leur doctrine? Quel autre tribunal peut avoir droit sur leur doctrine, dans des points où l'Eglise ne s'est jamais expliquée? Quels sont les saints Canons sur lesquels on peut leur faire leur procès, pour n'avoir pas reçu une Bulle sur laquelle on doit assembler un Concile pour examiner & decider si on la recevra ou non, & dans quelle forme on la recevra? Peut-on faire ce procès à quelqu'un pour avoir violé, ou n'avoir point observé une loi qui n'est point encore faite? Le Roi se peut-il servir de son autorité en ce cas ci? Comme protecteur de l'Eglise il doit l'employer à faire observer les Canons qu'elle a faits, mais non pas ceux qu'elle fera. Si l'on fait le procès aux Evêques qui n'ont pas reçu la Constitution avant la tenue d'un Concile qui doit être assemblé à cette occasion, & dont on ne doit point savoir par avance quelles seront les decisions, il arrivera peut-être que ce Concile decidera qu'on ne doit pas recevoir la Bulle; & l'on aura fait le procès à des Evêques pour n'avoir pas voulu recevoir une Bulle, qu'un Concile tenu deux jours après decidera ou pourra decider qu'elle n'est pas recevable.

Le Roi en ordonnant ainsi aux Evêques de la recevoir, sous peine de deposition, pretend-il se rendre maître & juge de la doctrine? Ce seroit se declarer le chef de l'Eglise. Il lui est trop soumis, & il a trop de pieté & de religion, pour qu'on puisse l'en soupçonner. Pretend-il seulement se servir de son autorité pour faire executer les decisions du Pape? Il faut donc qu'il les regarde, & qu'il les fasse regarder par tous les Evêques de son royaume comme infaillibles. Il est trop éclairé & trop instruit de l'ancienne doctrine de l'Eglise de France, pour vouloir la faire renverser jusqu'à ce point, & lui en faire embrasser une nouvelle, & si prejudiciable aux droits de sa Couronne & à ceux des Evêques de France. Est-ce pour faire executer les decisions de l'Eglise? Elle n'a encore rien decidé: car il est certain que les Eglises d'Allemagne, de Pologne, & des Pays-bas, & celle de Piemont qui fait partie de celle de France & partie de celle d'Italie, n'ont encore eu aucune connoissance de cette Bulle, qui ne leur a point été notifiée, & à laquelle par consequent on ne peut point dire qu'elles ayent consenti ni expressement ni tacitement. Et d'ailleurs, quand il s'éleve quelque dispute dans l'Eglise, & des oppositions faites par plusieurs Evêques à de nouveaux Decrets qu'on y veut faire recevoir, peut-on dire que l'Eglise se soit expliquée & qu'elle ait decidé, jusqu'à ce que par un Jugement positif & infaillible, les oppositions ayent été levées, & qu'elle ait declaré quelle est sur cela sa doctrine?

Je vous supplie, Monseigneur, de me faire savoir ce que vous pensez sur cette Declaration, supposé qu'elle soit veritable, comme je n'en doute presque pas; & quelle reponse les Evêques qui sont dans le cas, doivent y faire. Je serai ravi,

 lors-

1715. lorsque la signification m'en sera faite, de pouvoir conformer ma conduite à la vôtre. En attendant celle que vous tiendrez, je fais toutes les reflexions dont je suis capable, & je demande à Dieu avec instance, & avec autant de ferveur qu'il m'est possible, les lumieres & l'assistance du S. Esprit. Jusqu'ici il me paroit que c'est le cas où nous devons dire, sans manquer au respect & à la soumission que nous devons au Roi: *Obedire oportet Deo magis quàm hominibus.* Mon embarras est de savoir la forme juridique & respectueuse dans laquelle cette reponse doit être faite. Je n'ai personne en ce pays-ci que je puisse consulter sur cela.

Je crois, Monseigneur, que tous ceux qui vous sont aussi unis que moi de sentiment doivent, autant qu'ils le pourront, se conformer à vous dans leur reponse, & dans une procedure aussi nouvelle que celle dont nous sommes menacés. Tout ce que j'entends dire m'afflige infiniment, sans pourtant m'avoir encore ébranlé, ni fait changer de sentiment. Je prie Dieu, Monseigneur, qu'il vous comble de ses graces, & qu'au milieu de toutes vos tribulations rien ne vous separe de la charité de Jesus-Christ, & ne vous fasse abandonner la verité que vous avez si genereusement defendue jusqu'à cette heure.

Mais nous ne devons regarder le passé que comme une petite épreuve par où Dieu a voulu nous preparer à un avenir plus difficile. Il faut esperer avec une ferme confiance en celui qui nous a dit: *Confidite, ego vici mundum*, & qu'il achevera l'ouvrage qu'il a commencé en vous & par vous.

Je vous supplie, Monseigneur, de lui demander pour moi la force épiscopale dans vos saintes prieres, & d'être persuadé de mon respect & de mon inviolable attachement.

LETTRE XIII.

A M. JOUBERT, *son Grand-Vicaire. Il lui marque les mesures qu'il doit prendre afin de revoquer les pouvoirs illimités, & de n'en donner à l'avenir que pour un tems fixe après lequel il faudra les faire renouveller.*

A Paris le 9. Decembre 1715.

JE crois que nous avons une mauvaise methode à Montpellier, d'approuver les Confesseurs *ad nutum.* Je veux la changer, & faire sur cela ce qui se pratique dans les Dioceses bien reglés, qui est de donner des approbations pour un tems fixe, & de les renouveller après que le tems sera expiré.

Prenez donc la peine, je vous prie, Monsieur, 1. de faire signifier à tous les Confesseurs, tant de la ville que de tout le reste du Diocese (excepté les Curés) sans aucune exception de Seculiers ou Reguliers, que leurs pouvoirs seront revoqués à la Chandeleur prochaine exclusivement. 2. Envoyez-moi le plutôt que vous pourrez un catalogue de tous les Confesseurs. Comme vous ferez plus aisement celui de la ville que celui de la campagne, commencez par m'envoyer celui-là. 3. Mettez une petite note à ceux à qui vous croirez qu'il ne faudra par rendre de pouvoirs.

LETTRE XIV. 1716.

A M. Joubert *son Grand-Vicaire. Il lui marque ses intentions sur le renouvellement des pouvoirs. Il abandonne à sa prudence le choix des Seculiers & des Moines de tous les Ordres, excepté tous les Jesuites auxquels il lui defend de donner aucuns pouvoirs.*

A Paris ce 14. Janvier 1716.

Quoiqu'en dise le savant Evêque que vous ne me nommez pas, Monsieur, la signification que vous avez faite de ma part à tous les Confesseurs du Diocese non titulaires, fait finir leurs pouvoirs le premier Fevrier. Ainsi comme il n'y a pas de tems à perdre d'ici-là, je vous prie de les rendre durables *ad annum*, à commencer du premier jour de Fevrier:

1. Aux Chanoines & autres Ecclesiastiques servans dans les paroisses, marqués dans votre Memoire. Je ne savois pas que vous eussiez approuvé M. Trinquier. C'est un sujet de bonne esperance. Il est bien jeune: mais si vous en êtes content, il faut aussi le continuer.

2. Tous les Peres de l'Oratoire qui sont marqués dans le Memoire, & les Benedictins d'Aniane que vous avez deja approuvés.

3. Parmi les Dominicains, Augustins, Trinitaires, Cordeliers, Carmes dechaussés, Recolets, Capucins, La Merci, &c. en approuvant tous les autres, retranchez-en ceux dont vous aurez juste sujet de vous defier des mœurs, de la capacité ou de l'exactitude.

4. Pour les Peres Jesuites, faites-leur savoir, s'il vous plaît, que leurs pouvoirs de prêcher & de confesser dans le Diocese sont finis; & n'en rendez point à ceux qui sont actuellement à Montpellier, ni aux autres particuliers de la même Compagnie que leurs Superieurs pourront y envoyer, excepté au Pere Eon à qui vous savez que j'ai donné la station de la Cathedrale. Il m'a assuré qu'il iroit la remplir. S'il y va, vous l'approuverez pour prêcher pendant le Carême; mais il ne sera pas necessaire de lui donner des pouvoirs pour confesser. S'il n'y va point il faudra faire prêcher dans S. Pierre le Pere Serres Dominicain, & en chercher quelque autre pour Notre Dame. Mais je ne puis croire que le Pere Eon manque d'y aller, après les assurances qu'il m'en a données il y a fort peu de tems.

Vous avertirez la Mere superieure de Sainte Marie, que les Peres Jesuites ne confessent plus dans le Diocese; & à l'avenir, qu'elle ait recours à leur place aux Peres de l'Oratoire, ou aux autres Ecclesiastiques que j'ai coutume de leur envoyer aux quatre-tems pour Confesseurs extraordinaires.

Vous ne rendrez point les pouvoirs aux Jesuites, jusqu'à ce que je vous mande de le faire. Du reste je laisse, comme à l'ordinaire, à votre prudence de faire ce que vous jugerez à propos pour les autres Confesseurs des autres Ordres, ou seculiers, tant ceux qui sont actuellement dans le Diocese, que ceux qui pourront y venir dans la suite.

1716.

LETTRE XV.

A M. JOUBERT *son Grand-Vicaire. Il l'assure que, malgré les conjectures frivoles de Messieurs de Montpellier, il est resolu d'employer le reste de sa vie au service de ce Diocese.*

A Paris, Fevrier 1716.

IL y a long-tems, Monsieur, que je m'apperçois que Messieurs de Montpellier sont fort adonnés à l'Astrologie judiciaire sur ce qui me regarde. Mais comme jusqu'ici leurs observations ont été fausses, je vous conseille de ne pas vous arrêter à leurs Almanachs. Vous connoissez mieux qu'un autre la vanité de cette science (si on peut donner le nom de science à une connoissance fausse, & qui n'est appuyée que sur de faux principes;) & vous connoissez ma sincerité pour être persuadé, comme je vous en assure, que je n'ai d'autre vue que de consacrer le reste de mes travaux, & d'une vie deja bien avancée, au service du Diocese de Montpellier. Ainsi, que ceux qui souhaiteroient de ne m'y plus voir, prennent patience encore un peu de tems...

LETTRE XVI.

A M. JOUBERT *son Grand-Vicaire. Il parle de quelques Evêques qui avoient blamé sa conduite envers les Jesuites, à laquelle cependant il est bien resolu de ne rien changer. Il lui marque comment on doit faire pour obliger les Ecoliers à se confesser, & il interdit aux Jesuites tout sermon ou exhortation dans leur Eglise ou leurs Congregations.*

A Paris ce 29. Fevrier 1716.

J'AI reçu tout à la fois, Monsieur, vos deux Lettres des 28. & 31. Janvier auxquelles je n'ai pu faire reponse plutôt.

Je ne suis ni étonné ni édifié des complimens que vous me marquez que les Evêques qui étoient pour lors aux Etats, ont été faire aux Jesuites. Je suis faché qu'ils ayent voulu donner une marque authentique qu'ils desapprouvoient ma conduite; mais cela ne m'en fera pourtant pas changer. Pourquoi dites-vous que vous n'entrez pas sur cela dans un plus grand detail? Vous me ferez plaisir d'y entrer, & de me mander tout ce que vous en savez. Je ne suis pas en peine que vous ne m'ayez bien defendu au diné que vous fites chez M. de Narbonne, après avoir signifié mes ordres aux Jesuites. Vous aimez trop l'Eglise & les regles, & vous aviez une trop bonne cause à soutenir, pour n'en pas sortir à votre honneur. Je ne doute pas que cela n'ait fait un peu de bruit au commencement. Mais comme les *petoffies* * de Montpellier ne durent jamais plus de trois jours, je compte celle-ci finie à present; ou si elle dure encore, qu'elle finira bientôt. J'en viens aux pretendus inconveniens qu'on trouve dans l'execution de cet ordre.

* Terme du pays.

Le premier est que les Ecoliers ne se confesseront plus, *parce que personne ne les obligera plus à rapporter un billet de la confession de chaque mois.*

Pour remedier à cela il faut leur donner des Confesseurs, & que les Jesuites obligent les Ecoliers à en rapporter des billets; qu'ils vous remettent autant de listes qu'il y a de paroisses dans la ville; qu'ils mettent dans chaque liste les noms des Ecoliers de cette paroisse: & ensuite vous conviendrez avec les Curés, des Confesseurs qu'on pourra leur donner; & vous pouvez en choisir, non seulement

par-

parmi les Prêtres seculiers mais encore parmi les reguliers. Les uns & les autres peuvent aisement rendre ce service à ces enfans, en consacrant un jour ou deux chaque mois à cet emploi. 1716.

Après cette objection vous me demandez si les Jesuites peuvent faire des exhortations dans leurs Congregations. Non. Qu'ils se contentent en la place d'y faire faire de bonnes lectures, comme de l'Imitation de Jesus-Christ, de Grenade, de Rodriguez, des vies des Saints ou de quelque autre Livre de pieté, & sur tout du Nouveau-Testament.

Mon intention n'est pas non plus qu'ils prêchent dans leur Eglise en aucune occasion. S'ils le faisoient, ce seroit *contradicente Episcopo*. Ils n'ont pas envie de l'entreprendre, ni moi de le souffrir. Faites-leur en donc, s'il vous plaît, une expresse mention, afin qu'ils n'en pretendent cause d'ignorance, & qu'ils n'ayent point de pretexte à alleguer.

Je suis édifié, aussi-bien que le public de Montpellier, de la soumission & de la sagesse que vous me dites qu'ils font paroître, & j'espere qu'ils ne sortiront pas de ces bornes.

LETTRE XVII.

A M. l'Evêque de CHAALONS *sur Marne (Jean-Baptiste Gaston de Noailles.) Il lui marque qu'il est content du* CORPS DE DOCTRINE *à peu de chose près, mais il ne peut approuver qu'on envoye cet Ouvrage à Rome, & il se plaint de la conduite mysterieuse du Cardinal de Noailles.*

A Paris ce 6. Mars 1716.

J'AI lu, Monseigneur, le cahier que vous m'envoyâtes hier. Si la goute m'avoit permis de sortir, j'aurois eu l'honneur de vous le rapporter ce matin. Je l'envoie à M. de Metz.

J'en avois deja entendu la lecture chez vous; & je n'y ai fait, en le relisant une seconde fois, aucune nouvelle observation qui merite votre attention.

Je crois, Monseigneur, que tout ce Traité finit à ces mots: *Les chretiens ne sont que pour la vie future & pour le siecle avenir*; & que tout le reste, dont les premieres lignes seulement ont été barrées, doit être retranché: car ces lignes barrées ne sont qu'une repetition de ce qui a deja été dit; & ce qui suit, n'est ni clair ni exact.

L'Ouvrage finissant dans l'endroit que je viens d'avoir l'honneur de vous marquer, j'en serois content, si je pouvois l'être qu'on envoyât un Corps de doctrine à Rome. Mais je vous avoue que, persistant toujours dans les mêmes sentimens, je ne saurois l'approuver ni y consentir.

Je ne vous deguiserai pas non plus, que je ne comprends rien à ce qu'on nous fait faire. Je vois seulement qu'on nous fait des mysteres sur tout, qui paroissent n'avoir d'autre but que de nous mener comme des enfans, à une fin toute differente de celle que nous nous sommes toujours proposée. Mais si on se defie trop de nous pour nous parler clairement, je prendrai le parti de retourner incessamment dans mon Diocese, plutôt que de m'engager à faire quelque chose de contraire aux principes qui m'ont fait agir jusqu'à present, & dont j'espere avec la grace de Dieu de ne m'écarter jamais.

1716.

LETTRE XVIII.

A M. l'Evêque de CHAALONS *sur Marne. Il lui parle du* CORPS DE DOCTRINE, *dressé pour servir à une acceptation de la Bulle, & pour être envoyé à Rome: il declare qu'il ne consentira jamais qu'on en fasse un si pernicieux usage.*

A Paris ce 10. *Mars* 1716.

JE reçus hier au soir, Monseigneur, les cahiers des *Difficultés* que vous me fites l'honneur de m'envoyer. Je les lirai sans y perdre de tems, & les enverrai à M. de Mets ensuite, comme j'ai fait des deux cahiers du *Corps de doctrine.*

J'espere, comme vous, Monseigneur, que je serai plus content de ce dernier Ouvrage que du dernier cahier de l'autre. On voit que tout ce qui y est dit, ne tend qu'à donner des explications à la Bulle pour la recevoir. Plus je pense à ce projet, plus je me confirme dans la pensée qu'il est inutile & dangereux. Il n'y a que les ennemis de M. le Cardinal de Noailles ou ses amis seduits par les artifices de ses ennemis, qui puissent lui conseiller d'envoyer à Rome ce *Corps de doctrine* comme il est, ni de quelque maniere qu'il puisse être. Je sai que les Jesuites attendent cela comme un des plus grands avantages qu'ils puissent avoir sur nous. Pour moi je ne pretends point du tout le leur donner, & je vous supplie d'assurer M. le Cardinal que je n'y consentirai jamais. Au nom de Dieu, faites-lui faire reflexion aux dangers auxquels cet Ouvrage nous exposeroit, & toute l'Eglise avec nous. Est-il possible qu'il ne le voye pas, tandis que tout Paris le voit, & en parle comme moi?

LETTRE XIX.

A M. l'Evêque de CHAALONS *sur Marne. Il lui marque que lui & quelques autres Evêques ne recevront jamais la Bulle quelques explications qu'on lui donne, & ne consentiront jamais à aucun accommodement qui tende à ce but; & il le prie d'en avertir M. le Cardinal de Noailles.*

A Paris, *Septembre* 1716.

IL se repand, Monseigneur, des bruits sur un projet d'acommodement qui ne sauroient être sans fondement, puisqu'ils se fortifient tous les jours, & qu'ils viennent de plusieurs endroits, où l'on peut en être bien informé. Un accommodement avec Rome ne sauroit se terminer que par une acceptation de la Bulle avec des explications données par les Evêques, ou avec des temperamens qui reviendroient à la même chose, quoique sous d'autres noms.

Il nous importe infiniment que M. le Cardinal de Noailles soit instruit que nous ne pouvons lui être unis en ce point; & que s'il s'engage dans une negociation dont l'acceptation de la Bulle doive être le but, nous ne pourrons le suivre.

Ce sera un malheur pour nous de ne l'avoir plus à notre tête; mais nous croyons que ce sera aussi un malheur pour lui de s'être separé de nous. Et de peur qu'il ne se plaigne un jour de ce que nous l'avons laissé trop avancer dans une negociation où il comptoit qu'il nous feroit entrer, nous lui declarons aujourd'hui que nous ne consentirons jamais à recevoir la Bulle, de quelque moyen qu'on se serve pour la faire recevoir, ou par des explications, ou par un Corps de doctrine qui ait le même but, ou par d'autres voies.

LET-

LETTRE. XX.

1716.

Au Pere Quesnel. *Il le remercie de son VII. Memoire & il lui expose les motifs de son opposition à la Bulle. Ce n'est ni l'esprit de parti ni l'affection particuliere pour l'Auteur des* Reflexions morales, *avec lequel il n'avoit nulle liaison, mais la benediction que Dieu a repandue sur cet Ouvrage, l'édification des fideles, le caractere des ennemis du Livre, l'injustice criante envers l'Auteur qui n'a pu obtenir d'être entendu. Tous ces defauts, que les Explications ne peuvent qu'augmenter bien loin de les couvrir, l'ont porté à parler clairement contre la Bulle & contre la voie inouie & irreguliere des explications, & le confirment de jour en jour dans la resolution qu'il a prise, sans blesser le respect du au Saint Siege, de ne jamais recevoir la Bulle, & par consequent de n'abandonner jamais ni l'Auteur ni le Livre des* Reflexions morales.

A Paris le 20. *Decembre* 1716.

Un de nos amis communs m'a rendu, Mon Reverend Pere, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 7. de ce mois. Quelque plaisir qu'elle m'ait fait, j'ai été très mortifié que vous m'ayez prevenu, & qu'elle soit arrivée, avant que vous eussiez reçu le remerciement que je vous devois de votre VII. Memoire, que vous avez eu la bonté de m'envoyer. Vous y parlez de moi, ainsi que dans votre Lettre, en des termes conformes à votre charité, qui vous fait croire aisement dans les autres le bien que vous voudriez qui fût en eux. Je vous rends mille graces d'avoir cru qu'il y en eût en moi; mais la verité, qui connoit tout, me fait recevoir avec confusion, les louanges que je sai parfaitement ne pas meriter: *Gratulor de caritate, quæ omnia credit; sed confundor pro veritate, quæ omnia novit.* Il me semble pourtant n'être pas tout à fait indigne de celle que vous me donnez, d'aimer la verité. On m'accuse même souvent de pousser trop loin le zele que j'ai pour elle, mais je crains de n'en avoir pas assez, & je reponds à ce reproche avec S. Augustin: *Numquam errari tutiùs existimo, quàm cùm in amore nimio veritatis, & rejectione nimia falsitatis erratur. Qui enim severè reprehendunt, hoc nimium dicunt esse: ipsa autem veritas fortasse adhuc dicat: Nondum est satis.* J'ai toujours cru que le plus grand & le plus essentiel devoir des Evêques, étoit la conservation de ce pretieux depôt, & que ce seroit sur ce devoir qu'ils auroient le plus grand & le plus terrible compte à rendre au jugement de Dieu.

S. Bern. Ep. 11. n. 10.

S. August. de mend. cap. 1. n. 1.

Cela seul m'a empêché jusqu'à present de recevoir la Constitution *Unigenitus*, & de consentir à la condamnation du Livre des *Reflexions morales*. Car je puis protester en la presence de Dieu, que jamais esprit de parti & de cabale ne m'a fait agir en aucune occasion. Pour dans celle-ci, vous le savez, Mon Reverend Pere, & je crois même que le public le sait assez, que ce ne sont point les liaisons que j'avois avec vous, qui m'ont obligé de prendre la defense de votre Livre & de votre personne. Nous ne nous sommes jamais ni vus ni connus. Nous ne nous sommes jamais écrit l'un à l'autre. Nous n'avons eu jusqu'ici aucun commerce ensemble, ni directement ni indirectement. Je ne puis par consequent être suspect d'avoir agi par aucune affection particuliere pour vous; ni d'en avoir eu d'autre, que celle que tous les honnêtes gens se sentent pour les gens de bien, qu'ils ne connoissent pas. La plûpart de mes anciens amis, & même ceux en qui je pouvois avoir plus de confiance, me pressoient de condamner votre Livre, sous le specieux pretexte qu'il valloit mieux ôter aux fideles un Livre, quelque bon

1716. qu'il fût, dont l'Eglise s'est passée pendant tant de siecles, que d'entretenir la division & le trouble dont elle est agitée à son occasion : comme si l'Eglise avoit besoin d'une autre paix, que de celle que le monde ne peut donner ; & comme si cette paix que nous ne pouvons recevoir que de Dieu, pouvoit être fondée sur les ruines de la verité & de la justice ?

Je comprenois fort bien que l'Eglise auroit pu se passer de ce Livre, & que Dieu pouvoit rompre & distribuer à ses enfans le pain de sa parole par d'autres voies. Mais puisqu'il a bien voulu se servir de celle-ci, en repandant sa benediction sur le Livre, je ne croyois pas qu'il fût permis à un Evêque de l'ôter d'entre les mains des fideles, après avoir été lu pendant près de quarante ans dans toute l'Eglise avec tant d'édification & tant de fruit, & avec l'approbation de tant de grands Evêques, illustres par la sainteté de leur vie & par leur doctrine ; & de le condamner uniquement pour satisfaire & pour s'accommoder à la malignité des premiers accusateurs de cet Ouvrage, qui ne l'ont attaqué qu'en haine de l'efficace de la grace de Jesus-Christ, des saintes maximes de la morale évangelique, & des verités les plus essentielles de la Religion.

De plus il me sembloit qu'on ne pouvoit condamner un Livre qui traitte de la Religion, sans porter prejudice à son Auteur, & sans fletrir sa reputation. L'Eglise, animée de l'esprit de justice, & pleine de charité, & d'une tendresse pour tous ses enfans qui fait qu'elle ne les condamne qu'à regret, & après avoir tenté toutes sortes de voies pour les ramener, n'a jamais condamné aucun Auteur vivant, ni dans sa personne, ni dans ses Ouvrages, qu'après lui avoir donné lieu de se justifier, en l'écoutant, ou au moins en lui offrant de l'écouter, lorsqu'il a voulu se faire entendre.

C'est une justice d'écouter les personnes accusées, avant que de les condamner, digne non seulement de la douceur de l'Eglise, mais que les nations les plus barbares ont toujours regardée comme le premier principe d'équité, comme l'a si judicieusement remarqué un Magistrat illustre *, dans le celebre Arrêt du Parlement de Paris qu'il fit rendre en 1710. au sujet de feu M. l'Evêque de S. Pons. Ce sont ces regles qui ont été celles de ma conduite à votre égard ; & c'est, ce me semble, dans un esprit exemt de toute prevention, que j'ai examiné la Constitution, & que j'ai commencé dans le même tems à lire avec des yeux critiques un Livre, que je n'avois lu pendant vingt ans que pour m'édifier, & y apprendre les devoirs d'un chretien & d'un Evêque.

* M. Joli de Fleury.

Vous avez appris dans les Lettres qui portent mon nom, & que vous avez citées, Mon Reverend Pere, avec trop d'éloges, quels étoient mes sentimens sur cette Constitution. Mais je crois voir encore plus clairement que dans le tems que je les écrivois, qu'il est impossible, sans blesser la verité & la sincerité, avec laquelle les Evêques doivent parler en toute occasion, & sur tout en matiere de Religion, qu'il est, dis-je, impossible de la recevoir de quelque maniere & avec quelques explications que ce puisse être. Car plus ces explications seroient conformes aux verités que la Bulle condamne, moins elles seroient conformes à la Bulle. Et n'est-ce pas se mocquer ouvertement de la verité & de la bonne-foi, que de recevoir la Bulle & condamner les propositions, dans des sens dont ni la Bulle ni les propositions ne sont susceptibles ?

Cet expedient, pour accommoder la verité avec l'erreur, m'a toujours paru indigne de la gravité des Evêques, & entierement opposé à l'esprit & à la simplicité de l'Eglise. Il est inconnu dans toute la Tradition, & n'a paru dans l'Eglise que pour y être generalement condamné dans la personne des Evêques de Rimini. Jamais on ne s'est servi de pareilles explications pour mettre à couvert l'honneur du S. Siege.

Lorsqu'un

Lorsqu'un Pape a le malheur de publier un Decret opposé à la Tradition de son Siege, on doit soigneusement distinguer entre l'autorité sainte de ce Siege qu'il faut toujours respecter, & l'abus de cette autorité qu'il n'est pas permis de suivre. Car si on doit porter un respect sincere à l'autorité du Siege Apostolique, si on doit avoir un attachement inviolable au centre de l'unité, on doit aussi une entiere fidelité aux verités, dont la conservation est le veritable honneur du S. Siege. 1716.

Je crois que plus ceux qui s'éloignent de la doctrine de l'Eglise sont élevés en dignité, & plus les Evêques sont obligés de leur resister; de crainte que l'autorité dont ces personnes sont revêtues, & l'éminence de la place qu'elles occupent, n'en imposent aux fideles, & ne les entraînent dans les nouveautés qu'elles veulent introduire. S. Paul ne crut pas deshonorer le chef de l'Eglise, ni manquer au respect qui lui étoit du, en lui resistant en face, parce qu'il étoit reprehensible.

Voilà, Mon Reverend Pere, ce que je pense de la grande affaire qui agite si fort l'Eglise aujourd'hui, c'est-à-dire, qu'on ne peut en aucune maniere recevoir cette Bulle, ni purement & simplement, ni en lui donnant des explications. Je suis persuadé que telles que soient ces explications, elles ne peuvent jamais mettre la verité ni la justice entierement à couvert; & j'espere avec le secours de Dieu que, tant que je serai chargé de la portion de l'Eglise qu'il m'a confiée, elle ne recevra point une doctrine aussi contraire à celle de mes predecesseurs, que l'est celle que renferme cette Bulle.

J'ai si peu deguisé mes sentimens sur cela, que je crois que vous devez me mettre au nombre de vos defenseurs. Mais de quel autre defenseur avez-vous besoin, que la verité que vous soutenez, & que vous avez si bien éclaircie dans les Ecrits que vous avez publiés? Elle crie de toutes parts en votre faveur; & tôt ou tard elle triomphera, malgré ceux qui la combattent à present. C'est cet esprit de verité qui en repand & en excite l'amour dans le cœur des habiles gens qui se rendent vos defenseurs, & qui les multiplie à tel point, qu'un secours aussi foible que le mien, ne peut vous être que d'une mediocre utilité. Tel qu'il soit neanmoins, il ne vous manqueroit pas (parce que je connois la justice de votre cause) s'il étoit vrai, comme on vous l'a dit, qu'il dût y avoir une Assemblée du Clergé, où cette importante affaire dût être traitée. Mais je ne l'ai pas oui dire; & je crois qu'on a confondu *Assemblée du Clergé* avec les conferences qui se sont tenues & qui se tiennent encore chez M. le Cardinal de Rohan, où les Evêques qui n'ont point reçu la Constitution n'assistent pas; & chez M. le Cardinal de Noailles, dans plusieurs desquelles je ne me suis point trouvé, n'y ayant point été appellé. Et ainsi on ne me feroit pas justice, si on m'imputoit, comme y ayant eu part, ou y ayant consenti, tout ce qui s'y est fait, ou qui pourra s'y faire dans la suite.

Je vous rends mille graces des prieres que vous m'assurez que vous & vos amis faites pour moi. Je vous prie, & eux aussi, de ne les point discontinuer. *Pro me orari incessanter postulo quia incessanter pecco.* Vous ne sauriez en offrir à Dieu pour personne qui vous honore plus que je fais, ni qui soit plus parfaitement que je le suis, Mon Reverend Pere, Votre, &c. S. Bern.

1717.

LETTRE XXI.

*De M. l'Evêque de Montpellier conjointement avec MM. les Evêques de Mirepoix, de Senez, & de Boulogne, à M. le Duc d'*ORLEANS. *Ils informent Son Altesse Royale de leur Appel au Concile general & des motifs qui les ont determinés à faire cette demarche, & ils l'exhortent à employer ce moyen pour réunir les Eglises du royaume.*

MONSEIGNEUR,

IL y a long-tems que nous nous sentions pressés par les mouvemens de notre conscience de faire pour le bien de l'Eglise la demarche que nous venons de faire aujourd'hui; mais le desir que Votre Altesse Royale faisoit paroître pour réunir les Evêques du royaume, joint au respect profond que nous lui devons, nous retenoit. Maintenant que Votre Altesse Royale a pu se convaincre que les moyens qu'elle avoit cru devoir prendre lui échappoient, nous avons été persuadés qu'elle ne desapprouveroit pas que nous lui offrissions le seul que nous croyons efficace, qui est l'appel au Concile general, dont l'autorité est également reconnue par tous les Evêques du royaume. Ce moyen a été pratiqué dans tous les tems. Il le fut avec succès sous le regne du feu Roi; & si au lieu de travailler à réunir les Evêques, ce qui paroit aujourd'hui impossible, Votre Altesse Royale vouloit bien tourner ses soins à réunir les Eglises du royaume, l'Appel au Concile lui en fourniroit un moyen infaillible. C'est ce que nous aurons l'honneur d'expliquer à Votre Altesse Royale avec plus d'étendue, quand il lui plaîra de vouloir nous entendre. Il ne nous reste à present qu'à l'assurer que nous n'avons point cru lui deplaîre, ni nous departir en rien de l'obéissance que nous lui devons, & que nous lui rendrons toujours avec une extrême joie. Nous avons l'honneur d'être avec un très profond respect,

Monseigneur,

De Votre Altesse Royale,

Les très humbles & très obéissans serviteurs,
† PIERRE, Evêque de Mirepoix.
† JEAN, Evêque de Senez.
† CHARLES-JOACHIM, Evêque de Montpellier.
† PIERRE, Evêque de Boulogne.

A Paris le 5. Mars 1717.

LETTRE XXII.

De M. l'Evêque de Montpellier conjointement avec MM. les Evêques de Mirepoix, de Senez, & de Boulogne, à M. le Cardinal de NOAILLES. *Ils l'informent de leur Appel qu'ils venoient de notifier en Sorbonne, de l'unanimité & de la joie avec laquelle la Sorbonne y a adheré, & de la maniere dont il étoit reçu dans le public. Ils exhortent Son Eminence à se joindre à eux.*

A Paris le 5. Mars 1717.

MONSEIGNEUR,

L'AMOUR de la verité, l'honneur de l'épiscopat, l'interêt des Libertés de l'Eglise Gallicane nous ont portés à faire une demarche dont nous avons l'honneur

neur de vous rendre compte. Le premier jour de ce mois nous avons signé un Appel au Concile general de la Constitution *Unigenitus*, & nous sommés allés aujourd'hui en Sorbonne avec des Notaires pour notifier & rendre public cet Appel dans une assemblée de la Faculté. Nous ne pouvons vous exprimer, Monseigneur, les demonstrations de joie, de zele & de courage que nous a donné cette Compagnie. Nous lui demandions seulement d'être temoin de notre Acte, & elle a conclu à nous donner sur le champ un Acte d'adherence, à la pluralité de quatre-vingts seize voix contre douze ou environ, qui ont même été divisées, quelques-uns opinant seulement à un plus ample deliberé. Nous apprenons que tout Paris a reçu cette nouvelle avec une joie infinie, & que la plûpart des Ecclesiastiques du second Ordre se preparent à y adherer. Nous pouvons vous assurer, Monseigneur, que nous n'avons fait cette demarche, qu'après y avoir murement pensé, & que les circonstances ne pouvoient être plus pressantes. L'attachement que nous avons pour vous, Monseigneur, & l'interêt que vous prenez aux affaires de l'Eglise, font que nous nous hâtons de vous faire part de cette nouvelle. Ce seroit un grand avantage pour la verité, & une sensible consolation pour nous, si nous avions le bonheur d'être soutenus par un Prelat de votre distinction, comme nous esperons de l'être par plusieurs. Nous avons l'honneur d'être avec un parfait respect, 1717.

Monseigneur,

Vos très humbles & très obéissans serviteurs,
† PIERRE, Evêque de Mirepoix.
† JEAN, Evêque de Senez.
† CHARLES-JOACHIM, Evêque de Montpellier.
† PIERRE, Evêque de Boulogne.

Nous avons l'honneur de vous envoyer une copie de notre Appel avec un modele d'adherence qui seroit plus lisible & en meilleur état, si nous avions moins d'empressement de vous en faire part.

LETTRE XXIII.

A M. LOUAIL. *Il lui marque la triste situation de son Diocese dont une partie, prevenue par les Moines que soutient l'Intendant, est soulevée contre lui; le tumulte qu'on avoit excité à la publication de son Mandement, l'infidelité de son Grand Vicaire, & autres maux auxquels il ne voit d'autre remede que de patienter & d'instruire. Il lui parle de la mort heureuse de M. Ravechet dont il envie le sort, & de l'Appel secret du Cardinal de Noailles.*

A la Verune le 7. Mai 1717.

J'AI reçu ce matin, Monsieur, votre Lettre du 28. du mois passé.

Le Pere Perrin (*a*) avoit anticipé mon conseil; & avant que les Lettres que j'avois écrites ici sur son sujet, fussent arrivées, il s'étoit presenté devant M. de Basville qui l'avoit bien reçu. Je crois cette affaire finie. Mais mes tracasseries & mes tribulations ne le sont pas. M. de Basville cherche tous les jours de nouveaux moyens de les augmenter, & en vient à bout; & il ne se donne Intendant.

 plus

(*a*) [Prêtre de l'Oratoire, Prieur-Curé de S. Just, qui avoit été mandé par l'Intendant au sujet de Lettres écrites à M. de Montpellier par des Curés & autres Ecclesiastiques contre la Bulle.]

1717. plus la peine de s'en cacher, ni moi celle d'aller chez lui. Notre petit ami vous a mandé le trouble arrivé dans une des paroisses de cette ville & quelques autres de la campagne, lorsqu'on voulut y publier mon Mandement. * Il en a fait une relation que je vous envoye. Il y a mis aussi ce qui s'est passé à Frontignan. Vous verrez qui sont les gens qui suscitent ces tumultes. Ils sont continuellement aux oreilles de M. de Basville. Il fait des procès-verbaux de ce qu'on lui dit contre moi, & les envoie je ne sai pas à qui, apparemment à M. de la Vrilliere. Lui & ses amis travaillent avec succès à me decrier dans le public, & l'on dit hautement que je veux établir une Religion nouvelle, detruire les Sacremens, faire marier les Prêtres, & me marier moi-même. Y eut-il jamais Evêque dans une plus affligeante situation que moi?

* Pour l'Appel.

Vous devriez, direz-vous, instruire vos Diocesains, & leur faire connoître la fausseté & l'imposture de ces accusations. Cela est vrai. Mais comment faut-il faire pour instruire des gens qui ne veulent pas écouter, & faire entendre raison à des gens qui n'en ont point, prevenus par des Moines qui se donnent des mouvemens affreux, intimidés par un Intendant? Il est vrai que je trouve un nombre d'honnêtes gens, qui seroit assez considerable s'il n'étoit pas offusqué par celui des autres.

Vous me proposez une chose bien difficile, d'avoir des canaux surs pour informer M. le Regent de tout ce qui se passe. Je ne sai où prendre ces canaux. On dit que M. de Basville a envoyé un Courier pour le prevenir, & lui faire accroire ce qui lui aura plu. Je ne laisserai pas d'écrire de mon côté; mais vous savez ce que les premieres impressions sont capables de faire. Il faut pourtant attendre pour me plaindre de M. de Basville qu'il m'en ait donné quelque sujet, non pas plus réel, mais plus marqué. Jusqu'à present ce ne sont que de fort mauvais discours qu'il tient publiquement contre moi, une protection ouverte accordée aux Jesuites, & tout ce qu'il peut faire pour me traverser.

Tout ce qu'on vous a dit en dernier lieu sur l'Abbé Joubert*, est très vrai. Je suis ravi que notre ami soit d'avis de laisser les choses comme elles sont; & ce seroit assurement la plus grande imprudence que je pusse faire, que de changer quelque chose à present: ce seroit faire des recrues à mes ennemis.

*Son Grand Vicaire.

Mon Mandement, Acte d'Appel, & autres pieces imprimées avec, sont enregîtrés au Greffe de l'Officialité. On y reçoit les adhesions. Je crois que la plûpart des Ecclesiastiques de la ville en feront, excepté les Chanoines. Mais les Jesuites m'ont debauché une grande partie de ceux de la campagne. Il n'y a d'autre moyen pour les ramener à present qu'une grande & longue patience. Car je ne veux pas en soutenant la verité mettre le feu dans mon Diocese, comme M. de Reims l'a mis dans le sien en la combattant. Je ne m'éloignerois pas quand les choses seront un peu plus tranquilles, de donner un ou plusieurs compagnons à celui * dont vous me parlez.

*Son Grand Vicaire.

Je n'ai reçu que trente Mandemens .... Tout le monde m'en demande. C'est un grand malheur que je n'en puisse donner; car c'est le seul moyen de ramener les esprits. C'est pourquoi je vais le faire imprimer ici ....

Je suis fort aise qu'on en ait donné à M. le Cardinal de Noailles & à M. de Chalons de ma part. Il eût été fort mal d'y manquer, quoique le premier n'ait pas voulu permettre qu'on l'affichât à Paris. Mais quelque tort qu'il ait à mon égard, je n'en veux point avoir au sien. Je suppose que vous savez maintenant qu'il n'a pas voulu qu'on l'affichât.

Quoique je m'attendisse à la mort du pauvre M. Ravechet, la nouvelle que vous m'en donnez m'a infiniment touché. Mon Dieu! qu'il est heureux d'être delivré d'une vie où un homme de bien est obligé de combattre perpetuellement. Je serois bien fâ-

fâché d'être vaincu, mais je voudrois bien pouvoir faire mon salut sans tribulations & sans combats; car j'aime infiniment la paix & la paresse. Le pauvre M. Ravechet est heureusement parvenu à ce but tant desirable où rien ne peut plus troubler son repos. Je prie Dieu qu'il recompense abondamment les Benedictins de Rennes de tout ce qu'ils ont fait pour honorer la vertu de cet illustre Docteur, & pour marquer leur attachement aux verités qu'il a si genereusement defendues *usque ad effusionem sanguinis*. 1717.

Ce que vous me mandez de la Lettre de M. de Sens * à M. Petitpied s'accorde avec d'autres que j'ai reçues; mais cela ne s'accorde point avec l'Appel de M. le Cardinal de Noailles. Lequel des deux faut-il croire? Quand même il auroit appellé, à quoi bon un Appel tenu secret. *De iis quæ non sunt & quæ non apparent idem esto judicium.* Par ce beau mystere il nous laisse cruellement dans des oppressions dont il nous tireroit s'il se declaroit hautement. Il est persuadé que mal d'autrui n'est qu'un songe. Mais malheureusement ce qui interesse ses confreres dans ce cas-ci, interesse aussi la verité.

* M. de Chavigny.

LETTRE XXIV.

A M. LOUAIL. *Il lui parle des obstacles que l'Intendant a apportés à l'impression de son Mandement, & du soulevement que les Moines excitent contre lui.*

A la Verune le 8. Mai 1717.

JE vous mandai hier, Monsieur, que le besoin où j'étois de mes Mandemens m'obligeoit de le faire imprimer à Montpellier. L'Ouvrage devoit commencer aujourd'hui : mais les Libraires craignent ordinairement plus les Intendans que les Evêques. C'est pourquoi celui qui s'étoit chargé de cette impression, en sortant de chez moi alla chez M. de Basville, qui l'intimida en lui disant que s'il s'en chargeoit, il pourroit bien le lui faire saisir avant qu'il fût six jours. Sur cela l'Imprimeur qui a eu peur de se faire des affaires n'a plus voulu s'en charger. J'espere venir à bout de le faire imprimer ailleurs; mais cela sera plus long, & il faudra se cacher davantage. Voyez, Monsieur, tout ce que j'ai à souffrir de la part de cet Intendant. Les Moines soutenus par lui se dechaînent publiquement contre moi d'une maniere si insolente, que ceux qui n'en sont pas temoins ne peuvent jamais s'imaginer jusqu'à quel point cela va. Je me consolerois de tout cela si on ne m'avoit pas debauché le Clergé de la campagne. Mais je vous ai deja fatigué de mes maux & de mes tribulations.

LETTRE XXV.

A M. LOUAIL. *Il lui parle d'un tumulte excité à l'occasion de son Mandement, des dispositions de son Chapitre, de sa rencontre avec M. Maille, d'un projet de Declaration manqué, d'un procès perdu par M. l'Archevêque de Reims, d'un mauvais Arrêt du Parlement d'Aix, du caractere des Constitutionnaires & des Appellans de son Diocese, & il lui temoigne le cas qu'il fait de ses avis & de ceux de M. Duguet.*

A la Verune le 22. & 23. Mai 1717.

JE dois reponse, Monsieur, à vos deux dernieres Lettres des 11. & 13. de ce mois. La premiere est sur le desordre arrivé à Notre-Dame au sujet de

1717. de la publication de mon Mandement. Il en a été de cette affaire comme de toutes celles que j'ai vu arriver en ce pays-ci. Elle a fait beaucoup de bruit pendant trois jours; & le quatrieme personne n'en parloit plus.

Il est faux que mon Chapitre ait reçu la Constitution. Il est bien vrai qu'un étourdi * qui a été vingt ans Jesuite & qui en a conservé l'esprit & les inclinations, fit cette proposition en Chapitre, mais elle n'eut point de suite. Il est vrai aussi que je ne suis pas sans apprehension qu'ils ne fassent quelque extravagance sur cela, quand j'y penserai le moins.

* M. Gresfeuille un des Grands-Vicaires, le siege vacant, en 1738.

Je trouvai M. Maille en chemin auprès de Valence avec un Pere de l'Oratoire. Ils firent arrêter ma chaise, & nous causâmes en platte campagne pendant une demie heure. Il y avoit si long-tems qu'il étoit hors de Rome, qu'il ne savoit rien de ce qui s'y passoit, & toute notre conversation ne roula qu'en raisonnemens sur les affaires de l'Eglise.

Est-il vrai que le projet de Declaration dont on parloit est à vau-l'eau? Je n'en suis pas trop fâché: car je vous avoue que je la crains plus que je ne la souhaite. Il n'y a gueres lieu d'esperer qu'elle revoquât ni même qu'elle suspendît les Lettres patentes; & sans cela elle seroit très mauvaise, & nous jetteroit dans la necessité de lui desobéir.

J'ai grande impatience d'apprendre des nouvelles du procès de Messieurs de Reims. Celui que M. l'Archevêque vient de perdre avec le pauvre Fortemps, étoit tout à fait extravagant. Je doute fort qu'il soit bien dedommagé & remboursé par le Pape de tous les fraix qu'il fait pour lui. Je crois que vous avez vu l'Arrêt que M. de Toulon vient d'obtenir contre un Curé de son Diocese, qui avoit appellé comme d'abus de la sentence de l'Official qui le declaroit suspens pour avoir retracté la publication de la Constitution, & le condamne à trois mois de Seminaire, dans celui qui lui sera indiqué par M. de Toulon. Je trouve cet Arrêt là fort facheux, & je crois que c'est le fruit de la Lettre que M. le Duc d'Orleans a fait écrire dans tous les Parlemens il y a environ deux mois.

J'en suis, Monseigneur, à votre Lettre du 13. Elle me fait esperer au commencement que vous m'envoyerez bientôt des nouvelles de MM. de Reims.

Il faut convenir que la Constitution a plus de partisans dans ces provinces ci, que dans celles qui sont voisines de Paris. Il ne laisse pas d'y avoir grand nombre de defenseurs de la verité en ce pays-ci. . . .

Tout ce que vous me mandez de M. Duguet me donne une très sensible consolation, & me fait d'autant plus de plaisir qu'il pense comme moi. Je relirai, je vous assure, ce que vous m'écrivez de sa part bien des fois. Il n'y a qu'une seule chose en quoi je le desapprouve très fort, c'est la confusion très indiscrette qu'il dit qu'il a de m'exposer ses vues. Pareille modestie ne lui est pas permise ni à vous non plus, Monsieur, sachant tous deux comme vous le savez, le cas que je fais de vos avis. Guerissez-le donc je vous prie de cette maladie, & guerissez-vous en vous-même s'il vous plaît.

LET-

LETTRE XXVI. 1717.

A M. LOUAIL. *Il lui marque l'état de sa santé, & son estime pour Madame de Vielbourg; & il lui parle des affaires de Sorbonne, des libelles contre l'Appel; de la Lettre seditieuse du Cardinal de Bissy, & de celle que M. le Regent y avoit opposée, laquelle chagrinoit fort les Constitutionnaires; du peu de fond qu'il faisoit sur le Cardinal de Noailles; & des persecutions qu'il essuye de la part des Moines & autres auxquelles il ne voit d'autre remede que la patience, ne voulant pas, quand même il le pourroit, employer la voie odieuse & execrable des Lettres de cachet.*

A Montpellier le 4. Septembre 1717.

JE dois reponse, Monsieur, à un si grand nombre de vos Lettres, que craignant d'être obligé de vous faire banqueroute pour les anciens arrerages, je commence par les deux dernieres qui sont des 26. & 27. du mois passé.

Il peut y avoir un peu de paresse & d'autres fautes de ma part dans le long silence que j'ai gardé avec vous: mais en verité je suis digne de pardon; car les incommodités que j'ai souffertes depuis près de deux mois & dont je ne suis pas encore quitte, auroient empêché d'écrire l'homme du monde le moins paresseux. Jugez des effets qu'elles ont du produire sur mon exactitude. La part que vous voulez bien prendre à ma santé m'oblige à vous en rendre compte. Elle est, Dieu merci, fort bonne à present, à un peu de goute près qui me reste encore, & qui m'empêche de me soutenir & de marcher qu'avec beaucoup de peine.

Je ne doute pas que la mort de M. de Compans n'ait été fort sensible à Madame de Vieilbourg. Je me serois donné l'honneur de lui en faire mon compliment, si j'avois eu celui d'être plus connu d'elle. Si cependant vous croyez qu'elle voulût bien le recevoir, je vous prie de l'assurer de mon respect & de la part que j'ai prise à sa douleur. Les Dames aussi chretiennes qu'elle meritent que les Evêques s'interessent à tout ce qui leur arrive; comme l'amour qu'elles ont pour l'Eglise fait qu'elles s'interessent à ce qui regarde les Evêques. Mais je vous assure qu'il n'y a personne qui honore & respecte plus sa vertu que je fais.

J'attends avec une grande impatience des nouvelles de la Faculté sur l'affaire de M. Arnauld: apparemment que le *prima mensis* de ce mois-ci nous en apprendra. Je souhaite plus que je n'espere qu'elles soient bonnes.

Il faut voir aussi ce que le Parlement fera sur les libelles contre l'Appel. Il y en a un fort insolent & fort seditieux fait en ce pays-ci à ce que je crois, que j'ai denoncé au Procureur-general de Toulouse il y a deja quelque tems. Il me manda qu'il en avoit écrit à M. le Chancelier & qu'il attendoit ses ordres. C'est toute la justice que j'en ai eue.

De ces libelles je n'en ai gueres vu de plus seditieux que la Lettre du Cardinal de Bissy. Celle de M. le Duc d'Orleans est venue fort à propos lui donner un camouflet, & des plus puans. Le premier exemplaire qui j'en aye vu & qui ait été vu dans cette ville est celui que vous m'avez envoyé. Je le fis courir aussi-tôt que je l'eus reçu. Messieurs les Constitutionnaires Chanoines de la Cathedrale, & entre autres le sieur de Greffeuille Ex-Jesuite & grand Brulot, très impertinent, & celui de tout le Chapitre & peut-être de toute la ville le plus acharné à me faire de la peine; ces Messieurs donc & autres dirent que cette Lettre de M. le Duc d'Orleans étoit supposée, & il fut resolu dans leurs assemblées qu'elle seroit declarée telle.

1717. Mais malheureusement M. l'Evêque d'Alais * vint ici quelques jours après ; & m'étant trouvé chez lui avec le même M. de Greffeuille, je lui demandai s'il avoit oui parler de cette Lettre & s'il croyoit qu'elle fût veritable. Pour toute reponse il prit un papier sur sa table qu'il me donna à lire. C'étoit l'original même de cette Lettre signée, *Philippe d'Orleans*, qu'il avoit reçue de la part de M. le Duc d'Orleans. Nous la lumes ; & le pauvre de Greffeuille eut le chagrin de voir que la copie, que j'avois reçue, étoit parfaitement conforme à l'original. Cela fut même accompagné d'un commentaire sur la Lettre du Cardinal de Bissy, fait par M. d'Alais, qui ne fut ni avantageux à ce Cardinal, ni agreable à l'auditeur.

* De Henin.

Je n'espere plus que M. le Cardinal de Noailles ni les autres Evêques qui lui sont attachés (un peu trop servilement,) fassent paroître leur Acte d'Appel, si ce n'est quand cela ne sera plus bon à rien. J'ai envie de voir cette Polyglotte de sa Lettre au Pape dont vous me parlez.

Ce sera une belle chose pour M. de Nantes * que ses Grands-Vicaires soient convaincus d'être *sepulcrorum effossores*, & punis pour ce crime.

* De Beauveau.

Il est vrai que je ne cesse point d'essuyer des persecutions de la part des Moines & de leurs amis en toutes sortes d'occasions, & même dans celles qui paroissent avoir le moins de rapport avec la Constitution, & qui en sont pourtant réellement des suites. Mais que faire, & qu'opposer à tout cela autre chose que la patience ? Il y a bien des gens en ce pays-ci qui me conseillent de m'addresser à M. le Duc d'Orleans, & de me plaindre des brouillons qui font tout le desordre ; mais je compte que je serois si peu écouté, que j'aime encore mieux souffrir les insolences de ces gens là, que d'y ajouter encore le chagrin d'être refusé en demandant qu'on en fasse justice. Et puis, quelle justice pourroit-on m'en faire ? Des Lettres de cachet ? Mais c'est une voie que je crois trop odieuse pour qu'un honnête homme doive s'en servir. Il me semble que l'abus que les Jesuites en ont fait, les doit rendre execrables à toute l'Eglise.

Si vous ne recevez pas souvent de mes Lettres, au moins les recevez-vous bien longues. Je vous demande pardon de la longueur & de la rareté.

LETTRE XXVII.

A M. LOUAIL. *Il lui parle de la resolution pitoyable prise en Sorbonne sur les signatures ; de l'Abbé Sartre son Diocesain & de sa famille ; des Couvents de Filles de Montpellier, & de la maniere dont il a appaisé les troubles qu'on y avoit excités ; des lanterneries du Cardinal de Noailles, & des circonstances de la mort de M. de Nantes.*

A la Verune le 30. *Septembre* 1717.

J'AI appris que ce que vous ne me disiez qu'en doutant sur la signature de la Censure de M. Arnauld, est très vrai, très pitoyable, & d'aucune utilité si les choses en demeurent-là. Car un ordre secret de cette façon ne repare pas l'honneur de la Faculté très blessé par cette injuste Censure, & ne levera point les scrupules de ceux qui en ont eu jusqu'ici, d'entrer en Faculté tant qu'on continuera à exiger la signature du Formulaire. Que leur importera que de deux choses qu'ils croient blesser également leur conscience, on en supprime une si on laisse subsister l'autre ? Je trouve donc que cela ne remedie à rien du tout, & ne sert qu'à rejouir & faire triompher les Molinistes, d'avoir empêché que justice ne fût faite, comme on en peut juger par le discours que vous me marquez que le sieur Targni vous a tenu. M. le Cardinal de Noailles ne sera pas plus traitable sur la signa-

signature d'un Formulaire expliqué, que sur l'abolition entiere du Formulaire. 1717.

Je sai que M. Sartre travaille pour prendre des Degrés. J'en suis fort aise, & il fait fort bien; car avant qu'il soit en état de s'expliquer sur ces signatures, il peut arriver bien des évenemens qui applaniront ces difficultés: *fiat*, *fiat*. La santé de Madame sa mere diminue tous les jours, dont je suis très affligé. Ce sera une perte considerable pour lui & pour moi. C'est une femme pleine de raison, de douceur, & de pieté. Elle a pour son malheur logé avec elle un frere Chanoine * de mon Eglise, qui est l'homme le plus emporté & le plus deraisonnable de tous les champions de la Constitution, & qui par ses incartades & ses mauvais discours abrege les jours de sa pauvre sœur. C'est le seul de toute sa famille qui soit dans ces principes, sans même en excepter deux petites sœurs de l'Abbé Sartre qui sont Religieuses de Sainte Marie. Ce Couvent fait bien, & j'en suis bien content jusqu'à present. Il y a bien quelques folles; cela ne peut pas être autrement: mais la plus grande partie de la Communauté, c'est-à-dire presque toute, fait & pense fort bien.

* Beschérand.

A propos de Couvent, je ne vous ai pas mandé une chose qui a fait bien du bruit ici; mais des bruits de la nature de tous ceux qui s'élevent à Montpellier, c'est-à-dire, qui durent trois jours & pas davantage.

A mon retour de Paris je trouvai un aussi grand feu dans ces Couvens que dans le reste de la ville, & j'appris bientôt que l'occasion du mal ne venoit pas du dedans des Couvens, mais par les mauvais discours qui se tenoient dans les parloirs par toute sorte de canaille Moliniste, sur tout par les Ecclesiastiques & les Jesuites qui portoient à ces pauvres filles toutes sortes de libelles, & qui ne pouvant les confesser, les dirigeoient à la grille. Sur cela je defendis à toutes les Superieures de laisser voir ni parler aucune Religieuse aux Ecclesiastiques ni aux Moines même parens (excepté les freres) sans une permission de moi par écrit. Cela excita le bruit dont je viens de vous parler: il finit au bout de deux jours. L'ordre a subsisté, s'execute fort exactement, & produit un si bon effet que je n'ai point envie de le revoquer.

Je ne vous reponds pas sur les lanterneries & les pusillanimités de M. le Cardinal de Noailles. Je suis trop en colere & trop fâché quand j'y pense.

Ce que j'apprends de la mort & des funerailles de M. de Nantes & que vous savez mieux que moi, est épouvantable.

LETTRE XXVIII.

A M. LOUAIL. *Il lui parle de M. Hersant, des visites épiscopales du Cardinal de Bissy, & du silence de l'Assemblée de l'Oratoire sur l'Appel.*

A la Verune le 2. *Octobre* 1717.

VOus m'auriez fait plaisir de me mander des nouvelles de la santé de M. Hersant. C'est un homme que j'honore infiniment, & dont je trouve que la vie est digne d'envie.

Je vous admire de croire que le Cardinal de Bissy a ordre de se tenir dans son Diocese, parce que l'envie lui a pris d'y donner la Confirmation & de le visiter: comme si un Evêque ne pouvoit songer à travailler dans son Diocese, que quand il a été chassé de Paris. Il est vrai que ces colonnes de la foi sembloient avoir cru jusqu'ici, que les services qu'ils rendoient à l'Eglise universelle, les dispensoient des petits soins de leurs Eglises particulieres. J'avois songé aussi à faire une visite dans mon Diocese; mais cette derniere attaque de goute m'oblige de la differer. J'espere pourtant être en état de me mettre en campagne d'abord après les vendanges;

1717. mais je ne puis encore me remuer, & je ne passe pas même les nuits sans douleurs.

Quand il arrivera quelque chose de nouveau dans mon Diocese, je vous le manderai le plus exactement que je pourrai, & vous en ferez tel usage que vous jugerez à propos. Mais je vous assure que je ne le ferai pas en vue d'implorer le secours de l'homme que vous savez. Je suis persuadé que s'il parloit de moi, ce ne seroit que pour en dire du mal, & qu'il seroit plus aise de m'en faire que de me justifier. Tout ce que je puis desirer de mieux de sa part, c'est son indifference & son oubli. Je n'espere pas même cette faveur; car il ne me pardonnera jamais les mauvais procedés qu'il a eus avec moi.

Je vous rends mille graces de vos nouvelles. Je savois la nomination des Evêchés, & celle des funerailles de M. de Nantes. Cette mort fait trembler. Il y a là une marque de la vengeance divine qui est épouvantable.

Je ne sai pourquoi vous êtes si content de ce qui s'est passé à l'Assemblée des Peres de l'Oratoire. Je ne le suis point du tout qu'ils n'ayent donné aucun signe de vie sur l'Appel. Vous ne le serez peut-être pas non plus que je vous fatigue si souvent de mes longues Lettres. Vous êtes malheureux en cela; car c'est une faute dont je n'ai jamais été gueres accusé.

LETTRE XXIX.

A M. Louail. Il lui parle des visites qu'il va faire dans son Diocese, de la Declaration du Roi du 7. Octobre, & de l'Appel d'un de ses Curés.

A la Verune le 18. *Octobre* 1717.

JE reçus il y a quelques jours, Monsieur, votre Lettre du 7. qui m'a trouvé luttant toujours, comme vous dites fort bien, avec la goute. Je ne l'ai pourtant plus, ni douleur; mais j'ai une si grande foiblesse dans les pieds que je ne me traîne encore qu'avec une peine infinie. J'attends qu'ils soient un peu fortifiés pour aller faire des visites, & je les ai indiquées pour d'abord après les fêtes. Je vous prie d'en recommander à Dieu le succès.

J'apprends que la Declaration du Roi est enfin donnée. Empêche-t-elle de recevoir des adhesions à l'Appel? Si quelqu'un se presentoit pour cela à mon Officialité, je ne le renvoyerois pas. Il s'est passé une assez jolie petite histoire depuis fort peu de jours dans mon Diocese. Un Curé fort honnête homme, mais qui avoit beaucoup d'horreur pour l'Appel, a lu avec grande avidité tous les libelles qui ont été faits contre. Il en a été si mecontent, & y a trouvé tant de malignité, si peu de bonne-foi, qu'il a voulu examiner l'affaire contradictoirement, & a lu plusieurs Ouvrages faits en faveur de l'Appel; ensuite de quoi il a appellé. . . . .

Madame de Vieilbourg, dites-vous, n'a pas voulu me faire l'honneur de m'écrire, à cause que je n'ai pas osé la fatiguer de mes fastidieuses Lettres. Elle me punit bien severement d'une chose dont elle devroit me savoir gré. Cependant sa Lettre n'eût rien gâté, car je m'en serois tenu fort honoré; & vous savez que nous autres Gascons aimons bien ce qui nous fait honneur. Je vous prie pourtant de l'assurer que cela ne m'empêchera pas de rendre à M. Fouillou tous les petits services qui pourront dependre de moi.

LET-

LETTRE XXX.

1717.

A M. LOUAIL. *Il parle du refus que M. de Louvois avoit fait d'un Evêché & de la disposition où il seroit d'en faire autant ; de la crainte qu'il a sur son entrée dans l'épiscopat dont le fardeau l'accable, & dont il voudroit bien pouvoir se decharger.*

A la Verune le 9. *Novembre* 1717.

JE ne sai, Monsieur, si le refus qu'a fait M. l'Abbé de Louvois de l'Evêché de Clermont aura l'approbation du public, & je n'entreprendrai point de decider s'il a bien ou mal fait. Mais je sai que j'en aurois fait autant que lui si j'eusse été en sa place. Toutes les raisons chretiennes & humaines m'auroient porté à prendre ce parti. Je ne laisse pas de regretter le bien qu'il auroit été en état de faire dans ce Diocese. Dieu veuille y mettre un Ministre fidele & selon son cœur. Pour moi je vous avoue que j'envie le bonheur de tous ceux qui ne sont point Evêques, & la tranquillité dont il leur est permis de jouir. N'ayant pas été assez heureux pour passer ma vie exemt de ce pesant fardeau, je desire fort d'en être dechargé, à present que le nombre des années, les infirmités, & l'approche de l'éternité me font sentir plus vivement que jamais, qu'il est & qu'il a toujours été au-dessus de ma foiblesse. Bon Dieu! Si les jeunes gens qui sont élevés à l'épiscopat pouvoient comprendre ce que c'est, où en trouveroit-on qui voulussent s'en charger? Depuis que, pour mon malheur & pour celui de cette pauvre Eglise ci, la patience divine a souffert que j'en fusse chargé, je puis vous assurer que je n'ai passé aucun jour de ma vie sans quelque nouvelle peine & quelque nouvel embarras, qui augmentent tous les jours plutôt que de diminuer. Mon Chapitre m'en fait plus que jamais; & soit que ce soit ma faute, soit que ce soit celle des autres, tout ce qui m'arrive me fait craindre d'occuper une place où Dieu ne m'ait pas appellé. Je voudrois bien ne pas grossir davantage le compte que j'ai à lui en rendre. Je vous parle avec beaucoup de sincerité, je vous assure.

LETTRE XXXI.

A M. l'Evêque de MIREPOIX. *Il lui decharge son cœur sur la nouvelle qu'il avoit reçue de l'acceptation du Cardinal de Noailles; & il l'assure qu'avec la grace de Dieu, il n'acceptera jamais la Bulle en quelque maniere que ce soit. Il lui parle des dispositions de M. de Chaalons, & l'invite à venir promtement à Montpellier.*

A Montpellier le 23. *Novembre* 1717.

JE reçus hier, Monseigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 17. de ce mois, & ne devois pas y faire reponse. J'espere que vous serez ici avant qu'elle arrive chez vous. Mais je ne puis pourtant m'empêcher de vous chercher autant & le plus promtement qu'il m'est possible, pour vous repandre mon cœur qui est dans l'amertume, & chercher quelque consolation auprès de vous. Si quelqu'un peut m'en procurer, c'est assurement vous, mon très cher Seigneur. Mais n'en avez-vous pas besoin vous-même autant que moi; & ne serez-vous pas aussi consterné que je le suis de la nouvelle que je reçus hier, dont voici la teneur? Ce qui est de pis, c'est qu'elle me vient de trop bon endroit pour pouvoir en douter.

1717. „ Des personnes des mieux instruites m'avouerent enfin hier, qu'il n'étoit que „ trop vrai que M. le Cardinal de Noailles avoit remis entre les mains de Mon- „ seigneur le Regent, une acceptation signée de lui, relative, non au precis, „ mais à son *Corps de doctrine*, &c."

Hé-bien! Monseigneur, avois-je tort dans le tems que nous étions à Paris de vous dire & de m'en plaindre hautement, comme je l'ai fait, (vous en êtes temoin) que ce *Corps de doctrine* étoit un piege qu'on nous tendoit pour nous conduire à l'acceptation de la Bulle? Avois-je tort de vous conjurer, par cet amour si pur & si tendre que vous avez pour la verité, c'est-à-dire pour tout ce que vous avez de plus cher au monde, & de vous supplier humblement de ne le point adopter? Avez-vous eu tort de refuser avec tant de fermeté de le signer?

Voilà donc M. le Cardinal de Noailles qui vient enfin de faire ce que nous craignions pour lui depuis si long-tems, & que toute l'Eglise craignoit qu'il ne fît. Que le saint nom de Dieu soit beni. Adorons l'ordre de sa providence, & prenons garde qu'un exemple si triste n'ébranle notre foi, & ne nous fasse abandonner la defense de la verité, de ce pretieux depôt qui nous a été confié. Nous ne devons pas douter que cet exemple ne diminue notre nombre. Mais le Dieu des armées peut, quand il lui plaît, faire triompher le petit nombre du plus grand: 1. Mach. III. 18. 19. 21. *Facile est concludi multos in manus paucorum; & non est differentia in conspectu Dei cæli liberare in multis & in paucis.* Dieu, Monseigneur, peut fort bien se passer de ceux qui l'abandonnent. Ce n'est pas d'eux de qui nous avons du attendre notre force; *sed de cælo fortitudo est.* Moins nous avons à attendre d'eux, moins nous devons craindre; & plus nous devons nous confier en Dieu qui certainement ne nous abandonnera pas, parce que *pugnabimus pro animabus nostris & legibus nostris*, &c. Nous servons l'Eglise, qui ne peut être vaincue par les puissances de l'enfer. Avec elle nous sommes surs de la victoire; & c'est une infidelité & un manque de confiance aux promesses de Jesus-Christ, que d'en douter. J'espere donc, ou plutôt je suis assuré que, malgré l'infidelité des hommes, Dieu n'abandonnera pas sa cause. Vous ne l'andonnerez pas non plus.

Pour moi, Monseigneur, toutes les reflexions que j'ai pu faire sur cette affaire ne font que me confirmer dans mes sentimens. J'espere avec la grace de Dieu ne m'en jamais departir. Vous avez pu par consequent assurer comme vous avez fait, & sans crainte d'être desavoué, que je n'entrerois dans aucune negociation qui allât à recevoir la Bulle de quelque maniere que ce pût être. Nous sommes, comme vous le dites, au tribunal de l'Eglise universelle. Il faut nous y tenir, & nous ne pouvons admettre aucun autre juge, ni aucun autre expedient.

Mais M. de Chaalons (puisque vous êtes en commerce avec lui) quel parti prend-il sur cela? J'ai vu étant à Paris, une Lettre de lui & signée de lui * entre les mains de M. de Boulogne, la plus belle du monde, pour prouver, (& il le prouve admirablement bien) qu'on ne peut en conscience recevoir la Constitution, ni purement & simplement, ni avec des explications. Comment un Prelat aussi droit & aussi éclairé qu'il l'est, pourroit-il agir contre ses principes?

* Elle est imprimée.

Adieu, mon cher Seigneur. Je vous demande mille pardons de la longueur de ma Lettre. Votre derniere que vous trouvez bien longue, étoit de quinze pages trop courte. Je ne vous prie pourtant pas de m'en écrire une autre plus longue, mais de venir ici promtement, & toute autre affaire cessante. Votre presence y est infiniment necessaire pour me fortifier & me consoler. Il faut, s'il vous plaît, que je sache le jour que vous arriverez, & que je vous donne à souper ce jour là. Ce seroit un jour de fête pour moi, s'il pouvoit y en avoir dans les circonstances presentes. D'ici là je n'aurai plus l'honneur de vous écrire. En attendant, recevez les assurances de mon respect & de mon fidele attachement.

LET-

LETTRE XXXII.

1718.

A M. Louail. *Il lui parle des negotiations où le Cardinal de Noailles s'étoit embarrassé, du* precis de doctrine *envoyé à Rome, de l'opposition de M. de Verdun à toute acceptation, dans laquelle il l'avoit confirmé, & de la conduite des Evêques de Languedoc.*

A la Verune le 21. *Fevrier* 1718.

Voici, Monsieur, nos Etats finis, & en même tems ma paresse, ou plutôt les distractions & les dissipations que causent les Etats, malgré qu'on en ait.

Je crois comme vous que le Cardinal de Noailles demandera qu'on arrête le cours des fleuves avant que d'avaler la mer; mais c'est toujours à mon sens un grand malheur que toutes ces lanterneries & tous ces amusemens, dont je serois très choqué si j'étois en la place de M. le Regent, dont M. le Cardinal de Noailles à la fin pourra bien être la dupe lui-même à force de vouloir duper les autres, qui ne servent qu'à retenir la verité captive, & à l'empêcher lui de publier son Appel en bonne forme, & de laisser paroître ceux des autres Evêques qui ont appellé, ou qui veulent appeller avec lui.

Mais à l'occasion de ce *precis de doctrine* que vous dites qui a été envoyé à Rome, il faut que je vous fasse part d'une Lettre que j'ai reçue de M. l'Evêque de Verdun* du 10 de ce mois; dont je vous envoie la copie pour m'épargner la peine d'en faire l'extrait. * De Bethune.

Que signifient à votre avis ces paroles que j'ai soulignées (*a*). En lui faisant reponse (car je la lui ai faite) je l'ai prié de m'en donner l'explication, & lui demande si on lui auroit proposé de signer ce *precis de doctrine.* Je lui mande que, quand nous étions à Paris après notre Appel, on nous avoit fort pressé, M. de Mirepoix & moi, de signer le *Corps de doctrine*; que nous n'avions pas jugé à propos de le faire; que Messieurs de Senez & de Boulogne ne l'avoient pas signé non plus. J'espere que ma Lettre l'empêchera de signer, supposé qu'on l'en presse & supposé qu'il ne l'ait pas encore fait. Je lui mande que M. de Mirepoix & moi n'avons pas d'autres sentimens que lui, & je l'exhorte fort à y persister. J'ai prié M. de Mirepoix de lui mander la même chose. Il me l'a promis, & j'espere qu'il le fera: mais je n'en suis pas fort sûr.

Nos Etats ont été fort tranquilles sur la Constitution, & les Evêques Acceptans ont vecu fort poliment avec nous. Plusieurs condamnent hautement le fanatisme de M. d'Apt*, entre autres M. de Narbonne, † qui dit qu'il faut être fou pour nous traiter de schismatiques & d'excommuniés. M. de Castres ** parle encore bien plus haut; & je crois que si M. le Cardinal de Noailles entreprenoit de le faire appeller, il en viendroit assez aisement à bout.

* De Foresta.
† De la Berchere.
** Beaujeu.

LET-

(*a*) Je pense toujours qu'on ne peut recevoir la Constitution *Unigenitus* relativement à un corps de doctrine parfait. *Paroles de M. de Verdun.*

1718.

LETTRE XXXIII.

*A M. *** Il lui marque le motif qui l'avoit porté à écrire au Pere Quesnel une Lettre qui devoit être imprimée, qui étoit de rendre un temoignage public & permanent à la verité, & comment l'Appel en empêcha l'impression, à laquelle il consent neanmoins si cela peut être de quelque utilité.*

A Montpellier le 26. Avril 1718.

Lettre XX. au P. Quesnel ci-dessus pag. 33.

JE reçois tout presentement, Monsieur, votre Lettre du 19. Celle dont vous me parlez que j'écrivis l'année passée, [ou plutôt à la fin de 1716.] ne fut écrite que dans le dessein qu'elle fût rendue publique, parce que dans ce tems là l'Appel que Dieu m'avoit fait la grace de m'inspirer d'interjetter au Concile, & dont j'avois dès-lors formé le dessein, n'étoit point encore resolu. Il y avoit quelques-uns de mes très respectables associés & peres, à qui je n'en avois pas encore parlé, & à qui je n'osois presque en faire la proposition craignant qu'elle ne leur fût peu agreable; & ce n'étoit peut-être pas sans raison que je craignois d'avoir beaucoup à combattre pour les faire entrer dans mes sentimens. Je ne savois d'ailleurs s'il convenoit à la cause que nous defendions ensemble, que je me separasse de personnes qui m'étoient si cheres, & unies de sentimens.

Je leur reprochois & à moi-même que jusques-là nous n'avions rien fait pour la defense de la verité; que veritablement nous ne l'avions pas encore trahie lâchement, mais que Dieu nous ayant fait la grace de nous la faire connoître, nous nous rendrions plus coupables, en ne faisant rien pour elle.

Je crus donc qu'il falloit faire quelque chose pour cette verité si aimable & si peu aimée, & pour nos Eglises, afin de faire voir à nos successeurs, que nous avions conservé fidelement la foi qu'elles ont reçue. C'est ce qui me determina, dans le doute où j'étois alors si nous ferions notre Appel, à écrire la Lettre en question & à la rendre publique, pour être un temoignage après moi de mes sentimens & de la foi de mon Eglise.

Mais Dieu ayant repandu ses benedictions sur l'Appel, j'ai cru que cette Lettre, qui par-là devenoit inutile, ne meritoit pas de voir le jour.

Cependant la personne à qui elle étoit écrite & qui vous écrit, me demanda la permission de la faire imprimer. Je consultai un de ses amis & des miens, qui ne me le conseilla pas, disant qu'il ne croyoit pas que cela convînt dans le tems que je lui en parlois: mais je crois franchement que c'est parce qu'il ne jugeoit pas qu'elle meritât de l'être. Comme je ne sentis pas de fausse tendresse pour cet enfant assez difforme que j'avois enfanté, je n'eus pas de peine à consentir qu'il demeurât enfermé, d'autant plus que je serois bien fâché de rien faire par aucun motif que par amour pour l'Eglise & pour la verité. Ainsi je crois qu'il faut supprimer, non seulement comme inutile, mais encore comme mauvais, tout ce qui ne peut servir ni à l'un ni à l'autre.

Si cependant, contre ma pensée, elle pouvoit servir à quelque chose, je consentirois à tout, desirant de tout mon cœur de sacrifier tout ce que j'ai au monde, mon repos, ma vie, mon amour propre, à la defense de la verité.

LET-

LETTRE XXXIV. 1718.

Au même. Il consent que sa Lettre au Pere Quesnel soit imprimée, si on le juge à propos; il se rejouit de la santé vigoureuse de ce saint Prêtre, & il temoigne avoir grande confiance dans ses prieres.

A Montpellier le 27. Mai 1718.

JE commence par l'article qui regarde la Lettre que vous savez. . . & je m'en rapporterai volontiers à ce que votre compagnie jugera de plus convenable & de plus utile. Pour moi, je vous assure qu'aucun interêt particulier ne me fait ni souhaiter ni craindre qu'elle soit rendue publique. Cela m'importe peu, pourvû que la verité, c'est-à-dire Jesus-Christ soit annoncé, de quelque maniere que ce soit.

Au reste je vous assure que je ne reconnois point cette piece dans le portrait que vous en faites. C'est une vanité Gasconne, qui vous fait estimer les choses de votre pays beaucoup plus qu'elles ne valent. C'est peut-être aussi en même tems une marque de l'amitié que vous avez pour moi, & à laquelle je suis très sensible; car rien ne me flatte plus agreablement que de pouvoir croire que les gens de bien en ayent pour moi.

J'ai une sensible joie de ce que vous me mandez de la bonne santé de celui avec qui vous êtes [le Pere Quesnel,] & de ce qu'elle est encore assez forte pour pouvoir travailler avec la même application qu'il a toujours fait. Je regarde sa conservation comme un miracle perpetuel que Dieu fait en faveur de son Eglise, pour y maintenir la pureté de la foi. Je vous prie de lui bien faire mes complimens, & de le sommer de ma part de tems en tems, de la parole qu'il m'a donnée de m'assister du secours de ses saintes prieres.

LETTRE XXXV.

A M. Louail. Il lui marque sa douleur sur l'état des affaires de l'Eglise, & sur toutes les manœuvres du Cardinal de Noailles, son étonnement de ce qu'on n'a pas rendu à M. le Regent une Lettre des IV. Evêques contre le Decret de l'Inquisition, & sa resolution de rester à Montpellier, ne voyant aucun bien à faire à Paris.

A la Verune le 1. Août 1718.

QUELQUE curieux que je doive être & que je sois, Monsieur, des nouvelles des affaires de l'Eglise, je ne suis pas trop fâché de n'en point apprendre depuis les dernieres que vous m'avez mandées; car elles me font croire que les premieres qui viendront seront fort tristes. Cependant j'espere toujours contre toute esperance. Le paneau que le Cardinal de Bissy a tendu au Cardinal de Noailles n'ayant pas réussi, ce dernier paroit reduit au pied du mur, & hors d'état de refuser ni de differer de recevoir la Constitution, lorsqu'on se contentera qu'il la reçoive comme il l'a proposé lui-même: c'est-à-dire relativement à son *precis de doctrine*, &c. C'est à quoi se reduiront apparemment les Bissy & Compagnie. Voilà comme vous raisonnez: voilà, je crois, comme tout le monde raisonne: voilà comme je raisonne moi-même.

Mais d'un autre côté M. le Cardinal de Noailles s'est deja trouvé tant de fois dans de semblables presses, & a toujours trouvé si heureusement tant d'échappa-

1718. toires, que j'espere qu'il en trouvera encore cette fois-ci. Peut-être aussi que je me flatte trop, & que tandis que je vous écris ceci vous m'écrivez de votre côté actuellement que l'affaire est faite & qu'il a accepté. Si ce malheur arrive que fera-t-il avec son Clergé, & que fera son Clergé avec lui? Ses Curés retracteront-ils tout ce qu'ils ont dit, fait, & imprimé? Se desisteront-ils de leur Appel? La Faculté de Theologie de Paris, &c. s'en desistera-t-elle? En un mot je ne comprends pas que M. le Cardinal de Noailles puisse accepter la Constitution, ni s'empêcher de l'accepter.

Mais ce que je ne comprends pas non plus, ce sont les raisons qui ont empêché jusqu'à cette heure M. de Boulogne de rendre notre Lettre (a). Il me semble que l'embarras où est M. le Cardinal de Noailles, ce nouveau Bref du Pape, & toutes les circonstances presentes devroient le faire hâter de la rendre plutôt que de l'en empêcher. D'ailleurs cette Lettre est faite pour nous plaindre du Decret de l'Inquisition; & pour peu qu'on differe encore à la rendre, personne ne se souviendra plus qu'il y ait jamais eu un tel Decret de l'Inquisition. Enfin je conviens qu'un pauvre Provincial au fond du royaume & presque plutôt en Afrique qu'en France, ne peut pas raisonner si juste que ceux qui sont à Paris; mais certainement autant que mes pauvres petites lumieres peuvent aller, il me semble qu'on a fort mal fait de ne la pas rendre plutôt, & qu'on fera très mal de ne la pas rendre à present. L'a-t-on fait signer à M. de Verdun? J'ai reçu une Lettre de lui dans laquelle il ne m'en parloit pas: c'est pourquoi je n'ai osé lui en parler dans la reponse que je lui ai faite. Mais ce qu'il me dit bien clairement, c'est que, quelque chose que fasse M. le Cardinal de Noailles, il ne recevra jamais la Constitution, ni purement & simplement, ni relativement au precis de doctrine, ni de quelqu'autre façon que ce puisse être... N.N... me sollicitent d'aller à Paris, mais je leur ai mandé que je n'irois pas cette année. J'irois pourtant & je partirois plutôt aujourd'hui que demain, si ma presence en ce pays-là pouvoit être de quelque utilité à l'Eglise; mais je ne prevois pas que je puisse lui être bon à rien. Je crains beaucoup au contraire mon absence de mon Diocese... Je compte pourtant d'en sortir après la Notre-Dame pour aller voir Messieurs de Mirepoix & de Pamiers; mais ce ne sera qu'un voyage de quinze jours ou de trois semaines.

Du 16. Fevrier.

Je crains fort que le pauvre Cardinal de Noailles ne soit entierement renversé par ce Mandement, que vous dites que les Evêques Acceptans projettent de faire pour recevoir son *precis de doctrine*. Cela le flattera si fort qu'il ne pourra plus après cela se dispenser de leur faire le plaisir de recevoir la Constitution. Mais en recevant ce *precis de doctrine* renonceront-ils à leur Instruction de 1714? Et lui M. le Cardinal de Noailles se desistera-t-il de son Appel? Qu'irois-je faire à Paris, & quel compliment lui ferois-je après toutes ces belles manœuvres? Si je n'ai plus autre chose à faire qu'à gemir des maux de l'Eglise, je le ferai aussi bien ici qu'à Paris. Je vous avoue que mon affliction est extrême: mais je ne puis pourtant me resoudre à me defier de la toute-puissance de Dieu & de sa protection sur son Eglise; mais je crains fort la malice & la foiblesse des hommes. Et Dieu peut fort bien permettre la chûte d'un grand nombre d'Evêques & même de Cardinaux, sans manquer aux promesses qu'il a faites à l'Eglise.

LET-

(a) [M. de Montpellier parle ici d'une Lettre écrite à M. le Regent contre le Decret de l'Inquisition du 16. Fevrier 1718. qui condamne l'Acte d'Appel des IV. Evêques. On n'a pu recouvrer cette Lettre dont on voit des extraits dans le tome 2. des *Anecdotes* sur la Constitution, page 380. & suivantes.]

LETTRE XXXVI.

A M. Louail. *Il lui marque ses allarmes sur la conduite du Cardinal de Noailles, & il l'assure de la fermeté de M. de Chaalons & de M. de Verdun.*

A la Verune le 23. Août 1718.

JE reçus hier, Monsieur, votre Lettre du 16. Elle m'épouvante plus qu'elle ne me rassure. La mauvaise reception faite aux dix-huit Curés est un fort mauvais pronostique. Il ne les a jamais traités de cette maniere tant qu'il a été ferme; & je crains fort que ce ne soit là le dernier adieu qu'il leur donne. Il est vrai que je vois toujours noir, & qu'il n'y a pas dans le monde un plus grand poltron que moi. Dieu veuille que je le sois trop dans cette occasion, & que tout ce que j'apprehende ne soit qu'un effet de mon échauffée & poltronne imagination. Mais je vous avoue que je crains beaucoup pour le pauvre Cardinal de Noailles. J'avois oublié de vous mander que M. de Chaalons avoit été voir M. de Verdun; & qu'il l'avoit assuré que si Monsieur son frere recevoit la Constitution il ne suivroit pas son exemple. Entre nous c'est M. de Verdun lui-même qui me l'a mandé. Ce dernier avec qui je suis assez en commerce, me paroit plus ferme qu'un rocher.

Le Cardinal de Noailles.

LETTRE XXXVII.

A M. Louail. *Il lui temoigne la douleur qu'il a ressentie de la mort de M. l'Abbé de Louvois, & il l'invite à venir demeurer avec lui à Montpellier.*

A la Verune le 28. Novembre 1718.

J'Ai été si accablé, Monsieur, d'une nouvelle attaque de goute plus douloureuse que la premiere, que je n'ai pu jusqu'ici vous temoigner que par l'organe de M. Croz, combien j'ai été sensible à la mort de M. l'Abbé de Louvois, & la part que je prends à la douleur qu'elle vous a causée. Outre l'honneur de son amitié sur laquelle je comptois, ce que j'ai appris des sentimens chretiens dans lesquels il est mort, & des mesures qu'il avoit prises avant ce terrible passage pour s'y preparer, me le font regretter infiniment, & me remplissent en même tems de consolation & d'esperance pour lui.

On m'a mandé que vous étiez retiré dans la montagne de Sainte Genevieve. Est-ce pour toujours ou en attendant quelque autre demeure? J'estimerai heureux celui avec qui vous voudrez la choisir. Malheureusement ce ne sera pas dans un coin de province. Il ne seroit pas juste que vous y fussiez relegué. Mais comme on ne se fait pas toujours justice à soi-même, je sai un homme dans un lieu fort éloigné de Paris qui étoit assez extravagant pour vouloir vous offrir sa maison, sa personne, & tout ce qui auroit pu dependre de lui pour vous rendre le sejour de province agreable. Il n'étoit pas fou de souhaiter que vous acceptassiez ses offres; mais je crois qu'il auroit été fou de l'esperer. Enfin, Monsieur, quelque lieu que vous habitiez, si je ne suis pas assez heureux que d'y habiter avec vous, je vous prie que notre commerce n'en soit point interrompu, & de vouloir bien me donner de vos nouvelles.

1719. LETTRE XXXVIII.

A M. Louail. *Il lui marque son état d'infirmité, le dessein où il est d'aller à Paris, & il le presse de venir demeurer avec lui.*

A Montpellier, le 16. *Janvier* 1719.

IL y a aujourd'hui quatre mois, Monsieur, que la goute me prit chez M. de Mirepoix, & depuis ce tems là elle ne m'a point quitté. Il y a quelques jours que je croyois en être entierement delivré, mais depuis elle est revenue, & je suis presentement hors d'état de me soutenir. C'est cette cruelle infirmité qui m'a empêché de repondre plutôt à votre derniere Lettre. . . .

Je compte, comme je vous l'ai mandé, d'être ce printems à Paris, pourvû que Dieu conserve ma mere & me rende la santé. Je compterois mon voyage bien employé, si je pouvois vous determiner à venir avec moi en ce pays-ci. Vous voulez savoir quel usage je ferois de vous. Hé! quel usage n'en ferois-je pas? Je vous prierois d'accepter la qualité de mon Grand-Vicaire, d'être le maître absolu dans ma maison, & d'ajouter à cela toutes les conditions que vous voudriez me prescrire. Je n'en refuserois aucune. Il me semble que cette proposition n'est point du tout contraire à l'amour que vous avez pour l'Eglise; & je vous assure que vous trouverez ici des occasions continuelles de la servir.

Je ne doute pas que bien des gens n'ayent le même desir que moi. Je n'ose me flatter d'une preference que je ne puis meriter que par le desir très sincere que j'ai, & sur lequel vous pouvez compter, de contribuer autant qu'il sera en moi, à vous rendre la vie aussi douce qu'un Ecclesiastique la puisse souhaiter, & de ne vous donner d'autres peines, que celles de partager les miennes avec moi. . . . Vous ne m'aviez pas mandé que M. de Chaalons eût envie de vous attirer auprès de lui; mais je l'avois appris par ailleurs.

LETTRE XXXIX.

A M. le Cardinal de Noailles. *Il le remercie de son Instruction pastorale. Il la regarde comme un gage de sa bienveillance qu'il croyoit avoir perdue sans en connoître la cause, & il l'assure de son attachement & de sa veneration.*

A Montpellier le 15. *Fevrier* 1719.

JE reçois tout presentement, Monseigneur, la Lettre que Votre Eminence m'a fait l'honneur de m'écrire, & son Instruction pastorale, avec autant de reconnoissance que j'avois d'impatience de voir cette piece. Je savois deja que le public l'a trouvée digne de vous & de son attente; & je vas la lire avec une parfaite confiance d'y trouver des armes propres à la defense des verités pour lesquelles vous nous avez appris à combattre. On ne peut être plus sensible que je l'ai été aux assurances que Votre Eminence a bien voulu me donner en cette occasion, de la continuation & du retour de sa bienveillance que je croyois avoir perdue, sans avoir jamais pu en connoître la cause. J'en gemissois, & je n'osois me plaindre d'un malheur que le public n'auroit peut-être pas cru comme moi que je n'avois pas merité. Permettez-moi donc, Monseigneur, de vous assurer que je n'ai jamais cessé de desirer très ardemment de meriter les bontés dont vous m'avez honoré pendant tant d'années. Je vous supplie de n'en pas arrêter le cours; & j'ose dire que je les merite un peu par l'attache-

tachement le plus sincere & le plus parfait pour votre personne, par la veneration que j'ai toujours eue pour les grandes qualités que Dieu a mises en vous, & par le respect avec lequel je suis, &c. 1719.

LETTRE XL.

A M. HIDEUX *Syndic de la Faculté de Theologie de Paris. Il lui envoie l'Acte d'adhesion des Docteurs & des Bacheliers de son Diocese aux Appels de la Faculté, & il le prie de le faire inserer dans ses Registres.*

A Montpellier le 25. Fevrier 1719.

LES Docteurs qui sont dans mon Diocese, Monsieur, ne peuvent se consoler de n'avoir point contribué de leur suffrage aux nouveaux Appels que la Faculté vient d'interjetter au Concile general, qu'en adherant d'ici à cet Appel.

Voilà l'Acte de leur adhesion. Je me suis chargé d'avoir l'honneur de vous l'envoyer, & de vous assurer qu'il n'y en a pas un qui ne soit parfaitement uni de sentimens à la Faculté. Si leur éloignement leur a ôté la gloire de rendre à la verité des temoignages aussi éclatans que ceux que leurs confreres lui ont rendus dans la capitale du royaume, ils n'ont pas eu moins de courage qu'eux à la defendre dans ces provinces éloignées; & j'ai la consolation de voir que leur zele & leur capacité sert à convaincre tous les jours beaucoup de personnes, de la fausseté qu'on leur avoit enseignée, aussi bien que de la malice & de l'ignorance de ceux qui les avoient seduits.

Je vous supplie, Monsieur, d'accorder à ces membres de la Faculté, la grace qu'eux & moi vous demandons, de faire enregistrer dans ses Registres leur adhesion.

Les Bacheliers qui sont ici, & qui ne se regardent pas moins comme enfans de la Faculté, ont cru qu'ils pouvoient en cette occasion se joindre à eux. Je suis avec un très parfait attachement, &c.

LETTRE XLI.

A M. l'Abbé CROUZET DE LA TOUR. *Il le prie de remettre à M. Hideux la Lettre precedente, & l'adhesion des membres de la Faculté qui étoient à Montpellier.*

A Montpellier le 25. Fevrier 1719.

C'EST une terrible chose, Monsieur, que la goute & des Etats. J'ai eu la premiere pendant cinq mois, & il n'y a pas encore huit jours que je suis debarrassé des autres. Ceux-ci font manquer à toute sorte de devoirs, & l'autre rend si paresseux qu'on n'est bon à rien du tout. Voilà ce qui m'a empêché de vous faire plutôt reponse, & de vous envoyer l'Acte d'adhesion de nos Docteurs & Bacheliers aux derniers Appels interjettés par la Faculté au Concile general. Il est dans ce paquet, avec une Lettre que je me donne l'honneur d'écrire à M. le Syndic. Je vous prie de la lui rendre de ma part, & de lui temoigner que l'Eglise de Montpellier, à quelques-uns près qui ne savent pas lire & qui n'ont pas le sens commun, n'a pas d'autres sentimens que ceux de la Faculté. Je vous salue de tout mon cœur, & suis, Monsieur, plus parfaitement à vous qu'à moi-même.

1719. LETTRE XLII.

A M. le Cardinal de NOAILLES. *Il fait l'éloge de l'Instruction pastorale de cette Eminence. qui lui paroit un Ouvrage exellent & parfait à quelques lignes près, & il en attend la suite avec impatience.*

A Mompellier le 8. Mars 1719.

J'AI lu, Monseigneur, avec une très grande satisfaction votre Instruction pastorale. Quelque grande idée que sa reputation m'en eût deja donnée, je l'ai trouvée encore au-dessus de ce que j'en entendois. Les raisonnemens en sont si forts qu'il est impossible d'y repondre. Vous y prouvez demonstrativement tout ce que vous avancez, & avec tant d'ordre & de clarté que cela est à la portée de tout le monde. Les gens qui vous sont le plus opposés, sont forcés de donner des louanges à cette Instruction, en ajoutant pourtant qu'*elle est faite avec beaucoup d'art*, c'est-à-dire selon eux, propre à en imposer & à seduire. Et c'est ainsi que j'en ai oui parler à quelques Prelats de notre province. Plût à Dieu que cette Instruction pût les seduire, ou plutôt leur faire avouer leur faute! C'est-à-dire les forcer à confesser la verité qu'ils connoissent & qu'ils ne cessent de persecuter.

Votre Eminence detruit parfaitement ce pretendu temoignage de l'Eglise universelle qui étoit leur grand argument, & avec lequel ils ont seduit veritablement beaucoup de monde. En un mot c'est un Ouvrage excellent & qui me paroit un Ouvrage parfait, à cinq ou six lignes près environ que j'aurois bien voulu que Votre Eminence en eût retranchées.

Il nous laisse dans une grande impatience d'en voir la seconde partie. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous donne la santé necessaire pour resister aux travaux que vous soutenez pour l'Eglise, & qu'il vous conserve longues années pour son avantage & pour la defense de la verité. Je suis avec respect, &c.

LETTRE XLIII.

Au Pere QUESNEL. *Il lui marque que lui & les autres Prelats Appellans n'ont pas cru pouvoir separer sa cause personnelle, ni celle de son Livre, des verités qui y sont enseignées, & qui ont été outragées en sa personne: il l'assure de son respect & de sa veneration, & il lui recommande le porteur de cette Lettre.*

Août 1719.

J'AI reçu, Mon Reverend Pere, avec une très sensible joie la Lettre que vous nous écrivez au sujet de l'Appel que nous venons d'interjetter des Lettres du Pape *Pastoralis officii*, au futur Concile general, du Memoire que nous avons fait imprimer à la suite pour faire connoître les motifs de cet Appel, & de toute la conduite que nous avons tenue depuis ce jour dont vous nous parlez, où Dieu nous fit la grace d'ouvrir nos levres pour rendre à votre innocence, & aux verités que vous avez enseignées, le temoignage que notre caractere nous pressoit si fort de leur rendre: jour que je puis appeller comme vous, *à jamais memorable*, puisque c'est celui de toute ma vie où j'ai reçu la plus pure & la plus sensible consolation, & qui m'a mis dans une tranquillité d'esprit que rien n'a pu troubler depuis.

Tom. I. pag. 19. & suivantes.

Comme il est vrai que votre affaire est autant la nôtre que la vôtre, vous ne nous devez pas plus de reconnoissance d'avoir defendu des verités attaquées, que nous

nous vous en devons au nom de toute l'Eglise, de les avoir enseignées comme vous avez fait. Les Evêques ne sont pas moins obligés de defendre l'honneur & l'innocence d'un Prêtre calomnié, que la pureté de la doctrine & des dogmes qu'il enseigne. 1720.

Les trois Evêques avec qui j'ai l'honneur d'être associé, & dont j'ai toujours suivi les lumieres autant qu'il m'a été possible, ont cru voir si clairement dans votre Ouvrage la doctrine de l'Ecriture & de la Tradition, qu'ils n'ont pas cru pouvoir condamner l'un sans condamner les autres en même tems. Il leur a paru que l'injustice qu'on vous avoit faite, en vous condamnant sans vous avoir entendu, étoit moins un outrage fait à votre personne, qu'aux verités contenues dans les propositions qu'on vouloit censurer. C'est donc avec raison que nous n'avons pas cru devoir separer votre cause personnelle de celle de votre Livre, ni celle de votre Livre de la nôtre qui est celle de la verité.

Du reste, Mon Reverend Pere, je conviens que vous avez été chargé, mais non pas *accablé de toute sorte d'injures & de calomnies*; mais vous n'avez point reçu d'opprobres; & il me semble que quand on n'est injurié & calomnié que par des gens comme ceux qui ont surpris la religion de ces Puissances respectables qui vous persecutent, on ne doit se defendre que de l'amour propre: *Tales semper nobis insectatores, injusti, impii*, &c.

Cette Lettre, Mon Reverend Pere, vous sera rendue par un jeune Soudiacre de mon Eglise, pour qui j'ai une tendre amitié, parce qu'il paroit en avoir beaucoup pour la verité, & beaucoup de respect & de veneration pour vous. J'espere que ces sentimens augmenteront en lui après qu'il aura eu l'honneur & la consolation de vous voir. Je prends la liberté de vous recommander & lui & son compagnon de voyage. Je leur porte envie à tous deux, & je voudrois de tout mon cœur pouvoir m'associer à eux dans le voyage qu'ils vont faire. Je vous prie de croire que mes sentimens sont très conformes aux leurs sur tout ce qui vous regarde, & qu'on ne peut vous honorer plus que je fais, ni être plus parfaitement que je suis, &c.

LETTRE XLIV.

De M. l'Evêque de Montpellier conjointement avec M. l'Evêque de Boulogne à M. le Cardinal de Noailles. *Ils rappellent à cette Eminence ses demarches precedentes, lui exposent leurs griefs contre l'Accommodement qu'elle étoit sur le point de conclurre, & la prient d'avoir égard aux gemissemens de son Clergé & de son troupeau.*

Le 12. *Mars* 1720.

NOus avons entendu long-tems parler, Monseigneur, d'un projet d'accommodement entre les Evêques qui ont reçu la Bulle *Unigenitus*, & ceux qui en ont appellé au futur Concile general à la tête desquels est Votre Eminence; mais nous ne croyions pas devoir ajouter foi à ce bruit, parce que nous jugions qu'il convenoit peu aux precedentes demarches de Votre Eminence, & parce que M. de Chaalons dit il n'y a pas long-tems à un de nous, que nous ne devions pas en être allarmés. Mais presentement nous ne pouvons plus douter de ce que le public nous en apprend.

Comme nous savons qu'il n'est pas encore signé, nous avons cru devoir representer à Votre Eminence le mal qu'il nous paroit que l'Eglise souffrira, du triomphe que vous accordez à ceux contre qui vous avez soutenu jusqu'ici la verité avec tant de force & de courage.

Vous

1720. Vous n'avez pas oublié, Monseigneur, combien les fideles furent allarmés de la Constitution aussi-tôt qu'elle parut, & combien vous le futes vous-même. C'est ce qui vous obligea avec plusieurs autres Evêques à vous opposer à son acceptation dans l'Assemblée de 1713. & 1714. C'est ce qui vous a fait interjetter appel au Concile general ; & c'est pour en empêcher les suites fâcheuses que vous avez donné des Instructions au peuple que la divine providence vous a confié, afin de justifier votre conduite, & de faire voir les raisons que vous aviez de ne pas recevoir un Decret qui vous paroissoit si dangereux, & que vous jugiez si contraire au dogme, à la morale de l'Evangile, & à la discipline de l'Eglise.

Cependant malgré toutes ces raisons qui nous rassuroient contre tout ce que nous entendions dire, nous apprenons que Votre Eminence est prête de recevoir cette Constitution à la faveur d'un *Corps de doctrine* qui va paroître, & qui sera peut-être plutôt publié que cette Lettre ne vous sera rendue. Nous apprenons que vous avez jugé cette grande & importante affaire sans notre avis & notre consentement, & sans nous en avoir rien communiqué, quoique nous soyons du nombre des Juges naturels à qui il appartient d'en connoître.

On se plaint avec justice de ce que le Pape avoit entrepris de juger le Pere Quesnel sans l'avoir entendu : ne sera-ce pas un aussi grand grief à alleguer pour la defense de ce saint Prêtre contre le jugement que vous allez rendre contre sa memoire, que de l'avoir jugé avec quelques Juges choisis qui ont paru les plus disposés à confirmer sa condamnation, & d'en avoir exclus ceux qu'on craignoit qui ne lui fussent plus favorables. Vous voulez donner un *Corps de doctrine* comme contenant la doctrine de toute l'Eglise de France, sans que plusieurs Evêques de cette même Eglise en ayent eu aucune connoissance ; & faire recevoir comme regle de foi une Bulle, dont une partie du Clergé de cette même Eglise avec plusieurs Evêques, & Votre Eminence même, ont porté plusieurs plaintes à l'Eglise universelle. Nous ne croyons pas, Monseigneur, que pendant que l'Eglise est saisie de cette affaire, vous ayez pu la juger avec quelques Evêques, lesquels n'ont aucune autorité sur leurs confreres qui leur sont égaux en tout, & sur qui dans la circonstance de l'appel au Concile general, le Concile national n'en auroit point.

Peut-on faire une plus grande plaie à nos Libertés, que de douter que l'appel au Concile ne soit une voie canonique dans des matieres importantes ? Et n'est-ce pas decider que ce n'en est point une, que de prevenir le Jugement de l'Eglise universelle, en recevant, comme vous faites, avant sa decision cette Bulle, que vous & nous par nos Actes d'appels, & tous les Parlemens du royaume par leurs Arrêts ont reconnu n'être point une loi de l'Eglise ?

Le *Corps de doctrine* ne peut avoir d'autorité qu'autant qu'il sera approuvé de tous les Evêques ; & comment peut-il l'être de tous, s'il n'a pas été communiqué à tous, & si ceux qui l'ont vu n'ont pas eu tout le tems necessaire pour l'examiner avant que de le recevoir ? Il étoit impossible d'en juger sainement sur une simple lecture, pendant laquelle l'esprit peut être detourné par les distractions que la fatigue d'une longue attention cause ordinairement.

Ceux qui comme nous ne l'ont point vu, auront de la peine à croire qu'étant au goût des Molinistes il soit exact, qu'il ne renferme pas quelques erreurs, ou qu'il ne cache pas quelque verité que les Theologiens qui ont été chargés de le dresser ayent deguisée, ou ayent craint d'exposer ouvertement, de peur de blesser la delicatesse de ceux dont on veut avoir l'approbation. Si neanmoins contre toute apparence il est aussi bon & aussi exact qu'on peut le desirer, pourquoi l'avoir caché si long-tems comme un ouvrage de tenebres, qu'on apprehendoit d'exposer à un trop grand jour, de peur d'en faire appercevoir les defauts ?

Nous n'étions pas moins interessés dans cette affaire que tout le reste du Corps épis-

épiscopal ; & nous aurions un juste sujet de nous plaindre du mepris qu'on a fait de nous en ne nous en donnant aucune connoissance. Mais nous protestons devant Dieu avec toute la sincerité & la bonne-foi convenables à notre caractere, que nous sommes moins touchés de l'injure qu'on a faite à nos personnes, que de celle qui est faite à l'Eglise, dont on a meprisé les regles & les usages en cette occasion. 1720.

Suivant les saintes regles, nous devions être appellés pour juger avec les autres Evêques ; & ainsi tout ce qui s'est fait sans notre participation, & sans nous avoir été communiqué, doit être censé nul de plein droit. Nous ne voyons pas que l'Eglise en ait jamais usé de cette sorte. Vous-même, Monseigneur, pendant la vie du feu Roi, vous ne pensiez pas devoir non seulement traiter, mais même écouter aucun accommodement que de concert avec nous : vous nous l'avez declaré de vive voix & par écrit. Permettez-nous de vous demander ce qui est arrivé depuis ce tems-là, qui vous ait fait croire que ces mêmes Evêques qui jusqu'ici vous ont toujours été parfaitement unis par la charité, par l'attachement le plus intime, par leur opposition à la mauvaise doctrine de la Bulle, par les mauvais traitemens qu'ils ont soufferts avec vous, que ces Evêques, dis-je, se soient rendus indignes de votre confiance, & d'entrer en connoissance d'une affaire dont ils doivent être les Juges, & à laquelle ils ont tant d'interêt. Il est vrai qu'à present que toutes choses sont conclues, on nous offre de nous faire voir ce *Corps de doctrine :* vous voulez bien, Monseigneur, que nous vous disions que nous regardons cette demarche comme peu serieuse, & peu convenable à la dignité épiscopale & à l'importance de la matiere dont il s'agit. Ce qui nous afflige infiniment, avec tout ce qu'il y a de plus gens de bien & de plus éclairés dans votre Diocese, & dans tout le royaume, & qui ont le plus merité l'honneur de votre estime, c'est de savoir que le *Corps de doctrine* n'est que pour recevoir la Bulle.

Vous l'avez reconnue mauvaise par votre Appel & par votre Instruction pastorale : est-elle devenue meilleure par la suite des tems ? Peut-elle le devenir par le *Corps de doctrine ?* Plus il sera exact, & moins la Constitution y aura de rapport. La relation que vous établirez de l'une à l'autre sera plutôt une censure qu'une justification de la Bulle, & paroitra toujours contraire à la bonne-foi, & à la simplicité du langage ordinaire de l'Eglise. Nous ne voyons aucun exemple jusqu'à present qu'elle se soit servie de pareils detours d'équivoques & d'explications, pour autoriser des choses qu'elle a cru mauvaises en leur donnant des sens forcés. Peut-on esperer que ces explications mettent en sureté dans la suite des tems les verités que vous établirez dans le *Corps de doctrine*, & qui sont proscrites par la Bulle ? La Constitution paroitra reçue par tous les Evêques, & les explications ne seront reçues que par un certain nombre d'Evêques François. On sera assuré dans la suite de l'acceptation de la Constitution, & l'on disputera sur les explications reçues par un petit nombre d'Evêques ; & elles paroitront si opposées au vrai sens de la Bulle, qu'elles laisseront toute la liberté de soutenir par son autorité les erreurs que les mêmes explications condamnent. Peut-on esperer que ces explications arrêtent les mauvais effets de la Bulle ; & est-ce un moyen pour empêcher que la Constitution ne prevale dans l'Eglise, que de la recevoir, de quelque maniere qu'elle soit reçue ?

Un des motifs de votre Appel, Monseigneur, est le refus inflexible de Sa Sainteté de fixer le sens de sa Bulle, de lui donner des explications de concert avec plusieurs des Evêques acceptans, & de declarer que ces explications en contenoient le veritable sens. Le Pape s'explique-t-il davantage aujourd'hui ? Paroit-il plus touché qu'il ne nous le paroissoit alors du trouble & de la confusion qu'il avoit vu que la Constitution avoit excité dans l'Eglise ? Votre accommodement n'est-il fondé que sur l'esperance qu'il parlera après qu'il en aura connoissance ? Peut-être le

1720. fera-t-il pour approuver votre soumission; mais il est difficile d'esperer qu'il le fasse pour approuver votre *Corps de doctrine*. Il faudroit pour cela que la Cour de Rome changeât beaucoup de ses usages. Et encore, quel remede seroit-ce pour un si grand mal?

Par vos Appels, Monseigneur, vous deferez au Concile general les griefs contre cette Bulle, & les raisons que vous avez de ne la point recevoir: vous vous mettez vous-même, & ceux qui adherent à cet Appel, sous la protection de Dieu & de son Eglise. N'est-ce point renoncer à cette protection que de recevoir cette Bulle dont vous avez interjetté Appel?

Il est vrai que nous avons oui dire que Votre Eminence ne pretendoit pas s'en desister par cet accommodement; mais elle ne doit pas se tromper sur cela. Les fauteurs de la Constitution qui savent profiter de tout ce qui leur est favorable, publient deja par avance qu'il est inutile d'exiger de vous un Acte de desistement en forme, parce que votre Acte d'Appel tombe de lui-même par l'acceptation que vous faites de la Constitution. C'est ainsi que quelques-uns s'en sont expliqués avec un de nous. Nous n'ignorons pas qu'ils se trompent, & que vous ne pourrez en aucune façon retirer de dessous la protection de Dieu & de l'Eglise les personnes qui ont appellé, ni empêcher la force des griefs contre la Bulle, & des solides raisons qui vous ont obligé d'en appeller, qui subsisteront éternellement. Il n'en est pas de cet Appel comme de ceux des particuliers dans leurs propres affaires. On peut se desister de l'appel d'une Sentence injuste, abandonner le bien sur lequel on croit avoir un droit certain, & le ceder à qui de justice il n'appartient pas. Celui qui cede pour le bien de la paix, ne fait tort à personne, parce qu'il est maître de son droit, & que ce qu'il cede ne deperit point, & subsiste aussi bien entre les mains de celui à qui il le cede, qu'il subsisteroit entre les siennes. Mais il n'en est pas de même de la verité en faveur de laquelle nous avons appellé: c'est un bien qui nous est confié, & que nous n'avons pas droit de ceder, en abandonnant sa defense & l'appel interjetté pour ses interêts au Concile. Nous consentirions à la faire perir, si elle pouvoit être detruite; mais elle ne peut pas l'être: elle subsistera éternellement, & votre Appel subsistera aussi jusqu'à ce que l'Eglise universelle en ait jugé.

Il semble cependant que vous êtes obligé de reconnoître que, non seulement vous vous en desistez, mais encore que vous le regardez comme frivole & temeraire. N'est-ce pas le regarder comme tel que d'entreprendre de juger vous-même ce que vous avez deferé au jugement de l'Eglise universelle? Si l'Appel est canonique, comme vous l'avez soutenu avec tous les defenseurs de nos saintes Libertés; comment pouvez-vous prevenir le jugement de cette affaire, dont le souverain Tribunal de l'Eglise est saisi? Et si vous le prevenez, comment pouvez-vous soutenir que votre Appel subsiste?

Dans ces contradictions, Monseigneur, que de maux ne devons-nous pas envisager pour l'Eglise? Et à quelle persecution ne doivent point s'attendre ceux qui la servent avec plus de fidelité? Nous savons les raisons de prudence qu'on allegue pour terminer cette affaire, qui pourroit, dit-on, causer un jour de plus grands maux à l'Eglise si elle demeuroit plus long-tems indecise. Mais quel plus grand mal peut-il jamais lui arriver que de voir un mauvais Decret adopté, & la bonne-foi abandonnée par un si grand nombre de ses Ministres?

Nous vous conjurons, Monseigneur, par cet amour que vous avez fait paroître pour la verité, de peser au poids du Sanctuaire toutes ces raisons, & celles que votre prudence & votre bon cœur sauront encore suppléer beaucoup mieux que nous n'aurions pu vous les representer, & d'avoir égard aux gemissemens de la plus grande & la plus saine partie de votre troupeau.

Pour

Pour nous, nous demanderons à Dieu qu'il lui plaise d'accorder à son Eglise la veritable paix que lui seul peut donner, qui soit jointe à la justice, & fondée sur la pierre solide de la verité, qui est Jesus-Christ. Nous sommes avec respect, 1720.

Monseigneur,

De Votre Eminence,
Les très humbles & très obéissans serviteurs,
† Charles-Joachim, Evêque de Montpellier.
† Pierre, Evêque de Boulogne.

LETTRE XLV.

De M. l'Evêque de Montpellier conjointement avec M. l'Evêque de Boulogne aux autres Evêques Appellans. Ils informent ces Prelats de la maniere irreguliere dont venoit d'être conclu l'Accommodement, du secret qu'on avoit gardé à leur égard, des demarches qu'ils avoient faites pour s'y opposer, du triomphe des ennemis, de l'affliction des gens de bien à cette occasion, & ils les prient de se joindre à eux pour s'opposer à un tel scandale.

A Paris le 20. *Mars* 1720.

Monseigneur,

Vous êtes sans doute informé de la situation presente des affaires de l'Eglise. Le projet d'accommodement au sujet de la Constitution, fait depuis long-tems un si grand bruit dans le monde, qu'il n'est pas possible qu'il ne soit venu jusqu'à vous. Quoique ces bruits s'augmentassent de jour en jour, nous étions demeurés tranquilles, ne pouvant nous persuader qu'il se pût faire aucune proposition serieuse, sans que nous fussions appellés & consultés.

Mais enfin, Monseigneur, nous apprimes avec étonnement, que la chose devoit se conclurre dans une Assemblée, qui étoit indiquée pour le 13. de ce mois au Palais Royal. Elle s'y conclut en effet, par l'approbation qu'environ trente Evêques Acceptans donnerent à un *Corps de doctrine*, proposé par M. le Cardinal de Noailles, qu'ils signerent en presence de M. le Regent; & par une Acceptation de Son Eminence qui fut presentée par M. de Bayonne. Quelques Evêques refuserent de rien signer par differens principes; les uns par attachement inflexible à l'acceptation pure & simple, & les autres par une juste defiance d'un *Corps de doctrine*, qu'ils n'avoient pas eu la liberté d'examiner. Cinq d'entre les nouveaux Evêques, qui n'ont ni accepté ni appellé, souscrivirent au *Corps de doctrine*, sans vouloir prendre part à l'acceptation de la Constitution.

Nous ne pouvons, Monseigneur, vous rien dire de precis de ce *Corps de doctrine*. Il est demeuré jusqu'à present secret. Il n'a été communiqué aux Evêques mêmes qui l'ont signé, que par une simple lecture qu'on leur en a faite chez M. le Cardinal de Rohan, où ils ont été priés de se rendre quatre à quatre; & quelques Prelats des plus declarés pour la Constitution, se vantent d'y avoir fait bien des changemens considerables en faveur de leurs sentimens. Pour l'Acceptation de M. le Cardinal de Noailles, on en a repandu dans le public des copies, qui peut-être ne sont pas exactes; mais si elle est veritablement telle qu'on le pretend, elle est des plus fâcheuses, & ne repond nullement à ce qu'on attendoit de lui.

Dans la juste surprise, Monseigneur, que nous causa cette nouvelle, le parti que nous primes, fut d'écrire la veille de l'Assemblée une Lettre commune à M. le Car-

1720. Cardinal de Noailles, pour nous plaindre du mepris qu'on avoit fait de nous, & en nos personnes de Nosseigneurs nos Confreres, jusqu'au point de ne nous avoir rien communiqué de cette negociation; & pour lui representer les suites funestes d'un Accommodement pretendu, qui n'étoit capable que d'allumer le feu de la division, au lieu de l'éteindre.

Nous avons l'honneur, Monseigneur, de vous envoyer une copie de cette Lettre, à laquelle M. le Cardinal de Noailles n'a point fait encore de reponse. Nous sommes persuadés que, si vous aviez été present ici, vous vous seriez joint à nous; & nous esperons qu'ayant les mêmes sentimens que nous, vous ne desapprouverez point ce que nous avons fait, & que vous voudrez bien l'appuyer, en vous unissant à nous. C'est deja une grande consolation pour nous, de voir que notre conduite est ici très approuvée par tout ce qu'il y a de plus distingué en toute sorte d'états. Nous n'avons pourtant pas rendu cette Lettre publique, & nous nous sommes contentés de la communiquer à ceux qui étoient plus capables d'en bien juger. Au contraire nous ne saurions vous exprimer le soulevement qu'a excité la fausse demarche de M. le Cardinal, quel est le triomphe de ses ennemis, & l'affliction generale des gens de bien. La plus saine partie de son Clergé a fait sur le champ un Acte, conçu en termes mesurés mais precis, où ils declarent qu'ils veulent persister dans leur Appel; &, en rappellant ce que M. le Cardinal a dit lui-même de ses effets, protestent de nullité contre toute acceptation de la Constitution, avec quelques explications que ce puisse être.

Nous savons qu'on a depêché des Couriers dans les provinces, pour solliciter les Evêques à signer le *Corps de doctrine*, & à entrer dans cet Accommodement. Nous ne pouvons douter, Monseigneur, qu'ayant autant de zele que vous en avez pour l'Eglise, & pour l'honneur de notre commun caractere, vous ne vous trouviez encore plus offensé que nous d'un Accommodement si irregulier par la maniere dont il a été negocié, & si pernicieux par les suites. L'applaudissement general qu'on a donné à la resistance que nous avons commencé d'y apporter, nous donne lieu de croire que, si nous demeurons tous unis, la bonne cause ne souffrira point de la perte que nous paroissons faire de M. le Cardinal de Noailles. Nous sommes avec beaucoup de respect,

Monseigneur,

Vos très humbles & très obéissans serviteurs,
† Charles-Joachim, Evêque de Montpellier.
† Pierre, Evêque de Boulogne.

LETTRE XLVI.

A M. l'Abbé Pucelle, *Conseiller Clerc au Parlement de Paris. Il represente à cet Abbé & à M. Menguy son confrere les inconveniens de l'enregistrement de la Declaration du 4. Août, même avec des modifications.*

A l'Abbaye de Froidmont le 27. Août 1720.

Je profite, Monsieur, d'une occasion sure pour avoir l'honneur de vous écrire, & à M. l'Abbé Menguy aussi; car vous voulez bien que cette Lettre soit pour vous deux. J'apprehende fort que ce ne soit un peu trop tard; car peut-être la Declaration du Roi en faveur de la Constitution sera-t-elle deja enregistrée, avant que ma Lettre parvienne jusqu'à vous. Mais n'est-ce pas faire tort

tort au Parlement en general, & à vous deux en particulier, de croire qu'une telle Declaration puisse etre enregistrée & reçue dans un Corps qui n'agit que par principes, & qui n'est conduit que par les regles & par les loix? Considerez, je vous prie, qu'en la recevant avec quelque modification que ce puisse étre, la conduite du Parlement feroit parfaitement semblable à celle des Evêques acceptans, qui reçoivent ce qu'ils combattent, & abandonnent par là toute droiture & toute sincerité. 1720.

Il faudroit faire des modifications aussi étendues que la Declaration, dont il faudroit interpreter tous les termes, en leur donnant des sens aussi forcés que ceux qu'on donne à la Constitution.

Malgré les modifications, telles qu'elles soient, la Declaration enregistrée donne des armes aux Evêques Constitutionnaires pour tourmenter les Ecclesiastiques de leurs Dioceses, même les titulaires, qui ne voudront point recevoir la Constitution, sans que le Parlement puisse proteger ces Ecclesiastiques, puisqu'il regardera desormais la Constitution comme faisant regle dans le royaume. Il est vrai que si le Parlement refusoit l'enregistrement, on le feroit peut-être faire dans quelque autre Tribunal, au Grand-Conseil, ou ailleurs. Mais qu'importe au Parlement? Ce qui lui importe le plus, est de satisfaire à sa conscience & à un devoir essentiel. D'ailleurs l'enregistrement dans un autre Tribunal ne sauroit jamais faire autant de mal à la verité, que le refus qu'en feroit le Parlement lui feroit utile & avantageux, quand même la connoissance de toutes les affaires qui regardent la Constitution lui seroit interdite.

L'opposition qui est entre la Declaration & les modifications, ne prouve-t-elle pas que, si dans la suite ces mêmes modifications mettoient à couvert les Appellans, la Cour ôteroit au Parlement la connoissance de ces sortes d'affaires; & il auroit ainsi la douleur d'avoir sacrifié la justice & la verité, sans que les Appellans pussent retirer aucun fruit des menagemens qu'il auroit cru devoir prendre pour les proteger?

En un mot, Monsieur, à l'égard d'une Declaration aussi criante que celle-ci, par laquelle la Religion, la discipline & les loix de l'Eglise sont ébranlées, il ne s'agit point de modifier, mais de faire des Remontrances. Toute autre voie est, non seulement inutile, mais même prejudiciable à la verité.

Je n'en excepte pas même l'injonction du silence, que le Roi n'a pas droit d'imposer aux parties; car vous savez parfaitement que les Conciles & les Peres ont toujours constamment condamné la conduite des Magistrats, lorsqu'ils ont entrepris de faire de pareils reglemens. Mais ce qui les regarde, est d'empêcher les discours & les Ecrits propres à exciter le schisme & la division, & qu'on n'emploie des termes injurieux, & capables de troubler la tranquillité publique.

Je suis persuadé, Monsieur, que vous sentez parfaitement toutes ces raisons. Je vous supplie par l'amour que vous avez tous deux pour la verité, pour l'Eglise & pour la justice, d'en être touchés. J'espere que vous ne trouverez pas mauvais que j'aye pris la liberté de vous les representer. Je le fais avec toute la confiance que me donne l'amitié dont vous m'honorez, & que je crois meriter par la parfaite reconnoissance que j'en ai, & par le respectueux attachement avec lequel je suis, &c.

1720.

LETTRE XLVII.

A M. de MESME *Premier President du Parlement de Paris. Il parle à ce Magistrat de la Requête qu'il fait presenter au Parlement contre la Declaration du Roi en faveur de l'Accommodement.*

A l'Abbaye de Froidmont, Août 1720.

Requête au Parlement de Paris, tom. 1. pag. 261.

JE prends la liberté, Monsieur, de vous faire presenter une Requête pour la plus grande & la plus importante affaire que j'aurai jamais. J'espere tout, Monsieur, de la bonne justice que vous rendez à tout le monde, & des bontés dont vous m'avez toujours honoré. Je vous supplie de m'en accorder la continuation dans la circonstance presente, & la justice d'être persuadé du parfait attachement & du respect avec lequel je suis, &c.

LETTRE XLVIII.

A M. de la PORTE *Conseiller à la Grand' Chambre du Parlement de Paris. Il prie ce Magistrat, au defaut des voies ordinaires, de se charger de sa Requête contre l'Accommodement.*

A l'Abbaye de Froidmont, Août 1720.

VOTRE reputation, vos lumieres & votre amour pour la justice, Monsieur, me font esperer que vous ne desapprouverez pas la liberté que je prends de m'addresser à vous, & de vous supplier de vous charger d'une Requête que je ne puis faire presenter au Parlement par aucun Procureur, n'y en ayant point qui veuille la recevoir. Je n'ai pas tant osé presumer de vos bontés pour moi en cette occasion, Monsieur, que de votre zele pour l'Eglise & pour la verité. C'est pour elles & en leur nom que je vous parle. C'est ce qui me fait tout attendre de votre bonne justice, & je vous demande celle d'être persuadé du parfait & respectueux attachement avec lequel, &c.

LETTRE XLIX.

A M. l'Evêque de MIREPOIX. *Il se plaint de l'Accommodement & du nouveau* CORPS DE DOCTRINE, *dont il se flatte que ce Prelat aura decouvert les defauts. Il lui marque l'opposition du Parlement & du Grand-Conseil à la Declaration du 4. Août.*

Septembre 1720.

LA Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 15. Juin, ne m'a été rendue, Monseigneur, que depuis deux jours, dans le tems que je me preparois à partir, comme je le fais demain matin, pour retourner dans mon Diocese. On ne peut-être plus touché que je le suis de la confiance que vous voulez bien m'y temoigner. Je souhaiterois la meriter par des qualités que je ne reconnois point en en moi. Je crois pourtant n'avoir point dans l'affaire presente d'autres sentimens ni d'autres vues que les vôtres. Je ne desire que de m'acquitter de ce que notre commun caractere exige de moi, autant que le malheur des tems peut le permettre; de conserver les verités qu'on veut detruire ou obscurcir, de defendre l'honneur de l'épisco-

piscopat qu'on veut avilir, & de faire l'un & l'autre, sans rien rejetter de ce qui peut contribuer à une paix veritable & solide. 1720.

Nous ne pûmes croire, M. l'Evêque de Boulogne & moi, que l'Accommodement projetté au mois de Mars dernier pût être un moyen d'en procurer une qui fût telle. Nous eumes l'honneur, Monseigneur, de vous faire part par une Lettre commune de nos premieres reflexions & de nos premieres demarches. La maniere clandestine dont cet Accommodement s'étoit negotié, nous parut un violement des regles canoniques, qu'aucune raison ne pouvoit justifier; & l'acceptation de la Constitution, qui étoit une des conditions de ce même Accommodement, nous parut incompatible avec la verité, & avec le respect dû à l'Appel interjetté au Concile general. Nous n'avions point encore vu le *Corps de doctrine*, ni la Lettre approbative de quelques Evêques, qui en étoient le fondement. La communication qu'on nous en a donnée depuis, n'a servi qu'à nous confirmer dans ce prejugé.

Il seroit inutile, Monseigneur, de m'étendre ici sur les raisons qui nous ont portés depuis cette communication, à refuser avec encore plus de fermeté d'entrer dans cet accord. J'ai vu avec plaisir par la Lettre & le Memoire de Difficultés que vous addressiez dans ce même tems à M. le Cardinal de Noailles, & dont il se repandit des copies dans Paris, que vous aviez eu les mêmes pensées que nous. Il n'y a que le *Corps de doctrine* sur le fond duquel vous aurez pu d'abord penser differemment. Il paroit par votre Lettre que vous n'en aviez pas encore apperçu tous les defauts, dans la simple lecture que M. Pastel vous en avoit donnée. Le commentaire dont ce Docteur accompagna sans doute cette lecture, put aussi contribuer à vous les cacher. Mais depuis que la providence a permis qu'il soit devenu public avec des Notes qui relevent les principaux de ces defauts, je suis persuadé, Monseigneur, que vous en portez le même jugement qu'en a porté tout ce qu'il y a de plus éclairé dans le Clergé du Diocese de Paris, qui a été surpris de n'y point trouver, ou de n'y trouver qu'avec des alterations & des entortillemens infinis, la doctrine à laquelle M. le Cardinal de Noailles avoit rendu un temoignage si éclatant dans ses Instructions precedentes.

C'est dans cette persuasion, Monseigneur, que je me dispose de repondre aux questions que vous me faites l'honneur de me proposer dans votre Lettre. Ce qui me paroit clair dans tout ceci, c'est qu'on ne cherche point à nous convaincre que nous nous soyons trompés dans le jugement que nous avons porté de la Constitution, en la croyant mauvaise. On sent bien que cela est impossible. Ce que l'on cherche est de nous engager à la recevoir, en nous permettant de continuer à la croire mauvaise. Mais cela n'est pas moins impossible à des Evêques qui ont de la droiture, & quelque amour pour la verité.

Je ne doute point, Monseigneur, que vous ne soyez informé de ce qui s'est passé au Parlement & au Grand-Conseil, par rapport à l'enregistrement de la Declaration donnée sur l'Accommodement. Le refus que ces deux augustes Tribunaux ont fait d'autoriser le violement des formes les plus essentielles dans tout Jugement ecclesiastique, qu'ils ont vu avoir été absolument meprisées dans cette affaire, est un nouveau motif pour nous de demeurer attachés à ces regles saintes dont la conservation ne nous est pas moins confiée qu'aux Magistrats, & de rejetter constamment un Accommodement qui ne tend qu'à alterer & à obscurcir les verités chretiennes, que nous sommes particulierement chargés de defendre.

LET-

1721.

LETTRE L.

A M. le Duc d'ORLEANS. Il addresse à ce Prince la Lettre que lui & ses Confreres écrivent au Roi, au sujet de l'Arrêt du Conseil contre leur Acte de renouvellement d'Appel; & il le prie de leur rendre justice.

MONSEIGNEUR,

Acte du renouvellement d'Appel, tom. 1. page 265. & suivantes.

J'AI vu l'Arrêt du Conseil du Roi du 31. Decembre dernier, qui supprime l'Acte du renouvellement de notre Appel au Concile general, & notre Mandement donné à l'occasion de cet Acte.

On a pretendu par cet Arrêt fletrir notre conduite; mais je suis moins touché, Monseigneur, de l'offense qu'on a voulu nous faire, que de la hardiesse que les ennemis de la verité & de l'Eglise ont eue en cette occasion de surprendre votre religion & celle du Conseil du Roi.

Lettre au Roi, Ibid. pag. 285.

C'est ce qui nous a fait croire que nous devions prendre la liberté d'écrire à Sa Majesté, pour lui representer l'obligation dans laquelle les Evêques sont de soutenir les droits de la verité, & qu'il n'est pas permis aux Princes de leur fermer la bouche dans cette fonction. C'est la plus importante de leur ministere, dans laquelle ils n'ont d'autre superieur que Dieu seul.

M. l'Evêque de Senez & moi aurions eu l'honneur de vous écrire ensemble, sans la difficulté que la peste apporte dans le commerce entre ces deux provinces. Mais quoique nous n'ayons pu nous voir, je suis si assuré de ses intentions & de ses sentimens, que je puis en son nom comme au mien supplier Votre Altesse Royale, de nous faire la grace de faire attention à la Lettre que nous nous donnons l'honneur d'écrire au Roi, de nous accorder votre protection, & d'employer l'autorité qui vous est confiée à nous faire rendre justice. Je vous la demande, Monseigneur, avec toute l'instance possible, au nom de celui qui la rendra très exacte à tout le monde, & dont nous avons l'honneur d'être les premiers ministres.

Je ne cesserai de lui offrir mes vœux & mes prieres pour la conservation & la prosperité de Votre Altesse Royale. Je la supplie de me croire avec un profond respect & toute la soumission possible, &c.

A Montpellier le 15. Janvier 1721.

LETTRE LI.

*A M. l'Evêque de *** Il l'invite à se joindre par sa signature aux Evêques Appellans, dans une demarche qu'ils faisoient pour la defense de la verité.*

A Montpellier le 16. Juillet 1721.

J'AI prié M. de Pamiers de vous faire communiquer, Monseigneur, quelque Ouvrage que j'ai eu l'honneur de lui envoyer. Nous avons le bonheur lui & moi, avec quelques-uns de nos illustres Confreres, d'être unis à vos sentimens dans la cause qui interesse toute l'Eglise. C'est ce qui nous fait esperer que vous ne refuserez pas de vous joindre à nous dans la demarche que nous croyons necessaire pour la defense de la verité. Votre nom sera d'un grand poids pour fortifier cet Ouvrage (*a*). Je souhaite que vous le trouviez digne de porter votre nom,

(*a*) [Il s'agit ici sans doute de la Lettre à Innocent XIII. du 9. Juin 1721. Tom. 1. page 303.]

nom, & qu'il vous plaise de vous joindre par cette signature aux Evêques, à qui vous êtes deja joint par les liens de la charité & par l'amour de la verité. Il n'y en a point qui vous honore plus parfaitement que je fais, ni qui soit avec plus de respect que je le suis, &c. 1721.

LETTRE LII.

*Au Reverend Pere ***. Il s'excuse d'avoir differé à repondre à ses questions, dont il a du trouver la reponse dans les Ecrits & les demarches publiques des Evêques & des Ecclesiastiques Appellans. En consequence il l'exhorte à engager ses amis à renouveller leur Appel, & à consentir que leurs noms soient inserés dans les Listes qui s'impriment.*

A Montpellier le 25. Juillet 1721.

JE n'ai reçu que depuis fort peu de jours, Mon Reverend Pere, la Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire du 29. Juin. Vous & tous nos amis de qui vous me parlez avez grand sujet de vous plaindre de moi, de n'avoir pas repondu à la premiere Lettre que vous m'écrivîtes quelque tems aprés mon arrivée en ce pays-ci; & je suis inconsolable de ne l'avoir pas fait. Mais je ne laisse pas d'être excusable en quelque façon; car je tombai malade environ ce tems-là. Je l'ai été pendant cinq mois de suite, & accablé de differens maux si violens, que je crois meriter votre indulgence, & celle des personnes avec qui je crois être lié, comme avec vous, par les liens de la charité & de l'amour pour la verité. Mes infirmités ont été la seule cause de mon silence sur cette Lettre, qui est la seule que j'aye reçue de vous.

Mais, sans vous avoir écrit, j'aurois cru avoir suffisamment repondu à ce que vous me demandiez, par tout ce qui a paru depuis ce tems là dans le public avec notre nom; par l'exemple de ceux qui pensent comme vous, dont les noms ont édifié l'Eglise dans les Listes qui en ont été imprimées, & qui se renouvellent & s'augmentent tous les jours.

On ne peut qu'être édifié de leur courage. Mais on ne doit point regarder ce qu'ils ont fait comme une œuvre de surerogation. Le temoignage qu'ils ont rendu à la verité en cette occasion, étoit necessaire; & je suis persuadé qu'eux & nous étions obligés de faire pour elle, au moins ce que nous avons fait. Je ne doute pas, Mon Reverend Pere, que vous n'ayez lu le beau & grand Memoire qui a été fait pour prouver ce que j'avance. Les raisons qu'on emploie pour cela, sont si fortes & si bien deduites, que je ne ferois que les gâter & vous ennuyer en les repetant.

Je crois donc, comme l'Auteur de ce Memoire, que tous ceux à qui Dieu a fait la grace de connoître la verité, sont obligés de lui rendre un nouveau temoignage, en renouvellant leur Appel; & qu'ils doivent consentir & même souhaiter, qu'on publie leurs noms dans les Listes qui s'impriment. Si je n'ai pas fait paroître les noms de ceux dont vous me parlez, c'est pour deux raisons: la premiere parce qu'ils ne m'en avoient pas donné le pouvoir: la seconde parce que j'ai cru qu'ils devoient faire un nouvel Acte qui fût en adherant au nôtre, & posterieur à la derniere Declaration du Roi.

Comment peut-on dire que ceux du second Ordre ne doivent pas se joindre à nous, dans une occasion où l'Eglise a si grand besoin que tout le monde concoure pour sa defense? Ne sont-ils pas Prêtres pour enseigner? Ne sont-ils pas Ministres de Jesus-Christ pour soutenir & defendre ses interêts? Il est fâcheux qu'ils

1721. ne soient pas encore entrés dans cette carriere. Mais il vaut mieux le faire à present que de differer davantage. S'ils veulent m'envoyer leur Acte, je le ferai enregistrer avec quantité d'autres que j'ai, & je ferai paroître leurs noms dans la premiere Liste qui s'imprimera. Je le leur conseille, je les y exhorte de tout mon cœur. J'espere que vous voudrez bien le leur faire savoir, & que cette Lettre sera pour eux comme pour vous. Recommandez-moi, s'il vous plaît, à leurs saintes prieres, comme je me recommande aux vôtres; & faites-moi tous la justice de me croire avec l'estime & la veneration que vous meritez, & avec les sentimens les plus tendres & l'attachement le plus parfait, &c.

LETTRE LIII.

*Au Reverend Pere Dom *** Procureur general de l'étroite Observance de Clugni. Il lui temoigne la part qu'il prend aux tracasseries qu'on suscite aux Clunistes reformés, il lui offre ses services, & il lui envoye des Lettres de recommandation.*

A Montpellier le 27. Juillet 1721.

JE reçus hier, Mon Reverend Pere, la Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire du 18. de ce mois, qui m'a infiniment affligé & me donne une grande inquietude. Je n'avois point de connoissance de l'Arrêt dont il est question. Je ne puis croire qu'il s'execute avec severité dans les maisons où vous êtes en paix, & où les Titulaires sont bien aises de vous conserver. Si cela étoit, vous n'auriez certainement rien à craindre pour Longueville, tant que j'en jouirai. S'il y avoit quelque demarche à faire, où il fallut que mon nom parût, quelque Requête ou autre chose semblable, vous n'auriez qu'à m'en envoyer le modele. Je le signerai avec plaisir.

Vous me demandez des Lettres de recommandation. La mienne n'est pas fort utile en ce tems-ci. Que pouvez-vous attendre d'un pauvre Evêque de montagne, qui pour soutenir la cause de Jesus-Christ est rebuté de toutes les puissances de la terre? Il y a peu de ceux qui doivent être vos juges, qui ne soient mes parties. Voilà la Lettre que vous me demandez pour mon frere. Je crois qu'il fera de son mieux: mais j'ai peur qu'il ne puisse pas grand' chose; & il ne pourra rien du tout si cette affaire est portée dans ce pretendu Conseil de conscience. M. l'Archevêque de Rouen * en est, & de celui de Regence aussi; mais j'ai oui dire qu'il n'étoit pas fort favorable aux Reformés. Ainsi nous pouvons dire: *Inimici nostri sunt judices.* Cependant, comme j'ai toujours eu lieu de me louer de la politesse de ce Prelat, je vous envoye une Lettre pour lui. Vous en ferez, Mon Reverend Pere, l'usage que votre prudence vous inspirera.

* De Besons.

Outre M. de Torcy, j'ai un autre frere qui peut avoir des amis, & les solliciter. Je vous envoye aussi une Lettre pour lui. Mes intentions pour vous rendre service sont bonnes, mais rien n'est plus petit que mon pouvoir & mon credit. Regardez donc ce que je fais, qui n'est rien, comme les deux oboles de la veuve de l'Evangile. . . .

On dit qu'il y a bien des procès suscités à l'occasion de votre Prieuré de S. Martin des Champs, & que la Coadjutorerie qu'avoit M. l'Abbé de S. Albin, lui est disputée par plusieurs personnes. Cela est-il vrai?

Je vous salue & vous prie de me croire très parfaitement, &c. Il faut, s'il vous plaît, que vous disiez à mes freres que j'ai un grand interêt à conserver la reforme. Je ne vous en dedirai pas.

LET-

LETTRE LIV. 1721.

Au Cardinal CONTI. *Il le prie de presenter au Pape & d'appuyer de son credit la Lettre que lui & six autres Prelats écrivent à Sa Sainteté, pour soutenir les interêts de l'Eglise & de la verité.*

MONSEIGNEUR,

Août 1721.

QUELQUES Evêques de France & moi avons cru devoir nous donner l'honneur d'écrire à Sa Sainteté, pour lui marquer la joie que nous avoit causé son exaltation, & en même tems pour lui rendre compte des motifs qui nous ont empêchés de recevoir la Constitution *Unigenitus* donnée par le feu Pape. Lettre des VII. Evêques à Innocent XIII. tom. 1. pag. 103.

Je prends la liberté, Monseigneur, de supplier Votre Eminence de se joindre à nous, pour que Sa Sainteté daigne recevoir favorablement ce que nous prenons la liberté de lui representer. Votre Eminence aime la verité; & je puis l'assurer que nous n'avons eu autre chose en vue dans toute cette grande affaire, que de la maintenir telle que nous l'avons reçue de nos peres, de conserver fidelement le pretieux depôt de la foi qui nous a été confié, & de conserver l'honneur du S. Siege auquel nous serons toujours inseparablement unis.

Nous n'avons pas cru pouvoir entrer dans un Accommodement, qui ne nous a paru qu'un mélange monstrueux de l'erreur avec la verité; & qui sous pretexte de condamner des erreurs imaginaires qui n'ont jamais été soutenues par personne, condamnoit des verités enseignées de tout tems dans l'Eglise. Nous esperons, Monseigneur, du zele de Votre Eminence pour le service de cette sainte Mere, qu'il ne nous refusera pas la grace de soutenir sa cause auprès de Sa Sainteté, en appuyant les raisons dont nous nous servons pour defendre la doctrine qu'elle a toujours enseignée, soutenir sa discipline, & conserver inviolablement la pureté de la morale de Jesus-Christ. C'est la grace que nous vous demandons; & je prends la liberté de vous demander en mon particulier celle d'etre persuadé du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE LV.

A M. le Cardinal de GESVRES. *Il le remercie de son souvenir, & il l'assure qu'il est disposé, comme il l'a toujours été, à ne point ordonner de Clercs étrangers, sans Dimissoires.*

A Montpellier le 15. Septembre 1721.

J'AI reçu, Monseigneur, la Lettre que Votre Eminence m'a fait l'honneur de m'écrire du 6. de ce mois. Je lui rends mille graces des marques qu'elle a bien voulu me donner de la continuation de son souvenir, & de la part qu'elle prend à ma santé. Elle s'affoiblit tous les jours par les differentes incommodités qui m'accablent, & dont j'ai été tourmenté cinq mois de suite cette année.

Les Hollandois dont vous me parlez, Monseigneur, ne sont point venus ici. Je sai, Dieu merci, qu'on ne doit point ordonner de Clercs étrangers sans les Dimissoires de leurs superieurs; & je suis fâché que Son Altesse Royale ait eu assez mauvaise opinion de moi pour croire qu'il fallût m'en avertir. Un aussi vieil Evêque que moi n'a pas besoin que personne l'instruise de ses devoirs sur pareille chose. Je suis avec respect, &c.

1721. LETTRE LVI.

A M. DAGUESSEAU *Chancelier. Il lui expose l'état de la ville & du Diocese de Montpellier menacés d'une extrême disette; il le prie de leur procurer un secours qu'ils ne peuvent attendre que du Roi, & lui suggere quelques remedes qu'on pourroit employer dans une conjoncture si pressante.*

A Montpellier le 24. Septembre 1721.

MONSEIGNEUR,

IL ne m'est pas permis de vous dissimuler plus long-tems le malheur dont mon Diocese est menacé.

Vous connoissez, Monseigneur, ce pays-ci, pour lequel je ne doute point que vous n'ayez quelque bonté, non seulement parce que vous y avez été élevé pendant plusieurs années, mais encore parce que le nom de Monsieur votre pere y est en veneration.

La ville de Montpellier renferme plus de trente mille habitans; & comme elle est fort marchande, la plus grande partie de ses habitans sont des ouvriers en laine, en soie, & en futaine, qui ne peuvent subsister que de leur travail journalier.

Le Diocese est fort peuplé; & les terres ne produisent pas assez de grains pour la subsistance des habitans, dans les années où les recoltes sont les plus abondantes.

Le principal revenu consiste en vin & en huile. Les recoltes d'huile ont cessé depuis la perte des oliviers arrivée en 1709. qui n'est pas encore reparée.

Le commerce qui faisoit subsister la ville, a diminué depuis long-tems, & se trouve aujourd'hui totalement interrompu.

Les vins & les eaux-de-vie ne peuvent plus passer à l'étranger; & cette denrée, qui étoit le principal objet du pays, est à present inutile, & à charge à la plûpart des proprietaires, qui sont hors d'état de recueillir & de mettre à couvert les vins de la vendange prochaine.

La recolte derniere a été gâtée par les brouillards & les pluies excessives: elle a été très modique; & ce qui a été recueilli est de mauvaise qualité. Le prix des grains augmente tous les jours; en sorte que ce Diocese va tomber dans la desolation par la famine & par la peste. Il semble que nous pourrions nous appli-
Is. XIII. 9. quer cette parole du Prophete: *Ecce dies Domini veniet crudelis, & indignationis plenus, & iræ furorisque ad ponendam terram in solitudinem.*

Je voudrois pouvoir tirer de mes entrailles les sources necessaires pour garantir nos habitans de ce malheur. Je connois mes obligations, & je tâcherai d'y satisfaire. Mais il n'y a dans le monde que la main du Roi qui soit assez puissante pour y remedier efficacement. Je vous supplie très humblement, Monseigneur, de nous faire accorder sa protection, sans laquelle il nous sera impossible dans ces terribles circonstances de garantir une infinité de familles, dans ces jours dont Dieu menace les hommes dans sa colere. Je ne doute point que les besoins ne soient grands & pressans dans plusieurs provinces & dans plusieurs Dioceses. Mais celui-ci est trop considerable par sa situation, par son commerce, & par la multitude des habitans, pour ne pas meriter une attention particuliere.

Outre les secours qu'ils doivent attendre de la bonté & de la tendresse que le Roi a pour ses peuples, il paroit juste que les citoyens aisés contribuent au soulagement des pauvres. Je sai que, quand il s'agit de donner, il faut que l'aumône soit

soit volontaire. Mais je crois que les riches sont obligés de secourir les pauvres dans les occasions pressantes, suivant les regles de la societé civile, & de la juste politique. Il seroit à souhaiter que les contributions fussent volontaires, sans assurer aux riches par des obligations des villes & des communautés, la restitution de ce qu'ils leur prêteront. Mais si ces exhortations ont été inutiles, jugeriez-vous, Monseigneur, qu'il fût contre les regles de contraindre les riches insensibles aux necessités de leurs concitoyens, ou trop mefians sur la restitution, à prêter les sommes qu'ils peuvent avancer, en leur assurant le payement par les obligations les plus authentiques des villes & communautés? Seroit-il contre les regles de la justice, d'obliger ces citoyens opulens, de cautionner pour les villes & communautés, ou d'emprunter en leur propre & privé nom, moyennant les garanties convenables que leur donneroient ces communautés, supposé qu'il se trouvât des personnes qui voulussent prêter volontairement, moyennant l'obligation particuliere de ces riches citoyens, envers lesquels les villes & communautés s'engageroient de payer les emprunts? 1721.

Il semble que les gens aisés ne peuvent pas trouver mauvais qu'on en use ainsi dans un tems difficile, & où il s'agit de prevenir les seditions que cause le desespoir des pauvres, quand ils sont pressés par la faim, & qu'ils se voyent abandonnés. Si ces moyens sont praticables; si vous jugez, Monseigneur, qu'il soit permis de les mettre en usage, vous avez en main l'autorité du Roi pour les faire executer. Les maux qui nous menacent, sont pressans: ils demandent des remedes promts & efficaces. Il y a des provisions à faire incessamment pour la subsistance des pauvres, pour les medicamens, pour les infirmeries, & pour tout ce qui est necessaire pour soutenir ces tristes établissemens. Vous verrez infiniment mieux que moi l'étendue de ces necessités que je suis obligé de vous exposer en gros, en attendant qu'il vous plaise de nous favoriser de votre secours. J'ai souvent representé toutes ces choses à M. de Bernage; mais jusqu'ici mes demandes & mes plaintes ont été sans aucune utilité. J'espere que vous en serez plus touché, & que vous me ferez la justice de me croire avec respect, &c.

LETTRE LVII.

A M. Bonnier *Tresorier des Etats de Languedoc. Il le conjure de secourir la ville de Montpellier menacée de la peste & destituée de toutes les provisions necessaires, & de prêter une somme d'argent pour fournir aux besoins les plus urgens.*

A Montpellier le 24. Septembre 1721.

Vous savez sans doute, Monsieur, que la peste est à Genouilhac; par consequent bien proche de nous. Mais il est bien à craindre qu'elle ne s'en approche incessamment davantage. Cependant les provisions de notre ville sont dans le même état où elles étoient quand vous en êtes parti. Le Bureau de santé (c'est-à-dire le nouveau) fait de son mieux, mais il n'est secouru de personne; & je crains fort que quelques-uns ne se degoutent, comme il y en a deja eu, par le peu d'ordre qu'on prevoit qu'il y aura dans la ville, si elle est attaquée de la maladie. Vous êtes bien heureux, Monsieur, de n'y être pas; & vous avez pris le parti que les meilleures têtes de ce pays-ci ont pris. Mais je ne saurois vous exprimer combien je vous regrette.

Recevez, je vous prie, favorablement ce que je vais vous exposer sur l'état où nous nous trouvons. Notre malheur vient, comme vous savez, du manquement d'ar-

1721. d'argent. Vous connoiſſez la dureté des gens riches de Montpellier, & le peu de diligence que M. de Bernage a fait juſqu'ici pour les obliger à en prêter à la ville. Elle n'a que vingt-cinq mille livres, & je n'ai plus aucune eſperance pour lui en faire trouver. J'ai parlé, je me ſuis fâché, j'ai menacé d'écrire, j'ai écrit: tout cela juſqu'ici n'a ſervi de rien. Vous êtes le ſeul homme en qui je puiſſe mettre mon eſperance. Au nom de Dieu ayez pitié de nous: ayez pitié de votre patrie, de vos amis, de vos concitoyens; & prêtez-nous ce qui nous eſt abſolument neceſſaire pour nous empêcher de perir. Mettez-y toutes les conditions qu'il vous plaîra: la ville vous les paſſera. Si vous craignez que l'argent ne ſoit mal employé, reglez vous-même l'uſage que vous voulez qu'on en faſſe. Je vous donne ma parole que vos intentions ſeront fidelement executées, non ſeulement par reconnoiſſance du bien que vous nous ferez, mais parce que je ſuis perſuadé & tout le monde auſſi, qu'on ne peut rien faire de plus avantageux pour le public que de ſuivre vos avis. Vous avez temoigné l'année paſſée votre amour pour la ville: mais ſes beſoins n'étoient ni ſi grands ni ſi preſſans qu'ils le ſont aujourd'hui. Si j'étois moi tout ſeul dans l'extrême miſere où nous ſommes tous, j'eſpererois de votre amitié que vous ne me laiſſeriez pas perir faute d'aſſiſtance. Que ne devez-vous pas faire à plus forte raiſon, non ſeulement pour moi que je crois que vous aimez, mais pour toute une grande ville, qui doit vous être chere & pretieuſe? Sa perte ne vous cauſera-t-elle pas un plus grand dommage que celle des ſommes que vous nous prêterez, quand même vous devriez les perdre: ce qui n'eſt pas à apprehender? Il nous faut cinquante mille écus pour avoir une fort petite partie des choſes les plus neceſſaires. Prêtez-nous cent mille livres. Mais peut-être ne voudrez-vous pas qu'un autre partage avec vous la gloire devant Dieu & devant les hommes, d'avoir ſauvé votre patrie. Soutenez la donc, s'il vous plaît: je vous en conjure par les entrailles de la miſericorde de Jeſus-Chriſt, qui veut que nous ſoyons miſericordieux comme notre Pere celeſte. Je crois que c'eſt trop parler de cela à un homme dont le cœur eſt auſſi genereux que le vôtre. J'attends de vous plus que je ne vous demande, & vous promets une plus grande recompenſe, que vous n'en pouvez attendre de la reconnoiſſance des hommes. La mienne durera auſſi long-tems que ma vie. Perſonne ne vous honore plus que je fais, & n'eſt plus parfaitement que je le ſuis, &c.

LETTRE LVIII.

*A M.*** Il lui parle d'un Ouvrage contre les deux Lettres de M. de Soiſſons à M. de Boulogne, & donne les preuves authentiques de la fauſſeté d'un fait allegué par M. de Soiſſons.*

A Montpellier le 24. Octobre 1721.

J'Ai reçu, Monſieur, 80 pages, & après en avoir lu environ une vingtaine j'ai été obligé d'interrompre ma lecture, pour en faire une autre qui m'a paru devoir preceder celle là, & qu'on me preſſoit de finir promtement. C'eſt celle des deux Lettres de M. de Soiſſons à M. de Boulogne, que je n'avois pu avoir juſqu'ici, & qu'un fervent Conſtitutionnaire m'a prêtées pour me convertir, à condition de les lui rendre promtement. Je ne vous ferai point l'analyſe ni la critique de cet Ouvrage. Si vous voulez les voir, vous n'avez qu'à lire les 80 pages & ſuivantes. Mais il y a un fait dans M. de Soiſſons qui eſt faux, dont il eſt peut-être bon que l'Auteur des 80 pages ſoit inſtruit, pour en faire uſage s'il le juge à propos. Il ne peut l'être que par moi; car je ſuis peut-être le ſeul dans le monde qui en ait la preuve. L'Auteur & vous jugerez ſi elle eſt aſſez authentique, & ſi la choſe merite d'en faire uſage.

M. de

M. de Soissons, en voulant prouver par differens exemples, que les Evêques avoient souvent donné des explications aux Constitutions des Papes, qui avoient été approuvées par les Papes mêmes qui avoient fait ces Constitutions, cite, page 404. (2. Lettre du 25. Decembre 1720.) la Lettre du Clergé de France assemblé en 1656. à Innocent X. presentée à ce Pape par M. Bosquet, pour lors Evêque de Lodeve & depuis de Montpellier, & dit que le Pape approuva fort ce que l'Assemblée avoit fait. Cela est faux. Le Pape desapprouva fort que les Evêques eussent touché à la question de fait, & qu'ils eussent en cela voulu faire plus qu'il n'avoit fait. 1722.

La preuve consiste en un Manuscrit que j'ai des minutes en original, des Lettres que M. Bosquet écrivoit pour lors au Cardinal Mazarin & à M. de Brienne Secretaire d'Etat des affaires étrangeres.

L'authenticité de ce Manuscrit consiste dans un certificat de l'Avocat du Roi du Presidial de cette ville, qui atteste qu'il est écrit de la propre main de son pere, pour lors Secretaire de M. Bosquet, &c. Je vous enverrai par le premier ordinaire, si je ne puis le faire aujourd'hui, l'extrait de la Lettre, & la copie du certificat. Or cet Avocat du Roi ne doit pas être suspect à M. de Soissons. C'est le plus grand Constitutionnaire qu'il y ait en ce pays-ci, où il y en a beaucoup. Il en donna une preuve signalée l'année passée, en quittant sa charge; car en faisant ses adieux à sa Compagnie, il fit dans son discours une grande invective contre moi & contre tous les Appellans.

Il est vrai qu'independamment de ce fait, la conduite du feu Pape a bien justifié la prophetie que M. de Soissons reproche à M. de Boulogne. Ainsi je crois que toute cette histoire que je viens de vous rapporter, n'est pas fort utile. Je n'ai pourtant pas voulu la laisser ignorer à l'Auteur des 80 pages, à qui je vous prie de la communiquer, si vous le connoissez, & de me croire, &c.

LETTRE LIX.

A M. *** *Il lui parle d'un pretendu renouvellement d'Appel du Cardinal de Noailles, des variations de cette Eminence, & de quelques autres affaires.*

A Narbonne le 10. *Fevrier* 1722.

JE reçois, Monsieur, fort exactement toutes vos Lettres. La derniere est du 31. Vous me mandez que M. le Cardinal de Rohan est arrivé à Paris le 29. mais vous ne dites pas que le lendemain de son arrivée M. le Regent alla lui rendre visite. C'est M. de Narbonne qui nous a appris cette nouvelle.

Celle du renouvellement d'Appel de M. le Cardinal de Noailles me paroit bien plus curieuse. Je vous prie de me faire savoir ce qui en est, aussi-tôt que la chose sera éclaircie, & de me procurer la seconde partie de son Instruction, si elle paroit. L'histoire des variations de cet homme fera un jour un beau point dans l'histoire ecclesiastique de ce siecle. S'il est vrai qu'il renouvelle son Appel, vous verrez qu'il se trouvera des gens de bien assez sots pour compter encore sur lui. Pour moi je suis persuadé que s'il renouvelle l'Appel, il renouvellera le lendemain une negotiation au Palais Royal, qui finira par lui faire faire un renouvellement d'acceptation de la Bulle. Enfin je vous declare & à tous nos amis en votre personne, que soit qu'il renouvelle son Appel, soit qu'il ne le renouvelle pas, je ne serai de ma vie sa dupe. Je ne crois pas que le Cardinal de Rohan le menage plus que ne fait le Cardinal Dubois.

Ce

1722. Ce que vous me mandez du pauvre Chartreux de Gaillon m'afflige fort. Il est vrai que que son Appel est dans le lieu que vous me dites.

J'espere qu'après ma mort celui qui a les Appels deposés à Montpellier & que vous connoissez, ne les livrera pas comme a fait le Secretaire de feu M. de Verdun.

Sur votre Lettre je compte le pieux Abbé Lambert mort à present. Petit à petit tous les Docteurs chassés mourront, & la Faculté demeurera livrée en proie aux Molinistes. Le Cardinal de Noailles doit regarder tous ces malheurs comme des fruits de sa foiblesse.

J'ai deja mandé à M. *** ou à vous, le peu de succès qu'a eu le papier que vous m'avez envoyé. Vous autres gens de bien êtes un peu trop inclinés à croire du bien de votre prochain. Les trois hommes dont vous m'aviez écrit, ne feront absolument rien, & il ne faut point compter sur eux. Ils connoissent la verité, ils lui rendent temoignage quand on est tête à tête avec eux, gemissent en particulier des persecutions qu'on lui fait souffrir; & moyennant cela croyent avoir accompli toute justice, & qu'il ne faut pas leur en demander davantage. Ils se rassurent sur ce que Dieu est assez puissant pour la defendre tout seul, sans avoir besoin de leur secours.

La Lettre des Curés du Vicariat de Pontoise est très vraie: mais je ne puis pas vous en faire part à present, car je l'ai laissée à Montpellier.

LETTRE LX.

Au même. Il lui marque ses dispositions à l'occasion de l'Arrêt du Conseil contre la Lettre des VII. Evêques, le courage & la tranquillité que Dieu lui donne, les difficultés que faisoit l'Intendant sur son Mandement pour le Jubilé.

A Montpellier le 5. Mai 1722.

J'Ai su, vu & lu l'Arrêt contre la Lettre de VII. Evêques au Pape & contre leurs personnes. Il est assurement bien violent. Mais vous ne me mandez pas ce que j'ai vu dans d'autres Lettres, que M. le Garde des Seaux & M. l'ancien Evêque de Troyes vouloient qu'on y ajoutât qu'il seroit procedé contre ces VII. Evêques jusqu'à deposition, & que M. le Regent ne l'avoit pas voulu. Je crois comme vous que ces Evêques feroient bien d'écrire. J'en connois un qui est bien resolu de le faire....

L'Evêque dont je vous parle * n'a point encore entendu parler de l'Intendant de sa province. S'il l'interroge avec l'appareil de juge, de Commissaire, &c. comme il vous plaîra, il ne croit pas devoir lui repondre. S'il l'interroge par forme de simple conversation, il lui repondra bien net & sans équivoque. Après tout, je vous dirai qu'il me paroit que cet Arrêt ne doit pas fort inquieter ces VII. Evêques. Je ne crois pas qu'on puisse, ni qu'on veuille executer ce qu'il paroit qu'on a projetté en le rendant. Mais quand on l'executeroit dans toute sa rigueur, ces Evêques-là ne feroient-ils pas trop heureux? Valent-ils mieux que les Saints Athanase, Eusebe de Verceil, Hilaire, que le Pape Libere même avant sa chûte, Chrysostome & tant d'autres? Quand il faudroit qu'ils repandissent leur sang, je ne les plaindrois pas pour cela: car je m'imagine, sans l'avoir éprouvé, que rien n'est plus doux que de souffrir pour la verité & la justice. Ils doivent craindre leur foiblesse, & tout esperer de la grace de celui pour qui ils combattent & qui peut les fortifier. Il me paroit que celui dont je vous parle, est dans ces sentimens. L'amitié que je sai que vous avez pour lui, doit vous faire redoubler vos prieres & celles de tous vos amis, pour demander à Dieu qu'il lui donne l'esprit de force dont il a besoin dans les conjonctures presentes....

* C'est lui-même.

Je

Je vous envoie quelques-uns des Mandemens pour le Jubilé. L'imprimeur, 1722.
avant que de l'imprimer, le fit voir à l'Intendant, qui alla aussi-tôt chez l'Evêque pour lui persuader comme son ami d'en retrancher ce qui est à la fin. L'Evêque n'en voulut rien faire. L'Intendant revint à la charge le lendemain, & une troisieme fois encore quelques jours après: mais il n'avança pas plus que la premiere fois.

Au reste en vous avouant l'indignité de mon procedé de ne vous avoir pas écrit sur tout cela, je ne puis m'empêcher de vous dire une impertinence, qui est pourtant une verité; c'est que je n'ai jamais reçu une Lettre de vous, sans avoir une parfaite & très sincere volonté d'y faire reponse sur le champ. Il survient une affaire qui m'en empêche ce jour là. Le lendemain je suis attaqué d'un violent accès de paresse: le jour d'après quelques affaires. Ainsi le tems coule malgré moi, & je me rends indigne des bontés que mes amis ont pour moi. Le facheux est que moins j'écris, & plus j'ai de peine à écrire; & j'en ai une infinie causée par la honte, à repondre à une Lettre qui a croupi long-tems dans mon Bureau. Vous voilà au fait des raisons de mon silence. Ne dites pas qu'elles ne valent rien; car je vous assure que je n'en ai point de meilleures à vous donner.

LETTRE LXI.

Au même. Il lui marque les dispositions de M. de Castres au sujet de l'Arrêt du Conseil contre les VII. Evêques.

A Montpellier le 26. Mai 1722.

JE reçus hier, Monsieur, votre Lettre du 19. & voici sans reproche la troisieme que je vous écris en vingt-un jours; ce qui fait, l'une portant l'autre, une Lettre tous les sept jours, c'est-à-dire toutes les semaines. Si ce n'est pas une conversion entiere, il me semble que cela en approche assez; & pourvû que cela soit accompagné de la perseverance que j'espere, vous aurez sujet d'être content de ma conduite. Du reste, quoiqu'il en arrive, comme vous savez que depuis le nouvel Evangile, il n'est plus permis au Confesseur de faire porter à son penitent le poids de son peché, en lui differant tant soit peu l'absolution, vous ne devez avoir ni regret ni scrupule de me l'avoir accordée à ma premiere requisition; & vous voyez par les vraies marques de penitence que je vous donne, que vous avez bien fait, & que les Jansenistes qui en usent autrement sont des rejettons de Novatien, dont on ne sauroit assez condamner les pratiques. *Non tantùm septies, sed septuagies septies.* Voilà ce qui s'appelle une belle application de l'Ecriture, & une bonne morale, & bien conforme à la *tradition courante* de l'Abbé Couet.

J'ai reçu une grande reponse de M. de Castres, qui consiste en grandes Jeremiades, qui pourront bien n'aboutir à rien ou à pas grand' chose. Il me marque pourtant qu'il va penser à ce que je lui ai mandé, & qu'il me donnera de ses nouvelles dans peu de jours. Je lui avois mandé qu'il falloit qu'il écrivît deux belles Lettres aux deux personnes que vous savez; & sans repondre à cet article, il me dit simplement en huit grandes pages, qu'il ne sait pas quelle demarche il peut faire. *Il est penetré de la plus vive comme de la plus juste douleur de ce qui s'est passé. . . . Ce qui l'afflige, c'est que plus il medite sur la maniere dont ils devroient tous se conduire, pour servir utilement l'Eglise dans cette conjoncture, moins il decouvre la route qu'il faut prendre pour agir prudemment & efficacement.* Il croit que parler trop vivement, gâteroit tout; que *des voies plus douces produiroient certainement un meilleur effet, si plusieurs Evêques vouloient concourir à les prendre; qu'on les meprise & qu'on les regarde avec dedain, quand ils parlent separement; qu'il ne faut pas croire que*

1722. *ce soit ni timidité ni prudence de la chair qui le fait parler ainsi; qu'il se sent disposé à parler épiscopalement, & que jamais il n'a eu tant de desir de le savoir & de le pouvoir faire. Mais qu'est-ce que la voix d'un pauvre Evêque tel que lui, qui a toujours été & qui sera toujours compté pour rien?* . . . Que ce n'est pas à dire qu'il faille *demeurer dans l'inaction, se taire & laisser opprimer des confreres si respectables; que ce n'est pas sa pensée; que ce l'est si peu, qu'il est prêt à declarer à la face de toute l'Eglise que si ces VII. Evêques sont coupables, il l'est encore plus qu'eux*; parce que c'est lui qui s'est chargé de faire tenir la Lettre à quelques Evêques pour la signer, *& parce qu'il a écrit lui-même au Pape sur le même sujet*, & à peu près dans le même sens. . . Il finit sa Lettre par une apostille que voici mot à mot: *Je pars pour visiter quelques paroisses. Je medite jour & nuit sur cette malheureuse affaire. Faites-moi la grace de m'informer des suites. Sans les lumieres que j'attends de vous, on ne peut prendre de justes mesures.*

Il dit que sa Lettre au Pape *est une apologie de notre Appel, & qu'elle decouvre bien fidelement à Sa Sainteté la veritable source de nos divisions; & que le Cardinal Conti dans la reponse obligeante dont il l'a honoré, paroit en convenir.*

J'oubliois de vous dire que j'exhorte M. de Castres de rendre publiques les Lettres qu'il a écrites au Pape & au Cardinal Conti, & celle que ce Cardinal lui a écrite, s'il juge qu'elle soit bonne à quelque chose.

LETTRE LXII.

A plusieurs Evêques. Il excite ces Prelats bien intentionnés à imiter les XIX. Evêques du siecle passé, & à prendre la defense de la dignité épiscopale outragée en la personne des VII. Evêques.

A Montpellier, Mai 1722.

VOus avez vu sans doute, Monseigneur, l'Arrêt du Conseil qui a été rendu contre la Lettre des VII. Evêques à Notre Saint Pere le Pape & contre leurs personnes. Je ne doute point, Monseigneur, que vous n'ayez été touché d'une fletrissure si extraordinaire & si honteuse, non seulement pour ces Evêques, mais encore pour tout l'Ordre épiscopal.

C'est vous & tout le Clergé de France qui êtes attaqués par cet Arrêt aussi bien que nous. C'est donc pour votre interêt & pour celui de tous les Evêques du royaume, que je crois devoir prendre la liberté d'exciter votre zele & votre courage, & vous representer combien il est important pour l'honneur de l'épiscopat, que vous ne demeuriez pas dans le silence dans cette conjoncture.

Lorsque IV. Evêques de nos jours furent attaqués, ils trouverent des defenseurs parmis les autres Evêques: XIX. Evêques vinrent à leur secours. Ne pouvons-nous pas esperer, Monseigneur, qu'à l'exemple de ces Prelats, vous prendrez la defense de vos confreres qui, comme vous le savez, ne sont persecutés qu'en haine de la verité qu'ils defendent; & que vous écrirez à M. le Regent & au Roi même pour leur representer l'outrage que cet extraordinaire Arrêt fait à tous les Evêques en nos personnes.

Rien, ce me semble, ne doit vous empêcher de faire cette demarche. Apprehenderiez-vous d'être seul? J'ai trop bonne opinion de ceux qui composent notre Ordre, pour croire qu'aucun ne voulût vous imiter. Mais quand cela seroit (ce qu'on ne doit pas presumer) la demarche en seroit-elle moins édifiante & moins glorieuse pour vous? Et qui pourroit vous en savoir mauvais gré?

Vous êtes trop éclairé, Monseigneur, trop zelé pour le bien & l'avantage de l'E-

l'Eglise, & vous avez trop de tendresse pour vos confreres opprimés, pour qu'il soit necessaire de vous faire faire des reflexions sur l'état où se trouve aujourd'hui l'Eglise de France. Elle demande que vous secouriez des confreres qui soutiennent les verités qu'elle a toujours enseignées, qui soutiennent ses droits, ses libertés dont nos peres ont toujours été jaloux, & les maximes de l'Etat les plus inebranlables. 1722.

Je laisse ces reflexions à faire à votre sagesse & à votre prudence; & vous demande quelque part dans l'honneur de votre amitié, que je tâcherai toujours de meriter par le parfait attachement & le respect avec lequel je suis, &c.

LETTRE LXIII.

A M. SARTRE *Prieur de Sorbonne. Il lui temoigne la joie qu'il ressent de la maniere dont il s'est conduit sur la signature du Formulaire, & il lui marque la foi & la pieté courageuse de sa mere.*

A Montpellier le premier Juin 1722.

JE reçus hier, Monsieur, la Lettre que vous m'avez écrite de votre solitude. Elle ne m'a pas appris vos avantures (a); car nos amis communs ne me les avoient pas laissé ignorer. Mais vous ignorez peut-être la joie que j'ai eue en apprenant avec quelle force & quel courage vous les avez supportées; & j'attends avec une grande impatience de savoir comment elles se termineront. Ce sera toujours assez bien pour vous, puisque vous n'avez rien à vous reprocher dans tout ce qui s'est passé: car les persecutions ne sont affligeantes que pour ceux qui les excitent, & non pas pour ceux qui les souffrent avec constance.

Je ne puis vous donner les conseils que vous me demandez, jusqu'à ce que je sache de quelle maniere votre affaire sera terminée. Je voudrois bien pour toutes sortes de raisons que ce fût à l'avantage de la Faculté, & que vous eussiez la satisfaction d'y entrer, après avoir eu le merite d'y renoncer pour la justice.

Madame votre mere n'a pas besoin d'être soutenue par moi. Sa foi, sa pieté, sa soumission à la volonté de Dieu lui font connoître que toute la tendresse qu'elle a pour vous doit être rapportée à Dieu. Elle vous a consacré à lui; & je reçois plus de consolation d'elle par rapport à vous, que je ne suis en état de lui en donner. Il n'y a personne qui merite plus l'estime & le respect des honnêtes gens; & je prie Dieu qu'il vous rende de plus en plus le digne fils d'une mere si chretienne. Mais comptez que j'ai bien de la peine à lui passer que l'amitié qu'elle a pour vous soit plus grande que la mienne; car on ne peut vous cherir plus tendrement que je fais.

LETTRE LXIV.

*A M. *** Au sujet de l'affaire de M. Sartre.*

A Montpellier le premier Juin 1722.

J'AI reçu hier, Monsieur, votre Lettre du 26. Mai avec celle de Monsieur Sartre. Je ne puis vous dire combien j'ai été content de sa conduite; & j'ai en-

(a) [M. Sartre, n'ayant voulu signer le Formulaire que conformement à la Paix de Clement IX. fut deposé, en vertu d'un ordre du Roi, de sa dignité de Prieur de Sorbonne, & privé de tous droits, fruits & émolumens de la societé. Voyez l'Hist. de la Constit. III. Part. IV. Sect. §. XXXIII. pag. 103.]

1722. encore quelque esperance, quoique fort foible, qu'il pourra avoir la liberté d'achever sa Licence. Il vaut certainement mieux y renoncer, que d'acheter la liberté de la faire aux depens de sa conscience. Mais je suis vraiment affligé & au-delà de ce que je vous puis dire, de voir exclurre tous les bons sujets de la Faculté, & de la voir livrée en proie à toute la canaille Moliniste.

J'ai fait voir à Madame Sartre la Lettre que vous m'écrivez sur son fils, & celles de son fils à M. le Cardinal de Noailles & à moi. Si vous êtes édifié du fils, je ne le suis pas moins de la mere. Je n'ai jamais connu de femme qui ait plus de religion, de raison, & d'esprit que celle là. Elle apprend tout ce qui regarde son fils, comme un homme plein de force & de pieté pourroit faire; & la tendresse qu'elle a pour lui qui est très grande, ne la porte qu'à desirer ardemment ce qui peut contribuer à son salut.

LETTRE LXV.

Au même. Il lui parle de l'affaire de M. Sartre, & d'un pretendu Bref contre les VII. Evêques.

A Montpellier le 12. *Juin* 1722.

QUOIQUE j'aye reçu toutes vos Lettres, Monsieur, c'est à la derniere que je fais reponse aujourd'hui. Vous me priez de la communiquer à Madame Sartre; mais cette priere étoit fort inutile: car je n'ai jamais manqué à lui faire part de toutes les nouvelles que j'ai apprises qui ont regardé son fils, & dans le moment même que je les ai sues. Le voilà donc hors de Licence, & hors de la maison de Sorbonne.

Je vous avoue que je n'ai point pris cet outrage qui lui a été fait en cette occasion, plus à cœur qu'il ne falloit, non plus que le pretendu Bref contre les VII. Evêques. Je n'ai pu jusqu'ici me resoudre à en être fort inquiet: 1. parce que quand on aime la verité il faut s'attendre à tout, & être prêt à tout pour l'amour d'elle. 2. Je ne puis croire, soit que ce Bref soit faux, soit qu'il soit vrai, qu'on en fasse jamais grand usage. Cela est bon pour faire peur aux petits enfans.

LETTRE LXVI.

Au même. Il parle des nouvelles que repandoient les Constitutionnaires, & lui marque sa disposition qui est d'en desirer de bonnes plutôt que de les esperer.

A Montpellier le 5. *Juillet* 1722.

JE ne suis point étonné, Monsieur, qu'on ne veuille point se servir des pretendus Brefs; & je n'ai jamais cru qu'on eût pu le faire, quand même on l'eût voulu. Mais la question est de savoir s'ils ont existé ou non. Vos Lettres me le faisoient croire, bien plus que la hardiesse & l'effronterie avec laquelle nos Constitutionnaires l'assuroient; car je puis vous assurer que depuis neuf ans que la Constitution afflige l'Eglise, il ne leur est pas échappé un pauvre petit mot de verité. Hé! est-il étonnant que les defenseurs du mensonge s'élevent contre la verité en toute occasion? Pour moi je tâche de lui temoigner mon respect & mon adoration, jusques dans les nouvelles qui doivent nous faire le plus de peine.

J'attends avec crainte & impatience des nouvelles du *prima mensis* de Mardi der-

dernier. Je recevrai apparemment demain une de vos Lettres qui m'en instruira. 1722.
En attendant je vous salue, Monsieur, de tout mon cœur, & prie Dieu que les nouvelles qui regarderont l'Eglise, puissent nous causer de la joie. Mais je crois que tant que cette sainte Mere sera militante, elle n'aura que les larmes & les gemissemens en partage. Il me semble que son divin Epoux ne lui a pas promis autre chose sur la terre. Cependant les persecutions ont leur tems auquel Dieu a mis des bornes; & quand ils sont expirés, l'Eglise a lieu de se rejouir & de dire avec ses enfans, en rendant graces à Dieu de sa delivrance: *Lætati sumus pro diebus quibus nos humiliasti, annis quibus vidimus mala.* Ps. LXXXIX. 15.

Deliberation de la Faculté de Theologie de Montpellier au sujet de la signature du Formulaire.

L'AN mil sept cent-vingt deux, le 22. Août, la Faculté de Theologie de Montpellier assemblée par ordre de Monseigneur l'Evêque de Montpellier Chancelier, Chef, Juge, & Conservateur de l'Université dudit Montpellier, dans le palais épiscopal, où se tiennent les Assemblées de ladite Faculté, furent presens, Monseigneur l'Evêque de Montpellier Chancelier, Maîtres Bernard Barthe & Jacques de la Faye Jesuites & Professeurs de ladite Faculté, Maître Christophe Vincent Curé de Sainte Anne, Antoine de Bastier Curé de S. Pierre, & Jean Nerot Prieur de Montbazin Docteurs aggregés (qui composent seuls ladite Faculté étroite.) Monseigneur l'Evêque Chef & Chancelier de la Faculté s'est plaint à la Faculté de ce que pendant son absence, il avoit oui parler d'une introduction nouvelle qui s'étoit faite dans la Faculté, de faire signer le Formulaire aux Candidats qui se presentent pour obtenir des Degrés dans la Faculté, & a demandé en vertu de quoi cette introduction s'étoit faite.

Sur quoi le Pere Barthe l'un des deux Professeurs, a dit que c'étoit en consequence d'une Lettre de M. de la Vrilliere, qu'il avoit remise à M. Joubert Vice-Chancelier de ladite Faculté. Monseigneur l'Evêque ayant demandé aux Docteurs presens, s'ils avoient vu cette Lettre, & eux ayant repondu que non, il a dit qu'il pourroit bien pretendre cause d'ignorance de cette Lettre, laquelle ne lui a pas été portée en droiture, mais rendue par le sieur Joubert, qui s'est plaint à lui de ce qu'elle lui avoit été rendue decachetée par ledit Professeur, au mepris de son droit & de sa dignité, & contre la Deliberation de la même Faculté du 23. Juillet 1719. au sujet d'une pareille entreprise faite par les Peres Jesuites Professeurs.

Sur quoi Monseigneur l'Evêque a demandé que deliberation fût prise, qu'à l'avenir toutes Lettres addressées à la Faculté lui seroient apportées, ou en son absence à son Vice-Chancelier toutes cachetées, pour être par eux ouvertes & communiquées à la Faculté, avec defenses à ceux qui composent cette Faculté d'y contrevenir sous peine d'être interdits de toutes fonctions dans ladite Faculté, & d'être privés de toute voix active & passive, jusqu'à ce qu'ils ayent fait la satisfaction qui leur aura été imposée par ladite Faculté. Sur quoi le Pere Barthe Professeur a dit, que c'étoit eux Professeurs qui avoient ouvert la Lettre, & qu'ils avoient droit de le faire comme composant eux seuls la Faculté de Theologie, à l'exclusion de tout autre, ainsi qu'ils l'avoient fait signifier par Acte en consequence de ladite Deliberation du 23. Juillet 1719. que puisqu'on vouloit deliberer sur ce sujet, ils ont protesté & se sont retirés.

La Faculté continuant sa seance, a deliberé & ordonné, que quiconque des Professeurs ou Docteurs aggregés de ladite Faculté ouvriroit les Lettres & Paquets à elle addressés, seroit privé de voix active & passive, & interdit de ses fonctions, jus-

1722. jusqu'à ce qu'il eût fait la satisfaction prescrite par ladite Faculté, conformement à ce qui se pratique dans les autres Facultés du royaume.

Ledit Seigneur Evêque reprenant la parole a dit qu'il étoit en droit d'ignorer ce qui étoit contenu dans la Lettre écrite à la Faculté par M. de la Vrilliere, puisqu'elle ne lui avoit point été remise entre les mains; mais que son respect pour les ordres du Roi, & le desir sincere qu'il avoit de se conformer à ses intentions, l'engageoient à passer par dessus ces considerations. Sur quoi il a proposé à l'Assemblée de deliberer sur le Formulaire, que Sa Majesté vouloit qu'on fit signer à tous ceux qui se presenteroient à l'avenir pour obtenir des Degrés dans ladite Faculté. La chose mise en deliberation, la Faculté a conclu unanimement, à ce qu'on fît signer le Formulaire à ceux qui se presenteront à l'avenir pour obtenir des Degrés dans ladite Faculté, conformement aux intentions de Sa Majesté.

Sur quoi ledit Seigneur Evêque a conclu avec la Faculté, & a ajouté qu'eû égard à l'abus qu'on a fait & qu'on pourroit faire de ladite signature, en confondant les deux especes d'obéissance que l'Eglise a droit d'exiger par rapport au droit & par rapport au fait, il regardoit comme un prealable necessaire d'exposer quel avoit été l'esprit du Pape & des Evêques en proposant cette signature; & ainsi declaroit 1. que par cette signature, on est obligé de detester sincerement & de condamner de cœur & de bouche les V. propositions, dans tous les sens que l'Eglise les a condamnées, & dans quelque Auteur ou Livre qu'elles se trouvent, & ce sans distinction ou reserve quelconque; 2. qu'à l'égard de l'attribution des V. propositions à Jansenius, en quoi consiste le fait, lequel au commencement de l'établissement du Formulaire donna occasion à des troubles dans l'Eglise, il veut & ordonne qu'on s'en tienne à ce qui a été reglé sur cette contestation par le Pape Clement IX. & par les Evêques de France, & que le feu Roi de glorieuse memoire a voulu être observé dans son royaume, comme il paroit par l'Arrêt du Conseil d'Etat de 1668. lequel Arrêt est rappellé & confirmé par plusieurs autres Declarations subsequentes de Sa Majesté; qu'ainsi pour maintenir la paix qui fut alors si heureusement donnée à l'Eglise, il croit que l'unique moyen est d'empêcher qu'on ne perde de vue l'esprit qui avoit animé cette paix; que dans ce dessein il juge à propos de mettre ledit present procès-verbal à la tête du Formulaire qu'on proposera doresnavant à signer à ceux qui se presenteront pour obtenir des Degrés. A quoi ladite Faculté a consenti, en s'en rapportant à ce que ledit Seigneur Evêque venoit de dire & de statuer.

En consequence de-quoi ladite Faculté a deliberé & ordonné qu'on transcriroit ici le Formulaire suivant pour être signé par les Candidats.

Ego, &c.

Et ledit Acte a été signé par les Docteurs composans l'Assemblée.

LETTRE LXVII.

A M. de Bernage *Intendant de Languedoc. Il lui marque ce qui avoit été conclu touchant l'introduction de la signature du Formulaire, dans l'Assemblée de la Faculté de Theologie de Montpellier.*

A la Verune le 24. Septembre 1722.

J'Ai reçu hier, Monsieur, par M. l'Abbé Joubert la Lettre que M. de la Vrilliere vous a écrite du 14. de ce mois, & que vous lui avez remise pour me faire tenir.

J'aurai l'honneur de vous dire, Monsieur, qu'on ne s'est jamais relaché dans la Faculté de Theologie de Montpellier sur la signature du Formulaire, parce que de-

depuis Alexandre VII. jusqu'à present, on n'avoit jamais été dans l'usage de le faire signer aux Candidats qui se presentoient pour obtenir des Degrés dans cette Faculté. Depuis une Lettre de M. de la Vrilliere addressée aux Docteurs de la Faculté de Theologie de Montpellier, j'ai fait faire une Assemblée de la Faculté, où il fut deliberé unanimement de le faire signer à l'avenir. Et le feu Roi par ses Arrêts & Declarations ayant renvoyé aux Evêques la connoissance de cette affaire, j'ai expliqué dans cette Assemblée l'esprit dans lequel le Pape & les Evêques de France ont proposé cette signature, & la soumission que l'Eglise exigeoit en cette occasion. Du reste on n'a rien changé aux termes du Formulaire ordinaire donné par Alexandre VII. & que les Evêques de France font signer. Je suis, &c. 1722.

LETTRE LXVIII.

A M. de BERNAGE *Intendant de Languedoc. Le Prelat lui parle de la maniere dont on reçoit la signature du Formulaire, & justifie le Preambule où est exprimée la distinction du fait & du droit.*

A Montpellier le 28. *Novembre* 1722.

VOILA, Monsieur, la Lettre que M. le Marquis de la Vrilliere vous a écrite du 17. de ce mois, que je vous renvoye. On a mal informé Son Altesse Royale, au sujet de ce qui s'est passé dans l'Assemblée de la Faculté de Theologie de cette Université sur la signature du Formulaire à laquelle je presidois, & à laquelle mon Vice-Chancelier n'a eu aucune part, comme tous ceux qui le connoissent pourroient vous le temoigner. On n'a supprimé aucune des feuilles où on avoit commencé à signer. Mais peu de jours après que l'ordre fut venu de le faire signer, quelques Candidats s'étant presentés pour recevoir des Degrés; mon Secretaire le leur fit signer sur quelques feuilles de papier blanc, qui se trouverent à la tête d'un vieux Regître qui a servi à toute autre chose, & qui par consequent ne pouvoit servir à cet usage. J'étois pour lors à la Verune. En étant revenu je blâmai fort ce qui s'étoit passé en mon absence, & j'ordonnai au Secretaire d'avoir un Regître neuf exprès pour ces signatures: ce qui a été executé. Cet ancien Regître aussi bien que le nouveau subsiste, & ils sont l'un & l'autre dans mon Secretariat. Il est vrai, Monsieur, que dans ce nouveau Regître j'ai fait mettre à la tête, comme j'eus l'honneur de vous le mander de la Verune le 24. Septembre, une instruction pour apprendre à ceux qui le signeroient, les differentes soumissions qu'ils doivent à l'Eglise pour le fait & pour le droit, suivant ce qui fut reglé & pratiqué à la paix de l'Eglise sous le Pontificat de Clement IX. par laquelle furent terminées toutes les disputes qui s'étoient élevées dans l'Eglise de France à l'occasion du Formulaire, lequel fut reçu pour lors par tous les Evêques du royaume sans aucune contradiction. Depuis cette paix, sur la foi de laquelle nous avons toujours vecu, qui a été faite par le concours & l'autorité des deux Puissances, rien n'y peut deroger, & on ne peut point trouver mauvais que des Evêques fassent aujourd'hui ce que d'autres firent en ce tems-là avec l'approbation du Pape & du Roi. Si quelques Evêques n'en usent pas de même, il n'y a pour cela aucune difference entre leurs sentimens, & ceux des autres Evêques qui en usent comme moi. Car il est certain que ceux qui font signer le Formulaire sans faire mention de la paix de Clement IX. n'ont jamais pretendu confondre l'obéissance due aux decisions de l'Eglise sur les dogmes, avec la reverence qui est due sur les faits. Ils conviennent, & ne peuvent le nier, que quoiqu'ils fassent signer sans distinction du fait & du droit, c'est toujours neanmoins en la supposant. Il n'y en

a pas

1722. a pas un qui puisse en disconvenir. Car dire le contraire, ce seroit reconnoître l'infaillibilité de l'Eglise dans les faits: ce qui est une erreur. Si donc on suppose cette distinction, il n'y a pas d'inconvenient de l'exprimer. J'en trouve un très grand à ne le pas faire. Car l'acharnement avec lequel les Jesuites ennemis de cette paix de l'Eglise emploient leur credit & leurs intrigues pour faire signer le Formulaire sans aucune distinction, n'est que pour confondre le droit avec le fait, & par là renverser dans la suite le dogme de la grace efficace par elle-même & toute la doctrine de S. Augustin & de S. Thomas. Ainsi plus ils s'efforcent de faire contraindre les Ecclesiastiques à une signature sans explication, plus je me crois obligé à m'y opposer, & à instruire mes Diocesains de ce qu'ils doivent croire & de l'obéissance qu'ils doivent à l'Eglise. C'est ce que je ferai avec la grace de Dieu tant que je vivrai. Et quand il me faudra rendre compte de ma conduite je n'en serai point embarrassé. Je ne crains point de l'exposer au jugement du public; & je suis assuré que Son Altesse Royale ne la desapprouvera pas, & qu'elle ne me saura pas mauvais gré de ne pas soumettre les affaires purement spirituelles de la Religion à l'autorité seculiere. Je suis, &c.

LETTRE LXIX.

Au Pere POUGET. *Il l'assure de la continuation de son amitié, & de la part qu'il prend à ses chagrins; & il le prie de retrancher de l'édition latine de son Catechisme quelques mauvaises fourrures que ce Pere y avoit faites sans sa participation.*

A Montpellier le 7. Octobre 1722.

QUOIQUE vous ne receviez pas souvent de mes nouvelles, mon cher Pere, ni moi des vôtres par vous, je ne laisse pas de m'en informer à tous ceux qui peuvent m'en dire. Car notre éloignement l'un de l'autre, ni le silence que vous gardez avec moi, ni la difference de nos sentimens, ou du moins de notre conduite exterieure dans ce qui regarde les affaires de l'Eglise, n'ont rien diminué de l'ancienne & tendre amitié que j'ai toujours eue pour vous depuis notre enfance, & je me flatte que la vôtre pour moi n'est pas refroidie non plus. Vous ne devez donc pas douter que je n'aye appris avec bien du deplaisir tous les chagrins que vous avez essuyés pendant votre sejour à Clermont. J'aurois bien souhaité que vous les eussiez évités. Mais Dieu l'a ainsi permis pour votre sanctification; & pour que vous fussiez encore plus convaincu par votre propre experience, du peu de fond qu'on doit faire sur les hommes. J'apprends que vous voilà enfin residant à Paris dans un lieu que vous aimez, avec des gens que le monde n'a point corrompus, & qui vous aiment & vous estiment. Je vous en felicite.

J'apprends aussi que vous travaillez à l'édition latine du Catechisme de Montpellier, avec les passages entiers qui ne sont que cités dans l'édition Françoise. Ce Livre a porté mon nom jusqu'ici, & par là j'ai droit sur lui Et quand même vous ne le lui feriez pas porter en Latin comme il l'a porté en François (ce que je ne sai pas) je ne laisserois pas de conserver toujours ce même droit, puisque vous ne faites que la traduction d'un Catechisme de mon Diocese, composé & imprimé par mon ordre, & sur le privilege que le feu Roi m'avoit accordé.

Trouvez donc bon qu'à l'occasion de cette édition Latine, je vous fasse une priere très juste, & dont je ne pourrois attribuer le refus qu'à un manque total d'amitié; & ce qui est de pis à une prevarication contre la verité.

Je crois que vous comprenez aisement, que je veux parler de l'addition que vous avez faite dans les éditions qui ont suivi celle de 1707. Vous la fites sans mon con-

consentement & sans m'en parler. Je n'en fus instruit qu'en la lisant dans l'exemplaire que vous me donnâtes de la premiere édition où étoit ce changement, qui étoit je crois de 1710. Je le vis avec beaucoup de chagrin. Je vous en écrivis tout aussi-tôt pour vous en faire des plaintes, & vous m'en fites des excuses dont je fus très peu satisfait. Je vois presentement que les ennemis de la verité se prevalent contre moi de cette addition, à laquelle ils ne savent pas, ou font semblant d'ignorer, que je n'ai jamais eu aucune part, & à laquelle je n'aurois jamais consenti, si vous m'en eussiez averti avant que de faire reimprimer ce Livre. Je vous prie donc très instamment de la faire ôter de cette édition Latine, aussi bien que tous les autres changemens que vous pourriez avoir faits dans les éditions qui ont suivi la premiere, & dont je puis ne m'être point apperçu. Je vous le demande sur tout pour l'addition des heresies, & je ne vous le demande pas comme une grace, mais comme une justice que vous me devez. Si vous me la refusiez, je ne pourrois me dispenser pour ma justification, & pour satisfaire à ce que je dois à la verité, de m'en plaindre au public. Ne me dites pas que cet endroit du Livre est deja imprimé, & que vous ne pouvez par consequent y rien changer. Car rien n'est plus aisé que d'y faire un carton. 1723.

Comme je n'ai jamais reconnu en vous pour moi que des marques d'une parfaite & sincere amitié, je ne compte pas que vous vouliez me contrister en cette occasion-ci. Comptez aussi, je vous prie, que personne n'est plus tendrement & plus parfaitement que je le suis, mon cher Pere, Votre, &c.

LETTRE LXX.

A M. Louail. *Il lui parle des differentes traverses qu'il essuye, & des forces de corps & d'esprit que Dieu lui donne.*

A Montpellier le 15. *Decembre* 1722.

JE ne vous dirai donc rien de moi, puisque vous êtes instruit par nos amis de toutes les persecutions qu'on me fait souffrir, & de toutes les indignités que j'ai à essuyer. Il y en a bien dont je ne me fâche pas trop. Il y en a aussi quelques-unes qui me font passer de mauvais quarts-d'heures. Une de celles qui m'a le plus affligé est l'affaire de M. Croz. Je crois que ceux qui vous auront dit que j'avois écrit sur cela à M. le Duc d'Orleans, vous auront dit aussi que ma Lettre n'a pu parvenir jusqu'à lui. Au milieu de tout cela il me semble que Dieu me donne des forces de corps & d'esprit. Le courage par sa misericorde ne me manque point encore; & je me porte mieux que je n'ai fait depuis plusieurs années. Je vous demande, Monsieur, le secours de vos prieres, dont j'ai grand besoin.

LETTRE LXXI.

A M. de la Vrilliere. *Au sujet d'un ordre concernant M. Trimond Chanoine, chargé de la Direction des Ecoles du Diocese.*

A Montpellier le 8. *Janvier* 1723.

MONSIEUR de Bernage m'a fait voir, Monsieur, la Lettre que vous lui avez écrite, pour me dire que l'intention de Son Altesse Royale, étoit que je n'employasse plus M. Trimond Chanoine de mon Eglise à la conduite des Ecoles de mon Diocese parce qu'il est Reappellant. Et m'ayant demandé quelle reponse je voulois qu'il vous fit de ma part, je me suis reservé à vous la faire moi-même, & j'aurois eu l'honneur de vous la faire il y a deja quelques jours, sans une incommodité qui m'en a empéché.

Si on eût dit simplement que la personne dudit sieur Trimond étoit desagreable au Roi ou à Monseigneur le Regent, j'aurois supplié Son Altesse Royale, de me fai-

1723. faire connoître ce qui auroit pu lui faire meriter son indignation, & je l'aurois abondonné moi-même, si je n'avois pu le justifier. Mais je vous supplie, Monsieur, de representer à Son Altesse Royale que la raison qu'on apporte qu'il est Reappellant pour m'obliger à lui ôter cette place, me force à la lui conserver.

Le crime d'être Reappellant est mon crime. Si c'en est un, j'en suis aussi coupable que le sieur Trimond, & bien plus que lui, puisque c'est moi avec les autres Evêques mes confreres, qui en avons donné l'exemple à lui & à toute l'Eglise. Je suis le chef des Appellans & Reappellans de mon Diocese. Il n'y a qu'eux en qui j'ai confiance, & par consequent je ne puis employer d'autres personnes. Si on m'inquiete & eux aussi, le peu de confiance que j'ai aux Ecclesiastiques *Constituans* de ce pays-ci, dont la plûpart sont gens scandaleux, & meprisables, ou par leur ignorance, ou par leurs mauvaises mœurs, & beaucoup par l'un & l'autre endroit, me mettra dans l'impossibilité de fournir des sujets aux differens emplois de mon Diocese. Car je crois lui rendre plus de service en laissant ces places abandonnées, qu'en les confiant à de si mauvais sujets que ceux qui me resteroient, si j'abandonnois ceux qu'on me veut ôter à cause de l'union qui est entre eux & moi, & de la conformité de leurs sentimens avec les miens. D'ailleurs pourrois-je me servir de gens soulevés contre moi, & qui travaillent continuellement à soulever les autres? Il est vrai que je souffre parmi les Confesseurs de mon Diocese une grande quantité de Moines qui sont dans ce cas, & que je n'ai point encore interdits. L'amour de la paix m'a fait dissimuler jusqu'ici leurs démarches seditieuses, & leurs intrigues pour me susciter les tristes affaires qu'on me fait tous les jours auprès de Son Altesse Royale. Je vous supplie, Monsieur, de representer aussi à Son Altesse Royale que, s'agissant de l'administration purement spirituelle de mon Diocese, j'espere qu'elle voudra bien s'en rapporter uniquement à moi pour le choix des personnes qui peuvent me secourir, & entrer avec moi en part de la sollicitude pastorale du troupeau que Jesus-Christ m'a confié, & dont je ne dois rendre compte qu'à lui. Sa Majesté a trop de pieté, & est trop soumise à l'Eglise, pour vouloir s'arroger la qualité de Chef de l'Eglise de son royaume, que l'esprit de schisme & d'heresie a fait donner aux Rois d'Angleterre. Ce seroit cependant, non seulement prendre cette qualité, mais encore se declarer l'Evêque des Evêques, que de vouloir entrer dans le gouvernement interieur des Dioceses, & dans l'examen des Ministres que les Evêques choisissent. Si les Rois sont les Evêques au dehors, comme disoit un grand Empereur, c'est pour proteger la Religion & les Evêques. Mais ce religieux Prince étoit bien éloigné de les troubler dans leurs fonctions, & dans l'administration interieure de leurs Dioceses.

Quand il a plu à Son Altesse Royale de me priver des fonctions temporelles attachées à ma place, comme d'assister aux Etats de Languedoc, je ne m'en suis point plaint. C'est au Roi qui est le pere de ses peuples, & à Monseigneur le Regent à examiner s'il convient ou non à la bonté de Sa Majesté de priver ses sujets du Diocese de Montpellier d'avoir leur Evêque aux Etats, qui est leur deputé-né à cette assemblée pour y porter leurs demandes & leurs plaintes, & y soutenir leurs interêts. Le Roi est le maître d'en ordonner ce qu'il lui plaîra: je serai toujours prêt à executer ses volontés avec la soumission du plus fidele de ses sujets. Mais pour l'administration spirituelle de mon Diocese, il doit me la laisser exercer en liberté. Je ne la partagerai jamais avec personne, qu'avec ceux que je choisirai moi-même, gens vertueux, craignans Dieu, & que je croirai capables de m'aider dans les fonctions de mon ministere. Voilà, Monsieur, ce que je vous supplie de representer à M. le Regent, en lui demandant pour moi la grace ou plutôt la justice que tout Prince chretien doit accorder aux Evêques, de leur laisser gouverner en paix les peuples que la divine providence leur a confiés, sans troubler,

bler ni eux ni leurs Ecclesiastiques dans leurs fonctions. C'est pour obtenir cette vie paisible & tranquille que l'Apôtre veut que l'on offre des prieres & des vœux à Dieu pour les Rois & pour toutes les Puissances, ainsi que j'en ferai toute ma vie pour le Roi & pour Son Altesse Royale, auprès de laquelle j'espere, Monsieur, de votre bonté que vous voudrez bien me rendre de bons offices, & me faire la justice de me croire avec respect, &c. 1723.

LETTRE LXXII.

A M. le Cardinal DUBOIS, *premier Ministre. Il le prie de faire cesser les vexations qu'on lui fait depuis long-tems, & d'empêcher celles dont on le menace.*

A Montpellier le 14. Janvier 1723.

MONSEIGNEUR,

QUOIQUE je sois dans le doute si Votre Eminence daignera recevoir favorablement la Lettre que je me donne l'honneur de lui écrire, quoique j'aye même de fortes raisons d'apprehender que ni mon nom, ni la situation où je me trouve, ne lui soient pas agreables, je ne laisse pas neanmoins d'avoir recours à votre justice, & d'esperer que vous me l'accorderez pour faire cesser les vexations qu'on me fait depuis si long-tems, & empêcher celles dont on me menace. Seroit-il possible, Monseigneur, qu'étant établi dans le poste où vous êtes, étant Evêque comme moi, vous puissiez mepriser & rejetter les très humbles remontrances d'un autre Evêque persecuté pas ses inferieurs, à cause de son attachement à la verité, aux droits du Roi, & aux loix du royaume? C'est ce qu'il ne m'est pas permis de croire de Votre Eminence. J'en attends toute autre chose.

Nous parlons aujourd'hui comme parloient les Evêques de l'Assemblée de 1682. Ceux qui en ce tems-là parloient comme nous faisons à present, pouvoient passer pour des personnes ambitieuses qui avoient en vue les recompenses de la Cour, parce qu'on ne pouvoit distinguer dans leurs demarches s'ils agissoient par zele pour la verité, ou pour plaire au Prince. C'étoit en effet en soutenant ce que nous enseignons aujourd'hui, que les Evêques attachés à la Cour obtenoient les dignités éclatantes de l'Eglise. Pourquoi faut-il donc aujourd'hui que les Evêques qui defendent les mêmes verités, les mêmes maximes du royaume, les mêmes droits du Roi, soient regardés comme rebelles aux ordres de Sa Majesté; n'y ayant de difference en ce que nous soutenons & ce que ces autres Evêques soutenoient il y a quarante ans, qu'en ce que ces motifs qui nous font agir aujourd'hui ne peuvent être soupçonnés d'aucune vue humaine? On les combloit de graces & de bienfaits à la Cour. Et nous, contens de rester dans nos Dioceses pour y enseigner à nos peuples à craindre Dieu, à respecter le Roi, & à lui être fidele, on nous persecute, on nous trouble dans nos fonctions si necessaires au bien de l'Eglise, au repos & au bon ordre de l'Etat. Le Conseil de conscience soutient nos inferieurs dans tout ce qu'ils entreprennent contre nous; & ces Ecclesiastiques tant seculiers que reguliers, se font chaque jour un nouveau merite auprès de ce Conseil, des peines qu'ils nous causent. Ils nous insultent insolemment sur la protection qu'ils trouvent à ce redoutable Tribunal. Toute justice sur eux nous est presentement interdite, & toute impunité leur est accordée, pourvû qu'ils sachent manquer au respect qu'ils nous doivent. Ils se vantent publiquement des ordres rigoureux qu'ils doivent obtenir contre nous, avant que ce Conseil les ait donnés; & l'évenement nous fait toujours voir, par l'execution des menaces qu'ils nous ont faites, qu'ils ne demandent jamais rien contre nous qui ne leur soit accordé.

1723. Pendant que ces personnes, aussi peu recommandables par leur pieté & leur prudence que par leur capacité, obtiennent tout ce qu'ils demandent, en surprenant la religion du Roi, de Monseigneur le Regent, & celle de Votre Eminence (Permettez-moi de le dire, Monseigneur; car je suis sûr qu'on ne vous expose point les choses de la maniere qu'elles se passent dans ce pays-ci) on intimide les seuls Ecclesiastiques en qui je puis avoir confiance; on me defend de les employer dans les fonctions auxquelles je les connois propres; on leur defend à eux d'accepter les emplois que je veux leur donner; ces places demeurent vuides par la disette où je suis d'autres Prêtres qui soient capables de les remplir, & par l'insuffisance (pour ne rien dire de pire) de ceux dont on me permet de me servir. Mais quand ils auroient plus de capacité & de vertu qu'ils n'en ont, seroit-il juste, Monseigneur, & pourroit-on l'exiger de moi, que je me servisse d'eux, & que je donnasse ma confiance à des Ecclesiastiques qui, hautement soulevés contre moi, ne travaillent qu'à soulever les autres.

La crainte que j'ai d'interrompre trop long-tems vos grandes & importantes occupations, m'empêche d'entrer dans le detail de tout ce que je souffre, & dont je doute que Votre Eminence soit pleinement informée. Elle ne le permettroit pas sans doute si elle en avoit connoissance. Cependant mes ennemis que j'ose dire être ceux de l'Eglise (car Dieu merci je n'en ai point d'autres) publient dans tous les carrefours que ce que j'ai souffert jusqu'à present n'est que le commencement de ce que j'ai à souffrir dans la suite. Qu'ai-je donc à attendre de leur fureur, si Votre Eminence ne daigne arrêter les ordres que le Conseil de conscience envoie continuellement dans ce pays-ci contre moi & contre la plus saine partie de mon Clergé, sans m'écouter, & sans m'avoir fait connoître qui sont les delateurs qui nous accusent? C'est une forme d'Inquisition à laquelle il est bien difficile que des Evêques François puissent s'accoutumer & s'assujettir. S. Hilaire dont l'Eglise celebre aujourd'hui la Fête reproche à l'Empereur Constance d'ébranler la fermeté de plusieurs Evêques, & de les faire succomber par la force de ses caresses & la douceur du traitement qu'il leur faisoit. Pour nous, Monseigneur, nous ne nous sommes point trouvés exposés à pareilles tentations: nous n'avons jamais reçu que des menaces & des coups. Nous & nos Ecclesiastiques souffrons tous les jours de nouvelles violences; & ce qu'il y a de plus dur pour nous est de savoir que ces violences proviennent de l'autorité confiée au Conseil composé de nos parties, qui oubliant ce qu'ils doivent à la charité, à la justice, & à leur propre caractere, quoique nos freres dans l'épiscopat, n'en sont que plus envenimés contre nous, & plus acharnés à nous persecuter.

Permettez-moi, Monseigneur, parlant à un Evêque, de vous representer que ce n'est point ainsi qu'on doit traiter les Evêques qui sont les Oints du Seigneur, & auxquels le Saint Esprit enseigne qu'on ne doit point toucher; & de vous dire, parlant à un grand Ministre, qu'il ne convient ni à la justice, ni à la bonté, ni aux interêts du Roi, de maltraiter ceux des Evêques de son royaume qui sont les plus attachés à sa personne sacrée & aux droits de sa couronne. Peut-être, & Dieu veuille que cela n'arrive jamais, qu'on aura besoin un jour d'en trouver pour defendre ces mêmes droits. Mais qui osera le faire dans la suite, si nous sommes punis si severement pour y être si fortement attachés, & si on accoutume la Cour de Rome, qui ne l'est deja que trop, à se voir sacrifier ceux que la crainte de ses foudres les plus injustes ne peut empêcher de remplir les devoirs de bons François & de fideles sujets du Roi?

Si Votre Eminence daigne écouter mes plaintes, & qu'elle veuille bien faire cesser le trouble & l'anarchie de ce Diocese, je prendrai la liberté de lui en donner un moyen très court & très facile.

C'est

C'est premierement de faire sortir de Paris un Jesuite appellé Senault, homme turbulent & emporté, & de lui faire defendre de revenir dans mon Diocese. C'est un homme à qui M. de Nîmes paye la pension à Paris, & qu'il y a envoyé uniquement pour me persecuter, sans que j'aye jamais donné aucun sujet à ce Prelat de me traiter de la sorte. 1723.

En second lieu, d'empêcher que le Conseil de conscience ne m'envoye des ordres sur ce qui regarde mon Diocese, sans la participation de Votre Eminence; sur quoi je la supplierois encore de ne les point faire executer sans me les avoir fait communiquer, & sans avoir écouté mes raisons. Un Evêque peut-il demander & esperer moins, que de n'être point maltraité sans être coupable, & de n'être point condamné sans avoir été entendu?

Voilà, Monseigneur, les très humbles prieres que je prends la liberté de faire à Votre Eminence. Je la supplie de ne les pas rejetter, & de m'accorder quelque part dans l'honneur de sa bienveillance. Oserois-je lui rappeller un tems auquel il me paroissoit qu'elle ne m'en jugeoit pas indigne? C'est celui que j'ai eu l'honneur de passer avec elle dans ce pays-ci, pendant lequel elle me donna des marques de bonté & d'amitié dont j'espere qu'elle ne trouvera pas mauvais que je prenne la liberté de la faire ressouvenir, en la suppliant de m'en accorder la continuation, & de me croire avec respect, &c.

LETTRE LXXIII.

A M. l'Evêque de Boulogne. Il lui expose la conduite qu'il a tenue sur le Formulaire.

A Montpellier le 18. *Janvier* 1723.

JE ne sai, Monseigneur, si vous vous appercevez de la rareté de nos Lettres. Pour moi je m'en apperçois fort; & si la goute dont je suis trop souvent attaqué permettoit à mes doigts de vous temoigner les sentimens de mon cœur, ils vous diroient plus souvent combien ce qui vous regarde me touche, & à quel point je desire que vous en soyez persuadé. L'union qui doit être entre nous a pour principes des motifs bien puissans: la connoissance & l'amour des mêmes verités, les mêmes principes & la même conduite dans leur defense, les mêmes calomnies à endurer, les mêmes persecutions à souffrir. Voilà, Monseigneur, une societé de biens & de maux qui ne doit point nous surprendre, mais qui est bien capable de cimenter notre amitié.

Vous avez appris sans doute par nos amis communs les tracasseries qu'on me fait depuis six mois, pour introduire dans mon Diocese la signature du Formulaire que je n'y ai point trouvée établie, & qui à parler de bonne-foi, ne mene à rien. L'usage des souscriptions & des Formulaires n'a jamais été employé dans l'Eglise que pour s'assurer de la pureté de la foi de ses enfans, & lui faire distinguer les dociles d'avec les rebelles. Or, Monseigneur, depuis tant d'années qu'on parle de Jansenistes & de Formulaire, avez-vous vu un seul Theologien soutenir les V. Propositions? N'avons-nous pas vu au contraire ceux qui étoient soupçonnés de les defendre leur dire anathême de la maniere la plus precise & la plus marquée? Et les cinq fameux Articles ne sont-ils pas la preuve la plus complette de la pureté de leur foi? Pour ce qui regarde l'attribution de ces erreurs au Livre & au systême de Jansenius, ne rendent-ils pas à l'Eglise l'obéissance qu'elle demande en pareille occasion? obéissance de respect & de deference pour une autorité respectable, telle qu'elle a toujours été pratiquée dans l'Eglise, telle qu'elle est observée tous les jours à l'égard de tant d'auteurs & de Livres dont la discussion & l'examen ne-

 cede

1723. cede en rien à celui qui peut avoir été fait du Livre de Jansenius, telle enfin qu'elle a été reglée en 1668. dans la fameuse paix de l'Eglise sous le Pontificat de Clement IX.

Si je trouvois dans mon Diocese quelqu'un qui s'élevât hautement contre ce qui fut alors si sagement reglé par le Pape & les Evêques de France, & que le feu Roi de glorieuse memoire voulut bien appuyer de son autorité, j'avoue, Monseigneur, que je serois le premier à reprimer cette temerité. Mais c'est ici tout le contraire. Ceux qu'on tourmente pour cette signature sont ceux qui sont le plus fidelement attachés à cette paix, & qui souffrent tout pour en perpetuer l'esprit & les sages dispositions.

A quoi bon par consequent tout ce bruit & ces allarmes si mal placées, contre des Ecclesiastiques recommandables par leur pieté & par leur érudition? Et si nous voulions, Monseigneur, remonter aux auteurs de ces recherches, que de reflexions n'aurions-nous point à faire! Et qu'il convient peu à ces nouveaux Theologiens de venir mettre le feu dans l'Eglise par des accusations imaginaires, dans le tems que justement chargés sur des points essentiels, ils se mettent si peu en peine de se laver des tâches qu'ils ont contractées, & qu'ils travaillent tous les jours à augmenter!

Brisons là-dessus, Monseigneur: nous ne sommes point en état d'apporter à de si grands maux des remedes convenables. Mais Dieu demande du moins de nous que nous ne prêtions point notre autorité pour persecuter ceux dont la foi ne nous est point suspecte, & qui sont prêts de rendre à l'Eglise dans la souscription du Formulaire l'obéissance qu'elle a droit d'exiger d'eux en pareille occasion.

C'est à quoi j'ai travaillé, Monseigneur, en faisant preceder le Formulaire d'une instruction claire & precise qui, en detruisant le mauvais usage qu'en font les ennemis de la grace de Jesus-Christ, detruit en même tems les justes peines qu'une signature pure & simple pourroit faire. En un mot, Monseigneur, mon procès-verbal est mot à mot le même que celui de feu M. Pavillon Evéque d'Alet, dont la memoire est en si bonne odeur dans cette province, je pourrois dire dans toute l'Eglise, & dont la conduite en cette occasion fut solemnellement approuvée par le Pape & par le Clergé de France.

Ma conduite étant la même je devrois aussi attendre le même succès. Mais helas! Monseigneur, dans un tems où la lumiere & la bonne-foi semblent avoir quitté cette terre, qu'osons-nous esperer? J'espere en Dieu, Monseigneur. Et comme je le crois tout-puissant, & que je le reconnois aussi-bien le Dieu des esprits que le Dieu des corps, je le prie avec confiance de se lever, de paroître, & de juger lui-même sa cause.

Donnez-moi, Monseigneur, des nouvelles de votre santé; & en m'accusant la reception du paquet * que je vous addresse, faites-moi part, je vous prie, de vos lumieres & de vos reflexions sur cette affaire. Vous le devez à ma confiance pour vous, & au respect avec lequel je suis, &c.

* Ce paquet contenoit un Journal qu'on trouvera ci-après.

LETTRE LXXIV.

A M. l'Evêque de Mascon, *sur le même sujet.*

A Montpellier le 18. *Janvier* 1723.

JE prends la liberté, Monseigneur, de vous envoyer une relation exacte de tout ce qui s'est passé dans mon Diocese depuis six mois au sujet de la signature du Formulaire. Je n'y ai point trouvé cette signature établie; & comme je n'ai encore vu personne qui osât soutenir les V. Propositions, je l'ai regardée jusqu'ici au moins comme inutile. Mais il ne m'est plus permis de la regarder de la sorte, depuis les violences qu'on emploie pour aneantir jusqu'au souvenir de la Paix de Clement IX. C'est pourtant, Monseigneur, conformement à ce qui fut reglé

1723.

reglé à cette paix que nous avons souscrit le Formulaire; & comme il n'est pas possible de le proposer autrement, il n'est pas possible non plus que nous voyions de sang-froid l'introduction d'une signature dans laquelle on nous fait un crime de rappeller l'esprit qui anima cette paix. Ce qui s'est passé dans l'Eglise depuis quelques années doit, ce me semble, Monseigneur, redoubler votre vigilance. Ce qui pouvoit être autrefois un simple soupçon, ne l'est plus depuis l'étonnante Constitution que les ennemis de la grace de Jesus-Christ ont eu le credit de faire donner, & qu'ils ont le credit de soutenir malgré toutes nos resistances. Ainsi, Monseigneur, puisque nous combattons pour la même cause, il est bien juste que nous nous communiquions toutes nos demarches. Je m'acquitte de ce devoir avec d'autant plus de plaisir que j'espere qu'il me procurera des nouvelles de votre santé dont je suis très en peine, personne assurement ne s'y interessant plus sincerement, parce que personne n'est avec des sentimens plus remplis de respect & de veneration que je le suis, &c.

LETTRE LXXV.

A M. l'Evêque d'Auxerre, sur le même sujet.

A Montpellier le 18. *Janvier* 1723.

Il y a long-tems, Monseigneur, que vous vous plaignez de mon silence, & ce n'est pas sans raison que vous vous en plaignez. Vous n'avez pu concilier l'engourdissement de mes doigts avec la vivacité de mes sentimens pour vous ; & j'avoue moi-même, Monseigneur, que j'aurois de la peine à faire cet accord, si mon cœur ne me disoit chaque jour combien il vous est attaché, & si en même tems je n'éprouvois en moi un je ne sai quoi mille fois plus impertinent que la goute dont je suis tourmenté, qui concourt avec elle pour arrêter ma main & la rendre indocile aux ordres que je veux tous les jours lui donner. Je suis donc d'accord avec vous, Monseigneur, contre moi-même; & je trouve tant de plaisir à penser avec vous & comme vous, que j'oublie volontiers que j'y suis interessé. Mon procès est donc fini; & puisque j'ai été le premier à dicter ma sentence, permettez-moi de me flatter d'avoir en même tems dicté ma grace.

Si le nouveau Diacre que vous avez bien voulu donner à mon Eglise a fait son devoir auprès de vous, il vous aura souvent dit avec quel empressement je demande de vos nouvelles, & sur tout quelle a été ma joie lorsque j'ai appris que nous pensions de la même maniere, & que nous prenions le même parti sur les differentes affaires que le malheur des tems nous suscite tous les jours. Or, Monseigneur, comme je n'ai rien tant à cœur que de vous être uni dans la defense des mêmes verités, je n'oublierai rien pour vous mettre au fait de tout ce qui m'arrive, en vous priant en même tems de me montrer par un semblable retour que ma liberté en cela ne vous est point desagreable. Non seulement, Monseigneur, je veux que vous sachiez tout ; mais je veux encore (permettez-moi de me servir de ce terme) que vous me disiez votre pensée sur tout. C'est dans cette vue que je joins à cette Lettre une relation exacte de tout ce qui m'est arrivé depuis six mois, & de tout ce que j'ai cru devoir faire au sujet de la signature du Formulaire. Vous y verrez qu'à votre exemple j'ai repondu que je ne pouvois demander & recevoir cette signature, qu'autant qu'elle seroit conforme aux dispositions de la paix de l'Eglise sous le Pontificat de Clement IX.

Plus j'ai examiné cette matiere, plus j'ai été indigné de l'acharnement des Jesuites à vouloir aneantir cette Paix. Car enfin, Monseigneur, avouons-le de bonne-foi: le Formulaire ne peut être entendu & proposé raisonnablement qu'avec la distinction du fait & du droit, & par consequent qu'avec la distinction des deux

1723. deux obéïssances qui lui sont dues. Raisonner autrement ce seroit admettre l'infaillibilité de l'Eglise dans les faits, ce qui est une erreur. Aussi voyons-nous les Evêques les plus respectables du siecle dernier, disposés à tout souffrir plutôt que de laisser obscurcir par leur silence une distinction dont ils sentoient la necessité. Ces grands hommes prevoyoient dès lors où en vouloient venir les ennemis de la grace de Jesus-Christ, par la confusion affectée qu'ils s'efforçoient de repandre sur la condamnation des V. propositions, & sur l'attribution de ces erreurs au Livre & au système de Jansenius. Et puisque l'évenement n'a que trop justifié leurs justes allarmes, leur exemple doit nous servir de regle, & leurs paroles doivent être les nôtres. Et pourquoi, Monseigneur, rougirions-nous de les adopter, puisque leur conduite a été approuvée du Pape & des Evêques de ce royaume, & que les deux Puissances ont concouru à l'autoriser? Celui qui veille sur son Eglise & qui la protegea alors d'une maniere si marquée, saura encore bien la defendre aujourd'hui; & je ne connois point de moyen plus efficace pour meriter cette protection que de respecter la verité en tout, & de ne jamais la mettre en compromis avec aucune vue humaine. Voilà, Monseigneur, toute ma politique. Je prie Dieu de me preserver de tout ce qui pourroit y être contraire. Je suis, &c.

LETTRE LXXVI.

A M. l'ancien Evêque de Tournay sur le même sujet.

A Montpellier le 18. Janvier 1723.

VOus avez sans doute appris, Monseigneur, les ordres que Son Altesse Royale a envoyés il y a six mois dans toutes les Facultés de Theologie du royaume, d'exiger la signature du Formulaire. Cette signature n'étoit point établie dans celle de Montpellier, & à vous parler naturellement je ne voyois aucun bien à l'introduire. Cependant pour me conformer aux intentions de Son Altesse Royale je l'ai ordonnée, en expliquant à mes Diocesains l'esprit dans lequel l'Eglise leur propose cette signature. Je ne crois pas qu'on ose disputer à un Evêque le droit d'expliquer au peuple que la divine providence lui a confié les verités dont il leur juge la connoissance necessaire; & je crois encore moins qu'on ose attaquer celle que je leur ai enseignée dans le preambule qu'on a fait mettre à la tête du Formulaire. C'est pourtant ce preambule qu'on veut à toute force me faire effacer; & vous verrez, Monseigneur, dans le petit Journal que je vous envoye les differens moyens dont on s'est servi pour cela. Les auteurs de toutes ces tristes affaires ne sont plus cachés, & la derniere Constitution les a assez fait connoître en canonisant d'une maniere si marquée leurs sentimens sur la grace. J'espere, Monseigneur, que vous voudrez bien sacrifier quelques quarts-d'heure de votre tems à la lecture de ce petit Journal, & que vous me manderez avec confiance si vous trouvez que je me sois bien defendu. La liberté que je prends vous fera du moins une preuve du desir que j'ai d'être uni avec vous dans la defense des mêmes verités, & du respect avec lequel je suis, &c.

LET-

LETTRE LXXVII.

1723.

A M. l'Evêque de Senez. Il lui temoigne le desir qu'il a de lier commerce avec lui, & les dispositions où il se trouve sur le renouvellement des troubles du Formulaire, son indignation contre l'injustice criante dont cette affaire est remplie, & la resolution où il est de ne point se relâcher, comme on avoit fait en acceptant la Bulle VINEAM, *mais de maintenir inviolablement les conditions de la paix de Clement IX. & de ne laisser affoiblir ni obscurcir aucune verité.*

A Montpellier le 23. Janvier 1723.

QUOIQUE nos amis communs me donnent exactement de vos nouvelles, je vous avoue cependant, Monseigneur, que je ne serai point satisfait si ce n'est vous-même qui m'en donnez. C'est un plaisir que nous pouvons, ce me semble, nous accorder reciproquement sans scrupule. Je dis plus: j'aurois volontiers du scrupule de m'en être privé si long-tems. Nous sommes dans un tems, Monseigneur, où nous devons nous faire un devoir d'être unis plus étroitement que jamais, & de nous communiquer mutuellement nos peines, nos craintes, nos esperances. Je gagnerai à ce petit commerce de toute maniere. Il sera consolant de repandre mon cœur dans le vôtre; & il me sera avantageux de connoître votre pensée, & d'être par-là en état de profiter de vos lumieres & de vos avis.

C'est dans cet esprit, Monseigneur, que je joints à cette Lettre une relation exacte de toutes les peines qu'on me fait au sujet du Formulaire, & du parti que j'ai cru devoir prendre sur cette affaire. Vous y verrez que pour remedier aux maux que le Formulaire mal entendu a deja causés dans l'Eglise, & pour me conformer à ce qui fut reglé unanimement par le Pape & le Clergé de France en 1668. j'ai suivi en tout les exemples des plus grands Evêques de ce siecle, & je me suis fait même un devoir de copier jusqu'à leurs expressions.

Depuis six mois que cette affaire dure, j'ai eu le tems de faire reflexion sur le parti que je prenois: car je me suis souvent comme épluché moi-même, pour decouvrir le fort que je pourrois avoir, & ce qu'on pourroit justement me reprocher. Mais plus j'y pense, Monseigneur, plus j'y vois d'horreurs & d'injustices de la part de ceux qui aujourd'hui mettent tout en usage pour aneantir la paix de Clement IX.

1. Le Formulaire n'est raisonnable que selon l'esprit de cette paix, puisque vous n'avez pas aujourd'hui un seul Evêque & un seul Theologien de nom qui ose accorder à l'Eglise l'infaillibilité sur les faits, & par consequent le privilege d'exiger pour les faits la même obéissance que pour le droit.

2. Quand ce point auroit pu être contesté, il ne peut l'être depuis l'examen serieux qui en fut fait à la paix de l'Eglise, & la decision unanime qui suivit cet examen.

3. Est-il raisonnable d'exiger des Theologiens sur le fait de Jansenius un sacrifice de leur entendement: sacrifice dont on n'a pu encore definir la nature: sacrifice inoui dans toute la Tradition: sacrifice enfin dementi tous les jours par la conduite que tiennent le Pape & les Evêques à l'égard de tant d'Auteurs & de Livres, sur la condamnation desquels on se contente d'une soumission de deference & de respect?

Depuis quand, Monseigneur, est-il permis d'user dans l'Eglise de deux poids & de deux mesures? Nous voyons sous nos yeux donner un plein dementi à deux

1723. Conciles generaux; & on le fait avec liberté & sans contradiction, parce que cela regarde un fait. Et nous préterons notre ministere pour persecuter de saints Ecclesiastiques, qui sont bien éloignés d'élever leurs voix contre celle du Pape & des Evêques qui assurent avoir examiné le Livre de Jansenius, & qui outre cela rendent à cette decision la soumission que l'Eglise demande en pareille occasion. Non, Monseigneur, il y a dans toute cette affaire une injustice qui me revolte; & nous avons affaire avec une societé de gens qui n'ont deja que trop abusé de ce que des vues de paix & de conciliation nous ont portés à accorder sur cette affaire. Nous avons cru bien faire en nous contentant de l'obscurité de la Bulle *Vineam*, qui bien entendue ne deroge nullement à la paix de Clement IX. Aujourd'hui on se prevaut de cette obscurité contre nous. Ce qui nous prouve, Monseigneur, qu'on ne gagne jamais rien à se relacher sur les choses qui interessent la verité; & que l'unique moyen d'attirer la benediction de Dieu sur nous est de la meriter par un respect inviolable pour elle, & par une attention generale à n'en laisser affoiblir ou obscurcir aucune.

Priez Dieu pour moi, Monseigneur; & puisque nous sommes unis dans la même cause, ne me separez jamais de vous lorsque vous parlez à celui qui seul peut nous secourir. Je suis, &c.

LETTRE LXXVIII.

A M. l'Evêque de Pamiers, sur le même sujet. Il trouve que ce Prelat a sujet de se plaindre de M. de Mirepoix, & de ce qu'on veut lui donner un Coadjuteur.

A Montpellier le 23. Janvier 1723.

IL y a long-tems, Monseigneur, que nous nous plaignons l'un de l'autre, & selon les apparences sans que nous l'ayons merité. J'ai su par plusieurs de mes confreres que vous leur aviez écrit une espece de Lettre circulaire, pour vous plaindre d'un *Visa* que M. l'Evêque de Mirepoix a donné à un Ecclesiastique de votre Diocese, au mepris des droits sacrés de l'épiscopat, dont le Prelat devroit être aussi bien que vous un jaloux defenseur. J'ai cru, Monseigneur, que je devois me flatter que je serois du nombre de ceux à qui vous porteriez vos plaintes; & je suis convaincu que vous ne desapprouverez, ni mon attente, ni la surprise où j'ai été d'avoir inutilement attendu. J'apprends cependant qu'au lieu des justes plaintes que je suis en droit de vous faire, c'est vous, Monseigneur, qui me reprochez de vous avoir comme abandonné par mon silence dans une cause commune à tout l'épiscopat: ce qui me montre, Monseigneur, qu'il est arrivé à votre Lettre quelque accident imprevu. Or ce malentendu éclaircit tout; & en justifiant mutuellement nos reproches, les detruit absolument, & nous met l'un & l'autre hors de cour & de procès.

J'ai bien des choses à vous dire, Monseigneur, mais comment oser les confier au papier? . . .

Je souhaiterois bien aussi, Monseigneur, vous derober quelques quarts-d'heure de votre tems, pour vous faire lire un petit Journal que j'ai fait dresser de tout ce qui m'est arrivé depuis six mois dans mon Diocese au sujet du Formulaire. Vous connoissez les Jesuites, Monseigneur. Je croyois aussi bien que vous les connoître: mais plus j'avance, plus j'apprends à les connoître encore, & plus je reconnois que c'est une science où on peut faire tous les jours de nouveaux progrès. Non: on n'imagine point tout ce que ces bons Peres font faire sous mes yeux, & tout ce qu'ils ont remué à la Cour, pour m'obliger à effacer une conclusion de la Faculté de Theologie de cette ville, dans laquelle j'ai ordonné la signature du For-

Formulaire conformement à la paix de Clement IX. A ce mot, Monseigneur, 1723.
votre respect pour votre illustre predecesseur se reveille sans doute; & je ne doute point que vous ne me sachiez bon gré de n'avoir jamais voulu prêter l'oreille à tout ce qui pourroit ternir la memoire de ce genereux Prelat.

Il y a sur cette affaire une chose bien étonnante. Le grand argument dont on se prevaut aujourd'hui contre nous, est un concours apparent du Pape & des Evêques à recevoir la Constitution *Unigenitus*. Pourquoi ceux qui savent si bien voir cette union où elle n'est pas, se ferment-ils les yeux pour ne la pas voir où elle est? La cause des IV. Evêques étoit bien connue, leurs sentimens n'étoient pas équivoques; les XIX. Evêques qui écrivirent en leur faveur au Pape & au Roi ne laisserent pas ignorer le point de la question. Il fut si bien éclairci en France & à Rome que tout le monde se trouva d'accord, que l'innocence des IV. Evêques fut reconnue, & la paix rendue à l'Eglise, & scellée par l'autorité des deux Puissances.

Voilà donc la question terminée d'une maniere irrevocable; & je ne comprends pas comment on peut faire aujourd'hui un crime à un Evêque, de suivre une decision unanime de laquelle au contraire il seroit coupable de s'écarter. Voilà pourtant, Monseigneur, où nous en sommes; & il faudroit que nous fussions bien aveuglés pour ne pas voir l'indigne manege des Jesuites, que les dispositions de la paix de Clement IX. incommodent, parce que l'esprit de cette paix aneantit absolument les esperances qu'ils avoient conçues de faire servir la signature du Formulaire à la condamnation de la doctrine de la grace efficace par elle-même. Vous avez lu, Monseigneur, toutes les folies qu'ils firent après la conclusion de la paix pour faire accroire qu'elle étoit chimerique, & que les IV. Evêques, sans épargner même les Prelats mediateurs, avoient trompé le Pape. Cette étonnante pretention fut bientôt detruite par l'Acte du 4. Decembre 1668. envoyé à Rome, signé par M. de Chaalons l'un des Prelats mediateurs, & par M. Arnauld; par une autre attestation authentique signée par ce même Prelat & scellée de son seau du 15. Decembre 1674. par la Lettre celebre que feu M. de Harlay alors Archevêque de Rouen écrivit au Cardinal Patron Rospigliosi, & enfin par la declaration expresse qu'en donne le Cardinal Patron dans sa relation n. 162. On a donc mis tout en usage pour faire accroire à Clement IX. & à Innocent XI. l'un de ses successeurs, que les IV. Evêques avoient ordonné une signature pure & simple, sans faire mention sur leurs procès-verbaux des deux especes d'obéissance que l'Eglise a droit d'exiger en pareille occasion; ou au moins qu'ils avoient tenu au Pape un langage tout opposé à celui qu'ils tenoient dans le secret de leurs Dioceses: mais ces tentatives ne servirent qu'à éclaircir ce qu'on vouloit obscurcir, puisqu'elles obligerent d'une part ces Evêques à declarer ce que contenoient ces procès-verbaux, & firent connoître de l'autre l'approbation que le Pape en avoit faite.

Aujourd'hui je ne crois pas qu'on ait le front de nier des faits si bien attestés. Mais la verité n'en est pas moins attaquée, puisqu'on ne se propose rien moins que d'aneantir ce qu'on auroit bien voulu qui n'eût jamais été. Ces étranges procedés prouvent bien à la verité que la signature du Formulaire, conformement à ce qui fut reglé à la paix de Clement IX. renverse totalement les idées & les projets des Jesuites, & qu'elle leur devient absolument inutile; mais au bout du compte cela ne change rien au fond des choses. Ce qui a été unanimement decidé, les parties ouies de part & d'autre, ne peut plus souffrir aucune atteinte; & on ne se seroit jamais avisé de revenir sur une affaire si simple & si claire, si nous n'avions aujourd'hui dans l'Eglise des brouillons à qui tout est bon, pourvû que cela contribue à l'établissement de leurs pernicieuses maximes sur le dogme & sur

1723. la morale. Quel est l'Evêque, Monseigneur, tant soit peu instruit sur cette affaire, qui en faisant signer le Formulaire exige la même obéissance pour le fait que pour le droit ? Voilà precisement l'esprit de la paix. Quel est donc le crime de celui qui exprime une difference que tout le monde suppose ? Le Jesuite seul y en trouve; & dans ses idées le Jesuite doit y en trouver. Or comme ses idées ne sont pas les miennes ni les vôtres, Monseigneur, & que nous ne souffrons & ne combattons l'un & l'autre que pour établir une doctrine & une morale differente de la leur, l'opposition des Jesuites est notre apologie, & suffit seule pour montrer combien il est necessaire à l'Eglise d'exprimer une distinction qu'il seroit si necessaire aux Jesuites d'aneantir.

C'est bien assez vous entretenir, Monseigneur, de ce qui me regarde. Souffrez que je vous demande à mon tour des nouvelles de vos affaires, dans l'esperance que toutes vos Lettres ne souffriront pas la même éclipse que la derniere. Où en êtes-vous, Monseigneur, avec M. de Mirepoix ? Un Prelat de cette province de vos amis & des miens me dit en allant aux Etats, que M. de Mirepoix rejettoit absolument sur son Grand-Vicaire la faute qu'il avoit commise à votre égard. C'est deja quelque chose, puisque c'est en quelque sorte rougir de cette action. Mais ce ne sera pas assez tant qu'il ne vous le declarera pas par lui-même, & qu'il ne vous fera pas faire par ce Grand-Vicaire une satisfaction convenable. Sans cela il trouvera bon qu'on rejette sur lui ce qui a été fait en son nom.

Je ne vous mande aucunes nouvelles de ce pays, parce que je n'en vois point de fort importantes; à moins que vous ne mettiez de ce nombre ma convocation à notre Assemblée provinciale, qui se tiendra le premier du mois prochain. Pour ce qui regarde les nouvelles de Paris je crois que vous en êtes instruit aussi-bien que moi. Les dernieres Lettres ne me parloient que des Evêques qui demandent des Coadjuteurs. On disoit plus: car on ajoutoit qu'on vouloit vous en donner un. Cette expression quelque ridicule qu'elle soit, cessa de me paroître si deraisonnable, dès qu'on m'eut nommé la personne qu'on vous propose. Comme cet Abbé a l'honneur de vous appartenir, je ne suis pas surpris que sa famille ose vous le presenter. Mais comme un Evêque comme vous, Monseigneur, ne connoit de vraie parenté que celle qui vient de la conformité à faire la volonté du Pere celeste, je trouve qu'on parle assez juste en disant avec precision qu'on veut vous le donner. Car je suis bien persuadé que vous ne voulez ni le demander ni l'accepter. Je suis, &c.

Journal de ce qu'a fait M. l'Evêque de Montpellier au sujet de la signature du Formulaire, depuis le mois de Juillet jusqu'au mois de Decembre 1722.

OUTRE l'ordre general qui fut envoyé au commencement du mois de Juillet 1722. à tous les Evêques de France de ne point donner de *Visa*, ni provisions de Benefices sans exiger prealablement la signature du Formulaire, M. l'Evêque de Montpellier en a reçu de particuliers, comme Chancelier de l'Université de Montpellier, dans laquelle on a voulu introduire l'usage de cette signature. La seule lecture des procès-verbaux, & des differentes pieces qui ont rapport à cette affaire, suffit pour montrer la simplicité & la droiture de la conduite de ce Prelat, & en même tems les intrigues & la violence de ses adversaires.

Au commencement du mois de Juillet 1722. M. le Marquis de la Vrilliere Secretaire d'Etat écrivit une Lettre addressée à la Faculté de Theologie de Montpellier, dont voici le contenu:

„ Messieurs: Sur ce qu'il est revenu à Monseigneur le Duc d'Orleans que

„ de-

„ depuis quelque tems on se neglige fort sur la signature du Formulaire prescrite 1723.
„ par les Declarations du feu Roi du mois d'Avril 1664. & 1665. Son Altesse
„ Royale m'a ordonné de vous mander que son intention est, que vous renouvel-
„ liez sur cela vos attentions, & que sans excepter aucunes personnes, de quel-
„ que qualité & condition qu'elles soient, vous refusiez absolument d'admettre
„ aux Degrés de Bachelier, de Licentié, & du Doctorat, celles qui feront difficulté
„ de souscrire le Formulaire purement & simplement, & sans aucune restriction.
„ Je marque la même chose à toutes les Universités de la part de Son Altesse Roya-
„ le, qui desire que vous m'informiez des contraventions qu'il pourroit y avoir à
„ cet égard, même de ceux qui auroient été admis à ces Degrés sans avoir signé
„ le Formulaire, afin de lui en rendre compte." Je suis, &c. DE LA VRILLIERE.
„ A Versailles le 11. Juillet 1722."

Et sur le dos étoit écrit, A Messieurs de la Faculté de Theologie de Montpellier.

La seule addresse de cette Lettre fait voir qu'elle ne devoit être communiquée qu'à la Faculté même, ou du moins qu'elle devoit être portée à M. l'Evêque de Montpellier, lequel en consequence des Lettres patentes très speciales, renouvellées depuis peu d'années, étant *Chef, Juge, Conservateur, Chancelier de l'Université*, a seul droit *de convoquer les Assemblées, d'y presider, ou d'y envoyer à sa place son Vice-Chancelier, d'examiner les Professeurs de ladite Université*; de maniere que toutes les affaires qui regardent l'Université doivent d'abord lui être rapportées, pour qu'il les communique dans la suite à l'Université même.

La raison & l'usage l'auroient ainsi voulu. Mais depuis quelques années les Jesuites qui jouissent des deux Chaires de Professeurs, s'étoient mis au dessus de ces regles; & nonobstant les inhibitions expresses qui leur avoient été faites par la Faculté le 23. Juillet 1719. d'ouvrir les paquets addressés à la Faculté, ils se firent remettre cette Lettre de M. de la Vrilliere, l'ouvrirent, & la porterent decachetée à M. l'Abbé Joubert, alors Grand-Vicaire, & Vice-Chancelier de l'Université.

M. l'Evêque, qui étoit alors à sa maison de campagne, ayant appris par son Grand-Vicaire un procedé si injurieux, lui écrivit de suspendre les Theses & les examens, jusqu'à ce qu'on pût être informé juridiquement des intentions de Son Altesse Royale.

Cependant les Jesuites qui ne pouvoient souffrir de retardement, firent signifier un Acte à M. l'Evêque de Montpellier au nom de deux ou trois de leurs écoliers, qui vouloient prendre des Degrés, par lequel ils le sommoient de recevoir leur signature du Formulaire conformement aux ordres du Roi, lui protestant que leurs Theses étant toutes prêtes, ils le prendroient à partie, & lui feroient payer les frais de leur sejour dans la ville de Montpellier.

Un Acte si insolent n'émut point M. de Montpellier; & ne voulant point punir dans ces jeunes gens la temerité de leurs maîtres, il écrivit à M. Joubert son Grand-Vicaire que, puisqu'ils avoient tant d'envie de signer le Formulaire, il pouvoit recevoir leur signature, mais qu'il lui defendoit de l'exiger, & de la faire regarder comme un prealable necessaire pour obtenir des Degrés, son intention étant de ne rien innover, & de n'exiger pour condition necessaire, que celle de la capacité & des bonnes mœurs; sur quoi il le chargeoit de tenir la main dans les examens & les Theses qu'il leur permettoit de soutenir. Une autre raison pourquoi le Prelat ne vouloit pas exiger la signature du Formulaire comme une condition, & qu'il l'exigea depuis, c'est qu'on abuse de cette signature, quand elle n'est point expliquée, pour confondre les differentes soumissions qui sont dues au fait & au droit.

Un ordre si precis fut executé par M. Joubert d'une maniere peu conforme aux

1723. aux intentions de celui de l'autorité duquel il étoit revêtu, & au nom de qui il étoit censé parler, & agir dans les Assemblées de la Faculté. Il donna jour aux Candidats, & souffrit qu'avant que de commencer l'examen, les Professeurs Jesuites fissent en sa presence lecture de la Lettre de M. de la Vrilliere, & en demandassent l'enregîtrement; ce qui fut executé sur le champ, & inseré dans un Regître que l'Abbé Joubert avoit lui-même fait apporter. Il fit donc signer le Formulaire sur ce même Regître aux Candidats. Un Docteur deja reçu se trouva à portée pour demander que sa signature fût aussi acceptée; & un des deux Professeurs Jesuites trouva l'occasion si belle de signer le Formulaire qu'il disoit n'avoir jamais signé, que sa signature fut aussi reçue.

M. l'Evêque de Montpellier ne fut pas long-tems sans être informé de ce qu'on venoit de faire en son nom. Les Docteurs aggregés qui ne reconnoissoient nullement les sentimens de leur Evêque, dans la conduite que venoit de tenir son Vice-Chancelier, lui en marquerent leur surprise. Il leur repondit sur le champ à chacun en particulier, & leur temoigna qu'il desavouoit ce qu'avoit fait son Grand-Vicaire; que non seulement il avoit passé ses ordres, mais même qu'il en avoit pris le contrepied.

Messieurs les Docteurs aggregés ont ces Lettres entre les mains, & elles peuvent servir de preuve de l'uniformité de conduite de M. l'Evêque de Montpellier dans cette affaire.

Ces Lettres du Prelat furent suivies d'une autre à M. Joubert, dans laquelle il lui reprocha très fortement d'avoir si mal suivi ses intentions, lui renouvella ses ordres, & lui enjoignit d'y être plus fidele à l'avenir.

En effet dans les examens & les Theses suivantes, les Professeurs Jesuites requirent l'execution du precedent Decret, & vouloient faire signer le Formulaire publiquement & au milieu de la These même. Mais M. Joubert s'y opposa, & dit qu'il suffisoit qu'on eût signé auparavant, & qu'on en fût assuré; en quoi certainement il s'écartoit de nouveau des intentions du Prelat. Mais les Professeurs Jesuites ne furent pas encore contens de cette signature. Ils en vouloient une publique. Ils demanderent donc qui pouvoit les assurer que les Candidats avoient signé, & ajouterent qu'ils avoient des ordres secrets de M. le Garde des Seaux d'y tenir la main. M. Joubert repondit que c'étoit entre les mains du sieur Autier Secretaire de M. de Montpellier qui faisoit les fonctions de Greffier de la Faculté, & fit apporter dans l'Assemblée le Regître sur lequel avoient été faites les signatures avant que de soutenir la These. Les Jesuites firent semblant de n'être pas encore contens; quoique dans le fond ils sentissent bien que M. Joubert n'avoit accordé aux plaintes de M. l'Evêque, que la suppression de quelques ceremonies, mais qu'il avoit conservé l'essentiel, c'est-à-dire la signature, comme un prealable necessaire à tout Acte.

Aussi M. l'Evêque de Montpellier ne tarda pas à sentir tout le foible de cette conduite; & il vit bien qu'il ne pouvoit avoir dans la Faculté, un interprete moins fidele de ses sentimens. C'est ce qui le determina d'y aller presider en personne le 22. Août 1722. Le procès-verbal qui y fut dressé de tout ce qui se passa dans cette Assemblée, & dont il courut des copies dans le tems, fait voir la verité des faits, qu'on a taché de deguiser, & d'envenimer à la Cour. Voici ce procès-verbal tel qu'il fut couché sur les Regîtres de la Faculté. *Voyez ci-dessus, page 77.*

En consequence de cette deliberation qui fut signée par M. l'Evêque de Montpellier, president de ladite Assemblée, & par les trois Docteurs aggregés, on fit faire un Regître tout neuf, à la tête duquel on écrivit tout ce qui avoit été fait & dit dans cette Assemblée à l'occasion du Formulaire. On transcrivit ensuite le For-

Formulaire purement & simplement, au bas duquel M. l'Evêque a fait signer depuis ce tems-là ceux qui se sont presentés pour prendre des Degrés. 1723.

Quant au premier article, qui regarde la pretention qu'ont les Jesuites Professeurs de composer seuls la Faculté, à l'exclusion du Chancelier & des Docteurs aggregés, on peut avancer sans temerité, qu'il n'y eut jamais de pretention plus extraordinaire. Pour en sentir tout le ridicule, il suffit de savoir que de tout tems, il y a eu dans la Faculté de Theologie de Montpellier, un Chancelier revêtu par Lettres patentes des droits les plus honorifiques; des Professeurs, pour enseigner; & des Docteurs aggregés pour tenir les assemblées, faire les examens, & donner leurs suffrages, comme dans les autres Facultés de Theologie du royaume, & en particulier comme dans celle de Droit de Montpellier: que les Jesuites sont entrés tout recemment dans cette Faculté, & qu'ils y ont obtenu par Lettre de cachet deux Chaires de Professeurs par le credit qu'ils avoient auprès du feu Roi: qu'à peine furent-ils en possession de ces deux Chaires, que M. de Pradel, predecesseur immediat de M. l'Evêque de Montpellier, temoigna se repentir de les avoir appellés dans l'Université, parce qu'il vit dès-lors que ces nouveaux-venus vouloient empêcher les Dominicains de professer la Theologie, quoiqu'ils fussent depuis très long-tems en possession de ces Chaires. Les Dominicains ont été dans la suite interdits de leurs fonctions, & ont toujours protesté contre cette violence. Ils se mirent même en devoir de faire terminer cette affaire, il y a quelques années, dans le tems qu'ils gagnerent au Conseil de conscience, un procès semblable qu'ils avoient dans l'Université de Toulouse. Ce procès est encore pendant, & les Jesuites, non contens d'avoir fermé la bouche aux Dominicains, pretendent aujourd'hui exclurre de tout suffrage les Docteurs aggregés, qui sont leurs aînés dans la Faculté, & qui y sont si anciens, qu'on ne leur trouve point d'autre origine que celle de la Faculté même. Du reste cette affaire est demeurée dans le même état; & on n'a point vu encore, que les Jesuites ayent rien obtenu de la Cour pour maintenir leur possession.

Pour ce qui est du second article qui regarde la signature du Formulaire expliquée, on ne peut exprimer combien ils en furent piqués; & les mouvemens qu'ils se sont donnés pour faire casser cette conclusion, montrent assez combien elle leur tenoit à cœur. On ne sait pas precisement dans quels termes ils en écrivirent en Cour; mais à en juger par les ordres qu'ils ont obtenus, il est évident qu'ils ont deguisé totalement la verité des faits. C'est ce qui paroit par la Lettre que M. de la Vrilliere écrivit le 14. Septembre à M. de Bernage Intendant de la province. En voici la copie:

Lettre de M. de la Vrilliere à M. de Bernage.

A Versailles le 14. Septembre 1722.

„ SOn Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Orleans étant informée, Monsieur, „ que dans la Faculté de Theologie de Montpellier, on s'est fort relâché „ sur la signature du Formulaire, elle m'a ordonné d'écrire à cette Faculté, que „ son intention est que personne ne soit admis aux Degrés de Bachelier, de Licentié, & de Docteur, qu'il n'ait auparavant signé le Formulaire. Et pour que cela „ s'observe exactement, elle veut que vous envoyiez chercher le Syndic de cette „ Faculté, & que vous lui enjoigniez de sa part, d'y être très exact, & que même vous le menaciez, que s'il ne se conforme en cela aux intentions de Son Altesse Royale elle le fera deposer de son autorité; & que pour être plus assuré „ de son attention, elle desire qu'il vous represente tous les mois les Regîtres où „ seront faites les signatures. Je suis, &c. De la Vrilliere."

M. l'Evêque de Montpellier à qui M. de Bernage avoit envoyé cette Lettre, n'eut

1723. n'eut pas de peine à comprendre que la Cour avoit été mal informée, ou qu'elle avoit des raisons pour ne pas vouloir savoir, ce qu'il avoit ordonné à la tête de la Faculté. Aussi toute son attention fut, dans la reponse qu'il fit à M. l'Intendant, d'éclaircir tellement les faits, ou inconnus, ou deguisés, qu'on ne pût à l'avenir en pretendre cause d'ignorance. Il lui écrivit en ces termes. *Voyez cette Lettre ci-dessus page 78.*

Cette Lettre n'est qu'un exposé succinct, mais très exact, de ce qui s'étoit passé à la Faculté. M. l'Evêque de Montpellier y designe clairement l'instruction prealable au Formulaire, mais qui ne change rien aux termes du Formulaire même; & il ne devoit pas s'attendre qu'on l'accusât encore de ne pas faire signer le Formulaire.

M. de Bernage ne put s'empêcher de convenir que la conduite de M. de Montpellier étoit droite, & qu'on ne pouvoit l'accuser avec fondement d'avoir desobéi aux ordres du Roi. C'est ce qui paroit par la reponse qu'il lui fit. La voici:

Lettre de M. Bernage en reponse à celle de M. l'Evêque de Montpellier.

A Montpellier le 4. Octobre 1722.

„ J'Ai reçu, Monseigneur, par M. l'Abbé Joubert la Lettre que vous m'avez fait „ l'honneur de m'écrire, au sujet de celle que j'ai reçue de M. le Marquis „ de la Vrilliere, pour la signature du Formulaire. Je ne manquerai pas de lui „ rendre compte des ordres que vous avez donnés, pour qu'on se conformât dans la Faculté de Theologie à ce que Son Altesse Royale desire à ce sujet. „ Vous avez vu dans cette Lettre, qu'elle m'ordonne de me faire representer „ tous les mois par le Syndic le Regître où seront faites les signatures. Comme „ M. l'Abbé Joubert m'a dit que ce Regître n'étoit point tenu par un Syndic, „ mais par un Secretaire, je demanderai à celui qui le tient de me le faire voir, „ afin d'être en état de mander à M. de la Vrilliere, que rien ne manque à la forme „ aussi bien qu'à l'exactitude. Je vous supplie de me croire toujours avec autant „ d'attachement que de respect, &c. DE BERNAGE.

L'affaire en demeura là jusqu'à la fin du mois de Novembre, que M. de Bernage reçut une nouvelle Lettre de M. de la Vrilliere, dans laquelle on remarque encore la même affectation, de se jetter sur la forme, sans en venir au fond même de la question.

Pour bien entendre la difficulté qu'on fait dans cette Lettre sur un Regître supprimé & un autre substitué, il est bon de se rappeller que dans la premiere assemblée à laquelle presida M. Joubert, il fit coucher la deliberation & le Formulaire avec les signatures sur le premier Regître qu'il trouva sous sa main. C'étoit un vieux recueil de differens manuscrits, à la tête duquel le sieur Autier Secretaire de M. l'Evêque avoit fait quelques collections de Droit-Canon. Ce fut au milieu de ce vieux Regître, que M. Joubert fit écrire le Formulaire & les signatures. M. l'Evêque de Montpellier qui avoit desapprouvé la demarche du sieur Joubert, desapprouva aussi l'idée grotesque qu'on avoit eue de placer une affaire si importante, au milieu d'une compilation de mille autres affaires toutes disparates. C'est pourquoi, pour donner au Decret de la Faculté du 22. d'Août toutes les formalités requises, il fit faire un Regître tout neuf, à la tête duquel il fit placer son instruction servant de preliminaire, le Formulaire, & les signatures. Ceci supposé, on devoilera aisement l'obscurité, qu'on eut grand soin de repandre à la Cour sur une conduite si raisonnable & si simple.

Lettre

Lettre de M. de la Vrilliere à M. de Bernage.

A Versailles le 27. Novembre 1721.

„ JE rendis compte hier à Monseigneur le Duc d'Orleans, & au Conseil de con-„ science de la Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 5. du mois „ dernier au sujet de la signature du Formulaire, & l'on approuva ce que „ vous avez fait à cet égard. Mais je fus chargé de vous donner avis, qu'il est „ revenu que le Vice-Chancelier de la Faculté de Theologie de Montpellier a sup-„ primé la premiere feuille du Regître sur lequel on fait ces signatures, & en a „ substitué une autre, à la tête de laquelle il y a un preliminaire qui ne convient „ nullement, d'autant que l'on y distingue le fait d'avec le droit. Il est donc à pro-„ pos que vous vous fassiez representer le Regître, que vous voyiez si effective-„ ment ce preliminaire y est, que vous m'en envoyiez une copie, que vous y „ fassiez mettre nûment le Formulaire tel qu'il a été reglé par les anciennes De-„ clarations, & que vous teniez la main à ce qu'on n'y apporte aucun chan-„ gement.

„ Son Altesse Royale m'a aussi ordonné de vous marquer qu'elle a été informée „ que plusieurs Ecclesiastiques, voulant éviter de signer le Formulaire, prennent „ des Degrés en Droit-Canon, au lieu de les prendre en Theologie. Son inten-„ tion est que vous enjoigniez à la Faculté de Droit, de ne point admettre ces „ Ecclesiastiques aux Degrés, qu'ils n'ayent signé le Formulaire; sous peine d'être „ declarés nuls & de nul effet. Je suis, &c. DE LA VRILLIERE."

M. l'Intendant en consequence de cet ordre vint voir M. l'Evêque de Montpellier, & lui apporta la Lettre qu'il venoit de recevoir. Ce Prelat lui repondit que l'affaire étant serieuse, il demandoit quelques jours pour preparer sa reponse; qu'au surplus il le prioit de trouver bon qu'elle fût par écrit, parce qu'elle seroit plus exacte; & que comme il n'avoit rien de plus à cœur, que de montrer ses sentimens dans toute leur sincerité, il le prioit d'envoyer en Cour la reponse même qu'il lui feroit. Voici cette reponse. *Elle est ci-dessus page 79.*

M. de Bernage parut frappé de la maniere dont M. l'Evêque de Montpellier prenoit cette affaire, qu'il avoit regardée comme peu importante. Il lui en temoigna sa surprise, & crut devoir l'avertir qu'une telle conduite seroit mal reçue à la Cour, qu'elle pourroit lui susciter du chagrin. Mais comme il sentit bien que ces motifs n'avoient point de prise sur M. l'Evêque de Montpellier, & que d'ailleurs ce Prelat le remettoit toujours sur le fond de l'affaire, sur laquelle en effet M. de Bernage se trouva penser comme lui sans le savoir, conduit en cela par les seules lumieres du bon sens & de la raison; il eut enfin recours à un dernier retranchement, où on lui avoit dit que M. l'Evêque de Montpellier seroit forcé sans ressource: c'étoit de remettre sous les yeux de M. l'Evêque de Montpellier son Mandement de 1705. pour la publication de la Bulle *Vineam Domini Sabaoth*.

Mais il n'eut pas le plaisir qu'il se promettoit; & M. l'Evêque de Montpellier, nullement deconcerté de cette contradiction apparente, lui repondit avec assurance que la Bulle *Vineam Domini Sabaoth* étoit pour lui, ou plutôt qu'elle n'étoit ni pour les uns, ni pour les autres, puisqu'elle ne decidoit rien de nouveau; l'obscurité affectée avec laquelle cette Bulle avoit été dressée, étant une preuve qu'on n'a jamais voulu decider en faveur de la pretention si injuste, qu'on forme aujourd'hui d'exiger la même soumission pour le fait que pour le droit. „ Car enfin, „ continua le Prelat, pourquoi le Pape ne s'est-il point expliqué nettement sur cet-„ te question importante, qui causoit tant de troubles dans l'Eglise de France? Les „ Evêques appuyés par le feu Roi prient le Pape de decider si le silence respe-„ ctueux sur le fait, suffit pour rendre aux Constitutions Apostoliques l'obéissan-„ ce

1723. „ ce qui leur est due; & le Pape repond, que le silence respectueux sur ces Constitutions qui renferment, non seulement le fait, mais encore le droit, ne suffit pas pour leur rendre cette obéissance legitime. Je n'examine pas si cette reponse est aussi claire qu'elle auroit du l'être; mais au moins n'établit-elle rien de contraire aux conditions de la paix de l'Eglise sous Clement IX. dans laquelle les differentes especes de soumissions, soit au fait, soit au droit, ont été clairement distinguées. Plus on fera d'effort pour donner atteinte à cette paix, plus je me crois obligé de m'appliquer à la maintenir, & à prevenir les abus qu'on feroit de la signature du Formulaire dans mon Diocese, si je permettois qu'elle y fût introduite sans explication."

Il étoit difficile de pousser la conversation plus loin. M. de Bernage se retira, promettant d'envoyer à M. de la Vrilliere cette reponse même; ce qu'il executa. M. de la Vrilliere lui a écrit qu'il la communiqueroit à Son Altesse Royale, & M. l'Evêque de Montpellier attend en paix la suite de cete affaire.

LETTRE LXXIX.

*A M. *** Il consent qu'on imprime ses Lettres à M. de la Vrilliere & à l'Intendant, dont il justifie le style.*

A Montpellier le 29. Janvier 1723.

L'Ami que vous connoissez * est fort aise que vous soyez content de sa Lettre à M. de la Vrilliere. Il veut bien que ce qu'il écrit à M. de la Vrilliere ou à son correspondant † en ce pays-ci, soit rendu public toutes les fois qu'on jugera que cela peut être avantageux au bien de la manufacture (de l'Eglise,) & non autrement: car si elles sont, non seulement prejudiciables, mais seulement inutiles, il veut qu'elles soient condamnées à des tenebres perpetuelles. Il croit devoir éviter d'écrire insolemment; mais du reste qu'il doit toujours le faire avec beaucoup de vigueur & le plus de fermeté qu'il lui est possible. Il est, comme vous savez, fort entêté de la grandeur & de l'élevation de son emploi, & croit devoir parler comme ayant la puissance en main, quand il parle à ces autres petits manufacturiers qui lui sont opposés. Si vous croyez qu'il ait tort, mandez-le lui, afin qu'il change de style; car il est docile & fait grand cas de vos avis: mais je ne crois pas que vous le lui conseilliez.

* Lui-même.

† L'Intendant.

LETTRE LXXX.

Au même. Il lui marque ses dispositions par rapport à la defense de la verité, & lui parle des affaires de la Chine.

A Montpellier le 31. Janvier 1723.

JE reçois tout presentement, Monsieur, la Lettre que vous m'écrivez sur M. l'Evêque de Montpellier. Tout ce que je puis vous dire des dispositions dans lesquelles il croit être, c'est qu'il s'attend à tout. Priez Dieu de le preparer à tout, & qu'il ne se repente de rien que de n'avoir pas eu autant de courage & de fermeté qu'un Evêque doit en avoir, croyant que c'est la premiere vertu épiscopale, & que ce qu'il peut en avoir fait paroître jusqu'ici, est infiniment éloigné de ce que les saints Evêques en ont eu. Il croit que vous & tous ses veritables amis êtes obligés de beaucoup prier pour lui dans ces tems de tentation, pour demander à Dieu de le soutenir & d'être son appui. Il attend tout de sa bonté & de sa misericorde, & craint infiniment de sa propre foiblesse....

J'ai su les nouvelles de la Chine, & j'ai même vu les Explications de la Bulle *Ex illa die* que Clement XI. avoit données à M. Mezzabarba, ou plutôt, comme je

je crois, que le Diable a dictées. A tout ce que je vois de la part des hommes, 1723.
je croirois que l'Eglise va succomber aux portes de l'enfer, si les promesses de Jesus-Christ ne me rassuroient.

LETTRE LXXXI.

A M. de BERNAGE *Intendant de Languedoc. Il lui marque les mesures qu'il prend pour defendre ses droits dans l'Université de Montpellier.*

A Montpellier le 25. *Mars* 1723.

JE vous prie, Monsieur, d'avoir la bonté d'écrire à M. de la Vrilliere que, comme l'affaire du Greffier de la Faculté de Theologie se trouve comprise dans l'Arrêt du Conseil du 19. Janvier dernier, & que dans cet Arrêt il y a plusieurs autres articles qui donnent atteinte à des droits bien plus importans que j'ai dans ladite Faculté, & qui sont attachés à mon Siege, j'ai cru ne devoir faire qu'un seul Memoire sur le tout auquel je fais travailler actuellement, de même qu'aux copies des titres qui sont en fort grand nombre, & qui sont necessaires pour prouver tout ce qui sera avancé dans mon Memoire. Je vous renvoie, Monsieur, les deux Lettres de M. de la Vrilliere que vous avez eu la bonté de me confier.

LETTRE LXXXII.

A M. l'Evêque de PAMIERS. *Il lui parle de l'Arrêt du Conseil du* 11. *Mars au sujet du Formulaire. Il lui expose tous les maux que cet Arrêt est capable de produire, & lui demande ses prieres, ses avis, son assistance, pour s'y opposer comme il convient à un Evêque.*

Le 31. *Mars* 1723.

DEPUIS la derniere Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Monseigneur, il s'est passé bien des évenemens qui, en derangeant mes idées, ont fort derangé la reponse que je projettois de vous faire. L'affaire du Formulaire sur laquelle je voulois vous dire ma pensée plus au long que dans ma premiere Lettre, a été poussée plus loin qu'on n'auroit osé jamais le penser; & vous serez bien surpris, Monseigneur, en lisant l'Arrêt dont je vous envoye la copie, d'y voir qu'on attaque le preambule que j'avois mis en tête du Formulaire, comme interessant l'integrité du dogme catholique. C'est pourtant, Monseigneur, ce même preambule mot pour mot qui fut approuvé dans les Procès-verbaux des IV. Evêques, qui fut très bien connu du Pape & de ses successeurs, & contre la justice duquel il n'a fallu rien moins que l'obscurité & la foiblesse des jours malheureux dans lesquels nous vivons pour oser l'attaquer. Je vous prie, Monseigneur, de relire ce preambule avec une nouvelle attention, & d'y chercher ce qui peut interesser le dogme catholique. Je vous prie même dans cet examen de pousser votre delicatesse jusqu'au scrupule. On ne me disputera pas apparemment le droit d'expliquer à mon peuple la doctrine & l'esprit de l'Eglise. C'est donc sur la maniere qu'il faut m'attaquer. Ai-je enseigné à mon peuple sur le Formulaire une doctrine tant soit peu alterée? Or, Monseigneur, je le dis avec fermeté & confiance, je ne crains rien sur un tel examen. Mon preambule se reduit à dire que l'Eglise n'étant pas infaillible sur les faits non revelés, comme sur les dogmes, elle ne peut en vertu de cette autorité seule exiger la même croyance pour les uns comme pour les autres. Le principe, Monseigneur, est indubitable, la consequence est évidente; & il faut être Jesuite pour trouver à critiquer dans une telle doctrine. Aujourd'hui leur interêt demande de faire confondre le fait de Jansenius avec la condamnation des V. propositions. Qui pensera autrement, se-

1723. sera heretique, & meritera les derniers traitemens. Dans un autre tems d'autres interêts demanderont une nouvelle Religion, & ils nous apprennent depuis long-tems comment ils s'y prendront pour l'établir. Ne sortons point de la these presente, Monseigneur, & nous verrons que ces mêmes Jesuites qui crient à l'heretique, lorsqu'il s'agit de distinguer dans le Formulaire l'obéissance due au fait d'avec celle qui doit être rendue au droit, ne se font point de scrupule de donner un plein dementi aux Conciles generaux, lorsqu'ils condamnent Honorius, & que cette condamnation incommode leurs idées sur l'infaillibilité Papale. Alors ils savent bien dire que le Concile general s'est trompé, & que cela n'est pas étonnant puisque l'Eglise n'est pas infaillible sur les faits non revelés. Vous m'opposez, Monseigneur, l'affaire du Cas de conscience, & la Bulle *Vineam*. Vous m'opposez la conduite de M. le Cardinal de Noailles qui a condamné le Cas, après l'avoir approuvé, & même après avoir engagé les Docteurs à le signer. De bonne-foi, Monseigneur, où croyez vous qu'il y ait des marques moins suspectes de verité: ou dans M. le Cardinal de Noailles, laissé à ses lumieres & à celles de son savant Clergé; ou dans M. le Cardinal de Noailles sollicité par la Cour pour recevoir une Bulle qu'il connoissoit très obscure, & qui par son obscurité même merita sa protection dans la crainte d'en avoir une plus claire? Nous avons tous suivi le même exemple, & nous avons tous reconnu par notre experience, que nos vues de conciliation & de paix n'ont servi qu'à rendre nos ennemis encore plus forts. Nous rejettâmes avec horreur dans l'Assemblée la proposition qui fut faite par un Deputé du second Ordre de faire signer cette nouvelle Constitution, l'esprit de l'Assemblée étant au contraire de faire oublier toute cette affaire. A peine a-t-on eu de nous ce qu'on en demandoit, qu'on a persecuté les plus vertueux Ecclesiastiques; & je ne saurois penser sans fremir à ce qu'on a fait souffrir à de saintes filles, dont tout le crime fut d'avoir reçu la Constitution *Vineam* sans deroger à ce qui avoit été fait en leur faveur à la paix de l'Eglise. De nouveaux maux font quelquefois oublier les premiers. La Constitution *Unigenitus* a produit cet effet. Mais oserois-je vous dire, Monseigneur, que c'est moins ici une nouvelle affaire, que la fin & comme le complement de la premiere? Mêmes interêts, mêmes vues, mêmes demarches, mêmes ennemis. Je voudrois bien que vous pussiez lire les nouveaux Hexaples en VII. volumes *in 4.* Vous n'y trouveriez que trop de preuves de ce que j'avance, & vous gemiriez en voyant de près les maux de l'Eglise, & par quels affoiblissemens on en est venu enfin, jusqu'à regarder indifferemment la Constitution *Unigenitus*.

Au reste je ne sai qui vous a donné ces beaux articles attribués aux IV. Evêques. Rien n'est plus faux que cette invention. Je doute même que vous y ayez ajouté foi. Ils portent leur condamnation sur le front. Il y en a un entre autres qui ne peut être attribué à un Evêque François, & les trois autres sont le contradictoire des monumens augustes qui nous restent des sentimens des IV. Evêques, des XIX. qui écrivirent sur la même affaire, & dont vous trouverez les vrais sentimens dans les Lettres écrites au Pape & au Roi, & que le Clergé de France a adoptées, en les faisant inserer dans le Livre de M. Gerbais *de causis majoribus*.

LETTRE LXXXIII.

A M. l'Evêque de MASCON, *sur le même sujet.*

Le 31. Mars 1723.

Vous me paroissez justement indigné dans votre Lettre du 8. de ce mois, de la maniere dont on en a usé envers moi au sujet de la signature du Formulaire.

re. Vous jugez avec ce qu'il y a de plus saint & de plus éclairé dans l'Eglise de France, que me trouvant obligé d'ordonner cette signature dans la Faculté de Theologie de cette ville, je ne pouvois executer cet ordre d'une maniere plus propre à tout pacifier, qu'en prenant le même expedient qui fut approuvé dans le dernier siecle, & scellé de l'autorité des deux Puissances. Que direz-vous donc aujourd'hui, Monseigneur, en lisant l'étonnant Arrêt qu'on vient de surprendre contre moi? Je suis si affligé de la maniere dont cet Arrêt est dressé, & des circonstances dans lesquelles on l'a obtenu, que j'ai besoin, Monseigneur, de toute ma foi pour n'en être pas troublé. Nous sommes sur le point de voir mettre le trouble & le desordre par tout. C'est la Declaration de 1665. qui servira dorénavant de regle, & le juste temperament qu'on avoit pris par l'Arrêt de 1668. n'y est pas même énoncé. Une question frivole, & qui ne peut servir qu'à appuyer les mauvaises intentions des ennemis de tout bien, y est representée comme interessant l'integrité du dogme catholique; & sur ce faux pretexte on va persecuter à nos yeux tous les Ecclesiastiques les plus vertueux & les plus habiles. Que de gemissemens, Monseigneur, que de larmes ceci ne nous coutera-t-il point! Mais un Evêque chargé du depôt de la verité & du soin de son troupeau, doit-il se contenter d'une telle defense? Elle pourroit suffire dans des laïques, & des ames saintes éloignées de la corruption du monde; & il est juste, Monseigneur, & necessaire de leur donner ce secours. Mais devons-nous nous contenter de les imiter? Non, Monseigneur, nos devoirs sont bien differens. La memoire de ces saints Evêques dont on condamne si durement la conduite; l'étonnante pretention de confondre l'obéissance due à la parole de Dieu avec celle qui est due à une decision purement humaine; l'exaction d'un serment qu'on rend absolument insoutenable, dès que l'on condamne clairement la difference des deux especes de soumission qu'il renferme; les maux qu'on va faire endurer à nos Ecclesiastiques les plus attachés à la verité: toutes ces vues, Monseigneur, que vous ne decouvrirez que trop en lisant l'Arrêt, ne nous permettent pas de garder le silence, & il ne nous est plus possible de cacher à Sa Majesté à quel point on a abusé de sa confiance. Je consulte beaucoup avant que de rien entreprendre, & je ne manquerai pas, Monseigneur, de vous faire part incessamment du parti que nos amis communs & nos illustres Confreres croiront devoir prendre avec moi. Je recommande à vos prieres cette importante affaire, & je vous prie en particulier de vous souvenir de moi, & de demander les graces qui me sont necessaires. 1723.

LETTRE LXXXIV.

A M. l'ancien Evêque de TOURNAY, *sur le même sujet.*

Le 31. *Mars* 1723.

VOUS avez cru, Monseigneur, comme moi, que le parti que j'ai pris sur la signature du Formulaire étoit le seul propre à entretenir le calme que la paix de Clement IX. avoit si heureusement établi, & qu'étant muni de l'autorité royale, je ne devois rien apprehender de ce côté. Dieu n'a pas permis que mes vues ayent eu tout le succès que j'en devois attendre; & ceux qui ont eu le secret de nous procurer la Constitution *Unigenitus*, ont eu aussi le secret de faire aneantir une paix si necessaire à l'Eglise.

Vous verrez, Monseigneur, dans le terrible Arrêt qu'on vient de rendre contre moi, de quel œil la Cour regarde la paix de Clement IX. & je ne saurois penser sans fremir aux suites de cette affaire.

Je vous la recommande, Monseigneur, d'une maniere particuliere; & en vous demandant le secours de vos prieres, j'ose vous assurer que, dans une affaire si im-

1723. importante à l'Eglise & qui regarde tont l'Ordre épiscopal, je ne ferai rien seul, & sans agir de concert avec vous & avec les autres Evêques, avec lesquels nous sommes unis pour la defense des mêmes verités. J'attends des reponses sur tout ceci, & sur le champ je vous en ferai part. Souvenez-vous un peu de moi dans votre solitude que je vous envierois volontiers.

LETTRE LXXXV.

A M. l'Evêque d'Auxerre, *sur le même sujet.*

Le 31. Mars 1723.

VOus avez grande raison, Monseigneur, de me dire dans votre Lettre du 23. de ce mois, que les tribulations sont l'apanage des amateurs de la verité. Je vous envoie aujourd'hui une nouvelle preuve de ce principe, dans le terrible Arrêt qu'on vient de lancer contre moi. Que dis-je, Monseigneur, contre moi? contre vous, contre nos confreres vivans qui pensent comme vous & moi, & contre la memoire de tant d'illustres Prelats que l'Eglise de France a perdus, mais dont nous devons faire revivre la genereuse simplicité dans leur foi, & la conduite pleine de sagesse & de force dans la triste affaire qui nous afflige aujourd'hui. On aneantit le preambule que j'ai mis à la tête du Formulaire; on le declare deja foudroyé par les Declarations du Roi; & on omet à dessein l'Arrêt de 1668. qui fut donné pour approuver la conduite des IV. Evêques, & pour mettre à couvert ceux qui se serviroient du temperament qu'ils avoient cru devoir prendre pour faciliter la signature. Le parti que j'ai pris étant precisement le même que celui qui fut approuvé alors, devois-je m'attendre qu'on opposeroit à ma conduite, une autorité qui a été la premiere à l'approuver? Auriez-vous jamais cru, Monseigneur, qu'on regardât comme une question qui interessat l'integrité du dogme catholique, de savoir s'il est plus sûr d'exprimer, ou s'il suffit de supposer sans l'exprimer une distinction dont il faut reconnoître la necessité, si on ne veut pas tomber dans une erreur. Vous m'entendez, Monseigneur, & vous m'épargnez sans doute les tristes reflexions que produit sur le cœur d'un Evêque, & la vue de ce qu'on fait, & la juste crainte de ce qu'on va faire. Mais, Monseigneur, ce n'est point ici le tems de s'affliger; c'est celui de combattre; trop heureux de souffrir quelque chose pour une cause si juste, & où nous devons nous faire un honneur de perir avec ce qu'il y a de plus saint & de plus éclairé dans l'Eglise de France. Je ne vous dis point encore le parti que je veux prendre, parce que je veux auparavant prier beaucoup, & consulter nos amis communs. D'ailleurs, Monseigneur, la cause nous étant commune, la defense ne peut être aussi que commune; & ce n'est qu'en nous unissant, que nous pouvons esperer d'arrêter l'orage qui va fondre sur nous & sur notre troupeau.

Je ne manquerai pas, Monseigneur, de vous faire part des reponses que j'ai demandées sur cette affaire. Le tems presse, & je ne perdrai pas un moment pour prendre avec vous & avec nos illustres confreres les mesures qu'on aura jugé convenables.

LET-

1723.

LETTRE LXXXVI.

A M. l'Evêque de SENEZ *sur le même sujet. Il voudroit comme ce Prelat supprimer entierement la question du fait de Jansenius ; mais il croit que dans les conjonctures presentes on doit se borner à soutenir la paix de Clement IX.*

Le 31. *Mars* 1723.

JE serois aussi embarrassé que vous, Monseigneur, de vous expliquer la vraie cause du retardement de ma Lettre. Je l'avois envoyée à Paris à nos amis communs, en les priant de vous la faire tenir surement; & j'étois bien aise d'ailleurs de leur communiquer le Journal dont je l'accompagnois. Ils m'ont paru approuver ma conduite dans tous les articles; & votre suffrage, Monseigneur, y met le seau, & me remplit de consolation & de reconnoissance. Dieu a permis sans doute tous ces delais imprevus, pour me procurer la Lettre pretieuse que vous m'avez écrite dans une circonstance où elle m'étoit si necessaire. Le redoutable Arrêt du Conseil qu'on vient de donner contre moi, & dont je vous envoye la copie, vous apprendra mieux que toutes mes paroles le triste état dans lequel je me trouve.

J'en suis si accablé, Monseigneur, que j'ai peine, ce me semble, à developper tout ce qui se passe dans mon cœur; & quelque plaisir que j'aye d'ailleurs à repandre mon cœur dans le vôtre, je ne me sens pas le courage cependant de vous exposer toute l'amertume dont il est comme abreuvé. A Dieu ne plaise cependant, Monseigneur, que les menaces de la Cour me fassent changer de pensées & de sentimens: elles n'ont jamais été des preuves certaines de verité en matiere de Religion, & il faut d'autres motifs pour ébranler un Evêque.

Mais, Monseigneur, pouvons-nous le regarder sans fremir? Que deviendra notre troupeau? Que deviendront nos plus fideles Ministres? Que deviendra l'Eglise? Que deviendrez vous vous-même, Monseigneur? Car enfin ce terrible Arrêt vous attaque autant que moi: j'ajouterois volontiers, encore plus que moi. La source de nos maux c'est la Declaration de 1665. dont vous connoissez toute la rigueur & l'étendue. C'est cette Declaration qu'on renouvelle, & qu'on va sans doute faire executer par tout sans aucun menagement. Je puis dire du moins que l'Arrêt de 1668. étant posterieur à la Declaration de 1665. & le preambule que j'ai mis à la tête du Formulaire étant precisement le même que celui qui fut autorisé par l'Arrêt de 1668. je puis m'unir avec les autres Prelats qui comme moi trouvent ce parti convenable, pour representer à Sa Majesté à quel point sa Religion a été surprise, & qu'on lui fait condamner aujourd'hui comme opposé à *l'integrité du dogme catholique* ce qui fut jugé convenable sous le regne du feu Roi son Auguste Bisayeul, & approuvé solemnellement par le concours & l'autorité des deux Puissances. Mais pour vous, Monseigneur, vous allez encore plus loin. Vous supprimez le Formulaire totalement. Vous ne parlez point du fait, ni de tout ce qui appartient à cette question. Vous vous contentez de la condamnation des V. propositions, & vous vous en tenez à cette simple condamnation. Cette conduite est bien plus simple, bien plus conforme à l'esprit de l'Eglise qui est un esprit de douceur & de paix. Mais croyez-vous, Monseigneur, qu'elle soit proportionnée à l'état de foiblesse où nous nous trouvons? Et puisque nous remedions également aux maux que produit le Formulaire en le faisant preceder du preambule des IV. Evêques, n'est-il pas plus dans l'ordre de suivre une route que tant de grands hommes ont consacrée? Et ne sommes-nous pas plus forts en revenant sur un procès deja jugé en notre faveur, & nous servant de l'Arrêt de pacification

1723. tion qui a approuvé leur conduite, comme d'un gage certain de celui que nous devons demander & que nous avons droit d'obtenir? Oui, Monseigneur, cette affaire est de la derniere importance pour l'Eglise. Elle fait regarder la parole des hommes comme la parole de Dieu même. Elle impose aux fideles un joug qu'ils ne peuvent porter. Elle éloigne du ministere sacré des Autels tous ceux qui seroient dignes de le remplir. Elle fletrit la memoire des plus grands Evêques du siecle dernier. A quels maux ne devons-nous pas nous attendre? Je demande à Dieu de toute l'étendue de mon cœur, de m'arracher plutôt de cette vie que de me rendre le spectateur du ravage qu'on va faire dans mon troupeau. Je n'en serai jamais le ministre: du moins qu'on m'épargne la douleur d'en être le temoin.

Vous trouverez en moi bien de la foiblesse, Monseigneur, & je crains que vous n'en soyez scandalisé. Mais à qui puis-je mieux m'addresser pour trouver de la consolation & de l'appui? Réunissons-nous donc, Monseigneur, pour éveiller le conducteur de la barque, & lui dire avec trouble, que nous allons être submergés. Des remedes ordinaires seroient impuissans: il ne faut rien moins que sa toute-puissance. J'ai écrit à nos Avocats de là-haut. Je leur ai envoyé une copie de l'Arrêt. Je leur ai exposé toutes mes peines, & leur ai demandé leurs avis sur le tour qu'il faudra prendre pour écrire au Roi, & pour nous pourvoir contre un Arrêt dont les effets seroient si funestes. J'écris aussi par ce courier à nos Confreres qui m'ont annoncé deja par les reponses qu'ils m'ont faites après la lecture de mon Journal, ce que je dois attendre de leur zele pour le bien de l'Eglise & de leur amitié pour moi. Ils pensent tous comme vous & moi sur cette affaire; & Dieu n'a peut-être permis un Arrêt si terrible que pour les forcer à mettre sur le chandelier une lumiere qu'ils tenoient cachée sous le boisseau. Je ne manquerai pas, Monseigneur, de vous faire part de la reponse de ces Prelats, & sur tout de celle de nos amis de Paris. En attendant je vous prie de recommander cette affaire à Dieu d'une maniere particuliere. Si vous connoissiez ma situation, Monseigneur, vous en seriez attendri, & je suis assuré que vous ne perdriez jamais de vue mes besoins & mes peines. Vous le devez à la confiance, &c.

LETTRE LXXXVII.

A M. l'Evêque de BOULOGNE, *sur le même sujet.*

Le 2. Avril 1723.

JE suis dans une veritable inquietude, Monseigneur, sur une Lettre que j'eus l'honneur de vous écrire le 22. du mois de Janvier dernier, dans laquelle j'avois mis une espece de Journal de tout ce qui m'étoit arrivé depuis six mois dans mon Diocese au sujet de la signature du Formulaire. J'avois quelque raison de croire qu'on ne pousseroit pas la chose plus loin; la conduite que j'avois gardée dans cette occasion, me paroissant en elle-même hors d'atteinte, & ayant été d'ailleurs autorisée en 1668. & approuvée par le concours des deux Puissances qu'on pretend aujourd'hui réunir contre moi. Vous verrez par la lecture du terrible Arrêt dont je vous envoye la copie, de quelle maniere on envisage aujourd'hui cette affaire, & avec quelle vivacité on veut la pousser. On ne fait aucune mention dans cet Arrêt, du sage temperament qu'on prit en 1668. On ne parle non plus de la paix de Clement IX. que si elle n'avoit jamais été. On exige impitoyablement une signature pure & simple. On voudroit même faire regarder le preambule que j'avois mis à la tête du Formulaire, & qui est precisement celui des IV. Evêques, comme interessant *l'integrité de la foi*, & on rappelle toutes les peines portées par la Declaration de 1665.

1665. contre ceux qui refuseroient de signer & d'attester par serment le fait de Jansenius. C'est là, Monseigneur, à quoi se reduit la question; & peut-on s'imaginer que d'une question si frivole, & si étrangere au dogme, on en fasse une affaire si serieuse, & qu'on se serve d'un moyen si injuste pour chasser des fonctions ecclesiastiques tous ceux qui ne se trouveroient pas en état d'attester par serment un fait si douteux? 1723.

Voilà pourtant, Monseigneur, ce que nous verrons incessamment, si la providence par un miracle inesperé n'arrête l'orage. Je suis peu sensible, ce me semble, au peu de menagement qu'on a eu pour moi dans cet Arrêt. Il y a longtems, Monseigneur, que nous devrions nous accoutumer à ces sortes de mortifications. Mais, je vous l'avoue, je suis infiniment touché de l'état de mon troupeau, & du ravage qu'on se prepare d'y faire à mes yeux, & sans aucun moyen, ce me semble, de l'en preserver. En parlant de mon troupeau, Monseigneur, je parle aussi du vôtre & de celui de nos illustres Confreres, qui comme vous & moi sommes persuadés que le Formulaire ne peut être proposé raisonnablement que conformement à l'esprit de Clement IX. J'ai deja reçu des reponses de la plûpart: reponses pleines de lumiere & de force, & que je devrois même avoir quelque peine à montrer, tant elles sont pleines d'éloges & d'approbations de ma conduite sur cette affaire. Je leur viens d'écrire une seconde fois pour leur envoyer une copie du nouvel Arrêt, & pour les prier en même tems de faire de serieuses reflexions sur les tristes consequences d'un tel Arrêt, & sur les moyens que nous pourrions prendre pour remedier à un mal qui nous regarde tous. J'ai aussi écrit amplement à nos amis de Paris pour leur demander conseil, & j'attends ce conseil avec grande impatience; car la chose presse, & nous avons affaire à des gens qui ne donnent point de quartier. Ainsi, Monseigneur, dès que nous saurons ce que la prudence & la fermeté épiscopale demanderont de nous, je vous en ferai part, afin de prendre incessamment tous les moyens qu'on jugera necessaires.

Je vous prie de recommander cette affaire à Dieu d'une maniere toute particuliere, & de ne point oublier dans vos prieres un Confrere qui en a un grand besoin, & qui y a une très grande confiance.

LETTRE LXXXVIII.

A M. le Cardinal Dubois. *Il lui represente les motifs de l'opposition qu'il forme à un Arrêt du Conseil sur l'Université de Montpellier.*

Le 12. *Avril* 1723.

Monseigneur,

Votre Eminence veut-elle bien me permettre d'interrompre les occupations dont elle est chargée, pour lui demander son agrement sur l'opposition que je me trouve forcé de former à un Arrêt du Conseil du 19. du mois de Janvier dernier; qui a été donné sans m'entendre, & qui contient de nouveaux reglemens pour les Facultés de Theologie & des Arts de la ville principale de mon Diocese, contraires aux loix de l'établissement de ces deux Facultés, à l'épiscopat, & à la qualité de Chancelier, incontestablement attachée à mon Siege?

S'il n'étoit question dans cet Arrêt que de mon interêt personnel, je prendrois volontiers le parti du silence. Je n'ai jamais ambitionné les rangs & les préeminences. Mais puis-je sans violer le dépôt qui m'a été confié, abandonner les interêts de mes successeurs, les priver de leurs droits les plus essentiels, & des prerogatives consacrées par une possession respectable par son ancienneté, & plus re-

1723. respectable encore par des Bulles & par des Lettres-patentes qui en font le principal appui? Dois-je consentir qu'on les depouille pour toujours de la superiorité que nos predecesseurs ont toujours eue sur les Professeurs, par leur qualité de Chancelier, & qu'on les assujettisse à des Religieux soumis par leur état à la jurisdiction épiscopale?

Il n'y a rien d'exageré dans l'idée que je donne de cet Arrêt à Votre Eminence. On y trouve d'abord une exclusion absolue pour mon Siege du choix des Docteurs aggregés de la Faculté de Theologie. On transporte pour toujours ce droit aux deux Jesuites Professeurs de cette Faculté, & par là les Bulles & les Lettres-patentes de nos Rois sont renversées, l'usage observé jusqu'à present dans cette Faculté se trouve detruit; & mes successeurs seront depouillés sans ressource du droit dont mes predecesseurs ont joui, & dont je jouis moi-même dans les Facultés de Droit & de Medecine de la même Université, qui ont bien moins de rapport avec l'épiscopat que la Theologie. Cet Arrêt pousse encore la chose plus loin: il veut que les Professeurs & les Aggregés de la Faculté de Theologie examinent les Aspirans; & que le plus ancien des deux Jesuites Professeurs ait la presidence, & la voix preponderante; de sorte que par là mes successeurs se trouveront assujettis à un inconvenient inevitable, ou à celui de perdre pour toujours le droit d'assister aux examens theologiques des Aspirans, qui leur est incontestablement acquis par des titres & par une possession de plusieurs siecles, ou à celui de se voir subordonnés dans ces examens à un simple Religieux, membre d'un Corps à la tête duquel ils doivent être en qualité de Chanceliers.

On trouve dans ce même Arrêt une independance acquise aux Jesuites Professeurs de cette Faculté, soit pour l'ouverture des Lettres écrites à la Faculté, soit pour la discipline.

Les Lettres écrites au Corps de la Faculté seront à l'avenir des Lettres propres à deux de ses membres. Le Chancelier & les Aggregés qui en composent la partie la plus essentielle, ne pourront plus les voir qu'autant que ces deux Professeurs le jugeront à propos. Il y a plus: le Secretaire de cette Faculté qui a toujours été choisi par moi, & par mes predecesseurs, sera pris & choisi à l'avenir par les deux Jesuites seuls, qui en sont les Professeurs.

Le même caractere d'autorité & d'independance regnera dans la Faculté des Arts: les deux autres Jesuites qui en sont Professeurs auront droit par le même Arrêt d'examiner les Aspirans, & d'exclurre les Evêques ou leurs Vice-Chanceliers de la presidence qu'ils ont toujours eue à cet examen; & il ne me restera desormais, de même qu'à mes successeurs, d'autres fonctions que celle de faire expedier des Lettres aux Aspirans, sur le certificat qui nous sera addressé par les Professeurs.

Cet Arrêt tout avantageux qu'il est aux Jesuites Professeurs de la Theologie & des Arts, n'a pas été capable de satisfaire leur ambition: ils ont voulu encore l'étendre, & faire dans leur College les examens des Aspirans, qui de tout tems ont été faits dans l'Evêché.

Voilà, Monseigneur, les justes motifs, qui m'obligent de reclamer contre l'Arrêt du Conseil du 19. Janvier dernier. Je me flatte que Votre Eminence toujours portée à soutenir les droits de l'épiscopat ne desapprouvera pas mon zele, & qu'elle appuyera de son credit, des demarches qui n'ont d'autre motif que l'interêt de mon Siege & celui de mes successeurs.

J'ai l'honneur d'être avec respect, &c.

L E T-

LETTRE LXXXIX.

1723.

A M. le Cardinal DUBOIS. *En lui addressant la Lettre des VII. Evêques au Roi au sujet de l'Arrêt du Conseil contre leur Lettre au Pape, il lui porte ses plaintes contre les brouillons de son Diocese soutenus par M. de Frejus, & en particulier contre l'Abbé Joubert qui après l'avoir trahi lorsqu'il étoit Grand-Vicaire est devenu son ennemi declaré.*

A Montpellier le 14. Avril 1723.

MONSEIGNEUR,

NOus prenons la liberté d'envoyer à Votre Eminence une Lettre que nous écrivons au Roi, & qui ne peut lui être presentée par des mains plus pretieuses que les vôtres. C'est pour les interêts de la Religion, c'est pour les droits sacrés de la couronne de Sa Majesté, & pour les titres augustes de sa souveraineté, que nous élevons aujourd'hui notre voix. Si nous avons paru être muets pendant quelque tems, notre silence ne sera jamais imputé à aucune indifference de notre part. On connoit l'éloignement où nous sommes les uns des autres: on sait l'amour que nous avons pour la paix; & pour peu qu'on veuille agir de bonne foi avec nous, on reconnoitra sans peine que, quand nous nous taisons, nous ne faisons que suivre les impressions de l'amour que nous avons pour le silence; & que quand nous le rompons, c'est que nous ne pouvons le garder sans être prevaricateurs, & sans trahir notre conscience, & oublier que nous sommes Evêques François.

Lettre au Roi tom. 1. pag. 355.

C'est avec ces sentimens que nous osons representer à Sa Majesté les motifs qui nous font agir aujourd'hui, & que nous osons l'assurer avec le respect le plus profond, que les continuelles disgraces que nous éprouvons ne pourront jamais diminuer l'ardeur de notre zele, mais serviront au contraire à en decouvrir la sincerité.

Personne ne peut plus justement que moi, Monseigneur, porter à Votre Eminence ses plaintes sur la maniere dont je suis traité. Il n'est presque point de semaine, qu'on ne se plaise à me donner quelque nouvelle mortification; & au defaut de pretexte vraisemblable, il n'y a point d'inventions & de mauvais moyens qu'on ne mette en œuvre pour me chagriner, ou pour me decrier à la Cour. C'est à la fureur de mes ennemis que je dois ordinairement la connoissance de ce qu'ils projettent contre moi; & l'experience ne m'a que trop jusqu'ici montré, qu'ils étoient écoutés auprès de M. l'Evêque de Frejus, avec lequel ils ont un commerce reglé sur les affaires de mon Diocese. Il est instruit des moindres affaires ecclesiastiques dont je devrois être le seul juge. Je ne puis exclurre personne du Ministere ni en appeller aucun, qu'on ne m'en fasse un crime. Toute action dans mes ennemis est innocente, & criminelle dans ceux qui me sont attachés. Rien n'est petit pour ces perturbateurs du repos public. Et tandis que je ne suis occupé qu'à entretenir la tranquillité & la charité dans mon Diocese, en traitant également & dans un esprit de paix & les Appellans & les Constitutionnaires, on me fait un crime de reprimer ceux qui sont possedés d'un esprit de schisme & de revolte, & qui au mepris des loix de l'Eglise & de l'Etat se font un honneur d'allumer par tout le feu de la rebellion & de l'independance.

Il est bien triste pour un Evêque de se voir obligé de rendre compte du detail de son Diocese, dont il ne doit repondre qu'à Dieu seul; & quelle mortification n'est-ce point pour moi, Monseigneur, de voir que M. l'Evêque de Frejus daigne prêter l'oreille aux discours artificieux d'un homme à qui j'ai accordé ma confiance

 pen-

1723. pendant vingt-deux ans, & qui ne s'est attiré celle de mes ennemis qu'en me trahissant de la maniere la plus indigne. C'est du sieur Joubert dont je vous parle. Son manege depuis long-tems m'étoit suspect; mais quand on est sincere, on se persuade aisement que tous les autres le sont. Plût à Dieu que j'eusse été plutôt convaincu du caractere de son esprit! Il m'auroit épargné bien des fautes, & entre autres la douleur d'avoir chassé de mon Diocese deux Ecclesiastiques de merite, * contre lesquels il m'avoit animé par un manege auquel je ne saurois donner de nom. Voilà, Monseigneur, les moyens dont on se sert pour me chagriner: des traîtres, des calomniateurs; & il suffit au contraire de me temoigner de l'amitié, pour être exposé aux menaces des Jesuites & de leurs partisans.

* M. Polier Curé de Notre-Dame, & M. Esteve son Vicaire.

Oserois-je, Monseigneur, mettre sous votre protection les Ecclesiastiques de mon Diocese qui me sont unis? . . . . . . Je me flatte que vous rendrez justice à la droiture de ma conduite, à la sincerité de mes intentions, & à la pureté de mon zele. A ces titres j'ose reclamer votre justice, & avoir cette ferme confiance que vous arrêterez les mauvaises impressions que des calomniateurs donnent sans cesse contre moi, & contre ceux à qui je temoigne quelque confiance. Je suis avec respect, &c.

LETTRE XC.

A M. JOUBERT *son ancien Grand Vicaire. Il lui temoigne la douleur qu'il ressent de sa chûte scandaleuse.*

Avril 1723.

J'Ai reçu, Monsieur, avec douleur la retractation de votre Appel, que vous venez de me faire signifier. Je doute que vous persuadiez le public de la sincerité de vos nouvelles lumieres. Quoique votre conduite justifie parfaitement celle que je me suis cru obligé de tenir à votre égard, en vous ôtant & mes pouvoirs & ma confiance, j'ose cependant vous assurer avec verité que j'en suis sincerement affligé, tant par le scandale que vous donnez à l'Eglise, que par le mal que vous vous procurez à vous-même. Je n'ose penetrer le dessein de Dieu sur vous, mais je le prie de tout mon cœur de vous pardonner.

LETTRE XCI.

A M. GIBERT *Recteur de l'Université de Paris. Il le remercie de ce qu'il a pris fait & cause pour celle de Montpellier contre une Societé pernicieuse à l'Eglise & à l'Etat.*

A Montpellier le 5. *Mai* 1723.

JE vous aurois plutôt temoigné, Monsieur, ma reconnoissance du zele avec lequel vous avez bien voulu entrer dans les affaires de l'Université de Montpellier, si j'avois été plutôt determiné sur le parti qu'il convenoit que je prisse dans cette triste conjoncture. Le même coup qui a frappé le Pasteur, a frappé aussi le troupeau; & le même Arrêt qui me depouille des droits attachés à mon caractere, & dont mes predecesseurs ont toujours joui sans aucune interruption, a porté en même tems à mon peuple un coup bien funeste, en lui enlevant ses veritables maîtres, & confiant le pouvoir de l'enseigner à une Societé de gens, qui n'ayant jamais merité cet honneur, s'en rendent tous les jours plus indignes. Comme je me fais une gloire, Monsieur, d'être éleve de l'Université de Paris, & d'être un des membres de la celebre Faculté de Theologie de cette ville, je n'ai jamais perdu de vue le jugement qu'elle porta autrefois des Jesuites; & l'experience de vingt-sept années dans l'épiscopat ne m'a que trop appris, combien ce jugement est

est solide, & quel malheur c'est pour l'Eglise de France, de nourrir dans son sein des Ministres si peu instruits de ses maximes, & si ennemis de ses saintes libertés. 1723.

L'Université de Paris a toujours su se preserver de tout melange avec ces faux Docteurs. Elle fait plus aujourd'hui, Monsieur. Elle veut bien étendre sa vigilance jusques sur les Universités du royaume, trop souvent en proie à l'ambition de ces usurpateurs. Comme elle est la mere & le modele de toutes les autres, il est bien juste qu'elle soit aussi leur protectrice; & puisque les grands services qu'elle a rendus à l'Eglise & à l'Etat lui ont toujours ouvert auprès du Roi un accès facile, peut-elle repondre à cette confiance de son Prince d'une maniere plus utile pour lui & plus honorable pour elle, qu'en lui faisant connoître le veritable caractere de ceux qui veulent aujourd'hui être les seuls depositaires des clefs de la science dans tout son royaume. Pour un si grand ouvrage il ne faut rien moins, Monsieur, que l'autorité & le credit de l'Université de Paris. Heureuse d'avoir à sa tête un chef si rempli de son zele & de son esprit, & qui merite à si juste titre d'en être l'organe & la voix! Souffrez, Monsieur, que l'Université de Montpellier unisse à celle de Paris, & ses felicitations, & ses actions de graces; & puisqu'elle se ressent de vos travaux & de votre courage, il est bien juste qu'elle partage avec elle ses sentimens pour vous. On n'en peut être plus vivement penetré que je le suis, ni être avec un plus parfait attachement, &c.

LETTRE XCII.

A M. le Garde des Seaux. Il le prie de l'appuyer de son autorité dans l'opposition qu'il est obligé de former à un Arrêt du Conseil sur l'Université de Montpellier.

A la Verune le 21. Mai 1723.

AGREEZ, Monseigneur, que j'aye l'honneur de recourir à votre justice, & de vous demander la permission de former opposition à l'Arrêt du Conseil du 19. Janvier dernier qui a été donné sans m'entendre, & qui contient de nouveaux reglemens pour les Facultés de Theologie & des Arts de la ville principale de mon Diocese.

Si ces reglemens ne blessoient que mes interêts personnels, j'aurois volontiers gardé le silence: mais comme ils donnent atteinte aux loix de ces deux Facultés, & aux droits les plus essentiels de mon Siege établis sur des Bulles des Papes, sur des Lettres-patentes de nos Rois, sur des Arrêts, sur une possession des plus anciennes & des plus reculées, j'ai cru qu'il étoit de mon devoir de ne rien oublier pour les maintenir dans toute leur pureté.

Je me flatte, Monseigneur, que bien loin de desapprouver mon zele, vous l'appuyerez de votre autorité; & que vous ne me refuserez pas votre secours dans des demarches qui n'ont pour motif que l'interêt de mon Siege & celui de l'épiscopat. Je suis avec respect, &c.

LETTRE XCIII.

A M. *** *Il lui parle de la Lettre des VI. Evêques au Roi & de leur reponse au Cardinal de Bissy, de la retractation de l'Abbé Joubert, & des bruits qu'on faisoit courir à Montpellier.*

A Montpellier le 21. Mai 1723.

IL est vrai, Monsieur, & je ne pourrois en disconvenir qu'avec une bonne grosse menterie, qu'il y a long-tems que vous n'avez vu de mon écriture. Mais tout le monde & même mes meilleurs amis qui ne me flattent point, m'assurent qu'elle

1723. le est devenue si mauvaise qu'on ne sauroit plus la lire. Ainsi si votre bon cœur souffre impatiemment mon silence, vos yeux en faveur de qui je l'ai gardé si constamment doivent m'en savoir gré. Si cependant vous me mandez que vous êtes parvenu à dechifrer cette Lettre-ci, & qu'il ne vous en a couté pour cela qu'un seul œil, je continuerai, & vous accablerai d'une grêle de mes Lettres jusqu'à ce que vous ayez perdu l'autre. Ma paresse vient de. . . qui se charge si joliment & qui s'acquitte si bien des commissions que je lui donne de vous rendre compte de tout ce qui arrive, que cela me fait tomber la plume des doigts. Mais parlons d'autres choses. . .

J'ai reçu nos deux Lettres au Roi & la Reponse à M. le Cardinal de Bissy. Comment ont-elles été présentées au Roi, à M. le Duc d'Orleans, & au premier Ministre? Ou plutôt, l'ont elles-été? Et qu'ont-ils dit? Un peu de detail, je vous prie, sur tout cela. Pour le public je ne suis point en peine du jugement qu'il en portera. Je suis sûr qu'il nous fera justice. Mais le Conseil du Roi nous la fera-t-il? J'en doute. Je ne sai si l'Abbé Joubert qui dit dans son Acte avoir été converti par la belle Instruction du Cardinal de Bissy, prendra la peine de lire la reponse à cet Ouvrage. Je vous avoue que j'ai été bien mortifié que personne n'ait voulu repondre à cet Acte. Cela eût été très necessaire pour mon Diocese. Mais vous autres gens de bien, ne croyez devoir vos peines & vos travaux qu'à l'Eglise universelle... Les Constitutionnaires publient qu'il y a dans le Diocese plusieurs autres Appellans qui doivent faire la même chose. Je ne sai si cela est vrai. Je n'y vois point d'apparence. Instruisez-moi, je vous prie, de tout ce que je desire & qu'il m'importe de savoir.

LETTRE XCIV.

Au même. Pourquoi il souhaite la conservation du Cardinal Dubois.

A la Verune le 23. Juin 1723.

IL me paroit que la santé du premier Ministre devient fort mauvaise. J'en suis fâché, & lui en souhaite de tout mon cœur une meilleure, & de longue durée. Ce n'est pas à cause du bien qu'il m'a fait, car je n'ai pas connoissance qu'il m'en ait jamais fait aucun; mais à cause qu'il n'a pas fait à l'Eglise tout le mal qu'il pouvoit lui faire, & qu'il me semble qu'il n'y a jamais rien de bon à gagner au changement, ainsi que disoit fort bien la bonne femme qui offroit un sacrifice à Jupiter pour Denis le Tyran. Je crains donc beaucoup plus un premier Ministre nouveau que celui-ci, & sur tout un premier Ministre ecclesiastique qui voudra avoir & payer un Chapeau de Cardinal.

LETTRE XCV.

A M. l'Evêque de BOULOGNE. *Il assure ce Prelat de la part qu'il prend au traitement indigne qu'il souffre de la part des Evêques de sa province, & du desir qu'il a de combattre toujours sous ses ordres & à ses côtés pour la defense de la verité.*

Le 15. Juillet 1723.

QUOIQUE j'aye un peu tardé, Monseigneur, à vous accuser la reception de votre derniere Lettre & de la reponse que vous avez faite à M. l'Archevêque de Reims, j'ose cependant vous assurer que personne n'a reçu avec plus de reconnoissance cette marque de votre confiance & de votre amitié. J'ai lu avec indignation l'étrange Lettre que vous a écrit ce jeune Metropolitain; & j'ai

j'ai remercié Dieu du meilleur de mon cœur, de lui avoir opposé un Evêque tel que vous. Vous lui avez appris son devoir dans votre reponse, avec une fermeté & une lumiere dignes des plus beaux jours de l'Eglise; & j'apprends actuellement par la replique qu'il vient de vous faire, qu'il repond à vos avis d'une maniere digne des jours malheureux où nous vivons. Je croyois, Monseigneur, que cette affaire expireroit dès sa naissance, & je ne m'imaginois pas, qu'il fût possible de justifier un procedé aussi injurieux dans la forme qu'injuste dans le fond; & c'est même, je vous l'avoue, ce qui m'avoit fait dissimuler à moi-même mon long silence. Mais maintenant j'ai des pensées bien differentes; & quoiqu'à votre exemple, Monseigneur, je ne m'épouvante pas aisement, & que je ne sois point ébranlé de l'orage qui se prepare, tout m'annonce cependant de nouvelles épreuves. Il n'est pas possible d'envisager sans effroi, cette obstination à fermer les yeux à la lumiere, & à obscurcir la verité par de nouvelles tenebres. Je vois avec douleur qu'on met aujourd'hui tout son esprit à tout éluder; & qu'au lieu de n'aimer que la verité & de ne chercher qu'elle, on ne travaille qu'à la defigurer, & à la rendre meconnoissable. Qui ne croiroit, en lisant la reponse de M. l'Archevêque de Reims, qu'il n'a jamais souhaité de vous trouver coupable, que son procedé à votre égard a été rempli de politesse & d'attention? Qui ne s'imagineroit que ce Prelat est vivement touché des maux de l'Eglise & de ceux de votre Diocese, que tous ses desirs tendent à voir retablir l'ancien usage des Conciles, & qu'il n'apprehende rien tant que de donner aux ennemis de l'Eglise, l'exemple d'une autorité despotique & souveraine. Il faut, Monseigneur, que Dieu soit bien irrité contre son peuple & contre nous; & c'est, je vous l'avoue, ce qui m'effraye. 1723.

Cependant, Monseigneur, puisque la verité aujourd'hui si connue & si outragée veut bien se servir de nos foibles armes pour sa defense, réunissons-les avec courage. Jusqu'ici nous l'avons defendue par nos Ecrits: peut-être faudra-t-il la defendre par nos souffrances. Mais quelles que soient nos armes, elles seront toujours victorieuses, puisque nous combattons pour une cause qui ne peut perir. On nous outrage, on nous calomnie, on veut nous traîner devant les tribunaux: opposons la paix, la patience, & une constance animée & soutenue de la charité. Nos propres Confreres ont juré notre perte, & consentent à faire un sacrifice de leurs propres interêts & de leurs droits les plus precieux. Eh bien! Monseigneur, prenons nous-mêmes la defense de ces augustes titres qu'ils abandonnent, & que ce soit là l'unique vengeance qu'il nous soit permis de tirer de leur animosité contre nous. Voilà, Monseigneur, mes sentimens. Je les ai appris à votre école, & ils vous sont communs avec les illustres Confreres qui nous sont unis dans la defense des mêmes verités. La nouvelle affaire qu'on vient de vous susciter, n'est plus la vôtre seulement: c'est la mienne, Monseigneur, c'est celle de tout l'épiscopat; & par consequent puisque la cause est commune, la defense le doit être aussi. J'attends donc de vos nouvelles avec impatience, en vous priant de ne me point separer de vous, & de m'accorder la consolation de combattre toujours à vos côtés & sous vos ordres. Vous devez cette marque d'amitié & de confiance à l'attachement sincere, & à l'estime pleine de respect avec laquelle je suis, &c.

1723.

LETTRE XCVI.

A M. le Cardinal DUBOIS. *Il le prie d'arrêter les ordres expediés contre ses Ecclesiastiques Reappellans, en particulier contre trois vertueux Prêtres qui travaillent dans les Hôpitaux.*

Le 31. *Juillet* 1723.

MONSEIGNEUR,

VOTRE Eminence ne cessera point d'être importunée de mes Lettres, tant que je ne cesserai point d'être persecuté. Qu'elle me permette donc de lui porter mes plaintes des derniers ordres envoyés ici par M. de la Vrilliere.

Elle verra par la Lettre de M. de Bernage que je reçus hier en arrivant ici, & que je prends la liberté de lui envoyer, combien les ordres rigoureux sont frequens. Mais elle apprendra en même tems qu'il m'est impossible d'executer ceux qu'on me donne aujourd'hui, sans mettre le desordre & la confusion dans mon Diocese, & qu'on ne m'envoye de pareils ordres que pour me faire tomber dans cet inconvenient, ou pour me faire passer pour desobéissant aux ordres du Roi. Il s'agit, Monseigneur, de chasser trois Prêtres des deux Hôpitaux de cette ville, deux de l'Hôpital general, & un de celui des malades appellé S. Eloi: ce que je ne puis faire sans laisser privées de tout secours spirituel ces deux maisons, dans l'une desquelles il y a plus de quatre cens pauvres, tant sains qu'incurables, & cent-vingt malades dans l'autre. Car je puis assurer Votre Eminence que je n'ai point d'autres Prêtres à pouvoir mettre à leurs places: ce qu'elle n'auroit pas de peine à croire, si elle savoit combien peu de Prêtres il y a en ce pays-ci, parmi lesquels les bons sont très rares & très precieux.

Ceux-ci, Monseigneur, à qui on ne reproche autre chose que leur Appel, & dont le seul crime veritable est l'amitié & l'attachement qu'ils ont pour moi, sont gens d'un merite & d'une vertu reconnue, même de leurs plus grands ennemis.

Le premier des deux qui sont à l'Hopital general est le plus saint Prêtre de mon Diocese. Il est dans cette maison depuis quarante ans, & y a été mis par mon predecesseur. C'est un homme si aimé & si respecté dans toute la ville, que je craindrois d'exciter un soulevement contre moi, si j'entreprenois de le chasser de l'Hôpital. Celui qui y est avec lui, y est depuis quatorze ans, y servant les pauvres avec zele & affection, & à la satisfaction des Administrateurs de l'Hôpital. Votre Eminence voit par le tems qu'il y a qu'ils y sont tous deux, que ni l'Appel ni la Constitution n'ont point eu de part à leur entrée dans cet Hôpital; & si elle étoit temoin comme moi du bien qu'ils y font, elle jugeroit que ces motifs ne devroient pas les en faire sortir.

Le troisieme qui est à S. Eloi, est aussi un très excellent Prêtre, qui sert cette maison depuis plusieurs années avec beaucoup d'édification.

Je lui demande donc très humblement & très instamment la grace de conserver à mon Diocese des Prêtres qui lui sont si chers, en faisant envoyer des ordres à M. de Bernage, qui revoquent ceux qui ne lui ont été envoyés qu'en surprenant la religion de Votre Eminence, ou plus vraisemblablement sans sa participation.

Je prendrai encore la liberté de vous representer les maux qui vont arriver à mon Diocese, si on continue à persecuter les Ecclesiastiques qui ont renouvellé leur Appel. Ce sont les meilleurs de l'aveu de tout le monde, qui font la plus grande partie du Clergé de la ville, & une grande de celui de la campagne. Il n'y aura plus personne pour remplir les emplois de Vicaire. Je les laisserai plutôt vuides que de les remplir de Prêtres vicieux & ignorans, tels que seront la plûpart de ceux qui me resteront. Les secondes Messes des paroisses & autres services

ne

ne pourront plus être acquités. Les Catholiques en souffriront, & les Huguenots en triompheront. Ce sera un grand desordre auquel il me sera impossible de remedier. J'espere que vous serez touché de ces maux, & des prieres de l'homme du monde qui desireroit le plus vous convaincre de son parfait attachement pour votre personne, & qui est avec plus de respect, &c. 1723.

LETTRE XCVII.

*A M. le Duc d'*ORLEANS. *Il se plaint d'une foule d'Arrêts du Conseil, & d'ordres aussi injustes que severes, que ses ennemis obtiennent trop facilement de M. de la Vrilliere.*

MONSEIGNEUR,

LA nouvelle que nous avons apprise depuis peu de jours que le Roi avoit chargé Votre Altesse Royale de l'administration des affaires de tout le royaume, m'a fait croire que je pourrois enfin rompre le silence que la douleur & la timidité m'ont obligé de garder jusqu'ici.

J'ai crû pouvoir aujourd'hui m'addresser à un Prince dont la bonté & la justice ne me permettent pas de croire qu'il refuse d'écouter les justes plaintes d'un Evêque, qui n'est persecuté qu'à cause de son attachement aux loix de l'Eglise & à la verité, & de son zele pour les droits sacrés du Roi.

Souffrez donc, Monseigneur, que je represente à Votre Altesse Royale que depuis trois ans, il n'y a presque point de semaine que l'Intendant de cette province ne reçoive des Arrêts du Conseil rendus contre moi, & des ordres venans des Secretaires d'Etat, les plus severes, & je puis dire aussi les plus injustes, puisque les uns & les autres ont toujours été rendus, en me condamnant sans m'avoir jamais entendu.

Ces ordres, Monseigneur, s'expedient sur des rapports pleins de fausseté & de calomnies, sans que je sois averti des accusations; sans qu'on me fasse connoître les delateurs, & sans que, ni mes Ecclesiastiques qui y sont enveloppés, ni moi, ayons aucun moyen de faire connoître notre innocence, & l'injustice des accusations dont on nous charge.

C'est au nom de ces Ecclesiastiques, Monseigneur, qui font ma consolation & l'édification de mon Diocese, que je viens supplier très humblement Votre Altesse Royale de faire arrêter le cours de ces persecutions suscitées par mes inferieurs, qui bien moins animés d'un zele de Religion, que poussés par le ressentiment des chagrins que l'ordre & la discipline de l'Eglise m'ont souvent forcé de leur faire, cherchent les moyens de s'en venger, & les trouvent toutes les fois qu'ils s'addressent pour cela à quelques personnes du Conseil de Sa Majesté. Car tout le monde est persuadé que ces ordres sont envoyés ici sans que Votre Altesse Royale en ait connoissance. S'ils ne regardoient que ma seule personne, & si les coups ne tomboient que sur moi, je pourrois les soutenir en patience, & sans m'en plaindre: mais comme ils attaquent en même tems les droits & les prerogatives de mon Eglise, la vie & la doctrine de plusieurs saints Prêtres, je me crois obligé de representer à Votre Altesse Royale les injustices qu'on nous fait, & de la supplier très humblement de les faire cesser, & de defendre à M. de la Vrilliere, qui ajoute foi un peu trop aisement à ce que lui disent & ce que lui écrivent mes ennemis, de lui defendre, dis-je, d'envoyer des ordres semblables à ceux dont on m'accable depuis si long-tems, lorsque Votre Altesse Royale ne les aura pas donnés elle-même; & de lui ordonner, lorsque les gens de ce pays-ci les demanderont, ou lorsqu'on écrira quelque chose contre moi, de m'en faire part, afin que je puisse me justifier auprès de Votre Altesse Royale. Je la supplie de lui recommander, de

1723. de ne pas se laisser prevenir si aisement contre nous par nos inferieurs, de se souvenir qu'il n'est pas le superieur des Evêques, & qu'ils n'ont point d'ordre à recevoir de lui, quand ils ne sont point émanés d'une autorité superieure à la sienne.

C'est à vous, Monseigneur, à qui je me ferois gloire d'obéir en tout ce qui dependra de moi. J'espere de bontés dont vous m'avez honoré par le passé, & dont je ne me suis pas rendu indigne, que vous me permettrez de me defendre auprès de vous lorsque je ferai accusé, & que vous ne me refuserez pas votre protection lorsque ma conduite sera conforme aux regles de la justice & de la raison. Votre Altesse Royale trouvera-t-elle qu'il y a trop de presomtion dans la grace que je prends la liberté de lui demander, de ne point punir un Evêque quand il n'est point coupable, & de ne le point condamner sans l'entendre? C'est la seule que je prends la liberté de lui demander aujourd'hui. Je l'espere de sa justice, & celle de me croire, &c.

A la Verune le 24. Août 1723.

LETTRE XCVIII.

A M. le Duc. *Il implore la protection de ce Prince, il lui expose les violences qu'on exerce continuellement contre lui & contre ses Ecclesiastiques, & il le prie d'appuyer la Lettre qu'il écrit à M. le Duc d'Orleans.*

Monseigneur,

Les bontés que Votre Altesse Serenissime m'a temoignées toutes les fois que j'ai eu l'honneur de me presenter devant elle, & le plaisir qu'elle prend à faire du bien à tout le monde, me font prendre la liberté de lui demander l'honneur de sa protection.

Je ne doute pas, Monseigneur, que vous n'ayez été souvent temoin dans le Conseil du Roi, de ce qui s'y est dit à mon desavantage, & des resolutions violentes qui y ont été prises contre moi. Mais je suis persuadé que Votre Altesse Serenissime a ignoré, que ces ordres rigoureux ont toujours été donnés en surprenant la religion du Roi & de son Conseil; que j'ai toujours été condamné comme coupable sans avoir pu me defendre, & sans avoir jamais été entendu.

Je ne puis compter le nombre de ces ordres & des Arrêts du Conseil dont on m'accable depuis plus de six ans. L'énumeration que j'en ferois, seroit trop fatiguante & trop ennuyeuse pour Votre Altesse Serenissime. Je me contenterai de lui dire seulement, que depuis treize mois il est venu dix-huit Lettres de M. de la Vrilliere contre moi ou contre les Ecclesiastiques qui me sont le plus attachés, & trois Arrêts du Conseil rendus sur les Memoires secrets de mes ennemis, qui m'ont été signifiés avant que j'eusse aucune connoissance qu'on les eût demandés.

Si je puis être assez heureux pour que Votre Altesse Serenissime soit touchée de la triste situation d'un des plus anciens Evêques du royaume, & qui fait profession de lui être des plus attachés, je la supplie d'avoir la bonté de se charger de la Lettre que je me donne l'honneur d'écrire à Monseigneur le Duc d'Orleans, & de l'appuyer auprès de Son Altesse Royale, pour qu'il lui plaise de m'accorder les graces que je prends la liberté de lui demander.

J'avouerai à Votre Altesse Serenissime, qu'elles m'ont toujours été refusées pendant la vie de M. le Cardinal Dubois avec tant de dureté, que ce Ministre, qui étoit le seul à qui je pusse m'addresser, n'a jamais daigné faire ni me faire faire aucune reponse à toutes les Lettres que je lui ai écrites.

Il est assez ordinaire que les Prêtres soient durs à l'égard de leurs confreres. Vous ne l'êtes pas, Monseigneur. Vous êtes un grand Prince, plein de justice, &

& qui se rend volontiers le protecteur des personnes affligées & opprimées. Vous l'avez été il n'y a pas long-tems, sans que j'eusse pris la liberté de vous en prier, d'un Livre qui portoit mon nom.* Soyez le mien, je vous en supplie; & soyez persuadé que les bontés dont il vous plaîra de m'honorer, ne pourront rien ajouter à mon parfait attachement pour votre personne; mais elles me donneront occasion de vous marquer ma très humble reconnoissance, & de vous assurer quelquefois, si vous voulez bien me le permettre, du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c. 1723.

* Le Catechisme de Montpellier.

Le 24. Août 1723.

LETTRE XCIX.

A Madame l'Abbesse de CHELLES. *Il expose à cette Princesse les vexations continuelles que lui & ses Ecclesiastiques éprouvent de la part des Prelats du Conseil de conscience, & il espere qu'elle employera son credit pour en arrêter le cours.*

MADAME,

JE n'aurois pas osé me donner l'honneur d'écrire à Votre Altesse Serenissime, sans une Lettre que j'ai vue ici, écrite par un Religieux qui est auprès d'Elle à Dom de Vic qui me l'a montrée, par laquelle il lui mande que Votre Altesse Serenissime m'en accorde la permission. Je prends la liberté, Madame, de vous en faire mon très humble remercîment, & d'en profiter pour vous rendre compte de la triste situation où est presentement mon Diocese.

Elle est digne de la commiseration de Votre Altesse Serenissime; & je suis persuadé que son zele pour l'Eglise & pour la verité, qui est connu de tout le monde, nous fera obtenir l'honneur de sa protection, lorsqu'elle saura nos persecutions & la cause pour laquelle nous les souffrons.

N'ayant point l'honneur d'être connu de Votre Altesse Serenissime, je dois lui dire que les mauvais traitemens que je reçois tous les jours viennent, non pas du Conseil de conscience de Sa Majesté, mais de quelques-uns des Prelats qui y entrent, qui ne sont ni mes superieurs, ni mes juges; qui n'ont aucun droit de se mêler du gouvernement de mon Diocese, & qui abusent de leur credit & des bontés que M. le Duc d'Orleans a pour eux; & que j'ai eu le malheur d'attirer leur haine, parce que je suis un des Evêques de France qui ont cru devoir s'opposer à la Constitution *Unigenitus*.

Il n'y a presque point de semaine qu'en se servant du nom de Sa Majesté ou de celui de M. le Duc d'Orleans, ils ne fassent envoyer ici par M. de la Vrilliere à l'Intendant de cette province, les ordres les plus severes conrre moi, & contre les Ecclesiastiques qui me sont les plus attachés.

On ne leur impute d'autre crime que d'être unis à mes sentimens, de penser comme moi, & d'agir comme moi. C'est la seule cause pour laquelle M. de la Vrilliere marque que le Roi veut que je chasse de leurs emplois de saints Prêtres, qui les remplissent depuis long-tems avec une très grande édification. On rend contre moi des Arrêts au Conseil, les uns en faveur des Jesuites, d'autres pour troubler la paix que le Pape Clement IX. & le feu Roi avoient donnée à l'Eglise, & dont celle-ci en particulier avoit toujours joui jusqu'à present. Ces Arrêts sont rendus, sans que j'en aye aucune connoissance que lorsqu'ils me sont signifiés par des Huissiers; & en mettant le feu dans mon Diocese ils depouillent impitoyablement, non seulement moi, mais encore mes successeurs, des droits dont tous mes predecesseurs ont joui jusqu'à present sans aucun trouble.

Je me suis plaint plusieurs fois à M. le Cardinal Dubois de ces injustices & de

1723. ces torts que l'on faisoit à mon Eglise, sans que ni elle ni moi les eussions merités; mais mes Lettres n'ont pu en arrêter le cours, & il n'a même jamais daigné repondre à aucune.

Voilà, Madame, les maux que nous souffrons. J'espere que Votre Altesse Serenissime y sera sensible, puisqu'ils retombent sur toute l'Eglise, & que nous les souffrons pour une cause que j'ose dire nous être commune avec vous, par la part que tout le monde sait que vous prenez aux afflictions & aux avantages de cette sainte Mere. C'est ce qui me fait esperer de votre pieté & de votre religion, qu'à l'imitation de tant de vertueuses Princesses, vous voudrez bien vous charger de la defense d'un Evêque & d'un Clergé catholique qui ne sont persecutés, que parce qu'ils defendent eux-mêmes la doctrine que l'Eglise catholique a toujours enseignée.

Vous ne sauriez, Madame, honorer de votre protection un Evêque plus rempli de veneration pour toutes les grandes qualités qu'il a plu à Dieu de mettre en vous, ni qui soit avec un plus profond respect que je le suis, &c.

Le 13. Septembre 1723.

LETTRE C.

A M. de FLEURY *ancien Evêque de Frejus (aujourd'hui Cardinal.) Il temoigne le plaisir avec lequel il reçoit les assurances que lui fait donner ce Prelat de la continuation de son ancienne amitié, dont il l'assure qu'il ne s'est point rendu indigne.*

Le 19. Septembre 1723.

JE ne me serois pas donné, Monseigneur, l'honneur de vous écrire, croyant depuis long-tems que mes Lettres ne vous auroient pas été agreables, sans deux que j'ai reçues de Madame de Maubuisson qui m'apprennent, non pas que vous ne m'avez pas oublié, car je ne pouvois pas douter que je ne fusse souvent très present à votre memoire; mais que vous vous souveniez de l'ancienne amitié si tendre & si douce qui étoit autrefois entre nous, & que j'ai cru avoir perdue, sans croire neanmoins avoir merité que vous m'en privassiez.

Je ne puis être accusé de l'avoir cru trop legerement. Les discours de certaines gens de ce pays-ci, & les Lettres qu'ils montroient continuellement & qu'ils disoient être de vous, ne m'en laissoient pas douter. Ils se vantoient publiquement de l'amitié toute particuliere que vous aviez pour eux, du commerce de Lettres qu'ils entretenoient avec vous, du pouvoir qu'ils avoient sur votre esprit, du mal qu'ils desiroient me procurer par votre credit. Ils l'annonçoient par avance avec une insolence digne de gens de cette espece, que sans doute vous n'auriez pas approuvée si vous en eussiez eu connoissance; & les effets qui ont presque toujours suivi les menaces, ne me permettoient pas de me flatter que vous eussiez encore pour moi les mêmes sentimens que vous aviez autrefois. Vous me faites assurer du contraire, Monseigneur; & quoique ces assurances ne me viennent pas immediatement de vous, je les reçois avec un sensible plaisir, étant persuadé que vous ne dedirez pas ceux qui me les ont données de votre part. Je vous prie d'être persuadé aussi que l'honneur de votre amitié me sera toujours très chere, tant que voudrez bien me l'accorder. Vous la devez, ce me semble, au desir très sincere qee j'ai toujours eu depuis tant d'années d'y avoir part, à mon ancien attachement pour vous, & au respect avec lequel je suis, &c.

LET-

LETTRE CI.

1723.

A M. le Duc d'Orleans. Il lui demande la justice qu'il ne peut esperer du Conseil de conscience dont les juges sont ses parties. Il se plaint de deux Arrêts du Conseil, l'un sur l'Université de Montpellier, l'autre au sujet du Formulaire; de la protection accordée aux brouillons de son Diocese; d'un ordre expedié contre un Professeur de son Seminaire, & de celui qui l'exclud des Etats.

Quoique je ne puisse savoir l'effet qu'a eu la Lettre que je me donnai l'honneur d'écrire à Votre Altesse Royale il y a environ deux mois, je ne laisse point de presumer qu'elle l'a reçue avec bonté; & la place que vous occupez, Monseigneur, me met en droit de m'addresser à vous, non pas une fois, mais dans toutes les occasions où mon ministere & les besoins de mon Diocese & de l'Eglise m'obligent d'avoir recours à Votre Altesse Royale, pour lui demander sa protection.

Souffrez donc, Monseigneur, puisque Dieu vous a établi pour rendre justice à tous les sujets du Roi, que les Evêques qui en sont les premiers & les plus distingués par leur caractere, & par l'autorité que Jesus-Christ leur a confiée, vous la demandent; & ne la leur refusez pas. Mais faites-nous la vous-même, & ne nous livrez pas pour l'obtenir à un Conseil de conscience qui n'a aucune autorité legitime sur nous, qui ne peut exercer contre nous que la violence quand vous la lui permettrez, & qui n'est composé que de gens que vous savez parfaitement, Monseigneur, être nos ennemis declarés. Vous savez pourquoi ils nous regardent les leurs. Ce n'est pas pour avoir été leur concurrens, & avoir brigué & recherché les dignités & les riches Benefices qu'ils possedent, & que nous aurions pu esperer d'obtenir aussi bien qu'eux, si nous nous étions servis des mêmes voies pour satisfaire notre ambition. Nous pouvons rendre graces à Dieu de ne nous être jamais attirés d'ennemis par cet endroit, & de n'en avoir point d'autres que ceux de l'Eglise, de la verité, & des droits les plus sacrés & les plus respectables du Roi. Nous voyons tranquillement & sans envie ceux qui attaquent par leurs Ecrits les loix fondamentales du royaume, comblés des graces & des faveurs de Sa Majesté; mais nous ne saurions les reconnoître pour nos juges, & nous ne pouvons leur demander justice ni l'attendre de personnes aussi prevenues contre nous, & qui ont tant d'interêt de nous la refuser. C'est à Votre Altesse Royale que je la demande, non seulement dans les affaires qu'on pourroit me susciter à l'avenir, mais je lui demande encore celle de faire cesser les injustices qui m'ont été faites, & que je souffre encore actuellement avec tout mon Diocese.

Je prends la liberté, Monseigneur, de porter premierement mes plaintes à Votre Altesse Royale des deux Arrêts du Conseil rendus cette année contre moi: l'un du mois de Janvier sur l'Université de cette ville: l'autre du 11. Mars à l'occasion de la signature du Formulaire. Je suis certain que vous approuverez ma conduite sur cette signature, & que vous conviendrez que je n'en pouvois pas garder une autre sans trahir mon ministere, & sans commettre une très grande imprudence, lorsque vous voudrez bien écouter mes raisons. Le respect que j'ai pour vos importantes occupations & les bornes que je dois mettre à cette Lettre, m'empêchent de vous les exposer à present. Je me contenterai aujourd'hui de vous representer que ces Arrêts ont été dressés par des gens qui n'étoient pas même au fait des affaires dont il étoit question; que par une entreprise contre les droits de l'Eglise le dernier condamne un Evêque en chose de doctrine & purement spirituelle, & que contre les formes de toute Justice, il a été rendu sans qu'on eût su les motifs de la conduite de cet Evêque,

1723. & sans qu'il eût été entendu. Car je n'ai su, ni qu'il eût été rendu, ni que le Conseil se fût attribué la connoissance de cette affaire, que lorsque l'Arrêt m'a été signifié.

Je laisse à la justice de Votre Altesse Royale à m'en faire faire la reparation qui m'est due. J'espere qu'elle ne me la refusera pas, & je prends la liberté de la lui demander très instamment. Mais je lui demande aussi, comme j'ai deja eu l'honneur de le lui demander, qu'il lui plaise de defendre au Conseil de conscience d'écouter des denonciations que lui font sans cesse quatre ou cinq esprits brouillons de mon Diocese, dans lequel la paix & la tranquillité ne seront jamais, tant qu'ils y resteront, & qu'ils n'agiront que par un esprit de haine & de vengeance contre moi. Ce sont particulierement les sieurs Joubert, Belleval, Becherand Chanoines de mon Eglise, & un Jesuite appellé Senault.

Le premier, Chanoine & Archidiacre, ci-devant mon Grand-Vicaire, que j'ai été obligé de revoquer pour plusieurs raisons qui ne lui font pas honneur, ne peut me pardonner d'avoir decouvert sa conduite, & de l'avoir congedié.

Les sieurs Belleval & Becherand Chanoines ne sont pas moins envenimés contre moi: le premier de ces deux à cause de la Tonsure que j'ai refusée à son frere, & l'autre pour n'avoir pu obtenir de moi la Prêtrise. Il n'y a sortes d'insolences que ces trois Messieurs, joints au Jesuite Senault qui est leur ami, ne disent contre moi dans tous les carrefours de la ville. Ils menacent les bons Ecclesiastiques, & même les Laïques qu'ils croient avoir de l'amitié pour moi, d'exil, de destitution de leurs emplois & de toute sorte de mauvais traitemens. Ils se vantent publiquement du credit qu'ils ont au Conseil de conscience; & malheureusement ils ne m'ont fait que trop sentir jusqu'ici par les effets qui ont suivi leurs menaces, que ce n'étoit pas à faux qu'ils se vantoient de cette faveur.

Pour moi, Monseigneur, je ne vous en demande d'autres que la justice qu'un superieur, un Evêque doit obtenir, pour reduire ses inferieurs dans les justes bornes de la soumission qu'ils lui doivent.

J'ai encore, Monseigneur, de très humbles representations à vous faire sur une injustice qui vient d'être faite en dernier lieu, & à moi & à un Professeur de mon Seminaire, M. de la Vrilliere lui ayant fait defendre de la part du Roi de continuer à y enseigner la Theologie, sous pretexte qu'il a enseigné cette année *des erreurs effroyables*.

Mais jugez, Monseigneur, si ces erreurs sont si grossieres & si claires que l'on suppose, puisqu'on n'ose seulement pas dire en quoi elles consistent; & s'il est juste de condamner un homme sans l'entendre, sans lui dire quel est son crime, & sur des cayers qu'on ne lui a pas representés, qui ne sont peut-être pas les siens, qui peuvent avoir été falsifiés, qu'on dit avoir été examinés, mais peut-être par des gens très suspects.

Mais l'injustice qu'on m'a faite, Monseigneur, & que je supplie très humblement Votre Altesse Royale de faire cesser, n'est pas moins criante. On m'ôte la connoissance d'une affaire qui me regarde seul. C'est à moi à en connoître & à en juger. Ayez donc la bonté de me la renvoyer, & d'ordonner qu'on me fasse connoître les delateurs, & les chefs d'accusation, afin que je punisse suivant les saints Canons le Professeur s'il est coupable, ou ses accusateurs s'il est innocent; qu'il me soit aussi permis, si les accusations sont mal fondées, de le retablir dans son honneur & dans ses fonctions, & qu'il ne demeure pas oisif dans mon Seminaire. Je promets à Votre Altesse Royale que la justice que j'en ferai sera très exacte & très severe. Mais comme je pretends la faire sans acception de personnes, elle sera égale pour l'accusé & pour les accusateurs.

Quelque longue que soit cette Lettre, Monseigneur, elle ne contient qu'une très petite partie des justes plaintes que j'avois à faire à Votre Altesse Royale; mais je ne

ne puis la finir sans lui faire une très humble representation sur nos Etats. 1723.
Je reçus l'année passée la Lettre de convocation du Roi qui m'ordonnoit d'y aller comme à tous les autres Evêques de la province. Je ne devois pas en être surpris, car il n'y avoit aucune raison qui dût m'en exclurre. Cependant peu de jours après M. de Bernage vint chez moi pour m'en faire voir une que M. de la Vrilliere lui écrivoit, par laquelle il lui mandoit de me dire que, quoique j'eusse reçu la Lettre du Roi pour me trouver à cette Assemblée, Sa Majesté neanmoins me defendoit d'y aller.

Quoique naturellement une telle Lettre qui n'étoit que de M. de la Vrilliere, & qui même ne s'addressoit pas à moi, ne dût pas prevaloir sur celle du Roi, je ne laissai pas d'obéir; parce que mon obéissance aux ordres du Roi dans toutes les choses qui n'interesseront point la Religion, me portera toujours, non seulement à les executer avec promtitude, mais même à les prevenir lorsque je pourrai les connoître. Mais j'avoue à Votre Altesse Royale qui je fus touché de l'affront que cet ordre severe me faisoit à la vue de toute notre province, & que je n'avois certainement pas merité. Je ne fus pas moins sensible à celui que vous faisiez à tout l'Ordre épiscopal en ma personne, & au prejudice que vous causiez à mon Diocese, en le privant d'avoir son premier Deputé aux Etats, & par consequent d'une voix dans les affaires où il étoit interessé.

Je ne doute pas, Monseigneur, que vous n'eussiez empêché cette injustice si j'eusse pu porter mes plaintes jusqu'à vous; & je ne doute pas que vous n'empêchiez qu'on ne me la fasse cette année, si je suis assez heureux de pouvoir faire parvenir cette Lettre à Votre Altesse Royale, & qu'elle daigne en faire la lecture. Car vous êtes trop juste, Monseigneur, pour vouloir sacrifier au caprice de deux ou trois Evêques un de leurs Confreres, que vous avez autrefois honoré de vos bontés, & qui n'a jamais rien fait qui lui dût faire perdre l'honneur de votre estime. Je prends la liberté de vous en demander la continuation, & la grace de me croire avec un profond respect, &c.

Le 15. Octobre 1723.

LETTRE CII.

*A M. le Duc d'*ORLEANS. *Il se plaint à ce Prince de la continuation des vexations qu'il éprouve, & il le prie de revoquer l'ordre expedié contre trois Prêtres des Hôpitaux.*

MONSEIGNEUR,

APrès avoir imploré tant de fois les bontés de Votre Altesse Royale, & avoir appellé à elle-même des injustices qu'on me fait souffrir sous l'autorité de son nom, & apparemment sans qu'elle en ait aucune connoissance, j'avois esperé qu'elle auroit enfin compassion de la triste situation où je me trouve. Mais au lieu de la paix que j'attendois, je ne vois que la continuation des troubles que certains esprits mal faits de ce pays-ci excitent depuis si long-tems dans mon Diocese.

M. de Bernage me fit voir hier une Lettre que M. de la Vrilliere lui écrit du 16. de ce mois, qui renouvelle une persecution contre les Prêtres des deux Hôpitaux de cette ville, que j'avois cru entierement éteinte. Cette Lettre de M. de la Vrilliere à M. de Bernage suppose qu'il lui en a écrit une du 21. d'Août dernier que M. de Bernage m'a dit n'avoir point reçue, & dont par consequent il ne peut m'avoir jamais parlé; & en consequence de cette Lettre qu'il lui plaît supposer avoir écrite pour me rendre odieux au Roi & à Votre Altesse Royale, il se plaint de ce que je n'ai point chassé ces deux Prêtres des Hôpitaux conformement à cette Lettre. Il

1723. Il est vrai, Monseigneur, que dans le mois de Juillet il manda à M. de Bernage de me dire de les chasser. Je le prai de faire connoître à M. de la Vrilliere que l'execution de cet ordre m'étoit impossible, parce que je n'avois aucun Prêtre à mettre en leurs places, comme je n'en ai encore aucun à present, & qu'il n'étoit pas possible de laisser sans Prêtres deux maisons comme celles-là, dans l'une desquelles (c'est l'Hôpital des malades,) il en faut continuellement pour administrer les Sacremens; & qu'il n'est pas plus possible de s'en passer dans l'autre qui est l'Hôpital general, où il y a près de cinq cens personnes tant sains que malades, incurables, ou autres, qui courroient risque de perir sans Sacremens & sans aucun secours spirituel, sur tout la nuit, les portes de la ville étant fermées, & l'Hôpital étant hors de la ville.

J'en écrivis à M. le Cardinal Dubois pour lui representer la même chose. M. de Bernage qui sait la disette des Prêtres où je suis, me parut touché de mes raisons, & de l'état où seroient ces deux maisons, si on en ôtoit les Prêtres qui y sont. Il me promit de le representer à M. de la Vrilliere. Depuis ce tems-là je n'avois oui parler de cette affaire que par les menaces continuelles que trois Chanoines & un Jesuite de cette ville ont faites publiquement, qu'elle n'en demeureroit pas-là, se vantant qu'ils avoient assez de credit pour faire venir de nouveaux ordres contre ces Prêtres.

Ces ordres, Monseigneur, arriverent hier. Je suis persuadé qu'ils ne viennent point de vous. Mais c'est à Votre Altesse Royale que j'ai recours pour la supplier de les faire revoquer, & de ne pas exiger de moi que je chasse des Ecclesiastiques qui remplissent avec édification depuis bien des années, des fonctions si rudes & si peu lucratives, qu'il est très difficile d'en trouver qui ayent le zele & la capacité requise pour ces sortes d'emplois qui en demandent beaucoup. Je demande très humblement cette grace à Votre Altesse Royale, au nom de tous les pauvres, & des Administrateurs de ces deux maisons. Je suis sûr qu'ils ne me desavoueront pas. Je supplie en même tems Votre Altesse Royale de considerer que, si on m'ôte les Prêtres qui ont appellé comme moi, il ne me restera plus que des ânes & des fripons à employer dans mon Diocese. Je la supplie d'être touchée de ces raisons, aussi bien que de mon parfait & immobile attachement pour elle, & du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c.

Le 26. Octobre 1723.

LETTRE CIII.

A M. de Fleury *ancien Evêque de Frejus (aujourd'hui Cardinal.) Il reçoit les assurances que ce Prelat lui donne qu'il n'est point changé à son égard, & le prie de lui en donner des marques.*

Le 29. Octobre 1723.

J'Ai reçu, Monseigneur, avec un sensible plaisir la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, puisqu'elle m'assure de la continuation de vos anciennes bontés pour moi. Je n'en ai certainement pas merité l'interruption, & je ferai toujours tous mes efforts pour ne la meriter jamais. Ne revoquez donc pas, je vous en conjure, la promesse que vous me faites, de me conserver cette amitié dont vous m'avez honoré si long-tems, & dont les faiseurs de *petofies* de ce pays-ci, qui sont aussi indignes de votre amitié que de votre estime, m'auroient fait croire que j'étois privé. Ils se vantoient d'être les auteurs des peines que je souffrois actuellement. Ils me menaçoient de celles que je devois essuyer dans la suite. Leurs menaces ont toujours été suivies de l'effet: ce qui faisoit que, quelque

que penchant qu'ils ayent au mensonge, je ne pouvois m'empêcher d'ajouter foi à leurs paroles; & je vous avoue que je les croyois aussi, lorsqu'ils faisoient voir des Lettres qu'ils disoient être de vous, & qu'ils publioient qu'ils obtenoient par vous ce qu'ils demandoient au Conseil de conscience. 1723.

Je n'ai garde, Monseigneur, de vouloir me disculper du reproche que vous me faites d'avoir cru trop legerement ces infames auteurs de tracasserie. Je passe volontiers condamnation sur cela. Car j'ai trop de plaisir à croire, comme vous voulez bien m'en assurer, que vous n'avez jamais eu de part à mes souffrances.

Mais permettez-moi de vous dire, que ce n'est pas assez faire pour un vieil ami. Vous n'avez point eu de part aux persecutions & aux injustices qu'on m'a faites; mais dans la place où vous êtes, notre ancienne amitié me mettroit en droit d'esperer que, non seulement vous n'en seriez pas l'auteur, mais que vous les empêcheriez. Vous ne l'avez pas fait jusqu'ici; mais j'espere que vous le ferez à present.

Souffrez donc que je m'addresse à vous & que je vous prie par cette amitié qui a tant de pouvoir sur les bons cœurs, de vous servir en ma faveur de votre credit que vous assurez n'avoir jamais employé contre moi, &c.

LETTRE CIV.

*A M. le Duc d'*Orleans. *Il le prie de faire jouir M. Croz du Brevet de joyeux avenement pour l'Eglise de Montpellier.*

Monseigneur,

Votre Altesse Royale eut la bonté il y a sept ans d'accorder à la très humble priere que je pris la liberté de lui faire, le Brevet du joyeux avenement de Sa Majesté à la Couronne, au sieur Pierre Croz pour requerir le premier Canonicat qui vaqueroit dans mon Eglise.

Quoique cet Ecclesiastique me soit attaché & demeure dans ma maison depuis vingt-six ans, je ne le proposai à Votre Altesse Royale, pour remplir ce Benefice, que parce que je l'ai reconnu pour un des plus vertueux Prêtres de mon Diocese, & le plus digne de tous ceux pour qui je pouvois vous demander cette grace. Mon Chapitre & toute la ville applaudirent au choix que Votre Altesse Royale avoit fait de lui; & je puis l'assurer qu'il eût été reçu dans le Chapitre avec joie, s'il eût vaqué un Canonicat.

Le merite du sujet & l'estime generale qu'il s'est acquise parmi tous ceux qui le connoissent, me faisoient attendre avec une parfaite confiance, qu'il profiteroit un jour des bontés que vous aviez eues en cette occasion pour lui & pour moi; & je n'aurois jamais cru qu'un homme aussi irreprochable que lui, & aussi parfaitement depourvu des biens de ce monde, eût pu exciter l'envie, & la faire porter jusqu'à surprendre la religion de Votre Altesse Royale & la prevenir contre lui.

Cependant, Monseigneur, M. de Bernage Intendant de cette province, l'envoya chercher il y a quelques jours, & lui fit voir une Lettre de M. de la Vrilliere, qui lui mandoit que le sieur Croz s'étant rendu indigne de la grace que vous lui aviez faite par le renouvellement de son Appel au Concile general, votre intention étoit qu'il lui rendît son Brevet. Il songea beaucoup moins à se justifier qu'à obéir; & le fit avec une promtitude qui surprit M. de Bernage.

Mais je prendrai la liberté de vous dire, Monseigneur, que je suis persuadé qu'il a plutôt obéi à M. de Bernage & à M. de la Vrilliere qu'aux ordres de Votre Altesse Royale. Je ne puis croire qu'elle en ait pu donner de pareils, ni qu'elle ait voulu faire éclater sa puissance & son autorité contre une personne si foible, à qui on ne peut reprocher autre chose que d'être uni aux sentimens de son Evê-

1723. que, c'est-à-dire d'avoir un attachement inviolable aux droits du Roi & de l'Eglise de France, & aux verités qu'il a toujours constamment enseignées, & que nos Peres nous ont laissées.

Quoique je ressente souvent depuis plusieurs années, l'accès qu'ont trouvé auprès de vous mes ennemis, qui ne sont autres que les ennemis de l'Eglise, je ne puis croire neanmoins, Monseigneur, que ce soit moi que vous ayez voulu punir en la personne de ce Prêtre. L'estime dont vous m'avez autrefois honoré, dont vous avez bien voulu m'assurer vous-même, que vous avez dit publiquement que je m'étois attirée en vous parlant toujours avec verité & sincerité, & dont je suis sûr de ne m'être jamais rendu indigne, m'empêche de croire que vous ayez voulu me mortifier, en ôtant à ce Prêtre les moyens que vous lui aviez donnés de subsister & de servir l'Eglise, & que je puis dire qui lui étoient dus, puisqu'il n'y a personne plus digne que lui de cette grace que vous lui aviez accordée.

Ainsi, Monseigneur, puisque ni lui ni moi n'avons pas merité que vous la revoquassiez, je prends la liberté de supplier très humblement Votre Altesse Royale de ne pas faire ce tort à un Prêtre qui a toujours édifié l'Eglise, & de ne pas donner l'avantage à mes ennemis de croire que je n'ai merité que la colere & l'indignation de Votre Altesse Royale, & que je me suis rendu indigne, non seulement de toutes les graces que je pourrai lui demander à l'avenir, mais encore de celles qu'elle a eu la bonté de m'accorder par le passé.

Si cet ordre, Monseigneur, a été donné sans la participation de Votre Altesse Royale, j'espere qu'elle fera reparer le mal qui a été fait en abusant d'un nom aussi auguste & aussi respectable que le sien. Mais si c'est elle qui l'a donné, ne me permettra-t-elle pas d'appeller à elle-même du violement d'une des principales loix que les Princes se sont imposées à eux-mêmes, de rendre leurs bienfaits durables, selon la parole d'un grand Empereur: *Beneficium Principis decet esse perpetuum.* C'est donc pour le maintien de cette maxime, si digne de leur grandeur, que j'en appelle à votre clemence & à votre bonté. J'en espere la justice & la grace que j'ose prendre la liberté de lui demander de me faire renvoyer ce Brevet, & celle de me croire avec un profond respect, &c. *Novembre* 1723.

LETTRE CV.

A M. le Cardinal de NOAILLES. *Il le prie de lui faire savoir les raisons qui l'ont porté à exclurre du Seminaire de S. Magloire un Ecclesiastique de Montpellier.*

De mon lit accablé de souffrances, *le* 7. *Decembre* 1723.

JE prends la liberté d'écrire à Votre Eminence en faveur de M. Dilhe Diacre de mon Eglise qui est à Paris dans votre Seminaire de S. Magloire, se disposant à recevoir la Prêtrise. Un de Messieurs vos Grands-Vicaires lui signifia il y a quelques jours par votre ordre qu'il eût à sortir de ce Seminaire. Permettez-moi, Monseigneur, de demander à Votre Eminence si c'est moi ou M. Dilhe que ces ordres regardent. Pour lui je sai qu'on vous en a toujours rendu de bons temoignages, & jamais jusqu'ici, depuis vingt-sept ans, vous n'avez exclu mes Ecclesiastiques de votre Seminaire. C'est ce qui fait que je ne puis comprendre pourquoi vous en faites chasser celui-ci à present.

Il n'y a que dix-huit mois qu'il se dispose aux Ordres; & dans cet intervalle il a reçu le Soudiaconat & le Diaconat, & je comptois qu'il recevroit bientôt la Prêtrise.

S'il a fait quelque faute qui l'en ait rendu indigne & qui lui ait attiré cet ordre, je supplie Votre Eminence de ne pas me la laisser ignorer. Mais s'il n'en a com-

commis aucune, & qu'il n'ait point d'autre crime que celui d'être mon Diocesain, 1723.
j'espere que vous ne voudrez pas faire retomber sur lui le demerite de son Evêque, & que vous serez touché du tort que vous feriez à cet Ecclesiastique, en le faisant sortir de votre Seminaire d'une maniere qui seroit toujours équivoque pour lui, & prejudiciable à sa reputation. Si je ne puis obtenir cette grace pour lui par la force de mes prieres, j'espere l'obtenir par votre amour pour la justice, & par le respect avec lequel je suis, &c.

LETTRE CVI.

A M. le Duc. *Il le prie de se faire rendre compte du Memoire qu'il lui envoye sur le trouble causé par la conduite schismatique de trois Chanoines soutenus de quelques Prelats.*

Monseigneur,

J'Ai l'honneur d'écrire à Votre Altesse Serenissime du lieu même où les ordres du Roi m'ont relegué pendant la tenue des Etats de cette province. Je m'y suis fait transporter malgré la goute dont je suis cruellement attaqué; & j'ai eu la douleur, en me voyant arraché de mon Eglise, d'être temoin des troubles que trois Chanoines de ma Cathedrale commençoient à y exciter. Il y a long-tems que je me plains de leur esprit seditieux. Ils viennent d'en donner des preuves publiques par les resolutions schismatiques qu'ils ont prises contre moi, & contre plusieurs de leurs confreres, dont tout le crime est de m'être attachés; & ils n'ont que trop réussi à faire entrer quelques Prelats dans leurs vues, malgré les precautions que M. l'Archevêque de Toulouse & moi avions prises pour prevenir ce desordre, en maintenant les choses dans l'état où elles avoient toujours été.

Votre Altesse Serenissime en sera pleinement convaincue si elle veut bien se faire rendre compte du Memoire abregé que je lui envoie sur cette affaire. J'ose l'assurer de la verité des faits qui y sont énoncés, & je ne crains point d'être contredit sur aucuns.

Le caractere de sincerité dont j'ai toujours fait profession, me fait esperer qu'elle voudra bien faire quelque attention à ce que j'ai l'honneur de lui envoyer sur cette affaire, & je ne puis qu'attendre toute sorte de justice si elle daigne m'écouter. Je suis avec respect, &c.

A la Verune le 20. *Decembre* 1723.

Memoire sur ce qui s'est passé à Montpellier au sujet de la Messe & de la Procession des Etats, le 19. *Decembre* 1723. *presenté à Son Altesse Serenissime Monseigneur le Duc.*

Le 21. *Decembre* 1723.

QUoique la conduite que l'Evêque de Montpellier a tenue à l'occasion de la Messe pontificale des Etats, soit simple, uniforme, remplie de douceur & de justice, & qu'elle soit par consequent au-dessus des calomnies dont on pourroit la noircir; cependant le respect qu'il a pour la verité semble demander qu'il en fasse lui-même le detail. Le fait clairement & sincerement énoncé sera toute son apologie; & il ne veut point d'autre fondement de la justice qu'il a droit de demander contre les veritables auteurs du trouble.

La mort inopinée de Monseigneur le Duc d'Orleans ayant arrêté le depart

1723. de M. l'Archevêque de Narbonne, ce Prelat écrivit à M. l'Archevêque de Toulouse de tenir sa place, & de faire l'ouverture des Etats à laquelle il n'étoit pas possible qu'il pût se trouver. M. l'Archevêque de Toulouse reçut cette nouvelle à plusieurs journées de Montpellier, où il arriva le Dimanche 12. Decembre à trois heures aprés midi. A cinq heures du soir il se rendit chez l'Evêque de Montpellier, qu'il trouva attaqué d'une goute trés cruelle depuis environ trois semaines. Aprés le premier compliment M. de Toulouse dit à l'Evêque de Montpellier qu'il avoit quelques petites mesures à prendre avec lui, au sujet de la Messe pontificale pour l'ouverture des Etats; que M. de Narbonne lui avoit écrit qu'il avoit prié M. de Carcassone d'officier sous le bon plaisir de M. de Montpellier. „ Je crois que cette clause est necessaire, reprit l'Evêque de Montpellier, & en„ tre Evêques nous n'en usons pas autrement." M. de Toulouse repondit que cela ne souffroit pas la moindre difficulté; qu'il n'y avoit aucun Evêque qui voulût officier dans le Diocese d'un autre sans sa permission, & qu'il demandoit à M. de Montpellier s'il trouvoit bon que M. de Carcassone vînt la lui demander. L'Evêque de Montpellier repondit qu'il étoit necessaire à la verité que cette permission fût demandée, mais qu'il ne l'étoit point que M. de Carcassone la vînt demander lui-même; & qu'il étoit disposé à la donner au premier laquais qui la viendroit demander de sa part. L'Evêque de Montpellier ajouta que M. de Toulouse parloit bien differemment de certains esprits brouillons de ce pays, qui repandoient par tout qu'on se passeroit bien de cette permission, & qu'on officieroit malgré lui. M. de Toulouse repondit avec surprise, qu'il n'y avoit point d'Evêque qui voulût entreprendre pareille chose, & que nulle autorité ne pouvoit les obliger à violer ainsi les saints Canons. Le reste de cette visite se passa en politesse, & ils se quitterent fort contens l'un de l'autre.

M. de Carcassone étant arrivé à Montpellier affecta de ne point venir saluer l'Evêque de Montpellier, comme avoient fait tous les autres Prelats, excepté Messieurs de Mirepoix & de S. Pons. Il refusa constamment de faire aucune demarche pour demander le *Licet*, & dementit totalement les assurances que M. de Toulouse avoit données en son nom. On lui prête même des discours si extraordinaires, que l'Evêque de Montpellier n'ose y ajouter foi, encore moins les inserer ici, ne voulant rien avancer dont il ne soit absolument certain. Il se sent plus porté à croire que M. de Carcassone étoit venu à Montpellier avec un esprit de paix, & dans la resolution d'en agir avec M. de Montpellier, comme il auroit voulu qu'on en agît avec lui dans son Diocese. Il est même revenu à l'Evêque de Montpellier que les trois Chanoines, promoteurs de ce trouble, lui avoient debité tant de menteries, & d'histoires faites à plaisir, qu'ils lui firent promettre de ne faire aucune demarche de politesse auprés de l'Evêque de Montpellier, & de renoncer plutôt aux engagemens qu'il avoit pris avec M. de Narbonne.

Quoi qu'il en soit M. l'Archevêque de Toulouse, piqué du peu d'égard qu'on avoit pour les paroles qu'il avoit données, vint le Jeudi 16. chez l'Evêque de Montpellier, lui temoigner le chagrin que lui causoit cette tracasserie, & lui faire part de l'expedient qu'il avoit trouvé pour la terminer. Cet expedient étoit de faire lui-même l'office, & pour cela il demandoit à M. de Montpellier tous ses pouvoirs. Ils lui furent accordés fort gracieusement, & l'Evêque de Montpellier ajouta: „ Vous vous servirez, Monseigneur, des mêmes Officiers qui ont „ coutume d'assister à de pareilles ceremonies, & qui m'auroient assisté moi mê„ me si j'avois fait l'office. Je le compte ainsi, repondit M. de Toulouse; & „ non seulement je veux paroître avec les mêmes Officiers que vous, mais enco„ re avec vos ornemens que je vous demande pour cela." Le reste de la conver-

versation fut fort gracieuse ; & en quittant l'Evêque de Montpellier il l'assura encore qu'il ne vouloit aucun changement, & qu'il vouloit être servi par les mêmes Officiers qui eussent assisté M. de Montpellier s'il avoit officié. 1723.

L'on verra dans la suite de cette affaire que M. de Toulouse avoit fort bien compris tout ce qu'avoit voulu dire l'Evêque de Montpellier, & qu'il ne seroit jamais revenu sur la parole qu'il avoit donnée, si quelques esprits brouillons n'avoient autant aimé la discorde que ce Prelat aimoit la paix.

Dès le lendemain Vendredi matin, ce feu commença de s'allumer dans la sacristie de la Cathedrale. On parla de la liste des Officiers, & de ceux qui se trouvoient en rang : ils se presenterent, pour montrer qu'ils étoient en état de faire leurs fonctions à l'ordinaire. Mais ils furent reçus avec hauteur par trois ou quatre Chanoines, qui declarerent que cela ne seroit point ainsi, qu'ils s'opposeroient, puisque parmi eux il y avoit des Chanoines Reappellans, & que M. de Toulouse ne les accepteroit pas. On eut beau leur opposer la reponse precise de cet Archevêque : ils crierent encore plus fort ; & le sieur Becherand, l'un de ces Chanoines, dit qu'il en alloit lui-même parler vivement à M. de Toulouse. Il y alla en effet. On ne sait pas precisement ce qu'il lui dit. On se contente de remarquer que ce fut là l'époque du changement de cet Archevêque. Car au lieu de fermer la bouche à ce Chanoine, & de le menacer de s'en prendre à lui seul, s'il arrivoit quelque cas ; au lieu de lui representer que l'Evêque de Montpellier avoit jusqu'ici fait toutes les avances pour procurer la paix, en donnant une permission qu'il pouvoit refuser, & oubliant les mauvaises manieres que quelques Prelats avoient eues avec lui ; au lieu de lui dire qu'il étoit engagé, & qu'il avoit promis à l'Evêque de Montpellier de ne rien changer à ce qui s'étoit pratiqué de tout tems en pareille occasion ; ce Prelat parut embarrassé des menaces du sieur Becherand. Celui-ci enhardi de ce premier succès courut chez les Evêques de S. Pons, de Mirepoix, & de Carcassone, pour les engager à lui prêter main forte, & à declarer à M. de Toulouse qu'ils ne viendroient point à la Messe, si les Chanoines Reappellans étoient du nombre des Officiers.

Tous ces mouvemens se passerent Vendredi matin 17. Sur le soir, le sieur Broquisse Grand Archidiacre, Vicaire general de l'Evêque de Montpellier, & l'un des Chanoines qu'on vouloit priver du droit d'officier, vint donner avis de ce qui se passoit à l'Evêque de Montpellier. Il ordonna à cet Archidiacre d'aller à l'instant chez M. de Toulouse, pour lui porter les noms des Chanoines qui officient en pareille occasion, & dont l'Evêque de Montpellier se seroit servi lui-même, s'il avoit fait l'office. Cet Archidiacre obéit ; & n'ayant pu parler à M. l'Archevêque de Toulouse ce soir là même, il y retourna le Samedi matin ; & en lui presentant la liste des Officiers, il fit souvenir M. l'Archevêque de Toulouse de la parole qu'il avoit donnée à l'Evêque de Montpellier, de n'y faire aucun changement. M. de Toulouse parut embarrassé. Il avoua qu'il avoit fait cette promesse ; mais il ajouta que quelques Chanoines l'étoient venu trouver, & lui avoient dit que c'étoit le droit du Sous-chantre de nommer les Officiers ; & que la liste du Sous-chantre étoit fort differente de celle que lui envoyoit M. de Montpellier. Celui qui faisoit la fonction de Sous-chantre cette année là est le sieur Belleval, l'un des trois Chanoines qui excitent par tout la division & le trouble.

L'Archidiacre surpris de cette fausse defaite, repondit que ces Chanoines lui en avoient imposé sur ce point ; que l'unique fonction du Sous-chantre étoit de faire observer la mediante dans la psalmodie, de veiller à la decence exterieure dans le chœur, & à la modestie dans les ceremonies ; mais qu'à l'égard du choix des Officiers pour la Messe pontificale, c'étoit l'ordre du tableau qui avoit toujours été suivi ; que l'intention de l'Evêque de Montpellier étoit de ne rien chan-

1723. changer à cet usage; que M. de Toulouse savoit bien que cela avoit été reglé ainsi avec lui, & que ce n'étoit qu'en consequence de cette parole que l'Evêque de Montpellier avoit accordé territoire. L'Archevêque de Toulouse repondit qu'il parleroit de nouveau à ces Chanoines.

Ces trois Chanoines, promoteurs de ce desordre, sont les sieurs Joubert, Belleval, & Becherand. Ils avoient deja ébruité toute cette affaire; de sorte qu'à l'Assemblée des Etats du Samedi, M. de Toulouse, avant que de commencer la seance, crut devoir assembler les Evêques dans une chambre separée. Il leur parla de l'incident qui faisoit tant de bruit, & parut fâché de cette levée de bouclier, qui n'étoit bonne qu'à causer un scandale. Les Evêques de Mirepoix, de Carcassone & de S. Pons se distinguerent par leur opposition à toute voie de conciliation, & dirent hautement qu'il seroit à souhaiter qu'il n'y eût ni Messe, ni Procession; & que leur division avec l'Evêque de Montpellier en seroit plus marquée.

De treize Evêques qui assistoient aux Etats, Messieurs de Castres & de Montauban n'étoient pas ce jour là à l'assemblée; & il paroissoit que les autres eussent bien souhaité qu'on n'eût pas fait le cas. Mais la chose étoit alors trop publique: il fallut la soutenir; & on deputa à l'instant M. l'Evêque de Lodeve à M. le Duc de Roquelaure, pour lui proposer quelques expediens, & le prier de les faire agréer à M. l'Evêque de Montpellier. Ce Duc vint sur le champ trouver l'Evêque de Montpellier. L'Archevêque de Toulouse y étoit même deja venu avant l'Assemblée des Etats, & avoit avoué à l'Evêque de Montpellier, qu'il n'étoit plus en état de tenir sa parole; que la chose étoit trop publique; que quelques Evêques declaroient qu'ils n'assisteroient pas à la ceremonie, si les Chanoines Reappellans faisoient les fonctions de leur Ordre; & qu'il n'étoit pas possible qu'ils eussent le dessous dans cette occasion.

L'Evêque de Montpellier repondit qu'il n'étoit pas raisonnable d'exiger de lui, qu'il prêtât son autorité pour punir des Chanoines, dont tout le crime étoit de lui ressembler; qu'on faisoit peu d'attention au ridicule du personnage qu'on vouloit lui faire jouer, en excommuniant lui-même, à la vue de son peuple, les Ministres qui lui étoient les plus attachés, & s'excommuniant lui-même dans leur personne; que d'ailleurs il étoit obligé de soutenir les droits & les usages de son Chapitre; qu'il étoit surpris qu'on lui vînt proposer serieusement que ces usages n'étoient pas du goût de quelques Evêques; qu'ils étoient les maîtres dans leurs Dioceses; qu'il étoit bien éloigné d'aller pousser ses vues sur la conduite qu'ils y tenoient, qu'il demandoit d'eux la même justice; que jusqu'ici il avoit été au devant de tout; qu'il avoit applani par avance toutes les difficultés; qu'il avoit tout reglé avec M. de Toulouse; & qu'il étoit supris qu'on eût si aisement prêté l'oreille aux faux rapports, & aux discours violens de quelques Chanoines trop connus par leur attachement à semer par tout la division, à exciter la revolte contre leur Pasteur, & à canoniser cette revolte par l'exemple de quelques Prelats qu'ils avoient animés à les soutenir.

M. de Toulouse, qui sentoit mieux que personne la force de ces raisons, abandonna le fonds, & se jetta sur la forme; & dit à l'Evêque de Montpellier qu'il avoit compté suivre l'ordre du tableau, & non pas s'attacher scrupuleusement à se servir des mêmes Officiers qui eussent assisté M. de Montpellier s'il eût fait l'Office. Mais il fut encore forcé dans ce dernier retranchement. Car l'Evêque de Montpellier, après lui avoir fait remarquer qu'il changeoit de langage, lui montra que ce changement même étoit contre lui, puisque les Officiers dont il se seroit servi, & dont il lui avoit envoyé la liste, étoient pris selon l'ordre du tableau; qu'il avoit trouvé cet usage établi dans son Eglise, qu'il n'y avoit jamais touché; que

que les Evêques qui avoient officié en son absence s'y étoient toujours conformés; qu'il étoit du bon ordre de le conserver; mais que de plus les raisons pour lesquelles on demandoit ce changement n'étoient que trop connues; & qu'il étoit peu seant, qu'on osât lui proposer d'y deferer, & de nourrir par cette foiblesse l'esprit de schisme, que quelques furieux soufloient par tout; qu'il étoit de son devoir, de son honneur, & de sa conscience de s'y opposer, & de ne jamais donner les mains à quoi que ce fût qui pût le favoriser; que du reste dès que l'honneur de son caractere, & celui de ses Chanoines, seroit mis à couvert, il seroit prêt d'entrer dans toutes les vues de paix & de conciliation qu'on pourroit lui proposer, & que plus ces trois Chanoines furieux seroient attentifs à exciter le feu de la division dans son Diocese, plus il se croyoit obligé de travailler à l'éteindre. 1723.

L'Evêque de Montpellier tint à peu près le même langage à M. le Duc de Roquelaure, qui lui proposa enfin de faire faire la ceremonie tout simplement par le Curé de la paroisse, assisté de son Clergé: ce qui coupoit toute difficulté, en dispensant le Chapitre de faire la ceremonie. L'Evêque de Montpellier y consentit; & cela fut ainsi executé.

L'Evêque de Montpellier ne craint point d'être contredit sur les faits qu'il vient d'avancer; mais il a tout sujet de craindre que ces faits ne soient deguisés par ceux qui ont eu le secret d'exciter le trouble. Il sent tout ce qu'il seroit en droit de demander contre les sieurs Joubert, Belleval, & Becherand, qui ont excité cet orage; & en demandant une punition exemplaire, il ne feroit que suivre la voix publique qui les y a deja condamnés. Mais l'esprit qui a toujours animé l'Evêque de Montpellier dans les contestations presentes, est bien opposé à cet esprit d'aigreur & d'amertume. C'est par la douceur & la persuasion qu'il veut être écouté, & non par les menaces & par les punitions. La seule chose qu'il demande, c'est qu'on connoisse ces furieux pour ce qu'ils sont; & qu'il plaise à Son Altesse Serenissime, non pas de les punir, mais d'employer son autorité pour les empêcher de troubler la paix du Diocese, qui seroit très grande sans eux.

Si M. l'Archevêque de Toulouse eût bien voulu les mepriser, il auroit épargné à l'Eglise de Montpellier la vue d'un tel desordre; il n'auroit pas donné des armes à des furieux, dont on sait qu'il deteste l'esprit remuant & seditieux; il se seroit épargné le desagrement de revenir sur les paroles qu'il avoit données, & auroit épargné à l'Evêque de Montpellier la douleur de les lui reprocher. Les choses se seroient passées en paix; l'ordre toujours observé auroit été suivi; & dans un tems où on devroit tout mettre en œuvre pour éteindre les funestes étincelles de la division qu'on veut allumer parmi les Prelats, il n'eût pas deconcerté les mesures qu'avoit pris l'Evêque de Montpellier pour conserver la paix, & aller au devant de toutes les chicânes qu'on pouvoit faire pour la troubler.

En un mot l'Evêque de Montpellier veut bien s'en rapporter à ces Evêques mêmes, dont il a tant sujet de se plaindre, & qui levent si hautement dans son Diocese l'étendart du schisme contre lui: il veut bien apprendre d'eux ce qu'ils auroient fait en pareille occasion, & s'ils auroient volontiers prêté leur autorité à s'excommunier eux-mêmes à la vue de leur peuple. C'est pour eux qu'il a travaillé, en travaillant à soutenir l'autorité épiscopale; & il espere que, quand ce premier feu sera appaisé, ils reconnoitront l'injustice de leur pretention, & l'impossibilité où ils ont mis l'Evêque de Montpellier de leur accorder des choses si deraisonnables. L'Evêque de Montpellier recherchera toujours leur amitié, & il se fera un plaisir de trouver des occasions de leur en donner des preuves; & ce seront-là les seules armes qu'il opposera aux insultes & aux mauvais traitemens qu'on ne cesse de lui faire.

1724.

LETTRE CVII.

A M. le Cardinal de NOAILLES. *Il lui marque la peine qu'il ressent, de se voir privé de ses bonnes graces sans l'avoir merité.*

A la Verune le 30. *Decembre* 1723.

JE reçus hier, Monseigneur, la reponse dont Votre Eminence m'a honoré au sujet de M. Dilhe. Elle ne m'a fait que trop connoître que l'ordre qu'elle lui a fait signifier le regarde moins que moi. Car quoique vous m'ayez fait la grace comme à tous les autres Evêques du royaume, de souffrir jusqu'à present mes Ecclesiastiques dans le Seminaire de S. Magloire, Votre Eminence me marque pourtant qu'elle ne les a fait sortir à present, qu'en consequence d'un reglement qu'elle a fait pour éviter la diversité de conduite: ce qui me fait juger que c'est uniquement la conformité de conduite de cet Ecclesiastique avec la mienne qui lui a attiré l'ordre de sortir de ce Seminaire.

J'avoue à Votre Eminence que je suis très mortifié de me voir privé de l'honneur de ses bonnes graces au point où je le suis. Je ne l'ai assurement pas merité. Mais la perte de son estime ne diminuera rien de mon ancien attachement, ni du respect avec lequel je serai toujours, &c.

LETTRE CVIII.

A M. de Bernage, Intendant de Languedoc. Il refuse de retirer les pouvoirs à quelques dignes Ecclesiastiques.

A la Verune le 13. *Janvier* 1724.

VOus me demandez, Monsieur, une reponse à la Lettre que vous m'avez communiquée de la part de M. de la Vrilliere, & je vous avoue que je ne suis pas peu embarrassé de la faire. Si je suivois mon goût, je n'en ferois aucune. Il paroit dans tout ce qu'on vous envoye contre moi tant d'animosité, & un desir si marqué de me persecuter, qu'il est assez inutile que je me defende, & que je dise mes raisons. On aime mieux ajouter foi à un Pere Senault Jesuite, & aux sieurs Joubert & Becherand Chanoines de mon Eglise, qui sans cesse donnent des Memoires contre moi & contre mes Ecclesiastiques les plus affidés; & c'est sur de telles depositions qu'on condamne un Evêque, sans daigner l'écouter ni lui communiquer même les plaintes qu'on ose porter contre lui. Il ne me convient point, Monsieur, d'entrer en lice avec de tels adversaires; & ils ne doivent point s'attendre à obtenir de moi par la violence, ce que la Religion, mon caractere & ma conscience m'ont obligé jusqu'ici de refuser.

On voudroit me forcer à ne point me servir de Reappellans. On oublie apparemment que je suis moi-même Reappellant, & le premier des Reappellans de mon Diocese. Je le suis, Monsieur, parce que je suis Evêque François, & que Dieu m'a fait la grace de confesser de bouche, ce que mon cœur reconnoit être veritable. J'ai dans l'épiscopat plus de collegues qui pensent comme moi qu'on ne se l'imagine à la Cour. Mais le moyen d'écouter leur temoignage, lorsqu'on l'étouffe par la crainte, ou par l'oppression de ceux qui ont le courage de se declarer?

Quant à mes Ecclesiastiques Appellans & Reappellans, vous savez, Monsieur, mieux que personne que c'est tout ce que j'ai dans la ville de plus saint & de plus éclairé. Parmi ceux mêmes qui n'ont point fait d'Acte d'Appel, vous en savez qui la crainte seule ou d'autres raisons humaines ont retenu, & qui au fond pensent comme moi. Mais pour les furieux qui levent par-tout l'étendart du schisme, vous

vous les connoissez, & vous êtes en état mieux que personne de mander à M. de la Vrilliere le cas que l'on doit faire de leur temoignage. 1724.

Tout cela supposé, comment ose-t-on me proposer de refuser ma confiance à ceux qui avant toutes ces disputes en étoient jugés les plus dignes, & qui depuis les contestations m'ont donné les preuves d'un amour pour la verité au-dessus de toutes les craintes & de toutes les esperances humaines? Pretend-on me forcer à l'accorder aux autres qui en étoient reconnus indignes, & qui sans avoir acquis depuis la Constitution de nouveaux talens, n'ont aujourd'hui d'autre merite que celui d'allumer par-tout le feu de la division & de la revolte contre leur Pasteur? Non, Monsieur, ma confiance est une chose libre, sur laquelle on n'a aucune autorité. Les pouvoirs ecclesiastiques que je donne sont de nature que je ne dois en repondre qu'à Dieu seul; & le Roi ni aucune autre puissance humaine n'est point en droit de me les faire accorder ou refuser. C'est la doctrine constante de l'Eglise, & on s'addresse fort mal si on pretend que j'en sois le premier prevaricateur.

M. de la Vrilliere se plaint de ce que *je n'ai pas encore ôté au sieur Broquisse les pouvoirs de Grand-Vicaire*. Je n'entends pas trop ce langage. Que veut dire cet *encore*? Jamais on ne m'a porté aucune plainte contre lui; & il n'est que trop clair qu'au defaut d'une desobéissance réelle qu'on voudroit trouver en moi, on en forge une imaginaire, en imaginant un premier ordre qui n'a jamais été. Qu'a fait le sieur Broquisse qui merite que je lui fasse cet affront? C'est un Docteur de Sorbonne qui a travaillé long-tems à Paris avec édification, dans la paroisse de S. Eustache dont il étoit premier Vicaire. Il a fait souvent ses fonctions en presence de Son Altesse Royale feu Monseigneur le Duc d'Orleans. M. le Garde des Seaux peut encore en rendre temoignage. Il est venu dans cette ville muni des certificats les plus honorables, comme il paroit par celui de M. le Curé de S. Eustache, dont je vous envoye une copie, & dont je vous prie de faire usage. Il est grand Archidiacre de mon Eglise, & s'est toujours comporté en homme d'honneur & de probité. Il est droit, sincere, ennemi de toute dissimulation; mais il m'est fort attaché. Voilà celui dont on veut que je me defasse. L'année passée j'avois le malheur d'avoir pour Grand-Vicaire le sieur Joubert qui me trahissoit depuis longues années, au vû & au sû de toute la ville étonnée de ma patience à son égard. J'ouvris enfin les yeux, en voyant ce que je ne pouvois pas croire. Je lui ôtai mes pouvoirs. Sur le champ il s'est declaré mon ennemi, l'accusateur de son Evêque, le delateur de ses confreres, l'ennemi juré de tous les honnêtes gens. Voilà l'homme qu'on écoute. Quel contraste! Et quelle idée veut-on donner aux moins clairvoyans de l'état des contestations presentes?

M. de la Vrilliere demande, *si je veux absolument que Sa Majesté me fasse remettre sur cela un ordre en forme*. Cet ordre en forme n'est point necessaire. Il pourroit même venir inutilement, puisque le sieur Broquisse ne faisant cette fonction qu'en l'absence du sieur de Celetz mon Grand-Vicaire, le sieur de Celetz sera bientôt revenu, & je n'aurai plus besoin alors des services du sieur Broquisse.

Mais ce que je vous prie instamment, Monsieur, de mander à M. de la Vrilliere, c'est que tous mes Ecclesiastiques Appellans & Reappellans sont très respectés dans cette ville, qu'ils me sont inviolablement attachés, qu'ils sont disposés à ne remettre les pouvoirs spirituels que je leur ai confiés, qu'à moi qui suis seul en droit de les donner dans mon Diocese, que je ne les leur ôterai jamais pour cette seule raison qu'ils sont dans les mêmes sentimens que moi, & qu'il est même étonnant qu'on ose me le demander.

Pour ce qui est du refus que j'ai fait de prêter mon autorité pour priver les Chanoines Reappellans du droit d'officier à la Messe des Etats, apparemment, Monsieur, que M. de la Vrilliere n'a point lu le Memoire que j'ai envoyé sur cet-

1724. te affaire, ni la Lettre que M. le Duc de Roquelaure lui a écrite pour en rendre compte. Quand on y aura fait attention, il n'est pas possible qu'on porte sur cette affaire d'autre jugement que celui que vous en avez vous-même porté. Je suis, Monsieur, &c.

LETTRE CIX.

A M. le Duc. *Sur le même sujet; & à cette occasion sur la Bulle & sur les Appellans.*

Monseigneur,

Je pris il y a quelque tems la liberté de porter à Votre Altesse Serenissime mes justes plaintes d'un affront que quelques-uns de mes Confreres m'avoient voulu faire en presence de mon peuple, & j'ose dire, au grand étonnement du plus grand nombre des Evêques assemblés dans cette ville. Je joignis à ma Lettre un Memoire detaillé de toute cette affaire, en la suppliant très humblement de vouloir bien s'en faire rendre compte, & la priant de me juger à la derniere rigueur, si les faits qui y étoient énoncés se trouvoient tant soit peu changés ou alterés. J'ai appris même depuis ce tems-là que le compte qu'en avoient rendu à la Cour M. le Duc de Roquelaure, Commandant en cette province, & M. de Bernage Intendant, s'étoit trouvé conforme à ce que j'en avois écrit; & les premieres reponses qu'ils en ont reçues, faisoient assez voir qu'on avoit senti l'impossibilité où j'avois été d'accorder sans me deshonorer ce qu'on auroit du ne me pas demander.

Je me contentois, Monseigneur, de cette espece de justice tacite qu'on avoit rendue à la droiture & à la simplicité de ma conduite; & quoique je fusse en droit d'exiger quelque chose de plus à l'égard des veritables auteurs du trouble, j'en laissois volontiers la vengeance au public, lorsque je voyois mon innocence reconnue, & mon Eglise dans la paix.

Mais les deux Chanoines furieux dont je vous ai porté mes plaintes, n'en sont pas demeurés là; & devenus insolens par l'impunité qu'ils se promettent, & par la protection assurée qu'ils se vantent par tout d'avoir, ils ont si bien remué, se servant d'un Jesuite nommé Senault, tout-puissant auprès de M. l'Evêque de Nîmes, qu'ils ont eu le secret de faire remettre tout de nouveau cette affaire au Conseil du Roi. C'est en consequence de ce nouvel examen que M. de la Vrilliere a écrit à M. de Bernage une Lettre si extraordinaire que les ennemis mêmes de ma cause en ont été frappés.

J'entre, Monseigneur, dans ce detail avec Votre Altesse Serenissime, parce que j'ai lieu de croire qu'elle n'a eu aucune part à cet ordre. Je sai que les grandes affaires de l'Etat dont elle est chargée, ne lui permettent pas souvent d'entrer dans le detail des affaires ecclesiastiques. Mais oserois-je lui representer que l'Eglise est dans l'Etat & en fait la plus noble portion, & que le bonheur de l'Etat même depend de la tranquillité de l'Eglise? Oserois-je lui dire avec cette fermeté qu'elle ne desapprouvera pas dans un Evêque, qu'on nous donne pour Juges nos parties mêmes, qu'on nous condamne sans nous faire part des plaintes qu'on fait contre nous, & sans daigner nous entendre; qu'on donne même dans le Conseil du Roi des ordres sur des choses dont on n'a point droit de connoître, & qu'on nous met par-là dans l'impossibilité de les executer?

Qu'il me soit permis, Monseigneur, d'appeller ici en temoignage le plus grand nombre des Evêques de France, & de leur demander quel accueil ils auroient fait à la Constitution si elle s'étoit montrée seule dans ce royaume, & si une autorité chere & respectable à tout cœur François, n'avoit eu soin de marcher toujours à ses côtés. Que veulent dire tous ces expediens nouveaux & si dangereux en fait de

de Religion: Instruction pastorale, Explications, Corps de doctrine, inventés, dit-on, pour sauver la foi aux depens de la bonne-foi, & réellement pour perdre l'une & l'autre? Toutes ces subtilités ne deposent-elles pas contre la piece en elle-même? Bulle infortunée, qu'on n'ose lire de sang froid, qu'il faut toujours présenter avec des interpretations forcées par où on tâche inutilement de la redresser, & qui avec tous ces secours humilians n'en est pas moins opposée aux interêts du Roi & à ceux de Dieu même! 1724.

C'est contre un tel scandale que nous nous sommes toujours élevés avec force. Notre obéissance aux decisions de l'Eglise, & notre respect pour notre Souverain, n'ont jamais pris le change. Puisque la Bulle est elle-même l'ennemie de l'une & de l'autre, nous serons toujours les siens. Elle a beau se parer de leur autorité apparente: nous la demasquerons toujours. Les appuis exterieurs qu'elle s'est acquise, l'ont rendue à la verité un ennemi plus redoutable, mais ne l'ont pas rendue meilleure; & plus elle a joint l'adresse à la violence, en opposant à notre cœur une espece de seduction dont elle sentoit toute la puissance, plus elle a montré à tout le royaume la droiture de nos demarches, la vivacité de notre zele, & la pureté de notre attachement pour la personne sacrée de Sa Majesté.

Voilà, Monseigneur, quels sont les Réappellants qu'on a si grand soin de noircir dans le Conseil du Roi. Voilà ce que sont ceux qu'on lui depeint comme des ennemis de l'Eglise & de l'Etat, & dignes par consequent de sa disgrace.

Il convient peu à nos ennemis de nous reprocher notre petit nombre, & ils devroient rougir de se servir de ce pretexte pour oser proposer de nous écraser. Tout ce qu'on fait contre nous depuis tant d'années, n'en dit les vraies raisons que trop clairement. Un grand nombre d'Evêques pensent comme nous, & parleront comme nous quand on sera disposé à les écouter; & on les forcera enfin de le faire, pour peu qu'on continue à nous opprimer, & à renverser dans nos personnes les droits sacrés de l'épiscopat, & la liberté de la jurisdiction ecclesiastique.

Mais, Monseigneur, ce petit nombre même, en apparence si meprisable, je ne sai si on en connoit toute la force. Je ne sai si on connoit bien ce que peuvent des chretiens qui ont renoncé à toutes les esperances du siecle, qui mettent toute leur ambition à connoître & à aimer la verité, & qui trouvent leur gloire & leur consolation même dans ce qu'ils souffrent pour elle. On ne doit pas esperer de venir à bout de lasser notre patience par les mauvais traitemens & les chagrins continuels qu'on ne cesse de nous donner. Notre cœur a souffert une plus rude épreuve, lorsqu'il a fallu resister au feu Roi. Dieu seul a connu combien cette demarche nous a couté; & puisque c'est lui seul qui nous en a donné la force, en lui seul nous mettons toute notre esperance. Qu'on nous accable d'injures tant que l'on voudra, nous ne repondrons jamais que par la douceur. Qu'on nous impose des faits faux & calomnieux, nous nous tiendrons toujours dans les termes d'une juste defense. Mais on ne doit point se flatter de nous rebuter & de nous desunir d'avec ce qu'il y a de plus saint, de plus éclairé & de plus respectable dans le royaume, qui a appellé avec nous. Et sans sortir de mon Diocese, on ne doit pas me demander d'ôter ma confiance aux Appellans, & de prêter mon autorité pour les punir. Il est inutile qu'on me designe ceux que je dois appeller aux fonctions du ministere, & ceux que j'en dois éloigner; qu'on emprunte le secours de l'autorité respectable de Sa Majesté, pour arracher de moi ce que ma conscience m'obligera toujours de refuser, & ce que le Roi n'est point en droit de me demander. C'est de Dieu seul que je tiens les pouvoirs ecclesiastiques que je donne, & c'est à lui seul que j'en dois rendre compte. Jamais on n'a proposé serieusement à un Evêque d'éloigner de lui certains Ecclesiastiques, pour cette seule raison qu'ils lui sont unis de sentimens, & qu'ils le servent avec fidelité. Voilà pourtant ce qu'on ne cesse de faire à mon égard, tantôt en me de-

1724. mandant d'ôter certains emplois purement spirituels aux plus saints Prêtres que j'aye dans mon Diocese ; tantôt en voulant, comme on vient de le faire en dernier lieu, que j'ôte mes pouvoirs de Grand-Vicaire à un Docteur de Sorbonne, homme de merite, dont tout le crime est d'être Appellant comme moi.

Ne dois-je point craindre, Monseigneur, d'abuser de votre patience par un aussi longue Lettre; ou plutôt cette crainte elle-même n'est-elle point injurieuse au desir que vous avez de connoître la verité, au zele infatigable que vous montrez par-tout pour faire observer l'ordre & pour entretenir la paix dans l'Etat? Ces sentimens de grandeur, de justice, de droiture que vous avez reçus de vos illustres ancêtres, sont pour moi des titres assurés de ce que je dois attendre de votre protection auprès de Sa Majesté; & les bontés dont vous avez daigné jusqu'ici m'honorer me repondent par avance du plaisir que vous aurez à me l'accorder. Je suis avec un profond respect, &c.

A la Verune le 16. *Janvier* 1724.

LETTRE CX.

*A M.*** Il lui demande des nouvelles de sa derniere Lettre au Cardinal de Noailles; il approuve qu'il reste à Paris, & il lui parle du desir qu'a M. de Frejus de devenir Cardinal.*

A la Verune le 27. *Janvier* 1724.

C'EST bien contre mon interêt & contre mes souhaits, Monsieur, que j'ai été si bon Prophete. J'en suis très fâché, & je plains bien le pauvre homme qui dans ce cas-ci, aussi bien que dans beaucoup d'autres, a donné l'accomplissement à mes propheties à son grand prejudice, & à la grande satisfaction de ses ennemis & de ceux de l'Eglise. Si la Cour est entrée dans ce qu'il vient de faire, c'est une grande imbecillité & une grande foiblesse à lui, d'avoir prêté la main à la Cour qui se mocque de lui depuis si long-tems, & de lui fournir des verges pour le fouetter. Mais à propos de cela vous êtes un étrange homme. Vous vous plaigniez autrefois que je vous écrivois rarement : je ne puis pas me plaindre de la même chose; mais en m'écrivant vous ne me faites point reponse, & jamais vous ne m'avez mandé si vous avez reçu ma derniere Lettre pour M. le Cardinal de Noailles, ni s'il l'avoit reçue. Ce qui est de sûr c'est que je n'y ai reçu aucune reponse de sa part. Au reste j'approuve fort le parti que vous avez pris, & que je n'osois vous conseiller, de rester à Paris. Je vous y aime encore mieux qu'ici à present, quelque plaisir que j'eusse de vous y voir.

Je ne regarde ce que vous me dites de la Declaration que comme un sursis. Il faut absolument un Chapeau à M. de Frejus. Je ne laisse pas d'être assez étonné de ce qu'il dit de l'Empereur. Car quand cela seroit vrai, devroit-il le dire? Et si cela est vrai, pourquoi a-t-il cherché ce consentement de l'Empereur pour un Chapeau de Cardinal dont il ne veut point?

LETTRE CXI.

A M. le DUC, *au sujet des Professeurs de son Seminaire & du Curé de Baillargues.*

MONSEIGNEUR,

JE commence par supplier Votre Altesse Serenissime de n'être point rebutée des frequentes Lettres que je me donne l'honneur de lui écrire. Ce n'est pas à moi qu'elle doit attribuer ces importunités, mais aux esprits inquiets & violens,

lens, qui ne se lassent point de troubler la paix de l'Eglise & la tranquillité de l'Etat. Tant qu'ils travailleront à renverser les regles de l'une & de l'autre, & à usurper les droits les plus sacrés de l'épiscopat, je ne dois point cesser de vous en porter mes plaintes, & de vous demander justice contre leurs entreprises. 1724.

Ce qui m'oblige aujourd'hui, Monseigneur, à recourir à Votre Altesse Serenissime, c'est un ordre que M. de la Vrilliere a envoyé depuis trois ou quatre jours de la part du Conseil de conscience à M. l'Intendant de cette province, de signifier au Superieur de mon Seminaire, que l'intention du Roi étoit qu'il ne laissât assister aux leçons de Theologie qui se font dans le Seminaire, que les seuls Ecclesiastiques qui y demeurent, sans y en admettre aucun de ceux qui demeurent dans la ville chez leurs parens.

Votre Altesse Serenissime me permettra de lui representer que cet ordre ne peut s'executer qu'en privant les Evêques des pouvoirs que Jesus-Christ leur a confiés. Celui que nous avons de faire enseigner publiquement la Theologie, est un droit des plus incontestables de l'épiscopat; & si on veut me le disputer, ce ne sera plus une affaire particuliere pour moi, mais ce sera la cause commune de tout l'épiscopat.

Votre Altesse Serenissime sait parfaitement que c'est aux Evêques d'enseigner, & de faire enseigner dans leurs Dioceses. Pendant plusieurs siecles, il n'y a point eu d'autre étude de Theologie, que leur maison, ou leur Eglise principale. C'est de-là que les plus fameuses Universités sont sorties, & c'est de-là que celle de Paris a pris naissance. Il y a dans plusieurs Seminaires du Diocese de Paris des conferences publiques pour la Theologie morale. Il se fait dans ces Seminaires & chez les Curés dans plusieurs paroisses des leçons de Theologie & d'Histoire ecclesiastique, où tous les Clercs étrangers ont la liberté de se trouver, & où l'on soutient publiquement des Theses. Il est vrai que, pour prendre des Degrés qui donnent quelque avantage par rapport à l'Etat, il faut étudier dans des Ecoles établies par l'autorité du Prince, & fondées par Lettres-patentes; mais cette maxime que personne ne conteste, ne donne aucune atteinte aux droits des Evêques; & l'on ne sauroit, sans renverser l'ordre établi par Jesus-Christ, les depouiller du pouvoir de faire enseigner gratuitement l'Ecriture sainte & la Theologie sans donner des Degrés, & pour la simple instruction des Ecclesiastiques. Pourquoi donc le Conseil de conscience voudroit-il me priver d'un droit dont tous les Evêques ont toujours joui, & qu'il n'est pas dans son pouvoir de m'ôter? Mais il est étonnant que des Evêques qui composent ce Conseil oublient en cette occasion ce qu'ils doivent à leurs Confreres, & ce qu'ils se doivent à eux-mêmes & à leur caractere, pour satisfaire la passion des Jesuites.

Ce n'est point juger temerairement, que de croire que cet ordre n'a été donné que pour favoriser ces Religieux, & par leurs secretes sollicitations; car ce n'est pas d'aujourd'hui qu'ils ont tenté de depouiller les Evêques du droit essentiellement attaché à l'épiscopat de faire enseigner dans leurs Dioceses.

De toutes les entreprises qu'ils ont faites pour en venir à bout, & qu'on pourroit citer, je me bornerai à une dans un cas entierement semblable à celui où je me trouve.

Il y a quelques années, Monseigneur, que feu M. l'Archevêque de Rouen, qui portoit mon nom, ayant établi à Rouen deux Professeurs en Theologie dans son Seminaire, dont tous les Ecclesiastiques de la ville avoient la liberté d'aller prendre des leçons, les Jesuites, à qui M. l'Archevêque de Rouen n'étoit pas moins odieux que moi, presenterent Requête au feu Roi de glorieuse memoire, tendante *à ce qu'il ne fût permis aux Professeurs établis dans les Seminaires, d'enseigner d'autres que les Seminaristes, qui sont obligés d'y venir passer quelque tems selon l'usage,*

 pour

1724. *pour s'y disposer à y recevoir les Ordres majeurs, sans qu'ils puissent admettre dans les Classes aucun écolier de dehors, sous quelque pretexte que ce soit.*

Le Roi n'en usa pas avec ce Prelat comme a fait avec moi le Conseil de conscience, qui donne des ordres contre moi sans m'entendre. Il fit communiquer la Requête à M. l'Archevêque de Rouen, qui y repondit; & ses reponses furent si fort approuvées par le Roi & par son Conseil, que le Roi imposa silence aux Jesuites, & trouva bon que M. l'Archevêque de Rouen continuât à faire recevoir aux Ecoles de son Seminaire tous les Ecclesiastiques du dehors qui voulurent y venir.

Votre Altesse Serenissime ne voudra pas sans doute qu'on me depouille d'une prerogative essentiellement attachée à mon caractere, que j'ai reçue de Jesus-Christ même, que tous les Evêques ont toujours exercée sans contradiction dans tous les siecles, dont ils sont encore aujourd'hui en possession publique, pour en revêtir les Jesuites.

Votre Altesse Serenissime jugera parfaitement s'il convient de faire ce tort à toute l'Eglise de France, pour contenter l'ambition des Jesuites, pour confier l'instruction des Ecclesiastiques à un Corps independant des Evêques, & absolument dependant d'une Puissance étrangere, plein de principes contraires à ceux du royaume, & dont nous voyons tous les jours une infinité d'Auteurs & de Professeurs en Theologie avancer des maximes qui font horreur, également opposées à la morale de l'Evangile, & aux maximes de l'Etat.

Je prends la liberté de representer à Votre Altesse Serenissime, que c'est aux Evêques à arrêter le cours de ces sentimens dangereux, à maintenir la doctrine de ce royaume & les libertés de l'Eglise. Mais nous serions hors d'état de nous acquitter de ce devoir si important pour l'Eglise & pour l'Etat, si nous n'étions plus les maîtres de l'instruction du Clergé, & si les Jesuites étoient les seuls de qui l'on pût apprendre la doctrine de l'Eglise.

Votre Altesse Serenissime voit bien qu'il ne m'est pas possible d'executer un ordre comme celui qui a été envoyé, qui ne tend qu'à favoriser la revolte des Jesuites contre l'autorité épiscopale. C'est cette autorité dont je dois soutenir les droits, conjointement avec les autres Evêques qui en sont comme moi les depositaires. Quels reproches ne devrois-je pas apprehender de leur part, si j'avois la foiblesse de me laisser depouiller d'un bien qui leur appartient autant qu'à moi? Ils seroient en droit d'en porter leurs plaintes à l'Eglise. Et quand même le malheur des tems étoufferoit aujourd'hui leur voix, qui pourroit étouffer celle de nos consciences, & nous mettre à couvert des justes plaintes que nos successeurs porteroient un jour contre moi, si j'avois une condescendance si criminelle, & contre les Evêques d'aujourd'hui s'ils gardoient le silence dans cette occasion?

Je compte trop, Monseigneur, sur vos bontés pour moi, pour douter que Votre Altesse Serenissime ne me fasse la justice que le feu Roi fit à M. l'Archevêque de Rouen. Je la supplie donc très humblement d'imposer silence à ceux qui ont surpris cet ordre, de faire savoir vos intentions à M. de la Vrilliere, & de ne pas trouver mauvais que je continue à faire ouvrir les Ecoles du Seminaire pour tous ceux qui voudront y venir prendre des leçons.

Dans le tems que j'achevois cette Lettre, Monseigneur, j'apprends que M. de Bernage a envoyé de Paris un ordre à un Curé de mon Diocese d'un lieu appellé Baillargues, de venir ici trouver son Secretaire pour y recevoir les ordres qu'il a à lui signifier.

Votre Altesse Serenissime me permettra de lui representer que M. de Bernage peut bien envoyer de pareils ordres à des paysans & autres gens qui dependent de lui, mais non pas à des Prêtres sur lesquels les Intendans n'ont aucune jurisdiction.

Mais,

Mais, Monseigneur, quelque sujet que j'aye de me plaindre de cès manieres qui ne conviennent point à Messieurs les Intendans, je ne m'arrête pas à ce procedé qui est trop peu de chose en lui-même, en comparaison de l'ordre qui a été signifié à ce Prêtre par le Secretaire de M. l'Intendant. 1724.

Un Curé extravagant d'une petite paroisse appellée Leyrargues, voisin de Baillargues, tomba dangereusement malade il y a quelques mois à Baillargues, où il fait sa residence ordinaire, je ne sai pas pourquoi. Il envoya chercher un Curé voisin pour le confesser sans en rien dire au Curé de Baillargues, ce qui est entierement contraire aux regles. Cependant le Curé de Baillargues ne s'en plaignit point. La maladie empirant, l'on vint me demander permission de faire administrer le Viatique & l'Extrême onction au malade par un autre que par le Curé du lieu. Sur le refus que je fis d'accorder une demande si impertinente, on fit un Acte à mon Grand-Vicaire pour qu'il eût à l'accorder. Mon Grand-Vicaire en usa comme j'avois fait. Quelques jours s'étant écoulés, le malade guerit, & on ne me fatigua plus de pareilles demandes.

Cependant, Monseigneur, cet ordre que le Secretaire de M. de Bernage avoit à signifier à ce Curé, avec defense de le lui donner par écrit, & qu'il vient de lui signifier verbalement, porte *que, s'il ne permet à un Prêtre étranger d'administrer les Sacremens de Viatique & d'Extrême-onction à ce Curé de Leyrargues*, qui se porte fort bien, *le Roi l'exilera.* Il faut donc que ce Curé permette d'administrer des sacremens dans sa paroisse à un Prêtre qu'on lui nommera pour cela, tel qu'il soit. Fût-il notoirement de mauvaises mœurs, suspens ou excommunié, cela n'importe au Conseil de conscience: comme si ce Curé pouvoit accorder cette permission contre ma defense, & comme s'il appartenoit au Conseil de conscience de donner des ordres sur ce qui regarde l'administration des sacremens dans mon Diocese.

Votre Altesse Serenissime sait que les Evêques qui le composent ne sont ni mes juges ni mes superieurs en rien. Je ne les reconnoitrai jamais pour tels; & ils devroient savoir que, dans tout ce qui regarde la jurisdiction volontaire des Evêques, dont l'administration des sacremens fait la plus grande partie, ni eux, ni leurs Confreres n'ont d'autre superieur que Dieu seul.

Jugez, Monseigneur, par ces ordres dont j'ai l'honneur de vous porter mes plaintes, de la passion qui anime ces Evêques contre moi. C'est de vous, Monseigneur, qui n'agissez que par un esprit de justice & d'équité, & qui certainement n'êtes point prevenu contre moi, que j'attends la fin de ces violences, qui ne font que troubler l'ordre de la discipline ecclesiastique, & nourrir le schisme que trois mauvais esprits de Montpellier tâchent de toutes leurs forces d'introduire. Faites-moi jouir de la paix & de la tranquillité que je desire depuis si longtems, si vous voulez vous delivrer de l'importunité de mes Lettres. Je suis, &c.

Ce 11. Avril 1724.

Declaration donnée par M. l'Evêque de Montpellier au Subdelegué de M. l'Intendant, pour être envoyée en Cour.

MONSIEUR Cadillac Prêtre de mon Diocese, travaillant actuellement par mes ordres dans l'Hôpital general de cette ville, & M. Eyssautier, faisant les mêmes fonctions dans l'Hôpital des malades, m'étant venus demander la permission de se retirer, attendû que le Subdelegué de M. l'Intendant leur a enjoint de me rendre leurs pouvoirs, s'ils n'aimoient mieux avoir une Lettre de cachet, je leur ai repondu qu'un simple ordre de M. l'Intendant ne pouvoit suffire pour prendre si brusquement son parti, dans une affaire sur tout qui, étant toute spirituelle, ne pouvoit jamais être soumise à l'autorité seculiere; que d'ailleurs ce parti

1724. ti étoit impraticable dans la circonstance presente de la quinzaine de Pâques, où il étoit contre le bien de l'Eglise, & par consequent contre celui de l'Etat, de laisser tant de pauvres sans Ministres, & par consequent sans sacremens; que j'allois écrire à Son Altesse Serenissime pour lui porter mes plaintes d'un tel attentat fait à l'autorité ecclesiastique, & pour lui rendre compte de l'ordre que je donne à ces deux Prêtres par le present Acte de continuer leurs fonctions, jusqu'à ce que j'y aye autrement pourvu. Fait à Montpellier dans notre palais episcopal ce 14. Avril 1724.

Signé, † Charles-Joachim, Evêque de Montpellier.

LETTRE CXII.

A M. le Duc *au sujet de Messieurs Eyssautier & Cadillac.*

Monseigneur,

Il n'y a que peu des jours que j'eus l'honneur d'écrire à Votre Altesse Serenissime. Je ne devois pas croire être obligé de la fatiguer encore aujourd'hui d'une nouvelle Lettre. Mais puisque j'ai à souffrir chaque ordinaire une nouvelle persecution, il faut que vous me permettiez de vous demander justice tous les ordinaires.

M. de Bernage, Monseigneur, a écrit à son Subdelegué de dire aux sieurs Eyssautier & Cadillac Chapelains & Confesseurs, le premier dans l'Hôpital des malades de S. Eloi, & l'autre dans l'Hôpital general, qu'ils eussent à me remettre incessamment leurs pouvoirs, sans quoi Sa Majesté sera obligée de donner ordre pour les exiler.

Si cet ordre a lieu, Monseigneur, où en suis-je? Où en sont tous les Evêques, tous les Ministres ecclesiastiques? Où en est l'Eglise elle-même? Le Roi veut-il entrer dans l'examen des Confesseurs de tous les Dioceses de son royaume, pour approuver ou interdire ceux qui seront capables ou incapables de cette redoutable fonction? Ne seront-ce plus les Evêques qui seront chargés de ce soin si important, & sera-ce à present une dependance de l'autorité temporelle? Je laisse, Monseigneur, à votre sagesse & à votre religion à examiner si ce n'est pas là mettre la main à l'encensoir, & renverser les regles les plus sacrées de l'Eglise & de l'Etat.

Les Evêques qui composent le Conseil de conscience, voudroient-ils qu'on en usât de même dans leurs Dioceses? Cette persecution, Monseigneur, n'est pas nouvelle: on voulut me la faire souffrir pendant la vie de M. le Cardinal Dubois. M. de Bernage me fit voir une Lettre de M. de la Vrilliere, qui lui mandoit de me dire de chasser ces Prêtres. Je pris le parti d'écrire à ce Cardinal, & je lui representai qu'il m'étoit impossible d'executer ce qu'on me demandoit sans mettre la confusion & le desordre dans mon Diocese; qu'on n'exigeoit pareille chose de moi que pour me faire tomber dans cet inconvenient, ou pour me faire passer pour desobéissant aux ordres du Roi; que je ne pouvois ôter ces Prêtres de leurs emplois sans priver de tout secours spirituel deux Hôpitaux, dans l'un desquels il y a quatre cens personnes tant saines qu'incurables, & cent-vingt malades dans l'autre. Je lui disois, comme j'ai encore l'honneur de le dire à Votre Altesse Serenissime, que je n'avois point d'autres Prêtres à mettre en leur place: ce qu'on n'a pas de peine à croire d'une ville d'un aussi grand commerce que celle-ci, dont les habitans aiment mieux destiner leurs enfans à leur negoce qu'à l'état ecclesiastique, pour lequel au moins un quart de ces habitans ont encore toute l'horreur que les anciennes preventions de l'heresie leur ont laissée. Je lui representois que dans ce petit nombre de Prêtres, les bons & ceux qui sont assez éclairés pour remplir

plir des postes comme ceux des Hôpitaux, étoient fort rares; que ces postes valent 1724.
si peu qu'on ne peut les donner qu'à des gens sans vertu & sans science, ou à des gens animés d'un grand zele & d'une grande charité, qu'on a bien de la peine à trouver en ce tems-ci; & que quand on en avoit de tels, & à qui on ne pouvoit rien reprocher, il n'étoit ni juste ni raisonnable d'obliger un Evêque de les chasser; qu'ils servoient les pauvres l'un & l'autre depuis plusieurs années, à la satisfaction des Administrateurs de ces deux Hôpitaux; que c'étoit au nom des Administrateurs, dont je n'apprehendois point d'être dedit, & au nom des pauvres, que je le priois de conserver à mon Diocese des Prêtres qui lui étoient chers, & de faire revoquer les ordres qui avoient été envoyés à M. de Bernage.

Ces raisons, Monseigneur, firent tant d'impression sur M. le Cardinal Dubois, que depuis, tant qu'il a vecu, on n'a plus persecuté ces Prêtres ni moi non plus à leur occasion.

Après sa mort on renouvella cette persecution. J'eus l'honneur d'en écrire à feu M. le Duc d'Orleans, & de lui representer les mêmes choses que j'avois écrites à M. le Cardinal Dubois. Il n'y eut pas moins d'égard; & depuis ce tems-là, tant que ce Prince a vecu, on a laissé ces Prêtres en repos.

On recommence à present la même chose, Monseigneur, sous votre autorité; peut-être même, comme je n'en doute pas, sans que vous en ayez aucune connoissance. Je dois representer à Votre Altesse Serenissime, qu'ayant été obligé de soutenir un procès contre un Prêtre très incapable de remplir un tel emploi, qui pretendoit avoir une Chapelle qui lui donnoit droit d'administrer tous les sacremens dans l'Hôpital des malades, avant que ce procès fût terminé, ces trois Chanoines de mon Eglise qui mettoient le feu dans mon Diocese, & leurs amis se sont vantés publiquement, que si je gagnois mon procès ils feroient venir un nouvel ordre pour chasser les Prêtres à qui j'ai donné des pouvoirs de confesser les malades. Ce procès fut jugé il y a quelques semaines à mon avantage, & avant-hier l'ordre dont ces Prêtres & moi étions menacés arriva.

Souffrirez-vous, Monseigneur, qu'on sacrifie ainsi à la fureur de trois Chanoines de saints Prêtres, un Evêque, les pauvres de deux Hôpitaux, & toutes les regles les plus saintes & les plus venerables de la discipline ecclesiastique? J'espere que non, & qu'après avoir eu l'honneur de vous informer de cette affaire, vous defendrez à M. de la Vrilliere & à M. de Bernage de faire aucune peine à ces Prêtres. Dès qu'ils m'eurent donné connoissance de l'ordre qu'ils avoient reçu, je leur ai dit de continuer leurs fonctions, que j'aurois l'honneur d'en écrire à Votre Altesse Serenissime, & que j'étois persuadé qu'elle empêcheroit qu'on ne les troublât davantage dans leur ministere. Je vous demande très humblement cette grace pour eux & pour moi, & celle de me croire avec respect, &c.

Le 16. Avril 1724.

Declaration des Professeurs du Seminaire de l'Oratoire de Montpellier envoyée en Cour.

Le 7. Mai 1724.

LEs Professeurs du Seminaire de Montpellier seront toujours très soumis au Roi dans tout ce qui dependra d'eux. Mais comme ils n'ont de pouvoir ni d'admettre ni d'exclurre personne de la Classe qui leur est confiée; qu'ils sont simplement les executeurs des ordres de leur Prelat qui dispose à son gré de son Seminaire, & que leurs superieurs de Paris ont mandé qu'ils ne pouvoient éviter de

1724. lui obéir, ces Professeurs supplient M. l'Intendant de s'addresser à Monseigneur l'Evêque de Montpellier, de qui seul la chose depend.

LETTRE CXIII.

*A M. *** Il parle de sa situation penible & des nouveaux combats qu'il lui faut soutenir chaque jour.*

A Montpellier le 7. Mai 1724.

JE commence, Monsieur, à reconnoître humblement mes torts à votre égard, de vous avoir abandonné aussi long-tems que j'ai fait. La confiance que j'ai dans la diligence de N. fortifie ma paresse... D'ailleurs la situation où je suis merite, comme vous savez, plutôt votre compassion que des reproches. Quelque triste qu'elle soit, il me semble que par la misericorde de Dieu je n'en suis pas decouragé.

Je me prepare autant qu'il m'est possible tous les jours au combat que je dois soutenir le lendemain; car il n'y a gueres de jours où je n'en aye quelque nouveau à soutenir, & je tâche de profiter des leçons que vous me donnez en guise de louanges. Mais les Jesuites & leurs amis m'exercent si fort, que j'ai sujet de craindre que si le courage ne me manque pas, les forces ne succombent.

LETTRE CXIV.

Au même. Il marque le besoin qu'il a de l'esprit de force, & doute s'il doit porter ses plaintes au public.

A Montpellier le 8. Mai 1724.

JE reçus hier, Monsieur, votre Lettre du jour de S. Athanase. Je ne doute pas que dans cette solemnité vous ne m'ayez recommandé à Dieu par l'intercession de ce grand Saint, & que vous n'ayez demandé de m'animer de l'esprit de force qu'il eut à un si haut point, & dont j'ai tant de besoin. Je suis bien aise que vous soyez content des deux Lettres dont vous me parlez. Toutes ces Lettres sont presque toujours la même chose, parce que tous mes sujets de plaintes sont toujours les mêmes.

J'ai reçu ce que vous savez; mais je suis toujours dans le doute s'il faut laisser échaper cela, ou le retenir en prison. D'un côté je ne voudrois pas faire de peine à la personne que vous connoissez, * qui peut-être pourtant ne s'en soucie gueres. De l'autre ne pouvant obtenir justice de cette personne, je crois devoir la demander au public, qui est le seul tribunal à qui je crois pouvoir m'addresser, & instruire l'Eglise des diligences que je fais pour la conservation de ses droits les plus sacrés; car je crains de scandaliser ceux qui peuvent croire que je laisse tomber tous les coups qu'on frappe sur elle, sans rien faire pour la defendre.

* M. le Duc.

LETTRE CXV.

A M. le Duc. Il lui addresse ses Remontrances au Roi sur le Formulaire, & il le prie de les appuyer de sa protection.

MONSEIGNEUR,

JE croyois que les affaires de la Constitution causoient deja assez de troubles, & fournissoient assez de pretextes de me tourmenter, sans qu'on eût besoin d'aller remuer de vieilles querelles, que la sagesse du feu Roi avoit si heureusement assoupies. Mais il n'y a rien de sacré pour les ennemis de la paix; & ce qu'ils font aujourd'hui à mon égard, montre clairement que quand ils veulent perdre un

un Evêque, tout est un crime pour lui, jusqu'à son obéissance aux regles de l'Eglise & de l'Etat. 1724.

Lorsque je suis venu prendre le gouvernement de ce Diocese, je n'y ai point trouvé la signature du Formulaire établie; & comme pendant vingt-six années d'épiscopat, je n'y ai point rencontré ce qu'on appelle des Jansenistes à combattre, mais beaucoup d'heretiques réels à instruire & à ramener dans le sein de l'Eglise, je me suis borné à l'instruction de ceux-ci, & j'ai évité avec soin tout ce qui pouvoit rappeller le souvenir des anciennes disputes sur le Formulaire.

Il y aura bientôt deux ans que je reçus un ordre par M. de la Vrilliere, d'établir cette signature dans la Faculté de Theologie de cette ville. Je sentis bien dès lors l'usage qu'on vouloit faire de cette nouvelle introduction. Mais comme je me suis fait une loi dans ce tems d'orage & d'animosité d'accorder au bien de la paix tout ce qui n'est point contraire à la verité, j'allai moi-même à la tête de la Faculté de Theologie établir cette signature; & afin de prevenir autant qu'il seroit en moi les suites funestes qu'elle avoit eues dès son établissement & qu'elle pourroit avoir à l'avenir, j'ordonnai qu'on s'en tiendroit à ce qui avoit été reglé sur cette affaire à la paix de l'Eglise, faite par le concert des deux Puissances, & soutenue de l'autorité respectable de Sa Majesté.

L'Arrêt du Conseil du mois d'Octobre 1668. qui mit fin à toutes ces disputes, a été rappellé dans les Declarations du Roi subsequentes, & notamment dans celle de 1720. Cet Arrêt a donc toute sa force: rien n'a pu y deroger; & mon crime, Monseigneur, est d'en avoir rappellé le souvenir.

C'est contre une conduite si conforme à l'esprit de l'Eglise qui a reglé les conditions de cette paix, & aux intentions de Sa Majesté qui l'a appuyée de son autorité, qu'on a voulu exciter la pieté du Roi & allarmer sa religion. On obtint l'année passée un Arrêt du Conseil, aussi injurieux à mon caractere que contraire à la verité, aux droits de l'Eglise, & aux interêts de Sa Majesté. Je sentis bien dès lors ce que des motifs si pressans demandoient de moi: mais comme dans une affaire si importante je ne voulois rien faire qu'avec maturité, j'ai pris du tems pour l'examiner devant Dieu, & pour en conferer avec plusieurs de mes confreres & des Theologiens pieux & éclairés. Mon silence n'a servi qu'à animer les ennemis de la paix de mon Diocese. Ils ont obtenu il y a trois mois, un ordre de faire afficher cet Arrêt fletrissant, jusques dans les moindres villages; & ils viennent de faire en dernier lieu un mouvement si odieux & si injuste que la posterité aura peine à y ajouter foi.

On me force donc à parler à & me plaindre à la face de toute l'Eglise. Je le fais, Monseigneur, dans de très humbles Remontrances à Sa Majesté que je prends la liberté de vous addresser. La pieté du Roi y verra, à ce que j'espere, avec quelle fidelité j'ai fait observer ses ordres; & mon attention à maintenir la paix de l'Eglise lui montrera quel est mon caractere, & quel est celui de mes ennemis.

Remont. au Roi, tom. I. pag. 639.

Je me flatte, Monseigneur, que Votre Altesse Serenissime voudra bien les appuyer de sa protection. Elle aime sincerement la paix. Cette paix fait l'objet de ses vœux: elle fait celui de ses travaux. Quel accès favorable ne doit pas trouver auprès d'elle un Evêque qui n'a en vue que la paix de l'Eglise, & dont tout le crime est de l'avoir rappellée? Je suis avec respect, &c.

A Montpellier le 23. Mai 1724.

1724. LETTRE CXVI.

A M. le Duc, *à l'occasion de l'exil des deux Prêtres des Hôpitaux. Il lui declare que, puisqu'il ne peut obtenir de lui aucune justice, il est resolu de se plaindre à l'Eglise.*

Monseigneur,

Les plaintes que j'ai eu l'honneur de faire si souvent à Votre Altesse Serenissime n'ont pu jusqu'à present me faire obtenir d'elle la justice que j'esperois qu'elle voudroit bien m'accorder. Je ne vois que la continuation des persecutions que je souffre depuis si long-tems.

Deux Prêtres des Hôpitaux de cette ville qui servent avec édification les pauvres dans ces maisons depuis plusieurs années, viennent d'être exilés par des Lettres de cachet que le Subdelegué de l'Intendant leur a rendues. Leur seul crime est de m'avoir obéi sur les assurances que je leur avois données, fondé sur l'autorité de mon caractere, qu'il ne pouvoit leur arriver aucun mal en continuant les fonctions de leur ministere, dont ils ne pouvoient être responsables qu'à Dieu & à moi. Mais les representations que j'ai eu l'honneur de vous faire dans cette occasion ont été aussi inutiles que toutes les autres que j'ai pris la liberté de vous faire tant de fois. Je m'étois flatté vainement de la protection de Votre Altesse Serenissime, & pour moi, & pour ces Prêtres de mon Diocese qui me sont unis. J'esperois que mes plaintes parviendroient jusqu'à vous, que vous en seriez touché, & que Votre Altesse Serenissime m'accorderoit, non des graces & des faveurs puisque je ne l'ai jamais importunée pour en obtenir, mais la justice qu'elle doit à tous ceux qui s'addressent à elle, & que je lui ai demandée si souvent pour moi, & au nom de mon Eglise.

Cependant, Monseigneur, plus j'ai élevé ma voix pour vous representer ses droits les plus sacrés qu'on viole tous les jours en ma personne sous votre autorité, & plus j'ai ressenti les coups des ennemis de cette sainte Mere, que Votre Altesse Serenissime laisse agir sans arrêter le cours de leurs entreprises. Je suis persuadé que Votre Altesse Serenissime n'est pas l'auteur des injustices que l'on me fait, mais elle ne les empêche pas; & en cela elle se charge devant Dieu des maux que l'on fait à l'Eglise & à ses Ministres. Vous ôtez par là la liberté aux Evêques de gouverner leurs Dioceses suivant les saints Canons: vous leur faites enlever leurs plus vertueux Ecclesiastiques: vous soutenez ceux qui se soulevent contre l'autorité que le Saint Esprit leur a confiée, pour gouverner l'Eglise que Jesus-Christ s'est acquise par son sang: vous souffrez qu'elle soit opprimée par l'autorité temporelle, & qu'on attribue à Cesar ce qui n'appartient qu'à Dieu. Les Princes catholiques, Monseigneur, se sont toujours fait un point de religion de proteger leurs Evêques, & de leur procurer la paix & la tranquillité dans l'exercice de leurs fonctions. Ils ont toujours été persuadés que l'autorité que les Ministres de Jesus-Christ ont reçue de lui, étoit d'autant plus respectable que c'étoit à eux, comme disoit un saint Pape écrivant à un Empereur, à rendre compte *des Rois mêmes à son tribunal.* „ La charge des Evêques, dit ce Pape, est d'autant plus grande, qu'ils doivent rendre compte des Rois mêmes au jugement „ de Dieu: car vous savez, ajoute-t-il, qu'encore que votre dignité vous éleve au dessus du genre humain, vous baissez la tête devant les Prelats. Vous „ recevez d'eux les sacremens, & leur êtes soumis dans l'ordre de la Religion; „ vous suivez leurs jugemens, & ils ne se rendent pas à votre volonté. Que si les „ Evêques obéissent à vos loix quant à l'ordre de la police & des choses temporelles, avec quelle affection devez-vous être soumis à ceux qui sont établis pour „ distribuer les sacremens?"

Ce n'est donc plus aujourd'hui, Monseigneur, aux Evêques à qui les Rois & les Empereurs sont soumis dans les choses spirituelles : mais ce seront les Evêques qui le seront dans ces mêmes choses, non seulement aux Rois, mais à leur Conseil, aux ennemis de ces Evêques, à leurs inferieurs, à des delateurs secrets, à des personnes si peu recommandables qu'on n'ose les nommer ni les faire connoître, & qui par leurs intrigues trouvent le secret de faire ajouter foi à leurs delations & à leur calomnies, & de faire condamner sans être entendu leur superieur, leur Evêque & leurs confreres dans le sacerdoce, qu'ils se garderoient bien d'attaquer s'ils n'avoient d'autres voies pour le faire que celle que les loix & la justice permettent. 1724.

Pour moi, Monseigneur, à qui toutes celles d'une juste defense paroissent interdites, & qui jusqu'à present n'ai pu obtenir de Votre Altesse Serenissime la justice que j'en esperois, ni même l'honneur d'une reponse à aucune de mes Lettres, je ne crois pas qu'il me soit permis de voir reduire l'Eglise dans la servitude où elle est dans mon Diocese, sans en porter mes plaintes à l'Eglise même. Les persecutions qu'on me fait souffrir retombent sur elle, & sur tout le corps épiscopal ; & mon affaire étant par consequent celle de tous les Evêques autant que la mienne, je manquerois essentiellement à ce que je dois à mes confreres & à moimême, si je ne les instruisois pas des persecutions que je souffre, & des ordres violens que je reçois presque tous les jours.

J'espere qu'ils seront aussi sensibles aux maux de l'Eglise & à la perte de leurs droits qu'ils le doivent être, & que les plaintes qu'ils vous en porteront seront plus favorablement reçues que celles que j'ai pris la liberté de vous faire jusqu'à present. Je ne me sens pas coupable d'avoir jamais rien fait qui ait du me rendre odieux à Votre Altesse Serenissime, ni m'attirer les durs traitemens que je reçois d'elle. J'ai toujours été rempli des sentimens de respect & de veneration qu'un Prêtre comme moi doit avoir pour un si grand Prince. Les injustes persecutions que vous permettez qu'on me fasse ne diminueront jamais ces sentimens. Elles n'interrompront point les vœux que je fais à Dieu, les plus fervens dont je suis capable, pour votre prosperité & pour votre veritable grandeur. Je la supplie de me faire au moins la justice d'en être persuadée, & celle de me croire avec tout le respect qui lui est du, &c. *Le 23. Mai 1724.*

LETTRE CXVII.

Aux Evêques de France. Il les informe des entreprises du Conseil de conscience sur son autorité, & les prie de se joindre à lui pour s'en plaindre. (a)

Le 30. Mai 1724.

JE ne puis, Monseigneur, me dispenser de vous faire part des differens ordres que le Conseil de conscience envoye sans cesse contre moi & contre mes Ecclesiastiques. Il y a long-tems que je suis en droit de m'en plaindre, parce qu'il y a long-tems que ce Conseil oublie à mon égard ce qui est du à mon caractere, en se prêtant trop aisement aux desseins pernicieux des ennemis de tout bien. *J'ai dissimulé, j'ai souffert avec patience mon humiliation, je me suis tu, mais ma douleur n'a fait que se renouveller.* Mes ennemis, qui graces à Dieu ne sont autres que ceux de l'épiscopat, devenus plus entreprenans à mesure qu'ils me voyent plus abandonné, & en apparence plus insensible, ont profité de mon état pour attaquer dans ma personne les droits les plus incontestables de la jurisdiction épiscopale, & pour élever les maximes pernicieuses de leur anarchie sur la ruine de l'autorité, dont on ne cesse tous les jours de me depouiller. Job IIII. 16.

(a) [Cette Lettre circulaire ne fut envoyée qu'à peu d'Evêques.]

1724. S'il ne s'agissoit que d'une injure qui me regardât personnellement, j'attendrois dans le silence & dans la paix que vous prissiez ma defense. Mais ce sont nos droits les plus precieux qu'on attaque ; ce sont les regles de la subordination ecclesiastique qu'on renverse. On confond le ministere des deux Puissances. On nous asservit en quelque sorte à un tribunal qui n'a aucune inspection sur le gouvernement interieur de nos Dioceses ; & on rend notre ministere impuissant & par consequent meprisable, en nous arrachant par violence ceux qui voudroient reconnoître notre autorité. Voilà, Monseigneur, ce qui me touche, & voilà ce que je ne puis dissimuler sans craindre d'être moi-même prevaricateur. Je n'ignore pas que le parti que j'ai cru devoir prendre dans les contestations presentes de l'Eglise, & que j'ai toujours suivi, a été le pretexte dont on a coloré ces usurpations. Mais, Monseigneur, est-il juste que l'épiscopat se ressente de l'attention qu'on a à me mortifier ? Est-il raisonnable que mon Eglise, cette Epouse que Jesus-Christ m'a confiée, soit maltraitée à cause de son Epoux ? Et quelle douleur pour moi de la remettre à mes successeurs depouillée de sa dignité, & reduite à un état très different de celui où je l'avois reçue ?

Il y a dans cette ville une Université composée de quatre Facultés. Je suis Chancelier-né de cette Université, & en cette qualité je suis chef de chaque Faculté particuliere. Les Bulles des Papes, les Lettres-patentes de nos Rois, & une infinité d'autres Lettres respectables jointes à une possession immemoriale, ont assuré à mes predecesseurs une jurisdiction marquée sur les études de cette Université. J'y ai même été maintenu il y a quelques années par de nouvelles Lettres-patentes, qui en rappellant les anciennes renouvellent en ma faveur les privileges attachés à mon Siege, & dont les Evêques de Montpellier ont toujours joui sans interruption.

Ils n'eussent pas été si tranquilles dans cette possession si les Jesuites avoient été dès lors dans l'Université. Mon predecesseur les y a vu entrer : il y donna même les mains. Il est vrai qu'il ne fut pas long-tems sans s'en repentir ; & on ne peut douter après le temoignage qui en fut rendu dès ce tems-là même, du regret qu'il en temoigna à la mort. Mais il est de certaines fautes irreparables, & la suite a bien fait voir que celle-là étoit de ce nombre, & qu'il est inutile d'appeller les Jesuites en partage de nos fonctions & de notre ministere, si nous ne consentons à les avoir tôt ou tard pour maîtres.

D'abord ils se sont emparés de la Faculté des Arts par le moyen du College qu'ils surent obtenir. La Faculté de Theologie leur tenoit bien plus au cœur. Elle étoit composée de Religieux de differens Ordres, de Docteurs seculiers en qualité de Docteurs aggregés, & des Dominicains qui en occupoient les Chaires. Les Jesuites s'en emparerent bientôt & chasserent les Dominicains. Ceux ci n'ont cessé depuis ce tems-là de reclamer coutre cette usurpation ; mais toute justice leur a été jusqu'ici refusée, & les Jesuites sont restés seuls en possession d'enseigner, & de composer la Faculté de Theologie, conjointement avec le Chancelier & les Docteurs aggregés. Leur autorité se trouvoit encore trop partagée. Les Docteurs aggregés élevés pour la plûpart dans des Ecoles plus éclairées, les genoient souvent dans leurs Theses, & dans leurs examens. D'ailleurs ma place de Chancelier me donnoit droit d'assister & de presider aux examens des Candidats, aux disputes des Chaires & des aggregatures vacantes, aux assemblées qui regardent la discipline des Ecoles, & de convoquer lesdites assemblées.

Il n'a fallu qu'un moment pour les debarrasser de tous ces obstacles. Les circonstances se trouvoient réunies en leur faveur. Une protection assurée, un Evêque qu'on est bien aise de pouvoir mortifier ; tout a concouru à leur dessein. Ils surprirent le 19. Janvier de l'année derniere un Arrêt du Conseil. Cet Arrêt fut

fut rendu sans que je fusse entendu ni même appellé; & cet Arrêt rendant les Jesuites maîtres absolus des aggregatures, & reduisant la place de Chancelier à un vain titre denué de toute fonction & de toute autorité, ne me depouilloit de tous ces droits que pour en revêtir les Jesuites. 1724.

Les trois Docteurs aggregés qui étoient en place lors de cet Arrêt étoient gens de merite, reconnus pour ce qu'il y avoit dans la ville de plus capable & de plus éclairé. Deux d'entre eux remplissoient ces places du tems même de mon predecesseur. Par l'Arrêt ils furent chassés, & le Roi y substitua deux Aggregés seulement, dont un n'étoit pas même Docteur; & il étoit ordonné qu'à l'avenir ce seroient les deux Professeurs Jesuites qui choisiroient à leur gré ces deux Aggregés.

Pour ce qui est du Chancelier, toute autorité lui fut enlevée, & fut donnée aux deux Professeurs Jesuites, qui se trouverent enfin composer seuls la Faculté de Theologie, seuls en droit d'ouvrir les Lettres écrites à cette Faculté sans en rien communiquer à l'Evêque leur Chancelier; & on poussa même l'indecence de ce parallele, jusqu'à accorder à l'ancien Professeur Jesuite la voix preponderante sur le Chancelier en cas de partage.

Un Arrêt si injurieux à mon caractere & si prejudiciable à mon Siege, m'obligea à en porter mes plaintes au Conseil du Roi; & j'envoyai des Memoires qui assuroient & mes titres & ma possession avec tant d'évidence, que ceux à qui ils furent communiqués ne purent se persuader qu'on pût y faire attention sans revoquer le dernier Arrêt. M. de Bernage, Intendant de cette province, qui fut consulté sur cette affaire, fut si frappé de la justice de mon droit, qu'il conclut à m'y maintenir; & il ne se fit aucune peine de dire alors quel avoit été l'avis qu'il avoit envoyé en Cour.

Cette affaire a trainé plusieurs mois, & ces longueurs n'ont été menagées que pour degouter l'Université de Paris qui vouloit prendre fait & cause pour celle de Montpellier. Enfin le 23. Octobre suivant, dans le tems qu'on y songeoit le moins, l'Arrêt du 19. Janvier fut confirmé par un second Arrêt du Conseil, dans lequel on ne craignit point d'avancer qu'il étoit rendu conformement à l'avis que M. de Bernage avoit envoyé sur cette affaire.

Ce second Arrêt n'a pu encore satisfaire l'ambition des Jesuites. A en suivre l'exposé, ils ne devoient avoir de voix dans l'Université, qu'autant qu'ils en avoient à Toulouse. Des certificats venus de Toulouse leur apprirent que les deux Professeurs des Arts & les deux Professeurs en Theologie étant de la même Societé ne pouvoient composer qu'un seul suffrage. Ils pousserent leurs vues plus loin, & obtinrent une Lettre de M. le Garde de Seaux qui ordonnoit que, nonobstant l'usage contraire pratiqué à Toulouse, les quatre Professeurs Jesuites jouiroient de quatre suffrages, & qu'il seroit permis à chaque Professeur ès Arts d'examiner en particulier les Candidats pour la maitrise ès Arts, sans qu'il fût besoin d'appeller le Chancelier ou Vice-Chancelier, & sans paroître même à la Chancelerie. Par des Lettres pareilles ils ont bouleversé tous les usages de cette Université; & après s'être servis de quelques Aggregés en Droit pour entrer aussi dans cette Faculté, ils n'ont point rougi de faire chasser ces Aggregés mêmes des assemblées generales de l'Université, afin de reduire tous les suffrages aux seuls Professeurs. Sans cesse ils menacent de nouveaux ordres de la Cour, & sans cesse ils en obtiennent de nouveaux. Un seul exemple vous montrera, Monseigneur, à quel point ils y sont écoutés.

J'étois demeuré en possession de convoquer les assemblées, & les deux Arrêts m'avoient menagé sur cet article. Mais les Jesuites devenus maîtres de l'Université par les quatre suffrages dont ils jouissent, par l'exclusion des Docteurs aggregés, & par la reputation qu'ils se sont acquise de disposer des ordres de la Cour, ont en-

1724. engagé le Recteur de l'Université à m'enlever ce droit unique qui m'étoit resté, en lui promettant de le soutenir dans son usurpation. Je l'ai appellé aux Requêtes du Palais à Toulouse, pour qu'il eût à montrer ses titres. Pour moi je montrois les miens, soutenus des reglemens de cette Université, & consacrés par une possession non interrompue.

Je ne demandois donc qu'un examen juridique. Mes adversaires au contraire craignoient cet examen. Je voulus prevenir leurs demarches, & dans cette vue j'écrivis à M. le Garde des Seaux pour lui donner avis de l'usurpation du Recteur, & le prier de laisser examiner cette affaire au tribunal où elle étoit portée. Il me repondit que, Sa Majesté lui ayant donné la connoissance de ces sortes d'affaires, il étoit à propos que le Recteur lui envoyât ses Memoires; que je n'avois aussi qu'à lui envoyer les miens; que ce seroit sur ces Memoires qu'il me feroit savoir son sentiment, & que je pouvois être assuré qu'il me feroit bonne justice. Cette Lettre, Monseigneur, est du 14. Mai dernier; & six jours après, le 20. du même mois, avant que M. le Garde des Seaux eût pu recevoir & examiner les pretendus titres que le Recteur se promettoit d'opposer à ma possession, avant même que j'eusse pu recevoir la Lettre par laquelle il me demandoit mes Memoires, il fit donner un troisieme Arrêt du Conseil qui accorde au Recteur le droit provisionnel de convoquer les assemblées, quoiqu'il n'eût rien objecté contre les Lettres & la provision que j'alleguois.

Après des coups si redoublés, m'est-il permis d'étouffer mes plaintes? Mais aussi, Monseigneur, après des traitemens si extraordinaires quelle justice m'est-il permis d'esperer?

Si les justes bornes d'une Lettre me permettoient de vous faire entrer dans le detail des differentes affaires qu'ils me suscitent dans le gouvernement interieur de mon Diocese, vous concluriez avec moi que leur credit est à cet égard aussi puissant, & leurs procedés aussi injustes. Les suites mêmes en sont bien plus funestes, puisqu'enfin ce n'est plus les prerogatives d'un seul Siege qu'ils renversent, c'est à l'épiscopat tout entier qu'ils en veulent, en empruntant sans cesse le secours de l'autorité seculiere pour mettre par tout le trouble, & fouler aux pieds les sages regles de la subordination ecclesiastique. Ils ne rougissent pas même de se declarer les vrais auteurs de ce desordre. C'est dans leurs maisons que se tiennent les assemblées publiques où se decide le sort de mes Ecclesiastiques, & où l'on dispose de mon Diocese. C'est-là qu'un Conseil composé de personnes de toute sorte d'état, prononce en dernier ressort sur des choses qui ne dependent que de moi seul, & qu'il prend des resolutions qu'il fait executer par les ordres qu'il est sûr d'obtenir. Ces ordres nous sont annoncés dès le moment qu'ils sont resolus, & qu'ils sont demandés. On suppute les jours necessaires pour les voir arriver; & souvent, Monseigneur, la justesse de ce calcul ne verifie que trop, & la liaison étroite qui est entre eux & le Conseil de conscience, & le pouvoir suprême qui leur est accordé par ce Conseil.

D'abord ils vouloient me rendre moi-même l'instrument de ces violences, en me faisant signifier par M. l'Intendant que j'eusse à deplacer incessamment tel ou tel Ecclesiastique, selon que ces Ecclesiastiques leur deplaisoient. Je repondis dès le commencement de cet orage que je ne punissois personne sans connoître auparavant son crime; qu'au surplus j'étois seul juge de mes Ecclesiastiques, & que je n'étois point l'executeur des ordres de M. l'Intendant dans des affaires sur tout purement spirituelles, dont je ne devois rendre compte qu'à Dieu seul. On a pris un chemin plus court: on a oublié que j'étois Evêque de Montpellier; & dans l'impuissance où on a été de disposer de mes pouvoirs, on a voulu me mettre hors d'état de trouver des Ministres qui voulussent les recevoir. C'est à ces Ministres qu'on s'at-

s'attaque directement: c'est avec eux que M. l'Intendant a journellement affaire. 1724.
Il se passe peu de semaines qu'on ne lui fasse faire ces sortes de fonctions; & elles se terminent d'ordinaire par la menace d'une Lettre de cachet, si l'on continue à faire usage des pouvoirs spirituels que j'ai donnés, ou si l'on balance tant soit peu à me les remettre.

J'avois un Grand-Vicaire qui deplaisoit à certaines gens: on a voulu l'intimider par cette menace réiterée. Un Chanoine de ma Cathedrale superieur des Ecoles de mon Diocese m'étoit trop attaché: on lui a fait la même menace; & la Lettre de cachet qu'on fit venir pour la soutenir ne fut arrêtée, que parce que ce superieur suspendit l'exercice de son emploi. Un particulier à la campagne a-t-il envie de recevoir les derniers sacremens d'un autre que de son Curé, il a la precaution dans le tems qu'il se porte bien de faire ordonner à ce Curé par le Secretaire de M. l'Intendant, de laisser faire ces fonctions par le Prêtre qui lui sera indiqué, s'il n'aime mieux être exilé. Un Professeur de mon Seminaire a-t-il trop de reputation, on condamne ses Cayers au Conseil de conscience, & on chasse le Professeur sans qu'on ait jamais pu savoir quels étoient ces Cayers denoncés, sans que l'accusé ait pu les reconnoître, & sans que j'aye jamais pu obtenir que cette affaire fût éclaircie, & que la connoissance m'en fût renvoyée suivant les regles. Une Communauté de filles destinée à l'instruction de la jeunesse, & à la conduite des filles penitentes du Bon-pasteur, est-elle gouvernée par des personnes qui me soient trop attachées, on fait venir des ordres violens contre elles, on les menace d'une entiere destruction, on les oblige de renoncer à leur premier conducteur, & on s'oublie jusqu'à ce point que de leur conseiller de n'avoir point de relation avec leur Evêque. C'est un crime en effet que d'être en liaison avec moi, & on voudroit me forcer à ne temoigner de l'amitié à personne, en faisant regarder mon amitié comme suspecte & comme dangereuse. J'ai honte moi-même, Monseigneur, de rapporter ce qu'on n'a pas eu honte de faire. J'ai dans ma maison un saint Prêtre qui me sert en qualité d'Aumonier depuis plus de vingt-sept années. Il avoit un Brevet de Joyeux avenement pour le premier Canonicat vacant: on a eu assez peu de respect pour l'autorité royale que de la faire servir à enlever à ce Prêtre à cause de moi, ce que Sa Majesté elle-même lui avoit accordé à ma priere. Un autre Prêtre non moins venerable, & universellement respecté, n'a pas été exemt de leurs calomnies. Dans le tems même que ce saint vieillard étoit dans son lit accablé de maux & de souffrances, qui étoient une suite & la recompense de quarante années de travaux infatigables, on eut le front de faire écrire par M. de la Vrilliere qu'il contrefaisoit le malade, pendant qu'il se faisoit porter par toute la ville pour repandre le venin de son heresie.

Rien n'est sacré pour eux, & rien ne les rebute: un dernier trait achevera de vous en convaincre. Je reçus il y a un an un ordre de chasser de l'Hôpital general de cette ville, & de l'Hôpital des malades, deux Prêtres qui administroient les sacremens depuis plusieurs années, & qui servoient les pauvres avec édification & avec zele. Cet ordre me fut signifié à l'ordinaire par M. l'Intendant, & étoit fondé sur une simple Lettre de M. de la Vrilliere. J'écrivis à Monseigneur le Cardinal Dubois alors premier Ministre pour me plaindre de cette violence. Je lui exposai mes raisons, Je lui montrai à quel point les droits de l'épiscopat seroient blessés si de tels ordres avoient lieu, & je lui fis connoître que j'avois droit d'attendre cette justice d'un Evêque à qui ces droits devoient être aussi pretieux qu'à moi. Je ne fus pas trompé dans mes esperances, & pendant la vie de ce Ministre ce premier ordre n'eut aucun effet. A peine eut-il les yeux fermés que M. de la Vrilliere envoya un second ordre semblable au premier; & pour mieux couvrir ce manege on supposa un ordre anterieur, dont M. l'Intendant ni

1724. moi n'avons jamais entendu parler. Je ne me rebutai point, & je portai de nouvelles plaintes à Monseigneur le Duc d'Orleans alors chargé du Ministere. Ce Prince gouta mes raisons, & le Conseil de conscience n'osa pousser plus avant. On a donc attendu la mort de ce Prince, & sous un nouveau Ministre on est venu à la charge pour la troisieme fois. On l'a fait d'une maniere si odieuse, que je ne puis me dispenser de vous en rapporter tous les circonstances.

Un Prêtre de mon Diocese se pretend en droit d'administrer les sacremens dans l'Hôpital des malades, en vertu d'un titre qu'on lui avoit donné. Ce droit étoit nouveau pour moi, & je refusai de le reconnoître. La chose fut portée au Parlement de Toulouse; & dans le tems qu'on étoit prêt de juger l'affaire, on me menaça de faire venir de nouveaux ordres de la Cour contre les autres Prêtres des Hôpitaux, si je venois à gagner mon procès contre celui-ci. J'ai gagné ce procès. Sur le champ ces ordres menaçans ont été demandés & ont été obtenus. Ils portoient en termes formels que ces Prêtres *eussent à me remettre leurs pouvoirs, s'ils n'aimoient mieux être exilés par Lettre de cachet.* Ce fut pendant la semaine sainte que le Subdelegué de M. l'Intendant leur signifia ces ordres de M. de la Vrilliere. Ces Prêtres vinrent sur le champ m'en faire part, & me demanderent ce que je voulois qu'ils fissent; qu'ils savoient bien que les pouvoirs qu'on leur ordonnoit de me remettre étoient de nature qu'ils ne pouvoient sur ce point obéir qu'à moi, & que j'étois le seul qui fusse en droit d'en connoître. Je deliberai sur le parti que j'avois à prendre; & comme je balançois entre la crainte de trahir mon Ministere, si je reconnoissois une telle usurpation, & l'apprehension d'être moi-même la cause de l'exil de ces deux Prêtres, si je leur ordonnois de rester en place, je pris un parti qui me parut remedier à ces deux inconveniens. Ce parti consistoit à me charger seul de l'évenement de cette affaire, & dans cette vue je leur donnai un ordre par écrit dans lequel je leur disois; „ qu'un simple ordre „ de M. l'Intendant ne pouvoit suffire pour prendre si brusquement son parti, „ dans une affaire sur tout qui étant toute spirituelle ne pouvoit jamais être sou„ mise à l'autorité seculiere; que d'ailleurs ce parti étoit impraticable dans la cir„ constance presente de la quinzaine de Pâques, où il étoit contre le bien de l'E„ glise, & par consequent contre celui de l'Etat, de laisser tant de pauvres sans „ Ministres & sans sacremens; que j'allois écrire à Son Altesse Serenissime pour „ lui porter mes plaintes d'un tel attentat fait à l'autorité ecclesiastique, & pour „ lui rendre compte de l'ordre que je donne à ces deux Prêtres par le present „ Acte de continuer leurs fonctions, jusqu'à ce que j'y aye autrement pourvu."

Je signai cet ordre, & je leur ordonnai de s'y conformer, & de l'envoyer en Cour pour motif de leur conduite. Ils m'obéirent, & de mon côté j'écrivis à Son Altesse Serenissime pour la mettre au fait de cette nouvelle vexation. Les correspondans du Conseil de conscience écrivirent aussi du leur à ce Conseil, & en reponse ces deux Prêtres reçurent pour recompense de leur obéissance aux ordres de leur Evêque, des Lettres de cachet qui les exilent.

Je me flatte, Monseigneur, que vous ferez attention sur une affaire aussi importante; & ce n'est pas à moi à prevenir les reflexions que votre sagesse & votre amour pour l'Eglise ne manqueront point de vous suggerer. Je sai qu'il y a encore dans le Clergé de France nombre d'Evêques qui ressentent vivement les plaies profondes, qu'on fait tous les jours à la jurisdiction ecclesiastique; & je ne doute pas qu'aussi sensible à l'honneur de l'épiscopat que vous l'êtes, vous n'appuyiez de votre zele la cause commune, auprés d'un Prince qui est chargé du Ministere, & qui a tant de droiture. Je suis avec respect, &c.

LETTRE CXVIII.

1724.

A plusieurs Evêques. Il leur envoye ses Remontrances au Roi sur le Formulaire, & les invite à se réunir pour la defense de la verité.

Le 18. *Juin* 1724.

J'AI l'honneur de vous envoyer, Monseigneur, un Memoire en forme de Remontrances à Sa Majesté que je me suis cru obligé de publier, tant pour ma justification personnelle que pour la defense de la verité. Vous jugerez, sans doute, Monseigneur, qu'il eût été à souhaiter qu'on n'eût jamais touché aux anciennes disputes que la sagesse du feu Roi avoit terminées, & que le tems avoit en quelque sorte assoupies. Il n'a pas tenu à moi de conserver cette heureuse paix dans mon Diocese où je l'avois trouvé. Mais il étoit de l'interêt des ennemis de tout bien de tout brouiller; & vous verrez, Monseigneur, par la lecture de l'Arrêt qu'ils ont obtenu il y a un an, par les mouvemens qu'ils se sont donnés en consequence de cet Arrêt, & par les precautions que j'avois prises pour arrêter ces vexations dès leur origine, quels sont les veritables auteurs du trouble, & en même tems combien est étroite l'obligation où on m'a mis d'en porter mes plaintes.

Je me flatte, Monseigneur, que vous voudrez bien lire avec attention l'Ouvrage que je prends la liberté de vous addresser; & j'espere que vous ne desapprouverez pas ma conduite, & que vous me donnerez dans cette occasion des marques de votre zele pour les interêts de l'Eglise & de vos bontés pour moi. Je suis avec respect, &c.

LETTRE CXIX.

A Messieurs les Doyen, Chanoines, & à tout le Clergé de l'Eglise catholique Romaine d'Utrecht. Il leur temoigne la part qu'il prend à la triste situation de l'Eglise de Hollande, & offre de les servir en tout ce qui peut dependre de lui.

A Montpellier le 15. *Juillet* 1724.

NOn sine acerrimo doloris sensu, eas quas ad nos misistis Litteras legimus, quibus Ecclesiæ vestræ vulneratæ & vix semivivæ status nobis innotuit. Quid verò, vobis in tantis periculis anxietatibusque constitutis, auxilii subsidiique erogare possimus non cognoscimus, imò nec suspicamur. Memores vestræ, quæ semper & periculosis præsertim hisce temporibus effulsit, erga sanam doctrinam, caritatis ac reverentiæ, in visceribus Christi, tamquam ejusdem Dei servos, ejusdem Ecclesiæ filios, ejusdem spei heredes, ejusdem corporis membra, diligemus, amplectemur, fovebimusque; & si quid aliud mediocritas nostra valet, ultrò offerre non dubitamus; in eo tantùm confisi, qui imperat ventis & mari, & cui omnia obediunt. Ita apprecatur vester in Domino Christi conservus, &c.

JE n'ai pu lire, Messieurs, qu'avec une extrême douleur la Lettre que vous m'avez écrite, qui m'a fait connoître le deplorable état de votre Eglise, couverte de plaies & reduite à l'extremité. Je ne sai, & je n'imagine pas même quel secours je pourrois vous donner, au milieu des dangers & des perplexités qui vous environnent. Le souvenir de l'amour & de l'attachement que vous avez toujours fait paroître pour la saine doctrine & sur tout dans ces tems malheureux, me porte à vous aimer & à vous embrasser tendrement dans la charité de Jesus-Christ, comme serviteurs du même Dieu, enfans de la même Eglise, heritiers de la même esperance, & membres du même corps. Si je puis faire quelque autre chose pour vous, je vous offre de tout mon cœur tout ce qui peut dependre de moi, dans la confiance que j'ai en celui qui commande aux vents & à la mer, & à qui toutes choses obéissent. Je suis, &c.

1724.

LETTRE CXX.

*A M. *** Il lui parle de ses Remontrances au Roi, des vexations nouvelles dont il étoit menacé, & des bruits d'un Concile.*

A la Verune le 22. Juillet 1724.

Ses Remontrances au Roi.

J'ATTENDS, Monsieur, & toute la ville avec moi attend avec grande impatience ce que vous me promettez. Mes amis en paroissent fort contens. Les autres qui sont gens avec qui je n'ai point de commerce ne m'en disent rien: mais je suis persuadé que parmi eux, ceux qui les liront & ceux qui ne les liront pas en seront également mal contens.

Tous les mois, soit dans les Lettres que vous m'écrivez, soit dans celles que vous écrivez à.... vous me renouvellez la même allarme. Je vous sai bon gré de me faire savoir les choses qui me regardent bonnes ou mauvaises, & ce qui se dit sur moi. Mais vous me feriez plaisir, en me mandant ces bruits auxquels vous & vos amis gens sages paroissent donner croyance, de mander aussi sur quoi ils sont fondés, & quels sont vos motifs de credibilité. La maniere seche dont vous les mandez empêche de pouvoir prendre aucune mesure; & effectivement je n'en prends point d'autre que celle de me remettre entre les mains de Dieu & de me soumettre à sa volonté. Si j'étois mieux instruit je ne negligerois pas certaines voies humaines, qui ne sont pas contraires à la prudence chretienne.

Il pourroit pourtant se faire que ces bruits là seroient mieux fondés que celui dont vous me parlez dans votre derniere Lettre du 15. que je reçus hier, de la convocation d'un Concile. Ce sont de ces choses qui sont beaucoup plus à desirer qu'à esperer. Mais pourquoi ne l'espererions-nous pas? Celui qui en a fait tenir autrefois & qui y a presidé, est-il moins puissant aujourd'hui qu'il n'étoit en ce tems-là. Quoiqu'il en soit le Pape me paroit un terrible homme, car il me semble qu'il fait peur en même tems & aux Constituans & aux Appellans. Apparemment que si nous avons quelque coup à recevoir en ce pays-ci, ce sera après que le Roi sera de retour de Chantilly. En les attendant je me recommande à vos prieres, & vous salue, Monsieur, de tout mon cœur.

LETTRE CXXI.

A M. le Duc, au sujet des extraits de sa derniere Lettre à ce Prince inserés dans la Gazette. Il l'assure de sa parfaite obéissance dans les choses temporelles, se plaint des duretés qu'il ajoute à un deni de justice, & en se disculpant d'entretenir le trouble il en designe les vrais auteurs.

MONSEIGNEUR,

J'APPRENDS presque en même tems, & par la Gazette d'Hollande & par les plaintes de Votre Altesse Serenissime, que cette Gazette a rapporté quelques lambeaux de la derniere Lettre que j'eus l'honneur de lui écrire. Votre Altesse Serenissime jugera par-là de la part que je puis avoir à cette impression. Ni moi ni ceux qui veulent bien se charger de lui rendre mes Lettres n'avons aucune liaison avec ce Gazetier. De tels moyens nous sont inconnus. L'infidelité même avec laquelle ces sortes de nouvelles y sont rapportées seroit une preuve suffisante de ce que j'ai l'honneur de vous avancer. Mais je me flatte que sans entrer dans aucune discussion, une autre preuve vous paroitra decisive: c'est, Monseigneur, le desaveu formel que j'ose vous en faire.

Quelque humiliant qu'ait pu être pour moi un tel soupçon, j'avoue cependant, Mon-

Monseigneur, que j'ai été infiniment plus affligé de la maniere dont on voudroit vous faire envisager mes Lettres. Elles ne seront jamais des Manifestes; & si j'étois insensible à un tel reproche, Votre Altesse Serenissime auroit droit de m'en savoir mauvais gré. Je reçois sans cesse des ordres rigoureux qui ne tendent qu'à fomenter la division, & à canoniser, pour ainsi dire, la revolte du troupeau contre son Pasteur. Quand ces ordres sont du ressort de l'autorité seculiere, je suis le premier à y obéir, & à donner à mon peuple l'exemple de la plus promte & de la plus entiere soumission. Mais quand ces ordres attaquent la jurisdiction ecclesiastique, alors Jesus-Christ, le souverain Pasteur, me defend de les reconnoître & d'y obéir; & je prends le parti de m'addresser à vous, Monseigneur, pour vous faire part de ces ordres que je crois qu'on expedie souvent à votre insu, & pour vous faire connoître en même tems les raisons qui ne me permettent pas d'y deferer. Je le fais sans crainte, Monseigneur, parce que je n'apprehende point que ma sincerité soit desapprouvée d'un Prince, qui connoit les justes limites qui separent les deux Puissances, qui n'ignore pas les obstacles qui empêchent la verité de parvenir jusqu'au thrône dont elle est neanmoins l'appui, & qui juge de la fidelité de notre obéissance aux volontés de Sa Majesté, par celle que nous rendons aux ordres de Dieu même. Ce n'est donc point au public que je demande justice: c'est à vous, Monseigneur. Je le ferai toujours avec la même confiance. Les mauvaises impressions qu'on voudroit vous donner ne me rebuteront point. La justice de Votre Altesse Serenissime m'y invite. Ma conscience & mon devoir m'y obligent, & c'est une voix que j'écouterai toujours. 1724.

Mais qu'il me soit permis d'en appeller à votre bon cœur, & de lui decouvrir toute l'amertume que votre Lettre a repandue dans le mien. Quoi, Monseigneur! un Evêque qui a l'honneur de vous être attaché d'une maniere particuliere, un Evêque qui ne vous importune jamais pour vous demander des graces, mais qui s'addresse respectueusement à vous pour vous rendre une espece de compte de sa conduite, un Evêque outragé sans cesse par les Jesuites, & par quelques ignorans qui allument à ses yeux le feu de la division & de la revolte, a la douleur de n'entendre sortir de votre bouche que des reproches sur un fait auquel il n'a aucune part, & vous ne semblez rompre le silence que vous gardez à son égard que pour l'accuser en quelque sorte du trouble qui regne aujourd'hui! Mais qu'il est aisé, Monseigneur, de vous en faire connoître les veritables auteurs, & c'est contre eux que doit s'armer votre justice.

Actuellement on repand dans cette province, & en particulier sous mes yeux un Livre horrible sous le nom de Catechisme. Le fanatisme le plus outré est l'ame de ce Livre. C'est une espece de tocsin qui annonce un schisme declaré & une revolte marquée. C'est au petit peuple sur-tout qu'on donne ces leçons seditieuses. Il se vend publiquement chez les Jesuites. Leurs Ecoliers en Theologie en font les colporteurs; & ce sont ces Chanoines dont je vous ai tant de fois porté mes plaintes qui president à cette distribution. Les honnêtes gens en ont été indignés. Les Magistrats en ont senti toutes les consequences; & M. le Procureur-general du Parlement de Toulouse a donné ordre qu'on s'informât des distributeurs d'un Ouvrage si pernicieux. Mais cette recherche n'a point eu lieu. Ils ont insulté publiquement à sa vigilance, & se sont vantés d'écrire en Cour pour arrêter ses poursuites, & le faire repentir de son zele. Ces refractaires publics des loix de l'Etat, sont precisement les mêmes qui ont un commerce reglé avec le Conseil de conscience. Ils y sont écoutés. Ce sont eux qui m'attirent les ordres de ce Conseil. Mais puisqu'ils ne rougissent pas de se declarer les ennemis du bon ordre, & les promoteurs du schisme, je ne rougirai pas non plus de les avoir pour accusateurs & pour ennemis; ayant appris de S. Jerome à remercier Dieu de la grace qu'il me fait, de deplaire à ceux à qui lui-même ne sauroit plaire.

1724. Je demande, Monseigneur, que ces perturbateurs du repos public soient connus pour ce qu'ils sont, & tout sera en paix dans mon Diocese. Alors renfermé dans l'interieur de mon Eglise, je bornerai mes soins à l'instruction de mon peuple; je n'importunerai plus Votre Altesse Serenissime par des Lettres, que la crainte seule de manquer à mon devoir arrache en quelque sorte à mon amour pour le silence; & le Pasteur de concert avec son troupeau benira sans cesse le Pere des misericordes, de nous avoir donné un Prince infiniment plus respectable par son amour pour la justice & pour la paix, que par les titres glorieux que son auguste naissance & son zele pour les interêts de Sa Majesté lui ont si justement merités. Je suis, &c. *Le 4. Août 1724.*

LETTRE CXXII.

A M. l'Evêque de CONSERANS. *Il temoigne la consolation que lui cause la Lettre de ce Prelat, & il l'assure qu'il s'attend à tout.*

Août 1724.

JE ne puis vous exprimer, Monseigneur, avec quelle consolation j'ai reçu la Lettre dont vous avez bien voulu m'honorer; & quoiqu'elle renferme bien des éloges que l'amour que nous devons avoir l'un & l'autre pour la verité, ne me permettent pas de vous passer, j'ose cependant vous assurer que je la garderai pretieusement comme un monument de votre zele, de votre religion, & de votre amitié pour moi. C'est dans ces sortes d'occasions qu'on connoit les veritables amis; & vous me donnez des temoignages si clairs & si decisifs, qu'il m'est, je ne dis pas permis, mais ordonné par vous-même, Monseigneur, de compter sur vous *ad convivendum & commoriendum.*

Oui, Monseigneur, ce sera jusqu'à la mort que je me flatte que nous serons unis. Nous sommes revêtus du même caractere, chargés également du depôt des mêmes verités. Nos ennemis sont les mêmes, car graces à Dieu nous n'en avons point d'autres que ceux des saintes maximes de l'Evangile. Il est bien juste que nous soyons unis aussi par les mêmes liens, & que nous combattions avec les mêmes armes. Je benis Dieu de ce que les dernieres dont on m'a forcé de me servir, vous ont paru triomphantes. Elles vous appartiennent à vous comme à moi, Monseigneur, puisqu'elles appartiennent à l'Eglise dont je les ai reçues, & pour qui nous en devons faire usage. J'ignore encore quel en sera le succès. Je suis bien assuré qu'elles seront tôt ou tard victorieuses. Mais je ne sai si nous devons esperer d'être temoins de cette victoire. Quel que soit notre sort, il servira toujours au triomphe de la verité, & nous devons nous estimer très heureux de contribuer à sa gloire par nos humiliations mêmes. Je ne manquerai pas, Monseigneur, de vous faire part de ce qui pourroit arriver. Je suis fort menacé; mais graces à Dieu, *paratus sum & non sum turbatus.* Je suis, &c.

LETTRE CXXIII.

A M. l'Evêque de PAMIERS. *Il se plaint de ce que ce Prelat s'arrêtant à des minuties garde le silence sur la demarche importante qu'on lui proposoit, d'écrire une Lettre commune au Pape Benoît XIII. pour lui faire connoître le veritable état des choses.*

Août 1724.

JE ne saurois, Monseigneur, vous exprimer la surprise & en même tems la douleur que m'a causé votre derniere Lettre. Je vous avois demandé avec instance une reponse sur une chose qui vous interessoit autant que moi, puisqu'elle

le intereffoit l'Eglise, notre commune mere. J'attendois cette reponse, & je l'attendois favorable; & vous avez, Monseigneur, la dureté, (pardonnez ce terme à l'affliction dans laquelle mon cœur est plongé) de ne me repondre pas un seul mot sur l'affaire essentielle dont la réussite pourtant depend de notre promtitude, & vous ne m'opposez que des reproches sur mon silence à l'égard de quelques Lettres dont vous m'avez honoré. Je n'ai, Monseigneur, nulle idée de ces Lettres, & je crois pouvoir assurer qu'elles ne regardoient point des affaires d'une certaine nature. Après tout, Monseigneur, si je ne vous ai pas repondu, j'ai fait une faute; & j'aime mieux en obtenir le pardon de votre bonté. Vous me l'accorderiez aisement si vous étiez temoin des tracasseries continuelles qu'on me fait, & qui m'obligent souvent à perdre de vue des objets bien plus agreables pour moi. Mais enfin, je le repete, j'ai eu tort; & après cette double confession, par laquelle je me reconnois coupable, je vous demande justice au nom de l'Eglise dont vous avez en quelque sorte oublié les interêts en cette occasion. 1724.

Vous savez, Monseigneur, les raisons qui determinent nos amis communs à nous conseiller d'écrire au nouveau Pape. Je vous en ai marqué quelques-unes, & la Lettre même que nous lui écrivons les deduit clairement. Vous avez lû cette Lettre: vous l'avez approuvée: on attend de vous une permission de la souscrire: on l'attend avec impatience, & c'est sur ce point que vous gardez un profond silence. Jugez vous-même, Monseigneur, & voyez si vos meilleurs amis & vos Confreres dans l'épiscopat qui vous sont le plus unis, n'ont pas raison de se plaindre de vous.

1. Lettre à au Pape Benoit XIII. tom. 1. pag. 581.

Vous n'ignorez pas les differens temoignages que le Pape a deja rendus de son opposition au Molinisme. Nous devons tout esperer de sa religion; mais aussi nous devons tout craindre des tenebres qui l'environnent, & qui empêchent la lumiere de la verité de penetrer jusqu'à lui. Ne sommes-nous donc pas obligés, Monseigneur, de lui prêter notre ministere? Cette verité exilée en quelque sorte depuis si long-tems d'une Cour dont elle devroit être l'ame & la voix, cette verité si fort defigurée par ses ennemis qu'à peine les plus fideles à la suivre peuvent la reconnoître, elle demande, cette verité, que nous lui prêtions le secours de notre voix pour être entendue d'un saint Pontife qu'elle a toujours aimé, & dont elle est par consequent aimée. Oseriez-vous bien, Monseigneur, le lui refuser, ce secours? Et tandis que nous voyons M. le Cardinal de Noailles écrire au Pape pour faire appuyer le parti dangereux des explications, tandis que nous avons quelque esperance qu'un autre Prélat respectable s'unira à nous dans la signature de notre Lettre, voudriez-vous, Monseigneur, nous abandonner, & ceder à un autre cette place honorable que vous avez jusqu'ici si dignement remplie? Vous connoissez trop bien vos veritables interêts, & vous savez trop bien, Monseigneur, que la verité nous soutient plus que nous ne la soutenons; qu'elle n'a pas besoin de notre secours, mais que nous avons infiniment besoin du sien; qu'independamment de nous & de nos soins, elle sera victorieuse, mais que pour avoir part à son triomphe, il faut en avoir eu à ses combats. Nous ne marcherons donc point sans vous, Monseigneur, parce que vous ne voudrez pas nous ceder la part de votre recompense. Elle est de nature qu'en la communiquant elle ne diminue point pour nous; & je vous aime trop tendrement & trop sincerement, pour vous la voir enlever sans me fâcher serieusement contre vous. J'attends donc une permission de signer la Lettre, & je l'attends avec une esperance ferme, dans laquelle je ne crains point d'être confondu.

Ceux que j'avois chargés de vous envoyer mes Remontrances au Roi, viennent de m'écrire qu'ils ne savent pas bien si vous en avez eu. Votre silence même à cet égard, me feroit soupçonner que non. Mandez-moi, Monseigneur,

1724. ce qui en est, afin que je vous en envoye dès que je les aurai reçues, car je les attends depuis plus d'un mois.

LETTRE CXXIV.

A M. l'Evêque de PAMIERS. *Il se rejouit de ce que ce Prelat s'unit à ses Confreres pour écrire au Pape.*

Le 14. Septembre 1724.

J'AI grand plaisir, Monseigneur, à marcher avec vous & comme vous. Jugez par là, & de la peine que je ressentois en vous voyant incertain sur l'affaire en question, & de la tranquillité que vous m'avez rendue en me donnant la permission que je vous demandois & que j'avois tant de raison de souhaiter. Je pense comme vous, Monseigneur, sur les obstacles que trouvera la verité pour penetrer jusqu'au saint Pontife que Dieu nous a donné dans sa misericorde; & je n'ai jamais douté que ce motif bien approfondi ne vous fit passer par dessus les raisons qui sembloient vous porter d'abord à garder le silence, & à abandonner notre cause à la providence sans avoir recours aux moyens humains. Je ne suis pas moins convaincu que vous de l'inutilité de tous ces moyens par eux-mêmes, du mauvais tour même qu'on donnera aux actions les plus innocentes & aux expressions les plus mesurées. Mais de telles craintes n'ont jamais empêché les Saints de parler. Souvent elles n'ont servi qu'à les faire parler un peu plus haut. Et franchement, Monseigneur, croyez-vous qu'ils vissent ce que nous voyons, & qu'ils demeurassent dans le silence? Pour moi je n'en crois rien, & je suis assuré que vous n'en croyez rien non plus. Accordons donc à la foiblesse qui regne aujourd'hui, tous les menagemens que la prudence chretienne pourra demander; & accordons à l'Eglise & à notre conscience un temoignage qu'elle demande de nous.

LETTRE CXXV.

A M. l'Evêque de TREGUIER. *Il remercie ce Prelat de sa Lettre pleine d'amitié, & des bontés qu'il avoit pour un pieux & savant exilé.*

Septembre 1724.

J'AI reçu, Monseignenr, avec reconnoissance les marques que vous me donnez de votre amitié dans la reponse dont vous avez bien voulu m'honorer.

Je cherchois depuis long-tems une occasion de vous marquer les sentimens de respect & de confiance que j'ai pour vous, & je ne m'attendois pas que ce fût la malheureuse affaire du Formulaire qui me fourniroit cette occasion. Il n'a pas tenu à moi d'étouffer dès sa naissance cette nouvelle semence de division & de trouble; mais vous devez avoir vu, Monseigneur, par la maniere dont on a reçu les moyens de conciliation & de paix que j'ai employés, quelles étoient les vues de ceux qui suscitoient cet orage. J'en ignore les suites. On dit qu'elles seront funestes pour moi; mais graces à Dieu j'en suis peu effrayé, parce qu'il y a long-tems que Dieu me fait la grace de ne consulter que mon devoir & ma conscience, & de lui abandonner le soin des évenemens.

Je sai, Monseigneur, que vous avez le bonheur d'avoir dans votre ville épiscopale un illustre exilé * que je ne connois que par reputation, mais dont je respecte infiniment les lumieres & la vertu: car on dit que les qualités de l'esprit & du cœur sont en lui dans un degré également éminent. C'est le temoignage que m'en rend souvent un de mes diocesains, qui a eu le bonheur de vivre avec lui en

* M. le Fevre.

en Sorbonne dont il étoit Prieur; & il ne m'en parle jamais, qu'il ne me fasse regretter de ne l'avoir pas connu. 1724.

Je sai, Monseigneur, les temoignages d'amitié & d'estime que vous lui donnez; & vous ne desapprouverez pas, à ce que j'espere, que je vous en temoigne ma reconnoissance. Je me flatte que ce ne sera pas la derniere fois que vous m'honorerez de vos Lettres. La confiance que j'ai en vos lumieres m'obligera à vous les demander dans ces tems de trouble & de division; & l'amour que vous avez, Monseigneur, pour la verité me repond par avance de votre zele à en soutenir les droits. J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE CXXVI.

A M. le Duc DU MAINE. *En presentant à ce Prince ses Remontrances & sa Lettre pastorale sur le Formulaire, il s'excuse de ne l'avoir pas fait plutôt, & il lui expose sa triste situation.*

MONSEIGNEUR,

J'AI appris que Votre Altesse Serenissime s'étoit plainte de ce que je ne lui avois point envoyé mes très humbles Remontrances au Roi; & j'avoue que ces plaintes m'ont été trop sensibles pour ne pas saisir la premiere occasion de reparer cette faute, & de l'assurer en même tems de la vive reconnoissance qu'a produit en moi cette marque de son souvenir & de sa bienveillance.

Jamais, Monseigneur, mon cœur n'a eu part à cet oubli. Il est plutôt l'effet d'une certaine timidité inseparable de l'affliction & de la disgrace; & Votre Altesse Serenissime reconnoitra sans peine par la lecture des deux Ouvrages que je prends la liberté de lui presenter, que jamais Evêque ne s'est trouvé dans une situation plus triste, & en même tems plus opposée à mon caractere.

Je ne suis occupé qu'à mettre la paix dans mon Diocese; & on ne paroit occupé qu'à soutenir quelques esprits remuans & seditieux qui y mettent le trouble. J'éloigne autant qu'il est en moi toutes les disputes inutiles, & on affecte de les réunir toutes contre moi seul. Quand je ne puis éviter le mal, j'y applique du moins le remede qui l'a deja gueri, & qui m'est donné par la puissance ecclesiastique & seculiere; & c'est cette attention dont on me fait un crime. Voila, Monseigneur, mon état, bien digne assurement de toucher un Prince dont l'amour pour la justice & pour la paix ont toujours fait le caractere.

Oserois-je le supplier de continuer à m'accorder quelque part dans l'honneur de ses bonnes graces? Votre Altesse Serenissime ne m'en jugeroit pas indigne, si je pouvois lui faire connoître les sentimens de respect que j'ai toujours eus pour elle, & avec lesquels je serai toute ma vie, &c.

A la Verune le 15. Septembre 1724.

LETTRE CXXVII.

A M. le Duc DU MAINE. *Il l'assure que ses demarches n'ont pour principe que le seul desir de satisfaire à son devoir.*

MONSEIGNEUR,

TOUT ce qui me vient de Votre Altesse Serenissime m'est infiniment pretieux, & je serois très fâché qu'elle voulût retracter les plaintes qu'elle a faites sur mon silence. Je me suis toujours flaté qu'elle prenoit quelque part à ce qui me regardoit, & la bonté de son cœur m'a fait esperer qu'elle ne seroit pas insensi-

1724. ble aux traitemens qu'on fait à un Evêque, dont elle connoit depuis long-tems l'attachement pour son auguste personne.

Il n'est que trop public, Monseigneur, que les vues humaines ne peuvent entrer dans mes demarches. Cette reflexion seule dit beaucoup en ma faveur; & j'ose vous assurer que le silence seroit toujours mon partage, si les mêmes motifs qui m'obligent à m'exposer à tout, ne m'obligeoient en même tems à parler & à me defendre. La punition n'est pas une preuve qu'on soit coupable, mais elle en est une espece de prejugé. Le public sait fort bien que je suis puni; & il seroit fondé à croire que je le merite, si je ne le mettois moi-même au fait de mes actions & de ma conduite.

Je me ferai neanmoins une religion d'ensevelir dans un profond oubli toutes les affaires purement personnelles; & si je les publiois, je serois, ce me semble, le premier à censurer cette espece de vengeance, comme indigne d'un chretien, & encore plus d'un Evêque. Mais dès que l'innocence & la verité seront attaquées, je me ferai alors un scrupule de mon silence même. La verité n'est point à moi: je n'en suis que le depositaire. Elle n'a point besoin de mon secours, mais j'ai infiniment besoin du sien, & je ne puis trouver ma paix qu'à être en tout d'accord avec elle. Quand on est bien penetré de ces sentimens, je sens bien, Monseigneur, qu'on est souvent exposé à passer pour singulier & pour extraordinaire: mais ce ne sera jamais auprès d'un Prince qui connoit depuis long-tems tout le faux du jugement des hommes; & qui, parfaitement instruit des principes solides & consolans de notre Religion, s'est accoutumé à chercher en elle la regle de ses jugemens & de sa conduite. Je suis avec un profond respect, &c.

A Montpellier, le 8. Octobre 1724.

LETTRE CXXVIII.

A M. l'Evêque d'Auxerre. *Il le remercie des secours temporels qu'il lui offroit, & lui propose de l'aider d'une maniere plus utile à l'Eglise.*

A Montpellier le 28. Octobre 1724.

Rien, Monseigneur, ne m'est plus sensible & n'est plus genereux que les offres que vous avez la bonté de me faire. Soyez aussi, je vous prie, persuadé de la parfaite reconnoissance que j'en conserverai toute ma vie. De qui pourrois-je les accepter plus librement, que d'un confrere que je suis persuadé qui me les fait de bon cœur, & qui m'honore d'une amitié formée par la charité & par l'amour de la verité? C'est sur une pareille amitié qu'on peut compter. J'y compte aussi très parfaitement, Monseigneur, mais je n'en abuserai pas, & n'y aurai recours que lorsque je serai reduit à une pauvreté encore plus grande que celle que j'éprouve à present. Car si les hommes m'ont depouillé des revenus assez considerables dont je jouissois, (a) la providence m'a laissé un fonds suffisant pour vivre pauvrement sans être à charge à mes amis. Je n'ai encore besoin de l'argent de personne; mais je pourrois recevoir une autre charité qui me seroit beaucoup plus utile, & plus honorable à l'Ordre épiscopal. Le traitement qu'on vient de me faire, & l'Arrêt qui a été rendu contre moi est si injurieux à tous les Evêques, qu'ils ne devroient pas être moins jaloux aujourd'hui de l'honneur de leur Ordre, ni moins empressés de venir au secours d'un de

(a) [Tout le monde sait que, par un Arrêt du Conseil du 21. Septembre 1724. M. de Montpellier fut privé des revenus de son Evêché, comme ayant contrevenu aux Declarations du Roi sur le Formulaire.]

de leurs Confreres, que dix-neuf grands Evêques le furent il y a près de soixante ans à se declarer en faveur de quatre autres, menacés pour la même cause pour laquelle j'ai deja reçu tant de coups. Si un seul paroissoit s'interesser pour moi, que sait-on combien il y en auroit d'autres qui pourroient se joindre à lui? Ce n'est peut-être que faute d'un qui veuille commencer, que les autres ne paroissent pas. Je laisse, Monseigneur, à votre generosité & à votre zele pour l'honneur de notre Ordre, à faire sur cela toutes les reflexions que votre sagesse vous inspirera. Pour moi je n'ai que de très humbles actions de graces à vous rendre des bontés que vous me temoignez. Faites-moi la justice d'être persuadé que je n'en serai jamais ingrat, & qu'on ne peut rien ajouter au parfait & respectueux attachement avec lequel je suis, &c. 1724.

LETTRE CXXIX.

A M. le Duc, *au sujet d'une Piece supposée qu'on publioit sous son nom.*

Monseigneur,

JE prends la liberté d'envoyer à Votre Altesse Serenissime un libelle (*b*) Latin en forme de Mandement qu'on affecte de publier à Paris sous mon nom, & qui n'a sans doute été imaginé que pour me rendre odieux & me donner un ridicule dans le public. Je desavoue ce libelle, j'en deteste les principes, & en demandant justice à Votre Altesse Serenissime d'une telle imposture, je la supplie de vouloir bien reconnoître à ce trait le caractere de mes ennemis.

Ils decouvrent eux-mêmes l'injustice de leur cause, par l'injustice des moyens qu'ils employent pour la soutenir; & en obligeant Votre Altesse Serenissime à entrer dans une juste defiance de leur conduite, ils semblent l'inviter à jetter les yeux sur moi, & à examiner avec cette justice & cette penetration qui lui sont naturelles, si un Evêque qui a de tels accusateurs n'a pas droit d'être écouté avant que d'être condamné. C'est la seule grace que j'aye demandée à Votre Altesse Serenissime. Je n'ai jamais desiré d'autre triomphe que celui de la verité; & cette verité pour triompher n'a besoin que d'être connue. J'ai l'honneur d'être, &c.

A Montpellier le 3. *Decembre* 1724.

LETTRE CXXX.

A M. le Procureur general du Parlement de Toulouse. Il l'avertit du dessein qu'avoient les Constitutionnaires de soulever les peuples contre son Mandement sur le Jubilé, par la publication d'un pretendu Bref du Pape; & il le prie de charger les Magistrats de Montpellier de prevenir cette entreprise.

Decembre 1724.

JE crois devoir vous faire part, Monsieur, d'un nouveau trouble que les Constitutionnaires veulent exciter dans cette ville, afin de prendre avec vous les mesures necessaires pour l'arrêter. Ils avoient repandu parmi le peuple, que la Bulle du Jubilé ne me seroit point envoyée, parce que le Pape & les Evêques de France me regardoient comme excommunié. Le mal que de tels discours avoient commencé à produire fut bientôt arrêté par la nouvelle qui se repandit, que j'avois reçu cette Bulle, & que je me preparois à la publier. Alors ils eurent re-

V 2

(*a*) [M. de Montpellier le supprima par sa Lettre pastorale du 6. Decembre 1724. Voyez la page 215. du tome 2. à la fin duquel on a imprimé ce libelle.]

1724. recours à un autre moyen. Ils firent courir un Bref manuscrit datté du mois de Juillet dernier addressé *Universis Christi fidelibus*, par lequel ils faisoient dire au Pape que son intention, en addressant le Jubilé à tous indistinctement, n'étoit pourtant pas que les schismatiques & les heretiques en profitassent.

Les Appellans n'étoient point nommés dans ce Bref: mais tout contribuoit à les y designer assez clairement. J'ai su qu'ils avoient fait tous leurs efforts pour faire imprimer dans cette ville ce pretendu Bref en Latin & en François, & on ajoute qu'ils y avoient mis des notes pour l'expliquer aux peuples, & les aider à en tirer toutes les consequences qu'ils pouvoient souhaiter. J'ai sû aussi, quoique M. l'Intendant ne m'en ait rien temoigné, qu'il avoit fait defense aux Imprimeurs d'imprimer ce Bref, sous peine des plus grandes punitions. M. l'Intendant a bien senti que l'intention du Roi étoit que tout se passât en paix, puisque la Cour n'avoit jamais voulu écouter les propositions schismatiques que quelques Evêques, dit-on, avoient faites; & que c'étoit même pour éviter tous les cas possibles, qu'elle avoit pris le parti de faire envoyer elle-même la Bulle du Jubilé à tous les Evêques par le canal des Agens, & non par celui des Metropolitains selon la coutume. Nos perturbateurs du repos public ne se sont point rebutés, & il m'est revenu qu'ils faisoient imprimer ce Bref à Avignon, qu'ils se preparoient à le tenir secret jusqu'à la publication de mon Mandement; & qu'alors ils le repandroient par tout pour en arrêter les bons effets, & jetter le trouble dans les consciences.

Vous jugez bien, Monsieur, que si ce pretendu Bref étoit actuellement imprimé, je ne balancerois pas un moment à vous l'envoyer, & je ne serois nullement en peine de l'usage que vous en feriez. Mais sans doute qu'on a apprehendé votre vigilance; & on s'est proposé de la rendre inutile en vous mettant hors d'état d'être instruit à tems, & de pouvoir opposer à ce mal le remede que votre ministere seul pouvoit nous donner. Cependant, Monsieur, ne pourrions-nous pas à notre tour être plus fins qu'eux; & ne pourriez-vous point envoyer des ordres secrets à M. le Procureur du Roi, & à M. l'Avocat du Roi (car le premier tout seul est trop foible & trop timide) pour qu'ils eussent à sevir de votre part contre ce Bref, en cas qu'il vienne à être imprimé & repandu? Si ce Bref demeure dans l'obscurité où il commence deja à tomber par les marques de supposition que tout le monde lui connoit, vos ordres, Monsieur, demeureront aussi dans le même secret; mais si on affecte de le repandre imprimé le jour de la publication de mon Mandement, alors vous sentez la malice de ces ennemis de la paix; & vous sentez aussi, Monsieur, combien il feroit utile pour conserver cette paix, que les Magistrats se montrassent contre cet Ouvrage de tenebres. Tout conspire à prouver que c'est une piece fabriquée à plaisir. Et devons-nous être surpris de cette imposture, puisqu'ils ont actuellement le front de publier à Paris un Mandement Latin sous mon nom, Mandement très impertinent, très indigne de moi & de la cause que j'ai l'honneur de soutenir, & sur lequel je viens d'écrire en Cour pour en demander justice. Je vous prie, Monsieur, de ne pas perdre de vue l'affaire que je prends la liberté de vous communiquer. Le tems est pretieux, car le Jubilé sera ouvert ici le second Dimanche de l'Avent. Si vous me faites l'honneur de repondre à cette Lettre, je vous prie d'être persuadé que votre reponse ne sera que pour moi, & que j'en ai toujours agi & en agirai toujours de la même maniere à l'égard de tout ce qui se passera entre nous. Je dois cette attention à la confiance que vous voulez bien avoir en moi, & j'ose vous assurer à mon tour que vous devez cette confiance aux sentimens de respect avec lesquels je suis, &c.

LETTRE CXXXI.

1724.

*A M. ***. Il lui parle de son exil à la Verune, & des mauvaises manieres du Cardinal de Noailles à son égard. Il lui marque ses dispositions par rapport aux disgraces & aux vexations qu'il souffre, lui & ses Ecclesiastiques.*

A la Verune le 26. Decembre 1724.

JE dois, Monsieur, reponse à deux de vos Lettres des 16. & 18. de ce mois. Vous êtes peut-être étonné de ma grande exactitude: mais vous saurez, s'il vous plaît, que quand on est exilé & relegué à la campagne avec ses dindons, on a bien du tems pour écrire; & j'écrirois encore bien davantage, si je n'avois pas la goute. Car le grand mal que je sens à mes pieds, rend mes mains impotentes. Je n'ai pourtant pas tant de tems libre ici que vous pourriez croire. J'y suis accablé de visites, tant des Etats que de celles des gens de Montpellier; sans compter les nuits bien douloureuses que je passe bien éveillé depuis plus d'un mois, qui m'obligent de passer une grande partie de la matinée dans mon lit. Mais on se dedommage un peu de ces pertes par la longueur des soirées d'hyver, pendant lesquelles je goute fort agreablement le plaisir de la solitude: ce sont là des heures favorables, dont je me sers pour vous écrire, & je reviens à votre Lettre du 16.

Elle commence par la Lettre que je vous ai envoyée... Tout cela fait bien voir que l'homme en question * ne veut point rentrer en commerce avec moi: mais sa conduite passée me le prouve encore mieux que la presente. Il est trop devot pour pouvoir se resoudre à me pardonner les injures qu'il m'a faites, & je ne crois pas non plus qu'il puisse pardonner à l'Eglise les torts qu'il lui a faits...

* Le Cardinal de Noailles.

J'en viens à present à un article de ma Lettre auquel vous me repondez d'une façon à me faire croire, ou que vous l'avez mal comprise, ou que je me suis très mal expliqué. A Dieu ne plaise que j'aye jamais été assez ingrat & assez injuste, pour vouloir imputer à vous & à nos autres amis le mauvais succès des affaires qui me regardent. Ce n'est assurement point cela que j'ai voulu dire. Ma plainte n'étoit que sur ce que je croyois qu'eux & vous ne croyiez pas que ces affaires là particulieres interessassent celles de l'Eglise. Pour moi je vous proteste avec verité que je n'y suis sensible, qu'autant que les unes & les autres sont liées ensemble. Je le suis infiniment aux persecutions qu'on peut faire à mes Ecclesiastiques, & parce que je les aime tendrement, & par la crainte que j'ai des apostasies. Mais il me semble que Dieu m'a fait la grace de ne rien craindre pour ma personne, & d'être fort tranquille sur tout ce qui peut m'arriver. L'exclusion des Etats & mon exil à la Verune ne sont pas des évenemens qui doivent faire briller ma constance. On me chasse d'une Assemblée où je n'aime point du tout à me trouver, & on me fait rester dans l'endroit du monde où j'aime le mieux être. Le traitement n'est pas fort dur; & si les chretiens n'eussent jamais été plus durement persecutés, l'Eglise n'honoreroit pas beaucoup de Martyrs. Si je n'avois consulté que mon goût, je vous assure que je ne me serois jamais plaint de cet ordre. Mais j'ai cru, comme je le crois encore, que l'idée fâcheuse qu'il donne au peuple, & l'abus & le triomphe que certaine canaille de ce pays-ci en faisoit, étoit très prejudiciable à l'Eglise & aux interêts de la verité. C'est ce qui m'a obligé à m'en plaindre, & à travailler avec autant de vivacité que j'ai fait à le faire revoquer. Je ne m'y attends plus, & ne ferai plus aucune demarche pour l'obtenir; & quand même la revocation viendroit à present, elle seroit si ridicule pour moi, les Etats étant si avancés, que je ne m'en servirois pas.

1725. Voilà, Monsieur, ce que j'ai cru devoir vous dire pour me justifier, tant auprès de vous qu'auprès de nos amis, en cas qu'ils ayent été scandalisés, & vous aussi, comme je l'ai cru, de mon grand empressement pour me procurer cette entrée des Etats.

Je ne sai sur quoi vous & ... aviez compté que mes infirmités m'empêcheroient d'executer l'ordre qui m'avoit été donné de venir ici. Il est vrai que le Jeudi, premier jour des Etats & le lendemain Vendredi, mes douleurs étoient si affreuses, que je ne pus me mettre en chemin: mais quoiqu'elles ne fussent gueres moins violentes le Samedi, je ne laissai pas de partir.

Cette Lettre est si longue que je la finis au plus vîte, en vous souhaitant une heureuse & sainte année. Je voudrois bien qu'elle fût plus tranquille pour l'Eglise que les precedentes.

LETTRE CXXXII.

A Dom HOUASSE, *Prieur des Chartreux du Val S. George. Il se rejouit de la grace que Dieu lui a faite, & approuve le dessein où il est de se retracter publiquement, & de notifier son Appel. Avis qu'il lui donne.* (a)

A Montpellier le 10. Janvier 1725.

J'AI reçu, Mon Venerable Pere, l'Acte que vous m'avez envoyé, & la Lettre dont vous avez bien voulu l'accompagner. Je n'ai pu lire l'un & l'autre sans en être attendri. La maniere si humble & si édifiante dont vous representez votre faute, & la resolution que vous prenez de la reparer aux depens de ce que vous avez de plus cher, m'ont rempli de joie & de consolation. Il n'est pas extraordinaire dans le tems où nous sommes, de voir des chûtes; mais il est rare de trouver dans ceux qui les font tant de courage & de generosité pour s'en relever. C'est à la grace de Jesus-Christ que vous êtes redevable de ce bonheur, Mon Venerable Pere: elle seule pouvoit vous dessiller les yeux, & vous donner la force de confesser de bouche ce que vous croyez de cœur. Il paroit par votre Lettre que vous avez toujours été persuadé de l'efficace de cette grace toute celeste. Votre exemple servira desormais à en persuader les autres; & il n'y aura personne qui, venant à considerer avec les yeux de la foi ce qui s'est passé en vous, ne reconnoisse que c'est ici le changement de la droite du Très-haut.

Oui, Mon Venerable Pere, j'ai cette confiance que votre retour ne sera point pour vous seul, mais que Dieu s'en servira pour relever le courage de vos freres. Combien qui à la vue de cet évenement se sentiront affermis dans le temoignage qu'ils ont commencé de rendre à la verité! Combien à qui leurs souffrances paroitront douces & legeres, quand ils sauront à quoi vous vous exposez pour les imiter!

Vous me demandez, Mon Venerable Pere, ce que je pense de la resolution que vous avez prise de vous retracter publiquement le jour de la Purification prochaine. Je ne puis qu'y applaudir. La troisieme monition se devant faire ce jour là dans vos maisons, il est juste de reparer en ce saint jour le scandale que vous avez donné à votre Communauté lorsque vous avez fait les deux premieres monitions. Je ne vois point d'inconvenient à faire connoître à votre Pere General que vous avez appellé de la Bulle *Unigenitus*, dans la Lettre que vous lui écrirez pour lui rendre compte de ce que vous aurez fait le jour de la Purification. Quoique vous n'ayez pas lieu d'esperer qu'il ait égard à votre Appel, cependant il n'en sera pas moins vrai que cet Appel vous met à couvert de toutes cen-

(a) [C'est un de ceux qui se sont refugiés en Hollande en 1725. Il y a été long-tems leur Superieur, & continue d'y édifier.]

censures, & que toutes les procedures qu'on pourra faire contre vous seront nulles de plein droit. 1725.

Persistez donc, Mon Venerable Pere, dans la genereuse disposition où vous êtes. Demandez à Dieu de vous y affermir de plus en plus, & priez-le que rien ne soit capable de vous ébranler. Si l'ennemi cherche à vous surprendre, defiez-vous de ses pieges & de ses embûches. Souvenez-vous de cette parole de l'Ecriture: *Frustra jacitur rete ante oculos pennatorum.* Dans les tentations que vous Prov. I. 17. aurez à soutenir, que le desir de la paix qui ne sauroit être trop ardent dans le cœur d'un chretien, ne vous fasse rien faire de contraire à la verité & à la sincerité. Tout ce qui blesseroit l'une ou l'autre de ces deux choses, ne pourroit venir de Dieu. C'est à quoi je vous exhorte de vous rendre attentif. *Intellige quæ dico, dabit enim tibi Dominus in omnibus intellectum.* 2. Tim. II. 7.

Souvenez-vous de moi devant Dieu, Mon Venerable Pere. Vous ne pouvez le faire trop souvent, si vous voulez vous regler sur mes besoins. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, Mon Venerable Pere, Votre, &c.

LETTRE CXXXIII.

A M. le DUC. *Il lui envoye une Lettre insolente du Pere Senault, & le prie de le faire sortir de Paris, & de lui defendre de retourner à Montpellier.*

MONSEIGNEUR,

QUOIQUE Votre Altesse Serenissime n'ait point encore daigné me faire sentir les effets de sa justice, je ne cesserai point de la lui demander toutes les fois que la malice de mes ennemis me forcera à vous importuner pour l'obtenir.

En voici une occasion, Monseigneur, que la providence a fait naître, en rendant publique la Lettre d'un Jesuite appellé Senault au sieur Bescherand Chanoine de mon Eglise, dont je prends la liberté d'envoyer un exemplaire imprimé à Votre Altesse Serenissime.

Elle connoitra par cette Lettre le caractere de ce Religieux; & elle jugera, suivant sa sagesse & son équité, de la punition que merite l'insolence avec laquelle il ose decider du sort d'un Evêque son superieur, & des affaires les plus importantes de l'Eglise.

Pour moi, Monseigneur, j'en laisse la vengeance à Dieu, & n'en demande aucune à Votre Altesse Serenissime. Mais je la supplie très humblement de me mettre à couvert de sa malignité & de ses emportemens, en le faisant sortir de Paris, qui n'est ni de sa province, ni le lieu de sa residence ordinaire; & en faisant defendre à ses superieurs de le laisser plus long-tems à Montpellier, où il demeure depuis plusieurs années, sans y avoir jamais eu d'autre emploi, que celui de chercher toutes les occasions de me tourmenter.

Je vous demande cette grace, Monseigneur, avec toute l'instance possible, & j'ose dire que votre justice ne vous permet pas de me la refuser. Je suis avec tout le respect possible, &c. *Fevrier* 1725.

Lettre du Pere Senault Jesuite à M. Bescherand Chanoine de Montpellier.

Le 30. *Decembre* 1724.

J'APPRENDS avec une indignation que je ne saurois vous exprimer, mon cher ami, les sottises qu'a dit sur votre compte l'homme que nous ne nommons pas. J'espere

1725. J'espere qu'elles vous seront avantageuses. Il faudroit que les Chanoines du bon parti écrivissent à M. de Frejus une Lettre commune, pour se plaindre & demander reparation des injures qu'on vous a dites; qu'ils representassent le mal que fait à la Religion un tel discours d'un Intendant, qui au lieu de proteger la bonne cause suivant les intentions de la Cour, se declare en toute rencontre contre ceux qui la soutiennent par des demarches également fortes & mesurées. Cet homme est deja entamé & très mal famé en ce pays sur cet article. Si l'on fait tirer de son équipée l'avantage qu'elle peut produire, on est en état de lui porter des coups qu'il ne parera que difficilement. Le Bureau est ici bien disposé, & soyez sûrs que vous serez bien secondés. Notre cher Prelat * s'est trouvé chez M. de Frejus lorsque les Lettres des Etats sont arrivées. Elles y ont produit un très bon effet. On a très fort blamé la conduite de M. de Montauban, & loué celle des autres Prelats qui ont refusé de communiquer *in divinis* avec les Appellans. La bonne intention est charmée que cet incident soit arrivé. Je tends à bien faire connoître le caractere de Montpellier, & montre la necessité qu'il y a de l'arracher efficacement par quelque coup d'éclat. Je ne sai ce qui arrivera, mais on étoit bien hier irrité. J'irai à Versailles le premier jour de l'an pour tâcher de calmer les esprits, & de justifier à ma mode les Appellans. De votre côté point de foiblesse humaine, je vous prie. Je suis sûr que vous parlerez avec sagesse; mais, je vous prie, ajoutez-y la hauteur & le courage que doit inspirer la cause que vous soutenez. J'irai demain faire part au Prelat de tout ce qui s'est passé. Je suis, &c.

* M. de Nismes.

LETTRE CXXXIV.

Au Pere Graveson *Dominicain. Il le prie de presenter sa Lettre à Benoît XIII. & de lui faire connoître le veritable état des choses. Il lui recommande une personne de confiance qui étoit alors à Rome.*

Fevrier 1725.

J'Ai l'honneur de vous écrire aujourd'hui, Mon Reverend Pere, pour vous prier de vouloir bien presenter à Sa Sainteté la Lettre que je prends la liberté de lui addresser¹. Je regarde comme une protection de Dieu sur son Eglise, de ce qu'il a inspiré à ce saint Pontife de vous consulter dans les affaires importantes. Eclairé comme vous l'êtes, & aimant la verité autant que vous l'aimez, que n'avons-nous pas à esperer pour la pacification de tous les troubles dont nous sommes agités? Oui, Mon Reverend Pere, je me flatte que sous un Pontife dont les intentions sont aussi droites & aussi pures que celles de Benoît XIII. la verité prendra enfin le dessus, & que ceux qui cherchent à nous donner leurs propres visions pour la foi de l'Eglise, ne remporteront de toutes leurs intrigues & de toutes leurs cabales que la confusion qui leur est due. Ce qui fortifie mon esperance, c'est que jusqu'à present aucun de ceux qui étoient plus en état de faire connoître la situation de nos Eglises, n'avoit pu parvenir jusqu'à être écouté. Aujourd'hui cela est different. Vous avez été élevé en France: vous êtes membre de la Faculté de Theologie de Paris; & dès là même vous pouvez faire entendre à Sa Sainteté bien des choses que l'on ne se persuade point, quand on n'en a pas été temoin. A en juger par le peu de menagement que l'on a gardé avec nous ci-devant, il ne paroit pas que l'on ait voulu nous traiter comme des hommes raisonnables. Nous avons proposé contre la Bulle *Unigenitus* des difficultés qui nous ont paru très fortes; & au lieu d'y repondre par des raisons, on a mis tout en œuvre pour nous accabler par des coups d'autorité. Quel en a été le fruit? Vous le savez, Mon Reverend Pere: un plus grand decri de la Bulle, & toujours la même op-

1. Lettre à Benoit XIII. tom. 1. pag. 601.

opposition pour la recevoir. On a employé les exils & les mauvais traitemens pour nous faire changer ; mais de tous les exilés il n'y en a pas encore un seul qui se soit retracté, quoiqu'ils soient en grand nombre. Personne n'en sent mieux la raison que vous. Ceux qui ont été exilés, sont des hommes d'un merite distingué. Le long tems que vous avez demeuré en France, a du vous en faire connoître plusieurs ; & je suis sûr que les ayant connus vous n'avez pas balancé un moment à rendre justice à leur merite. Cela étant, il n'est pas surprenant que, dans une cause où ils sont persuadés que la Religion est autant interessée qu'elle l'est, ils ayent montré & montrent tous les jours tant de courage & de fermeté. 1725.

C'est ce qu'il est necessaire, Mon Reverend Pere, que vous representiez fortement à Sa Sainteté. Ce n'est, ni par opiniatreté ni par esprit de parti que nous sommes engagés dans cette grande affaire. Le seul caractere des personnes qui y sont entrées, montre assez qu'ils ne sont pas capables de se conduire par de pareils motifs. L'amour de la verité, la crainte de trahir notre conscience, sont les seuls motifs qui nous ont determinés à agir.

Parmi les Evêques qui se sont declarés, la plûpart étoient dans un âge avancé, & on ne doit pas les soupçonner d'avoir pris le parti qu'ils ont pris sans y avoir bien reflechi. La vieillesse naturellement porte à aimer le repos, on aime à finir ses jours tranquillement ; & ainsi, si on a vu ces Evêques s'engager dans une affaire qui devoit leur attirer tant de vexations, il en faut conclurre qu'ils ont plus redouté la justice de Dieu devant qui ils devoient bientôt paroître, que les injustices des hommes qui étoient inevitables.

Vous n'ignorez pas que c'est ce que nous avons en France de plus éclairé dans le Clergé seculier & regulier. Or je vous le demande, est-il aisé de se persuader qu'il n'y avoit rien à craindre pour la verité, tandis que toutes ces personnes l'ont crue dans un peril évident ? Le Pere Alexandre, par exemple, l'un des plus grands ornemens de votre Ordre, s'est-il donc trompé si grossierement en portant de la Bulle *Unigenitus* le jugement qu'il en a porté ? Dira-t-on que c'est par esprit de cabale qu'il s'est opposé à cette Bulle ? Mais qui avoit le cœur plus simple & plus droit que lui ? Je ne m'étends point sur cet article, Mon Reverend Pere. Vous voyez tout ce que je pourrois dire, & combien il me seroit aisé de l'amplifier. La grace que je vous demande c'est que, connoissant le caractere & les dispositions de ceux qui sont opposés à la Bulle *Unigenitus*, vous ayez la bonté de faire observer à Sa Sainteté qu'elle ne donnera jamais la paix à l'Eglise, si on la fait dependre de l'acceptation de cette Bulle. Comme par la misericorde de Dieu, nous n'avons d'autre vue que de conserver le depôt de la foi pur & sans tache, nous esperons que tant qu'il restera une goute de sang dans nos veines, Dieu nous fera la grace de la repandre, plutôt que d'accepter cette Bulle de quelque maniere que ce puisse être. Une experience de douze années a du, ce me semble, convaincre toute la terre, que rien ne sera capable de nous faire changer sur ce point.

Ce qui nous fortifie de plus en plus dans notre resolution, c'est le progrés sensible qu'a fait l'erreur depuis la Bulle *Unigenitus*. Autrefois la doctrine Pelagienne de l'équilibre n'osoit se montrer qu'avec reserve ; & maintenant des Evêques & des Cardinaux ne craignent pas de nous la donner pour la foi de l'Eglise. Que dis-je ? Nous avons la douleur de voir que l'on condamne sans menagement des Ecrits dont on n'oseroit marquer une seule proposition reprehensible ; tandis que ceux de M. le Cardinal de Bissy & ceux de feu M. de Fenelon Archevêque de Cambray, & de M. l'Evêque Soissons, qui ne prêchent que l'équilibre, demeurent exemts de toute censure. D'où vient cette acception de personnes, si l'on n'a pas eu dessein de favoriser le Molinisme sous les precedens pontificats ?

1725. Nos craintes & nos allarmes ne sont donc que trop bien fondées. Et plût à Dieu que nous nous fussions allarmés trop aisement! Je m'arrête, Mon Reverend Pere, parce qu'il est deja tard, & que la personne qui doit vous remettre ce paquet, doit partir demain de grand matin. Trouvez bon qu'avant que de finir je vous demande votre protection pour une autre personne à qui j'ai fait addresser par une voie differente de celle-ci, un second original de la Lettre que j'ai l'honneur d'écrire à Sa Sainteté. Je crois qu'elle ne manquera pas de vous la remettre entre les mains. Je vous prie de vouloir bien écouter ce qu'elle aura l'honneur de vous dire de notre part, & d'être persuadé qu'elle ne s'avance point mal à propos. Il ne me reste plus qu'à vous prier de m'accorder vos bons offices auprès de Sa Sainteté, & d'appuyer de tout votre credit ce que je prends la liberté de lui representer. Je vous en aurai une obligation très particuliere, & je me ferai un devoir d'en conserver le souvenir tous les jours de ma vie. Je suis, &c.

LETTRE CXXXV.

A M. le Duc, *en lui addressant un Memoire pour repondre aux plaintes faites contre le Synode.*

Monseigneur,

SI je n'étois accoutumé à n'être plus surpris de rien, je l'aurois été extrêmement d'apprendre que quelques Ecclesiastiques de mon Diocese ont eu la temerité d'écrire à Votre Altesse Serenissime, pour se plaindre de ce qui s'est passé dans mon Synode le mois dernier. Je supplie Votre Altesse Serenissime de vouloir bien jetter les yeux sur le Memoire que j'ai l'honneur de lui addresser. Elle verra de quoi sont capables des gens qui cherchent à vivre dans l'independance, & qui croyent avoir trouvé le tems de secouer le joug de l'autorité la plus legitime. Il n'y a que deux jours, Monseigneur, que j'ai detruit les plaintes calomnieuses que le Curé de Balaruc-les-bains osa vous porter contre moi: en voici de nouvelles que je n'ai pas eu plus de peine à renverser.

Jusqu'à quand serai-je obligé, Monseigneur, d'être sur la defensive avec des gens que je serois en droit de citer devant moi, & qui ne seroient pas peu embarrassés à soutenir le personnage d'accusé si on vouloit leur faire justice?

Je ne cherche, ni à me venger ni à punir. Mais je croirois ne m'écarter en rien de la douceur de l'Evangile quand je demanderois que des Ecclesiastiques convaincus d'avoir voulu malicieusement decrier la conduite de leur Evêque, fussent au moins obligés de lui en faire satisfaction. J'ose assurer Votre Altesse Serenissime que, si elle prenoit ce parti, bientôt les plaintes cesseroient contre moi, le calme reviendroit dans mon Diocese, je pourrois retablir l'ordre & la regularité; & Votre Altesse Serenissime ne seroit plus detournée d'employer au bien de l'Etat un tems que nous avons tant d'interêt de lui menager. Je suis, &c.

Le 15. Juin 1725.

Relation du Synode tenu à Montpellier le 15. du mois de Mai 1725. (a)

MONSEIGNEUR notre Evêque ayant convoqué le Synode general de son Diocese pour le quinze du mois de Mai de la presente année 1725. à sept heures du matin, les Chanoines, Prieurs, Curés & autres Ecclesiastiques convoqués se ren-

(a) [Avant que de donner le Memoire dont il est parlé dans la Lettre precedente, on a cru devoir mettre ici cette Relation qui seule feroit l'apologie du Prelat.]

rendirent à l'heure indiquée dans le chœur de l'Eglise Cathedrale de cette ville, 1725.
d'où ils allerent processionnellement au palais épiscopal prendre le Prelat qui revint avec eux, precedé par les Prieurs, Curés & autres Ecclesiastiques, & suivi des Chapitres qui marchoient après lui selon l'usage.

S'étant placé dans son Siege, & après avoir entonné l'Office de Tierce, il fut revêtu de ses habits pontificaux, pendant que cet Office fut chanté dans le chœur; après quoi il commença une basse Messe, pendant laquelle la Musique chanta le Pseaume CXXXII. *Ecce quàm bonum*, & une partie du XXXIX. *Expectans expectavi Dominum*. A la Messe succeda le sermon. M. Trimond Chanoine de la Cathedrale avoit été chargé de cette fonction. Il s'en acquitta avec zele & avec force. Il prit pour texte ces paroles de Jesus-Christ: *Ego sum pastor bonus, bonus Pastor animam suam dat pro ovibus suis.* Il montra dans la premiere partie, quelle étoit l'excellence de la dignité du Pasteur, & dans la seconde quelle étoit l'étendue de ses devoirs. Il releva la dignité, 1. par le privilege qu'elle a de representer Jesus-Christ sur la terre; 2. par l'importance du salut des ames, qui est l'unique objet de ses fonctions. Il considera les devoirs, 1. par rapport à ce que le Pasteur se doit à lui-même, & en second lieu par rapport à ce qu'il doit au troupeau. „ Comme „ Jesus-Christ, dit-il, étoit uni à son Pere, ainsi le Pasteur qui represente Jesus-„ Christ, doit être uni à Dieu, non pas cependant qu'il doive tellement s'oublier „ dans la contemplation & dans la priere, qu'il neglige le soin des ames. Il leur „ doit l'instruction, le soin, la vigilance, le sacrifice même de sa vie: de telle „ sorte que, placé comme il est entre Dieu & les hommes, il s'éleve souvent vers „ Dieu par les exercices d'une pieté vive & fervente, & que successivement il „ descende vers les hommes par les soins d'une charité compatissante & attenti-„ ve à tous leurs besoins."

Après le sermon on continua les ceremonies du Synode, telles qu'elles sont marquées dans le Pontifical; & pendant le cours de ces ceremonies, il ne se passa rien de considerable, sinon qu'on remarqua que MM. Joubert & Bescherand, l'un Theologal, & l'autre Chanoine de la Cathedrale, s'absenterent du chœur un moment avant la lecture de la profession de foi du Concile de Trente. Ce n'est pas la premiere fois que ces Messieurs ont donné au public des marques de leur opposition pour le Prelat. Il se presente peu d'occasions où ils ne manifestent leurs dispositions à cet égard. Tout ce qu'il y a eu de particulier dans celle-ci, c'est qu'ils n'ont point été suivis par ceux qui ont accoutumé de les suivre dans d'autres; tous, sans exception des plus outrés, s'étant presentés à la profession de foi.

Les ceremonies finies & le *Veni Creator* chanté, on proceda à la nomination de tous les titulaires du Diocese, après laquelle l'assemblée fut congediée, & convoquée pour l'après-midi à deux heures de relevée, dans la grande sale du palais épiscopal.

A l'heure marquée on s'assembla à l'Evêché. Pendant que l'on s'assembloit, M. l'Abbé Joubert étant arrivé comme les autres, commença à donner des preuves de l'esprit de critique & de contradiction, dont il avoit pris soin de s'animer en y venant. Il trouva mauvaise la disposition des Bureaux. Il se plaignit de ce qu'ils étoient disposés en long, comme il l'auroit fait également s'ils l'avoient été d'une autre maniere. Cependant cette premiere dispute ne fut pas longue: la presence du Prelat qui parut bientôt la termina. Celle de MM. Guilleminet Chantre de la Cathedrale, & Azemar Chanoine de la Trinité, donna lieu à Monseigneur notre Evêque de former la premiere question qui fut agitée dans l'assemblée. Ces Messieurs pour fonder le droit qu'ils pretendoient avoir d'y assister, s'autorisoient de la qualité de Syndics de leurs Chapitres, qu'ils croyoient être un titre suffisant pour obliger le Synode à les admettre. On eut beau leur repre-

1725. ſenter que le ſyndicat les autoriſoit bien à gerer les affaires de leurs Compagnies, mais non pas à les repreſenter dans le Synode, où les deputés qu'elles avoient au Bureau diocefain, les repreſentoient ſuffiſamment. Ils s'obſtinerent à ſoutenir leurs pretentions; le premier ſur la dignité de ſon corps qu'il vouloit engager M. de Montpellier à maintenir, ſelon l'idée qu'il s'en étoit formée lui-même; l'autre ſur ce que dans l'intervalle du dernier Synode à celui-ci, le deputé de ſa Compagnie à la Chambre eccleſiaſtique étant devenu Chanoine de la Cathedrale, ſa Compagnie ſeroit privée d'avoir aucun de ſes membres dans l'aſſemblée, s'il arrivoit qu'il en fût exclus.

M. de Montpellier repondit au premier, qu'il avoit autant à cœur que perſonne les intérets de ſa Cathedrale; mais qu'il devoit être auſſi attentif à l'empêcher de rien empieter ſur les autres corps du Dioceſe, qu'à lui faire rendre ce qui lui étoit du legitimement; qu'elle étoit aſſez diſtinguée par le privilege qu'elle avoit de donner trois de ſes membres au Bureau diocefain, leſquels étoient auſſi chargés de la repreſenter au Synode, ſans qu'il fût neceſſaire de lui en accorder un quatrieme pour lui donner un nouveau relief. Il repondit au ſecond, que les Collegiales n'ayant jamais eu qu'un ſeul deputé aux precedens Synodes, il ne ſeroit pas juſte que la Trinité en eût deux dans celui-ci; que M. l'Abbé de la Croix pour être devenu Chanoine de la Cathedrale, n'en repreſentoit pas moins ſa premiere Compagnie au Synode qu'il l'avoit repreſentée pendant pluſieurs années dans le Bureau diocefain.

M. l'Abbé Joubert ne fut pas long-tems ſans ſe mêler dans cette diſpute. Il prit vivement le parti des Syndics contre le Prelat. Il fit de leur cauſe ſa propre cauſe, & il commença dès lors à parler comme le chef du parti oppoſé à M. de Montpellier.

Monſeigneur notre Evêque voyant que les choſes s'échauffoient, & qu'elles n'avançoient pas, fit faire ſilence, & propoſa pour couper court de s'en tenir à ce qui avoit été pratiqué dans les Synodes precedens, diſant que l'uſage & la coutume devoit terminer ce differend; ſur quoi M. le Promoteur ayant requis la ſortie de MM. les Syndics pendant la deliberation, & la lecture des trois precedens Synodes, l'un & l'autre fut ordonné par l'aſſemblée & executé ſur le champ.

Dans le cours de la lecture des Procès-verbaux, M. le Promoteur qui la faiſoit lui-même, ayant voulu quelquefois faire remarquer à l'aſſemblée ce qui devoit ſervir à determiner ſes concluſions, M. l'Abbé Joubert en ſe levant, dit auſſi de ſon côté que, puiſqu'on faiſoit des reflexions, il lui ſeroit également permis d'en faire; ſur quoi il interrompit ſouvent la lecture, laquelle par ce moyen fut aſſez longue: encore même eut-on aſſez de peine à la finir.

Alors le bruit recommença dans l'aſſemblée, & M. l'Abbé Joubert n'étoit pas celui que l'on y entendoit le moins. Il fit entendre à la Compagnie qu'il ne ſavoit pas ſi elle étoit competente pour juger de ce differend. Il menaça de le porter en Cour laïque; & s'étant oublié juſqu'à dire à M. de Montpellier qu'il parloit toujours, & qu'il ne laiſſoit pas parler les autres, ce fut ce qui donna lieu au Prelat de lui repondre avec autorité & avec force, qu'il étoit bien hardi, & qu'il ſe ſouvînt du reſpect qui lui étoit du. Après cela s'addreſſant à l'aſſemblée avec la même vigueur, il lui repreſenta que les excès de ceux qui lui étoient oppoſés l'obligeoient à lui decouvrir les motifs qui les faiſoient agir; qu'il étoit informé de bonne part qu'on vouloit troubler la paix du Synode; qu'on pouſſoit même la mauvaiſe intention juſqu'à vouloir, s'il étoit poſſible, en empêcher la concluſion; qu'apparemment on étoit intereſſé à éluder la reformation des mœurs, qui étoit le but principal de cette aſſemblée; que ce ne pouvoit être que dans cette vue, que l'on s'efforçoit de prolonger des diſputes preliminaires & incidentes, qui conſumoient

fumoient le tems inutilement; que la menace que M. l'Abbé Joubert leur avoit faite d'un procès, ne devoit point faire peur à l'assemblée; qu'elle étoit très competente pour juger de ceux qu'elle devoit admettre ou qu'elle devoit exclurre; qu'on avoit l'usage & la coutume par-devers soi pour servir de regle à la decision; que sans autre retardement il étoit d'avis qu'on allât aux opinions. Sur quoi ayant exposé l'état de la question avec precision & avec ordre, il conclut à l'exclusion des Syndics. Son sentiment fut suivi presqu'à l'unanimité: ce qui ayant été notifié aux parties, elles se retirerent. Ainsi fut terminée la premiere question, après une discussion de près d'une heure & demie. 1725.

Les deux principaux objets du Synode étoient premierement, la nomination des nouveaux officiers qui devoient composer le Bureau ecclesiastique, & ensuite la publication des statuts ou reglemens du Diocese, que Monseigneur notre Evêque vouloit ou renouveller ou établir pour la reformation des mœurs.

Avant que d'entrer dans la discussion du premier, il representa que depuis vingt-cinq ans qu'il n'avoit point tenu de Synode, la Chambre ecclesiastique n'ayant point changé d'officiers, il étoit necessaire de faire une nouvelle élection; d'autant plus que quelques-uns des anciens étant morts, & l'un de ceux qui vivoit encore étant sorti de sa premiere Compagnie pour devenir Chanoine de la Cathedrale, la Chambre se trouvoit aujourd'hui composée seulement de trois Chanoines Cathedraux; ajoutant qu'il laissoit une liberté entiere à l'assemblée pour deliberer sur le choix qu'elle devoit faire, leur faisant remarquer cependant qu'il étoit assez d'usage, & dans son Diocese & dans les autres, qu'on s'en rapportât à celui que l'Evêque avoit fait, qu'on l'approuvoit ordinairement par acclamation, qu'on avoit toujours eu cette deference pour ses predecesseurs, qu'on l'avoit eue aussi pour lui-même, quoique neanmoins on fût aujourd'hui très libre comme on l'avoit été alors, de ne pas l'avoir. Sur cela il fit sa nomination. Il nomma M. Mas, Prevôt de la Cathedrale pour être Syndic du Clergé, MM. de Grefeuille & Brosseau pour deputés du Chapitre de S. Pierre, M. Verduron Chanoine de S. Sauveur pour les Collegiaux, M. Nerot Prieur de Montbazin pour les Prieurs forains, & M. de Banis Curé de S. Pierre pour les Curés.

Il s'éleva d'abord dans l'assemblée une acclamation qui parut universelle. Mais M. Joubert demanda qu'on allât aux opinions, ce qui sur le champ lui fut accordé; & parce qu'il devoit opiner le premier après l'Evêque, il fut aussi le premier à qui on demanda son avis.

Il commença par proposer des objets contre ceux que M. de Montpellier venoit de nommer. Contre M. Mas, il objecta qu'il étoit aveugle, & que pour ce defaut il devoit être exclus du syndicat. M. de Montpellier repliqua pour lors en addressant la parole à M. Joubert, qu'il devoit au moins dire des choses vraies; que M. Mas n'étoit point aveugle; & il en donna pour preuve qu'il venoit dans son appartement sans conducteur, qu'il signoit un Acte quand il étoit question de le faire, & qu'il étoit même en état de le lire dans le besoin.

M. Joubert continuant ses objections, n'opposa rien contre MM. de Grefeuille, Brosseau & Verduron; mais passant tout d'un coup à M. Nerot, il objecta qu'il étoit Appellant. Sur quoi il s'éleva subitement un bruit confus dans l'assemblée mêlé de moquerie & d'indignation, au milieu duquel on distingua une voix forte & vigoureuse qui dit, en s'addressant à Monseigneur notre Evêque: *Monseigneur, voilà la pomme de discorde que M. Joubert vient de jetter.* M. de Montpellier s'addressa lui-même à M. Joubert, & lui demanda ce qu'il vouloit dire, s'il étoit donc venu pour l'insulter jusques chez lui. On ne manqua point de lui reprocher de tout côté qu'il avoit été Appellant lui-même; & sur ce qu'il repondit qu'il l'avoit été veritablement, mais qu'il avoit reconnu qu'il devoit changer, parce que l'Eglise

1725. avoit reçu la Constitution, on lui repliqua qu'on n'ignoroit pas quels avoient été les motifs de son changement, que le public lui rendoit justice sur cet article; & M. de Montpellier lui dit qu'on savoit assez combien il étoit fâché de n'avoir été en place que vingt-cinq ans.

La raison que M. Joubert avoit alleguée de son changement, en l'attribuant à ce qu'il avoit reconnu que l'Eglise avoit accepté la Bulle, donna lieu à une parole indiscrete qui fut prise en mauvaise part. Un Curé cria, *abus*, *erreur*: ce qui donna occasion à de nouveaux troubles; quelques-uns ayant voulu croire que ce Curé avoit pretendu taxer l'Eglise d'erreur, en supppofant qu'elle avoit reçu la Constitution, quoique dans l'intention de celui qui avoit prononcé cette parole, elle ne tombât uniquement que sur le fait de l'acceptation. Il le declara ainsi lui-même, & par sa declaration la plûpart furent appaisés. Deux ou trois seulement s'obstinoient à crier encore quand on fit faire silence, pour entendre un autre Curé, qui declara à la Compagnie que s'il étoit Appellant, c'étoit sur les instances & par les raisonnemens de M. Joubert qu'il l'étoit devenu. Le bruit recommença encore, mais il étoit presque tout entier contre M. Joubert: on se plaignoit de ce qu'il avoit donné lieu de parler de matieres pour lesquelles on n'étoit point assemblé. On l'appelloit hautement *brouillon*. Plusieurs temoignoient qu'il devroit être chassé de l'assemblée; & jusqu'aux Constitutionnaires eux-mêmes, tous paroissoient indignés de ce qu'il avoit avancé.

Pendant ce vacarme qui dura un assez long tems, M. Joubert gardoit le silence. On crut qu'il s'applaudissoit en secret du trouble qu'il avoit causé. Pour M. de Montpellier il parut tout occupé du soin de calmer ce desordre; & enfin après avoir avec assez de peine obtenu que l'on se tût, il dit qu'on n'étoit point assemblé pour parler de choses qui pouvoient aigrir les esprits; qu'il prioit la Compagnie d'opiner paisiblement & sans bruit. Il temoigna qu'il étoit surpris de voir si peu de retenue dans une assemblée ecclesiastique; & s'addressant à M. Joubert il lui ordonna de continuer son avis sans qualifications & sans insulter personne. Alors M. Joubert reprenant la parole, nomma M. Guilleminet Chantre de la Cathedrale, MM. de la Roquette & Boyer Chanoines de S. Pierre, M. Ricard Chantre de S. Sauveur, M. Quissac Prieur de Teyran, & M. de Monté Curé de Notre-Dame. La deliberation continua assez paisiblement, & M. Joubert, qui s'apperçut bientôt que le grand nombre étoit deja contre lui pour M. de Montpellier, ayant dit que c'en étoit assez, & qu'il n'en exigeoit pas davantage, le Prelat voulut absolument qu'on allât jusqu'au bout. Il se trouva l'emporter de près de cent voix contre vingt-une. Ainsi finit cette deliberation.

Il fut ensuite question de lire les reglemens qui devoient être proposés au Synode. Avant que de proceder à cette lecture, Monseigneur notre Evêque expliqua à l'assemblée quelles étoient à cet égard ses vues & ses intentions. Il representa d'abord la necessité qu'il y avoit de reformer la discipline du Diocese, ajoutant qu'il ne vouloit continuer par les autres, qu'après avoir commencé par lui; que pour parvenir à cette reformation generale qu'il vouloit établir, il ne voyoit rien de plus propre que de renouveller les anciens statuts publiés dans les precedens Synodes; qu'il se faisoit une loi de suivre les traces de ses predecesseurs; que les reglemens qu'il avoit à proposer, n'étoient autres que ceux que MM. Bosquet & Pradel avoient établis avant lui dans le Diocese, & que s'il y ajoutoit quelque chose, ces additions seroient moins de nouvelles regles que des explications des anciennes; qu'il les avoit adoucies à certains égards, qu'il les avoit étendues à d'autres; que par tout il s'y étoit scrupuleusement attaché aux Canons de l'Eglise, ce qui lui faisoit croire qu'on se porteroit volontiers à les observer.

B

Il proposa aussi le renouvellement des conferences, & les indiqua pour le mois de Juillet : aprés quoi ayant ordonné la lecture des reglemens, chacun prêta l'oreille pour les entendre. Chacun même fut en liberté de dire son sentiment & de faire ses objections. 1725.

Les reglemens étoient rangés sous differens titres. La lecture en fut souvent interrompue, ou par M. de Montpellier lui-même qui les expliquoit, ou par les Curés qui proposoient en toute liberté leurs peines ou leurs reflexions. Les deux articles qui causerent le plus de contestations, furent ceux de la chasse & de la residence. M. le Curé de Viols entre autres se declara avec emportement pour la chasse, pour laquelle l'on sait qu'il a autant de passion qu'il temoigne de zele pour la Constitution *Unigenitus*. Il alla jusqu'à dire que *quand toutes les foudres du Vatican devroient tomber sur sa tête, il ne s'abstiendroit pas pour cela de porter des armes à feu.* Cependant tous les articles furent acceptés ; & aprés leur acceptation on se rendit en corps à l'Eglise Cathedrale. On fit la procession, à laquelle M. de Montpellier assista en habits pontificaux. On fut édifié de l'empressement que le peuple en foule temoigna à recevoir la benediction de son Evêque. On le voyoit courir d'une rue à l'autre pour se procurer cet avantage plusieurs fois. Au retour de la procession on chanta le *Te Deum* en action de graces. On alla au baiser de paix. On reconduisit le Prelat dans son appartement avec toutes les marques de respect dues à son caractere. Lui-même il temoigna au Synode sa reconnoissance, & chacun se retira. On ne peut rien ajouter à la satisfaction qu'a reçu le public du succès de ce Synode. Autant que ç'a été un jour de triomphe pour Monseigneur notre Evêque, autant l'a-t-il été de confusion pour ses ennemis.

Memoire pour servir de reponse à quelques plaintes portées à Son Altesse Serenissime Monseigneur le Duc, contre le Synode tenu à Montpellier le 15. Mai de la presente année 1725.

Premiere plainte.

LE Synode a été convoqué avec precipitation.

Reponse.

Jamais Synode du Diocese n'a été si nombreux que celui dont on se plaint. Personne ne se souvient d'avoir vu tant d'Ecclesiastiques à une pareille assemblée. Il y a eu peu d'absens ; & ceux qui se sont absentés, ne l'ont fait que pour des raisons très legitimes, comme de maladie, d'infirmité habituelle, &c. Preuve certaine qu'on n'a point usé de precipitation dans la convocation du Synode. Il ne faut pas juger du Diocese de Montpellier comme de ceux qui ont une grande étendue. Les endroits les plus éloignés de celui-ci ne sont qu'à une journée de la ville épiscopale ; & ainsi il est aisé de convoquer en peu de tems tous les Ecclesiastiques du Diocese. Quatre ou cinq jours de distance entre la convocation & la tenue du Synode, produisent le même effet que si on y mettoit un mois. D'ailleurs il n'y a aucune loi, qui fixe le tems qu'on doit mettre entre l'une & l'autre.

Seconde plainte.

On a nommé les deputés du Bureau diocesain par acclamation.

Reponse.

L'usage observé dans tous les Synodes precedens, a toujours été d'élire par voie d'acclamation les deputés qui devoient composer le Bureau diocesain.

C'est

1725. C'est ce qui s'est pratiqué de tems immemorial, sans que personne en ait jamais fait la moindre plainte. Quand on en auroit usé de même dans le dernier Synode, la nomination n'en feroit pas moins reguliere. Mais on ne s'en est pas tenu là. Les deputés ayant été nommés d'abord par voie d'acclamation, le sieur Joubert demanda que l'on prît les voix de chacun en particulier. Il ne se souvenoit pas que lui-même n'avoit été nommé Syndic que de la premiere maniere. Cependant M. de Montpellier ayant égard à la demande du sieur Joubert, ordonna sur le champ que chacun donnât sa voix en particulier, ce qui fut executé. Les deputés proposés par M. l'Evêque de Montpellier furent nommés à la pluralité de soixante voix contre dix-neuf: ainsi qu'il est justifié par l'extrait du procès-verbal. La sincerité oblige de faire observer que quelques Curés du parti du sieur Joubert, fâchés que les choses n'allassent pas comme ils se l'étoient proposé, se retirerent sans donner leurs voix. Peut-être esperoient-ils se faire suivre de plusieurs autres, parce que leur dessein étoit de rompre le Synode s'ils l'eussent pu.

Troisieme plainte.

On a nommé pour deputés du Bureau diocesain deux Appellans.

Reponse.

Il est vrai que de six deputés nommés par le Synode il y en a deux qui ont adheré à l'Appel de leur Evêque. Quand ils seroient Reappellans, ce qu'ils ne sont point, & qu'ils n'auroient point été à Narbonne signer le Formulaire comme ils le firent il y a dix mois, M. de Montpellier n'auroit pas cru devoir les exclurre de cet emploi. Le sieur Joubert ayant voulu leur faire un crime de leur Appel, tout le Synode s'éleva contre lui, & il fut blamé de ceux mêmes qui n'ont point appellé de la Bulle *Unigenitus*. On ne connoit point de loi qui exclue les Appellans de pareils emplois. Les deux dont on parle sont chargés du ministere des ames, & s'en acquittent avec beaucoup d'édification. A plus forte raison sont-ils en état de donner leurs soins pour les affaires temporelles du Diocese.

Quatrieme plainte.

On a nommé pour Syndic du Clergé un aveugle.

Reponse.

Cet article est une pure supposition. Celui dont on veut parler, est le Prevôt de la Cathedrale qui a la vue basse, mais qui n'est point aveugle. Il marche sans guide & sans conducteur. Il est en état de s'acquitter de toutes ses fonctions. C'en est une attachée à sa dignité de faire Prêtre assistant quand l'Evêque officie pontificalement. Il l'a fait à la Pentecôte derniere, quatre jours après le Synode, & n'a eu besoin du secours de qui que ce soit. Mais ce qui merite d'être observé, c'est que celui que le sieur Joubert vouloit faire nommer Syndic preferablement à celui-ci, est connu dans tout le Diocese pour ne savoir pas lire. En effet, tout le monde sait dans le Diocese de Montpellier, que le sieur Guilleminet grand Chantre de la Cathedrale, n'oseroit s'exposer à lire une leçon du Breviaire. Ce n'est point ici une exageration. Le grand Chantre ne sait pas lire; & pour peu qu'on en doute, on peut en faire la verification par experts.

Cinquieme plainte.

Un Curé dit dans le Synode que la Constitution *Unigenitus* est une erreur.

Reponse.

Il n'étoit point question de la Constitution *Unigenitus* dans le Synode. Il avoit été assemblé pour affaires concernant uniquement la discipline, & le reglement des mœurs.

mœurs. Le sieur Joubert & ses adherans à qui cette assemblée deplaisoit infiniment, userent de toute sorte de moyens pour en empêcher la conclusion. Il n'étoit pas difficile de s'appercevoir qu'ils cherchoient querelle. Ils vouloient brouiller à quelque prix que ce fût. Dans ce dessein, un de leurs émissaires s'avisa de dire, quoiqu'on parlât de toute autre chose, que la Constitution *Unigenitus* étoit une regle de foi. Ce discours ne fut relevé que par un Curé qui n'est point appellant, & qui ne voyant pas le piege qu'on tendoit, dit, *Erreur*; ce qui signifie: Vous vous trompez. Sur cela il y eut durant quelque tems un debat, que M. de Montpellier fit cesser. Il faut être bien depourvu de raisons pour s'attacher à de pareils incidens. Si on vouloit relever toutes les impertinences de ceux qui avoient été ameutés pour troubler le Synode, il y auroit de quoi les couvrir de confusion. Un de ceux qui fit plus de bruit fut le Curé de Viols qui, ne pouvant souffrir l'article des statuts qui defend aux Ecclesiastiques la chasse avec armes à feu, dit & repeta plusieurs fois que, quand tous les foudres du Vatican tomberoient sur lui, on ne l'empêcheroit pas de porter des armes. 1725.

Sixieme plainte.

Le defaut de liberté dans le Synode.

Reponse.

Après ce que l'on vient de lire on aura de la peine à comprendre que ce reproche puisse être serieux. Il semble que les ennemis de M. de Montpellier veuillent l'insulter jusques dans ses disgraces. On sait qu'il n'a ni appui ni credit; que le dernier sujet de son Diocese peut lui nuire davantage que lui même ne peut faire de bien à ceux qui lui sont attachés; qu'il a la douleur de se voir enlever les meilleurs sujets, tandis qu'il ne peut venir à bout de faire faire le procès à des Clercs coupables des plus grandes abominations, & connus pour tels. On sait que quiconque veut s'élever contre lui, est assuré de l'impunité. Et c'est parce qu'on le sait, que quelques-uns de ses Ecclesiastiques sont devenus si insolens, & qu'ils en ont donné des preuves dans le Synode. Comment après cela osent-ils avancer qu'on ne leur a point laissé de liberté? S'ils en eussent eu moins, ils auroient fait moins de fautes, & n'auroient pas scandalisé leurs confreres, comme il leur est arrivé.

Au reste les plaintes que l'on vient de detruire sont l'effet des intrigues des sieurs Joubert, Belleval, Bescherand, & du Jesuite Senault, acteurs ordinaires des scenes qui se passent dans le Diocese de Montpellier. N'ayant pu réussir à empêcher la conclusion du Synode qui se termina sans aucune opposition, ils ont envoyé des émissaires pour mandier les signatures de divers Curés, & les engager à souscrire la Lettre qui contient les plaintes en question. On ne sauroit se persuader qu'ils ayent obtenu un grand nombre de signatures. Ce qui s'est passé dans le Synode montre que, s'ils sont les plus forts en intrigues & dans le secret, ils sont très foibles quand il faut se montrer en public.

Son Altesse Serenissime comprendra aisement de quelle importance il est de ne pas écouter des plaintes de cette nature. C'en est fait de la discipline du Diocese; & il ne sera pas possible d'en sauver les debris, si on reçoit favorablement tout ce qui vient de la part de gens qui ont interêt d'y entretenir le trouble, & qui ne voyent qu'avec chagrin qu'on a pris des mesures très serieuses pour retablir le bon ordre, & regler les mœurs des Ecclesiastiques.

1725.

LETTRE CXXXVI.

A M. le DUC. *Il assure ce Prince qu'il n'a aucune envie de faire imprimer, & qu'il s'abstiendroit volontiers d'écrire, s'il n'y étoit forcé par de mauvais traitemens qui ne sont pas des reponses propres à le convaincre.*

MONSEIGNEUR,

J'AI prevenu les intentions de Votre Altesse Serenissime, touchant la Lettre que j'ai eu l'honneur de lui écrire le 13. du mois dernier. J'avois pris dès ce même jour les mesures necessaires pour empêcher que cette Lettre ne fût imprimée, & ainsi elle ne le sera pas.

Lettre circ. aux Evêques de France, tom. 1. pag. 723.

J'aurois souhaité extrêmement pouvoir faire la même chose de celle que j'ai été obligé d'écrire à plusieurs de mes confreres, pour les informer de ce qui s'est passé à l'Assemblée de Narbonne contre moi. Mais je ne puis repondre que de mes dispositions, par rapport à une Lettre qui est passée en tant de mains. Je supplie Votre Altesse Serenissime d'être persuadée que si on l'imprime, ce ne sera ni par mon canal, ni de mon consentement. J'espere que Dieu me fera la grace de ne jamais rougir des principes qui y sont établis; mais on me trouvera toujours disposé à desavouer l'impression de la Lettre qui les contient.

Loin de penser à jmprimer, je ne penserois pas même à écrire si je ne m'y trouvois forcé. Je ne vais point au devant des coups; mais quand on me les porte, sans menagement aussi bien que sans discontinuation, peut-on trouver mauvais que quelquefois j'éleve ma voix & que je me plaigne? Toutes les loix accordent aux plus grands criminels la liberté de se defendre: n'y auroit-il, Monseigneur, que ceux qui souffrent pour la verité, qui seroient privés d'un droit si naturel?

Si l'on dit que je me trompe de penser que ce soit pour la verité que je souffre, au moins devroit-on reconnoître que les voies dont on se sert pour me desabuser ne sont gueres propres à produire cet effet. Je pourrois dire à ceux qui me font un crime des defenses les plus justes auprès de vous, Monseigneur, ce que disoit Jesus-Christ au tems de sa passion : *Si j'ai mal parlé, faites voir le mal que j'ai dit; mais si j'ai bien parlé pourquoi me frappez-vous?* Raisonnement simple, mais concluant. On ne repond pas à des raisons par de mauvais traitemens; moins encore en matiere de Religion qu'en toute autre.

Joan XVIII. 23.

Nos adversaires ne peuvent disconvenir que le dernier des fideles ne soit en droit de demander qu'on l'éclaire, qu'on l'instruise, & que l'on satisfasse à ses peines & à ses difficultés s'il en a. Le rang que tient un Evêque dans l'Eglise est assez considerable, pour meriter au moins qu'on en use de même à son égard.

Act. XI.

Le premier des Apôtres ne se crut pas dispensé de rendre raison de sa conduite, dans une occasion où il avoit agi par un ordre exprès du S. Esprit. Sa reponse pleine de douceur, d'humilité, de charité rendit la paix aux fideles que son action avoit troublés. Quand on commencera à traiter les affaires de l'Eglise de cette maniere, vous pouvez être assuré, Monseigneur, que les troubles dont elle est agitée commenceront aussi à prendre fin.

A Montpellier le 2. Juillet 1725.

LET-

LETTRE CXXXVII. 1725.

A M. BARCHMAN, *élu Archevêque d'Utrecht. Il temoigne son affection pour l'Eglise de Hollande, il espere tout du choix qu'elle vient de faire, il encourage l'Elu, & lui propose l'exemple de ses illustres predecesseurs.*

Le 29. Juillet 1725.

J'AI reçu, Monseigneur, votre Lettre du 21. du mois passé, dans la quelle vous me faites part de votre élection pour l'Archevêché d'Utrecht, & me rappellez mon affection pour votre Eglise. Il est vrai que j'ai toujours été très sensible à tout ce qui la regardoit. Plus j'ai consideré les évenemens qui l'ont agitée depuis plusieurs années, plus je me suis senti obligé à m'interesser à ses maux. Il n'est pas possible, ce me semble, d'être membre vivant du corps mystique de Jesus-Christ, & d'être dans l'indifference pour tout ce qui afflige les membres de ce même corps. C'est à cette marque qu'on connoit le vrai fidele. A combien plus forte raison ce devoir est-il essentiel à un Evêque, dont la charité doit être sans bornes, dont la vigilance doit s'étendre à tout, & qui doit être toujours prêt à dire avec S. Paul. *Quis infirmatur, & ego non infirmor? Quis scandalizatur, & ego non uror?* 2. Cor. XI. 29.

J'ai une ferme confiance, Monseigneur, que vous serez cet Epoux fidele, capable d'essuyer les larmes de cette veuve depuis si long-tems abandonnée. Les vues qu'avoit sur vous dès votre jeunesse le saint vieillard * dont votre nation conserve les cendres, le temoignage que vous ont rendu uniformement tous ceux qui vous ont connu, les vœux de votre Clergé qui vous demande avec instance, & la sainte resistance que votre humilité y a opposée, sont pour moi de justes motifs d'esperer que la divine providence vous a appellé à ce redoutable ministere. Les circonstances dans lesquelles vous y entrez sont à la verité bien tristes. Mais le Dieu que nous confessons, est un Dieu qui peut tout sur les cœurs des hommes, & qui fait triompher de leurs passions, soit en les soumettant par la force de sa grace, soit en faisant servir leurs passions mêmes à l'établissement de son œuvre.

* Le P. Quesnel.

Vous avez, Monseigneur, devant les yeux de grands modeles à imiter. MM. de Castorie & de Sebaste dans les travaux desquels vous allez entrer, doivent être en quelque sorte toujours à vos côtés pour vous conduire & vous encourager. M. Steenoven votre predecesseur immediat avoit été élevé à l'école de ces grands hommes, & il m'a paru rempli de leur esprit dans la Lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire, & à laquelle j'étois prêt de repondre lorsque la mort l'a enlevé. Mais ils vivent toujours pour vous, Monseigneur. Ils aiment toujours l'Eglise d'Utrecht, ils s'interessent à ses maux, & intercedent pour elle.

Je regarde comme un effet de leurs prieres bien marqué l'attachement que leur Clergé & leur peuple ont conservé pour leur memoire malgré la contradiction des hommes. Le Clergé & le peuple attendent de vous, Monseigneur, que vous fassiez revivre ces dignes Pasteurs dans votre personne; & nous esperons tous que vous ne serez pas seulement l'heritier de leur autorité, mais que vous le serez aussi de leur sainteté, de leur vigilance sur leur troupeau, & de leur amour à toute épreuve pour la justice & la verité. Voilà, Monseigneur, les veritables grandeurs qui rendent un Evêque respectable. L'Eglise d'Utrecht ne connoit point celles qui rendent un Siege éclatant aux yeux des hommes, & je sai que par la misericorde de Dieu vous n'en seriez pas ébloui. Je ne vous les souhaite

1725. pas non plus. Des vœux si deplacés dans la bouche d'un Evêque ne feroient dignes ni de vous ni de moi. *(a)*

Je me recommande à vos prieres & à celles de votre illustre Clergé, & je vous prie d'être persuadé du sincere & respectueux attachement avec lequel je suis, &c.

LETTRE CXXXVIII.

A M. l'Evêque de CASTRES. *Il justifie la conduite qu'il a tenue par rapport au Formulaire, comme necessaire & fondée sur des principes incontestables.*

Le 30. Juillet 1725.

J'AI reçu, Monseigneur, les deux Lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 9. & le 15. du mois precedent, en reponse à ma Lettre du 2. Mai. La premiere contient vos sentimens, & vos dispositions sur l'Arrêt du 21. Septembre: la seconde vos reflexions sur ce qui s'est passé dans l'Assemblée provinciale de Narbonne.

La maniere dont vous vous exprimez sur l'Arrêt du 21. Septembre, me fait connoître, Monseigneur, que vous en sentez toute l'injustice. Vous le croyez sans exemple, vous en gemissez chaque jour, & vous ne comprenez pas qu'il puisse y avoir un seul Evêque qui n'en gemisse dans le fond de son cœur. Vous voudriez que les Evêques prissent les mesures necessaires pour prevenir les maux qu'un pareil Arrêt ne peut manquer de produire, & vous êtes disposé à les suivre dans tout ce qu'ils croiront devoir entreprendre pour maintenir les droits de notre commun caractere. Trouvez bon, Monseigneur, que je vous temoigne ma très vive reconnoissance de ces sentimens, si dignes d'un Evêque & d'un ancien ami. Ce n'est pas pour moi une petite consolation dans les traverses que l'on me suscite, de savoir que vous vous y interessez autant que vous le faites.

Que ne puis-je en revanche suivre les ouvertures que vous me proposez pour terminer l'affaire du Formulaire? Je vous avoue que je n'aurois aucune peine à revenir sur mes pas, si j'avois été trop loin dans cette affaire; & que s'il y avoit quelque confusion à le declarer, je ne balancerois pas un instant à m'en charger devant le public.

Mais qu'il me soit permis, Monseigneur, de vous exposer les raisons qui m'empêchent de me rendre à ce que vous me faites l'honneur de me proposer. Vous voudriez que je supprimasse mon preambule, sans renoncer à mes principes, & que je fisse signer le Formulaire comme on le signe, dites-vous, par tout ailleurs.

Supprimer mon preambule sans renoncer à mes principes, en verité, Monseigneur, ce parti n'est pas pratiquable. Dès que mes principes sont certains, comme vous en convenez, non seulement je ne dois pas y renoncer, mais je dois, ce me semble, éviter avec grand soin tout ce qui pourroit donner lieu de croire que j'y renonce. Quelle impression cette demarche ne feroit-elle pas sur les esprits? Si tous pensoient sur la signature du Formulaire comme vous le faites, Monseigneur, peut-être y auroit-il moins à risquer. Mais les choses sont dans une situation bien differente. Quelque certains que soient les principes que j'ai établis, ils ne laissent pas d'être attaqués dans le sein même de l'Eglise. Trente mille bouches publieroient dans toute la terre que j'y aurois renoncé, si je supprimois le preambule qui les contient. Les ennemis de la verité en prendroient occa-

(a) [M. de Montpellier n'a pas été trompé dans ses esperances sur M. Barchman. Ce digne Archevêque a fourni en peu de tems une longue carriere. Après avoir montré un zele courageux & infatigable, & un attachement inviolable pour toute verité, il est mort le 31. Mai 1733.]

occasion d'insulter à ses defenseurs. Les simples ne pourroient jamais se persuader qu'en changeant de conduite, je n'aurois point changé de sentimens. Les personnes plus instruites m'accuseroient au moins de dissimulation; & si en comparant ma demarche avec celle de S. Pierre à Antioche, elles venoient à me reprocher que je ne marche pas droit selon la verité de l'Evangile, je ne vois pas, Monseigneur, ce que j'aurois à leur repondre. 1725.

Les exemples de l'Ecriture que vous m'alleguez pour me rassurer, font sur moi un effet tout contraire, parce qu'ils me paroissent étrangers à la cause que je soutiens. S. Paul fit circoncire Timothée, il est vrai. Mais qui pouvoit s'en scandaliser? Qu'en pouvoit-on conclurre contre la decision du Concile de Jerusalem, qui dechargeoit les Gentils du joug de la loi? On savoit que Timothée étoit fils d'une mere Juive: c'en étoit assez pour mettre les Gentils en repos, & ne leur pas donner lieu de croire qu'on voulût les assujettir à un joug qu'ils ne pouvoient porter.

A l'égard de Tite, je ne trouve nulle part que ç'ait été par condescendance pour l'Apôtre S. Paul, que S. Pierre & les autres Apôtres n'exigerent pas qu'on le circoncît. Tite étoit Gentil de naissance; & par consequent on ne pouvoit l'assujettir aux ceremonies legales, sans aller contre la verité de l'Evangile. S. Pierre s'attira la reprehension de S. Paul qui lui resista en face, pour s'être abstenu dans une occasion de manger avec les Gentils: qu'auroit dit ce dernier, s'il eût cru que S. Pierre eût eu la pensée de faire circoncire un Gentil? Il est vrai que lorsque S. Paul mena avec lui Tite à Jerusalem, de faux freres voulurent obliger Tite à se faire circoncire; mais S. Paul s'y opposa fortement, & ne crut pas devoir se relacher de la moindre chose sur ce point. *Quibus neque ad horam cessimus subjectione, ut veritas Evangelii permaneat apud vos.* Cette conduite de S. Paul fut approuvée par les Apôtres, & leur approbation n'a jamais été regardée comme un effet de leur condescendance pour ce Saint. Gal. II. 5.

Un troisieme exemple, c'est celui de S. Paul qui, suivant le conseil de S. Jacques & du Clergé de Jerusalem, se joignit aux quatre hommes qui avoient fait un vœu, (le vœu des Nazaréens) & se mit en devoir de l'executer avec eux. Vous m'insinuez assez, Monseigneur, que S. Paul, en se joignant aux Nazaréens, suivit un *usage contraire à ses idées & à ses lumieres.* Vous ajoutez qu'il se purifia, & fit les frais de la ceremonie, malgré tout ce qu'il avoit écrit & enseigné contre ceux qui vouloient assujettir les fideles à ces observations impuissantes, & si defectueuses.

Pardonnez-moi, Monseigneur, si je prends la liberté de vous faire faire attention que le jugement que vous portez de S. Paul en cette occasion, paroit contraire à ce que l'Ecriture nous en apprend. Jamais S. Paul n'a écrit pour empêcher les fideles d'entre les Juifs, de continuer à observer les ceremonies legales. Il s'est borné uniquement à empêcher qu'on y assujettît les Gentils. Le Concile de Jerusalem, en dechargeant les Gentils du joug de la loi, ne toucha point, aumoins directement, à l'usage où étoient les Juifs de l'observer. *Ego judico,* ce sont les paroles de S. Jacques, *non inquietari eos qui ex Gentibus convertuntur ad Deum, sed scribere ad eos ut abstineant se à contaminationibus simulacrorum, & fornicatione, & suffocatis, & sanguine.* Voilà pour les Gentils; & voici ce que le même Apôtre ajoute pour les Juifs: *Moïses enim à temporibus antiquis habet in singulis civitatibus qui eum prædicent in Synagogis, ubi per omne Sabbatum legitur.* Où l'on voit que S. Jacques ne blâme point l'usage que les fideles d'entre les Juifs avoient conservé d'entendre la lecture de la loi au jour du Sabbat dans les Synagogues, & d'observer toutes les ceremonies que la loi prescrit, & qui pouvoient compatir dans ces premiers tems avec le christianisme. Nous ne voyons Act XV. 19. 20. 21.

 point

1715. point que S. Paul ait jamais été au-delà de la decision du Concile de Jerusalem. Ses ennemis l'en accusoient pour le decrier dans l'esprit des Juifs convertis; mais c'étoit une calomnie, sur laquelle il lui étoit aisé de se justifier. Loin de vouloir obliger les Juifs à renoncer aux ceremonies legales, il avoit circoncis Timothée; parce que sa mere étoit Juive. Il observoit les fêtes prescrites par la loi, telles que celles des Azimes & de la Pentecôte. Il se fit couper les cheveux à Cenchrée, & fit un voyage à Jerusalem pour s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait, le même que celui qu'il fit dans la suite à la persuasion de S. Jacques. En un mot, il se faisoit Juif avec les Juifs, comme il se faisoit Gentil avec les Gentils, pour les gagner tous à Jesus-Christ. Ayant donc su de S. Jacques les fausses impressions qu'on avoit données de lui aux fideles de Jerusalem qui étoient zelés pour la loi, *æmulatores legis*, il n'eut aucune peine à se rendre au conseil de cet Apôtre, pour leur faire voir qu'il n'étoit pas vrai, comme on l'en accusoit, qu'il enseignât aux Juifs repandus parmi les Gentils de renoncer à Moïse, en disant qu'ils ne devoient pas circoncire leurs enfans, ni vivre selon leurs coutumes. Mais en cela il ne fit rien contre ses lumieres, ni qui pût donner lieu de croire qu'il renonçât à ce qu'il avoit écrit sur ce sujet en faveur des Gentils. S. Paul étoit Juif, & il étoit Apôtre des Gentils. En vivant comme Gentil avec les Gentils, il faisoit voir que les ceremonies de la loi n'étoient point necessaires; & en vivant comme Juif avec les Juifs, il faisoit voir qu'elles n'étoient point mauvaises: deux devoirs que ce grand Apôtre sut toujours allier parfaitement, & qu'il étoit necessaire de remplir dans ces premiers tems, pour ne pas mettre obstacle au progrès de l'Evangile.

Que conclurre de-là, Monseigneur? Que je dois renoncer à mes lumieres sur le parti que j'ai pris dans l'affaire du Formulaire? Mais S. Paul ne renonça point aux siennes en suivant le conseil de S. Jacques de Jerusalem. Il ne fit rien en cette occasion que ce qu'il avoit pratiqué en beaucoup d'autres semblables. Dois-je supprimer l'explication que j'ai mise à la tête du Formulaire, comme S. Paul fit le vœu des Nazaréens malgré tout ce qu'il avoit écrit & enseigné contre ceux qui vouloient assujettir les fideles à ces observations impuissantes & defectueuses? Mais nous venons de voir que S. Paul n'a écrit que contre ceux qui vouloient y assujettir les fideles d'entre les Gentils, & qu'il a laissé les Juifs dans la liberté d'observer les ceremonies legales, n'ayant jamais condamné ceux d'entre eux qui, en les observant, n'y mettoient point leur confiance, & ne les regardoient point comme necessaires pour être sauvé. On ne peut donc rien conclurre de tous ces exemples, pour montrer que je dois prendre un autre parti que celui que j'ai pris dans l'affaire du Formulaire.

Vous allez plus loin, Monseigneur, & vous me demandez ce que je dirois à des personnes qui voudroient changer & ajouter quelques choses à certaines prieres de l'Eglise & à quelques expressions de la sainte Ecriture; sous pretexte qu'elles presentent d'abord à l'esprit des idées obscures, & qui pourroient induire à erreur: ce que je dirois à d'autres qui refuseroient de celebrer certaines fêtes, sous pretexte que les ignorans en abusent pour confondre les pieuses creances des fideles avec les articles fondamentaux decidés par l'Eglise, & inserés dans la profession de foi qu'elle exige de ses enfans; si je permettrois aux premiers de changer les paroles de l'Oraison Dominicale, & de dire *Pater noster qui es ubique*, au lieu de *Pater noster qui es in cælis*; & si je permettrois aux autres de faire imprimer à la tête du Missel & du Breviaire, tout ce qu'ils pensent à l'occasion de nos differentes solemnités.

Non, Monseigneur, je ne souffrirois point que l'on changeât les paroles de l'Oraison Dominicale, & que l'on dit *Pater noster qui es ubique*, au lieu de *Pater noster qui es in cælis*. Comment souffrirois-je que l'on fît le plus petit changement aux

aux paroles de Jesus-Christ, moi qui n'ai point changé une syllabe au Formulaire d'Alexandre VII? Sans doute que je prendrois le parti que vous me suggerez, qui seroit d'expliquer au peuple le veritable sens des paroles de l'Ecriture. Mais ce que je vous prie bien de remarquer, Monseigneur, c'est que je ne tiendrois pas renfermée au Greffe de mon Officialité, l'explication que je donnerois aux paroles de l'Ecriture. Je la publierois sur les toits. Je l'insererois dans des Mandemens publics, pour peu que je le jugeasse utile à mon peuple. Je ne le laisserois pas douter de la foi de l'Eglise sur ce point; & je serois le premier à prononcer anathême contre quiconque entendroit ces paroles de Jesus-Christ en ce sens, que Dieu n'est pas par tout, & qu'il n'est que dans le ciel. Après de telles precautions, je suis bien assuré, Monseigneur, que je ne trouverois personne qui fut assez insensé pour vouloir dire *Pater noster qui es ubique*, au lieu de *Pater noster qui es in cælis.* Ce qu'on feroit pour les paroles de l'Ecriture, on le feroit à proportion pour les prieres & les fêtes de l'Eglise. 1725.

Mais si je suis en droit, comme personne n'en sauroit douter, d'interpreter les paroles de Jesus-Christ, & de le faire, non seulement dans le secret mais en public, non seulement de vive voix mais par écrit, & par toutes les voies que je croirai les plus propres pour l'édification du peuple qui m'est confié; comment peut-on trouver mauvais que, sans toucher au texte du Formulaire d'Alexandre VII. je mette à la tête du Regître où il est inseré des explications qui ont servi de fondement à la paix de l'Eglise sous le pontificat de Clement IX. explications dont je ne suis point l'auteur, & que je n'ai fait que copier d'après les plus saints Evêques que nous ayons eus dans le siecle passé!

Vous convenez, Monseigneur, que ces explications *ne contiennent rien que de vrai.* Où est donc mon crime? Est-ce de les avoir données par écrit, au lieu de l'avoir fait seulement de vive voix, aux personnes qui *m'auroient humblement & modestement proposé leurs peines & leurs doutes touchant la signature du Formulaire?* Il paroit, Monseigneur, que c'est ce que vous souhaiteriez que j'eusse fait. Mais depuis quand est-il defendu aux Evêques de declarer par écrit ce que l'Eglise exige de ses enfans, lorsqu'elle leur propose la signature d'une profession de foi? Quoi, Monseigneur! un Evêque ne pourra faire ces sortes de declarations que dans le secret, dans un tête-à-tête, & de vive voix seulement, de peur que les ennemis de la verité n'en prennent occasion de le troubler, & de lui susciter des affaires? N'est-ce point retenir la verité dans l'injustice? Qu'est devenu le precepte de Jesus-Christ de publier sur les toits ce qu'il a enseigné dans le secret? Peut-on rien de plus humiliant pour l'épiscopat, que cette servitude à laquelle on voudroit nous reduire, de ne pas donner le moindre éclaircissement par écrit aux fideles dont nous exigeons la profession de foi?

Mais pourquoi n'est-ce que sur le Formulaire d'Alexandre VII. qu'on veut nous astreindre à cet esclavage? J'ai dans mon Diocese mille nouveaux convertis. Que je leur donne par écrit tous les éclaircissemens qu'ils pourront me demander, pour lever les doutes que plusieurs peuvent encore avoir sur le Concile de Trente, personne ne le trouvera mauvais: tous conviendront qu'en cela j'use d'un droit qui est essentiellement attaché à mon caractere. Et je ne pourrai pas faire la même chose du Formulaire d'Alexandre VII? Quel privilege a donc ce Formulaire, qui le mette au dessus du Concile de Trente, au dessus même de l'Ecriture sainte?

Le dirai-je, Monseigneur? L'attention que l'on a de nous empêcher de donner aucun éclaircissement par écrit à ceux dont nous exigeons la signature du Formulaire, doit être pour nous un motif très pressant de faire le contraire. Vous connoissez aussi bien que moi les veritables auteurs du Formulaire. Les erreurs qu'ils enseignent hautement dans l'Eglise, doivent nous rendre au-moins très suspect le

1725. le pretendu zele qu'ils montrent pour la signature pure & simple. Dès qu'ils s'élevent contre les signatures expliquées, c'est une preuve certaine qu'elles les incommodent, & qu'elles leur font perdre l'avantage qu'ils pretendent tirer des signatures pures & simples. Ils laissent en repos les Evêques qui donnent des explications de vive voix, parce qu'ils savent bien que les paroles passent, & que la signature pure & simple reste. Mais de ce qu'ils crient quand l'explication est à la tête du Formulaire, c'est une marque qu'on les touche dans l'endroit sensible, & qu'on les empêche par-là d'abuser du Formulaire même. Cela étant, je dis que loin de ceder sur cet article, il faut se roidir à le maintenir; comme autrefois les Peres de Nicée se roidirent à retenir le terme de Consubstantiel, sur cela seul qu'ils virent que les Ariens ne le pouvoient souffrir.

Si l'on dit que la chose n'est pas assez importante, & qu'il faut reserver cette fermeté pour des causes plus essentielles & plus interessantes que ne le sera jamais celle du Formulaire, il me suffit que nos ennemis, qui le sont de la vraie grace du Sauveur, en jugent tout differemment, pour m'engager à le faire moi-même. Ils ne feroient point tant de bruit, s'ils regardoient cette cause comme peu interessante pour eux. Or dès qu'elle est interessante pour eux, elle l'est pour nous; parce que nous sommes obligés de les suivre par tout, & par tout obligés de leur tenir tête, & de les combattre.

Mais quand cette cause ne seroit pas si importante qu'elle l'est, faudroit-il pour cela l'abandonner? C'est ce qui ne me paroit pas, Monseigneur. Je ne saurois oublier cette belle maxime de S. Augustin, que les petites choses sont de petites choses, mais qu'être fidele dans les petites choses, c'est quelque chose de grand. *Quod minimum est, minimum est; sed in minimo fidelem esse, magnum est.* Celui qui est fidele dans les petites choses, le sera dans les grandes, dit Jesus-Christ. Et ne le voyons-nous pas arriver tous les jours dans la grande affaire qui nous occupe aujourd'hui? On ne peut nier que l'affaire de la Bulle *Unigenitus*, ne soit des plus essentielles & des plus interessantes pour l'Eglise. Or l'on n'a point encore vu qu'aucun Ecclesiastique du nombre de ceux qui ne croyent pas pouvoir signer le Formulaire purement & simplement, ait été tenté de recevoir la Constitution, même avec des explications; au lieu que parmi ceux qui croyent pouvoir signer le Formulaire purement & simplement, il ne s'en est trouvé que trop, je dis des Appellans, qui se sont laissés aller peu à peu à recevoir la Bulle avec explication. Que sai-je même s'ils n'ont pas été ou s'ils n'iront pas encore plus loin, & s'ils n'acheveront pas de verifier en leurs personnes cette parole de l'Ecriture: *Qui spernit modica paulatim decidet?*

S. Aug. de doct. christ. lib. 4. n. 35.

Eccli. XIX. 1.

Maintenant, Monseigneur, il ne me sera pas difficile de repondre à ce que vous m'objectez, que ce n'est point ici une affaire de doctrine, mais de discipline; que c'est une de ces choses dont chaque Evêque seroit le maître dans son Diocese pour n'en rendre compte qu'à Dieu seul, suivant la belle maxime de S. Cyprien, si les tems n'avoient été changés, & si la discipline du dix-huitieme siecle n'étoit totalement differente de celle du troisieme.

J'avoue, Monseigneur, que c'est une chose de pure discipline d'introduire dans l'Eglise la signature du Formulaire d'Alexandre VII. & quoique l'on dût s'en rapporter absolument au jugement d'un Evêque pour savoir s'il convient d'introduire cette signature dans son Diocese, ou de ne le pas faire, je reconnois que quelquefois, pour le bien de la paix, il peut en établir l'usage, quoiqu'il ne voye pas trop l'utilité qu'on en pourra tirer. C'est sur des choses de cette nature qu'il peut user de condescendance, comme en effet j'en ai usé moi-même en introduisant dans mon Diocese cet usage que je n'y avois point trouvé. Mais ce n'est point une affaire de discipline d'empêcher les ennemis de la verité d'abuser de la signature

1725.

ture pour autoriser leurs erreurs. Ce n'est point une chose de discipline de donner à ceux de qui on exige la signature les éclaircissemens dont ils ont besoin pour lever leurs doutes, & calmer les peines de leurs consciences. Ce n'est point une chose de discipline de leur declarer que l'Eglise n'étant point infaillible dans les faits non revelés, elle ne peut exiger par sa seule autorité, la creance interieure de ces sortes de faits, s'ils sont douteux & contestés. Enfin ce n'est point une chose de discipline d'obliger ou de ne pas obliger à jurer dans le doute. Le premier seroit une prevarication contre le deuxieme precepte du Decalogue; le second est un devoir qu'il n'est libre ni à un Evêque, ni à aucun homme, de ne pas remplir. Cependant combien de personnes qui se trouveront exposées à jurer dans le doute, si on refuse de leur declarer exactement à quoi oblige la signature & sur quoi tombe le serment?

Mais je n'ai pu faire cela, dites-vous, Monseigneur, sans renouveller les anciennes disputes.

Les anciennes disputes ont été terminées par la paix de Clement IX. Si j'ai violé les conditions de la paix, si je m'en suis écarté, je consens de passer pour auteur des troubles: mais si j'y suis demeuré scrupuleusement attaché, ce n'est pas moi, mais les ennemis jurés de cette paix, qui ont mis le trouble dans Israel.

„ Mais pourquoi se distinguer, & ne pas faire comme les autres? Il faut dans le „ cas dont il s'agit, une entiere conformité. Y a-t-il un seul Evêque qui ait vou„ lu m'imiter? Y en a-t-il un seul qui ait voulu joindre son approbation à cette fou„ le de Docteurs, de savans & de saints Religieux dont j'ai les temoignages en„ tre les mains?"

Oui, Monseigneur, il y en a, & si je n'en ai rien dit dans ma Lettre circulaire, c'est que je n'ai pas cru qu'il me fût permis de le faire sans un consentement exprès de ces Prelats. Je ne les nommerai point qu'ils ne le trouvent bon; mais en attendant je puis vous citer l'autorité de feu M. de Boulogne de sainte memoire, qui me fit l'honneur de m'écrire dès les premiers troubles que j'eus à essuyer sur cette affaire, pour me marquer qu'il approuvoit entierement la conduite que j'avois tenue, & dont lui-même avoit usé en plusieurs occasions.

MM. de Senez, de Comferans, Boulogne, MM. l'ancien Evêque de Tournay, de Mâcon, de Bayeux, d'Auxerre, d'Angoulême, &c.

Pour ce qui est de l'uniformité, je la cherche, Monseigneur, sur cette matiere comme sur celle de la Bulle *Unigenitus*; mais je n'ai pas encore été assez heureux pour la trouver. Vous savez que, parmi les Evêques qui font signer le Formulaire, les uns exigent la foi divine pour le fait, les autres la foi humaine. Des troisiemes ne demandent ni la foi divine, ni la foi humaine; mais ils se contentent que l'on rende à la decision du fait, la soumission que les Cardinaux Baronius & Bellarmin, & les plus grands defenseurs du S. Siege conviennent être due aux decisions de cette nature. Parmi ces derniers, quelques-uns declarent ce qu'ils pensent de vive voix seulement, mais en public; d'autres le font dans le particulier. Des troisiemes le declarent par écrit. Enfin il y en a qui refusent de donner aucun éclaircissement, & qui semblent ne se mettre en peine que d'une seule chose qui est que l'on signe. Si l'on peut appeller cela une *entiere conformité*, je ne sai pas ce qu'il faudra appeller division. Je doute qu'on puisse trouver sur toute autre chose une plus grande bigarrure, à moins qu'on ne cherche l'uniformité sur le papier seulement, sans se mettre en peine si elle est dans le cœur.

Enfin vous voulez, Monseigneur, que je juge de la démarche que j'ai faite par le peu de succès que vous croyez qu'elle a eu dans mon Diocese. Vous me demandez quel fruit j'en ai recueilli dans mon propre Clergé, parmi ceux qui ont plus de deference pour mes sentimens. Vous ajoutez que le parti qu'ils ont pris presque tous, suffit seul pour faire sentir celui qu'il seroit à desirer que j'eusse pris moi-même, pour ne pas exciter à contre-tems de nouvelles tempêtes.

1725. Je suis fâché, Monseigneur, que vous ne soyez pas mieux informé des dispositions de ceux de mes Ecclesiastiques qui m'ont suivi dans la defense de la verité. Je ne sai s'il y en auroit eu un seul qui eût été signer le Formulaire à Narbonne, si mes Remontrances au Roi & ma Lettre pastorale eussent été rendues publiques auparavant. Au moins la plûpart m'ont-ils declaré qu'ils n'en auroient rien fait, & qu'alors ils n'étoient pas instruits sur cette matiere. Mais quand cela ne seroit pas, quel fond peut-on faire sur de pareilles signatures ? Pour juger sainement des dispositions, je ne dis pas de mon Clergé en particulier, mais de tout autre par rapport à la signature du Formulaire, il n'y a qu'à retrancher les peines attachées au refus de la signature pure & simple, & alors l'on verra si on aura lieu de se glorifier du grand nombre de signatures. J'avoue que ceux que la crainte porte à faire de pareilles demarches, sont à plaindre: mais il n'y a gueres de siecles qui n'en fournissent de tristes exemples, non seulement dans le second Ordre, mais dans le premier.

Au reste, si je n'ai pas trouvé d'abord dans mon Clergé la satisfaction que j'y ai trouvée dans la suite, je puis dire que j'en ai été en quelque maniere dedommagé par la multitude de temoignages qui me sont venus de tous les Dioceses. Vous dites, Monseigneur, que ces temoignages sont rendus par des personnes qui ayant plus de capacité & d'érudition que d'experience & de pratique, seroient peut-être plus propres à faire de savantes dissertations qu'à gouverner paisiblement des Dioceses, à immortaliser qu'à terminer les disputes.

C'est toujours beaucoup dans une affaire comme celle-ci d'avoir pour soi des personnes pleines de capacité & d'érudition, & qui soient propres à faire de savantes dissertations. La connoissance de l'Histoire ecclesiastique, & de la maniere dont on s'est conduit dans l'antiquité en pareil cas n'est pas d'un petit secours; & il me semble qu'un Evêque est bien fort, quand il est en état de prouver, qu'il marche sur la même ligne que tous les Evêques des siecles qui l'ont precedé.

Pour ce qui est du caractere de ceux dont je cite les temoignages, je ne crains point de me tromper, Monseigneur, quand j'assurerai que plusieurs joignent à l'érudition toute la capacité necessaire pour gouverner. Il y en a qui actuellement sont chargés du ministere des ames, auxquels une longue experience a acquis toute la sagesse, la prudence, & le merite necessaire pour être élevés aux plus grands emplois. Plût à Dieu que l'Eglise les comptât au nombre de ses premiers Pasteurs! Aimant l'Eglise comme vous l'aimez, je suis sûr, Monseigneur, que vous en ressentiriez une joie extrême, & que vous vous en croiriez vous-même plus fort & plus intrepide.

Que si la demarche que j'ai faite m'a attiré les suffrages des étrangers, elle ne m'a certainement pas fait perdre la bienveillance de mes Diocesains. Jamais je n'ai reçu plus de marques d'affection de ce qu'il y a de meilleur dans mon Clergé, & de presque tout mon peuple, que depuis que je suis exposé aux contradictions des hommes. Il semble que Dieu prenne plaisir à me dedommager par cet endroit, de toutes les peines & de toutes les tribulations par lesquelles il me fait passer. On m'enleve les biens temporels; & j'en trouve d'inestimables dans le cœur de mes Diocesains, que l'on ne sauroit m'enlever. Qu'on dise tout ce que l'on voudra: loin de m'être mis hors d'état de faire du bien dans mon Diocese en prenant le parti que j'ai pris dans l'affaire du Formulaire, j'éprouve au contraire de jour en jour que c'est ce qui attire sur mon ministere les benedictions de Dieu d'une maniere plus sensible. Il est vrai, & je l'ai compris d'abord, qu'en m'engageant dans cette cause, j'aurai beaucoup à souffrir. Mais je n'ai pas cru que ce fût une raison pour un Evêque de ne le pas faire. Qui a été plus contredit que Jesus-Christ, l'Evêque & le souverain Pasteur de nos ames? Cependant c'est

c'est par cet endroit même qu'il a fait plus de fruit. *Nisi granum frumenti cadens in terram, mortuum fuerit, ipsum solum manet: si autem mortuum fuerit, multum fructum affert.* 1725. Joan. XII. 24. 25.

Oui, Monseigneur, je suis persuadé qu'il y a une benediction attachée au ministere d'un Eveque qui souffre pour la verité. S'il n'est pas toujours assez heureux pour en voir le fruit de ses propres yeux, il ne doit pas se decourager pour cela. Le tems viendra où d'autres moissonneront dans la joie ce qu'il aura semé dans les larmes.

Rien de si ordinaire que de s'entendre dire qu'on se rend inutile à tout, quand on refuse de signer le Formulaire purement & simplement; comme si c'étoit être inutile à l'Eglise, que de souffrir pour elle. Qui trouve-t-on de nos jours qui ait rendu des services plus importans à l'Eglise, que les Evêques & les autres grands hommes qui soutinrent dans le siecle passé tout l'effort de cette dispute? L'Eglise s'estimeroit heureuse, si elle possedoit aujourd'hui bien des Ministres de ce caractere. Mais il semble qu'on veuille faire consister le bonheur d'un Ecclesiastique à remplir tranquillement les fonctions du poste où il est attaché; & que pour parvenir à ce bonheur il faille, sinon tout sacrifier, au-moins se prêter à bien des choses qui ne s'accordent gueres avec les interêts de la verité. Chacun croit son œuvre necessaire. Que deviendroient ces personnes que je conduis & qui ont en moi tant de confiance, dit l'un? Que deviendroit cette Paroisse, cette Communauté, ce Corps, cette Congregation, disent les autres? Tous se réunissent à croire que Dieu a besoin d'eux, & que s'ils ne cedoient un peu au tems, tout seroit perdu: au lieu qu'il faudroit se bien persuader que le premier de tous les devoirs est celui de rendre temoignage à la verité; comme le plus grand bonheur est celui d'être jugé digne de souffrir pour elle. S. Ignace, quoiqu'Evêque, quoiqu'instruit par les Apôtres, ne commence à prendre la qualité de disciple de Jesus-Christ que du jour de son martyre: *Nunc incipio esse Christi discipulus.* Après un tel exemple je n'oserois prendre celle d'Evêque; mais si je suis Evêque, j'avoue que je n'ai commencé à l'être, que depuis que j'ai commencé à être persecuté. Heureux, si ce qui me reste à souffrir de maux & d'afflictions, peut achever de me rendre tel que je dois être pour meriter la recompense au dernier jour! Epist. ad Romanos.

Je finis, Monseigneur, sans repondre en particulier à ce que vous me marquez touchant l'Assemblée de Narbonne. Dès que vous êtes disposé à entrer dans toutes les voies que les illustres Confreres dont vous me parlez, jugeront convenables pour soutenir les droits de notre ministere, je n'ai que des actions de graces à vous rendre, & à prier Dieu de vous affermir de plus en plus dans ces bonnes dispositions. Seulement je vous prie d'observer que, quoiqu'il y eût des Commissaires nommés par le Pape pour faire le procès aux quatre Evêques, il ne s'ensuit pas que l'exemple des XIX. que je vous ai proposé, ne trouve pas son application dans la cause presente. Il est vrai que les XIX. Evêques ne vinrent au secours des quatre, que lorsque le tribunal fut érigé. Mais quand ils se seroient declarés avant l'érection de ce tribunal, la cause des IV. Evêques en auroit-elle été moins bonne? Il paroit au contraire, que le Pape n'auroit point nommé des Commissaires. Et n'est-ce pas un grand avantage d'empêcher que les Puissances ne prennent des engagemens, qu'il est difficile de rompre quand une fois ils sont pris; au lieu que souvent il est très aisé de les arrêter, quand ils sont encore à prendre?

Voilà, Monseigneur, une partie de ce que j'avois à dire sur la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en dernier lieu. En repondant comme vous avez fait à ma precedente, vous m'avez donné de nouvelles preuves de votre amitié,

1725. amitié. Je suis ravi que l'on me parle avec liberté. C'est une marque que l'on souhaite que j'en use de même. Je le fais, Monseigneur; & je compte trop sur la bonté & la droiture de votre cœur, pour penser qu'en agissant ainsi avec vous, je me mette en danger de vous faire la moindre peine. Je suis, &c.

LETTRE CXXXIX.

*A M. *** Il s'excuse sur ses infirmités de ne lui avoir pas écrit, & il parle de la demande d'un Concile contre lui faite par M. de Narbonne dans l'Assemblée du Clergé.*

A la Verune le 27. *Août* 1725.

J'Estime, Monsieur, que vous avez raison, mais pas tant pourtant que vous pourriez croire, de vous plaindre de moi. J'ai six mains. Il y en a deux dont vous n'avez point vu le grifonnage depuis un tems un peu trop considerable. J'en conviens à ma grande honte & repentance. Mais je vous écris très regulierement trois fois la semaine de mes quatre autres mains; & elles le font avec bien plus d'exactitude que ne le feroient les deux autres pauvres mains paresseuses dont vous vous plaignez. Leur paresse, je vous assure, ne vient point d'indifference pour vous: vous me feriez une grande injustice de m'en accuser. L'infirmité spirituelle de ma paresse ne vient que de mes infirmités corporelles, qui augmentent considerablement tous les jours, & je n'écris pas la valeur d'une page que ce ne soit avec de violentes douleurs de reins. Je sai que ces raisons là ne m'empêchent pas d'être dans mon tort; mais j'espere au moins qu'elles le diminueront dans votre esprit. . . .

Je crois comme vous que M. de Narbonne ne s'en tiendra pas aux premiers efforts qu'il a faits inutilement contre moi. Il est difficile de croire qu'il veuille jamais me pardonner le mal qu'il a eu envie de me faire. Je ne vois pourtant pas comment il pourroit suivre son projet, si l'Assemblée du Clergé persiste à refuser d'y entrer. J'espere que vous continuerez à m'instruire de tout ce que vous apprendrez, quelque indigne que je sois de votre exactitude. Je ne puis assez vous en remercier ni la louer, & encore moins l'imiter, quelque bonne envie que j'en aye.

LETTRE CXL.

A M. l'Evêque de Rhodez, *au sujet des bruits qui couroient que l'Assemblée du Clergé vouloit agir contre lui.*

A la Verune le 31. *Août* 1725.

Le bruit se repand dans cette province, Monseigneur, que vous avez levé des Bureaux pour y traiter des matieres ecclesiastiques, & que la veritable fin de ces Bureaux & de ces conferences, est non pas pour examiner, (car c'est une peine superflue) mais pour condamner mes Ecrits. C'est un étrange usage qui s'introduit aujourd'hui, que de condamner des Prêtres & des Evêques sans vouloir les entendre. Ce n'étoit pas la coutume chez les Romains de condamner personne sans l'entendre: ce ne l'étoit pas non plus chez les nations les plus barbares; & cependant, contre l'esprit de douceur & de justice de l'Eglise, on veut l'introduire dans l'Eglise; & ce sont des Evêques & des Prêtres qui veulent introduire cette pratique qu'elle n'a jamais connue, ou plutôt qu'elle a toujours eue en horreur.

Feu M. l'Evêque de S. Pons de sainte memoire, ayant oui dire que l'Assemblée du Clergé de 1705. vouloit condamner ses Ecrits, fit un Memoire que j'ai, par lequel il fait voir de siecle en siecle que jamais l'Eglise n'a jugé aucun Evêque ni aucun

aucun Prêtre vivant sans l'avoir entendu, ou sans lui avoir donné lieu de se faire entendre & de se defendre; & jamais on ne trouvera un exemple du contraire jusqu'à l'Assemblée de 1714. que dans les Conciliabules & les Brigandages des heretiques. 1725.

Peut-être dira-t-on (& j'ai oui qu'on le disoit deja) que ce n'est pas ma personne qu'on veut condamner, mais seulement mes Ecrits; & qu'ayant ces Ecrits qui sont le corps du delit, qui parlent & qui s'expliquent par eux-mêmes, il n'est pas necessaire de m'entendre avant que de les condamner.

Quelle distinction, bien inconnue à nos peres, entre la condamnation d'un Evêque & celle de ses Ecrits! Qu'est-ce qui touche plus la personne d'un Evêque que sa doctrine? N'est-ce point condamner sa personne, que de le faire passer pour un heretique, ou pour un mechant homme? Et encore une fois, où trouvera-t-on un seul exemple que l'Eglise ait condamné ni la personne ni la doctrine d'un Evêque ou d'un Prêtre, sans l'avoir écouté ou sans l'avoir invité à venir s'expliquer & se defendre? C'est de quoi je defie toute votre Assemblée avec feu M. de S. Pons. Mais une chose dont il ne sera pas necessaire de me defier, parce que certainement je n'y manquerai pas, ce sera de relever toutes les bevues que fera cette Assemblée, qui n'est point mon superieur & dont je ne reconnois l'autorité en rien; de faire voir ses prevarications contre la saine doctrine & la verité; & si elle me fait l'injustice de me condamner sans m'entendre, j'en demanderai justice au tribunal du public qui certainement me l'accordera, à la honte & confusion de ceux qui, contre toutes les loix de la justice & de l'équité, auront entrepris de me condamner sans m'entendre.

Vous ferez, Monseigneur, l'usage de ce que j'ai l'honneur de vous mander tel que votre sagesse, votre zele pour la justice & pour les regles de l'Eglise vous l'inspireront; & vous y ajouterez toutes les autres bonnes raisons que vous imaginerez & direz infiniment mieux que je ne pourrois faire. Je ne crois pas qu'il fût à propos de dire que j'eusse eu l'honneur de vous écrire cette Lettre. Je laisse pourtant le tout à votre plus grande prudence & discretion, en vous assurant de la continuation inviolable de mon tendre & parfait attachement, & du respect avec lequel je suis pour le reste de ma vie, &c.

LETTRE CXLI.

A M. BERRIER *Prieur de Percy, sur la soumission due à l'Eglise par rapport aux faits qui, quoique decidés, peuvent demeurer douteux.*

Le 9. Octobre 1725.

JE profite du premier moment que je trouve, Monsieur, pour vous donner l'éclaircissement que vous me demandez sur la doctrine que j'ai enseignée dans mes deux derniers Ecrits touchant la signature du Formulaire. Vous convenez avec moi que l'Eglise n'est pas infaillible dans les decisions des faits non revelés. „ Mais, dites-vous, n'y a-t-il aucunes decisions auxquelles on doive ajouter „ une telle croyance, que ce seroit une temerité non exemte de peché si on croyoit „ le contraire? Selon S. Thomas on doit croire la canonisation des saints *pia credulitate*. Celui qui ne croiroit pas Saint celui qui est canonisé, seroit un temeraire & pecheroit, quelque connoissance particuliere qu'il pût avoir de la vie „ de celui qui a été canonisé. C'est un fait non revelé... Si donc, concluez-vous, „ l'Eglise peut faire une decision sur un fait non revelé.... dont on ne puisse „ douter sans peché, pourquoi n'aura-t-elle pas le même pouvoir sur d'autres faits „ non revelés?"

La reponse à votre difficulté, Monsieur, depend de quelques principes que je

1725. je vous prie de trouver bon que je rappelle ici. Premierement, nous devons reconnoître l'un & l'autre que, comme l'Eglise a des regles infaillibles pour juger de la catholicité de la doctrine, elle en a aussi d'infaillibles pour juger de la sainteté des actions. Telle proposition donnée, & le sens en étant clairement determiné, l'Eglise jugera infailliblement si cette proposition est vraie ou si elle ne l'est pas, si elle est catholique ou heretique. De même telle action posée, & toutes les circonstances dans lesquelles on la suppose faite, examinées, l'Eglise jugera infailliblement si l'action est bonne ou mauvaise, si elle est digne de recompense ou de chatiment.

2. Mais de ce que l'Eglise est infaillible pour juger si telle proposition est orthodoxe ou non, il ne s'ensuit pas qu'elle le soit pour juger si tel auteur l'aura enseignée. De même de ce que l'Eglise est infaillible pour juger si telle action est sainte, il ne s'ensuit pas qu'elle le soit pour juger que telle personne aura fait l'action sainte qu'on lui attribue. Dans le premier cas l'Eglise est infaillible, parce qu'il s'agit de questions qui concernent le droit: dans le second elle ne l'est point, parce qu'il s'agit de faits non revelés.

Jusques-là, Monsieur, nous sommes d'acord, & nous suivons les mêmes principes. „ Mais n'y a-t-il aucunes decisions auxquelles on doive ajouter une telle croyance, „ que ce seroit une temerité non exemte de peché, si on croyoit le contraire?"

Sans doute qu'il y a des decisions de cette nature, & je ne connois personne dans l'Eglise qui soutienne le contraire. Parce que l'Eglise peut se tromper dans la decision des faits non revelés, il ne faut pas en conclurre qu'elle se trompe toujours. Autre chose est de pouvoir se tromper, autre chose est de se tromper effectivement. Il y a des faits notoires, clairs, évidens. Il y en a de douteux, & qui peuvent être contestés de bonne-foi. A l'égard des premiers, on ne peut sans temerité refuser de les croire, lorsque l'Eglise y oblige.

Calvin nie la presence réelle, & la transubstantiation. C'est un fait notoire, public, & qui n'est point contesté. Si l'Eglise faisoit un Formulaire pour obliger à reconnoître que Calvin a enseigné cette erreur, seroit-il permis de douter de ce fait? Non. On ne pourroit sans temerité ne le pas croire.

De même il y a des Saints & en grand nombre, dont la sainteté est appuyée sur des temoignages non suspects. Tels sont les Ignaces martyr, les Polycarpes, les Irenées, les Cypriens, les Athanases, les Hilaires, les Ambroises, les Basiles, les Antoines, les Pachômes, &c. Quoique l'Eglise ne soit pas infaillible dans la canonisation des Saints, on ne pourroit sans une très grande temerité & sans peché, revoquer en doute la sainteté de ces hommes si admirables.

Il n'en est pas ainsi de ceux dont la sainteté n'est appuyée que sur des preuves très équivoques, & quelquefois même plus que suspectes. Vous dites, Monsieur, que celui qui ne croiroit pas Saint celui qui est canonisé, seroit un temeraire & pecheroit, *quelque connoissance particuliere qu'il pût avoir de la vie de celui qui a été canonisé.* Ce principe, souffrez que je le dise, me paroit très faux, & je n'ai garde d'en convenir. En l'admettant, on ne pourroit sans peché revoquer en doute la sainteté d'aucun de ceux dont les noms sont inserés dans le Martyrologe Romain. On seroit même obligé de reconnoître encore aujourd'hui pour Saints ceux que Baronius a retranchés de ce Martyrologe en le reformant. Or je suis bien assuré que vous même, Monsieur, vous ne voudriez pas pousser les consequences de votre principe jusques-là.

Vous savez que Baronius a reformé le Martyrologe, & qu'en le reformant il en a retranché beaucoup d'heretiques anciens qui n'étoient Saints que dans leur secte. Mais si votre principe est veritable, il faut dire que Baronius a été un temeraire de n'avoir pas reconnu pour Saints des hommes dont les noms étoient in-

inserés dans le Martyrologe de l'Eglise Romaine, & dès là même canonisés. Il faut dire qu'il n'a pu revoquer en doute leur sainteté, quelque connoissance particuliere qu'il eût de leur vie. En un mot, il faut regarder comme un attentat dans ce savant Cardinal ce que tout le monde regarde aujourd'hui comme une bonne action. 1725.

Si l'on m'oppose que Baronius dans le retranchement qu'il a fait de ces Saints pretendus, étoit autorisé de l'Eglise Romaine, j'en conviendrai. Mais auroit-on du taxer de temerité & de peché un particulier qui, avant la reformation du Martyrologe, auroit revoqué en doute la sainteté pretendue des heretiques qui en ont été retranchés? Et s'il étoit permis alors de douter de ces faits, ne l'est-il plus aujourd'hui que nous nous trouvons dans un cas pareil? Car vous m'avouerez, Monsieur, que le Martyrologe n'est pas dans l'état où il devroit être pour le rendre digne de la majesté de l'Eglise Romaine.

M. Baillet remarque avec raison, que Baronius a laissé dans ce Martyrologe divers Saints suspects d'heresie & de schisme, & quelques heretiques de notorieté publique, comme Theodote de Laodicée l'un des ennemis de S. Athanase; qu'il a preferé des Saints d'une reputation douteuse, à d'autres dont la sainteté n'a été contestée de personne;... qu'il y a introduit quelques Papes dont il a trouvé quelques éloges, jusqu'à y admettre ou y laisser des Antipapes intrus sur le S. Siege par les heretiques, comme Felix II. établi par les Ariens à la place de Libere; qu'il y a établi & canonisé beaucoup de Saints qui n'avoient aucun culte ni aucune marque de veneration, comme la plûpart de ceux dont le Pape S. Gregoire a parlé dans ses Dialogues: ce qui est contraire à l'institution des Martyrologes & aux premieres intentions de l'Eglise. M. Baillet remarque encore que Baronius a fait au Martyrologe diverses additions des Saints pris du Menologe des Grecs. Or pour juger de l'exactitude de ce Menologe, il suffit de dire qu'on y met au nombre des Saints l'Empereur Neron sous le nom de S. Cesar: bevue qui ne vient que de ce qu'on n'a pas entendu cet endroit de l'Epître de S. Paul aux Philippiens: *Salutant vos omnes sancti, maximè autem qui de Cæsaris domo sunt.*

Discours sur l'hist. de la vie des Saints §. 24. & 25. Voyez aussi les §. 92. & 93.

Ne disons donc point que celui qui ne croiroit pas Saint celui qui est canonisé, seroit un temeraire & pecheroit, quelque connoissance particuliere qu'il pût avoir de la vie de celui qui est canonisé. Autrement ce seroit faire degenerer la pieté en superstition, & donner lieu aux ennemis de l'Eglise de ne nous croire sur rien, pour vouloir étendre sur trop de choses le sacrifice de la raison.

„ Il faut savoir douter où il faut, assurer où il faut, se soumettre où il faut. Qui „ ne fait ainsi, dit M. Pascal, n'entend pas la force de la raison. Il y en a, „ continue ce grand homme, qui pechent contre ces trois principes; ou en as„ surant tout comme demonstratif, manque de se connoître en demonstration; „ ou en doutant de tout, manque de savoir où il faut se soumettre; ou en se sou„ mettant en tout, manque de savoir où il faut juger."

Pensées de M. Pascal tit. 6.

Si l'Eglise étoit infaillible dans la canonisation des Saints, il faudroit regarder comme Saints tous ceux qui seroient canonisés, quelque connoissance particuliere qu'on pût avoir de diverses actions de leur vie, qu'il ne paroit pas possible de concilier avec la sainteté. Mais puisque l'Eglise n'est point infaillible sur ce point, faisons usage des lumieres de notre raison, lorsqu'elle nous fournit contre la canonisation de quelques-uns qui portent le nom de Saints, des argumens si forts que ce seroit renoncer à la raison de n'y avoir pas d'égard. S'il n'est rien de si conforme à la raison que le desaveu de la raison dans les choses qui sont de foi, aussi n'est-il rien de si contraire à la raison que le desaveu de la raison dans les choses qui ne sont pas de foi.

M. Pascal ibid.

Mais en faisant ainsi usage des lumieres de la raison, donnons-nous de garde d'en

1725. d'en abuser. Ce seroit en abuser très certainement, que de s'élever avec scandale contre les canonisations dont nous parlons. On n'est pas obligé de croire que l'Eglise ne se trompe jamais sur des choses qui n'appartiennent point à la revelation; mais on est toujours obligé de la respecter, quand même il lui arriveroit d'être surprise dans quelques-uns de ses jugemens.

Quiconque sera fidele à observer cette regle, doit être estimé sans reproche à cet égard, & devant Dieu & devant les hommes. Au contraire, qui voudroit porter plus loin ses pretentions, seroit très blamable, parce que, loin d'affermir l'autorité de l'Eglise par cette conduite, il l'affoibliroit infiniment, en rendant son joug insupportable à ses enfans, & meprisable à ses ennemis. C'est à quoi je suis persuadé, Monsieur, que vous seriez très fâché de contribuer. Je m'arrête, & je ne pousse pas plus loin mes reflexions. J'observerai seulement avant que de finir, qu'il n'est point ici question de la canonisation des Saints dont nous avons pour garant l'Ecriture même. Ceux-ci sont dans un ordre bien different. Leur canonisation fait partie de la revelation, & ainsi il faut croire qu'ils sont Saints, & le croire non seulement de foi humaine, mais même de foi divine. Je suis, &c.

LETTRE CXLII.

*A M. l'Archevêque d'*Utrecht. *Il se rejouit de la consecration de ce Prelat, dans l'esperance que Dieu benira ses travaux, & il l'exhorte à conserver la paix avec ceux mêmes qui en sont les ennemis.*

Le 13. *Novembre* 1725.

JE reçois, Monseigneur, avec une très vive reconnoissance la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour m'apprendre votre consecration. Cette nouvelle m'a fait d'autant plus de plaisir, que tous vos travaux Apostoliques ne me sont pas inconnus. Comme ils sont soutenus, Monseigneur, par une vie irreprehensible & par des lumieres superieures, je ne doute pas que Dieu ne repande la benediction sur vos grandes vues. Vous êtes des plus puissans en œuvres & en paroles. On n'est jamais plus près du calme que dans le fort de la plus grande tempête. Celui à qui les vents & la mer obéissent, parlera; & sa parole sera écoutée. Ceux qui vous persecutent & qui attaquent les droits incontestables de votre Eglise, ouvriront les yeux, & seront honteux d'avoir eu moins de charité & de justice, que ceux qui par principe de Religion auroient du travailler à la destruction de votre Siege. Attendons en paix, Monseigneur, les momens de la misericorde divine. Demeurons toujours attachés à l'unité de l'Eglise, & conservons la paix avec ceux qui n'en veulent pas. Le nombre n'en est que trop grand dans ce royaume. Je serois heureux, si je pouvois meriter quelque part dans vos prieres, & dans l'honneur de vos bonnes graces, & vous donner des preuves certaines du respect veritable avec lequel je suis pour toujours, &c.

En signe de communion j'ai l'honneur de vous envoyer un Ecrit que je viens de publier. (a)

LET-

(a) [M. de Montpellier parle ici sans doute de sa Lettre pastorale du 20. Octobre 1725. sur le miracle de Sainte Marguerite. Voyez tom. 2. page 1.]

LETTRE CXLIII.

1725.

*A M.*** Au sujet du service qu'il lui avoit rendu en signifiant en son nom une protestation à l'Assemblée du Clergé.*

A Montpellier le 18. Decembre 1725.

IL n'y a pas encore trois mois, Monsieur, que vous avez reçu une de mes Lettres; & cependant en voici une seconde. Que direz-vous de ce changement, & de cet excès d'exactitude? Je ne laisse pas pourtant de trouver qu'il y a long-tems que j'aurois du vous marquer ma reconnoissance & ma sensibilité, sur la demarche que vous fites pour moi pendant la tenue ou, pour mieux dire, à la fin de cette belle, auguste, & à jamais respectable Assemblée du Clergé. Mais si les deux mains qui vous écrivent aujourd'hui ne vous en ont rien mandé dans le tems, deux de mes autres mains, ou même quatre, ont du vous le mander de ma part, & en même tems quelle a été mon inquietude sur vous. Elle étoit telle que peu s'en falloit que je ne me repentisse de vous avoir envoyé le papier; car je n'étois pas moins en peine du danger auquel il vous exposoit, que j'étois aise de l'usage que vous aviez eu le courage & la generosité d'en faire. Dieu pour qui vous vous exposez, & qui ne permet pas que le Diable ni certaines gens fassent tout le mal qu'ils voudroient bien faire, vous a tiré de ce peril. Gloire & louanges lui en soient rendues. Mais je ne crois pas qu'il ait voulu encore rendre la paix à son Eglise, ni faire cesser les persecutions que nous souffrons depuis si long tems. Je suis très convaincu qu'au moins on les diminueroit, & qu'on les adouciroit beaucoup si on se servoit d'un moyen que j'ai souvent chargé deux de mes mains de vous mander, & qu'elles vous manderent encore l'ordinaire dernier. Je ne suis pas le seul à qui il soit venu en pensée, ni le seul qui le juge très efficace.

Il me semble encore que les enfans de tenebres, qui sont ordinairement plus prudens dans leurs affaires que les enfans de lumiere, auroient mieux profité que nous n'avons fait des dernieres conjonctures. Mais si nous souffrons dans le tems, nous sommes soutenus par l'esperance d'être consolés dans l'éternité.

J'ai reçu le très riche joyaux * que vous m'avez envoyé par M.*** J'espere m'en bien parer la nuit du 24. au 25. de ce mois. Je vous rends mille graces d'un si beau present.

* Une aube du P. Quesnel.

LETTRE CXLIV.

A M. l'Evêque de RIEZ. *Il loue son zele & sa pieté: il l'invite à se joindre aux Prelats qui devoient écrire à Benoît XIII. pour lui faire connoître les maux de l'Eglise.*

1725.

IL y a long-tems, Monseigneur, que je souhaite d'être en relation avec vous, & que vous augmentez le desir que j'en ai par les temoignages d'amitié pour moi que vous voulez bien donner à M.*** Ce que me mande ce saint Prêtre sur les grandes choses que vous faites dans votre Eglise & dont il est le temoin, me remplit d'une joie & d'une consolation que je ne puis vous exprimer; & je benis Dieu de toute l'étendue de mon cœur d'avoir accordé à l'Eglise dans ces tems malheureux qu'on peut appeller avec raison la lie des siecles, un Pasteur qui fait revivre le zele, le desinteressement & la pieté de ses premiers Evêques.

Mais votre amour pour l'Eglise ne se bornera pas là, Monseigneur; & si vous édifiez d'une main les murs de Jerusalem, vous êtes disposé à tenir de l'autre l'é-

1725. pée toute prête pour defendre cette sainte cité contre les attaques de ses ennemis. Ils vous sont connus, Monseigneur, ces ennemis, & ils se montrent maintenant en trop de manieres pour être meconnus. Ennemis de la grace interieure de Jesus-Christ, corrupteurs de la morale, promoteurs du schisme; voilà ceux que l'Eglise souffre dans son sein depuis plus d'un siecle, & qui la dechirent sans cesse. Vous êtes attendri, Monseigneur, des gemissemens de cette sainte Mere, & on m'assure que vous ne seriez pas éloigné de vous unir à nous pour en porter vos plaintes au pere commun des fideles. Je vous envoye donc le modele de Lettre que nous avions destinée pour Innocent XIII. & auquel on n'a fait que des changemens legers, qui ne regardent que la personne du nouveau Pape. Je me flatte, Monseigneur, que ce ne sera ici que le commencement de notre union. Personne ne la desire plus ardemment que moi, parce que personne n'est avec des sentimens plus sinceres & plus respectueux, &c.

LETTRE CXLV.

A M. l'Evêque de TROYES. *En le remerciant de ce qu'il avoit fait dans l'Assemblée du Clergé, il l'exhorte à faire paroître le même courage pour reprimer les entreprises de leurs ennemis communs.*

1725.

JE vous dois mille actions de graces, Monseigneur, pour la generosité avec laquelle vous avez pris ma defense dans l'Assemblée du Clergé. Je n'attendois rien moins de votre amour pour la justice, & de votre zele pour l'honneur de l'épiscopat. L'une & l'autre, je dis la justice & l'honneur de notre Ordre, ont été foulées aux pieds en ma personne; mais ils ont trouvé en la vôtre un vengeur intrepide de l'outrage qui leur a été fait. Vous avez senti, Monseigneur, toutes les consequences d'une demarche aussi irreguliere que l'est celle de l'Assemblée contre M. de Bayeux & contre moi, & vous n'avez pas eu besoin d'être excité pour en arrêter autant qu'il est en vous les mauvais effets. Si cette forme de proceder inconnue aux Payens mêmes, étoit autorisée parmi nous, quel est l'Evêque qui, voulant faire son devoir, pût être en fureté dans son Diocese? On ne s'écarte si grossierement envers M. de Bayeux & moi des regles les plus communes, que parce qu'on sent qu'en les observant on ne pourroit venir à bout de nous chagriner. Or ce que l'on fait aujourd'hui contre nous, dans deux jours on le fera contre vous, Monseigneur. On laisse passer de tels attentats sans s'y opposer. L'amour de la paix, & la crainte de donner occasion à de nouveaux troubles, ont empêché jusqu'à present de se réunir pour faire tête aux ennemis de l'épiscopat. Mais permettez-moi de vous dire, Monseigneur, que tant qu'on ne prendra pas ce parti, ils ne cesseront de travailler à nous opprimer. Ils sont les seuls qui se montrent & qui parlent: c'est ce qui leur donne tant de hardiesse. Mais que ce qu'il y a d'Evêques en France qui gemissent de leur tyrannie, paroissent à leur tour; & dès lors, si nous ne les faisons pas taire, au moins leur ferons-nous baisser le ton.

Vingt Evêques qui auront la verité, la justice & l'innocence de leur côté, se rendront toujours formidables. Et qui empêche que nous ne soyons davantage? C'est une chose qui me paroit aisée à executer, pour peu que nous nous donnions de mouvement les uns les autres. Ce que je connois de la disposition de plusieurs de nos illustres Confreres, me fait parler de cette maniere.

On m'écrit que quelques Evêques de l'Assemblée publient que la demande des Conciles n'aura point de lieu. C'est un leurre pour arrêter le zele des Prelats bien inten-

intentionnés. La conduite de M. de Narbonne à mon égard en est, ce me semble, une assez bonne preuve. A entendre ce Prelat, lorsqu'il arriva à Paris, il n'avoit point été question de moi dans l'Assemblée de Narbonne: j'avois eu peur de mon ombre. Pas un mot de vrai, disoit-il, de tout ce qui étoit rapporté dans ma Lettre circulaire à ce sujet. Ceux à qui il tenoit ce langage n'avoient garde de se persuader qu'il pensât à rien faire dans l'Assemblée generale. Vous l'avez vu, Monseigneur, si ses intentions étoient aussi pures & aussi innocentes qu'il vouloit qu'on le crût. Pour moi j'étois bien assuré de n'avoir rien avancé mal à propos. J'avois été exactement informé de tout par des deputés du premier & du second Ordre. Un d'entre eux m'avoit même laissé par écrit ce que j'ai rapporté dans ma Lettre circulaire. Or cette affectation à publier qu'on ne pense à rien dans le tems qu'on a les plus mauvais desseins, dit beaucoup à qui veut l'entendre. Il me paroit donc très important de ne point prendre ici le change. L'opposition des quatre Prelats de l'Assemblée pourra retarder l'execution des projets concertés; mais si on en demeure là, elle ne les fera pas échouer. 1725.

J'espere, Monseigneur, que vous acheverez votre ouvrage, & que nous vous aurons l'obligation d'avoir contribué plus que personne à nous delivrer de l'esclavage où l'on s'efforce de nous reduire. Encore une fois montrons-nous. Qu'il paroisse qu'il y a encore en France un nombre d'Evêques qui sentent ce qu'ils sont, qui connoissent leurs devoirs, & qui sont resolus de soutenir les droits de leur caractere; & il ne sera pas aisé de nous attaquer.

Vous voyez, Monseigneur, que je vous parle à cœur ouvert. Mais pourquoi sommes-nous Evêques, si ce n'est pour nous opposer comme un mur d'airain à l'injustice & à l'iniquité? Je suis, &c.

LETTRE CXLVI.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il le remercie de ce qu'il a pris sa defense dans l'Assemblée du Clergé, & lui propose les moyens par où on pourroit mettre leurs ennemis hors d'état de rien faire de semblable.*

1725.

J'Ai reçu, Monseigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour me donner avis de ce qui s'est passé dans l'Assemblée du Clergé. Je commence par vous temoigner ma très vive reconnoissance de l'ardeur avec laquelle vous y avez pris mes interêts. J'ai toujours compté sur votre amour pour la verité, aussi bien que sur votre tendresse pour ceux qui la defendent; & je vois bien, Monseigneur, que je ne me suis pas trompé. C'est ce qui me donne la confiance de vous exposer aujourd'hui mes vues, pour ne pas perdre l'avantage que nous pouvons tirer de la demarche si étrange que vient de faire l'Assemblée contre M. de Bayeux & contre moi. Cette demarche revoltant tout le public, il me paroit que les Evêques bien intentionnés ne doivent pas laisser échapper l'occasion de la relever. Voici donc le tems de reprendre le projet dont il a été question ci-devant, & qu'il importe si fort à l'honneur de tout notre Ordre de mettre à execution. Si vous voulez bien vous rappeller ce qui se fit il y a deux ans contre feu M. de Boulogne, & le réunir avec ce qui se fait aujourd'hui contre M. de Bayeux & contre moi, vous verrez, Monseigneur, de quelle importance il est pour tous tant que nous sommes, de mettre fin à de pareilles entreprises. Nous en viendrons à bout si nous nous réunissons, & que nous donnions des marques publiques de l'indignation que nous avons de telles pratiques. On ne s'éleve contre nous avec tant de hauteur & de securité, que parce que l'on voit

1725. que tout le monde se taît, quand on tombe sur quelqu'un en particulier. Si personne n'avoit reclamé dans l'Assemblée pour les interêts de la verité & de la justice, il y a bien de l'apparence que la demande des Conciles auroit été accordée sur le champ. Mais au lieu de quatre qui reclament pour les regles, soyons vingt comme nous pouvons être, & après cela on nous laissera en repos. Je m'attends bien de relever comme il convient toutes les injustices & les irregularités de l'Assemblée contre moi: mais ce n'est pas assez. Nous vivons dans un siecle où le bon droit a besoin d'aide. Si je suis soutenu, j'aurai raison: si je ne le suis pas, je perdrai ma cause. Cependant tout Evêque qui a quelque amour pour la verité, doit voir par ce qui m'arrive, ce qui lui arrivera à lui-même s'il n'y remedie de bonne-heure. Quand on veut perdre un homme, les mechans trouvent toujours assez de Exod. I. 9. 10. pretextes pour en venir à bout. *Ecce populus filiorum Israel multus, & fortior nobis est. Venite, sapienter opprimamus eum ne fortè multiplicetur.* C'est le langage qu'ils ont tenu, & qu'ils tiendront dans tous les tems. Mais puisque nous connoissons leurs desseins, n'oublions rien pour les faire échouer, & nous procurer la liberté qu'ils s'efforcent de nous enlever.

M. de Troyes a fait merveilles. Il étoit bien necessaire que des deliberations de la nature de celles qui ont été prises contre M. de Bayeux & contre moi, ne parussent pas dans les Actes du Clergé n'avoir point été contredites. Le parti que vous avez pris, Monseigneur, d'écrire à M. le Duc pour vous plaindre de ces deliberations, ne peut produire aussi qu'un très bon effet. Je suis sûr que nos ennemis ne s'attendoient point à trouver cette opposition. Continuez, je vous en conjure. Vous avez trop bien commencé pour ne pas achever. Je me repose de tout sur votre zele & votre vigilance. La cause dont vous prenez la defense est trop juste, pour ne pas esperer que Dieu benira vos travaux, & leur donnera tout le succès que vous desirez. Je suis, &c.

LETTRE CXLVII.

A M. l'Evêque de BAYEUX. *Il releve les defauts de la deliberation de l'Assemblée du Clergé contre eux, & fait sentir la necessité d'en prevenir les suites.*

1725.

JE ne m'attendois pas, Monseigneur, de partager avec vous l'outrage que l'Assemblée du Clergé vient de me faire en me condamnant sans m'avoir entendu. Il y a lieu de s'étonner qu'elle vous ait enveloppé dans la même injustice. Par là elle fait connoître sensiblement à tout le monde, quel est l'esprit qui l'anime, & ce que l'on doit juger de la sagesse & de la maturité de ses deliberations. Qu'il est triste, Monseigneur, que nous soyons obligés de reprocher à une nombreuse Assemblée d'Evêques, de violer sans menagement des regles que Act. XXV. 16. les Payens mêmes respectoient envers les plus criminels! *Non est Romanis consuetudo damnare aliquem hominem, priusquam is qui accusatur præsentes habeat accusatores, locumque defendendi accipiat ad abluenda crimina.* Quel est notre crime? Où sont nos accusateurs? C'est ce qu'on ne dit point. On veut que nous soyons regardés comme coupables, sur cela seul que l'Assemblée le prononce.

Mais ce qu'il y a de singulier par rapport à moi, c'est qu'on me donne pour juges mes parties mêmes. J'accuse dans ma Lettre circulaire M. l'Evêque de Soissons d'avoir falsifié la Bulle du Jubilé de Benoît XIII. dans un point essentiel, & d'avoir pris la defense de cette proposition impie du Pere Assermet: *Je dis que Dieu est tout-puissant sur le cœur de l'homme, mais non pas à l'égard du salut éternel.* Cependant c'est ce Prelat que l'Assemblée met au nombre des Commissaires qu'elle choisit pour examiner mes Ecrits & en dresser le rapport. Il est vrai que je n'ai

n'ai point nommé M. l'Evêque de Soissons dans ma Lettre circulaire; mais les choses dont je l'accuse sont si publiques, que personne ne pouvoit ignorer que c'étoit de lui dont je voulois parler. 1725.

On ne pouvoit ignorer non plus que c'étoit M. l'Evêque de Chartres que j'avois en vue, quand j'ai dit qu'il y avoit un Evêque qui avoit retranché de la Bulle de Benoît XIII. des termes essentiels, & tirés de l'Ecriture, pour n'être pas obligé de confesser la toute-puissance de Dieu sur le cœur de l'homme. Cependant on a reçu le temoignage de ce Prelat contre moi dans l'Assemblée, & il ne paroit pas qu'il se soit retiré, quand il a été question d'opiner sur ce qui me concernoit.

M. l'Archevêque de Rouen, chef de la Commission, en examinant ma Lettre circulaire, a dû aussi y remarquer un article important qui regarde un Curé de son Diocese, le sieur le Roux. Je m'y plains hautement de ce qu'on laisse en place, & dans un Benefice considerable à charge d'ames, un homme chassé pour sa mauvaise doctrine de la Faculté de Theologie de Paris, condamné par celles de Reims & de Nantes, & degradé par l'Université de Paris du titre de Maître ès arts. Le reproche que je fais à cet homme, c'est d'avoir enseigné une doctrine abominable, qui ne tend à rien moins qu'à aneantir le premier precepte du Decalogue. Cependant, comme si ce que je dis ne meritoit pas qu'on y eût aucun égard, toute l'attention de M. l'Archevêque de Rouen se tourne contre moi, qui ne suis certainement point son justiciable; & il ne se donne point le moindre mouvement pour faire retracter un Prêtre de son Diocese qui merite la deposition, & que l'on auroit condamné dans des siecles plus heureux que le nôtre à faire penitence le reste de ses jours dans un monastere.

Qui ne croiroit, en voyant Messieurs les Commissaires du Bureau de doctrine si ardens contre la distinction du fait & du droit, & si indifferens sur les plaintes que je fais dans ma Lettre circulaire: qui ne croiroit, dis-je, que ces Messieurs sont persuadés qu'il est beaucoup plus important à l'Eglise d'empêcher qu'on ne doute d'un fait non revelé, que non pas de savoir si on est obligé de rapporter à Dieu toutes ses actions, & si Dieu a l'empire suprême sur tous les mouvemens de notre cœur pour le tourner comme il lui plaît?

En effet, qu'un Evêque en qualité d'interprête de la parole de Dieu, distingue les differentes sortes de soumissions qui sont dues aux choses revelées & à celles qui ne le sont pas, l'Eglise, dit-on, est en peril, la Religion en danger: on ne peut trop se hâter de remedier à un si grand scandale: il faut demander la tenue d'un Concile provincial pour y deposer l'Evêque qui en est coupable: toute distinction, toute explication par rapport à un fait aussi important à l'Eglise que l'est celui de Jansenius, est intolerable. Mais qu'on distingue, qu'on restreigne le premier article du Symbole, & qu'on l'interprete en ce sens que Dieu est tout-puissant sur le cœur de l'homme dans les choses temporelles, mais non pas à l'égard du salut éternel, la Religion n'a rien à craindre de cette distinction impie & blasphematoire. M. l'Evêque de Soissons le soutient ainsi, & l'Assemblée en est si peu allarmée qu'elle depute ce Prelat pour examiner en son nom l'Ecrit même où je lui en fais le reproche.

Qu'un homme aussi decrié que le sieur le Roux continue à se jouer du premier precepte du Decalogue, comme il vient de le faire dans le libelle insolent qu'il a publié contre moi; qu'il donne à ces paroles: *Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre ame, & de toutes vos forces*, les distinctions, les restrictions, les interpretations les plus folles & les plus extravagantes: qu'il soutienne qu'un homme qui n'a jamais aimé Dieu, non pas même à la fin de sa vie, sera sauvé en vertu d'un pretendu acte de charité interpretatif, parce que cet homme après avoir reçu l'absolution sacramentelle n'ayant que l'attrition, est tombé en

1725. en delire, & est mort en cet état: qu'il ajoute à ses anciennes erreurs sur l'amour de Dieu, une nouvelle erreur par rapport à l'infaillibilité de l'Eglise dans les faits non revelés: qu'il accuse de mauvaise-foi & d'avoir trompé le Pape & l'Eglise, des Evêques d'une sincerité à l'épreuve de tout, & dont Dieu a manifesté la sainteté par des miracles éclatans operés à leur tombeau: qu'il fletrisse, qu'il deshonore l'épiscopat en ma personne, en me traitant avec une impudence & une effronterie dont il n'y a qu'un homme comme lui qui soit capable; tout cela ne fait aucune impression sur Messieurs les Commissaires ni sur l'Assemblée. Qu'importe que l'on dispute à Dieu ses droits inalienables sur le cœur de l'homme, & que l'on se rende coupable de toutes sortes d'excès, pourvû que les fideles soient persuadés qu'un Evêque mort depuis quatre-vingts dix ans dans le sein de l'Eglise a enseigné dans un gros Livre latin cinq heresies que personne ne soutient, & que tout le monde fait profession de detester?

Plus j'y pense, Monseigneur, moins je reviens de mon étonnement, en considerant ce qui se passe sous mes yeux. D'un côté le Pape touché des maux de l'Eglise, & qui est persuadé interieurement du danger où se trouve la verité, veut autoriser XII. Articles dans lesquels on rejette la doctrine pernicieuse de l'équilibre, & où l'on remet en honneur le premier & le plus grand des commandemens; & malgré les engagemens qu'il a pris, on l'empêche de donner à l'Eglise cette consolation; on lui fait écrire de toutes parts pour arrêter son zele; on va même, dit-on, jusqu'à le menacer de se separer de sa communion s'il passe plus avant. D'un autre coté des Evêques allarmés des erreurs qu'on debite sous leurs yeux, croyent devoir censurer par des Mandemens publics les auteurs temeraires qui les enseignent: ces Mandemens sont fletris à Rome, tandis qu'en France l'Assemblée du Clergé prend des mesures pour interdire de ses fonctions l'un de ces Evêques, vous-même, Monseigneur, & cela sans donner aucune marque d'improbation contre les erreurs proscrites par les Mandemens, & contre mille autres excès de cette nature. Le croiroit-on, si on n'étoit forcé de le voir?

Que repondrons-nous maintenant aux heretiques qui nous insultent, & qui declarent qu'ils ne peuvent se réunir avec une Eglise où l'on renverse impunement le premier article du Symbole, & le premier commandement de Dieu? Que repondrai-je moi-même en particulier à vingt-mille nouveaux convertis que j'ai dans mon Diocese, & qui pretendent me prouver, par ce qui m'arrive aujourd'hui, que l'Eglise Romaine étend son infaillibilité jusques sur des choses qui n'appartiennent point à la revelation? Comment pourrai-je achever de faire tomber leurs prejugés contre l'autorité de l'Eglise, quand ils me soutiendront qu'on n'exige pas seulement parmi nous la créance interieure des dogmes decidés, mais qu'on l'exige même des faits non revelés, en vertu & par la seule autorité de l'Eglise?

Est-il donc de l'interêt de l'Eglise de mettre de nouveaux obstacles à la réunion des heretiques? Est-il de l'interêt de l'Etat de fomenter les prejugés de cette multitude innombrable de nouveaux-réunis qui sont en France, qui pour la plûpart ont le cœur encore ulceré contre nous, & qui ont un besoin infini qu'on travaille à refermer leurs plaies, & non pas qu'on les aigrisse, & qu'on les rende plus incurables que jamais?

Si quelque chose les soutient contre le scandale que leur a causé la Bulle *Unigenitus*, c'est d'avoir vu des Evêques s'opposer à l'acceptation de cette Bulle, & deferer toute cette affaire au tribunal de l'Eglise universelle. Mais aujourd'hui qu'ils voyent ces Evêques persecutés, & que sous differens pretextes on cherche à leur faire leur procès, & à les interdire ou à les deposer, à quoi n'expose-t-on pas leur foi chancelante? Sous pretexte de remedier à des maux qui ne sont

point,

point, on en cause d'infinis dans mon Diocese & dans les autres. On veut, dit-on, venir au secours de la Religion; & on ne s'apperçoit pas qu'on la ruine dans le cœur d'un grand nombre de personnes qui, ne pouvant concilier avec le christianisme toutes les injustices qu'elles voyent, prenent le parti de douter de tout, & tombent dans l'irreligion. Je n'exagere point: vous le savez, Monseigneur. Pour peu qu'on soit obligé de voir le monde, on a la douleur d'y trouver à chaque pas de tristes exemples de ce que je dis. Quand les scandales sont si grands, il faut une foi peu commune pour n'en être pas ébranlé. Or tous ne l'ont pas, cette foi: *Non enim omnium est fides.* 1725. 2. Thess. III. 2.

Je voudrois, Monseigneur, être à portée de faire valoir ces raisons & mille autres semblables, pour exciter le zele des Prelats bien intentionnés, & leur faire sentir les consequences de la demarche inouie de l'Assemblée contre nous. Mais vous le ferez mieux que moi, & je m'estime heureux de ce que mes interêts sont maintenant réunis avec les vôtres d'une maniere si intime & si étroite. C'est un prejugé avantageux pour la cause que nous defendons, & qui me donne lieu d'esperer que nos ennemis ne remporteront de toute cette indigne manœuvre que la confusion qui leur est due. Je suis avec respect, &c.

LETTRE CXLVIII.

A M. l'Evêque d'Auxerre. *Il se réjouit de l'opposition de ce Prelat à toute acceptation de la Bulle. Il fait voir qu'on ne peut la reconcilier avec les XII. Articles; & que le Pape n'osant les soutenir, les Evêques n'en sont que plus obligés à les defendre.*

1725.

Je reçois toujours avec un nouveau plaisir, Monseigneur, les Lettres que vous me faites l'honneur de m'écrire. Mais les assurances que vous avez bien voulu me donner depuis votre derniere, que vous n'êtes point entré dans le projet d'accommodement, & que vous êtes très éloigné de recevoir la Bulle *Unigenitus*, me remplissent de consolation, & me causent une joie que je ne puis exprimer. Je ne vous dissimulerai point que j'avois été sensiblement affligé des bruits contraires qu'on avoit repandus à ce sujet. Y auroit-il donc encore un retranchement parmi les Evêques, me disois-je à moi-même? La seduction n'est-elle pas assez grande, & faut-il que notre foi soit mise sur ce point à de nouvelles épreuves? Je benis Dieu de ce que ces bruits ne se sont pas trouvés veritables, & de ce qu'il a bien voulu detourner de dessus son Eglise un aussi grand malheur.

C'est en ce sens, Monseigneur, que je vous prie de prendre ce que j'ai dit dans ma precedente, que je ne pouvois m'empêcher de benir Dieu de ce qu'il avoit fait échouer le dernier projet d'accommodement. Jamais je n'ai pretendu qu'il falloit benir Dieu de ce qu'il a permis que le Pape n'ait pas approuvé les XII. Articles, comme il semble que vous me l'imputiez; mais de ce qu'on n'avoit pas réussi dans le projet que l'on avoit formé de faire recevoir la Constitution à l'aide des XII. Articles. Je sai l'avantage que la bonne cause auroit tiré de la publication de ces Articles; mais je sai aussi qu'il ne nous étoit pas permis de nous le procurer par un aussi grand mal que l'acceptation de la Bulle *Unigenitus*.

En cela, Monseigneur, je fais gloire de penser bien differemment de ces personnes si éclairées, qui soutiennent, dites-vous, que le vrai moyen de faire tomber la Bulle dans le puits, est de l'identifier avec les XII. Articles & le Bref aux Dominicains; pretendant qu'alors les Molinistes n'en demanderoient plus l'acceptation parce qu'ils y trouveroient la condamnation de leur doctrine, & que les Appellans ne la recevroient pas parce qu'ils croiroient que la Bulle ne peut jamais être identifiée avec de bonnes explications. Il

1725. Il est bien triste, Monseigneur, que des gens éclairés donnent dans de pareilles illusions. Heureux ceux qui n'ont pas assez d'esprit pour former de tels projets! La prudence du serpent est recommandée dans l'Ecriture; mais il faut qu'elle soit jointe à la simplicité de la colombe. Quel est le but des personnes dont nous parlons? Leur dessein est de *faire tomber la Constitution dans le puits*. Il faut donc qu'ils la regardent comme bien mauvaise, puisqu'ils croyent qu'on ne peut rendre de service plus important à l'Eglise que de la couler à fond & de la noyer. Mais si cela est, comment peuvent-ils se persuader que le moyen d'en venir à bout soit de *l'identifier* avec la verité? Depuis quand est-il permis d'allier le vrai avec le faux, le bon avec le mauvais, le saint avec le profane? A la Chine les Jesuites font tous leurs efforts pour identifier l'idolatrie avec l'Evangile. Leur dessein est de faire tomber par ce moyen l'idolatrie dans le puits. Ces personnes si éclairées que vous connoissez, Monseigneur, voudroient-elles approuver la conduite des Jesuites sur ce point? Je n'ai garde de leur faire l'injure de les en soupçonner. Mais n'est-ce pas ici la même chose à proportion? Je ne trouve pas qu'il soit plus difficile d'identifier les idolatries Chinoises avec l'Evangile, que la Constitution avec la verité.

Quoiqu'il en soit, dites-vous, Monseigneur, il n'y a plus à deliberer sur cette affaire, puisque tout le monde convient que depuis l'Arrêt du Conseil du 2. Juin le Pape ne peut plus approuver les XII. Articles condamnés à être supprimés & lacerés.

Permettez-moi de vous demander, Monseigneur, pourquoi l'on veut que le Pape ne puisse plus approuver les XII. Articles. S'ils renferment des verités importantes, faut-il que le Pape les abandonne, parce que les ennemis de la verité ont surpris un Arrêt du Conseil qui les fletrit? Que l'accommodement soit devenu impratiquable par l'Arrêt du Conseil du 2. Juin: qu'il soit tombé dans le puits, au lieu d'y avoir fait tomber la Bulle; cela ne me surprend point. Tel a été & tel sera le sort de tous les projets de cette nature. La politique les enfante, la politique les detruit. Il ne faut pas s'attendre que Dieu donne sa benediction à des œuvres, où la sagesse de l'homme est plus consultée que celle de Dieu.

Mais si l'Arrêt du 2. Juin a rompu les mesures que l'on avoit prises pour faire recevoir la Bulle *Unigenitus* avec les XII. Articles, je ne vois pas que le Pape en soit plus dispensé d'autoriser ces mêmes Articles en particulier. Leur sort ne doit point suivre celui de l'accommodement projetté. L'accommodement est l'œuvre de l'homme; mais les Articles, si on en excepte quelques-uns qui me paroissent foibles, qui ne decident rien, & dont les ennemis de la verité peuvent abuser, ces Articles, dis-je, doivent être regardés comme l'œuvre de Dieu.

S'il étoit vrai que le Pape ne pût plus les approuver, nous ne pourrions plus nous-mêmes les soutenir. Ainsi il ne seroit plus permis de nous élever contre la doctrine pernicieuse de l'équilibre, ni d'établir la necessité de rapporter à Dieu toutes ses actions. Il faudroit éviter de parler comme font les Articles & dans le même sens, sur la foi au Mediateur, sur le delai de l'absolution, sur l'excommunication. En un mot il faudroit renoncer aux verités principales de la Religion; ce qui fait horreur. Je n'ai donc garde de penser, Monseigneur, que le Pape ne puisse plus approuver les Articles depuis l'Arrêt du 2. Juin; au contraire je l'y crois plus obligé que jamais. Les efforts qu'il voit qu'on fait pour opprimer une doctrine qu'il sait être très orthodoxe, doivent être pour lui un motif indispensable de l'appuyer de toute son autorité. C'est ce qu'on ne peut lui representer trop fortement. Et si, ce qu'à Dieu ne plaise, les ennemis de la saine doctrine prevalent, & empêchent, comme ils ont deja fait, qu'on ne soit écouté; c'est à nous, Monseigneur, à prendre des mesures efficaces pour faire nous-mêmes ce que le

Pape ne fait point. Il faut nous réunir pour prendre la defense des Articles; faire connoître à tous les peuples que c'est pour les grandes verités qu'ils renferment que nous sommes persecutés; defier nos ennemis d'y souscrire; prendre avantage de leur refus; les denoncer à toute l'Eglise, & ne point se lasser de combattre jusqu'à ce que nous ayons remporté la victoire, qui ne peut nous manquer. 1725.

Loin de faire aucune avance prejudiciable à la verité, comme on en a deja tant fait, si la Cour de Rome continue de s'opposer aux bonnes intentions du Pape, & de mettre obstacle à la publication des Articles, il faut l'en reprendre à la face de toute l'Eglise; lui reprocher la protection qu'elle donne à l'erreur, en écrivant sous le nom du Pape des Brefs pleins d'éloge à des Evêques convaincus d'avoir enseigné des erreurs palpables, tandis qu'elle n'écrit que des duretés à ceux dont la doctrine est irreprehensible. Il faut rappeller ce qui s'est fait sous le pontificat d'Innocent XIII. où les Ordonnances de Messeigneurs les Evêques de Bayeux & de Rhodez qui condamnoient des maximes abominables avancées par des Jesuites, ont été elles-mêmes condamnées; montrer l'acception que la Cour de Rome fait des personnes, & son étrange partialité en ce qu'elle exige aujourd'hui de M. le Cardinal de Noailles la retractation d'une Instruction pastorale, dont la doctrine est saine & orthodoxe, tandis qu'elle n'a pas fait la moindre demarche pour obliger les Jesuites Cabrespine & Charly à retracter les horreurs & les abominations qu'ils ont enseignées à Rhodez, quoiqu'elle n'ait pu ignorer l'opiniatreté de ces Jesuites à soutenir leurs maximes detestables.

Si nous faisons cela, Monseigneur, nous mettrons Rome dans la necessité de parler. Il faudra qu'elle s'explique; elle sera obligée de faire son apologie, & nous la forcerons d'être sur la defensive avec nous.

J'admire que M. le Cardinal de Noailles ait eu assez de bonté pour ne pas profiter de l'avantage que lui donnoit la cause qu'il defendoit. Rome étoit en faute, & non pas lui. Cependant c'est lui qui est aujourd'hui le suppliant, & Rome qui lui fait la loi. Mais avec quelle dureté! Tout le monde voit avec indignation qu'on a moins d'égard à Rome pour ce Cardinal, qu'on n'y en a pour d'infames corrupteurs de la morale de Jesus-Christ.

Il en seroit de même de nous, Monseigneur, si nous nous humilions devant une Cour qui prend avantage de tout, & qui ne montre jamais plus de fierté que lorsqu'elle a plus de tort, & qu'elle est plus en faute: *Mihi illud Diomedis subit dicere: Ne preceris, quoniam vir est superbus. Nam proculdubio cùm lenius tractantur elati animi, solito insolentiores plerumque fieri solent.* C'est ce que disoit S. Basile du Pape Damase, & des Occidentaux; & c'est ce qu'il faut dire aujourd'hui, non de Benoît XIII. qui est un homme de bien & qui a de bonnes intentions, mais de sa Cour qui est imperieuse, & qui veut dominer sur notre foi. Epist. 239. nov. edit. 239. n. 2.

On se trompe si on croit qu'il y ait quelque chose à attendre de cette Cour. Son opposition au bien est trop marquée pour esperer qu'elle le favorise. Non seulement on n'y connoit point la verité, mais on ne peut pas même souffrir qu'on l'y fasse connoître. Mettons donc avec le même saint Docteur toute notre confiance dans le Seigneur, & n'attendons de secours que de lui. *Etenim si Dominus sit nobis propitius, quonam alio adminiculo indigemus? Si autem ira Dei permanserit, quale nobis auxilium ab Occidentalium supercilio & fastu aderit, qui veritatem, neque norunt, neque discere sustinent?* Je suis avec respect, &c. Ibid.

1725.

LETTRE CXLIX.

A M. SAUVAGE (a) *Prêtre du Diocese de Boulogne. Il le confirme dans ses bons sentimens par rapport à la signature du Formulaire.*

1725.

J'Ai reçu, Monsieur, la Lettre que vous m'avez écrite pour m'exposer vos peines, touchant la demarche qu'on vous a conseillé de faire par rapport à la signature du Formulaire. Vous avez raison de regarder cette demarche comme une faute dont vous devez vous humilier devant Dieu. Il paroit neanmoins qu'il y a eu plus de simplicité de votre part que de dessein de mal faire. Je suis très édifié de la maniere dont vous la reparez. Dieu qui fait tirer le bien du mal même, s'en servira pour vous rendre plus ferme & plus circonspect à l'avenir. Je reçois assez de temoignages de differens Dioceses touchant la signature du Formulaire; mais j'avoue que ceux qui me viennent du Diocese de Boulogne, me font un plaisir particulier. J'étois trop uni avec le saint Evêque qui vous a été enlevé, pour ne pas ressentir une très grande consolation de la fidelité que Dieu donne à un nombre considerable de Ministres qu'il a laissés après lui. Je vous exhorte à jetter souvent les yeux sur ce grand modele. Quel avantage n'en tirerez-vous pas pour vous animer dans la pratique des vertus ecclesiastiques, & vous affermir
Heb. XIII. 7. dans l'amour de la verité! *Mementote præpositorum vestrorum qui vobis locuti sunt verbum Dei, quorum intuentes exitum conversationis imitamini fidem.* Je me recommande à vos prieres & suis très tendrement, &c.

LETTRE CL.

A M. l'Evêque de BABYLONE. *Il le remercie de son* APOLOGIE, *& en loue la moderation.*

1725.

J'Aurois repondu plutôt, Monseigneur, à la Lettre que vous me fites l'honneur de m'écrire le 12. Juillet, si j'eusse reçu l'*Apologie* que vous m'y annonciez. Cette excellente piece ne m'a été remise entre les mains que depuis quelque tems; & je profite du premier moment que j'ai de libre pour vous en remercier, & vous temoigner l'estime très particuliere que j'en fais. Je puis dire que j'ai été consolé & édifié en même tems. Cent fois j'ai beni Dieu, en la lisant, de ce qu'il donnoit à son Eglise en votre personne un Evêque digne d'un siecle plus heureux que le nôtre. Quel traitement que celui que vous souffrez, Monseigneur! Mais aussi quel courage que celui dont vous nous donnez l'exemple! Ce que j'admire le plus en vous, c'est la douceur & la patience avec laquelle vous supportez tant de tribulations. Il ne paroit pas qu'on puisse rien ajouter aux épreuves par lesquelles Dieu vous fait passer. Elles sont pour un Evêque innocent ce qu'il y a de plus humiliant & de plus douloureux. Cependant au milieu de tous vos maux, vous ne laissez rien échapper que vos ennemis puissent vous reprocher. Si vous vous plaignez, vous le faites avec une moderation & des menagemens, qui montrent combien la charité est enracinée dans votre cœur. Vous ne savez ce que c'est que de repousser les maledictions dont on vous charge par d'autres maledictions. Rien de plus fort, mais en même tems rien de plus mesuré que
Job. I. 22. ce que vous avancez pour votre justification. *In omnibus his non peccavit Job labiis suis, neque stultum quid contra Deum locutus est.* Con-

(a) [Cet Ecclesiastique est mort en odeur de sainteté à Mery près de Pontoise, Diocese de Paris; & on rapporte plusieurs miracles operés à son tombeau.]

Continuez, Monseigneur, à nous donner de tels exemples de vertu. Nous en avons un extrême besoin dans le siecle malheureux où nous vivons. Dieu vous a destiné pour de grandes choses, & ce que vous avez fait jusqu'à present montre que vous avez repondu parfaitement à votre vocation. A lui seul la gloire en soit rendue : *Gratias Deo super inenarrabili dono ejus.* Je suis avec respect, &c. 1726. 2. Cor. IX. 15.

LETTRE CLI.

*A M. *** Il demande un certificat en bonne forme de l'état de Madame la Fosse, afin de fermer la bouche aux Calvinistes & aux Constitutionnaires. Il parle d'une Lettre du Cardinal de Noailles au Pape, d'un Ouvrage sur l'Eglise, & de deux Lettres pastorales qu'il venoit de publier.*

A Montpellier le 20. Janvier 1726.

Il y a assurement, Monsieur, bien de l'indiscretion à moi d'abuser autant que je fais de votre patience, & de vous fatiguer si souvent de mes Lettres. J'espere que vous me pardonnerez mon importunité, sur la parole que je vous donne de m'en corriger si vous le souhaitez.

Je veux vous dire que nos Constitutionnaires & nos Calvinistes sont parfaitement d'accord pour nier le miracle de Madame la Fosse. La preuve que ce miracle est faux, disent-ils, & sur tout les premiers, & que le soulagement que la Dame la Fosse a ressenti dans ses maux étoit un effet purement naturel, c'est qu'elle est retombée dans l'état où elle étoit. D'autres disent qu'elle est morte : entre autres un grand Marquis d'Ampus arrivé il y a cinq ou six jours venant de Paris, qui l'a tuée impitoyablement. Son voyage à Versailles est une sornette inventée par les amis de M. de Montpellier, qui l'entretiennent dans ces erreurs par ces sortes de contes saugrenus. Toutes ces gentillesses se debitent parmi le peuple & les Curés de la campagne, pour decrier ma Lettre pastorale sur ce miracle. Je voudrois fort *ad obstruendum os loquentium iniqua*, que si Dieu a conservé la vie & la santé à cette pieuse Dame jusqu'au jour que vous recevrez ma Lettre, vous pussiez m'en envoyer un bon certificat en forme probante, non du Curé qui seroit très suspect ici, mais du Commissaire de quartier avec des temoins, ou de tel autre Magistrat public, à qui il appartient de donner des certificats de vie. Si vous pouvez me faire ce plaisir, il n'y faut pas perdre de tems. Tom. 2. pag. 1. Ps. LXII. 12.

Il seroit bien necessaire que nous eussions la belle Lettre de M. le Cardinal de Noailles au Pape dont on parle tant. Ne pourriez-vous point nous l'envoyer?

Je suis ravi qu'on se soit determiné à travailler à l'Ouvrage dont vous me parlez dans une de vos dernieres Lettres, que je souhaitois depuis long-tems. Il vaut mieux l'avoir tard que jamais. Mais je suis persuadé que s'il eût paru il y a quelques années, il eût fait bien du bien. J'espere que vous me manderez quel accueil Paris aura fait aux deux Lettres pastorales. On ne s'est jamais attendu à une approbation generale. Les Constitutionnaires d'ici disent, que les plus grands ennemis de l'Evêque de Montpellier ne pouvoient jamais venir à bout de lui faire tant de mal qu'il s'en est fait lui-même par ces deux pieces. Je ne sai si on peut dire qu'un homme à qui on veut faire le procès, se fasse beaucoup de mal en se defendant par de bonnes & solides raisons. Si elles couvrent ses adversaires de confusion, sa cause en devient-elle plus foible & plus mauvaise pour cela? L'Inst. sur l'Eglise, de M. de Senez, publiée en 1727.

1726.

LETTRE CLII.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il lui parle du Mandement de M. de Saintes contre les XII. Articles, & de l'obligation où sont les Evêques de repousser l'erreur.*

Le 31. Janvier 1726.

IL y a huit jours, Monseigneur, que je me proposois de repondre à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, lorsque j'appris qu'il y avoit en cette ville un exemplaire d'un Mandement de M. l'Evêque de Saintes contre les XII. Articles. Cela me fit prendre la resolution de surseoir ma reponse, jusqu'à ce que j'eusse vu cette étrange piece. Je prevoyois bien qu'elle me donneroit occasion de m'en entretenir avec vous, & que ce que j'aurois à dire alors, feroit beaucoup plus important que ce que l'on a coutume de repondre à une Lettre d'honnêteté & de compliment. Je ne doute point, Monseigneur, que ce Mandement ne soit très public dans Paris, & que vous n'ayez vu ce qu'il contient. Je doute encore moins de l'impression qu'il aura faite sur vous. Qui peut lire sans horreur la maniere dont on s'y éleve contre les verités les plus palpables de la Religion? Il faudroit avoir renoncé à tous les sentimens du christianisme, pour n'être pas frappé d'un si grand scandale. Je ne vous demande donc point, Monseigneur, ce que vous pensez de cet affreux Mandement; mais je prends la liberté de vous demander si vous croyez que des Evêques puissent se taire après l'avoir lu. Dira-t-on encore qu'il n'y a point de division parmi nous sur la substance de la foi, & que nul n'a pris le parti de l'erreur? Voilà l'heresie du peché philosophique soutenue hautement par M. l'Evêque de Saintes, le premier commandement de Dieu aneanti, les maximes de l'Evangile traitées d'ouvrages de tenebres. Si après cela on demeure dans l'inaction, je ne sai plus ce qui est capable de remuer les Evêques. Pour moi je ne crains point de le dire: Quiconque ne se reveillera point à ce bruit, je le tiens pour mort, quoiqu'il ait la reputation d'être vivant; & je le regarde comme un sel affadi qui n'est bon qu'à être foulé aux pieds.

Il ne falloit pas avoir les yeux bien perçans pour voir que les Jesuites depuis plus d'un siecle travaillent sans relache à établir le Pelagianisme sur les ruines de Act. XX. 24. l'Evangile de la grace de Dieu. Tant de troubles qu'ils ont excités dans l'Eglise, tant de persecutions qu'ils n'ont cessé de faire aux plus gens de bien en les decriant faussement comme heretiques, devoient rendre les Evêques attentifs aux demarches de ces hommes de discorde & de dissension. Mais par un jugement de Dieu bien terrible pour l'épiscopat, la plûpart sans le vouloir ont travaillé à donner du corps aux calomnies des Jesuites, en supposant avec eux qu'il y avoit en France une Secte très dangereuse, qui soutenoit les dogmes condamnés dans les cinq propositions; au lieu qu'il falloit que tout le zele se réunît contre les Jesuites mêmes, dont les erreurs soutenues avec opiniatreté demandoient qu'on ne leur fît aucune grace. Si on avoit pris ce parti, l'erreur n'auroit pas fait le progrès qu'elle a fait: jamais la Bulle *Unigenitus* n'auroit osé se montrer; & nous n'aurions point aujourd'hui la douleur de voir des Evêques prêcher sur les toits l'heresie de Pelage.

Mais puisque Dieu a permis pour nos pechés que nous soyons spectateurs d'un si grand scandale, au moins qu'il ne soit pas dit que nous en soyons spectateurs oisifs. Jamais l'erreur ne s'est montrée avec plus d'impudence. La crainte qu'elle a de se voir condamnée, lui fait faire les derniers efforts pour parer le coup. Mais c'est cela même qui doit nous animer davantage à la combattre. Puisqu'elle a l'audace de se montrer si à decouvert, elle nous met en état de la frapper plus

plus rudement. L'occasion ne peut être plus avantageuse, & je suis bien resolu de ne la pas manquer. Je ne puis me persuader que plusieurs de nos illustres confreres ne fassent la même chose; mais quand je serois seul, loin de me croire dispensé de parler, je m'en croirois obligé de le faire plus hautement. Les Constitutionnaires de ce pays-ci debitent que M. l'Evêque de Nîmes a assuré que l'exemple de M. de Saintes sera suivi de vingt autres Prelats: nouveaux motifs pour nous de ne pas demeurer dans l'inaction. Certainement voici une conjuration des plus fortes pour bannir la verité de dessus la terre. Malheur donc, malheur à nous, si nous ne nous y opposons de tout notre pouvoir. Non, il ne peut nous être permis de nous donner un moment de repos, tant que la verité sera dans l'humiliation où elle est; & il n'y a rien que nous ne soyons obligés de faire pour la tirer de l'opprobre dont ses ennemis s'efforcent de la couvrir: *Si dedero somnum oculis meis, & palpebris meis dormitationem, & requiem temporibus meis, donec inveniam locum Domino, tabernaculum Deo Jacob.* Ps. CXXXI. v. 4.

1726.

Voilà, Monseigneur, notre devoir bien marqué dans ces paroles du Prophete-Roi. Demandons à Dieu qu'il nous fasse la grace de le remplir fidelement. J'attends sur cela, Monseigneur, l'honneur de votre reponse. Votre amour tendre & sincere pour l'Eglise m'assure par avance qu'elle sera telle que je la puis desirer. Je suis avec respect, &c.

LETTRE CLIII.

A M. du Saussoy *Docteur de Sorbonne, au sujet d'un Ecrit sur le Formulaire qu'il lui avoit communiqué. Il l'exhorte à écrire contre M. de Saintes en faveur des XII. Articles.*

Le 31. Janvier 1726.

Enfin je suis en état, Monsieur, de vous marquer ce que je pense de l'Ouvrage que vous avez bien voulu m'envoyer. Je ne puis vous en rendre qu'un temoignage avantageux. L'Auteur ne s'accordant pas entierement avec nous sur tous les principes, il ne pouvoit pas plaider notre cause d'une maniere plus forte qu'il l'a fait. On doit lui savoir gré de tous les menagemens dont il a usé, en supprimant tout ce qu'il pouvoit dire pour établir son sentiment particulier. Et ainsi je suis persuadé que cet Ecrit peut être très utile, en ce qu'il montre l'injustice de ceux qui refusent les signatures expliquées. Cependant je ne sai s'il convient de le faire paroître dans les conjonctures où nous nous trouvons. En mon particulier je ne pourrois consentir à ce qu'il vît le jour dans l'état où il est, à cause de ce qui y est dit pour relever l'injustice qui m'a été faite. Je conviens qu'elle est étrange. Mais la force avec laquelle on s'éleve contre les auteurs de l'Arrêt du 21. Septembre ne pourroit manquer d'attirer de nouvelles persecutions; & je suis bien assuré, Monsieur, que vous seriez très fâché d'y contribuer en rien. Toutes choses ont leur tems; mais il me semble que ce n'est pas celui de donner au public un Ecrit, qui ne manquera pas d'aigrir des personnes qui peuvent nous faire beaucoup de mal, & qui ne sont pas fâchées d'en trouver les occasions.

Un autre motif qui me confirme dans ce sentiment, c'est la demarche que vient de faire M. l'Evêque de Saintes contre les XII. Articles. Son Mandement est quelque chose de si affreux, qu'on doit attirer toute l'attention du public de ce côté là. Les Jesuites seroient charmés qu'un Ecrit comme celui que vous m'avez envoyé, leur donnât occasion de porter la guerre ailleurs, & de faire diversion. Ils surent profiter de la publication du Cas de conscience pour faire tomber sur leurs adversaires la haine qu'on leur portoit alors à cause des affaires de la Chine. Ne tombons pas aujourd'hui dans le même inconvenient. Si en dernier lieu ils ont

1726. ont eu l'adresse de nous jetter sur le Formulaire, parce qu'ils ne trouvoient pas leur compte à nous attaquer sur la Constitution, laissons à notre tour l'affaire du Formulaire puisque nous en trouvons l'occasion, & réunissons toutes nos forces contre le Pelagianisme que M. l'Evêque de Saintes prêche aujourd'hui à decouvert. Je regarde cet évenement comme le plus important qui soit arrivé de la part de nos adversaires depuis la Bulle *Unigenitus*. Tirons-en tout l'avantage que nous pouvons & que nous devons. Vous êtes, Monsieur, plus en état qu'un autre de le faire.* Si vous m'en croyez, ne perdez point de tems. C'est ici où il faut prendre le haut ton, & s'élever avec la force qui convient, quand on a à combattre des erreurs aussi grossieres que celles que veut établir le Mandement en question.

Je ne manquerai pas de vous renvoyer votre Ecrit dès la premiere occasion sure que je trouverai, & je vous prie de m'excuser si je l'ai retenu si long-tems. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE CLIV.

A la Superieure de Sainte Marie de Montpellier. Il lui marque que, ni les menaces de ses dix Religieuses discoles, ni les ordres de la Cour ne l'empêcheront point de ne leur donner pour Confesseurs, que des Ecclesiastiques éclairés, sages, & amateurs de la paix, Appellans ou non Appellans.

A la Verune le 28. *Avril* 1726.

L'Heure du sermon qui m'a appellé ce matin, ma Mere, m'ayant empêché de repondre à vos questions, & n'ayant pu vous aller voir avant mon depart pour la Verune, je prends le parti de vous repondre par écrit, & de vous confirmer les sentimens dans lesquels vous m'avez toujours trouvé à l'égard des dix Religieuses qui refusent de vous reconnoître. Mon intention n'a jamais été de leur refuser des Confesseurs. Toute votre Communauté fait dans quelle condescendance je suis entré sur ce point, & que j'ai même à me reprocher de m'être écarté de l'esprit de vos Constitutions, qui ne vous permettent pas d'avoir des Reguliers pour Confesseurs.

Il est assez connu que le mecontentement de ces dix Religieuses ne vient que de ce qu'elles craignent des Confesseurs prudens & éclairés, qui ne pourroient les autoriser dans l'independance & le mepris de toute subordination, dans lequel elles vivent depuis plus d'une année. Je n'omettrai, ma Mere, aucune des voies de douceur, que je croirai capables de les ramener dans l'obéissance qu'elles vous doivent. Mais je vous dirai bonnement qu'elles s'y prennent fort mal pour obtenir quelque chose de moi. Quand vos Sœurs enverront sans cesse des Memoires pleins de fausseté, & qu'elles n'auront dans la bouche que des menaces, il ne faudra pas s'attendre à de grandes explications de ma part. Ce qui regarde les Confesseurs, est un article sur lequel un Evêque ne doit point entrer en negociation. On ne demande point des Confesseurs la verge à la main; & sur un article aussi libre & aussi independant de toute autorité humaine que celui du choix des Confesseurs, les coups de bâton ne me feront jamais avancer d'un seul pas. Ainsi, tant que vos Sœurs s'y prendront de cette maniere, je m'en tiendrai à la reponse generale que j'ai faite à M. de Bernage. Cette reponse est (car je suis bien aise que vous le sachiez) que je n'ai jamais refusé de donner des Confesseurs, & que si ceux que j'ai offerts ne suffisent pas, je suis prêt d'en donner vingt. M. de Bernage m'a pressé de lui declarer si je n'en donnerois pas de Constitutionnaires, c'est-à-dire des personnes declarées contre moi, qui entretiendront dans l'esprit de ces filles

les leurs idées schismatiques, & qui ne travailleront point à guerir leurs preventions sur la canonicité de votre élection. Or j'ai repondu nettement que des personnes de ce caractere ne me convenoient pas, & n'ai pas cru en devoir dire davantage. Mais pour vous, ma Mere, je vous dirai en même tems que, si je ne puis jetter les yeux sur des personnes en qui je n'ai nulle confiance, je gouterai toujours des Ecclesiastiques sages & instruits que je connoitrai aimer la paix, & d'un caractere propre à la procurer à votre Monastere; & je ne regarderai point s'ils sont Appellans ou non : parmi les vingt que j'ai offert de donner, il y en a qui ne sont point Appellans. 1726.

Je prie Dieu, ma Mere, qu'il entretienne & augmente en vous cet esprit de charité qui vous a animée jusqu'ici au milieu de tant de contradictions. Il sera votre consolation & votre paix. Je vous la souhaite, cette paix, du meilleur de mon cœur. Jesus-Christ nous l'a donnée dans l'Evangile que nous avons lu ce matin à la Messe; & c'est par cette paix qu'il a encouragé ses disciples, & gueri l'incredulité de ceux qui ne le connoissoient pas. Je la souhaite à toute votre Communauté; & en me recommandant sincerement à ses prieres, je vous demande les vôtres en particulier, étant, ma Mere, très parfaitement à vous.

LETTRE CLV.

A M. le Comte de Saint Florentin *Secretaire d'Etat. Sur le même sujet.*

Le 7. Juin 1726.

MONSIEUR de Bernage m'a fait part, Monsieur, de la Lettre que vous lui avez écrite au sujet des Religieuses de la Visitation de cette ville, & dans laquelle vous le chargez de me dire de la part du Roi que, si je persiste à refuser à quelques-unes de ces filles des Confesseurs non Appellans, Sa Majesté donnera des ordres pour les faire sortir de leur Monastere, & les transferer dans d'autres maisons. Comme c'est ici la premiere fois, Monsieur, que j'ai l'honneur de vous écrire, j'avoue que la crainte de vous faire quelque peine m'a fait un peu balancer à vous dire toutes les miennes. Cependant après y avoir pensé devant Dieu, la vue de remplir mon devoir l'a emporté sur toutes les autres considerations. J'ai cru que ce motif seroit bien reçu de vous, & que vous voudriez bien entrer dans la triste situation où je me trouve.

Permettez-moi, Monsieur, de commencer par vous dire que ce qui regarde les Confesseurs ne doit point être un point de negociation entre l'autorité seculiere & l'autorité ecclesiastique, & que c'est un article sacré sur lequel les Evêques ne doivent repondre qu'à Dieu seul.

Si je refusois des Confesseurs, comme on l'a sans doute mandé, j'avoue que je serois en faute. Mais avant que d'ajouter foi à une pareille accusation, n'étoit-il pas de la justice & du bon ordre qu'on s'en fît informer par des personnes non suspectes, & qu'on me fît part des plaintes qu'on faisoit contre moi sur cet article? C'est une justice que le feu Roi de glorieuse memoire avoit coutume de me rendre. Il avoit bien voulu me promettre qu'à l'égard des plaintes que certaines personnes lui portoient quelquefois contre moi, il suspendroit toujours son jugement jusqu'à ce qu'il m'en eût fait part. Et en effet il m'en faisoit avertir quand j'étois dans mon Diocese; & ne me refusoit jamais audience lorsque, me trouvant à Paris, je prenois la liberté de la lui demander. Je dois ajouter, Monsieur, que m'étant fait une loi de lui parler avec sincerité, ce grand Prince étoit toujours demeuré satisfait de mes reponses, les divisions avoient été étouffées dès leur naissance, & n'avoient point alteré la paix dont mon Diocese a joui pendant tant d'années.

Que

1726. Que mon Diocese seroit heureux si on suivoit aujourd'hui la même regle! Les affaires qu'on a si grand soin de grossir tous les jours disparoitroient bientôt. Il n'étoit pas difficile, par exemple, de savoir dès les commencemens ce qu'il falloit penser de l'affaire de Sainte Marie. On vous auroit dit, Monsieur, que cette Communauté, une des plus considerables de cette ville, avoit toujours été très unie, & conduite par le même Confesseur dont les Religieuses étoient contentes; que depuis quelques années certains esprits qui n'aiment que le trouble penetrerent dans cette maison où regnoit la paix, & engagerent plusieurs de ces filles à me demander d'autres Confesseurs. Je ne me suis rendu que trop facile à leurs peines, la condescendance que je voulois qui servît à les guerir, n'ayant fait que les rendre plus inquietes. J'allai même, & je suis encore dans le cas, contre l'esprit de leurs Constitutions, qui leur defendent d'avoir des Reguliers pour Confesseurs; & on a vu dans cette maison en differentes occasions & pour differentes personnes, Ecclesiastiques seculiers, Capucins, Recolets, Grands-Carmes, Carmes dechaussés, outre les Confesseurs ordinaires & extraordinaires. Enfin avant la Lettre que vous écrivites à M. de Bernage pour savoir si je refusois toujours des Confesseurs non Appellans, j'avois deja offert plus de vingt Confesseurs parmi lesquels il y en avoit plusieurs tels qu'on les desiroit. Et comme votre Lettre devoit faire impression & faire douter de la sincerité de ma conduite, on a été obligé de montrer publiquement une liste dans laquelle, pour ces dix Religieuses seulement, je propose plus de Confesseurs qu'il n'y en a dans bien des villes. Je leur en offre à leur choix vingt-six, parmi lesquels il y en a six sur lesquels les preventions les plus outrées ne peuvent mordre. Je suis bien justifié, Monsieur, mais je n'en suis pas moins affligé. Il est bien triste en effet pour un des plus fideles sujets du Roi, & des plus anciens Evêques de son royaume, que je ne puisse montrer mon innocence, qu'en faisant voir combien la religion du Roi est surprise par les delations secretes qui viennent de ce pays-ci.

Ce n'est pas tout; & j'ai une seconde peine qui n'est pas moins importante que la premiere. On menace cette Communauté de lui defendre de recevoir des Novices & des Pensionnaires. Qu'a-t-elle fait pour meriter un tel traitement? Il y a dans cette maison dix Religieuses qui se plaignent bien injustement de leur Evêque: le reste de la Communauté ne s'en plaint point. Elle dit à quiconque veut l'entendre que son Evêque ne veut gêner la conscience de personne, & demande simplement qu'on vive dans l'union & dans la paix. C'est donc un crime aujourd'hui de ne point se plaindre de moi. Quel étonnant personnage me fait-on faire? Si les dix Religieuses sont mecontentes de moi, on me demande de la part du Roi, *si je veux continuer de les persecuter.* Si au contraire la Communauté entiere ne porte contre moi aucune plainte, elle devient coupable, & je deviens bien plus réellement son persecuteur, puisque dès là même elle commet un crime qui ne peut être expié que par son entiere destruction. Souffrez que je vous le dise, Monsieur, la ville de Montpellier, quoique partagée sur bien des choses, a fait ce raisonnement avant moi & en a senti toute la force. On est temoin depuis dix-huit mois d'une desobéissance absolue de la part de ces dix filles, à l'égard de leur Superieure canoniquement élue dès le premier scrutin par les deux tiers de la Communauté. On a vu dans les ceremonies publiques le scandale qu'elles causoient, lorsque la Superieure étoit obligée de faire quelque fonction attachée à sa place de Superieure: on en a gemi; & on a été édifié en même tems de la patience d'une Communauté qui n'en a jamais porté aucune plainte, & qui n'a jamais employé ses prieres auprès de moi, que pour demander ce qui pourroit adoucir leurs Sœurs. Enfin, Monsieur, je regarde comme une espece de miracle, que des filles à qui les mensonges ont si peu couté, & qui s'étoient fait une

une sorte de religion de signer tous les Memoires que certaines personnes très connues leur envoyent sans cesse, ayent pourtant toujours reconnu, & en ayent assuré M. de Bernage, qu'elles n'avoient aucun sujet de se plaindre de leur Superieure ni de leurs Sœurs. Elles en auroient même fait davantage, si elles eussent été libres. Je sai à n'en pouvoir douter les bonnes dispositions où elles étoient toutes, à la reserve d'une ou deux, de rentrer dans l'obéissance qu'elles doivent à leur Superieure. Mais on n'oublie rien pour les en empêcher, & il est étonnant jusqu'où l'on pousse sur ce point les mauvais moyens & les injustices. Il ne l'est pas moins que, dans le tems que ces dix Religieuses sont en faute, la Cour paroisse les soutenir, & vouloir punir la Communauté entiere qui n'a aucune part à cette division, & qui ne peut jamais en avoir dans les demêlés que leurs Sœurs veulent avoir avec moi sur les Confesseurs. 1726.

Vous me direz, Monsieur, que votre Lettre ne contient qu'une simple menace, qu'on ne pensera jamais à executer, lorsque j'aurai mis les dix Religieuses dans leur tort en leur donnant certains Confesseurs. Elles y sont, Monsieur, depuis long-tems; & depuis qu'on sait que pour ces dix Religieuses j'ai donné vingt-six Confesseurs de toute espece à choisir, il n'est plus possible d'en imposer au public sur ce fait. Mais je vais plus loin, & permettez-moi que je vous le dise avec cette sincerité qui n'est jamais deplacée dans la bouche d'un Evêque, cette menace est encore de trop. Car la reception des Novices dans une Communauté établie par Lettres patentes est un article qui ne peut regarder que le superieur ecclesiastique. Y mettre obstacle en faisant defendre à une Communauté de recevoir aucune Novice c'est vouloir la detruire. Or comme il faut que l'autorité ecclesiastique & l'autorité seculiere se réunissent pour fonder une maison ecclesiastique ou religieuse, il faut aussi que ces deux autorités concourent à sa destruction. Et lorsque dans des cas fort rares, & qu'il auroit été à souhaiter qui l'eussent été encore davantage, Sa Majesté a defendu à quelque Monastere de recevoir des Novices, elle ne l'a fait qu'à la sollicitation des Evêques leurs superieurs ecclesiastiques; & alors l'autorité seculiere n'a fait autre chose que suivre l'autorité ecclesiastique, & lui prêter son secours. Mais ici ce n'est point le cas. Ces filles n'ont point d'autre Superieur que moi, je ne demande rien contre elles: il est donc impossible d'entreprendre rien de regulier, & sur quoi *tous* les Evêques ayant autant d'interêt que moi, je ne sois en droit de les en avertir, si cela est necessaire. M. l'Evêque de Castres qui s'est trouvé ici par hazard lorsqu'on reçut votre Lettre en fut très frappé, & il le declara bien nettement à M. de Bernage.

Il ne lui temoigna pas avec moins de force combien les pretentions de ces dix Religieuses étoient insoutenables, & qu'après la condescendance que j'avois eue pour elles, il ne comprenoit pas comment on s'en prenoit à moi, & comment on pouvoit penser à faire entrer toute une Communauté dans une discussion qui ne la regarde point. Il s'apperçut fort bien que ces dix filles étoient poussées, & qu'il étoit bien extraordinaire que les esprits qui les aigrissent eussent le secret de penetrer jusqu'au Conseil du Roi, & d'y obtenir même ce qu'ils demandent. Il y a long-tems que je m'en plains sans pouvoir être écouté.

Dans une demande aussi juste, puis-je me flatter que la premiere fois que je m'addresse à vous, vous me rendrez ce service, & que vous voudrez bien me faire la grace de porter mes justes plaintes au Roi & à Son Altesse Serenissime? Je vous le demande, comme l'unique moyen de conserver la paix dans mon Diocese. C'est un bien que je souhaite ardemment, & auquel il vous sera glorieux de contribuer de tout votre pouvoir. Je suis, &c.

Depuis ma Lettre écrite M. de Bernage m'envoye dire que les dix Religieu-

1726. ses refusent à present le Confesseur qu'elles avoient choisi parmi les vingt-six que je leur avoit offerts. Mais j'ai appris qu'elles ne l'avoient choisi que dans l'esperance qu'il refuseroit cette commission. Cela vous fera juger, Monsieur, de la mauvaise-foi de ceux qui font agir ces pauvres filles, & qui abusent de leur simplicité.

LETTRE CLVI.

*A M. *** Il lui parle de sa Lettre pastorale sur le Mandement de M. de Saintes, du silence du Cardinal de Noailles sur la Requête de ses Curés, & de la disposition où il est de ne jamais écrire, à moins d'y être forcé.*

A Montpellier le 19. Juillet 1726.

J'Ai peur, Monsieur, & très grand' peur que vous ne soyez fort en colere contre moi; & voici le sujet de ma crainte: C'est que, quoiqu'il y ait un tems infini que vous n'ayez pas reçu de mes Lettres, vous ne m'en faites aucun reproche. Il faut de trois choses l'une: ou que vous en fassiez si peu de cas que vous ne vous apperceviez pas si vous en recevez ou non: ou que vous boudiez tout bas contre moi sans rien dire: ou que me croyant absolument incorrigible, vous ne daigniez plus me faire des plaintes que vous croyez être inutiles. Quel que soit le motif qui vous fait garder le silence, je le desapprouve fort, car vos reproches mêmes me faisoient beaucoup de plaisir. Hé! Vous en couteroit-il tant, quand tous les trois ou quatre mois vous mettriez dans quelqu'une de vos Lettres trois ou quatre lignes pour me chanter pouille? Cela feroit voir que vous n'êtes pas indifferent à mes infames procedés; & cela me consoleroit: car je vous avoue que je serois très piqué si vous ne vous mettiez point en colere contre moi.

On est, dites-vous, content à Paris de mon Instruction sur le Mandement de Saintes. Cette proposition merite certainement de grandes exceptions, car il y a bien des gens à Paris & ailleurs qui ne l'approuveront pas. Je ne sai si MM. les Curés de Paris approuveront que ce soit moi qui aye appointé la Requête qu'ils avoient presentée à M. le Cardinal de Noailles (a). Je vous assure que j'aurois bien mieux aimé que ce Cardinal eût fait sa besoigne lui-même que de me la laisser faire. Cela auroit été plus consolant pour son Clergé; il y eût eu plus de dignité pour lui-même; la verité eût été mieux defendue; & l'Eglise en eût retiré un plus grand avantage. Et moi, voyant M. le Cardinal de Noailles aux prises avec M. de Saintes, j'aurois peut-être cru pouvoir les regarder tranquillement se battre, sans entrer dans leur querelle. On voudroit, dites-vous, à Paris que j'écrivisse plus souvent que je ne fais. Paris me fait en verité plus d'honneur que je ne merite. Mais je vous assure que pour moi je voudrois bien écrire beaucoup moins que je ne fais, ou plutôt je voudrois bien qu'il me fût permis de ne jamais écrire, & qu'il n'y eût plus dans le monde ni plume, ni encre, ni papier pour moi: car vous devez me faire la justice de croire que je n'écris qu'autant que je crois être forcé à le faire, & que mon devoir me prend à la gorge pour m'y contraindre, en me suffoquant. Je n'écris donc que par force; & si ceux qui m'y forcent, vouloient bien rendre à la verité pour laquelle seule j'écris, tout ce qui lui appartient, je vous assure que je me condamnerois avec le plus grand

(a) [Cette Requête contre le Mandement de M. l'Evêque de Saintes fut presentée à M. de Noailles le 19. Mars & parut imprimée au commencement d'Avril. Voyez l'Hist. de la Const. IV. Partie VI. Sect. page 560.]

grand & le plus ſenſible plaiſir du monde, à un ſilence perpetuel, auſſi-bien qu'à la retraite après laquelle je ſoupire depuis ſi long-tems, & dont je crois avoir grand beſoin par rapport à mes infirmités tant corporelles que ſpirituelles. En attendant que je puiſſe jouir de ce bonheur tant deſirable & tant deſiré par moi, j'ai-beſoin des prieres des gens de bien. Ne me refuſez pas le ſecours des vôtres que je vous demande, Monſieur, avec toute l'inſtance poſſible. 1726.

Je ne doute pas que vous n'ayez été inſtruit de la terrible cataſtrophe de Madame de la Chaiſe (a). La pauvre femme ſongeoit à s'en retourner au plutôt à Paris pour y profiter de la faveur de M. de Frejus.

LETTRE CLVII.

A M. l'Archevêque de NARBONNE *du ſujet de l'Aſſemblée provinciale.*

Le 20. Août 1726.

J'AI reçu, Monſeigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour me donner avis de l'Aſſemblée provinciale que vous devez tenir à Narbonne le 24. de ce mois.

Je ne doute pas que vous n'ayez été inſtruit de la defenſe que la Cour me fit dans le même tems d'aſſiſter à cette Aſſemblée. Ce ſera à vous, Monſeigneur, & aux autres Prelats qui y aſſiſteront, à examiner ſi elle peut être legitime, la liberté en étant ôtée par l'excluſion d'un Evêque qui doit y aſſiſter.

LETTRE CLVIII.

*A M. *** Il parle de deux de ſes Leteres qu'on venoit de donner au public, de l'attente où il étoit d'un exil au loin pendant les Etats, & de ſa diſpoſition à l'égard des mauvais traitemens que l'on pourroit lui faire.*

A Montpellier le 28. Août 1726.

JE reçois tout preſentement, Monſieur, les complimens que vous me faites dans votre Lettre du 22. ſur deux des miennes de l'année paſſée qu'on a fait imprimer ſans que je m'en ſois mêlé, & que je ne croyois pas qui duſſent être rendues publiques lorſque je les ai écrites. Je ſuis ravi que les gens de bien croyent qu'elles peuvent être utiles à l'Egliſe. Mais Dieu veuille qu'elles ne lui attirent point de nouvelles perſecutions.

Lettre circ. tom. 1. pag. 615. Replique, &c. pag. 619.

On me menace d'avoir les Etats ici, & moi pendant ce tems là d'être envoyé bien loin pour ſatisfaire la fureur de quelques Evêqües Moliniſtes, qui diſent que je fais autant de mal à une lieue d'ici (A la Verune) que ſi on me laiſſoit au milieu de Montpellier, parce qu'en étant ſi près, il y a des Evêques qui viennent m'y voir, au grand ſcandale des fideles. On doit donc, dit-on, ſi les Etats ſont ici, m'envoyer hors du Dioceſe, je ne ſai pas où, ni pour combien de tems. Je vous

(a) [Madame la Preſidente de la Chaiſe avoit été très attachée à M. de Montpellier & aux Appellans; mais ſes grandes liaiſons, anciennes & nouvelles, avec M. l'Evêque de Frejus, & la grande fortune de ce Prelat, lui avoient fait prendre d'autres allures, quoiqu'elle conſervât toujours les bienſéances avec M. de Montpellier. M. de Frejus étant parvenu au Miniſtere & à la ſuprême autorité, écrivit à Madame de la Chaiſe pour l'inviter à venir partager avec lui ſon credit. Cette Dame flattée de ces eſperances, faiſoit ſes adieux dans Montpellier. Mais allant à la campagne, les chevaux prirent le mords aux dents, & elle perit de la maniere la plus triſte & la plus miſerable. On trouva ſur elle la Lettre d'invitation de M. de Frejus ſon ami, qui parut conſterné de cet évenement tragique.]

1726. avoue qu'il est bien dur d'être obligé à mon âge & avec toutes mes infirmités, de sortir de chez moi pendant l'hyver, peut-être avec la goute ou quelque autre chose de pis. J'espere neanmoins, & je l'espere plus que jamais, que toutes ces tribulations & toutes ces violences que je souffre, ne me separeront point de la charité de Jesus-Christ, & que celui qui a commencé en moi, ne cessera point de perfectionner son œuvre jusqu'au jour de Jesus-Christ. Je ne sai ce qu'auroient produit en moi les traitemens doux & honnêtes, si on s'en étoit servi pour me corrompre; car (& vraisemblablement par la misericorde de Dieu) on ne les a jamais mis en usage: mais il me semble que je les apprehenderois plus que toutes les vexations qu'on exerce à mon égard. Elles me font sentir, ce me semble, qu'un Prêtre du Très-haut qui porte l'Evangile de Jesus-Christ dans son cœur, peut bien être mis à mort, mais qu'il ne peut jamais être vaincu. Mais, mon Dieu! N'y a-t-il pas trop de presomtion dans ce que je dis? Il me semble qu'il ne m'appartient pas de parler de la sorte. Ce n'est pourtant pas en moi que je mets ma force. Je mets toute ma confiance uniquement en celui en qui je puis tout, lorsqu'il lui plaîra de me fortifier: mais il m'a fait tant de graces qu'il ne me devoit pas, qu'elles me font esperer qu'il ne m'abandonnera point. C'est ce que je vous conjure de lui demander continuellement pour moi. Je crains tout de ma foiblesse & de mes miseres: j'attends tout des merites de Jesus-Christ, & j'ai beaucoup de confiance aux prières des saints.

LETTRE CLIX.

A M. l'Evêque d'Auxerre, *à l'occasion de l'orgueilleuse Remontrance des Jesuites. Il exhorte ce Prelat à les faire connoître.*

Le 12. Septembre 1726.

J'Ai lu, Monseigneur, l'Ecrit des Jesuites qui vous est addressé. Je le regarde comme la seconde partie de l'Apologie des Casuistes. Plus on affecte de le produire, plus il me paroit important de le reprimer. L'ennemi est entre vos mains. Au nom de Dieu ne le laissez pas échapper. La Societé dans cet Ecrit nous donne acte de toutes les horreurs qu'on lui a reprochées depuis près d'un
1. Reg. XVIII. 17. siecle. C'est beaucoup de l'avoir amenée à ce but. *Præliare bella Domini.* Ne vous lassez point, Monseigneur: vous êtes en état de rendre un grand service à l'Eglise, en montrant à toute la terre que les Jesuites, loin de renoncer aux erreurs que vous avez si justement condamnées dans leur Pere le Moine, cherchent à les defendre par de nouveaux excès non moins scandaleux. Je compte trop sur votre zele pour la verité, pour douter un moment que vous ne travailliez à donner incessamment à l'Eglise ce qu'elle est en droit d'exiger de vous dans une occasion de cette importance. Si les Jesuites ne savent plus rougir, exposez leur turpitude si à decouvert, qu'au moins ceux qui les écoutent soient forcés de rougir pour eux. Je suis avec respect, &c.

LETTRE CLX.

A M. J. B. Goy *Curé de Sainte Marguerite à Paris, au sujet d'une parole attribuée faussement par M. de Soissons à ce Curé, & d'un second miracle operé dans sa paroisse.*

Le 12. Septembre 1726.

J'Ai reçu, Monsieur, la Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire à l'occasion d'un endroit du dernier Ecrit de M. de Soissons qui vous regarde personnellement. Quand ce que ce Prelat vous fait dire à la Dame la Fosse seroit

roit veritable, je ne vois pas quel avantage il en pourroit tirer contre vous. Vous m'avez fait cependant un vrai plaisir de me tirer d'erreur sur ce point. Je n'ai jamais cru que vous eussiez foulé aux pieds la malade, comme l'auteur de la *Lettre de Theologien* vous en accuse. Mais je croyois bien que vous pouviez avoir dit ce que M. de Soissons vous met dans la bouche, & je n'étois point embarrassé à detruire une pareille objection de sa part. Il vaut encore mieux que la chose se soit passée de la maniere dont vous me le marquez. J'ignorois absolument ce que vous m'apprenez du second miracle operé dans votre paroisse. Non seulement je desire, mais vous m'obligerez trés fort de m'en detailler toutes les circonstances. Je m'étonne que vous n'ayez pas travaillé à le rendre aussi public que le premier. Pourquoi taire les merveilles de Dieu? Dans les conjonctures où elles ont été operées, plus nos ennemis font d'efforts pour les étouffer, plus la reconnoissance nous engage à les publier. Je suis, &c. 1726.

LETTRE CLXI.

A M. l'Abbé d'Asfeld, *en reponse à une Lettre d'adhesion que ce Docteur lui avoit écrite.*

Octobre 1726.

DAns la situation, Monsieur, où je me trouve depuis plusieurs années, rien n'est plus consolant pour moi que le zele & l'empressement des personnes que je respecte le plus à m'assurer de la conformité de leurs sentimens avec les miens, & souvent même d'une autre conformité qui ne m'est pas moins sensible, je veux dire de celle des épreuves auxquelles ils sont exposés pour la même cause. Personne n'avoit plus de droit que vous de me tenir ce langage : aussi je l'attendois de vous plus que de personne. Une des obligations que je crois avoir aux disputes presentes, & que je ne regarde pas comme mediocre, est de m'avoir fait connoître un grand nombre de personnes éclairées & vertueuses, dont je n'aurois peut-être jamais entendu parler, sans ce motif commun qui nous a réunis. Pour vous, Monsieur, l'époque de notre amitié est plus ancienne. Nous soutenons aujourd'hui les mêmes verités que nous avons apprises ensemble dans notre jeunesse. Elles n'étoient point contestées, lorsqu'on nous les a enseignées dans la plus savante Ecole de l'Eglise; & quand nous nous sommes retrouvés en Faculté pour porter au Concile general la connoissance des disputes presentes, nous avons tous pris datte de la nouveauté des opinions qu'on pretendoit canoniser, en attestant à quel point elles nous étoient inconnues.

C'est en suivant le même raisonnement que vous vous expliquez, Monsieur, sur la paix de Clement IX. dont on me fait un crime de rappeller le souvenir. *Cette paix*, me dites-vous dans votre Lettre, *est fondée sur l'analogie de la foi, sur les sentimens de tous les savans & de toutes les nations, & sur la tradition perpetuelle de tous les siecles. Ses principes sont aussi anciens que l'Eglise, & aussi immuables que la verité même.* Et aujourd'hui neanmoins que ne fait-on pas pour la renverser, & pour nous faire accroire qu'on pretend par-là *conserver l'integrité du dogme catholique*?

On nous oppose la signature que nous avons faite du Formulaire. Mais de quoi pretend-on s'autoriser? Est-ce de la signature toute seule prise en elle-même; ou bien est-ce des principes que nous avons sur cette signature, & des dispositions interieures dont elle a été le signe exterieur? Si on pretend s'autoriser de notre signature seule, en faisant abstraction des dispositions qui l'ont accompagnée, je ne sai pas trop quelle force elle pourroit avoir. Car c'est une chose constante que l'action exterieure de la signature n'est instituée que pour être une marque de quel-

1726. que disposition interieure & de quelque pensée qui y reponde. „ La signature de „ la main, ai-je avancé sans être contredit dans ma Lettre pastorale, n'est que le „ corps du commandement: la disposition de l'esprit en est l'ame. C'est propre„ment ce qu'on doit appeller la chose commandée, parce que c'est le princi„pal objet que les superieurs considerent en commandant, & que les inferieurs „ doivent considerer en obéissant?" Il faut donc, pour faire quelque usage de notre signature, remonter aux principes sur lesquels elle est fondée, & examiner les dispositions d'esprit dont elle a été signe. Or nous n'avons jamais eu vous & moi, Monsieur, d'autres principes que ceux que j'ai soutenus dans mes Ecrits sur cette matiere; & vous les trouvez *si constans & si lumineux, qu'on ne peut s'empêcher d'en convenir, quand on écoute l'équité & la bonne-foi.*

Tom.2.pag. 704.

Pour ce qui est des dispositions qui accompagnent d'ordinaire cette signature, il faut convenir qu'elles sont étonnantes dans la plûpart des jeunes gens à qui l'on fait signer le Formulaire. Vous avouez par exemple, Monsieur, que, lorsque vous mites votre nom sur un grand rouleau de parchemin, qui ne vous presentoit que des noms, & qui ne vous donnoit aucune connoissance de la chose attestée par ces mêmes noms, vous vous imaginiez donner simplement par cette signature votre consentement pour être admis dans un corps dont vous vouliez être membre. Feu M. l'Abbé d'Estrées avec qui vous allâtes chez M. Pirot alors Syndic de la Faculté, n'en savoit apparemment pas plus que vous; & je puis vous dire avec la même sincerité que, lorsque je fis la même action, j'avois precisement la même pensée. C'est ce que j'ai dit & assuré depuis en une infinité d'occasions, & bien des années après, avant qu'on eût renouvellé les disputes sur cette matiere: de sorte qu'en lisant votre Lettre, & me reconnoissant dans le portrait que vous faisiez de vous-même, je n'ai pu m'empêcher de dire que vous aviez peint mon état, en faisant la peinture du vôtre.

Après cela n'ai-je pas été bien fondé, en avançant dans mes Remontrances au Roi, *qu'on se debarrassoit aisement de la foule en comptant les lecteurs de Jansenius & ses juges.* Si on y alloit de bonne-foi, & si on ne travailloit qu'à procurer à la Religion des adorateurs en esprit & en verité, penseroit-on à se prevaloir de pareils temoignages? Mais non, un tel caractere ne peut convenir qu'à la verité & à ses defenseurs; & c'est une misericorde de Dieu sur ses élus, de permettre que ceux qui tâchent de contrefaire la voix de son Epouse, se trahissent par mille endroits. Ils nous vantent sans cesse leur multitude: mais quelle multitude! Ce sont des temoins qui n'ont rien vu, des juges qui prononcent sans examen, des legislateurs qui effacent d'une main ce qu'ils ordonnent de l'autre.

Ibid. pag. 668. & 669.

On nous vante une acceptation universelle, c'est-à-dire qu'on nous donne des mots auxquels on n'attache aucune idée. Signez, ont dit certains Evêques à des Ministres dont ils connoissoient les justes peines, recevez ce qu'on vous presente; du reste on ne pretend rien changer à vos principes, ni reformer rien à votre foi, ni à votre conduite. Voilà des defenseurs bien dignes d'une cause fondée sur le mensonge; & c'est une vue bien capable de rassurer contre une certaine autorité apparente, & de donner du courage à de bons soldats qui savent qu'ils n'ont à combattre qu'une armée en figure.

Que vous êtes heureux, Monsieur, de ne voir ces maux que de loin, & de pouvoir mediter à loisir dans le repos de votre solitude ces verités saintes que vous annonciez avec tant de dignité, & que votre état d'exil & de silence n'annonce pas moins éloquemment! Permettez-moi de vous envier un tel bonheur, & de vous dire dans un langage qui ne vous est point étranger, que vous avez bientôt joui du bonheur de posseder Rachel, pendant que je suis encore dans les embarras ennuyeux & degoutans de Lia. Mais vous m'avez appris, que l'une est la re-

recompense de l'autre, & que le grand desir de posseder Rachel, doit adoucir & faire paroître même plus courtes les années qu'il faut passer avec Lia. Je n'en suis point encore à ce point de perfection; car j'avoue que je trouve ces années bien longues: ce qui me prouve que je n'aime point encore Rachel comme il faut, & que j'ai besoin du secours de ceux qui comme vous, Monsieur, ont le bonheur de la posseder, pour me la faire connoître & aimer autant qu'elle merite d'être connue & aimée. J'attends de vous cette grace, avec celle de me croire avec le plus parfait & le plus inviolable attachement, &c. 1726.

LETTRE CLXII.

*A M. *** sur sa promotion au sacerdoce, sur l'Assemblée du Clergé, & sur les persecutions dont il étoit menacé.*

A Montpellier le 4. Octobre 1726.

C'EST une très grande joie pour moi, Monsieur, au milieu de tous les maux & de toutes les afflictions que je ressens avec l'Eglise, d'apprendre que vous êtes enfin revêtu du sacerdoce de Jesus-Christ. J'ai une grande confiance que c'est lui-même qui vous y a appellé, & qu'il se servira de vous dans cette nouvelle dignité que vous venez de recevoir, pour servir son Eglise encore plus utilement que vous n'avez fait jusqu'à present. Je le prie de tout mon cœur de vous combler des dons du S. Esprit; & j'espere que vous lui demanderez aussi pour moi sur tout le don de force si necessaire aux Evêques, & à moi peut-être plus qu'à un autre.

Nous voici dans la douce attente des prouesses, gestes & hauts faits de l'Assemblée du Clergé. Elle est composée de tant de grands hommes, qu'on ne peut douter des grandes choses qu'ils y feront. Je compte que vous continuerez à nous informer de ce qu'ils feront, sur tout de ce qui pourra regarder ce pays-ci. Mais ce n'est pas assez; vous verrez par la Lettre qu'une autre personne vous écrira aujourd'hui, qu'il nous faut quelque chose de plus que des nouvelles.

Il reste encore une petite esperance, mais fort legere, à une personne de vos amis, que les Etats ne seront pas ici. Quoiqu'il arrive, il faut se soumettre à la volonté de Dieu, recevoir avec patience les évenemens reglés de toute éternité dans l'ordre de la providence, & adorer sa main qui souvent n'est pas moins bien-faisante lorsqu'elle nous châtie, que lorsqu'elle nous traite avec douceur; car tous les chatimens dont il se sert, doivent être estimés bien doux quand ils ne sont que pour le tems. Je trouve les miens quelquefois bien amers; mais ils sont pourtant bien legers en comparaison de mes fautes & de la recompense que j'attends. Dieu nous fasse la grace de n'être point confondus dans nos esperances, qui ne sont fondées que sur lui & sur ses promesses.

LETTRE CLXIII.

A M. de FLEURY, *sur sa promotion au Cardinalat.*

Le 4. Octobre 1726.

J'AI differé jusqu'à present à me donner l'honneur de vous écrire sur la nouvelle dignité que vous venez de recevoir, dans la crainte où j'étois que ma Lettre ne fût pas favorablement reçue de Votre Eminence. Mais les anciennes bontés dont elle m'a honoré pendant tant d'années, ne m'ont pas permis de garder le silence auquel je m'étois condamné d'abord. Je puis assurer Votre Eminence que, quelque chose que mes ennemis ayent pu lui rapporter très faussement & à mon desavantage, je ne me suis jamais rendu indigne de l'honneur de ses bonnes

1726. bonnes graces. Je souhaiterois fort qu'il lui plût de me les rendre; & de me faire la justice d'être persuadé qu'on ne peut être avec plus de respect que je suis, &c.

LETTRE CLXIV.

A M. le Marquis de la FARE. *Il lui represente les inconveniens qui pourront arriver si l'on tient les Etats à Montpellier, & la conduite qu'il tiendroit alors.*

A la Verune le 10. *Octobre* 1726.

IL me revient, Monsieur, par bien des endroits que vous ne trouvez rien qui empêche que les Etats ne se tiennent cette année à Montpellier; que la difficulté des Chanoines Appellans qui doivent servir à l'Autel le Prelat qui officiera, est petite; qu'il est aisé d'empêcher cette difficulté, ou de la lever si elle se rencontre.

Permettez-moi, Monsieur, de vous representer que cette difficulté sera peut-être plus grande qu'on ne vous la fait paroître; mais que quand on viendroit à bout d'y remedier, il s'en rencontrera d'autres qui me feront beaucoup de peine en mon particulier. Je sai qu'on n'est pas fort sensible à ce qui m'en fait; mais je dois vous faire faire attention que mes peines en cette occasion pourront causer à la Cour beaucoup d'embarras, dans lesquels elle sera fâchée de se trouver; qu'on pourra vous reprocher, non seulement de ne les avoir pas prevus, mais même d'en avoir été la cause, par l'empressement avec lequel vous avez demandé que les Etats se tinssent à Montpellier.

Vous savez, Monsieur, qu'il y a plusieurs Evêques de la province qui veulent absolument faire schisme avec moi, & avec qui je n'en veux absolument point faire.

Les Etats sont composés d'un grand nombre de gens. Pendant deux mois qu'ils dureront, il est difficile que parmi tant de personnes, il n'y en ait quelques-unes qui tombent malades, & qu'il ne faille leur administrer les sacremens. Ces personnes peuvent être logées dans les paroisses des Curés Appellans. Il y a des Prelats qui y logent ordinairement. Si eux-mêmes ou leurs domestiques, ou gens pour qui ils s'interessent, tombent malades, ils ne voudront pas recevoir les sacremens par les mains des Appellans, ni souffrir non plus que les autres personnes de qui je viens de parler, les reçoivent par eux. J'ai même appris depuis la derniere fois que j'ai eu l'honneur de vous voir, que plusieurs Evêques, ou Grands-Vicaires qui doivent venir aux Etats, pretendoient en cas de maladie, refuser les sacremens de ces Curés, ou de leurs Vicaires, & demander la permission de les recevoir par d'autres. Mais on ne doit pas compter que j'accorde jamais une telle permission, qui fomenteroit directement le schisme que ces Evêques veulent causer. Je travaillerai au contraire toujours de toutes mes forces à le prevenir & à l'empêcher. Ainsi, si les Etats sont à Montpellier, nous courons risque d'y voir mourir sans sacremens des Evêques, des Grands Vicaires, & autres deputés. N'est-ce pas un très grand mal qu'on doit éviter, plutôt que de chercher & de faire naître une occasion presque certaine de le voir arriver? Jugez, Monsieur, quel scandale ce seroit, sur tout dans une ville pleine de Huguenots & d'étrangers Protestans, & de tant de Sectes differentes.

Voilà neanmoins la conduite que je suis resolu de tenir, dont je ne me departirai jamais, & sur laquelle on ne me peut faire aucun reproche avec justice, puisque je serai dans la regle, & que ce seront les autres qui voudront la renverser.

J'ai cru devoir vous en avertir par avance; après quoi vous trouverez bon que je

je vous dise, que je me decharge sur vous de toutes les suites fâcheuses que peut avoir la tenue des Etats à Montpellier. Ma Lettre sera une preuve subsistante des efforts que j'ai faits pour les prevenir. Je suis avec respect, &c. 1726.

LETTRE CLXV.

A M. l'Evêque de RHODEZ, *sur le bruit qui couroit que ce Prelat alloit rendre les pouvoirs aux Jesuites.*

Le 22. Novembre 1726.

DOIS-JE ajouter foi, Monseigneur, au bruit qui se repand ici que vous êtes sur le point de retablir les Jesuites dans votre Diocese, & de leur rendre les pouvoirs que vous leur avez ôtés avec tant de justice il y a quelques années? Quel que soit ce bruit, qui peut-être n'a aucun fondement, je vous avoue que je ne laisse pas d'en être allarmé. Mon amour & ma tendresse pour vous me jettent sur cela dans une telle inquietude, que je ne puis differer un seul moment à me donner l'honneur de vous écrire pour savoir de vous-même ce qui en est. Si je n'envisageois en vous que la droiture de votre cœur, votre amour pour la verité, votre zele pour le maintien de la discipline, je serois très en repos, & j'écouterois tous ces bruits comme tant d'autres qui s'évanouissent au moment qu'ils ont pris naissance. Mais permettez-moi de vous le dire, mon très cher Seigneur, je crains tout de la bonté & de la douceur extrême de votre naturel. Vous avez un si grand penchant à supposer dans les autres des qualités qu'il seroit à souhaiter qui y fussent & qui n'y sont pas toujours, qu'il pourroit très bien se faire que votre bon cœur vous trahiroit en cette occasion. Il est arrivé plus d'une fois que de bons Evêques se sont laissés surprendre par les ennemis de la verité: mais je voudrois bien que vous ne fussiez jamais dans le cas de mêler vos plaintes avec les leurs: *Putavimus sensum congruere cum verbis: simplicitas nostra decepta est.* Voilà, Monseigneur, ce que je voudrois vous éviter de dire quelque jour.

Sev. Sulp. hist. lib. 2. Les Peres de Rimini parloient ainsi des Ariens qui les avoient trompés.

Les Jesuites sont prêts à faire leur paix avec vous: mais à quelles conditions? Condamneront-ils les erreurs qu'ils ont enseignées dans votre Diocese? Se soumettront-ils d'esprit & de cœur aux Ordonnances que vous avez publiées contre la doctrine de leurs Peres Cabrespine & Charly? Embrasseront-ils les verités capitales dont vous avez demandé la souscription au Pere Cabrespine? Vous donneront-ils satisfaction sur le Decret de l'Inquisition, qu'ils ont sollicité & obtenu contre votre premiere Ordonnance? Enfin avez-vous lieu de croire qu'en les retablissant, ils changeront en odeur de vie l'odeur de mort qu'ils ont repandue dans votre Diocese, & qu'ils ne cessent de repandre dans toute l'Eglise?

Quoi, Monseigneur! Vous retabliriez dans les fonctions sacrées du Ministere des hommes que vous savez être la cause de tous les maux dont l'Eglise est affligée, les ennemis de tout bien, les persecuteurs declarés de tous ceux que vous aimez & que vous estimez? Pouvez-vous vous promettre qu'ils travailleront dans les mêmes vues que vous; qu'ils regarderont du même œil que vous tous les bons ouvriers de votre Diocese; qu'ils jugeront dignes de votre confiance ceux à qui vous la donnez & qui la meritent davantage? Doit-on s'attendre qu'ils n'abuseront point de leur credit pour decrier les meilleurs sujets, & peut-être pour vous les arracher? Suivront-ils dans l'administration des sacremens les regles que vous avez la consolation de voir mettre en pratique par ce que vous avez de plus instruit & de plus édifiant dans votre Clergé? Si vous ne pouvez raisonnablement vous promettre toutes ces choses, quel sera donc le fruit de la paix qu'on nous annonce? Je suis tenté de le dire: *Non est pax illa, sed bellum.* Toute paix qui

1726. n'a point pour premiere condition le triomphe de la verité, merite plutôt des larmes que des acclamations. Tant que nous ne gagnerons point les Jesuites à la verité, il y aura toujours à perdre pour nous en nous unissant avec eux. Notre salut & celui de notre troupeau, c'est de ne nous reconcilier avec ces Peres que lorsque Dieu leur fera la grace de les reconcilier avec la verité. Mais qu'ils en paroissent encore éloignés! Je ne doute pas, Monseigneur, que vous n'ayez lu la Remontrance qu'ils viennent d'addresser au nom de la Societé à M. l'Evêque d'Auxerre. Je doute encore moins de l'impression qu'aura fait sur vous une pareille lecture. S'il y avoit quelque vie parmi nous, nous nous réunirions tous, comme autrefois nos predecesseurs contre l'Apologie des Casuistes, pour condamner un Ecrit où l'on établit des principes qui tendent ouvertement à renouveller toutes les abominations de cet infame Livre. Cependant vous voir retablir les Jesuites dans ces circonstances, où il faudroit que tous les Evêques qui ne les ont pas encore interdits leur retirassent leurs pouvoirs; peut-on soutenir cette vue sans en être amerement affligé? Comment justifier une demarche que tant de raisons combattent, que tant de motifs auroient du empêcher? Les gens du monde croiront que nos differends avec les Jesuites n'interessent la verité pour rien; que ce sont des affaires de passion & de pique, dont on revient après les premiers momens. Les Jesuites demeurant ce qu'ils sont, sans être obligés de se retracter, tous les simples seront portés à croire que les reproches qu'on leur fait, sont autant de calomnies dont on est bien aise de se servir quand on veut leur chercher querelle. Ils auront tort de le dire; ils auront tort de le penser: je le sai. Mais n'aurons-nous pas tort nous-mêmes de leur en avoir fait naître la pensée, par une conduite que la verité reprouve & que la justice condamne?

Pardonnez, Monseigneur, à ma liberté. Si je vous aimois moins, je serois plus reservé dans mes paroles. *Meliora sunt vulnera diligentis, quàm fraudulenta oscula odientis.* Prov. XXVII. 6.

LETTRE CLXVI.

A M. le Cardinal de Fleury, *au sujet de l'emprisonnement de M. Dilhe.*

Le 26. Novembre 1726.

JE ne dissimulerai point, Monseigneur, à Votre Eminence que je suis penetré de douleur d'un évenement dont je viens d'être informé, & qui ne peut lui être inconnu. On me donne avis de plusieurs endroits que le sieur Dilhe Prêtre de mon Diocese chargé de mes affaires à Paris, & porteur de procuration pour moi, a été conduit à la Bastille le 16. de ce mois par un Commissaire escorté de sept ou huit Archers. La circonstance dans laquelle on m'enleve cet Ecclesiastique, son innocence dont je ne puis douter, divers avis que je reçois qu'on travaille sourdement à me pousser aux dernieres extremités: tout me dit que c'est moi-même qu'on a voulu attaquer en la personne de mon Agent. Devois-je m'y attendre, Monseigneur, après la Lettre si pleine de bonté que vous venez de me faire l'honneur de m'écrire? Vous m'assurez que la difference des sentimens n'alterera jamais une amitié aussi ancienne que la nôtre: vous vous plaignez de ce que je ne l'ai pas toujours pensé; & vous m'ordonnez de croire qu'en cela j'ai eu tort, parce que vous n'y avez donné aucun fondement. Voudriez-vous, Monseigneur, me forcer de reprendre des sentimens que j'avois été charmé de condamner en vous donnant tout l'avantage contre moi? Non, Monseigneur, que j'aye la consolation de penser toujours de Votre Eminence ce qu'elle a paru vouloir si sincerement que je crusse toute ma vie. Qu'il ne soit pas dit que mes ennemis obtien-

obtiennent sous votre administration ce qu'ils n'ont pu obtenir dans les tems les plus orageux. N'auriez-vous été élevé au rang si sublime que vous tenez dans l'Eglise & dans l'Etat, que pour abandonner à la discretion de ses ennemis un Evêque avec lequel vous avez été lié durant tant d'années de la maniere la plus intime? Je ne puis me le persuader, Monseigneur; mais plutôt j'ose esperer que Votre Eminence mieux informée de l'innocence du sieur Dilhe, me le rendra en lui laissant la liberté d'agir pour moi. Elle ne voudra pas qu'il soit dit qu'on me refuse, en m'ôtant mon Agent, un secours que toutes les loix accordent aux plus miserables. Que je vous aye cette obligation, Monseigneur. Si je ressens les coups qui tombent sur ceux qui me sont attachés comme s'ils tomboient directement sur moi, je regarderai comme fait à moi-même le bien que Votre Eminence fera à l'Ecclesiastique que je reclame, & pour lequel j'intercede auprés d'elle. Je suis avec respect, &c. 1726.

LETTRE CLXVII.

A M. Simart Libraire. Il fait voir qu'il n'a pu se dispenser de condamner l'édition latine de son Catechisme, & que ce Libraire ne doit attribuer le dommage que cela lui cause qu'aux corrupteurs de ce Livre.

A Montpellier le 28. Novembre 1726.

VOus avez tort, Monsieur, de croire que l'Ordonnance qui porte condamnation du Livre intitulé *Institutiones catholicæ* ne soit pas de moi. Il n'y a rien dans cet Ouvrage qui puisse me faire rougir de l'avoir fait. Je le devois à la verité, à mon caractere, & à la memoire du Pere Pouget.

Si j'avois été consulté sur les changemens qu'on vous a obligé de faire dans l'édition du Livre en question, que vous m'en eussiez donné avis, comme cela devoit être, je vous aurois dit de vous donner bien de garde de consentir à ce qu'on exigeoit de vous; & je vous aurois marqué en même tems que je ne pourrois m'empêcher de condamner ce Livre, s'il paroissoit avec toutes les alterations qu'on y a faites. Vous pretendez que ces alterations se reduisent à peu de chose, & qu'au fond on retrouve dans l'édition latine du Catechisme toutes les verités qui sont établies dans les éditions françoises. Si cela est, vous ne devez pas craindre que mon Ordonnance vous fasse tort. Dans l'état où je me trouve, je ne puis faire impression sur le public, qu'autant que j'ai la verité & la justice pour moi. Ceux qui liront mon Ordonnance, verront si je me suis arrêté à des minucies: s'ils trouvent que cela est ainsi, l'indignation publique retombera sur moi, & votre Livre n'en sera que plus recherché. Je ne m'arrête point à refuter les raisons qu'on vous a suggerées, pour justifier les changemens qui ont été faits sur l'article de l'amour de Dieu. Il ne me convient point de disputer avec vous. Je vous dirai seulement, que je n'ai point condamné ce qu'on a laissé de bon dans le Catechisme, mais ce qu'on y a mis de mauvais. J'ai remarqué plus d'une fois en le lisant, qu'on y avoit laissé des choses qui contredisent sur plusieurs points ces alterations qu'on y a faites; mais l'intention de ceux qui ont corrompu le Livre en divers endroits, a été que les endroits corrompus servissent de regle pour l'intelligence des autres. Vous l'avez du remarquer dans ces paroles du corrupteur que j'ai relevées: *Non alio sensu intelligendus Augustinus, quando non semel cum ipso diximus Deum non nisi amando coli.* Ordonn. tom. 2. pag. 774.

Le silence que j'ai gardé sur les changemens faits dans l'édition de 1710. ne doit point vous surprendre. Outre que j'ai du avoir pour le Pere Pouget des menagemens que je ne dois point à ses Censeurs, je mets une grande difference entre

1726. les additions de ce Pere, & les alterations intolerables de ceux dont je me plaints. D'ailleurs j'ai toujours esperé que le Pere Pouget me donneroit satisfaction dans une édition posterieure, & il m'avoit promis de le faire dans l'édition latine. S'il eût vecu, non seulement il m'auroit tenu parole, mais il n'auroit jamais consenti à voir imprimer son Livre avec les changemens étonnans qu'on y a faits. Si vous persistez toujours à croire que ces changemens sont peu de chose, faites valoir toutes les raisons qui vous le persuadent, pour engager les corrupteurs à vous laisser retablir le Catechisme dans l'état où il étoit quand il est sorti des mains de l'Auteur; & dès lors je m'engage à faire un nouveau Mandement pour autoriser & adopter le Livre. Il n'a pas tenu à moi, direz-vous, que je ne l'aye imprimé dans l'état où l'Auteur me l'a remis. J'en conviens, & j'avoue que vous êtes à plaindre d'avoir fait de si grosses avances pour un effet qui court risque de perir entre vos mains. Mais est-ce à moi que vous devez-vous en prendre? Prenez-vous en à ceux qui y ont repandu leur venin. C'est à eux à vous restituer les dommages que vous souffrez, non à moi, qui n'ai d'autre crime que d'avoir preferé à vos interêts ceux de la verité. J'aurois souhaité de tout mon cœur pouvoir concilier en cette occasion les interêts de la verité avec les vôtres: mais parce que cela étoit impossible, j'ai fait tout ce qui étoit en mon pouvoir pour restituer à la verité les dommages qu'on lui a causés; & j'ai laissé aux corrupteurs du Catechisme, à vous faire raison des dommages & interêts que vous êtes en droit de repeter contre eux. Je suis, &c.

LETTRE CLXVIII.

A M. l'Evêque de BAYEUX, *en lui envoyant sa procuration pour s'opposer aux deliberations de l'Assemblée du Clergé.*

A Montpellier le 29. Novembre 1726.

NOUS apprenons, Monseigneur, que les Prelats de l'Assemblée demandent au Roi avec instance la permission pour les provinces de Rouen & de Narbonne de tenir des Conciles, pour y faire votre procès & le mien. Comme on a apprehendé que je ne me servisse dans cette occasion des voies que le droit d'une juste defense pouvoit me donner, on a commencé, pour me les interdire, par faire emprisonner le sieur Dilhe, qui fut conduit à la Bastille le 16. de ce mois pas ordre du Roi. Le seul crime qu'on puisse lui imputer, est d'avoir été porteur l'année passée de ma procuration, & d'avoir signifié en mon nom à l'Assemblée qui se tenoit pour lors, les protestations que je fus obligé de faire contre sa deliberation du 2. Octobre.

On a apparemment apprehendé qne je ne l'eusse chargé encore cette année d'une semblable procuration; & je ne puis douter que ce ne soit pour cela, & pour m'ôter en même tems tout moyen de me defendre, qu'on a voulu exercer cette violence sur un Prêtre de mon Diocese chargé de mes affaires à Paris.

A qui donc, Monseigneur, puis-je envoyer cette infortunée procuration qu'à vous-même? Nous soutenons la même cause, nous avons les mêmes interêts, nous avons les mêmes ennemis à combattre, qui par la grace de Dieu ne sont autres que ceux de la verité. Trouvez donc bon que je marche au combat sous votre conduite, & que mes troupes soient jointes aux vôtres: *Qui meus est, tuus est*. Ne desapprouvez pas la liberté que je prends, pour être plus parfaitement uni à vous dans notre commune defense, de vous supplier d'accepter ma procuration. J'espere que vous la recevrez comme une marque de mon attachement inviolable à vos sentimens & à votre personne, & du respect, &c.

4. Reg. III. 7.

LET-

LETTRE CLXIX.

1726.

A Madame de CHATILLON *Abbesse de S. Loup, près d'Orleans. Il benit Dieu de la simplicité prudente & courageuse qu'elle & ses filles ont fait paroître lorsqu'on les a interrogées, & il l'exhorte à chercher en Dieu toute sa force.*

A Montpellier le 15. Decembre 1726.

DEs obstacles imprevus m'ont empêché, Madame, de repondre plutôt à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, & de vous temoigner combien j'y avois été sensible. J'ai lu avec la même satisfaction les deux relations qui l'accompagnoient. Je les ai trouvées écrites avec cette douceur qu'inspire la charité, & cette lumiere qu'il n'appartient qu'à la verité de donner. Aussi m'ont-elles mis plus au fait de votre situation que tout ce qu'on auroit pu m'en dire d'ailleurs. J'ai beni Dieu en les lisant, du courage qu'il vous donne, & de la prudence avec laquelle vous vous êtes conduite jusqu'ici. Vous n'avez point été au devant du danger. La crainte de votre foiblesse vous a engagée même à le fuir autant que vous le pouviez faire, sans donner de vous des idées contraires à la verité. Lorsqu'on vous a interrogée vous n'avez point, par un courage mal entendu, repondu plus qu'on ne vous demandoit; mais aussi lorsqu'on vous a fait les questions les plus delicates, & en même tems les plus decisives pour vous & pour le repos de votre Communauté, vous avez repondu avec simplicité, & sans aucun deguisement; & vous avez reconnu par votre propre experience que, pour dissiper les nuages dont on veut obscurcir la verité, il n'est pas besoin d'être Theologienne, & qu'il suffit de bien savoir son catechisme. Dieu vous fait de grandes graces, Madame; & en vous preparant à des épreuves plus fortes, elles demandent de vous une grande humilité & une grande reconnoissance. Rien ne se concilie mieux dans l'ordre de la pieté chretienne, qu'une profonde humilité, jointe avec un grand courage. C'est un secret que les Molinistes ne pourront jamais penetrer, & qui leur sera toujours fermé, tant qu'ils feront du libre arbitre une idole. Comme c'est lui seul qui prononce en dernier ressort, c'est aussi sur ses victoires que se mesure le courage, & sur ses chûtes qu'est fondé le desespoir. Que nous serions à plaindre, si nous placions si mal notre esperance! J'avoue que pour moi je serois bientôt decouragé; au lieu que bien convaincu à tous les momens de ma misere, je sens neanmoins que je puis tout en celui qui me fortifie. C'est là la doctrine des Appellans: ce doit être aussi la regle de leur conduite. Cette doctrine fait notre force: elle doit faire aussi notre consolation. Agréez qu'en me recommandant sincerement à vos prieres, je ne vous separe point de votre Communauté; & qu'en la felicitant d'avoir une telle Mere, je vous felicite aussi d'avoir des filles qui, à un petit nombre près, vous donnent de si grandes marques de religion & d'attachement pour vous. Je dois un remerciment particulier à la Sœur qui a joint sa relation à la vôtre. Je l'ai lue avec plaisir, & ce doit être une grande satisfaction pour vous de trouver dans votre Communauté tant de generosité & d'amour pour la verité. J'espere que Dieu rendra votre joie plus pure, en achevant d'éclairer celles qui ont encore quelques preventions. C'est un bien que vous devez demander avec importunité, & qui ne sera accordé qu'à une plus grande fidelité, &c.

1726.

LETTRE CLXX.

A M. Clement *Conseiller au Parlement de Paris, à l'occasion de l'Arrêt de la Grand' Chambre contre ses deux Lettres pastorales : il s'éleve contre la methode pernicieuse qui fait abandonner une portion de la verité pour sauver l'autre.*

1726.

J'Ai reçu, Monsieur, avec reconnoissance la Lettre obligeante que vous avez bien voulu m'écrire, au sujet de l'Arrêt du Parlement contre mes deux Lettres pastorales (a). Je n'avois pas besoin de ce nouveau temoignage de votre part, pour être assuré de vos sentimens sur cet Arrêt. Je me disois à moi-même, lorsque j'en eus la nouvelle, que si tous les Magistrats devant qui cette affaire a été portée vous eussent ressemblé, la verité n'auroit point eu à apprehender ce qu'elle a souffert dans cette occasion. Mais pour cela, Monsieur, il falloit vous ressembler en tout, penser comme vous, & agir conformement à ces mêmes sentimens. . . .

Pour ce qui est des inductions qu'on a voulu tirer contre moi de la loi du Formulaire & de celle de la Declaration de 1720. toutes deux connues & enregistrées par le Parlement, je ne puis me persuader que ces mêmes Magistrats n'en ayent senti tout le faux. Car à l'égard de la loi du Formulaire je ne l'ai point combattue. J'ai soutenu la paix de Clement IX. aux termes de laquelle je m'en tiens fortement. Cette paix est autorisée par l'Arrêt du Conseil de 1668. & cet Arrêt ne peut être inconnu au Parlement ni censé étranger à son égard, puisqu'il est rappellé dans plusieurs Declarations qui y sont enregistrées, & notamment dans celle de 1720. Il ne feroit pas moins extraordinaire de me condamner sur le fondement de cette Declaration, sur l'enregistrement de laquelle j'ai été admis par la Cour appellant comme d'abus. L'Arrêt qui fut donné sur ma Requête, aussi bien que sur celle de l'Université, de la Faculté de Theologie, & de plusieurs Curés de Paris, me donne droit d'être entendu sur cette Declaration, & on sait que je n'ai pu jusqu'ici obtenir de l'être. La Declaration de 1720. ne peut donc porter sur moi, & c'est contre moi qu'on en fait valoir toute la force: mais elle l'a toute entiere contre les Evêques qui l'ont demandée, & qui y ont concouru en concertant l'Accommodement conclu en 1720. & c'est à leur égard qu'elle est muette & sans pouvoir.

Je n'ignore pas neanmoins, Monsieur, que parmi les Magistrats qui ont cru pouvoir se prêter à ce qu'on leur demandoit contre moi, plusieurs ont eu intention de rendre service à l'Eglise, en éloignant par cette condescendance un plus grand mal dont on sembloit les menacer. Leurs vues étoient bonnes, & c'est une louange qu'on ne peut leur refuser; mais je ne suis pas persuadé que ces vues fussent fort justes. En matiere de Religion cette sorte de politique se convertit d'ordinaire contre elle-même; & quand on veut être attentif sur les differens évenemens de cette grande affaire, on reconnoit aisement que Dieu n'a jamais beni ces sortes de moyens, & que les premiers affoiblissemens n'ont été qu'une preparation à de plus grandes chûtes. On devroit être revenu, ce me semble, de cette methode si inconnue à nos peres, mais qui a été si à la mode depuis les dernieres disputes, d'abandonner une partie du terrain sous pretexte de mettre l'au-tre

(a) [L'une contre la Deliberation de l'Assemblée du Clergé, tom. 1. pag. 731. L'autre sur le miracle de Sainte Marguerite tom. 2. pag. 1. L'Arrêt qui les supprime est du 15. Avril. 1726. Hist. de la Const. IV. Part. VI. Sect. pag. 565.]

tre à couvert. Car il arrive toujours le contraire. L'ennemi ne manque point de placer son artillerie sur le terrain qu'on lui a cedé, afin de battre plus avantageusement ceux qui pretendent lui disputer le reste. On lit avec peine dans le Requisitoire de M. l'Avocat general, certaines expressions que je regarde comme des troupes avancées, qui montreront bien un jour qu'elles n'ont point marché au hazard, & que tout ce mouvement étoit depuis long-tems concerté. Car il ne faut pas s'abuser, Monsieur. Une nouvelle Declaration est trop necessaire aux vues de ceux qui la sollicitent, pour qu'ils en abandonnent le projet (a). Ce qui est bien certain, c'est que malgré tous les efforts des hommes la verité en tirera sa gloire. Cela a bien paru dans l'affaire presente. Les hommes vouloient me remplir de confusion devant un tribunal qui n'avoit point jusqu'ici touché à mes Ecrits; & si j'ajoute foi à ce qu'on m'en a mandé, ce tribunal en me condamnant n'a peut-être jamais rendu à aucun Evêque un temoignage plus honorable. Il faut esperer qu'il en sera de même, Monsieur, si la Declaration dont on nous menace est portée au Parlement. J'en prevois les suites funestes, & la seule pensée m'afflige amerement. Je crois que tout bon chretien y doit être sensible, parce que rien ne doit plus l'affliger que le tort que font à la verité & à eux-mêmes ceux qui l'abandonnent dans ces sortes d'occasions. Mais il est certain aussi qu'à la place de ceux qu'elle rejette & qu'elle ne juge pas dignes de souffrir pour elle, elle sait bien se susciter à elle-même des defenseurs qu'elle rend comme les heritiers du courage des autres. Voilà, Monsieur, un heritage qui est digne de vous, & que vous partagerez sans jalousie avec M. de la Porte. Je me flatte qu'il ne me saura pas mauvais gré d'une telle societé. 1727.

En mon particulier je souhaite fort d'y être admis; & je me trouverai heureux, si vous voulez bien l'un & l'autre me donner quelque part dans l'honneur de votre amitié & dans vos prieres. Je suis, &c.

LETTRE CLXXI.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il exprime les sentimens de joie & d'admiration dont il a été rempli en lisant son Instruction sur les XII. Articles: il espere que d'autres Evêques seront reveillés par un si grand exemple.*

Le 2. Fevrier 1727.

J'AI reçu, Monseigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, & le riche present dont elle étoit accompagnée. Quelles actions de graces ne vous dois-je pas pour l'une & pour l'autre! Mais le moyen de vous exprimer sur cela tout ce que je sens? Vous dites tant de bien de moi, que vous me mettez hors d'état d'en pouvoir dire de vous. Je me trompe, Monseigneur. Sans avouer les éloges que vous me donnez dont je me reconnois très indigne, votre Instruction pastorale renferme assez d'autres endroits sur lesquels je ne dois pas craindre de me louer moi-même, en vous donnant les justes louanges que vous meritez. Vous y prenez la defense de toute verité attaquée dans ces derniers tems; & vous le faites avec tant de force & de lumiere, qu'on ne peut s'empêcher de se rendre, pour peu qu'on ait de droiture & de sincerité. Cela s'appelle terminer sa course en successeur des Apôtres: *Bonum certamen certavi, cursum con-* 2. Tim. IV. 7.

(a) [L'évenement a parfaitement repondu aux vues de M. de Montpellier. Le Parlement en supprimant ses deux Lettres pastorales avoit cru parer le coup d'une Declaration capable de faire les plus grands maux; & c'est par là même qu'il a preparé les voies à la fameuse Declaration du 30. Mars 1730. qui a causé les disgraces du Parlement, & qui a encouragé les Constitutionnaires fanatiques à lever de toutes parts l'étendart du schisme.]

1727. *consummavi, fidem servavi.* La couronne de justice pourroit-elle vous être refusée maintenant? Non. Jesus-Christ ne rougira point de rendre temoignage devant son Pere, à celui qui n'a pas rougi de lui en rendre un si excellent devant les hommes. Que n'est-il donné à l'Eglise d'avoir de tels Pasteurs, en aussi grand nombre qu'il feroit necessaire pour la tirer de l'oppression où elle gemit! S'il faut vous survivre, Monseigneur, que ce ne soit que pour voir de mes yeux ce grand évenement. Je croirois alors n'avoir plus rien à faire sur la terre; & je demanderois, à l'exemple du saint vieillard Simeon, que Dieu me laissât mourir en paix. Mais pourquoi ne pourrions-nous pas esperer qu'il se trouvera parmi nos Confreres des imitateurs de votre zele & de votre courage? Si une nouvelle persecution est un titre pour attendre de nouveaux secours, les maux dont nous sommes menacés ne semblent-ils pas deja nous promettre que Dieu va repandre son esprit avec une telle abondance que les morts mémes entendront sa voix? Je ne puis me persuader, Monseigneur, que Dieu vous ait mis dans la bouche les choses magnifiques qu'il vous fait dire sur l'obligation où sont les Evêques de rendre temoignage à la verité, & qu'il ne veuille pas s'en servir pour exciter le zele de nos Collegues, & les determiner à rompre le silence qu'ils gardent trop long-tems sur les maux de l'Eglise. En effet, que depuis un an il n'y ait encore eu que deux Evêques qui ayent pris hautement la defense des XII. Articles condamnés par le Mandement de M. l'Evêque de Saintes, c'est une chose que la posterité aura peine à croire. Qu'on dise tout ce que l'on voudra pour justifier une pareille conduite: je suis sûr qu'on ne peut en apporter de raison tant soit peu plausible. Ou il faut soutenir qu'il n'y a jamais d'obligation pour un Evêque de venir au secours de la verité qu'on veut opprimer, ou il faut convenir de bonne foi que le silence qu'on garde depuis un an est un silence criminel. Ceux qui y sont interessés, auront de la peine peut-être à se l'entendre dire; mais ne vaut-il pas mieux que nous nous le disions les uns aux autres quand il est encore tems d'y remedier, que de se l'entendre reprocher par le Souverain Juge quand il ne sera plus en notre pouvoir d'y apporter de remede?

J'ai bien envie de faire usage de votre Instruction pastorale pour presser, pour exhorter, pour encourager. Quelle piece plus capable de produire tous les bons effets que nous en attendons! Ceux à qui je l'ai fait lire ici, en sont enchantés. Ayez la bonté de m'en envoyer encore quelques exemplaires. On ne sauroit trop la repandre, & il ne faut rien épargner pour en multiplier les éditions. Je ne serai point surpris, si on vous saisit votre temporel. Vous le meritez certainement mieux qu'un autre. Mais en cas que cela arrive, j'espere trouver, malgré la saisie du mien, de quoi suppléer à votre indigence. Il ne sera pas dit que vous partagez les humiliations avec moi, & que je ne partagerai pas avec vous des biens qui sont infiniment au dessous de ce que vous faites pour la verité, & pour ceux qui ont le bonheur de la defendre.

A l'égard du Concile, M. de Bayeux fait travailler pour lui: on le fait pour moi. Si l'on entreprend quelque chose contre vous, nous vous envoyerons avec grand plaisir les Memoires dont vous aurez besoin pour vous defendre. De votre côté, ne m'oubliez point devant Dieu, je vous en conjure, mon très cher & très honoré Seigneur. Demandez-lui d'achever dans votre serviteur & votre ami, l'ouvrage qu'il y a commencé par sa grande & très grande misericorde. Pour moi, je ne cesserai de lui demander de prolonger une vie aussi precieuse à l'Eglise que l'est la vôtre. Quoiqu'il n'y ait qu'à gagner pour vous en quittant la terre, il y a tant à perdre pour nous dans cette separation, que je ne cesserai d'addresser mes vœux au Seigneur pour la retarder autant qu'il sera en mon pouvoir. Je suis, &c.

LET-

1727.

LETTRE CLXXII.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il fait voir que les Jesuites soutenant toujours les mêmes erreurs, ce sont deux choses incompatibles d'être bien avec les Jesuites & avec la verité. Il le presse de parler pour les XII. Articles à l'exemple de M. de Senez.*

Fevrier 1727.

JE reçois toujours avec une nouvelle consolation, Monseigneur, les temoignages de votre tendre & sincere amitié. J'y suis d'autant plus sensible, que l'état de tribulation où je me trouve, n'a point été pour vous une raison de vous éloigner de moi. Je m'estime heureux d'avoir trouvé le secret de vous plaîre par l'endroit même qui fait le plus de peine à mes ennemis. Ils ne me haïssent que parce qu'ils haïssent la verité; & vous, Monseigneur, vous ne m'aimez, que parce que vous aimez la verité. Elle a commencé à nous unir sur la terre : quand viendra le moment où, lui demeurant unis pour jamais, nous ne craindrons plus de separation entre nous!

Je n'ai point repondu, Monseigneur, à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, pour me rassurer sur les craintes que j'avois de vous voir embarqué dans une negociation avec les Jesuites. Vous me pressez maintenant de vous dire, si je suis content de vos dispositions à cet égard. Je ne vous dissimulerai point que je ne le serai parfaitement, que lorsque je vous verrai bien convaincu qu'on ne peut faire avec ces Religieux de paix solide & veritable. Vous demandez si ce ne seroit pas une bonne chose de les obliger de se retracter à Rhodez, comme ils viennent de le faire à Pamiers. Ou la copie que j'ai vue de la retractation du Jesuite Tardieu n'est pas fidele, ou vous devez regarder comme un très petit avantage ce que vous feriez pour amener vos Jesuites au même point. Il est si rare de voir des Jesuites se retracter, que, quand ils veulent bien se soumettre à la plus legere satisfaction, on croit avoir remporté sur eux une victoire signalée. Mais peut-on se contenter d'une reparation aussi mince que l'est celle du Professeur de Pamiers, après les excès scandaleux dans lesquels il est tombé? Il a avancé des propositions qui font horreur; & il fait ce qu'il peut pour persuader qu'en cela il n'est coupable que d'*imprudence*. Il ajoute qu'il n'en sentoit pas le venin, ce qu'il attribue *à pure ignorance* de sa part. Il a enseigné en propres termes l'heresie du peché philosophique; & il veut qu'on croye que *c'est contre son intention*. Le premier motif qu'il donne de sa retractation, c'est que la doctrine qu'il a enseignée est directement opposée à la doctrine des Theologiens de sa Compagnie. Mais si on lui montre qu'en cela il se trompe, ne sera-t-il pas tenté de reprendre ses premiers sentimens? Peut-on dire même qu'il les ait quittés? S'il efface d'une main la definition qu'il donne du peché philosophique, il la retablit de l'autre en laissant subsister cette definition du peché theologique: *Peccatum theologicum est quod fit cum advertentia ad Deum aliquid prohibentem aut imperantem.* Quel fond peut-on faire sur la sincerité de cet homme? N'est-il pas notoire que ses confreres enseignent par tout la doctrine qu'il fait semblant de condamner? Leur *Remontrance* à M. d'Auxerre, & le Mandement de M. l'Evêque de Saintes, où sans doute ils ont eu la meilleure part, en font une bonne preuve. D'ailleurs, un homme qui a dicté des maximes aussi étranges que celles qu'on lit dans la retractation de ce Professeur, devroit être condamné à demeurer dans le silence le reste de ses jours. Le fera-t-il? Il se donne pour ignorant, & tellement ignorant qu'il n'a pas senti le venin des propositions dont le seul exposé revolteroit le dernier des fideles. Cela seul suffit pour l'éloigner des fonctions du ministere, s'il est dans les Ordres; ou pour l'empêcher d'y

1727. d'y entrer, s'il n'y est pas? Ses Superieurs en useront-ils de cette maniere avec lui?

Que conclurre donc de cette retractation? Que les Jesuites sont convertis? Non; mais qu'ayant eu à faire à un homme qui a exprimé leurs sentimens d'une maniere trop revoltante, ils ont mieux aimé paroître l'abandonner, que de le laisser condamner par une Censure qui, ajoutée à celles qu'ils se sont deja attirées, n'auroit pu manquer de soulever contre eux tout le public.

Vous me marquez, Monseigneur, qu'il y a chez vous *beaucoup de pusillanimité, mais cependant des intentions de ne point vous écarter des regles du devoir, en favorisant au prejudice de la regle, gens qu'on voudroit n'avoir point toujours en butte.*

Mais dans la situation où sont les affaires de l'Eglise, il n'est pas possible que vous n'ayez point en butte les Jesuites, tant que vous voudrez faire votre devoir. Quels sont les Evêques qui ayent entrepris de le faire, & qui n'ayent pas essuyé des contradictions de la part de ces Peres? *Quem prophetarum non sunt persecuti?* Les souverains Pontifes eux-mêmes ne sont pas à couvert de leurs ressentimens, dès qu'ils montrent quelque zele pour le maintien de la verité. Etre bien avec la verité & avec les Jesuites, sont deux choses tellement incompatibles, que je defie de trouver un seul Evêque qui soit leur ami, & qui fasse tout ce qu'il est obligé de faire pour la defense de la saine doctrine. Il faut donc necessairement opter. Et cela étant, y a-t-il à balancer sur le parti que l'on doit prendre avec eux? S'ils se conduisoient par amour de la verité, ils ne chercheroient point leur avantage particulier, dans les propositions d'accommodement qu'ils font faire aux Evêques qui ont censuré leur doctrine. Uniquement occupés de l'outrage fait à la verité, ils ne penseroient qu'à le reparer. Mais ils sont bien éloignés de cette conduite. S'ils paroissent ceder quelque chose, ils veulent des dedommagemens. Ils ne peuvent souffrir que la verité remporte sur eux de victoire complette. Ce qu'ils perdent par un endroit, ils comptent toujours le regagner par quelque autre.

(Act. VII. 52.)

Ne nous laissons donc point toucher d'une fausse compassion, mon très cher Seigneur. Il y a des occasions où c'est un crime devant Dieu de faire la paix avec les hommes. Jamais les Jesuites ne vous feront faire des propositions si avantageuses, que celles que fit à Achab Benadad Roi de Syrie. Ce Prince, après la defaite entiere de son armée, se contente d'abord de demander la vie à son vainqueur. En suite, pour avoir la liberté, il promet de rendre toutes les villes que son pere avoit prises sur Israel. Il offre même à Achab de lui laisser faire dans Damas des places publiques en signe de sa victoire. Achab écoute ces propositions, & fait alliance avec Benadad. A peine l'a-t-il faite, qu'un Prophete vient lui dire: *Parce que vous avez laissé échapper de vos mains un homme digne de mort, votre vie repondra pour la sienne, & votre peuple pour son peuple.*

(3. Reg. XX. 42.)

Benadad disputoit à Dieu sa toute-puissance. Le Seigneur est le Dieu des montagnes, disoit-il; mais il n'est pas le Dieu des vallées. Voilà ce qui le rendit un homme digne de mort, & avec lequel il n'étoit plus permis de faire la paix. Aujourd'hui on ne dit plus: Le Seigneur n'est pas le Dieu des vallées; mais on dit: Il n'est pas tout-puissant sur les cœurs par rapport au salut éternel. Encore depuis peu on vient de soutenir à Reims une These où les Jesuites se sont trouvés avec affectation, dans laquelle on lit en propres termes. *Resistit nihil voluntati Dei creantis, conservantis, gubernantis mundum corporeum: nihil resistit Deo decernenti pœnas in sontes, præmia insontibus. Sed voluntati Dei cœlestis gratiæ impulsu corda provocantis, restitere Angeli aliqui, Adamus, resistunt Adami posteri, &c.* On sait d'ailleurs que cette doctrine impie est la doctrine de ces Peres, quoiqu'ils ne l'expriment pas toujours si cruement. Sera-t-il permis, tandis qu'ils y demeureront attachés, de les épargner & de faire alliance avec eux? Non, Monseigneur, il ne faut point se lasser de leur faire la guerre, puisqu'ils ne se lassent point de la faire à Dieu même.

Pre-

1727.

Prenez des fleches, dit Elisée à Joas Roi d'Israel. *Le Roi en ayant pris, le Prophete lui dit : Frappez la terre avec vos fleches. Il la frappa trois fois, & il s'arrêta. Et l'homme de Dieu se mit en colere contre lui, & lui dit : Si vous eussiez frappé la terre cinq, ou six, ou sept fois, vous eussiez battu la Syrie jusqu'à l'exterminer entierement.* (4 Reg. XIII. 18.) L'application est aisée à faire, mon très cher Seigneur. Vous avez jetté une & deux fleches contre la Syrie. Ce sont les fleches du salut du Seigneur. Si vous voulez faire entierement votre devoir, vous ne vous arrêterez point comme Joas, mais vous irez plus loin. Qu'il me soit permis de vous ouvrir mon cœur, & de vous faire un petit reproche. Pourquoi, aimant la verité comme vous l'aimez, n'avez-vous encore rien fait pour la defense des XII. Articles? Vous avez ressenti vivement la plaie qui a été faite à la verité dans le Mandement de M. l'Evêque de Saintes. Pourquoi jusqu'à present n'avez-vous laissé échapper aucune plainte publique sur un si grand scandale? Est-il permis de retenir sa douleur au dedans de soi-même, dans des occasions de cette nature? Rappellez-vous tout ce qui s'est passé dans l'espace de dix-sept siecles : vous ne trouverez point qu'il soit sorti de la plume d'un Evêque rien de plus étrange que ce Mandement. Cependant le silence de nos Collegues est pour moi encore quelque chose de plus étonnant & de plus incomprehensible.

Quand on a reçu la Bulle *Unigenitus*, on ne l'a reçue qu'en se flattant qu'elle ne touchoit point aux verités contenues dans les XII. Articles. Et si dans l'assemblée des XL. on eût interrogé chaque Evêque en particulier pour lui demander si, en recevant la Bulle, son intention étoit de condamner la doctrine qu'on a confirmée depuis dans les XII. Articles, peut-être n'en auroit-on pas trouvé un seul qui n'eût dit hautement que cette doctrine est irreprehensible, & qui n'eût protesté qu'il s'estimeroit heureux de verser tout son sang, plutôt que de souffrir qu'on y donnât la moindre atteinte. On ne peut douter que ce n'ait été la disposition du plus grand nombre au-moins des Evêques de France en 1714. D'où vient donc que depuis un an que le Mandement de M. l'Evêque de Saintes paroit ; qu'on sait que M. de Marseille a fait la même chose ; que M. de Soissons s'est declaré contre les XII. Articles ; qu'on a mis tout en œuvre pour empêcher le Pape de les autoriser : d'où vient, dis-je, demeure-t-on dans le silence & dans l'inaction? D'où vient n'y a-t-il encore eu que deux Evêques qui ayent donné des marques publiques de leur zele contre un si grand attentat?

On craint d'exciter de nouveaux troubles & de causer de nouveaux scandales. Mais ne voit-on pas plutôt que c'est pour n'avoir pas repoussé fortement les premiers scandales, qu'on en voit croître de nouveaux de jour en jour? Nos ennemis ne sont si hardis, que parce qu'ils ne trouvent point de resistance. Vous les verriez tout autrement reservés, s'ils savoient qu'à chaque demarche qu'ils doivent faire contre la verité, il dût y avoir un nombre d'Evêques resolus à leur tenir tête, & à tout sacrifier plutôt que de leur laisser prendre un pouce de terrain. Parce qu'on aime la paix & la tranquillité, on donne aisement dans tous les expediens qui nous la procurent ; mais quelle paix que celle qui laisse perir la verité! Que ne faisons-nous pour elle, je dis pour la verité, ce que nos ennemis font pour l'erreur? Ils parlent, ils écrivent, ils agissent : ils ne se lassent point, ils ne se rebuttent point : ils font face de tous les côtés. Voilà notre regle, & en même tems notre condamnation.

Mais M. le Cardinal de Noailles qui est le plus interessé dans cette affaire, n'a rien fait ; & s'il eût voulu agir, nous étions prêts à le suivre.

Je ne m'engage point à rendre raison de toutes les demarches de M. le Cardinal de Noailles, ni à le justifier. S'il avoit toujours suivi ses premieres lumieres, il n'en seroit point venu au point d'affoiblissement où il est. Son exemple prouve sensiblement qu'avec de bonnes intentions, on ne fait pas toujours tout ce

 que

1727. que l'on doit. Si cependant vous voulez quelqu'un qui marche devant vous, quel exemple plus digne d'être suivi que celui que M. l'Evêque de Senez vient de donner? Prêt à rendre compte de son administration au jugement de Dieu, il a cru ne pouvoir mieux s'y preparer, qu'en rendant auparavant temoignage à toute verité attaquée dans ce siecle malheureux. Dans la Lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire, en m'envoyant son Instruction pastorale, il me marque qu'il n'étoit point content de lui qu'il n'eût fait cette demarche; & il ajoute, qu'à present il se sent aussi en paix avec Dieu, qu'il prevoit qu'il le sera peu avec les hommes.

Voilà, Monseigneur, un modele vraiment digne d'être suivi. Si vous avez lû l'Instruction pastorale de ce cher Collegue, je ne doute point que vous n'en ayez été enchanté. Otez le bien qu'on y dit de votre serviteur, c'est un chef-d'œuvre en tout genre. J'ai écrit à M. de Senez que j'en allois faire usage pour presser, pour exhorter, pour encourager. Je commence par vous, mon trés cher Seigneur, parce que je vous aime tendrement, & que j'espere que je ne presserai point en vain. Qui y a le plus d'interêt aprés tout, que vous-même? La verité sera certainement delivrée: malheur à quiconque n'y aura pas contribué de tout son pouvoir. Plus j'y pense, plus je trouve qu'on n'est point assez touché de l'état d'oppression où est l'Eglise. On se contente de former des souhaits, de pousser des soupirs, de temoigner de l'indignation dans le particulier, sur les tristes évenemens dont on est le temoin. Peut-être seroit-ce assez pour le simple fidele. Mais un
1. Tim. VI. 20. Evêque doit-il en demeurer là? *O Timothee, depositum custodi.* Que ce mot dit de choses à qui veut l'approfondir! Mais ce qui refute tous les pretextes, & ce qui tranche absolument toute difficulté, c'est qu'il est indubitable que les maux de l'Eglise ne se sont accrus au point où nous les voyons, que parce que les Evêques bien intentionnés ne se sont pas montrés autant qu'ils le devoient: *Non pavisti, occidisti.* Cette parole a son application dans le cas present. Nous sommes responsables de tout le mal qu'il n'a tenu qu'à nous d'empêcher.

Tous les jours j'entends les gens de bien se plaindre du silence des Evêques, tandis qu'il faudroit jetter les hauts cris. Nouvelle raison de sortir de l'engourdissement où l'on est. Il n'est pas permis d'être insensible à de telles plaintes. Les mepriser, & scandaliser, seroit la même chose. Hé! que ne doit-on pas faire pour éviter ce malheur?

Pardonnez, Monseigneur, si je m'explique avec cette liberté. Je parlerois avec plus de precaution, si je savois que vous dussiez le trouver mauvais. Mais ayant deja autant de preuves que j'en ai de la patience avec laquelle vous me supportez, je deviens de jour en jour plus hardi, & je suis resolu de continuer jusqu'à ce que vous me fassiez connoître que je porte trop loin les droits de l'amitié. Je suis avec respect, &c.

LETTRE CLXXIII.

A M. de TOURNEFORT, *Avocat general en la Chambre des Comptes, Aydes, & Finances de Provence. Il souhaitte que les Ouvrages qu'il lui envoye contribuent à repandre la connoissance & l'amour de la verité.*

A Montpellier le 25. Mars 1727.

J'AI reçu Monsieur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 10. de ce mois; mais je ne me suis point donné celui d'y repondre plutôt, parce que je voulois que ma Lettre fût accompagnée des pieces que vous me demandez, & que je n'avois point encore. Car je crois, Monsieur, que vous n'ignorez pas que, tandis que nos adversaires obtiennent tous les privileges qu'ils desirent pour faire imprimer leurs Ouvrages contre nous, nous sommes obligés de

de faire imprimer en cachette ceux que nous sommes forcés de faire pour notre defense & pour celle de la verité; & avec autant de precaution, que si c'étoit des libelles contre l'Etat. Et quoiqu'il y ait deja quelque tems que ces Lettres-ci sont imprimées, ce n'est que depuis peu de jours que j'en ai des exemplaires. Je profite pour vous les envoyer de ... qui a bien voulu s'en charger. Je voudrois bien qu'il plût à Dieu de s'en servir pour faire connoître & aimer la verité aux personnes à qui vous en avez deja fait la lecture. Je vous rends mille graces très humbles, Monsieur, de me faire souvenir que c'est par mon ministere que Dieu a repandu en vous la plenitude de son Esprit saint. Je m'estime très heureux d'avoir pour fils en Jesus-Christ un Magistrat d'un merite si distingué. C'est un titre pour moi pour vous demander un peu de part dans l'honneur de votre souvenir & de votre estime, que je tâcherai de meriter par le parfait & respectueux attachement avec lequel je suis, &c. 1727.

LETTRE CLXXIV.

*A M. *** Il lui temoigne la joie qu'il a ressentie en apprenant de quelle maniere il a supporté sa captivité, & comment Dieu lui a rendu la liberté.*

A la Verune le 25. Avril 1727.

JE reçus avant hier ici, Monsieur, votre Lettre du 17. Vous ne doutez pas, je crois, de l'extrême plaisir que me fit la nouvelle de votre liberté. J'eus encore la satisfaction de l'apprendre à plusieurs de vos amis qui étoient pour lors avec moi, & de partager ma joie avec eux. Mais quelque grande qu'ait été celle que votre liberté m'a causée, je puis vous dire neanmoins que j'en ai eu encore bien davantage d'apprendre la maniere dont vous avez porté vos chaînes. C'est Dieu lui seul qui a rompu vos liens. Les sacrifices de louanges que vous lui avez offerts, & les prieres que l'Eglise lui offroit sans cesse pour vous, vous ont attiré la protection du ciel qui vous a preservé de la seduction, & vous a fait supporter avec patience & tranquillité ce que vous avez eu à souffrir pour la verité. Le saint Ange Gardien que Dieu avoit mis pour vous consoler dans votre prison, *obtulit orationem tuam Domino, & quia acceptus eras Deo, necesse fuit ut tentatio probaret te.* Tob. XII. 12. 13. Je regarde donc comme une grande grace que Dieu vous a faite, de soutenir une si rude épreuve, & de la soutenir avec tant de courage. Benissons le Seigneur & offrons-lui des cantiques de louanges pour les graces que nous recevons de lui. J'attendrai avec impatience votre retour de la campagne pour avoir de vos nouvelles, & sur tout de celles de votre santé; & je compte cependant que notre ancien commerce va recommencer. La nouvelle de votre liberté m'a causé une grande joie, & je crois que c'est la seule joie que j'aye ressentie depuis plus de trente ans.

LETTRE CLXXV.

A M. le Cardinal de FLEURY. *Il le prie de refuser sa protection à un Devolutaire, qui veut depouiller un des meilleurs Prêtres de son Diocese.*

A la Verune le 9. Mai 1727.

J'AI appris, Monseigneur, que M. de Bernage sur un ordre de la Cour avoit mandé le sieur Dumoy Curé d'une très petite paroisse de mon Diocese, pour l'entendre en presence du sieur Fautrier, qui veut enlever au sieur Dumoy ce Benefice dont je l'ai pourvu. Le sieur Dumoy ayant remis son Memoire entre les mains de M. l'Intendant pour être envoyé en Cour, je n'entrerai point dans le

1727. detail des raisons qui établissent son droit. Mais je supplie Votre Eminence de considerer que l'affaire qu'on me suscite en la personne de cet Ecclesiastique, a paru si odieuse que le sieur de Bescherand, après bien des sollicitations, n'a pu trouver parmi tous les Ecclesiastiques de mon Diocese qu'un homme renvoyé de chez les Jesuites qui ait voulu s'en charger.

On n'est point surpris de voir faire au sieur de Bescherand le personnage qu'il continue de faire; mais on le seroit infiniment si, dans le même tems qu'on enleve aux rigueurs de la justice un Curé de mon Diocese condamné aux Galeres par un premier jugement, on surprenoit la religion de Sa Majesté & celle de Votre Eminence, jusqu'à obtenir des ordres pour faire chasser de sa Cure un des meilleurs Prêtres que j'aye.

En parlant ainsi, Monseigneur, je n'ai garde de trouver mauvais qu'on use d'indulgence envers les plus criminels. Que n'ai-je pas fait pour sauver celui dont je parle? Mais je demande que, si on fait grace au coupable, on fasse au moins justice à l'innocent.

Quelle desolation dans mon Diocese si, sous pretexte des affaires presentes de l'Eglise, les meilleurs ouvriers devenoient inutiles, & que je fusse reduit à employer dans les fonctions du ministere des hommes que vous en jugeriez très indignes, pour ne rien dire de plus, si vous les voyiez d'aussi près que moi! On sent aisement le ravage que doit avoir fait dans sa paroisse un Curé du caractere de celui qui vient d'être condamné aux Galeres. Ceux qui sollicitent le plus vivement pour lui, sont obligés de passer condamnation sur ses vies & mœurs, & de convenir que c'est un miserable qui depuis long-tems a le cœur gâté. Qui reparera le desordre qu'a causé cet homme? Il faut dans une place comme la sienne un Ecclesiastique qui ait de la capacité & des mœurs à toute épreuve. La paroisse est considerable, & il y a beaucoup de nouveaux-convertis. Si donc je trouve un Ecclesiastique qui ait ces qualités, & que quelque Fautrier entreprenne de le chasser; en verité, Monseigneur, le scandale ne sera pas petit, s'il en vient à bout. J'en dis de même d'une autre paroisse dont le Curé a pris la fuite depuis plus de six mois, parce qu'étant dans le cas du Curé de Pousson, il craint d'avoir le même sort que lui.

Vous êtes Evêque, Monseigneur: permettez-moi de vous demander, si vous avez trouvé que les coureurs de Benefices & les devolutaires fussent des sujets bien propres à faire respecter la Religion & à la rendre aimable, sur tout à ceux qui par le malheur de leur naissance conservent encore aujourd'hui tant de prejugés contre elle. C'est ce qui me fait esperer que Votre Eminence rejettera avec indignation les sollicitations qui pourront lui être faites pour appuyer la demarche du sieur Fautrier. Elle est irreguliere, elle est injuste; & les plus indifferens la blâment ouvertement. Vous en previendrez les suites, Monseigneur; & je ne doute point que, si on se sert de la difference des sentimens où nous sommes, pour vous faire envisager comme un mal la Collation du Prieuré-Cure de S. Siriez en faveur du sieur Dumoy, vous ne demêliez promtement cet artifice; parce que dans la supposition que ce fût un mal, le remede après tout seroit sans comparaison plus funeste que le mal même. Je suis, &c.

LETTRE CLXXVI.

A M. le Cardinal de FLEURY. *Il lui expose les raisons qu'il a eues de nommer à la Cure de Celleneuve, & de refuser le* VISA *à celui que M. l'Evêque de Toulon avoit presenté.*

Le 25. Mai 1727.

J'APPREHENDE, Monseigneur, de me rendre importun; mais on est si accoutumé à envoyer en Cour des Memoires contre moi, que je ne puis m'empêcher de

de prevenir Votre Eminence sur une nouvelle affaire qui vient d'arriver dans mon Diocese. La Cure de Celleneuve, qui est à la nomination de l'Abbé d'Aniane, étant venue à vacquer, M. l'Evêque de Toulon a donné sa presentation à un Ecclesiastique originaire du Diocese de Vabres que j'ai fait examiner par mes Grands-Vicaires. Quoique je connusse cet homme pour ignorant, neanmoins je ne m'attendois pas de le trouver d'une ignorance aussi crasse qu'il l'est. Si Votre Eminence veut prendre la peine de jetter les yeux sur son examen, dont j'ai l'honneur de lui envoyer un extrait, elle y verra qu'il a repondu aux diverses questions qu'on lui a faites, que la personne du Pere & la personne du S. Esprit se sont unies hypostatiquement à l'humanité de Jesus-Christ comme la personne du Verbe; qu'il n'y a qu'une volonté en Jesus-Christ; que la divinité a cessé d'être unie au corps & à l'ame de Jesus-Christ durant les trois jours de sa mort; que la transsubstantiation est le Verbe de Dieu incarné; que l'Ecriture contient toutes les verités revelées; que l'attrition sans amour suffit pour obtenir la remission des pechés dans le sacrement de Penitence, & que telle est la decision du Concile de Trente; qu'il a avoué ne savoir ce que c'est que le Pentateuque, ni combien de Livres Moïse a écrits; qu'il ignore si l'Apocalypse est un Livre de l'ancien ou du Nouveau Testament, & qu'il n'a pu repondre à cette question: *Qu'est-ce que Jesus-Christ?* C'est le Fils de Dieu fait homme. 1727.

Je ne me suis pas contenté, Monseigneur, de refuser des provisions à cet indigne sujet; mais j'ai cru devoir user en toute rigueur de mes droits pour l'exclurre à jamais, si je le puis, d'une paroisse où il ne pourroit faire que beaucoup de mal. M. l'Evêque de Toulon n'ayant pas jugé à propos de faire fulminer ses Bulles pour l'Abbaye d'Aniane par l'Official de mon Diocese, ce defaut essentiel me met en droit de regarder l'Abbaye comme vacante; & ainsi j'ai conferé la Cure de Celleneuve à un autre sujet, qui actuellement en a pris possession. J'aurois dissimulé l'injure qui m'a été faite de la part de M. de Toulon, si le presenté eût été instruit, & de bonnes mœurs. Mais commencer par mepriser ma jurisdiction, & ne la reconnoître ensuite que pour me donner un des plus indignes sujets qu'il y ait dans l'Eglise de Dieu, c'est, Monseigneur, ce que je n'ai pas du & ce que je n'ai pu souffrir. Je sai que M. de Toulon aura cru faire merveilles, en donnant sa presentation à un homme qui lui étoit recommandé par les Jesuites, & l'Abbé de Bescherand: mais c'est en cela même qu'il est plus à plaindre. Faut-il que des ames rachetées du sang de Jesus-Christ soient les victimes de ses preventions contre moi? J'espere donc, Monseigneur, que si cette affaire est portée à la Cour, Votre Eminence aura égard à la justice de mon ressentiment, & à la droiture de mes intentions. J'ajouterai que c'est rendre service à M. l'Evêque de Toulon, que d'empêcher qu'un homme qui a surpris ses Lettres de presentation, en puisse faire aucun usage. Il ne le pourroit qu'à sa propre perte, & à celle de M. de Toulon.

L'ignorance n'est pas la seule mauvaise qualité de cet homme. Tous les jours j'en apprends des choses qui l'embarrasseroient étrangement, si elles pouvoient être prouvées d'une maniere juridique. Elles n'en sont pas moins certaines pour moi; & m'obligent par consequent de faire tous mes efforts pour detourner de dessus la paroisse de Celleneuve le fleau de la colere de Dieu. Toute cette paroisse est dans la desolation, & dans une apprehension extraordinaire d'avoir cet indigne pour Curé. Celui que j'y ai nommé s'étant presenté pour prendre possession le jour de l'Ascension, tous les paroissiens prirent la fuite croyant que c'étoit le pourvu de M. de Toulon. Mais ayant appris qu'il venoit de ma part, ils passerent en un instant des sentimens d'indignation & de douleur, aux acclamations & aux cris de joie, & ils se disoient les uns aux autres: Dieu ne nous a pas encore abandonnés, & il a pitié de nous. J'es-

1727. J'espere, Monseigneur, que vous aurez vous-même compassion de ce pauvre peuple; & que ses larmes penetrant jusqu'à vous, elles vous disposeront tellement en sa faveur, que le sieur Ricard qui est le nom du pourvu de M. de Toulon, ne pourra trouver auprès de Votre Eminence aucune protection. Je suis, &c.

J'apprends en ce moment, Monseigneur, que Messieurs les Grands-Vicaires de Narbonne ont donné le *Visa* au sieur Ricard sans attendre la copie de son examen, ni la demander, quoique mon Acte de refus en fît une mention expresse, & que par consequent, selon l'avis des meilleurs Canonistes, ils fussent obligés de le voir avant que de passer outre. On étoit prêt ici de le leur envoyer, lorsqu'on a appris par le retour en poste de cet Ecclesiastique que la chose étoit faite. Le recours au Metropolitain a-t-il été établi pour autoriser de pareilles injustices?

LETTRE CLXXVII.

A M. l'Evêque de Senez. *A l'occasion du Concile indiqué à Embrun, il l'assure de son inviolable attachement, & de la disposition où il est de se joindre à lui pour tous les Actes necessaires.*

A la Verune les 7. *&* 9. *Juillet* 1727.

J'Ai reçu avant hier au soir, Monseigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 29. du mois passé. Elle me fut envoyée par celui à qui vous l'aviez addressée, dans le moment qu'il partoit pour un petit voyage qui ne doit durer que trois jours; mais je serai peut-être obligé d'attendre son retour pour faire partir celle-ci.

Il est vrai, Monseigneur, que les bruits publics m'avoient appris qu'on projettoit de faire tenir un Concile de votre province, & par consequent contre vous; mais je ne pouvois croire qu'on en vînt jusqu'à l'execution, ni qu'aucune partie de l'Eglise de France voulût se deshonorer jusqu'à ce point. Je ne pouvois croire non plus que le Conseil du Roi voulût interposer l'autorité de Sa Majesté, pour faire consommer en son nom cette œuvre d'iniquité.

Je vois cependant par votre Lettre, Monseigneur, que non seulement la chose est serieuse, mais encore qu'elle est arrivée, & rendue publique par les Lettres du Roi, & par celle que M. l'Archevêque d'Embrun a écrite à tous les Evêques de sa province.

Deux choses neanmoins pourroient encore me faire douter de la tenue du Concile.

La premiere est, si j'ai bien compris le sens de votre Lettre, que M. d'Embrun dans celle qu'il vous a écrite, ne marque ni le jour ni le tems que ce Concile doit se tenir.

En second lieu, comment peut-on ajuster ce Concile avec la Bulle excellente que nous apprenons que le Pape vient de donner, & de concert, à ce qu'on pretend, avec M. le Cardinal de Fleury? Il y declare, dit-on, que la doctrine de S. Augustin & de S. Thomas sur la grace, est la sienne & celle de toute l'Eglise: il y traite les sentimens des Theologiens qui y sont opposés, de *futiles novitates*, & il y donne les XII. Articles, non comme nous les avons vus, mais dans des termes, dit-on, encore plus forts & meilleurs.

Si cela est, Monseigneur, qu'est-ce que le Concile d'Embrun, qu'est-ce que le Concile de Narbonne, qui surement suivra ou peut-être precedera celui d'Embrun, pourront reprendre dans vos Ecrits & dans les miens? On ne peut plus nous reprocher d'avoir une autre doctrine que celle que le Pape dit être la doctrine constante de toute l'Eglise. Nous n'en avons point d'autre que celle du Pape.

Il

Il faut donc nous regarder comme très catholiques, ou regarder le Pape comme heretique; & que ces deux Conciles lui fassent son procès, s'ils entreprennent de faire le nôtre, ou de fletrir nos Ecrits. Notre sort donc depend de la verité & de la teneur de cette Bulle. Je ne puis douter qu'elle ne soit vraie; mais j'attends avec patience d'en voir les termes, & d'apprendre qu'elle ait été publiée à Rome. 1727.

Quoi qu'il en soit de cette Bulle, si le Concile d'Embrun se tient, ne croyez pas, mon très cher Seigneur, que je sois assez lâche pour vous abandonner. Non assurement je ne renoncerai point à cette riche & magnifique succession à laquelle, tout indigne que j'en sois, il vous a plu de m'appeller par votre Testament. J'adhererai volontiers à l'Appel que vous me proposez, lorsque vous le jugerez necessaire. J'en avois deja été instruit par vos amis éloignés; & pour vous parler naturellement, j'en attendois de leur part le projet.

Mais la nouvelle de la Bulle me fait douter qu'il faille avoir recours à ce moyen, & que les Conciles se tiennent; & si le Pape a fait cette Bulle, telle ou à peu près telle que ceux qui aiment la verité pourroient la souhaiter, & dont l'Eglise tire un grand avantage, conviendroit-il dans cette circonstance de l'irriter contre nous, & d'en faire un ennemi au lieu d'un protecteur?

Je croirois donc, Monseigneur, qu'il ne faudroit en venir là qu'à la derniere extremité. Voici comment je l'entends. J'appelle la derniere extremité, lorsque M. d'Embrun ou M. de Narbonne feront signifier, non seulement les Lettres du Roi & leurs Lettres convocatoires, mais encore le jour de la tenue du Concile. Je voudrois que le premier de vous ou de moi à qui cette indiction seroit signifiée, y repondît par une signification de cet Appel, & que dans le même tems il en donnât avis à son Confrere, qui sur le champ adhereroit à l'Appel.

Voilà, Monseigneur, mon idée, que je soumets entierement à votre meilleur avis & à ceux de nos amis.

Pour ce qui est de la conference que vous me proposez, je la souhaiterois fort; mais je ne la crois pas convenable, parce que j'habite dans une ville où il y a trente mille langues fort malignes, & soixante mille yeux qui ne sont pas bons, qui sont occupés à m'observer nuit & jour. Il me seroit impossible de les tromper; & quelques precautions que je prisse, pour peu que je m'absentasse, ils devineroient où je serois allé. Je crois donc qu'il faut differer jusqu'à des tems plus tranquilles, la joie que j'aurois de me trouver auprès de vous, & le dessein que j'avois fait il y a deja long-tems d'aller au devant de vous jusqu'à Senez.

Je suspends la fin de cette Lettre jusqu'à l'arrivée de celles de Paris, qui apparemment m'apprendront quelque chose sur la Bulle & sur la tenue du Concile.

A l'égard de la Lettre circulaire qu'on vous conseille d'écrire à tous les Evêques, je ne saurois être de cet avis; mais je crois neanmoins que vous en devriez écrire une à tous ceux que vous savez ou que vous pouvez croire être bien intentionnés. Si vous voulez avoir la bonté de m'en envoyer une pour M. l'Evêque de Castres, je la lui enverrai, si j'apprends qu'il la merite.

Je viens, Monseigneur, de recevoir les Lettres de Paris, qui me marquent que votre Concile est indiqué au 16. du mois prochain, & que la Bulle, supposé qu'elle se publie jamais, est bien differente de ce qu'on m'avoit mandé l'ordinaire precedent. Comme je suppose qu'on vous écrit ces nouvelles aussi-bien qu'à moi, je ne vous les repeterai pas. Je me contente de vous dire que je me trouve très embarrassé sur le parti que nous avons à prendre. Je ferai l'Appel quand vous le voudrez; mais je vous supplie instamment, Monseigneur, de ne vous determiner à le faire, ni pour le tems, ni sur la forme, que sur les conseils & les Le 9. Juillet.

1727. les projets que nos amis éloignés nous envoyeront à tous deux. Ils ont bon conseil, & sont mieux instruits que nous de ce qu'il faut faire, & de la maniere dont il faut agir: car une affaire de cette consequence doit être conduite avec courage & une très grande prudence. Est-il possible que contre les Canons, on commence un Concile, sans que ceux qui doivent y être assis pour juger leurs confreres, se purgent auparavant des crimes canoniques dont ils peuvent être suspects, & qu'un homme publiquement convaincu de confidence & de simonie, ait la hardiesse de vouloir juger les autres! Quoique le Roi ne veuille pas qu'on parle d'autre chose que de doctrine, il faut neanmoins que ceux qui en doivent juger, soient prealablement reconnus pour exemts de toute tâche. Mais vous en savez infiniment plus que moi sur ce que les Canons exigent en pareil cas, & particulierement ceux du Concile de Clermont votre patrie. Je vous supplie de me donner de vos nouvelles le plus souvent que vous pourrez, & sur tout de m'accuser la reception de cette Lettre, dont je serai en peine jusqu'à ce que je sache qu'elle soit parvenue entre vos mains.

Vous jugez mal de mon état: je puis vous assurer avec verité que je suis aussi abandonné & aussi destitué de tout secours humain que vous pouvez l'être: *Dominus autem assumsit me.* Je suis avec mon respect ordinaire, qui augmente tous les jours avec les persecutions que vous souffrez, Monseigneur, &c.

LETTRE CLXXVIII.

A M. l'Evêque de SENEZ *en lui envoyant son Appel au Pape & au Concile sur le violement de la paix de Clement IX.*

A Montpellier le 17. Juillet 1727.

J'EUS l'honneur, Monseigneur, de vous écrire la semaine passée. Je vous mandois que j'adhererois à ce que vous feriez, aussi-tôt que vous me manderiez ce que vous auriez fait. Mais depuis j'ai changé d'avis. J'ai cru que dans les circonstances presentes il ne falloit ni lanterner, ni perdre de tems; & quoiqu'il ne faille imiter le Diable en rien, j'ai cru neanmoins que, tandis qu'il ne dormoit pas, nous ne devions pas nous tenir assoupis d'un sommeil qui pourroit être lethargique. C'est pour cela, Monseigneur, que sans attendre davantage de vos nouvelles, je vous envoye le petit Ecrit (*a*) que vous trouverez dans ce paquet. Je l'ai signé, & ai laissé la place au-dessus pour y mettre votre respectable nom. Je ne doute pas que vous n'ayez vu une belle Consultation de . . . Avocats, & que vous n'en ayez été bien content. Je prie Dieu qu'il leur inspire assez de courage pour consentir que cette piece paroisse sous leurs noms. Celle là & une autre m'ont rempli de consolation. J'espere que le Pere de Notre Seigneur Jesus-Christ qui est aussi celui de misericorde & de toute consolation, sera la nôtre & notre force dans les tribulations qu'on nous prepare. Demandez-lui, je vous prie, Monseigneur, qu'il lui plaise de m'assister de l'esprit de sa force qu'il a repandu sur vous avec tant d'abondance; & accordez-moi toujours quelque part dans l'honneur de votre bienveillance, que je tâcherai toujours de meriter par le respect infini avec lequel je vous suis attaché pour le reste de ma vie.

(*a*) [Acte d'Appel de l'infraction de la paix de Clement IX, signifié à l'Assemblée d'Embrun le 11. Septembre 1727. par M. l'Evêque de Senez en personne. Tom. 1. pag. 759.]

LETTRE CLXXIX. 1727.

Aux Religieuses de S. Charles *d'Orleans. Il loue leur foi & leur courage, & les exhorte à supporter sans se lasser les épreuves auxquelles elles sont exposées.*

A Montpellier le 19. Juillet 1727.

JE n'avois pas besoin de votre Lettre, Mes Reverendes Meres, pour me porter à benir Dieu des misericordes qu'il fait à votre maison. Votre foi est connue de tous ceux qui ont quelque amour pour la verité; & elle nous sert de temoignage contre nos accusateurs, que l'Evangile que nous prêchons est l'Evangile de la grace de Dieu. Rien ne montre mieux l'efficace de la grace, que le choix que Dieu fait de ce qu'il y a de plus foible dans le monde pour confondre ce qu'il y a de plus fort. Vos combats, vos souffrances, votre fermeté, votre desinteressement, votre perseverance; tout annonce que celui qui opere en vous de si grandes choses, est le Tout-puissant. Que vous êtes heureuses, Mes Reverendes Meres, d'avoir été choisies de Dieu pour servir de spectacle aux Anges & aux hommes, & pour être la preuve vivante des verités qu'on s'efforce aujourd'hui de renverser!

Mais ce qui distingue & ce qui releve votre foi, c'est que l'erreur se montrant sous des noms respectables, vous ne laissez pas de resister à ceux-mêmes auxquels, sur tout autre point qui n'interesseroit point la conscience, vous seriez inconsolables de ne pas obéir.

Que cette épreuve est terrible! Qu'elle est capable de seduire, & qu'elle est degoutante pour les plus gens de bien! Mais ce n'est point à nous à prescrire à Dieu les voies par lesquelles il nous sauve. Contens d'être dans la main & sous le ciseau de ce grand ouvrier, recevons sans nous plaindre les coups qu'il nous donne pour nous rendre propres à l'édifice qu'il bâtit.

A en juger par ce qui se passe sous nos yeux, il semble que les jours vont devenir encore plus mauvais, & la tentation plus grande.

Demandez pour moi, Mes Reverendes Meres, tout ce qui m'est necessaire pour y être trouvé fidele. J'ai une grande confiance en vos prieres; & je fais plus de cas des biens qu'elles m'attrireront, que de tous les avantages que le monde pourroit m'offrir. Je suis avec une parfaite estime dans la charité de Jesus-Christ, &c.

LETTRE CLXXX.

A M. l'Evêque de Rhodez. *Il l'exhorte à ne pas se contenter de gemir des maux de l'Eglise, mais à s'armer pour en arrêter le cours, & à parler pour M. de Senez.*

Le 5. Août 1727.

J'Ai reçu, Monseigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 30. du mois passé. Vous m'y paroissez allarmé & penetré d'affliction des maux de l'Eglise, & de l'indigne & injuste traitement qu'on se prepare à faire à un saint Evêque, respectable par son âge, & infiniment davantage par sa pieté & par son érudition, & qu'on doit regarder comme l'exemple de tout le Clergé de France. Ce mal que nous sommes à la veille de voir arriver, est très grand en lui-même, puisqu'on peut dire que depuis bien des siecles on n'a pas vu un si grand scandale dans l'Eglise. Mais vous avez raison, Monseigneur, d'en craindre les suites, & de prevoir que ce mal en attirera une infinité

1727. té d'autres après lui. Il est impossible qu'un cœur aussi bon & aussi genereux que le vôtre, aussi rempli d'amour pour la justice, pour la verité & pour l'Eglise, ne soit pas vivement touché des maux qui affligent cette sainte Mere. C'est uniquement de cet excellent cœur & du bon esprit que Dieu a mis en vous, que je voudrois, Monseigneur, que vous prissiez conseil. Je suis bien persuadé qu'il seroit bien meilleur que celui que vous pourriez demander à bien d'autres personnes. Qui suis-je moi pour vous en donner un bon dans une affaire si importante, qui demande une sagesse que je n'ai pas, & des lumieres infiniment superieures aux miennes ?

Cependant, comme vous voulez savoir ce que je crois que vous pourriez faire dans cette occasion pour venir au secours de l'Eglise, j'ai cru vous devoir obéir. Vous verrez dans le Memoire que je joins à cette Lettre, quelles sont mes vues.

Je vous propose trois partis. Le troisieme est le plus foible, & je vous avoue que je souhaiterois fort que vous prissiez un des premiers, ou, pour mieux dire, les deux premiers ensemble. Mais si vous vous reduisez au troisieme, j'espere que vous ne laisserez pas avec cette épée, si courte qu'elle soit, de faire pour le moins peur aux ennemis de l'Eglise contre qui vous avez à combattre.

Si vous écrivez au Ministre, vous en recevrez une reponse dure, & peut-être menaçante; mais ce n'est pas un fort grand malheur. Il est sûr que votre Lettre lui fera plus de peur, que sa reponse ne vous fera de mal. Les reponses dures du Prefet, & même de l'Empereur, ne firent ni peur ni mal à S. Basile; & il me semble que les reponses dures d'un Ministre sont moins à apprehender, que les reproches terribles que le souverain Juge fera aux Mercenaires, aux faux Pasteurs qui auront abandonné leur troupeau par la crainte des loups, & qui auront craint les hommes plus que Dieu.

Ne dites pas, Monseigneur, que les demarches que vous pourrez faire sont peu de chose. Elles peuvent vous mettre à couvert des reproches que vous recevrez au tribunal de Jesus-Christ si vous n'en faites point. Elles seront peut-être imitées par d'autres Evêques. J'entends dire par une voie qui paroit assez sure, que vous ne serez pas seul, & que M. de Troyes doit aussi se montrer. Je ne suis pas si étonné qu'il y ait des gens, & même des Evêques, qui persecutent l'Eglise, (car il y en a toujours eu, & il y en aura, tant qu'elle combattra sur la terre) que je suis étonné que parmi ses Ministres, il ne s'en trouve point qui prennent sa defense, & qui reclament pour les droits de la justice & de la verité.

Je dois ajouter au Memoire que je vous envoye, qu'il faudroit, quand vous aurez pris le parti que vous jugerez à propos, & que vous l'aurez executé, (car il n'y a pas de tems à perdre) que vous en donnassiez avis à MM. de Montauban & de Castres. Je suis persuadé que votre exemple serviroit beaucoup à les determiner. Quel honneur dans l'Eglise, Monseigneur, & quel merite n'acquerriez-vous pas devant Dieu, si vous ranimiez dans nos jours les cendres respectables des XIX. Evêques, la gloire du Clergé de France, qui vinrent très à propos & avec tant de courage au secours de IV. de leurs Confreres opprimés? Quel malheur en arriva-t-il? Aucun. Mais ils s'attirerent l'estime, le respect & la reconnoissance, non seulement de ceux dont ils avoient pris la defense, mais encore de toute l'Eglise de France qui benira à jamais leur memoire.

Faites-moi la grace de me donner de vos nouvelles le plus souvent que vous pourrez, & de me croire avec l'attachement le plus parfait & le plus tendre, &c.

Depuis ma Lettre écrite on vient de me dire que le bruit se repand qu'il y avoit d'autres Evêques qui vouloient imiter M. de Troyes.

LET-

LETTRE CLXXXI. 1727.

*A M.*** Il le prie d'assurer M. B.*** de son estime & de son tendre attachement: il s'afflige des preventions que l'on conçoit contre ce Docteur. Il parle de la situation de M. de Senez, du retablissement de M. le Chancelier, & des negociations du Cardinal de Noailles.*

A la Verune le 24. Août 1727.

J'AI reçu, Monsieur, la Lettre du 15. que m'a écrit M. B.*** C'est une consolation très grande pour moi qu'il ait été content de la Lettre que j'ai écrite sur son sujet. Mais pouvoit-il douter que dans cette occasion je pensasse & que j'écrivisse autrement? Servez-vous, je vous en conjure, de toute la confiance qu'il a en vous, pour lui persuader que les sentimens d'estime & d'affection que vous savez que j'ai pour lui, ne sauroient jamais changer, ni être le moins du monde alterés. Au reste je ne puis vous dire combien je suis affligé d'apprendre les preventions de M. D. G. & combien je l'ai été de croire qu'il y auroit de la desunion dans le pays de par-delà. J'ai toujours été très persuadé qu'elle n'étoit point dans les cœurs; mais cette division de sentimens dans la situation où est le procès actuellement, pourroit porter un très grand prejudice aux interêts de la Mere. Dieu merci, tout le monde est d'accord, & on va produire les écritures: mais est-il encore tems? La tragedie doit être achevée de representer, & Dieu sait quel a été le denouement de l'intrigue. Je sai que ce qui va paroître peut avoir son utilité, & même très grande dans une autre occasion; mais il est bien triste & bien fâcheux que celui qui est actuellement le principal personnage de cette cruelle tragedie, n'en profite pas. Ses interêts ne me sont pas moins chers que les miens. Je serois inconsolable, s'il tomboit dans quelque foiblesse: c'est ce que je n'apprehende pas. Mais je suis dans une consternation au-delà de toute expression, de la douleur que la Mere ressentira de l'injustice qu'on va faire à son fils. Cette tentation est bien forte pour les foibles. Dieu veuille les soutenir, & les empécher de succomber: c'est ce que je vous prie très instamment de lui demander continuellement pour moi, & c'est ce que je suis bien sûr que vous faites.

J'oubliois de vous dire que je crois que M. D. G. n'a point vu la reponse que je lui ai faite, dont vous me temoignez être content. Je doute même qu'il ait vu la Lettre qu'il m'a fait écrire, & à laquelle je repondois.

J'avois appris la naissance des deux Princesses & le retour de M. le Chancelier. Dieu veuille que le second retour de ce Magistrat, que je ne puis m'empécher d'aimer, soit plus honorable & plus utile à l'Eglise & à l'Etat que le premier. C'est toujours un grand bien que M. d'Armenonville ne soit plus en place; mais nous ne savons point encore si M. le Chancelier a les Seaux: nous le saurons apparemment par les Lettres d'aujourd'hui. Celles de l'ordinaire precedent convenoient assez, ce me semble, qu'on les ôtoit à M. d'Armenonville, sans dire à qui on les donnoit, hors une qui marquoit positivement que le jour même qu'elle étoit écrite (16.) ils devoient être rendus à M. Daguesseau. Je prevois des choses fâcheuses, si on les lui rend; & je ne prevois rien de mieux, si on les donne à un autre. Ces idées me viennent de ce que ma pauvre imagination est si noire, qu'elle ne peut me representer les objets qu'en noir; ma[illegible] noir de suie de cheminée.

J'ai reçu la Lettre de... Je vous avois mandé qu'on n'a[illegible]doit que sa decision pour s'y conformer: c'est ce qui a été fait très religieusement.

Je ne suis point étonné du projet d'accommodement. Peut-être ne se fera-t-il

 pas;

1727. pas ; mais je suis bien persuadé que celui avec qui il est question de le faire, mourra entre les bras de ceux qui le trahissent, & en commençant ou en finissant quelque mauvaise negociation. S'il la finit, il rira aux Anges le jour & le lendemain qu'il l'aura signée, & il en pleurera amerement le jour d'après. J'apprehende quelque chose de pis que l'accommodement, mais qui en sera une suite. Je conviens que ce seroit un grand bien si nous avions une douzaine d'Articles, & c'est pour cela même que je ne puis les esperer.

Jacob a travaillé quatorze ans pour Rachel, qui étoit la figure de l'Eglise. Nous pouvons, ce me semble, nous comparer en cela à Jacob ; car depuis quatorze ans presque entierement revolus, nous travaillons ou nous combattons aussi pour Rachel. Dieu veuille faire finir aussi nos combats avec cette quatorzieme année, & que nous ayons la joie après tant de troubles & tant d'afflictions de conduire nos Rachels, c'est-à-dire les brebis que le souverain Pasteur de nos ames nous a confiées, avec tranquillité, & de les mener paître dans les bons & salutaires paturages, pour la defense & la conservation desquels il a plu à sa divine bonté de faire combattre tant de gens de bien, qu'il a prevenus de l'abondance de ses graces, & moi-même tout indigne que je fusse de leur être associé dans une cause si juste & si sainte. C'est ce que je souhaite bien plus que je ne l'espere. Mais enfin Dieu est tout-puissant sur les cœurs des hommes dans les choses qui regardent le salut éternel, & il peut, quand il lui plaît, leur inspirer des sentimens de paix, & la rendre à l'Eglise.

Je vous salue très humblement, Monsieur, & vous prie encore une fois de bien assurer M. B. *** qu'on ne peut l'honorer plus que je fais, ni avoir des sentimens plus pleins d'estime & de tendresse que ceux que j'ai, & que j'aurai toute ma vie pour lui.

J'apprends dans ce moment que les Seaux ont été donnés à M. Chauvelin.

LETTRE CLXXXII.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il se plaint du conseil qu'on lui a donné de differer d'agir, & montre la necessité de venir promtement au secours de M. de Senez.*

A la Verune le 24. *Août* 1727.

JE viens de recevoir tout presentement, Monseigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 17. Le commencement m'en a fait autant de plaisir que la suite m'en a affligé.

J'ai cru d'abord que votre incommodité n'avoit retardé que d'un ordinaire l'execution de vos bonnes intentions. Mais, grand Dieu ! quelle a été mon affliction quand j'ai vu, en continuant la lecture de votre Lettre, que vous aviez été bien loin chercher de mauvais conseils, lorsque vous pouviez en trouver un excellent au dedans de vous-même. Il ne falloit consulter que les mouvemens & les impressions de votre bon cœur : mais ceux que vous avez consultés, que vous avez pris pour de sages conseillers & pour des amis fideles, vous ont trompé en tout. Ils vous mandent *qu'il est à propos de surseoir toutes les mesures à prendre*. Hé ! Quand donc sera-t-il tems de prendre *ces mesures* ? Faudra-t-il attendre qu'un confrere des plus respectables, ou peut-être le plus respectable qu'il y ait dans l'Eglise de France, ait été entierement opprimé ? Quand la malice de ses ennemis aura achevé de triompher, quelle mesure vous restera-t-il à prendre pour venir le secourir ? De surseoir toutes les mesures à prendre comme étant inutiles *dans les circonstances presentes*. Dans quelles circonstances plus pressantes pouvoient-elles être utiles & plus necessaires ? Quand il seroit vrai qu'elles eussent été inutiles, (ce

que personne ne peut ni dire ni savoir) elles ne pouvoient être prejudiciables à celui que vous aviez envie de secourir. 1727.

On vous promet de vous *informer exactement de tout ce qui se fera & de ce qui conviendra.* Defiez-vous, Monseigneur, de ce qu'ils vous manderont sur *ce qui conviendra*. Je vous assure que ces gens, que je ne connois point, que vous prenez pour des gens courageux & point timides, ne vous donneront que des conseils lâches & timides, & peu utiles à vos amis.

Ils ne seront pas plus croyables en vous mandant *ce qui conviendra*, qu'ils ont merité de croyance en vous mandant que la Cour a differé le Concile d'Embrun, & qu'on croit qu'il n'aura aucune suite. De tout cela pas un mot de vrai. Le Concile d'Embrun se tient actuellement, s'il n'est fini; & s'il l'est, Dieu sait comment. Pour nous, nous n'en savons encore rien.

Je sai il y a long-tems que M. de Castres est plein de bonnes intentions; & l'enfer aussi. A quel tems en renvoie-t-il l'execution? Il mourra, sans qu'on en voye jamais aucun effet. Trouve-t-il que l'Eglise n'est pas dans une assez grande oppression pour parler, & pour agir afin de l'en retirer?

Donnez-moi, je vous supplie, des nouvelles de votre santé, & croyez-moi toujours avec tout le respect possible & le plus parfait attachement, &c.

LETTRE CLXXXIII.

A plusieurs Evêques de France, en leur envoyant la Lettre circulaire de M. l'Evêque de Senez.

A Montpellier le 7. Septembre 1727.

J'Ai l'honneur de vous addresser, Monseigneur, une copie très fidele d'une Lettre circulaire de M. l'Evêque de Senez, dont il lui a été impossible de multiplier les originaux. Celui que j'ai entre les mains est écrit tout entier de la main de ce respectable Prelat, & la copie que je joins ici y est entierement conforme. Je ne doute point, Monseigneur, qu'à la lecture de cette piece votre cœur ne soit ému; qu'entrant dans les sentimens du Prêtre Matathias, vous ne regretiez de vivre dans un tems où l'on a la douleur de voir ce que nous voyons: *Væ* 1. Mach. II.
mihi: ut quid natus sum videre contritionem populi mei, & contritionem civitatis san- 7.
ctæ, & sedere illic cùm datur in manibus inimicorum? Mais vous ne vous contenterez pas de gemir. Armé d'un saint zele pour la defense de la verité, de la justice, & des droits de l'épiscopat, vous vous leverez, & vous viendrez au secours de l'innocent que l'on opprime: *Tempus est loquendi, quia jam præteriit tempus tacendi.* On demande de toute part pourquoi les Evêques demeurent dans le silence; mais peut-être Dieu ne l'a-t-il permis jusqu'ici, que pour leur donner occasion de parler avec plus de force, ayant à relever de plus grandes injustices. J'avoue que si l'on croyoit devoir porter plus loin les menagemens en demeurant dans l'inaction, il me seroit impossible de justifier une telle conduite, & de montrer comment elle pourroit s'accorder avec cette parole de l'Ecriture: *Tirez du peril ceux que l'on* Prov. XXIV.
mene à la mort, & ne cessez point de delivrer ceux qu'on entraîne pour les faire mourir. 11. 12.
Si vous dites: Les forces me manquent; celui qui voit le fond du cœur le saura bien discerner. Rien n'échappe au sauveur de votre ame; & il rendra à l'homme selon ses œuvres.

S. Paul se plaint que dès la premiere fois qu'il comparut à Rome devant ses juges, nul ne l'assista, & que tous l'abandonnerent: *In prima mea defensione nemo* 2. Tim. IV.
mihi affuit, sed omnes me dereliquerunt. En quoi il reconnoit qu'ils commirent une 16.
grande faute, puisqu'il prie Dieu de la leur pardonner: *Non illis imputetur.* La faute que nous commettrions aujourd'hui en gardant le silence, seroit encore plus gran-

1727. grande, j'ose le dire, parce que les suites en seroient plus funestes. S. Paul à Rome ne comparut point devant des Chretiens, mais devant des Idolâtres. Ceux qui l'abandonnerent, pouvoient être accusés de foiblesse & de timidité; mais on ne pouvoit les soupçonner de penser sur la Religion comme les juges devant qui le saint Apôtre comparoissoit: au lieu qu'aujourd'hui presque tous les simples regarderont comme avoué par tous les Evêques, tout ce qui s'est fait & qui se fera à Embrun, s'ils ne reclament hautement contre l'injustice. Quel scandale, quelle seduction si cela arrivoit! Non, Monseigneur, Dieu ne le permettra pas. N'y eût-il que notre propre interêt qui nous y portât, nous comprendrons que ce qui arrive aujourd'hui à un saint Evêque, peut nous arriver demain. Si nous nous taisons, les pretextes ne manqueront point. On en trouve toujours contre ceux qui s'étudient à remplir toute justice.

M. de Senez laisse à votre prudence, Monseigneur, à choisir les moyens de venir à son secours. Si vous me demandez ce que je crois le plus convenable, il me semble qu'on ne peut se dispenser d'écrire au Roi & à M. le Cardinal de Fleury, ou du moins à ce dernier. Une Lettre commune au Roi est impratiquable, parce qu'il faut se hâter; & ainsi il est necessaire que chacun écrive en particulier. Mais quelque parti que vous preniez, Monseigneur, je ne doute point que vous ne donniez à M. de Senez la consolation de recevoir de vos Lettres, pour lui temoigner les dispositions où vous êtes à son égard. Il n'y auroit point de sureté à les lui addresser à Embrun. Votre prudence vous suggerera d'autres moyens de les lui faire tenir surement. J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE CLXXXIV.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il lui donne des nouvelles du Concile d'Embrun, & le felicite de ce qu'il vient au secours du Prelat opprimé.*

Septembre 1727.

JE vous rends mille actions de graces, Monseigneur, pour la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'y reconnois le caractere d'un Evêque sensible aux maux de l'Eglise, & touché comme il le doit être de l'injure que l'on fait à la verité, à la justice & à l'épiscopat, en la personne de M. de Senez. Plaise à Dieu de multiplier le nombre des temoignages en faveur de ce saint Evêque! Je suis deja assuré que vous n'êtes pas seul, & que plusieurs de nos illustres Confreres sont resolus de venir à son secours. M. d'Auxerre lui a écrit en droiture à Embrun; & sur ce qu'on a representé à ce Prelat que sa Lettre seroit interceptée: *C'est ce que je souhaite*, a-t-il repondu, *afin que l'Archevêque d'Embrun voye ce que je pense de lui & de son Concile.* Les violences continuent à Embrun. L'Archevêque a empêché M. de Senez d'assister au *Te Deum* pour l'heureuse delivrance de la Reine. Les Evêques étrangers sont au nombre de dix: Gap, Marseille, Sisteron, Apt, Viviers, Autun, Grenoble, Valence, le Bellay, & Frejus. M. de Senez les a tous recusés à raison de l'incompetence du Tribunal. Mais il recuse en particulier MM. les Evêques de Gap, Marseille, Viviers, Autun, & Grenoble. Je ferai copier cet Acte, & j'aurai l'honneur de vous l'envoyer. Le 11. au soir le Lieutenant de Roi vint voir M. de Senez, & lui dit qu'il avoit reçu ordre du Roi de lui declarer, à lui, à ses Theologiens, & à son Secretaire, que l'intention de Sa Majesté étoit qu'ils ne fortissent point des murailles de la ville jusqu'à nouvel ordre. Il ne produisit aucun ordre par écrit, mais seulement un petit papier blanc où les noms des *consignés* étoient écrits avec de l'encre blanche, qui est l'encre du pays. M. de Senez repondit qu'il obéiroit, & donna parole pour ses Theologiens & pour son Secretaire.

On

On compte que le jugement du Conciliabule, (car il n'a point d'autre nom dans le public,) aura été rendu Dimanche dernier 21. de ce mois, jour anniversaire de l'Arrêt de la saisie de mon temporel. 1727.

Je ne doute point, Monseigneur, que vous n'ayez vu la Consultation imprimée & signée de vingt Avocats des plus celebres du Parlement de Paris, en faveur de M. de Senez. Les mêmes Avocats consultés sur toute la procedure qui s'est faite à Embrun, tant de la part de M. de Senez que du Concile, ont donné leur avis dans des termes encore plus forts que dans la premiere Consultation. Ils y disent que le Concile a violé toutes les loix divines & humaines, & le comparent au Conciliabule du Chêne contre S. Chrysostôme.

J'ai lu ces jours-ci les Remontrances au Roi de trente Curés de Paris à l'occasion de l'Arrêt du Conseil, qui condamne le Memoire qu'ils avoient presenté à M. le Cardinal de Noailles, pour le detourner d'entrer dans un nouvel accommodement. Cette piece est très belle & très genereuse. Les Curés y prennent la defense de la paix de Clement IX. en deux lignes qui disent beaucoup. On m'a mandé que les trente Curés étoient resolus de s'aller jetter aux pieds du Roi pour lui presenter leurs Remontrances: mais une personne de consideration se chargea de les presenter à M. le Cardinal de Fleury; & on ajoute que cette Eminence lui en sut bon gré, & qu'elle dit qu'on avoit été dans cette affaire plus loin qu'elle ne le vouloit, & que ses intentions n'avoient point été suivies.

Toutes les nouvelles que je reçois de Paris disent qu'on y est extrêmement irrité de ce qui se passe à Embrun. La Consultation des Avocats & la Lettre circulaire de M. de Senez soulevent les plus indifferens. On m'a envoyé l'extrait d'une Lettre écrite le 10. Septembre par un Evêque de vos amis: je ne puis m'empêcher de vous le faire transcrire. Les termes n'y sont pas menagés, mais ils ne disent rien de trop. Vous comprendrez, Monseigneur, qu'un Evêque qui parle sur ce ton, n'a pas envie de lâcher pied, & d'abandonner son Confrere.

On assure que M. l'Archevêque d'Embrun a écrit à un de ses amis que le Concile d'Embrun seroit le principe de la paix de l'Eglise. . . . C'est une parole que le S. Esprit a mise dans sa bouche, parce qu'il est President du Concile: *Hoc autem* Joan.XI.51. *à semetipso non dixit; sed cùm esset Pontifex anni illius, prophetavit.* J'espere en effet que la parole de M. d'Embrun se verifiera, mais dans le même sens que celle de Caïphe s'est verifiée. L'Evangile a été établi par les moyens mêmes que les hommes avoient choisis pour le detruire. C'est ce qui arrivera encore dans cette occasion. La cause de M. de Senez va devenir celle de tous les bons Evêques. Les violences, les injustices, les irregularités sans nombre du Concile d'Embrun feront horreur à tous ceux à qui il reste encore quelque probité. Autant qu'il y aura de gloire à prendre la defense de l'opprimé, autant y aura-t-il de deshonneur à se rendre l'apologiste des juges qui ont livré le sang innocent. Mais parce que c'est le sang d'un Evêque, il deviendra par la grace de celui pour qui il est repandu, une semence feconde, qui donnera à l'Eglise dans son extrême besoin des Evêques pleins de zele pour toutes les verités que ce saint Prelat a defendues. Il falloit un exemple, disoient nos ennemis. *Expedit. . . ut unus moriatur homo pro populo, &* Ibid. 50. *non tota gens pereat.* Eh bien! le juste sera condamné; mais, ainsi que le grain de froment, il rapportera beaucoup de fruit dès qu'il sera jetté en terre. Dieu permettroit-il de si grands scandales, s'il n'en devoit tirer des biens infiniment plus grands? Vous apprehendez, Monseigneur, que vos representations ne soient pas écoutées, à cause des impressions que les Jesuites ont données de vous. Je suis bien éloigné de penser de cette maniere: mais quand cela arriveroit, vous n'êtes redevable, comme vous le dites fort bien, que de ce que vous pouvez offrir.. Que votre temoignage soit utile ou ne le soit pas à la personne de M. de Se-

1727. Senez, il le sera toujours à la cause qu'il defend; & voilà ce que nous devons avoir principalement en vue. Notre premiere obligation est de travailler à lever l'opprobre dont on s'efforce de couvrir une cause, pour laquelle tant de genereux athletes n'ont cessé de combattre depuis soixante-dix ans. Le silence des Evêques dans ces derniers tems a rendu nos ennemis plus entreprenans. Enfin le moment est venu où Dieu nous met dans la necessité de parler. Heureux & mille fois heureux ceux qui comme vous, Monseigneur, ne rougissent point de marcher sur les traces des XIX. Evêques. Votre humilité vous fait croire que vous n'avez pas les qualités qui seroient necessaires pour faire le personnage qu'ils ont fait: mais ce sont ces sentimens si dignes d'un disciple du souverain Pasteur, qui me repondent de la benediction que Dieu doit donner à votre temoignage. Je dis plus, Monseigneur: dans les dispositions où je vous vois, vous vous souviendrez de vos freres, & vous n'oublierez rien de ce qui sera en vous pour les affermir. Vous ferez valoir auprès d'eux ce talent que S. Gregoire appelle *talentum familiaritatis*. En les gagnant, vous les porterez à en gagner d'autres. Ceux qui craignoient d'ouvrir la bouche parce qu'ils se croyoient seuls, n'auront plus de peine à se montrer dès qu'ils verront que le chemin est frayé. Nos ennemis eux-mêmes surpris d'un nombre de temoignages auxquels ils ne s'attendoient pas, sentiront alors la vanité de leurs projets. Deposons, ont-ils dit, deux ou trois Evêques, & après cela nous serons les maîtres. Insensés, qui ne voyent pas qu'il y

Ps. II. 4. a un Dieu qui se joue des desseins des enfans des hommes. *Qui habitat in cælis, irridebit eos, & Dominus subsannabit eos.* Dieu fait tous les jours de nouveaux prodiges en notre faveur. Ils les voyent, ils en sentent la force; & cependant ils les contredisent. En voici un que Dieu leur prepare, & qui doit les jetter dans une plus grande perplexité. Hâtons-le par nos prieres & nos vœux, mon très cher Seigneur. Que la vue des grands biens qu'il doit procurer à l'Eglise, serve à ranimer notre zele. Ne prenons aucun repos que nous ne soyons venus à bout d'un dessein si digne de la qualité que nous portons de Ministres de Jesus-Christ. *Si*

Ps. CXXXI. 4. *dedero somnum occulis meis & palpebris meis dormitationem, donec inveniam locum Domino, tabernaculum Deo Jacob.* Je suis avec un tendre & respectueux attachement, &c.

LETTRE CLXXXV.

A M. l'Evêque de Lodeve. * *Il justifie en deux mots la conduite de M. de Senez.*

* M. Phelipeaux.

A la Verune le 2. Octobre 1727.

J'Ai reçu, Monseigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 28. Septembre, & en la lisant je me suis rappellé l'histoire qui est rapportée au Chapitre VI. du second Livre des Machabées. Les amis d'Eleazar étoient *très fâchés de la triste situation où il s'étoit mis à l'âge de quatre-vingts dix ans*, & ils croyoient *qu'il pouvoit très bien se l'épargner, sans faire tort, ni à sa conscience, ni à sa religion.* Ils lui en fournissoient même un moyen qui leur paroissoit très simple & très naturel. Le saint vieillard en jugea differemment, & il eut raison. En se rendant au conseil de ses amis, il échappoit au jugement des hommes; mais il ne pouvoit éviter de tomber entre les mains de Dieu. *Etsi in præsenti tempore suppliciis hominum eripiar, sed manum Omnipotentis nec vivus nec defunctus effugiam. Quamobrem fortiter vita excedendo, senectute quidem dignus apparebo.* Je suis, &c.

LET-

1727.

LETTRE CLXXXVI.

A M. l'Evêque de BAYONNE. * *Il loue la generosité avec laquelle il prend la defense de M. de Senez.*

* M. Dreuillet.

Le 3. Octobre 1727.

JE n'ai pu lire, Monseigneur, sans être attendri, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Elle est digne d'un Evêque qui connoit les maux de l'Eglise, & qui cherche sincerement à y remedier. *Beatus qui intelligit super egenum & pauperem: in die mala liberabit eum Dominus.* Ps. XL. 1. Le pauvre au secours duquel vous venez avec tant de generosité, a été jugé le 21. de l'autre mois. Ses propres ennemis ont été surpris de la paix, & de la joie même qu'il a fait paroître en cette occasion. Il n'est pas naturel en effet qu'à l'âge de quatre vingts ans, il ait soutenu avec tant de courage tous les assauts qu'on lui a livrés, & toutes les scenes humiliantes auxquelles il a été exposé. Quoiqu'il paroisse succomber aux yeux des hommes, il n'en est que plus grand aux yeux de la foi. C'est de cette maniere que vous l'envisagez, Monseigneur, & c'est en cela même que je m'estime heureux de penser comme vous pensez. Les amis de Job ne pouvoient allier son innocence avec ses humiliations. Il souffre: il est donc coupable, disoient-ils. Vous êtes bien éloigné de former de pareils jugemens, Monseigneur. Que n'avez-vous beaucoup d'imitateurs dans l'Ordre épiscopal! Il y en a certainement, & j'en connois plusieurs. Fasse le ciel qu'il y en ait bientôt en assez grand nombre pour arracher le saint Evêque des mains de ses ennemis, & rendre à l'Eglise la paix que vous desirez avec tant d'ardeur. Je ne dis rien du temoignage du second Ordre. Ce qu'il vient de faire repond de ce qu'il fera, si les chefs lui montrent l'exemple. Peut-être aurez-vous lu, Monseigneur, les Remontrances des Curés de Paris au Roi. Cette piece dans les circonstances où elle a été presentée, marque beaucoup de generosité dans ce Corps. Je suis avec respect, &c.

LETTRE CLXXXVII.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il lui parle de l'état de M. de Senez, du jugement rendu contre ce Prelat, & du danger que courent les Evêques bien intentionnés d'éprouver un pareil traitement, s'ils ne se réunissent contre leurs ennemis communs.*

Le 8. Octobre 1727.

JE n'ai point reçu, Monseigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par le pretendu domestique, qui s'est dit aide de cuisine chez moi. Je crains qu'on ne vous ait surpris, & qu'après avoir intercepté celle de mes Lettres qui resta dix-huit ou vingt jours en chemin, on ne vous ait aposté cet ouvrier pour savoir quelle reponse vous me feriez. C'est une conjecture. Vous verrez, Monseigneur, s'il y a quelque fondement.

Je n'ai garde de vous savoir mauvais gré de l'aveu que vous me faisiez dans cette Lettre. Dès que vous pensez sur le fond du dogme comme M. de Senez, & qu'il n'y a de difference entre vous & lui que dans la maniere de se conduire, vous êtes dans le même cas que plusieurs des XIX. Evêques qui, ayant signé & fait signer le Formulaire sans aucune explication, ne laisserent pas de prendre la defense des IV. Evêques. Si tous ceux qui pensent comme vous, Monseigneur, avoient écrit de la maniere que vous me marquez que vous avez fait, la verité en tireroit un grand avantage. Vous ne devez point apprehender qu'on abuse de votre temoignage: vous ne paroitrez jamais qu'autant que vous le voudrez

1727.

M. Maziere Grand-Vicaire de Rhodez.

vous-même. Si la personne dont vous me parlez est sur la derniere liste, il faut qu'elle l'ait desiré ainsi; car je sai qu'on n'y a mis que ceux qui l'ont demandé expressément depuis la convocation du Concile d'Embrun.

Sans doute que vous avez appris le jugement prononcé contre M. de Senez. Son Instruction est condamnée comme seditieuse, temeraire, scandaleuse, injurieuse à l'Eglise, aux Evêques, & à l'autorité royale, schismatique, remplie d'erreurs, pleine d'un esprit heretique, favorisant l'heresie, &c... Pour sa personne, suspense & interdit de toutes fonctions épiscopales & sacerdotales, jusqu'à ce qu'il revienne à resipiscence. Le sieur de Saleon nommé Grand-Vicaire & Official, & le sieur Allard Promoteur, avec le tiers du revenu de l'Evêché pour leur administration. Injonction au Grand-Vicaire d'assembler le Synode du Diocese, & d'y faire signer le Formulaire purement & simplement, comme aussi de faire publier la Constitution dans tout le Diocese. Nous ne savons point encore le lieu de l'exil du saint Evêque. On croit que ce sera dans le Seminaire de Viviers sous la garde des Sulpiciens. Il est d'une tranquillité admirable, se portant bien, & disposé à tout. On ne doute point que le Concile de Narbonne ne soit resolu. On presse fort M. l'Archevêque de Rouen de tenir celui de sa province. Après quoi il y a bien de l'apparence qu'on ne laissera pas M. d'Auxerre & M. de Pamiers fort tranquilles. Du train dont on mene les choses, il faut compter que tout ce qui fera quelque resistance au Molinisme, sera écrasé. Si les Evêques bien intentionnés ne se réunissent pas pour conjurer cette tempête, le tems viendra, & peut-être n'est-il pas éloigné, qu'on fera un crime à un Evêque de soutenir la doctrine des XII. Articles. Le Concile d'Embrun y a deja preparé les voies. Il n'attaque point nommement M. de Senez, pour avoir pris la defense des XII. Articles dans son Instruction; mais aussi il ne dit rien pour les mettre à couvert. Au contraire il condamne cette Instruction comme *remplie d'erreurs*, & n'en specifie aucune: ce qui laisse un grand champ pour decrier les XII. Articles. D'ailleurs M. de Marseille qui les a condamnés, a été appellé pour juger M. de Senez. Il s'est recusé, il est vrai, & n'a point signé la sentence. Mais il s'est trouvé à toutes les seances, & même au jugement; & le Concile avoit jugé non-valable la recusation personnelle que M. de Senez avoit faite de ce Prelat.

Vous avez bien fait, Monseigneur, de prendre dans votre Lettre la defense des XII. Articles: mais ne croyez pas qu'on soit fort touché de vos representations à cet égard. On est bien aise de flatter de l'esperance d'une paix prochaine les Prelats qui ont du zele pour la saine doctrine. C'est un trait de politique pour les tenir en échec, & les empêcher de venir au secours de ceux qu'on veut opprimer d'abord. Mais quand on sera venu à bout d'opprimer les Evêques qui se sont montrés avec plus d'éclat, croyez-vous qu'après cela on soit fort disposé à autoriser les XII. Articles? Comptez, mon très cher Seigneur, que l'esperance de les voir autoriser s'éloignera, à mesure que les Evêques Appellans seront écrasés. M. le Cardinal de Bissy dans la place où il est, ne souffrira point qu'on donne atteinte à sa doctrine favorite de l'équilibre. N'attendez rien de bon de ceux qui causent à l'Eglise de si grands maux. Ne nous laissons point surprendre par de fausses apparences de paix, quand nous voyons la guerre declarée avec tant d'acharnement.

Les Prelats d'Embrun ont continué comme ils avoient commencé. Ils ont violé toutes les loix. Leur sentence renferme plusieurs faussetés, & leur procedure des irregularités sans nombre. Vous en serez informé plus exactement dans la suite. M. de Bayonne a écrit à M. le Cardinal de Fleury dans des termes très forts. J'ai de lui une excellente Lettre. Ses dispositions sont merveilleuses. Il est inutile de vous demander sur cela le secret. Priez pour moi, mon très cher Seigneur; vous voyez le besoin que j'en ai. Je suis, &c.

LET-

1727.

LETTRE CLXXXVIII.

A M. l'Evêque de Castres, *sur la resolution qu'il avoit prise de se declarer pour M. de Senez.*

Le 12. *Octobre* 1727.

Quel changement, Monseigneur, que celui que m'annoncent vos deux Lettres du 8. de ce mois! C'est vraiment ici le changement de la droite du Très-haut: *Hæc mutatio dexteræ Excelsi.* A la vue d'un évenement si peu attendu je me suis écrié en me prosternant devant le Seigneur, que lui seul est le Tout-puissant, qu'il est le maître des cœurs, & qu'il les tourne avec une souveraine facilité où il veut, & en la maniere qu'il veut. *Qui facit mirabilia solus.* Je ne vous dissimulerai point, Monseigneur, que j'avois été affligé amerement de vos deux premieres Lettres. Mais aujourd'hui je me trouve dedommagé avec surabondance: *Secundùm multitudinem dolorum meorum in corde meo consolationes tuæ latificaverunt animam meam.* Vos dispositions presentes ne me laissent plus rien à desirer. Vous êtes arrivé en un instant au plus haut degré de courage & de magnanimité. Votre resolution par rapport au Formulaire est digne d'un Evêque qui connoît & qui sent les maux de l'Eglise. Je prie Dieu de tout mon cœur de vous y affermir & de vous y rendre inebranlable: *Confirma hoc, Deus, quod operatus es in nobis.*

(Ps. LXXVI. 11. — Ps. CXXXV. 4. — Ps. XCIII. 19. — Ps. LXVII. 29.)

J'attends, Monseigneur, avec impatience la Lettre que vous me faites l'honneur de me promettre. Je ne doute point qu'elle n'ait tout le succès que nous pouvons en attendre. Dieu n'a pas fait en vous pour vous seul le changement que nous y admirons. Vos paroles vont devenir une semence feconde qui donnera à l'Eglise dans son extrême besoin des Pasteurs animés du même esprit que vous. Votre vocation est d'animer, de fortifier, d'encourager: *Et tu aliquando conversus confirma fratres tuos.* Deja vous avez commencé à le faire. Que n'avons-nous pas lieu d'esperer d'un dessein si avantageux que Dieu vous met dans le cœur! Plus je fais reflexion sur tout ce que je vois, plus je me persuade que le tems des misericordes est enfin arrivé: *Quia tempus miserendi ejus, quia venit tempus.* Nos ennemis ont cru tout gagner en traitant comme ils ont fait notre cher & illustre Confrere, & ils ne voyent pas qu'ils vont perdre tout. Dieu ne souffre point avec sa patience ordinaire les maux extraordinaires: *Non relinquet Dominus virgam peccatorum super sortem justorum, ut non extendant justi ad iniquitatem manus suas.*

(Luc. XXII. 32. — Ps. CI. 14. — Ps. CXXIV. 3.)

Je crois devoir vous dire pour votre consolation, Monseigneur, que j'ai reçu une excellente Lettre de M. l'Evêque de Bayonne. Ses dispositions sont merveilleuses. Il a deja commencé à agir; & il me paroit bien resolu à aller plus avant, si on ne fait pas justice. J'ai reçu aussi plusieurs Lettres de M. l'Evêque de Rhodez dont j'ai lieu d'être content. Il faut avouer neanmoins qu'il n'est pas encore parvenu au degré de perfection où vous êtes. On me mande de Paris que M. d'Auxerre & M. de Bayeux y sont actuellement, & qu'ils n'y demeurent pas oisifs. Le soulevement est general contre le Concile d'Embrun. Je ne sai point encore où l'on envoye M. de Senez. Il y a deja du tems que je ne reçois point de ses nouvelles: ce qui me donne lieu de croire qu'il est gardé à vue. Quand on vint lui signifier la sentence, il repondit: *Ibo gaudens à conspectu concilii, quoniam dignus habitus sum pro nomine Jesu contumeliam pati.* Ses ennemis sont étonnés de sa tranquillité, & de la joie même qu'il a fait paroître depuis son jugement. Trouvez bon, Monseigneur, que je vous demande le secret sur ce que je vous marque des dispositions de nos Confreres. Je vous prie de mettre ma Lettre en lieu sûr, & qu'elle ne puisse être vue de personne. Je suis, &c.

(Act. V. 41.)

1727.

LETTRE CLXXXIX.

A M. l'Evêque de CASTRES. *En louant sa Lettre circulaire, il lui marque plusieurs Evêques auxquels il le prie d'en envoyer des copies.*

Le 17. *Octobre* 1727.

JE suis dans l'admiration, Monseigneur, de la Lettre que vous mavez fait l'honneur de m'envoyer. Elle merite d'être écrite en lettres d'or. Plus je la lis, plus j'en suis enchanté. Elle fera un des plus beaux monumens de l'histoire ecclesiastique de ce siecle, & elle immortalisera votre nom à jamais. Ce n'est point vous qui parlez, mais l'Esprit de Dieu qui parle par votre bouche: *Insiluit in te Spiritus Domini.* Vous avez tout dit, & vous n'avez rien oublié. Il faut être plus dur que le marbre, pour ne pas se rendre à la force de vos raisons. Rien de plus touchant, rien de plus pathetique que cette Lettre. J'en espere beaucoup; & j'ai une ferme confiance qu'elle servira également à consoler les foibles, à soutenir les forts, & à reveiller ceux qui dorment.

1. Reg. X. 10.

Dans cette vue je crois, Monseigneur, que vous ne pouvez mieux faire que de l'addresser à ceux de nos Confreres que l'on fait avoir de bonnes intentions. Elle fera du bien à M. de Riez, qui a été timide jusqu'à present, mais qui vient de faire assurer M. de Senez de *sa veneration pour lui*, ajoutant *qu'il étoit indigné de tous les outrages qu'il souffroit, & qu'il pouvoit compter qu'il agiroit pour sa cause.* A M. de Riez il faut ajouter MM. de Mâcon, d'Angoulême, de S. Malo, de Treguier, de Vannes, de Troyes, de Dax, de Condom, d'Agen. Il seroit bon aussi que M. de Pamiers & M. de Bayonne vissent cette Lettre; mais comme on ne peut douter de leurs bonnes dispositions, je me contenterois de la leur envoyer comme une copie jointe à une Lettre particuliere où vous marqueriez que, connoissant leurs bonnes dispositions, vous ne leur envoyez cette Lettre que pour leur faire connoître les vôtres.

Si vous me le permettez, Monseigneur, j'envoyerai à Paris une copie de cette excellente Lettre, pour la faire voir à MM. d'Auxerre & de Bayeux, à qui je suis sûr qu'elle fera grand plaisir....

Si vous jugez à propos d'envoyer votre Lettre circulaire aux Evêques que j'ai marqués ci dessus, je crois qu'il faut prendre la precaution de n'y point mettre votre cachet, & de les faire partir d'un autre endroit que de Castres. Si vous avez quelque ami à Toulouse ou ailleurs, cela seroit plus sûr. Ayez la bonté de continuer à m'écrire par la même voie que vous avez employée en dernier lieu. Je continuerai de mon côté comme j'ai commencé.

Je ne doute point, Monseigneur, que l'Ouvrage que vous meditez ne soit très avantageux à la verité. En suivant les principes que vous avez établis dans votre Lettre circulaire, vous ne pouvez dire que de très bonnes choses. Je prie Dieu de vous donner toute la santé dont vous avez besoin pour composer. Quand on est resolu de soutenir la verité sans melange, on travaille aisement. Tout coule de source, & rien ne coute, parce qu'on n'est point obligé de se mettre l'esprit à la gêne & à la torture pour justifier ce que l'on avance.

Je ne sai point encore la destination de M. de Senez. Il est toujours à Embrun consigné aux portes de la ville, lui & ses Theologiens.

On me mande que l'Evêque de Viviers a écrit à Paris que le Conciliabule avoit demandé au Roi, de l'envoyer au Seminaire de Viviers ou à la Grande Chartreuse.

Je ne saurois finir sans vous mettre ici l'extrait d'une Lettre de M. l'Archevêque d'Arles * à un de ses amis, auquel il faisoit ses complaintes de la Bulle *Pretiosus.*

*M. de Janson.

tiosus. Parlant du Pape, il dit: „ Il a tant amassé de poudre dans l'Ecole Thomistique sur ses souliers monastiques, qu'il lui en est resté encore trop sur ses pantouffles pontificales. Quel triomphe pour les novateurs de voir le feu embrasé dans le Vatican, autour duquel ils danseront avec joie le branle que nous appellons *la faridondaine*!" Voilà le texte: je vous laisse à en faire le commentaire. Je suis, &c. 1727.

LETTRE CXC.

A M. l'Evêque de BAYONNE. *Il approuve les vues de ce Prelat sur la maniere de venir au secours de M. de Senez: il lui marque l'état des affaires, le prie d'exciter les Evêques de son canton, & lui parle des Decrets faits à Embrun.*

Le 22. Octobre 1727.

QUAND on aime la verité comme vous l'aimez, on ne doit point être surpris de vous voir faire pour elle ce que vous faites. Je me suis promis que vous ne vous borneriez pas à vous seul, mais que vous travailleriez à exciter le zele des autres. Il paroit, Monseigneur, que je ne me suis pas trompé. J'entre tout à fait dans le plan que vous me faites l'honneur de me proposer, qui est que les Evêques qui sont disposés à agir, se concertent ensemble pour le pouvoir faire avec sagesse & avec force. Mais parce que l'éloignement des lieux ne nous permet pas de prendre des mesures avec tous en même tems, il me semble qu'il seroit bon, pour éviter les longueurs, que chacun se concertât avec ses voisins, & que dès qu'on auroit donné le signal, on marchât. Je crois pouvoir repondre que quelques-uns le feront dans peu. Cela étant, les autres n'auront qu'à suivre. J'écris aujourd'hui à M. de Dax pour le prier de se concerter avec vous. J'ai envoyé il y a deja du tems à MM. de Tarbes & de Lombés la Lettre circulaire de M. de Senez. Ces Prelats ne m'ont point fait de reponse. Ne pourriez-vous pas, Monseigneur, les engager à s'unir à vous? M. de Castres est plein de zele, M. de Rhodez dans de très bonnes dispositions. M. de Riez a fait assurer M. de Senez, qu'il étoit très touché des outrages qu'on lui faisoit, & qu'il viendroit certainement à son secours. Je ne parle point de MM. d'Auxerre, de Bayeux, & de Troyes qui nous sont acquis. M. de Pamiers ne nous manquera pas, puisqu'on pense à tenir un Concile contre lui, à ce que l'on m'a assuré. Le reste suivra sans peine. Je ne crains que pour ceux qui ont des vues.

Les Decrets faits à Embrun ne meritent pas moins notre attention que la sentence. On y declare que ceux qui ne se soumettent pas d'esprit & de cœur à la Constitution, doivent être mis au nombre de ceux *qui ont fait naufrage dans la foi.* Et en disant que notre Appel *est une chose inouie dans tous les siecles parmi les Catholiques*, on fait entendre assez clairement qu'il n'est jamais permis d'appeller des Bulles dogmatiques des Papes.

Sur l'article du Formulaire, on decide que l'on est obligé à la creance interieure du fait; & la doctrine contraire y est traitée de pernicieuse, temeraire, injurieuse à l'Eglise, & à sa pratique, schismatique, & favorisant les heresies & les heretiques.

On rappelle dans le quatrieme article l'*obedientiam omnimodam* des Lettres *Pastoralis officii*, pour en faire l'application aux Bulles *Vineam Domini*, & *Unigenitus*.

J'ai cru, Monseigneur, devoir vous envoyer un exemplaire de ces Decrets, & un autre de la sentence. J'y ajoute des remarques sur cette derniere piece, qui vous feront connoître de plus en plus le caractere de ceux qui l'ont rendue.

El-

1727. Elles me viennent de M. de Senez, qui est toujours à Embrun consigné aux portes de la ville. Dans la Lettre des Prelats d'Embrun au Roi, ils demandent à Sa Majesté, *d'assigner à M. de Senez un azile où il soit tout entier à lui-même, & où l'artifice de ses sectateurs ne puisse penetrer, ni nous priver*, disent-ils, *de le voir rentrer dans le sein de l'Eglise.*

Vous remarquerez, Monseigneur, que par la sentence, M. de Senez est interdit des fonctions épiscopales & sacerdotales, mais il n'est point privé de la communion: il ne l'est pas même des fonctions de Diacre.

Cependant on le suppose hors du sein de l'Eglise. Où est le bon sens? Ils ont commis la même bevue en decidant que ceux qui ne reçoivent pas la Constitution, doivent être regardés comme ayant fait naufrage dans la foi: *Inter eos habeantur qui circa fidem naufragaverunt.* Je suis, &c.

P. S. Actuellement je reçois une Lettre de M. l'ancien Evêque de Tournay. Ses dispositions ne peuvent être meilleures. Il me marque *qu'il a écrit à M. le Cardinal de Fleury une Lettre qui contient les justes plaintes que l'on fait de l'injuste jugement qu'on a rendu contre M. l'Evêque de Senez, le priant très instamment de donner la paix à l'Eglise.*

LETTRE CXCI.

A M. l'Evêque de Dax. *Il lui envoie la Lettre circulaire de M. de Senez avec quelques pieces, & le prie de venir au secours de ce Prelat.*

Le 22. Octobre 1727.

JE viens d'apprendre, Monseigneur, que vous vous plaignez de n'avoir point reçu la Lettre circulaire de M. l'Evêque de Senez aux Evêques de France. Je ne sai à quoi attribuer cet accident. Je suis cependant assuré que M. de Senez vous en a addressé une, & même avec distinction. Lorsqu'il m'envoya l'original de cette Lettre écrit en entier de sa main, il me pria d'en faire faire des copies, & de les addresser aux Evêques de ma connoissance, en leur marquant qu'il n'avoit pu en multiplier les originaux. Vous futes le seul, Monseigneur, pour qui il m'en envoya une signée. Elle a été mise à la poste certainement. Il faut donc qu'on l'ait interceptée, ou qu'on l'ait égarée. J'y supplée aujourd'hui par l'imprimé que je joins à ma Lettre, en vous suppliant de me marquer si vous desirez que je vous fasse tenir toutes les pieces qui concernent cette affaire à mesure qu'elles paroitront. Je commence par vous envoyer les Decrets du Conciliabule d'Embrun, & la sentence contre M. de Senez. Je ne vous exhorte point, Monseigneur, à venir au secours d'un Confrere dont vous connoissez l'innocence & le merite. Vous verrez par les Decrets d'Embrun ce que nous avons à craindre pour la verité; & par la sentence, ce que nous devons apprehender pour ses defenseurs & pour nous-mêmes. Si nous donnons le tems à nos adversaires de poursuivre leurs entreprises, tout est perdu. Il est donc absolument necessaire de se réunir, & de parler avec toute la dignité qui convient à des Evêques qui ont pour eux la verité, & qui reclament pour les loix contre les injustices les plus criantes. Dans l'éloignement où nous sommes les uns des autres, si nous ne pouvons nous concerter avec tous, il faut au moins prendre de justes mesures avec nos voisins pour ne pas nous laisser écraser. Dans cette vue trouvez bon, Monseigneur, que je vous demande si vous jugeriez à propos d'écrire à M. de Bayonne pour savoir de lui quelles mesures il prend: car je sai qu'il ne demande qu'à agir; & l'un & l'autre vous pourriez determiner quelques-uns de Messeigneurs vos Confreres & amis à se joindre à vous. Dans nos cantons on ne s'endort point.

Je connois les dispositions de quelques-uns qui sont admirables. Les nouvelles que je reçois des provinces plus proches de la Capitale, sont aussi très excellentes. Le soulevement ne peut être plus grand contre le Conciliabule. Montrons-nous, & nous serons suivis, peut-être même prevenus. Je vous parle avec liberté, Monseigneur: mais quand le fera-t-on, si ce n'est dans des occasions uniques comme celle où nous nous trouvons. J'ai l'honneur d'être, &c. 1727.

LETTRE CXCII.

*A M. *** Chanoine de... sur les soins & les peines qu'il se donnoit pour la bonne cause.*

Le 22. *Octobre* 1727.

QU'ON est heureux, Monsieur, quand on a le bonheur de defendre la verité! On est assuré d'avoir pour amis tous les amis de la verité. C'est elle qui m'a donné tous ceux qu'elle a formés dans le sein de l'Eglise. C'est à elle que je suis redevable de tous les soins & de toutes les peines que vous vous donnez pour moi. J'ai lu la Lettre que vous avez écrite à M.*** J'approuve toutes vos vues. Je les suis, & je les execute autant qu'il est en moi. Continuez, Monsieur; Dieu benit visiblement vos entreprises. Il paroit qu'il veut se servir de vous pour contribuer à la delivrance de son peuple. *Vade virorum fortissime, & liberabis Israel.* Je suis avec toute l'estime & la consideration possible, &c. Judic. VI. 12. 14.

LETTRE CXCIII.

A M. l'Evêque de CASTRES. *Il lui parle des Evêques bien disposés, & du Concile des provinces de Narbonne & de Toulouse.*

Le 28. *Octobre* 1727.

J'AI l'honneur de repondre, Monseigneur, à votre Lettre du 22. Vous m'y donnez la permission de faire usage de votre Lettre circulaire. Je vous en rends de très humbles actions de graces. Je ne vois aucun inconvenient à l'envoyer à MM. de Blois & de Nevers. Je ne desespere pas de quelques-uns de ceux qui n'y ont repondu rien de positif. M. de Rhodez écrit qu'il ne s'endort pas. Je ne puis croire que quand les autres parleront, M. de Montauban reste en arriere. On pretend que le dessein est de tenir un Concile des deux provinces de Narbonne & de Toulouse; que M. de Narbonne se recusera, & que M. de Toulouse presidera. M. de Pamiers & moi y serons denoncés. M. de Narbonne ne voulant point tenir de Concile de sa province, on se reduit à exiger de lui qu'il le convoque. On ne sait pas positivement si le Concile se tiendra immediatement après les Etats; ou si on le renverra après Pâques. On croit cependant que ce sera aussi-tôt après les Etats. Si cela est la convocation n'en est pas éloignée, & ainsi il n'y a pas de tems à perdre pour faire échouer ce dessein.

Ce que vous me mandez, Monseigneur, de l'Ouvrage que vous avez entrepris me fait craindre que vous n'alteriez votre santé. Or la premiere grace que j'ai à vous demander, c'est de la conserver, & de ne pas vous laisser accabler par la douleur. Si les Evêques se réunissent dans quelque plan commun, vous ne nous manquerez pas. Ce temoignage joint à celui de votre Lettre circulaire, sera suffisant pour faire connoître vos dispositions. D'ici là contentez-vous, je vous supplie, Monseigneur, d'exciter le zele de nos confreres. Je ne crois pas qu'il faille se rebuter. Tel qui ne s'est pas determiné sur une premiere Lettre, le fera peut-être à la seconde ou à la troisieme. En leur representant que si les Evêques ne se montrent point, MM. de Pamiers, d'Auxerre, de Bayeux & moi serons écra-

1727. ses, peut-être ouvriront-ils les yeux. Ce qui est certain c'est que nul Evêque ne peut ouvrir la bouche en faveur de la verité, si les Conciles projettés ont lieu. Je ne vous dis rien, Monseigneur, de M. de Senez, parce que je crois que M.*** vous mande toutes les nouvelles qui le regardent. Les Decrets du Conciliabule d'Embrun sont affreux. Sa Lettre au Clergé & aux fideles du Diocese de Senez fait horreur.

M. l'Archevêque d'Arles a deja demandé à un Ecclesiastique de signer la condamnation de M. de Senez. L'Ecclesiastique n'a pas voulu. M. d'Arles lui a dit de revenir au bout de quinze jours, qu'alors il auroit peut-être d'autres sentimens. Je suis avec respect, &c.

LETTRE CXCIV.

Aux Religieuses de... sur l'avantage qu'elles ont de posseder de près M. de Senez.

Le 28. Octobre 1727.

J'AI reçu, mes très cheres Sœurs, la Lettre que votre amour pour la verité vous a porté à m'écrire. Vous ne prevoyiez pas alors devoir bientôt posseder si près de vous le saint Evêque dont vous deplorez la condamnation avec tant de justice. Je souhaite de tout mon cœur que vous ayez la liberté de repandre dans son sein vos peines & votre douleur; que vous puissiez le consulter, & lui demander ses avis comme par le passé. Quelle benediction Dieu n'attache-t-il pas à la parole d'un Evêque chassé de son Siege & exilé pour la verité! Demandez pour lui & pour moi la fermeté & le courage dont nous avons besoin pour perseverer jusqu'à la fin. Je suis, mes très cheres Sœurs, avec toute la tendresse possible, &c.

LETTRE CXCV.

*A M. de *** Prêtre à Grenoble. En le remerciant de sa bonne volonté & de son zele, il accepte ses offres de service.*

Le 28. Octobre 1727.

JE vous dois un remercîment, Monsieur, pour les pieces que vous avez bien voulu m'envoyer, & pour les offres que vous me faites de continuer. Je suis sensible à cette marque de votre bonne volonté. Votre relation du passage de M. de Senez à Grenoble m'a fait grand plaisir. Les marques de consideration que ce saint Evêque a reçues dans cette ville, font honneur à M. le Cardinal le Camus. Elles prouvent qu'on n'y a pas oublié les instructions qu'il y a données. Si vous avez appris quelques particularités de M. de Senez qui meritent d'être ajoutées à votre relation, je vous ferai très obligé, Monsieur, de m'en faire part. Ne pourroit-on point avoir l'Arrêt du Senat de Chamberi, la These des Dominicains, & l'approbation qu'on y a donnée à Turin? Je suis avec toute l'estime & la consideration, &c.

LETTRE CXCVI.

A M. l'ancien Evêque de TOURNAY.* *Il le remercie de ce qu'il a deja fait pour M. de Senez, & espere qu'il se prêtera aux autres demarches qu'on jugera necessaires.*

Le 28. Octobre 1727.

* M. de la Salle.

JE voudrois pouvoir meriter, Monseigneur, une partie des éloges que vous me donnez dans la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en dernier

nier lieu. Je ne puis vous refuser ceux que vous meritez avec tant de justice pour avoir commencé de venir au secours de notre cher & illustre confrere. En écrivant à M. le Cardinal de Fleury, vous avez fait, Monseigneur, tout ce que l'on pouvoit demander dans les circonstances où l'on étoit alors. Si les violences continuent, & qu'au lieu de rendre justice à M. de Senez, on veuille aller encore plus loin que l'on a été, j'ose me flatter, Monseigneur, que vous ne demeurerez point dans l'inaction; & que si les Evêques se réunissent, vous voudrez bien vous unir avec eux pour faire ce qu'il plaira à Dieu de vous mettre à tous dans le cœur. J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de respect & de reconnoissance, &c. 1727.

LETTRE CXCVII.

A M. l'Evêque de S. Malo. * *Il invite cet Evêque son proche parent à venir à son secours & à celui de M. de Senez. Il lui propose l'exemple de leur oncle M. Colbert, Evêque de Luçon & ensuite d'Auxerre.*

* M. Desmarets.

Le 30. Octobre 1727.

J'AI eu l'honneur de vous addresser, mon cher Seigneur, la Lettre circulaire de M. de Senez accompagnée d'une autre de moi. Je ne puis croire que votre silence sur ces deux Lettres vienne d'insensibilité sur ce qu'elles contiennent. Je l'attribuerai plus volontiers à l'excès de votre douleur. Les amis de Job resterent sept jours auprès de lui sans lui parler. Vous les avez imités dans leur silence, Monseigneur, vous les imiterez aussi en le rompant. Mais parce que vous êtes plus éclairé qu'eux, vous n'entreprendrez pas de prouver que, si l'on nous chasse de nos Sieges, c'est parce que nous le meritons. La conduite que vous avez deja tenue à mon égard, est differente de celle des amis de Job. Ils ne lui firent des presens qu'après que Dieu l'eût retabli dans son premier état. Pour vous, Monseigneur, vous avez voulu m'en faire dès que j'ai commencé à être depouillé. Je pense que vous n'en auriez pas usé ainsi, si vous m'aviez cru coupable. Quelque unis que nous le soyons par les liens du sang & de la nature, nous le sommes encore davantage par ceux que la defense des mêmes verités a mis entre nous. Souffrez donc, Monseigneur, qu'étant attaqué pour ces mêmes verités, & me voyant à la veille d'avoir le même sort que M. de Senez, je vous demande de faire pour moi ce que je ne manquerois pas certainement de faire pour vous, si vous étiez dans le cas où je suis: non que je ne m'estime très heureux de souffrir pour la verité, mais parce qu'en se taisant sur des injustices aussi criantes que celles qu'on nous fait, il ne se peut faire que la verité n'en souffre elle-même extrêmement. Qui osera desormais ouvrir la bouche en sa faveur, si on laisse passer sans se plaindre des entreprises pareilles à celle du Conciliabule d'Embrun? Quand ferons-nous voir que nous sommes Evêques, sinon lorsque la verité est foulée aux pieds, & que l'on renverse toutes les loix pour condamner l'innocent, & justifier le coupable? Feu M. Colbert, alors Evêque de Luçon, disoit qu'il s'estimeroit heureux d'être deposé pour une cause aussi juste que celle des quatre premiers Evêques. Il leur rendit de très grands services auprès de M. Colbert, & auroit signé la Lettre des XIX. s'il n'avoit cru pouvoir servir les quatre plus utilement en ne le faisant pas. Dans une cause pareille degenererions-nous des sentimens de ce saint Evêque? Ce qu'il fit autrefois nous repond de ce qu'il feroit encore aujourd'hui s'il vivoit. Quelle joie ne seroit-ce pas pour nous, Monseigneur, de nous unir à lui pour reclamer contre le Conciliabule d'Embrun? Quelle consolation ne seroit-ce pas pour lui-même de nous voir marcher sur ses traces? Donnons-la lui, Monseigneur, cette consolation; car la foi nous apprend que Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais qu'il est le Dieu des vivans. Notre saint oncle vit à

1727. ses yeux; & ayant été si sensible aux maux de l'Eglise tant qu'il a été voyageur sur la terre, il ne peut y être indifferent dans le sein de la gloire. Je connois plusieurs de nos Collegues disposés à agir. Je ne puis me persuader, Monseigneur, que dès qu'ils feront entendre leur voix, vous ne soyez ravi de faire la même chose de votre part. Je suis avec l'attachement le plus tendre & le plus respectueux, &c.

LETTRE CXCVIII.

A M. l'Abbé de S. Jean de la Castelle. *Il loue la foi, le courage & le desinteressement avec lesquels cet Abbé s'unit à l'Appel.*

Le 30. Octobre 1727.

C'Est un prejugé bien avantageux, Monsieur, pour la cause que Dieu me fait la grace de soutenir, d'y voir entrer tous les jours des personnes recommandables par leur pieté & leur science peu communes. Vous n'avez pas besoin de m'assurer qu'en vous declarant aujourd'hui pour cette cause, vous n'y êtes porté par aucune vue humaine. Quels autres interêts que ceux de Jesus-Christ pourroient vous engager dans une demarche, qui ne peut vous attirer que des tribulations de la part des hommes? Il faut avoir de la foi pour rendre temoignage à la verité, dans un tems où la haine de la verité fait chasser les Evêques de leurs Sieges. Plus vous avez attendu à vous declarer, plus votre temoignage devient fort, parce que l'on sent qu'il n'y a que l'amour de la verité qui ait pu vous determiner à le rendre.

On ne peut être, Monsieur, plus édifié que je le suis des grands sentimens qui regnent dans toute votre Lettre. Il paroit bien visiblement que l'esprit de Dieu les a profondement enracinés dans votre cœur. En prenant cette affaire dans toute son étendue, resolu de tout sacrifier plutôt que de l'abandonner sur un seul point, vous ne laissez rien à desirer par rapport à vous, & il ne nous reste qu'à demander à Dieu de vous donner beaucoup d'imitateurs. Demandez lui pour moi, Monsieur, & pour le saint Evêque qui est aujourd'hui dans les liens, de demeurer fideles jusqu'à la fin, parce qu'il n'y aura de sauvé que celui qui perseverera: *Qui autem perseveraverit usque in finem, hic salvus erit.* J'ai l'honneur d'être avec une consideration particuliere, &c.

Matth. X. 22.

LETTRE CXCIX.

A M. l'Evêque de Pamiers. *Il avertit ce Prelat du Concile projetté contre eux deux, & le presse d'agir pour leur commune defense.*

Le 30. Octobre 1727.

VOus a-t-on mandé, Monseigneur, que l'on parle de nous faire notre procès à l'un & à l'autre, dans un Concile composé des deux provinces de Narbonne & de Toulouse? On m'a assuré que c'est aujourd'hui le plan de la Cour; & qu'on a pris cette voie, parce que M. de Narbonne ne veut point presider au Concile de sa province. Il se contentera de le convoquer, & de se recuser ensuite. Voilà le projet. Quand sera-t-il executé? Les uns disent après les Etats: les autres après Pâques immediatement. Cela étant, mon très cher Seigneur, vous voyez que nous n'avons pas de tems à perdre pour exciter le zele de nos Confreres. Je sai que plusieurs se remuent & sont disposés à agir; auquel cas je ne doute point que les projets ne s'évanouissent. Permettez-moi de vous demander, Monseigneur, ce que vous faites auprès de vos amis. Vous laisseront-ils oppri-

opprimer, comme on a fait M. de Senez? Ayez la bonté de leur écrire pour les presser de venir au secours de ce Prelat; car s'ils attendent que vous soyez attaqué, il ne sera plus tems de vous tirer des mains de vos ennemis. Si une fois le Concile est convoqué, on ne reculera point. Mais on en arrêtera la convocation, si on se montre de bonne heure. Faites-moi la grace, Monseigneur, de me donner de vos nouvelles, & de m'instruire des dispositions favorables que vous trouverez dans les Prelats. De mon côté soyez sûr que je ne m'endors pas. Puisque nous devons être jugés ensemble, établissons, s'il vous plaît, une correspondance entiere entre nous, afin de suivre l'un & l'autre les mêmes erremens. Je ne sai quelle impression aura fait sur vous, Monseigneur, la condamnation de M. de Senez. Pour-moi, loin de m'abbattre, je trouve qu'elle m'a rendu plus fort. Je suis par la misericorde de Dieu dans une très grande tranquillité. Je prie Dieu de graver plus profondement que jamais dans notre cœur l'amour de la verité, & que rien ne soit capable de nous faire rougir de son Evangile. Il saura nous dedommager abondamment du peu que nous souffrons pour lui. *Id enim quod in præsenti est momentaneum & leve tribulationis nostræ, supra modum in sublimitate æternum gloriæ pondus operatur in nobis, non contemplantibus nobis quæ videntur, sed quæ non videntur. Quæ enim videntur, temporalia sunt: quæ autem non videntur, æterna sunt.* Je suis avec l'attachement le plus tendre & le plus respectueux, &c.

1727. 2. Cor. IV. 17. 18.

LETTRE CC.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui marque les bonnes dispositions de plusieurs Prelats, il le prie de faire paroître quelque Acte pour reduire au silence les calomniateurs, & d'être attentif à ne rien accorder dont ses ennemis puissent tirer avantage.*

Le 2. Novembre 1727.

JE profite, mon très cher Seigneur, de la premiere occasion que je trouve pour pouvoir vous écrire surement. Mon regret est qu'on ne me laisse pas le tems de le faire aussi au long qu'il seroit necessaire. Voilà donc le mystere d'iniquité consommé. Dieu soit loué à jamais du courage qu'il vous a donné pour confesser son saint nom. Vos ennemis n'ont remporté de cette œuvre, que la juste confusion qu'ils meritoient. Leur Conciliabule est detesté de tout le public, & jamais vous n'avez eu tant de panegyristes que vous en avez aujourd'hui.

J'ai envoyé, Monseigneur, votre Lettre circulaire à tous les Evêques sur qui j'ai cru qu'elle pouvoit faire impression. Elle en a fait sur plusieurs, que je crois disposés à venir à votre secours. Il y a une Lettre de M. de Castres à ce sujet qui est d'une grande beauté. Il l'a addressée aux bons Evêques, avec une copie de celle qu'il vous écrit en particulier. J'en ai retenu l'original pour ne pas le risquer en vous l'envoyant. M. de Rhodez m'a écrit aussi en bons termes, aussibien que M. de Bayonne, & M. l'ancien Evêque de Tournay. Ces Prelats sont pleins de veneration pour vous, mon très cher Seigneur. Vous ne doutez pas des dispositions de MM. de Pamiers, Auxerre & Bayeux. Il y en a d'autres que je ne nomme point, & dont on est assuré. Priez pour nous. Laissez-nous faire, & croyez que nous ne nous endormons point.

Vous m'avez envoyé, Monseigneur, des remarques sur la sentence prononcée contre vous. Il seroit necessaire, si vous les avez, de m'en envoyer, ou du moins

1727. moins d'en mettre en main sure, un original signé de vous. Sans cette precaution comment pourrons-nous arguer de faux tous les endroits que vous relevez dans la sentence ? Il y en a un bien important qui regarde la signature d'un procès-verbal que vous assurez dans votre Memoire n'avoir point signé, comme aussi divers interrogats & reponses qu'on suppose que vous avez faites & qui ne sont pas. Je vous prie, Monseigneur, de ne point perdre de tems à certifier ces deux articles.

Il paroit depuis peu un Libelle imprimé à Grenoble, sans nom d'auteur ni d'imprimeur, intitulé: *Observations faites par un Evêque du Concile d'Embrun addressées à un Prelat de ses amis, sur la Lettre circulaire de M. l'Evêque de Senez aux Evêques de France.*

Il est bien important que vous voyez ce libelle. On y rapporte un certificat que vous avez donné au sieur Menard, & on ne manque pas de s'en servir contre vous, pour prouver que vous avez eu pleine liberté à Embrun. On vous donne le dementi sur plusieurs griefs de votre Lettre. „ On y assure que vous y avez „ dit à differentes personnes, que vous vous repentiez de la recusation que vous „ aviez hazardée très legerement contre votre Metropolitain, entraîné par de mauvais conseils, & fondé sur de simples allegations d'un *Factum*; que vous la voudriez laver de votre sang, comme fausse & calomnieuse; que vous chercheriez „ même une occasion de la retracter." La Gazette d'Hollande du 21. Octobre vous fait dire la même chose à M. d'Embrun dans une visite que vous lui avez rendue.

Le libelle dont je viens de parler ajoute ce qui suit: „ M. de Senez a plus „ d'interêt que personne, que les allegués d'un *Factum* ne trouvent pas aisement „ croyance dans le public. Il en a paru contre lui, dans l'un desquels il a été „ accusé d'être faussaire, & dans d'autres de mauvais commerce avec une Religieuse."

Je ne doute pas, Monseigneur, que vous n'ayez de quoi confondre vos calomniateurs; mais puisque Dieu vous donne encore de la santé, il ne faut pas manquer de m'envoyer ou à nos amis de Paris de quoi fermer la bouche à ces miserables. Je me servirai aussi de cela pour vous supplier, Monseigneur, de ne pas porter la bonté pour les autres jusqu'à vous faire tort à vous-même. On a été surpris que vous ayez donné un certificat sur la parole d'un homme que vous ne pouvez douter qui ne vous ait menti impudemment, quand il vous a dit qu'il n'avoit point emprisonné votre *Pedom*. Aviez-vous lieu de croire qu'il vous disoit vrai, en niant d'avoir dit ce que votre ami vous a assuré qu'il lui avoit dit ? On a été surpris aussi de la visite que vous avez rendue à M. le President de Tencin, pour le remercier des obligations que vous aviez à M. d'Embrun. C'est porter trop loin l'humilité. Je vous demande en grace de ne point vous en fier à vous-même sur des demarches de cette nature, parce que vos ennemis abusent de tout, & qu'il est fâcheux que nous ne puissions vous excuser qu'en disant que vous êtes trop bon. Sur toutes choses, Monseigneur, ne signez rien, & ne vous fiez point à la bonne-foi de gens qui ne vous ont donné que trop de preuves de leur insigne mauvaise-foi. Vous ne pouvez trop vous tenir sur vos gardes pour ne rien faire dont vos ennemis puissent prendre avantage contre vous. Plus vous les verrez empressés à vous demander une chose, plus vous devez avoir d'éloignement de l'accorder. Ils sentent combien votre reputation leur nuit; & ils seroient bien aises de vous mettre en contradiction avec vous-même s'ils le pouvoient. J'insiste, Monseigneur, sur cet article, parce que j'en sens l'importance, & que votre trop grande facilité nous peut faire plus de mal que toute la fureur de nos ennemis.

Si

Si je puis avoir un second exemplaire du libelle dont je vous ai rapporté quelques extraits, j'aurai l'honneur de vous l'envoyer. Je sai qu'il est imprimé à Grenoble chez le même imprimeur qui a imprimé les discours de M. d'Embrun & la sentence du Conciliabule. C'est visiblement le même caractere, & d'ailleurs c'est de Grenoble qu'il m'a été envoyé aussi bien que les autres pieces. Il n'est pas difficile de voir qu'on a voulu l'imprimer sans nom d'auteur & d'imprimeur, à cause des calomnies qu'il contient. On a apprehendé avec justice que vous ne prissiez à partie celui qui oseroit s'en dire l'auteur. 1727.

Sans doute, Monseigneur, que vous avez su que votre *Pedom* fut élargi de prison deux heures après votre sortie d'Embrun. Je ne sai point encore le sort de vos Theologiens. Avez-vous été informé de la Lettre de cachet qu'a reçu depuis peu le Pere de S. Jean pour Avignon? Je ne vous parle point de la Lettre si horrible du Conciliabule au Diocese de Senez. Je ne vous dis rien non plus de vos indignes Chanoines. Mais parce que je suis très pressé je finis brusquement, en priant Dieu de vous affermir de plus en plus, & d'être lui-même votre consolation. J'aurai soin, Monseigneur, de vous écrire plus à loisir dans la suite. On me fait esperer que je le pourrai tous les quinze jours par une voie très sure. Je suis, &c.

LETTRE CCI.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il lui parle d'un libelle calomnieux publié contre M. de Senez, des bons effets de la Lettre circulaire de M. de Castres, & d'un projet de Concile des provinces de Narbonne & de Toulouse.*

Le 5. Novembre 1727.

IL y a deja quelque tems, Monseigneur, que je n'ai eu l'honneur de vous écrire. Je vous dois cependant une reponse à votre Lettre du 15. de l'autre mois. On a eu soin de vous envoyer les pieces imprimées du Conciliabule d'Embrun. Je ne doute point qu'elles n'ayent fait sur vous toute l'impression qu'elles font sur ceux qui aiment l'Eglise, & qui sont sensibles aux droits de l'épiscopat. Je suis persuadé que la lecture de ces pieces n'aura pas peu contribué à vous affermir dans les dispositions où vous étiez deja. Les Decrets du Conciliabule sont affreux, & la sentence digne de toute l'indignation du public.

L'imprimeur de M. l'Archevêque d'Embrun à Grenoble, vient d'imprimer un libelle sous ce titre : *Observations faites par un Evêque du Concile d'Embrun addressées à un Prelat de ses amis, sur la Lettre circulaire de M. l'Evêque de Senez aux Evêques de France.*

L'auteur n'a osé y mettre son nom, ni l'imprimeur le sien, sans doute de crainte d'être pris à partie par M. l'Evêque de Senez, sur le compte duquel on met des choses qui font horreur. Vous en jugerez par ce petit extrait: *M. de Senez a plus d'interêt que personne, que les allegués d'un* FACTUM *ne trouvent pas aisement croyance dans le public. Il en a paru contre lui, dans l'un desquels il a été accusé d'être faussaire, & dans d'autres de mauvais commerce avec une Religieuse.*

Le miserable ne s'explique point davantage. Il ne dit point en quelle année ces *Factums* ont paru, en quel Parlement les affaires qu'il suppose y avoir donné lieu ont été portées; d'où je conclus que ces *Factums* sont supposés, ou que s'ils ne le sont pas, M. de Senez aura été justifié & lavé pleinement de ces accusations si horribles. Le reste de ce libelle est rempli d'injures ou de faits controuvés. Il pretend detruire les griefs de la Lettre circulaire de M. de Senez, & cependant il

1727. il ne donne pas une seule reponse dont on puisse se contenter. En plusieurs endroits il donne le dementi à M. de Senez; & pour toute preuve il nous renvoye au procès-verbal de son Conciliabule, qui dit le contraire de ce qu'assure M. de Senez. Mais quelle foi doit-on ajouter à des gens qu'il est aisé de convaincre de mensonge sur plusieurs chefs? Sur l'article du messager emprisonné, il ne repond autre chose si ce n'est que *ce grief vrai ou faux ne regarde en aucune façon le Concile; mais le seul Commandant de la place*: comme si le genre humain étoit assez grue pour se persuader que M. l'Archevêque d'Embrun n'a eu aucune connoissance de l'emprisonnement de cet homme. Mais si l'on ne peut nier que cet emprisonnement ne s'est pas fait à l'insu de M. d'Embrun, quelle croyance peut-on avoir à ce Prelat, lui qui a toujours nié à M. de Senez avoir aucune connoissance qu'on eût emprisonné son messager? Peut-être aurez-vous su, Monseigneur, que ce messager a été élargi deux heures après le depart de M. de Senez pour la Chaise-Dieu.

Je ne sai pourquoi je m'engage dans la refutation de ce libelle. Je viens à quelque chose de plus interessant. On me mande de Paris que la Lettre circulaire de M. de Castres à plusieurs Evêques de France y est parvenue de plus d'un endroit, & qu'à l'instant les copies s'en sont multipliées à l'infini; qu'on ne parle dans Paris que de cette Lettre; qu'elle y est extrémement applaudie; que les Prelats bien intentionnés en sont très contens, & qu'on ne doute point qu'elle ne ranime ceux qui jusques là étoient demeurés dans l'inaction. On me marque aussi que M. le Cardinal de Noailles paroit très sensible à ce qui se passe; qu'il a de bons intervalles, & que le corps est en parfaite santé. Si les Prelats se réunissent dans quelque plan commun, comme on n'en doute pas, je me flatte, Monseigneur, que vous voudrez bien n'être pas des derniers à venir au secours de vos amis. Le dessein est, à ce qu'on pretend, de tenir un Concile des deux provinces de Narbonne & de Toulouse. M. de Pamiers & moi devons être cités. On prend, dit-on, ce biais parce que M. de Narbonne veut se recuser; ainsi il se contentera de convoquer les Evêques de sa province, & M. de Toulouse presidera. Vous voyez, Monseigneur, de quelle importance il est de prevenir ce coup, & de l'arrêter. On l'arrêtera certainement, si on se réunit. Tous les Evêques qui ont quelque amour pour la verité, y sont interessés. Je suis obligé de finir, parce que l'heure me presse, & que je ne veux pas manquer cet ordinaire. Je suis, &c.

LETTRE CCII.

A M. l'Evêque de CASTRES. *En lui marquant les bons effets de sa Lettre circulaire il le prie d'en envoyer de nouvelles copies.*

Le 5. Novembre 1727.

JE ne puis m'empêcher, Monseigneur, de vous envoyer l'extrait d'une Lettre que j'ai reçue de Paris par le precedent ordinaire. La voici:

„ Il est arrivé diverses copies de province de la Lettre de M. l'Evêque de Castres; & il s'en est fait sur le champ une infinité de copies. Elle fait un bruit „ & un bien infini. On ne parle maintenant que de ce Prelat dans Paris. Il est „ vrai que rien n'égale la force & la magnanimité de sa petite Lettre à M. de Senez, & de sa grande aux Evêques. Celle-ci est capable de ressusciter les morts. „ On peut dire de ce grand Evêque: *Ego suscitavi te ut aperires oculos eorum*, &c.

J'avois cru, Monseigneur, qu'il étoit inutile que vous vous donnassiez la peine d'envoyer votre Lettre à MM. d'Auxerre & de Bayeux qui sont à Paris; mais on me marque qu'ils seront très aises d'en avoir un original signé de vous. On m'al-

m'assure aussi qu'il est necessaire de l'envoyer à M. le Cardinal de Noailles; qui paroit très sensible à tout ce qui se passe. Il a de très bons intervalles, & le corps est en parfaite santé. 1727.

Vous pourriez la lui addresser avec une petite Lettre particuliere. On ajoute que M. de Metz est très bien intentionné, & que vous devez lui envoyer aussi votre Lettre circulaire, aussi bien qu'à MM. de Tarbes, Lombés, Clermont, Langres, Arras, S. Omer, & à tous ceux qui passent pour avoir des sentimens d'honneur. Vous connoissez mieux que moi M. de Mande. Ne seroit-il pas bon de lui écrire? Vous savez apparemment que M. d'Agde * a été sacré le 26. de l'autre mois. On en dit beaucoup de bien. On me mande qu'il a dit en bonne compagnie: „ L'on se trompe, si l'on s'imagine qu'il n'y aura pas plus de partage „ parmi les Evêques du Concile de Narbonne, s'il se tient, qu'il y en a eu parmi „ ceux du Concile d'Embrun."

* M. de la Châtre.

Je viens à la Lettre circulaire. On en espere beaucoup. C'est ce qui me fait croire, Monseigneur, que vous voudrez bien l'envoyer aux Evêques que je viens d'indiquer. Il y a du mouvement dans l'épiscopat: je n'en puis douter. Ne le laissons pas rallentir. Puisque Dieu vous a mis dans le cœur de donner le signal, & de reveiller ceux qui étoient assoupis, trouvez bon que je vous supplie de continuer votre œuvre: *Clama, ne cesses: quasi tuba exalta vocem tuam.* If. LVIII. 1.

Je vous supplie, Monseigneur, que mes Lettres ne soient que pour vous. Si on n'étoit pas si éloigné, on pourroit se dire certaines choses; mais la crainte qu'une Lettre ne soit interceptée, ou lue par quelqu'un qui en abuse, fait qu'on retient malgré soi ce que l'en seroit charmé de pouvoir dire. Je suis avec mon respect & mon attachement ordinaire, &c.

LETTRE CCIII.

A un Benedictin. Il lui parle des affaires de M. de Senez, & le felicite du bonheur qu'il a de le posseder.

Le 7. Novembre 1727.

JE vous suis très obligé, Mon Reverend Pere, de la Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire. Je ne doute point que ce ne soit une très grande consolation pour M. de Senez de se voir au milieu de vous. C'en est une bien sensible pour moi de l'y savoir en parfaite santé, aussi gai & aussi content que vous me le marquez. J'ai eu l'honneur de lui écrire avant hier par une voie sure. Je ne sai quand le paquet que je lui addresse, pourra lui être rendu. S'il ne l'est pas si promtement, il ne faut pas s'en inquieter, parce qu'il n'y a rien à craindre de la personne qui s'est chargée de le rendre. En attendant je vous prie, Mon Reverend Pere, d'assurer le saint Prelat que je ne perds pas de vue un moment son affaire; que j'ai lieu d'être content des dispositions de ceux qui sont en état de venir à son secours; que je prie le Seigneur de l'affermir de plus en plus dans l'amour des verités saintes pour lesquelles il est chassé de son Siege, & que je pense à établir une correspondance avec lui, pour pouvoir lui écrire tous les quinze jours.

Pour vous, Mon Reverend Pere, je ne puis m'affliger de vous savoir dans un lieu où vous avez le bonheur de jouir de la presence d'un si saint Evêque. Dès que vous deviez sortir de . . . je vous aime mieux où vous êtes qu'en aucun autre endroit. Peut-être y serez-vous plus utile qu'à . . . . même.

Je suis avec toute l'estime & la consideration que vous meritez, &c.

1727. LETTRE CCIV.

A M. l'Evêque de MASCON. *Il avertit ce Prelat des mesures qu'on prenoit pour secourir M. de Senez, & il espere qu'il voudra bien y entrer.*

Novembre 1727.

J'AI eu l'honneur de vous adresser, Monseigneur, la Lettre circulaire de M. de Senez aux Evêques de France, & j'y en ai joint une particuliere de moi. Quoique je n'aye reçu aucune reponse de votre part à ces deux Lettres, je n'en suis pas moins persuadé que vous ressentez très vivement l'injure faite à la verité & à l'épiscopat en la personne de notre respectable Confrere. Je n'entreprends point, Monseigneur, de vous faire envisager les suites de la demarche des Evêques d'Embrun, si on la laisse passer sans se plaindre. Vous avez trop de lumieres & trop d'experience pour ne pas voir à quoi nous sommes exposés, si nous demeurons dans l'inaction. Je sai qu'il n'a pas tenu à vous qu'on n'ait prevenu les maux dont nous gemissons, en portant au Roi des plaintes respectueuses sur l'Arrêt du Conseil qui condamnoit mes Remontrances, & qui ordonnoit la saisie de mon temporel. Il auroit été à souhaiter que l'on eût fait dès lors ce que vous vouliez bien faire, Monseigneur : on auroit évité la scene si étrange qui vient de se passer à Embrun. Mais au-moins est-il necessaire de se reveiller aujourd'hui. J'ai tout lieu de l'esperer, à en juger par les Lettres que je reçois de divers Prelats. Leurs dispositions sont excellentes. Ne doutant point des vôtres, Monseigneur, je me flatte que, si on se réunit dans quelque plan commun, vous voudrez bien le faire avec nous. J'attends sur cela l'honneur de votre reponse, vous suppliant de croire qu'on ne peut être avec plus de respect & de veneration que je suis, &c.

LETTRE CCV.

A M. l'Evêque de PAMIERS. *Il refute les raisons par lesquelles on s'efforçoit de retenir ce Prelat dans le silence.*

Le 11. *Novembre fête de S. Martin*, 1727.

J'AI été également surpris & affligé, Monseigneur, de la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Après le grand temoignage que vous venez de rendre à la verité, devois-je m'attendre à une reponse qui le ternit, & qui seroit capable de vous en faire perdre le fruit devant Dieu, si vous persistiez dans les dispositions où vous me marquez que vous êtes?

Votre Lettre pastorale, dites-vous, Monseigneur, est *comme votre testament & un adieu au monde.... Un Prelat qui a quatre-vingts ans passés, & qui en a trente-cinq d'épiscopat, doit battre la retraite.*

Vous n'avez point attendu l'âge de quatre-vingts ans, Monseigneur, pour dire adieu au monde. La maniere dont vous avez vecu, depuis que vous êtes entré dans le saint ministere, montre que vous le lui avez dit très sincerement dès le jour où vous prites Dieu pour votre heritage. Mais en disant adieu au monde, vous n'avez pas dit adieu à l'Eglise. A quelque âge que vous parveniez, vous lui donnerez des marques de votre amour & de votre zele. Quand il est question de la verité, il n'y a point d'âge où il soit permis à un Evêque de battre la retraite: *Clama, ne cesses.* Voilà le devoir. L'Israelite à l'âge de soixante ans est dispensé de porter les armes; mais dans la guerre que l'on fait à la verité, Moïse & Aaron ne se croyent pas dispensés de parler, même à l'âge de six-vingts ans.

Vous avez reçu *une longue Lettre où l'on vous conjure de ne point entrer dans toutes* les

les disputes qui se font dans l'Eglise, & où l'on vous mande que vous en avez fait assez pour montrer combien vous aviez les affaires de l'Eglise à cœur. 1727.

Vous ne vous repentez pas, Monseigneur, de ce que vous avez fait jusqu'à present: vous en êtes très éloigné. Mais cela étant, comment pouvez-vous croire que le conseil qu'on vous donne, s'accorde avec les interêts de Dieu & de l'Eglise? Si vous aviez consulté celui qui vous demande aujourd'hui le silence, vous auroit-il conseillé de publier votre derniere Lettre pastorale? Ne voyez-vous pas que ce conseil vient de plus loin; & que ce sont les adversaires de la verité qui, apprehendant les coups que vous leur portez, vous suscitent des personnes qui vous sont cheres, pour vous fermer la bouche dans le tems où ils commettent les plus grandes injustices? Il y avoit une reponse bien naturelle, & je m'étonne que vous ne l'ayez pas faite. Que penseriez-vous, aurois-je dit à la personne en question, d'un Magistrat qui écouteroit les propositions qu'on lui feroit, de ne point se mêler d'une cause de la derniere consequence, sous pretexte qu'il seroit dans un âge avancé; & qu'en prenant le parti de la veuve & de l'orphelin, il s'attireroit des ennemis très puissans? Seroit-il excusable de se rendre aux raisons de ceux qui lui diroient qu'il en a assez fait, pour montrer combien il avoit à cœur les interêts du pauvre; mais qu'il ne doit pas aller plus loin, & qu'il doit se contenter de faire des vœux secrets à Dieu pour le succès de sa cause?

Voilà, Monseigneur, le conseil que l'on vous a donné. Je ne puis croire que vous soyez determiné invariablement à le suivre. On veut que vous vous reposiez sur les autres du soin de conserver les droits de l'épiscopat. Mais seroit-il permis à un juge de se reposer sur ses confreres du soin de defendre le pupille, sur tout s'il y avoit des sollicitations très puissantes pour lui faire perdre son procès?

On pretend qu'ayant fait ce que vous avez fait, il est juste & prudent de vous en tenir là, & de ne songer qu'à vous preparer à paroître devant Dieu.

Peut-il être juste de cesser de reclamer pour la justice? Est-il prudent de se taire, quand ceux qui aiment l'Eglise sont édifiés de nous voir rompre le silence, & scandalisés de nous le voir garder? Quelle preparation pour paroître devant Dieu, que de vouloir se tenir à l'écart à la onzieme heure, parce qu'on s'est levé dès la premiere, & qu'on a porté le poids du jour avec les ouvriers les plus vigilans du pere de famille?

Non, Monseigneur, je ne puis croire que les paroles de votre Lettre expriment les veritables sentimens de votre cœur. Ce n'est point vous qui parlez. Vous avez trop de pieté pour tenir un langage qui, s'il étoit sincere, ne pourroit manquer d'attrister l'Esprit saint au dedans de vous. J'aime mieux croire qu'à l'imitation du Saint dont l'Eglise honore aujourd'hui la memoire, vous direz à l'âge de quatre-vingts ans: (il en avoit quatre-vingts un) *Domine si adhuc populo sum necessarius, non recuso laborem.* S. Martin, attendri par les larmes de ses disciples, consent de differer son bonheur pour repousser les loups qui étoient prêts à devorer son troupeau; & cette disposition fait un des plus beaux caracteres de sa vie: *O virum ineffabilem, qui nec mori timuit, nec vivere recusavit!* C'est l'Eglise qui lui donne cet éloge, & qui en le lui donnant, nous montre ce que nous devons imiter pour nous en rendre dignes comme lui.

Un endroit de votre Lettre me fait esperer, Monseigneur, que vous ne vous proposerez point d'autre modele. *Je ne crains pas les hommes*, dites-vous. *Ils ont pouvoir sur mon corps & sur mes biens, mais non pas sur mon ame: pourvû que je sois fidele à Dieu, cela suffit.*

Ces paroles sont vraiment dignes d'un disciple de Jesus-Christ & d'un successeur des Apôtres. Mais pour en remplir toute l'étendue, vous savez mieux que moi, Monseigneur, qu'il faut être fidele jusqu'à la mort: *Esto fidelis usque ad mortem,* Apoc.II.10.

1727. *& dabo tibi coronam vitæ.* Ce seroit une infidelité que de ne vouloir prendre aucune part dans l'affaire la plus importante qu'il y ait eu depuis bien des siecles dans l'Eglise. Laisser opprimer un Evêque qui n'a d'autre crime que celui de defendre la verité, & quelles verités! Souffrir que toutes les loix soient violées en sa personne; qu'on porte des coups mortels aux droits sacrés de notre saint ministere; & donner lieu par son silence à des entreprises qui vont mettre l'Eglise dans une confusion affreuse: est-ce là demeurer fidele à Dieu? On plutôt n'est ce pas se mettre en danger de faire une chûte deplorable, si la tentation vient jusqu'à nous? Elle y viendra, Monseigneur, si nous ne nous réunissons pour porter de justes plaintes contre le traitement fait à M. de Senez. J'ai appris encore par le dernier ordinaire que M. l'Archevêque de Toulouse avoit dit depuis peu à Paris en bonne compagnie, qu'il y auroit un Concile des deux provinces, Narbonne & Toulouse; par consequent contre vous & moi. Est-il de la sagesse & de la prudence de ne pas faire ce qui est en nous pour faire avorter ce projet? Je ne sai si la personne qui vous a écrit, vous a fait entendre qu'en demeurant dans le silence, on ne vous dira mot: mais je puis bien vous repondre qu'elle en sera la dupe. Nous avons affaire à des ennemis, non seulement très puissans, mais très adroits. On ne sauroit s'imaginer toutes les ruses & tous les artifices qu'ils ont employés à Embrun contre M. de Senez. Soyons sages aux depens des autres, je vous en conjure, mon très cher Seigneur. Parce que vous êtes droit & sincere, vous croyez qu'il en est de même de tous les hommes. Non. Prenez la peine de lire le Chapitre VII. du premier Livre des Machabées: ce qui y est dit de ces hommes graves qui allerent au devant d'Alcime, peut encore avoir son application en ce tems-ci. C'est un Prêtre de la race d'Aaron qui vient à nous, il ne nous trompera pas, disoient-ils; mais à peine eurent-ils salué Alcime, qu'il les fit mourir, contre le serment qu'il leur avoit donné. *Locutus est cum eis verba pacifica, & juravit illis dicens: Non inferemus vobis malum, neque amicis vestris. Et crediderunt ei; & comprehendit ex eis sexaginta viros, & occidit eos in una die.*

1. Mach. VII. 15. 16.

Tenez donc pour maxime, Monseigneur, que tous les avis qu'on vous fait donner, ne sont que pour vous endormir. On ne se reconciliera point avec vous, tant qu'on n'aimera pas la verité. Et pouvez-vous croire qu'on aime la verité, quand on traite les Evêques qui la defendent, de la maniere que M. de Senez vient d'être traité? Je ne demande point que vous fassiez des Lettres pastorales, des Mandemens, &c. mais je vous supplie de ne faire aucune difficulté de vous joindre & de vous unir avec vos confreres, s'ils se réunissent dans quelque plan commun. Vous le devez à Dieu: vous le devez à l'Eglise: vous vous le devez à vous-même & à votre troupeau, qui sera exposé à une grande tentation si, en demeurant dans le silence sur ce qui s'est passé à Embrun, on donne lieu à des entreprises inevitables contre vous en particulier & contre nous. Vous n'avez pu vous engager contre les interêts de Dieu & contre ceux de votre troupeau; & ainsi vous ne devez pas balancer à revenir contre la parole que vous avez donnée. Il est visible qu'on vous a surpris, & qu'on ne vous a pas fait envisager les choses dans le point de vue où j'ai tâché de les mettre. Ne soyez point frappé de cette pensée, que vous avez fait un testament, & qu'il ne vous reste plus rien à faire. Vous avez fait un testament, il est vrai. C'est un sujet d'allegresse pour les Anges qui le voyent, & pour les hommes qui le lisent. Mais quelque solemnel que soit un testament, il est toujours permis au testateur de faire des codicilles. Or je ne vous demande point autre chose, Monseigneur, c'est à quoi je me borne. Et je suis si persuadé que vous trouverez ma demande équitable, que vous n'aurez aucune peine à me l'accorder. Donnez-moi donc cette joie & cette consolation: ou plutôt donnez-la à tous ceux qui vous sont unis

dans

dans la defense de la verité. Ils vous en conjurent par ma bouche. *Cur nos pater, deseris, aut cui nos desolatos relinquis ? Invadent enim gregem tuum lupi rapaces.* 1727.
Je suis avec l'attachement le plus tendre, &c.

LETTRE CCVI.

A M. l'Evêque de Castres. *Il l'exhorte à suivre les mouvemens du zele que Dieu lui inspiroit, & le prie d'exciter celui de M. de Montauban.*

Le 12. Novembre 1727.

JE reçois toujours avec un nouveau plaisir, Monseigneur, les Lettres que vous me faites l'honneur de m'écrire. Elles m'édifient, elles me consolent, elles me fortifient; & rien ne m'apprend davantage à mettre ma confiance dans le Tout-puissant, que ce que je vois qu'il opere en vous de jour en jour. Je suis charmé des grands sentimens d'humilité & de religion qui regnent dans votre Lettre. Quelle durée ne doit-on pas se promettre d'un édifice qui a de tels fondemens? La pluie viendra, les vents s'éleveront; mais parce qu'on n'a point bâti sur le sable, on demeurera ferme & inebranlable au milieu de la tempête.

La crainte que le trop grand travail n'alterât une santé si precieuse à l'Eglise, m'avoit fait desirer, Monseigneur, que vous cessassiez l'Ouvrage que vous avez entrepris; mais puisque je vous vois resolu de continuer, & que je ne puis douter de l'avantage que la verité doit tirer de votre travail, je n'insiste plus sur cet article: au contraire je me sens porté à vous dire comme l'Ange à Gedeon: *Vade in hac fortitudine tua, & liberabis Israel de manu Madian.* Judic. VI. 11. 14.

A l'égard du projet de Lettre, je vous supplie, Monseigneur, de n'en faire aucun usage pour le present, & de demeurer dans la disposition où vous êtes. Pardonnez-moi si je ne m'explique pas davantage.

Je suis veritablement affligé de l'abandon où vous vous trouvez. Dans des tems moins orageux je vous conseillerois de prendre auprès de vous quelque Ecclesiastique éclairé, qui pût vous servir de compagnie. C'est une chose étrange de voir à quoi nous sommes reduits.

Souffrez que je mette ici l'extrait d'une Lettre que m'écrit Madame l'Abbesse de Maubuisson:

„ Les Lettres de M. de Castres sont admirables. Elles sont de dignes effets de „ la toute-puissance de la grace de Jesus-Christ. Je n'ai pu les lire sans verser des „ larmes en abondance, de joie, d'attendrissement, de reconnoissance des graces „ de Dieu, & du secours qu'il veut bien donner à son Eglise."

On me mande par le dernier ordinaire que M. l'Archevêque de Toulouse a dit en bonne compagnie que le Concile des deux provinces réunies se tiendroit. Une personne bien instruite assûre aussi que M. de Narbonne a écrit le 20. Septembre dernier à M. d'Embrun & au Promoteur d'Hugues, pour les prier de lui envoyer au plutôt les Actes de leur Conciliabule, & la copie de toutes les pieces du procès de M. de Senez, parce qu'il en auroit besoin dans peu.

Vous voyez, Monseigneur, qu'il n'y a qu'un mouvement dans l'épiscopat qui puisse faire avorter ce projet. Si on se réunit, M. de Montauban nous manqueroit-il? Il ne m'a point fait de reponse à la Lettre qui accompagnoit celle de M. de Senez. Je conjecture, par ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, qu'il est un de ceux qui ne vous ont rien repondu de positif. Si vous vouliez lui écrire encore une fois pour le sonder davantage, vous pourriez l'assurer qu'il ne risque rien, & qu'il ne sera pas seul; qu'on le prie seulement de s'unir avec ses confreres; qu'étant ami si intime depuis tant d'années de M. de Montpellier, on ne croit pas qu'il voulût se decharger sur d'autres du soin de le defendre; que ce

1727. qu'il fit dans l'Assemblée de 1725. lui fit honneur; mais qu'il s'en fera infiniment davantage, en s'unissant avec les Evêques bien intentionnés pour tirer de l'oppression ceux qu'il fait n'avoir d'autre crime que d'être attachés à la verité. Quelque réponse qu'il vous fasse, ayez la bonté, Monseigneur, de me la faire savoir.

Je ne manquerai pas de faire dire à la personne que vous m'indiquez, que vous avez reçu sa Lettre. Quoique j'estime cette personne, je vous supplie cependant, Monseigneur, de ne vous ouvrir qu'à moi de tout ce qui demande quel-
Isaï. XXX. 15. que secret. *In silentio & in spe erit fortitudo nostra.* Je suis avec un respectueux attachement, &c.

LETTRE CCVII.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il se rejouit de la paix & du contentement dont jouit ce Prelat: il lui donne des nouvelles du Diocese de Senez, & le prie de se defier de ses ennemis.*

Novembre 1727.

JE reçus hier, mon très cher Seigneur, les deux Lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 30. Octobre & du premier de ce mois. Je ne puis vous exprimer la joie que je ressens de vous savoir aussi gai & aussi content que vous me le marquez. Dom*** a du recevoir une Lettre de ma part où je lui marquois que j'avois eu l'honneur de vous écrire par une voie sure. La personne qui devoit se charger de ce paquet étant partie plutôt qu'on ne me l'avoit fait esperer, le paquet m'a été renvoyé à mon grand regret. Heureusement je trouve aujourd'hui une voie pour vous le faire tenir. Vous pouvez vous servir de la même voie pour m'écrire tous les quinze jours.

Dans la Lettre que renferme le paquet du 2. Novembre, je vous priois, Monseigneur, d'attester divers faits contenus dans des remarques sur la sentence du Conciliabule, qui m'ont été envoyées de votre part. Depuis ce tems j'ai vu un Catalogue des pieces que vous avez faites à Embrun, & j'y trouve un Acte d'appel du 27. Septembre, dans lequel vous relevez les faussetés exprimées dans ladite sentence. Cela étant, je n'aurai pas besoin du certificat que je demandois.

Je vous suis très obligé de l'avis que vous me donnez de la demarche de M. de Narbonne. Je la savois deja en partie. Je compte que vous aurez vu depuis peu une personne qui vous aura fait plaisir. Rien n'égale les dispositions de M. de Castres. Les Lettres qu'il m'écrit sont remplies des plus grands sentimens de religion.

Il paroit par vos deux dernieres Lettres que vous ne saviez point encore ce qui s'est passé dans votre Diocese. M. de la Porte a publié un Mandement qui menace d'excommunication le sieur de Saleon.

Vos filles ont fait merveilles, aussi bien que les deux Secondaires de Castellane. Je ne sai point encore ce qui s'est passé dans le pretendu Synode du 5.

La Gazette d'Hollande dit, qu'ayant appris à Embrun le lieu de votre exil, vous allâtes trouver sur le champ M. d'Embrun pour lui faire connoître que vous auriez fort desiré d'aller à Riom chez les Peres de l'Oratoire, & que M. d'Embrun vous promit d'écrire pour cela dans les termes les plus forts. Je ne crois point, Monseigneur, que vous ayez voulu avoir cette obligation à votre Metropolitain.

Je ne sai si vous savez qu'il est à Fontainebleau. On dit qu'il y est fort meprisé. Il ne le peut être autant qu'il le merite. Sa fameuse sœur disoit il y a quelque tems, qu'il falloit bien que son frere fût Cardinal, parce que sans cela il étoit deshonoré pour jamais. Croyez-vous que la Pourpre puisse couvrir l'iniquité de cet homme?

On

On me presse de finir, & je fais reflexion que celui qui doit se charger de cette Lettre, est peut-être le même que vous avez chargé de votre derniere. Je suis fâché qu'on ne me donne pas plus de tems. Je ne trouve pas de momens plus doux que ceux que je passe avec vous, mon très cher Seigneur. Je prie Dieu de vous fortifier de plus en plus; & de vous rendre superieur à toutes les tentations passées, presentes, & à venir. Votre fermeté & votre courage rendent fermes & courageux les plus timides. Je réitere encore ici la priere que je vous ai faite dans ma precedente, de ne rien signer dont vos ennemis puissent abuser. Peut-être voudra-t-on vous obliger à revoquer les pouvoirs de vos Grands-Vicaires: mais vous sentez combien cette demarche vous seroit prejudiciable. Quand on soutient une cause aussi grande & aussi importante que celle que nous avons le bonheur de soutenir, il ne faut pas ceder un pouce de terrain. Souffrez que je vous rappelle ce que vous avez si bien dit dans votre Instruction pastorale, *que l'éternité sera assez longue pour nous reposer.* Vous touchez à ce terme, mon très cher Seigneur. Demeurons donc inviolablement attachés à la verité. En travaillant jusqu'au dernier moment à la delivrer des mains de ses ennemis, elle même nous delivrera de tous les pieges qu'ils nous tendent, & de tous les maux qu'ils nous font. Je suis avec le plus tendre, le plus sincere & le plus respectueux attachement, &c. 1727.

LETTRE CCVIII.

A M. l'Abbé de SERAUCOURT *Grand Archidiacre de Reims. Il approuve les demarches qu'on faisoit dans ce Diocese pour authentiquer les miracles de M. Rousse, & se rejouit des bonnes dispositions où l'on étoit au sujet du Conciliabule.*

Le 16. Novembre 1727.

JE suis très touché, Monsieur, de votre incommodité. J'y prends toute la part que je dois, & que vous meritez. Conservez-vous. Dans un tems où les gens de bien sont si rares, que ne feroit-on pas pour prolonger leurs jours?

Je savois que la premiere Requête que vous m'avez envoyée, n'a point été presentée. J'en ai été fort aise; car elle contenoit des choses qui n'étoient pas exactes. J'approuve tout-à-fait la resolution que l'on a prise de s'addresser encore une fois aux Grands-Vicaires, & d'authentiquer ensuite le miracle de la maniere que vous me marquez, en cas de refus d'informer de la part des Superieurs. C'est à quoi il ne faut point perdre de tems. La chose est trop importante pour s'y endormir.

Je suis charmé des dispositions où l'on est dans vos cantons par rapport à la grande affaire. J'accepte de tout mon cœur la proposition que vous me faites. Dans le moment present il suffit de recueillir les temoignages. Mais je n'en veux faire usage que lorsque la chose sera absolument necessaire. Il ne faut pas exposer mal à propos des personnes qui rendent service à l'Eglise. Si ce que je prevois arrive, il pourra se faire qu'il n'y aura aucun danger à se montrer.

Ces dernieres paroles serviront de reponse à une grande question que vous me faites. Priez Dieu pour nous, Monsieur, vous voyez le besoin que nous en avons. Je suis, &c.

1727. # LETTRE CCIX.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il justifie la Lettre circulaire de M. de Castres, & montre qu'on peut & qu'on doit attaquer le Concile d'Embrun sur le fond comme sur la forme.*

Le 19. *Novembre* 1727.

LA Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en datte du 12. m'a été remise, Monseigneur, par le dernier ordinaire. Je reçois avec toute la reconnoissance possible les assurances que vous me donnez de nous rendre dans l'occasion presente tous les services qui peuvent dependre de vous. Suivant les avis que j'ai reçus, vous devez, Monseigneur, avoir vu ce qu'on vous a fait esperer. Je me flatte que vous en aurez été satisfait. On ne peut rien de plus mesuré. Vous demandez avec cela des personnes qui ne soient point regardées comme parties. Ou je suis mal informé, ou nous en aurons.

Je suis peu touché du jugement desavantageux que portent certaines gens de la Lettre de M. de Castres. Il faut être, ou Constitutionnaire outré, ou lâche Courtisan, pour donner à cette Lettre le nom de *tocsin*. Ceux qui aiment la verité en jugent bien differemment. C'est, disent-ils, une trompette éclatante qui se fait entendre jusques dans le sein de la terre, & qui est capable de ressusciter les morts.

Mais elle *ne dit que des choses vagues sans fournir aucuns moyens.* Qu'il est à craindre que ce ne soit au contraire parce qu'elle parle trop distinctement, qu'on tient ce langage! Qu'on me donne vingt Evêques qui ayent bien gravés dans le cœur les sentimens qu'expriment cette excellente Lettre, & je ne suis plus embarrassé des moyens de faire triompher la verité. Ils se presentent en foule à ceux qui disent sincerement: *Eamus & nos ut moriamur cum illo.* Non. Ce ne sont point les moyens, mais la volonté de les mettre à execution, qui manquent à la plûpart.

Joan. XI. 16.

Ce que l'on ajoute, *que les personnes raisonnables disent qu'il n'est point question du fond dans les representations qu'on peut faire, mais seulement de la forme, & qu'il faut voir si à Embrun on y a manqué; que c'est ce qu'on ne prouvera pas par les Actes*, est à mon avis le raisonnement le plus étrange qu'on puisse concevoir. Je voudrois bien demander aux personnes qui écrivent ces nouvelles, si elles sont amies ou ennemies, & pour qui elles tiennent. Elles ne veulent pas passer pour ennemies. Si elles l'étoient, vous ne les écouteriez pas, Monseigneur. Mais si elles sont amies, & qu'elles ayent à cœur les interêts de la verité, comment peuvent-elles traiter de *raisonnables* ceux dont les raisonnemens tendent à fermer la bouche aux Evêques dans le cas present? S'il n'est point question du fond dans les representations qu'on peut faire, mais seulement de la forme; si on ne peut attaquer la forme, parce qu'on doit s'en tenir aux Actes des Prelats d'Embrun; la consequence est aisée à tirer: Donc il faut demeurer dans le silence & dans l'inaction. Est-ce la prudence de l'esprit ou la prudence de la chair qui apprend à donner de tels conseils?

Mais qui empêche qu'il ne soit question du fond dans les representations qu'on peut faire? Sommes-nous ennemis de la verité? Lui declarons-nous la guerre? Et meritons-nous tous les mauvais traitemens que l'on nous fait? J'en appelle à la conscience de ces donneurs d'avis: passez-moi ce terme, Monseigneur. S'il n'y avoit rien à craindre, tiendroient-ils ce langage? Qu'ils nous disent ce qu'ils pensent au fond de leur cœur. Ne seroient-ils pas charmés que les mêmes Puissances qui nous sont opposées, nous prissent sous leur protection, & que nous fussions victorieux sur tous les points? Ils sont donc persuadés interieurement que nous avons

avons raison. Et s'ils nous condamnent pour ne pas nous prêter à certaines voies que nous croyons incompatibles avec la sincerité chretienne, au-moins ils nous rendent cette justice que nous ne soutenons aucune erreur. Mais cela étant, pourquoi ne seroit-il point question du fond dans les representations qu'on peut faire? Peut-on se dissimuler que les maux de l'Eglise sont extrêmes; qu'il y a dans son sein un corps formidable d'hommes repandus par tout, qui attaquent sa doctrine sur des points essentiels; que c'est par un effet de leurs brigues & de leurs sollicitations que le Pape n'a point autorisé les XII. Articles, quelque envie qu'il en eût; que nous ne sommes haïs, que parce que nous soutenons hautement la doctrine contenue dans ces Articles; que nous serions honorés & cheris de ceux qui nous persecutent, si nous faisions contre les XII. Articles ce qu'ont fait les Evêques de Saintes, de Soissons, & de Marseille? Si l'on ne peut se dissimuler ces choses, & tant d'autres qu'il seroit aisé d'y ajouter, comment ose-t-on decider qu'il n'est point question du fond dans les representations qu'on peut faire, mais seulement de la forme? 1727.

Les maux de l'Eglise n'étoient pas arrivés en 1668. au point où nous les voyons. La cause des IV. Evêques n'étoit certainement pas aussi interessante que la nôtre, quoiqu'elle en fût le germe. Cependant les XIX. Prelats qui vinrent à leur secours, prirent également leur defense, & sur le fond & sur la forme; & je n'ai lu encore en aucun endroit, que les *personnes raisonnables* ayent trouvé qu'ils eussent mal fait.

Si nous n'avions pas raison sur le fond, les Prelats d'Embrun ne nous auroient pas donné occasion de nous plaindre sur la forme. Ils n'ont violé toutes les loix, que parce qu'il n'y en a aucune pour condamner l'innocent. En supposant un delit notoire & public, il ne faut rien forcer pour le constater. Il n'en est pas de même quand le delit n'est fondé que sur la prevention ou l'ignorance de ceux qui veulent trouver des coupables.

Puis donc que nous sommes exemts des erreurs que l'on nous impute, & que nous ne sommes en butte à la contradiction des hommes que par l'attachement que nous avons à la verité, quoi de plus glorieux pour des Evêques, à qui le depôt des verités sacrées est confié comme à nous, que de prendre en main la defense de notre cause, même sur le fond? Y a-t-il un devoir plus marqué, & dont il soit moins libre de se dispenser?

Mais quelle injustice de vouloir qu'on s'en rapporte aux Actes de nos ennemis pour les attaquer sur la forme? Compte-t-on pour rien ceux de M. l'Evêque de Senez qui les dementent sur tant de chefs?

Ce Prelat, dit-on, *a desavoué les reproches qu'il avoit donnés dans tous ses griefs. Il fait de grandes excuses à M. l'Archevêque d'Embrun, & au Commandant.*

Où est l'Acte de ce desaveu? Qu'on nous le produise, ou qu'on se taise. La Lettre circulaire de M. l'Evêque de Senez contient treize ou quatorze griefs, & les Actes posterieurs en contiennent plusieurs autres. De tous ces griefs je n'en connois qu'un seul sur lequel M. de Senez ait donné un certificat. Mais qu'on examine ce certificat, qu'on en pese bien toutes les paroles, & l'on verra qu'il ne dit rien. Il est fondé sur la declaration que fait le sieur Menard de n'avoir pas dit ce que l'ami de M. de Senez lui fait dire; & ainsi, il n'est valable qu'autant qu'on a lieu de croire que ledit sieur Menard parle sincerement. Mais le moyen de se le persuader, quand on voit cet Officier protester à M. de Senez qu'il n'a point fait arrêter son messager, & qu'il n'est point emprisonné? Cependant aujourd'hui il conste par Acte passé par devant Notaire le 29. Octobre à Digne, que le nommé Jean Rougon, chargé d'un paquet de Lettres cacheté & fermé à clef dans un portefeuille, étant arrivé à Embrun le 14. du mois d'Août, il y fut arrê-

1727. arrêté à la porte de Gap, & conduit par des soldats chez le Lieutenant de Roi, qui le fit mener incontinent dans la prison de la porte de Briançon où il est resté soixante & un jour, n'ayant été mis en liberté que le 15. Octobre, deux heures avant le jour, & mené par quatre soldats à la porte de Gap pour sortir hors de la ville. Ce sont les termes de l'Acte, qui ajoute que ledit Rougon declara plusieurs fois, tant au soldat de garde qu'au Lieutenant de Roi, que le paquet dont il étoit chargé, & que ledit sieur Menard Lieutenant de Roi lui fit enlever, étoit pour M. l'Evêque de Senez.

J'avoue qu'à la place de M. de Senez, ayant autant de raisons qu'il en avoit de se defier de la sincerité du Lieutenant de Roi, je lui aurois refusé le certificat qu'il demandoit; mais si M. de Senez a été assez bon pour se laisser flechir aux pressantes sollicitations d'un homme qui l'assuroit que sans ce certificat il seroit perdu, (c'est ce qu'on m'a écrit,) convient-il de faire valoir une pareille piece pour prouver que M. de Senez a joui d'une parfaite liberté dans Embrun?

A l'égard des excuses qu'on pretend qu'il a faites à M. l'Archevêque d'Embrun, je voudrois pour y ajouter foi d'autres garants que la Gazette d'Hollande & le libelle dont j'ai eu l'honneur de vous parler dans ma precedente. Car je ne sai aucun Acte authentique où cela soit. Comme M. de Senez est l'homme le plus doux & le plus honnête, il n'aura pas manqué de dire à M. d'Embrun qu'il eût voulu pour toutes choses au monde qu'on ne l'eût pas mis dans la triste necessité de relever en lui des choses qui ne lui font pas honneur. Mais que M. de Senez ait desavoué les reproches personnels qu'il a été obligé de faire, c'est un fait si éloigné de la verité & même du bon sens, que je ne comprends pas comment des hommes qui se flattent d'en avoir, osent vous le mander. Tous les Actes que M. de Senez a faits depuis le commencement jusqu'à la fin, y sont entierement contraires. Et d'ailleurs, si M. de Senez, pressé par les remords de sa conscience, avoit cru devoir faire reparation à M. d'Embrun, je vous laisse à penser, Monseigneur, si ce Prelat n'auroit pas engagé M. de Senez à lui en laisser un bon Acte entre les mains. Ce que M. de Senez a fait à l'égard du Lieutenant de Roi, montre jusqu'à quel point il porte la delicatesse de conscience, & constate en même tems tous les Actes dans lesquels il releve les differens griefs qu'il a contre l'Assemblée d'Embrun. On sent bien qu'il n'auroit eu garde d'en vouloir imposer à une Assemblée d'Evêques, lui qui sur un fait qui l'interesse, aime mieux ajouter foi à un homme dont la sincerité a du lui paroître très suspecte, qu'à un autre qu'il n'avoit pas lieu de croire avoir mal entendu ce qu'il avoit rapporté.

Enfin, s'il faut quelque chose de positif pour montrer que les excuses qu'on fait demander à M. d'Embrun & au Commandant, n'ont pas le moindre fondement, voici ce que m'écrit M. de Senez lui-même dans une Lettre du premier Novembre, non sur ce fait en particulier, parce qu'il n'en étoit pas informé, mais sur le peu de liberté qu'il a eu à Embrun. *J'avois compté en allant à Embrun*, ce sont ses paroles, *1. que je serois libre, 2. que les Evêques voudroient conferer sur le dogme & sur la morale, 3. que tout se passeroit comme le Roi même l'avoit promis, selon les loix & les formes canoniques. Rien de tout cela n'a été fait à Embrun. Profitez de mon exemple.*

Voyez, Monseigneur, si un Evêque qui fait encore aujourd'hui de telles plaintes, étoit disposé, lorsqu'il est sorti d'Embrun, à faire de grandes excuses à M. l'Archevêque & au Commandant.

J'admire que certaines gens qui veulent faire les moderés, soient si portés à tomber sur les demarches de M. de Senez, & à épargner celles de ses adversaires. Il semble qu'ils apprehendent de trouver le premier innocent, & les autres cou-

coupables. Je n'ai garde de penser que les discours de ces personnes fassent impression sur votre esprit. Je ne crois pas non plus que ce soit par malignité qu'ils les tiennent, à Dieu ne plaise. Mais je crois que l'amour du repos, la crainte d'entrer dans des affaires où l'on a les Puissances à dos, l'envie de se menager, & plus encore le desir de couvrir sa pusillanimité de quelque pretexte specieux, est cause qu'ils donnent tête baissée dans tous ces raisonnemens. Il seroit facile d'en decouvrir le faux, mais on a interêt que cela ne soit pas; & voilà pourquoi, non seulement on ne veut rien faire en faveur de l'innocent, mais on voudroit même arrêter, s'il étoit possible, le zele des autres. J'ai la confiance, mon très cher Seigneur, qu'on n'arrêtera point le vôtre, & que vous saurez démêler parmi ceux qui ont l'honneur de vous écrire, ceux qui meritent d'être crus, d'avec ceux qui sont indignes de votre confiance. Je suis avec un tendre & respectueux attachement, &c. 1727.

LETTRE CCX.

A M. l'Evêque de CASTRES. *Il lui parle des preparatifs du Concile de Narbonne & de l'état des affaires de M. de Senez.*

Le 21. Novembre 1727.

J'AI l'honneur de repondre, Monseigneur, à votre derniere Lettre. Vous faites très bien de ne pas compter sur ce que vous mande votre voisin. Ou il est mal informé, ou il cherche à vous endormir. Les nouvelles que je reçus hier, & qui viennent de bonne part, m'apprennent que le Cardinal de Bissy compte sur le Concile pour le 15. Fevrier, premier Dimanche de Carême. On ajoute qu'il se tient des conferences entre les Cardinaux de Rohan, de Bissy, le Nonce & deux Abbés Italiens, & que c'est de-là que partent tous les projets.

Ce n'est point à M. d'Embrun qu'écrivit M. de Narbonne, mais à M. de Viviers, pour le prier de recueillir avec soin tous les Actes qui se feroient de part & d'autre à Embrun. M. de Senez me l'a mandé il y a quelques jours, comme le sachant bien. On pretend qu'on ne peut rien ajouter aux ruses & aux artifices qui furent mis en œuvre à Embrun contre ce Prelat. Gens d'esprit qui étoient sur les lieux, en ont été effrayés.

Ce que vous me marquez, Monseigneur, des dispositions de M. de Montauban me fait grand plaisir. Le plan dont je n'ai osé vous parler qu'en general, réussit. Et ainsi ne croyez pas que votre Lettre soit infructueuse, parce que vous ne recevez pas de reponse de chacun en particulier. Tel que l'on croit mal disposé, est souvent plus près de faire son devoir que ceux sur qui on auroit compté davantage.

LETTRE CCXI.

A plusieurs Evêques, pour les inviter de venir au secours de M. de Senez.

Le 21. Novembre 1727.

SI la France avoit le bonheur de posseder bien des Evêques qui fussent dans vos sentimens & vos dispositions, il ne seroit pas necessaire de les presser de venir au secours d'un Confrere qu'on opprime. Je suis assuré, Monseigneur, que vous ne tarderez point à le faire par les voies les plus efficaces. Je ne vous en suggere aucune, parce que vous n'avez besoin que de consulter votre cœur pour y trouver tout ce que la verité, la justice & l'innocence sont en droit d'attendre de vous.

1727.

LETTRE CCXII.

A M. l'Evêque de CASTRES. *Il lui envoie la Lettre des Evêques en faveur de M. de Senez: il le prie de la signer, & d'engager M. de Montauban à en faire autant.*

Le 23. Novembre 1727.

VOICI, Monseigneur, la piece dont je n'ai osé vous parler jusqu'à present que d'une maniere un peu énigmatique. La necessité de se réunir dans un plan commun me fait prendre le parti de vous demander votre suffrage pour cette Lettre. Je suis persuadé que la vôtre est plus forte, mais tous n'ont pas le courage que vous avez; & ainsi je crois que vous voudrez bien abandonner le plan que vous vous étiez fait d'écrire en particulier, pour pouvoir faire plus d'impression écrivant en commun. On m'écrit que l'on compte sur une vingtaine d'Eveques; que l'on a parole de douze, & que cinq ont deja signé, savoir M. l'ancien Evêque de Tournay, & MM. d'Auxerre, de Bayeux, de Troyes, & de Blois. Si la Lettre est de votre goût trouvez bon, Monseigneur, qu'après l'avoir signée sur les deux copies ci jointes, je vous prie de les envoyer à M. de Montauban. Une personne de merite m'écrit que ce Prelat lui a promis de s'unir à nous. Cela joint à ce que vous connoissez de ses dispositions, me fait croire qu'il ne fera aucune difficulté de vous suivre. J'aurois bien souhaité traiter cette affaire par une autre voie que celle de la poste; mais le long tems qu'il y a que certaine personne est partie, sans que j'en reçoive aucune nouvelle, & les ordres que je sai que l'on a donnés pour faire des recherches, obligent de changer de batterie.

J'écris par cet ordinaire à M. de Montauban pour le prevenir sur le paquet que je suppose que vous lui envoyerez, & je le prie de me le renvoyer sous l'adresse que vous connoissez. Je lui demande le secret, parce que nous ne pouvons esperer de réussir que par là. Il sera inutile de lui nommer les Evêques qui ont souscrit. Je le fais dans ma Lettre particuliere. Toute la grace que je vous demande, Monseigneur, c'est de l'exciter de nouveau à ne pas se separer de ses Confreres dans une occasion si importante pour le bien de l'Eglise & pour la tranquillité publique. Je ne dois pas vous laisser ignorer que les Evêques qui ont signé l'ont fait de très grand cœur. Ils ont même écrit à leurs amis pour les porter à faire la même chose. Vous aurez la bonté, Monseigneur, de signer la petite Lettre qui accompagne la grande. Je ne vous envoie que le dernier cahier de la seconde copie de la grande pour ne pas grossir le paquet inutilement. J'espere que vous voudrez bien ne point perdre de tems à envoyer ce même paquet à M. de Montauban. S'il vient aux Etats, il faut prevenir son depart. Je laisse à votre prudence à prendre des mesures pour que le paquet soit remis surement à ce Prelat. Je crois qu'il ne faut ni cachet ni écriture ordinaire sur l'adresse, & que celui qui la mettra soit très fidele. Je parle ainsi, Monseigneur, parce que je ne doute pas que vous ne soyez très épié. Je suis, &c.

LETTRE CCXIII.

A M. l'Evêque de MONTAUBAN. * *Il le prie de signer la Lettre commune en faveur de M. de Senez.*

* M. de Vaubecour.

Le 23. Novembre 1727.

J'AI eu l'honneur de vous envoyer dans le tems, Monseigneur, la Lettre circulaire de M. l'Evêque de Senez accompagnée d'une des miennes. Depuis ce

ce tems M. de Castres m'a mandé que si les Evêques bien intentionnés se réunissoient dans un plan commun pour venir au secours de notre respectable confrere, il croiroit que vous ne feriez pas difficulté de vous unir à eux. Dans cette confiance je crois devoir vous dire, Monseigneur, qu'aujourd'hui j'envoye à M. de Castres une Lettre pour être signée de lui, en le priant de vous l'envoyer pour la signer aussi, si vous le trouvez bon. Vous verrez, Monseigneur, par la lecture de cette piece, qu'elle est très moderée, & qu'on ne peut trouver mauvais que des Evêques attentifs à conserver les droits sacrés de leur ministere, y parlent comme ils font. 1727.

Quoique vous ne trouviez sur les copies qui vous seront addressées que la signature de M. de Castres, neanmoins je dois vous assurer qu'il y en a d'autres qui sont deja signées de M. l'ancien Evêque de Tournay, & de MM. d'Auxerre, de Bayeux, de Troyes, & de Blois, qui s'y sont portés de grand cœur, & ont même écrit à leurs amis pour les engager à faire la même chose. On m'écrit que l'on a parole de douze Evêques, & que l'on compte sur vingt. Je prends le parti de traiter cette affaire avec vous par la voie de la poste, parce que je n'entends point parler d'une certaine personne qui étoit chargée de vous porter la Lettre avec les signatures de MM. d'Auxerre, de Bayeux, & de Troyes. Les deux autres s'y sont joints depuis le depart de cette personne. Vous trouverez, Monseigneur, dans le paquet que vous addressera M. de Castres, deux copies de la Lettre en question. Il n'y aura cependant que la derniere page de la seconde copie, pour ne pas grossir la paquet inutilement. Si vous voulez donc bien entrer dans le plan que j'ai l'honneur de vous proposer, vous aurez la bonté de signer les deux copies de la grande Lettre, & la petite Lettre particuliere qui y est jointe, & de m'envoyer le tout bien cacheté sous deux envelopppes, la premiere à mon adresse, & la seconde, savoir celle de dessus, à l'adresse de M. ***

Vous comprenez, Monseigneur, de quelle importance est le secret dans cette affaire. Je vous le demande instamment; & je vous prie même de n'ouvrir que dans le particulier tout paquet que vous soupçonnerez être celui de M. de Castres. Il doit se servir d'un autre cachet que le sien, & peut-être d'une autre écriture pour l'adresse. Je vous supplie, Monseigneur, de vouloir bien l'imiter en cela, lorsque vous me renvoyerez ce paquet.

Vous n'ignorez pas qu'il est maintenant question d'un Concile contre moi. On le dit pour le 15. Fevrier. Je compte trop sur votre amour pour l'Eglise, & sur notre ancienne amitié, pour douter de ce que vous ferez dans une occasion si importante. J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE CCXIV.

A M. l'Evêque de RIEZ, *sur le même sujet.*

Le 28. Novembre 1727.

J'AI eu l'honneur de vous envoyer dans le tems, Monseigneur, la Lettre circulaire de M. l'Evêque de Senez, & je sai combien vous avez été touché du jugement inique rendu contre lui. L'attention que les Prelats d'Embrun ont eue à vous écarter de leur Assemblée, fait votre éloge, Monseigneur. En ne vous invitant pas avec les Evêques de votre province, ils nous ont donné acte de ce que nous connoissions de vos dispositions. Vous n'auriez point été oublié, si l'on vous avoit cru capable de tremper vos mains dans le sang de l'innocent.

Soyez donc le defenseur de celui dont on a cru avec tant de raison que vous ne feriez jamais l'accusateur. J'ose vous en fournir aujourd'hui l'occasion, Monseigneur. Elle ne peut être plus favorable. Je me flatte que vous y entrerez avec

1727. avec joie; & que vous acheverez par là de montrer à toute la terre, que le jugement qu'ont porté de vous les Prelats d'Embrun, étoit très bien fondé.

Vous verrez, Monseigneur, par la lecture de la piece que je joins ici, que nous ne demandons rien que de juste & d'équitable. Qui peut trouver mauvais que des Evêques reclament pour les droits sacrés de leur saint ministere, quand ils les voyent foulés aux pieds de la maniere qu'ils l'ont été? Tous les termes de la Lettre sont très mesurés, & il me semble qu'on ne peut porter la moderation plus loin. Si cette Lettre est de votre goût, Monseigneur, trouvez bon que je vous supplie de la signer.

Elle l'est deja de M. l'ancien Evêque de Tournay, & de MM. d'Auxerre, de Bayeux, de Troyes & de Blois. On m'écrit que l'on compte sur vingt Evêques, & que l'on a parole de douze. J'attends les signatures de MM. de Castres & de Montauban. M. de Bayonne m'a aussi promis de s'unir, & il ne sera pas seul dans son canton. Les deux copies que je vous envoye, ne sont signées de personne, pour ne pas risquer celles qui le sont deja, en les envoyant par la poste en autant d'endroits qu'il faudroit. J'en ai usé de cette maniere à l'égard de MM. de Castres & de Montauban; & je crois, Monseigneur, que ma parole sera pour moi auprès de vous un garant aussi assuré que les signatures mêmes des Prelats que j'ai nommés. Je n'envoye que la derniere page de la seconde copie pour ne pas grossir le paquet inutilement. Si vous voulez bien nous donner votre suffrage, ayez la bonté de signer les deux copies de la Lettre au Roi, & la petite Lettre particuliere qu'on y a jointe; & de me renvoyer le tout bien cacheté, mais d'un autre cachet que le vôtre. A l'égard du secret, vous en comprenez l'importance, Monseigneur. Je vous demande en grace de ne vous ouvrir à personne de cette affaire. Nous ne pouvons esperer de réussir, qu'autant que nos adversaires ignorent nos demarches.

Vous savez qu'il est maintenant question du Concile de Narbonne. M. le Cardinal de Bissy le donne pour une chose arrêtée. Votre amour pour l'Eglise, Monseigneur, vous fera mieux sentir que tous les discours, la necessité de prevenir ce coup, dont les suites ne peuvent qu'être infiniment prejudiciables à la verité, à l'Eglise, & au caractere sacré dont nous sommes revêtus. J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE CCXV.

A M. l'Evêque de TROYES. *Il remercie ce Prelat du present qu'il lui avoit fait d'un Ouvrage posthume du grand Bossuet; il fait l'éloge de l'Ouvrage & de l'Auteur.*

Le 29. Novembre 1727.

J'Ai reçu, Monseigneur, le present que vous avez eu la bonté de me faire. Il m'est cher & precieux par bien des endroits: cher en lui-même pour tout ce qu'il contient; cher par rapport à son illustre Auteur; cher & très cher par rapport à celui de qui je le tiens. Vous me demandez grace pour le Mandement qui est à la tête. Non, Monseigneur, je ne lui ferai point cette injure. J'en ai été si satisfait que je croirois être le plus injuste de tous les hommes, si je refusois à une aussi excellente piece les éloges qu'elle merite. C'est une analyse des plus belles & des mieux écrites d'un Ouvrage qu'on ne peut assez louer. En representant les sentimens de feu M. de Meaux, on est charmé d'y trouver les vôtres, & d'avoir dans ce double temoignage une digue si forte à opposer aux ennemis de la verité. Continuez, Monseigneur, à enrichir l'Eglise des tresors que M. Bossuet a laissés entre vos mains. Vous nous apprenez à faire usage de celui-ci, de maniere à confondre ceux qui se couvrent de l'autorité du grand Evêque

que de Meaux pour établir leurs nouveautés. Oh! Si nous pouvions encore aujourd'hui l'avoir à notre tête, & combattre sous ses ordres, quel changement ne verroit-on pas dans les affaires de l'Eglise! Ce n'est pas une petite consolation pour nous de nous voir au-moins unis dans la defense de la verité avec celui qui a le mieux connu ses sentimens, & qu'il en a laissé le depositaire & l'heritier comme par droit de succession. Je comprends, Monseigneur, toute l'étendue des assurances que vous me donnez de me prouver plus par des effets que par des paroles combien cette union est sincere. J'en suis penetré de reconnoissance, & il n'y a rien que je ne voulusse faire de mon côté pour vous temoigner avec quel respect j'ai l'honneur d'être, &c. 1727.

LETTRE CCXVI.

A M. l'Evêque de CASTRES. *En lui envoyant une Lettre de M. de Senez, il lui parle des bruits de Conciles provinciaux & d'un national.*

Le 29. Novembre 1727.

J'AI l'honneur de vous envoyer, Monseigneur, une Lettre de M. l'Evêque de Senez que je reçus hier pour vous. J'en conclus que celle que vous lui avez écrite est parvenue à sa connoissance, avant qu'il ait pu savoir que j'en ai l'original entre les mains. Ce n'est que depuis huit à dix jours que j'ai trouvé l'occasion de lui écrire par une voie sure. J'espere le pouvoir faire dorenavant un peu plus souvent. Je laisse à M. *** à vous mander la vie édifiante que ce Prelat mene dans son exil.

Vous avez du recevoir, Monseigneur, un paquet de consequence que je fis mettre à la poste Dimanche dernier. L'affaire va son train, & j'espere par la grace de Dieu qu'elle réussira. On parle maintenant d'un Concile de trois Metropoles de la province. On pretend que M. de Toulouse est resté à Paris pour prendre des arrangemens à ce sujet pendant l'hiver. Il est aussi beaucoup question d'un Concile national, auquel cas il n'y en auroit point de provinciaux. On assure qu'en cas de Concile national, il n'y auroit que deux Evêques qui y seroient deputés de chaque Metropole.

Mes dernieres nouvelles portent que M. le Duc est rentré en grace avec le Roi d'Espagne, & que celui-ci a écrit au Roi pour le prier de rendre ses bonnes graces à M. le Duc, & de l'admettre dans ses Conseils. On s'attend qu'il reviendra à la Cour au retour de Fontainebleau. On pretend que M. le Cardinal de Fleury n'est pas trop entré dans cette negociation. En voilà assez, Monseigneur, pour un homme qui a la goute, & qui ne repose qu'à l'aide d'un sirop de pavot. Priez le Seigneur qu'il me donne la patience. Je suis avec un tendre & respectueux attachement, &c.

LETTRE CCXVII.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui parle du courage de M. de Castres, de l'Ouvrage posthume de M. Bossuet, des bruits de Conciles, & de la Consultation de cinquante Avocats contre le Concile d'Embrun.*

Le 29. Novembre 1727.

J'AI reçu, Monseigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 13. par le jeune Confrere de l'Oratoire qui en étoit chargé. Vous avez du recevoir de votre côté un paquet, dont la premiere enveloppe étoit à l'adresse du Pere ***, & la seconde à Dom *** pour vous le remettre entre les mains.

Ce

1727. Ce paquet contenoit deux Lettres de moi : l'une du 2. Novembre que je croyois vous faire tenir par le Pere ***, mais qui me fut renvoyée d'Alais après son depart : l'autre a été écrite il y a environ quinze jours. Vous aurez trouvé dans ce paquet ma Reponse à M. de Chartres, que je vois par votre derniere Lettre que vous n'aviez point encore lue. C'est une preuve de la grande liberté que vous avez eue à Embrun. Je sai que cette Reponse a été de très bonne heure entre les mains de personnes qui n'étoient pas fort éloignées d'Embrun, & qui n'auroient pas manqué de vous l'envoyer, s'il n'y avoit eu rien à risquer pour le porteur.

J'ai fait mettre à la poste la Lettre que vous m'avez addressée pour M. de Castres. Son courage augmente de jour en jour. Plut à Dieu qu'il eût beaucoup d'imitateurs dans notre Ordre!

M. de Troyes vient de donner au public un Ouvrage posthume de M. de Meaux, à la tête duquel il a mis un Mandement qui est excellent.

Je suis ravi, Monseigneur, de vous savoir en aussi bonne santé que celle dont vous jouissez. Je crains neanmoins que vous ne la menagiez pas assez. On dit que vous restez long-tems dans une Eglise qui est fort froide, & que vous y allez de très bonne heure. C'est, permettez-moi de vous le dire, un peu trop entreprendre à l'âge de quatre-vingts ans.

On ne parle aujourd'hui que de Conciles: Conciles provinciaux, Conciles nationaux. Quand parlera-t-on d'un Concile general ? Il faudra bien qu'on y vienne. Sans cela peut-on esperer de donner la paix à l'Eglise ? On assure maintenant que votre Metropolitain n'a point été à la Cour, comme on l'avoit dit, mais qu'il est encore dans son Diocese. Je crois qu'on vous aura informé qu'il y a une nouvelle Consultation des Avocats de Paris, beaucoup plus ample & plus forte que la premiere. On dit qu'elle sera signée de cent Avocats. Que l'Eglise est à plaindre de trouver plus de courage dans un Corps laïque, que dans le Corps épiscopal!

Comme vous êtes exposé à recevoir beaucoup de visites, trouvez bon, Monseigneur, que je vous supplie de ne vous ouvrir à personne des choses qui demandent quelque secret. Ceux à qui vous parlez n'ont pas toujours toute la discretion qu'ils devroient, & je vois par ce qui m'est revenu, qu'ils en savent trop. Le secret est l'ame des affaires. Nous ne ferons rien, si on ne l'observe très religieusement.

Continuez, Monseigneur, à vous bien porter, & à jouir de la paix qui est la recompense de votre fidelité envers Dieu. Ne craignons point ceux qui n'ont de pouvoir que sur notre corps. Bientôt leur jour viendra, & Dieu veuille qu'ils n'attendent pas à ce moment à ouvrir les yeux sur tous les maux qu'ils ont faits à l'Eglise.

La goûte dont je suis attaqué depuis plusieurs jours, m'empêche de vous en dire davantage. Demandez pour moi la patience, mon très cher Seigneur. En demandant pour vous la perseverance dans la defense de la verité, n'oubliez pas de la demander aussi pour moi. Je suis, &c.

LETTRE CCXVIII.

A M. l'Evêque de S. MALO. *Il justifie la conduite qu'il a tenue par rapport au Formulaire & par rapport à la Constitution.*

Le 30. *Novembre* 1727.

J'AI lu & relu bien des fois, Monseigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'en ai pesé tous les mots, & j'y ai fait, comme vous le souhaitez, toutes les reflexions que j'ai pu. Votre dessein, Monseigneur, est

est de me convaincre que j'ai été trop loin dans l'affaire du Formulaire, & que j'aurois du suivre votre exemple dans celle de la Constitution. Je me suis demandé à moi-même en quoi j'ai été trop loin dans l'affaire du Formulaire. Est-ce sur la doctrine? Est-ce par rapport à la conduite particuliere que j'ai tenue? Comme vous ne vous expliquez pas nettement, je ne sai si ce reproche tombe sur ces deux choses, ou seulement sur une des deux. Si vous aviez eu la charité, Monseigneur, de me marquer les raisons qui vous persuadent que j'ai été trop loin, j'aurois vu en quoi vous faites consister la faute que vous croyez que j'ai commise. Ce n'est pas assez de condamner, il faut montrer qu'on a raison de le faire. Je respecte l'autorité de mes amis, & la vôtre en particulier. Cent fois on me diroit: *Vous allez trop loin. Certainement vous avez été trop loin;* si à cela on ne joint des raisons, j'avoue que les reproches font sur moi une impression toute contraire à celle qu'on se propose. 1727.

J'aime mon repos, peut-être plus qu'un autre; & quand je prends un parti que je prevois qui m'attirera des affaires, je ne m'y porte que parce que je ne puis resister à la force des raisons qui me le font prendre. J'ai exposé dans mes Remontrances au Roi & dans une Lettre pastorale, les raisons qui m'ont engagé à admettre des signatures expliquées conformement à la paix de Clement IX. Qu'on detruise ces raisons: qu'on m'en fasse sentir la foiblesse; & sur le champ je donnerai ma retractation.

Mais, dites-vous, *quelle utilité pour le prochain & pour la gloire de Dieu* de mettre à la tête du Formulaire un preambule qui explique les differentes sortes de soumissions, qui sont dues aux decisions sur le dogme & aux decisions sur les faits non-revelés?

Ce ne sera pas moi, Monseigneur, qui repondrai à cette objection, mais un grand Evêque que nous respectons vous & moi, feu M. Arnauld Evêque d'Angers.

Le Nonce du Pape lui ayant fait la même objection que vous me faites, M. d'Angers repond, qu'un „ Evêque étant un Ministre de la loi nouvelle dont les „ commandemens ne sont pas purement exterieurs, & étant le Docteur établi „ de Dieu pour donner la lumiere & l'instruction à ceux qui lui sont soumis, ne „ peut en conscience proposer une signature à des Ecclesiastiques, ni au moindre des fideles, sans leur dire precisement & sans ambiguité ce que signifie „ cette signature, à quoi elle les engage, & sur quels principes elle est fondée. „ Vous savez, Monseigneur, continue M. d'Angers, que toute la conduite de „ l'Eglise doit être grave, sincere & serieuse, & que les Evêques qui en sont les „ époux, doivent être jaloux de son honneur, & ne pas faire des choses qui „ l'exposeroient au mepris des Catholiques ses enfans, & aux insultes des heretiques ses ennemis. Or c'est ce qu'il est impossible d'éviter, si l'on fait entrer „ les fideles par une espece de serment dans une obligation qu'ils n'entendent „ pas, & qu'on ne leur veut pas faire entendre; & si après une signature qui paroit uniforme à l'exterieur, on les voit aussi divisés de sentimens & de pensées, „ qu'ils l'étoient auparavant.... Car les uns croyent que la signature oblige à „ une creance divine des faits qu'elle contient, ce que les autres condamnent avec „ raison d'erreur & d'heresie: les autres n'y enferment qu'une creance humaine: les autres un simple respect; & les autres soutiennent qu'elle ne regarde „ en aucune sorte les faits decidés qui sont, disent-ils, par leur nature incapables „ d'y être compris." Ainsi parle feu M. d'Angers. Sa reponse sera la mienne, Monseigneur. Quoi de plus utile, ou plutôt quoi de plus necessaire pour le prochain, que de travailler à lever les doutes, à resoudre les difficultés, & à calmer les inquietudes de tant d'ames timorées, à qui la signature pure & simple cause des peines incomprehensibles? Est-il defendu à un Evêque, qui par son caractere est en

Lettre du 17. Sept. 1661.

1727. en droit d'interpreter les divines Ecritures, de donner à une Bulle des explications également propres à consoler les bons, & à faire échouer les desseins des mechans. Vous avez cru, Monseigneur, pouvoir expliquer la Bulle *Unigenitus*. Pourquoi ne pourrions-nous pas expliquer la Bulle d'Alexandre VII? Nous avons même cet avantage sur vous, que le Pape jusqu'à present n'a point autorisé vos explications; au lieu qu'on ne peut nier que les nôtres n'ayent été autorisées par le Pape Clement IX. Direz-vous que vous ne voyez aucune utilité pour le prochain à s'en tenir à la paix de Clement IX? Cependant c'est à cette paix qu'on est redevable de la cessation de tous les troubles qui agiterent l'Eglise jusqu'en 1669.

Vous savez, Monseigneur, qu'il n'est point permis d'assurer par serment un fait contesté, dont on n'a ni l'évidence ni une autorité infaillible pour garant. Ce principe étant immuable, la signature pure & simple du fait de Jansenius sera toujours pour un grand nombre de personnes un obstacle, sur lequel on tenteroit inutilement de les faire passer. On ne sauroit disconvenir que le Formulaire n'ait été introduit pour attester le fait. Tous les termes s'y rapportent évidemment. Donc quiconque n'est pas persuadé de la verité du fait, ne peut signer le Formulaire purement & simplement, sans dementir par sa signature exterieure les dispositions interieures où il est à l'égard de ce fait. Si l'on dit que depuis la paix de Clement IX. il est de notorieté publique que la signature ne tombe que sur le droit, & qu'ainsi il n'est plus necessaire de signer avec explication comme on le faisoit avant la paix, je demande sur quoi on peut fonder cette pretention. Combien d'Evêques qui exigent la creance interieure du fait, & qui ne croyent pas qu'on puisse sans cela signer le Formulaire! La Bulle *Vineam Domini* s'éleve aussi contre ceux qui, croyant que le serment ne tombe pas sur le fait, ne le disent qu'à l'oreille. Voilà donc la notorieté qu'on nous oppose, combattue & detruite par une notorieté plus grande & plus generale.

D'ailleurs comment veut-on que, les signatures expliquées ayant été le fondement de la paix, ce soit detruire cette paix que de signer avec explication? Peut-on être regardé comme auteur de la guerre, quand on s'expose à tout plutôt que de violer les conditions de la paix? Il est vrai que les ennemis de la paix de Clement IX. prennent pour trouble toutes les demarches qui tendent à l'observer: mais en ce cas ne sommes-nous pas en droit de leur dire comme Elie à Achab: 3. Reg. XVIII. 18. *Non ego?* . . .

Vous m'objectez en second lieu, que j'ai signé moi-même le Formulaire purement & simplement.

Cela ne m'est point arrivé, Monseigneur, depuis l'âge de vingt ans: encore ne savois-je alors ce que je signois. Mais quand je croirois pouvoir signer le Formulaire purement & simplement, par la persuasion où je serois que les cinq propositions sont veritablement dans le Livre de Jansenius, je ne serois pas en droit pour cela de gêner la conscience des autres. Je n'ai pas plus de pouvoir que l'Eglise. Or l'Eglise n'étant pas infaillible dans la decision des faits non revelés, elle ne peut exiger par sa seule autorité la creance interieure d'un fait douteux & contesté. Cette doctrine est si certaine que feu M. Nicole defioit autrefois de trouver un seul Theologien de marque, qui avant les disputes sur le Livre de Jansenius eût enseigné le contraire.

L'on a, ajoutez-vous, *des preuves litterales que les plus ardens & les plus savans de ceux qui ont été autrefois contre cette signature, sont convenus qu'on pouvoit sans hesiter signer. Nous vivons ainsi depuis soixante ans & plus. Quelle est donc la necessité de changer de conduite, & de se troubler soi-même à cette occasion?*

J'avoue, Monseigneur, qu'après le premier Bref d'Innocent XII. aux Evêques des Pays-bas, des personnes éclairées, & en particulier le Pere Quesnel, crurent qu'on pouvoit signer purement & simplement, parce qu'il leur paroissoit que ce

Bref

Bref donné en conſequence des declarations de M. Hennebel, reduiſoit le Formulaire à la ſeule queſtion de droit. Mais depuis la Bulle *Vineam Domini* vous ne trouverez pas, Monſeigneur, que ces perſonnes ſavantes & zelées autrefois pour les ſignatures expliquées, ayent perſiſté à croire qu'on pouvoit ſigner purement & ſimplement. Il vous ſera encore plus difficile de le trouver depuis la Conſtitution *Unigenitus*, parce que c'eſt depuis ce tems principalement que les defenſeurs de l'équilibre ont abuſé de la ſignature pure & ſimple, pour établir leur dogme inſenſé ſur ce point. Prenez la peine de lire les Ecrits de M. de Biſſy & de M. de Soiſſons contre nous: vous y verrez que ces Prelats font conſiſter l'hereſie des cinq propoſitions à rejetter l'équilibre. D'où ils concluent qu'ayant ſigné le Formulaire purement & ſimplement, & condamné les cinq propoſitions dans le ſens de Janſenius, nous ſoutenons, en rejettant l'équilibre, une doctrine contraire à celle que nous avons anathematiſée par notre ſouſcription. Cette derniere reflexion doit vous faire comprendre, Monſeigneur, que ce n'eſt pas ſans neceſſité que nous changeons de conduite, ſi tant eſt que nous en changions. On auroit pu peut-être ſigner le Formulaire de Rimini, ſi tous l'euſſent entendu dans un ſens catholique: mais parce que les ennemis de la Conſubſtantialité le prenoient dans un ſens qui leur étoit favorable, & qu'étant les plus puiſſans ils étoient maîtres des explications, c'étoit prevariquer que de ſouſcrire ce Formulaire. 1727.

Croyez-moi, Monſeigneur, il faut bien que les defenſeurs de l'équilibre trouvent leur avantage dans la ſignature pure & ſimple, puiſqu'ils l'exigent avec tant d'opiniâtreté. Pourquoi donc voulez-vous nous aſtreindre à leur donner des armes contre nous? Paſſez leur que l'on eſt obligé de croire le fait de Janſenius, & je ne vois plus comment vous pouvez éviter d'admettre les conſequences qu'ils en tirent contre la ſaine doctrine.

Vous voudriez me perſuader que la cauſe de M. de Senez ſur le Formulaire, eſt très differente de celle des IV. Evêques. Je crois, Monſeigneur, que je vous embarraſſerois, ſi je vous priois de me dire en quoi. Elle eſt au contraire tellement la même, que tout notre crime conſiſte à avoir mis à la tête du Formulaire le même preambule qui fut dreſſé pour ſervir de fondement à la paix de Clement IX. Dites pour nous ce que les XIX. Evêques ont dit pour les quatre. Reconnoiſſez que la doctrine des XIX. eſt la vôtre, & je ſuis content. Mais nos adverſaires ne le feront pas. Ils regarderont votre declaration du même œil que le Mandement de M. de Senez, & que tout ce que j'ai écrit ſur la matiere du Formulaire.

Ce qui m'étonne le plus dans votre Lettre, Monſeigneur, c'eſt d'y lire *qu'il ne ſera pas aiſé de perſuader que le Concile d'Embrun ait été contre l'autorité d'un Concile provincial, ou plutôt qu'il l'ait excedée.*

Seroit-il poſſible que les entrepriſes de ce malheureux Concile n'euſſent fait ſur vous aucune impreſſion? Quelle idée nous donnez-vous des aſſemblées eccleſiaſtiques, ſi celle-ci doit paſſer pour reguliere? A quoi la comparerai-je dans l'eſpace de dix-ſept ſiecles, ſi ce n'eſt au faux Concile du Chêne, & au Conciliabule de Tyr? Qu'il eſt à craindre que l'on ne voye point, parce que l'on ne veut pas voir! Vingt Avocats des plus celebres du Parlement de Paris ont eu la generoſité de donner leur avis contre ce qui s'eſt fait à Embrun: le public y a applaudi: les plus indifferens ne l'ont point été pour prendre la defenſe de M. de Senez. Et vous, Monſeigneur, de qui nous avions lieu d'attendre plus de ſecours, vous ne nous écrivez, ce ſemble, que pour aggraver notre joug. Vous êtes très éloigné, dites-vous, de tenir à notre égard le langage des amis de Job: mais pourquoi vos termes ſont-ils tellement meſurés, que vous n'en laiſſez échapper aucun au deſavantage de l'entrepriſe d'Embrun, & que tout tombe à plomb

1727. sur M. de Senez & sur moi ? Quelle disproportion entre la cause des Prelats d'Embrun & la nôtre ! Plût à Dieu que les fautes que vous nous reprochez, fussent mises dans une balance avec celles que vous excusez dans les Prelats d'Embrun !
Job VI. 3. Celles-ci surpasseroient les autres de toute la pesanteur du sable de la mer : *C'est pourquoi mes paroles sont pleines de douleur.*

Vous voulez que je travaille à faire revenir M. de Senez, & à réunir les Prelats qui paroissent penser comme lui. Plût à Dieu que je fusse assez heureux pour vous réunir vous-même à M. de Senez, vous & les Prelats qui paroissent penser comme vous !

Vous croyez qu'en suivant votre conseil, ce seroit *procurer quelque affermissement à ce qu'il est necessaire & essentiel de maintenir dans la doctrine & dans la morale, & mettre la paix dans l'Eglise.* Sans doute, Monseigneur, que vous voulez parler des Explications de 1720. & des XII. Articles. Mais sommes-nous cause que ce qu'il y a de bon dans les Explications de 1720. n'ait pas l'affermissement que vous desirez ? Sommes-nous cause que les XII. Articles n'ayent pas été autorisés par le Pape ? Nous soutenons hautement avec vous la doctrine qui a rendu odieuses aux defenseurs outrés de la Bulle, les Explications de 1720. Et à l'égard des XII. Articles, que n'avons-nous pas fait pour les maintenir ? Vous avez souffert que M. l'Evêque de Saintes & que MM. de Marseille & de Soissons les ayent condamnés. Graces à Dieu vous ne pouvez nous faire le même reproche. Direz-vous que si nous eussions voulu recevoir la Constitution, le Pape auroit autorisé les XII. Articles ? Mais les ennemis des XII. Articles n'auroient-ils pas suscité au S. Pere les mêmes obstacles qui ont arrêté jusqu'à present l'effet de ses bonnes intentions ?

Combien de fois a-t-on violé la promesse que l'on avoit faite à M. le Cardinal de Noailles de lui donner ces Articles, s'il acceptoit purement & simplement ? J'admire le penchant que les hommes ont à se flatter. On sait que le credit des ennemis de la verité est énorme & à Rome & ailleurs : le Pape, tout Pape qu'il est, ne se sent pas assez fort pour vaincre leur opposition à la verité ; & l'on s'imagine que si nous nous fussions prêtés à une acceptation, les XII. Articles ne pouvoient nous échapper !

Mais en supposant même que le Pape nous eût donné les XII. Articles, nous étoit-il permis de donner les mains à une acceptation de la Bulle *Unigenitus* ? Je sai ce que l'on a coutume de repondre, que la verité étant à couvert, on ne doit point s'obstiner à defendre le Livre des *Reflexions morales* ; que la Religion peut se passer d'un Livre ; qu'il faut l'abandonner avec son Auteur pour le bien de la paix. Mais si la Religion peut se passer d'un Livre, la Religion ne peut se passer de la justice, de l'équité, de la sincerité. On n'a eu recours aux Explications de 1720. & aux XII. Articles, que pour mettre la verité à couvert. Qu'on fasse pour la sincerité & pour la justice, ce que l'on a fait pour la verité ; & nous n'avons rien à dire. Mais en vain l'entreprendroit on dans le systême d'une acceptation. Plus on se rapproche de la verité en acceptant la Bulle, plus on s'éloigne de la sincerité. Demeurons donc également attachés à la verité, à la justice & à la sincerité, en rejettant la Bulle. Ne separons point la cause de la verité de celle de son defenseur. Nous blâmons aujourd'hui ceux qui abandonnerent la personne de S. Athanase, pour être, disoient-ils, plus en état de defendre la Consubstantialité. Craignons que ceux qui viendront après nous, ne nous blâment de même, & qu'ils ne nous trouvent encore plus coupables, pour n'avoir pas su profiter des fautes de ceux qui nous ont precedés.

Enfin vous m'exhortez, Monseigneur, à me defier des discours & des louanges auxquelles je suis exposé. Vous les regardez comme l'effet de la partialité de

de ceux qui nous environnent ; & vous m'avertissez de ne pas donner dans un piege si dangereux.

Je recevrai toujours avec joie des avis si salutaires ; mais en verité je ne crois pas en avoir besoin dans le cas present. Si je n'étois attaché à la cause que je soutiens par des liens plus forts que ceux des louanges qui m'en reviennent, il y a long-tems que j'aurois changé. Je ne trouve point de meilleur preservatif contre les louanges, que tout ce qu'il m'a fallu essuyer de peines, de traverses & de tribulations depuis quatorze ans. Je sai que je ne suis pas à la fin de mes maux ; & quelque engagement que j'aye pris, la crainte de ceux dont je suis menacé, seroit capable encore aujourd'hui de me faire revenir de la plus grande yvresse que les louanges peuvent causer. Mais n'étant entré dans cette affaire que par des motifs de Religion qui m'y ont forcé comme malgré moi, je ne pourrois, sans infidelité, prendre d'autre parti que celui que j'ai pris, & qui m'a paru dès le premier moment être celui de la verité. Je puis dire que je n'ai jamais eu le moindre doute sur la justice de la cause dans laquelle Dieu m'a fait la grace d'entrer. Mais j'aurois des soulevemens & des peines de conscience infinis, si j'avois le malheur de suivre le parti que vous me proposez ; & je sens bien que toutes les louanges que l'on pourroit me donner pour l'avoir fait, n'appaiseroient pas les troubles interieurs qui seroient inseparables de cette demarche. Si je ne puis donc avoir la paix avec les hommes qu'en cessant de l'avoir avec Dieu & avec moi-même, laissez moi, mon très cher Seigneur : je suis content de mon sort. Les hommes passeront, & tous les maux qu'ils me peuvent faire. Il n'en est pas de même de Dieu : il saura me dedommager durant toute l'éternité du peu que je souffre, & qui me reste à souffrir pour lui.

Mais aurois-je la paix avec les hommes, en me prêtant à ce que vous desirez de moi ? Vous convenez vous-même que, dans le procès que vous venez de gagner, vous avez été obligé d'essuyer des *chicanes infinies & des accusations impudentes au sujet de la Constitution*. Que vous a donc servi d'avoir accepté la Bulle *Unigenitus* ? Cette demarche n'a pas eu l'approbation des Appellans. Vous n'en avez pas fait non plus assez pour meriter celle des Acceptans. Ne valloit-il pas mieux demeurer uni avec nous ? Il est vrai qu'en vous separant des uns & des autres, vous évitez l'écueil des louanges ; mais quelque dangereux qu'il soit, j'aime encore mieux être exposé à recevoir les louanges des Appellans, qu'à être blâmé des Appellans & des Acceptans.

Je finis, Monseigneur, en vous suppliant de me pardonner la longueur de cette Lettre. Je ne me suis étendu que parce que je ne puis souffrir de passer pour coupable dans votre esprit. Si je vous aimois & respectois moins, content de mon innocence, je vous laisserois penser de moi tout ce que vous voudriez.

Je ne prendrai jamais ce parti à votre égard. Je voudrois même pouvoir vous accorder tout ce que vous me demandez. Mais ne pouvant aller à vous, je ferai au-moins ce qui dependra de moi pour vous engager à vous unir à nous. Dieu veuille vous en inspirer la resolution, Monseigneur. Il est assez puissant pour faire son œuvre sans vous : mais autant que j'aurois de joie de vous voir contribuer à delivrer la verité & ses defenseurs de l'oppression, autant j'aurai de douleur de vous voir ceder cette gloire à d'autres, qui en paroissoient plus éloignés que vous. Je suis avec un respect très sincere, &c.

1727.

LETTRE CCXIX.

A M. l'Evêque de MONTAUBAN. *Il le remercie de ce qu'il veut bien s'unir aux Prelats qui écrivent pour M. de Senez: il le prie d'agir pour empêcher la tenue du Concile de Narbonne; & lui parle de la Consultation des Avocats, & d'un Mandement de M. de Carcassonne.*

Le 3. Decembre 1727.

JE reçus hier, Monseigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en datte du 28. Novembre. Je ne puis que vous rendre de très humbles actions de graces de la disposition où vous me marquez que vous êtes, de vous joindre à nous dans l'affaire que j'ai eu l'honneur de vous proposer. Non seulement, Monseigneur, je ne trouve point mauvais que vous preniez certaines précautions, pour qu'on ne puisse pas abuser de votre signature; mais je vous prie de les porter aussi loin que vous le jugerez à propos. Ne connoissant pas, comme je les connois, les personnes entre les mains de qui la piece doit être remise, on ne peut que louer votre prudence & votre sagesse dans cette occasion. Et ainsi, Monseigneur, ayez la bonté de faire faire vous-même deux copies en entier de la piece en question, & d'en signer & parapher toutes les pages. Bien plus. Si vous le souhaitez, je vous enverrai une copie signée & paraphée de moi de la même maniere, laquelle copie vous garderez entre les mains pour vous servir de caution & de piece de confrontation. J'attends sur cela vos ordres, & vous serez servi sur le champ. Si vous voulez attendre à m'envoyer les deux copies signées que vous soyez nanti de la mienne, vous êtes le maître, Monseigneur. Cependant, attendû que l'affaire presse, & qu'il est important de prevenir le coup dont nous sommes menacés, je vous serois très obligé, Monseigneur, si vous vouliez m'envoyer toujours cette double piece avec votre signature, & la petite piece signée aussi. Je suis ravi que l'une & l'autre ayent merité votre approbation.

A l'égard du parti que vous me proposez d'attendre à vous declarer, que je vous appelle pour juge au Concile de Narbonne; plusieurs raisons, Monseigneur, m'empêchent de l'accepter, quoique je sois très sensible aux bontés que vous me temoignez à cette occasion. Premierement, je ne dois pas esperer un traitement plus favorable que M de Senez, à qui on n'a pas laissé le choix des Evêques des provinces voisines. 2. Quand on me laisseroit ce choix, je ne pourrois en faire usage sans reconnoître l'autorité du Concile, que je ne reconnoitrai jamais eû égard à son incompetence. 3. Votre temoignage me sera plus avantageux avant l'indiction du Concile, parce qu'il pourra empêcher qu'on ne le tienne. Et ainsi, je ne balance point à vous supplier, Monseigneur, de vous en tenir au premier parti, le second n'étant pas pratiquable dans les conjonctures où je me trouve.

Pour ce qui est des Evêques qui doivent signer, je dois vous dire, Monseigneur, que M. d'Auxerre qui est à la tête de cette affaire, est plus instruit que moi. C'est d'après lui que je sai ce que j'ai deja eu l'honneur de vous mander. Cependant je ne laisse pas de savoir quelque chose par moi-même. M. de Rhodez de qui vous êtes en peine, m'écrit qu'il attend la piece en question. *Ce qu'on me mande*, ajoute-t-il, *de la maniere dont les matieres y sont traitées, me la font infiniment desirer, ainsi que le succès qu'on en doit attendre. Je prie Notre Seigneur d'y repandre des benedictions proportionnées au besoin que nous en avons. Ce qui est à souhaiter c'est qu'elle soit adoptée de plusieurs, ainsi que vous l'insinuez.* Il finit sa Lettre par ces termes que j'ai quelque peine à rapporter: *Je ne cesserai jamais de vous honorer & de vous respecter avec tous les sentimens que je vous ai voués, & je ne desire rien tant que de vous les prouver.* Je crois, Monseigneur, que ces paroles n'ont point besoin de commentaire.

J'at-

J'attends incessamment reponse de M. de Riez, à qui j'ai envoyé la piece, & que je sai par tout ce qui m'en est revenu, être disposé à agir, dès qu'il se verra accompagné. M. de Mâcon m'a fait assurer qu'il m'étoit tout devoué, & j'ai des preuves par devers moi que ce langage n'est pas un pur compliment. 1727.

Si M. de Bayonne me tient parole, nous devons compter sur lui, aussi bien que sur M. de Dax & M. de Tarbes; on dit même M. de Lombès: au moins M. *** que vous connoissez, me l'a-t-il mandé de cette maniere. M. de Bayonne a écrit à douze Evêques pour les porter à se réunir. Enfin je ne crois pas que M. de Pamiers nous manque. Je ne sai rien de M. d'Angoulême, parce que M. d'Auxerre est chargé plus particulierement des provinces moins éloignées de la Capitale. J'ai cependant écrit pour qu'on me marque positivement quels sont les Evêques dont on a la parole. Si tous ceux que je viens de nommer, font ce que nous avons lieu de nous en promettre, vous voyez, Monseigneur, que je ne suis pas fort éloigné de mon compte. J'ai des conjectures sur plusieurs: mais je veux autre chose que des conjectures pour pouvoir parler. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y en a six qui ont signé: vous & moi ferons huit. Vous pouvez juger par ma Lettre des dispositions de plusieurs autres. Je ne puis pas douter après ce que l'on m'a écrit, qu'il n'y en ait plusieurs que je ne connois point, & qui feront leur devoir. On ne perd pas de tems pour les réunir. Voilà, Monseigneur, la situation où sont les choses. Je ne crois pas que vous voulussiez attendre un plus grand nombre de signatures pour agir, parce qu'enfin il faut que quelqu'un commence, & que si chacun exigeoit la même chose, il seroit impossible de rien terminer.

Je dois vous dire, Monseigneur, qu'il y a une nouvelle Consultation des Avocats de Paris en faveur de M. de Senez, beaucoup plus ample que la precedente. C'est le fruit de leurs assemblées pendant trois mois. On pretend qu'elle sera signée de cent Avocats. Rien n'égale le courage & la fermeté de ce Corps. Quelques menaces qu'on leur ait faites, ils ont toujours suivi leur premier plan. Du nombre des Avocats qui ont signé sont les deux Avocats de M. le Cardinal de Fleury, celui de M. de Bissy, celui du Cardinal de Rohan, celui de M. le Cardinal de Noailles, celui de M. le premier President, celui des Jesuites. On a voulu faire une contrebatterie en faisant une Consultation en faveur de l'Assemblée d'Embrun; mais on n'a trouvé qu'un seul Avocat qui ait voulu la signer. C'est l'Avocat Favier qui est devoué aux Constitutionnaires.

Je ne sai, Monseigneur, si vous aurez appris que M. de Carcassonne vient de faire un Mandement qui defend la lecture de l'*Année chretienne* de M. le Tourneux, des *Heures de Port-Royal*, & des *Pensées chretiennes* tirées de l'Ecriture & des Peres. Il en fait un cas reservé. Bon Dieu! quelle terre habitons-nous? J'ai l'honneur d'être avec l'attachement le plus respectueux, &c.

LETTRE CCXX.

A M. l'Evêque de CASTRES. *Il le remercie de son zele pour avancer les affaires de M. de Senez; il lui parle du Mandement de M. de Carcassonne, des Evêques réunis pour M. de Senez, & la Consultation des Avocats.*

Le 3. Decembre 1727.

J'AI attendu jusqu'à present, Monseigneur, à repondre à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 26. de l'autre mois. Vous m'y appreniez que vous veniez de recevoir le paquet en question, & que n'ayant pas le tems d'en lire le contenu vous remettiez au premier ordinaire à m'en parler. En voilà deja deux de passés, sans que j'aye reçu par vous-même de vos nouvelles. Cependant je

1717. je ne veux pas differer à vous apprendre que je reçus hier une Lettre de M. de Montauban, qui me renvoye la piece telle que vous la lui avez envoyée, avec promesse neanmoins de la signer en prenant certaines precautions qu'il croit devoir prendre, pour qu'on ne puisse pas abuser de sa signature. Je lui écris par cet ordinaire, & je le prie de prendre toutes les mesures qu'il jugera les plus propres pour cela. Je suis bien assuré qu'il n'a rien à craindre; mais je serois fâché, dès qu'il a quelque peine à donner sa signature sans les precautions dont il croit devoir user, de le porter à passer par dessus. Je ne puis vous exprimer, Monseigneur, combien je ressens vivement les obligations que nous vous avons. Je ne trouve rien qui égale votre zele & votre activité. M. de Montauban me marque que vous lui avez envoyé un exprès, & je vois bien que vous n'avez pas perdu de tems. Que puis-je faire pour vous temoigner ma reconnoissance, si ce n'est de demander à Dieu continuellement de nous conserver un Prelat, qui devient de jour en jour plus precieux & plus necessaire à l'Eglise?

Que ferons-nous de votre Lettre au Roi, Monseigneur? Je ne me consolerai pas aisement, si nous sommes privés de toutes les bonnes choses qu'elle contient. Ne peut-on pas faire entrer ces materiaux dans une Instruction pastorale pour votre peuple? On m'écrit que si vous avez besoin de Memoires, vous n'avez qu'à dire sur quelle matiere vous voulez parler, quel est votre dessein, & que l'on vous fournira tout ce dont vous aurez besoin. Si après cela vous voulez m'addresser la piece, je l'enverrai pour la faire voir à de très habiles Theologiens. J'en use ainsi dans tout ce que je fais. N'apprehendez aucune infidelité des personnes auxquelles je m'addresse. Jamais on ne publiera pareille piece que de votre consentement.

Avez-vous entendu parler, Monseigneur, d'un Mandement de M. de Carcassonne qui defend la lecture de l'*Année chretienne* de M. le Tourneux, des *Heures de Port-Royal*, & des *Pensées chretiennes* tirées de l'Ecriture sainte & des saints Peres pour tous les jours du mois? Sans doute que ce Seigneur voudra être de mes juges au Concile de Narbonne. Je l'y attends. Peut-être même le previendrai-je. Il n'est pas possible de laisser passer de pareils scandales. Ceci entre nous, s'il vous plaît, Monseigneur.

Vous me demandez s'il est vrai que M. de Narbonne refuse de tenir le Concile. Ce qui paroit certain c'est que jusqu'à present il a cherché à gagner du tems. Mais je doute qu'il tienne ferme jusqu'à la fin. Et par tout ce qui me revient, le Concile est inevitable, si les Evêques ne viennent au secours de ceux qu'on veut opprimer. C'est pourquoi nous ne nous endormons pas. Il est vrai qu'on ne va pas aussi vîte qu'il seroit à souhaiter; mais quand on est si éloigné les uns des autres, il est impossible qu'on ne perde beaucoup de tems par les divers incidens qui arrivent. J'attends des nouvelles de M. de Riez, à qui j'ai envoyé le paquet. M. de Rhodez dans une derniere Lettre me fait entendre bien clairement qu'il signera. Si M. de Bayonne me tient parole, nous l'aurons, & plusieurs avec lui dans son canton. Je serai plus informé dans peu de tems de ce qu'on aura fait en d'autres endroits, & j'aurai soin, Monseigneur, de vous en donner avis.

Vous savez apparemment qu'il y a une nouvelle Consultation qu'on assure devoir être signée par cent Avocats de Paris. Elle fait un tintamare étonnant dans ce pays là; & il sera encore plus grand, quand la piece paroitra imprimée. Elle est longue. C'est le resultat des conferences qu'ils ont tenues pendant trois mois. Gens qui l'ont vue pretendent qu'elle est accablante contre la Constitution & le Formulaire. Cette piece vient à merveille avec la nôtre; & elle fera un effet d'autant plus grand, qu'on a essayé de faire une contrebatterie en dressant une Consultation en faveur du Conciliabule d'Embrun. Mais on me mande que l'on n'a trou-

vé qu'un seul Avocat, savoir l'Avocat Favier qui l'ait voulu signer. Cet homme est devoué au parti Constitutionnaire. 1727.

Je vous laisse, Monseigneur, parce que j'ai deja écrit fort au long à M. de Montauban, & que la goute ne me donne pas beaucoup de relâche. Je suis, &c.

LETTRE CCXXI.

Aux Religieuses de la Visitation de Castellane. Il les encourage & les console dans leurs peines; & il leur offre de faire pour elles ce qui est en son pouvoir.

Le 9. Decembre 1727.

JE suis charmé d'apprendre par vous-mêmes, mes très cheres Sœurs, les dispositions où vous êtes à l'égard de votre saint & illustre Prelat. J'en avois deja été informé par le bruit public. La Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, loin de diminuer l'idée qu'on m'en avoit donnée, n'a servi qu'à l'augmenter. J'y vois avec une satisfaction extrême, que vous êtes preparées à tout, plutôt que de vous soumettre au jugement inique rendu contre votre Evêque, votre Pasteur, & votre Pere. Le refus que vous avez deja fait de reconnoître l'Intrus envoyé pour desoler son troupeau, est la preuve que ce saint Pasteur n'a pas travaillé en vain au milieu de vous. Vous lui êtes fideles, comme il l'a été lui-même à la verité. Quelle joie pour un pere qui vous a distribué si souvent le pain de la parole, de voir les fruits abondans qu'elle produit en vous! *Je n'ai point de plus grande consolation*, disoit l'Apôtre dont il porte le nom, *que d'apprendre que mes enfans marchent dans la verité.* Rien de plus capable en effet d'adoucir les peines d'un predicateur de la verité, que de pouvoir se dire à soi-même que, s'il est dans les liens, la parole de Dieu n'y est pas; & que ses souffrances, loin d'en arrêter le progrès, la rendent encore plus feconde qu'auparavant. 3. Joan. 4.

Combien de fois chaque jour vous transportez-vous en esprit dans le lieu où celui que vous aimez est detenu? Souvent vous vous êtes dit à vous-mêmes: Que ne nous est-il donné de pouvoir apporter quelque soulagement à la douleur que cause à notre cher Pasteur sa separation d'avec ses brebis? Vous ne pouvez rien faire de plus consolant pour lui, mes très chères Sœurs, que de demeurer fermes dans l'amour des verités qu'il vous a annoncées, & dans l'obéissance que vous lui devez. Faites revivre en vos personnes la foi & le courage des Olympiades, comme il fait revivre en la sienne la liberté & la generosité des Chrysostômes. Ne vous laissez point ébranler au milieu des tentations, que vous avez & que vous aurez à soutenir. Souvenez-vous de cette parole d'une personne de votre sexe, que si ce n'est point aux filles à defendre par des Ecrits la verité, c'est aux filles à mourir pour la verité. Ne craignez point, mes très cheres Sœurs, ceux qui n'ont de pouvoir que sur votre corps; mais craignez plus que toutes choses de souiller la pureté de votre ame, en obéissant aux commandemens injustes que l'on vous fait. Les hommes passeront, & leur puissance. Il n'en sera pas de même de la recompense que Dieu destine à votre perseverance. Elle sera éternelle comme Dieu même.

Quelque foible que je sois par moi-même, & quelque besoin que j'aye du secours des autres, dès que vous croirez que je puisse vous être utile, dites en quoi, mes très cheres Sœurs, & je ferai tout ce qui dependra de moi pour vous soutenir. Plût à Dieu que vous puissiez retrouver dans un serviteur infidele, quelque chose de ce que vous avez perdu dans l'éloignement d'un Pasteur que la charité pour ses ouailles a rendu si recommandable! Personne ne fait gloire d'être plus uni que je le suis à votre saint Evêque. En ce sens vous vous addressez à un autre lui-même en vous addressant à moi. Que ne lui suis-je tellement semblable que je sois un au-

1727. autre lui-même en tout! Demandez-le pour moi, mes très cheres Sœurs, & vous remplirez le plus ardent & le plus sincere de mes desirs. Je suis au-delà de toute expression, &c.

LETTRE CCXXII.

A M. l'Evêque de Rhodez. Il lui rend graces de ses dispositions favorables pour les interêts communs, & lui parle de ceux qui ont deja signé la Lettre au Roi, de la mort de M. de Bayonne, du courage de M. de Castres, de la Consultation des Avocats, d'une calomnie avancée contre M. de Senez. Enfin il fait voir qu'on n'aura de paix veritable qu'en rejettant la Bulle.

Le 10. *Decembre* 1727.

J'AI à repondre, Monseigneur, aux deux dernieres Lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, l'une du 24. Novembre, l'autre du 3. de ce mois. Rien ne pouvoit contribuer davantage à m'adoucir les douleurs de la goute dont je suis attaqué depuis quelque tems, que le bon accueil que vous avez fait au Marchand qui vous avoit été recommandé. Je vous en rends des actions de graces très vives & très sinceres. J'avois deja pris les devans par rapport aux deux Gentilshommes chez qui il devoit aller, après avoir eu l'honneur de vous voir. J'ai entre les mains la quittance de celui qui est le moins éloigné de Montpellier, & une obligation de l'autre. Cela étant, je compte qu'il n'aura pas de peine à se faire payer de ce dernier. J'attends incessamment le payement d'un negociant de Provence, qu'on m'a assuré devoir payer à vue. Un Seigneur qui n'est pas éloigné d'Orleans a fourni son contingent. Il avoit été precedé par un autre qui est retiré depuis long-tems dans la solitude. Un ancien Gentilhomme des environs de Lion a fait la même chose.

Je viens aux nouvelles. J'en appris une Dimanche dernier qui m'a fort affligé. C'est la mort de M. de Bayonne. Il est, dit-on, tombé en apoplexie, & est mort une heure après. *Judicia tua abyssus multa.* J'ai deux de ses Lettres entre les mains dont on pourra faire usage. Elles serviront au-moins à la posterité. S'il eût vecu, & qu'il eût tenu parole, il nous auroit donné deux sujets tels que vous les demandez. Une Lettre honnête qu'il avoit reçue en reponse d'une autre qu'il avoit écrite, lui avoit fait differer l'effet de sa promesse. Dieu ne veut point de retardement. S'il avoit suivi ses lumieres, il auroit au-moins la consolation d'avoir delivré son ame, & d'avoir contribué à delivrer celle de ses freres.

Ps. XXXV. 7.

Le courage de M. de Castres augmente de jour en jour. Il a reçu une Lettre de M. de S. Florentin pour savoir si ses deux Lettres sont de lui. La reponse est partie avec une Lettre au Roi qu'il a fait voir à une certaine personne que vous aimez fort, & dont vous m'annonciez le passage dans votre Lettre du 24. Cette personne est enchantée de la Lettre au Roi. J'écris aujourd'hui à M. de Castres pour le prier de m'en envoyer une copie. J'ai grande envie de la lire. Pour ce qui est de la Lettre que l'on dit que Messieurs nos Cardinaux m'ont écrite, c'est un petit conte de ma mere l'oie. Je ne sai pas s'il deviendra réel, mais jusqu'à present je n'ai entendu parler de rien.

Vous n'êtes pas mieux instruit, Monseigneur, des demarches des Avocats qui ont signé la Consultation. Je n'en sai aucun des vingt premiers qui ait refusé de signer la seconde, quelques demarches que l'on ait faites pour les en empêcher. Au contraire on assure qu'un grand nombre d'autres se sont joints à eux. On dit quatre-vingts, & ainsi la seconde sera signée de cent Avocats. Gens qui l'ont vue, la disent très forte & accablante contre la Constitution & le Formu-

laire. Jugez après cela, Monseigneur, si ceux qui vous mandent qu'on croit M. de Senez mal fondé dans ses griefs, sont bien informés. On me mande que nos parties adverses ont voulu faire une contrebatterie, en faisant signer aux Avocats de Paris une Consultation en faveur de l'Assemblée d'Embrun. Ils n'ont trouvé, dit-on, que l'Avocat Favier qui ait voulu s'y prêter. On parle beaucoup d'un discours prononcé par M. l'Avocat General Talon à la rentrée du Parlement. Il rouloit sur l'amour que l'on doit avoir pour la verité. M. Talon dans ce discours fit l'éloge de M. le Maître mort à Port-Royal, d'une maniere qui n'étoit pas équivoque. Il reçut à la fin des complimens sans nombre. 1727.

Si vous lisez la Gazette d'Amsterdam, vous y aurez vu, Monseigneur, que l'horrible calomnie avancée contre M. de Senez à la fin du Libelle qui porte pour titre: *Observations faites par un Evêque du Concile d'Embrun*, a été inventée il y a quatre ans; que le calomniateur vint se jetter aux pieds de M. de Senez qui lui pardonna, mais qu'il n'y a jamais eu de *Factum* où cette calomnie ait été fourrée. Qu'on voie maintenant quelle foi on doit ajouter aux Ecrits faits en faveur du Conciliabule d'Embrun.

Je ne desire pas moins que vous, Monseigneur, cette bonne conciliation qui assureroit la verité. Mais je la crois impossible, dès qu'on fera entrer l'acceptation de la Bulle pour condition. Si vous rapprochez la Bulle de la verité par des explications orthodoxes, vous ne contenterez ni les Appellans, ni les vrais Acceptans: les premiers, parce qu'on blessera la sincerité; les seconds, parce qu'on autorisera la verité. On ne sauroit disconvenir que les Evêques sont aujourd'hui divisés sur le fond du dogme, & tellement divisés que l'un regarde comme une erreur intolerable, ce que l'autre soutient être une verité des plus importantes. Les vrais Constitutionnaires ne donneront jamais les mains à une acceptation qui autorisera des verités qu'ils proscrivent comme des erreurs. Jugez-en, Monseigneur, par l'opposition qu'ils ont faite à la publication des XII. Articles. Ceux d'entre eux qui ont autorisé les Explications de 1720. s'en mocquent aujourd'hui. Vous avez vu M. de Marseille sur le point de retracter publiquement sa signature. On s'est réuni sur les mots; mais on est toujours divisé sur le fond du dogme. Voilà le mal, auquel je ne vois point qu'on ait apporté jusqu'à present aucun remede. Ce n'en est certainement pas un d'accepter la Bulle; parce que la Bulle, dans le sens qui se presente d'abord à l'esprit, est favorable aux ennemis de la saine doctrine. M. le Cardinal de Noailles en convient lui-même. Avant donc que de nous réunir sur les mots, il faut nous réunir sur les choses. Mais je soutiens que si nous étions réunis sur le dogme, & que tous eussent des XII. Articles l'idée que vous & moi en avons, on ne se mettroit pas en peine de faire valoir l'acceptation de la Bulle. Pourquoi les vrais Constitutionnaires insistent-ils sur cette acceptation? c'est qu'ils voyent que la Bulle dans son sens naturel érige en dogme de foi toutes les fausses opinions qu'ils ont puisées dans les Ecoles Molinistes. On les leur a données comme des verités très constantes. On leur a inspiré en même tems beaucoup d'éloignement pour la doctrine opposée, & pour ceux qui la soutiennent. Il n'est pas surprenant après cela, qu'ils fassent les derniers efforts pour empêcher la publication des XII. Articles. S'ils étoient convaincus que la Bulle ne contredit point la doctrine des XII. Articles, & qu'ils fussent attachés à cette doctrine, ils seroient les premiers à demander au Pape de venger la Bulle de l'injure que lui font les Appellans, en l'accusant d'être incompatible avec ces mêmes Articles. Mais parce qu'ils sont très persuadés que la Bulle & les XII. Articles se combattent mutuellement, ils s'en tiennent à la Bulle & rejettent les XII. Articles; comme les Appellans de leur côté rejettent la Bulle, & se declarent hautement pour les XII. Articles.

1727. En voilà assez, mon très cher Seigneur. Je ne puis finir cependant sans vous dire que M. de Carcassonne vient de defendre la lecture de l'*Année chretienne* de M. le Tourneux, des *Heures de Port-Royal*, & des *Pensées chretiennes* tirées de l'Ecriture sainte & des saints Peres pour tous les jours du mois. Ce Prelat fait un cas reservé de cette lecture. Le Mandement est du 18. Novembre: il merite d'être lu. On vient aussi de signifier aux Peres de l'Oratoire d'Arles une Lettre de cachet dont voici la teneur:

„ De par le Roi, il est defendu aux Peres de l'Oratoire d'Arles d'enseigner la „ Theologie en public & en particulier. A Fontainebleau. . . *Louis.*

Si après cela on continue à dire qu'il n'y a rien à craindre pour la saine doctrine, & que tous les Prelats en font profession, je dirai qu'il faut avoir une grande envie de se flatter. Le mal est dans le sein de l'Eglise, il y fait des progrès affreux, la foi s'éteint. Ps. XCIII. 16. *Quis consurget mihi adversùs malignantes, aut quis stabit mecum adversùs operantes iniquitatem?* Je suis, &c.

LETTRE CCXXIII.

A M. l'Evêque de CASTRES. *Il lui demande une copie de sa Lettre au Roi, & il lui marque quelques nouvelles.*

Le 10. Decembre 1727.

J'AI attendu, Monseigneur, l'arrivée de M. d'Albi pour repondre à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 3. de ce mois. Il est enchanté de votre Lettre au Roi. Il m'étoit venu dans l'esprit de vous proposer de l'envoyer nonobstant la Lettre commune. J'hesitai à le faire la derniere fois que j'eus l'honneur de vous écrire. La Lettre de M. de S. Florentin est venue à propos pour vous determiner à la faire partir. Serons-nous privés, Monseigneur, de l'avantage de la voir? Si vous voulez me faire la grace de m'en envoyer une copie, je n'en ferai certainement point d'usage que celui que vous voudrez. Ce seroit un meurtre de laisser cette Lettre dans votre portefeuille. Si vous ne la confiez maintenant à quelqu'un, elle pourroit bien ne voir jamais le jour; & vous voyez, Monseigneur, combien l'Eglise a besoin de temoignages. Je ne doute point que vous ne receviez une defense de rendre publique cette Lettre. Et ainsi il me semble que vous devez prendre les devans, non en la rendant publique si vous ne croyez pas le devoir faire, mais en la mettant en lieu de sureté. Vos deux premieres Lettres ont fait trop de bien, pour que je puisse être fâché de ce qu'elles ont été rendues publiques. Cependant j'ai été si scrupuleux à cet égard que, si elles n'avoient pas été envoyées à Paris par quelques-uns des Prelats à qui vous les aviez addressées, elles n'auroient point encore vu le jour. Je n'en ai laissé prendre de copies dans Montpellier, qu'après que j'ai su qu'elles s'étoient multipliées sans nombre dans Paris.

M. de Mâcon & M. de Rhodez ont fourni leur contingent. Le premier est malade. On assure ici la mort subite de M. de Bayonne. J'en suis bien affligé.

On vient de signifier aux Peres de l'Oratoire d'Arles une Lettre de cachet dont voici la teneur: *De par le Roi, &c. comme ci-dessus.*

Vous ne m'avez point accusé, Monseigneur, la reception d'une de mes Lettres qui en contenoit une autre de M. de Senez pour vous. Elle étoit dattée du 29. Novembre.

J'ai toujours la goute, & les douleurs toujours grandes pendant la nuit. Demandez à Dieu qu'il me fasse la grace de les supporter comme je dois. Nous n'avons point eu de courier Dimanche dernier. Je suis, &c.

LET-

1727.

LETTRE CCXXIV.

A MM. les Evêques de Tarbes *&* de Lombes, *pour leur recommander une personne chargée de ses instructions.*

Le 10. *Decembre* 1727.

PERMETTEZ-moi de vous demander une audience favorable pour la personne qui doit vous remettre une Lettre. Elle est chargée de vous communiquer une affaire importante. Vous pouvez, Monseigneur, en toute sureté ajouter foi à ce qu'elle vous dira de ma part. Que ne suis-je à portée de pouvoir vous entretenir moi-même? Je me flatte que je sortirois d'avec vous très satisfait. J'espere qu'il en sera de même de la personne que je prends la liberté de vous addresser. Je suis, &c.

LETTRE CCXXV.

*A M.*** Il le prie de porter à quelques Evêques la Lettre au Roi en faveur de M. de Senez.*

Le 10. *Decembre* 1727.

JE ne sai, Monsieur, que penser de la nouvelle affligeante que l'on debite ici depuis plusieurs jours. On dit M. de Bayonne mort subitement d'apoplexie. Si cette nouvelle est veritable, ce qu'à Dieu ne plaise, il me paroit qu'il seroit bien necessaire que vous fissiez un voyage à Dax, Tarbes & Lombès, pour y porter ce que vous savez, à moins que vous crussiez ne pouvoir réussir. Vous pouvez assurer que la piece est actuellement signée de M. l'ancien Evêque de Tournay, de MM. de Mâcon, Castres, Auxerre, Bayeux, Troyes, Rhodez, Blois; que j'ai parole de M. de Montauban qui doit avoir fait la même chose presentement, & qu'on me fait esperer incessamment la signature de M. de Riez. On ne peut rendre à l'Eglise de service plus important que de se réunir en cette occasion. C'est ce qui me determine, Monsieur, à vous prier de ne point differer le voyage que je vous propose, parce que tous les momens sont precieux dans une affaire que les longueurs peuvent faire échouer. Je suis, &c.

LETTRE CCXXVI.

*A M.*** Curé dans le Diocese de Senez. Il l'exhorte à demeurer inviolablement attaché à son Evêque, & à ne quitter sa paroisse qu'à la derniere extremité.*

Le 14. *Decembre* 1727.

J'AI été très édifié, Monsieur, de la Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire. Je benis Dieu du courage qu'il vous donne & à ceux de vos confreres qui vous sont unis dans les mêmes sentimens. Je le prie de tout mon cœur de vous y affermir. Il n'y a point à douter sur le parti que vous avez pris. C'est l'unique qui étoit à prendre. Jamais vous ne devez vous separer de votre saint Evêque. Il faut s'exposer à tout plutôt que de consentir au jugement inique rendu contre lui à Embrun. Il a aimé la verité jusqu'à se laisser chasser de son Siege plutôt que de l'abandonner. Voilà votre modele. En le suivant vous soutenez les foibles, vous relevez ceux qui sont dans l'abattement, vous encouragez les forts, vous retenez le peuple dans le devoir, & vous donnez au saint Prelat la joie la plus grande qu'il puisse recevoir dans le lieu de son exil.

Il n'est pas difficile de prevoir que votre fermeté vous attirera des persecutions;

1727. tions; mais il y a long-tems que S. Paul nous a avertis que c'est le partage de ceux qui veulent vivre avec pieté en Jesus-Christ. Vous me demandez en ce cas une retraite dans mon Diocese. Je recevrai toujours avec joie ceux qui seront dans l'impossibilité de rester dans leur poste; mais il faut que cette impossibilité ne soit pas imaginaire. Les devoirs d'un Pasteur sont tout autres que ceux d'un Ecclesiastique qui n'est attaché à aucun titre. Le Pasteur doit tenir ferme, & defendre son troupeau jusqu'à la derniere extremité. Il ne lui est pas permis de se retirer dès le premier choc & après une legere resistance : *Bonus pastor animam suam dat pro ovibus suis.* (Joan. X. 11.) Que deviendroit le Diocese si tous les bons Curés prenoient la fuite? C'est dans le tems de la tentation que leur presence est plus necessaire pour rassurer le troupeau. Rien ne vous manquera, si vous êtes fideles à Dieu. Combien d'Ecclesiastiques aujourd'hui exilés, bannis & chassés de leurs Benefices! Cependant Dieu prend soin d'eux; & en quelque endroit qu'ils soient, il y a toujours quelque Abdias qui fournit le necessaire aux Prophetes. C'est sur quoi vous pouvez compter, Monsieur, vous & ceux de vos confreres qui serez dans le besoin. Si vous demeurez fermes dans la verité, & que le temoignage que vous lui rendrez vous attire des persecutions, votre temoignage vous fera connoître; les persecutions encore davantage. Dès que vous serez connus par un endroit si glorieux, vous serez assistés. J'y contribuerai en mon particulier de tout ce que je pourrai. Demeurez donc inebranlable dans la resolution que vous avez prise d'être fidele à Dieu. *Confortare & esto robustus.* (Jos. I. 6.) Travaillez à meriter la recompense qui est promise à ceux qui combattent pour la foi. *Certa bonum certamen fidei, apprehende vitam æternam in qua vocatus es, & confessus bonam confessionem coram multis testibus.* (1. Tim. VI. 12.) Attendez les momens de Dieu. Celui de notre delivrance ne peut être éloigné, ne dût-il arriver qu'avec la fin de notre vie. *Usque in tempus sustinebit patiens, & postea redditio jucunditatis.* (Eccli. I. 29.) Je suis, &c.

LETTRE CCXXVII.

A M. l'Evêque de Castres. *Il le remercie de la part qu'il prend au retablissement de sa santé, & lui dit son sentiment sur une Lettre de ce Prelat au Cardinal de Fleury.*

Le 28. Decembre 1727.

JE suis très sensible, Monseigneur, à la part que vous prenez au retablissement de ma santé. *Dominus mortificat & vivificat : deducit ad inferos, & reducit.* (1. Reg. II. 6.) Dieu me renvoie pour reparer mes fautes, & le servir avec plus de fidelité que je n'ai fait. Demandez-lui, Monseigneur, que je fasse cet usage de la grace que je viens de recevoir. Dieu m'a fait sentir qu'il est le Tout-puissant sur le corps: quand éprouverai-je qu'il est le Tout-puissant sur les cœurs! Je le crois, & je le confesse hautement; mais je desire de rendre temoignage à cette verité plus encore par mon exemple que par mes paroles. Que je m'estimerois heureux, si après avoir dit avec l'Apôtre: *Fidelis sermo & omni acceptione dignus, quòd Christus Jesus venit in hunc mundum peccatores salvos facere, quorum primus ego sum,* je pouvois ajouter: *Sed ideo misericordiam consecutus sum, ut in me primo ostenderet Christus Jesus omnem patientiam, ad informationem eorum qui credituri sunt illi in vitam æternam.* (1. Tim. I. 15. 16.)

J'attends toujours avec impatience votre Lettre au Roi. Je parlerois contre ma pensée, Monseigneur, si je vous disois que je suis aussi satisfait de celle que vous avez écrite à M. le Cardinal de Fleury, que des deux qui y ont donné occasion. Elles ont eu un si grand succès dans le public que, si j'avois été capable de

de les faire, je n'en aurois pas voulu desavouer une syllabe. La petite est un chef-d'œuvre; & elle n'a enlevé tous les suffrages, que parce que l'on sentoit qu'elle disoit tout, & qu'elle n'omettoit rien de ce qu'il falloit dire. 1728.

J'avoue neanmoins qu'il y a de très bons endroits dans la Lettre à M. le Cardinal de Fleury. Je ne doute pas qu'ils ne fassent beaucoup de peine à nos adversaires. Plût à Dieu qu'il y eût bien des Evêques qui eussent le courage d'en dire autant! La verité en tireroit certainement un grand avantage. Mais tant qu'elle sera persecutée, il faut s'attendre à la voir retenir dans l'injustice. Je benis Dieu de m'avoir fait connoître plus que jamais dans ma maladie le bonheur qu'il y a de rendre temoignage à la verité. C'est l'endroit de ma vie qui me donnoit le plus de consolation. Je ne me rassurois de la frayeur que me causoient les autres, qu'en pensant que Jesus-Christ a dit qu'il confessera devant son Pere qui est dans les cieux, celui qui l'aura confessé devant les hommes. Je suis, &c. (a)

LETTRE CCXXVIII.

*A Messieurs ***. Il les remercie des vœux qu'ils avoient faits pour sa santé.*

Le 2. Janvier 1728.

JE vous suis très redevable, Messieurs, des vœux que vous avez faits pour moi durant ma maladie. Je m'estimerois heureux si je pouvois parvenir à meriter après la mort les louanges que vous me donnez. Demandez à Dieu qu'il m'en fasse la grace, & faites-moi la justice d'être persuadés qu'on ne peut être plus parfaitement que je le suis, &c.

LET-

(a) [On trouve un detail interessant sur la maladie dont fut attaqué M. de Montpellier à la fin de 1727. dans la Lettre suivante écrite au Pere Fouquet le 19. Decembre.

„ Nous sortons, Mon Reverend Pere, d'une furieuse allarme. M. de Montpellier reçut Mercredi matin le Viatique, étant dangereusement malade d'une goute remontée. Il s'étoit confessé les deux jours precedens. Ce fut le plus éminent en dignité du Chapitre qui porta le Saint Sacrement.

„ Malgré l'oppression violente de la goute M. de Montpellier, apres avoir recité le *Credo* en la forme ordinaire, ne laissa pas de faire un discours d'un petit quart d'heure dans lequel, après avoir demandé pardon à son Chapitre du scandale qu'il avoit donné pendant son épiscopat, par la negligence & la tiedeur à remplir tous ses devoirs, & leur avoir temoigné toute la tendresse possible, il prit à temoin la verité même qui étoit là presente, pour les assurer que tout ce qu'il avoit fait dans les affaires de l'Eglise jusqu'à ce jour n'avoit été que pour rendre temoignage à la verité, qu'il persistoit dans tout ce qu'il avoit fait à cette occasion, que cela seul faisoit sa consolation & fondoit son esperance; que bien loin d'en avoir aucun repentir, s'il eût été assez malheureux pour demeurer jusqu'à present dans le silence, il se serviroit de ces derniers momens pour faire tout ce qu'il avoit fait; que ce n'étoit pas là le tems de les exhorter à entrer dans ses sentimens, mais qu'au moins ce qu'ils voyoient & entendoient devoit les porter à étudier & à examiner les verités qu'il soutenoit, pour la defense desquelles il étoit prêt de mourir: chose si essentielle pour eux que ce n'étoit que par là qu'ils pouvoient esperer le pardon de leurs fautes, & s'attirer la misericorde de Dieu.

„ Après ce discours qui attendrit tout le monde, il communia assis sur son lit, revêtu de son rochet, camail, & d'une étole blanche, la tête nue. Après cette ceremonie le mal empira jusqu'à six heures du soir. Pour lors les Medecins ayant ordonné une seconde saignée au pied, il fut soulagé, & passa assez bien la nuit. Le jour d'hier a été assez tranquille. La personne que je viens d'envoyer à l'Evêché m'apprend que la nuit derniere n'a pas été aussi bonne; ce qu'on attribue à ce qu'il parla trop hier, ce qui empêchera qu'on ne le voye aujourd'hui. J'ai assisté en personne à tout le detail que je viens de vous faire, ayant passé huit ou dix heures par jour à l'Evêché depuis que le Prelat est malade.

„ Le S. Sacrement est exposé dans toutes les Eglises du Diocese.

„ Si je ne vous écris pas le courier prochain, ce sera marque que notre Evêque se portera bien. Car s'il y avoit quelque chose de facheux, ce que nous ne croyons pas, je vous le manderai."

1728.

LETTRE CCXXIX.

A M. l'Evêque de PAMIERS, *contre le parti que prend ce Prelat de garder le silence sur les affaires de l'Eglise.*

Le 2. Janvier 1728.

JE suis très sensible, Monseigneur, à la part que vous avez bien voulu prendre à ma maladie. Dieu m'a fait la grace de m'en delivrer, lorsque je m'y attendois le moins. Demandez-lui, Monseigneur, que je lui consacre ce qui me reste de jours, & que je n'en laisse passer aucun sans l'employer à m'acquitter de toutes les dettes que j'ai contractées envers lui.

J'avoue, Monseigneur, que je n'ai pu gouter le parti que vous avez pris de garder le silence sur une injustice aussi criante que celle qui a été commise à Embrun contre notre saint & respectable confrere. Ce que l'on demandoit de vous étoit peu de chose, eû égard à ce que vous avez deja fait. Souffrez que je le dise : Quel risque couriez-vous, en vous unissant aux Evêques que vous estimez davantage, pour reclamer la protection des loix en faveur d'un innocent ? Quel est le saint Evêque qui ait jamis cru que l'âge de quatre-vingts ans fût une raison pour lui de se taire sur les maux de l'Eglise ? N'est-ce pas au contraire une raison pour parler avec plus de force ? Quoi de plus capable de faire impression, que le temoignage d'un Evêque qui a vieilli dans les travaux de l'épiscopat ? S. Jean se fait honneur de la qualité de vieillard : *Senior Electæ Dominæ*, *senior Caïo carissimo.* L'Apôtre S. Paul fait la même chose: *Multam fiduciam habens in Christo Jesu imperandi tibi quod ad rem pertinet*, *propter caritatem magis obsecro*, *cùm sis talis*, *ut Paulus senex*, *nunc autem & vinctus Jesu Christi.* Remarquez, Monseigneur, ces dernieres paroles: *Vinctus Jesu-Christi.* Elles ne sont pas incompatibles avec ces autres, *Paulus senex.* Au contraire elles leur donnent un nouveau poids & un nouvel éclat. D'où le nom de Prêtre a-t-il pris son origine? Du nom de vieillard: vous le savez, Monseigneur, *Seniores.... obsecro*, *consenior & testis Christi passionum.* Ceux que S. Paul fait venir d'Ephese à Milet pour les exhorter à veiller contre les loups qui devoient desoler le troupeau, sont appellés *majores natu Ecclesiæ.* Vous avez lu ce que rapporte Hegesippe de Simeon Evêque de Jerusalem, cousin de Jesus-Christ. Son zele contre les heretiques fut cause qu'à l'âge de cent vingt ans il fut denoncé comme chretien par les ennemis de l'Eglise. Il ne croyoit donc pas que cet âge fût une raison pour lui de prendre le parti de la retraite & du silence. Sa liberté à parler lui attira la haine de ceux qu'il reprenoit avec tant de justice. Ils le calomnierent auprès d'Atticus, & il eut la gloire de sceller de son sang les verités qu'il avoit enseignées. *Calumniam passus ab hæreticis*, *accusatus est coram Attico Consulari*, *& per plurimos dies excruciatus*, *Martyr effectus est ; ita ut omnes supra modum admirarentur*, *& ipse quoque Consularis*, *quomodo is qui centum viginti annos attigerat*, *talia pertulisset. Tandem verò sententia judicis cruci affixus est.*

Ad Philem. 8. 9.

1. Pet. V. 1.

Eufeb. hist. eccl. lib. 3. cap. 32.

Voilà de grands modeles, Monseigneur. Est-ce trop demander que de vous proposer de les suivre? Deja je prevois le triomphe des ennemis de la verité. Ils ne manqueront pas de s'autoriser de votre silence, dans une occasion où le devoir de parler est si marqué. Ils diront que vous avez renoncé à vos premiers sentimens, que vous avez retracté votre Appel ; & ils en apporteront pour preuve le refus que vous avez fait de vous unir aux Evêques qui prennent la defense de M. de Senez. Ne vaut-il pas mieux leur ôter ce pretexte, que de nous mettre dans la necessité de chercher des raisons pour justifier une demarche qui ne sera goutée de personne, & sur laquelle on sera toujours obligé, quoiqu'on en dise, de passer condamnation.

Vous croyez, Monseigneur, que si je parviens à l'âge de quatre vingts ans, il me sera permis de prendre le même parti que vous. Je prie Dieu de me retirer du monde avant cet âge, si je dois m'affoiblir jusqu'au point que de croire qu'il y ait un tems où je sois Evêque, & où il me soit permis de me taire sur des injustices pareilles à celles qui ont été commises à Embrun. *Clama, ne cesses.* Voilà notre devoir. *Vous sentez tous les jours*, dites-vous, *vos forces diminuer.* Quand je n'aurois qu'un souffle de vie, je voudrois l'employer à rendre temoignage à la verité & à la justice. Je me suis vu dans ma maladie plus près de la mort que vous ne l'êtes, Monseigneur. Cependant Dieu m'a fait la grace, quelque peine que j'eusse à parler, de faire effort pour renouveller mon Appel en presence de Jesus-Christ. *Oportet imperatorem stantem mori.* Cette parole dans la bouche d'un payen est une leçon pour des Evêques, qui doivent mourir en rendant temoignage à la verité, comme ils ne doivent vivre que pour la faire triompher.

1728. — Isai. LVIII. 1. — Vespasien.

Pardon, Monseigneur, si je m'explique avec tant de liberté. Mais parce que je suis jaloux de votre honneur, & que je vous aime très tendrement, je n'ai pu ne pas vous ouvrir mon cœur encore une fois sur un parti aussi nuisible pour vous que celui que vous avez pris. Vous ne serez certainement approuvé que de ceux qui vous aiment selon la chair. Heureux qui meritera de l'être jusqu'au dernier moment de ceux qui ne vous aiment que par rapport à Dieu! Je suis avec l'attachement le plus respectueux, &c.

LETTRE CCXXX.

*A Mesdemoiselles de ***. Il leur demande pour la santé de son ame la continuation des prieres qu'elles avoient faites avec tant de succès pour la santé de son corps.*

Le 2. Janvier 1728.

JE n'ai pu lire la Lettre que votre pieté vous a portées à m'écrire, Mesdemoiselles, sans être penetré de reconnoissance pour la part que vous avez prise à ma maladie, & pour celle que vous voulez bien prendre au retablissement de ma santé. Dieu a écouté vos prieres; il a exaucé vos vœux; & la misericorde qu'il a exercée envers moi, m'apprend combien il est avantageux d'être uni avec ceux qui aiment la verité. Les amis de la verité sont les amis de Dieu. Que ne doit-on pas esperer, quand ils se réunissent pour prier celui qui leur inspire lui-même la volonté de prier? J'ai deja ressenti dans la guerison de mon corps les effets d'une priere si efficace. Que cette premiere grace vous excite, Mesdemoiselles, à en demander une plus importante & plus necessaire; la guerison de mon ame. Votre Lettre me fait comprendre tout ce que je devrois être, & ce que je ne suis pas. Demandez que je le devienne; & qu'en defendant la verité, il n'y ait rien en moi qui fasse rougir la verité. Une vie qu'on ne doit qu'à la priere des membres de Jesus-Christ les plus fideles, doit repondre à la sainteté de ceux qui l'ont obtenue, & faire honneur à leurs larmes. Je ne croirai meriter une partie des éloges que vous me donnez, que lorsque j'en serai venu là. Aidez-moi à y parvenir; & puisque vous avez commencé à crier: *Seigneur, celui que vous aimez est malade*; dites-le jusqu'à ce que vous entendiez cette parole si puissante: *Lazare, sortez dehors.* A la voix de celui qui est la resurrection & la vie, je sortirai du tombeau où mes pechés me retiennent: mes liens seront brisés; & le double miracle que Dieu aura operé en moi, servira à prouver qu'il est également puissant sur les ames & sur les corps.

Joan. XI. 3. & 43.

Je prie Dieu, Mesdemoiselles, de vous affermir de plus en plus dans l'amour de la verité. Rien n'y contribuera davantage que la lecture assidue de la parole

1728. de Dieu. Je vois par votre Lettre combien cette divine parole vous est familière. Si l'usage que vous en faites ne me regardoit pas, j'y donnerois des éloges que je me vois obligé de retenir, de peur de paroître donner mon consentement à des louanges dont je me reconnois très indigne. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, Mesdemoiselles, &c.

LETTRE CCXXXI.

A M. l'Evêque de Senez. *Il lui fait part de sa convalescence.*

Le 3. *Janvier* 1728.

VOus aurez appris, Monseigneur, le danger que j'ai couru dans la maladie dont par la misericorde de Dieu je viens d'être delivré. Aidez-moi à l'en remercier comme je le dois. Je regarde ce nouveau bienfait comme un nouveau motif qui m'engage à me consacrer à Dieu sans reserve. Je ne sai ce qu'il me prepare. Mais je le prie instamment que, si je suis exposé aux mêmes tentations que vous, il m'en fasse sortir avec autant de gloire que vous.

Il n'y a gueres d'apparence que cette année soit plus tranquille que la precedente. Les maux de l'Eglise ne diminuent pas. Dieu le permet pour éprouver ceux qui sont à lui. Que puis-je desirer pour vous, Monseigneur, si ce n'est que Dieu vous affermisse de plus en plus dans l'amour des verités saintes pour lesquelles vous êtes captif? Continuez d'être notre modele, & demandez que l'esprit de force qui est en vous se repande sur vos Confreres. Plusieurs vous rendent justice dans le secret; mais ils n'ont pas
Apoc. XXI. 8. le courage de le faire d'une maniere qui puisse être utile à l'Eglise: *Væ timidis.* Ils sont à plaindre; car quelle grace peuvent-ils attendre de Dieu, lorsqu'ils refusent de faire justice à celui qui est traité si injustement pour la cause de Dieu?

Vous me devez plus d'une reponse, Monseigneur. Faites-moi la grace de me donner de vos nouvelles un peu plus souvent. Y a-t-il quelqu'un qui prenne plus d'interêt que moi à ce qui vous touche? Vous trouverez dans ce paquet ma derniere Reponse à M. de Soissons. Je souhaite, Monseigneur, qu'elle merite votre approbation. Je suis avec toute la tendresse, &c.

LETTRE CCXXXII.

A M. Clement *Conseiller au Parlement de Paris. Il lui temoigne sa reconnoissance, & avoue que sa vie & ses dispositions repondent peu à la cause qu'il soutient.*

Le 6. *Janvier* 1728.

JE ne puis assez vous temoigner ma reconnoissance, Monsieur, pour la part que vous voulez bien prendre au retablissement de ma santé. Je n'ai garde de penser que je merite les louanges dont votre Lettre est remplie. Je n'ai que des reproches à me faire de ne pas repondre, comme je le dois, aux desseins de misericorde que Dieu a sur moi. Quelle plus grande marque de la vieillesse de l'Eglise, que de se voir obligé de craindre la perte d'un serviteur aussi infidele que je le suis! Vous faites retentir des cantiques de joie & d'allegresse sur ce que Dieu m'a encore laissé sur la terre. Si ceux qui ont vecu du tems de nos peres reparoissoient aujourd'hui, ils s'affligeroient de ce qui vous rejouit. Semblables à ces Juifs qui avoient vu le premier temple, & qui jettoient de grands cris mêlés de larmes en considerant combien le second étoit different du premier, ils gemiroient de voir que, dans une cause non moins importante que celle qu'ont soutenu les Athanases & les Hilaires, on s'estime heureux de m'avoir pour defenseur. Je n'ai encore rien fait qui soit digne d'une si grande place. Peut-être Dieu veut-

veut-il me la faire meriter par les nouvelles épreuves qu'il me prepare. *Ostendam illi quanta oporteat eum pro nomine meo pati.* Demandez, Monsieur, qu'il me fasse remplir dignement toute l'étendue de ces paroles. Ce sera pour lors que je commencerai à être le disciple de Jesus-Christ. *Nunc incipiam Christi esse discipulus.* 1728. Act. IX. 16.

Je prie Dieu de vous affermir de plus en plus dans la connoissance & dans l'amour de la verité. Quelle honte pour nous, de trouver plus de christianisme & plus de generosité dans le Palais que parmi les Evêques! Je suis avec respect, &c.

LETTRE CCXXXIII.

A un Prêtre de la Doctrine chretienne. Il le remercie de la part qu'il prend à sa convalescence.

Le 9. *Janvier* 1728.

JE ressens comme je le dois, Monsieur, la part que vous prenez au retablissement de ma santé. Vous avez prié pour le corps; priez maintenant pour l'ame dont les besoins sont bien plus grands. Demandez à Dieu qu'en me donnant le courage de prêcher la verité, il me donne la force de la pratiquer. Je suis charmé d'apprendre par vous-même que la verité commence à penetrer dans le lieu où vous êtes. Je prie Dieu de l'y faire fructifier, & de rendre votre ministere aussi fecond que votre zele est ardent & éclairé. Remerciez pour moi, je vous en conjure, les personnes qui se sont unies à vous pour demander ma guerison. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE CCXXXIV.

Aux Religieuses de Maubuisson, sur le même sujet.

Le 9. *Janvier* 1728.

J'AI été informé par ma sœur de la part que vous avez bien voulu prendre à ma maladie. Je serois bien indigne de toutes les larmes que vous avez repandues pour moi en cette occasion, si je tardois un moment à vous en temoigner ma très vive reconnoissance. J'y suis d'autant plus sensible, que je sai que la chair & le sang n'y sont entrés pour rien. Votre amour pour la verité a été la source & le principe de tous les vœux que vous avez faits pour le retablissement de ma santé. Je sens, je vous l'assure, tout le prix de cette marque de votre affection. J'en benis Dieu & pour moi & pour vous: pour moi, de ce qu'il m'a fait la grace d'aimer la verité, jusqu'à interesser dans ma conservation les amis de la verité: pour vous, Mes Reverendes Meres, de ce qu'il a éclairé vos pas dans ces jours de tenebres, & de ce qu'il vous a empêchées de heurter contre la pierre, qui est pour tant d'autres une pierre de scandale & de chûte. Je le prie de tout mon cœur de vous affermir dans les dispositions où vous êtes, & de vous y faire perseverer jusqu'à la fin. Demandez pour moi la même grace, & soyez persuadées qu'on ne peut être avec plus d'estime & de consideration que je le suis, &c.

LETTRE CCXXXV.

A M. de la PORTE *Vicaire general de M. de Senez. Il approuve ses deux Mandemens, & l'exhorte à justifier le choix que M. de Senez a fait de lui.*

Le 11. *Janvier* 1728.

LA Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, Monsieur, ne pouvoit me faire plus de plaisir. J'ai lu vos deux Mandemens avec toute l'attention qu'ils me-

1728. meritent, & j'en ai été très satisfait. Je benis Dieu du courage qu'il vous inspire, & je le prie de tout mon cœur de repandre ses graces les plus abondantes sur votre ministere. Il connoit ses brebis. Il est assez puissant pour empêcher que le loup qui desole le Diocese de Senez, ne les lui ravisse. Ne vous lassez point de
2. Tim. II. 3. 10. le combattre, ce loup ravissant. *Labora sicut bonus miles Christi Jesu. Omnia sustineo propter electos, ut & ipsi salutem consequantur, quæ est in Christo Jesu, cum gloria cœlesti.* C'est à quoi je suis persuadé, Monsieur, que vous vous appliquerez sans relâche, comme vous avez deja commencé de le faire. Vous justifierez par là le choix qu'a fait de vous M. de Senez pour être le tuteur de ses enfans. C'est le nom que ce saint Evêque vous donne dans la derniere Lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire. Rendez-vous en digne de plus en plus, & soyez persuadé qu'on ne peut être avec plus d'estime & de consideration que je le suis, &c.

LETTRE CCXXXVI.

Aux Religieuses de Castellane. Il approuve leur conduite, & les exhorte à envisager les souffrances comme des gages de leur élection.

Le 11. Janvier 1728.

J'Ai reçu, Ma Reverende Mere, votre Lettre du 23. Decembre & les pieces qui y étoient jointes. Vous ne pouvez me faire plus de plaisir que de m'informer de ce qui se passe parmi vous. Je vous porte toutes dans mon cœur, & il n'y a rien que je ne fisse pour adoucir vos peines, si Dieu m'en faisoit naître les moyens. Vos interêts sont les miens: votre cause, celle de Jesus-Christ. Peut-on aimer ce divin Sauveur, & ne pas être touché de ce que souffrent ses membres les plus chers?

J'ai été très satisfait de l'Acte que vous avez fait signifier à l'Intrus. Il ne peut y avoir que des lâches & des timides qui blâment cette action. Elle vous attirera des croix & des souffrances; mais c'est en cela même que vous devez vous estimer heureuses d'être jugées dignes de souffrir quelque ignominie pour le nom de Jesus. L'exil dont on vous menace, doit vous faire souvenir de cette parole
Matth. XXVI. 31. du Sauveur: *Je frapperai le Pasteur, & les brebis seront dispersées.* Les hommes ont le pouvoir de vous enlever votre Evêque; mais en quelque lieu qu'ils vous dispersent, vous y trouverez celui pour l'amour duquel vous souffrez, & qui vous donne la volonté de souffrir. C'est ce qui doit vous consoler & vous soutenir dans les tribulations que le monde vous prepare.

Tout ce qui sert à nous donner des marques que nous sommes du nombre des élus de Dieu, loin de nous affliger, doit nous remplir de joie. Mais quelle marque plus solide de notre predestination, que d'avoir été choisis de Dieu pour rendre temoignage à la verité, plus encore par nos souffrances que par nos discours? Pesez bien ce bonheur, Ma Reverende Mere & mes très cheres Sœurs; & vous envisagerez d'un œil tranquille tous les maux qui sont prêts à fondre sur vous.

Je sai ce qu'il en coute pour quitter une Communauté où la paix & l'union regnent, & où l'on se soutient mutuellement, pour ne pas se laisser enlever le thresor si precieux de la foi. Mais quand Dieu demande de nous les plus rudes épreuves, on doit être preparé à tout. Dieu connoit mieux que nous-mêmes ce qui nous convient: laissons-le faire. Reposons-nous sur lui. Il ne permettroit pas le mal, s'il n'en devoit tirer un plus grand bien. Tout contribue au bien des élus. Pourvû que nos noms soient écrits dans le livre de vie, qu'importe à quel prix nous achetions ce bonheur. Nous sommes les pierres qui doivent entrer dans la structure du temple de Jesus-Christ élevé à la gloire de son Pere. Ce divin Architecte fait la place que nous y devons tenir. Soumettons-nous donc aux coups de ci-

ciseaux qui sont necessaires pour nous y rendre propres. Nous ne serons pas toujours sous le marteau. L'édifice ne sera qu'un tems à bâtir: mais la dedicace en sera éternelle. 1728.

Vous êtes dans l'inquietude, Ma Reverende Mere, de ne point recevoir de nouvelles de votre très cher & très saint Evêque. Je suis en état de vous en donner. Il m'a fait l'honneur de m'écrire le 20. de l'autre mois. Il paroit que sa santé est toujours très bonne. Son courage & sa fermeté augmentent, loin de diminuer. Vous le connoissez trop pour douter de la sollicitude qu'il a pour son troupeau. Je ne manquerai pas, en lui écrivant, de lui marquer combien je suis édifié de vos dispositions & de celles de votre Communauté. Vous faites honneur à ses liens. Quelle joie pour ce saint Pasteur d'apprendre de toutes parts, que ses filles marchent dans la verité, & que leur foi est annoncée dans tout le monde! Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

LETTRE CCXXXVII.

A Madame de Châtillon Abbesse de S. Loup. Il l'encourage à perseverer, & lui demande un detail des vexations qu'on lui a faites.

Le 18. *Janvier* 1728.

JE reçois toujours, Madame, avec une nouvelle consolation les marques que vous me donnez de l'honneur de votre souvenir. Je suis charmé d'apprendre par vous-même les graces que Dieu vous fait. Je le benis de tout mon cœur du courage qu'il vous inspire. Mais en même tems je ne puis qu'être penetré de douleur, en voyant tant d'Evêques inferieurs par cet endroit au sexe le plus foible. Dieu est le maître de ses dons. Quand il voudra rendre la paix à son Eglise, il changera les cœurs des chefs du troupeau, avec la même facilité qu'il change ceux des brebis. Hâtons-nous de meriter ce bonheur; & s'il est necessaire pour cela de boire le calice qui nous est preparé, soumettons-nous à la volonté de celui qui ne permettroit pas le mal, s'il n'en devoit tirer un plus grand bien.

J'aurai soin, Madame, de vous envoyer les Ouvrages que vous demandez, puisque vous croyez qu'ils peuvent vous être de quelque utilité. J'ai su dans le tems une partie de toutes les vexations qu'on vous a faites. Si vous voulez, Madame, vous donner la peine de m'en instruire plus en detail, je recevrai avec beaucoup de plaisir la relation que vous m'en ferez. Continuez à demander à Dieu avec vos cheres filles, les graces qui me sont necessaires pour defendre la verité d'une maniere qui soit digne d'elle. Je suis avec un parfait & respectueux attachement, &c.

LETTRE CCXXXVIII.

A M. l'Evêque de MONTAUBAN. *Il lui demande ses prieres pour obtenir le bon usage de la santé que Dieu lui a rendue.*

Le 21. *Janvier* 1728.

J'AI reçu, Monseigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, dans un tems où les douleurs de la goûte avoient recommencé à me faire souffrir. C'est ce qui m'a empêché jusqu'à present de vous temoigner combien je suis penetré de reconnoissance, pour la part que vous avez prise à ma maladie & au danger que j'ai couru. Dieu m'a laissé sur la terre pour faire penitence. Demandez-lui, Monseigneur, qu'il m'en fasse la grace; & que la guerison qu'il m'a accordée, ne se borne pas à mon corps. Les besoins de mon ame sont extrêmes. J'ai deja entendu cette parole: *Surge, tolle grabatum tuum, & ambula.* Matth. IX. 2. & 11.

 Mais

1728. Mail il y en a une autre qui m'interesse davantage: *Confide, fili; remittuntur tibi peccata tua.* Voilà ce que je desire d'entendre au dedans de moi-même. Aidez-moi, Monseigneur, par le secours de vos prieres à meriter ce bonheur, & soyez persuadé qu'on ne peut être avec plus d'attachement & de respect que je le suis, &c.

LETTRE CCXXXIX.

A M. le MAZUYER *Procureur general du Parlement de Toulouse. Il reçoit ses louanges comme autant d'avis & de leçons.*

Le 22. *Janvier* 1728.

VOus avez bien de la bonté, Monsieur, de vous interesser comme vous faites à la conservation d'un serviteur aussi inutile que je le suis. Les idées avantageuses que l'on a de moi me couvrent de confusion, parce que je sens mieux que qui que ce soit combien elles sont éloignées de la verité. Le meilleur usage que j'en puisse faire, c'est de les regarder comme des leçons qui m'avertissent de ce que je dois être. Heureux, si en ne cessant de les regarder par cet endroit, je pouvois parvenir à les remplir d'une maniere qui repondit à l'honneur que vous me faites! Je suis, &c.

LETTRE CCXL.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui marque l'état des choses par rapport au Concile d'Embrun.*

Le 28. *Janvier* 1728.

JE n'avois pas besoin, Monseigneur, de votre derniere Lettre pour être persuadé de tous les sentimens de tendresse & d'amitié que vous me temoignez à l'occasion du danger que j'ai couru dans ma maladie. Vous devez etre rassuré par la Lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire il y a deja quelque tems: *Castigans*
Ps. CXVII. 18. *castigavit me Dominus, & morti non tradidit me.* Aidez-moi, Monseigneur, à obtenir de Dieu les graces qui me sont necessaires pour profiter de celle-ci. J'en ai d'autant plus de besoin, que le tems de la tentation s'approche. Tout se dispose à tenir le Concile. Heureux, si je puis en sortir avec le même avantage que vous! C'est vaincre, & non succomber, que de perdre son Siege pour conserver sa foi.

Vous devez avoir lu le Bref approbatif du Conciliabule, & la Lettre du Roi à l'Archevêque d'Embrun. Je pense de l'un & de l'autre tout ce que vous en pensez. J'ai lu la Lettre que l'Archevêque d'Embrun vous a écrite en datte du 5. de ce mois. Quelle est touchante & persuasive! Il abandonne la calomnie de la note marginale. Il voudroit bien faire croire qu'il n'y a aucune part. Je voudrois une autre attestation que la sienne pour en être persuadé.

J'ai reçu deux Lettres de vos cheres filles de Castellane. Par la derniere elles étoient fort en peine de ne point recevoir de vos nouvelles. Je crois qu'elle étoit écrite du 20. Decembre. Je suppose que depuis ce tems elles auront eu la consolation de recevoir quelqu'une de vos Lettres.

Il y a bien de la lâcheté parmi les Evêques, & bien de la generosité parmi les laïques. A la Cour, à la ville, dans les provinces, tout y est soulevé contre le
Luc. XXII. 53. Conciliabule. C'est ce qui me fait esperer que tout ceci n'aura qu'un tems: *Nunc potestas tenebrarum.* Dieu qui n'est jamais plus près de nous que quand il en paroit plus éloigné, prendra la defense de sa cause. Faisons notre devoir dans le moment present; & laissons-lui le soin de l'avenir. Continuez, Monseigneur, à nous édifier & à nous soutenir par votre exemple. Priez pour l'Eglise; priez pour nous;

nous; & soyez persuadé que de notre côté nous ne manquerons pas de prier pour vous. Je suis, &c. 1728.

LETTRE CCXLI.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui parle des violences & des mauvais desseins de leurs ennemis, & des obstacles qui arrêtoient le Concile de Narbonne.*

Le 5. Fevrier 1728.

J'AI l'honneur de repondre, Monseigneur, à votre Lettre du 18. Janvier. Je savois toutes les violences que vous m'annoncez, & il y a bien de l'apparence qu'elles ne finiront pas sitôt. Elles doivent servir à la manifestation de la verité. Voilà notre consolation. Dieu ne les permettroit pas, s'il ne savoit les employer contre ceux-mêmes qui en sont les auteurs. Rejouissons-nous donc, & ne nous decourageons point: *In omnibus tribulationem patimur, sed non angustiamur: aporiamur, sed non derelinquimur: dejicimur, sed non perimus.* 2. Cor. IV. 8.

J'ai lu la copie d'une Lettre que notre grand adversaire a écrite au loup qui ravage votre Diocese. Elle annonce une Declaration dont il l'assure qu'il aura lieu d'être content. *Exurgat Deus, & dissipentur inimici ejus.* Ps. LXVII. 2.

Vos cheres filles font toujours merveille. L'Intrus desespere de les abattre; & il a écrit à M. l'Archevêque d'Aix qu'on n'en viendroit point à bout, à moins qu'on ne les dispersât deux à deux dans d'autres maisons. Je vous prie d'etre bien persuadé, Monseigneur, qu'en tout ce que je pourrai être de quelque utilité à votre Diocese, j'y donnerai les mains de tout mon cœur.

Vous avez lieu d'être surpris de la lâcheté de nos Confreres. Votre voisin est un pauvre homme. On a quelque esperance que d'autres prendront sa place. On n'y perd pas de tems. Mais c'est une machine bien difficile à remuer: *Illic trepidaverunt timore ubi non erat timor.* Ps. XIII. 5.

La capture du 30. Decembre sera reparée dans peu. Le nom de Rousseau n'est pas celui de la famille de .... au moins n'en ai-je jamais entendu parler; & quand cela seroit je n'en aurois pas plus de foi au Prophete Provençal. Notre cause a de plus fermes fondemens. Nostradamus.

On commence à dire que le Concile de Narbonne trouve de la difficulté dans son execution. On pretend que les Evêques de cette province ne sont pas aussi dociles, disons mieux, aussi vendus à l'iniquité qu'on les a trouvés dans la vôtre.

Continuez, mon très cher Seigneur, à vous bien porter. J'ai eu des maux de reins qui m'ont fait souffrir ces jours-ci. Maintenant cela va un peu mieux. Continuez à prier le Seigneur pour moi, & soyez persuadé que personne ne vous aime plus tendrement & plus perseveramment que je le fais, & qu'on ne peut être avec un plus parfait & plus respectueux attachement que je le suis, &c.

LETTRE CCXLII.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il le remercie de son amitié, & lui parle de la Consultation des Avocats & des affaires de M. de Senez.*

Le 11. Fevrier 1728.

QUE je suis honteux, Monseigneur, de n'avoir point encore repondu aux deux Lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire! Les bontés que vous m'y temoignez à l'occasion de ma derniere maladie & du retablissement de ma santé, me penetrent & me remplissent de reconnoissance. Quand on

1728. on aime, on merite d'être aimé. Si je regle sur cela mon affection, elle doit être des plus tendres & des plus sinceres pour vous, Monseigneur.

Je ne suis point encore parfaitement retabli: je ne fais que commencer à marcher sans bequille, & je n'ai pu jusqu'à present sortir de chez moi. J'espere que le lait que je reprends aujourd'hui, achevera de me redonner la santé. Il n'y a pas long-tems que j'avois encore l'humeur de la goûte dans les reins.

Notre affaire va lentement. Je commence neanmoins à avoir quelque esperance que le nombre grossira. La mort de M. de Bayonne nous a un peu derangés. Ce qu'on vous a mandé de M. de Narbonne, qu'il va à Paris après Pâques, est veritable.

Avez-vous lu, Monseigneur, la nouvelle Consultation signée de cinquante Avocats? Ils n'ont pas voulu être davantage, & ont dit qu'on pourroit faire passer un plus grand nombre pour l'effet d'une cabale. La Cour avoit engagé MM. Capon & Favier de travailler à une anti-consultation. Ces deux Avocats s'étant mis au travail à deux reprises differentes, l'ont abandonné. M. le Cardinal de Bissy leur ayant demandé compte de ce travail, M. Capon lui a repondu qu'il étoit ingrat, & qu'ils avoient pris le parti de l'abandonner. *Si cela est*, repondit le Cardinal, *la Cour sera obligée de sevir contre quelqu'un des Avocats qui ont signé la Consultation; car il n'est pas possible de laisser cette action impunie.* A quoi M. Capon repondit que, si la Cour touchoit à un seul Avocat, il alloit lui-même dès le même jour signer la Consultation, & qu'aucun Avocat n'oseroit plus monter au Palais. Vous avez su aussi que M. d'Hericourt a refusé d'écrire contre la Consultation, malgré les prieres & les menaces de M. le Garde des Seaux. Voilà bien de la generosité dans ce corps. Tout le monde demande pourquoi l'épiscopat n'en fait pas autant.

J'ai reçu des nouvelles de M. de Senez, qui est toujours très ferme & en parfaite sainté. Je ne sai, Monseigneur, si vous avez connoissance de l'Acte qu'il a dressé à la Chaise-Dieu, pour dementir ce que M. l'Archevêque d'Embrun a avancé dans le libelle intitulé : *Observations d'un Evêque du Concile d'Embrun.* M. d'Embrun a essayé de repondre à cet Acte. Il y parle d'un ton fort rassuré: mais je ne veux que sa reponse pour demontrer qu'il est coupable. Il abandonne la calomnie sur les mœurs de M. de Senez. Il fait bien ce qu'il peut pour se laver de la simonie ; mais il s'en faut bien qu'il réussisse. La derniere Consultation met son crime dans le dernier degré d'évidence. Je suis, &c.

LETTRE CCXLIII.

A M. l'Evêque de Castres. *Il le prie d'oublier la peine qu'il peut lui avoir faite & de lui rendre ses bonnes-graces.*

Le 13. Fevrier 1728.

Monsieur *** m'a fait lire ces jours-ci, Monseigneur, une Lettre qui m'a penetré de douleur. Vous vous y plaignez de moi, souffrez que je le dise, dans des termes bien durs. Je n'entreprends point de me justifier, Monseigneur : j'aime mieux m'humilier devant vous, & demander grace. Quand on s'est exposé aussi genereusement que vous l'avez fait pour vos amis, seroit-il juste qu'ils ajoutassent de nouvelles peines à celles que vous souffrez deja pour eux? Non, Monseigneur, je veux autant qu'il sera en moi partager avec vous les peines que vous vous étes attirées pour nous. Plût à Dieu que je les portasse moi seul, & que s'il y a quelque gloire dès cette vie à defendre la verité, elle fût toute entiere pour vous! Vous avez eu la bonté de me promettre une copie de votre Lettre au Roi. Je n'ose plus vous rien demander que je ne sache que vous m'avez rendu l'honneur de vos bonnes-graces, & que vous avez entierement

rement oublié tous les sujets de mecontentement que je puis vous avoir donnés. 1728.
Une chose me fait esperer que vous voudrez bien m'accorder cette faveur, c'est que j'ai été très éloigné de penser à vous faire la moindre peine dans la derniere Lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire. Je suis, &c.

LETTRE CCXLIV.

*A Madame d'*AUVERGNE, *Carmelite de Paris. Il lui demande la continuation de ses prieres & se rejouit de son attachement à la verité.*

Le 13. *Fevrier* 1728.

IL est bien tard, Madame, de repondre à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'ai besoin que vous m'accordiez à cet égard une indulgence très pleniere. N'allez pas me traiter comme l'on fait en certain pays. Où en serois-je si, pour les fautes mêmes que l'on commet dans la vie civile, on pretendoit que je ne dusse recevoir aucune grace?

Je suis très sensible, Madame, à la part que vous avez bien voulu prendre à ma maladie & au retablissement de ma santé. Elle n'est pas encore parfaite. Mais j'espere que par vos prieres Dieu achevera de me la rendre. Ne vous bornez pas à prier pour les besoins de mon corps: ceux de mon ame sont extrêmes, & doivent interesser davantage. Vous m'annoncez de grandes épreuves pour l'avenir: nouveau motif de prier que la tentation ne devienne pas au-dessus de mes forces. Qu'elle serve à me faire expier tant de fautes dont je suis coupable aux yeux de Dieu, Rom. VIII.
& à verifier en moi cette parole de l'Apôtre que tout contribue au bien des élus. 28.

Je suis très édifié & très charmé des dispositions où vous êtes à l'égard de la verité. Je ne puis que vous exhorter, Madame, à y perseverer. J'ai vu avec plaisir le nom de la Sœur le Nain & celui de la Sœur Joubert, dans une Lettre que je ne regarde pas tant comme un compliment que comme un temoignage rendu à la verité. Elles m'appartiennent l'une & l'autre par des endroits que je ne puis oublier.

LETTRE CCXLV.

A M. de BELLAUNAY, *Archidiacre de Séez. Il le console dans les differentes afflictions qu'il éprouvoit.*

Le 15. *Fevrier* 1728.

J'AI reçu, Monsieur, la Lettre que votre pieté vous a porté à m'écrire à l'occasion de ma derniere maladie. Je suis bien éloigné de penser que je merite tous les éloges que vous me donnez. Les hommes ne jugent que sur les apparences, souvent très trompeuses: *Dominus autem intuetur cor.* Dieu n'a pas besoin de nous; mais nous 1. Reg.
avons un besoin infini de lui. Quand il m'auroit retiré de ce monde, il n'auroit XVI. 7.
pas pour cela retiré sa protection de dessus son Eglise. Jesus-Christ est avec elle jusqu'à la consommation des siecles; & il y suscitera dans tous les tems des Pasteurs attentifs à conserver le depôt des verités qui leur auront été confiées.

Je suis très sensible, Monsieur, à l'état de captivité dans lequel vous êtes; & je suis très édifié en même-tems de la constance avec laquelle vous le soutenez. Vous perdez les yeux du corps; mais en recompense Dieu vous ouvre ceux de l'esprit. Il n'est pas donné à tous de voir ce que vous voyez. Il semble que la verité ait encore plus de charmes pour ceux qui peuvent dire: Je l'ai aimée jusqu'à perdre la vue pour elle. Conservez ce bonheur, & ne vous lassez point, Monsieur, de souffrir. Encore un peu de tems, & les yeux mêmes de votre corps vous seront rendus. *Scio enim quod redemtor meus vivit, & in novissimo die de ter-* Job XIX.
ra surrecturus sum, & rursum circumdabor pelle mea, & in carne mea videbo salvato- 25.

1728. *rem meum; quem visurus sum ego ipse, & oculi mei conspecturi sunt, & non alius. Reposita est hæc spes mea in sinu meo.* Je suis, &c.

LETTRE CCXLVI.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui parle des obstacles que trouve le Concile de Narbonne, & d'une demarche de plusieurs Curés de Senez.*

Le 21. *Fevrier* 1728.

J'AI l'honneur de repondre, Monseigneur, à votre Lettre du 13. Fevrier que je reçus hier. Vous vous plaignez de mon silence. Si les chemins n'étoient pas impraticables, vous auriez dû recevoir deux de mes Lettres, l'une du 28. Janvier, l'autre du 5. Fevrier. Je compte qu'elles vous auront été remises maintenant. Par la derniere vous aurez vu, Monseigneur, que le Concile de Narbonne trouve des obstacles dans sa convocation. Les Molinistes de Paris l'annoncent maintenant pour le mois d'Octobre prochain. Il pourra bien encore être reculé; car il ne paroit pas que M. de Narbonne soit fort empressé de le tenir. Il n'est pas le seul dans la province qui y montre de l'opposition.

Ne soyez point en peine, Monseigneur, du paquet qui avoit été addressé à... Vous l'avez reçu. C'est celui qui contenoit les deux exemplaires de ma Reponse à M. de Chartres.

J'aurai l'honneur de vous envoyer dès que je le pourrai une petite Lettre pastorale que je viens de publier à l'occasion d'un Mandement de M. de Carcassonne * qui defend la lecture de l'*Année chretienne*, des *Heures de Port-Royal*, & des *Pensées chretiennes* pour tous les jours du mois.

* M. de Rochebonne.

La Consultation fait grand bruit. Nos adversaires en sont desolés.

Votre Clergé commence à faire son devoir. Dix Curés ont obtenu un Relief d'Appel au Parlement d'Aix. On pretend que d'autres s'y joindront. Vos filles font l'admiration de tous les gens de bien, par leur courage & leur intrepidité.

L'affaire que vous me proposez, Monseigneur, demande reflexion. Elle vient à merveilles de votre part. Je consulterai pour savoir le parti qu'il faut que je prenne.

Je ne puis vous temoigner, Monseigneur, combien je suis charmé de votre bonne santé. Je prie le Seigneur de vous faire vivre assez pour voir vos ennemis confondus. Ma santé se fortifie graces à Dieu. Je ne suis point encore sorti. J'espere de le faire incessamment. On me presse de finir cette Lettre, que j'écris à la hâte. Aimez-moi toujours, mon très cher Seigneur, & soyez persuadé, je vous en conjure, qu'on ne peut être, &c.

LETTRE CCXLVII.

A M. l'Evêque de CASTRES. *Il lui parle des dispositions des Evêques & de la Consultation; il se plaint de la conduite d'un ami commun.*

Le 25. *Fevrier* 1728.

JE n'ai pu repondre sur le champ à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Monseigneur, parce qu'il m'a fallu faire faire la copie des deux Lettres que vous desirez. Je crois vous avoir mandé dans le tems que M. de Montauban m'avoit renvoyé le paquet que vous lui aviez addressé. Il a écrit à M. de Troyes une Lettre dans laquelle il promet de signer le quatorzieme. Il y a deja du tems que la chose seroit faite; mais la mort de M. de Bayonne nous a un peu derangés. Ce Prelat nous en auroit donné trois avec lui. Croiriez-vous, Monseigneur, que M. de Pamiers refuse de signer? Il dit qu'il a fait son testament

spiri-

spirituel, & qu'ayant plus de quatre vingts ans, il est tems qu'il batte la retraite. Une Lettre de M. de Verthamon lui a fait prendre ce parti. Je ne doute pas que la personne qui est en place, * n'y entre pour quelque chose. Elle a écrit à plusieurs Evêques des Lettres très flatteuses pour les empêcher de se plaindre du jugement rendu à Embrun. Quelques-uns se laissent abattre par ces sortes de considerations. D'autres temoignent dans le particulier que le jugement rendu à Embrun est injuste dans toutes ses parties. Ils conviennent que l'épiscopat est deshonoré & avili par la condamnation de M. de Senez. Il y en a même qui m'écrivent qu'ils pensent comme moi sur le Formulaire. Mais ils n'ont pas le courage de se joindre à leurs Confreres. Et en verité on a honte pour eux, quand on reflechit sur les motifs qui les arrêtent. S'ils sont poussés, on voit par leurs reponses qu'ils ne sont retenus que par des vues humaines, des interêts de famille, & autres motifs de cette espece. Sans doute, Monseigneur, que vous aurez lu la Consultation des cinquante Avocats. Il est bien honteux & bien humiliant pour nous de voir des laïques plus fermes & plus courageux, que tant d'Evêques qui connoissent la verité & qui la retiennent dans l'injustice. Que cinquante Evêques fassent ce que cinquante Avocats ont fait; & la paix de l'Eglise sera bien avancée. M. de Rhodez me mande qu'il est charmé de la Consultation, & qu'on ne peut la trouver plus forte en tout genre. *Si elle n'attire pas*, dit-il, *l'attention de la Cour & une attention favorable, je ne sai pas ce qui pourra la reveiller. C'est assurement quelque chose de bien surprenant qu'un tel secours vienne du côté du Barreau, & non du Sanctuaire.* Ce sont ses termes.

1728.

* Le Cardinal de Fleury.

La simonie de l'Archevêque d'Embrun y est demontrée; & tout le baume de Galaad ne pourroit pas couvrir cette ordure. Je ne sai, Monseigneur, si vous avez lu une Lettre de ce même Archevêque en datte du 7. Janvier, dans laquelle il abandonne la calomnie avancée contre M. de Senez dans l'Ecrit intitulé, *Observations d'un Evêque du Concile d'Embrun.* Il s'y est trouvé forcé par un Acte du... Novembre que M. de Senez a opposé à ce miserable libelle.

Vous avez donc su, Monseigneur, que l'ami qui étoit chargé de vos Remontrances, ne m'a pas fait l'honneur de me venir voir à son retour. Il a cependant passé sous mes fenêtres; & n'y eût-il que la circonstance du danger que j'ai couru dans ma derniere maladie, j'aurois cru que c'en étoit assez pour m'attirer une visite d'honneteté de sa part. S'il avoit voulu prendre un diner chez moi, au lieu de le prendre à la Mosson, il auroit trouvé le tems de me faire lire une piece qui ne pouvoit que me faire beaucoup de plaisir, étant aussi forte que vous me le marquez. Je supprime le reste des reflexions. Je les abandonne à votre cœur. Je suis assuré qu'elles ne perdront rien de leur force.

Je ne savois pas, Monseigneur, que vous eussiez dans votre Diocese un petit Senault. Vous l'avez interdit. S'il attend que j'intercede pour lui, il court risque de rester long-tems sans être retabli. J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE CCXLVIII.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il lui marque les bons effets de la Consultation, & les bruits d'une nouvelle Declaration: il deplore la lâcheté de plusieurs Evêques.*

Le 29. Fevrier 1728.

J'AI l'honneur de repondre, Monseigneur, à votre Lettre du 18. Fevrier, si remplie des temoignages de votre amitié pour moi. Ma santé continue à se fortifier, & depuis quelques jours j'ai commencé à sortir.

Je suis ravi, Monseigneur, que la nouvelle Consultation ait été de votre goût.

1728. Nos adversaires sont desolés de l'avidité avec laquelle elle a été lue de tout le monde. A la Cour, à la ville, & dans les provinces, on ne parle d'autre chose. Les Princes l'ont lue; & plusieurs Seigneurs qui regardoient nos contestations comme frivoles, commencent à changer de langage. Aussi veut-on arrêter l'impression favorable que cette piece a faite sur les esprits. M. le Cardinal de Bissy n'ayant pu trouver dans le Barreau aucun Avocat qui ait voulu se charger de repondre à la Consultation, a pris sur lui cette commission. Mais parce que sa maniere d'écrire est un peu ennuyeuse, on dit qu'il a chargé le fameux Pere Poisson de retoucher son Ouvrage & de lui donner le style. Il y a plus: ce Cardinal doit, dit-on, assembler chez lui les Evêques qui sont à Paris pour censurer la Consultation, comme on a fait à l'égard des Ecrits du Pere Courayer. Mais je crois l'entreprise plus difficile. Si on se contente d'une censure *in globo*, on expose les Evêques à la risée du public. Si on extrait des propositions de la Consultation, par où s'y prendra-t-on pour en faire voir le venin? Tout cela est neanmoins bien affligeant. Vous avez cru, Monseigneur, que si quelque chose étoit capable d'attirer l'attention de la Cour, & une attention favorable, c'étoit la Consultation: jugez par-là de l'excès de nos maux.

On me mande par le dernier ordinaire que tout Paris est en rumeur au sujet de la Declaration dont on nous menace depuis si long-tems. Elle est actuellement entre les mains de Messieurs les Gens du Roi. C'est l'ouvrage de M. le Chancelier; & apparemment le resultat des conferences d'Issi. Vous voyez par-là, Monseigneur, que nos adversaires vont toujours en avant. Rien ne les rebutte. Ils ont l'autorité en main: Dieu seul peut les arrêter. Ce qui m'afflige davantage, c'est la foiblesse, le decouragement, disons mieux, la lâcheté de plusieurs de nos Confreres, qui ne feignent point d'avouer que tout ce qui se passe est contraire à la verité, à la justice, & aux droits les plus sacrés de l'épiscopat; & neanmoins qui n'osent ouvrir la bouche pour s'en plaindre publiquement. Ils craignent
Ps. XIII. 5. de se faire des affaires & à leurs familles. Quels motifs pour des Evêques! *Illic trepidaverunt timore ubi non erat timor.*

Je ne sai si l'on viendra à bout de réunir le nombre que vous avez souhaité. On n'y oublie rien, & on fait de son mieux. Mais si on trouve de la lâcheté dans le grand nombre, le petit prendra-t-il le parti de la retraite? Il me semble que cet-
1. Mach. IX. 7. te question est decidée dans le premier Livre des Machabées. *Et vidit Judas quòd defluxit exercitus suus, & bellum perurgebat eum, & confractus est corde, quia non habebat tempus congregandi eos, & dissolutus est. Et dixit his qui residui erant: Surgamus & eamus ad adversarios nostros, si poterimus pugnare adversùs eos. Et avertebant eum dicentes: Non poterimus, sed liberemus animas nostras modò, & revertamur ad fratres, & tunc pugnabimus adversùs eos: nos autem pauci sumus. Et ait Judas: Absit istam rem facere ut fugiamus ab eis; & si appropiavit tempus nostrum, moriamur in veritate propter fratres nostros, & non inferamus crimen gloriæ nostræ.*

On m'écrit que M. le Cardinal de Fleury a porté à la Reine le Mandement de M. de Carcassonne, qui defend la lecture de l'*Année chretienne* de M. le Tourneux, des *Heures de Port-Royal*, & des *Pensées chretiennes*. La reponse de la Reine a été qu'il falloit obéir; & en même tems elle a remis ce Livre entre les mains du Cardinal. Se flattera-t-on aprés tant d'exemples réiterés que ce n'est point à la verité que l'on en veut? Pour moi, j'avoue qu'il faut s'aveugler pour ne le pas
Ps. CXVIII. 126. voir. *Tempus faciendi, Domine; dissipaverunt legem tuam.*

J'ai été touché, Monseigneur, de la mort de M. l'Abbé Daguesseau & du pauvre Abbé de Gouey. Mais dans des tems aussi deplorables que les nôtres, je ne saurois regreter, autant que je le ferois dans un autre tems, la mort de mes amis.
Eccle. IV. 2. *Laudavi magis mortuos quàm viventes.*

LETTRE CCXLIX.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui recommande le Pere Fourrier que la persecution lui enleve.*

Le 4. Mars 1728.

J'AI reçu, Monseigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 21. de l'autre mois. Si les miennes sont arrivées heureusement, vous devez en avoir reçu trois; l'une du 28. Janvier, l'autre du 5. Fevrier, la troisieme du 21. du même mois. Cette derniere étoit jointe à deux exemplaires de la Consultation des Avocats que j'ai cru que vous seriez bien aise d'avoir.

Le Pere Fourrier qui doit vous remettre cette Lettre me servira, Monseigneur, de Lettre vivante auprès de vous. Je l'ai prié de vous dire tout ce que je ne puis confier au papier. Je suis très affligé de perdre un aussi excellent sujet. Le même amour de la verité qui lui a attiré un ordre de la Cour pour le faire sortir de mon Diocese, le porte à aller recevoir votre benediction, & à prendre la route d'Auvergne, quoique plus incommode que celle de Lion. En cela, Monseigneur, j'envie son bonheur. Quelle joie n'aurois-je pas de pouvoir vous embrasser, & m'entretenir avec vous! Que de choses on auroit à se dire! Mais ce que je ne puis pas moi-même, notre cher voyageur y suppléera. Je ne doute point, Monseigneur, de l'accueil que vous lui ferez. Je prevois même que vous voudrez le garder le plus que vous pourrez. Mais la circonstance des fêtes qui approchent, ne lui permettra pas de suivre en cela son inclination. Continuez à vous bien porter, mon très cher Seigneur. Ne nous oubliez pas devant Dieu. Je suis avec l'attachement le plus tendre & le plus respectueux, *ad convivendum & ad commoriendum*, &c. 2. Cor. VII, 3.

LETTRE CCL.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il lui apprend la signature de M. de Noailles, l'embarras du parti ennemi, & l'opposition du Parlement à la nouvelle Declaration.*

Le 24. Mars 1728.

JE me hâte, Monseigneur, de vous apprendre une nouvelle qui certainement vous fera plaisir. M. le Cardinal de Noailles a signé la Lettre commune. Il l'a lue pendant une heure, & en a été très satisfait. Il y a reflechi durant plusieurs jours, & a donné sa signature avec joie. Nous sommes douze pour le present: ce qui n'empêchera pas que le pelotton ne grossisse dans la suite, car il sera toujours permis d'acceder au traité.

Les affaires prennent un assez bon train. La Consultation fait des biens infinis. M. le Cardinal de Bissy a avoué à M. de Blois, * qu'elle les recule de plus de dix ans, & qu'on ne peut plus penser aux Conciles provinciaux, mais qu'on travaille à un Concile national bien ferré. M. le premier President a parlé très fortement à M le Cardinal de Fleury, pour empêcher l'enregistrement de la Declaration. Il a été jusqu'à lui dire qu'il ne repondoit pas que le Parlement ne sortît de la Chambre, si le Roi venoit tenir le Lit de Justice; & que lui, premier President, ne pourroit s'empêcher de suivre le Parlement, étant tous persuadés que ce seroit trahir les interêts du Roi & ceux de l'Etat, que de consentir à un pareil enregistrement. Cette nouvelle, Monseigneur, sera, s'il vous plaît, pour vous seul.

* M. de Caumartin.

M. le Garde des Seaux a empêché le debit du Memoire fait en faveur du Concile d'Embrun, apparemment à cause qu'on y parle avec éloge du Bref confirmatif qui a été renvoyé à Rome sur les remontrances des Gens du Roi.

1728.

LETTRE CCLI.

A M. l'Evêque de Castres. *Il lui marque les mêmes nouvelles qu'à M. de Rhodez, & lui parle de quelques miserables libelles.*

Le 24. *Mars* 1728.

J'Ai l'honneur de repondre, Monseigneur, à votre Lettre du 13. ce mois. Je me fais un vrai plaisir de vous apprendre que M. le Cardinal de Noailles a signé la Lettre en question. On me mande par le dernier ordinaire qu'il l'a lue, & qu'il en a été très satisfait. Il a donné sa signature de la meilleure grace du monde. Je n'ai point oui dire, Monseigneur, que vous vous repentiez d'avoir signé cette Lettre. Je suis bien éloigné de vous soupçonner d'un pareil affoiblissement. Jamais cette pensée ne m'est venue dans l'esprit; & si quelqu'un vous avoit fait cette injure devant moi, je n'aurois pas manqué de vous rendre sur cela toute la justice qui vous est due.

J'attends avec impatience l'Ode que vous voulez bien me promettre. Quelle impudence que celle des bons Peres ! Ils meritent d'en porter la peine. Je ne trouve point de meilleur secret pour les faire taire, que de relever toutes leurs sottises, & ne les point menager. En parlant plus haut qu'eux je crois être venu à bout de me faire craindre; & c'est quelque chose d'être craint des Jesuites. J'ai vu une Lettre écrite de Carcassonne, dans laquelle on marque que le Prelat a fort maltraité M. le Curé de S. Michel pour avoir fait quelques reprimandes au sieur Monlaur le Rat, auteur d'une piece de mechans vers où M. de Senez, vous, & moi, Monseigneur, sommes traités très indignement. M. de Carcassonne admire cet Ouvrage, & ne peut souffrir qu'on pense sur cela differemment de lui. Vous avez vu, Monseigneur, son Mandement contre la Consultation des Avocats. Le style & les sentimens me paroissent être d'un Jesuite qui est au desespoir.

A propos de la Consultation, il faut vous dire, Monseigneur, que M. le Cardinal de Bissy a été rendre visite depuis peu à M. de Blois. L'Eminence ne put s'empêcher de lui dire, que la Consultation les reculoit de plus de dix ans. „ Ce „ qu'il y a de fâcheux, ajouta-t-il, c'est qu'il paroit que le Parlement est d'intel„ ligence avec les Avocats. Les Curés de Paris & la Sorbonne sont dans les mê„ mes sentimens, & meme le peuple se tourne de ce côté là. On voit bien qu'il „ n'y a plus moyen de penser aux Conciles provinciaux. Mais nous aurons un „ Concile national *bien ferré*, un Bref confirmatif du Concile, des Lettres-pa„ tentes, &c. Le projet est bon, dit M. de Blois; mais il faut que le Concile „ soit libre, & quand je dis libre, j'entends une liberté *latè sumtam*; qu'il n'y ait „ pas de clause *proponentibus Legatis*; autrement les Avocats ne manqueront pas „ encore de relever ce defaut, & on ne sera pas plus avancé après le Concile na„ tional qu'on l'est aujourd'hui." N'admirez-vous pas, Monseigneur, que M. de Bissy choisisse M. de Blois pour lui faire de pareilles confidences? La verité est qu'ils ne savent pas trop où ils en sont. L'Embrunade ne fait pas fortune.

Voici une nouvelle qui n'est pas moins importante, & sur laquelle je vous demande le secret.

M. le premier President étant il y a quelques semaines à Versailles, M. le Cardinal de Fleury lui parla du projet de Declaration & d'un Lit de Justice. Le Magistrat dit tout rondement au Cardinal, qu'il ne lui conseilloit pas d'entreprendre un tel projet, qui ne pourroit réussir au gré de la Cour. Le Cardinal insista, & dit que le Roi viendroit lui-même en personne au Parlement, & qu'il se feroit bien obéir. M. le premier President repliqua que, si le Roi venoit au Parlement, & qu'il voulût l'obliger à enregistrer une pareille Declaration, il ne re-

pondoit

pondoit pas que tout le Parlement ne sortît de la Chambre, lorsqu'on proposeroit la chose, & que lui (premier President) ne pourroit s'empêcher de le suivre, parce qu'ils étoient tous persuadés que ce seroit trahir les interêts du Roi & ceux de l'Etat, que de consentir à un pareil enregistrement. La personne qui m'écrit cette nouvelle est bien informée. 1728.

Avez-vous connoissance, Monseigneur, du Mandement de M. de Marseille qui condamne la *Morale du* PATER de M. Floriot?

Je voudrois bien que vous eussiez lu aussi un Ecrit qui a pour titre: *Testament spirituel ou profession de foi de M. l'ancien Evêque d'Apt.* C'est un chef-d'œuvre d'extravagance. Je suis, &c.

LETTRE CCLII.

Aux Religieuses de la Visitation de Castellane. Il loue leur fermeté: il les exhorte à ne s'appuyer que sur Dieu, & à ne jamais abandonner leur saint Evêque.

Le 26. Mars 1728.

J'AI ressenti aussi vivement que je le dois, mes très cheres Sœurs, la perte que vous venez de faire par l'enlevement de votre très digne Superieure & de son Assistante. Mais au milieu de mon affliction je ne puis que je ne sois charmé du courage qu'elles ont fait paroître dans une occasion si delicate. Je sai combien il est difficile de rompre les liens qui attachent à une Communauté que l'on aime, & dont on est tendrement aimé. La Religion elle-même semble former des obstacles à une si dure separation. On craint de laisser une maison en proie à ses ennemis. Deja on la regarde comme renversée. On est effrayé du danger extrême où les foibles seront exposées. Tout saisit, tout jette dans l'abbattement. Quel courage ne faut-il pas avoir pour se mettre au dessus de toutes ces peines? En cela, mes très cheres Sœurs, j'admire les misericordes que Dieu a faites à vos cheres Meres, & je le prie de tout mon cœur d'achever en elles l'ouvrage qu'il y a commencé.

Ce que vous me mandez de vos dispositions presentes, ne me donne pas moins de consolation. Je craignois que l'absence de votre Superieure ne devînt pour plusieurs d'entre vous un sujet de chûte; & que ne trouvant plus dans ses paroles & dans son exemple les secours accoutumés, elles ne succombassent à la tentation. C'a été au moins le dessein de votre ennemi. Il a cru qu'en vous ôtant ce soutien, vous ne pourriez plus resister. Mais que peuvent les enfans des hommes contre le Seigneur & contre son Christ? Personne ne peut ravir d'entre les mains du souverain Pasteur les brebis que son Pere lui a données; parce que celui qui les lui a données, est plus grand que toutes choses. Dieu cache les operations interieures de sa grace, sous les paroles sensibles de ceux qu'il a preposés pour nous conduire: mais il n'est pas tellement astreint aux voies ordinaires, qu'il ne les quitte quand il veut; & dès lors il est lui-même notre docteur & notre maître. L'onction de son esprit éclaire, instruit, & échauffe le cœur. On n'a plus besoin qu'on nous dise: Connoissez le Seigneur, parce qu'il fait lui-même entendre sa voix d'une maniere si claire & si persuasive qu'on ne peut s'empêcher de se rendre. Vous l'avez deja éprouvé, mes très cheres Sœurs. Car d'où vous vient la resolution que vous avez prise de montrer dans l'absence de votre Mere la même fermeté qu'auparavant? Qui vous a inspiré ce courage, sinon celui qui parle au cœur & qui le remue avec une facilité toute-puissante? Vous vous croyiez foibles. Vous l'étiez réellement, & tout à coup vous voilà fortes & genereuses. Benissez celui qui fait en vous de si grandes choses. Re-

pandez-

1728. pandez-vous en actions de graces pour tous les bienfaits dont il vous comble. On nous a enlevé, pouvez-vous dire, notre pere & notre mere; mais le Seigneur nous a pris sous sa protection. S'il est pour nous, qui sera contre nous?

Continuez, mes très cheres Sœurs, à édifier l'Eglise par votre fermeté & par votre union. Pleurez celle d'entre vous que l'ennemi a renversée, & ne cessez de demander à Dieu son retour & sa conversion. Que votre fidelité & votre attachement à votre saint Pasteur, prennent de nouveaux accroissemens de jour en jour. Les prieres que vous addressez à Dieu pour lui, ne sont pas inutiles. La Lettre des XII. Prelats en sa faveur vous montre qu'il n'est pas abandonné de tout le monde. Sa cause est la cause de Dieu. Ne doutez pas, mes très cheres Sœurs, qu'elle ne triomphe. Quelle joie pour vous d'avoir contribué à ce triomphe par vos combats & vos souffrances! Dieu a donc choisi, direz-vous alors, ce qu'il y a de plus foible dans le monde pour confondre ce qu'il y a de plus fort.

Si vous trouvez le moyen d'écrire à vos Meres, marquez-leur tous les vœux que je fais pour que Dieu les soutienne jusqu'à la fin. Vous-mêmes, mes très cheres Sœurs, priez pour moi, à proportion de la grandeur de mes besoins & de mes miseres. Je suis, &c.

Un contretems a retardé ma Lettre d'un ordinaire. J'ai appris par le dernier que la Lettre a été presentée au Roi, & qu'on ne parle d'autre chose dans Paris. Deja le Clergé de Paris s'empresse d'écrire à M. le Cardinal de Noailles pour lui temoigner sa joie.

LETTRE CCLIII.

A M. le Cardinal de Noailles, *pour le remercier de ce qu'il a signé la Lettre en faveur de M. de Senez.*

Le 28. *Mars* 1728.

Il n'est pas possible, Monseigneur, de garder le silence sur la demarche si glorieuse que Votre Eminance vient de faire en faveur de M. de Senez. On me mande qu'elle vous attire les éloges de tout Paris. Vous les meritez, Monseigneur, & je suis charmé que l'on voie de plus en plus par quel endroit vous êtes cher à votre peuple. Mes interêts sont trop liés avec ceux de M. de Senez, pour ne pas ressentir comme fait à moi-même ce qui lui arrive d'avantageux. Je vous en fais mes très humbles remercîmens, Monseigneur. J'ose même esperer que votre exemple servira à ranimer le zele de plusieurs de nos Confreres qui connoissent l'innocence de M. de Senez, mais qui n'ont pas encore le courage de se declarer pour lui.

LETTRE CCLIV.

A M. l'Evêque de Senez. *Il lui marque le succès de la Lettre au Roi, & lui offre une retraite pour les Ecclesiastiques du Diocese de Senez dont il lui donne quelques nouvelles.*

Le 30. *Mars* 1728.

J'Ai reçu, Monseigneur, la Lettre dont vous m'avez honoré en datte du 21. de ce mois. Je voudrois de tout mon cœur pouvoir être de quelque utilité à la personne qui me l'a remise; mais ce seroit gâter son affaire que de montrer que j'y prends interêt. Je ne vois presque point l'homme en question. Il a eu cent mauvais procedés à mon égard. Tous les honnêtes gens de ce pays-ci en rougissent pour lui.

Voilà donc enfin notre Lettre presentée au Roi. Vous aurez été agreablement

ment ſurpris, Monſeigneur, de voir M. le Cardinal de Noailles à la tête des XII. 1728.
L'accueil favorable que le public fait à cette Lettre, nous donne lieu d'eſperer pour l'avenir. Notre grand adverſaire en a été bien mortifié. *On veut donc me faire crever, on veut donc me faire mourir*, dit-il. Non, qu'il vive, & qu'il ſe convertiſſe. On vous aura mandé, Monſeigneur, que le Clergé de Paris s'empreſſe de temoigner à M. le Cardinal de Noailles la joie qu'il reſſent de la demarche que vient de faire cette Eminence. On m'a envoyé la copie de la Lettre du Clergé de Paris. Elle dit bien des choſes en peu de mots. Je ſouhaite que ce commencement de vie ranime le courage de vos Dioceſains. Je ſavois l'enlevement de vos deux filles, & j'en ai été très touché. La Communauté m'a écrit pour m'en donner avis. J'ai repondu à leur Lettre le moins mal que j'ai pu. Elles paroiſſent reſolues de tenir bon, & je m'en rejouis pour elles & pour vous, Monſeigneur. Ne vous mettez point en peine de vos Eccleſiaſtiques: ils trouveront toujours ici un azile. J'en ai actuellement pluſieurs qui ſont placés. Je plains M. de . . . Sa puſillanimité eſt étrange. En refuſant de donner retraite à vos Eccleſiaſtiques, il ſe fait un grand tort, & à ſon Dioceſe. Envers qui exercerons-nous l'hoſpitalité, ſi nous ne le faiſons à l'égard des ouvriers évangeliques qui aiment mieux renoncer à tout que de trahir la verité? La perte de votre Dioceſe fera la richeſſe du mien. Je ſuis penetré de douleur de voir le Paſteur frappé & les brebis diſperſées: mais dans mon affliction je m'eſtime heureux d'en pouvoir réunir quelques-uns auprès de moi.

J'apprends en ce moment des nouvelles de votre Dioceſe, qui me font plaiſir. On dit que l'Intrus eſt un peu embarraſſé de ſa figure; & qu'il a encore differé le pretendu Synode qu'il avoit indiqué après Pâques. On ajoute qu'il n'oſe plus decreter de priſe de corps, depuis le Relief d'Appel que vos Curés lui ont fait ſignifier. Je ſuis, &c.

LETTRE CCLV.

A Mademoiſelle le PELLETIER DE LA HOUSSAYE. *Il loue ſon zele à ſervir les defenſeurs de la verité.*

Le 11. *Avril* 1728.

J'Étois ſur le point de repondre, Mademoiſelle, à la Lettre ſi obligeante que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, lorſqu'il me ſurvint un nouvel accident qui me fit garder le lit quelques jours. A peine ai-je été retabli que nous ſommes entrés dans les occupations de la ſemaine ſainte & des fêtes de Pâques. Je cherchois un moment de liberté: je le ſaiſis, Mademoiſelle, pour vous temoigner ma très vive reconnoiſſance des peines que vous avez bien voulu vous donner pour moi. Je ne puis penſer aux motifs qui vous y ont engagée, ſans être très touché & très édifié de votre foi. Vous avez voulu honorer la verité, en vous empreſſant de ſervir ceux qui ont le bonheur de la defendre. Plût à Dieu, Mademoiſelle, que ſur cet article je meritaſſe une partie des éloges que vous me donnez! Mais il y a une ſi grande diſtance entre ce que je ſuis & ce que je devrois être, que je ne puis prendre que comme des leçons tout ce que vous me dites d'avantageux ſur mon compte.

Je rends graces à Dieu des diſpoſitions où vous me marquez qu'eſt M. de Lan. L'affaire du Formulaire eſt aujourd'hui ſi éclaircie, qu'en verité il n'auroit pas été excuſable de perſiſter dans ſes anciennes preventions. Je m'eſtime heureux d'avoir pu contribuer en quelque choſe à l'en faire revenir. Permettez-moi, Mademoiſelle, de le ſaluer ici. Je l'eſtime & l'honore ſincerement comme mon ancien ami.

1728. J'apprends par le dernier ordinaire, que . . . est de retour. Que dites-vous, Mademoiselle, de tout ce qui se passe sous vos yeux? Le Concile de Narbonne devoit se tenir le 5. Avril, disoient nos adversaires. Ils ne pensoient pas qu'il y a un Dieu qui se joue des desseins des hommes, & qui deconcerte tous leurs projets, lors même qu'ils les croient les plus assurés.

LETTRE CCLVI.

A M. l'Evêque de CASTRES. *Il lui communique un modele de Procuration, pour s'opposer à tout ce qui donneroit quelque autorité au Concile d'Embrun.*

Le 11. *Avril* 1728.

VOICI, Monseigneur, encore un nouveau modele de Procuration que j'ai l'honneur de vous envoyer. On vous prie instamment de vouloir bien faire cet Acte, & de l'addresser à Paris à M. d'Auxerre sous un autre cachet que le vôtre. Le Parlement ne peut être mieux disposé qu'il l'est, & on se promet de couler à fond tous les Conciles d'Embrun. M. le Cardinal de Noailles se prête à tout. Le Clergé de Paris fait des merveilles. Vous comprenez, Monseigneur, qu'il est important de profiter de cet avantage, & je me flatte que vous nous seconderez avec la même vivacité que vous avez commencé.

J'ai reçu l'Ode françoise que vous avez bien voulu m'addresser. Elle est d'autant plus affreuse qu'elle exprime les dispositions sanguinaires de la Societé. Ce n'est pas un seul homme, c'est tout le corps qui pense de cette maniere. Cette piece merite attention. J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE CCLVII.

A M. l'Evêque de PAMIERS. *En se plaignant de son silence il espere qu'il le rompra un jour.*

Le 11. *Avril* 1728.

JE vous suis très obligé, Monseigneur, de la part que vous avez bien voulu prendre au dernier accident qui m'est arrivé. Graces à Dieu il n'a pas eu de suite, & j'ai été en état de faire mes fonctions le Jeudi saint & le jour de Pâques.

Que dites-vous, Monseigneur, de la Lettre des XII. Evêques? J'apprends par tout ce qui m'en revient, qu'elle a un grand succès dans le public. Le Clergé de Paris s'empresse d'unir son temoignage à celui de son Archevêque. L'amour tendre que je vous porte, Monseigneur, me fait toujours regreter que vous vous soyez distingué de nous en cette occasion. Bien des gens m'ont demandé pourquoi votre nom n'étoit pas avec les nôtres. J'ai été très mortifié de n'avoir aucune bonne raison à en apporter. Je ne desespere pas neanmoins de vous revoir avec nous. En le faisant, vous ne pouvez, Monseigneur, que vous attirer beaucoup de gloire devant Dieu & devant les hommes. Peut-être le tems viendra-t-il aussi que le Prelat dont vous me parlez, rendra d'une maniere publique à la verité le temoignage qu'il lui a rendu devant moi, & qu'il ne cesse de lui rendre interieurement. Je l'aime trop pour ne pas desirer que ce moment arrive bientôt. Je suis, &c.

LETTRE CCLVIII. 1728.

A Madame de CHATILLON *Abbesse de S. Loup près d'Orleans. Il lui parle de la Lettre des XII. Evêques, & l'exhorte à prier pour l'Eglise.*

Le 18. *Avril* 1728.

J'Ai reçu un peu tard, Madame, la Lettre vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en datte du 19. Fevrier. J'ai lu avec plaisir la relation qui y étoit jointe. Si on en retranche quelques petits traits de vivacité qui ont échappé dans le feu de la dispute, tout le reste est excellent. Bien des gens mêmes trouveroient qu'il n'y a rien à reprendre; mais il vaut mieux manquer en portant la douceur trop loin, qu'en donnant lieu de croire qu'on n'en suit pas les regles avec assez d'exactitude. L'endroit des deux personnages m'a paru bien relevé. A la place de M. de Bouville, je n'en aurois pas moins ri que lui.

Vous avez vu, Madame, la Lettre des XII. Evêques. Etes-vous satisfaite? Il y a long-tems que vous attendiez ce temoignage. Je suis sûr que vous ne comptiez pas voir M. le Cardinal de Noailles à notre tête. La maniere dont il soutient cette demarche, fait grand plaisir à tous ses amis. Dieu veuille que cet exemple serve à ranimer ceux qui, pensant comme nous, n'ont pas encore eu le courage de s'unir à nous. J'espere que le tems des misericordes de Dieu arrivera enfin, & qu'il ne permettra pas que son Eglise souffre plus long-tems les secousses violentes dont elle est agitée.

Ne vous lassez point, Madame, de lui demander cette grace, vous & vos cheres filles. La protection visible que Dieu nous accorde aujourd'hui, est un gage assuré de ce que nous devons attendre de lui pour l'avenir. En priant pour l'Eglise en general, n'oubliez pas, je vous en conjure, mes besoins particuliers. De mon côté je ne cesserai d'offrir à Dieu mes foibles prieres pour qu'il vous soutienne jusqu'à la fin. Je suis, &c.

LETTRE CCLIX.

A M. l'Evêque D'AGDE. * *Il se flatte que ce Prelat se réunira un jour aux defenseurs de la verité.* (* M. de la Chatre.)

Le 14. *Avril* 1728.

J'Aurois été charmé, Monseigneur, de voir votre nom avec les nôtres dans la Lettre qui vient d'être presentée au Roi. Je ne suis pas neanmoins assez injuste pour desapprouver la conduite que vous avez cru devoir tenir en cette occasion. Dès que vous n'avez differé de rendre temoignage à la verité que pour vous mettre en état de le rendre avec plus de fruit à l'avenir, je mets une grande difference entre vous, Monseigneur, & ceux de nos Confreres qui n'ont pas les mêmes raisons de se taire, que vous pouvez avoir. J'entre dans vos vues; & je compte tellement sur vos dispositions que je me tiens assuré de vous voir un jour un des plus fermes appuis de notre cause, qui est celle de Dieu même. Les occasions de vous declarer, Monseigneur, ne vous manqueront pas. Dès que vous avez applani les premieres difficultés qui peuvent se rencontrer à votre entrée dans le gouvernement de votre Diocese, j'ose esperer que vous ne manquerez pas aussi de vous unir à nous pour nous aider à defendre l'heritage de nos peres. Ce sont les vœux que je ne cesse de faire pour vous, Monseigneur, trop heureux si je puis vous temoigner par cet endroit avec quel respect & quel attachement j'ai l'honneur d'être, &c.

1728. LETTRE CCLX.

A M. l'Evêque de CASTRES. *Il lui parle de la conduite de la Cour à l'égard de la Lettre des XII. Evêques, & des mesures qu'on prend en consequence.*

Le 14. *Avril* 1728.

J'Avois reçu, Monseigneur, par le precedent ordinaire une copie de la Lettre de M de Maurepas aux Evêques qui ont signé la Lettre au Roi. On me mande qu'après bien des conferences tenues à Issi, on a enfin pris le parti de renvoyer aux Evêques cette derniere. Pour hâter & faciliter davantage les signatures, on avoit été obligé de faire differens originaux de la même Lettre qui ont tous été envoyés au Ministre. Il y en avoit six. Celui qui vous a été renvoyé n'étant signé que de vous & de moi, on a mieux aimé vous le renvoyer qu'à moi. Voilà, Monseigneur, l'éclaircissement que vous me faites l'honneur de me demander. M. de Maurepas a renvoyé de même à M. d'Auxerre l'original qu'il a signé. On m'écrit que les Evêques du nombre des XII. qui sont à Paris, ont trouvé cette conduite très insultante, & qu'ils sont bien resolus de s'en plaindre Si vous n'avez pas encore repondu, Monseigneur, il me semble que nous ferions bien de concerter nos demarches tous ensemble, afin d'agir dans le même esprit.

On m'assure toujours de plus en plus des bonnes dispositions du Parlement. Elles n'embarrassent pas peu nos adversaires. On dit qu'on mande M. l'Archevêque d'Embrun, pour prendre des mesures avec lui contre la Lettre des XII. Evêques & la Consultation des Avocats. Il est actuellement à la Cour.

Je verrai avec grand plaisir M. l'Abbé de Beaujeu à son retour. J'étois un peu scandalisé de ce que je n'avois point eu l'honneur de le voir à son passage.

J'ai écrit dans le tems à M. de Pamiers la même reflexion que vous faites sur son Testament. Je lui mande en dernier lieu que je ne puis m'empêcher de me flatter qu'il se réunira avec nous. Ce n'est plus un seul Evêque, mais c'en est douze que l'on traite aujourd'hui d'une maniere très indigne. Y demeurera-t-il insensible?

Je vis hier M. de Montauban, qui est bien content d'avoir signé la Lettre commune. Je suis, &c.

LETTRE CCLXI.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il parle du Concile national, du sort de la Lettre des XII. Evêques, & du temoignage du second Ordre.*

Le 14. *Avril* 1728.

JE reponds sans delai, Monseigneur, à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en datte du 6. de ce mois. Je ne puis assez vous remercier de votre empressement à avoir des nouvelles de ma santé. Graces à Dieu elle n'est pas mauvaise. Demandez, Monseigneur, que j'en fasse tout l'usage que je dois.

Le Concile *bien ferré* que se promet M. de Bissy, est un Concile où president des Legats du Pape, qui soit confirmé par un Bref encore plus fort que celui qui concerne l'Assemblée d'Embrun, & qui soit revêtu de Lettres-patentes enregistrées au Parlement.

Je suppose, Monseigneur, que vous aurez appris quel a été le sort de notre Lettre au Roi. Après bien des conferences tenues à Issi, on a pris le parti de

la

la renvoyer aux Evêques qui l'ont signée. Il y en avoit six originaux qui contenoient les signatures des XII. Evêques. On a renvoyé à M. de Castres l'original que j'ai signé avec lui. M. d'Auxerre a reçu aussi l'original qu'il avoit signé avec MM. de Bayeux & de Troyes. Ce renvoi est accompagné de deux Lettres, l'une de M. le Cardinal de Fleury, l'autre de M. de Maurepas. J'ai l'honneur de vous en addresser une copie de chacune, de crainte qu'elles ne soient pas venues jusqu'à vous. M. de Castres a senti cette insulte comme il le devoit. On me mande que les Evêques qui sont à Paris, n'en ont pas été moins choqués. Ils ne paroissent pas disposés à se taire sur un mepris si marqué du caractere épiscopal. Ceux des Evêques qui pensent comme nous, & qui n'ont pas eu le courage de se declarer la premiere fois, ne le feront-ils point aujourd'hui? Il me semble que la chose le merite bien. 1728.

Les Clergés des paroisses continuent à Paris à signer la Lettre des trente Curés de la ville. Ceux de la campagne font la même chose, & M. le Cardinal de Noailles leur fait à tous l'accueil le plus tendre & le plus gracieux. M. le Curé de S. Etienne du Mont, en lui presentant le temoignage de son Clergé, lui fit remarquer qu'il étoit signé de quatre-vingts Ecclesiastiques. *Ah le beau temoignage!* s'écria M. le Cardinal. On vous aura mandé, Monseigneur, que ce Cardinal n'a jamais été si bien disposé. Il se prête à tout. Le Parlement est aussi dans les meilleures dispositions qu'on peut souhaiter, & il embarrasse étrangement nos adversaires.

Le Chapitre de Troyes & celui de Blois ont été complimenter leurs Evêques sur la demarche qu'ils viennent de faire. Les Curés & superieurs de Communautés ont fait la même chose à Troyes, aussi bien que le Chapitre, & ont promis de se joindre au Prelat. Je suis avec respect, &c.

LETTRE CCLXII.

A M. l'Evêque de CASTRES, *sur les moyens que les XII. Evêques devoient employer pour soutenir leur Lettre au Roi.*

Le 16. *Avril* 1728.

J'AI l'honneur de vous envoyer, Monseigneur, une Lettre que M. l'Evêque de Senez me prie de vous faire tenir. J'y joins en même tems l'extrait d'une Lettre de Paris que je reçus avant-hier. Vous y verrez, Monseigneur, que M. de Blois & M. de Troyes ont deja commencé à écrire, l'un à M. le Cardinal de Fleury, l'autre à M. de Maurepas. Cela étant, je ne vois plus d'inconvenient à envoyer les deux reponses que vous aviez projettées. Par le precedent ordinaire je vous priois, Monseigneur, de suspendre ce projet, parce que je ne savois si on n'avoit pas dessein que nous écrivissions en commun. M. de Troyes & M. de Blois ayant commencé, vos deux Lettres ne sauroient produire qu'un très bon effet; & il est bon de profiter de l'embarras où nous avons jetté nos adversaires.

M. de Montauban a parlé à merveilles en ce pays ci. Il s'y est fait beaucoup d'honneur. Je suis, &c.

LETTRE CCLXIII.

A M. l'Evêque de CASTRES, *sur les motifs qui l'ont porté à envoyer sa Procuration.*

Le 18. *Avril* 1728.

DEs que vous trouvez de la difficulté, Monseigneur, à signer la Procuration dont j'ai eu l'honneur de vous envoyer un modele, je n'ai garde de vous

 pres-

1728. presser de le faire. Je ne doute nullement de votre bonne volonté pour nous, & je n'oublierai jamais les obligations que nous vous avons. Que vous signiez ou que vous ne signiez pas, ma reconnoissance sera toujours égale. C'est dans ces occasions où il est libre à chacun d'abonder en son sens. Vous êtes absolument le maître, Monseigneur, de faire ce que vous jugerez de plus convenable.

Pour moi, Monseigneur, je n'ai pu me dispenser d'en user autrement. Sachant que M. le Cardinal de Noailles, & MM. d'Auxerre, de Bayeux, de Blois & de Troyes ont deja signé l'opposition, je n'ai pas balancé à les suivre. Qu'auroient-ils dit si, dans une affaire où ils ont la generosité de se declarer pour M. de Senez & pour moi, j'étois demeuré en arriere? D'ailleurs je vous avouerai, Monseigneur, que je ne suis pas frappé des suites de cette action, & que je n'en prevois que de bonnes. Quand je n'aurois d'autre exemple que ce que nous avons fait [les IV. Evêques] en 1720. en appellant comme d'abus de l'Accommodement; en quoi nous avons été suivis de l'Université, de la Faculté de Theologie, & des Curés de Paris, je n'en demanderois pas davantage pour me determiner aujourd'hui. Mais il me semble qu'il ne seroit pas difficile de trouver de semblables exemples avant nous, ne fût ce que ce qui se passa de la part des Evêques, & de l'Université de Paris lors de l'enregistrement des Lettres-patentes pour autoriser le Concordat. Enfin je sai que cette demarche ne se fait qu'aprés avoir pris conseil des meilleurs Avocats & des personnes les plus éclairées dans ces matieres. J'ose même presumer qu'on ne nous y engageroit pas, si on n'étoit comme assuré de réussir.

M. de Senez a fait signifier son opposition entre les mains de M. le Procureur-general; & il me mande que M. le premier President a dit à M. le Cardinal de Fleury que la Consultation des cinquante Avocats, la Lettre des XII. Evêques, & l'opposition que M. l'Evêque de Senez venoit de faire entre les mains de M. le Procureur-general, rendoit l'affaire du Concile d'Embrun très importante.

Je suis bien aise, Monseigneur, que vous ayez envoyé à M. de Maurepas des remarques sur le Bref du Pape. Il est bon qu'on voye à la Cour, que les Evêques n'en jugent pas plus favorablement que les Parlemens. Mes dernieres nouvelles portent, qu'on travaille chez M. le Cardinal de Rohan & chez M. de Bissy à repondre à la Consultation des cinquante. M. de Soissons est resté à Paris pendant les fêtes pour contribuer à ce travail. Tout le parti se réunit pour reparer l'échec qu'il vient de recevoir. Mais je crois que tout le baume de Galaad ne suffiroit pas pour guerir une plaie si profonde. Je suis, &c.

LETTRE CCLXIV.

A M. l'Evêque de SENEZ, *sur la conduite de la Cour à l'égard des XII. Evêques, & sur les violences exercées à Senez.*

Le 22. *Avril* 1728.

J'AI reçu, Monseigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le premier de ce mois. Elle étoit accompagnée de votre Lettre circulaire dont je vous fais mes très humbles remercîmens. Vous souhaitiez, Monseigneur, que je l'envoyasse à MM. de Castres & de Montauban: mais vous ne m'en avez addressé qu'un original; & ainsi tout ce que j'ai pu faire a été de m'en priver pour l'envoyer à M. de Castres. Vous aurez donc la bonté d'en addresser un à M. de Montauban. Il y a dix ou douze jours qu'il a passé par Montpellier pour aller à Lion. Mais je crois qu'il ne pourra y rester long-tems, parce que j'appris hier que M. d'Auxerre avoit un ordre de la Cour de se retirer dans son Diocese avec defense d'en sortir, & que l'on s'attend que les autres Evêques auront le même sort. Voi-

Voilà donc les violences qui recommencent. Les affaires de la Bulle en iront-elles mieux? Je n'en crois rien: *Sanguis Martyrum, semen Christianorum.* Mes nouvelles d'hier m'apprenoient aussi l'exil de deux autres de vos Religieuses & de deux de vos Curés, aussi bien que l'emprisonnement à la Bastille d'un ami de M. de la Porte, sur cela seul qu'il est son ami. Un cœur aussi tendre que le vôtre ne peut être insensible à de tels coups. Je crois, Monseigneur, que vous avez besoin de toute votre foi pour les soutenir. Mais celui qui vous a donné la grace de combattre jusqu'à present, vous rendra superieur a tous les traits que vos ennemis lanceront contre vous. J'ose même esperer que toutes ces violences ne peuvent être de longue durée; & il me semble entrevoir qu'elles ne viennent que de l'embarras où nous avons jetté nos adversaires. Ne pouvant nous battre par des raisons, ils se servent des moyens qu'ils ont entre les mains pour adoucir, par les maux qu'ils nous causent, le chagrin, & peut être le desespoir où nous les avons jettés. Mais ils ont beau faire; ils ne seront pas plus puissans que Dieu. *Ægyptus homo, & non Deus.* Isai. XXXI. 3.

1728.

M. le Cardinal de Noailles fait toujours merveilles, & son Clergé donne tous les jours de nouvelles marques de sa foi. M. de Montauban m'a paru très bien disposé dans le peu de tems que je l'ai vu. M. de Rhodez est charmé de voir M. le Cardinal de Noailles à notre tête. Nous sommes sur le point de perdre M. de Bayeux, qui se meurt d'une hydropisie de poitrine. J'en suis très affligé. Vous aurez su, Monseigneur, qu'il a écrit une belle Lettre à M. de Maurepas, & que plusieurs Evêques ont fait aussi la même chose. *Confirma hoc, Deus, quod operatus es in nobis.* Ps. LXVII. 29. Je suis avec l'attachement le plus tendre & le plus respectueux, &c.

LETTRE CCLXV.

A M. l'Evêque d'Auxerre, *au sujet de l'ordre signifié à ce Prelat de retourner dans son Diocese.*

Le 27. Avril 1728.

PERMETTEZ-MOI, Monseigneur, après vous avoir fait mon compliment de condoleance sur la perte que vous venez de faire, de vous temoigner combien je suis sensible au peu d'égard qu'on y a eu, en vous ordonnant de sortir de Paris sans delai. Je sai à qui l'on doit attribuer ces sortes de vexations; & je suis bien assuré que vous ne vous y meprenez pas. La main qui vous frappe, Monseigneur, est la même dont Dieu s'est deja servi pour nous éprouver en tant d'occasions. Qu'il est triste d'être l'instrument que Dieu emploie à battre le grain, & à le separer d'avec la paille! Dieu se reconciliera avec nous; mais la verge dont il nous aura frappés, sera jettée au feu. *Væ Assur, virga furoris mei.* Isai. X. 5.

Seroit-ce trop presumer, Monseigneur, que de regarder la réunion des XII. Evêques comme les premices des misericordes surabondantes que nous attendons? Il semble que la seduction ne pouvoit aller plus loin qu'elle a été. Aujourd'hui le nuage se dissipe, & la verité reprend ses premiers droits. Que vous êtes heureux, Monseigneur, d'y avoir contribué autant que vous avez fait! Je m'assure que le traitement que vous venez de recevoir, loin d'éteindre votre zele, ne servira qu'à lui faire prendre de nouveaux accroissemens. Ceux qui ont puissance sur votre corps, peuvent resserrer sa liberté; mais ils n'auront pas le pouvoir de lier la parole de Dieu. Vous continuerez, Monseigneur, à presser, à exhorter, à encourager; & vous le ferez avec d'autant plus de fruit que vous avez été jugé digne de souffrir pour le nom de Jesus. Je suis, &c.

LET-

1728. LETTRE CCLXVI.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il le felicite sur son courage, lui marque le dispositions de M. le Cardinal de Noailles & du Clergé de Paris, & le prie de ne point arrêter le zele de celui de Rhodez.*

Le 28. Avril 1728.

J'AI l'honneur de repondre, Monseigneur, à votre Lettre du 20. dans laquelle vous m'apprenez que vous avez écrit à M. de Maurepas de la maniere qu'il convient à un Evêque, & sans detonner. Je n'en attendois pas moins de vous, Monseigneur, & je vous en fais mon compliment de bien bon cœur. Je joins ici la copie d'une Lettre de M. de Bayeux au même Secretaire d'Etat. Je suis sûr que vous en serez content. Il est bien triste que nous soyons à la veille de perdre ce Prelat. Il se meurt d'une hydropisie de poitrine. J'en suis sensiblement affligé. Pour M. le Cardinal de Noailles, je suis dans l'étonnement de ce qui m'en revient chaque jour. Il est impossible de mieux parler. Les actions repondent aux paroles. Ce n'est plus le même homme. L'ombre de certaines gens autrefois le faisoit fuir: aujourd'hui il va au devant d'eux, & il leur fait l'accueil le plus favorable. Il a desiré de voir M. l'Abbé d'Asfeld, à qui il a fait cent caresses. Il s'est recommandé à ses prieres, & lui a dit qu'il recevroit ses avis avec joie. Il a voulu voir aussi M. l'Abbé Boileau & M. Petitpied. Auparavant il avoit fait venir un des Theologiens de M. de Senez, à qui il recommanda d'écrire à ce Prelat qu'il étoit disposé à faire tout ce qu'il exigeroit de lui.

Les temoignages continuent dans le Diocese de Paris. Soixante-dix Docteurs, du nombre desquels sont MM. d'Asfeld, Petitpied, &c. ont écrit à Son Eminence. On compte plus de cent Docteurs sur differentes listes. Le Doyenné de Brie a envoyé sa Lettre qui est signée de soixante Curés & autres Ecclesiastiques. Quarante Peres de l'Oratoire ont aussi écrit, & vingt-six ou vingt-sept Peres de la Doctrine-chretienne, le Superieur de S. Charles à la tête.

Vous me faites grand plaisir, Monseigneur, de m'apprendre la disposition où sont les bons sujets de votre Diocese à cet égard. Je respecte vos vues, & je n'ose les contredire. Cependant je ne puis m'empêcher de vous representer que je ne sai s'il ne vous seroit pas plus avantageux de profiter de la bonne volonté de vos Ecclesiastiques. La force d'un Evêque est dans son Clergé & sur tout dans les Curés. On vous craindra davantage, quand on vous saura bien appuyé. Un Evêque seul ne fera jamais la même impression, que lorsqu'on le saura soutenu par un nombre considerable de Curés de son Diocese. Que seroit-ce qu'un Archevêque de Paris sans son Clergé? Vous l'avez vu, quand il a été question de l'Accommodement. M. le Cardinal de Noailles le sent bien aujourd'hui, & il n'a garde d'arrêter les temoignages de ses Ecclesiastiques.

Vous apprehendez, Monseigneur, que les mal-veillans ne prissent occasion de la demarche de vos Curés pour tomber sur eux. Vous n'avez rien à craindre de ce côté-là. Votre Diocese attirera-t-il davantage l'attention de la Cour, que celui de Paris & les autres où les temoignages se multiplient de jour en jour? C'est menager votre Clergé que de le laisser paroître dans la conjoncture presente. Il est des occasions où il faut faire montre de ses troupes pour arrêter les desseins de l'ennemi. D'ailleurs c'est rendre un service essentiel à la cause de l'Eglise, qui a besoin de temoignages, sur tout lorsqu'ils viennent d'un Diocese qui en a peu fourni par le passé. Il est important de faire voir à la Cour que les violences ne remedient point à ce qu'elle appelle un mal; & qu'on la trompe, quand on lui fait

fait entendre qu'il n'y a qu'un très petit nombre d'Ecclesiastiques qui soient attachés à la cause que nous defendons. 1728.

Une nouvelle raison qui merite attention. Vous savez, Monseigneur, que nos adversaires ne perdent point de vue le projet d'une Declaration. Rien ne fortifiera davantage les remontrances des Magistrats pour l'empêcher, que de les mettre en état de faire voir qu'un tel projet ne pourroit être mis à execution sans jetter le trouble dans tous les Dioceses, eû égard à la multitude des Ecclesiastiques qui se trouveroient enveloppés dans une pareille Declaration.

Enfin, si le temoignage de vos Ecclesiastiques leur attiroit, je dis à quelqu'un d'entre eux, quelque disgrace, il me semble que ce ne seroit pas une raison pour étouffer leur temoignage. Si les Apôtres eussent été retenus pas des motifs pareils, nous serions encore dans les tenebres de l'idolatrie. Remporteroit-on des victoires, si on n'exposoit personne au combat? Souffrez donc, Monseigneur, que je vous supplie de ne point arrêter le zele de votre Clergé. Votre peuple vous sera plus attaché, quand il saura que les meilleurs Curés pensent comme vous. Je l'experimente tous les jours, & la même chose vous arrivera dès que vous voudrez en faire l'épreuve.

J'ai reçu, Monseigneur, la Lettre de M. de Senez aux onze. J'en ai porté le même jugement que la personne que vous m'indiquez.

Vous avez lu apparemment, Monseigneur, les Notes que l'on a faites sur notre Lettre commune. Quelle platitude! Il semble que nos adversaires ne puissent ouvrir la bouche sans extravaguer. Je suis, &c.

LETTRE CCLXVII.

A M. l'Evêque de CASTRES, *en lui envoyant une Lettre de M. de Rhodez à ce Prelat.*

Le 9. *Mai* 1728.

J'AI reçu, Monseigneur, une Lettre de M. de Rhodez qui me prie de vous faire tenir celle que je joins ici. Il vous mande apparemment que M. de Maurepas lui a écrit pour lui ordonner de la part du Roi de rester dans son Diocese. On ne peut être plus satisfait que je le suis de la reponse de ce Prelat au Secretaire d'Etat. Elle est ferme & pleine de religion. Je souhaite, Monseigneur, qu'on vous laisse le tems de terminer vos affaires en Provence. Vous verrez par les nouvelles que j'ai l'honneur de vous envoyer, qu'on n'est pas peu embarrassé à la Cour. Le Seigneur se declare pour nous d'une maniere bien sensible. Remercions l'en, & mettons toute notre confiance dans la puissance de son bras. Je suis, &c.

LETTRE CCLXVIII.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il loue sa reponse au Secretaire d'Etat, & lui marque les mouvemens & les embarras de Constitutionnaires.*

Le 10. *Mai* 1728.

VOus avez du recevoir, Monseigneur, la Lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 28. de l'autre mois. J'ai celui de repondre aujourd'hui à votre derniere, & je commence par me rejouir avec vous, Monseigneur, de ce que vous avez été jugé digne de souffrir quelque disgrace pour le nom de Jesus. Le precis que vous avez la bonté de me faire de votre reponse à M. de Maurepas, m'a rempli de consolation. Cette reponse est digne de vous, Monseigneur. Devoit-on attendre autre chose de votre pieté & de votre religion?

M. de Castres est actuellement en Provence. Il a sejourné ici en passant. Il m'a

1728. m'a paru plein de courage. Il attend son ordre, & est très disposé à lui faire bon accueil. Il m'a laissé sa Lettre au Roi, dont j'ai été très content. Il a même bien voulu m'accorder la permission d'en laisser prendre copie. Quand Dieu fait la grace à un Evêque de lui mettre dans le cœur les sentimens qui sont exprimés dans cette Lettre, il ne peut, sans manquer à ce qu'il doit à l'Eglise, les tenir cachés.

N'ayez aucune inquietude, Monseigneur, sur ce que vous avez eu la bonté d'envoyer à Paris. Vous ne marcherez qu'en bonne compagnie, & M. le Cardinal de Noailles à la tête. M. de Castres jusqu'à present n'a rien fait. Je ne l'ai pas pressé. Peut-être viendra-t-il à notre but. Quoi qu'il en soit, on ne fera aucune nouvelle demarche qu'elle ne soit bien pesée auparavant, & qu'on ne la juge necessaire.

L'Assemblée du Louvre est finie. Les Evêques se sont divisés en trois partis. Le premier, à la tête duquel étoient M. le Cardinal de Bissy & M. de Soissons, demandoit une Censure de la Consultation, une Declaration du Roi, une Assemblée extraordinaire du Clergé, telle que celle qui fut tenue en 1713. & 1714. Le second peu nombreux vouloit qu'on ne parlât point du Concile d'Embrun, & qu'on laissât tomber l'affaire de la Consultation. Le troisieme qui étoit le plus considerable, & qui avoit pour chef M. le Cardinal de Rohan, a opiné à presenter une Supplique au Roi dans laquelle, après avoir relevé d'abord le ministere des Avocats, on supplieroit Sa Majesté de blâmer l'entreprise des cinquante, & de leur imposer silence. C'est ce parti qui l'a emporté, & que la Cour a appuyé. On dit que M. le Cardinal de Rohan part pour Saverne. M. d'Arras n'a point voulu se trouver à l'Assemblée sous divers pretextes. La veritable raison est qu'il pense comme les XII. On dit aussi que M. d'Avranches n'y a point assisté.

M. le Cardinal de Rohan ayant fait demander à diner à M. le premier President, ce Magistrat repondit qu'en toute autre circonstance il s'en trouveroit fort honoré; mais que dans un tems où l'on montroit tant de vivacité contre la Consultation, il ne convenoit pas qu'il donnât à manger au Cardinal.

Le même Magistrat a refusé de se trouver à de petites assemblées secrettes, où assistent M. le Chancelier & M. le Garde des Seaux. La raison qu'en a apporté M. le premier President, c'est que l'affaire du Concile d'Embrun pourra être un jour discutée au Parlement par l'appel comme d'abus, & qu'ainsi il est bien aise de ne prendre aucun engagement.

Vous voyez par ces nouvelles, Monseigneur, que nos adversaires sont plus embarrassés que nous. Il n'est plus question d'Assemblée du Clergé. Ils sentent maintenant que le parti des furieux n'est pas le plus fort. Tout le public est pour nous. Le Conciliabule d'Embrun devient plus odieux que jamais. Avec un peu de courage & de fermeté, j'espere que nous deconcerterons toutes les mesures & les projets que l'on avoit formés: *Si Deus pro nobis, quis contra nos?* (Rom. VIII. 31.)

On a dit ici la chûte de M. de Mâcon. Je n'ai sur cela aucune nouvelle bien positive. Cependant j'ai de la peine à croire qu'il n'y ait pas quelque foiblesse de sa part. Je l'attribue à son grand âge. J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE CCLXIX.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il l'informe de l'état de leurs affaires.*

Le 16. Mai 1728.

J'AI toujours attendu, Monseigneur, une occasion pour vous faire tenir une Lettre que m'a laissé pour vous M. de Castres. Le Pere *** s'est chargé de vous la faire remettre surement. Si cette Lettre demande reponse, vous pouvez, Mon-

Monseigneur, me l'addresser, & je l'envoyerai à M. de Castres, qui est actuellement en Provence. J'ai été très content de lui à son passage. Il m'a laissé sa Lettre au Roi avec permission d'en faire tel usage que je voudrois. J'appris hier que notre opposition a été signifiée à M. le Procureur general. Je compte, Monseigneur, que ce n'est pas une nouvelle pour vous, & que vous en aurez été informé aussi-tôt que moi. Nous ne sommes que neuf; mais n'est-ce pas beaucoup dans les conjonctures presentes? 1728.

M. de Rhodez a reçu ordre de rester dans son Diocese. Il m'a fait l'honneur de m'envoyer un precis de sa reponse à M. de Maurepas. J'en ai été très satisfait. Il ne paroit point que M. de Montauban ni M. de Castres ayent encore reçu aucun ordre. L'un & l'autre sont très disposés à lui faire bon accueil, s'il leur vient. On dit, Monseigneur, que vous avez reçu la visite de M. de Clermont. * En êtes-vous content?

Il paroit que les affaires prennent un assez bon train. Ne nous lassons point de lever les mains vers le ciel. Nos adversaires mettent leur confiance dans la force de leurs bras: mettons la nôtre dans le Dieu qui a fait le ciel & la terre. Je suis à la vie & à la mort, &c.

*M. Massillon: ce Prelat n'a jamais rendu visite à M. de Senez depuis qu'il est à la Chaise Dieu.

LETTRE CCLXX.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il applaudit au dessein où il est de laisser agir son Clergé, il l'exhorte à repandre les bons Ouvrages, & lui apprend quelques nouvelles.*

Le 19. *Mai* 1728.

Que vous me faites plaisir, Monseigneur, en m'apprenant la resolution où vous êtes de profiter des dispositions favorables de vos bons Ecclesiastiques! Je suis persuadé que vous éprouverez de plus en plus combien ce secours vous sera avantageux. Je n'apprehende point la contrebaterie. Je suis sûr que vous aurez pour vous les meilleurs Ecclesiastiques en tout genre, & qui passent pour tels dans votre Diocese. Leur temoignage uni au vôtre, & soutenu par celui des douze Evêques, de trente-quatre Curés de la ville & banlieue de Paris, de cent-soixante Curés de la campagne, de cent-douze Docteurs de Sorbonne, & de cinq à six cens Ecclesiastiques du seul Diocese de Paris, auxquels s'unissent dans les autres Dioceses les meilleurs Ecclesiastiques: tout cela, Monseigneur, ne peut manquer de faire une impression très forte dans l'esprit de vos Diocesains. D'ailleurs je doute que vos politiques veuillent s'unir pour un temoignage public contre leur Evêque. Ils ont encore plus besoin de vous, Monseigneur, que des Jesuites. Vous conferez un grand nombre de Benefices dans votre Diocese: un politique y regardera à deux fois avant que de vous declarer la guerre. Ces sortes de gens ont des freres, des neveux, ou qu'ils veulent placer, ou qu'ils veulent voir ordonner. Et quoique vous soyez très éloigné de rejetter qui que ce soit par des vues de ressentiment, cependant des hommes qui ne se conduisent que par des motifs charnels, sont assez portés à croire qu'il en est de même des autres; & ils craindront que vous ne les traitiez comme ils traiteroient eux-mêmes ceux qui leur resisteroient. Les Rouergats comptent les années. Vous êtes encore jeune, Monseigneur, & vous pouvez durer long-tems. Il y en aura peu qui oseront vous contredire de front. On n'aime point à faire des demarches qui puissent deplaîre à un Evêque. Il faut avoir de la religion pour le faire dans les occasions où la Religion le demande. Mais vos politiques ne se piquent pas d'agir par de telles vues.

J'ose encore vous supplier, Monseigneur, de repandre extrêmement tous les bons

1728. bons Ecrits dans votre Diocese. Je vois par experience un si grand changement dans le mien à cet égard, que je ne saurois m'empêcher d'insister fortement sur cet article. Il y a mille gens qui ne sont contre nous, que parce qu'ils ignorent absolument le sujet de nos contestations. Mais dès qu'ils commencent à lire, ils commencent à revenir. La Consultation des Avocats a fait des biens infinis, & a ouvert les yeux à un nombre surprenant de laïques, qui jusques-là étoient pleins de preventions contre nous.

Je suis charmé, Monseigneur, que vous ayez repondu comme vous avez fait à M. de Montauban. J'espere qu'il s'unira à notre Acte; après quoi il ne sera pas difficile d'avoir M. de Castres.

Vous verrez, Monseigneur, par les nouvelles que je joins ici, que M. d'Arras s'est laissé entrainer. Je sai qu'il en est deja repentant. Je ne desespere pas de son retour. On n'a point invité M. de Vannes * à l'Assemblée. On m'écrit qu'il declame par tout contre la resolution qui y a été prise. Nous avons deja un grand avantage sur cette Assemblée, puisqu'il paroit par la reponse qu'elle a faite à M. d'Evreux, * que la Cour abandonne le Concile d'Embrun pour la forme. On nous reproche d'avoir eu plus d'égard à la plainte d'un seul Evêque qu'au jugement unanime de quatorze ou quinze qui l'ont condamné; & cependant on est tellement convaincu que les plaintes de ce seul Evêque sont justes & fondées sur la verité, qu'on n'ose les contredire dans une assemblée tenue uniquement pour favoriser le pretendu Concile d'Embrun.

* M. Fagon.

* M. le Normant.

La Gazette d'Hollande s'est trompée. Elle a mis sur mon compte ce qui regarde M. de la Porte.

La Diette des Benedictins se terminera, à ce que l'on pretend, sans qu'il y soit parlé de Constitution. Le General avoit grande envie d'en parler, mais Dom Guion Assistant & plusieurs Visiteurs ayant declaré qu'ils étoient porteurs de près de cinq cens protestations contre ce qui se feroit dans la Diette en faveur de la Bulle, on croit que le General prendra le parti du silence; d'autant plus que le Cardinal de Bissy a dit à Dom Guion que la Cour ne vouloit plus commettre son autorité dans ces sortes d'affaires, à moins qu'elle ne fût assurée de réussir.

En voilà assez, Monseigneur, pour cet ordinaire. J'aurai soin de vous faire part des nouvelles qui en vaudront la peine. J'aurois envie de joindre ici la copie d'une Lettre du Clergé de Troyes à M. l'Evêque de Troyes: ce sera pour le prochain ordinaire. Aimez-moi toujours, mon très cher Seigneur. On ne peut être plus, &c.

LETTRE CCLXXI.

A M. l'Evêque de CASTRES. *Il le prie de signer les Remontrances en faveur de M. de Senez, & lui apprend l'état des choses.*

Le 21. Mai 1728.

JE prends la liberté, Monseigneur, de vous envoyer une nouvelle piece que j'espere qui sera de votre goût. Je vous supplie de la lire en particulier. La lecture vous fera comprendre que la chose doit être tenue très secrete. Ce sont des Remontrances au Roi qui copient les vôtres, Monseigneur, en plus d'un endroit. Je me flatte que vous n'aurez aucune peine à signer un Ouvrage que le vôtre a comme enfanté. Il est glorieux pour vous, Monseigneur, que nous disions avec vous & après vous, ce que vous avez dit seul avant nous. On me marque que M. le Cardinal de Noailles, & MM. d'Auxerre, de Troyes, de Blois ont deja signé. J'envoierai ma signature par l'ordinaire prochain. Je ne suis chargé, Monseigneur, que de vous demander la vôtre. Si vous voulez bien l'accorder,

2. Lett. de plusieurs Evêques au Roi, tom. 2. pag. 777.

doiles, ayez la bonté de me renvoyer la feuille sur laquelle elle doit être. J'ai pris le parti de vous envoyer une derniere feuille seulement avec la minute entiere de la Lettre, dans l'apprehension que vous n'ayez aucune personne de confiance pour vous transcrire la minute & la mettre en état d'être envoyée au Roi. Si vous avez quelqu'un auprès de vous que vous puissiez charger de ce travail, choisissez, Monseigneur, quel parti vous aimez le mieux, ou de signer cette derniere feuille en retenant la minute entre vos mains, ou de faire transcrire la minute en entier. J'attends sur cela l'honneur de votre reponse. Au reste j'espere que ce nouvel Acte nous réunira tous. M. de Rhodez me marque que M. de Montauban lui a écrit pour savoir ce qu'il avoit fait sur les procurations demandées. M. de Rhodez a repondu que *notre force consiste dans notre union & dans l'uniformité de nos demarches.* 1728.

Il est certain que notre Lettre a donné du courage à bien des gens. Toutes les nouvelles de Paris portent qu'on ne peut s'imaginer quel est le soulevement du public contre le pretendu Concile d'Embrun. Il n'y a sur cela qu'une voix à la Cour & à la ville: j'en excepte Messieurs du Conseil de conscience. Nous aurons incessamment un temoignage considerable de l'Eglise de Paris. Il y a trente quatre Curés de la ville & banlieue, cent soixante de la campagne, cent douze Docteurs de Sorbonne, & cinq à six cens Ecclesiastiques. Encore n'est-ce que le premier coup de filet. Le Clergé de Troyes a écrit une très belle Lettre à M. de Troyes. Elle est signée des Curés de la ville, des Chanoines Reguliers, des Benedictins, des Dominicains, des deux Communautés de l'Oratoire, de plusieurs Chanoines, & de quelques autres Reguliers. La campagne va faire la même chose, & l'on se promet un temoignage très nombreux de cette Eglise.

Vous vous plaigniez, Monseigneur, que vous aviez crié seul, & que personne n'avoit repondu. Avouez aujourd'hui que vous n'avez pas crié en vain. Je ne sai si je me flatte, mais il me semble que je vois un grand changement en six mois de tems. Mettons notre confiance en celui qui peut tout, & qui ne permet les plus grands scandales que parce qu'il sait les moyens de les faire cesser dès qu'il le veut, & toujours par des voies inconnues à la sagesse & à la prudence des enfans des hommes. Je suis, &c.

LETTRE CCLXXII.

A M. l'Evêque de RHODEZ, *au sujet d'un dessein de la Cour, & de ce qu'on pourroit faire pour s'y opposer.*

Le 21. *Mai* 1728.

JE ne puis vous envoyer aujourd'hui, Monseigneur, les nouvelles que je vous avois promises par le dernier ordinaire. Je suis occupé à faire transcrire une piece nouvelle que vous aurez sans doute reçue, aussi bien que moi. Je la fais partir aujourd'hui pour M. de Castres.

Suivant ce qui me revient, il paroit, Monseigneur, que le dessein de la Cour est de faire autoriser par le plus grand nombre d'Evêques qu'elle pourra, l'*Avis & jugement* dressé dans les assemblées du Louvre. Les uns disent qu'on envoyera des couriers aux Evêques comme en 1720: d'autres, qu'on se contentera d'addresser à chaque Evêque deux exemplaires de l'Ecrit, par la voie des Secretaires d'Etat. Sur cela, Monseigneur, il m'est venu une pensée que je soumets à votre jugement. Ne conviendroit-il pas que chacun de nous écrivît aux Evêques que nous connoissons, pour leur representer le tort qu'ils feroient & à l'Eglise & à l'Episcopat, s'ils autorisoient par leurs signatures une piece qui n'est capable que de deshonorer ceux qui y prennent part? Il y a tel Evêque qui n'a pas eu le

1728. le courage de signer avec nous, qui en aura assez pour ne pas se declarer contre nous. Vous avez M. de Mande * dans votre voisinage. On dit qu'il est de vos amis. Je sai qu'on lui a porté la Lettre des XII. Evêques, & qu'il n'étoit pas éloigné de la signer. Il est très ami de M. de Blois. Vous pourrez, Monseigneur, lui écrire deux petits mots pour le prevenir, & l'empêcher de donner sa signature contre nous. Je suis bien assuré qu'il ne sera pas le seul Evêque qui la refusera. Si vous trouvez de l'inconvenient, Monseigneur, à entrer dans ce dessein, vous êtes parfaitement le maître. Je crois cependant que cela ne peut rien gâter. Je suis, &c.

* M. de Choiseul.

LETTRE CCLXXIII.

*A M. ***. Sur un avis qu'il avoit donné au Prelat.*

Le 29. *Mai* 1728.

JE vous suis très obligé, Monsieur, de l'avis que vous avez bien voulu me donner. J'apprendrois volontiers le detail que vous me promettez: mais dès que vous ne pouvez le confier au papier, je ne vois pas par quelle voie j'en pourrai être instruit. Je ne puis vous cacher en ce pays ici, & je ne saurois vous repondre de la sureté que vous me demandez. Si vous pouvez vaincre votre repugnance à m'écrire ce qu'il est necessaire que je sache, vous pouvez compter sur un secret inviolable de ma part. Si vous ne pouvez vous y determiner, j'abandonnerai cette affaire comme bien d'autres entre les mains de la providence: *Dominus protector vitæ meæ, à quo trepidabo?* Je suis, &c.

Ps. XXVI. 1.

LETTRE CCLXXIV.

*Au Reverend Pere ***. Sur un Acte qu'il lui avoit addressé.*

Le 29. *Mai* 1728.

J'AI reçu, Mon Reverend Pere, l'Acte que vous avez pris la peine de m'envoyer. Vous pouvez assurer la personne de qui il est, que l'on n'en fera d'usage que celui que vous marquez. Ce temoignage m'a fait d'autant plus de plaisir, que le Diocese d'où il vient n'a pas donné, ce me semble, beaucoup de preuves de son attachement à la verité. Ce que vous m'apprenez du Diocese de Troyes est bien consolant. La Lettre du Clergé est très belle & d'une bonne main.

Continuez, Mon Reverend Pere, dans les sentimens où vous êtes. En travaillant à delivrer la verité de l'oppression passagere qu'elle souffre, la verité vous delivrera pour jamais, vous & tous ceux qui ont le bonheur de la defendre. Je suis, &c.

LETTRE CCLXXV.

A M. l'Evêque de RHODES. *Il temoigne sa douleur de la chûte du Cardinal de Noailles, & justifie l'opposition au Concile d'Embrun signifiée à M. le Procureur general.*

Le 2. *Juin* 1728.

JE crois, Monseigneur, que vous avez été étrangement surpris de la nouvelle chûte de M. le Cardinal de Noailles; car je suppose que vous la savez. On s'est donné tant de mouvemens, on a remué tant de machines qu'enfin il a succombé. Madame la Marechalle de Grammont le vint prendre le 19. & le mena chez M. le Garde des Seaux, où il signa un Acte de desistement de l'opposition que nous avons fait signifier à M. le Procureur general. On lui fait dire que

que la signification en a été faite à son insu & sans sa participation, sur le fondement d'une procuration sous seing privé du 8. Mars dernier, dans laquelle il ne juge pas à propos de persister. Il desavoue ledit Acte, & declare que tout ce qu'il entend faire de ce qui y est exposé, est de supplier Notre Saint Pere le Pape pour lequel il a une si grande & si juste veneration, de prendre les mesures que Sa Sainteté jugera les plus convenables, pour faire cesser la division & les troubles dont l'Eglise de France est agitée; protestant qu'il veut vivre & mourir dans la soumission qui est due au S. Siege, & à l'autorité de l'Eglise & du corps des Pasteurs unis à leur chef, & desavouant formellement tout Ecrit où l'on voudroit lui faire tenir directement ou indirectement un langage contraire; voulant que la presente declaration soit regardée comme un monument authentique de ses veritables sentimens, dans lesquels il espere que Dieu lui fera la grace de perseverer jusqu'au dernier moment de sa vie. 1728.

Je vous laisse, Monseigneur, à faire les reflexions qui se presentent en foule sur un Acte si humiliant pour son Auteur. Comment M. le Cardinal de Noailles se plaint-il que la signification de notre opposition ait été faite à son insu? N'a-t-il pas reçu les complimens de tout Paris à cette occasion? N'a-t-il pas temoigné être charmé de cette demarche? Pourquoi a-t-il tenu ferme durant dix jours, sans vouloir accorder l'Acte de desistement qu'on lui demandoit? C'est par lui même qu'on a appris les efforts que M. le Procureur general avoit faits pour l'abbattre, & il se savoit bon gré de n'avoir pas succombé. Quand il a donné sa procuration, l'a-t-il donnée pour qu'on n'en fît d'autre usage que celui auquel il la restreint dans l'Acte de desistement?

Il dit qu'il veut vivre & mourir dans la soumission qui est due au S. Siege: j'aurois au moins ajouté, selon les saints Canons. Et à l'égard de *l'autorité de l'Eglise & du corps des Pasteurs unis à leur chef*, il sait fort bien que cette phrase, si souvent repetée dans les Ecrits de nos adversaires, est employée, quoique très abusivement, pour marquer la soumission qu'ils pretendent qu'on doit avoir pour la Bulle *Unigenitus*. Il falloit donc lever l'équivoque.

Il desavoue formellement tout Ecrit où l'on voudroit lui faire tenir directement ou indirectement un langage contraire. Ici je ne me plains pas tant de M. le Cardinal de Noailles que de ceux qui ont abusé si indignement de sa confiance. On lui a fait accroire qu'on ne lui demandoit qu'un desistement de son opposition, & non pas une retractation de la Lettre des XII. Evêques. Cependant il est visible qu'on n'a inseré cette clause, que pour lui faire retracter sa signature. Rome a été très irritée de la Lettre des XII. Evêques, & elle la regarde comme absolument contraire à la soumission qu'elle pretend qui est due au S. Siege, &c. Nous y declarons que le tribunal de l'Eglise universelle étant saisi de la cause de M. de Senez, l'Assemblée d'Embrun n'a pu en connoître: c'est toucher Rome au vif. M. le Cardinal de Noailles desavouant donc tout Ecrit où l'on voudroit lui faire tenir directement ou indirectement un langage contraire à la soumission qui est due au S. Siege, sans ajouter, *selon les saints Canons*, sur quoi cette clause tombera-t-elle, si ce n'est sur notre Lettre commune?

Qu'on est à plaindre, Monseigneur, quand on a de faux amis! Si on laissoit M. le Cardinal de Noailles suivre ses propres lumieres & son cœur, il iroit droit. On ne peut pas mieux parler qu'il a fait durant le peu de tems qu'il a secoué le joug de certaines personnes. L'y voilà rentré: je le plains, & j'adore les jugemens de Dieu sur les enfans des hommes. Ce bon Cardinal devroit bien neanmoins sentir la difference que le public met entre les demarches qu'il fait de son propre mouvement, & celles qui lui sont suggerées par la troupe de ceux qui l'obsedent. Les premieres sont reçues avec un applaudissement general: les secondes avec larmes, & même avec indignation.

Au

1728. Au reste on pretend que la grande raison dont on s'est servi pour abbattre le bon Cardinal est l'esperance d'obtenir les XII. Articles. Qui croiroit qu'après la maniere dont il s'est plaint lui-même qu'on l'a joué à Rome à ce sujet, il compteroit encore sur des promesses tant de fois violées? Le parti Constitutionnaire s'est-il reconcilié avec les XII. Articles? Et M. le Cardinal a-t-il oublié que les chefs menaçoient de mettre l'Eglise & l'Etat en combustion, si jamais le Pape les autorisoit? Rome lui a fait faire toutes les avances; & quelles avances? Il en a été lui-même si frappé, qu'il n'a pu s'empêcher de dire à l'occasion de la Lettre des XII. Evêques, qu'il falloit que sa main reparât par quelque bonne signature, quelques autres qu'elle avoit faites trop inconsiderement. Cependant Rome s'est mocquée de lui. Et aujourd'hui, sans être assuré que la nouvelle demarche qu'on lui fait faire aura plus de succès que les precedentes, il abandonne des Evêques & un Clergé qui font toute sa force; & il se livre à des politiques qui ne pensent qu'à leurs propres interêts, ou à des timides dont la fausse sagesse a été reprouvée de Dieu cent & cent fois.

On trouve, dit-on, notre opposition trop hardie? Mais y avoit-il rien de plus naturel que cette demarche, après le peu d'égard, disons mieux, après le mepris que l'on a fait de nous, en nous renvoyant notre Lettre sans daigner y faire la moindre attention? Douze Evêques se plaignent au Roi dans les termes les plus moderés d'un miserable Conciliabule, dont l'Assemblée du Louvre n'a osé prendre la defense quant à la forme; & pour toute reponse on nous renvoie notre Lettre avec des Lettres de cachet pour nous obliger à rester dans nos Dioceses. Qui peut trouver mauvais après cela que nous ayons recours aux tribunaux établis pour rendre la justice, & que nous nous unissions pour empêcher que l'iniquité d'Embrun ne soit autorisée par les deux Puissances?

Cette demarche, ajoute-t-on, est regardée comme une rupture de toutes mesures. C'est ce qui montre combien elle étoit necessaire: car nous ne pouvons pas douter que toutes les mesures ne fussent contre nous, & qu'elles ne tendissent à autoriser le jugement d'Embrun.

Il n'est pas douteux, dit-on encore, que Rome ne se porte aux plus grandes rigueurs, & qu'elle ne soit en cela suivie par la plus grande partie des Evêques qui, n'étant plus retenus comme ci-devant par la Puissance temporelle, rompront toute communion.

J'admire qu'après ce que Rome a fait contre M. de Senez, & qu'il n'a pas tenu à elle que l'on n'ait fait contre M. de Bayeux, M. d'Auxerre & moi, on veuille nous faire craindre que la Cour de Rome n'use plus de moderation à notre égard. Depuis les Lettres *Pastoralis officii*, Rome & les partisans outrés de la Bulle n'ont-ils pas fait tous leurs efforts pour rompre de communion avec nous? On n'expedie plus rien pour nos Dioceses. On nous refuse le Jubilé; & en France pour favoriser cette demarche schismatique, on renverse l'ordre qui avoit été suivi jusqu'alors, en obligeant les Evêques à s'addresser immediatement au Pape pour demander cette indulgence. Tous les jours on refuse les sacremens aux opposans à la Bulle *Unigenitus*, & même aux non-acceptans, quels qu'ils soient, Prêtres ou laïques, savans ou ignorans, hommes ou femmes, maîtres ou domestiques, & jusqu'aux enfans. La Cour le sait. Elle en a reçu des plaintes sans nombre. Qu'a-t-elle fait pour l'empêcher? Ou plutôt que n'a-t-elle pas fait pour l'autoriser?

Qu'on ne dise donc point que notre Acte d'opposition merite également l'indignation des deux Puissances, & que Rome & les Evêques n'étant plus retenus par la Puissance temporelle, rompront toute communion. S'il reste encore quelque chose à faire pour en venir là, ce n'est pas manque de disposition du côté

des

de nos adversaires. L'unique chose qui les embarrasse, c'est notre nombre. Je crois le bien savoir. Ce ne sera donc point en mollissant que nous aurons la paix. L'exemple de M. le Cardinal de Noailles le montre assez. Mais en demeurant inviolablement unis, & marchant toujours sur la même ligne, nous deconcerterons nos adversaires. Nous sommes assurés d'avoir la verité pour nous. Cela doit nous suffire. Tôt ou tard il faut qu'on revienne à nous. Quand Dieu nous aura éprouvés, & qu'il aura fait servir toutes ces épreuves à la manifestation de la verité & à la sanctification de ses élus, il commandera aux vents & à la mer, & le calme nous sera rendu. Au milieu même des secousses violentes qui nous agitent, ne sentons-nous pas une main bienfaisante qui nous protege & nous soutient en mille manieres differentes? Combien de fois en avons-nous ressenti les effets, lorsque nous croyions tout perdu? Les hommes forment des projets, & Dieu les renverse au moment où ils s'y attendent le moins. Il fait des miracles sur les cœurs, il en fait sur les corps: il suscite du milieu des laïques des temoignages sur lesquels on n'auroit jamais osé compter. Qu'on étudie avec soin tout ce que Dieu a fait pour nous depuis le moment où la Bulle a paru, & l'on ne pourra s'empêcher de s'écrier qu'il est le Dieu qui fait des choses admirables: *Tu es Deus qui facis mirabilia.*

1728.

Ps. LXXVI. 15.

Y a-t-il rien de si consolant pour un Evêque à la vue de la defection de tant d'autres, que de pouvoir se dire à soi-même que Dieu par une misericorde singuliere l'en a preservé, qu'il l'a choisi pour conserver l'esperance d'Israel, & transmettre la saine doctrine à des tems plus heureux? Voilà, Monseigneur, notre gloire & notre couronne. Ne souffrons pas qu'on nous l'enleve. Dieu n'a pas besoin de nous, mais nous avons un besoin extrême de lui. Notre sureté est de lui demeurer attachés aux depens de tout ce qui pourra nous arriver. Rome ne sera point contente de M. le Cardinal de Noailles qu'il ne souscrive à l'iniquité d'Embrun. Elle exigera la même chose de tous ceux qui se laisseront intimider. J'espere, Monseigneur, que ni vous ni moi ne commettrons jamais une pareille lâcheté.

Je ne suis point surpris de la manœuvre des Jesuites contre vous. Le Recteur & les Regens font chacun leur personnage. Vous avez du vous y attendre, Monseigneur, en prenant la defense de la verité. Cependant je ne crois point qu'ils viennent à bout de vous detacher votre peuple. Dès que vous avez les Curés, vous êtes trop fort. Ils ont fait ici ce qu'ils ont pu pour introduire le schisme; mais graces à Dieu ils n'y ont pas réussi. Repandez la lumiere, tant qu'il sera possible, dans votre Diocese. Engagez les Ecclesiastiques à lire tout ce qui se fait; & vous ne ferez pas long-tems, Monseigneur, sans vous appercevoir du fruit que vous en tirerez. On vient d'imprimer à Paris les Ouvrages de S. Augustin sur la grace que l'on vend à grand marché. Vous pourriez, Monseigneur, en faire venir un grand nombre d'exemplaires que vos Ecclesiastiques achéteront volontiers.

Pardonnez-moi, Monseigneur, si j'entre dans ces details avec vous. Vous savez quel est le motif qui m'y porte. Je n'en ai point d'autre que celui de vous temoigner par autant d'endroits qu'il m'est possible, combien je vous suis devoué. Je suis, &c.

1728. LETTRE CCLXXVI.

A M. l'Evêque de CASTRES. *Il lui parle de la chûte du Cardinal de Noailles; & le remercie de l'approbation qu'il donne à son Instruction contre le Concile d'Embrun.*

Le 4. Juin. 1728.

J'AI à repondre, Monseigneur, aux deux Lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 24. & le 31. du mois passé. La chûte de M. le Cardinal de Noailles me dispense de faire aucunes reflexions sur votre derniere, parce que selon toutes les apparences la piece en question devient inutile. Et d'ailleurs je ne puis trouver mauvais que vous ne soyez pas de notre avis sur des choses où l'on doit laisser pleine liberté. J'ai été moins surpris qu'affligé du changement du bon Cardinal. Cette demarche est plus honteuse pour sa famille & pour ses faux amis, que pour lui-même. Vous verrez, Monseigneur, par la copie d'une Lettre que je joins ici, de quelle maniere cette affaire s'est manœuvrée, & le jugement que l'on en porte dans le public. Celui que vous portez
Tom. I. pag. 785. de ma derniere Instruction pastorale m'est plus avantageux. Je suis ravi, Monseigneur, qu'elle ait merité l'honneur de votre approbation. J'avoue qu'elle est forte: mais pouvois-je parler foiblement en prenant la defense d'un Evêque qui n'a été traité si indignement, que pour être venu à mon secours avec une generosité digne des premiers siecles? Il y a des occasions où il faut faire usage de
2. Tim. I. 7. ce que dit l'Apôtre à Timothée: *Dieu ne nous a pas donné un esprit de timidité, mais un esprit de courage.* Vous craignez, Monseigneur, que mon Instruction ne determine mes ennemis à ne plus garder de mesures. Je suis persuadé qu'il y a long-tems qu'ils y sont determinés. Je les crois coupables devant Dieu de bien des maux qu'ils ne m'ont point faits, parce que ce n'est pas la volonté qui leur a manqué. Combien de projets ont-ils formés contre moi, que Dieu par sa misericorde a fait échouer? A lui seul la gloire en est due. Mais pour mes ennemis, je crois ne rien devoir à leur moderation. Or j'espere que le même Dieu qui m'a delivré tant de fois de leurs mains, le fera encore, & qu'il ne permettra pas que je sois tenté au dessus de mes forces. Demandez-lui pour moi cette grace, Monseigneur: vous ne pouvez le faire pour personne qui en ait plus de reconnoissance, &c.

LETTRE CCLXXVII.

A M. l'Evêque de CASTRES. *Il le prie de signer les Remontrances au Roi.*

Le 8. Juin 1728.

VOus avez du recevoir, Monseigneur, l'extrait d'une Lettre de M. l'Evêque de Troyes que j'ai eu l'honneur de vous envoyer par le precedent ordinaire. J'ai celui de vous apprendre aujourd'hui que M. de Montauban a signé les dernieres Remontrances; qu'il compte que vous voudrez bien faire la même chose; & qu'on est resolu de suivre ce projet nonobstant la chûte de M. le Cardinal de Noailles.

Me voilà donc obligé, Monseigneur, de revenir à la charge. Me le permettez-vous? Mais en ne croyant pas qu'il soit à propos de faire des Remontrances au Roi, vous êtes très éloigné de penser & de vouloir qu'on ne vous en fasse pas à vous-même. Je les ferai les plus courtes qu'il me sera possible. Quand on a affaire à un cœur comme le vôtre, Monseigneur, il suffit de montrer la verité pour être assuré qu'il ne tiendra pas contre.

La

La principale raison qui vous persuade que nous devons abandonner le nouveau projet, est le peu de succès que nous avons lieu d'en attendre. Serons-nous mieux écoutés la seconde fois que la premiere ? De nouvelles Remontrances ne feront qu'irriter. Les XIX. Evêques se contenterent de leur Lettre, & ils ne jugerent pas à propos d'aller en avant après l'Arrêt du Conseil qui la supprima. Nous ne pouvons mieux faire que de les imiter. 1728.

J'avoue, Monseigneur, que nous n'avons pas lieu de nous promettre de cette nouvelle tentative tout le succès qui seroit à desirer; mais il me semble que ce n'est pas une raison pour l'abandonner. Plusieurs Evêques ont refusé de souscrire notre Lettre, parce qu'ils prevoyoient que nous ne serions pas écoutés. Ont-ils bien fait? Sont-ils plus louables que nous? Vous ne le pensez pas, Monseigneur. Si la Cour ne nous a pas rendu justice, le public l'a fait de maniere à ne pas nous donner lieu de nous repentir de notre demarche. Il en sera de même de celle-ci. Pourvû que nous ayons le suffrage de tous les gens de bien & des personnes sensées, nous devons etre contens. Rien ne montre mieux le jugement que porte le public de notre cause, que ce qui vient d'arriver à M. le Cardinal de Noailles. Son union avec nous lui a attiré les éloges de tout Paris. L'Archevêché ne desemplissoit point par la multitude des personnes de tout état qui venoient temoigner à cette Eminence la joie qu'on avoit de le voir à notre tête. Depuis son Acte de desistement l'Archevéché est un desert. Le bon Cardinal n'ose se montrer, & l'on craint que la melancholie où il est, ne le mene au tombeau. Si nos adversaires sont les plus forts, s'ils ont le public pour eux, pourquoi tout Paris ne se rejouit-il pas de ce que le Cardinal vient de faire ? Pourquoi tous les Corps ne vont-ils point le feliciter sur une action où il a suivi les impressions de la Cour ? Assurés du jugement du public, nous n'avons donc rien à craindre. Ceux qui dominent à la Cour, n'auront aucun égard à nos Remontrances : mais ce n'est pas sur leur jugement que le public forme le sien. On sait que nous avons la verité pour nous, que nous defendons la cause du juste & de l'innocent. Nos Remontrances sont moderées. On a été charmé de nous voir réunis la premiere fois pour plaider la cause de M. de Senez : on le sera encore davantage que nous le fassions une seconde fois. J'ose même dire que le public attend de nous cette consolation depuis la chûte de M. le Cardinal de Noailles. Si l'on s'est affligé, ç'a été principalement par la crainte que la demarche de ce Cardinal ne fût suivie. Quelle joie pour toutes les personnes qui sont sensibles aux maux de l'Eglise, si l'on voit par notre réunion que cette chûte n'a été nuisible à aucun de nous? *Qui nocet*, dira-t-on, *noceat adhuc*; Apoc.XXII. 11.
& qui in sordibus est, sordescat adhuc; & qui justus est, justificetur adhuc; & sanctus sanctificetur adhuc.

Je vous supplie, Monseigneur, d'y faire attention. Il me semble que nous sommes obligés depuis le desistement de M. le Cardinal à quelque chose de plus qu'auparavant. Il faut soutenir les foibles, & encourager les forts. Je sai des Dioceses où l'on se preparoit à rendre un glorieux temoignage à la verité, en adherant à notre Lettre commune. Ce triste évenement l'a empêché, parce qu'on ne sait quelles en seront les suites. Nous retablirons tout, si on voit que nous ne reglons pas nos demarches sur celles de M. le Cardinal de Noailles; que quand il fait bien nous le prenons avec nous, mais que quand il fait mal nous le lui laissons faire seul.

Par les mouvemens que l'on s'est donnés pour l'abattre, il paroit qu'on le craignoit plus lui seul que nous tous. Ce n'est pas nous faire beaucoup d'honneur. Avec un peu de fermeté & d'union, nous forcerons nos adversaires à avoir de nous des idées plus avantageuses. Nouveau motif, Monseigneur, qui doit, ce semble, vous porter à entrer dans la bonne œuvre.

1728. Les dispositions de M. de Montauban qui aime à marcher avec vous, (hé! qui est-ce qui ne l'aime pas?) me paroissent encore devoir vous y engager. On fait pour soutenir les autres ce que l'on ne feroit pas quelquefois si on étoit seul. Vous avez cru que votre signature seroit inutile. N'eût-elle d'autre avantage que celui d'affermir & de conserver pour la verité un Prelat qui nous est aussi cher que M. de Montauban, croyez-vous, Monseigneur, qu'il convînt de la refuser?

Vous êtes retenu par l'exemple des XIX. Evêques: mais je vous supplie de remarquer que nous sommes dans des circonstances bien differentes. La Lettre des XIX. Evêques fut supprimée par un Arrêt du Conseil; mais dès ce moment le Ministere prit la resolution de travailler à la paix. M. de Gondrin & M. Vialart qui étoient des XIX. furent chargés de la negocier avec le Nonce. Les Remontrances devenoient donc inutiles de la part des XIX. Quand nous serons assurés que notre Lettre aura produit le même effet que celle des XIX. imitons-les dans leur silence. J'y consens de tout mon cœur. Jusques-là on ne peut trouver mauvais que nous parlions. Nous l'avons fait la premiere fois pour la justification de M. de Senez. Nous le ferons cette seconde pour la nôtre en particulier. Les reponses que quelques-uns de nous ont faites à M. de Maurepas ne peuvent avoir la même force qu'une reponse commune.

Il n'y a point de Lettre particuliere pour M. le Cardinal de Fleury; apparemment parce que M. le Cardinal de Noailles & les Evêques qui ont signé les premiers, ne l'ont pas cru necessaire. Il ne seroit pas surprenant qu'ils eussent été mecontens de la reponse si courte & si seche que M. le Cardinal de Fleury a faite à celle qui accompagnoit notre Lettre commune.

Je finis, Monseigneur, par vous marquer que M. de Rhodez a signé les nouvelles Remontrances. Je suis bien assuré que vous lui ferez grand plaisir d'en faire autant. Je suis, &c.

LETTRE CCLXXVIII.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il se rejouit de l'approbation donnée par ce Prelat à sa derniere Instruction: il lui parle de la chûte & du retour du Cardinal de Noailles, des Religieuses de Castellane, des Ecclesiastiques de Senez refugiés à Montpellier, des Remontrances au Roi.*

Le 10. *Juin* 1728.

VOus êtes si reconnoissant du peu que l'on fait pour vous, Monseigneur, qu'on desireroit avoir tous les jours de nouvelles occasions de vous temoigner combien on vous respecte & on vous honore. En signant la Lettre des XII. je n'ai pas oublié les obligations que j'ai contractées avec vous. Après ce que vous avez fait pour moi, il étoit bien juste que je parlasse pour vous avec un peu plus de force que les autres. C'est ce qui m'a obligé à relever l'iniquité d'Embrun de la maniere que vous avez vu. Il paroit, Monseigneur, que vous n'en êtes pas fâché. Votre suffrage est pour moi le plus grand de tous les éloges. Je n'apprehende plus la censure, dès que je vous ai pour approbateur.

Je crois, Monseigneur, que vous aurez été sensiblement affligé de la chûte de M. le Cardinal de Noailles. Je ne vous en dis rien maintenant, parce que suivant les nouvelles que je reçois, ou il s'est relevé, ou il est prêt à le faire. C'est la Marechalle de Grammont qui l'a surpris. Il dit qu'il ne s'y fiera plus. A la bonne heure. Voilà bien des variations. Dieu lui fasse la grace de persister dans les dispositions où il est aujourd'hui.

Vos cheres filles sont encore éprouvées de nouveau. Je compatis, Monseigneur, autant que je le dois à la peine que vous en ressentez; mais j'espere que les

les prieres que vous faites pour elles ne seront pas vaines, & qu'elles sortiront victorieuses du combat. 1728.

Dans le malheur qu'éprouve votre Diocese, j'estime le mien heureux d'être l'azile de quelques-uns des saints Ecclesiastiques que l'on persecute. Je ferai ce qui dependra de moi pour adoucir leurs peines, & vous mettre en état de pouvoir dire de votre serviteur : *Gaudium magnum habui, & consolationem in caritate tua; quia viscera sanctorum requieverunt per te, frater.* Ad Philem. 7.

Je suppose, Monseigneur, que vous avez reçu une Lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire par M. ***. Je vous y rendois reponse au sujet d'une fille pour laquelle vous demandiez une retraite dans mon Diocese. Comme vous ne m'en avez plus parlé, apparemment que ce que j'ai proposé ne lui convient pas. Je serois neanmoins bien aise de savoir precisement à quoi m'en tenir, parce qu'il y a quelques places qu'on rempliroit, si on étoit assuré qu'elle ne pense plus à venir ici.

M. de Castres se fait un peu tirer l'oreille pour certaine chose dont je ne doute pas que vous n'ayez entendu parler. M. de Montauban & M. de Rhodez ont satisfait.

Je vous laisse, Monseigneur, & je vous supplie en même tems de vous souvenir de moi continuellement devant Dieu. Vous connoissez mes besoins & mes miseres. Priez jusqu'à ce que vous ayez obtenu tout ce que vous savez qui m'est necessaire pour marcher sur vos traces, même de loin. Je suis, &c.

LETTRE CCLXXIX.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il le remercie de ce qu'il a signé les Remontrances, & justifie la force avec laquelle il parle dans son Instruction contre le Concile d'Embrun.*

Le 11. Juin 1728.

J'AI l'honneur de repondre, Monseigneur, à votre Lettre du 2. & je commence par vous remercier de l'accueil que vous avez fait à certaine piece qui vous a été envoyée. J'en ai porté le même jugement que vous.

Pour ce qui est de mon Instruction pastorale contre l'iniquité d'Embrun, j'avoue qu'elle est forte; mais il n'étoit pas juste que je prisse foiblement la defense d'un Evêque qui n'a été la victime du Conciliabule d'Embrun, que pour être venu à mon secours avec une generosité qui a peu d'exemples.

Je ne sai, Monseigneur, si la Lettre que vous avez écrite en Gevaudan produira quelque chose. J'ai appris depuis quelques jours que le neveu a été fait Aumonier du Roi. *Si mei non fuerint dominati, tunc immaculatus ero, & emundabor à delicto maximo.* Ps. XVIII. 14.

Le procedé de M. d'Alet * est inexcusable. Dans un autre tems on pourroit lui tailler de la besoigne. Aujourd'hui on ne feroit pas écouté. *M. Bocaud.

Je joins à cette Lettre les nouvelles du dernier courier sur lesquelles je ne ferai aucune reflexion. Mettons notre confiance dans la justice de notre cause & dans la puissance de celui qui s'en est montré tant de fois le defenseur. Il abaisse, & il éleve; il donne la mort, & il donne la vie; il conduit aux enfers, & il en retire. Je suis, &c.

1728. LETTRE CCLXXX.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il montre que la diversité des vues ne divisera point les Evêques, dès qu'ils seront persuadés de la catholicité des XII. Articles & de la faillibilité de l'Eglise dans les faits.*

Le 23. Juin 1728.

J'AI à repondre, Monseigneur, aux deux dernieres Lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, l'une du 9. & l'autre du 16. de ce mois. Je ne suis pas fort effrayé des inconveniens que vous me faites envisager dans votre Lettre du 9. Quoique quelques-uns de nous ne soient pas également unis dans les mêmes principes, nous le sommes neanmoins sur des chefs si importans que, pourvû que nous nous y tenions attachés, il y en a assez pour ne rien craindre de ce que vous apprehendez. *Quicumque ergo perfecti sumus, hoc sentiamus; & si quid aliter sapitis, & hoc vobis Deus revelabit: verumtamen ad quod pervenimus, ut idem sapiamus, & in eadem permaneamus regula.* (Philipp. III. 15.) Nous sommes tous réunis dans la defense des XII. Articles. Aucun de nous ne croit l'Eglise infaillible dans la decision des faits posterieurs à la revelation. En voilà assez pour continuer d'agir comme nous avons fait. En prenant la defense des XII. Articles, nous prenons de l'aveu des Jesuites la defense de la doctrine condamnée par la Bulle *Unigenitus*. Que quelques-uns de nous croyent la Bulle susceptible d'explications; dès qu'ils feront dependre pour condition de leur acceptation, la publication des XII. Articles, les Jesuites & leurs adherans les mettront sur une même ligne avec ceux qui rejettent la Bulle purement & simplement. Souvenez-vous, Monseigneur, de ce trait rapporté dans le Memoire de M. le Cardinal de Noailles, que les partisans de la Bulle *menaçoient de mettre l'Eglise & l'Etat en combustion*, si le Pape autorisoit les XII. Articles. C'est M. le Cardinal de Polignac qui le mandoit à M. le Cardinal de Noailles, & il devoit en savoir quelque chose.

Ex abundantia cordis os loquitur. (Matth. XII. 34.) Ce seul trait decouvre aux moins clairvoyans tout le mystere de la Bulle *Unigenitus*. Il est visible qu'elle n'a été sollicitée par les Jesuites que pour aneantir la doctrine contenue dans les XII Articles. Dieu vous fait la grace de l'aimer, cette doctrine; & vous la croyez si certaine, que vous vous estimeriez heureux de mourir pour sa defense. Je n'en demande pas davantage, Monseigneur. Continuez à le dire aussi haut que vous l'avez fait; & nous continuerons à être unis sur les points qui affligent davantage nos adversaires. Tant qu'ils auront du credit, n'attendez point de voir autoriser ces Articles. On pourra les prometre, tantôt pour arrêter le zele d'un Evêque, & tantôt pour en engager quelque autre dans un mauvais pas. Mais on se contentera de promettre, & on n'en viendra point à l'execution; parce que ceux qui dominent, & qui ont le ressort de toutes les affaires, ont interêt que cela ne soit pas.

Les Jesuites ont fait ici la même manœuvre que chez vous, Monseigneur. Ils ont debité une pretendue Lettre de M. de Maurepas, encore plus impertinente que celle dont vous me parlez. Ils en ont occupé les esprits pendant huit jours; & maintenant que la Lettre est reconnue pour fausse, ils debitent qu'il y a cinq Evêques qui se sont retractés. C'est ainsi qu'ils entretiennent leurs creatures. Ils soutiennent le mensonge, & ils vivent de mensonge.

L'affaire de votre Refuge ne me surprend point. Un Evêque qui veut faire son devoir, doit s'attendre à de pareilles contradictions. On ne blesse point les passions des hommes sans en ressentir les effets. Tant que les Jesuites n'auront que des defenseurs du caractere de ceux que vous depeignez, il ne faut pas les leur envier. Il y a long-tems qu'ils sont en possession d'être comme le centre & l'é-

l'égoût de toutes les mauvaises humeurs qui sont dans l'Eglise. Je suis bien persuadé, Monseigneur, que vous prendrez fait & cause pour vos Curés. Vous êtes plus que personne en état de le faire avec toute la dignité qui convient à notre caractere. Il me semble que vous avez beau champ. Je suis, &c. 1728.

LETTRE CCLXXXI.

A M. l'Evêque de RHODEZ, *pour le prier d'accepter la place de Superieur majeur de la Congregation du Calvaire.*

Le 25. Juin 1728.

LA mort de M. de Bayeux, Monseigneur, a fait vacquer dans la Congregation du Calvaire un Benefice à la nomination de M. le Cardinal de Noailles & à la mienne. Nous avons jetté les yeux sur vous pour le remplir, & en consequence nous vous avons nommé Superieur majeur de ladite Congregation. On espere, Monseigneur, que vous voudrez bien accepter cette charge. Madame de Coëtquen & toute la Congregation le desirent ardemment. En mon particulier je vous supplie très fort de ne pas nous refuser. Cette charge au reste ne vous causera pas beaucoup d'embarras : mais dans les conjonctures presentes, vous en causeriez beaucoup à la Congregation, si vous ne vouliez pas accepter. Il pourroit arriver des circonstances fâcheuses qui feroient que le Nonce pretendroit y nommer. Daignez nous accorder la grace que nous vous demandons, Monseigneur. Je suis, &c.

LETTRE CCLXXXII.

A M. STAPART *Notaire à Epernay, au sujet du miracle operé sur son épouse par l'intercession de M. Rousse.*

Le 27. Juin 1728.

VOus ne m'avez point appris, Monsieur, la guerison miraculeuse de votre épouse. J'en étois informé avant que d'avoir reçu la Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire : on m'avoit aussi envoyé le certificat du Medecin & du Chirurgien. Je ne laisse pas de vous être très obligé & de votre Lettre & du certificat original qui y est joint. Vous me rendez justice, en croyant que je prends part à un évenement si interessant pour la cause que j'ai le bonheur de defendre. J'en connois tout le prix ; & je ne puis assez remercier Dieu de la consolation qu'il nous donne en cette occasion. J'ai fait usage dans ma derniere Instruction pastorale du premier miracle operé sur le tombeau de M. Rousse. J'ai relevé comme je le devois, l'injustice de l'excommunication prononcée contre ceux qui invoqueroient ce saint Prêtre. Le miracle que Dieu vient d'accorder à la foi de votre épouse, est la justification de tout ce que j'ai dit, & doit couvrir de confusion les Auteurs du Mandement qui defend les pelerinages à Avenay. Qu'est-ce que l'homme pour s'opposer à la volonté de Dieu? On a refusé la Communion à votre épouse dans l'Eglise paroissiale d'Avenai. A peine lui laisse-t-on quelques momens pour prier sur le tombeau du serviteur de Dieu qu'elle invoque. On frappe l'enfant qui lui a donné le moyen de satisfaire sa pieté ; & dans le tems qu'on se prepare à la chasser, Dieu se montre, & lui accorde sous les yeux de ses ennemis la guerison qu'elle demande. Quelle honte pour eux ! Quelle gloire pour nous ! Il en faut conclurre que s'ils ont quelque credit sur la terre, ils n'en ont gueres dans le ciel.

Je suis très édifié, Monsieur, de vous voir tirer de vous-même ces consequences. Vous comprenez que le miracle operé sur votre épouse, n'est pas tant pour

1728. pour elle-même que pour la manifestation de la verité, dans un tems où les passions des hommes s'efforcent de l'obscurcir. Les peuples qui auront connoissance de cette merveille, se laisseront-ils persuader aisement que la cause que nous defendons, ne soit point la cause de Dieu? Que l'on essaye de vous faire dire anathême à M. Rousse; je ne crains pas que vous tombiez dans cet excès d'ingratitude à son égard. Le même Esprit qui a inspiré à votre épouse de prendre ce saint Ecclesiastique pour intercesseur auprés de Dieu, l'attachera plus que jamais à la cause qu'il a defendue avec nous, jusqu'à s'exposer à mourir sans sacremens.

Continuez donc l'un & l'autre à publier les graces que Dieu vient de vous faire. Invitez tous les peuples à l'en remercier avec vous. Faites leur connoître votre bienfaicteur. A ceux qui vous diront: Nous savons que cet homme est un pecheur, repondez-leur comme l'aveugle-né: Si c'est un pecheur, je n'en sai rien: tout ce que je sai, c'est que j'étois paralytique, & je ne le suis plus: je ne voyois que d'un œil, & maintenant je vois des deux yeux.

Je me recommande très particulierement aux prieres de votre épouse & aux vôtres. Je suis, Monsieur, dans la charité de Jesus-Christ entierement à vous & à elle.

LETTRE CCLXXXIII.

A M. le Cardinal de Fleury, *en lui addressant sa Lettre au Roi.*

Le 29. Juin 1728.

Lettre au Roi, tom. 2. pag. 367.

JE prends la liberté, Monseigneur, d'addresser à Votre Eminence une Lettre que je me donne l'honneur d'écrire au Roi. Les motifs qui m'y engagent sont si justes & si équitables, les choses que contient la Lettre si graves & si importantes, que j'ose esperer de Sa Majesté un accueil favorable. Rien ne sera plus glorieux pour vous, Monseigneur, que de travailler à l'y disposer. Trouvez bon que je vous demande cette grace, & celle de me croire avec respect, &c.

LETTRE CCLXXXIV.

A M. l'Evêque de Troyes. *Il lui envoie sa Lettre au Roi.*

Le 2. Juillet 1728.

JE prends la liberté, Monseigneur, de vous envoyer la copie d'une Lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire au Roi tout nouvellemment. J'ai tâché de faire usage du present magnifique que vous m'avez fait il y a quelque tems: je parle des *Elevations* de M. de Meaux. J'ai cru, Monseigneur, que vous aviez droit sur une piece dont vous avez fourni le meilleur. Je vous supplie neanmoins de n'en donner copie à personne pour le present. Je suis, &c.

LETTRE CCLXXXV.

*A M. l'Evêque d'*Auxerre, *en lui envoyant sa Lettre au Roi.*

Le 2. Juillet 1728.

VOus ne me pardonneriez pas, Monseigneur, si je ne vous envoyois la copie d'une Lettre que je viens d'avoir l'honneur d'écrire au Roi. Je vous ai trop d'obligations pour ne pas vous donner cette marque de confiance. Elle ne peut être mieux placée. Si vous êtes content de la Lettre, n'en laissez prendre copie à personne pour le present; je vous en supplie. Si vous ne l'êtes pas, vous m'aimez trop pour m'exposer à la censure du public. Je suis, &c.

1728.

LETTRE CCLXXXVI.

Aux Religieuses de la Visitation de Castellane. Il loue leur conduite, & les exhorte à perseverer dans leur attachement à la verité. Il deplore la châte de leur Mere Assistante.

Le 2. Juillet jour de la Visitation. 1728.

LES jours où je reçois de vos Lettres, font toujours pour moi des jours precieux, mes très cheres Sœurs. Je ne puis vous exprimer la joie que je ressens du courage que Dieu vous donne. Votre foi devient celebre dans tout le monde. Vous êtes dans la bouche de tous ceux qui aiment la verité. Peut-on entendre ce que vous faites pour elle, & ne pas vous donner les justes éloges que vous meritez? Je le fais avec d'autant plus de liberté, que vous avez appris à ne vous glorifier que dans le Seigneur. Dignes filles de la plus humble de toutes les creatures, que les hommes vous louent, vous n'avez garde de vous en élever. Vous n'avez point perdu de vue les paroles du Cantique que Marie prononce en ce saint jour: *Mon ame glorifie le Seigneur & mon esprit est ravi de joie en Dieu mon sauveur, parce qu'il a regardé la bassesse de sa servante.... Il a fait en moi de grandes choses, lui qui est tout-puissant & dont le nom est saint.* Oui, mes très cheres Sœurs, la grace pour laquelle vous souffrez, vous apprend à rapporter continuellement à votre Dieu tout le bien que sa misericorde a mis en vous. Sans la grace vous n'êtes rien, vous ne pouvez rien. Avec elle vous pouvez tout. Continuez donc à vous glorifier dans le Seigneur. C'est le moyen d'attirer sur vous de nouvelles faveurs, & de continuer à édifier l'Eglise, comme vous avez si heureusement commencé.

Luc. I. 46, 47. 49.

J'étois informé de l'exil de vos deux dernieres Sœurs, & de la violence dont l'Intrus a usé pour entrer dans votre Monastere. On ne peut se conduire avec plus de sagesse & avec plus de generosité que vous avez fait en cette occasion. Vous avez rendu à Cesar ce qui appartient à Cesar, & à Dieu ce qui appartient à Dieu. Je vois avec une extrême consolation que les menaces de l'Intrus ne servent qu'à vous affermir davantage. S'il execute le dessein qu'il a de vous disperser, il est vaincu; & vous êtes victorieuses. Vous publierez sa honte dans tous les lieux où vous passerez. Aura-t-il lieu de s'applaudir de rester en possession de quelques batimens dont vous le laisserez le maître, tandis que toute la terre apprendra par votre exil qu'il n'a pu soumettre vos cœurs, ni les detacher du Pasteur qui vous a été donné de Jesus-Christ même pour vous gouverner?

La crainte de la dispersion est peut-être la tentation la plus dangereuse pour toutes les personnes qui vivent en Communauté. Chacun croit son œuvre necessaire. Quels biens ne fait pas notre Institut, notre Reforme, notre Maison? Pourquoi, dit-on, ne pas user d'une condescendance dans des tems si orageux? Point de ces conseils violens, de ces demarches qui vont à tout rompre. Ne vaut-il pas mieux perpetuer le bien que nous faisons en paroissant donner quelque chose au malheur du tems, que de voir notre œuvre dissipée, & de ne laisser après nous que de tristes regrets de notre destruction?

Je me rejouis avec vous, mes très cheres Sœurs, de vous voir tenir un langage bien different de celui-ci. Instruites à l'école de Jesus-Christ même, vous y avez appris à ne vous compter pour rien, & à regarder comme un bonheur inestimable celui d'être sacrifiées pour la verité. C'est la gloire des élus de ne vivre que pour Dieu, & de perir pour la defense de sa cause. Il n'est pas extraordinaire de voir des maisons religieuses renversées par la mauvaise administration des biens temporels, ou par le relachement dans la discipline; mais il est rare d'en trou-

1728. ver qui dans des occasions delicates ayent mieux aimé se laisser detruire que de blesser la verité. Vous êtes heureuses, mes très cheres Sœurs, d'être dans cette disposition. Par là vous jettez le fondement d'un édifice que rien ne pourra ébranler. En quittant la maison que vous habitez, Dieu vous en prepare une dès cette vie dans le cœur de tous ceux qui l'aiment. Vous y habiterez avec lui. Vous y tiendrez une place honorable à cause de lui. Que les hommes essayent d'effacer votre nom de dessus la terre, le leur sera bientôt oublié, mais le vôtre subsistera jusqu'à la consommation des siecles; ou si l'on se souvient de vos ennemis, ce sera comme l'on se souvient de Dacien en lisant les Actes du Martyr S. Vincent. Si Vincent eût succombé aux menaces de Dacien, on ne parleroit aujourd'hui ni de Dacien ni de Vincent. Se mettroit-on en peine de savoir s'il y a un Monastere de la Visitation de Castellane, si vous aviez reconnu l'Intrus sans la moindre resistance? Mais aujourd'hui il n'y a point d'étranger dans Jerusalem qui ignore votre constance, votre courage, votre fidelité? Avant la persecution vous avez édifié le Diocese de Senez: maintenant vous repandez la bonne odeur de Jesus-Christ dans toute l'Eglise. Vous instruisez les siecles mêmes à venir, & vous leur donnez par votre exemple des leçons plus durables que ce que les hommes prennent soin de graver sur le bronze & sur l'airain.

Conservez cette gloire, mes très cheres Sœurs. Demandez à votre divin Epoux qu'aucune tentation ne soit capable de vous l'enlever. Que le malheur que vient d'éprouver votre Mere Assistante, serve à vous rendre encore plus humbles & plus vigilantes. Que sa chûte vous affermisse, loin de vous ébranler. Il ne lui restoit plus qu'un pas à faire pour obtenir la couronne. Elle s'est arrêtée, & elle a regardé derriere soi. Que les jugemens de Dieu sont étonnans! Ne desesperons pas neanmoins de son retour. Prions continuellement, & ne cessons de demander que Dieu lui ouvre les yeux. Si comme S. Pierre elle a eu la foiblesse de renoncer son Maître; que Jesus la regarde, & à l'instant elle pleurera amerement. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

LETTRE CCLXXXVII.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il loue sa Lettre pastorale contre les Jesuites. Il justifie la protestation des Evêques contre les faux raisonnemens de quelques politiques.*

Le 9. Juillet 1728.

VOUS m'avez agreablement surpris, Monseigneur, en m'envoyant votre derniere Lettre pastorale. Vous le prenez avec les Jesuites sur le veritable ton. Ne pouvant esperer de paix avec eux, le parti le plus sage & le plus prudent est de les mettre sur la defensive avec vous. S'ils sont trop obstinés dans le mal pour vous aimer, qu'ils apprennent à vous craindre. Coupables de tous les excès que vous leur reprochez, c'est charité publique de les faire connoître pour ce qu'ils sont. Moins vous les menagerez, moins ils seront en état de vous nuire.

Ceux qui publient que la voie des protestations ne peut avoir de succès, devroient se defier de leur sagesse. Ils nous regardent comme des insensés; mais avec toute leur prudence leur est-il arrivé de réussir dans une seule de leurs negociations? Il y a dix ans qu'ils sont la dupe de ceux qui les mettent en œuvre. Tout le monde le voit; tout le monde le dit. Pourquoi ne se le disent-ils pas à eux-mêmes? Ont-ils lieu de s'applaudir de toutes les demarches qu'ils ont fait faire à M. le Cardinal de Noailles? Si notre opposition est quelque chose de si étrange, pourquoi l'Archevêché est-il demeuré desert après le desistement du bon Cardinal, au lieu qu'auparavant il ne desemplissoit point? L'indignation publique n'est-elle

pas

pas retombée sur ces Messieurs qui se mêlent aujourd'hui de nous critiquer, & qui croient qu'il n'y a de bien fait que ce qui vient de leur part? Il est vrai que la voie que nous avons prise, peut nous attirer quelque orage. Mais pourquoi sommes-nous Evêques? Messieurs les politiques savent aussi bien que nous, que la cause que nous soutenons est la cause de la verité. Dans la situation où sont les choses, il faut necessairement, ou que nous nous fassions des affaires avec les hommes, ou que nous nous en fassions avec Dieu. Si les hommes sont contens, Dieu ne le sera pas. Laissons donc là les hommes, dont les interêts sont contraires à ceux de Dieu; & attachons-nous, aux depens de tout ce qui pourra arriver, à defendre la cause que Dieu nous a confiée; je dis à la defendre, chacun selon la mesure du don qu'il nous a distribué. Craint-on que Dieu ne soit pas assez puissant pour faire son œuvre, si nous n'y mêlons ce qu'une fausse sagesse peut nous inspirer? Je voudrois bien, Monseigneur, que nos censeurs apprissent à ne mettre leur confiance qu'en Dieu. On ne seroit pas obligé de refuter si souvent les faux raisonnemens que l'esprit de timidité leur suggere. Je suis, &c. 1728.

LETTRE CCLXXXVIII.

*A M. ***. Il blâme fortement son système bizarre sur la paix de Clement IX.*

Le 12. *Juillet* 1728.

J'Ai reçu, Monsieur, la Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, & à laquelle vous avez oublié de mettre la datte. Je vous remercie du zele que vous temoignez avoir pour mes interêts. Je ne puis neanmoins entrer dans vos vues; & je crois en avoir de très bonnes raisons. Si vous faites imprimer votre système contre la paix de Clement IX. vous ferez plaisir aux Constitutionnaires, qui tâchent de soutenir comme vous, que la signature pure & simple du Formulaire en a été le fondement. Je leur en ferois bien davantage, si je suivois le conseil que vous me donnez d'appeller *des Bulles données sur le fait de Jansenius & sur le Formulaire.* Ce n'est ni votre intention ni la mienne, de fournir des armes contre nous aux partisans de l'erreur. Et ainsi, Monsieur, trouvez bon que je m'en tienne à ce que j'ai fait jusqu'à present. Je n'ai point lieu de m'en repentir. Si, comme vous le pensez, ni Messieurs de Port Royal ni ceux qui leur ont succedé n'ont point eu l'esprit de conseil, je dois me defier encore davantage de ceux qui me sont inconnus, & qui neanmoins veulent me persuader de faire une demarche que je crois très prejudiciable à la verité. Je suis, &c.

LETTRE CCLXXXIX.

A un Benedictin. Il le felicite de souffrir pour la verité, après avoir eu le malheur de l'abandonner.

Le 19. *Juillet* 1728.

J'Ai reçu, mon cher Condiacre, la Lettre que vous vous êtes donné la peine de m'écrire, & la copie de celle que vous avez addressée à la derniere Diette. Je ne puis qu'être très édifié de vous voir reparer d'une maniere si solemnelle, la faute que vous aviez commise en acceptant la Bulle *Unigenitus.* Vous devez vous estimer heureux de souffrir pour une cause si juste. Il n'a tenu qu'à vous d'avoir les bonnes graces de vos Superieurs; mais vous avez mieux aimé être humilié avec ceux de vos freres qui ont rendu temoignage à la verité, que de partager les faveurs de ceux qui l'ont abandonnée. Conservez cette gloire. Oubliez ce que vous avez quitté. Faites honneur à la cause que vous defendez, en

1728. en souffrant avec patience, avec douceur, & même avec joie, les mauvais traitemens auxquels vous êtes exposé. Que la verité & la charité reglent toutes vos demarches, afin que la verité vous delivre, & que Dieu qui est la charité même, vous dedommage dans l'éternité des peines que vous aurez endurées pour lui dans le tems. Priez pour moi, mon très cher Condiacre. Je suis à vous très tendrement.

LETTRE CCXC.

A M. l'Evêque de Rhodez. *Il le remercie d'avoir accepté la superiorité du Calvaire: il lui parle d'une nouvelle negociation avec le Cardinal de Noailles, & de l'*Avis et Jugement *de l'Assemblée du Louvre contre la Consultation des Avocats.*

Le 23. Juillet 1728.

JE commence, Monseigneur, par vous temoigner ma très vive reconnoissance de ce que vous avez bien voulu accepter la superiorité du Calvaire. Je m'estime fort heureux d'avoir contribué à procurer à cette Congregation un aussi excellent chef. Vous reparerez les fautes que j'ai faites, & vous soutiendrez le bien que Dieu y a mis par sa grace.

Vous aurez su, Monseigneur, que M. le Cardinal de Fleury a été depuis peu rendre visite à M. le Cardinal de Noailles, avec lequel il est resté trois quarts d'heure. On assure que le but de cette visite étoit d'engager le bon Cardinal à publier son Mandement d'acceptation pure & simple, avec revocation de son Instruction pastorale de 1719. On ajoute que l'on croit que M. le Cardinal de Fleury lui proposa aussi de se joindre aux trente-deux Evêques du Louvre, & qu'il le pria de faire cesser les informations commencées pour la notification des miracles que Dieu continue d'operer sur le tombeau de M. de Pâris. Le Pere la Borde est à son Prieuré, & M. Dorsanne avec lui. Quelques-uns disent qu'ils ont eu des ordres secrets de se retirer de l'Archevêché. D'autres pretendent avec plus de vraisemblance que, ne pouvant empêcher les demarches si honteuses que l'on fait faire à Son Eminence, ils ont pris le parti de se retirer, pour faire connoître qu'ils n'y ont aucune part. On promet, dit-on, les XII. Articles, mais reformés. Cela s'accorde avec des Lettres de Rome que j'ai vues, & qui marquent que jamais la Cour de Rome n'autorisera les XII. Articles, à moins de quelque grand tumulte, & si le Roi ne presse vivement pour les avoir; auquel cas, ils seront changés, & les termes modifiés d'une maniere favorable au Molinisme. Je n'en doute point. Mais à quoi pense-t-on? Pretend-on donner la paix à l'Eglise par cet endroit? Nous avons reconnu dans notre Lettre au Roi, que la doctrine des XII. Articles est celle de l'Ecriture & de la Tradition. Souffrirons-nous qu'on les change, qu'on les altere, qu'on les modifie? Plus nos adversaires montreront d'éloignement pour certains termes, moins nous devons permettre qu'on y donne aucune atteinte.

Les Peres de Nicée s'arrêterent au terme de *Consubstantiel*, parce qu'ils virent que les Ariens, qui s'étoient fait des signes pour passer tous les autres, montrerent beaucoup d'opposition quand on prononça celui-ci. Voilà notre modele. C'est nous donner gain de cause, que de toucher aux XII. Articles, parce qu'on justifie par là toutes les plaintes que nous avons faites qu'on cherche à abolir les dogmes les plus constans, & les verités les plus importantes de la Religion. Si les Ariens avoient eu des sentimens orthodoxes sur la divinité du Fils, ils auroient souscrit au terme de *Consubstantiel*, comme ils souscrivirent à ces autres expressions, *Dieu de Dieu*, *lumiere de lumiere*, *vrai Dieu de vrai Dieu*. J'en dis de même des Constitutionnaires. S'ils ont des sentimens orthodoxes sur les XII. Articles,

cles, qu'ils les reçoivent avec la même simplicité que nous. Loin de les recevoir, ils s'opposent à leur publication; ils les rejettent; ils les condamnent comme un *Ouvrage de tenebres*; & enfin ne pouvant empêcher absolument qu'on ne les donne, ils ont assez de credit pour les faire changer, & substituer aux termes incompatibles avec leurs erreurs, d'autres expressions sous lesquelles il leur sera plus facile de se cacher. Quel est l'Evêque qui ait un peu d'amour pour la verité, qui puisse donner les mains à une pareille prevarication? Je ne puis croire que M. le Cardinal de Noailles le voulût faire, s'il étoit dans un autre état que celui où nous le savons. *Ne projicias me in tempore senectutis: cùm defecerit virtus mea*, &c. Ps. LXX. 9.

1728.

On commence à distribuer l'*Avis & jugement* des Prelats du Louvre, qui sera suivi d'un Arrêt du Conseil. On me mande qu'on ne publiera que les noms des Evêques qui ont assisté à l'Assemblée, parce qu'on a trouvé plus d'opposition qu'on ne pensoit dans les provinces. On avoit compté sur un grand nombre de signatures. Ce projet n'ayant pas réussi, on se rabbat à dire que les Prelats bien intentionnés adopteront par des Mandemens particuliers l'*Avis* du Louvre. Si cette nouvelle est veritable, elle me paroit bien importante. Nous devons compter pour opposé à l'iniquité d'Embrun, tout ce qui ne se declarera pas formellement pour elle. Quelqu'un me mande que l'Ecrit de l'Assemblée du Louvre est très moderé, & qu'il n'aboutit à rien. Il faut le voir. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Roi n'ayant pas consulté sur la forme du Concile d'Embrun, il s'ensuit que le jugement rendu contre M. de Senez est de l'aveu de nos adversaires si irregulier quant à la forme, qu'ils n'ont osé le soutenir par cet endroit. Je suis, &c.

LETTRE CCXCI.

Aux Religieuses du Calvaire du Marais. Il se rejouit de leur amour pour la verité, & leur promet de les secourir au besoin.

Le 30. Juillet. 1728.

J'AI reçu, Mes Reverendes Meres, la Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire. Je l'ai lue avec attention. J'en ai pesé tous les mots. Il ne m'a pas été difficile d'en decouvrir le sens; mais il me seroit impossible de vous marquer la joie que j'en ai ressentie. Vos regrets pour la mort de M. de Bayeux, vos applaudissemens au choix que nous avons fait de son successeur, vos prieres & vos vœux continuels pour moi: tout annonce dans votre Lettre les dispositions où vous êtes par rapport à la verité. C'est ce qui me remplit de consolation, & ce qui resserre plus que jamais les liens que j'ai contractés avec vous. Que rien ne soit capable de les rompre, Mes Reverendes Meres. Les jours peuvent devenir pour vous plus mauvais qu'ils ne sont. Preparez-vous à la tentation. Si le Seigneur permet que vous soyez éprouvées, faites que je n'aye lieu de rougir d'aucune de vous en particulier. Alors si vous avez besoin de mon secours, vous pourrez vous addresser à moi en toute confiance. La paix dont votre maison a joui jusqu'à present, m'a fait porter ailleurs mes soins & mon attention. Mais dès qu'il s'agira des interêts de la verité, je quitterai tout pour vous aider à lui rendre temoignage, & à lui être fideles jusqu'à la fin. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE CCXCII.

Aux Religieuses du Calvaire du Luxembourg, sur le même sujet.

Le 30. Juillet 1728.

LA bouche parle de l'abondance du cœur. J'ai trouvé le vôtre tout entier dans votre Lettre, Mes Reverendes Meres. Je sai quelle est votre foi, votre cou-

1728. courage & votre amour pour la verité. Tous les jours vous en donnez de nouvelles preuves. C'en est une bien pretieuse pour moi que ce que vous me marquez de vos dispositions sur la mort de M. de Bayeux, sur le choix que nous avons fait de M. de Rhodez pour lui succeder, & sur la part qu'il a plu à Dieu de me faire prendre aux affaires de l'Eglise. Ne doutez point que je n'en prenne une très sincere aux vôtres, dès qu'elles entreront dans celles de l'Eglise même. Je veux vous être uni, à proportion de ce que vous l'êtes à la verité. Vos interêts sont les miens, dès qu'ils le sont de Jesus-Christ & de son Eglise. Je me ferai un devoir de vous en donner des marques dans toutes les occasions. Et s'il arrivoit, ce que je prie Dieu de detourner, que la tentation vînt jusqu'à vous, vous me trouverez toujours disposé à entrer dans vos besoins: je ne dis pas seulement les besoins generaux, mais encore les besoins de chacune en particulier. Je ne puis mieux vous faire connoître la tendresse & la charité que je ressens pour vous. Elle est telle que j'espere que rien ne sera capable de l'alterer. Je suis, &c.

LETTRE CCXCIII.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il l'exhorte à mepriser les menaces des Jesuites, & à se defier des conseils de ses amis politiques qui le portent à menager ces Peres.*

Le 30. Juillet 1728.

LES Jesuites se preparent donc à *decocher contre vous tout ce que la satyre la plus envenimée peut suggerer*. Je ne suis gueres effrayé de leurs menaces. Votre
Ps. LXIII. 8. reputation est mieux établie que la leur: *Sagittæ parvulorum factæ sunt plagæ eorum, & infirmatæ sunt contra eos linguæ eorum.* Je viens d'écrire au Roi une Lettre qui ne leur fera pas plus de plaisir que votre Lettre pastorale. S'ils vous attaquent, Monseigneur, il y a bien de l'apparence qu'ils ne me laisseront pas en repos. Je les attends de pied ferme, & les meprise souverainement. Nous allons entrer dans leur troisieme siecle: il faut verifier la prophetie de Sainte Hildegarde, en faisant nos efforts pour les rendre *viles ut canes*.

Quelles gens que les amis de Paris dont vous me parlez! Ils trouvent *deplacé* tout ce qui n'entre pas dans leurs vues, tout ce qui derange leur politique. Mais la raison sur laquelle ils s'appuyent, me paroit bien indigne de Ministres de Jesus-Christ. Ils ne veulent pas que vous *attiriez* sur vous, ou que vous *attaquiez un corps aussi formidable* que sont les Jesuites. Voilà precisement le langage des
Num. XIII. 33. Espions à leur retour de la terre de Chanaan: *Detraxerunt terræ quam inspexerant apud filios Israel, dicentes: Terra quam lustravimus, devorat habitatores suos. Populus quem aspeximus, proceræ staturæ est. Ibi vidimus monstra quædam filiorum Enac de genere giganteo; quibus comparati, quasi locustæ videbamur.*

Si ces Messieurs ont medité sur les maux de l'Eglise, combien doivent-ils être touchés de ceux que les Jesuites lui font par leur mauvaise doctrine! Plus leur corps est *formidable*, plus l'Eglise est en danger. Je serois moins inquiet, si les erreurs contre lesquelles vous vous élevez, Monseigneur, n'étoient soutenues que par une poignée de gens sans aveu. Mais dès qu'elles ont pour protecteurs toute la Societé, il n'y a point d'Evêque qui en se taisant, ne doive craindre le repro-
Isa. LVI. 10. che d'avoir sacrifié les interêts de la verité à son repos: *Canes muti non valentes latrare.*

Où est donc la foi aux promesses de Jesus-Christ? Quelque foibles que nous paroissions aux yeux des hommes, ne sommes-nous pas assurés de la victoire?
Num. XIV. 9. Peut-on craindre les Jesuites, quand on croit en Dieu? *Ne timeatis populum terræ hujus, quia sicut panem ita eos possumus devorare. Recessit ab eis omne præsidium. Dominus nobiscum est, nolite metuere.*

A

A la vue des menaces que vous fait la Societé; je me rappelle celles de l'ennemi le plus redoutable qu'ait eu le peuple d'Israel: *Ibat autem Philisthæus incedens & appropinquans adversùm David... Numquid ego canis sum, quòd tu venis ad me cum baculo? Et maledixit Philisthæus David in diis suis. Dixitque ad David: Veni ad me, & dabo carnes tuas volatilibus cæli & bestiis terræ.* 1728. 1. Reg. XVII. 41. &c.

Ce sont là, Monseigneur, les discours de ceux que vous venez d'attaquer avec la houlette que Dieu vous a mise en main. La reponse ne sera pas difficile à trouver. *Dixit autem David ad Philisthæum: Tu venis ad me cum gladio & hasta & clypeo: ego autem venio ad te in nomine Domini exercituum, Dei agminum Israel quibus exprobrasti hodie; & dabit te Dominus in manu mea, & percutiam te, & auferam caput tuum à te; & dabo cadavera castrorum Philisthiim hodie volatilibus cæli, & bestiis terræ: ut sciat omnis terra quia est Deus in Israel; & noverit universa Ecclesia hæc, quia non in gladio nec in hasta salvat Dominus. Ipsius enim est bellum, & tradet vos in manus nostras.*

Oui, Monseigneur, nous renverserons ce geant superbe qui s'appuie sur la force de son bras. Quelque formidable qu'il soit, en mettant toute notre confiance dans le Saint d'Israel, nous lui porterons des coups dont il ne pourra se relever. Ce sera de ses propres armes que nous le percerons. *Cucurrit & stetit super Philisthæum,* (*David*) *& tulit gladium ejus, & eduxit eum de vagina sua; & interfecit eum, præciditque caput ejus.* Ne nous lassons point de crier contre les erreurs des Jesuites. Devoilons-les. Faisons en connoître la turpitude, & il faut necessairement qu'ils deviennent la fable du genre humain. Ils ne se conservent l'estime des peuples qui les écoutent, que parce qu'ils n'en sont pas connus. Mais pour les mieux faire connoître il faut les nommer. Il est juste d'épargner les personnes, quand elles renoncent aux erreurs; mais lorsqu'elles ne le font point, ce n'est pas assez de condamner les erreurs, il faut nommer les personnes; & c'est à quoi on n'a pas été assez attentif par le passé.

Jansenius étant mort dans le sein de l'Eglise, & ayant soumis son Livre au jugement du S. Siege, il n'y avoit aucune necessité de le nommer dans la Bulle qui condamne les cinq propositions, d'autant plus que personne ne soutenoit les erreurs qui y sont condamnées. Alexandre VII. a voulu definir ce fait; & de là une infinité de troubles dans l'Eglise. Le zele de ce Pape auroit été mieux placé, s'il en eût fait usage contre les auteurs des propositions de morale qu'il a condamnées. Pourquoi épargner le nom de ces miserables auteurs? Les Jesuites avoient-ils abandonné leur doctrine? L'ont-ils abandonnée depuis? Se sont-ils soumis sincerement au Decret d'Alexandre VII? Ne trouvent-ils pas tous les jours mille évasions pour s'en debarrasser? Ces Peres ne meritoient donc pas d'être épargnés. Cependant Innocent XI. est tombé dans le cas d'Alexandre VII. L'Assemblée du Clergé de 1700. a fait la même chose. On auroit rendu à l'Eglise un grand service si on avoit fait, pour decrier les auteurs de la morale corrompue, ce que l'on a fait pour decrier le Livre de Jansenius. Toutes les chaires devoient retentir des noms de ces indignes auteurs; & le peuple se feroit accoutumé à avoir pour les Jesuites l'horreur qu'il a pour la doctrine dont il ne peut croire qu'ils fassent profession. Mais pour autoriser les Curés & les Predicateurs à nommer les Jesuites en chaire, il eût fallu que les Papes, ou du moins que les Evêques de France eussent commencé à les nommer dans leurs Censures.

C'est encore une faute qui ne me paroit pas legere, de n'avoir pas, en condamnant les propositions de la morale corrompue, condamné les Livres d'où elles sont extraites. On dispute depuis soixante-dix ans pour trouver les cinq propositions dans le Livre de Jansenius; & il ne faudroit pas employer soixante-dix

dix

1728. dix heures pour en trouver des milliers qui renversent toute la morale dans les Casuistes. Cependant on s'est fait un devoir à Rome de ne point toucher aux Livres des Casuistes, en condamnant les abominations qu'ils renferment ; & en même tems on s'en est fait un autre, de decider que les cinq propositions sont dans le Livre de Jansenius. Le fait des Casuistes est un fait palpable, dont on ne peut trop instruire les fideles, parce que l'ignorance de ce fait les porte à avoir de l'estime pour des hommes qui font des maux infinis à l'Eglise. Le fait de Jansenius est un fait douteux, sur lequel l'ignorance ne peut prejudicier aux fideles; parce que, quand les defenseurs de Jansenius se tromperoient sur la question de fait, pourvû qu'ils soient sincerement soumis sur la question de droit, c'en est assez. Le Livre de Jansenius ne peut plus faire de mal, dès qu'on ne prend que dans un sens orthodoxe les expressions ambigues qui peuvent s'y trouver. Pourquoi donc troubler l'Eglise par la crainte de maux imaginaires, en exigeant la croyance d'un fait inutile; & ne pas craindre des maux très réels, qui naissent des égards qu'on a eus pour les Jesuites, en se contentant de condamner les propositions de leurs auteurs sans toucher aux Livres d'où elles sont extraites?

Ces maux sont encore plus grands dans les autres Eglises que dans la nôtre. Les Jesuites étant presque les seuls qui y dominent, il étoit infiniment important de condamner, non seulement les propositions, mais encore les Livres de leurs Casuistes. Les Ecclesiastiques d'Espagne & de Portugal ont-ils moins d'estime pour les mauvais Casuistes depuis les Decrets d'Alexandre VII. & d'Innocent XI qu'ils n'en avoient auparavant ? Les lisent-ils avec plus de precaution ? Les Jesuites sont leurs maîtres dans la plûpart des Universités. Et peut-on se persuader qu'ils leur inspirent de la defiance pour leurs propres auteurs dans des royaumes où ils n'éprouvent aucune contradiction, tandis qu'ils ne le font pas même en France où il y a plus de lumiere & moins de prevention pour les mauvais Casuistes que dans les lieux dont nous parlons?

Que l'on compare les propositions execrables qu'ont avancé les Casuistes, avec les cent-une propositions du Pere Quesnel: qui pourra soutenir ce parallele? Cependant on excommunie *ipso facto* tout fidele qui aura entre les mains le Livre des *Reflexions morales*; & comme si l'on craignoit de donner de l'éloignement pour la lecture des Casuistes en condamnant leur doctrine infernale, on évite avec grand soin de condamner expressement les Livres qui la renferment, & de faire connoître ceux qui en sont les auteurs.

Je vois bien que ce qui a porté Rome à user de ce menagement, a été la crainte de choquer les Jesuites, & de nuire à leur reputation. Mais falloit-il menager leur reputation aux depens du salut d'une infinité d'ames qui, n'étant point prevenues contre les mauvais Casuistes, se laissent conduire par des guides, qui n'ont d'autre science que celle qu'ils ont puisée & qu'ils puisent tous les jours dans ces mechans Livres?

Dira-t-on que Rome devoit avoir pour une Societé qui a rendu à l'Eglise de très grands services, des égards qu'elle n'auroit point eus pour tout autre?

Sans entrer dans l'examen des services que les Jesuites pretendent avoir rendus à l'Eglise, ils sont bien éloignés d'approcher de ceux que lui a rendus effectivement l'Apôtre S. Pierre. Neanmoins cela n'empêcha point S. Paul de resister en face à S. Pierre, & de le reprendre publiquement. Quand les Papes auroient traité les Jesuites de cette maniere, ils ne pouvoient se plaindre. Ils ne doivent pas être plus delicats que le premier des Apôtres.

Mais ç'auroit été donner aux Jansenistes un grand avantage, que de condamner nommement les Jesuites. Ceux-ci sont les defenseurs des droits du S. Siege: les autres ne parlent que des libertés de l'Eglise Gallicane. Le S. Siege traitera-

tera-t-il avec la même rigueur ses enfans les plus cheris? Et ne fera-t-il donc aucun discernement entre ceux qui sont devoués à toutes ses maximes, & ceux qui alleguent continuellement les Conciles de Constance & de Basle pour s'en mettre à couvert? 1728.

Je suis persuadé, Monseigneur, que cette raison a attiré sur les pretendus Jansenistes bien des coups qu'ils auroient évités, avec un peu plus de soumission pour les pretentions ultramontaines. C'est aussi ce qui en a sauvé aux Jesuites, dont l'Eglise auroit tiré un grand bien. Des motifs de cette nature seront-ils une excuse legitime au jugement du souverain Pasteur? C'est une question, Monseigneur, que je vous laisse à decider; & sur laquelle, sans vous revêtir du privilege de l'infaillibilité, je n'apprehende pas que vous vous trompiez. Je suis, &c.

LETTRE CCXCIV.

A M. l'Evêque d'Auxerre. *Il le remercie de l'approbation que ce Prelat donne à sa Lettre au Roi, il lui parle d'une Lettre de M. d'Embrun, & des Actes de son Concile.*

Le 7. *Août* 1728.

JE suis ravi, Monseigneur, que la Lettre que j'ai eu l'honneur de vous envoyer ait merité votre suffrage. Je suis très glorieux d'une pareille approbation. Elle me dedommagera avec abondance du jugement bien opposé que certaines gens en porteront. J'ai fait mon compliment à M. de Rhodez sur sa petite Lettre contre les Jesuites. En peu de mots il dit bien des choses. Elles sont humiliantes pour les Reverends Peres. Mais elles sont vraies, & il étoit necessaire de les dire.

J'ai reçu une Lettre de l'Archevêque d'Embrun, qui est mot pour mot la même que celle qu'il vous a écrite. Mon parti étoit pris de n'y pas repondre. Je suis bien-aise, Monseigneur, de m'être trouvé encore en cela de votre avis.

On vient d'imprimer à Grenoble la Lettre que les Prelats d'Embrun ont écrite au Roi pour se plaindre de la nôtre. C'est une piece digne de ceux qui l'ont souscrite. On nous renvoie aux Actes du Concile d'Embrun, dont on assure que la seule lecture auroit detruit les faussetés & les calomnies que l'on suppose que nous avons employées contre le Concile d'Embrun. J'ai actuellement ces Actes entre les mains. S'ils eussent été publiés avant notre Lettre commune, ils nous auroient été d'un grand usage pour convaincre les Prelats d'Embrun de fausseté, de mensonge, & de supposition. Je suis en état de justifier toutes ces choses, & d'en faire la demonstration. Je m'attends bien que M. de Senez ne demeurera pas en repos. Quelque soin qu'ils ayent pris de rajuster leur procedure, ils sont tombés dans de si grandes bevues, qu'il est visible que Dieu les a aveuglés. Je suis, &c.

LETTRE CCXCV.

A M. l'Abbé de Seraucourt *Grand-Archidiacre de Reims. Il le prie de consommer deux affaires auxquelles il travailloit.*

Le 13. *Août* 1728.

JE commence, Monsieur, par vous temoigner la joie que je ressens du retablissement de votre santé. J'ai su par M. Hillet l'état dangereux où vous avez été. J'y ai pris, je vous assure, toute la part que je devois, & que vous meritez. Dieu soit loué de la consolation qu'il nous donne aujourd'hui: *Mortificat, & vivificat: deducit ad inferos, & reducit.* 1. Reg. II. 6

1728. Je n'ai point encore reçu le paquet que vous m'indiquez dans la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je suis ravi que vous suiviez cette affaire. Elle est bien importante, & je vous en ai en mon particulier une sensible obligation. Le sieur Stapart m'a écrit deux fois. Dans la seconde Lettre il m'assure que la guerison de sa femme est si parfaite, que jamais elle ne s'est si bien portée.

A l'égard de l'affaire qui concerne le Concile d'Embrun, ne pourriez-vous pas écrire à M. de Senez ? Il est tout naturel que vous vous addressiez à lui pour la notification en question. Si vous y trouvez quelque difficulté, ayez la bonté d'en écrire aux amis de Paris, & de vous concerter avec eux. Le plutôt sera le mieux. Continuez, Monsieur, à vous mieux porter. Faites-moi la grace de me donner de vos nouvelles de tems en tems. Vous savez à quel point je vous honore.

LETTRE CCXCVI.

A M. l'Evêque de CASTRES. *Il lui parle de l'état & des dispositions de M. de Senez, de celles du Cardinal de Noailles, & de certains bruits au sujet des XII. Articles.*

Le 25. Août 1728.

J'Ai l'honneur de vous envoyer, Monseigneur, une Lettre que M. de Senez m'a addressée pour vous. Il se porte mieux qu'il n'a jamais fait. Il semble que Dieu veuille le recompenser dès cette vie de ce qu'il souffre pour lui. Un cœur aussi sensible que le sien doit être penetré de la plus vive douleur du ravage que l'Intrus fait dans son Diocese. Cependant il ne paroit pas jusqu'à present que sa santé en ait été alterée. Une personne qui revient de la Chaise-Dieu, m'a dit que l'Abbé de Saleon s'étoit fait augmenter de mille livres le revenu qu'il prenoit de l'Evêché, & qu'il faisoit payer à M. de Senez les frais de toutes les procedures qu'il ne cessoit de faire contre les Curés & autres Ecclesiastiques du Diocese qui refusoient de le reconnoître. C'est le moyen de reduire bientôt à l'aumône le saint Evêque, qui dit qu'après le traitement qu'il a reçu à Embrun, il ne lui convient pas de se plaindre des injustices qu'on lui fait pour le temporel.

Mes dernieres nouvelles portent que l'Archevêque d'Embrun a envoyé à M. le Cardinal de Noailles les Actes de son Concile avec une Lettre très flatteuse, mais que le Cardinal a dit assez publiquement qu'il ne feroit point reponse à M. d'Embrun, qu'il n'abandonneroit jamais la cause de M. de Senez, & qu'il ne se departiroit pas de la Lettre des XII. Ce qui est certain, c'est que nonobstant son accommodement il a pressé pour envoyer au Roi les dernieres Remontrances.

On pretend qu'il y a un peu de refroidissement entre M. le Cardinal de Fleury & le Cardinal de Bissy à l'occasion des XII. Articles, que M. le Cardinal de Fleury demande au nom du Roi, & que M. de Bissy traverse tant qu'il peut. Ce dernier a menacé de les condamner à la tête de quarante Evêques, si le Pape les autorise. Je suis, &c.

LETTRE CCXCVII.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il lui parle d'une Lettre de M. d'Embrun, & des Actes de son Concile dont il releve les faussetés grossieres.*

Le 27. Août 1728.

JE vous suis très obligé, Monseigneur, du paquet que vous avez eu la bonté de m'envoyer. J'en ferai usage, & il ne peut produire qu'un bon effet.

Je vois par les nouvelles que vous me mandez, que vous savez à peu près tout

tout ce que je sai. Des Lettres de Rome marquent qu'on ne croit pas que les XII. Articles viennent tels que nous les avons vus ; mais qu'on y doit faire des changemens pour ne pas faire de la peine aux Evêques qui les ont condamnés. Les Molinistes de Paris debitent que les Articles ne viendront point, & que l'accommodement est rompu. Encore un peu de tems, & nous saurons à quoi nous en tenir. 1728.

J'ai reçu une Lettre de M. l'Archevêque d'Embrun conçue dans les mêmes termes que la vôtre. Mais j'ai jugé à propos de n'y point faire de reponse. M. d'Auxerre m'a écrit qu'il avoit pris aussi ce parti. Cela n'empêche pas que je n'aye reçu par une autre voie les Actes du pretendu Concile. Le papier & les caracteres en sont très beaux. C'est toute la louange qu'il meritent. Vous y verrez, Monseigneur, dequoi vous convaincre de plus en plus, que nos plaintes ne sont pas sans fondement. Quelque soin qu'on ait pris de rajuster la procedure contre M. de Senez, on y est tombé dans de grandes bevues.

Par exemple, il est dit que M. de Glandeves dans la XXIII. Congregation generale qui se tint le 15. Septembre, fit le rapport, tant de la procedure que de ce que M. de Senez avoit donné pour sa defense jusqu'à ce jour. Ce rapport est visiblement supposé. En voici la preuve.

La XXIII. Congregation generale commença à trois heures après midi, ce qui ne doit pas se prendre d'une maniere si rigoureuse qu'on ne doive supposer qu'on emploie quelque peu de tems à s'assembler, à faire la priere, & à prendre chacun son rang. Le Concile assemblé, on entendit le Promoteur qui requit que l'on fît trois monitions à M. de Senez, & cela demanda encore quelque tems. Ensuite M. de Glandeves, dit-on, prit la parole pour faire son rapport, tant de la procedure que de ce que M. de Senez avoit donné pour sa defense jusqu'à ce jour. Après quoi le Concile rendit un Decret pour faire faire les monitions à M. de Senez. Il fallut quelque tems pour prendre l'avis des Evêques avant que de former le Decret. Il en fallut pour dresser le Decret, & l'écrire en latin & en françois sur la feuille qui tenoit lieu de Registre. M. d'Embrun a observé de signer tous les Decrets en latin & en françois : ce qui suppose qu'ils sont originaux dans les deux langues. Cependant tout cela fait, il n'étoit que quatre heures après midi, quand les Deputés se transporterent chez M. de Senez pour y faire la premiere monition. C'est ce que portent les Actes. *A l'instant, à quatre heures de relevée dudit jour, &c.* Jugez, Monseigneur, s'il est possible de placer dans l'espace de quelque quart d'heure au plus un rapport qui demandoit une si grande discussion ; & s'il n'est pas visible que cet endroit a été fourré pour racommoder la procedure, afin qu'il ne parût pas que les Evêques étrangers fissent faire des monitions à M. de Senez, sans savoir auparavant de quoi il étoit question.

Cela est si vrai que, dans la XXIV. Congregation generale tenue le lendemain, on employa le même espace de tems, je veux dire depuis trois heures jusqu'à quatre, à entendre le Promoteur au sujet de la troisieme monition, à deliberer sur son requisitoire, à former & à écrire le Decret qui ordonne qu'elle sera faite conformement au requisitoire du Promoteur. Si de l'aveu du Concile il a fallu une heure dans la XXIV. Congregation pour faire ce que je viens de marquer, il n'en a pas fallu moins le jour precedent pour faire la même chose. Et ainsi le rapport de M. de Glandeves du jour precedent est absolument supposé.

En effet, qu'on jette les yeux sur le precis de ce rapport imprimé à la page 229. On verra qu'il est impossible que M. de Glandeves ait dit tout ce qu'on lui fait dire, quand on lui laisseroit l'heure toute entiere depuis trois jusqu'à quatre. „ *On le fait entrer dans le detail de toute la procedure.* On lui fait rendre compte

1728. „ de *tous* les Actes qui ont été produits par M. de Senez, de la denonciation „ du Promoteur & de ses *differens* requisitoires; des jugemens rendus par le „ Concile sur *chacun* de ces Actes en particulier, & des significations qui ont „ été faites de ces jugemens à M. de Senez, & generalement de *tout* ce qui „ est contenu dans les Actes du Concile sur cette affaire." On ajoute qu'il a fait sur *chacune* de ces pieces *differentes reflexions*, & qu'il a relevé les fausses allegations qui sont inserées dans les Actes de M. de Senez, touchant ce qui s'est passé dans le Concile. Ce n'est pas tout. De la procedure M. de Glandeves entre dans le fond, & partage son discours en quatre points. La matiere qu'il embrasse, & sur laquelle on le fait parler, est si vaste & si étendue que, quand le Prelat n'auroit pas dit un mot de la procedure, il y avoit de quoi occuper plusieurs seances. Cependant tout cela a du être terminé, je ne dis pas en moins d'une heure, mais peut-être en moins d'un quart d'heure. Jugez, Monseigneur, quelle foi on doit ajouter à des Actes qui se dementent, & qui reclament contre eux-mêmes d'une maniere si palpable.

Autre faux énoncé. Dans la XXVI. Congregation generale le Promoteur entre, & met sur le bureau ses conclusions definitives. Elles sont longues, & demandent beaucoup de discussion. Le Promoteur retiré, M. de Grasse fait de nouveau le rapport de l'Instruction pastorale de M. de Senez: ce qui demande encore un tems considerable. Ensuite de ce rapport on fait la lecture de l'Instruction pastorale. Elle est de soixante pages *in* 4. Après quoi MM. de Glandeves & de Viviers font le rapport de tout le procès, M. de Glandeves portant la parole. Le rapport fini, on entend les Deputés & les Theologiens. Ils étoient en assez grand nombre, & ont du occuper la scene long-tems. Les Deputés & les Theologiens retirés, M. de Marseille parle, & s'excuse d'être du nombre des Juges de M. de Senez. D'abord on fait difficulté d'avoir égard à sa demande. Ensuite on admet ses excuses. Enfin on dresse en latin & en françois la sentence qui contient un grand nombre de chefs, & dont la lecture dans ces deux langues demande près de trois quarts d'heure.

Cependant on suppose que tout cela s'est fait dans une seule seance. Est-il possible qu'en trois heures de tems on ait pu faire la dixieme partie de ce que l'on vient d'entendre? Cette objection devient encore plus pressante, s'il faut s'en tenir au texte latin des Actes qui semble devoir être l'original. Suivant ce texte la XXVI. Congregation generale dont nous parlons, a été tenue le 19. Septembre au matin, au sortir de la XXII. Congregation particuliere: *Anno 1727. die 19. Septembri ante meridiem post privatam Congregationem habitam, habita est ibidem.... XXVI. Congregatio generalis*, &c. Or il est dit que dans la Congregation particuliere qui a precedé la Congregation generale, on a continué à y traiter des matieres de foi & de discipline; ce qui a du abreger encore de beaucoup le tems que l'on a employé à tenir la Congregation generale. Il n'est donc pas possible que l'on ait fait dans la XXVI. Congregation tout ce que portent les Actes, & il est visible qu'ils énoncent faux en cet endroit.

Si l'on dit du rapport fait par M. de Glandeves dans cette Congregation, qu'il n'a pas du être extrêmement long, parce qu'il avoit été fort avancé dans la XXIII. Congregation generale, je conviens que, suivant le precis de ce rapport imprimé à la fin des Actes, on y suppose que M. de Glandeves prit le bureau dans la XXVI. Congregation pour continuer le rapport commencé, dit-on, le Lundi d'auparavant dans la XXIII. Mais 1. les Actes ne s'accordent point dans cette narration avec le precis. Ils ne disent point que M. de Glandeves ait pris le bureau pour continuer son rapport commencé dans la XXIII. Congregation generale. Mais ils marquent simplement que MM. de Glandeves & de Viviers qui avoient été nommés

nommés Commissaires par le Concile, ont fait dans cette Congregation le rapport de tout le procès. 1728.

2. MM. de Glandeves & de Viviers furent nommés dans la XV. Congregation generale pour faire ce rapport. S'il a été commencé dans la XXIII. Congregation, les Actes ont du faire mention de M. de Viviers aussi-bien que de M. de Glandeves, & dire que l'un & l'autre ont commencé de faire leur rapport, M. de Glandeves portant la parole. Cependant les Actes ne parlent point de M. de Viviers dans la XXIII. Congregation. Le rapport commis à ces deux Evêques n'a donc pas été commencé ce jour là.

3. Quand on supposeroit que le rapport de MM. de Glandeves & de Viviers auroit commencé dans la XXIII. Congregation, on ne seroit gueres plus avancé; car on declare dans le precis, que M. de Glandeves rappella au Concile dans la XXVI. Congregation tout ce qu'il avoit dit le Lundi precedent; & de plus, qu'il rendit compte des Actes contenans les trois monitions & sommations faites à M. de Senez les 15.17. & 18. Septembre, & de l'Acte que ce Prelat fit signifier le 11. Septembre, un des plus longs & des plus importans qu'il ait faits. On ajoute: *Et après que ces Actes ont été lus, ensemble tout le procès, il a dit, &c.* La lecture de ces derniers Actes & de tout le procès jointe aux conclusions definitives du Promoteur, au rapport réiteré de M. de Grasse, à la lecture de l'Instruction pastorale de 60. pages *in* 4. aux avis des Deputés & des Theologiens, & aux autres articles dont j'ai parlé; tout cela, dis-je, n'a pu se faire dans une seule seance, & demontre la fausseté des Actes du Concile d'Embrun. Je ne vois pas aussi comment l'on pourroit prouver que le Concile ait fait dans la XVIII. Congregation generale tout ce que portent les Actes. Cette Congregation se tint le 10. de Septembre à trois heures après midi. M. d'Embrun l'ouvrit, en presentant un Acte qui lui avoit été signifié de la part de M. de Senez au sujet du *Te Deum.* On fit la lecture de cet Acte. Le Promoteur en ayant pris connoissance, requit qu'il fût joint aux pieces du Concile. *Nota* que le vu des pieces ne fait point mention de ce requisitoire. Le Promoteur retiré, le Concile fait droit sur le requisitoire du Promoteur. Ensuite M. de Grasse continue, & finit son rapport de l'Instruction pastorale. Après quoi le Concile fait faire la lecture de l'Instruction pastorale de M. de Senez. La lecture finie, le Promoteur rentre, & requiert que M. de Senez soit cité. Le Concile rend un Decret conforme au requisitoire du Promoteur, & on depute en consequence deux Evêques pour aller chez M. de Senez. Je demande s'il est aisé de prouver qu'on ait pu faire tant de choses dans l'espace de trois heures ou trois heures & demie. La seule lecture de l'Instruction pastorale de M. de Senez devoit occuper toute la seance, si elle a été faite posement, & de maniere à donner le tems au Concile d'y faire quelque attention.

L'Historien *de la condamnation de M. de Senez* ne pouvant se persuader qu'on ait fait la lecture en entier de l'Instruction pastorale, dit que le Concile en marquant qu'on a lu l'Instruction pastorale, a voulu apparemment signifier par-là qu'on a lu les endroits de l'Instruction pastorale qui avoient rapport à la denonciation du Promoteur. Mais cette conjecture est fausse, & dementie par le precis du rapport de M. de Glandeves.

Ce Prelat parlant du rapport de M. de Grasse & de la lecture de l'Instruction pastorale faite dans la Congregation que nous examinons, dit, „ qu'il eût été à „ souhaiter que le Concile, en examinant par lui même l'Instruction pastorale, „ eût pu reconnoître que les idées que le Promoteur lui avoit données de cet Ou„ vrage étoient outrées; mais que depuis que cette Instruction avoit été lue en „ plein Concile, & depuis le rapport que M. l'Evêque de Grasse en avoit fait

1728. „ avec autant d'exactitude que d'érudition, on voyoit avec douleur que les plain„ tes du Promoteur n'étoient que trop fondées ;" à quoi le precis ajoute ; „ M. „ de Glandeves a cependant encore fait la lecture des endroits de l'Instruction „ qui avoient donné lieu aux plaintes du Promoteur."

Ces dernieres paroles sont decisives. Elles montrent que le Concile met une grande difference entre la lecture de l'Instruction, & la lecture des endroits de l'Instruction qu'on pretend avoir donné lieu aux plaintes du Promoteur. M. de Grasse étant chargé du rapport de l'Instruction, dès que ce rapport est fini, on fait la lecture en entier de l'Instruction. Mais M. de Glandeves étant chargé du rapport de la procedure, il se contente, en touchant le fond, de lire les endroits de l'Instruction qui ont rapport à la denonciation du Promoteur. Et ainsi, il est hors de doute que par ces paroles, *le Concile a fait faire la lecture de l'Instruction pastorale*, on doit entendre une lecture entiere, & non pas seulement une lecture de quelques endroits : ce qui s'accorde parfaitement avec le jugement rendu contre cette Instruction, qui porte en termes exprès : „ N'entendant neanmoins le Concile „ approuver aucunement par les susdites designations singulieres le surplus de la„ dite Instruction pastorale, dans laquelle IL A REMARQUE PLUSIEURS CHOSES TRES „ REPREHENSIBLES."

Si le Concile a remarqué, outre les endroits qui ont donné lieu à la plainte du Promoteur, plusieurs autres choses très reprehensibles, il n'a donc pas lu seulement ces endroits particuliers, mais il a lu l'Instruction entiere ; & c'est dans cette lecture qu'il pretend avoir remarqué plusieurs autres choses très reprehensibles. Mais comme il n'est pas croyable qu'on ait pu lire en entier l'Instruction pastorale dans une Congregation où il faut placer tant d'autres faits, c'est une nouvelle preuve qu'il n'y a aucune sincerité dans les Actes du Concile d'Embrun.

La seconde Congregation generale donne lieu à de nouvelles reflexions qui ne font pas plus d'honneur au Concile.

On fait sortir & rentrer M. de Senez deux fois dans cette Congregation ; & il est constant qu'il n'est rentré qu'une seule fois. C'est un fait qui n'a point été contesté jusqu'à present. M. de Senez s'est plaint dans sa Lettre circulaire & dans la plûpart de ses Actes, de ce que le Concile n'avoit point voulu faire la lecture de l'Acte d'incompetence signifié à M. l'Archevêque d'Embrun le 11. Août. Pour tâcher de faire tomber ce grief, on a pris le parti de supposer que, M. de Senez ayant demandé qu'on fît droit sur cet Acte, on l'avoit prié de se retirer pour en deliberer ; que M. de Senez étant sorti, le Concile avoit deliberé qu'il devoit être prealablement interrogé sur l'aveu ou desaveu de son Instruction ; qu'étant ensuite rentré, M. l'Archevêque lui avoit declaré la deliberation que le Concile venoit de prendre, & qu'en consequence il l'avoit interrogé si ladite Instruction étoit son ouvrage, & s'il l'avouoit ; que M. de Senez l'ayant avouée & signée, il avoit demandé une seconde fois au Concile de deliberer sur son Acte d'incompetence, & s'étoit retiré ; qu'alors le Concile avoit fait faire la lecture de l'Acte d'incompetence ; ensuite de quoi il avoit ordonné qu'il seroit communiqué au Promoteur ; que le Promoteur en ayant pris communication, il avoit dressé son requisitoire tendant à demander que le Concile n'y eût aucun égard. Après quoi le Concile avoit rendu son jugement ; lequel jugement redigé par écrit, on avoit fait rentrer M. de Senez une seconde fois pour le lui notifier ; & qu'à l'instant M. de Senez declara qu'il recusoit personnellement les Evêques du Concile, & fit la lecture de son Acte de recusation personnelle. Sans doute que M. de Senez prendra des mesures pour s'inscrire en faux contre le personnage qu'on lui fait faire en cette occasion. Il y a de quoi couvrir de confusion celui qui a dressé les Actes. On y reconnoit la bonne-foi du Prelat, qui soutint hardiment durant toute la tenue

me du Concile qu'il n'avoit aucune connoissance de l'emprisonnement du messager de M. de Senez. Il paroit même que cet endroit a été retouché. On a mis un carton à la page 51. qui est celle où les Actes portent que M. de Senez rentra pour la seconde fois dans le Concile. 1728.

Je ne releve point un autre endroit où il est dit, page 45. que M. de Senez a signé un pretendu interrogatoire que lui fit l'Archevêque d'Embrun. M. de Senez soutient dans un de ses Actes, que cette signature est supposée; qu'il n'a signé que son Instruction, & qu'on ne lui a jamais lu ce pretendu Procès-verbal de son interrogatoire.

Mais je remarque que les Actes font commencer la seconde Congregation generale par l'examen de la matiere du serment, qui n'avoit pu être terminée dans la premiere Congregation generale; & ils ajoutent qu'après avoir pris l'avis du Concile, M. l'Archevêque dit que, puisque M. de Senez ne vouloit pas prêter le serment du secret, tout le Concile le prêteroit excepté lui: ce qui fut executé à l'instant.

M. de Senez pretend que la matiere du serment ne fut agitée dans cette Congregation, que lorsque ses Theologiens furent retirés, & qu'il fut rentré lui-même. Ce Prelat ayant justifié ses Theologiens qu'on traitoit d'inconnus, M. l'Archevêque d'Embrun poussé à bout de ce côté là, revint à se plaindre de ce qu'ils s'étoient opposés dans la premiere Congregation au serment du secret que le Concile vouloit exiger; & ce fut alors que, sans égard à tout ce que dit M. de Senez pour montrer qu'on ne devoit pas obliger à prêter ce serment, il fut resolu que tout le Concile le prêteroit, excepté M. de Senez.

Ces deux narrations sont differentes. A laquelle doit-on ajouter foi? Nous allons voir par les Actes mêmes, qu'il n'y a que la narration de M. de Senez qui puisse se soutenir.

En effet, si les Theologiens de M. de Senez étoient dans le Concile, comme le supposent les Actes, dans le tems qu'il fut deliberé que tout le Concile prêteroit le serment du secret excepté M. de Senez; pourquoi les Theologiens de M. de Senez, qui avoient marqué dans la premiere Congregation generale une si grande opposition à prêter ce serment, ne dirent-ils rien dans la seconde pour empêcher d'être compris avec les autres lorsqu'on le prêta? Etoient-ils gens à se taire dans une occasion si delicate? Et s'ils se sont plaints, pourquoi M. l'Archevêque d'Embrun n'a-t-il point pris ce pretexte pour les obliger de sortir? Les Actes qui rapportent à leur mode l'exclusion de ces Theologiens, ne disent rien du refus qu'on doit supposer qu'ils venoient de faire de prêter le serment du secret.

Les reproches de M. d'Embrun tombent 1. „ sur le refus constant qu'ils avoient „ fait de se presenter devant la Commission établie pour examiner les qualités des „ Theologiens: 2. sur ce qu'ils paroissoient avoir des noms supposés; qu'ils „ étoient inconnus, même à M. de Senez, qui avoit declaré dans la Congrega- „ tion particuliere du matin, ne savoir ni leurs noms, ni leurs surnoms, après „ les avoir presentés la veille à M. l'Archevêque, l'un sous le nom de Bouret de „ Vaumeny, & l'autre sous le nom de la Neuville."

Il eût été si naturel de joindre à ces deux reproches, celui de n'avoir pas voulu prêter le serment du secret que l'on suppose que venoient de prêter tous les autres Theologiens, qu'on ne voit pas comment M. d'Embrun, qui ne cherchoit que des pretextes pour chasser les Theologiens de M. de Senez, n'eût pas fait valoir celui-ci, s'il étoit vrai que la seconde Congregation generale eût commencé par un nouvel examen de la matiere du serment.

A l'égard des reproches que fait M. d'Embrun aux Theologiens de M. de Senez, la seule lecture des Actes suffit pour les detruire. M. d'Embrun accuse les Theolo-

1728. Theologiens de n'avoir pas voulu se presenter devant M. de Glandeves, nommé pour examiner leurs qualités. M. d'Embrun n'en savoit encore rien dans ce moment. Il paroit par les Actes, que les Theologiens étoient chassés, lorsque M. de Glandeves rendit compte de sa commission. Ce ne fut que plus de deux heures après leur sortie, que M. de Glandeves dit „ qu'il avoit trouvé tous les Theo- „ logiens presentés par le Concile, très dignes d'y être admis; & qu'à l'égard „ de ceux de M. de Senez ils ne s'étoient pas presentés à lui." Voyez les Actes page 61. Ils font terminer la seconde Congregation par ce rapport. M. d'Embrun devoit donc ignorer jusqu'à ce moment, que les Theologiens de M. de Senez ne se fussent pas presentés devant M. de Glandeves; & il est ridicule de supposer comme font les Actes, que le Concile les a chassés pour un delit dont il n'avoit point encore de connoissance.

Il n'est pas moins aisé de les justifier sur le second reproche. M. d'Embrun leur dit „ qu'ils étoient suspects au Concile en ce qu'ils paroissoient avoir des noms „ supposés, & qu'ils étoient même inconnus à M. de Senez, *qui dans la* „ *Congregation particuliere* du matin avoit declaré ignorer leurs noms & leurs „ surnoms, après les avoir presentés la veille à M. l'Archevêque sous le nom „ de," &c.

Quand on compare le texte françois avec le texte latin en cet endroit, on y decouvre un petit tour d'adresse qui montre le cas que l'on doit faire des Actes du Concile d'Embrun. Qui ne croiroit en lisant le texte françois, que M. de Senez avoit declaré dans la Congregation particuliere du matin de ce même jour 18. Août, qu'il ignoroit le nom & le surnom de ses Theologiens, & que la veille, c'est-à-dire le 17. Août, il les avoit presentés à M. l'Archevêque, l'un sous le nom de Bouret de Vaumeny, & l'autre sous le nom de la Neuville. Dans cette supposition il semble que le reproche de M. d'Embrun ait quelque fondement. Mais le texte latin leve tous les doutes. Il ne dit pas que l'embarras de M. de Senez soit arrivé dans la Congregation particuliere du matin (le 18. Août) mais dans la *premiere* Congregation particuliere. *Quippe qui in* PRIMA *Congregatione privata nomina eorum, &c.* Or la premiere Congregation particuliere se tint le 16. au matin. Il est vrai que dans cette Congregation M. de Senez fut un peu embarrassé, pour savoir s'il ne commettroit point le second de ses Theologiens en le nommant; mais dès l'après-midi de ce même jour les Theologiens declarerent eux mêmes leurs noms dans la premiere Congregation generale, & les Actes reconnoissent que M. de Senez fit la même chose en les presentant dans cette Congregation. Ils assisterent en qualité de Theologiens à la premiere Congregation generale. Ils le firent encore le lendemain 17. Août à la premiere session qui se tint dans l'Eglise. Et le 18. ils parurent aussi en qualité de Theologiens à la seconde Congregation generale. Ils y étoient, lorsque le Promoteur y denonça l'Instruction pastorale de M. de Senez. Jusques-là M. d'Embrun les avoit laissés tranquilles; mais un d'eux ayant dit un mot à l'oreille à M. de Senez pour le faire souvenir de demander avant que de sortir, la lecture de l'Acte d'incompetence signifié le 11. Août à M. d'Embrun, alors M. d'Embrun, à qui l'avis deplut, éclata contre les Theologiens, & leur fit des reproches qu'il s'est bien donné de garde de faire inserer dans les Actes.

Il n'y a donc aucune sincerité dans ce que portent les Actes en cet endroit. On voit par la suppression que l'on a faite d'un mot essentiel dans le texte françois, l'embarras où l'on s'est trouvé pour donner quelque couleur aux reproches que fait M. d'Embrun aux Theologiens. Si on avoit dit que les Theologiens étoient inconnus à M. de Senez, parce qu'il avoit hesité sur le nom du second dans la premiere Congregation particuliere qui se tint le 16. au matin, le reproche n'avoit

plus

plus de fondement, parce que M. de Senez ne fit aucune difficulté de nommer ses Theologiens dans la premiere Congregation generale qui se tint l'après-midi de ce même jour. On a donc pris le parti d'omettre dans le texte françois qui est lu par plus de monde, le terme PREMIERE, *Quippe qui in* PRIMA *Congregatione privata*, & on a ajouté à Congregation particuliere DU MATIN, pour donner lieu au lecteur de croire que le matin même du jour où les Theologiens furent chassés du Concile, M. de Senez avoit declaré qu'il ne savoit pas leurs noms. 1728.

Je ne finirois point, Monseigneur, si je voulois relever dans les Actes du Concile d'Embrun tout ce qui merite de l'etre. J'observerai seulement en terminant cette longue dissertation, qu'il n'y a point eu de deliberation dans le Concile sur la denonciation que fit le Promoteur de l'Instruction pastorale de M. de Senez. Il n'en paroit pas le moindre vestige dans le procès verbal. C'est neanmoins de tous les Actes & requisitoires du Promoteur, celui qui demandoit une deliberation plus particuliere. Je n'y trouve point aussi de Decret sur le requisitoire qui est à la fin de la Denonciation.

On a substitué dans la III. Congregation generale un discours du Promoteur contre l'Acte de recusation personnelle, tout different de celui qui fut repandu dans le public dans le tems du Concile d'Embrun. Il y a neanmoins cent preuves que celui qui parut alors est le veritable; mais comme les Avocats d'Aix l'ont mis en poudre dans leur reponse, on n'a pas jugé à propos de le faire imprimer dans les Actes.

Le procès verbal de la XI. Congregation generale, page 85. n'est point signé.

Celui de la XIV. porte, que M. l'Archevêque d'Embrun fit, à l'arrivee des Evêques des provinces voisines, le rapport de la procedure qui avoit été faite jusqu'à ce jour 8. Septembre. Ce rapport qui est un Acte essentiel, n'est point compris dans le vû des pieces; & je trouve encore un Carton en cet endroit page 103.

En voilà assez, Monseigneur, pour vous donnner une idée des Actes du pretendu Concile d'Embrun. Ayez la bonté de conferer mes remarques avec les Actes mêmes, & de voir si je ne me suis point trompé.

J'ai reçu ces jours-ci un miserable libelle, où l'on nous depeint l'un & l'autre avec des couleurs, qui graces à Dieu ne nous ressemblent gueres. J'en conclus que les Jesuites sont au desespoir du dernier coup que vous leur avez porté. Ce libelle est une preuve sensible que vous leur avez fait plus de mal qu'ils n'affectent de le vouloir faire croire. J'admire leur impudence de pretendre que vous ne devez pas être écouté dans les reproches que vous leur faites, jusqu'à ce que vous vous soyez vous-même purgé de vos pretendues erreurs. A s'en tenir à la maxime dont ils veulent faire usage contre vous, il y a long-tems qu'eux mêmes ne doivent plus être écoutés. Ils étoient *in reatu* avant que nous fussions au monde l'un & l'autre. Depuis quand se sont-ils justifiés de toutes les accusations intentées contre eux pendant l'espace de plus d'un siecle? Ce qu'ils disent dans leur libelle ne les charge-t-il pas encore de nouveau? Avec quelle insolence s'y élevent-ils contre les XII. Articles, & en particulier contre celui qui renverse leur équilibre pelagien? Il y a neanmoins une chose sur laquelle je suis très d'accord avec eux, savoir que la doctrine des XII. Articles est incompatible avec celle de la Bulle *Unigenitus*. Ils seroient les premiers à rejetter cette Bulle, s'ils pensoient comme ils doivent des XII. Articles.

Je reçois des nouvelles qui m'apprennent que M. d'Embrun a envoyé à M. le Cardinal de Noailles les Actes de son Concile, & qu'il y a joint une Lettre très flatteuse pour ce Cardinal; mais que Son Eminence avoit dit assez publiquement, qu'elle ne feroit point de reponse à M. d'Embrun, qu'il seroit même à souhaiter que les autres Evêques n'en fissent pas, &c.

1728.

LETTRE CCXCVIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *au sujet des Actes du Concile d'Embrun, d'une Lettre des Prelats de cette Assemblée au Roi, & du Testament spirituel de M. d'Apt.*

Le 28. Août 1728.

IL y a trop à gagner pour moi, Monseigneur, dans le commerce que vous me faites l'honneur de me proposer, pour ne pas y entrer avec toute la joie & toute la reconnoissance dont je suis capable. Je prends datte d'un jour memorable pour vous & pour moi. Unis depuis long-tems dans la defense de la grace de Jesus-Christ, je regarde comme un heureux presage que nous commencions sous les auspices de S. Augustin, à resserrer d'une maniere encore plus étroite les liens qui nous tiennent attachés l'un à l'autre.

Vous avez donc vu, Monseigneur, les Actes du Conciliabule d'Embrun. Je terminai hier une longue Lettre que j'écris à M. de Rhodez à ce sujet. Je vois par le jugement que vous portez de ce bel Ouvrage, que je suis entré dans votre pensée. Je ne crois pas que l'on puisse mentir avec moins de retenue que le fait l'Auteur des Actes. Il paroit que ce n'est pas son coup d'essai. Mais il ne trompera personne, parce que ses mensonges sont trop grossiers. Dieu l'a aveuglé. Il rapporte des faits dont on demontre l'impossibilité. Un habile menteur donne au moins un air de vraisemblance à ce qu'il dit. Celui-ci, en cherchant à rajuster la procedure, laisse dans ses Actes de quoi le convaincre de fourberie & d'imposture.

La Lettre des Prelats d'Embrun est celle que vous avez vue manuscrite. Elle est digne de ces Messieurs. Il n'est pas surprenant qu'ils nous traitent comme ils font, après avoir trempé leurs mains dans le sang de l'innocent.

Quelque folles que soient les accusations que fait contre nous l'Auteur * du pretendu Testament spirituel, il m'a paru que je ne devois pas les laisser passer sans en prendre acte devant le public. Il ne peut être trop instruit du caractere de ceux qui nous sont opposés. Si nos adversaires voient qu'on se mette sur le pied de relever toutes leurs sottises, peut-être viendrons-nous à bout de les rendre plus reservés à l'avenir.

* M. Joseph Ignace Foresta de Colongue ancien Evêque d'Apt.

Je vous laisse, Monseigneur, en vous assurant de mon tendre & respectueux devouement.

LETTRE CCXCIX.

A M. le Cardinal de FLEURY, *en lui addressant une autre Lettre au Roi.*

Le 29. Août 1728.

Tom. 2. pag. 389.

PERMETTEZ-MOI, Monseigneur, d'addresser à Votre Eminence une seconde Lettre que j'ai l'honneur d'écrire au Roi, pour desavouer un fait prejudiciable aux Jesuites que j'ai avancé dans la premiere. Vous verrez, Monseigneur, par la lecture de cette nouvelle Lettre, de quoi il est question. J'ose me flatter que vous m'y trouverez tel que vous m'avez connu, lorsque nous étions liés d'une amitié si étroite; & que vous me ferez la justice d'être persuadé que les troubles qui agitent l'Eglise seroient bientôt appaisés, si tout le monde agissoit avec la même droiture & la même sincerité que moi. Je suis avec respect, &c.

1728.

LETTRE CCC.

Aux Religieuses de Castellane. Il loue leur courage, & leur donne des avis importans.

Le 2. Septembre 1728.

JE rends graces à Dieu, mes très cheres Sœurs, de la benediction qu'il lui a plu de donner à ma derniere Lettre. Je suis charmé de pouvoir contribuer en quelque chose à adoucir vos peines. Plus vous êtes abandonnées de la part des hommes, plus vous êtes dignes de l'attention des Ministres de Jesus-Christ. *Mon* Ps. XXVI. 10. *pere & ma mere m'ont abandonné*, disoit le Psalmiste; *mais le Seigneur m'a pris sous sa protection.*

C'est par un effet de cette protection singuliere, que vous vous soutenez au milieu des assauts qu'on vous livre chaque jour. Vous m'apprenez que vos parens se sont unis avec vos ennemis, pour tâcher d'abattre votre constance & votre fermeté. Une fausse compassion les a portés à vouloir vous persuader d'oublier ce que vous devez à votre Evêque, & à la justice de la cause pour laquelle il souffre. Quelle gloire pour vous, mes très cheres Sœurs, d'être sorties victorieuses de ce combat! Il en coute plus à la nature pour resister aux caresses & à l'autorité d'un pere & d'une mere, que pour triompher de la persecution d'un ennemi declaré. Aussi Jesus-Christ voulant premunir ses disciples contre la tentation des parens, après avoir dit: *Quiconque me confessera & me reconnoitra devant les* Matth. X. 32. 34-37. *hommes, je le reconnoitrai aussi moi-même devant mon Pere qui est dans les cieux*; ajoute-t-il: *Ne pensez pas que je sois venu apporter la paix sur la terre; je ne suis pas venu y apporter la paix, mais l'épée. Car je suis venu separer l'homme d'avec son pere, la fille d'avec sa mere, & la belle-fille d'avec sa belle-mere; & l'homme aura pour ennemis ceux de sa propre maison. Celui qui aime son pere ou sa mere plus que moi, n'est pas digne de moi.*

Jesus-Christ savoit combien l'amour des parens devoit causer de chûtes parmi ceux qui porteroient le nom de chretiens. Il savoit que le tentateur ne manqueroit pas de faire valoir les grands noms d'obéissance, de respect, de soumission aux volontés d'un pere & d'une mere, & de s'en servir pour seduire plus aisement. Il étoit donc necessaire qu'il avertît de se tenir en garde contre cette tentation; & il ne falloit pas moins que son autorité pour empêcher de s'y meprendre.

Encore une fois, mes très cheres Sœurs, vous êtes heureuses d'avoir évité un écueil si dangereux. Par-là vous faites voir que vous êtes du nombre de ceux dont il est dit, qu'envain on jette le filet devant leurs yeux, parce qu'ils ont Prov. I. 17. des ailes. L'Esprit de Dieu qui vous tient élevées au-dessus des choses de la terre, vous inspire un genereux mepris pour tout ce qui tend à vous rabaisser. Conservez ce bonheur, & continuez, mes très cheres Sœurs, à donner à l'Eglise les grands exemples de courage, de foi, de patience, qui vous rendent celebres dans tout le monde. Ne vous laissez point abattre par les menaces de vos ennemis. *Mon fils*, dit le Sage, *lorsque vous entrez au service de Dieu, de-* Eccli. II. 1. &c. *meurez ferme dans la justice & dans la crainte, & preparez votre ame à la tentation. Humiliez votre cœur, & attendez avec patience. Prêtez l'oreille pour recevoir les paroles de sagesse, & ne vous hâtez point au tems de l'obscurité. Souffrez les suspensions & les retardemens de Dieu, demeurez uni à Dieu, & ne vous lassez point d'attendre, afin que votre vie soit à la fin plus abondante. Acceptez de bon cœur tout ce qui vous arrivera. Demeurez en paix dans votre douleur, & au tems de votre humiliation conservez la patience. Car l'or & l'argent s'épurent par le feu; mais les hommes que Dieu veut recevoir au nombre des siens, s'éprouvent dans le fourneau de l'humiliation.*

1728. C'est pour n'avoir pas suivi des avis si necessaires, que les pauvres Sœurs dont
Ibid. vous me parlez ont succombé. *Malheur à ceux qui manquent de cœur, qui ne se fient point à Dieu, & que Dieu pour cette raison ne protege point. Malheur à ceux qui ont perdu la patience, qui ont quitté les voies droites, & qui se sont detournés dans des routes égarées. Et que feront-ils, lorsque le Seigneur commencera à examiner toutes choses?*

Je vous laisse avec ces dernieres paroles, mes très cheres Sœurs, parce qu'en vous attendrissant sur le sort des autres, elles ne vous laisseront pas sans apprehension pour vous-mêmes. Or la crainte produit la defiance de ses propres forces, la defiance l'humilité, & l'humilité est le fondement de la veritable & solide pieté.

J'ai reçu des nouvelles du saint Prelat, par un de ses enfans qui est revenu depuis peu de la Chaise-Dieu. Il est plus ferme que jamais, & sa jeunesse semble se renouveller comme celle de l'aigle.

Ne craignez point de m'écrire trop souvent. Vos Lettres me remplissent de consolation. Priez sans cesse pour moi. Je suis, &c.

LETTRE CCCI.

A M. l'Evêque de Senez. *Il lui parle des Ecclesiastiques de Senez refugiés à Montpellier.*

Le 2. Septembre 1728.

JE ne merite pas, Monseigneur, la centieme partie des éloges que vous me donnez. Que puis-je faire pour vous, qui ne soit fort au dessous de ce que je vous dois? C'est pour être venu à mon secours que vous êtes dans les liens:
Joan.XV.13. *Majorem caritatem nemo habet, ut animam suam ponat quis pro amicis suis.* C'est à moi à vous remercier des biens que font vos Ecclesiastiques dans mon Diocese. L'état de captivité où nous sommes reduits, m'empêche de les placer aussi bien que je le souhaiterois. Je ne puis leur donner aucun poste qui puisse donner de
Heb.XI.37.38. l'ombrage à nos ennemis. *Circuierunt.... egentes, angustiati, afflicti, quibus dignus non erat mundus: in solitudinibus errantes, in montibus & speluncis, & in cavernis terræ.* Ce sera dans tous les tems le sort des defenseurs de la verité.

Je ne vous ai point encore envoyé, Monseigneur, aucun exemplaire de l'Instruction pastorale contre le Brigandage, parce que je n'ai pu en avoir jusqu'à present pour distribuer dans mon Diocese. Dès que j'en aurai, j'aurai l'honneur de vous en envoyer un petit paquet; & si vous n'avez pas encore ma Lettre au Roi, je vous en ferai tirer une copie, comme vous le souhaitez.

J'ai écrit ces jours-ci une longue Lettre à M. de Rhodez qui contient des remarques sur les Actes du Conciliabule. Je vous enverrois ces remarques, si je n'étois persuadé que vous serez mieux servi à cet égard que je ne le pourrois faire.

Je ne sai ce que c'est que la Lettre contre l'Ecrit des trente-un Evêques. Je n'en suis certainement point auteur, car je n'ai point encore lu l'Ecrit des trente-un. Je suis, &c.

LETTRE CCCII.

A M. l'Evêque de Castres. *Il lui marque où en sont les negociations du Cardinal de Noailles avec Rome.*

Le 14. Septembre 1728.

J'Ai reçu, Monseigneur, par le dernier ordinaire la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en datte du 7. de ce mois. J'aurai soin d'envoyer à M. de Senez celle qui le regarde.

J'a-

J'avois deja entendu parler du poëme où l'on chante vos louanges avec celles de M. de Rhodez. Ce Prelat ne l'a point encore vu, mais il fait qu'il existe; & il me mande que M. d'Albi l'exhorte à mettre tout en œuvre pour en decouvrir l'Auteur, afin d'en demander une justice publique. 1728.

Quelqu'un m'a dit, Monseigneur, que vous aviez à Paris un ou deux correspondans, qui vous mandoient exactement les nouvelles. Si je vous eusse cru si peu au fait de ce qui se passe, je n'aurois pas manqué de vous faire part des miennes. Les negociations pour l'accommodement de M. le Cardinal de Noailles continuent toujours. On a deja tenu à Rome plusieurs Congregations à ce sujet. La Cour presse vivement cette affaire, dont elle attend la conclusion de jour en jour. Le Cardinal reçoit purement & simplement. Il revoque son Instruction pastorale de 1719. & tout ce qu'il a fait de contraire à la Bulle *Unigenitus*. Mais il a parole de M. le Garde des Seaux que le Pape publiera les XII. Articles, dans une Bulle revêtue de toutes les formalités accoutumées. Gens bien instruits écrivent de Rome que les XII. Articles ont été retouchés & molinisés. D'un autre côté M. le Cardinal de Noailles assure que si Rome acquiesce à l'accommodement, les XII. Articles seront les mêmes que nous avons vus, & qu'il ne s'est engagé qu'à cette condition. Il est arrivé depuis peu un courier, des depeches duquel la Cour n'a pas été contente, & qu'elle a renvoyé avec de nouvelles instances pour obliger à finir. Encore un peu de tems, & nous verrons, Monseigneur, ce que produiront tous ces mouvemens.

Je remets à votre arrivée en ce pays-ci à m'entretenir avec vous plus au long de toutes ces affaires. Je reserve aussi à vous y faire voir ma Lettre au Roi, & quelques autres Ecrits. Je ferai bien aise de savoir ce que vous en pensez.

LETTRE CCCIII.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il loue son Instruction sur l'Eglise, & lui parle des Religieuses de Castellane.*

Le 24. Septembre 1728.

J'AI l'honneur de repondre, Monseigneur, à votre Lettre du 27. Août qui m'a été rendue un peu tard. Vous devez maintenant avoir reçu ma Lettre au Roi. Je n'ai garde de penser que j'en fasse trop pour vous. Après ce que vous avez fait vous-même pour la verité, que puis-je faire qui soit digne de vous, & qui ne soit fort au-dessous de ce qui vous est du?

Je n'ai point vu, Monseigneur, le Memoire sur l'incompetence du Concile d'Embrun. Mais j'ai reçu votre grande Instruction sur l'Eglise. Il y a long-tems que je desirois qu'on nous donnât quelque chose de semblable, pour demêler tous les sophismes de nos adversaires. Vous l'avez fait de maniere à couvrir de confusion les Bissy & les Languets, dont les idées sont étrangement brouillées sur cette matiere. Votre Ouvrage contient des principes si beaux & si feconds que je suis persuadé qu'il en enfantera d'autres. C'est une nouvelle obligation que l'Eglise vous aura.

On me mande, Monseigneur, que vos deux filles de Sainte-Marie exilées à Arles, ont poussé à bout la patience du pauvre Archevêque. Quand il leur parle, elles disent leur Chapelet, & ne repondent point. Je ne trouve rien de si desolant pour un homme comme M. d'Arles.

Je n'ai point encore d'instruction contre l'Embrunade, & il me tarde de vous en envoyer.

Je reçois à ce moment une Lettre de vos cheres filles de Castellane, dont les sentimens sont si nobles, si heroïques & si touchans, qu'il est visible que l'Esprit de

1728. de Dieu leur sert lui-même de bouche & de langue. Je vous en felicite, Monseigneur, & je m'en rejouis avec vous du meilleur de mon cœur. Je suis, &c.

LETTRE CCCIV.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il lui parle des libelles des Jesuites, refute les defenseurs du Concile d'Embrun, & lui marque l'état des negociations du Cardinal de Noailles.*

Le 24. Septembre 1728.

J'AI à repondre, Monseigneur, aux deux dernieres Lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je ne me suis pas pressé de repondre à la premiere, parce que je savois que vous ne seriez pas long-tems sans recevoir le paquet qui vous avoit été promis. Je suis ravi, Monseigneur, que vous soyez content de ce qu'il renfermoit. Votre suffrage ne contribue pas peu à m'affermir contre les traits que vous me faites envisager. Plus on s'expose en prenant la defense de la verité, plus il y a de gloire à parler pour elle. C'en est une pour un Evêque de pouvoir dire: *Loquebar de testimoniis tuis in conspectu Regum, & non confundebar.* (Ps. CXVIII. 46.) Demandez pour moi, Monseigneur, qu'à quelque épreuve que je sois mis, je ne ternisse pas cette gloire; & qu'aucune calamité ne me fasse rougir devant les hommes, de celui qui nous promet à cette condition de ne pas rougir de nous devant son Pere qui est dans le ciel.

Le libelle des Jesuites n'a pas fait ici fortune, quoiqu'on l'y ait repandu. Tant qu'ils n'emploieront que de ces sortes d'armes contre nous, ils ne sont pas à craindre. Ils se decrient eux-mêmes auprès de tous les gens qui ne sont pas aveuglés. Il ne faut que jetter les yeux sur ces sortes de libelles, pour sentir que ceux qui les ont écrits sont remplis de fureur: (Ps. CXI. 10.) *Peccator videbit, & irascetur; dentibus suis fremet, & tabescet. Desiderium peccatorum peribit.*

M. de Castres me parle dans sa derniere Lettre du poëme que vous m'avez annoncé il y a quelque tems. Il m'en rapporte deux vers qui font horreur.

Je sai que les defenseurs du Conciliabule d'Embrun, honteux de toutes les irregularités qui y ont été commises, s'efforcent de persuader que dans ces sortes d'affaires le fond emporte la forme. Mais il est aisé de leur repondre, que cette maxime est très fausse en matiere criminelle; que tous les jours on casse des jugemens où l'on n'a pas observé la forme, quelque graves que soient les charges contre l'accusé; qu'on ne sauroit trouver aucun exemple de Concile, si ce n'est dans les brigandages, où l'on se soit donné la liberté de falsifier des Actes. Et ainsi, au lieu de dire qu'ici le fond emporte la forme, on doit dire au contraire que, quand on est reduit à faire ce qu'on a fait à Embrun contre M. de Senez, il faut que le fond soit bien mauvais, pour n'avoir pu lui donner une meilleure forme.

Je crois, Monseigneur, que les affaires ne sont pas si avancées à Rome qu'on l'a mandé. La faction Albani soutenue des Jesuites a encore intimidé le Pape. On m'a assuré qu'il a fait dire à M. le Cardinal de Noailles qu'il ne peut autoriser les XII. Articles, sans mettre le feu aux quatre coins de Rome. Mais il propose à ce Cardinal de les publier lui-même dans un Mandement que la Cour de France promet de faire adopter par un grand nombre d'Evêques, bien entendu que le Pape n'approuvera ce Mandement que par son silence. Ainsi, voilà M. le Cardinal de Noailles dans les mêmes termes où il étoit en 1720. D'abord on lui avoit promis que le Pape donneroit des explications. Ensuite on se rabbattit à lui proposer de les donner lui-même, & de les faire approuver par un grand nombre d'Evêques. Cette demarche n'a pas donné la paix à l'Eglise. Les Evêques attachés aux Jesuites se sont mis peu en peine du Corps de doctrine. Quelques-uns

uns aujourd'hui retractent en partie leur signature. Les Jesuites n'en ont pas moins d'éloignement pour la doctrine contenue dans les explications, & qui est opposée à leur. Le Mandement de M. le Cardinal de Noailles qui autorisera les XII. Articles, sera encore moins de leur goût. Les Evêques qui ont condamné les XII. Articles, ne se retracteront pas. On continuera à enseigner dans l'Eglise deux sortes de doctrine, aussi opposées l'une à l'autre que les tenebres le sont à la lumiere. Est-ce là la paix? 1728.

La Lettre que M. le Cardinal de Noailles vient d'écrire au Pape pour meriter les XII. Articles, est bien humiliante. Cependant que remportera-t-il de toutes ces avances? Si le nouveau projet a lieu, on lui donnera le Jubilé & la permission de publier les XII. Articles. Mais étoit-il necessaire de se deshonorer pour avoir cette permission? Rome a-t-elle osé toucher à mon Mandement contre M. de Saintes? N'avons-nous pas reduit au silence & couvert de confusion les Evêques qui ont osé condamner les XII. Articles? N'ai-je pas fait reculer M. de Soissons sur ce point en particulier? Nous avons declaré dans notre Lettre & nos Remontrances au Roi, que la doctrine des XII. Articles est la doctrine de l'Ecriture & de la Tradition. Y a-t-il un seul Evêque qui ait osé nous contredire depuis ce tems? Que gagnera donc M. le Cardinal à ce nouvel accommodement? Que ceux des Evêques qui pensent comme nous sur les XII. Articles le diront publiquement? Mais quelle persecution ne verrons-nous pas dans le Diocese de Paris & dans tout le royaume! L'avantage que l'Eglise doit tirer de la publication des XII. Articles en plusieurs Dioceses, sera-t-il capable de la dedommager de ce qu'elle va souffrir par les exils, les bannissemens, les emprisonnemens, les confiscations, les privations de Benefices, qu'on se promet d'employer plus que jamais contre tant de Ministres très fideles à leur Dieu, à leur Roi & à leur Patrie?

LETTRE CCCV.

A M. l'Evêque de Troyes, *au sujet d'un Pere de l'Oratoire qui lui est fort utile, & que son General veut transferer à Troyes.*

Le 1. Octobre 1728.

J'Ai l'honneur de vous écrire, Monseigneur, au sujet d'un Pere de l'Oratoire de mon Seminaire, nommé le Pere ***, à qui le Pere General vient d'envoyer un ordre pour aller travailler dans votre Diocese. Comme selon toutes les apparences, il y a eu du mal-entendu dans cette affaire, souffrez, Monseigneur, que je vous l'expose avec sincerité.

Il y a environ six semaines qu'un des amis du Pere *** lui écrivit de Troyes pour savoir de lui s'il ne seroit pas disposé à y venir travailler; & on lui proposoit nommement la direction d'un monastere de Religieuses. Le Pere *** qui m'a toujours été très attaché, ne voulut point faire de reponse à cette proposition sans m'avoir consulté. Il vint sur le champ m'en parler. Mon parti fut bientôt pris: ma reponse fut courte & precise. Il me promit de l'écrire sur le champ & à son ami & même au Pere General, & je sai qu'il me tint parole. Quelques jours après, c'est-à-dire avant que ce même ami ni le Pere General eussent pu recevoir sa reponse & la mienne, il reçut du Pere Assistant un ordre en forme pour se rendre à Troyes. Il paroit visiblement par les Lettres qui accompagnerent cet ordre, que ceux qui l'avoient demandé, avoient supposé bien des choses qui n'étoient point; & je ne doute nullement que ce ne soit sur ces suppositions qu'on vous aura fait agir, Monseigneur, pour demander ce Pere, & qu'on aura determiné le Pere General à vous l'accorder. A vous dire la verité, &

1728. & à vous parler avec cette franchise que vous me connoissez & que vous m'avez paru ne point desapprouver, j'en ai le cœur un peu gros contre le Pere General; & il me paroit qu'il n'a dans cette occasion menagé ni vous ni moi, & qu'il devroit consulter un peu plus le sentiment des Evêques avant que de faire de pareilles translations. Je lui saurois en particulier un très mauvais gré, s'il arrivoit jamais qu'il vous depouillât de quelque bon sujet pour m'en enrichir; & quelque precieux que pût etre le present qu'il voudroit me faire, il seroit pour moi de non-valeur, si j'avois lieu de douter que ce changement se fît sans votre participation. Voilà precisement, Monseigneur, le cas où je me trouve. Non seulement on ne m'a point demandé mon consentement sur le changement du Pere ***, mais je l'ai refusé nettement; & j'ai d'excellentes raisons pour le refuser. Si on m'opposoit que l'ordre a été expedié avant qu'on eût pu recevoir ma reponse, je repondrois à mon tour que cette precipitation même est un nouveau grief pour moi, & que c'est precisement de cette indifference à mon égard, pour ne rien dire de plus, que j'ai lieu de me plaindre. Le Pere *** est depuis cinq ans dans mon Diocese. Il y est aimé & estimé. Il se plaît avec nous, & nous nous plaisons avec lui. Il s'acquitte très bien de l'emploi qu'on lui a donné, & seroit bien aise qu'on revoquât son ordre. C'est de son aveu que je vous l'écris, Monseigneur; & il sent aussi bien que moi qu'on vous a mal informé, lorsqu'on vous a assuré que je consentois à son changement. Je vous prie donc de faire retablir les choses dans leur premier état, & de vous charger de mes interêts auprès du Pere General. Ils ne peuvent être en meilleures mains. Et après tout, Monseigneur, ce sont les vôtres en un sens autant que les miens, puisqu'il est de votre interêt autant que du mien que tout se passe dans les regles, & qu'on observe à notre égard ce que la politesse & la religion concourent également à demander. Je vous en aurai, Monseigneur, une extrême obligation; & je regarderai ce service comme essentiel, parce qu'il est essentiel pour mes Ecclesiastiques de deplacer le moins souvent qu'il se pourra, les personnes en qui ils ont confiance. Je suis, &c.

LETTRE CCCVI.

A M. le Cardinal de FLEURY. *Au sujet d'un voyage que M. l'Evêque de Rochester veut faire à Montpellier.*

Le 3. Octobre 1728.

*Milord Alterbury.

J'APPRENDS, Monseigneur, que M. l'Evêque de Rochester * se dispose à venir dans cette ville, & j'avoue à Votre Eminence que j'en suis très mortifié. Je suis persuadé qu'elle en devinera aisement les raisons, & qu'elle en sent toute la justice. Un Evêque à qui on prête des Mandemens latins qu'il n'a point faits, à qui on fait debiter en pleine chaire des erreurs qu'il deteste, & sur le compte duquel on ne cesse de mettre tous les jours toutes sortes d'extravagances pareilles, n'est-il pas fondé à apprehender que le voyage de M. de Rochester ne soit pour lui un nouveau sujet de peine? Je suis resolu, Monseigneur, à faire tout ce que je pourrai, même jusqu'à l'impolitesse, pour ne le point voir: mais malgré toutes ces attentions, je ne puis me flatter d'empêcher ceux qui me veulent faire de la peine, un M. de Marseille par exemple, d'annoncer à tout le royaume que je suis en très grande liaison avec cet Evêque; & il est bien à craindre que M. de Marseille ne trouve bien des gens qui seront portés à croire sur sa parole que les affaires de Religion sont l'unique cause de ce voyage. J'ignore parfaitement quelles sont les veritables. Mais s'il étoit possible qu'il tournât ses pas d'un autre côté, j'en aurois une grande satisfaction; & cela empêcheroit bien des

des tracasseries, dont je serai peut-être forcé de me plaindre, & dont il seroit à souhaiter pour moi qu'on pût prevenir l'occasion. Je suis, &c. 1728.

LETTRE CCCVII.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui parle du courage des Religieuses de Castellane, de la chûte de leur Superieure, de celle du Cardinal de Noailles, & de la situation du Diocese de Paris.*

Le 19. *Octobre* 1728.

QUE l'on est heureux, Monseigneur, quand on fait quelque chose pour votre service ! Vous faites valoir jusqu'aux moindres actions. Vous portez la reconnoissance au-delà de toute expression. Mais ce que j'estime infiniment davantage, on s'acquiert en votre personne un ami fidele auprès de Dieu, & un intercesseur capable de desarmer sa colere. Vous ne pouvez me dire rien de plus consolant, que de m'assurer que j'entre pour quelque chose dans les prieres si ferventes que vous addressez continuellement au Seigneur. Que ne dois-je pas esperer d'un commerce où il y a tant à gagner pour moi? Ne vous lassez point, mon très cher Seigneur, de demander ma conversion. Quand pourrai-je marcher en toutes choses sur vos traces, comme je tâche de le faire dans la defense de la verité?

J'écris aujourd'hui à vos cheres filles qui m'ont donné avis de la chute deplorable de leur Superieure. Si j'ai été vivement affligé de la perte de cette pauvre fille, j'ai beni mille fois le Seigneur du courage qu'il inspire aux autres. Il paroit que cette chute ne les a point ébranlées. Elles m'apprennent en même tems que l'Intrus va les pousser aux dernieres extremités. Je tâche de les encourager de mon mieux. J'espere que Dieu les soutiendra, & je le prie de tout mon cœur de ne pas permettre qu'elles soient tentées au-dessus de leurs forces. Je n'ai point de peine à croire ce que vous me marquez des mauvais traitemens que M. d'Embrun a exercés contre la prisonniere. Cela me paroit d'autant mieux fondé, que je vois par la Lettre de cette fille à l'Intrus, qu'on a pris la precaution de lui faire dire, qu'elle est redevable de sa pretendue conversion à la patience & à la douceur de M. d'Embrun. Quiconque connoit le personnage, sait ce que ce langage signifie. Il a apprehendé avec justice qu'on ne lui reprochât sa cruauté; & voilà pourquoi il se fait donner un certificat du contraire.

Par les Lettres que je reçus avant hier, je crois en effet la chute du Cardinal de Noailles consommée. Bien des gens s'étoient flattés que cet accommodement nous procureroit les XII. Articles. J'ai toujours soutenu le contraire. Il paroit que je ne me suis point trompé. Le bon Cardinal reçoit purement & simplement. La Lettre qu'il a écrite au Pape est des plus basses & des plus honteuses : desorte qu'après quinze ans de variations, le voilà enfin arrivé à accepter la Bulle à des conditions plus dures qu'il n'auroit fait en 1714. en souscrivant l'Instruction pastorale des XL. Mais ce qu'on ne peut assez deplorer, c'est que ce pauvre Cardinal, par la publication de son Mandement, va ouvrir la porte à la plus grande persecution que l'on ait encore vue. Il aura la douleur de se voir enlever les sujets qu'il a le plus cheris, & de devenir le destructeur de son propre ouvrage, par les Lettres de cachet qu'il va attirer sur les meilleurs ouvriers qu'il a placés, & qu'il a mille fois comblés d'éloges pour s'être opposés à la Bulle *Unigenitus*. On me mande que les dispositions du Clergé de Paris sont admirables. Quand Dieu aura éprouvé ses élus, & qu'il aura tiré de tous les maux qu'il permet le bien pour lequel il les permet, il rendra enfin la paix à son Eglise. Heureux celui à qui il sera donné de perseverer jusqu'à la fin ! Je ne doute pas que

1728. nous ne devions nous attendre encore à bien des chutes ; mais Dieu connoît ceux qui sont à lui, & il n'y en aura aucun de ceux là qui tombe de telle sorte qu'il ne se releve pas.

Le Pere *** ne me remit votre Lettre, Monseigneur, qu'hier après midi ; & l'affaire que vous me recommandez se doit juger ce matin. Tout ce que j'ai pu faire dans ce peu de tems, n'étant pas à Montpellier, a été de faire solliciter mes amis. Je souhaite ardemment que mes sollicitations puissent servir à faire obtenir justice à la personne pour laquelle vous vous interessez.

J'ai l'honneur de vous envoyer quelques exemplaires de mes deux dernieres Lettres pastorales. Je n'en ai point encore de ma Lettre au Roi.

Je finis, Monseigneur, par vous supplier de menager votre santé. Le froid commence à se faire sentir. Je le crains beaucoup pour vous dans le lieu où vous êtes. Je suis, &c.

LETTRE CCCVIII.

Aux Religieuses de la Visitation de Castellane. Il les fortifie & les console au milieu des épreuves qui les environnent.

Le 19. Octobre 1728.

Vous n'aurez pas de peine à juger, mes très cheres Sœurs, quelle a été ma surprise & ma douleur, en apprenant la chute de votre Superieure. Une defense aussi belle que celle qu'elle avoit commencée, sembloit devoir éloigner pour toujours le malheur qui vient de lui arriver. Mais la perseverance est un don de la pure liberalité de Dieu. Il connoit ceux qui sont à lui. Nul d'entre eux ne perira. Heureux celui qui appartient à ce nombre choisi!

Vous ne pouvez, mes très cheres Sœurs, me donner de consolation plus sensible au milieu de ma douleur, qu'en me marquant le bon usage que vous faites de la foiblesse & du malheur des autres. Je craignois que la chute d'une personne dont Dieu s'étoit servi pour vous animer au combat, ne devînt pour plusieurs d'entre vous un principe d'affoiblissement: mais dès que vous n'en êtes que plus humbles, plus fermes, & plus disposées à tout souffrir, benissons le Seigneur de vous avoir fait tirer de l'avantage, de la tentation même.

Qui l'auroit cru, qu'une fille de M. de Senez, après ce qui s'est passé à Embrun contre ce saint & venerable Pasteur, nous vantât la patience, la douceur, & la sainte éloquence de M. de Tencin! Quel aveuglement, de prendre pour un retour sincere à notre mere la sainte Eglise, le consentement que l'on donne à la Sentence qui a proscrit le juste, & qui a condamné l'innocent ? En verité j'ai de la peine à me persuader que si cette fille étoit en liberté, elle n'eût honte de ce qu'elle vient de faire.

Il paroit que la sortie des Religieuses d'Arles & des trois discoles, n'a été que pour se mettre en état de jetter l'interdit sur votre Eglise, & de vous pousser aux dernieres extremités. Vous allez donc, mes très cheres Sœurs, passer par l'épreuve la plus douloureuse où votre foi peut être mise. Souffrir l'anathême dans le sein même de l'Eglise pour la defense de la justice & de la verité ; c'est à quoi vous êtes destinées. Si vous comprenez votre bonheur, si vous êtes fideles jusqu'à la fin, quelle recompense ne devez-vous pas attendre de celui qui couronne deja dans le secret ceux que la malice & l'injustice des hommes s'efforcent de couvrir d'opprobre & d'ignominie? Qui vous separera de la charité de Jesus-Christ? Les hommes ont le pouvoir de vous priver de la participation exterieure des sacremens, mais empêcheront-ils que l'auteur des sacremens ne repande dans votre cœur les graces qui y sont attachées ? Empêcheront-ils

que

que le desir ardent de recourir à ces sources sacrées, n'opere en vous, independamment de la reception actuelle, tout ce que vous êtes en droit d'en attendre? Destinées à un genre de persecution plus dur & plus dangereux que celui qui a servi à éprouver la constance des premiers chretiens, seriez-vous les seules qui ne sentiriez pas l'abondance des consolations promises à ceux qui combattent pour la verité? Ne craignez donc point, mes très cheres Sœurs, de demeurer sans secours au milieu de la tentation. Pensez à ce que vous étiez durant la paix, & à ce que vous êtes maintenant? Quoique je ne connoisse l'interieur d'aucune de vous en particulier, je crois neanmoins pouvoir assurer, qu'en rentrant en vous-mêmes, vous trouverez que la tentation vous a été avantageuse, & que votre Communauté, loin d'être dechue de ce qu'elle étoit, est encore d'une plus grande édification qu'auparavant. Je suis persuadé que l'union est plus grande, la charité plus sincere, le desinteressement plus marqué. On ne voit point parmi vous les petites divisions, les envies, les jalousies qui pouvoient y être durant le calme. Le danger commun étouffe tous les interêts particuliers, & vous remplit d'attention, de sollicitude & de condescendance les unes pour les autres. Que ne devez-vous pas esperer pour l'avenir, mes très cheres Sœurs, si vous avez le bonheur de perseverer? Quelle abondance de richesses spirituelles n'allez-vous pas recevoir d'un Dieu qui fait tout servir au bien de ses élus, & qui ne les met dans le creuset de l'humiliation, que pour les purifier de toutes leurs tâches, & leur donner la pureté du metail le plus precieux? Que ne puis-je être present aux assauts que l'on va vous livrer, & vous donner de vive voix les avis dont vous croirez avoir besoin! Mais le Dieu que vous servez, sera lui-même votre lumiere & votre force. Plus vous serez depourvues de secours & d'appuis humains, plus vous devez compter sur une protection sensible de sa part. Demeurez donc fermes dans la voie de la verité. Que rien ne soit capable de vous la faire abandonner. Et tandis que nous leverons les mains au ciel pour attirer sur vous l'esprit de force dont vous avez besoin, faites voir par votre constance & votre courage dans le combat, que nos vœux ont été exaucés, & que Dieu s'est laissé toucher par les larmes de ses serviteurs. Je suis, &c. 1728.

LETTRE CCCIX.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il lui parle d'un Arrêt du Parlement de Paris au sujet des Abbés Commendataires, de la chûte du Cardinal de Noailles, d'une Ordonnance de M. d'Auxerre.*

Le 20. *Octobre* 1728.

JE vous suis très obligé, Monseigneur, de l'Arrêt que vous avez eu la bonté de m'envoyer. S'il eût été rendu quatre mois plutôt, j'aurois tâché d'en faire usage pour un procès qu'il m'a fallu accommoder, parce que j'étois sur le point de le perdre. M. de Toulon, en qualité d'Abbé d'Aniane, ayant nommé à la Cure de Celleneuve un indigne sujet, dont l'ignorance crasse a scandalisé tout mon Diocese, j'avois pris le parti, pour éloigner ce miserable, de nommer à la Cure de Celleneuve; attendû que M. de Toulon n'avoit point fait fulminer ses Bulles à mon Officialité, & que je regardois l'Abbaye comme vacante. J'ai soutenu le procès tant que j'ai pu, & certainement j'étois fondé; mais il auroit fallu que M. le Procureur general du Parlement de Toulouse eût fait ce que celui du Parlement de Paris vient de faire pour l'Abbaye de M. de Bourchenu. * Je vous conseille, Monseigneur, de bien consulter votre affaire, & de ne pas demeurer dans l'inaction, si vous trouvez jour à vous faire rendre justice pour l'Abbaye du Loc-Dieu. Actuellement M. de Toulon vient encore de nommer à

* Ancien Evêque de Vence, Abbé de Rigny Diocese d'Auxerre.

1728. à une Cure de mon Diocese un Ecclesiastique qui en a été chassé depuis peu pour ses mauvaises mœurs. Je suis à chercher les moyens d'empêcher que ce loup n'entre dans la bergerie.

J'ai toujours bien prevu que l'accommodement de M. le Cardinal de Noailles se termineroit sans les XII. Articles. Le retour du courier Banniere a jetté la consternation dans Paris. Mes dernieres nouvelles portent qu'on ne savoit point encore exactement quelles étoient les depeches qu'avoit apporté ce courier: mais on assure qu'il n'est plus question des XII. Articles. M. le Cardinal de Fleury est venu diner tête à tête avec M. le Cardinal de Noailles & Madame la Marechalle de Grammont, qui s'applaudit des demarches honteuses qu'elle fait faire à son oncle. Il y a apparence qu'on aura envoyé Dimanche dernier ce Mandement pour le faire publier dans les paroisses. On me marque que si la consternation est grande, d'un autre côté jamais le courage ne s'est montré plus fort qu'il paroit dans le Clergé. Les XII. Articles ne venant point, M. le Cardinal de Noailles auroit gagné considerablement à accepter la Constitution en 1714 avec Ps. LXX. 9. les XL. *Ne projicias me in tempore senectutis: cùm defecerit virtus mea, ne derelinquas me. Quia dixerunt inimici mei mihi, & qui custodiebant animam meam consilium fecerunt in unum, dicentes: Deus dereliquit eum, persequimini, & comprehendite eum, quia non est qui eripiat.*

M. d'Auxerre m'a envoyé aussi son Ordonnance pour supprimer la Congregation des Jesuites. Je voudrois bien pouvoir en faire autant. Mais il y a des maux 1. Cor. VI. 12. qu'on est obligé de tolerer: *Omnia mihi licent, sed non omnia expediunt.*

Je n'ai point encore oui dire que ma Lettre au Roi ait été remise entre les mains de M. le Procureur general. Je n'y vois pas même d'apparence, & j'ai de la peine à croire que le Parlement y voulût toucher. Je suis, &c.

LETTRE CCCX.

*A M. l'Evêque d'*Auxerre*, sur les mêmes sujets.*

Le 22. Octobre 1728.

UNE indisposition que j'ai eue m'a empêché, Monseigneur, de repondre aussi-tôt que je l'aurois souhaité à la derniere Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'ai lu votre Mandement pour interdire la Congregation des Jesuites. La hardiesse de ces Peres à confesser sans pouvoirs, meritoit cette punition. Qu'il feroit à souhaiter que nous pussions tous suivre l'exemple que vous nous donnez! Car il ne faut pas douter que les Congregations des Reverends Peres ne soient prejudiciables au troupeau que Dieu nous a confié. Mais il y a des maux que l'on est forcé de tolerer, de peur d'en causer de plus grands. Cependant, s'ils portoient l'audace jusqu'à faire à Montpellier ce qu'ils ont fait à Auxerre, je ne les épargnerois pas plus que vous.

J'ai à vous remercier, Monseigneur, d'un excellent Arrêt que M. de Rhodez m'a envoyé de votre part. S'il eût été rendu quelques mois plutôt, il m'auroit été bien avantageux, pour écarter d'une paroisse considerable de mon Diocese un indigne & très indigne sujet, presenté par M. de Toulon en qualité d'Abbé d'Aniane. Je l'avois refusé, sur ce que M. de Toulon n'a point fait fulminer ses Bulles à mon Officialité; mais j'ai été obligé d'accommoder cette affaire, parce qu'il auroit fallu, pour me mettre en état de soutenir mon droit, que M. le Procureur general du Parlement de Toulouse eût fait ce que vient de faire M. le Procureur general du Parlement de Paris. Je crois, Monseigneur, que vous rendrez service à l'Eglise, si vous faites imprimer votre Arrêt. Il faut qu'il soit connu, & pour cet effet on ne peut trop le repandre.

Je

Je ne vous dis rien de l'accommodement de M. le Cardinal de Noailles, parce que vous êtes plus à portée que moi de savoir ce qui se passe. On me mandoit hier la rencontre de plusieurs Curés de Paris à l'Archevêché, lorsque M. le Cardinal de Fleury y vint voir son Confrere. M. le Cardinal de Noailles prit M. le Cardinal de Fleury à temoin que son acceptation n'est pas pure & simple: mais l'embarras, & le silence que garda ce dernier Cardinal semblent ne justifier que trop les allarmes des Curés. Encore quelques jours, & nous saurons apparemment tout le mystere de cette negociation. Je n'en ai jamais rien auguré de bon, & je crois que je ne me suis pas trompé. Je suis, &c. 1728.

LETTRE CCCXI.

A la Mere POUGET, *Prieure du Calvaire du Luxembourg. Il la felicite de ce que les troubles de sa Communauté sont assoupis, & l'exhorte à se preparer à une guerre d'une autre espece.*

Le 24. Octobre 1728.

IL est bien tard, Ma Reverende Mere, de repondre aux Lettres que vous avez pris la peine de m'écrire. Je le fais aujourd'hui avec promesse d'être un peu plus exact à l'avenir. Vous ne doutez pas du plaisir que je ressens de vous voir dans la place où vous êtes. Je suis ravi que les tracasseries qu'avoit causé l'approche des élections, ayent été assoupies par la prudence de Madame votre Generale. Je suis si persuadé de votre sagesse & de votre zele, que je ne crois pas que la paix dont vous jouissez soit troublée à l'avenir. Si je puis contribuer de quelque chose à l'entretenir, vous n'avez qu'à parler: vous me trouverez toujours disposé à appuyer toutes vos bonnes intentions. Je ne cherche assurement que votre bien, votre repos, & votre tranquillité. Peut-être allez-vous avoir des combats d'une autre espece à soutenir. Je prie Dieu de vous fortifier, & de vous donner le courage dont vous avez besoin pour confesser son saint nom. Souvenez-vous que vous êtes Religieuse du Calvaire, & qu'il faut y monter pour y être crucifiée avec Jesus-Christ, si vous voulez avoir part à la gloire de sa resurrection. Je suis, &c.

LETTRE CCCXII.

A M. l'Evêque de TROYES. *Il lui abandonne la decision du sort du Pere *** de l'Oratoire.*

Le 29. Octobre 1728.

VOTRE reponse, Monseigneur, sur le Pere *** m'embarrasse extrêmement, & je vous veux bien du mal de vouloir user à mon égard de toute l'autorité que vous avez sur mon cœur. Il vous appartient par bien des titres; & bien loin d'en rien rabattre, la seule grace que je vous demande, est de ne pas vouloir user en cette occasion de tous les droits que vous avez sur lui.

Vous voulez, Monseigneur, tenir le Pere *** de moi seul; mais il ne m'appartient plus depuis que le Pere General, sans me consulter, lui a envoyé un ordre pour se rendre auprès de vous. C'est donc bien plutôt à moi à m'addresser à vous, & à vous prier d'en user à mon égard, comme vous auriez droit de l'exiger de moi en pareille occasion. Je vous envoye son ordre: il le recevra de vous, Monseigneur, si vous jugez à propos de le lui envoyer, & je serai alors le premier à le lui faire executer; mais je ne puis m'empêcher d'esperer que vous en ferez un autre usage, & que vous voudrez bien m'épargner cette peine. Vous connoissez les sentimens de celui qui fait profession d'être avec l'attachement le plus tendre & le plus respectueux, &c.

1728.

LETTRE CCCXIII.

A M. Simart *Libraire de Paris. Il lui promet, mais à deux conditions, un Mandement pour être mis à la tête d'un Ouvrage tiré de son grand Catechisme.*

Le 30. *Octobre* 1728.

J'Ai reçu, Monsieur, la Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire au sujet du *Traité de la priere.* Je serai charmé de vous faire plaisir en tout ce que je pourrai. Je veux bien vous accorder ce que vous me demandez; mais à deux conditions, qui me paroissent très raisonnables, & que vous ne devez avoir aucune peine à accorder. M. *** est chargé de vous les dire. Prenez la peine de le voir. Si ce que je propose vous convient, je vous enverrai le Mandement que vous souhaitez. Si vous ne croyez pas devoir vous y rendre, il sera inutile de me parler davantage de cette affaire, étant resolu de ne point me relâcher sur aucune des deux choses que je crois être en droit d'exiger de vous. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE CCCXIV.

*A M.***. Il l'exhorte à suivre, par rapport au Formulaire, les mouvemens de sa conscience.*

Le 6. *Novembre* 1728.

JE suis très édifié, Monsieur, des dispositions où vous êtes par rapport à la signature pure & simple du Formulaire. Moins elles sont communes, plus vous devez en temoigner votre reconnoissance à celui de qui vous les tenez très gratuitement. La difficulté que vous me proposez, est decidée par S. Paul: *Omne quod non est ex fide, peccatum est.* Tout ce qui se fait contre la conscience, est un peché. Confessez de bouche ce que vous croyez de cœur. Telle est la regle à laquelle il faut se soumettre, & dont il ne peut être permis de se dispenser.

Rom. XIV. 23.

Vous demandez ce que vous deviendrez, si vous suivez cette regle. Laissez à Dieu le soin de l'avenir. Pensez seulement à lui être fidele dans le moment present: *Jacta super Dominum curam tuam, & ipse te enutriet; non dabit in æternum fluctuationem justo.* Vous craignez d'être reduit à mendier votre pain: *Junior fui, etenim senui; & non vidi justum derelictum, nec semen ejus quærens panem.* Apprehendez-vous que celui qui prend soin des animaux les plus vils, & qui leur donne abondamment la nourriture dont ils ont besoin, refuse le necessaire à ses propres enfans? Cherchez premierement le royaume de Dieu & sa justice, & ces choses vous seront données par surcroît. Si vos mœurs repondent à la pureté de la doctrine que vous professez, il ne sera pas difficile de vous placer. Rendez temoignage à la verité. Abandonnez genereusement ce que vous ne pourriez posseder sans tomber; & si vous êtes forcé de quitter la maison de votre pere, Dieu vous prendra lui-même sous sa protection, & vous tiendra lieu de tout: *Pater meus & mater mea dereliquerunt me; Dominus autem assumsit me.* Je suis, &c.

Ps. LIV. 23. Ps. XXXVI. 25. Ps. XXVI. 10.

LETTRE CCCXV.

A M. le Mazuyer Procureur general du Parlement de Toulouse. Il lui accorde la permission de faire quêter dans son Diocese.

Le 10. *Novembre* 1728.

JE n'ai jamais, Monsieur, accordé des permissions de quêter pour d'autres personnes que pour celles du Diocese de Montpellier, ou pour les Quinze-vingts

vingts de Paris; parce qu'ils étoient porteurs d'ordres du Roi, qui me forçoient à leur accorder ce que je ne pouvois pas leur refuser. Toutes les personnes qui ont le soin & la direction des bonnes œuvres de cette ville, regardent les quêtes en faveur des étrangers comme très prejudiciables aux pauvres d'ici; & c'est sur leurs representations que, depuis que je suis Evêque, j'ai refusé toutes les permissions de quêter de cette espece qui m'ont été demandées. 1728.

Voilà, Monsieur, la regle generale que je me suis faite. Je n'ai pas dû la faire, sans prevoir qu'il n'y en auroit point qui ne souffrît quelque exception. Vous souhaitez que ce soit en faveur de votre Chapelle; & je sai que vous ne souhaitez rien qui ne soit si fort dans l'ordre, que j'aurois peur d'en sortir moi-même, si je refusois ce que vous me faites l'honneur de me demander. Vous pouvez donc, Monsieur, charger qui il vous plaîra de la quête en faveur de votre Chapelle. Je leur donnerai tous les pouvoirs dont ils auront besoin, aussi-tôt qu'ils se presenteront à moi; & je les remercierai très sincerement de l'occasion qu'ils me procurent de faire quelque chose qui vous soit agreable, & de vous marquer mon parfait attachement, & le respect avec lequel je suis, &c.

LETTRE CCCXVI.

*A Dom ***. Il se rejouit de l'attachement que Dieu lui inspire pour la verité, & lui donne divers avis sur la conduite qu'il doit tenir par rapport à ses Religieux.*

Le 15. Novembre 1728.

J'Ai reçu, Mon Reverend Pere, la Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, & le Memoire qui l'accompagne. Je n'ai pu lire l'un & l'autre sans en être penetré de reconnoissance envers Dieu. Rien de plus consolant pour nous au milieu de la defection dont nous sommes les temoins, que de voir le soin que Dieu prend chaque jour de susciter à sa cause des defenseurs capables d'arrêter le progrés de la seduction. Il y a dans l'Eglise differens dons. Tous ne sont pas appellés à instruire. Tous n'ont pas les lumieres & les talens necessaires pour confondre les ennemis de la verité. Mais ce qui manque aux solitaires du côté de la science qui enfle, ils le retrouvent, ce semble, avec abondance dans la charité qui édifie. C'est par cet endroit, Mon Reverend Pere, que je me rejouis du nouveau secours que Dieu nous prepare. L'édification que votre Communauté donne à l'Eglise par sa grande penitence, ne peut que donner un nouvel éclat à la cause que nous defendons. Quoi de plus propre à convaincre que notre cause est la cause de la verité, que d'y trouver la science & la sainteté dans un degré éminent? On ne peut disconvenir que les Corps qui se sont declarés contre la Bulle *Unigenitus*, n'ayent été regardés depuis long-tems comme les plus savans & les plus éclairés. Il n'est pas moins certain que Dieu s'est choisi dans les maisons les plus saintes une foule de temoins, dont la pieté, la penitence, & la regularité ont fait l'édification de toute l'Eglise. Des personnes de ce caractere se réuniroient-elles en si grand nombre pour établir l'erreur? L'histoire de l'Eglise ne fournit point d'exemple qui puisse autoriser une pareille pretention. Mais il n'est pas difficile d'en trouver qui retracent, avec autant d'avantage pour nous que de confusion pour nos adversaires, tout ce qui se passe sous nos yeux.

S. Athanase eut la consolation de voir les solitaires quitter leurs deserts pour venir defendre la consubstantialité du Verbe dans Alexandrie, & fermer la bouche aux Ariens qui se vantoient de les avoir dans leur communion. Animé du même esprit vous êtes disposé, Mon Reverend Pere, à tout sacrifier pour rendre temoignage aux verités qui sont attaquées aujourd'hui. Devant tout à la grace qui vous a attiré

1728. attiré dans la solitude, vous voulez vous immoler pour elle, si cela est necessaire. Heureuse disposition, qui est elle-même l'effet de la grace victorieuse de notre Sauveur! Puissiez-vous perseverer jusqu'au dernier soupir dans des sentimens si dignes de l'état auquel Dieu vous a appellé.

Je ne veux pas, Mon Reverend Pere, prevenir, sur le parti que vous avez à prendre, le jugement des personnes que vous consultez avec moi. Mais ne pouvant avoir leur avis aussi promtement que vous le desirez, je crois devoir vous marquer ce que je pense sur quelques articles plus aisés à decider, & dans lesquels j'ose me promettre que tous se réuniront.

Premierement vous ne devez pas perdre un instant sans travailler à instruire votre communauté, & sans la mettre au fait des contestations presentes. Dès que l'on vous fait entrer dans ces contestations, il est necessaire de prendre toutes les voies convenables pour ne pas faire de fausses demarches. Souffrez, Mon Reverend Pere, que je me serve de votre propre exemple pour vous en convaincre. Vous n'auriez pas fait les fautes que vous vous reprochez aujourd'hui, si vous eussiez eu plutôt les lumieres que vous n'avez acquises que depuis peu. Les inconveniens que l'on apprehende en mettant entre les mains des Religieux, des Livres qui traitent de matieres que l'on regarde comme éloignées de leur profession; ces inconveniens, dis-je, me paroissent bien moins à craindre que le peril évident où ils sont d'abandonner la justice, & de trahir la verité. Tous les jours nous voyons que ceux dont la pieté n'est pas éclairée, ou ne resistent point, ou se rendent après une resistance legere. Un raisonnement dont ils ne sont pas capables de sentir les defauts, les abbat & leur ferme la bouche. Après quoi ils croient faire par religion, ce que la Religion même leur defend; & ils se font un merite de ce qui fait devant Dieu le sujet de leur condamnation.

Pour prevenir ce malheur, instruisez donc vos Religieux sur les matieres presentes autant qu'ils en seront capables. Il n'est pas necessaire qu'ils lisent tout; mais il faut qu'ils lisent assez pour n'être pas ébranlés par des raisonnemens captieux. Il faut qu'ils connoissent le prix des verités qui sont attaquées; qu'ils sachent qu'elles sont l'ame de la Religion; que depuis plus d'un siecle les Jesuites & leurs adherans font les derniers efforts, pour établir leurs nouveautés profanes sur les ruines de ces verités aussi anciennes que la Religion même; que c'est à la grace toute-puissante de Jesus-Christ qu'ils font la guerre; qu'ils combattent l'obligation de rapporter à Dieu toutes nos actions; qu'ils donnent à la crainte sans amour le privilege de reconcilier l'homme dans le sacrement de Penitence; qu'ils ne peuvent souffrir le delai de l'absolution pour les plus grands crimes; qu'ils pretendent que la grace est necessaire pour pecher; que Dieu ne peut pas la refuser aux aveuglés & aux endurcis, toutes les fois qu'ils sont obligés d'accomplir quelque precepte; que l'impie qui n'a jamais entendu parler de Dieu, & qui tombe dans les plus grandes abominations, n'est coupable d'aucun peché qui merite la damnation éternelle, si dans le tems de ses desordres il n'a point eu une lumiere qui lui en ait fait connoître l'énormité, & s'il n'a pas eu au moins une grace de priere pour demander d'en être preservé.

Mettez entre les mains de vos Religieux les XII. Articles; & dites leur que, quelque envie que Notre Saint Pere le Pape ait eu de les autoriser, il n'a pu jusqu'à present en venir à bout, par les obstacles que les Jesuites ont fait naître, & qu'ils ne cessent de multiplier chaque jour.

En comparant la doctrine des 101 propositions avec celle des XII. Articles, il ne sera pas difficile d'appercevoir la conformité de l'une & de l'autre, ou plutôt son unité. De-là il sera aisé de montrer à vos Religieux, que le même interêt qui a porté les Jesuites à faire condamner les 101 propositions, les engage au-

aujourd'hui à s'opposer avec tant d'opiniatreté à la publication des XII. Articles; que puisque la verité est attaquée avec tant de fureur par un Corps aussi formidable que celui des Jesuites, il ne peut être permis de recevoir en quelque maniere que ce soit, une Bulle qui visiblement leur donne gain de cause, & dont ils se servent tous les jours sans être reprimés, pour établir toutes leurs erreurs & toutes leurs nouveautés. . . . . 1728.

Voilà, Mon Reverend Pere, la reponse preliminaire à votre Memoire. Si vous en êtes satisfait, toute la reconnoissance que j'exige de vous, est de demander à Dieu pour moi qu'en me donnant la force de defendre la verité, il me donne aussi le courage de la pratiquer. Je suis dans la charité de Jesus Christ, &c.

LETTRE CCCXVII.

A M. le Cardinal de FLEURY. *Sur la conduite scandaleuse d'un soi-disant Evêque Armenien, qui avoit surpris cette Eminence & quelques autres Prelats.*

Le 18. *Novembre* 1728.

JE ne puis me dispenser, Monseigneur, de donner avis à Votre Eminence qu'un étranger qui se dit Armenien & Evêque de Nicosie, vint à Montpellier il y a dix ou douze jours. M'ayant montré des Lettres de recommandation de Votre Eminence, & diverses permissions de celebrer les saints Mysteres dans les lieux où il a été, à Paris, à Lion, à Grenoble, &c. je lui ai accordé de faire la même chose dans mon Diocese pour huit jours seulement. Ce tems n'étoit pas expiré, que je fus averti que ledit Armenien causoit du scandale dans le quartier où il s'étoit logé. Il faisoit venir sans beaucoup de precaution une creature avec laquelle il soupoit, & qu'il ne renvoyoit que fort tard. L'avis étant sûr, j'envoyai deux Ecclesiastiques lui signifier une revocation de la permission que j'avois accordée. Quelque instance qu'ils fissent, ils ne purent lui parler; & ils surent qu'actuellement il étoit avec la creature. Il leur fit dire qu'il étoit indisposé. Cela me determina à envoyer promtement des billets dans toutes les sacristies pour defendre de lui donner des ornemens, & à ordonner à mon Promoteur de l'aller trouver pour le prier de se retirer au plus vîte. Se voyant decouvert, il chercha à couvrir sa mauvaise conduite, par une manœuvre à laquelle on ne se seroit point attendu. Son Clerc vint avec le pere de la fille trouver un de mes Grands-Vicaires, pour lui demander la permission de laisser entrer cette fille dans un Couvent pendant cinq ou six mois; & l'un & l'autre lui presenterent en même tems un Ecrit signé de l'Evêque, par lequel il promet de faire épouser à la fille un pretendu neveu qu'il dit avoir à Lion. La reponse de mon Grand-Vicaire fut que l'Evêque eût à sortir incessamment de mon Diocese. Il le fit sur le champ; mais il emmena avec lui la fille en question, & le pere de la fille. On assure qu'ils ont pris la route de Toulouse, & je me hâte d'en informer Votre Eminence. Elle comprend de quelle importance il est d'arrêter de pareils scandales. Feu M. l'Abbé Renaudot m'a dit bien des fois que je devois être dans une grande defiance de ces sortes de gens, & que presque tous sont des menteurs. Le nom de Votre Eminence m'avoit rassuré sur celui-ci. Je vous supplie, Monseigneur, d'empêcher qu'il n'en abuse davantage, & de l'obliger à rendre les permissions que nous lui avons données. Après quoi il me semble qu'on ne peut mieux faire que de lui ordonner de sortir d'un royaume, où il trouve le moyen, par les aumônes qu'on lui fait, de fournir à ses desordres.

Le temoignage que j'ai à rendre à M. l'Evêque de Rochester est bien different. Il vit dans une très grande retraite. Il a reçu le mieux du monde la priere que je

1728. je lui ai faite de ne pas venir chez moi; & jusqu'à present il ne m'est rien revenu qui lui soit desavantageux. Je suis, &c.

LETTRE CCCXVIII.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il deplore la conduite du Cardinal de Noailles.*

Le 19. Novembre 1728.

IL y a deja quelque tems, Monseigneur, que je n'ai eu l'honneur de vous écrire, & je vous dois une reponse à deux Lettres. Vous me parlez dans la derniere de la conduite de M. le Cardinal de Noailles. Elle est, je vous l'avoue, bien extraordinaire. Je ne sai si l'on trouveroit dans l'histoire ecclesiastique tant d'Actes contradictoires d'un même homme en si peu de tems. Il signe avec nous la Lettre des XII. Evêques & l'opposition des neuf. Il retracte l'opposition; puis il consent qu'on fasse usage des Remontrances. Il accepte la Constitution, & en même tems on voit paroître une Declaration signée de lui qui anéantit son acceptation. Il retracte la Declaration. Ne retractera-t-il pas aussi le Mandement d'acceptation? C'est ce que le tems nous apprendra. Encore s'il avoit pu, par les demarches humiliantes qu'on lui a fait faire, obtenir les XII. Articles; ce feroit une sorte de consolation pour lui: mais il n'y a pas d'apparence qu'il les ait jamais. Il a toujours assuré qu'il ne publieroit pas sans les XII. Articles. Voilà le Mandement publié, & les XII. Articles ne viennent point. Il dit aujourd'hui qu'ils viendront, mais qu'ils seront un peu mitigés. Auparavant il disoit hautement qu'il les auroit sans aucune alteration. N'est-ce pas une chose étrange qu'il consente d'avoir les Articles mitigés, après avoir reconnu avec nous que la doctrine qu'ils renferment, est la doctrine même de l'Ecriture & de la Tradition. Est-il permis à un Evêque de souffrir que le depôt des verités saintes soit alteré? Si on mitige les XII. Articles, les Evêques qui ont eu la temerité de les condamner n'en prendront-ils pas occasion de s'applaudir, & de publier qu'ils ont eu raison de condamner ces Articles, puisque le Pape ne les autorise qu'en y changeant ce qui leur avoit deplu? C'est une nouvelle plaie que l'on fera à la doctrine de l'Eglise; & peut-on esperer de retablir le calme par une voie qui ne peut manquer d'exciter de nouveaux troubles? Aussi j'ai de la peine à me persuader que Rome publie les XII. Articles, même molinisés. Je crois que l'on ne cherche qu'à amuser le bon Cardinal. On m'avoit mandé qu'il devoit publier incessamment une nouvelle Instruction pastorale. Aujourd'hui l'on dit qu'elle ne paroitra qu'après qu'il aura reçu le Bref qu'il attend de Rome. Peut-être lui fait-on esperer encore les XII. Articles, quoique mitigés, pour suspendre la publication de cette Instruction, dont apparemment les Molinistes ne font pas fort curieux. Tout ceci est un cahos où l'on se perd. J'ai lu une Lettre manuscrite de M. de Carcassonne à M. le Cardinal de Bissy, pour se plaindre du Mandement d'acceptation de M. le Cardinal de Noailles. On y épluche tous les termes du Mandement, & on ne paroit gueres persuadé de la sincerité de l'acceptation. Je ne trouve rien de si humiliant pour cette derniere Eminence, que d'être exposée aux rebuts & aux insultes de M. de Carcassonne, même après avoir fait tant de demarches pour se rapprocher de lui.

On a vu ici la Lettre d'un Ecclesiastique aux Reverends Peres Jesuites de Rhodez. On la trouve très bien écrite & pleine d'esprit. Je ne doute pas, Monseigneur, qu'elle n'ait produit un bon effet dans votre Diocese. Je suis, &c.

LET-

LETTRE CCCXIX. 1728.

A M. l'Evêque de TROYES. *Il consent que le Pere *** de l'Oratoire aille demeurer à Troyes.*

Le 25. *November* 1728.

JE m'avoue vaincu, Monseigneur; & je vous avoue en même tems que vous avez en main un moyen infaillible de me vaincre, autant de fois qu'il vous plaîra de le mettre en usage. Votre amitié m'est trop chere, pour que je la mette jamais en compromis avec aucun interêt du monde. J'aime le Pere ***, je le crois propre à l'emploi qu'il occupe, & je ne suis pas tout-à-fait si persuadé qu'il convienne également à celui qu'on lui destine. La maniere dont on me l'a enlevé m'a deplu, parce qu'en effet elle n'est pas trop dans l'ordre. Mais vous le voulez Monseigneur: ce mot applanit tout, & me fait tout oublier. On vient d'écrire au Pere General pour lui demander un successeur; & par les arrangemens qu'on a pris, je compte que vous aurez le Pere *** pour les fêtes de Noël.

Je vous dois, Monseigneur, un compliment sur la mort de Madame la Marquise de Rambures, & je dois en même tems un reproche à M. Brosseau de me l'avoir laissé ignorer. Il doit savoir neanmoins la part sincere que je prends à tout ce qui vous regarde, & je lui saurois très mauvais gré s'il manquoit à la parole qu'il m'a donnée de vous en assurer quelquefois. J'espere au-moins que le Pere *** n'y manquera pas; & que sa seule presence vous dira plus éloquemment que toutes les paroles, à quel point je souhaite d'avoir part à l'honneur de votre amitié, & avec quel tendre & respectueux attachement je suis, &c.

LETTRE CCCXX.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il le prie de menager sa santé, & lui parle de la triste situation du Cardinal de Noailles.*

Le 26. *Novembre* 1728.

J'AI l'honneur de vous envoyer, Monseigneur, deux Lettres de vos cheres filles, qui me furent remises hier entre les mains, & que je decachetai par inattention, croyant qu'elles m'étoient addressées. Vous voudrez bien me le pardonner: *Apud quem libentiùs ineptiam, quàm cui displicere nequaquam possum?*

J'ai été vivement touché de l'affaire de M. ***. On m'a promis, Monseigneur, de m'avertir lorsqu'il seroit tems de solliciter pour lui. Je tâcherai alors de faire de mon mieux pour lui faire rendre justice.

Nous entrons dans une saison où je crains que vous n'ayez à souffrir beaucoup. Menagez-vous, je vous en conjure; & n'endurez point le froid. Je sai qu'il n'y a qu'à gagner pour vous en quittant une terre qui devore ses habitans; mais quel besoin n'avons-nous pas encore de vous? Plus les maux de l'Eglise augmentent, plus votre vie nous est chere. Nous avons besoin de votre exemple pour nous soutenir. *Tu unus pro decem millibus computaris.* 2. Reg. XVIII. 3.

Quelles scenes que celles qui se passent aujourd'hui dans la Capitale! Le pauvre Cardinal est le jouet de ses ennemis. Tout ce que l'on peut penser de plus favorable pour lui, c'est qu'il n'est plus de ce monde. Il a des absences étonnantes, jusqu'à n'avoir pas connu Madame l'Abbesse de Chelles, & lui avoir tenu des discours qui montrent qu'il n'y a plus que la machine qui agisse chez lui. Cependant cette machine fait bien du mal; & l'on ne manquera pas de s'en servir pour en faire encore davantage. Je ne puis attribuer qu'au fantôme du Cardinal le retablissement du sieur Vivant. C'est, selon moi, la preuve complette que

1728. le Cardinal est tombé en enfance. On pense à lui donner un Coadjuteur, ou même à extorquer sa demission. On veut finir, dit-on, & donner la paix à l'Eglise. Le malheur est que l'on s'y prend comme les Ariens; c'est-à-dire qu'au lieu de la paix nous allons voir la guerre s'augmenter, à moins que Dieu ne commande à la mer, & n'arrête les flots impetueux sous lesquels nous sommes prêts d'être submergés.

J'apprends, Monseigneur, à ce moment qu'on repand à Paris une nouvelle qui vous concerne. On dit que M. l'Intendant d'Auvergne a reçu ordre de se transporter à la Chaise-Dieu, pour vous demander l'original de la Declaration de M. le Cardinal de Noailles. Si cet Acte est encore entre vos mains, je me flatte que vous n'aurez pas fait d'autre reponse que celle que fit autrefois en pareil cas S. Eusebe de Samosate. Je suis avec mon respect & mon devouement ordinaire, &c.

LETTRE CCCXXI.

*A M. l'Evêque d'*AUXERRE. *Il lui parle des foiblesses du Cardinal de Noailles, & du Livre du Pere Berruyer Jesuite.*

Le 26. *Novembre* 1728.

JE rends graces à Dieu, Monseigneur, de vous avoir donné assez de santé pour faire la visite de votre Diocese. Je me prepare à en faire une qui ne sera pas si longue que la vôtre, parce que je ne puis me repondre de huit jours de santé, quand je me donne quelque fatigue un peu extraordinaire. Actuellement je sors d'une attaque de goute, qui n'a pas été violente, mais qui le seroit devenue, si je ne me menageois.

Le Diocese de Paris va donc devenir le theatre de la guerre. Il y a des personnages qui y jouent des roles bien étranges. Peut-on insulter davantage à la memoire de M. le Cardinal de Noailles, que de mettre à la tête de son Conseil l'ennemi qu'il en avoit chassé autrefois avec tant de justice? Le sieur Vivant Grand-Vicaire & Official de Paris! J'avoue, Monseigneur, que je ne me serois point attendu à cet évenement. Comment une famille peut-elle donner les mains à un rappel, dont la honte retombe toute entiere sur elle? Tous les jours je me dis qu'il ne faut plus être surpris de rien, tant nous voyons de choses extraordinaires. Cependant il y en a qu'on ne prevoit point, & qui paroitront toujours surprenantes, n'étant pas possible de les deviner.

Avez-vous, Monseigneur, entendu parler d'un nouveau Livre composé par un Jesuite qui s'appelle Berruyer, & qui a pour titre l'*Histoire du peuple de Dieu*, 8. volumes *in* 4? Je vous conjure de le parcourir. Je ne sai si l'on pouvoit faire plus d'injure à la parole de Dieu que de la travestir de la maniere qu'a fait l'Auteur. On ne reconnoit plus la simplicité, la gravité & la majesté de l'Ecriture dans son Histoire. Tout y est decrit en style de Roman; & il y a des endroits où les passions sont exprimées d'une maniere si molle & si effeminée, qu'ils sont plus capables de gâter le cœur que de le corriger. Le Molinisme y est établi en mille endroits, & donné comme le commentaire le plus naturel à la parole de Dieu. L'auteur a même l'impudence de placer la concupiscence dans le paradis terrestre, & de marquer nettement que nos premiers parens auroient été obligés de se couvrir, s'ils n'eussent point peché. Il pretend que l'avantage qu'ils ont tiré du peché, a été de leur faire connoître à cet égard les regles de la modestie. Il paroit par le soin avec lequel ce Livre est imprimé, que les Jesuites ont dessein de le repandre autant qu'ils pourront. Les volumes sont pour le papier, le caractere & la forme, semblables à ceux de l'Histoire ecclesiastique de M. de Fleury; & je soupçonne que le dessein des Jesuites est de substituer à ce dernier Livre

vre une nouvelle Histoire ecclesiastique de la façon du Pere Berruyer, dont l'Histoire du peuple de Dieu est le commencement. Il y a un endroit dans la preface qui semble le faire entendre. Cet Ouvrage me paroit meriter l'attention des Evêques; & je ne crois pas que nous devions nous taire, en voyant l'outrage que l'on y fait à la parole de Dieu. Vous me ferez plaisir, Monseigneur, de m'en dire votre sentiment. Pour moi je crois que Satan est dechainé, & que l'enfer fait les derniers efforts pour ravager la vigne du Seigneur Je finis sans compliment, puisque vous me l'ordonnez. Aimez-moi, mon très cher Seigneur, autant que je vous aime & que je vous honore. 1728.

LETTRE CCCXXII.

Aux Religieuses de Castellane. Il loue le miracle de leur constance, les fortifie, & les exhorte à la reconnoissance.

Le 28. *Novembre* 1728.

BENI soit le Dieu & le Pere de Notre Seigneur Jesus-Christ, le pere des „ misericordes & le Dieu de toute consolation, qui vous console dans tous „ vos maux, afin que vous puissiez aussi consoler les autres dans tous leurs „ maux, par la même consolation dont vous êtes vous-mêmes consolées de „ Dieu." Je ne puis vous exprimer, mes très cheres Sœurs, combien je suis sensible aux misericordes que Dieu vous fait, en vous remplissant de courage & de foi, & en choisissant le sexe le plus foible pour donner à son Eglise les plus grands exemples de force & de generosité. Peut-on craindre de se voir engagé dans une guerre où Dieu repand si visiblement son esprit, non seulement sur ses serviteurs, mais encore sur ses servantes? guerre où la force & le courage croissent à proportion que l'ennemi devient plus formidable. Quand nous n'aurions d'autres miracles à produire à nos adversaires que ceux que Dieu opere de jour en jour sur les cœurs, ils devroient en conclurre, s'ils étoient moins prevenus, que le doigt de Dieu est avec nous: *Digitus Dei hic est*. Si la cause que nous soutenons n'étoit pas la cause de Dieu, tant de personnes qui ne cherchent qu'à lui plaire trouveroient-elles dans leur propre fonds de quoi resister aux assauts les plus violens? Qui ne voit que l'on a besoin d'une force plus qu'humaine pour ne pas succomber aux tentations qui nous arrivent? Les épreuves où vous êtes actuellement, mes très cheres Sœurs, & la constance avec laquelle vous les soutenez, sont pour moi un miracle encore plus éclatant que ceux que Dieu opere sur les tombeaux de ses serviteurs engagés dans la même cause que nous. 2. Cor. I. 3. Exod. VIII. 19.

Si vous n'étiez retenues que par des prejugés, & que l'on y opposât les raisons les plus fortes & les plus persuasives, seroit-il si difficile de vous abattre? En rentrant au-dedans de vous pour n'y écouter que Dieu seul, quelle reponse en recevez-vous? Votre conscience ne vous rend-elle pas temoignage que ce n'est ni humeur, ni opiniatreté, ni esprit de parti, mais la force de la verité même qui vous retient? Il est vrai que plusieurs qui ont pensé comme nous, tiennent maintenant un langage different. Mais à qui ont-ils persuadé qu'en changeant de langage ils ont changé de doctrine, & qu'ils appellent aujourd'hui verité ce qu'ils rejettoient auparavant comme erreur? Celles de vos Sœurs, par exemple, qui se sont separées de vous, ont-elles commencé à croire quelque dogme de foi qu'elles ne crussent pas lorsqu'elles vous étoient unies? Si elles sont à cet égard tout ce qu'elles étoient, & ce qu'elles ont toujours été, pourquoi se sont-elles separées? Depuis que l'Eglise subsiste, quels sont les heretiques qui rentrant dans son sein, n'ayent pas été obligés d'abjurer les erreurs dont ils faisoient pro-

1728. fession ? Où est l'erreur claire & distincte que votre saint Evêque ait été convaincu d'avoir enseignée ? Où est l'article de foi auquel il ait refusé de souscrire ? De cette multitude de Pasteurs qui s'accordent à dire de bouche, *Je reçois la Constitution*, combien qui n'ont d'autres sentimens que les nôtres, & avec lesquels nous ne sommes en different que sur le sens de la Bulle ? Ils croient pouvoir donner une interpretation benigne à une Bulle que les ennemis de la vraie grace du Sauveur ont sollicitée, & dont ils se servent tous les jours pour autoriser des erreurs monstrueuses. La bonne-foi, la candeur, la simplicité chretienne ne nous permettent pas d'imiter ceux qui font effort pour ramener la Bulle à des sens catholiques. Nous croyons ne pouvoir laisser entre les mains des ennemis de la verité, un texte dont le sens naturel combat toutes les verités qu'ils attaquent. Meritons-nous les anathêmes de l'Eglise parce que, pensant comme beaucoup de ses peres & de ses enfans, nous ne voulons en être distingués que par une plus grande sincerité ? Touchés des troubles qui agitent l'Eglise, ils croient pouvoir achetter la paix aux depens de la sincerité même. Quelque respect que nous ayons pour leurs personnes, nous ne pensons pas qu'il nous soit permis de les imiter en ce point.

C'est donc pour ne vouloir user d'aucune dissimulation, c'est parce que nous ne voulons pas paroître differens de ce que nous sommes aux yeux de Dieu, que nous souffrons aujourd'hui toute sorte de vexations. Après cela je ne m'étonne plus, si notre conscience interrogée sur les motifs qui nous portent à ne pas condescendre à ce que l'on exige de nous, nous repond toujours avec uniformité, que nous ne pouvons faire autrement.

Voilà, mes très cheres Sœurs, le principe de votre paix & de votre tranquillité. Loin de craindre d'en être privées, en refusant de condamner votre saint Evêque, & d'abandonner la cause pour laquelle il est dans les liens, vous sentez que le seul moyen de conserver la paix avec Dieu & avec vous-mêmes, est de perseverer dans les dispositions où vous êtes. Deja vous éprouvez qu'en demeurant fideles à la verité, la verité vous delivre des morsures de l'ennemi. Dieu vous dedommage avec abondance de ce que vous souffrez pour lui. Et si les hommes sont assez injustes pour vous empêcher de participer au sacrement de l'unité, ils ne peuvent empêcher que vous ne receviez avec une plus grande effusion, les graces qui y sont attachées. Quoi de plus consolant pour vous, que l'union dans laquelle vous vivez, & que la charité dont vous êtes remplies les unes pour les autres ! Deja vous commencez à reconnoître par votre experience,
Rom. VIII. 38. 39. que ni les Anges, ni les principautés, ni les puissances... ni la violence, ni tout ce qu'il y a de plus haut ou de plus profond, ne peut vous separer de l'amour de Dieu en Jesus-Christ Notre Seigneur. Continuez, mes très cheres Sœurs, à demeurer inviolablement attachées à celui qui opere en vous de si grandes choses. Que l'amour qu'il a pour vous augmente celui que vous avez pour lui. Aimez-le, à proportion de ce qu'il vous aime ; & que chaque bienfait que vous recevrez de lui, soit toujours pour vous un nouveau motif de perseverer dans la voie de ses commandemens. Il ne me reste qu'à vous prier de lever sans cesse les mains au ciel pour attirer sur moi les misericordes du Seigneur. Demandez-lui de me rendre digne de ma vocation ; & qu'il ne permette pas qu'après avoir prê-
1. Cor. IX. 27. ché l'Evangile aux autres, je devienne moi-même un reprouvé.

Si M. Simon ne peut obtenir la revocation de sa Lettre de cachet, nous tacherons de lui adoucir ici son exil autant que nous le pourrons. Je suis, &c.

LET-

LETTRE CCCXXIII. 1728.

A un Chanoine Regulier. Il le felicite de ses heureuses dispositions.

Le 17. *Decembre* 1728.

J'Ai été très édifié, Mon Reverend Pere, des sentimens de religion dont votre Lettre est toute remplie. Je benis Dieu de voir votre courage s'augmenter, à mesure que la tentation devient plus grande. C'est un heureux prejugé que, quelque violente qu'elle soit, elle ne sera pas au-dessus de vos forces. Vous m'avez fait beaucoup de plaisir de me donner des nouvelles de Monsieur votre pere. Ses dispositions par rapport à vous sont dignes d'un heritier de la foi d'Abraham. Qu'il est consolant d'apprendre qu'à son âge il soit preparé à voir immoler son fils pour la defense de la verité! Il merite d'avoir part à la recompense du saint Patriarche, & d'entendre de la bouche de son Dieu: *Nunc cognovi quòd times Deum, & non pepercisti unigenito filio tuo propter me.* Gen. XXII. 12. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE CCCXXIV.

A M. l'Evêque de Troyes, *pour lui recommander le Pere *** de l'Oratoire.*

Le 18. *Decembre* 1728.

ENfin, Monseigneur, vous avez ce que vous desirez. Le Pere *** part avec une ferme resolution de se consacrer à l'emploi que vous lui destinez. Sa douceur, sa charité, son zele me donnent lieu d'esperer qu'il y fera du fruit. Je ne puis le voir partir sans le regretter, ayant travaillé aussi utilement qu'il a fait dans mon Diocese. Ma consolation neanmoins est qu'il va dans le vôtre; & qu'il trouvera en vous, Monseigneur, de quoi se dedommager avec abondance de ce qu'il quitte en ce pays-ci.

Je ressens très vivement la perte que vous venez de faire du Pere de Gennes. Il y a bien de l'apparance que le Pere General ne l'a rappellé, qu'en consequence de quelque avis, ou même de quelque ordre secret. Si cela n'est pas, je ne puis m'empêcher de me plaindre avec vous de sa timidité: *Væ prægnantibus & nutrientibus in illis diebus.* Marc. XIII. 17. Je suis, &c.

LETTRE CCCXXV.

A un Benedictin. Il lui montre la necessité de s'expliquer en signant le Formulaire.

Le 30. *Decembre* 1728.

JE reçus hier, mon cher Confrere, la Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire. Vous m'y exposez vos peines par rapport à la signature pure & simple du Formulaire, & les motifs dont on se sert pour vous determiner à cette sorte de souscription. Lisez la troisieme partie de mes Remontrances au Roi. Vous y trouverez la reponse aux raisonnemens que l'on emploie pour vous abattre; & vous comprendrez quelle foi vous devez ajouter aux personnes qui se servent de mon nom, pour vous porter à une action qui est entierement opposée à mes principes. Le systême que l'on veut que vous embrassiez, est un systême de commodité. Malgré les infractions que l'on fait tous les jours à la paix de Clement IX. on est bien aise de supposer que cette paix subsiste. On pretend qu'il n'est plus besoin d'exprimer une distinction, qui a fait la base & le fon-

1728. fondement de la paix ; comme si le Pape & tous les Evêques convenoient aujourd'hui que la signature ne tombe que sur la question de droit, & non pas sur la question de fait. Ce ne seroit neanmoins qu'en ce cas qu'il pourroit être permis de signer sans distinction, parce qu'alors on ne tromperoit personne, & que l'on ne pourroit faire usage de notre signature contre la verité & la justice.

On vous dit *que dans la suite des tems le sens de votre serment se prendra plutôt de la paix de Clement IX. que des propres paroles du Formulaire.* Qui nous a assurés que la posterité formera ce jugement ? Aura-t-elle lieu de le faire de toutes les signatures qui auront été exigées dans la Metropole d'Embrun, & dans les Dioceses des Evêques qui ont autorisé le jugement rendu contre M. de Senez ? Jugera-t-elle plus favorablement des signatures pures & simples exigées dans les autres Dioceses ? Ne croira-t-elle pas que, si les Evêques qui les ont exigées avoient pensé differemment des precedens, ils n'auroient pas tenu sur ce point la même conduite ? Mais en se rassurant sur l'équité du siecle à venir, est-il permis de n'avoir aucun égard à la foiblesse ou à l'injustice du siecle present ? Je ne puis douter que ma signature pure & simple ne soit prise par un grand nombre de personnes, pour une marque que je crois interieurement le fait de Jansenius. Puis-je les tromper ? *Expectationem eorum quibus juratur quisquis deceperit, non potest esse non perjurus*, dit S. Augustin. Il n'en est pas ainsi de la signature expliquée. En signant avec explication, je ne trompe ni ceux avec lesquels je vis, ni ceux qui vivront après moi. D'ailleurs, qui ne voit que les ennemis de la verité n'exigent avec tant de rigueur la signature pure & simple, que pour s'en servir contre la verité même ? S'ils n'avoient aucun interêt à exiger cette sorte de signature, non seulement ils ne trouveroient pas mauvais que les Evêques autorisassent les signatures expliquées, mais ils se soucieroient fort peu qu'ils en exigeassent aucune. Ils ont donc leurs desseins, quand ils insistent sur les signatures non expliquées. Et puisque l'on ne peut douter de leurs mauvais desseins, ne faut-il pas autant qu'il est en nous en arrêter les effets ? Pourquoi leur mettre entre les mains des armes, dont ils se serviront & dont ils se servent tous les jours contre la verité & contre ses defenseurs ? Je ne puis donc qu'être édifié, mon cher Confrere, de votre delicatesse de conscience sur ce point. Je n'ai garde de vous porter à changer de dispositions. Je prie Dieu au contraire de vous y affermir de plus en plus, & de vous donner tout le courage dont vous avez besoin pour resister aux assauts que l'on ne cesse de vous livrer. Il est étrange que ceux qui pensent comme vous, veuillent vous empêcher de confesser de bouche ce que vous croyez de cœur. Un chretien peut-il porter trop loin la sincerité, quand il est question de rendre raison de sa foi à ceux qui sont en droit de lui en demander compte. Je me recommande à vos prieres, mon cher Confrere. Je suis tout à vous dans la charité de Jesus-Christ.

LETTRE CCCXXVI.

Au Pere CELLORON, *Prêtre de l'Oratoire. En l'assurant de l'estime qu'il fait de sa vertu il se recommande à ses prieres.*

Le 31. *Decembre* 1728.

J'AI reçu, Mon Reverend Pere, avec beaucoup de plaisir le present que vous me faites, & la Lettre qui l'accompagne. Il y a long-tems que, sans vous connoître de visage, je suis rempli de veneration pour votre vertu. Je vous accorde de tout mon cœur la benediction que vous me demandez, mais à condition que de votre côté vous ne cesserez de demander à Dieu pour moi les graces qui me

me sont necessaires pour remplir la multitude des devoirs attachés au caractere 1728.
redoutable dont je suis revêtu. Les paroles de S. Paul : *Castigo corpus meum, & in servitutem redigo, ne fortè cùm aliis prædicaverim, ipse reprobus efficiar*, doivent faire trembler un Evêque aussi rempli de miseres que je le suis. C'est pour en être delivré, que je vous demande le secours de vos prieres, mon très cher Pere. Je sai ce que vous pouvez auprès de Dieu: j'ai la confiance que vous ne prierez pas inutilement. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

1. Cor. IX. 27.

LETTRE CCCXXVII.

Aux Religieuses de Castellane. Il leur apprend l'usage qu'elles doivent faire de la chute de quelques-unes de leurs Sœurs.

Le 31. *Decembre* 1728.

J'Ai reçu, mes très cheres Sœurs, votre Lettre du 5. Decembre & le procès-verbal que vous y avez joint. Dieu vient donc encore de vous éprouver par la sortie de deux de vos Sœurs qui, après une resistance assez genereuse, ont eu le malheur de succomber à la violence que l'on a employée pour les abattre. Je regarde ces chutes comme ce qu'il y a de plus affligeant dans la persecution que vous soutenez. Toutes les autres peines, quelque douloureuses qu'elles soient en elles-mêmes, peuvent être pour vous un sujet de gloire & de merite; mais ici vous ne pouvez que gemir & repandre des torrens de larmes. Vous voyez perir celles que vous aimiez. On vous arrache des membres avec lesquels vous étiez étroitement unies. Dans la paix elles se seroient sauvées avec vous: exposées à la tentation, elles n'ont pas eu la force d'y resister. Voilà ce qui accable & remplit d'amertume. Ne vous decouragez pas neanmoins, mes très cheres Sœurs, & que ces exemples ne vous portent pas à douter de la fidelité des promesses de notre Dieu. Il connoit ceux qui sont à lui. Nul ne pourra ravir d'entre les mains du Fils les brebis que le Pere lui a données, ni arracher au Pere ceux qu'il a connus dans sa prescience pour les rendre conformes à l'image de son Fils. Dans tous les tems Dieu a permis des chutes, auxquelles il semble qu'on ne devoit pas s'attendre. Mais il les a permises pour le bien même de ses élus, pour cacher le secret de sa conduite sur eux, pour leur faire operer leur salut avec crainte & avec tremblement, & pour rendre leurs actions de graces plus vives, en considerant ce qu'ils auroient été si Dieu les avoit laissés à eux-mêmes, & qu'il ne les eût pas discernés des autres par une misericorde infiniment gratuite.

Votre saint Evêque est aujourd'hui dans les liens pour s'être opposé aux desseins pernicieux des ennemis de la grace toute-puissante de Jesus-Christ. Le courage que vous avez fait paroître dans tous les combats qui vous ont été livrés jusqu'à present, est la preuve de la justice de la cause qu'il soutient. A qui êtes-vous redevables de ce courage & de cette intrepidité, sinon à la grace toute-puissante de celui qui choisit ce qu'il y a de plus foible pour confondre ce qu'il y a de plus fort? Mais parce que les ennemis de la vraie grace du Sauveur detruisent aussi la gratuité de la predestination des élus, Dieu, en permettant la chute de quelques-unes d'entre vous, semble vouloir que vous reconnoissiez par là avec combien de fondement votre cher Pasteur s'éleve contre les adversaires d'un dogme que l'on ne peut nier sans donner atteinte à la foi de l'Eglise. C'est l'usage que vous devez faire, mes très cheres Sœurs, du malheur de celles qui ne vous ont pas imitées. Il faut que leur chute, en vous rendant plus humbles, vous rende encore plus fermes dans la defense d'une cause en faveur de laquelle tout depose; l'Ecriture, la Tradition, l'experience même de ce que l'on éprouve cha-

1729. chaque jour. Je me rejouis avec vous des dispositions admirables dans lesquelles il paroit maintenant que vous êtes toutes. Il semble que vous ne craigniez plus pour aucune de vous. Je prie Dieu de tout mon cœur de vous rendre inebranlables dans les tentations auxquelles vous êtes exposées. Mais quelque confiance que j'aye qu'il ne permettra pas que la seduction aille plus loin dans votre monastere, je ne puis neanmoins que je ne vous exhorte fortement à veiller & à prier, pour éloigner de vous le tentateur. L'esprit est promt, mais la chair est foible. Que celle qui est debout prenne garde de tomber. Humiliez-vous continuellement, mes très cheres Sœurs, sous la main toute-puissante de Dieu. Songez que votre perseverance ne depend ni de celui qui veut, ni de celui qui court; mais de Dieu seul qui fait misericorde. A Dieu ne plaise qu'en vous parlant comme je fais, je veuille vous jetter dans le decouragement. Au contraire je veux vous affermir avec d'autant plus de solidité, que vous n'attendrez rien de vous-mêmes, & que vous espererez tout de Dieu. Plus vous vous croirez foibles, plus vous serez fortes. Plus vous vous abbaisserez, plus Dieu vous élevera. La cause de la grace est la cause des humbles. Elle ne veut point être defendue par des superbes & des orgueilleux. Quelle humilité dans l'Apôtre de la grace! Quelle humilité dans S. Augustin, son defenseur & votre pere! Quelle humilité dans le saint Evêque qui souffre aujourd'hui ce qu'aucun Evêque avant lui n'a souffert pour elle! Ce sont là vos modeles, mes très cheres Sœurs. L'amour tendre & sincere que vous avez pour eux, me repond du desir ardent que vous avez de les imiter. Imitez-les dans leur humilité. C'est la voie la plus assurée pour perseverer dans les dispositions courageuses, où la misericorde de Dieu a commencé de vous établir. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

LETTRE CCCXXVIII.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui temoigne le desir qu'il auroit de le voir & de l'entretenir; il lui parle du Cardinal de Noailles, du Diocese de Senez, de l'ambition de M. d'Embrun.*

Le 2. Janvier 1729.

PERMETTEZ-MOI, Monseigneur, de vous renouveller au commencement de cette année, les sentimens de l'amitié la plus tendre & la plus respectueuse. Que ne puis-je le faire de vive voix? Quelle consolation pour moi, si je voyois encore une fois de mes yeux, celui dont le monde n'est pas digne, le defenseur intrepide de la verité, le captif de Jesus-Christ, le pere & le modele des Evêques! Que ne m'est-il donné de passer auprès de vous au moins autant de tems
Gal. I. 18. que l'Apôtre S. Paul demeura avec son cher Collegue! *Veni Jerosylmam videre Petrum, & mansi apud eum diebus quindecim.* Quel besoin n'aurois-je pas de ce secours! Quel avantage ne trouverois-je pas à converser avec celui qui converse si frequemment avec Dieu dans la priere! Je puiserois auprès de lui des biens infiniment plus precieux que tout l'or des Egyptiens. Mais faut-il que l'injustice des hommes me prive de ce bonheur? Suppléez y, Monseigneur, en demandant à Dieu pour moi tout ce que vous connoissez qui me manque. Que je devienne semblable à vous; & je suis plus que content.

Vous me parlez dans votre derniere Lettre de la chute d'Osius. J'ai moins à me plaindre de lui, que de ceux qui l'approchent. On se sert de la foiblesse où il est, pour lui faire faire ce qu'il ne feroit pas assurement, si son esprit n'étoit pas baissé. Je ne sai si Dieu lui imputera les dernieres demarches. Il me semble que l'homme n'y a eu gueres de part.

J'ai reçu depuis peu une Lettre de vos cheres filles, à laquelle je viens de faire reponse. L'ennemi en a encore fait tomber deux. Celles qui restent paroissent

paroissent pleines de courage. Dieu veuille les fortifier de plus en plus. Je n'ai 1729.
point entendu parler de ce que vous me marquez par rapport à l'Intrus : je souhaite que cela se fasse bientôt. Votre illustre Metropolitain est à Paris pour solliciter, dit-on, l'Archevêché de Bourdeaux. Son Concile n'a point fait de Canons contre les translations : il avoit ses raisons pour cela. Eusebe, chef des Ariens, a changé trois fois de Siege ; nous sommes encore assez jeunes pour voir M. de Tencin en faire autant. Je suis, &c.

LETTRE CCCXXIX.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle des vues de la Cour, d'une Instruction de M. le Cardinal de Noailles, de l'ambition de M. d'Embrun.*

Le 2. Janvier 1729.

VOUS voilà donc de retour de vos visites, mon très cher Seigneur. Je benis Dieu de ce qu'elles se sont terminées si heureusement. J'en ai une à faire dans ce mois-ci, que je n'entreprendrai cependant qu'après que le froid sera un peu diminué : car il se fait sentir vivement depuis plusieurs jours.

Je ne suis pas plus habile qu'un autre à deviner la raison du silence de la Cour depuis le Mandement de M. le Cardinal de Noailles. On me marquoit il y a deux jours, que l'on parle d'une Assemblée du Clergé, ou pour ce mois-ci, ou pour le mois de Mai. Si cela est, il y a bien de l'apparence que la Cour remet à ce tems-là l'execution de ses projets.

La nouvelle que vous me donnez sous le secret, ne derangera-t-elle rien ? J'en ai bien ri en mon particulier.

Qu'attendre de l'Instruction pastorale du bon Cardinal ? Quand il étoit à lui, il n'a jamais pu se resoudre à faire le bien d'une maniere parfaite. Que sera-ce aujourd'hui que cette Instruction a passé par les mains de tant de reviseurs ? Chacun y aura mis quelque chose du sien. Nous aurons donc encore une nouvelle profession de foi. Il est bien juste que l'année 1729. ait la sienne. C'est ainsi que Dieu se joue de ces Euripes de doctrine. Changez les noms : nous nous retrouvons au tems des Ariens.

Je savois que le Tencin est à Paris. J'écris aujourd'hui à M. de Senez, qu'il n'a eu garde de renouveller dans les Canons de son Concile, ceux qui defendent les translations. Il est juste qu'il ressemble à Eusebe de Nicomedie, encore par cet endroit. Il ne tiendra qu'à la Cour d'éprouver que M. de Tencin en changera dix fois, s'il y trouve son interêt.

Adieu, mon très cher Seigneur. Personne ne vous honore, ne vous respecte, & ne vous est plus attaché que moi.

LETTRE CCCXXX.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il le prie de rompre le silence.*

Le 4. Janvier 1729.

IL y a si long-tems, Monseigneur, que vous ne m'avez donné aucun signe de vie, que je commence à être veritablement inquiet de votre santé. Je n'ai point eu de reponse à ma derniere Lettre. Ne seroit-elle point parvenue jusqu'à vous ? Je ne puis que me louer, & que vous rendre mille actions de graces de votre exactitude pour le passé. Tirez-moi de peine, je vous en conjure. Je ne serai jamais indifferent sur ce qui vous regarde. Vous savez à quel point je vous suis attaché. J'espere donc que vous me ferez la grace de me donner incessamment de vos nouvelles, ou par vous-même ou par quelque autre. En attendant re-

1729. recevez mes vœux les plus sinceres & les plus ardens pour tout ce qui vous interesse. Les années passent, les années changent; mais j'espere par la misericorde de Dieu, que les liens qui nous unissent seront plus durables que le tems, & que l'Esprit saint qui les a formés, les rendra indissolubles pour l'éternité. Je suis avec le respect le plus tendre, &c.

LETTRE CCCXXXI.

*A M. ***. Il lui declare qu'il s'attend aux tribulations, & s'explique sur les Figures.*

Le 14. Janvier 1729.

J'Ai reçu, Monsieur, avec plaisir votre compliment de la nouvelle année. Je le distingue de beaucoup d'autres, parce que je sai qu'il part d'un cœur sincere, & qui aime la verité. Vous nous annoncez bien des croix & des persecutions
Jac. I. 2. pour les jours où nous entrons. A cela que repondre: *Omne gaudium existimate, fratres mei, cùm in tentationes varias incideritis, scientes quòd probatio fidei vestræ patientiam operatur: patientia autem opus perfectum habet.* Pour ce qui est des figures, vous savez combien je suis peu versé dans ces matieres. Cependant, loin de les condamner comme quelques-uns, je les approuve & les reçois de tout mon cœur; mais je veux qu'elles soient conformes à l'analogie de la foi, & qu'elles ayent des fondemens solides dans la Tradition. Que l'on cherche à decouvrir les sens cachés des divines Ecritures, ce dessein est louable & digne d'un Theologien; mais pour le faire avec sureté, il faut lire beaucoup les Peres de l'Eglise, s'en tenir à ce qu'ils nous ont appris, & ne pas pretendre aller au delà de ce qu'ils ont decouvert. C'est ce que je crois que vous avez soin d'inculquer dans vos conferences, & que vous ne pouvez trop repeter. Autrement il y auroit à craindre que de jeunes gens ne donnassent dans l'illusion. Vous savez combien il est facile d'abuser des meilleures choses. Il n'y a point de principes si assurés, dont l'esprit de l'homme ne puisse tirer des consequences très defectueuses. Par exem-
1. Cor. X. 11. ple, quoi de plus certain que ce principe de l'Apôtre: *Omnia in figura contingebant illis.* Mais si l'on n'a soin d'y donner de justes bornes, on voudra trouver des figures par tout; & dès lors à quoi n'est-on pas exposé? Rien de semblable n'est à craindre, quand on suit pas à pas les guides qui nous ont precedés. *Omnis*
2. Pet. I. 20. *Prophetia scripturæ propria interpretatione non fit. Non enim voluntate humana allata est aliquando Prophetia; sed Spiritu sancto inspirati locuti sunt.* Voilà, mon cher Monsieur, ce que je pense sur les figures, & ce qu'il me semble que tout homme raisonnable doit penser. Ai-je tort? Je suis bien assuré que vous ne le croyez pas, & que vous m'êtes aussi uni en ce point qu'en tout autre. Je suis, &c.

LETTRE CCCXXXII.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il fait voir que l'Instruction de M. le Cardinal de Noailles ne servira pas plus que les autres Explications à rendre la Bulle conforme à la verité.*

Le 14. Janvier 1729.

JE n'ai reçu, Monseigneur, que depuis deux jours la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29. du mois passé. Vous pouvez juger de la joie qu'elle m'a causée par l'inquietude où j'étois de n'avoir reçu de vous aucun signe de vie, depuis la Lettre dont vous m'accusez dans celle-ci la reception. On ne peut être plus sensible que je le suis, Monseigneur, aux vœux que vous faites pour moi dans ce renouvellement d'année. Si vous avez reçu ma derniere Lettre, vous

vous y aurez vu que les miens ne peuvent être plus ardens pour vous. Souffrez que je les réitere, n'ayant rien si à cœur que de vous faire connoître combien je vous honore & je vous respecte. 1729.

Vous avez bien de la bonté, Monseigneur, de me faire des reproches de ce qu'on ne vous a pas envoyé mon petit Mandement sur le retablissement de la santé du Roi. Je sai que M. ***. vous envoie tout ce qui se fait ici. Ce Mandement étant très court, peut-être aura-t-il cru qu'il ne meritoit pas votre attention. En cela je ne puis le blâmer. Tom. 1. pag. 799.

On nous promet effectivement l'Instruction pastorale de M. le Cardinal de Noailles. Mais après avoir passé par des mains Constitutionnaires, qu'esperer? Vaudra-t-elle les XII. Articles? On les avoit promis solemnellement au bon Cardinal. Aujourd'hui il n'en est plus question. Où est la droiture? Qu'est devenue la Religion? Supposons que l'Instruction que l'on veut substituer aux XII Articles, soit telle qu'on le dit. (Je n'en crois cependant rien.) Aura-t-elle jamais l'autorité qu'auroient eu les Articles, si le Pape les eût donnés? Les Eveques Constitutionnaires autoriseront-ils cette piece? Ils n'en feront rien, si elle est conforme à la doctrine des XII. Articles. Rome parlera-t-elle? Elle en est bien éloignée. Contente du Mandement d'acceptation, elle croira faire beaucoup de garder le silence sur l'Instruction pastorale. Encore ne voudrois-je pas repondre qu'elle ne lui donne quelque marque d'improbation. On m'a assuré que le Nonce par ordre du S. Office faisoit ce qu'il pouvoit pour empêcher qu'elle ne parût. Est-ce là la paix que l'on veut nous donner? Qu'auroit dit de tout ceci le saint Docteur dont l'Eglise celebre aujourd'hui la memoire? Il a reproché aux Ariens la multitude de leurs professions de foi. Qu'il est triste qu'en comparant ces tems malheureux avec le nôtre, il n'y ait presque qu'à changer les noms pour y retrouver les mêmes évenemens! Avouez, mon très cher Seigneur, que l'on est bien embarrassé, quand on veut rendre catholique une Bulle dont le sens naturel est si éloigné de la catholicité, & qu'un corps d'ennemis puissans a interêt de faire valoir dans le sens qui autorise toutes leurs erreurs. Le mal est trop grand pour y remedier par des explications. Les Peres de Rimini prirent cette voie pour appaiser les troubles de l'Arianisme, & d'abord ils crurent avoir réussi. Mais ils devoient se souvenir, dit M. de Tillemont, que les plus puissans sont toujours les maîtres des explications. On tolere les explications pour un tems, parce que l'on veut abattre ceux qui tiennent ferme. L'erreur sait prendre toute sorte de visages. Elle est assez habile pour se deguiser, quand elle le juge necessaire. Mais bientôt elle revient à son naturel. On s'étoit promis des Explications de 1720. qu'elles donneroient la paix à l'Eglise. Où sont aujourd'hui les Evêques vraiment Constitutionnaires, qui pensent à les faire valoir? Tous les jours on donne atteinte à divers dogmes qui ont été établis dans ce Corps de doctrine. Les Prelats dont je parle s'en mettent-ils en peine? Il en sera de même de la profession de foi de 1720. supposé que la verité y soit établie. Mais je m'apperçois que je deviens plus long que je ne me l'étois proposé. C'est une faute qui m'arrive souvent avec vous, Monseigneur. Je compte tellement sur vos bontés pour moi, que je m'oublie quelquefois plus que je ne voudrois. Je suis, &c. S. Hilaire.

LETTRE CCCXXXIII.

A la Mere POUGET *Superieure du Calvaire du Luxembourg. Il la fortifie contre l'accroissement des maux de l'Eglise.*

Le 23. Janvier 1729.

JE vous suis très obligé, Ma Reverende Mere, des vœux que vous & votre Communauté voulez bien faire pour moi dans ce renouvellement d'année. A en ju-

1729. ger par les apparences, il n'y a pas lieu d'esperer qu'elle soit plus tranquille que la precedente. On parle d'une Assemblée de laquelle on ne peut rien attendre de bon. Qu'il est à craindre que, sous pretexte de nous donner la paix, on n'y jette les semences d'une guerre encore plus durable que celle que nous éprouvons depuis tant d'années! Il n'y a que Dieu qui puisse mettre des bornes à la mauvaise volonté de nos ennemis. Demandons-lui qu'il dissipe leurs projets, & qu'il renouvelle en notre faveur le miracle qu'il fit autrefois pour confondre l'orgueil des enfans des hommes. L'édifice qu'ils veulent élever aujourd'hui, est vraiment l'édifice de l'orgueil, puisqu'il doit servir à deprimer la grace de Jesus-Christ, & à donner à l'homme la premiere part dans l'œuvre du salut. Mais qu'est-ce que l'homme pour se roidir contre Dieu? Encore un peu de tems, & le jour de l'homme passera. Son œuvre ne sauroit subsister. Il n'en est pas ainsi de l'œuvre du Seigneur. S'il permet que la verité soit comme opprimée durant un tems, pour faire éclater davantage la puissance de son bras, en la tirant de l'oppression, & en lui redonnant son premier lustre & sa premiere splendeur; heureux ceux qui sont destinés à avoir le méme sort que la verité! Si comme elle & pour elle, ils sont exposés aux opprobres & aux mauvais traitemens de ses adversaires, quelle sera leur gloire, & leur bonheur, quand la verité les delivrera, en secouant elle-même le joug que ses ennemis ont voulu lui imposer! Voilà, Ma Reverende Mere, ce qu'il faut que nous nous disions souvent, pour ne pas être ébranlés à la vue des scandales qui se multiplient chaque jour. Je ne doute pas que vous ne soyez très occupée de ces pensées. Inspirez-les à toutes nos cheres Sœurs. Il est tems de se preparer au combat. Veillez & priez; l'ennemi n'est pas éloigné.

LETTRE CCCXXXIV.

A M. l'Evêque de Senez. *Il lui parle des projets de nouvelles explications, & de l'Assemblée du Clergé.*

Le 6. Fevrier 1729.

IL n'y a que quelques jours, Monseigneur, que j'ai eu l'honneur de vous écrire pour vous annoncer le gain du procès de M. Dumont. Permettez-moi de vous demander aujourd'hui des nouvelles de votre santé. Nous sortons d'un froid qui a été si rude ici, que je ne sai ce que vous aurez fait pour vous en mettre à couvert dans le pays où vous êtes. Vous savez à quel point je ressens tout ce qui vous touche. Le peu de tems que j'eus l'autre jour pour vous écrire, m'empêcha de vous temoigner l'impatience que j'ai de savoir comment vous vous portez.

Quel pronostique faites-vous, Monseigneur, sur l'Assemblée qui va se tenir? Il est question maintenant, suivant ce que l'on me mande, de refondre les deux projets d'Instruction pastorale des Grands-Vicaires de Paris, & d'en faire un des deux que l'on se promet de faire autoriser par l'Assemblée. Jusqu'à present Dieu a confondu nos adversaires dans tous leurs projets. J'espere qu'il en sera de même de celui-ci. Il y a bien de l'apparence qu'ils nous fourniront eux-mêmes des armes pour les combattre. Je crois que nous n'aurons besoin, pour renverser la nouvelle profession de foi, que de l'opposer à celles qui l'ont precedée.

La nouvelle que l'on a debitée dans vos cantons sur les ordres donnés à M. de la Farre, n'est pas veritable. Je connois M. Simon de reputation. Il n'est point encore ici. Lorsqu'il y sera, nous tâcherons, Monseigneur, de lui adoucir son exil autant que nous le pourrons. Je reçois des Lettres de vos cheres filles assez frequemment. Elles sont toujours pleines de courage, & bien resolues d'être fideles à la verité jusqu'au dernier soupir.

Vous trouverez, Monseigneur, sur une feuille separée, le fait d'Eusebe de Samosate que vous me demandez. J'ai l'honneur d'être, &c. LET-

LETTRE CCCXXXV. 1729.

Aux Religieuses de la Visitation de Castellane. Il les exhorte à perseverer dans la patience, au milieu des tribulations qu'elles endurent pour la verité.

Le 10. *Fevrier* 1729.

J'AI à repondre, mes très cheres Sœurs, à deux de vos Lettres, l'une du 19. l'autre du 26. Janvier. La joie que vous a causé celle que je vous ai écrite le 31. Decembre, me donne lieu de croire que l'on en a intercepté une precedente dont vous ne m'avez point accusé la reception. Elle étoit dattée du 28. Novembre. Je vous en renvoie une copie à cause de quelques instructions qu'elle contient, trop heureux de pouvoir contribuer en quelque chose à vous affermir dans l'amour & dans la defense de la verité.

Qu'il est consolant pour un Ministre de Jesus-Christ, mes très cheres Sœurs, de savoir que la semence de la parole qu'il repand, ne tombe pas dans une terre ingrate! Vous aimez à entendre parler de la verité. Nous aimons à vous l'annoncer, parce que nous sommes assurés de ne le pas faire inutilement. Quelques-unes de vos Sœurs ont reçu durant un tems la parole avec joie; mais n'ayant point de racine, les traverses & les persecutions à cause de la parole étant survenues, elles en ont pris un sujet de scandale & de chute. Pour vous, mes très cheres Sœurs, qui demeurez fermes au milieu des plus grandes tentations, vous à qui les sollicitudes de ce siecle & l'illusion des biens de la terre ne font aucune impression; vous ne pouvez être comparées qu'à la terre qui porte du fruit, & qui rend cent, ou soixante, ou trente pour un. Vous souffrez, & vous connoissez le bonheur qu'il y a de souffrir. C'est ce qui fait ma joie & ma consolation. Vous êtes dans l'état que demandoit l'Apôtre S. Jacques des premiers fideles: *Mes freres*, leur disoit-il, *faites toute votre joie des diverses afflictions qui vous arrivent, sachant que l'épreuve de votre foi produit la patience. Or la patience doit être parfaite dans ses œuvres, afin que vous soyez vous-mêmes parfaits & accomplis en toute maniere, & qu'il ne vous manque rien.* Et un peu après il ajoute: *Heureux celui qui souffre patiemment les tentations & les maux; parce que lorsque sa vertu aura été éprouvée, il recevra la couronne de vie que Dieu a promise à ceux qui l'aiment.* Jac. I. 2. 3. 4. & 12.

N'en doutez point, mes très cheres Sœurs. Vous l'obtiendrez, cette couronne, si vous perseverez dans le temoignage genereux que vous avez commencé de rendre à la verité. Plus les épreuves par lesquelles Dieu vous fait passer sont rigoureuses, plus la recompense qu'il vous destine sera distinguée. Si vous avez part à l'ignominie du Seigneur Jesus, en souffrant comme lui hors du camp, il est juste que vous ayez part à la gloire de sa resurrection, & que vous jugiez à la vue des Anges & des hommes ceux qui ont abusé de l'autorité de ce divin Sauveur, pous vous separer exterieurement de son corps & de son sang, tandis que vous lui êtes unies par les liens de la charité la plus pure & la plus sincere.

C'est ce qui doit soutenir & animer votre foi. Encore un peu de tems, & le jour de l'homme passera. Sa gloire disparoitra comme l'ombre, mais la vôtre commencera pour ne finir jamais. La verité que vous avez aimée sur la terre, se montrera à vous sans aucun voile. Vous verrez ce que l'œil n'a point vu: vous entendrez ce que l'oreille n'a point entendu; & vous decouvrirez ce que le cœur de l'homme n'a jamais compris. Que la verité vous paroitra belle alors, & que vous vous estimerez heureuses de lui être demeurées fideles! Quelle joie pour vous de vous trouver réunies & comme abymées dans le sein de la lumiere, d'y revoir votre saint & cher Pasteur, & d'y offrir avec lui l'holocauste éternel de vo-

1729. votre amour! Avouez, mes très cheres Sœurs, que vous serez abondamment dedommagées de toutes les tribulations que vous causent les enfans des hommes. Telle est la gloire que Dieu prepare à ceux qui n'auront pas rougi de son Evangile, & qui auront mieux aimé être affligés avec le peuple de Dieu, que de jouir du plaisir si court qui se trouve dans le peché, jugeant que l'ignominie de Jesus-Christ est un plus grand thresor que toutes les richesses de l'Egypte.

Hâtez-vous, mes très cheres Sœurs, de meriter ce bonheur. Si la seule pensée des biens qui sont attachés à votre perseverance, est capable de vous faire gouter dès cette vie cette joie que tous les biens du monde ne sauroient produire dans le cœur; que sera-ce lorsque, delivrées de la corruption, vous jouirez pleinement de ce qui ne vous est donné ici qu'avec mesure, & toujours si rapidement que le même instant, pour ainsi dire, voit naître & terminer votre bonheur. Occupez-vous de ces verités. Meditez-les continuellement. Qu'elles vous servent comme d'aiguillon pour vous faire avancer dans la pieté. S'il s'éleve dans votre esprit quelque pensée qui le trouble, si l'ennemi fait effort pour vous jetter dans le decouragement; tournez les yeux vers la recompense qui est promise à ceux qui croyent de cœur & qui confessent de bouche. Dites-vous à vous-mêmes que vous ne voulez pas perdre en un instant le fruit de tant de travaux & de souffrances, & que jamais vous ne renoncerez devant les hommes un Pasteur à qui Jesus-Christ rendra temoignage devant les Anges de Dieu. Plus vous vous fortifierez dans cette resolution, plus vous assurerez votre bonheur. En souffrant jusqu'au dernier moment pour la verité, vous vivrez éternellement de la verité. Je suis dans cette même verité & dans la charité de Jesus-Christ, &c.

LETTRE CCCXXXVI.

A M. l'Evêque de TROYES. *Au sujet des contretems qui avoient empêché leur commerce de Lettres, & d'un Arrêté du Parlement de Paris.*

Le 11. *Fevrier* 1729.

J'AI differé quelque tems, Monseigneur, à repondre à la derniere Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, parce que je ne savois si la personne sur qui je jettois les yeux pour nous servir de correspondant, seroit en état de remplir cette commission. J'apprends par le dernier ordinaire que cette personne n'est plus à Paris, & j'ignore encore le tems où elle pourra y revenir. Si l'absence doit durer, je prendrai d'autres mesures, & sur le champ je ne manquerai pas de vous en donner avis. Je suis très mortifié de ce contretems, qui me prive de l'avantage de recevoir de vos Lettres. Je ferai cependant de mon mieux pour y remedier promtement.

La personne dont on parle si differemment & dont vous desirez, Monseigneur, de savoir des nouvelles, n'a, je crois, maintenant aucun mauvais dessein; & il me paroit qu'il y a moins à craindre de ce côté là que de tout autre.

Sans doute, Monseigneur, que vous aurez appris ce qui vient de se passer en Parlement au sujet de la These du sieur de la Lande. (*a*) Je suis persuadé que cette nouvelle vous aura fait plaisir. Elle intrigue beaucoup nos adversaires; & il faut avouer qu'ils n'ont pas tort. Si cet acte de fermeté est soutenu, il peut avoir d'heureuses suites pour la verité & pour ses defenseurs.

M. d'Agde est de retour des Etats. Je le crois en parfaite santé. Il est digne de l'estime que vous avez pour lui. Je suis, &c.

LET-

(*a*) [Ce Licentié de Sorbonne avoit avancé dans sa These que l'Eglise propose aux fideles la Constitution *Unigenitus* comme une *regle de foi*, pour être observée avec *une obéissance sans reserve*. Voyez les Nouvelles Ecclesiastiques de l'année 1729. pag. 18. & 19. de l'Edit. d'Hollande.]

1729.

LETTRE CCCXXXVII.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il lui parle de l'Arrêté du Parlement, & du caractere de sincerité & de bonne-foi de M. d'Embrun.*

Le 11. *Fevrier* 1729.

VOs bontés pour moi sont si constantes, Monseigneur, que je serois indigne de vivre, si je n'en étois penetré de la reconnoissance la plus vive. J'y suis d'autant plus sensible, qu'il y a peu d'Evêques qui vous ressemblent. Jesus-Christ, encore aujourd'hui, a bien des disciples de nuit. On rend justice interieurement à ceux qui souffrent pour la verité; mais on n'a pas le courage d'aller plus loin: *Ex principibus multi crediderunt in eum: sed propter Pharisæos non confitebantur, ut è Synagoga non ejicerentur. Dilexerunt enim gloriam hominum magis quàm gloriam Dei.* (Joan. XII. 42.) Que dites-vous, Monseigneur, de ce qui vient de se passer au Parlement de Paris au sujet de la These du sieur de la Lande? Les laïques font la leçon aux Evêques. Si tous ceux qui pensent bien dans notre Ordre, avoient le courage de confesser de bouche ce qu'ils croyent de cœur, combien de vexations n'arrêteroit-on pas? Mais parce que l'on se tait, l'homme ennemi va toujours en avant. *Tempus est loquendi, quia jam præteriit tempus tacendi.* Cela n'est pas moins vrai du tems où nous vivons, que de celui où S. Hilaire le disoit.

Apparemment que M. d'Embrun vous aura envoyé comme à moi la nouvelle Lettre qu'il écrit à M. de Senez, en reponse à une Lettre anonyme contre les Actes de son Concile. Je n'ai pu la lire sans émotion. Il faut bien peu respecter la verité pour parler comme il fait. Il donne beau champ à M. de Senez, & je m'attends à voir M. Tencin refuté de maniere à le couvrir de confusion, si tant est qu'il en soit susceptible. Si vous avez, Monseigneur, la Lettre anonyme dont se plaint ce Prelat, ayez la bonté d'y chercher cinq ou six lignes qu'il rapporte en italique comme étant de l'auteur de la Lettre. Vous verrez quelle foi vous devez ajouter à ce bon Seigneur. Cela me donne envie de vous raconter un petit fait qui le regarde, & que je tiens de M. le Vicomte de Polignac, qui me fit hier l'honneur de venir chez moi au retour des Etats. Il me dit que M. d'Embrun s'étoit plaint à M. le Cardinal de Fleury, de ce qu'ayant vendu sa vaisselle d'argent à M. le Cardinal de Polignac, cette Eminence se mettoit fort peu en peine de le payer. M. le Cardinal de Fleury le dit à M. le Vicomte, qui de son côté ne manqua pas d'en parler à l'Intendant de Monsieur son frere. L'Intendant fort surpris dit que la vaisselle étoit payée, qu'on ne devoit rien à M. d'Embrun; & pour preuve tira de son portefeuille la quittance dudit M. d'Embrun. M. le Vicomte de Polignac prend la quittance, va à Versailles, rappelle à M. le Cardinal de Fleury la plainte de M. d'Embrun: *Je suis bien-aise de cela*, dit le Cardinal Ministre.

Qui ne croira maintenant M. d'Embrun, & qui oseroit douter de la sincerité des Actes de son Concile?

Par le dernier ordinaire on me mande qu'il n'est pas maintenant grandement question de l'Instruction pastorale de M. le Cardinal de Noailles; que selon toutes les apparences bientôt on n'en parlera plus, qu'on parle aussi fort peu de l'Assemblée du Clergé. Devons-nous nous en affliger? A Dieu ne plaise.

1729.

LETTRE CCCXXXVIII.

A M. l'Evêque de SENEZ, *au sujet de la Lettre que M. d'Embrun a écrite à ce Prelat.*

Le 18. *Fevrier* 1729.

IL n'y a pas moyen, Monseigneur, de laisser partir M. Dumont sans vous renouveller les assurances de mon tendre & respectueux attachement. Vous ne doutez pas que je ne saisisse toutes les occasions de le faire. Je voudrois bien qu'elles fussent un peu plus frequentes. Je n'ai point de plus grande joie que lorsque je reçois de vos nouvelles, & que je puis surement vous en donner des miennes.

M. d'Embrun m'a envoyé ces jours-ci la derniere Lettre qu'il vous écrit, Monseigneur. Pourrez-vous tenir contre l'éloquence, la tendresse & la charité sans bornes de ce grand Prelat? Serez-vous toujours inflexible? Et le moment ne viendra-t-il point où vous vous laisserez toucher? Est-il possible, Monseigneur, que vous n'envierez point le sort de votre illustre Metropolitain, & que vous ne prefererez pas la joie de la bonne conscience dont il jouit, au trouble & aux synderesses continuelles dont vous devez être agité? Que vous êtes à plaindre de demeurer toujours dans votre endurcissement! Il faut cependant esperer que les prieres de ce saint homme seront écoutées. Après avoir converti M. Lauw, y a-t-il quelque entreprise en fait de conversion, où il ne puisse se promettre de réussir?

Parlons serieusement. Je n'ai pu lire sans émotion & sans indignation la Lettre qu'il vous écrit. Il me tarde fort de voir la reponse que vous avez faite à sa premiere. Vous ne devez pas, Monseigneur, laisser tomber celle-ci. Il me semble qu'il vous donne beau champ. J'ai envoyé autrefois à M. de Rhodez des remarques sur les Actes du Conciliabule, qui sont presque toutes differentes de celles de l'auteur de la Lettre anonyme. Nos amis de Paris en ont une copie. Si elles peuvent vous être de quelque utilité, il ne tiendra qu'à vous, Monseigneur, d'en faire usage. M. d'Embrun consent qu'on regarde comme falsifiés les Actes de son Concile, s'il s'y trouve la moindre demarche qui ne soit pas exactement énoncée dans le vu de la Sentence. Sans chercher beaucoup j'y en ai trouvé deux, que j'ai fait remarquer dans ma Lettre à M. de Rhodez. Vengez-nous, Monseigneur, de cet homme qui insulte à Dieu & aux hommes. Fermez-lui la bouche, & couvrez-le d'ignominie, en demandant au Seigneur que l'opprobre & la
Ps. LXXXII. 17. confusion dont vous le chargerez, lui deviennent salutaires. *Imple facies eorum ignominia, & quærent nomen tuum, Domine.* Je suis avec toute la tendresse & toute la veneration que vous meritez, &c.

LETTRE CCCXXXIX.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il deplore la perte que ce Prelat vient de faire par l'exil de M. Maziere son Grand-Vicaire, & l'exhorte à s'en plaindre. Il gemit sur la demission que M. de Montauban fait de son Evêché.*

Le 23. *Fevrier* 1729.

JE ne puis vous temoigner, Monseigneur, combien je ressens vivement le coup que l'on vient de vous porter. Je sai quelle est la perte que vous faites en la personne de M. Maziere. Dieu se servoit de lui pour faire des biens immenses dans votre Diocese. Qu'on vous l'ôte dans un tems où il pouvoit continuer à vous rendre de très grands services, c'est pour ceux qui aiment la verité un sujet d'af-
Jerem. IX. 1. fliction des plus amers. *Quis dabit capiti meo aquam, & oculis meis fontem lacrymarum?*

Vous

Vous ne vous trompez pas, Monseigneur, en regardant les Jesuites comme les auteurs de l'exil de ce saint Prêtre. Ennemis de tout bien, ils étoient au desespoir du succès que Dieu donnoit à ses travaux. Par cet endroit il étoit digne de toute leur vengeance. Ils viennent de l'exercer d'une maniere éclatante. Peut-être ont-ils cru vous abattre en vous ôtant ce secours. Insensés qui ne voient pas que Dieu ne fait passer ses élus par le creuset de l'affliction, que pour les rendre plus purs; & que s'il permet à Satan de tenter Job, c'est pour le faire sortir de la tentation même d'une maniere plus glorieuse & plus admirable. L'Egypte a beau faire. Elle n'est point Dieu: *Ægyptus homo, & non Deus.* Dieu confondra les sages de Memphis. J'ai une ferme confiance que ce qu'ils ont regardé comme le sujet de leur triomphe, sera le principe de leur defaite. Il n'en est pas de l'œuvre de Dieu comme de l'œuvre des hommes. *Sanguis Martyrum, semen Christianorum.* La persecution n'arrête point le progrès de l'Evangile. Au contraire elle sert à lui faire prendre de nouveaux accroissemens. Les instructions de M. Maziere ont contribué, Monseigneur, à repandre la lumiere dans votre Diocese. Ses souffrances serviront à y attirer l'esprit de force & de magnanimité. Il a appris à vos Ecclesiastiques les verités qu'il falloit croire. Maintenant il va leur apprendre que ce n'est pas assez de croire; qu'il faut souffrir & mourir pour ces mêmes verités. Predication efficace, que celle qui est soutenue par de tels exemples! Que ne peut-on pas se promettre des travaux d'un Ministre, qui devient le prisonnier & le captif de Jesus-Christ? *Nisi granum frumenti cadens in terram mortuum fuerit, ipsum solum manet. Si autem mortuum fuerit, multum fructum affert.* 1729. Joan. XII. 24.

Je n'ai entendu parler qu'à vous, Monseigneur, du second libelle que les Jesuites repandent dans votre Diocese. Ne vous servirez-vous point de cette occasion pour faire connoître à la Cour l'injustice du traitement que l'on vous fait? Quoi! Les Jesuites auront la liberté de vomir les injures & les calomnies les plus atroces contre vous & vos Grands-Vicaires: ils auront le credit de faire exiler celui qui leur deplait davantage; & l'on se tairoit sur de tels excès! Avec quelle force ne pouvez-vous pas representer, Monseigneur, le contraste de ce qui vous arrive, tandis que tous les coups devroient tomber sur vos calomniateurs? N'est-ce pas donner gain de cause aux Jesuites, & autoriser le mepris qu'ils font de l'épiscopat en votre personne, que d'arracher d'auprès de vous un Grand-Vicaire, contre lequel ils ont aiguisé leurs langues envenimées, dans le tems même qu'ils sement leurs libelles diffamatoires contre vous & contre lui, & qu'ils les repandent avec plus d'impudence? Je ne vous dis point, Monseigneur, tout ce que je pense sur cela. Vous êtes plus en état que tout autre d'y suppléer. Comptez qu'il est necessaire de parler; & qu'un Evêque qui a pour lui la verité, est en état de se faire craindre, quand il a des injustices aussi criantes à relever. Il ne faut pas croire que nos ennemis soient écoutés dans tout ce qu'ils demandent. Ce n'est ordinairement qu'à force d'importunités qu'ils obtiennent des ordres rigoureux contre nous. Ils font entendre que nous nous rendrons, pourvû que l'on nous prenne par tel ou tel endroit. Le vrai moyen d'arrêter ces sortes de vexations, ou du moins de les diminuer, c'est de parler un peu plus haut qu'auparavant. On se lasse de toujours frapper, & de le faire inutilement, sur tout quand on sait que les coups doivent tomber sur un Evêque qui ne se taira pas. Etant aussi porté à la douceur que vous l'êtes, Monseigneur, le public sentira qu'il faut que vous ayez grand sujet de vous plaindre, pour que l'on vous ait forcé à élever la voix. D'ailleurs il est important que le nombre des Evêques qui se plaignent, devienne considerable. On m'a frappé, parce qu'on m'a cru seul. Il n'en auroit pas été ainsi, si tous les Prelats qui aiment la verité s'étoient d'abord montrés.

J'ai appris par le dernier ordinaire, que M. de Montauban avoit enfin donné

1729. sa demission. J'en suis penetré de douleur par l'affection que je lui porte. Comment n'a-t-il pas compris que sa presence n'a jamais été si necessaire à son troupeau; & qu'il ne peut être permis à un Evêque qui a quelque amour pour l'Eglise, de lui refuser son ministere dans le tems où elle en a le plus de besoin? Serions-nous chretiens si nos peres en avoient usé de même, & s'ils avoient preferé leur repos & leur tranquillité, à ce que leur ministere exigeoit d'eux pour repousser l'ennemi? Quelle idée auroit-on dans le monde d'un Gouverneur qui rendroit sa place, avant que d'avoir essuyé un seul coup de canon? Je n'ose demander ce qu'il meriteroit. Mais je sai bien que ce qui seroit permis à un homme d'armée de capituler sur la breche, n'est pas même permis à un Evêque qui doit mourir en combattant pour la verité. Si l'Eglise étoit en paix, il y a long-tems que je me serois dechargé d'un fardeau dont je sens tout le poids, & que j'aurois cherché une retraite pour y pleurer mes pechés: ç'avoit toujours été mon dessein. Mais la verité étant attaquée comme elle l'est, je croirois mettre le sceau à ma reprobation si je cedois ma place à un ennemi de la verité. La verité elle-même
1. Cor. IX. 16. me delivrera. *Væ mihi si non evangelizavero; necessitas enim mihi incumbit.* Malheur à moi, si je ne saisis l'occasion que Dieu me presente de racheter mes pechés. Nous ne sommes point à nous. Nous sommes à Dieu: nous sommes à son Eglise. C'est trop d'honneur pour nous d'être choisis au milieu de la desertion de tant de Pasteurs, pour rendre temoignage à la verité. Dieu n'a point besoin de nous pour faire son œuvre. Quand nous manquerions à ce que nous lui devons, il ne manquera pas pour cela à ses promesses. Il est assez puissant pour susciter des enfans à Abraham des pierres mêmes. Il nous importe donc infiniment de demeurer fideles, de peur que le royaume de Dieu ne nous soit ôté pour être donné à une nation qui porte de dignes fruits. Voilà, Monseigneur, ce que Dieu me met dans le cœur sur la demarche de M. de Montauban. Qu'il est à plaindre! Le connoit-il? Je n'ai osé lui écrire, parce que je savois qu'il étoit bien avancé, & qu'il étoit trop foible pour revenir sur ses pas.

Il me reste maintenant trop peu de tems pour vous parler d'un nouvel Ecrit de M. l'ancien Evêque d'Apt, intitulé *Codicile* ou supplement à son Testament spirituel. Les Avocats, les Evêques qui ont pris la defense de M. de Senez, moi en particulier, nous y sommes traités avec la derniere insolence. Heureusement nous avons à faire à un adversaire qui se fait plus de tort qu'à nous. Je ne connois rien qui puisse être comparé à ce dernier libelle, si ce n'est le premier, tant il est fol & extravagant. Je suis, &c.

LETTRE CCCXL.

A un Prêtre de l'Oratoire, sur un cas qu'il lui avoit proposé.

Le 25. Fevrier 1729.

J'Ai reçu, Mon Reverend Pere, la Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 30. du mois passé. Je suis très sensible au nouveau temoignage que vous m'y donnez de votre amour pour la verité. Celui qu'il a plu à Dieu de m'inspirer pour elle, doit vous porter à prier continuellement pour moi. C'est la grace que je vous demande, Mon Reverend Pere. Ne me la refusez pas dans le besoin extrême que j'en ai.

Je suis très touché & édifié des dispositions des saintes filles pour lesquelles vous me consultez. Après y avoir reflechi assez long-tems, il me paroit qu'elles doivent rester dans l'état où elles sont par rapport à l'élection de la derniere. Il seroit dangereux de se pourvoir au Parlement de Toulouse, parce que la Cour ne manqueroit pas d'intervenir, & de mettre les Visiteurs en état de faire beaucoup de

de mal dans la maison. Qu'elles continuent à ne reconnoître que la Prieure qui a été canoniquement élue. Il faut tolerer l'autre. Dès que le grand nombre obéit à la premiere, qu'on laisse celle-ci avec sa petite troupe. Le mal qu'elle fera, ne peut être aussi grand que celui auquel on s'exposeroit, si on vouloit se faire rendre une justice exacte. Dans des tems aussi difficiles que ceux-ci, on ne doit point s'attendre à vivre en paix & à ne rien souffrir des ennemis de la verité. Tolerons donc ce à quoi nous ne pouvons remedier. Vos Carmelites, en souffrant patiemment la vexation qui leur arrive, rendront par cet endroit temoignage à la verité; & elles s'estimeront heureuses d'étre unies en quelque chose à ceux dont les souffrances sont & plus grandes & plus difficiles à supporter. Saluez-les, s'il vous plaît, de ma part; & engagez les à prier pour moi. Je suis avec toute l'estime que vous meritez, &c. 1729.

LETTRE CCCXLI.

A M. l'Evêque de Senez. *Il lui marque une avanture de M. d'Embrun, & l'état des affaires.*

Le 26. Fevrier 1729.

JE ne connois personne, Monseigneur, qui fasse plus valoir que vous les petits services qu'on vous rend. Cela vient de la bonté de votre cœur. Que ne puis-je faire mille fois davantage, pour vous temoigner jusqu'à quel point je vous honore & je vous aime? Ce qu'il y a de vrai, c'est que je n'aurai jamais occasion de faire pour vous ce que vous avez eu le courage de faire pour moi.

J'appris hier des nouvelles de votre Metropolitain, qui ne m'ont pas fait de deplaisir. On me mande que s'étant presenté à la These de l'Abbé de Breves, il s'éleva un murmure de la part des Bacheliers & des assistans, qui deconcerta le Prelat au point qu'il ne put tenir, & sortit promtement pour aller decharger son cœur & boire sa honte chez M. le Nonce.

Pareille chose ne vous seroit point arrivée, Monseigneur. Avec quel accueil seriez-vous reçu dans Paris? Votre entrée y seroit aussi triomphante que celle de S. Athanase dans Alexandrie. *Non sic impii, non sic.* Ps. I. 4.

Le peu de tems que j'ai, m'empêche de m'entretenir avec vous des autres nouvelles qui m'ont été mandées. Sans doute que vous en serez informé. Elles ne sont pas mauvaises; & elles me donnent occasion d'admirer de plus en plus la conduite de Dieu sur son Eglise, par le soin qu'il prend d'empêcher que nous ne soyons tentés au-dessus de nos forces, & par la facilité avec laquelle il deconcerte les projets de nos ennemis, lorsqu'ils vont tout engloutir. Cette Lettre, Monseigneur, est la seconde dont je charge M. Dumont, qui a differé son depart jusqu'à present. Je suis, &c.

LETTRE CCCXLII.

A M. l'Evêque d'Auxerre. *Il lui parle de l'Arrêté du Parlement contre le titre de* regle de foi *donné à la Bulle, de quelques demarches de M. le Cardinal de Noailles, & des Congregations des Jesuites qu'il tolere à Montpellier.*

Le 11. Mars 1729.

VOus vous plaignez, Monseigneur, de ne point recevoir de mes nouvelles. J'ai repondu exactement à votre precedente. Ma Lettre étoit du 2. Janvier. Auroit-elle été interceptée? Je pense tout ce que vous pensez sur la demarche du Parlement. Elle étoit d'une extrême consequence. L'allarme qu'elle

1729. a causée dans le parti Constitutionnaire, montre que l'on y sent le coup qu'elle porte à la Bulle. Le Parlement de Bretagne vient de faire aussi une action de fermeté, qui peut servir d'exemple aux autres Parlemens, & les porter à se reveiller.

Voilà donc les Jesuites retablis à Paris. On devoit s'y attendre. Je n'ai point douté que nous ne le vissions dans l'état où est aujourd'hui le bon Cardinal. Il n'y a plus qu'une chose à faire, c'est de tirer sa demission. Si certaine personne y trouve son compte, apparemment qu'on en viendra à bout. Quelle fin pour M.

Ps. CXVIII. 137. le Cardinal de Noailles! *Justus es, Domine, & rectum judicium tuum.*

Je ne puis me fâcher contre vous, Monseigneur, du reproche que vous me faites de laisser les Jesuites en repos sur l'article de la Congregation. Je n'aurois pas cru que l'on pût m'accuser de poltronnerie à cet égard. Il me semble avoir donné d'assez bonnes preuves que je ne crains point les Reverends Peres. Mais si tout m'est permis, tout n'est pas expedient. Il y a des scandales qu'il faut tolerer. Je sens bien que la Congregation des Jesuites est une zizanie. Mais je suis obligé de la laisser dans le champ, de peur de faire tort au froment en l'arrachant. Je voudrois me trouver dans le cas où vous êtes. Je ne balancerois pas à vous imiter. Au reste je suis charmé de votre resolution, & je ne puis que dire *amen* à ce que je vous vois disposé d'entreprendre.

Vous aurez appris, Monseigneur, l'exil de M. Maziere. Je ne doute pas que

Ps. XII. 3. vous n'ayez écrit à ce sujet à M. de Rhodez. Quelle violence! *Usquequo, Domine, usquequo exaltabitur inimicus?*

LETTRE CCCXLIII.

A M. le Cardinal de Fleury, *en lui addressant la Lettre au Roi au sujet de MM. Polier & Esteve.*

Le 25. Mars 1729.

J'Ai l'honneur, Monseigneur, de vous addresser une Lettre que je n'ai pu me dispenser d'écrire à Sa Majesté. Votre Eminence verra en la lisant, quels sont les motifs qui m'y ont porté. J'ose assurer qu'ils sont purs; & je me flatte que personne n'en doutera, en me voyant faire ce que l'amour propre ne conseillera jamais à tout homme qui voudra l'écouter. Je benis Dieu de m'avoir mis dans la necessité d'accomplir toute justice en cette occasion; & je le prie de recevoir en expiation de ma faute, l'humiliation que la demarche que je fais peut me causer devant les hommes. Je suis avec respect, &c.

LETTRE CCCXLIV.

Au Roy, *au sujet de l'exil du sieur Esteve Curé de son Diocese.*

Sire,

Dois-je m'affliger, dois-je me rejouir de l'ordre qui vient d'être signifié au sieur Esteve Curé de mon Diocese, de s'éloigner à vingt lieues de votre ville de Montpellier? Si je considere la surprise que l'on a faite à la religion de Votre Majesté en cette occasion, la perte que fait mon Diocese d'un Prêtre qui y repandoit la bonne odeur de Jesus-Christ, l'esperance que de pareils succès donnent à mes ennemis de réussir dans les desseins qu'ils ont tramés contre moi, je ne puis, à la vue de ces differens objets, qu'être penetré de la douleur la plus vive & la plus amere. Mais, en prenant la chose sous une autre face, & en remontant jusqu'à celui qui dans sa prescience divine regle & dispose de tous les évenemens, je ne puis, Sire, que me repandre en actions de graces, puisqu'il a choisi celui-ci pour vous rendre, non le ministre de ses vengeances, mais l'instrument

ſtrument de ſa miſericorde à mon égard. J'ai deja éprouvé plus d'une fois que Dieu a changé en benedictions pour moi les maledictions de ceux qui me haïſſent. Il eſt des hommes que Dieu force d'entrer dans la voie du ſalut, à qui il dit comme à l'Apôtre S. Paul: *Il vous eſt dur de regimber contre l'éperon.* C'eſt ce qui m'arrive, Sire, & ce qui me met dans la neceſſité de parler. 1729. Act. IX. 5.

Toute la France a retenti du bruit que cauſa l'affaire qui fut ſuſcitée en 1713. aux ſieurs Polier & Eſteve, l'un Curé, l'autre Vicaire de la principale paroiſſe de cette ville. Elle fut tramée pendant mon abſence; & l'homme ennemi ſut me dreſſer tant de pieges à mon retour, qu'il me fut comme impoſſible de n'y pas tomber.

Tel eſt le malheur de ceux qui tiennent les premieres places. *Des hommes ſuperbes abuſant de leur bonté & de l'honneur qu'ils en ont reçu, font des entrepriſes contre ceux mêmes de qui ils tiennent tout. Peu contens de meconnoître les graces qu'on leur a faites, & de violer dans eux-mêmes les droits de l'humanité naturelle, ils s'imaginent qu'ils pourront ſe ſouſtraire à la juſtice de Dieu qui voit tout. Leur folie paſſe à un tel excès que, s'élevant contre ceux qui s'acquitent de leur charge avec une grande fidelité, & qui ſe conduiſent de telle ſorte qu'ils meritent d'être loués de tout le monde, ils tâchent de les perdre par leurs menſonges & leurs artifices, en ſurprenant, par leurs deguiſemens & par leur adreſſe, la bonté des ſuperieurs que leur ſincerité naturelle porte à juger favorablement de celle des autres.* Esth. XVI. 2. &c.

Dieu m'a fait la grace, Sire, d'aimer le bien, & de ne pouvoir ſouffrir le mal dans mon Clergé. On comprit que, quelque tendreſſe que j'euſſe pour deux Eccleſiaſtiques qu'on vouloit perdre, je ceſſerois d'être leur protecteur, ſi l'on pouvoit réuſſir à les rendre criminels à mes yeux. Rien ne fut oublié. Le ſacré, le profane, tout fût mis en œuvre; & tel qui me donnoit des avis de la meilleure foi du monde, ne ſavoit pas qu'en cela même il étoit l'inſtrument dont on ſe ſervoit pour me ſurprendre.

La procedure commence. Les accuſations ſont atroces. Le ſcandale devient affreux. Deux Prêtres peuvent-ils être coupables de tous les crimes dont on les charge? Mais auſſi leurs ennemis peuvent-ils être capables d'une malice aſſez noire pour les en accuſer fauſſement? Cette derniere diſpoſition me paroiſſant encore plus criminelle que la premiere, j'avoue, Sire, que j'eus plus de penchant à en decharger ceux qu'elle regardoit.

Cependant, l'affaire évoquée, le feu Roi rendit un Arrêt le 9. Avril 1714. qui porte que „ Sa Majeſté ſans avoir égard aux procedures du procès criminel en „ queſtion, leſquelles demeureront nulles & comme non avenues, a renvoyé & „ renvoye les ſieurs Polier & Eſteve des accuſations intentées contre eux ſur les „ crimes mentionnés audit procès; fait defenſes à ſon Procureur general, ſes „ ſubſtituts & à tous autres de faire pour raiſon de ce aucunes pourſuites contre „ leſdits accuſés .... au ſurplus les parties miſes hors de cour & de procès."

Cet Arrêt, Sire, eſt d'autant plus favorable aux accuſés, qu'ils demandoient à être jugés dans les Tribunaux ordinaires, & que l'on ne peut les ſoupçonner d'avoir trouvé dans la clemence de Louis XIV. ce qu'ils n'auroient pu eſperer de la juſtice rigoureuſe des Parlemens. Par des ordres particuliers feu M. de Bâville Intendant de cette province fut chargé de conſeiller au ſieur Polier de donner la demiſſion de ſa Cure; & le ſieur Eſteve fut envoyé au Seminaire de Viviers pour y reſter autant de tems que je ſouhaiterois. Il obéit. De Viviers il alla à Paris où il eſt demeuré douze ans avec mon agrement, employé par M. le Cardinal de Noailles dans les fonctions du miniſtere qu'il a toujours remplies avec édification.

Que n'ai-je connu dès le commencement ce que l'on prenoit tant de ſoin de me cacher? Ou plutôt pourquoi n'ai-je pas vu ce que tous les gens de bien de mon Dioceſe étoient étonnés que je ne viſſe pas?

Re-

1729. Revenu de mes preventions, je tranche le mot, j'ai cherché, Sire, à en reparer les tristes effets. J'ai donné aux sieurs Polier & Esteve des Lettres d'*Exeat* honorables. J'ai parlé de leur procès dans une Lettre à feu M. le Cardinal Dubois, de maniere à faire connoître combien j'avois été trompé. Cette Lettre est devenue publique. Le Prieuré-Cure de S. Vincent ayant vaqué il y a plus de deux ans, j'y nommai le sieur Esteve, & je l'obligeai malgré ses repugnances à venir travailler tout de nouveau dans mon Diocese. A peine fut-il arrivé, que je le fis asseoir à ma table. Je lui donnai toutes les marques d'estime & de confiance qui lui étoient dues. Je l'ai fait Archiprêtre, & lui ai rendu avec mon amitié les pouvoirs necessaires pour exercer les fonctions de son ministere dans tout mon Diocese. Peut-être étoit-il content. Mais il paroit, Sire, que Dieu ne l'étoit pas, & qu'il exigeoit de moi une satisfaction plus complette & plus solemnelle. Parce que l'on s'étoit servi de moi pour traduire comme coupables devant le thrône du plus grand Roi de la terre, deux innocens, il falloit que je devinsse leur apologiste & leur defenseur. Que je suis heureux de ce que Dieu n'a pas attendu à me faire faire cette reparation au tribunal infiniment plus redoutable de Jesus-Christ!

Mais ce que je ne puis assez admirer, Dieu se sert des ennemis mêmes des sieurs Polier & Esteve pour leur procurer l'avantage le plus grand qu'ils puissent attendre de moi, & à moi la consolation de prevenir par un humble aveu de ma faute les rigueurs éternelles du souverain Juge. Je dois, Sire, cette justice aux sieurs Polier & Esteve qu'ils n'ont desiré qu'une seule chose, le retablissement de leur reputation. Si le premier a fait quelques tentatives pour rentrer dans sa Cure, ç'a été dans l'unique dessein de faire connoître qu'il n'étoit point coupable. Combien de fois avant le procès qu'on lui suscita, m'a-t-il prié de le decharger d'un fardeau qu'il regardoit comme au-dessus de ses forces? Il ne l'avoit accepté que malgré lui, & après des ordres réiterés de ma part. Je suis assuré, Sire, qu'il mourra content, en me voyant rendre temoignage de son innocence à Votre Majesté.

Le motif sur lequel est appuyé l'ordre qui bannit le sieur Esteve de Montpellier m'en ouvre la voie; & je ne puis sans manquer à ce que je dois à Dieu & aux hommes, refuser d'y entrer. L'ordre porte que Votre Majesté „ étant in-
„ formée de la mauvaise conduite & du scandale qu'a causé dans la ville de
„ Montpellier le sieur Esteve, elle lui ordonne de se retirer de ladite ville,
„ lui faisant defenses d'en approcher plus près de vingt lieues sous peine de de-
„ sobéissance."

Permettez-moi, Sire, de vous ouvrir mon cœur. Je reconnois ici la main de l'homme ennemi. L'ordre est visiblement surpris. Jamais Votre Majesté ne l'auroit accordé, si elle avoit eu connoissance de l'Arrêt qui renvoie les sieurs Polier & Esteve des accusations intentées contre eux. On porte le manque de respect pour votre personne sacrée, jusqu'à vous mettre en contradiction avec le feu Roi. On fait revivre une affaire dont feu M. de la Vrilliere me mandoit que l'intention du Roi après son Arrêt étoit „ qu'elle fut pour jamais terminée, en
„ sorte qu'il n'en fût plus question, & que toutes les Declarations, Memoires &
„ Procedures demeurassent comme nulles & non avenues." On appesantit le joug du sieur Esteve, en l'obligeant à s'éloigner de vingt lieues de Montpellier; tandis que les ordres particuliers qui le regardoient, l'envoyoient au Seminaire de Viviers *pour y rester autant que je le jugerois à propos.* On surprend contre lui une Lettre de cachet; & le même M. de la Vrilliere me marquoit que le Roi n'avoit *pas voulu employer dans cette occasion la voie de l'autorité.*

Mais pourquoi me plaindre que Votre Majesté a été surprise? J'étois moins ex-

exposé, & j'ai été surpris le premier. J'étois sur les lieux. Je connoissois les deux Ecclesiastiques. Je voyois avec joie la benediction de Dieu se repandre sur leurs travaux; la pieté se renouveller d'une maniere sensible dans la premiere paroisse de mon Diocese; plus de cent familles Calvinistes donner des marques d'une sincere réunion; de saints établissemens se former; le crime poursuivi & chassé; la lumiere se repandre par les instructions continuelles, & par la lecture des Livres saints; les offices de l'Eglise celebrés avec un concours de peuple que la regularité, la modestie du Clergé, & la majesté du service divin y attiroient; tous les pauvres assistés par les charités extraordinaires du sieur Polier, qui vivoit lui-même comme pauvre, ne se reservant rien. Je voyois toutes ces choses, Sire, & je me suis laissé surprendre jusqu'à detruire de mes propres mains mon propre ouvrage, ou plutôt l'ouvrage du souverain Pasteur. Est-il étonnant que Votre Majesté, occupée de tous les soins que demande la conduite d'un grand royaume, n'ait pas évité le piege dans lequel je suis tombé? 1729.

Oui, Sire, je ne puis ouvrir la bouche pour me plaindre, que je ne trouve dans ce que j'ai éprouvé moi-même de quoi justifier Votre Majesté.

Dirai-je qu'avant que de prendre la resolution d'exiler le sieur Esteve, on devoit pour éviter toute surprise ordonner que l'on me communiqueroit les plaintes portées jusqu'au Throne contre cet Ecclesiastique? Mais, quelques efforts que j'aye deja fait pour meriter cette marque de confiance de la part de mon Roi, j'ai le malheur de n'avoir pu encore y réussir. Et cela étant, de quoi mon temoignage auroit-il servi? Il est juste que j'expie en cela une faute que j'ai commise envers les sieur Polier & Esteve. Prevenu contre eux, je croyois avoir de bonnes raisons pour ne pas écouter en leur faveur la voix de mes meilleurs amis, soutenue de celle de presque tout un peuple.

Frappez donc, Sire; mais pour rectifier ce qu'il y a d'injuste dans le dernier ordre surpris à la religion de Votre Majesté, frappez sur le coupable. Epargnez les innocens: frappez sur moi. *Ego sum qui peccavi, ego iniquè egi: isti qui oves sunt, quid fecerunt? Vertatur, obsecro, manus tua contra me.* Revoquez, Sire, un ordre qui ne pourroit subsister, maintenant que Votre Majesté est instruite, sans faire tort à son équité. Rendez à mon Diocese un Prêtre que sa vie penitente, son zele infatigable dans les travaux du Ministere, sa patience à supporter les plus dures épreuves, rendent digne de toutes vos bontés. Accordez à ses ouailles desolées le bonheur de celebrer la Pâque avec lui. Que leurs larmes ne troublent pas la joie d'une solemnité à laquelle tous les Chretiens sont invités de prendre part. Qu'elles ayent la consolation de voir dans ce saint tems à l'Autel un Prêtre d'autant plus digne d'y offrir le sacrifice de notre redemtion, qu'à l'exemple de Jesus-Christ il a été traité comme un mechant quoiqu'innocent, *inter iniquos reputatus est.* 2. Reg. XXIV. 17. Isai. LIII. 12.

Je suis homme, Sire, encore plus qu'un autre. Je sens combien la demarche que je fais aujourd'hui, est contraire aux inclinations de la nature. Votre Majesté verra par là qu'aucune vue humaine, qu'aucun interêt de parti ne peuvent m'y avoir engagé, & que je ne serois pas assez insensé pour vouloir sauver un coupable aux depens de mon innocence. Il ne me reste, Sire, en attendant l'effet de votre justice & de votre bonté pour le sieur Esteve, qu'à vous marquer le profond respect avec lequel je serai toute ma vie, &c.

A Montpellier le 27. Mars 1729.

1729. LETTRE CCCXLV.

A M. l'Evêque d'Auxerre, *au sujet du refus qu'on faisoit à ce Prelat d'un privilege pour faire imprimer.*

Le 10. *Avril* 1729.

J'Ai reçu, Monseigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, & la copie de celle que vous a écrit M. le Garde des Seaux. Cette derniere est étonnante. Je sens bien qu'elle vous obligera à faire des Remontrances. Vous ne ferez pas embarrassé de les motiver. Quel avilissement pour l'épiscopat! Nous reduire à ne plus parler qu'avec l'attache d'un Tournely ou d'un Targny! Peut-on rien de plus étrange? Devoit-on commencer par vous, Monseigneur, après la permission que l'on a donnée aux Jesuites de faire imprimer & afficher dans tout Paris les Remontrances pleines d'orgueil & d'erreur qu'ils vous ont addressées? Joignez-y le Testament spirituel & le Codicile de M. l'ancien Evêque d'Apt, sur lesquels on se tait, quoique les excès & les extravagances qu'ils renferment passent l'imagination. N'y aura-t-il donc que l'erreur qui aura le privilege de se montrer? Jusqu'à quand la verité sera-t-elle dans l'oppression? Dieu le voit, & il le souffre. Adorons ses jugemens. Et en attendant qu'il rende le calme à son Eglise, travaillons à lui demeurer fideles; puisqu'il ne permet cette tempête que pour nous éprouver, nous rendre plus vigilans, & nous faire sortir avec avantage de la tentation.

Je souscris de tout mon cœur au jugement que vous portez de la Lettre de M. de Senez à M. d'Embrun, & de la reponse à la Lettre des XXXI. J'ai été très satisfait de ces deux Ouvrages, qui me paroissent excellens, chacun en leur genre.

Je vous souhaite les bonnes fêtes, mon très cher Seigneur. Je suis très sensible à la part que vous voulez bien prendre à ma santé. Elle est bonne, graces à Dieu; & le carême ne m'incommode nullement. Honorez-moi toujours de votre amitié. Personne ne vous aime & ne vous respecte plus sincerement que moi.

LETTRE CCCXLVI.

A M. l'Evêque de Rhodez. *Il fait voir que la vivacité qu'on reproche à ce Prelat contre les Jesuites fait sa gloire.*

Le 13. *Avril* 1729.

JE dois, Monseigneur, reponse aux deux dernieres Lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Le soulagement que vous avez obtenu pour M. Maziere, est quelque chose; mais vous avez raison de n'en pas demeurer là, & de continuer à demander que l'on vous fasse part des motifs qu'on a eus pour vous l'enlever. Il paroit par la Lettre que vous a écrit M. le Garde des Seaux, qu'on voudroit rendre M. Maziere responsable du dernier Mandement que vous avez publié contre les Jesuites. N'est-ce pas une chose étrange que l'on ose vous reprocher *la vivacité* pretendue de ce Mandement? Quoi donc! Il sera defendu à un Evêque de s'élever contre les ennemis de l'épiscopat, les corrupteurs de la morale, les defenseurs de l'équilibre, les protecteurs de l'idolatrie, les persecuteurs des saints? N'avons-nous pas des preuves sans nombre, que les Jesuites sont tout ce que je viens de dire, & au-delà? Que repondra un Evêque au jugement de Dieu, s'il se tait sur de si grands scandales? Le malheur de l'Eglise n'est pas d'y trouver des Evêques qui crient contre les excès des Jesuites; mais d'en trouver si peu qui ayent le courage de le faire. Heureuse *vivacité*, Monseigneur, que celle qui fait votre crime & celui de M. Maziere aux yeux de la

la Cour! Puissiez-vous la conserver toute votre vie, puisqu'elle vous fait remplir une de vos obligations les plus importantes, & qu'elle vous rend l'imitateur de celui dont il est écrit: *Zelus domus tuæ comedit me?* 1729. Ps. LXVIII. 10.

Vous ne doutez pas, Monseigneur, que vous ne soyez injustement persecuté. Vous connoissez l'innocence du saint Prêtre que l'on a arraché d'entre vos bras. Vous êtes bien persuadé que, si vous vouliez paroître moins attaché à la saine doctrine, vous éprouveriez moins de contradictions; & que ceux qui vous maudissent aujourd'hui, vous combleroient de benedictions, si vous vous laissiez aller jusqu'à autoriser leurs erreurs. C'est donc pour la verité que vous souffrez. Mais vous ne souffrez pour la verité, que parce qu'elle est elle-même dans l'oppression. Si la verité est dans l'oppression, le verrons-nous sans nous en plaindre? Pourrions-nous demeurer dans le silence sans la trahir? Pourquoi donc nous faire un crime de ce qui fait notre gloire? Pourquoi vouloir que nous nous taisions, quand les ennemis de la verité parlent plus haut que jamais? Si la verité n'avoit point d'ennemis, nous n'en aurions point. Nous reconcilierons-nous avec eux, tant qu'ils ne se reconcilieront pas eux-mêmes avec la verité? On nous offre la paix: mais à quelles conditions? Est ce notre repos que nous devons chercher? Avons-nous d'autres interêts que ceux de la verité? Qu'on fasse la paix avec la verité: qu'on se reconcilie sincerement avec elle: qu'on ne lui fasse point l'injure de l'associer avec l'erreur, ou du moins avec ce qui en porte tous les caracteres; & dès lors nous sommes contens. Nous serons les premiers à annoncer la paix. Mais vouloir nous fermer la bouche, tandis que l'Evangile est en proie à des hommes trop connus, c'est à quoi nous ne pourrions consentir sans une horrible prevarication.

Les Jesuites & leurs émissaires ont debité ici comme quelque chose de bien merveilleux, la tracasserie que l'on vous a faite, Monseigneur, pour les Livres arrêtés à S. Flour. Je ne puis croire que cette affaire souffre la moindre difficulté, dès que l'on sera éclairci du fait.

Le temoignage que vous rendez au Pere Licard est trop avantageux, pour que je ne cherche pas toutes les occasions de lui faire plaisir, & à sa Communauté. Il m'est venu voir. Je l'ai reçu avec toute la consideration que merite une personne qui a merité l'honneur de votre confiance. Je suis, &c.

LETTRE CCCXLVII.

Aux Religieuses de la Visitation de Castellane. Il leur fait sentir que leur situation retrace une vive image des opprobres & des souffrances de Jesus Christ, & les encourage par la vue de la recompense.

Le 16. Avril 1729.

JE suis bien mortifié, mes très cheres Sœurs, de n'avoir pu repondre jusqu'à present aux dernieres Lettres que vous avez pris la peine de m'écrire. Je ne doute pas que vous ne soyez dans l'inquietude de ce retardement. Des occupations indispensables en ont été la cause.

Vous me demandez des instructions sur les mysteres dont l'Eglise celebre la memoire en ce saint tems. Il ne faut qu'un peu de reflexion sur l'état où vous vous trouvez, pour comprendre qu'il n'y en a point qui retrace d'une maniere plus sensible ce que Jesus-Christ a souffert pour nous. Comme lui, vous paroissez un objet de mepris aux yeux des hommes. Vous êtes traitées avec ignominie par les Princes des Prêtres. On vous regarde comme chargées de lepre, comme frappées de Dieu & humiliées. On vous chasse hors du camp. On prononce l'ana-

1729. thême contre vous. Que pouvoit-on faire davantage pour vous rendre les images de celui qui a voulu souffrir toutes ces choses pour notre salut?

Quelque humiliant que paroisse cet état, quelque dur qu'il soit à la nature, vous devez vous estimer heureuses d'y être appellées. De tous les momens de votre vie je n'en vois point de plus glorieux pour vous, que celui où vous paroissez plus coupables aux yeux des hommes, étant comme vous l'êtes très innocentes aux yeux de Dieu. Tous les élus ne sont pas destinés à retracer les mêmes traits de la vie de Jesus-Christ. Tous doivent le representer, mais il n'est pas donné à tous de le faire dans le même degré de perfection. Tous boiront dans le calice de sa passion, mais tous n'y boiront pas également. Votre partage est d'autant plus precieux, mes très cheres Sœurs, qu'il est reservé pour les ames les plus fortes. Vous imitez Jesus-Christ dans ce qu'il y a de plus difficile. Vous buvez ce qu'il y a de plus amer dans son calice. Vous éprouvez ce qu'il y a de plus seduisant dans la tentation. Etre fidele jusqu'à sacrifier ses biens & sa liberté pour la verité, c'est la gloire des Confesseurs. Etre fidele jusqu'à souffrir la mort pour la verité, c'est la gloire des Martyrs. Mais être fidele jusqu'à souffrir l'excommunication injuste pour la justice & la verité, c'est une espece de martyre encore plus rigoureux que le premier. Il en coute moins pour se laisser immoler sous le glaive d'un prince infidele, que pour se voir arracher des autels, quoi qu'innocent, par ceux mêmes qui sont preposés pour nous y distribuer le pain des Anges.

Zachar. XIII. 6. 7. *D'où viennent ces plaies que vous avez au milieu des mains*, est-il dit à Jesus-Christ dans Zacharie? Et il repond: *J'ai été percé de ces plaies dans la maison de ceux qui m'aimoient.* Voilà en partie ce qui vous arrive, mes très cheres Sœurs. Rien de si douloureux que de souffrir dans la maison de Dieu, un traitement qui n'est destiné qu'aux ennemis de son saint nom; mais en même tems rien de si seduisant. Il semble que la pieté, que l'humilité demande que nous nous jugions coupables, quand nous sommes traités comme tels par des Ministres dont l'autorité vient de Dieu. N'est-ce pas presomtion que de se regarder comme innocent dans ces occasions? Pourquoi vouloir que ce soient eux qui se trompent, & que l'erreur ne soit pas de notre côté? Voudroient-ils nous perdre, & se perdre eux-mêmes en nous perdant? La charité ne doit-elle pas nous porter à juger d'eux favorablement, l'humilité à nous defier de nos lumieres? Pourquoi donc s'obstiner à croire que nous avons raison, & qu'ils ont tort? Quand même cela seroit, notre erreur pourroit-elle nous être imputée, dès que nous ne ferions que nous soumettre au jugement de ceux à qui il est dit: *Qui vous écoute, m'écoute?* Je ne vois rien de si terrible, mes très cheres Sœurs, pour des ames qui craignent Dieu, que d'avoir à se soutenir contre ces sortes de raisonnemens. Il faut une foi peu commune pour n'en être pas ébranlé. Quelle foi ne falloit-il pas pour croire que Jesus étoit le Fils de Dieu, quand la Synagogue en corps le trouva digne de mort! Les Apôtres éprouverent la violence de cette tentation, qui paroitra toujours nouvelle & toujours seduisante à ceux qui y seront exposés. *O épée, reveille-toi*, s'écrie le Prophete dont nous venons de parler. Qui ne croiroit que ce dût être contre les ennemis du Seigneur? Mais non. *O épée, reveille-toi contre mon pasteur, contre l'homme qui se tient toujours attaché à moi, dit le Seigneur des armées. Frappe le pasteur, & les brebis seront dispersées, & j'étendrai ma main sur les petits. Il y aura alors dans toute la terre, dit le Seigneur, deux partis qui seront dispersés, & qui periront; & il y en aura un troisieme qui demeurera.* Que vous êtes heureuses, mes très cheres Sœurs, d'être de cette troisieme portion! Si Dieu n'avoit étendu la main sur vous pour vous proteger, qui de vous seroit demeurée fidele en voyant l'épée du Seigneur se reveiller contre le pasteur, contre l'homme qui se tient attaché à son Dieu! Comment n'auriez vous pas succombé mille fois en vous voyant vous-mê-

mêmes frappées comme criminelles? Benissez donc le Seigneur, des misericordes qu'il vous fait. Ne vous lassez point de souffrir pour sa cause. Portez avec courage l'opprobre de Jesus-Christ. Le jour de l'homme ne durera pas toujours. Le prince de ce monde sera chassé dehors. Et bientôt vous aurez part au triomphe de celui qui a vaincu le monde, & qui a reduit ses ennemis à lui servir de marchepied. Mais parce que vous aurez porté l'ignominie du Seigneur Jesus, jusqu'à être traitées comme des excommuniées, votre recompense sera proportionnée à la grandeur de votre foi. Vous tiendrez dans ce même corps dont l'on a voulu vous arracher, une place d'autant plus distinguée, que vos ennemis ont fait effort pour persuader que vous n'y en tenez aucune. Job fut jugé coupable & condamné par ses propres amis, lorsqu'ils le virent dans l'affliction. Mais Job aprés la tentation devint l'intercesseur de ses amis, & sa gloire fut sept fois plus grande qu'elle ne l'avoit été pendant sa plus grande prosperité. Telle sera la vôtre, mes très cheres Sœurs. Votre justice paroitra avec tant d'éclat, qu'elle étonnera ceux-mêmes qui sont étonnés des maux que vous souffrez. Deja vous sentez audedans de vous-mêmes par la paix interieure dont vous jouissez, que ceux qui vous estiment malheureuses, se trompent lourdement. 1729.

S'ils pouvoient comparer ce que vous êtes dans le tems de la persecution, avec ce que vous étiez lorsque vous étiez tranquilles, ils verroient que vous avez fait plus de progrès dans la justice, que votre charité est plus abondante, & que votre pieté est établie sur des fondemens plus solides. Mais il est de l'ordre de la divine providence, de ne manifester votre justice qu'au jour où elle doit être pleinement recompensée. Hâtez-le par la ferveur de vos desirs, ce jour glorieux. Et en le demandant avec instance pour vous, ne cessez, je vous en conjure, de le demander pour moi.

Je vous prie de ne point faire courir mes Lettres. Je n'ai pas reçu celle que vous m'avez écrite & qui étoit signée de toute votre Communauté. Il faut qu'elle ait été interceptée. Cela doit vous rendre reservées pour m'écrire certaines choses qui demandent un grand secret. Ne confiez au papier rien de semblable à ce que vous me marquez à la fin de vos deux dernieres Lettres. Vous entendez ce que cela veut dire. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

LETTRE CCCXLVIII.

A M. l'Evêque de SENEZ. *En lui envoyant ses remarques sur les Actes du Conciliabule, il lui temoigne sa satisfaction des deux Lettres de ce Prelat au Roi & à M. d'Embrun.*

Le 25. Avril 1729.

IL y a un siecle, Monseigneur, que je n'ai eu l'honneur de vous écrire. Je dois une reponse à vos dernieres Lettres. Je ne sai pourquoi j'ai differé si long-tems à m'acquitter de ce devoir. J'ai lu avec une satisfaction infinie la Lettre que vous avez addressée à votre Metropolitain. Elle est digne de vous, Monseigneur. Vous y prenez un ton qu'il y a long-tems que je desirois que vous prissiez. Je doute que M. d'Embrun s'applaudisse maintenant de vous avoir mis dans la necessité de parler. Le silence est le parti qui lui convient. Il devoit s'estimer heureux que vous eussiez pris la resolution de le garder. Il y aura toujours à perdre pour lui, dès qu'il ne se taira pas, & que vous ouvrirez la bouche. Une seule chose m'afflige, c'est que la plûpart des exemplaires de votre Lettre aient été saisis, & qu'il n'en soit échappé que quelques-uns. A quoi sommes-nous reduits aujourd'hui? Les ennemis de la verité font imprimer impunement des Ouvrages qui sappent la Religion jusques dans ses fondemens, temoin l'Hi-

1729. l'*Histoire du peuple de Dieu* du Jesuite Berruyer; & nous n'avons pas la liberté de publier les Ecrits les plus necessaires pour la defense de la Religion & même de l'Etat.

Je vous envoie avec plaisir, Monseigneur, les remarques que j'ai faites sur les Actes du Conciliabule, dont vous ferez tel usage que vous jugerez à propos. M. d'Embrun consent qu'on regarde ces Actes comme faux, s'ils renferment la moindre demarche dont il ne soit pas fait mention dans le vû des pieces. J'en ai trouvé deux de ce genre. Je les ai marquées par une étoile. Vous verrez, Monseigneur, si je me trompe ou non.

Ce que vous venez de lire, Monseigneur, est écrit depuis huit jours, attendant qu'il se presentât quelque occasion pour la Chaise-Dieu. Je n'en puis trouver de plus sure, ni qui vous soit plus agreable, que celle dont je me sers aujourd'hui. On m'a envoyé ces jours-ci votre Lettre au Roi, dont je suis enchanté. Je ne tarirois point sur les louanges qu'elle merite par toute sorte d'endroits. Les personnes à qui je l'ai fait lire, n'en sont pas moins charmées que moi. Mais je suis penetré de douleur de la nouvelle que j'apprends à ce moment, que presque tous les exemplaires de cette Lettre ont été saisis, & l'imprimeur conduit à la Bastille le jour de Pâques. Vouloir retenir la verité captive, le jour même que Jesus-Christ a triomphé de l'erreur & de l'enfer, voilà à quoi porte le faux zele. Mais on a beau faire. Celui qui d'un seul mot a fait sortir la lumiere du fond des tenebres, saura la faire luire dans les cœurs de ceux qui lui appartiennent, malgré les efforts des enfans des hommes.

Les Carmelites de Toulouse. Vous trouverez dans ce paquet, Monseigneur, une Lettre de très saintes filles, qui, je crois, vous fera plaisir. Elles ne vous disent pas toutes les persecutions qu'elles souffrent. Une des plus insultantes est qu'elles ont été condamnées par leur Visiteur, à faire gras trois jours par semaine, comme ayant le cerveau blessé. Elles ont pris le parti de se reduire ces jours là au pain & à l'eau. Si vous voulez bien les honorer d'une reponse par la même voie dont je me sers pour vous faire tenir ma Lettre, j'aurai soin de la leur addresser. J'ose même vous dire que cela est absolument necessaire, & que l'on vous demande un très grand secret sur cette Lettre. On vous supplie de n'en parler à qui que ce soit. Gens qui sont au fait m'assurent que cela est de la derniere consequence. Je suis, &c.

LETTRE CCCXLIX.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il lui parle de la situation de M. Maziere, de la mort de M. Joubert, d'une action de M. de Marseille, du depart de Paris de M. d'Embrun.*

Le 29. Avril 1729.

VOUS devez avoir reçu, Monseigneur, une Lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 13. de ce mois. Mon Seminaire a accordé avec joie la grace que vous demandez pour la Communauté du Sauvage. Que ne feroit-on pas pour temoigner le respect que l'on vous porte?

On m'a écrit de Paris que M. d'Evreux avoit refusé à M. Maziere la permission de celebrer les saints mysteres dans le lieu de son exil. Il falloit bien s'y attendre. J'aurois été surpris que ce Prelat se fût comporté autrement.

M. Joubert est mort, & n'a gueres pensé *à reparer tous ses torts à mon égard*. Au contraire il a fait ce qu'il a pu pour les augmenter, en resignant son Benefice à un homme choisi *pour me donner*, dit le Jesuite Senault, *du fil à retordre*. Cet homme s'appelle le Noir, grand brouillon de son metier. La resignation a été faite, à condition d'une pension de mille écus que l'on a fait obtenir au sieur Joubert sur l'Ar-

l'Archevêché de Bourdeaux. Le Brevet en fut expedié peu de jours après que la resignation fut faite. On pretend que l'on avoit été long-tems en marché. On ne vouloit lui donner que deux mille francs de pension, & il vouloit mille écus. On les lui a accordés, lorsqu'il étoit hors d'esperance de guerison. Il en a joui trois semaines ou un mois, après quoi il est allé rendre compte à Dieu de tout le mal qu'il a fait dans mon Diocese. On n'a jamais pu lui persuader qu'il ne releveroit point de sa maladie, qui a été très longue. Il n'a voulu entendre parler ni de la mort, ni des suites de la mort, & a laissé un terrible exemple des jugemens de Dieu sur les Prêtres d'un caractere tel que le sien. 1729.

Je suis bien éloigné de penser, Monseigneur, que l'action du Prelat * dont vous me parlez, puisse augmenter sa gloire devant Dieu & devant les hommes. Dieu deteste la colomnie, & ne peut aimer les calomniateurs. C'est une horrible calomnie de nous accuser de ne pas croire la presence réelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie. Quand il n'y auroit que ce seul peché à reprendre dans le Prelat en question, ce qui n'est pas, c'en est toujours plus qu'il ne faut pour nous empécher de croire qu'il puisse tirer une nouvelle gloire devant Dieu & devant les hommes, du refus qu'il vient de faire. Commençons par satisfaire aux grands preceptes, & ne negligeons pas ceux qui sont moins importans: *Hæc sunt facienda, & illa non omittenda.* Luc. XI. 42.

* M. de Marseille, qui avoit refusé l'Archevêché de Bourdeaux.

Peut-être, Monseigneur, aurez-vous appris que M. d'Embrun retourne dans son Diocese. On pretend qu'il le fait sur des ordres secrets qu'il a reçus. Quand la justice de Dieu éclatera sur lui dès cette vie, il n'y aura pas lieu de s'en étonner. *Inimici Domini mox ut honorificati fuerint & exaltati, deficientes quemadmodum fumus deficient.* Je suis, &c. Ps. XXXVI. 20.

LETTRE CCCL.

Aux Religieuses Carmelites de Toulouse. Il les felicite de la grace que Dieu leur a faite de connoître la verité, de l'aimer, & de souffrir pour sa defense, & les fortifie contre la seduction.

A Montpellier le 13. Mai 1729.

VOus demandez avec trop d'empressement, mes très cheres Sœurs, pour n'être pas écoutées. Qui pourroit se refuser à des desirs aussi purs & aussi ardens que les vôtres? Quand on aime la verité, on aime ceux qui souffrent pour elle. Leurs peines deviennent les nôtres. Nos interêts se confondent avec les leurs. En cherchant à les consoler, nous nous consolons nous-mêmes. Je n'ai pu lire sans être attendri, la Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, & celle qui l'accompagnoit. L'une & l'autre contiennent des temoignages non suspects de la grandeur de votre foi. Mais ce qui me console infiniment, c'est que vous connoissez à qui vous êtes redevables de ce don; que vous n'en prenez point occasion de vous élever au-dessus de vos Sœurs, & que vous tremblez sous la main de celui qui distribue ses dons à qui il veut, & qui repand ses graces avec une souveraine independance. Moins vous comptez sur vous, mes très cheres Sœurs, plus je me promets de votre fidelité. Appuyées sur le bras du Tout-puissant, qu'avez-vous à craindre? Jesus-Christ a vaincu le monde: vous le vaincrez avec lui, parce qu'il ne l'a pas vaincu pour lui seul, mais qu'il l'a vaincu aussi pour nous.

Il connoit ceux qui lui appartiennent. Nul d'entre eux ne perira. Qui pourroit arracher des mains de Jesus-Christ ceux que son Pere lui a donnés? N'est-il pas plus grand que toutes choses? Les portes de l'enfer ne sauroient prevaloir contre l'Eglise. Jamais aussi elles ne prevaudront contre un seul des élus de Dieu.

Mais

1729. Mais qui est assuré d'être du nombre des élus? Nul ne peut avoir cette certitude ici bas, sans une revelation particuliere. C'est un article de foi. Cependant, à juger des desseins de Dieu sur vous par ce qu'il a commencé d'y operer, quelle confiance ne devez-vous pas avoir, mes très cheres Sœurs, que vous appartenez à Jesus-Christ de cette maniere qui n'est propre qu'aux élus? Et dès lors, quel fond de consolation pour vous! Quel sujet d'actions de graces envers votre Liberateur! Dieu vous a discernées d'une multitude innombrable d'infideles qui perissent sans parvenir à la connoissance de son nom. Il vous a discernées de ce nombre prodigieux d'heretiques & de schismatiques que les eaux du deluge engloutissent tous les jours, parce qu'il n'y a de salut que dans l'Arche. Il vous a discernées de cette foule de pecheurs qui dans le sein de l'Eglise même deshonorent par leur vie scandaleuse la Religion dont ils sont les membres. Mais un discernement qui ne peut être que l'effet d'une misericorde très particuliere sur vous, c'est d'avoir échappé à la seduction, qui entraîne aujourd'hui tant de personnes qui font profession exterieure de pieté, & qui mettent leur religion à poursuivre comme ennemis de la verité, ceux qui l'aiment & qui la respectent davantage.

Qui le croiroit, mes très cheres Sœurs, que des ames qui semblent ne chercher que Dieu, trouvassent dans la soumission qu'elles croyent rendre à l'Eglise, une pierre d'achopement & de scandale? N'est-on pas en sureté quand on obéit à ses Pasteurs? Faut-il donc examiner après eux? Quel est le simple qui puisse entrer dans cette discussion? Doit-on apprehender de se tromper, quand on ne fait que suivre la voix de ceux à qui Jesus-Christ a dit: *Celui qui vous écoute, m'écoute: Celui qui vous meprise, me meprise?* Tel est le langage de ceux qui vous Luc. X. 16. sollicitent à recevoir la Bulle *Unigenitus*.

Avouez, mes très cheres Sœurs, que le piege est dangereux, & qu'il n'est rien de si difficile que de garantir son cœur d'un penchant, auquel il semble que la pieté même nous impose la loi de nous rendre. Plus d'une fois on a vu dans l'Eglise des tems de nuage & d'obscurcissement, qui ont été pour plusieurs l'occasion de leur perte: mais de toutes les formes que la seduction a prises pour se faire des adorateurs, il n'y en a point eu de plus à apprehender que celle dont nous sommes les temoins. Les grandes seductions du tems de l'Arianisme & du Monothelisme, ont été inferieures à celle que nous éprouvons; & il faut convenir qu'elle est telle que les élus mêmes tomberoient dans l'erreur, si cela étoit possible. Il me semble donc ne pouvoir mieux faire, mes très cheres Sœurs, que de vous premunir contre une seduction si subtile, en vous la montrant par l'endroit defectueux. Car la verité seule a l'avantage de se soutenir de quelque côté qu'on l'envisage; au lieu que l'erreur en prenant les dehors de la verité, ne parviendra jamais à lui ressembler entierement.

Il faut se soumettre quand l'Eglise a parlé: c'est une verité incontestable. L'examen, la discussion des dogmes ne peuvent être le partage des simples. C'est par la voie de l'autorité qu'ils parviennent à la verité. L'autorité reside dans les Pasteurs. Les écouter, c'est écouter Jesus-Christ. Leur concorde dans la decision des dogmes ne peut être sujette à erreur. Jamais il ne peut arriver qu'ils se réunissent à enseigner comme de foi, ce que la foi apprend à rejetter.

Sans doute, mes très cheres Sœurs, que l'on vous a traitées mille fois d'indociles & de rebelles à la voix de l'Eglise; qu'on vous a demandé, si vous vous croyiez plus sages & plus éclairées que le corps des Pasteurs; si vous êtes les seules sur qui l'Esprit de Dieu repose, tandis qu'il aura abandonné ceux à qui il a dit en la personne des Apôtres: *Allez, enseignez toutes les nations.... Et voilà que je suis* Matth. XXVIII. 19. 20. *avec vous jusqu'à la consommation des siecles.*

Ces reproches, quelque injustes qu'ils soient, sont toujours de la peine aux per-

personnes qui comme vous apprehendent de se conduire par leur propre esprit. 1729.
Depuis combien de tems auriez-vous renoncé à vos lumieres pour les faire cesser, ces reproches affligeans, si vous n'étiez vivement persuadées qu'en achetant à ce prix la paix avec les hommes, vous la perdriez incontinent avec Dieu?

L'Esprit de Dieu ne peut être contraire à lui-même. Vous porteroit-il à rejetter la voix de celle qu'il vous ordonne d'écouter? Que tous ceux qui vous environnent, vous crient sans cesse que vous êtes des revoltées, des filles superbes, que vous n'avez point de soumission pour l'Eglise: votre conscience vous rend un temoignage bien different. Jusqu'où ne porteriez-vous pas l'obéissance & la soumission pour l'Eglise votre mere, si vous reconnoissiez sa voix, & que vous pussiez vous dire avec verité: C'est elle qui parle maintenant. Vous ne doutez ni de l'autorité de l'Eglise ni de son infaillibilité. Jamais vous ne cederez à personne sur la promtitude à embrasser toutes ses decisions en matiere de foi. Que les hommes soient assez injustes pour penser de vous autrement, vous ne craignez point de vous tromper sur cette disposition de votre cœur. Pourquoi donc ne vous rendez-vous pas aujourd'hui? C'est ce qu'il faut examiner.

S'il étoit vrai, comme on vous le crie sans cesse, que l'Eglise a parlé, on seroit en état de vous repondre & à nous, lorsque nous demandons ce qu'elle a dit, ce qu'elle a decidé. Si l'Eglise a parlé; si la Bulle est son ouvrage; si cette Bulle est la regle de notre foi, qu'on nous dise d'une maniere claire & distincte, quelles sont les verités de foi qu'elle a établies, quelles sont les erreurs qu'elle a condamnées. Qu'on nous le dise avec uniformité, avec unanimité. Que l'on nous marque quels sont les dogmes de foi que nous rejettons en rejettant la Bulle; quelles sont les erreurs dont nous faisons profession, en ne nous soumettant pas à cette decision. Avez-vous changé de foi; avez-vous changé de langage, mes très cheres Sœurs, depuis que vous avez refusé d'embrasser cette pretendue regle de foi? N'êtes-vous pas aujourd'hui ce que vous étiez avant la Bulle *Unigenitus*? Ne croyez-vous pas maintenant tout ce que vous croyiez alors? Celles de vos Sœurs qui vous ont été unies durant un tems dans la resistance à la Bulle, ont-elles abjuré quelque erreur en s'y soumettant? Y en a-t-il une seule qui puisse dire aujourd'hui: Je crois avec toute l'Eglise telle & telle verité dont l'Eglise avoit fait profession jusqu'à moi, mais que j'ai ignorée & que j'ai combattue jusqu'au moment où j'ai eu le bonheur de me soumettre à la Bulle *Unigenitus*?

Quand un Calviniste revient à l'Eglise de bonne-foi, il commence à croire ce qu'il ne croyoit pas auparavant, que Jesus-Christ est réellement present dans l'Eucharistie; que le pain est changé en son corps, & le vin en son sang; que ce divin Sauveur est tout entier sous chaque espece, & qu'il y est aussi réellement qu'il est à la droite de son Pere dans le ciel. Il croit qu'il y a sept sacremens institués de Jesus Christ; que le sacrement de Penitence remet veritablement les pechés commis après le Baptême; qu'il y a un purgatoire; que l'intercession des Saints nous est utile, & qu'elle ne fait aucun tort à la mediation de Jesus-Christ, &c. Tous les heretiques ne rentrent sincerement dans le sein de l'Eglise, qu'en commençant à croire quelque verité revelée de Jesus-Christ qu'ils ne croyoient pas auparavant. Pourroit-on dire la même chose de vous, si vous vous soumettiez enfin à la Bulle *Unigenitus*? Vous savez, mes très cheres Sœurs, que, pourvû que vous voulussiez prononcer ces mots: *Je me soumets de cœur & d'esprit à la Constitution de Notre Saint Pere le Pape Clement XI. qui commence par ces mots*, UNIGENITUS DEI FILIUS, vous deviendriez catholiques au jugement de ceux qui vous condamnent maintenant, & qui vous traitent avec la derniere rigueur. Quelle est donc cette heresie, dont on est purgé en prononçant quelques syllabes qui ne signifient rien de clair, rien de distinct? Quel est ce symbole, qui devient la mar-

1729. marque de la catholicité, sans que celui qui le prononce pour la premiere fois, puisse rendre compte du changement qu'il a operé en lui; sans qu'il puisse specifier un seul dogme qu'il y ait appris? Quand l'Eglise instruit, elle le fait avec clarté, avec precision. Connoissant distinctement sa foi, elle n'a aucune peine à l'exprimer. Si c'est elle qui parle maintenant, pourquoi les Pasteurs mêmes ne s'entendent-ils pas? Pourquoi ne se réunissent-ils que dans la prononciation de quelques mots vagues & indeterminés? Pourquoi se divisent-ils, dès qu'ils entreprennent de s'expliquer sur le fond du dogme? Pourquoi, en acceptant la même Bulle, les uns condamnent-ils la doctrine contenue dans les XII. Articles, que les autres regardent comme appartenante à la revelation? L'Eglise parle-t-elle par la bouche des uns & des autres? Ceux qui condamnent la doctrine des XII. Articles, la condamnent parce qu'ils la trouvent incompatible avec la doctrine de la Bulle *Unigenitus*. Ceux qui approuvent les XII. Articles, ne croient pas que la doctrine qu'ils renferment ait reçu d'atteinte par la Bulle *Unigenitus*. Les uns & les autres n'acceptent donc pas la Bulle *Unigenitus* dans le même sens, puisque les premiers y trouvent une doctrine incompatible avec celle des XII. Articles, & que les seconds croient y trouver le contraire. Or une Bulle qui est entendue si diversement; une Bulle dans laquelle on croit trouver le pour & le contre en matiere de foi, ne peut être proposée comme l'objet de notre foi. Si je l'accepte dans le sens incompatible avec la doctrine des XII. Articles, des Evêques en grand nombre me declarent que je fais injure à l'Eglise. Si je l'accepte dans le sens opposé, d'autres me soutiennent que je ne l'accepte pas sincerement, & me traitent avec la même rigueur que si je la rejettois absolument. L'union des Evêques que l'on fait sonner si haut, n'est donc qu'apparente. L'autorité dont on pretend que la Bulle est revêtue, n'est donc pas l'autorité du corps des Pasteurs, qui ne souffre point de division en matiere de foi. La voix de ceux qui crient: Soumettez-vous à la Bulle, n'est donc pas la voix de l'Eglise que je dois écouter, si je ne veux être regardé comme un payen & un publicain.

Rassuré du côté de l'autorité qui n'est que feinte & apparente en faveur de la Bulle, je ne crains plus de me tromper, quand je prends cette piece, & que je la considere en elle-même. Elle me paroit alors dans toute sa difformité; & je ne lis qu'avec effroi les anathêmes qu'elle lance contre des propositions dont la catholicité est si évidente, que ceux qui veulent conserver la foi en acceptant la Bulle, sont obligés de fabriquer des sens ridicules & extravagans sur lesquels ils pretendent faire tomber la condamnation. En me rappellant le soulevement que cette Bulle excita de toutes parts au moment qu'elle parut; la consternation qu'elle jetta dans toutes les personnes & dans tous les Corps qui avoient passé pour avoir plus de lumiere & de pieté; l'étonnement qu'elle causa à ses propres defenseurs, lorsqu'ils la lurent pour la premiere fois; l'embarras où elle les mit pour chercher les moyens de la faire accepter; les violences qui ont été employées pour en venir là; les injustices que l'on a commises; le mepris que l'on a fait des loix & des regles les plus saintes & les plus inviolables; le silence que l'on garde sur les excès où tombent tous les jours les defenseurs de cette Bulle; la liberté qu'on leur donne de publier les plus horribles calomnies contre nous; l'indifference où l'on est sur les Ecrits qui sortent de leurs mains, & dans lesquels on leur laisse enseigner des erreurs & des blasphêmes que les oreilles chretiennes ne peuvent entendre: en considerant ces choses & tant d'autres que j'omets, je ne puis m'empêcher de me dire à moi-même que la Bulle ne peut être l'ouvrage de l'Esprit saint.

Quelle difference entre la maniere dont l'Evangile a été établi, & les voies dont on se sert pour accrediter cette Bulle! On sent qu'elle n'a de force, que celle qu'elle tire de la violence que l'on emploie pour la soutenir. Que tous les hom-

mes

mes se réunissent pour detruire la verité: les hommes passeront, & la verité subsistera après eux & malgré eux. Mais que l'on ôte à la Bulle *Unigenitus* l'appui qu'elle tire de la puissance & de la mauvaise volonté des hommes, & bientôt vous la verrez tomber dans le mepris & dans l'oubli qu'elle merite. 1729.

Qui a jamais entendu parler d'un ordre aussi bizarre que celui qu'a donné votre Visiteur, de vous faire manger gras trois fois par semaine malgré la defense de votre Regle; sous pretexte que le refus que vous faites d'accepter la Bulle *Unigenitus*, ne peut venir que de ce que vous avez le cerveau blessé? Celui qui a voulu vous persuader que vous êtes folles, a-t-il montré en cette occasion qu'il fût bien sage & bien raisonnable? Ne devoit-il pas craindre pour lui le travers d'esprit qu'il impute aux autres? Comment un homme sensé a-t-il pu se persuader qu'il feroit croire à des filles qui jouissent de tout leur bon sens & de toute leur raison, qu'elles ont perdu l'esprit? Etoit-ce le moyen de se faire écouter, lorsqu'il les assuroit qu'en rejettant la Bulle, elles avoient perdu la foi? Si pour se mettre en état de recevoir la Bulle, il falloit qu'elles commençassent par croire qu'elles n'étoient plus dans leur bon sens, c'étoit leur rendre l'acceptation de la Bulle plus impratiquable. Quand M. le Visiteur auroit pris avec lui l'attestation d'une Faculté de Medecine toute entiere, comment persuader à des Carmelites très pieuses & très sensées, qu'elles ont besoin de se mettre au gras pour racommoder leur tête? Je ne me suis point apperçu, mes très cheres Sœurs, que votre Lettre porte les marques d'un cerveau blessé: à moins que M. le Visiteur ne veuille dire que tous les Appellans sont attaqués de ce mal. Il est vrai que nous sommes des insensés; mais la folie dont nous faisons profession, ne se guerit point en violant les vœux que l'on a faits à Dieu. Notre maladie est au-dessus de l'art de tous les Medecins. Les bouillons gras y sont plus nuisibles que les autres. C'est pour cette raison, mes très cheres Sœurs, que vous vous en êtes abstenues jusqu'à present malgré l'ordre de M. le Visiteur. Je ne puis que louer & qu'admirer la resolution que vous avez prise, de vous reduire au pain & à l'eau les trois jours où il vous est ordonné de faire gras. Si vous avez assez de force pour continuer, cette resolution est digne de la cause que vous defendez. Si vos forces diminuent & vous reduisent au point d'infirmité où votre Regle vous permet de manger gras, vous ne devez en faire aucune difficulté. Alors vous êtes irreprehensibles devant Dieu & devant les hommes.

A l'égard de la privation des sacremens qui est la peine la plus douloureuse que vous éprouvez, benissez la main qui vous frappe, mes très cheres Sœurs, parce que cette main ne vous frappe au dehors, que pour vous faire sentir au dedans les consolations les plus intimes. Les sacremens sont les canaux ordinaires de la grace; mais quand les hommes sont assez injustes pour nous les fermer sans l'avoir merité, ils ne sont pas assez puissans pour empêcher celui qui a institué les sacremens, de passer sur les voies ordinaires pour soutenir, consoler & fortifier ses élus. Vous avouez vous-mêmes qu'un mot des Pseaumes vous fait aujourd'hui plus d'impression, que n'en faisoient par le passé des Livres entiers de l'Ecriture: c'est la recompense de votre fidelité & de votre amour pour la verité. On vous menace de jetter votre corps à la voirie, si vous mourez sans vous soumettre à la Bulle. Vous n'êtes pas de meilleure condition que les Saints qui vous ont precedées. Leurs ennemis ont *repandu leur sang autour de Jerusalem*, & *il n'y avoit personne pour les ensevelir*. Combien de Martyrs dont les cendres ont été jettées au vent? Les hommes n'empêcheront pas le Tout-puissant de réunir ces precieux restes, & de leur donner au jour de la resurrection, un éclat d'autant plus grand que l'on s'est efforcé de le leur ravir sur la terre. Ps. LXXVIII. 3.

Animez-vous donc, mes très cheres Sœurs, & ne vous laissez point abattre par

1729. par la grandeur de vos maux. Celui qui les permet, sait pourquoi il les permet.
Tob. XII. 13. *Parce que vous étiez agreable à Dieu*, disoit l'Ange à Tobie, *il a été necessaire que la tentation vous éprouvât.* Heureuse necessité que celle qui nous fait être les disciples de Jesus-Christ sur le Calvaire! En souffrant avec lui, nous sommes assurés de regner avec lui. Il est vrai que le genre de souffrance auquel vous êtes destinées, demande beaucoup de foi pour n'en être pas ébranlé. Mais quand on sait que Jesus-Christ a été traité comme un membre pourri, qu'il a été condamné comme un seducteur par la Synagogue en corps, & qu'il est mort aux yeux des Princes des Prêtres comme excommunié; pourquoi refuserions-nous, s'il veut nous éprouver jusques là, de boire ce calice, tout amer qu'il est? Aimons la verité jusqu'à souffrir exterieurement l'anathême pour elle, s'il est necessaire. Pourvû que nous lui soyons inviolablement attachés, elle s'est engagée à nous en delivrer. Hâtons ce moment, mes très cheres Sœurs, par la ferveur de nos desirs, & par une plus grande application à nos devoirs. Demandez-le pour moi, dont les besoins sont extrêmes. C'est toute la reconnoissance que j'attends de vous pour la longue reponse que vous m'avez engagé à vous faire. J'ai fait de votre Lettre l'usage que vous avez desiré. Vous en trouverez une du saint Evêque dans ce paquet. Je ne suis point en doute sur la joie qu'elle vous causera, & sur l'estime que vous en ferez. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

LETTRE CCCLI.

A M. l'Evêque de TROYES. *Il lui parle des dernieres demarches du Cardinal de Noailles & de la chûte de M. de Dax.*

Le 24. Mai 1729.

JE ne vous demande point ce que vous pensez, Monseigneur, sur la situation du Diocese de Paris. Je crois n'avoir besoin que de me consulter moi-même pour connoître sur cela vos dispositions. La mort de M. le Cardinal de Noailles ne nous donnera pas la paix. Il faut s'attendre à de nouveaux combats. On peut appliquer à ce bon Cardinal, en retranchant ce qu'il y a d'odieux dans la comparaison, ce que disoit un Evêque Arien à qui l'on reprochoit d'avoir trop de menagement pour les catholiques: *Quand cette neige sera fondue*, disoit-il en touchant ses cheveux blancs, *il y aura bien de la boue* dans l'Eglise d'Antioche. Il en étoit Evêque. J'ai toujours craint en effet la fonte de cette neige. Le bon Cardinal n'a pas fait tout ce qu'il auroit du pour la defense de la verité; mais il en a assez fait pour donner lieu de le regretter long-tems. Je ne saurois lui imputer ses dernieres demarches. Il paroit que le cœur n'y a gueres eu de part. Cependant il est fâcheux qu'il se soit mis par les premieres demarches hors d'état de pouvoir resister aux dernieres. Je souhaite que la Declaration qui vient de paroître après sa mort, puisse effacer devant Dieu ce qu'il y a de plus criminel dans les Actes qu'on lui a fait faire malgré lui.

M. de Dax a voulu imiter M. le Cardinal de Noailles. C'est un Cordelier son Confesseur qui a abusé de l'état d'affoiblissement où il est, pour le porter à signer le Mandement pitoyable qui vient de paroître sous son nom. On m'a assuré que ce Prelat ne reconnoit pas l'après midi les Ecclesiastiques qu'il a vus le matin. Il leur demande leur nom, comme s'il ne les avoit vus de sa vie.

Je ne me lasserois pas, Monseigneur, de m'entretenir avec vous; mais une attaque de goute qui m'a repris depuis quelques jours, m'oblige de finir plus promtement que je ne le souhaiterois. Je suis avec un tendre & respectueux attachement, &c.

LET-

LETTRE CCCLII. 1729.

A M. l'Evêque de CASTRES, *sur le même sujet, & sur une Instruction de M. de Bissy.*

Le 25. Mai 1729.

VOTRE Lettre, Monseigneur, m'a extrêmement consolé, en m'apprenant que votre attaque de goute n'a pas eu de suite. L'hemoragie m'avoit fait peur; mais je vois que, par la misericorde de Dieu, vous vous en êtes très bien tiré. Je croyois en être quitte pour une attaque de goute, qui me fit souffrir beaucoup durant une nuit il y a dix jours; mais elle m'a repris depuis trois jours, quoiqu'avec moins de violence: ce qui m'oblige de rester à la Verune.

Sans doute, Monseigneur, que la mort de M. le Cardinal de Noailles donnera lieu à de nouvelles scenes. J'ai bien cru que son successeur ne se feroit pas prier pour accepter. Il est parti sur le champ pour la Cour. On dit dans Paris que le dessein est de lui donner un Coadjuteur, qui sera ou M. de Lizieux ou M. de la Rochelle. On pretend que le choix tombera plutôt sur le dernier que sur le premier.

J'ai l'honneur de vous envoyer, Monseigneur, une copie de la Declaration du bon Cardinal. On me mandoit hier qu'on en est un peu intrigué à la Cour. Je joins à cette piece la copie d'une Lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire au Roi sur une affaire dont vous n'avez été que trop informé. Peut-être aurez-vous reçu un exemplaire imprimé de cette Lettre, mais il y a des fautes dans l'imprimé.

Je n'ai point lu l'Instruction de M. le Cardinal de Bissy, mais je souscris sans peine au jugement que vous en portez. Il a dit à ses amis que la matiere du Formulaire lui avoit beaucoup couté. Que ne suivoit-il l'exemple des Prelats du Louvre, dont il a signé l'*Avis & jugement*? Ils ont pris le parti de ne pas repondre aux pieces essentielles qui servent à demontrer la verité de la paix de Clement IX. En suivant cette voie on abrege les Ecrits, & l'on persuade au-moins que l'on a raison à ceux qui ne lisent pas les nôtres. Je suis avec l'attachement le plus tendre & le plus respectueux, &c.

LETTRE CCCLIII.

A M. l'Evêque D'AGDE, *sur une affaire à laquelle ce Prelat s'interessoit. Il lui parle de sa derniere Lettre au Roi.*

Le 25. Mai 1729.

JE reçus Dimanche, Monseigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, & sur le champ j'écrivis à M. Ugla pour lui recommander l'affaire à laquelle vous vous interessez. J'aurai soin de l'en faire souvenir, dès que je serai de retour à Montpellier. Je voudrois pouvoir trouver d'autres occasions de vous temoigner combien je vous suis devoué.

Vous me faites plaisir, Monseigneur, de me marquer que ma derniere Lettre au Roi est parvenue jusqu'à vous. Je voudrois qu'elle pût penetrer jusqu'aux extremités du monde, pour apprendre aux peuples les plus éloignés la misericorde que Dieu m'a faite, en m'ouvrant les yeux sur une faute qui demandoit de moi la reparation la plus authentique. Aidez-moi, Monseigneur, par le secours de vos prieres à obtenir le pardon de cette grande faute. L'Apôtre S. Paul se regardoit comme le dernier des Apôtres pour avoir persecuté l'Eglise de Dieu. Je dois me regarder comme le dernier des Evêques, pour m'être laissé prevenir au point que je l'ai été contre deux innocens. Je suis avec un tendre & respectueux attachement, &c.

1729. LETTRE CCCLIV.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il lui parle de l'état du Diocese de Paris, de M. Maziere, de sa Lettre au Roi au sujet de M. Esteve, d'un troisieme Superieur du Calvaire.*

Le 25. *Mai* 1729.

JE pensois, Monseigneur, à repondre à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 25. Avril, lorsque j'ai reçu votre derniere du 18. Mai. Je ne veux pas differer plus long-tems à payer mes dettes, quoique je sois un peu incommodé de la goute.

Je m'étonne, Monseigneur, que vous ayez appris si tard la mort de M. le Cardinal de Noailles. Il laisse un Diocese où il y a bien de la lumiere & du courage, & où on le regrettera long-tems, parce que les gens de bien n'y trouveront pas la même protection que par le passé. Il faut s'attendre à essuyer de nouveaux assauts. Mais aussi il faut esperer que celui qui a soutenu jusqu'à present les defenseurs de sa cause, leur donnera de nouvelles forces pour rendre temoignage à la verité. Les foiblesses que M. le Cardinal de Noailles a éprouvées, n'ont pas ralenti le zele des meilleurs ouvriers de son Clergé. Dieu est assez puissant pour les affermir contre les attaques d'un autre genre, auxquelles ils vont être exposés.

Je n'ai point de peine à croire, Monseigneur, que quelques efforts que vous fassiez, vous ne parviendrez pas dans les conjonctures presentes à vous faire rendre M. Maziere. Il est trop homme de bien & trop amateur de la verité, pour qu'on le souffre auprès de vous.

Je ne sai si ma derniere Lettre au Roi aura l'effet qu'elle devroit avoir, la revocation de la Lettre de cachet contre M. Esteve. Mais si elle n'est pas utile de ce côté là à ce digne Ecclesiastique, j'espere qu'elle me le sera à moi, en me donnant les moyens par sa publicité de reparer la faute que j'ai commise contre lui.

Je n'ai nulle peine à me rendre aux desirs de Madame de Coëtquen sur l'article d'un successeur à M. le Cardinal de Noailles. Laissons les choses comme elles sont jusqu'à un meilleur tems. Je n'ai point ici le Memoire que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer de sa part dans votre precedente. Je ne puis y repondre que lorsque je serai de retour à Montpellier. Je suis, &c.

LETTRE CCCLV.

*Au Pere *** de l'Oratoire, au sujet d'un accident qui lui étoit arrivé, & de deux Lettres de M. de Senez.*

Le 25. *Mai* 1729.

JE retrouve votre Lettre, Mon Reverend Pere, bien honteux de n'y avoir pas fait reponse plutôt. J'ai été, je vous l'assure, très touché de l'accident qui vous est arrivé pendant votre voyage. Vous en porterez, dit-on, les marques toute votre vie. N'avez-vous point regretté de n'être pas demeuré avec nous? Vous êtes parti dans une saison bien fâcheuse. Vous auriez du au-moins differer votre voyage. Je vous suis fort obligé du detail que vous me marquez par rapport au neveu de. . .

A quoi pensez-vous de dire que l'on ose comparer à ma Lettre au Roi, la Lettre de M. de Senez à M. d'Embrun? Je m'estime fort heureux de pouvoir suivre de loin un aussi excellent modele que l'est M. de Senez. Vous n'aurez pas

pas été moins charmé de sa derniere Lettre au Roi, que vous l'avez été de sa reponse à M. d'Embrun. Tout ce qui nous vient de ce grand Evêque est digne de lui & de la cause qu'il soutient. Dieu veuille lui prolonger les jours pour le bien de son Eglise, & la consolation de ses élus. 1729.

Je suis très persuadé que les sentimens que vous exprimez à la fin de votre Lettre, sont ceux de votre cœur. Je prie Dieu de vous y affermir de plus en plus. Demandez-lui, Mon Reverend Pere, la même grace pour moi, & soyez persuadé qu'on ne peut être plus parfaitement que je le suis, &c.

LETTRE CCCLVI.

A M. Cabanne, *ancien Curé du Diocese de Montpellier. Il le remercie de l'approbation qu'il donne à sa derniere Lettre au Roi.*

Le 28. *Mai* 1729.

Je n'ai garde, Monsieur, de m'offenser de la Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire. Vous vous rejouissez de la misericorde que Dieu m'a faite en me portant à rendre justice à deux Prêtres injustement accusés. Pourrois-je vous savoir mauvais gré de la liberté avec laquelle vous me faites connoître ce que vous pensez de cette action?

Si les Prêtres de mon Diocese les plus attachés à la verité, ont été affligés & ont long-tems gemi de la surprise qui m'a été faite, il est bien juste qu'ils se dedommagent aujourd'hui de la douleur que je leur ai causée.

Continuez, Monsieur, à remercier Dieu de m'avoir dessillé les yeux. Plus cette grace est rare, plus elle demande notre gratitude & notre reconnoissance. *Magnificate Dominum mecum, & exaltemus nomen ejus in idipsum.* Je suis, Monsieur, tout à vous, &c. Ps. XXXIII. 4.

LETTRE CCCLVII.

A M. l'Evêque d'Auxerre. *Il parle des duretés que ce Prelat reçoit du Ministre, du Livre du Pere Berruyer, de sa Lettre au Roi au sujet de M. Esteve.*

Le 29. *Mai* 1729.

Je ne veux pas differer, Monseigneur, à repondre à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 19. de ce mois. Celle qui contient *le dernier mot* pour l'affaire qui vous interesse, est bien étrange, & marque ce que nous devons attendre d'un homme qui a de nous des idées si affreuses. Benissons ceux qui nous maudissent. Jesus-Christ a été traité de seducteur. Quand on nous comparera aux heretiques declarés, parce que nous ne voulons pas abandonner la verité, loin d'en être affligés pour nous mêmes, nous devons nous glorifier d'avoir part en cela à l'ignominie de Jesus-Christ. Encore un peu de tems, & le jour de l'homme passera. Celui de Jesus-Christ que nous attendons, ne passera pas. Que deviendront alors ceux qui ne nous haïssent que parce qu'ils haïssent la verité? *In illa die peribunt omnes cogitationes eorum.* Ps. CXLV. 4.

Je suis ravi, Monseigneur, que vous lisiez le Roman du Jesuite Berruyer. Il n'est pas possible de laisser de tels excès impunis. Les Journalistes de Trevoux nous annoncent une seconde édition de ce Livre plus correcte que la premiere, comme si ce miserable Livre étoit de nature à pouvoir être corrigé. Quiconque a été capable de faire ou de laisser passer la premiere édition, doit avoir l'esprit & le cœur bien gâtés. Les Jesuites ont vanté ce Livre par tout. Ils n'en ont fait de

1729. de si grands éloges, que parce qu'ils y ont trouvé ce qu'ils avoient dans le cœur:
Luc. VI. 45. *Ex abundantia cordis os loquitur.*

Je ne merite point, Monseigneur, les louanges que vous me donnez pour ma derniere Lettre au Roi. Je n'ai fait en cela qu'une action de justice, que j'aurois du faire il y a long-tems. Heureux si je puis expier par cette action une faute qui merite tous mes regrets & toutes mes larmes! Je suis avec l'attachement le plus inviolable, &c.

LETTRE CCCLVIII.

A M. Esteve Prieur de S. Vincent. Il se rejouit de ce que cet Ecclesiastique est satisfait du temoignage que le Prelat vient de rendre à son innocence.

Le 3. *Juin* 1729.

VOus me consolez beaucoup, Monsieur, en m'assurant que vous êtes pleinement satisfait du temoignage que je viens de rendre à votre innocence. C'est une affaire qu'il falloit terminer, de maniere à ne vous laisser aucun sujet de vous plaindre de moi au jugement de Dieu.

Je suis très édifié des dispositions dans lesquelles vous êtes par rapport à votre exil. Elles justifient tout le bien que je me suis cru obligé de dire de vous dans ma Lettre au Roi. Quelle difference entre la maniere dont vous souffrez, & celle dont les mechans ont coutume de souffrir ! Continuez à confondre vos calomniateurs par la regularité de votre conduite, & par la joie que vous faites paroître dans les tribulations qui vous arrivent. C'est ici le tems de l'épreuve & de la patience. Mais en demeurant fidele jusqu'à la mort, vous trouverez que vos ennemis, en se perdant eux-mêmes, vous auront procuré le plus grand & le plus ineffable de tous les biens. Je suis, Monsieur, avec une tendresse très particuliere, tout à vous.

LETTRE CCCLIX.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il parle de sa derniere Lettre au Roi, des traitemens durs qu'éprouve ce Prelat, de la disgrace de M. d'Embrun, des Declarations du Cardinal de Noailles.*

Le 3. *Juin* 1729.

JE ne sai, Monseigneur, comment il arrive presque toujours que je me trouve court de tems, quand je dois avoir l'honneur de vous écrire. J'en suis, je vous l'assure, bien mortifié.

L'impression qu'a fait sur vous ma derniere Lettre au Roi, ne doit pas me faire repentir de l'avoir écrite. Je regarde la misericorde que Dieu m'a faite en cette occasion, comme la recompense du zele qu'il m'a donné pour la defense de la verité. Priez-le, Monseigneur, qu'il acheve ce qu'il a commencé en moi, & que les graces que j'ai deja reçues, soient des arrhes pour obtenir celle de vous ressembler en tout.

Je savois, Monseigneur, la maniere dont on en a usé avec vous par rapport aux Lettres que vous avez été obligé d'écrire au Roi & à M. de S. Florentin. On n'a pas gardé même la bienseance. La justice de votre cause n'en paroit qu'avec plus d'éclat. Quand on en est venu à traiter des Evêques avec si peu de menagement, les plus indifferens se revoltent. Il ne faut qu'avoir l'autorité en main pour vous traiter comme l'on vous traite; mais on ne repond point par l'abus de l'autorité à des raisons qui sont puisées dans le sein même de la verité.

La

La justice de Dieu commence à se manifester sur votre Metropolitain. Heureux si la disgrace temporelle qui lui arrive, pouvoit le faire rentrer en lui-même & lui faire expier le peché d'Embrun, avant que le souverain Juge lui redemande le sang du juste qu'il a immolé à son ambition. 1729.

Je vous felicite, Monseigneur, des nouveaux Actes de M. le Cardinal de Noailles dont vous êtes le depositaire. Quelle honte pour ceux qui se sont servis de la foiblesse où il étoit pour lui faire faire ce qu'il n'auroit jamais fait, s'il avoit eu toute la presence d'esprit qu'il avoit par le passé!

Je ne reponds point, Monseigneur, à deux articles de votre Lettre du premier Mai. Le premier concerne le Jesuite Berruyer. Il faut un peu plus de tems que je n'en ai presentement pour vous satisfaire sur ce point. Le second article regarde une Lettre que vous croyez avoir été écrite à MM. de Castres & de Rhodez. Je tâcherai de savoir ce qui en est dès que j'en trouverai l'occasion.

J'ai été très content des deux Religieux que vous m'avez addressés. Ils sont pleins de foi & de courage. Dans votre exil ce doit être pour vous, Monseigneur, une consolation de pouvoir converser avec des amis qui savent estimer le thresor qu'ils possedent en votre personne. Je suis avec un tendre & respectueux attachement, &c.

LETTRE CCCLX.

A M. POLIER. *Il benit Dieu de lui avoir fourni l'occasion de reparer la faute qu'il avoit commise contre ce digne sujet.*

Le 10. Juin 1729.

JE n'ai reçu, Monsieur, que la veille de la Pentecôte votre Lettre du 20. Avril, à laquelle je ne veux pas differer plus long-tems de repondre. Si j'ai eu le malheur de vous faire de la peine en me laissant prevenir contre vous, il est juste que je cherche maintenant à vous consoler par tous les endroits que je puis. Je benis Dieu de m'en avoir fourni l'occasion dans ma derniere Lettre au Roi. Je suis très édifié des sentimens d'humilité avec lesquels vous regardez ce que j'y ai dit à votre avantage. Le detail que vous me faites de la conduite que vous avez gardée depuis que vous n'êtes plus dans mon Diocese, confond vos accusateurs. Votre amour pour la vie cachée, votre éloignement pour tous les Benefices, votre desinteressement dans la preference que vous avez donnée à M. l'Abbé de Courtenai, sont autant de voix qui reclament pour votre innocence. Je ne sai s'il y a maintenant quelqu'un qui puisse la revoquer en doute avec le moindre fondement. Mais je sai bien que plus je vais en avant, plus je me convaincs que j'ai été surpris. J'apprends de jour en jour des circonstances de votre affaire qui m'étonnent & me font fremir, tant elles marquent de noirceur dans ceux qui l'ont tramée. Ils ont évité les jugemens des hommes; mais qu'ont-ils fait pour se mettre à couvert des jugemens de Dieu? *Deus non irridetur. Horrendum est incidere in manus Dei viventis.* Heb. X. 31. Voilà ce qu'il faut se dire dans le tems, pour éviter d'en faire l'épreuve durant l'éternité. Je suis, Monsieur, tout à vous.

LETTRE CCCLXI.

A M. *** *Au sujet de la dureté exercée envers deux Benedictins, & de la demission de M. de Montauban.*

Le 10. Juin 1729.

J'AI été vivement touché de la dureté avec laquelle le Pere Prieur & le Pere Dupont dont vous me parlez ont été traités. Exiler des Benedictins de S. Michel

1729. en l'herme chez des Cordeliers, je ne crois pas que l'on ait encore rien vu de semblable. Il faut que tout ce qui se fait pour la Bulle, porte le caractere de la Bulle. Elle renverse l'Evangile. Pour établir son regne, il faut renverser toutes les loix. . .

M. de Montauban n'a, je crois, consulté personne pour sa demission. Je le plains d'en être venu là. Est-ce le tems aujourd'hui pour les Evêques à qui Dieu fait connoître la verité, de quitter leurs Eglises? On ne quitte point l'armée dans le tems du combat. . .

LETTRE CCCLXII.

*A Madame *** Il lui fait voir que la Bulle* UNIGENITUS *n'a point les caracteres d'une decision de l'Eglise, & la renvoie pour la solution de ses difficultés à l'Instruction de M. de Senez sur l'Eglise.*

Le 22. Juin 1729.

TROUVEZ bon, Madame, que je vous renvoye à M. de Senez pour être éclaircie sur les difficultés que vous me faites l'honneur de me proposer. Ce saint Evêque a publié sur la matiere de l'Eglise une Instruction pastorale, si propre à dissiper les nuages qui se sont élevés dans votre esprit, qu'il semble n'avoir eu que vous en vue en écrivant. Il combat deux sortes d'adversaires: les Protestans qui rejettent l'autorité de l'Eglise: les Constitutionnaires qui placent cette autorité où elle n'est pas. Vous apprendrez dans ce que dit M. de Senez contre les Protestans, à respecter une autorité que vous avez eu autrefois le malheur de meconnoître. Ce qu'il établit contre les defenseurs de la Bulle, vous empêchera de donner dans l'extrêmité opposée, en prenant pour l'autorité de l'Eglise ce qui ne le fut jamais, & ne le peut être. Vous verrez que, sans abandonner les armes dont les Arnaulds & les Nicoles se sont servis pour renverser les ennemis du dehors, nous en avons d'aussi efficaces pour combattre les ennemis du dedans. Vous croyez que la même autorité qui a condamné les erreurs de Calvin, condamne aujourd'hui les dogmes que Messieurs de Port-Royal ont defendus avec tant de lumiere & de force contre les disciples de Molina: efficacité de la grace par elle-même: gratuité de la predestination des élus: necessité d'aimer Dieu pour être reconcilié avec lui dans le sacrement de Penitence: obligation de rapporter à Dieu toutes ses actions par un principe de charité, &c. Quelle difference entre ces deux sortes d'autorités! L'une a tous les caracteres de l'autorité de l'Eglise, l'autre n'en a aucun. Si la Bulle *Unigenitus* émane de la même autorité que les decisions du Concile de Trente; est-on en état de nous faire voir que les dogmes reprouvés par la Bulle *Unigenitus*, le sont aussi unanimement dans l'Eglise que les erreurs de Calvin? Si cela est, pourquoi le Pape Benoît XIII. s'est-il declaré solemnellement pour la grace efficace par elle-même & la predestination gratuite? Pourquoi a-t-il été plusieurs fois sur le point d'autoriser les XII. Articles? Quand l'Eglise decide, elle sait ce qu'elle decide. Mais combien de fois avons-nous defié nos adversaires de marquer precisement & clairement quels sont les dogmes établis par la Bulle *Unigenitus*; quelles sont les erreurs qu'elle condamne? Y en a-t-il un seul qui ait entrepris de nous convaincre que nous rejettons, en rejettant la Bulle, un seul dogme de foi reconnu pour tel dans toute l'Eglise? L'autorité d'où la Bulle émane n'est donc pas la même que celle qui a formé les decisions du Concile de Trente.

Vous êtes effrayée de la multitude des Pasteurs qui paroissent autoriser la Bulle *Unigenitus*. C'est un grand scandale, je l'avoue. Mais dans le fond, qu'autorisent-ils? Que decident-ils? Ils ne le savent pas eux-mêmes. Unis dans les mots, ils

ils se divisent sur le fond. Combien d'Evêques acceptans vous diroient que vous faites injure à l'Eglise, de penser qu'elle ait condamné la doctrine de la grace efficace par elle-même, & les autres dogmes dont je viens de parler? Vous savez que le plus grand nombre des Evêques de France n'a pretendu accepter la Bulle, qu'en faisant tomber la censure sur des sens chimeriques & extravagans. Voudriez-vous compter ces Evêques parmi les veritables acceptans? Apprenez de-là, Madame, à ne pas recevoir comme venant de l'autorité de l'Eglise, tout ce qui semble autorisé par le plus grand nombre de ses Pasteurs. Il n'étoit pas permis de se soumettre à la decision de Rimini, quoiqu'elle fût autorisée par la signature de presque tous les Evêques. Quand l'Eglise a parlé, il ne faut point examiner après elle. Mais il est permis d'examiner si l'Eglise a parlé. „ L'Eglise, dit M. Nicole, n'interdit l'usage du raisonnement à ses enfans que dans „ les choses dont ils sont incapables, & elles les laisse se conduire par leurs lumieres dans les choses qui sont à leur portée, & qui ne les surpassent pas. On „ veut qu'ils se soumettent aux decisions des Conciles; mais il ne s'ensuit pas „ de-là qu'on veuille les obliger de s'aveugler. Il y a encore assez de choses où „ il faut user de sa raison, comme pour n'étendre pas plus loin qu'il ne faut l'autorité de ces decisions, & pour ne pas se laisser surprendre par ceux qui font „ souvent passer leurs propres imaginations pour les decisions des Conciles."

1729. Pret. Ref. conv. de schisme, liv. 2. chap. 7. pag. 193.

Prenez donc la peine, Madame, de lire l'Instruction pastorale de M. de Senez. On y trouve des regles sures pour discerner la voix de l'Eglise, & pour juger quand elle parle, & quand elle ne le fait pas. Si vous meditez les principes que renferme cette Instruction, j'espere que vous cesserez de regarder comme insurmontables les difficultés qui vous ont arrêtée jusqu'à present. Vous ne craindrez plus de resister à l'Eglise, en demeurant inviolablement attachée aux verités qui sont attaquées dans le sein même de l'Eglise, par les ennemis de la vraie grace du Sauveur & les corrupteurs de la morale. Si Dieu s'est servi des Ecrits de Messieurs de Port-Royal pour vous faire revenir de vos prejugés en faveur de l'heresie de Calvin, j'espere qu'il se servira des Ouvrages des Appellans pour vous retenir dans le sein de l'Eglise, sans tomber dans les erreurs qui vous revoltent, & sans abandonner une seule des verités que vous croyiez avant la Bulle, & que vous saviez être enseignées hautement dans les Chaires & dans les Catechismes. Il ne me reste plus, Madame, qu'à vous prier de me marquer l'effet qu'aura produit sur vous la lecture de l'Ouvrage que j'ai l'honneur de vous indiquer. Si vous avez de la peine à le trouver, marquez-moi par quelle voie je pourrai vous en faire tenir un exemplaire. Je m'estimerai très heureux de pouvoir contribuer en quelque chose à rendre le calme à votre ame, & à vous faire sortir d'un état dont je connois les dangers, & dont je ne puis qu'être très sensiblement affligé, par le desir que j'ai de votre salut. Je suis avec respect, &c.

LETTRE CCCLXIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle du Livre du Pere Berruyer, d'un Ecrit des Benedictins, de Marie d'Agreda.*

Le 10. Juillet 1729.

JE sors comme vous, Monseigneur, d'une attaque de goute, qui n'a pas été fort douloureuse, mais qui m'a obligé de garder la chambre près de trois semaines. J'espere aller demain à la Verune, & lui donner son congé. Je ne suis point étonné de la paix dont vous jouissez au milieu des épreuves que Dieu vous envoie. Il vous dedommage par là de ce que vous faites pour la defense de sa cause. Quiconque a la charité qui naît d'une foi sincere, ne peut manquer d'éprouver

1729. ver au dedans de soi-même l'effet des vœux que faisoit l'Apôtre pour les Philip-
Philipp. IV. 7. piens : *Pax Dei quæ exuperat omnem sensum, custodiat corda vestra & intelligentias vestras.*

Vous ne sauriez croire, Monseigneur, le plaisir que vous me faites, quand je vous vois en colere contre le Roman impie du Jesuite Berruyer. Il merite toute votre indignation. On ne sent bien les impietés de ce miserable Livre, que lorsque l'on prend soi-même la peine de le lire. Je ne suis pas si indulgent que vous, en ne rejettant les excès du Livre que sur l'Auteur & les approbateurs. Ils ne sont pas les seuls qui ayent le cœur & l'esprit gâtés. C'est le vice du corps. Il n'en a donné que trop de marques jusqu'à present.

La belle defense que celle des Benedictins ! Dieu veuille les soutenir jusqu'à la fin. Il y a bien du courage dans ce corps.

Voilà donc Marie d'Agreda qui est sur les rangs pour être canonisée, & son Livre prêt à être mis en honneur. Feu M. Bossuet ne s'y feroit pas attendu. Cela servira à l'accomplissement de cette prediction de l'Apôtre : *Et à veritate quidem auditum avertent, ad fabulas autem convertentur.* 2. Tim. IV. 4.

A Dieu, mon très cher Seigneur. Personne ne vous honore & ne vous respecte plus que moi.

LETTRE CCCLXIV.

A M. l'Evêque de RHODEZ, *pour le remercier de la part qu'il prend à l'état de sa santé.*

Le 10. *Juillet* 1729.

VOUS me faites bien de la grace, Monseigneur, de vous interesser si particulierement à ma santé. Elle commence graces à Dieu à devenir meilleure. Je n'ai plus qu'un petit ressentiment de goute. J'espere être en état d'aller demain à la Verune, & de m'y promener dans les allées où vous avez la bonté de m'accompagner en esprit. Que ne puis-je, Monseigneur, vous y posseder réellement ? Il y auroit trop d'agrement pour moi, & je ne merite pas cette consolation ici-bas. C'en est une neanmoins de pouvoir me dire à moi-même, que l'amour de la verité qui nous unit si étroitement, est la cause de la separation de nos corps. Le jour viendra où ils se réuniront, sans que les hommes puissent y mettre aucun obstacle. Encore un peu de tems, & ceux qui cherchent à nous faire de la peine seront hors d'état de nous en causer jamais. J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE CCCLXV.

*A Madame ***. Il lui fait voir qu'étant attachée à la doctrine des XII. Articles, elle doit rejetter la Bulle.*

Le 12. *Juillet* 1729.

SOUFFREZ, Madame, que je ne laisse pas imparfait l'ouvrage que j'ai commencé. Je ne serai tranquille que lorsque vous le ferez vous-même. Je demeure toujours persuadé que l'Instruction pastorale de M. de Senez est de nature à dissiper tous vos doutes. Vous avez de la peine, Madame, à trouver cet Ouvrage. J'ai pris mes mesures pour vous le faire tenir surement. Je m'estime heureux d'avoir deja contribué en quelque chose à retablir le calme dans votre ame. Mais ma joie sera parfaite, lorsque j'apprendrai que vous êtes tellement affermie dans l'amour de la verité, que rien de tout ce qui vous a fait de la peine jusqu'à present, n'est capable de vous ébranler. Le parti que vous prenez de demeurer inviolablement attachée à la doctrine des XII. Articles, vous conduira certainement

ment à rejetter la Bulle, dont le sens naturel est incompatible avec les XII. Articles. Pretendre allier ces deux choses, c'est vouloir allier la lumiere avec les tenebres. Il faut être éclairé des lumieres de la foi, pour embrasser la doctrine des XII. Articles; mais il ne faut que les lumieres naturelles pour sentir que la Bulle *Unigenitus* n'a jamais été faite pour autoriser la doctrine des XII. Articles. Si quelqu'un doit connoître le veritable sens de la Bulle, ce sont les Jesuites. Ils savent pourquoi ils l'ont sollicitée. Demandons-leur si les XII. Articles peuvent s'allier avec la Bulle *Unigenitus*. Mais autant que nous avons d'ardeur pour l'établissement de la doctrine des XII. Articles, autant les Jesuites y montrent-ils d'opposition. Ils avouent qu'en l'autorisant, on retabliroit ce que Clement XI. a detruit. En faut-il davantage pour s'assurer que la Bulle *Unigenitus* donne atteinte aux dogmes les plus constans de la Religion; & que les Prelats qui ont donné des explications à la Bulle, ont cherché à sauver la foi, mais qu'ils n'ont pas eu la même attention pour conserver la bonne-foi? 1729.

C'est ce qui nous donne un si grand avantage contre les deux sortes d'adversaires que nous avons. Nous disons aux Jesuites & aux veritables acceptans, que la Bulle est mauvaise, parce qu'elle condamne la doctrine des XII. Articles, qui est celle de l'Eglise. Et pour leur prouver que la doctrine des XII. Articles est la doctrine de l'Eglise, nous leur apportons le temoignage des Evêques acceptans, qui pretendent que ce seroit faire injure à l'Eglise, que de soutenir qu'elle a condamné dans la Bulle *Unigenitus* la doctrine de ces mêmes Articles. Nous disons aux Evêques qui ont expliqué la Bulle, que le sens qu'ils y donnent, est un sens forcé, qui repugne à la droite raison, que tout combat. Et pour le prouver nous leur apportons le temoignage des Jesuites, & des Evêques qui embrassent toute l'étendue du systême Molinien. Ainsi, sur le fond du dogme nous pensons comme le plus grand nombre des Evêques acceptans. De l'aveu du grand nombre des Evêques nous conservons la foi. De l'aveu des Jesuites nous ne donnons aucune atteinte à la bonne-foi. Puisque nos propres adversaires se combattent pour nous rendre temoignage sur les deux points qui nous divisent d'avec eux, la foi & la bonne-foi, il faut donc que nous ayons raison, tant sur le fond du dogme que sur le sens de la Bulle. C'est ce dont je suis assuré que vous conviendrez, Madame, quand vous aurez lu l'Ouvrage de M. de Senez. Je suis très impatient d'apprendre que je ne serai pas trompé. Au reste ne craignez point de me fatiguer en m'exposant vos peines. De quelque nature qu'elles soient, si vous croyez, Madame, que je puisse contribuer à les calmer, vous me trouverez toujours disposé à faire de mon mieux pour vous procurer cet avantage. Je suis avec respect, &c.

LETTRE CCCLXVI.

A M. de Banis *son Vicaire General, sur une entreprise du General des Cordeliers.*

Le 13. Juillet 1729.

Je viens d'apprendre, Monsieur, que le General de Cordeliers donne des benedictions au peuple dans Montpellier. C'est une entreprise sur ma jurisdiction. A lui permis de donner des benedictions à ses Religieux tant qu'il voudra. Mais attendû qu'il n'a aucune jurisdiction sur mes Diocesains, & qu'il ne pourroit pas même prêcher dans les Eglises de son Ordre sans ma permission, je vous prie, Monsieur, de vouloir bien vous donner la peine d'aller voir ledit General avec tel Ecclesiastique que vous le jugerez à propos, & de lui temoigner ma surprise de la liberté qu'il se donne dans mon Diocese. S'il dit qu'il en use ainsi

1729. par tout où il va, ayez la bonté de lui repondre que, si les autres Evêques ne se soucient pas de laisser entamer leur jurisdiction, je ne suis pas dans les mêmes dispositions. Jusqu'à present il semble ignorer qu'il y ait un Evêque dans Montpellier. Il est bon qu'il l'apprenne par cet endroit. Je suis, Monsieur, tout à vous, &c.

LETTRE CCCLXVII.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *En nommant M. d'Auxerre pour Superieur du Calvaire il le prie d'en faire autant.*

Le 3. *Août* 1729.

J'AI appris, Monseigneur, par le dernier ordinaire que M. le Nonce commence à vouloir entrer dans l'affaire du Superieur du Calvaire, & qu'il a dessein de se faire appuyer par la Cour. On m'assure qu'il n'y a point de tems à perdre pour donner un successeur à M. le Cardinal de Noailles. C'est ce qui me determine aujourd'hui à vous envoyer des Lettres de nomination pour M. d'Auxerre, quoique je ne sache pas encore les dispositions de Madame la Generale. Si vous jugez à propos de les signer, je crois que nous rendrons un grand service à la Congregation. Il ne vous sera pas difficile de comprendre à quoi elle seroit exposée si nous laissions faire M. le Nonce. J'écris aujourd'hui à Madame la Generale pour lui faire trouver bon la demarche que je fais. Je demeurai en repos après la mort de M. le Cardinal de Noailles, sur l'assurance que cette Dame me donna que par les Constitutions nous pouvions n'être que deux Superieurs majeurs. Je reconnois maintenant qu'elle auroit mieux fait, si elle m'avoit pressé de nommer comme elle fit après la mort de M. de Bayeux. Quoi qu'il en soit, je crois qu'elle ne peut trouver mauvais dans les circonstances où nous sommes, que nous nommions sans delai un Prelat avec lequel nous sommes assurés d'agir de concert. Il faut prevenir le schisme parmi les Superieurs majeurs, pour empêcher qu'il ne s'étende sur la Congregation. Je soumets neanmoins ces reflexions à votre jugement, Monseigneur. Mais étant aussi bien informé que je le suis des desseins de M. le Nonce, il me semble qu'il n'y a point d'autre parti à prendre que celui que je prends, quoique malgré moi.

Je vous rends mille graces de votre derniere Lettre qui m'a été remise en son tems. Je suis, &c.

LETTRE CCCLXVIII.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui parle de M. Martini, d'un Traité sur la peste, d'une Instruction de M. d'Embrun.*

Le 8. *Août* 1729.

JE croyois, Monseigneur, avoir un jour devant moi pour m'entretenir avec vous un peu à mon aise, & j'apprends à six heures du soir que le porteur de cette Lettre doit partir demain de grand matin. Je n'ai donc que le tems de vous faire mes très humbles remercîmens de la cession que vous me faites de M. Martini, & des bons offices que vous avez bien voulu me rendre auprès de Messieurs de la Chaise-Dieu, pour les engager à le nommer à la Cure de Poussan.

J'ai reçu le Traité sur la peste dont vous me faites l'honneur de me parler. Je vous avouerai franchement que je n'en ai point été content. Je ne vois pas que l'on en puisse faire l'usage que l'Auteur se propose. Le commencement m'a degouté de le lire en entier.

J'avois grande envie, Monseigneur, de vous parler de la feuille qui contient l'Office de Gregoire VII. J'appris hier que M. d'Auxerre a deja publié un Mandement contre cet Office. J'espere le suivre de près. Vo-

Votre Metropolitain vient de faire imprimer une Instruction pastorale sur les jugemens de l'Eglise. Je n'ai fait que la parcourir. Je ne sai si on peut porter l'extravagance plus loin qu'il le fait. Il me semble qu'il donne étrangement prise contre lui. 1729.

Portez-vous bien, Monseigneur. Aimez-moi comme je vous aime : souvenez-vous de mes besoins devant Dieu. On ne peut être plus tendrement & plus respectueusement que je le suis, &c.

LETTRE CCCLXIX.

*Aux Religieuses de *** Sur quelques cas qu'elles lui avoient proposés.*

Le 13. *Août* 1729.

JE suis très touché, Mesdames, de la triste situation où vous vous trouvez. Il paroit par la Lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire, que vous allez être exposées à de rudes épreuves. Je prie Dieu de tout mon cœur de ne pas permettre que vous soyez tentées au dessus de vos forces, mais qu'il fasse servir la tentation même à votre avancement dans la pieté.

Je n'ai aucune peine à decider la premier cas que vous me proposez. Loin de promettre de ne rien lire sur les affaires presentes, je crois que vous devez rechercher avec plus d'application que jamais les Ouvrages qui peuvent vous en instruire. Tous les jours on éprouve que les personnes qui n'ont rien lu, ne tiennent pas long-tems. Rien de si aisé que de les renverser. On leur fait craindre de resister à l'Eglise en resistant à la Bulle. On leur vante le grand nombre des Evêques qui ont accepté. Parce qu'elles ne sont pas instruites, elles prennent l'apparence de l'autorité pour l'autorité même.

Il faut se soumettre quand le corps des Pasteurs s'accorde à proposer comme de foi un dogme clair, precis & distinct. Dans le cas present il n'y a aucun accord parmi les Pasteurs. Ils n'ont encore pu se réunir à marquer d'une maniere claire & precise, quelles sont les verités que la Bulle autorise, ni quelles sont les erreurs qu'elle condamne. L'autorité qui nous presente la Bulle comme la regle de notre foi, n'est donc pas l'autorité de l'Eglise. Elle n'en a ni la réalité ni les caractères. Les Pasteurs ne s'accordent que sur les mots, & ils sont réellement divisés sur les choses. Voilà ce qu'il faudroit se dire pour ne pas se laisser seduire. Mais une Religieuse qui n'a rien lu, le fera-t-elle? Je me sers de cet exemple, auquel il seroit aisé d'en ajouter beaucoup d'autres, pour vous marquer, Mesdames, qu'il ne vous est point permis de renoncer à des lectures qui vous seront d'autant plus necessaires, que les efforts que l'on fera pour vous abattre seront plus grands.

Les deux autres cas sont plus difficiles à resoudre, & je ne vois pas que l'on les decide avec la même unanimité. Ainsi, sans examiner si ce que vous proposez est permis, je me contente de repondre qu'il n'est pas expedient de le mettre en pratique. Je doute même que vous pussiez trouver quelqu'un qui s'y exposât, ou qu'on vous laissât assez de liberté pour satisfaire en cela votre pieté. Il me paroit donc plus sûr, quelque affligeant que cela soit, de supporter cette privation avec humilité, que non pas de s'exposer à faire quoi que ce soit dont les ennemis de la verité puissent tirer avantage contre nous. Lisez les Traités de pieté que M. Hamon a faits sur cette matiere. Ils peuvent vous être d'un grand secours pour vous soutenir dans la persecution. Je ne cesserai, Mesdames, de demander à Dieu la force & le courage dont vous avez besoin. Si vous croyez que je puisse vous être utile à quelque chose, addressez-vous à moi avec confiance. Je m'estimerai trop heureux de pouvoir contribuer à adoucir vos peines. Souvenez-vous de moi devant le Seigneur. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

L E T-

1729. LETTRE CCCLXX.

*A M. l'Evêque d'*AUXERRE, *sur deux Ouvrages de ce Prelat, & sur une grace qu'il lui demandoit.*

Le 14. *Août* 1729.

J'AI reçu presque en même tems, Monseigneur, deux de vos Ouvrages que j'ai trouvés excellens: votre Lettre à feu M. le Cardinal de Noailles au sujet de l'Accommodement de 1720. & votre Mandement contre la Legende de Gregoire VII. Ces deux pieces me donnent lieu de vous faire l'application de
Matth. XIII. 52. cette parole de l'Evangile: *Omnis scriba doctus in regno cælorum similis est homini patrifamilias, qui profert de thesauro suo nova & vetera.* Continuez, Monseigneur, à nous instruire d'une maniere si utile. Pourquoi y a-t-il si peu de peres de famille qui vous ressemblent? C'est un grand malheur pour l'Eglise, mais un malheur qui doit nous rendre plus precieux ce qui vient de votre part. Je vous en fais, Monseigneur, mes très humbles remercîmens.

Je crois que vous ne serez pas long-tems sans recevoir mon Mandement en conformité du vôtre par rapport à l'Office de Gregoire VII. Je compte qu'il doit être imprimé, si on a trouvé des ouvriers. Car voilà à quoi nous sommes reduits pour des Ouvrages où nous prenons la defense des droits du Roi & de la patrie.

La grace que l'on vous a prié de me demander, Monseigneur, n'est pas en mon pouvoir. Je ne confere les Canonicats de ma Cathedrale, que lorsqu'il en tombe dans mon tour de Chanoine. Cela ne m'est point encore arrivé depuis trente-trois ans. J'ai encore à remplir mon serment de fidelité. Il est inutile d'alleguer d'autres raisons: vous les devinez aisement.

Adieu, mon très cher Seigneur. On ne peut vous aimer & vous respecter plus que je fais.

LETTRE CCCLXXI.

A M. l'Evêque de CASTRES, *au sujet des demarches de M. de Carcassonne, des desseins des Jesuites, de la Legende de Gregoire VII.*

Le 18. *Août* 1729.

J'AI l'honneur de vous remercier, Monseigneur, de la Lettre pleine d'esprit dont vous avez bien voulu m'envoyer la copie. J'étois deja au fait par une Lettre de ce pays-là qu'on m'avoit montrée. Rien ne me surprend d'un homme qui se fait un merite *d'ajouter au symbole.* Il paroit par la Lettre de votre Religieuse, que le Grand-Vicaire de Carcassonne veut laisser à son Evêque toute la gloire de cette addition. Il devroit aussi lui laisser celle de l'execution de ses Ordonnances. Je n'envisage pas les demarches de M. de Carcassonne comme les demarches d'un homme qui agit sans savoir où il va. Ce sont les Jesuites qui le mettent en œuvre: ce sont eux qui agissent par son organe. Quand il se porte à quelque excès, je dis: Voilà où les Jesuites veulent venir, & il n'y aura que l'impossibilité de réussir qui les arrêtera. C'est aujourd'hui M. de Carcassonne qui est destiné à sonner le tocsin. Autrefois c'étoit un M. de Gap, un M. d'Apt, de Luçon, de la Rochelle. Les Evêques qui sont les plus meprisés & les plus meprisables, sont ceux dont les demarches ont de plus grandes suites. M. l'ancien Evêque d'Apt a sonné le premier l'allarme contre le Pere Quesnel. Tout le monde se moquoit du Mandement de M. de Carcassonne contre la Consultation des Avocats. Il a neanmoins été imité par l'Assemblée du Louvre & par plusieurs autres Evê-

Evêques. Si ce Prelat donne un Mandement de separation, il y a bien de l'apparence qu'il ne sera pas seul. Les Jesuites remueront ciel & terre pour consommer le schisme; & pour peu que le Gouvernement s'y laisse aller, il faut s'attendre à voir arriver de grands maux. Je vois par votre Lettre qu'ils sont encore plus fanatiques à Castres qu'à Montpellier. J'ai lu dans le tems leur cinquieme Memoire contre les pretendus projets des Jansenistes. Si nous avions la liberté de fouiller dans leurs caisses, & d'y saisir leurs papiers comme ils font à l'égard des Appellans, nous verrions de belles choses. A juger de ce qu'ils cachent en dedans par ce qu'ils laissent échapper au dehors, il est aisé de voir quels sont les hommes dont l'Eglise & l'Etat ont le plus à craindre, ou des pretendus Jansenistes, ou des meurtriers de nos Rois. 1729.

Ce dernier mot me rappelle la Legende de Gregoire VII. Ne ferez vous rien, Monseigneur, pour la proscrire dans votre Diocese? Je suppose que vous avez lu le Mandement de M. d'Auxerre. Je n'ai point entendu parler des pasquinades qui courent à Paris. J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE CCCLXXII.

A M. de Belleval Prevôt de l'Eglise de Montpellier, sur l'heureuse issue de son procès.

A la Verune le 31. *Août* 1729.

VOus me faites justice, Monsieur, de croire que je prends part à l'heureux succès de votre procès. J'en prendrai toujours à tout ce qui vous arrivera, & me ferai un sensible plaisir, autant que vous voudrez bien y repondre, de vous en donner des marques en toutes les occasions. J'espere vous en assurer bientôt moi même en ce pays-ci, où je souhaite vous voir arriver en bonne santé. Faites-moi la justice d'être persuadé de la sincere amitié avec laquelle je desire de passer avec vous le reste de ma vie, & de vous faire connoître qu'on ne peut être, Monsieur, plus parfaitement à vous que j'y suis. (*a*)

LETTRE CCCLXXIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle de son Mandement contre la Legende, d'une Instruction de M. d'Embrun, d'un Arrêt du Parlement de Paris, des Mandemens d'Evêques contre la Legende, de l'Assemblée de l'Oratoire.*

Le 23. *Septembre* 1729.

VOus m'avez fait plaisir, Monseigneur, de m'apprendre que l'on vous a envoyé mon Mandement contre la Legende de Gregoire VII. Depuis cinq semaines qu'il est imprimé, je ne suis pas plus avancé que vous; car je n'en ai moi-même qu'un exemplaire. J'attends les autres de jour en jour. Mais il faut des precautions infinies pour les faire arriver à bon port. Quel genre de perse-

(*a*) [Voici la Lettre de M. de Belleval à laquelle le Prelat repond:

„ MONSEIGNEUR,

„ Mon devoir & mon inclination me portent „ également à vous faire part de l'Arrêt qu'on a „ rendu ce matin au Parlement en ma faveur. Je „ tâcherai, Monseigneur, de me servir de la „ place qu'on m'a adjugée, fort superieure à „ mon merite, pour donner l'exemple de la pro„ fonde veneration qui vous est due, & avec la„ quelle j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, „ votre très humble & très obéissant serviteur. „ *Signé*, BELLEVAL Prevôt. *A Paris le* 19. „ *Août* 1729."

A peine ce Prevôt fut-il de retour à Montpellier, qu'il se mit à la tête de tous les Brulots de la ville; & il n'a cessé de donner à son Evêque tous les chagrins que son devouement pour le fameux Pere Senault a pu lui suggerer. Voyez les Nouvelles Ecclesiastiques. 1738.]

1729. cution que celui que nous éprouvons? Il faut se cacher pour defendre les droits du Roi, avec plus de soin que si nous tramions quelque conspiration contre l'Etat.

J'ai vu l'Instruction pastorale du President du Conciliabule d'Embrun. Il y a des principes fols & extravagans. Mais tout est permis à de pareils ouvriers.
Luc. XXII. 53. C'est maintenant leur jour: *Nunc potestas tenebrarum.* Quand est-ce que Dieu se levera pour dissiper cette conjuration?

On dit qu'il y a grand vacarme à Rome au sujet de l'Arrêt du Parlement de Paris qui supprime la Legende de Gregoire VII. Je suis très impatient de voir le train que prendra cette affaire. Je vous crois dans les mêmes dispositions où je suis à cet égard: c'est pourquoi je supprime les reflexions. Je pense comme vous, Monseigneur, du Mandement de M. de Metz. Je n'ai point vu celui de son voisin, M. de Verdun. On croit qu'il n'aura agi que de concert avec la Cour. Si cela est, il ne sera pas le seul des Prelats Constitutionnaires qui fera son devoir en cette occasion.

J'appris hier que l'Assemblée des Peres de l'Oratoire s'est terminée heureusement, & qu'on n'a osé y proposer la Constitution. J'en benis Dieu. Je finis en vous renouvellant les assurances de mon respectueux & parfait devouement.

LETTRE CCCLXXIV.

A M. l'Evêque de RHODEZ. *Il lui montre que c'est une illusion d'attendre de Rome des Explications qui donnent la paix à l'Eglise.*

Le 23. *Septembre* 1729.

JE vous dois, Monseigneur, une reponse à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 30. Août. J'aurois souhaité pouvoir m'acquitter plutôt de cette obligation; mais quelques affaires qui me sont survenues, m'ont arrêté jusqu'à present. Je ne vous parlerai point, Monseigneur, de celle du Calvaire que je regarde maintenant comme terminée. Je vous demande pardon de l'inquietude que je vous ai causée....

Je ne desire point avec moins d'ardeur que vous, Monseigneur, un heureux denouement par rapport aux affaires de l'Eglise: mais je crois pouvoir assurer que celui que vous esperez, n'arrivera point. Il paroit que vous vous attendez à des Explications de la part du Pape. Vous n'en aurez point. On fera des projets, on negociera, on prometttra; & tout se terminera à une acceptation telle que celle qui a paru sous le nom de M. le Cardinal de Noailles. Les intentions de ce bon Cardinal tendoient toutes à la paix. Dieu ne les a pas benies, & tous ses projets ont échoué; parce que les voies dont il se servoit pour procurer la paix, n'étoient pas aussi droites que ses intentions.

LETTRE CCCLXXV.

A M. LENET *Conseiller au Parlement de Dijon, au sujet de la Legende de Gregoire VII.*

Le 23. *Septembre* 1729.

J'AI mille pardons à vous demander, Monsieur, d'avoir differé si long-tems à repondre à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je comptois de jour en jour recevoir les exemplaires du Mandement que j'ai fait contre la Legende de Gregoire VII. & je voulois vous en envoyer un, comme la meilleure reponse que je pusse faire à l'exhortation que vous me faites de supprimer cette Legende dans mon Diocese. Vous verrez, Monsieur, que j'ai été plus loin. Non seulement je supprime, mais je condamne la pretendue Legende

gende avec les qualifications qu'elle merite. Il y a cinq semaines que j'attends 1729. les exemplaires de mon Mandement, & je n'ai pu encore parvenir à les recouvrer. Il est étrange qu'en prenant la defense du Roi & de l'Etat, nous soyons obligés de faire imprimer nos Ouvrages en cachette. Je ne manquerai pas, Monsieur, de vous faire tenir mon Mandement, dèsque j'en aurai quelques exemplaires entre les mains.

Les Parlemens de Bretagne & de Mets ont suivi l'exemple du Parlement de Paris. Permettez-moi de vous demander, Monsieur, si celui de Dijon gardera le silence. Il me semble que tous les sujets du Roi doivent lui donner des marques de leur fidelité en cette occasion.

J'ai l'honneur de connoître particulierement Monsieur votre frere. Je l'honore & l'estime comme je le dois. Je vois, Monsieur, par votre Lettre que la verité vous unit encore plus étroitement que la chair & le sang. Je vous en felicite l'un & l'autre; & je benis Dieu d'entrer par cet endroit en societé avec deux personnes, dont l'union a des fondemens si solides & si inebranlables. Je suis avec respect, &c.

LETTRE CCCLXXVI.

*A Madame ***. Il la fortifie au milieu des combats qu'elle a à soutenir.*

Le 25. Septembre 1729.

DEs occupations indispensables m'ont empêché, Madame, de repondre plutôt à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 30. Juillet. La confiance que vous m'y temoignez en me decouvrant votre situation, n'a fait qu'augmenter le desir que j'ai de contribuer à adoucir vos peines. Je ne puis me representer tous les dangers de votre état sans en être effrayé. Vous marchez au milieu de deux sortes d'ennemis dont les pieges sont presque également à craindre; & ce qu'il y a de plus triste pour vous, ces ennemis sont des parens qui vous aiment & que vous aimez. Qu'il est difficile de rompre des liens que la nature a formés, & que l'éducation a rendus encore plus étroits! Mais ce qui est impossible aux hommes, ne l'est point à Dieu. Vous l'avez invoqué, & il vous a deja retirée du sein de l'heresie. Ou plutôt vous ne pensiez pas à lui; & il s'est montré à vous. Il vous a prevenue de ses benedictions, lorsque vous ne meritiez que malediction. Ce qu'il a fait pour vous, est une preuve sensible de son amour. Si Dieu vous aime, qu'avez-vous à craindre? *Mon pere & ma mere* Ps. XXVI. *m'ont abandonné*, disoit le Psalmiste; *mais le Seigneur m'a pris sous sa protection.* 10.

Dites-vous le à vous-même, Madame; & en le disant avec foi, n'apprehendez point de succomber dans le combat. L'ennemi de votre salut seroit-il plus puissant pour vous perdre, que Dieu pour vous sauver? Il a commandé à la lumiere de naître dans votre cœur, & les tenebres en ont été chassées. Continuez à mettre votre esperance dans le Seigneur; & le même bras qui a commencé l'ouvrage de votre salut, le conduira jusqu'à sa perfection.

Je regarde les deux sortes de personnes qui veulent vous attirer dans leurs filets, comme les deux vieillards qui faisoient effort pour surprendre la chaste Suzanne. Ceux-ci vouloient la faire consentir à leur passion: ceux-là veulent vous entrainer dans leurs preventions. Plus vous êtes aimée, plus on vous tend de pieges pour vous renverser. Que faire dans cette extremité? Imiter la conduite de Suzanne. *Je ne vois*, disoit cette vertueuse femme, *que peril & qu'angoisse de* Dan. XIII. *toutes parts: car si je fais ce que vous desirez, je suis morte; & si je ne le fais point,* 22. 23. *je n'échapperai pas de vos mains. Mais il m'est meilleur de tomber entre vos mains sans*

 avoir

1729. *avoir commis le mal, que de pecher en la presence du Seigneur.* C'est l'unique parti que vous avez à prendre, Madame, si vous voulez attirer sur vous la misericorde de votre Dieu. Vous connoissez la verité. C'est une grace que Dieu ne doit à personne, & qu'il ne fait pas à tous. Demeurez donc attachée à la verité, afin que la verité elle-même vous delivre, & vous fasse sortir avec succès de la tentation. Si la verité souffre quelquefois des obscurcissemens dans le sein de l'Eglise, comme les exemples du passé ne le justifient que trop, prenez garde, après être sortie d'un precipice, de tomber dans un autre. Apprenez à discerner ce qui porte le caractere d'un jugement de l'Eglise, de ce qui n'en a que l'apparence. Ne croyez pas à tout esprit. Il y en a hors de l'Eglise, & il ne faut jamais les écouter. Il y en a dans l'Eglise qui se transforment en Anges de lumiere, quoiqu'ils soient des Anges de tenebres; & il faut les rejetter.

Je suis ravi, Madame, que l'Ouvrage dont vous me parlez, ait contribué à vous faire connoître ces derniers. J'avois compté sur celui que je vous ai indiqué d'abord, & on m'a mandé que l'on n'avoit pu le trouver à.... J'en suis très mortifié: mais j'espere cependant que je pourrai dans quelque tems reparer cela d'une autre maniere. En attendant, si vous croyez avoir besoin de mon ministere, écrivez-moi avec toute liberté. Je ferai de mon mieux pour vous aider dans les épreuves où je vous vois. Ne vous decouragez point. Le monde vous livre de rudes combats; mais souvenez-vous que Jesus-Christ a vaincu le monde. Il l'a vaincu, non seulement pour lui, mais pour tous ceux qui sont à lui. Je suis dans les sentimens de la charité la plus sincere & la plus vive, &c.

LETTRE CCCLXXVII.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui parle de son Mandement contre la Legende, & d'une demarche des Curés de Paris.*

Le 4. Octobre 1729.

JE n'ai point trouvé d'occasion, Monseigneur, de repondre à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 15. Août. En voici une qui se presente. Je la saisis pour m'acquitter d'un devoir qui s'accorde si parfaitement avec mon inclination.

Je ne puis avoir l'honneur de vous repondre aujourd'hui sur le Traité de la peste. Des occupations indispensables m'ont empéché de le lire avec vos notes.

Je voudrois bien, Monseigneur, pouvoir vous envoyer quelques exemplaires de mon Mandement contre la Legende de Gregoire VII. Il y a long-tems qu'il est imprimé, & jusqu'à present je n'ai pu en avoir en ma disposition qu'un seul exemplaire. Telle est la misere où nous sommes reduits, dans une cause où nous prenons la defense des droits du Roi.

Les derniers ordinaires nous ont appris la demarche des XXVIII. Curés de Paris. Je crois, Monseigneur, que vous n'en avez pas eu moins de joie que moi. Je suis avec le respect le plus tendre, &c.

LETTRE CCCLXXVIII.

*A M. ***. Il lui parle d'un Ecrit qu'il avoit envoyé à Paris pour être examiné, des demarches de XXVIII. Curés de Paris, & du procès qu'il avoit contre le sieur le Noir.*

A Montpellier le 8. Octobre 1729.

QUAND ma paresse, Monsieur, seroit encore plus grande qu'elle n'est, votre Lettre seroit capable de me la faire surmonter. Vous ne recevez pas les ex-

excuses ou les pretextes dont j'ai tâché de la colorer. Je ne m'en servirai donc plus, & je tâcherai par mes Lettres souvent réiterées de n'avoir plus besoin de m'excuser. 1729.

Je suis bien aise que vous & nos amis de par-delà ayez été contens des habits d'hyver que je vous ai envoyés. Ils sont, dites-vous, un peu trop longs: mais n'y a-t-il pas dans le pays où vous êtes des tailleurs & des ciseaux? Les nommés ..... savent parfaitement les modes, & on peut parfaitement s'en rapporter à eux. Mais il y a certains habits qui ne peuvent pas être si courts, sans perdre beaucoup de leur bonne-grace. Le mal est que les ouvriers qui travaillent après que les tailleurs ont coupé l'étoffe, sont longs à coudre, que les modes changent, & que par là les habits les plus beaux & les plus magnifiques paroissent souvent ridicules lorsqu'on commence à s'en servir. Mais que faire? *Serviendum est tempori*. Malheureusement il n'y a que trop de gens qui sont persuadés de cette maxime. Ecrit qu'il avoit envoyé à Paris pour être examiné.

Ce qu'on me mande des XXVIII. Curés de Paris est très édifiant & très consolant pour ceux qui aiment la verité. Dieu veuille les fortifier de plus en plus, leur accorder le don de perseverance, & en augmenter le nombre. J'espere que les Curés de la campagne qui ont si bien fait autrefois, ne se tairont pas dans cette occasion. On m'écrivit il y a trois jours qu'il y avoit trois Lettres de cachet pour trois des XXVIII. Mais comme on ne les nomme point, & que des Lettres que je reçus hier n'en parlent point, je crois & j'espere que cette nouvelle sera fausse. J'ai peine d'ailleurs à croire qu'on veuille traiter des Curés de Paris respectables & respectés par leurs paroissiens, aussi durement qu'on traite de pauvres Curés de province. He! pour quel crime pourroit-on les punir? Ils ont demandé humblement & respectueusement à leur Prelat *, de leur laisser des Ecclesiastiques qui travaillent utilement dans leurs paroisses avec la confiance des personnes qu'ils conduisent. Est ce un crime? En est-ce un que de denoncer la Legende de Gregoire VII? C'en est si peu un que je crois que M. l'Archevêque de Paris ne peut leur refuser justice sur cela, sans être lui-même criminel de leze-majesté; & la punition qu'on feroit souffrir à ces dignes Curés à qui on ne peut imputer autre chose que leur zele & leur amour pour la verité, pour le Roi, & pour l'Etat, seroit si odieuse que je ne puis croire qu'on veuille les frapper. Il me semble que ce n'est pas l'interêt de M. l'Archevêque de Paris, & qu'il doit l'empêcher si la Cour en avoit envie; à moins qu'il n'ait lui-même envie de se faire plus haïr à Paris qu'il ne l'étoit en Provence. C'est beaucoup dire.

* M. de Vintimille.

Je suis presentement moi-même bien enfourné dans le procès contre le sieur le Noir, que les Senaults & Becherands ont choisi, (comme l'homme le plus propre qu'on pouvoit trouver pour me faire de la peine) pour succeder au Joubert dans la Theologale. Je n'ai point encore perdu de procès au Parlement de Toulouse, & j'ai grand sujet de croire que je n'y perdrai pas encore celui-ci, que je ne puis perdre qu'en empêchant le cours ordinaire de la justice. Peu de tems avant les vacations j'en gagnai un dans ce Parlement, qui m'a fait beaucoup de plaisir par bien des circonstances.

Quoique je vous menace d'une inondation de mes Lettres, ne craignez point qu'elles soient aussi longues que celle-ci. Si je vous fatigue par leur grand nombre, je tâcherai au-moins de vous dedommager par leur brieveté. Adieu, mon très cher Monsieur. Aimez-moi toujours, je vous prie, avec tous mes torts, vices, & imperfections.

1729. LETTRE CCCLXXIX.

A M. l'Evêque de CASTRES, *au sujet d'un Mandement de M. d'Arles, de l'embarras de M. de Vintimille, de sa Lettre pastorale sur la Morale du* PATER.

Le 9. Octobre 1729.

IL me tarde, Monseigneur, que je ne reçoive le bel Ouvrage dont vous avez eu la bonté de m'envoyer l'extrait. Il paroit que l'Auteur a voulu se surpasser. A-t-on jamais réuni tant d'impertinences à la fois? Si les Constitutionnaires avoient quelque sens, ils empêcheroient cet homme d'ouvrir la bouche. A leur place je serois bien honteux d'avoir un tel defenseur. Il falloit Apellès pour tirer le portrait d'Alexandre. Si j'étois l'Hercule Gaulois, je choisirois une autre plume que celle du nouveau Druide pour decrire mes travaux, & celebrer mes victoires.

On continuera, Monseigneur, à vous envoyer les nouvelles, puisque cela vous fait plaisir. Il paroit que M. de Paris n'est pas sans embarras. Vous m'écrivites, quand il eut accepté l'Archevêché: *Qu'alloit-il faire dans cette galere?* Votre *pronostic* me paroit plus judicieux que celui de M. d'Arles. En vous donnant l'avantage sur ce grand personnage, je n'en apprehende rien pour votre amour propre.

Je n'ai point encore mon Mandement contre la Legende de Gregoire VII. J'espere être en état de vous envoyer bientôt par la voie de M. . . une Lettre pastorale de datte assez ancienne, dans laquelle je prends la defense du Livre de la *Morale sur le* PATER contre M. de Marseille qui l'a condamné.

Permettez-moi, Monseigneur, de vous demander si vous pensez à ce que vous m'avez fait la grace de me promettre. On me mande que l'on verra bientôt quelque chose sur cela d'un de nos amis, & que l'on en sera très content. Souffrez que je vous reveille & que je vous somme de votre parole. Je suis avec un tendre & respectueux attachement, &c.

LETTRE CCCLXXX.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *au sujet de quelques nouveaux Ecrits, de l'expulsion des Jesuites des Etats de Savoye, du courage des Curés de Paris.*

Le 9. Octobre 1729.

JE vous rends mille graces, Monseigneur, de votre Mandement sur la naissance de M. le Dauphin. Je le trouve très bien fait. En quatre mots vous dites tout ce qu'il y a à dire sur cette matiere. Je n'ai point encore d'exemplaires de mon Mandement contre la Legende de Gregoire VII. Y a-t-il rien de plus étonnant? Peut-être avez-vous reçu, Monseigneur, une Lettre pastorale de datte assez ancienne, où je prends la defense de la *Morale chretienne sur le* PATER. Les difficultés pour l'impression ont retardé jusqu'à present la publication de cet Ouvrage. Je souhaite qu'il merite votre approbation. En le relisant hier, je m'apperçus de trois omissions faites dans l'impression que je vous prie de corriger dans votre exemplaire, si vous en avez un. Je les marquerai à la fin de ma Lettre.

La nouvelle que vous me mandez de M. de Troyes me fait grand plaisir. J'étois surpris de n'entendre rien de lui. J'ai tâté mon voisin. Je n'en attends rien. Il est bien foible. M. de Castres m'a envoyé l'extrait d'un Mandement de M. d'Ar-

d'Arles sur la naissance de M. le Dauphin, qui surpasse tout ce que l'on a vu de ce Prelat en fait d'extravagance. J'attends le Mandement de jour en jour. S'il penetre jusqu'à Paris, écrivez à vos amis, Monseigneur, de vous l'envoyer. Il vous fera passer un quart d'heure de bon tems. 1729.

Il paroit par des Lettres que l'on a reçues ici de Nice, que la nouvelle de l'expulsion des Jesuites de toute la Savoye est veritable. J'en attends le detail. Cette nouvelle merite attention.

N'êtes-vous pas bien content, Monseigneur, de MM. les Curés de Paris? Il me semble qu'ils s'y prennent assez bien. M. de Paris dit qu'il ne lui a fallu qu'un coup de coude pour renverser son Chapitre. Il n'y a pas d'apparence qu'il triomphe de ses Curés à si peu de frais. Ce sont eux qui attaquent; & de la maniere dont ils le font, il paroit que les coups de coude ne leur feront pas grand' peur. Conservez-moi toujours, Monseigneur, l'honneur de vos bonnes graces. Nul n'y est plus sensible que moi.

LETTRE CCCLXXXI.

*A M.*** sur la chute de M. de Rhodez.*

Octobre 1729.

JE ne puis vous exprimer, Monsieur, l'excès de ma douleur sur la nouvelle que nous reçumes hier. Elle a plongé mon ame dans l'amertume. Elle m'a ôté le sommeil; & je ne puis penser sans horreur à toutes les suites qu'on en doit attendre. Les maux que je prevois qui en tomberont sur moi en particulier, m'affligent, ce me semble, beaucoup moins que la chute de ce pauvre homme * ne m'afflige par rapport à lui-même. Il est vrai que nous devions nous y attendre; mais neanmoins nous devions esperer que Dieu acheveroit & perfectionneroit ce qu'il sembloit y avoir commencé. Je ne doute pas que sa chute n'en entraine beaucoup d'autres, & qu'elle n'excite des persecutions encore plus grandes que celles que nous avons essuyées jusqu'à present. J'espere que Dieu qui a toujours été mon unique esperance, ne m'abandonnera pas; & que malgré mes foiblesses & mes miseres, dont j'ai tout à craindre, il me donnera la force pour soutenir les combats auxquels nous allons être exposés; qu'il dressera mes mains au combat, & mes doigts à la guerre. *Dominus protector vitæ meæ, à quo trepidabo?* C'est ce que nous devons lui demander presentement avec plus de ferveur que jamais; car la Barque de S. Pierre n'a jamais été si agitée de la tempête, & n'a jamais paru si prête à perir qu'à present. *Domine, salva nos, perimus.*

* M. l'Evêque de Rhodez.

Ps. XXVI. 1.

Matt. VIII. 25.

LETTRE CCCLXXXII.

A M. l'Evêque de CASTRES. *Il deplore la chute de M. de Rhodez, & lui parle d'une Instruction de M. de Vintimille.*

Le 25. *Octobre* 1729.

JE lirai avec grand plaisir, Monseigneur, l'Ouvrage que vous avez la bonté de me promettre. Je ne suis pas inquiet sur le jugement que j'en dois porter. Il me paroit que vous avez pris cette affaire dans son vrai point de vue. Il y a long-tems que je suis persuadé comme vous, Monseigneur, qu'on ne cherche qu'à nous donner le change. C'est ce qu'il faut bien faire sentir.

N'avez-vous encore rien su de la demarche que vient de faire M. de Rhodez? Elle est si honteuse qu'on n'oseroit presque en parler. Il a publié une Lettre pastorale de deux pages, dans laquelle il declare qu'il a toujours été *parfaitement soumis* à la Bulle *Unigenitus*, & qu'il a toujours cru que la voie sure pour

par-

1729. parvenir à la paix, étoit de la recevoir sans *limitation & sans restriction.* Il dit qu'il n'a jamais souffert qu'on ait reclamé contre la Bulle. Il est fâcheux qu'il ne se soit pas souvenu que M. Maziere est Appellant, Reappellant, & que son nom est sur toutes les Listes. Il termine sa Lettre par desavouer la demarche qu'il a faite avec nous en faveur de M. de Senez. Je vous ferai transcrire cet endroit, Monseigneur. Je crois que vous en serez effrayé comme je l'ai été moi-même. Les gens du monde en sont extrêmement scandalisés. J'ai eu l'honneur de voir ici M. l'Archevêque d'Albi. Nous avons beaucoup parlé de M. de Rhodez. Il me paroit bien éloigné de penser que sa Lettre pastorale lui fasse honneur. C'est l'effet des conseils de M. Couet, de M. Gueret Curé de S. Paul, & peut-être du Pere de la Tour. Ils l'ont precipité dans un abyme d'où il ne se tirera jamais. Les Jesuites ont beau champ maintenant pour l'insulter. On le leur a livré pieds & mains liées. J'en suis penetré de douleur.

J'ai à vous remercier, Monseigneur, de la piece originale que vous avez bien voulu m'envoyer. Je la garde precieusement. Si je n'étois pas aussi affligé que je le suis de la chute de M. de Rhodez, je me divertirois à en faire le commentaire avec vous; mais je ne puis badiner aujourd'hui. *Musica in luctu importuna narratio.* (Eccli. XXII. 6.)

Vous verrez par les nouvelles le jugement que l'on porte de l'Instruction pastorale de M. l'Archevêque de Paris. Ce jugement est exact. C'est une nouvelle profession de foi dans laquelle il semble qu'on veuille mettre à couvert la verité. Point du tout. Elle y est trahie depuis le commencement jusqu'à la fin. On y dit que la Constitution ne condamne point *le sentiment de ceux* qui soutiennent qu'il faut rapporter à Dieu toutes ses actions, & qui exigent un commencement d'amour pour être reconcilié avec lui. Je n'ai pas besoin, Monseigneur, de vous faire sentir la trahison qu'il y a dans ces paroles. En ne parlant de ces deux points de doctrine que comme de deux sentimens ou opinions d'Ecole, on laisse une pleine liberté d'enseigner le contraire. Or je vous laisse à penser s'il doit être libre d'enseigner dans l'Eglise que nous ne sommes pas obligés de rapporter à Dieu toutes nos actions; & s'il peut être permis de soutenir que la seule crainte de l'enfer suffit pour la justification du pecheur dans les sacremens. La Declaration du Clergé de 1700. établit le contraire d'une maniere très forte. On s'écarte donc dans l'Instruction pastorale de la doctrine du Clergé de France. Cependant M. de Paris se vante d'avoir adopté la Declaration de 1700. dans le tems même qu'il y porte une atteinte mortelle.

Sur les autres points on n'emploie que des termes vagues qui peuvent recevoir un bon sens, il est vrai, mais qui n'arrêtent point un Moliniste qui a trouvé le secret de se cacher sous ces sortes d'expressions. Pour juger du defaut de l'Instruction, il n'y a qu'à prendre sur chaque point de doctrine celui des XII. Articles qui y a rapport; & on verra par les expressions qui y ont été omises, que l'on a retranché tout ce qui pouvoit faire la moindre peine aux Jesuites. Je suis, &c.

LETTRE CCCLXXXIII.

A M. l'Evêque d'Auxerre, *sur les mêmes sujets.*

Le 25. Octobre 1729.

JE vous dois une reponse, Monseigneur, à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 8. de ce mois. Je m'estime heureux que ma Lettre pastorale en faveur du Livre de la *Morale sur le* Pater ait merité votre approbation. Je suis neanmoins bien éloigné de penser que je sois digne de tous les éloges que vous me donnez à ce sujet.

Que

Que dites-vous, Monseigneur, de la demarche de M. de Rhodez? Peut-elle être plus honteuse pour un Evêque? Je crois que vous n'en êtes pas moins affligé que moi. Demandons à Dieu de lui être fideles jusqu'à la fin. Qu'on est à plaindre quand, après avoir connu la verité, on a le malheur de l'abandonner d'une maniere si scandaleuse? 1729.

Rome a donc marqué son ressentiment contre votre Mandement sur Gregoire VII. Je compte que je ne serai pas plus épargné. Mais cela ne m'empêchera pas d'aller mon chemin, & de m'opposer dans toutes les occasions aux entreprises des Ultramontains.

J'ai ici l'Instruction pastorale de M. de Paris. Il ne sera pas difficile de faire tomber le masque favorable sous lequel elle se presente; après quoi il n'y aura personne qui n'en apperçoive la difformité. Adieu, mon très cher Seigneur. Personne ne vous aime & ne vous respecte plus que moi.

LETTRE CCCLXXXIV.

A M. l'Evêque de Rhodez, *sur sa Lettre pastorale, où il accepte la Bulle* Unigenitus.

Le 3. Novembre 1729.

J'Ai reçu, Monseigneur, votre Lettre pastorale du 25. Septembre. Je l'ai lue. J'en ai été effrayé. J'ai voulu laisser passer un tems considerable sans y repondre; mais le tems n'a rien diminué de mon premier étonnement. Quelle demarche, Monseigneur! Qu'elle est humiliante pour vous! Qu'elle est douloureuse pour moi!

Frappé de tous les libelles que l'on a publiés contre vous, vous avez cru vous justifier pleinement, en prenant le parti que vous venez de prendre. C'est precisement ce qui vous condamne, Monseigneur. Loin de faire votre apologie, vous justifiez ceux que vous appellez vos calomniateurs. Vous leur donnez gain de cause. Ils n'ont besoin que de vous-même, pour prouver les accusations qu'ils ont intentées contre vous.

Vous dites, Monseigneur, que vous avez *toujours regardé la Constitution* Unigenitus *comme une loi à laquelle le Pasteur & le troupeau devoient également se soumettre, & contre laquelle vous n'avez permis à personne de reclamer.* Seroit-il possible que vous eussiez ignoré jusqu'à present, que M. Maziere votre Grand-Vicaire est Appellant, Reappellant, & que son nom est sur la liste des Ecclesiastiques qui se sont declarés pour la cause de M. de Senez? Comment avez-vous souffert qu'un Prêtre qui tenoit un rang si considerable dans votre Diocese, à qui vous aviez donné toute votre confiance, que vous aviez chargé de l'instruction de tant de jeunes Ecclesiastiques; que ce Prêtre, dis-je, fît gloire de son Appel, & bravât la Constitution *Unigenitus* jusques sous vos yeux? Que pouvoient penser les defenseurs de la Bulle, en vous voyant interdire les Jesuites dont elle est l'ouvrage, & donner de si grandes marques d'estime à un homme qui n'en avoit aucune pour une loi, à laquelle vous voulez que nous croyions que vous étiez *parfaitement soumis* dès le commencement de votre épiscopat? Vous avez retiré des mains des Jesuites les Ecclesiastiques de votre Seminaire, & vous les avez confiés durant plusieurs années à M. Maziere. Vous avez fait prêcher dans votre Cathedrale des Reappellans. Vous leur avez donné vos pouvoirs. Vous les avez fait asseoir à votre table. Comment concilier toutes ces choses, & tant d'autres que je pourrois y ajouter, avec ce devouement pour la Bulle dont vous pretendez que vous avez toujours fait profession?

Vous ne voulez pas, ce sont vos termes, que *la malignité & la calomnie puissent*

1729. *sent faire naître sur votre doctrine le moindre soupçon.* Mais dès que vous croyez qu'il seroit fondé si vous n'étiez *parfaitement soumis à la Bulle*, vous ne pouvez disconvenir, Monseigneur, que vous n'ayez donné des fondemens très legitimes, non seulement de vous soupçonner, mais de juger que votre foi n'étoit pas pure. Ceux qui l'ont fait, ne peuvent être taxés de temerité. Ils ne sont point en faute. Vous seul, Monseigneur, devez vous reconnoître coupable d'avoir été à l'Eglise & à votre troupeau un sujet de scandale, en donnant lieu de juger que vous n'aviez pas pour la Bulle UNIGENITUS *la parfaite soumission* que vous reconnoissez lui être due.

Vous avez été penetré de la douleur la plus vive, quand on vous a enlevé M. Maziere. Vous n'avez pu la retenir au dedans de vous-même. Vous avez cherché à vous soulager avec nous, d'une perte que vous regardiez comme la plus grande que vous pussiez faire. Vous avez demandé quel étoit le crime de ce saint Prêtre. Vous avez pris sa defense auprès du Ministre. Vous avez sollicité son rappel, & vous n'avez rien épargné pour l'obtenir. Autant de demarches que vous avez faites à cet égard, autant de sujets de scandale que vous avez donnés à vos freres. Pouvoit-on vous regarder comme *parfaitement soumis à la Constitution* UNIGENITUS, lorsque l'on vous voyoit regretter un homme qui n'auroit jamais du mettre le pied dans votre Diocese, si cette Bulle y a *toujours été regardée comme une loi, à laquelle le Pasteur & le troupeau doivent également se soumettre ?*

Vous pretendez avoir toujours regardé comme le fondement de la paix de l'Eglise, *l'acceptation réelle & sincere de la Constitution* UNIGENITUS, *sans limitation & sans restriction, & la condamnation du Livre des* REFLEXIONS MORALES *& des* 101. *propositions, avec les mêmes qualifications & de la même maniere que la Bulle les a condamnées.* Si cela est, vous diront les auteurs des libelles dont vous vous plaignez, pourquoi n'avez-vous point publié de Mandement d'acceptation de la Bulle, lorsque vous êtes entré dans le Diocese de Rhodez ? Que de jugemens desavantageux n'auriez-vous pas prevenus, si à l'imitation de tant d'autres Prelats vous aviez declaré dès lors la parfaite conformité de vos sentimens avec ceux de *M. de Luzignan votre illustre predecesseur ?*

Vous avez, dites-vous, souscrit avec joie les Explications de 1720. Quoi, Monseigneur! Vous donnez cette souscription comme une preuve de la persuasion où vous étiez, que l'acceptation sans limitation & sans restriction étoit necessaire pour donner la paix à l'Eglise? Qui le croira? Sur cet article vos amis & vos ennemis se réunissent pour vous condamner. On sait que, quand vous avez souscrit les Explications de 1720. vous étiez très uni de sentimens avec M. le Cardinal de Noailles, & que vous faisiez gloire de regler vos demarches sur les siennes. Or pourriez-vous soutenir que vous avez toujours été persuadé que M. le Cardinal de Noailles en signant les Explications de 1720. a pretendu accepter la Bulle *sans limitation & sans restriction ?* Tout ce qui s'est passé depuis pour amener ce Cardinal à une acceptation pure & simple, deposeroit contre vous. Les Explications de 1720. sont sur chaque article, autant de limitations & de restrictions au sens de la Bulle. Je dis plus: c'est la censure & la condamnation de la Bulle même. On en a été si persuadé à Rome & en France, que l'on a toujours continué de regarder M. le Cardinal de Noailles comme non-acceptant. Est-il surprenant que, n'ayant fait en faveur de la Bulle d'autre demarche que celle de signer les Explications de 1720. on vous ait mis au rang des Evêques qui n'avoient pas pour cette Bulle la *parfaite soumission* dont vous vous vantez ?

Je trouve dans un Ecrit publié l'année derniere pour votre defense, une reponse qui ne s'accorde gueres avec la persuasion dans laquelle vous supposez avoir

avoir toujours été, que la Bulle *Unigenitus* doit être reçue sans limitation & sans restriction. Les Jesuites vous reprochoient dans un de leurs libelles, votre opposition à la Bulle. Et toute la reponse qu'on leur donne en votre nom, c'est qu'*ayant souscrit les Explications de 1720. vous avez fait tout ce qu'on pouvoit faire de mieux en faveur de cette Bulle.* Si vous vouliez, Monseigneur, prendre la peine de relire cet Ecrit, & comparer les sentimens qu'on vous y attribue, avec le langage que vous tenez aujourd'hui ; vous y verriez que vous pensiez alors sur la Constitution, sur le Formulaire, & sur le Concile d'Embrun, d'une maniere bien opposée à celle que votre Lettre pastorale nous fait entendre. 1729. Lettre d'un Ecclesiastique aux Reverends Peres Jesuites de Rhodez pag. 12.

Avouez-le, Monseigneur: celles de vos ouailles que l'on avoit prevenues contre vous, doivent savoir bon gré aux auteurs des libelles de vous avoir mis dans la necessité de vous expliquer comme vous le faites maintenant. Vous paroissez très en colere contre ces auteurs. Vous vous plaignez de ce qu'ils ont eu la hardiesse de vous *attribuer malgré vous des sentimens, que toutes vos demarches contredisent, & qu'elles contrediront toujours.* Pour l'avenir je ne puis en repondre: mais pour le passé ils sont en état de vous montrer que, si vous voulez raisonner consequemment, ce sont eux-mêmes qui ont droit de se plaindre de vous, & de vous demander réparation de la maniere injurieuse dont vous les traitez.

Si vous ne pouvez satisfaire aux reproches de vos ennemis, que repondrez-vous, Monseigneur, à vos amis, lorsqu'ils vous conjureront de peser devant Dieu tous les termes de votre Lettre pastorale? Vous recevez la Bulle UNIGENITUS *sans limitation & sans restriction.* Avez-vous compris, Monseigneur, toute l'étendue de ces deux mots? Quoi! Vous ne donnez aucune limitation à la censure de cette proposition: *La crainte d'une excommunication injuste ne doit jamais nous empêcher de faire notre devoir*? Auriez-vous moins de zele que les Magistrats pour les interêts de votre Prince? Vous savez qu'ils ont limité la censure du Pape sur cette proposition. Mille fois ils l'ont dit, & ils le repetent à qui veut l'entendre. Si vous êtes dans les mêmes sentimens, je le dis avec peine, pourquoi votre langage est-il different? Faut-il que les laïques apprennent aux Evêques à parler comme ils pensent? Quelle idée voulez-vous que les gens du monde ayent de nous, quand ils nous voient si peu d'accord avec nous-mêmes, dans des Ecrits où nous protestons vouloir *exposer avec simplicité la droiture de nos sentimens*?

Si vous recevez sans limitation & sans restriction la censure de la XCI. proposition, prenez, Monseigneur, prenez la defense du nouvel Office de Gregoire VII. Introduisez-le dans votre Diocese. N'ayez aucun égard aux Arrêts des Parlemens qui le proscrivent. Vengez l'honneur du Pape, & ne souffrez pas que des Corps laïques decrient des maximes autorisées par une Bulle, à laquelle le *Pasteur & le troupeau doivent être parfaitement soumis.*

Voulez-vous que je vous dise la verité, Monseigneur? Souffrez cette liberté de ma part. Si l'on vous faisoit justice, Monsieur le Procureur general denonceroit au Parlement votre Lettre pastorale, & demanderoit pour les interêts du Roi & le maintien des Libertés de l'Eglise Gallicane, que l'on vous obligeât à reparer incessamment la plaie que vous faites aux droits de votre Souverain, en declarant que vous recevez *sans limitation & sans restriction* une Bulle qui n'a été enregistrée dans tous les Parlemens qu'avec des limitations & des restrictions necessaires, pour la sureté de la personne sacrée de Sa Majesté, & pour la tranquillité de son royaume.

Je n'apprehende pas, direz-vous, que le Prince me sache mauvais gré d'avoir reçu la Bulle sans limitation & sans restriction. Je crois même en cela n'avoir fait que suivre ses intentions.

1729. Vous ne devez pas suppofer, Monfeigneur, que les intentions du Prince foient de laiffer donner atteinte aux droits de fa couronne. Si on avoit furpris la religion du Roi, jufqu'à l'engager à me commander de faire une action que je faurois être prejudiciable à la fureté de fa perfonne & au repos de l'Etat, je me regarderois comme criminel fi j'avois la complaifance de lui obéir. Dans ces occafions c'eft obéir aux Rois que de ne leur pas obéir. Les Princes feroient bien à plaindre, s'ils ne trouvoient jamais de refiftance à leurs volontés. Ils n'en doivent point trouver, quand elles font juftes; mais lorfqu'ils ont le malheur d'être furpris, ils doivent être ravis d'avoir des fujets qui ayent la generofité de leur faire de très humbles reprefentations, & qui les aiment jufqu'à s'expofer à tout, plutôt que d'obéir à des commandemens qu'ils ne feroient pas s'ils en connoiffoient l'injuftice.

J'avoue, Monfeigneur, qu'il eft difficile de concilier ces fentimens avec l'endroit de votre Lettre paftorale où vous retractez l'approbation que vous aviez donnée à la Lettre des douze Evêques en faveur de M. de Senez. „ Notre objet „ dans cette Lettre, dites-vous, ne fut jamais de juftifier le Mandement publié „ par M. l'Evêque de Senez; & nous n'avions point d'autre vue que de porter „ aux pieds du Thrône d'humbles & refpectueufes reprefentations, fur les proce„ dures & les formes obfervées dans le Concile qui a condamné ce Prelat. Mais „ à Dieu ne plaife que nous faffions ici l'apologie de cette Lettre. Il nous fuffit „ de favoir qu'elle a deplu à Sa Majefté, auffi bien que les Actes faits en con„ fequence, pour exciter dans notre cœur un regret fincere d'avoir fait ces de„ marches, & pour defirer qu'elles foient regardées comme non avenues, & en„ fevelies dans l'oubli."

Permettez-moi de vous le demander, Monfeigneur. Eft-ce un Jean-Baptifte qui a tenu ce difcours, ou un homme vêtu mollement, un adulateur qui ne connoit d'autre felicité que de vivre dans les palais des Rois? Je fai que vous n'ambitionnez pas ce pretendu bonheur. Comment donc trouve-t-on fur vos levres des paroles que l'on fouffriroit à peine dans la bouche d'un courtifan? Vous vous repentez d'avoir porté aux pieds du Thrône d'humbles & refpectueufes reprefentations, fur les procedures & les formes obfervées dans le Concile qui a condamné M. de Senez. Eft-ce une action qui demande des regrets & des larmes? Devez-vous rougir d'avoir appuyé avec nous les plaintes d'un Evêque, dont vous ne pouvez vous empêcher de refpecter la vertu? Ou fes plaintes font fondées, ou elles ne le font pas. Si elles font fans fondement, je ne fache aucun de nous qui voulût s'en rendre le defenfeur. Si elles font fondées, loin de vous repentir de ce que vous avez fait, vous devez gemir de n'avoir pas eu le courage d'en faire davantage.

A quoi vous engagiez-vous, Monfeigneur, en fignant la Lettre des XII. Evêques? Vous demandiez que l'on examinât dans un jugement reglé les plaintes de votre confrere; qu'on lui laiffât le recours aux tribunaux ordinaires, privilege dont jouiffent les plus grands criminels. En faifant cette demande, vous étiez affuré de porter avec nous les vœux de tout le public. Et maintenant, fans avoir pu être éclairci fur les plaintes de M. de Senez, fans avoir pu obtenir qu'il fût entendu, vous retractez ce que vous avez fait, vous en rougiffez comme d'une mauvaife action; & vous vous mettez en penitence publique, parce que l'on vous a fait croire que vous aviez deplu au Roi. Quoi donc! La religion du Roi ne peut-elle jamais être furprife? Dans le cas prefent le renvoi de notre Lettre n'en eft-il pas une preuve manifefte? Si nos Remontrances fuffent parvenues jufqu'à la perfonne de Sa Majefté, peut-on fe perfuader que ce Prince n'y auroit eu aucun égard? Y a-t-il un feul exemple depuis le commencement de la Monarchie,

chie, que XII. Evêques, ayant à leur tête un Cardinal Archevêque de la Capitale, ayent écrit au Roi en faveur d'un confrere qui se plaint d'avoir été opprimé, & qu'on leur ait fait l'injure de leur renvoyer leur Lettre sans daigner la lire? Nos Princes ont trop de religion pour traiter de cette maniere les Oints du Seigneur. Dans tous les tems ils se sont fait un devoir de donner à leurs peuples l'exemple du respect, qui est du au caractere sacré dont nous sommes revêtus. S'ils sont l'image de Dieu dans l'ordre des choses temporelles, ils savent que nous le representons dans toutes les fonctions spirituelles. Nous les reconnoissons pour nos maîtres & nos souverains dans le gouvernement de l'Etat; mais ils baissent leurs têtes devant nous, dès que nous leur parlons au nom de Jesus-Christ, dont nous sommes les premiers Ministres. 1729.

La conduite si differente que l'on a tenue à notre égard, montre que le Roi n'a point été instruit de la justice de nos Remontrances. Et si l'on a prevenu le Prince contre nous, est-ce une raison de nous repentir de ce que nous avons fait? Souvenez-vous, Monseigneur, des éloges que vous avez donnés à la Consultation de Messieurs les Avocats de Paris. Je les retrouverois dans quelqu'une de vos Lettres, s'il en étoit besoin. Que n'a-t-on pas fait pour les obliger à retracter leur signature? Ils sont cinquante, & nous n'étions que douze. Nous sommes Evêques: ils sont laïques. Et cependant on n'en a pu detacher un seul. Tous persistent dans le glorieux temoignage qu'ils ont rendu en faveur de M. l'Evêque de Senez. La cause de ce Prelat est la cause de tous les Chretiens, il est vrai; mais elle est particulierement la nôtre. Vous l'abandonnez, Monseigneur. Quel scandale! C'en est un qu'on ne peut assez deplorer, de trouver dans l'Episcopat moins de courage que dans le Barreau. Je ne crois pas que, parmi les cinquante Avocats, il y en ait un seul qui osât monter au Palais, s'il avoit la foiblesse de vous imiter.

Vous me marquez dans une Lettre particuliere, que l'on vous fait malgré vous protecteur d'une cause qui n'est point la vôtre; & vous declarez dans votre Lettre pastorale que votre objet, en écrivant au Roi, ne fut jamais de justifier le Mandement publié par M. l'Evêque de Senez.

Ceux qui vous ont fait protecteur de la cause que nous defendons, avoient cru, Monseigneur, vous faire un honneur que vous eussiez pu recevoir avec action de graces. Notre cause est la cause de Dieu. Heureux ceux qui sont appellés à la soutenir! Plus heureux ceux qui perseverent jusqu'à la fin dans sa defense! Nous ne combattons point pour l'erreur, mais pour la verité. Pourriez-vous me montrer dans l'Instruction pastorale de M. de Senez un seul dogme qui ne soit pas orthodoxe? Vous avez pris la defense des XII. Articles qu'il a soutenus. Vous avez temoigné au Roi la crainte où vous étiez que le Concile d'Embrun, en condamnant l'Instruction de M. de Senez, n'eût voulu donner atteinte à cette doctrine. Pourquoi aujourd'hui nous dites-vous que vous n'avez point eu d'autre vue en vous joignant à nous, que de porter aux pieds du Thrône d'humbles & respectueuses representations, sur les procedures & les formes observées dans le Concile qui a condamné ce Prelat?

Vous voyez, Monseigneur, ce qu'il en coute à ceux qui abandonnent la cause que nous defendons. Ils meritent que la verité les abandonne. Votre Lettre pastorale ne contient que deux pages; & neanmoins c'est un tissu de contradictions. *Votre objet ne fut jamais de justifier le Mandement de M. l'Evêque de Senez.* Ne semble-t-il pas que ce Mandement soit quelque chose de bien pestilentieux? Cependant je suis assuré que vous n'avez point d'autre doctrine que la nôtre. Si vous pensez differemment sur quelque article qui ne touche point au fond du dogme, vous vous réunissez avec nous pour soutenir les verités qui sont attaquées dans le sein

1729. de l'Eglise. C'est l'amour que vous avez pour ces verités, qui a été le principe & le nœud de l'amitié si étroite qui étoit entre nous. C'est cet amour qui vous a fait donner si long-tems votre confiance à ce saint Exilé, dont l'enlevement vous a été si sensible. L'auriez-vous souffert auprès de vous, s'il avoit été attaché à la doctrine des Jesuites? Vous n'ignoriez pas qu'il étoit dans les mêmes sentimens que M. de Senez, tant sur la Constitution que sur le Formulaire. Les Ecclesiastiques de votre Diocese que vous estimez davantage, sont ceux qui pensent comme nous pensons. Et que ne donneriez-vous pas pour en avoir un plus grand nombre? Que ne donneroient-ils pas eux-mêmes, pour effacer une tache qui ternira à jamais la gloire de leur Pasteur?

Pour me consoler, Monseigneur, vous me dites que, *si quelqu'un ose dans la suite abuser de la Constitution, on pourra l'expliquer comme on en explique bien d'autres.* Vous ajoutez que *les Evêques continueront à defendre les verités attaquées avec le même zele & avec bien plus de succès, lorsqu'il n'y aura plus aucune apparence de division, & que tous les Evêques se trouveront unis avec le Pape.*

Voilà de beaux projets; mais qui sera assez heureux pour en voir l'execution? *Si quelqu'un*, dites-vous, *ose dans la suite abuser de la Constitution*, &c. Pourquoi ne voulez-vous envisager que dans l'avenir des maux dont nous sommes les temoins oculaires? Vous remettez à ce tems l'explication de la Bulle *Unigenitus*; & dans le tems present vous la recevez sans limitation & sans restriction. Etrange prevoyance, que celle qui abandonne aux ennemis de la verité dans les jours les plus critiques un Decret dont ils triomphent, & qui se reserve le soin de les combattre lorsqu'ils auront tout subjugué!

Les Evêques continueront à defendre avec le même zele les verités attaquées. Cela suppose qu'ils ont commencé. Ayez la bonté de les nommer, Monseigneur, ces Evêques qui ont commencé à defendre avec zele les verités attaquées. Je ne crois pas que l'on puisse faire un plus grand *abus* de la Constitution, pour user de votre terme, que de se servir de cette piece pour condamner la doctrine des XII. Articles. MM. de Saintes & de Marseille, de Soissons & d'Apt l'ancien, ont condamné les XII. Articles comme contraires à la Bulle *Unigenitus*. Qui sont les Evêques qui ayent defendu avec zele ces Articles? Ce sont ceux dont vous vous separez aujourd'hui, Monseigneur. Y en a-t-il d'autres qui ayent approuvé publiquement la Censure que vous avez faite des erreurs intolerables des Jesuites Cabrespine & Charli? Vous vous promettez de combattre l'erreur avec succès, quand tous les Evêques se trouveront unis avec le Pape. Rien de si desirable que cette union. Mais si vous vouliez reflechir sur la grandeur des maux de l'Eglise, vous ne la regarderiez pas comme si prochaine. Faites attention, Monseigneur, que votre Ordonnance contre le Pere Cabrespine a été censurée à Rome, & que le Pape avec les meilleures intentions n'a pu parvenir à autoriser les XII. Articles. Comparez la disposition presente de la Cour de Rome, avec celle que vous vous promettez; & vous verrez le chemin qu'il faut faire pour l'amener à un point si desirable.

Je n'ai point encore vu, Monseigneur, que Dieu ait beni les demarches de ceux qui nous ont quittés. Le zele s'amortit, à mesure que l'on se rapproche de la Bulle. Les Evêques Appellans ou non-acceptans sont les seuls, qui se soient élevés contre cette foule d'erreurs que les Jesuites enseignent de toutes parts. C'est une gloire qu'ils ne partagent avec personne. Aujourd'hui vous vous éloignez de nous. Si dans la suite vous donnez des marques de votre zele contre l'erreur, vous serez apparemment obligé de rechercher notre suffrage, si vous voulez avoir des approbateurs, je dis de ceux qui se montrent publiquement. Mais avez-vous lieu d'esperer, Monseigneur, que Dieu vous continuera ce zele dont vous

vous avez donné des preuves en plusieurs occasions? Maintenant vous trouvez des raisons pour recevoir la Bulle sans limitation & sans restriction. Bientôt vous en trouverez pour laisser faire aux Jesuites l'usage qu'ils voudront de ce Decret. Vous êtes effrayé du trouble qu'ils causent dans votre Diocese, & vous vous flattez que vous le ferez cesser, en declarant comme vous avez fait, que vous recevez la Constitution purement & simplement. Le jour viendra où vous n'oserez sevir contre les erreurs qu'ils continueront d'enseigner sous vos yeux, (*a*) de peur de troubler cette fausse paix que vous regardez comme un bonheur, mais que d'autres regardent avec plus de justice comme le plus grand de tous les malheurs. 1729.

Jugez-en, Monseigneur, par le silence que vous gardez sur l'introduction du nouvel Office de Gregoire VII. Vous desireriez, m'avez-vous mandé, que le Clergé se réunît pour prendre en cette occasion la defense des droits de la Couronne: c'est-à-dire que vous ne voulez rien faire qu'avec la multitude. Si S. Athanase & S. Hilaire s'étoient reglés sur cette maxime, il y a long-tems que nous ne serions plus chretiens.

Vous me marquez, Monseigneur, „ que vous éprouvez plus que personne, que „ ces disputes sans fin deviennent une occasion de scandale à votre peuple; que „ ceux qui souffrent impatiemment le joug de la discipline, en prennent occasion „ de se revolter; que les simples, incapables d'examiner le fond des choses, ne „ sont frappés que du mal de la division; que les plus éclairés se partagent, & „ que le Pasteur peu à peu abandonné, devient inutile à tous, au lieu d'en demeurer le pere commun."

Je vois bien, Monseigneur, que ce sont ces reflexions qui vous ont entrainé. Je n'ai garde de vous soupçonner d'avoir agi par aucune vue d'ambition ni d'interêt. Je sai combien vous en êtes éloigné. Mais la bonté de votre cœur vous a seduit. Je conviens avec vous, Monseigneur, de tous les maux que vous m'exposez. J'en suis penetré de la douleur la plus vive. Et que ne donnerois-je pas pour les faire cesser! Mais parce que les maux que nous éprouvons sont extrêmes, faut-il les rendre encore plus deplorables, en buvant nous-mêmes dans la coupe empoisonnée qui en est la source? Quand je lis les Ouvrages des Athanases, des Hilaires, des Basiles, des Gregoires de Nazianze, j'y trouve tout ce que vous venez de me dire & au delà. La description qu'ils font du ravage que l'Arianisme causoit dans leurs Dioceses, est encore plus touchante que celle dont vous me faites le recit. Cependant je ne vois point qu'ils en ayent conclu qu'il fallût souscrire le Formulaire de Rimini. Sachant que Jesus-Christ a predit qu'il est necessaire qu'il y ait des scandales, ils faisoient tous leurs efforts pour en preserver leurs peuples; & pour cela ils commençoient par s'en preserver eux-mêmes. Quelque longues que fussent les disputes, & quelque desir qu'ils eussent de les voir finir, ils ne vouloient entrer dans aucune voie de conciliation, dont les ennemis de la verité pussent tirer avantage. *Melior est contentio pietatis causâ suscepta, quàm vitiosa concordia*, disoit S. Gregoire de Nazianze. Ils évitoient avec le même soin, & le mal, & ce qui avoit l'apparence du mal. Se brûler ou se noircir par la fumée, c'étoit pour eux à peu près le même crime. Leurs Dioceses étoient en proie, & la discipline renversée; les mechans s'élevoient avec audace; plus de subordination; le trouble & la division étoient passés jusques dans les familles particulieres. Qui doute que les entrailles du Pasteur ne fussent dechi-

rées

(*a*) [Cette prediction de M. de Montpellier ne s'est que trop verifiée. On a vu M. de Rhodez supprimer en 1732. les Remontrances de ses Curés sur le Quietisme du Pere Lamejou Jesuite, & se plaindre de leur *publication comme d'un cri de guerre contre une* SOCIETE' RESPECTABLE. Voyez les Nouvelles Ecclesiastiques du 14. Septembre 1732. pag. 177. édition d'Hollande.]

1729. rées à la vue de tant de maux? Cependant on ne les voit point, sous pretexte de la paix, & pour se mettre en état d'être utiles à leurs peuples, se rapprocher des hommes pervers qui avoient declaré la guerre à la verité. Un Evêque peut-il être regardé comme inutile, quand par ses cris redoublés il travaille à empêcher l'erreur de prevaloir dans l'Eglise? Dieu nous preserve de cette charité qui, voulant sauver tout le monde, devient pernicieuse à tous. Nous ne sommes point Evêques pour la paille, mais pour le froment. Que le vent de la tentation emporte la paille, nous ne pouvons l'empêcher. Sauvons les élus. Voilà le but & la fin de notre ministere. *Firmum fundamentum Dei stat, habens signaculum hoc: Cognovit Dominus qui sunt ejus; &, Discedat ab iniquitate omnis qui nominat nomen Domini.* 2. Tim. II. 19.

Après tout, Monseigneur, croyez-vous qu'en prenant le parti que vous prenez, vous aurez la paix avec les hommes? Non. Si vous pensez que la demarche que vous venez de faire, ne laisse plus rien à desirer de votre part, vous vous trompez. Les Jesuites ne cesseront de vous vexer jusqu'à ce que vous ayez fait amende honorable à la Societé, de tout le mal qu'elle pretend que vous lui avez fait. Votre Lettre pastorale est un commencement de satisfaction. Mais ils ne s'en contenteront pas. On demandera pourquoi, en declarant que vous recevez la Bulle *sans limitation & sans restriction*, vous n'avez point fait de Mandement d'acceptation, pour enjoindre à tous vos Ecclesiastiques la même soumission. On vous dira que cette precaution étoit necessaire dans un Diocese aussi suspect que le vôtre. Les Jesuites connoissent ceux de vos Ecclesiastiques, dont les sentimens sont peu conformes à la doctrine de la Bulle. Vous recevrez des ordres pour les obliger à s'expliquer nettement sur ce point. Vous aimez ces Ecclesiastiques, vous les cherissez, vous ne pourrez vous resoudre à leur faire de la peine. Les Jesuites y suppléeront. On se servira de votre Lettre pastorale, pour vous montrer que l'on ne peut laisser le gouvernement des ames à des Ecclesiastiques si suspects dans leur foi. On les exilera. Si vous les reclamez, on vous repondra qu'on est prêt à vous les rendre, pourvû que vous les engagiez à se soumettre à une Bulle, que vous reconnoissez être la loi de votre Diocese.

Vous avez condamné les Jesuites Cabrespine & Charli. La Societé ne vous le pardonnera jamais; & elle ne cessera de vous decrier, tant que l'on continuera à enseigner dans votre Diocese une doctrine dont elle a entrepris d'abolir la memoire. Les libelles repandus contre vous vous ont determiné à desavouer la Lettre des XII. Evêques. Les Jesuites croiront qu'en continuant à vous decrier, ils pourront vous porter à desavouer ce que vous avez fait contre leurs Professeurs. S'il vous a suffi de savoir que la Lettre des XII. Evêques a deplu au Roi, pour exciter dans votre cœur un regret sincere de l'avoir signée; seroit-il impossible que, pour avoir la paix, vous disiez quelque jour, qu'il vous suffit de savoir que votre Censure contre le Pere Cabrespine a deplu au souverain Pontife, & qu'elle a été censurée à Rome, pour *desirer qu'elle soit regardée comme non avenue & ensevelie dans l'oubli*? Pourquoi dans une affaire de doctrine craindriez-vous moins de deplaire au Pape qu'au Roi?

Je ne vous parle point, Monseigneur, du retablissement des Jesuites. On ne manquera pas de vous dire qu'après ce que vous venez de faire, vous ne pouvez priver plus long-tems votre Diocese des travaux de ces hommes Apostoliques. (a) Reconcilié avec la Bulle, pourriez-vous ne pas desirer de l'être avec ceux qui en

(a) [L'évenement a encore justifié cette conjecture. Dès le 14. Fevrier 1730. M. de Rhodez rendit les pouvoirs aux Jesuites par une Lettre pastorale, où il les appelle de *dignes ouvriers*. Voyes les Nouvelles Ecclesiastiques du 9. Avril 1730. pag. 77.]

en font les plus ardens defenseurs? En leur redonnant vos pouvoirs, il faudra 1729.
aussi leur confier le soin des Ecclesiastiques de votre Seminaire. Il est juste qu'ils rentrent en possession d'un bien qu'ils croient leur appartenir. Et d'ailleurs, tout autre que vous chargeriez d'élever ces jeunes plantes, ne repondroit pas au zele que vous paroissez avoir maintenant pour la Bulle. Pour prêcher l'acceptation de cette Bulle *sans limitation & sans restriction*, il faut d'autres maîtres que ceux que vous avez employés par le passé. C'est-à-dire, Monseigneur, qu'on vous conduira d'abîme en abîme. Une premiere demarche vous precipitera dans une autre; & vous ne vous arrêterez point, que vous n'ayez detruit de vos propres mains l'ouvrage que vous aviez commencé à élever à la gloire du Seigneur votre Dieu.

En parlant de la sorte, Monseigneur, peut-être ai-je lieu de craindre de vous faire de la peine. J'en ai moi-même une très grande d'être obligé de vous tenir un langage si different de celui qui faisoit ci-devant la douceur de notre commerce. Mais j'ai cru que vous me pardonneriez la liberté que je prends, quand ce ne seroit que pour me donner la satisfaction de vous decharger mon cœur. Il vous est trop connu pour douter que les reproches qui en partent, n'ayent leur source dans la tendresse que j'ai pour vous. Ne vous fermez pas, Monseigneur, à leur piqure. *Meliora sunt vulnera diligentis, quàm fraudulenta oscula odientis.* Je suis avec respect, &c. Prov. XXVII. 6.

LETTRE CCCLXXXV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle de la Legende de Gregoire VII. & de sa longue Lettre à M. de Rhodez.*

Le 5. Novembre 1729.

JE ne m'attends point, Monseigneur, à être plus épargné que vous. Mon Mandement contre la Legende est de nature à ne pas recevoir à la Cour de Rome un accueil plus favorable que le vôtre. Comme je ne me suis pas contenté de supprimer, mais que j'ai condamné le pretendu Office de Gregoire VII. si la Cour de Rome n'a pas épuisé ses foudres contre vous, je m'attends qu'elle éclatera davantage contre moi. Vous me trouverez toujours disposé, Monseigneur, à faire ce qui sera jugé necessaire pour la defense de la verité, & la conservation de nos droits. Quand Rome épargneroit mon Mandement, ce que je suis bien éloigné de croire, je ne laisserai pas de vous suivre & de me montrer par tout où il faudra.

J'ai écrit une assez longue Lettre à M. de Rhodez, en reponse à celle par laquelle il m'avoit addressé sa Lettre pastorale. Je ne sai si je me flatte; mais je doute que le bon Seigneur puisse y repliquer. M. d'Alby me dit ici en passant pour les Etats, qu'il y avoit deux hommes, M. le Duc de S. Simon & moi, dont M. de Rhodez apprehendoit infiniment les Lettres. En recevant la mienne, peut-être trouvera-t-il que sa crainte n'étoit pas sans fondement.

Si M. de Castres tient parole, il fera quelque chose. Qu'attendez-vous de M. de Pamiers? Il a fait son Testament. Il ne veut point entendre parler de Codicile. Il y a long-tems que je ne compte plus sur lui.

Je ne puis vous envoyer, Monseigneur, l'extrait que vous desirez du Mandement de M. l'Archevêque d'Arles. La piece est si originale qu'il faudroit la copier toute entiere. Mais elle est trop longue, & elle ne vaut pas la dixieme partie du port qu'elle vous couteroit. Je vous laisse, Monseigneur. Personne ne vous aime & ne vous respecte plus que je fais, &c.

1729.

LETTRE CCCLXXXVI.

*A M. *** Il loue sa foi & son humilité.*

Le 11. Novembre 1729.

J'Ai lu, Monsieur, avec beaucoup de satisfaction la Lettre que votre pieté vous a porté à m'écrire. J'ai beni Dieu en la lisant des lumieres qu'il vous a données, & de l'usage qu'il vous en fait faire. Je suis très édifié des sentimens d'humilité qui regnent dans cette Lettre. Que n'avez-vous beaucoup d'imitateurs de votre droiture & de votre candeur! Mais pour vous imiter il faudroit de la foi, & S. Paul nous assure que de son tems même tous ne l'avoient pas. Heureux ceux à qui elle est donnée dans un siecle aussi deplorable que le nôtre! Je me rejouis de la trouver en vous, Monsieur, dans un degré éminent. Qu'elle vous porte à demander à Dieu pour moi tout ce qui m'est necessaire pour remplir avec fidelité les devoirs de mon ministere. Je suis, &c.

LETTRE CCCLXXXVII.

*A M. d'*Angeville*, Grand Prieur de S. Claude. Il se rejouit de l'approbation qu'il donne à ses Ecrits sur le Formulaire.*

Le 11. Novembre 1729.

QUelle idée avez-vous de moi, Monsieur, de me demander si je me souviens de vous? Quand on a eu le bonheur de vous connoître, peut-on vous oublier? Vous n'êtes point de ces hommes que l'on confond parmi la foule. Le nom de M. le Grand Prieur de S. Claude tiendra toujours chez moi un rang très distingué.

Quelle consolation, Monsieur, pour un Evêque à qui Dieu a donné quelque amour pour la verité, de vous voir applaudir à ce qu'il a écrit pour sa defense! Votre temoignage sur l'affaire du Formulaire est dautant plus precieux, qu'ayant eu un commerce aussi long & aussi intime que celui que vous avez eu avec M. le Cardinal d'Etrées, personne n'est plus en état que vous de juger si ce que j'ai dit de la paix de Clement IX. est conforme à la verité, ou s'il ne l'est pas. Vous êtes indigné de la hardiesse avec laquelle on nie aujourd'hui les faits les plus constans qui concernent cette matiere. On ne craint point d'accuser de fourberie & d'imposture, des Evêques qui ont été la bonne odeur de Jesus-Christ durant leur vie, & dont les os prophetisent encore après leur mort. Vous gemissez sur un scandale si affreux: il l'est en effet; & quiconque aime l'Eglise, ne peut qu'en être penetré de douleur.

Mais ce qui nous afflige avec tant de justice, fait neanmoins le triomphe de notre cause. Si nous n'avions pas la verité pour nous, nos adversaires ne seroient pas obligés de recourir au mensonge & à la calomnie pour nous combattre. Les excès où ils tombent sur ce point, les decreditent de jour en jour. Ils ont beau faire: ils ne viendront point à bout de vaincre la verité. *Veritas laborare potest, vinci non potest.* La verité a sur les cœurs un empire que tous les efforts des hommes ne sauroient lui enlever. Elle peut être obscurcie pour plusieurs durant un tems; mais les nuages tomberont, & la verité reprendra son premier éclat. Heureux ceux qui comme vous, Monsieur, demeurent fideles au tems de la tentation! La verité dont ils ont pris la defense sur la terre, les delivrera des mains de leurs ennemis. Alors quel changement! *Stabunt in magna constantia adversùs eos qui se angustiaverunt & qui abstulerunt labores eorum.* (Sap. V. 1.) Hâtons ce moment par la ferveur de nos desirs & notre fidelité à combattre pour la cause de Dieu. Je suis, &c.

LET-

LETTRE CCCLXXXVIII.

A un Doctrinaire, sur une question qu'il lui avoit proposée.

Le 16. Novembre 1729.

JE n'aurai aucune peine, Monsieur, à decider le cas que vous me proposez. Jamais il n'est permis à un Chretien de deguiser ses sentimens. Il ne doit point rougir de l'Evangile. Il est obligé de confesser de bouche ce qu'il croit de cœur. La verité dont il est le disciple, n'a point besoin du mensonge pour se soutenir. La parole est l'interprete du cœur. Tous n'ont pas droit de nous interroger. Nous ne sommes pas obligés de repondre à toutes les questions que nous font ceux qui n'ont point autorité sur nous. Mais toutes les fois que nous ouvrons la bouche, ce ne doit être que pour parler conformement à ce que nous pensons. Ainsi, évitez autant que vous le pourrez les occasions de parler; mais ne parlez jamais contre votre pensée. Le deguisement en matiere civile est un peché: c'est un crime en matiere de Religion. Voilà, Monsieur, la reponse à la question que vous me proposez. Je prie Dieu de vous donner le courage de la mettre en pratique. Je suis tout à vous dans la charité de Jesus-Christ, &c.

LETTRE CCCLXXXIX.

A un Benedictin, sur la signature du Formulaire.

Le 19. Novembre 1729.

JE reponds un peu tard, mon très cher Confrere, à la Lettre que avez pris la peine de m'écrire. Vous me demandez si l'on peut souscrire le Formulaire purement & simplement, entre les mains d'un Evêque qui declare verbalement qu'il ne pretend donner aucune atteinte à la paix de Clement IX.

Est-ce ne donner aucune atteinte à la paix de Clement IX. que de se contenter de faire verbalement ce que les IV. Evêques ont fait par écrit, & de ne pas souffrir les signatures expliquées qui ont été le fondement de la paix? Si l'on regarde la paix de Clement IX. comme subsistante, laissons la liberté de faire ce que les IV. Evêques & tous les Ecclesiastiques qui étoient engagés dans leur cause, ont fait avec l'agrement du Pape. Autrement, qui pourra se persuader que l'on ne donne aucune atteinte à un Traité, dont on ne permet pas de remplir les conditions?

Mais sur quel fondement pretend-on que la paix de Clement IX. subsiste? On dit qu'il n'est point au pouvoir des hommes de detruire les principes sur lesquels elle est appuyée. Cela montre qu'elle subsiste de droit, c'est-à-dire qu'elle devroit subsister, mais non pas qu'elle subsiste de fait. Les principes qui servent de fondement aux signatures expliquées, ont servi de fondement à la paix. Jamais on ne pourra les detruire. Il n'en est pas de même de la paix. Elle n'a pas toujours été. Elle a pu cesser d'être. Elle n'est plus en effet. Si elle subsistoit, m'auroit-on saisi mon temporel pour n'avoir fait que ce que les IV. Evêques ont fait en 1668? Auroit-on traité M. l'Evêque de Senez, comme il l'a été à Embrun pour avoir pris ma defense? Priveroit-on de leurs Benefices les Ecclesiastiques qui offrent de signer avec explication? Verrions-nous dans tout le royaume les troubles qu'y excite l'exaction de la signature pure & simple?

Non seulement la paix de Clement IX. ne subsiste plus, mais on attaque dans le sein de l'Eglise les principes sur lesquels elle a été établie. On nie même qu'elle ait jamais été. L'Assemblée du Louvre a accusé les IV. Evêques d'avoir trompé le Pape. Divers Prelats ont fait & font effort pour établir l'infaillibilité de l'Eglise dans les faits non revelés. La plûpart rejettent le silence respectueux à l'égard des faits de la nature de celui de Jansenius. Est-ce rendre un temoignage

 clair

1729. clair & distinct à la paix de Clement IX. & aux principes qui lui ont servi de base, que de signer purement & simplement le Formulaire, sur une declaration verbale dont il ne reste aucun vestige? Si l'on nous disputoit la possession d'un bien qui nous appartient, ne prendrions-nous point d'autres precautions pour nous le conserver? Dès que les ennemis de la verité ne disent rien à un Evêque qui fait signer le Formulaire purement & simplement, en declarant qu'il ne donne aucune atteinte à la paix de Clement IX. c'est une preuve sensible que ces sortes de declarations les embarrassent peu. Les paroles passent: les signatures restent. S'ils ont la hardiesse de nier aujourd'hui que le Pape Clement IX. ait autorisé les signatures expliquées; je laisse à penser si une declaration verbale sera pour eux une barriere assez forte, pour les empêcher de s'autoriser des signatures pures & simples que l'Evêque aura exigées.

Supposons que les IV. Evêques, lorsqu'ils signerent & firent signer de nouveau le Formulaire dans leurs Synodes, se fussent contentés de declarer de vive voix que par la nouvelle signature ils ne pretendoient donner aucune atteinte à la doctrine de leurs Mandemens: où en serions-nous aujourd'hui pour avoir des preuves de cette declaration verbale? Quelque chose que nous pussions dire, les ennemis de la paix soutiendroient avec bien plus de hauteur qu'ils ne le font, que le Pape Clement IX. n'a jamais admis les signatures expliquées, & que la paix n'a été conclue qu'à condition que les IV. Evêques souscriroient le Formulaire purement & simplement. Avec des hommes qui nient les choses les plus certaines, ou ne sauroit prendre trop de mesures. On exigea des IV. Evêques qu'ils ne publieroient point les Actes des Synodes qu'ils devoient tenir, pour y ordonner une nouvelle signature du Formulaire. M. d'Alet eut beaucoup de peine à y consentir. L'experience montre qu'il avoit raison. Cette espece de secret qu'on exigea des Prelats pour menager la Cour de Rome, est cause qu'aujourd'hui on les accuse d'avoir trompé le Pape, & d'avoir fait illusion à l'Eglise. Si M. d'Alet ne s'étoit point rendu, & qu'il eût persisté à vouloir conserver la liberté de publier, quand il l'auroit jugé à propos, les Actes du Synode qu'il devoit tenir, que n'auroit-on pas dit contre lui? Ses meilleurs amis commençoient deja à le blâmer des retardemens qu'il apportoit à la conclusion de la paix. Maintenant nous sommes obligés de convenir qu'il seroit à souhaiter que M. d'Alet fût demeuré ferme, & que tous eussent pensé comme lui. Peut-être auroient-ils essuyé une nouvelle persecution; mais il y avoit alors dans l'épiscopat plus de ressource qu'aujourd'hui. Les XIX. Evêques n'étoient pas les seuls qui se seroient joints aux quatre que l'on auroit voulu pousser à bout. Aprés quelques coups d'éclat il auroit fallu donner les mains à ce que les IV. Evêques auroient proposé. La paix auroit été solidement établie. Les conditions n'auroient pu en être contestées. Les vexations n'auroient pas recommencé, comme on le vit bientôt après; & maintenant personne ne pourroit être inquieté sur l'article du Formulaire.

Veut-on une nouvelle preuve de l'attention que l'on doit avoir, pour empêcher que les ennemis de la verité n'abusent des voies de conciliation que l'on nous propose? Il n'y a qu'à se rappeller ce qui s'est passé dans l'Assemblée des XL. pour l'acceptation de la Bulle *Unigenitus*. L'acceptation étoit relative. Jamais l'Assemblée ne pretendit accepter purement & simplement. Mais par menagement pour la Cour de Rome, elle n'exprima point d'une maniere claire & distincte la relation. Elle crut qu'il suffisoit pour l'établir de renfermer sous une seule signature la Bulle & les explications. Aujourd'hui combien d'Evêques pretendent que l'acceptation des XL. a été pure & simple? On fait un crime de soutenir le contraire. Cet exemple si recent justifie la conduite de ceux qui croient ne pouvoir user de trop de precautions ni s'expliquer trop clairement, quand il est question de rendre temoignage à la verité.

Si

Si de deux moyens que l'on propose pour rendre temoignage à la verité, il y en a un dont ses ennemis ne peuvent abuser, & un autre dont on sait qu'ils se prevaudront; auquel des deux faut-il s'arrêter? Rendre temoignage à la verité, c'est un devoir. Le rendre de telle sorte que les ennemis de la verité ne puissent tirer avantage, quand on le prevoit, c'en est un second qui n'oblige pas moins que le premier. Concluez de-là, mon cher Confrere, qu'il n'est pas permis de signer le Formulaire purement & simplement dans le cas que vous me proposez. 1729.

Dira-t-on qu'en signant le Formulaire en consequence de la declaration verbale dont nous parlons, ce n'est pas signer purement & simplement? Je veux que cette signature ne soit pas pure & simple aux yeux de l'Evêque qui fait signer. Mais ne signe-t-on que pour un Evêque? Y a-t-il dans l'Eglise une notorieté qui empêche de prendre la signature que l'on fera pour une signature pure & simple? Si l'Evêque est obligé de produire les signatures dont il est depositaire, de quelle maniere seront-elles regardées? Les regardera-t-on comme des signatures expliquées, ou comme des signatures pures & simples? Si on les prend en ce dernier sens, l'Evêque aura-t-il le courage de detromper ceux qui se meprendront? Quel monument laissera-t-il pour empêcher ses successeurs de regarder ces mêmes signatures comme des signatures pures & simples? Clement XI. a decidé dans la Bulle *Vineam Domini* qu'il n'est pas permis de signer purement & simplement le Formulaire, quand on ne croit pas le fait de Jansenius. Tout autre que l'Evêque en question se persuadera-t-il que des signatures dans lesquelles il ne remarquera aucun vestige d'explication, auront été faites par des personnes qui ne croyoient pas le fait de Jansenius?

Pourquoi exige-t-on avec tant de rigueur la signature pure & simple? N'est-ce pas pour s'en servir contre la verité? Donc, doit dire le disciple de la verité, je m'éloignerai autant qu'il me sera possible de toute signature pure & simple; & pour cela, non seulement je n'en ferai point, mais j'éviterai d'en faire aucune qui en ait l'apparence & qui pourroit être prise en ce sens, soit aujourd'hui, soit dans les tems à venir. S. Paul veut, non seulement que l'on s'abstienne du mal, mais encore de tout ce qui a apparence du mal. *Ab omni specie mala abstinete vos.* 1. Thess. V. 22.

Les defenseurs de la verité doivent avoir pour maxime de ne jamais employer pour sa defense, des moyens qui ne font point de peine à ses ennemis. Quand ceux-ci se taisent, c'est une marque qu'on ne les blesse pas. Mais quand ils jettent les hauts cris, c'est une preuve qu'on les attaque par l'endroit sensible. Defions-nous de tout ce qui n'éprouve point de contradiction de leur part. Ne cherchons point à accorder les interêts de la verité avec ceux que nous suggere notre amour propre. Oublions ce que nous sommes. N'ayons d'inquietude que pour la verité. Sa manifestation est son triomphe. Les voies qui servent à la manifester davantage, voilà celles qu'il faut embrasser, quelque contradiction qu'il y ait à essuyer.

La declaration verbale en faveur de la paix de Clement IX. a été inventée comme un moyen de se mettre à couvert de la persecution en rendant temoignage à la verité. Mais la crainte de la persecution n'affoiblit-elle point ce temoignage? Remplit-on toute l'étendue de son devoir, en rendant un temoignage dont on n'ose laisser subsister les preuves, quoiqu'on sache très bien que les ennemis de la verité abuseront de ce menagement?

Je ne pousse pas plus loin ces reflexions, mon cher Confrere. Il y en a assez pour des personnes équitables. Je ferois des volumes que je ne persuaderois pas les autres. Vous me demandez le nombre de ceux qui m'ont écrit sur cette matiere. Vous en avez vu une partie sur la Liste des Ecclesiastiques qui se sont déclarés pour la cause de M. de Senez. Quand il y en auroit moins, vous ne

1729. pourriez être regardé comme un homme singulier, en persistant dans la resolution où vous êtes de ne souscrire le Formulaire que de la maniere que les IV. Evêques & Messieurs de Port-Royal l'ont souscrit. Je prie Dieu de vous affermir dans une disposition si heureuse. Elle n'est pas donnée à tous. Moins elle est commune, plus vous devez être reconnoissant envers celui de qui vous la tenez gratuitement. Priez pour moi, mon cher Confrere. Je suis très tendrement en Jesus-Christ tout à vous.

LETTRE CCCXC.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il parle des faux bruits repandus sur MM. de Troyes & de Blois, de la chute de M. d'Agde, d'un Mandement de M. de Castres, des violences de M. de Vintimille.*

Le 29. Novembre 1729.

JE vous remercie, Monseigneur, des nouvelles que vous avez bien voulu me donner de M. de Troyes. On continue toujours ici & à Nîmes à dire qu'il a suivi l'exemple de M. de Rhodez. On y joint même M. de Blois; mais je n'ajoute point de foi à tous ces bruits. La chute de M. d'Agde est certaine. Il a fait, quoique de fort mauvaise grace, dit-on, une Lettre pastorale qui n'exprime certainement pas les veritables sentimens de son cœur. Le langage qu'il a tenu avant cette demarche, est bien opposé à celui qu'il tient dans sa Lettre. Les Etats où il est actuellement, ont été un écueil pour lui: il n'a pas eu le courage de resister. Cette Lettre pastorale est dattée du 12. Octobre. Le 13. il me fit l'honneur de me venir voir à la Verune. Il ne pensoit gueres alors à sa Lettre pastorale. Il l'a apparemment antidattée, de peur que l'on ne dît qu'il s'est rendu aux sollicitations qu'on lui a faites à Nîmes. Tous ces defauts de sincerité scandalisent étrangement les gens du monde. Ils ont raison. Mais la cause de la Bulle est la cause du mensonge, & elle a besoin du mensonge & de la dissimulation pour se soutenir.

M. de Castres vient de donner son Mandement contre la Legende de Gregoire VII. Il me marque qu'il l'a envoyé à ses Grands-Vicaires pour le faire signifier aux Curés & aux Communautés de son Diocese. Il l'a envoyé aussi à Nîmes à M. l'Abbé de Beaujeu son neveu pour le faire voir aux Prelats. Il ne sait si ses Grands-Vicaires pourront le faire imprimer.

M. de Rhodez ne m'a point fait reponse, & j'ai de la peine à croire qu'il me la fasse. Cela étant, vous voyez bien, Monseigneur, que le commerce que nous avions ci-devant, ne peut pas être bien vif à l'avenir.

Il paroit en effet que M. l'Archevêque de Paris ne veut rien laisser à faire à son successeur. Voilà d'étranges violences. Cependant avec toutes ces violences l'Archevêque n'est pas le plus fort. Il est vaincu presque dans tous les assauts qu'il donne. S'il attaque, il ne renverse point. La gloire est pour les assiegés, & la confusion pour les assiegeans. Le courage que Dieu donne à ses Ministres, est la preuve qu'il veille pour nous, quoiqu'il semble comme endormi. Quand il aura éprouvé notre foi, il commandera aux vents & à la mer, & la tempête cessera. Demandons-lui qu'il hâte ce moment, mon très cher Seigneur. *Festina, ne tardaveris.* On ne peut vous honorer plus parfaitement que je le fais.

LETTRE CCCXCI.

1729.

A M. l'Evêque de Senez, *sur la chute de MM. de Rhodez & d'Agde, une entreprise de la Cour de Rome, un Mandement de M. de Castres, les faux bruits concernant M. de Blois.*

Le 3. Decembre 1729.

J'Ai reçu, Monseigneur, les deux Lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en datte du 21. & du 30. Octobre. La crainte que j'ai d'être surpris par quelque occasion imprevue, m'engage à commencer cette reponse sans savoir quand elle partira. Il me semble que j'ai bien des choses à vous dire, & je suis bien aise de me donner tout le tems de vous les dire.

Je savois, Monseigneur, la chute deplorable de M. de Rhodez, quand votre Lettre du 21. Octobre m'a été rendue. Je vois par la datte de celle qu'il vous a écrite, qu'il avoit jugé à propos de m'informer avant vous de son changement. Il n'a osé vous envoyer sa Lettre pastorale, dont la lecture vous auroit fait trop de peine. Il n'en a pas usé de même à mon égard. Il me l'a addressée avec une Lettre particuliere dans laquelle il tâche de couvrir sa faute, & de la justifier. J'ai repondu à la Lettre pastorale & à la Lettre particuliere. J'en ai relevé tout ce que j'ai cru qui meritoit de l'être. Je doute que cette reponse qui est assez longue, ait été lue tranquillement. Il n'y a pas grand mal à troubler la fausse paix que cherchent à se procurer ceux qui en nous abandonnant abandonnent la verité.

A M. de Rhodez il faut joindre M. d'Agde, dont la chute est certaine. Il a fait un Mandement d'acceptation qui n'a point encore été publié, mais qui le sera apparemment dans peu. Il l'a fait malgré lui, mais enfin il l'a fait. Je le plains. Il connoissoit la verité. Il l'aimoit. Il estimoit ceux qui souffrent pour elle. Mais il n'a pas eu le courage de prendre part à leurs souffrances, en souffrant lui-même avec eux. Ainsi s'accomplit ce que dit Jesus-Christ dans la parabole de la semence: *Celui qui reçoit la semence au milieu des pierres, c'est celui qui écoute la parole & qui la reçoit à l'heure même avec joie, mais il n'a point en soi de racines, & il n'est que pour un tems; & lorsqu'il survient des traverses & des persécutions à cause de la parole, il en prend aussi-tôt un sujet de chute.* Luc. VIII. 13. Benissons Dieu des misericordes qu'il nous fait, en nous soutenant au milieu de tous ces scandales. Il sait pourquoi il les permet. Il les fera cesser dès qu'il voudra. Gemissons-en: mais n'en soyons point ébranlés.

M. de Castres me paroit bien disposé. Je crois que nous aurons quelque chose de lui sur la Legende de Gregoire VII. M. d'Agde avoit promis de faire un Mandement pour la defendre dans son Diocese: mais le zele de l'interêt du Prince ne sauroit se concilier avec l'acceptation de la Bulle. C'est à ceux qui defendent la cause de Dieu contre cette malheureuse piece, à venger l'honneur de leur Prince, & à s'opposer aux entreprises que l'on fait contre sa Couronne. Vous venez de voir, Monseigneur, de quelle maniere la Cour de Rome est tombée sur le Mandement de M. d'Auxerre. S'il y avoit encore un reste de vigueur dans l'épiscopat, que ne devroit-on pas faire contre une demarche si hardie? Condamner au feu un Mandement qui n'exprime que la doctrine de Jesus-Christ & des Apôtres sur l'independance des Rois; c'est un attentat des plus grands que l'on puisse imaginer. En tout autre tems le Ministere viendroit au secours d'un Evêque traité si injurieusement pour avoir pris les interêts du Roi, mais. . . la Cour de Rome sent ce qu'elle peut aujourd'hui. Elle en profite. Si Dieu n'y met la main, bientôt il ne faudra plus parler de Libertés de l'Eglise Gal-

1729. Gallicane. Le Royaume, les Evêques, le Roi, tout va être subjugué. On corromt toutes les sources. Voilà la Sorbonne opprimée. Tout ce qu'il y avoit de sain en est rejetté. Nul n'y entrera qu'il ne renonce à la verité, & qu'il ne
1. Mach. II. 7-13. donne des preuves de son devouement aux maximes ultramontaines. *Væ mihi! Ut quid natus sum videre contritionem populi mei, & contritionem civitatis sanctæ, & sedere illic, cùm datur in manibus inimicorum? Sancta in manu extraneorum facta sunt. Vasa gloriæ ejus captiva abducta sunt. Trucidati sunt senes ejus in plateis, & juvenes ejus ceciderunt in gladio inimicorum. Quæ gens non hereditavit regnum ejus, & non obtinuit spolia ejus? Omnis compositio ejus ablata est. Quæ erat libera, facta est ancilla. Et ecce sancta nostra, & pulcritudo nostra, & claritas nostra desolata est... Quò ergo nobis adhuc vivere?*

J'ai l'honneur, Monseigneur, de vous envoyer mon Instruction pastorale contre le Mandement de M. de Marseille qui condamne la *Morale chretienne sur le* PATER. J'y ai joint aussi quelques exemplaires de mon Mandement contre la Legende de Gregoire VII. Il ne faut point se lasser de parler pour la verité. Puisqu'il plait à Dieu de nous laisser sur la terre, & que nous y soyons les tristes spectateurs de tous les maux dont son Eglise est affligée; qu'il ne soit pas dit que nous y sommes demeurés insensibles, & que nous n'avons rien fait pour y remedier.

Je reprends ma Lettre que j'avois laissée à cet endroit depuis quinze jours. Je n'ai rien à y ajouter, sinon que M. de Castres a donné son Mandement contre la Legende. Il me mande qu'il ne sait s'il pourra être imprimé.

Vous avez appris, Monseigneur, les bruits qui ont couru sur le compte de M. de Blois, & ce qui y a donné lieu. Cependant il demeure ferme & est très éloigné, me marque-t-on, d'imiter l'action de M. de Rhodez dont il a horreur. M. d'Agde n'a pas trouvé beaucoup d'applaudissemens aux Etats. Les laïques sur tout le raillent & ne le menagent gueres.

Je ne vous parle point des violences qu'on exerce à Paris. Si nous avons lieu d'en être vraiment affligés, nous avons aussi grand sujet de benir Dieu du courage dont il remplit le Clergé & le peuple.

LETTRE CCCXCII.

A M. l'Evêque de SENEZ, *sur les faux bruits touchant M. de Troyes.*

Le 5. Decembre 1729.

QUOIQU'IL n'y ait que deux jours, Monseigneur, que j'ai eu l'honneur de vous écrire, je ne puis laisser partir le Pere de S. Jean sans vous temoigner la part que je prends à la joie que vous aurez de le revoir. Je viens d'apprendre des nouvelles de M. de Troyes qui me font beaucoup de plaisir. On confirme que les bruits desavantageux qui avoient couru de lui sont absolument faux, & ont pour auteurs les Constitutionnaires. Une personne qui a des relations très intimes avec ce Prelat, & qui l'a vu depuis peu, assure qu'il croît en force & en courage. J'en benis Dieu. Prions-le de nous remplir de l'esprit du grand Saint dont l'Eglise celebre aujourd'hui la fête. M. de Rhodez m'a fait une courte reponse qui m'en promet une plus longue. Il paroît qu'il a reçu avec beaucoup d'humilité la correction qu'il s'est attirée. Il ne se relevera cependant pas de sa chute. Il est bien à plaindre. Je suis à la vie & à la mort, Monseigneur, le plus devoué de vos serviteurs.

LET-

LETTRE CCCXCIII.

1729.

A M. l'Evêque de TROYES, *sur le Mandement de ce Prelat contre la Legende.*

Le 13. *Decembre* 1729.

J'AI lu, Monseigneur, avec une très grande satisfaction le Mandement que vous venez de publier contre la Legende de Gregoire VII. Quelle joie pour tous ceux qui aiment l'Eglise & leur patrie, d'entendre encore une fois M. Bossuet prononcer ses oracles par votre bouche ! Ils sont d'autant plus precieux, qu'ils renferment des principes également propres à maintenir nos libertés, & à defendre les dogmes sacrés que l'on s'efforce aujourd'hui d'aneantir. Quand aurons-nous la consolation de voir en entier le grand Ouvrage dont votre Mandement contient le precis ? Quel jour ne repandroit-il pas sur les contestations presentes? Mais on craint la lumiere, parce que l'on aime les tenebres. Cependant les tenebres ne peuvent pas toujours durer. Elles passeront, & ceux qui les causent: mais la lumiere subsistera éternellement. Je suis avec l'attachement le plus respectueux, &c.

LETTRE CCCXCIV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur la Legende de Gregoire VII. & ce qui y a rapport.*

Le 18. *Decembre* 1729.

IL y a deja plusieurs jours, Monseigneur, que j'ai reçu la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le premier de ce mois. Je voulois avant que d'y repondre, savoir à quoi se termineroit le zele du Parlement contre le Bref qui vous concerne. N'est-il pas étrange qu'on lie les mains aux Magistrats, & qu'on les empêche de vous rendre justice, dans une affaire qui n'est pas moins celle du Roi & de l'Etat que la vôtre en particulier? Le Roi, dit-on, ne veut pas se brouiller avec le Pape. A la bonne heure. Mais il faut que cela soit reciproque du côté du Pape, & qu'il ne fasse rien qui le puisse brouiller avec le Roi. Si la Cour de Rome ne craint point d'attaquer à decouvert les droits du Roi, & de fouler aux pieds ceux des Evêques, doit-on demeurer dans le silence, de peur de mecontenter cette Cour ?

Que dites-vous, Monseigneur, de l'entreprise du Cardinal de Bissy? On me marque qu'il a érigé une Chapelle en l'honneur de Gregoire VII. & y a fait poser un tableau où l'Empereur Henry reçoit à genoux la Couronne des mains de ce Pape. Quoique l'on m'assure de la verité du fait, j'ai encore de la peine à le croire. Cela s'appelle insulter le Roi & toute la nation, avec une hauteur & un mepris dont je ne trouve point d'exemple dans un sujet du Roi & un membre de son Conseil. Que de reflexions à faire sur un coup aussi hardi !

J'ai été très satisfait du Mandement de M. de Troyes. Le contraste est singulier. Tandis que M. Bossuet renverse par la bouche de M. de Troyes les pretentions chimeriques de Gregoire VII. M. de Bissy successeur de M. Bossuet érige un autel sous l'invocation de Gregoire VII. pour établir ces mêmes pretentions. Et cela se fait sous les yeux du Roi. *Heu, heu!*

J'ai reçu une reponse de M. de Rhodez qui ne contient que des remercîmens. Il m'en promet une plus longue: mais je doute qu'elle vienne. Il me marque qu'il avoit grande peur que sa demarche ne fît cesser notre commerce.

1729. Rien n'égale, mon très cher Seigneur, mon tendre & respectueux attachement pour vous.

LETTRE CCCXCV.

A M. l'Evêque de RHODEZ, *sur les motifs qui le portent à garder le silence avec ce Prelat.*

Le 21. *Decembre* 1729.

JE n'ai reçu qu'hier, Monseigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 2. de ce mois. Après l'avoir lue, j'en ai conclu qu'avec de l'esprit on peut réussir à se tromper soi même, mais qu'on ne réussira jamais à justifier une cause aussi desesperée que celle de la Bulle *Unigenitus*. Je n'entreprends point, Monseigneur, de vous faire voir tous les endroits foibles de votre reponse. Vous m'avez temoigné que vous ne voulez pas entrer en dispute avec moi. Et d'ailleurs quel avantage la verité en tireroit-elle? Une reponse de ma part ne serviroit qu'à vous faire faire de nouveaux efforts pour justifier le parti que vous avez pris. Il est de l'interêt de la verité & de ceux qui la defendent, de prevenir tout ce qui pourroit vous éloigner d'eux davantage. Je prends donc le parti de me taire; & je ne veux avoir de voix avec vous, que pour vous assurer du respect avec lequel je continue d'être, &c.

LETTRE CCCXCVI.

A M. le Marquis de la FARE, *sur une defense d'aller aux Etats que ce Commandant lui avoit signifiée.*

Le 28. *Decembre* 1729.

J'AI reçu, Monsieur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, qui accompagnoit celle du Roi que vous m'avez envoyée pour me defendre d'aller à Nîmes pendant la tenue des Etats. J'ai reçu l'une & l'autre dans le tems que j'attendois l'ordre du Roi des Rois pour aller comparoître devant lui. Je me sers, Monsieur, des premieres forces qui me reviennent pour vous assurer de mon obéissance & de ma soumission aux ordres de Sa Majesté, & pour vous marquer ma joie de votre heureux retour dans cette province. J'attends avec impatience votre arrivée en cette ville, pour vous assurer de mon parfait attachement & du respect avec lequel je suis, &c.

LETTRE CCCXCVII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur une Lettre de ce Prelat au Roi, une demarche de M. de Blois, la situation de M. de Rhodez, la Chapelle de Gregoire VII. à Meaux, les violences exercées à Paris.*

Le 30. *Decembre* 1729.

VOus ne pouviez me donner d'étrennes plus agreables, Monseigneur, qu'en m'envoyant votre Lettre au Roi. Elle est digne de vous & de la cause que vous soutenez. Vous y parlez avec dignité, & vous accablez vos adversaires par la force de vos raisons. On sent en la lisant que vous avez la verité & la justice de votre côté. Je suis persuadé que les Constitutionnaires mêmes ne pourront s'empêcher de vous rendre temoignage interieurement, s'ils n'osent le faire à decouvert.

3. Reg. XVIII. 21. J'ai lu la petite Lettre pastorale de M. de Blois. *Usquequo claudicatis in duas partes? Si Dominus est Deus, sequimini eum: si autem Baal, sequimini eum.*

M. de

M. de Castres doit m'envoyer quelques exemplaires de son Mandement contre la Legende. J'aurai l'honneur de vous en addresser un dès que je les aurai reçus. 1729.

M. de Rhodez a enfin repondu à ma grande Lettre. Je crois qu'il auroit mieux fait de garder le silence. On a tâché de mettre de l'esprit dans cette reponse. Mais que sert l'esprit, quand on a une mauvaise cause à soutenir? Les raisonnemens en sont pitoyables; & ces sortes de pieces ne servent qu'à me convaincre de plus en plus, qu'il n'y a d'autre parti à prendre que celui que Dieu m'a fait la grace d'embrasser. Je vois que ceux qui se declarent pour la Bulle, ne sauroient ouvrir la bouche sans tomber dans des absurdités continuelles. Encore est-ce le moindre mal.

On dit maintenant que la Chapelle qu'a fait faire le Cardinal de Bissy n'est plus la Chapelle de Gregoire VII. mais celle de S. Henry. Quelque ennemi des explications que soit ce Cardinal, le voilà donc forcé de nous en donner pour ne pas revolter la nation: je ne sai si elle sera d'humeur à entrer dans cet accomodement. Pour moi qui ne connois point de milieu entre accepter purement & simplement & rejetter purement & simplement, je m'en tiens au sens naturel du tableau, & à la premiere impression qu'il a faite sur tous les esprits, même à Meaux, où je sai par gens qui y ont passé depuis peu, que les habitans de cette ville l'ont cru être le tableau de Gregoire VII. Et ainsi, s'il m'arrive jamais de passer par Meaux, je me donnerai bien de garde de porter ma chandelle au nouveau Saint.

Je suis aussi édifié que vous l'êtes, Monseigneur, du courage qu'il y a à Paris. Mais je suis penetré de douleur à la vue des violences que l'on ne cesse d'y exercer. Quel ravage en Sorbonne! Où est la pudeur de pretendre faire passer pour un Decret de cette Faculté, la Deliberation de ce cadavre, dont la pourriture repand une odeur insupportable dans le royaume?

Je vous souhaite, Monseigneur, toutes les graces dont vous avez besoin pour continuer à defendre la verité. Vous m'avez envoyé des étrennes: j'espere être en état de vous rendre incessamment la pareille.

LETTRE CCCXCVIII.

A M. l'Evêque de Castres, *sur le Mandement de ce Prelat contre la Legende, la Lettre de M. d'Auxerre au Roi, l'état du Diocese de Paris.*

Le 30. Decembre 1729.

Monsieur l'Abbé de Beaujeu m'a fait la grace, Monseigneur, de me rendre la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 23. & de diner deux fois avec moi. J'aurois souhaité le retenir plus long-tems. Vous me faites grand plaisir de m'apprendre que votre Mandement contre la Legende est imprimé. J'en enverrai un exemplaire à M. d'Auxerre qui desire fort de l'avoir. Je suis ravi, Monseigneur, que ma Lettre contre le Mandement de M. de Marseille soit de votre goût. Il n'étoit pas difficile de renverser un homme qui condamne les Peres de l'Eglise, & qui prend pour l'heresie de Calvin un article de foi. Tout autre que moi qui auroit voulu entreprendre cet Ouvrage, y auroit mieux réussi. Mais je n'ai pu souffrir que l'on decriât les meilleurs Livres; & il m'a paru qu'en relevant les bevues & les erreurs de ces faux zelés, on pourroit les arrêter, ou du moins en retenir d'autres que leur exemple auroit été capable d'entrainer. M. d'Auxerre vient d'écrire une Lettre au Roi, pour se plaindre du refus que lui fait M. le Garde des Seaux de continuer son privilege, dont il a actuellement besoin pour faire imprimer un Rituel. Cette Lettre est pleine de bon

1730. bon sens & de generosité. Je l'ai manuscrite. J'aurai l'honneur de vous l'envoyer, Monseigneur, dès que je pourrai en faire faire un copie. Je m'assure que vous en serez très content. Les droits de l'épiscopat y sont soutenus dignement.

Je ne vous dis rien des nouvelles courantes. Je ne suis pas en peine de savoir de quelle maniere vous regardez tout ce qui se passe. On continuera, Monseigneur, à vous mettre au fait de tout. Recevez, s'il vous plaît, mes souhaits les plus sinceres pour la nouvelle année. Sera-t-elle moins orageuse que les precedentes? Il faut le demander à Dieu. Plus la tempête est violente, plus nous devons esperer que celui qui commande aux vents & à la mer, nous rendra le calme. Je suis, &c.

LETTRE CCCXCIX.

A M. le Cardinal de FLEURY, *en lui addressant une Lettre au Roi contre la Legende de Gregoire VII.*

Le 31. *Decembre* 1729.

Tom. 2. pag. 513. PERMETTEZ-MOI, Monseigneur, d'addresser à Votre Eminence une Lettre que je me donne l'honneur d'écrire au Roi à l'occasion du nouvel Office de Gregoire VII. Quand je ne saurois pas que Votre Eminence a autorisé de son suffrage en 1682. la doctrine dont je prends la defense, il me suffiroit de jetter les yeux sur le rang que vous tenez dans l'Etat, pour me flatter de meriter en cela votre approbation. Il ne faut pas beaucoup de penetration pour comprendre ce que doivent penser les Ministres du Roi de la nouvelle entreprise de la Cour de Rome, & des efforts que font les Evêques pour la repousser. J'ai toujours vu feu mon pere si ardent pour la defense des droits de la Couronne contre les pretentions ultramontaines, que je n'aurois besoin que de me rappeller ses instructions pour faire ce que je fais, si je pouvois oublier que je suis Evêque. Vous êtes Evêque, & vous êtes Ministre, Monseigneur. C'est un double titre pour moi d'esperer que Votre Eminence voudra bien appuyer les raisons dont je me sers, pour faire connoître à Sa Majesté l'interêt qu'Elle a de prevenir les suites d'une demarche aussi prejudiciable à l'Eglise & à l'Etat que l'est celle dont je me plains. Je suis avec respect, &c.

LETTRE CCCC.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui parle de l'exclusion de* 100 *Docteurs de Sorbonne, du courage des Curés de Paris, de la Lettre de M. d'Auxerre au Roi, d'une reponse de M. de Rhodez.*

Janvier 1730.

IL y a deja quelque tems, Monseigneur, que je n'ai eu la consolation de recevoir de vos nouvelles. Je l'attribue au defaut d'occasions. On m'assure que j'en aurai une aujourd'hui. Je la saisis pour vous renouveller tous les sentimens de tendresse, d'attachement & de respect que vous me connoissez pour vous. Les liens qui nous unissent sont trop forts, pour que j'éprouve à cet égard le moindre affoiblissement. Tant que Dieu me donnera quelque amour pour la verité, je ne me separerai point de celui qui fait le plus d'honneur à la cause de la verité.

Que dites-vous, Monseigneur, de la guerre de Paris? La voilà bien declarée.
M. LXXIX. 84. Quel ravage en Sorbonne! *Singularis ferus depastus est eam.* Exterieurement nos adversaires paroissent victorieux: mais réellement ils sont vaincus. L'exclusion des Docteurs fait la honte de leurs persecuteurs. La violence n'en a abattu aucun.

cun. Ce n'est donc point le persecuté qui est vaincu, mais le persecuteur. 1730.

Maintenant les Curés soutiennent l'assaut. J'espere que Dieu les remplira de courage, pour repousser tous les traits que l'on decoche contre eux. On parle fort d'un Memoire qu'ils ont presenté à M. l'Archevêque de Paris. Je ne l'ai point vu. On dit qu'il est d'une grande beauté.

M. d'Auxerre vous a-t-il envoyé, Monseigneur, la Lettre qu'il a écrite au Roi, pour se plaindre du refus qu'on lui fait de la continuation de son privilege pour imprimer? J'en ai ici une copie, dont je suis bien content. Les raisons qu'il emploie pour defendre les droits de l'épiscopat, sont peremtoires.

Je ne dois pas vous laisser ignorer, Monseigneur, que j'ai écrit aussi une Lettre au Roi à l'occasion de la Legende de Gregoire VII. Elle est trop longue, pour que je puisse vous l'envoyer presentement. Vous trouverez dans ce paquet un exemplaire du Mandement de M. de Castres contre cette Legende.

M. de Rhodez a repondu à ma grande Lettre. Il auroit mieux fait de garder le silence. Tous les jours je reconnois qu'on ne sauroit ouvrir la bouche en faveur de la Bulle, sans tomber dans des bevues surprenantes.

Portez-vous bien, mon très cher Seigneur. Je prie Dieu de nous conserver une santé si precieuse à l'Eglise. Le climat que vous habitez, me fait craindre l'hiver pour vous. Mais Dieu connoit nos besoins; & l'hiver le plus rude ne peut nuire, quand il veut proteger. Je suis avec l'attachement le plus tendre, le plus inviolable & le plus respectueux, &c.

PS. Depuis ma Lettre écrite j'ai reçu, Monseigneur, celle dont vous m'avez honoré en datte du 3. de ce mois. Je vous rends mille graces de tous les vœux que vous voulez bien faire pour moi. Je n'ai garde de les confondre avec ceux de la multitude: ils sont marqués au coin de la sincerité & de la verité. Ce n'est point ici, *labia dolosa in corde & corde locuti sunt.* Ps. XI. 3.

Le jugement avantageux que vous portez, Monseigneur, de mon Instruction pastorale pour la defense du Livre de *la Morale sur le* PATER, fait que je vous en envoye quelques exemplaires avec plus de confiance.

LETTRE CCCCI.

A M. l'Abbé PUCELLE, *en lui envoyant sa Lettre au Roi contre la Legende.*

Le 19. Janvier 1730.

VOus avez droit, Monsieur, sur tout se qui se fait contre la Legende de Gregoire VII. Je viens d'écrire une Lettre au Roi à l'occasion de cette Legende. Trouvez bon que je vous en fasse part. On doit vous en remettre une copie manuscrite incessamment. Si vous jugez qu'elle reponde à ce que l'on est en droit d'attendre d'un Evéque qui craint Dieu & qui honore le Roi, je m'estimerai trés heureux d'avoir rempli ce double devoir dans une occasion si importante. Vous étes le maître de faire voir ma Lettre à vos amis. Mais je vous demande en grace de n'en point laisser tirer de copie pour le present. Je suis bien aise qu'il se passe quelque tems, auparavant que de la rendre commune.

Je prie Dieu, Monsieur, qu'il conserve long-tems une santé aussi utile que la vôtre l'est au bien de l'Eglise & de l'Etat. Faites-moi la justice d'être persuadé que personne ne fait des vœux plus ardens que moi pour tout ce qui vous regarde, & n'est avec un attachement plus sincere & plus plein de respect que je le suis, &c.

1730.

LETTRE CCCCII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui envoie une copie de la même Lettre, & lui parle d'un Mandement de M. de Castres, de la mort de M. de Carcassonne, & de celle de M. Tourneli.*

Le 13. *Janvier* 1730.

JE ne dois pas vous laisser ignorer, Monseigneur, que j'ai écrit une Lettre au Roi à l'occasion de la Legende de Gregoire VII. J'ai pris mes mesures pour vous en faire remettre une copie. Peut-être l'aurez vous reçue, avant que ma Lettre parvienne jusqu'à vous. En tout cas, j'espere que vous ne serez pas longtems sans la recevoir. Trouvez bon, Monseigneur, que je vous supplie que cette copie n'en produise point d'autres pour le present. Je suis bien aise de voir auparavant si on me repondra, & ce que l'on me repondra.

Vous devez avoir reçu un Mandement de M. de Castres, que j'ai eu l'honneur de vous addresser sous une seule enveloppe. Il y a quelques endroits dans ce Mandement, dont je prevois que vous ne serez pas trop content. Mais que faire? Prenons le bon, & laissons le reste.

J'ai grande impatience de voir le Memoire des Curés de Paris. Je ne douté pas qu'il ne soit excellent. Nous avons perdu M. de Carcassonne dans cette province. Ce qu'il y a eu de singulier dans sa maladie, qui a duré quatorze jours, c'est qu'il n'a pas dit un mot de la Constitution. Il s'est contenté en recevant le Viatique, de dire en general qu'il mouroit soumis aux decisions de l'Eglise. Dans les momens où il avoit la tête prise, il crioit qu'il étoit damné. Les pauvres le regrettent à cause des aumônes qu'il faisoit. Vous avez su apparemment qu'il étoit venu à l'Assemblée provinciale à Nîmes, dans le dessein de demander un Concile contre moi. Il vouloit aussi que l'Assemblée declarât la Constitution regle de foi, & qu'elle reçût le Concile d'Embrun. Dieu lui fasse misericorde: *Zelum habebat, sed non secundùm scientiam.* (Rom. X. 2.)

La mort de Tourneli est une perte plus considerable pour le parti Moliniste. Il a fait beaucoup de mal pendant sa vie. Son jugement sera d'autant plus terrible, qu'il n'a pas peché par ignorance. Quelle preparation pour comparoître devant Dieu, que le ravage qu'il a fait en Sorbonne à la veille de sa mort!

Ces exemples doivent nous affermir dans le parti de la verité, & redoubler notre reconnoissance pour toutes les misericordes que Dieu nous a faites. Aimons-nous toujours, mon très cher Seigneur, dans celui qui est le principe de notre union; & demandons-lui instamment d'achever en nous ce qu'il y a commencé. Rien n'égale mon tendre & respectueux attachement pour vous.

LETTRE CCCCIII.

A M. l'Evêque de CASTRES. *Il lui parle de sa Lettre au Roi, & de l'Histoire de Marie Alacoque.*

Le 27. *Janvier* 1730.

JE ne dois pas, Monseigneur, vous laisser apprendre par un autre que j'ai écrit une Lettre au Roi à l'occasion de la Legende de Gregoire VII. Elle est trop longue pour pouvoir vous être envoyée. Je vous prierai de la lire, quand vous passerez par Montpellier. Je crois être entré dans une partie des vues que vous aviez, de montrer la politique de la Cour de Rome dans la part qu'elle a prise à toutes les disputes qui se sont élevées dans le royaume. J'aurois souhaité que vous eussiez

eussiez vous-même executé ce plan. Vous l'auriez mieux fait que tout autre. En tout cas, je m'estimerai heureux si je puis meriter votre approbation. 1730.

Vous voyez par les nouvelles le fracas que fait la Sœur Alacoque à Paris. Je vous ferai copier quelques extraits que l'on m'a envoyés de sa Vie. Vous n'en serez pas moins effrayé que moi. En les lisant, vous vous appercevrez que le feu de Provence n'est pas encore éteint en vous. Je suis avec le respect & l'attachement le plus tendre, &c.

LETTRE CCCCIV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il parle de M. d'Embrun, du Memoire des Curés de Paris, des excès de l'Histoire de Marie Alacoque.*

Le 27. Janvier 1730.

JE souhaite, Monseigneur, que le Tencin soit aussi *tenciné* qu'il le merite. La revocation dont vous me parlez, ne m'a point encore été confirmée. Ce n'est pas neanmoins une preuve que la nouvelle soit fausse.

Vous avez raison de trouver M. l'Archevêque de Paris bien battu dans le Memoire de MM. les Curés. Je l'ai lu, & n'ai point été surpris qu'il en soit très mortifié. Si nos adversaires nous vexent par leurs violences, je crois que nous les vexons par la force de nos raisons. La guerre qu'ils nous font est exterieure, parce que nous avons la verité & la conscience pour nous. Celle que nous leur faisons est d'un genre bien different. C'est commencer son enfer ici bas, que d'avoir à étouffer la lumiere qui poursuit, & les reproches d'une conscience qui tourmente, parce qu'elle se sent meprisée.

Vous ne me dites rien, Monseigneur, de la Sœur Alacoque. L'étrange personnage que joue son Auteur! Quel aveuglement! Dieu lui a envoyé un esprit de vertige pour le punir de tout ce qu'il a fait contre la verité. Je n'ai vu encore que des extraits de ce miserable Livre. Ils font horreur. Deja les Constitutionnaires s'attendent que ni vous ni moi ne demeurerons pas dans le silence. Ils nous servent trop bien pour ne pas en profiter. Adieu, mon très cher Seigneur. Personne ne vous respecte & ne vous aime plus tendrement que moi.

M. Languet Evêque de Soiss. maintenant Archevêque de Sens.

LETTRE CCCCV.

A M. l'Evêque de CASTRES, *au sujet d'un ordre de la Cour concernant le Pere Barreyre Dominicain.*

Le 17. Fevrier 1730.

VOICI, Monseigneur, la copie d'une Lettre que je reçus avant-hier de M. de S. Florentin. Vous connoissez le Pere Barreyre encore mieux que moi. On me l'enleve, & on lui interdit toutes les Chaires de mon Diocese. J'aurai l'honneur de vous montrer, quand vous passerez ici, la reponse que je fais à M. de S. Florentin. Je tâche d'y soutenir les droits des Evêques, comme j'ai soutenu ceux du Roi dans mon Mandement contre la Legende de Gregoire VII. & dans la Lettre que j'ai écrite au Roi en consequence. Si j'avois quelques doutes dans le parti que j'ai pris dans l'affaire de la Bulle, j'aurois bien de quoi me rassurer. Ne faut-il pas s'aveugler, pour ne pas voir qu'il y a une conspiration formée contre la verité, & qu'on ne peut plus la souffrir dans la bouche de ceux qui sont le plus en état de la faire respecter? Je ne vous en dirai pas davantage, Monseigneur. J'attends votre arrivée avec impatience. Nous parlerons à loisir de Marie Alacoque & des Eusebes. Je suis très affligé de perdre le Pere Barreyre, qui prend cette affaire d'une maniere qui m'a fort édifié. Je suis, &c.

LET-

1730.

LETTRE CCCCVI.

A M. le Comte de S. Florentin, *sur le même sujet.*

Le 17. Fevrier 1730.

J'Ai reçu, Monsieur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en datte du 3. de ce mois. Vous m'y apprenez que le Roi a été très surpris de ce que j'ai jetté les yeux sur le Pere Barreyre Dominicain, pour le faire prêcher le Carême dans ma Cathedrale; *d'autant que l'année derniere il lui avoit été defendu de prêcher, par rapport à son peu de soumission à l'Eglise, & ses sentimens opposés à la saine doctrine.* Vous ajoutez, que Sa Majesté vous a chargé de m'écrire *d'en nommer un autre, qui puisse par ses discours orthodoxes édifier la ville de Montpellier, ne voulant point absolument que ce Religieux remplisse aucune Chaire dans* mon *Diocese.*

Il y a long-tems, Monsieur, que votre famille est en possession de la charge de Secretaire d'Etat. Vos peres l'ont exercée sous plusieurs de nos Rois. Permettez-moi de vous demander, si vous avez trouvé sous les regnes precedens quelque Lettre écrite à des Evêques qui ait pu servir de modele à celle-ci. Est-il surprenant que j'aye nommé pour predicateur de ma Cathedrale un Religieux qui a l'estime generale de son Ordre, qui a prêché avec succès dans tous les lieux où il a été appellé, & qui passera toujours pour un homme d'un vrai merite dans l'esprit de ceux qui le connoitront?

Il lui a été defendu de prêcher l'année derniere. Il paroit, Monsieur, que Sa Majesté a été bien mal informée. Le Pere Barreyre, à la recommandation de M. l'Archevêque d'Alby, fut choisi l'année derniere par M. de Castres pour prêcher le Carême dans sa Cathedrale. Il le fit avec beaucoup d'applaudissement. Il n'y a pas long-tems que M. de Castres m'en faisoit l'éloge, en m'assurant qu'il le regardoit comme un des plus savans predicateurs du royaume. Le jugement de ce Prelat vaut bien celui des delateurs secrets, qui ont representé le Pere Barreyre comme un homme *peu soumis à l'Eglise*, & qui a *des sentimens opposés à la saine doctrine.* On connoit assez quels sont les sentimens d'un Dominicain qui a de la reputation dans son Ordre. Celui-ci fait gloire de soutenir la doctrine de S. Thomas. Il la prêche & l'annonce sur les toits. Si c'est un crime, pourquoi dans tous les lieux où il a prêché ne l'a-t-on pas obligé de se retracter? En 1728. il prêcha le Carême à Alby, en 1727. à Clermont, auparavant à Bourdeaux; & par-tout où il a prêché, il n'a reçu que des éloges des Archevêques & Evêques devant lesquels il l'a fait. On ne peut l'accuser de mauvais sentimens & de peu de soumission à l'Eglise, que ce reproche ne retombe sur les Prelats qui l'ont employé.

Le Roi veut que je nomme un autre predicateur, *qui puisse par ses discours orthodoxes édifier la ville de Montpellier.*

Plût à Dieu que j'en trouvasse beaucoup qui ressemblassent au Pere Barreyre! Je ne suis pas le seul qui le voie partir avec douleur. On desiroit avec empressement de l'entendre. A son defaut je nommerai le meilleur que je pourrai; mais je suis bien assuré qu'il n'aura pas le même nombre d'auditeurs qu'auroit eu le Pere Barreyre. Le malheur de ce dernier, si c'en est un, est d'avoir des talens peu communs. La doctrine de S. Thomas dans la bouche d'un homme qui est en état de la soutenir par beaucoup de capacité; voilà le crime que les delateurs du Pere Barreyre ne sauroient pardonner. En sortant de cette ville, il secouera contre eux la poussiere de ses pieds. Dieu leur demandera compte de tout le bien qu'ils auront empêché. Aujourd'hui ils s'applaudissent; mais s'ils ont pu tromper le Roi, le jour viendra où ils sentiront qu'on ne peut tromper Dieu. Je desire ardemment qu'ils le previennent par un sincere repentir.

Enfin

Enfin vous me declarez, Monsieur, que Sa Majesté ne veut point absolument que le Pere Barreyre remplisse aucune Chaire dans mon Diocese. Qu'il me soit permis de vous representer, que nos Rois ne parlent point ainsi à des Evêques. On ne me soupçonnera point de vouloir donner atteinte à l'autorité du Roi & à l'independance de sa Couronne. Mon Mandement contre la Legende de Gregoire VII. & la Lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire au Roi en consequence, ne laissent qu'une seule chose à desirer sur ce point, qui est, que tous les Evêques du royaume en fassent autant que moi. Mais si Dieu m'a donné le courage de resister au Pape quand il donne atteinte aux droits de la Couronne, Sa Majesté ne peut me savoir mauvais gré, si je prends la liberté de lui dire qu'il ne lui est point permis d'entreprendre sur les droits des Evêques. Que le Roi empêche un Religieux de venir dans mon Diocese, qu'il l'en bannisse quand il y sera; ce n'est point à moi à demander au Roi: Pourquoi le faites-vous? Dieu est son juge. Mais que le Roi me dise: Je ne veux pas absolument qu'un tel Religieux remplisse aucune Chaire dans votre Diocese; alors je demande si le Roi a droit de commander aux Evêques dans ce qui concerne le spirituel. Je tiens mon autorité immediatement de Jesus-Christ. Quelque indigne que j'en sois, je le represente dans toutes les fonctions spirituelles. Quand je donne mission à un predicateur, c'est Jesus-Christ qui la donne par mon ministere. De quel œil le Roi regarderoit-il un Evêque, qui defendroit à un Magistrat de faire ses fonctions? Il en est de même d'un predicateur, qui a reçu sa mission d'une autorité legitime. Le Roi ne peut lui defendre de l'exercer, sans entreprendre sur la puissance spirituelle, d'autant plus qu'il n'est question ici que de doctrine. Les Evêques sont les juges de la doctrine. Les Rois ne le sont pas. S'il y avoit un jugement regulier prononcé dans un tribunal ecclesiastique contre le Pere Barreyre: s'il avoit été convaincu d'avoir enseigné quelque erreur, & qu'il n'eût pas voulu la retracter; il suffiroit de m'en avertir, pour que je lui retirasse mes pouvoirs. Mais que sans information, sans citation, sans jugement, sans condamnation, le Roi interdise toutes les Chaires de mon Diocese à un predicateur; non seulement le Roi n'a pas le pouvoir de le faire, mais je ne connois dans l'Eglise aucune puissance qui le voulût entreprendre. Faites-moi la grace, Monsieur, de le representer à Sa Majesté. La surprise que l'on a faite à sa religion est si sensible qu'elle n'aura aucune peine à revoquer ses premiers ordres. C'est un acte de justice que je ne puis m'empêcher d'esperer d'un Prince qui met au rang de ses plus hauts titres, celui de fils ainé de l'Eglise. Je suis, &c. 1730.

LETTRE CCCCVII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *au sujet d'une Consultation des Avocats en faveur de ce Prelat, de sa Lettre au Roi contre la Legende, de l'Histoire de Marie Alacoque.*

Le 21. Fevrier 1730.

J'AI appris avec grand plaisir, Monseigneur, qu'il y avoit une Consultation en votre faveur signée deja de LX. Avocats. On me marque en même tems que l'on doit donner un Arrêt contre le Bref qui fletrit votre Mandement. Je sai que M. l'Abbé Pucelle s'étoit chargé de presenter une Requête par laquelle vous demandez à être reçu appellant comme d'abus, & que la crainte que la Requête n'attirât de nouveaux ordres de la Cour pour empêcher de vous rendre justice, a été cause que cette Requête n'a point été presentée. Voilà à quoi nous sommes reduits aujourd'hui, de n'être écoutés qu'à demi, si tant est que nous le soyons, dans une affaire qui est toute entiere l'affaire du Roi & de l'Etat. Cela n'empêche pas

1730. que nous ne devions aller toujours en avant. Il est important de faire sentir la verité de ce que j'ai tâché de prouver dans ma Lettre au Roi. Ce sera quelque chose de curieux qu'en prenant la defense du Roi & de sa Couronne, nous ayons les mêmes contradictions à essuyer que nous avons en resistant à la Constitution. On verra par là combien la Constitution est pernicieuse à l'Etat, puisqu'elle ferme la bouche à tous ceux qui parleroient dans un autre tems, & qu'elle attire des disgraces à ceux qui ont le courage de se montrer pour prendre la defense de leur Prince.

L'éloge que vous faites de ma Lettre, Monseigneur, me met hors d'état de vous repondre. J'aime mieux m'arrêter à ce qui vous y a le moins satisfait. Je vous rends mille graces de m'avoir dit sur cela votre pensée. Ce qui m'a determiné à donner quelque étendue au dogmatique, c'est que j'ai cru qu'il étoit important de faire sentir combien les principes des Constitutionnaires sont dangereux à l'Etat; & jamais l'occasion ne pouvoit être plus favorable. Il n'y a point d'argument plus seduisant de la part des Constitutionnaires, que celui qu'ils tirent de ce fantôme d'autorité exterieure, sur lequel ils se fondent. Otez-leur cet appui, vous les reduisez au silence. Les gens de Cour qui n'approfondissent rien, se laissent prendre par les grands mots des Constitutionnaires; mais en faisant l'application des principes de ces derniers à des questions qui interessent la Couronne, vous les mettez en état de goûter les veritables principes sur l'autorité de l'Eglise, & de rejetter ceux que l'on s'efforce d'y substituer. Or en montrant que les principes des Constitutionnaires sont dangereux, & qu'il n'y a que les nôtres avec lesquels on puisse defendre les droits de la Couronne, il me semble que j'aurois mal fait, si je n'avois pas établi avec quelque étendue nos principes. On m'auroit pris pour un homme qui promet plus qu'il ne donne. C'est ce qui m'a determiné à ne pas traiter ce point d'une maniere si succincte. Voilà, mon très cher Seigneur, l'idée que j'ai eue. Je la soumets cependant à vos lumieres. D'habiles gens qui avoient pensé d'abord comme vous, sont revenus depuis à mon sentiment.

A l'égard de Marie Alacoque, il y a quelques jours qu'une Dame me demandoit si je ne ferois rien contre ce Livre. Je lui repondis en badinant par un fait de la vie de Louis XIV.

Louis XIV. ayant pris la Franche-comté, il restoit encore une mechante petite place devant laquelle le Roi se disposoit à aller. On lui dit: *Sire, il ne convient pas que Votre Majesté se presente devant cette place, ni qu'elle y envoye ses troupes. Il faut, pour marquer le mepris que l'on en fait, l'abandonner aux Tartares.* (C'est le nom qu'on donne aux Valets des Gardes du Corps.) Cela fut executé. Les Tartares se presenterent devant la ville, & la prirent. Voilà, Monseigneur, ce que vous croyez que nous devons faire à l'égard de Marie Alacoque. Cependant, si l'ouvrage est si meprisable en lui-même, l'Auteur n'est pas meprisé dans son parti. C'est un Evêque qui est du Conseil de conscience, & à qui selon toutes les apparences on auroit donné votre Rituel à examiner, si vous eussiez eu la lâcheté de deferer aux intentions de M. le Garde des Seaux. Est ce que la verité ne peut pas tirer avantage de la haute sotise que vient de faire ce grand Evêque, qui se donnoit ci-devant pour la bouche du Clergé de France? Nous voici à la veille d'une Assemblée, qui pourra bien faire parler d'elle. Seroit-ce si mal fait, que de donner à entendre à ces Messieurs que, s'ils demandent des Conciles pour les besoins particuliers de certaines provinces, ils doivent commencer par les besoins très pressans de la province de Reims? Remontons dans les premiers siecles. Auroit-on souffert qu'un Ouvrage aussi detestable que celui de Marie Alacoque, portât le nom d'un Evêque? Dieu nous livre ses ennemis entre les mains. Les laisserons-nous échapper? Ferons-nous comme Achab à l'égard de Benadad? Cela merite reflexion. Gens que vous estimez, croyent que l'on ne doit pas se taire.

En

En voilà assez pour aujourd'hui, mon très cher Seigneur. Soyez persuadé que personne ne vous aime & ne vous est plus devoué que moi. 1730.

LETTRE CCCCVIII.

A M. l'Abbé de la Broue. *Il loue son amour pour la verité, & la charité qu'il exerçoit envers M. Esteve.*

Le 22. *Fevrier* 1730.

J'Aurois du vous marquer plutôt, Monsieur, combien j'ai été édifié de la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Dans des tems plus heureux une demarche comme la vôtre meriteroit d'être recompensée par des titres plus distingués que ceux auxquels vous renoncez. Mais ce que l'injustice des hommes vous enleve, pour le malheur de l'Eglise, la verité que vous preferez à tout, vous le rendra un jour avec surabondance, sans qu'on puisse vous le ravir. Je respecterai toujours la memoire de M. de Mirepoix en la personne de ceux qui lui appartiennent; mais vous n'avez pas besoin, Monsieur, de ce titre pour avoir accès auprès de moi. L'amour que Dieu vous a donné pour la verité, est de tous les titres celui dont je fais le plus de cas, quand il est uni, comme en vous, à une grande charité. Vous la faites paroître d'une maniere bien sensible en la personne d'un Curé de mon Diocese qui souffre pour la verité & pour la justice. Il me marque qu'il vous a de grandes obligations & à Monsieur votre frere. Je vous en fais à l'un & à l'autre des remercîmens très sinceres. J'ose même vous prier de continuer à lui adoucir son exil: ou plutôt il est inutile que je vous prie de le faire, puisque les motifs qui vous y portent, sont superieurs à toutes les vues humaines. Je suis très tendrement, &c.

LETTRE CCCCIX.

A M. l'Evêque d'Auxerre, *au sujet de la Lettre de ce Prelat au Roi, de la Consultation des Avocats, de Marie Alacoque, d'une reponse de M. de Marseille, des pouvoirs rendus aux Jesuites par M. de Rhodez.*

Le 28. *Fevrier* 1730.

JE vous felicite, Monseigneur, de la Lettre que vous venez d'écrire au Roi. Je ne doute pas qu'elle ne soit digne de vous & de la cause que vous defendez. J'avois autrefois mes ports francs. Je ne les ai plus aujourd'hui. Si le paquet que vous voulez m'envoyer, n'est pas si considerable, j'en payerai le port bien volontiers. Si vous le trouvez trop gros, vous me ferez plaisir de l'envoyer à quelque ami de Paris pour me le faire tenir par une voie sure.

J'ai deja eu l'honneur de vous parler de la Consultation des Avocats. On m'écrit que c'est une très belle piece, & que certaines gens que vous connoissez en sont fort embarrassés. Je n'en suis point surpris. L'affaire de Gregoire VII. est une affaire toute d'or. Elle peut avoir de grandes suites, qui toutes doivent tourner à l'avantage de la verité & de ses defenseurs. Ne la perdons point de vue. Nous pouvons reduire nos adversaires à dire de ce que nous ferons contre la Legende, tout ce qu'ils ont dit de ce que nous avons fait contre la Constitution. Et de-là jugez ce qui en resultera pour le triomphe de notre cause.

Je suis bien aise que vous reveniez à mon premier jugement sur Marie Alacoque. Je savois l'endroit que vous m'en citez sur les ames du Purgatoire. Il est hors de doute que cet Ouvrage est fait à dessein. On s'est proposé d'y établir l'o-

1730. l'obéissance aveugle, afin de frayer les voies à la Constitution. Je le lis actuellement, & je le trouve encore plus mauvais qu'on me l'avoit dit.

J'ai reçu depuis deux jours une reponse de M. de Marseille au preambule de mon Instruction pastorale en faveur de la *Morale sur le* PATER. Cette premiere Lettre sera suivie d'une autre qui traitera du dogme. Je ne veux point prevenir votre jugement. Cependant je crois qu'en la lisant, vous m'estimerez heureux de reduire mes adversaires à ne pouvoir ouvrir la bouche que pour dire des impertinences.

M. de Rhodez a rendu ses pouvoirs aux Jesuites: vous verrez à quelles conditions. Le Provincial lui a fait une sorte de satisfaction. Quand on connoit ces Peres, il faut être bien bon pour se payer de pareille monnoie: *Nous condamnons*, dit le Provincial, *& desavouerons toujours sincerement tout ce qui a pu être échappé à nos Professeurs de Rhodez, d'imprudent, de faux, ou de temeraire, qui a allarmé & excité son zele* (S. G.) *dans la censure qu'elle en a faite.* Voilà ce que les Jesuites disent de plus fort contre la doctrine abominable de leurs Professeurs. On ne peut, Monseigneur, vous être plus devoué que je le suis.

LETTRE CCCCX.

A M. l'Evêque de RHODEZ, *sur la Lettre de ce Prelat où il rend les pouvoirs aux Jesuites, & sur l'ordre touchant le Pere Barreyre.*

Le 10. *Mars* 1730.

J'Avois deja eu communication, Monseigneur, de votre petite Lettre pastorale sur votre reconciliation avec les Jesuites. Je souhaite que vous retiriez de cette demarche tout le fruit que vous vous en promettez. Le Provincial paroit avoir eu plus d'empressement de rentrer en grace avec vous qu'avec Dieu. Au-moins ne vois-je rien dans sa Lettre, qui marque qu'il soit fâché de l'injure qui a été faite à Dieu & à la verité, par les maximes abominables que les Jesuites Cabrespine & Charly ont enseignées sous vos yeux. Ces deux Professeurs étant les premiers coupables, j'ai été surpris aussi de ne pas trouver un petit mot de satisfaction de leur part. Je supprime les autres reflexions. Je ne veux pas, Monseigneur, que ma liberté à vous dire tout ce que je pense, me fasse perdre l'honneur de vos bonnes graces.

Le Pere Barreyre doit être maintenant à Rhodez. Il vous aura donné communication de la Lettre que M. de S. Florentin m'a écrite à son sujet. J'y ai repondu comme je le devois. La maniere dont on a traité cet excellent predicateur, est la preuve de ce que dit M. l'Archevêque de Paris dans son Ordonnance, que depuis la Constitution on a, comme auparavant, toute liberté de prêcher la saine doctrine. Je suis avec respect, &c.

LETTRE CCCCXI.

A Mademoiselle ***. *Il la console dans son état d'infirmité.*

Le 10. *Mars* 1730.

JE suis très mortifié, Mademoiselle, de n'avoir pu repondre plutôt à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je commence la mienne par me plaindre des louanges excessives que vous me donnez. Vous aimez la verité: n'apprehendez-vous pas de la blesser, en me tenant un langage qui lui est si opposé? Que je serois heureux, si la verité trouvoit en moi la dixieme partie du bien que vous croyez y appercevoir!

Je prends une part très sincere, Mademoiselle, à l'état d'infirmité où Dieu con-

continue de vous tenir. Je vois avec joie le bon usage que vous en faites. Quand Dieu aide à supporter les maux qu'il envoye, c'est une marque qu'il punit en pere, & non en juge. Il chatie le corps pour purifier l'ame. Et que pouvons-nous desirer de plus avantageux, si ce n'est que Dieu nous purifie de telle sorte, que nous ne soyons pas rejettés de ce Sanctuaire où rien de souillé ne peut entrer? Je suis avec respect, &c. 1730.

LETTRE CCCCXII.

A des Carmelites. Il se rejouit de leurs excellentes dispositions.

Le 10. *Mars* 1730.

JE ne puis assez remercier Dieu, mes très cheres Sœurs, des heureuses dispositions dans lesquelles il vous met. Votre Lettre m'a rempli de consolation & de joie. Elle me donne lieu d'esperer que l'homme ennemi ne pourra vous faire tout le mal qu'il projette. Les épreuves par où Dieu vous a fait passer jusqu'à present, & dans lesquelles il vous a soutenues, laissent envisager avec plus de tranquillité celles qu'il vous prepare pour l'avenir. Je n'ai rien à ajouter à tous les motifs dont je vois que vous vous servez pour animer votre foi. On est comme assuré de la victoire, quand la tentation ne prend point au depourvu. Priez pour moi, mes très cheres Sœurs. Vous connoissez mes besoins: ils sont extrêmes. On ne peut vous être plus intimement attaché & plus parfaitement à vous que je le suis, &c.

LETTRE CCCCXIII.

A M. de GRANVILLE. *Il le console sur l'exil de son fils.*

Le 10. *Mars* 1730.

J'AI reçu, Monsieur, une Lettre du Reverend Pere *** qui m'apprend que Dieu l'a associé aux souffrances de ceux qui ont le bonheur de defendre la verité. Je ne doute point que son éloignement ne vous soit bien sensible. Mais de toutes les manieres dont il pouvoit vous être enlevé, il n'y en a point de plus honorable pour lui, & de plus avantageuse pour vous que celle-ci. En vous soumettant avec foi aux ordres de Dieu, Dieu lui-même vous tient lieu de tout. Combien de fautes n'avons-nous pas à expier dans un âge avancé? Combien peu de forces nous reste-t-il pour y satisfaire? Souffrir avec joie dans la personne d'un fils qui nous est arraché, parce qu'il aime la verité; c'est un des moyens les plus capables de se rendre Dieu propice & favorable au dernier jour. Je suis persuadé, Monsieur, que vous vous nourrissez de ces grands principes de religion. Je ne vous apprends rien de nouveau, en vous les mettant devant les yeux: Mais quelque presens qu'ils soient à l'esprit, on aime à se les entendre dire de la part de ses amis. C'est ce qui m'engage à vous parler comme je fais. Aimez-moi toujours, Monsieur, & soyez persuadé qu'on ne peut être avec plus d'attachement & de consideration que je le suis, &c.

LETTRE CCCCXIV.

A un Chanoine Regulier, sur son exil.

Le 10. *Mars* 1730.

JE vous felicite, Mon Reverend Pere, d'avoir été jugé digne de souffrir pour la cause de Jesus-Christ. Si vous aimiez le monde, le monde vous laisseroit tranquille; mais parce que vous aimez la verité que le monde hait, le monde vous chasse & vous persecute. Le tems viendra où vous jugerez le monde. Rejouissez-vous donc, & ne-

1730. ne vous affligez pas. Vous faisiez du bien à Senlis: vous en ferez encore davantage en rendant temoignage à la verité par votre destitution. Je viens d'écrire à Monsieur votre pere comme vous le souhaitez. Je suis très édifié de tout ce que vous m'en apprenez. J'espere que Dieu ajoutera à toutes les graces qu'il lui fait, celle de souffrir avec soumission votre éloignement.

LETTRE CCCCXV.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il parle de sa Lettre au Roi sur la Legende, de celle de M. d'Auxerre, de la reconciliation de M. de Rhodez avec les Jesuites, d'un plaidoyer de M. Gilbert, du courage du Clergé de Paris.*

Le 26. Mars 1730.

VOUS avez raison de me gronder, Monseigneur. Je n'aurois pas du rester si long-tems sans me donner l'honneur de vous écrire. Cependant, quand je l'aurois fait plutôt, je n'aurois pu satisfaire au desir que vous avez de voir ma Lettre au Roi. Elle est longue, & les affaires courantes occupent tellement qu'il n'y a pas eu moyen de la faire transcrire pour la mettre en état de vous être envoyée. J'espere toutefois que vous la verrez dans peu, & je souhaite qu'elle merite votre approbation.

M. d'Auxerre a écrit de son côté. Il me marque que sa Lettre est aussi très longue. Il releve toutes les paroles du Bref contre son Mandement, & s'étend beaucoup sur l'affaire de la Ligue. Il est bon d'attaquer la Legende par toute sorte d'endroits.

Je n'entends rien dire de M. de Blois. Je n'ai cependant aucune peine à croire ce que vous me faites l'honneur de m'en marquer.

Voilà M. de Rhodès reconcilié avec les Jesuites. Il m'a envoyé sa petite Lettre pastorale, avec laquelle il a fait imprimer celle du Provincial des Jesuites. Il s'en faut bien que la reparation qu'il a exigée d'eux, soit aussi complette que celle qu'ils ont exigée de lui. S'il les met en penitence publique, ce n'est qu'après y avoir été mis d'une maniere bien plus humiliante. Les Jesuites ne lui donnent que des termes vagues, & l'acceptation qu'il a faite de la Bulle est des plus precises. Au-moins s'il avoit obligé ces gens-ci à retracter leur doctrine abominable, dans des termes aussi clairs que ceux qu'il a employés pour retracter la meilleure action qu'il ait faite en sa vie, je veux dire d'avoir signé la Lettre des XII. au Roi! Mais quand on a fait une premiere demarche contre la verité, on merite d'en faire une seconde. *Abyssus abyssum invocat.* Ps. XLI. 8.

Je reprends, Monseigneur, cette Lettre que j'avois commencée il y a plus de quinze jours, & que le defaut d'occasion m'a empêché jusqu'ici de faire partir. Les Messagers ne veulent plus se charger de paquets cachetés. Si cela continue, ce sera pour moi un grand sujet de mortification. Vous ne doutez pas, Monseigneur, du plaisir que j'ai de m'entretenir avec vous. J'ai reçu aujourd'hui la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le .... de ce mois. J'ai ordonné Prêtre le Pere de l'Oratoire qui se charge de cette Lettre. Vous avez raison de n'être pas content du discours de M. l'Avocat general, contre les Brefs attentatoires à l'autorité du Roi & à la nôtre. Il est aisé de voir que celui qui l'a fait, n'étoit pas libre. Il y a même des phrases si louches, que l'on ne sait ce que l'on a voulu dire.

Il est vrai que le siege de Paris s'avance. Mais les assiegeans en se rendant maîtres des differens postes ne gagnent pas les cœurs, & ne rendent pas leur cause plus favorable. Le mensonge soutenu de tout leur credit, est toujours mensonge;

ge; & la verité qu'ils veulent detruire, sera toujours verité. Ils sont vaincus par ceux-mêmes qu'ils paroissent vaincre. Autant d'Ecclesiastiques qu'ils chassent de leurs emplois, autant de heros à qui il faut decerner les honneurs du triomphe. Si le monde ne le fait pas aujourd'hui, Jesus-Christ le fera malgré le monde en presence de son Pere: *Qui me confessus fuerit coram hominibus, confitebor & ego eum coram Patre meo qui in cælis est.* Je suis avec l'attachement le plus tendre & le plus respectueux, &c. 1730. Matt. X. 32.

LETTRE CCCCXVI.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur Marie Alacoque, le Livre du Pere Berruyer, une seconde Lettre de M. de Marseille, les bruits d'une Declaration, la conduite de la nouvelle Sorbonne.*

Le 3. Avril 1730.

IL y a deja quelque tems, Monseigneur, que j'ai reçu la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en datte du 11. de Mars. Je saisis le premier moment de liberté pour y repondre.

Quelque envie que j'aye de lire votre Lettre au Roi, je cours grand risque de ne la voir que lorsqu'elle sera devenue publique. Les occasions pour ce pays-ci ne sont pas frequentes. Je compte bien que la lecture que j'en ferai, me dedommagera du long tems que j'aurai attendu.

J'ai lu Marie Alacoque, & je l'ai trouvée telle que vous la dites. Il faut ajouter que c'est la lecture la plus pesante & la plus ennuyeuse qu'on puisse faire.

Je ne perds point de vue le Roman du Pere Berruyer; mais c'est un Ouvrage de longue haleine. M. de Marseille a publié sa seconde Lettre en reponse à mon Instruction pastorale. Mauvais style, erreurs, ignorance, mauvaise-foi; c'est ce que l'on y trouve depuis le commencement jusqu'à la fin.

M. de Rhodez m'a envoyé comme à vous, Monseigneur, son Mandement de reconciliation avec les Jesuites. Je lui ai fait une reponse très courte; & depuis ce tems je n'ai point entendu parler de lui.

Nous sommes, dit-on, à la veille d'une Declaration. Mais on n'en dit point le contenu. Grandes menaces & bien des preparatifs contre les Curés de Paris; *Exurgat Deus, & dissipentur inimici ejus.* Ps. LXVII. 2.

Je ne sai si c'est dans la Gazette d'Hollande où j'ai vu que les Constitutionnaires de la Faculté ont mis en sequestre les droits des Docteurs exclus; & que quand le terme qui leur est donné pour accepter la Bulle sera passé, cet argent sera distribué aux pauvres, les Constitutionnaires ayant declaré qu'ils n'en vouloient pas profiter. N'admirez-vous pas, Monseigneur, la delicatesse de conscience de ces Messieurs? *Principes autem sacerdotum acceptis argenteis dixerunt: Non licet eos mittere in corbonam, quia pretium sanguinis est.* . . Ce n'est pas le seul trait de la Passion de Jesus-Christ qui convienne aux affaires presentes. Je vous souhaite les bonnes fêtes, Monseigneur. Souvenez-vous y de moi, & ne doutez jamais de mon tendre & respectueux attachement. Matth. XXVII. 6.

LETTRE CCCCXVII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle des demarches du Parlement de Paris & de deux nouvelles Lettres de M. de Marseille.*

Le 29. Avril 1729.

VOILA bien du fracas dans Paris, mon très cher Seigneur. J'appris hier ce qui s'est passé le jour des Mercuriales, & j'attends avec impatience la conclusion de

1730. de cette grande affaire. Quelle honte pour l'épiscopat de trouver dans des Laïques plus de courage, plus de desinteressement & plus de zele que dans les Oints du Seigneur! Si les choses continuent comme elles ont commencé, la Declaration qui avoit été dressée pour nous perdre, deviendra le principe de notre delivrance. La resistance du Parlement doit ouvrir les yeux à ceux qui ont voulu se persuader, que dans peu on ne parleroit plus d'Appellans. *Ægyptus homo, & non Deus.* Les hommes ont beau faire. Dieu s'est reservé un reste de lumiere en Israel. Non seulement il ne sera pas éteint, mais il servira à éclairer ceux mêmes qui sont dans les tenebres.

Je vous remercie, Monseigneur, de l'avis que vous m'avez donné touchant le saint Prelat. Je ne crois pas qu'il y ait rien à craindre. Cependant je ne laisserai pas d'en profiter.

Vous perdez beaucoup de n'avoir point encore les Lettres de M. de Marseille. J'ai reçu ces jours-ci la troisieme & derniere. Pour en juger sainement, il faut lire ma Lettre pastorale article par article, & voir de quelle maniere le bon Prelat y repond. La mauvaise-foi, la supercherie, le mensonge, la calomnie, les injures, les grossieretés, les erreurs, tout y fourmille; & l'on ne comprend pas comment un Evêque peut être assez aveugle pour adopter de pareils Ecrits. Croiriez-vous, Monseigneur, que M. de Marseille me propose serieusement ce cas de conscience à decider, savoir si un ravisseur du bien d'autrui qui ne veut point restituer, mais qui s'obstine & qui persiste dans son injustice, commet un nouveau peché en assistant à la Messe. M. de Marseille soutient que non. Ne merite-t-il pas qu'on le renvoye au Catechisme?

J'ai appris, Monseigneur, la reponse que M. le Duc a faite en votre faveur sur l'article des Etats. Je vous en felicite, & je me rejouis avec vous de l'honneur que vous a fait ce Prince de coucher à votre maison de campagne. Personne ne vous respecte & ne vous aime plus sincerement, &c.

LETTRE CCCCXVIII.

*A Mademoiselle de ***, sur le courage du Parlement de Paris.*

Le 28. Avril 1730.

JE vous pardonne bien volontiers, Mademoiselle, de m'avoir donné des louanges que je ne meritois pas, pourvû que vous ne m'en donniez plus à l'avenir, mais que vous vous contentiez de demander à Dieu de me les faire meriter. Si les premieres nouvelles de la fermeté du Parlement vous ont donné de la joie, celles qui les ont suivies ont du vous faire encore plus de plaisir. Esperons en Dieu: son bras n'est pas racourci pour ne pouvoir sauver. Jesus-Christ est avec nous dans la barque. Qu'avons-nous à craindre de la violence des flots? Quand il voudra, il commandera aux vents, la tempête cessera, & nous nous trouverons au port. Hâtez ce moment par la ferveur de vos desirs, Mademoiselle, & rendez-vous digne d'être exaucée, en continuant de souffrir avec patience l'état d'infirmité où Dieu vous veut.

LETTRE CCCCXIX.

A M. l'Evêque de RHODEZ, *sur sa deputation à l'Assemblée du Clergé.*

Le 2. Mai jour de S. Athanase 1730.

J'AI reçu, Monseigneur, la Lettre obligeante que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je ne sai si je dois vous feliciter ou si je dois vous plaindre, vous voyant chargé de la deputation à l'Assemblée. Je souhaite que tout s'y passe dans

dans l'ordre & avec édification. Je ne cesserai de demander pour vous, Monseigneur, que Dieu vous remplisse de son esprit, & qu'il vous donne le courage de resister aux Deliberations qui pourroient être prejudiciables aux interêts de la verité ? N'y auroit-il que les Magistrats à qui il seroit donné d'être fideles à Dieu, au Roi & à la Patrie ? J'espere que leur exemple fera connoître aux Evêques qui ne sont pas devoués à l'erreur, jusqu'où ils doivent porter le zele pour tirer d'oppression le pauvre & l'orphelin. J'ai l'honneur d'être avec respect, &c. 1730.

LETTRE CCCCXX.

A M. l'Evêque d'Auxerre. *Il parle des Lettres de M. de Marseille, d'une Protestation de ce Prelat à l'Assemblée du Clergé, de la conduite du Parlement de Toulouse au sujet de la Declaration.*

Le 14. *Mai* 1730.

S'Il vous a fallu tant de patience, mon très cher Seigneur, pour lire la premiere Lettre que M. de Marseille m'a addressée, il ne vous en faudra pas moins pour lire les deux autres. Les Jesuites de Montpellier disent de la troisieme que c'est un chef-d'œuvre. Ils vont même jusqu'à la mettre de pair avec les Provinciales pour le style & l'enjouement. Si elle vous tombe entre les mains, je ne suis pas en peine du jugement que vous en porterez. Mais vous aurez de la peine à concevoir, qu'il y ait des hommes assez bêtes pour écouter nos Jesuites, quand ils debitent de pareilles impertinences.

Je prends toute la part que je dois, Monseigneur, à l'honneur que vous a fait M. le Duc, & à toutes les marques de tendresse qu'il vous a données. Je crois bien que l'envie de mortifier certaine personne y est entrée pour quelque chose.

Je vous ai de grandes obligations du service que vous m'avez rendu. On m'a mis au fait par une Lettre particuliere. Vous avez bien de la bonté d'avoir consenti que j'aye pris les devans.

Vous avez bien fait de protester contre ce qui se feroit à l'Assemblée en faveur de l'*Unigenitus*. M. de Rhodez y est deputé, & m'a offert ses services : mais, pour compter sur de pareilles offres, il ne faut pas que la crainte de deplaire aux hommes, nous fasse retracter le bien que nous avons fait pour plaire à Dieu.

Je ne vous dis rien du Parlement. Il paroit que l'on attend quelque reclamation contre le petit Procès-verbal de ce qui s'est passé à Fontainebleau. La Grand' Chambre du Parlement de Toulouse a enregistré la Declaration, sans convoquer les Enquêtes & Requêtes. On dit qu'elle est assez dans cet usage. La chose fut tenue secrete par les Presidens & le Doyen. Il y a eu onze voix pour l'enregistrement, cinq pour des Remontrances ou pour suspendre, & une pour rejetter absolument la Declaration. C'est M. de Chalvet, qui parla long-tems & avec force, mais qui ne fut pas suivi. Tant que Paris tiendra bon, je ne crois pas que le mal que pourront faire les autres Parlemens, soit de longue durée. Il n'y a pas d'apparence que sur un point de cette importance il y ait dans le royaume deux sortes de Jurisprudence. Recevez, mon très cher Seigneur, les marques de mon plus tendre & de mon plus respectueux devouement.

1730.

LETTRE CCCCXXI.

A M. Clement, *Conseiller au Parlement de Paris, pour le remercier de la relation qu'il lui avoit envoyée de ce qui s'étoit passé au Lit de justice.*

A la Verune le 14. Mai 1730.

JE ne puis, Monsieur, vous temoigner assez ma reconnoissance du present que vous m'avez fait. Il m'est precieux par bien des endroits. J'y trouve de grands modeles à suivre. Quel courage dans le discours de M. l'Abbé Pucelle! Quelle fermeté dans les demarches de Messieurs des Enquêtes & des Requêtes! Leur zele pour le service du Roi & pour la tranquillité du royaume fait la honte de l'épiscopat. Il y a long-tems que la Bulle seroit aneantie, si les Evêques eussent montré la même unanimité à rejetter cette piece scandaleuse. Continuez, Monsieur, à venger la nation de l'opprobre dont on s'efforce de la couvrir. Conservez-vous la gloire que nous aurions du partager avec vous; & que ceux qui regrettent le tems des Ambroises, apprennent que pour en trouver encore aujourd'hui il n'y a qu'à les choisir dans la Magistrature. Je suis, Monsieur, &c.

LETTRE CCCCXXII.

A une Carmelite. Il l'exhorte à reparer la faute qu'elle avoit commise en acceptant la Bulle.

Le 15. Mai 1730.

PUIS-JE me promettre, ma très chere Sœur, que vous lirez avec le même empressement que par le passé, ce que je me propose de vous écrire? Le changement qui est arrivé en vous, n'en produira-t-il aucun à mon égard? Pour moi, je ne puis oublier ce que vous avez souffert pour la verité; & regardant votre chute comme ne devant pas être sans retour, je ne veux rien omettre de tout ce qui est en mon pouvoir, pour vous ramener dans le chemin dont vous avez eu le malheur de vous écarter. Ne craignez point des reproches durs & amers. Le Pasteur qui court après la brebis égarée, la charge sur ses épaules, dès qu'il la retrouve. Touché de sa lassitude, il oublie la sienne propre. Loin de la maltraiter, il lui

Galat. VI. 1. épargne la fatigue de son retour. *Mes freres*, dit l'Apôtre, *si quelqu'un est tombé par surprise en quelque peché, vous autres qui êtes spirituels ayez soin de le relever dans un esprit de douceur; chacun de vous faisant reflexion sur soi-même, & craignant d'être tenté aussi bien que lui. Portez les fardeaux les uns des autres, & vous accomplirez la loi de Jesus-Christ.*

Cette loi sera ma regle, ma très chere Sœur. Je ne viens point vous insulter, mais je viens mêler mes larmes avec les vôtres; plein de confiance en la misericorde de celui qui ne m'inspire le desir de vous chercher, que parce qu'il veut que j'aye le bonheur de vous trouver.

Souffrez donc que je vous rappelle à vous-même, & que je vous demande pourquoi après avoir commencé par l'esprit, vous finissez d'une maniere qui lui

Ibid. III. 3. est si opposée. Combien de fois avez-vous protesté que vous étiez prête à tout souffrir plutôt que de recevoir une Bulle, qui condamne des verités auxquelles on ne peut renoncer sans renoncer au christianisme? Par quel secret cette Bulle est-elle devenue le flambeau de votre foi, au lieu que vous la regardiez auparavant comme l'extinction de la foi? Sans doute que ceux que vous avez consultés, auront travaillé à couvrir les defauts de la Bulle, & à vous la montrer sous une face

face moins hideuse que vous ne l'aviez apperçue jusqu'alors. Mais au nom de qui vous ont-ils parlé? Est-ce au nom de l'Eglise? On n'a pu réunir tous les Evêques de France à munir de leurs suffrages les Explications données en 1720. Rome ne les a jamais voulu approuver. Il est de notorieté publique que les Evêques des Eglises étrangeres pensent differemment sur plusieurs points. Ces Explications neanmoins sont ce qu'il y a de plus plausible en faveur de la Bulle. Ce n'est donc point au nom de l'Eglise que l'on vous a parlé, si l'on vous a fait entendre que la Bulle ne donne aucune atteinte aux verités que vous avez sucées avec le lait. 1730.

Vous avez été traitée durant un tems comme heretique. Quelles sont les heresies auxquelles vous avez renoncé? Quels sont les dogmes de foi que vous avez embrassés, quand vous vous êtes soumise à la Bulle? Apprenez-moi, ma très chere Sœur, le changement qui est arrivé en vous depuis ce moment. Quand un Calviniste se convertit, il est en état de dire: Je croyois que l'Eucharistie n'étoit que la figure du corps & du sang de Jesus-Christ; mais maintenant je crois qu'elle contient réellement & veritablement le corps, le sang, l'ame, & la divinité de Jesus-Christ, sous les especes ou apparences du pain & du vin. Il peut dire la même chose de tous les dogmes qui nous divisent d'avec les pretendus Reformés. Est-ce là, ma très chere Sœur, le cas où vous vous trouvez? Que croyez-vous aujourd'hui, que vous ne croyiez pas avant votre soumission à la Bulle? Marquez-moi un dogme clair & distinct, une verité revelée de Jesus-Christ, dont vous ne fissiez pas profession avant que la Bulle fût au monde. Examinez-vous. Reflechissez sur vous-même, & vous trouverez que ce n'est point la Bulle qui vous a rendue chretienne. Vous l'étiez, & elle ne le sera jamais. Pour vous engager à la recevoir, on ne vous a pas dit de regler votre foi sur celle qu'elle énonce; mais on s'est efforcé de lui donner un sens qui pût se concilier avec la foi que Dieu avoit gravée dans votre cœur. Etrange decision, qu'il faut redresser pour lui donner entrée dans un cœur chretien! Est-ce là le caractere d'une decision de l'Eglise?

Comment ne vous êtes-vous pas apperçue, ma très chere fille, du piege que l'on vous a tendu? *Vous couriez si bien: qui vous a arrêtté pour vous empêcher d'obéir à la verité? Ce sentiment dont vous vous êtes laissé persuader, ne vient pas de celui qui vous a appellée.* Galat. V. 7.

Vous étiez en paix au milieu des plus grandes persecutions, parce que celui pour qui vous souffriez étoit lui-même votre consolateur & votre appui. Privée injustement & malgré vous du sacrement exterieur, vous en receviez interieurement tout le fruit. Le tentateur s'est approché. Il a pris la forme d'un Ange de lumiere, pour trouver plus facilement entrée dans votre cœur. Que ne vous êtes-vous souvenue du malheur de votre premiere mere! Vous auriez évité tout entretien avec le seducteur. Mais vous avez cru devenir heureuse en suivant ses conseils. Avez-vous trouvé, ma très chere fille, ce qu'on vous a promis? *Les fruits de l'esprit sont la charité, la joie, la paix, la patience, l'humanité, la bonté, la perseverance.* Voyez si votre soumission vous a procuré tous ces avantages. Ibid. 22.

Permettez-moi, ma très chere Sœur, de vous dire ce qui m'arriva après la lecture de la Lettre qui m'apprenoit votre chute. Occupé & penetré de votre malheur, je tombai sur ces paroles de l'Epître aux Galates: *Tous ceux qui mettent leur gloire en des ceremonies charnelles, ne vous obligent à vous faire circoncire qu'afin de n'être pas eux-mêmes persecutés pour la croix de Jesus-Christ. Car ceux mêmes qui se font circoncire, ne gardent point la loi; mais ils veulent que vous receviez la circoncision, afin qu'ils se glorifient en votre chair.* Ibid. VI. 12.

 J'eus

1730. J'eus de la peine à regarder comme l'effet du hazard, la rencontre d'un texte qui me paroissoit fait pour vous. J'y apperçus tout à coup la caractere du tentateur que vous avez écouté. Il met sa gloire dans l'acceptation exterieure de la Bulle, & il ne vous oblige à l'accepter qu'afin de n'être point persecuté pour la Croix de Jesus-Christ. S'il se pare du nom de la Bulle, ce n'est pas qu'il s'y soumette sincerement; il seroit bien fâché de l'accepter dans son sens naturel: mais il veut que vous receviez exterieurement comme lui, afin qu'il se glorifie de votre soumission. Il aime son repos. Il ne hait pas la place qu'il occupe. Il est d'un Corps suspect aux personnes dont il veut captiver la bienveillance. Dans un tems de liberté il auroit été un guide sûr, parce qu'il n'auroit pas cherché à se faire illusion. Mais ne pouvant concilier son repos avec son devoir, il a pris le parti d'imiter les predicateurs qui avoient perverti les Galates. Comme eux, il vous a portée à vous soumettre à un joug dont il voudroit lui-même être delivré. Il a cru pouvoir allier l'Evangile de la grace de Dieu avec le Judaïsme, & de libre que vous étiez, vous rendre esclave de la Loi. Instruite de la doctrine de S. Paul, élevée à son école, pleine d'amour pour les verités sublimes qu'il nous a laissées, le nouveau predicateur n'aura pas manqué de vous faire valoir l'autorité de S. Pierre, & d'en abuser pour vous detacher peu à peu de l'Apôtre des
Galat. II. 11. nations. Mais souvenez-vous, ma chere Sœur, que Paul a resisté en face à Cephas; & qu'il y a des occasions où les successeurs de celui qui prend la qualité de dernier des Apôtres, peuvent & doivent resister aux successeurs de celui qui a été le Chef du College Apostolique: ce que je dis, non pour vous inspirer le moindre éloignement de la Chaire qui a été établie par Jesus-Christ même le centre de l'unité ecclesiastique, mais pour vous faire entendre que, sans manquer de respect pour l'autorité du souverain Pontife, les Evêques peuvent quelquefois appeller de ses decisions. Et quand le feront-ils, si ce n'est quand ils voyent la verité sous l'anathême, & l'innocent calomnié & condamné comme un seducteur?

Voilà, ma très chere fille, ce que le desir de votre salut me porte à vous écrire, & ce que je ne puis m'empêcher d'esperer que vous ne lirez pas inutile-
Ibid. V. 10. ment. Oui: *J'espere de la bonté du Seigneur que vous n'aurez point à l'avenir d'autres sentimens que ceux que vous avez eus d'abord. Mais celui qui vous trouble en portera la peine, quel qu'il soit.* Revenez donc sur vos pas. Il est encore tems. Ne vous laissez point enlever la couronne qui vous est destinée. Vous pouvez retourner au combat, & reparer par votre fidelité la faute où vous vous êtes laissé entrainer. Quelle joie pour les personnes qui vous aiment, & que vous avez mises dans la douleur, si elles apprennent que leurs prieres ont été exaucées, & que leurs larmes ont attiré sur vous la misericorde qu'elles ne cessent de demander! Ce sera pour elles & pour moi un sujet d'actions de graces continuelles envers Dieu. Nous inviterons alors tous les amis de la verité à prendre part au bonheur que nous aurons d'avoir retrouvé la brebis qui s'étoit égarée. Je le souhaite pour votre bien, ma chere Sœur.

LETTRE CCCCXXIII.

*A M. *** Curé du Diocese de *** au sujet de l'Acte d'adhesion qu'il avoit addressé au Prelat.*

Le 15. *Mai* 1730.

J'AI été très satisfait & en même tems très édifié, Monsieur, de l'Acte que vous m'avez envoyé. Je vois par la maniere dont il est dressé, que vous n'avez agi qu'avec connoissance de cause. Tous les termes en sont mesurés, & il n'y en a aucun qui ne fasse connoître que vous êtes instruit sur les contestations presentes de l'Eglise.

A l'é-

A l'égard du cas de conscience que vous me proposez, je crois que vous n'êtes pas obligé dans les conjonctures où vous vous trouvez, de rendre publique votre retractation. Mais vous ne pouvez vous dispenser dans toutes les occasions qui se presenteront, de faire connoître quels sont vos sentimens sur la Constitution & sur le Formulaire. Je ne doute pas que sans nommer la Bulle vous ne prechiez hautement devant vos paroissiens les verités que la Bulle condamne. C'est deja une sorte de temoignage. C'en est un autre moins équivoque, que de parler nettement devant Messieurs vos Confreres, contre la Constitution & la signature pure & simple du Formulaire. Si dans la suite on exigeoit de vous quelque nouvelle signature, ou la publication de quelque piece favorable à la Constitution, le refus que vous feriez d'obéir dans ces conjonctures, repareroit suffisamment les fautes que vous avez eu le malheur de commettre. Je vous exhorte, Monsieur, à perseverer dans le bien que vous avez commencé. Dieu vous a donné des talens, dont vous pouvez faire un grand usage pour defendre la verité. L'endroit de votre Lettre où vous m'apprenez que vous avez engagé une partie de votre bien pour acheter des Livres, me donne de vous une idée avantageuse. Puisque vous aimez l'étude, appliquez-vous y de plus en plus, afin de vous mettre en état de confondre ceux qui resistent à la verité. Je suis, &c.

LETTRE CCCCXXIV.

A M. l'Abbé Crozat. *Il se rejouit de ce que sa Lettre au Roi a servi à éclairer cet Abbé.*

Le 24. *Mai* 1730.

LEs éloges que vous faites, Monsieur, de ma derniere Lettre au Roi, sont pour moi un nouveau motif d'actions de graces envers Dieu, de la benediction qu'il a bien voulu donner à ce petit Ouvrage. Ce qu'il renferme de verité, ne vient point de moi, mais de celui qui est l'auteur de tout don excellent. Je m'estime heureux d'être un des instrumens dont Dieu veut bien se servir dans ces jours de tenebres, pour maintenir le depôt des verités que l'on s'efforce de nous enlever. Si tout le monde cherchoit à connoître la verité d'aussi bonne-foi que vous le faites, Monsieur, j'attendrois de ma Lettre le succès que vous vous en promettez, Mais il y a des hommes dont l'aveuglement ne laisse presque point d'esperance de guerison; parce que, non seulement ils ne se croient pas aveugles, mais ils pretendent être les guides de ceux qui voyent & qui marchent dans la lumiere.

Vous êtes bien bon de me faire souvenir de votre Chapelle de Montmorency. Je ne ferois pas en état de vous rendre aujourd'hui un pareil service. Je suis, &c.

LETTRE CCCCXXV.

A M. l'Abbé Robert, *sur les excès des Jesuites.*

Le 24. *Mai* 1730.

J'Ai été charmé, Monsieur, d'apprendre de vos nouvelles par M. *** La Lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire, justifie tout ce qu'il m'a dit de votre bonne santé & de la force de votre esprit. Vous pensez très sainement sur le compte des Reverends Peres. Quel personnage que celui qu'ils font dans l'Eglise! Mais ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'à quelques excès qu'il se portent, on n'ouvre point les yeux, & cela depuis cent cinquante ans. Le Parlement vient de rendre encore un Arrêt contre une de leurs Theses. Qu'en arrivera-t-il? Prendra-t-on des mesures pour leur faire observer l'Edit de 1682. dont l'Arrêt enjoint l'exe-

1730. l'execution? On les condamnera tous les jours; & tous les jours ils continueront de se donner pour les soutien de l'Eglise & de l'Etat. Tous les jours ils seront écoutés, quelque criminels qu'ils soient, & les meilleurs sujets du Roi persecutés comme rebelles à ses Ordonnances. Il y a sur cela un ensorcellement incomprehensible. Dieu le voit, Dieu le permet; & il sait pourquoi il le permet. Le
Isai. II. 11. 12. tems viendra où il sera justice à ses élus: *Exaltabitur autem Dominus solus in die illa; quia dies Domini exercituum super omnem superbum & excelsum, & super omnem arrogantem, & humiliabitur.*

LETTRE CCCCXXVI.

A M. l'Evêque de Senez. *Il lui parle de la conduite des Parlemens de Paris & de Rouen, des projets de l'Assemblée du Clergé, d'un Acte de MM. d'Auxerre & de Troyes.*

Le saint jour de la Pentecôte 1730.

Il y a long-tems, Monseigneur, que je soupire après une occasion pour avoir l'honneur de vous écrire. Elles deviennent aujourd'hui bien rares. J'ai reçu votre Lettre du 12. dont je vous rends mille graces trés humbles. Je suis cependant bien éloigné de penser, que je merite les eloges que vous me donnez à l'occasion de ma derniere Lettre au Roi. J'aurois bien souhaité pouvoir vous l'envoyer manuscrite. Vous l'auriez eue long-tems avant sa publication. Mais sa longueur & les affaires continuelles qui surviennent, m'ont empêché de la faire transcrire. Je tâche aujourd'hui de vous dedommager en vous en envoyant plusieurs exemplaires, dont je ne doute pas que vous ne fassiez usage dans votre canton.

Il me semble, Monseigneur, que les affaires prennent un assez bon train à Paris. Voilà des suppressions de Theses, qui ne font pas plaisir à nos adversaires. Ce qui doit leur faire plus de peine, est la suppression de la phrase du discours de Messieurs les Gens du Roi qui faisoit mention de la Declaration du 24. Mars. Cette demarche de la Grand'Chambre est un aveu de tout ce qui a été fait par les Enquêtes & Requêtes. On me mande que les Docteurs exclus sollicitent leur audience. Il faudra voir ce que deviendra cette affaire, qui me paroit bien importante. Les Remontrances du Parlement de Rouen ne font pas honneur à la Declaration. Au milieu des persecutions que nous éprouvons, la verité gagne & se manifeste de plus en plus. Qui auroit pensé il y a quelques années, que nous aurions aujourd'hui tant de temoins pour deposer en faveur de la paix de Clement IX. & en prendre hautement la defense?

Que fera l'Assemblée du Clergé? Y fera-t-on éclorre les projets que l'on avoit formés? J'ai de la peine à le croire. En tout cas je ne crains rien des plus grands excès auxquels on peut se porter contre nous, depuis que je vois que Dieu les fait tous servir à rendre la Bulle plus odieuse, & à manifester notre innocence de plus en plus.

On m'a envoyé l'Acte que MM. d'Auxerre & de Troyes ont fait signifier à M. l'Archevêque de Sens. Il est bon & dit bien des choses. Je prie Dieu, Monseigneur, de continuer à vous remplir de son esprit, & de vous faire perseverer jusqu'à la mort dans la defense de la grace qui fait le sujet du mystere de ce saint jour. Il faut autre chose qu'une grace Molinienne, pour convertir trois mille hommes en une seule predication. Je suis, &c.

LET-

1730.

LETTRE CCCCXXVII.

A un Benedictin de Clugny. Il se rejouit d'avoir dans son Prieuré un Confesseur de Jesus-Christ.

Le 29. *Mai* 1730.

JE m'estime heureux, Mon Reverend Pere, que le Prieuré de Longueville serve de retraite aux Confesseurs de Jesus-Christ. Si j'y avois trouvé, quand j'en ai été pourvu, des Religieux qui vous ressemblassent, je n'aurois pas eu besoin d'y introduire la reforme. On ne peut être plus édifié que je le suis de la generosité de vos sentimens. Si je puis en quelque chose adoucir vos liens, dites-le moi. Je me ferai un vrai plaisir d'aller au devant de tout ce qui pourra vous en faire à vous-même. Demeurez ferme, Mon Reverend Pere, dans la defense des verités auxquelles vous avez rendu un temoignage si glorieux. Conservez votre couronne, & qu'aucune tribulation ne soit capable de vous l'enlever. *Id enim quod in præsenti est momentaneum & leve tribulationis nostræ, supra modum in sublimitate æternum gloriæ pondus operatur in nobis, non contemplantibus nobis quæ videntur, sed quæ non videntur. Quæ enim videntur, temporalia sunt; quæ autem non videntur, æterna sunt.* Je suis, &c. 2. Cor. IV. 17. 18.

LETTRE CCCCXXVIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur les dispositions du Parlement & sur celles de l'Assemblée du Clergé.*

Le 29. *Mai* 1730.

LE succès qu'a eu ma Lettre au Roi dans le public me fait desirer, mon très cher Seigneur, que la vôtre paroisse incessamment. Je ne doute pas qu'on ne lui fasse pour le moins un aussi bon accueil. Par les nouvelles que je reçois, le Parlement va toujours en avant. L'Arrêt contre la These de Sorbonne est meilleur que le precedent. J'ai lu l'Acte que vous avez fait signifier à M. de Sens. J'en suis bien content. L'Assemblée fera-t-elle quelque chose? Elle est composée de gens de bonne volonté. Mais on ne fait pas toujours tout ce que l'on veut. Ne craindront-ils point dans la situation où sont les esprits, de donner quelque nouvel échec à la Bulle, en voulant porter trop loin le zele pour la faire recevoir? Je vous laisse, mon très cher Seigneur, plein de tendresse & de respect pour vous.

LETTRE CCCCXXIX.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle des Lettres de M. de Marseille, des conventicules des Evêques, des bruits d'un Concile national.*

Le 26. *Juin* 1730.

JE vous dois une reponse, Monseigneur, aux deux dernieres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire.

Je suis bien persuadé que les Lettres de M. de Marseille ont pour auteur un puant Jesuite, malgré la protestation qu'il fait du contraire. Puisque vous avez tant fait que de lire les deux premieres, il faut lire la troisieme, quelque ennui qu'elle puisse vous causer.

Le Pere du Cerceau * se tira assez bien d'affaire. Il ne parut point que ma presence lui fît de la peine.

J'attends avec impatience la piece que vous me promettez. Je la lirai avec grand plaisir.

Les

* Ce Jesuite accompagnoit Madame la Princesse de Conti qui étoit en Languedoc.

1730. Les Assemblées qui se faisoient chez la Tencin *, sont dignes des Evêques de ce tems-ci. Quelle horreur! Je laisse à penser ce que l'on doit attendre de ces conventicules. Est-ce ainsi que les Apôtres se preparoient à la descente du S. Esprit? Les nouvelles que je reçus hier, portent que l'on parle sourdement d'un Concile national. Ce sera le second tome du Brigandage d'Embrun. Ce miserable Conciliabule est tombé dans un decri universel. Il en arrivera de même de tout autre qui aura pour but l'acceptation de la Bulle. Si nous sommes opprimés, la verité ne le sera pas: *Veritas laborare potest, vinci non potest.* Je vous laisse, mon très cher Seigneur. Je suis consolé, édifié, animé plus que je ne puis vous le dire par le courage que je vois dans vos Lettres.

* Madame Tencin autrefois Religieuse, Sœur du Cardinal de ce nom.

LETTRE CCCCXXX.

A M. l'Evêque de CASTRES. *Il lui parle des nouvelles du Conclave, d'une Lettre de M. d'Auxerre au Roi, des dispositions de M. de Blois.*

Le 27. Juin 1730.

JE ne sai, Monseigneur, par où m'y prendre, pour vous temoigner combien je suis honteux de ne vous avoir pas fait mon compliment sur le mariage de Monsieur votre neveu. J'en ai eu la volonté. Pour ne l'avoir pas executée sur le champ, d'autres objets m'en ont fait perdre la pensée. C'est une faute, Monseigneur, que je vous supplie de me pardonner, quoique je ne le merite gueres.

Je ne vous dis rien des affaires de l'Eglise. Vous voyez par les nouvelles la situation où elles sont. M. d'Auxerre m'a mandé qu'Albani n'a manqué que d'une voix la Papauté, & cette voix étoit celle de son frere. Si le Cardinal Pico étoit élu, nous n'en serions pas mieux. Dieu par dessus tout. Nous aurons incessamment la Lettre de M. d'Auxerre au Roi. Le dessein, à ce qu'il me marque, est de montrer que l'esprit de la Ligue subsiste encore aujourd'hui. M. de Blois m'a envoyé son Mandement sur la Dedicace de son Eglise. Il y a joint une Lettre qui ne marque pas qu'il ait changé de dispositions à mon égard, nonobstant la demarche qu'il a faite en dernier lieu. Je me tiens fort honoré, Monseigneur, de la nouvelle approbation que vous avez bien voulu donner à ma Lettre au Roi. Je vous en rends de très humbles actions de graces. J'ai l'honneur d'être plus que jamais avec l'attachement le plus respectueux & le plus inviolable, &c.

LETTRE CCCCXXXI.

A M. l'Evêque de BLOIS. *En le remerciant de son Mandement sur la Dedicace de son Eglise, il l'exhorte à s'opposer aux progrès de l'erreur.*

Le 3. Juillet 1730.

VOus m'avez fait bien de la grace, Monseigneur, de m'envoyer votre Mandement. Je l'ai lu, & j'en ai été très édifié. Je n'ai garde de desapprouver la fête de l'établissement de l'épiscopat, que vous avez unie à celle de la Dedicace. S'il est permis de celebrer la fête du sacre d'un Evêque, pourquoi ne pourroit-on pas instituer celle de l'établissement de l'épiscopat dans un lieu où il n'étoit pas? Ce n'est point une nouveauté. La fête de la Chaire de S. Pierre à Antioche & à Rome, n'est autre chose que la fête de l'établissement de l'épiscopat dans ces deux Eglises. Cependant, Monseigneur, permettez-moi de vous dire qu'il manque à votre Diocese une gloire & un avantage, dont la double solemnité que vous venez d'instituer ne sauroit le dedommager. Il n'y a gueres de Diocese qui n'ait pour Patron quelqu'un de ses premiers Evêques. Voilà, Monseigneur, ce que

que le vôtre est en droit d'attendre de vous. Vous n'y serez pas honoré comme y ayant planté la foi; mais vous pourrez l'être, si vous le voulez, comme ayant empêché qu'elle n'en fût bannie. 1730.

Vous connoissez, Monseigneur, les maux de l'Eglise autant & mieux que moi. Vous voyez les efforts que l'on fait pour substituer de profanes nouveautés à la doctrine que nous avons reçue de nos peres. Les precautions que l'on semble prendre pour mettre à couvert la verité, deviennent des pieges pour les simples fideles, & quelquefois pour les premiers pasteurs mêmes. Toute entrée dans le ministere est fermée à quiconque fait paroître le moindre zele pour la saine doctrine. Deja de saints établissemens sont renversés: les autres sont à la veille d'éprouver le même sort. La Faculté de Theologie de Paris n'est plus qu'un cadavre, qui a perdu ce qui en faisoit l'ame & l'ornement. Chaque jour nous annonce un nouveau sujet d'affliction & de douleur. Dans ce desastre il est aisé de comprendre ce que l'Eglise est en droit d'attendre de ses premiers Pasteurs. Vous invitez vos Diocesains, Monseigneur, à remercier Dieu de ce qu'il veut bien demeurer parmi nous, par preference à tant de peuples qui sont encore ensevelis dans les tenebres & les ombres de la mort. Mais ce bonheur peut-il durer, si nous ne nous opposons avec courage au progrès de la nouveauté? Il est vrai que nous ne pouvons le faire sans nous exposer à la persecution; mais „ qu'il est consolant „ pour un Chretien, plus encore pour un Evêque, d'être sous le ciseau de l'Ar- „ chitecte, par les peines, les travaux & les contradictions qu'il souffre en ce „ monde!" C'est vous-même, Monseigneur, qui me suggerez cette reflexion.

On parle aujourd'hui d'un Concile national. Si les choses s'y passoient dans les regles, ce seroit une ressource pour l'Eglise Gallicane: mais aprés ce qui est arrivé à Embrun, il n'est pas difficile de prevoir ce que l'on a à craindre de ce nouveau projet. Par la misericorde de Dieu je ne le redoute point pour moi. Qu'on me chasse de mon siege, comme M. de Senez a été chassé du sien: je commencerai à datter de ce moment les jours de mon épiscopat. Mais je ne dois pas m'arrêter à ce qui me seroit plus avantageux. On comprend aisement quelles seroient les suites d'un si grand scandale, s'il arrivoit. Il faut donc travailler à le prevenir. Et voilà, Monseigneur, l'endroit par lequel vous pouvez donner à votre Eglise un Confesseur & un Martyr de la verité. La demarche que vous avez faite en faveur de M. de Senez, est un premier pas qui demande d'etre soutenu, plus encore depuis la complaisance que vous avez eue pour M. l'Archevêque de Paris: passez-moi ce petit mot. En nous demeurant uni, nous ne pouvons vous promettre que des croix & des souffrances: mais ces croix & ces souffrances vous meneront à un bonheur dont la fête de la Dedicace à laquelle vous vous preparez, n'est qu'une figure bien imparfaite. *Ædificatio habet laborem, dedicatio exultationem.* C'est encore de vous, Monseigneur, que j'emprunte ces paroles. Les pierres qui composent l'édifice que vous allez dedier, n'ont pu entrer dans sa structure qu'aprés avoir été taillées & polies. Venez au secours de vos freres, s'ils sont attaqués. Exposez-vous, Monseigneur, comme vous avez deja fait, aux disgraces qui en feront les suites; & Jesus-Christ le grand Architecte vous fera entrer dans la structure du temple éternel, dont il fera lui-même la dedicace à la fin des siecles.

Voyez les Nouv. Eccl. 1729. pag. 235.

Vous ne vous attendiez pas, Monseigneur, à m'avoir pour predicateur de la Dedicace de votre Eglise. Je ne sai ce que vous penserez de ma liberté. Mais l'amitié donne des droits dont on n'auroit garde d'user, si on ne se connoissoit pas aussi particulierement que nous nous connoissons. Je suis avec un tendre & respectueux attachement, &c.

1730.

LETTRE CCCCXXXII.

*A M.*** Ecclesiastique du Diocese d'Alby, sur un cas qu'il lui avoit proposé.*

Le 4. Juillet 1730.

J'Ai examiné, Monsieur, le cas de conscience que vous me proposez. Je ne vois point que vous ayez commis aucune faute en signant le Formulaire comme vous avez fait, & en prenant la precaution qne vous avez prise. M. l'Archevêque dit que vous avez signé, mais il ne dit pas que vous l'ayez fait purement & simplement. Vous seriez coupable devant Dieu, si vous n'étiez pas fâché interieurement de la creance où bien des gens sont que votre signature est pure & simple. Devez-vous laisser subsister cette erreur? Si vous vous appercevez que des gens de bien en soient scandalisés, il faut les detromper en particulier. Mais s'il n'y a que vos ennemis qui soient dans cette pensée, n'ayant rien fait de votre côté qui ait pu les y induire, je crois que vous devez les laisser. Les lumieres que vous leur donneriez sur ce qui vous regarde, les rendroient encore plus mechans. Je doute même qu'ils se contentent de ce qu'ils croyent que vous avez fait. On voudra que vous vous expliquiez sur la Constitution; & sur ce point il n'y a aucune distinction qui puisse vous mettre à couvert. Vous n'aurez point d'autre parti à prendre que de rejetter absolument cette piece. Preparez-vous au combat, & demandez à Dieu qu'il vous fasse la grace de lui être fidele. Je suis, Monsieur, dans la charité de Jesus-Christ tout à vous.

LETTRE CCCCXXXIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle des Lettres de M. de Marseille, des dispositions de l'Assemblée du Clergé, du chagrin de M. de Sens.*

Le 14. Juillet 1730.

VOus avez lu, mon très cher Seigneur, la troisieme Lettre de M. de Marseille, & vous ne vous rendez pas après une pareille lecture? Il faut être bien inflexible. Qui peut esperer de vous ramener dans le bon chemin, quand
Rom. I. 28. on vous voit resister à des pieces si convainquantes? *Tradidit illos in reprobum sensum.* Cela ne vous regarde pas, Monseigneur, mais nos adversaires qui deraisonnent tous les jours de plus en plus. Il ne faut que lire leurs Ouvrages pour sentir combien ils sont éloignés de la verité. Prions Dieu qu'il les éclaire, & qu'il les delivre de leur égarement.

Les nouvelles d'hier m'apprennent que l'Assemblée du Clergé doit écrire une Lettre circulaire aux Evêques, pour les prier d'empêcher qu'on ne fasse usage dans leurs Dioceses de la Legende de Gregoire VII. C'est quelque chose. Il faut benir Dieu de ce que nous avons un peu aidé l'Assemblée à faire cette demarche. Mais comme on ne la fait pas volontiers, on est bien en colere contre nous. Peut-être aurez-vous entendu parler de quelque chose par rapport à moi. Mais il faut mettre sa confiance dans celui qui se rit des desseins des hommes, & qui fait ce qu'il veut de ceux-mêmes qui ne font pas ce qu'il veut. On dit que M. de Sens tient toujours son cœur contre vous & contre M. de Troyes. Je conviens qu'il est fort desagreable pour lui, de se trouver avec des personnes si éloignées de ses veritables dispositions: mais ne doit-il pas voir que le motif qui vous a fait agir, est vraiment saint, & que vous ne pouviez vous conduire autrement, dans l'obligation où vous êtes de resister aux entreprises injustes des ennemis de la verité?

LET-

LETTRE CCCCXXXIV.

*A M.*** Il le conjure de ne point signifier lui-même sa Protestation à l'Assemblée du Clergé.*

Le 17. *Juillet* 1730.

JE ne puis rien ajouter, Monsieur, à ce que *** vous mande sur votre procès & sur le mien; si ce n'est de vous prier très instamment de suivre la procedure qu'il vous marque. Je ne saurois vous exprimer quelle seroit mon affliction, si pour solliciter le mien vous vous exposiez à porter le moindre prejudice au vôtre. Cela empoisonneroit si fort le reste de ma vie, que rien ne seroit capable de m'en consoler. Je vous dirois très vrai, en vous assurant que vos interêts me sont plus chers que les miens. Mais comme cette raison ne seroit peut-être pas suffisante pour vous determiner, j'y en ajouterai une autre qui pourra avoir plus de force sur vous. C'est qu'il est de mon interêt que vous mettiez les vôtres à couvert, tant pour mon procès, que pour m'empêcher de mourir du chagrin que me causeroit le moindre accident qui vous arriveroit. Tirez-moi, je vous prie, de l'inquietude mortelle où je suis à votre occasion, & soyez persuadé de la tendre & parfaite amitié que j'aurai toujours pour vous.

LETTRE CCCCXXXV.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui marque l'embarras de l'Assemblée du Clergé, & un fait concernant M. d'Embrun.*

Le 19. *Juillet* 1730.

JE reçus hier au soir, Monseigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 9. de ce mois. Il me paroit que votre santé est bonne. J'en benis Dieu. Je le prie de tout mon cœur de vous la conserver. Je crois l'Assemblée du Clergé plus intriguée que moi. Pourra-t-elle se taire sur la Legende après le discours de M. le Cardinal de Fleury? Il faut bien qu'elle parle; mais que dira-t-elle? C'est l'embarras. Parler fortement, cela n'accommode pas ceux qui veulent cheminer. Parler foiblement, c'est manquer de fidelité à son Prince, & s'exposer à de rudes reproches. Fera-t-on mention des Articles de 1682? Voilà le vrai moyen de se brouiller avec la Cour de Rome dans un commencement de Pontificat. Si l'on ne dit rien des IV. Articles, c'est les sacrifier au ressentiment de cette Cour, & reconnoître en quelque sorte qu'elle a eu raison de les condamner. Le tems nous apprendra à quoi l'on se determinera. On dit qu'on est irrité contre moi. Je n'en suis point surpris. Mes allures sont un peu differentes de celles de ces Seigneurs.

J'appris hier que votre Metropolitain a reparu sur la scene au Palais, & qu'un des cinquante Avocats l'avoit chargé étrangement, en plaidant une cause où il étoit question de simonie. Voilà un homme bien payé de son Concile. La Constitution avec tous ses appuis n'a pas le credit d'empêcher qu'un de ses heros ne soit vilipendé sous les yeux du premier Parlement du royaume. Que sera-ce de l'avenir, si on commence ainsi dans le tems present?

Je reviens à l'Assemblée. Je ne puis croire qu'elle demande au Roi d'expliquer sa Declaration, pour pouvoir depouiller plus aisement les beneficiers qui ne se soumettent pas à la Bulle. C'est une corde qu'il n'est pas tems de toucher. On craindra d'exciter de nouveaux troubles dans les Parlemens. Et quoique l'on ne doive pas s'attendre à être en repos, cependant il me semble que l'exhortation à la douceur du discours dont vous me parlez, signifie qu'on ne veut pas presser actuel-

1730. actuellement l'execution de la Declaration du Roi. Je finis, Monseigneur, par vous renouveller tous les sentimens de l'attachement le plus tendre & le plus respectueux.

LETTRE CCCCXXXVI.

A une Carmelite. Il l'exhorte à reparer la faute qu'elle avoit faite en acceptant une Bulle dont elle connoit les defauts.

Le 23. *Juillet* 1730.

QUEL conseil voulez-vous que je vous donne, ma très chere Sœur, après la faute que vous avez faite? Je ne puis vous conseiller autre chose que de travailler serieusement à la reparer. Ce n'est pas assez de croire de cœur, il faut confesser de bouche. Vous êtes attachée, dites-vous, aux saintes verités que nous defendons: vous avez pour nous les mêmes sentimens que par le passé. Pourquoi donc avez-vous temoigné exterieurement que vous nous abandonnez? Si vos superieurs connoissoient le fond de votre cœur, qu'ils y vissent que vous êtes pleine d'estime pour ceux qu'ils persecutent, seroient-ils contens de vos dispositions? Vous les avez donc trompés, & vous vous êtes trompée vous-même sans le vouloir. Voilà, ma très chere Sœur, ce qui fait que vous n'avez point la paix au dedans de vous. Vous la cherchez; mais vous ne la trouverez ni dans votre monastere ni dans aucun autre, parce que vous n'avez pas été fidele à celui qui seul peut la donner.

Je comprends que c'est une grande peine & une grande tentation pour une Religieuse qui aime son état, de se voir privée de tous les secours & de toutes les consolations exterieures qui servent à appuyer sa foi; mais ce n'est pas à nous à marquer à Dieu les voies par lesquelles nous voulons qu'il nous sauve. C'est à nous au contraire à le suivre dans celles par lesquelles il veut nous sauver. Quelque rudes & quelque difficiles qu'elles paroissent, entrons y avec confiance. Les hommes avec toute leur mauvaise volonté ne sauroient empêcher que Dieu ne recompense dans le secret ceux qu'ils affligent & qu'ils persecutent au dehors. Si vous n'avez pas reçu l'abondance des consolations que Dieu repand sur ceux qui lui demeurent inviolablement attachés, n'en cherchez point d'autre cause, ma très chere Sœur, que celle que j'apperçois dans votre Lettre. Il paroit que vous avez toujours eu du penchant à embrasser des voies de conciliation, qui ne peuvent s'accorder avec la sincerité chretienne. Il y a dans cette disposition un caractere de defiance injurieux à Dieu. Pourquoi vouloir le prevenir? Pretendons nous être plus sages que lui? S'il permet que la verité durant un tems soit comme opprimée, c'est qu'il sait que la verité est assez puissante pour se delivrer & nous delivrer avec elle. Vous avez voulu faire votre paix, ma très chere Sœur. Mais est-il permis de se retirer du combat, quand la verité est attaquée, & que ceux qui la defendent, souffrent les plus rudes assauts?

Je m'étonne que vous n'ayez pas apperçu que, dans l'état où vous êtes, il n'y a personne qui ne vous condamne. Vous êtes fâchée que l'on ait exigé de vous l'acceptation de la Bulle: si l'on ne vous avoit pas forcée à cette acceptation, vous seriez tranquille, & vous n'auriez aucune peine à mourir dans l'opposition à ce Decret. Que vous êtes à plaindre, ma très chere Sœur! Vous en avez trop fait, & vous n'en avez pas fait assez. Si notre cause est la cause de la verité, vous n'avez pas du paroître l'abandonner un seul instant. Si elle ne l'est pas, pourquoi ne donnez vous à nos adversaires que des paroles? Soyez leur unie de cœur & d'esprit. Cessez de nous regarder comme les defenseurs de la verité. Mais puisque vous sentez au dedans de vous-même une voix forte & puissante qui vous

vous dit le contraire, pourquoi donnez-vous lieu de penser que vous vous êtes éloignée de nous? Vous êtes effrayée des menaces d'excommunication. Vous craignez de vous voir separée exterieurement de la multitude des Pasteurs. L'anathême que vous craignez pour vous, a été prononcé auparavant contre la verité; & si Dieu a permis qu'un grand nombre de Pasteurs prissent part à cet anathême jusqu'à un certain point, pourquoi ne pourroit-il pas arriver que quelques-uns d'entre eux nous traitassent aujourd'hui comme ils ont traité la verité même? Mais parce que la verité ne peut être vaincue, notre sureté comme notre gloire demande que nous lui demeurions inviolablement unis; que nous participions à l'opprobre dont on s'efforce de la couvrir, & que nous ne refusions pas de boire dans le calice où Jesus-Christ a bu le premier. C'est à quoi je vous exhorte, ma très chere Sœur. Travaillez donc à vous relever de votre chute. Priez, gemissez, conjurez celles de vos Sœurs qui demeurent fermes, de demander pour vous le courage dont vous avez besoin pour sortir de l'état deplorable où vous êtes. Que je serois heureux, si je pouvois y contribuer moi-même en quelque chose! J'attendrai avec impatience l'effet qu'aura produit sur vous cette Lettre. Vous ne pouvez me donner de plus grande joie, que de m'apprendre que je n'aurai pas parlé inutilement. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c. 1730.

LETTRE CCCCXXXVII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur un Ouvrage de M. Bossuet, & sur les irresolutions de l'Assemblée du Clergé.*

Le 2. *Août* 1730.

VOus recevrez, mon très cher Seigneur, à l'addresse que vous m'avez indiquée, l'Ouvrage que vous desirez. Vous en serez très content. J'attends avec impatience celui que vous m'annoncez; & je vous renouvelle mes très humbles remercîmens pour la grace que vous m'avez faite en me laissant prendre les devants. Je n'ai point le grand Ouvrage de M. de Meaux. Je ne sai qui pourra me le faire venir. Je ne doute pas qu'il ne renferme bien des choses que les Constitutionnaires ne peuvent digerer.

Suivant les nouvelles que je reçois, il paroit que la Legende de Gregoire VII. met l'Assemblée dans un grand embarras. On dit que M. de Paris a pris des engagemens avec la Cour pour la supprimer; que cependant les *Zelanti* de l'Assemblée se donnent de grands mouvemens pour empêcher la publication du Mandement qu'on dit être imprimé. Quelques nouvelles de Jesuites disoient hier que, si l'Assemblée étoit obligée d'agir contre la Legende, j'en porterois la peine. Cela marque que l'on est bien fâché contre nous, & que l'on ne sauroit nous pardonner d'avoir mis les Evêques dans la necessité de deplaire au Pape ou au Roi. La verité est que nous avons cherché à plaire à Dieu en faisant notre devoir. Quiconque le voudra faire comme nous, se mettra peu en peine de plaire aux hommes. Si l'Assemblée se tait sur la Legende après la harangue de M. le Cardinal de Fleury, il me semble qu'on nous donne beau champ pour parler.

Adieu, mon très cher Seigneur. Personne ne vous est plus devoué que moi.

1730. LETTRE CCCCXXXVIII.

Aux Carmelites de Lectoure. Il les exhorte à se premunir contre la seduction.

Le 3. Août 1730.

QUE de graces vous avez à rendre à Dieu, mes très cheres Sœurs, pour le courage qu'il vous inspire! J'ai reçu votre Lettre: je l'ai lue: j'en suis édifié au delà de ce que je puis exprimer. Quand on est disposé à tout souffrir après avoir deja tant souffert, quoi de plus digne d'envie! Ne perdez pas votre couronne, mes très cheres Sœurs. L'homme ennemi redoublera ses efforts pour vous seduire. Redoublez aussi votre vigilance. Que les chutes dont vous êtes temoins, vous rendent plus humbles & plus ferventes dans vos prieres. Armez-vous contre ce qui a servi aux autres de principe de seduction. Instruisez-vous, autant qu'il convient à votre état. Et puisque l'on vous force à entrer dans les malheureuses contestations qui divisent les enfans de l'Eglise, mettez-vous en état de ne pas prendre l'apparence de la verité pour la verité même. Tous les jours on éprouve que les Religieuses qui ne sont pas assez instruites, succombent enfin après avoir soutenu quelque tems les efforts de la persecution. Precautionnez-vous contre ce malheur. Lisez sur tout les Ouvrages où l'on repond aux objections que nos adversaires pretendent tirer du grand nombre. Ne perdez jamais de vue le soulevement qu'excita la Bulle quand elle parut pour la premiere fois. Comprenez bien que ses defenseurs ne sont unis que dans les mots, & qu'ils sont très divisés sur le fond du dogme. Combien de fois leurs professions de foi ont-elles changé! Dites-vous à vous-mêmes, qu'ils ne sauroient montrer un seul article de foi reconnu pour tel dans toute l'Eglise, dont nous ne fassions profession. Ajoutez-y, que ceux qui se soumettent à la Bulle après l'avoir rejettée, se glorifient d'être attachés aux mêmes verités qu'auparavant; qu'ils sont sans reponse, quand on leur demande quelles sont les erreurs auxquelles ils ont renoncé, & les verités qu'ils ont embrassées en acceptant. Jettez les yeux sur tous les maux que la Bulle a causés & qu'elle cause encore. Remarquez que la violence, que le renversement des loix, que le violement des regles lui frayent par tout le chemin. Faites attention au caractere de ceux qui paroissent plus empressés à la faire recevoir. Rappellez-vous l'idée avantageuse que l'on avoit dans l'Eglise des Corps, des Communautés & des particuliers qui lui ont toujours été opposés. Réunissez toutes ces vues differentes, auxquelles il seroit aisé d'en ajouter beaucoup d'autres; & je ne doute point, mes très cheres Sœurs, que vous ne vous sentiez fortifiées dans la juste aversion que vous avez pour ce Decret. Je prie Dieu de vous y affermir de telle sorte, que rien ne soit capable de vous ébranler. Demandez pour moi la même grace. Je suis, &c.

LETTRE CCCCXXXIX.

A M. l'Evêque de SENEZ, *au sujet des Lettres de M. d'Embrun à ce Prelat.*

Le 5. Août 1730.

JE profite avec bien du plaisir, Monseigneur, de l'occasion du P.... pour me renouveller dans l'honneur de votre souvenir. Il y a deja quelque tems que je n'ai eu la consolation de recevoir de vos nouvelles. Je presume neanmoins que votre santé est toujours la même. Je prie Dieu de la conserver encore longues années pour le bien de son Eglise.

Que

Que dites-vous, Monſeigneur, de la ſollicitude de M. d'Embrun? Voilà la ſixieme Lettre qu'il vous addreſſe pour tacher de vous ramener à lui; & vous ne vous rendez pas. Comment avez-vous pu reſiſter aux deux Lettres où il entreprend de refuter votre Inſtruction paſtorale ſur les promeſſes faites à l'Egliſe? Avouons le: ſi le bon Seigneur n'avoit pas mieux entendu les matieres de la rue Quinquempoix, que celle qu'il traite dans ces deux Lettres, il n'auroit pas autant d'argent qu'il en a. Jamais homme ne fut plus embarraſſé qu'il le paroit. Vous lui faites perdre terre à tout moment. Il ſent la force de vos raiſonnemens, & il n'oſeroit s'y arrêter. Il élude, il donne le change, il calomnie: c'eſt tout ce qu'il ſait faire. Il avance même des principes très faux. Ce qu'il dit du Concile de Rimini eſt ſingulier. Il pretend que la formule de foi qui y fut dreſſée, *ne pouvoit en aucune ſorte induire les fideles en erreur.* Ainſi voilà le Concile de Rimini juſtifié par l'endroit le plus reprehenſible. Mais c'eſt M. d'Embrun qui le juſtifie. Faut-il s'en étonner? Il a plus d'une raiſon pour ſe rendre l'apologiſte de ces ſortes d'Aſſemblées. Je trouve dans la Lettre que l'Evêque de Bruges lui écrit, un trait qui marque la juſteſſe d'eſprit de ce bon Flamand, & ſa profonde érudition. Il dit que vous ne devriez faire aucune difficulté de vous retracter, puiſque *S. Cyprien eſt tombé dans l'erreur, & que S. Auguſtin, de Manichéen étant devenu Semipelagien, avoit dans la ſuite écrit ſes Livres de retractation.* 1730.

L'exemple de S. Cyprien qui eſt mort ſans ſe retracter nonobſtant la deciſion du Pape, & qui, ſelon S. Auguſtin, n'étoit obligé de ſe ſoumettre qu'après la deciſion du Concile plenier; cet exemple, dis-je, n'eſt gueres propre à perſuader qu'il faille renoncer à l'Appel, & ſe ſoumettre à la deciſion de Clement XI. que M. de Bruges veut nous faire regarder comme infaillible. A l'égard des Livres des Retractations, il ſembleroit, à entendre ce Prelat, qu'ils auroient été compoſés expreſſement pour y retracter le Demipelagianiſme, & que juſques là S. Auguſtin étoit reſté dans les ſentimens des Demipelagiens. Cela marque que M. de Bruges n'a pas la premiere notion du terme de *Retractation* dans le langage de S. Auguſtin; & qu'il n'a jamais lu les Livres qui portent ce titre.

Je ne vous dis rien, Monſeigneur, de l'Aſſemblée du Clergé. On pretend que la Legende de Gregoire VII. y cauſe de l'embarras. Nous verrons comment nos Seigneurs ſe tireront d'affaire. Le Parlement vient de donner pluſieurs Arrêts coup ſur coup, qui ne font pas plaiſir au parti Conſtitutionnaire. Portez-vous bien, Monſeigneur, & ne doutez jamais de mon devouement le plus parfait & le plus reſpectueux, &c.

LETTRE CCCCXL.

A MM. les Avocats du Parlement de Paris. Il leur demande leurs conſeils ſur la maniere dont il doit ſe defendre contre les entrepriſes de l'Aſſemblée du Clergé.

A la Verune le 7. *Août* 1730.

AYANT été informé, Meſſieurs, que l'Aſſemblée generale du Clergé qui ſe tient actuellement à Paris, veut prendre connoiſſance de quelques-uns de mes Ecrits, & en particulier de la Lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire au Roi au ſujet de la Legende de Gregoire VII. je vous prie de vouloir bien me donner vos avis ſur la conduite que je dois garder, ſoit pour prevenir toute deliberation qui feroit prejudiciable à ma perſonne & à ma doctrine, ſoit pour me pourvoir contre leſdites deliberations, ſi le cas y échoit. Le zele que vous avez fait paroître pour Meſſieurs de Senez & d'Auxerre, me fait eſperer que vous voudrez bien m'aider de vos lumieres, dans une cauſe qui n'eſt pas differente de celle

1730. le de ces illustres Prelats. Ma cause est celle de l'Eglise & de l'Etat. Pleins d'amour pour l'une & pour l'autre, je me flatte, Messieurs, que vous ne me refuserez pas vos conseils. Vous ne pouvez les donner à une personne qui en fasse plus d'estime, & qui soit plus disposée à les mettre en pratique. Je suis avec une parfaite consideration, &c.

LETTRE CCCCXLI.

A une Carmelite. Il benit Dieu de ce qu'elle reconnoit sa faute, & lui montre de nouveau le foible de la Bulle.

Le 13. *Août* 1730.

VOus ne pouviez me donner plus de consolation, ma très chere Fille, qu'en m'apprenant l'impression qu'a fait sur vous ma derniere Lettre. Le bandeau est donc tombé: vous commencez à gouter la paix que vous cherchiez inutilement auparavant. Que la gloire en soit rendue à la toute-puissance de celui qui fait seul des choses admirables. Il ne laissera pas son œuvre imparfaite: toute foible que vous êtes maintenant, j'espere que dans peu vous aurez assez de force pour repousser les plus grandes tentations.

Il y a des ames que Satan ne sauroit tromper, qu'en se transformant en ange de lumiere. Vous êtes de ce nombre, ma très chere Sœur. Vous aimez la verité. Vous êtes attachée à l'Eglise, qui en est la colomne & l'appui. Pleine de reconnoissance pour la grace que Dieu vous a faite, de vous tirer du sein de l'heresie où le malheur de votre naissance vous avoit engagée, il n'y a point de maux auxquels vous ne voulussiez vous exposer, plutôt que de sortir de l'arche salutaire dans laquelle vous vous trouvez. Rien de si saint que cette disposition. Mais c'est par cet endroit même, que l'ennemi de votre salut, après vous avoir fait tomber, voudroit encore vous retenir dans ses filets. Il ne vous dit plus comme autrefois: N'écoutez pas l'Eglise. Il sait qu'il ne seroit pas lui-même écouté. Mais il veut que la crainte de ne pas écouter l'Eglise, vous fasse embrasser des decisions qui en portent faussement le nom. Defiez-vous de cette ruse. Ce seroit un grand mal de ne pas se soumettre à l'Eglise, quand elle a parlé; mais c'en est un qui peut avoir aussi des suites bien considerables, quand on prend pour la voix de l'Eglise ce qui ne l'est pas.

Quand l'Eglise parle, elle le fait d'une maniere claire & distincte. Ses decisions sont reçues avec une parfaite unanimité. Si la Bulle *Unigenitus* est l'ouvrage de l'Eglise, que l'on nous dise ce qu'elle a decidé, quelles sont les verités qu'il faut croire, les erreurs qu'il faut anathematiser. Qu'on le dise unanimement. Que tous les Evêques conviennent dans la doctrine qui fait l'objet de la decision, comme ils conviennent dans la prononciation de certains mots; & dès-lors il faudra se soumettre à la Bulle comme à un jugement de l'Eglise universelle en matiere de doctrine. Mais étant public & notoire, qu'il n'y a point d'unanimité parmi les Evêques; qu'ils sont aussi divisés sur le fond du dogme, qu'ils paroissent unis dans la prononciation de ces mots, *Je reçois la Bulle*, il faut bien se donner de garde de prendre cette piece pour une decision de l'Eglise.

J'ai lu l'extrait que vous m'avez envoyé. On y suppose par tout que l'Eglise a decidé; qu'il s'agit d'un jugement canonique reçu avec unanimité de tous les Evêques. Nous sommes dans un cas bien different. Celui qui s'est donné la peine de vous copier cet extrait, pretend avoir conservé depuis sa retractation les mêmes sentimens qu'il avoit étant Appellant. Il veut vous persuader que la Bulle n'y donne aucune atteinte. Si cela est, pourquoi n'a-t-on jamais voulu autoriser à Rome les Explications de 1714. quelque defectueuses qu'elles soient? Pourquoi

quoi y a-t-on montré encore plus d'éloignement pour celles de 1720? Pourquoi Benoît XIII. n'a-t-il jamais pu, malgré les meilleures intentions, autoriser les XII. Articles? Pourquoi, après les promesses que l'on avoit faites au Cardinal de Noailles d'autoriser ces mêmes Articles, s'est-on mocqué de lui? Pourquoi le nouvel Archevêque de Paris n'a-t-il pu obtenir un petit mot d'éloge en faveur de la doctrine équivoque de son Mandement, nonobstant l'avantage que le Molinisme en peut tirer? Si la Bulle ne donnoit aucune atteinte à la saine doctrine, feroit-on difficulté d'autoriser les XII. Articles? Mais au lieu de les autoriser, on a souffert que des Evêques de France les ayent condamnés. Nous nous en sommes plaints; & pas un des defenseurs de la Bulle ne s'est joint à nous pour s'opposer à un si grand scandale. Après cela comment ose-t-on vous assurer que la Bulle ne touche à aucune des verités saintes pour lesquelles nous reclamons? La personne qui vous écrit auroit-elle assez de credit, pour faire declarer à Rome que le sens qu'elle donne à la Bulle est le vrai sens de cette piece? Ne vous laissez donc pas surprendre, ma très chere Sœur. Suivez le conseil de S. Jean. Eprouvez les esprits, pour voir s'ils sont de Dieu. Vous me faites entendre que l'auteur de la Lettre avoit des vues pour l'épiscopat. Defions-nous d'un homme qui veut qu'on l'imite dans son changement, quand nous avons lieu de croire que l'amour de la verité n'est pas le seul qui soit dans son cœur? 1730.

Si vous avez les relations des Religieuses de Port Royal, lisez-les: vous y trouverez la reponse aux principes qu'on établit dans l'extrait. L'Eglise a, dit-on, decidé que les cinq Propositions sont dans le Livre de Jansenius. Pour cela il faudroit prouver que tous les Evêques ont lu Jansenius: ce que jamais personne ne s'est avisé de soutenir. Autre est la question de droit, autre la question de fait. Il n'y a point eu de division sur la premiere; mais il y en a toujours eu sur la seconde, & on a tort de supposer le contraire. S'agissant d'un fait douteux & contesté, les Religieuses de Port-Royal avoient raison de dire qu'elles ne pouvoient entrer dans ces contestations. Qu'étoit-il necessaire de les troubler, pour les obliger à jurer sur les Evangiles un fait qu'elles voyoient en litige; fait inutile au salut, & dont elles ne pouvoient s'assurer par elles-mêmes? Jamais dans l'espace de dix-sept siecles on ne s'étoit avisé d'interesser des Religieuses dans de pareilles contestations.

On ne pouvoit leur reprocher de ne vouloir prendre aucune part aux decisions. Des Religieuses prennent toute la part qu'elles doivent à une decision qui concerne un fait douteux, quand elles se taisent sur ce point, & qu'elles sont parfaitement soumises à ce qui concerne le droit. Après tout, la paix de Clement IX. est posterieure à la Lettre dont vous m'avez envoyé l'extrait. Or les filles de Port-Royal y ont été comprises aux conditions qu'elles avoient toujours offertes.

Je trouve dans la Lettre de votre ancien Superieur une maxime avec laquelle il vous auroit fait souscrire la formule Arienne de Rimini, si vous eussiez été l'un & l'autre au tems de ce Concile. Où a-t-il pris que la regle qui veut qu'une Religieuse soumette son jugement à celui de ses superieurs, ne souffre jamais d'exception. Que l'auteur de la Vie de Marie Alacoque debite de pareilles reveries: qu'il les pousse même jusqu'à l'impieté, cela est digne de lui; mais qu'un homme qui a été Appellant tombe dans de si grandes absurdités, c'est ce qu'on a peine à comprendre. *Si un aveugle conduit un autre aveugle, tous les deux*, dit Jesus-Christ, *tomberont dans le precipice.* Il y a donc des guides qu'il ne faut pas suivre; & la qualité de superieur dans celui qui commande, ne met pas toujours à couvert de prevarication l'inferieur qui obéit aveuglément. Matt. XV. 14.

Je viens maintenant aux avis que vous me demandez. Il est hors de doute que vous devez porter au tribunal de la penitence la faute que vous avez commise.

1730. Mais puisque vous prevoyez un éclat, attendez à aller trouver votre Confesseur que vous ayez pris des forces, & que vous vous sentiez assez instruite & assez ferme pour ne pas succomber aux assauts qu'on vous livrera. Il faut vous attendre à essuyer de vifs reproches. Je vous conseille de n'y opposer que le silence. Les mauvais traitemens que vous recevrez, serviront à expier la faute que vous avez commise, en ne marchant pas droit selon la verité de l'Evangile. N'entrez en dispute avec personne. Si l'on vous fait quelques raisonnemens qui laissent des nuages dans votre esprit, marquez-les moi: j'espere qu'il ne me sera pas difficile de vous en decouvrir l'illusion. Je ferai demander à M. *** la Lettre dont vous me parlez. S'il l'a encore, & que j'y trouve quelque chose à quoi je n'aye pas repondu, je tâcherai d'y satisfaire. En voilà assez pour aujourd'hui, ma très chere fille. Fortifiez-vous dans le Seigneur, & soyez persuadée que je n'omettrai rien de ce qui sera en moi pour contribuer à votre sanctification.

LETTRE CCCCXLII.

*A M.*** Prêtre de la Mission. Il lui offre une place de Vicaire dans son Diocese.*

Le 13. *Août* 1730.

JE suis très disposé, Monsieur, à vous donner dans mon Diocese l'azile que vous me demandez: mais je crains que les places dont je puis disposer ne vous conviennent pas. Les Vicaires n'ont que cinquante écus de fixe. En quelques endroits ils ont cent livres avec la table. Les Curés sont à portion congrue. Il y a des Cures en fort petit nombre d'un revenu plus considerable; mais je ne puis y mettre un Appellant sans courir le risque d'un devolut. Si vous voulez, Monsieur, vous contenter d'une place de Vicaire, je vous l'accorde très volontiers. Etant sur les lieux, vous verrez si vous pourriez vous accommoder de nous. Dans un tems de persecution on ne sauroit faire pour les gens de bien tout ce que l'on desireroit. Je suis, Monsieur, tout à vous.

LETTRE CCCCXLIII.

*A Mademoiselle *** au sujet de la Lettre au Roi sur la Legende.*

Le 13. *Août* 1730.

TOUJOURS des éloges, Mademoiselle! Vous les prodiguez à ma Lettre au Roi. Bientôt vous changerez de langage. Nosseigneurs de l'Assemblée examinent, dit-on, cette Lettre. Ils vous apprendront à en juger plus sainement que n'a fait le public. Vous y verrez le venin de l'heresie, caché sous les mêmes termes dont je me sers pour la combattre. Vous ne connoissez pas toute ma malice. Peut-être que l'Assemblée ne s'en seroit pas elle-même apperçue; mais M. de Marseille est du nombre des deputés. Accoutumé à écrire contre moi, rien ne lui échappe. Que seroit-ce si M. l'ancien Evêque d'Apt étoit à portée de communiquer ses reflexions, & de les joindre à celles de M. de Marseille? Croyez-vous que je me pusse relever des coups que l'on me porteroit? Moderez donc votre joie, Mademoiselle. Le combat n'est pas fini. Vous me decernez les honneurs du triomphe. L'Assemblée les revendique. Elle saura vous montrer que, si les Evêques qui la composent ont une plus grande autorité de jurisdiction que moi, il faut bien qu'ils ayent aussi une plus grande autorité de persuasion.

LETTRE CCCCXLIV.

1730.

A M. l'Evêque d'Auxerre; *sur ce que les Prelats de l'Assemblée reprenoient dans sa Lettre au Roi contre la Legende.*

Le 13. *Août* 1730.

VOus me faites grand plaisir, Monseigneur, de m'apprendre que je recevrai dans peu ce que je desire depuis si long-tems. Qu'elle se montre donc, cette genereuse Lettre. Je vous assure que je lui ferai bon accueil.

Je n'ai point oui dire que M. de Nîmes veuille relever ce que je dis dans ma Lettre de contraire à la Constitution. Mais on m'assure que la critique de ces Messieurs doit rouler sur divers endroits qu'ils pretendent être favorables aux Calvinistes, & en particulier ce que je dis de la difference qu'il y a entre l'autorité de jurisdiction, & l'autorité de persuasion, fondée sur la certitude de la Tradition de l'Eglise. Vous comprenez, mon très cher Seigneur, que je suis peu inquiet de cette belle decouverte, & que je ne manquerai pas d'attaquer vivement la censure & les censeurs. J'ai envoyé ma procuration. Je fais consulter mon affaire, & je me prepare à une bonne defense.

Ayez la bonté de me marquer ce que vous apprendrez de certaine nouvelle fort interessante, dont vous m'avez mandé le commencement.

Le Parlement continue à faire merveilles, au grand regret de certains Prelats de l'Assemblée. Les Appels comme d'abus derangent étrangement leurs mesures. On reserve, dit-on, les grands coups pour le mois de Septembre. Mais souvent l'homme propose, & Dieu dispose. Je vous laisse, mon très cher Seigneur. Aimons-nous plus que jamais.

LETTRE CCCCXLV.

A M. l'Evêque d'Auxerre, *sur la Lettre de ce Prelat au Roi contre la Legende, une parole de M. de Marseille, le Livre du Pere Berruyer.*

Le 21. *Août* 1730.

ENfin, Monseigneur, j'ai reçu votre Lettre au Roi. Je l'ai lue avec avidité. L'attentat de la Cour de Rome contre votre Mandement, y est mis au plus haut point d'évidence. L'affaire de la Ligue y est rappellée & traitée avec étendue. Il y a des traits d'histoire qui disent beaucoup, à ceux qui en veulent faire l'application. Je ne doute pas que le nouveau Pape ne fulmine contre cette Lettre. La mienne ne sera pas oubliée. Mais, en defendant la verité, qu'avons-nous à craindre? *Si Deus pro nobis, quis contra nos?*

Votre derniere Lettre me confirme certaine nouvelle que vous avez eu la bonté de m'apprendre. Je suis surpris qu'il n'en transpire rien dans le public. Je vous crois cependant bien informé. Continuez, s'il vous plaît, à me mettre au fait. La chose en vaut la peine.

Voilà donc l'Assemblée qui a reçu ordre, dit-on, de se separer à la fin du mois. Je crois que vous êtes instruit de l'équipée de M. de Marseille contre moi. La raison qu'il apporta pour prouver que le S. Esprit a presidé au Concile d'Embrun, est digne de lui: *J'y étois*, dit-il.

Heureusement je n'ai appris la nouvelle de votre mort qu'en apprenant que vous étiez plein de vie. C'est la mort de M. d'Angers qui a donné lieu à cette équivoque. Son devouement pour la Bulle, joint à une mort subite, est quelque chose de bien triste aux yeux de la foi.

La Censure du Roman n'est pas encore en état de paroître. J'espere cependant

1730. dant que cela viendra. Si la nouvelle que vous m'avez fait l'honneur de me mander a des suites, elle pourroit hâter le tems de cette production.

Je vous laisse, mon très cher Seigneur. Rien n'égale ma trendresse & mon devouement pour vous.

LETTRE CCCCXLVI.

*A M.*** exilé à *** Il loue son desinteressement.*

Le 21. *Août* 1730.

JE suis l'inconnu que vous cherchez, Monsieur. N'ayez aucune peine à accepter le petit present que je vous fais. Votre Lettre, loin de me dissuader, me porte à vous presser davantage de recevoir un secours dont vous avez besoin. Je suis édifié de votre desinteressement. Je l'admire, & je ne puis assez benir Dieu du grand amour qu'il vous donne pour la pauvreté. Mais il ne sera pas dit que je pourrai vous soulager, & que je ne le ferai pas. Laissez-moi la liberté de faire un aussi saint usage des biens de l'Eglise. Peuvent-ils être mieux employés qu'à subvenir aux necessités des saints ? Vous voulez savoir qui vous a donné les cent écus que vous rappellez dans votre Lettre : c'est moi-même. Soyez tranquille. Vous êtes dispensé de toute restitution. Je suis avec toute la tendresse & toute l'affection que vous meritez, &c.

LETTRE CCCCXLVII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur son projet de Lettre à l'Assemblée, & sur la conduite des Prelats qui la composent.*

Le 28. *Août* 1730.

J'APPROUVE très fort le plan de votre Lettre à l'Assemblée, mon très cher Seigneur. Osera-t-on demander la tenue d'un Concile contre moi, & refuser de faire droit sur des demandes aussi justes que les vôtres? Je suis cependant très porté à croire que l'Assemblée gardera le silence sur la Legende de Gregoire VII. & que les Prelats bien intentionnés seront les plus foibles. J'appris hier que M. de Sens ne se porte pas bien, & qu'il ne sauroit aller loin. Je prie Dieu de lui prolonger les jours encore quelque tems. Vous en devinez la raison. Si l'Assemblée a du se separer le 25. ou le 24. comme on l'a dit, vous devez maintenant savoir à quoi ont abouti tous les projets qu'elle avoit formés. On m'écrit qu'il se repand un bruit sourd, qu'il doit y avoir une nouvelle Assemblée que le Roi convoquera pour le commencement d'Octobre. Je n'en crois rien. Je regarde cette nouvelle comme un leurre, qu'on a été bien aise de donner aux Prelats les plus échauffés, afin de les empêcher de faire quelque sottise, & qu'ils puissent se separer tranquillement.

L'Assemblée provinciale de Narbonne avoit laissé à la prudence de M. de Nîmes de solliciter la tenue du Concile. Le pretexte, c'est qu'il est necessaire d'établir dans la province l'uniformité pour les mariages des nouveaux catholiques. Il y a bien de l'apparence que quelques-uns de ceux qui consentent à ces sortes de demandes, ne le font que parce qu'ils croyent qu'on ne sera pas écouté. M. de Nîmes ne parla point de moi dans son Bureau: M. de Marseille y suppléa. Le bon Prelat n'en sera pas quitte pour la premiere Lettre que vous avez lue. Elle doit être suivie de deux autres, qui ne retabliront pas sa reputation. La seconde le convaincra d'ignorance, & la troisieme de quelque chose de pis.

1730.

LETTRE CCCCXLVIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur la demarche de l'Assemblée & sur un fait dont il vouloit être éclairci.*

Le 8. Septembre 1730.

J'AI l'honneur de repondre, Monseigneur, à votre Lettre du 29. Août que j'ai reçue par le dernier ordinaire. Vous ne saviez pas encore ce qui s'est passé à l'audience que le Roi a donnée aux Deputés de l'Assemblée. Ces Messieurs ont demandé à Sa Majesté la permission d'écrire contre ma Lettre: on dit même, de la censurer. Voilà donc les projets qui commencent à éclorre. On pretend que les bons Seigneurs ne diront pas un mot de la Legende de Gregoire VII. Je les attends de pied ferme. J'espere que Dieu me fera la grace de repousser vivement leurs attaques. S'ils étoient aussi foibles en tout qu'ils le sont en raisons, ils seroient peu redoutables. Mais ils se dedommageront par quelque voye de fait, du mal qu'ils ne peuvent me faire par leurs raisonnemens. Vous me marquez, Monseigneur, une chose qui merite attention. On vous a, dites-vous, proposé de retrancher de votre Lettre à l'Assemblée l'endroit qui regarde la proposition XCI. Ayez la bonté de me donner sur cela toutes les connoissances dont j'ai besoin. Dans la situation où je me trouve, vous comprenez bien que ce fait peut m'être très avantageux.

Les dernieres nouvelles m'apprennent que M. de Sens a fait son adieu à l'Assemblée. Je veux croire que l'abbattement où est son corps, a contribué a abbattre le courage qu'il auroit du faire paroître, pour soutenir les interêts de son Dieu & de son Roi.

Adieu mon très cher Seigneur. Plus la persecution augmente, plus je desire de vous donner des marques de mon respect & de ma tendresse.

LETTRE CCCCXLIX.

*A M. ***. Il lui marque ses dispositions à la vue des persecutions dont il est menacé.*

A la Verune le 8. Septembre 1730.

JE reçois, Monsieur, votre Lettre dans ce moment. J'en ai été édifié & consolé. Mais je crois pouvoir vous dire que je me dis continuellement presque toutes les mêmes choses qu'elle renferme; & il me semble même que Dieu me fait la grace de tirer ma consolation de la chose même qui fait mon affliction apparente. Car toutes les fois que mes persecutions paroissent sursises & ralenties, il me semble que c'est un grand sujet d'humiliation pour moi. Je songe au saint Evêque de Senez, & je crains avec beaucoup de raison que si les hommes m'épargnent plus que lui, ce ne soit parce que Dieu ne me juge pas digne comme ce saint Prelat de souffrir pour le nom de Jesus-Christ. Je lui demande donc & prie tous mes amis de lui demander pour moi la grace d'une parfaite soumission à sa volonté, & de pousser cette soumission jusqu'à la joie de tout souffrir pour lui. Il est vrai aussi qu'en demandant de n'être point tenté au-dessus de mes forces, je ne puis m'empêcher de dire au Pere celeste: *Si fieri potest transeat à me calix iste.* Mais je Matth.
n'ai garde d'oublier en cette occasion le reste de la priere de notre divin mode- XXVI. 39.
le. Ce n'est pas assez que mes Lettres ou mon esprit le disent; il faut aussi que le cœur s'y porte sur les flammes de la charité. M. *** avoit raison de vous dire que les peines & les chagrins que les persecutions nous causent, ne viennent que de ce que nous tenons encore à la terre par quelque endroit. Mais qu'il est difficile

1730. cile à une ame qui est encore enveloppée dans un corps terrestre de se detacher entierement de la terre! Qui est-ce donc qui pourra nous en detacher? La grace de Jesus-Christ.

LETTRE CCCCL.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle de la Lettre de l'Assemblée, & d'un Memoire des cent Docteurs exclus.*

Le 13. *Septembre* 1730.

J'ATTENDS incessamment, mon très cher Seigneur, le bel Ouvrage de l'Assemblée, qui doit, dit-on, me convaincre d'avoir avancé des principes Calvinistes dans ma Lettre au Roi. On pretend que les Targnis & les Couets y ont épuisé tout leur savoir faire. Il me tarde de voir sur quels fondemens on appuye les reproches que l'on me fait. Ceux que j'ai à faire à l'Assemblée, me donneront moins de peine. Je ne suis pas embarrassé de la maniere dont vous releverez l'insulte qu'elle vous a faite. Vous êtes en état de vous bien defendre.

J'ai lu avec le même plaisir que vous, mon très cher Seigneur, le Memoire contre les *supplications*. C'est un excellent Ouvrage. Je viens de lire le Memoire des 100 Docteurs. S'ils avoient pour juges des Turcs qui suivissent l'équité naturelle, je suis sûr qu'ils ne pourroient perdre leur cause. Je ne vois rien à quoi l'on puisse mieux comparer la conduite de leurs adversaires, qu'à celle que tenoient les Ariens contre les defenseurs de la Consubstantialité. Le parallele est parfait.

Qu'est-ce que ce gros Ouvrage de l'Archevêché qui va paroître? Savez-vous, Monseigneur, de quelle matiere il doit traiter? Je n'ai point entendu parler de la reponse, que vos nouvelles mettent dans la bouche de M. de Narbonne. Si ce sont des nouvelles publiques, je serois porté à en prendre le contrepied. Continuons, mon très cher Seigneur, à demeurer inviolablement unis. *Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous?* Il y a dix sept ans qu'il nous soutient. Qui pourra l'empêcher de faire aujourd'hui, s'il le veut, les mêmes miracles qu'il a deja faits pour nous sauver?

LETTRE CCCCLI.

A un Benedictin, sur la necessité de se réunir pour n'agir que de concert contre la derniere Diette.

Le 14. *Septembre* 1730.

JE n'ai garde, mon très cher Pere, de desapprouver la protestation que vous avez faite, de ne pas suivre le mauvais exemple que vos superieurs majeurs ont donné en acceptant la Bulle *Unigenitus*. Sans doute que tous les Religieux de votre Congregation qui ont été scandalisés de cette demarche, sont obligés de travailler à en arrêter les suites. S'il n'y en avoit que quelques-uns qui eussent le courage de parler, il faudroit qu'ils le fissent. Mais par la misericorde de Dieu vous n'en êtes pas reduits à ce point. Je suis persuadé qu'il y a encore parmi vous un grand nombre de serviteurs fideles, qui n'ont pas flechi le genou devant l'idole. Cela étant, il me paroit, mon cher Pere, que vous devez tous agir de concert, pour vous montrer en même tems. Qu'un particulier temoigne de vive voix parmi ses Confreres qu'il n'est pas disposé à suivre l'exemple de la Diette, je n'y vois aucun inconvenient; & c'est ce que je suppose que vous avez fait. Mais j'aurois de la peine à m'empêcher de le taxer d'imprudence, s'il se portoit à faire lui seul quelque Acte public contre la Diette, tandis qu'il pourroit agir

agir plus surement & plus efficacement avec la multitude. Il ne faut pas tenter Dieu. Ce seroit s'exposer temerairement au combat, que de ne vouloir pas attendre ceux dont l'union peut nous mettre à l'abri de la persecution. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c. 1730.

LETTRE CCCCLII.

A une Carmelite. Il lui donne quelques avis, & l'éclaircit sur quelques difficultés.

Le 17. *Septembre* 1730.

JE me rejouis avec vous, ma très chere Sœur, de la tranquillité dont vous jouissez maintenant. Vous commencez à regarder, sans en être troublée, les maux que votre amour pour la verité doit vous attirer. C'est une grace dont vous ne pouvez assez remercier celui qui est auteur de tout don parfait & excellent. Cependant je ne crois pas que vous deviez vous presser de faire connoître à ceux qui en peuvent abuser le changement que Dieu a operé en vous. Prenez des forces, avant que de vous exposer au combat. Si vous êtes interrogée, ne deguisez rien. Parlez avec simplicité, & ne rougissez pas de confesser de bouche ce que vous croyez de cœur. Mais jusqu'à ce que vous soyez bien affermie, ne vous exposez pas de vous-même. L'esprit est promt, mais la chair est foible.

Puisque vous êtes assurée que votre Confesseur ne vous donnera pas l'absolution, dès que vous lui ferez connoître que vous regardez comme une grande faute celle que vous avez commise en acceptant la Bulle, ne vous pressez pas de vous en accuser. Mais aussi ne recevez pas l'absolution des autres fautes, jusqu'à ce que vous ayez confessé celle-ci. L'expedient que vous me proposez ne peut être employé, que lorsque l'on a tenté inutilement toutes les autres voies.

La Lettre dont vous m'envoyez l'original, est pitoyable. Va-t-on à travers champ, quand on defere au tribunal de l'Eglise universelle, un Decret que l'on n'a pu encore concilier avec la foi de l'Eglise, quelque soin que ses defenseurs ayent pris pour en couvrir les defauts & les injustices? C'est des Constitutionnaires qu'il faut dire qu'ils ne savent où ils vont, ni qui ils suivent. S'accordent-ils sur le sens de la Bulle? Cent fois on a demontré que l'on condamne à Rome comme mauvais, le sens de telle & telle proposition lequel on regarde en France comme irreprehensible. L'Instruction pastorale des XL. établit-elle la même doctrine que les Explications de 1720?

Je ne vous parle point du raisonnement que fait l'auteur sur le changement de vos trois exilées. Il a interêt que l'on explique favorablement ces sortes de demarches. J'admire qu'il veuille vous faire un scrupule de penser que ces Sœurs ont cedé à la violence: il pretend même que ce feroit le comble de l'injustice & de la temerité de parler ainsi. Il ne veut point que des filles de Sainte Therese s'émancipent jusqu'à ce point. La meilleure reponse que l'on puisse faire à de pareils discours, c'est de les mepriser souverainement.

Vous ne devez pas aussi être fort embarrassée de la reponse que vous fit le Grand-Vicaire. Elle consiste à dire que l'Eglise dispersée n'est pas moins infaillible que l'Eglise assemblée. Ce principe est vrai; mais ce qu'il ajoutoit est faux, savoir que l'Eglise dispersée a reçu la Bulle. Il n'y a point d'acceptation où il n'y a point d'unanimité. Or les Evêques ne s'accordent que dans la prononciation de ces mots, *Je reçois la Bulle.* Ils sont réellement divisés sur la doctrine. L'Instruction pastorale de M. le Cardinal de Noailles publiée en 1719. le prouve invinciblement.

La desolation où est votre Diocese, & les injustices criantes que l'on exerce con-

1730. contre votre maison, sont des preuves à la portée des simples, de la justice de la cause que nous defendons. S'il faut juger de la Constitution par les effets qu'elle produit, doit-on la regarder comme l'ouvrage du S. Esprit? Quelquefois ses defenseurs les plus outrés ne peuvent s'empêcher, à la vue des maux dont ils sont les temoins, & souvent les auteurs, d'avouer dans le secret qu'il seroit à souhaiter que jamais la Bulle n'eût paru. Armez-vous donc de foi & de courage, ma très chere Sœur. Dieu peut bien permettre que la verité soit en danger, mais jamais il ne permettra qu'elle succombe aux efforts de ses ennemis. Quand la verité prendra le dessus, quelle joie pour ceux qui seront demeurés fideles! Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

LETTRE CCCCLIII.

A M. Auffroi, *sur un service qu'il avoit rendu au Prelat.*

Le 20. *Septembre* 1730.

Il fut porteur de la Procuration du Prelat contre l'Assemblée du Clergé.

JE ne puis, Monsieur, vous temoigner assez ma reconnoissance, de la generosité avec laquelle vous venez de vous montrer pour moi. C'est l'effet de l'amour que vous avez pour la verité. Heureux ceux à qui il est donné de craindre Dieu plus que les hommes! Leur recompense sera proportionnée à la grandeur de leur foi. Ce que vous avez fait annonce que vous êtes capable de faire encore davantage. Persistez, Monsieur, dans des sentimens si dignes de la cause que nous defendons. Demandez à Dieu qu'il me fasse perseverer jusqu'à la fin. Plus le peril augmente, plus j'ai besoin d'être fortifié par les prieres des fideles & des amis de Dieu. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE CCCCLIV.

A M. l'Evêque d'Auxerre, *au sujet de la Lettre de ce Prelat à l'Assemblée, de celle de l'Assemblée au Roi, de sa III. Lettre à M. de Marseille, d'une expedition de la Police.*

Le 28. *Septembre* 1730.

* Sœur du Prelat.

L'Arrivée de Madame la Duchesse de S. Pierre, * qui est ici depuis dix ou douze jours, m'a empêché, mon très cher Seigneur, de repondre exactement aux Lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je commence par vous temoigner la satisfaction que j'ai eue de celle que vous avez addressée à l'Assemblée du Clergé. Je la lus hier avec grand plaisir. J'y ai trouvé du neuf. Elle sera, j'en suis sûr, bien reçue du public. L'article de l'excommunication y est bien traité. Je ne suis pas surpris qu'on vous ait prié de le retrancher. Vous y demontrez la catholicité de la proposition XCI. de maniere à convaincre & à desarmer tout homme qui n'aura pas fait un pacte avec l'erreur, pour resister aux lumieres les plus vives.

Je n'ai point encore reçu la Lettre que l'Assemblée du Clergé a écrite contre moi. On m'a assuré qu'on n'y releve aucun endroit de mes Ecrits, & que tout se termine à des plaintes vagues, soutenues de bien des termes injurieux. Si cela est, je plains nos chers Confreres: *Parturient montes; nascetur ridiculus mus.*

Vous devez avoir reçu, Monseigneur, ma III. Lettre à M. de Marseille. Les reproches que j'y fais au Prelat sont bien specifiés. Croyez-vous qu'il y reponde? Je vous avoue que pareille commission ne laisseroit pas de m'embarrasser. Il a repondu à ma premiere par une quatrieme où il perd terre à tout momens.

Quelle

Quelle violence que celle que l'on fait à nos amis! (a) Elle prouve que l'on ne peut repondre à nos Ecrits. On voudroit au moins nous mettre hors d'état de trouver quelqu'un, qui nous aide à les faire parvenir jusques dans les mains du public. 1730.

Je n'ai point entendu parler de ce que vous me marquez du Cardinal Fini. Si cette nouvelle se confirme, elle achevera le portrait de ce grand homme.

LETTRE CCCCLV.

Aux Religieuses Carmelites de Lectoure. Il leur fait admirer la protection de Dieu sur les Appellans, & les avantages de leur cause sur celle de leurs adversaires.

Le 30. *Septembre* 1730.

SI j'ai lieu d'être affligé de la perte que vous venez de faire, mes très cheres Sœurs, je ne puis que me rejouir en vous la voyant soutenir avec tant de courage & de fermeté. De si heureux commencemens me font esperer que Dieu achevera en vous son œuvre; & que s'il permet que la tentation augmente, il ne permettra pas qu'elle soit au-dessus de vos forces. Pour moi, plus je vais en avant, plus j'admire les misericordes de Dieu sur son Eglise. Il semble que depuis dix-sept ans que nous combattons, nous devrions être tous écrasés. Chaque jour nos adversaires se promettent de nous voir aneantis. Combien de fois nous ont-ils insultés sur notre petit nombre? Et neanmoins ce petit nombre, nonobstant les pertes qu'il fait, deconcerte, renverse, accable ses ennemis. La lumiere se repand. Le monde s'instruit. Nos adversaires ne peuvent ouvrir la bouche sans se decrier eux-mêmes. Avec toute leur puissance ils n'ont pu encore trouver le don de persuader. Malgré tous leurs efforts ils n'ont pu même arrêter les temoignages en faveur de la verité. Tous les jours Dieu suscite à sa cause de nouveaux temoins; & quelque mepris que l'on affecte de montrer pour ces genereux athletes, les violences dont on use pour les abattre sont une preuve que l'on ne regarde pas leur opposition comme quelque chose de si indifferent. Benissez Dieu, mes très cheres Sœurs, de ce qu'il vous a fait entrer dans la lice. Nous n'avons que des croix & des afflictions à vous promettre durant tout le tems du combat. Mais la gloire qui en sera la recompense, vous dedommagera éternellement des maux passagers que les enfans des hommes vous font souffrir. Comprenez-le bien, mes très cheres Sœurs, que vous souffrez pour la cause la plus belle & la plus auguste qu'il y ait peut-être jamais eu dans l'Eglise. Au-moins n'y en a-t-il eu aucune qui ait demandé plus de foi & de courage. Il en falloit pour combattre contre les Payens: il en a fallu pour combattre contre les Heretiques. Mais quelle foi ne doit-on pas avoir pour resister dans le sein même de l'Eglise à l'abus d'une puissance que l'on est obligé de respecter! Qu'il est aisé de prendre le change dans ces occasions; sur-tout quand en le prenant on se procure la paix & le repos avec les hommes, & que l'on ne derange rien aux exercices exterieurs de pieté que l'on aime, & que l'on a raison d'aimer! Demandez à Dieu qu'il vous fasse la grace d'éviter tous les pieges dont vous êtes environnées; qu'il ne permette pas que vous preniez l'apparence de la verité pour la verité même. Pleines de soumission pour toutes les Decisions de l'Eglise, ne vous laissez pas éblouir par les dehors trompeurs dont la Bulle *Unigenitus* paroit ornée. On vous la propose comme un jugement de l'Eglise universelle; mais en a-t-elle les caracteres? L'union que l'on vous vante de la part des Pasteurs

(a) [Il parle de l'expedition du 14. Septembre. Voyez-en le detail dans la feuille des Nouvelles Ecclesiastiques du 17. du même mois, pag. 205.]

1730. Pasteurs est une discorde & une division réelle. Unis dans la prononciation de ces mots, *Je reçois la Bulle*, ils sont veritablement divisés sur le fond du dogme. L'un croit trouver dans la Bulle la condamnation des XII. Articles, & l'autre soutient qu'elle n'y donne aucune atteinte. Autant de fois qu'ils ont voulu s'expliquer, autant de fois ils ont montré la confusion & le desordre qui regne dans leur parti. Demeurez inviolablement attachées à celui de la verité, mes très cheres Sœurs. Les vents soufflent, la tempête augmente, la mer semble vouloir tout engloutir. Ayez confiance. Quand Dieu aura éprouvé ses élus, & fait servir toutes ces épreuves à leur sanctification, il commandera, & le calme sera rendu. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

LETTRE CCCCLVI.

A M. l'Evêque d'Auxerre. *Il lui parle de la harangue de M. de Nîmes & de la Lettre de l'Assemblée, du personnage de M. de Rhodez, du Concile de Narbonne, de sa III. Lettre à M. de Marseille.*

Le 11. *Octobre* 1730.

J'Interromps mes occupations, mon très cher Seigneur, pour avoir la consolation de m'entretenir avec vous quelques momens. Vous avez donc la Lettre de l'Assemblée au Roi & la harangue de M. de Nîmes. Je souscris de tout mon cœur au jugement que vous en portez. Je crois qu'avec un peu de lumiere & d'équité il n'est pas possible de penser autrement. Que dites-vous de M. de Rhodez? N'est-il point étonné lui-même du personnage qu'il vient de faire? Je le lui avois predit. Quand une fois on a commencé de faire un faux pas dans un endroit escarpé, on ne s'arrête point qu'on ne soit au bas du precipice.

Les dernieres nouvelles m'apprennent que le Concile de Narbonne est arrêté. Priez, mon très cher Seigneur, que Dieu me donne tout le courage dont j'ai besoin pour soutenir cette nouvelle épreuve. Ce n'est qu'à la perseverance que le salut est accordé.

Je suis ravi que vous trouviez M. de Marseille bien battu dans ma III. Lettre. Voilà à quoi le credit de nos adversaires ne sauroit parer. La puissance temporelle peut fournir des Lettres de cachet, mais la verité triomphe des efforts des hommes.

Vous me ferez plaisir de m'envoyer le supplement des nouveaux Saints de Lion. Si le paquet est gros, je vous supplie de detacher la premiere feuille qui contient le titre pour l'office de Gregoire VII. & de me l'addresser par la poste. Vous comprenez que j'ai besoin de cette piece. Je vous quitte, mon très cher Seigneur. Une autre fois je serai plus long. Je suis à vous dans le tems & dans l'éternité.

LETTRE CCCCLVII.

A M. l'Evêque de Senez. *Il lui parle du Concile de Narbonne, des demarches de l'Assemblée, de M. de Rhodez.*

Le 3. *Novembre* 1730.

JE n'ai qu'un instant, Monseigneur, pour me renouveller dans l'honneur de votre souvenir. Je le saisis avec d'autant plus de joie, qu'il y a long-tems que je n'ai pu avoir l'honneur de vous donner de mes nouvelles. J'avois fait une Lettre il y a un mois qui n'a pu parvenir jusqu'à vous, parce que celui qui en devoit être le porteur changea de resolution sur son voyage. Je ne vous ai point fait mon compliment sur la perte d'un ami, à laquelle je sai que vous avez été très sensible. Il faut neanmoins s'attendre tous les jours à de pareils évenemens; & quand

& quand ils arrivent; rendre graces à Dieu de ce qu'ils ne sont pas arrivés plutôt. Vous savez, Monseigneur, qu'il est grandement mention du Concile de Narbonne. M. de Narbonne ne s'y prête pas aisement. Tiendra-t-il encore longtems? Cela est entre les mains de Dieu. Demandez-lui pour moi, Monseigneur, tout ce que vous savez qui me manque pour vous imiter, & lui demeurer fidele jusqu'à la fin. Je ne vous dis rien de la Lettre de l'Assemblée au Roi, & de la harangue de M. de Nimes. Le public a rendu justice à l'une & à l'autre de ces deux pieces. Elles font voir de quoi le faux zele est capable. Le pauvre M. de Rhodez s'est barbouillé d'une étrange force. Il pretend neanmoins être blanc comme la neige. Il dit qu'il n'a signé la Lettre que comme un juge qui, ayant donné sa voix pour sauver l'innocent, ne laisse pas de signer avec la pluralité le jugement qui le condamne à la mort. Vous souvenez-vous, Monseigneur, d'avoir lu dans l'Histoire ecclesiastique un pareil trait? Celui-ci étoit reservé pour le dix-huitieme siecle. J'appris hier que l'on commence à attaquer les Curés de Paris. Ceux de S. Etienne, de S. Medard & de la Villette sont destitués: *Et hæc sunt initia dolorum.* Je suis avec le respect le plus tendre & le plus inviolable, Monseigneur, &c. 1730.

LETTRE CCCCLVIII.

A M. le Comte de CHABOT, *en reponse à une Lettre obligeante de ce Seigneur, & sur la mort d'une de ses parentes.*

Le 8. *Novembre* 1730.

J'AI appris, Monsieur, quel est le nom de l'inconnu qui m'a fait l'honneur de m'écrire dans les termes les plus obligeans. Permettez-moi de lui en temoigner toute ma reconnoissance. Je n'ai garde de penser que je merite les éloges qu'il me prodigue. Je ne suis capable que de gater l'œuvre de Dieu. Mon étonnement est qu'il veuille bien jetter les yeux sur moi pour la defense de sa cause. Je suis assuré qu'elle triomphera; mais que ce soit en partie par mon ministere, c'est ce que je ne vois qu'avec surprise, quoique je sois obligé de le desirer.

Je crois, Monsieur, vous devoir un compliment de condoleance sur la mort de Madame la Prieure de Liesse. Je ne la connoissois que de reputation. Mais tout ce que j'en ai entendu dire m'en avoit donné une si haute idée, que je ne puis que la regreter extrémement: non que je n'estime son sort digne d'envie; mais la triste situation où elle laisse sa Communauté, & les grands biens qu'elle avoit commencé d'y faire, ne peuvent que penetrer de douleur ceux qui connoissent les besoins de ce pauvre troupeau.

Conservez-moi, Monsieur, une part dans l'honneur de votre souvenir. Je vois par votre Lettre que l'amour de la verité vous avoit inspiré quelque bienveillance pour moi, avant même que vous me l'eussiez appris. Trouvez bon que je cultive des sentimens qui me sont si avantageux. L'amour de la verité les a fait naître. Qu'il les fasse croître & les affermisse jusqu'à la fin. Je suis avec respect, &c.

LETTRE CCCCLIX.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur le Concile de Narbonne, sur une brochure contre M. de Nimes, & sur la destitution de trois Curés de Paris.*

Le 8. *Novembre* 1730.

JE commence, Monseigneur, à être un peu plus à moi-même. J'en profite pour vous remercier de l'offre si tendre que vous me faites de votre épée en cas d'attaque. Mais malgré les bruits du Concile j'entrevois, ce me semble, que l'exe-

1730. l'execution n'en est pas fort assurée. M. de Narbonne a des sentimens d'honneur, & il paroit qu'il en veut faire usage. Je vous rends graces de la feuille que vous avez bien voulu m'envoyer. Vous comprenez à quoi elle est destinée. Quel étrange Brevet que celui que l'on vient de donner au zele de M. de Nîmes! Quand on a lieu de craindre de pareilles pieces, la prudence demanderoit que l'on se tînt clos & couvert, & que l'on évitât de faire parler de soi.

Voilà donc trois Curés de Paris destitués. C'est le coup d'essai. Quelle desolation dans l'Eglise la plus florissante qu'il y eût! On dit que l'on se propose de renverser cet hiver tout le bien qui y reste. Les desseins de Dieu sont incomprehensibles. Heureux ceux à qui il sera donné de ne pas se laisser seduire! Adieu, mon très cher Seigneur. Aimons-nous jusqu'au dernier soupir.

LETTRE CCCCLX.

A un Benedictin de Clugny. Il le remercie de la Lettre édifiante qu'il lui avoit écrite.

Le 8. *Novembre* 1730.

J'AI lu avec beaucoup d'édification, Mon Reverend Pere, la Lettre pleine de foi que vous m'avez addressée. Elle contient d'excellentes instructions pour un Evêque, que Dieu appelle à la defense de la verité. Mes ennemis ne voyent pas le bien qu'ils me font, en s'élevant contre moi avec tant de violence. Leurs discours & leurs desseins ne servent qu'à reveiller le zele de ceux qui me sont unis dans la defense de la cause de Dieu. Ce zele me procure des Lettres très propres à me soutenir, & des prieres sur lesquelles je compte infiniment. Que ne dois-je pas esperer, quand je vois les élus de Dieu s'interesser si vivement pour mon salut? Ne vous lassez point, Mon Reverend Pere, de demander cette grace pour moi. Plus vous avez d'accès auprès de Dieu, plus je vous conjure de vous en servir pour que je remplisse ma vocation d'une maniere digne de lui. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE. CCCCLXI.

A Dom DARET *Benedictin, au sujet d'un Acte qu'il avoit communiqué au Prelat, & de la captivité de deux de ses confreres.*

Le 8. *Novembre* 1730.

J'AI reçu, Mon Reverend Pere, l'Acte qui m'a été addressé de votre part. Je benis Dieu de ce qu'il vous a mis dans le cœur de rendre ce nouveau temoignage à la verité. Je ne sai pourquoi on a conseillé de garder le silence sur la demarche de la derniere Diette. Je n'avois point entendu parler de cette decision. Je suppose que l'on a eu des raisons très fortes pour prendre ce parti. Mais comme je les ignore, je ne puis m'empêcher de penser comme vous, Mon Reverend Pere, jusqu'à ce que l'on me fasse voir que je me trompe.

Je vous prie d'assurer les Peres la Coste & Dupont de la part très sincere que j'ai prise à leur captivité. Je sai avec quel courage ils l'ont soufferte; & que la persecution, loin de les abbattre, les a rendus encore plus intrepides. Qu'ils me permettent de m'unir à eux en esprit. J'admire leur foi, & je desire de tout mon cœur de participer au feu sacré dont ils sont enflammés. Je me recommande ardemment à leurs prieres. Je vous demande à tous la même grace, Mes Reverends Peres. Trouvez bon que je vous embrasse dans la charité de Jesus-Christ. Je suis, &c.

LET-

1730.

LETTRE CCCCLXII.

A plusieurs Benedictins. Il approuve l'Acte qu'ils lui avoient envoyé.

Le 8. *Novembre* 1730.

J'Ai reçu, mes très chers Confreres, l'Acte que vous m'avez addressé. Deux personnes m'en ont remis quelques autres, qui me font connoître que vous n'êtes pas les seuls dans votre monastere qui soyez disposés à rendre temoignage à la verité. Je prie Dieu de vous affermir dans des sentimens si dignes d'une Congregation sur laquelle Dieu a repandu ses lumieres avec abondance. Travaillez, mes très chers Confreres, à vous mettre en état de perpetuer dans votre Congregation l'esprit que vous y avez trouvé. Les jours sont mauvais, & il y a lieu de croire qu'ils le deviendront encore davantage. Veillez & priez beaucoup, afin de ne pas succomber à la tentation. Je suis très tendrement tout à vous, &c.

LETTRE CCCCLXIII.

A Madame de Coetquen, *superieure generale des Religieuses de la Congregation du Calvaire, sur la conduite qu'a tenu M. de Rhodez dans l'Assemblée du Clergé.*

Le 21. *Novembre* 1730.

JE n'ai point su que M. de Rhodez eût été malade pendant l'Assemblée: ce que je sai, c'est qu'il ne l'étoit pas le 11. Septembre. Je ne suis point surpris qu'il soit honteux d'une demarche si contraire à tous les principes d'équité & de religion. Je lui ai predit tout ce qui lui est arrivé. Voilà où conduisent les bonnes intentions, qui portent à s'unir, sous pretexte de la paix, aux ennemis de la verité. On se flatte que l'on sera plus en état de soutenir la verité; & l'on ne voit pas qu'en faisant alliance avec les ennemis de la verité, on deviendra leur esclave; & que non seulement on n'osera ouvrir la bouche pour defendre la verité, mais que l'on se trouvera comme forcé de l'outrager. Croit-on être quitte devant Dieu en disant que l'on a signé la Lettre, comme un juge signe un Arrêt qui a passé contre son avis. Premierement il faudroit, pour que la comparaison fût juste, que M. de Rhodez eût declaré dans l'Assemblée qu'il n'étoit point de l'avis de ses Confreres; & il ne m'est point revenu qu'il l'ait fait. 2. Est-il d'usage dans les assemblées ecclesiastiques, de signer la condamnation d'un Evêque que l'on croit innocent? Cette raison auroit-elle été admise contre S. Athanase? L'Evangile m'apprend que Nicodême dans la crainte des Juifs vint trouver Jesus-Christ de nuit; mais je ne vois point qu'il ait été au Sanedrin le jour que Jesus-Christ fut jugé digne de mort. S'il y eût été, auroit-il pu signer le *reus est mortis*, comme un juge signe un Arrêt qui a passé contre son avis? Vous voulez, Madame, que je regarde M. de Rhodez, comme ces bons Evêques qui au tems de l'Arianisme se laisserent entrainer par l'amour de la paix. Il les a imités dans leur chute: quand les suivra-t-il dans leur retour? Ne reviendra-t-on jamais du malheureux systême qu'il faut se prêter, sinon à tout, au-moins à une partie de ce que l'on exige de nous? M. de Rhodez a cherché la paix avec les hommes, & il ne l'a plus avec Dieu & avec lui-même. D'où lui vient cette peine si grande d'avoir signé la Lettre de l'Assemblée? Il y a donc une voix interieure qui le tourmente. Eprouva-t-il rien de semblable, quand il signa la Lettre des XII. Evêques? Il craignoit les hommes; mais il jouissoit d'une grande tranquillité du côté de la conscience. Qu'a-t-il gagné en nous quittant? Il n'aura jamais la confiance de ceux dont il a voulu paroître s'appro-

1730. cher. Pour en venir là, il faut n'être pas mauvais à demi. Je lui dirois volontiers avec le Prophete Elie: *Jusqu'à quand boiterez-vous des deux côtés? Choisissez ou Dieu ou Baal.* En parlant ainsi, je n'ai garde de vouloir insulter à un Confrere que j'aime & que j'aimerai toujours. Ce n'est même que par la tendresse que j'ai pour lui que j'en parle comme je fais.

3. Reg. XVIII. 21.

LETTRE CCCCLXIV.

A M. Lenet *Conseiller au Parlement de Dijon, sur le projet d'un Concile de Narbonne.*

Le 22. Novembre 1730.

NON, Monsieur, je ne vous ai point oublié dans la distribution de ma III. Lettre à M. de Marseille. Je compte avoir l'honneur de vous les envoyer toutes les trois, dès que j'aurai pu parvenir à les faire passer jusqu'à moi. Je n'en ai distribué aucun exemplaire dans mon Diocese, parce que les passages sont gardés, & que je ne puis faire imprimer sous mes yeux.

Je vous suis très obligé, Monsieur, de la part que vous prenez à ce qui me regarde sur l'article du Concile demandé. Dans un tems aussi orageux il faut s'attendre à tout, & ne mettre sa confiance que dans celui qui dispose de tous les évenemens à son gré. Je suis dans la main de Dieu, & je desire d'y être tous les jours de ma vie, pour executer sa volonté dans l'œuvre à laquelle il a bien voulu m'appeller. Je ne suis capable par moi-même que de la gâter. Mais j'espere que Dieu me fera la grace d'achever, & de lui être fidele jusqu'à la fin. Je suis avec respect, &c.

LETTRE CCCCLXV.

A M. l'Evêque d'Auxerre. *Il lui parle de la mort & des sentimens de M. de Sens, du Concile de Narbonne, de l'affaire des Avocats.*

Le 11. Decembre 1730.

LA ceremonie que vous venez de faire dans le cours de vos visites, mon très cher Seigneur, est une marque de votre bonne santé. Il faut des forces pour soutenir la longueur de la Dedicace d'une Eglise. Je me rejouis de vous voir assez agile pour cela. Je ne pourrois pas me promettre d'en faire autant.

Je n'ai point eu encore l'honneur de vous écrire sur la mort de M. de Sens. Il auroit pu rendre à l'Eglise des services importans, s'il avoit voulu faire usage de toutes ses lumieres. Le discours qu'on lui fait tenir à la mort, montre qu'il s'étoit fait des principes un peu trop commodes pour ce tems-ci. Comment a-t-il pu se persuader que la foi n'est point interessée dans les disputes presentes? Que hait-on en nous, sinon l'amour que nous avons pour des verités que l'on veut abolir? Peut-on souffrir en place un seul homme attaché à la saine doctrine? M. de Sens ne doutoit pas de la catholicité de ses Grands-Vicaires, dont l'un exerçoit cette fonction depuis quarante ans. Et cependant à peine ce Prelat a-t-il les yeux fermés, qu'il vient des ordres de la Cour pour defendre au Chapitre de continuer ces Messieurs dans le Grand-Vicariat. L'Archevêque de Sens futur ne marchera pas sur les traces de son predecesseur. On doit presumer qu'il tiendra une conduite bien opposée. Je ne crois pas qu'on lui entende dire que la foi n'est point interessée dans les contestations presentes. On le choisira tel qu'il puisse faire dans le Diocese de Sens tout le mal que M. de Chavigni n'y a pas fait: tel aussi qu'il puisse entrer dans les projets que l'on a peut-être deja formés contre vous.

On est toujours très ardent d'un certain côté pour la tenue du Concile de Narbonne

bonne. Je tâche de m'y preparer. Dieu me fait la grace d'envisager ce scandale sans en être troublé. Demandez-lui, mon très cher Seigneur, qu'il acheve son ouvre en moi. 1730.

L'affaire des Avocats s'est terminée glorieusement pour ces Messieurs. Il en auroit été de même de l'affaire de la Constitution, si les Evêques eussent montré le même courage & la même unanimité.

Aimez-moi, mon très cher Seigneur, autant que je vous aime.

LETTRE CCCCLXVI.

A un Benedictin, sur le parti à prendre dans la situation presente des affaires de sa Congregation.

Le 13. Decembre 1730.

JE vous suis très obligé, Mon Reverend Pere, de la Lettre d'avis que vous avez bien voulu m'envoyer. Quoique ce qu'elle contient sur mon compte soit absolument faux, je ne laisse pas d'être très redevable à la personne qui a craint pour moi. Si celui qui lui a parlé l'a fait serieusement, c'est un visionnaire ou un Chevalier d'industrie.

Je suis peu au fait de l'autre affaire dont vous me parlez. Le parti que vous avez proposé a toujours été de mon goût, & je vous avoue que je m'attendois qu'on agiroit en consequence. Mais apparemment qu'on n'y a pas trouvé assez de dispositions. C'est une raison pour s'arrêter. Il est juste de menager les foibles. Tous les jours on voit des personnes qui n'ont pas eu le courage de faire certaines demarches éclatantes, en avoir assez pour resister à ce que l'on exige d'eux, quand on veut porter les choses à l'extremité. Comme tous n'ont pas la même mesure de graces, je crois qu'en donnant aux premiers les éloges qu'ils meritent, on ne doit pas blâmer les derniers: *stella à stella differt.*

On me mande qu'il s'est tenu chez M. le Cardinal Ministre un Conseil de Benedictins. Peut-être que les resolutions qui y auront été prises, donneront lieu à tous ceux qui sont foibles parmi vous de se réunir avec les forts. Si tous sont attaqués également, il n'y aura plus alors de pretexte, ou, si l'on veut, de raison pour demeurer dans le silence.

De très tendres amitiés, s'il vous plaît, à Dom de la Broue. Je suis bien persuadé qu'il se montrera en tout tems digne neveu de feu M. de Mirepoix. Ne m'oubliez pas devant le Seigneur l'un & l'autre. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE CCCCLXVII.

A un Benedictin, sur le même sujet.

Le 13. Decembre 1730.

SI le silence des Religieux de votre Congregation, mon très cher Confrere, étoit un silence de lâcheté & de prevarication, il n'y a pas de doute que le petit nombre de ceux qui sont disposés à reclamer contre la Diette, devroit le faire sans delai. Mais il ne paroit pas que l'on doive juger si rigoureusement ceux qui croient avoir de bonnes raisons pour se taire dans les circonstances presentes. On ne doit pas traiter comme deserteurs, des Religieux disposés à tout souffrir plutôt que de recevoir la Bulle, & qui croient que leurs appels, leurs protestations & les autres Actes qu'ils ont faits ci devant, les dispensent maintenant de parler. Je ne doute pas qu'il ne fût plus parfait de se montrer encore dans la conjoncture presente, si tous ceux qui pensent bien avoient assez de courage pour le faire: mais dès que le grand nombre croit devoir attendre l'attaque,

1731. taque, & ne pas la prevenir, il me paroit que ceux qui ont le plus de zele, doivent condescendre à la resolution de leurs freres. En se montrant seuls, ce seroit s'exposer à une tentation où plusieurs pourroient succomber, & donner lieu de croire que tous les autres auroient acquiescé aux deliberations de la Diette. Cela étant, mon très cher Confrere, je vous conseille de ne rien faire de particulier, mais de demeurer tranquille jusqu'au moment où vous serez inquietés. Peut être le tems n'en est-il pas éloigné. Alors il n'y aura plus à balancer. Dès que chacun sera obligé de repondre pour soi, il faudra bien que les foibles se réunissent avec les forts; & votre temoignage, pour avoir été differé, n'en sera pas moins efficace. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

LETTRE CCCCLXVIII.

A M. l'Evêque de TROYES. *Il se rejouit d'avoir ce Prelat pour associé dans la superiorité du Calvaire.*

Le 18. *Decembre* 1730.

JE viens d'apprendre, Monseigneur, par une Lettre de Madame de Coëtquen que vous avez bien voulu accepter notre nomination pour la superiorité du Calvaire. Permettez-moi de vous temoigner la joie que j'ai de vous être associé dans cette bonne œuvre. Vous m'aiderez, Monseigneur, à reparer les fautes que j'ai faites, & vous m'empêcherez d'en faire de nouvelles. Si l'homme ennemi s'efforce de troubler la paix de la Congregation, je sai par experience ce que nous devons attendre de votre secours. Dans des tems si difficiles nous ne pouvions faire un choix plus heureux. Je ne suis pas embarrassé de la maniere dont il sera reçu par les personnes du dehors; mais je suis bien assuré qu'il calmera les inquietudes d'un grand nombre de filles que Dieu a rendues sensibles aux maux de son Eglise. Elles desiroient avec ardeur un superieur qui ne fût pas capable de certaines demarches, dont le souvenir leur est toujours present & toujours amer. Je me rejouis avec elles de ce qu'elles ont trouvé ce qu'elles demandent. J'ai l'honneur d'être avec respect, &c.

LETTRE CCCCLXIX.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur les Remontrances du Parlement, sur une reponse de ce Prelat à M. de Rhodez, & au sujet de deux Ouvrages donnés par deux Evêques Constitutionnaires.*

Le premier Janvier 1731.

LA nouvelle année, mon très cher Seigneur, ne fera que resserrer les liens qui nous unissent. Permettez-moi de faire les vœux les plus sinceres pour votre conservation. Je sai combien elle est importante à l'Eglise. Toutes vos Lettres m'inspirent un nouveau courage, en voyant celui dont Dieu vous remplit. Quand on se prepare au combat de la maniere que vous le faites, on doit être comme assuré de la victoire.

J'attends l'effet des Remontrances du Parlement. Elles embrassent bien des objets. Est-il possible que l'on se roidira à fronder toujours toutes les loix, sans se mettre en peine des maux que l'on cause par là à la Religion & à l'Etat?

Je vous suis très obligé, Monseigneur, de la reponse que vous avez faite à M. de Rhodez: il merite un pareil traitement. C'est un vilain metier que celui de devenir tentateur, après avoir succombé à la tentation.

M. l'ancien Evêque d'Apt vient de repondre à ma petite Lettre pastorale contre son Codicile. Il est toujours le même. Ce n'est pas un adversaire. Cependant

dant comme il persiste à soutenir qu'il ne faut pas desesperer du salut des enfans qui meurent dans le sein de leur mere, je ne crois pas que je lui doive passer cette heresie.

M. d'Embrun a fait un Mandement où il defend sur peine d'excommunication la lecture de mes Ouvrages. Il auroit grande envie que je lui repondisse; car il cherche tant qu'il peut à sortir de son obscurité. Je le laisserai donc en repos comme incapable de nuire. On pretend qu'il en sera bien fâché.

Je vous embrasse, mon très cher Seigneur. On ne peut être plus devoué que je vous le suis.

LETTRE CCCCLXX.

A Madame de COETQUEN, *sur le parti qu'a pris M. de Rhodez d'abandonner la superiorité du Calvaire.*

Le 3. Janvier 1731.

JE ne puis, Madame, regretter celui qui ne vous quitte, que parce *qu'il ne veut pas se trouver exposé.* On ne merite point le nom de pasteur, quand on abandonne le troupeau par la crainte des loups. Serions-nous Chretiens si les Apôtres avoient pris la peur si aisement? N'oser continuer à vous rendre service parce que vous êtes attachées à la verité, c'est une prevarication horrible. Mauvaise excuse, que celle d'une mauvaise santé. Quand est-ce que le pasteur donnera sa vie pour ses brebis, s'il ne le fait pas quand les brebis sont disposées à se sacrifier elles-mêmes avec le pasteur? Vous me parlez, Madame, de rigueurs dont j'ai usé envers 700. filles, & vous me faites valoir que vous m'êtes très unies, quoique je n'aye jamais rien fait pour vous gagner. Je ne suis pas bien persuadé de la justice de ce reproche. J'ai fait plus que vous ne pensez. En defendant la verité j'ai fait tout ce qu'il falloit pour vous gagner. Je n'ai été ni si exact dans mes reponses, ni si doucereux dans mes paroles, ni si assidu dans mes visites que certaines personnes; & cependant avec toutes les épines dont je suis herissé, je suis persuadé que vous m'aimez mieux que ceux qui semblent tout couverts de miel. Si ma paresse vous a donné lieu de murmurer contre moi durant la paix, il n'en sera pas de même pendant la guerre. A quelque heure que vous me preniez, vous me trouverez disposé à vous écouter. Je ne craindrai point d'être trop en liaison avec vous. Si vous me croyez bon à defendre la bergerie, je vous offre le secours de ma houlette. Quelque effort que l'on fasse pour me l'arracher, j'espere que Dieu me fera la grace de la conserver, & qu'il me donnera assez de courage pour en frapper rudement ceux qui s'approcheront de trop près.

LETTRE CCCCLXXI.

A M. l'Evêque de RHODEZ, *sur la foiblesse qu'il a eue de signer la Lettre de l'Assemblée au Roi.*

Janvier 1731.

QUAND vous partites pour l'Assemblée du Clergé, Monseigneur, vous me fites l'honneur de m'écrire pour m'en donner avis, & me faire offre de vos services. Vous ne prevoyiez pas alors, que ces offres se termineroient à signer une Lettre remplie d'injures & de calomnies atroces contre moi. Unis autrefois sur le fond de la doctrine, nous ne pensions differemment que par rapport à la maniere de la defendre. Aujourd'hui vous m'apprenez que vous m'avez abandonné sur le fond, & que vous vous êtes borné dans l'Assemblée à reclamer la forme en ma faveur. Je vous plains, Monseigneur, de tenir si peu à ceux que

1731. vous n'avez si long-tems aimés, que parce que vous saviez combien ils aiment la verité. Votre cœur n'a-t-il rien souffert, en recevant de la main de M. de Marseille la plume dont vous vous êtes servi, pour signer l'Arrêt de ma condamnation? Etes-vous bien persuadé de la necessité d'un Concile, pour remedier aux maux que causent dans l'Eglise ces mêmes Ecrits qui m'ont attiré plus d'une fois des éloges de votre part? Je ne puis croire, Monseigneur, que vous me jugiez aussi criminel que vous l'annoncez dans la Lettre de l'Assemblée. Voudriez-vous conserver encore quelque relation avec un Evêque, qui seroit coupable de tous les excès dont vous me chargez? Permettez-moi de vous rappeller la premiere demarche qui vous a conduit insensiblement à cette derniere. Je n'ai garde d'insulter à votre malheur; mais souffrez que je vous demande, s'il ne vous arrive point quelquefois d'envier le sort de ceux à qui Dieu a fait la grace de marcher toujours sur la même ligne. Ils ne sont point obligés de faire leur apologie, pour justifier leur conduite devant leurs amis. Ils ne craignent point la presence de ceux à qui les lumieres, la vertu, la naissance donnent le droit de parler en liberté. Toujours d'accord avec eux-mêmes, ils n'ont point besoin de se faire certains principes, plus propres à marquer l'embarras de celui qui les debite, qu'à rassurer une conscience qui ne s'attendoit pas à aller aussi loin qu'on la mene.

Qui vous auroit dit, Monseigneur, à la premiere lecture que vous fites de la Bulle *Unigenitus*, que le jour viendroit où vous denonceriez au Roi comme rebelles à l'Eglise & à l'Etat, ceux qui refuseroient de l'accepter, l'auriez-vous cru? Nous-mêmes, nous avons de la peine à le croire, & nous le voyons de nos yeux. Laissez-moi cependant la consolation de ne pas regarder votre chute comme devant être sans retour. Réunissez-vous avec nous. Réunissez-vous avec vous-même. Avouez que souvent vous voudriez gemir, & que vous ne trouvez personne avec qui vous puissiez partager votre douleur. Vous voyez renverser les plus grandes œuvres & vous êtes obligé de vous contraindre devant ceux qui y applaudissent, sans oser deposer votre peine dans le sein de ceux qui en gemissent publiquement. C'est ce qui arrive, quand on ne veut être, ni du nombre des defenseurs courageux de la verité, ni du nombre de ceux qui l'oppriment ouvertement. Vous desiriez la paix, Monseigneur: avez-vous trouvé celle que Dieu donne? Avez-vous ressenti au milieu des Prelats dont vous vous êtes vu environné, combien il est doux d'habiter ensemble, & de travailler dans le même esprit? Vous êtes-vous apperçu que vous teniez au grand nombre par des liens bien étroits? Ne vous seroit-il point arrivé plus d'une fois de vous voir reduit au petit nombre, dans un lieu où vous n'auriez pas été si vous n'aviez pas été frappé sans mesure de la crainte de n'être pas assez uni au grand nombre? Ce sont des reflexions que je vous supplie de faire en presence du souverain Pasteur. Je le prie instamment de les accompagner de l'onction interieure de sa grace. Lui seul connoit à quel point je desire votre resurrection. Lui seul peut l'operer, parce qu'il n'y a que lui qui puisse commander, & se faire obéir. Je suis avec respect, &c.

LETTRE CCCCLXXII.

A un Ecclesiastique. Il l'exhorte à reprendre les travaux du Ministere.

Le 15. Janvier 1731.

VOTRE Lettre du commencement de l'année, Monsieur, m'en a rappellé une plus ancienne à laquelle je n'ai point encore repondu. Vous m'y appreniez que vos amis vous ont conseillé de ne plus travailler dans votre Diocese, pour éviter les effets de la mauvaise volonté de vos ennemis. Permettez-moi de vous dire

dire que le conseil qu'on vous a donné est très mauvais, & que vous avez très mal fait de le suivre. Est-il permis d'abandonner l'œuvre de Dieu, par la crainte de quelque disgrace de la part des hommes? S. Paul étoit assuré que les Juifs se saisiroient de lui à Jerusalem, & qu'il y seroit chargé de chaines; cependant il ne crut pas devoir se rendre aux sollicitations des freres qui vouloient l'empêcher d'y aller. Vous êtes surpris & avec raison, de la foiblesse du Prelat qui a fait fermer son seminaire pour éviter quelques desagremens de la Cour. N'avez-vous pas fait la même chose par rapport à vous? Vous servez à souhait les ennemis de la verité en vous executant vous-même, & en prenant le parti de faire sans bruit ce qu'ils ne pourroient faire qu'avec beaucoup d'éclat. Croyez-moi, Monsieur, reprenez vos fonctions, s'il vous est encore libre de le faire. Tant que M. de .... vous laissera des pouvoirs, il en faut faire usage. Obéissez à Dieu, & ne vous laissez point intimider par ceux qui n'ont de pouvoir que sur le corps. 1731.

Je sai l'affaire des Jesuites de Toulon. Elle est abominable. Je suis très tendrement, &c.

LETTRE CCCCLXXIII.

Aux Carmelites de Lectoure. Il se rejouit de leur courage & de leur union.

Le 16. *Janvier* 1731.

VOus ne pouviez me donner d'étrennes plus agreables, mes très cheres Sœurs, que de m'apprendre que vous êtes fermes dans le Seigneur. Le courage avec lequel vous avez repoussé jusqu'à present les attaques de l'ennemi, est un heureux presage de ce que l'on doit attendre de votre foi. L'union qui regne parmi vous fait votre sureté. Que rien ne soit capable de la troubler. A n'envisager que l'exterieur de la conduite de Dieu sur vous, il semble qu'il n'y ait rien de plus deplorable que votre sort. Vous êtes calomniées, traitées de rebelles à l'Eglise, privées des sacremens par ceux-mêmes qui ont été preposés pour vous les conferer. Ces dehors sont amers. Mais en portant la vue plus loin, on decouvre une main bienfaisante qui vous soutient, & qui repand dans vos cœurs des consolations proportionnées à la grandeur de vos maux. Vous n'êtes donc pas rejettées de Dieu: au contraire, peut-être n'avez-vous jamais vu la paix établie parmi vous d'une maniere plus stable, ni vos vœux pratiqués avec plus de fidelité. Sans être informé de ce qui se passe dans votre maison, je m'assure que celles qui sont établies pour commander, ne trouvent point de resistance, parce qu'elles ne commandent rien d'injuste, & qu'elles bannissent du commandement l'air imperieux & hautain. Je ne doute point que le vœu de pauvreté ne soit observé dans la plus grande exactitude. Qui oseroit conserver l'esprit de proprieté, dans un tems où l'on voudroit donner sa vie même pour le salut de ses sœurs? Avec quelle fidelité ne veille-t-on pas sur toutes ses demarches, quand on sait que l'on est environné d'ennemis qui épient tout, qui ne passent rien, qui veulent profiter de tout? C'est ainsi que tout contribue au bien des élus; & que ce que les hommes font pour les perdre, devient entre les mains de Dieu la voie la plus assurée pour les sauver. Consolez-vous donc, mes très cheres Sœurs: *Les fruits de l'Esprit sont la charité, la joie, la paix, la patience, l'humanité, la bonté, la perseverance, la douceur, la foi, la modestie, la continence, la chasteté. Il n'y a point de loi*, dit l'Apôtre, *contre ceux qui vivent de la sorte.* Si vous reconnoissez en vous toutes ces vertus dans un degré superieur à celui que vous avez éprouvé avant la persecution, ne craignez rien. Jesus-Christ habite avec vous d'une maniere plus avantageuse pour vous-mêmes, que lorsqu'il habitoit sur vos Autels. Gal. V. 22.

1731. Continuez, mes très cheres Sœurs, à me donner de vos nouvelles. Je recevrai toujours avec un nouveau plaisir celles qui m'apprendront que vous preferez la verité à toutes choses. Exposez souvent mes besoins devant Dieu. Demandez-lui qu'il acheve en moi son ouvrage, & qu'il me fasse marcher en sa presence d'une maniere qui reponde à la grandeur de ma vocation. Je vous salue toutes dans le Seigneur, & en particulier notre très chere captive dont la perseverance fait ma joie & ma couronne. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

LETTRE CCCCLXXIV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur la nomination de M. Languet à l'Archevêché de Sens, une Lettre de M. de Marseille & une reponse de M. d'Apt.*

Le 15. Janvier 1731.

JE suis très sensible, mon très cher Seigneur, aux marques que vous voulez bien me donner de votre amitié au commencement de cette année. Dieu veuille la rendre plus calme que nos ennemis ne se le proposent.

Je vous dois, dites-vous, un compliment pour Marie Alacoque, que l'on transfere sur le siege de votre Metropole. Je vis hier une personne qui me dit que vous pourriez lui en faire un qui ne laisseroit pas de l'embarrasser. Cette personne pretend que vous devriez mettre opposition à l'expedition des Bulles pour l'Archevêché de Sens. Si M. de Troyes veut y entrer, encore mieux. Marie Alacoque donne beau champ. Le fait de Prudence de Troyes à l'égard d'Enée nommé à l'Evêché de Paris, pourroit être employé fort à propos. C'est ce que me disoit cette personne. La chose merite au-moins d'être consultée. S'il est trop tard pour mettre opposition à l'expedition des Bulles, ne peut-on pas le faire à la prise de possession? On ne sauroit douter que l'on ait eu en vue le Concile de Sens, quand on a nommé M. de Soissons. Il me semble qu'il seroit important de prevenir ce bon Seigneur, & de l'obliger d'être sur la defensive avec vous. Vous casseriez le col au Concile, & vous mettriez vos ennemis hors d'état de vous attaquer. Le Metropolitain ne pourroit être votre juge. Ne vous endormez point, mon très cher Seigneur. A votre place je ne balancerois pas un instant, ou l'on me donneroit de fortes raisons pour m'arrêter.

Je reçois presentement votre Lettre du 8. où vous me parlez des étrennes & de la tabatiere de Marie Alacoque. Jugez avec quel applaudissement votre opposition seroit reçue du public.

Je ne sai si je vous ai mandé, qu'il paroit une cinquieme Lettre de M. de Marseille qui sera suivie de deux autres. La cinquieme est pour justifier son cas de conscience sur l'assistance au sacrifice de la Messe. Cette Lettre est horrible. Nous devons être bien contens de reduire nos adversaires à ne pouvoir se defendre, qu'en soutenant des erreurs grossieres, que les simples fideles ne peuvent entendre sans indignation.

L'ancien Evêque d'Apt vient de m'addresser aussi une reponse, où il continue à soutenir son heresie touchant la possibilité du salut des enfans qui meurent dans le sein de leur mere.

LETTRE CCCCLXXV.

A Madame de COETQUEN. *Il loue ses dispositions & approuve sa conduite.*

Le 24. Janvier 1731.

POUR cette fois, Madame, je commence à croire que nous sommes reconciliés parfaitement. Le ton grondeur a cessé. On peut ouvrir vos Lettres sans crain-

craindre d'y trouver des reproches. Je les ai apprehendées durant quelque tems: aujourd'hui je les desire avec empressement. 1731.

Je fais reparation au pauvre Abbé. . . Je ne le savois pas sujet aux vapeurs. S'il s'est retiré dans la crainte que ses maux de tête ne le portassent à agir contre son devoir, il faut le louer. Si nous étions affligés du même mal, nous devrions prendre les mêmes precautions que lui.

Pour vous, Madame, je benis Dieu des dispositions admirables dans lesquelles il vous met. *Je n'ai point de plus grande joie*, disoit l'Apôtre S. Jean, *que d'apprendre que mes enfans marchent dans la verité.* 3. Joan. 4. Souffrez que je vous tienne le même langage. J'aime à vous voir supputer vos forces, munir votre place, renvoyer les officiers timides, choisir ceux de qui vous esperez du secours. Soyez persuadée que je ne vous abandonnerai point, tant que Dieu me fera la grace de tenir à la verité. Je suis sans rancune quelconque, & avec un respect & un devouement absolu, &c.

LETTRE CCCCLXXVI.

A M. l'Evêque de SENEZ, *sur l'état de sa santé, deux Mandemens de M. d'Embrun, les excès de MM. de Marseille & d'Apt l'ancien.*

Le 29. Janvier 1731.

JE me sers avec grand plaisir, Monseigneur, d'une occasion qui va partir pour vos cantons, persuadé que les bruits qui ont couru d'une nouvelle qui seroit bien affligeante pour nous, sont absolument faux. M. d'Arles a debité cette nouvelle aux Etats à Nîmes. Elle s'est aussi fort repandue dans Paris. Vous êtes mortel; mais quoique vous puissiez dire avec l'Apôtre: *Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi*, 2. Tim. IV. 7. j'ai la confiance que Dieu vous laissera encore quelque tems sur la terre, pour la consolation de l'Eglise & pour notre édification.

Il est grandement question aujourd'hui de deux Mandemens de votre Metropolitain, qui viennent d'être remis par ordre de la grand' Chambre entre les mains de Messieurs les Gens du Roi. Je n'ai rien vu de si fanatique que le petit Mandement contre les Avocats. M. d'Embrun est au desespoir du mepris dans lequel il est tombé, & du peu de cas que l'on fait de ses Ecrits. Il a cru qu'en prenant le langage de la furie Alecto, il forceroit le public à parler de lui. Pour moi je me donnerai bien de garde de lui repondre. Ce n'est plus un adversaire que M. de Tencin. A qui cet homme peut-il nuire qu'à lui-même? Je mets sur la même ligne M. de Marseille & M. l'ancien Evêque d'Apt. Les voilà reduits à n'ouvrir la bouche que pour soutenir des erreurs intolerables. Il vous sera aisé, Monseigneur, de vous en convaincre, si la Lettre que M. d'Apt m'a addressée, & les cinquieme & sixieme de M. de Marseille sont parvenues jusqu'à vous. Je suis avec le devouement le plus respectueux & le plus parfait, &c.

LETTRE CCCCLXXVII.

A Madame le BLOND, *sur le bonheur qu'elle a eu de souffrir pour Jesus-Christ. Il lui parle de Madame la Fosse.*

Le 31. Janvier 1731.

VOus me menacez, Madame, d'une perte que je n'ai point encore apprise: ce qui me donne quelque esperance qu'elle n'arrivera pas. Le miracle que Dieu a operé sur Madame la Fosse, ne la rend pas immortelle. Qu'elle vive

1731. neanmoins, si Dieu veut bien écouter nos vœux, & qu'elle rende encore longues années temoignage à la justice de la cause que nous defendons.

Je n'ai point ignore, Madame, ce que vous avez souffert pour cette cause. Trouvez bon que je prenne occasion de vous en faire ici mon compliment. Tout ce qui appartient à feu M. le Blond, & qui me rappelle son souvenir, me sera toujours cher. Mais le titre de prisonniere de Jesus-Christ releve le merite de celle qui le porte, & lui donne des droits qu'elle n'a point besoin d'emprunter ailleurs. Vous avez toute permission de vous en servir. Je recevrai avec joie les Lettres que vous me ferez l'honneur de m'écrire, personne n'étant plus parfaitement que je le suis, &c.

LETTRE CCCCLXXVIII.

A M. l'Abbé Pucelle. *Il loue son courage dans la defense de la verité.*

Le 31. *Janvier* 1731.

Quand on aime la verité, Monsieur, peut-on être insensible à tout ce que vous faites pour sa defense? Je ne puis me lasser d'admirer le courage dont vous donnez chaque jour des preuves si éclatantes. Vous êtes la gloire & Judith XV. 10. l'honneur de notre peuple: *Tu gloria Jerusalem, tu lætitia Israel, tu honorificentia populi nostri; quia fecisti viriliter, & confortatum est cor tuum.* Tous ceux qui aiment l'Eglise & l'Etat, decouvrent dans le fond de votre cœur ce que vous desiriez que le Roi y pût lire, & ce qu'il y liroit si vos sentimens pouvoient parvenir jusqu'à lui. Votre consolation & la nôtre est qu'on ne peut les empêcher, ces sentimens chretiens, de parvenir jusqu'à Dieu. C'est lui-même qui les a formés en vous. C'est lui aussi qui prendra soin de les recompenser; & il le fera d'autant plus avantageusement, que les hommes se seront mis moins en peine de s'acquitter de ce devoir. Je suis avec l'attachement le plus respectueux & le plus inviolable, &c.

LETTRE CCCCLXXIX.

A M. Lenet, *Conseiller au Parlement de Dijon, au sujet d'une Comedie composée par les Jesuites.*

Le 31. *Janvier* 1731.

Je vous remercie, Monsieur, de la Comedie* que vous avez bien voulu m'envoyer. Les Jesuites en ont fait faire ici une édition, dont M. Duché Avocat General de la Cour des aides est le colporteur. J'ai lu ce chef-d'œuvre, digne fruit de la Bulle *Unigenitus*. Parmi quelque esprit on y trouve beaucoup d'impieté, des ordures qui n'ont pu partir que d'un cœur gâté: en plusieurs endroits du bas comique: presque par tout des personnages outrés: le denouement de la piece d'autant plus mal imaginé, que la memoire du procès pour les tableaux du sieur Tardif, est encore toute recente. Le personnage qu'on fait faire à M. Bertaudin; ne peut être serieux qu'autant qu'on supposeroit qu'il auroit pris les leçons du Pere Dequel & de tant d'autres Jesuites, dont la morale pratique n'a pas laissé ignorer les noms au public. Les Jesuites ont été mal conseillés de toucher cette corde. Ils savent mieux que personne, que les Appellans souffrent qu'on leur enleve leur bien; mais ils ne l'enlevent point aux autres: encore moins donnent-ils des leçons pour apprendre à le faire. Souvenez-vous de l'histoire de Jean d'Alba.

* La femme Docteur.

LET-

LETTRE CCCCLXXX.

A M. l'Evêque de TROYES. *Il le remercie de ses offres, & lui parle d'une demarche à faire contre M. Languet.*

Le 2. Fevrier 1731.

J'AI reçu, Monseigneur, un peu tard la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. N'en ayez cependant aucune inquietude. Ce delai n'est venu que parce que l'on a voulu se servir d'une voie detournée pour me la faire tenir. Je suis penetré de reconnoissance de l'offre que vous me faites de venir à mon secours en cas d'attaque. Je n'ai pas oublié le service que vous m'avez deja rendu en pareille occasion. Beni soit Dieu de ce qu'il ne nous abandonne pas tellement, qu'il ne conserve parmi nous de quoi faire refleurir Israel, quand le tems de ses misericordes sera arrivé!

Je prevois, Monseigneur, que votre province va être exposée à des troubles qui vraisemblablement doivent avoir des suites. J'ai pris la liberté de communiquer à M. d'Auxerre une pensée qu'il n'a pas rejettée, & qui pourroit prevenir & arrêter une partie des maux que l'on se prepare à vous faire. Je ne doute pas que le projet ne soit venu jusqu'à vous. Si vous croyez devoir y entrer, vous donnerez de l'embarras à un homme avec lequel vous ne sauriez esperer d'être en paix, tant que vous persevererez dans l'amour & dans la defense de la verité. Il me semble que vous avez beau champ. Tous ceux qui aiment l'Eglise applaudiront à une pareille demarche, & ses ennemis seront couverts de confusion.

Je ne vous dis rien, Monseigneur, de Madame de Coëtquen. Elle s'applaudit fort du choix qu'elle a fait. N'a-t-elle pas raison?

LETTRE CCCCLXXXI.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur le Mandement de ce Prelat pour le Careme, sur les Ecrits de MM. d'Embrun, de Marseille & d'Apt, sur la Comedie de Jesuites.*

Le 2. Fevrier 1731.

C'EST faire votre cour à Marie Alacoque, mon très cher Seigneur, de permettre l'usage des œufs dans votre Diocese. Mais ce que vous dites dans votre Mandement sur la necessité d'aimer Dieu d'un amour de preference pour rentrer en grace avec lui, ne plaira gueres au nouveau Metropolitain. Je suis bien aise que le projet que j'ai eu l'honneur de vous communiquer, n'ait pas été jugé impratiquable. J'écris aujourd'hui à M. de Troyes pour l'exhorter à y entrer.

On voudroit me porter à repondre au Tencin. De bonne-foi cet homme en vaut-il la peine? A qui peut-il nuire qu'à lui-même? Il est entre les mains de Messieurs les Gens du Roi. Nous verrons ce que la Cour leur permettra de faire.

Il y a une sixieme Lettre de M. de Marseille, de la même force que les precedentes. Il se demene tant qu'il peut, pour justifier sa calomnie atroce contre l'auteur de la *Morale sur le* PATER. Il fait cependant à la fin un aveu qui doit lui avoir couté: c'est que je ne suis point un veritable Jansenisté, & que le nombre en est bien plus petit qu'on ne s'imagine.

Pour la Lettre de M. d'Apt, c'est un tissu d'extravagances. J'espere que vous recevrez dans peu certaine autre piece sur laquelle vous me paroissez inquiet. Nous vivons dans un tems où l'on ne fait pas tout le bien qu'on veut.

1731. Les Jesuites viennent de faire imprimer ici leur Comedie de *la femme Docteur.* Ils mettent leur gloire dans ce qui fait le sujet de leur confusion. Les plus indifferens rougissent pour eux de l'impieté & des ordures qu'on y trouve.

Rien n'égale mon tendre & respectueux devouement pour vous, &c.

LETTRE CCCCLXXXII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur un discours de M. Gilbert Avocat general, & sur la demarche proposée contre M. Languet.*

Le 12. *Fevrier* 1731.

MOn triomphe n'est pas aussi parfait aux yeux des hommes que vous l'avez cru, mon très cher Seigneur. Vous n'aviez pas lu alors le discours de M. l'Avocat general. Il me semble n'avoir rien fait qui ait pu meriter que l'on me mît en parallele avec deux hommes, dont on fletrit les Ecrits d'une maniere si humiliante pour leurs auteurs. Je veux croire que M. Gilbert ne s'est pas porté de lui-même à ouvrir la bouche contre moi. Il y a des tems où l'on n'obtient la permission de frapper sur le coupable, qu'à condition que l'innocent ne sera pas épargné. Est-ce une excuse devant Dieu? Elle n'est pas même recevable devant les hommes.

Vous me faites grand plaisir de me marquer, que l'on pese au poids du sanctuaire toutes les raisons qui doivent vous engager ou vous detourner de faire certaine demarche. Quelque parti que vous preniez, je serai très satisfait, parce qu'il ne faut pas s'exposer temerairement.

La nouvelle du traité entre l'Empereur, l'Espagne & l'Angleterre n'est pas ici encore bien éclaircie. Peut-être que le Courier d'aujourd'hui nous donnera plus de lumiere. Je donne aujourd'hui à diner à M. d'Alby. Je vous laisse, mon très cher Seigneur. Personne ne vous est plus respectueusement attaché que moi.

LETTRE CCCCLXXXIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle d'un Mandement de M. l'Archevêque de Paris contre les Avocats, d'un Mandement de M. de Laon, d'une Lettre de M. de Marseille.*

Le 23. *Fevrier* 1731.

MARIE Alacoque ne doit pas se trouver bien flattée, mon très cher Seigneur, du compliment que vous lui avez fait. Ce sera bien pis, si le projet des Remontrances a lieu. Je suis charmé des dispositions de votre voisin.

Avez-vous lu le Mandement de M. l'Archevêque de Paris? Sa grosseur m'empêchera de le recevoir par la poste. On dit que M. Couet se defend d'y avoir mis la main. On pretend qu'il est rempli d'imputations calomnieuses. Selon l'idée que je puis m'en former, je m'imagine que tout roule sur des équivoques; qu'on prend les termes du Memoire des Avocats dans des sens qu'ils n'ont jamais eus en vue, & qu'enfin ils seront coupables parce qu'on a interêt qu'ils le soient.

M. de Laon * m'a envoyé son Mandement sous une simple enveloppe avec son cachet. Ne serez-vous pas surpris qu'après les bonnes raisons dont il est plein, je persiste encore dans mon Appel?

* M. de la Fare.

Enfin M. de Marseille vient de publier sa septieme Lettre. Elle est du même style que les precedentes. La mauvaise-foi y est portée aux derniers excès. Celui qui a tenu la plume est le plus impudent de tous les hommes. Je suis bien assuré que vous n'en porterez pas un autre jugement. LET-

LETTRE CCCCLXXXIV.

1731.

A M. l'Evêque de SENEZ, *sur le Mandement de M. de Vintimille, le discours de M. Gilbert, les Lettres de M. de Marseille.*

Le 28. Fevrier 1731.

IL y a long-tems, Monseigneur, que j'appris une nouvelle qui doit vous faire plaisir. Je m'y interesse par l'estime que je fais de la personne qu'elle regarde, & parce que je sai que vous y aurez été très sensible. La Bastille nous rend peu à peu ce qu'elle nous avoit pris, mais elle n'est pas fermée.

Voilà bien du fracas dans Paris. Le Mandement de M. l'Archevêque met en mouvement tout le Palais. Il faudra voir quel train cette affaire prendra. C'est vous-même, Monseigneur, que l'on attaque en la personne des Avocats. Ils ne sont coupables aux yeux de leurs ennemis, que parce qu'ils vous ont trouvé innocent. On épuisera toutes les subtilités de l'Ecole pour leur faire dire ce qu'ils ne veulent point. Ils devoient s'y attendre. Quand on a affaire à des hommes qui s'exercent depuis si long-tems dans l'art de trouver de mauvais sens, faut-il être surpris qu'ils tombent impitoyablement sur un Memoire qu'ils ont interêt de decrier?

Je ne vous parle point de l'Arrêt contre l'Instruction pastorale & le Mandement de M. d'Embrun. Il paroit que M. l'Avocat general n'a eu la liberté de dire ce qu'il pensoit de ce Prelat, qu'à condition qu'il diroit ce qu'il ne pense peut-être pas de moi. Dieu est son juge.

M. de Marseille me ruine en ports de Lettres. J'ai reçu depuis deux jours une huitieme Lettre qui avoit été precedée de trois autres, coup sur coup. Plaignez-moi, Monseigneur. Pourrai-je tenir contre un si redoutable adversaire? Si ces pieces parviennent jusqu'à vous, vous lirez de belles choses. Je suis avec le devouement le plus tendre & le plus respectueux, &c.

LETTRE CCCCLXXXV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur divers sujets.*

Le 10. Mars 1731.

VOus avez donc été content, mon très cher Seigneur, de ma Lettre pastorale en reponse à la Lettre de l'Assemblée. Je m'estime très heureux d'avoir merité votre approbation. La Lettre est moderée pour les termes, mais il ne falloit pas perdre l'avantage que j'avois sur le fond des choses.

Les cartes se brouillent étrangement à Paris. J'ai reçu ces jours-ci une petite Lettre pastorale de M. l'Evêque de Laon, qui ne servira pas à les debrouiller. Elle est dattée du jour de S. Matthias. Le style n'est pas celui d'un Apôtre.

Vous devez avoir reçu, Monseigneur, un paquet de Lettres de M. de Marseille qui vous manquoient. Vous en recevrez une derniere par cet ordinaire.

Je suis charmé des dispositions de votre voisin. Il est bon que les mains demangent: c'est une marque qu'il y a de la vie. Combien, qui sont engourdies pour la defense de la verité! L'Eglise ne seroit pas dans l'état où elle est, si tous ceux qui pouvoient venir à son secours l'eussent fait.

1731. LETTRE CCCCLXXXVI.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur les reponses de M. de Marseille, & sur un Arrêt du Parlement contre une Ordonnance de M. de Vintimille.*

Le 26. Mars 1731.

UNE attaque de goute & l'occupation des fêtes qui y a succedé, m'ont empêché, mon très cher Seigneur, de repondre plutôt à vos dernieres Lettres. Le petit Mandement contre l'entreprise de mon Chapitre n'étant point imprimé, je n'ai pu dans le tems avoir l'honneur de vous l'envoyer. J'espere pouvoir le faire dans peu. Vous voilà maintenant bien au fait des Lettres de M. de Marseille. Quand ma seconde Lettre paroitra, je compte qu'elle m'en attirera de nouvelles de la part de ce pauvre Prelat. Je lui tiendrai la parole que je lui ai donnée, de le laisser écrire tant qu'il voudra. Il ne peut nuire maintenant qu'à lui-même. Embrun, Apt & Marseille sont chez moi sur la même ligne.

Croyez-vous que Messieurs les Constitutionnaires gardent le silence sur l'affaire de la jurisdiction? Le gardera-t-on à Rome? M. l'Archevêque de Paris ne se console point de l'Arrêt, qui reçoit M. le Procureur general appellant comme d'abus de son Ordonnance. On me mande qu'il regrete Aix. Il est vrai qu'un Arrêt du Parlement donné de concert avec la Cour, contre une Ordonnance qui avoit l'attache du Ministre, est quelque chose de très singulier. Je vous laisse, mon très cher Seigneur. On ne peut vous honorer & vous respecter plus que je fais, &c.

LETTRE CCCCLXXXVII.

A M. LENET, *Conseiller au Parlement de Dijon. Il lui parle des* MEDITATIONS *de M. Bossuet, d'un Arrêt du Conseil, & d'autres du Parlement de Paris.*

Le 2. Avril 1731.

J'AI l'honneur de vous envoyer, Monsieur, un exemplaire de ma Lettre pastorale en reponse à la Lettre de l'Assemblée du Clergé. Il vous manque encore quelques autres Ouvrages, que vous recevrez dès qu'on sera en état de vous les envoyer. Je lus hier un petit extrait du Mandement que M. l'Evêque de Troyes a mis à la tête des *Meditations* de M. Bossuet. Je comprends par cet Etrait que les Meditations & le Mandement rendent temoignage à de grandes verités. C'est un nouveau secours que Dieu procure à son Eglise. Il faut le recevoir avec action de graces, & en faire l'usage pour lequel il nous est donné. . . .

L'Arrêt du Conseil qui impose silence sur l'affaire de la jurisdiction, empêchera MM. les Avocats de publier leur Memoire. Mais j'ai de la peine à me persuader que le parti opposé en use de même. La Cour de Rome doit être bien mecontente de tous les Arrêts du Parlement qui ont été rendus depuis peu. Si elle trouve son interêt à entretenir le bruit, croyez-vous qu'elle manque de cliens disposés à suivre aveuglément toutes ses volontés? Je suis, &c.

LETTRE CCCCLXXXVIII.

1731.

A M. l'Evêque de SENEZ, *au sujet d'un nouveau Livre de M. Bossuet, & de la Commission établie sur l'affaire de la jurisdiction.*

Le 11. Avril 1731.

IL y a un siecle, Monseigneur, que je n'ai eu la consolation de recevoir de vos nouvelles. J'en conclus que les occasions vous manquent. Je me sers de celle qui se presente, pour vous envoyer quelques exemplaires de ma Lettre pastorale, en reponse à la Lettre de l'Assemblée du Clergé au Roi. Je ne doute pas qu'on ne vous l'ait deja envoyée; mais vous serez bien aise de la repandre dans votre canton.

Il paroit un nouveau Livre de M. Bossuet, contre lequel les Constitutionnaires commencent, dit-on, à gronder. Je ne le connois encore que par quelques extraits que j'en ai vus. Ils sont d'une grande force. Ce nouvel Ouvrage de M. Bossuet joint à sa defense des quatre propositions du Clergé, fera repentir nos adversaires des éloges qu'ils ont donnés à l'Auteur. Je serois même surpris s'ils ne lui declaroient point la guerre ouvertement. M. Bossuet nous fournit des armes avec lesquelles il est aisé de terrasser ceux qui reconnoissent son autorité. La proposition de M. Arnauld que la Cabale Molinienne fit condamner en Sorbonne, se retrouve dix fois dans un seul Chapitre du nouveau Livre de M. de Meaux.

Voilà l'affaire de la jurisdiction assoupie. Le Roi a nommé les Commissaires. Il faudra voir ce que portera l'Edit, & de quelle maniere la Cour de Rome & ses émissaires le recevront. Aimez-moi toujours, mon très honoré Seigneur, & ne vous lassez point de demander à Dieu qu'il me fasse misericorde. Je suis avec l'attachement le plus respectueux & le plus tendre, &c.

LETTRE CCCCLXXXIX.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle des Ecrits de M. de Marseille, & des* MEDITATIONS *de M. Bossuet.*

Le 13. Avril 1731.

VOus recevrez par cet ordinaire, mon très cher Seigneur, l'exemplaire de ma Lettre pastorale que vous desirez. Si vous en avez besoin de plusieurs, je suis en état de vous en donner. J'espere que vous recevrez dans peu ma seconde Lettre à M. de Marseille. Il y a long-tems que j'ai pris mon parti avec ce Prelat. Il écrira toutes les sottises qu'il voudra: je me donnerai bien de garde de lui repondre. Il s'est avisé d'écrire une Lettre pastorale à l'occasion de l'Arrêt du Conseil, qui impose silence sur la question des deux jurisdictions. Il y a matiere à un Arrêt du Parlement. Il y donne la Bulle pour regle de foi, & defend d'absoudre ceux qui ne s'y soumettent pas de cœur & d'esprit.

Votre silence sur Marie Alacoque me laissoit en suspens. Votre derniere Lettre m'a fait grand plaisir. On dit qu'il est aujourd'hui grandement question du nouveau Livre de feu M. Bossuet. Les extraits que j'en ai vus doivent faire bien mal au cœur aux partisans de la Constitution. J'attends cet Ouvrage, dont on me mande que M. de Troyes m'a fait present. Je le lirai avec grand empressement. . . Personne ne vous est plus devoué que je le suis, &c.

1731. LETTRE CCCCXC.

A M. l'Evêque de CASTRES. *Il remercie ce Prelat de l'approbation qu'il donne à sa derniere Lettre pastorale.*

Le 17. *Avril* 1731.

JE fais trop de cas, Monseigneur, de votre approbation, pour ne pas vous temoigner combien je suis sensible à l'accueil que vous avez fait à ma derniere Lettre pastorale. Je suis persuadé comme vous, qu'elle ne guerira pas ceux qui ont des yeux & ne veulent pas voir. Il est dans l'ordre que la lumiere devienne tenebres pour des hommes qui ont abusé de la lumiere, & qui ont retenu si long-tems la verité de Dieu dans l'injustice. Mais si l'Evangile que nous prêchons est voilé, c'est pour ceux qui perissent qu'il est voilé. Il n'en est pas de même des enfans de la lumiere. Ils la voyent, & ils se rejouissent à son éclat. Plus elle se montre, plus ils benissent celui qui la repand avec une abondance proportionnée aux efforts que l'on fait pour l'obscurcir. Je m'estime heureux que Dieu veuille bien se servir de mon ministere, pour dissiper les nuages que l'on ne cesse de jetter sur des verités qui deplaisent. Demandez pour moi, Monseigneur, que je ne me contente pas d'annoncer la verité, mais que j'aye la même fidelité à la pratiquer. Je suis avec l'attachement le plus tendre & le plus respectueux, &c.

LETTRE CCCCXCI.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur la demarche projettée contre M. de Sens, & sur les* MEDITATIONS *de M. Bossuet.*

Le 17. *Avril* 1731.

IL est triste, mon très cher Seigneur, que l'affaire soit manquée. Le contretems qui en a été la cause est heureux pour la partie interessée. J'attendois de jour en jour que je recevrois la nouvelle telle que vous me l'aviez fait esperer. Dieu ne l'a pas permis. Il sait pourquoi. J'adore ses desseins sans chercher à les penetrer. Au defaut du premier projet, au-moins faudroit-il suivre celui qu'on propose de nouveau. Je conviens que les choses faites valent mieux que les choses à faire. Mais après tout il ne faut pas se rebuter. La personne qui a fait l'ouverture du nouveau dessein est engagée pour cela même à ne pas reculer, & à le pousser jusqu'au bout.

Je reçus hier encore quelques extraits du nouveau Livre de M. Bossuet. L'Eglise a de grandes obligations à M. de Troyes. Ce Livre avoit été reservé dans les secrets de Dieu, pour nous mettre en état d'accabler nos ennemis dans les jours de leur plus grand triomphe. Je suis, &c.

LETTRE CCCCXCII.

A M. GILBERT, *Avocat General au Parlement de Paris. Il se plaint du discours de ce Magistrat du* 29. *Janvier, & en refute les endroits qui le concernent.*

Avril 1731.

PERMETTEZ-MOI de vous temoigner, Monsieur, la surprise où j'ai été en lisant votre plaidoyer, qui a donné lieu à l'Arrêt du Parlement de Paris du 29. Janvier. J'avoue que je ne m'attendois point à me trouver à côté de M. l'Archevêque d'Embrun, pour servir d'ombre au portrait que vous faites de ce Prelat. Vous remarquez qu'il *craint les paralleles.* Je serois inconsolable, si on pouvoit réussir à en faire un de lui & de moi. L'In-

L'Instruction pastorale de M. l'Archevêque d'Embrun, dites-vous, Monsieur, *paroit destinée à combattre les Ecrits d'un autre Prelat, dont plusieurs ont été supprimés par vos Arrêts.* 1731.

Vous savez, Monsieur, qu'il n'y a qu'un seul Arrêt du Parlement qui ait ordonné la suppression de deux de mes Ecrits. Cet Arrêt passa à la pluralité de huit voix contre six. Le Parlement ne se porta point de lui-même à le rendre. Les deux Ecrits ne faisoient point assez *de bruit pour exciter l'attention* de Messieurs les Gens du Roi. Pressés par des ordres superieurs, vous ne futes point obligés comme aujourd'hui de demander qu'il vous fût permis d'agir; & cependant tout se termina à une simple suppression sans qualification infamante. J'en appelle à vous-même, Monsieur. Etoit-il de l'équité d'un grand Magistrat de rappeller cet Arrêt dans des circonstances si differentes & si odieuses? J'aurois cru que n'ayant jamais ouvert la bouche pour m'en plaindre, vous auriez compté pour quelque chose le silence que j'ai gardé.

Vous continuez: *Il ne lui eût pas été difficile* (à M. l'Archevêque d'Embrun) *de se renfermer dans les avantages de sa cause.*

Si la cause de M. l'Archevêque d'Embrun a des avantages qui la relevent au dessus de la nôtre, souffrez que je vous demande, Monsieur, pourquoi tous les defenseurs de cette cause n'osent l'exposer aux lumieres & à l'équité du Parlement. Il y a eu un tems où cet auguste Tribunal avoit la liberté de juger les procès mus à l'occasion de la Bulle *Unigenitus*, & les defenseurs de la Bulle les ont tous perdus. Depuis dix ans ils se servent de leur credit pour soustraire à la connoissance du Parlement tous les procès que la Bulle fait naître. Evocations, menaces, ordres surpris à la religion du Prince, exils; tout est mis en œuvre. Une cause qui auroit les *avantages* que vous lui attribuez, feroit-elle paroître tant de foiblesse? Laissez-nous, Monsieur, la gloire que nos adversaires n'ont pu encore nous ravir. Quand nous nous presentons devant vos tribunaux, nous n'avons que la bonté de notre cause qui vous sollicite en notre faveur. Votre integrité fait fuir nos parties, quelque redoutables qu'elles soient. Dans ce point de vue est-il difficile de juger qui a la justice pour soi?

Vous ajoutez, pour continuer votre parallele, que M. l'Archevêque d'Embrun *ne se contente pas d'opposer les reproches aux reproches, & les termes les moins mesurés aux expressions du même genre.* Seroit-il possible, Monsieur, que j'eusse merité sur ce point d'être encore confondu avec M. l'Archevêque d'Embrun? Vous croyez trouver dans la vehemence de son style, celui d'un homme qui *cherche à venger ses propres querelles.* Au-moins suis-je à l'abri d'un pareil soupçon. Quelquefois mes expressions sont fortes; mais est-il defendu de s'en servir, quand elles sont proportionnées aux choses que l'on reprend? Si vous m'avez jugé sur les extraits qu'a fait M. l'Archevêque d'Embrun de mes Ouvrages, je ne suis point surpris que vous m'ayez condamné. En rapportant les termes les plus forts que j'emploie, il supprime les raisons qui servent à les justifier. Il pretend même me rendre seul responsable de ce qu'il juge reprehensible dans des Ouvrages qui me sont communs tantôt avec trois, avec cinq, avec sept, neuf, onze de mes Collegues. Je n'ai garde de penser qu'en m'accusant de me servir de termes peu mesurés, vous ayez voulu étendre votre censure jusqu'aux Ouvrages de ce dernier genre. Mais s'ils sont à l'abri de tout reproche, je ne vois pas comment les autres y seroient plus exposés. Il y a dans tous des expressions qu'il faut condamner, si c'est pour l'erreur que nous combattons; mais que nous pouvons justifier par les plus grands exemples, si c'est pour la defense de la verité que nous les employons.

Vous relevez ensuite deux excès où tombe M. l'Archevêque d'Embrun: le pre-

1731. premier de donner atteinte à nos maximes: le second d'annoncer une separation qui ne pourroit être regardée que comme le dernier des malheurs.

Que je suis heureux, Monsieur, de ce que vous n'avez pu trouver dans mes Ecrits de quoi soutenir ici le parallele que vous aviez commencé! Vouloir faire schisme pour venger ses querelles particulieres: donner atteinte aux maximes du royaume par des vues que l'on peut soupçonner n'être pas plus épurées; voilà ce qui n'est point en moi par la misericorde de Dieu. Mes Ecrits vous offrent la preuve de mon attachement sincere aux maximes de l'Eglise Gallicane. Ma conduite annonce à toute la terre que rien n'est capable de me faire perdre l'amour de l'unité. Parce que je suis obligé de conserver le depôt de la saine doctrine, je dispute dans l'Eglise, mais sans rompre de communion avec aucun de ses membres. Ce caractere étant infiniment éloigné de celui que vous reprenez dans M. l'Archevêque d'Embrun, il semble qu'après les premiers traits que vous avez lancés contre moi pour me rapprocher de ce Prelat, vous deviez au-moins les adoucir en declarant avec generosité que je ne suis point coupable envers l'Eglise d'un crime aussi grand que celui du schisme; & que loin d'avoir donné atteinte aux maximes du royaume, je ne souffre une partie des maux dont on cherche à m'accabler, que parce que j'en ai pris trop hautement la defense.

Oui, Monsieur; je fais gloire d'être attaché à ces maximes salutaires; & je veux vous en donner une nouvelle preuve, en vous exhortant à reprendre vos droits que vous paroissez abandonner. *Loin de nous*, dites-vous, *la moindre pensée de considerer la Bulle* UNIGENITUS *autrement que par l'exterieur, sous lequel nous la voyons addressée à tous les fideles sous l'appui de l'autorité du Prince protecteur de l'Eglise.* Je veux croire, Monsieur, que ces paroles vous sont échappées dans un de ces momens où, l'esprit frappé des plaintes que font sans cesse les émissaires de la Cour de Rome contre les Magistrats, on cherche à leur ôter toute pensée que l'on veuille entreprendre sur les droits de l'Eglise. C'est ce qui vous a fait dire que la fonction du Magistrat se borne à considerer la Bulle *par l'exterieur*. Mais vous reconnoitrez aisément qu'en cela même vous portez la deference au delà de ses justes bornes, & que vous cedez ce qu'il n'est pas en votre pouvoir de ceder. Il y a un jugement de discernement qui n'est point interdit aux Magistrats, & en vertu duquel ils peuvent considerer une Bulle *autrement que par l'exterieur*. Quand Messieurs les Gens du Roi ont demandé que la Bulle fût enregistrée avec des modifications qui restreignent la censure de certaines propositions, & en particulier celle de la proposition XCI. touchant l'excommunication injuste, ils ont usé de ce droit. Le Parlement, en suivant leurs conclusions, a fait la même chose. S'il n'eût été permis aux Magistrats de considerer la Bulle que par l'exterieur, auroient-ils pu en modifier ainsi les censures? Vous-même, Monsieur, vous reprochez à M. l'Archevêque d'Embrun d'avoir donné atteinte à nos maximes. Vous avez donc consideré son Instruction pastorale *autrement que par l'exterieur*. Combien de fois l'autorité seculiere a-t-elle repoussé les entreprises de la Cour de Rome contre les droits du Roi? Rappellez-vous ce qui se fit en France pour s'opposer à la Bulle *Unam sanctam* de Boniface VIII. Philippe le Bel & son Conseil ne considererent-ils cette Bulle que par l'exterieur? Vous savez, Monsieur, qu'ils l'attaquerent même quant au fond. C'est que nos Rois étoient établis de Dieu avant même qu'ils fussent Chretiens, & que rien n'a pu leur faire perdre le droit qu'ils avoient alors de ne repondre qu'à Dieu seul de l'usage qu'ils font de leur autorité. Si donc ils voient que les Ministres de l'Eglise abusent de la leur, jusqu'à entreprendre d'affoiblir, & quelquefois de rompre l'union indissoluble qui doit être entre le souverain & ses sujets, ils peuvent, sans s'arroger la qualité de juges de la doctrine, considerer, même quant au fond, les Bulles qui autoriseroient

roient de pareilles entreprises. C'est pourquoi nos Rois n'accordent leurs Lettres 1731.
patentes pour l'enregistrement des Bulles même dogmatiques des souverains Pontifes, qu'après les avoir fait examiner dans leur Conseil; & en les addressant aux Parlemens, ils ont coutume d'en ordonner l'enregistrement avec cette clause: *S'il leur appert qu'il n'y ait rien de contraire aux saints Decrets, & préeminences de notre Couronne, & aux libertés de l'Eglise Gallicane.* Ce sont les termes mêmes dont le feu Roi s'est servi dans ses Lettres patentes pour l'enregistrement de la Bulle *Unigenitus*.

En vous bornant à considerer cette Bulle par l'exterieur, vous croyez, Monsieur, qu'elle n'est pas de nature à être proposée comme *une definition ou une decision des dogmes de la foi*. „ On reconnoit, dites-vous, dans ce Decret un jugement qui censure des propositions en matiere de doctrine: une censure respective sous des qualifications differentes, sans application d'aucune en particulier à aucune des propositions. . . . En faire une decision des dogmes de la foi, ce seroit passer les termes du Decret, & entreprendre de lui attribuer un caractere qu'à l'inspection seule il paroit exclurre." D'où vous concluez avec beaucoup de justice, qu'on ne doit pas souffrir que M. l'Archevêque d'Embrun publie, que ce jugement *est* ..... *precisement la regle à laquelle Jesus-Christ veut que tout fidele soumette sa croyance*.

Mais après vous être plaint du penchant qu'a M. l'Archevêque d'Embrun d'ériger la Bulle en regle de foi, vous vous plaignez de ce que je ne suis pas plus équitable; & de ce qu'en attaquant ce Decret je m'en fais une idée trop relevée, au lieu de le prendre dans sa juste valeur. „ Triste effet, dites-vous, des extremités où conduit l'ardeur des disputes! M. l'Archevêque d'Embrun & M. l'Evêque de Montpellier, si opposés en tout le reste, paroissent d'accord sur ce point. On franchit de part & d'autre les bornes qu'une deference reglée pour l'autorité legitime, devroit faire reconnoître. On se dissimule l'objet tel qu'il est; & par des vues contraires, on s'accorde à le changer, d'un côté pour le soutenir, & de l'autre pour le combattre. Si tel est le prejugé de M. l'Evêque de Montpellier; convenir de ce principe avec lui, le prêter à tous ceux qu'on voit soumis à la Constitution, est-ce le moyen d'applanir les difficultés?" Quelques lignes au-dessus vous aviez dit qu'ériger ce Decret en definition de foi, c'est *prêter des armes à la resistance qui s'opiniâtre à le combattre*.

Vous convenez donc, Monsieur, que je n'aurois pas tort de resister à la Bulle *Unigenitus*, s'il y avoit un legitime fondement de penser qu'on voulût en faire la regle de nôtre croyance. Mais il est aisé de vous convaincre que je ne prends pas l'allarme vainement. A Dieu ne plaise que je cherche à augmenter les maux de l'Eglise. Je crois pouvoir dire avec verité, que je donnerois ma vie mille fois pour les faire cesser. Mais aussi il ne faut pas se flatter qu'en se les dissimulant à soi-même, ils ne seront pas aussi grands qu'ils le sont réellement.

Personne n'est plus convaincu que moi que la Bulle *Unigenitus* ne peut être érigée en regle de foi par un consentement unanime, sincere & veritable du corps des Pasteurs. Il faudroit pour cela qu'expliquant les propositions de la Bulle selon le sens naturel des termes, & en ne s'écartant en rien des regles du langage ni de la bonne-foi, ils s'accordassent tous à condamner dans ces propositions les mêmes sens. C'est sur quoi les promesses de Jesus-Christ me rassurent. Mais si la Bulle ne peut jamais devenir la regle de la foi, il n'est pas impossible que l'on n'essaie de lui en faire porter le caractere, & que pour cela on ne se couvre du nom même du souverain Pontife, & de celui d'un grand nombre des premiers Pasteurs. Que dis-je? Nous ne sommes plus à cet égard dans les termes d'une simple possibilité. Les faits parlent. Il ne faut qu'ouvrir les yeux pour les appercevoir. On produit un Decret du dernier Concile Romain, dans lequel on fait dire

1731. dire au Pape Benoit XIII. que la Constitution est la regle de sa foi & celle de toute l'Eglise. Cette clause, il est vrai, a été ajoutée au Decret à l'insu du Concile; mais Benoit XIII. ne l'a point desavouée publiquement, & il ne faut pas s'attendre maintenant de la voir supprimer. Combien de certificats d'Evêques étrangers, où l'on s'efforce de relever la Bulle par les louanges les plus outrées & les plus injustes! Combien d'Evêques en France qui, sans employer les termes de *regle de foi*, paroissent n'avoir d'autre but que d'élever la Constitution jusqu'à ce degré suprême d'autorité! *C'est l'esprit que l'on voit regner par tout* dans les nouveaux Mandemens, *& le centre où se rapporte presque à chaque page l'énergie trop claire de* leurs *expressions.* Il y auroit de l'injustice à ne s'en prendre qu'à M. l'Archevêque d'Embrun, & à quelques-uns de ceux qui le suivent de trop près. Cette espece de contagion gagne de toutes parts. Permettez-moi, Monsieur, d'en être effrayé. Vous appellez cela mon *prejugé*. Mais ne pourrois-je pas avec plus de fondement pretendre que c'est vous-même qui vous flattez malgré l'évidence du contraire, que le mal n'est pas aussi grand qu'il l'est en effet? S'il est donc vrai que l'on nous presente la Bulle sous le nom du Pape & d'une multitude d'Evêques comme la regle de notre foi, je suis en droit de m'y opposer; & dans vos principes vous ne pouvez, Monsieur, me refuser votre approbation.

A la bonne heure, direz-vous; mais ne vous jettez pas dans une autre extremité. Evitez les *écueils*. La Bulle n'est pas une definition de foi; mais recevez la comme „ un jugement qui censure des propositions en matiere de doctrine: „ une censure respective sous des qualifications differentes, sans application d'au„ cune en particulier à aucune des propositions: jugement dont le caractere est „ autorisé par la pratique de l'Eglise, & par l'usage qu'elle a fait souvent de ces „ sortes de qualifications respectives pour le bien de la Religion."

En parlant de la sorte, qu'il me soit permis de vous demander, Monsieur, si vous êtes avoué du Pape, si vous l'êtes des Evêques des Eglises étrangeres, si vous l'êtes au-moins de tous les Evêques de France. Nous venons de voir que vous ne pourriez vous en flatter. Je sai qu'il y a des Evêques en France qui ne donnent pas à la Constitution plus d'autorité que vous ne lui en donnez. En m'exhortant à me réunir avec eux, vous me proposez une autorité très respectable; mais est-elle assez grande pour remedier aux maux que la Bulle a deja causés dans l'Eglise, & qu'elle ne peut manquer d'y causer à l'avenir?

On se trompe, si l'on croit pouvoir raisonner de la Bulle *Unigenitus* comme de certains Decrets qui tombent dans l'oubli presqu'en même tems qu'on les voit naître. Peu de personnes s'y interessent dans le moment present. Beaucoup moins se mettent en peine de les faire valoir dans l'avenir. Ici les choses sont bien differentes. La Bulle *Unigenitus* est l'effet des intrigues d'une Societé puissante, accreditée & repandue par tout. Elle a été publiée, pour mettre fin aux disputes & aux contestations que les Jesuites entretiennent dans l'Eglise depuis cent cinquante ans. Elle embrasse tous les points de doctrine qu'ils ont embrassés. Elle prononce sur tous les chefs: le dogme, la morale, la discipline, rien n'est omis. Mais ce qu'il y a d'affligeant, c'est que quand on veut la prendre dans son sens naturel, sans forcer les termes, & en usant de toute la sincerité & de toute la bonne-foi qui doit regner dans les affaires de Religion, on ne sauroit disconvenir que cette Bulle ne bannisse l'ancien langage de l'Eglise, son ancienne doctrine, ses usages les plus autorisés, & qu'elle ne mette les Jesuites en état de faire passer les nouvelles opinions dont ils ont pris la defense, pour autant de dogmes qu'il n'est pas permis à un Catholique de contester. Les Jesuites sentent tout l'avantage que leur donne le nouveau Decret. Est-il étonnant qu'ils cherchent à s'en prevaloir? Conçu depuis plus d'un siecle dans le sein

de

de la Societé, les Chefs ne l'ont jamais perdu de vûe. Rien de ce qui peut être en la puissance des hommes, n'a été épargné pour lui preparer les voies. Maintenant que la Societé le tient & qu'elle en jouit, que ne fera-t-elle pas pour s'en assurer la possession? En vain entreprendroit-on de le resserrer dans certaines bornes, les Jesuites veulent être en liberté. Jamais ils ne consentiront qu'on leur fasse perdre un pouce du terrain qui leur a tant couté. 1731.

Jugez-en, Monsieur, par ce que vous voyez depuis dix-sept ans. L'Assemblée des XL. croit devoir prendre des precautions, pour empêcher que les defenseurs des nouvelles opinions ne tirent de la Bulle tout l'avantage qu'ils s'en promettent. Les Jesuites, temoins du premier soulevement que cause ce Decret, n'osent s'opposer ouvertement à ce dessein; mais après s'être rendus maîtres des explications autant qu'il est en eux, ils agissent à Rome, & ils ont le credit d'empêcher le Pape Clement XI. d'autoriser ces explications, quoiqu'il fût sollicité par le Roi de le faire. Louis XIV. meurt: nouvelles tentatives sous la minorité de Louis XV. mais avec aussi peu de succès. Rome refuse les explications qu'on lui demande au nom de notre auguste Monarque. Plus de cent Evêques de France prennent le parti d'en donner eux-mêmes de plus exactes que les premieres. Les Jesuites les ont en horreur. Rejetter la Bulle ou la recevoir relativement aux nouvelles explications, c'est chez eux à peu près le même crime. Les Evêques qui leur sont devoués, ne veulent pas les autoriser. Il y a plus: M. le Cardinal de Noailles fait presenter au Pape Benoit XIII. douze Articles de doctrine qu'il croit necessaires pour opposer aux progrès des nouvelles opinions. Le Pape les examine. Prêt à les autoriser, les Jesuites engagent quelques Evêques de France à les condamner comme un Ouvrage de tenebres. Ils excitent dans le sacré College des murmures si grands, que le Pape est obligé de suspendre son approbation. Les Evêques qu'ils ont fait entrer dans leurs interêts *jettent feu & flammes*, & menacent de *mettre l'Eglise & l'Etat en combustion*, si le Pape va en avant. On porte le faux zele jusqu'à vouloir rendre la foi du Pape suspecte, & à dire qu'on se separera de lui. Cependant le Molinisme prend de nouveaux accroissemens. A l'ombre de la Bulle que n'ose-t-on pas? L'équilibre dont les Jesuites se defendoient il y a quarante ans comme d'une imputation calomnieuse, est érigé en dogme dans les nouveaux Mandemens; & celui des douze Articles qui rejette ce faux dogme, est le plus odieux à la Societé. Le dessein de changer l'ancienne doctrine est si marqué, que de mon vivant on corrompt le Catechisme de mon Diocese; & M. l'Archevêque d'Embrun dans l'Instruction pastorale que vous avez denoncée, Monsieur, se rend l'apologiste d'une alteration, où l'on attribue à la crainte des peines, lorsqu'elle est seule, de changer le cœur. Vous avez pu voir dans les Lettres de M. l'Evêque de Marseille qui me sont addressées, que ce Prelat soutient avec opiniatreté qu'un pecheur impenitent, un ravisseur du bien d'autrui qui assiste à la Messe sans le plus petit sentiment de douleur de son peché, satisfait au precepte d'entendre la Messe, pourvû qu'il y assiste avec un exterieur modeste, qu'il *s'occupe de bonnes pensées, ou qu'il recite des prieres.* M. l'ancien Evêque d'Apt ne veut pas qu'on desespere du salut des enfans qui meurent dans le sein de leur mere. Il les appelle de pauvres *innocens*. Combien d'autres exemples ne pourrois-je pas citer? La Remontrance des Jesuites à M. l'Evêque d'Auxerre, l'*histoire du peuple de Dieu* du Frere Berruyer, une multitude de Theses, de Cahiers, de sermons où l'on s'autorise de la Bulle pour établir les plus dangereuses nouveautés: ajoutons la condamnation des meilleurs Livres, *Morale sur le* PATER, *Année chretienne*, *Heures de Port Royal*, *Pensées chretiennes*; la denonciation de l'Histoire ecclesiastique de M. l'Abbé Fleury; l'introduction de la Legende de Gregoire VII. la Harangue de M. l'Evêque de Nîmes au Roi. Un

Ecrit des Jesuites qui est à la fin de la 2. denonciation du peché philosophique pag. 172.

1731. Evêque temoin de tous ces excès, & qui ne peut se dissimuler que la Bulle *Unigenitus* n'en soit le principe & l'origine, sera-t-il reprehensible, parce qu'il croit ne pouvoir se soumettre d'esprit & de cœur à un pareil Decret?

Vous dites, Monsieur, que vous n'envisagez la Bulle que par l'exterieur. Pour moi je suis obligé d'aller plus loin: le fond, la forme, les moyens que l'on emploie pour l'accrediter; je dois tout peser. Quand je me bornerois aux voies dont on se sert pour accrediter la Bulle, en faut-il davantage pour arrêter un Evêque? Prenons des exemples qui vous soient familiers. Croyez-vous, Monsieur, que je doive avoir une grande opinion d'un Decret contre lequel vos propres registres reclament continuellement. Ce qui s'est passé dans le dernier Lit de justice, les suites qu'il a eues, l'Arrêté que le Parlement vient de faire en consequence de la reponse du Roi à ses Remontrances: voilà des évenemens qu'un Evêque ne doit jamais perdre de vue. Et parce que de tous les defauts qui peuvent accompagner l'acceptation d'une Bulle, il n'y en a point de plus grand que le manque de liberté, c'en est assez pour m'empêcher d'accorder à cette piece infortunée le degré même d'autorité, auquel vous vous reduisez dans votre plaidoyer. Mais ai-je besoin auprès de vous, Monsieur, d'un autre apologiste que vous-même? Je trouve dans le plaidoyer qui a donné lieu à l'Arrêt du 5. Mars dernier, la justification entiere de ma conduite. En faisant à la Bulle *Unigenitus* l'application des raisonnemens que vous employiez contre l'Ordonnance de M. l'Archevêque de Paris, on sent tout à coup que les mêmes motifs qui vous ont porté à appeller comme d'abus de cette Ordonnance, ont dû m'obliger à appeller de la Bulle au Concile general.

Pour justifier la Censure des 101. propositions, que fait-on? On se jette sur des consequences, qui certainement n'ont été imaginées qu'aux depens de la sincerité. Je dirai donc avec vous, Monsieur: *Quand ces consequences forcées n'iroient qu'à detourner les termes de leur propre sens, ce seroit toujours un danger dans une matiere où l'expression même est rarement indifferente.* Mais le danger est tout autre quand, prenant les propositions dans leur sens naturel, on voit que la Bulle *se termine par une condamnation generale de ce qui pourroit y être* conforme; *qu'elle y joint des qualifications, au nombre desquelles se trouve celle d'heretique; & qu'elle n'épargne pas la foudre de l'excommunication pour defendre de soutenir, même indirectement, ce qu'elle condamne.*

Vous êtes surpris qu'on n'ait eu dans l'Ordonnance de M. l'Archevêque de Paris aucun égard à la Declaration de Messieurs les Avocats? Eh! Ne puis-je pas dire la même chose de l'Auteur des REFLEXIONS MORALES? *Auroit-on du s'attendre* de voir un Prêtre, recommandable par ses rares talens & par sa pieté, condamné sans avoir pu obtenir du souverain Pontife d'être entendu? *Auroit-on du s'attendre* que l'Assemblée de 1714. le jugeroit avec la même severité, *après la Declaration si publique qu'il avoit faite de ses sentimens & de ses principes*; & malgré les offres qu'il faisoit de donner tous les éclaircissemens qu'on jugeroit necessaires pour la justification de son Livre?

Mais l'objet dont vous êtes le plus frappé, c'est que „ par les Censures que
„ l'Ordonnance emploie, elle semble tendre à bannir jusqu'aux expressions les
„ plus propres à determiner les caracteres essentiels de l'une & de l'autre puis-
„ sance, celles dont l'usage a toujours été permis & autorisé dans les Tribu-
„ naux, & dont vous ne pouvez, dites-vous, Monsieur, vous passer en vous
„ expliquant sur cette matiere."

Combien de fois avons-nous fait les mêmes plaintes sur la Bulle? Qu'il me soit permis de les renouveller & de dire à votre imitation: *Ce qu'on ne peut s'empêcher d'appercevoir dans* cette Bulle, *c'est que par les censures qu'elle employe, elle semble tendre*

ire à bannir jusqu'aux expressions les plus propres à exprimer le souverain pouvoir de Dieu sur le cœur de l'homme, & *à determiner les caracteres essentiels* des deux alliances. Elle proscrit le langage de la pieté. Elle n'épargne pas même les locutions sacrées de l'Ecriture & de la Tradition. Elle reprouve *celles dont l'usage a toujours été permis & autorisé* dans les Chaires & dans les Ecoles catholiques; celles qui sont les plus communes dans la bouche des fideles, & dont les Pasteurs, les Predicateurs & les simples Catechistes *ne peuvent se passer*, dès qu'ils ont *à s'expliquer sur* quelqu'une des *matieres* que renferme ce Decret. 1731.

Sera-t-on exposé, c'est vous, Monsieur, qui me fournissez encore ces expressions; *sera-t-on exposé à des reproches d'excommunication & d'heresie, lorsque dans le sens naturel des termes, tel que nos predecesseurs nous l'ont enseigné, on dira que:* „ Quand Dieu „ veut sauver l'ame, en tout tems, en tout lieu, l'indubitable effet suit le vou„ loir d'un Dieu?" C'est S. Prosper qui parle. „ Que quand Dieu veut sauver „ l'ame, & qu'il la touche de la main interieure de sa grace, nulle volonté hu„ maine ne lui resiste." *Cui volenti salvum facere, nullum hominum resistit arbitrium.* C'est S. Augustin. „ Que tous ceux que Dieu veut sauver par Jesus-Christ le sont „ infailliblement." *Omnes quos Deus vult salvos fieri, sine dubitatione salvantur.* C'est S. Fulgence. „ Que la seule charité fait les actions chretiennes chretien„ nement par rapport à Dieu & à Jesus-Christ." *Caritas sola benè operatur.* C'est encore S. Augustin. „ Qu'envain on crie à Dieu: Mon Pere, si ce n'est point l'e„ sprit de charité qui crie:" *Sine qua inaniter clamat, (abba Pater) quicumque clamat.* Sera-t-on exposé aux reproches les plus durs pour un Chretien, lorsqu'on dira que „ qui veut s'approcher de Dieu, ne doit ni venir à lui avec des passions bru„ tales, ni se conduire par un instinct naturel ou par la crainte comme les bé„ tes, mais par la foi & par l'amour comme les enfans; que la crainte d'une ex„ communication injuste ne doit jamais nous empêcher de faire notre devoir, „ &c." *Il n'est pas besoin de faire sentir combien il seroit dangereux de laisser introduire cet usage des censures.* Prop. XII. S. Prosp. Carm. de Ingrat. cap. 16. Prop. XIII. S. August. de corrept. & gratia cap. 14. n. 43. Prop. XXX. S. Fulg de Incarnat. & gr. n. 61. Prop. LIII. S. August. Ep. 186. n. 7. S. August. cap. 18. n. 19. Serm. 71. Prop. L. & XCI.

Quand après le refus constant qu'a fait Clement XI. d'expliquer sa Bulle, on pourroit encore juger favorablement de ses intentions, ne seroit-il pas permis de dire que *contre ses intentions mêmes* sa Bulle *tire* à consequence; que *nous en voyons des effets* depuis dix-sept ans; que dans une foule *d'Ecrits contre lesquels* nous avons été obligés *de nous élever*, on *s'autorise* de cette Bulle pour enseigner les plus grandes erreurs, jusques là qu'on a osé soutenir, que Dieu n'est pas tout-puissant sur le cœur de l'homme dans les choses qui regardent le salut éternel. *Dico Deum esse omnipotentem super corda hominum in his quæ vult absolutè, non verò respectu salutis humanæ:* blasphême qui n'a point été desavoué par son auteur, nonobstant les plaintes continuelles que nous en avons faites durant sa vie. Dans de telles *conjonctures* pouvions-nous, Monsieur, nous dispenser de *prevenir les autres suites* d'un Decret qui produisoit deja de si grands maux, & *d'employer les voies de droit* pour y remedier? Afferm. in Vind. Bullæ Unig. tom. 2. pag. 720.

Votre attention à *maintenir tous les droits du gouvernement temporel*, vous a porté à denoncer quelques-uns des derniers Mandemens sur la jurisdiction ecclesiastique? Serons-nous moins vigilans à conserver dans toute son integrité, la doctrine qui établit les titres les plus augustes de celui qui a fait tout ce qu'il a voulu dans le ciel & dans la terre? Verrons-nous tranquillement attaquer les droits du souverain Dominateur de tous les cœurs? Les Magistrats fremiroient, s'ils entendoient un sujet soutenir que le Roi n'a pas la puissance souveraine dans son royaume; qu'il n'a pas le pouvoir de faire grace, & de sauver un criminel quand il le veut. Et des Evêques demeureroient dans le silence, quand ils entendent soutenir que Dieu n'est pas tout-puissant sur le cœur de l'homme dans les choses qui

1731. qui regardent le salut, & qu'ils voient frapper d'anathême une proposition où l'on dit que quand Dieu veut sauver l'ame, en tout tems, en tout lieu, l'indubitable effet suit le vouloir d'un Dieu!

Je m'arrête, Monsieur. Je ne pousse pas plus loin mes reflexions. Vous êtes très en état d'y suppléer par la superiorité de vos lumieres. Oserois-je vous demander de vous en servir pour me rendre un peu plus de justice à l'avenir? Si la conjoncture des tems ne vous permet pas de parler de moi d'une maniere avantageuse, est-ce trop exiger que de vous supplier au-moins de ne pas me maltraiter? Je vous abandonnerois ma personne, si je pouvois separer mes interêts de ceux de la verité même que je defends. Je suis persuadé, Monsieur, que vous l'aimez. C'est ce qui m'a porté à travailler à vous la faire connoître. Heureux si je puis me flatter d'y avoir réussi! Je suis avec respect, &c.

LETTRE CCCCXCIII.

A M. le Cardinal de Rohan, *sur un dessein de la Cour par rapport aux Communautés de filles de Montpellier.*

Le 9. Mai 1731.

J'Ai reçu, Monseigneur, les deux Lettres que Votre Eminence m'a fait l'honneur de m'addresser, & les Etats qui y étoient joints. Je vois par le dernier Etat, que Sa Majesté se propose de supprimer le Couvent de la Visitation de Montpellier, & de reduire les autres à un nombre fixe de Religieuses, proportionné aux revenus de chaque Communauté.

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Eminence les reflexions qu'elle desire de moi sur ces deux projets; & je commence par la remercier de la marque de confiance qu'elle veut bien me donner dans cette occasion.

Il n'y a que quatre Communautés dans mon Diocese qui puissent servir d'azile aux filles, à qui Dieu inspire le desir de se consacrer à lui par la profession Religieuse. Ces quatre Communautés sont dans la ville de Montpellier. Trois sont soumises à la jurisdiction immediate de l'Evêque, savoir la Visitation & les deux Couvens d'Ursulines. Les Dominicaines se pretendent exemtes.

De ces quatre maisons la plus grande, la plus nombreuse, la moins pauvre, la mieux bâtie, celle qui jusqu'à present a reçu plus de personnes de condition, & qui a même toujours passé pour la plus reguliere, c'est la maison de Sainte Marie. Elle est actuellement dans la centieme année de sa fondation. Les deux maisons d'Ursulines lui sont posterieures. Elle n'a aucunes dettes. Elle ne vit point d'aumônes. Elle n'est à charge à personne. Ses biens sont modiques, mais elle trouve dans la frugalité des Religieuses de grandes ressources. Il paroit que le Roi n'a pas cru que cette Communauté fût dans le besoin, puisqu'elle est l'unique qui n'ait pas été comprise dans l'Etat des aumônes & bonnes œuvres de Sa Majesté. Votre Eminence me fait observer que les secours qui doivent être distribués aux Communautés que l'on se propose de supprimer, sont accordés principalement dans la vue de rendre plus supportable l'amertume de cette suppression. Ces considerations me donnent lieu de penser, Monseigneur, qu'il y a de la meprise dans l'Etat que Votre Eminence m'a addressé. J'ai lu & pesé avec beaucoup d'attention toutes les raisons qui portent le Roi à vouloir supprimer une partie des Communautés de filles de son royaume: mais il n'y a aucune de ces raisons qui puisse avoir son application pour le Couvent de Sainte Marie de Montpellier.

A l'égard des trois autres Communautés, il me paroit qu'il est à propos de les laisser dans l'état où elles sont. Aucune n'est endettée: ce qui est une grande richesse pour une Communauté Religieuse. Toutes ont le necessaire. Elles

ne-

ne se font point tort les unes aux autres. Les dotes sont les mêmes. Le nombre des Religieuses est moderé dans chaque maison. Pour peu qu'on le diminuât, celles qui resteroient seroient surchargées d'emplois. Votre Eminence sait qu'il est avantageux pour la regularité d'une maison d'être nombreuse. 1731.

La ville de Montpellier contient trente à trente cinq mille ames, & le reste du Diocese autant. Je vois par l'état des Religieuses qui ont été reçues à profession dans les quatre couvens depuis dix ans, qu'il n'y a pas trois filles dans le total qui fassent profession par an. Ce n'est pas un objet. Loin de diminuer le nombre des Religieuses dans ces maisons, peut-être seroit-il à desirer qu'il augmentât.

J'ai cru, Monseigneur, devoir separer des quatre Communautés dont je viens de rendre compte à Votre Eminence, une cinquieme que je regarde comme une œuvre differente. C'est le Refuge. Cette maison a son utilité dans une ville comme Montpellier; mais il y a peu de familles qui soient disposées à y laisser prendre le voile à leurs enfans, quoiqu'il y ait une separation entre les penitentes & les autres. Cette Communauté est pauvre. Elle vit d'aumônes depuis long-tems. Je lui en ai procuré autant que j'ai pu. Les dotes & les pensions y sont très modiques. Et cependant elle manque de sujets. Elle s'est fait donner deux gratifications de mille livres, chacune sur la saisie de mon temporel; & Sa Majesté a eu la bonté de lui en accorder mille autres, dans l'Etat que Votre Eminence m'a fait l'honneur de m'addresser par sa Lettre du 20. Mars. Il y a lieu d'esperer qu'avec ce secours considerable elle pourra se soutenir.

Je ne parle point de trois Abbayes de filles que j'ai dans mon Diocese, savoir le Vignogou, S. Geniès, & Gigean. Il n'y a dans l'Abbaye du Vignogou que Madame l'Abbesse & une Religieuse: la même chose dans l'Abbaye de Gigean: dans celle de S. Geniès que Madame l'Abbesse. Je ne sai si l'intention du Roi est de supprimer ces sortes de Monasteres. Je trouve dans la Lettre de Votre Eminence un endroit qui semble l'insinuer. Si cela étoit, je demanderois la liberté de les avertir du dessein de Sa Majesté. Votre Eminence me *prie* de tenir secretes les vues que je pourrois avoir à cet égard. Qu'il me soit permis de lui representer que cela n'est pas sans inconvenient. Des Religieuses informées que l'on penseroit à supprimer leur monastere, pourroient avoir des raisons qui étant connues, feroient changer d'avis à l'Evêque, & l'engageroient à parler pour elles. Quelque saint que soit le ministere dont nous sommes revêtus, nous ne sommes exemts ni de surprise ni de prevention. N'y auroit-il point à craindre que le secret avec lequel on pourroit nuire à un Monastere, n'exposât Sa Majesté & son Conseil à recevoir des avis, contre lesquels on seroit obligé de revenir? Refuseroit-on d'entendre les raisons que les Monasteres pretendroient avoir pour se maintenir? Ces raisons seroient proposées par des personnes d'un rang si distingué dans l'Etat, qu'il faudroit au-moins les écouter. Si elles étoient assez fortes pour engager Sa Majesté à changer de resolution, tout l'odieux retomberoit sur la personne de l'Evêque; & peut-être trouveroit-il peu de gens disposés à lui attribuer de bonnes intentions dans les avis qu'il auroit proposés. Je me sers, Monseigneur, de la liberté que Votre Eminence me donne de lui faire part de mes reflexions. Je les ai abregées autant qu'il m'a été possible. Je les crois suffisantes pour porter Votre Eminence à representer à Sa Majesté, que le bien de mon Diocese & l'avantage des familles de Montpellier, est de laisser subsister le Couvent de la Visitation, & de ne pas ôter aux autres, quoique pour un tems, la liberté de recevoir des Novices. Je suis avec respect, &c.

1731.

LETTRE CCCCXCIV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle des Mandemens de MM. de Marseille & d'Agen, & du courage des Magistrats.*

Le 9. *Mai* 1731.

VOus avez du recevoir, mon très cher Seigneur, le Mandement de M. de Marseille que vous desirez. Je n'ai point celui d'Agen. On pourra trouver dans le premier de quoi se satisfaire. Le second a donné lieu à une Lettre du Parlement de Bourdeaux au Roi, qui me paroit bien importante. Je pense de même du dernier Arrêt que le Parlement de Paris vient de rendre à l'occasion de la Dame Dupleix. Cet Arrêt ne peut manquer, ce me semble, d'avoir des suites très avantageuses pour le bien de l'Eglise & de l'Etat. Si les Parlemens se mettent sur le pied d'empêcher que l'on refuse les sacremens pour ne vouloir pas accepter la Bulle, nos adversaires sont bien loin de leur compte après dix-sept ans de persecution. Dieu veuille benir les intentions des Magistrats, & donner quelque repos à ses élus, &c.

Nouv. Ecc. du 15. Mai 1731. pag. 98.

LETTRE CCCCXCV.

Aux Religieuses de l'Abbaye de S. Loup, au sujet de la mort de leur Abbesse.

Le 25. *Mai* 1731.

J'AI été vivement touché, Mesdames, de la perte que vous avez faite de votre sainte Abbesse. * J'en ai prevu toutes les suites; & sans avoir l'honneur de vous connoître, j'ai craint pour le troupeau qu'elle laissoit exposé aux plus rudes assauts. Vous croyez que je puis vous être de quelque utilité: addressez vous à moi avec confiance. Que ne dois-je pas faire pour des personnes à qui Dieu a mis dans le cœur de s'exposer à tout pour la defense de la verité? Je m'estime heureux de pouvoir contribuer à vous soutenir dans le combat. Preparez-vous y par la priere, par une plus grande vigilance sur vous-mêmes, & par une union qui soit une vive image de celle des premiers fideles de Jerusalem. De mon côté je ne cesserai de demander à Dieu qu'il acheve en vous l'ouvrage qu'il y a commencé, qu'aucune ne perisse, & que vous soyez encore plus en garde contre la fausse douceur que l'on pourra employer pour vous seduire, que contre la violence ouverte. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

* Madame de Châtillon.

LETTRE CCCCXCVI.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il le presse de menager sa santé.*

Le 26. *Mai* 1731.

IL y avoit un tems infini, Monseigneur, que je n'avois eu le bonheur de recevoir de vos nouvelles. L'arrivée du Pere *** en ce pays-ci m'a tiré d'inquietude. Je vois par la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, que votre âge ne diminue rien de la vivacité de votre esprit. Cependant on desireroit que vous eussiez un peu plus d'attention pour votre santé. On m'assure que vous ne pouvez faire maigre, sans être sujet à une incommodité dangereuse pour les vieillards. Je vous demande en grace, Monseigneur, de vous rendre aux prieres de vos amis. Vous nous tenez lieu de mille dans Israel. Conservez une santé si precieuse à l'Eglise. Qui peut trouver mauvais qu'à l'âge de quatre-vingts cinq

cinq ans vous preniez un soulagement que tous les Medecins jugent necessaire ? Nous sommes très édifiés de votre amour pour la penitence : nous ne le serons pas moins de la docilité avec laquelle vous vous rendrez à nos vœux. 1731.

LETTRE CCCCXCVII.

A M. LENET, *Conseiller au Parlement de Dijon, sur les reponses de M. de Marseille, les* MEDITATIONS *de M. Bossuet, les* ANECDOTES *sur la Constitution.*

Le 18. Juin 1731.

J'Aurois souhaité, Monsieur, pouvoir repondre plutôt à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ; mais la goute qui me tourmente depuis trois semaines, ne me donne pas la liberté de faire tout ce que je desirerois. Vous me demandez quartier pour M. de Marseille. J'ai prevu vos intentions. Il y a long-tems que je suis resolu de le laisser écrire tout ce qu'il voudra, parce que je le crois hors d'état de pouvoir nuire. Je n'ai rien fait sur Marie Alacoque : c'est un faux avis que l'on vous a donné. J'attends que je sois un peu plus tranquille, pour me donner l'honneur d'écrire à M. de Troyes au sujet des Meditations de feu M. de Meaux. Je les trouve d'une grande beauté. J'ai lu l'histoire Anecdote. Elle est de main de maître. Certains auteurs y verront de leur vivant ce que l'on pensera d'eux dans les siecles à venir. Le rideau est tiré. Tous les efforts des hommes ne pourront le refermer. Je suis avec respect, &c.

LETTRE CCCCXCVIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur un demêlé entre M. le Cardinal de Bissy & M. de Troyes, & sur l'affaire du Pere Girard Jesuite.*

Le 22. Juin 1731.

LA goute qui me tourmente depuis près d'un mois, m'a empêché, mon très cher Seigneur, de repondre aux Lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire durant tout ce tems. Mais malgré la douleur que je ressens actuellement, je ne puis m'empêcher de reprendre le commerce que j'avois été obligé d'interrompre dans le fort du mal. L'affaire de M. de Troyes avec le Cardinal de Bissy, me paroit importante. (a) M. de Troyes a grande raison de ne pas demeurer dans le silence. J'entre très fort dans le conseil que vous lui donnez. Il ne doit pas souffrir que l'on donne atteinte à la memoire de M. Bossuet. Que de belles choses il peut dire pour venger l'honneur de ce grand Evêque ! S'il a entre les mains le desaveu de l'Abbé de S. André, pourquoi n'en pas faire usage? Cette affaire vient se placer bien à propos à la suite des Anecdotes. Etes-vous au fait de celle de Toulon? Que d'ordures, que de sacrileges, que d'abominations! Mais en même tems quelle effroyable injustice de la part de ceux qui sont preposés pour faire justice! On ne sauroit revenir de son étonnement, quand on voit de si étranges prevarications. En voilà assez, mon très cher Seigneur, pour un homme qui souffre. Je me recommande instamment à vos prieres, &c.

LET-

(a) [Il paroit qu'il s'agit ici de l'*Histoire de l'Eglise de Meaux*, que M. le Cardinal de Bissy fit composer par Dom Toussaint Duplessis Benedictin. Voyez les Nouv. Eccl. du 9. Septembre 1731. page 175. & 18. Janvier 1732. page 12.]

1731.

LETTRE CCCCXCIX.

A M. l'Evêque de TROYES. *Il fait l'éloge des* MEDITATIONS *de M. Bossuet.*

Le 5. Juillet 1731.

J'AI voulu, Monseigneur, être en état de juger par moi-même du riche present que vous m'avez fait, avant que de vous en temoigner ma très vive reconnoissance. J'ai reçu, j'ai lu, j'ai été enchanté des *Meditations* de feu M. de Meaux. Je les regarde comme un secours que Dieu avoit reservé pour la consolation de son Eglise dans les jours deplorables où nous vivons. M. de Meaux y rend un temoignage glorieux aux verités saintes que l'on s'efforce de nous enlever. Il n'est pas possible de parler avec plus de netteté & plus d'énergie de l'efficacité de la grace de Jesus-Christ, du besoin qu'a l'homme d'être tiré par le Pere pour venir à lui, & de la souveraine independance de Dieu dans le choix gratuit de ses élus. Que de belles choses sur la matiere de l'Eglise, sur l'autorité de la Chaire, & sur les conditions necessaires pour que l'on pût dire que l'enfer auroit prevalu! Qui a mieux connu que M. de Meaux le mystere de Jesus-Christ, & jusqu'à quel point il doit se retracer dans son corps mystique? Il a vu en esprit les persecutions qui devoient s'exciter de la part même des premiers Pasteurs, contre les membres les plus attachés à la saine doctrine. A l'exemple de S. Paul, il fait craindre aux branches étrangeres le sort des branches naturelles, si elles mettent leur confiance dans leur propre justice. Souffrez, Monseigneur, que je vous remercie pour tous ceux qui aiment sincerement l'Eglise, du don precieux que vous venez de leur faire. Continuez de nous donner les autres monumens de la pieté, du zele, & de la science du grand Evêque de Meaux. Vous ne pouvez rien faire de plus avantageux pour le triomphe de la verité, & pour la consolation de ceux que Dieu s'est choisis dans sa misericorde pour y rendre temoignage. Une longue attaque de goute m'a empêché d'avoir l'honneur de vous écrire plutôt. Je suis avec respect, &c.

LETTRE D.

A M. AUBRI, *Avocat au Parlement de Paris. Il le remercie des sentimens qu'il temoigne à son égard, & des services qu'il rend à l'Eglise.*

Le 5. Juillet 1731.

J'AI été informé, Monsieur, de la maniere dont vous reçutes il y a quelque tems certain ambassadeur, que vous crutes venir à vous avec le dessein de me nuire. Je vous rends mille graces de tout ce que vous voulutes bien dire d'obligeant pour moi dans cette occasion. Ce n'est pas un petit avantage pour la cause que nous defendons, de voir que nos adversaires ne puissent trouver de conseil chez les Jurisconsultes les plus celebres. Seroient-ils dans cette humiliation, s'ils avoient pour eux la justice comme ils ont tout le credit? Frappés de l'éclat de votre temoignage, ils ont cru durant quelque tems s'en debarrasser, en affectant de le traiter avec mepris. Foible ressource contre la verité! Tout le monde a senti que les mêmes bouches qui lançoient contre vous les traits les plus envenimés, se feroient épuisées en éloges, si vous aviez fait pour le coupable ce que vous avez fait pour l'innocent. Je suis avec une très vive reconnoissance de tout ce que vous faites pour l'Eglise, & en particulier des sentimens que vous avez temoignés avoir pour moi, &c.

LET-

LETTRE DI.

A M. l'Evêque d'Auxerre, *sur les miracles accordés à l'intercession de M. de Pâris.*

Le 12. *Juillet* 1731.

MA santé, mon très cher Seigneur, commence à se retablir. Je suis graces à Dieu delivré de la goute; mais mes reins me font toujours souffrir. Les miracles que Dieu opere sur le tombeau de M. de Pâris, me consolent beaucoup au milieu de mes souffrances. Quel soulagement pour nous de voir l'éclat avec lequel Dieu se montre en faveur de notre cause! Nos ennemis doivent être couverts de honte & de confusion. Dieu dit à qui veut l'entendre, qu'ils sont les persecuteurs des justes, & qu'il saura dissiper tous leurs projets dès qu'il le voudra, avec la même facilité que le vent emporte la poussiere. Vous me parlez de miracles operés à Auxerre, en supposant que j'en suis instruit. Je vis hier au soir une Lettre qui en parle, mais d'une maniere très abregée. Faites-moi la grace de m'en envoyer une relation. La chose le merite bien. Je n'ai point encore reçu la Vie de M. de Pâris. On attend une occasion pour me la faire tenir.

M. de Troyes doit être alerte, & ne pas quitter prise. On ne peut, mon très cher Seigneur, vous être plus devoué que je le suis, &c.

LETTRE DII.

A M. *** *Il lui montre que rien ne doit l'empêcher de lire les Ouvrages faits contre la Bulle.*

Le 14. *Juillet* 1731.

JE reponds sans delai, Monsieur, à la Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire. Vous cherchez la verité. Serois-je assez heureux pour vous aider à la trouver? Il me semble qu'il n'est pas difficile de vous faire sentir que vous ne pouvez demeurer dans la perplexité où vous êtes, sur l'article de la Bulle *Unigenitus*. Vous croyez y voir avec évidence la doctrine de S. Paul condamnée ouvertement; mais le respect que vous avez pour tout ce qui émane du S. Siege, & la crainte d'encourir l'excommunication, vous arrêtent & vous ferment la bouche. Vous portez même la deference jusqu'à n'oser ouvrir les Livres qui attaquent cette piece directement. Je vous plains, Monsieur. Si la Bulle condamne la doctrine de S. Paul, ses foudres sont peu à craindre; mais ce qu'il faut redouter infiniment, c'est l'anathême que l'Apôtre prononce contre l'Ange même du ciel qui enseigneroit un autre Evangile que celui qu'il a annoncé. En cherchant la verité sans prevention, sans esprit de parti, dans l'unique dessein de sortir de vos doutes, resolu de vous soumettre à la voix de l'Eglise dès que vous l'appercevrez; qui peut vous faire un crime d'une pareille disposition? Un Prêtre chargé de la conduite des ames, qui a des soupçons violens contre une Bulle qu'il sait être la cause de très grands troubles, & dont les ennemis de la saine doctrine se prevalent ouvertement pour établir leurs erreurs; ce Prêtre sera-t-il coupable s'il cherche à s'instruire, s'il lit les Ouvrages qui peuvent lui ouvrir les yeux, & dissiper les nuages qui l'empêchent de rendre à la verité l'hommage qu'il lui doit? Vous n'avez pas craint d'encourir l'excommunication en me consultant: pourquoi craignez-vous de l'encourir, en lisant ce qui a été fait contre la Bulle! On ne sauroit avoir trop de respect pour l'autorité sacrée dont les Papes sont revêtus. Il n'en est pas de même de l'abus qu'ils font quelquefois de leur autorité. L'excommunication que vous craignez, vient de cette derniere

1731. source. Vous m'assurez que vous êtes attaché à la doctrine de l'Eglise Gallicane, sur les points qui nous divisent d'avec les defenseurs des pretentions ultramontaines. Vous ne vous ferez donc aucune peine de lire les Mandemens que nous avons faits contre la Legende de Gregoire VII. Cependant le Pape Benoît XIII. a defendu la lecture de ces Mandemens sous peine d'excommunication. Combien d'autres exemples ne pourrois-je pas citer ? Celui-ci est plus que suffisant pour vous porter à lire les Ouvrages que vous n'avez osé regarder jusqu'à présent. Lisez-les, Monsieur, & ne craignez point. Arrêtez-vous à ceux qui sont le plus estimés. Bientôt vous regreterez de vous y être determiné si tard. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DIII.

A M. l'Evêque d'Auxerre, *sur les miracles que Dieu opere à Auxerre & à Paris, & sur l'affaire de Toulon.*

Le 22. Juillet 1731.

J'Ai reçu en même tems, mon très cher Seigneur, deux de vos Lettres; l'une du 30. Juin, l'autre du 15. Juillet. Je ne sai à quoi attribuer le retardement de la premiere. Le dessus est écrit de votre main. Vous m'y donnez avis des miracles qui se sont operés chez vous. Que la gloire en soit rendue à celui qui en est l'auteur. J'ai bien compris que vous ne vous tairiez point en cette occasion.
Tob. XII. 7. *Sacramentum regis abscondere bonum est : opera autem Dei revelare & confiteri, honorificum est.*

Je suis touché jusqu'aux larmes de toutes les merveilles qui se font à Paris. La main de Dieu est avec nous. Quiconque ne l'apperçoit pas, est tombé dans le plus grand aveuglement. Que dira le nouveau Metropolitain de Sens ? Voilà de quoi repondre à tous les argumens qu'il m'opposoit avec tant d'ostentation. Quelque mine qu'il fasse au dehors, il doit être atterré de ce coup.

On attend incessamment le jugement du procès du Pere Girard. Les Gens du Roi ont donné leurs Conclusions. Elles lui sont favorables. Trois contre deux ont formé l'avis. M. de Gaufridi, qui est obligé de plaider conformement aux Conclusions, fera connoître, dit-on, qu'il parle contre son sentiment. On ne doute pas que le Jesuite ne soit blanchi : ce sera un blanc bien sale. Je vous laisse, Monseigneur, &c.

LETTRE DIV.

A M. l'Evêque de Castres, *au sujet d'un Mandement de M. de Paris, de la Lettre circulaire du Roi aux Evêques, & des dispositions de M. de Nîmes.*

Le 12. Août 1731.

JE vous dois une reponse depuis long-tems, Monseigneur. La goute rend paresseux. Il y a deux mois & demi qu'elle me tourmente, sans m'avoir laissé que quelques jours d'intervalle. Je n'en suis pas encore delivré, & je ne sai quand je le serai. Puis-je vous demander ce que vous pensez de toutes les nouvelles que je vous ai envoyées ? Elles me paroissent bien interessantes. Avez-vous lu le Mandement de M. l'Archevêque de Paris contre Anne le Franc ? Il n'a pas fait fortune. Les Scribes & les Pharisiens eurent au-moins l'équité d'interroger l'aveugle-né. Pourquoi le Promoteur de Paris n'a-t-il osé faire assigner Anne le Franc ? N'est-il pas visible que l'on craignoit les reponses de cette fille, & que l'on sentoit qu'elle n'auroit aucune peine à se debarrasser de tous les temoins que l'on employoit contre elle.

Si la Lettre circulaire du Roi aux Evêques est telle qu'on me l'a mandé, que de reflexions à faire ! On dit que M. d'Agde la reçut Lundi étant à table avec M. de Beziers; & qu'après en avoir fait lecture l'un & l'autre, celui-ci s'écria: *Je vous l'avois bien dit, Monseigneur, vous vous êtes trop pressé.* 1731.

On assure que les Etats seront à Montpellier; & l'on ajoute que M. de Nîmes & consors n'étant pas dans la disposition de me venir voir, ils avoient representé qu'il falloit, pour établir l'uniformité, obliger tous les Prelats à en user de même. Cela me rappelle la fable du renard, qui avoit la queue coupée, & qui vouloit persuader aux autres d'en faire autant. Je suis avec le respect & l'attachement le plus tendre & le plus inviolable, &c.

LETTRE DV.

A M. l'Evêque de Senez, *sur les prodiges que Dieu opere dans la Capitale.*

Le 22. *Août* 1731.

J'Ai reçu, Monseigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 10. Juillet. J'y aurois fait reponse plutôt, si j'avois trouvé une occasion aussi favorable que celle qui se presente aujourd'hui. La personne qui veut bien se charger de cette Lettre, est en état de vous donner des nouvelles de ma santé. Il y a près de trois mois que je suis exercé par la goute. Je me trouve mieux cependant depuis quelques jours.

Les merveilles que Dieu opere au tombeau du saint Diacre, font sur moi la même impression que sur vous. Quelle consolation pour ceux qui ont pris la defense de la cause de Dieu, de voir Dieu devenir à son tour leur apologiste & leur defenseur! Il sort du tombeau de M. de Pâris une voix que tous les efforts de nos ennemis ne peuvent étouffer. Elle annonce à qui veut l'entendre, que le Dieu des Appellans est le même qui a étendu les cieux, & posé les fondemens de la terre. C'est à leur priere qu'il guerit les aveugles, qu'il rend l'ouie aux sourds, qu'il fait marcher les boiteux. On nous demande quelle preuve nous avons de la justice de notre cause. Qu'on interroge cette foule de malades, qui reçoivent tous les jours le soulagement de leurs infirmités. Leur guerison obtenue par l'intercession d'un Saint, mort en renouvellant son Appel, est une preuve éclatante de notre innocence.

Je ne doute pas, Monseigneur, que l'on ne vous écrive exactement tout ce qui arrive de plus singulier. La punition de cette malheureuse qui se fit mettre sur le tombeau du saint Diacre pour l'insulter, deconcerte nos ennemis. Je suis si plein de toutes ces merveilles, que je ne puis penser à autre chose. Ne cessons d'en benir & d'en glorifier Dieu: *Magnificate Dominum mecum; & exaltemus nomen ejus in idipsum.* Je suis, &c. La veuve de Lorme. Ps. XXXIII. 4.

LETTRE DVI.

*A M.*** Il lui marque l'extrême consolation que lui causent les merveilles operées au tombeau de M. de Pâris.*

A Montpellier le 29. *Août* 1731.

VOus m'avez prevenu sur les miracles du saint Diacre Pâris. Independamment de votre Lettre j'avois destiné celle-ci, que je meditois de vous écrire aujourd'hui, toute entiere pour vous en parler.

Nous avons su ceux qui se sont faits au tombeau de ce saint personnage, non pas tous, car il y en a eu si grand nombre qu'il est impossible de les savoir

1731. tous, mais plusieurs des principaux qui ont le plus éclaté, & qui ont été plus constamment verifiés. Je desirois beaucoup de vous mander l'extrême consolation dont ces merveilles de la bonté de Dieu m'avoient rempli. Je n'en avois pas besoin pour être persuadé des verités qu'il m'a fait la grace de defendre. Mais quelles graces ne sommes-nous pas obligés de lui rendre, d'avoir bien voulu faire entendre sa voix pour prendre lui-même la defense de ces verités! Ne peut-on pas dire, qu'en accordant ces miracles, il a écouté les gemissemens de ses serviteurs; qu'il a exaucé les prieres de ceux qui crioient continuellement, pour lui demander de se lever & de dissiper ses ennemis? Combien ces prodiges étoient-ils necessaires pour fortifier la foi des foibles, & pour confondre les ennemis de la verité? Par ces signes extraordinaires il nous console, & ranime notre foi. Après ces signes de sa grande misericorde, nous avons su qu'il en avoit donné d'autres de sa justice & de sa colere en la personne de la veuve de Lorme; mais nous n'avons point su la suite de ce qui lui est arrivé. Nous avons seulement su qu'elle avoit rendu gloire à Dieu. Nous avons vu l'Acte qu'elle en a donné par devant Notaire, & signé d'environ trente temoins. Nous avons su qu'elle étoit menacée d'être enfermée, parce qu'on croyoit empêcher par là que l'œuvre de Dieu ne fût connue; car les hommes d'aujourd'hui croyent pouvoir resister à la volonté de Dieu. Mais nous n'avons point su ce qui lui est arrivé depuis; si Dieu a été touché de son repentir; si elle est morte, ou si elle a obtenu sa guerison. . .

LETTRE DVII.

A M. l'Evêque d'Auxerre, *au sujet d'un Ecrit de M. de Sens, d'un Mandement de M. de Laon, d'une Lettre de M. de Marseille, d'un Mandement de M. de S. Pons.*

Le 31. Août 1731.

JE commence maintenant, mon très cher Seigneur, à marcher sans bâton. La goute m'a enfin quitté. Le sejour qu'elle a fait chez moi a été bien long. Elle a voulu me faire payer les arrerages. Je voudrois bien qu'une autre fois nos comptes se terminassent avec un peu plus de generosité de sa part.

Vous m'annoncez un Ouvrage de 277. pages où l'on me fait jouer un grand rôle. L'auteur prend mal son tems. Il ne devoit pas reveiller sa Marie Alacoque dans le tems de l'affaire du Pere Girard. On dit qu'il repond à celles de mes Lettres qu'il avoit laissées en arriere. Il y en a une sur les miracles. S'il en parle, j'ai de quoi lui repliquer. Le voilà attaqué dans son propre Diocese par un endroit bien sensible. L'armée n'est pas mal campée. Nous verrons comment le fanfaron s'en tirera.

M. de Laon vous a-t-il envoyé son Mandement du premier Avril contre M. Gilbert? Il me l'a addressé ces jours-ci. Il paroit que le bon Seigneur, en disant qu'il ne craint rien, ne laisse pas d'avoir peur. Je ne vois point d'autre raison qui ait pu differer la publication de cet Ouvrage, que la crainte du Parlement, qu'on redoute moins dans les circonstances presentes. Si le Mandement tombe entre vos mains, je vous prie de faire attention à trois petits morceaux de papier collés que vous y trouverez. Le Prelat rapportoit les termes du Formulaire de la Faculté de Louvain pour l'acceptation pure & simple de la Bulle, & il se demandoit à lui-même si on pouvoit lui en faire un crime. A quoi il repondoit: *Non sans doute. Ne craignons point d'en courir les risques. Le voici.* Il a cependant craint d'en courir les risques. On a mis sagement les trois petits morceaux de papier pour couvrir le Formulaire, & faire disparoître la rodomontade

tade que j'ai foulignée. Je ne vous dis rien du refte du Mandement. Il y a des endroits affez preffans contre M. Gilbert, quoique peu menagés. On y fait auffi de moi une mention honorable; mais vous ne me confeilleriez pas de m'arrêter à un pareil adverfaire. 1731.

Neuvieme Lettre de M. de Marfeille encore plus pitoyable que les precedentes. Il fent qu'il eft écrafé, & cependant il veut parler. Il parlera tant qu'il voudra. Il ne fauroit faire tort qu'à lui-même. C'eft le point où je voulois le reduire. Je l'abandonne à fon mauvais fort.

Je n'ai pu deterrer jufqu'à prefent qu'un exemplaire du Mandement de M. de S. Pons. Ils font très rares. On pretend qu'il les fait retirer fourdement. On m'en promet un fecond. Dès que je l'aurai, j'aurai l'honneur de vous l'envoyer. Vous recevrez par ce courier la IX. Lettre de M. de Marfeille, &c....

LETTRE DVIII.

A Madame de Coetquen, *fur le choix de la Congregation qui la continue Generale, & fur les miracles du faint Diacre.*

Le 3. *Septembre* 1731.

VOus ne pouviez me faire plus de plaifir, Madame, qu'en m'apprenant que vous êtes continuée dans la fuperiorité. J'applaudis de tout mon cœur au choix qu'a fait la Congregation. L'unanimité qui a regné dans l'élection fait votre éloge. Le motif qui y a engagé les maifons pauvres, montre que l'on y poffede les vraies richeffes. Nos cheres filles ont preferé la verité aux avantages temporels qu'on leur offroit: la verité les delivrera au tems de la tentation. Eh! Qui a plus lieu de fe promettre le fecours de Dieu pour l'avenir, que ceux en faveur defquels il fait aujourd'hui tant de prodiges? Je vois, Madame, que vous en êtes vivement touchée. Je le fuis moi-même à un point que je ne faurois m'occuper d'autre chofe. Nous avons été les temoins du plus grand fcandale qui foit arrivé dans l'Eglife; mais maintenant nous pouvons dire que Dieu proportionne fes confolations à la douleur qu'il nous a fait éprouver: *Secundùm multitudinem dolorum meorum in corde meo, confolationes tuæ lætificaverunt animam meam.* Pf. XCIII. 19. Il eft bien vifible que lui feul veut avoir la gloire de fauver fon peuple. Nous parlions; mais combien à qui notre voix ne pouvoit même parvenir? Aujourd'hui Dieu parle & fait entendre fa voix aux extremités du royaume. Qu'elle eft forte, qu'elle eft puiffante, cette voix! Elle confole, elle foutient, elle anime les ferviteurs de Dieu. Elle abbat, elle étourdit, elle deconcerte ceux qui les perfecutent. Il femble que Dieu ne gueriffe cette multitude de malades qu'on apporte au tombeau du faint Diacre, que pour faire paffer en même tems tous leurs maux à nos adverfaires. Ce font des aveugles & des fourds, qui ne veulent ni voir ni entendre ce que les fimples voient & entendent très diftinctement. Ce font des boiteux, qui ne peuvent faire une feule demarche fans fe heurter; des muets qui voudroient parler contre les miracles, & qui à peine favent balbutier; des paralytiques, qui cherchent à arrêter le concours du peuple, & qui font forcés de refter dans l'inaction. Voilà ce que c'eft que de mettre fa confiance dans l'idole du libre arbitre. *Confundantur omnes qui adorant fculptilia, & qui gloriantur in fimulacris fuis.* Pf. XCVI. 7.

Je ne puis, Madame, vous envoyer prefentement la piece que vous defirez. Elle eft avec beaucoup d'autres en lieu de fureté. Elle paroitra dès qu'il en fera tems. Jufques là on ne manquera pas de temoignages qui y pourront fuppléer.

J'ai deja eu l'honneur de vous dire, Madame, que vous pouvez difpofer de moi comme de vous-même pour tout ce qui concerne le bien de la Congregation.

1731. Je ne souhaite que les occasions de vous en donner des preuves. Je vous vois croître en courage & en force, avec une joie que je ne puis exprimer. Vous me demandez ma benediction. Pourrois-je la refuser à une personne que Dieu benit lui-même d'une maniere si sensible? Je le prie de repandre sur vous & sur toutes nos cheres filles l'effusion de son Esprit, & de verifier encore de nos jours en vos personnes la prophetie de Joel. Continuez de prier & de faire prier pour moi. Vous connoissez mes besoins. Je suis avec un respect qui ne finira jamais, &c.

LETTRE DIX.

A la Sœur *** *Religieuse du Calvaire. Il la presse d'accepter une place de Superieure.*

Le 3. *Septembre* 1731.

MADAME de Coëtquen m'a fait l'honneur de me communiquer, ma très chere Sœur, l'envie qu'elle auroit de vous nommer Prieure au Calvaire d' . . . Elle craint d'être refusée, & elle presume qu'elle ne le feroit pas, si je voulois la seconder dans cette bonne œuvre. Les vues de Madame la Generale sont trop pures, pour que je n'y entre pas de tout mon pouvoir. Il ne tient qu'à vous, ma très chere Sœur, de montrer par votre soumission que j'ai quelque credit dans la Congregation. Vous avez soutenu de rudes assauts pour la defense de la verité: croyez-vous avoir acquis le droit de vous reposer? Non, ma très chere Sœur. Une fille du Calvaire doit mourir sur la croix. Vous n'êtes plus à vous, mais à Jesus-Christ qui est mort pour vous. Hâtez-vous donc de venir au secours de vos sœurs. Point de decouragement. Celui qui vous a soutenue par le passé, est assez puissant pour vous rendre victorieuse des nouvelles attaques dont vous aurez à vous defendre dans le poste qui vous est destiné. Que craignez-vous? Nous marchons sur les miracles. Dieu a fendu la nuée dans laquelle il s'étoit enveloppé. Les prodiges qu'il fit autrefois en faveur de nos peres, il les renouvelle avec un éclat qui jette l'effroi dans le camp ennemi. Venez, ma très chere Sœur, venez partager avec nous les depouilles de l'Egypte. L'Egypte est un homme, & non un Dieu. *Ægyptus homo, & non est Deus.* Nous avons combattu durant un tems comme dans l'obscurité de la nuit: mais maintenant l'aurore paroit; la victoire se declare pour nous. Donnez-vous de garde de vous retirer du combat, dans le moment où vous devez le plus esperer de recueillir des lauriers qui ne se fletriront jamais. Je m'attends, ma très chere Sœur, à une reponse favorable de votre part. Je ne commande point, mais je prie: serez-vous assez forte pour tenir contre mes prieres? Je suis, ma très chere Sœur, dans la charité de Jesus-Christ, &c.

LETTRE DX.

A M. *** *Chanoine de* *** *Il l'exhorte à s'instruire de la cause de l'Appel,*

Le 3. *Septembre* 1731.

J'IGNOROIS, Monsieur, que la verité eût des disciples dans le Diocese que vous habitez. Vous m'apprenez qu'ils sont cachés. Ce n'est pas une raison pour les rejetter. Jesus-Christ reçut de nuit la visite de Nicodême, & nous ne voyons point qu'il lui ait fait de reproches de sa timidité. Il faut menager ceux qui n'ont pas encore la force de se declarer. Le même Senateur qui vint trouver Jesus-Christ de nuit durant sa vie, ne craignit point après sa mort de l'ensevelir publiquement. Je vous exhorte, Monsieur, & ceux qui vous sont unis de sentimens,

timens, de lire avec assiduité les Ouvrages qui peuvent vous mettre au fait des affaires presentes. Vous y verrez quelle est la grandeur de la cause que nous defendons. J'ose dire qu'il n'y en a point eu de plus importante dans l'Eglise. Heureux ceux à qui il est donné d'y entrer! Les prodiges que Dieu multiplie chaque jour, annoncent aux plus simples que nous combattons pour lui, & qu'il combat encore plus efficacement pour nous. Rendez-vous attentif à ce grand évenement: étudiez-le: suivez-en toutes les consequences. Je m'assure que vous y puiserez & la lumiere & la force necessaires pour rendre temoignage à la verité, toutes les fois que vous y serez engagé. Je suis, &c. 1731.

LETTRE DXI.

*A M. *** sur les miracles de M. de Pâris.*

A la Verune le 22. Septembre 1731.

VOUS avez raison de regarder comme une grande consolation pour nous les miracles que Dieu fait en notre faveur. Quoi de plus consolant, que d'entendre sa voix qu'il éleve avec tant de force pour declarer à toute l'Eglise que nous avons le bonheur de soutenir la verité! . . . On me mande que la guerison de l'Abbé de Becherand s'avance tous les jours. Je vous avoue que ce sera une grande joie pour moi, lorsqu'elle sera parfaite.

LETTRE DXII.

*A Mademoiselle *** Il la console dans ses afflictions, & la remercie de la relation d'un miracle operé dans le Diocese d'Auxerre.*

Le 24. Septembre 1731.

JE suis très sensible, Mademoiselle, à toutes les pertes que vous venez de faire. Dieu vous éprouve par bien des endroits. Ce que vous me faites l'honneur de me marquer de tant de coups qui sont venus fondre sur vous, me fait souvenir de ce qui arriva au saint homme Job. Je prie Dieu de vous en faire faire le même usage. Il connoit nos besoins. Il deméle nos attaches. Celles qui nous paroissoient les plus innocentes ne le sont peut-être pas à ses yeux. Dieu veut être aimé sans partage. Tout nous l'annonce. Heureux ceux à qui il est donné de le comprendre! Plus heureux ceux qui ont le bonheur de le mettre en pratique!

Je vous rends mille graces, Mademoiselle, de la relation que vous m'avez envoyée. Je ne doute pas que M. d'Auxerre ne manifeste l'œuvre de Dieu. Il pense bien differemment de ceux qui n'emploient leur autorité que pour contredire & pour aneantir, s'ils le pouvoient, tant de merveilles que le Seigneur opere sous nos yeux. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DXIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur l'état de sa santé, sur un Decret de Rome contre M. de Pâris, & sur la Censure du Pere Berruyer.*

Le 26. Septembre 1731.

VOTRE derniere Lettre, mon très cher Seigneur, m'a jetté dans l'inquietude. Il me tarde d'apprendre que votre fievre n'aura eu aucune suite. Je l'espere de la misericorde de Dieu, qui aura égard aux besoins de son Eglise. Vous nous êtes necessaire, & il faut que vous nous surviviez pour continuer l'œuvre de Dieu.

Le Decret de Rome contre M. Pâris est horrible. Par-là Rome se ferme peut-

1731. peut-être la derniere porte que Dieu lui ouvroit pour rentrer en elle-même : c'est-à-dire que les miracles les plus éclatans ne serviront desormais qu'à l'aveugler davantage, loin de lui ouvrir les yeux. Cette demarche aura des suites bien funestes pour l'avenir. C'est une étrange chose que de declarer la guerre à Dieu même. Qui sera le plus fort ?

Mon Ordonnance contre le Pere Berruyer & contre la Remontrance des Jesuites paroit enfin. Je ne doute pas qu'on ne vous en ait envoyé un exemplaire de ma part. J'ai fait ce que j'ai pu pour vous venger de l'insolence des ennemis de la morale de Jesus-Christ. Je souhaite d'avoir réussi.

Chassez la fievre, mon très cher Seigneur. Retablissez-vous. Ma tendresse & mon respect pour vous ne diminueront jamais.

LETTRE DXIV.

A la Sœur (a) Marguerite LALLEAU, *Superieure des filles de la Charité à S. Germain en Laye.*

Le 2. Octobre 1731.

JE n'ai point été fâché, ma chere Sœur, que l'on vous ait mise dans l'endroit où vous êtes. Il y a du bien à faire, & du mal à detruire. Devez-vous être affligée d'une pareille commission ? Ne vous étonnez point des contradictions que vous éprouvez maintenant. La main de Dieu est avec vous. Soyez-lui fidele, & il applanira toutes les difficultés. Je suis bien fâché d'un article qui vous concerne dans les Nouvelles Ecclesiastiques. Je m'attends à quelque bourrasque. Si on ne vous dit mot, je regarderai ce silence comme l'effet d'une protection de Dieu. Je le prie que la tentation ne devienne pas au-dessus de vos forces. Mettez en lui toute votre confiance. Il fait ce qui convient à ses élus. Il tire le bien du mal-même. Apprenez-moi ce qui se sera passé. Je vous avoue que je suis dans l'inquietude. Ne m'oubliez pas devant le Seigneur.

LETTRE DXV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il le remercie de l'approbation qu'il donne à son Ordonnance contre le Pere Berruyer, il lui parle de M. de Becherand, & d'un Arrêt contre M. d'Embrun.*

Le 3. Octobre 1731.

VOTRE Lettre, mon très cher Seigneur, m'a tiré d'inquietude sur votre santé. Je craignois que les deux accès de fievre que vous m'aviez annoncés, n'eussent eu des suites. Je suis ravi que mon Ordonnance contre le Pere Berruyer

(a) [La Sœur Marguerite avoit été près de vingt ans à Montpellier en qualité de Superieure des filles de la Charité. Elle y étoit estimée de toute la ville, & en particulier du Prelat à qui elle étoit fort attachée : c'est ce qui lui attira un orage. Ses superieurs la firent sortir de Montpellier sur les plaintes de la Cour, & la rappellerent à Paris à la maison principale ou chef d'Ordre. Elle y fut quelque-tems en repos & en retraite. Mais ses superieurs qui connoissoient ses grands talens, n'oserent pourtant point l'employer dans Paris : ils l'envoyerent à S. Germain en Laye. Elle eut d'abord beaucoup à souffrir, sur tout de la part du Prieur-Curé de S. Germain, homme livré à la Bulle jusqu'au fanatisme. Elle se soutint, tant par sa prudence que par la protection que lui accorda Madame la Marêchalle de Noailles qui y passoit un certain tems de l'année. Cette Dame étant morte à S. Germain au mois d'Octobre 1739. d'une fievre pourprée, pendant laquelle la Sœur Marguerite ne la quitta pas & lui fut d'un grand secours, cette Sœur ne tarda pas de sentir les effets des mauvaises dispositions du Curé à son égard. Ses superieurs envoyerent brusquement une Sœur pour la remplacer, & l'emmener sous bonne garde à Paris, où on lui destinoit, dit-on, une prison. Cette fille avertie du projet, apres avoir rendu exactement ses comptes & mis ordre à tout, s'enfuit pendant la nuit, ne parut plus, & s'abandonna à la providence.]

ruyer & contre la Remontrance insolente des Jesuites ait votre approbation. Je ne sai si le tems des humiliations de la Societé est venu. Je le desire pour la paix de l'Eglise, & pour la tranquillité de l'Etat. Je suis très persuadé que l'une & l'autre seront toujours agités tant que ces hommes superbes domineront. L'horrible affaire de leur Pere Girard pour lequel ils ont pris fait & cause, les rend très odieux. Les miracles de M. Pâris ne leur font pas moins de tort. Dieu veuille que cette armée de sauterelles qui est sortie de l'abyme, y rentre promtement. 1731.

Je ne puis me lasser d'admirer les prodiges que Dieu opere tous les jours sur le tombeau du saint Diacre en la personne de l'Abbé de Becherand. L'histoire ecclesiastique ne fournit point d'évenement de cette nature. Si Dieu avoit operé cette guerison subitement, mille gens n'auroient jamais voulu croire que l'Abbé de Becherand eût été boiteux. Au lieu d'un miracle, Dieu en fait chaque jour plusieurs pour inviter tout Paris à un spectacle si étonnant. Les grands y viennent comme les petits. On voit de ses yeux le mal & le progrès de la guerison. La Cour est attentive. Il y a des Chirurgiens envoyés pour épier & pour rendre compte de tout. Mais tous ceux qui y vont, en reviennent persuadés que le doigt de Dieu est vraiment dans cette œuvre. Le pauvre Abbé croit que sa guerison ne sera parfaite, que quand la Cour & la ville ne pourront plus la contester.

On m'a envoyé l'Arrêt contre le Tencin. Il n'est pas mal mené. Plaçons-nous en 1728. Qui se seroit attendu à un changement si extraordinaire? Conservez votre santé, mon très cher Seigneur. Ma tendresse & mon respect pour vous ne diminueront jamais.

LETTRE DXVI.

A Mademoiselle HARDOUIN, *sur sa guerison miraculeuse.*

A la Verune le 3. *Octobre* 1731.

J'AI reçu, Mademoiselle, l'Acte que votre zele pour la verité vous a porté à m'addresser, & la Lettre qui y étoit jointe. L'un & l'autre m'ont rempli de consolation. Votre guerison miraculeuse porte un caractere qui la distingue de beaucoup d'autres. Tous les miracles que Dieu fait par l'intercession de M. Pâris, sont autant de preuves de la justice de la cause à laquelle il étoit attaché. Celui dont vous m'avez envoyé la relation, detruit jusqu'aux pretextes que l'on pourroit employer pour se defendre d'une consequence si aisée à tirer. Vous avez demandé à Dieu de manifester en votre personne la sainteté de M. Pâris, & la canonicité de la demarche qu'il a faite en adherant à notre Appel. Votre priere a été trouvée juste; votre foi digne d'être recompensée par un miracle éclatant. Que reste-t-il à ceux qui nous demandent des signes? Qu'ils croyent au moins après avoir vu, s'ils n'ont pas été assez heureux pour croire avant que d'avoir vu. Pour vous, Mademoiselle, continuez à rendre gloire à Dieu de la misericorde qu'il a exercée sur vous. Publiez ses merveilles. Annoncez à tous ceux qui vivent dans l'attente de la redemtion d'Israel, que le Seigneur est proche, & qu'il ne tardera pas. Ne soyez point étonnée des differentes impressions qu'a fait sur les esprits votre guerison miraculeuse. Jesus-Christ a été établi pour la ruine & pour la resurrection de plusieurs. Il est venu pour ouvrir les yeux de ceux qui ne voyent pas, & pour aveugler ceux qui voyent. Ce double jugement accompagne toutes ses œuvres. J'ai lu avec joie votre adhesion à l'Appel de la Bulle *Unigenitus*. Le temoignage d'une simple fille paroitra peu de chose aux yeux de l'homme superbe; mais c'est une fille guerie d'une maniere surnaturelle, pour prouver que Jesus-Christ a le même pouvoir sur les cœurs que sur les corps. Les Scribes & les Pharisiens contestoient à ce divin Sauveur le pouvoir de remettre

1731. les pechés. Pour le leur prouver, il dit à un paralytique: *Levez-vous, emportez* Marc. II. 11. *votre lit, & marchez.* Jesus-Christ donne les mêmes leçons en votre personne. Heureux ceux qui s'y rendent attentifs! Nous sommes encore dans les jours de la misericorde: qu'il est à craindre que ceux de la justice ne les suivent de près! Souvenez-vous de moi devant Dieu, Mademoiselle. Je suis dans la charité de Jesus-Christ tout à vous.

LETTRE DXVII.

A Madame de COETQUEN. *Il lui parle de la demarche de M. de Becherand, de la sensibilité de M. de Rhodez, du Decret de Rome contre le saint Diacre.*

Le 5. Octobre 1731.

NON, Madame, ce n'est point par mon ordre que M. l'Abbé de Becherand est allé sur le tombeau de M. Pâris. C'est lui-même qui en a formé la resolution; mais j'ai approuvé cette demarche dont j'étois averti. J'en vois aujourd'hui le succès avec une joie qu'il ne m'est pas aisé d'exprimer. L'Abbé de Becherand m'écrivit la veille de la neuvaine, pour me marquer en particulier les motifs qui le portoient à demander sa guerison. Je les savois deja; mais il étoit bon que j'en eusse la preuve dans une Lettre à moi écrite nommément. Je laisse les reflexions sur toutes les merveilles qui accompagnent cette guerison signalée. Chacun est à portée de les faire. Les precautions que Dieu prend pour la constater, marquent qu'il veut les faire servir d'une maniere speciale au triomphe de sa cause....

Je viens à S. Phebade. Il a eu en ce tems-ci beaucoup d'imitateurs dans sa foiblesse; mais je ne vois pas qu'il en ait encore dans son repentir. Croiriez-vous que j'ai encouru la disgrace du Prelat que vous designez, pour un petit mot que Tom. 1. pag. 569. j'ai dit de lui sans le nommer dans ma Lettre pastorale contre la Lettre du Clergé. Un de ses amis me disoit il n'y a pas long-tems, qu'il étoit très courroucé. Je repondis qu'il me paroissoit fort surprenant que l'on montrât tant de sensibilité pour une égratignure, après que l'on m'avoit écorché tout vif.

Voilà la Cour de Rome qui a pris parti contre les miracles. N'attendez pas que la voix du Cocq la reveille de son assoupissement. On a brulé la Vie du saint Diacre sur un échaffaut. On en a jetté les cendres au vent. Dieu les ramassera, & il en formera des foudres & des carreaux, pour les faire retomber sur ceux qui lui declarent la guerre, avec une opiniatreté qui n'a point encore eu d'exemple dans l'Eglise. On voit sensiblement deux œuvres se former, l'une de benediction, l'autre de malediction. Unissons-nous inviolablement à la premiere. La maison de David s'avancera toujours & se fortifiera de plus en plus; & la maison de Saül s'affoiblira de jour en jour. Je suis avec respect, Madame, &c.

LETTRE DXVIII.

Aux Carmelites de Lectoure. Il les felicite du bonheur qu'elles ont de souffrir pour une cause que Dieu justifie par des miracles éclatans.

Le 10. Octobre 1731.

J'AI reçu avec bien de la reconnoissance, mes très cheres Sœurs, les temoignages de joie que vous venez de me donner pour le retablissement de ma santé. Demandez à Dieu de m'en faire faire un saint usage. Les biens temporels sont des dons de Dieu, communs aux bons & aux mechans; mais le bon usage de ces dons jusqu'au dernier moment, est le partage des élus.

Que

Que vous êtes heureuses, mes très cheres Sœurs, si vous savez mettre à profit toutes les épreuves par lesquelles Dieu vous fait passer! Qui ne jugeroit de vous que par les mauvais traitemens que vous recevez de la part de vos superieurs, on vous croiroit criminelles. Des Religieuses à qui on refuse les Ministres, la parole, les sacremens, seroient-elles innocentes? Les Pasteurs seroient-ils eux-mêmes assez injustes pour traiter d'une maniere si rigoureuse des Vierges qui ne l'auroient pas merité? Voilà ce qui se presente d'abord à l'esprit. Mais s'il se trouve que celles que l'on traite en coupables, ne soient traitées avec tant d'inhumanité que parce qu'elles aiment mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, plus elles ont de part au calice des humiliations de Jesus-Christ, plus leur état est relevé aux yeux de la foi. 1731.

Il y a eu un tems où il étoit difficile de penetrer jusques dans ce sanctuaire. Eh! combien qui n'ont pu percer le voile mysterieux sous lequel Dieu cachoit son secret! Mais aujourd'hui le voile disparoit, & il n'y a que des aveugles volontaires qui puissent douter que vous n'êtes sous l'anathême exterieur, que parce que vous n'avez pas voulu vous souiller en prenant part à un anathême bien plus terrible; c'est-à-dire à celui qui a été lancé contre la verité.

Les miracles éclatans que Dieu fait sur le tombeau d'un de ses serviteurs engagé dans la cause que nous defendons, annoncent à qui veut l'entendre que cette cause que le monde meprisoit, est la cause de Dieu; que ceux qui souffrent pour elle, sont les Martyrs de la verité; que ce petit troupeau si insulté, est le troupeau cheri; que Dieu prend plaisir à le venger des railleries de ses ennemis; que l'œuvre à laquelle nous sommes employés, est une œuvre de benediction; que Dieu se jouera de tous les projets des partisans de la Bulle; & que tous leurs efforts ne pourront soutenir l'édifice que Dieu a maudit.

Je ne doute pas, mes très cheres Sœurs, que vous ne soyez occupées de ces pensées. Vous devez y trouver un fond de consolation inepuisable. Etre assuré par des temoignages sensibles, que Dieu est avec nous; que ce n'est pas lui resister que de resister aux Pasteurs, en ce qui concerne l'acceptation de la Bulle; qu'au contraire c'est lui obéir que de ne pas obéir en cette occasion: quoi de plus propre à fortifier les genoux tremblans, & à relever le courage de ceux qui étoient dans l'abbattement? Heb. XII. 12.

Ne vous lassez donc point, mes très cheres Sœurs. Comprenez tout le bonheur de votre état, & ne le perdez pas un moment de vue. Suppléez à ce qui vous manque de la part des secours exterieurs, par un redoublement de charité qui fasse sentir que Dieu est vraiment au milieu de vous. Quelle tendresse ne devez-vous pas avoir les unes pour les autres, en considerant le choix que Dieu a fait de vous pour lui rendre temoignage, dans la cause la plus grande qu'il y ait eu dans l'Eglise, & dans la defection la plus étonnante que l'on ait encore vue! Aimez-vous, comme Jesus-Christ vous a aimées. Ne vous relâchez point des observances de la regle. Faites-les au contraire de jour en jour avec une nouvelle ferveur. Si les hommes vous refusent leur ministere, addressez-vous à Dieu. Jettez-vous dans son sein. Reparez dans la priere les pertes que les distractions, le trouble & l'agitation où l'on vous jette, peuvent vous causer. Observez le silence rigoureusement. Regardez-le comme le soutien de la discipline exterieure. Ne vous reposez pas tellement sur l'excellence de la cause que vous defendez, que vous negligiez les petites choses. Plus on est fidele dans les petites choses, plus on est éloigné de decheoir de la fidelité que demandent les plus importantes. Priez pour l'Eglise. Priez pour ceux qui vous persecutent. Priez pour moi, qui vous suis uni inviolablement dans la charité de Jesus-Christ Notre Seigneur, &c.

1731.

LETTRE DXIX.

A une Religieuse. Il blâme sa dissimulation, & la presse de reparer la faute qu'elle a commise en acceptant la Bulle.

Le 10. *Octobre* 1731.

JE ne puis approuver, ma très chere Sœur, la conduite que vous avez tenue avec votre Evêque & votre Confesseur. Il paroit que l'un & l'autre ont de la defiance par rapport à vous. Interieurement ils ne sont pas persuadés que vous soyez bien soumise à la Bulle, mais ils sont bien aises de le supposer. Ils vous parlent avec menagement, parce qu'ils craignent qu'en vous pressant, vous ne leur disiez tout ce que vous avez dans le cœur. Vous êtes très coupable d'avoir attendu jusqu'à present de le leur dire. Pensez-vous par des gestes équivoques, un silence affecté, des paroles ambigues, meriter que Jesus-Christ ne rougisse pas de vous devant les Anges de Dieu? Plaisante disposition pour approcher des sacremens, que de donner lieu de penser à un Confesseur qui vous interroge, que votre cœur est toujours le même par rapport à l'acceptation que vous avez faite de la Bulle! Vous êtes à plaindre, ma très chere Sœur, si vous n'avez pas le courage de reparer hautement une faute sur laquelle vous ne sauriez assez repandre de larmes. Vous êtes pleine de veneration pour le saint Diacre, dont Dieu releve aujourd'hui la gloire par des miracles éclatans. Les verrions-nous ces prodiges qui étonnent & qui consolent, si celui qui nous les attire vous avoit imité dans vos foiblesses & dans vos chutes? Puisque vous avez lu sa Vie, vous devez avoir appris jusqu'où il a porté la fidelité dans le temoignage qu'il a rendu. Addressez-vous à lui, ma très chere Sœur, pour lui demander de vous obtenir le courage qui vous manque. Vous ne le prierez point pour les besoins de votre corps, mais pour ceux de votre ame. Elle est boiteuse, car elle ne marche pas droit dans la verité de l'Evangile. Quand vous m'apprendrez que vous avez été exaucée, vous me causerez autant de joie, que j'ai ressenti de douleur en lisant votre derniere Lettre. Peut-être serez-vous étonnée du ton que je prends dans la mienne; mais puis-je oublier qui vous êtes ma fille? Il y a des occasions où un pere ne châtie que parce qu'il aime très tendrement. Je suis, &c.

LETTRE DXX.

A M. LENET, *Conseiller au Parlement de Dijon. Il lui parle de l'Arrêt contre M. d'Embrun, des Decrets de Rome, de son Ordonnance contre le Pere Berruyer.*

Le 11. *Octobre* 1731.

IL faut, Monsieur, que vous me pardonniez un oubli très involontaire. J'ai laissé à la ville la derniere Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, & je viens de me souvenir que je n'ai point encore eu l'honneur d'y repondre.

Vous m'appreniez le passage d'un grand Pere de l'Eglise dans votre ville. Les plaisirs qu'il est allé gouter à Saverne, n'auront-ils point été troublés par l'Arrêt du Conseil qui supprime son dernier Mandement? Vous m'annonciez aussi les deux Decrets de Rome contre la Vie de M. Pâris & contre un de mes Mandemens. Le Parlement de Paris vient de les supprimer. Que je suis heureux de me voir associé avec un Saint dont Dieu releve la gloire par les prodiges les plus éclatans! Il est à l'abri des coups que les enfans des hommes peuvent lui porter:
Ps. LXIII. ℣. 9. *Sagittæ parvulorum factæ sunt plagæ eorum, & infirmatæ sunt contra eos linguæ eorum.* Il en sera de même de tous leurs efforts contre moi. Il y a eu un tems où

où je les redoutois jusqu'à un certain point; mais aujourd'hui ils me font pitié. 1731.
Dieu a repandu sur nos adversaires un esprit d'étourdissement, qui n'est pas comprehensible. Autant de demarches qu'ils font, autant de faux pas. C'est au tombeau de M. Pâris que l'on apprend à marcher droit.

Vous m'avez, Monsieur, marqué plus d'une fois votre empressement pour me voir agir contre le Berruyer. L'affaire est faite. Je ne vous promets pas de vous envoyer si-tôt mon Ordonnance contre ce profanateur des Livres saints. Je suis obligé de faire imprimer loin de chez moi. Les passages sont difficiles. Vous serez servi dès que je le pourrai. Conservez-moi, Monsieur, une petite part dans l'honneur de votre amitié. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DXXI.

*A MM. *** Prêtres du Diocese de *** sur un Acte qu'ils lui avoient addressé.*

Le 22. *Octobre* 1731.

J'AI reçu, Messieurs, avec beaucoup de joie le temoignage precieux que vous venez de deposer entre mes mains. Je ne veux pas m'en rapporter à moi seul sur l'usage qu'il convient d'en faire. Plus vous me laissez de liberté, moins je dois en abuser. Soyez assurés qu'on pesera tout, & qu'on ne fera rien qu'avec maturité. Vos dispositions sont pures. Elles ne laissent rien à souhaiter. Je prie Dieu de vous y affermir, de telle sorte que, quand la tempête s'élevera, il paroisse que vous n'avez pas bâti sur le sable, mais sur un fondement solide & inebranlable. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

LETTRE DXXII.

*A M. *** sur son sejour dans la ville de Troyes.*

Le 22. *Octobre* 1731.

VOUS voilà donc, Monsieur, au milieu d'une troupe de captifs, avec lesquels vous pouvez gemir sans que l'on vous fasse un crime de vos larmes. Quel sujet de consolation! Je me veux du mal de n'avoir pas pensé à vous donner une Lettre pour le saint vieillard que j'honore, & que je respecte avec tant de justice. Je vous prie de lui en faire mes excuses, & de lui temoigner que mon devouement pour lui est toujours le même. Je desirerois de tout mon cœur pouvoir l'entendre sur les miracles. Je ne doute pas que ses idées sur ce grand évenement ne soient très belles & très justes.

J'étois deja informé du detail que vous me marquez sur l'*Histoire de l'Eglise de Meaux*. Apparemment M. de Troyes se fera justice, puisqu'on ne la lui fait point. Quand on a lu les Anecdotes, on sait à quoi s'en tenir sur les allures de certaines personnes.

Je n'ai point encore reçu la reponse de M. de Sens à ses Curés. M. d'Auxerre m'a envoyé une copie de celle qu'il a écrite à ce Prelat sur ce sujet. Elle ne contient que dix lignes, mais elles sont dures à digerer. Si M. de Troyes a écrit sur le même ton, M. Languet n'a pas lieu d'être content. Cependant il n'a que ce qu'il merite. Condamner la necessité de rapporter à Dieu toutes ses actions par un principe de charité, c'est abolir le sacrifice perpetuel, & substituer au feu sacré qui doit bruler sur l'autel, le feu étranger qui devora Nadab & Abiu.

Temoignez, je vous prie, à M. de Troyes combien je suis sensible à l'interêt qu'il prend à ma santé, & aux bontés qu'il a pour moi. Je ne me fâcherai point contre M. Pâris, s'il fait peu d'attention aux besoins de mon corps; mais je lui au-

1731. aurai de grandes obligations, s'il sollicite la misericorde de Dieu pour ceux de mon ame.

Je reçois avec reconnoissance les complimens des illustres Confesseurs avec lesquels vous vivez. Saluez-les tous, s'il vous plaît, de ma part *in osculo sancto*, & nommément MM. Blondel & Roussel. J'exhorte le Confrere *** à profiter du bonheur qu'il a de vivre avec des personnes, dont les discours & les exemples peuvent lui être si avantageux. Je suis, Monsieur, très parfaitement à vous, &c.

LETTRE DXXIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il l'exhorte à continuer la guerre qu'il avoit declarée à M. de Sens, il lui demande un Bref de Rome & un Arrêt du Parlement, & il lui marque le denouement de l'affaire du Pere Girard.*

Le 22. Octobre 1731.

VOTRE reponse, mon très cher Seigneur, à la Lettre du Metropolitain dit bien des choses en peu de mots. Je ne crois pas qu'il l'ait lue sans changer de couleur. S'il a des deboires dans son Diocese, en voilà de bien plus fâcheux à essuyer. Que je vous sai bon gré, mon cher Seigneur, d'attaquer à visage decouvert l'ennemi declaré du culte de notre Dieu! *Nec enim ille colitur nisi amando.* Il faut crier jusqu'à extinction de voix, contre un homme qui cherche à abolir le sacrifice perpetuel, & à établir l'abomination de la desolation. Remettez-lui devant les yeux ce qu'il a écrit contre les XII. Articles. Rappellez-lui la vision de sa Marie Alacoque, à qui Jesus-Christ fit voir dans le Purgatoire des ames, qui n'avoient d'autre marque de predestination que de ne point haïr Dieu. Il a adouci cet endroit dans les exemplaires qu'on debite aujourd'hui; mais cet adoucissement vous paroitra, je crois, très insuffisant. Le signal est donné; ne quittez point prise que vous n'ayez écrasé l'ennemi. Votre camp est le camp de Dieu. C'est pour la defense du premier precepte du Decalogue que vous combattez. Peut-il être douteux de quel côté sera la victoire?

Je n'ai encore pu avoir le Bref du Pape contre mon Ordonnance du 10. Fevrier. Si vous vouliez, mon cher Seigneur, me ceder l'exemplaire que vous avez, je l'enverrois à une personne qui me le demande, & qui en veut faire usage. Je vous en ferai très obligé.

Vous avez entendu parler d'une entreprise de mon Chapitre sur le droit d'ordonner des prieres publiques. Je sai que vous avez cité à cette occasion un Arrêt qui fut donné en faveur de votre predecesseur. Je ne sai dans quel Procès-verbal du Clergé il est rapporté. On ne le trouve, m'a-t-on dit, ni dans les Memoires du Clergé, ni dans les Procès-verbaux.

L'affaire du Girard est enfin terminée de la maniere que vous savez. Il est plus avantageux à la verité que ce miserable ait échappé à la justice des hommes, que s'il en avoit éprouvé toute la rigueur. Le jugement qui l'épargne, porte sur son front le caractere de la prevarication. Il fait voir à toute la terre que la Societé prend fait & cause pour ses membres les plus coupables, & n'épargne point les crimes, quand il est question de les sauver. Cet impie au sortir de la prison alla hardiment à l'autel, & dit la Messe au College dans la Chapelle des Ecoliers. M. d'Aix l'ayant appris, fit venir le Recteur, & lui dit qu'il ne vouloit pas entretenir le scandale. Le lendemain le Girard decampa.

LETTRE DXXIV.

1731.

*A M.*** Il parle de M. l'Abbé de Becherand, de sa foi, de son courage, & des motifs qui l'ont porté à demander sa guerison.*

A la Verune, Octobre 1731.

NOus apprenons tout, au moins une grande partie de ce qui arrive & de ce qui se dit à Paris & ailleurs sur le pauvre petit Abbé de Becherand. Vous avez raison d'admirer son courage & sa perseverance; mais il faut aussi admirer sa foi qui est le principe du motif qui le fait agir.

S'il n'étoit question d'obtenir de Dieu qu'un corps mieux composé & plus robuste que le sien, il y auroit renoncé il y a long-tems, & auroit mieux aimé demeurer infirme, que de guerir en souffrant autant qu'il fait depuis si long-tems. Mais sa patience à supporter ses douleurs, & le desir qu'il a d'être gueri, sont fondés sur l'avantage qu'il espere que l'Eglise retirera de sa guerison. C'est ce qui paroit par la Lettre qu'il m'écrivit avant que de commencer ses neuvaines. Je crois aussi qu'on peut dire que toute l'Eglise est interessée à sa guerison; & c'est elle par consequent qui la demande à Dieu. On ne peut pas douter qu'elle ne l'obtienne; & quoique cette guerison ne soit pas encore parfaite; Dieu neanmoins l'annonce chaque jour par des merveilles si surprenantes, qu'on peut dire que les prieres de l'Eglise sont deja exaucées.

LETTRE DXXV.

*A Dom*** Benedictin, Prieur de l'Abbaye de***, au sujet d'un Acte qu'il avoit addressé au Prelat.*

Le 5. Novembre 1731.

J'Ai reçu, mon Reverend Pere, l'Acte que vous m'avez addressé. Je ne puis que benir Dieu du desir qu'il vous inspire de venir au secours de vos freres. Jusqu'ici vous n'aviez été que spectateur du combat: maintenant vous demandez à entrer en lice. Nous vous recevons avec d'autant plus de joie, mon Reverend Pere, que vous nous dedommagerez par votre zele à defendre la verité, de tout le tems que vous êtes demeuré dans l'inaction. Aidez-nous à publier les merveilles que Dieu opere en notre faveur. Vous avez été frappé de l'éclat des miracles qui se multiplient de jour en jour. On sera d'autant plus porté à en reconnoître la force, que l'on verra en votre personne la langue des muets se delier. Votre silence étoit volontaire; mais ceux qui connoissent le cœur de l'homme, savent qu'il ne faut pas un moindre miracle pour faire parler de tels muets, que pour rendre l'usage de la parole à ceux qui n'ont jamais pu en articuler les premieres syllabes.

On n'est plus ici en usage d'envoyer des expeditions des Actes qu'on depose au Secretariat. Ma Lettre y suppléera. Je suis parfaitement, &c.

LETTRE DXXVI.

A la Sœur Marguerite LALLEAU, *Superieure des filles de la Charité à S. Germain en Laye, sur le bien qu'elle pouvoit faire dans son emploi.*

Le 5. Novembre 1731.

JE rends graces à Dieu, ma chere Sœur, de ce que votre maladie n'a eu aucunes suites fâcheuses. Vous m'apprenez que l'affaire qui m'inquietoit, n'a pas été relevée. J'en suis charmé. C'est quelque chose que vos Sœurs commencent

1731. mencent à se ranger pour l'exterieur. Peu à peu vous les gagnerez. La retraite, la lecture, la priere serviront à attirer sur elles l'esprit d'amour qui doit animer toutes leurs actions. Elles sont maintenant sous l'état de la loi. Esperons qu'elles passeront bientôt à celui de la grace, où la charité est le principe & la fin de nos actions. Si Dieu repand sa benediction sur vos paroles, & sur votre conduite, vous comprendrez que votre sortie de Montpellier étoit dans l'ordre de la divine providence, pour servir à la sanctification de vos Sœurs; & vous aurez lieu d'admirer de plus en plus comment Dieu se joue des desseins de ses ennemis. Ils remuent toutes les Puissances pour arrêter son œuvre; & il se sert de leur mauvaise volonté, pour faire son œuvre d'une maniere encore plus efficace & plus éclatante.

J'ai reçu les complimens muets de votre petite sœur en peinture. Cependant quelque muet que fût son langage, je n'ai pas laissé de l'entendre. Vous aviez eu soin de l'animer.

Que vous me faites plaisir, de m'apprendre que Madame le Duchesse de Noailles veut bien souffrir que vous lui parliez de moi! Je vous prie de l'assurer que je ne perdrai jamais le souvenir des bontés dont elle m'a honoré. Je ressens très vivement celles qu'elle a pour vous. Je crains que vous ne me flattiez, en me faisant entendre que j'y entre pour quelque chose.

LETTRE DXXVII.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui parle d'un nouvel Ecrit de M. de Sens, & des merveilles qui illustrent le tombeau du saint Diacre.*

Le 21. Novembre 1731.

J'Ai reçu, Monseigneur, deux de vos Lettres depuis que je n'ai eu l'honneur de vous écrire. La derniere m'apprend que vous avez eu un rhumatisme à la main droite, & que vous en étes delivré. Je savois deja que votre bras avoit été bien remis. J'en benis Dieu. Vous avez besoin de votre main pour repondre au plus hardi calomniateur qu'il y ait en France. Il m'a fait l'honneur de m'associer avec vous dans toutes les injures & les calomnies dont sa huitieme Lettre pastorale est farcie. Qui voudroit le suivre pied à pied, il y auroit de l'ouvrage pour dix. Je compte que vous le releverez de sentinelle. De mon côté je ferai de mon mieux, pour lui donner des marques de ma reconnoissance.

M. d'Auxerre & M. de Troyes ont commencé l'attaque. Leur batterie me paroit bien placée. Pour peu qu'ils continuent, il ne sera pas difficile de faire brèche, & nous entrerons aisement dans la place.

Les miracles deviennent plus éclatans, & la persecution plus grande. Le seminaire des Trente-trois est renversé. C'étoit l'unique Ecole qui restoit pour élever la jeunesse dans la doctrine de nos peres. Mais au defaut de celles qui nous ont été arrachées, en voici une que la main de Dieu fonde, où les grands & les petits, les savans & les ignorans, les riches & les pauvres sont instruits depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher. Quel maître peut se vanter d'avoir eu autant de disciples, que l'on en voit tous les jours au tombeau du saint Diacre? Un miracle operé à la vue de tout un grand peuple fait plus d'Appellans en une heure, que nous n'en pourrions faire avec tous nos Ecrits en dix ans. Je vous laisse, mon très cher Seigneur. Quelque envie que j'aie de m'entretenir avec vous, je suis obligé d'interrompre pour satisfaire à quelques amis auxquels je ne puis differer de repondre. Je suis avec le devouement le plus respectueux, &c.

LETTRE DXXVIII. 1731.

A M. LENET, *Conseiller au Parlement de Dijon. Il lui parle des deux Decrets de Rome, & de la Lettre pastorale de M. de Sens.*

Le 21. *Novembre* 1731.

JE vous dois de très humbles remercîmens, Monsieur, pour la grace que vous m'avez faite de m'envoyer les deux Decrets de Rome. Je suis peint dans celui qui me regarde avec des couleurs qui, par la misericorde de Dieu, ne feront aucun tort à l'original. Les peintres qui ont tracé le portrait que vous m'avez envoyé, n'ont consulté que leur propre cœur. Ils m'ont representé, non selon ce que je suis, mais selon ce qu'ils voudroient que je fusse. Si les tableaux qui nous viennent de Rome ont de tels defauts, cette Academie ne conservera pas long-tems sa reputation.

Je ne dis rien du portrait du saint Diacre. Rome payenne changeoit les hommes en dieux : Rome chretienne change les dieux en demons.

Je ne sai quand je pourrai vous envoyer mon Ordonnance contre le Berruyer. Je n'en ai que quelques exemplaires qui courent la ville. N'est-il pas étrange qu'un Evêque ne puisse faire imprimer chez soi des Ouvrages, où l'on prend la defense des Livres saints contre un miserable corrupteur?

Voilà M. Languet aux prises avec deux de ses Suffragans. Ils ont bec & ongle. Il ne tiendra qu'à eux de le plumer quand ils le voudront. Vous avez lu de belles choses en lisant la huitieme Lettre pastorale de ce bon Seigneur. Que pensez-vous, Monsieur, de la tirade de Gregoire VII? Je n'ai jamais rien lu de si emporté. Sous mon nom on attaque réellement tous les Parlemens, & tous les Gens du Roi, qui ne sont pas moins libres dans leurs discours que je l'ai été dans ma Lettre au Roi. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DXXIX.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle de la contradiction qu'éprouvent les miracles, de l'affaire des Avocats, des coups portés à M. de Sens, du passage de l'Infant Don Carlos.* *Le* 30. *Novembre* 1731.

JE saisis un petit moment, mon très cher Seigneur, pour avoir l'honneur de vous entretenir. Les Lettres de cachet & le renvoi des bons ouvriers ne m'étonnent point. Les œuvres de Dieu seront toujours contredites par les enfans des hommes. Les miracles les endurcissent, loin de les convertir. Benissons Dieu de la misericorde qu'il nous fait. Nous voyons dans ceux qui nous persecutent, ce que nous serions si nous étions laissés à nous-mêmes.

Je n'ai pas beaucoup de Protestations. Comme vous êtes plus à portée, vous devez en avoir plus que moi. Je souhaite que l'affaire des Avocats se termine aussi heureusement, que vous donnez lieu de l'esperer dans votre derniere. On dit neanmoins que M. de Bissy & M. Languet sont retournés en Cour pour empêcher le Ministre d'y donner les mains. Je vis hier un extrait de Lettre de M. de Metz à votre Metropolitain. Il parle comme un Suffragant de Sens. Vous avez donné le ton, mon très cher Seigneur: vous voyez qu'on s'accorde à le suivre. Je pourrai bien vous imiter dans peu. Ne disons rien. Vous m'avez chargé de donner à M. Languet des marques de ma reconnoissance, pour toutes les belles choses qu'il a dites de moi dans sa huitieme Lettre pastorale. J'ai commencé à vous obéir.

1731. La question que vous me faites sur les Etats, n'en est pas une. Ils feront à Montpellier, & moi à la Verune par Lettre de cachet. On attend ici Don Carlos Dimanche au soir. J'ai reçu une Lettre de cachet qui me defend de me trouver dans les lieux de son passage : en consequence de quoi j'irai demain au soir coucher à la Verune. Quand la Reine d'Espagne passa par Montpellier, j'eus l'honneur de la recevoir à la descente de son carosse. Je lui presentai M. l'Evêque de Frejus, qui étoit alors avec moi. Il en est très reconnoissant comme vous le voyez. On ne peut vous être plus tendrement & plus respectueusement devoué, &c.

LETTRE DXXX.

A M. l'Evêque de TROYES. *Il fait l'éloge d'un nouvel Ouvrage de M. Bossuet, & il l'exhorte à continuer de confondre M. de Sens.*

Le 30. *Novembre* 1731.

JE lis toujours avec une satisfaction nouvelle, Monseigneur, tout ce qui vient de M. Bossuet. Je n'ai reçu que depuis peu ses deux derniers Traités dont je vous rends mille graces. La premotion physique me paroit demontrée dans le premier: mais avec quelle clarté, avec quelle noblesse d'expression ! J'en suis enlevé. Les Journalistes de Trevoux continueront-ils à dire que ces Ouvrages sont supposés? Quelle impudence! Il n'y a rien de quoi ces gens là ne croient pouvoir venir à bout.

Vous voilà, Monseigneur, aux prises avec M. Languet. Ne le quittez pas, je vous en conjure, que vous ne l'ayez bien humilié. Il le merite par toutes sortes d'endroits. Celui que vous avez choisi, vous donne le plus beau champ du monde. Le bon Seigneur croit-il donc échapper à force de subtilités? Mais ne sont-ce pas ces subtilités mêmes qui le convainquent de prevarication? De tous les preceptes celui de l'amour de Dieu est le plus étendu, & le plus necessaire: il doit donc être énoncé dans les termes les moins embarrassans. S'il faut, pour en connoître l'obligation, venir à des subtilités que les simples ne puissent comprendre; ce n'est plus expliquer, c'est corrompre le precepte. Les termes du Decalogue sont clairs, & à la portée de tous les hommes. Ils sont même conformes à ce que nous éprouvons au dedans de nous, quand nous commençons à connoître Dieu, & qu'on nous demande de quelle maniere il faut l'aimer. Contredire ces premieres notions, c'est contredire la loi primitive, dont il nous reste encore des traits que le peché n'a pu effacer. Reprimez, Monseigneur, de pareils attentats. Vous avez commencé à tirer la glaive: ne vous reposez point que vous ne l'ayez teint du sang des ennemis du Seigneur. Je suis avec le devouement le plus respectueux, &c.

LETTRE DXXXI.

*A M.*** Curé à... Il le felicite de l'heureuse impression qu'ont fait sur lui les miracles.*

Le 3. *Decembre* 1731.

QUELQUES affaires indispensables m'ont empêché, Monsieur, de repondre plutôt à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en m'envoyant votre Acte d'Appel. Je vous felicite d'une demarche qui vous donne droit d'esperer que Jesus-Christ ne rougira pas de vous devant les Anges de Dieu. Vous avez été temoin des merveilles qui s'operent continuellement sur le tombeau du saint Diacre. Vous en êtes revenu plein de courage pour la defense de

de la verité. C'est avoir recueilli le fruit le plus precieux de ce grand évenement. Quelle joie & quelle consolation pour ceux qui aiment la verité, de la voir sortir de l'humiliation où ses ennemis la tenoient! Elle se montre avec un éclat qui rassure les pieds chancelans, qui fortifie les genoux tremblans. Mais ce qui est aux uns une odeur de vie, est aux autres une odeur de mort. C'est le caractere des miracles que Dieu fait pour la manifestation de la verité. Elle ne s'établit que par les contradictions. Les miracles qui servent à la manifester, doivent donc être contredits. Ils l'ont été au tems de Moïse, plus encore au tems de Jesus-Christ. Ils le sont aujourd'hui; & Dieu permet, pour la punition de ceux qui cherchent à s'aveugler, qu'ils trouvent dans l'éclat même des miracles certaines ombres qu'ils saisissent, auxquelles ils s'arrêtent, & qu'ils sont bien aises de faire valoir pour couvrir leur incredulité. Plaignons-les, Monsieur, & demandons à Dieu de nous rendre fideles de plus en plus dans la voie que nous avons embrassée. Le malheur de nos freres nous montre combien il est dangereux de prendre de premiers engagemens contre la verité. Dieu ne fait pas à tous la grace de les reparer. Je suis très parfaitement, &c. 1731.

LETTRE DXXXII.

A M. l'Evêque de CASTRES, *sur son absence des Etats, & sur les Ecrits de MM. de Marseille, d'Apt, & de Sens.*

Le 18. *Decembre* 1731.

MONSIEUR le Marquis de Beaujeu, Monseigneur, m'a fait l'honneur de me venir voir aujourd'hui, & de me rendre votre Lettre du 14. Vous avez bien de la bonté de me faire part de la resolution que vous prenez, de vous absenter des Etats. Je ne puis en desapprouver les motifs. Il y a des tems où les plus grands Evêques sont forcés de dire: Je ne hais rien tant que les assemblées d'Evêques. C'est servir la verité que de ne pas se trouver dans ces assemblées, quand on sait qu'elle n'y seroit pas écoutée. Notre absence est une predication muette, qui fait impression sur l'esprit même des plus simples.

Je suis bien mortifié, Monseigneur, de ne pouvoir encore vous envoyer mon Mandement contre le Roman du Pere Berruyer. Je n'en ai que deux exemplaires crasseux qui courent la ville. J'espere neanmoins qu'après avoir attendu, il m'en viendra pour mon Diocese, & je vous assure que vous serez servi sur le champ.

Monsieur votre neveu m'a raconté la belle negociation dont M. l'Evêque de Marseille s'étoit chargé auprès de vous. Les dernieres Lettres que ce Prelat m'a addressées, sont de même goût que les premieres. Quand vous les aurez vues, vous ne desapprouverez pas la resolution que j'ai prise de n'y faire aucune reponse. Je n'en fais gueres plus de cas que de ce qui part de la plume de M. d'Apt. Ce sont deux adversaires peu redoutables. Il faut s'attacher à un ennemi plus dangereux qui vient de nous attaquer, M. de Senez & moi. C'est M. Languet. Je me souviens, Monseigneur, de vous avoir oui dire qu'en le prenant à Livre ouvert, il n'y a point de pages où l'on ne puisse le convaincre, tantôt d'erreur ou de mauvaise-foi, tantôt de supercherie, de sophismes, &c. Sa huitieme Lettre pastorale en fournit un vaste champ. Le voilà aux prises maintenant avec ses Suffragans & son Clergé sur l'amour de Dieu. Nous verrons comment il s'en tirera.

On continuera, Monseigneur, à vous envoyer les nouvelles. Je m'estime trop heureux de trouver par un aussi petit endroit l'occasion de vous faire plaisir. Je suis avec le devouement le plus tendre & le plus respectueux, &c.

1731.

LETTRE DXXXIII.

*A M.*** Chapelain de... au sujet de son Acte d'Appel.*

Le 19. *Decembre* 1731.

J'Ai reçu, Monsieur, votre Acte d'adhesion & la Lettre que vous avez bien voulu y joindre. Je ne puis qu'applaudir à une demarche qui est la suite & la recompense de votre exil. Je prie Dieu de vous faire croître en force & en courage de jour en jour. Demandez-lui la même grace pour moi. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DXXXIV.

A M. HEUVELIN *Curé du Boshulin près de Longueville, sur un Acte du même genre.*

Le 21. *Decembre* 1731.

VOus ne pouviez terminer votre course d'une maniere plus glorieuse, Monsieur, qu'en rendant à la verité le temoignage que vous venez de lui rendre. La vie sainte que vous avez menée jusqu'à present, demandoit cette demarche de votre part. Qu'il est doux à l'âge de quatre-vingts ans de pouvoir
2. Tim. IV. 7. 8. dire avec l'Apôtre: *Fidem servavi, cursum consummavi!* Ne craignons point d'y ajouter: *In reliquo reposita est mihi corona justitiæ, quam reddet mihi Dominus in illa die justus judex.* Souvenez-vous de moi, Monsieur, quand vous jouirez de cette couronne: faites-le en attendant que vous la possediez. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, Monsieur, tout à vous, &c.

LETTRE DXXXV.

A un Benedictin. Il applaudit à son zele, & en admire les fruits.

Le 21. *Decembre* 1731.

JE reçois toujours avec un nouveau plaisir, mon Reverend Pere, les marques de votre souvenir. Le temoignage que vous m'avez addressé est le fruit de votre exil. Dans les desseins des hommes vous êtes relegué pour vous mettre hors d'état de servir la verité: dans les desseins de Dieu vous êtes envoyé pour secourir vos freres, & les porter à rendre à la verité tout ce qu'ils lui doivent: *Verbum*
2. Tim. II. 9. *Domini non est alligatum.* Cette parole se verifie en vous. Dieu vous a rempli de son esprit pour le communiquer aux autres. Acquittez-vous de plus en plus d'un ministere si glorieux. Faites usage dans vos discours des merveilles que Dieu opere sur le tombeau du saint Diacre. Vous en êtes vivement frappé. Et qui ne le seroit pas, quand on aime l'Eglise! Je vois par tout ce que vous me marquez de l'Abbé de Bécherand, que vous êtes au fait de ce qui le regarde. Priez pour que sa guerison s'acheve. Nous sommes dans l'attente de cet évenement. Nos ennemis le craignent, & prennent deja leurs precautions contre l'avantage que nous pourrions en tirer. Mais la voix glapissante des enfans des hommes n'arrêtera pas le tonnerre de la voix de Dieu. Je suis très parfaitement, mon Reverend Pere, &c.

1732.

LETTRE DXXXVI.

A une Religieuse. Il l'exhorte à se declarer nettement contre la Bulle, & pour l'Appel.

Le 21. *Decembre* 1731.

VOUS n'avez fait encore qu'une partie de votre devoir, ma très chere fille. La demarche dont vous me rendez compte, est un commencement de satisfaction. Mais il faut aller plus loin pour rendre à la verité tout ce que vous lui devez. Votre Confesseur vous a traitée comme une personne scrupuleuse, que l'imagination fait souffrir. Il vous a imposé silence sur les peines que vous veniez de lui decouvrir. Il vous regarde toujours comme soumise à la Bulle; & l'on ne peut nier qu'il ne soit en droit de le faire, tant que vous consentirez à passer dans son esprit pour acceptante. Expliquez-vous donc nettement, & reparez par une confession qui leve tout doute & tout soupçon, la faute & la très grande faute dans laquelle vous avez eu le malheur de tomber. Ne souffrez point que l'on vous traite differemment de vos Sœurs, si ce traitement different donne lieu de penser que vous ne leur êtes pas unie de cœur & d'esprit, dans le glorieux temoignage qu'elles rendent depuis si long-tems à la verité. C'est à quoi je vous exhorte, ma très chere fille. Quand vous m'apprendrez que je n'ai plus rien à desirer sur ce point, je serai tranquille pour votre salut. Jusques-là je ne puis qu'être très inquiet. Apprehendez-vous d'imiter ceux dont Dieu se declare le protecteur par des prodiges continuels, & plus encore par des conversions éclatantes, qui remplissent de joie les Anges & les hommes? Voyez dans les miracles que Dieu fait, combien la cause que nous defendons lui est precieuse, & quel est le crime de ceux qui la trahissent. Il y a des tems de paix, & des tems d'épreuve. Le tems où nous sommes est de ce dernier genre. Peut-être voudriez-vous encore gouter les fruits de la paix, & laisser aux autres le soin de supporter les épreuves. Mais quand Jesus-Christ est sur le Calvaire, irons-nous le chercher sur le Thabor? Ce n'est pas mon dessein, direz-vous. Mes dispositions sont bien differentes. Je le veux, ma très chere fille. Mais il me semble appercevoir encore dans le silence que vous vous êtes laissée imposer, des restes de l'ancienne inclination que je combats, & qui a été la source de votre chute. Il se peut faire que je me trompe, & je le desire de tout mon cœur. Permettez-moi cependant de vous dire tout ce que je crains. Je ne cherche point à blesser, mais à guerir. Cette guerison me paroit deja très avancée. Je prie Dieu de l'achever & de la rendre stable à jamais. Je suis plus que je ne puis vous l'exprimer, ma très chere fille, tout à vous.

LETTRE DXXXVII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur son Sermon du jour de Noel, sur son Missel, sur divers Ecrits contre les miracles, & sur les dispositions de M. de Rhodez.*

Le 16. *Janvier* 1732.

JE pars aujourd'hui pour la Verune, mon très cher Seigneur. Vous savez que je suis exilé pendant les Etats. L'ouverture s'en fait demain. J'ai la goute, mais non pas pour m'obliger de garder le lit.

Je vous felicite sur votre Sermon du jour de Noel. Le sujet étoit digne de votre zele pour la verité. Vous ne m'en avez pas appris la premiere nouvelle. M. *** votre Chanoine en étoit deja informé. Que dira le Metropolitain? Il

1732. n'a que ce qu'il merite. Je suis toujours dans l'attente de ce que vous avez eu la bonté de m'annoncer à ce sujet.

Votre plan sur le Missel ne m'avoit pas été expliqué de la maniere que vous me faites l'honneur de le marquer. Le cas change, & n'est pas sujet aux mêmes inconveniens que j'apprehendois.

Les miracles embarrassent étrangement nos adversaires. Les Ecrits qu'ils debitent pour les detruire font pitié. Que fera M. l'Archevêque de Paris avec le Mandement dont on nous menace depuis si long-tems? Je ne vois rien à gagner pour lui, mais beaucoup à perdre. Le tombeau du saint Diacre sera toujours l'écueil de quiconque osera s'élever contre l'œuvre de Dieu.

J'ai reçu une Lettre de M. de Rhodez, qui me marque „ qu'il ne sauroit resister au desir le plus pressant de m'écrire; que le renouvellement de l'année „ lui en fournit un pretexte qu'il saisit avec empressement," &c. Il est à plaindre. Dieu lui a fait la grace de connoître la verité, & de l'aimer jusqu'à un certain point. Dans un tems de paix ç'auroit été un bon Evêque. Je ne sai ce qu'il pense des miracles. Je m'imagine qu'il suit sur cela, comme sur toute autre chose, le systême de l'Abbé Couet.

Recevez, mon cher Seigneur, mes très humbles remercîmens pour tous les vœux que vous faites pour moi. Vous savez que je vous suis devoué à la vie & à la mort.

LETTRE DXXXVIII.

A M. l'Evêque de RHODEZ, *en reponse à une Lettre de ce Prelat.*

Le 20. Janvier 1732.

JE reçois, Monseigneur, avec toute la reconnoissance que je dois les marques de l'honneur de votre souvenir. Je regretterai toujours le tems où je pouvois vous ouvrir mon cœur avec liberté. Que de choses il y auroit à se dire aujourd'hui! Si les maux de l'Eglise sont grands, la protection que Dieu lui accorde par les prodiges continuels qu'il opere sur le tombeau d'un de ses serviteurs, nous remplit d'une consolation qui y est proportionnée. Que ne m'est-il permis de m'entretenir avec vous, Monseigneur, sur un sujet sur lequel il me semble qu'autrefois j'aurois été écouté avec plaisir! La tendresse respectueuse que je ressens toujours pour vous, me fait desirer de revoir les jours que je regrette. Je crois, Monseigneur, ne pouvoir vous en donner des marques plus sinceres, qu'en formant de pareils vœux pour vous. Il y a des choses sur lesquelles je ne parle qu'en tremblant. Ici je suis assuré que l'esprit ne fait point illusion au cœur. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DXXXIX.

A M. l'Evêque de TROYES. *Il le remercie de ses bontés pour M. *** & de l'approbation qu'il donne à sa derniere Ordonnance. Il lui parle de M. de Becherand & des miracles.*

Le 20. Janvier 1732.

ME voici, Monseigneur, à la campagne par Lettre de cachet. Je profite des premiers momens du repos dont j'y jouis, pour vous temoigner ma très vive reconnoissance de la Lettre pleine d'amitié que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je suis touché des bontés que vous voulez bien avoir pour M. *** Je reconnois par l'éloge que vous m'en faites, que je ne me suis pas trompé dans le jugement que j'en ai toujours porté. Les dernieres nouvelles que

que nous avons reçues de M. de Becherand, ... sont bien consolantes. La guerison est très avancée. Les douleurs étonnantes qu'il souffre, donnent lieu d'esperer que Dieu n'est pas éloigné de consommer une œuvre si desirée & si demandée. 1731.

Quel évenement que celui que Dieu renouvelle tous les jours au tombeau du saint Diacre! *Peccator videbit & irascetur, dentibus suis fremet & tabescet: desiderium peccatorum peribit.* Ps. CXI. 10.

Je me tiens très honoré, Monseigneur, de votre jugement sur mon Ordonnance contre le Berruyer. Je n'ai pu la distribuer dans mon Diocese que depuis quelques jours. Il y a ici nombre de Prelats qui n'en jugeront pas si avantageusement que vous. C'est la suite des preventions contre la verité. Dans un autre tems il n'y auroit eu, je crois, qu'une seule voix, pour condamner les erreurs & les blasphêmes que j'ai condamnés dans ce miserable Livre.

Recevez, Monseigneur, mes vœux les plus tendres & les plus ardens pour votre conservation. La parole de M. de Meaux, qu'il faut que les Evêques meurent les armes à la main, est vraiment digne de lui. Tâchons de le suivre, quoique de loin. Je suis avec l'attachement le plus inviolable & le plus respectueux, &c.

LETTRE DXL.

A Madame de COETQUEN, *au sujet de la maladie de la Mere Pouget, des prodiges de S. Medard, des dispositions de M. de Rhodez.*

Le 20. *Janvier* 1732.

LA Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Madame, me console & m'afflige. Je ne puis qu'être sensible aux vœux que vous continuez de faire pour moi. Ils prennent leur source dans l'amour de la verité. Quoi de plus precieux!

Je suis très touché de la maladie desesperée de la pauvre Mere Pouget. Je la regrette bien sincerement. Je reçois le dernier temoignage de sa foi, en benissant Dieu de lui avoir épargné les grandes tentations. S'il est encore tems, je vous prie, Madame, de lui faire connoître toute la part que je prends à son état. Je souhaite bien ardemment qu'elle ne m'oublie pas, quand elle jouira de la recompense éternelle. Superieure du Calvaire du Luxembourg, sœur du P. Pouget.

La derniere Prieure d'Orleans a fait merveilles. J'ai reçu une reponse de celle qui lui a succedé, dont j'ai été très édifié.

Quelle foi que celle de cette femme dont vous m'avez envoyé la Lettre & le Memoire! Dieu a commencé de l'exaucer: il achevera son œuvre. J'attends en paix la guerison de l'Abbé de Becherand. Les dernieres nouvelles la supposoient très avancée. Il paroit que Dieu a des desseins sur un évenement, auquel tout le royaume est attentif. Quand les ennemis de la verité auront fait toutes leurs objections, Dieu prendra plaisir à les confondre, & à se jouer de tous leurs raisonnemens.

M. de Rhodez m'a fait l'honneur de m'écrire à l'occasion de la nouvelle année. Il me paroit qu'il desireroit fort de renouer notre ancien commerce. Je lui marque que je le ferois bien volontiers, si je pouvois lui parler comme autrefois à cœur ouvert. Mais de quoi s'entretenir, si on ne pense pas de la même maniere sur les maux de l'Eglise, & sur les prodiges que Dieu fait pour commencer à y remedier? Je suis avec respect, &c.

LET-

1732.

LETTRE DXLI.

*A M. *** sur la conduite de M. de Riez.*

Le 20. Janvier 1732.

JE reçois toujours avec un nouveau plaisir, Monsieur, les marques de votre attachement pour moi. Vous m'aimez en Dieu & par rapport à Dieu. Tous vos vœux se terminent à la gloire & au triomphe de la verité. Par cet endroit ils ne peuvent que m'être très agreables. Fasse le ciel qu'ils soient exaucés de la maniere que vous le desirez!

Je ne savois rien de la distribution des prix qu'a fait faire M. de Riez. Il est aisé de voir qu'il n'a pas pretendu faire sa cour à M. de Marseille dans le choix des Livres. Cette demarche est un temoignage en faveur de la saine doctrine. Mais il reste encore bien du chemin pour accomplir toute justice. M. de Riez est-il revenu de Paris? Il a été temoin des miracles, ou il a pu l'être aisement. Qu'en pense-t-il? Tant de merveilles ne font-elles sur lui aucune impression? Je ne doute pas qu'elles n'en fassent sur vous une très grande. Pour moi j'y trouve un fond inepuisable de consolation. Je suis très tendrement, Monsieur, tout à vous.

LETTRE DXLII.

A M. ESTEVE, *Curé de son Diocese exilé, sur la conversion d'un frere de cet Ecclesiastique touché par les miracles.*

Le 20 Janvier 1732.

SI vous êtes, Monsieur, inconnu aux hommes, j'ai la confiance que vous ne l'êtes pas à Dieu. C'est même parce que Dieu vous connoit, qu'il vous derobe à la connoissance des hommes. Les longues & dures épreuves par lesquelles il vous fait passer, sont des marques de sa tendresse pour vous. Quand il voudra, il saura vous rendre à votre Evêque & à votre troupeau. Vous ne doutez pas avec quelle ardeur je le desire.

Je savois deja ce que vous me mandez de la misericorde que Dieu a faite au plus jeune de vos freres. Les Lettres qu'il écrit ici, & qui sont communiquées à quelques personnes, sont remplies de foi & de religion. On y voit un homme vivement touché des prodiges qui s'operent journellement sur le tombeau du saint Diacre. Il a écrit dans les termes les plus pressans, pour qu'on lui envoye un de vos neveux, sourd & muet; mais il n'a pu encore rien gagner. J'en suis affligé pour ce pauvre enfant. Je crois que Dieu auroit accordé à la foi de l'oncle sa guerison. Pour vous, Monsieur, consolez-vous, & fortifiez-vous de plus en plus à la vue de toutes les merveilles de notre Dieu. Qu'il est doux d'être assuré par des temoignages même sensibles, que le Seigneur est avec nous! Nos ennemis le voient, & en sont irrités. Mais que peuvent les efforts des enfans des hommes contre le Tout-puissant? Je suis, Monsieur, très tendrement tout à vous.

LETTRE DXLIII.

Aux Carmelites de Lectoure. Il se rejouit de leur perseverance, & les rend attentives aux miracles de nos jours.

Le 20. Janvier 1732.

LEs années se renouvellent, mes très cheres Sœurs; & elles vous trouvent toujours fideles dans le temoignage que vous rendez à la verité. C'est une grace

grace dont je ne doute point que vous ne sentiez tout le prix. Nous avons eu la douleur de voir tomber des Communautés qui avoient montré d'abord du courage & de la fermeté. Que vous êtes heureuses de n'avoir rien éprouvé de pareil! Plus il y a de tems que vous combattez, plus j'espere que vous demeurerez fermes jusqu'à la fin. Vous voilà maintenant aguerries, & la defiance où vous êtes de vos propres forces, me fait envisager le secours de Dieu plus près de vous. Vous avez dans les miracles qui s'operent au tombeau du saint Diacre, de quoi rassurer les genoux tremblans. Quelle joie pour vous de voir toutes vos demarches autorisées par des signes évidens de la presence de Dieu! Ne perdez jamais de vue ce grand évenement. Vous y trouverez de quoi repondre à tous les raisonnemens que l'on a employés pour vous seduire. Ne cessez de benir Dieu de tant de merveilles. Qu'elles servent à vous renouveller dans la pratique de vos devoirs. N'ayez qu'un cœur & qu'une ame; & dites-vous souvent à vous-mêmes: *Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous?* Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c. 1732.

LETTRE DXLIV.

A une Religieuse, sur un miracle accordé à l'intercession de M. Caussel.

Le 24. Janvier 1732.

JE reçois, ma très chere Sœur, avec beaucoup de plaisir le temoignage particulier de votre affection pour moi. Je vous exhorte de tout mon cœur à perseverer dans les dispositions où vous êtes par rapport à la verité. Si Dieu vous éprouve, il vous montre en même tems qu'il est avec vous. La guerison de celle de vos sœurs qui étoit menacée d'hydropisie, doit exciter votre reconnoissance envers son Liberateur.

Ce que l'on vous avoit écrit d'ici trop legerement concernant feu M. Caussel, a neanmoins produit un heureux effet. Si Dieu veut manifester la gloire de ce saint Prêtre, j'espere qu'il le fera par des miracles qui seront à l'abri de toute contradiction. Celui que vous m'apprenez est bon pour nous; mais nos ennemis trouveront des pretextes pour le rejetter. Comme vous n'avez pas averti de votre dessein les parens de l'enfant, on dira que vous avez mis ce miracle après coup sur le compte de M. Caussel. Cela n'empêche pas que vous ne deviez dresser une relation authentique de cette guerison, dès qu'elle sera parfaite. Elle servira en tems & lieu. La multitude des Lettres que j'ai à écrire m'oblige de finir. Je le fais, ma très chere Sœur, en vous assurant de toute mon affection.

LETTRE DXLV.

*A M. ***. Il lui parle de son Ordonnance contre le Pere Berruyer, & des mauvais raisonnemens qu'on faisoit contre les miracles & les convulsions.*

Le 24. Janvier 1732.

LE retardement, Monsieur, de ma derniere Lettre sera peut-être venu des bons hommes. C'est la voie dont je me sers pour aller jusqu'à vous. M. de Troyes m'a fait l'honneur de m'écrire une Lettre très obligeante par rapport à vous. Je lui en fais mes très humbles remercîmens par cet ordinaire.

Vous me faites plaisir de me marquer le jugement que vous portez de mon Ordonnance contre le Berruyer. Cet Ouvrage s'est fait attendre long-tems. Il n'y a que quelques jours qu'on a commencé ici à le distribuer. Il y est maintenant très commun. Dieu veuille y donner sa benediction.

Nos ennemis ne se lassent point de blasphêmer contre les miracles, & Dieu ne

1732. ne se lasse point d'en faire de nouveaux. Ils cherchent dans les anciens de quoi decrier les derniers. Plus habiles que le Tout-puissant, ils veulent lui prescrire la maniere dont il doit se manifester. Il l'a fait par des guerisons subites au tems de Jesus-Christ & des Apôtres : donc il le fera toujours. Pour detruire ce raisonnement, il ne faut que le rapprocher du principe sur lequel il est appuyé. Il suppose que l'Etre suprême n'a qu'une seule voie de sortir de son secret par des guerisons miraculeuses. Mais Dieu convaincra de folie la sagesse de ce monde. Deja nos raisonneurs ont changé dix fois de systême. Dieu les poursuit dans tous leurs retranchemens. Ceux qui se sont mocqués des convulsions, les ont éprouvées sur eux-mêmes par une justice vengeresse. Le dernier ordinaire nous a appris que l'approche de la Chasse de Sainte Genevive avoit excité les convulsions à un jeune homme, qui en avoit eu deja de très fortes au tombeau du saint Diacre. M. Herault a fait enlever ce jeune homme. Cette precaution arrêtera-t-elle le bras de Dieu, s'il veut justifier par les reliques des Saints reconnus, ce qu'il opere sur le tombeau d'un Saint que l'on ne veut pas reconnoître ?

LETTRE DXLVI.

A M. l'Abbé de Becherand, *sur les circonstances & les progrès de sa guerison, & sur les sentimens dont il doit être rempli.*

Le 25. Janvier 1732.

Quoique je ne vous aye point addressé de Lettre directement, Monsieur, j'ai compté que je ne laissois pas de vous écrire par le canal des amis à qui j'écrivois. Ils ne vous laissoient pas ignorer la part que je continue de prendre à votre personne, & à tout ce qui vous arrive. Ils m'ont donné de la consolation & de la joie, en me rapportant les circonstances & les progrès de votre guerison, & encore plus la situation tranquille de votre ame au milieu de si grandes agitations. Vous avez bien lieu en effet de vous attacher à Dieu de plus en plus, & de vous rejouir en lui. Il n'y a point de doute que la route où vous êtes, quoiqu'elle soit plus longue que vous ne vous y attendiez, ne soit celle où il vous a mis. Vous êtes entré dans la carriere, après l'avoir consulté. Il vous a fait sentir sa main dès le premier jour, mais quasi imperceptiblement. Dès le troisieme les marques de son operation sont devenues plus sensibles; & depuis le cinquieme jour de votre premiere neuvaine, il n'y a point eu de jour (si l'on excepte peut-être le Dimanche que vous n'allâtes point au tombeau) qui n'ait été pour vous marqué d'un ou de plusieurs miracles indubitables. Lorsque vous recommençâtes après votre premiere neuvaine à retourner au tombeau, vous ne le fites point à la legere. Vous vous rendites aux desirs des serviteurs de Dieu, à qui la prudence chretienne ne vous permettoit pas de resister. Il n'est donc pas surprenant que vous ayez continué à sentir l'operation de Dieu sur votre ame, qui vous remplit de consolation & de force. Dites donc à Dieu avec le Prophe-
Jer. XVII. te: *Et ego non sum turbatus te pastorem sequens.* Je n'ignore pas les contradictions
16. 17. 18. auxquelles vous êtes exposé; les allarmes que l'on a voulu vous causer; les railleries, les soupçons, les invectives & les menaces même auxquelles vous êtes en butte. C'est pourquoi vous devez ajouter: *Non sis tu mihi formidini, spes mea tu in die afflictionis.* Votre conscience vous justifie pleinement de tous ces soupçons de duplicité, d'artifice, &c. Et vous pouvez dire à Dieu: *Quod egressum est de labiis meis rectum in conspectu tuo fuit.* C'est pourquoi vous pouvez ajouter dans le même esprit que le Prophete, & en identifiant à son exemple votre cause avec celle de Dieu: *Confundantur qui me persequuntur, & non confundar ego: paveant illi, & non paveam ego.*

Ce

Ce que l'on voit à S. Medard est bien merveilleux. Des miracles operés parfaitement & en un instant, seroient plus du goût des hommes. Il est certain qu'ils formeroient un spectacle plus gracieux. Mais aujourd'hui il y en a peu de la sorte, & les convulsions si souvent réiterées & d'une si longue durée, forment un spectacle plus surprenant en soi, quoique moins agreable. Combien la conduite de Dieu sur vous, par exemple, est-elle étonnante & digne d'admiration? Dieu vous tient sous sa main. Il vous petrit & vous forme de nouveau, comme il feroit un embryon dans le ventre de sa mere. Il vous fait connoître des particularités, sur la construction de la machine de votre corps, qui vous étoient inconnues. Il vous instruit des irregularités qui étoient dans les os, les muscles, les nerfs & les tendons. Vous ne connoissiez de votre infirmité que ce qui en paroissoit au dehors; & il ne vous venoit pas même dans la pensée qu'elle eût des principes si cachés & d'une telle étendue. Mais Dieu vous instruit en vous reformant, & vous reforme en vous instruisant. Vous pouvez maintenant lui dire à double titre avec le Prophete: *Domine, probasti me, & cognovisti me. .... Mirabilia opera tua, & anima mea cognoscit nimis. Non est occultatum os meum à te quod fecisti in occulto.* Je vous laisse à mediter dans les bonnes traductions sur l'Hebreu les paroles suivantes, *& substantia mea in inferioribus terræ. Imperfectum meum viderunt occuli tui, & in libro tuo omnes scribentur....* 1732. Ps. cxxxviii. v. 14. 15. 16.

Or rien de cela ne se fait dans le secret. Dieu vous a donné en spectacle à toute la France, ou plutôt à toute l'Europe, & à toute l'Eglise. Il y a eu en fait de guerisons, de plus grands miracles; mais il n'y en a jamais eu de plus exposé en vue. Je sai qu'il faut ici distinguer, entre l'évenement en lui-même, & cet évenement consideré comme spectacle. C'est sous ce dernier rapport que j'avance, qu'il n'y eut jamais de miracle operé sur le corps d'un homme, qui ait été proposé sur un theatre si visible, & qui l'ait été si long-tems; qui dans les tems qu'il s'est operé, ait tenu les yeux des hommes si fixement & si long-tems arrêtés. L'évenement est donc accompagné d'une notorieté très surprenante & très extraordinaire. Mais tous les yeux qui voyent l'évenement, ne le regardent pas de la même sorte. Les uns s'obstinent à ne le pas regarder comme surnaturel; les autres ne veulent point avouer que ce soit une operation de faveur & de grace de la part de Dieu. Mais tous en parlent & en raisonnent, & les Ecrits se multiplient; & ceux mêmes qui en pensent le moins favorablement, & qui font semblant d'être le plus éloignés de croire que ce soit un miracle de bonté de la part de Dieu, savent très bien que le gros des Appellans l'a regardé comme tel, & comme un temoignage rendu à la bonté de leur cause.

Mais ni vous, Monsieur, ni nous, ni tous ceux qui de bonne-foi ont suivi le miracle de près, nous ne doutons qu'il n'en soit un, & un miracle de salut & de guerison. Vous éprouvez de violentes convulsions & de grandes douleurs; mais tout cela tend à la guerison. Vous savez & vous n'en pouvez douter, combien elle est avancée. Vous en connoissez & vous en suivez le progrès. Ce qui est deja fait, n'est pas moins évidemment miraculeux & salutaire que le tout le pourra être.

Que reste-t-il donc? Que Dieu consomme son ouvrage; qu'il fasse connoître à tous que la guerison est miraculeuse en la rendant complette. Mais ce bienfait est plus à desirer pour le public que pour nous. Il auroit été à desirer dès le premier siecle de l'Eglise, que tout le gros de l'Empire & les Empereurs eussent reconnu la justice de la cause de S. Pierre & de S. Paul, ou des Chretiens de Jerusalem, ainsi qu'elle a été reconnue sous Constantin. Mais c'est à la multitude des Romains que cela eût été avantageux. Quoique cela ne fût pas, les Apôtres & les premiers Chretiens n'en étoient pas moins assurés de la bonté de la cause. Les prodiges qui se faisoient en leur faveur, n'en étoient ni moins certains ni

1732. moins consolans pour eux, parce qu'il n'y avoit que quelques milliers d'hommes qui prenoient soin de s'en assurer, & qu'il y en avoit des millions qui n'en entendant parler que superficiellement, ne daignoient pas les approfondir.

Jer. XVII. 16. Dites donc encore avec Jeremie: *Et diem hominis non desideravi, Domine tu scis.* Je ne recherche point les applaudissemens des hommes. Je suis content d'être éprouvé de vous. Je fais mes delices de votre verité, de votre parole, de vos promesses. *Inventi sunt sermones tui, & comedi eos, & factum est mihi verbum tuum in gaudium & in lætitiam cordis mei.*

Id. XV. 15. 16. 17. 18.

Voilà, Monsieur, ce que vous devez vous dire à vous-même pour vous-même. Mais pour l'interêt des autres & d'une multitude de foibles, vous devez desirer que votre guerison devienne parfaite, & qu'elle soit aussi publique que les demarches qui jusqu'ici ont été faites pour l'obtenir. Plût à Dieu que le même miracle s'operât sur les boiteux spirituels! Dites donc encore avec le même Jeremie: *Tu scis, Domine, recordare mei & visita me, & tuere me ab his qui persequuntur me. Noli in patientia tua suscipere me: scito quoniam sustinui propter te opprobrium.* Et vous ajouterez dans la violence des douleurs que vous éprouvez: *Solus sedebam quoniam comminatione replesti me. Quare factus est dolor meus perpetuus, & plaga mea desperabilis renuit curari? Facta est mihi quasi mendacium aquarum infidelium.*

Vous trouverez à la suite de ces dernieres paroles, des paroles de consolation: *Convertentur ipsi ad te, & tu non converteris ad eos*, &c. Nous continuerons de demander pour la manifestation de la gloire de Dieu & le bien de l'Eglise, votre parfaite guerison; & nous le ferons avec confiance. Ce qui est deja fait, est un gage de ce qui reste à faire. Combien y a-t-il lieu d'esperer que Dieu, qui dans cette guerison se suit lui-même si constamment, consommera son ouvrage? Qui sait s'il ne prepare point quelque chose de plus grand que ce que nous envisageons, lui en qui l'Eglise reconnoit le caractere qu'elle exprime par ces paroles, *qui & merita supplicum excedis & vota*, &c.

LETTRE DXLVII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *au sujet d'un Ecrit concernant les affaires de la Congregation de S. Maur.*

Le 5. Fevrier 1732.

J'AI lu, Monseigneur, *l'Avis* imprimé que vous avez eu la bonté de m'envoyer, avec la Lettre du Reverend Pere *** Benedictin qui y étoit jointe. Je n'ai point de peine à entrer dans les vues que l'on propose. Elles me paroissent justes & necessaires. Je souhaite de tout mon cœur qu'elles soient suivies. Les deux partis exposés dans la Lettre du Pere *** ne me paroissent pas convenables. Elire le Conventuel, & protester contre le defaut de liberté, c'est édifier & detruire. Pourquoi élisez-vous, si vous n'êtes pas libre? Pourquoi protestez-vous, si vous élisez?

Ne point élire le Conventuel, & ne point protester, c'est n'employer pour la defense de la verité qu'une partie des armes qu'elle met en main; ou, si l'on veut, c'est imiter la conduite de ces Juifs qui se laisserent égorger le jour du sabbat dans les lieux de leur retraite, sans oser repousser l'ennemi. Que l'on n'élise point de Conventuel dans quelques maisons, qu'en d'autres il y ait un certain nombre de Religieux qui ne prennent aucune part à l'élection; il sera aisé d'étouffer ce temoignage demi-muet. Les Superieurs le dissimuleront, & ils se donneront bien de garde de le montrer dans toute son étendue.

Mais en demandant d'abord la liberté, puis protestant & n'élisant point, si on ne l'obtient pas; le temoignage ne sauroit être étouffé. La Protestation réunit toutes

toutes les forces. Elle les montre de maniere à faire impression sur les esprits. Un Acte signé de 7. ou 800. Religieux previent en sa faveur. Quelle idée aura-t-on de quatre Assemblées contre lesquelles cette nuée de temoins deposera continuellement? Et n'est-il pas necessaire que toutes ces voix s'élevent, pour montrer la grandeur des maux que souffre la Congregation de S. Maur? Aura-t-on de la peine à comprendre qu'il faut qu'elle perisse, si on exclud de toutes les places un si grand nombre de ses membres? Ils ont fait autrefois sa force & sa gloire. Peut-on dire qu'ils ayent été remplacés par ceux qui occupent aujourd'hui la plûpart des emplois? Voilà ce qu'on ne sauroit trop faire sentir. Nos ennemis le craignent; & c'est precisement parce qu'ils le craignent, qu'il faut le publier sur les toits. Je souhaiterois avoir assez de credit dans la Congregation pour réunir les esprits, & les faire entrer dans le projet de l'*Avis*. Ne pouvant me flatter d'y réussir, je me contente d'y donner mon approbation. Je suis avec l'attachement le plus tendre & le plus respectueux, &c. 1732.

LETTRE DXLVIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur la même affaire & sur quelques autres.*

Le 5. Fevrier 1732.

VOus trouverez dans ce paquet, mon très cher Seigneur, une Lettre que j'ai l'honneur de vous écrire suivant les vues qui m'ont été proposées par le Pere ***. Ce qui reste à remplir du plan proposé, vous regarde. Je n'en suis pas embarrassé.....

Ce que vous me faites la grace de me mander sur le compte du Babillard, est bien important. Dieu conduise tout à sa perfection. M. Languet.

Je n'ai encore rien de commencé sur Marie Alacoque. Il y a un objet plus pressant & plus interessant sur lequel on ne pourra pas s'empêcher de parler. On tâchera de se mettre en état, pour pouvoir le faire dès que le moment sera venu. Les miracles & les convulsions.

Je recevrai avec plaisir & avec beaucoup de reconnoissance le present que vous m'annoncez de votre Rituel. Je ne m'attendois pas de le voir imprimé.

On emprisonne ceux qui ont des convulsions à S. Medard; & les convulsions prennent dans les prisons. On veut les arrêter dans Paris; & Dieu commence à se manifester par cette voie dans les provinces. Les hommes seront-ils plus puissans que Dieu?

J'apprends dans le moment qu'il y a une Ordonnance du Roi, qui fait fermer le Cimetiere de S. Medard. Je ne suis point inquiet sur les suites de cet évenement. Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous?

Mon respect & ma tendresse pour vous, mon très cher Seigneur, dureront toute ma vie.

LETTRE DXLIX.

A Madame de COETQUEN, *au sujet de la mort de la Mere Pouget, & des Procès-verbaux dressés à la Bastille.*

Le 5. Fevrier 1732.

VOus devez, Madame, avoir reçu la reponse à la Lettre precedente que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. La derniere me confirme la mort de la Mere Pouget, qui avoit été mandée ici à son frere. J'en ai été & j'en suis encore très touché. Cependant je benis Dieu de lui avoir épargné les tentations qu'elle apprehendoit. Elle est heureuse d'avoir été enlevée dans un tems où il y avoit

1732. avoit à craindre que la fraude ne la seduisît! On veut étouffer la voix de Dieu, mais les hommes prevaudront-ils contre le Tout-puissant? Non: l'Egypte est un homme, & non pas un Dieu. *Ægyptus homo, & non est Deus.* Il me tarde de voir le Procès-verbal dressé dans la Bastille. Ces sortes de pieces ne previennent point en leur faveur. Cependant, en supposant la verité des faits qu'on debite, quel avantage en peut-on tirer devant des personnes raisonnables? Seroit-il surprenant que, parmi cette foule de Convulsifs, il y en eût quelques-uns, que l'envie de recevoir des aumônes eût portés à contrefaire une partie des mouvemens extraordinaires, que causent les convulsions veritables? S'il y en a de cette espece, on doit savoir gré à M. Herault de les avoir decouverts. On les lui abandonne bien volontiers. Je suis même persuadé qu'on les lui auroit livrés avant son expedition, si on les avoit connus. Mais de ce qu'il y a des gens qui contrefont en quelque chose les convulsions, en conclurre que tout ce qui se passe à S. Medard est l'effet de l'intrigue & de la fourberie, c'est un raisonnement des plus insensés. Avec ce principe il faudroit fermer toutes les Eglises, où la devotion attire en certains jours un grand concours de peuple. Combien de Mendians contrefont les malades pour se procurer quelques aumônes? N'y voiton jamais des personnes qui pretendent avoir été gueries miraculeusement, quoique cela ne soit pas? Y a-t-il pelerinage un peu frequenté où cela n'arrive? Qui se serviroit donc de ce pretexte pour rejetter les miracles les plus autorisés, & pour defendre de frequenter les tombeaux des Saints, meriteroit-il d'être écouté? Ce seroit donner gain de cause aux Libertins. Pour prouver qu'il n'y a point de vrais miracles, ils s'appliquent à montrer qu'il y en a de faux. M. Pascal raisonne tout differemment. Il y a de faux miracles: donc il y en a de vrais.

Je connois assez l'Abbé de Becherand, pour savoir qu'il est hors de tout soupçon du côté de l'imposture. Pretendre me persuader que ses convulsions sont l'effet de l'artifice, parce qu'il y a parmi les prisonniers de M. Herault quelques gens sans aveu, qui declarent que leurs convulsions sont volontaires; c'est comme si l'on vouloit me prouver qu'il n'y a point de vrais prophetes, parce qu'il y en a de faux; point de justes, parce qu'il y a des pecheurs; point de gens sensés, parce qu'il y a des fous.

Le Mandement de M. l'Archevêque de Paris, pour detruire le miracle operé sur Anne le Franc, n'a pas fait fortune. Il en sera de même de cette nouvelle tentative. Dieu convaincra de folie la sagesse des hommes. Il a commencé à sortir de son secret, & toute la fureur de nos adversaires n'a pu l'y faire rentrer. J'espere fermement qu'il achevera son œuvre, & qu'il nous donnera de nouvelles armes pour faire taire ceux qui nous insultent. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DL.

A M. van ERCKEL *Doyen du Chapitre de l'Eglise catholique d'Utrecht, au sujet d'un Ecrit qu'il avoit envoyé à ce Prelat, intitulé:* Suite de la defense des rentes rachetables des deux côtés.

Le 7. Fevrier 1732.

VOus me mettez, Monsieur, dans la necessité de m'expliquer sur un sujet, dont je voudrois n'avoir à gemir que devant Dieu. La tendresse que je ressens pour des Ministres qui ont montré dans les tems les plus orageux tant de zele pour la verité, me porte à desirer de ne trouver en eux que des sujets de louange. Plein d'envie de benir, je souffre d'être obligé d'en user autrement. J'ai été informé de la division que cause parmi vous la dispute sur les contracts de

de rentes rachetables des deux côtés. J'en previs les suites dès le commencement: je les craignis. L'imprimé que vous m'envoyez, Monsieur, n'est gueres propre à me consoler. Le ton que l'on y prend me fait apprehender qu'en perdant la charité, on ne se ferme toute entrée vers la verité. Il semble que l'on s'irrite à proportion de ce qu'elle se montre avec plus d'éclat. C'est ce qui m'afflige, & me penetre de la douleur la plus amere. 1732.

J'aurois cru qu'après un Ouvrage tel que le *Dogma Ecclesiæ circa usuram*, les prejugés seroient tombés, & que l'on auroit reconnu de bonne-foi, que la cause pour laquelle on s'interesse n'est pas soutenable. Cependant l'Auteur de la *Suite de la defense des contracts* ne parle du *Dogma* qu'avec mepris. Ce nombre prodigieux de temoignages de l'Ecriture, des Peres, des Conciles, des Papes, des Theologiens, des Jurisconsultes, qu'on y a recueillis, ne l'étonne point. Il veut persuader que l'Ecriture ne defend point de prêter à interêt aux riches; & il est si depourvu d'autorités, que pour le prouver il ne nous donne que ses propres raisonnemens.

S'il est permis de prêter à de riches marchands en stipulant un interêt modique, il n'y a point de decision en faveur de laquelle la Tradition doive fournir un plus grand nombre de preuves éclatantes. Les textes de l'Ecriture & les Canons des Conciles qui defendent l'usure en termes generaux, ont du avoir été à plusieurs une occasion de penser qu'il n'est pas permis de prêter à interêt, même au riche. Seroit-il possible que les Scholastiques se fussent accordés depuis 600. ans à donner aux paroles de l'Ecriture & aux Canons de l'Eglise cette étendue, & que durant les douze siecles qui les ont precedés, personne n'eût été tenté de faire la même chose? Cependant on ne voit point que les Peres, si appliqués partout à prevenir les fausses interpretations, ayent écrit une seule ligne pour empêcher l'abus, qu'on doit supposer qu'auroient fait de l'Ecriture & des Conciles ceux qui auroient étendu jusqu'au riche la defense de prêter à interêt.

Accordons pour un moment que les Peres ayent donné aux textes des Livres saints le même sens que l'Auteur de la *Defense des contracts*; je soutiens qu'il doit être très ordinaire de les voir s'objecter les textes du Prophete Roi, d'Ezechiel & de l'Evangile, qui defendent l'usure en termes illimités, & y repondre comme le fait l'Auteur.

Les Pasteurs avoient un interêt particulier à ne laisser sur ce point aucun doute dans l'esprit des simples. L'usure étoit defendue aux Clercs sous peine de deposition: croira-t-on qu'il n'y avoit personne parmi les fideles qui eût besoin d'être averti de ne pas se scandaliser, si nonobstant cette defense on voyoit les Clercs tirer interêt de leur argent? L'honneur du ministere, la crainte de scandaliser les foibles, le soin de sa propre reputation: tout devoit porter à ne laisser aucune ambiguité dans l'esprit des plus grossiers.

En vain repondroit-on que les discours des Peres sont remplis de *traits vehemens* contre l'usure qu'on exerce envers les pauvres. Cela devoit être, parce qu'elle est plus honteuse & plus criante. Mais les Peres n'en auroient été que plus attentifs à declarer, qu'en condamnant l'usure à l'égard du pauvre, ils étoient très éloignés d'envelopper dans la même condamnation celle que l'on exerce à l'égard du riche. Ils auroient fait davantage. Au lieu de dresser dans des termes generaux les Canons qui defendent l'usure, ils auroient fait tomber nettement la defense sur le pauvre, pour ne pas donner lieu de confondre l'innocent avec le coupable, & en même tems pour prevenir les murmures & les plaintes des negotians & des gens d'affaires, qui se seroient crus lesés par des defenses vagues de prêter à interêt.

Combien ce raisonnement devient-il plus pressant, s'il se trouve que les Peres

ne

1732. ne se soient point contentés de ne rien dire de precis en faveur de l'usure qui s'exerce envers les riches, mais de plus qu'ils ayent parlé nettement de cette derniere comme n'étant pas permise? Les Auteurs du *Dogma* rapportent des textes de S. Gregoire de Nysse, de S. Ambroise & de plusieurs autres Peres qui le supposent visiblement.

Accordons cependant à l'Auteur de la *Defense des contracts*, ce qui n'est point, que toute l'Eglise durant douze siecles ait regardé comme permis le prêt fait au riche avec stipulation d'interêt. Passons-lui que les Scholastiques soient les premiers qui ayent innové à cet égard: il ne sauroit disconvenir, qu'une pareille innovation n'ait du exciter de grands troubles dans l'Eglise. Qu'il en juge par ce qui est arrivé chez vous, Monsieur, dès que l'on a commencé à parler contre vos contracts, & à les attaquer comme usuraires. Si dans tous les siecles la cupidité a porté les chretiens à exercer l'usure envers les pauvres, on ne sauroit nier qu'il n'y en ait eu un très grand nombre qui ayent encore mieux aimé l'exercer envers les riches: on risque moins à l'égard du capital, & on est plus assuré de recevoir l'interêt stipulé.

Transportons-nous donc dans le moment où l'on vient annoncer à une infinité de familles, que ce qu'elles ont cru permis jusques-là est contraire au droit naturel & au droit divin; qu'il est defendu de préter au riche avec stipulation d'interêt, & que l'on doit restituer comme mal acquis le bien que l'on a gagné de cette sorte. Quel scandale, quel trouble, quelle agitation une decision de cette nature n'a-t-elle pas du causer? Si les Laïques n'étoient pas assez instruits, pour s'autoriser du temoignage des siecles qui les avoient precedés, n'y avoit-il personne qui pût les rassurer contre les decisions des Theologiens, & opposer à ceux-ci tout le poids de la Tradition qu'on pretend qui leur est contraire? Combien d'Evêques, de Prêtres, de Religieux devoient être dans le cas du prêt fait au riche avec stipulation d'interêt? Il ne faut pas s'imaginer que, dans un siecle où la simonie regnoit de toutes parts, le Clergé fût assez desinteressé pour prêter aux riches gratuitement, tandis qu'on pouvoit le faire licitement en stipulant un interêt.

D'où vient donc ne se trouve-t-il pas un seul Evêque, pas un Prêtre, pas un Religieux qui reclame en faveur de ce qu'on pretend être la verité, & sur tout d'une verité qui auroit si fort accommodé la cupidité! Que dis-je? Les Conciles generaux & particuliers tenus dans ce même tems tiennent le langage des Theologiens. Par quel hazard un changement si subit & si unanime se feroit-il fait?

Je ne sai, Monsieur, si vous sentez toute la force de cette preuve; mais elle me paroit une demonstration contre l'Auteur de la *Defense des contracts*. Ou il faut reconnoître que les Scholastiques n'ont point innové, ou il faut me montrer dans l'Eglise universelle, lorsqu'ils ont paru, un soulevement aussi grand que celui que nous avons la douleur de voir maintenant parmi les catholiques de Hollande.

L'Auteur, qui sait que les autorités lui manquent, s'étend beaucoup sur la question, si l'usure à l'égard du riche est contraire au *droit naturel*. Il entasse raisonnement sur raisonnement pour prouver qu'elle ne l'est pas. Quand cela seroit, il faudroit toujours reconnoître qu'elle est defendue par le droit divin, ou bien rejetter ouvertement toute la Tradition, qui est unanime sur ce point. Mais, sans repeter les raisons solides que les Auteurs du *Dogma* ont employées pour prouver que l'usure en general est contraire au droit naturel, il me semble, Monsieur, que l'on peut en trouver la preuve dans l'Evangile même. En lisant avec attention la parabole des talens, on voit que le Maître qui les donne à ses serviteurs leur recommande de les faire profiter. *Celui qui avoit*

Matt. XXV.

reçu

reçu cinq talens s'en alla, dit l'Ecriture, *il trafiqua avec cet argent, & il en gagna cinq autres.* 1732.

Il est aisé de voir que ce gain se fit par un commerce legitime. Telle étoit l'intention du Pere de famille. Mais le serviteur paresseux enfouit son argent, & dit au retour du Maître: *Seigneur, je sai que vous êtes un homme dur, que vous moissonnez où vous n'avez point semé, & que vous recueillez où vous n'avez rien mis*, &c. A quoi le Maître repond: *Serviteur mechant & paresseux, vous saviez que je moissonne où je n'ai point semé, & que je recueille où je n'ai rien mis: vous deviez donc mettre mon argent entre les mains des banquiers, afin qu'à mon retour je retirasse avec usure ce qui est à moi.*

Remarquez, Monsieur, je vous prie, la reponse du Maître, qui consiste dans un de ces argumens qu'on appelle *ad hominem*. Il est bien éloigné d'approuver le gain qui se fait en consequence d'un prêt usuraire: il declare que ce seroit moissonner où l'on n'a point semé, & recueillir où l'on n'a rien mis. Mais voulant fermer la bouche à un serviteur qui le taxe d'etre dur & injuste, il lui dit que dans cette supposition même, il se condamne par ses propres paroles: *Vous saviez que je redemande ce que je n'ai point donné, & que je recueille ce que je n'ai point semé: pourquoi donc n'avez-vous point mis mon argent à la banque, afin qu'à mon retour je le retirasse avec les interêts?* Le serviteur dans la persuasion où il étoit, ne devoit pas craindre d'employer l'argent de son Maître en gains illicites. Un Maître qui aime à recueillir ce qu'il n'a point semé, ne punit point un serviteur qui le sert selon ses desirs. Puis donc que Jesus-Christ fait entendre clairement, qu'en prêtant à interêt on recueille où l'on n'a point semé, n'est-ce pas declarer que l'usure renferme une injustice réelle? D'où il resulte qu'elle est contraire au *droit naturel*: ce qu'il ne faut pas entendre seulement de l'usure à l'égard du pauvre, mais encore à l'égard du riche; puisque c'est d'un argent mis à la banque que Jesus-Christ declare qu'on recueille ce qu'on n'a point semé, quand on en tire les interêts. Luc. XIX.

S'il est vrai que l'usure, même à l'égard du riche, renferme une injustice, je ne vois pas pourquoi l'on rejetteroit la raison qu'en apportent les Theologiens & les Jurisconsultes. Ils pretendent que dans les choses qui se consument par l'usage, la proprieté est inseparable de l'usage même. Or l'argent est une chose qui se consume par l'usage. Donc en cedant par le prêt l'usage d'une somme d'argent, on en cede la proprieté. Si l'on en cede la proprieté, il y auroit de l'injustice à en tirer du profit, parce que ce seroit exiger un interêt d'une chose qui n'est plus à nous.

L'Auteur de la *Defense des contracts* pour éluder ce raisonnement, qu'il qualifie de subtilité scholastique, y oppose une distinction qui consiste à reconnoître dans le prêt deux sortes d'usage: un usage de *consomption*, & *un usage qui laisse subsister l'argent en sa valeur*, comme quand on achete des terres, des marchandises, &c. L'usage de consomption, dit l'Auteur, regarde le prêt fait au pauvre: car dès que les choses necessaires que ce pauvre a achetées de l'argent qu'on lui a prêté, sont mangées ou consumées réellement, tout est peri, il ne lui reste aucun équivalent de cet argent. Un negotiant au contraire ne consume pas *entierement & absolument* l'argent qu'on lui prête, puisqu'il en achete des marchandises qui lui servent d'équivalent. L'Auteur convient que ce seroit une injustice de tirer du profit dans le premier cas; mais il pretend qu'il n'en est pas de même dans le second cas. Suite de la Def. pag. 25. & 26.

Pour lui faire sentir le defaut de sa distinction, il n'y a qu'à supposer un pauvre à qui on prête vingt écus, & qui en achete une vache, qui lui donne le lait & le beurre dont il a besoin chaque jour. L'argent ayant été employé à l'achat d'u-

1732. d'une chose actuellement subsistante, qui sert d'équivalent, & d'où l'on tire du profit, dira-t-on qu'il soit permis de tirer l'interêt des vingt écus prêtés au pauvre?

Supposons en second lieu que l'on prête à ce pauvre dix boisseaux de bled pour ensemencer son champ. Dans les principes de l'Auteur, l'usage que fera ce pauvre des dix boisseaux ne sera pas un usage de *consomption:* sera-t-il donc permis de stipuler, qu'à la recolte il rendra quelques boisseaux de plus que les dix?

Que l'Auteur voie par là combien sa distinction est frivole. Tout ce qu'il dit du riche, on le peut dire du pauvre. Il ne voit pas l'injustice qu'il y auroit à retirer un modique interêt d'un argent que l'on prête à un negotiant, entre les mains de qui il profite, & qui en devient plus à son aise. Ne pourra-t-on pas en dire de même du pauvre, à qui l'on prête dix boisseaux de bled, qui en produisent à la recolte deux cens? Quel tort lui fait-on en lui prenant quelques boisseaux de plus que les dix? Il seroit mort de faim, si l'on n'avoit pas eu pitié de lui. Le prêt qu'on lui a fait, loin de l'appauvrir, l'a mis à son aise. Le voilà en état de passer l'année tranquillement, & d'ensemencer son champ, sans être obligé d'emprunter de nouveau. En un mot que l'on fasse parler la cupidité, elle ne sera pas moins ingenieuse pour couvrir l'usure à l'égard du pauvre, qu'elle l'est pour essayer de justifier celle qui se commet à l'égard du riche.

Une des addresses de l'Auteur dans sa *Defense*, est de representer le negotiant, à qui l'on prête à interêt, comme tirant toujours du profit de l'argent prêté. Combien de fois neanmoins le contraire arrive-t-il? Si l'argent prêté deperit sans la faute de l'emprunteur, que deviennent tous les raisonnemens qui sont fondés sur l'avantage que celui-ci retire du prêt?

Un autre artifice de l'Auteur est de dissimuler le poids & le nombre de ses adversaires. Il affecte toujours de parler de Scot comme ayant donné le ton aux autres Scholastiques sur l'article de l'usure. Et cependant il ne sauroit disconvenir, que S. Thomas & les Scholastiques les plus anciens n'ayent enseigné avant Scot, que l'usure est contraire au droit naturel, & qu'ils n'en ayent apporté les mêmes raisons que celui-ci.

Mais une chose que je ne puis lui passer, c'est de nous renvoyer aux marchands pour apprendre *cette* pretendue *verité*, que *l'usage de l'argent est estimable à prix separement du capital.* „ Il faut avouer, dit-il, que cela s'apprend mieux
Suite de la Def. pag. 43. „ chez des marchands & des gens de commerce, que sur les bancs de Sorbon-
„ ne: *Unicuique in sua arte credendum.*" Et tout de suite: „ C'est aux gens de com-
„ merce à en juger plutôt qu'aux Theologiens."

Ce discours est si étonnant que j'ai de la peine à en croire à mes yeux. Voilà donc les marchands substitués à la place des Theologiens, pour prononcer si l'usure à l'égard du riche est contraire au droit naturel, ou si elle ne l'est pas; si elle renferme, ou non, une injustice. C'est-à-dire, qu'aprés dix-sept siecles l'Eglise ne sauroit trouver dans ses Ministres des lumieres suffisantes, pour decider sur une matiere d'un usage perpetuel & universel.

Cette pretention de l'Auteur est pour moi une demonstration de la nouveauté de son systême. On ne parle point ainsi quand on croit avoir pour garant de son sentiment l'Ecriture & la Tradition. Sur une question de morale appeller des Theologiens aux gens de commerce, c'est avouer que l'on a contre soi toute l'Ecole, & avec l'Ecole l'Ecriture & les Peres de l'Eglise, que les Theologiens certainement entendent mieux que les gens de commerce. Je doute même que ceux-ci, interrogés sur une derniere pretention de l'Auteur, repondissent comme il fait. Il pretend que le prêt avec stipulation d'interêt à l'égard du riche est un contract de *louage*. C'est une imagination, contre laquelle le langage universel reclame. Où sont donc les loix, où sont les decisions, où sont les statuts même

même des commerçans qui autorisent cette idée? Est-il jamais venu dans l'esprit d'un negotiant de dire d'une maniere serieuse: J'ai loué à un tel une somme d'argent pour tant de revenu? Les paysans, auxquels l'Auteur renvoie si souvent pour apprendre la difference qu'il y a entre le simple prêt & le prêt à interêt, savent-ils que quand ils prêtent à interêt ils louent leur argent? En jugent-ils ainsi? En parlent-ils de même? Si l'Auteur vouloit être entendu dans le commerce ordinaire de la vie, je crois qu'il seroit obligé de reformer son propre langage. Qu'il en conclue que ce n'est pas seulement le langage, mais la chose qu'il exprime, qui est contraire aux idées communes, quelque favorable qu'elle soit à la cupidité. 1732.

Je ne balance donc pas, Monsieur, à vous declarer que je pense differemment de l'Auteur sur tous les articles, qu'il a entrepris de prouver dans sa *Defense*. Au contraire je regarde le *Dogma Ecclesiæ*, dont il fait peu de cas, comme un Ouvrage plein de verité. J'y trouve la doctrine de l'Eglise sur l'usure établie avec une force & avec une clarté que je ne puis assez louer & assez admirer. La liberté avec laquelle les Auteurs de ce savant Ouvrage enseignent la verité, montre qu'ils n'ont qu'elle en vue dans toutes leurs demarches. Ce qu'ils ont souffert dans leur patrie, les nouveaux dangers auxquels ils s'exposent dans la vôtre, l'incertitude de leur sort pour l'avenir; tout, ce semble, devroit rallentir leur zele. Cependant dès qu'ils voient la verité en peril, rien ne les arrête. Uniquement occupés du soin de lui plaire, la crainte des inconveniens les touche peu. Ils ne trouvent leur sureté qu'à être fideles à Dieu; persuadés qu'en travaillant à delivrer la verité, la verité les delivrera. Pourriez-vous, Monsieur, refuser votre estime & votre affection à de tels athletes?

En faisant leur éloge, j'ai fait celui de M. l'Archevêque d'Utrecht, dont je ne puis me lasser d'admirer la foi & le courage dans toute cette affaire. Que ceux qui ne le connoissent pas, apprennent à le connoître, en considerant la pureté des motifs qui le font agir. Pour embrasser le parti qu'il a pris, combien faut-il avoir renoncé à tout ce qu'une fausse prudence peut suggerer de seduisant! Qu'il est triste que des Prêtres, si unis à leur Archevêque sur tous les autres chefs, se separent de lui sur un point, où l'on est obligé de lui abandonner la Sorbonne, le Clergé de France, les Scholastiques depuis 600. ans, disons mieux, toute l'Eglise!

Oserois-je vous conjurer, Monsieur, de faire attention aux dangers d'une opinion, que d'anciens prejugés portent aujourd'hui à defendre avec trop d'ardeur? Je ne sai qui est l'Auteur de l'Ecrit que vous m'avez envoyé; mais je ne puis vous temoigner jusqu'à quel point je suis affligé, qu'un pareil Ecrit ait pris naissance parmi vous. Je ne feindrai pas même de vous dire que, si de semblables pieces se repandoient dans mon Diocese, je ne pourrois m'empêcher de les censurer. Jugez de là combien je les crois mauvaises & pernicieuses. Je suis très parfaitement, &c.

P. S. Depuis ma Lettre écrite j'ai reçu, Monsieur, les trois Lettres d'un Docteur de Sorbonne qui vous sont addressées. La troisieme me confirme dans la pensée où j'étois, que votre Auteur approuve *les trois contracts*. Je n'osois lui attribuer expressement cette erreur, sur ce qu'il rapporte de Malderus dans la Preface de la *Suite de sa Defense*. Mais l'Auteur des trois Lettres m'apprend qu'il s'est expliqué nettement sur ce point dans sa *Defense des contracts*, qui n'est pas venue jusqu'à moi. Il paroit qu'il persiste dans une opinion si decriée, puisqu'il ne dit pas un mot pour se laver du reproche accablant qu'on lui en fait. Je le plains, & ceux qui, comme lui, pretendent justifier vos contracts par le rapport qu'ils ont avec cette sorte d'usure. Vous savez de quelle maniere elle a été re-

1732. prouvée dans l'infame Auteur de l'*Apologie des Casuistes*, & dans *Amadeus Guimenius*. Je m'étonne que l'Auteur de la *Defense des contracts*, qui sur toute autre matiere se feroit un devoir de combattre ces indignes Casuistes, veuille prendre fait & cause pour eux sur un article si universellement condamné. Je l'exhorte de tout mon cœur à rentrer en lui-même, & à édifier l'Eglise par une retractation humble & sincere du scandale qu'il y cause.

Je ne parle point en ennemi, mais en ami, qui desire ardemment le salut de ceux que Dieu lui a associés dans le saint Ministere. Tant de combats soutenus pour la defense de la verité deviendront-ils inutiles? *Tanta passi estis sine causa, si tamen sine causa.* Laissez-moi esperer, Monsieur, que mes vœux seront accomplis, & que renonçant à une erreur, qui ne peut qu'être très prejudiciable à ceux qui l'embrassent, j'aurai la consolation de vous voir inviolablement uni avec un Pasteur digne de tous vos respects & de tout votre amour. *Amen, Amen.*

LETTRE DLI.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui parle de l'ordre du Roi pour fermer le Cimetiere de S. Medard, & des Procès-verbaux de la Bastille.*

Le 7. Fevier 1732.

IL y a un siecle, Monseigneur, que je n'ai eu la consolation de recevoir de vos nouvelles. Je voulois il y a quinze jours avoir l'honneur de vous écrire. Le Messager nous manqua. On me fait esperer que nous l'aurons aujourd'hui ou demain. Par le froid qu'il fait ici, je comprens qu'il doit être bien violent sur votre montagne. Conservez-vous, je vous en conjure, & ne vous laissez point attaquer de quelque nouveau rhume.

J'ai l'honneur de vous envoyer quelques exemplaires de mon Ordonnance contre le Roman du Jesuite Berruyer. Je souhaite qu'elle merite votre approbation.

Le Cimetiere du saint Diacre est donc fermé. Dieu ne pourra plus faire de miracles maintenant par l'intercession de son serviteur. Mais s'il a resolu de se manifester par cette voie, qui l'en empéchera? L'Ordonnance de M. l'Archevêque de Paris & le Decret de Rome n'ont point arrêté son bras. La puissance seculiere en viendra-t-elle à bout? Etrange guerre que celle que l'on fait à Dieu en la personne de ses Saints! On releve avec emphase le temoignage de quelques prisonniers, gens sans aveu, qui declarent que leurs convulsions sont volontaires. Si ce sont des imposteurs, qu'on les punisse; ils le meritent. Mais parce qu'il se sera glissé quelques impostures à S. Medard, en conclurre que tout ce qui s'y passe n'est que fourberie; c'est marquer bien de la mauvaise volonté, & chercher visiblement à s'aveugler. Il y a quatre ou cinq mois que toute la Medecine de Paris examine les convulsions de l'Abbé de Becherand & de beaucoup d'autres, sans que l'on ait pu appercevoir en eux la moindre marque de supercherie; & l'on vient me dire aujourd'hui sur la deposition de quelques inconnus, que toutes ces convulsions sont volontaires. Qui le croira? Ceux qui sont bien aises de ne rien croire. Les Libertins voient avec une joie secrete, qu'on leur fournit des pretextes pour rester dans leur incredulité. De tout tems ils ont cherché dans les faux miracles de quoi se rassurer contre les veritables. Les imposteurs leur ont servi à rejetter le temoignage des hommes envoyés de Dieu; les faux Christs à ne pas croire au Fils de Dieu même. Cependant Dieu fera son œuvre, & les hommes ne pourront l'en empécher. Elle avance, cette œuvre, par les moyens que les hommes employent pour la detruire. Admirons, benissons, rejouissons-
Ps. XCIII. 11. nous. Qui sera le plus fort, ou de Dieu ou des hommes? *Dominus scit cogitationes hominum quoniam vanæ sunt.* Je suis avec le devouement le plus tendre & le plus respectueux, &c.

LET-

1732.

LETTRE DLII.

A M. l'Abbé de BECHERAND, *sur un bruit qui s'étoit repandu que le Prelat blâmoit sa conduite.*

Le 17. *Fevrier* 1732.

JE ne sai, Monsieur, sur quel fondement on a pu me mettre au nombre des personnes qui vous blâment. A Dieu ne plaise que je maudisse celui que Dieu benit! Je le prie d'achever en vous l'œuvre qu'il a commencée : je la regarde avec des yeux biens differens de ceux de vos ennemis. Quand on connoit votre droiture & votre sincerité, on sait à quoi se fixer sur ce qui vous regarde. Continuez d'invoquer le saint Diacre, sous la protection duquel vous vous êtes mis. Je l'invoque moi-même tous les jours. Je ne cesse de benir Dieu des merveilles qu'il opere par son intercession. Elles trouvent des contradicteurs, je l'avoue; mais les miracles en ont trouvé dans tous les tems. *Heureux celui qui ne prend point de* Jesus-Christ, *une occasion de chute & de scandale*, dans le tems même qu'il rend la vue aux aveugles, l'ouie aux sourds, la parole aux muets, qu'il guerit les paralytiques, & qu'il fait marcher les boiteux. Je suis, &c. Luc. VII. 23.

LETTRE DLIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il approuve le Mandement de ce Prelat, & lui parle d'un Ouvrage auquel il travailloit.*

Le 24. *Fevrier* 1732.

J'AI lu avec beaucoup de plaisir, mon très cher Seigneur, le Mandement que vous m'avez fait la grace de m'envoyer. Votre Metropolitain n'en aura pas été aussi content que moi. L'armée est bien campée. Le signal est donné. Il n'y a qu'à charger.

Ne croyez pas que je laisse le Babillard en repos. J'ai mon coup à tirer. Il y a apparence que vous ne ferez pas long-tems sans en entendre le bruit. M. Languet.

Ce n'est point de l'usure que j'ai voulu parler dans ma precedente, mais des miracles. L'usure est l'affaire d'une Lettre particuliere. Il n'en est pas de même des miracles. Il faut amasser des materiaux & se tenir prêt dès que le moment sera venu. Je vous supplie de n'en rien dire.

Je ne vous dis rien de ce qui se passe à S. Medard. Vous savez les nouvelles. Je vis hier une Lettre écrite d'Alet où il vient d'arriver deux miracles par l'attouchement des reliques du saint Diacre. Je ne sai neanmoins si c'est à Alet ou à Limoux. Il paroit que Dieu ne veut pas encore rentrer dans son secret.

LETTRE DLIV.

A M. LENET, *Conseiller au Parlement de Dijon. Il lui parle d'une demarche de M. de Nevers, & du second volume des Anecdotes.*

Le 2. *Mars* 1732.

MONSIEUR de Nevers vient de tirer son coup contre le Metropolitain; mais il y a de la rouille dans ses armes. S'il est attaqué & qu'il veuille se defendre, il sera obligé de les tenir en meilleur état.

Les violences continuent, & les miracles aussi. Qu'est-ce que l'homme pour combattre contre Dieu? *Quare fremuerunt gentes, & populi meditati sunt inania?* Ps. II. 1.

Le second volume des Anecdotes commence à paroître. Que de projets! Que d'intrigues! Que de manœuvres! Quelle idée doit-on avoir de l'arbre qui produit de pareils fruits! Je suis avec respect, &c.

1732.

LETTRE DLV.

*A M.*** sur la detention de M. de Becherand à S. Lazare.*

A la Verune le 3. Mars 1732.

VOus me demandiez dans votre derniere Lettre, si c'étoit par mon ordre que l'Abbé de Becherand s'étoit montré en spectacle sur le tombeau de M. l'Abbé de Pâris, & qu'il vous étoit important de le savoir. Je vous repondis sur le champ, & vous rendis en même tems un temoignage très sincere & très vrai sur cet Abbé. Je ne comprenois pas pourquoi il vous étoit important d'être instruit sur ce que vous me demandiez. Je le comprens encore moins à present, & je vous prie de me le mander. Qu'est-ce que cela pourroit avoir de commun avec ce que j'ai appris par les Lettres d'hier, que M. Herault vient de le faire mener à S. Lazare comme un miserable & un mauvais garnement, & cela sur la delation & à la priere d'un autre Abbé de Becherand son oncle & Chanoine de mon Eglise? (J'appellerai l'oncle l'Abbé de S. Polycarpe qui est le nom de son Abbaye, afin de ne pas le confondre avec son neveu que j'appellerai l'Abbé de Becherand.) Est-il possible qu'on puisse pousser l'injustice & la violence jusqu'à ce point? Condamner un aussi honnête homme que le neveu, & le punir d'une maniere si indigne sur le frivole temoignage d'un aussi malhonnête homme & aussi écervelé que son oncle! Peut-on dire que ce soit sur les plaintes de la famille de l'Abbé de Becherand qu'on l'a fait enfermer dans une maison de correction, ayant une mere, une tante, un cousin germain Syndic de notre province, & plusieurs autres proches parens, tous gens d'honneur & de merite, qui sont bien éloignés de se plaindre de sa conduite. Car il ne leur a jamais donné que des sujets d'édification. Et on peut dire avec verité qu'il n'y a de partie vereuse dans toute cette famille que le seul Abbé de S. Polycarpe. C'est un homme très malin, mais en même tems un esprit très court & très borné, à qui les Jesuites, auxquels il est entierement vendu, font faire tout ce qu'ils veulent. Il dissipe en leur faveur le bien dont il n'a que l'usufruit, & qui est substitué à l'Abbé de Becherand. Il passe pour membre de la Societé, & pour en avoir fait les vœux. Il est conduit par un Jesuite fort celebre en ce pays-ci, à Paris & en bien d'autres endroits, appellé Senault. On ne peut douter que ce ne soit ce Religieux qui lui a dicté la Lettre qu'il a écrite à M. le Cardinal de Fleury, qui est entre les mains de M. Herault, & que ce Magistrat fait voir à tout le monde. Mais cependant on doit moins attribuer les calomnies dont il a rempli cette Lettre à la haine que lui & Senault ont contre l'Abbé de Becherand, qu'à l'interêt que les Jesuites de Montpellier ont de tenir éloigné & enfermé un homme dont ils desirent de s'approprier le bien.

Je suis persuadé que, si M. Herault eût été instruit de toutes ces circonstances & de bien d'autres encore, il auroit plutôt fait enfermer l'oncle que le neveu. Celui là le merite à bien des titres; & celui-ci souffre une indue vexation, qui fait crier tout le monde, & qu'on n'a jamais exercée contre un homme de son caractere.

Vous êtes des amis de M. Herault. Faites-moi le plaisir sans perdre de tems de lui faire voir ma Lettre. Priez-le de vous montrer celle qu'il a entre les mains de l'Abbé de S. Polycarpe à M. le Cardinal de Fleury; & servez-vous, je vous prie, de tout le credit que vous pouvez avoir auprès de lui, pour le porter à reparer l'injustice criante qu'il vient de commettre, en laissant surprendre sa religion par l'homme du monde qui merite le moins de croyance.

LET-

LETTRE DLVI.

1732.

A un Chanoine Regulier de Nevers, sur un Mandement de M. l'Evêque de Nevers.

Le 3. Mars 1732.

JE vous suis très obligé, Mon Reverend Pere, du present que vous m'avez fait. Le Mandement est tel que vous me l'annoncez. Il ne sauroit faire plaisir au nouveau Metropolitain. Mais il y a des endroits où l'on ne se soutient pas, & où l'on se contredit. S. Augustin, qu'on fait parler, auroit de la peine à s'y reconnoître. L'ennemi dressera ses batteries de ce côté là; & je ne vois pas comment on pourra le repousser, qu'en revenant aux vrais principes. Les termes que vous avez soulignez à la page 10. n'ont jamais du être employés. Que risque-t-on à parler comme S. Augustin? Le debut sur les actions des infideles est bon. Le reste n'y repond pas & est embarrassé. L'exemple de Corneille ne prouve rien. Dès qu'il n'agissoit pas sans quelque foi, en cela même il n'étoit pas infidele.

M. l'Archevêque de Sens ne sera pas content du *quoiqu'il en soit*, qu'on lit immediatement après. Pour moi je le suis très fort de tout ce qui est dit dans le Mandement de l'obligation de rapporter à Dieu toutes ses actions par amour. Separons ce qu'il contient de precieux d'avec ce qu'il y a de vil. Attachons-nous à l'or; laissons la paille. *Si separaveris pretiosum à vili, quasi os meum eris.* Je suis Jer. XV. 19. très parfaitement, &c.

LETTRE DLVII.

A Madame de COETQUEN, *sur le bonheur des souffrances, sur les Procès-verbaux de la Bastille, sur l'enlevement de M. de Becherand, sur la guerre faite aux miracles, sur la conduite de M. de Rhodez, sur l'Acte d'Appel signifié à pareil jour en Sorbonne.*

Le 5. Mars 1732.

JE suis bien persuadé, Madame, qu'on cherchera à vous faire de la peine. Mais que peuvent les hommes contre des Vierges, qui ne s'exposent à leur ressentiment que parce qu'elles craignent Dieu plus que les hommes? Quelle joie de souffrir pour la justice, & d'avoir dès cette vie même des preuves sensibles que l'on souffre pour elle!

Je pense tout ce que vous pensez dès Procès-verbaux de la Bastille. Ils serviront à aveugler ceux qui veulent s'aveugler; mais le peuple ne prendra pas le change. Voyez avec quelles acclamations il a accompagné à S. Medard la fille du fermier près de Gisors. Il en fera de même de tous les autres Convulsionnaires, à mesure qu'ils gueriront.

L'enlevement de l'Abbé de Becherand cause beaucoup d'indignation dans ce pays ci. Toute sa famille est soulevée contre l'auteur de cette violence. C'est un oncle Chanoine de mon Eglise Cathedrale, petit genie, ignorant au suprême degré, malicieux, devoué aux Jesuites, Jesuite lui-même à ce que l'on croit, que ces bons Peres mangent, & qui a deja consumé une bonne partie des biens substitués au neveu. C'est sur le temoignage d'un tel homme qu'on fait mettre l'Abbé de Becherand à S. Lazare. Dans quel siecle vivons-nous!

Il y a bien de l'apparence que le corps du saint Diacre est enlevé. Les enfans des hommes croyent deconcerter les desseins de Dieu; & Dieu convainc de folie les desseins des enfans des hommes. Les miracles continuent. Si le corps est enlevé,

1732. enlevé, nos ennemis en font-ils plus avancés? Quelle honte pour eux! Mais en même tems quel desespoir!

M. de Rhodez ne m'a point repondu. On m'a temoigné depuis peu l'envie qu'il auroit que nous vecussions comme par le passé. J'ai demandé si je pourrois avoir une union bien intime avec un Evêque qui étoit entré dans le complot de mes ennemis, & qui avoit signé la Lettre de l'Assemblée du Clergé contre moi. Après avoir trahi la verité, abandonné M. l'Evêque de Senez, & enfoncé le poignard dans le sein de son ami, pretend-on rentrer dans les droits de l'amitié, en ne faisant rien pour reparer de telles fautes?

Je datte ma Lettre d'un jour qui m'est bien glorieux. Il y a quinze ans que notre Appel fut manifesté en Sorbonne. Tout ce que j'ai souffert depuis, ne m'a pu faire regretter une journée que j'acheterois de tout ce que j'ai de sang dans les veines, si j'étois à recommencer. Demandez pour moi la perseverance. Je suis avec respect, Madame, &c.

LETTRE DLVIII.

A une Religieuse. Il benit Dieu de ce qu'elle est disposée à reparer la faute qu'elle a faite en acceptant la Bulle.

Le 13. *Mars* 1732.

POUR cette fois, ma très chere Sœur, je n'ai qu'à benir Dieu des dispositions dans lesquelles je vous trouve. Elles sont telles que je puis les desirer. Le premier degré du bonheur est de ne point faire de fautes. Le second est d'en gemir, quand on a eu le malheur d'en commettre. L'aveu que vous faites de celle dans laquelle vous êtes tombée, me donne une ferme confiance qu'elle vous sera pardonnée. Vous avez commencé à la reparer. J'espere que Dieu fera naître l'occasion d'achever. Je ne crois pas que vous deviez la prevenir en écrivant à Monsieur votre Evêque. J'y vois de grands inconveniens pour votre maison & pour vous-même. Laissez-le revenir dans son Diocese. D'ici là ne faites rien, qui puisse donner lieu de penser que vous soyez dans les sentimens où il vous croit. Parlez & agissez comme doit parler & agir une fille à qui Dieu a fait la grace d'ouvrir les yeux, sur une demarche très prejudiciable au salut. Faites usage de la prudence du serpent; mais ne la separez pas de la simplicité de la colombe. Demandez à Dieu qu'il vous affermisse dans la resolution où vous êtes de tout sacrifier pour la verité. Souvenez-vous que l'esprit est promt, & que la chair est foible. L'édifice que vous élevez, sera exposé à de grandes secousses; mais ne craignez rien, s'il a pour fondement une grande humilité. Priez pour moi, ma très chere Sœur, & ne doutez jamais de mon affection pour vous en Jesus-Christ.

LETTRE DLIX.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur un sermon de ce Prelat, & sur la detention de M. de Becherand.*

Le 17. *Mars* 1732.

RECEVEZ mon compliment, mon très cher Seigneur, pour le dernier sermon que vous avez prêché dans votre Cathedrale. Je me joins de grand cœur à tout votre auditoire pour y applaudir. Je felicite votre peuple de lui avoir donné un Pasteur qui ne rougit point de l'Evangile, & qui attaque toute hauteur qui s'éleve contre Dieu.

Vous savez de quelle maniere on a traité l'Abbé de Becherand. Il est à S. Lazare

S. Lazare dans le quartier des fols. Heureux les sages de ce monde, s'ils pouvoient avoir un peu de cette folie que la sagesse divine a repandue dans le cœur de cet homme plein de foi! Ils s'applaudissent de leur stratagême. Insensés, qui ne voient pas que c'est à Dieu même qu'ils font la guerre, & qu'ils seront pris dans les filets qu'ils tendent aux autres avec le plus de malignité! 1732.

LETTRE DLX.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle des Evêques qui se sont trouvés aux Etats, de la conduite de M. de Sens envers la noblesse, & du Mandement de M. de Nevers.*

Le 26. Mars 1732.

J'AI à repondre, Monseigneur, aux deux dernieres Lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, l'une du 18. & l'autre du 20. de ce mois.

Les Etats sont finis dès le 3. Je n'ai eu de visites que de M. d'Alby & de M. d'Alet. Quelques-uns de ceux qui me font l'honneur de me voir, n'ont, je crois, osé le faire. Il y avoit une defense secrete pour le tems des Etats. *Gradus summus, animus imus.*

A quoi pense votre Metropolitain? Il faut bien aimer à se faire des affaires, pour insulter de gaieté de cœur la noblesse de tout un Diocese? Ce bon Seigneur est enivré de son credit. Il ne laisseroit pas d'être embarrassé, si tous les Gentilshommes le prenoient sur le ton de celui dont vous m'avez envoyé la Lettre.

Je ne sai ce que c'est que la *Lettre circulaire d'un Evêque persecuté* dont vous me demandez un exemplaire. Est-ce le vrai titre de la Lettre? Je vais faire travailler à la Liste que vous desirez.

Vous ne m'avez rien dit, mon très cher Seigneur, du Mandement de M. de Nevers. Votre silence marque ce que vous en pensez. Qu'avoit-il à craindre en traduisant S. Augustin mot pour mot? J'attends quelque chose de meilleur de la part de personnes qui ne vous sont pas inconnues. Aimez-moi toujours, mon très cher Seigneur. Vous savez combien je vous suis respectueusement devoué.

LETTRE DLXI.

A Madame de COETQUEN. *Il lui marque son éloignement pour renouer avec M. de Rhodez.*

Le 28. Mars 1732.

JE vois par votre Lettre que vous auriez grande envie que je renouasse avec M. de Rhodez. Je le ferois dix fois pour une, si je pouvois me promettre de le retirer de l'abyme où il s'est precipité. Mais vous ne savez pas tout ce que j'ai fait pour l'empêcher de tomber. J'ai eu pour lui toute la condescendance imaginable, nonobstant que je trouvois toujours un homme en garde contre moi, & qui craignoit que je ne le fisse penser comme je pense. J'en suis encore tellement rebuté, que je ne saurois prendre sur moi de vous promettre de lui écrire. Il doit avoir un volume de mes Lettres, s'il les a toutes gardées. Après tout, je crois connoître son caractere. De la politesse; des termes d'affection, de devouement, de respect tant qu'on voudra. Il sera bien aise de pouvoir se dire qu'il est en liaison avec ses anciens amis; mais il ne fera rien pour reparer le scandale qu'il a donné à l'Eglise. Son malheureux penchant pour les accommodemens l'a perdu. Il offroit d'accepter avec de bonnes explications, & il en est venu à accepter sans explications, d'une maniere même grossiere.

1732. S'il a encore contre les mains une Lettre assez longue que je lui ai écrite après sa chute, il y verra que, sans être prophete, je lui ai predit une bonne partie de ce qui lui est arrivé depuis. Je n'ai garde cependant, Madame, de desapprouver les sentimens que vous avez pour lui. Priez, & ne cessez de prier. Quand vous appercevrez un commencement de conversion solide, si vous avez besoin de mon ministere je me prêterai à tout ce que vous jugerez capable de pouvoir l'achever. En attendant, je ferai de grand cœur les deux reponses que vous desirez pour les deux Prieures. Je n'ai pas encore reçu leurs Lettres. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DLXII.

A M. l'Evêque de TROYES, *sur la demarche scandaleuse du Chapitre de Troyes, qui avoit fait cesser le sermon du Pere Terrasson en commençant un Office.*

Le 28. Mars 1732.

IL ne sera pas dit, Monseigneur, que vous ferez le bien, & que vous ne serez point en butte aux contradictions des ennemis de tout bien. Je viens d'apprendre que leur esprit s'est glissé dans votre Chapitre, & qu'on l'a porté à se deshonorer par une action aussi humiliante pour ceux qui triomphent, qu'elle est glorieuse pour ceux qu'on a pretendu humilier. Si le Pere Terrasson avoit des talens communs, les usages de votre Chapitre auroient subsisté en sa faveur. Mais un Predicateur rempli de l'esprit de Dieu, peut-il ne pas exciter l'envie des ennemis de la verité, en prêchant sous les yeux d'un Evêque qui se declare si publiquement pour la verité? Dans l'impuissance où l'on étoit de lui fermer la bouche entierement, on a essayé de la lui fermer en partie, & on l'a executé d'une maniere scandaleuse. Quelles prieres que celles qui ont commencé par insulter à Dieu même en la personne d'un Ministre par qui il parloit! Demander le secours de Dieu: *Deus in adjutorium meum intende*; faire l'éloge de sa loi: *Mirabilia testimonia tua*; marquer le bonheur des petits à qui l'explication de sa parole donne l'intelligence: *Declaratio sermonum tuorum illuminat, & intellectum dat parvulis*; & en même tems empêcher les petits de recevoir l'explication de cette parole qu'ils écoutent avec avidité. Quelle honte pour les auteurs d'une demarche si contraire à la Religion! Seroit-ce donc qu'on auroit voulu montrer en priant par un esprit si éloigné de l'esprit de charité, qu'il n'est pas vrai que la charité seule honore Dieu, & que c'est elle seule que Dieu entend? Si S. Paul avoit trouvé à Troade de pareils contradicteurs, il n'y auroit pas annoncé la parole de Dieu comme il fit une nuit toute entiere. Le jeune homme qui tomba du haut d'une fenêtre, auroit évité cet accident. Mais aussi l'Eglise de Troade auroit été privée de la double consolation, d'entendre la parole de l'Evangile, & de la voir confirmée par la resurrection d'un mort.

Ce qu'il y a de plus douloureux, c'est que ce sont des Prêtres qui cherchent à mettre ainsi obstacle au progrès de l'Evangile. De toute part il semble n'y avoir de zele, que pour affliger & pour contrarier ceux qui l'annoncent avec une conscience pure & irreprochable. De jour en jour le peché contre le S. Esprit devient plus commun. Que ne doit-on pas craindre après cela de la colere de Dieu? Seroit-il surprenant que son royaume nous fût ôté, pour être donné à une nation qui portât des fruits avec abondance?

Je suis avec un tendre & respectueux attachement, &c.

LET-

1732.

LETTRE DLXIII.

A un Benedictin, au sujet d'un Acte qu'il avoit addressé au Prelat.

Le 31. Mars 1732.

J'Ai reçu avec joie, Mon Reverend Pere, le temoignage que vous venez de rendre à la verité. Les miracles que Dieu fait chaque jour pour la defense de sa cause, vous ont porté à rompre le silence. Combien qui voient ce que vous voyez, qui entendent ce que vous entendez, & qui n'ont pas le courage de vous imiter! C'est qu'il faut que celui qui agit sur les corps en les guerissant de leurs infirmités, agisse sur les cœurs avec le même pouvoir & la même efficacité. Rejouissez-vous, Mon Reverend Pere, d'avoir été separé de la nation qui retient la verité dans l'injustice. Plus ce choix est gratuit, plus il doit animer votre reconnoissance.

Ma Lettre vous servira d'Acte de depôt. Je suis, &c.

LETTRE DLXIV.

A M. l'Archevêque D'UTRECHT. *Il s'afflige des contradictions qu'éprouve ce Prelat dans son Diocese dont il veut extirper l'usure.*

Le 4. Avril 1732.

JE m'estimerois très heureux, Monseigneur, de pouvoir contribuer en quelque chose à la paix de votre Eglise. Il y a long-tems que la division qui y regne sur l'article de l'usure, me fait gemir. Je suis affligé de trouver dans des Ministres éclairés & zelés, des sentimens que les Jesuites mêmes n'osent soutenir, au moins ouvertement. Dès que vous croyez, Monseigneur, que ma Lettre à Monsieur votre Doyen peut être de quelque utilité, je ne balance point à vous en envoyer un second original. Il est juste de vous mettre en état de prouver que vous n'avez point de sentimens particuliers, & que vous pensez sur la matiere qui divise vos provinces, comme nous pensons, & comme l'on pense dans toute l'Eglise.

Je prends toute la part que je dois à ce que vous me faites l'honneur de me marquer de l'état present de vos affaires. Les contradictions que vous éprouvez sont d'autant plus douloureuses, qu'elles viennent de ceux qui devroient vous donner le plus de consolation. *Si inimicus meus maledixisset mihi sustinuissem utique;* Ps. LIV. 13.
& si is, qui oderat me super me magna locutus fuisset, abscondissem me forsitan ab eo. 14. 15.
Tu verò homo unanimis, dux meus & notus meus, qui simul mecum dulces capiebas cibos. Vous voyez, Monseigneur, quel est celui dont vous êtes le disciple, par le caractere que portent vos souffrances. Qu'il soit lui-même votre consolation, puisqu'il vous a rendu participant de l'amertume de son calice.

Je ne puis vous exprimer combien je suis sensible aux marques du souvenir de M. l'Evêque de Babylone. J'envie les vertus vraiment épiscopales qui brillent en lui. Permettez-moi de vous demander à l'un & à l'autre le secours de vos prieres, auxquelles j'ai une grande confiance. Je suis, &c.

LETTRE DLXV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *au sujet de la guerison miraculeuse & de l'enlevement de Madame de Megrigni.*

Le 14. Avril 1732.

LEs occupations des fêtes m'ont empêché, mon très cher Seigneur, d'avoir l'honneur de vous écrire toute la semaine derniere. Il me tardoit de me re-

1732. jouir avec vous du miracle operé à Troyes sur Madame de Megrigni. J'appris hier que cette Dame vient d'être enlevée par ordre de la Cour. Je ne crois pas que cela doive empêcher M. de Troyes d'aller en avant. Plus les hommes font d'efforts pour étouffer la voix de Dieu, plus nous devons faire usage de la nôtre pour publier ses merveilles. Les preuves de la maladie & de la guerison ne manqueront pas. Si la Religieuse n'a point été entendue juridiquement, son état depose pour elle même....

Je suis bien affligé de tout ce que j'ai appris sur le compte des deux personnes Rom.XI.20. dont vous me faites l'honneur de me parler. *Noli altum sapere, sed time.* Je prie Dieu de leur ouvrir les yeux à l'un & à l'autre. On dit que personne ne veut de la Niece. Je n'en suis pas surpris. Quelle trahison!

L'Abbé de Beaujeu est nommé Suffragant de Castres, avec deux mille écus de pension sur l'Evêché.

LETTRE DLXVI.

A M. l'Evêque de SENEZ, *sur le même sujet, & sur la Relation de M. Chaulin.*

Le 19. *Avril* 1732.

LES occasions, Monseigneur, d'avoir l'honneur de vous écrire deviennent bien rares. En voici une trop sure pour ne pas en profiter. Je presume que votre santé est bonne, parce que je n'entends rien dire de contraire. La belle saison me mettra en état de recevoir un peu plus souvent de vos nouvelles. Vous savez à quel point je m'y interesse.

Les merveilles continuent. Dieu ne se lasse point de faire des miracles, & les hommes ne se lassent point de les contredire. Vous êtes informé, Monseigneur, de tout ce qui est arrivé à Troyes. Le miracle est constant. Il a jetté l'allarme dans le camp ennemi. On veut étouffer la voix de Dieu. La Religieuse est enlevée: la procedure interrompue. Mais M. de Troyes ne se taira pas. Quand il le feroit, les violences dont on use constateroient le miracle plus que toutes les procedures les plus regulieres.

Je ne doute pas que l'on ne vous ait envoyé la Relation de M. Chaulin au sujet de la veuve de Lorme. Cette piece est accablante contre le parti Constitutionnaire. On y lit d'étranges choses; & ce qu'il y a de meilleur, c'est que le temoin ne peut être soupçonné d'agir par aucune vue humaine. Il a toutes les conditions que l'incredulité même peut demander, pour que son temoignage soit reçu.

Que d'actions de graces nous avons à rendre à Dieu pour toutes les misericordes qu'il nous fait! Il est vraiment le protecteur de notre cause. Qu'avons-nous à craindre des efforts des hommes? Le ciel & le terre passeront; mais la verité que nous defendons, subsistera éternellement. Je suis, &c.

LETTRE DLXVII.

*A M. *** Bachelier en Theologie. Il applaudit à ses bonnes dispositions.*

Le 19. *Avril* 1732.

JE suis très édifié, Monsieur, de la Lettre que votre zele pour la verité vous a porté à m'écrire. Les sentimens d'humilité qui y regnent, & la disposition où vous êtes de reparer publiquement les fautes que vous avez faites, sont des graces qui ne sont pas données à tous. Vous en connoissez le prix. Conservez-les avec fidelité. Je me joins à vous de tout mon cœur pour demander à Dieu d'achever dans votre cœur l'œuvre qu'il y a commencée. Demandez-lui la même grace pour moi. Je suis, Monsieur, très parfaitement, &c.

LET-

LETTRE DLXVIII. 1732.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle des Lettres écrites par M. de Troyes sur l'enlevement de Madame de Megrigni.*

Le 21. *Avril* 1732.

JE vous rends mille graces, mon très cher Seigneur, des pieces que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. Je suis plus content de la seconde Lettre de M. de Troyes que de la premiere. Dans un tems de paix *consulter les impartiaux*, cela est dans les regles. Mais aujourd'hui, où trouver des personnes éclairées, judicieuses, aimant la verité, qui n'ayent pris aucun parti? C'est en avoir pris un très mauvais que d'être demeuré dans le silence, quand la verité & ceux qui la defendent sont traités comme nous le voyons. Je craindrois fort que les pretendus *impartiaux* ne voulussent pas donner un conseil courageux; & que le même esprit de timidité qui tient leur langue captive depuis si long-tems, n'influât dans la deliberation où ils seroient appellés. Quand la verité est persecutée, les meilleurs conseillers sont ceux qui par leurs actions montrent qu'ils aiment plus la gloire de Dieu que celle des hommes. Defions-nous d'un conseil où les vues humaines peuvent entrer. Falloit-il attendre pour reconnoître les miracles de Jesus-Christ & des Apôtres, que les *impartiaux* eussent prononcé? La guerison de Madame de Megrigni a tous les caracteres d'une guerison miraculeuse. Les precautions que l'on prend pour étouffer ce miracle, achevent de le constater. M. de Troyes dans les Remontrances qu'on assure qu'il medite, doit, ce me semble, en parler comme un homme persuadé. Le dernier mot de sa seconde Lettre dit beaucoup. Qui est-ce en effet qui osera dire au Roi la verité, si un Evêque ne l'ose pas? Est-ce donc vainement qu'il est écrit: *Loquebar de testimoniis tuis in conspectu regum, & non confundebar?* Ps. CXVIII. 46.

LETTRE DLXIX.

A M. CHAULIN *Docteur en Theologie, &c. Il le felicite sur le grand & illustre temoignage qu'il rend, aux depens de tout, à la punition miraculeuse de la veuve de Lorme.*

Le 22. *Avril* 1732.

J'AI lu, Monsieur, avec une joie que je ne puis exprimer le temoignage que vous venez de rendre à la verité, dans la Relation que vous avez dressée au sujet de la veuve de Lorme. Ce temoignage est precieux par bien des endroits. Celui qui le rend ne peut être soupçonné d'agir par esprit de parti. Il avoit pris des engagemens tout opposés. Il ne s'est rendu qu'avec peine, & il craignoit la lumiere qui devoit lui ouvrir les yeux. S'il avoit été capable de se laisser toucher par des vues d'interêt, il seroit resté dans ses anciennes preventions; & il n'auroit pas refusé les offres qu'on lui a faites de lui donner tout ce qu'il voudroit, pourvû qu'il consentît à étouffer l'œuvre de Dieu. Un temoin qui renonce à toutes les esperances du monde, qui commence par sacrifier sa liberté, & qui est prêt de sceller son temoignage par l'effusion de tout son sang, merite d'être cru. Que les vues des hommes sont bornées! Avec toute leur sagesse & toute leur puissance pourroient-ils nous donner contre les miracles, des temoins du caractere de ceux que Dieu se forme pour les attester? Votre Relation, Monsieur, devient une piece des plus importantes dans l'affaire presente. Jamais les defenseurs de la Bulle ne pourront nous enlever l'avantage que nous donne contre eux la punition

1732. nition de la veuve de Lorme. Ce miracle constate tous les autres. Vous en avez apperçu toutes les consequences. Heureux ceux à qui il est donné d'en faire le même usage que vous! Aux yeux du monde vous êtes à plaindre : aux yeux de la foi votre sort est digne d'envie. Vous ne voyiez pas, & vous voyez. Vous ne parliez pas, & vous parlez. Vous jouissiez d'une liberté sous laquelle vous étiez réellement captif : maintenant vous paroissez captif, & vous jouissez de la liberté des enfans de Dieu. Conservez-vous, Monsieur, cet avantage si desirable. Il vous fait éprouver qu'un jour de delices dans le lieu où vous êtes, vaut mieux que mille consumés dans les desirs vains & nuisibles, dont vous faites un aveu si humble & si édifiant à la face de toute l'Eglise. Je me recommande singulierement à vos prieres. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DLXX.

A Dom DARET *Benedictin. Il lui declare qu'il a toujours gouté le parti d'une Protestation.*

Le 22. *Avril* 1732.

JE me souviens très bien, mon Reverend Pere, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire dans le tems que vous me marquez. J'ai votre Lettre, & je n'aurois pas manqué d'en faire usage selon le pouvoir que vous m'y donnez. Je pense absolument comme vous sur l'article de la Protestation. Je n'ai pu gouter l'avis que l'on a fait valoir pour garder le silence ; & j'en ai donné les raisons en repondant à un de vos Peres. Je m'unis de cœur & d'esprit à toutes vos souffrances & à celles de vos chers associés.

Puisque Dieu vous a redonné la santé, vous ne pouvez mieux l'employer qu'à executer le dessein que vous aviez formé en 1730. Continuez à prier pour moi, vous & les Confesseurs de Jesus-Christ exilés sur votre rocher. Saluez-les de ma part *in osculo sancto*. (Le Mont S. Michel.)

LETTRE DLXXI.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle d'un Mandement de M. de Vintimille & d'une Lettre de M. Duguet contre les Nouvelles Ecclesiastiques.*

Le 13. *Mai* 1732.

JE vous rends mille graces, Monseigneur, de la part que vous prenez à la santé de Madame de Maubuisson.

Les dernieres nouvelles m'ont tiré d'une grande inquietude, par rapport au Mandement de M. l'Archevêque de Paris contre les Nouvelles Ecclesiastiques. Je craignois que ce Mandement ne causât de la division parmi les Curés. Heureusement il s'est trouvé si outré, que l'on n'a pas cru pouvoir en faire la publication. Il me paroit être du style de la Lettre de l'Assemblée du Clergé au Roi contre moi. Vous avez lu la Lettre de M. Duguet. C'est une tache dans sa vie.

J'entre dans vos peines, Monseigneur. Je comprends que quand on a un voisin aussi lent, on fait souvent de mauvais sang. Ne vous lassez point neanmoins : *Insta opportunè, importunè*. (2. Tim. IV. 2.) On n'entend plus parler des Remontrances projettées pour se plaindre de l'enlevement. Cette affaire est-elle aussi tombée ?

LET-

LETTRE DLXXII. 1732.

A M. l'Abbé PUCELLE, *sur son exil.*

Le 28. *Mai* 1732.

JE ne vois rien, Monsieur, qui fasse plus d'honneur à notre cause que l'exil que vous souffrez pour elle: rien qui caracterise mieux l'injustice de notre siecle. Recevez mes très humbles complimens. Dirai-je de condoleance? Dirai-je de felicitation? En jettant les yeux sur vous, il faut se rejouir. En jettant les yeux sur l'Eglise & sur l'Etat, il faut repandre des torrens de larmes. Je suis avec un respect & une veneration sans bornes, &c.

LETTRE DLXXIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui addresse la Lettre precedente, & lui parle d'une Lettre de M. de Troyes, & des Procès-verbaux des Assemblées de* 1725. *&* 1730.

Le 28. *Mai* 1732.

ON m'écrit, mon très cher Seigneur, que je puis m'addresser à vous pour parvenir au venerable Magistrat qui vient d'être exilé dans votre province. Je vous supplie de lui faire tenir ma Lettre. C'est un tribut que je lui dois par bien des endroits. Dieu sait se choisir des temoins dignes de sa cause: vous le voyez. Y en a-t-il de ce caractere qui ayent souffert pour les interêts de la Bulle? Un Pere Tellier, un Gaillande: voilà les Confesseurs de la Bulle. Qu'il y a loin de-là à l'Abbé Pucelle & à M. de Senez! Je ne fais point de reflexions sur le grand évenement qui tient aujourd'hui tous les esprits en suspens. Que vous dirois-je, mon cher Seigneur, que vous ne vous soyez deja dit mille fois à vous-même?

La Lettre de votre voisin est un bon supplement. Qu'importe de quelle maniere on rende temoignage, pourvû qu'on le rende. M. de Troyes.

Je n'ai point reçu le Procès-verbal de la derniere Assemblée: je n'ai pas même celui de 1725. Je les ferai venir incessamment. Je crois que je ne suis pas mieux traité dans l'un que dans l'autre. Je me suis deja fait justice de l'un & de l'autre. Je vous exhorte, mon très cher Seigneur, à en faire autant.

LETTRE DLXXIV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur divers sujets.*

Le 11. *Juin* 1732.

J'AI fait partir par le precedent ordinaire, mon très cher Seigneur, le commencement d'une des pieces que vous desirez. Vous aurez le tout aujourd'hui. J'ai reçu hier votre Rituel, dont je vous fais de nouveau mes très humbles remercîmens. Je le lirai avec grand plaisir. Les nouvelles que vous me faites l'honneur de me donner de la piece d'étoffe si desirée, sont bonnes. Un incident auquel je ne me serois pas attendu, a retardé le debit de celle que j'avois promise. Tout viendra neanmoins, s'il plaît au Seigneur.

L'affaire du Parlement n'est pas terminée. Attendons le 13. de ce mois. Dieu veuille achever l'ouvrage commencé.

Il est arrivé un second miracle à Condom le 20. ou le 21. du mois dernier. J'en ai vu la Relation écrite par un homme qui est sur les lieux & très digne de foi. Vous en verrez apparemment le detail incessamment.

Que

1732. Que dit M. de Troyes du ravage que l'on fait dans son Diocese ? Madame de Megrigni enlevée : le Pere Terrasson chassé de la Congregation de l'Oratoire & du Diocese de Troyes : le Pere Colinet envoyé à Lion : le Pere Grozelier envoyé aussi je ne sai où, m'a-t-on dit : les Religieuses de Notre-Dame qui deposent en faveur du miracle, menacées & intimidées. Voilà le tems pour M. de Troyes de montrer qu'il est Evêque. Je suis bien assuré qu'il le fera, de maniere à édifier & à consoler les amis de la verité.

M. l'Abbé Pucelle. Je reçois, Monseigneur, votre Lettre du 5. La bonne santé du Romain m'a fait grand plaisir. Je vous felicite de tout mon cœur de votre sermon sur les miracles : *Virtute magna reddebant Apostoli testimonium*, &c. Je n'ai point encore

Act. IV. 33. reçu l'Instruction de M. le Cardinal de Noailles. Vous savez, mon très cher Seigneur, combien je vous suis tendrement & respectueusement devoué.

LETTRE DLXXV.

*A M.*** Il lui parle des violences exercées à Troyes.*

Le 14. Juin 1732.

Je ne crois pas, Monsieur, que vous ayez lieu de vous repentir des demarches que vous avez faites, pour arrêter un certain éclat que vous apprehendiez. Il auroit été à souhaiter qu'on vous eût cru. Les évenemens vous justifient pleinement.

Voilà donc l'orage qui tombe sur le Diocese de Troyes. Les misericordes de Dieu y attirent la persecution. Heureux ceux qui la souffrent pour une cause si juste ! Plus les sujets qu'on attaque sont respectables, plus ils meritent d'entrer en lice. Qui voulez-vous que Dieu choisisse pour lui servir de temoin ? C'est lui qui donne les qualités de l'esprit & du cœur. Un Prince dans les grandes occasions expose ses meilleures troupes, & personne ne s'en plaint. Dieu aura-t-il moins droit de le faire ? Quelquefois il ne faut qu'une bataille pour perdre toutes les forces d'un Etat. Ne craignez rien de semblable dans la guerre que nous faisons : *Sanguis Martyrum, semen Christianorum.* Je vous embrasse, Monsieur, très tendrement.

LETTRE DLXXVI.

Aux Religieuses du Calvaire du Marais à Paris. Il les felicite sur une demarche que l'amour de la verité leur avoit inspirée, & leur donne à cette occasion divers avis.

Le 16. Juin 1732.

3. Joan. 4. *Je n'ai point de plus grande joie que d'apprendre que mes enfans marchent dans la verité.* En lisant votre Lettre, mes très cheres Filles, je me suis transporté en esprit au milieu de vous. Je regrettois de ne pouvoir vous temoigner de vive voix à toutes & à chacune en particulier, combien je suis satisfait de votre zele, de votre courage, de votre union. L'heureux jour où vous avez consacré vos mains à la defense de la plus belle cause qu'il y ait dans le monde ! Souvenez-vous des engagemens que vous avez pris. La couronne n'est promise qu'à celui qui persevere jusqu'à la fin. Vous avez eu le tems de vous instruire & de vous preparer au combat. Aux instructions que vous avez puisées dans les Livres, Dieu en a ajouté de nouvelles & de plus sensibles. Depuis un an Dieu parle sans discontinuer par une foule de prodiges que vous avez vus, & que vous voyez encore de vos yeux. C'est un secours pour les foibles, & un grand sujet de consolation pour les forts. Rendez-vous attentives à la voix des miracles. Vous y trouverez de quoi vous munir contre tous les pieges de l'ennemi. Vous

Vous me demandez la permission de continuer à invoquer le saint Diacre, par qui Dieu opere tant de merveilles. En vous l'accordant, j'ai de quoi repondre à ceux qui s'en scandaliseroient. Quand l'Apôtre S. Pierre entendit les Gentils parler diverses langues, il dit aux Juifs qu'il avoit amenés avec lui chez Corneille: *Peut-on refuser le baptême à ceux qui ont deja reçu le S. Esprit comme nous?* Et dans un autre endroit: *Qui étois-je pour m'opposer à Dieu?* Qui suis-je en effet pour defendre d'invoquer celui que Dieu veut que l'on invoque, puisqu'il le rend le ministre de ses œuvres miraculeuses, sans avoir égard à tous les Decrets par lesquels on voudroit l'en detourner? 1732. Act. X. 47. & XI. 17.

Vous avez fait un trop bon usage de toutes les lectures que vous me rappellez, pour vous en interdire aucune. La chute deplorable des Religieuses de Castellanne, montre qu'il faut que les filles lisent de bonne heure les Ouvrages qui peuvent les soutenir au tems de la tentation. Si l'on ne vous forçoit pas d'entrer dans les contestations presentes, peut-être vous dirois-je: Contentez-vous de prier. Mais on veut que vous acceptiez la Bulle; que vous condamniez ceux qui ne la reçoivent pas; que vous regardiez même comme ennemi de Dieu, un Saint dont Dieu rend le tombeau glorieux. Dans de telles circonstances vous interdire la lecture de tout ce qui se fait pour la defense de la verité, ce seroit vous exposer à une ruine certaine. Dieu me garde de priver de la lumiere les enfans de la lumiere.

Souvenez-vous cependant, mes très cheres Filles, que la science enfle, & que la charité édifie. Ne lisez point pour satisfaire la curiosité, moins encore dans le desir de passer pour des filles savantes. Que tout ce que vous apprenez des maux de l'Eglise, vous porte à en gemir devant Dieu. Ne le faites point sans besoin devant les hommes. Ne confondez jamais l'autorité avec l'abus de l'autorité. Si vous entrez quelquefois dans une sainte colere à la vue des injustices dont on vous fait le recit, qu'il ne vous échappe rien qui marque de l'aigreur contre les personnes mêmes qui les commettent. Dites-vous à vous-mêmes, qu'entre vous & ces personnes il n'y a de difference que celle que la misericorde toute gratuite de votre Dieu y a mise.

Des filles qui se consacrent à la defense de la verité, doivent être extrêmement humbles. Vous savez ce qu'a dit S. Augustin de l'humilité, qu'elle est la premiere, la seconde, la troisieme, le commencement & la fin de toutes les vertus. Qu'elle jette de profondes racines dans vos cœurs, & je suis en repos pour toutes tant que vous êtes.

Parlez peu aux hommes, & beaucoup à Dieu. Quelle force ne trouverez-vous pas dans la priere, si vous la faites avec les dispositions d'une Judith & d'une Esther?

La demarche que vous venez de faire, doit resserrer les liens qui vous unissent, & vous inspirer un nouveau degré de ferveur pour remplir tous vos devoirs. Quelle charité ne devez-vous pas avoir les unes pour les autres? Prenez pour modele l'Eglise de Jerusalem. Vous êtes à peu près dans les mêmes circonstances où elle se trouvoit: verité contredite, miracles rejettés, Apôtres, Ministres, fideles persecutés. Mais dans ceux-ci, quelle union, quel desinteressement, quel courage! Votre union sera votre sureté, mes très cheres Filles. Conservez-la aux depens de tout. Sacrifiez-lui tous les petits ressentimens, toutes les antipathies, tous les petits chagrins que vous pouvez éprouver. Que celles qui ont des vues plus étendues, menagent l'esprit de leurs sœurs avec d'autant plus de soin, qu'elles savent de quoi des filles sont capables dans un moment de mauvaise humeur. Je veux croire qu'aucune parmi vous n'abusera de ce menagement, pour se tirer de l'ordre & de la dependance; car la verité ne veut point de soldats qu'el-

1732. qu'elle ne puisse avouer pour siens. Elle qui condamne tout desordre, n'a garde de l'autoriser. C'est la gloire de l'homme d'être associé à la defense de la verité. Qu'il ne croie pas qu'elle ait besoin de lui. Elle est assez puissante pour se soutenir par elle-même.

Votre respect & votre tendresse pour Madame la Generale, doivent aussi prendre de nouveaux accroissemens. Elle est, je crois, l'unique qui ait échappé à la malediction prononcée contre les Generaux d'Ordre: *Væ prægnantibus & nutrientibus in illis diebus!* Il y en a qui ne se sont pas seulement brûlés, mais qui se sont rotis. D'autres se sont horriblement noircis. Que deviendra l'Ordre? Que deviendra la Congregation? Voilà ce qui les frappe, & ce qui les renverse. Ils s'imaginent être necessaires à Dieu; & ils ne voient pas qu'ils ne sont propres à son œuvre, qu'autant qu'ils sont disposés à perir pour la cause de Dieu. Tous les jours ils se laissent entamer. Ils veulent conserver leurs Corps; & par un juste châtiment de Dieu, ils sont les premiers destructeurs de leurs Corps. Ils voyent leur sagesse confondue, & ils n'en deviennent pas plus sages. Ils perdent, pour se conserver, des membres pour lesquels il faudroit tout perdre. Il n'y a que trop de cadavres dans l'Eglise: veulent-ils en augmenter le nombre? Quand le sel a perdu sa force, à quoi peut-il être bon? Tant que le monde subsistera, on parlera de Port-Royal des champs, quoique les murailles en soient detruites. Qui est-ce qui parle aujourd'hui de Port-Royal de Paris?

Matt. xxiv. 19.

Vous êtes heureuses, mes très cheres Filles, d'avoir trouvé une femme forte, qui tienne plus à la verité qu'à la place qu'elle occupe. Peu s'en faut que je ne lui applique ces paroles d'un Cantique celebre: *On a cessé de voir de vaillans hommes dans Israel: il ne s'en trouvoit plus jusqu'à ce que Debora se soit élevée, jusqu'à ce qu'il se soit élevé une Mere dans Israel.*

Judic. V. 7.

Il ne me reste plus qu'à prier le Seigneur d'achever l'œuvre qu'il a commencée en vous. Qu'il vous comble de ses benedictions les plus abondantes. Qu'il soit lui-même votre force, votre lumiere, votre soutien; & qu'il ne permette pas qu'aucune de vous succombe à la tentation. Cette Lettre sera commune, s'il vous plaît, pour vos Sœurs du fauxbourg S. Germain. Je les ai eues également en vue en vous écrivant. Il ne faut point separer celles que l'esprit de verité vient d'unir si intimement. Je suis dans dans la charité de Jesus-Christ, mes très cheres Filles, tout à vous à la vie & à la mort.

LETTRE DLXXVII.

*Aux Religieuses de *** sur un sujet semblable.*

Le 16. Juin 1732.

JE ne puis que me rejouir avec vous, mes très cheres Sœurs, des engagemens que vous venez de contracter pour la defense de la verité. Je m'estime heureux de ce que vous avez jetté les yeux sur moi pour me rendre le depositaire de vos sentimens. Dieu me dedommage en abondance, de la perte de quelques-unes des brebis qu'il m'avoit confiées. Isaïe fait dire à Sion, lorsque Dieu relevera ses ruines: *Le lieu où je suis est trop étroit; donnez-moi une place pour y pouvoir demeurer. Qui m'a engendré ces enfans, à moi qui étois sterile & qui n'enfantois point? . . . Qui a nourri tous ces enfans? Car pour moi j'étois seule & abandonnée; & d'où sont-ils venus?* J'avoue, mes très cheres Filles, que j'éprouve quelque chose de semblable, quand je vois de tous les endroits du royaume, des serviteurs & des servantes de Dieu s'empresser de me donner des marques de leur attachement à la cause que j'ai le bonheur de soutenir. Vous en connoissez tout le prix. Aidez-moi par la ferveur de vos prieres à en remplir les obligations.

Isai. XLIX. 20.

Je

Je sai quelle est votre foi, votre union, votre courage. Que tout le bien que j'ai entendu dire de vous prenne de tels accroissemens, que l'ennemi ne puisse vous gagner, ni par ses caresses, ni par ses menaces. A la vue des miracles que Dieu fait pour nous secourir, quelle consolation ne devez-vous pas ressentir! Qu'il est doux de se dire à soi-même: Je combats pour la cause de Dieu; & Dieu me le fait connoître par des preuves si sensibles, que je n'ai besoin que de mes yeux pour m'en convaincre! 1732.

Vous avez grande raison, mes très cheres Sœurs, de vous rendre attentives à la voix de tous ces prodiges. Les efforts que l'on fait pour les étouffer, montrent l'embarras qu'ils causent à nos adversaires. Les consequences en sont effroyables contre eux. Mais ce qui leur fait le plus de peine, c'est que les simples & les ignorans les tirent avec la même facilité que les personnes les plus éclairées. En quelque rang que vous vous mettiez, faites-en l'usage que vous avez commencé d'en faire. Vous y trouverez de quoi calmer les doutes, dissiper les nuages, faire tomber les objections les plus specieuses que vous entendez. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

LETTRE DLXXVIII.

A la Prieure des Carmelites de Lectoure. Il la console & l'encourage au milieu de ses épreuves. *Le 26. Juin 1732.*

JE prends toute la part que je dois, ma très chere Sœur, aux épreuves par lesquelles Dieu vous fait passer. Les hommes s'éloignent de vous; mais Dieu s'en approche, en paroissant lui-même s'en éloigner, parce que vous aimez mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. S'il étoit donné à ceux qui vous tourmentent de voir la joie pure que vous goutez, & de la comparer avec le trouble & l'agitation qui regnent dans leurs cœurs, ils comprendroient qu'il n'est point en leur pouvoir de nuire à des vierges que Dieu couvre de sa protection. Vos ennemis n'ont d'autre pouvoir sur vous, que celui qui fut donné au Tentateur contre Job. Aux yeux de la chair qui n'auroit cru Job vaincu, & le Tentateur victorieux? Quelle difference aux yeux de Dieu! Armez-vous donc de confiance, ma très chere Sœur. Continuez à defendre votre camp. Comptez pour rien tout ce qui ne penetrera point jusqu'à l'interieur, tout ce qui ne vous rendra point prevaricatrice. Quelque grands que soient les maux que l'on vous fait, quelque redoutables que soient ceux dont on vous menace, soyez fidele jusqu'à la fin, & vous êtes superieure à vos ennemis. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, ma très chere Sœur, tout à vous & à vos cheres Filles.

LETTRE DLXXIX.

A une Religieuse. Il lui donne quelques avis pour la tirer de la perplexité où elle se trouvoit.

Le 26. Juin 1732.

JE n'ai pu lire votre Lettre, ma très chere Fille, sans en être attendri. Je comprends tout ce qu'une personne dont les pieds ne sont pas encore bien affermis, doit craindre d'un orage qu'elle voit se former, & qui peut devenir un grand sujet de tentation. Vous aimez la verité; & dans les momens de liberté que vous pouvez avoir, vous vous estimez heureuse de la connoître. Vous vous sentez portée à lui sacrifier tout. Mais il y a des tems où les anciens prejugés renaissent. L'imagination aide à leur donner du corps. On est étonné, on est effrayé. L'ennemi qui nous voit dans le trouble, ne manque pas d'en profiter pour nous porter au decouragement. Dans cet état, que n'a-t-on pas à craindre?

1732. dre? J'avoue, ma très chere Fille, qu'il ne peut être que très dangereux pour ceux que Dieu y laisseroit. Mais ce que Dieu a deja fait pour vous, me fait esperer qu'il ne permettra pas que la tentation devienne au-dessus de vos forces. Preparez-vous y par la priere, & par la lecture de tout ce qui peut bien vous mettre au fait des contestations presentes. Vous devez tirer un grand secours des miracles que Dieu continue d'operer par l'intercession du saint Diacre. C'est principalement pour les foibles que Dieu les fait. Souffrir pour la verité, & être assuré par une foule de prodiges éclatans, que c'est pour la verité que l'on souffre, il y a dans cette pensée de quoi se soutenir au milieu des tigres & des lions. Jettez souvent les yeux de ce côté. C'est l'endroit lumineux de la nuée. Fallût-il passer au milieu de la mer, ne craignez point. Je suis, &c.

LETTRE DLXXX.

*A M. l'Evêque d'*AUXERRE, *sur les demêlés de la Cour avec le Parlement.*

Le 26. Juin 1732.

VOILA, mon très cher Seigneur, bien du fracas. Menaces, exils, Arrêt contre Arrêt. Quelle sera la fin du combat? Si le Roi connoissoit la pureté du zele de son Parlement, il decerneroit les honneurs du triomphe à ceux qu'on lui represente comme ayant merité toute son indignation.

Je lirai avec grand plaisir, ce que vous me faites l'honneur de me promettre contre le Babillard. Dans ce genre de combat le succès n'est pas douteux. M. Languet.

LETTRE DLXXXI.

*A M. l'Evêque d'*AUXERRE, *sur le même sujet.*

Le 14. Juillet 1732.

JE n'ai point encore reçu, mon très cher Seigneur, l'Ouvrage que vous venez de publier contre le Metropolitain. Peut-être le recevrai-je par l'ordinaire prochain. J'en entends deja dire beaucoup de bien. Je me fais une fête de le lire....

Nous voici dans une crise par rapport à l'affaire du Parlement. Une action aussi belle que celle des Enquêtes & Requêtes meriteroit des tems plus heureux que les nôtres. Quelle idée a-t-on de la vraie grandeur, quand on veut faire passer cette demarche pour une revolte contre le Souverain?

LETTRE DLXXXII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *au sujet de la Lettre pastorale de ce Prelat sur la doctrine attaquée par M. de Sens.*

Le 20. Juillet 1732.

JE vous dois, mon très cher Seigneur, mille actions de graces pour le present magnifique que vous venez de me faire. J'ai lu votre Lettre pastorale. J'en ai été également satisfait depuis le commencement jusqu'à la fin. Elle m'a paru claire, solide, & pleine de dignité. Vous avez eu soin de ramener votre adversaire à des principes simples, intelligibles, & à la portée des fideles. C'est ce que je desirois que l'on fit. M. de Sens a cru échaper par ses subtilités. Sur une matiere d'une aussi grande importance que l'amour de Dieu, il ne faut pas souffrir que l'on subtilise jusqu'à rendre inutile le langage dont l'Ecriture & les Peres se sont toujours servis pour marquer l'étendue du precepte. Jusqu'à M. de Sens, quand on a dit que l'on est obligé de rapporter à Dieu toutes ses actions, on a en-

entendu qu'on doit les lui rapporter par un principe d'amour. Le Prelat n'a recours aux subtilités que pour couvrir l'impieté de sa doctrine. Il a mis au rang des œuvres de tenebres les XII. Articles. Et parmi les XII. Articles il y en a un qui declare insuffisant le rapport interpretatif des actions à Dieu. Peut-être ne feroit-on pas mal de le presser de s'expliquer nettement sur ce point. 1732.

Les dernieres nouvelles du Parlement nous font esperer des Remontrances. Nous verrons ce qu'on y repondra. Aimez-moi toujours, mon très cher Seigneur. On ne peut vous être plus respectueusement devoué que je le suis.

LETTRE DLXXXIII.

A un Benedictin, sur le projet d'une Protestation.

Le 17. Août 1732.

J'AI lu, Mon Reverend Pere, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Les raisons que vous apportez contre le projet de Protestation, meritent d'être examinées. Il faudroit, pour en bien juger, connoître l'interieur de votre Congregation, & savoir ce que repondroient ceux de vos Confreres qui sont d'un avis different. Je suis moins que tout autre à portée d'entrer dans une pareille discussion. Dans une conference où l'on entendroit les raisons de part & d'autre, peut-être seroit-il aisé de se determiner. Dans l'éloignement où je me trouve, je ne puis que faire des vœux, pour que les Religieux de votre Congregation qui ont montré tant de zele pour la verité, ne se divisent pas dans la maniere de la defendre, jusqu'à donner lieu à nos adversaires de s'en prevaloir.

Vous pourrez, Mon Reverend Pere, m'envoyer, quand vous le jugerez à propos, la copie de l'Acte dressé en 1726. On n'en fera certainement d'autre usage que celui que vous desirez. Mais je ne me charge point de le publier moi-même. C'est aux parties interessées de le faire, en declarant que cette piece & les autres de même nature sont entre les mains de personnes en place. Il ne fera point necessaire de m'envoyer les originaux. J'aurai soin dans le tems de marquer entre les mains de qui ces pieces doivent être remises à Paris.

LETTRE DLXXXIV.

*A M.*** Avocat en Parlement, sur un cas de conscience qu'il lui avoit proposé.*

Le 23. Août 1732.

JE n'aurai, Monsieur, aucune peine à decider le cas de conscience que vous me proposez. Il me paroit que vous n'êtes point dans le cas de pouvoir demander dispense d'épouser votre cousine germaine. Le Concile de Trente ne permet d'accorder dispense au second degré, qu'aux grands princes & pour une cause publique: *Nisi inter magnos principes & ob causam publicam.* Voilà la loi. Ne cherchons point à l'éluder. Les dispenses entre cousins germains sont devenues très communes. C'est un abus dont il faut gemir; mais ce n'est pas un titre qui donne droit de revenir contre ce qui a été reglé dans un Concile general. Ces dispenses ont été inconnues durant plusieurs siecles. On ne les accordoit pas même aux plus grands princes. Vouloir aujourd'hui les étendre à tous les particuliers, c'est s'écarter de l'esprit de la loi, ou plutôt c'est la renverser. Le Pape a le pouvoir de faire observer les Canons dans toute l'Eglise, mais il n'a pas le pouvoir de les transgresser. En lisant votre Memoire, je me suis demandé à moi-même, si toutes les raisons que vous y exposez, auroient empêché l'Eglise de defen-

1732. defendre les mariages entre cousins germains, supposé qu'elles lui eussent été connues. Bien certainement l'Eglise n'y auroit eu aucun égard. Concluez-en, Monsieur, que vous êtes dans le cas de la defense, & non pas dans le cas de la dispense. Toutes les circonstances que vous rappellez, & que vous regardez comme une marque de la volonté de Dieu qui se declare pour votre mariage, me paroissent en elles-mêmes très équivoques; mais en les rapprochant de la loi, je ne puis m'empêcher de les traiter d'illusions. Cependant, parce que vous ne voulez pas être trompé, Dieu a eu égard à la simplicité & à la droiture de votre cœur. Il n'a pas permis que vous vous soyez contenté des decisions favorables qu'on vous a deja données. Je souhaite que la mienne, quelque contraire qu'elle soit au penchant de la nature, vous fixe, & vous fasse renoncer à demander une dispense que personne ne peut vous accorder legitimement. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DLXXXV.

A un Benedictin. Il lui marque à quelles conditions il peut demeurer dans la situation dangereuse où il se trouve.

Le 28. Août 1732.

JE ne puis, Mon Reverend Pere, repondre d'une maniere decisive à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour me consulter sur votre situation. Le bien que vous faites auprès du Prelat qui vous donne sa confiance, me porte à desirer que vous puissiez le continuer; mais la crainte que vous avez de vous affoiblir, me jette dans l'incertitude de ce que je dois vous conseiller. Il n'est pas donné à tout le monde de conserver au milieu des dangers, la fermeté dont on a besoin pour ne pas faire de fautes. Deja vous vous appercevez que vous ne parlez plus avec la même liberté qu'autrefois. Peut-être avez-vous laissé échapper quelque geste, quelque parole, d'où l'on aura conclu que vous n'avez pas de la Bulle les sentimens que vous m'exposez. Je le crains d'autant plus, que je crois trouver dans votre Lettre plus d'une marque d'affoiblissement. C'en est une de dire que vous ne recevrez point la Bulle, jusqu'à ce que l'Eglise la propose à tous les fideles comme une regle de foi. C'est faire injure à l'Eglise, de supposer que jamais elle puisse recevoir un Decret si évidemment contraire à l'Evangile. En appellant au Concile general, nous ne sommes point incertains de la decision.

Si vous trouvez, Mon Reverend Pere, que mes craintes soient fondées, il me paroit que vous ne pouvez mieux faire que de retrancher les assiduités dans un lieu où l'air est assurement très contagieux. Si au contraire vous pouvez vous y conserver en rendant à la verité ce que vous lui devez, restez-y jusqu'à ce que la providence en dispose autrement.

LETTRE DLXXXVI.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle de la fermeté du Parlement de Paris, & du zele des Curés de Sens.*

Le 5. Septembre 1732.

JE vous suis bien redevable, mon très cher Seigneur, de m'avoir donné des nouvelles de votre santé. Je souhaite que les eaux fassent tout l'effet que vous en esperez. Les nouvelles du Parlement doivent contribuer à les faire passer legerement. Si la Grand' Chambre continue à demeurer unie aux Enquêtes & Requêtes, il ne sera pas si aisé d'abattre cette auguste Compagnie. Quelle reponse que celle que l'on a fait faire au Roi! Comment n'a-t-on pas vu que la Declaration souleveroit tous les esprits?

Les

Les Curés de Sens font bien d'aller toujours en avant, & de veiller à la conservation de la saine doctrine. On ne leur fera pas neanmoins plus de justice sur la These denoncée que sur le Catechisme. Conservez-vous, mon très cher Seigneur. Je vous renouvelle les assurances de mon tendre & respectueux attachement, &c. 1732.

LETTRE DLXXXVII.

A Madame de ROHAN de Porhoët Religieuse à Soissons. Il la felicite sur le bonheur qu'elle a de connoître & d'aimer la verité.

Le 11. Septembre 1732.

JE ne puis, Madame, differer plus long-tems à vous temoigner ma très vive reconnoissance d'une Lettre qui est parvenue jusqu'à moi. Je n'ai garde de penser que je merite les éloges dont vous m'accablez. En la lisant, j'ai été très touché de vos dispositions à mon égard; mais je ne m'en suis pas cru plus ressemblant au portrait que vous faites de moi. J'en ai conclu, Madame, que vous aimez la verité de tout votre cœur; & que pour peu qu'on l'aime, vous y êtes très sensible. Plus il est rare de trouver des personnes de votre naissance dans ces dispositions, plus il faut benir Dieu de vous avoir en cela separée de la multitude. Vous connoissez le prix de la cause que nous defendons. Vous regardez comme un bonheur inestimable d'y être attachée preferablement à tout. Que me reste-t-il à desirer, si ce n'est que Dieu acheve en vous ce qu'il y a commencé? Je le lui demande bien sincerement, & pour vous, Madame, & pour votre maison. Je reçois avec action de graces les marques de communion qu'elle me fait donner par votre canal. Je vous conjure toutes & chacune en particulier, de continuer à prier pour moi. Si vous connoissiez tous mes besoins, jamais vous ne vous lasseriez de le faire. J'ai l'honneur d'être avec respect, &c.

LETTRE DLXXXVIII.

A un Benedictin. Il s'excuse de donner son jugement sur un Ecrit que lui annonçoit ce Religieux, & lui dit sa pensée d'une Lettre écrite au Cardinal Ministre.

Le 12. Septembre 1732.

PERMETTEZ-MOI, Mon Reverend Pere, de vous refuser le secours que vous me demandez. Il faudroit pour juger sainement de l'Ecrit que vous vous disposez à m'addresser, être au fait de la discipline interieure de votre Congregation, pouvoir conferer tête à tête avec les Religieux bien intentionnés qui pensent comme vous, ou qui pensent differemment de vous. Je crois que Paris est l'unique endroit où vous puissiez trouver des reviseurs, qui soient en état de tout peser & de tout discuter. Je ne vois pas un seul de vos Confreres dans nos cantons, de qui je puisse tirer les lumieres dont j'aurois besoin, pour ne pas me meprendre dans le jugement qu'il faudroit porter de votre Ecrit. Souffrez donc, Mon Reverend Pere, que je vous prie de penser à tout autre qu'à moi. Vous me parlez d'une Lettre & d'un Memoire envoyés à M. le Cardinal de Fleury. Seroit-ce cette Lettre imprimée qu'on vient de donner au public? Je ne puis me le persuader. J'en ai été bien mecontent. Elle est remplie de louanges dementies par une infinité de faits opposés. On y dit trois fois de suite *Sa Majesté & Votre Eminence*. Cette maniere de s'exprimer est injurieuse au Roi. Il n'est pas permis de le mettre sur la même ligne avec son Ministre. Si vous connoissez, Mon Reverend Pere, l'auteur de cette Lettre, & que vous y puissiez quelque chose,

1732. vous ferez très bien pour l'honneur de la Congregation de S. Maur, d'empêcher qu'il ne donne de pareils Ecrits. La Lettre au Pere General vaut mieux. Il faut être vrai en tout. Vous voyez la franchise avec laquelle je parle; mais vous connoissez en même tems la pureté des motifs qui me font parler. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DLXXXIX.

A M. l'Abbé de BECHERAND. *Il marque à cet Abbé ce qu'il pense de son état.*

Le 26. Septembre 1732.

JE ne vous dissimulerai point, Monsieur, que j'ai été un peu surpris & même fâché du silence que vous avez gardé depuis votre sortie de S. Lazare. Je ne pouvois penetrer les raisons qui vous determinoient à ne me rien dire sur un état auquel j'ai pris toute la part que je devois. J'ai lu depuis une Relation qui m'a dedommagé, & dont j'ai été très édifié. Je ne suis point inquiet sur ce qui reste à achever de votre guerison. Je vous ai regardé dès le commencement comme un homme qui étoit donné *in signum*. Je tâche d'étudier autant qu'il est en moi le langage mysterieux de Dieu, soit sur vous, soit sur les autres; & je prends pour regle la parole de Noëmi qui tomba sous vos yeux dans un moment où vous étiez si affligé: *Expecta .... donec videamus quem res exitum habeat, neque enim cessabit homo nisi compleverit quod locutus est.* Priez pour moi, Monsieur. On ne peut vous aimer plus tendrement que je le fais.

Ruth. III. 18.

LETTRE DXC.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle de la conduite de M. de Rhodez à l'égard du Pere Lamejou, du Mandement de M. de Cambray, d'un autre de M. d'Arles, & il lui envoye son Mandement contre l'édition alterée du Catechisme.*

Le 3. Octobre 1732.

MONSIEUR de Rhodez a voulu donner la main au Pere Lamejou pour le tirer du bourbier; mais le Pere Lamejou a été plus fort que M. de Rhodez, & l'a entrainé avec lui. J'ai bien envie de savoir comment ce pauvre Prelat vous repondra. Il y a beaucoup de deguisement dans la declaration du Jesuite; mais l'endroit où il taxe d'erreur l'obligation de rapporter ses actions à Dieu par un amour de charité, est si ouvertement mauvais, qu'il n'est pas concevable comment M. de Rhodez l'a laissé passer.

Je lis actuellement le gros Mandement de M. de Cambray contre les trois Vies de M. Pâris. L'article qui concerne la charité me paroit affreux. Il promet une Instruction très ample sur cette matiere. Ou je me trompe, ou nous allons voir le Quietisme renaître tout de nouveau. Tous ces gens-ci mettent la charité dans le pur amour de M. de Fenelon.

Je ne sai si le Mandement de M. d'Arles sur le Jubilé est parvenu jusqu'à vous. On y voit au naturel tout ce que pensent les Jesuites, & tout ce qu'ils voudroient que l'on fît. Au style près, ce sont eux qui parlent dans ce nouveau tocsin.

J'attends avec impatience l'Ouvrage de votre voisin. J'ai l'honneur de vous envoyer sous l'adresse de M. *** un petit Mandement que je viens de publier, pour desavouer une édition de mon Catechisme, dans laquelle on a eu l'impudence de faire des changemens à mon insu.

LET-

1732.

LETTRE DXCI.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui expose les motifs qui l'ont porté à supprimer la nouvelle édition de son Catechisme.*

Le 16. Octobre 1732.

LEs changemens faits à mon Catechisme, mon très cher Seigneur, ne viennent point de main Moliniste, mais d'un homme qui a cru pouvoir supprimer, reformer, ajouter, pour le rendre meilleur. En consequence de ce beau zele, il s'est avisé de retrancher quelques endroits qui se trouvent dans la premiere édition que j'ai approuvée solemnellement. Ces endroits sont bons, la doctrine en est saine. Les retrancher, c'est donner à mes adversaires des armes contre moi.

Le Pere Pouget dans l'édition de 1710. & les suivantes, avoit fait à mon insu quelques changemens favorables au Molinisme. Celui-ci, au lieu de se contenter de les retrancher, y en a substitué d'autres tout opposés, où l'on voit une affectation de presenter certaines verités d'une maniere qui ne pouvoit qu'exciter un soulevement contre le Livre, si je n'y avois promtement remedié.

En effet, j'appris quelques jours avant mon Mandement qu'on avoit denoncé à M. d'Agde deux propositions, qu'on disoit être du Catechisme de Montpellier de l'édition de 1710. Je fus informé aussi que M. de Narbonne avoit fait écrire par son Promoteur à tous les Curés du Diocese, pour leur donner avis qu'on venoit d'imprimer une édition du Catechisme de Montpellier, dans laquelle on avoit inseré des propositions de Baïus & autres, pour faire croire que la Constitution étoit contraire à l'ancienne doctrine; mais que ce nouveau Catechisme étoit different de l'ancien, &c. Je ne crus pas devoir mepriser cet avis. L'affaire approfondie, je reconnus qu'on avoit fait dans une fausse édition les changemens que je viens d'avoir l'honneur de vous marquer. Je compris alors de quelle importance il étoit d'empêcher que des Constitutionnaires de la trempe de M. Languet ne s'en prevalussent. En souffrant des changemens dans mon Catechisme, je me mettois hors d'état de reprocher à votre Metropolitain ceux qu'ils a faits dans le sien. Et d'ailleurs, c'étoit m'ôter tout l'avantage que me donne mon Catechisme contre la Bulle & ses defenseurs. Je leur dis que ce n'est pas moi qui ai innové; que ce sont eux qui ont corrompu mon Catechisme dans l'édition latine, mais que pour moi je n'y ai fait aucun changement. Si j'y en souffrois, quand même ils seroient irreprehensibles, ils serviroient toujours de pretexte à l'homme ennemi, pour decrier un Livre dont la reputation est toute acquise. Il faudroit justifier les nouveaux changemens; & pourrois-je me flatter dans les preventions où tant de gens sont, que ce que je dirois seroit également bien reçu de tout le monde? Au lieu que les personnes les plus prevenues ne peuvent s'empêcher d'avouer que mon Catechisme, tel que je l'ai donné d'abord, s'est attiré l'estime universelle. Ces raisons jointes à la necessité de reprimer la demangeaison de gens dont le zele n'est pas toujours fort éclairé, m'ont determiné à publier le petit Mandement du 26. Septembre. Tom. 2. pag. 801.

J'attends avec impatience l'Ouvrage de M. de Troyes. Je suis charmé qu'il paroisse enfin. Je me flatte que je ne serai pas long-tems sans le recevoir.

Le pauvre Archevêque d'Arles doit être parti de Lundi pour son exil. On dit qu'il ne l'a pas pris en Confesseur de la verité.

Aimez-moi toujours, mon très cher Seigneur. Vous savez jusqu'à quel point je vous suis devoué.

1732.

LETTRE DXCII.

A M. l'Evêque de SENEZ, *au sujet d'un Ecclesiastique du Diocese de Senez que ce Prelat desiroit pour son Aumônier.*

Le 16. Octobre 1732.

POuvez-vous être refusé, Monseigneur, en redemandant votre bien (a) à un ami disposé à vous donner le sien même, s'il le falloit? Je n'avois M. *** qu'en depôt. Il est juste qu'il se rende à vos ordres. Il le fait, comme un homme qui sent deja tout le bonheur dont il va jouir. Son sort est digne d'envie, & sera certainement envié de tous ceux qui ont de la foi. La place qu'il va occuper auprés de vous, Monseigneur, est une recompense que Dieu accorde au zele avec lequel il a servi ses freres depuis le tems de la dispersion. Il sera toujours le maître de revenir ici; mais je prie le Seigneur que ce soit le plus tard qu'il se pourra. J'espere par son moyen avoir la consolation de recevoir plus souvent de vos nouvelles. Quelquefois on en repand ici qui m'affligent toujours, quoiqu'elles se trouvent fausses dans la suite. Nous allons entrer dans une saison qui est bien rude pour vous, Monseigneur. Conservez, je vous en conjure, votre santé. Vous savez à quel point elle nous interesse.

Je ne vous parle point des nouvelles dont je vous crois très informé. Les merveilles de Dieu continuent malgré les efforts des hommes pour les arrêter. Quel
Ps. XIX. 8. sujet de confiance pour nous! *Hi in curribus & hi in equis; nos autem in nomine Domini Dei nostri invocabimus.*

LETTRE DXCIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle d'une Instruction de M. de Troyes, d'un Ecrit de M. de Sens, & du desir qu'auroit ce dernier Prelat de porter à Rome son differend avec M. d'Auxerre.*

Le 10. Novembre 1732.

VOus avez grande raison, mon très cher Seigneur, de ne vous pas croire battu par la reponse de votre Metropolitain. Je ne crains point que la cause de l'amour de Dieu succombe entre vos mains. Vous venez d'être soutenu vivement par M. de Troyes. Je n'ai fait encore qu'une lecture assez rapide de son Instruction pastorale, & de la Lettre qu'il vous addresse. L'Ouvrage me paroit bien important. Les Molinistes doivent jetter les hauts cris. M. de Troyes va jusqu'au vif. Il écrit avec force & dignité.

La proposition, Monseigneur, que vous fait votre Metropolitain, de porter à Rome votre differend, seroit une ressource pour lui; mais je vous vois bien
Prov. I. 17. éloigné de donner dans le piege: *Frustra jacitur rete ante oculos pennatorum.* Aux Canons, aux Canons. Il y a assez de tems qu'on les viole. Feu M. de Cambray fit une plaie très grande à la discipline de l'Eglise, en portant à Rome en premiere instance une cause qui devoit être jugée sur les lieux auparavant. On a commis la même faute à l'égard du Livre des *Reflexions morales.* On avoit commencé dès l'affaire des V. Propositions. Songeons à nous remettre en regle. Rentrons dans nos droits. Il faut rappeller nos adversaires aux premiers principes du gouvernement ecclesiastique.

La

(a) [C'etoit un Ecclesiastique du Diocese de Senez que le saint Prelat redemanda pour lui servir d'Aumônier. Il alla en effet à la Chaise-Dieu: mais il n'y resta pas long tems, sa santé n'ayant pu se faire à un climat si froid, & à un desert si affreux.]

La dispute que vous avez sur la charité, a un rapport sensible avec celle qui étoit entre M. de Meaux & M. de Cambray. M. de Cambray pretendoit que la charité a pour objet les perfections divines considerées en elles-mêmes sans aucun rapport à nous. M. de Sens pense la même chose. M. de Meaux trouvoit dans cette doctrine le fond du Quietisme. M. de Cambray, sans l'avouer, n'en portoit pas d'autre jugement. Il sentoit que c'étoit le point decisif, & que s'il le gagnoit, il étoit victorieux sur tout le reste. Aussi y revenoit-il sans discontinuer. M. de Chartres lui passa que la *charité de sa nature & considerée precisement dans l'acte qui lui est propre, n'a pour objet ou pour motif que la bonté infinie de Dieu en elle-même sans aucun rapport au bonheur qui nous en doit revenir.* M. de Cambray sut bien profiter de cet aveu. Il en tira un grand avantage contre M. de Chartres. Il ne manqua pas de s'en prevaloir fortement en repondant à M. de Meaux. Mais celui-ci se defendit en opposant à M. de Chartres M. de Chartres lui-même, qui avoit approuvé la doctrine contraire en approuvant l'Instruction de M. de Meaux sur les états d'oraison. 1732.

Les Jesuites firent dans le tems tout ce qu'ils purent pour sauver M. de Cambray. La declaration de leur Pere Lamejou nous apprend ce qu'ils pensent aujourd'hui. Je crois appercevoir bien clairement qu'ils veulent revenir contre la decision d'Innocent XII. au moins en l'éludant. Le dernier Mandement du nouvel Archevêque de Cambray dont on fait auteur le Pere Dupré, me paroit entrer dans ce plan. Il promet un second Mandement, où je m'attends que nous verrons les mêmes passages des Peres & des Theologiens qui ont été employés par M. de Fenelon, pour prouver que l'objet specifique de la charité est la bonté de Dieu considerée sans aucun rapport à nous. Ne disons rien: laissons venir cet Ouvrage. Si M. de S. Albin tient parole, vous verrez le mystere se devoiler. La proposition que vous fait M. de Sens de prendre Rome pour arbitre, entre merveilleusement dans le plan des Jesuites. Que ne se croyent-ils pas en droit d'esperer aujourd'hui? En faisant entrer M de S. Albin dans la dispute sur la charité, peut-être se flattent-ils de faire triompher M. de Fenelon en la personne de son successeur. Ce n'est qu'une conjecture de ma part. Je crains toutefois qu'elle n'ait beaucoup de fondement.

On a du, mon très cher Seigneur, vous envoyer ma sixieme Lettre à M. Languet. Il y a long tems que cet Ecrit se fait attendre. Je me consolerai du retardement s'il peut meriter votre approbation.

J'ai lu avec un vrai plaisir la petite Lettre où l'on prouve que M. de Sens a puisé dans des Auteurs Molinistes XC. passages de la premiere partie de sa cinquieme Lettre pastorale. L'Ecrit est très bien fait, & doit avoir mortifié le *defenseur du Clergé de France.*

Je vous sai bon gré, Monseigneur, de presser M. de Rhodez de revenir sur son Mandement approbatif de la declaration du Pere Lamejou. Il s'est laissé surprendre bien vilainement.

LETTRE DXCIV.

A M. l'Evêque de TROYES, *au sujet de l'excellente Instruction pastorale de ce Prelat sur l'amour de Dieu.*

Le 10. *Novembre* 1732.

RECEVEZ, Monseigneur, mes actions de graces les plus sinceres pour l'excellent Ouvrage que vous venez de donner à l'Eglise. Il a été long-tems attendu; mais on doit se trouver abondamment dedommagé par le fruit qu'il ne peut manquer de produire. La verité y est annoncée sans crainte & sans deguisement.

1732. Vous la delivrez de l'asservissement où l'on faisoit effort pour la tenir. Vous la retablissez dans tous ses droits. Que ceux qui l'aiment, vous donnent les justes louanges que vous meritez; & qu'ils ne cessent de benir Dieu de vous avoir mis dans le cœur de prendre la defense de son amour avec tant de generosité. Je comprends, Monseigneur, que ce n'est ici que le commencement de vos combats, ou plutôt de vos victoires. Les coups que vous portez à l'erreur, sont trop violens pour qu'elle vous laisse tranquille. Mais Dieu est votre lumiere & votre salut: qu'avez-vous à craindre? Plus vous annoncez l'Evangile avec liberté, plus vous étes fort & hors d'atteinte. Continuez, Monseigneur, à donner de si grands exemples à vos Collegues. Malheur à quiconque rougira de vous imiter. Je suis avec l'attachement le plus tendre & le plus respectueux, &c.

LETTRE DXCV.

A M. ROLLIN, *ancien Recteur de l'Université de Paris. Il le remercie de ses Ouvrages, dont il fait l'éloge.*

Le 10. *Novembre* 1732.

JE m'acquitte aujourd'hui, Monsieur, d'une dette que j'ai contractée depuis long-tems. Je ne sai ce que vous pensez de moi; mais je sai que je merite que vous n'en ayez pas une idée fort avantageuse. Vous m'avez accablé de presens, dont je fais un cas infini. Plus je les estime, plus je suis coupable d'avoir attendu jusqu'à present à vous en marquer ma très vive reconnoissance. J'ai lu tout ce que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. J'en ai fait l'éloge dans toutes les occasions qui se sont presentées. Il falloit quelque chose de plus pour accomplir toute justice. Pourquoi ne l'ai-je pas fait? J'en suis si honteux, que je ne crois pas retomber à l'avenir dans une pareille faute. Je n'ai trouvé à reprendre dans vos Ouvrages, que ce que vous avez eu l'humilité de confesser vous-même. Les vertus des Payens étoient trop louées en quelques endroits. Tout le reste m'a paru d'une beauté qui enleve. L'histoire profane cesse de l'être sous votre plume. Vous apprenez à juger de tous les évenemens comme la verité en juge elle-même. Vous travaillez pour le cœur, encore plus que pour l'esprit. Vous formez des maîtres en même tems que vous instruisez la jeunesse. Quelle joie pour la France si l'éducation de ses Princes vous étoit confiée! En lisant vos Ouvrages, on demande pourquoi cela n'est pas; & l'on ne peut que l'on ne se rappelle ces paroles de la Genese: *Où pourrions-nous trouver un homme comme celui-ci, qui fût aussi rempli qu'il l'est de l'esprit de Dieu?* Gen. XLI. 38.

Vous voyez, Monsieur, quels sont les vœux que je forme, non pour vous, mais pour l'Eglise & pour l'Etat. Que les jugemens de Dieu sont terribles! Il nous donne des hommes capables des plus grandes choses; & non seulement il ne permet pas qu'ils soient élevés aux plus grandes places, mais il permet qu'ils soient chassés des plus petites. *Heu! Heu!* Je suis avec une estime très particuliere, &c.

LETTRE DXCVI.

*A M. *** Prêtre à... Il lui trace le plan qu'il avoit demandé au Prelat d'un Acte d'adhesion à la cause de l'Appel.*

Le 16. *Novembre* 1732.

JE vous felicite, Monsieur, du progrès que vous faites dans la connoissance & dans l'amour de la verité. Je ne puis qu'approuver le dessein où vous étes d'adherer à tout ce que nous avons fait jusqu'à present pour sa defen-

se.

se. Il n'est point necessaire que vous fassiez un Acte raisonné. Il suffira de declarer en peu de mots, qu'après avoir étudié avec application les matieres qui font le sujet des contestations de l'Eglise, vous avez cru, pour la decharge de votre conscience, être obligé d'adherer d'esprit & de cœur à l'Appel que les quatre Evêques ont interjetté de la Bulle *Unigenitus* au Concile general, & aux autres demarches qu'ils ont faites pour soutenir ledit Appel; que vous adherez en particulier à la cause de M. l'Evêque de Senez, injustement condamné dans l'Assemblée d'Embrun; que vous retractez la signature *pure & simple* du Formulaire que vous avez faite il y a plus de trente ans; que vous voulez vivre & mourir dans le sein de l'Eglise Catholique, Apostolique, & Romaine; que jamais vous ne cesserez de rendre à Notre Saint Pere le Pape & à Nosseigneurs les Evêques, le respect & la soumission que vous leur devez selon les saints Canons. En foi de quoi vous avez signé le present Acte pour être deposé entre mes mains. 1732.

Voilà, Monsieur, ce que doit contenir la piece dont vous desirez que je vous trace le plan. Continuez à vous affermir dans les dispositions où je vous vois: *Attende lectioni, exhortationi, & doctrinæ.* Je suis très tendrement, &c. 1. Tim. IV. 13.

LETTRE DXCVII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il parle de sa VI. Lettre à M. de Sens, & du retour du Parlement.*

Le 24. Novembre 1732.

JE suis ravi, mon très cher Seigneur, que ma sixieme Lettre à M. de Sens ait merité votre approbation. Il y a des endroits qui sont un peu forts; mais j'ai cru devoir le prendre sur ce ton avec un homme qui s'imagine pouvoir faire la loi à tout le monde, & qui traite ses confreres avec un souverain mepris, lui qui devroit être à leurs pieds pour demander grace. Je n'ai point encore vu la reponse qu'il vous a faite. Je ne suis pas en peine de la maniere dont vous lui repliquerez. L'armée est bien campée. Vous pouvez le mener tambour battant.

Le Parlement revient triomphant, au moment qu'on croyoit tout desesperé. Cela montre qu'il faut être fidele à Dieu dans le tems present, & qu'on doit lui laisser le soin de l'avenir. Il abbaisse, & il éleve: il conduit aux enfers, & il en retire.

LETTRE DXCVIII.

A Mademoiselle GIROUST, *sur sa guerison miraculeuse.*

A la Verune le 3. Decembre 1732.

LA Lettre que vous avez bien voulu m'écrire, Mademoiselle, vient de m'être rendue. J'avois deja lu votre relation imprimée. Les maux dont il a plu à Dieu de vous delivrer par l'intercession du bienheureux Diacre, me paroissent si extraordinaires que je suis tenté de croire qu'ils n'étoient pas naturels. Quels qu'ils ayent été, ils n'ont pu tenir contre le Saint que vous avez invoqué. Vous avez commencé d'être soulagée aux approches de son tombeau. Captive depuis dix-sept ans, vous avez recouvré votre liberté dans les horreurs de la prison. La sagesse y étoit descendue avec vous. Les sentimens de pieté dont votre Lettre est remplie, sont une preuve qu'elle ne vous a pas abandonnée. Persistez, Mademoiselle, dans les saintes dispositions où je vous vois. Vous me demandez le secours de mes prieres pour le salut de votre ame. Vous avez un plus

1732. grand protecteur auprès de Dieu. Invoquons-le l'un & l'autre, pour qu'il nous obtienne les bienfaits spirituels dont les corporels ne sont que l'image & la figure. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DXCIX.

*A M. *** Il lui parle des dispositions des Evêques de sa province, de sa VI. Lettre à M. de Sens, d'une Denonciation du sieur Fichant.*

Le 17. *Decembre* 1732.

A L'EGARD des Etats, la defense secrette de me venir voir subsiste toujours pour les Evêques. Aucun n'ose venir à la Verune. Ceux qui veulent me rendre visite, viennent devant ou après les Etats. Tous sont tranquilles. La plûpart parlent assez bien de moi. Je commence à ne plus faire tant de peur.

Le jugement que vous portez de ma sixieme Lettre (à M. Languet) me fait un vrai plaisir. Vous n'avez pas eu de peine à deviner l'endroit que je vous indiquois. Vous avez de trop bons yeux, pour qu'il vous échapât.

Je n'ai point la Denonciation du sieur Fichant. C'est un Avanturier mis en œuvre par les Jesuites. Je ne crois pas qu'un homme de cette espece merite une refutation particuliere. On pourra tomber sur lui par occasion. Un Ecrit qui n'est connu que par le Journal de Trevoux, ne se montre pas sous des auspices bien favorables. Je suis, &c.

LETTRE DC.

*A M. *** Il lui parle d'un pernicieux Ouvrage de M. de Marseille.*

Le 23. *Decembre* 1732.

J'AI reçu la piece que vous avez bien voulu m'addresser. (a) Je vous rends graces de votre attention. L'Ouvrage est digne de l'Auteur. Quel abus de la Religion ! Quel triomphe pour les Libertins ! Il faut être bien aveugle, pour se faire un merite d'une action, qui ne peut qu'attirer sur celui qui l'a faite la colere de Dieu & l'indignation des hommes. Je suis, &c.

LETTRE DCI.

A une Religieuse, sur un Acte qu'elle lui avoit addressé.

Le 24. *Decembre* 1732.

J'AI reçu & lu avec beaucoup de plaisir, ma très chere Sœur, l'Acte que vous m'avez addressé. Je suis très édifié des dispositions où vous êtes. Elles sont l'ouvrage de celui qui choisit ce qu'il y a de plus foible, pour confondre ce qu'il y
Act. II. 18. a de plus fort. *Dans les derniers tems, dit le Seigneur, je repandrai mon esprit sur mes serviteurs & sur mes servantes, & ils prophetiseront.* Que vous êtes heureuse, ma très chere Sœur, d'avoir part à cette grace ! Vous en possedez les premices; & ce que Dieu opere en vous & dans le petit nombre de ses épouses choisies, n'est encore que l'aurore du grand jour que nous attendons. Plus les maux de l'Eglise paroissent montés à leur comble, plus nous sommes en droit de lever la tête. Levez-la, ma très chere Sœur, & ne craignez point la multitude des ennemis qui vous environnent. Mettez votre confiance dans le Seigneur. La tempête

(a) [L'Apologie de l'Academie de musique par M. Henri François Xavier de Belsunce de Castelmoron Evêque de Marseille, addressée à M. Etienne Joseph de la Fare Evêque de Laon.]

pête qui nous agite, passera avec ceux qui l'ont excitée & qui l'entretiennent; 1732.
mais la verité pour laquelle nous souffrons, demeurera éternellement. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

LETTRE DCII.

*A Madame *** sur la permission qu'elle avoit demandée au Prelat de faire tirer copie de son portrait.*

A la Verune, le 28. Decembre 1732.

VOus me demandez, Madame, comme une grace, une chose que je rougis de vous accorder. Je consens de tout mon cœur que celui qui est maître du portrait que vous avez vu, vous en laisse tirer copie; mais je ne puis le lui ordonner. Qui suis-je pour que mon portrait tienne rang avec les monumens pieux que vous pretendez laisser à Mademoiselle votre fille? Voulez-vous faire chose plus agreable à Dieu & plus utile pour moi? Ne jettez les yeux sur mon portrait, que pour vous exciter à demander avec plus de ferveur la remission de mes pechés & le salut de mon ame. Il est vrai, Madame, que Dieu m'a fait la grace de me donner quelque amour pour la verité; & je vois bien que c'est par cet endroit que vous me recherchez. Mais le don de Dieu ne me fait pas oublier que le vase qui le porte en est bien indigne. J'ai interêt que vous en soyez vivement persuadée. Plus vous connoitrez mes besoins, plus vous prierez avec ardeur pour moi. Je suis avec une parfaite consideration, Madame, &c.

LETTRE DCIII.

A un Benedictin, sur quelques difficultés qu'il avoit proposées au Prelat par rapport à l'acceptation de la Bulle.

Le 28. *Decembre* 1732.

J'AI de la peine à croire, Mon Reverend Pere, que la conduite que vous m'exposez dans votre premiere difficulté, soit irreprehensible aux yeux de celui qui sonde les reins & les cœurs. A juger de la reponse de vos amis par le dehors, elle exprime une verité qui doit être dans la bouche de tous les Catholiques. Mais a-t-on lieu d'être content de soi-même, quand on sait que ce que l'on a dit sera pris dans un sens prejudiciable à la verité? On vous demande si vous êtes soumis aux Decisions de l'Eglise; & vous savez positivement que cette demande n'est faite que pour tirer de vous sous ces termes generaux, un temoignage en faveur de la Bulle *Unigenitus*. Est-il permis dans cette persuasion de repondre: Je suis soumis? Si un Evêque zelé pour la decision de Rimini eût fait une pareille question, & que l'on eût connu ses intentions, dans quels termes la reponse auroit-elle du être conçue? Vous voyez, Mon Reverend Pere, ce qu'il auroit fallu dire pour remplir toute justice. L'application est aisée à faire.

Regardez-vous comme un mal de passer pour acceptant? Ne dites donc rien qui puisse vous faire mettre de ce nombre; & si vous prevoyez que l'on doive abuser de ce que vous direz, énoncez-vous dans des termes si clairs qu'on ne vous confonde pas avec la foule.

En le faisant, dira-t-on, on se met hors d'état de servir l'Eglise. Mais dans le tems que la verité est en peril, peut-on rendre à l'Eglise un service plus grand, que celui de se declarer nettement pour la verité? Que tous les Ecclesiastiques d'un Diocese imitent la conduite de vos amis; l'Evêque s'applaudira de la soumission de son Clergé. Quelle preuve aurons-nous du contraire? Un Evêque qui craint

craint de trouver des contradicteurs, se contente quelquefois d'un signe équivoque. Il regarde comme un triomphe pour lui d'avoir dirigé ses questions, de telle sorte que tout le monde paroisse soumis, quoique réellement on ne le soit pas. Faut-il le laisser jouir de cette victoire? Et ne doit-on se faire aucun scrupule d'avoir contribué à la laisser remporter?

La reponse à votre premiere difficulté, Mon Reverend Pere, doit servir à decider la seconde. Quand un Evêque Constitutionnaire demande à vos jeunes Confreres, s'ils ont de bons sentimens; pour ne laisser aucune équivoque, je dirois qu'ils sont très attachés à la doctrine de S. Augustin & de S. Thomas sur la grace, qu'ils soutiennent la necessité de l'amour de Dieu pour être justifié dans le sacrement de Penitence, &c.

A l'égard de la conduite que vous devez tenir envers ces jeunes gens, plus on est attentif à leur ôter les Ouvrages que l'on imprime tous les jours pour la defense de la verité, plus vous devez vous faire un devoir de les leur procurer.

La derniere difficulté qui vous paroit plus importante, est celle qui m'embarrasse moins. On a tant écrit pour prouver qu'il n'est pas permis de recevoir la Bulle avec de bonnes explications, que ce n'est plus aujourd'hui une question à proposer. J'ai écrit en particulier une Lettre sur cette matiere à un Evêque de mes amis. Elle a été imprimée; mais je n'en ai actuellement aucun exemplaire. La Bulle est essentiellement mauvaise. C'est le principe sur lequel nous avons agi pour ne prendre aucune part à l'Accommodement de 1720. Quand on me proposeroit de recevoir la Bulle relativement à l'Evangile, je ne la recevrois pas. Il ne peut y avoir d'alliance entre Dagon & l'Arche du Seigneur. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCIV.

*A la Sœur ***. Il l'avertit de ne pas se flatter d'une paix prochaine.*

Le 29. Decembre 1732.

VOTRE cœur vous a trompé, ma chere Sœur. On croit volontiers ce que l'on desire. Vous n'avez pas été bien informée. Dieu rendra la paix à son Eglise; mais je ne la vois pas aussi prochaine qu'on vous l'a montrée. Ne nous lassons point de souffrir. La pierre qui est sous le ciseau, n'en devient que plus propre à entrer dans la construction de l'édifice. Demandez à Dieu de ne laisser en moi aucune difformité. Qu'il n'épargne point les coups, pourvû qu'ils servent à m'établir sur la pierre fondamentale qui est Jesus-Christ même. Pour vous, ma très chere Sœur, continuez dans les saintes dispositions où vous êtes. Demeurez inviolablement attachée à la verité. Aimez ceux qui la defendent. Je suis plus que je ne puis vous l'exprimer tout à vous.

LETTRE DCV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *à l'occasion du renouvellement de l'année.*

Le 29. Decembre 1732.

LES liens qui nous unissent, mon très cher Seigneur, ne dependent ni des jours ni des années. Ce que je vous ai été jusqu'à present, j'espere l'être par la misericorde de Dieu toute ma vie, & jusques dans l'éternité. Nous nous aimons par l'amour que Dieu a mis en nous pour la verité. Notre union doit être aussi durable que la verité qui en est le principe & la fin. L'année qui vient de s'écouler a produit de grands évenemens. Nous en attendons encore de plus grands. Les prodiges se multiplient. Tout annonce que l'univers est prêt d'enfanter quelque

que chose d'extraordinaire. Je tâche, je vous l'avoue, de m'y rendre le plus attentif que je puis. Je ne me lasse point d'admirer tout ce que Dieu fait en notre faveur. Quelle joie pour nous d'avoir été preservés de la seduction presque generale! Demandons à Dieu d'achever son œuvre: *Confirma hoc Deus quod operatus es in nobis.* Aimons-le: aimons-nous l'un l'autre plus que jamais. 1732. Ps. LXVII. 29.

LETTRE DCVI.

*A M. *** Il lui souhaite une année plus tranquille que les precedentes: il lui marque ses incertitudes sur l'énigme des convulsions: il lui temoigne la joie qu'il a d'être exclus des Etats, & il parle de quelques nouvelles.*

Le 29. Decembre 1732.

J'AI, Monsieur, deux complimens à vous faire. Le premier pour vous souhaiter une bonne & sainte année plus tranquille que les dernieres. Pourquoi ne ferois-je pas ce souhait pour vous, pour moi, & pour tous ceux qui aiment la verité & qui combattent pour elle depuis vingt ans? L'Apôtre n'ordonne-t-il pas qu'on prie pour les Rois *ut quietam & tranquillam vitam agamus*? Ne demandons-nous pas à Dieu que son Eglise *tranquillâ devotione lætetur*? Les Martyrs ne demandoient-ils pas à Dieu la paix de l'Eglise, & la cessation des persecutions? En voilà, ce me semble, assez pour justifier mon compliment, qui certainement n'en est pas un, en prenant le mot de compliment pour de vaines paroles de politesse & de bienseance, qui souvent ne signifient rien moins que les vrais sentimens du cœur de celui qui les fait. Car je ne puis vous parler d'une maniere plus conforme à mes desirs, qu'en vous souhaitant toutes sortes de biens, & en vous assurant qu'il n'y a point de jours que je ne les demande à Dieu pour vous, sur tout les veritables.

Pour ce qui est de l'autre compliment que je crois vous devoir faire, vous le trouverez peut-être un peu moins serieux; mais vous le prendrez pour ce qu'il vaut. Ce sont des excuses que je crois vous devoir faire, de vous fatiguer comme je fais par de trop frequentes Lettres. Je m'en corrigerai quand il vous plaira. J'ai peur même que ce ne soit avant que vous m'en avertissiez; car je vous avoue que je tombe quelquefois dans des accès de ferveur, dont souvent la grande violence me fait craindre la courte durée. Cependant comme je le fais avec goût, je pourrai bien ne pas discontinuer si vous n'y mettez ordre. Voilà pourtant près de deux pages dont j'aurois bien pu vous épargner la lecture.

Vos Convulsionnaires sont des gens si surprenans, que j'avoue qu'il est difficile d'asseoir un jugement certain sur le principe de ces symptômes. Je crois qu'on le decouvrira mieux par la priere, que par les raisonnemens philosophiques & theologiques. L'Ange de tenebres ne peut-il pas se transformer quelquefois en Ange de lumiere? Il semble qu'on soit à la veille de voir un grand évenement, & que les nuages qui nous couvrent les yeux presentement aillent être dissipés: non que j'attende la paix autre part que dans le ciel; mais il semble que Dieu menage quelque chose pour la consolation de ses serviteurs, & pour les fortifier, les animer, & les preparer à de nouveaux combats. Demandons-lui la force de les soutenir si bien, qu'ils nous fassent obtenir du juste juge la couronne de justice, qu'il prepare à tous ceux qui desirent son avenement. Encore une fois je suis de votre avis, qu'il faut attendre du benefice du tems & de la misericorde de Dieu qui veille sur son Eglise, qu'il lui plaise nous expliquer cette énigme des convulsions.

Je suis encore tout à fait de votre avis & de votre goût sur nos Etats. J'étois au desespoir d'être dans cette Assemblée dès la premiere année que je m'y suis trouvé.

1733. vé. Depuis que j'en suis exclus je benis Dieu de tout mon cœur de m'avoir ouvert une si belle porte pour en sortir. Je n'y ai jamais rien trouvé que de triste, de rebutant, & de dangereux. Avec les meilleures intentions quand on y entre, on a de grands pardons à demander à Dieu quand on en sort. Il est vrai que le sejour de la campagne est très fâcheux en ce tems-ci, pour un vieillard sujet aux infirmités que j'ai: mais par la grace de Dieu, à quelques fâcheuses incommodités près dont je ne guerirai jamais, je me porte parfaitement bien, & mieux que je n'ai fait depuis long-tems. . . . .

Le Chapitre (ceci est une anecdote assez plaisante dont il ne faut pas encore faire usage) le Chapitre donc sans le savoir & sans le vouloir, a pris une deliberation de former (& formera) opposition à l'Arrêt du Conseil tenant lieu de dimissoire. (a)

Je ne savois pas que l'Abbé de Reynel fût soupçonné d'Appel. Je suis bien aise qu'il ait été trouvé digne de souffrir pour une si belle cause. J'en ferai tout à l'heure mon compliment à notre commun neveu.

Je ne sai sur quoi est fondé le bruit qu'on m'a rendu mon temporel. Bien des Lettres venues à Montpellier l'ont dit, je crois, sans fondement. J'attends que vous me mandiez que mes Lettres vous ennuyent pour cesser de vous écrire.

LETTRE DCVII.

A un Benedictin de S. Vannes, au sujet d'un Acte que ce Religieux avoit signé avec six de ses Confreres.

Le 5. Janvier 1733.

J'AI reçu, Mon Reverend Pere, l'Acte que vous venez de m'addresser. Il me paroit fait de main de maître. Je vous exhorte de tout mon cœur, vous & vos six Confreres, à perseverer dans les sentimens qui y sont exprimés. Plus on fait effort pour introduire la Bulle dans votre Congregation, plus il est necessaire de recourir aux voies legitimes pour vous y opposer. Vous aimez l'Eglise: vous connoissez ses maux. Vous ne pouvez trop vous hâter de vous unir à ceux que Dieu a bien voulu choisir pour travailler à y remedier. Ne m'oubliez pas devant le Seigneur. J'embrasse vos chers Confreres, & je suis tendrement, &c.

LETTRE DCVIII.

A Madame de COETQUEN. *Il l'assure de son devouement pour elle & pour la Congregation, & lui marque avec quelle attention il examine l'évenement des convulsions.*

Le 11. Janvier 1733.

JE n'ai trouvé, Madame, qu'un seul mot dans votre Lettre qui m'ait fait de la peine, parmi beaucoup d'autres qui m'ont rempli de joie & de consolation. Pourquoi vous servez-vous du terme de *protection* en me faisant l'honneur de m'écrire? Ne savez-vous pas quel est mon devouement pour vous & pour votre Congregation? Retranchons tout ce qui peut nourrir l'orgueil. Vous aimez la verité: vous savez que je l'aime. Puisez donc toutes vos expressions dans l'amour de la verité. On

(a) [Un jeune Chanoine de la Cathedrale fort mauvais sujet, n'ayant pu obtenir le Soûdiaconat de M. de Montpellier, se pourvut au Conseil, où il representa que c'étoit parce qu'il n'avoit pas voulu appeller que le Prelat lui refusoit les Ordres (calomnie insigne,) ce qui le privoit d'une bonne partie des revenus de sa prebende. En consequence il obtint un Arrêt qui lui accorde tous les droits & émolumens comme s'il étoit Soûdiacre.]

On ne m'a écrit que deux lignes sur ce qui est arrivé au Calvaire de S. Germain. Vous me ferez grand plaisir de m'en donner le detail. Je suis bien éloigné de vous mettre au nombre des Fanatiques. Quoiqu'indecis jusqu'à un certain point sur les convulsions, je les regarde d'un œil très different de ceux qui condamnent sans vouloir examiner. Je tâche de suivre la lumiere, à mesure qu'elle se montre; & le nuage qui me la derobe d'un côté, ne m'empêche point de la voir par celui où il la laisse à decouvert. On nous menace d'un nouveau systême, qui doit faire, dit-on, des convulsions une maladie épidemique. Il y a quelques années qu'on pretendit nous prouver que la peste ne se communique point; & que pour s'en preserver à Marseille, il n'étoit question que de guerir l'imagination. En rapprochant ces deux systêmes, le contraste sera digne du goût de notre siecle.

Trouvez bon, Madame, que je vous renouvelle tous les sentimens d'affection & de tendresse que vous me connoissez pour la Congregation. Je lui suis uni par des liens trop puissans, pour n'être pas à l'épreuve des tems & des années. Je demande pour vous toutes, que Dieu vous affermisse dans les genereuses dispositions dont vous m'avez donné des marques si peu suspectes. Temoignez, je vous en conjure, aux deux maisons de Paris que je les ai très presentes, & que je les porte continuellement dans mon cœur. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCIX.

*A M. *** Prieur du *** sur un Acte où il retractoit l'acceptation de la Bulle.*

Le 11. Janvier 1733.

JE vous felicite, Monsieur, de la grace que Dieu vous a faite. Je viens de recevoir l'Acte de votre repentir. S. Ambroise disoit des fideles de son tems, qu'il y en avoit un plus grand nombre qui avoient conservé l'innocence de leur baptême, qu'il n'y en avoit qui l'eussent recouvrée par une sincere penitence après l'avoir perdue. Cela est encore vrai à l'égard des Appellans. Il y en a plus qui ont perseveré dans leur Appel, qu'il n'y en a qui ayent reconnu leur faute après avoir eu le malheur de tomber. Plus la misericorde que Dieu vous a faite est grande, plus vous devez en être penetré de reconnoissance. Dedommagez-nous, Monsieur, par votre zele à soutenir & à defendre la verité, de tout ce que vous avez pu faire pour l'obscurcir. Une grande faute ne peut être reparée que par un grand amour. *Remittuntur ei peccata multa, quoniam dilexit multùm.* Je suis très Luc. VII. 47.
parfaitement, &c.

LETTRE DCX.

A M. Reneaume, Medecin de Paris, sur le retour de son ami à qui la precedente est addressée.

Le 11. Janvier 1733.

VOus m'avez envoyé, Monsieur, l'Acte d'un de vos amis qui avoit besoin d'une main plus puissante que la vôtre pour le guerir. Le souverain Medecin de nos ames a jetté sur lui un regard favorable & il s'est relevé. Je m'en rejouis avec vous, Monsieur. J'espere que sa chute lui sera utile, & qu'en le rendant plus humble, il deviendra plus courageux.

Je reçois, Monsieur, comme je le dois, l'éloge que vous faites de ma sixieme Lettre à M. l'Archevêque de Sens. Ce qu'il y a de bon vient de Dieu: ce qui y manque vient de mon ignorance. Que la louange soit toute entiere pour lui, & la confusion pour moi. Je suis très parfaitement, &c.

1733.

LETTRE DCXI.

A M. l'Abbé PUCELLE. *En s'excusant sur son silence, il l'assure de son respect & de sa veneration.*

Le 14. Janvier 1733.

JE n'ai reçu, Monsieur, que par le dernier ordinaire la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. N'accusez point votre memoire d'infidelité. On ne vous a pas rapporté exactement la reponse que j'ai faite à des plaintes qui m'ont été très sensibles, venant de votre part. On m'écrivoit que vous vous plaigniez de mon silence. J'ai repondu que j'avois eu l'honneur de vous temoigner la part très sincere que je prenois à votre exil. J'addressai la Lettre à M. d'Auxerre, qui m'assura qu'elle vous seroit rendue en main propre. N'ayant point reçu reponse à cette Lettre, ni à plusieurs autres precedentes, & doutant que mes Lettres vous fussent agreables, je suis resté dans le silence que le vôtre m'imposoit. Je me suis contenté de marquer bien publiquement ma joie de votre retour. Nos amis communs en ont été temoins. J'ai remercié Dieu de la justice que les hommes vous rendoient, & encore plus de la generosité & de la fermeté qu'il a mises en vous, & de toutes les autres graces qu'il lui a plu de vous faire. Je vous ai trouvé grand, Monsieur, en revenant de votre exil; mais vous ne l'étiez pas moins en y allant. Si j'ai manqué en ne vous le disant pas à vous-même, je suis disposé à reparer ma faute, & je vous laisse le maître des conditions.

Plus je vous revere, Monsieur, plus j'ai interêt de me justifier auprès de vous. Si j'ai quelque tort, oubliez-le, je vous en conjure, & ne comptez pas si exactement avec l'homme du monde qui vous cherit & qui vous honore davantage. Oubliez ma faute, si j'en ai fait une; & laissez-moi la liberté de ne voir en vous que ce qui peut augmenter ma veneration & mon respect, qui ne diminuera jamais, & avec lequel je suis, &c.

LETTRE DCXII.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il l'assure du vif interêt qu'il prend à sa santé, & lui parle de la division naissante sur les convulsions.*

Le 15. Janvier 1733.

LE defaut d'occasion, Monseigneur, m'a empêché de vous envoyer une Lettre que j'avois l'honneur de vous écrire, en reponse à celle que vous m'aviez addressée par le pieux voyageur. Je n'ai eu la consolation de le voir que quelques heures. J'aurois fort souhaité de m'entretenir avec lui un peu plus long tems. Je lui ai reconnu bien de la foi & de la religion. Il estimoit comme il le devoit, le bonheur qu'il avoit eu de rester quelques jours auprès de vous.

Je sai, Monseigneur, que cette année est pour vous la quatre-vingt septieme. Mais permettez moi d'esperer qu'elle ne sera point la derniere de votre course. Il est vrai qu'il n'y a qu'à gagner pour vous en nous quittant. Mais Dieu se laissera toucher de compassion. Il aura égard aux besoins de son Eglise. Qui vous remplaceroit, Monseigneur? La terre est frappée de sterilité. Soyez encore long-tems notre modele; ou si vous nous quittez, ne le faites qu'après m'avoir obtenu votre double esprit. Voilà l'heritage dont j'ai besoin. Tous les jours on affecte de repandre le bruit qu'on va me rendre mon temporel. Qu'on le garde, pourvû que je vous devienne semblable.

Je ne suis point surpris qu'il y ait de la division parmi les amis de la verité sur le

le sujet des convulsions. C'est un évenement unique qui fournit par le melange 1733.
des choses singulieres qui le composent, de quoi parler avantageusement ou desavantageusement selon que l'on est prevenu. Il me paroit qu'il est de la prudence de ne pas precipiter son jugement. On ne doit point separer les convulsions d'avec les miracles. Il faut se servir de ce qu'il y a de clair pour percer dans ce qui se rencontre d'obscur. Au-moins faut-il attendre que Dieu se montre clairement. Tout annonce que nous sommes à la veille de quelque chose de grand: *Bonum est præstolari cum silentio salutare Dei.* Thren. III. 26.

Ne cessez, Monseigneur, de me presenter à Dieu dans vos prieres. Mes besoins vous sont connus. Que je vous sois aussi uni dans le ciel que je le suis sur la terre, & je n'ai plus rien à desirer. Je suis avec l'attachement le plus tendre & le plus respectueux, &c.

LETTRE DCXIII.

A Madame de ROHAN *de Porhoët Religieuse à Soissons. Il admire son zele, & l'exhorte à la reconnoissance.*

Le 16. Janvier 1733.

J'AI reçu, Madame, avec toute le reconnoissance que je dois la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'ai admiré en la lisant les dons que Dieu a mis en vous. Quelle noblesse dans le style! Quelle élevation dans les sentimens! Quelle grandeur dans votre foi! Ne perdez jamais de vue celui de qui vous tenez tant de biens. La grace fait les humbles. Vous la connoissez, vous l'aimez. C'est ce qui me rassure pour vous, Madame. Elle vous tiendra toujours petite à vos yeux; & vous portera sans cesse à ne vous glorifier que dans le Seigneur. Je ne puis former pour vous d'autres vœux, parce que je ne suis sensible qu'aux dangers qui vous environnent. Meditez beaucoup le Cantique de la plus humble des vierges. Quelquefois je reçois des Lettres de Religieuses qui ont besoin d'être animées & encouragées. Les vôtres seroient capables de fortifier les Evêques mêmes chancelans. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCXIV.

*A M. *** Il lui parle de la reprimande que le Parlement avoit faite à M. de Romigny, d'un faux bruit qui se repandoit sur la restitution de son temporel, de la bonne santé de M. de Senez & de la sienne, & de quelques nouveaux Ouvrages.* *A Montpellier le 16. Janvier 1733.*

J'EN suis resté à l'article de votre Lettre du Romigny. Le Parlement l'a fouetté avec des queues de renard qui ne lui font pas grand mal, & qui ne remedient à rien. Qu'on remette la Faculté dans l'état où elle étoit ci-devant & dans lequel elle devroit être, & qu'on lui laisse pleine & entiere liberté de choisir son Syndic: le Parlement n'aura plus besoin de sevir contre lui. Sans cela, il feroit pendre le Romigny, que son successeur & ses Collegues n'en deviendroient pas plus sages.

Ce n'est pas seulement à Paris, mais ici aussi & ailleurs qu'on soutient qu'on m'a rendu mon temporel. Je crois avoir des preuves, negatives à la verité, mais pourtant demonstratives, du contraire de cette nouvelle. Il faut pourtant qu'il en soit de cela comme de toutes les autres fables, qui, toutes fables qu'elles soient, sont fondées sur quelque point d'histoire veritable. Si vous apprenez ce qui a donné occasion à celle-ci, vous me ferez plaisir de m'en éclaircir. Elle se soutient encore un peu en ce pays-ci.

1733. J'apprends par d'autres que par vous la bonne santé de notre saint Evêque & très cher Pere. Je ne puis vous exprimer le plaisir que j'en ai, & combien j'en benis Dieu. Je ne puis m'empêcher de croire que ses jours ne sont prolongés que pour l'accomplissement de quelque grand dessein de Dieu & pour l'avantage de l'Eglise, & peut-être aussi pour la confusion & la punition dès ce monde de ceux qui l'ont persecuté....

On vous a dit vrai sur ma santé. Quelque inutile qu'elle soit, elle est, Dieu merci, fort bonne, & meilleure que je ne l'ai eue depuis bien des années.

Vous venez de m'acheter, dites-vous, la clef de S. Augustin, & vous me faites esperer les Pseaumes de M. Duguet, & le recueil du Quietisme. Voilà bien des infamies avec d'excellentes choses. Gardez-vous bien de m'envoyer par la poste cette vilaine clef rouillée.

Carme Confesseur de la Cadiere. On a raison de trouver beaucoup d'esprit au Pere Nicolas. Je crois, & même vous le dites, qu'il est peu & mal instruit des affaires de l'Eglise. Je suis bien aise qu'il veuille se mettre au fait; car je crois que Dieu, avec le bon esprit qu'il lui a donné, lui donnera la connoissance & l'amour de la verité.

LETTRE DCXV.

*A M. *** Il lui dit son sentiment sur l'évenement des convulsions.*

Le 18. Janvier 1733.

L'Affaire des convulsions, Monsieur, sur laquelle vous desirez de savoir ce que je pense, deviendra, je crois, plus claire de jour en jour. On m'écrit que les mesures de la Cour sont changées; que le nouveau systême qui faisoit des convulsions une maladie épidemique, n'ose paroître; & que les presses du Louvre sont arrêtées.

Les convulsions sont pour les uns une folie, pour les autres un scandale; mais pour plusieurs un moyen dont Dieu se sert pour leur ouvrir les yeux & leur changer le cœur. Pour peu que l'on considere le grand évenement dont nous sommes temoins depuis plus de dix-huit mois, on comprend que Dieu a un double dessein. Il veut éclairer, & il veut aveugler. Plaignons ceux qui meritent d'être aveuglés. Pour nous, servons-nous de ce qu'il y a de clair pour percer dans ce qu'il y a d'obscur; & ne nous faisons pas de ce qu'il y a d'obscur un bandeau qui nous empêche de voir ce qu'il y a de clair. Je suspens mon jugement sur certains faits extraordinaires, parce que je ne sai à qui il faut en attribuer la cause. Mais cela ne m'empêche pas de reconnoître le doigt de Dieu dans le gros de l'œuvre. Les amis de la verité se divisent: c'est un malheur. Mais comment l'éviter? Les convulsions fournissent par leur varieté de quoi attaquer ou de quoi se defendre, soit qu'on les regarde d'un œil favorable, soit qu'on les regarde d'une maniere desavantageuse. J'espere neanmoins que tous se réuniront, dès que Dieu se montrera plus clairement. Je mets une grande difference entre les dispositions des Appellans qui condamnent les convulsions, & celles des Constitutionnaires. Les premiers cherchent la verité, & demandent à la voir. Les seconds la craignent, & sont resolus de la contredire, quand elle se montreroit dans tout son éclat.

Je vois par le detail que vous me faites de vos occupations, que vous ne perdez pas votre tems dans le lieu de votre retraite. Je ne puis que vous louer de l'employer si utilement. Dès que le ... m'aura remis ce que vous lui envoyez, je le lirai avec grand plaisir. Je vous souhaite toute la santé dont vous avez besoin pour perfectionner votre œuvre. Puisque Dieu met dans le cœur de tant de personnes de considerer certains évenemens, je suis très porté à croire que le tems du renouvellement n'est pas éloigné. *Fiat, fiat.*

Mille

Mille remercîmens les plus tendres aux amis de la verité qui sont avec vous, 1733.
& en particulier à ceux que vous me nommez. Ne montrez ma Lettre qu'à des amis choisis. Je suis, Monsieur, très tendrement tout à vous, &c.

LETTRE DCXVI.

A M. l'Evêque d'Auxerre, *au sujet du miracle operé à Seignelai.*

Le 30. Janvier 1733.

Les nouvelles du dernier ordinaire m'ont appris, mon cher Seigneur, que Dieu vient de faire un miracle éclatant dans votre Diocese. Je me hâte de vous en temoigner ma joie. On m'assure que vous vous êtes chargé vous-même de l'information, & que vous avez en main les preuves complettes de l'œuvre du Tout-puissant. Nous verrons donc un Evêque rendre temoignage publiquement aux merveilles de notre Dieu. Que les hommes sont foibles, & que Dieu est fort! Ils se sont applaudis d'avoir étouffé le temoignage de M. de Troyes, en lui enlevant les preuves d'un miracle operé sous ses yeux. En voici un autre que tous les efforts humains ne sauroient empêcher d'être constaté juridiquement. Je m'attends qu'on mettra tout en œuvre pour en arrêter la publication. Mais vous ferez voir, mon très cher Seigneur, que vous êtes superieur aux menaces. Successeur des Apôtres, vous direz avec eux: *Jugez vous-même s'il est ju-* Act. IV. 19.
ste devant Dieu de vous obéir plutôt qu'à Dieu. Car pour nous, nous ne pouvons pas ne point parler des choses que nous avons vues & entendues.

Je me flatte, mon très cher Seigneur, que je recevrai de vos nouvelles au premier jour, & que vous m'aurez fait la grace de m'envoyer une relation de tout ce qui s'est passé dans cette affaire, que je regarde comme très importante pour l'Eglise. Je m'unis en esprit à votre triomphe: *Cantemus Domino; gloriose* Exod. XV. 1.
enim magnificatus est.

LETTRE DCXVII.

A un Benedictin. Il approuve son changement de demeure, & lui marque ce que doit faire la personne pour laquelle il le consulte.

Le 6. Fevrier 1733.

Je crois, Mon Reverend Pere, que vous faites très sagement de vous retirer d'un Diocese où vous êtes tous les jours en danger de trahir la verité, aumoins par votre silence. Je ne puis qu'applaudir à la resolution que vous avez prise de vous mettre à couvert de la tentation. Le lieu que vous choisissez convient d'autant plus qu'on y a merité l'interdit par le temoignage qu'on y a rendu à la verité. Je ne puis écrire à la personne que vous m'indiquez. J'en ai trouvé une autre qui croit pouvoir réussir. Je le souhaite pour votre consolation, & pour la decharge de ceux dont vous vous plaignez. Celui pour qui vous voulez bien me consulter, n'ayant obtenu des pouvoirs qu'en biaisant sur l'article de la verité, je ne vois pas qu'il puisse en faire usage sans donner lieu de croire qu'il est soumis à la Bulle. Si Dieu, un moment après la reponse équivoque qu'il fit, l'eût éclairé, & lui eût fait sentir la faute où il venoit de tomber, n'auroit-il pas été obligé de la reparer? Cette obligation subsiste encore aujourd'hui. Je n'oserois neanmoins conseiller à cette personne d'aller trouver son Evêque, & de lui remettre les pouvoirs qu'il en a reçus. Tous ne sont pas capables de ces sortes de demarches, qui peuvent exposer à une persecution très promte: mais il me paroit qu'il faut au-moins commencer par ne plus faire usage des pou-

voirs,

1733. voirs, & ne pas craindre d'en dire la raison à ceux qui la demanderont. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCXVIII.

Au Pere Guerrier *Prêtre de l'Oratoire à Clermont. Il le remercie des nouvelles qu'il lui donne de Mademoiselle Perrier.*

Le 8. *Fevrier* 1733.

Que vous me faites plaisir, mon cher Pere, de me donner des nouvelles d'une amie que j'honore & que je respecte bien sincerement! Je suis penetré de reconnoissance de la Lettre qu'elle me fait écrire. Tout ce qui me vient de sa part me sera toujours très precieux. Il semble que Dieu ait prolongé les jours de Mademoiselle Perrier, pour nous apprendre à réunir ses anciennes misericordes avec les nouvelles, & nous les rendre plus sensibles. Le miracle de la sainte Epine est encore subsistant en la personne de cette Demoiselle; & par elle les merveilles que Dieu fit autrefois à Port-Royal touchent à celles dont nous sommes maintenant les temoins. . . Chaque jour nous apprend de nouveaux prodiges. Quelle joie pour ceux qui aiment l'Église, & qui voient dans ce qui se passe aujourd'hui ce qu'il faut attendre pour l'avenir!

LETTRE DCXIX.

A Madame de Coetquen. *Il lui dit son sentiment sur l'évenement des convulsions.*

Le 8. *Fevrier* 1733.

Je vous suis bien redevable, Madame, de la relation que vous me faites dans votre derniere Lettre. Elle est interessante & merite beaucoup d'attention. Les extraits de certains discours dont vous me parlez, m'ont été envoyés. Je les ai lus, & j'en ai été frappé. Les expressions en sont nobles, les vues grandes, la Theologie exacte. Il est impossible que l'imagination, & sur tout l'imagination d'un enfant, puisse produire de si belles choses. Le sublime plein d'onction y regne par tout. J'avoue que les nuages qu'il a plu à Dieu de jetter sur les convulsions, m'ont fait suspendre mon jugement jusqu'à un certain point. Il y avoit des choses qui me faisoient de la peine; & quoique je sentisse que le doigt de Dieu étoit dans cette œuvre, neanmoins je voulois voir s'il ne se montreroit pas plus clairement. Les nuages se dissipent; & les miracles operés par les Convulsionnaires nous apprennent à ne pas juger temerairement de l'œuvre du Seigneur. Elle est une folie pour les uns, un scandale pour les autres. Qu'elle soit pour nous un moyen pour operer notre sanctification. Je crois voir d'une maniere très claire que Dieu veut aveugler. Il a des desseins de misericorde; mais ils n'éclateront sur les uns, qu'en laissant agir sur les autres sa justice dans toute sa rigueur. Ce qui m'attriste le plus, est qu'il y ait parmi nous des semences de division, dont les suites peuvent être très funestes. Je ne crains point pour la verité, mais je crains pour plusieurs qui l'ont defendue avec le plus de courage; & en craignant pour eux, je ne puis qu'être saisi de frayeur pour moi-même. J'espere neanmoins que Dieu ne permettra pas que je le meconnoisse. Le voile qui le derobe aux yeux de tant de personnes, ne m'empêche point de le voir. Je laisse le côté obscur; & j'entre dans son sanctuaire par l'endroit lumineux. Heureux celui qui ne prendra point de ce qu'il rencontre d'obscur, un sujet de scandale! Il y a bien de l'apparence que dans peu la marque distinctive des Appellans, sera de ne pas rougir de ce que le monde appelle fanatisme. On laissera

ra tranquilles ceux qui s'uniront avec les ennemis de la verité contre les convulsions: prejugé desavantageux. Je n'aimerois pas à être en paix avec ceux qui sont en guerre contre Dieu. Quand la verité est attaquée & la persecution ouverte, je ne vois rien de plus prudent que de se jetter du côté des opprimés. C'est là où est la force, & où la victoire sera infailliblement. Je suis bien aise de voir M. l'Evêque de Senez penser des convulsions comme je sai qu'il fait. Son jugement est pour moi d'un grand poids. Je respecte beaucoup les lumieres d'un Evêque aussi rempli qu'il l'est de l'Esprit de Dieu. Je marche plus surement quand je sai que je marche à ses côtés. 1733.

Vous pouvez montrer ma Lettre à celles de nos cheres filles qui vous paroissent les moins prevenues. N'en donnez cependant aucune copie. Je prie même que l'on ne divulgue pas mon sentiment au dehors. Je parlerai publiquement dès qu'il le faudra. Maintenant j'ai des raisons pour ne le pas faire.

LETTRE DCXX.

A M. l'Evêque* D'AUXERRE. *Il se rejouit des bonnes dispositions de ce Prelat par rapport à la publication du miracle de Seignelai.

Le 13. Fevrier 1733.

VOTRE Lettre, mon très cher Seigneur, étoit attendue avec impatience. Je ne doutois point du miracle arrivé à Seignelai: mais il y avoit ici des personnes qui vouloient vous le voir certifier. La precaution que vous avez prise de tout envoyer à Paris pour consulter Theologiens & Medecins, est très sage & très prudente. Votre temoignage n'en aura que plus de poids. Je ne suis pas extrêmement surpris de ce que la Cour vous laisse tranquille. Elle doit être embarrassée. Fera-t-elle à votre égard ce qu'elle a fait à l'égard de M. de Troyes? Ces sortes de demarches deviennent bien odieuses, pour peu qu'on les multiplie. Et d'ailleurs on vous connoit. Un Evêque qui n'a que son devoir devant les yeux, ne se laisse pas intimider aisement. Les hommes ont beau faire, il faut que l'œuvre de Dieu se fasse. Quelquefois il permet à la sagesse humaine de s'applaudir durant un tems; mais ce n'est que pour la confondre dans la suite avec plus d'éclat. Vous êtes heureux, mon très cher Seigneur, d'être l'instrument dont Dieu veut se servir aujourd'hui, pour triompher des desseins des enfans des hommes contre la verité. Quand vous vous tairiez, les pierres mêmes crieroient. Mais les pierres se tairont, parce que vous éleverez votre voix avec cette force qu'inspire la bonté & l'excellence de notre cause. *Consurge, consurge, induere fortitudinem, brachium Domini: consurge sicut in diebus antiquis, in generationibus seculorum. Numquid non tu percussisti superbum, vulnerasti draconem?* Isai. LI. 9.

LETTRE DCXXI.

A M. l'Evêque de* SENEZ. *Il lui parle d'un Prêtre de Senez obligé de quitter Montpellier, d'une demarche des partisans du Conciliabule, & des effets que produisent les convulsions.

Le 15. Fevrier 1733.

ON me redemande, Monseigneur, un de vos enfans que je vois partir avec peine. Des raisons de santé l'obligent à quitter mon Diocese. La moisson est grande: les ouvriers sont en petit nombre. Pourquoi faut-il que nous le voyions encore diminuer?

J'ai reçu ces jours-ci, Monseigneur, une Lettre de M.*** qui compare votre vigueur à celle de Caleb. Qu'il y ait au-moins exception pour vous, *quia tu* 1. Reg. XVIII. 3.

1733. *tu unus pro decem millibus computaris.* Les nouvelles nous ont annoncé un recueil de temoignages des Evêques étrangers pour autoriser le Conciliabule. C'est ce que S. Athanase appelloit autrefois *vim hominum.* Vous n'en serez, Monseigneur, ni plus coupable aux yeux de Dieu, ni moins grand aux yeux des hommes qui le craignent. *Qui nocet, noceat adhuc; & qui in sordibus est, sordescat adhuc; & qui justus est, justificetur adhuc; & sanctus sanctificetur adhuc.* Il me paroit que le mystere d'iniquité s'avance horriblement. „ Heureux celui qui veille „ & qui garde bien ses vêtemens, afin qu'il ne marche pas nud, & n'expose pas „ sa honte aux yeux des autres."

Apoc. XXII. 11.
Ibid. XVI. 15.

Sans doute, Monseigneur, que vous êtes maintenant informé de tous les prodiges que Dieu fait à Paris. Les amis se divisent. Le spectacle des convulsions est pour les uns une odeur de mort, & pour les autres une odeur de vie. Je veux être de ceux-ci. Les nuages qui couvrent cette œuvre, ne sont point assez épais pour m'empêcher d'y reconnoître le doigt de Dieu. Je m'arrête à ce qui est clair; & bien loin d'être scandalisé de ce que j'apperçois d'obscur, j'y trouve de quoi m'édifier, parce que le voile même me paroit dans les desseins de Dieu l'effet d'une profonde sagesse. C'est une grande consolation pour moi, Monseigneur, de vous savoir dans les sentimens où je suis à cet égard. Je marche d'un pas plus ferme & plus assuré, quand je puis m'appuyer sur vous. Je suis avec les sentimens les plus tendres & les plus respectueux, &c.

LETTRE DCXXII.

A M. LENET *Conseiller au Parlement de Dijon. Il le prie de suspendre son jugement d'improbation sur les convulsions.*

Le 18. *Fevrier* 1733.

VOus me faites trop d'honneur, Monsieur, de regarder comme un devoir un compliment que je ne prendrai jamais que comme une grace de votre part. En quelque tems qu'il vienne, il ne peut être que bien reçu. Je ne perds pas un moment à vous en temoigner ma très vive reconnoissance.

Je suis veritablement touché de l'état où est reduite Mademoiselle de Mouhy. Ses longues & douloureuses infirmités demandent autant de pieté qu'elle en a pour être souffertes si chretiennement. Permettez-moi, Monsieur, de temoigner à cette Demoiselle par votre canal, toute la part que je prends aux épreuves que Dieu lui envoie.

Je ne vais pas si vite que vous, Monsieur, sur l'article des convulsions. Je sai qu'il y a des personnes de merite qui croyent trouver dans cette œuvre le doigt de Dieu. D'autres qui n'ont pas moins de merite, les condamnent ouvertement. Mais les premiers ont l'avantage de ne s'être determinés qu'après avoir tout vu par eux mêmes. Les derniers au-contraire n'ont voulu rien voir, & ne se sont pas donnés la peine de suivre l'œuvre pied à pied. Vous recevez les miracles, & vous rejettez les convulsions. Mais les convulsions comme les miracles ont pour origine le tombeau de M. de Pâris. Vous ne voyez pas, dites-vous, l'avantage que l'on peut tirer des convulsions. Si les convulsions ne sont pas pour nous, elles sont contre nous. Ceux qui ont examiné cette œuvre de près, ne seront pas, je crois, embarrassés à montrer la difference qu'il y a entre les Convulsionnaires & les possedés. Qui ne verra les convulsions que par le côté desavantageux, en sera choqué & scandalisé. Mais s'il y a du petit, il y a du grand; & il ne faut pas que le petit nous fasse meconnoître le grand. Dieu a laissé dans plusieurs des miracles qu'il a operés sans convulsions, des nuages qui ne nous empêchent pas de reconnoître la verité des miracles. Ceux qui se declarent pour

pour les convulsions, ne regardent que comme un voile ce qu'elles montrent de rebutant. Le voile leur paroit l'effet d'un jugement de Dieu très profond. Mais sous le voile ils decouvrent une grande lumiere qui les console & qui les éclaire. Je ne vous dis ceci, Monsieur, que pour vous porter à suspendre votre jugement, & à ne pas vous determiner sur de simples apparences. 1733.

LETTRE DCXXIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle d'un Mandement de M. de Nevers, il l'exhorte à publier le miracle de Seignelai, & le felicite sur son exclusion des Etats de Bourgogne.*

Le 20. Fevrier 1733.

VOus me faites plaisir, mon très cher Seigneur, en m'apprenant que M. de Nevers s'est enfin expliqué nettement sur la necessité de rapporter à Dieu toutes ses actions par amour. Il s'étoit mis l'année derniere dans un poste qui n'étoit pas tenable. Je previs dès lors qu'il seroit obligé d'aller en avant. Il donnoit prise sur lui à l'adversaire commun. Jamais on ne gagne rien à biaiser sur l'article de la verité. Il la faut defendre toute entiere, ou s'attendre à avoir contre soi amis & ennemis.

Je vous rends graces de votre Mandement pour le Carême. Dieu soit beni mille fois du zele qu'il vous donne, pour ne perdre aucune occasion de rendre temoignage au grand precepte de son amour.

Le jugement favorable de M. Hecquet ne me donne pas moins de joie qu'à vous, mon très cher Seigneur. Vous pouvez entonner votre *hæc dies quam fecit Dominus*, dans le tems même que l'Eglise retentira du chant de cette Hymne sacrée pour la resurrection du Sauveur. Il y aura trois mois d'intervalle entre le miracle & sa publication. N'est-ce pas assez?

Je vous aime mieux exclus qu'élu des Etats de Bourgogne, parce que vous êtes plus grand n'y étant pas, que si vous y étiez en courant le risque de vous affoiblir. Les hommes croient faire merveille de nous retrancher les honneurs & les biens: ils ne voient pas que leurs maledictions se changent en benedictions pour nous. Dieu se sert de leur mauvaise volonté, pour nous faire faire la sienne d'une maniere plus sûre. Un Evêque peut faire son salut sans assister aux Etats de sa province: mais aucune raison ne peut le dispenser de rendre temoignage à la verité; & pour cela il ne sauroit être trop isolé. Moins il aura de rapports avec la Cour, plus il sera en état de faire son devoir. Je suis charmé, mon très cher Seigneur, de vous trouver dans ces dispositions. Je ne vous en suis que plus tendrement & plus respectueusement uni.

LETTRE DCXXIV.

*A M. *** Il lui marque l'impression que fait sur lui la vue des persecutions qu'on lui annonce.*

Le 27. Fevrier 1733.

IL y a bien long-tems, Monsieur, que vous n'avez reçu de mes Lettres, & vous me croyez retombé dans mon ancienne lethargie. Vous vous trompez. Mais si depuis quelques jours je ne vous ai pas donné lieu d'admirer mon exactitude, admirez au moins ma discretion & ma crainte de vous detourner de vos occupations. Je ne parle point en badinant: c'est très serieusement que je me fais un vrai scrupule de vous detourner. C'est à votre Lettre du 11. que je commence aujourd'hui à repondre.

1733. Vous avez vu, dites-vous, des choses admirables. Oui vraiment elles sont admirables ces choses, que vous avez vues & entendues, & que vous me mandez. Qu'elles sont admirables! Qu'elles sont grandes! Mais en même-tems, qu'elles sont surprenantes, & qu'elles sont effrayantes! Elles tirent des larmes de sang. Elles nous font à la verité envisager un beau & agreable paysage, un pays fertile & abondant, où nous souhaiterions d'être deja. Mais elles nous font voir en même tems entre ces belles campagnes & nous, un étang de feu au travers duquel il faut necessairement passer pour y parvenir. N'y a-t-il pas quelque chaussée à droite ou à gauche par-dessus laquelle nous puissions passer, & qui puisse nous faire éviter ces ondes brulantes dans lesquelles nous devons être purifiés? Il est bien dur d'envisager encore de nouvelles croix: mais il est bien consolant de les porter à la suite de Jesus-Christ. Celui dont le joug est doux n'impose que des fardeaux legers. Portons-les donc après lui & avec lui, & ne nous lassons point de le suivre dans ses souffrances, puisqu'il a fallu qu'il souffrît lui-même pour entrer dans sa gloire. Et d'ailleurs, *non sunt condignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam quæ revelabitur in nobis.* (Rom. VIII. 18.) Car il me semble que Dieu par sa bonté & par sa misericorde augmente & fortifie mes esperances, à mesure que les nouvelles persecutions se font annoncer. Vous les voyez venir sans les craindre. Je vous admire, & je rends graces à Dieu de la force & du courage qu'il vous donne. Pour moi je crois qu'elles me sont necessaires; & je les crains extrêmement, parce que je connois ma foiblesse qui est extrême. Mais j'espere en même tems que Dieu, après toutes les graces qu'il m'a faites, ne permettra pas que je sois tenté au-dessus de mes forces. Adieu, Monsieur. Priez pour moi beaucoup; car j'ai de très grands besoins.

LETTRE DCXXV.

*Au même. Il lui parle de son Instruction sur les miracles, de M. Rollin & de ses Ouvrages, & de la mort du Pere de la Tour. Il lui marque ce qu'il a écrit à *** sur les convulsions, & les raisons de son silence par rapport à M. l'Evêque de Laon.*

A Montpellier le 2. Mars 1733.

L'instr. sur les miracles.

JE reçus hier, Monsieur, la premiere feuille de l'Ecrit. Je prie Dieu de repandre dessus sa benediction, & qu'il soit aussi utile à l'Eglise que vous l'esperez. Je puis vous assurer que c'est par la grace de Dieu mon unique vue & mon unique desir. Je n'attends pas qu'il plaise à tout le monde; mais pourvû qu'il plaise à celui à qui il est consacré, j'en suis content.

Je suis très obligé à M. Rollin, & moins sensible cependant au plaisir qu'il m'a fait de me faire lire ses Ouvrages, qui est très grand, qu'à celui que j'ai de recevoir des marques de l'honneur de son amitié qui m'est très chere & très pretieuse. Je ferai incessamment reponse à sa Lettre. Vous savez que la diligence & l'exactitude à repondre aux Lettres, sont des vertus que je respecte beaucoup plus que je ne les cultive. Je suis mortifié que ce Livre de M. Rollin ait manqué l'occasion du balot parti le 17. du mois passé, & je suis bien fâché qu'on ne vienne point à bout de me faire le recueil complet du Quietisme. Cela m'est necessaire. Dieu m'a toujours preservé des erreurs de ces vilaines gens là, & m'en a donné une horreur extrême: mais je vois que ces erreurs qui n'ont jamais été parfaitement éteintes en France, s'y renouvellent, & qu'elles y acquierent beaucoup de credit.

Je ne me souviens plus de ce que j'ai écrit à *** sur les convulsions. Autant que je puis m'en souvenir, je lui ai mandé qu'à moins de revoquer en doute des faits

faits attestés par des temoins de la probité & des lumieres desquels je ne pouvois douter, je ne pouvois m'empêcher de reconnoître l'œuvre de Dieu dans tout ce que j'apprenois des discours des Convulsionnaires & des miracles qu'ils operoient; & que je ne comprenois pas comment des personnes très estimables & très respectables traitoient ces choses de sottises ou d'impostures, sans vouloir se donner la peine de les examiner par elles-mêmes, étant à portée de le faire, &c. 1733.

Si le repos de l'Evêque de Laon * n'est troublé que par moi, je vous assure qu'il restera dans une paix profonde. Ne seroit-ce pas une honte à moi, & ne participerois-je pas à l'indignité d'un tel sujet, si je m'abbaissois jusqu'au point de lui repondre? Il me faudroit plus d'humilité que je n'en ai pour entreprendre pareilles besognes.

* De la Fare.

Nonobstant tous les torts du pauvre defunt Pere General de l'Oratoire, je le regrette, tant à cause qu'il étoit autrefois très fort mon ami, qu'à cause de son successeur qui peut-être ne vaudra pas mieux que lui, (je crois que cela est sûr) qui sera plus jeûne, & qui aura peut-être le tems d'achever de detruire cette Congregation. Le Pere Superieur du Seminaire a fait faire au pauvre defunt un service fort magnifique où j'ai été prié d'officier.

LETTRE DCXXVI.

A M. Bousquet *Curé de Flamarens Diocese de Lectoure, sur un Acte qu'il avoit addressé au Prelat.*

Le 17. *Mars* 1733.

J'Ai reçu, Monsieur, le temoignage que vous m'avez addressé comme un dernier monument de votre amour pour la verité. L'âge de quatre-vingts sept ans où vous êtes, vous donne droit de dire que vous avez achevé votre course. Mais ce qui fait votre gloire, c'est que vous avez bien combattu & gardé la foi. Il ne vous reste qu'à attendre la couronne de justice qui vous est reservée, que le Seigneur, comme un juste juge, vous rendra au jour de votre mort. Parce que vous avez confessé Jesus-Christ devant les hommes, Jesus-Christ vous confessera devant son Pere, qui est dans les cieux. Souvenez-vous, Monsieur, lorsque vous serez entré dans la joie de votre Seigneur, de ceux de vos freres que vous laisserez exposés dans le combat. Souvenez-vous de moi, si je vous survis; & demandez à Dieu toutes les graces dont j'ai besoin pour remplir mon ministere avec fidelité. Je suis, Monsieur, plein d'estime pour votre vertu, &c.

LETTRE DCXXVII.

A M. *** *Il lui parle des discours des Convulsionnaires & des persecutions qu'ils annoncent.*

A Montpellier le 19. *Mars* 1733.

IL est vrai que tout ce qu'on voit dans votre pays est singulier & incroyable en un sens. Car, comme vous dites fort bien, les persecutions sanglantes qui sont annoncées paroissent contraires à nos mœurs & aux tems dans lesquels nous vivons; mais certainement elles ne sont pas contraires aux genies des Senaults. Et s'en faut-il beaucoup qu'eux & leurs satellites ne soient assez écoutés, pour que leurs conseils & leurs desirs les plus cruels soient mis à execution? Ce joli petit mot du Senault d'ici, de *pendaison*, *pendaison*, pourroit bien n'être plus trouvé si barbare. Ne l'employe-t-on pas bien pour les voleurs de grand chemin & pour les plus grands scelerats? Pourquoi ne s'en serviroit-on pas pour tout ce qui peut s'opposer au Molinisme? Enfin il arrivera, & il n'arrivera que ce qui

 plaira

1733. plaira à Dieu. Craignons de lui être infideles; mais ne craignons point de souffrir pour lui, puisque c'est le plus grand avantage qui nous puisse arriver. Je vois dans votre Lettre une chose qu'il semble que vous n'ayez dite que pour me consoler, & pour m'empêcher d'être trop effrayé. *Que les maux* (c'est-à-dire les persecutions) *qui sont annoncés par les Convulsionnaires, ne regardent pas les premiers chefs actuellement vivans.* Et pourquoi non? Vous avez raison de vous defier de ma timidité & de ma foiblesse. Elles sont encore plus grandes que vous ne pensez. Comptez cependant que ce ne sera pas les persecutions qu'on annonce qui me font plus de peur, mais l'extrême petitesse du nombre de ceux qui persevereront jusqu'à la fin. J'ai bien des choses à demander avant le don de perseverance; mais je renferme toutes mes demandes à être de ce petit nombre. J'ai lu tous les discours des Convulsionnaires qui ont été envoyés jusqu'ici, & je vous ai deja mandé ce que j'en pense. Mais plus j'y pense, plus je suis surpris & étonné, & plus je crois reconnoître la main de Dieu en tout cela.

LETTRE DCXXVIII.

*A M.*** Curé à... Il lui conseille de se contenter pour le present de ce qu'il a fait pour reparer sa faute.*

Le 20. *Mars* 1733.

RIEN de plus édifiant, Monsieur, que la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je reçois avec action de graces envers Dieu, le temoignage de votre repentir. Je ne puis être d'un autre sentiment que les amis que vous avez consultés sur le parti que vous avez à prendre. Dans les conjonctures où nous nous trouvons, je ne vois rien de mieux que ce que l'on vous a conseillé de faire. Après les temoignages que vous avez rendus & que vous continuez de rendre à la verité, personne ne sera tenté de vous mettre au nombre de nos adversaires. La disposition où vous êtes de vous exposer à tout pour reparer votre faute, me paroit suffisante aujourd'hui. Si Dieu demande de vous quelque chose de plus à l'avenir, il saura vous faire naître les occasions de souffrir pour lui; & en même tems il vous donnera le courage de le faire. Preparez-vous y par la priere, & par la fidelité à remplir tous les devoirs de la vie pastorale. Demandez-lui la même grace pour moi. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCXXIX.

*A M.*** Il lui parle des discours des Convulsionnaires, des miracles de Blois & de Seignelai, d'une demarche de M. de Lyon, des dispositions de M. de Lodeve.*

Le 20. *Mars* 1733.

J'ECRIS, Monsieur, par cet ordinaire à M. le Curé de.... Sa Lettre est telle que vous me l'avez annoncée. Elle part d'un cœur sincerement repentant de sa faute. Le vrai David ne rejettera pas cet Israelite.

On m'a envoyé divers discours des Convulsionnaires dont j'ai porté le même jugement que vous. Plus nous allons en avant, plus il me paroit que cette œuvre vient de Dieu. Les nuages sont l'effet d'une sagesse profonde, qui dispose tout pour l'execution des menaces contenues dans le onzieme Chapitre de l'Epître aux Romains. Le miracle arrivé à Blois est grand; mais M. de Blois qui en est convaincu, ne paroit pas disposé à en faire usage. Il n'en est pas de même de celui de Seignelai. Je ne doute pas que M. d'Auxerre ne le publie hautement.

Peut-être vous aura-t-on mandé que M. l'Archevêque de Lyon a commencé sa visite

visite dans le monastere de S. Benoit. *** y a rendu un grand temoignage. Elle s'attend à être enlevée. La maison a fait son devoir. Il n'y en a que trois qui ne pensent pas bien. On aura le detail de cette affaire. L'Archevêque de Lyon y fait un sot & ridicule personnage. Les reponses de *** sont courtes & pleines de sagesse. Je crois que la relation sera très interessante. 1733. Madame de Becherand.

M. de Lodeve vient de tenir son premier Synode. Il a fait imprimer une Ordonnance synodale où il indique des sujets de conference pour un an. Parmi les questions proposées on y lit celle-ci; *Quels rapports trouve-t-on entre Joseph & Jesus-Christ, dans tous leurs divers états? Quels rapports entre la transmigration de toute la famille de Jacob en Egypte, leur delivrance par la puissance & mediation de Moïse, & le retour des Juifs que nous attendons?* Il y a bien du bon dans ce nouvel Evêque. Assurément il n'est pas éloigné du royaume de Dieu: mais il faut qu'il renonce à quelques prejugés qu'il a touchant la maniere d'accepter la Bulle.

LETTRE DCXXX.

A un Benedictin. Il repond à deux difficultés que ce Religieux lui avoit proposées.

Le 26. Mars 1733.

UN rhume dont je ne suis pas entierement delivré m'a empêché, Mon Reverend Pere, de repondre plutôt à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Elle contient deux difficultés, sur lesquelles vous desirez une decision.

1. Des Religieux qui reçoivent de leur Prieur une defense d'absoudre leurs Confreres qui ne sont pas soumis à la Bulle *Unigenitus*, peuvent-ils en conscience passer outre?

Non seulement ils le peuvent, mais ils le doivent, parce que le pouvoir qu'ils ont reçu de remettre les pechés, ne leur a point été donné *in destructionem, sed in ædificationem.*

2. Doit-on se contenter d'une explication verbale en signant le Formulaire?

Non. *Verba volant, scripta manent.* Quelle preuve aura-t-on que la signature aura été faite avec explication, quand on trouvera une signature pure & simple au bas du Formulaire? Les hommes sont plus circonspects dans leurs affaires particulieres. Ils ne donnent point de signatures pures & simples, quand ils prevoient qu'un tiers pourra en abuser contre eux-mêmes.

Je suis ravi que vos jeunes Confreres ayent fait leur devoir. Je les exhorte de tout mon cœur à perseverer. Il y a tant d'excellens Ouvrages anciens & nouveaux sur le Formulaire, qu'il n'est pas que vous ne puissiez leur en procurer, en vous donnant un peu de mouvement. C'est une chose bien necessaire. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCXXXI.

*A M. *** Il lui parle de M. de Vintimille & de son affaire avec ses Curés, de la maladie & de la convalescence de M. de Senez.*

A Montpellier le 27. Mars 1733.

JE suis bien aise que vous approuviez ma conduite sur l'Evêque de Laon. Peut-on en avoir une autre avec un tel homme? *Nec nominetur in vobis.* . . .

L'Archevêque de Paris feroit bien d'accommoder son affaire avec ses Curés, & je desirerois fort qu'elle le fût. C'est ce qu'il pourroit faire de mieux. Il faudroit pour cela qu'il se defit des gens qui le tiennent captif, & qui lui font faire continuellement de fausses demarches. Il n'a ni assez de tête ni assez de courage pour rompre de pareilles chaînes ..... On

1733. On m'avoit mandé la maladie de M. de Senez, & j'en étois très inquiet. (Eh! quelle maladie n'est pas mortelle à son âge?) Mais j'en reçus des nouvelles hier qui le disent presqu'entierement hors d'affaire, & qu'il passe non seulement les jours mais aussi les nuits tranquillement. Vous jugez bien que j'ai été plus en peine de lui que de votre Archevêque de . . . . Je serois pourtant fâché que celui-ci quittât sa place, quand même celui qui lui succederoit seroit un peu moins mauvais que lui. Il est vrai que j'ai eu aussi ma part de la cocluche, fievre, rhûme, &c. J'ai rompu le Carême pendant huit ou dix jours; mais je me porte assez bien à present, en m'appercevant pourtant fort bien que je suis bien vieux & point du tout incorruptible. *Tempus resolutionis meæ instat.* Que ne puis-je dire: *Bonum certamen certavi*, &c.

2 Tim. IV. 6. 7.

LETTRE DCXXXII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle d'un ordre de la Cour contre ce Prelat, & de quelques Ouvrages.*

Le 27. *Mars* 1733.

VOus avez eu la maladie à la mode, mon très cher Seigneur. Je n'ai pas été plus épargné que vous. Je n'en suis pas encore entierement delivré. Je vous fais mon compliment sur la defense qu'a reçu M. le Duc de vous voir en allant aux Etats. C'est vraiment le second tome de Don Carlos. Belle vengeance! Ceux qui nous traitent de la sorte, sont plus à plaindre que nous.....

Vous m'annoncez, mon très cher Seigneur, plusieurs Ouvrages dignes d'un Evêque attentif à rendre à la verité ce qu'il lui doit, & à se faire rendre à lui-même ce que lui est du. Je lirai avec grand plaisir ce qui viendra d'une telle main. J'espere que vous ne serez pas long-tems sans entendre parler de quelqu'un que vous aimez. En attendant je vous souhaite les bonnes fêtes, & vous prie de ne douter jamais de mon tendre & respectueux attachement.

LETTRE DCXXXIII.

A une Religieuse sa parente. Il prend part à sa situation, & l'exhorte à s'instruire.

Le 30. *Mars* 1733.

JE n'ai reçu que depuis quelques jours, Madame ma très chere cousine, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en datte du 16. Fevrier. Peut-être y a-t-il erreur dans la datte. Je vous suis fort obligé de m'avoir mis au fait de votre situation presente. Je vous aime mieux à .... qu'entre les mains du zelateur que vous fuyez avec tant de raison.

Puisque vous avez la liberté de lire, lisez, ma chere cousine. Instruisez-vous de plus en plus. Vous voulez que je vous permette de m'écrire. Non seulement je vous le permets, mais je vous en prie instamment. Vous refuserois-je ce que je ne refuse à aucune Religieuse de celles qui ont quelque confiance en moi? L'amour que Dieu vous donne pour la verité, resserre les liens qui nous unissoient deja. Celui, dit Jesus-Christ, qui fait la volonté de mon pere, celui là est ma mere, mes freres, & mes sœurs. C'est sur ce modele, ma chere cousine, que je veux agir avec vous. Plus vous êtes rebutée de la part d'un certain monde, plus je me sens de tendresse & d'affection pour vous. Ecrivez-moi aussi souvent que vous croirez en avoir besoin. Je ferai de mon mieux pour vous aider à vous soutenir. Je suis très tendrement, &c.

LETTRE DCXXXIV. 1733.

Au Pere DROUHET *Prieur des Augustins d'Angers. Il le felicite sur le temoignage qu'il vient de rendre à la verité avec sa Communauté.*

Le 12. Avril 1733.

J'AI lu avec beaucoup de plaisir, Mon Reverend Pere, la Lettre qui contient le temoignage que vous avez rendu à la verité. Je benis Dieu d'avoir mis dans votre cœur & dans celui de vos freres, les sentimens de generosité qui y paroissent. Je ne sai si aucune des maisons de votre Ordre a eu le même courage que la vôtre. Vous êtes heureux, Mon Reverend Pere, d'avoir été choisi pour soutenir la gloire des enfans de S. Augustin. Je suis persuadé que votre demarche vous attirera des persecutions; mais j'espere que vous n'y succomberez pas. Vous avez supputé ce qu'il vous en coutera pour achever l'édifice qui vient d'être commencé. Continuez, Mon Reverend Pere. Armez-vous de foi. Soyez rempli de force. Animez vos freres au combat. Le monde s'élevera contre vous; mais en ne mettant votre confiance qu'en Dieu, vous vaincrez le monde, & vous rendrez inutiles tous les assauts qu'il vous livrera. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCXXXV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui annonce son Instruction sur les miracles, & le felicite sur le gain d'un procès.*

Le 13. Avril 1733.

GRACES à Dieu, mon très cher Seigneur, je suis delivré de mon rhume; & j'ai été en état de faire mes fonctions toutes ces fêtes. Je prends beaucoup de part au retablissement de votre santé. M. de Senez est aussi hors d'affaire ...

S'il n'y a point eu de derangement dans les mesures prises pour la distribution de certaine piece, elle ne tardera pas à se presenter devant vous. L'empressement que vous temoignez de la voir, est un prejugé favorable pour elle. Il y a un petit endroit dans le monde où on ne lui fera pas un si bon accueil.

Je savois depuis quelques jours le gain de votre procès contre MM. de S. Lazare, & je me disposois à vous en faire mon compliment. Je ne suis pas plus satisfait que vous de M. Bonnet. C'est un vil esclave de la Cour. La crainte est le principe de toutes ses demarches. Encore s'il craignoit Dieu plus que les hommes!

LETTRE DCXXXVI.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur les mêmes sujets, & sur quelques autres.*

Le 27. Avril 1733.

JE rends graces à Dieu, mon très cher Seigneur, du succès qu'il veut bien donner à mon Instruction pastorale sur les miracles. L'impression qu'elle a faite sur vous, me repond de celle qu'elle fera sur ceux qui aiment la verité. Je me promets beaucoup du nouveau temoignage que vous rendrez en publiant le miracle arrivé à Seignelai. Votre voix donnera à la mienne une force toute nouvelle; & le monde verra que deux Evêques qui annoncent les merveilles de Dieu, sont plus puissans que toutes les puissances qui les contredisent.

Je n'ai point encore reçu votre Lettre à M. l'Archevêque de Paris. Je ne crains point que mon Instruction pastorale lui fasse tort. Le coup que vous meditez contre un autre adversaire, fera un éclat des plus grands. Je le regarde com- M. Languet.

1733. me le dernier coup de massue qui doit l'écraser. Il ne sera plus permis d'écrire contre lui. Quel est l'honnête homme qui voudroit entrer en lice avec un faussaire ?

Je souhaite fort que M. de Troyes ne se relache pas. A sa place je me ferois hacher plutôt que d'entrer dans la moindre negociation. Quand on tient Benadad, il ne faut pas se laisser flechir par des supplications pleines d'artifices.

Je n'étois point au fait du procès que vous avez gagné contre M. Bonnet. C'est une ame basse, qui ne regarde que les interêts temporels de sa Congregation. Je suis ravi qu'on lui ait rendu justice, mais je doute qu'il en devienne plus sage, &c.

LETTRE DCXXXVII.

A M. *** *Il lui parle des prodiges operés par les pierres & les ossemens de Port Royal, de la mort de Mademoiselle Perrier, de son Instruction sur les miracles, & des persecutions annoncées.*

A la Verune le 27. *Avril* 1733.

NE soyez pas étonné ni scandalisé que mes Lettres ayent plusieurs dattes differentes, & qu'elles ne partent pas par consequent le même jour qu'elles sont commencées. Car je ne puis écrire que lorsque mes affaires & ma paresse me le permettent.....

N. m'avoit fait part des merveilles qui s'operent à Port-Royal par les pierres & par les ossemens, qu'il savoit par vous, & dont vous avez été le temoin. Tous ces prodiges sont un grand sujet de consolation pour ceux qui aiment les verités qu'on attaque aujourd'hui & qu'on attaquoit il y a soixante-dix ans, & qui n'ont jamais participé aux injustices qui ont été faites aux habitans de ces saints lieux, ni aux calomnies & aux impostures qui ont été debitées contre ces saints personnages, & employées pour les persecuter. Je viens de perdre une amie, qui étoit Mademoiselle Perrier niece de M. Paschal, & illustre par le miracle que Dieu fit autrefois en sa faveur par la sainte Epine. Je l'avois fort connue à Paris, & nous étions en commerce de Lettres depuis trente-cinq ans. Elle en avoit quatre-vingts sept & neuf jours. Je ne doute pas que les Nouvelles ecclesiastiques ne nous apprennent plusieurs circonstances de sa mort, & des persecutions qu'elle a essuyées dans les derniers jours de sa vie de la part de son Curé Sulpicien. Je ne laisserai pas de vous envoyer avec cette Lettre une copie de la relation qu'on m'en a envoyé de Clermont où elle est morte.

J'ai fini ma parenthese de Mademoiselle Perrier & j'en reviens à votre Lettre. Le pelerinage sera certainement bientôt detruit par la dispersion des pelerins, à qui on ne manquera pas de donner la chasse. Avant que cela arrive Dieu n'y manifestera-t-il point sa puissance & la sainteté des anciens habitans de ce desert par quelque guerison miraculeuse? Si cela arrive, faites-le moi savoir sans perdre de tems. Par la grace de Dieu je n'ai pas besoin de ces prodiges pour me convaincre des verités contre lesquelles le diable se dechaîne avec tant de fureur: mais ils servent beaucoup à mon instruction & à ma consolation. Ils donnent, ce me semble, du courage aux plus foibles. Ils animent au combat. Ils servent de demonstration pour établir ces mêmes verités que nous avons le bonheur de defendre. Ils nous fournissent des armes admirables *ad obstruendum os loquentium iniqua*. Enfin Dieu ne les opere pas inutilement, ni pour soutenir l'erreur & le mensonge. Ce sont de grandes faveurs que Dieu fait à tous ses serviteurs. Malheur à ceux qui y sont insensibles, & qui veulent demeurer dans l'aveuglement! Dieu veuille que celui dont il semble que vous voulez parler me- Lui-même.

rite

rite la qualification que vous lui donnez *de defenseur de toute verité*. Il est vrai qu'il croit aimer jusqu'à la fureur toute verité, & qu'il croit que c'est peu faire que d'en soutenir quelques-unes, & d'en abandonner d'autres. Il s'est fait un très grand plaisir dans toutes les occasions qu'il en a eues, de parler, comme disoient nos bons anciens, *tout hors des dents*, de ces grands hommes dont vous venez de voir les saintes reliques. Mais il est affligé qu'aucun de ces chers & respectables confreres dans la plenitude du sacerdoce qui aiment la verité comme lui, n'ayent jamais rendu aucun hommage à leur memoire. 1733.

Je suis bien aise que vous soyez content de l'Instruction sur les miracles: mais le public le sera-t-il? J'en sai une partie de ce public qui surement ne le sera pas. Or dites-moi, je vous prie, avec simplicité & sincerité (car vous n'êtes pas capable de parler autrement) qu'est-ce que les Convulsionnaires ont dit sur lui? Ne suis-je point ici le Grand-Prêtre Heli, qui force Samuel de lui dire ce que Dieu lui a relevé sur lui? Pour ce qui est des persecutions, il y aura au mois d'Octobre prochain vingt ans accomplis que je les attends. J'en ai deja essuyé quelques legeres, mais je comprends fort bien, & par la qualité de ces persecutions, & par le triste état dans lequel elles m'ont encore laissé, qu'il s'en faut bien qu'elles ne soient suffisantes pour me purifier. *Nondum usque ad sanguinem restitimus*. Il faut s'attendre à tout; & quelque chose que nous ayons à souffrir, nous devons nous consoler par les promesses que nous lisons dans l'Evangile de ce jour. Esperons donc que la malice des hommes n'empêchera pas que la tristesse qu'ils nous causeront ne soit un jour changée en joie. Mais que n'ai-je pas à craindre de ma foiblesse & de ma timidité! Je crains la peine, je crains l'affliction, je crains tout; & je crains de ne pas craindre Dieu plus que les hommes. Priez donc, mon très cher ami, celui en qui je puis tout de me fortifier, & de ne pas permettre que je sois tenté au-dessus de mes forces. Par sa misericorde je ne me sens point affoibli: mais que sai-je ce que je ferai à l'heure du combat? J'ai donc grand besoin du secours des prieres des gens de bien, qui ont la charité de s'interesser pour moi. Ma cause est la leur: pourquoi m'abandonneroient-ils?

LETTRE DCXXXVIII.

A des Carmes, sur quelques Actes qu'ils lui avoient addressés.

Le 29. *Avril* 1733.

J'Ai reçu, Mes Reverends Peres, les quatre Actes que vous m'avez addressés. En les lisant, j'ai beni Dieu de la misericorde qu'il vous a faite & à vos Confreres. Trois d'entre vous sont tombés: tous les trois se relevent. Vous n'aurez pas le premier degré de la felicité, mais vous aurez le second. *Primus felicitatis gradus est, non delinquere; secundus, delicta cognoscere.*

Vous avez été frappés, Mes Reverends Peres, de cette foule de miracles que Dieu opere depuis quelques années sur les corps. Je le suis davantage de ceux qu'il vient d'operer sur vos cœurs. Que d'obstacles pour des Religieux, quand il faut revenir sur des demarches de la nature de celles que vous vous reprochez! Vous avez fait l'experience de ce que peut l'homme laissé à lui-même. Puissiez-vous éprouver desormais tout ce que vous pouvez en celui qui vous fortifie! Montrez-vous de dignes enfans du Prophete que vous regardez comme votre pere. Le zele qu'il fit paroître contre les adorateurs de Baal, montrez-le contre les nouveaux Pelagiens. Je ne vous exposerai au combat que quand il le faudra. De votre côté soyez fideles, & ne faites rien qui soit contraire au renouvellement de l'alliance que vous venez de contracter avec Dieu. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

1733.

LETTRE DCXXXIX.

*A M. *** sur sa derniere Instruction, sur la mort de l'Archevêque de Rouen, sur un procès qu'avoit M. de Troyes.*

A la Verune le 30. Avril 1733.

NE jugez-vous pas de l'Instruction pastorale sur les miracles plus favorablement qu'elle ne le merite? Ne faites-vous point trop entrer le public dans vos sentimens, & n'êtes-vous point en cela la dupe de votre cœur? Pour moi je l'estimerai bien bonne, quelque suite qu'elle puisse avoir, si elle peut servir à faire connoître les œuvres de Dieu, à manifester sa puissance & sa misericorde, & à convaincre *volentes intelligere, ut bene agant*. Car je crois qu'à present il n'y a d'aveugles que ceux qui se ferment les yeux, & qui ne veulent pas voir. Ils ne voyent pas parce qu'ils se bouchent les yeux, & ils voudroient les arracher à tous ceux qui les tiennent ouverts....

J'avois deja su que l'Archevêque de Rouen * étoit & devoit être regretté, & j'avois dit comme vous avant que de recevoir votre Lettre: Où en est l'Eglise, d'être obligée de regretter de pareils Ministres! Qu'y avoit-il de bon dans ce Prelat? Etoit-ce son cœur ou son esprit? Non. Quoi donc? Il étoit moins mauvais, moins cruel, moins ennemi des amis de la verité que bien d'autres: ce qui même ne doit s'entendre que de ses derniers tems; car que n'a-t-il pas fait à Nantes? Je crois que voilà son oraison funebre achevée & complette dans toutes ses parties.

* M. de Tressan.

M. de Troyes aura-t-il assez de fermeté pour resister aux attaques qu'on dit qu'il a ou qu'il aura à soutenir pour étouffer son procès? N'auroit-il pas pu le poursuivre sans être present en personne? Je vous avoue que je l'aimerois mieux à Troyes qu'à Paris, & encore à Paris qu'à Versailles. Il me semble qu'un Evêque est dans une bonne & forte citadelle, quand il se bat derriere les retranchemens de son Diocese.

LETTRE DCXL.

A Madame de S. Leon *de Maillebois, Religieuse au Calvaire de Paris, sur sa Profession.*

Le 4. Mai 1733.

JE m'unis bien volontiers, ma très chere Fille & cousine, à la grande action que vous devez faire demain. Vous prenez des engagemens dont vous connoissez toute l'étendue. J'en conçois d'heureuses esperances pour vous. Vous n'aurez pas imité celui qui bâtit une tour, sans avoir supputé auparavant s'il avoit de quoi l'achever. Sans doute, ma très chere Fille, que vous aurez des épreuves à soutenir. Pourriez-vous être attachée à la verité dans un tems où les hommes l'outragent, sans avoir part aux opprobres dont ils s'efforcent de la couvrir? Mais les coups qui retomberont sur vous, ont été prevus. C'en est assez pour me rassurer. Vous êtes foible; mais Dieu est fort. C'est sur lui que vous vous appuyerez uniquement. Continuez à n'attendre de secours que de lui seul. Il vous aime. Voulez-vous être trouvée fidele aux jours des plus grandes épreuves? commencez par remplir les vœux que vous allez prononcer. Je les reçois comme si j'étois moi-même present à votre profession. Que celui au nom de qui j'y assiste en esprit, vous donne toutes les graces de votre état. On ne peut, ma très chere Fille & cousine, vous aimer plus sincerement & plus tendrement que je le fais en Jesus-Christ Notre Seigneur.

LETTRE DCXLI. 1733.

A M. CLEMENT *Conseiller au Parlement de Paris. Il loue le zele de cette auguste Compagnie.*

Le 6. Mai 1733.

VOus me faites, Monsieur, des complimens sur ma derniere Instruction pastorale ; mais quelles louanges ne meritez-vous pas pour l'Arrêt que le Parlement vient de rendre ? Vous avez fait à la Bulle une plaie que tout le baume de Galaad ne sauroit fermer. Le courage que le Parlement a montré en cette occasion, est le fruit de l'exil de ses membres. En souffrant pour la verité & pour la justice, vous avez appris à aimer la verité & la justice plus que vos biens, plus que vos proches, plus que vous-mêmes. Quelle leçon pour la posterité ! C'en est une pour moi en particulier. Je me demande quel doit être le zele de l'Evêque, quand celui du Magistrat est si ardent. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCXLII.

A Madame de ROHAN *de Porhoët Religieuse à Soissons. Il la remercie des sentimens qu'elle lui temoigne.*

Le 6. Mai 1733.

QUe je serois heureux, Madame, si toutes les brebis qui me sont confiées, avoient pour leur Pasteur les sentimens que vous avez pour moi ! Je ne serois occupé qu'à moderer leur zele, & à me defendre de leurs éloges. Je suis plus attentif au principe d'où partent les vôtres, qu'aux choses mêmes qui vous paroissent les meriter. Plus on aime la verité dans un tems où elle est abandonnée, plus on est disposé à écouter favorablement ceux à qui Dieu a donné quelque zele pour la verité. Tant que Dieu me conservera dans les sentimens où je suis, je vois bien que j'aurai en votre personne un censeur indulgent pour tout ce que j'écrirai. Dois-je desirer, Madame, que vous soyez plus severe dans votre critique ? Je ne le veux qu'autant que cette severité ne rallentira pas votre zele pour la verité.

LETTRE DCXLIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *au sujet de la Lettre de ce Prelat à M. de Vintimille.*

Le 8. Mai 1733.

J'AI reçu par le dernier ordinaire, mon très cher Seigneur, votre Lettre à M. l'Archevêque de Paris. J'en suis extrêmement satisfait. Vos griefs sont presentés de maniere à couvrir de confusion vos adversaires. Je ne crains pas que le Procès-verbal rapproché de votre Lettre ternisse votre reputation. Les dernieres pages contiennent des verités humiliantes pour l'Assemblée. Les Prelats qui y ont assisté devroient mourir de honte, en voyant de sens rassis le personnage qu'on leur a fait faire. Vous avez donné en passant un petit coup de patte à M. de Rhodez. Je vous en fai bon gré. Les Jesuites sont traités comme ils le meritent.

Que dites-vous, mon cher Seigneur, de l'Arrêt du 25. Avril ? Quel coup contre la Bulle ? On m'annonce un grand Conseil qui devoit se tenir Vendredi 2. de ce mois. *Inite consilium, & dissipabitur. Loquimini verbum, & non fiet, quia nobiscum Deus.* Isai. VIII. 10.

1733.

LETTRE DCXLIV.

A un Benedictin, au sujet de son Ecrit concernant les affaires de la Congregation.

Le 8. *Mai* 1733.

EN examinant votre Ecrit, Mon Reverend Pere, j'ai appris que votre Chapitre general va se tenir. L'examen est donc inutile. Je me suis defendu dès le commencement de juger de cet Ecrit. Je persiste de plus en plus dans cette pensée. Je ne suis point assez au fait de ce qui regarde la discipline interieure de vos Monasteres, pour decider de la force de vos raisons. Je ne sai si elles sont capables de faire impression sur les trois provinces qui ne vous sont pas favorables. Il faudroit entendre les deux parties. Et comment le faire dans l'éloignement où je me trouve? Mon avis auroit été que les forts se réunissent avec les trois provinces pour éviter la division. Quand ceux qui saisissent un avis plus foible, quoique bon, sont en trop grand nombre, il est de la prudence de s'abbaisser avec eux. Ce que j'écris ici viendra trop tard; mais je n'ai pas cru qu'on vous donnât si-tôt la permission de vous assembler. Je vous renvoye une Lettre qui contient quelques corrections. Vous me marquez que vous n'avez pas besoin du Memoire. S'il est necessaire, je le renverrai à M. d'Auxerre. Je suis bien mortifié, Mon Reverend Pere, de tous les retardemens qui sont arrivés. Cependant je ne puis m'en attribuer la faute. Quoique votre projet n'ait pas eu le succès que vous en attendiez, vous n'en avez pas moins de merite devant Dieu. Vous avez agi dans la droiture de votre cœur, pour ce que vous avez regardé comme un plus grand bien. Vous n'étiez pas chargé de la réussite. Je suis, &c.

LETTRE DCXLV.

A M. l'Abbé d'E. *** *Il lui temoigne le cas qu'il fait de ses lumieres.*

Le 8. *Mai* 1733.

VOUS ne pouvez douter, Monsieur, du plaisir que me fait le jugement que vous portez de mon Instruction pastorale sur les miracles. Votre approbation ne doit pas être confondue avec la foule. Il paroit que je suis entré dans vos vues. C'est le moyen de réussir.

Il nous reste à present l'affaire des convulsions, qui demande toute notre attention. Je suis très frappé de ce qui se passe à Port-Royal; mais je n'ai vu encore aucun discours de ceux qui y ont été prononcés. Vous me ferez plaisir, Monsieur, de ne me laisser rien ignorer de ce qui demande d'être su, soit à charge, soit à decharge. On parle de deux Lettres, qui combattent les convulsions par principes. On les dit de M. *** Je suis bien aise de voir tout; & cela est necessaire pour être en état de repondre aux difficultés. J'ai envoyé à M. *** une copie de ma Lettre à Madame de Coëtquen. Elle contient mes vrais sentimens sur les convulsions. Cependant je prie qu'on ne les divulgue pas encore. Je ferai venir le Livre du Pere Martene, qui renferme l'Ouvrage d'Oresme. L'extrait de M. Duguet que vous avez eu la bonté de m'envoyer, est admirable. Il y a long-tems, Monsieur, que vous ne m'aviez fait l'honneur de m'écrire. Il seroit necessaire que vous le fissiez un peu plus souvent. Vos Lettres donnent des vues dont on fait usage. Je vous entendrai parler volontiers sur les convulsions. Je n'ai point encore lu le Memoire de M. *** parce que la copie qu'on m'en a envoyée, est d'une écriture trop menue. Je le fais transcrire de nouveau. Un homme de votre connoissance en est bien content. Je suis, &c.

LET-

LETTRE DCXLVI. 1733.

A M. *** *Il lui parle de la Lettre de M. d'E.* *** *des persecutions qui se preparent, de quelques Ecrits de M. d'Auxerre, d'un Arrêt du Parlement & d'un autre du Conseil.*

Le 10. Mai 1733.

J'Ai reçu la Lettre de M. d'E.*** qui accompagne la vôtre. Vous me l'aviez annoncée, & je vous avois mandé le plaisir que me faisoient ses Lettres lorsque j'en recevois: mais celle-ci est si flatteuse pour moi, que je ne sai s'il est honnête de dire le plaisir qu'elle m'a fait. Je ne puis cependant m'empêcher de dire, que j'ai été très sensible à l'approbation qu'il donne à mon Instruction pastorale sur les miracles. Son approbation, les fureurs du Cardinal de Bissy qu'elle a excitées, & l'Arrêt du Conseil qu'elle a enfanté, me persuadent qu'elle est bonne. Plaise à la divine bonté d'y repandre ses benedictions, & de la rendre utile à l'Eglise, & propre à consoler les amateurs de la verité, & à les encourager de plus en plus à la defendre & à tout souffrir pour elle. Il y a vingt ans que je m'attends à tout. Il seroit difficile que la malice des hommes inventât quelque chose contre moi que je n'aye prevu. Mais je n'en suis pas devenu plus fort, & la presomtion de S. Pierre me fait toujours trembler. En prevoyant ce que les hommes pourroient faire contre moi, ce que ma misere & ma foiblesse pourroient me faire faire, & m'empêcher de faire, si j'étois abandonné à moi-même, je n'en suis pas devenu plus fort. Si j'ai donc à combattre ne cessez de lever les mains au ciel, pour demander que je sorte victorieux du combat ou des combats que j'ai à soutenir, & que je ne succombe pas aux efforts de mes ennemis.

La Lettre de M. d'Auxerre m'a paru fort bonne. J'en ai été très content, & je lui en ai fait mon compliment. L'Archevêque de Paris a toute honte bue : mais s'il lui restoit un peu de pudeur, il devroit en mourir de confusion. Non que je souhaite qu'il meure, car j'en serois très fâché: mais il me paroit que c'est le seul parti qu'il auroit à prendre, pour peu qu'il eût l'honneur en recommandation.

J'attends avec grande impatience deux autres pieces de M. d'Auxerre. Celle sur le miracle de Seignelai a, ce me semble, deja trop tardé. Il y aura donc deux Evêques qui auront parlé tout haut pour soutenir la verité des miracles. Il me paroit que l'autre piece contre M. Languet est un terrible coup. Accusé d'être faussaire, que pourra-t-il repondre pour se justifier, n'ayant ni piece justificative ni temoin qui depose en sa faveur? Il faudra qu'il se condamne à un silence perpetuel; ou s'il est assez hardi pour vouloir encore ouvrir la bouche, il n'y aura qu'à lui dire pour toute reponse: Taisez-vous; car vous n'êtes qu'un menteur & un imposteur.

J'aurois tant de choses à dire sur l'Arrêt du Parlement du 25. que je n'en dirai rien du tout. Il peut avoir de grandes suites. Je ne doute pas que les Constitutionnaires n'en ayent été fort consternés: mais ne pouvant se venger du Parlement, ils se consoleront des mauvais coups qu'ils en reçoivent, en dechargeant leur fureur sur d'autres, à qui ils feront violemment ressentir le poids de leur puissance & de leur autorité. Mais à propos du Parlement, avant de le quitter & vous aussi, parlons un peu de M. de Troyes. Où en est son affaire? J'ai bien peur, si on ne peut pas le corrompre, qu'on ne l'amuse, ou plutôt qu'on ne l'endorme.

Vous me faites un très grand plaisir de me mander que le Pere Fouquet se porte

1733. porte mieux. Il n'y a personne sur l'amitié de qui je compte plus que sur la sienne. Vous avez raison de dire que c'est un ami pretieux. Je l'ai toujours estimé tel.

L'Arrêt du Conseil contre mon Instruction pastorale est apparemment le fruit de ce grand Conseil qui a du se tenir à Versailles le Vendredi, &c.

LETTRE DCXLVII.

A M. l'Evêque d'Auxerre, *au sujet de l'Arrêt du Conseil contre son Instruction sur les miracles.*

Le 15. *Mai* 1733.

JE reçois avec toute la reconnoissance que je dois, mon très cher Seigneur, votre compliment sur l'Arrêt du Conseil qui supprime ma derniere Instruction pastorale. Vous y avez reconnu l'abus que l'on continue de faire du nom de Sa Majesté, pour fletrir des Ouvrages qui demanderoient toute sa protection. Si j'étois coupable, ce seroit d'avoir autorisé les miracles contre lesquels on se declare depuis deux ans. Cependant on n'ose m'en faire un crime. Quelle foiblesse dans le tems même que l'on veut paroître fort! On dit que le style de mon Instruction est plus convenable à une Satyre qu'au Mandement d'un Evêque. Je me tue de demander à tous ceux qui ont lu cette Instruction, s'ils y ont apperçu ce style satyrique; & je ne trouve personne qui y remarque ce defaut. A l'égard des accusations sur l'Eglise, elles sont si ridicules qu'elles ne meritent pas d'être relevées. Il faut pardonner à celui qui a tenu la plume. On voit bien qu'il n'est pas Theologien. En se trompant si grossierement, on n'a que ce que l'on merite. L'Esprit Saint n'est pas promis aux laïques pour juger de la doctrine des Evêques.

LETTRE DCXLVIII.

*A M.*** Il lui parle de son Instruction sur les miracles, de la I. Lettre de Dom la Taste contre les convulsions, & de l'affaire de M. de Troyes avec les Journalistes.*

Le 27. *Mai* 1733.

IL y a deja quelques jours, Monsieur, que j'ai reçu votre Lettre du 4. Mai. Aidez-moi à remercier le Seigneur de la benediction qu'il a bien voulu repandre sur mon Instruction pastorale. Je vois par ce que l'on m'en écrit de divers endroits, que le jugement que l'on en porte ne lui est pas desavantageux. Il étoit juste de rendre gloire à Dieu de toutes les merveilles qu'il ne cesse d'operer pour venir à notre secours. Le pecheur le voit, & il en est irrité: mais avec toute sa fureur il n'empêchera pas l'œuvre de Dieu de s'accomplir.

On m'a envoyé la premiere Lettre Theologique sur les convulsions. C'est, dit-on, l'Ouvrage d'un Pere Dupré, auteur du Mandement de M. l'Archevêque de Cambray contre M. de Pâris. Plus les Jésuites s'emporteront contre l'œuvre des convulsions, moins je croirai qu'elle vient du Demon.

(On le pensoit d'abord ainsi.)

M. de Troyes est très louable de n'entrer dans aucun accommodement, quelque chose qui arrive. Je ne vois rien de si insultant que la pension que l'on vient d'accorder à ce miserable Fichant, que les Jesuites ont choisi pour faire le personnage de Denonciateur.

1733.

LETTRE DCXLIX.

A un Prêtre de l'Oratoire. Il lui parle de l'obligation d'adherer à l'Appel, de la deputation à l'Assemblée de l'Oratoire, d'un miracle accompagné de quelques nuages.

Le 27. *Mai* 1733.

JE ne trouve aucune difficulté, Mon Reverend Pere, à la premiere question que vous me proposez. L'aversion que Dieu vous a donnée pour la Bulle *Unigenitus*, demande que vous vous unissiez d'une maniere publique à ceux qui l'ont deferée au tribunal de l'Eglise universelle. Tant que notre cause ne sera pas jugée, ceux qui pensent comme nous, ne peuvent mieux faire que de s'unir à nous. Il est important que nous laissions aprés nous des personnes qui, ayant les mêmes interêts, soutiennent le procès que nous avons intenté aux defenseurs de la Bulle. Envoyez-moi donc, Mon Reverend Pere, votre Acte d'adhesion, pour en faire l'usage qui sera jugé convenable en tems & lieu.

J'aurois eu de la peine à me determiner si je me fusse trouvé dans le cas où vous vous êtes trouvé par rapport à la deputation. Le parti que vous avez pris n'est pas destitué de bonnes raisons: mais je n'oserois condamner ceux qui, étant pleins de zele pour la verité, ont choisi parmi les simples Appellans ce qu'il y a de meilleur.

Je ne trouve point le miracle operé sur votre parente de nature à être rendu public. Dieu y a laissé certains nuages, qui donneroient occasion aux ennemis de decrier ceux qui sont les plus évidens. Que la Religieuse guerie, & toutes les personnes qui sont persuadées de la verité du miracle, en benissent le Seigneur; mais je ne conseillerois pas de faire imprimer une relation. Je suis, &c.

LETTRE DCL.

A M. GONTIER *Curé & Chanoine de Pezenas, au sujet d'un miracle operé dans sa paroisse sur Pierre Gautier.*

Le 31. *Mai* 1733.

JE vous suis très obligé, Monsieur, de la Lettre que vous avez bien-voulu m'écrire au sujet du miracle que Dieu vient d'operer dans votre paroisse. Il est des plus évidens. Les efforts que fait l'homme ennemi pour l'étouffer, ne me donnent aucune inquietude. On a beau menacer: on a beau intimider. Les hommes ne feront pas plus forts que Dieu.

Vous êtes très louable d'avoir donné avis à M. d'Agde de la misericorde que Dieu vient de faire à son Diocese. La lumiere rendue au jeune homme doit ouvrir les yeux de ceux qui ont cherché à s'aveugler sur les affaires presentes de l'Eglise. Pour vous, Monsieur, ne cessez de publier le prodige, dont Dieu vous a rendu un des premiers temoins. Il faut que votre voix s'éleve, à proportion que celle des ennemis de la verité fera effort pour prendre le dessus. *Virtute magna reddebant Apostoli testimonium resurrectionis Jesu Christi Domini nostri.* Act. IV. 33. Voilà votre devoir. Ne craignez point les hommes: mais craignez Dieu, qui vous a établi pour faire connoître ses volontés aux hommes.

1733. LETTRE DCLI.

A M. CARISSOL *Secondaire de Pezenas, sur le même sujet.*

Le 31. *Mai* 1733.

J'AI lu, Monsieur, avec une joie & une consolation des plus grandes la Lettre que vous m'écrivez, pour me faire part du miracle operé sur un de vos penitens. Dieu a beni le conseil que vous lui avez donné de s'addresser au bienheureux Diacre, pour obtenir la guerison de ses yeux. Mais le miracle que Dieu a fait sur les yeux du corps, n'est que la figure de celui qu'il avoit deja fait sur les yeux de l'ame. Il paroit que le jeune homme étoit plein de foi & vivement touché, quand il s'est addressé à Dieu pour demander sa guerison corporelle. Que de tels prodiges nous remplissent nous-mêmes de lumiere & de courage pour defendre la verité. *Dominus illuminatio mea & salus mea, quem timebo? Dominus protector vitæ meæ, à quo trepidabo?* Je suis, &c.

Ps. XXVI. 1.

LETTRE DCLII.

A M. MILHAU *Prêtre à Pezenas, sur le même sujet.*

Le 31. *Mai* 1733.

J'AI reçu, Monsieur, la Lettre qui contient le temoignage que vous rendez au miracle que Dieu vient de faire sous vos yeux. Je sai que c'est en partie à votre zele que l'on est redevable de l'Acte passé par devant Notaire, pour le constater. Plus vous vous êtes montré, plus vous êtes louable de n'avoir pas redouté la colere des hommes. Vous êtes heureux, Monsieur, de ce que Dieu vous a choisi, pour vous confier une commission aussi honorable que celle dont vous venez de vous acquitter. Continuez à publier les merveilles du Seigneur. Il est avec vous: ne craignez rien. Nos ennemis sont les ennemis des œuvres de Dieu. C'en est assez pour nous rassurer. Je suis, &c.

LETTRE DCLIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il parle de la III. Lettre de ce Prelat à M. de Sens, du miracle de Pezenas, & des vains projets des Constitutionnaires.*

Le 8. *Juin* 1733.

J'AI lu, mon très cher Seigneur, votre troisieme Lettre à M. l'Archevêque de Sens. Ce Prelat est toujours le même; toujours rempli de mauvaise-foi pour cacher ses erreurs & en imposer aux simples. Vous le suivez dans ses detours: vous decouvrez ses ruses. Vous dissipez les nuages sous lesquels il tâche de se derober à votre censure, ou plutôt vous lui arrachez cet exterieur de lumiere sous lequel il se transforme, pour ne lui laisser que la laideur & la difformité qui lui appartiennent. Continuez, mon très cher Seigneur, à poursuivre sans relâche cet ennemi du grand precepte de l'amour de Dieu. S'il étoit aussi innocent qu'il le pretend, il n'auroit pas refusé de s'exprimer comme vous le faites avec toute la province de Sens. Ce refus seul suffit pour le convaincre qu'il est toujours attaché à l'erreur.

Je ne sai si je serai le premier à vous apprendre un miracle éclatant arrivé à Pezenas, en la personne d'un jeune homme de dix-huit ans, qui avoit perdu l'œil droit d'un coup d'alêne depuis quinze mois; & dont l'œil gauche étoit couvert depuis treize ans de deux tâches de petite verole, qui lui éteignoient pres-

que

que la vue de cet œil. Le jeune homme est aujourd'hui parfaitement gueri, en consequence de quelques neuvaines au bienheureux Diacre. Il recouvra la vue de l'œil droit le 22. Avril, & les deux tâches de l'œil gauche disparurent le jour de l'Ascension derniere. J'ai une expedition de l'Acte passé par devant Notaire pour constater cette merveille. Le Curé, & le Vicaire de la paroisse Confesseur du jeune homme, m'ont écrit en particulier. Voilà de quoi faire suer M. d'Agde. Dieu veuille qu'il ne tienne pas la verité captive. Il est informé de tout. Le miracle est certain & fait grand bruit. Avec de telles armes laissons assembler les Conciles, même nationaux. Les hommes ne seront pas plus forts que Dieu. Si nous sommes cités au Concile national que l'on projette, nous nous y presenterons avec les aveugles, les sourds, les muets, les boiteux, les paralytiques, & cette multitude de malades de toute espece qui ont été gueris par l'intercession de M. Rousse & de M. de Pâris. Voilà les preuves de catholicité que nous produirons. Nous defierons nos adversaires d'en produire autant de leur côté. S'ils ne le peuvent, nous sortirons victorieux, quand même nous porterions l'exterieur d'hommes vaincus. *Ibant gaudentes à conspectu concilii*, &c. Heureux les Evêques qui ne succedent pas seulement à la dignité des Apôtres, mais à qui il est donné d'avoir part à leurs souffrances & à leurs ignominies ! Jettons souvent les yeux sur un avenir si glorieux pour nous : ce sera le moyen de n'être pas surpris au jour de la tentation. Que celui qui nous a unis, ne permette jamais que nous nous separions, &c.

1733.

Act. v. 41.

LETTRE DCLIV.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui parle de sa VI. Lettre à M. de Sens, de son Instruction sur les miracles, du premier Ecrit d'un Appellant contre les convulsions, & du miracle de Pezenas.*

Le 15. Juin 1733.

JE ne vous ai point encore temoigné, Monseigneur, la joie que j'ai ressentie du retablissement de votre santé. Vous attribuerez cette negligence à tout ce que vous voudrez, pourvû que je ne sois point taxé d'indifference à votre égard. La Lettre que j'écrivis à M. *** au tems de votre convalescence, m'a endormi. Je vous en demande de très humbles excuses. Vous n'en avez pas été cependant moins present à mon esprit, & mon cœur ne vous en a pas été moins attaché.

J'ai l'honneur de vous envoyer aujourd'hui quelques exemplaires des deux derniers Ouvrages que j'ai publiés. Sans doute que vous les aurez lus : mais il n'y a que quelques jours que j'en ai commencé la distribution dans mon Diocese. Le premier de ces deux Ouvrages est contre notre adversaire commun, M. de Sens. Je crois avoir rempli à son égard la portion de travail qui m'étoit destinée : c'est à vous, Monseigneur, à achever. Je ne doute pas que vous ne le fassiez. Il est tems de venger la doctrine de votre Instruction sur l'Eglise, & de faire repentir de sa temerité le heros de la Bulle qui a osé vous attaquer.

J'ai reçu ces jours ci une Lettre de Mademoiselle de ***, qui me parle du jugement avantageux que vous avez porté de mon Instruction sur les miracles. Autant elle a rejoui les amis de la verité, autant elle a affligé ceux qui ont le malheur de la combattre. Le Cardinal de Bissy n'y trouve d'autre remede qu'un Concile national. Foible ressource contre les œuvres du Tout-puissant. Je mandois il n'y a pas long-tems à M. d'Auxerre, que nous entrerions au Concile avec les aveugles, les sourds, les muets, les boiteux, les paralytiques gueris ; & que nous sommerions nos adversaires de donner des preuves aussi évidentes de leur ca-

1733. catholicité, que celles-ci le sont de la nôtre. Les hommes esperent-ils d'être plus forts que Dieu? S'il est pour nous, qui sera contre nous?

Voilà la guerre declarée sur les convulsions entre les Appellans. Je ne sai qui est l'auteur de la Reponse au *Plan general*; mais je ne puis lui passer de ne pas dire le plus petit mot en faveur des miracles de M. de Pâris. Ou il les croit, & il est un lâche de n'oser les publier: ou il ne les croit pas, & je plains son aveuglement. Mais s'il est assez aveugle pour ne pas voir la lumiere éclatante des miracles, ai-je lieu de penser que Dieu lui a decouvert son secret sur l'œuvre des convulsions? Cet Ecrit est plein de fiel. Un frere qui écrit contre son frere, doit-il le faire avec aigreur? L'œuvre des convulsions a des difficultés: pourquoi ne les pas examiner avec bonté, avec charité, les uns avec les autres? L'Auteur de l'Ecrit que l'on pretend refuter est-il si meprisable? Et de quelle maniere en parle-t-on? La verité des miracles trahie au-moins par un silence affecté: la charité violée depuis le commencement jusqu'à la fin; ces deux prejugés ne sont pas avantageux au premier Ecrit qui paroit de la part d'un Appellant contre les convulsions.

J'avois commencé cette Lettre, Monseigneur, pour pouvoir vous l'envoyer à la premiere occasion. Hier je fus extrêmement surpris de voir entrer M. *** dans mon cabinet. Il me rassura en m'apprenant que votre santé étoit assez bonne, & je vis par le caractere de votre écriture que votre main est encore très ferme. Dieu soit beni de la grace qu'il nous fait, de vous conserver pour le bien de son Eglise & la consolation de ceux qui aiment la verité. Je suis très mortifié que M. *** n'ait pu continuer à vous rendre ses services. Il a certainement besoin de retablir sa santé qui me parut fort delabrée. J'espere neanmoins que l'air de ce pays-ci le remettra en peu de tems.

J'ai chez moi actuellement le jeune homme de Pezenas sur qui Dieu a operé le miracle, dont j'ai eu l'honneur de vous envoyer la relation. J'ai vu de mes yeux cette grande merveille. L'œil qui avoit été crevé d'un coup d'alêne est très beau, quoiqu'il conserve sur le bord de la prunelle la cicatrice. L'œil gauche est net, & n'a pas le moindre vestige des deux taches de petite verole qui y étoient depuis l'âge de cinq ans. Nous avons fait cinquante experiences pour éprouver la vue de chacun de ces yeux; & nous avons reconnu qu'il voit des objets éloignés, que bien des gens qui ont de bons yeux, ont de la peine à distinguer. Le jeune homme voit mieux de l'œil crevé que de l'autre. Je suis, &c.

LETTRE DCLV.

A M. Gontier Curé de Pezenas. Il lui marque s'être assuré par lui-même de la guerison de son paroissien.

Le 18. Juin 1733.

JE vous suis très redevable, Monsieur, d'avoir bien voulu m'envoyer votre paroissien. J'ai reconnu avec joie & avec action de graces envers Dieu la verité de tout ce que vous m'avez mandé. Un Ecclesiastique de votre Diocese dont j'épargne le nom, avoit écrit ici une Lettre pleine de mensonges. Il disoit avoir vu, & n'avoir pas trouvé plus de miracle que sur sa main. Pour nous, nous avons vu, & nous avons eu horreur de ce mensonge effroyable contre le S. Esprit. Nous avons fait toutes les experiences qu'on peut faire; & il en resulte que le jeune homme voit de près, de loin; que ses yeux sont beaux; qu'il voit encore mieux de l'œil droit que de l'œil gauche; en un mot que la guerison est parfaite; & que celui qui est capable de la contester, ne merite que l'indignation de tous ceux qui aiment la verité, & qui haïssent le mensonge.

LET-

LETTRE DCLVI.

1733.

A M. de Paris *Conseiller au Parlement de Paris. Il se croit redevable au saint Diacre des lumieres que Dieu lui donne; & il admire la fermeté du Parlement.*

Le 26. Juin 1733.

JE n'ai reçu, Monsieur, que depuis deux jours la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je ne merite aucunes louanges, pour l'Instruction pastorale qui vous a été presentée de ma part. Ce qu'elle renferme de bon ne vient pas de moi. C'est au saint Diacre que je suis redevable des lumieres qu'il a plu à Dieu de me donner, pour publier la magnificence de ses œuvres. J'en suis tellement penetré, attendri, consolé, que je ne puis m'occuper d'autre chose.

Je sai que les hommes forment des projets. Ils s'assemblent; ils s'unissent; ils menacent. Mais à quoi aboutiront toutes ces menaces? Empêchera-t-on Dieu d'étendre sa main pour faire des miracles & des prodiges? La lumiere qui en sort fait notre gloire, & la confusion de ceux qui nous veulent du mal. Que l'on est tranquille, quand on est assuré d'avoir Dieu pour soi! Voilà ma force, & les armes qui doivent terrasser tous mes ennemis.

J'admire la fermeté du Parlement, & l'esprit de religion qui anime ses demarches. Les Magistrats parlent, agissent, & souffrent en Evêques. Je n'ose achever le parallele, & en relever le contraste. Je plains le malheur de mes Collegues; & ne voyant rien en moi qui ait pu m'empêcher d'éprouver le même sort, je ne veux m'occuper que de la misericorde que Dieu m'a faite. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCLVII.

A M. le Marquis de Maulevrier. *Il se rejouit de trouver en lui un parent & un ami qui ne le meconnoit point.*

Le 26. Juin 1733.

AVez-vous pu douter, Monsieur, un seul moment de toute ma tendresse & de mon attachement pour vous? J'ai fait à votre Lettre l'accueil que je vous ferois à vous-même. Comment oublierois-je un parent & un ami qui ne me meconnoit pas, dans un tems où ceux qui veulent plaîre aux hommes s'éloignent de moi? Je reçois votre compliment avec toute la reconnoissance dont je suis capable; & je regarde comme une partie du centuple promis à ceux qui defendent les interêts de Dieu, la consolation que j'ai de trouver dans ma famille des freres, des sœurs, des neveux, des cousins, qui sont persuadés de la justice de la cause que je defends. En cela Dieu me traite avec plus de condescendance que bien des Saints, qui dans le même cas que moi ont eu à surmonter la tentation des parens. Je me rejouis avec vous, Monsieur, de n'avoir de votre part rien de semblable à apprehender. Je benis Dieu mille fois des dispositions où vous êtes. Qu'elles croissent de plus en plus: notre union n'en sera que plus ferme & plus durable. Je suis avec un tendre & respectueux devouement, &c.

LETTRE DCLVIII.

*A M.***. Il le remercie d'un service important, & le prie de l'informer de tout ce qui concerne les convulsions.*

Le 26. Juin 1733.

VOus m'avez fait beaucoup de plaisir, Monsieur, de me donner le denouement de l'affaire qui passa par vos mains il y a quelques années. Cela mon-

1733. tre que Dieu veille pour moi, & qu'il fait échouer les projets de ses ennemis par des voies que ni eux ni moi n'aurions imaginées. Il est juste que je vous en temoigne aujourd'hui toute ma reconnoissance. Je ne puis qu'approuver la retenue dont vous avez usé. Vous vous seriez mis hors d'état de pouvoir m'être utile, si on vous eût penetré aisement. Le secret est l'ame des affaires. Vous l'avez gardé. Je vous en sai bon gré.

Parlons maintenant convulsions. Je sai que Dieu s'est servi de cette œuvre pour repandre ses misericordes sur vous. C'est une des choses qui me previent le plus en sa faveur. J'avois deja lu la relation concernant la Sœur ***, mais j'en ignorois l'auteur. J'en ai été très satisfait. Je ne le suis pas moins de celle qui concerne la Sœur ***. Puisque vous suivez cette œuvre avec tant de soin, vous me ferez plaisir de m'envoyer les relations les plus interessantes. Je suis bien aise d'être informé de tout, & de l'être par differentes voies. Cette œuvre me paroit si importante, que je veux y donner toute mon attention. Marquez-moi, s'il vous plaît, le laid comme le beau. Les details me font plaisir. Quelquefois je trouve dans un mot échappé d'un Convulsionnaire, de quoi repondre à des difficultés qui arrêtent bien des gens raisonnables. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCLIX.

Aux Religieuses du Calvaire du Luxembourg, au sujet d'un miracle operé dans leur maison par le ministere d'une Convulsionnaire.

Le 26. Juin 1733.

JE ne puis assez benir Dieu, mes très cheres Filles, du miracle qu'il vient d'operer dans votre maison. Que ceux qui refusent de reconnoître le bras du Tout-puissant, s'applaudissent dans leur sagesse: je veux être de ces insensés qui croient que Dieu seul peut faire parmi nous de si grandes choses.

Une malade dans l'état où étoit notre chere Sœur de Sainte Clotilde recouvrer d'une maniere si promte la santé & les forces; c'est ce qu'aucune cause naturelle ne sauroit produire. Hesiterions-nous dans la consequence qu'il en faut tirer? Ceux qui virent le miracle que fit Jesus-Christ en guerissant la belle-mere de S. Pierre, durent en conclurre que cette guerison venoit de Dieu. Vous n'avez, mes très cheres Filles, aucune peine à tirer la même consequence de la guerison de votre Sœur. Qu'il est consolant pour moi de vous trouver toutes réunies dans le même sentiment!

Il ne faut pas douter que cette grande merveille n'attire l'attention de ceux que les miracles incommodent. La voie dont Dieu s'est servi pour operer celui-ci, sera le pretexte que l'on emploiera pour vous faire de la peine; mais ce qui est aux autres une odeur de mort, sera pour vous, mes cheres Filles, une odeur de vie. Vous m'avancez que vous n'avez rien remarqué d'indigne de Dieu dans la maniere dont notre chere Sœur a été guerie. C'est le point fixe d'où vous devez envisager le miracle qui lui a rendu la santé. L'œuvre des convulsions est une œuvre mélée: usons donc de discernement. Les nuages ne sont pas inutiles dans les desseins de Dieu. Mais puisqu'il y a des nuages, éprouvons tout. Recevons ce qui est bon, rejettons ce qui est mauvais. Parce qu'il y a du bon, ne disons pas: Tout est bon. Parce qu'il y a du mauvais, ne disons pas: Tout est mauvais. Edifions-nous du bien. Declarons-nous contre le mal. C'est le juste milieu qu'il me paroit que l'on doit prendre.

Or j'avoue que je ne trouve qu'à m'édifier dans tout ce qui a precedé, accompagné & suivi la guerison de notre chere Sœur. Heureux le Pasteur qui feroit pour la guerison des ames, ce que votre petite pensionnaire a fait pour la guerison,

fon de sa malade. Elle s'est chargée de ses langueurs & de ses infirmités. Elle a pleuré amerement. Elle a prié avec ardeur. Elle a pris la posture du pecheur atterré devant Dieu. Elle en a éprouvé les agitations & le trouble. Elle s'est devouée comme une victime prête à porter le poids de la colere du Seigneur. Son humiliation est devenue le principe de sa confiance. Elle a vaincu les obstacles qui s'opposoient à la grace qu'elle demandoit. Elle est entrée dans la chambre de la malade avec un air de majesté, qui representoit la gloire de celui au nom duquel elle alloit faire des prodiges. Elle a invoqué, elle a prié avec instances le Saint qui devoit lui attirer le secours d'enhaut. Ses reliques, la terre de son tombeau sont les seuls remedes qu'elle ait employés. Elle a redoublé ses prieres & ses gemissemens. Elle a excité la foi de celle qu'elle vouloit guerir. Elle l'a nourrie du pain de la parole de Dieu. Enfin elle a marqué le moment où ses forces alloient lui être rendues. Elle a dit: Levez-vous, & à l'instant la malade s'est levée. Elle l'a conduite avec des transports de joie dans le temple du Seigneur pour lui rendre hommage. Où trouver dans toutes ces circonstances le sujet de se mal édifier? Il me semble qu'un infidele qui auroit été present, n'auroit pu s'empêcher de s'écrier que Dieu habite veritablement au milieu de nous. Qui de vous dans ce moment n'eût eu horreur d'attribuer au Demon le prodige qu'elle voyoit: moment decisif où la verité se montre, où Dieu parle au cœur, où les sens se taisent, où l'homme s'oublie, pour ne s'occuper que de la grandeur & de la puissance de celui qui seul fait des choses admirables. 1733.

Continuez, mes cheres Filles, à glorifier Dieu de tous les biens qu'il vous a faits. Qu'ils servent à resserrer entre vous les nœuds sacrés de la charité, & à vous inspirer pour Madame votre Generale une confiance nouvelle. Plus elle aura à souffrir de la part du monde, plus vous devez vous étudier à la dedommager des rebuts & des contradictions, auxquelles il est aisé de prevoir qu'elle va être exposée. Vous prevoyez que vous-mêmes vous ne serez pas exemtes de la tentation. Je rends graces à Dieu de vous y trouver toutes preparées. Qu'il vous donne la force dont vous avez besoin pour perseverer dans cette heureuse disposition. Je suis, &c.

LETTRE DCLX.

A Madame de Coetquen, *sur le même sujet.*

Le 26. Juin 1733.

Quel present, Madame, que celui que vous venez de me faire! L'Acte que vous m'avez envoyé m'a rempli de joie, en voyant celle qu'il vous cause à vous-même & à tous ceux qui aiment sincerement la verité. Je n'ai garde de vous detourner de l'envoyer dans toutes les maisons de la Congregation. J'approuve deja tout ce que vous ferez. Je m'y unis de cœur & d'esprit. J'espere que Dieu me fera la grace de ne vous desavouer en rien. Je compte assez sur votre sagesse & sur votre prudence, pour ne rien apprehender du parti que vous prendrez. Dieu n'a pas fait le miracle qui vous remplit d'admiration, pour être étouffé. Si c'est aux Superieurs generaux à le constater, & que M. de Troyes le veuille faire, il est sur les lieux. L'œuvre est digne de lui. S'il ne le juge pas à propos, il me semble que je puis donner commission à quelque homme de bonne volonté pour informer juridiquement: après quoi je prononcerai en qualité de premier Superieur. C'est sur quoi, Madame, il est bon de consulter; car si Dieu vous met dans le cœur de faire votre devoir, il me fait aussi la grace d'être disposé à faire le mien.

Pourquoi, disoit-on, M. de Montpellier va-t-il parler de miracles qui ne se font

1733. font point operés dans son Diocese? En voici un qui, sans être fait dans mon Diocese, m'appartient, quand il seroit vrai que les autres ne fussent pas plus à moi qu'à ceux qui les contredisent. Tirons de celui-ci tout l'avantage que Dieu veut que nous en tirions. Si l'on tient un Concile, j'y ferai venir la Sœur de Sainte Clotilde, & avec elle tous les miraculés qui sont dans Paris. Je me tairai, & je les laisserai parler. Si on respecte les regles, quel est celui de mes adversaires que ce spectacle ne mette en fuite?

Consolons-nous, Madame. Les hommes sont trop foibles pour nous arracher les armes que Dieu nous met en main. Elles sont victorieuses depuis le commencement du monde. Elles le seront jusqu'à la fin, de toute la malice & de toute la fureur du Prince de ce monde. Je suis, &c.

LETTRE DCLXI.

A la Mere de S. BERNARD, *Prieure du Calvaire du Luxembourg, sur le même sujet.*

Le 26. Juin 1733.

JE ne suis point surpris, Ma Reverende Mere, du trouble que vous a causé le grand évenement qui est arrivé dans votre Maison. J'aurois tort de me plaindre de ce que vous ne m'en avez pas écrit dès le premier jour. La joie que causa à Rhodé la delivrance de S. Pierre, lui fit oublier de lui ouvrir. C'est l'effet que produisent les miracles sur ceux qui les voyent arriver. Plus ils sont grands, moins ils laissent le tems de la reflexion. Celles que vous faites dans votre Lettre, Ma Reverende Mere, sont très consolantes pour moi. Je benis Dieu de la disposition où il vous met de lui rendre temoignage aux depens de tout. Les miracles sont des dons de Dieu: mais la constance à les publier dans un tems de persecution, est un don encore plus excellent que les miracles mêmes. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

LETTRE DCLXII.

A des Religieuses, au sujet de la persecution qui les menace.

Le 28. Juin 1733.

JE vois, mes très cheres Sœurs, par la piece d'éloquence que vous m'avez envoyée, ce que vous avez à attendre du changement arrivé dans votre Diocese. Cette piece repond à l'idée que je m'étois formée de son Auteur. Je prie Dieu de vous donner toute la force & la patience dont vous avez besoin, pour soutenir les assauts qui vont vous être livrés dans le premier feu de votre adversaire. L'ignorance, le faux zele & les dehors de la pieté sont toujours à redouter. Je vous plains, mes très cheres Sœurs. Mais quelque longs que soient vos travaux, ne vous laissez pas abattre. Vous savez où il faut puiser les secours necessaires pour resister à la tentation.

Que l'exemple de celui dont vous êtes si souvent occupées, vous anime & vous fortifie. Nous craignons ici ce que vous craignez-vous mêmes. Cependant rien de changé dans les traitemens qu'il reçoit. Vous trouverez à la fin d'un des Chapitres de la Genese l'état & la situation où il est maintenant. Les voies de Dieu sont admirables & au-dessus de toutes nos pensées. On s'afflige de certains évenemens, parce que l'on ne sait pas à quoi Dieu les fera servir. Quelquefois c'est pour changer en un paradis de delices les terres les plus incultes & les plus arides. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

LET-

LETTRE DCLXIII.

A M. l'Archevêque D'ALBY, *sur une action genereuse de ce Prelat.*

Le 16. Juillet 1733.

JE suis le dernier, Monseigneur, à vous faire compliment sur une action qui vous fait un honneur infini. J'y ai pris dès le premier moment toute la part que je devois. Mais parce qu'elle m'interesse personnellement, j'ai cru devoir garder le silence quelque tems, pour vous laisser plus libre de repondre aux questions que certaines personnes pouvoient vous faire par rapport à moi. Je suis persuadé que l'amitié dont vous m'honorez, est entrée pour quelque chose dans le refus que vous avez fait de signer. Mais je crois bien plus fortement que vous vous y êtes determiné par des motifs plus dignes d'un Evêque. Les lumieres & l'experience que vous avez, vous ont fait comprendre que le Concile projetté ne peut qu'augmenter les maux de l'Eglise. Vous en avez été touché, & vous avez fait ce qui est en vous pour les prevenir. Que tous ceux qui aiment l'Eglise, vous donnent les éloges que vous meritez. Je ne doute pas que quelques-uns de ceux qui ont souscrit, n'ayent gemi de ne pouvoir vous imiter. Quelles ames! *Gradus summus, & animus imus.* Je suis avec l'attachement le plus inviolable & le plus respectueux, &c.

LETTRE DCLXIV.

A M. AUBRY *Avocat au Parlement de Paris, au sujet du projet d'un Concile national.*

Le 16. Juillet 1733.

JE ne sai, Monsieur, si le projet d'un Concile national est aussi serieux que nos adversaires le publient. Je ne puis douter qu'il n'y en ait parmi eux qui le desirent ardemment. Leur accordera-t-on ce qu'ils demandent? c'est ce que je n'oserois assurer ni nier. Dans cette incertitude il me paroit, Monsieur, que les Evêques Appellans doivent se tenir sur leurs gardes, & se preparer à tout évenement. Faites-moi la grace de me dire quelle conduite nous devons tenir. En general je sai que le Concile projetté est incompetent pour juger l'affaire de la Bulle; que nous ne devons point le reconnoître; que le Concile general peut seul prononcer definitivement sur notre Appel. Mais de quelle maniere devons nous nous comporter soit devant, soit durant, soit après le Concile national? C'est sur-quoi nous avons besoin de conseil. J'espere, Monsieur, de votre zele & de celui de Messieurs vos Confreres, que vous voudrez bien nous aider de vos lumieres. Vous avez mis l'iniquité d'Embrun dans un tel degré d'évidence, que jamais on n'a pu la cacher au public. Il ne vous sera pas difficile de montrer les inconveniens du Concile projetté, les excès où il faudroit qu'il se portât, & les maux qui en seroient les suites inevitables. Je vous laisse à discuter cette matiere: elle est digne de votre éloquence & de celle de vos illustres Confreres. Je suis avec toute la consideration possible & le plus parfait attachement, &c.

LETTRE DCLXV.

A M. le NORMANT *Avocat au Parlement de Paris, sur le même sujet.*

Le 19. Juillet 1733.

J'Ai eu, Monsieur, l'honneur d'écrire à M. Aubry à l'occasion des bruits qui se repandent de la tenue prochaine d'un Concile national. Ces bruits paroissent avoir au-

1733. jourd'hui encore plus de fondement. Trouvez bon que je vous prie de nous aider de vos lumieres, & de conferer avec M. Aubry de ce qu'il convient que nous fassions pour nous mettre en état de defense. A en juger par le renversement de toutes les regles où l'on en est venu, il est visible que nous n'arrêterons pas l'injustice. Mais il la faut rendre si palpable, que les simples l'apperçoivent & en soient effrayés. Je compte sur votre zele, Monsieur, & sur celui de votre Ordre. Vous connoissez les droits des Evêques. Vous êtes attachés aux Libertés de l'Eglise Gallicane. Aidez-nous à les soutenir. Plaignez l'Eglise. Plaignez l'Etat. Le mystere d'iniquité s'avance, & bientôt tout sera consommé. Je suis, &c.

LETTRE DCLXVI.

A Madame de Sayve *Prieure de S. Benoît à Lyon.* (a) *Il loue le temoignage qu'elle & ses filles viennent de rendre à la verité, & les exhorte à le soutenir.*

Le 12. Juillet 1733.

J'Ai reçu, Madame, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au nom de votre Communauté, & je lui ai fait tout l'accueil qu'elle merite. C'est l'amour de la verité qui l'a dictée. Que l'accroissement & la perseverance dans cet amour en soient la recompense. Je sai, Madame, ce que vous avez souffert, & je n'ignore pas ce qui vous reste encore à souffrir. Qu'il est triste pour des Vierges chretiennes, d'avoir à combattre l'abus de l'autorité dans ceux mêmes que Jesus-Christ a revêtus de son autorité! Ce n'est plus devant un Magistrat payen que les fideles de l'Eglise de Lyon sont obligés de comparoître, pour rendre temoignage à la verité; c'est devant le successeur de S. Pothin & de S. Irenée. Voilà le scandale de notre siecle. Que l'erreur est dangereuse, quand elle se presente sous des dehors si seduisans! Elle ne dit plus: Renoncez à Jesus-Christ. Mais elle dit: Si vous n'acceptez, vous n'aurez point de part avec Jesus-Christ.

Graces à la misericorde de Dieu, vous avez eu, Madame, le tems de vous preparer au combat. Il paroit par les reponses aux interrogatoires qui ont été faits dans votre maison, qu'on y est instruit. Je suis très satisfait de tout ce qui m'est revenu de la Sœur de Becherand. J'ai admiré la foi & le courage de cette chere fille. J'ai une ferme confiance que Dieu la soutiendra dans son exil. Je vois aussi avec beaucoup de joie que la Sœur Marcha fait son devoir. Je l'exhorte autant qu'il est en moi, de ne rien faire d'indigne de sa vocation.

Pour vous, Madame, que puis-je desirer? si ce n'est que Dieu vous remplisse de plus en plus de son esprit; qu'il vous donne la sagesse pour demêler les artifices de l'ennemi, les lumieres pour le confondre, la force pour lui resister. Que ne fera-t-on pas pour vous abattre! Deja on vous enleve celles de vos filles que l'on a regardées comme les plus propres à vous soutenir. On en fera de même de toutes les autres en qui on croira appercevoir les mêmes qualités. Je vois tout ce qu'il en coute & ce qu'il en coutera à votre tendresse, pour soutenir toutes ces separations. Mais votre foi, je l'espere, surmontera tout. Les hommes vous separeront pour un tems les unes des autres, & Dieu vous réunira pour jamais. Quelle joie de se retrouver dans le sein de la verité, après avoir été persecutées pour la verité! Vous l'avez aimée dans la paix: aimez-la au tems de l'épreuve & de la tentation. Les efforts des hommes ne peuvent rien contre la verité. Qu'ils soient

(a) [Cette Lettre n'a pas été rendue à Madame de S. Benoit, parce que la personne qui devoit la lui remettre, apprit sa chute quelques jours auparavant.]

soient de même impuissans contre vous. Voyez ce que Dieu fait pour nous. Il nous console par des miracles, dont la continuité fait le desespoir de nos ennemis. Ils ne s'en defendent que par le blasphême, en attribuant au Demon les œuvres mêmes du Saint Esprit. Heureuse la cause dont Dieu se declare si ouvertement le protecteur! Heureux ceux qui y sont entrés! Plus heureux ceux qui y perseverent jusqu'à la fin! Je le desire pour vous, Madame, ce bonheur. Je le desire pour toutes vos cheres filles. Demandez-le pour moi-même. Je suis avec respect, &c. 1733.

LETTRE DCLXVII.

A M. l'Evêque de Blois, *sur une Lettre pastorale de ce Prelat, & sur leur ancienne amitié.*

Le 20. Juillet 1733.

JE reçois trop rarement, mon très cher Seigneur, des marques de votre souvenir, pour faire un mauvais accueil aux presens dont vous m'honorez. Je n'ai voulu voir dans votre Lettre pastorale, que ce qu'elle contient d'avantageux à la verité. Vous reproche qui voudra le jus de reglisse & le goût de terroir: ma lyre ne rendra aujourd'hui que des accens tendres, doux & benins. Faut-il ajouter à l'amertume que vous prepare l'homme ennemi, la douleur de n'être pas même approuvé de vos amis? La doctrine du Pere Teynier, telle qu'elle est énoncée dans votre Lettre pastorale, est irreprehensible. Je ne puis croire que celle qu'on lui attribue, soit veritablement de lui. J'ai lu une Requête que quatre Curés vous ont presentée depuis le jugement intervenu. Ils parlent avec beaucoup de confiance. Mais nonobstant le ton sur lequel ils le prennent, il n'est pas possible qu'ils ayent accusé juste sur tous les chefs qu'ils reprochent à votre Professeur. Il faudroit qu'il eût perdu l'esprit pour avoir enseigné des erreurs aussi palpables que celles qui sont énoncées dans plusieurs des douze propositions. Plus le Pere Teynier est innocent, plus il merite que vous preniez sa defense. Je ne sai si vous pourrez tenir l'engagement que vous prenez à la fin de la Lettre pastorale, de ne plus parler sur cette affaire. Il paroit qu'on n'omettra rien pour vous forcer de revenir à un nouvel examen. Si le Professeur est calomnié comme je le crois, en continuant de le justifier & de prendre sa defense, vous ferez assez de mal à ses ennemis pour les faire repentir de leur temerité, si vous ne les punissez pas autant qu'ils le meritent.

Chanoine Regulier.

Il est vrai, Monseigneur, que notre union est bien vieille: car elle doit se datter de notre petite jeunesse, dans laquelle nous avons étudié, & nous nous sommes nourris ensemble des principes dont Dieu m'a fait la grace de ne me point écarter depuis. Je suis plus vieux que vous: il me reste peu de tems à vivre; mais il y a cependant apparence que j'aurai encore de rudes combats à essuyer, avant que de finir ma carriere. Demandez, je vous prie, pour moi l'esprit de force pour pouvoir les bien soutenir, & pour pouvoir dire: *Bonum certamen certavi*, afin que je merite d'obtenir du juste juge la couronne de gloire. Soyez persuadé que ni à la mort ni à la vie je ne perdrai jamais le souvenir de notre ancienne amitié, qui me sera toujours infiniment precieuse; & que rien ne peut diminuer, ni mon tendre & fidele attachement pour vous, ni le respect avec lequel je suis, &c.

1733.

LETTRE DCLXVIII.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui recommande un Pere de l'Oratoire de Montpellier, & lui parle des projets d'un Concile, & du Brigandage de Marmoutier.*

Le 23. Juillet 1733.

CETTE Lettre, Monseigneur, vous sera rendue par un Professeur de mon seminaire qui vous est extremement attaché, parce qu'il est lui-même très attaché à la verité. Il n'a pas besoin de recommandation auprès d'un Evêque qui n'oublie point ses anciens Confreres. Celui-ci est un Prêtre en qui le premier esprit de l'Oratoire se fait sentir. Je ne suis pas inquiet de la reception que vous lui ferez.

Le projet du Concile national est très serieux. Le silence de la Cour est uniquement pour nous endormir. M. de S. Aignan sollicite vivement à Rome la tenue du Concile. On pretend qu'il doit se tenir en Normandie, pour être hors du Parlement de Paris. Je ne sai si l'on aura assez peu de pudeur pour vous juger une seconde fois. On assure que M. d'Angoulême est du nombre des Evêques qu'on pretend deposer.

Les violences que l'on exerce à Marmoutier, montrent de plus en plus qu'on ne connoit plus aucune regle. Il falloit qu'il y eût bien de la force dans la Congregation de S. Maur, puisqu'après vingt ans de persecution & des exclusions sans nombre, il ne se trouve que quatorze ou quinze membres du Chapitre qui se soumettent à la Bulle, encore avec explication.

LETTRE DCLXIX.

Au Pere DROUHET *Prieur des Augustins d'Angers. Il benit Dieu du courage qu'il lui inspire.*

Le 30. Juillet 1733.

VOTRE seconde Lettre, Mon Reverend Pere, m'a encore plus édifié que la premiere. Je vous vois croître en courage & en zele pour la verité. Les menaces des hommes ne vous intimident point. Vous savez à quoi vous êtes exposé, & vous êtes prêt à tout quitter pour ne pas abandonner Jesus-Christ. Voilà la marque d'un bon soldat. Conservez-la, Mon Reverend Pere, & vous serez superieur à vos ennemis. Il me paroit étonnant que votre Chapitre vous ait laissé en place, & qu'on ne vous ait pas enlevé vos freres. C'est un tems que Dieu vous donne pour vous affermir les uns les autres. Peut-être espere-t-on de vous renverser, & que c'est pour cela même qu'on vous laisse jouir d'une sorte de paix. Je ne puis croire en effet que, si votre resistance dure, vous ne soyez bientôt éprouvé. N'oubliez pas alors les sentimens que vous avez aujourd'hui. La Bulle n'en sera ni plus recevable, ni moins opposée au dogme. Vous relevez avec justice dans votre Lettre l'embarras où sont les Evêques pour la qualifier. Après vingt ans de dispute ils ne savent encore ce qu'elle est. Pour nous, nous l'avons su dès le premier jour; & le jugement que nous en avons porté, est le même que nous en portons à present. Je suis, &c.

LETTRE DCLXX.

A un Benedictin, sur la situation presente de la Congregation.

Le 30. Juillet 1733.

ON ne peut être plus touché que je le suis, Mon Reverend Pere, de l'état deplorable où se trouve votre Congregation. Mais quel conseil puis-je vous donner

donner à deux cens lieues de Paris? J'ignore quel parti prendront les provinces 1733.
de Bretagne, Normandie & Bourgogne, dont les deputés ont fait merveilles au Chapitre general. Je ne doute pas que tous les Religieux qui sont attachés à la verité, ne s'arrêtent à un parti uniforme. S'ils le font, il faudra les imiter. Plus l'affaire est importante, plus elle sera discutée par des personnes habiles qui soient à portée de se voir, & de conferer avec quelques-uns de vos meilleurs sujets. Je n'ai encore rien appris de ce que l'on projette de faire. Quand je le saurai, il y a bien de l'apparence que vous-même vous ne l'ignorerez pas. En tout cas si vous avez des doutes, lorsque vous verrez les maisons qui pensent bien prendre quelque parti, addressez-vous à moi, & je vous dirai alors quel sera mon avis. Je suis, &c.

LETTRE DCLXXI.

A un autre Benedictin, sur le même sujet.

Le 2. Août 1733.

JE suis penetré de douleur, Mon Reverend Pere, de la situation deplorable où se trouve la Congregation de S. Maur. Mais je ne puis actuellement vous donner le conseil que vous me demandez. Quelques-uns de vos Confreres m'ont consulté. Je leur ai repondu que ce qui se passe à Marmoutier étant une affaire qui interesse toute la Congregation, il n'y a pas de doute que les provinces les plus voisines de Paris qui se trouvent sans deputés au pretendu Chapitre, ne prennent entre elles des mesures uniformes pour se pourvoir contre l'injustice. Il me semble qu'il n'y a rien de mieux à faire que d'attendre, & de voir le parti que prendront ces provinces. Ce sont celles où il y a le plus d'Appellans, & il me paroit necessaire que tous les membres de la Congregation agissent de concert. J'aimerois mieux un parti plus foible que tous embrasseroient, qu'un autre plus fort qui mettroit la division dans le Corps. Je crois que l'on ne manquera pas de tout peser & de tout discuter. Quand le Chapitre sera fini, les maisons les plus éloignées ne tarderont pas à être instruites de ce que l'on aura fait dans les maisons voisines de Paris où l'on pense bien. Je le saurai moi-même, & je serai à portée de vous dire mon avis, si vous croyez en avoir besoin. Je suis parfaitement, &c.

LETTRE DCLXXII.

Au Pere de S. JEAN *Prêtre de la Doctrine chretienne, sur un nouveau miracle & sur quelques cas de conscience.*

Le 2. Août 1733.

J'AI lu avec bien de la consolation, Mon Reverend Pere, le narré que vous me faites au commencement de vôtre Lettre. Quelque grand que soit le miracle operé sur Anne Coulon, j'admire davantage celui que Dieu a operé sur le cœur de l'Officier solitaire qui vous l'a raconté. Je vous envoye l'Instruction pastorale que vous me demandez pour lui, dans l'esperance que ce que j'y ai ajouté de ma main, le portera à prier pour moi avec plus de ferveur. Je serois bien aise d'avoir sa relation au sujet d'Anne Coulon. Vous me ferez plaisir de me l'envoyer. Je viens à vos cas de conscience.

1. Les signatures réiterées de l'Ecclesiastique ne sauroient être regardées comme des fautes legeres. Quelle penitence en a-t-il fait? Aucune jusqu'à present. Il a toujours continué de monter à l'Autel. Peut-on le faire après avoir souscrit, même contre ses propres lumieres, à une Bulle qui donne des atteintes mortelles aux

 veri-

1733. verités de la Religion? Je le crois obligé de commencer par s'interdire les fonctions du Ministere, & de prendre un tems pour repasser toutes ses fautes, & en gemir sincerement devant Dieu. Je mettrois au nombre des fautes qui doivent être pleurées, non seulement les signatures, mais les Sacremens reçus & administrés durant tout ce tems.

Mais l'Ecclesiastique doit-il quitter sa Cure? Non, s'il a le courage de reparer sa faute en faisant connoître à l'Evêque la douleur qu'il a d'avoir signé. Il ne peut faire cette demarche sans s'exposer à une persecution declarée. Vous ne le croyez pas assez affermi pour pouvoir compter qu'il resistera. Il ne faut donc pas la lui conseiller. Je serois très porté à lui conseiller plutôt de quitter sa Cure, où il n'y a que le seul maître d'Ecole qui soit catholique & tout le reste Huguenot. Dans la suite il pourroit servir ailleurs. N'ayant fait aucun Acte public de retractation, on ne l'inquieteroit pas dans un Diocese Appellant. En attendant, il fera bien de m'addresser la Lettre que vous avez projettée. Enfin s'il prend le parti de se demettre de sa Cure, il ne doit point la resigner, parce que le resignataire sera certainement obligé de signer le Formulaire & la Constitution. Qu'il fasse une demission pure & simple. Le parti de quitter sa Cure me paroit d'autant plus convenable que, s'il la garde, il sera tous les jours exposé à recevoir quelque mauvais Mandement de l'Evêque pour être publié dans sa paroisse. S'il publie, il prevarique: s'il refuse de publier, le voilà exposé à la persecution qu'il craint. Il est donc plus sûr de prendre le parti de la retraite.

2. Je n'oserois conseiller à Madame *** de ne prendre aucune part aux élections. Si on exigeoit d'elle quelque signature pour le faire, il n'y a pas de doute qu'il ne fallût ne pas élire. Mais dès qu'on est libre, je choisirois au defaut d'autres les sujets les moins prevenus & les moins capables de troubler. A l'égard des receptions des filles, le cas est different. Si l'on fait signer aux Religieuses dans votre Diocese le Formulaire execrable que j'ai lu, non seulement
D'Aix. je ne crois pas qu'il soit permis de concourir à la reception des Novices, mais je crois que l'on doit faire tout ce que l'on peut pour empêcher de pauvres filles de se perdre par une signature qui fait horreur.

3. Pour la Religieuse de.... ce qu'elle a deja fait, ce qu'elle continue de faire pour reparer sa faute, suffit pour le present. Si la providence lui fait naître dans la suite l'occasion de rendre un temoignage public, elle doit l'embrasser avec joie. En attendant, qu'elle prie, qu'elle s'instruise, & qu'elle se fortifie. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCLXXIII.

A M. l'Evêque d'Auxerre. *Il lui parle du Concile national, de sa Lettre au Roi sur un Arrêt du Conseil, de la dispute sur l'amour de Dieu, d'un Ouvrage contre les convulsions, du courage des Benedictins.*

Le 7. Août 1733.

JE ne suis point surpris, mon très cher Seigneur, que la goute vous ait pris au retour de vos visites. Vous vous plaignez des chaleurs que vous avez souffertes: elles ont été violentes en ce pays-ci durant tout le mois de Juillet. J'espere que le repos & la tranquillité dont vous jouissez maintenant calmeront les douleurs de la goute, qu'il paroit que la fatigue seule vous a causée.

On parle beaucoup de guerre, & on parle peu du Concile national: mais je suis porté à croire que nous n'aurons point de guerre, & que nous aurons un Concile national. Gens qui paroissent instruits pensent comme je fais. Tenons-nous prêts à tout évenement.

Je

Je viens d'écrire au Roi une Lettre pour lui demander justice de l'Arrêt de son Conseil qui supprime mon Instruction pastorale sur les miracles. Cette Lettre est courte. Je justifie la doctrine de mon Instruction attaquée par l'Arrêt, & je rends temoignage au miracle de Pezenas, comme ayant vu le jeune homme sur qui il a été operé. 1733.

Je ne crois pas que M. de Troyes puisse se taire sur la Lettre que M. Languet vient de lui addresser. Le style en est imposant. Mais M. de Troyes peut & doit écraser cet ennemi du premier commandement de Dieu. Il faut lui enlever l'avantage qu'il pretend tirer de M. Bossuet. Et sur cela M. de Troyes peut le mener tambour battant. M. Languet fait dire à M. Bossuet ce que M. Bossuet ne dit point, & souvent le contraire de ce qu'il dit. Je vous conseille, mon cher Seigneur, de ne pas donner de repos à M. de Troyes qu'il n'ait vengé M. de Meaux de l'injure que lui fait son soi-disant disciple. Otons à ce corbeau toutes les plumes dont il se pare. Rien de si aisé que de les lui arracher toutes, & de le laisser dans sa noirceur.

Puisque l'Ouvrage contre les convulsions est trop gros pour m'être envoyé par la poste, je chercherai quelque occasion, & j'aurai soin de vous en donner avis. Ne peut-on pas disputer sur cette matiere sans le faire avec tant de chaleur? Nos amis ont grand tort.

Les Benedictins font bien. Il paroit qu'il y a du mouvement parmi eux: il y a donc de la vie. Je ne m'attendois pas à en trouver tant dans les Deputés pour le Chapitre.

LETTRE DCLXXIV.

A un Benedictin. Il l'exhorte à n'agir que de concert avec ses Confreres.

Le 10. *Août* 1733.

JE ne vois rien de mieux à faire pour vous, Mon Reverend Pere, que de vous unir à tous les membres de votre Congregation, qui ont du zele pour la verité & pour les saintes regles. Les membres du pretendu Chapitre passeront leurs pouvoirs, s'ils procedent aux élections nonobstant l'exclusion de dix-huit ou de vingt Deputés. Je n'ai point de modele de la Protestation que vous m'annoncez, mais il ne vous sera pas difficile d'en avoir par quelqu'un de vos amis des maisons voisines de Paris. Agissez tous de concert; & ce que vous verrez pratiquer à la multitude, faites-le, si vous voulez faire votre devoir, & servir utilement votre Congregation. Vos ennemis croyent avoir trouvé le moment de la detruire. Il n'y aura qu'une genereuse resistance & une union ferme & indissoluble, qui pourra renverser leurs projets. Je suis, &c.

LETTRE DCLXXV.

*A M. *** Il lui marque ce qui l'empêche de prononcer encore en Evêque sur l'œuvre des convulsions.*

Le 10. *Août* 1733.

JE ne vois pas, Monsieur, l'œuvre des convulsions arrivée au point de clarté où il feroit necessaire qu'elle fût pour prononcer en Evêque, & fixer les sentimens des fideles. Il me paroit au contraire qu'il faut laisser discuter cette matiere par les Theologiens, & attendre de Dieu même de plus grands éclaircissemens. Le melange qui se trouve dans cette œuvre, demande qu'on ne prononce sur le total qu'avec beaucoup de precaution. Tous les jours elle reçoit de nouveaux

1733. veaux traits, tantôt avantageux, tantôt desavantageux. Ces exemples doivent obliger à ne marcher qu'avec beaucoup de reserve, & à se tenir plus attaché que jamais à l'avis que l'Apôtre nous donne, d'éprouver les esprits. Je vous crois, Monsieur, trop de sagesse pour ne pas entrer dans mes raisons. Ce seroit exposer la verité, & s'exposer soi-même que de parler avant le tems. Un Evêque peut écrire à ses amis ce qu'il pense sur un évenement aussi extraordinaire que celui des convulsions; mais dès qu'il est question de rendre un temoignage public, il ne doit rien hazarder.

On a envoyé de ce pays-ci à un de vos amis l'extrait d'une Lettre qui contient des faits bien singuliers, mais favorables aux convulsions. D'un autre côté j'ai lu l'extrait d'une Lettre écrite par une Dame de Londres à M. Petitpied, qui contient d'autres faits qui ne sont pas avantageux à l'œuvre. Tenons-nous cependant à ce qu'il y a de clair, & demandons à Dieu de dissiper ce qui reste d'obscurité. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCLXXVI.

A Madame de ROHAN *de Porhoët. Il la remercie de ses genereuses Lettres, & lui parle du Concile national, & de la conduite de M. d'Agde.*

Le 11. *Août* 1733.

QUEL accueil, Madame, ne doit-on pas faire à ce qui naît d'un cœur pur, d'une bonne conscience, & d'une foi sincere? Il n'y a pas un mot dans la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, qui ne vienne de cette source sacrée. Tout y est grand, parce que tout y est religieux. C'est la charité qui parle, mais la charité dans un degré peu commun. J'avoue que je ne reçois aucune de vos Lettres sans me sentir consolé, animé, fortifié...

Bien des gens croyent que le projet du Concile est chimerique. Pour moi je pense differemment. Qui pourroit arrêter nos ennemis? Les regles? Elles ne sont pas plus saintes que la verité & la justice pour lesquelles elles sont faites. Depuis vingt-ans on contredit, on combat, on cherche à opprimer la verité. La verité ne peut être opprimée: mais en la combattant avec cette opiniatreté, on merite de devenir l'oppresseur de ceux qui lui sont attachés.

M. d'Agde connoissoit-il vos sentimens? Je comprends, Madame, tout ce qu'il eut à souffrir dans la visite qu'il vous fit. Il n'a osé me venir voir depuis la chute honteuse qu'il fit à Nîmes. Vous avez du l'embarrasser étrangement en lui parlant comme vous avez fait. Il connoit la verité. Il l'aime & ceux qui la defendent. Mais il craint; mais il espere. Et pourquoi craint-il & espere-t-il? C'est qu'il s'aime plus qu'il n'aime la verité.

Je ne sai ce qu'il veut dire, quand il avance que le jeune homme de Pezenas a passé du tems à Montpellier. Assurément il est mal informé, & on le trompe. Ce jeune homme n'est venu à Montpellier que depuis sa guerison miraculeuse, & il n'y est resté qu'un jour & demi. Au reste la guerison est parfaite. M. d'Agde ne constatera pas le miracle. Je viens d'y suppléer dans une Lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire au Roi ces jours ci, à l'occasion de l'Arrêt du Conseil qui supprime mon Instruction pastorale sur les miracles.

J'ai reçu, Madame, les eulogies avec toute la reconnoissance que je dois. Je voudrois être aussi éloquent que S. Jerome pour vous exprimer tout ce que je pense à ce sujet. Oserois-je vous prier de temoigner à l'habile ouvriere qui les a faites, combien je suis sensible à l'honneur de son souvenir? Je sai que l'on a bien de la bonté pour moi dans sa maison. Je ne desire qu'une seule chose, qui

M.CXVIII. est de ne m'en pas rendre indigne. *Particeps ego sum omnium timentium te & cu-*
63. *stodientium*

studientium mandata tua. Voilà ce que je souhaite pouvoir prendre pour ma devise, Je suis avec respect, &c. 1733.

LETTRE DCLXXVII.

A M. PREVÔT *Avocat au Parlement de Paris. Il lui demande ses conseils au cas que le Concile national ait lieu.*

Le 14. *Août* 1733.

VOULEZ-vous bien me permettre, Monsieur, de vous associer à deux de Messieurs vos Confreres, dans une affaire qui interesse également l'Eglise & l'Etat? J'ai eu l'honneur d'écrire à Messieurs Aubry & le Normant, à l'occasion d'un projet de Concile national qu'on m'assure devenir tous les jours plus serieux. Je les prie de conferer avec leurs amis dans votre Ordre, des moyens que nous devons prendre pour empêcher que l'on ne nous opprime; ou du moins pour rendre palpable l'injustice & la violence de nos ennemis. Je sai, Monsieur, ce que vous avez deja fait & souffert pour la verité. Vos lumieres & votre activité peuvent aujourd'hui nous être d'un grand secours. Aidez-nous à nous defendre en cas d'attaque. Le bon droit est tout entier de notre côté. Mettons-le dans un si grand jour, que nos ennemis ne puissent jamais l'obscurcir. C'est à quoi je me flatte, Monsieur, que vous voudrez bien travailler de tout votre pouvoir. Je suis, &c.

LETTRE DCLXXVIII.

A M. QUINTIN *Procureur du Roi à Pezenas, sur le miracle de Pezenas & sur ses suites.*

Le 19. *Août* 1733.

VOus me faites beaucoup de plaisir, Monsieur, de m'apprendre que Dieu continue à signaler sa misericorde toute puissante au milieu de vous. Je recevrai avec reconnoissance tout ce que vous voudrez bien m'envoyer à ce sujet.

L'interdit du sieur Tressinet * montre que le miracle pour la notification duquel il a prêté son ministere, incommode beaucoup nos ennemis. Il faut leur laisser la consolation de nous faire du mal, pour se dedommager du bien que Dieu nous fait. Rien de si juste que d'assister ce pauvre homme. J'y contribuerai incessamment. Je ne doute pas neanmoins qu'il n'ait écrit lui & ceux qui le protegent à M. d'Agde, pour obtenir la revocation de la Lettre de cachet qui l'interdit.

* Notaire.

Je ne vous parle point du Pere de . . . Je le connois depuis long-tems, & je lui rends toute la justice qu'il merite. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCLXXIX.

A M. LAGARDE *Medecin de Montpellier. Il loue son zele à constater les miracles.*

Le 19. *Août* 1733.

JE ne vous ai point remercié, Monsieur, du dernier Memoire que vous avez eu la bonté de me remettre. Je suis très sensible au zele que vous faites paroître pour constater le miracle du jeune homme que vous avez vu. Vous agissez en Medecin chretien. Vous êtes d'autant plus louable, Monsieur, que vous avez peu d'imitateurs. Rien de si rare, sur tout aujourd'hui, que de trouver des Medecins qui veuillent ouvrir la bouche pour rendre gloire à Dieu. Ils n'a-

1733. neantiront pas pour cela l'œuvre du Seigneur. Elle se fera sans eux, parce que celui qui fait aux hommes l'honneur de les prendre pour temoins, sait se passer de leur temoignage, quand ils sont assez ingrats & assez ennemis d'eux-mêmes pour refuser d'entrer dans ses desseins. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCLXXX.

*A Madame de*** Religieuse à S. Benoît de Lyon. Il l'exhorte à profiter de la chute de ses sœurs & des miracles de nos jours, pour s'affermir dans l'amour de la verité.*

Le 20. Août 1733.

LA Lettre que j'ai reçue de Madame de Saint Benoît, ma très chere Sœur, étoit écrite en son nom & au nom de la Communauté. Quoique vous ne l'ayez pas signée, vous êtes censée l'avoir fait. Je reçois neanmoins avec plaisir celle que vous m'écrivez aujourd'hui, pour vous unir d'une maniere encore plus marquée à la cause que j'ai le bonheur de defendre. Je vous felicite, ma chere Sœur, d'être du nombre de celles qui sont demeurées fideles. Je n'ai pu apprendre qu'avec une extrême douleur le ravage que l'homme ennemi a deja fait dans votre maison. La chute de Madame votre Prieure est d'autant plus étonnante, que tout est grossierement mauvais dans l'Acte qu'on lui a fait signer avec les vingt-deux. Comment après vingt ans d'instruction a-t-elle pu se laisser surprendre de la sorte? Tant d'Ecrits qu'elle a lus, tant de personnes éclairées qu'elle a entendues, tant de chutes qu'elle a deplorées dans les autres, auroient dû lui faire rejetter avec horreur le projet d'accommodement qu'on lui proposoit. Mais les jugemens de Dieu sont impenetrables. Il ne doit la perseverance à qui que ce soit. De deux femmes qui sont dans le même lieu, l'une est prise, l'autre laissée. Rejouissez-vous, ma chere Sœur, de n'avoir pas succombé à la tentation; & ne cessez de demander à Dieu qu'elle ne devienne pas au-dessus de vos forces. L'exemple de la Sœur de Becherand doit vous faire trembler d'autant plus, qu'on se promettoit davantage de sa fermeté. Qui se seroit attendu à une resistance de si peu de durée? N'avoir pas fait pour trois semaines de provisions, après tout le tems qu'elle a eu à se preparer au combat: quelle misere! Elle est d'autant plus coupable, qu'elle n'ignore pas la multitude de miracles que Dieu a faits & qu'il continue de faire pour le triomphe de sa cause. Combien de Religieuses dans les années precedentes ont été privées d'un secours, si capable de contrebalancer ce phantôme d'autorité qu'on nous vante en faveur de la Bulle? Jettez y souvent les yeux, ma chere Sœur. C'est de-là que vous devez envisager l'importance de la cause dont Dieu nous a confié la defense. Pouvons-nous douter qu'il soit avec nous, quand nous le voyons de si près? Ne vous lassez donc point de combattre. Vous avez des pechés à expier: saisissez avec avidité l'occasion que Dieu vous presente de le faire. Ne souffrez pas que votre couronne soit donnée à une autre. Dieu n'a besoin ni de vous ni de moi; mais nous avons un besoin infini de lui.

Si la Sœur de *** est toujours ferme, faites-lui voir cette Lettre. Qu'elle se donne de garde d'accepter la Bulle de quelque maniere que ce puisse être. Quand même on ne la comprendroit que sous des termes vagues sans l'exprimer en particulier, il faudroit souffrir mille fois la mort, plutôt que d'y donner le moindre signe de consentement. Souvenez-vous que vous n'êtes point entrée dans votre maison pour sauver votre maison, mais pour que votre maison vous sauve. Ne vous laissez point toucher des apparences d'une paix, qui n'épargne le corps que pour

pour tourmenter la conscience: paix qui commence par nous rendre insupportables à nous-mêmes, & ensuite par le devenir aux autres. 1733.

Si Madame de *** est du nombre de celles qui sont demeurées fermes, saluez-la de ma part, & dites-lui que je suis bien mortifié de n'avoir pas repondu à une Lettre signée de trois, dont deux sont aujourd'hui exilées. Je craignis que cette reponse ne fît de la peine à Madame de S. Benoît, que je savois être dans la disposition d'écrire. Cette Dame auroit pu se fâcher d'avoir été prevenue. Je crus donc par menagement pour elle devoir attendre sa Lettre: mais elle est tombée, avant que la reponse que je lui faisois lui ait été rendue. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

LETTRE DCLXXXI.

A un Benedictin. Il s'excuse de lui donner le conseil qu'il lui demande.

Le 23. Août 1733.

JE suis hors d'état, Mon Reverend Pere, de vous donner le conseil que vous me demandez. Je ne reçois aucunes nouvelles de Paris sur le parti qu'on prend dans votre Congregation. J'ai laissé passer deux ordinaires sans vous repondre, croyant apprendre quelque chose de nouveau. Je crains que vous ne vous ennuyiez, & je ne dois pas vous laisser toujours en suspens. Il est hors de doute que le pretendu Chapitre est des plus irreguliers qu'on puisse jamais tenir. Cependant le silence que l'on garde dans les nouvelles que l'on m'écrit, me fait juger que l'on s'en tient dans vos maisons au conseil des Avocats dont vous me parlez, ou du moins que l'on y étoit encore indecis sur ce que l'on feroit. Peut-être en savez-vous plus que moi actuellement. Il me semble que le moins qu'on puisse faire est de protester contre le Chapitre, en declarant que pour éviter le schisme & la ruine de la Congregation, on se comportera envers les Superieurs comme s'ils l'étoient veritablement. C'est une pensée que je hazarde: voyez si vous en pouvez faire usage.

LETTRE DCLXXXII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur un indigne procedé de M. de Sens.*

Le 28. Août 1733.

J'Ai reçu, mon très cher Seigneur votre IV. Lettre à M. de Sens. Quelle peine les Canons decernent-ils contre les faussaires? En voilà un que nous pouvons mener pieds & mains liées au Concile legitimement assemblé. Mais quelque coupable que soit cet ennemi du premier commandement de Dieu, il échappera à la justice des hommes, dans un tems où l'innocent est le seul qui souffre sur la terre. Si le Concile national se tient, comme on le pretend, je m'attends que M. Languet en sera un des principaux ornemens. Et deja je goute par avance le plaisir de voir un homme si decrié, prendre place dans une assemblée dont les resolutions ne peuvent qu'être infiniment prejudiciables à l'Eglise & à l'Etat. Si cet homme avoit un peu de pudeur, il se cacheroit pour le reste de ses jours. Mais vous le verrez imiter la femme des Proverbes qui, après avoir peché, passe la main sur sa bouche, & dit: Je n'ai point fait de mal. Il faudra cependant lui remettre plus d'une fois sous les yeux la turpitude dont il vient de se couvrir. Vous m'annoncez un Ouvrage qu'il doit publier contre moi. Il ne gagnera rien à écrire. Le silence est le parti qu'il doit embrasser.

J'ai écrit à trois Avocats des plus fameux. M. de Senez me mande qu'il a écrit aussi de son côté. Tenons-nous sur nos gardes. On nous fera tout le mal que l'on

1733. l'on pourra. Je n'ai aucune relation avec M. d'Angoulême. Je vous laisse, mon très cher Seigneur, à entretenir correspondance avec lui. Je souhaite que ma Lettre vous trouve parfaitement delivré de la goute.

LETTRE DCXXXLIII.

A un Prêtre de l'Oratoire, sur un Acte d'adhesion à l'Appel.

Le 28. *Août* 1733.

JE ne puis, Mon Reverend Pere, qu'applaudir au temoignage que vous venez de rendre à la verité. L'adhesion à l'Appel est une demarche également juste & salutaire. Je suis ravi d'avoir contribué à vous en avoir fait connoître l'importance. Il ne me reste qu'à demander à Dieu pour vous & pour moi la grace de lui être fidele jusqu'à la fin. Je suis parfaitement, &c.

LETTRE DCLXXXIV.

*A Mademoiselle ***. Il benit Dieu d'un heureux effet qu'a produit son Instruction sur les miracles.*

Le 28. *Août* 1733.

IL faut benir Dieu, Mademoiselle, de ce qu'il a bien voulu se servir de mon ministere, pour toucher l'ami à qui vous avez prêté mon Instruction pastorale sur les miracles. Lui seul peut donner à la parole des hommes le pouvoir de penetrer jusqu'au cœur. Bien des gens ont lu cette Instruction. A-t-elle fait sur tous l'impression qu'elle a faite sur votre ami? Non, Mademoiselle. Dieu connoit ceux qui sont à lui. Il fait misericorde à qui il lui plaît, & il laisse dans l'endurcissement qui il lui plaît. Je n'ai donc garde de m'attribuer le changement arrivé dans le cœur du nouveau proselyte. C'est l'ouvrage du Très-haut. A lui seul la gloire en doit être rendue. Aidez-moi, Mademoiselle, à l'en remercier. Rejouissons-nous de la misericorde qu'il fait à ceux avec lesquels nous sommes liés. Demandons-lui qu'elle vienne jusqu'à nous, & qu'elle y demeure. Elle apporte avec elle tous les biens. Elle dissipe tous les maux. Elle apprend à supporter les croix & les afflictions que Dieu envoye. Elle fait plus: elle apprend à les aimer, parce qu'elle y fait trouver l'expiation de nos pechés, la paix avec nous-mêmes, & notre reconciliation avec Dieu. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCLXXXV.

A un Benedictin. Il lui conseille d'obéir aux Superieurs intrus, en protestant, & de lui envoyer sa retractation de la signature du Formulaire.

Le 30. *Août* 1733.

PUISQUE le parti qu'on prend dans votre Congregation, Mon Reverend Pere, se reduit à protester contre le dernier Chapitre, & à declarer cependant qu'on reconnoit les Superieurs pour éviter l'anarchie, je ne vois pas qu'on puisse leur refuser l'obéissance & la soumission, que l'on a coutume de rendre à ceux qui ont un titre coloré. Ils ne sont pas entrés par la porte de la bergerie; mais en attendant qu'on puisse les juger & les deposer dans un Chapitre libre & canonique, il me paroit qu'on doit leur obéir dans toutes les choses qui sont conformes à votre Regle & à votre Institut. Ils ne sont pas vos legitimes Superieurs. Le pouvoir qu'ils ont est usurpé. Voilà l'idée que vous devez en avoir, parce que vos jugemens doivent être conformes à la verité. Mais en attendant que vous ayez des Superieurs legitimes, obéissez à ceux qui en tiennent injustement la place. C'est une

une zizanie que vous ne pourriez arracher aujourd'hui, sans arracher en même tems le bon grain. 1733.

A l'égard de vos signatures du Formulaire, envoyez-moi un Acte de retractation dans lequel vous énoncerez ce que vous avez fait, & que vous me donnerez le pouvoir de publier, lorsque je le jugerai utile pour le bien de l'Eglise. Il n'y a pas de doute que votre signature paroissant pure & simple, on ne puisse en abuser contre vous & contre la verité. C'est un mal auquel il est juste de remedier, tandis que vous le pouvez. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCLXXXVI.

*A M. *** Il lui parle de la chute de la Sœur de Becherand, de la mort du Pere Girard, & des differens projets formés contre les Appellans.*

Le 7. Septembre 1733.

HE bien, Monsieur! que dites-vous de ma perseverance dans la vertu de l'exactitude épistolaire? Vous demandez si elle sera finale. Dieu seul le sait; mais il faut l'esperer. . . .

Je n'ai pas de peine à croire que vous avez été fort touché de tout ce qui est arrivé à S. Benoît de Lyon, & de la chute de la pauvre Sœur de Becherand. Son malheureux oncle en triomphe. Il est étonnant qu'un si grand changement se soit fait en si peu de tems, sur une personne qui paroissoit être un rocher. Admirons & adorons les jugemens de Dieu. Il y a lieu de craindre par une Lettre qu'elle a écrite à sa Prieure, & que j'ai vue, qu'elle ne soit à present une aussi furieuse Constitutionnaire, qu'elle avoit jusqu'ici paru zelée pour la verité. Elle rend raison dans cette Lettre des motifs de son changement, & ses raisons sont pitoyables. Je suis sûr qu'elle a pulverisé cent fois en sa vie ces mêmes objections, quand elles lui ont été faites par des Constitutionnaires.

J'ai reçu par la poste les Lettres des deux Jesuites sur la mort du Girard. Avez-vous pris garde que nos bonnes gens ont eu grand soin d'y taire leurs noms, aussi bien que celui de M. l'Abbé qui a vu le Girard après sa mort, beau comme un Adonis? Ces gens là ne peuvent marcher que dans les tenebres & dans le deguisement. Comme le Diable a toujours voulu être le singe de Dieu, je ne doute pas que ces gens là ne nous donnent des miracles à leur façon, tant pour faire passer leur Girard pour un Saint, que pour detruire ceux que Dieu fait par l'intercession de M. de Pâris, ou du moins y jetter quelque obscurcissement. Mais depuis quand le Diable a-t-il assez de pouvoir pour imposer silence à Dieu?

Où en est donc ce fameux Concile de Tyr dont on me menace depuis sept ans? Ce delai qu'on m'a accordé est trop long pour que je n'aye pas eu le tems de m'y preparer. Je prie Dieu, quand le moment arrivera, de pouvoir dire: *Paratus sum & non sum turbatus*. Presentement vous changez ce Concile en Assemblée du Clergé. Ces variations marquent assez que la Cour a bien pris la resolution de nous opprimer, mais qu'elle n'est pas encore bien d'accord avec elle-même de quel genre de supplice elle se servira pour nous faire perir. Quoi qu'il arrive je m'attends à tout; & il est difficile qu'il nous arrive quelque chose que je n'aye prevu depuis vingt ans que la Constitution aura demain.

. . . .

1733. LETTRE DCLXXXVII.

*A la Sœur*** Religieuse de S. Benoît à Lyon. Il l'exhorte à la reconnoissance, à l'humilité, & à la douceur envers ses Sœurs qui sont tombées.*

Le 7. Septembre 1733.

LA lecture de votre Lettre m'a rempli de consolation, ma très chere Fille. Sans vous avoir jamais vue, elle m'annonce tout ce que vous êtes. Votre langage est le langage des enfans de Dieu. Quand on est poussé par son esprit, le cœur parle & se peint dans tout ce que la bouche dicte. C'est ici une Israelite veritable, me suis-je dit en lisant votre Lettre. Il n'y a en elle ni dol ni tromperie. Je vois, ma chere Fille, que vous aimez la verité; & je vois en même tems que vous connoissez le prix de cet amour. Vous savez de qui vous tenez un don si excellent; & vous n'y faites attention que pour vous confondre, à la vue de la preference infiniment gratuite qui l'a fait decouler sur vous. Perseverez dans cette disposition: vous deviendrez victorieuse de vos ennemis. Je ne crains point pour une ame humble & reconnoissante envers Dieu. Dieu resiste aux superbes; mais il donne sa grace à ceux qui s'abbaissent devant lui. Il faut que vous l'ayez deja reçue dans un degré superieur, puisque vous avez resisté à la tentation, & que l'homme ennemi n'a pu vous renverser. En vous unissant à ceux qui combattent pour la grace de Jesus-Christ, ne doutez, ma très chere Fille, ni de son efficace ni de la tendresse de Dieu pour vous. C'est un Pere plein de bonté: jettez-vous dans son sein, abandonnez vous à lui sans reserve. Dites-lui: Mon sort est entre vos mains, & voilà le sujet de ma confiance. Je serois perdue, si je me reposois sur moi-même du soin de mon salut. Avec de tels sentimens vous conserverez la paix au dedans de vous-même; & quel est l'homme qui pourra la troubler?

Vous gemissez de l'état où vous voyez celles de vos Sœurs qui ont été la proie du Demon du midi. Ce qu'elles sont, vous le seriez, ma chere Fille, si Dieu ne vous avoit couverte de son ombre & de sa protection. Ne soyez point surprise du changement que vous voyez dans leur conduite. C'est la suite & la punition de leur peché. Comment trouver les fruits de l'esprit, dans des ames qui ont abandonné la source que les fait naître? Je veux dire la grace du Sauveur qu'elles ont livrée à ses ennemis, en s'unissant avec eux. Que la chute de vos Sœurs, loin de vous ébranler, serve à vous affermir. Ne repondez à leurs insultes que par beaucoup de douceur. Montrez-leur par la charité que vous leur temoignerez, que la verité est toujours de votre côté. Ayez la paix avec elles autant que vous le pourrez. Ne leur reprochez la faute qu'elles ont commise, que par une plus grande fidelité à remplir vos devoirs. Ne leur rendez point le mal pour le mal. Benissez-les au contraire, & priez Dieu de leur faire misericorde, à mesure que vous les verrez s'écarter des anciens sentimens qu'elles avoient pour vous. Vous gagnerez plus par la priere & par le silence, que par les disputes qui ne servent ordinairement qu'à aigrir. L'amour propre hait les reprehensions. Quand on a fait le mal avec la multitude, on se croit d'autant plus à couvert du reproche des autres qu'ils sont le petit nombre. Elles vous traitent de folle: n'enviez point leur prudence. Il y a une folie qui fait la gloire du chretien. Il y a une sagesse qui le couvre de confusion. Je suis dans les sentimens de la charité la plus vive, ma très chere Fille, veritablement à vous.

LETTRE DCLXXXVIII. 1733.

A la Sœur MARCHA, *Religieuse de S. Benoît à Lyon. Il lui donne divers avis pour la fortifier dans l'état de tribulation où elle se trouve.*

Le 7. Septembre 1733.

J'AI reçu, ma très chere Fille, votre Lettre dattée du jour où l'Eglise honore la memoire du saint Docteur de la grace. Sous les auspices de ce grand Saint, que ne dois-je pas me promettre de votre fermeté? J'ai tremblé pour vous, en voyant la defection qui est arrivée dans votre maison. Votre Lettre me rassure. Vous êtes foible; mais Dieu est fort. En mettant en lui toute votre esperance, vous sortirez avec avantage de la tentation. Preparez-vous y, ma chere fille. Elle peut devenir pour vous plus grande qu'elle n'a été. Plus vous montrerez de resistance, plus le Demon fera effort pour vous renverser. Soyez humble. Defiez vous de vous-même. Priez beaucoup. Oubliez vos parens, & la maison de votre pere. Dites-vous maintenant tout ce que vous vous disiez, quand vous étiez parfaitement libre. Rejettez tout ce que la crainte, le trouble & l'inquietude peuvent suggerer. N'entrez en conference avec aucune des personnes qui cherchent à vous affoiblir. Evitez leurs discours avec soin. Ne vous laissez point abattre à la vue de ce phantôme d'autorité sous lequel on vous presente la Bulle. Rappellez-vous souvent les reponses solides que l'on a données tant de fois aux objections que l'on fait pour surprendre les simples. Sur tout lisez la Bulle, comme le meilleur preservatif contre la Bulle même. N'écoutez point ceux qui chercheroient à donner de mauvais sens à des propositions, dont le sens naturel n'exprime que le dogme de l'Eglise & le langage de la pieté. Ne craignez point de mourir sans la participation exterieure aux sacremens, lorsque l'injustice des hommes vous en prive, parce que vous ne voulez blesser ni la verité, ni votre conscience. Preferez la paix avec Dieu, quelque chose qu'il vous en coute, à celle que l'on vous veut faire acheter par la perte de votre ame. Voilà, ma chere Fille, une partie des avis qui me paroissent les plus necessaires dans l'état de tribulation où vous êtes. Je prie Dieu de vous combler de ses graces & de ses benedictions. Qu'il établisse & qu'il affermisse vos pieds sur la pierre inebranlable qui n'est autre que Jesus-Christ. Attachez-vous à lui invariablement. Resserrez plus que jamais les liens qui vous unissent aux defenseurs de sa cause. Qui sont ceux qui se rejouissent de la chute de vos Sœurs? Ceux dont elles ont deploré plus d'une fois avec vous l'aveuglement, l'obstination dans l'erreur, la haine pour les gens de bien? Croyez-vous, ma Fille, qu'en se reconciliant exterieurement avec la Bulle, vos Sœurs se soient reconciliées bien sincerement avec des hommes dont elles connoissent tous les defauts? Quand elles chantoient avec vous: *J'ai hai les mechans, & j'ai aimé votre loi*; étoit-ce la Bulle qu'elles regardoient comme la loi de Dieu? Etoit-ce les Appellans qu'elles mettoient au nombre des mechans? Il faut qu'elles le fassent aujourd'hui, si leur soumission à la Bulle est sincere. Mais l'oseroient-elles? Je ne puis croire que leur chute soit telle qu'elle ait renversé toutes leurs idées. Quoi qu'il en soit, ne tombez jamais dans une pareille prevarication. Que le oui & le non ne se trouvent point en vous. Marchez toujours sur la même ligne. Vous étiez chretienne avant la Bulle. N'abandonnez aucune des verités dans la foi desquelles vous avez été baptisée. Vous êtes mon ouaille par votre naissance. Je reprends dans la persecution que l'on vous fait, tous les droits que Jesus-Christ m'a donnés sur vous. Que jamais je n'aye lieu de rougir de vous devant son tribunal; mais que je puisse avoir la consolation de vous y presenter comme une épouse fidele, qui doit lui être unie dans

1733. dans toute l'éternité. Je suis en ce divin Sauveur, ma très chere Fille, veritablement à vous.

LETTRE DCLXXXIX.

A Dom DARET *Benedictin. Il lui conseille de tolerer les Superieurs nommés par le dernier Chapitre.*

Le 7. Septembre 1733.

DEs que l'on convient, Mon Reverend Pere, qu'il faut reconnoître pour Superieurs de fait les Religieux que le pretendu Chapitre vous a envoyés, je ne vois pas que l'on puisse refuser de leur obéir dans tout ce qui est conforme à la regle, en attendant un Chapitre libre & canonique où ils soient deposés. Ce n'est pas leur faire trop d'honneur que de les comparer à Arsace, usurpateur du siege de Constantinople. Cependant S. Chrysostôme écrivoit à ses Diocesains: *Communiquez avec lui; mais ne souscrivez pas ma condamnation.* Il faut des Superieurs dans votre Congregation. Que deviendra-t-elle, je dis pour le spirituel, si vous ne vous soumettez pas à ceux qui en portent le nom? Vous vivrez dans une anarchie affreuse. Le schisme, la confusion, le desordre s'introduiront dans vos Monasteres, à un point que vous ne pourrez plus y tenir. Il me paroit donc que vous devez tolerer les faux Pasteurs, dans l'impossibilité où vous êtes d'en avoir de legitimes. L'obéissance que vous leur rendrez, sera volontaire & forcée: volontaire, pour éviter de très grands maux: forcée, parce que si vous étiez libres, & que vous pussiez recourir aux loix, vous feriez casser leur élection. En obéissant, vous ne serez pas obligés de juger que les Superieurs sont legitimes; mais tout faux Pasteurs qu'ils sont, l'obéissance que vous leur rendrez sera legitime, parce qu'il est notoire que ce n'est pas en adherant à leur injustice que vous obéirez. Votre Acte de protestation le fait assez connoître.

Voilà, Mon Reverend Pere, ce que j'ai repondu à ceux de vos Confreres qui se sont addressés à moi dans les conjonctures difficiles où vous vous trouvez. Je ne sai si je pense bien. Mes lumieres sont courtes sur bien des points; & je ne serois nullement surpris qu'elles le fussent sur celui-ci. Si vous trouvez ailleurs quelque decision plus sure & plus lumineuse, suivez-la. Je serai le premier à y applaudir. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCXC.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il le prie d'accepter la place de Superieur du Calvaire, vacante par la mort de M. de Rhodez.*

Le 9. Septembre 1733.

NOus venons de perdre, mon très cher Seigneur, un de nos anciens amis avec qui nous avions cessé d'être en relation depuis quelques années. Sa chute m'a extrêmement affligé, & sa mort ne laisse pas de m'être très douloureuse, dans un tems où l'on regarde comme un bonheur de trouver un Evêque qui ne soit pas mechant par principes. Il s'agit de donner à M. de Rhodez un successeur dans la Congregation du Calvaire dont il étoit Superieur majeur. Je vous supplie, Monseigneur, de vouloir bien accepter cette place. Madame de Coëtquen vous demande la même grace au nom de sa Congregation. La Congregation & Madame de Coëtquen en particulier meritent que vous la leur accordiez. C'est faire leur éloge que de dire qu'elles ont le courage de jetter les yeux sur vous pour les conduire. Je viens de signer la patente pour votre nomination, & je la renvoye à Paris pour être signée par M. de Troyes. Faites-lui, mon très cher Sei-

Seigneur, un accueil favorable, lorsqu'elle vous sera remise entre les mains. Je compte tellement sur vos bontés pour moi, ou plutôt sur votre amour pour la verité, que je ne doute pas que vous ne vous rendiez à nos vœux & à nos empressemens. Rien n'égale, mon très cher Seigneur, le respect & la tendresse que j'ai pour vous. 1733.

LETTRE DCXCI.

A Madame de COETQUEN. *Il lui marque qu'il s'est conformé à ses desirs pour la place vacante de Superieur de la Congregation.*

Le 9. Septembre 1733.

JE reçus hier au soir, Madame, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en datte du 31. Août. Sur le champ j'ai fait dresser la patente pour M. d'Auxerre, & je l'envoye ce matin par un exprès au Courier, afin de ne pas perdre un ordinaire. J'écris en droiture à M. d'Auxerre conformement à vos intentions, & je me flatte qu'il ne fera aucune difficulté d'accepter. Il vous sera certainement plus utile que M. de Rhodez, parce qu'il est plus courageux. Nous agirons plus de concert en cas que vous soyez attaquées.

LETTRE DCXCII.

*A M.*** sur la mort de MM. de Rhodez & de Blois.*

Le 9. Septembre 1733.

JE regrette beaucoup aussi bien que vous, Monsieur, le pauvre M. de Rhodez; tant est grande aujourd'hui la pauvreté & la disette de l'Eglise. S'il eût vecu encore cent ans il n'auroit jamais songé ni eu le courage de reparer les fautes qu'il avoit faites, & en auroit plutôt fait encore d'autres nouvelles: mais neanmoins je crois qu'il aura un successeur qui le rendra digne des regrets des honnêtes gens. C'est vous qui m'avez appris sa mort.

M. de Blois est donc aussi mort. Ce Prelat étoit mon ancien camarade de Licence & d'études. J'étois lié d'une étroite amitié avec lui pendant sa jeunesse, & je crois pouvoir dire que les grandes liaisons que j'ai eues en ce tems là avec lui, & avec les gens de merite dont sa maison (rue S. Dominique fauxbourg S. Jacques) étoit un abord continuel, ne m'ont pas été inutiles. Nous nous separâmes ensuite. Lui resta à Paris, & moi j'allai à Rome.... Je le regrette beaucoup, & comme mon ancien ami, & comme un Evêque qui sera, je crois, fort mal remplacé. Voilà donc une lampe encore éteinte, & de ces lampes que vous appellez avec grande raison, des lampes obscures. Mais en reste-t-il d'autres dans l'Eglise? Et encore en reste-t-il bien peu. Plaise à son divin Epoux d'en susciter de lumineuses & d'éclatantes en grand nombre. Mais certainement tous ces maux dont l'Eglise semble accablée ne doivent pas rendre nos pieds chancelans. Nous savons à quoi nous en tenir.

LETTRE DCXCIII.

Au même. Il lui parle de M. de Rhodez, du zele des Avocats, d'un Arrêt obtenu par M. de Troyes, & de M. de Rieux.

Le 16. Septembre 1733.

NON seulement M. de Rhodez n'étoit pas mort quand vous me l'avez mandé, mais il ne l'est pas même encore: du moins ne l'étoit-il pas il y a fort peu de jours. J'en reçus des nouvelles par une personne qui venoit de ce pays-là, & qui étoit

1733. étoit chargée d'un petit compliment pour moi de sa part. Independamment de ce petit compliment je le regrette, & je regarde sa perte comme considerable pour l'Eglise, par les raisons que je vous ai deja mandées. . . .

Je n'ai rien à vous dire sur MM. les Avocats. Il faut les laisser faire selon leur prudence & sagesse. Je reçois avec beaucoup de reconnoissance les assurances qu'ils me donnent par vous mediatement de leur zele pour les affaires de l'Eglise, & de la part qu'ils veulent bien prendre en particulier à ce qui regarde ma personne.

Vous ne me mandez point ce que porte l'Arrêt que M. de Troyes a obtenu. Les Jesuites y ont-ils été bien étrillés? Apparemment qu'oui, puisqu'il en est bien content. Je doute fort que M. de Rieux, * nonobstant la protection de la Reyne, ait l'Evêché de Blois. Il n'est ni assez devot, ni assez malhonnête homme pour obtenir pareille grace. Mais je crois qu'il sera assez fâché de revenir en ce pays-ci. Il est fort mon ami.

* De Saumery.

Vous ne devez pas être étonné que j'aye reçu votre voyageur du mieux que j'ai pu. Il en sera toujours de même de tous ceux qui seront connus pour être recommandés par vous. Je dis, qui seront connus; car pour ceux qui n'ont que leur propre temoignage, & qui ne donnent aucune preuve litteraire de ce qu'ils disent être, je ne les regarde qu'avec beaucoup de defiance, & les congedie le plus promtement qu'il est possible. J'ai ici un cabinet, d'où je vous écris, où j'ai pratiqué une invention excellente pour faire deloger promtement & neanmoins poliment, les gens qu'on est bien aise de ne pas garder long-tems. C'est une merveilleuse invention pour supprimer toute parole oiseuse. Ce n'est pas dans ce cabinet que j'ai reçu votre voyageur; car je l'ai gardé bien moins que je n'aurois voulu.

LETTRE DCXCIV.

A M. *** *Il lui parle de l'Arrêt accordé à M. de Troyes, de la dispute sur les convulsions, & des Lettres de Dom la Taste.*

Le 24. *Septembre* 1733.

JE vous dois, Monsieur, une reponse que diverses affaires ont reculée jusqu'à present. M. de Troyes a enfin obtenu un Arrêt contre les Jesuites. Je ne l'ai point encore reçu. On dit qu'il a eu satisfaction sur tout ce qu'il a demandé. Voilà une affaire terminée qui me fait grand plaisir, parce qu'il faudra desormais que nos adversaires nous abandonnent M. Bossuet: ce qui n'est pas un petit avantage. Ils le sentiront plus d'un jour. Vous aurez lu ma Lettre au Roi, avant que de recevoir celle-ci. Elle contient des choses qui, je crois, seront de votre goût.

La dispute de l'œuvre des convulsions s'échauffe étrangement; mais l'aigreur & les injures viennent de la part des Anticonvulsionnistes. On va même jusqu'à calomnier. C'est un prejugé qui n'est point avantageux pour les Anticonvulsionnistes. Je lis tout ce qui se fait de part & d'autre. J'ai trouvé dans la seconde partie de l'*Eclaircissement sur les miracles*, des faits qui m'ont fait plaisir, & qui demandent attention. Je pense tout ce que vous pensez des Lettres du Prieur des Blancmanteaux. Les principes erronés que l'on avance pour se mettre à couvert de l'argument des miracles, doivent nous faire comprendre combien nos adversaires sont embarrassés. Il faut donc les presser vivement par l'endroit même où ils crient qu'on les blesse. . . .

LETTRE DCCCV.

1733.

A M. l'Evêque d'Auxerre. *Il lui parle de M. de Rhodez, & des personnages sur qui la Cour repandoit ses faveurs.*

Le 24. Septembre 1733.

J'Ordonnai Samedi dernier, mon très cher Seigneur, plusieurs Ecclesiastiques du Diocese de Rhodez, qui avoient laissé le 13. de ce mois M. de Rhodez mourant. Depuis ce tems je n'ai pas oui dire qu'il fût mort, quoiqu'il soit sans esperance. Il faudra, comme vous le voyez, que je fasse dresser de nouvelles Lettres. J'y serai attentif, dès que je serai assuré de la mort de ce Prelat que je regrette de tout mon cœur, nonobstant les demarches pernicieuses qu'un faux amour de la paix lui a fait faire.

Je suis charmé que ma derniere Lettre au Roi ait merité votre approbation.

Le trait dont vous me faites part seroit hors de toute croyance, si l'on n'y étoit accoutumé. Les faveurs ne sont pas seulement pour votre Diocese. Le mien s'en ressent aussi. On a donné 1500. livres de pension sur l'Archevêché de Rouen au Curé de Notre-Dame de Montpellier, le seul des Curés de la ville qui ne soit point Appellant, & sur la paroisse duquel tous les Evêques par ordre de la Cour sont obligés de se loger pendant les Etats. On vient aussi de donner à un Curé de la campagne une pension de 300. livres. Je ne lui connois d'autre merite que d'avoir écrit contre moi en Cour il y a quelques années. Le Curé de votre Diocese auquel on vient de donner 600. livres de pension, ne seroit-il point un homme sur lequel M. Languet auroit jetté les yeux, pour lui faire dire qu'il a remis entre les mains de ce Prelat la Lettre qui porte le nom des Ecclesiastiques du Diocese d'Auxerre?

M. de Monté.

On dit la guerre certaine, & le Concile tombé. Adieu, mon très cher Seigneur: vous savez à quel point je vous honore.

LETTRE DCXCVI.

A Madame de Rohan *de Porhoët. Il lui envoye sa derniere Lettre au Roi.*

Le 28. Septembre 1733.

La crainte où je suis, Madame, que l'on ne vous ait pas envoyé ma Lettre au Roi, me fait prendre la resolution de vous l'addresser moi-même. Cette Lettre contient mon apologie. Je n'en ai point besoin auprès de vous. Mais parce que vous vous interessez d'une maniere très vive à ce qui me regarde, je dois vous mettre en main de quoi repondre à mes ennemis. Lisez, & voyez si les fausses accusations sont detruites. Elles m'ont paru si grossieres que j'ai cru ne devoir les refuter qu'en peu de mots. J'ai tâché aussi de suppléer à la timidité de M. d'Agde. Je suis sûr que vous ne m'en saurez pas mauvais gré. J'ai l'honneur d'être avec respect, &c.

LETTRE DCXCVII.

A M. l'Evêque de Senez. *En lui envoyant la même Lettre, il rectifie un fait concernant Pierre Gautier. Il lui parle du Journal historique des convulsions.*

Le 4. Octobre 1733.

J'Ai appris avec bien de la joie, Monseigneur, que vous êtes delivré de votre fluxion sur les yeux. Pour l'âge de quatre-vingts sept ans, il n'y a point de re-

1733. remede; mais celui qui fait des miracles pour la defense de la cause que vous soutenez, est assez puissant pour vous donner une nouvelle vigueur dans les jours de votre vieillesse.

J'ai l'honneur de vous envoyer quelques exemplaires de ma derniere Lettre au Roi. Je crois m'y justifier pleinement des calomnies sur lesquelles on avoit fondé l'Arrêt du Conseil, qui supprime mon Instruction pastorale sur les miracles. Je rends à cette occasion temoignage au miracle operé sur le jeune homme de Pezenas. En relisant la copie de la Lettre où je vous parlois, Monseigneur, de ce miracle, je trouve que je ne me suis pas exprimé d'une maniere correcte, quand j'ai dit que la cicatrice du coup de l'alêne se voyoit encore dans le milieu de la prunelle. La prunelle, en termes de l'art, est le petit rond qui fait le centre de l'œil & qui est environné d'un autre qui est appellé l'iris. Or la cicatrice dont je parle, est sur le bord de la prunelle, & y forme un angle. Durant les premiers jours de la guerison, la cicatrice s'étendoit depuis le blanc de l'œil jusqu'à la prunelle inclusivement, & l'on m'a assuré que l'on voyoit même dans le fond de l'œil jusqu'où l'alêne avoit penetré. Aujourd'hui la cicatrice ne paroit plus que sur la circonference de la prunelle; & elle y produit le même effet que produiroit un coup de plume sur un paté d'encre, en lui ôtant la rondeur qu'il auroit eue d'abord.

Je vous suis très obligé, Monseigneur, de n'avoir point donné l'extrait de ma Lettre où je vous parlois de l'Ecrit de M. de Lan. Je n'en ai rien dit que je ne croie très veritable; mais je suis bien aise de ne pas m'expliquer encore publiquement sur les convulsions. Si j'ai été mecontent de l'Ecrit de M. de Lan, jugez ce que je dois penser du *Journal historique.* Il est affreux, & deja M. l'Abbé de Fernanville vient de lui donner trente dementis. Je dirois volontiers à l'Auteur: *Medice, cura te ipsum.* Vous voulez que je regarde l'œuvre des convulsions comme venant de l'esprit d'erreur & de mensonge. Est-ce le moyen de me le persuader, quand je vous vois employer vous-même le mensonge & la calomnie pour detruire cette œuvre? Au reste je lis exactement tout ce qui se fait pour & contre. J'entends tout ce que l'on veut me dire de part & d'autre. C'est le moyen de prononcer dans la suite avec plus de certitude. Je suis avec l'attachement le plus tendre & le plus respectueux, &c.

LETTRE DCXCVIII.

*A M. *** Il lui parle du Journal historique & autres Ecrits contre les convulsions.*

Le 7. Octobre 1733.

J'Ai lu, Monsieur, les dementis que donne M. l'Abbé de Fernanville, à ce qui est dit de lui dans le *Journal historique.* Je n'avois pas besoin de son desaveu pour être persuadé qu'on le calomnioit. Outre la probité & la pieté qui regnent en lui, je trouvois la preuve de la calomnie dans une Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire autrefois, à l'occasion des convulsions de Mademoiselle de Maist la Cadette. Est-il possible qu'un aussi indigne Libelle que le *Journal* vienne d'une main attachée à l'Appel? Si les convulsions sont l'œuvre du Demon, pourquoi ne les attaquer que par des Ecrits qui visiblement n'ont pas pour principe l'esprit de Dieu? On reproche aux convulsions le faux, l'indecent, l'esprit d'orgueil; & je trouve dans les Ecrits qu'on leur oppose, le mensonge, la calomnie, l'aigreur, quelque chose de plus que l'indecence, & tant d'indifference pour les miracles, que je ne vois pas ce que gagnent les Anticonvulsionnistes dans le parti qu'ils embrassent. Je ne suis point édifié, je vous l'avoue, de la conduite de ceux

ceux de nos amis qui se laissent aller à de tels excès. Ne peut-on pas proposer ses difficultés sans blesser la verité, sans alterer la charité, en demandant à Dieu de nous éclairer sur la portion de cette œuvre qu'il a couverte de nuages? Pour moi j'aimerois mieux être attaqué dix ans de convulsions, telles que les a éprouvées l'Abbé de Becherand, que d'avoir écrit dix pages du *Journal* fait pour les decrier. Les convulsions de l'Abbé de Becherand l'ont rendu plus chretien; mais il est impossible d'allier avec le christianisme, les mensonges & les calomnies sans nombre que contient le *Journal*. Je suis avec respect, &c. 1733.

LETTRE DCXCIX.

*A M. *** sur le miracle operé à la Verune, & sur le Journal des convulsions.*

A la Verune le 7. Octobre 1733.

DANS votre derniere du 29. vous commencez, Monsieur, par me parler de nouveaux miracles; & je commence celle-ci par vous dire, que Dieu a daigné malgré ma parfaite indignité, honorer mon épiscopat d'un très marqué & très prouvé qu'il opera Dimanche dernier 4. de ce mois dans ce village ci, sur une femme qui avoit reçu le Viatique, & à qui l'on alloit administrer l'Extrême-onction. Après qu'on lui eut fait avaler dans un verre d'eau froide de la terre du tombeau du bienheureux Diacre, elle s'écria: *Je suis guerie.* Son mal étoit un catarre suffoquant qui lui ôtoit la respiration & lui causoit de grandes douleurs. Il y a un certificat du Medecin M. Riviere que vous connoissez, & la deposition de quinze habitans du lieu temoins du mal & de la guerison.

J'ai lu le *Journal* qui ne peut être que l'effet de l'imagination & de l'imposture d'une mechante femme. Quel dommage qu'elle ait pris tant d'ascendant sur l'esprit d'un si grand homme! J'ai lu aussi les dementis que lui donne M. l'Abbé de Fernanville. Qu'est-ce que cette malheureuse femme pourra y repondre? Rien apparemment. Les calomniateurs d'aujourd'hui, par exemple les Jesuites, ne s'embarrassent pas d'être convaincus de mensonge & d'imposture, pourvû que leurs calomnies puissent être crues pendant quelques jours. Ce peu de jours suffit pour l'execution de leurs desseins; & quand la calomnie est decouverte, le mal qu'elle a causé ne laisse pas de subsister. M. d'E. *** raisonne, à son ordinaire, très bien de cet infame Roman qui, comme il dit, pourra avoir des suites. Aussi-tôt que je l'ai lu, j'eus la même pensée, & je dis à un de mes amis, que cet Ouvrage produiroit & produisoit deja de nouvelles fables de Bourgfontaine. Adieu, mon très cher Monsieur. Je vous conseille de vous tenir à la campagne le plus long-tems que vous pourrez. Mais prenez garde au grand air qui me fait toujours craindre pour vous les catarres suffoquans. Nous ne serions pas surs d'un miracle en votre faveur semblable à celui de la femme de ce village. Je trouve qu'il me reste encore un peu de tems pour vous écrire: je vais en profiter. . . . Non, il est plus tard que je croyois, il faut que je vous quitte. J'en suis fâché; car ma main étoit bien en train d'écrire, & je ne suis pas sûr qu'un autre jour elle ne me refuse le service.

LETTRE DCC.

A M. LENET, Conseiller au Parlement de Dijon. Il lui envoye sa Lettre au Roi, & lui parle de l'Arrêt qu'a obtenu M. de Troyes.

Le 7. Octobre 1733.

JE suis ravi, Monsieur, de pouvoir vous envoyer à la reception de votre Lettre quelques exemplaires de ma derniere Lettre au Roi. Il y en aura, s'il vous

 plaît,

1733. plait, un exemplaire pour M. le President Bouhier & un autre pour Mademoiselle de ... L'Arrêt du Conseil qui a supprimé mon Instruction pastorale sur les miracles, s'étoit rendu garant de calomnies si grossieres, qu'il ne m'a pas été difficile de montrer la surprise que l'on a faite à la religion de Sa Majesté. Mais j'aurai beau prouver que je suis innocent, je serai toujours coupable aux yeux de ceux qui ont interêt que je le sois.

M. de Troyes a enfin obtenu un Arrêt contre Fichant & les Jesuites. Tiendront-ils les promesses qu'ils font? Je n'en crois rien, & je crois que M. de Troyes n'en est pas plus persuadé que moi. Cet Arrêt étoit neanmoins très necessaire; & s'il ne convertit point les Jesuites, il les empêchera de faire tout le mal qu'ils avoient projetté. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCCI.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui fait part du miracle operé à la Verune.*

Le 12. *Octobre* 1733.

JE n'ai pu, mon très cher Seigneur, avoir l'honneur de vous écrire ces jours-ci, parce que j'ai été occupé à constater un miracle qui s'est operé sous mes yeux. Le Dimanche 4. de ce mois une femme de la Verune où je suis, fut attaquée à midi d'un catarrhe suffoquant, que ni les saignées ni les remedes ne purent soulager. Elle fut durant huit heures & demie entre la vie & la mort. On lui donna le Viatique sur les trois heures, & l'on pensoit à lui donner l'Extrême-onction. Un de mes domestiques, très zelé pour M. Pâris, alla chez cette femme, lui fit prendre dans un verre d'eau un peu de terre du tombeau du bienheureux Diacre, & se mit en pieres avec toutes les personnes qui étoient dans la chambre. A peine eut-il terminé les prieres d'une neuvaine qu'il avoit portées avec lui, que la malade s'écria: *Je suis guerie.* En effet, on lui trouva la respiration libre, & la voix naturelle. Elle se coucha de son long dans le lit, ce qu'elle ne pouvoit faire auparavant. Le poulx qui étoit concentré, se trouva parfaitement reglé. Enfin la malade se leva & mangea une soupe avec appetit. Dès que je fus averti de ce qui venoit de se passer, j'envoyai prier le Medecin qui est de Montpellier, & de l'Academie des sciences, de venir chez moi. Il reside assez souvent à la Verune où il a du bien. Il me dit qu'il venoit d'apprendre la guerison de cette femme. Je le priai de la voir. Il la vit & revint saisi d'étonnement, en me disant la larme à l'œil: *Je suis charmé d'avoir vu ce que je viens de voir*, & il ne pouvoit se lasser de me le repeter. Il me promit un certificat, dans lequel il declare que la guerison ne peut être que miraculeuse, attendû qu'elle est instantanée. En consequence j'ai fait l'information; & hier Dimanche je montai en chaire, où après avoir relevé comme je pus l'évenement qui avoit rempli le village de joie & d'admiration, j'appris au peuple ce que c'est que M. Pâris, la multitude de miracles que Dieu fait par son intercession, l'attachement & le zele qu'avoit ce saint Diacre pour la verité. Je dis qu'il m'avoit écrit pour s'unir à la cause que nous defendons. Après quoi je fis lire, à l'exemple de S. Augustin, le procès-verbal que j'ai dressé de la guerison miraculeuse, & le jugement que j'en ai porté. Je descendis de chaire, & j'entonnai le *Te Deum*. Voilà, mon très cher Seigneur, ce qui m'a occupé pendant huit jours. Aidez-moi à remercier Dieu de ce qu'il a bien voulu ne pas priver mon Diocese des graces qu'il repand ailleurs avec tant de profusion. Je m'attends à être contredit; mais les reproches que l'on me fera, retombant sur Dieu même, l'engageront, selon la confiance que j'en ai, à faire en-

encore de plus grands miracles que celui que je viens de vous annoncer. 1733.

Je fis partir, mon très cher Seigneur, vos patentes il y a huit jours. Je compte que vous les recevrez inceſſamment. Perſonne ne vous honore & ne vous reſpecte plus que je le fais, &c.

LETTRE DCCII.

*A M. *** Il lui parle du même miracle & du Journal des convulſions.*

Le 12. Octobre 1733.

Vous aurez reçu, Monſieur, ma derniere Lettre, dans laquelle je vous parlois de celle que j'ai eu l'honneur d'écrire au Roi, pour me juſtifier des fauſſes & calomnieuſes accuſations intentées contre moi. Je me ſuis bien attendu que ce petit Ouvrage ne vous deplairoit pas. J'y aurois fait uſage du texte de S. Jerôme que vous m'indiquez, ſi je l'avois connu. Mais il y a apparence que je trouverai aſſez d'occaſion de le placer. Il eſt clair & precis.

Je chantai hier le *Te Deum* dans l'Egliſe de la Verune, pour un miracle operé huit jours auparavant ſur une femme de la paroiſſe. Elle fut guerie ſubitement par l'interceſſion du ſaint Diacre. M. *** qui étoit preſent à l'action d'hier, vous rendra compte de tout. Je me decharge ſur lui de la relation, parce que je viens d'en faire une à M. d'Auxerre. Je crois avoir rempli le *ſtatim atque* du Concile de Trente.

Avez-vous lu le *Journal hiſtorique?* Bien des gens ſont en ſuſpens ſur l'œuvre des convulſions, ne ſachant de quel eſprit elle vient. Pour moi je ſuis perſuadé que le *Journal hiſtorique* ne vient pas de l'eſprit de Dieu. Qui croiroit que tant de calomnies partiroient d'une main qui ſe dit attachée à l'Appel? Je vous embraſſe, Monſieur, très tendrement, &c.

LETTRE DCCIII.

*A M.*** Curé de . . . , Dioceſe de Bayeux, ſur ſon édifiante demarche.*

Le 12. Octobre 1733.

Je n'ai reçu, Monſieur, qu'hier la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je ſuis très édifié de l'humilité avec laquelle vous reconnoiſſez une faute, que peu de perſonnes ont le bonheur d'envisager comme vous l'envisagez. Quoique vous ne puiſſiez pas dire, *ignorans feci*, je ne laiſſe pas d'avoir une ferme confiance que Dieu oubliera votre peché. Les ſentimens de penitence & de componction qu'il vous a mis dans le cœur, ſont très propres à operer cet effet. Je le lui demande inſtamment avec vous, & ſuis dans la charité de Jeſus-Chriſt, &c.

LETTRE DCCIV.

A un Doctrinaire. Il lui conſeille d'exhorter, mais non de forcer les jeunes gens à apprendre l'Ecriture ſainte.

Le 13. Octobre 1733.

Je ne puis, Monſieur, entrer dans le plan que vous vous propoſez de donner pour penitence, des chapitres de S. Paul à apprendre aux jeunes gens qui s'addreſſeront à vous. Il me ſemble que cette methode peut rendre le ſacrement de Penitence odieux à des enfans, qui regardent deja comme une grande peine les leçons qu'on les oblige d'apprendre en claſſe. La Religion eſt l'affaire du cœur.

On

1733. On oblige un penitent de lire & de mediter les divines Ecritures. Mais d'obliger à les apprendre par memoire, c'est ce qui me paroit sujet à plus d'un inconvenient. Conseillez aux jeunes gens que vous trouverez disposés à vous écouter, les plus beaux endroits du nouveau Testament : c'est une bonne chose; mais je n'en ferois pas une loi pour quiconque voudroit approcher des sacremens. En un mot, votre plan est bon, pourvû que vous vous renfermiez à conseiller, à exhorter, & non pas à prescrire & à ordonner.

Je voudrois, Monsieur, pouvoir vous servir de guide dans toutes vos démarches; mais je vous prie de faire attention que j'ai des occupations de bien des sortes, & que je dois me renfermer dans le conseil que Jethro donna à Moïse, &c.

LETTRE DCCV.

A une Religieuse. Il l'exhorte à se premunir contre la violence & contre la seduction par la priere & par de bonnes lectures.

Le 15. *Octobre* 1733.

VOus êtes heureuse, ma très chere Sœur, d'avoir été perservée de la seduction dans un tems où les élus mêmes, s'il étoit possible, seroient induits en erreur. De tous ceux qui ont à souffrir dans ces jours de tenebres & d'affliction, je ne vois personne qui soit plus à plaindre qu'une Religieuse qui se trouve seule & sans appui dans son monastere. Il est dur d'être obligée de vivre comme étrangere au milieu de ses propres Sœurs. De quelle force n'a-t-on pas besoin pour soutenir tous les assauts qu'on nous livre? Que de reproches, que de coups de langue à essuyer! Encore si les maledictions qu'on nous donne, venoient de nos ennemis; mais ce sont les personnes mêmes que nous avons cheries davantage, qui s'éloignent de nous avec le plus de fureur. Voilà, ma très chere Sœur, la tentation à laquelle vous devez vous preparer. Demandons à Dieu qu'elle ne soit pas au-dessus de vos forces. Elle ne le sera pas, si vous ne vous appuyez que sur la grace toute-puissante de Jesus-Christ. C'est elle qui fait les Saints, & qui se suscite des defenseurs dans ce qu'il y a de plus foible aux yeux des hommes; parce qu'elle rend fort celui qui est la foiblesse même. Mettez donc en elle toute votre confiance, & ne vous laissez point abbatre par les raisonnemens specieux dont on se servira pour tâcher de vous éblouir. On vous dira que l'Eglise a parlé; que la Bulle n'est rejettée que d'un petit nombre de refractaires; que les portes de l'enfer auroient prevalu, si la Bulle qu'on pretend reçue du corps des Pasteurs, n'étoit pas l'ouvrage du S. Esprit. On tâchera de vous persuader qu'elle ne donne aucune atteinte à la toute-puissance de la grace, à la necessité d'aimer Dieu pour être reconcilié avec lui, & à toutes les verités que nous soutenons qu'elle condamne. Je ne crois pas, ma chere Sœur, que vous soyez assez peu instruite des contestations presentes, pour ignorer les reponses que nous employons contre tous ces vains raisonnemens. On les trouve dans un grand nombre d'Ecrits qui sont entre les mains de tout le monde. Repassez-les souvent dans votre esprit, pour vous empêcher d'être ébranlée, quand le tems de l'épreuve sera arrivé. Lisez la Bulle, si vous l'avez. C'est le meilleur des preservatifs contre la Bulle même. Jettez aussi les yeux sur le secours que Dieu nous envoye, par les miracles sans nombre qu'il opere dans la capitale & dans les provinces. Il vient d'accorder tout nouvellement cette faveur à mon Diocese, en retirant une femme subitement des portes de la mort par l'intercession de M. Pâris. Si les Appellans ont tant de pouvoir dans le ciel, ne craignez point, ma chere Sœur, de leur être étroitement unie sur la terre. Encore un peu de tems, & les maux dont les hommes nous menacent cesse-

cesseront; mais la gloire qui en sera la recompense, ne finira jamais. Demandez-la pour vous & pour moi, &c. 1733.

LETTRE DCCVI.

A M. le Chevalier de SOLDEVILLA. *Il benit Dieu de sa conversion.*

Le 16. *Octobre* 1733.

J'Ai été agreablement surpris, Monsieur, en recevant la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je ne m'attendois pas, je vous l'avoue, à ce qui en fait le sujet. Tous les jours nous sommes temoins des miracles que Dieu opere sur les corps. Celui qu'il a operé sur votre ame, est plus digne d'admiration. Je vois dans votre Lettre des sentimens de penitence soutenus d'un amour sincere pour la verité : amour qui vous porte à revenir contre une signature faite sans assez de precaution. Je ne puis qu'applaudir aux resolutions que vous avez prises de satisfaire à Dieu, par tous les endroits où vous croyez être redevable à sa justice. Je le prie de tout mon cœur d'achever en vous l'ouvrage qu'il y a commencé. Demandez-lui la même chose pour moi. Que ne peuvent pas les larmes d'un penitent, que la grace fait couler en la presence de son Dieu! Je vous prie d'être persuadé qu'on ne peut être avec un plus parfait attachement que j'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE DCCVII.

A M. de LASTRE *Curé de Bainctun Diocese de Boulogne. Il le felicite sur sa constance dans son exil.*

Le 16. *Octobre* 1733.

VOus m'avez fait beaucoup de plaisir, Monsieur, de prêter votre plume à M. le Chevalier de Soldevilla. Je l'estime très heureux d'avoir un ami comme vous dans sa solitude. M.*** m'a appris ce que vous avez quitté pour la defense de la verité. Il n'est pas moins charmé que moi de la fermeté avec laquelle vous soutenez votre exil. Que vous êtes heureux, Monsieur, d'avoir été choisi de Dieu pour conserver l'heritage que feu M. de Boulogne a laissé à son Diocese! Tout ce qui est rempli de son esprit, ne peut que s'accorder parfaitement avec le mien. Je lui suis uni après la mort, comme je l'ai été durant la vie. Ne craignez point de m'incommoder, en me faisant le narré des persécutions que vous avez souffertes. Je sai que plusieurs sont tombés, & que le nombre des athletes est étrangement diminué. Envoyez-moi sur cela telle relation que vous jugerez convenable. Je la recevrai avec empressement. Ne vous lassez pas neanmoins de souffrir. Vous savez que la couronne n'est promise qu'à ceux qui perseverent jusqu'à la fin. Ne laissez prendre, s'il vous plaît, aucune copie de ma Lettre, pour ne commettre personne. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCVIII.

*A M.*** Il lui parle des dementis donnés au Journal historique par M. de Fernanville, & d'un Memoire envoyé à Rome.*

Le 20. *Octobre* 1733.

J'Ai reçu, Monsieur, avec votre derniere Lettre celle que M. Fouillou vous a écrite. Je vous ai, ce me semble, deja mandé que j'avois lu l'indigne *Journal*, & les dementis que lui a donné M. l'Abbé de Fernanville. Il me semble que ce que M. Fouillou dit dans la Lettre que vous m'avez envoyée, n'est pas d'un fort

1733. bon ami de M. l'Abbé de Fernanville. Laisser pourrir une aussi puante & si calomnieuse menterie, quand on a preuve en main pour la detruire & la faire connoître pour ce qu'elle est, c'est ce que je n'aurois jamais conseillé à M. l'Abbé de Fernanville; à moins que je n'eusse eu envie de faire plaisir à Madame Mol, & qu'en même tems je n'eusse cru cet Abbé assez imbecile pour suivre un aussi mauvais conseil.

Ne vous ai-je pas mandé aussi que j'ai reçu & lu le Memoire envoyé à Rome sur le Concile? Oui vraiment il est bon qu'il ait été rendu public. Il est bon aussi que le Parlement sache de quelle maniere on y parle de lui, & ce qu'on lui prepare dans cette Assemblée. Je crois que M. de Lodeve n'a pas besoin de ce Memoire, pour sentir dans le fond de son cœur quels en étoient les objets.

J'ai bien oui parler de la nouvelle Bulle en faveur de la doctrine de S. Augustin & de S. Thomas; mais c'est, comme vous le dites fort bien, fort peu de chose. Elle n'égratigne pas l'épiderme de l'*Unigenitus*. Je ne l'ai pas vue.

LETTRE DCCIX.

*A M.*** Il lui fait part de ses dispositions au milieu des tracasseries qu'on lui suscite.*

Le 23. Octobre 1733.

JE crois bien, Monsieur, que les Conferences sur le miracle de la Verune ont commencé aussi-tôt qu'il a été su à Montpellier. Mais que faire à cela? Tout est entre les mains de Dieu. Il faut s'attendre à tout, & je ne vois pas que par nous-mêmes nous puissions remedier à rien. Il y a vingt ans passés que je vis dans cette situation, toujours dans les angoisses & la perplexité; voyant un bras levé prêt à me frapper. Je crois que ce sera ainsi que j'acheverai ma carriere, attendant les coups dont il plaîra à Dieu de me frapper; de maniere que, quelque violent que soit chacun de ceux que je recevrai, j'en attendrai toujours d'autres après lui, &c.

LETTRE DCCX.

A M. de MONTGERON *Conseiller au Parlement de Paris. Il lui rend compte des pieces originales sur le miracle de Pezenas qui sont entre ses mains, & lui parle du miracle de la Verune.*

Le 31. Octobre 1733.

JE suis très fâché, Monsieur, de n'avoir pu repondre jusqu'à present à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Autant que je suis édifié de votre zele, autant je dois vous marquer d'empressement à le satisfaire. J'ai entre les mains les originaux de cinq Consultations repondues par quatre Medecins & un Chirurgien de Montpellier, touchant l'ancien état de Pierre Gautier de Pezenas. Ces Messieurs sont M. Vernis, M. Gaulteron de l'Academie des sciences, MM. Rideux & Lazerme Professeurs en Medecine, & Lamories de l'Academie des sciences, Chirurgien. Je ne sai si les copies que vous avez des originaux dont je suis depositaire, sont fidelement extraites. Je voudrois pouvoir vous ceder les originaux mêmes; mais l'usage que j'ai fait dans ma Lettre au Roi du miracle operé sur le jeune homme, m'oblige de les retenir pour être toujours en état de justifier ce que j'ai avancé. Vous aurez vu, Monsieur, que l'on usa dans la Consultation d'un artifice innocent, sans lequel on n'auroit pu avoir l'avis des Medecins. On leur exposa l'état de celui pour lequel on consultoit, comme s'il n'eût pas encore été gueri. Trois de ces Messieurs ont signé leur

leur avis. Deux autres, savoir MM. Gaulteron & Lazerme, l'ont écrit de leur main, mais ne l'ont point signé. On dit que c'est leur usage, quand il est question de Consultations gratuites. 1733.

Outre les cinq Consultations, j'ai deux Memoires qui m'ont été remis par M. Lagarde, autre Medecin; lequel après avoir vu Pierre Gautier chez moi depuis sa guerison, soutient que cette guerison ne peut être que miraculeuse. De ces deux Memoires il y en a un, dans lequel M. Lagarde refute le sentiment de M. Gendron sur certains points. C'est qu'on lui fit voir les observations que vous envoyâtes après avoir raisonné avec cet habile Oculiste.

Voilà, Monsieur, toutes les pieces que j'ai chez moi. Si vous avez besoin des deux Memoires de M. Lagarde, j'aurai l'honneur de vous en addresser une copie. Pour ce qui est des autres pieces dont je suis depositaire, ceux de qui elles viennent seront fâchés qu'on en fasse usage: mais si cela est necessaire pour la manifestation de la verité, vous pouvez assurer que les originaux sont entre mes mains. Il faudroit cependant être bien certain que vos copies sont fideles.

Je ne doute pas, Monsieur, que vous n'ayez appris avec beaucoup de joie le miracle qui s'est operé sous mes yeux sur une femme de mon Diocese. Dieu l'a fait pour me venger d'un Decret horrible, que la Cour de Rome vient de publier contre mon Instruction pastorale sur les miracles. Le Decret est du 3. Octobre, & le miracle dont je parle est arrivé le 4. Il y a aussi un autre Decret du 2. qui remet en honneur la doctrine de Molina, & qui la fait marcher de pair avec celle de S. Augustin & de S. Thomas. Que de reflexions à faire! Les desseins de Dieu se manifestent de jour en jour. Rendons-nous y attentifs. Nous sommes à la veille des plus grands évenemens. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCCXI.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle des deux Decrets de Rome, & en justifiant sa celerité à publier le miracle de la Verune, il lui marque sa peine sur les delais de ce Prelat par rapport à celui de Seignelai.*

Le 2. *Novembre* 1733.

J'AI eu l'honneur de vous mander, mon très cher Seigneur, que Dieu avoit fait un miracle sous mes yeux sur une femme de la Verune. Je vois aujourd'hui à quoi il étoit destiné. C'est pour me venger d'un Decret effroyable, que la Cour de Rome vient de publier contre mon Instruction pastorale sur les miracles. Le Decret est du 3. Octobre, & le miracle est arrivé le 4. Mon Instruction est condamnée comme contenant des propositions *fausses, scandaleuses, seditieuses, injurieuses, absurdes, temeraires, blasphematoires, schismatiques, erronées, & notoirement heretiques.* Et en consequence injonction aux Evêques de la bruler. Ce Decret a été publié avec un autre datté du 2. qui rend à la doctrine de Molina le terrain que les Decrets de Benoît XIII. avoient paru lui faire perdre. Je ne m'étends point sur ces deux pieces que vous aurez reçues apparemment. L'enfer fait les derniers efforts; mais ils ne pourront emporter que la paille, & le froment n'en sera que plus pur.

Je vous avoue, mon très cher Seigneur, que je me sai bon gré d'avoir agi comme j'ai fait dans l'affaire du miracle de la Verune. Il m'a paru que c'eût été tenter Dieu & me defier de lui, que d'attendre à publier ses merveilles. La femme de la Verune a repris de nouvelles forces à mesure que j'ai été en avant. Elle eut le lendemain de sa guerison quelques petites foiblesses qui n'avoient aucun rapport à son mal, mais que je regardai comme envoyées de Dieu pour m'éprouver, & voir si je ne frapperois point deux fois le rocher. Je compris

1733. qu'il falloit me hâter, afin de fixer la santé de cette personne. La chose est arrivée comme je l'avois prevu. Depuis l'information les forces ont augmenté à vue d'œil, & cette femme jouit d'une santé parfaite.

Je vous dis ceci, mon très cher Seigneur, pour vous encourager. Je n'ai pas manqué ici de conseils timides; mais je me suis mis au-dessus. On auroit voulu un miracle plus frappant. J'ai repondu que ce n'étoit point à moi à prescrire à Dieu la maniere dont il vouloit venir à mon secours; qu'il me suffisoit que ce fût un miracle pour lui en temoigner ma reconnoissance; & que le vrai moyen d'en attirer de plus grands, étoit d'être fidele dans ceux qui le paroissent moins.

Si vous voulez que je vous ouvre mon cœur, je vous dirai, mon très cher Seigneur, que j'ai toujours eu de la peine de ce que vous avez voulu prendre d'abord plusieurs mois, pour vous assurer de la guerison de votre paralytique. Vous l'avez fait dans de bonnes vues, & assurément ce n'étoit pas manque de courage. Cependant il a paru que Dieu n'a pas beni cette conduite. Si le miracle de Seignelai étoit l'unique que l'on attribuât à M. de Pâris, on pourroit dire: Prenons un certain tems. Mais aujourd'hui que Dieu est sorti mille fois de son secret; vouloir encore user de longs delais, il semble que c'est douter. Et cela n'est pas permis. Je vous dis ma pensée, mon très cher Seigneur. Je serai ravi que vous me corrigiez, si je me trompe. Rien n'égale mon tendre & respectueux attachement pour vous.

LETTRE DCCXII.

A une Religieuse de S. Benoit à Lyon. Il repond à ses questions.

Le 2. Novembre 1733.

JE vais repondre, ma très chere Sœur, en peu de mots aux questions que vous me proposez.

1. Il y a deux excès à éviter touchant les Indulgences. Le premier est de les mepriser. Le second est de croire qu'elles dispensent de faire penitence. Lisez sur cette matiere le Catechisme de mon Diocese. Je donnai en 1724. un Mandement pour la publication du Jubilé, dans lequel on trouve aussi les regles qu'il faut suivre pour ne pas tomber dans l'erreur à cet égard. Tom. 2. pag. 763.

2. Ce que fait la Sœur de Becherand en lisant à la Messe Marie Alacoque, ne me surprend point. Quand on a fermé l'oreille à la verité, on merite de l'ouvrir à des fables.

3. S'il s'agit de Confession sacramentelle, on ne la peut faire par Lettres; encore moins recevoir l'absolution. Lisez M. Hamon, & suivez les regles qu'il donne pour les tems où l'injustice des hommes nous separe de la participation exterieure des sacremens. Si vous demeurez inviolablement attachée à la verité, & que vous supportiez avec patience les mauvais traitemens des ennemis de la verité; la verité pour laquelle vous souffrez, vous delivrera. Donnez-vous de garde d'acheter une fausse reconciliation par une chute, dont vous voyez les deplorables effets dans plusieurs de vos sœurs. Mettez-vous bien dans l'esprit qu'on ne plaît point au Dieu de verité en trahissant la verité, & qu'on n'obtient point la remission de ses pechés par une action qui est elle-même un grand peché.

4. Les malheurs temporels qui arrivent sur votre maison sont dans l'ordre de Dieu. Les travaux pleins de mondanité que l'on y introduit, n'appaiseront pas la colere du Seigneur. Est-il possible que l'on ait été assez peu instruit chez vous pour recevoir d'une Novice une somme considerable? De quel pretexte peut-on couvrir un pareil abus?

5. Il est bien certain que celles d'entre vous qui sont en état de s'approcher des

de l'Eucharistie, sont en droit de le faire. Mais convient-il qu'elles le fassent, lorsque l'on se porte contre elles aux extremités que vous m'exposez? Je ne le crois pas. Qu'elles se contentent de communier en esprit. Jesus-Christ ne les abandonnera pas. 1733.

6. Si Madame votre Prieure se demet ou resigne, vous devez reconnoître celle qui sera mise canoniquement à sa place, & ne faire aucune difficulté de lui promettre obéissance. Il faut la lui rendre dans tout ce qui sera conforme à votre regle, & montrer en cela l'exemple aux autres. Il ne me reste plus, ma très chere Sœur, qu'à vous exhorter à perseverer dans la disposition où Dieu vous met, & à lui être fidele jusqu'à la fin. Soyez douce, patiente, humble. Ne rendez point le mal pour le mal, ni injure pour injure. Vivez dans le silence & dans la retraite. Evitez toute aigreur & tout esprit de contention. Defendez la verité par la charité. Je suis en Jesus-Christ Notre Seigneur, veritablement à vous.

LETTRE DCCXIII.

Au Pere de S. Jean, Prêtre de la Doctrine chretienne. Il parle des miracles que Dieu opere sur les corps & sur les cœurs.

Le 2. Novembre 1733.

JE vous suis bien redevable, Mon Reverend Pere, de la relation que vous m'avez envoyée. J'en avois entendu le contenu de vive voix, du pieux solitaire dont vous m'annonciez l'arrivée. J'ai été extrêmement édifié & consolé de sa visite. J'aurois souhaité qu'il eût fait un plus long sejour dans mon Diocese. Il y a laissé la bonne odeur de Jesus-Christ. Sa conversion est un miracle plus grand que tous ceux que Dieu opere chaque jour sur les corps. A lui seul la gloire doit être rendue de toutes ses merveilles. Dieu se sert des miracles pour toucher les cœurs; & les cœurs convertis ne cessent de publier les miracles. Quelle voix contre la Bulle! Les hommes ont beau faire. Elle prendra le dessus. *Vox Domini in virtute, vox Domini in magnificentia.* Je suis très parfaitement, &c. Ps. XXVIII. 4.

LETTRE DCCXIV.

*A M. *** au sujet du miracle de la Verune, & de la situation de la Sœur de Blancas.*

Le 2. Novembre 1733.

JE suis ravi, Monsieur, de vous voir prendre part à la misericorde que Dieu vient de faire à mon Diocese par le miracle qu'il a operé à la Verune. Tous n'ont pas les yeux que vous avez. Certaines personnes auroient voulu que cette merveille fût demeurée cachée, de peur que la publication que j'en ai faite, ne m'attire de nouvelles tribulations. C'est un Evangile que je n'ai point connu jusqu'à present. Quand Dieu parle, je n'ai garde d'étouffer sa voix. Il sort de son secret: est-ce à moi à l'y faire rentrer? J'ai reçu depuis quelques jours une Bulle affreuse contre mon Instruction pastorale sur les miracles. Elle est du 3. Octobre, & le miracle de la Verune est arrivé le 4. Vous voyez que Dieu repond pour moi. C'est que les coups que l'on me porte, rejaillissent contre Dieu même.

Nous avons eu ici M. *** que j'attendois avec impatience. Il a bien voulu nous donner quelques jours. Il benit Dieu de la perseverance de la Sœur de Blancas. Je le prie de tout mon cœur d'achever ce qu'il a commencé dans cette sainte fille. Elle a deja évité la morsure de plus d'une bête feroce. Dieu est assez puissant pour la preserver de la gueule du lion qui cherche à la devorer. Je suis bien sincerement, Monsieur, tout à vous.

1733.

LETTRE DCCXV.

A M. le Chevalier DEYDE'. *Il lui parle de plusieurs miracles corporels & spirituels.*

Le 2. Novembre 1733.

JE continue, Monsieur, à vous remercier de votre attention à m'informer de tout ce que vous voyez. Je suis fâché que vous ayez appris d'autres que de moi le miracle de la Verune. Mais il nous a un peu occupés, parce que je n'ai pas voulu perdre un moment de tems à lui donner toute l'authenticité qu'il peut avoir. Monsieur votre frere vous aura mis au fait depuis son retour. Il a trouvé que j'avois rempli tout le plan qu'il s'étoit formé, lorsqu'on lui annonça cet évenement.

Votre relation sur Madame *** est importante. Elle peut servir à decider plus d'une question. Ne pourrois-je pas avoir une relation authentique du miracle operé sur la paroisse de S. Jean en Greve? Il est très frappant: je pourrois en faire usage, si M. le Curé vouloit bien me l'attester. Il me tarde de voir M. d'Alby, pour lui parler de son valet de chambre. J'ai vu depuis peu un Officier des Gardes françoises converti par les miracles du saint Diacre. Il a tout quitté pour se retirer dans la solitude où il édifie toute sa province. J'ai été extrêmement touché de ses discours. Je le suis aussi des dispositions où je vous vois. Je prie Dieu de tout mon cœur d'achever son œuvre en vous. J'ai une ferme confiance que les premiers pas que vous avez faits pour vous donner à lui, seront suivis d'une parfaite conversion. Je suis, Monsieur, plus que je ne puis vous l'exprimer, &c.

LETTRE DCCXVI.

A un Benedictin, sur le miracle de la Verune, & sur un Acte de ce Religieux.

Le 4. Novembre 1733.

VOus me faites beaucoup de plaisir, Mon Reverend Pere, de mêler votre voix à la nôtre pour louer Dieu du miracle operé à la Verune. Demandez-lui d'en operer de semblables sur les cœurs, & que nous lui soyons fideles à mesure qu'il se montre bienfaisant envers nous.

Il me paroit qu'il manque à votre Acte une chose importante. Vous ne faites pas mention des demarches que vous avez faites auprès de votre Prieur, pour lui faire connoître vos dispositions à l'égard de la derniere Assemblée, qui prend faussement le titre de Chapitre general. Il falloit faire votre protestation en Chapitre, en demander Acte, & faire mention du refus de le donner. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCXVII.

*A Madame ***, sur les dispositions des Anticonvulsionnistes, & sur les deux Decrets de Rome.*

Le 4. Novembre 1733.

JE suis bien éloigné de penser, Madame, que la charité que vous avez exercée envers.... vous ait été nuisible. Je vois dans toutes vos Lettres des preuves du contraire. Il me semble qu'on ne parle point comme vous parlez, quand on est en commerce avec le Demon. Une des choses qui me frappe le plus dans les Appellans oppo-

opposés aux convulsions, c'est le peu de zele qu'ils montrent pour les miracles. 1733.
On ne les voit point se rejouir comme nous nous rejouissons quand Dieu les opere. Ils sont toujours en garde, & paroissent pour la plûpart plus disposés à critiquer qu'à se soumettre. C'est que, quelque chose qu'ils se disent à eux-mêmes, ils sentent bien qu'il y a une liaison très étroite entre les miracles & les convulsions. Or comment reconnoître que les miracles viennent de Dieu, si les convulsions venant du Demon ont la même origine que les miracles?

Vous aurez sans doute appris, Madame, qu'il y a deux nouvelles Bulles du Pape: l'une du 2. Octobre, l'autre du 3. La premiere remet en honneur la doctrine de Molina: la seconde condamne mon Instruction pastorale sur les miracles, comme l'on feroit les erreurs de Carpocrates & de Marcion. Dieu est venu à mon secours. La Bulle contre mon Instruction est du 3. Octobre, & le miracle de la Verune est du 4. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCCXVIII.

A un Benedictin. Il lui conseille de continuer les fonctions de Prieur.

Le 4. Novembre 1733.

JE goute très fort, Mon Reverend Pere, la derniere raison que l'on apporte pour vous persuader de continuer les fonctions de Prieur. Puisque vos Constitutions veulent qu'un Superieur, même deposé par un Chapitre legitime & canonique, gouverne sa Communauté jusqu'à ce que son successeur ait fait enregistrer sa commission sur les Actes capitulaires, vous êtes plus en droit de gouverner que tous les Superieurs nouvellement élus. Vous agissez encore aujourd'hui avec toute l'autorité que vous a donné le Chapitre de 1729. Vous ne devez faire aucune difficulté de l'exercer, dès que vous avez protesté contre le dernier Chapitre, & fait tous les autres Actes qu'il y avoit à faire en pareil cas. On auroit tort de vous regarder comme soumis au dernier Chapitre après les precautions que vous avez prises, & sur lesquelles apparemment vous ne gardez pas le silence. Il me paroit donc, Mon Reverend Pere, que vous devez être tranquille. Votre maison doit s'estimer heureuse de vous avoir à sa tête. Plût à Dieu que toutes les autres fussent dans le même cas! Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCXIX.

*A M. ***, sur le miracle de la Verune, sur un Ouvrage de M. de Troyes, & sur la chute de Madame de Megrigni.*

Le 4. Novembre 1733.

JE n'ai pas douté, Monsieur, un seul moment de la joie que le miracle de la Verune a du vous causer. Mais je ne sai si vous avez remarqué que Dieu l'a fait pour me mettre en état de repondre à l'affreuse Bulle, que le Pape vient de publier contre mon Instruction pastorale sur les miracles. Je compte que cette Bulle est venue jusqu'à vous. Les qualifications en sont horribles. Cet étrange Decret est du 3. Octobre, & le miracle de la Verune est arrivé le 4. Il y a une autre Bulle qui remet en honneur la doctrine de Molina, & rend aux Jesuites le terrain que le Bref *Demissas preces* & la Bulle *Pretiosus* leur avoient fait perdre. Voilà de quoi fermer la bouche aux Accommodans, & de quoi l'ouvrir à ceux qui pensent comme nous pensons.

Je lis l'Ouvrage de M. de Troyes, dont je suis enlevé. C'est vraiment le ton qu'il faut prendre avec les Jesuites. Tout ce qui est au dessous, ne repond point aux excès dont ils sont coupables. Peut-on s'élever trop haut contre des hommes

1733. mes qui se croyent tout permis, & qui ne cessent de calomnier les vivans & les morts? Leur orgueil fait tous les jours de nouveaux progrès. Mais c'est cet orgueil même qui sera la cause de leur ruine. Dieu les aveugle sensiblement; & le tems n'est pas éloigné, où leur folie sera connue de tout le monde.

Madame de Megrigni est à plaindre. Sa retractation aprés dix huit mois de combat, ne sauroit infirmer le miracle que Dieu a operé sur son corps. Je m'attends bien que celui de la Verune sera contredit. Y en a-t-il un seul qui ne l'ait pas été? Mais Dieu fera son œuvre, & les hommes seront trop foibles pour s'y opposer. Je suis très tendrement, Monsieur, tout à vous.

LETTRE DCCXX.

A M. l'Evêque de Senez, *sur le miracle de la Verune, & sur les deux Decrets de Rome.*

Le 7. *Novembre* 1733.

VOICI, Monseigneur, une Lettre qui m'est addressée pour vous par une Dame que ses affaires ont obligée d'aller à Rome où elle est actuellement. Elle y a vu publier deux Brefs ou Bulles dont vous aurez entendu parler. Le premier de ces Decrets rend aux Jesuites le terrain que le Bref *Demissas preces* & la Bulle *Pretiosus* avoient paru leur enlever. Le second condamne mon Instruction pastorale sur les miracles avec des qualifications horribles. Mais ce qui merite attention, c'est que ce Decret est du 3. Octobre, & le 4. Dieu fit dans mon Diocese sur une femme de la Verune, un miracle dont j'ai l'honneur de vous envoyer la relation. Je ne prevoyois pas alors tout l'usage que Dieu vouloit que je fisse de cette merveille. C'est une excellente reponse au Decret lancé contre moi.

Nous avons eu ici quelques jours M. ***, qui nous a dit tout ce qu'il a vu & entendu. Quand on ne peut voir par soi-même, on est ravi d'apprendre de personnes dignes de foi, des faits qui demandent toute notre attention. Les miracles continuent, & les hommes ne se lassent point de se dechaîner contre les miracles. Les nuages que Dieu repand sur son œuvre, aveuglent ceux qu'il veut aveugler. Prions-le de nous conduire de telle sorte, que nous évitions les deux extremités, ou de tout croire, ou de ne rien croire.

LETTRE DCCXXI.

A M. de Bagnols, *sur le miracle de la Verune.*

Le 9. *Novembre* 1733.

JE ne doute point, Monsieur, que le miracle de la Verune n'ait été pour vous un sujet de joie & de consolation. Vous aimez trop la verité pour ne pas vous rejouir avec nous de ce qui peut contribuer à son triomphe. Je vois avec plaisir que vous approuvez la demarche que j'ai faite. J'ai eu en vue de remplir mon devoir. Je n'ai plus rien à desirer, dès que je sai que des personnes pleines de lumiere & de zele, trouvent que je m'en suis acquitté. Je suis avec respect, &c.

LET-

LETTRE DCCXXII.

1733.

*A M. *** Curé de... au Diocese de Bayeux. Il lui parle de M. Belin, & des Ouvrages de M. de Seez.*

Le 9. *Novembre* 1733.

VOus m'avez fait un vrai plaisir, Monsieur, de me donner des nouvelles de M. Belin. * Je suis charmé d'apprendre qu'il vit, & qu'il est encore aujourd'hui tout ce que je l'ai connu.

* Curé de Blainville au même Diocese, mort depuis R. eappellant.

Quelle étrange idée me donnez-vous des Ouvrages de M. de Seez! Je serois bien aise de les avoir. Ne pourriez-vous pas, Monsieur, les faire remettre à Paris, & m'indiquer l'endroit où je pourrois les envoyer prendre, en me marquant le prix qu'ils vous auront couté. L'Ouvrage dont vous me parlez me paroit bien necessaire. Mais il est inutile de me l'addresser, parce que je suis trop occupé pour revoir ces sortes de pieces. Il faut pourtant tâcher de le faire imprimer. Envoyez-le à Paris à une personne sure que vous me marquerez; & je verrai si on ne pourra pas lui faire voir le jour. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCXXIII.

A un Benedictin, au sujet de son Acte contre le dernier Chapitre.

Le 12. *Novembre* 1733.

J'AI reçu, Mon Reverend Pere, la Lettre & l'Acte de protestation que vous avez bien voulu m'addresser. Je n'attendois pas moins de votre zele pour les saintes regles, & de votre amour pour la vérité. Vous qualifiez d'inoui le scandale que les quatorze ont donné. En effet on ne comprend pas comment ils ont eu la hardiesse de tenir le Chapitre. C'est un attentat sur lequel il n'est pas permis de se taire. Dieu veuille leur ouvrir les yeux sur leur aveuglement. De quoi l'homme n'est-il pas capable, quand il est laissé à lui-même? En voilà un triste exemple. Je suis, &c.

LETTRE DCCXXIV.

A M. LENET *Conseiller au Parlement de Dijon. Il lui certifie le miracle de Pezenas.*

Le 13. *Novembre* 1733.

VOus m'apprenez, Monsieur, une mort bien triste pour un chretien, & bien honteuse pour un Evêque.

M. le President Bouhier & Madame son épouse ont été mal informés sur le miracle de Pezenas. Le jeune homme voit parfaitement de l'œil gauche, où étoient les deux taches de petite verole. M. Lazerme en a fait l'experience devant moi, & devant plus de vingt personnes qui étoient alors dans ma salle. A l'égard de l'œil crevé d'un coup d'alêne, le jeune homme n'en a jamais vu qu'au moment de sa guerison miraculeuse. L'alêne avoit percé depuis le blanc de l'œil jusqu'au fond de la prunelle; & les premiers jours de la guerison on voyoit le chemin qu'elle avoit tracé, parce que la cicatrice formoit un sillon qui le decrivoit. Peu après la cicatrice a disparu en partie, & n'est restée que sur le bord du petit rond noir qui forme la prunelle, si bien qu'aujourd'hui ce petit rond n'est plus rond, parce que la cicatrice y fait un angle. C'est l'état où j'ai vu l'œil. M. Gendron, le plus habile Oculiste du royaume, convient que le petit rond noir ayant été percé, le jeune homme n'a pu voir sans une nouvelle creation. Or la preuve qu'il a été percé, c'est la cicatrice qui y est restée.

1733. A l'égard de M. Lazerme, j'ai entre les mains une reponse écrite de sa main à une Consultation, où l'on exposoit exactement l'état où étoient les yeux du jeune homme avant sa guerison. La reponse de M. Lazerme est conçue en ces termes mot pour mot: „ Il n'y a presentement aucun remede. L'œil qui a été le „ premier malade, est gâté à un point qu'aucun remede ne pourra le retablir, le „ mal provenant de cicatrices que la petite verole y a laissées, & l'autre doit „ avoir été considerablement blessé dans l'interieur par le coup d'alêne. S'il n'y „ avoit que le trou fait à la cornée, & la perte de l'humeur aqueuse, cette perte seroit à present reparée, & le malade y verroit. Il faut par consequent que „ l'euvée & le cristallin, ou l'une & l'autre, ayent été fort endommagés, & par „ consequent le mal est sans remede."

Si M. Lazerme a tenu ailleurs un autre langage, il se decrie bien vilainement. Cependant il ne m'en est rien revenu. Encore une fois le jeune homme voit des deux yeux; experience faite, non seulement à Pezenas, mais à Montpellier devant mille temoins. Si vous ne me demandiez pas le secret je vous prierois, Monsieur, de lire ma Lettre à M. le President & à Madame la Presidente Bouhier. Car pour moi je ne crains point d'entrer en preuve, pour soutenir un miracle aussi éclatant que l'est celui que j'ai donné pour certain dans ma Lettre au Roi.

Je joins ici la relation que vous souhaitez du miracle arrivé dans mon Diocese. Elle paroitra quelque jour plus au long. Je ne suis pas moins charmé que vous de l'Instruction pastorale de M. de Troyes. Je lui ai fait tout l'accueil qu'elle merite.

LETTRE DCCXXV.

A Madame de ROHAN *de Porhoët. Il lui temoigne l'utilité & la satisfaction qu'il reçoit de ses Lettres.*

Le 18. *Novembre* 1733.

NON, Madame, jamais vous ne passeriez pour temeraire, quand vous me feriez l'honneur de m'écrire beaucoup plus souvent que vous ne faites. Vous m'êtes plus utile que vous ne croyez. Vous me donnez des vues; & vous me tracez le plan d'une Instruction pastorale sans le savoir. Je suis ravi que vous ayez été frappée, comme je l'ai été moi-même, des circonstances dans lesquelles Dieu a operé le miracle de la Verune. Rome me condamne le 3. Octobre. Dieu me justifie le 4. Que de reflexions à faire sur cet évenement! Mais vous m'avez prevenu dans votre Lettre. Que puis-je dire que ce que vous m'avez dit! Continuez, je vous en supplie, Madame, à m'honorer de tems en tems de quelquesunes de vos Lettres. J'y trouve tant de noblesse, tant d'élevation dans les sentimens, tant d'amour pour la verité, que je les relis volontiers plusieurs fois, & toujours avec une nouvelle satisfaction. Je n'y vois pas ce que je suis, mais j'y vois toujours ce que je devrois être. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCCXXVI.

A M. l'Abbé de BECHERAND, *sur ses dispositions.*

Le 20. *Novembre* 1733.

JE sai bon gré au Pelerin qui vous a visité, de vous avoir forcé de m'écrire. Pourquoi demeurer si long-tems dans le silence avec moi? Vous savez combien je m'interesse à tout ce qui vous regarde. Je suis ravi de vous voir toujours plein de confiance par rapport à votre guerison parfaite. Je ne puis croire

croire que Dieu mette en vous cette disposition sans avoir dessein de consommer 1733.
son œuvre. *Sustine sustentationes Dei.* Attendons les momens du Seigneur. Il Eccli. II. 3.
paroit qu'il veut multiplier ses bienfaits dans mon Diocese. Ne doutez pas que je ne fasse usage du miracle qu'il aura operé sur vous, s'il daigne achever ce qu'il a commencé.

LETTRE DCCXXVII.

*A M. l'Abbé d'E***, sur les Decrets de Rome, & sur la mort de M. Duguet.*

Le 20. *Novembre* 1733.

IL faudroit ne pas vous connoître, Monsieur, pour douter de la joie que vous a causé le miracle de la Verune. Lorsque je l'ai constaté, & que je l'ai annoncé à mon peuple, je ne savois pas tout l'usage que j'en devois faire. J'ignorois que mon Instruction sur les miracles avoit été condamnée à Rome, la veille même du jour où le miracle s'est operé. Vous me parlez du Bref du 2. Octobre, & vous ne me dites rien de celui du 3. Apparemment que vous n'en aviez aucune connoissance, quand vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je dirai donc avec vous: Quel Bref que celui du 2. Octobre! Mais vous direz aussi avec moi, si deja vous ne l'avez fait: Quel Bref que celui du 3!

Je ne puis assez regreter la perte de M. Duguet dans les circonstances où il est mort. Il est hors de doute qu'on lui a deguisé bien des faits. L'Archevêque d'Embrun, dans une Lettre pastorale contre mon Instruction sur les miracles, se prevaut de l'autorité de M. Duguet pour decrier les merveilles du Seigneur. Qui auroit jamais pensé que ce grand homme seroit appellé par le President du Concile d'Embrun en temoignage contre moi? Humilions-nous devant Dieu. Adorons la profondeur de ses jugemens. Je suis avec les sentimens que vous me connoissez, &c.

LETTRE DCCXXVIII.

*A Madame la Comtesse de ***, sur les Decrets de Rome, & sur le miracle de la Verune.*

Le 20. *Novembre* 1733.

JE ne puis assez vous remercier, Madame, de la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Quelque affligeantes que soient les deux pieces qui y étoient renfermées, il falloit que je les visse; & vous êtes la premiere par qui je les aye reçues. Ces deux pieces ne peuvent manquer d'avoir de grandes suites. Celle qui me concerne nommément, a attiré la benediction de Dieu sur mon Diocese. Le Pape me charge de maledictions dans sa Bulle du 3. Octobre; & Dieu dès le lendemain fit un miracle à la Verune où j'étois. Il se servit d'un de mes domestiques pour guerir avec la terre du tombeau de M. Pâris, une femme attaquée d'un catarre suffoquant, que deux saignées & les autres remedes n'avoient pu soulager. Elle fut huit heures & demie entre la vie & la mort. La terre du tombeau lui rendit la santé subitement. Je commençai l'information dès le lendemain; & huit jours après je montai en chaire, je fis lire le Procès-verbal, & j'entonnai le *Te Deum.*

Rome aura beau nous accuser. Que fera-t-elle tant que Dieu nous justifiera d'une maniere si éclatante? Je suis tranquille pour moi; mais j'avoue que je suis penetré de douleur des demarches étonnantes que l'on fait faire au Saint Pe-

1733. re. Les hommes veulent-ils être plus forts que Dieu? Toutes les Bulles du monde échoueront toujours contre les miracles. Il faut empêcher Dieu d'en faire, si l'on veut être écouté. Sans cela Rome ne fera que se commettre, & les fleches qu'elle decochera contre nous retomberont sur elle avec impetuosité. Au reste vous me faites grand plaisir, Madame, de m'assurer qu'il y a à Rome bien des personnes qui sont touchées des maux de l'Eglise. Heureux ceux qui sont marqués au Tau! Il est visible que tout nous prepare à quelque grand évenement. J'ai envoyé à M. de Senez la Lettre que vous lui avez addressée. Je souhaite que vous puissiez réussir dans l'affaire que vous avez. Si durant le tems de votre sejour, vous apprenez quelque nouvelle qui puisse me regarder personnellement, ou qui soit interessante pour l'Eglise, je vous serai sensiblement obligé de m'en donner avis, &c.

LETTRE DCCXXIX.

A M. de Lastre à Marmoutier, sur une relation qu'il lui avoit envoyée, & sur l'état de la Sœur des Anges.

Le 27. Novembre 1733.

JE vous suis sensiblement obligé, Monsieur, de la relation que vous avez bien voulu m'envoyer. Elle contient des faits très interessans. Je ne croyois pas qu'il fût resté tant de Curés qui n'eussent pas flechi le genou devant l'idole. Et vous, Monsieur, je ne vous croyois pas depouillé. Vous n'en êtes que plus riche aux yeux de Dieu.

Je suis bien touché de l'état de la Sœur des Anges, & en même tems bien édifié de sa perseverance. Je ne savois ce qu'elle étoit devenue. Vous m'avez fait grand plaisir de m'en donner des nouvelles. Je serois charmé de pouvoir l'assister dans sa captivité. Avez-vous une voie sure pour lui faire donner ses besoins? Je suis, &c.

LETTRE DCCXXX.

A un Pere de l'Oratoire, au sujet de la conjecture du Cardinal Cusa.

Le 30. Novembre 1733.

VOTRE Lettre m'a fait beaucoup de plaisir, Mon Reverend Pere. Elle m'apprend que vous pensez à moi, & que vous parlez quelquefois de moi avec une Dame dont je connois toute la pieté & le merite. Elle vous communique les petits Ouvrages que j'ai l'honneur de lui envoyer. C'est trop peu que de vous les communiquer: desormais j'aurai soin qu'il y en ait un exemplaire pour vous.

Est-il possible que vous attendiez la paix de l'Eglise en 34? J'avoue que je ne porte pas mes esperances jusques-là. Je laisse les conjectures du Cardinal Cusa pour ce qu'elles sont, & je cherche des appuis plus fermes pour soutenir ma foi. Vous demandez si Dieu sera toujours en colere. Il l'est, puisqu'il exerce ses châtimens sur nous. Mais dans sa colere quels traits d'amour & de bonté ne laisse-t-il pas appercevoir? Les miracles ne discontinuent point. C'est une marque que Dieu est près de nous, dans le tems que nos ennemis l'en croient le plus éloigné. S'il differe à nous exaucer, n'en soyons pas moins assurés de la victoire. Attendons ses momens, & demandons-lui de nous faire perseverer jusqu'à la fin. Je suis, &c.

LETTRE DCCXXXI. 1733.

A un Benedictin, sur sa retractation de la signature pure & simple du Formulaire.

Le 30. *Novembre* 1733.

JE ne puis, Mon Reverend Pere, qu'approuver le conseil que l'on vous a donné de retracter la signature pure & simple du Formulaire, que vous avez faite dans un tems où vous étiez peu éclairé. Vous avez commencé par en gemir devant Dieu: maintenant vous confessez de bouche ce que vous croyez de cœur. C'est le moyen de remplir toute justice. Vous rejouissez le ciel: vous édifiez la terre. *Primus felicitatis gradus est non delinquere: secundus delicta cognoscere.* Je suis, &c.

LETTRE DCCXXXII.

A M. Feu *Curé de S. Gervais à Paris, sur quelques nouveaux miracles, & sur les additions faites à son Catechisme.*

Le 30. *Novembre* 1733.

JE vous ai une vraie obligation, Monsieur, d'avoir bien voulu m'attester la guerison miraculeuse de M. Tequin votre paroissien. Vous y ajoutez encore deux autres miracles operés dans votre paroisse, dont je n'avois aucune connoissance. Que de merveilles! Dieu les prodigue, & les hommes ne se lassent point de les contredire. *Dura cervice & incircumcisis cordibus & auribus, vos semper Spiritui sancto resistitis!* Quelle sera la fin d'une resistance si opiniâtre? Act. VII. 51.

J'ai encore à vous remercier de l'avis que vous m'avez fait donner au sujet du Catechisme de Montpellier. Voici un Mandement que je publiai l'année derniere, pour desavouer l'édition à laquelle on a fait à mon insu les additions dont M. l'Archevêque de Paris vous a parlé. Si ce Prelat va plus loin que moi, & qu'il reprenne dans les additions des choses qui ne soient pas reprehensibles; sans avouer les additions pour être de mon Catechisme, je ne souffrirai pas qu'on donne atteinte à une doctrine saine & orthodoxe. Je suis, &c.

LETTRE DCCXXXIII.

*A M.***, sur les Decrets de Rome, & sur deux Ouvrages de M. d'Embrun.*

Le 4. *Decembre* 1733.

MONSIEUR *** m'a remis vos deux Lettres, l'une du 11. & l'autre du 12. Novembre. Vos reflexions sur les deux Brefs sont très justes, & l'on peut en faire usage. La copie qu'on m'a envoyée de Rome, porte la qualification d'*heretique* contre mon Instruction sur les miracles. Il faut que celle que vous avez vue ne soit pas exacte. M. d'Embrun s'est mis aussi sur les rangs pour écrire contre mon Instruction pastorale. Il l'attaque par deux Ouvrages tout à la fois. Il dit de belles choses sur la matiere de l'Eglise. Que n'avez-vous été à son école! Il vous auroit appris à entendre les Prophetes. L'explication de Joël dont vous me parlez, ne seroit gueres de son goût. Il m'abandonne les Ouvrages posthumes de M. Bossuet. „ Laissons-les, dit-il, dans l'oubli auquel il les a condamnés. Nous avons de lui des Ouvrages avoués: ceux là doivent nous servir de regle pour juger de la doctrine des autres. Si les Ecrits qu'on nous oppose ne leur sont pas conformes, nous pouvons dire qu'ils avoient été deja refutés; & le nom respectable dont on les decore, ne peut les mettre à couvert de la censure."

1733.

LETTRE DCCXXXIV.

A un Benedictin, sur un Acte qu'il avoit addressé au Prelat.

Le 4. *Decembre* 1733.

J'Ai reçu, Mon Reverend Pere, l'Acte que vous m'avez addressé. Je n'en ferai que l'usage que vous desirez. Je ne suis point surpris que l'on éloigne des emplois ceux qui ont protesté contre le pretendu Chapitre general. On ruinera votre Congregation peu à peu. L'ouvrage est deja bien avancé. Mais il vaut mieux que votre Congregation perisse, que de se perdre soi-même pour sauver la Congregation. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCXXXV.

*A M.*** sur un cas de conscience.*

Le 18. *Decembre* 1733.

J'Ai promis, Monsieur, une reponse au cas de conscience que vous m'avez exposé. J'ai été bien aise de ne pas prendre sur moi seul la decision de ce cas, qui n'est pas sans difficulté. Nous sommes très touchés de l'abandon où vous laisseriez la Communauté par votre retraite. Nous pensons donc que n'étant pas question de la Constitution, mais du Formulaire exemt du serment, vous devez rester dans votre poste jusqu'à ce que la providence en use autrement. Si l'on ne vous demande rien pour le renouvellement des pouvoirs, faites-les renouveller. Mais si l'on vous demandoit en les faisant renouveller: Avez-vous signé le Formulaire? alors vous seriez obligé de reparer la faute que vous avez faite, & de declarer nettement que vous vous en repentez. Peut-être vous suggerera-t-on de ne pas vous presenter vous-même, mais de le laisser faire à un autre. Il faut pour cela être bien assuré que celui ou celle qui se chargera de faire renouveller vos pouvoirs, ne dira rien que vous ne voulussiez dire vous-même.

Au reste vous ne devez pas laisser ignorer dans la Communauté, que vous avez regret d'avoir signé le Formulaire purement & simplement. Etant l'unique Confesseur de la maison, & toutes les Religieuses craignant de vous perdre, il sera de leur interêt de ne pas publier ce que vous leur aurez dit. Quand l'occasion se presentera d'en parler aussi devant vos amis, vous ne devez pas balancer à le faire. Ces precautions jointes à la retractation que vous m'avez envoyée, peuvent suffire, eû égard aux maux qui arriveroient si vous preniez le parti de vous retirer. Gemissez neanmoins de la faute que vous avez faite, & vous en humiliez devant le Seigneur. La disposition où vous êtes de tout quitter pour la reparer, est très capable de vous en faire obtenir la remission. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

LETTRE DCCXXXVI.

A un Benedictin. Il loue son courage, & lui donne quelques avis.

Le 18. *Decembre* 1733.

IL n'est pas donné à tous, Mon Reverend Pere, de confesser de bouche ce que l'on croit de cœur. Vous êtes heureux d'avoir été choisi & separé du milieu de vos freres, pour rendre temoignage à la verité. Autant que votre sort est digne d'envie, autant le leur est digne de larmes. *Væ timidis.* Il n'y a aucun de vos Confreres qui croie avoir fait une grande faute en ne vous imitant pas. Font-
Apoc. XXI. 8. ils attention que les timides sont mis sur une même ligne avec les incredules, les homicides, & les empoisonneurs?

Je

Je suis bien persuadé que le Prieur nommé par le pretendu Chapitre, & qui adhere à ce Chapitre, est un vrai intrus. Il me paroit neanmoins, dans l'impossibilité où vous étes de faire casser toutes ces élections, que vous devez regarder cet homme comme ayant un titre coloré. Ce principe posé, il vous sera aisé de resoudre vous-même vos difficultés. Si le Prieur a approuvé quelqu'un de vos Confreres qui eût des pouvoirs sous le precedent gouvernement, preferez-le aux autres. Je suis très parfaitement, &c. 1733.

LETTRE DCCXXXVII.

*A M.*** Curé de . . . Il benit Dieu d'une grace qu'il lui a faite.*

Le 18. *Decembre* 1733.

VOus avez grand sujet, Monsieur, de benir le Seigneur des misericordes qu'il vous a faites. Vous avez long-tems resisté à sa voix, & il ne s'est point lassé de vous appeller à lui. Plus votre resistance a été opiniâtre, plus vous devez être soumis & docile, aujourd'hui que vos yeux sont ouverts. Je n'ai garde de vous exposer à une violente tentation, en rendant publique la demarche que vous venez de faire. Il faut vous laisser pleurer vos pechés dans le secret, & vous donner le tems de vous fortifier. Je prie Dieu de vous donner un amour abondant, afin que le souverain Maître puisse dire de vous comme de la pecheresse de l'Evangile: *Remittuntur ei peccata multa, quoniam dilexit multùm.* Je Luc. VII. 47.
suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

LETTRE DCCXXXVIII.

Au Pere de S. JEAN *Prêtre de la Doctrine chretienne. Il parle d'une Communauté persecutée.*

Le 18. *Decembre* 1733.

VOici, Mon Reverend Pere, une reponse pour M.*** que je vous prie de lui faire remettre. S'il écrit au Grand-Vicaire, il n'y a pas de doute qu'il ne faille attendre qu'il soit en lieu de sureté.

La persecution est bien declarée contre vos Carmelites. Dieu veuille soutenir celles qui ont montré du courage jusqu'à present. Une protestation contre ce que fera le Chapitre ne sauroit nuire, quoiqu'à dire le vrai elle n'empéchera pas l'ennemi de continuer à detruire & à ravager.

Je me flatte que le solitaire reviendra nous édifier, & qu'il nous donnera un peu plus de tems qu'il n'a fait dans son dernier voyage. Je suis, &c.

LETTRE DCCXXXIX.

A M. BRIANNE *Curé de la Cathedrale de Rhodez. Il deplore les maux dont est menacé le Diocese de Rhodez.*

Le 19. *Decembre* 1733.

J'Ai reçu, Monsieur, avec reconnoissance le Rituel qui m'a été remis de votre part. Je le lirai, dès que j'aurai quelques momens de loisir. S'il n'y a rien de foible dans la doctrine, j'y donnerai volontiers mon approbation. Il n'y a gueres d'apparence que le successeur de M. de Rhodez veuille autoriser cet Ouvrage. A juger du futur Evêque par ce qui s'est fait jusqu'à present, vous aurez un homme qui detruira tout ce que le predecesseur a édifié. Telle est aujourd'hui la situation de l'Eglise. *Qui in sordibus est, sordescat adhuc; & qui justus* Apoc. XXII. 11.
est, justificetur adhuc.

Je

1733. Je suis ravi de prêter mon ministere pour donner encore au Diocése de Rhodez quelques sujets qui serviront à y maintenir la saine doctrine. Ce sont de jeunes plantes élevées avec soin. Mais bientôt les ronces & les épines étoufferont
Ps.LXVII.1. tout. *Exurgat Deus, & dissipentur inimici ejus.* Quand Dieu mettra-t-il fin à nos maux? Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCXL.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il parle des Ecrits de M. d'Embrun, & d'un miracle commencé.*

Le 20. Decembre 1733.

VOus n'avez point besoin d'apologie avec moi, mon très cher Seigneur. Je n'ai garde d'entreprendre de vous juger, sur une affaire dont vous devez être aussi instruit que je le suis peu. Je me suis rendu aux pressantes instances du Curé qui se plaint. J'ai exposé les raisons qu'il m'a suggerées; & ce que j'ai representé n'a pu être que sous la condition, *si preces veritate nitantur.*

Il y a deux Lettres pastorales de M. d'Embrun contre mon Instruction sur les miracles. La premiere est courte: la seconde est plus longue. L'une & l'autre sont dignes de M. de Tencin. Bien de l'ignorance, bien de la fureur. C'est un ennemi aisé à renverser.

Le miracle de Pignan n'est que commencé, & n'est pas achevé. Le jeune homme se leve seul. Et depuis quatre ans & demi il n'étoit pas sorti une seule fois de son lit. Un calus qu'il avoit à l'épine du dos est fondu. Deux autres calus qu'il a aux deux genoux s'amolissent. La nature travaille, mais avec tout cela le jeune homme ne sauroit marcher. Si Dieu acheve cette œuvre, elle sera des plus éclatantes.

Je crois, mon très cher Seigneur, que vous prenez le bon parti, en publiant le miracle de Seignelai. J'ai une grande confiance que Dieu benira cette demarche, &c.

LETTRE DCCXLI.

A M. de la MAUROUZIERE, *au sujet d'un Acte qu'il avoit addressé au Prelat.*

Le 20. Decembre 1733.

VOus avez, Monsieur, bien des graces à rendre au Seigneur de l'amour qu'il vous a donné pour la verité. Où sont les peres de famille qui soient en état de laisser à leurs enfans un testament aussi instructif, que celui dont vous m'avez fait depositaire? Vous avez tiré de votre thresor des choses anciennes & des choses nouvelles; & vous meritez de servir de modele au Docteur même instruit, en ce qui regarde le royaume des cieux. Vous connoissez la Religion, vous l'aimez; & vous voulez que ceux qui vous appartiennent, la connoissent & l'aiment avec vous. J'ai une ferme confiance que vos vœux seront exaucés. Vous verrez tomber sur votre épouse & sur vos enfans les benedictions spirituelles
Ps.CXXVII. 3. que Dieu promet à ceux qui le craignent. *Uxor tua sicut vitis abundans in lateribus domus tuæ: filii tui sicut novellæ olivarum in circuitu mensæ tuæ. Ecce sic benedicetur homo qui timet Dominum.* J'ai l'honneur d'être très parfaitement, &c.

LET-

LETTRE DCCXLII. 1733.

A une Superieure de Communauté & à ses Filles, sur la grace que Dieu leur a faite de retracter l'acceptation de la Bulle.

Le 22. *Decembre* 1733.

J'Ai reçu, mes très cheres Sœurs, la Lettre que votre amour pour la verité vous a portées à m'écrire. Vous y reparez une faute qu'il n'est pas donné à tous de connoître. Vous-mêmes, vous n'en avez pas compris d'abord toute l'énormité. Je benis Dieu du changement qu'il a operé dans vos cœurs, & je le supplie, si l'ennemi vous attaque, de ne pas permettre que vous soyez tentées au-dessus de vos forces Votre chute doit servir à vous rendre plus fermes, parce qu'elle doit vous rendre plus humbles. Elle vous a appris à vous defier de vos propres lumieres, à vous tenir en garde contre des conseils qui s'accordent avec le secret penchant du cœur, avec un faux amour du repos. Vous serez plus difficiles à renverser, parce que vous savez ce qui vous a fait tomber, & ce qui vous a si long-tems empêchées de vous relever. Ce n'est point à l'école des hommes, c'est à l'école du S. Esprit que vous apprendrez toutes ces choses. Que serviroient en effet les reflexions sur une chute precedente, si la grace ne les faisoit passer de l'esprit dans le cœur? C'est elle qui vous fait trouver du plaisir dans la demarche que vous venez de faire. C'est elle qui vous fait regarder comme un bonheur, celui de souffrir pour la cause à laquelle vous vous unissez. Qu'elle est grande, cette cause! Qu'elle est importante, mes très cheres Sœurs! Que vous êtes heureuses d'y être entrées! Vous voyez ce que Dieu fait pour elle; & ce qu'il a deja fait, est un gage de ce qu'il fera jusqu'à ce que nous ayons remporté une victoire pleine & entiere. Je ne cesserai de lui demander pour vous, & je vous prie de lui demander pour moi, que nous combattions jusqu'à la fin. Car ce n'est qu'à cette condition que la couronne nous est promise. Ne la perdez jamais de vue. Les hommes passent avec toute leur fureur, parce que ce sont des hommes. Mais la verité nous delivrera, en se delivrant elle-même; & tous les hommes ne pourront l'empêcher de se donner elle-même à nous, à proportion de ce que nous nous serons exposés pour elle. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

LETTRE DCCXLIII.

*A Madame la Marquise de ***. Il l'exhorte à rejetter les preventions qu'on lui inspire contre les miracles du saint Diacre.*

Le 28. *Decembre* 1733.

IL est vrai, Madame, que Dieu a operé dans mon Diocese un miracle sur une femme de la Verune. J'en ai dressé le Procès-verbal. J'ai monté en chaire, & l'ai publié. Je ne sai si la relation que vous avez vue est exacte; mais le miracle est certain.

Ne vous trompez-vous point sur le miracle de Carpentras? Je soupçonne que c'est du miracle de Pezenas que vous voulez parler. Il n'est pas moins certain que celui de la Verune. Pezenas n'est pas de mon Diocese; mais j'ai vu le jeune homme gueri. J'ai verifié le miracle autant que je pouvois le faire; & j'en ai rendu compte au Roi dans une Lettre que j'ai eu l'honneur de lui écrire. Elle est imprimée. Il ne sera pas difficile de la trouver dans. . . . En tout cas si vous voulez m'indiquer une voie pour vous faire tenir cette Lettre, je vous l'enverrai avec grand plaisir; & j'y joindrai une Instruction pastorale sur les miracles que j'ai

1734. j'ai publiée quelque tems auparavant. Vous y verrez, Madame, quelle idée j'ai de M. Pâris, & combien je suis éloigné de penser qu'on ne doive pas avoir recours à son intercession auprés de Dieu. Je vous exhorte fort à ne pas suivre le mauvais conseil que vous a donné votre Confesseur. Si vous invoquez M. Pâris, faites-le avec foi. C'est le moyen d'être exaucée.

Les miracles sont aujourd'hui si multipliés, qu'il y a de la folie à les revoquer en doute. Vous me faites beaucoup de plaisir, Madame, de vous ouvrir à moi, & de m'exposer vos peines. Ce seroit manquer à la confiance que vous me temoignez, de ne pas faire ce qui depend de moi pour detruire les mauvaises impressions qu'on vous a données contre un grand serviteur de Dieu. Vous le traitez de *Saint pretendu*. Plût à Dieu que mon salut & le vôtre fussent aussi assurés que le sien !

Je vous rends mille graces des vœux que vous faites pour moi à l'occasion de l'année où nous allons entrer. Ceux que je fais pour vous & pour Messieurs vos fils, ne sont pas moins sinceres. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCCXLIV.

*A M.*** Il lui parle de la Princesse d'Auvergne, & des affaires de l'Eglise de Hollande.*

Le 7. Janvier 1734.

JE suis très sensible, Monsieur, à l'attention qu'a Madame la Princesse d'Auvergne (de Maizy) de vouloir bien m'instruire de ce qui se passe dans le pays que vous habitez. Il est triste pour elle & pour vous, ou plutôt pour tous ceux qui aiment l'Eglise, de voir croître des divisions qui n'auroient jamais du s'élever entre des hommes si unis d'ailleurs pour les interêts de la verité. La fermeté de M. de Babylone merite toute sorte d'éloges. Le double refus qu'il fait de se prêter à ce qu'on lui demande, montre qu'il ne fait point d'acception de personnes, & qu'il n'envisage que Dieu dans ses demarches. C'est un grand exemple pour le tems où nous vivons & pour les siecles à venir. Plus il est grand, plus je doute qu'il ait beaucoup d'imitateurs.

Je vous prie, Monsieur, de temoigner à Madame la Princesse d'Auvergne, qu'on ne peut s'interesser davantage que je le fais à tout ce qui la regarde. Je sai que Dieu la visite en bien des manieres ; mais je sai en même tems le bon usage qu'elle fait de toutes les visites du Seigneur. Assurez-la, Monsieur, de tout mon respect. Je benis Dieu des graces qu'il repand sur sa famille ; & je le prie de tout mon cœur de se l'attacher d'une maniere invariable. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCXLV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *à l'occasion de la nouvelle année : il lui parle de sa situation, & d'une demarche de la Cour.*

Le 8. Janvier 1734.

JE reçois votre compliment, mon très cher Seigneur, avec toute la reconnoissance que je dois. Vous ne doutez pas de mon tendre & sincere attachement pour vous. J'espere que les années n'y apporteront d'autre changement que celui de le fortifier & de le cimenter de plus en plus. Je demande à Dieu de tout mon cœur, que la verité qui a commencé de nous unir sur la terre, acheve son ouvrage en nous réunissant pour jamais dans le ciel. Priez, mon très cher Seigneur, que je n'y mette pas obstacle. Mes besoins sont grands.

grands, ma foiblesse est extrême : mais Dieu est également puissant & misericordieux. 1734.

Je suis à la Verune, & j'y suis content. Les Evêques sont tranquilles. J'ai donné à manger avant mon depart à MM. d'Alby, d'Alais, & de Lodeve.

La Cour a addressé la Lettre circulaire pour le *Te Deum* à Messieurs les Grands-Vicaires de l'Evêché de Montpellier. Cela suppose que je suis mort. Ai-je donné lieu de le penser? Adieu, mon très cher Seigneur. Aimez-moi toujours comme je vous aime.

LETTRE DCCXLVI.

*Au Pere*** Prieur des Augustins de... Il admire ses dispositions.*

Le 10. *Janvier* 1734.

VOus ne pouviez, Mon Reverend Pere, me faire un present plus agreable au commencement de cette année, qu'en m'envoyant comme vous avez fait la copie de votre Lettre à votre Pere Provincial. Elle me paroit admirable. On ne peut mieux penser ni mieux parler. Je suis aussi très satisfait des raisonnemens que vous employez contre M.*** Je prie Dieu, Mon Reverend Pere, de vous affermir de plus en plus dans les saintes dispositions où je vous vois. Je lui demande la même chose pour toute votre Communauté. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCXLVII.

A M. de PONTLEROI, *sur un miracle imparfait.*

Le 10. *Janvier* 1734.

JE vous rends mille graces, Monsieur, de votre attention à m'instruire de l'évenement miraculeux operé sur le jeune homme dont vous m'aviez fait l'honneur de me parler. Un miracle commencé n'est pas moins l'effet de la toute-puissance, qu'un miracle achevé: mais les hommes, qui ne voient pas le bras de Dieu dans des guerisons parfaites, le verront-ils dans des guerisons commencées? Vous avez raison, Monsieur, de regarder la conduite de Dieu dans les guerisons imparfaites, comme un voile sous lequel Dieu se cache aux superbes. Heureux ceux qui, comme vous, voient Dieu par tout où il est, & l'adorent sous quelque forme qu'il se montre!

Je me fais deja un vrai plaisir, Monsieur, de penser que vous devez venir nous revoir. Je m'étois bien attendu que la lecture du Pere Quesnel vous feroit très avantageuse. J'ai oui parler de Mesdemoiselles de . . . Voulez-vous bien, Monsieur, leur temoigner que je suis plein de respect pour leur vertu, dont elles ont donné des marques si admirables? Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCXLVIII.

A M. le Comte de S. FLORENTIN, *au sujet de la Lettre circulaire du Roi, qui ordonne de faire chanter le* TE DEUM *pour remercier Dieu des benedictions qu'il repand sur les armes de Sa Majesté.*

A la Verune le 13. *Janvier* 1734.

J'AI l'honneur de vous écrire, Monsieur, au sujet de la Lettre circulaire du Roi, qui ordonne de faire chanter le *Te Deum* pour remercier Dieu de la benediction qu'il repand sur les armes de Sa Majesté. Cette Lettre me fut remise sous cette addresse: *A nos chers & bien amés les Vicaires Generaux de l'Evêché de Mont-*

1734. *Montpellier*. La vôtre qui l'accompagnoit étoit addressée de même: *A MM. les Vicaires Generaux de l'Evêché de Montpellier*. Deux partis se presenterent à mon esprit. Le premier, d'ordonner à mon Grand-Vicaire de vous renvoyer le paquet en vous marquant, Monsieur, que de tous les defauts le plus grand étoit le defaut de pouvoir; qu'il n'y avoit point ici de Grand-Vicaire de l'Evêché de Montpellier, mais qu'il y avoit un Evêque de Montpellier, & un Grand-Vicaire de l'Evêque de Montpellier en son absence; que le siege n'étoit point vaquant; que j'étois graces à Dieu plein de vie; que les Lettres devoient m'être addressées; que mon Grand-Vicaire n'avoit d'autorité que celle que je lui donnois; qu'il ne pouvoit la recevoir d'ailleurs; & qu'il supplioit Sa Majesté de vouloir bien faire reformer ses ordres, parce qu'il n'auroit pu les mettre à execution sans usurper dans mon Diocese une autorité qu'il savoit bien ne pas avoir. Le second parti que j'avois à prendre, étoit de regarder la Lettre comme surprise; d'avoir plus d'égard à la droiture du Roi, qu'à l'injure qui m'étoit faite sous son nom; de suppléer par mon autorité à ce que l'on exigeoit d'un Grand-Vicaire qui n'existe point; de commencer par faire executer les pieuses intentions de Sa Majesté, me reservant de lui porter mes plaintes, & de lui demander justice de l'insulte que l'on a pretendu me faire: insulte qui retombe sur l'épiscopat, & à laquelle Sa Majesté n'a garde de vouloir se prêter. Je me suis arrêté à ce dernier, comme plus respectueux & plus conforme à mon zele pour le service du Roi. Il m'a paru que je devois lui donner des preuves de mon devouement, dans le tems même que l'on se servoit de son nom pour me contrister. Exterieurement le Roi me traitoit comme mort: pouvois-je lui marquer plus sensiblement que je ne le suis pas, qu'en me hâtant de rectifier ce qu'il y avoit d'irregulier, je dirai même d'injuste, dans les ordres surpris à sa religion? Je n'ai pas voulu y apporter le moindre retardement. J'ai ordonné à mon Grand-Vicaire de faire tout ce que j'aurois fait moi-même, si j'eusse été à Montpellier. J'ai fait inviter en mon nom les Etats de la province & les Compagnies qui devoient assister à la ceremonie. Les intentions du Roi ont été suivies ponctuellement de ma part.

Il ne me reste qu'à vous supplier, Monsieur, de representer à Sa Majesté que personne ne lui est plus sincerement & plus respectueusement attaché que je le suis; que je n'oublierai jamais ce que je dois à Cesar, mais aussi que j'espere n'oublier jamais ce que je dois à Dieu; que je tiens immediatement de Jesus-Christ mon autorité; que je veux la lui remettre telle qu'il me l'a donnée; & que tandis qu'un si grand nombre de sujets du Roi repandent leur sang pour l'interêt de sa couronne, il seroit honteux qu'un Evêque laissât entamer l'heritage de Jesus-Christ. A Dieu ne plaise que je soupçonne Sa Majesté d'y vouloir donner la moindre atteinte! Que ne feroit-elle pas pour la maintenir? Mais les Rois peuvent être surpris. Plus d'une fois je l'ai dit, parce que plus d'une fois j'ai été forcé de le dire. Sa Majesté elle-même conviendra qu'en cette occasion j'ai plus de raison que jamais de me le persuader. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCCXLIX.

A Madame de Rohan *de Porhoët, sur son passage du Diocese de Soissons à celui de Troyes.*

Le 15. Janvier 1734.

JE ne reçois, Madame, aucune de vos Lettres, que je n'admire les dons que Dieu a mis en vous. Vous édifiez, vous consolez, vous encouragez. Je ne puis m'empêcher d'envier le bonheur de M. de Troyes. Il a grande raison d'avoir mis tout en œuvre pour vous attirer dans son Diocese. Que ne ferois-je pas si j'étois

si j'étois le maître de procurer au mien cet avantage! Il y a eu un tems où les Eglises se deroboient les reliques des Saints. Je voudrois être en état de commettre ce larcin à l'égard d'un membre vivant de Jesus-Christ. Je ne sai neanmoins, s'il ne m'est pas plus avantageux que vous ne me connoissiez que de loin. Que dis-je? Si vous étiez aussi près de moi que vous le desirez, & que je le voudrois, vous me connoitriez mieux, vous gemiriez, & vous prieriez avec plus d'ardeur pour mes besoins. 1734.

Je voudrois bien que le petit Messager eût l'usage de la parole: il vous diroit, Madame, l'accueil que je lui ai fait. Pouvoit-il n'être pas reçu avec empressement venant de votre part?

Vous redoutez la conduite des ames. Vous avez trop de religion pour ne pas trembler à la vue d'un fardeau qui est toujours au-dessus des forces de l'homme. Mais vos craintes me rassurent. Convaincue que vous ne pouvez rien, vous attendez tout de Dieu. Dieu sera avec vous; & il sera votre lumiere & votre salut.

Que la conduite de Dieu sur son Eglise est étonnante! S'il mettoit dans le cœur des Evêques ce qu'il met dans le vôtre, & dans celui d'un assez grand nombre de personnes de votre sexe dont la foi m'est connue, nous aurions des Evêques dignes des premiers tems. Pourquoi ne le fait-il pas? Il faut que nous ayons étrangement abusé de ses dons, pour avoir merité qu'ils soient transferés aux membres les plus foibles. De tous les Evêques qui sont actuellement à Montpellier, il n'y en a pas un de qui je pusse tirer la centieme partie du secours, que je tirerois si vous étiez à leur place. Au contraire ils ne pensent qu'à aggraver mes liens; & ces jours-ci ils m'ont encore donné lieu de m'appliquer les paroles du Pseaume: *Domine, quid multiplicati sunt qui tribulant me? ... Multi dicunt animæ meæ: Non est salus ipsi in Deo ejus.* Que Dieu s'éleve, & qu'il m'arrache d'entre leurs mains. *Exurge, Domine; salvum me fac, Deus meus: quoniam tu percussisti omnes adversantes mihi sine causa.* Ps. III. 2. 3. 7. 8.

LETTRE DCCL.

A Madame de COETQUEN, *sur l'état de sa santé, sur la fin de son triennal, & sur quelques Ecrits contre les convulsions.*

Le 15. Janvier 1734.

VOUS m'affligez, Madame, & vous ajoutez affliction sur affliction. Je ne vous croyois pas si près de la fin de votre dernier triennal, & je croyois votre santé moins en danger. J'espere neanmoins que le Seigneur vous conservera encore pour le bien de la Congregation, & qu'il ne permettra pas que vous laissiez toutes vos cheres filles dans le deuil le plus amer.

Vous m'avez fait un vrai plaisir de m'envoyer de quoi repondre à ce qu'avance l'Auteur des *Nouvelles Observations* pour contredire le miracle du Calvaire. Je ne pouvois concilier ce qu'il dit, avec le temoignage positif que la Communauté m'a rendu, qu'il ne s'est passé aucune indecence dans la Convulsionnaire. Je n'ai point vu l'Ecrit de M. de Lan; & ainsi j'ignore ce qu'il met sur le compte de votre maison. Pour ce qui est du *supplement au Journal*, je ne l'ai point non plus. Mais je puis bien vous assurer, Madame, qu'il ne me fera rien perdre de l'estime que j'ai pour M. l'Abbé de Fernanville. Je prie Dieu d'être votre force & votre consolation, & de vous tenir immuablement attachée à sa cause. Le miracle de Pignan est commencé, mais il n'est pas achevé. En l'état où il est, nous ne pouvons nous en servir contre les incredules. Je suis avec respect, &c.

1734. LETTRE DCCLI.

*A Mademoiselle de ***, sur le succès d'une Lettre qu'avoit écrit le Prelat.*

Le 15. *Janvier* 1734.

JE benis Dieu, Mademoiselle, de ce que ma reponse à M. *** a été également bien reçue de toutes les parties interessées. J'espere que la condescendance dont on a usé en cette occasion, ne sera nuisible à qui que ce soit. Je vois dans cet Ecclesiastique beaucoup d'humilité, & dans les personnes qu'il conduit, de l'amour pour la verité. Ce n'est même que parce que l'on aime la verité, que l'on craint de le perdre. Cette crainte est juste; mais il ne faut pas qu'elle aille trop loin. Si la tentation vient, il faut être bien aise que celui que l'on aime fasse son devoir.

Vos conjectures sur les Cometes sont bien fondées. Vous en entendrez parler incessamment. Demandez à Dieu, Mademoiselle, qu'il me donne toute l'activité & la force dont j'ai besoin pour arrêter leurs mauvaises influences.

Je suis bien touché de vos maux, & bien édifié de votre patience à les supporter. Commencer l'année par souffrir, c'est la commencer comme Jesus-Christ. Il prend le nom de Sauveur dans les souffrances: souffrons donc avec lui, si nous voulons qu'il nous sauve. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCCLII.

A des Religieuses. Il les avertit d'être en garde contre un seducteur.

Le 15. *Janvier* 1734.

NE craignez point, mes très cheres Sœurs, pour la personne dont le souvenir est toujours si profondément gravé dans votre cœur. Elle n'a aucune relation dans le lieu que vous me marquez. Elle jouit d'une très bonne santé, & elle pense très souvent à ceux & à celles qui s'interessent à ce qui la regarde.

Vous faites bien de vous tenir sur vos gardes avec l'homme qui demande que vous fassiez quatre pas, quand il en fait un. C'est à lui à venir à vous, parce que vous êtes dans la voie qui conduit à la vie. Vous proposer de vous detourner de cette voie, c'est vous proposer de choisir celle qui conduit à la mort. Rien de si ordinaire dans un tems de persecution, que de s'élever en public contre ceux que l'on admire en secret. C'est que l'on aime plus la gloire qui vient des hommes, que celle qui vient de Dieu. Souvenez-vous toujours de moi devant le Seigneur. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, mes très cheres Sœurs, entierement à vous.

LETTRE DCCLIII.

A M. de MONTGERON *Conseiller au Parlement de Paris. Il le remercie des temoignages de son amitié.*

Le 15. *Janvier* 1734.

JE suis penetré, Monsieur, de la plus vive reconnoissance pour les marques d'amitié que vous voulez bien me donner. Dieu, en m'unissant à ceux qu'il a remplis de son esprit, me dedommage de toutes les insultes que je reçois de la part des enfans des hommes. Leur malice n'a point de bornes: mais j'espere que Dieu me fera la grace de repousser leurs traits, & qu'il ne permettra pas qu'ils prevalent contre moi.

Je ne perds point de vue le miracle que Dieu a operé dans mon Diocese. J'acheverai,

cheveral, s'il plaît au Seigneur, ce que j'ai commencé. Mais je suis accablé d'affaires, & j'ai besoin d'un peu de tems pour tout executer. Je suis, &c. 1734.

LETTRE DCCLIV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il l'informe de ce qui s'est passé à l'occasion des Etats, d'une entreprise de M. de Narbonne, & des dispositions des Prelats.*

Le 22. Janvier 1734.

UN *Te Deum* m'a causé bien des tracasseries, mon très cher Seigneur. M. de S. Florentin addressa la Lettre du Roi *aux Vicaires generaux de l'Evêché de Montpellier:* ce qui suppose le siege vacant. Vous jugez bien que je n'ai pas laissé passer cette insulte sans m'en plaindre. J'ai l'honneur de vous envoyer ma reponse.

Autre affaire. M. de Narbonne s'avisa à la fin du *Te Deum* de donner solemnellement la benediction au peuple. M. d'Alby lui dit qu'il le pouvoit, & qu'il en feroit autant dans la province d'Alby. Quelques autres Evêques approuverent cette entreprise. Le lendemain M. de S. Pons * qui s'étoit absenté du *Te Deum*, en fit des plaintes un peu dures à M. de Narbonne. Quelques autres pensoient comme lui sur le fonds. M. de Narbonne repondit qu'il croyoit que c'étoit un droit attaché à sa dignité de Metropolitain; mais que puisque ces Messieurs le lui disputoient, il consulteroit à Paris, & que si on lui disoit qu'il n'avoit pas ce droit, il y renonceroit absolument. Tout ceci s'est passé sans moi: aussi irai-je en avant. Je pousserai l'affaire jusqu'au bout. Avez-vous connoissance, mon très cher Seigneur, d'un Arrêt du Parlement de Paris en faveur de l'Archevêque de Sens, qui lui donne droit d'officier pontificalement dans toute sa province? Cet Arrêt est cité dans les nouveaux Memoires du Clergé, Tome II. page... Quel est l'usage de votre province? Je ne le crois pas different des autres. Et je m'imagine que si M. Languet venoit dans votre Diocese y faire les fonctions pontificales, vous ne feriez pas trop d'humeur de le souffrir.

* M. Guenet.

Je ne vous parlerai point d'un autre procedé des Etats. Je les avois fait inviter en la personne de M. de Narbonne, pour assister à la ceremonie, & en même tems je leur offrois ma maison pour s'y assembler selon l'usage. M. de Narbonne n'osa me nommer dans le rapport qu'il fit. On avoit deja pris la resolution de ne pas s'assembler de l'Evêché.

Enfin j'ai reçu une Lettre de M. de S. Florentin pour me defendre de la part du Roi, non seulement d'assister à l'Assemblée provinciale qui se tint le 12. à Montpellier, mais même pour n'y pas envoyer. Trois Evêques, savoir Nîmes, S. Pons & Usez, avec les deputés du second Ordre de leurs Dioceses, y demanderent que l'on chargeât les Deputés de solliciter la tenue d'un Concile provincial. Les autres dirent qu'il y avoit defense du Roi de traiter d'autres affaires que des affaires temporelles. Un seul, qui fut M. de Lodeve, dit qu'il ne convenoit pas de demander un Concile provincial dans le tems qu'on demandoit un Concile national. Pas un n'eut la hardiesse de se declarer pour la verité & pour la justice. Les trois premiers firent inscrire dans le Procès-verbal leur demande, & on y inscrivit en même tems le refus que l'on avoit fait. Voilà, mon très cher Seigneur, le journal abregé de ce qui me concerne. On attend incessamment les ordres pour un nouveau *Te Deum*. Nous verrons ce qu'il produira.

J'ai vu le valet de chambre de M. d'Alby, qui reconnoit qu'il s'est operé sur lui un miracle très réel. Quelqu'un en ayant parlé publiquement chez M. d'Alby, ce Prelat dit au valet de chambre que, si le bruit de cette guerison alloit jusqu'aux oreilles du Ministre, & qu'il lui en temoignât son mecontentement, il feroit obligé

1734. obligé de le renvoyer. M. d'Alby croit les miracles. MM. de Beziers, d'Agde, de S. Papoul, du Pui, de Lodeve, les croient aussi. Mais il n'est pas donné à tous de confesser de bouche ce que l'on croit de cœur.

J'attends avec impatience ce que vous nous promettez. Ne doutez jamais, mon très cher Seigneur, de mon tendre & respectueux attachement.

LETTRE DCCLV.

A. M. l'Evêque de Senez, *sur les mêmes sujets.*

Le 23. Janvier 1734.

J'Ai reçu, Monseigneur, les deux Lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire depuis peu. J'aurois bien voulu y repondre sur le champ, mais je suis obligé de partager mon attention pour repousser les assauts qu'on me livre de jour en jour. Procedés étonnans de la part de la Cour, qui addresse *aux Grands-Vicaires de l'Evêché de Montpellier*, des ordres pour faire chanter un *Te Deum*. Entreprise de M. de Narbonne, qui donne la benediction solemnelle au peuple dans mon Eglise cathedrale à la fin du *Te Deum*. Lettre de M. de S. Florentin qui me defend de la part du Roi, non seulement d'assister à l'Assemblée provinciale qui se tenoit le 12. à Montpellier, mais encore d'y envoyer. Vous jugez bien, Monseigneur, que toutes ces batteries dressées contre moi demandent que je me defende. C'est ce qui m'a occupé & ce qui m'occupe encore à present. Je ne prevois pas que j'aye un moment de tranquillité tant que les Etats dureront. Priez le Seigneur de me donner les lumieres & la force dont j'ai besoin. Elevez vos mains sur la montagne, tandis que je suis obligé de combattre dans la plaine.

Que le Seigneur ajoute encore à vos années, & qu'il vous donne les jours de Moïse son serviteur. Je le souhaite, non pour vous, mais pour nous à qui vous êtes necessaire. Je suis, &c.

LETTRE DCCLVI.

A M. l'Archevêque de Narbonne. *Il se plaint de l'entreprise de ce Prelat sur sa jurisdiction.*

Le 25. Janvier 1734.

Permettez-moi, Monseigneur, de me plaindre à vous-même de la necessité où vous m'avez mis d'avoir un procès avec vous. Vous voyez tout d'un coup de quoi je veux parler. Vous avez donné la benediction solemnelle dans mon Eglise cathedrale. Vous avez entrepris sur ma jurisdiction. Je suis obligé de soutenir les droits des Evêques, blessés en ma personne. Mais je ne puis me consoler de voir que ce soit avec vous, Monseigneur, que j'aye ce differend.

Vous croyez que la dignité de Metropolitain vous donne le droit de benir le peuple, & d'exercer les fonctions pontificales dans toute la province de Narbonne. Pourquoi faut-il que mon Diocese soit le premier dans lequel on commence à exercer ce pretendu droit? Seroit-ce parce que je suis le plus ancien Evêque de la province? Mais étant le plus ancien, je dois mieux savoir quels sont mes droits; & l'on a du s'attendre qu'après trente-sept années d'épiscopat je ne souffrirois pas une pareille innovation.

On m'a voulu dire que la chose s'étoit faite sans beaucoup de reflexion de votre part, & que vous ne vous y étiez determiné, que parce que dans le moment on vous insinua que vous le pouviez. Je vous ai rendu plus de justice, Monseigneur. J'ai pensé qu'un Prelat sage & prudent comme vous l'êtes, ne fait point de pareilles demarches sans les avoir concertées; & j'en ai conclu qu'en venant à la

à la ceremonie du *Te Deum*, vous étiez bien resolu de faire ce que vous avez fait. 1734.
On ne peut plus le revoquer en doute, depuis que vous avez fait inscrire dans le Procès-verbal des Etats, que vous avez donné la benediction épiscopale à la fin du *Te Deum*.

Je n'ai garde, Monseigneur, de vous soupçonner d'avoir voulu profiter de mon absence & de la situation où je me trouve. Après tous les discours avantageux que je sai que vous avez tenus à mon sujet, j'écarterai toujours avec soin tout ce qui pourroit me donner de vous des idées, que je ne pourrois allier avec les sentimens de reconnoissance que je suis resolu de conserver pour vos bontés.

J'attribue plutôt votre entreprise sur ma jurisdiction, à un peu trop de prevention en faveur de la vôtre. Les hommes aiment à se flatter. Quelques textes d'Auteurs qui se sont trompés eux-mêmes, ou que l'on aura interpretés trop favorablement, vous auront jetté dans cette erreur. La possession est pour moi. Personne ne peut me la contester. Je ferai voir en tems & lieu que je suis également fondé en droit. Ce n'est point mon affaire particuliere: c'est l'affaire de tous les Evêques. J'espere de les trouver disposés à concourir avec moi pour nous defendre mutuellement. Je commence, Monseigneur, par me mettre en regle avec vous. J'attends des Lettres d'appel au Parlement de Toulouse, que vous voudrez bien me permettre de vous faire signifier. Je tâcherai avec la misericorde de Dieu de n'oublier jamais en plaidant contre vous, que je suis chretien, Evêque, & votre ancien ami. Ces qualités m'imposent des devoirs qui me sont très presens. La Lettre que j'ai l'honneur de vous écrire pour vous prevenir sur mes demarches, est le modele que je veux suivre jusqu'à la fin. Je suis resolu de defendre mes droits avec fermeté. Mais en conservant mes droits, je croirois avoir tout perdu si je perdois la charité. Je suis avec respect, &c.

Acte d'opposition.

Le vingt-troisieme Janvier mil sept cent trente quatre après midi, au lieu de la Verune Diocese de Montpellier, par devant nous Notaire Royal & Apostolique de ladite ville & temoins sous-nommés, fut present Illustrissime & Reverendissime Seigneur Monseigneur Charles-Joachim Colbert Evêque de Montpellier, Conseiller du Roi en tous ses conseils, Comte de Mauguio & de Montferrand, Marquis de la Marquerose, Baron de Sauve, Seigneur de la Verune & autres lieux, lequel nous a exposé qu'il n'a pu apprendre qu'avec douleur & surprise que, contre ses droits & ceux de tous les Evêques ses illustres collegues, & contre les regles fondamentales du gouvernement ecclesiastique confirmées par un usage des plus anciens, M. l'Archevêque de Narbonne avoit donné le 10. de ce mois la Benediction solemnelle au peuple dans l'Eglise cathedrale de Montpellier, à l'occasion d'un *Te Deum* où il assistoit avec les Etats de la province; & que pour donner plus d'autorité à cette action, il en avoit fait charger le Procès-verbal des Etats, qui fut lu le vingtieme de ce mois dans l'Assemblée desdits Etats. Et comme une pareille entreprise ne tend qu'à depouiller ledit Seigneur Evêque requerant de ses droits les plus legitimes, & qu'il ne sauroit prendre trop promtement les voies que lui offrent les loix pour s'y opposer, il nous requiert de lui donner Acte de la protestation qu'il fait que, sans se departir du respect qu'il a & qu'il aura toujours pour M. l'Archevêque de Narbonne, il est opposant, & en tant que de besoin appellant comme d'abus, de tout ce qui a été ou pourra être par lui fait à l'avenir en cette occasion; qu'il en poursuivra incessamment la declaration de nullité, où & par devant qui il appartiendra; qu'il demandera d'être maintenu dans le droit de faire lui seul les fonctions épiscopales dans l'étendue de

1734. son Diocese, avec defenses à M. l'Archevêque de Narbonne & à tous autres Archevêques & Evêques, d'y faire aucun acte de jurisdiction immediate. Et de tout ce que dessus nous dit Notaire soussigné avons donné Acte audit Seigneur Evêque, pour lui servir ainsi & par devant qui il appartiendra. Fait & passé dans le Château de la Verune en presence de, &c.

LETTRE DCCLVII.

A un Benedictin. Il lui conseille de tolerer les Superieurs intrus.

Le 1. *Fevrier* 1734.

J'Ai lu, Mon Reverend Pere, le Memoire que vous m'avez addressé. Je n'ai aucune peine à y donner mon approbation. Le cas des Religieuses de Port-Royal est different de celui de la Congregation de S. Maur. Si le très grand nombre de vos maisons eût été dans la disposition de rejetter le pretendu Chapitre, & que l'on eût trouvé à peine quelques Religieux qui eussent voulu accepter les charges, il n'y a pas de doute qu'il auroit fallu prendre le parti de ne point obéir aux intrus. Mais dans l'état où vous êtes, ne point obéir aux intrus avec les precautions dont on est convenu, c'est renverser votre Congregation. Ne me citez point les maximes de droit, parce qu'elles n'ont pas été faites pour vous. L'exemple de ce qui est arrivé à la Congregation de S. Maur est unique. On renverse vos statuts, & vous n'avez point de tribunal ouvert pour vous en plaindre. Quel parti prendre? Celui de souffrir, en attendant qu'il plaise à Dieu de prendre lui-même en main la defense de votre cause. Vous aimez l'ordre: vous voulez maintenir la regle. Je loue votre zele; mais prenez garde où il conduit: à causer un desordre beaucoup plus grand que celui auquel vous voulez remedier. Voilà, Mon Reverend Pere, ce que je dirois à ceux de vos Confreres pour lesquels vous me consultez, si je les avois près de moi. Je souhaite que ma Lettre fasse sur eux l'impression que vous en esperez. Je les prie même très tendrement de reprendre leurs premiers sentimens. Je suis, &c.

LETTRE DCCLVIII.

*A un autre Benedictin. Au sujet de Dom *** Prieur.*

Le 1. *Fevrier* 1734.

JE ne sai, Mon Reverend Pere, ce que je puis avoir dit, lorsque l'on m'a parlé de Dom ***; mais certainement je n'ai jamais pensé qu'il dût quitter sa place. Je serois bien fâché qu'il le fît. Plût à Dieu que tous les Prieurs fussent dans les dispositions où il est! Peut-être auroit il du protester avec vous contre le dernier Chapitre. Il me semble qu'il y a des Prieurs qui l'ont fait. En tout cas les dispositions connues de Dom *** & la maniere dont il se conduit avec vous, doivent le rassurer. Dans le desastre où est aujourd'hui votre Congregation, tâchons d'en sauver les debris. Il lui importe d'avoir encore quelques Prieurs qui, sous un titre tel quel, conservent l'ancien esprit. C'est une semence dont il faut esperer que Dieu se servira pour faire refleurir Israel, quand le tems de ses misericordes sera arrivé. Je suis en Jesus-Christ Notre Seigneur, &c.

LETTRE DCCLIX.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle des dispositions de M. de Narbonne, & de l'état du procès.* *Le* 12. *Fevrier* 1734.

JE vous rends graces, mon très cher Seigneur, du petit Mandement que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. Il me paroit bien fait & plein de religion.

Ma

Ma reponse à M. de S. Florentin n'étoit point arrivée, quand les Lettres pour le second *Te Deum* ont été expediées. Il a été remis après les Etats. Je le chantai Dimanche dernier, M. de Narbonne étant encore à Montpellier. Il n'est pas content que je porte l'affaire de la Benediction au Parlement de Toulouse. Puis je abandonner les droits des Evêques? Si j'étois demeuré tranquille, le second *Te Deum* se seroit chanté pendant la tenue des Etats; & l'année prochaine M. de Narbonne y auroit officié pontificalement à l'ouverture: après quoi les Metropolitains auroient fait des entreprises continuelles dans tous nos Dioceses. 1734.

Vos dernieres nouvelles sur le miracle de Seignelai me font grand plaisir. J'attends avec impatience le Mandement que vous devez publier à cette occasion. Tous les Evêques sont partis: nous commençons à respirer.

LETTRE DCCLX.

*A Madame de *** sur la mort de son fils unique.*

Le 12. Fevrier 1734.

JE n'ai, Madame, aucune peine à comprendre que votre ame est accablée de douleur. Une mere peut-elle perdre un fils unique, & n'en être pas touchée? Vous aimiez celui que vous pleurez, & vous en étiez tendrement aimée. La douleur que vous ressentites lorsque vous le mites au monde, n'égale point celle que cause sa separation. Vous faites bien, Madame, de chercher votre consolation dans celui qui est vraiment le consolateur des veuves: mais je ne puis approuver que vous lui demandiez un miracle. Dès que Monsieur votre fils est mort d'une maniere très chretienne, cherchez dans les dispositions où il est mort, le soulagement de votre douleur. Pourquoi voulez-vous que Dieu vous fasse connoître qu'il lui a fait misericorde? Esperez, ayez confiance; mais n'exigez pas de Dieu de vous reveler ce qu'il y a lieu de croire qu'il veut vous cacher.

Au reste je vous loue, Madame, de la confiance que vous avez en l'intercession du bienheureux Pâris. Je vous enverrai avec grand plaisir mon Instruction sur les miracles; mais j'ai besoin que vous m'indiquiez par quelle voie vous souhaitez que je vous l'envoye. Le paquet sera gros par la poste. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCCLXI.

A Madame la Marquise de VIEUXPONT. *Il loue sa foi & en admire les effets.*

Le 12. Fevrier 1734.

LA Lettre, Madame, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, n'a rien ajouté à l'idée que j'avois conçue de votre foi. Votre reputation vous precede, & porte par tout la bonne odeur de Jesus-Christ. Je regarde la demarche de Madame votre sœur, comme le fruit de vos exhortations. Quand on est penetré de l'amour de la verité, on est bien éloquent. Le cœur parle; & que ne dit-il pas au cœur d'une sœur qui se sent aimée d'un amour si pur & si élevé? Heureuse union! Qu'elle porte toujours des fruits de cette nature! Ils ne peuvent que donner la vie. Ils font la gloire de ceux de qui ils partent, & la joie de ceux qui les voyent. Je suis avec respect, &c.

1734.

LETTRE DCCLXII.

A Madame de BERINGHEN *Abbesse de Faremoutier. Il benit Dieu du goût qu'il lui inspire pour la verité.*

Le 12. Fevrier 1734.

QUE je m'estime heureux, Madame, d'être depositaire de l'alliance nouvelle que vous venez de contracter avec Dieu! Les engagemens que vous prenez pour reparer une faute si peu connue dans le tems où nous vivons, me portent à benir Dieu de la grande & très grande misericorde qu'il vous fait. Vous vous unissez à ceux que le monde condamne, parce qu'ils ont pour eux la verité qui condamne le monde. Qui vous a donné des yeux pour faire ce discernement? C'est à l'école du S. Esprit que vous avez été instruite. Apprendre à connoître Dieu, à lui être fidele, à renoncer à tout, parce qu'on veut qu'il soit lui-même notre tout: heureux les disciples du maître qui donne de telles leçons & qui les grave dans le cœur! Vous vous rejouissez, Madame, des miracles que Dieu opere sur les corps. Je le benis avec vous du miracle qu'il a operé sur votre ame, en lui donnant la connoissance & le goût de la verité. Je suis, &c.

LETTRE DCCLXIII.

A M. le Cardinal de FLEURY, *au sujet de l'entreprise de M. de Narbonne.*

Le 24. Fevrier 1734.

JE ne doute point, Monseigneur, que Votre Eminence n'ait été informée de ce qu'a fait M. l'Archevéque de Narbonne contre ma jurisdiction, durant la tenue des derniers Etats. Ce Prelat à la fin d'un *Te Deum* où les Etats avoient été invités, entreprit de donner la Benediction solemnelle dans mon Eglise cathedrale. Je demeurai plusieurs jours dans le silence, pour voir si l'étonnement que causa cette innovation, ne le porteroit pas à en arrêter les suites. On m'assura que sur les plaintes de quelques Evêques M. de Narbonne avoit promis de consulter l'affaire; & jusqu'à la decision, de ne pas aller en avant. Cependant j'appris peu de jours après, que le Procès-verbal des Etats faisoit mention de la benediction donnée par M. de Narbonne. En même tems je sus que l'on alloit recevoir de nouveaux ordres du Roi pour un second *Te Deum.* Ces deux circonstances me mirent dans la necessité d'arrêter M. de Narbonne, en portant l'affaire au Parlement de Toulouse.

Votre Eminence comprend que ce n'est point mon affaire particuliere, mais l'affaire de tous les Evêques; qu'elle peut avoir des suites fâcheuses; qu'il n'est pas naturel de penser que tous veuillent ceder leurs droits, & laisser introduire dans leurs Dioceses une discipline qui en renverseroit l'ordre établi par les Canons. C'est parce que je prevois de nouvelles brouilleries, que je suis bien aise, Monseigneur, de me justifier dans votre esprit. Je crains que les dispositions peu favorables où l'on est pour moi à la Cour, ne portent à me regarder comme l'auteur du trouble. Cependant je suis la partie lezée. Je n'attaque point. Je ne fais que me defendre; & si l'on veut me rendre justice, il est aisé de voir que les motifs qui me poussent à agir, sont purs & desinteressés. Mon interêt personnel seroit de me concilier la bienveillance de M. de Narbonne. Pourrois-je le flatter davantage, que de lui laisser prendre dans mon Diocese une autorité qu'il croit attachée à sa dignité de Metropolitain? Mais j'ai eu la consolation d'apprendre que des Evêques mêmes qui me sont opposés sur d'autres points, ont encore assez bonne opinion de moi, pour croire que leurs droits ne risquent rien

entre

entre mes mains, & que je ne ferai jamais assez lâche pour les abandonner. Je ne feins point de dire à Votre Eminence que je fais travailler à un Memoire pour établir le droit des Evêques, & montrer combien il leur importe d'intervenir dans cette cause, & d'arrêter dès sa source une entreprise qui mettroit la confusion & la division par tout. Permettez-moi de vous demander, Monseigneur, si, étant Evêque de Frejus, vous auriez vu tranquillement M. l'Archevêque d'Aix venir faire les fonctions pontificales dans votre Diocese. Je ne crois pas M. le Cardinal de Bissy plus disposé à souffrir que M. l'Archevêque de Paris vînt officier dans l'Eglise de Meaux. Je ne me sers de ces exemples que pour faire sentir à Votre Eminence, qu'on ne peut trouver mauvais que je prenne toutes les voies convenables pour soutenir mes droits. Je fais ce que vous auriez fait, Monseigneur. Jugez-moi comme vous auriez voulu que l'on vous jugeât, & je n'ai plus rien à desirer. Je suis avec respect, &c. 1734.

LETTRE DCCLXIV.

A un Benedictin. Il lui prouve qu'on peut & qu'on doit tolerer les Superieurs intrus.

Le 26. Fevrier 1734.

JE n'ai pu repondre plutôt, Mon Reverend Pere, à votre Lettre du 23. Janvier. La difficulté que vous me proposez, ne me fait point changer de sentiment. Il me paroit que vous raisonnez sur un principe ruineux. Il y a un defaut de mission, qui est inseparable de l'intrusion. Arsace étoit un Intrus. Quelle mission avoit-il pour gouverner l'Eglise de Constantinople? On pouvoit lui dire: Vous venez comme un voleur, non comme un Pasteur. Cependant S. Chrysostôme dit: *Communiquez avec Arsace, mais ne souscrivez pas à ma condamnation.* Pourquoi ne voulez-vous pas qu'on vous dise la même chose, à l'égard des Superieurs élus dans le pretendu Chapitre tenu l'année derniere à Marmoutier? Ces Superieurs n'ont pas reçu du Roi l'autorité de vous gouverner, mais ils ont usurpé celle qui est accordée à vos Superieurs par les Bulles d'érection de votre Congregation. Le malheur de votre Congregation est que les puissances qui devroient vous proteger se sont laissées surprendre; & qu'aujourd'hui vous n'avez point de tribunal ouvert, ni à Rome, ni en France, pour obtenir justice. Il y a mille raisons pour chasser les intrus; mais en attendant que vous puissiez les faire valoir, vous n'avez pas d'autre parti à prendre pour conserver la Congregation, que de vous soumettre, comme on se soumet à des gens qui ont un titre coloré. Si tous les membres de la Congregation avoient pu se réunir, il auroit fallu rejetter les intrus; mais dans la situation où vous vous trouvez, ce parti est impraticable. Si la moitié des Religieux refusoit l'obéissance à ceux qui portent le nom de Superieurs, & que l'autre en usât autrement, ce ne seroit plus que divisions, que schismes; & dès lors il vaudroit mieux vous ouvrir la porte, & vous licentier. Tolerez donc ce que vous ne pouvez empêcher. L'amour de la verité conduit-il à rompre l'unité? Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCLXV.

*Au Pere de *** Prêtre de l'Oratoire. Il repond à ses questions.*

Le 26. Fevrier 1734.

LA multiplicité des affaires m'oblige, Mon Reverend Pere, à vous repondre en peu de mots.

1. Il est permis de taire une verité; mais il n'est jamais permis de parler con-

1734. tre la verité. Quand Samuel alla sacrer David, il dit qu'il venoit offrir un sacrifice. En cela il disoit une verité; mais il en taisoit une autre, qui étoit celle que Saül auroit voulu savoir.

2. Je ne crois point que les Regens dans l'Oratoire puissent s'occuper à composer des pieces de Theatre, ni qu'ils puissent les faire representer. 2. Tim. II. 4. *Nemo militans Deo implicat se negotiis secularibus, ut ei placeat cui se probavit.* C'est traiter le Theatre d'une maniere bien favorable, que de le mettre au rang des affaires seculieres. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCLXVI.

A M. de LASTRE, *au sujet de la Sœur des Anges.*

Le 1. Mars 1734.

VOus ne pouviez me faire plus de plaisir, Monsieur, que de me donner des nouvelles de la Sœur des Anges. Je vous sai un gré infini du soin que vous vous donnez pour elle. Il y a long-tems que j'admire le courage de cette fille. Je n'en sai aucune dont la persecution ait été si dure & si longue. Mille fois j'ai desiré de trouver le moyen d'adoucir ses liens. J'approuve très fort le plan que vous proposez: mais pourquoi attendre au mois de Mai? Les amis ne doivent point s'endormir, s'ils ont quelque esperance de réussir. Je leur en écrirai pour les presser. Cette fille est de Paris. Son pere & sa mere sont morts. La personne que vous m'indiquez, ne lui connoit aucuns parens qui puissent parler pour elle. Sa foi & sa vertu y suppléent abondamment. Elle a d'ailleurs beaucoup d'esprit.

Temoignez, je vous prie, à Madame de *** que je suis très reconnoissant des attentions qu'elle veut bien avoir pour cette fille, & de sa politesse pleine de charité à mon égard. Je suis presque tenté de me regarder comme le Pasteur des ouailles qui sont demeurées fideles à feu M. de Boulogne. Je ne crois pas qu'il me desavoue dans le sein de la verité où il est. Et je crois voir dans le cœur des ouailles les mêmes dispositions à mon égard.

Je goute très fort le projet de M. le Chevalier de Soldevilla. Je ne puis que l'encourager à executer tout ce que Dieu lui a mis dans le cœur. Rien de plus édifiant que la double resolution qu'il prend. J'ai une ferme confiance que Dieu la benira.

LETTRE DCCLXVII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur la publication du miracle de Seignelai, sur l'entreprise de M. de Narbonne, & sur les dispositions de la Cour à cet egard.*

Le 8. Mars 1734.

NOus ne sommes pas maîtres des évenemens, mon très cher Seigneur. Les dispositions où vous êtes, tiennent lieu de tout devant Dieu. Ce n'est ni par indifference ni par lâcheté que vous avez suspendu la publication de votre Mandement. Personne ne peut vous la conseiller dans les circonstances où vous vous trouvez. J'espere neanmoins que les obstacles cesseront, & que nous aurons la consolation d'entendre votre voix.

J'ai écrit au Cardinal pour le prevenir sur l'affaire que j'ai avec M. de Narbonne. Je fais travailler à un Memoire pour établir le droit des Evêques. M. de Narbonne s'est embarqué mal à propos. Il a agi sur de fausses idées qu'il s'étoit formées des droits des Metropolitains. Je n'oublierai rien pour le detromper.

Les ordres pour le second *Te Deum* étoient expediés avant que M. de S. Florentin eût reçu ma Lettre. Le *Te Deum* a été differé, & c'est moi qui l'ai chanté après les Etats. M. le Cardinal a dit à mon frere: *M. l'Evêque de Montpellier étoit fondé dans les plaintes qu'il faisoit.* Voilà la premiere fois depuis vingt ans

ans qu'on avoue à la Cour que j'ai raison; mais pourtant sans me faire aucune satisfaction, car M. de S. Florentin n'a pas seulement daigné me faire reponse. Je vous souhaite une sainte & heureuse quarantaine. Recevez, mon très cher Seigneur, les assurances de mon tendre & respectueux attachement. 1734.

LETTRE DCCLXVIII.

A un Benedictin, sur un Ecrit contre Dom la Taste, qu'il avoit communiqué au Prelat.

Le 9. Mars 1734.

VOus voulez, Mon Reverend Pere, que je vous marque ce que je pense de l'Ecrit que vous m'avez addressé. Je voudrois dans le preambule un peu plus de naturel. Le corps de l'Ouvrage contient assez de faits pour renverser votre adversaire. Il y a même du tour dans l'usage que vous en faites. Mais il est fâcheux que vous n'ayez pas eu tous les Livres dont vous aviez besoin pour perfectionner votre travail. On a imprimé un petit Ouvrage intitulé: *Eclaircissement sur les miracles*, que l'on a divisé en deux parties. La premiere contient des exemples de guerisons miraculeuses operées par degrés, imparfaites, ou accompagnées de douleur, &c. La seconde partie rapporte des exemples de miracles accompagnés de convulsions. Ils sont tirés des Bollandistes & des Annales des Saints de votre Ordre. Depuis ce tems on a decouvert dans les vies des Saintes mystiques, la plûpart des traits que l'on trouve aujourd'hui dans les Convulsionnaires. Un homme qui écrit pour le public doit lire tout ce qui se fait de part & d'autre. Dans le lieu où vous êtes, tout vous manque; & dès lors vous ne pouvez écrire que pour votre satisfaction particuliere. Je voudrois, Mon Reverend Pere, que l'on vous mît en état de faire usage du talent que Dieu vous a donné. En peu de tems il seroit aisé de vous former. Un reviseur exact vous apprendroit à châtier votre style, & à lui donner la pureté qui lui manque en quelques endroits.

Je ne laisse pas, Mon Reverend Pere, de vous être très obligé de l'Ecrit que vous m'avez envoyé. Il y a dans les recherches que vous faites, des exemples de miracles dont on peut se servir très utilement. Je vous exhorte de tout mon cœur à continuer votre travail. L'exercice contribue beaucoup à former un Auteur. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE. DCCLXIX.

A un autre Benedictin Prieur de. . . sur l'Ecrit de son Confrere.

Le 9. Mars 1734.

JE ne puis que vous louer, Mon Reverend Pere, d'avoir excité le Pere*** à refuter un Auteur, qui fait un bien mauvais usage de l'instruction qu'il a reçue dans la Congregation de S. Maur. Il a avancé des principes étonnans dans sa III. Lettre; & il est encore plus étonnant qu'on les lui ait laissé debiter impunement. Mais aujourd'hui tout pouvoir est donné pour le mal: *Hæc est hora. . . & potestas tenebrarum.* Luc. XXII. 53. Ce seroit une très bonne chose, que Dom la Taste fût repoussé par un membre de la Congregation. Mais il faudroit que le Pere *** fût plus à portée qu'il n'est des secours dont il a besoin pour écrire. Je lui dis avec liberté ce que je pense de son Ouvrage. Ce Religieux a certainement du talent. Il est fâcheux qu'on ne puisse pas en tirer tout le fruit que l'on voudroit.

LET-

1734.

LETTRE DCCLXX.

A un Benedictin, au sujet de l'installation d'un Prieur intrus.

Le 10. *Mars* 1734.

J'Ai lu avec édification, Mon Reverend Pere, la Lettre que vous m'avez écrite le 19. du mois dernier. Il seroit bien à desirer que l'on trouvât dans tous les membres de la Congregation de S. Maur, à qui Dieu a donné du zele pour la verité, les mêmes dispositions qu'en vous. Vos Confreres devoient protester par écrit, & demander Acte de leur protestation: ou du moins il falloit, après avoir fait ces deux choses de vive voix, en dresser un Acte, & me l'envoyer ou à quelque autre Evêque, avec pouvoir d'en faire usage quand les besoins de l'Eglise le demanderoient. J'aurois voulu que vous-même, Mon Reverend Pere, vous eussiez fait mention dans votre Lettre, de la protestation que je suppose que vous avez faite en Chapitre. Car si vous avez laissé prendre au nouveau Prieur possession de son office sans opposition, même de vive voix, vous avez mal fait, & votre Lettre est un foible supplement. Je presume neanmoins que vous avez rempli votre devoir. Je vous exhorte de tout mon cœur à perseverer dans les sentimens où vous temoignez être. Je suis, &c.

LETTRE DCCLXXI.

*A Madame de*** Il la console sur la mort de son fils, & lui donne quelques avis.*

Le 10. *Mars* 1734.

JE voudrois, Madame, pouvoir apporter quelque soulagement à la tristesse dont vous étes accablée. Mais il n'y a que Dieu qui puisse être votre consolateur. C'est à lui à essuyer vos larmes. Il est le pere des veuves, leur soutien, leur appui. Comme Noëmi, il vous a remplie d'amertume: mais il est assez puissant pour vous faire trouver votre joie dans le sein même de la douleur. Tout contribue au bien des élus. Voyez, Madame, si la perte que vous avez faite, n'est point un gain dans un ordre plus relevé, je veux dire à l'égard de votre salut. Une mere doit aimer son fils: mais il faut qu'elle se souvienne qu'elle ne doit l'aimer que comme la creature doit être aimée. Elle ne doit l'aimer qu'en Dieu & que pour Dieu; parce que toutes nos pensées, toutes nos paroles, toutes nos actions doivent tendre vers Dieu & se terminer à lui. Vous aviez de grandes vues, des esperances flatteuses selon le monde, par rapport à Monsieur votre fils. Ces idées de grandeur ne deroboient-elles rien de ce qui appartient à Dieu? Peut-être en étoit-on trop occupé. Peut-être que l'on n'étoit pas assez fidele à rapporter à Dieu tout le bien que l'on entendoit dire de celui que l'on aimoit. Je ne serois plus étonné, si cela étoit, que Dieu qui vous aime, vous ait frappée dans ce que vous aviez de plus cher, pour vous apprendre à ne pas mettre votre bonheur dans ce qui peut vous être enlevé malgré vous. Je ne donne ici que des conjectures.

La confiance que vous me temoignez, Madame, me porte à vous parler avec liberté. Si je me trompe, corrigez-moi. Je cherche à vous être utile, & je n'ai garde de penser à vous faire de la peine.

Je ne crois pas qu'il faille beaucoup s'appuyer sur l'apparition dont vous m'envoyez encore une fois le recit. Je voudrois chercher ailleurs des motifs plus solides de me consoler. Laissons-là les voies extraordinaires, qui peuvent être sujettes à beaucoup d'illusions. Arrêtons-nous à ce que l'Eglise presente à tous ses

ses enfans. Ne pleurons pas, comme ceux qui n'ont point d'esperance. Ne demandons point à Dieu de nous decouvrir ce qu'il est expedient que nous ignorions. Vivons de la foi. Que l'esperance nous soutienne. C'est notre partage en cette vie. Dieu est tout-puissant. Il peut vous reveler si Monsieur votre fils jouit du bonheur éternel. Mais Dieu ne fait pas toujours tout ce qu'il pourroit faire. Qu'il vous suffise de savoir qu'il fait toujours tout ce qu'il veut. Je suis, &c. 1734.

LETTRE DCCLXXII.

*A M. l'Abbé*** à Rome. Il le prie de l'informer de l'état des choses, & de la disposition des esprits à Rome.*

Le 19. Mars 1734.

JE suis très mortifié, Mon Reverend Pere, de n'avoir pu repondre plutôt à l'offre obligeante que vous avez bien voulu me faire. Je l'accepte avec bien de la reconnoissance. Je serai charmé que vous m'appreniez ce qui en vaudra la peine dans le lieu où vous êtes. Votre derniere Lettre contient une nouvelle interessante. Elle peut avoir des suites. Je ne serois pas fâché de savoir quelle est la disposition des esprits par rapport aux affaires presentes. Trouve-t-on des personnes qui soient marquées au Thau, & qui gemissent sur tous les scandales dont ils sont temoins? Que pense-t-on des miracles? Je m'imagine qu'on les regarde comme des contes de vieilles. C'est un jugement de Dieu que l'on a merité par de grandes prevarications. Le mystere d'iniquité s'avance, & les hommes n'y font point la plus legere attention. Mais Dieu fera son œuvre; & quand elle éclatera, quelle surprise pour ceux qui auront fermé les yeux à la lumiere! Demandez pour moi, Mon Reverend Pere, que Dieu me les tienne toujours ouverts; & qu'il me fasse la grace de marcher dans la voie de ses commandemens, puisque c'est l'unique qui conduise à la vie. Je suis, &c.

LETTRE DCCLXXIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *au sujet de deux Mandemens de ce Prelat.*

Le 19. Mars 1734.

VOus venez, mon très cher Seigneur, de faire une action qui vous couvre de gloire. Plus on fait effort pour étouffer la voix des miracles, plus nous devons leur prêter la nôtre. Il n'est pas permis à un Evêque de se taire, quand Dieu l'invite à parler. Le monde vous blâmera: le monde vous condamnera. Mais pourriez-vous plaîre à Dieu, si vous cherchiez à plaîre au monde?

Je vous rends graces de votre Mandement pour le Carême. Vous y parlez dignement de l'esprit avec lequel on doit envisager le fleau de la guerre. Que ceux qui nous accusent d'être ennemis de l'Etat, rougissent de leur calomnie. Sur la fidelité que l'on doit au Roi, comme sur celle que l'on doit à Dieu, nous pouvons leur donner des leçons.

J'ai trouvé dans le Procès-verbal de l'Assemblée de 1635. un reglement du Clergé, qui me donne gain de cause contre M. de Narbonne.

1734. # LETTRE DCCLXXIV.

A Madame de Rohan de Porhoët, sur un Acte qu'elle lui avoit envoyé, sur les sollicitations de sa famille, & sur la dispute au sujet des convulsions.

Le 19. *Mars* 1734.

J'Ai reçu, Madame, avec joie & avec reconnoissance envers Dieu l'Acte que l'on vous a priée de deposer entre mes mains. Je ne puis desapprouver la delicatesse de conscience de la personne interessée. La lecture de la Bulle faite en Communauté pour contenter un homme qui ne demandoit que les apparences, est une faute très réelle. *Qui vult videri propositis adversus Evangelium vel edictis vel legibus satisfecisse, hoc ipso jam paruit, quòd videri paruisse se voluit.* Ce principe de S. Cyprien sert à decider bien des cas de conscience en ce tems-ci.

J'aimerois mieux, Madame, vous voir aux prises avec M. Languet, qu'avec une famille qui vous aime, mais d'un amour un peu trop humain. Etre Prieure d'une pauvre maison de Troyes, c'est quelque chose de bien mince aux yeux des hommes pour une personne de votre naissance. On voudroit moins de roideur, parce que pour peu que vous parussiez plier, cette disposition seroit d'un grand secours pour faire réussir les desseins que l'on a sur vous. Que des parens sont à plaindre de ne pas connoître la veritable grandeur de leurs enfans! Seriez-vous étant Abbesse ce que vous êtes ne l'étant pas? En mon particulier je vous honore & je vous respecte mille fois davantage, par l'endroit où je vois que vous tenez à Dieu, que par tout l'éclat exterieur qui pourroit vous environner. Qu'y auroit-il de surprenant, si vous occupiez une place distinguée? Mais aimer mieux être affligée avec le peuple de Dieu, que de jouir des honneurs qui feroient la recompense de votre lâcheté, voilà ce qui vous distingue de la foule; voilà la marque d'un grand cœur, & le titre le moins suspect de la noblesse de ses sentimens. Vous craignez tout, Madame, de votre foiblesse. Vous soupirez après la maison de Troyes. Suivez l'attrait que Dieu met en vous, s'il vous est libre de le suivre. Le monde vous poursuit: fuyez-le. Vous avez resisté à ses menaces: qui sait si vous auriez toujours la force de resister à ses caresses? Plus vous vous defierez de vous-même, plus vous serez en sureté. Pour moi je ne puis être tranquille, quand vous me marquez que vous avez des combats à soutenir. Je n'ose plus prendre la qualité de Pasteur à votre égard, quoique vous persistiez à me la donner. Mais j'en conserve le cœur & les sentimens. Je l'avoue, j'aurois de la peine à m'en depouiller. Je vous suivrai donc en esprit dans la maison de Troyes, parce que je suis persuadé que Dieu y sera avec vous. Seroit-il avec vous dans une maison où un autre esprit vous conduiroit? Dans une Religion où l'on adore un Dieu qui n'avoit pas où reposer sa tête, il n'y a point de place plus desirable que celles qui nous approchent le plus de lui.

Je ne suis pas moins affligé que vous, Madame, de la division des amis sur l'article des convulsions. Ne peut-on pas disputer sans blesser la charité? Je lis les Ecrits de part & d'autre. Je voudrois plus de moderation dans quelques Ecrits des Anticonvulsionnistes. Quand ils attaquent les convulsions par les caracteres desavantageux, ils sont très forts. Mais jusqu'à present, il ne m'a pas paru qu'ils ayent repondu à l'objection qui naît des miracles de guerison operés sur les Convulsionnaires ou par les Convulsionnaires.

Il y a un tems de parler & un tems de se taire. Pourquoi me reprochez-vous le silence que je garde? Par la misericorde de Dieu il ne me vient ni d'indifference,

rence, ni de pusillanimité. Je ne puis cependant me fâcher de vos reproches. Vous vous êtes acquise le droit de me dire bien des choses. 1734.

LETTRE DCCLXXV.

*A MM.*** Religieux de l'Ordre de Grandmont, sur leur Acte d'adhesion à la cause de l'Appel.*

Le 22. Mars 1734.

J'Ai reçu, Messieurs, la Lettre & l'Acte qui m'ont été remis de votre part. Je les trouve l'un & l'autre pleins de religion. Vous avez peu d'imitateurs dans votre Ordre. Votre demarche n'en est que plus glorieuse pour vous. Dieu connoit ceux qui sont à lui. Tout cede, quand il appelle de cette vocation qui est selon son bon propos. Que vous êtes heureux d'avoir été discernés & choisis, pour rendre temoignage à la verité, dans un tems où il est si ordinaire de l'abandonner! Je prie Dieu de vous soutenir jusqu'à la fin; & que s'il permet que vous soyez tentés, il ne permette jamais que vous succombiez à la tentation. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCLXXVI.

A M. de Paris *Conseiller au Parlement de Paris. Il lui parle du miracle de la Vertme.*

Le 22. Mars 1734.

UN voyageur qui n'est ici que depuis deux jours, m'a remis, Monsieur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 5, du mois de Novembre. Vous m'y parlez d'un évenement que je ne perds point de vue. Je n'avois garde de demeurer dans le silence, quand Dieu m'invitoit à lui rendre de solemnelles actions de graces pour le miracle qu'il venoit d'operer sous mes yeux. Je desirois avec ardeur qu'il voulût bien étendre sa main jusques sur mon Diocese. Il l'a fait. Quelle ingratitude pour moi, si j'y étois demeuré insensible! Je le prie de me faire la grace de lui être fidele jusqu'à la fin. Demandez-le lui, Monsieur. Vous avez un grand protecteur dans le ciel. Je l'ai pris aussi pour le mien. Que je serois heureux, si je pouvois le suivre, même de loin! Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCCLXXVII.

A M. Lugat *Conseiller au Châtelet de Paris. Il s'humilie des louanges qu'on lui donne.*

Le 22. Mars 1734.

J'Ai reçu, Monsieur, avec toute la reconnoissance que je dois, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Le serviteur de Dieu qui me la remise, n'est arrivé ici que depuis deux jours. La maniere dont il voyage, ne permet pas de se plaindre du retardement.

Vous me donnez des louanges qui m'humilient. Que suis-je pour meriter l'attention de ceux qui craignent le Seigneur? Je ne suis capable que de gâter son œuvre; & je ne puis assez admirer qu'il ait bien voulu m'y faire entrer, pour y occuper une place que tant d'autres rempliroient beaucoup mieux que moi. Mais peut-être est-ce à cause de ma très grande indignité que Dieu a jetté les yeux sur moi, afin de manifester davantage sa puissance & sa misericorde. Qu'elles achevent ce qu'elles ont commencé. Demandez-le, Monsieur, vous & toute

1734. votre famille, par l'affection que vous portez à la cause qui nous réunit. Quelle obligation ne vous aurai-je pas & à tous les amis de la verité, si vous m'obtenez de marcher d'une maniere irreprehensible, non seulement devant les hommes, mais encore devant Dieu qui doit juger les justices des hommes! Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCLXXVIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *au sujet de son Mandement sur le miracle de Seignelai.*

Le 24. *Mars* 1734.

J'AI reçu, mon très cher Seigneur, votre Mandement pour la publication du miracle arrivé à Seignelai. C'est une dette que vous aviez contractée envers l'Eglise. Vous vous en êtes acquitté d'une maniere digne de vous. J'apprends que ce Mandement est très bien reçu & très applaudi à Paris. Il merite de l'être par toute sorte d'endroits. Quoique vous n'ayez pas fait votre cour au Ministre, j'ai de la peine à croire qu'on vous inquiete. Les miracles prennent le dessus. Il faut bien que la Cour s'y accoutume.

Vous êtes destiné à donner des dementis aux Evêques: mais quel Evêque que M. Laffiteau!

LETTRE DCCLXXIX.

A un Benedictin, sur sa Protestation contre le brigandage de Marmoutier.

Le 26. *Mars* 1734.

VOus avez très bien fait, Mon Reverend Pere, de m'envoyer votre Protestation contre le dernier pretendu Chapitre tenu à Marmoutier. Il n'est point permis de garder le silence sur un violement aussi public de toutes les loix & de toutes les regles. C'est dans de pareilles occasions qu'il faut se souvenir de ce que l'on doit à Dieu, à l'Eglise, à la Congregation dont vous êtes membre. Je benis Dieu de vous l'avoir mis dans le cœur. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCLXXX.

A un Religieux de Clugny, sur quelques Actes que ce Religieux lui avoit envoyés, & sur le Missel de Clugny.

Le 26. *Mars* 1734.

VOus m'avez fait un vrai plaisir, Mon Reverend Pere, de me donner de vos nouvelles. Les deux Actes seront conservés avec soin. Je me rejouis de la grace que Dieu a faite au Religieux de Sainte Genevieve, qui s'est enfin determiné à rendre temoignage à la verité. Il y en a que le Pere de famille appelle à la neuvieme & à l'onzieme heure; & à qui la recompense est donnée comme à ceux qui ont porté tout le poids du jour.

On a grand tort de ne point s'élever contre les changemens faits dans votre Missel. L'oraison qui regarde le Pape est affreuse. Elle suppose en lui, non seulement l'infaillibilité, mais même l'impeccabilité. Je me recommande instamment à vos prieres. Supposez en moi tout le contraire de ce que l'on attribue au Pape, & vous prierez conformement à mes besoins. Je suis, &c.

LET-

LETTRE DCCLXXXI.

1734.

A un autre Religieux de Clugny, sur un Acte qu'il avoit addressé au Prelat.

Le 26. Mars 1734.

JE n'ai aucune idée, Mon Reverend Pere, d'avoir reçu votre Acte du mois de Juillet. La voie la plus simple étoit de m'écrire en droiture. Je benis le Seigneur de vous avoir donné le courage de confesser son saint nom. Moins vous avez d'imitateurs dans votre Ordre, plus votre temoignage est precieux. Fortifiez-vous dans les dispositions où vous êtes, afin que quand le tems de la tentation sera arrivé, vous puissiez resister à tous les assauts qu'on vous livrera. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCLXXXII.

A un autre Religieux de Clugny, sur un sujet semblable.

Le 29. Mars 1734.

JE ne puis assez vous temoigner, Mon Reverend Pere, combien je suis édifié de la Lettre & de l'Acte que vous m'avez envoyés. L'une & l'autre me paroissent venir d'un cœur veritablement contrit & humilié. Plus vous vous abbaissez, plus je compte sur la sincerité de votre retour. Continuez, Mon Reverend Pere, à consoler ceux que vous avez affligés. Beaucoup de pechés ont été remis à la pecheresse de l'Evangile, parce qu'elle a aimé beaucoup. Le regret que vous avez de vos fautes, & le zele que vous temoignez pour les reparer, me donnent la confiance de vous addresser les mêmes paroles. Je suis, &c.

LETTRE DCCLXXXIII.

*A M. ***, au sujet d'un miracle qu'il a obtenu.*

Le 29. Mars 1734.

PUIS-je me rejouir avec vous, Monsieur, d'une guerison que l'on m'annonce comme l'effet de votre confiance en l'intercession du bienheureux Diacre? On m'assure que vous avez été delivré d'une retention d'urine, qui vous avoit conduit jusqu'aux portes de la mort. Dieu repand avec tant de profusion ses bienfaits sur ceux qui invoquent M. Pâris, que je n'ai aucune peine à ajouter foi au recit que l'on me fait de votre maladie, & du secours que vous avez reçu du ciel, dans un tems où les hommes n'étoient pas assez puissans pour vous en procurer. Vous demandez maintenant la guerison de vos yeux. Je desire de tout mon cœur que Dieu écoute votre priere. Je desire encore plus qu'il éclaire votre ame, & qu'il vous fasse marcher d'un pas ferme dans les voies du salut. Etre aveugle du corps, & avoir les yeux du cœur, il y a de quoi se consoler. Un chretien ne connoit d'autre mal que ce qui l'éloigne de Dieu. Tout ce qui peut servir à l'en rapprocher, est plus à desirer qu'à apprehender. Aussi demande-t-on les biens veritables sans restriction; mais les biens passagers, quels qu'ils soient, ne doivent être demandés qu'avec la condition qu'ils ne nous seront pas nuisibles pour notre salut. Je suis persuadé, Monsieur, que vous êtes rempli de ces verités, & que vous faites vos delices de vous en occuper. Elles seules peuvent nous consoler & nous soutenir. C'est que la verité seule est notre pain. C'est pour elle que nous sommes faits. C'est d'elle que nous devons vivre. Heureux ceux dont elle fait le bonheur dès cette vie! Elle le fera à jamais dans le sein de Dieu même. Je suis, &c.

1734.

LETTRE DCCLXXXIV.

A M. de Lan *Docteur de Sorbonne, au sujet de son Ouvrage contre les convulsions.*

Le 2. Avril 1734.

J'AI attendu jusqu'à present, Monsieur, à vous remercier de l'Ouvrage dont vous avez bien voulu me faire present. Il falloit le lire, pour vous marquer ce que j'en pensois; & ce n'est que depuis quelques jours que j'ai pu entreprendre cette lecture. Il m'a paru que vous attaquez les convulsions avec avantage, quand vous en relevez le faux, l'indecent, le puerile, les secours meurtriers, &c. Vous reprenez avec beaucoup de justice dans votre adversaire, des applications de l'Ecriture, des paralleles qui n'auroient jamais du être employés pour justifier ce que tout le monde doit condamner. Mais je dois vous avouer que vous ne me paroissez pas également victorieux, quand vous avez à repondre aux miracles de guerison operés sur les Convulsionnaires & par les Convulsionnaires. On pretend qu'il y en a un assez grand nombre aujourd'hui. Si on les nie, il faudra avoir recours aux defaites des Constitutionnaires; traiter de gens trop credules, des hommes de merite; d'imposteurs, des personnes dont il sera aisé d'établir la sincerité: ou bien il faudra attribuer au Demon, des guerisons qui ne sont pas moins éclatantes que celles que vous reconnoissez avec joie avoir été operées par l'intercession de M. Pâris. Sur tout ce qui n'est pas miracle de guerison dans les convulsions, je ne vois rien qui me force de dire: Le doigt de Dieu est ici. Mais je trouve de grandes difficultés à abandonner à l'esprit seducteur, des guerisons que vous n'auriez aucune peine à regarder comme miraculeuses, si les convulsions n'y étoient pas mêlées. Il me semble, Monsieur, que ce qui vous retient, est la crainte d'admettre un double principe dans les convulsions. Vous ne concevez pas que l'on puisse donner à Dieu une portion de cette œuvre, & l'autre au Demon. Ne pourroit-on point se servir d'une maxime de M. Nicole pour lever cette difficulté?

M. Nicole, examinant comment on doit juger des choses extraordinaires, dit, „ qu'il est presque certain que si tous ceux qui ont des impressions fausses, n'en „ ont pas pour cela de veritables, tous ceux qui en ont de veritables & qui viennent de Dieu, en ont presque toujours de fausses qui sont mêlées parmi les veritables." D'où il infere, que „ la fausseté reconnue d'une impression & d'une „ lumiere particuliere, ne conclud rien du tout à l'égard des autres. J'ai vu, „ ajoute M. Nicole, des gens de grande pieté & de grand esprit, très affectionnés à Sainte Therese, très persuadés neanmoins que parmi ses visions & revelations, il y en avoit de fausses."

Tom. 2. des Lettres de M. Nicole. Edit. de 1718. à Liege Lett. VII. pag. 15.

M. Nicole ne dit point, il est vrai, que les fausses impressions & visions dont il parle en cet endroit, eussent le Demon pour auteur. Il paroit les attribuer à l'imagination. Mais qu'importe d'où l'erreur vienne? Si Dieu permet qu'elle vienne de l'imagination, il peut permettre qu'elle vienne du Demon.

Voilà donc dans les visions & revelations d'une même personne, du vrai & du faux. Le vrai doit être attribué à l'operation de Dieu. Le faux doit avoir un autre principe. Cela étant, Monsieur, ceux de nos amis qui admettent du melange dans les convulsions, sont-ils si criminels? Il semble qu'ils auroient eu pour eux M. Nicole, & les personnes de merite qui jugeoient que, parmi les visions & les revelations de Sainte Therese, il y en avoit de fausses. Au reste je ne pretends point decider. Ce sont plutôt des doutes que je propose qu'un jugement fixe. Je condamne hautement ceux qui justifient tout dans les convulsions. Mais faut-il

faut-il condamner ceux qui ne retiennent des convulsions que ce qui n'est pas indigne de Dieu? C'est ce que j'examine en lisant sans prevention ce qui se fait de part & d'autre. Je suis retenu par les miracles de guerison. Je ne me sens nullement disposé à les abandonner. Les convulsions seront ce qu'elles sont: mais quand je verrai des guerisons miraculeuses operées sur les Convulsionnaires ou par les Convulsionnaires, les convulsions ne m'empêcheront pas d'attribuer à Dieu ce que je crois qu'on ne peut attribuer qu'à Dieu. 1734.

Je ne sai, Monsieur, si j'ai bien pris le sens de votre Ecrit; mais je crois avoir apperçu que vous n'êtes pas éloigné de ce sentiment. Vous vous servez de la comparaison de Job, qui y conduit. Quoiqu'il en soit, ne doutez jamais de mon estime & de ma sincere affection pour vous. Je n'ai point de peine que des Theologiens se partagent sur une question obscure, & qui souffre de grandes difficultés. Mais ce que je desire ardemment, c'est que le partage de sentiment n'altere en rien la charité. Il y a des Ecrits où l'on trouve bien de l'aigreur. J'en suis vivement affligé. Qu'est devenu le concert qui regnoit autrefois parmi les defenseurs de la verité? Pourquoi ne pas convenir des faits, avant que de les produire au grand jour. Si je voulois attaquer les convulsions, je n'employerois aucune preuve de fait, qu'elle n'eût été avouée & reconnue pour veritable dans tous ses points, par les Appellans qui seroient d'un sentiment different du mien. Ils aiment la verité. Ils ont de la droiture. Je ne craindrois point d'exposer d'abord à leur critique les faits dont je n'aurois pas été le temoin, & je me ferois une loi de retrancher de ma narration tout ce qu'ils m'assureroient être faux ou incertain. Avec cette precaution on ne diroit que ce qu'il faut dire, & on le diroit avec plus de fruit. Je crois, Monsieur, que personne n'est plus en état que vous d'inspirer ces sentimens aux adversaires des convulsions. Il me paroit qu'on n'auroit aucune peine à obtenir la même chose, de ceux qui s'en rendent les defenseurs en partie. Pour moi je m'estimerois très heureux, si je pouvois contribuer à mettre les esprits dans la disposition de disputer, comme des freres & des amis doivent disputer. *Ante omnia autem mutuam in vobis metipsis caritatem continuam habentes; quia caritas operit multitudinem peccatorum.* Je suis, &c. 1. Pet. IV. 8.

LETTRE DCCLXXXV.

A M. Petitpied *Docteur de Sorbonne, au sujet de la dispute sur la confiance.*

Le 9. Avril. 1734.

Il s'éleve, Monsieur, une dispute sur la confiance & la crainte, à laquelle je ne puis m'empêcher de prendre interêt. Je ne vois qu'avec douleur des amis aux prises les uns avec les autres. Les regles de la charité ne me paroissent pas blessées, mais j'apprehende que le zele peu discret de quelques-uns ne fomente la division; & que des hommes respectables, qui jusqu'à present ont été très unis, n'ayent plus dans la suite la même cordialité entre eux. Vous vous plaignez, Monsieur, de ce que l'on a rendu publique votre premiere Lettre, quoique vous eussiez recommandé qu'on ne l'imprimât point. Qu'il me soit permis de m'en plaindre avec vous. Faut-il, dès qu'il y aura quelque partage de sentimens entre les amis de la verité, le denoncer au public? Nous devons agir de concert, & tenter, ce me semble, toutes les voies de conciliation, avant que d'en venir à un éclat, si l'on trouve que le sujet le merite. Je vous ouvre mon cœur, parce que je suis assuré de trouver dans le vôtre les dispositions que je vois dans le mien. Parler de la paix à un homme pacifique, c'est lui parler le langage qu'il aime. J'ose donc vous supplier, Monsieur, si vous croyez encore devoir écrire sur la matiere de la con-

confiance & de la crainte, de ne le faire que de concert avec vos meilleurs amis.
1734. Je mets de ce nombre M. Bourfier, M. le Gros, M. l'Abbé d'Etemare. Vous avez tous les mêmes vues. Vous aimez l'Eglise. Vous êtes en état de la servir. En réunissant vos lumieres, en vous consultant mutuellement, l'Eglise sera éclairée, édifiée: ses enfans applaudiront à vos travaux. Je compte tellement sur vous que je ne crains point de n'être pas écouté. Ici la confiance & la crainte ne marchent pas de pair. Je suis avec tous les sentimens d'estime & d'amitié que vous me connoissez, Monsieur, &c.

LETTRE DCCLXXXVI.

A M. l'Evêque d'Auxerre, *sur la même dispute & sur quelques autres sujets.*

Le 9. Avril 1734.

J'Ai à vous remercier, mon très cher Seigneur, de quatre Lettres à M. Petitpied que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. Il seroit bien à desirer que cette dispute n'allât pas plus loin. J'écris aujourd'hui à M. Petitpied pour arrêter cette division dans sa naissance. J'espere trouver en lui des dispositions favorables à la paix.

J'ai un correspondant à Rome qui ne manquera pas de m'envoyer ce qui se fera contre votre Mandement. En ce cas vous aurez, mon très cher Seigneur, ce que vous desirez, & vous pourrez agir.

Le Reglement de l'Assemblée du Clergé de 1635. est à la page 349. du Procès-verbal. On m'a fait signifier un Arrêt d'évocation au Conseil.

Je suis ravi que M. de Troyes pense à nous donner la suite de son Instruction pastorale contre les Journalistes. La premiere partie est excellente.

LETTRE DCCLXXXVII.

*A la Sœur *** Religieuse de S. Benoît à Lyon. Il lui donne divers avis.*

Le 9. Avril 1734.

J'Apprends, ma très chere Fille, que vous êtes exposée à de rudes tentations; & que celles de vos Sœurs qui ont eu le malheur de se laisser seduire, n'oublient rien pour vous entrainer dans le même precipice. On a commencé, dit-on, par les caresses, & ensuite les menaces sont venues. Ne craignez point, ma chere Fille, ceux qui tuent le corps; mais craignez celui qui peut perdre l'ame, & lui faire porter à jamais la peine de sa prevarication. Que peut-on vous dire aujourd'hui que vous n'ayez deja entendu mille fois? Les objections sont usées. On a repondu à tout: on a satisfait à tout. Ce que vous vous disiez dans le tems de liberté, dites-le vous maintenant. La crainte trouble la raison. Presque toujours on se repent de l'avoir écoutée. N'en faites pas l'épreuve, ma très chere Fille. Si vous étiez à vous-même, si on vous laissoit une pleine liberté, vous n'auriez aucune peine à vous determiner. La lumiere qui a conduit vos pas, la paix & la joie de la conscience qui l'ont accompagnée, ont-elles été fausses? Non. Conservez donc aux depens de tout, les biens que l'on tâche de vous enlever.

C'est, dit-on, par amour pour vous que l'on veut vous gagner à la Bulle. Cruelles amies, qui cherchent à se consoler de leur chute par la chute de leur propre sœur! Elles vous aiment, comme elles se sont aimées. Elles se sont aimées jusqu'à trahir la verité. Elles vous aiment jusqu'à vouloir detruire en vous l'amour que vous avez pour la verité. Quelle est votre gloire, ma chere Sœur? N'est-ce pas d'être faite à l'image & à la ressemblance de Dieu? Que restera-t-il de cette image,

image, si vous succombez ? Celui qui demeure dans la charité, demeure en Dieu, & Dieu en lui. Mais demeure-t-on dans la charité, quand on abandonne la verité ? Un cœur qui perd l'amour de la verité, perd Dieu, perd tout. Cet état vous fait horreur. Voyez-le toujours avec les yeux de la foi. Que l'exemple des seductrices soit pour vous une leçon continuelle. Vous deviendriez ce qu'elles sont, si vous tombiez avec elles. Quelle idée avez-vous eue de leur chute ? Vous l'avez regardée comme un malheur effroyable. Conservez avec soin ces premieres impressions. Qu'elles ne s'effacent jamais de votre esprit. Rappellez-les toutes les fois que vous vous trouverez tentée. Addressez-vous à Dieu. Jettez-vous dans le sein de sa misericorde. Priez-le de ne pas permettre que vous succombiez à la tentation. Pour moi, ma très chere Sœur, je ne cesserai de porter vos besoins devant le Seigneur. Plus ils sont grands, plus ils me touchent. Donnez-moi de vos nouvelles ; & dans l'inquietude où je suis, hâtez-vous de me consoler. 1734.

LETTRE DCCLXXXVIII.

*A M.***, sur la rechute de sa sœur qui avoit été guerie par miracle.*

Le 10. *Avril* 1734.

JE me souviens, Monsieur, que vous avez bien voulu me faire part, il y a quelques années, de la guerison miraculeuse operée sur Mademoiselle votre sœur par l'intercession du bienheureux Diacre. Ne sachant où addresser ma Lettre, parce que vous m'écriviez de la campagne, je ne pus alors vous faire de reponse. Je le fais maintenant par une voie sure, & je n'ai aucune peine à vous marquer ce que je pense du nouvel accident arrivé à Mademoiselle votre sœur. Elle a été parfaitement guerie durant quinze mois. Une chute de cheval renouvelle son ancien mal. La guerison ne cesse pas pour cela d'avoir été miraculeuse. Devez-vous de nouveau implorer le secours du bienheureux Diacre ? Je n'y vois aucun inconvenient. Les miracles continuent. Continuez à demander la guerison d'une infirmité que les remedes ne sauroient guerir. Si Dieu veut encore une fois écouter vos prieres, votre reconnoissance n'en sera que plus vive. S'il ne le veut pas, vous avez trop de religion pour ne pas vous soumettre. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCLXXXIX.

*Au Pere *** Prieur des Feuillans de..., sur la mort d'un serviteur de Dieu.*

Le 12. *Avril* 1734.

VOus m'apprenez, Mon Reverend Pere, une mort qui me touche & qui m'édifie, mais qui ne me surprend point. Le serviteur de Dieu qui vous a rendu le depositaire de ses derniers sentimens, m'avoit laissé en passant ici une grande idée de sa foi & de sa penitence. Il étoit deja extenué ; & je ne comprends pas comment il pouvoit entreprendre un si long voyage à pied, jeunant jusqu'au soir. Cependant il voulut partir après s'être reposé quelques jours. Dieu a abregé le tems de sa penitence. Que son sort est digne d'envie ! *Moriatur anima mea morte justorum.* Num. XXIII. 10.

1734. LETTRE DCCXC.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *au sujet de l'Arrêt du Conseil & d'un libelle contre le Mandement de ce Prelat.*

Le 16. *Avril* 1734.

JE me rejouis avec vous, mon très cher Seigneur, de ce que vous avez été jugé digne de souffrir une nouvelle ignominie pour le nom de Jesus. Je reçus hier au soir l'Arrêt du Conseil qui supprime votre Mandement. Le silence que l'on affecte sur le miracle que vous avez publié, est la preuve que l'on croit les miracles, & que l'on ne se sent plus assez fort pour les contredire. On se jette sur les consequences qui en naissent par rapport à la Bulle; & quelque naturelles qu'elles soient, on voudroit persuader que vous avez tort de les avoir montrées. On represente la Bulle sous des dehors pompeux, pour detourner l'esprit de l'attention qu'il donne aux miracles. Petites finesses qui ne trompent personne, & qui decouvrent seulement le foible de la cause que l'on a le malheur de soutenir.

On m'a envoyé un miserable libelle, où l'on fait ce que l'on peut pour decrier le miracle de Seignelai. Il n'est pas difficile de voir quelle est la main qui l'a fabriqué.

Je vous souhaite d'heureuses Pâques, mon très cher Seigneur. Vous connoissez mon respect & mon attachement pour vous.

LETTRE DCCXCI.

A un Benedictin, sur la grace que Dieu lui a faite de reparer sa faute.

Le 16. *Avril* 1734.

J'AI reçu, mon très cher enfant, la Lettre que vous m'avez addressée pour retracter l'acceptation de la Bulle, à laquelle vous aviez eu le malheur de vous laisser engager. Je rends graces à Dieu de vous avoir ouvert les yeux sur une faute qui ne sauroit être petite. Trahir la verité, même par ignorance, dans les circonstances où vous vous êtes trouvé, est toujours un mal & un grand mal. Vous le reconnoissez. Vous en gemissez. Continuez à gemir. Vos larmes effaceront votre peché. Je suis très tendrement en Jesus-Christ Notre Seigneur, tout à vous.

LETTRE DCCXCII.

A M. le Cardinal de FLEURY, *au sujet de l'Arrêt qui évoque au Conseil le differend du Prelat avec M. de Narbonne, & sur les negligences qu'on apporte à reparer les Eglises & les maisons dependantes de l'Evêché.*

Le 28. *Avril* 1734.

MONSIEUR l'Intendant m'a fait signifier, Monseigneur, l'Arrêt du Conseil qui évoque le Procès que j'ai avec M. l'Archevêque de Narbonne. Votre Eminence m'a fait l'honneur de m'écrire que le Roi est bien éloigné de trouver mauvais que je defende le droit des Evêques & le mien. Qu'il me soit donc permis, Monseigneur, de representer à Sa Majesté que M. de Narbonne va à Paris pour y instruire son affaire & la solliciter, & que je suis en droit de demander la même grace. Votre Eminence comprend la justice de cette demande. J'attends de sa bonté & de son ancienne amitié, qu'elle voudra bien l'appuyer de toutes les raisons qui se presentent en ma faveur. La cause que je soutiens, est la

la cause de tous les Evêques. Sa Majesté voudroit-elle les priver en ma personne, d'un avantage qu'on accorde aux Metropolitains en la personne de M. de Narbonne? J'ajoute que je ne suis point l'aggresseur. Je ne fais que defendre mon droit & ma possession. Votre Eminence y voit avec d'habiles Jurisconsultes de grandes difficultés. J'espere les dissiper. Je ne citerai ici que le Procès-verbal de l'Assemblée de 1635. page 349. On y trouve un reglement du Clergé qui defend *à tous les Archevêques de faire generalement aucunes fonctions épiscopales hors de l'étendue de leurs Dioceses, sans la permission de l'Evêque où se devront faire telles fonctions.* Cette preuve sera appuyée de beaucoup d'autres dans le Memoire que je prepare. Il est vrai que d'habiles Jurisconsultes & de grands Magistrats avoient d'abord été embarrassés sur cette question, qui étoit nouvelle pour eux. J'apprends qu'aujourd'hui ils sont decidés, & conviennent que mon droit est incontestable. Mais quelque juste qu'il soit, ma presence n'en est pas moins necessaire pour instruire une cause, dont les suites ne pourroient qu'être très prejudiciables à l'Eglise & à l'Etat, si je la perdois pour n'avoir pas été à portée de me defendre. 1734.

Je voudrois, Monseigneur, terminer ici ma Lettre & ne pas detourner Votre Eminence pour des besoins particuliers, de l'attention qu'elle est obligée de donner aux affaires generales du royaume. Cependant après dix ans de silence, je crois devoir parler aujourd'hui des difficultés que j'éprouve, pour les reparations de l'Evêché & des biens qui en dependent. Les Eglises dont je suis Prieur, manquent de beaucoup de choses necessaires. J'ai l'honneur de vous envoyer la copie d'une Lettre que j'ai écrite ces jours-ci à M. l'Intendant, pour les reparations de l'Evêché & des Châteaux de la Verune & du Terrail. On voudroit me persuader que le peu d'égard qu'on a aux demandes que je fais, est une suite des ordres qu'on reçoit. Mais je suis bien éloigné de le penser. A qui peut-il venir dans l'esprit, que le Roi veuille que les revenus de l'Evêché de Montpellier ne soient pas employés avant toutes choses aux reparations des Eglises qui en dependent, & de la maison de l'Evêque? Un particulier pourroit trouver dans son cœur cette maniere basse de se venger: mais je croirois être très coupable, si j'avois la hardiesse d'attribuer au Roi des sentimens si indignes du rang suprême où Dieu l'a élevé. On a vu nos Rois faire saisir le revenu des Evêques, pour reparer les Eglises & les autres biens dependans des Evêchés, que les Evêques laissoient tomber en ruine; mais y a-t-il quelque exemple qui puisse justifier la conduite que l'on tient à mon égard? Plus elle est extraordinaire, plus je suis assuré que le Roi ni Votre Eminence n'en sont point informés. M. l'Intendant lui-même, quand je lui parle, convient que j'ai raison. Il promet, mais rien ne s'execute. Les formalités pour les plus petites choses ne finissent point, & font prendre le parti de s'en passer. Aujourd'hui sur mes plaintes réiterées on me fait esperer comme une grande grace, des reparations necessaires pour mettre ma vie & celle de mes Domestiques en sureté. Sur les autres on me dit qu'il faut consulter la Cour. Cependant tout deperit chez moi; & dans l'appartement que j'habite, il n'y a pas une fenêtre qui ferme. Je souffre, Monseigneur, d'être obligé de faire de pareilles plaintes. Deux mots de Votre Eminence les feront cesser. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCCXCIII.

*A Mademoiselle ***, en lui envoyant de la terre du tombeau du saint Diacre.* Le 6. *Mai* 1734.

Je me fais un vrai plaisir, Mademoiselle, de vous envoyer ce que vous me demandez. Je donnerai aujourd'hui à Mademoiselle votre niece de la terre du bien-

1734. bienheureux Diacre. Je desire de tout mon cœur que la foi de Madame votre sœur soit exaucée. Il faudra qu'elle lave ses yeux avec de l'eau dans laquelle on aura mis un peu de cette terre. Quelques personnes qui en ont fait usage ici, ont éprouvé qu'en mettant de cette eau dans leurs yeux, elle y causoit de la douleur; après quoi venoit le soulagement. Si la même chose arrive à Madame votre sœur, elle ne doit pas en être surprise, ni discontinuer. Dieu est le maître de ses dons. Il les accorde à qui il veut. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCCXCIV.

*Au Pere *** Prêtre de l'Oratoire à Madrid, sur un cas qu'il avoit proposé au Prelat, & sur la condamnation faite en Espagne du Catechisme de Montpellier.*

Le 11. Mai 1734.

LE cas de conscience que vous me proposez, Mon Reverend Pere, doit être decidé sur les regles de l'Eglise. Il y a tout lieu de croire que la pretendue nouvelle convertie ne l'a jamais été veritablement. Quoi de plus suspect que sa conversion, dans les circonstances où elle se trouve aujourd'hui? C'est une femme qui voit les prisons de l'Inquisition ouvertes, si elle ne communie pas. Sur quel fondement jugerez-vous de la sincerité de son retour? Il faudroit pour cela l'examiner long-tems, parce qu'il est infiniment à apprehender que la crainte des maux temporels ne fasse sur elle beaucoup plus d'impression, que tous les motifs spirituels que vous pouvez lui mettre devant les yeux. Je n'examine point, si vous n'avez pas le pouvoir de l'absoudre de l'heresie: mais vous n'avez pas celui de l'admettre à la table du Seigneur, avant que de l'avoir éprouvée suffisamment. Je plains les Confesseurs & les Penitens qui habitent une terre, où il faut faire ses Pâques à peine de punition corporelle. Que nous sommes bien loin du Concile d'Elvire!

Vous me marquez, Mon Reverend Pere, que le Catechisme de mon Diocese a été condamné en Espagne, & que vous vous êtes soumis à cette condamnation, en remettant aux Superieurs les exemplaires que vous en aviez. Croyez-vous cette faute legere? Les Superieurs qui condamnent d'excellens Livres en haine de la verité, sont coupables. Ceux qui prennent part à cette condamnation, ne sont pas innocens. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCXCV.

A M. le Cardinal de Fleury, sur la reponse de cette Eminence à la Lettre du 28. Avril.

Le 20. Mai 1734.

JE vous rends graces, Monseigneur, de la Lettre dont vous m'avez honoré. Le Roi ne juge pas à propos de me permettre de venir à Paris. Je me soumets sans aucune peine aux ordres de Sa Majesté. Je n'ai demandé la permission que pour n'avoir rien à me reprocher.

A l'égard des reparations de l'Evêché & des biens qui en dependent, je me suis plaint, parce que j'y ai été forcé. Votre Eminence marque à mon frere que M. de S. Maurice écrivit il y a deja plusieurs mois que je demandois une cheminée de marbre. Je vous avoue, Monseigneur, que ce fait m'est nouveau. Je n'ai point demandé de cheminée de marbre. J'ai ignoré jusqu'à present qu'on eût écrit à ce sujet à Votre Eminence. J'ai ignoré que Votre Eminence eût consenti à cette demande. S'il y a bien des articles semblables, le Memoire de la depense peut monter à de grosses sommes, sans

sans que j'en sois plus soulagé. Je demande des portes, des fenêtres, des verrouils ; que les Eglises soient dans la decence où elles doivent être ; que l'on fasse les reparations auxquelles je serois tenu, si je jouissois de mon revenu. C'est à quoi je me borne. Le feu Roi en faisant saisir les revenus du Cardinal de Bouillon, en destina le tiers aux reparations des Benefices. Si j'avois été traité de même, quoiqu'aussi innocent qu'il étoit coupable, on auroit pu faire les reparations & beaucoup d'amelioration. M. de S. Florentin me fait l'honneur de me mander qu'il a écrit à M. l'Intendant de faire travailler aux reparations *les plus urgentes*, & de s'en tenir à celles qui sont absolument necessaires. S'il y en avoit, Monseigneur, qui fussent *urgentes & necessaires*, seroit-ce porter les desirs trop loin, que de demander qu'on y travaillât ? Un bon pere de famille, par esprit d'œconomie, n'attend point qu'un bâtiment soit prêt à écrouler pour y remedier. Je crois, Monseigneur, que votre intention n'est pas que l'on prenne les expressions de M. de S. Florentin dans le sens rigoureux. Je demanderai donc les reparations necessaires. Et si elles ne se font pas, Votre Eminence me permettra de solliciter de nouveaux ordres. Je suis avec respect, &c. 1734.

LETTRE DCCXCVI.

A Madame de ROHAN *de Porhoët. Il l'exhorte à remplir sa vocation.*

Le 23. Mai 1734.

J'AI lu, Madame, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. En la lisant, j'ai admiré la conduite de Dieu sur vous. Je l'ai beni du courage qu'il vous a donné. S'il a permis que vous ayez été tentée, il n'a pas permis que vous ayez succombé à la tentation. Il me paroit que vous avez agi très prudemment, de quitter Paris pour aller prendre la conduite de vos filles. Le vieil homme a été effrayé du delabrement où vous avez trouvé la maison. Dieu commence par vous faire sentir votre foiblesse, afin que vous ne soyez pas tentée d'attribuer à vos talens le bien qu'il veut faire par votre ministere. Je crois qu'il ne vous a pas amenée dans le lieu où vous êtes pour vous seule. C'est une terre couverte de ronces & d'épines. Vous êtes destinée à les arracher. Elles piqueront ; mais j'espere fortement que vous remplirez votre vocation, & que cette même terre produira des fruits avec abondance : *La semence de la parole que la main de Dieu arrose, porte toujours son fruit.* Vous savez, Madame, de qui j'emprunte cette maxime. Elle contient une verité, qui sera un jour votre consolation. Mais auparavant il est juste que vous soyez éprouvée : *Didicit ex iis quæ passus est obedientiam.* Quand vous aurez appris à obéir à Dieu jusqu'à vous vaincre en tout, vous serez plus propre à commander aux autres, & vous ne le serez jamais inutilement. Vous avez trouvé des filles dans une disette affreuse pour le spirituel. C'est l'état où Jesus-Christ trouva le genre humain : *Populus qui sedebat in tenebris, vidit lucem magnam.* Vous êtes environnée d'ennemis qui ont fait & qui feront encore leurs efforts, pour vous traverser dans le bien que vous entreprendrez. Qui a éprouvé plus de contradiction que Jesus-Christ, de la part de ceux mêmes qu'il venoit guerir ? *In signum cui contradicetur.* Dieu vous traite comme il a traité son Fils. Voulez-vous que nous nous en affligions ? Je prends trop de part à ce qui vous regarde pour ne pas m'en rejouir.

Prop. XVIII. du P. Quesnel.

Heb. V. 8.

Matt. IV. 16.

Luc. II. 34.

Continuez, Madame, à être fidele à Dieu. Il n'abandonne point ceux qui s'appuyent uniquement sur lui. Vous êtes foible : il est fort. Vous êtes pauvre : il est riche. Vous ne pouvez rien : il peut tout. Dans le sein de votre misere n'êtes-vous pas heureuse d'avoir si près de vous des amis de la verité, que Dieu y a rassemblés, pour vous aider & pour vous encourager ? Je sai, Madame, que vous

1734. vous n'y êtes pas insensible; ou plutôt vous en êtes penetrée de joie. Je le suis avec vous, parce que je ne saurois être indifferent aux graces que Dieu vous fait. Eux-mêmes doivent être charmés de vous avoir.

LETTRE DCCXCVII.

*A la Sœur ***. Il la console dans les troubles qu'elle éprouve.*

Le 23. Mai 1734.

J'Aurois bien voulu vous écrire plutôt, ma chere Sœur, mais je ne l'ai pu jusqu'à present. Je vous sai bon gré de m'ouvrir votre cœur, & de me faire connoître votre état. Vous savez l'interêt que je prends à votre salut. Pourquoi n'auriez-vous pas vos tems d'épreuves? Jesus-Christ lui-même a permis au Demon de le tenter dans le desert. La terre que vous habitez, quelque peuplée qu'elle paroisse, est une terre inculte, où l'on ne voit presque que des ronces & des épines. Est-il surprenant, ma chere Sœur, que quelquefois vous vous trouviez affoiblie, & que vous ne sentiez plus au dedans de vous le même zele pour la verité? Dieu detourne pour quelques momens son visage de dessus vous, pour vous rendre plus humble & vous exciter à recourir à lui avec plus de ferveur. Il abbaisse, & il éleve: il conduit aux enfers, & il en retire. Pourquoi vous inquiettez-vous de l'avenir? A chaque jour suffit son mal. N'est-il pas plus sûr & plus consolant de se rappeller le passé; & de vous dire à vous-même que celui qui vous a nourrie & soutenue jusqu'à present, est assez puissant pour le faire tous les jours de votre vie? Apprehenderez-vous que Dieu vous manque, lorsque vous rechercherez son royaume & sa justice? Un chretien ne doit craindre qu'une seule chose, qui est de deplaire à Dieu. En vous unissant à sa cause, il vous a discernée de toutes celles de vos Sœurs auxquelles il n'a pas fait la même grace. Plus elle est rare, plus vous devez en être reconnoissante. Armez-vous de foi. Priez, gemissez. Attirez sur vous par vos larmes le secours dont vous avez besoin pour perseverer. Dieu est fidele, & j'espere fermement que vous ne prierez point en vain. Continuez à me donner de vos nouvelles, & ne doutez jamais de mon affection pour vous en Jesus-Christ Notre Seigneur.

LETTRE DCCXCVIII.

A Madame de Coetquen, *sur quelques aumônes du Prelat pour la Congregation, & sur la situation de M. d'Etemare.*

Le 23. Mai 1734.

Le voyageur, Madame, qui est mort à Lyon, me dit que le Calvaire de Tours & celui d'Orleans étoient fort pauvres. Je lui donnai 100. livres pour Tours, & 100. livres pour Orleans. Le Prieur des *** entre les mains de qui ce saint penitent est mort, m'écrivit sur le champ pour me donner avis qu'il étoit depositaire de cette somme, & qu'il avoit écrit pour qu'on tirât sur lui une Lettre de change. Je ne sai à laquelle des maisons il aura fait tenir 100. livres. Si c'est à Orleans, les 100. livres qu'on vous a remises, appartiennent à la maison de Tours: si c'est à Tours, elles doivent appartenir selon leur premiere destination à la maison d'Orleans. Mais, sur les representations que vous me faites touchant la pauvreté de la maison de Tours, je vous laisse la maitresse d'envoyer les 100. livres à Tours.

Dieu n'a pas beni les mariages pour lesquels on exigea de feu M. le Duc d'Orleans qu'il se declareroit contre les Appellans, & qu'il exileroit en particulier les Chanoines & les Curés de Reims. Je crains bien que Dieu ne benisse pas davantage les desseins que l'on a sur Don Carlos, dès qu'on y fait entrer pour condition l'exil

l'exil & les vexations des personnes qui sont attachées à la verité. 1734.

Ce que vous m'apprenez, Madame, de M. d'Etemare, me fait bien de la peine. Si Dieu nous l'enlevoit, il nous mettroit à de terribles épreuves. Je lui demande de tout mon cœur de detourner ce malheur de dessus nos têtes. Miserable division! *Si inimicus meus maledixisset mihi, sustinuissem utique*, &c. Il paroit visiblement que Dieu veut nous amener au point qu'il faille une resurrection, *vita ex mortuis*. Que je serois heureux si je la voyois de mes yeux, & que Dieu m'y fît participer! Ps. LIV. 13.

LETTRE DCCXCIX.

A un Benedictin, sur sa chute, & sur son retour à la verité.

Le 23. Mai 1734.

PUISQUE vous êtes tombé dans la même faute que Dom***, prenez pour vous, mon cher enfant, ce que je lui ai écrit. Je regarde comme l'effet d'une grande misericorde, que Dieu vous aye ouvert les yeux. Vous en êtes penetré de reconnoissance. Je le suis avec vous. C'est par ignorance que vous êtes tombé. Instruisez-vous de telle sorte que vous soyez à l'abri de pareilles tentations à l'avenir. J'espere que votre chute, en vous rendant plus humble, vous inspirera plus d'ardeur pour la verité. Aimez-la jusqu'à la fin, & ne lui preferez jamais les avantages temporels que l'on pourroit vous proposer. Unissez-vous aux Religieux de votre Congregation que Dieu a remplis de son esprit. Suivez-les dans toutes les demarches qu'ils feront pour la cause de Dieu. Ne lui preferez jamais les interêts particuliers de votre Congregation. Elle ne peut en avoir de solides, que ceux qui lui sont communs avec les defenseurs de la verité. Je suis, &c.

LETTRE DCCC.

*A M. l'Abbé *** à Rome. Il se rejouit de ce qu'il y a parmi les Cardinaux un ami sincere de la verité.*

Le 23. Mai 1734.

VOS Lettres m'ont été remises, Mon Reverend Pere. Celle du 14. Avril contient un avis qui m'a fait beaucoup de plaisir. Je ne croyois pas qu'il fût encore resté quelqu'un sur qui on pût compter. Je m'en rejouis beaucoup plus pour les interêts de la verité que pour les miens en particulier. C'est un diamant bien precieux; mais je ne puis en faire usage pour moi, si vous ne m'apprenez à quoi il peut être employé. Je ne sai si j'ai deviné l'énigme que vous me proposez. J'y fais entrer cinq lettres, dont la premiere est un D. & la derniere un A. Continuez à me donner de vos nouvelles, s'il vous plaît. Je suis avec bien de la reconnoissance, &c. Le Cardinal Davia.

LETTRE DCCCI.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle de la II. Instruction de M. de Troyes, de quelques libelles contre les miracles, & d'un gros Ouvrage de M. de Sens.*

Le 24. Mai 1734.

JE n'ai lu, mon très cher Seigneur, qu'un petit extrait de la seconde Instruction de M. de Troyes. Il y prend le même ton que dans la premiere. J'appelle

1734. pelle cela, parler en Evêque. Peut-on crier trop haut contre les Jesuites? Jamais l'Eglise n'a eu de si dangereux ennemis.

On m'a envoyé la Lettre d'Auxerre pour la justification du miracle de Seignelai. Je ne doutois point que le Libelle auquel elle repond, ne fût plein de faussetés. Cependant il y a des personnes qui ont besoin de ces sortes d'éclaircissemens. La Lettre est bonne, & couvre le calomniateur de toute la confusion qu'il merite.

Je n'ai point encore reçu le libelle qui m'est addressé contre le miracle de Pezenas. C'est apparemment un Ecrit de même trempe que celui que l'on a fait contre le miracle de Seignelai. N'admirez-vous pas que ces miserables Auteurs, avec tout le credit qu'ils ont, n'oseroient se nommer? Preuve de la fausseté de ce qu'ils avancent: car s'ils disoient vrai, ils n'auroient pas assez de modestie pour vouloir être inconnus.

Il y avoit long-tems que M. Languet gardoit le silence. Le public est dedommagé abondamment par le nouvel Ouvrage qu'il vient de donner. Trois cens pages *in* 4! Qui pourra se resoudre à lire cet énorme volume? Apparemment qu'il y ramasse tout, & qu'il y parle de tout. Les premieres nouvelles nous apprendront quel est le dessein de ce grand Ouvrage. Je le crois bien pesant pour le volume, mais bien leger pour les choses qu'il contient.

LETTRE DCCCII.

A un Benedictin, sur l'humble aveu qu'il fait de sa faute.

Le 6. *Juin* 1734.

J'Ai reçu, Mon Reverend Pere, la retractation que vous m'avez addressée. Elle est courte, mais elle dit tout. Vous avez commis une grande faute. Vous la connoissez. Vous en faites l'aveu. Vous cherchez à la reparer hautement. Je ne puis que benir Dieu avec vous des dispositions où il vous met. Je lui demande la grace de vous y faire perseverer tous les jours de votre vie. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCCIII.

*A M.*** sur son Ordination.*

Le 6. *Juin* 1734.

J'Ai reçu, mon cher enfant, la Lettre que vous m'avez écrite pour me faire part des dispositions que Dieu a mises dans votre cœur. Le langage que vous me parlez, est le langage de la charité. C'est une preuve que vous n'avez pas reçu en vain la grace de Dieu dans votre Ordination. N'oubliez rien pour la conserver. Vivez comme un homme consacré au service des autels doit vivre. Aimez la retraite, la priere, le travail. Dans l'obligation où vous êtes de vous instruire, desirez moins la science qui enfle, que la charité qui édifie. Soyez humble, doux, patient à l'égard de tout le monde. Demandez à Dieu de conserver en vous l'éloignement pour les saints Ordres. Attendez toujours que vous soyez appellé; & lorsque vous le serez, ne regardez qu'en tremblant votre élevation dans un rang superieur. Vous aimez la verité. Aimez-la toute votre vie, *plus quàm tuos, plus quàm tua, plus quàm te.*

LETTRE DCCCIV. 1734.

*A Mad.*** sur le besoin qu'elle a d'une longue épreuve & d'une serieuse penitence.*

Le 9. Juin 1734.

VOus êtes à plaindre, Mad. L'exposé que vous me faites de l'état de votre ame, est digne de larmes. Je comprends mieux que jamais que votre vie n'a été qu'un cercle de crimes & de sacrileges. Quelle idée avez-vous de la penitence, lorsque vous demandez d'être admise à la participation des sacrés mysteres, sans être convertie, sans autre disposition que quelques desirs foibles de vous donner à Dieu? „ La penitence, disent les saints Peres, consiste à pleurer „ les maux que l'on a faits, & à ne plus rien faire qui soit digne d'être pleuré. „ Et celui qui après avoir demandé pardon à Dieu, retombe encore dans les fau- „ tes capitales qui ont besoin de misericorde, est un moqueur, & non un peni- „ tent." C'est ainsi que s'exprime le Clergé de France dans la Lettre circulaire qu'il écrivit aux Evêques en 1655. pour les porter à adopter les Instructions de S. Charles Borromée aux Confesseurs. Sur cette regle jugez, Mad. de votre état; & voyez si vous ne devez pas plutôt être mise au rang des moqueurs qu'au nombre des penitens. J'admire que vous ayez demandé de faire vos pâques. Votre Confesseur est très louable de n'avoir pas écouté une pareille demande. Loin de recouvrer la vie, qu'auriez-vous fait qu'ajouter de nouveaux sacrileges aux anciens? L'experience du passé devoit vous avoir appris, que l'on ne trouve point la vie dans l'Eucharistie, quand on en approche avec une volonté toujours attachée au crime. Cette volonté vous deplaît, je l'avoue. Vous voudriez en être delivrée. Vous faites quelques efforts pour y parvenir. Cela montre qu'il y a en vous une autre volonté que le S. Esprit y a mise; mais elle est encore trop foible pour surmonter l'ancienne. Demandez à Dieu d'achever ce grand ouvrage. Quelque difficile qu'il vous paroisse, ne vous decouragez point. Mettez votre confiance dans le bras du Tout-puissant. Ce qu'il fait pour vous, montre qu'il ne vous oublie pas. Vous voudriez être changée en un moment. Une épouse infidele merite-t-elle que son époux la reprenne, sans lui avoir fait porter la peine de ses égaremens? Attendez, Mad. & ne vous lassez point. Faites penitence dans le sac & dans la cendre. Il ne faut penser à votre reconciliation, que lorsque vos plaies seront tellement refermées, que vous ne commettrez plus aucun peché qui tue l'ame d'un seul coup. Pour en juger sainement, votre Confesseur a besoin d'une longue épreuve: épreuve de plusieurs années. C'est la regle qu'il doit tenir, s'il ne veut faire aucune faute.

Continuez à implorer le secours du bienheureux Diacre; & demandez-lui de vous obtenir de Dieu la grace de marcher dans la carriere de la penitence. C'est par cette voie que Dieu l'a sanctifié. C'est par la même voie que vous appaiserez la colere de Dieu, & que vous flechirez sa misericorde dont vous avez tant de besoin. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

LETTRE DCCCV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il parle de son premier Avertissement au Chapitre de sa Cathedrale, & des tristes effets de la division parmi les Appellans.* *Le 16. Juin 1734.*

IL est plus aisé, mon très cher Seigneur, d'attaquer les abus que de les detruire. Celui qui a donné lieu au petit Avertissement que vous avez lu, sub- Tom. 1. pag. 807.

1734. siste toujours. On a reconnu que mes plaintes étoient legitimes: on en a même été touché; mais non pas jusqu'à se corriger.

Je ne suis pas moins touché que vous de la division que je vois parmi nos amis. Le manque de subordination dans les jeunes gens, vient apparemment du peu d'union qui regne aujourd'hui parmi les maîtres. Dieu sait pourquoi il permet cette derniere épreuve. Peut-être touchons-nous au moment où il a resolu de sauver son Eglise. Il veut que l'on ne puisse en attribuer la gloire qu'à lui seul. Quand on croira tout perdu, ce sera pour lors qu'il se montrera. Et ne le fait-il pas deja par cette foule de miracles dont nous sommes les temoins? Les convulsions en derobent l'éclat à bien des gens. Pour moi je tâche de me rendre attentif à tout ce que je vois. Les ressources humaines nous sont ôtées. Ne nous appuyons donc que sur le bras du Seigneur.

Vous m'aviez annoncé un gros Ouvrage de M. Languet dont je n'entends rien dire. S'il travaille maintenant contre les miracles, il travaille contre Dieu qui en est l'auteur. Foible ennemi! Les traits qu'il lancera retomberont sur sa
1. Cor. I. 20. tête. *Ubi sapiens? Ubi scriba?... Nonne stultam fecit Deus sapientiam hujus mundi?*

LETTRE DCCCVI.

A un Benedictin. Il admire les fruits de son zele & de ses souffrances.

Le 16. Juin 1734.

JE n'ai reçu que depuis quelques jours, Mon Reverend Pere, votre Lettre du 7. Mai. L'Acte qui y est joint, est d'un homme qui paroit très touché de Dieu. Vous voyez que votre exemple & vos exhortations ne sont pas inutiles à vos freres. Je me rejouis avec vous de la grace que Dieu a attachée à vos souffrances. En faisant rentrer dans le chemin de la verité celui qui s'en étoit égaré, vous sauvez une ame de la mort, & vous couvrez la multitude de vos pechés. Je suis, &c.

LETTRE DCCCVII.

A Madame de ROHAN *de Porhoët Prieure de Sainte Scholastique à Troyes, sur les traverses qu'elle éprouve.*

Le 16. Juin 1734.

J'AI reçu, Madame, avec reconnoissance le signe de communion que vous m'avez fait la grace de m'envoyer. Il m'a été remis le jour de la Pentecôte. On y represente un des dons du S. Esprit, le don de patience; mais votre Lettre m'a fait voir qu'avant la fête vous étiez vous-même remplie de l'Esprit saint. Ce n'est point en figure, mais d'une maniere bien réelle, que le don de force vous a été communiqué. Vos reponses au Subdelegué sont pleines de foi. Je les ai lues & relues; & cent fois j'ai beni Dieu de ce que nous voyons en-
Joel. II. 29. core de nos jours l'accomplissement de la prophetie de Joel: *Effundam de spiritu meo super ancillas meas.*

Il y a bien de l'apparence que vos ennemis empêcheront le retablissement exterieur de votre maison; mais ils ne sauroient empêcher que vous n'en releviez les ruines quant au spirituel. Il ne faut pas douter que la persecution même que l'on vous suscite, n'y contribue plus que toutes choses. Etre persecutée en haine de la verité, c'est de tous les titres le meilleur pour attirer sur soi l'attention & la protection du Dieu de verité. On s'oppose à la réunion de vos filles. On ne vous permettra pas de recevoir des Novices. Mais si Dieu s'est choisi parmi celles qui vous restent, des épouses; dans ce petit nombre même, il y a de quoi vous

vous consoler. En detruisant les bâtimens de Port-Royal qu'a-t-on avancé ? Port-Royal est toujours subsistant aux yeux de la foi. Les Religieuses qui vivent de la foi, le voient dans toute sa splendeur. Il en sera de même de la maison de Sainte Scholastique. Tout ce que vous m'écrivez, Madame, me persuade que ce n'est pas pour vous seule que vous êtes venue dans cette maison. Je presume que Dieu a des desseins sur vous. S'il faut une Pentecôte pour la renouveller, nous sommes dans le tems des miracles. Et pourquoi ne pas esperer celui là ? Demandons-le avec ardeur & avec perseverance. Dieu ne rejettera point des vœux qu'il aura formés lui-même dans notre cœur. Je suis avec respect, &c. 1734.

LETTRE DCCCVIII.

*A M.*** Il lui parle de la guerre, des affaires de Pologne, des dispositions de son Chapitre, d'une Instruction pastorale qu'il est resolu de publier.*

Le 23. Juin 1734.

IL y a long-tems, Monsieur, que je desire, même d'un desir très vif & très ardent, de sortir de ma lethargie: mais il n'est pas aisé de sortir d'un aussi vilain bourbier que celui où je suis enfoncé. Il falloit une petite preface apologetique. He! le moyen de la faire ? N. m'a souvent assuré que l'ouvrage étoit absolument impossible à faire. J'ai voulu me retrancher sur mes bons & fermes propos, de ne plus retomber dans les mêmes fautes. Mais j'ai eu peur que vous ne fussiez plus d'humeur d'être la dupe de mes assurances. J'apprehendois même qu'elles ne degenerassent en faux sermens. Vous savez l'horreur que j'en ai. Mais cependant de tout cela il en resultoit que je ne savois comment faire ma preface ; & de recommencer notre commerce *ex abrupto* & sans preface, cela ne me paroissoit pas pratiquable. C'est pourtant le parti que je prends en grand Capitaine, vous priant tout simplement & bien humblement, d'essayer de me pardonner encore cette fois-ci. Je compte d'aller la semaine prochaine à la Verune, où les distractions & les dissipations sont moins grandes qu'ici. J'y ai le tems d'écrire ; & j'espere par consequent que vous n'aurez point de reproches à me faire, ni moi d'excuses à chercher d'ici à cet hyver.

Je reçus hier votre Lettre du 16. Elle ne m'apprit pas la mort du pauvre Marêchal de Berwick: je l'avois sue par le courier precedent. Mais vous m'apprenez les deux Marêchaux de France faits en sa place. Je le regrette fort, & je crois que dans les circonstances presentes, c'est une perte pour l'Etat. Dieu veuille que les nouveaux-faits le consolent abondamment des anciens qu'il perd. Nous n'avons pas encore eu nouvelle de la mort du Marêchal de Villars: mais ni lui ni son fils ne valent gueres mieux, si tant est qu'ils soient encore en vie. La guerre ordinairement afflige & rejouit differentes familles. Cela arrive assez dans le cours ordinaire des choses. Je vais écrire au Pere Fouquet pour le Cordon-bleu de son neveu. A-t-il été sensible à cette marque d'honneur ? Je suis très touché de l'état des affaires du Roi de Pologne. Car les persecutions que j'essuye depuis 21. an ne m'empêchent pas d'être bon François, & elles augmentent plutôt qu'elles ne diminuent mon amour & mon zele pour la patrie. Mais les secours infiniment petits qu'on a envoyés a Dantzick, & l'extrême lenteur avec laquelle on les a fait partir, m'ont toujours fait augurer très mal de cette expedition. La verité est que le Dieu des armées n'y a pas repandu ses benedictions. . . Je n'aurois jamais cru vous parler si long-tems d'affaires d'Etat, sans parler de celles de l'Eglise. Je tombe donc tout d'un coup de Dantzick à Notre-Dame de Paris.

1734. Vous me ferez grand plaisir de m'envoyer la Deliberation (a) de ce Chapitre dont vous me parlez, le plutôt que vous pourrez. Je vous assure que le mien n'en sera ni touché ni honteux. Car ce sont gens qui ont toute honte bue, & qui n'ont ni pudeur, ni honneur, ni religion. La seule chose dont ils seroient honteux, ce seroit d'avoir suivi un bon avis qui seroit venu de moi. A Dieu ne plaise que dans ce que je dis du Chapitre, je pretende comprendre tous ceux qui le composent! Il y en a plusieurs qui pensent très bien; mais malheureusement ils sont le plus petit nombre, & c'est le plus grand qui fait les deliberations.

Oui, Monsieur, je suis & ai toujours été resolu à publier l'Instruction; parce que j'espere que Dieu y repandra sa benediction, & que l'Eglise en retirera quelque utilité. C'est là ma regle, & j'espere que Dieu me fera la grace de la suivre toujours constamment. Priez Dieu que mes esperances ne soient pas trompées....

Je crois avoir repondu à toute votre Lettre. Que dites-vous de la longueur énorme de la mienne? Ne vous donne-t-elle pas une grande idée de ma sincere & parfaite conversion? Mais il y a plus, c'est que vous devez être charitablement persuadé de ma perseverance finale jusqu'à la Toussaints pour le moins....

LETTRE DCCCIX.

Au même, sur un voyageur, & sur un procès qu'il a perdu à l'Officialité de Narbonne.

Le 28. *Juin* 1734.

Nous attendions ici M. *** selon les avis que vous nous en aviez donnés, Monsieur, il y a deja long-tems. Mais on m'a appris qu'il étoit tombé malade dans sa route, & qu'il s'en étoit retourné dans vos quartiers. J'en suis très fâché, car je m'étois fait un grand plaisir de le voir, quoique je n'aye point l'honneur de le connoître. Mais le bien que je sai de lui, & la memoire de Monsieur son pere qui m'est pretieuse, faisoient que je souhaitois beaucoup de faire connoissance avec lui. Dieu ne l'a pas permis, peut-être pour un bien que nous ne connoissons pas. Il faut le benir en tout tems & de toutes choses, & que sa louange soit toujours dans notre bouche. Il faut par consequent le benir de ce qui m'est arrivé la semaine passée à Narbonne.

N. vous a instruit dans le tems du procès que j'y avois à l'Officialité contre le sieur de la Croix, un de mes Chanoines. L'Official, au mepris du juge royal saisi de cette affaire, a rendu une Sentence pleine d'abus en faveur de ce Chanoine. Il a condamné mon Promoteur aux depens. Ce seroit entreprendre sur les droits de N. de vous en mander un plus grand detail. Je me contente de vous dire que je n'ai point été la dupe de M. de Narbonne comme vous autres. Je l'ai toujours regardé comme un ennemi implacable & caché. Les circonstances qui accompagnent cette affaire-ci achevent de le demasquer; & je crois devoir agir avec telles gens à face decouverte. J'espere que le Parlement me fera justice de l'inique Sentence de son Official. Elle est heureusement farcie de moyens d'abus. Nos Chanoines en triomphent jusqu'ici, & on dit qu'ils se flattent d'une évocation au Conseil. Je ne doute pas qu'ils ne la demandent; mais j'ai de la peine à croire qu'ils l'obtiennent, & qu'on veuille que le Conseil soit le champion du Chanoine la Croix. Si cela arrive j'en serai fâché: mais j'aurai la consolation, en souffrant encore cette nouvelle persecution, de la souffrir pour la justice.

LET-

(a) [Il n'y eut point de Deliberation; mais simplement un ordre aux Musiciens de ne pas aller aux Concerts.]

LETTRE DCCCX.

Au même. Il se plaint de son silence.

Le 3. Juillet 1734.

NOUS ne reçumes point, Monsieur, de Lettres de vous avant hier; & quand cela arrive N. & moi sommes fort en peine de votre santé. Ne nous jettez point dans cette inquietude. Un seul chiffon de papier, pour nous dire tout premierement que vous vous portez bien, & ensuite que vous n'avez rien à nous dire, nous suffit. Hé! N'est-ce pas toujours une grande & surprenante nouvelle que de n'avoir rien de mauvais à nous mander, dans la journée que vous nous écrivez? Si vous eussiez pu tous les jours nous mander la même chose depuis 21. an, vous nous auriez épargné près de 7665. mauvaises nouvelles. Mais ce n'est pas en ce monde ni en ce tems-ci qu'il faut esperer d'en recevoir de bonnes, ni d'être à couvert des mauvaises. . . . .

Mais à quoi bon, direz-vous, tant de Lettres qui ne disent rien, qui ne signifient rien, qui n'apprennent rien, qu'il vaudroit mieux supprimer que d'en charger le courier? Je conviens de toutes les qualifications qu'il vous plaît de leur donner, & que vous leur donnez à très juste titre. Je n'ai autre chose à vous repondre, si ce n'est que c'est l'effet d'une maladie periodique, qui me prend au bout d'un certain tems; & qui fait, tant que la maladie dure, que quand j'ai une fois commencé à vous écrire, je ne puis plus m'arrêter. Je comprends pourtant bien qu'il faudra par des remedes doux & benins, tâcher, non pas d'arrêter tout à fait, mais de moderer & d'adoucir cette espece de *pruritus*. Supportez-moi avec toutes mes imperfections. Je crois le meriter par ma tendre amitié pour vous.

LETTRE DCCCXI.

A Madame l'Abbesse de CHELLES. *Il lui demande sa protection pour la Sœur des Anges.*

MADAME, *Le 7. Juillet* 1734.

OSEROIS-je, sans avoir l'honneur d'être connu de Votre Altesse Serenissime, prendre la liberté de l'importuner dans une affaire digne de son zele & de sa charité? L'amour que Dieu a mis dans votre cœur pour la verité, me fait presumer, Madame, que tout le monde est en droit de vous solliciter pour ceux qui la defendent & qui souffrent pour elle. C'est ce qui me fait prendre la confiance de m'addresser à Votre Altesse Serenissime, & de lui demander sa protection pour la Religieuse du royaume qui a le plus souffert. Je parle de la Sœur des Anges, Annonciade de Boulogne. J'apprends que Votre Altesse Serenissime a deja eu la bonté de s'interesser pour cette pauvre captive. Permettez-moi, Madame, d'être son Avocat auprès de vous. On m'assure que je puis prendre cette liberté. Je m'estimerois heureux de pouvoir contribuer à tirer des liens une fille, que ses longues souffrances pour Jesus-Christ me rendent très chere. Qui ne seroit attendri sur les maux qu'on lui fait endurer depuis plus de huit ans? Un cœur comme le vôtre, Madame, les sent encore plus vivement. Quels obstacles pourroient arrêter Votre Altesse Serenissime? S'il faut s'abbaisser, elle sait qu'elle imitera celui qui s'est aneanti jusqu'à se revêtir de la forme d'esclave, pour nous faire jouir de la liberté des enfans de Dieu. Rien n'est vil de ce que la charité fait entreprendre. C'est elle qui a conduit le Fils de Dieu sur le Calvaire. C'est elle qui vous fera, Madame, achever l'ouvrage que vous avez commencé. Il est digne, cet ouvrage, d'une Princesse que son zele pour la cause de Dieu a rendue

1734. l'azile des persecutés. Il y a des personnes qui semblent n'être élevées au-dessus des autres, que pour nuire. Heureux ceux qui mettent toute leur grandeur à faire du bien! C'est le partage de Votre Altesse Serenissime. C'est aussi la meilleure part. Elle l'a choisie, & elle ne lui sera pas ôtée. Je suis avec un très profond respect, &c.

LETTRE DCCCXII.

*A M. *** Curé de son Diocese. Il le decide sur le parti à prendre dans un embarras où il se trouvoit.*

Le 13. *Juillet* 1734.

JE ne crois pas, Monsieur, que vous deviez ni que vous puissiez vous dispenser de donner la declaration que M. l'Intendant vous demande de la part de M. le Chancelier. La Cabale Huguenote ne doit pas vous en savoir mauvais gré. Ce n'est point vous qui deferez ni accusez la personne en question. Vous êtes requis par gens qui ont l'autorité en main, de rendre temoignage à la verité; & vous le faites. Que peut-on vous reprocher? Si ce temoignage est prejudiciable à cette personne, *sibi imputet*. Nous devons menager ces gens-là autant que notre devoir peut nous le permettre; mais nous ne devons pas user de ces menagemens pour leur plaîre, pour flatter leurs passions & leur endurcissement. Si nous ne cherchons qu'à leur plaîre, certainement nous ne plairons pas à Jesus-Christ:
Gal. I. 10. *Si adhuc hominibus placerem, Christi servus non essem.* Ce n'est uniquement que pour les gagner à Jesus-Christ, que nous devons nous faire tout à eux, & les menager suivant les regles de la charité. Mais ce n'est pas un bon moyen de les gagner à Jesus-Christ, que de les menager aux depens de la verité, & d'une verité qu'il est important, à ce que je crois, qui soit connue des personnes qui vous requierent de la dire. Je suis ravi que M. l'Intendant vous ait promis le secret, tant de sa part que de celle de M. le Chancelier. Je vous promets qu'il ne sera pas violé par moi; & c'est pour n'en faire part à personne, que je vous écris de ma main. Mais quand même il arriveroit par malheur, ce que je ne presume point qui doive arriver, que ce secret fût revelé, il me semble que vous ne devriez pas avoir regret à la demarche que vous aurez faite. Cela vous attireroit tout au plus quelques plaintes de la part des Huguenots de votre paroisse, peut être même de quelques Catholiques qui vous causeroient des chagrins; mais *in hoc positi sumus*. Le sacerdoce de Jesus-Christ est essentiellement exposé aux contradictions de la part des hommes, & doit en attirer à ceux qui en sont revêtus, & qui veulent en remplir les fonctions. Nous devons trembler quand nous n'en éprouvons pas. Que de belles choses il y auroit à dire sur cela! Mais elles allongeroient inutilement ma Lettre; écrivant à un Prêtre de Jesus-Christ qui connoit si bien le poids de son ministere, & qui feroit infiniment plus capable de me consoler & de m'édifier par les belles choses qu'il pourroit me dire sur cette matiere, que je ne le suis de l'instruire sur les devoirs de notre commun caractere.

Au reste je ne vous donne d'autre conseil dans l'affaire presente, que celui que j'ai suivi autrefois pour moi-même dans une autre à peu près semblable, & même beaucoup moins scandaleuse & moins odieuse. Un Officier de la même Compagnie nouveau catholique étant mort, & son fils demandant les provisions de sa charge, M. le Chancelier de Pontchartrain m'écrivit secretement, pour savoir s'il étoit Catholique. Je lui mandai ce qui en étoit, quoique je fusse fort ami de son pere, & sans avoir jamais eu rien à demêler avec lui; & sur ma Lettre les provisions lui furent refusées, sans qu'il ait jamais pu les obtenir. M. de Pontchartrain dans sa Lettre me promettoit le secret. Je l'en remerciai, & lui mandai

dai neanmoins que je ne le lui demandois qu'autant qu'il le jugeroit necessaire & convenable. 1734.

Je crois, Monsieur, avoir repondu à toute votre Lettre, & avec plus de prolixité qu'il ne falloit. Je vous salue & suis parfaitement à vous.

LETTRE DCCCXIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur les excès des Jesuites.*

Le 18. *Juillet* 1734.

LEs Jesuites sont chez vous, mon très cher Seigneur, ce qu'ils sont par tout ailleurs. Si l'on pouvoit prescrire contre la loi de Dieu, il y a long-tems qu'ils auroient acquis le droit de calomnier sans peché. Dieu sait pourquoi il les souffre dans son Eglise. Il sait aussi quelles bornes il a resolu de donner au pouvoir qu'ils ont de faire le mal. Attendons les momens de Dieu, & ne nous lassons point de souffrir. Le sort du persecuté est aussi digne d'envie, que celui du persecuteur est digne de larmes.

La division continue toujours entre les amis. Je ne doute pas, mon cher Seigneur, que vous n'y soyez très sensible. Pour moi j'en suis penetré de douleur.

LETTRE DCCCXIV.

*A M.***, au sujet d'un Acte qu'il avoit addressé au Prelat.*

Le 18. *Juillet* 1734.

J'Ai reçu, Monsieur, & j'ai lu avec bien de la consolation le Testament spirituel que vous m'avez addressé. Le respectable vieillard qui vous en avoit fait le depositaire, connoissoit votre foi & votre zele pour la verité. C'est par cet endroit, plus que par les liens du sang & de l'amitié, qu'il vous a choisi pour manifester ses dernieres volontés. Elles ne peuvent qu'édifier l'Eglise, parce qu'elles ont pour principe l'Esprit qui est auteur de tout bien & de toute sainteté dans l'Eglise. Je me rejouis avec vous, Monsieur, des dons que Dieu repand sur votre famille. Elle est du nombre de celles qui n'ont point flechi le genou devant l'Idole. Elle a conservé ses vêtemens purs. Elle aura la recompense qui y est attachée. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCCXV.

*A M.***. Il temoigne sa veneration pour feu M. Barchman Archevêque d'Utrecht.*

Le 18. *Juillet* 1734.

VOus m'avez fait, Monsieur, un present dont je ne puis assez vous remercier. Il m'est cher par toute sorte d'endroits. Je le conserverai bien religieusement. J'ai été en communion avec feu M. l'Archevêque d'Utrecht durant sa vie: le Livre qui lui a appartenu, sera le gage de celle que je conserve avec lui après sa mort. Demandez, Monsieur, à Dieu de me remplir de l'esprit de ce saint Archevêque. En peu de tems que n'a-t-il pas fait? *Consummatus in brevi, explevit tempora multa.* (Sap. IV, 13.) Heureux ceux qui, après un long épiscopat, pourroient l'atteindre & lui ressembler!

1734.

LETTRE DCCCXVI.

A Madame la Marquise de VIEUXPONT, *au sujet de ce qui s'est passé à Faremoutier.*

Le 29. *Juillet* 1734.

VOus ne doutez pas, Madame, que je ne prenne beaucoup de part au temoignage que viennent de rendre Madame l'Abbesse de Faremoutier & Madame votre niece. C'est une grace dont elles connoissent tout le prix. Vous craignez pour leur foiblesse. Pour moi j'ai la confiance que Dieu achevera en elles l'œuvre qu'il a commencée. Demandons-le lui, comme l'Eglise de Jerusalem demandoit la delivrance du premier des Apôtres, & nous serons exaucés. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCCCXVII.

A Madame de COETQUEN. *Il approuve ses vues, & lui parle de la fin de son triennal.*

Le 29. *Juillet* 1734.

VOus parlez, Madame, un langage qui me fait beaucoup de plaisir. Vous avez raison: le remede à nos maux doit venir par une voie extraordinaire. Le miracle seroit plus grand, si la multitude des Pasteurs devenoit tout à coup telle qu'il faudroit être pour extirper tous les abus & tout ranimer.

Je ne vois arriver qu'avec douleur le tems que vous desirez avec empressement. Il n'y a à gagner que pour vous, Madame, dans le changement que vous m'annoncez. Je me rejouis neanmoins de la paix & de la concorde, avec laquelle il paroit que l'élection se fera. Je ne doute pas que la Congregation ne choisisse une personne qui continue le bien que vous avez commencé. C'est l'unique endroit par lequel je puis me consoler. Je suis & serai toujours avec le même attachement & le même respect, &c.

LETTRE DCCCXVIII.

A M. de LASTRE, *sur la delivrance de la Sœur des Anges.*

Le 6. *Août* 1734.

VOus ne pouviez, Monsieur, me faire un plus grand plaisir que de m'apprendre la fin de la captivité de la Sœur des Anges. Je la desirois ardemment. Je ne cesse d'en benir Dieu. La constance de cette fille au milieu des plus rudes épreuves, est l'effet d'une misericorde bien particuliere de Dieu sur elle. Je vous prie, Monsieur, de lui temoigner la joie que je ressens de sa delivrance, & de lui marquer que je compte beaucoup sur le secours de ses prieres. Je l'exhorte à travailler à la relation de sa captivité. Je la lirai avec empressement, & j'espere d'y trouver de quoi m'édifier. Elle fera bien de ne l'envoyer qu'à moi. Je la conserverai avec soin, & n'en donnerai aucune copie.

Je ne suis pas sans inquietude pour M. le Chevalier de Soldevilla. Je crois que la retraite est pour lui un devoir indispensable. Je lui suis au reste très obligé des avances qu'il a faites, pour obtenir la liberté de notre chere Sœur. Quoique l'affaire ait réussi par une autre voie, il n'en a pas moins de merite devant Dieu.

LET-

LETTRE. DCCCXIX. 1734.

A M. BOURSIER *Docteur de Sorbonne, au sujet d'une Lettre du Pere Fouquet à M. de Senez.*

Le 6. Août 1734.

JE vous dois, Monfieur, un compliment fur la Lettre du Reverend Pere Fouquet à M. l'Evêque de Senez. Elle doit vous juftifier pleinement dans l'efprit de toutes les perfonnes qui auroient eu le malheur de fe laiffer prevenir contre vous. Vous favez que je n'ai jamais été de ce nombre. Je vous trouve dans le portrait que le Pere Fouquet fait de vous, tel que je vous ai toujours connu. Jamais je n'ai pu concilier les plaintes que j'ai entendu faire, avec ce que je connoiffois par moi-même de votre pieté, & de votre amour pour la vie cachée. Quelle épreuve, que celle à laquelle vous avez été mis! Elle feroit pour un autre un écueil où la vertu fuccomberoit. Elle ne fait qu'augmenter la vôtre, parce que Dieu a repandu fes dons fur vous avec une mefure peu commune. Je fuis plus que je ne puis vous l'exprimer, Monfieur, votre, &c.

LETTRE DCCCXX.

A M. l'Abbé D'ETEMARE, *fur le même fujet.*

Le 6. Août 1734.

J'AI attendu jufqu'à prefent, Monfieur, à vous temoigner la douleur que j'ai reffentie, en lifant les quarante Lettres fous le poids defquelles on a pretendu vous accabler. La Lettre du Reverend Pere Fouquet à M. l'Evêque de Senez me porte à rompre le filence. Le temoignage avantageux qu'il rend à M. Bourfier, retombe fur vous par contre-coup. Je m'en rejouis, Monfieur, avec tous ceux qui aiment la verité & la paix; & je vous en fais mon compliment de bien bon cœur. Je fuis perfuadé que bien des perfonnes refpectables dont on voit les Lettres dans le Recueil, n'ont pas prevu l'ufage que l'on en vouloit faire. Eft-il de la gloire de M. Duguet, que l'on travaille après fa mort à detruire la reputation de fes éleves & de fes amis? On l'accufe de s'être laiffé prevenir. Tout homme en eft capable; & la Lettre du Pere Fouquet fait entendre que cette accufation n'eft pas fans fondement. Après tout, quelle proportion y a-t-il entre la maniere dont vous avez parlé de M. Duguet, & celle dont on pretend le venger? Ce grand homme a condamné mille fois durant fa vie ceux qui font fon apologie après fa mort. Je fuis très tendrement, &c.

LETTRE DCCCXXI.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle de la condamnation du Mandement de ce Prelat faite à Rome, & du Supplement Jefuitique.*

Le 6. Août 1734.

JE vous fais, mon très cher Seigneur, mon compliment avec bien du plaifir fur l'honneur que le Roi d'Efpagne vient de faire à M. le Marquis de Caylus. Je voudrois que le Pape dans un autre genre vous eût rendu la même juftice. Mais votre royaume n'eft pas de ce monde. Vous voilà condamné au feu avec onze qualifications, toutes plus injuftes les unes que les autres. Et pour achever l'outrage, on a condamné le même jour deux Ecrits d'un ennemi de la Religion, M. Lock. *Tunc crucifixi funt cum eo duo latrones; unus à dextris, & unus à finiftris. Prætereuntes autem blafphemabant, moventes capita fua.* Matt. XXVII. 38. 39.

1734. Quel mal peut vous faire le Supplement Jesuitique? On dit que ce Libelle calomnieux vous a principalement en vue. Je ne le lis point. Je le traite comme il merite.

On ne m'a point envoyé la condamnation du Pere Berruyer. Je ne sai si cette nouvelle est bien sure. En tout cas je crois qu'on l'aura épargné. Il merite de l'être dans un tribunal où l'on condamne nos Ecrits au feu.

Votre Mandement dont j'ai l'honneur de vous remercier, est plein de religion & très bien fait. Adieu, mon très cher Seigneur. Vous savez quel est mon tendre & respectueux attachement pour vous.

LETTRE DCCCXXII.

A la Sœur des ANGES, *Annonciade de Boulogne, sur sa delivrance de captivité.*

Le 8. *Août* 1734.

J'AI reçu votre Lettre; ma très chere Fille, avec autant de joie que j'ai ressenti de douleur de votre longue captivité. Tant que je vous ai vue dans les liens, j'ai tremblé pour vous: mais maintenant que je vous vois victorieuse, je ne puis m'affliger que vous ayez été mise à des épreuves si glorieuses pour la grace de Jesus-Christ. Vos souffrances montrent ce qu'elle peut sur les instrumens les plus foibles. Que ceux qui doutent de son pouvoir souverain, jettent les yeux sur vous. Peut-on s'empêcher d'y reconnoître une main toute-puissante qui vous a soutenue, contre tous les assauts que la fureur & le faux zele vous ont livrés? Conservez, ma chere Fille, toute la gloire que vous a acquis la qualité de prisonniere de Jesus-Christ. Soyez humble à vos propres yeux. Abbaissez-vous, à proportion de ce que les hommes vous éleveront. Vous avez acquis des biens inestimables durant la guerre: ne les perdez pas durant la paix. Je vous prie de me faire la relation de votre captivité. Je la demande pour ma propre édification. Ne m'oubliez pas devant Dieu. Je suis, ma chere Fille, dans la charité de Jesus-Christ entierement à vous.

LETTRE DCCCXXIII.

A Madame de COETQUEN, *sur les affaires de la Congregation.*

Le 12. *Août* 1734.

J'AI reçu, Madame, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29. du mois dernier. Il paroit que l'élection d'une Superieure generale ne se fera pas aussi tranquillement que nous l'aurions cru. Nous ne pouvons faire échouer les desseins des ennemis, qu'en montrant beaucoup d'union & de fermeté. Je crois qu'on aura été surpris de savoir les élections faites dans les maisons de province. Je suis disposé à vous soutenir en tout. Par la misericorde de Dieu je n'abandonnerai aucun de vos droits. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCCCXXIV.

Aux Religieuses du Calvaire du Marais, au sujet de l'ordre du Roi qui suspend l'élection de la Generale.

Le 12. *Août* 1734.

MADAME de Coëtquen m'a informé, Ma Reverende Mere & mes très cheres Sœurs, de l'ordre du Roi qui suspend l'élection d'une Superieure generale de la Congregation. Cet ordre donne lieu de craindre que l'on n'ait surpris la religion

gion de Sa Majesté. La circonstance extraordinaire où vous vous trouvez, me fait desirer de savoir quelles mesures vous prendrez, pour proceder à l'élection particuliere qui se doit faire dans votre maison. Je ne crois pas qu'il y en ait aucune parmi vous, qui voulût s'écarter de ce que les Constitutions prescrivent à cet égard. Je n'ai pas besoin de vous marquer que vous devez reconnoître Madame de Coëtquen pour Superieure generale, jusqu'à ce qu'il ait plu au Roi de vous rendre la liberté. Jusques-là tout doit demeurer dans le même état. Mais vous ne pouvez assez demander à Dieu de conserver parmi vous l'union qu'il y a établie. C'est le moyen de dissiper les projets qu'il paroit que l'on a formés contre la Congregation. *Craignez Dieu, honorez le Roi : aimez-vous les uns les autres* ; & rien ne sera capable de vous ébranler. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c. 1734. 1. Pet. II. 17.

LETTRE DCCCXXV.

A un Benedictin, sur son Acte d'Appel.

Le 14. Août 1734.

J'Ai reçu, Mon Reverend Pere, l'Acte d'Appel que vous m'avez addressé, & les deux retractations du Formulaire qui m'ont été envoyées par le Pere Borré. Je ne puis que benir Dieu de ce qu'il a delié votre langue, pour vous faire confesser de bouche ce que vous croyez de cœur. La faute que vous avez commise, en retenant la verité dans l'injustice, n'est pas legere. J'ai la confiance que Dieu s'en servira pour vous rendre plus ardent dans la defense de la verité. Je le lui demande de tout mon cœur & suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCCXXVI.

*A M. ***. Il le presse de se mettre entre les mains d'un Confesseur éclairé.*

Le 14. Août 1734.

IL me paroit, Monsieur, que vous vous seriez épargné beaucoup de peines & d'inquietudes, si vous aviez suivi le conseil que je vous avois donné. Vous auriez du vous mettre entre les mains d'un Confesseur qui s'appliquât à dissiper vos doutes, au lieu de les faire croître. Vous portez en vous un principe de vie, & vous êtes ingenieux à le tourner contre vous-même. A qui voulez-vous attribuer la guerison du mal incurable dont vous étiez attaqué, si ce n'est à l'intercession du bienheureux Diacre ? Et que faut-il davantage pour vous assurer que la cause des Appellans est la cause de Dieu ? Mais si Dieu est pour nous, quelle est votre ingratitude de vous comporter comme si Dieu étoit contre nous, nonobstant les preuves du contraire que vous recevez chaque jour ? J'approuve en tout le conseil que vous me marquez qu'on vous a donné de.... Choisissez un Confesseur entre mille. Faites maintenant ce que vous auriez du faire dès le commencement. Separez-vous de la participation des sacrés mysteres, jusqu'à ce que vous ayez lieu de croire que Dieu est appaisé. Faites penitence. Attachez-vous aux regles ; & craignez qu'il n'y ait de l'illusion dans ce qui vous est arrivé quelquefois, lorsque vous vous êtes presenté à la sainte Table. Je suis, &c.

1734.

LETTRE DCCCXXVII.

*A Madame la Comtesse de *** à Rome, sur deux Brefs de Rome, & sur la canonicité de l'Appel.*

Le 14. Août 1734.

IL y a long-tems, Madame, que je cherche le moment de repondre à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, & je n'ai pu le trouver. Je crois pouvoir assurer que je n'ai pas reçu celle qui me fut écrite dans la semaine de la Passion. Je vous rends graces, Madame, des deux Brefs que vous avez bien voulu m'envoyer. Il y en a un qui montre que l'on prend tous les jours dans le lieu où vous êtes, de nouveaux engagemens contre la verité & ses defenseurs. On n'épargne pas même les Saints qui sont dans le ciel. On resiste à la voix des miracles que tous les efforts des hommes ne peuvent maintenant étouffer. Quel jugement! Les suites doivent en être effroyables. Heureux ceux à qui il sera donné de les prevenir!

La matiere que vous desirez, Madame, que je traite pour l'instruction de l'Ecclesiastique Lorrain, est d'une trop grande étendue pour le pouvoir faire dans une Lettre. Il faut necessairement avoir recours aux Ouvrages imprimés. La seconde partie de l'Instruction pastorale de M. le Cardinal de Noailles pour la justification de son Appel, renferme ce que l'on peut dire de meilleur & de plus fort sur cette matiere. Il n'y a que des aveugles volontaires qui puissent ne pas se rendre aux preuves que l'on y apporte, pour établir que l'Appel est de tous les tems, & qu'il n'y a point eu de siecle dans l'Eglise où l'on n'y ait eu recours contre les fausses decisions, soit des Papes, soit des Conciles non œcumeniques. Je suis, &c.

LETTRE DCCCXXVIII.

*A. M. l'Abbé *** à Rome. Il lui parle du Cardinal Davia, & des funestes preventions de la Cour de Rome.*

Le 14. Août 1734.

JE vous dois, Mon Reverend Pere, une reponse à plusieurs de vos Lettres. Je commence par la plus ancienne, qui m'apprend que j'ai deviné l'énigme & l'usage que j'en puis faire. La premiere sera de vous temoigner, Mon Reverend Pere, que je me sens très honoré du jugement avantageux que l'on veut bien porter de moi, & qu'il n'y a rien que je ne fisse pour me procurer l'amitié d'une personne aussi respectable & aussi precieuse à l'Eglise, que l'est celle qui fait le sujet de l'énigme. Je vois tout ce que vous voyez, & peut-être ce que vous ne voyez pas. Mes desirs ne peuvent être plus sinceres & plus ardens, pour que celui qui merite d'être honoré, le soit de telle sorte qu'il puisse executer tout ce que Dieu lui a mis dans le cœur. L'orgueil des enfans d'Agag est monté à son comble. Le tems de leur humiliation ne peut être éloigné. Les prodiges que Dieu fait tous les jours, annoncent quelque grand évenement. Peut-on croire qu'il sorte de son secret sans dessein? Les hommes meprisent toutes ces merveilles. Pour moi je les regarde avec beaucoup d'attention & de respect. Il est dit de la Sainte Vierge, qu'elle conservoit & repassoit dans son cœur les grandes choses qui étoient arrivées à la naissance de Jesus-Christ. Presque personne n'y faisoit attention. Il en sera de même dans tous les tems où Dieu voudra entrer en jugement avec les anciens & les Princes de son peuple. Rien ne m'effraye davantage que la guerre que l'on declare au Tout-puissant. Vous m'avez envoyé un Bref contre le Mandement de M. d'Auxerre, qui montre que les écailles s'épaississent.

paississent, & que l'aveuglement croît de jour en jour dans le lieu où vous êtes. 1734.
J'en suis penetré de douleur, parce que j'aime très tendrement ceux qui me haïssent, & que je donnerois ma vie pour la gloire d'une Eglise que Dieu a mise à la tête de toutes les autres. Vous m'auriez fait plaisir, Mon Reverend Pere, de m'envoyer un imprimé de ce Bref. Je vous prie de le faire autant que vous le pourrez à l'avenir, soit que la chose me regarde, soit qu'elle regarde quelqu'un de mes Collegues engagés dans la même cause que moi. On dit ici le Livre du Pere Berruyer condamné. Je n'en crois rien, parce que je suppose que vous m'en auriez donné avis. Continuez, Mon Reverend Pere, à me donner de vos nouvelles, & soyez persuadé qu'on ne peut être avec plus d'estime & d'affection que je le suis, &c.

LETTRE DCCCXXIX.

A M. l'Evêque de TROYES, *sur les affaires du Calvaire.*

Le 18. *Août* 1734.

J'AI reçu, Monseigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, & les pieces qui concernent l'affaire du Calvaire. Madame de Coëtquen m'avoit deja envoyé la copie de la Lettre de cachet, qui lui ordonne de suspendre l'élection d'une Superieure generale. Je ne puis, Monseigneur, qu'approuver tout ce que vous avez fait pour maintenir la paix dans la Congregation. Je suis ravi que vous vous soyez trouvé à Paris dans ces circonstances. Vous êtes plus à portée de prendre avec Madame de Coëtquen les mesures necessaires, pour detourner l'orage qui se forme. J'entrerai de grand cœur dans tout ce que l'on jugera à propos de faire. Nous sommes les peres spirituels de ces saintes filles. Il est juste de nous réunir pour leur defense. Je suis avec un tendre & respectueux devouement, &c.

LETTRE DCCCXXX.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle de l'illusion des Vaillantistes, & des affaires du Calvaire.*

Le 18. *Août* 1734.

VOus m'enrichissez tous les jours, mon très cher Seigneur, de quelqu'un de vos Mandemens. J'en suis toujours également édifié. Votre petit doigt ne vous a point trompé. Je vous supplie neanmoins de ne rien dire de ce qu'il vous a appris, jusqu'à ce que la chose soit publique. Je crains que par un mal-entendu elle ne le soit un peu plutôt que je ne le voulois.

Je suis bien éloigné de donner dans les idées de certaines personnes touchant M. Vaillant. Je ne puis croire que ce pelotton grossisse. On pretend même que celui pour lequel apparemment vous vous interessez, commence à ouvrir les yeux. Je serois bien affligé qu'il persistât à donner dans ces reveries.

Vous aurez appris, Monseigneur, ce qui se passe à l'égard du Calvaire. M. de Troyes m'a fait l'honneur de m'en écrire. Je ne crois pas que notre maniere de penser soit differente; & j'espere que nous n'aurons aucune peine à nous réunir pour la defense de cette Congregation. Elle le merite par toute sorte d'endroits. Vous aurez remarqué, Monseigneur, que c'est à M. de Troyes que les ordres du Roi ont été addressés. On ne nous en a jugés dignes ni vous ni moi.

1734.

LETTRE DCCCXXXI.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur la maniere dont il a repondu au dernier Bref de Rome, & sur le IV. Tome des Anecdotes de la Chine.*

Le 29. *Août* 1734.

LEs Ecrits de M. Lock & votre Mandement, mon très cher Seigneur, ont été condamnés par un Bref *ad perpetuam rei memoriam*. Vous en trouverez la copie ci jointe. Elle est conforme à celle qu'on m'a envoyée de Rome. Il est vrai que j'aurois pu m'élever avec plus de force contre le Bref qui condamne mon Mandement sur les miracles. C'étoit mon premier dessein, & je l'avois executé: mais on m'a conseillé d'adoucir; & à force d'adoucir on devient insipide. On m'a laissé libre sur M. de Tencin. C'est pourquoi vous en avez été plus content.

Lett. past. tom. 2. pag. 57.

Je n'ai point encore reçu le IV. Tome des Anecdotes touchant les affaires de la Chine. Le peu que j'en ai appris fait horreur, & montre les Jesuites au naturel. Portez-vous bien, mon très cher Seigneur. Vous savez quel est mon tendre & respectueux attachement pour vous.

LETTRE DCCCXXXII.

A Madame l'Abbesse de CHELLES. *Il la remercie de la protection qu'elle a accordée à la Sœur des Anges.*

MADAME, *Le* 29. *Août* 1734.

JE ne puis assez remercier Votre Altesse Serenissime, de la protection qu'Elle a bien voulu accorder à la Sœur des Anges. Dieu a beni, Madame, le zele avec lequel vous vous êtes portée à tirer des liens cette pauvre captive. Heureuses les Princesses qui savent faire de leur autorité un usage si chretien! C'est être né pour le bonheur des hommes, que de saisir, comme fait Votre Altesse Serenissime, toutes les occasions de les secourir. Les Grands ne pensent pas toujours qu'ils ne sont élevés au-dessus des autres, que pour faire du bien à un plus grand nombre de personnes. Voir le pauvre dans la misere, le juste dans l'oppression, & se taire quand on peut parler efficacement, c'est attirer sur soi un jugement bien terrible. Votre Altesse Serenissime fait tout ce qu'il faut pour l'éviter: ce que je regarde comme un don de Dieu plus precieux sans comparaison, que celui de compter des Rois parmi ses ancêtres. Etre issu de sang royal, est une faveur que Dieu fait à ses ennemis mêmes: mais le bon usage des dons naturels est le partage des amis de Dieu. Continuez, Madame, à vous distinguer par cet endroit. Quelle joie pour Votre Altesse Serenissime, que l'on puisse lui appliquer les paroles de Jesus-Christ: *Marie a choisi la meilleure part, & elle ne lui sera point ôtée.* Je suis avec un profond respect, &c.

Luc. X. 42.

LETTRE DCCCXXXIII.

A Madame de MAILLEBOIS *Religieuse du Calvaire, sur son entrée au Calvaire.*

Le 29. *Août* 1734.

VOus ne pouviez me donner, ma très chere cousine, une consolation plus sensible, que de m'apprendre le choix que vous faites de la maison du Calvaire pour vous y consacrer à Dieu. Tout parle en votre faveur. L'orage qui s'éleve ne vous étonne point. A la veille de la persecution vous donnez votre nom pour entrer en lice. Vous voulez partager avec vos Meres & vos Sœurs, la gloi-

re

re de souffrir pour la verité. Que d'actions de graces vous avez à rendre à Dieu, ma très chere cousine! Qu'il benisse vos premieres demarches; qu'il vous soutienne jusqu'à la fin. Si dans la suite vous croyez que je puisse vous être de quelque secours auprès de Monsieur votre pere, vous me trouverez très disposé à vous rendre les petits services dont vous croirez avoir besoin. En attendant, persistez, ma très chere cousine, dans la resolution que vous avez prise. Il est aisé de voir que la chair & le sang n'y ont eu aucune part. C'est l'ouvrage de Dieu, non des hommes. Il a commencé: esperons fortement qu'il achevera. 1734.

LETTRE DCCCXXXIV.

A un Benedictin, au sujet de sa Protestation, & de la conduite qu'il faut tenir à l'égard des Intrus.

Le 29. Août 1734.

JE suis très touché, Mon Reverend Pere, de la situation dans laquelle vous êtes: mais je ne puis que glorifier Dieu de la grace qu'il vous fait de lui être fidele, & d'aimer la verité plus que toutes choses. J'avoue neanmoins que je ne pense pas differemment de vos amis sur les termes de votre Protestation. Autant que je puis me les rappeller, vous ne disiez rien que de vrai: mais ils me parurent n'être pas assez menagés. Je pense aujourd'hui sur l'article des Intrus comme j'ai toujours fait. Je crois que, dans la necessité où vous êtes d'avoir des Superieurs, il faut se comporter à leur égard, après les protestations faites, comme on se comporte avec des gens qui ont un titre coloré. Je n'ai jamais entendu autrement la Consultation des Avocats. Si vous regardez les Superieurs comme n'ayant aucune sorte de pouvoir, que deviendra votre Congregation?

LETTRE DCCCXXXV.

A un autre Benedictin. Il s'excuse de repondre à ses difficultés.

Le 31. Août 1734.

JE voudrois, Mon Reverend Pere, être en état de repondre aux difficultés que vous me proposez; mais pour le faire il faudroit être plus instruit que je le suis de vos Constitutions. Trouvez bon que je vous renvoie à des personnes, qui puissent discuter à charge & à decharge ces sortes de cas. Je ne sai si la decision que l'on m'attribue dans vos Monasteres, est celle que j'ai donnée à plusieurs des Religieux de votre Congregation. Il est vrai que j'ai été d'avis, après les protestations faites, de se soumettre exterieurement aux Intrus pour empêcher le schisme & l'anarchie dans la Congregation. Quelques-uns de vos Religieux que j'estime beaucoup pensent differemment, & pretendent aussi bien que vous que je n'ai pas connu tous vos engagemens. Si je me suis trompé, je n'aurai aucune peine à en convenir. Mais il me paroit que cette question est très delicate, & qu'il ne faut pas raisonner sur les principes ordinaires, pour decider un cas qui n'a point d'exemple dans l'antiquité. Prenez garde que les Intrus sont soutenus par la puissance ecclesiastique & la puissance seculiere. Vous n'avez point actuellement de tribunal auquel vous puissiez vous faire rendre justice. Si vous dites que vos Superieurs n'ont aucune jurisdiction spirituelle, quoiqu'ils l'ayent usurpée, il faut quitter vos Monasteres, ou vous resoudre à y vivre dans une confusion & dans un trouble, qui me paroissent un plus grand mal que celui que l'on veut éviter.

LET-

1734.

LETTRE DCCCXXXVI.

A Madame de COETQUEN, *sur les excellentes dispositions de ses Filles, & sur le retour de M.****

Le 31. Août 1734.

JE ne veux point, Madame, differer à vous temoigner l'extrême satisfaction que je ressens, de la Lettre que m'a addressé la Communauté du Calvaire. Je vois dans nos cheres filles un zele pour la verité & une union entre elles, qui me donnent tout lieu d'esperer pour l'avenir. Je les reçois de grand cœur adherantes à notre Appel. Elles sont sous la protection de Dieu & de son Eglise. Que peuvent-elles craindre? Les voilà engagées par de nouveaux liens à defendre la plus belle cause qu'il y ait sur la terre: la cause de la grace qui fait les Saints: la cause des miracles par lesquels Dieu manifeste leur sainteté. J'aime à voir la creature mettre toute sa confiance dans le Dieu qu'elle adore. Moins on compte sur les hommes, plus on est assuré du secours de Dieu. Vous faites bien d'attendre en paix les ordres dont vous êtes menacées. Souvent en voulant prevenir, on augmente le mal, loin de le diminuer. On s'appuye sur sa propre sagesse: on se defie de Dieu; & l'on merite par cette defiance de tomber dans les maux qu'on vouloit éviter.

Je n'aime pas plus que vous, Madame, à voir M.*** revenir dans les circonstances presentes. Il est visible que le dessein de la Cour est de se servir de sa presence pour augmenter la division parmi nous. J'espere qu'elle sera trompée dans son attente; & que comme il est d'un caractere doux & pacifique, il se rendra aux raisons de ses amis. Je le souhaite de tout mon cœur. . .

LETTRE DCCCXXXVII.

*A M.*** Il lui parle de son Instruction sur le miracle de la Verune, & de plusieurs miracles de differentes especes.*

Le 8. Septembre 1734.

IL y a long-tems, Monsieur, que je ne vous ai écrit. C'est toujours ma faute, mais c'est aussi souvent celle de NN. car je leur fais part de vos Lettres; mais ces bonnes têtes là oublient de me les rendre, & moi de les leur redemander; & la reponse s'en va par insensible transpiration.

Une personne peu capable, à ce que je crois, de juger de pareilles choses par elle-même, mais fort repandue dans le monde, & qui mande ce qu'il entend dire aux autres, m'écrit que l'Instruction pastorale y est fort approuvée. Vous me mandez la même chose. Dieu soit loué. A lui seul gloire & louange en soient rendues; & qu'il lui plaise y repandre ses benedictions, & la rendre utile à son Eglise. J'ai de la peine à croire que M.*** en ait voulu entendre ni deux ni même une seule fois la lecture. Peut-être que les tappes données au Tencin auroient pu le rejouir. Mais quand il seroit vrai qu'il les auroit lues & qu'il y auroit pris plaisir, je ne crois pas pour cela qu'il en eût fait à M. le Cardinal de Fleury un rapport assez avantageux pour qu'il pût empêcher les Arrêts du Conseil.

J'ai reçu & lu le IX. Recueil des miracles. Celui que vous me mandez s'être operé à l'Hôtel-Dieu, est admirable. Mais ne le sont-ils pas tous? Plus Dieu en opere en faveur de son Eglise, plus il excite notre reconnoissance. J'avois deja su celui de Versailles. Avant que de me donner la peine d'en parler, (car je suis devenu presque aussi paresseux pour parler que pour écrire;) je voudrois savoir si la chose est bien certaine & bien constatée. En le supposant, je dirai, com-

On pretendoit qu'il s'étoit fait un miracle

comme vous, que c'est la recompense de la foi de cette femme, & pour nous une nouvelle preuve de la verité de la foi & l'unité de l'Eglise catholique. L'usage où est le Roi, comme tous ses predecesseurs, de toucher ces sortes de malades toutes les fois qu'il fait ses devotions, marque que la Tradition Françoise est que Dieu fait au moins quelquefois des miracles à l'occasion de cette ceremonie, comme celui qu'on pretend qui se fait à Naples par le sang de S. Janvier. Je suis plus embarrassé de celui arrivé sur le jeune homme des Cevennes, huguenot, ou plutôt sans avoir jamais eu aucune Religion, qui n'a jamais voulu quitter ni ses bois ni ses chevres pour venir ici, parce qu'on lui a fait accroire qu'on ne vouloit l'y faire venir que pour l'y faire mourir; entouré d'huguenots, de fanatiques, au milieu de parens huguenots. Il me semble neanmoins que rien de tout cela ne peut obscurcir les miracles que Dieu opere par l'intercession du saint Diacre.

1734. lorsque le Roi toucha les malades suivant la coutume.

La guerison est certaine & prouvée par Acte.

En vous parlant de l'Instruction pastorale, j'ai oublié de vous dire que j'ai un neveu de qui je reçois de grandes Jeremiades toutes les fois que j'écris au public; & meme en dernier lieu à l'occasion de cette pauvre Instruction pastorale, de ce que, dit-il, il est le seul de mes parens à qui on n'envoye point ces Ouvrages. Je voudrois bien qu'on lui en envoyât, & cette Instruction, s'il y avoit moyen. . .

Je suis si las que je ne saurois achever bien d'autres choses que j'aurois à vous dire. Ce sera pour une autre fois, si je m'en souviens.

LETTRE DCCCXXXVIII.

A M. l'ancien l'Evêque de TOURNAY, *sur l'approbation que donne ce Prelat à sa derniere Lettre pastorale.*

Le 15. *Septembre* 1734.

ON ne peut être plus sensible que je le suis, Monseigneur, à l'approbation que vous donnez à ma derniere Lettre pastorale. C'est un effet de votre grand amour pour l'Eglise. Aidez-moi, Monseigneur, à remercier Dieu de la grace qu'il me fait de me choisir pour lui rendre temoignage. Que ce choix est gratuit! Rien ne montre mieux que Dieu n'a aucun égard au merite de l'homme, que de ce qu'il jette les yeux sur moi pour publier ses merveilles, & pour prendre en main la defense de sa cause. Demandez-lui, Monseigneur, que je n'abuse pas de ses dons, & que je lui sois plus fidele que je n'ai été jusqu'à present. Je suis avec un tendre respect & une parfaite reconnoissance, &c.

LETTRE DCCCXXXIX.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur un Arrêt du Conseil contre sa derniere Lettre pastorale, & sur un miracle éclatant operé le même jour.*

Le 15. *Septembre* 1734.

ME voilà fletri par un Arrêt du Conseil, mon très cher Seigneur. Mais Dieu a pris, le jour même de l'Arrêt, la defense de ma Lettre pastorale. L'Arrêt est du 28. Août, & le 28. Août Dieu fit à l'Hôtel-Dieu de Paris le miracle éclatant dont le bruit retentit dans tout le royaume. Quelles actions de graces ne devons-nous pas rendre au Seigneur? Aidez-moi à le benir & à le glorifier. Que nous sommes heureux d'avoir été appellés à la defense d'une si belle cause! N'admirez-vous pas le prodigieux aveuglement de nos adversaires? Il est vrai de dire plus que jamais, que la lumiere luit dans les tenebres, & que les tenebres ne l'ont point comprise.

Je ne doute point que le jugement de la Carcasse qui va paroître, ne soit mar- Contre les

1734. qué au coin de l'ignorance. Il ne surprendra personne. Tout le monde rend à ce corps sans ame la justice qui lui est due.

Lettres sur la justice chretienne. Voy. d'Argentré, 3. tom 1. part. pag. 201.

LETTRE DCCCXL.

A M. l'Evêque de SENEZ, *sur le même sujet.*

Le 18. *Septembre* 1734.

LE jugement que vous portez, Monseigneur, de ma derniere Lettre pastorale, ne me fait point oublier que c'est à Dieu seul que je suis redevable de ce que vous y trouvez de bon. Ceux qui ont engagé le Roi à ordonner qu'elle seroit lacerée, l'ont lue avec des yeux bien differens des vôtres. Il est remarquable que le jour même que l'Arrêt fut rendu, Dieu fit à l'Hôtel-Dieu de Paris le miracle éclatant dont vous devez avoir été informé. Mais, quelque frappant que soit cet évenement, il ne servira qu'à aveugler davantage ceux qui meritent d'être aveuglés. Je n'ai actuellement qu'un exemplaire de ma Lettre pastorale. Dès que j'aurai reçu le Ballot que j'attends, j'aurai l'honneur de vous en faire part pour vos amis.

Je ne puis assez vous temoigner, Monseigneur, combien je suis sensible à toutes les marques de votre tendre amitié pour moi. Qu'elle vous porte à me presenter souvent devant Dieu. Vous connoissez tous mes besoins. Et qui est plus en état que vous d'attirer sur moi la misericorde du Seigneur?

LETTRE DCCCXLI.

A Madame de ROHAN *de Porhoët. Il admire ses talens, & se rejouit du bien que Dieu fait dans sa maison.*

Le 21. *Septembre* 1734.

JE ne puis, Madame, lire aucune de vos Lettres que je ne benisse Dieu des dons admirables qu'il a mis en vous. Vous dites tout ce que vous voulez, & vous le dites avec une éloquence qu'on ne trouve point ailleurs. Quand de grands talens sont mis en œuvre par l'esprit de Dieu, il leur donne un éclat qui saisit & qui enleve. C'est ce qui m'arrive, lorsque j'ai le bonheur de vous entendre.

J'ai prevenu vos reproches sur l'article de ma derniere Lettre pastorale. J'avois donné ordre ci-devant, qu'on vous envoyât exactement tout ce que je ferois imprimer. J'ai renouvellé cet ordre plus de huit jours avant la reception de votre Lettre.

Ne m'imputez point, Madame, une negligence dont je suis très éloigné. Vous n'avez point reçu la Lettre à Benoît XIII. parce qu'elle a été imprimée sans ma participation, & que je n'en ai pas fait les presens ordinaires. J'écrirai de nouveau, pour que vous soyez plus promtement servie à l'avenir.

Je vous rends mille graces, Madame, de m'apprendre la situation où vous êtes. Je me rejouis avec vous du bien que Dieu commence à faire dans votre maison. S'il s'y faisoit promtement, peut-être seriez-vous tentée de vous en attribuer quelque portion: non que vous ne soyez très instruite sur la necessité de la grace, & sur l'obligation de ne se glorifier que dans le Seigneur; mais tant que l'orgueil ne sera pas totalement detruit en nous, nous serons toujours Pelagiens par cet endroit; & souvent, sans y faire attention, nous nous attribuerons au moins une partie d'un bien que nous savons être tout entier de Dieu.

Je suis très sensible à l'honneur du souvenir de M. de Lustrac. Ce n'est pas une petite consolation pour vous, Madame, d'être environnée d'amis sinceres de

la

la verité. Je suis persuadé que de leur côté ils sentent tout le bonheur qu'ils ont de vous avoir si près d'eux. 1734.

LETTRE DCCCXLII.

*Au Pere*** Religieux de la Reforme de Grandmont, sur la maniere de reparer sa faute.*

Le 29. Septembre 1734.

IL n'y a pas de doute, Monsieur, que vous ne soyez obligé de reparer la double faute que vous avez commise en signant le Formulaire: mais je n'ose vous conseiller la demarche que vous projettez. Je crains que la persecution à laquelle vous seriez exposé, ne devînt au-dessus de vos forces. Il me paroit que vous devez suivre l'ouverture que la providence vous donne. Monsieur votre General est informé de vos sentimens. Vous prevoyez même que la connoissance qu'il en a, vous attirera des disgraces. Si elles arrivent, Dieu vous fera reparer par là le scandale que vous avez causé en signant le Formulaire. Devez-vous prevenir l'effet des menaces de votre General? Certainement vous le devez, si vous voyez que ce soit tout de bon que l'on veuille agir contre vous. Ne faites rien avec precipitation. Mais si vous ne pouvez éviter de tomber entre les mains de ceux qui veulent employer ce qu'il y a de plus terrible pour vous faire tomber, suivez le precepte de Jesus-Christ. Si au contraire on vous laisse tranquille, addressez-moi une Lettre de retractation, avec pouvoir d'en faire usage selon que je jugerai convenable pour le bien de l'Eglise. Rendez aussi temoignage de vive voix à la verité que vous avez blessée par vos signatures. Temoignez dans les occasions le repentir que vous en avez; & ne cessez en particulier d'en demander pardon à Dieu. Je le prie de tout mon cœur de vous donner la perseverance, en vous donnant le regret de vos fautes. Je suis, &c.

LETTRE DCCCXLIII.

A M. l'Abbé de BECHERAND, *en reponse à une Lettre de cet Abbé.*

Le 29. Septembre 1734.

J'AI lu, Monsieur, & relu votre Lettre plusieurs fois. Je l'ai trouvée pleine de grands sentimens. Elle m'a paru dictée par l'Esprit de Dieu. Voilà le fruit de la retraite dans laquelle vous vivez, & de la priere qui fait votre principale occupation. Presentez mes besoins devant le Seigneur. Ils vous sont connus. Demandez-lui qu'il les remplisse. Je ne puis vous écrire que deux mots, parce que je suis accablé d'affaires; mais dans ces deux mots je dis tout. Je suis dans la charité de Jesus-Christ très tendrement à vous.

LETTRE DCCCXLIV.

*A M.*** Avocat. Il le prie de vouloir travailler pour lui dans le procès avec M. de Narbonne.*

Le 29. Septembre 1734.

IL y a deja quelque tems, Monsieur, que vous me fites faire des offres très obligeantes de me rendre service, dans l'affaire que j'ai contre M. de Narbonne. Je les acceptai avec joie, me reservant à avoir l'honneur de vous écrire si l'on me mettoit dans la necessité de suivre cette affaire. Je me trouve aujourd'hui dans le cas. On m'a fait signifier le 18. de ce mois un Arrêt du Conseil, qui m'ordonne de produire toutes mes Pieces & Memoires dans l'espace de deux mois.

1734. J'écris aux Evêques de France pour leur en donner avis, & les prier en même-tems de demander au Roi un plus long delai, attendû que cette affaire les interesse tous. J'écris en particulier à M. le Cardinal de Fleury pour lui demander la même chose. Je vous enverrai inceſſamment la copie de ces deux Lettres. En attendant trouvez bon, Monſieur, que je vous prie de travailler à un Memoire qui juſtifie mon droit; & qui faſſe voir que M. de Narbonne n'a pu donner dans mon Egliſe la benediction ſolemnelle ſans ma permiſſion. On m'a mandé que vous aviez deſſein d'attaquer le droit dont jouiſſent aujourd'hui les Metropolitains, de faire porter la croix devant eux dans toute l'étendue de leur province. Je ne voudrois point attaquer M. de Narbonne par cet endroit, ſur lequel il lui ſeroit plus aiſé de ſe defendre. Mes predeceſſeurs & moi nous l'avons laiſſé dans cet uſage. J'aime mieux m'en tenir à la queſtion qui regarde la benediction ſolemnelle, afin de réunir tous les ſuffrages des Evêques pour moi. On m'a écrit, Monſieur, que vous vous croyez en état de faire autoriſer votre avis par un grand nombre de Meſſieurs vos confreres les plus habiles. Vous me rendriez & eux auſſi un très grand ſervice.

J'ai toujours eu dans l'eſprit que, lorſque ces Meſſieurs furent conſultés ci-devant, la crainte de me voir en litige avec M. de Narbonne, avoit influé beaucoup dans leur avis. Ils cherchoient à me ſervir, & ne croyoient pas que cette affaire fût jugée. Je penſai très differemment, non que je me croie plus de lumiere, mais parce que je connois la caractere des perſonnes avec qui j'ai affaire. Si je ne m'oppoſe vigoureuſement à cette premiere entrepriſe, M. de Narbonne pretendra officier pontificalement à l'ouverture des Etats prochains, ſi la cauſe eſt jugée, comme il y a beaucoup d'apparence qu'on veut la juger. Pour ne pas me demander le *Licet*, on aime mieux ne point dire de Meſſe ſolemnelle à l'ouverture des Etats. Par la même raiſon il n'y a point de ſermon ni de proceſſion du S. Sacrement, quoique cela ſe ſoit toujours pratiqué. Vous voyez, Monſieur, combien les Etats ſe croiroient ſoulagés, s'ils pouvoient faire toutes ces choſes dans mon Dioceſe ſans ma permiſſion. J'ai donc un interêt eſſentiel à prevenir des entrepriſes que je regarde comme le renverſement de mon autorité.

Il eſt bon que vous & Meſſieurs vos confreres connoiſſiez ma ſituation. Tous les ans je reçois une Lettre de cachet qui m'exile de Montpellier durant la tenue des Etats, & aucun des Evêques n'oſe me venir voir tant que les Etats durent. Ils logent ſur une paroiſſe dont le Curé n'eſt pas Appellant. On ne leur permet pas de prendre leur logement dans une autre. Lorſque je les fis inviter au mois de Janvier dernier d'aſſiſter au *Te Deum*, je leur offris ma maiſon pour s'y aſſembler ſelon ce qui s'étoit toujours pratiqué. M. de Narbonne qui avoit ſouhaité que je le fiſſe inviter par mon Grand-Vicaire, reçut l'invitation; mais il ne fit aucune mention de moi ni de mon Grand-Vicaire, en avertiſſant les Etats du jour & de l'heure du *Te Deum*; & pour conſommer le ſchiſme on s'aſſembla dans une autre maiſon que la mienne. Je ne vous dis point ceci, Monſieur, pour en faire uſage dans votre Memoire, mais pour detromper ceux de vos Meſſieurs qui croient que l'on ne cherche qu'à vivre en paix avec moi. J'éprouve le contraire perpetuellement.

Je vous ſerai donc très obligé, Monſieur, ſi vous voulez bien travailler pour moi. Il n'y a point de tems à perdre. J'ai un plan dans la tête que je tâcherai de remplir. Quand ce que je projette ſera executé, vous verrez ſi vous pourrez en faire uſage. En tout cas il n'y aura que ma peine de perdue, & je m'en conſolerai aiſément.

LETTRE DCCCXLV.

1734.

A un Curé de Paris. Il le prie de rendre la Lettre precedente, & de donner ses soins pour la même affaire.

Le 29. *Septembre* 1734.

MONSIEUR *** m'a assuré, Monsieur, que je pouvois m'addresser à vous pour une affaire dont vous avez deja entendu parler, & qui se renouvelle aujourd'hui. On m'a signifié un Arrêt du Conseil qui m'enjoint de produire dans l'espace de deux mois, les Pieces & Memoires concernant le procès que j'ai avec M. de Narbonne, au sujet de la benediction que ce Prelat a donnée dans mon Eglise. J'écris à M. *** Avocat en Parlement qui s'est offert de travailler pour moi. N'ayant point l'honneur de le connoître, je vous serai très obligé, Monsieur, si vous voulez bien prendre la peine de le voir & de lui remettre la Lettre ci jointe. Je suppose qu'il voudra bien vous en faire la lecture, & vous marquer sur quoi je puis compter. J'enverrai incessamment l'argent necessaire. L'absence de la personne qui veille à mes interêts, me met dans la necessité de recourir à vous, Monsieur, quoique je vous sache très occupé. Je n'ai point d'Avocat au Conseil. Vous me feriez grand plaisir de m'en indiquer un, qui eût avec la capacité tout le zele d'un Appellant. J'ai besoin que les amis de la verité se remuent dans cette affaire. Si je ne me defends vivement & promtement, on m'écrasera. Il y a tout lieu de croire qu'on veut juger le procès avant l'ouverture des Etats, qui doivent se tenir ici le 16. Decembre. Il faut detourner ce coup si cela est possible. Autrement on donnera gain de cause à M. de Narbonne. Car certainement on ne jugeroit pas si on devoit le condamner. Je me livre, Monsieur, entierement à vous; & j'espere que vous voudrez bien, en attendant le retour de la personne qui est chargée de mes affaires, vous donner quelque mouvement pour moi. Je vous en aurai une vraie obligation. J'enverrai les pieces du procès dès que je saurai à qui les addresser. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCCXLVI.

A M le Cardinal de FLEURY, *au sujet de l'Arrêt du Conseil qui ne lui donne que deux mois pour produire ses Pieces & Memoires contre M. de Narbonne.*

Le 30. *Septembre* 1734.

J'AI l'honneur de vous addresser, Monseigneur, une Lettre que j'écris aux Evêques de France, pour leur rendre compte de l'affaire que j'ai avec M. l'Archevêque de Narbonne au sujet de la Benediction. Votre Eminence y verra les motifs qui m'ont porté à écrire. Je suis persuadé qu'elle ne desapprouvera pas cette demarche. Elle est dans l'ordre. Je n'ai attendu jusqu'à present à le faire, que parce que je me regardois comme dechargé du soin de poursuivre par moi-même, une cause qui m'est commune avec tous mes Collegues. Votre Eminence m'avoit assuré qu'il y auroit assez d'Evêques, qui suppléeroient à ce que les ordres du Roi m'empêchoient de faire. Je vois neanmoins par l'Arrêt du Conseil qui m'a été signifié depuis peu que tout roule sur moi, & que Sa Majesté n'attend que la production de mes pieces pour prononcer son jugement. Tom. 2. pag. 823.

Qu'il me soit permis de vous representer, Monseigneur, qu'il ne s'agit point ici d'un differend de particulier à particulier. Votre Eminence m'a fait l'honneur de m'écrire que c'est *une cause majeure*: cause si importante en elle même & dans ses suites, que le Roi n'a pas cru devoir la laisser juger à son Parlement de Toulouse.

J'en appelle à l'équité & à la justice de Sa Majesté. Puis-je dans l'espace de 1734. deux mois mettre cette cause en état d'être jugée? Tous les Evêques du royaume y ont le même interêt que moi. Sa Majesté voudroit-elle prononcer sans les avoir entendus? Et le sont-ils suffisamment en ma personne, tandis que les ordres du Roi me retiennent ici; que je n'ai pas même d'Agent qui ose se montrer à Paris; & que m'ayant laissé croire que les Evêques se donneroient pour moi les mouvemens que je ne puis me donner, il n'y en a pas un qui soit mediocrement instruit de cette affaire? L'Arrêt que Sa Majesté se propose de rendre, doit faire loi dans tout son royaume. Il est donc juste, il est donc raisonnable que les Evêques soient avertis, qu'ils soient même excités à produire tout ce qu'ils croiront avantageux pour leur defense. Autrement ils seroient en droit de revenir contre le jugement, s'il ne leur étoit pas favorable.

Je soutiens que nous sommes fondés en titre & en possession. Je prouverai la possession des Evêques de Montpellier sans aucune peine. C'est aux autres Evêques à prouver chacun leur possession en particulier. Il est necessaire qu'ils le fassent. Et Votre Eminence comprend de quelle importance est cette preuve. Je demande qu'ils soient interrogés, & qu'on leur donne le tems de repondre. Peut-on aussi leur refuser le tems de produire les Memoires, qu'ils croiront devoir me communiquer pour établir nos titres? Il me semble, Monseigneur, que ce que je demande est si raisonnable, que ce seroit faire injure au Roi que de douter qu'il ne me l'accorde à l'instant.

Je n'insiste point sur la necessité qu'il y auroit que je fusse à Paris. Elle se fait sentir. Elle parle d'elle-même. Mais au moins dois-je y avoir un Agent, & qu'il soit en sureté. Votre Eminence ne peut me refuser sur la saisie de mon revenu l'argent necessaire pour l'y entretenir, pour payer les Avocats, & me mettre en état d'instruire & de poursuivre ma cause comme elle le doit être. Or je dois vous dire, Monseigneur, que si vous ne donnez des ordres très precis à M. l'Intendant, je serai très mal servi. J'en juge par les affaires particulieres de mon Diocese. Tantôt le manque d'argent, tantôt les reductions que M. l'Intendant fait sur les Memoires qu'on lui presente, sont cause que mon Promoteur ne sauroit faire son devoir pour maintenir la discipline.

Je supplie Votre Eminence de ne pas permettre qu'on me lie les mains dans cette affaire-ci. Quelque bon que soit mon droit, je serai hors d'état de le montrer si je ne reçois qu'avec lezine un argent qu'il faut que je donne avec largesse. Sur cela, Monseigneur, on doit s'en rapporter à ma bonne-foi, & ne pas m'obliger à faire des apologies pour prouver le bon emploi des deniers que l'on me restitue. Le jugement que le Roi est dans le dessein de rendre doit être tel, que, si je perds ma cause, ce qu'à Dieu ne plaise, on m'ôte la consolation de pouvoir dire que je ne l'ai perdue que parce que mon revenu est saisi.

D'ailleurs pourquoi les Evêques seroient-ils punis en ma personne? Doivent-ils souffrir de la disgrace où je suis auprès de Sa Majesté? Votre Eminence a reconnu que ce seroit une chose injuste, & elle m'a assuré qu'il *n'entreroit rien de personnel dans l'examen de ma cause.* Je dois donc me regarder, quant à ce point, comme réintegré dans tous mes droits; & par consequent comme ayant la liberté de prendre sur la saisie de mon revenu, tout ce que je prendrois pour me defendre contre M. de Narbonne, si j'en jouissois paisiblement.

Je demande encore qu'il me soit permis de faire imprimer librement les Lettres & Memoires necessaires pour instruire les Evêques mes Collegues. C'est un avantage dont jouissent les derniers des sujets du Roi dans leurs causes particulieres. On ne peut me le refuser dans une cause que l'on reconnoit être *cause majeure, dont la decision depend d'une grande & penible discussion.* Ce sont les termes de Votre Eminence.

J'in-

J'insiste sur ce point, Monseigneur, parce que je n'ai pu jusqu'à present faire imprimer ma Lettre aux Evêques. La terreur a saisi les esprits; & je ne trouve point chez moi d'Imprimeur qui veuille me prêter sa main, dès qu'il s'agit d'un Ecrit qui porte mon nom. De-là des retardemens inevitables, dans une affaire que l'on veut que j'instruise avec une diligence extraordinaire. Les deux mois seront écoulés que je n'aurai pas reçu reponse du plus grand nombre des parties interessées. Et quelles parties? Des Evêques que le Roi reconnoit être le premier corps de l'Etat. 1734.

Tout parle pour moi, Monseigneur. Je vous supplie de ne me point donner des armes contre Votre Eminence. Son honneur, sa conscience, le soin qu'elle doit avoir que la posterité ne lui reproche pas de ne m'avoir point écouté, tout doit la disposer à se rendre favorable à ce que la justice demande par ma bouche. La gloire du Roi y est interessée. Faites-le connoître, Monseigneur, à Sa Majesté; & je ne doute point que je ne ressente aussi-tôt les effets de sa justice & de sa bonté pour moi. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCCCXLVII.

A M. le Cardinal de Bissy, *sur le même sujet.*

Le 30. Septembre 1734.

PERMETTEZ-MOI, Monseigneur, d'addresser à Votre Eminence une Lettre circulaire que j'écris à tous MM. les Evêques, pour les informer d'un differend que j'ai avec M. l'Archevêque de Narbonne. La lecture de cette Lettre vous fera connoître l'interêt que vous y avez. J'ose me flatter que Votre Eminence ne demeurera pas dans l'inaction, quand elle verra le risque qu'elle court avec nous. Rien de plus honorable pour vous, Monseigneur, que de vous montrer dans une cause où je suis la partie souffrante. C'est une gloire à laquelle Votre Eminence doit être sensible. Combien de motifs pourrois-je ajouter à ceux-ci? Vous les voyez, Monseigneur, & cela me suffit. Je suis persuadé que Votre Eminence emploiera tout son credit auprès du Roi, pour me faire obtenir un plus long delai que celui qui m'est accordé dans l'Arrêt dont je me plains.

J'écris par cet ordinaire à M. le Cardinal de Fleury, pour demander que l'on me mette en état de defendre une cause si importante. Je n'ai point d'Agent à Paris. Le revenu de mon Evêché est saisi. Je ne puis trouver d'Imprimeur chez moi, pour les Lettres & Memoires qu'il est necessaire que j'envoie aux Evêques dans le cours du procès. Quand mon droit seroit aussi mauvais qu'il est incontestable, seroit-il permis de me juger dans ces circonstances? Je ne fais qu'exposer rapidement les raisons que j'allegue dans ma Lettre à M. le Cardinal de Fleury. Servez-vous en, Monseigneur. On ne peut les mepriser dans ma bouche: quelle force n'auront-elles pas dans la vôtre? Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCCCXLVIII.

A un Curé de Paris. Il lui expose le plan qu'il veut suivre dans son affaire avec M. de Narbonne.

Le 18. Octobre 1734.

JE ne puis, Monsieur, assez vous remercier de la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'apprehendois de vous être à charge, & vous m'assurez que je vous fais plaisir de vous remettre le soin d'une affaire très interessante pour moi. Je suis penetré de tout ce que vous me dites d'obligeant à ce sujet. Si je deviens importun, ne vous en prenez qu'à vous-même & à votre bon cœur.

Je

1734. Je ne vous donne point d'autre adresse que la mienne. Vous n'avez rien à craindre. Depuis les affaires de la Bulle je reçois des Lettres & des paquets de toutes parts. Je ne me suis encore apperçu d'aucune infidelité. Maintenant que je connois votre écriture, vous n'avez plus besoin de signer vos Lettres; mais je vous repete encore une fois qu'elles ne seront pas ouvertes à la poste. Je vous envoie, Monsieur, aujourd'hui la copie de ma Lettre aux Evêques, & de celle que j'ai écrite au Ministre. Je ne me repens point de cette demarche, Je l'ai cru necessaire. Peut-être en conviendrez vous, quand vous aurez lu les deux Lettres. Je vous prie de ne laisser prendre aucune copie de celle que j'ai écrite au Ministre. Quand j'aurai reçu sa reponse, s'il m'en fait une, vous en serez informé.

Je dois vous dire aussi que je crois savoir de bonne part, que M. de Narbonne s'attend à avoir un Arrêt qui lui adjugera la provision. On ne veut pas apparemment decider le fond, parce que c'est à moi que l'on en veut personnellement. Ayez la bonté, Monsieur, de voir ce qu'il convient de faire pour prevenir ce coup. Il faut bien se mettre dans l'esprit que l'on ne se mettra point en peine d'observer les regles avec moi; & que si quelque chose est capable d'arrêter, ce sera le bruit que je ferai, & la crainte de voir le public revolté en ma faveur. Je suis persuadé que je perdrai ma cause si elle se juge. Il faut donc, s'il est possible, empêcher qu'elle ne se juge. M. *** croit que l'on me fera encore de nouvelles sommations. Je ne suis pas de son sentiment. Cependant si l'on va en avant, & qu'on n'ait aucun égard à mes remontrances, mon avis seroit de ne rien produire & de me laisser condamner par defaut; car on sera ravi de pouvoir me condamner avec quelque apparence de justice. Il faut au-moins laisser à mon successeur une voie pour revenir contre le jugement: ce qui n'empêchera pas que je ne continue à instruire cette affaire devant le public, comme s'il n'y avoit pas de jugement. Voilà, Monsieur, une partie du plan que je me propose de suivre. Quand je saurai de quelle maniere on pense à Paris, je n'aurai aucune peine à changer, si j'y trouve mon avantage. Mais je demande la liberté de ne pas suivre aveuglément tout ce que l'on me dira, parce que je connois le caractere des personnes à qui j'ai affaire, mieux qu'on ne le connoit chez vous.

Il ne me reste, Monsieur, qu'à vous prier de marquer exactement les ports de Lettres que je vous fais couter. Sans cela vous m'ôteriez la liberté de m'addresser à vous. Je suis, &c.

LETTRE DCCCXLIX.

A. M. l'Evêque de CASTRES. *Il lui marque l'état de son procès, & le remercie de l'interêt qu'il y prend.*

Le 20. Octobre 1734.

JE suis penetré de reconnoissance, Monseigneur, de la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je ne le suis pas moins de celle que vous avez écrite au Ministre. Cinq ou six Evêques qui lui écriroient dans le même sens, l'arrêteroient. Mais vous connoissez l'épiscopat. J'ai envoyé ma Lettre à un grand nombre. Il faudra voir le succès qu'elle aura. Ce n'est que malgré moi que j'ai appellé au Parlement de Toulouse. Je ne vois qu'avec douleur que nous soyons obligés de porter de telles causes devant des Juges laïques. Mais ce n'est pas moi qui ai établi cette jurisprudence. Le differend entre M. l'Archevêque de Lyon & M. l'Archevêque de Rouen pour la Primatie fut jugé par le Conseil. Porter l'affaire au jugement d'une Assemblée du Clergé, vous savez, Monseigneur, de quel œil j'y suis regardé; & d'ailleurs MM. les Archevêques y ont un grand

grand pouvoir. Je n'ai aucune part à la deputation. Le Roi me defendit de me trouver à l'Assemblée provinciale qui se tint l'année derniere à Montpellier, & le même ordre me faisoit defense d'y envoyer qui que ce soit de ma part. Puis-je reconnoître ce tribunal? Il y a des maux qui sont inevitables. Si vous eussiez été, Monseigneur, aux derniers Etats, & que vous m'eussiez indiqué une autre voie que celle que j'ai prise, je l'aurois suivie de tout mon cœur: mais j'étois seul. Il falloit arrêter M. de Narbonne qui se disposoit à donner la benediction tout de nouveau. Je ne trouvai pas d'autre expedient que de lui faire signifier un relief d'appel. On me mande de bon endroit que M. de Narbonne s'attend à un jugement qui ne prononcera pas sur le fond, mais qui lui donnera la provision. Ce seroit nous faire perdre notre cause. J'aurai soin, Monseigneur, de vous rendre compte des suites de cette affaire. Je reçois dans le moment une Lettre de M. d'Usez, qui me marque qu'il va écrire à M. le Cardinal de Fleury. Je suis, &c. 1734.

LETTRE DCCCL.

A M. l'Evêque D'USEZ. *Il lui fait les mêmes remercimens, & repond à une exhortation de ce Prelat.*

Le 24. *Octobre* 1734.

JE vous rends mille actions de graces, Monseigneur, de la Lettre que vous avez bien voulu écrire à M. le Cardinal de Fleury. Vous avez grande raison de regarder l'entreprise de M. l'Archevêque de Narbonne comme importante pour les Evêques. Gens qui se croient bien informés pretendent que ce Prelat compte que le Conseil lui accordera la provision, sauf à juger le fond dans un autre tems. Si cela est, nous perdons notre cause dans le fait. Les Evêques ne peuvent se donner trop de mouvement pour prevenir ce coup. M. de Castres m'a envoyé la copie de la Lettre qu'il a écrite au Ministre. Il ne feint pas de lui dire que la Cour ne sauroit juger de cette affaire, & que le jugement qui interviendra ne peut lier les Evêques. Sa Lettre est belle & capable de faire impression.

A l'égard du second article de votre Lettre, vous ne devez pas craindre, Monseigneur, que je l'aye mal pris. Vous avez toute liberté de me parler, tant que vous me parlerez comme vous faites avec amitié. Vous desirez la paix & l'union entre les freres. Je la desire de mon côté bien sincerement & bien ardemment, ce me semble. Nous pensons differemment sur les moyens d'y parvenir. Je crois avoir justifié le parti que j'ai pris, de maniere à engager les personnes raisonnables à ne me pas regarder comme un extravagant. Cela suffit pour que ceux de mes collegues qui me rendent quelque justice, ne rompent pas scandaleusement avec moi. Ils ne feront jamais un pas pour venir à moi, que je n'en fasse dix pour aller à eux. Je vois avec douleur combien on profite de nos divisions, pour nous entamer continuellement. Les entreprises de l'autorité seculiere sont portées au dernier point. Ceux qui y ont eu recours tant de fois contre les regles, en éprouvent aujourd'hui par rapport à eux-mêmes les tristes effets. Au moins dans les affaires qui n'ont aucun rapport aux contestations presentes, réunissons-nous pour soutenir nos droits. Vous le faites, Monseigneur, & j'en suis penetré de reconnoissance. Exhortez, pressez vos amis. J'en fais autant des miens. Je tâcherai de me defendre le moins mal que je pourrai: mais avec les preventions que l'on a contre moi à la Cour, si je ne suis pas appuyé, je succomberai. Je suis avec un tendre & respectueux attachement, &c.

1734. LETTRE DCCCLI.

A M. l'Evêque D'AGDE. *Il l'exhorte à écrire au Cardinal Ministre.*

Le 29. *Octobre* 1734.

JE vous suis très obligé, Monseigneur, de la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Les dispositions où vous êtes de prendre la defense de nos droits, sont dignes d'un Evêque. Quand vous vous addresseriez vous seul au Roi pour lui faire de justes remontrances, il n'y auroit rien dans cette demarche qui ne fût conforme à toutes les regles. Je ne crois pas que Timothée par une telle conduite, s'il eût été dans le cas, se fût attiré les reproches de celui qui lui avoit dit: *Nemo adolescentiam tuam contemnat*. Mais en vous suppliant, Monseigneur, d'intervenir dans ma cause & d'écrire au Roi, je n'ai pas pretendu vous astreindre à le faire directement. Il y a une autre voie qui est d'écrire au Ministre. Quelques Evêques l'ont deja fait; & je ne crois pas, Monseigneur, que vous puissiez vous dispenser de le faire aussi. Je n'ai parlé que du Roi dans ma Lettre circulaire, par respect pour Sa Majesté, & par honneur pour les Evêques. C'est à vous à choisir le parti que vous jugerez le plus convenable. Mais il est d'une extrême consequence pour nous, que la Cour sache que les Evêques sont en mouvement. On m'a écrit de Paris que M. de Narbonne se flatte d'avoir un Arrêt qui lui donne la provision. Vous l'empêcherez, Monseigneur, si vous & vos amis écrivez de maniere à faire entendre l'interêt que vous prenez dans cette affaire. Il seroit honteux pour les Evêques de la province de Narbonne de demeurer dans l'inaction, tandis que les autres prennent cette affaire à cœur, comme je l'apprends de jour en jour. Quand le Memoire que je prepare paroitra, je ne crois pas qu'il y ait deux avis sur la maniere dont on doit penser de l'entreprise de M. de Narbonne. Honorez-moi toujours, Monseigneur, de vos bontés. Je suis avec un tendre & respectueux attachement, &c.

LETTRE DCCCLII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui marque l'état de son procès, & lui parle des pretentions de M. de Sens.*

Le 29. *Octobre* 1734.

JE vous suis bien redevable, mon très cher Seigneur, du soin que vous vous êtes donné pour faire passer ma Lettre circulaire à Troyes & à Nevers. Je l'y ai envoyée depuis, & je ne doute pas qu'on ne l'y reçoive favorablement. M. de Castres a écrit au Ministre une belle & bonne Lettre. M. l'Evêque d'Usez a écrit aussi. Peut-être que M. d'Agde le fera. Il est important que les Evêques ne s'endorment pas. On m'a mandé que M. de Narbonne s'attend à un Arrêt qui lui adjugera la provision. Ce seroit le renversement de toutes les regles. Mais on les renversera, si l'on ne voit à la Cour du mouvement parmi les Evêques. Ayez la bonté de presser M. de Troyes & M. de Nevers, qui y ont un interêt personnel.

Votre affaire, Monseigneur, avec votre Metropolitain est d'une grande consequence. Il trouvera assez de Canons qui defendent aux Evêques de rien faire d'important sans le consentement du Metropolitain; mais ils veulent aussi que le Metropolitain ne fasse rien d'important sans le consentement de ses comprovinciaux. M. Languet vous a-t-il consulté pour écrire contre les miracles? D'ailleurs il y a des tems où l'observation de certaines regles seroit prejudiciable à l'Eglise, qui ne les a pas faites pour les cas où l'on veut les appliquer. La question

ſtion qu'il s'agit de decider entre vous & votre Metropolitain, eſt la même qu'il s'agiſſoit de decider au tems de Jeſus-Chriſt. Le Concile de Trente dit: *Quòd ſi aliquis dubius aut difficilis abuſus ſit extirpandus, vel omnino aliqua de iis rebus gravior quæſtio incidat; Epiſcopus, antequam controverſiam dirimat, Metropolitani & comprovincialium Epiſcoporum in Concilio provinciali ſententiam expectet; ita tamen, ut nihil inconſulto ſanctiſſimo Romano Pontifice, novum aut in Eccleſia hactenus inuſitatum decernatur.* M. Languet allegue ce texte contre vous; & pretend que vous n'avez pu, ſans ſon conſentement & celui des autres comprovinciaux, prononcer ſur le miracle operé dans votre Dioceſe par l'interceſſion de M. de Pâris. Ou l'on faiſoit, ou l'on pouvoit faire le même raiſonnement au tems de Jeſus-Chriſt. Un M. Languet de ce tems là ne pouvoit-il pas oppoſer à Nicodême, à Joſeph d'Arimathie, à Gamaliel, ce texte du Deuteronome: *Si difficile & ambiguum apud te judicium eſſe perſpexeris, inter.... cauſam & cauſam.... & judicum intra portas tuas videris verba variari; ſurge & aſcende ad locum quem elegerit Dominus Deus tuus. Venieſque ad ſacerdotes Levitici generis, & ad judicem qui fuerit illo tempore, quæreſque ab eis, qui indicabunt tibi judicii veritatem, & facies quodcumque dixerint qui præſunt loco quem elegerit Dominus, & docuerint te juxta legem ejus; ſequeriſque ſententiam eorum. Nec declinabis ad dexteram neque ad ſiniſtram. Qui autem ſuperbierit, nolens obedire ſacerdotis imperio, qui eo tempore miniſtrat Domino Deo tuo, & decreto judicis, morietur homo ille, & auferes malum de Iſrael: cunctuſque populus audiens timebit, ut nullus deinceps intumeſcat ſuperbia.*

1734. Sect. XXV. de invocat. Deuter. XVII. 8-13.

La reponſe que l'on auroit fait au Languet du tems de Jeſus-Chriſt, il faut la faire au Languet de ce tems-ci; & je crois, ſauf meilleur avis, que c'eſt ſur quoi il faut le plus inſiſter. Mais je n'ai pas beſoin, mon très cher Seigneur, de vous marquer la maniere dont vous devez vous defendre. Je m'en repoſe parfaitement ſur vos lumieres & ſur votre prudence. Il ne me reſte qu'à vous remercier de votre petit Mandement, dans lequel vous avez très bien fait de deſigner le ſemeur de zizanie.

LETTRE DCCCLIII.

A M. le Cardinal Davia. *Il ſe rejouit des diſpoſitions de cette Eminence, & applaudit à ſes bons deſſeins.*

Octobre 1734.

J'Ai reçu, Monſeigneur, avec autant de joie que de reconnoiſſance la Lettre que Votre Eminence m'a fait l'honneur de m'écrire. Quelle conſolation pour moi de trouver dans un des premiers membres de l'Egliſe Romaine un amateur ſincere de la verité! *Pretioſior erit vir auro, & homo mundo obrizo.* Je l'ai trouvé cet homme plus rare que l'or. Que ne m'eſt-il permis de m'en rejouir avec mes amis! Mais l'amour même de la verité m'oblige de renfermer ma joie au dedans de moi. Que Dieu qui en eſt le principe, en ſoit le temoin.

On trouvera à la fin de ce volume les Lettres de cette Eminence à M. de Montpellier. Iſaï. XIII. 12.

Vous connoiſſez, Monſeigneur, les maux de l'Egliſe. Vous en êtes vivement touché. Vous y cherchez le remede. Quand vous n'auriez pas le bonheur de réuſſir, c'eſt toujours beaucoup que de tenter une ſi grande entrepriſe. Mais Dieu qui vous a mis dans le cœur de travailler à detruire ſes ennemis, benira cette reſolution. Si le tems d'humilier ceux dont l'orgueil croît tous les jours eſt arrivé, les efforts des hommes n'empêcheront point l'execution des deſſeins de Dieu.

Je n'ai point l'honneur de connoître M. *** Mais dès que Votre Eminence le juge propre à entrer dans ſes vues & à les remplir, je n'ai aucune peine à lui donner ma confiance; & je le ſupplie de vouloir bien conſentir à prendre auprès de Votre Eminence la qualité de mon Agent.

1734. Soyez persuadé, Monseigneur, que j'entrerai toujours avec plaisir dans tout ce qui sera avantageux à la verité. Je l'espere de la misericorde de Dieu. Que ne donnerois-je pas pour voir l'Eglise triompher de ses ennemis! J'en vois deja les preparatifs par les miracles continuels que Dieu opere au milieu de nous. Votre Eminence attend quelque grand évenement. C'en est un très grand que la continuité de tant de prodiges. Mais l'obstination à les contredire, ne peut avoir que des suites effroyables. Je ne les envisage qu'avec douleur, pour ceux qui se les attirent si volontairement. Et quoique l'Eglise doive triompher par leur destruction, je ne puis m'empêcher de repandre des larmes, au milieu de la joie que me donne la seule pensée de voir l'Eglise victorieuse des plus dangereux ennemis qu'elle ait eus jusqu'à present. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCCCLIV.

*A M.***. Il le remercie de lui avoir procuré la Lettre de M. le Cardinal Davia.*

Octobre 1734.

JE vous rends graces, Monsieur, de la Lettre si obligeante que vous m'avez procurée. Je ne m'attendois pas à trouver dans la personne respectable qui l'a écrite, des dispositions si favorables. Que de prejugés n'a-t-il pas fallu vaincre, pour me tenir le langage que l'on me tient! Mais le bras de Dieu n'est pas racourci. Lui qui a fait sortir des tenebres la lumiere, ne peut-il pas éclairer nos cœurs quand il le veut? Il n'a besoin que de lui-même pour former ses élus; & sa grace les rend tels qu'il le veut, & dès qu'il le veut :

S. Prosper Carm. de ingrat. cap. 16.

Ipsa suum consummat opus, cui tempus agendi
Semper adest, quæ gesta velit. Non moribus illi
Fit mora, non causis anceps suspenditur ullis.

Demandons-lui, Monseigneur, d'achever son œuvre. S'il veut se servir de nous, quelles actions de graces ne devons-nous pas lui en rendre? J'attends qu'on veuille bien marquer du lieu où vous êtes ce que l'on projette. On peut compter sur un secret inviolable.

LETTRE DCCCLV.

*A M.*** de l'étroite Observance de Grandmont, sur les dangers qu'il court en faisant Profession.*

Le 7. Novembre 1734.

QUAND on veut bâtir une tour, mon cher enfant, il faut supputer si on a de quoi fournir à la depense. C'est à vous à examiner si vous pouvez soutenir la persecution à laquelle vous vous exposez, dans un Ordre où les signatures sont introduites. Vous avez deja eu le malheur de succomber. Esperez-vous d'être plus ferme dans la suite? Vous me demandez si vous devez faire connoître à vos Superieurs vos sentimens. Je le crois ainsi. Mais demandez-vous à vous-même si, quand ils vous laisseroient faire votre Profession, vous n'auriez rien à craindre ni de leurs caresses ni de leurs menaces pour l'avenir. C'est ce qui merite toutes vos reflexions. Je suis, mon cher enfant, dans la charité de Jesus-Christ entierement à vous.

LETTRE DCCCLVI. 1734.

A M. de PARIS *Conseiller au Parlement de Paris. Il s'humilie des louanges que lui donne ce Magistrat.*

Le 7. *Novembre* 1734.

JE n'ai reçu, Monsieur, que depuis quelques jours la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en datte du mois de Septembre. Vous me fermez la bouche par toutes les louanges que vous me donnez. Si je croyois les meriter, j'en serois mille fois plus indigne. Dieu ne se sert de moi que pour montrer d'une maniere plus sensible en ma personne la gratuité de ses dons. Par moi-méme je ne suis propre qu'à deshonorer sa cause. S'il y a du bien, il vient de lui. Que la gloire n'en soit donc rendue qu'à lui. Je suis, &c.

LETTRE DCCCLVII.

A M. l'Evêque de CLERMONT. *Il le remercie de ce qu'il fait pour la cause commune des Evêques.*

Le 8. *Novembre* 1734.

JE suis penetré de reconnoissance, Monseigneur, de la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Vous pensez & vous agissez en Evêque. J'attends un succès heureux de celle que vous avez bien voulu écrire au Ministre. Cette demarche étoit necessaire. On m'a donné avis que M. de Narbonne se flattoit d'avoir un Arrêt qui lui accorderoit la provision. J'espere que le mouvement que je vois parmi les Evêques, arrêtera le coup. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCCCLVIII.

A M. le Cardinal de FLEURY. *Il lui rèitere ses demandes, & lui expose ses craintes.*

Le 8. *Novembre* 1734.

IL y a près de six semaines, Monseigneur, que j'eus l'honneur d'écrire à Votre Eminence, au sujet de l'Arrêt du Conseil du 21. Août qui me fut signifié le 18. Septembre, & qui m'ordonne de remettre mes Pieces & Memoires dans deux mois entre les mains de M. de Pontcarré. J'exposois à Votre Eminence que ce terme est trop court, & qu'il me seroit impossible de satisfaire à ce que l'on exige de moi. Je vous demandois, Monseigneur, sur la saisie de mon revenu l'argent necessaire pour entretenir un Agent à Paris, pour payer les Avocats, & en méme tems la liberté d'imprimer les Lettres & Memoires necessaires pour l'instruction de ma cause. Il faut, Monseigneur, que ces demandes ayent paru injustes, puisque je n'ai reçu aucune reponse de Votre Eminence. J'ai la consolation de voir par les Lettres que je reçois des Evêques auxquels j'ai addressé ma Lettre circulaire, qu'ils pensent differemment. L'un d'eux avec lequel je n'ai point de relation particuliere, me marque sa surprise de ce que l'on m'a refusé la permission d'aller à Paris. Il demande pourquoi donc on a évoqué mon affaire au Conseil. Que ne fera-t-il pas en droit de dire, lui & les autres Evêques avec lui, quand ils sauront qu'on me refuse jusqu'à l'argent necessaire pour avoir un Agent ?

Si j'en veux croire quelques personnes qui se pretendent bien informées, M. de Narbonne se flatte d'obtenir un Arrêt qui ne touchera point au fond, mais qui lui accordera la provision. Votre Eminence a assuré qu'il n'entreroit rien de per-

1734. personnel dans mon affaire. Si M. de Narbonne ne se trompe pas, oserois-je vous dire, Monseigneur, que je n'y verrois que du personnel? Accorder la provision sans titre & sans possession, ce seroit oublier les premiers principes de la jurisprudence. J'aime mieux croire que M. de Narbonne se flatte mal à propos. Quel prejugé ne seroit-ce pas contre le droit des Evêques? Il faut, diroit M. de Narbonne, que celui des Metropolitains soit bien clair, puisqu'on leur accorde la provision contre une possession immemoriale. Votre Eminence sait par elle-même que les Evêques ne se tairont pas, si leur droit reçoit la plus legere atteinte en ma personne. Je vous supplie, Monseigneur, de prevenir une nouvelle division dans l'Eglise & dans l'Etat, & de vouloir bien supposer qu'une affaire où l'Evêque de Montpellier est interessé peut être juste. Vous l'avez pensé ainsi, Monseigneur, dès le commencement. Votre silence sur des demandes que l'équité même a dictées, me donne lieu de craindre que vous n'envisagiez plus avec le même œil la cause que je soutiens. Quand les Memoires auxquels je fais travailler paroitront, j'espere que Votre Eminence ne doutera plus de mon droit; & qu'elle jugera qu'on ne peut faire un meilleur usage de mes revenus saisis, que d'en employer une partie à recompenser ceux qui se seront donné la peine de les dresser. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCCCLIX.

A M. l'Evêque D'AGDE, *sur une Lettre de ce Prelat au Cardinal Ministre.*

Le 9. *Novembre* 1734.

JE ne perds point de tems, Monseigneur, à vous remercier de la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 6. de ce mois. Je suis persuadé que vous vous saurez bon gré d'avoir écrit au Ministre pour appuyer mon droit, qui est le vôtre & celui de tous les Evêques. Cette demarche étoit indispensable pour un Evêque qui pense comme vous pensez. J'ai reçu une Lettre de M. l'Evêque de Clermont qui prend cette affaire très bien, & qui a écrit aussi au Ministre. De mon côté je ne m'endors pas. Je ferai de mon mieux pour ne m'attirer aucun reproche de mes Confreres. Je suis avec un tendre & respectueux attachement, &c.

LETTRE DCCCLX.

A M. l'Evêque de CONSERANS. *Il examine un Decret du Concile de Vienne, & le presse d'écrire au Ministre.*

Le 9. *Novembre* 1734.

JE ne suis point surpris, Monseigneur, que vous vous soyez laissé prevenir par les Memoires du Clergé; mais je crois qu'il sera aisé de vous detromper, dès qu'il s'agit de vous faire connoître vos droits. Je ne l'entreprends point aujourd'hui, parce que je ne puis dire dans une Lettre tout ce que je dis dans un Memoire. Je ne puis neanmoins m'empêcher de vous faire faire quelques reflexions sur le Decret du Concile de Vienne, dans lequel vous ne voyez rien de favorable pour nous.

1. Le Concile ne dit pas qu'il accorde à l'Archevêque le droit de donner la benediction & d'officier pontificalement dans toute sa province, mais bien dans les lieux exemts de sa province. Il diroit: *Archiepiscopo per suam provinciam* ETIAM *in locis exemtis*, mais il dit: *Archiepiscopo per quævis loca exemta suæ provinciæ*, &c.

2. Il est si vrai que ce Decret doit être restreint aux lieux exemts & privilegiés,

giés, qu'il accorde à l'Evêque par rapport *aux mêmes lieux* qui se trouvent dans son Diocese, tout ce qu'il a accordé à l'Archevêque dans sa province. *Simili modo concedimus Episcopo* UT IN LOCIS EISDEM *suæ Diœcesis possit populo benedicere*, &c. Il seroit ridicule de pretendre que le Concile accorde à l'Evêque le droit de donner la benediction dans son Eglise Cathedrale & autres lieux non exemts de son Diocese. 1734.

3. La suite du Decret montre encore qu'il n'est question que des lieux exemts ou privilegiés. Car on defend à l'Archevêque & *à l'Evêque* de molester les exemts à cette occasion, & de porter plus loin leurs pretentions.

4. Pourquoi le Concile fait-il ce Decret? C'est que les exemtions étant odieuses, on veut que ceux qui se pretendent exemts, reconnoissent au moins le Metropolitain & l'Evêque dans les cas mentionnés. Il ne s'agit donc point de ce que peut l'Archevêque à l'égard des Evêques comprovinciaux; mais uniquement de ce que peuvent l'Archevêque & l'Evêque, à l'égard de ceux qui se pretendent exemts de leur jurisdiction.

5. C'est au titre *de privilegiis & excessibus privilegiatorum*, que le Decret du Concile de Vienne est inseré dans les Clementines. Or je ne me defends point contre l'entreprise de M. de Narbonne à titre d'exemt & de privilegié: je viens contre lui en vertu du droit commun.

6. Lisez l'histoire du Concile dans M. Fleury. Vous y verrez que les Evêques demandoient l'abolition des exemtions. Elle ne leur fut pas accordée, mais seulement le droit de donner la benediction & d'officier pontificalement dans les lieux exemts.

7. La Clementine *Archiepiscopo* n'a été citée dans l'Assemblée du Clergé de 1635. que pour le port de la croix. Il faut même convenir que l'Assemblée s'est fondée principalement, sur l'usage où étoient les Archevêques de la faire porter devant eux dans leur province. On a supposé que la Clementine donnoit à l'Archevêque le droit de faire porter sa croix dans sa province; & l'on n'a pas fait attention qu'il l'avoit deja, & que ce qu'on lui accorde, est de la faire porter dans les lieux exemts.

8. Si l'Assemblée reconnoit que la Clementine accorde aux Archevêques le droit de donner la benediction & d'officier pontificalement dans toutes les Eglises de leur province, comment cette même Assemblée fait-elle defenses aux Archevêques de faire aucune fonction pontificale dans un autre Diocese que le leur?

Je ne fais, Monseigneur, que jetter ces reflexions d'une maniere sommaire. Elles seront étendues & mises dans un plus grand jour, quand je publierai mon Memoire. Quelque abregées qu'elles soient, un bon esprit comme le vôtre doit en penetrer toute la force. Quand elles ne serviroient qu'à vous jetter dans le doute, ce motif seul doit vous determiner à écrire au Cardinal Ministre pour lui demander qu'on me donne le tems d'instruire une cause aussi importante. Je veux, Monseigneur, que vous m'ayez obligation de vous avoir fait connoître vos droits. Est-ce trop exiger de vous que de vous demander de m'aider à les soutenir? Y ai-je plus d'interêt qu'un autre? Au reste vous serez peut-être bien aise de savoir que plusieurs Evêques ont écrit au Ministre, & qu'ils prennent cette affaire avec tout le zele que je puis desirer. Je ne crois pas, Monseigneur, que vous vouliez que nous travaillions pour vous, sans qu'il vous en coute que des vœux pour la réussite de notre cause. Dans une affaire qui nous est commune, si vous pensez comme nous, vous devez agir comme nous. Je suis avec un respectueux attachement, &c.

LET-

1734. LETTRE DCCCLXI.

A un Curé de Paris, sur quelques demarches par rapport à son affaire avec M. de Narbonne.

Le 10. Novembre 1734.

J'Ai à repondre, Monsieur, aux deux Lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 26. & le 30. Octobre. Je ne puis assez vous remercier de votre zele & de votre activité. J'ai examiné le projet qu'on desire que je fasse signifier à M. de Narbonne. Je vous avoue que cette demarche n'est pas de mon goût. On en conclurra que je desespere de mon droit, & l'on sera plus disposé à rendre le jugement provisionnel que nous craignons. Les Evêques écrivent au Ministre. Plusieurs m'ont deja marqué l'avoir fait. D'autres l'auront fait ou le feront sans m'en rien dire. Convient-il dans ces circonstances que je paroisse abandonner ma cause ? Je ne le crois pas. Il faut faire bonne contenance. Je serai toujours à tems de protester, supposé que l'on n'ait aucun égard à mes remontrances ni à celles des Evêques. L'Acte de protestation n'en sera que plus fort.

Je n'ai garde de ne pas entrer dans le plan d'une Consultation. Elle m'a paru necessaire dès le commencement. Elle me paroit indispensable aujourd'hui. Les menagemens que l'on eut pour M. de Narbonne dans les conferences de Messieurs les Avocats, l'ont rendu plus hardi. Il s'est imaginé que c'étoit à cause de son bon droit que l'on étoit demeuré dans l'inaction. Pour moi j'ai toujours pensé que ce qui se fit alors étoit l'effet de la prudence de ces Messieurs. Ils regardoient cette affaire comme ne devant jamais être jugée, & ils ne vouloient pas faire perdre à M. de Narbonne les dispositions favorables, dans lesquelles quelques-uns d'eux l'avoient trouvé par rapport à moi. Cependant ce que je craignois est arrivé. M. de Narbonue s'est vanté que le Barreau étoit pour lui. Il est donc important de le detromper. Il n'est pas possible que la Consultation paroisse devant le 18. de ce mois. Ne precipitons rien. Il faut donner le tems de la faire & de la bien faire. Le Memoire de M.*** doit être fini. Je serois d'avis que l'on en prît ce qu'il y a de plus fort, avec ce que l'on jugeroit à propos d'y ajouter, pour dresser la Consultation. Elle doit frapper, non seulement par le merite & la reputation de ceux qui la signeront, mais encore par la force des raisons. Nonobstant les retardemens, je prie ces Messieurs de vouloir bien m'envoyer le projet de Consultation dès qu'ils y auront mis la derniere main. Dans une affaire de cette consequence rien ne doit paroître imprimé que je ne l'aye vu. Il peut y avoir des choses où je penserois differemment; & comme je dois me rendre garant de tout, il est necessaire que je voie tout. Je vous dirai même que j'ai de la peine à croire maintenant que le Conseil veuille juger. J'ai reçu des Lettres d'Evêques qui ont écrit au Ministre de maniere à l'arrêter. Je vous envoye, Monsieur, la copie de celle que je lui écrivis l'ordinaire dernier. Vous n'en ferez pas plus d'usage, s'il vous plaît, que de la premiere.

Il ne me reste, Monsieur, qu'à vous prier de temoigner à M. le Curé de .... & aux Messieurs dont vous me parlez dans vos Lettres, qu'on ne peut être plus sensible que je le suis à tout ce que leur amour pour la verité les engage de faire pour moi. Je suis bien dedommagé par cet endroit de tout ce que j'ai à souffrir de desagrement de la part des hommes. Je suis, &c.

LET-

1734.

LETTRE DCCCLXII.

*A M.*** Il lui parle du fanatisme des Augustinistes & de l'illusion des Vaillantistes.*

Le 10. *Novembre* 1734.

MONSIEUR N. me lut il y a trois ou quatre jours une Lettre de M.*** qui lui mande que le fanatisme augmente parmi les disciples du Frere Augustin. M.*** me l'a aussi mandé, & m'en dit des choses horribles. M. *** m'ajoute que le Vaillantisme fait aussi des progrès; & qu'un disciple de M. Vaillant est venu ici, mais que je ne l'avois pas écouté. Cela est vrai. Est-ce à moi qu'il faut dire que M. Vaillant est Elie? Je ne suis pas propre à gober pareilles extravagances. J'ai la Lettre qu'il m'écrivit en 1724. pour retracter sa signature du Formulaire. Je suis bien persuadé que jamais Elie n'en écrira de semblable. Ce qui me console, en voyant des gens qui ont d'ailleurs de bonnes qualités donner dans de pareilles reveries, c'est que le tems qu'ils prescrivent pour l'accomplissement de leurs predictions, est bien court. J'espere qu'alors ils ouvriront les yeux, & reconnoitront combien ils se sont abusés. Le voyageur en question m'apporta une Lettre de M. de Senez qui pense comme moi. Je ne connois personne en ce pays-ci qui pense autrement.

LETTRE DCCCLXIII.

A M. l'Evêque de CASTRES. *Il accepte l'accommodement proposé par ce Prelat.*

Le 21. *Novembre* 1734.

JE reponds sans delai, Monseigneur, à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 17. de ce mois. Je consens de tout mon cœur à l'accommodement que vous proposez. Je n'y vois rien de prejudiciable au droit des Evêques. Plût à Dieu que je pusse terminer avec autant de facilité les autres contestations! Vous pouvez donc, Monseigneur, compter sur ma parole. Pourvû qu'il *plaise au Roi d'ordonner que ce qui s'est passé le* 10. *Janvier de cette année à Montpeldier après le* TE DEUM, *ne tirera à aucune consequence pour l'avenir, jusqu'à ce qu'il ait été plus amplement informé sur le droit des parties; bien entendu que cette Declaration de Sa Majesté sera inserée dans le Procès-verbal des prochains Etats*, je m'engage à cesser toute poursuite. Cependant jusqu'à ce que l'affaire soit consommée, je continuerai à faire travailler à mes Memoires, & à me mettre en état de defense. Plus je vais en avant, plus je suis assuré de la bonté de ma cause. J'ai actuellement un Memoire qui me paroit capable de faire impression sur les Evêques; & qui les obligeroit de reclamer, si on donnoit la moindre atteinte à leur droit. Il vaut encore mieux terminer cette affaire à l'amiable. Je ne puis assez vous remercier, Monseigneur, des peines que vous vous donnez pour y réussir. Il faudroit être bien ingrat pour apporter le moindre obstacle aux vues de paix qui vous font agir. Vous rendez service aux Evêques: vous rendez service aux Archevêques. Il faut benir Dieu des dispositions qu'il vous a mises dans le cœur. Je suis, &c.

1734. LETTRE DCCCLXIV.

A M. PREVOT *Avocat en Parlement. Il le remercie de l'interêt qu'il prend à son affaire.*

Le 21. Novembre 1734.

JE vous ai une vraie obligation, Monsieur, de la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je n'en avois pas besoin neanmoins, pour être persuadé du zele avec lequel vous prenez mes interêts. Je sai tout ce que vous & Messieurs vos Confreres avez fait pour moi. Je ne puis assez les en remercier, & vous, Monsieur, avec eux. Je ferai usage des remarques que vous m'envoyez. Je ne perds point de vue l'affaire de la Consultation, pour laquelle je crois que vous voudrez bien vous donner les mouvemens necessaires. J'ai neanmoins quelque lieu de croire que mon procès se terminera à l'amiable. Si le projet réussit, à la bonne heure. Mais s'il ne réussit pas, il faudra faire usage de la Consultation. En attendant mettons-nous toujours en état de defense. *Si vis pacem, para bellum.* Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCCLXV.

A un Curé de Paris. Il lui parle de l'accommodement proposé, & de quelques autres affaires.

Le 21. Novembre 1734.

PERMETTEZ-MOI, Monsieur, de vous prier de faire remettre à M. Prevôt la Lettre ci-incluse. Je l'y remercie de celle qu'il m'a écrite. J'ai quelque lieu de croire que mon affaire avec M. de Narbonne se terminera à l'amiable. Il paroit qu'on y travaille. On m'a envoyé un projet que j'ai accepté. Cependant jusqu'à ce que l'affaire soit conclue, il faut toujours nous mettre en état de nous bien defendre.

Messieurs les Curés de Paris ne peuvent se dispenser de repondre à M. l'Archevêque de Sens. J'espere de le faire de mon côté: mais il faut que vos Messieurs me donnent des armes pour attaquer l'ennemi commun.

Il faut un étrange derangement de cerveau pour donner dans les folies du pretendu Frere Augustin. On dit que la corruption des mœurs gagne dans cette Secte. De quoi l'homme n'est-il pas capable quand il est laissé à lui-même?

Je n'ai point encore lu le nouveau Bref contre ma derniere Instruction sur les miracles. Autre excès dont les suites me font fremir. Quel jugement n'attiret-on pas sur soi, quand on se sert contre Dieu même du pouvoir qu'il nous a mis en main? Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCCLXVI.

A Madame de ROHAN *de Porhoët, sur l'état de sa Communauté.*

Le 22. Novembre 1734.

COMPTEZ-VOUS, Madame, que ce soit peu de chose que votre maison ait deja pris un air de regularité? Quand vous y êtes arrivée vous n'avez trouvé que des os secs & dispersés sur la face de la terre. Ceux qui sont dans le champ que vous habitez ont maintenant des nerfs & des chairs. N'y a-t-il pas lieu d'esperer que l'esprit descendra bientôt sur eux, & qu'ils seront vivifiés & animés? Je crois, Madame, que Dieu ne vous a conduite dans cette terre, que par-

parce qu'il y a des élus, & qu'il veut que vous serviez à leur sanctification, en travaillant comme vous faites à la vôtre. Ne m'oubliez jamais devant le Seigneur. On ne peut être avec plus de respect que je le suis, &c. 1734.

LETTRE DCCCLXVII.

A M. LENET *Conseiller au Parlement de Dijon. Il lui parle de sa derniere Instruction, & des excès des Augustinistes & des Vaillantistes.*

Le 24. *Novembre* 1734.

JE suis ravi, Monsieur, que ma derniere Lettre pastorale ait merité votre approbation. M. d'Embrun n'aura pas été aussi content que vous de ce que je dis de lui. Il y avoit long-tems qu'il m'attaquoit, sans que je daignasse lui repondre. Pour cette fois j'ai cru devoir rompre le silence. Il n'a pas lieu de s'en applaudir.

Les excès des Convulsionnaires dont vous me parlez, Monsieur, m'étoient deja connus. La procession en Greve est des disciples du pretendu Frere Augustin, qui est un Clerc de mon Diocese. Les predictions contre la ville de Troyes sont des disciples de M. Vaillant. Ce sont deux Sectes separées. Les premiers joignent la corruption au fanatisme. Les seconds donnent dans l'illusion. J'ai esperance que ceux-ci reviendront de leur égarement, quand ils verront la fausseté de leurs predictions, pour lesquelles ils ont pris un tems très court. Je suis bien éloigné de confondre avec ces deux Sectes, ceux qui jugent des convulsions par les regles, & qui s'y attachent inviolablement, &c.

LETTRE DCCCLXVIII.

A M. l'Evêque de TROYES. *Il lui annonce la conclusion prochaine de son procès.*

Le 24. *Novembre* 1734.

JE commençois, Monseigneur, à craindre que vous ne m'eussiez oublié, & j'en étois dans l'affliction. Je vous rends mille graces de la Lettre que je reçus hier au soir. Vous n'avez differé que pour être plus en état de me donner conseil. Je vois avec plaisir que nous nous rencontrons à peu de choses près, sur la defense que j'avois projetté de faire. Mais je ne crois pas que j'aye besoin d'en venir là. Ma Lettre circulaire a attiré des Lettres de quelques Evêques au Ministre, qui font que l'on pense à terminer cette affaire à l'amiable. M. de Castres en a ouvert la voie. Son plan est bon. J'ai lieu de juger qu'il sera suivi exactement: auquel cas nos droits seront pleinement à couvert. J'aurai l'honneur de vous rendre compte du succès de cette negociation dès qu'elle sera terminée. Au reste le droit des Evêques est incontestable. Je n'en ai jamais douté. J'ai un Memoire que j'allois faire imprimer, qui auroit mis, ce me semble, tout le public pour nous. Je suis avec un respect sincere, &c.

1734. LETTRE DCCCLXIX.

A un Curé de Paris. Il le prie de satisfaire l'Auteur du Memoire.

Le 3. *Decembre* 1734.

J'Ai reçu, Monsieur, le Memoire de M. *** dont je crois que nous n'aurons pas besoin. Je n'en suis pas moins obligé de recompenser son travail. Je vous avois prié dès le commencement de me dire ce que je devois lui donner. Vous me ferez plaisir de me le marquer. Si vous voulez même sans attendre plus longtems lui donner ce que vous croyez devoir convenir, je vous ferai remettre l'argent incessamment. Il faut y joindre, s'il vous plaît, le Memoire des autres depenses que vous aurez été obligé de faire.

LETTRE DCCCLXX.

A une Religieuse. Il se rejouit de sa fermeté.

Le 4. *Decembre* 1734.

UN voyageur qui ne vous est pas inconnu, ma chere Fille, me demande pour vous un petit mot de Lettre que je ne puis lui refuser. Doit-il être plus sensible que moi à ce qui vous touche? En m'apprenant que vous êtes toujours ferme, toujours fidele à Dieu, il m'a rempli de consolation. Je ne me refuserai à rien de ce qui peut aussi vous en donner. Je ne vous écris pas souvent, mais je pense souvent à vous. Je n'oublie pas vos besoins. Que les miens qui sont beaucoup plus grands, vous soient toujours presens devant le Seigneur. Je demande le courage & la perseverance pour vous. Demandez-les pour moi. Quel bonheur d'être trouvé fidele jusqu'à la mort, dans la defense & dans l'amour de la verité! Je le desire pour vous & pour moi. Desirez-le avec la même ardeur, afin que la verité qui nous a unis sur la terre, nous réunisse dans le ciel.

LETTRE DCCCLXXI.

A une autre Religieuse. Il la console dans son exil.

Le 4. *Decembre* 1734.

JE ne puis me refuser, ma très chere Sœur, à l'empressement d'un ami de la verité, qui se charge de faire passer jusqu'à vous la Lettre qu'il me demande pour vous. Dieu est assez grand pour être lui-même votre consolateur. L'exil que vous souffrez pour lui, est un titre pour attirer ses regards. Cependant la dependance où il veut que nous soyons les uns des autres, lui fait attacher une consolation sensible aux temoignages exterieurs & sensibles que nous recevons des créatures. Je le prie que ma Lettre produise en vous toute la joie, que doit produire dans un cœur attaché à la verité le souvenir d'un Eveque, à qui Dieu a donné quelque amour pour la verité. En tout tems on y est sensible, plus encore quand on est dans les liens. Heureux de pouvoir contribuer par-là à les adoucir! Continuez, ma très chere Sœur, à les porter avec courage & avec joie. Vous souffrez pour la plus belle cause qu'il y ait dans le monde. Ne vous laissez pas enlever la couronne qui doit être la recompense de votre perseverance. L'amour de la verité vous a conduite dans le lieu où vous êtes: qu'il vous y soutienne jusqu'à la fin.

LETTRE DCCCLXXII. 1734.

A une autre Religieuse. Il l'exhorte à conserver les graces que Dieu lui a faites.

Le 7. *Decembre* 1734.

NE craignez point, ma très chere Sœur, d'être taxée de temerité dans la demarche que vous venez de faire. C'est l'effet de votre zele & de votre amour pour l'Eglise. Vous n'avez pu retenir plus long-tems au dedans de vous les sentimens que Dieu y a mis pour un de ses Ministres, en qui il lui a plu de faire éclater sa misericorde. Plus elle est gratuite, plus je dois desirer que tous ceux qui aiment le Seigneur, s'unissent à moi pour l'en glorifier. Benissez-le, ma très chere Sœur, de la grace qu'il m'a faite; comme moi-même je le benis de ce qu'il vous a donné des yeux pour le connoître, dans un tems où il frappe d'aveuglement un si grand nombre de nos freres. Ce qui est aux autres un sujet de scandale, est pour vous la lumiere qui éclaire vos pas. Vous n'êtes point ébranlée de tous les cris tumultueux qui percent jusqu'à vous. Rassurée par la presence du Sauveur, vous ne craignez point que la barque où vous êtes soit submergée. Une disposition si rare dans les personnes de votre sexe, demande de vous, ma très chere Sœur, une reconnoissance qui y soit proportionnée. Vous la temoignerez à Dieu par la fidelité à remplir tous vos devoirs. Encore un peu de tems, & l'Epoux va venir. Preparez votre lampe. Ne laissez pas éteindre le feu sacré qui doit servir à l'allumer. Quelle joie de retrouver celui que l'on aime, de le prendre par la main, & de ne jamais s'en separer! Vivez dans l'attente de ce bonheur. Gemissez, soupirez, hâtez-le par la ferveur de vos desirs. Je suis, &c.

LETTRE DCCCLXXIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle de l'accommodement qu'on lui propose, & de l'Ouvrage de M. de Sens contre les miracles.*

Le 7. *Decembre* 1734.

JE vous rends graces, mon très cher Seigneur, & à M. de Nevers, de l'avis que vous voulez bien me donner. J'étois deja informé que l'on prend des mesures pour terminer à l'amiable l'affaire que j'ai avec M. de Narbonne. C'est M. de Castres qui en a ouvert le projet. J'ai lieu de croire qu'il s'executera. Je ne manquerai pas d'avoir l'honneur de vous en donner avis, s'il réussit.

Je n'ai point encore lu d'Ecrit qui prouve mieux les miracles, que la derniere Instruction de M. Languet. Il veut les detruire, & il leur donne le plus haut degré d'évidence. Tout son Ouvrage n'est qu'un tissu de mensonges & de calomnies. Si le plus grand adversaire des miracles, après trois ans de recherches pour lesquelles il a eu toute sorte de facilités, n'a pu attaquer les miracles qu'en niant des faits aussi évidens que le soleil, il faut que les miracles soient plus clairs que le soleil. Il n'y a pas un mot de vrai de tout ce qu'il met sur mon compte au sujet du miracle de Pezenas. Le jeune homme gueri est revenu depuis peu de l'armée d'Italie avec son pere qui est Boulanger. Samedi dernier le hocqueton de M. l'Intendant & la Marechaussée allerent chez lui pour le prendre. Heureusement il n'y étoit pas. Quelle fureur! Les hommes seront-ils plus forts que Dieu?

J'ai reçu des nouvelles de Rome. On ne me dit pas un mot du Bref qu'on pretend être lancé contre ma derniere Instruction sur les miracles. Je ne sai s'il aura été affiché à Rome. Je commence à en douter. Je n'ai encore vu personne qui m'ait dit l'avoir lu.

1734. LETTRE DCCCLXXIV.

A une Religieuse. Il l'exhorte à recevoir humblement l'indulgence dont on use à son égard.

Le 13. *Decembre* 1734.

JE suis bien édifié, ma très chere Sœur, des sentimens de penitence où je vous vois. Vous avez grande raison de regarder comme une indulgence, la grace que vous allez recevoir. Ne laissez pas neanmoins d'approcher de Jesus-Christ avec confiance. L'épreuve dont vous me parlez, doit vous rassurer. Dans un tems de paix on prendroit plus de tems pour affermir vos dispositions. Cependant je crois que celui que vous avez pris suffit, pour qu'on ait lieu de croire que vous vous soutiendrez à l'avenir. Je suis, &c.

LETTRE DCCCLXXV.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui parle de quelques Ecrits, & le prie de menager sa santé.*

Le 17. *Decembre* 1734.

VOus devez recevoir, Monseigneur, quelques exemplaires de deux Avertissemens que j'ai addressés à mon Chapitre, pour reformer un abus qui devient aujourd'hui bien commun. Je ne suis pas embarrassé du jugement que vous porterez de l'abus. Il est grand & très grand. Mais il n'est pas donné à tous de le voir. Tous n'ont pas les yeux que vous avez.

J'ai à vous demander excuse, Monseigneur, d'une faute que l'on a commise dans l'envoi de ma Lettre circulaire touchant l'affaire de la Benediction. J'avois donné ordre qu'on vous l'envoyât, & je ne sai comment il est arrivé qu'on ne l'a pas fait. Elle n'a été addressée à aucun des Evêques du Conciliabule: mais l'innocent ne devoit pas éprouver le sort du coupable.

Me sera-t-il permis, Monseigneur, de vous faire de nouvelles instances pour vous porter à avoir un peu plus de soin de votre santé? Je sai que, pour ne pas vouloir prendre quelques adoucissemens, votre estomach se derange, & jette vos amis dans de grandes allarmes. Il me semble qu'à quatre-vingts huit ans on peut, sans blesser l'esprit de penitence, user d'alimens convenables à un estomach très foible. Timothée étoit encore jeune, quand S. Paul lui recommandoit de boire un peu de vin. Que celui dont vous usez soit bon. On m'assure qu'il ne l'est pas, & que sa verdeur est en partie cause de votre mal. Dites-vous à vous-même, Monseigneur, ce que vous diriez à un autre qui seroit dans le cas où vous êtes. Plus nous avons besoin de vous, plus vous devez souffrir que nous vous repetions que vous devez menager votre santé. Vous savez combien elle est chere à ceux qui aiment l'Eglise. Je vous demande en leur nom d'avoir égard à leurs remontrances. Je suis avec un tendre & respectueux attachement, &c.

LETTRE DCCCLXXVI.

A M. l'Archevêque D'UTRECHT. *Il lui temoigne son amour pour l'Eglise de Hollande, & l'exhorte à imiter son saint predecesseur, sur tout en travaillant à deraciner les contracts usuraires.*

Le 18. *Decembre* 1734.

PLus l'Eglise catholique de Hollande est dans l'affliction, plus je me sens pressé, Monseigneur, de lui temoigner en votre personne combien ses interêts me

me sont chers. Le genre de persecution auquel elle est exposée, loin de me donner pour elle de l'éloignement, me porte à resserrer les liens qui m'unissent avec elle. Elle n'a encouru la disgrace des hommes que parce qu'elle a mieux aimé obéir à Dieu qu'aux hommes. Que je suis heureux d'être en societé avec ceux qui craignent Dieu & qui gardent ses commandemens! *Particeps ego sum omnium timentium te & custodientium mandata tua.* Ps. CXVIII. 63.

1734.

Je reçois donc avec joie, Monseigneur, la Lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire, pour me donner part de votre sacre. Vous ne vous êtes dispensé de l'observation la plus rigoureuse des Canons, qu'après avoir fait tous vos efforts pour que les regles fussent suivies en entier. C'est le cas où la dispense est legitime. Le blame ne doit point tomber sur vous, mais sur ceux qui vous ont refusé ce que vous étiez en droit de demander.

Je souscris de tout mon cœur à l'éloge que vous faites de votre saint & illustre predecesseur. Que de grandes qualités ne réunissoit-il pas en lui? Humble, doux, patient, desintéressé, charitable, dispensateur fidele, ferme, courageux, infatigable dans les fonctions de son ministere. Que n'a-t-il vecu plus long-tems pour le bonheur de l'Eglise, & pour la consolation de son Diocese! Dieu avoit autorisé par un miracle éclatant son entrée dans l'épiscopat. (*a*) C'étoit pour condamner les dispositions schismatiques d'une portion de son troupeau. Le dirai-je? La joie que nous ressentimes de cette grande faveur de Dieu, n'auroit pas du être troublée par quelques-uns de ceux qui devoient faire la consolation de leur Pasteur. Qui le croiroit, que des hommes pleins de science, amateurs de la verité jusqu'à tout souffrir pour elle, n'ayent pu se persuader que la pratique des contracts contre laquelle leur Archevêque s'élevoit, soit usuraire? Je ne puis que vous temoigner, Monseigneur, la satisfaction que je ressens de vous voir dans les mêmes sentimens que votre predecesseur, sur un point si important de la morale de Jesus-Christ. Vous meritez toutes sortes de louanges, d'avoir aboli tout ce qu'un faux zele avoit porté à faire de contraire aux droits de l'épiscopat, & à la memoire d'un grand Evêque. Continuez, Monseigneur, ce qu'il a commencé. C'est un ouvrage digne de vous, & qui ne peut qu'attirer sur votre ministere la benediction du Seigneur. Plus le mal a jetté de profondes racines, plus vous êtes obligé de travailler à le deraciner. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCCCLXXVII.

A Madame de COETQUEN, *sur l'Instruction de M. de Sens contre les miracles.*

Le 28. *Decembre* 1734.

JE n'ai point encore lu, Madame, la seconde partie de l'Instruction de M. l'Archevêque de Sens. Les armes de quelques Appellans entre les mains de M. Languet, paroissent peu à craindre. Si ce sont des armes de lumiere, elles tourneront contre lui. Si elles ne le sont pas, elles ne pourront rien contre la verité. Les efforts que fait M. de Sens contre les miracles dans la premiere partie de son Instruction, me paroissent porter la verité des miracles jusqu'à la demonstration. Je verrai ce qu'il dit dans la seconde. Je m'attends à le trouver plein d'arrogance;

(*a*) [Dieu opera cette merveille le 6. Janvier 1727. sur Agathe Leenders Stouthandel, fille agée de 45. ans, & affligée depuis 12. ans de paralysie, d'hydropisie, & de divers autres maux. S'étant fait conduire à l'Eglise où M. Barchman Archevêque d'Utrecht devoit officier & donner la confirmation, elle baisa avec confiance la tunique du Prelat qui lui presentoit le Corps de Notre Seigneur Jesus-Christ, & elle fut guerie subitement & parfaitement. Voyez le premier Discours sur les Miracles, N. XXXIV. pag. 112. de l'édition *in* 12.]

1734. ce: mais je suis peu effrayé du ton imposant avec lequel il a coutume de plaider une mauvaise cause. Qu'il prenne pour lui le côté obscur de la nuée: c'est pour cela qu'il est fait. Je prendrai pour moi le côté lumineux.

LETTRE DCCCLXXVIII.

*A M.*** Curé de ... Il loue sa demarche, & l'exhorte à se preparer à la persecution.*

Le 28. *Decembre* 1734.

JE ne puis qu'applaudir, Monsieur, à la demarche que vous venez de faire pour rendre temoignage à la verité. Vous avez commencé à delivrer votre ame. J'espere que Dieu benira ces premices. Il y a tout lieu de croire qu'on ne vous laissera pas tranquille dans le poste que vous occupez. Attendez donc que vous soyez attaqué. D'ici là, preparez-vous au combat. Vos sentimens sont connus. Continuez à les manifester dans les occasions qui se presenteront. Vous devez gemir beaucoup des fautes que votre foiblesse vous a fait faire; mais dans les conjonctures où vous vous trouvez, je crois que vous devez garder votre place, resolu de vous exposer à tout plutôt que de consentir à ce que l'on exigeroit de vous, qui fût prejudiciable aux interets de la verité. Soyez tranquille pour votre Acte: il est en lieu de sureté. Je suis, &c.

LETTRE DCCCLXXIX.

Au Confrere le Roi *de l'Oratoire, au sujet de ce que ce Prelat a dit dans sa derniere Lettre pastorale d'un Ecrit anonyme dont ce Confrere s'avoue l'Auteur.*

Le 28. *Decembre* 1734.

JE ne puis me repentir, Monsieur, de n'avoir pas encore repondu à votre Lettre du 28. Août. Des retardemens imprevus en ont été la cause. Je m'en rejouis pour vous & pour moi. Cette Lettre m'avoit paru peu mesurée, & ma reponse n'auroit pas été satisfaisante. Votre seconde Lettre repare en partie les defauts de la premiere. Je vous parlerai donc d'une maniere plus conforme à mon inclination. Vous vous croyez innocent Je n'ai point interêt à vous trouver coupable. Je saisis avec joie les éclaircissemens que vous me donnez. Vous m'avez fait votre apologie: c'est à moi à faire maintenant la mienne.

Je commence par vous declarer que, n'ayant point de certitude que vous fussiez Auteur de l'Ecrit dont j'ai relevé l'endroit qui vous fait de la peine, j'ignorois qu'il eût été imprimé à votre insu. Je n'avois garde de penser qu'on y eût fait des changemens sans votre participation. Si j'avois été informé de ces circonstances, j'y aurois eu égard: encore plus, si j'avois su que ces mots, *Je ne pretends soutenir ni condamner les miracles*, ne sont pas de vous. Vous vous êtes plaint, dites-vous, de cette addition. Vous l'avez écrit à un de vos amis; & cette Lettre a été vue par l'Auteur des Nouvelles ecclesiastiques, qui n'a pas jugé à propos d'en faire mention. Mais ce qui se passe dans le secret de quelques amis, ne remedie pas à un scandale public. Il eût été plus simple & plus conforme aux regles de faire imprimer vous-même votre desaveu. Souffrez, Monsieur, que je vous fasse mes plaintes de ne l'avoir pas fait. Peut-être ne vous aurois-je pas trouvé irreprehensible: mais vous ne m'auriez pas paru aussi coupable que j'avois lieu de le croire.

J'aime à vous entendre dire aujourd'hui, que vous n'êtes pas assez aveugle pour ne

ne pas voir les miracles operés en faveur de l'Appel. Je vous l'avoue, votre silence sur ce point m'avoit fait de la peine dans le petit Ecrit contre *le coup d'œil.* 1734.
Quoi donc! Au milieu de tant de prodiges que Dieu fait pour nous, des Appellans n'auront de voix que pour crier contre les convulsions? Je me le demandois à moi-même, & j'avois de la peine à y trouver une reponse qui les justifiât pleinement dans mon esprit. Joignez à cela les paroles que j'ai relevées, & que je croyois être toutes de vous. „ Je ne pretends soutenir ni condamner les mira- Tom. 2 pag.
„ cles. Ils ne sont point necessaires dans la cause presente. Il n'y en avoit au- 68. 69.
„ cun d'operé, lorsqu'on a appellé ou renouvellé son Appel. Cette cause n'a pas „ besoin d'un tel secours, sa defense étant suffisamment fondée dans l'Ecriture „ & la Tradition." Voilà, Monsieur, ce qui me paroissoit inexcusable, & ce qui a attiré de ma part le reproche dont vous vous plaignez.

Voulez-vous que je vous ouvre mon cœur? Je vous avouerai encore que je n'ai pas été satisfait de quelques endroits de votre premiere Lettre, où vous dites que vous regardez les miracles comme *la moindre faveur* de Dieu; que vous ne vous servez de ceux que vous reconnoissez pour vrais, *qu'avec beaucoup de precaution*; que si l'on vous dispute la validité de votre Appel, vous vous defendrez mal en disant, *Il est autorisé par les miracles*; & que si votre adversaire nie le miracle que vous lui opposez, *il vous sera impossible de le convaincre.* En tout tems ce langage me paroitroit peu circonspect. En ce tems-ci plus il met au large l'ennemi des miracles, plus je trouve de temerité à s'en servir.

Les miracles en genre de preuve ne passeront jamais pour la moindre faveur de Dieu. Vous les regardez vous-même comme *une derniere ressource*, contre l'incredulité de ceux qui ne veulent pas s'en rapporter à l'Ecriture & à la Tradition. Il faut que la preuve des miracles soit bien forte, puisque vous la reservez pour la derniere, & que vous desesperez de la conversion d'un homme qui ne se rend pas à un tel éclat.

Pourquoi voulez-vous que ce soit mal defendre votre Appel, que de dire, *Il est autorisé par les miracles*? Ne paroit-il pas au contraire que Dieu n'a choisi le tombeau d'un Appellant pour y operer tant de merveilles, que parce qu'il vouloit donner à l'Appel une preuve que toutes les chicanes de nos adversaires ne pussent éluder? Ils ne se defendoient contre les exemples de defection que nous leur opposions, qu'en disant que nous n'avions pas de miracles pour nous, comme le petit nombre de Juifs fideles au tems des prevarications d'Israel. Les miracles sont venus, après qu'ils ont defié Dieu d'en faire pour prouver la bonté de notre cause. Et parce qu'ils les nient, vous croyez que ce soit mal defendre notre Appel, que de dire, *Il est autorisé par des miracles*? Vous vous rendez, Monsieur, trop aisement. Je ne ferai pas de si bonne composition avec M. l'Archevêque de Sens. Je ne m'attends pas à le forcer de rendre hommage à la verité: il n'y a que Dieu qui puisse tirer de sa bouche un pareil aveu. Mais en faisant voir que M. de Sens nie des faits palpables, & qui ont pour temoins des milliers d'hommes qui les ont vus & qui continuent de les voir; c'est tirer des miracles en faveur de l'Appel une preuve d'autant plus forte, qu'elle est plus capable de faire impression sur les simples. M. l'Archevêque de Sens ne croira pas: mais la resistance de M. l'Archevêque de Sens à des preuves convainquantes, servira à convaincre ceux qui ne sont pas aussi incredules que lui.

Puisque les miracles donnent à notre cause de nouvelles armes, servons-nous en pour nous defendre & pour attaquer. Pourquoi cette continuité de miracles & cette multiplicité? Dirons-nous que Dieu est sorti de son secret sans besoin, & qu'il fait des prodiges avec profusion sans necessité? Plus Dieu est un Dieu caché dans le cours ordinaire de sa providence, plus je suis persuadé qu'il n'a sen-

1734. du la nuée qui le couvroit, que parce qu'il voyoit le besoin que nous avions de lui. Nous le lui disions: *Fac mecum signum in bonum, ut videant qui oderunt me, & confundantur.* Il a entendu notre voix. Les insultes de nos ennemis l'ont provoqué. Il est venu les confondre & nous consoler. Il est venu dans notre grand besoin. Penetré de reconnoissance d'un bienfait que nous ne meritions pas, je n'ai pu souffrir qu'on y parût peu sensible. Et voyant que vous prononciez decisivement, que *les miracles ne sont point necessaires dans la cause presente*; qu'*il n'y en avoit aucun d'operé, lorsqu'on a appellé ou renouvellé son Appel*; que *cette cause n'a pas besoin d'un tel secours, sa defense étant suffisamment fondée dans l'Ecriture & dans la Tradition*; ces paroles jointes à celles qui les precedent & que je croyois de vous, m'ont porté à vous demander qui vous êtes pour dire à Dieu: *Je n'ai pas besoin de vos biens.*

Ps. LXXXV. 17.

Vous vous plaignez de cette application, comme d'un blasphême que je vous ai mis dans la bouche. Il faut vous rendre justice en tout. Jamais je n'ai pretendu vous faire tenir ce discours, comme si vous rejettiez avec dedain & mepris les miracles que Dieu fait en notre faveur. Un Appellant n'est pas capable d'une pareille impieté. Mais j'ai voulu faire sentir à l'Auteur de l'Ecrit, quel qu'il fût, qu'il devoit montrer plus de gratitude pour le don de Dieu, & ne pas paroître indifferent sur un secours aussi grand qu'il étoit peu attendu.

Je n'ai point examiné vos paroles dans une certaine rigueur theologique. Je les ai prises dans le sens qu'elles presentent naturellement à l'esprit. J'ai été frappé sur tout de l'usage que pourroient en faire les ennemis des miracles. Quand les œuvres de Dieu sont contredites, est-il permis de s'énoncer de telle sorte qu'en ne disant rien, absolument parlant, qu'on ne puisse soutenir, on plaise au contradicteur, & on afflige le defenseur de la verité?

Vous n'êtes pas assez lâche, dites-vous, pour chercher d'autre protection que celle de la verité même. Je le crois, & je n'ai aucune peine à le reconnoître. Vous n'avez pas du, Monsieur, prendre pour vous dans toute son étendue ce que j'ai dit en general de quelques Appellans, dont les Ecrits s'impriment avec une permission tacite & se vendent très publiquement. Je ne les accuse ni eux ni vous de chercher de la protection aux depens des miracles; mais elle vient comme les chercher, quand ils se taisent ou qu'ils n'en parlent que foiblement.

Avant les miracles vous auroit-on permis de dire dans un Ecrit qui se vend publiquement, que *la defense de notre cause est suffisamment fondée dans l'Ecriture & dans la Tradition?* Pourquoi vous permet-on aujourd'hui de lui rendre ce grand temoignage? Je l'ai dit dans ma Lettre pastorale: c'est que les miracles incommodent plus que l'Appel & le Réappel.

Ce que je voudrois donc, si j'en étois cru, ce seroit que tous les Appellans se réunissent pour attaquer hautement les adversaires des miracles, & que l'on examinât avec plus de tranquillité l'évenement singulier des convulsions. Je ne vous dissimulerai point, Monsieur, que j'ai été peu édifié de la vivacité avec laquelle vous me parlez de personnes, qui ont rendu & qui continuent à rendre à l'Eglise de très grands services. De tous les traits que vous employez pour me faire leur portrait, je n'en vois point qui leur convienne. Si vous m'accusez en cela de trop de prevention, vos deux Lettres ne me disent rien qui puisse me desiller les yeux. Tout ce que ces Messieurs m'ont écrit sur l'article des convulsions, m'a paru très moderé. Je n'y ai point vu ce caractere de domination que vous leur attribuez. Ils m'ont toujours mandé que cet évenement devoit être examiné avec soin; & qu'avant que de prononcer il falloit lui laisser prendre sa derniere forme, parce que chaque jour on y decouvroit de nouveaux traits. Ils ne m'ont point dissimulé les caracteres desavantageux qu'il porte. Je les ai vus dès le commencement par-

parler comme ils devoient du pretendu Frere Augustin & de sa secte. Vous savez aussi qu'ils ne donnent pas dans les illusions des disciples de M. Vaillant. Ils ont toujours posé pour maxime, qu'il faut juger des convulsions par les regles, & y assujettir les Convulsionnaires. Mais sachant que les convulsions ont pris leur naissance sur le tombeau du saint Diacre; que plusieurs Convulsionnaires ont été gueris par les convulsions ou avec les convulsions; que d'autres ont reçu des soulagemens considerables par la même voie; que non seulement des Convulsionnaires ont été gueris, mais qu'ils ont gueri, étant en convulsion, des maladies & des maux desesperés: ces derniers caracteres les ont empêchés d'abandonner au Demon ce qu'ils ont cru ne venir que de Dieu. 1734.

En cela, Monsieur, vous n'êtes pas de leur avis. Disputez, cherchez à éclaircir la verité; mais ne blessez pas la charité. Peut-on dire qu'elle ne soit pas blessée dans certains Ecrits, où l'on designe tellement des Theologiens de merite, qu'il semble que l'on ne voie qu'avec peine qu'ils jouissent encore du reste de liberté que leur laissent nos plus grands adversaires? De pareils traits me paroissent peu propres à donner de l'éloignement des convulsions. J'écoute plus volontiers ceux des Anticonvulsionnistes qui parlent avec moderation. Ils meritent qu'on discute avec soin les faits qu'ils rapportent, & qu'on pese leurs raisons. J'ai tâché de le faire sans prevention; & j'avoue que trouvant de part & d'autre de grandes difficultés, je n'ai pas cru devoir prononcer. Un Evêque dans un Mandement public ne doit rien dire avec legereté. Combien de questions laisse-t-on discuter aux Theologiens, parce que l'Ecriture & la Tradition ne parlent pas assez clairement? Si l'on tient cette conduite dans les Conciles même generaux, avec quelle reserve ne dois-je pas me comporter, pour ne rien dire de reprehensible sur un évenement qui partage tant de gens de merite?

A l'égard de la dispute sur la crainte & la confiance, j'aurois desiré qu'elle n'eût jamais éclaté. On a eu tort de la porter au tribunal du public. Quelle joie pour nos adversaires de se voir delivrés, par ces querelles intestines, des plus redoutables combattans que nous eussions à leur opposer! Que ne suivoit-on l'exemple de Messieurs de Port-Royal? Ils terminoient entre eux leurs differends. C'est ce qu'il falloit faire, & ce que je regrette que l'on n'ait pas fait.

Je vous conjure, Monsieur, d'avoir pour vos freres des sentimens plus conformes à ce que la Religion demande de vous. Plût à Dieu que la deference que vous temoignez avoir pour moi, servît à vous adoucir à leur égard! Le langage qu'ils me tiennent en parlant de vous, est bien different de celui que vous me tenez en parlant d'eux. Moins vous les menagez, plus ils desirent qu'on vous reponde avec bonté. Je ne sai si vous trouverez que je l'aye fait. Au moins ai-je tâché de le faire. N'ayez égard qu'à mon intention. Elle est pure; & mes dispositions pour vous, pleines de tendresse & de charité. Je souhaite avoir occasion de vous en donner de nouvelles marques. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCCLXXX.

A M. l'Evêque de CASTRES, *sur l'accommodement proposé par ce Prelat.*

Le 30. *Decembre* 1734.

J'Ai differé de jour en jour, Monseigneur, à repondre à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je voulois être en état de vous marquer ce dont je serois convenu avec M. de la Fare. Il ne m'a encore rien fait dire. J'attends qu'il veuille bien s'expliquer. Il me trouvera disposé à entrer dans toutes les voies raisonnables de conciliation. Je consentirai, puisqu'on le desire, à ne pas publier mon Memoire. J'ai même écrit pour arrêter une Consultation des plus

1734. plus habiles Avocats de Paris qui devoient justifier mon droit. Mais je demanderai de mon côté que l'on me rende sur la saisie de mon revenu les depenses que j'ai été obligé de faire pour ce procès. Rien n'est plus juste; & il faudroit être de bien mauvaise humeur pour ne pas me restituer, dans une affaire de cette nature, une partie d'un bien qui m'appartient. Dès que l'affaire sera terminée, je ne manquerai pas, Monseigneur, de vous en donner avis. En attendant, souffrez que je vous réitere mes actions de graces pour les soins que vous avez bien voulu vous donner. Recevez en même tems mes vœux très sinceres pour la nouvelle année. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCCCLXXXI.

A M. le Cardinal DAVIA. *Il se defend d'entrer dans le plan d'Ouvrage que lui propose cette Eminence.*

Le 31. *Decembre* 1734.

JE n'ai differé si long-tems, Monseigneur, à repondre à la Lettre que Votre Eminence m'a fait l'honneur de m'écrire, que par la peine que j'ai à ne pouvoir entrer dans le plan qu'elle veut bien me proposer. Qu'il me soit permis de le dire, Monseigneur. Plus j'y pense, moins je le trouve pratiquable. Il ne m'est pas libre de quitter les engagemens que j'ai pris dans les disputes presentes. J'ai à repondre à plusieurs adversaires, sur des matieres qui n'ont aucun rapport au probabilisme. Si je transporte la dispute ailleurs, on me regardera comme un homme vaincu. Depuis vingt ans j'écris contre la Bulle *Unigenitus*. Dieu, depuis quelques années, se declare contre cette Bulle par des miracles frequens & éclatans. Les miracles sont contestés. J'en ai pris la defense. Convient-il que dans le fort de la dispute, je change tout à coup d'objet, & que je me borne à attaquer les Jesuites, comme si l'Eglise n'avoit qu'eux pour adversaires?

Le procès des Jesuites est instruit. On y travaille depuis cent cinquante ans. Sur l'article de la morale, jamais personne n'écrira contre eux avec plus d'esprit, avec plus de force & plus d'éloquence que M. Pascal. Sur le point de l'idolatrie, Messieurs des Missions étrangeres leur ont porté des coups dont ils ne pourront se relever. Moi-même dans tous mes Ecrits je les ai combattus, à mesure que j'en ai trouvé l'occasion. J'ai écrit une Lettre au Roi qui est toute entiere contre eux. J'ai tâché de venger l'Eglise de l'injure que lui a fait le Jesuite Berruyer par son *Histoire du peuple de Dieu*. Souffrez que je le dise, Monseigneur. Il me paroit que ce seroit une chose deplacée, que de les attaquer sur le probabilisme, n'ayant aucune raison particuliere de reveiller cette dispute, & en ayant de si fortes pour ne pas abandonner celles dont je suis chargé.

J'ose encore representer à Votre Eminence que mon nom est si odieux à la Cour de Rome, que j'y perdrai toujours ma cause, quelque pure que soit la doctrine que je soutiens, & quelque affreuse que soit celle que j'attaque. Quiconque a été capable de condamner mon Catechisme, est capable de tout en fait d'aveuglement. Feu M. l'Evêque de Rhodez * avoit censuré des propositions horribles enseignées par les Jesuites Cabrespine & Charly. La Censure de ce Prelat a été fletrie à Rome; & les Jesuites ont été, si non justifiés, au-moins épargnés. Puis-je esperer plus d'équité de la Cour de Rome, quand j'attaquerai les Jesuites sur leur morale corrompue?

* M. de Tourouvre.

Qui connoit mieux que vous, Monseigneur, jusqu'à quel point ils ont fasciné les yeux de leurs Juges? Ne reviennent-ils pas encore aujourd'hui sur les Decrets qui condamnent leurs pratiques idolâtres? Et qui peut se promettre que la Cour de Rome ne succombera pas enfin aux efforts de ces hommes puissans & artificieux?

cieux? Je prie Dieu de pas permettre ce nouveau scandale. Mais s'il arrivoit, je le regarderois comme la juste punition de la conduite que l'on tient à notre égard. Quand on ne veut pas revenir sur des Decrets qui condamnent la verité, on merite de retracter, ou du moins de rendre inutiles, ceux que l'on avoit publiés pour condamner l'erreur. 1734.

Que faire donc avec des hommes qui n'écoutent que le coupable, & qui ferment l'oreille à tout ce que dit l'innocent pour sa justification? Ils n'écoutent pas Dieu qui tonne contre eux par des miracles qui ne cessent point. Nous écouteront-ils, nous contre lesquels ils lancent leurs foudres par des Censures qui ne finissent point? *Quomodo facta est meretrix, civitas fidelis, plena judicii? Justitia habitavit in ea; nunc autem homicidæ. Argentum tuum versum est in scoriam: vinum tuum mixtum est aqua. Principes tui infideles, socii furum: omnes diligunt munera; sequuntur retributiones. Pupillo non judicant, & causa viduæ non ingreditur ad illos. Propter hoc ait Dominus Deus exercituum, fortis Israel: Heu, consolabor super hostibus meis, & vindicabor de inimicis meis; & convertam manum meam ad te, & excoquam ad purum scoriam tuam, & auferam omne stannum tuum; & restituam judices tuos ut fuerunt prius, & consiliarios tuos sicut antiquitus. Post hæc vocaberis civitas justi, urbs fidelis.* Isai. I. 21-26.

Je le dis avec larmes; mais je le dis parce que je le vois. La premiere partie est la peinture de notre tems. Quand viendra celui qui est promis dans la seconde! J'espererois d'en voir au moins les premices, si ce que je pense & ce que je desire s'executoit. Qu'il arrive cet heureux jour; & j'inviterai toute l'Eglise à prendre part à ma joie. *Hæc dies boni nuntii est; venite, eamus & nuntiemus in aula Regis.* Je suis avec respect, &c. 4. Reg. VII. 9.

LETTRE DCCCLXXXII.

*A M. *** sur le même sujet.*

Le 31. *Decembre* 1734.

RIEN n'est plus obligeant, Monsieur, que la Lettre vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je suis penetré de reconnoissance du zele que vous temoignez pour mes interêts. Il me tarde de trouver l'occasion de faire usage de vos talens. Le choix qu'a fait M. le Cardinal Davia, me repond de votre capacité. Il m'a fait la grace de me proposer un plan, sur lequel je prends la liberté de lui faire mes difficultés. Je ne sai si elles lui paroitront aussi grandes qu'à moi. J'avoue que j'en suis frappé. Quoi qu'il en soit on me trouvera toujours disposé à faire tout ce qui dependra de moi pour la defense de la verité. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCCLXXXIII.

*A M. *** En lui addressant les deux Lettres precedentes, il lui parle d'un Bref contre sa derniere Lettre pastorale, & de la condamnation de son Catechisme par l'Inquisition d'Espagne.*

Le 31. *Decembre* 1734.

JE vous prie, Monsieur, de vouloir bien remettre à l'ami respectable la Lettre ci jointe, sur laquelle il n'y a point d'addresse. Celle sur laquelle j'ai mis. . . est pour une autre personne que vous devinerez aisement. Je crois que vous m'avez donné des addresses particulieres; mais je me trouve à la campagne, & je n'ai point la Lettre qui les contient.

Je suis surpris que vous ne m'ayez point envoyé un Bref, que l'on assure ici avoir été publié pour condamner une nouvelle Instruction que j'ai donnée sur les miracles. Ce Bref, dit-on, est affreux, & l'on y a rapporté quelques propositions

1735. tions de mon Instruction. Est-ce qu'on le tiendroit secret à Rome ? Faites-moi l'amitié de me dire ce qui en est.

Mon Agent à Paris a été à la campagne durant un tems. Il executera incessamment la commission dont on l'a chargé, & il fera ce que vous marquez dans votre Lettre du 18. Novembre. Je ne suis point surpris des positions soutenues dans les Theses du College de Nazareth. Pour autoriser une Bulle qui établit une doctrine nouvelle, il faut des principes nouveaux. Les deux (a) anecdotes sur mon Catechisme sont singulieres. Que des Espagnols, faute d'entendre la Langue Françoise, condamnent un excellent Livre, j'admire leur temerité. Mais qu'à Rome on le condamne, parce qu'il defend aux Courtisanes d'assister au Sacrifice avec la volonté de perseverer dans le crime, c'est le comble de l'aveuglement. *Sancta sanctis, foris canes.* Ces paroles dans la bouche des Diacres sont-elles serieuses ? O tems ! O mœurs ! *Exurgat Deus, & dissipentur inimici ejus.* Ps.LXVII.1.

LETTRE DCCCLXXXIV.

A M. l'Evêque de CASTRES. *Il l'assure qu'il est disposé à sacrifier ses interêts temporels pour la conclusion du procès.*

A la Verune le 11. Janvier 1735.

JE n'apporterai, Monseigneur, aucun retardement à la conclusion de l'affaire touchant la benediction. Je remets mes interêts temporels entre vos mains. Je n'ai jamais pretendu qu'ils dussent servir de base & de fondement pour terminer cette affaire. Le bien de l'Eglise est le motif que je dois avoir en vue. Le reste n'est que l'accessoire. Je demande seulement qu'on y ait égard. Cette demande est juste : mais il seroit injuste d'en faire dependre la paix & l'union qui doivent être entre les Evêques. Il y a dix ans que j'abandonne trente mille livres de rente, pour conserver le depôt de la foi. Après ce sacrifice je puis en faire d'autres moins considerables. Que la paix regne, & je suis content. Je suis avec un tendre & respectueux attachement, &c.

LET-

(a) [*Extrait d'une Lettre écrite à Rome par M. Pertuys Archidiacre & Vicaire-general d'Avignon, où il est mort de la peste en* 1720. „ Comme on ne pouvoit venir à bout de faire censurer à Rome le Catechisme de Montpellier, on le fit faire par l'Inquisition d'Espagne; quoiqu'il soit assez extraordinaire, qu'on censure en Espagne un Livre François. Voici la Proposition qui donna occasion à la Censure. Elle est tirée du Tom. 3. chapitre 4. q. 5. à la 2. demande qui est telle: *Est-ce le Sacrement ou le signe sensible qu'on adore?* (C'est de l'Eucharistie que l'on parle.) *On n'adore point le Sacrement, mais Jesus-Christ caché dans le Sacrement.* Ces mots, *on n'adore point le Sacrement*, les choquerent, & furent le fondement de leur Censure, parce qu'ils n'entendoient pas la force du François. Cependant dans la rigueur la diction est soutenable prise dans son sens."

Extrait d'une Lettre de Rome du 18. *Novembre* 1734. „ Un Italien de merite ayant su qu'on avoit condamné à Rome le même Catechisme, il fut surpris qu'on y censurât ainsi un Ouvrage qui portoit le nom respectable d'un Evêque; & il demanda un jour au Moine, qui en avoit fait le rapport dans la Congregation de l'*Index*, qu'est-ce qu'il y avoit trouvé digne de censure. Celui-ci qui étoit General d'Ordre ne lui en cita qu'un passage: *C'est*, dit-il, *qu'on y soutient qu'une Courtisane qui entend la Messe avec la disposition de continuer dans son libertinage, commet un peché.* Ce Religieux assura en même tems cet homme de merite que le Cardinal de Boussu Archevêque de Malines, se rencontrant alors à Rome à l'occasion du Conclave, voulut assister à cette même Congregation, où se fit la denonciation, le rapport, & la condamnation de cet excellent Catechisme."

LETTRE DCCCLXXXV.

1735.

A Madame de ROHAN *de Porboët. Il se rejouit du succès de ses travaux, & lui dit son sentiment sur les convulsions.*

Le 11. Janvier 1735.

JE ne puis douter, Madame, de la sincerité des vœux que vous faites pour moi. Une seule chose m'afflige. Vous m'élevez trop. La cause que j'ai le bonheur de defendre, est digne de tous vos éloges: mais le defenseur de cette cause est bien éloigné des modeles auxquels vous le faites ressembler. Le sanctuaire a besoin d'être purifié. Le feu sacré n'est plus qu'une eau bourbeuse; j'en conviens. Mais j'ai plus besoin que tout autre de m'appliquer les paroles du Prophete: *Væ* Isa. VI. 5.
mihi quia vir pollutus labiis ego sum.

Je me rejouis bien sincerement de la benediction que Dieu repand sur vos travaux. J'ai toujours cru que vous étiez destinée à faire revivre l'esprit de S. Benoît dans le lieu que vous habitez. Le Demon n'oublie rien pour renverser votre œuvre; mais Dieu vous a donné une foi capable de chasser tous les Demons.

Vous me demandez, Madame, ce que je pense de l'évenement si singulier des convulsions. Je ne me sens pas en état de prononcer un jugement definitif. Cette œuvre porte des caracteres dans lesquels je crois appercevoir le doigt de Dieu; mais on ne peut pas douter qu'il ne permette au Demon de s'y méler. En attribuant à Dieu les guerisons miraculeuses, il me paroit que je ne cours aucun risque. Faire le Demon auteur des guerisons operées sur les Convulsionnaires, c'est lui donner un grand pouvoir, & à nos ennemis des armes bien puissantes contre les miracles operés sans convulsion. Si Dieu est auteur des guerisons operées sur les Convulsionnaires & par les Convulsionnaires, c'en est assez pour ne pas rejetter cette œuvre comme une œuvre de tenebres. Usons donc de discernement. Recevons ce qui est bon. Rejettons ce qui est mauvais. Suspendons notre jugement sur ce qui est encore obscur. Mais sur tout, prions Dieu de nous éclairer, & de ne pas permettre que nous nous égarions dans une voie qui presente des chemins si differens les uns des autres.

LETTRE DCCCLXXXVI.

A la Mere de CATALAN *Religieuse Carmelite, sur son exil à Montpellier.*

Le 11. Janvier 1735.

MON Diocese est heureux, ma très chere Sœur, de devenir l'asile de ceux qui souffrent persecution pour la justice. Vous trouverez dans votre exil ce que votre patrie avoit la dureté de vous refuser. Jouissez ici de tous les avantages qui sont dus aux amateurs de la verité. C'est elle qui vous a delivrée. C'est à elle à essuyer vos larmes. Que votre joie égale la douleur que vous avez ressentie durant sept années de famine, plus cruelle que celle de l'Egypte. Et à qui
sera ce qu'il y a meilleur dans Israel, sinon à vous & à ceux qui ont le bonheur de 1. Reg. IX. 20.
vous ressembler? Souvenez-vous de moi dans les jours de votre abondance. Je suis avec une estime singuliere, ma très chere Sœur, entierement à vous.

LET-

1735.

LETTRE DCCCLXXXVII.

A un Benedictin, sur son Acte d'Appel.

Le 11. *Janvier* 1735.

J'Ai reçu avec joie, Mon Reverend Pere, le temoignage de votre foi dont vous m'avez rendu le depositaire. Plus cette demarche a été meditée, plus j'ai lieu de croire qu'elle sera ferme & constante. Je ne comprens pas comment on a osé vous assurer, que j'ai detourné quelques-uns de vos Confreres d'adherer à l'Appel. Si j'en avois eu seulement la pensée, j'en demanderois pardon à Dieu. Les allarmes de votre conscience n'étoient que trop fondées. C'est à vous, Mon Reverend Pere, à voir jusqu'à quel point vous avez été infidele à la voix de Dieu, & à regler sur cela la penitence necessaire pour appaiser sa colere. Faites connoître vos sentimens dans toutes les occasions qui se presenteront. Vos Confreres ne doivent pas ignorer que vous avez adheré à l'Appel. Je ne rendrai votre Acte public que lorsqu'il conviendra de le faire. Mais en attendant, vous devez parler conformement à ce que vous croyez. Autrement ce seroit rougir de l'Evangile. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCCLXXXVIII.

A M. ESTEVE *Curé de son Diocese. Il le console dans son exil.*

Le 11. *Janvier* 1735.

JE reçois, Monsieur, votre compliment pour la nouvelle année avec une joie très sincere. La longueur de votre exil ne fait qu'augmenter mon affection pour vous. Si vous étiez d'humeur à trahir la verité, bientôt vous seriez pur aux yeux de ceux qui vous persecutent. Vous n'êtes de mauvaises mœurs, que parce que votre doctrine est saine & irreprehensible. On est bien aise de couvrir de ce manteau la haine que l'on a pour la verité en votre personne. Après le temoignage que je vous ai rendu, toutes les preventions doivent tomber. Mais parce qu'on hait la verité en ma personne comme en la vôtre, on a continué à vous regarder comme coupable, malgré toutes les raisons que l'on avoit de vous regarder comme innocent. Vos ennemis veulent vous ôter aux yeux des hommes le merite de vos souffrances: ils ne vous l'ôteront jamais aux yeux de Dieu. Je suis, Monsieur, dans la charité de Jesus-Christ entierement à vous.

LETTRE DCCCLXXXIX.

*A Mademoiselle ***, sur un present qu'elle lui avoit fait.*

Le 14. *Janvier* 1735.

VOus ne pouviez, Mademoiselle, me faire un present plus agreable que celui qui étoit renfermé dans votre Lettre. Je lui ai fait tout l'accueil qu'il merite. Mais quelle obligation ne vous aurois-je pas, Mademoiselle, & à ceux qui y ont travaillé, si vous m'obteniez de Dieu de faire passer dans mon cœur les sentimens que doit inspirer la vue d'un pareil objet? Une croix ornée des reliques du bienheureux Diacre, mise en œuvre par des hommes qui ont tout quitté pour Jesus Christ, est une grande leçon à quiconque sait la mediter. Que je fasse tout ce qu'elle dit, & je n'aurai plus rien à desirer sur la terre. Je suis avec respect, &c.

LET-

LETTRE DCCCXC.

1735.

A M. le Marquis de la FARE, *sur la suppression de quelques Maîtres & Maîtresses d'Ecole, faite sans sa participation.*

Le 14. Janvier 1735.

J'AI l'honneur, Monsieur, de vous écrire aujourd'hui sur une affaire importante pour mon Diocese, & dans laquelle mon autorité se trouve blessée. Aux Etats derniers Messieurs les Commissaires du Roi ont supprimé dans la ville & fauxbourgs de Montpellier six Maîtres & Maîtresses d'Ecole sans ma participation. On a fait la même chose dans quelques villages, & j'apprends que l'on est dans la disposition d'aller encore plus loin. Je ne puis croire, Monsieur, que vous soyez informé de mon droit. Vous m'avez donné tant de marques d'amitié en toute occcasion; vous aimez d'ailleurs tellement la justice, que je regarde comme une pure surprise dans vous & dans les autres Commissaires, la suppression dont je me plains.

Le feu Roi par sa Declaration du 13. Decembre 1698. „ veut que l'on établisse autant qu'il sera possible, des Maîtres & des Maîtresses dans toutes les „ paroisses où il n'y en a point, pour instruire tous les enfans, & nommement „ ceux dont les peres & meres ont fait profession de la Religion pretendue reformée.... pour leur apprendre à lire & même à écrire.... ainsi qu'il sera „ *ordonné par les Archevêques & Evêques*; & que dans les lieux où il n'y aura point „ d'autres fonds, il puisse être imposé sur tous les habitans la somme qui manquera pour leur subsistance, jusqu'à celle de 150. livres par an pour les Maîtres, „ & 100. pour les Maîtresses."

Cette Declaration a été enregistrée dans les Parlemens. Voilà près de quarante ans qu'elle est en vigueur dans cette province. Nous avons même reçu plusieurs fois des Lettres de la Cour pour y tenir la main. Souffrez que je vous le demande, Monsieur. Messieurs les Commissaires du Roi peuvent-ils s'écarter des intentions de Sa Majesté? Tant qu'une loi est en vigueur, il n'y a que l'autorité dont elle émane qui puisse la restreindre ou l'abolir. Si Messieurs les Commissaires pensent qu'il est du bien de la province, de supprimer en tout ou en partie les Maîtres ou les Maîtresses d'Ecole, ils peuvent s'addresser au Roi pour le supplier de revoquer ou de modifier la Declaration de 1698. Mais tant qu'elle subsistera, les Evêques sont en droit d'établir des Maîtres & des Maîtresses, dans tous les lieux de leur Diocese où ils les jugeront necessaires, & en consequence de demander que l'on impose sur les habitans la somme ordonnée pour leur subsistance. A plus forte raison sont-ils autorisés à maintenir les Maîtres & Maîtresses deja établis, & à ne pas souffrir qu'on les supprime sans leur participation. Le droit des Evêques sur cette matiere est si clair, si constant & si uniforme, qu'on feroit un volume des Edits, Declarations & Arrêts donnés pour le maintenir.

Nos Rois ont toujours compris de quelle importance il est pour le bien de l'Eglise & de l'Etat, de ne pas abandonner à toutes sortes de personnes l'instruction & l'éducation des enfans. La province de Languedoc demande à cet égard une vigilance encore plus grande. Les pretendus nouveaux convertis ne desirent rien tant que l'abolition des Maîtres & Maîtresses d'Ecole. Ils en prendront occasion de faire élever leurs enfans dans l'erreur. Qui n'en feroit allarmé?

Un autre desordre qu'on ne pourroit éviter est le mélange des deux sexes, dans les lieux où il n'y auroit point d'école publique. Des particuliers qui voudroient que leurs enfans apprissent à lire, les enverroient garçons & filles à celui ou à celle qui seroit en état de leur montrer. Dans des paroisses de la campagne on n'a

1735. n'a pas à choisir. C'est un des abus que nos Rois ont eu en vue de prevenir, en ordonnant que les garçons seroient instruits par des Maîtres, & les filles par des Maîtresses.

Je supprime les autres raisons. Celles-ci doivent suffire pour porter Messieurs les Commissaires du Roi, à retablir les Maîtres & Maîtresses supprimés dans mon Diocese. Je vous conjure, Monsieur, d'y avoir égard.

S'il y avoit lieu de penser qu'à la Cour on fût disposé à revoquer ou à modifier la Declaration de 1698. ce seroit le cas de faire des Remontrances au Roi, & je crois que tous les Evêques de la province se réuniroient pour prevenir ce malheur. Mais je ne puis me persuader que le Roi veuille aneantir un ouvrage pour lequel son Auguste Bisayeul a montré tant de zele: en quoi il n'a fait que suivre le chemin que lui avoient tracé les Rois ses predecesseurs.

J'espere, Monsieur, que connoissant l'importance de cette affaire, & le sujet que j'ai de me plaindre, vous me rendrez une promte & entiere justice. Je vous la demande, & celle d'être persuadé du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE DCCCXCI.

A un Pere de l'Oratoire, au sujet d'un nouveau miracle.

Le 17. *Janvier* 1735.

VOus m'avez fait beaucoup de plaisir, Mon Reverend Pere, de m'envoyer la relation du miracle operé en la personne de Jean Elvard. Vous ne devez rien negliger pour constater cette merveille. Ayez l'attestation du Medecin, puisqu'il est disposé à la donner. Faites attester l'ancien état du muet par autant de personnes de poids qu'il sera possible. Envoyez-moi les certificats. Après quoi je verrai l'usage qu'il conviendra que nous en fassions. Je ne suis point surpris que ce miracle soit nié par certaines personnes qui ont interêt de l'étouffer: mais c'est pour cette raison même qu'il faut en parler hautement. En m'envoyant les certificats, je vous prie de me marquer les objections que l'on fait contre le miracle. Je suis, &c.

LETTRE DCCCXCII.

Au Confrere le Roi. *Il releve quelques inexactitudes de sa derniere Lettre, & se rejouit de ce que son zele n'a pour objet que ceux qui abusent des figures.*

Le 17. *Janvier* 1735.

JE suis plus satisfait, Monsieur, de votre troisieme Lettre que des precedentes. Les nouveaux éclaircissemens que vous me donnez vous rapprochent tellement, que ce qui reste ne peut être le sujet d'une division. Je n'aurai aucune peine, dès que j'en trouverai l'occasion, à publier votre desaveu de la maniere que vous le desirez. C'est une justice que je vous dois, & que je n'ai garde de vous refuser.

Je vous dirai seulement que je trouve un defaut d'exactitude dans ce que vous avancez pour justifier les paroles de votre seconde Lettre. *Les miracles sont la moindre faveur de Dieu.* „ Peut-on dire qu'elles soient reprehensibles, me demandez-„ vous, lorsque je leur oppose comme des faveurs plus signalées la sainte Ecri-„ ture & la Tradition unanime des Peres qui deposent contre la Bulle?" Il me semble, Monsieur, que ce n'est pas penser avec justesse, que de regarder l'Ecriture & la Tradition comme des faveurs que Dieu nous accorde pour justifier notre Appel. C'est assurement une grande & une très grande faveur de Dieu, de ce qu'il nous a choisis pour defendre les verités contenues dans l'Ecriture & dans la Tra-

Tradition. Mais en supposant que nous sommes les defenseurs de la verité, dirons-nous que c'est une grande faveur de Dieu de ce que l'Ecriture & la Tradition deposent pour nous? Le terme de *faveur* suppose un bienfait qui n'est pas du. Dieu ne doit à aucun homme de le rendre defenseur de la verité: mais le defenseur de la verité a necessairement & en tout tems l'Ecriture & la Tradition pour lui. Il n'en est pas de même des miracles, parce que Dieu n'en fait pas toujours pour marquer de quel côté est la verité, lorsqu'il s'éleve des disputes dans l'Eglise. Je ne dirois donc pas que l'Ecriture & la Tradition sont *des faveurs plus signalées* que les miracles; mais je dirois que l'Ecriture & la Tradition precedent en genre de preuves les miracles que Dieu fait en notre faveur. *Habemus firmiorem propheticum sermonem.* 2. Pet. I. 19. 1735.

2. Touchant la difference des miracles qui ont servi de fondement à l'Eglise, d'avec ceux que Dieu fait dans la suite des siecles, je voudrois observer que, quoique les premiers ayent une autorité que les autres n'ont pas, ceux-ci neanmoins ont été promis: *Signa autem eos qui crediderint, hæc sequentur*, &c. & qu'ils sont necessaires pour conserver à l'Eglise le caractere distinctif d'être l'unique societé où le don des miracles se perpetue. Marc. XVI. 16.

3. Pour me prouver que le miracle exterieur est une des *moindres faveurs* de Dieu, vous me dites, Monsieur, qu'il n'opere la conversion de l'infidele, que quand il est accompagné de l'onction interieure de la grace. Sans doute que vous n'avez pas fait attention qu'il en est de même de l'Ecriture & de la Tradition.

4. Si S. Ambroise a plus insisté qu'un autre sur la preuve des miracles, c'est qu'il a senti dans le tems d'une grande épreuve, l'avantage qu'ils lui donnoient contre les Ariens. Tâchons de l'imiter, & ne disons rien qui puisse affoiblir une preuve d'un si grand usage en ce tems-ci.

Vous me soulagez extrêmement en me parlant comme vous faites de M. Boursier & de M. l'Abbé d'Etemare. Le dechaînement de certains Ecrits contre ces deux Messieurs, me faisoit croire que vos reproches tomboient sur eux. J'avoue que m'étant très chers, parce qu'ils le sont à l'Eglise, je ne lisois qu'avec peine & même avec indignation, tous les traits sous lesquels il me paroissoit que vous vouliez les depeindre. Je vois aujourd'hui que votre zele a un objet bien different. Vous avez raison de vous plaindre de ceux qui abusent du Livre des *Regles pour l'intelligence de l'Ecriture.* Autant que ce Livre prescrit des regles sages, autant doit-on blâmer ceux qui n'ont que leur imagination ou quelque discours de Convulsionnaires, pour garants des sens qu'il leur plaît de donner à l'Ecriture.

Je n'ai point lu l'Ecrit qui a pour titre *de l'avenement d'Elie.* Mais les personnes avec qui je suis en relation, m'en ont écrit d'une maniere peu avantageuse. Elles m'ont fait souvent leurs plaintes de la liberté qu'on se donne de publier des Ecrits, qui ne peuvent que deshonorer notre cause. La réunion seule des Appellans peut remedier à un si grand mal. Ceux qui ont fait naitre ou qui fomentent la division, sont bien coupables. Je suis, &c.

LETTRE DCCCXCIII.

A M. de PARIS, *Conseiller au Parlement de Paris, en reponse à une Lettre obligeante de ce Magistrat.*

Le 19. Janvier 1735.

JE n'ai reçu, Monsieur, que depuis deux jours la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je suis plein de reconnoissance de toutes vos attentions pour moi. Que ne puis-je vous temoigner autrement que par mes paroles, combien je vous suis sincerement attaché! Le saint Diacre est le principe de notre union. Qu'elle croisse de jour en jour. Je veux aimer celui qu'il a aimé, & lui res-

1735. ressembler au moins par cet endroit. Heureux si ce premier trait de ressemblance me conduisoit à d'autres que j'admire, & dont je suis si éloigné! Je suis, &c.

LETTRE DCCCXCIV.

*A M.***. Il lui parle de la division des Appellans, de ce qui se passe à l'Abbaye de S. Germain, & d'un Ecrit sur la confiance.*

Le 19. Janvier 1735.

MEs desirs, Monsieur, s'accordent parfaitement avec les vôtres. Vous souhaitez la paix dans l'Eglise, & l'union parmi les defenseurs de la verité. Que Dieu vous exauce, & nous fasse jouir promtement de ce bonheur. Si nous n'avions qu'à nous defendre contre ceux qui ont declaré depuis si long-tems la guerre à la verité, le mal feroit supportable: mais le frere combat contre le frere, l'ami contre l'ami. *Ne leteris, inimica mea, super me; quia cecidi.... Iram Domini portabo quoniam peccavi ei, donec causam meam judicet, & faciat judicium meum.* Il me semble que le Chapitre du Prophete d'où ces paroles sont tirées, convient admirablement à l'état où nous nous trouvons.

Mich. VII. 8. 9.

Il y a long-tems que M. le Cardinal de Bissy assiege l'Abbaye de S. Germain. Si la Lettre dont vous me parlez a eu lieu, il doit être maître de la place. Mais les troupes qu'il y a trouvées quand il a commencé le siege, ne se sont pas rendues. Si M. le Maréchal d'Asfeld avoit fait sortir de Philisbourg par des voies injustes la garnison Allemande, & qu'il y eût introduit ses propres soldats, il n'auroit pas eu lieu de se glorifier de la capitulation.

Je n'ai point lu l'Ecrit des *Difficultés*. Votre jugement se rapporte à ce que l'on m'en a deja mandé. Les amis de l'Auteur devroient l'engager à se retracter. Si les choses sont telles qu'on le dit, M. Petitpied fait très bien de le refuter. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCCCXCV.

A M. l'Intendant de Languedoc, au sujet de l'exil de M. Belautru Curé de son Diocese.

Le 26. Janvier 1735.

JE suis, Monsieur, également surpris & affligé de la Lettre de cachet qui exile M. Belautru Curé de S. Bausile, au Seminaire de Frejus. Cet Ecclesiastique a servi de Secondaire * dans la paroisse de Notre-Dame durant plusieurs années, & s'est attiré l'estime de tout Montpellier. Les temoignages avantageux qui m'en revenoient chaque jour, me firent jetter les yeux sur lui pour reparer à S. Bausile le mal qu'y avoit causé son predecesseur, condamné par sentence du Presidial à être pendu, son corps ensuite brulé, & ses cendres jettées au vent. Ce dernier a eu recours à M. l'Evêque d'Orleans pour obtenir à l'occasion de son entrée, des Lettres de grace. Je ne puis regarder que comme l'effet de ses intrigues l'ordre qui vient d'être surpris à la religion de Sa Majesté. Mon Diocese n'avoit pas besoin de cette nouvelle preuve, pour montrer avec quelle facilité on reçoit les delations dans les choses qui m'interessent.

* Vicaire.

Je vous suis très obligé, Monsieur, d'avoir bien voulu me faire part des ordres qui vous ont été addressés. Je vous aurois encore plus d'obligation, si vous vouliez travailler à les faire revoquer. Je suis persuadé qu'il n'y aura qu'une voix dans Montpellier pour gemir sur une pareille injustice. Je suis avec respect, &c.

LET-

LETTRE DCCCXCVI. 1735.

A un Chanoine Regulier. Il l'assure de l'estime qu'il a pour lui & pour sa Congregation.

Le 4. Fevrier 1735.

JE vous remercie, Mon Reverend Pere, de la charité que vous avez exercée envers la Religieuse qui vous a prié de m'addresser sa Lettre. Vous me rendez justice, lorsque vous me regardez comme ami de votre Congregation. Je m'en fais gloire. Je sai qu'elle renferme un grand nombre de sujets attachés à la verité, & très capables de la defendre. A votre langage je reconnois que vous êtes de ce nombre, & je vous en felicite. S'il n'est question que de voir les deux Religieuses du Calvaire dont vous me parlez, avez-vous besoin de moi, Mon Reverend Pere? On ne refuse point cette permission à une personne qui n'est capable que d'édifier. Si ce sont des pouvoirs que vous demandez, je suis assurement très disposé à vous les accorder: mais j'ai coutume de ne le faire que de concert avec Madame la Generale, & je vous demanderois la permission de lui écrire auparavant. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCCXCVII.

A un Benedictin. Il le fortifie dans son opposition au Formulaire.

Le 4. Fevrier 1735.

VOus avez très grande raison, mon très cher Frere, de ne vouloir pas entrer dans les Ordres par la signature pure & simple du Formulaire. Vos peines sur cet article sont justes, & je n'ai garde de travailler à les lever. Le Formulaire est le germe qui a enfanté la Bulle. Il a servi de pretexte pour chasser M. l'Evéque de Senez de son Siege. Conservez vos mains pures. Il vaut mieux rester toute votre vie dans l'état où vous êtes, que d'en sortir en prenant part à l'iniquité. Ceux qui vous disent qu'il n'y a plus à revenir sur l'affaire du Formulaire, se trompent. Le ciel & la terre passeront; mais la verité & la justice blessées par le Formulaire subsisteront éternellement. Vous êtes jeune, mon cher Frere. Instruisez-vous avec soin de tout ce qui regarde cette matiere. Beaucoup ont signé, parce qu'ils ne savoient ce qu'ils faisoient. En lisant les pieces concernant le Formulaire, & joignant la priere à la lecture, vous éviterez de tomber dans le même malheur. Les Ecrits sur la matiere du Formulaire sont sans nombre. Arrêtez-vous au Traité *de la foi humaine* de M. Nicole. Lisez mes Remontrances au Roi, & le Catechisme historique. On vient d'imprimer un petit Traité de M. Hamon intitulé: *Principes de conduite dans la defense de la verité.* Vous trouverez dans ces Ecrits de quoi vous premunir contre tous les discours de ceux qui travailleront à vous affoiblir. Je prie Dieu de vous fortifier & de vous remplir de son esprit. Je suis très tendrement, &c.

LETTRE DCCCXCVIII.

A un Curé de Paris, au sujet de la Consultation de XXX. Docteurs contre les convulsions.

Le 6. Fevrier 1735.

VOTRE entretien avec Monsieur l'Abbé de Sainte Genevieve est curieux. On m'avoit deja mandé que le motif de Messieurs les Docteurs qui ont signé la Consultation, a été de m'empêcher par là de tomber dans l'abyme des convul-

1735. sions. S'ils m'avoient fait l'honneur de me consulter, je leur aurois conseillé d'aller aussi doucement que moi. Ils verront par ma reponse à M. l'Archevêque de Sens, qu'ils ont craint où ils n'avoient pas sujet de craindre. Si M. l'Archevêque de Sens a pretendu me dresser un piege, j'espere que Dieu me fera la grace de l'éviter, sans adopter la reponse que ces Messieurs me mettent deja dans la bouche. Je ne sai s'ils m'accuseront d'ingratitude: mais jusqu'à present je ne vois pas les obligations que je leur ai. Ils savent que vous êtes occupés à repondre à M. l'Archevêque de Sens. Votre reponse doit servir de fondement à la mienne. Qui se feroit attendu que par zele pour moi on viendroit mettre la division parmi vous? S'il faut trouver dans cette demarche une sagesse, j'avoue que je n'ai pas assez d'esprit pour l'appercevoir. Je ne vous dis rien de la Consultation en elle-même. J'attends qu'elle soit parvenue jusqu'à moi. On m'a dispensé d'en dire mon sentiment avant qu'elle parût; mais on ne m'ôtera pas le droit d'en juger, quand elle paroitra. Je suis, &c.

LETTRE DCCCXCIX.

*A un autre Curé de Paris. Il le prie de vaincre le desinteressement de M.****

Le 6. Fevrier 1735.

JE commençois, Monsieur, à être inquiet de ne point recevoir de vos nouvelles. Votre Lettre m'a appris que vous avez toujours pour moi les mêmes sentimens: conservez-les je vous en conjure. J'y ai un interêt bien réel.

Je suis très touché du desinteressement de M.*** Je le prie neanmoins de se contenter de la disposition où il est, & de ne pas refuser l'honoraire que vous avez jugé à propos que je lui donnasse. Peut-être m'en tiendra-t-on compte sur la saisie de mon temporel. Mais quand on ne le feroit pas, je ne suis point assez pauvre pour consentir que l'on travaille gratuitement pour moi.

LETTRE DCCCC.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui parle du Confrere le Roi, des illusions des Vaillantistes, de ses Avertissemens à son Chapitre, & de la Consultation des XXX. Docteurs.*

Le 6. Fevrier 1735.

JE n'ai eu, Monseigneur, aucune inquietude sur le jugement que le Confrere le Roi pretendoit que vous aviez porté de l'endroit de mon Instruction pastorale qui le concerne. L'accueil que vous aviez fait à cette Instruction étoit trop present à mon esprit, pour ne pas regarder le discours du Confrere, comme celui d'un homme qui aime à se flatter sans en avoir beaucoup de sujet. Je vois par la Lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire, qu'on lui avoit rapporté d'une maniere bien infidele ce qu'il prenoit à son avantage. J'ai reçu une troisieme Lettre de ce Confrere, qui vaut mieux que les precedentes. J'ai eu grande raison de relever les paroles de son Ecrit, qu'il desavoue en partie. M. l'Archevêque de Sens en fait, dit-on, beaucoup d'usage dans la seconde partie de son Instruction. Le desaveu du Confrere ne sera pas du goût du Prelat. Je n'ai point fait reponse au disciple du nouvel Elie. La fausseté de ses predictions est la meilleure de toutes les reponses qu'on puisse lui faire. Le mois de Decembre est passé, & M. Vaillant est toujours à la Bastille. Il en sera de même des autres

autres évenemens predits. Graces à Dieu, ces sortes de visions ne trouvent point entrée dans mon esprit. 1735.

Je n'ai point douté, Monseigneur, que mes Avertissemens au Chapitre de ma Cathedrale n'eussent votre approbation. Ils ont merité celle des Evêques qui sont ici aux Etats. Si je n'étois pas Appellant, mon Chapitre se seroit rendu d'abord. Mais aujourd'hui qui est-ce qui ne se croit pas en droit de me resister? *Qui manducat mecum panem, levabit contra me calcaneum suum.* Joan. XIII. 18.

Que dites-vous, Monseigneur, de la Consultation des XXX. Docteurs? On me mande que M. Herault en attend avec impatience la publication. Cette union de M. Herault avec des Appellans dont il étoit le fleau il n'y a que deux jours, ne me dit rien de bon. Les Curés de Paris se divisent. Dans une matiere si obscure & qui souffre de part & d'autre de si grandes difficultés, il me semble que l'on se presse beaucoup. J'irai plus doucement, afin d'agir plus surement.

Vous voilà, Monseigneur, entré dans votre quatre-vingt neuvieme année, & je vous trouve dans votre Lettre tel que je vous ai toujours connu. Vivez autant que nos besoins le demandent. Il y a à perdre pour vous; mais il y a à gagner pour nous. Ne cessez de demander à Dieu qu'il me donne ce qui me manque pour vous ressembler en toutes choses. Plus le bien que je desire est grand, plus j'ai besoin d'un intercesseur aussi puissant que vous pour l'obtenir. Je suis, &c.

LETTRE DCCCCI.

*Au Pere*** Prieur des Augustins de... Il l'encourage à souffrir pour la verité.*

Le 8. Fevrier 1735.

VOus avez du vous attendre, Mon Reverend Pere, à la contradiction que vous éprouvez. C'est le sort de tous ceux qui veulent vivre avec pieté en Jesus-Christ. *J'ai été percé de plaies dans la maison de ceux qui m'aimoient.* Jesus-Christ l'a dit avant nous. Quel bonheur de pouvoir le dire après lui! La verité est dans l'humiliation. Rejouissons-nous de partager avec elle les opprobres dont on la couvre. Quand nous aurons expié nos prevarications, elle saura se delivrer, & nous avec elle. *Nunc judicium à domo Dei.* Ce sont nos pechés qui ont attiré les malheurs dont nous nous plaignons. Beni soit le Seigneur notre Dieu de ce que le châtiment que nous avons merité, devient un sujet de gloire pour nous, Dieu lui-même dans sa misericorde le faisant servir au triomphe de la verité.

Zachar. XIII. 6.

1. Pet. IV. 17.

Ne craignez donc point, Mon Reverend Pere. Le calice qui vous est preparé est amer; mais il est necessaire. En le buvant avec courage, il devient le calice de salut. Jesus-Christ l'a bu par amour pour nous. Buvons-le par devoir & par reconnoissance pour lui. Il s'est laissé égorger comme un agneau. Imitez sa douceur. N'ayez de voix que pour demander le pardon de ceux qui vous calomnient. Moins vous chercherez à faire éclater votre justice devant des hommes injustes, plus elle paroitra avec éclat devant les Anges de celui qui juge les justices des hommes. Je suis, &c.

LETTRE DCCCCII.

A M. le Cardinal de FLEURY, *sur l'exil de M. Belautru.*

Le 9. Fevrier 1735.

IL y a deja plusieurs jours, Monseigneur, que M. de Bernage me donna avis qu'il venoit de recevoir une Lettre de cachet, qui relegue au Seminaire de Frejus

1735. Frejus le sieur Belautru Curé de S. Bausile de mon Diocese. Cet ordre me surprit & m'affligea sensiblement. Je ne l'avois point prevu. Je ne le craignois point. Etoit-ce presomtion de ma part? Je supplie Votre Eminence d'en juger.

M. Belautru Ecclesiastique du Diocese de Frejus a été attiré dans le mien par M. de Monté Curé de Notre-Dame de Montpellier. Il a servi cette paroisse en qualité de Secondaire durant quelques années. Il s'étoit attiré par sa regularité l'estime de la paroisse. Le bien qui m'en revenoit me porta à lui donner la Cure de S. Bausile, le jugeant très propre à reparer dans ce lieu le scandale qu'y avoit causé son predecesseur. Votre Eminence ignore sans doute que celui-ci a été condamné par sentence du Presidial de Montpellier à être pendu, son corps brulé après sa mort, & ses cendres jettées au vent. Mais depuis le jugement il a obtenu des Lettres de grace à l'entrée de M. l'Evêque d'Orleans. Il a fait aussi une pretendue resignation, dont le resignataire n'a osé faire usage. Cependant ses émissaires ont tâché de lui former un parti dans la paroisse. Je ne puis attribuer qu'à leurs intrigues l'exil du nouveau Curé. Je cherche quel peut être le crime dont ils l'auront noirci. S'il étoit Appellant, je croirois l'avoir trouvé. Une femme de S. Bausile lui intenta l'année derniere un procès à l'Officialité; mais elle n'osa le poursuivre, parce que les temoins qu'elle produisoit, ne lui étoient pas favorables. Cette femme avoit menacé M. Belautru qu'elle le feroit chasser. Qui se feroit imaginé qu'une pareille menace dût avoir son effet, & que par des delations secretes on arracheroit à ses ouailles un Pasteur irreprochable? Pour moi, Monseigneur, je ne puis me dispenser de reclamer contre cette injustice. Je la mettrai sous les yeux de tout mon Diocese. Quel parallele! Et qui pourra le soutenir? Un Curé condamné à être pendu obtient des Lettres de grace. Son successeur justifié par les temoins que sa partie produit, est relegué dans un Seminaire, & condamné sans savoir quel est son crime, sans connoître d'une maniere juridique ses accusateurs! Pour la gloire du Roi, pour l'honneur de Votre Eminence, ne souffrez pas qu'un ordre si étrange subsiste plus long-tems. Que les accusateurs du Pasteur exilé se montrent, & qu'ils viennent plaider leur cause. Auroient-ils fait un pas pour demander justice du scandale qu'a causé le Curé sententié? Ou plutôt que n'ont-ils pas fait pour engager sa partie à se retracter? Jugez de-là, Monseigneur, quel est le zele qui les pousse. Voyez si je suis en droit de me plaindre, & si je puis douter que le Roi n'ait été surpris? Ce malheur n'arriveroit pas dans les choses qui concernent mon Diocese, si on vouloit bien se dire à soi-même qu'il n'est pas impossible que j'aye raison. Mais tant que l'on prendra pour maxime le contraire, on doit s'attendre à de pareilles surprises. Je devrois m'en rejouir par l'avantage que j'en retire. Mais je m'affligerai toujours de voir l'autorité du Roi commise dans des affaires dont le dernier de ses sujets sent l'injustice.

Il ne me reste, Monseigneur, qu'à vous faire observer que l'ordre qui relegue le sieur Belautru au Seminaire de Frejus, lui adjuge 130. livres pour sa subsistance. Peut-il payer sa pension avec une somme si modique? On lui laisse le casuel: mais qu'est-ce que le casuel dans une paroisse de la campagne, dont la plûpart des habitans sont huguenots? Le même ordre reserve 150. livres pour le desservant que je nommerai. C'est me mettre hors d'état d'y envoyer quelqu'un qui y puisse faire du fruit. Il y a une voie plus sure & plus abregée: c'est d'y renvoyer le Pasteur legitime. Je l'espere de la bonté & de la justice du Roi. Je l'attends de l'équité de Votre Eminence, & de l'ancienne amitié dont elle m'a autrefois honoré. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCCCCIII. 1735.

*A M. ***, au sujet de deux Religieuses qu'on vouloit enlever de son Diocese.*

Le 15. *Fevrier* 1735.

J'AI l'honneur de vous écrire, Monsieur, sur un projet dont on a du vous parler de ma part; mais j'y suis si sensible que je ne veux point laisser à personne le soin de vous dire toutes mes peines. Plus je fais reflexion à la conduite de Dieu sur les deux nouvelles filles qu'on se prepare, dit-on, à m'enlever, plus j'ai lieu de me persuader qu'elles ont été conduites dans mon Diocese par une providence particuliere, & par un effet de sa misericorde sur moi. Il semble qu'elle ait voulu me dedommager de celles que la seduction m'avoit fait perdre. L'estime & le respect qu'on a pour elles dans la maison où elles sont, l'attachement qu'elles ont elles-mêmes pour leurs nouvelles Sœurs, la paix qui regne entre elles, l'opposition étonnante qu'elles sentent à la seule pensée d'en être separées, feroient, ce me semble, des raisons plus que suffisantes pour ne point toucher à un arrangement, qui paroit marqué à des caracteres qu'on ne peut meconnoître. Ce ne sont pas les seules raisons qui me font impression. Je voudrois pouvoir être à portée de m'en entretenir avec vous, & je suis persuadé que vous n'y seriez pas insensible. Puis-je me flatter, Monsieur, que vous vous en rapporterez à mon jugement sur cela? Je ne vous demande rien en cela qui ne soit conforme aux regles. Elles exigent pour la translation d'une Religieuse d'un Diocese à un autre, le consentement des deux Evêques. La sagesse de cette regle se fait sentir. On l'a presque toujours violée à mon égard, & je ne m'en suis point plaint. Ces coups m'étant portés par les ennemis de la verité, il n'étoit pas étonnant qu'ils le fussent aussi de toutes les regles. Mais graces à Dieu je traite en cette occasion avec un ami zelé de cette même verité, & dès là même avec un ami des regles. Mes pretentions vont même encore plus loin, Monsieur, & je compte si fort sur votre amitié, que je ne puis m'imaginer que que vous voulussiez m'affliger, & je le serois beaucoup si ce projet avoit lieu. Je suis, &c.

LETTRE DCCCCIV.

A une Religieuse. Il approuve les raisons qui lui font craindre une reconciliation prematurée.

Le 18. *Fevrier* 1735.

LE bon Pasteur donne sa vie pour ses brebis. Je crois, ma très chere Sœur, que celui qui vous conduit, doit faire plus d'attention aux besoins de votre ame, qu'aux risques qu'il peut courir de la part des hommes. Je ne vois rien qui oblige de hâter votre reconciliation. Toutes les raisons que vous m'apportez sont decisives pour user d'un long delai. A peine avez-vous commencé à entrer dans la voie du salut. Ne precipitons rien. Laissons affermir les dispositions où vous êtes. Il faut benir Dieu du bien qu'il met en vous: mais ce bien est encore si foible, que l'on ne peut raisonnablement s'assurer qu'il ne sera pas renversé, comme cela est deja arrivé tant de fois. Je trouve vos craintes & vos allarmes bien fondées. Je n'entreprendrai point de les dissiper. Je craindrois, en le faisant, de vous crier la paix, la paix, où il n'y a point de paix. Je suis, &c.

1735. LETTRE DCCCCV.

*Au Pere *** de l'Oratoire. Il le remercie des certificats d'un miracle qu'il lui a envoyés.*

Le 18. *Fevrier* 1735.

J'Ai reçu & lu avec grand plaisir, Mon Reverend Pere, les certificats que vous m'avez addressés. Ils sont en aussi bonne forme qu'ils le peuvent être dans un tems où l'on manque de liberté. Je suis très édifié du courage de Monsieur votre Medecin. Il servira à condamner la lâcheté d'un grand nombre de ses Confreres, qui tous les jours sont temoins des merveilles de Dieu, & qui n'osent les confesser.

LETTRE DCCCCVI.

A M. l'Evêque de CASTRES. *Il se plaint de la maniere dont on pretend terminer son affaire avec M. de Narbonne.*

Le 20. *Fevrier* 1735.

VOus devez être instruit, Monseigneur, du procedé que l'on a gardé avec moi pour terminer l'affaire de la Benediction. J'ai voulu, avant que d'avoir l'honneur de vous en écrire, laisser à M. l'Abbé de Beaujeu le tems de vous en rendre compte par lui-même. Il est le premier qui m'ait dit que l'on a inscrit sur le Procès-verbal des Etats les ordres du Roi concernant cette affaire. M. d'Alby m'a assuré la même chose. Mais que contiennent ces ordres? Qu'a-t-on inscrit sur le Procès-verbal des Etats? C'est ce que j'ignore. La chose s'est faite secretement. On s'est caché de moi comme si je n'y avois pas le plus petit interêt. En un mot je n'ai aucune preuve juridique que les promesses qui vous ont été faites, & les paroles qui m'ont été données, ayent eu leur execution. Vous êtes, Monseigneur, en droit de vous en plaindre; & je vous supplie de le faire. Je demande communication des ordres du Roi, & en même tems une expedition en bonne forme de ce que l'on a couché sur le Procès-verbal. Autrement je crois, Monseigneur, que vous serez le premier à me conseiller d'écrire à tous les Evêques du royaume, pour leur rendre compte de ce qui s'est passé, & de la maniere dont on me traite. Je me suis engagé à ne faire paroître aucun Ecrit en ma faveur: mais si l'on me refuse une chose aussi juste que celle que je demande, j'ai un Memoire tout prêt que je ferai imprimer. Il me paroit, Monseigneur, que l'on n'a pas eu plus d'égard pour vous que pour moi. On ne peut me reprocher de m'être rendu difficile. J'ai cherché la paix. Si le trouble vient, on ne pourra me reprocher que j'en sois l'auteur. Je suis avec le respect & l'attachement le plus sincere, &c.

LETTRE DCCCCVII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *au sujet de la Consultation des XXX. Docteurs.*

Le 25. *Fevrier* 1735.

JE n'ai point fait un meilleur accueil que vous, Monseigneur, à la Consultation des XXX. Docteurs. Qui pourroit n'être pas scandalisé du silence que l'on y garde sur les miracles & sur la sainteté de M. de Pâris? Ils savent avec quelle fureur nos adversaires se dechaînent contre les miracles & contre le saint Diacre. Ils entendent M. l'Archevêque de Sens crier à l'imposture contre tout ce

ce qui est donné par les Appellans comme miraculeux. Ils le voient combattre les miracles par les convulsions, & soutenir que s'il y a du surnaturel dans les miracles & dans les convulsions, il vient du Demon. Cependant ces Messieurs ne disent pas un mot en faveur des miracles qu'ils croyent comme nous; & n'ont de voix que pour tonner contre les convulsions qu'ils abandonnent toutes au Demon, à la nature, à l'imposture. Cette conduite est pour moi un prodige que je vois, mais que je ne comprends pas. 1735.

D'ailleurs, quelle lumiere cette Consultation nous donne-t-elle? Si l'on abandonne les convulsions en entier, tandis que l'on croit les miracles; il faut repondre à M. l'Archevêque de Sens, qui pretend que la liaison des miracles avec les convulsions est indissoluble. L'origine est la même. C'est à l'invocation de M. de Pâris, c'est sur son tombeau que les convulsions ont commencé. C'est tellement sur son tombeau, que lorsque dans le fort de la convulsion on prenoit l'Abbé de Becherand à quatre personnes pour le mettre à terre, la convulsion cessoit; & que dès qu'on le remettoit sur le tombeau, la convulsion recommençoit. Tout Paris a vu ce prodige; & tout Paris en concluoit qu'il y avoit une liaison indissoluble entre les miracles qui s'operoient au tombeau de M. de Pâris & les convulsions. C'est un fait notoire que les convulsions n'ont pris qu'à ceux qui ont invoqué le saint Diacre, ou qui ont eu rapport à lui par quelque endroit. C'est encore un fait notoire que plusieurs de ceux qui ont été gueris à l'invocation de M. de Pâris, ont eu des convulsions après leur guerison, dans le tems même qu'ils alloient temoigner à Dieu leur reconnoissance du bienfait qu'ils avoient reçu par l'intercession de son serviteur. Messieurs les Docteurs sautent à pieds joints sur ces difficultés, & n'en disent pas un mot. Sont-elles donc si meprisables?

M. l'Archevêque de Sens attaque la guerison miraculeuse de la Demoiselle Hardouin, à laquelle nous avons écrit vous & moi; & il lui reproche les convulsions qui ont precedé & accompagné sa guerison. Selon la Consultation des Docteurs nous serions obligés de reconnoître que cette guerison vient du Demon. Le pensez-vous, Monseigneur? J'en dis de même du miracle arrivé à Seignelai. Vous savez que M. de Sens pretend tirer avantage de ce que la fille guerie a eu des convulsions après sa guerison. Messieurs les Docteurs, en abandonnant au Demon toutes les guerisons qui ont été precedées, accompagnées ou suivies des convulsions, vous livrent pieds & mains liées à votre ennemi. Je vous avoue, mon très cher Seigneur, que j'ai tremblé pour vous, quand j'ai su que l'on vouloit vous engager à approuver la Consultation. C'étoit vous faire signer votre condamnation. Vous donniez à M. Languet un avantage si grand sur vous, que je ne pouvois me consoler des insultes que je prevoyois qu'il vous feroit.

Encore un endroit par où la Consultation ne me paroit pas tolerable: c'est que l'on n'ait pas daigné prevenir une objection qui doit naître dans l'esprit de tous les simples. Vous decidez, peuvent-ils dire, que l'œuvre des convulsions dans son tout est une œuvre diabolique. Si cela est, dites-nous donc si nous devons continuer à invoquer M. de Pâris. Puisqu'il n'y a que ceux qui l'invoquent qui ayent des convulsions, est-il permis d'avoir recours à lui avec le risque d'être livré au Demon? Et ne vaut-il pas mieux que nous gardions nos infirmités, que de nous mettre en danger de participer à une œuvre de tenebres? Il me semble qu'il étoit de la charité des XXX. Docteurs de ne pas laisser leurs freres dans une pareille perplexité. En verité plus on examine cette piece, plus on est surpris que l'on n'ait pas seulement pensé à y donner la solution d'une difficulté considerable. Qui n'est pas d'accord avec les XXX. dans ce qu'ils disent contre ceux qui s'écartent des regles? On étoit en droit d'attendre une decision plus lumineuse de tant de personnes éclairées. J'aurois cru aussi que l'on auroit pu nous faire part de la Consultation

 tation

1735. tation avant qu'elle fût imprimée. Notre jugement n'auroit-il pas bien valu celui du Docteur Targny? Je m'arrête. J'aurois bien des choses à dire. Adieu, mon très cher Seigneur, &c.

LETTRE DCCCCVIII.

A M. Lenet, *Conseiller au Parlement de Dijon, sur le même sujet.*

Le 28. Fevrier 1735.

VOs doutes sur la Consultation de XXX. Docteurs doivent maintenant être éclaircis. Vous aurez appris sans doute que la Cour a voulu que les noms des XXX. ne fussent imprimés que sur une feuille separée, parce qu'elle regarde M. Petitpied comme retranché du catalogue des Docteurs depuis l'affaire du Cas de conscience. Voilà pourquoi la Consultation n'a paru d'abord qu'avec les noms des quatre plus anciens. M. Petitpied auroit du signer le cinquieme. Cette Consultation est signée de gens de merite: mais on leur reproche avec justice le silence qu'ils ont gardé sur les miracles & sur la sainteté de M. de Pâris. On n'y trouve pas la lumiere que l'on avoit lieu d'attendre de personnes si éclairées. On y dissimule les plus grandes objections contre le sentiment pour lequel on se declare. Il y a des difficultés insurmontables à abandonner au Demon toutes les convulsions de quelque nature qu'elles soient. Il auroit fallu au-moins essayer d'y repondre. On ne l'a pas fait. Cette piece ne fera pas fortune. M. d'Auxerre n'en est pas plus content que moi.

LETTRE DCCCCIX.

*A M. *** Notaire de Paris. Il se rejouit de son zele pour la cause de Dieu.*

Le 28. Fevrier 1735.

JE n'ai reçu, Monsieur, que depuis quelques jours l'Acte que vous avez bien voulu m'addresser. C'est un present dont je connois tout le prix. Je ne puis assez vous remercier de votre attention à me fournir des armes, si capables de renverser les ennemis des œuvres de Dieu. Ils n'oublient rien pour detruire les miracles. N'omettons rien pour en constater la verité. J'ai lieu de croire que les Ecrits de M. l'Archevêque de Sens attireront des reponses, qui porteront la verité des miracles jusqu'à la demonstration.

Pour vous, Monsieur, je vous donne avec grand plaisir Acte de la profession que vous faites d'etre uni à la cause de Dieu. Puis-je vous refuser ce que vous me demandez avec tant de foi? Que celui au service duquel vous vous enrolez, soit lui-même la recompense du zele que vous temoignez pour sa cause. Je suis, &c.

LETTRE DCCCCX.

A M. le Cardinal de Fleury. *Il se plaint de ce que M. Belautru a été condamné sans avoir été entendu.*

Le 2. Mars 1735.

JE ne me rebute point, Monseigneur. Votre Eminence ne peut me savoir mauvais gré que je prenne la defense d'un innocent. Les delations secretes portées à la Cour contre le sieur Belautru, roulent à peu près sur les mêmes chefs qui ont donné lieu au procès intenté contre lui à l'Officialité de Montpellier. Les temoins produits par sa partie l'ont justifié. C'est l'unique raison qui a empêché la partie de poursuivre. Si les plaintes eussent été fondées, le manque d'argent

peut n'auroit pu arrêter le jugement. J'aurois fait poursuive le coupable par mon Promoteur. Quelle idée Votre Eminence a-t-elle de moi? Me croit-elle capable de laisser en place un homme qui nieroit le Purgatoire, & qui soutiendroit que toutes les actions des pecheurs sont des pechés? Je ne suis pas plus indulgent sur des discours qui attaqueroient la reputation du prochain. Graces à la misericorde de Dieu je hais la calomnie, & je deteste l'erreur. Mais je ne crois point qu'un homme soit calomniateur ou novateur, si on ne le prouve. Ma coutume, comme celle des Romains, est de ne point condamner un accusé, avant que ses accusateurs soient presens devant lui, & qu'il ait eu la liberté de se justifier du crime dont on l'accuse. 1735. Act. XXV. 16.

Votre Eminence m'assure que les ordres du Roi n'ont été expediés contre le sieur Belautru, qu'après des informations exactes des plaintes portées contre lui. Quoi, Monseigneur! Peut on regarder comme exactes des informations qui se terminent à exiler un Curé sans l'avoir entendu?

Quand le Roi, dites-vous, juge à propos d'exiler quelqu'un de ses sujets, il n'est pas assujetti aux procedures. A Dieu ne plaise que je veuille contester au Roi son autorité, moi qui donnerois ma vie pour la lui conserver. Je le sai: le Roi n'est point assujeti à certaines formalités de la procedure. C'est lui qui les a établies. Il peut en dispenser. Mais s'il y a dans la procedure des formalités qui n'assujettissent pas le Souverain en toute occasion, il y a des regles si essentielles à tout jugement qu'il n'est jamais permis de s'en écarter. C'en est une inviolable de ne pas condamner un homme, sans lui avoir donné la liberté de se justifier du crime dont on l'accuse. Attribuer au Roi de vouloir gouverner ses sujets par des maximes contraires, ce seroit l'insulter, & meriter son indignation. Le Roi met sa gloire à regner avec justice. Il veut que ses sujets apprennent de lui à respecter les loix dans leurs jugemens. Si, parce qu'il est homme, il n'est pas à l'abri des surprises, il est toujours disposé à écouter l'innocent, & à revenir contre des demarches que son cœur desavoue, lors même que sa main paroit les autoriser. Ai-je tort, Monseigneur, de reconnoître dans le Roi de pareils sentimens? Je l'ai toujours fait. Et quoique je sois peut-être l'Evêque du royaume qui ait plus de sujet de se plaindre qu'on ait prevenu contre lui son Souverain, j'ai toujours su distinguer ce qui vient de la fragilité humaine, d'avec les principes d'équité que Dieu a gravés dans le cœur du Roi.

Je supplie Votre Eminence de mettre Sa Majesté en état d'en faire usage, à l'égard de l'Ecclesiastique pour lequel j'ai l'honneur de lui écrire. Seroit ce un obstacle, que le soin qu'il peut avoir pris de detromper quelques-uns de ses paroissiens des fausses impressions qu'on leur a données contre moi? Je souhaite que les reproches qu'on lui fait à cet égard, soient aussi fondés que les autres sont sans fondement. S'il souffre l'exil pour cela seul, qu'il se rejouisse. Ce n'est plus comme malfaiteur, c'est comme chretien. Il est dans le cas d'un grand nombre de ses freres. Quelque foible qu'il soit, ses liens ne doivent plus le surcharger. Un poids que tant de personnes portent avec courage, perd beaucoup de sa pesanteur. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCCCCXI.

*A M.*** Conseiller.... Il deplore la desunion des Appellans, & releve les defauts de la Consultation.*

Le 18. Mars 1735.

Vous me temoignez, Monsieur, votre douleur de la division qui regne parmi les amis de la verité. Un cœur chretien ne peut être que très affligé de

1735. voir des freres si peu d'accord les uns avec les autres. L'évenement qui a fait éclater la division, devoit être regardé d'un œil plus tranquille. De l'aveu des Anticonvulsionnistes, il y a de l'obscurité dans l'œuvre des convulsions. Pourquoi se presser de se declarer ouvertement? Pourquoi ne pas attendre que les nuages se dissipent? On prononce sans avoir vu par soi-même. On donne le dementi à des hommes qui disent, J'ai vu, & qui offrent de montrer ce qu'ils ont vu. Tient-on cette conduite, quand on n'a point de prevention?

Je ne puis, Monsieur, desapprouver la disposition où vous êtes d'attendre qu'il plaise à Dieu d'expliquer lui-même l'énigme que tant de personnes s'empressent de deviner. Ceux qui veulent que l'on rejette tout dans les convulsions, doivent apprendre à repondre aux argumens de ceux qui pretendent que les convulsions tiennent aux miracles; qu'elles ont la même origine; que le tombeau de M. de Pâris en est le berceau. On ne resoud point une pareille difficulté, en faisant semblant de ne pas la connoître. Avoit-on lieu de penser qu'un Ecrit que XXX. Docteurs Appellans ont muni de leur suffrage, éluderoit cette difficulté? Quand des Docteurs parlent, ils doivent porter la lumiere dans les esprits. J'avoue que je l'ai cherchée, & que je ne l'ai pas trouvée dans la Consultation. J'en conclus qu'on auroit mieux fait de garder le silence. La verité seule peut réunir les esprits. Des nuages épais la couvrent dans l'œuvre des convulsions. Quand les nuages se dissiperont, ce sera le tems de parler: jusques-là taisons-nous; ou si nous parlons, faisons-le plutôt en cherchant qu'en croyant avoir trouvé. Je suis, &c.

LETTRE DCCCCXII.

A M. le Cardinal DAVIA, *au sujet d'une Lettre Italienne contre les Jesuites, que cette Eminence avoit communiquée au Prelat, & des dispositions d'un autre Cardinal.*

Le 21. Mars 1735.

J'AI lu, Monseigneur, la Lettre Italienne que Votre Eminence m'a fait l'honneur de m'addresser. Je la trouve excellente & digne d'être mise en lumiere. Si j'en avois ici une bonne traduction, je me chargerois volontiers de la faire imprimer. Je vous supplie, Monseigneur, d'y penser, & de me marquer sur cela votre sentiment.

D'un autre Cardinal d'un grand nom dans Rome.

Ce que vous avez la bonté de m'apprendre au sujet de .... me paroit très singulier. Qui croiroit qu'avec les preventions qu'il a contre moi, il devînt traitable à certains égards? Nous voici dans le tems des miracles. Je regarderois comme le plus éclatant celui qui se feroit sur le cœur de .... s'il devenoit de Saul un Paul.

Je reviens à la Lettre Italienne. L'Auteur devroit continuer à travailler dans ce même goût. Il y a lieu d'esperer que Dieu repandroit sa benediction sur son travail. Pour moi, Monseigneur, je ne cesse de lui demander de vous remplir de force pour executer tout ce qu'il vous a mis dans le cœur. Plus les maux de l'Eglise sont grands, plus je me persuade que le secours n'est pas éloigné. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCCCCXIII.

*A M. ***, sur le même sujet.*

Le 21. Mars 1735.

Le Cardinal Davia.

VOICI, Monsieur, une Lettre pour le respectable ami, à qui je marque mon sentiment sur la Lettre Italienne qu'il a eu la bonté de m'envoyer. Ne pourriez-

riez-vous pas nous servir pour la traduction? J'entends l'Italien; & peut-être pourrois-je traduire ce qu'on m'enverroit; mais j'aimerois mieux qu'un autre se chargeât de ce travail. De mon côté je ne manque pas d'ouvrage. 1735.

Je voudrois avoir les trois Livres imprimés à Venise, qui doivent faire le sujet des Lettres. Vous me feriez beaucoup de plaisir de me les envoyer. Je vous ferois tenir par la voie de.... l'argent que vous aurez debourśé.

Faites-moi le plaisir de me dire s'il est vrai que le Pape ait donné un Bref qui releve des censures les Comediens de France. Si ce Bref existe, je vous prie de me l'envoyer, quelque chose qu'il coute. Si M.... fait quelque chose contre moi, je vous demande la même grace. Le Pape ou le S. Office.

LETTRE DCCCCXIV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle de l'état de son procès avec M. de Narbonne, de l'admirable demarche de M. de S. Papoul, & de la Consultation des XXX. Docteurs.*

Le 28. Mars 1735.

MON affaire avec M. l'Archevêque de Narbonne, mon très cher Seigneur, n'est pas entierement terminée. On est convenu de part & d'autre, que le Roi envoyeroit un ordre qui seroit inscrit sur le Procès-verbal des Etats, par lequel Sa Majesté declareroit que ce qui s'étoit fait aux Etats precedens par M. l'Archevêque de Narbonne, en donnant la benediction dans ma Cathedrale, ne pourroit prejudicier au droit des parties; moyennant quoi l'affaire demeureroit indecise, & M. de Narbonne n'entreprendroit rien de semblable à l'avenir. Les ordres du Roi ont été envoyés; mais ils ne m'ont point été communiqués ni aux Etats. M. l'Archevêque de Narbonne a fait inscrire en cachette sur le Procès-verbal lesdits ordres. C'est M. l'Archevêque d'Alby qui me l'a assuré, & l'on ne m'en a delivré aucune expedition. Je me suis plaint à M. de Castres, qui s'est donné beaucoup de peine pour la réussite de cette negociation. Il a trouvé mes plaintes raisonnables. Il a écrit en Cour il y a un mois, & il n'a point reçu de reponse. Il me prie de rester tranquille encore quelque tems. Je le ferai. Mais si l'on ne me tient pas la parole que l'on m'a donnée, j'écrirai à tous les Evêques, & je ferai imprimer mon Memoire: auquel cas vous pourrez, mon très cher Seigneur, en faire usage si vous y trouvez quelque chose qui vous convienne. Mais si l'on execute ce que l'on m'a promis, le Memoire ne verra pas le jour, parce que je m'y suis engagé. Je l'ai fait voir ici à M. d'Alby & à quelques Evêques qui en ont été contens. Si nous étions plus à portée, je pourrois vous le communiquer; & ce seroit avec grand plaisir.

Je passe maintenant à un évenement plus important. Je reçus hier un Mandement de M. l'Evêque de S. Papoul * dont vous devez, mon très cher Seigneur, être bien édifié & bien joyeux. Je vous avoue que la demarche de ce Prelat me remplit d'admiration. Le retour est plein: la satisfaction parfaite. Il a raison de dire que c'est ici l'ouvrage de la droite du Très-haut. C'est assurement le plus grand miracle qui ait été operé sous nos yeux. Dieu veuille qu'un tel exemple soit imité. Nos ennemis seront en fureur; mais les Anges de Dieu & les justes de la terre ne cesseront de benir celui qui change les cœurs, & qui en fait ce qu'il veut.

* M. de Segur.

Je vous garderai le secret sur l'aveu humiliant des Docteurs qui ont signé la Consultation. Il falloit être étrangement prevenu, pour ne pas voir ce que les simples apperçoivent du premier coup d'œil. On dit que M. Herault se fait bon gré de les avoir attrappés, & qu'il ne s'en cache pas trop. Il faut esperer qu'il y en aura qui ouvriront les yeux. J'ai lu ces jours-ci la Gazette des Jesuites, qui leur

1735. leur donne des louanges, & qui vous maudit selon sa coutume. Je mourrois de honte, si j'avois merité les éloges des ennemis de tout bien & de toute verité.

LETTRE DCCCCXV.

A M. l'Evêque de CASTRES. *Il consent à suspendre ses plaintes sur le procedé de M. de Narbonne.*

Le 29. Mars 1735.

JE suis penetré de plus en plus de reconnoissance, Monseigneur, des peines que vous vous donnez pour l'affaire de la Benediction. J'attendrai à me plaindre tout le tems que vous jugerez necessaire. Quand on aime la verité & qu'on cherche la paix, on ne rejette aucune proposition raisonnable. Je veux mettre M. l'Archevéque de Narbonne dans son tort. Ou l'on m'accordera ce que je demande, ou l'on me le refusera. Si on me l'accorde, je n'ai rien à dire. Si on me le refuse, plus j'aurai attendu à parler, plus j'aurai de voix pour moi dans le public.

M. de Narbonne vient de me donner un nouveau sujet de plainte. Il n'a pas jugé à propos de me convoquer pour l'Assemblée provinciale. Jusqu'ici il n'avoit rien fait de semblable.

LETTRE DCCCCXVI.

A M. l'Evêque de S. PAPOUL. *Il le felicite sur la demarche qu'il vient de faire.*

Le 30. Mars 1735.

J'AI reçu, Monseigneur, avec une joie que je ne puis exprimer le Mandement que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, & la Lettre qui y étoit jointe. Que d'actions de graces ne devons-nous pas rendre à Dieu du miracle qu'il vient d'operer sur votre cœur? L'impression qu'il fait ici, me montre ce qu'il fait ailleurs. On est frappé, consolé, édifié. Je reçois des visites de personnes de tout état, qui viennent se rejouir avec moi de ce grand évenement. La lecture de votre Mandement touche, & tire les larmes des yeux Il n'y a qu'une voix pour approuver le parti que vous avez pris; & chacun convient qu'en vous mettant à la derniere place, vous êtes plus grand que ceux qui occupent les premieres.

Vous nous apprenez, Monseigneur, que vous avez commencé à gouter la paix dès que vous avez pris la resolution de descendre de votre siege. Vous n'aurez plus à vous defendre contre les remords de la conscience; mais vous aurez à soutenir les assauts que le monde va vous livrer. Car s'il y a un monde qui aime la verité, il y en a un autre qui la persecute. Je craindrois pour vous si vous étiez moins humble. Mais la demarche que vous venez de faire, annonce un édifice dont les fondemens sont très profonds. Que les vents soufflent, que les eaux se debordent, je suis tranquille, & je n'apprehende point de vous voir renversé.

Continuez, Monseigneur, à nous édifier. Plus vous vous cacherez, plus vous deviendrez utile à l'Eglise. Que ne m'est-il permis de vous imiter?

En restant dans la place que j'occupe, demandez, je vous en conjure, que Dieu me fasse la grace de m'y sanctifier. Il fait tout ce qui me manque pour lui plaire. Qu'il me donne ce qu'il commande, & qu'il commande ce qu'il voudra. Je suis avec l'attachement le plus tendre & le plus respectueux, &c.

LETTRE DCCCCXVII.

1735.

A Madame de SEGUR, *Abbesse de Gif. Il se rejouit avec elle du grand miracle operé dans M. de S. Papoul son frere.*

Le 30. *Mars* 1735.

J'ECRIS aujourd'hui, Madame, une Lettre de felicitation à M. de S. Papoul, sur la demarche si humble & si glorieuse qu'il vient de faire. Puis-je vous separer de lui, & ne pas me rejouir avec vous d'un évenement qui donne de la joie aux Anges mêmes? Je suis temoin de celle qu'il cause à ceux qui aiment l'Eglise. Les indifferens paroissent émus. On ne parle que de cette grande action. Le Mandement est lu avec avidité. Il touche, il penetre, & l'on convient unanimement qu'il n'y avoit d'autre parti à prendre que celui qu'a pris son auteur. Je ne doute point, Madame, que vos prieres & celles de vos saintes Filles n'ayent obtenu à M. de S. Papoul les graces dont il avoit besoin pour donner le premier, dans le siecle où nous sommes, un exemple digne des premiers tems. Vos larmes ont penetré jusqu'au ciel, & elles ont attiré une misericorde abondante sur un frere que vous regardiez comme mort. Que ceux qui contestent à la grace son empire sur les cœurs, le voient, & qu'ils soient confondus. Pour nous, nous ne cesserons de glorifier le Seigneur de ce qu'en multipliant les prodiges sur les corps, il fait encore de plus grandes merveilles sur les ames. Je suis, &c.

LETTRE DCCCCXVIII.

*A M.*** Il lui parle de la demarche de M. de S. Papoul, & d'une nouvelle insulte de M. de Narbonne.*

Le 30. *Mars* 1735.

QUEL grand évenement, Monsieur! Quelle demarche vient de faire M. de S. Papoul! Qu'il est grand cet évenement! Qu'il est merveilleux! Qu'il est édifiant! Que son Mandement est beau! Qu'il est touchant! Je n'ai encore vû personne qui ait pu le lire sans pleurer. Mais s'il fait la joie des Anges dans le ciel & l'édification de l'Eglise sur la terre, il fait grincer les dents aux Demons dans les enfers & aux Constituans en ce pays-ci. Il y en a pourtant quelques uns qui ne peuvent s'empêcher de louer M. de S. Papoul. Peut-être y aura-t-il aussi des Appellans qui desapprouveront qu'il ait quitté son siege. Pour moi je vous avoue que cette demarche excite ma jalousie. C'est bien serieusement que je vous le dis. S'il m'a prevenu dans l'execution, il ne m'a pas prevenu dans des desirs qui ont été steriles en moi & non en lui, & dont j'ai grande peur d'être comptable au jugement de Dieu. Mais après avoir tant tardé, il est pourtant toujours tems de bien faire. Il est très sûr que je ne vaux pas M. de S. Papoul d'aujourd'hui à cent mille piques près, & je ne vaux pas mieux qu'il valoit cidevant. Pourquoi donc, si je n'étois pas un coquin, ne me ferois-je pas justice moi-même, pour tâcher d'arrêter le cours de la justice de Dieu?

Je crois qu'on vous aura mandé que M. de Narbonne ne m'a point convoqué à l'Assemblée provinciale qui se tient aujourd'hui à Narbonne. Il n'y avoit jamais manqué. Dans les dernieres il me convoquoit comme tous les autres comprovinciaux, & je recevois une Lettre de cachet qui me defendoit d'y aller. Cette fois-ci je n'ai reçu ni invitation pour y aller, ni Lettre de cachet. Je n'en demeurerai pas là. Je vous embrasse, & vous quitte beaucoup plutôt que je ne voudrois.

1735. # LETTRE DCCCCXIX.

A Madame de ROHAN *de Porhoët. Il lui parle de la demarche de M. de S. Papoul, & de la Consultation des XXX.*

Le 30. Mars 1735.

JE n'ai garde de vous refuser, Madame, les marques de communion que vous desirez. Qui les merite mieux que vous? Si vous eussiez vecu au tems de S. Chrysostome, vous auriez augmenté le nombre des Epouses de Jesus-Christ, auxquelles ce grand Evêque écrivoit dans son exil. Puis-je prendre un modele plus parfait? Je reçois votre Lettre sur la solemnité de Pâques; & votre éloignement ne m'empêchera point de la celebrer en esprit avec vous. Vous vous attendez à manger l'agneau avec des laitues très ameres. C'est à quoi nous sommes appellés. Devons-nous nous en plaindre? Dieu nous ôte neanmoins une partie de cette amertume, par la joie que nous donne le grand évenement dont vous devez être maintenant informée. Je parle de la demarche de M. de S. Papoul. Qu'elle est belle! Qu'elle est humble! Ce Prelat a rempli toute justice. Voilà le plus grand miracle qui se soit operé sous nos yeux. Que Dieu éleve celui qui s'est abbaissé si profondement. Qu'il le prenne sous sa protection. *Mittat tibi auxilium de sancto, & de Sion tueatur te.* Ps. XIX. 3.

Que dirai-je de la Consultation des XXX. Docteurs? Je pense tout ce que vous pensez, Madame. Sont-ils excusables de n'avoir pas dit un mot ni des miracles ni de la sainteté de M. de Pâris; pas un mot de l'origine des convulsions au tombeau de ce saint Diacre? Ils laissent subsister les plus grandes difficultés. Ils se mettent hors d'état de repondre à M. l'Archevêque de Sens. Si leur decision est juste, il n'est plus permis d'invoquer le serviteur de Dieu. Quel est le fidele auquel on conseillera de le faire, avec le risque d'être livré au Demon, & de prendre part à une œuvre de tenebres? Car les Convulsionnaires aiment leur état. Ne vaut-il pas mieux être aveugle, sourd, & boiteux, que de se mettre dans un danger évident de perdre son ame? Comment ces Messieurs n'ont-ils pas vu qu'ils donnoient des armes contre eux-mêmes, & contre la cause qu'ils ont defendue jusqu'ici avec tant de gloire? Les miracles sont liés avec les convulsions: l'Appel avec les miracles. Tout ce qu'ils disent pour montrer que les convulsions ne sont qu'une même œuvre, on le leur dira pour prouver que l'Appel, les miracles & les convulsions sont unis indissolublement. Ils n'ont pas même essayé de repondre à cette objection, quoiqu'ils sussent que M. l'Archevêque de Sens l'avoit faite. J'en conclus que la Consultation est un ouvrage bien defectueux, pour ne rien dire de plus. Aussi je ne vois pas qu'elle fasse impression sur ceux qui pensoient favorablement des convulsions. Chacun reste dans son sentiment. Le plus sage & le plus sûr, à ce qu'il me paroit, est de prendre dans cette œuvre ce qu'il y a de bon, par exemple les convulsions guerissantes; condamner ce qu'il y a de mauvais, s'en tenir inviolablement aux regles, & attendre en paix l'éclaircissement de ce qu'elle renferme d'obscur....

Je suis veritablement en colere de ce que vous n'avez point encore reçu les pieces que vous desirez. Je fais écrire aujourd'hui tout de nouveau. Cet oubli me paroit incomprehensible. Si nous ne devions pas pardonner jusqu'à septante fois sept fois, je vous permettrois, Madame, de donner des marques de votre indignation à celui qui s'acquitte si mal d'une commission si honorable. Je suis, &c.

LET-

LETTRE DCCCCXX. 1735.

A M. l'Evêque de Senez, *sur les mêmes sujets.*

Le 1. Avril 1735.

QUE dites-vous, Monseigneur, du grand évenement qui occupe aujourd'hui tous les esprits? Je juge de l'impression qu'il fait sur vous, par celle qu'il fait sur moi. M de S. Papoul ne laisse rien à desirer. Si sa faute a été grande, la reparation est pleine & entiere, au-moins devant les hommes. Il vous rend, Monseigneur, une justice dont vous ne pouvez pas n'être point touché. Il la rend à ceux qui ont pris votre defense. Il n'oublie rien, il satisfait à tout. Il ne nous reste qu'à demander pour lui que Dieu le soutienne, & qu'il lui donne le courage de resister aux assauts auxquels il pourra être exposé.

Vous parlerai-je maintenant d'une demarche bien differente, quoique faite à bonne intention? Je sai, Monseigneur, que vous n'avez pas reçu favorablement la Consultation des XXX. Docteurs. Je ne lui ai pas fait un meilleur accueil. Le silence qu'on y garde sur les miracles & sur la sainteté de M. Pâris, le soin que l'on prend de n'y rien dire de l'origine des convulsions au tombeau du serviteur de Dieu, & l'attention que l'on a à écarter les principales difficultés contre le sentiment que l'on embrasse, m'ont paru inexcusables. D'ailleurs les Docteurs se mettent dans un poste qu'il est impossible de défendre. Si je ne me trompe, je les vois accablés sous les argumens de M. l'Archevêque de Sens. Ils ne s'en tireront point en niant la liaison des miracles avec les convulsions. Il faut être de bonne-foi, & la reconnoître. Mais une fois qu'elle est reconnue, comment attribuer au Demon & à tout ce qui n'est pas Dieu, l'œuvre entiere des convulsions? On dit que ces Messieurs ont voulu venir à mon secours contre M. l'Archevêque de Sens. Ils devoient donc se concerter avec moi. Pour ne l'avoir pas fait, quelque estime que j'aye pour eux, ils me mettent dans la necessité de les abandonner. Je ne vois que M. de Troyes qui leur soit favorable. M. d'Auxerre m'en paroit éloigné. Je benis Dieu, Monseigneur, de ce que m'ayant uni avec vous dès le commencement, je me trouve encore aujourd'hui penser comme vous sur une œuvre qui renferme certainement de grandes difficultés. Mais arrêtons-nous à ce qu'il y a de clair, & ne nous hâtons point de prononcer sur ce qui est obscur.

La solemnité de Pâques que nous allons celebrer, demande de moi, Monseigneur, que je vous rappelle mes besoins. Vous les connoissez dans toute leur étendue. Il ne faut pas moins qu'un intercesseur aussi puissant que vous, pour demander misericorde pour moi. Je suis avec l'attachement le plus tendre & le plus respectueux, &c.

LETTRE DCCCCXXI.

A M. le President de.... sur les dispositions des Evêques de la province, & en particulier de M. de Nîmes.

Le 2. Avril 1735.

J'AI reçu, Monsieur, avec toute la reconnoissance que je dois la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je la regarde comme un temoignage bien precieux de votre amitié. Les faits qu'elle contient font honneur au grand nombre des Evêques de la province de Narbonne, & couvrent les autres de confusion. M. de Nîmes est fâché d'être tombé, & il ne peut me pardonner que je sois debout: *Qui justus est, justificetur adhuc; & qui in sordibus est, sordescat adhuc.* S'il veut Apoc. XXII. 11.

1735. veut prendre pour lui les dernieres paroles de ce texte de l'Ecriture, je ne puis l'en empécher. Mais peut-il me faire un crime de regarder les premieres comme le terme auquel je dois aspirer?

M. de Nîmes a beau faire. Son zele pour la tenue du Concile de Narbonne ne lui fera jamais l'honneur que fait à M. de S. Papoul le Mandement qu'il vient de publier. Si M. de Nîmes veut être en paix avec lui-même, M. de S. Papoul lui en a tracé le chemin. Mais il n'est pas donné à tous d'y marcher. C'est que le chemin qui conduit à la vie est étroit, & qu'il y en a peu qui le trouvent. Je suis avec respect, &c.

Matth. VII. 14.

LETTRE DCCCCXXII.

*Au Pere *** Chanoine Regulier. Il lui accorde une permission qu'il avoit demandée.*

Le 4. Avril 1735.

J'ACCORDE volontiers, Mon Reverend Pere, au Pere Benedictin les pouvoirs aussi étendus qu'il les desire pour confesser cette fille. * Je laisse à votre choix de lui prêter les Livres qu'elle vous demande. Elle fera bien de s'instruire sur les affaires presentes. Dès qu'on oblige les Religieuses à accepter la Bulle, il faut qu'elles soient en état de resister aux efforts que l'on fait pour les renverser.

* Du Calvaire.

Je vous prie, Mon Reverend Pere, de temoigner à M. Allonneau la joie que j'ai de sa perseverance. Il a fait à quatre-vingts ans, ce que fit Eleazar dans un âge encore plus avancé. Encore un peu de tems, & sa foi sera recompensée d'un bonheur qui ne finira point. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCCCXXIII.

A M. l'Evêque de CASTRES. Il consent que son affaire avec M. de Narbonne soit regardée comme finie.

Le 9. Avril 1735.

J'Ai reçu, Monseigneur, la Lettre dont vous m'avez honoré en datte du 30. Mars. Je ne puis trop vous temoigner ma reconnoissance de toutes les peines que vous vous donnez pour terminer l'affaire de la Benediction. La Lettre de M. de S. Florentin est bonne dans ce qu'elle contient; mais j'ai été étonné qu'on n'ait pas mis la copie de la Declaration de M. de Narbonne en forme probante. Elle est sur une feuille detachée, sans signature du Secretaire d'Etat qui l'autorise. Cette precaution étoit d'autant plus necessaire, que, non seulement le Procès-verbal des Etats est chargé de ce qui se passa dans ma Cathedrale quand M. de Narbonne y donna la benediction, mais que de plus on a inseré la même chose dans le Procès-verbal de Messieurs les Commissaires du Roi. J'aurois donc sujet de me plaindre de ce que la piece fondamentale qui me reste entre les mains pour soutenir mon droit, renferme un defaut qui me paroit considerable. Mais dès que vous jugez, Monseigneur, que je ne dois pas aller en avant, & que je puis me contenter de cette piece, je me rends à vos desirs. Je me suis proposé dès le commencement de cette affaire de n'avoir d'autre volonté que la vôtre. Vous l'avez commencée: il est juste que vous ayez la gloire de la terminer. Je suis avec respect, &c.

LET-

1735.

LETTRE DCCCCXXIV.

*A M.***, sur un cas qu'il avoit proposé au Prelat.*

Le 17. Avril 1735.

JE vous ai, Monsieur, une vraie obligation du soin que vous prenez, de m'envoyer les pieces qui paroissent chez vous. Vous me ferez un sensible plaisir de continuer.

Je ne vois pas pourquoi il seroit defendu de faire usage des Provisions de Cour de Rome sur lesquelles vous me demandez mon avis. Dès que le Pourvu est bien resolu de ne pas signer, & que son Evêque consent qu'il n'ait aucun égard à la clause des provisions, il me paroit qu'il doit prendre le *Visa*, & se mettre en possession du Benefice. Sans doute que l'Evêque ne mettra pas dans le *Visa* que le Pourvu a satisfait à la clause. Si le *Visa* le disoit, ou le donnoit à entendre, ce que je n'ai garde de soupçonner, on ne pourroit faire usage des provisions. Je suis, Monsieur, entierement à vous.

LETTRE DCCCCXXV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle de l'Assemblée provinciale de Narbonne, & d'une fausse demarche de M.****

Le 18. Avril 1735.

L'ASSEMBLE'E de Narbonne n'a pas eu le succès que M. de Nîmes attendoit. Il vouloit qu'on chargeât les Deputés de demander la tenue du Concile de la province. Il ne fut appuyé que par M. de S. Pons & le Grand-Vicaire d'Usez. Les autres Evêques rejetterent la proposition. M. de Carcassonne parla très bien. Il le prit sur un ton qui dut mortifier M. de S. Pons. Le Grand-Vicaire d'Usez, nommé Payen, Theologien du Conciliabule d'Embrun, fut mal mené. M. de Carcassonne le tourna en ridicule. *Petit brouillon, vous voudriez faire ici ce que vous avez fait à Embrun: mais vous n'en viendrez pas à bout.* M. d'Agde est parti pour l'Assemblée. Il m'a fait l'honneur de venir chez moi en passant. Il n'y avoit pas mis le pied depuis son Mandement d'acceptation. M. l'Evêque du Pui a été voir aussi M. de Senez. C'est le premier Evêque qui ait fait cette demarche depuis le Brigandage.

Je n'ose croire l'évenement que vous m'annoncez, quoique je le desire beaucoup. Les nouvelles d'hier m'apprennent une chose bien triste pour M. ***. Il a consenti à supprimer un éloge qu'il faisoit de M. Pâris, dans la Lettre qu'il vient de publier contre les convulsions. Voilà donc une bouche fermée desormais pour toute verité qui ne plaira pas à la Cour. Qui l'auroit cru? M. *** ne s'attendoit pas qu'en prenant le parti qu'il a pris sur les convulsions, il deviendroit le jouet des ennemis de la verité. Vous avez lu, mon très cher Seigneur, les remarques de M. Languet sur la Consultation. Si Messieurs les Consultans ne sentent pas l'avantage qu'ils ont donné à ce Prelat, je les trouve endurcis.

LETTRE DCCCCXXVI.

*Au Pere *** Prêtre de la Doctrine chretienne. Il lui conseille de demeurer dans sa Congregation, & de retracter ses signatures du Formulaire.*

Le 21. Avril 1735.

JE ne goute point, Mon Reverend Pere, le parti que vous me proposez de vous retirer à S. Polycarpe. Vous n'êtes pas dans le cas de M. de S. Papoul. Vous avez

1735. avez deja commencé à rendre temoignage à la verité dans le Diocese de.... Ce qui vous reste à faire maintenant, est de m'envoyer une retractation des deux signatures du Formulaire, que vous avez eu la foiblesse d'accorder aux desirs de vos Confreres. Vous m'y donnerez pouvoir de rendre publique votre retractation, quand je le jugerai à propos pour le bien de l'Eglise. En attendant, continuez à lui rendre service dans votre Congregation. Si vous restez à .... vous aurez apparemment occasion de rendre temoignage à la verité sous le nouvel Evêque. Je prie Dieu de vous donner le courage dont vous avez besoin. J'espere beaucoup des dispositions où vous êtes. Je suis, &c.

LETTRE DCCCCXXVII.

A M. le Marquis de Marin, au sujet de Madame sa fille que le Prelat a reçue dans son Diocese.

Le 21. Avril 1735.

Les occupations, Monsieur, de la semaine sainte & des fêtes de Pâques m'ont empêché d'avoir l'honneur de vous écrire, pour vous temoigner la joie que j'ai de posseder votre chere fille dans mon Diocese. Elle y a trouvé plusieurs de ses sœurs que la providence m'a données comme en depôt. Dieu les a éprouvées long-tems par la dure captivité où elles ont été reduites. Et parce qu'elles sont demeurées fideles, elles jouissent maintenant de la paix, quoique la persecution continue toujours. C'est une preuve que les hommes ne sont que des instrumens entre les mains de Dieu. Ils ne vont pas plus loin qu'il ne permet; & toujours il fait d'eux ce qu'il veut, lors même qu'ils ne font pas ce qu'il veut. Quelles graces ne lui dois-je pas rendre de m'avoir choisi pour être un instrument de misericorde à l'égard de ses élus, tandis qu'il fait servir les autres à être des instrumens de sa justice! Plus le ministere qui m'est confié est grand, plus je dois trembler, dans la crainte de ne pas le remplir avec assez de fidelité. Je tâcherai cependant de ne rien omettre pour m'acquitter de ce devoir. Madame votre fille aura toute liberté pour le bien. Je ne lui refuserai aucun des secours qu'elle me demandera. Trop heureux si je puis lui faire oublier les années qu'elle a passées dans l'amertume & dans les souffrances! Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCCCCXXVIII.

*A M.*** ancien Curé de... sur un cas qu'il avoit proposé au Prelat.*

Le 21. Avril 1735.

J'Ai cherché, Monsieur, la Lettre que vous m'avez fait remettre par la Sœur de ... mais je l'ai égarée. Je n'ai pu encore me rappeller l'endroit où je l'ai mise. Le cas que vous me proposez dans la derniere, me paroit aisé à decider. Vous avez très bien fait de ne pas repondre à la Lettre qui vous a été écrite. Si la mauvaise humeur continue, laissez-vous sommer juridiquement de comparoître. Les vues que vous me proposez sont bonnes. On cherche à vous attirer au combat. Quand vous ne vous presenterez que dans la derniere necessité, vous n'en aurez que plus de lieu d'esperer, que celui qui donne sa grace aux humbles viendra à votre secours. Je le prie d'être votre lumiere & votre appui. Je suis très parfaitement, &c.

LET-

LETTRE DCCCCXXIX.

1735.

A une Religieuse, au sujet du nouveau Catechisme de M. de Sens.

Le 22. Avril 1735.

VOs deux Lettres, ma très chere Sœur, ont été reçues. Je n'ai point repondu à la premiere, parce que j'aime mieux laisser decider aux autres le cas que vous me proposez, que de le decider moi-même. Vous m'annonciez une persecution, qui sembloit ne pas vous laisser le choix du parti que vous auriez à prendre. Je ne puis blâmer la disposition où vous êtes. Le motif qui vous fait agir est plein de religion; & j'ai la confiance que Dieu y aura égard.

Il faut que M. l'Archevêque de Sens n'ait pas lu mes derniers Ouvrages, ou que sa memoire soit bien infidele. Je lui ai reproché dans ma sixieme Lettre le changement qu'il a fait dans le Catechisme de son Diocese; & j'ai tiré avantage du soulevement que cette innovation a causé dans la province de Sens. Comment après ce que j'ai dit, peut-on se flatter de m'avoir pour approbateur? L'iniquité depose contre elle-même. Par tout on me decrie comme un novateur; & cependant on voudroit persuader que l'on est d'accord avec moi. A Dieu ne plaise que je pense comme M. l'Archevêque de Sens, sur aucun des points où il s'écarte de la doctrine de M. de Gondrin. Que M. de Sens fasse honneur à d'autres qu'à moi de penser comme lui sur le rapport des actions à Dieu. Je ne souffrirai jamais que le pecheur repande son parfum sur ma tête: *Oleum peccatoris non impinguet caput meum.* Ps. CXL. 5.

Je vous loue, ma très chere Sœur, de la fermeté que vous montrez à rejetter le nouveau Catechisme. Tenez-vous à la foi de vos peres. Les Martyrs ont donné tout leur sang pour nous la conserver dans toute sa pureté. Il faut sacrifier votre repos, votre liberté, votre vie même, pour la transmettre aux autres dans la même integrité. Je suis dans la charité de Jesus-Christ entierement à vous.

LETTRE DCCCCXXX.

*A M. *** de la Doctrine chretienne, sur un cas qu'il avoit proposé au Prelat.*

Le 27. Avril 1735.

LE cas de conscience que vous me proposez, Monsieur, est trop important, pour le decider sur le simple exposé que vous me faites. Il interesse toute votre Congregation. Il faudroit pour en juger sainement, qu'il fût discuté avec les parties interessées. Vous me marquez, il est vrai, les raisons que l'on apporte de part & d'autre, pour continuer ou pour rejetter la renovation du serment. Mais je ne sai si ceux de vos Superieurs qui demandent qu'on s'en tienne à l'usage, n'auroient rien à ajouter aux raisons que vous leur mettez dans la bouche pour justifier leur pretention. Si j'étois consulté pour l'établissement d'un pareil serment, mon avis seroit qu'on ne le fît pas. Si tous les membres de la Congregation se réunissoient pour l'abolir chez vous, je louerois leur resolution. J'approuverois aussi la conduite des Superieurs qui laisseroient la liberté de ne pas jurer, pour ne pas gêner des sujets de merite dont l'attachement à leur Congregation est très connu, qui n'ont pas besoin d'un pareil remede pour se fixer, & qui craignent de multiplier les sermens sans necessité. Je suis, &c.

1735.

LETTRE DCCCCXXXI.

*A M.***. Il admire en lui le miracle de la grace.*

Le 27. Avril 1735.

LA Lettre que vous m'avez addressée, Monsieur, est pour moi une preuve nouvelle de l'empire que Dieu exerce sur le cœur de l'homme. Quel change-
2.Cor.IV.6. ment que celui qui s'est operé en vous! *Qui dixit de tenebris lucem splendescere, ipse illuxit in corde tuo.* Plus vos tenebres étoient épaisses, plus la grace qui vous
Luc. I. 49. en a delivré fait éclater la puissance de Dieu: *Fecit mihi magna qui potens est.* Dites-le, Monsieur, & ne vous lassez point de le publier. Vous desirez que je le fasse en votre nom. Je le ferai, dès que je le jugerai necessaire pour le bien de l'Eglise. En attendant, fortifiez-vous dans l'amour de la verité. Ecrivez aux amis que vous avez à... & priez-les d'y faire connoître que vous n'êtes plus ce que vous étiez; & que penetré de douleur de la mauvaise doctrine que vous avez enseignée à vos écoliers, vous vous êtes retiré pour en faire penitence, & pour en obtenir le pardon. Je suis, &c.

LETTRE DCCCCXXXII.

*Au Pere*** Religieux de... sur la grace que Dieu lui a faite de toucher son cœur & d'éclairer son esprit.*

Le 27. Avril 1735.

JE ne cesse, Mon Reverend Pere, d'admirer la misericorde de Dieu sur ceux qu'il choisit pour les unir à la defense de sa cause. Il les prend dans tous les états & dans tous les ordres, parce qu'il n'a besoin que de lui-même pour dissiper les prejugés, pour changer le cœur, pour regler les mœurs. Entre les mains du Tout-puissant les pierres mêmes deviennent des enfans d'Abraham. Eh! Quand est-ce que la grace produira ces effets admirables, sinon lorsque les hommes lui disputent son empire? Il faut qu'ils soient confondus par des exemples, qui ne laissent aucun lieu de douter de l'efficace de la grace. Benissez Dieu, Mon Reverend Pere, d'être un de ces exemples, qui doivent servir à montrer le pouvoir de Dieu sur sa creature. Dieu n'a pas seulement éclairé votre esprit: il a touché votre cœur. Vivez d'une maniere conforme à ce que vous croyez. Fortifiez-vous dans la connoissance & dans l'amour de la verité. Je ferai l'usage qu'il conviendra de l'Acte que vous m'avez addressé. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCCCXXXIII.

*A M.*** au sujet des bruits qui se repandent sur M. de Grenoble.*

Le 27. Avril 1735.

LA nouvelle de M. de Grenoble * se repand beaucoup ici, & precisement de la même maniere que vous dites, Monsieur, qu'elle s'est repandue à Paris. Je ne saurois croire qu'elle soit toute vraie; mais je ne puis croire non plus qu'elle soit entierement fausse. On en a parlé & on en parle encore trop, pour qu'il n'y ait pas quelque réalité. Je suis assez porté à croire que c'est un homme qui
Luc. XIV. 30. *cœpit ædificare, & non potuit consummare.* Vous voyez par ce que je vous dis, que je ne suis pas plus, & peut-être beaucoup moins instruit que vous des demarches de ce Prelat & de ses resolutions. Dieu veuille lui en inspirer d'utiles & d'édifiantes pour l'Eglise. Je ne le connois ni ne l'ai jamais vu. Je ne vous dirai rien davantage aujourd'hui.

* M. Caulet. Il avoit paru touché de la demarche de M. de S. Papoul.

LET-

LETTRE DCCCCXXXIV. 1735.

*A M.*** Conseiller au. . . . sur son Acte d'Appel, fruit de sa conversion.*

Le 29. Avril 1735.

VOTRE conversion, Monsieur, est une voix plus forte contre la Bulle que le temoignage que vous venez de deposer entre mes mains. Votre union avec nous dit à qui veut l'entendre, que le Dieu qui retire le pecheur de ses égaremens, est celui que nous servons. Qu'on ne doute donc point de la justice de notre cause. L'Ecriture, la Tradition, les miracles sur les corps, les miracles sur les cœurs: tout est pour nous. Que veut-on de plus? La voix de tous les Pasteurs, nous dit-on. Mais la voix de tous les Pasteurs depose-t-elle en faveur de la Bulle? Non: jamais ils ne seront d'accord sur le fond du dogme, qu'ils ne se réunissent à nous. *Unus Dominus, una fides.* Toutes les verités que nous Ephes. IV. 5. croyons, ont été crues universellement dans l'Eglise avant les erreurs que la Bulle autorise. Elles le seront, quand l'Eglise assemblée legitimement fera justice sur notre Appel. En attendant, Dieu ne laisse pas la verité sans temoignage, & l'Eglise sans secours. L'enfer combat; mais nous sommes assurés qu'il ne prevaudra pas. Venez donc, Monsieur, vous mettre à couvert de la tempête. Jouissez avec nous des privileges accordés à la defense de la plus belle cause qu'il y ait eu dans l'Eglise. *Qui confidunt in Domino sicut mons Sion.* Ne craignons Ps. CXXIV. 1. point. Dieu est en colere contre nous; mais il tempere sa colere par les effets d'une misericorde signalée. Il nous châtie; mais il ne veut pas nous detruire. Il se souvient toujours qu'il est pere, quoique nous oubliyons trop souvent que nous sommes ses enfans. Priez, Monsieur, gemissez pour nous & avec nous. Peut-être touchons-nous au moment de notre delivrance. Que ne sommes-nous plus penitens! Nous serions plus promtement delivrés. Je suis, &c.

LETTRE DCCCCXXXV.

A une Religieuse. Il lui donne divers avis.

Le 2. Mai 1735.

SUR l'exposé que vous me faites, ma très chere Sœur, il me paroit que vous devez vous contenter de la premiere grace qui vous a été accordée. Dans le cas de necessité on donne ce que l'on ne peut refuser; mais on ne va pas plus loin. La disposition habituelle où vous êtes à l'égard des pechés que vous croyez qui ne tuent pas l'ame, est des plus dangereuses. Celui qui meprise les petites fautes, merite de tomber dans les plus grandes. Demandez à Dieu par des prieres continuelles qu'il vous change le cœur. Pleurez, ma très chere Sœur. Personne n'a plus sujet de le faire que vous. Vous demandez qu'on vous impose des penitences. Observez votre regle. Suivez-en tous les exercices avec fidelité. Vivez dans le silence, & dans la privation de tout ce qui ne mene point à Dieu. Combattez votre orgueil. Cherchez les occasions de vous humilier. Supportez au-moins les humiliations que vous n'attendiez pas. Ne faites jamais votre propre volonté, mais celle des personnes que Dieu a établies au-dessus de vous. Obéissez-leur dans tout ce qui n'est point contraire à la loi de Dieu. Ne pretendez point avoir toujours raison. Quand vous l'auriez en certains cas, contentez-vous du temoignage de votre conscience. Quelquefois il est plus avantageux pour nous de nous laisser juger injustement, que de pouvoir nous dire à nous-mêmes que nous nous sommes bien justifiés.

1735. Si vous êtes interrogée de nouveau par vos Superieurs, & qu'ils vous demandent vos sentimens sur les affaires presentes de l'Eglise, repondez toujours en peu de mots & avec simplicité. N'usez jamais d'équivoque; & lorsqu'on vous fera des demandes qui pourront l'être, ne laissez point d'ambiguité dans les reponses. Je n'approuve pas ce que vous avez dit de M. de Pâris: *Je ne condamne ses sentimens & ceux que j'ai toujours eus pour lui, qu'autant que l'Eglise me l'ordonne.* Vous faites injure à l'Eglise, de supposer qu'elle puisse vous ordonner de condamner les sentimens de veneration que vous avez pour un Saint, dont Dieu releve la gloire par tant de prodiges. Evitez d'entrer en dispute. Imitez la conduite des Martyrs. Dans leurs *Actes sinceres* on voit ordinairement qu'ils parlent peu. Leurs reponses sont courtes, mais tranchantes.

Il n'y a que le Demon, dit S. Chrysostome, qui puisse nous detourner de lire les Livres saints. Cela étant, continuez à lire l'Evangile. Les Livres de pieté qui vous ont été mis entre les mains par feu M.*** ne sont pas devenus pernicieux depuis sa mort. La nourriture que vous y avez puisée pendant tant d'années, vous a-t-elle empoisonnée? Puisque vous avez l'experience que le pain est bon, continuez d'en manger; & plaignez ceux dont la bouche est si amere, qu'ils trouvent amer le pain le plus delicieux. Vous auriez grand tort de le garder pour vous seule, & de n'en pas faire part à celles de vos Sœurs qui sont dans les mêmes dispositions que vous. Assistez-les de toutes les manieres que vous le pourrez. Donnez-leur conseil, quand elles vous le demanderont. Soutenez-vous, fortifiez-vous mutuellement. Ne gardez point votre secret pour vous seule, quand vous trouvez des amies capables de le garder. Point de fausse prudence. C'est la crainte des hommes qui l'inspire. Craignez Dieu. Cherchez à lui plaire. Mettez votre confiance en lui seul. C'est le moyen d'attirer son secours. Je le lui demande pour vous: demandez-le lui pour moi. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

LETTRE DCCCCXXXVI.

*Au Pere***, de l'Oratoire, sur un cas qu'il avoit proposé au Prelat.*

Le 2. Mai 1735.

JE ne vous blâmerai point, Mon Reverend Pere, de la delicatesse que vous avez eue, pour ne pas acquiescer à la proposition que l'on faisoit de lire en Communauté la Lettre circulaire de Monsieur votre Evêque. Vous avez craint que cette lecture ne passât pour une espece de consentement que vous auriez donné à l'Ecrit. Cependant la Lettre n'ayant pas été envoyée à la Communauté, si vous n'aviez pas lieu de craindre qu'aucun de ses membres voulût tirer avantage de la lecture qu'on en auroit faite, & si l'on pretendoit seulement la lire comme on lit les pieces courantes, même les plus mauvaises, je ne vois pas qu'il y eût de danger à le souffrir. On a très bien fait d'avoir égard à votre opposition, parce qu'il faut éviter de scandaliser ses freres. *Omnia mihi licent, sed non omnia expediunt.* (1. Cor. VI. 12.) Le cas que vous me proposez, me paroit devoir être decidé par les principes mêmes que S. Paul a employés, touchant la liberté de manger des viandes consacrées aux idoles. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCCCXXXVII. 1735.

A un Curé de Paris, sur la Requête des Curés de Paris contre M. de Sens.

Le 20. Mai 1735.

J'Ai reçu, Monsieur, avec bien de la joie & de la reconnoissance la Requête que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. Je trouve la demarche de Messieurs les Curés de Paris également sage & necessaire. Vous fermez la bouche à M. l'Archevêque de Sens; & desormais je ne sai ce qu'il pourra dire pour soutenir le personnage d'accusateur du bienheureux Diacre. Je le trouve engagé dans un terrible defilé. Osera-t-il discuter sous les yeux d'un tribunal éclairé, les faits qu'il a voulu obscurcir? S'il ne le fait pas, peut-il éviter d'être regardé comme un calomniateur? Ceux qu'il attaque ne craignent point le grand jour. Les voilà en regle. Ou il faut se taire: ou il faut les suivre jusqu'à la fin. Je ne puis donc qu'applaudir au parti que vous avez pris, vous & Messieurs vos Confreres. Votre Requête rend temoignage aux œuvres miraculeuses de Dieu. Elle venge la memoire d'un de ses serviteurs, contre lequel M. de Sens ne cesse de blasphêmer. Elle rend aux Procès-verbaux faits sous M. le Cardinal de Noailles, l'authenticité qu'ils ont toujours meritée. Elle vous justifie pleinement des reproches calomnieux que vous fait l'auteur de l'Ecrit dont vous demandez la suppression. Je prie le Seigneur qui vous a réunis pour la defense de sa cause, de cimenter cette union, & de vous donner le courage de publier ses merveilles, à proportion des efforts que l'on fera pour les étouffer. Je suis, &c.

LETTRE DCCCCXXXVIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle du Chapitre de sa Cathedrale, de l'Assemblée provinciale de Sens, de la Requête des Curés de Paris, d'un Arrêt du Conseil.*

Le 30. Mai 1735.

VOus avez été occupé, mon très cher Seigneur, à la visite de votre Diocese, & je le suis depuis trois semaines à la visite du Chapitre de ma Cathedrale. Après mes Avertissemens au sujet des Musiciens qui vont au Concert, il falloit une Ordonnance pour faire cesser cet abus. Je la rendrai en cours de visite. Il faudra qu'elle soit executée nonobstant l'appel. Mon Chapitre ne prevoyoit pas ce que je devois faire. Il comprend aujourd'hui qu'il n'y a pas moyen de parer le coup, & qu'il faut obéir.

Monsieur votre Metropolitain a du être bien mortifié de n'avoir pu se faire deputer, dans une province qui n'est composée que de quatre Evêques. Cependant M. de Troyes n'en est pas plus avancé. Le voilà arrêté par Lettre de cachet. Il y a eu des exclusions dans les provinces d'Arles & d'Aix. Dans celle de Narbonne on ne m'a pas même convoqué. A quoi aboutiront toutes ces violences?

Je suis bien content de la demarche & de la Requête des vingt-trois Curés de Paris. M. de Sens y fait un beau personnage.

L'Arrêt du Conseil contre celui du Parlement au sujet de M. de Cambray, est digne du tems malheureux où nous sommes. Quel usage fait-on de l'autorité du Roi?

1735. LETTRE DCCCCXXXIX.

A Mademoiselle DUMOULIN, *sur la Relation du miracle operé sur elle.*

Le premier Juin 1735.

J'Ai reçu, Mademoiselle, la Relation que vous avez dressée du miracle operé sur vous, & les pieces authentiques qui le concernent. J'ai lu tout avec une consolation que je ne puis exprimer. Le miracle est évident. Les certificats sont en forme probante. Celui de M. Fevrier Chirurgien & Academicien Royal, est jugulant pour tous ceux qui combattent les œuvres de Dieu. Je ne puis assez vous remercier, Mademoiselle, de m'avoir mis entre les mains des armes si puissantes. Priez le Seigneur qu'il me fasse la grace d'en faire tout l'usage que je dois. Il y a dans les pieces que vous m'avez envoyées de quoi convaincre tout homme raisonnable. Mais la passion ne raisonne point. Elle a crucifié Jesus-Christ nonobstant les miracles les plus éclatans. Faut-il être surpris qu'encore aujourd'hui elle cherche à étouffer des œuvres qui la decelent? Les œuvres de Dieu neanmoins prendront le dessus. Benissons-le de ce qu'il nous choisit pour les exalter; & dans la joie qu'elles nous causent, invitons toutes les
Ps. LXXVI. 15. creatures à le benir avec nous, & à s'écrier: *Vous êtes le Dieu qui faites seul des choses admirables.* Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCCCXL.

A M. DUMOULIN *Prêtre, sur le même sujet.*

Le premier Juin 1735.

JE vous ai bien de l'obligation, Monsieur, du soin que vous avez pris de m'envoyer les preuves du miracle operé sur Mademoiselle votre sœur. Je savois que Dieu l'avoit visitée dans sa misericorde, & je m'en rejouissois avec ceux qui le craignent. Maintenant je puis faire davantage. J'ai de quoi fermer la bouche aux hommes qui publient des mensonges. Voila un miracle qui doit les convaincre de blasphême, en osant, comme ils font, attribuer au Demon toutes les merveilles que Dieu opere par l'intercession de M. de Pâris. Je tâcherai de ne pas laisser dans l'oubli cette œuvre signalée de la toute-puissance de Dieu. Deman-
Luc. XXI. 15. dez-lui, Monsieur, qu'il me donne une bouche à laquelle ses ennemis ne puissent resister. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCCCXLI.

A M. l'Abbé de BECHERAND, *au sujet d'une Lettre anonyme écrite au Prelat contre cet Abbé, & contre ses amis les plus respectables.*

Le 3. Juin 1735.

VOus n'aviez point besoin d'apologie auprès de moi, Monsieur, pour vous justifier des reproches honteux que l'on vous fait dans une Lettre anonyme qui m'a été addressée. En lisant cette Lettre, je trouvai les faits dont on vous charge si atroces & si éloignés de la vraisemblance, que la premiere pensée qui me vint fut de jetter la Lettre au feu; mais après y avoir reflechi, je crus devoir vous l'envoyer, pour vous mettre en état de parer les coups qu'une main ennemie veut vous porter. Vous me faites remarquer que ce n'est pas seulement à vous que l'on en veut; que des amis respectables sont le but auquel on pretend tirer. Je commence à croire que vous avez raison. Après ce que j'ai lu d'un pre-

pretendu Senat dans le *Journal historique des convulsions*, je ne suis point surpris que l'on veuille à quelque prix que ce soit perdre de reputation des hommes qui en ont eu jusqu'à present une bien établie. Ne l'ont-ils pas merité? Si le Seigneur regarde favorablement Abel & ses presens, pourquoi son frere se met-il en colere? Pourquoi paroit-il un si grand abattement sur son visage? Disons-lui: *Si vous faites bien, vous en serez recompensé; si vous faites mal, vous porterez la peine de votre peché.* 1735. Gen. IV. 6. 7.

Je vois depuis quelque tems avec douleur un mauvais levain fermenter parmi les Appellans. On oublie la cause commune, pour accuser & dechirer ses freres. Cet esprit paroit dans quelques Ecrits tels que les *Journaux* & la *Question curieuse*. Je ne dis rien des *Examens*, de *L'esprit en convulsion* & autres Ecrits de même trempe. Je ne puis reconnoître pour Appellant, j'ai même de la peine à donner le nom de chretien à un homme qui, comme l'Auteur de ces Ecrits, s'il est unique, se joue de l'Ecriture & se mocque des Peres; & qui s'efforce de prouver contre la doctrine de l'Eglise, que le demon n'a aucun pouvoir sur les corps. Il faut qu'il en ait un bien grand sur l'esprit de ce temeraire Auteur, pour l'avoir porté à d'aussi grands excès que ceux qu'on lit dans ses Ouvrages. M. Poncet * merite toutes sortes de louanges, pour s'être élevé sans aucune crainte contre cet homme, dont les emportemens sont dignes de la cause qu'il soutient. Je dirai de lui ce que S. Jean disoit de quelques-uns qui lui ressembloient: S'il eût été des nôtres, il seroit demeuré avec nous. *Si fuissent ex nobis, permansissent utique nobiscum.* On a grande raison de le soupçonner de couver depuis long-tems les impietés qu'il ose mettre au jour. Il n'y a aucune apparence qu'il ait jamais été dans les sentimens des Appellans; & je ne crains point de lui dire: *Non est tibi pars, neque sors in sermone isto; cor enim tuum non est rectum coram Deo. Pœnitentiam itaque age ab hac nequitia tua, & roga Deum, si fortè remittatur tibi hæc cogitatio cordis tui.*

* Jean-Baptiste Desessarts.

1. Joan II. 19.

Act. VIII. 21. 22.

Pour vous, Monsieur, consolez-vous d'être enveloppé dans une même condamnation avec des personnes de merite, aussi incapables de vous donner le conseil qu'on pretend qu'ils vous ont donné, que vous-même l'auriez été de le suivre. Plus je vois que l'on se dechaine contre eux, plus je me sens affermi à leur donner ma confiance; parce que je vois qu'on ne les attaque qu'en les calomniant. C'est comme chretiens, & non comme malfaiteurs qu'ils souffrent. Je ne cesserai donc d'être leur ami, & de rechercher leur conseil, persuadé que Dieu les benit à proportion qu'un certain monde les maudit. Je suis avec bien de la tendresse, Monsieur, entierement à vous.

LETTRE DCCCCXLII.

*A M. *** Il lui parle de quelques Ouvrages fabriqués par les Jesuites sous son nom, & sous celui de M. de Senez.*

Le 6. Juin 1735.

J'Ai reçu, Monsieur, l'exemplaire que vous m'avez envoyé d'une pretendue Lettre en datte du 24. Mars, que l'on suppose que j'ai écrite à M. de S. Papoul. Je ne m'y reconnois ni pour le style, ni pour la maniere de presenter certaines verités. Elle est signée *L'Evêque de Montpellier*, & je ne signe jamais de cette sorte. La datte est anticipée. Je reçus plus tard que le 24. Mars le Mandement que M. de S. Papoul me fit l'honneur de m'addresser. Ma reponse à ce Prelat est du 30. Mars. Je l'ai trouvée dans les Nouvelles ecclesiastiques. Elle y est fidelement rapportée.

Je ne sai si vous pourriez me faire recouvrer un exemplaire d'un Mandement

1735. fabriqué sous mon nom, pour condamner, m'a-t-on dit, un miserable libelle en vers, auquel on a donné le titre de *Testament de Monseigneur Jean Soanen Evêque de Senez, dressé à la Chaise-Dieu par Maître Antibule Protonotaire du Siege Apostolique*. J'ai ce libelle, mais je n'ai pu jusqu'à present avoir le Mandement que l'on m'attribue pour le condamner. Gens qui se croient instruits, pretendent que ces deux pieces sont du même Auteur, & qu'elles partent *ex officina Pelagii*. Cela est visible du *Testament en vers*. On y rejette sur la matiere de la grace des verités importantes. On nous y prête des erreurs que les Pelagiens accusoient S. Augustin lui-même de soutenir. Je ne sai ce qu'a pretendu l'imposteur qui nous attribue, à M. de Senez & à moi, des pieces si indignes de l'un & de l'autre. Croit-il faire honneur à son parti, des calomnies qu'il invente contre nous? Rien ne montre mieux l'orthodoxie de nos veritables Ouvrages, que la resolution qu'on prend d'en debiter de supposés. C'est un aveu de la part de nos ennemis que nous sommes innocens; & que pour nous trouver coupables, il faut chercher notre crime dans la malignité de leur cœur, & dans le venin de leur plume. Je suis, &c.

LETTRE DCCCCXLIII.

Au Pere LESCHENAULT *de l'Oratoire. Il justifie un endroit de son II. Avertissement au Chapitre, & decide un cas de conscience.*

Le 6. Juin 1735.

JE n'ai reçu, mon cher Pere, que depuis quelques jours votre Lettre du 14. Avril. Vous m'y proposez une difficulté sur un endroit de mon second Avertissement, qui vous paroit opposé à un texte de S. Bernard que vous avez lu dans la vie de Dom Barthelemi des Martyrs. La contradiction n'est que dans les mots. Tom.2.pag. 810. Quand j'ai dit du Pasteur, *qu'il se console*, je n'ai pas pretendu qu'il dût cesser de gemir sur la perte de ses brebis. En cela je suis d'accord avec S. Bernard. Mais j'ai pretendu qu'un Pasteur n'est pas responsable de la perte de ses brebis, quand il a fait tout ce qu'il doit pour l'empêcher. C'est ce qui est decidé dans Ezechiel. S. Bernard étoit-il coupable, parce que celui sur lequel il pleuroit, ne se convertissoit pas? Il étoit inconsolable du malheur de son frere; mais il ne se reprochoit pas d'y avoir contribué. La fidelité avec laquelle il avoit rempli son devoir, étoit donc pour lui un sujet de consolation. La comparaison de la mere qui perd son enfant, & qui ne peut se consoler, justifie les expressions de S. Bernard. L'action de David qui quitte ses habits de deuil après la mort du fils de Bersabée, autorise les miennes. Croyez-vous que David cessât d'aimer, parce qu'il cessoit de pleurer? Son amour lui faisoit regretter le fils qu'il venoit de perdre; mais n'ayant rien oublié pour lui conserver la vie, il avoit au-moins la consolation de se dire à soi-même: J'ai fait ce qui étoit en moi pour appaiser le Seigneur.

Au reste je dois vous dire que les Musiciens sont venus se soumettre, & que le concert est culbuté.

Le cas de conscience qui vous a été proposé, est venu jusqu'ici. Certain quidam decida comme vous avez fait. Je n'apperçois aucune bonne raison qui puisse justifier la conduite que l'on a tenue. Apollonius reprochoit aux Montanistes que leurs Prophetes jouoient aux jeux de hazard. Donc les chretiens ne le faisoient pas. Vous en avez vu un sur la montagne qui en est bien éloigné.

Adieu, mon cher Pere. Pensez souvent à moi dans votre retraite. Aimez-moi autant que je vous aime.

LET-

LETTRE DCCCCXLIV. 1735.

A une Religieuse, au sujet de deux de ses Sœurs.

Le 6. Juin 1735.

JE n'ai reçu que depuis quelques jours, ma très chere Sœur, votre Lettre du 8. Avril. Quelle joie pour moi de voir que vous ne vous lassez point de souffrir pour la verité! Celle de vos Sœurs dont on a extorqué dans un tems de maladie une signature contre sa conscience, merite qu'on la plaigne; mais elle ne doit pas differer à reparer la faute & la grande faute qu'elle a commise. Plus elle differera, plus elle doit craindre que son peché ne fasse pas sur son esprit la même impression qu'il a faite d'abord. Soyons fideles aux premiers mouvemens de la grace. Dieu frappe à la porte de notre cœur. Hâtons-nous de lui ouvrir. S'il cesse de frapper, que deviendrons-nous? Eh! Qui nous a dit qu'il ne se lassera point de nos rebuts? A-t-il besoin de nous? Ne peut-il pas faire des enfans à Abraham des pierres mêmes? C'est ce que je souhaite que notre chere Sœur se dise continuellement; ou plutôt, que Dieu le lui dise, & elle le comprendra. Que l'onction de l'Esprit saint soit son docteur. Heureuse l'ame qui a pour maître celui qui commande, & qui donne ce qu'il commande! A son école on apprend à devenir enfant de la nouvelle alliance. On porte le nom de chretien, & on en remplit les devoirs. On ne laisse point éteindre la lampe avec laquelle on doit aller au devant de l'Epoux. En quelque tems qu'il vienne, on est prêt à le recevoir. Je ne serai consolé que quand je verrai votre Sœur dans cette disposition.

Pour ce qui est de la Sœur *** elle connoit toute ma tendresse & toute mon affection pour son salut. Je ne puis être tranquille dès que je la sai dans la peine. Je prie Dieu que la tentation qu'elle éprouve, ne soit qu'une tentation humaine. Soyons humbles, prions beaucoup, & Dieu nous affermira sur la pierre immobile qui est Jesus-Christ même.

Le cas de conscience que vous me proposez a sa difficulté. Cependant je ne vois pas que vous ayez mal fait jusqu'à present. Il ne s'agissoit que de la vêture. Le sujet est susceptible du bien. On pouvoit donc l'admettre à une année de probation.

LETTRE DCCCCXLV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui marque de quelle maniere s'est terminée son affaire avec M. de Narbonne.*

Le 15. Juin 1735.

JE reconnois ma faute, mon très cher Seigneur. Vous devez avoir reçu une de mes Lettres; mais j'aurois du ne pas differer si long-tems à l'écrire. Vos visites sont terminées. Celle que je fais du Chapitre de ma Cathedrale ne l'est pas encore. Les Musiciens sont venus se soumettre, & ne vont plus au concert. Je travaille actuellement à mettre en distributions quotidiennes le tiers du revenu des Canonicats.

L'affaire de la benediction est terminée. M. de Narbonne a écrit de sa main une apostille à la marge du Procès-verbal des Etats, par laquelle il declare que ce qu'il a fait en donnant la benediction dans ma Cathedrale, ne pourra prejudicier au droit des parties, jusqu'à ce que le Roi ait jugé la cause pendante au Conseil entre lui M. de Narbonne, & moi. Je voulois que l'on me donnât une expedition en forme de la declaration de M. de Narbonne: mais on y a suppléé par une Lettre du Secretaire d'Etat écrite à M. de Castres, dans laquelle on recon-

1735. connoit que M. de Narbonne a mis l'apostille en question. J'ai la Lettre du Secretaire d'Etat en original, & je m'en suis contenté.

Je ne sai que penser du fait qui vous est mandé de... Bien certainement votre ami ne rapporte que ce qu'on lui a dit. Mais il n'a pas vu, il n'a pas lu. Je ne connois pas assez M.... pour compter sur son temoignage. Si l'homme en question revient sur ses pas, il le fait d'une maniere bien cachée. Les violences continuent toujours, & mon Diocese vient encore de l'éprouver ces jours-ci.

LETTRE DCCCCXLVI.

A M. TITON *Conseiller au Parlement de Paris, sur la visite de M. son frere, sur l'Instruction de M. de Cambray, & sur la division des Appellans.*

Le 16. Juin 1735.

JE m'estime très heureux, Monsieur, de posseder ici Monsieur votre frere. Que ne puis-je l'y retenir plus long-tems? Je ferois de mon mieux pour lui temoigner tout ce que je sens & pour vous & pour lui. Je desirois voir de Joan.III.29. près celui que toute la France admire. *Gaudium meum impletum est.* En voyant Monsieur votre frere, je n'ai aucune peine à me persuader que c'est vous même que j'ai vu. Je ne porterai plus envie à Madame de Maubuisson. N'est-ce pas m'avoir traité bien favorablement, que d'avoir fait 150. lieues pour venir jusqu'à moi?

Je suis bien mortifié, Monsieur, de ne pouvoir vous donner la piece qui manque à votre recueil. Je voudrois en avoir deux exemplaires.. Il y en auroit un pour vous. Elle n'est pas longue: ne pourroit-on pas la faire copier?

Vous me demandez des instructions pour remplir les differens devoirs que Dieu vous a imposés. Que ceux qui ont les mêmes devoirs à remplir me fassent la même demande, & je croirai leur avoir donné une excellente regle de vie en leur proposant de vous imiter. Je ne rendrois pas un temoignage si avantageux à l'Instruction de M. de Cambray supprimée par le Parlement. En vous imitant, Monsieur, on feroit effort pour remplir le precepte de rapporter à Dieu toutes ses actions par amour, & on se regarderoit comme coupable en le transgressant, même dans les moindres choses. En suivant l'Instruction de M. de Cambray, on marcheroit dans une voie bien differente. Ce Prelat veut persuader que c'est la voie qui conduit à la vie; & Jesus-Christ nous assure qu'elle conduit à la mort. Que peuvent les Bulles contre Baïus & le Decret d'Alexandre VIII? Si M. de Cambray en a pris le veritable sens, les Papes qu'il appelle à son secours, ont besoin eux-mêmes de faire leur apologie. C'est à eux à se justifier, non à nous qui rejettons & condamnons toute doctrine, qui enseigne à deposer le personnage de chretien dans certaines occasions de la vie; comme s'il y en avoit quelqu'une, dont l'amour de Dieu ne dût pas être le principe, & sa gloire la fin.

Je ne vous dis rien de la division qui est entre les amis de la verité. J'en suis penetré de douleur. Il me paroit que vous pensez très juste sur ce qui a été l'origine de cette division, ou plutôt sur ce qui a donné lieu à la manifester. Conservez-moi, Monsieur, une part dans votre amitié, & recevez les assurances du respect sincere avec lequel je suis & serai toute ma vie, &c.

LET-

1735.

LETTRE DCCCCXLVII.

A M. DONNANT *demeurant chez M. Titon. Il loue son humilité.*

Le 16. Juin 1735.

LE choix que M. Titon a fait de vous, Monsieur, pour vous confier l'éducation d'un fils qui lui est très cher, est un éloge complet. L'humilité qui regne dans la Lettre que vous m'avez addressée, est une preuve que l'on ne s'est pas trompé en jettant les yeux sur vous, pour un emploi où l'on doit beaucoup s'appuyer sur Dieu, & point du tout sur soi-même. Que Dieu benisse vos travaux. Qu'il grave dans le cœur les preceptes que vous inculquerez dans l'esprit de votre disciple. Tertullien dit que personne n'est pere comme Dieu: *Tam pater nemo.* Personne aussi n'est maître comme lui. Je suis bien sincerement, Monsieur, tout à vous.

LETTRE DCCCCXLVIII.

A un Benedictin. Il benit Dieu du double miracle operé en lui.

Le 20. Juin 1735.

QUE Dieu soit glorifié à jamais, Mon Reverend Pere, de la double misericorde qu'il a exercée sur vous. En vous guerissant d'une infirmité secrete par l'intercession de M. de Pâris, il vous a montré ce qu'il peut sur les corps. En vous éclairant sur les contestations presentes de l'Eglise dont vous connoissez enfin l'importance, il a operé en vous un changement qui montre le pouvoir qu'il a sur les cœurs. Mais il ne fait pas à tous la meme grace. Si vous aviez lieu d'esperer que la personne pour laquelle vous vous interessez, ouvrît les yeux à ce que vous lui dites dans le projet de Lettre que vous m'avez communiqué, je vous conseillerois de lui écrire: mais dès que votre exemple ne l'a pas persuadé, vos raisons ne feront pas sur lui plus d'impression. Il y a bien des choses dans votre Lettre qui me paroissent au-dessus de sa portée. Cette Lettre ne pourroit-elle pas au-moins être utile à d'autres en la faisant imprimer? Je crois qu'elle pourroit faire du bien, si votre nom y étoit: mais n'étant pas signée, elle ne peut être d'une grande utilité. Il y auroit quelques endroits à éclaircir & à rectifier, si on la rendoit publique. Je n'ose vous conseiller de le faire & d'y mettre votre nom, de peur de vous exposer à une tentation au-dessus de vos forces. J'entre tout à fait dans le dessein que vous avez de demander une autre maison, eu égard au changement que l'on vient de faire dans la vôtre; & je n'approuve pas moins le parti que vous voulez prendre d'écrire aux pretendus General & Visiteur, pour les informer que vous n'êtes plus ce que vous étiez autrefois. Je ne puis assez vous exhorter, Mon Reverend Pere, à demeurer ferme dans la voie de la verité. Elle n'a pas besoin de vous, & vous avez besoin d'elle. Soyez-lui fidele, & demeurez-lui attaché jusqu'au dernier moment. *Esto fidelis usque ad mortem.* Je suis, &c. Apoc. II. 10.

LETTRE DCCCCXLIX.

A un autre Benedictin Prieur de.... sur la conversion de son confrere, & sur sa transmigration prochaine.

Le 20. Juin 1735.

JE me rejouis avec vous, Mon Reverend Pere, de la grace que Dieu a faite à Dom ***. Rien de plus gratuit que le changement operé en la personne de

1735. ce Religieux. J'ai été le temoin de son indifference & de son insensibilité aux maux de l'Eglise. Il connoit maintenant sa faute, & il en gemit. Louons & benissons Dieu, qui n'a besoin que de lui-même pour se former des adorateurs, & susciter à la verité des defenseurs.

Dom *** m'apprend qu'on vous ôte de votre maison, pour vous donner un Matt. xxvi. 31. successeur qui n'a pas le bonheur de vous ressembler. *Percutiam pastorem & dispergentur oves.* Je m'imagine que les Religieux de votre maison demanderont leur changement. Je n'ai pas cru devoir conseiller à Dom *** de rester, de peur d'exposer un courage naissant à une trop grande épreuve. En quelque lieu que vous soyez, vous me serez également cher, Mon Reverend Pere. Je plains la maison qui vous perd, & je felicite celle qui aura l'avantage de vous posseder. Je suis avec une estime très particuliere, &c.

LETTRE DCCCCL.

*A M. ***, sur son adhesion à l'Appel.*

Le 22. Juin 1735.

VOus avez raison, Monsieur: il ne faudroit, pour être Appellant, que jetter les yeux sur les violences que l'on emploie pour faire recevoir la Bulle. Sans entrer dans le fond de la cause, les moyens exterieurs dont on se sert contre nous, sont autant de prejugés legitimes contre nos adversaires. Mensonges, calomnies, injustices, vexations, persecutions: voilà leurs armes. Le triomphe de la Bulle n'est donc pas le triomphe de la verité. Ce raisonnement est palpable. Vous en avez été frappé. Pourquoi ne produit-il pas le même effet sur une infinité d'autres? C'est qu'il faut plus que le raisonnement pour être chretien. Vous en êtes persuadé, Monsieur: c'est à la grace de Jesus-Christ que vous êtes redevable de votre adhesion à l'Appel. Demeurez-y inviolablement attaché. La verité que vous defendez, deviendra elle-même votre defense & votre appui. En combattant pour la tirer de l'esclavage où on la veut reduire, elle vous donnera la veritable liberté. Vous donnerez pour elle une vie qui doit bientôt finir, & elle vous en rendra une qui ne finira jamais.

LETTRE DCCCCLI.

A Madame de ROHAN *de Porhoët. En lui addressant la Lettre precedente, il lui parle de la reponse qu'il prepare à M. de Sens, de l'étrange conduite de Madame Mol, & de l'Assemblée provinciale de Sens.*

Le 22. Juin 1735.

LA piece que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, Madame, porte avec elle sa recommandation. Je reçois toujours avec action de graces envers Dieu tout temoignage qui vient de son esprit. Je crois en appercevoir les marques dans la Lettre de l'Ecclesiastique, qui s'est servi de votre canal pour venir jusqu'à moi. Voulez-vous bien me permettre de vous addresser la reponse que je lui fais?

Vous vous plaignez, Madame, de mon silence, & vous desirez que je reponde à M. Languet. Par la misericorde de Dieu j'espere de lui enlever l'avantage qu'il croit avoir remporté sur nous. Mais il y a certains preliminaires, avant lesquels Eccle. III. 7. il convient que je me taise. *Tempus loquendi, & tempus tacendi.*

Je ne suis point surpris de la conduite que tient Madame Mol, à l'occasion de la demarche de M. de S. Papoul. Pour l'honneur de M. Duguet elle devroit se condamner au silence. Elle prête aux personnes que M. de S. Papoul a consultées, des vues qu'ils n'ont jamais eues, & qu'ils sont bien éloignés d'avoir. M. de

de Senez avoit conseillé à M. de S. Papoul de rester en place; & cependant depuis le moment de son abdication, il n'a cessé de publier que ce Prelat avoit mieux fait de renoncer à son siege. Ceux qui sont humbles, & qui ne cherchent que la gloire de Dieu, n'ont aucune peine à reconnoître qu'ils se sont trompés. M. Duguet étoit-il infaillible? Peut-on dire de lui qu'il ait tout vu & tout apperçu? Ne soyons point outrés dans l'idée que nous nous formons des plus grands hommes. Ils sont grands, mais ils sont hommes. *Ego dixi in excessu meo: Omnis homo mendax.* Ps. CXV. 11. 1735.

M. l'Archevéque de Sens est exclus de l'Assemblée du Clergé par les vœux de la province de Sens, & M. de Troyes par ordre de la Cour. La premiere exclusion sert à humilier un homme, qui se vante d'avoir pour lui les suffrages de toute l'Eglise depuis l'orient jusqu'à l'occident. La seconde couvre de gloire un Evêque que l'on craint plus que trente autres, parce qu'il a la verité pour lui, & qu'avec elle il seroit plus fort que tous les autres ensemble. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCCCCLII.

A M. de GUEIDAN *Conseiller au Parlement d'Aix, au sujet d'une Carmelite sœur de ce Magistrat, envoyée à Montpellier.*

Le 28. Juin 1735.

JE m'estime très heureux, Monsieur, de ce que mon Diocese devient l'azile des Carmelites persecutées. Je n'oublierai rien pour procurer à Madame votre sœur le repos après lequel elle soupire. En augmentant le nombre de ses Sœurs, elle augmentera leur joie & leur consolation. Que les ennemis de la verité me fassent souvent de tels presens: loin de m'en plaindre, je les regarderai comme un dedommagement, au moins en partie, du ravage qu'ils font dans le troupeau que Dieu m'a confié. Vous ne me parlez point, Monsieur, d'ordre du Roi pour Madame votre sœur. Je suppose neanmoins qu'elle en sera munie en venant ici. Autrement les filles de Sainte Marie ne pourroient la recevoir, parce qu'elles ont une defense du Roi de recevoir ni novices ni pensionnaires chez elles. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCCCCLIII.

*A M. ***, sur le Decret de Rome contre un Mandement supposé du Prelat, & sur la suite des Lettres Italiennes contre les Jesuites.*

Le 28. Juin 1735.

JE vous suis bien redevable, Monsieur, de la piece que vous m'avez fait la grace de m'envoyer. Voilà bien du fracas pour detruire un phantôme. Le Mandement est supposé. Sans doute que M. de Montpellier * relevera comme il convient la grande bevue que votre Cour vient de faire. On m'a assuré que ce Prelat n'a pu encore recouvrer le Mandement fabriqué sous son nom. C'est l'ouvrage d'un Jesuite, aussi bien que le pretendu Testament de M. de Senez. Les deux pieces sont du même Auteur. On pretend qu'elles ont été imprimées à Avignon, & que l'Auteur n'y est pas inconnu.

Bref ou Decret contre un pretendu Mand. de M. de Montp.

* Lui-même.

On a reçu la seconde piece manuscrite, que l'on trouve bonne: mais il me semble qu'on doit être attentif à ne faire entrer dans ces sortes d'Ouvrages, que les nouveaux excès des enfans d'Agag. Les premiers ont été relevés avec soin. Il faut s'attacher à prouver aujourd'hui qu'ils sont toujours les mêmes. Ce n'est que par cet endroit qu'on peut faire impression sur le public.

Les Jesuites.

J'ai differé à repondre, parce que j'ai eu beaucoup d'occupations depuis quelque tems. Je vais à la campagne; & dès que j'y aurai un peu de repos, je repondrai

1735. drai à l'article de votre Lettre qui regarde certains Livres que je desire avoir dans ma Bibliotheque.

Continuez, Monsieur, à me donner de vos nouvelles. Vous savez le cas que je fais de votre amitié.

LETTRE DCCCCLIV.

A M. l'Evêque d'Auxerre, *au sujet d'un Bref de Rome contre un Mandement supposé.*

Le 28. Juin 1735.

JE n'ai point reçu, mon très cher Seigneur, le Bref du Pape contre le Parlement ; mais j'ai reçu un Decret qui condamne comme mon propre Ouvrage un Mandement fabriqué sous mon nom. J'ai l'honneur de vous en envoyer une copie. Vous jugerez vous-même de la bevue grossiere que la Cour de Rome vient de faire. Vous ne me conseilleriez pas de la laisser passer. Il faudra tâcher de relever cette bevue, de telle sorte qu'on n'y revienne pas une seconde fois.

Le Mandement qu'on m'attribue & le Testament de M. de Senez qu'on me fait condamner, sont du même Auteur. C'est un Jesuite. J'ai le Testament, mais je n'ai pu encore avoir le Mandement.

Ma visite n'est pas encore finie, mais elle est bien avancée. Je prie Dieu d'y donner un heureux succès.

LETTRE DCCCCLV.

*Au Pere*** Prêtre de la Doctrine chretienne. Il lui conseille d'éviter la tentation, & d'adherer à l'Appel.*

Le 30. Juin 1735.

JE ne crois point, Mon Reverend Pere, que vous deviez vous presenter aux Grands-Vicaires du Chapitre. S'en abstenir, c'est faire connoître ce que vous pensez sur les affaires presentes de l'Eglise. Si l'on n'accorde des pouvoirs qu'à ceux qui se soumettent à la signature du Formulaire, ou qui temoignent de vive voix qu'ils acceptent la Constitution, vous devez ne faire aucun usage des pouvoirs accordés pour votre maison.

L'adhesion à l'Appel est un devoir pour un Prêtre instruit des maux que cause la Bulle *Unigenitus :* mais avant que d'adherer à l'Appel, il faut compter avec soi-même, & examiner devant Dieu si l'on est disposé à souffrir tout ce que cette demarche peut attirer de vexations de la part des hommes. Est-on inutile à l'Eglise, quand on souffre pour lui conserver le depôt des verités qui lui ont été confiées ? Les Pasteurs chassés de leur siege, parce qu'ils sont Appellans, rendent actuellement à l'Eglise des services plus grands que ceux qui sont restés en place, parce qu'ils n'ont pas appellé. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCCCLVI.

A M. le Cardinal de Fleury, *au sujet des conferences de S. Denis, & des denonciations faites en Cour contre les Peres de l'Oratoire qui y ont part.*

Le 3. Juillet 1735.

JE viens encore une fois, Monseigneur, demander la protection de Votre Eminence auprès du Roi, pour une affaire qui concerne mon Diocese. J'ai parlé dans des occasions semblables. J'ai supplié, & je n'ai pu rien obtenir. Il semble

ble que je devrois être decouragé. Non, Monseigneur. J'espere de la bonté & de la justice de Votre Eminence qu'elle voudra bien se declarer pour des innocens, contre lesquels on a surpris la religion de Sa Majesté. Voici le fait que je vous supplie d'écouter sans prevention. 1735.

Le Pere Boyer Superieur de mon Seminaire se chargea le Carême dernier de prêcher dans la paroisse de S. Denis, desservie par les Prêtres de sa Congregation. Aux predications il crut devoir ajouter des conferences par maniere de dialogues, pour mettre ses instructions plus à la portée du peuple. Cette methode fut goutée, non seulement des paroissiens de S. Denis, tous gens de travail, mais encore d'un très grand nombre de personnes de tout état de la ville. Dieu y repandit sa benediction, en sorte que des pecheurs inveterés dans le crime ouvrirent les yeux sur leurs égaremens. Hommes, femmes, filles, tous donnoient des marques de leur repentir. Le sujet que le Pere Boyer avoit entrepris de traiter, étoit le sacrement de Penitence; & il avoit la consolation de voir que ceux que Dieu touchoit en grand nombre, demandoient à la faire, & s'y soumettoient de tout leur cœur.

Le succès des conferences durant le Carême, porta le Pere Boyer à les continuer les fêtes seulement jusqu'à l'Ascension: ce qu'il a executé avec le même concours & le même fruit. Qui se seroit attendu que le Roi interposeroit son autorité pour arrêter un si grand bien? Il y a quelques années qu'on surprit un ordre de Sa Majesté, pour defendre au Pere Barreyre Dominicain de prêcher dans mon Diocese. Cet ordre me parut si étrange que je crus qu'il seroit unique, & qu'il suffisoit d'y faire faire attention pour qu'on ne vît rien de semblable à l'avenir. Cependant, Monseigneur, n'est-ce pas retomber dans le même cas, que de faire cesser des instructions auxquelles la puissance temporelle ne peut s'interesser, que pour empêcher qu'elles ne soient troublées? Il faut l'avouer: la Lettre de M. de S. Florentin dont j'ai eu connoissance, ne dit pas que le Roi defend de faire des conferences à S. Denis. Il paroit qu'on a menagé les termes avec soin. Mais n'y a-t-il point un langage d'action, qui produit le même effet que les paroles les plus absolues? Sa Majesté temoigne son mecontentement des conferences de S. Denis, & en même tems elle exile le Secondaire de la paroisse qui y avoit part. C'est dire à qui veut l'entendre, que cette œuvre deplaît au Roi; & que si le Pere Boyer continue, il encourra l'indignation de Sa Majesté.

En 1730. Voyez ci-dessus pag. 431. 432.

Je sai que l'on a representé au Roi que les conferences de la paroisse de S. Denis ne se faisoient pas avec assez de gravité; que les difficultés qu'on y proposoit donnoient lieu à des éclats de rire qui causoient du scandale. C'est tout ce que l'envie la plus maligne a pu objecter contre cette œuvre. On ne reproche au Pere Boyer ni à son Confrere aucune erreur; pas une seule parole qui leur ait échappé, dont on ait pu inferer que leur doctrine ne fût pas saine. Personne ne peut accuser le premier avec le plus leger fondement, de s'être écarté de la gravité qui convenoit à la place qu'il occupoit. Son Confrere qui joint à une grande pieté un caractere très serieux, ne sortoit jamais de ce caractere, en proposant des objections qui quelquefois excitoient à rire. Vous n'ignorez pas, Monseigneur, que dans les Missions rien n'est si ordinaire que ces sortes de dialogues. Jamais on ne doit donner dans le bas & dans le comique. Mais est-il defendu d'interesser le peuple, & de le preparer à écouter de très grandes verités, par des raisonnemens que la plûpart ont coutume de faire? On commence à en sentir le ridicule quand ils passent dans la bouche d'un Ministre, & le premier mouvement porte à rire. Mais le Ministre ne repete ces faux raisonnemens, que pour donner lieu d'y repondre & de les renverser entierement.

C'est ce qui arrivoit. Car après l'objection, la maniere dont on y repondoit faisoit

1735. soit que celui qui avoit ri, se retiroit en pleurant & en se frappant la poitrine. Voilà le vrai crime du Pere Boyer & de son Confrere. Si Dieu n'avoit pas beni leurs travaux d'une maniere sensible, on se seroit mis peu en peine du scandale dont on les accuse. Mais ils ont gagné des ames à Jesus-Christ. Au lieu du mepris que leur maniere d'annoncer la parole de Dieu leur auroit attiré si l'exposé fait au Roi étoit veritable, on les voit honorés & respectés de ceux qui les ont entendus. Voilà ce qui afflige, & ce que l'on s'est bien donné de garde de faire connoître à Sa Majesté. Vous l'ignorez, Monseigneur, j'en suis très persuadé. Pourquoi Votre Eminence ne reprend-elle pas, au-moins dans ces occasions, ses premiers sentimens à mon égard? Elle me feroit l'honneur de m'écouter, & je l'empécherois de tomber dans des fautes de surprise, où le Roi lui-même avec des intentions très pures a le malheur de s'engager.

Il sied bien aux denonciateurs du Pere Boyer de faire les zelés pour la beauté de la maison de Dieu, eux qui sont demeurés si indifferens sur un scandale qui demandoit des larmes de sang. De quel œil ont-ils regardé les Avertissemens que j'ai addressés à mon Chapitre, au sujet du Concert établi dans cette ville? Ils ont vu l'horrible mêlange que l'on y faisoit des Pseaumes de David avec les Opera de Lulli, & ils se sont tus. Je viens d'arrêter ce scandale, en obligeant les Musiciens de ma Cathedrale à ne plus aller au Concert. Actuellement on prend des mesures pour retablir cette assemblée profane & sacrilege. On se cottise pour faire venir d'ailleurs des Musiciens & des Musiciennes. N'attendez pas, Monseigneur, que les denonciateurs des conferences de S. Denis interessent la religion de Sa Majesté pour la porter à bannir, je ne dis pas de Montpellier seulement, mais de son royaume, un scandale que S. Louis auroit jugé digne de toute son attention. Non, ce n'est pas le mal qui leur deplaît: c'est le bien quand nous le faisons.

Le Pere Boyer vient de commettre un nouveau crime qu'ils auront peine à lui pardonner. La reputation qu'il s'est acquise par ses conferences, a porté M. de S. Veran en danger de mort, à s'addresser à lui pour mettre ordre aux affaires de sa conscience. M. de S. Veran a ouvert les yeux & temoigné le regret qu'il a de ses fautes. Il a demandé avec empressement le S. Viatique. Avant que de le recevoir il a declaré publiquement qu'il embrasse la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, & qu'il est bien fâché de n'en avoir pas toujours donné des marques exterieures. Dans des entretiens particuliers il a fait connoître son attachement à l'Eglise, & il continue à édifier par le detachement qu'il temoigne pour les choses du monde. La conversion de M. de S. Veran n'attirera-t-elle point quelque nouvel orage sur le Pere Boyer? On ne le denoncera pas comme ayant converti ce Gentilhomme: mais qu'il est aisé de trouver des crimes dans un Prêtre de l'Oratoire, quand il s'attire la confiance du peuple & l'estime des gens d'honneur!

Jugez-en, Monseigneur, par ce qui vient de m'arriver à moi-même. J'ai reçu un Decret du Pape *ad perpetuam rei memoriam*, dans lequel on fait condamner à Sa Sainteté un pretendu Mandement de l'Evêque de Montpellier, au sujet d'un libelle intitulé, *Testament de Monseigneur Jean Soanen Evêque de Senez*, &c. Y a-t-il impudence pareille à celle de l'imposteur, qui a fabriqué sous mon nom le Mandement qui fait l'objet de la Censure du souverain Pontife? Je suis bien éloigné de vouloir rendre responsables de cette imposture, tous ceux qui pensent autrement que moi sur les affaires presentes de l'Eglise. Un pareil procedé ne peut qu'attirer l'indignation du grand nombre. Mais je supplie Votre Eminence d'observer que le Mandement n'est pas l'ouvrage d'un seul homme; que c'est une affaire meditée par des gens qui ont assez de credit pour se faire écouter à Rome, & en obtenir des Brefs en très peu de tems. La datte du pretendu Mandement

dement est du 23. Mars de cette année, & le Bref du Pape du 23. Mai. A quoi sommes-nous exposés? Qui sera desormais en sureté? Voilà la seconde fois que l'on suppose un Mandement sous mon nom pour me decrier. Voyez, Monseigneur, à quelles gens nous avons à faire. Encore si les manœuvres de nos ennemis étoient toujours aussi aisées à detruire! Mais quelquefois ils réussissent mieux à les couvrir. S'ils ont surpris la Cour de Rome dans l'occasion dont je me plains, la Cour de France peut-elle se flatter qu'elle ne donnera jamais dans aucun des pieges, qu'ils lui tendent continuellement pour la mettre dans leurs interêts? 1735.

Du nombre des pecheurs touchés aux conferences de S. Denis, je crois devoir vous confier, Monseigneur, puisque l'occasion s'en presente, qu'une miserable creature qui servit autrefois de temoin dans le procès intenté contre les sieurs Pollier & Esteve, vint au sortir d'une conference se jetter aux pieds du Pere Boyer fondant en larmes, lui avouant son crime, & le priant de la prendre sous sa conduite, resolue de faire tout ce qu'il jugeroit convenable pour reparer ses calomnies. Cette creature est l'unique qui soit en vie, de toutes celles qui furent suscitées dans ce miserable procès. C'eût été la livrer entre les mains de la justice que de l'obliger à une reparation publique. Il a donc fallu tenir la chose secrete. Mais le doit-elle être pour Votre Eminence? Je ne le crois pas, Monseigneur. Actuellement M. Esteve est banni de mon Diocese, sur un ordre du Roi qui n'a d'autre fondement que le procès calomnieux intenté contre lui. Il souffre depuis six ans les rigueurs de l'exil. Il vient de perdre un frere qui laisse huit enfans, dont le plus âgé sourd & muet n'a que quinze ans. Sa mere âgée de quatre-vingts ans n'a d'autre desir que de mourir entre les bras d'un fils, d'autant plus cher qu'elle sait qu'il est innocent & qu'il souffre pour la justice. Je supplie Votre Eminence d'y faire attention. J'ai été trompé. J'ai reconnu les manœuvres detestables qu'on avoit employées pour me surprendre. Après la justice que j'ai rendue aux deux Ecclesiastiques calomniés, ne vous montrez pas, Monseigneur, plus difficile que moi. A ne considerer que les hommes, j'avois plus d'interêt que Votre Eminence à ne pas revenir des fausses impressions qu'on m'avoit données contre eux.

Que je vous aye aussi l'obligation de faire revoquer l'ordre envoyé par le Pere General de l'Oratoire, qui m'enleve le Pere Peyron Secondaire de S. Denis. Cet ordre a revolté toute la ville contre les denonciateurs des conferences. Le peuple desolé vouloit retenir son Secondaire. Mais il ne depend ni de lui ni de moi d'arrêter l'execution des ordres de Sa Majesté. Dans ces tristes occasions, que puis-je que pleurer avec ceux qui pleurent, & convenir qu'ils ont sujet de pleurer? Des pecheurs qui commençoient à revenir de leurs égaremens, qui travailloient à detruire les habitudes criminelles dans lesquelles ils ont croupi longtems, & qui se voient aujourd'hui privés du Ministre dont Dieu s'est servi pour les toucher, je vous avoue, Monseigneur, que je ne suis pas assez dur pour leur refuser ma compassion. Qui peut s'assurer que la tentation ne sera pas trop forte pour plusieurs? Quel sujet de decouragement & peut-être de desespoir, d'être obligé de recommencer des Confessions, les premieres que l'on ait faites sincerement? C'est le cas de quelques-uns des penitens du Pere Peyron. Ils n'ont osé decouvrir à d'autres les plaies de leur ame; & dans le tems que l'ouvrage est deja bien avancé, ils apprennent que leur Confesseur a ordre de sortir du Diocese. *Dies tribulationis, . . . dies iste. Venerunt filii usque ad partum, & vires non habet parturiens.* 4.Reg.XIX. 3.

Votre Eminence ne connoit pas le sujet sur lequel la main du Roi s'appesantit. Un homme pauvre jusqu'à n'avoir pas de quoi changer de linge; qui se de-

1735. depouille du peu qu'il a pour soulager les miserables. Seul avec le Curé dans une paroisse très peuplée & qui a beaucoup d'écarts, il faisoit l'ouvrage de quatre Secondaires. En le perdant comment le remplacer? Je n'ai personne dans mon Diocese capable de soutenir un si rude travail. C'est son zele infatigable qui lui a gagné les cœurs de toute la paroisse de S. Denis. Je ne puis croire, Monseigneur, que le vôtre tienne contre ce recit. Que n'êtes-vous à portée d'entendre les regrets d'un peuple plus éloquent que moi? Il sent tout ce qu'il perd; & la maniere dont il l'exprime attendriroit les pierres mêmes. *Les larmes de la veuve n'arrosent-elles pas son visage, & ne crient-elles pas vengeance contre celui qui les tire de ses yeux? Car du visage de la veuve elles montent jusqu'au ciel; & le Seigneur qui l'exauce, ne se plaira point à la voir pleurer...* (Eccli XXXV. 18. 19.)

Je ne rappelle point ces paroles, Monseigneur, pour faire peine à Votre Eminence. Je ne cherche point à aigrir, mais à édifier. Dans la place que vous occupez, à quoi n'est-on pas exposé? Qu'il est aisé d'être surpris! Et qu'il est difficile de ne donner sa confiance qu'à des personnes qui la meritent! Si nous sommes mal informés, plus nous avons de zele & de pouvoir, plus nous sommes capables de faire de grandes fautes. C'est ce qui doit rendre très attentif aux remontrances. Si on les écoute & qu'on se fasse une gloire de revenir sur ses pas, Dieu pardonne, parce que l'on a peché sans le vouloir: *Ignorans feci.* (1.Tim.I.13.) Mais lorsque les raisons les plus fortes ne peuvent trouver entrée dans notre esprit, on doit craindre que Dieu ne se charge lui-même de rendre justice à ceux auxquels nous la refusons. Ne nous la refusez pas, Monseigneur. *J'étois le pere des pauvres, & je m'instruisois avec un extrême soin des affaires que je ne savois pas.* (Job XXIX. 16.) C'est ce que disoit un homme devant qui les Princes cessoient de parler, & mettoient le doigt sur leur bouche. Les grands s'imposoient silence, & leur langue demeuroit comme attachée à leur palais. Que ce modele est grand, Monseigneur! Qu'il est digne d'être imité! Demandez à Job s'il auroit été insensible aux plaintes qui font le sujet de ma Lettre. Qu'il prononce. Prononcez après lui; & dès lors la joie succedera au deuil qui regne dans cette ville, & tous beniront le Seigneur de ce qu'il donne encore à son peuple des jours de rafraichissement. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCCCCLVII.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui parle des ordres contre le Pere Peyron, du Mandement de M. de Lectoure contre M. de S. Papoul, & du Bref contre des Ecrits supposés.*

Le 8. Juillet 1735.

LA providence me fait naître, Monseigneur, l'occasion de repondre à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 21. du mois dernier. Je l'ai reçue avec joie. Je l'ai lue avec avidité. Vous vous peignez dans tout ce que vous écrivez; & en vous lisant, je crois vous voir & m'entretenir avec vous.

Vous avez appris sans doute qu'on m'enleve par ordre de la Cour un de vos plus chers enfans. Dieu s'est servi de lui pour faire beaucoup de bien dans la paroisse de S. Denis où je l'avois placé. Mais les ennemis de toute justice n'ont pu l'y souffrir. On l'a denoncé comme ayant fait rire le peuple dans des conferences, que Dieu a benies par un grand nombre de conversions. Un tel crime pouvoit-il demeurer impuni? Ordre au Pere General de l'Oratoire de retirer le Pere Peyron de S. Denis, & de le renvoyer dans sa province. J'ai écrit au Cardinal pour me plaindre. S'il m'écoute, ce sera la premiere fois depuis qu'il est dans le ministere.

Je ne ferai point surpris qu'un nombre d'Evêques se réunissent pour condamner le Mandement de M. de S. Papoul. Je viens de lire celui que M. de Lectoure a publié à ce sujet. Il qualifie le Mandement de M. de S. Papoul d'*Ecrit scandaleux*. A quoi pense M. de Lectoure? Il y a des termes que je voudrois que certains Evêques évitassent. Celui de *scandaleux* ne convient pas dans toute bouche. Il faut écarter avec soin tout ce qui peut reveiller des idées qui ne sont pas encore effacées. M. de Lectoure ajoute qu'il voit avec douleur un de ses Confreres *se deshonorer*. Autre imprudence. On sait ce qui deshonore un Evêque, & le public ne prend pas le change si aisement. 1735.

Le Pape vient de condamner un Mandement sous mon nom, par lequel on me fait condamner un pretendu Testament qui vous est attribué. On assure que les deux pieces ont le meme homme pour auteur. Je n'ai point vu la premiere. J'admire comment la Cour de Rome se laisse conduire par les Jesuites. Elle a donné dans un panneau bien grossier. Il faudra l'empecher de tomber à l'avenir dans de pareilles bevues.

Je laisse, Monseigneur, au voyageur qui vous remettra cette Lettre, à vous entretenir plus au long de tout ce qui me regarde. Il est instruit, & aime bien sincerement la verité. Je suis, &c.

LETTRE DCCCCLVIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle d'un Arrêt du Parlement en faveur de M. de Troyes, & des Requêtes de trois Convulsionnaires.*

Le 3. Août 1735.

JE ne puis differer plus long-tems, mon très cher Seigneur, à vous donner de mes nouvelles. La goute m'est venue visiter. Je souffre depuis dix jours, & je ne prevois pas quand je cesserai de souffrir. Je crains que cette attaque ne soit longue. Demandez, s'il vous plaît, à Dieu la patience dont j'ai besoin. Vous me parliez dans votre derniere Lettre des eaux de Passy. Vous ont-elles fait du bien?

On m'a envoyé l'Arrêt du Parlement contre le Denonciateur des Instructions de M. de Troyes. Mais j'apprends que le Pelletier n'a pas jugé à propos de comparoître, & qu'il se tient bien caché. Il falloit aux Jesuites un Pelletier parmi les Evêques. Ils l'ont trouvé. M. de Laon s'est chargé de cette commission honorable. Le voilà denonciateur de M. de Troyes à l'Assemblée du Clergé. Il m'a fait l'honneur de m'y associer pour deux Ecrits qui ne sont pas de moi. Le redoutable adversaire! Je ne crois pas devoir tirer de lui une plus grande vengeance, qu'en ne le nommant jamais dans mes Ecrits.

Les Jesuites m'ont envoyé comme à vous, mon très cher Seigneur, le pretendu Testament de M. de Senez: mais ils n'ont eu garde de m'envoyer le Mandement fabriqué sous mon nom. C'est un Jesuite d'Avignon qui est auteur des deux pieces.

Que dites-vous des Requêtes presentées au Parlement par trois Convulsionnaires? Les faits qui y sont énoncés dont on offre la preuve, doivent embarrasser les juges. Je suis persuadé que les XXX. Docteurs ont été trop vite. Pour nous, il me semble que nous ne pouvons aller trop lentement. Portez-vous bien, mon très cher Seigneur. Vous savez à quel point je vous respecte & je vous honore.

1735. LETTRE DCCCCLIX.

A M. l'Evêque d'Auxerre, *au sujet des manœuvres de M. de Sens, & d'une negociation entamée par M. d'Auxerre.*

Le 16. *Août* 1735.

MA goute, mon très cher Seigneur, est sur son declin. Je la vois partir sans peine. Elle a été douloureuse. J'en ai eu cependant autrefois des attaques plus violentes. Je benis Dieu de m'avoir épargné dans celle-ci.

M. Languet est votre singe, comme le Demon l'est de la divinité. Toutes ses intrigues ont abouti à trouver cinq Curés qui pretendent trouver des defauts dans votre Catechisme. Je ne suis point inquiet du succès de cette affaire. Elle ne peut tourner qu'à la confusion de vos ennemis.

Je n'ose esperer un succès aussi heureux de la negociation dont vous avez bien voulu vous charger. On a bien de la peine à revenir sur ses pas, & à dire: Je me suis trompé. Dieu nous montre par des évenemens si peu attendus, qu'il n'a pas besoin de nous. Il n'a besoin que de lui-même pour vaincre. Nous le voyons de nos yeux. La Consultation fait peu de progrès. Elle aura le sort des Explications de 1720.

Le Pape a été informé que le Mandement qu'il a condamné sous mon nom, n'est pas de moi. Il est bien mortifié de la demarche qu'on lui a fait faire. Peut-être le sera-t-il davantage, quand ma plainte paroitra.

Vous vous étonnez, mon très cher Seigneur, que le Pape donne des concerts chez lui deux fois par semaine. Quand on connoit la Cour de Rome, on ne doit pas être surpris qu'elle donne de pareils scandales: mais on doit en gemir, & s'en affliger bien sincerement.

LETTRE DCCCCLX.

A Madame Tournai, *au sujet du Memoire publié pour cette Dame contre Marguerite Dalmaix.*

Le 30. *Août* 1735.

LE Memoire que vous m'avez envoyé, Madame, met votre innocence dans le plus grand jour. Demandons à Dieu, non qu'il éclaire vos juges, mais qu'il les empêche de fermer les yeux à une lumiere qui n'est pas même obscurcie par le plus petit nuage. Il est évident que Marguerite Dalmaix a changé le caractere de son écriture. Elle n'a pas prevu toutes les suites que pourroit avoir dès ce monde, le desaveu qu'elle a fait du miracle operé sur sa sœur. Ingrate envers Dieu, elle a mis sa confiance dans les hommes; & ces mêmes hommes sur lesquels elle s'est appuyée, ne sont pas assez puissans pour l'arracher à l'indignation publique. Son crime est notoire. Tout le monde voit ce qu'elle a merité. Quiconque prononcera en sa faveur, se fera son procès à soi-même. L'Areopage tout entier y perdroit sa reputation. Je suis parfaitement, &c.

LETTRE DCCCCLXI.

*Au Pere*** Prieur des Augustins de. . . sur les persecutions qu'il souffre, & sur le defaut d'unanimité parmi les Acceptans.*

Le 30. *Août* 1735.

TOus ceux qui veulent vivre avec pieté en Jesus-Christ, Mon Reverend Pere, seront persecutés. Je ne suis point surpris des vexations que l'on vous

fait.

fait. Je le serois beaucoup si, votre attachement à la verité étant connu, vous ne partagiez pas avec elle les opprobres dont les hommes s'efforcent de la couvrir. Que vous êtes heureux, Mon Reverend Pere, d'être en butte aux contradictions des ennemis de la verité! La haine qu'ils ont pour vous, fait votre gloire & votre sureté devant Dieu. Encore un peu de tems, & les hommes passeront: mais la verité que nous defendons, subsistera éternellement. 1735.

Rien de plus juste & de plus exact que ce que vous avez dit dans votre entretien avec le Prelat. Trois Papes ont confirmé ce que Clement. XI. a decidé. Qu'il dise ce que Clement XI. a decidé, & il sera aisé de lui montrer que les Papes ne sont pas plus d'accord entre eux que les Evêques. Jamais Clement XI. n'auroit donné le Bref *Demissas preces*, & la Bulle addressée aux Dominicains. Jamais ce Pape n'auroit promis d'autoriser les XII. Articles. Benoît XIII. a fait l'un & l'autre. Que les Papes soient d'accord sur des mots, ce n'est pas ce que nous contestons: mais nous soutenons qu'ils ne le sont pas sur le fond du dogme; & quand ils le seroient, leur jugement ne seroit irreformable qu'autant qu'il seroit appuyé de celui de l'Eglise universelle. Quelle suite de Papes ne produit-on pas en faveur de la doctrine qui soumet les Rois, en ce qui concerne le temporel, à la jurisdiction ecclesiastique? Les Papes n'ont pas regardé cette doctrine comme une opinion. Ils l'ont donnée comme certaine. Ils ont agi en consequence. Dans une cause aussi claire que la nôtre, Mon Reverend Pere, nous n'avons pas à craindre de notre esprit, mais beaucoup de notre cœur. Demandons à Dieu qu'il nous soutienne, & qu'il ne permette pas que nous nous fassions illusion à nous-mêmes. Je suis, &c.

LETTRE DCCCCLXII.

A M. le Cardinal DAVIA, *sur le Mandement attribué au Prelat.*

Le premier Septembre 1735.

VOTRE Lettre, Monseigneur, m'a été remise en son tems. Une attaque de goute dont je ne suis pas encore delivré, m'a empêché d'avoir l'honneur d'y repondre aussi-tôt que je l'eusse desiré. Il eût été bien étonnant qu'il ne se fût trouvé personne chez M... qui eût reconnu la friponnerie que l'on m'a faite. J'espere dans peu en demander justice à M.. S'il ne me l'accorde pas, je m'en plaindrai sur tous les tons. On me laissera crier, me direz-vous. Je m'y attends. Il n'y aura qu'à gagner pour moi, & qu'à perdre pour M... Au Pape. Le Pape.

J'écris à M.*** au sujet du troisieme Memoire que j'ai reçu. Il aura l'honneur de vous faire part de ma Lettre. J'ose vous demander la continuation de votre amitié. Elle m'est très pretieuse; & je desire de ne rien omettre pour me la conserver.

LETTRE DCCCCLXIII.

*A M.***, sur la suite des Lettres contre les Jesuites.*

Le premier Septembre 1735.

J'AI reçu, Monsieur, deux de vos Lettres; l'une du 24. Juin, l'autre du 21. Juillet, dont je vous suis bien redevable. Vous m'avez envoyé la premiere copie exacte de la piece en question. Depuis ce tems j'ai enfin deterré un exemplaire de ce pretieux monument. On en fait auteur un Jesuite d'Avignon, connu par des endroits peu honorables.

Le troisieme Memoire contient une histoire bien interessante; mais je ne puis m'empêcher de vous dire que cette troisieme piece & la seconde ne feront pas

1735. ici la même impression que la premiere. Ce que l'on dit dans la troisieme a deja été dit dans une Instruction pastorale de M. d'Auxerre. Il faut citer des Auteurs nouveaux, par lesquels on puisse faire voir que ceux que l'on attaque, tiennent toujours à leurs anciennes erreurs, nonobstant les condamnations que l'on en a faites. Puisque l'ami respectable est persuadé que ces pieces feront impression chez lui, il vaudroit donc mieux les donner en langue originale. Je suis, &c.

LETTRE DCCCCLXIV.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui parle de l'extremité où est M. de Bissy, & d'un Ecrit de M. Petitpied sur la confiance.*

Le 5. Septembre 1735.

JE saisis avec joie, Monseigneur, toutes les occasions de vous temoigner combien mon cœur vous est sincerement & respectueusement attaché. J'envie le bonheur des deux pelerins qui doivent vous remettre cette Lettre. S'il m'étoit permis de les accompagner, la goute dont je ne suis pas encore parfaitement delivré ne pourroit me retenir. Je les suivrai en esprit, & ma Lettre tiendra lieu de moi-même. Recevez-la, Monseigneur, comme un gage de l'union qui est entre nous. Elle a commencé sur la terre, cette union : demandez instamment à Dieu qu'elle continue à jamais dans le ciel.

Voilà le Cardinal de Bissy qui se meurt. On le dit peiné & tourmenté. Il doit l'être, si Dieu ne l'a pas aveuglé. Il a connu la verité, & il l'a abandonnée : il l'a combattue : il l'a persecutée. Quels troubles le souvenir des maux qu'il a faits à l'Eglise, ne doit-il pas exciter en lui!

Je n'ai point encore reçu le dernier Ouvrage de M. Petitpied. On dit qu'il y a de très beaux endroits sur la confiance; mais qu'il est rempli de fausses imputations. Cette querelle ne finira-t-elle point? On pretend que la division sur les convulsions la fomente: autre sujet de gemissement....

LETTRE DCCCCLXV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *au sujet de la negociation de ce Prelat pour reunir les Appellans.*

Le 22. Septembre 1735.

QUE de dettes, mon très cher Seigneur, j'ai à vous payer! Vous me faites l'honneur de m'écrire, & je ne reponds point. Je saisis le premier moment de liberté, & j'en profite. Tâchons de tout acquitter.

Personne ne desire avec plus d'ardeur que moi que la negociation entamée parvienne à une heureuse fin. On m'écrit que la premiere condition qu'exigent les amis lesés, est que les XXX. de la Consultation fassent disparoître l'idée de complot dans l'œuvre des convulsions. Ils ne peuvent refuser cette justice à leurs amis. Quand ils les regarderont du même œil qu'autrefois, ils seront plus disposés à les écouter dans la discussion des faits. C'est une chose scandaleuse de voir nier dans des Ecrits publics des faits, qui ne demandent que des yeux pour être apperçus, & qui ont pour temoins deux mille ames dans Paris. Charlote de la Porte dans sa Requête au Parlement dit qu'elle a été cinquante ans sans avoir des jambes, & qu'actuellement elle en a. Elle justifie ce qu'elle dit par certificats de Medecins, & elle est prête à y ajouter toutes les preuves que l'on desirera. Qui croiroit que pour detruire la Requête on se contenteroit de repondre, *Est-il vraisemblable* que Charlote ait des jambes? Un Appellant qui tient ce langage, montre jusqu'à quel point les guerisons miraculeuses l'embarrassent dans les convulsions.

sions. Il ne falloit donc pas les envelopper avec ce qu'il y a de mauvais dans cette œuvre. Les XXX. dans leur Consultation les attribuent au Demon. Decision bien hardie. Le Demon donne-t-il des jambes à ceux qui n'en ont point? Le voilà createur. Dira-t-on que Charlote de la Porte a toujours eu les jambes qu'elle a actuellement? Elle demontre le contraire. L'anonyme qui a écrit contre elle, prend un milieu. Il n'est pas vraisemblable, dit-il, que Charlote ait des jambes. Disons plutôt: Il n'est pas vraisemblable, mais il est très certain que si Charlote n'avoit pas de jambes, ou qu'elle les eût toujours eues, ceux qui ont interêt de la trouver en defaut, l'auroient deja fait, & en auroient donné les preuves les plus évidentes. 1735.

Je vis hier deux pelerins qui revenoient de la Chaise-Dieu. Ils me rapporterent des nouvelles de M. de Senez, qui me tirerent d'inquietude sur sa santé. Il m'a fait l'honneur de m'écrire une Lettre, dans laquelle je ne vois rien d'un homme de quatre-vingts neuf ans. Il me paroit très affligé de la division qui est entre les amis, & bien mecontent de ceux qui enveloppent sous le même anathème, à quelques differences près, tous les Convulsionnaires & les Convulsionnistes.....

J'ai enfin terminé la visite de mon Chapitre. Il ne me reste plus que l'Ordonnance à dresser, & j'y travaille.

Voilà, mon très cher Seigneur, une longue Lettre. Elle servira à payer le capital & les interêts.

LETTRE DCCCCLXVI.

A M. de.... Il lui parle des dispositions schismatiques des Constitutionnaires, & du Memoire pour Madame Tournai.

Le 7. Octobre 1735.

JE vous rends graces, Monsieur, de la rescription que vous avez bien voulu m'envoyer. Je prends beaucoup de part à la douleur que vous causent les dispositions schismatiques de Monsieur votre frere. Voilà le fruit de l'éducation de S. Sulpice. Permettez-moi de vous demander si l'Ecclesiastique auquel les sacremens ont été refusés à la mort, ne s'appelloit pas M. de la Croix, frere du subdelegué de M. l'Intendant. Quel contraste! Il y a cinquante ans on forçoit les Calvinistes la bayonnete au bout du fusil de communier. Aujourd'hui il faut que les Appellans forcent les Constitutionnaires, l'assignation à la main, de leur administrer le Viatique.

Le Memoire de Madame Tournai m'avoit deja instruit de la difference d'écriture de Marguerite Dalmaix. L'histoire de cette miserable creature peut entrer dans un nouveau volume de la Morale pratique. Que de maux! Quand finiront-ils? C'est ici le tems de la foi & de la patience pour les saints. Je suis, &c.

LETTRE DCCCCLXVII.

A M. DEBONNAIRE. Il justifie le jugement qu'il a porté de ses Ecrits, & l'exhorte à en retracter les erreurs.

Le 7. Octobre 1735.

JE n'avois, Monsieur, aucune preuve decisive que vous fussiez Auteur des *Examens*, de *L'esprit en convulsion*, & des reponses faites pour soutenir ces pieces. Les deux Lettres que vous venez de m'écrire, ne me permettent plus d'en douter. Souffrez que je m'afflige pour vous d'un aveu qui n'auroit du sortir de votre bouche, qu'avec le repentir d'avoir publié de tels Ouvrages. Vous m'annoncez un soulevement universel contre ce que j'en ai dit dans une Lettre à

1735. l'Abbé de Becherand. Je vois par là que vous aimez à vous flatter.

Un Theologien celebre, qui n'est ni Figuriste ni Convulsionniste, écrivoit à un de ses amis, en parlant de ma Lettre à M. de Becherand: *Ce que dit M. de Montpellier de M. Debonnaire sans le nommer est digne de lui.*

M. l'Evêque de Senez me marque à l'occasion de cette même Lettre, qu'il a été ravi d'y voir humiliés comme ils le meritent, les Auteurs dont j'y parle; & il ajoute: *J'applaudis de tout mon cœur à tous les hommages que vous rendez à la verité & à la justice.*

En recevant votre seconde Lettre j'en ai reçu une d'un autre Evêque qui porte, qu'il a appris que le fameux M. Debonnaire me demande une reparation des traits que j'ai lancés contre lui. *Dans un autre tems que celui-ci*, me dit ce Prelat, *on lui feroit rendre compte de sa doctrine qui assurement est mauvaise.*

Ce ne sont pas, Monsieur, les seuls Appellans qui vous condamnent. M. l'Archevêque de Sens & Dom la Taste ont parlé pour les Constitutionnaires, & n'en sont pas desavoués. De qui donc peut venir le soulevement que vous supposez contre ma Lettre?

N'abusez pas, Monsieur, plus long-tems des talens que Dieu vous a donnés. Votre plume seroit utile à l'Eglise, si vous vous defiiez davantage de vos lumieres. Vous élevez beaucoup la doctrine de la raison; & la raison au tribunal de laquelle vous portez des questions qui ne sont pas de son ressort, est pour vous un écueil qui vous fait tomber dans des égaremens continuels. Si les Lettres que vous devez m'addresser, ne contiennent que ce que vous avez essayé de repondre à vos adversaires, vous ne ferez que donner de nouvelles armes pour vous combattre.

Vous me denoncez des Auteurs dont je n'ai pas lu les Ecrits. Quand ils seroient reprehensibles, êtes-vous innocent? Je n'épouse les interêts de qui que ce soit contre la verité. Cependant je crois devoir vous dire que, de tous les extraits que contient votre seconde Lettre, je ne vois que ceux de l'Ecrit intitulé de *l'avenement d'Elie* dont les expressions soient outrées. Si l'Auteur, ce que je ne puis croire, pretend que le ministere peut cesser, & l'état de l'Eglise être interrompu, c'est une heresie formelle. Vous me faites observer qu'il a destiné un Chapitre pour établir le contraire. J'en conclus qu'il ne va pas aussi loin que quelques-unes de ses expressions l'énoncent. Je ne connois point cet Auteur. Je n'ai point lu son Ecrit. Je me souviens seulement que, lorsqu'il parut, on m'en écrivit d'une maniere qui n'étoit pas avantageuse. Si l'Auteur va trop loin, il faut le ramener à la doctrine des Peres. Dans un premier Ecrit on peut avancer des choses reprehensibles, & ne pas voir qu'elles le soient. Mais dès qu'on nous les fait connoître, on n'est plus excusable de les soutenir. C'est ce qui vous est arrivé, Monsieur, & ce qui m'a determiné à parler de vous comme j'ai fait. J'ai attendu long-tems. J'ai esperé que vous seriez effrayé de vous trouver seul. Loin de revenir, vous vous êtes élevé avec encore plus de hauteur contre vos adversaires. A des autorités sans nombre touchant le sens de divers textes de l'Ecriture, j'ai vu que vous persistiez à opposer ce que vous appellez la doctrine de la raison. Que pouvois-je faire que marquer en peu de mots, mais énergiques, ce que je pensois de vos principes? Vous faites valoir contre ceux que vous taxez de figurisme, l'autorité de M. Bossuet & de M. Arnauld. Voulez-vous que ces deux grands Theologiens soient vos juges? Vous savez combien leur doctrine est contraire à la vôtre. Vous me temoignez que, nonobstant ce que j'ai dit de vous, vous avez encore des égards pour moi. Plût à Dieu qu'ils fussent tels que je pusse vous persuader de revenir sur vos pas! J'en aurois autant de joie que j'ai eu de douleur de vous voir frayer une route nouvelle. Je suis très parfaitement, &c.

LET-

LETTRE DCCCCLXVIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *au sujet d'un ordre de la Cour contre trois Appellans.*

Le 14. Octobre 1735.

JE ne veux pas differer plus long-tems, mon très cher Seigneur, à avoir l'honneur de vous écrire. J'en ai été empêché jusqu'à present par des accès de fievre tierce qui m'ont fort fatigué. Graces à Dieu j'en suis delivré depuis quelques jours. J'ai besoin de reprendre des forces. J'attends à vous parler de M. Debonnaire que je sois plus à moi. Je ne doute pas que vous n'ayez été bien touché des ordres donnés pour arrêter trois de nos amis. On m'écrit qu'on ne les a manqués que d'un quart d'heure. Que Dieu les protege & les cache dans le secret de sa face. Je finis, mon très cher Seigneur, en vous renouvellant les assurances de mon tendre & respectueux attachement.

LETTRE DCCCCLXIX.

A Madame de COETQUEN. *Il la detourne de solliciter la liberté des élections, & lui parle de la persecution excitée contre les Appellans Convulsionnistes.*

Le 18. Octobre 1735.

IL me paroît, Madame, que des deux partis que vous me proposez, celui du silence est le plus sûr. Vous êtes bien persuadée que la Cour est mal disposée à l'égard de la Congregation. Le mieux qu'elle puisse faire est de vous laisser telles que vous êtes. En la pressant de vous accorder la liberté des élections, vous donnerez lieu aux exclusions dont vous êtes menacées. Votre état, quelque dur qu'il paroisse à plusieurs, est un état heureux, si on le compare à ce que vous avez lieu d'apprehender pour l'avenir. Je ne balance donc point, Madame, à vous conseiller de demeurer en repos, & de continuer à gouverner la Congregation comme vous avez fait jusqu'à present. Il est bien juste que votre amour pour la verité vous attire des vexations, puisqu'elle-même est dans l'oppression. Mais n'allons pas nous presenter de nous-mêmes. Attendons les momens de Dieu. Nous sommes sous sa main. Quand il le voudra, il saura ajouter de nouveaux degrés d'épreuve à ceux dans lesquels nous sommes.

Je suis très touché de ce qui vient d'arriver à M. B. ... On dit qu'il y a encore d'autres ordres expediés. Voilà ce que produisent les Ecrits de Messieurs les Anticonvulsionnistes. Je suis persuadé que ce n'est pas leur intention. Mais ils devroient voir ce que des personnes moins éclairées qu'eux, ont vu dès le commencement.

Je sors d'une maladie dont je ne suis pas encore retabli. J'ai eu des accès de fievre qui m'ont fort affoibli. Je me recommande instamment à vos prieres, & à celles de toutes nos cheres filles. Je suis, &c.

LETTRE DCCCCLXX.

*A la Sœur ***. Il l'encourage à souffrir pour la verité.*

Le 18. Octobre 1735.

J'AI reçu, ma très chere Sœur, votre Lettre à laquelle je ne veux point differer de repondre, quoique je sois convalescent. J'ai eu des accès de fievre tierce qui m'ont bien fait souffrir. Je commence à reprendre un peu de forces,

& je

1735. & je m'en sers pour vous temoigner que mes dispositions sont toujours les mêmes à votre égard. Je prends toute la part que vous pouvez desirer aux épreuves auxquelles vous êtes si souvent exposée. Continuez à les supporter avec foi & avec patience. Ne vous troublez point. Ne vous decouragez point. Demandez pour vous & pour moi au Samaritain charitable dont vous m'avez envoyé l'image, de repandre l'huile & le vin dont nous avons besoin, pour guerir les plaies que le peché ne cesse de faire à notre ame. Avec lui qu'avons-nous à craindre? Si les Prêtres & les Levites nous abandonnent, en aura-t-il moins de compassion pour nous? Adieu, ma chere Sœur. Priez pour moi. Vous connoissez tous mes besoins.

LETTRE DCCCCLXXI.

Aux Religieuses de .... sur la privation des sacremens qu'elles endurent.

Le 18. *Octobre* 1735.

IL faudroit être bien dur, mes très cheres Sœurs, pour n'être pas touché de l'état où vous reduit votre amour pour la verité. De toutes les épreuves y en a-t-il une plus terrible pour des épouses de Jesus-Christ, que d'être privées de la consolation de le recevoir? Que les jugemens de Dieu sont étonnans! On enleve le pain aux enfans, & on le donne aux chiens. Sont-ce des infideles qui traitent ainsi les membres de Jesus-Christ? Ce sont des hommes qui sont revêtus d'une autorité respectable, de l'autorité de Jesus-Christ même. Il falloit que les membres eussent avec leur chef ce dernier trait de ressemblance. Il est mort hors du camp, sous l'anathême du souverain Pontife & des Princes des prêtres. Jettez les yeux sur ce modele, & consolez-vous, mes très cheres Sœurs. Vous portez depuis quatre ans l'ignominie de votre Sauveur. Mais quiconque est chassé hors du camp avec Jesus-Christ ne peut manquer de regner avec lui, s'il est fidele jusqu'au dernier moment.

Vous souffrez, mes très cheres Sœurs; mais s'il est dur de souffrir, qu'il est doux de savoir que l'on souffre, pour conserver à Dieu tous ses droits sur le cœur de l'homme! On veut que vous renonciez à l'ancien Catechisme de votre Diocese, & que vous commenciez à croire que l'on satisfait au premier precepte du Decalogue, en ne rapportant pas à Dieu toutes ses actions par un principe de charité. C'est pour cela qu'on vous separe du Dieu de charité. Tenez ferme, mes très cheres Sœurs. Si les hommes ont assez de pouvoir pour vous ôter le Sacrement exterieur qui contient le Dieu de charité, ils ne sont pas assez puissans pour l'empêcher d'habiter dans votre cœur. Car *celui qui demeure dans la charité, demeure en Dieu, & Dieu en lui.* (1. Joan. IV. 16.)

Je m'unis bien sincerement à celles de vos Sœurs que la persecution vous a enlevées. Je ne separe point d'avec elles ni d'avec vous, vos Sœurs à qui Dieu a mis dans le cœur de lui rendre le même temoignage que vous lui rendez. Unissez-vous toutes pour demander les graces dont j'ai besoin pour n'être pas rejetté de Dieu. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

LETTRE DCCCCLXXII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur les excès de M. Debonnaire.*

Le 19. *Octobre* 1735.

JE ne suis point surpris, mon très cher Seigneur, que M. Debonnaire vous ait envoyé les deux Lettres qu'il m'a écrites. Il frappe à toutes les portes pour se procurer quelque temoignage favorable. Mais que peut-il attendre de ceux qu'il a scandalisés par ses nouveautés? Il se plaint qu'au lieu de lui repondre j'aye envoyé

envoyé une copie de sa Lettre à Paris. Cette Lettre étant pleine de menaces contre des personnes que j'estime, falloit-il que je leur laissasse ignorer les dispositions de leur ennemi? Je vois par celle qu'il a eu l'honneur de vous écrire, qu'il cherche à justifier le ton sur lequel il l'a pris avec moi. Il s'addresse mal. Je n'apprehende pas qu'il fasse fortune de ce côté là. Je conviens que c'est un homme dangereux: mais il seroit encore plus dangereux de le laisser debiter ses erreurs tranquillement. Il me fait entendre qu'il est Auteur d'une pretendue Lettre à M. Nicole, que M. de Senez & moi avons condamnée. Il veut que je lui aye obligation du silence qu'il garda pour lors. Il l'a rompu depuis, & n'a fait que montrer combien on avoit eu raison de s'élever contre lui. Je le trouve bien hardi de s'avoüer l'Auteur de tant d'Ecrits pernicieux. Je redoute peu ses menaces. Je le crois embarrassé de sa personne. Il fait le zelé contre les Figuristes: mais il faut qu'il commence par ôter la poutre qui est dans son œil, avant que d'ôter la paille qui est dans l'œil de son frere. Cependant parce qu'il me temoigne avoir encore quelque deference pour moi, j'ai pris le parti de lui repondre d'une maniere qui me paroit assez moderée. Nous verrons ce que produira cette reponse. J'ai l'honneur de vous en addresser une copie. Je ne crois pas que vous me sachiez mauvais gré de l'usage que j'ai fait d'une de vos Lettres. Vous n'êtes point cité. J'en ai usé de même à l'égard de M. Fouillou, qui est le Theologien dont je parle. Il m'a paru necessaire de faire connoître à M. Debonnaire, qu'il ne trouveroit point parmi nous l'appui qu'il cherche pour accrediter ses erreurs. En voilà assez, mon très cher Seigneur, pour un homme qui a des accès de fievre. J'espere cependant qu'ils n'auront pas de suite. Priez pour moi, mon très cher Seigneur. Vous savez à quel point je vous suis tendrement & respectueusement attaché. 1735.

LETTRE. DCCCCLXXIII.

A M. l'Evêque d'Auxerre, *au sujet de la negociation entamée par ce Prelat.*

Le 31. Octobre 1735.

JE ne suis pas encore, mon très cher Seigneur, entierement retabli de ma maladie. Je suis hors d'état d'officier à la grande fête de demain. Je vois par l'extrait de la Lettre de M. Petitpied, que l'on est disposé à laver nos amis du crime de complot dont on les charge dans quelques Ecrits. Sans doute que de leur côté ils s'expliqueront sur les convulsions. Quand on ne se réuniroit pas à penser de la même maniere sur une matiere qui a ses obscurités, faut-il pour cela n'avoir plus la même cordialité qu'on avoit les uns pour les autres? Il me paroit que l'on dispute trop vivement. Hincmar étoit un homme assez ardent. Cependant en se declarant en faveur des épreuves, il le fait avec moderation. Je voudrois que dans l'affaire presente on en usât de même, quelque parti que l'on prenne: ne point nier les faits qui sont bien prouvés: avoüer de bonne-foi les difficultés: dire ce que l'on pense pour les resoudre; & attendre du tems la solution de ce que l'on ne comprend pas.

Les Etats sont cette année à Narbonne, & ainsi je ne serai point obligé de passer une partie de l'hiver à la campagne. Je vous laisse, mon très cher Seigneur. Vous savez combien je vous suis inviolablement & respectueusement attaché.

1735.

LETTRE DCCCCLXXIV.

A M. Boursier, *sur la necessité où il est de se cacher.*

Le 31. Octobre 1735.

JE n'ai pu, Monsieur, vous temoigner aussi-tôt que je l'aurois desiré toute la part que j'ai prise à l'évenement, qui vous met aujourd'hui dans la necessité de vous cacher. J'appris cette triste nouvelle dans le fort de ma maladie. Je ne pus dormir de toute la nuit. J'en étois vivement occupé. Je ne suis pas en peine de la maniere que vous supportez cette épreuve. Il y a long-tems que votre cœur est preparé à la tentation. Vous n'êtes pas poursuivi comme criminel, mais comme chretien. C'est un bonheur dont vous connoissez tout le prix. L'Evangile de demain nous apprend à porter envie à ceux qui souffrent persecution pour la justice. Souvenez-vous de moi dans vos liens. Vous connoissez mes besoins, & je connois ce que vous pouvez auprés de Dieu. Je suis avec un tendre & inviolable attachement, &c.

LETTRE DCCCCLXXV.

A M. de Montgeron. *Il lui parle de la dispute au sujet des convulsions, & lui demande les certificats & les preuves des miracles attaqués par M. de Sens.*

Le 4. Novembre 1735.

J'Ai lu, Monsieur, la seconde piece que vous m'avez fait l'honneur de m'addresser. L'accusée me paroit justifiée des accusations intentées contre elle, parce que je suppose qu'elle dit la verité, & qu'elle ne tait rien de ce qui lui seroit desavantageux.

Je n'ai point de peine à entrer dans ce qu'elle dit, pour montrer que l'état des Convulsionnaires n'est pas un état de delire. Ce qui regarde les mouvemens corporels, ne me paroit pas aussi clair. Sans doute que cet Ecrit ne demeurera pas sans reponse. Je verrai volontiers de quelle maniere on l'attaquera. Je ne trouve pas mauvais que sur une matiere obscure les sentimens soient partagés: mais je voudrois qu'on disputât avec moins de chaleur. Les uns affirment, les autres nient des faits dont il seroit aisé de convenir, si l'on avoit la même cordialité qu'autrefois. On croit n'agir que par zele pour la verité; mais il y a des Ecrits où le zele est un peu amer. Tout ce qui sentira la passion, ne fera que jetter des nuages sur une matiere qui n'en a deja que trop. Les adversaires des Appellans ne leur rendent pas justice. Que les Appellans se la rendent donc les uns aux autres. Je suis avec respect, &c.

PS. Permettez-moi, Monsieur, de vous demander où l'on en est au sujet d'un certain recueil qui devoit paroître. J'en ai des échantillons qui me font desirer de voir le tout. J'aurois besoin de ce qui regarde les miracles contestés par M. l'Archevêque de Sens. Les pieces que j'ai de ce nombre, sont celles qui concernent les miracles operés sur Mademoiselle Thibault, Marie Anne Couronneau, & Marguerite-Françoise Duchêne. S'il y en a quelques autres d'imprimées, vous me ferez, Monsieur, beaucoup de plaisir de me les envoyer. Si on en a qui ne soient pas imprimées, mais qui soient deposées chez un Notaire, il seroit bien important que j'en eusse des expeditions. Je ne parle que des miracles attaqués par M. de Sens. Je vous demande le secret.

LETTRE DCCCCLXXVI.

1735.

A Madame de Rohan *de Porhoët, sur la division des Appellans, & sur la reponse qu'il prepare à M. de Sens.*

Le 6. Novembre 1735.

VOus m'apprenez, Madame, que Dieu vous a visitée par une grande & longue maladie. Je ne puis assez le benir de ce qu'il veut bien vous laisser encore avec nous. Il n'y avoit qu'à gagner pour vous en quittant la terre: mais quelle perte pour nous, si vous nous aviez été enlevée dans un tems où le froment est si rare! J'ai eu dans le mois d'Octobre des accés de fievre tierce qui m'ont fort affoibli. Je suis encore au Quinquina. Mes forces reviennent. J'ai bon appetit; mais je n'ai pas encore recouvré le sommeil.

Je suis penetré de douleur de la division qui regne parmi les amis de la verité. Que ne donnerois-je pas pour la faire cesser? Il y a dans les convulsions une portion sur laquelle il me paroit que tout le monde devroit être d'accord. C'est ce qui regarde les guerisons. J'ai écrit autrefois à M. de Lan que je n'étois pas disposé à les abandonner au Demon. Je pense toujours de même. Je crois que ce point peut être justifié très bien par la Tradition. Si on se réunissoit sur cet article, comme on se réunit à condamner le mauvais, on disputeroit plus tranquillement sur ce qui reste encore à éclaircir. Lettre 784. ci-dess. pag. 654.

L'Ouvrage d'ont j'ai eu l'honneur de vous parler, paroitra s'il plaît au Seigneur: mais je suis lent dans mes operations. Demandez à Dieu, Madame, qu'il me donne tout ce qui m'est necessaire pour defendre sa cause comme elle merite de l'être; & qu'en me mettant dans le cœur le desir de soutenir la verité, il m'imprime fortement celui de la pratiquer. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCCCCLXXVII.

A M. Petitpied, *sur les disputes qui partagent les Appellans.*

Le 7. Novembre 1735.

JE reçois, Monsieur, votre Lettre du 21. Octobre avec le Memoire qui l'accompagne; & quoique ma santé ne me permette pas actuellenent d'y faire toute l'attention que je desirerois, je ne puis refuser à mon cœur de vous en remercier, & de vous tirer d'inquietude au sujet de votre Lettre precedente. J'attendois pour y repondre avec quelque étendue, d'avoir reçu les *éclaircissemens* que vous aviez fait remettre pour moi à un ami commun. Je priai même cet ami de vous le temoigner de ma part. Le voyageur qui s'étoit chargé de me les apporter, est tombé malade; de sorte que l'Ecrit n'est point encore parvenu jusqu'à moi. Mais quand je l'aurois actuellement, il me seroit impossible d'y apporter toute l'application necessaire pour vous en dire mon avis.

Vous me parlez, Monsieur, d'un Memoire qui m'a été envoyé par l'auteur de l'*Etat de la dispute*; & c'est à ce Memoire que vous repondez dans le manuscrit de huit pages qui y est joint. Je n'ai point reçu ce Memoire: ainsi je ne puis juger de la force de vos reponses. Mais je ne puis qu'applaudir à la conclusion de ce petit Ecrit, qui m'a fait d'autant plus de plaisir, qu'elle contient un aveu après lequel je soupirois depuis long-tems. *La dispute peut donc finir, puisqu'elle n'a plus d'objet, & que rien n'empêche de nous réunir presentement dans les mêmes vues, sur un point qui a été trop long-tems un sujet de contestation.*

Je souhaiterois bien ardemment qu'on pût dire la même chose sur une autre matiere, qui partage depuis long-tems les esprits, & qui cause une division dont je

 crains

1735. crains extrêmement les suites. Je puis dire avec verité que, de toutes les épreuves qui affligent l'Eglise depuis plus de vingt-deux ans, il n'y en a point à laquelle j'aye été plus sensible. Je suis bien éloigné d'exiger que l'on renonce à ses propres lumieres, par simple deference au sentiment d'autrui. Je souhaite au contraire que chacun fasse ses efforts pour chercher la verité, au milieu des nuages qui la couvrent. Mais ne seroit-elle pas plus aisée à discerner, si les amis se parloient avec la même cordialité qu'autrefois? Si quand un Appellant dit, J'ai vu, & j'offre de vous faire voir, on convenoit avec lui de la verité des faits: si dans les Ecrits on ne dissimuloit pas les plus fortes objections? Je voudrois sur tout plus de fidelité que par le passé à se declarer pour les miracles. On l'a fait dans quelques Ecrits contre M. l'Archevêque de Sens, & j'en suis très content. Mais je ne vous cacherai point, Monsieur, que j'ai été extrêmement humilié de voir les personnes que j'honore & que je respecte le plus, n'oser les nommer dans un Ouvrage dont ils devoient faire la base & le fondement. Je vous ouvre mon cœur comme à un ancien ami, dont l'amour pour la verité & les sentimens pour la paix me sont connus. Je me flatte que la sincerité avec laquelle je vous parle, ne fera que resserrer les nœuds de notre amitié, & vous convaincre de plus en plus du tendre & inviolable attachement avec lequel je suis, &c.

LETTRE DCCCCLXXVIII.

A M. l'Archevêque D'AVIGNON. *Il s'excuse de rendre les pouvoirs à un Recollet.*

Le 20. *Novembre* 1735.

JE viens de m'appercevoir, Monseigneur, d'une faute que j'ai commise, & que je vous supplie de me pardonner. Je devois faire reponse à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 4. de ce mois. Je ne sai comment il m'est arrivé de l'oublier. Que ne m'est-il permis de vous accorder, Monseigneur, ce que vous me demandez avec tant d'instance, pour le Pere Gardien des Recollets de cette ville? Je voudrois de tout mon cœur qu'il eût soutenu ici la reputation qu'il s'est acquise dans votre Diocese. Il a fait dans le mien des sermons qui ont porté les gens mêmes du monde à m'en faire des plaintes. On trouve de l'esprit dans sa composition, mais il y mêle des traits bien éloignés de la gravité avec laquelle on doit annoncer la parole de Dieu. Il est jeune. Il se laisse emporter aux saillies de son imagination. J'ai cru devoir lui donner le tems d'écrire avec plus de reflexion & de maturité. Ai-je tort, Monseigneur? Je souhaite bien sincerement ne l'avoir pas dans votre esprit. Je suis avec respect, &c.

LETTRE DCCCCLXXIX.

A M. *** *sur son adhesion à l'Appel.*

Le 22. *Novembre* 1735.

J'AI reçu, Monsieur, l'Acte que vous m'avez addressé, & la Lettre qui y étoit jointe. L'un & l'autre sont la preuve de l'amour que Dieu vous a mis dans le cœur pour la defense de la verité. Les fautes que vous avez commises vous sont communes avec plusieurs, mais ce que vous faites pour les expier, n'est pas ordinaire dans le siecle où nous vivons. Je prie le Seigneur de vous affermir de plus en plus dans le zele que vous temoignez pour sa cause, & qu'il vous rende fidele jusqu'au dernier moment. Je suis très parfaitement, &c.

LET-

LETTRE DCCCCLXXX. 1735.

A M. de.... *Il lui fait voir que le serment qu'il a fait est un parjure, & l'exhorte à en faire penitence.*

Le 22. Novembre 1735.

JE ne crois pas, Monsieur, que l'on puisse excuser de parjure le serment que vous avez fait. Vous aviez promis une chose que vous avez reconnue depuis prejudiciable à vos interêts. Votre partie vous a pris à serment. Vous êtes convenu de la promesse, mais vous avez ajouté que c'étoit à certaines conditions. Vous avez exprimé, dites-vous, quelqu'une de ces conditions; mais vous n'oseriez assurer que ç'ait été autrement que par maniere de conversation. Une preuve que les conditions n'ont pas été exprimées de la maniere qu'elles auroient du l'être pour obliger la personne qui contractoit avec vous, c'est que vous n'avez reconnu que la convention vous étoit prejudiciable, qu'après l'avoir faite. Si vous aviez eu, quand vous avez contracté, les connoissances que vous avez eues depuis, vous auriez exprimé clairement les conditions, & votre partie auroit vu s'il lui convenoit à elle-même de contracter avec vous. Votre partie étoit donc en droit de demander l'execution de la convention, de la maniere qu'elle s'est faite. Votre serment lui a fait perdre ce droit devant les hommes. C'est employer le nom de Dieu pour couvrir une injustice. Votre peché est grand. Au moins il me paroit tel. Vous avez reparé le tort que vous avez fait à votre partie. Vous avez même fait des aumônes pour appaiser Dieu, & vous avez reçu avec resignation les afflictions temporelles qu'il vous a envoyées. Cependant vous êtes encore peiné, & vous sentez que votre conscience crie contre vous. Ne seroit-ce pas que vous seriez demeuré dans la participation des sacremens depuis votre parjure, & avant qu'il eût été expié? Une faute de cette nature demandoit que vous demeurassiez un tems dans l'humiliation de la penitence, & que vous n'approchassiez de la sainte Table, qu'après que vous auriez eu lieu de croire que Dieu vous avoit pardonné. Comme vous ne me parlez point de la conduite que vous avez tenue à cet égard, je ne puis parler que par conjectures. Si vous reconnoissez qu'elles ayent du fondement, je vous conseille de faire aujourd'hui ce que vous n'avez pas fait. Separez-vous de l'Eucharistie. Vivez dans la penitence & dans l'humiliation. Prenez avec votre Confesseur les voies qu'il jugera les plus capables de vous faire rentrer en grace avec Dieu. Cependant, Monsieur, ne vous decouragez pas. Les sentimens que Dieu met en vous, font la preuve qu'il ne veut pas vous perdre, mais vous corriger. Je suis bien éloigné de penser que votre peché ne puisse être expié. J'ai une vive confiance que Dieu se laissera flechir. Il ne rejette point un cœur contrit & humilié; & je vois par votre Lettre que deja il vous inspire de grands sentimens de douleur & de contrition. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE DCCCCLXXXI.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui parle des disputes sur la confiance & sur les convulsions, & de la Requête de Charlotte, fille Convulsionnaire.*

Le 22. Novembre 1735.

VOus avez été exaucé, Monseigneur. Dieu m'a rendu la santé. Demandez-lui que je n'en abuse pas.

Je ne suis point surpris du jugement que vous portez de M. Debonnaire. Ses ex-

1735. excès sont intolerables. Mais on passe tout à quiconque attaque les convulsions, & fait peu de cas des miracles du bienheureux Diacre.

M. Petitpied m'a envoyé des remarques sur un Memoire de l'Auteur de l'*Etat de la dispute*. Je n'ai ni le Memoire de cet Auteur, ni le dernier Ecrit de M. Petitpied. Mais ayant vu que ce Docteur termine ses remarques par declarer que la dispute peut être regardée maintenant comme finie, j'en ai pris occasion de lui en temoigner ma joie, & en même tems combien je desire que l'on puisse se réunir par rapport aux convulsions. Je ne sai si M. Petitpied est disposé à entrer dans mes vues. Messieurs les Anticonvulsionnistes sont bien vifs, & je doute qu'ils veuillent revenir sur leurs pas. Quoi qu'il en soit, je vois, Monseigneur, par l'exposé que vous me faites, que nous pensons l'un & l'autre de la même maniere sur cet évenement si singulier. Il y a deja quelque tems que j'écrivis à M. de Lan, que je n'étois nullement disposé à abandonner au Demon les guerisons operées dans les convulsions, sur les Convulsionnaires, ou par les Convulsionnaires. Ces Messieurs nient ou dissimulent les guerisons. Cela n'est pas supportable. Il y a pour le moins autant de personnes qui attestent les guerisons operées dans les convulsions, qu'il y en a qui attestent celles qui ont été operées sans convulsions.

On m'a envoyé la seconde Requête de Charlotte, en me pressant de marquer ce que j'en pensois. Je n'ai pas cru devoir decider, pour ne pas augmenter la division. Il me paroit inoui que l'on fasse le procès à titre d'imposture à une fille, qui offre de prouver qu'elle n'avoit point de jambes jusqu'à l'âge de cinquante ans, & qu'à present elle en a. Depuis que le Parlement est Parlement y a-t-on vu une cause semblable à celle de cette fille? Cependant on renvoie sa Requête pour y être fait droit en tems & lieu. Ne semble-t-il pas qu'il s'agisse d'une affaire ordinaire? Les hommes s'accoutument à tout. Il y a vingt ans qu'un pareil évenement auroit attiré l'attention de toute l'Europe. Aujourd'hui les prodiges sont si multipliés que l'on n'en parle qu'avec indifference. *Assiduitate viluerunt.* Je suis, &c.

S. August. Tract. 9. in Joan. n. 1.

LETTRE DCCCCLXXXII.

A M. l'Evêque d'Auxerre, *sur l'emprisonnement du Pere Terrasson, & sur les fausses imputations des Anticonvulsionnistes.*

Le 22. *Novembre* 1735.

JE suis par la misericorde de Dieu, mon très cher Seigneur, retabli de ma maladie. La fievre a eu de la peine à me quitter. Mais maintenant j'ai repris mes forces & mon embonpoint. La santé que Dieu me rend demande de moi plus de fidelité que jamais à le servir. Priez-le, mon très cher Seigneur, qu'il m'en fasse la grace.

Je suis bien touché de l'emprisonnement du Pere Terrasson. Quel homme! Il faisoit trop de bien dans votre Diocese pour n'être pas persecuté. Je crains que les emprisonnemens que nous venons de voir, ne soient que le prelude de ce que l'on nous prepare. Il y a tout lieu de penser que la paix avec l'Empereur, ne servira qu'à donner plus de vivacité à la guerre que l'on nous fait. Voilà une partie de nos amis en fuite ou dans les prisons. Quelques-uns de ceux qui restent sur le pavé de Paris, font souffrir un autre genre de persecution, par leur obstination à vouloir envelopper dans la Secte du pretendu Frere Augustin, ceux qui ne pensent pas comme eux dans l'affaire des convulsions. Madame Mol de son côté fait un personnage bien étrange. Plus nos maux sont grands, plus j'espere que le secours n'est pas éloigné. M. de Senez m'a fait l'honneur de m'écrire une longue Lettre, où il me decharge son cœur sur la division des amis. Il releve plusieurs choses qui

qui le choquent dans la Consultation des XXX. & dans l'Ecrit intitulé *le systême du mélange*. Il est bien éloigné de tout approuver; mais aussi il ne veut pas tout condamner dans les convulsions. Adieu, mon très cher Seigneur. Vous savez à quel point je vous honore & je vous respecte. 1735.

LETTRE DCCCCLXXXIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur les demarches de ce Prelat pour obtenir la liberté du Pere Terrasson.*

Le 2. *Decembre* 1735.

VOus perdez votre peine, mon très cher Seigneur: vous ne justifierez point le Pere Terrasson dans l'esprit de ses ennemis. Vous vous croyez fort, parce que vous n'avez que du bien à en dire. C'est par cette raison même que vous n'obtiendrez pas son élargissement. J'ai eu dans mon Diocese des Curés condamnés au feu. Ils ont trouvé grace. On les a arrachés des mains de la justice. D'autres pleins de vertu ont été depouillés de leurs Benefices ou exiles; & je n'ai fait qu'aggraver leur joug, en parlant en leur faveur. Il en sera de même du Pere Terrasson, que vous redemandez avec tant de justice. Il pourra par toute autre voie que la vôtre sortir de Vincennes : mais on le tiendra éloigné de sa paroisse. Il y a fait trop de bien, pour qu'il lui soit permis de le continuer. Ce n'est plus le mal que l'on punit, c'est le bien. Jugez par celui que faisoit le Pere Terrasson, s'il ne merite pas d'être puni beaucoup plus severement que les autres. Adieu, mon très cher Seigneur. Mon tendre & mon respectueux attachement pour vous dureront toujours.

LETTRE DCCCCLXXXIV.

A M. LUGAT *Conseiller au Châtelet. Il le remercie de la part qu'il prend au retablissement de sa santé.*

Le 2. *Decembre* 1735.

VOus vous rejouissez, Monsieur, du retablissement d'une santé qui ne peut être de longue durée. Demandez la guerison de mon ame. C'est vraiment ce qui m'interesse. J'aurai assez vecu, dès que j'aurai bien vecu.

Je vous fai bon gré, Monsieur, de n'avoir point donné de copie de la Lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire en dernier lieu. Je voudrois bien que tous ceux à qui j'écris en usassent de même. Je vous prie de temoigner à M. Esnault votre Curé l'estime très particuliere que je fais de lui. Recommandez-moi, s'il vous plaît, aux prieres de Madame votre mere que j'honore bien sincerement. Je suis plus que je ne puis vous l'exprimer, &c.

LETTRE DCCCCLXXXV.

A M. de PARIS, *Conseiller au Parlement de Paris. Il lui fait les mêmes remercîmens, & lui parle d'un miracle.*

Le 2. *Decembre* 1735.

VOus avez bien de la bonté, Monsieur, de vous interesser comme vous le faites au retablissement de ma santé. Si j'avois les vertus de S. Martin je dirois à Dieu: Je ne refuse point le travail. Mais puis-je me regarder comme necessaire à l'Eglise, moi qui ai besoin de toute l'indulgence de l'Eglise pour supporter mes miseres ? Parce que Dieu dans sa grande misericorde a bien voulu me donner quelque zele pour la verité, ceux qui aiment la verité me donnent des

1735. des éloges. Mais souvent les hommes nous louent pour la moitié de notre devoir que nous faisons, & Dieu nous condamne pour l'autre moitié que nous ne faisons pas.

On vous a, Monsieur, bien informé. Dieu a fait ici un miracle par l'intercession du saint Diacre. J'espere de ne pas le laisser dans l'oubli. A quoi pense Madame de Maubuisson, de vous faire part des Lettres que je lui écris dans un style qui doit être d'elle à moi? Il faut qu'elle compte beaucoup sur vos bontés. Je lui en ferai cependant de petits reproches. Je vous demande, Monsieur, pour elle & pour moi la continuation de votre amitié, & d'être vivement persuadé du respect très sincere avec lequel je suis, &c.

LETTRE DCCCCLXXXVI.

A M. le Comte de San ESTEVAN, *Gouverneur de l'Infant Don Carlos, au sujet de l'ordre qui lui defend de paroître devant ce Prince.*

A la Verune le 2. Decembre 1735.

JE ne doute pas, Monsieur, que Votre Excellence ne soit surprise qu'un Evêque se tienne absent de sa ville épiscopale, dans le tems du passage d'un prince au devant duquel tous les peuples courent en foule, & à qui tous les bons François s'empressent de temoigner la joie qu'ils ont de le voir parmi eux.

Je n'aurois pas été des derniers, Monsieur, à aller me presenter devant Son Altesse Royale. Je me serois fait un plaisir, & je regardois comme un devoir indispensable, de la recevoir dans mon Eglise à la tête de mon Clergé, si j'en eusse eu la liberté. J'eus l'honneur de faire ma cour à la Reine sa mere, lorsqu'elle passa par cette ville; & les bontés que Sa Majesté me temoigna m'auroient fait esperer, que le Prince son fils auroit bien voulu m'honorer des siennes, & recevoir les marques de mon profond respect.

Mais M. le Cardinal de Fleury, qui m'a honoré de son amitié pendant plus de trente ans, & qui depuis l'élevation dans laquelle il se trouve à present s'est declaré mon ennemi, & se fait un plaisir dans toutes les occasions de me faire sentir le poids de son indignation, a cru avec beaucoup de fondement ne pouvoir me procurer une plus grande mortification, que de m'empêcher de paroître devant Son Altesse Royale. Pour cet effet il m'a fait donner une Lettre de cachet, par laquelle le Roi me defend de me trouver dans aucun des lieux par où Son Altesse Royale doit passer.

Voilà, Monsieur, ce qui m'oblige de fuir de Montpellier dans le moment que Son Altesse Royale y arrive. Oserois-je supplier Votre Excellence, de faire connoître à son Altesse Royale le chagrin extrême que m'a causé cet ordre auquel j'ai été forcé d'obéir, & de l'assurer en même tems de mes vœux & de mes prieres pour sa conservation, pour sa gloire, & pour sa veritable grandeur?

J'espere de la generosité de Votre Excellence que, sans avoir l'honneur d'en être connu, elle ne refusera pas à un Evêque qui a recours à elle, de lui rendre ses bons offices auprès de Son Altesse Royale. Je supplie Votre Excellence d'être persuadée de la parfaite reconnoissance que j'en aurai toute ma vie. Je prie Dieu qu'il la conserve longues années, en l'assurant du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c.

LET-

LETTRE DCCCCLXXXVII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle des dispositions de M. Boursier, & de celles des Consultans.*

Le 23. Decembre 1735.

JE vous rends graces, mon très cher Seigneur, de la Lettre que vous avez bien voulu faire passer jusqu'à moi. Que n'avons-nous bien des Evêques comme celui qui en est Auteur! Mais le monde n'en est pas digne.

Je ne suis point surpris de ce que vous me marquez de M. Boursier. C'est une lampe qui éclaire & qui brule. La science ne l'enfle point, parce qu'il est veritablement humble. Les XXX. ne vous paroissent pas aussi disposés que lui à la paix. C'est qu'ils sont enyvrés de leur Consultation. M. *** dans une Lettre que je reçus de lui avant hier, veut me persuader qu'on n'a pas du parler des miracles dans la Consultation, „ parce que cet Ouvrage auroit été ruineux, si „ quelque miracle allegué en preuve se fût trouvé dans l'examen ou faux, ou „ douteux, ou suspect; au lieu que la Consultation appuyée sur des regles certaines & sur des principes incontestables, est solide & subsistera toujours." Il n'est content ni de l'Ecrit de M. d'Etemare, ni de celui de M. le Gros. Il attend celui de M. Boursier, dans lequel il souhaite de trouver un denouement & des éclaircissemens qui puissent tout concilier. Je le souhaite aussi ardemment que lui. Mais il y a de l'apparence que je ne ferai pas aussi difficile que lui à contenter.

Je fis hier la consecration du nouvel autel de ma Cathedrale. J'y mis avec les reliques des Martyrs, deux os des deux bras du Bienheureux Louis Alleman Evêque de Maguelône, puis Archevêque d'Arles & Cardinal, President au Concile de Bâle. La relique me fut donnée en 1714. par M. d'Arles. Elle est très authentique. Je celebrai pontificalement la Messe sur le nouvel autel.

Le Siege épiscopal qui est à Montpell. étoit autrefois à Maguelône.

J'attends ce que vous m'annoncez, mon très cher Seigneur. Je lui ferai un accueil bien favorable. Recevez mes vœux les plus sinceres pour la nouvelle année. Rien n'égale mon tendre & respectueux attachement pour vous.

LETTRE DCCCCLXXXVIII.

*A Dom*** Religieux Benedictin, sur son adhesion à l'Appel & sa retractation de la signature du Formulaire.*

Le 23. Decembre 1735.

J'AI reçu, Mon Reverend Pere, votre retractation de la signature pure & simple du Formulaire, & votre adhesion à l'Appel de la Bulle *Unigenitus*. Je suis consolé & édifié des sentimens que Dieu vous met dans le cœur. Vous connoissez toute la grandeur du peché que vous avez commis. Vous n'oubliez rien pour en obtenir la remission. Je ne doute point que Dieu ne vous l'accorde. Priez pour moi, Mon Reverend Pere. Je suis en Jesus-Christ Notre Seigneur, &c.

LETTRE DCCCCLXXXIX.

*A M.*** Il lui parle de l'Ordonnance de M. de Vintimille, des fâcheux engagemens de MM. les Consultans, & de la mort de M. Croz.*

Le 11. Janvier 1736.

VOus ne devez pas craindre, Monsieur, que vos Lettres m'importunent. Je ne puis vous promettre d'être toujours aussi exact que je le souhaiterois à y re-

1736. repondre. Quelquefois les affaires surviennent, & occupent tellement qu'on est obligé de laisser ses amis pour un peu de tems.

Vous êtes frappé avec raison de la grandeur des maux de l'Eglise. Ils sont irremediables à tout autre qu'à Dieu. Son bras s'est appesanti sur nous, & nous l'avons merité. Prions-le de nous donner les sentimens de penitence necessaires pour le flechir.

C'est la division qui regne parmi les Appellans qui a enfanté l'Ordonnance de M. l'Archevêque de Paris. Jamais il n'auroit eu la hardiesse de publier cette Ordonnance, s'il nous avoit trouvés aussi unis que nous l'étions, lorsqu'on lui addressa les Requêtes. Alors le Prelat se tint dans le silence. Il comprit qu'en jettant quelques nuages sur les miracles contenus dans les procès-verbaux, on l'accableroit par les autres miracles que Dieu n'a cessé de faire depuis ce tems. Mais maintenant qu'il voit les Appellans aux prises les uns avec les autres: maintenant qu'il voit XXX. Docteurs de reputation decidés sur l'œuvre des convulsions, jusqu'à abandonner toutes les guerisons miraculeuses qui s'y trouvent jointes, il a cru devoir profiter de cette division; & son Ordonnance, à le bien prendre, n'a de force que par cet endroit. Les articles sur lesquels il m'attaque sont pitoyables. La pensée de M. Pascal dont il me fait un crime en taisant qu'elle est de M. Pascal, a été justifiée dans ma seconde Instruction en repondant à M. d'Embrun. Le Promoteur de Paris, en reclamant les formalités, donne des armes pour combattre M. l'Archevêque. Les a-t-on observées dans la procedure & l'Ordonnance contre le miracle operé sur Anne le Franc? Les a-t-on observées dans l'affaire de la de Lorme? C'est à ceux qui jouissent de toute la protection exterieure des loix, à observer les formalités: mais ceux qui sont en souffrance, & à qui l'on refuse toute justice, rentrent dans le droit qui a precedé les formalités. Je presume comme vous, que les XXIII. Curés repondront. Je crains beaucoup que les XXX. Docteurs n'ayent pas le courage de le faire. Il ne leur sera pas aisé de rentrer dans le terrain qu'ils ont abandonné. Ils se sont tus sur les miracles. Continueront-ils de se taire? S'ils parlent, il faut qu'ils le fassent avec autant de publicité qu'ils en ont donné à la Consultation. Sans cela ils ne font rien. Ce sera donc à nous à defendre la cause des miracles. Et n'est-ce pas à ce point que les contestations sont venues aboutir? Devions-nous nous attendre de trouver nos amis si près de nos ennemis? J'en conclus que Dieu est en colere contre nous; que nous avons besoin de l'appaiser. Et comment le ferons-nous, si lui-même ne nous donne l'esprit de penitence? Demandez-le lui pour moi, Monsieur. Vous connoissez le besoin que j'en ai.

Voyez les Nouv. eccl. de 1736. pag. 33. & 37.

Tom. 2. pag. 72.

Vous aurez sans doute appris la mort du saint Prêtre * que Dieu vient de m'enlever. Depuis près de quarante ans qu'il étoit avec moi, je l'ai vu marcher dans la voie du Seigneur sans s'en écarter. Les sentimens que le peuple avoit de lui, se sont manifestés d'une maniere éclatante après sa mort. Durant vingt-quatre heures que son corps a été exposé dans ma Chapelle, le concours n'a cessé que lorsque j'ai fait fermer la porte pendant la nuit. On lui a coupé tous les cheveux, sa soutanne jusqu'aux genoux, la moitié de son aumusse, une partie de son aube; & on l'auroit mis à nud, si on n'eût pas arrêté le peuple. Il avoit renouvellé son Appel avant que de recevoir le S. Viatique, & declaré qu'il avoit toujours regardé la Bulle *avec horreur.* MORIATUR *anima mea morte justorum!*

* M. Croz.

Num. XXIII. 10.

L E T-

LETTRE DCCCCXC.

1736.

A Madame de ROHAN *de Porhoët, sur les mêmes sujets.*

Le 11. *Janvier* 1736.

VOus demandez, Madame, que je sois cette année toujours semblable à moi-même. A Dieu ne plaise que vous soyez exaucée. Vous ne me connoissez que par des endroits qui ont rapport à la science qui enfle, & je suis vuide de la charité qui édifie. Voilà l'or qu'il faut demander pour moi. Sans la charité que me servira de prophetiser? J'aurois une foi capable de transporter les montagnes; & Jesus-Christ me dira: Je ne vous connois pas.

Je suis le dernier de mes freres en merite. Satan les crible. N'ai-je rien à craindre moi-même? Des hommes qui brilloient comme des étoiles, aujourd'hui couverts de taches qui deviennent pour nos ennemis un sujet de nous insulter! Qui l'auroit cru? Il n'y a pas un defenseur de la Bulle qui ne puisse signer la Consultation. Depuis quand les defenseurs de la verité ont-ils eu l'attention de mesurer leur langage sur celui de ses adversaires? La verité n'en souffre-t-elle point, quand on ne dit que ce que son ennemi est lui-même disposé à dire? Il n'y a pas d'apparence que l'Ordonnance de M. l'Archevêque de Paris reveille les XXX. de leur assoupissement. Comment reprendre le terrain qu'ils ont abandonné? M. de Sens les a attaqués, & ils n'ont dit mot. Seront-ils plus disposés à parler aujourd'hui? Je n'ose me le promettre. Si l'Ecrit de M. d'Etemare vous a satisfait, vous le serez, je crois, encore davantage des deux autres. Pour M. *** il ne trouve de beau que la Consultation. On dit que M. l'Archevêque de Paris lui a fait present de son Ordonnance, en le priant de lui en dire son sentiment. Tout ceci est bien humiliant: mais il faut remonter plus haut. Dieu nous frappe, parce que nous avons abusé de ses dons. Nous sommes punis en la personne de nos freres. Sont-ils plus coupables que nous? Je suis bien éloigné de le penser. Demandez pour moi, Madame, l'esprit de penitence, afin que mes pechés ne soient point un obstacle à la réunion des esprits. Quand Dieu nous aura chatiés, & qu'il nous aura montré qu'il n'a point besoin de nous, peut-être se laissera-t-il toucher, & reprendra-t-il ses premiers sentimens.

LETTRE DCCCCXCI.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur les mêmes sujets, & sur un Arrêt du Conseil contre le Catechisme du Prelat.*

Le 11. *Janvier* 1736.

JE vous rends mille graces, mon très cher Seigneur, des vœux que vous voulez bien faire pour moi dans ce renouvellement d'année. Vous ne doutez pas que mes dispositions ne soient les mémes pour vous. Que vos jours se prolongent pour la joie & la consolation de l'Eglise. Ses maux augmentent. Les divisions qui la dechirent, penetrent jusqu'aux Appellans. Vous avez fait effort pour réunir les esprits; mais nos pechés n'ont pas permis que vous ayez réussi. Humilions-nous: prosternons-nous devant le Seigneur, & demandons-lui d'arrêter la main de l'Ange qui nous frappe dans une partie si considerable de nous-mêmes.

L'Ordonnance de M. l'Archevêque de Paris n'a de force que contre la Consultation. Mais les Docteurs Consultans auront-ils la force d'y repondre? Ils ont mis entre les mains de leurs adversaires le glaive dont on les perce. Il leur sera difficile de le reprendre.

1736. J'attends, mon très cher Seigneur, ce que vous avez la bonté de me promettre. Vous reparerez le scandale de l'Ordonnance de M. de Vintimille. On m'écrit que les XXX. Consultans ne seront pas contens de vous. Ils ne doivent pas l'être de M. l'Archevêque de Paris. De qui donc le seront-ils?

L'Arrêt du Conseil contre votre Catechisme est la suite des entreprises continuelles de l'autorité royale sur l'autorité ecclesiastique. Le pretexte est le defaut de privilege. Le vrai motif est la doctrine. Vous donnez un Catechisme à votre Diocese. Quelques Curés vous font des Remontrances sur la doctrine de ce Catechisme. Si les Remontrances meritent votre censure, l'autorité royale peut venir à l'appui, & ordonner la suppression des Remontrances. Mais envelopper votre Catechisme avec les Remontrances, comme pouvant donner lieu de renouveller des disputes dangereuses, n'est-ce pas mettre la main à l'encensoir?

LETTRE DCCCCXCII.

A Madame de MAILLEBOIS *de S. Leon Religieuse du Calvaire. Il l'exhorte à lui écrire souvent.*

Le 11. Janvier 1736.

J'Ai reçu, Madame ma chere cousine, les marques de votre souvenir. J'y suis & j'y serai toujours très sensible. Avez-vous besoin de me demander la permission de m'écrire? N'êtes-vous pas en droit de le faire par bien des titres? Faites-le donc, je vous en conjure, autant de fois que vous croirez que je pourrai vous être de quelque utilité. Je me rejouis avec vous dans le Seigneur de l'amour qu'il vous donne pour la cause que nous defendons, & pour l'état que vous avez embrassé. Qu'il vous donne & à votre chere Sœur la perseverance, qui seule merite d'être couronnée. Je suis, &c.

LETTRE DCCCCXCIII.

A Madame de COETQUEN. *Il s'humilie à la vue des jugemens de Dieu.*

Le 11. Janvier 1736.

TOut ce qui me vient de votre part, Madame, est reçu avec avidité. On aime à se consoler avec des personnes dans lesquelles on est assuré de trouver les mêmes sentimens & les mêmes vues. Plus leur nombre diminue, plus il devient cher. Je ne puis assez benir Dieu de m'avoir épargné, dans un tems où il montre d'une maniere si sensible qu'il n'a besoin d'aucun de nous. Ce n'est pas nous en effet qui nous rendons utiles à l'Eglise: c'est lui qui nous rend propres à son œuvre quand il le veut; & nous voyons aujourd'hui qu'il ne nous y rend propres qu'autant de tems qu'il le veut. Je tremble quand je vois des hommes qui valent mieux que moi, devenus le jouet de nos ennemis. Qu'il est important dans ces jours de nuages que Dieu dirige toutes nos demarches! On croit s'éloigner de l'erreur: on le veut même sincerement; & l'on est surpris de se trouver avec les ennemis de la verité. On ne pense pas comme eux sur tous les points; mais on pense & on parle comme eux sur l'objet qui occupe maintenant tous les esprits. Que ce mélange est triste! Fait-il plus d'honneur que celui que l'on a voulu éviter?

Toutes vos reflexions, Madame, sont pleines de religion. Priez beaucoup pour moi. Mes besoins sont infinis. Mon corps graces à Dieu est sain; ma santé est très bonne: mais mon ame est couverte d'ulceres. Que ne suis-je comme Job? Je vous souhaite & à toutes nos cheres filles un renouvellement de ferveur, pour être plus en état d'appaiser Dieu. Ses flots sont suspendus au-dessus de nous. Qui pourra en supporter le poids? Je suis, &c.

LET-

LETTRE DCCCCXCIV.

1736.

*Au Pere *** Prêtre de l'Oratoire. Il lui parle de la mort de M. Croz, & de la division des Appellans.*

Le 17. Janvier 1736.

VOus ne m'avez pas oublié, Mon Reverend Pere. Je suis bien persuadé de la sincerité des vœux que vous faites pour moi. Mes besoins vous sont connus. Ne cessez de demander tout ce qui me manque, pour marcher comme je le dois dans la voie du Seigneur.

Vous m'apprenez la mort d'un ami de la verité. Peut-être vous apprendrai-je celle de M. Croz. Il mourut le 7. de ce mois après avoir renouvellé son Appel, & declaré, avant que de recevoir le S. Viatique, qu'il avoit toujours regardé la Bulle *avec horreur*. Le peuple l'a honoré comme un Saint. Il auroit été mis à nud, si l'on avoit voulu satisfaire l'empressement de ceux qui vouloient avoir de ses reliques: *Mirabilis Deus in sanctis suis.* Ps. LXVII. 36.

Je ne suis pas moins affligé que vous de la division qui augmente chaque jour. Il faut cependant convenir que l'on ne trouve point dans les Ecrits des Appellans opposés à la Consultation, l'aigreur & l'amertume que l'on remarque dans ceux de leurs adversaires. L'Ecrit de M. Boursier est plein de charité. J'en dis de même de ceux de M. le Gros & M. d'Etemare. Quand verrons-nous la paix dans l'Eglise? Plus nos maux sont grands, plus j'espere que le remede n'en est pas éloigné. Je suis, &c.

LETTRE DCCCCXCV.

*A M.*** Curé de.... Il se rejouit de la grace que Dieu lui a faite.*

Le 17. Janvier 1736.

VOTRE Lettre, Monsieur, est une preuve que Dieu ne fait pas seulement des miracles sur les corps: il en fait sur les cœurs. Point de preventions que la grace ne detruise: point d'opposition à la verité qu'elle ne surmonte. Vous aviez fait des demarches vers l'erreur. Je me rejouis avec vous, Monsieur, de la misericorde que Dieu vous fait de revenir sur vos pas. Plus elle est rare, cette misericorde, plus elle doit vous remplir de reconnoissance envers Dieu. Demeurez-lui fidele jusqu'à la fin. *Tene quod habes, ut nemo accipiat coronam tuam.* Apoc. III. 11. En demandant à Dieu la perseverance pour vous, demandez-la pour moi. Je suis, &c.

LETTRE DCCCCXCVI.

*A M.*** Prêtre, sur son adhesion à l'Appel.*

Le 17. Janvier 1736.

J'AI reçu, Monsieur, votre Lettre du 21. Octobre & l'Acte d'Appel qui y est joint. Il peut servir de modele pour tous les Ecclesiastiques qui sont dans le cas où vous êtes. Vous n'avez rien omis. Vous dites tout ce que l'on doit dire, & vous le dites avec autant de lumiere que de religion. Je prie Dieu de vous affermir dans les dispositions où vous êtes. Quand se reconciliera-t-il avec nous? Il faut qu'il y ait de grandes iniquités à punir dans l'Eglise, puisqu'il permet que les Ministres qui seroient le plus en état de la servir, soient interdits de leurs fonctions. Priez pour moi, Monsieur. Je suis, &c.

1736.

LETTRE DCCCCXCVII.

A M. le Cardinal DAVIA, *sur la Lettre du Prelat au Pape pour se plaindre du Decret de Sa Sainteté.*

Le 20. Janvier 1736.

J'AI gardé long-tems le silence, Monseigneur. Une maladie que j'ai eue m'y a d'abord engagé. Dans la suite je voulois vous apprendre que j'avois écrit à M. . . . Enfin l'affaire est terminée; la Lettre envoyée. Si l'on pouvoit esperer quelque justice au tribunal devant lequel je plaide, personne n'est plus en droit que moi de l'exiger. Un tribunal payen feroit droit sur ma demande. Celui que je reclame ne m'écoutera seulement pas. J'en conclus que les maux de l'Eglise sont portés à leur comble. *Corruit in plateis veritas.* Qu'il est à craindre que des injustices si marquées, ne soient suivies d'un châtiment encore plus marqué! Dieu est lent à punir; mais la punition n'en sera que plus terrible. Quelque grande qu'elle soit, pourra-t-on dire qu'on ne l'a point meritée? Je suis avec bien du respect, &c.

Le Pape. Tom. 2 pag. 649.

Isai. LIX. 14.

LETTRE DCCCCXCVIII.

A M. ***, *sur les demelés des Jesuites avec la Cour de Rome touchant les affaires de la Chine.*

Le 20. Janvier 1736.

J'AI reçu, Monsieur, votre Lettre du 21. Decembre. Je suis très sensible aux vœux que vous faites pour moi. Je suis persuadé qu'ils partent d'un cœur sincere. Cela ne peut être autrement, quand on aime ses amis en Dieu, & pour Dieu.

Pensez-vous que les Jesuites se mettent en peine de l'affaire que l'on suscite à M. Mezzabarba? Ils sauront bien le tirer des mains du S. Office, & eux avec lui. Lisez, je vous prie, ce qui est dit dans Job de Leviathan. *Si quelqu'un l'attaque, ni l'épée, ni les dards, ni les cuirasses ne pourront subsister devant lui. Il meprisera le fer comme de la paille, & l'airain comme un bois pourri. L'archer le plus adroit ne le mettra point en fuite. Les pierres de la fronde sont pour lui de la paille seche. Le marteau n'est encore pour lui que de la paille legere, & il se rira des dards lancés contre lui... Il n'y a point de puissance sur la terre qui puisse lui être comparée, puisqu'il a été créé pour ne rien craindre. Il ne voit rien que de haut & de sublime. C'est lui qui est le Roi de tous les enfans d'orgueil.*

Job XLI. 17-25.

Quelle doit être la puissance de ces hommes, contre lesquels le Pape est obligé de prendre des precautions pour faire arriver ses Decrets à la Chine? Mais aura-t-il le pouvoir de les y faire executer? Il ne l'a pu jusqu'à present. *Justus es Domine, & rectum judicium tuum.* On traite les Evêques avec empire; & cette même Cour qui domine les Evêques, est dominée par de simples Religieux qui se mocquent de toutes les Bulles qui les condamnent. Tandis que l'on refuse d'autoriser des explications pour essayer de christianiser la Bulle *Unigenitus*, les Jesuites forcent un Legat du Pape à donner à la Bulle *Ex illa die* des explications en faveur de l'idolatrie. Quel contraste! On va faire le procès au Legat, dites-vous. Mais le fera-t-on aux Jesuites? Le Pape n'est point assez puissant pour cela. Il y a que Dieu qui puisse detruire ce Corps formidable. Il sait pourquoi il lui laisse aujourd'hui un si grand pouvoir. Jusqu'à ce que ses desseins de justice soient executés, les hommes auront beau manifester l'iniquité des Jesuites: cela n'empêchera pas qu'ils ne soient en honneur auprès de ceux-mêmes qui les connoissent le mieux.

Ps. CXVIII. 137.

En

En voilà assez pour aujourd'hui. Les deux Lettres de l'ami respectable ont été reçues. Celle qui est dans ce paquet, est pour lui. 1736. Le Cardinal Davia.

LETTRE DCCCCXCIX.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *au sujet de l'Instruction pastorale de ce Prelat pour la defense du miracle de Seignelai.*

Le 6. Fevrier 1736.

J'AI attendu jusqu'à present, mon très cher Seigneur, à repondre à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 16. Janvier. Je voulois être en état de vous dire ce que je pense de votre derniere Instruction pastorale, que j'ai reçue par la poste depuis quelques jours seulement. N'attribuez point le succès qu'elle a eu aux circonstances dans lesquelles elle a été publiée. En tout tems il auroit été le même. L'Ouvrage est excellent depuis le commencement jusqu'à la fin. Le miracle de Seignelai est prouvé, la Cour de Rome humiliée, & M. de Sens traité comme il le merite. La seconde partie de l'Instruction repond à tous les Decrets que la Cour de Rome a publiés, & qu'elle publiera contre nous. J'ai été extrêmement satisfait de cette seconde partie. Je defie que l'on puisse y repondre que par des injures. J'aime aussi dans la troisieme partie à vous voir prendre, comme ancien Evêque de la province, la presidence au Concile provincial pour y juger M. l'Archevêque de Sens. Est-ce à ce Prelat à vous menacer de proceder contre vous? Le ton que vous avez pris est celui qui convient. Vous aviez, mon cher Seigneur, relevé trop foiblement la supposition de la Lettre attribuée à une partie de votre Clergé. Votre derniere Instruction repare tout. Elle est pleine de dignité & de force, comme elle est pleine de verité. C'est ce qui lui a attiré un applaudissement universel. Le peu que vous dites des convulsions est irreprehensible. Dans les bornes que vous vous êtes prescrites, vous n'aviez pas besoin de vous expliquer davantage.

Voyez les Nouv. eccl. de 1736. pag. 33.

LETTRE M.

A M. de LUSTRAC, *sur le choix qu'a fait de lui M. d'Auxerre pour prêcher dans sa Cathedrale.*

Le 6. Fevrier 1736.

JE vous felicite, Monsieur, d'être choisi de M. d'Auxerre pour prêcher dans sa Cathedrale; & je felicite M. d'Auxerre du choix qu'il a fait de votre personne, pour annoncer à son peuple la verité, dans un tems où les hommes font leurs efforts pour l'étouffer. Si vous n'aviez que l'approbation des Jesuites, vous seriez à plaindre. Elle prouve que, si vous prêchez avec une moderation qui plaît aux ennemis mêmes de la verité, la verité ne perd aucun de ses droits dans votre bouche, & que vous êtes bien éloigné de la tenir captive. Je m'unis, Monsieur, au succès que Dieu donne à vos travaux. Qu'il les benisse de plus en plus, & qu'il vous soutienne dans les traverses que l'on vous suscite à cause de son nom.

LETTRE MI.

A M. l'ancien Evêque de S. PAPOUL. *Il le felicite de son amour constant pour la verité, & de son goût pour la retraite.*

Le 7. Fevrier 1736.

QUE vous me faites plaisir, Monseigneur, de me donner de vos nouvelles! Je vois par la Lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire, que votre amour

1736. amour pour la verité augmente, loin de diminuer. Vous aimez la verité. Vous aimez ceux qui la defendent. De leur côté peuvent-ils ne pas vous aimer, vous que Dieu a choisi pour donner à l'Eglise un exemple d'humilité, qui a fait l'étonnement & la joie de ses enfans? Le goût perseverant que Dieu vous inspire pour la retraite, les consolations que vous y recevez, justifient de plus en plus votre demarche. Vous avez tout le tems, Monseigneur, de reflechir sur les maux de l'Eglise. Ils sont grands. Ils sont extrémes. Plus vous les voyez de près, plus vous en êtes touché. Vos prieres n'en deviennent que plus ardentes pour demander à Dieu de les faire cesser. Quand dira-t-il à l'Ange exterminateur: *C'est as-*
2. Reg. XXIV. 16. *sez; retenez votre main.* Ne m'oubliez pas, Monseigneur, dans vos prieres. J'y ai une grande confiance. Je suis, &c.

LETTRE MII.

*Au Confrere *** de l'Oratoire. Il blâme sa resistance à un ordre de ses Superieurs, & approuve son zele contre les pieces de Theatre.*

Le 13. *Fevrier* 1736.

JE reponds bien tard, Monsieur, à la Lettre que vous avez pris la peine de m'écrire. Je me veux du mal de l'avoir oublié. Je souhaite qu'il soit encore tems de reparer ma faute.

Le recit que vous me faites de la disposition où sont les esprits dans la maison que vous habitez, ne peut qu'affliger sensiblement. Cependant je ne crois pas que vous ayez pris le parti qu'il convenoit de prendre, lorsque vous êtes resté dans cette maison malgré les ordres des Superieurs. Mettez dans le cœur des particuliers les dispositions où vous êtes, que deviendra votre Congregation? Vous vivrez sans chef, sans dependance, sans subordination. Vous reclamez pour les regles, & les regles seront renversées. Il me paroit donc, Monsieur, que vous devez vous dire à vous-même, qu'il y a des maux aujourd'hui auxquels on ne peut remedier; & que le parti le plus sage est celui de souffrir avec patience, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de tout retablir. Votre Ecrit ne pourroit faire du bien, & peut-être fera-t-il beaucoup de mal. Puisque vous me demandez conseil, je crois que vous ne pouvez vous dispenser d'obéir à votre ordre. Ce n'est point une chose qui interesse votre conscience; & certainement vous la pouvez faire sans deplaire à Dieu.

Pour ce qui est de l'abus introduit dans votre College, où l'on fait servir la Chapelle à des representations de pieces de Theatre, je croyois que les Jesuites étoient les seuls qui fussent capables de profaner ainsi le temple du Seigneur. C'est une chose bien honteuse pour une Congregation aussi éclairée que la vôtre, de souffrir dans un de ses principaux Colleges une telle abomination. Le cas que vous me proposez seroit decidé par des payens. Les seules lumieres de la raison suffisent, pour montrer qu'il n'est pas permis de faire d'un lieu de prieres un lieu de divertissement. Des Prêtres & des Ministres de Jesus-Christ doivent-ils s'occuper à composer des Comedies, des Pastorales, des Tragedies, à les faire apprendre à leurs écoliers, & à les leur faire reciter en public? Est-il permis d'exposer aux yeux des personnes du sexe de toute une ville, de jeunes gens parés de tout ce qui peut exciter la concupiscence? Que de meurtres spirituels ne cause-t-on pas! Les Prêtres de l'Oratoire defendent d'aller aux spectacles: pourquoi en donnent-ils chez eux? Que les pieces soient châtiées, que l'on ne souffre pas que les Ecoliers changent l'habit de leur sexe, c'est un moindre mal; mais n'en reste-t-il point assez, pour que l'on se fasse un devoir d'y remedier? Je ne puis donc, Monsieur, qu'approuver tout ce que vous me dites à ce sujet. Votre zele sur ce point

point me paroit très juste; & je ne crois pas que l'on puisse penser autrement, quand on voudra rapprocher ces sortes de spectacles des maximes de l'Evangile. 1736.

LETTRE MIII.

*A la Sœur *** Religieuse de S. Benoît à Lyon. Il la fortifie contre la tentation.*

Le 19. *Fevrier* 1736.

En repassant mes Lettres, ma très chere Sœur, j'en trouve une que vous m'avez écrite le 8. Novembre dernier. Je n'y ai point repondu. J'en suis bien affligé. Vous m'y appreniez l'enlevement de la Sœur de ... Toujours de nouvelles persecutions. Que Dieu soutienne cette chere fille. On n'a pu encore obtenir ce qu'elle desire. Peut-être qu'en revenant souvent à la charge, on l'obtiendra. Pour vous, ma chere Sœur, preparez-vous au combat. Que votre lampe soit allumée. Plusieurs ont laissé éteindre la leur. Elles croyoient avoir de l'huile suffisamment, & elle a manqué. Quel malheur! Si celle de vos Sœurs dont vous m'annoncez la chute est de retour chez vous, comme je n'en doute pas, vous a-t-elle dit quelles sont les erreurs qu'elle a abjurées, & les verités qu'elle a embrassées? La pauvre fille croit aujourd'hui tout ce qu'elle croyoit, & rien de plus. Pourquoi donc cet appareil d'abjuration? Quelle momerie! Elle a reçu la Constitution comme regle de foi. La voilà bien éclairée sur ses anciens égaremens! Mais en lui faisant accepter la Constitution comme regle de foi, on lui a fait prendre part à un jugement, dont des hommes pervers se servent tous les jours pour detruire la foi. Voilà ce que votre pauvre Sœur auroit du voir. Voyez-le pour elle, & dites-le vous souvent à vous-même; afin que lorsque le tems de la tentation sera venu, vous ne vous laissiez pas entrainer avec les prevaricatrices.

LETTRE MIV.

*A M. *** sur l'exil d'une mere de famille.*

Le 19. *Fevrier* 1736.

Que votre chere exilée, Monsieur, vienne dans mon Diocese. Je tâcherai de lui faire l'accueil qu'elle merite. Faut-il s'affliger, faut-il se rejouir de l'exil que son attachement à la verité lui procure? Affligeons-nous pour le mari, à qui l'on enleve une épouse digne de toute sa tendresse. Affligeons-nous encore davantage pour les enfans, auxquels on ôte une mere qui mettoit toute son application à les élever chretiennement. Mais rejouissons-nous du courage que Dieu donne à une femme, de renoncer à ce qu'elle a de plus cher au monde, plutôt que de trahir la verité. Elle est heureuse de ne deplaire aux hommes que parce qu'elle aime plus Dieu que les hommes. Dieu lui rendra dès cette vie au centuple ce qu'elle quitte pour lui. Il a soin du moindre des oiseaux. La nourriture ne lui manquera pas.

LETTRE MV.

A M. l'Abbé de Becherand. *Il lui demande le secours de ses prieres.*

Le 20. *Fevrier* 1736.

Qu'il y a loin, Monsieur, de la place que j'occupe, à celle que vous me souhaitez! Comme S. Polycarpe je suis noirci par les calomnies de ceux qui sont *la Synagogue de Satan*: mais quelle difference entre l'Evêque de Smyrne & l'Evêque de Montpellier! Jesus-Christ dit à l'Evêque de Smyrne: Vous êtes

1736. êtes riche; & à moi: Vous êtes pauvre, vous êtes nud. Qui me donnera des vêtemens pour me couvrir! Demandez-les à celui qui les donne, & qui comble de biens ceux qui ont faim. Quelle obligation ne vous aurai-je pas, Monsieur, si vous m'obtenez ces vêtemens prétieux! Criez, criez jusqu'à ce que vous soyez exaucé.

J'ai su que l'on vous a fait passer en Angleterre, tandis que vous étiez bien tranquille dans votre retraite. Toutes ces fables montrent l'embarras que vous causez aux ennemis des miracles. Je vous prie de m'envoyer incessamment une Lettre, qui contienne le desaveu de tout ce que M. l'Archevêque de Sens a écrit à votre sujet, qui ne se trouve pas conforme à la verité. Je suis, Monsieur, avec tous les sentimens de tendresse que vous me connoissez pour vous, &c.

LETTRE MVI.

A un Benedictin. Il applaudit à son zele.

Le 20. *Fevrier* 1736.

On va publier la paix, Mon Reverend Pere, & vous faites encore des enrolemens. Vous avez grande raison. Les soldats que vous enrolez, doivent servir dans une milice bien differente de celle qui est destinée à combattre contre les ennemis de l'Etat. L'Eglise est toujours troublée. Des ennemis puissans veulent lui enlever le depôt sacré des verités que Jesus-Christ lui a enseignées. Repoussons leurs efforts. Combattons sans relâche pour la conservation des dogmes que l'on veut detruire. Demandons à Jesus-Christ de nouveaux soldats, pour remplacer ceux qui meurent ou qui desertent. C'est lui qui les forme. Je ne puis qu'applaudir à votre zele. Je prie Dieu d'y donner une benediction abondante. Je suis, &c.

LETTRE MVII.

A deux Chanoines reguliers, sur deux Actes qu'ils avoient addressés au Prelat.

Le 20. *Fevrier* 1736.

J'Ai reçu avec bien de la joie, mes Reverends Peres, les deux Actes que vous m'avez envoyés. L'esprit de Dieu qui vous a portés à les faire, vous a mis dans le cœur le regret des fautes que vous avez commises en trahissant la verité. Plus vous vous reconnoissez coupables, plus vous avez lieu d'esperer que votre
2. Reg. XII. 13. peché est deja pardonné. *Dominus transtulit peccatum tuum.* Je le prie de vous donner avec la remission de vos fautes, le courage dont vous avez besoin pour defendre la verité, & toute verité, jusqu'au dernier soupir. Tout l'effort de nos ennemis tombe aujourd'hui sur les miracles. Plus ils travaillent à les étouffer, plus il faut élever la voix pour les publier. J'ai lu avec plaisir dans un des deux Actes le temoignage en faveur des miracles: j'aurois souhaité de le trouver dans l'autre. C'est aujourd'hui le signe du ralliement parmi les Appellans. Il ne faut pas l'oublier. Je suis très parfaitement, &c.

LET-

LETTRE MVIII.

1736.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il applaudit au dessein qu'a le Prelat de reprimer les excès de M. Debonnaire, & lui temoigne sa peine sur une Lettre de M.* ***

Le 29. Fevrier 1736.

JE n'ai point encore repondu, Monseigneur, à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 7. Janvier. Je ne puis assez vous remercier de tous les vœux que vous faites pour moi. Vous savez combien mon cœur vous est tendrement & respectueusement attaché. Je prie le Seigneur de vous combler de ses misericordes, & de vous laisser encore avec nous sur la terre, quoiqu'il fût plus avantageux pour vous de mourir & d'être avec Jesus-Christ.

Je ne puis qu'applaudir au dessein que vous avez de repousser les nouveautés & les excès de M Debonnaire. Il est bien étrange qu'il se trouve des Appellans qui desirent que l'on se taise où il y a tant de raisons de parler.

Je n'ai pas été plus content que vous, Monseigneur, de la Lettre que m'a écrit M. *** Vous m'apprenez qu'il vous en a envoyé une copie. Il auroit mieux fait de demeurer dans le silence. Les raisons qu'il apporte pour justifier celui qu'a gardé sur les miracles la Consultation des XXX. m'ont paru pitoyables. Les reflexions que vous faites pour en montrer la foiblesse, sont très justes. Je ne comprends pas comment un homme aussi sensé que M. *** me vient dire, qu'on ne pouvoit parler positivement des miracles dans la Consultation; qu'il auroit fallu être en état de les prouver; & que la Consultation n'étoit pas le lieu d'examiner les miracles. Je ne me retracte point de ce que je lui ai écrit, que les miracles au-contraire devoient faire le fondement de la Consultation. La grande difficulté sur les convulsions, c'est leur origine sur le tombeau illustré par un très grand nombre de miracles. Decider sans parler des miracles, c'est decider sans savoir l'état de la question.

LETTRE MIX.

A un Benedictin. Il lui marque à quelles conditions on peut élire un Conventuel pour la Diete.

Le 6. Mars 1736.

VOus me proposez, Mon Reverend Pere, quatre questions qui concernent la maniere dont on doit se conduire dans vos maisons pour la deputation au Chapitre general.

Il me paroit que l'on ne peut pas se dispenser d'élire un Conventuel pour la Diete provinciale; mais vous devez auparavant dresser une protestation en bonne forme, dans laquelle vous declarerez 1. que ce que vous faites est uniquement pour empêcher le renversement total de la Congregation; & que vous êtes très éloignés de valider ni directement ni indirectement, ce qui s'est passé contre toutes regles dans le pretendu Chapitre general de 1733. 2. que selon les regles les Superieurs devroient prendre leur rang de profession dans l'Assemblée particuliere où le Conventuel sera élu; 3. que les deputés au Chapitre general devroient être choisis indifferemment parmi tous les membres de la Diete provinciale; 4. que si vous êtes forcés d'en user autrement, vous tolerez ce mal pour en éviter un plus grand; mais que vous vous opposerez toujours à ce que l'on puisse prendre Acte de la demarche que vous faites pour autoriser le Chapitre de 1733. & tout ce qui l'a suivi.

1736. LETTRE MX.

*A la Sœur ***. Il l'exhorte à retracter l'acceptation qu'elle a faite de la Bulle, & refute les raisonnemens par où on veut l'en empêcher.*

Le 8. Mars 1736.

L'Exposé que vous me faites de votre état, ma très chere Fille, me touche & me remplit de compassion pour vous. Quelle cruauté de s'être servi de l'accablement où vous reduisoit une longue maladie, pour vous faire signer ce que votre cœur desavouoit, & ce que votre bouche même detestoit! On savoit que vous agissiez contre votre conscience. Vous le disiez, & on ne laissoit pas d'exiger de vous la signature de la Bulle *Unigenitus*. Dans de pareilles circonstances on n'auroit pu sans crime exiger de vous la signature de l'Evangile même. Combien est-on plus criminel de vous avoir fait rejetter l'Evangile en acceptant la Bulle? Nous ne dominons point sur votre foi, dit l'Apôtre. Et voilà des hommes qui comptent parmi leurs meilleures actions, de dominer sur la vôtre. Quelle confiance meritent ceux qui vous traitent si tyranniquement? Reconnoissez-les par leurs fruits. Autant de tems que vous êtes demeurée fidele, vous avez été dans la paix. Vous l'avez perdue, depuis que vous avez écouté la voix de l'enchanteur. Voulez-vous la recouvrer? Reprenez vos premiers sentimens. Unissez-vous à celles de vos Sœurs qui sont demeurées fermes. Temoignez par vos paroles & par vos actions, que vous êtes affligée amerement de votre chute. Ecrivez-moi pour retracter entre mes mains la malheureuse signature que vous avez eu la foiblesse de donner. Donnez-moi pouvoir de faire usage de votre retractation, lorsque je le jugerai convenable pour le bien de l'Eglise. En attendant, pleurez & gemissez. Et s'il se trouvoit une occasion où l'on exigeât de vous quelque nouveau temoignage en faveur de la Bulle, ou qui y auroit trait, refusez-le constamment. Voilà, ma chere Fille, ce que vous devez faire dans l'état de foiblesse où vous êtes.

Les éclaircissemens que vous me demandez se trouvent par tout, & il est aisé de vous les donner. Je suis plus attaché à la doctrine du Catechisme de mon Diocese, que ceux qui veulent s'en prevaloir contre moi. Je reconnois l'Eglise de Rome pour centre de l'unité ecclesiastique, le S. Siege pour le premier siege de l'Eglise, & le Pape pour le premier Vicaire de Jesus-Christ. Si je n'étois pas attaché sincerement à l'Eglise, souffrirois-je tous les mauvais traitemens que je reçois de la Cour de Rome? Plus on fait effort pour s'éloigner de moi, plus je temoigne d'ardeur pour resserrer les liens qui m'unissent à l'Eglise. On me traite de rebelle à ses decisions. Je demande quel est le dogme de foi clair & distinct dont je ne fasse pas profession avec elle. Depuis vingt ans que j'en fais le defi, personne n'a pu le remplir.

Si nous soutenions des dogmes pervers, se seroit-on contenté d'interdire de ses fonctions M. l'Evêque de Senez? Il assiste aux prieres publiques. Il entend la Messe. Il reçoit les sacremens. En use-t-on ainsi à l'égard des membres que l'Eglise a retranchés de son sein?

Qu'a-t-on exigé de vous, ma Fille, quand on vous a fait accepter la Bulle? Avez-vous commencé à croire quelque article de foi que vous ne crussiez pas auparavant? Je crois, me direz-vous, tout ce que je croyois, & rien de plus. Vous n'erriez donc pas dans la foi. Et si votre foi étoit pure, pourquoi vous a-t-on tourmentée?

On vous dit que l'Eglise ne peut tomber dans l'erreur. Qui en doute? Qu'on est obligé d'écouter l'Eglise dispersée comme l'Eglise assemblée. Mais que dit l'E-

l'Eglise dispersée? Qu'il y a de mauvais sens dans les 101. propositions, & que les qualifications de la Bulle tombent sur ces mauvais sens. Est-ce là le langage de l'Eglise? Quand l'Eglise parle, elle parle avec clarté. Comme elle porte sa foi toute formée dans son cœur, elle l'énonce sans ambiguité. Faites un acte de foi sur le mauvais sens de chacune des propositions. Vous n'en viendrez jamais à bout. Eh! Comment pourriez-vous decouvrir le sens que le Pape a condamné dans les 101. propositions? M. le Cardinal de Bissy assure que les Evêques ne le savent pas. 1736.

On vous trompe, ma Fille, quand on vous dit que les qualifications de la Bulle tombent sur de mauvais sens. La Bulle n'a été demandée, & elle n'a été accordée que pour ériger en dogme de foi la doctrine Pelagienne des Jesuites. Voilà pourquoi on n'a pas voulu souffrir que le Pape Benoît XIII. autorisât les XII. Articles, quoiqu'il eût donné parole de le faire. Le Cardinal de Noailles qui les demandoit, vouloit par ce moyen ne faire tomber la condamnation des 101. propositions que sur de mauvais sens. Mais les Jesuites formerent une telle cabale que le projet des XII. Articles échoua. Ils les firent condamner en France par M. l'Evêque de Saintes & par M. l'Evêque de Marseille; & d'autres Prelats écrivirent à Rome que, si le Pape autorisoit ces Articles, ils mettroient l'Eglise & l'Etat en combustion. C'est donc à la saine doctrine que l'on en veut. C'est elle que l'on cherche à detruire.

Vous vous imaginez que les Evêques acceptans sont unis entre eux. Ils le sont dans les mots, mais non pas dans les choses. Tel qui dit, Je reçois la Bulle, croit de cœur & confesse de bouche la doctrine des XII. Articles; & dès là même il n'est plus d'accord avec M. l'Evêque de Saintes & M. l'Evêque de Marseille, qui condamnent cette doctrine orthodoxe. En recevant les XII. Articles que Benoît XIII. recevoit, j'étois plus uni à ce Pape que M. de Saintes & M. de Marseille. Ceux-ci ne lui étoient unis que dans le son de quelques paroles; & moi je lui étois uni dans la creance des mêmes dogmes.

L'Eglise *tomberoit en ruine, & son état seroit interrompu*, si tous les Pasteurs se réunissoient à condamner la doctrine des XII. Articles, & à ériger en dogme de foi la doctrine des Jesuites. Mais cela n'est point arrivé, & nous avons la parole de Dieu pour garant que cela n'arrivera pas.

J'admire que l'on veuille se servir du Catechisme de mon Diocese, pour prouver que je m'écarte de la verité. C'est pour conserver la doctrine de mon Catechisme que je suis Appellant. Il n'y a que quelques années que j'ai condamné par une Ordonnance l'Edition Latine de ce Catechisme, que les Molinistes avoient corrompue. Ont-ils osé reclamer contre?

Ne vous laissez donc point troubler, ma chere Fille. Apprenez à ne pas confondre la voix discordante d'une multitude de Pasteurs, avec la voix de l'Eglise qui n'a qu'une seule foi, qu'un seul langage, & qui ne laisse point ses enfans indecis sur le sens de ses decisions. La Bulle *Unigenitus* n'a jamais été & ne sera jamais une decision de l'Eglise. Encore aujourd'hui nos Magistrats soutiennent en Parlement, que la Bulle est de nature à ne pouvoir devenir regle de foi, quand on ne considereroit que la forme dans laquelle elle a été publiée. Ce n'est point se separer que de ne pas la recevoir. C'est s'unir à l'Eglise presente & à l'Eglise de tous les siecles, dont les temoignages reclament continuellement contre cette horrible piece. La violence l'a introduite en France: la violence l'y soutient. Otez-lui les appuis humains, & sa chute est certaine. Elle n'est donc pas l'ouvrage de Dieu, mais l'ouvrage des hommes. Vous le sentez au fond de votre cœur. Qu'on vous laisse libre, balanceriez-vous un instant à la rejetter? Votre disposition est celle d'une infinité d'autres. Et l'on appelle cela une acceptation! Rentrez en vous-même,

1736. me, ma chere Fille. Revenez sur vos pas. Je prie Dieu de vous en donner le courage, & de vous faire reparer par un promt retour la faute dans laquelle vous avez eu le malheur de tomber. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

LETTRE MXI.

A la Sœur. *** *Il lui reproche vivement sa faute.*

Le 9. Mars 1736.

VOus avez éprouvé, ma très chere Sœur, ce que peut l'homme laissé à lui-même. Votre chute est effroyable. Vous ne pouvez assez repandre de larmes pour l'expier. Les choses saintes sont pour les saints. Que les chiens se retirent. Faites-vous l'application de ces paroles. Votre vie ne sera pas trop longue pour appaiser Dieu. Il y a beaucoup de legereté dans votre conduite. Condamnez-vous au silence. Vous ne pouvez le garder trop long-tems, aprés avoir fait de votre langue un abus si criminel. Je suis, &c.

LETTRE MXII.

Au Pere *** *Augustin. Il lui parle de M. de Senez, & de l'utilité des nouveaux Breviaires.*

Le 9. Mars 1736.

IL y a deja du tems, Mon Reverend Pere, que je suis retabli de la maladie que j'eus l'automne derniere. Je vous suis très obligé de la part que vous y avez prise. Demandez à Dieu que je n'abuse pas de la santé qu'il m'a donnée, & que je lui sois fidele jusqu'à la fin.

Je suis bien aise d'apprendre que vous soyez en commerce de Lettres avec M. l'Évêque de Senez. A l'âge de quatre-vingts dix ans il a le bon sens & la presence d'esprit d'un homme de quarante ans. Le trait que vous me rapportez de votre Archidiacre, me montre combien on a raison de donner aujourd'hui de nouveaux Breviaires. On y fait un grand usage de l'Ecriture sainte. Par ce moyen les Ecclesiastiques qui ne la lisent jamais, en liront au moins une partie pendant l'année. Toutes les fois que je reçois de vos Lettres, je suis surpris comment on vous laisse en place. Continuez, Mon Reverend Pere, à aimer la verité plus que toutes choses. Si vous avez le bonheur de devenir captif pour elle, elle vous fera jouir éternellement de la liberté des enfans de Dieu. Je suis, &c.

LETTRE MXIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle du Breviaire de Paris, des Remontrances du Parlement, & des bruits d'un nouvel accommodement.*

Le 9. Mars 1736.

LEs mets de carême, mon très cher Seigneur, m'ont causé aussi des maux d'estomach. Nous voici à la mi-carême. Je prie Dieu de me faire la grace de l'achever.

On me dit beaucoup de bien du Breviaire de Paris. Si mon Chapitre me le demande, je l'adopterai pour mon Diocese. La verité ne peut être sans temoignage dans l'Eglise. Un homme d'esprit de cette ville compare M. l'Archevêque de Paris au Prophete Balaam, qui étoit loué pour maudire, & que Dieu força de benir le peuple d'Israel.

J'ai grande envie de voir les Remontrances du Parlement. Il paroit que nous n'attendrons pas long-tems. La matiere est delicate, & je souhaite que l'on ne donne aucune atteinte aux droits des Evêques. On

On parle d'un nouveau projet d'accommodement. Ce sera, dit-on, un Bref explicatif. M. le Cardinal de Fleury veut donner la paix à l'Eglise après l'avoir donnée à l'Europe. Mais qui entrera dans le nouveau projet ? Tout accommodement qui aura pour fin l'acceptation de la Bulle, peut-il donner la paix? Peut-être se flate-t-on que la division que les convulsions ont mise parmi les Appellans, fera entrer les Anticonvulsionnistes dans l'accommodement. S'il y en avoit qui y entrassent, je regarderois cette demarche comme la punition de leur dechainement contre leurs freres, & de leur indifference pour les miracles. 1736.

LETTRE MXIV.

A un Benedictin, sur l'obligation de protester contre le dernier Brigandage en deputant aux Dietes.

Le 12. Mars 1736.

ON me fait parler, Mon Reverend Pere. Jamais il ne m'est venu dans l'esprit de blâmer les protestations contre le pretendu Chapitre de 1733. J'approuve les anciennes & les nouvelles. Vous ne sauriez temoigner en trop de manieres l'opposition que vous avez à un Chapitre, où toutes les regles ont été renversées. Je conseille aux Religieux qui m'écrivent, de renouveller les protestations en deputant aux Dietes provinciales qui vont se tenir. C'est la moindre chose que l'on puisse faire. Prenez vos mesures pour empêcher que les deputations ne soient regardées comme donnant quelque autorité au dernier Chapitre & à tout ce qui en est émané.

LETTRE MXV.

*A M.***. Il s'excuse de son silence, & lui parle des bruits d'un accommodement.*

Le 14. Mars 1735.

IL y a, Monsieur, des choses vraies qui ne sont pas vraisemblables. En voici une de cette espece: c'est que dans l'intervalle depuis la datte de ma derniere Lettre (dont je ne me souviens plus) jusqu'aujourd'hui, je vous ai écrit deux ou trois fois en differens tems; & quoique ces Lettres eussent acquis quatre ou cinq pages d'écriture, n'ayant cependant pas eu le tems d'y mettre tout ce que j'avois à vous dire, j'ai pris le parti de les jetter au feu plutôt que de vous les envoyer imparfaites. Joignez à cela cinquante ou soixante ordinaires que j'ai eu grande envie de le faire. Tout cela mis ensemble vous fera voir que je ne vous oublie pas, & que je ne suis pas si horriblement paresseux que vous vous l'imaginez. Il est vrai que rien ne contribue tant à la paresse que les douleurs. J'ai été incommodé de violens maux de reins & d'estomach pendant plus d'un mois, & il n'y a que trois ou quatre jours que j'en suis soulagé. Je ne suis jamais sans maux de reins, mais non pas de la violence de ceux que j'ai ressentis en dernier lieu. Ils sont tels cependant que je ne saurois écrire plus d'une page de suite, après quoi il faut que je me repose. Voilà bien des excuses de mon long silence. Quoiqu'elles soient toutes vraies, je ne vous les donne pourtant pas pour bonnes. J'ai honte de mes infames procedés avec vous. J'en ai une veritable & sincere contrition, & si Dieu m'en fait la grace je m'en corrigerai: mais à mon âge on a bien de la peine à se corriger des vieilles habitudes, quelque mauvaises qu'elles soient.

J'ai toujours regardé les projets de la paix de l'Eglise comme un renouvellement de persecution. Car enfin quelque accommodement qu'on propose, ce ne

1736. ne sera jamais autre chose que celui de 1720. en mascarade. Ce seront toujours des Mandemens qui finiront par dire : *A ces causes je reçois la Bulle : je condamne les* 101. *propositions*, &c. Jusqu'ici je n'ai oui parler de rien. On ne m'a rien proposé, ni directement ni par voie detournée. Je n'ai point oui dire non plus qu'on ait fait faire aucune proposition à M. d'Auxerre. Du reste je m'en rapporte à la divine providence. C'est la cause de Dieu : il la saura bien defendre. Il l'a si bien fait jusqu'ici, que je n'ai aucune inquietude pour la suite. . .

Vous aimeriez, je crois, bien autant que j'eusse été encore trois mois & demi sans vous écrire, & que j'eusse fait une Lettre plus courte. Hé bien! Je ne vous en dirai donc pas davantage pour aujourd'hui.

LETTRE MXVI.

A M. l'Evêque de Babylone. *Il lui parle des affaires de l'Eglise de Hollande, de l'Ordonnance de M. Vintimille contre les miracles, & des bruits d'un Accommodement.*

Le 19. *Mars* 1736.

J'Ai reçu, Monseigneur, la piece que vous m'avez fait l'honneur de m'addresser. Je l'ai lue avec une extrême satisfaction. Les droits de l'Eglise d'Utrecht y sont établis de la maniere la plus claire : les abus & nullités du Bref du 17. Fevrier 1735. mis dans un si grand jour, qu'il faut être aveugle pour n'en être pas frappé. M. l'Archevêque d'Utrecht se defend avec beaucoup de force, & ne s'écarte en rien du respect qui est du au souverain Pontife. Quel siecle que celui dans lequel nous vivons ! On emploie les anathêmes de l'Eglise contre ses membres les plus chers, & l'on fait consister la Religion à persecuter ceux qui defendent avec plus de zele & de succès la Religion.

Je n'ai point, Monseigneur, encore été consulté sur l'affaire que vous m'indiquez. Je recevrai avec bien de la reconnoissance les éclaircissemens que vous voulez bien me promettre. Vous voyez les choses de plus près que moi, & vous êtes plus en état de juger s'il est convenable de faire ce que l'on desire.

Vous avez lu maintenant l'Ordonnance de M. l'Archevêque de Paris contre les miracles. Vous y avez trouvé tout ce que l'on vous en a dit, & peut-être au-delà. L'étrange guerre que celle que l'on fait à Dieu ! Plus on crie contre les miracles, plus nous devons élever notre voix pour les defendre. Je me rejouis, Monseigneur, de ce que la terre que vous habitez est temoin des merveilles que Dieu opere parmi nous. Une seule chose m'afflige sensiblement : c'est la division que l'évenement des convulsions a causée parmi les Appellans. Il y a bien de la chaleur dans ceux de nos amis qui ne veulent admettre aucun discernement, & qui condamnent tout.

On parle d'un nouveau projet d'accommodement pour l'affaire de la Bulle. Il aura, dit-on, pour fondement un Bref explicatif. Je m'imagine que l'on veut profiter de la division qui est parmi les Appellans pour en faire tomber une partie.

Je suis bien affligé, Monseigneur, de vos infirmités. L'Eglise a plus besoin que jamais d'Evêques qui soient remplis de votre esprit. Continuez, je vous supplie, vous & les pieux solitaires avec lesquels vous êtes, de representer à Dieu mes besoins. J'ai une grande confiance dans vos prieres. Je suis avec respect, &c.

LET-

LETTRE MXVII. 1736.

*A M.*** Chanoine à. . . au sujet des Ecrits de M. Debonnaire & de ses menaces.*

Le 4. *Avril* 1736.

JE vous suis bien redevable, Monsieur, de l'avis que vous me donnez. Il y a long-tems que M. Debonnaire Auteur des *Examens* me menace de sa colere. C'est un ennemi peu redoutable. Il voudroit faire oublier ses excès, en attaquant les Theologiens qu'on appelle Figuristes. Je ne prendrai pas le change. S'il y a dans quelque Ecrit de ces derniers des choses reprehensibles, je n'en poursuivrai pas moins les erreurs & les impietés de leur denonciateur. On m'a envoyé quelques extraits d'un Livre qu'il vient de donner au public, intitulé *Semaines évangeliques*. Il y parle comme un vrai Tolerant. On m'a écrit que le Censeur du second Tome de ce Livre a retiré son approbation. M. Debonnaire n'est si irrité contre M. Poncet, que parce que celui-ci a devoilé mieux que personne les dogmes pernicieux de l'Auteur des *Examens*. Les Lettres qu'il m'a écrites & à M. de Senez, acheveront de le decrier dans l'esprit de tous ceux qui ont quelque respect pour la verité. Je ne connois point d'Appellant qui veuille se rendre son apologiste. S'il s'en trouve quelqu'un, ce qu'à Dieu ne plaise, dès là même je cesserai de le regarder comme Appellant. Je ne puis cependant, Monsieur, que vous savoir gré du desir que vous auriez d'arrêter l'impression des Lettres en question, si la chose dependoit de vous. Je vous en remercie de tout mon cœur. Je suis, &c.

LETTRE MXVIII.

A Madame de. . . Il deplore avec elle la division des Appellans, & lui parle de plusieurs Ouvrages.

Le 4. *Avril* 1736.

VOus consentez, Madame, de recevoir un petit coup de ma houlette. Je suis tenté d'aller plus loin. Les louanges que vous me donnez meritent une correction severe. Je ne puis vous passer un endroit de votre Lettre, qui en bonne Theologie seroit regardé comme un blasphême. Toutes les fois que vous me ferez l'honneur de m'écrire, souvenez-vous que je suis un pecheur.

Vous vous affligez, Madame, avec grande raison de la division qui regne parmi les defenseurs de la verité. Je ne puis qu'en apprehender les suites. Dieu sait jusqu'à quel point il a resolu de permettre que le scandale monte. Lui seul peut nous sauver, & il veut que la victoire ne paroisse venir que de son bras seul.

Vous me reprochez mon silence. J'espere qu'il ne durera pas toujours. J'ai été bien content de l'Ouvrage de M. d'Auxerre. Je n'ai point encore reçu celui que M. de Troyes vient de publier.

En me parlant de ma Lettre au Pape, vous ne me dites point, Madame, si vous l'avez reçue de ma part. On m'a écrit qu'on vous l'enverroit, & on m'a assuré qu'on vous avoit envoyé ci-devant ma Lettre pastorale sur le miracle de la Verune. Si vous n'avez rien reçu, il faut que l'on ait égaré votre adresse, & que l'on ait porté ailleurs le paquet. Ayez la bonté de me donner encore une fois cette adresse, afin que vous soyez servie exactement à l'avenir. Je suis, &c.

1736.

LETTRE MXIX.

*A la Sœur *** Religieuse. Il benit Dieu de ce qu'elle reconnoit sa faute.*

Le 4. Avril 1736.

JE benis Dieu, ma très chere Fille, de la grace qu'il vous a faite. Je le prie instamment de vous donner tout le courage dont vous avez besoin, pour lui être fidele jusqu'à la fin. Mon intention n'a jamais été de vous exposer à une nouvelle tentation. Soyez tranquille sur ce que vous m'avez envoyé. Mais de votre côté ne faites rien qui puisse donner lieu de croire que vous persistez dans la faute que vous avez commise. La personne qui a contribué à vous seduire, voudroit maintenant se persuader à elle-même qu'elle vous a laissée dans une pleine liberté. C'est qu'elle a connu la verité, & que sa conscience lui fait encore des reproches assez vifs, pour ne vouloir pas passer pour seductrice. Ecoutez ce langage, ma très chere Fille. Il vous apprend que la demarche qu'on vous a fait faire est si reprehensible, qu'on ne veut pas passer pour vous l'avoir suggerée. Que Jesus-Christ qui a donné la paix à ses disciples après sa resurrection, vous la donne après vous avoir relevée de votre chute. Je suis dans la charité de ce divin Pasteur entierement à vous.

LETTRE MXX.

A M. l'Evêque d'Auxerre, sur la mort de M. Croz, & sur les bruits d'un accommodement.

Le 4. Avril 1736.

CE sont apparemment les Nouvelles ecclesiastiques, mon très cher Seigneur, qui vous ont appris la mort de M. Croz. Il avoit édifié pendant quarante ans ma maison & mon Diocese. Je reçois avec bien de la reconnoissance les marques de votre souvenir en cette occasion. J'ai fait une vraie perte. Je ne me console que par la confiance que ce saint Prêtre prie pour moi devant le thrône de l'Agneau.

Le bruit qui court sur vous & sur moi est venu jusqu'ici. Il est repandu par tout. Je n'y vois aucun fondement. On connoit nos dispositions. On nous a mis à l'épreuve plus d'une fois. Peut-on imaginer un accommodement, quel qu'il puisse être, qui se termineroit par une acceptation de la Bulle? Je vous souhaite, mon très cher Seigneur, une paix plus solide que celle que l'on se propose de donner à l'Eglise. Je ne veux de paix que celle qui met en état de manger la pâque avec les azymes de la sincerité & de la verité.

LETTRE MXXI.

*Au Pere *** Prêtre de l'Oratoire, sur son élevation à la Prêtrise.*

Le 22. Avril 1736.

VOTRE Lettre, mon très cher Fils, m'a rempli de consolation. Plus vous êtes penetré de votre indignité, plus j'ai lieu de croire que vous n'avez pas reçu en vain la grace de Dieu. Vous sentez la pesanteur du fardeau qui vient de vous être imposé. Vous aurez donc recours à celui qui peut seul donner de le porter. Faites de la priere votre premiere occupation. C'est la charité qui prie, & c'est la priere qui entretient la charité dans le cœur. Si vous êtes homme de priere, vous trouverez dans ce saint exercice de quoi reparer les pertes que

que l'étude des belles lettres ne manque gueres de causer. *Scientia inflat; caritas verò ædificat.* 1736. 1. Cor. VIII. 1.

Je sai que dans votre Congregation on recommande la lecture de l'Ecriture sainte. Votre état de Prêtre exige de vous que vous vous y appliquiez avec une nouvelle ardeur. Vous trouverez plus de sagesse dans une page de l'Evangile que dans tous les Livres du paganisme. *Disce ubi sit prudentia, ubi sit virtus, ubi sit intellectus; ut scias simul, ubi sit longiturnitas vitæ & victus, ubi sit lumen oculorum & pax.* Baruch III. 14.

La grace que vous avez reçue dans votre ordination, doit se manifester dans tout ce que vous faites. Il faut qu'elle sanctifie les leçons que vous donnez aux jeunes gens de votre classe. Un cœur chretien fait entrer la Religion par tout. Il fait mettre à profit tout ce qu'il lit, même dans les Auteurs profanes. Ce feroit vous degrader, que de vous borner à instruire vos écoliers comme le faisoient les Rheteurs chez les Payens. Un Ministre de Jesus-Christ a des vues plus élevées. Il n'éclaire l'esprit que pour gagner le cœur. Les bonnes mœurs sont le but auquel il tend. Et parce que la charité seule nous rend bons, il n'oublie rien pour porter ses écoliers à la desirer uniquement.

J'ai reçu avec plaisir le nouveau temoignage que vous vous êtes cru obligé de rendre à la verité. Toutes les fois que vous monterez à l'Autel, souvenez-vous que Jesus-Christ est mort pour la verité; & que le plus grand honneur que vous puissiez recevoir, est de souffrir pour elle. Les Martyrs tiennent le premier rang, parce qu'ils sont les premiers temoins. Quelle gloire de leur être associé! Ne vous laissez tenter par aucune vue humaine. Que l'amour du repos, que la crainte d'encourir la disgrace des hommes, ne vous fassent jamais oublier ce que vous devez à Dieu. Ne cherchez à plaire qu'à lui seul. Renoncez à tout. N'esperez qu'en lui. Il est assez riche pour vous dedommager de tout ce que le monde pourra vous offrir. Je suis, &c.

LETTRE MXXII.

A M. Lenet *Conseiller au Parlement de Dijon, sur les faux bruits d'une paix prochaine.*

Le 22. Avril 1736.

NON, Monsieur, on ne m'a point rendu mon temporel. La nouvelle est fausse. Dans tout le royaume on ne parle que de la paix prochaine de l'Eglise. Je n'y vois pas la moindre apparence. Les vexations continuent. On vient d'exiler un Curé de mon Diocese, comme entretenant avec l'Auteur des Nouvelles ecclesiastiques une relation qu'il n'a jamais eue. Tous les jours j'apprends quelque trait de cette nature. Si ce sont là les preliminaires de la paix, il faut avoir une grande foi pour la croire aussi prochaine qu'on le dit. Le Curé de Lanfargues.

Je n'ai point encore reçu l'Ouvrage de M. Bossuet que M. de Troyes vient de donner. Je souscris d'avance au jugement que le public en a porté. Tout ce qui nous est venu de cette source, est excellent.

LETTRE MXXIII.

Aux Religieuses de.... Il les console dans leurs souffrances, & les fortifie dans leur opposition à un nouveau Catechisme.

Le 22. Avril 1736.

IL y a long-tems, mes très cheres Sœurs, que vous auriez reçu reponse à la Lettre qui m'est venue de votre part; mais la personne qui fut chargée de me l'addresser, crut devoir retenir quelques pieces originales qui y étoient jointes.

1736. tes. On craignit qu'elles ne fussent interceptées. Cependant on n'eut pas la precaution de m'envoyer des copies de ce que l'on retenoit. J'ai fait écrire plusieurs fois pour avoir ce qui me manque, & l'on me repond en dernier lieu qu'on a tout envoyé. On se trompe. Cependant je ne puis differer davantage à vous temoigner la part que je prends à vos souffrances. Je vous dois cette consolation. Que n'ai-je été en état de vous la donner plutôt!

Vous souffrez, mes très cheres Sœurs, mais comme chretiennes. C'est pour ne vouloir pas enseigner à la jeunesse une doctrine qui donne atteinte au premier commandement de Dieu. Vous croyez, comme l'enseigne l'ancien Catechisme de votre Diocese, que le chretien est obligé de faire toutes ses actions par un principe de charité. On veut vous forcer à croire & à enseigner le contraire. Le pourriez-vous sans renoncer à la foi que vous avez reçue dans votre Baptême? Vous ne croyez pas qu'il soit permis de soustraire à la charité un seul des mouvemens libres de votre cœur. Et parce que vous voulez rendre à Dieu comme souverain bien, tout ce que vous avez reçu de lui, on vous crie que les choses saintes ne sont pas pour vous: on vous dit que l'on ne reconnoit plus en vous la qualité d'enfant de Dieu: on vous chasse de la table de votre pere. Qui le croiroit, mes très cheres Sœurs? Vous le voyez neanmoins. Vous le supportez depuis plusieurs années; & celui qui exerce sur vous cette rigueur, veut encore qu'on lui donne la qualité de serviteur fidele.

Le tems va venir, dit Jesus-Christ, que celui qui vous fera mourir, croira rendre service à Dieu. Ce tems est venu pour vous, mes très cheres Filles, mais prenez courage. Quand on voit le Fils de Dieu traité par le Prince des Prêtres comme un excommunié, il est glorieux pour les membres d'avoir part à cette portion du calice de sa passion. C'est la plus amere, il est vrai; mais aussi c'est la plus meritoire. Ne vous laissez point abattre. Le tems de la persecution passera. Tous les siecles ont eu la leur. Celle que nous éprouvons a de quoi effrayer, quand on regarde les personnes qui en sont les ministres. Mais on est rassuré, quand on jette les yeux sur les dogmes que l'on veut detruire. Plus ils sont clairs, plus il faut benir Dieu de ce qu'il vous a jugées dignes de souffrir pour une si belle cause.

Ne soyez point surprises de toutes les vexations que vous éprouvez. On renverse vos Constitutions. Doit-on s'attendre qu'elles soient respectées de celui qui ne respecte pas l'Evangile même? Quand on fait la guerre aux justes, il faut bien que ce soit par des voies injustes. Si vous étiez coupables, on suivroit les regles en agissant contre vous. On n'en suit aucune, parce qu'il n'y a point de loix contre les innocens. Consolez-vous, mes très cheres Filles. Vous semez dans les larmes. Encore un peu de tems, & vous moissonnerez dans la joie. Que personne ne vous enleve votre couronne. Soyez fideles jusqu'à la fin. Le Seigneur n'est pas éloigné. Il vous a commandé de l'aimer de tout votre cœur, de toute votre ame, de toutes vos forces & de tout votre esprit. Rapportez-lui toutes vos pensées, toutes vos paroles & toutes vos actions. Que la charité les anime toutes. Et cette charité qui aura commencé à posseder votre cœur ici bas, vous fera habiter éternellement dans le sein de celui qui est charité. Car *Dieu est charité, & qui demeure dans la charité, demeure en Dieu.* Je suis en Jesus-Christ Notre Seigneur, mes très cheres Sœurs, entierement à vous.

1. Joan. IV. 16.

LET-

LETTRE MXXIV. 1736.

*A Mademoiselle ***, sur la part que les personnes de son sexe doivent prendre aux affaires de l'Eglise.* *Le 22. Avril* 1736.

JE reponds bien tard, Mademoiselle, à la Lettre que votre pieté vous a portée à m'écrire. Je marque à nos cheres Sœurs la cause de ce retardement. Je ne puis qu'être édifié de la demarche que vous avez cru devoir faire, en vous unissant à tout ce que nous avons fait pour la verité. Seroit-il defendu aux personnes de votre sexe de s'unir aux Pasteurs, pour la conservation du depôt de la saine doctrine? Quand la foi est en peril, tout homme est soldat. Tous les membres de Jesus-Christ sont appellés à defendre la verité, chacun en leur rang. Qui dit Martyr, dit un temoin de Jesus-Christ. Hé! Combien de vierges ont scellé de leur sang le temoignage qu'elles ont rendu à Jesus-Christ! Nos adversaires reconnoissent eux-mêmes que le temoignage des simples fideles ne doit pas être rejetté, puisqu'ils leur font souffrir toutes sortes de vexations pour se le rendre favorable. Benissez Dieu, Mademoiselle, de ce qu'il vous a preservée du malheur où tant d'autres tombent aujourd'hui. La grace vous a soutenue. Qu'elle acheve ce qu'elle a commencé en vous, & que Dieu couronne ses dons en couronnant vos merites. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, Mademoiselle, entierement à vous.

LETTRE MXXV.

A un Benedictin, sur les differens partis qu'on a suivis dans la Congregation au sujet de l'élection des Conventuels.

Le 22. Avril 1736.

VOTRE Acte, Mon Reverend Pere, me paroit entierement conforme à ce que j'ai cru que vous deviez faire pour l'élection du Conventuel de votre Communauté. Je souhaiterois qu'on en eût usé de cette sorte dans toutes les maisons. Faut-il condamner celles qui n'ont point envoyé de Conventuel à la Diete provinciale? Je n'ose le faire. Il y a des Religieux qui croyent devoir s'attacher tellement à la regle, qu'ils ne peuvent souffrir qu'on s'en écarte. D'autres croyent devoir user de condescendance, parce qu'ils ne voyent pas d'autre moyen pour établir la paix dans vos maisons. Je prefere ce dernier parti: mais il me paroit que, les uns & les autres ayant le même zele pour la verité, ils doivent continuer à se donner les mêmes marques de tendresse & de charité. Dans des tems aussi difficiles, il n'est pas surprenant que l'on se divise sur des points qui concernent la discipline; mais la charité ne doit pas en souffrir. Si le Chapitre qui va se tenir se conduit comme il le doit, ce sera un grand acheminement à la paix dans votre Congregation. En ce cas les maisons qui n'ont point deputé de Conventuel aux Dietes provinciales, pourront ratifier tout ce qui aura été fait sans leur participation. Je suis, &c.

LETTRE MXXVI.

A M. de .... Il lui parle de la restitution à laquelle il est obligé, & l'exhorte à la confiance.

Le 23. Avril 1736.

LE conseil que vous me demandez, Monsieur, regarde plutôt un Avocat qu'un Evêque. Vous êtes obligé de rendre aux heritiers de votre vendeur l'argent en question. Mais de quelle maniere devez vous le faire pour assurer la vente qui

1736. vous a été faite? C'est à un Avocat à vous conduire. Vous craignez que les mineurs ne veuillent rentrer dans le bien qui vous a été vendu. Vous demandez si vous ne pouvez pas attendre à restituer, qu'ils ayent ratifié le contract. S'il n'y a point d'autre moyen pour vos suretés, je crois que vous pouvez differer la restitution jusqu'à ce tems: mais prenez des mesures très sures, pour que cette restitution soit faite en cas de mort de votre part. Il n'est pas necessaire de vous avertir qu'en restituant, vous n'êtes pas obligé de faire connoître que vous vous êtes parjuré.

Quelque grand que soit le peché que vous avez commis, ne vous defiez pas, Monsieur, de la misericorde de Dieu. Si Dieu vouloit vous traiter dans sa severité, vous donneroit-il les sentimens de penitence que vous avez? Le Demon vous fait envisager votre crime comme irremissible: rejettez cette pensée avec horreur. Le plus grand de tous les pechés est le desespoir. Judas auroit obtenu misericorde, s'il n'avoit pas cru que la porte de la misericorde étoit fermée pour lui. Si vous dites que Dieu ne peut vous pardonner, vous doutez de sa puissance. Si vous dites qu'il ne le veut pas, vous doutez de sa bonté. L'un & l'autre sont également injurieux à Dieu. Esperez donc, & vous ne serez point confondu. Jesus-Christ est mort pour vous. Embrassez sa croix; & le sang qui decoule de ses plaies, vous purifiera de toutes vos iniquités. Au reste je n'approuve nullement la pensée qui vous est venue de vous retirer dans un Monastere. Elevez vos enfans chretiennement. Continuez à édifier dans le lieu où vous êtes. Votre maison peut devenir une solitude pour vous, & un port plus assuré que le Monastere le plus regulier où Dieu ne vous appelle pas. Je suis, &c.

LETTRE MXXVII.

A M. l'Evêque de TROYES, *au sujet d'un nouvel Ouvrage de M. Bossuet.*

Le 11. *Mai* 1736.

JE n'ai reçu, Monseigneur, que depuis quelques jours le Livre de feu M. de Meaux que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. Je vous rends graces pour toute l'Eglise d'un present qui ne peut lui être que très precieux. Vous donnez aux amateurs de la verité, de nouvelles armes pour renverser toute hauteur qui s'éleve contre Dieu. M. l'Archevêque de Sens sentira-t-il les coups que vous lui portez? Il le doit, s'il n'est pas endurci.

Je suis extrêmement content, Monseigneur, du Mandement que vous avez mis à la tête de l'Ouvrage de M. de Meaux. Vous y établissez d'une maniere invincible la necessité d'aimer Dieu par dessus toutes choses, pour rentrer en grace dans le sacrement de Penitence. Vous donnez aux Confesseurs & aux penitens des regles excellentes, soit pour l'administration, soit pour la reception de ce sacrement. Plaise à Dieu qu'elles soient suivies. L'autorité du grand Evêque de Meaux ne contribuera pas peu à les faire mettre en pratique.

M. de Meaux a dit tout ce qu'on pouvoit dire de mieux, ne voulant pas attaquer de front le Decret d'Alexandre VII. Cependant c'est un malheur pour l'Eglise, que les Evêques n'ayent pas reclamé dès le commencement contre ce Decret, qui met l'erreur de niveau avec la verité. La meilleure reponse est de le traiter de Decret scandaleux. J'en dis de même de celui de Paul V. sur les matieres de la grace. La voie des Types & des Ectheses n'est propre qu'à accrediter l'erreur. Je suis persuadé que M. de Meaux le comprenoit mieux que personne. Mais il a fallu la Bulle *Unigenitus* pour nous tirer de notre assoupissement, & nous faire revenir de la trop grande condescendance que nous avions pour les fausses demarches de la Cour de Rome.

Conti-

Continuez, Monseigneur, à enrichir l'Eglise des precieux monumens que vous avez entre les mains. Ne vous laissez point abattre par les contradictions que vous éprouvez. Elles doivent au contraire vous donner une nouvelle ardeur à publier ce qu'on voudroit étouffer. C'est le tems de parler. *Tempus loquendi, quia jam præteriit tempus tacendi.* 1736.

LETTRE MXXVIII.

A M. *** *sur la dispense de quelques vœux.*

Le 10. Mai 1736.

VOus me demandez, Monsieur, la dispense d'un vœu de chasteté perpetuelle pour une fille qui est sous votre conduite. Cette dispense est reservée au Pape, à moins qu'il n'y ait des raisons qui engagent l'Evêque à l'accorder. Je voudrois avoir plus d'éclaircissemens au sujet de cette fille. Quel est l'âge precis auquel elle a fait son vœu? Dans quelles circonstances l'a-t-elle fait? N'a-t-elle point de tentations violentes qui la portent au mariage? Pourquoi a-t-elle caché à sa mere le vœu qu'elle a fait? Repondez-moi, s'il vous plaît, Monsieur, à toutes ces questions. Pour abreger, engagez cette fille à declarer à sa mere qu'elle a fait vœu de chasteté perpetuelle; & marquez-moi si la mere persiste à vouloir que sa fille se marie. La fille ne pourroit-elle pas obtenir de sa mere la liberté de remplir son vœu? Elle doit faire ce qui est en elle pour y parvenir. Cette fille a très mal fait de ne pas se decouvrir à sa mere, & de souffrir les recherches d'un jeune homme, tandis qu'elle est liée par son vœu.

A l'égard de la femme qui a fait vœu de ne pas porter de croix d'or, je vous ai deja marqué que ce vœu n'interessant point le mari, je ne vois pas qu'elle autorité il a pour obliger sa femme à ne pas tenir la promesse qu'elle a faite à Dieu. Il faut que vous ou M. le Curé parliez à son mari pour lui faire entendre raison, & lui remontrer qu'il se charge d'un grand peché en voulant que sa femme viole un vœu dont l'objet est si petit. Si le mari est sourd à la voix du Pasteur, & qu'il en vienne jusqu'à maltraiter sa femme, vous pouvez permettre à la femme de porter une croix d'or, à condition qu'elle fera tous ses efforts pour obtenir de son mari dans la suite la liberté d'executer son vœu; l'avertissant que, si le mari meurt avant elle, elle sera obligée à son vœu comme auparavant.

LETTRE MXXIX.

A M. *** *sur un Mandement de M. Mezzabarba favorable aux idolatries Chinoises.*

Le 11. Mai 1736.

VOs deux Lettres, Monsieur, m'ont été rendues exactement. La premiere du 28. Mars, la seconde du 11. Avril. Quel étrange abus que celui que l'on fait de la parole de Dieu dans le Mandement de M. Mezzabarba! Quelle mommerie que le respect que l'on y affecte pour la Bulle *Ex illa die!* Le Mandement est composé de paroles de l'Ecriture; & le but que l'on se propose dans ce Mandement, est de retablir l'idolatrie. C'est allier Jesus-Christ avec Belial. On declare que l'on ne veut s'écarter en rien de la Bulle *Ex illa die;* & le Mandement n'est fait que pour la detruire. C'est renouveller l'insulte que faisoient à Jesus-Christ les soldats au tems de sa Passion. En apparence ils le saluoient comme Roi: dans la verité ils l'outrageoient cruellement. La Cour de Rome n'ouvrira-t-elle jamais les yeux sur les excès des Jesuites? Vous-êtes Reine, lui disent-ils; & ils la traitent en esclave. Elle connoit leurs crimes: elle a en main toutes les preu-

1736. preuves du procès qu'elle pourroit leur faire; & elle ne le fait pas. N'ont-ils pas raison de la traiter avec empire, & de la punir des complaisances criminelles qu'elle a pour eux? Que sert-il de condamner les Lettres pastorales de l'Evêque de Peckin, si on laisse en paix ceux qui les ont extorquées? On reprend foiblement celui qui n'est que l'organe; & on n'ose pas même ouvrir la bouche contre l'auteur du mal. Y a-t il esclavage pareil? Nous le voyons, nous en gemissons. *Usquequo, Domine, usquequo!*

Je me sers aujourd'hui d'une autre main pour vous écrire, & au respectable ami; mais vous trouverez de quoi vous rassurer.

LETTRE MXXX.

A M. le Cardinal Davia, *sur le même sujet, & sur la Lettre du Prelat au Pape.*

Le 11. *Mai* 1736.

PERMETTEZ-moi, Monseigneur, de me renouveller dans l'honneur de votre souvenir. Je ne vous ai point encore remercié des bontés que vous me temoignez dans votre derniere Lettre. Elles me sont très presentes. Je ferai de mon mieux pour en meriter la continuation. M. *** m'a envoyé des fruits d'Italie que je ne connoissois pas. Je lui en marque mon jugement. Je ne crois pas que les connoisseurs en jugent differemment en ce pays-ci. Pourquoi n'avoir de menagement que pour ceux qui n'en meritent aucun?

Je ne sai, Monseigneur, de quelle maniere on aura reçu chez vous certaine piece que j'apprends y être très rare. Quelque moderée qu'elle soit, elle ne portera pas à rendre justice à celui à qui on la doit devant Dieu & devant les hommes. Qu'auroit fait S. Gregoire en pareil cas? Mais nous ne sommes plus dans le siecle des Gregoires. On detruit la reputation du prochain, en autorisant une insigne calomnie. La calomnie demontrée, on se croit dispensé de reparer le mal que l'on a fait. Voilà le genie de notre siecle: siecle tenebreux, où les regles les plus communes de l'Evangile sont mises en oubli. Quand le sel est affadi jusqu'à ce point, que merite-t-il sinon d'être foulé aux pieds?

LETTRE MXXXI.

A M. l'Evêque de Senez. *Il lui temoigne le cas qu'il fait de ses Ouvrages.*

Le 17. *Mai* 1736.

ON m'annonce, Monseigneur, une piece que vous devez donner, & que l'on me fait desirer avec empressement. Tout ce qui sort de votre plume, Monseigneur, porte la lumiere dans l'esprit & l'onction dans le cœur. Je ne sai si les traits de votre visage se rident: mais votre esprit prend de jour en jour une force nouvelle. Que Dieu vous donne les jours de Moïse. Il sait le besoin que nous avons de vous pour nous conduire & nous soutenir dans le desert.

Je ne vous parle point des bruits qui courent sur la paix prochaine de l'Eglise. Je crains plutôt un renouvellement de persecution.

LETTRE MXXXII.

A M. l'Evêque de Senez. *Il parle de l'Ouvrage de ce Prelat contre M. Debonnaire, de sa Lettre à M. d'Etemare, de la mort de M. Couet.*

Le 18. *Mai* 1736.

JE saisis, Monseigneur, avec empressement l'occasion de me renouveller dans l'honneur de votre souvenir. Le digne Ministre qui doit vous remettre cette Lettre dine aujourd'hui avec moi. Il vous assurera de ma santé qui, graces à Dieu, continue d'être bonne. Demandez, Monseigneur, que je ne l'emploie que pour celui de qui je la tiens.

Je vois par une Lettre que je reçois de M. d'Auxerre, que les Lettres que nous a écrit le sieur Debonnaire sont enfin imprimées. Gens qui ont lu ce que vous écrivez contre cet emporté, me paroissent bien contens. Je le ferai sans doute: car je fais profession d'admirer tout ce qui part de votre plume.

La mort du pauvre Abbé Couet est bien tragique. Dieu lui avoit donné de grands talens. Que n'en a-t-il toujours fait l'usage qu'il voit maintenant qu'il auroit du en faire!

Je viens de lire la copie d'une Lettre que vous avez, Monseigneur, écrite à M. d'Etemare le 18. Avril. Je la trouve pleine de lumiere & de charité. J'y souscris de tout mon cœur, parce qu'elle ne fait qu'exprimer tout ce que je pense de la malheureuse division qui partage les amis au sujet des convulsions. Continuez, Monseigneur, à nous consoler & à nous instruire.

LETTRE MXXXIII.

A la Sœur de.... Il l'exhorte à ne point se desister de son Appel comme d'abus.

Le 18. *Mai* 1736.

NON, ma très chere Sœur, vous n'êtes point obligée de renoncer à votre Appel comme d'abus. L'ennemi ne manqueroit pas de se prevaloir de ce desistement. On renverse toutes les loix dans votre Communauté. Qu'il vous soit au moins permis de reclamer contre l'injustice. Votre reclamation servira dans la suite de tous les siecles, à constater l'iniquité des voies que l'on emploie pour établir le regne de la Bulle. L'exemple de celles de vos Sœurs qui sont tombées après avoir renoncé à leur Appel comme d'abus, est une leçon dont vous devez profiter avec soin. N'écoutez donc aucune proposition qui tende à vous affoiblir; & soyez persuadée que celles qui vous viendront de la part des protecteurs de l'erreur, auront toujours pour fin de vous separer de la verité, qui est Dieu même. Souvenez-vous de moi dans vos prieres.

LETTRE MXXXIV.

A M. l'Evêque d'Auxerre, *au sujet de la revocation d'une permission accordée à ce Prelat, & de sa Lettre au Roi.*

Le 18. *Mai* 1736.

IL y a un siecle, mon très cher Seigneur, que je n'ai eu l'honneur de vous écrire. Votre dernier Ouvrage en est en partie cause. Je voulois le lire, & je n'ai pu en trouver le tems. Je le lirai, s'il plaît à Dieu, après les fêtes. Je ne doute pas qu'il ne soit aussi excellent que le precedent. Dès que je l'aurai lu, je me ferai un devoir de vous marquer l'impression qu'il aura faite sur moi.

1736. Vous ne me paroissez point affligé, Monseigneur, de la revocation de la permission qui vous avoit été accordée d'aller à Paris. On a apprehendé votre presence dans cette grande ville. Vous y auriez trouvé bien des amis de la verité. Il y a plus à perdre pour eux que pour vous. Un Evêque est bien dans son Diocese ; & il y est, ce me semble, plus en sureté, quand il y est persecuté.

Votre Lettre au Roi au sujet de votre Catechisme & du Pere Terrasson paroitra-t-elle? Vous ne serez pas écouté: mais celui qui juge les justices des hommes, vous écoutera. Je vous desire, mon très cher Seigneur, tous les dons du S. Esprit. Quand Dieu les repandra-t-il sur nous tous, avec cette plenitude qui fit dans les premiers tems l'étonnement du monde & la joie de tous les enfans de Dieu!

LETTRE MXXXV.

A M. Touvenot *du Vivier, sur la mort de la Princesse d'Auvergne.*

Le 23. Mai 1736.

VOus m'avez envoyé, Monsieur, la relation de la mort d'une Dame que je regrette bien sincerement. Je connoissois tout le merite de Madame la Princesse d'Auvergne (de Maizy.) Dieu l'a fait passer par des épreuves bien extraordinaires. Mais sa foi est demeurée victorieuse de tous les assauts qu'elle a eus à soutenir. Depuis qu'elle a commencé à marcher dans la voie de la verité, quels progrès n'a-t-elle pas faits? Elle n'a point rougi des humiliations de la croix. Elle a bu avec un courage intrepide le calice le plus amer. Dieu la dedommage maintenant de tout ce qu'elle a souffert. Elle voit dans le sein de la gloire qu'elle ne s'est pas trompée, en preferant l'ignominie de son Sauveur à tous les honneurs & à toutes les richesses de l'Egypte. Elle voit la verité qu'elle aimoit sur la terre, & à laquelle elle a rendu temoignage jusqu'à la mort. Elle la voit dans tout son éclat, dans toute sa majesté. Consolons-nous. Celle que nous pleurons, est plus heureuse que nous. Que pouvons-nous desirer sinon de jouir du bonheur dont elle jouit? Demandez à Dieu qu'il m'en rende digne, & que j'emploie saintement le peu de jours que j'ai à vivre. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE MXXXVI.

A M. Coffin *Principal du College de Beauvais à Paris, sur ses Hymnes.*

Le 4. Juin 1736.

JE reçois, Monsieur, avec bien de la reconnoissance le present que vous me faites. Vos Hymnes ont réuni tous les suffrages en leur faveur. Puis-je leur refuser le mien? Quelle idée auriez-vous de moi, si je m'érigeois en censeur d'un Ouvrage qui a enlevé l'estime du public dès qu'il a paru? J'ai adopté quelques-unes de vos Hymnes pour le Propre de mon Diocese. Si j'adopte le nouveau Breviaire de Paris, comme il y apparence, je les adopterai toutes. C'est, je crois, le plus bel éloge que je puisse en faire. Je souhaite pour le bien de l'Eglise que beaucoup d'Evêques en usent de même. Je suis, &c.

LETTRE MXXXVII.

A M. Bonneri *Curé de Lansargues, relegué au Seminaire de Beziers, sur ses souffrances.*

Le 4. Juin 1736.

VOus me faites beaucoup de plaisir, Monsieur, de m'apprendre que M. de Beziers a eu égard aux Lettres que j'ai eu l'honneur de lui écrire en votre faveur.

veur. Je n'en attendois pas moins de son amitié pour moi. Le danger où nous avons été de le perdre, m'affligeoit sensiblement. Dans votre captivité vous êtes heureux de ce que Dieu lui renvoie la santé. 1736.

Les mauvais traitemens que vous recevez de Messieurs les Lazaristes, ne me surprennent pas beaucoup. Je n'ai auguré rien de bon pour vous, lorsque j'ai su que M. Bernard étoit passé par Montpellier sans me voir. Il n'en a pas toujours usé ainsi. Mais que ne fait pas faire la crainte des Pharisiens? *Verumtamen & ex principibus multi crediderunt in eum; sed propter Pharisæos non confitebantur, ut è Synagoga non ejicerentur: dilexerunt enim gloriam hominum magis quàm gloriam Dei.* Joan. XII. 42. 43.

Incommodé comme vous l'êtes, vous trouveriez en Barbarie des hommes qui auroient assez d'humanité pour compatir à vos maux. Et dans une maison de Prêtres qui portent le nom de S. Lazare, il n'y en a pas un qui se mette en peine de vous soulager! Ils ont lu bien des fois la parabole du Samaritain. Bien des fois ils ont condamné la dureté du Prêtre & du Levite, qui ne dedaignerent pas de s'arrêter pour bander les plaies de l'homme tombé entre les mains des voleurs. Que font-ils aujourd'hui, vos Messieurs? Le personnage du Prêtre & du Levite. Et ils ne le voient pas!

Si je savois un moyen pour vous tirer promtement de captivité, je l'employerois, ou plutôt je l'aurois employé dès le premier jour. Mais toutes les fois que j'ai écrit au Ministre en pareil cas, je n'ai jamais été écouté. Je ne doute pas que je n'entre pour beaucoup dans la vexation que souffrent les Ecclesiastiques de mon Diocese. Eux & moi ne devons chercher notre consolation qu'en Dieu. C'est sa cause que nous soutenons. C'est pour delivrer la verité de l'oppression où les hommes la tiennent, que nous-mêmes nous sommes opprimés. Rejouissons-nous d'être traités comme la verité est traitée. Si nous avons part à ses humiliations, nous participerons à son triomphe.

Je ferai neanmoins tout ce qui dependra de moi pour adoucir vos liens. Addressez-vous à moi avec confiance. Vous me trouverez toujours disposé à entrer dans vos besoins. Je suis, &c.

LETTRE MXXXVIII.

A M. l'Evêque de Senez, *au sujet de la Lettre de ce Prelat contre les erreurs des nouveaux Ecrivains.*

Le 4. Juin 1736.

J'Ai lu, Monseigneur, l'Ouvrage manuscrit dont vous allez enrichir l'Eglise. Aviez-vous besoin de mon approbation pour le donner au public? Quel est l'amateur de la verité qui puisse lui refuser son suffrage? Il sera reçu avec applaudissement de tous ceux qui sont sensibles aux maux de l'Eglise. *Argue, obsecra, increpa, in omni patientiâ & doctrinâ.* Vous remplissez tous ces devoirs d'une maniere admirable. Que Dieu est bon de vous avoir reservé pour adoucir nos maux! Je ne doute point que votre Ouvrage n'ouvre les yeux à plusieurs de nos freres. Quoi de plus capable de les tirer de leur assoupissement? Hâtez-vous, Monseigneur, de publier cette excellente piece. Je n'y trouve qu'une chose à retrancher: les éloges que vous m'y donnez. Je ne puis les regarder que comme une leçon, qui m'apprend ce que je dois être, mais ce que je ne suis pas. Faites par vos prieres que je sois tel que vous pensez que je suis, & votre Ouvrage sera irreprehensible en tout. Vous parlez sur toutes les matieres qui nous interessent, avec une sagesse & une lumiere qui ne laissent rien à desirer. Votre Ecrit doit être le signe de réunion pour tous ceux qui sont attachés à la verité. Qui ne parlera pas comme vous meritera d'être repris. Pour éviter de l'être, je souscris 2. Tim. IV. 2.

1736. de tout mon cœur à l'Ouvrage que j'ai lu avec tant de satisfaction. Je suis, &c.

PS. Je reçois, Monseigneur, la Lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire en datte du 30. Mai. Je ne vois rien à ajouter à la mienne, que des vœux pour la continuation de votre santé. Je persiste à approuver votre Ouvrage dans tout ce qu'il contient. Rendons hommage à la verité, & à toute verité. C'est la conduite que nous avons tâché de tenir dès le commencement: soyons-y fideles jusqu'à la fin.

LETTRE MXXXIX.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur l'Instruction de ce Prelat pour la defense de son Catechisme.*

Le 4. Juin 1736.

Voyez les Nouv. eccl. de 1736. pag. 98.

JE m'acquitte de ma promesse, mon très cher Seigneur. Je suis maintenant en état de vous parler de votre derniere Instruction pastorale. Les cinq étourdis qui ont eu la temerité de vous addresser des Remontrances, n'ont pas lieu de s'applaudir de leur folle demarche. Les voilà bien payés. Ceux qui les ont mis en œuvre, ont lieu de se repentir de vous avoir donné occasion de confirmer toutes les grandes verités dont vous prenez la defense. Pour moi je me rejouis du bien que Dieu a su tirer du mal qu'il a permis. J'apprends que M. de Laon se declare votre antagoniste. La verité n'a point à craindre d'un pareil ennemi. Je l'ai toujours laissé pour ce qu'il est. Jamais je ne lui ai repondu; & je crois que personne n'a desiré que je lui repondisse.

Le parallele des cinq Prêtres de l'Eglise de Carthage ligués avec un chef de faction contre S. Cyprien, ne plaira pas à M. l'Archevêque de Sens.

LETTRE MXL.

*A M. *** Chanoine de .... Il admire en lui l'operation de la grace.*

Le 6. Juin 1736.

IL n'est pas donné à tous, Monsieur, d'ouvrir les yeux à la lumiere. De fausses demarches multipliées conduisent à l'endurcissement. Quelle grace pour vous de revenir sur vos pas! Benissez Dieu qui vous a tiré de votre lethargie. Vous avez tout quitté pour le suivre. C'est la marque d'une sincere conversion. Demeurez inviolablement attaché à la verité que vous avez le bonheur de connoître. Vous l'avez renoncée jusqu'à cinq fois. Confessez-la mille fois. Publiez les merveilles qu'elle opere au milieu de nous. Votre changement est du aux miracles qu'elle opere sur les cœurs. Soyez-en reconnoissant tous les jours de votre vie. Je suis, &c.

LETTRE MXLI.

A M. GENDRON. *Il lui demande un certificat de la guerison miraculeuse de Don Palacios.*

Le 6. Juin 1736.

ON m'a écrit, Monsieur, que vous êtes dans la disposition de donner votre certificat de la guerison miraculeuse operée en 1731. par l'intercession de M. Pâris, sur un jeune Espagnol nommé Don Alphonse Palacios. Les efforts que l'on fait pour obscurcir ce miracle, demandent de ceux qui en ont été temoins une fidelité plus grande à le publier. Religieux comme vous l'êtes, je ne suis point surpris, Monsieur, de vous voir preparé à attester ce que vous avez vu. Votre temoignage est d'un si grand poids, qu'il peut dissiper lui seul tous les nuages

nuages que l'on a repandus sur l'œuvre du Seigneur. Qu'il me soit permis de vous demander ce temoignage. Je l'attends de votre pieté & de votre probité. Peut-être ne plairez-vous pas aux hommes : mais certainement vous plairez à Dieu. Je suis, &c. 1736.

LETTRE MXLII.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui dit sa pensée sur la conduite qu'on doit tenir à l'égard des Intrus placés par le dernier Chapitre des Benedictins.*

Le 16. *Juin* 1736.

JE ne puis, Monseigneur, laisser partir le P.*** sans me renouveller dans l'honneur de votre souvenir. Il a bien voulu me consulter sur la conduite que l'on doit tenir dans la Congregation à l'égard du dernier Chapitre. Peut-on le regarder comme legitime? N'est-il pas une suite du pretendu Chapitre de 1733? On a fait le semblant de rendre à la Congregation sa liberté. Mais les Prieurs qui composoient la moitié des vocaux dans les Dietes particulieres, étant l'ouvrage du Chapitre de 1733. n'est-on pas aujourd'hui dans l'état où l'on étoit avant le dernier Chapitre? Cela supposé, quel parti prendre? J'écrivis en 1733. aux Religieux qui me consulterent, que si l'on eût pu esperer que tous les Appellans de la Congregation se fussent réunis dans le même esprit, il auroit fallu ne reconnoître en rien les pretendus Superieurs, même pour la police exterieure; mais que comme le grand nombre des Appellans étoit porté à en user autrement, il falloit, pour éviter l'anarchie & la ruine totale de la Congregation, se contenter de protester, & se conduire pour l'exterieur comme l'on fait à l'égard d'Intrus qu'il n'est pas libre de deplacer. Il me paroit, sauf meilleur avis, que l'on doit continuer à en user ainsi à l'égard des Superieurs élus par le dernier Chapitre. C'est le parti le plus foible: mais est-on en état d'en prendre un plus fort?

Je n'ai point encore reçu de nouvelles de Paris sur cette affaire. Il est neanmoins important d'agir dans les mêmes vues, & de suivre, autant qu'on le pourra, le même esprit.

LETTRE MXLIII.

*Au Pere *** Augustin, sur le temoignage qu'il vient de rendre à la verité.*

Le 27. *Juin* 1736.

JE me rejouis bien sincerement avec vous, Mon Reverend Pere, du courage que Dieu vous a donné pour confesser son saint nom dans votre dernier Chapitre. Toutes les fois que vous m'écriviez, j'étois dans l'étonnement de vous voir en place. Dois-je être surpris qu'aujourd'hui vous soyez relegué, & reduit à la qualité de simple Religieux? Il y a long-tems que vous le meritez. Jouissez de ce bonheur. Vous en connoissez tout le prix. *Omne gaudium existimate, fratres, cùm in tentationes varias incideritis.* Peut-être n'est-ce ici que le commencement du combat. J'ai de la peine à croire qu'on vous laisse trois ensemble dans le même lieu & dans les mêmes sentimens. Vous êtes exposé dans un trop grand jour. Preparez-vous à de plus grandes vexations. Vous connoissez l'excellence de la cause pour laquelle vous avez le bonheur de souffrir. S. Augustin l'a defendue contre les Pelagiens. Vous vous glorifiez d'avoir pour pere ce saint Docteur. Ecoutez-le. Imitez-le. Les enfans de Rechab observerent avec une fidelité inviolable les preceptes de leur pere. Sous un ministere plus saint & plus relevé, ne soyez pas moins fideles. Encore un peu de tems, & vous n'aurez plus à craindre la mauvaise volonté des hommes. Ils passeront, & leurs erreurs

Jac. I. 2.

1736. seront detruites. Mais la verité que vous defendez, vous fera regner éternellement. Je suis, &c.

LETTRE MXLIV.

A M. l'Evêque de TROYES. *Il lui parle des Mandemens de MM. d'Embrun & de Laon, & du chagrin que causent aux Constitutionnaires les Ouvrages du grand Bossuet.*

Le 4. Juillet 1736.

VOUS m'apprenez, Monseigneur, que M. de Tencin vient encore à la charge contre moi. Je ne puis que lui savoir gré de m'associer à M. de Meaux & à vous dans les reproches qu'il me fait. Si le nouvel Ecrit n'est qu'une repetition ennuyeuse de celui que j'ai refuté, je l'abandonnerai à l'indignation publique. M. de Tencin est de ces adversaires qu'on est en droit de mepriser. On fait auteur de ses Ecrits un Jesuite de Lyon. Cela peut être. Le style & la Theologie n'annoncent qu'un très mediocre personnage.

Je me suis dit, Monseigneur, tout ce que vous me faites l'honneur de me dire pour la justification de M. de Meaux. Dans les circonstances où il écrivoit, nous aurions parlé comme il a parlé. Il falloit la Bulle *Unigenitus* pour nous forcer de dire en face au successeur de S. Pierre: *Vous ne marchez pas droit dans la verité de l'Evangile.* Quelle providence de Dieu de nous avoir menagé dans les Ouvrages posthumes du grand M. Bossuet, des temoignages si precis en faveur des verités que l'on attaque aujourd'hui avec tant de violence! C'est ce qui fait le desespoir de nos adversaires. Ils ont fait de M. de Meaux des éloges sur lesquels ils voudroient revenir; mais il est trop tard. Il leur porte des coups dont il ne leur est plus possible de se garantir.

Gal. II. 14.

Permettez-moi de vous demander si vous avez lu le nouveau Mandement de M. de Laon. C'est sans contredit le plus emporté de tous les tocsins qui ont paru depuis la Bulle. Si ce monstre n'est pas étouffé dans sa naissance, il pourra en engendrer d'autres aussi hideux & aussi mechans que lui. Je suis, &c.

LETTRE MXLV.

A M. ROBERT *de Monneville Conseiller au Parlement de Paris. Il se rejouit de le voir heritier du zele comme de la dignité de M. son pere.*

Le 4. Juillet 1736.

J'AI eu, Monsieur, une joie très sensible de la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Heritier du zele & de la dignité d'un pere qui a rendu de grands services à des hommes que le monde meprise, que ne devons-nous pas attendre de vous? Deja vous faites votre bonheur de pouvoir annoncer le retour de ceux qui se sont égarés. Vous connoissez tout le prix de la cause que nous defendons. Vous vous y unissez de cœur, & vous ne craignez point de le faire de vive voix. Que des dispositions si chretiennes croissent en vous de jour en jour! Elles sont dignes d'un Magistrat que l'amour de la verité & de la justice doit conduire dans toutes ses actions. Je suis, &c.

LETTRE MXLVI.

*A M. *** Curé de .... sur sa conversion.*

Le 4. Juillet 1736.

VOTRE Lettre, Monsieur, ne m'a été remise que depuis quelques jours. Elle est pour moi une nouvelle preuve de ce que peut la grace de Jesus-Christ pour

pour dessiller les yeux les plus prevenus, & changer le faux zele en zele veritable. Quelque éloigné que vous fussiez de la voie de la verité, Dieu a su vous rappeller à lui dès qu'il l'a voulu. J'ai lu ces jours-ci un Mandement schismatique de M. l'Evêque de Laon, qui me fait un crime d'enseigner que *l'indubitable effet suit le vouloir d'un Dieu, quand il fait tant que de vouloir sauver.* Rendriez-vous aujourd'hui à la verité le temoignage que vous lui rendez, si une main invisible & infiniment puissante n'avoit mu votre cœur pour le faire croire, & lui donner l'amour des dogmes sacrés qu'il rejettoit avec horreur? Soumis à la grace qui a triomphé de votre volonté rebelle, confessez-la autant de fois que vous aurez occasion de le faire. La verité a commencé à vous delivrer. Que la reconnoissance que vous lui devez vous porte à travailler autant qu'il est en vous, à la tirer de l'oppression qu'elle souffre de la part des enfans des hommes. Je suis, &c. 1736.

LETTRE MXLVII.

A Messieurs les Curés de Rhodez, au sujet de leurs Remontrances contre un Professeur Jesuite.

Le 6. Juillet 1736.

JE suis très mortifié, Messieurs, de n'avoir pu lire l'Ecrit que vous avez bien voulu m'addresser. Il me fut remis dans un tems où ma santé étoit chancelante. Ensuite la goute s'est manifestée, & je n'en suis pas encore delivré. Cependant j'ai donné votre Ecrit à examiner à des personnes que je crois en état d'en juger. On a fait des remarques auxquelles on croit que vous aurez égard. On trouve la seconde partie de cet Ecrit importante. Je souhaite que tout arrive promtement. Il paroit par votre Lettre que vous deviez avoir bientôt le nouvel Evêque. Je ne puis que vous exhorter à rendre un temoignage fidele aux verités que vous avez le bonheur de connoître. Vous les croyez de cœur: confessez-les de bouche. Vous y êtes d'autant plus obligés, que tout le Diocese a les yeux sur vous. Si vous demeurez fermes, vous soutiendrez plusieurs de vos freres. Le parti que vous prenez d'attaquer les Jesuites me paroit très sage. Il faut porter la guerre dans le pays ennemi. Peut-être rougira-t-on de vous persecuter, sans pouvoir specifier aucune erreur dont vous preniez la defense, tandis que vous denoncerez les erreurs monstrueuses des ennemis de la grace & de la morale de Jesus-Christ. Je suis, &c.

LETTRE MXLVIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur un Arrêt du Conseil.*

Le 23. Juillet 1736.

VOus devez, mon très cher Seigneur, avoir fini vos visites. Pour moi je suis encore retenu par la jambe où j'ai une érespelle. Je commence à marcher dans ma chambre, mais avec peine. J'espere cependant d'être gueri dans peu de jours.

Je pense tout ce que vous pensez de l'Arrêt du Conseil qui enveloppe nos Ecrits avec le tocsin de M. de Laon. Une Lettre au Roi pour se plaindre devroit être signée des quatre Evêques maltraités. On nous en feroit un nouveau crime. Et d'ailleurs combien de fois avons-nous écrit au Roi sans aucun succès! Je n'ai point encore pris mon parti sur ce qu'il y aura à faire. J'ai de la peine à me battre avec un adversaire aussi decrié que l'Evêque de Laon. Il y a long-tems qu'il cherche à me faire parler. Il veut se faire un nom. J'ai toujours affecté de

1736. de ne rien dire de lui. J'ai cru par là ne pouvoir mieux faire connoître le peu de cas que je fais de ses rodomontades.

LETTRE MXLIX.

*A M.*** sur l'Ecrit de M. de Senez contre les nouveaux Ecrivains.*

Le 9. Août 1736.

J'Ai lu, Monsieur, le Memoire de M.*** Je ne suis nullement d'avis de partager l'Ecrit de M. de Senez. (*a*) On met les excès du sieur Debonnaire dans un si grand jour, que je ne crois pas que des personnes qui ont encore quelque soin de leur reputation, osent se declarer pour lui. Si le sieur Debonnaire veut se prevaloir de ce qu'on attaque dans cet Ouvrage des amis qui ont fait une fausse demarche, c'est à ces Messieurs à separer leur cause de celle du sieur Debonnaire. Ils seroient honnis du public, s'ils ne le faisoient.

Pour ce qui est de la seconde partie de l'Ouvrage, il faut la laisser telle qu'elle est, à moins que l'on ne veuille dire quelque chose de plus fort contre la Consultation: car j'ai trouvé cet endroit bien foible. Voilà, Monsieur, ma maniere de penser, & je prie que l'on y ait égard. Je suis très tendrement, &c.

PS. Je compte que l'Ouvrage paroitra incessamment. On n'a que trop tardé.

LETTRE ML.

*A M.*** Prêtre, sur une calomnie debitée contre cet Ecclesiastique.*

Le 9. Août 1736.

L'Accusation dont on vous charge, Monsieur, est si folle, que je rougis pour ceux qui y ajoutent foi d'être obligé de vous en laver. Si vous aviez été assez miserable pour prêcher contre le culte des Saints, & qu'au sortir de la chaire vous eussiez percé d'un couteau une image de la Sainte Vierge, quel éclat cette action n'auroit-elle pas fait? Venant d'un Appellant dans le Diocese de Montpellier, auroit-on attendu plusieurs années à la relever? On suppose une procedure contre vous, en consequence de laquelle je vous ai chassé de mon Diocese. Je dois savoir gré au calomniateur de ne m'avoir pas fait fauteur d'Iconoclaste. Mais s'il me rend justice en ne me regardant pas comme complice de vos pretendus excès, ceux qui ajoutent si aisement foi à la calomnie, doivent être embarrassés de l'*Exeat* que je vous ai donné, & de la Lettre que je vous ai écrite depuis que vous avez quitté mon Diocese. Pour se defaire de ces temoignages on repond, dites-vous, que j'ai été surpris. Il faudroit dire plutôt que je suis tombé en enfance. On ajoute que l'on se croit fondé à vous regarder comme coupable, parce que des Lettres de Montpellier attestent les faits avancés contre vous. Donnez hautement le defi de produire ces Lettres, & de nommer vos accusateurs. Pour moi je signe la mienne, & je vous donne toute liberté d'en faire ce que vous jugerez à propos pour votre justification. Vous n'en avez pas besoin dans mon Diocese, où l'on s'est bien donné de garde de debiter ce que l'on debite à Paris contre vous. Consolez-vous, Monsieur, par l'exem-

(*a*) [C'est la *Lettre sur les erreurs avancées dans quelques nouveaux Ecrits.* Des amis, par menagement pour les Docteurs Consultans, étoient d'avis qu'elle ne parût que par parties, au lieu que M. de Montpellier pensoit que l'Ouvrage feroit moins d'effet s'il étoit ainsi mutilé. M. de Senez crut neanmoins qu'il convenoit mieux de publier en deux fois l'Ouvrage, pour ne point exciter la mauvaise humeur des Consultans, dont il n'étoit point parlé dans la premiere partie, & pour réunir d'abord tous les suffrages contre les nouveaux Ecrivains. Le parti fut suivi, & M. de Montpellier y donna les mains.]

l'exemple de Jesus-Christ notre divin chef. On l'a accusé d'être possedé du Demon. Devons-nous être surpris que l'on nous calomnie? En portant avec patience les épreuves qu'il plait à Dieu de nous envoyer, nous flechirons plus aisement sa justice, & nous attirerons sur nous les effets de sa misericorde. Je suis, &c. 1736.

LETTRE MLI.

A M. l'Evêque d'Auxerre. *Il lui parle des excès de MM. de Laon & de Marseille, & de la Lettre de M. de Babylone contre l'Ordonnance de M. de Vintimille.*

Le 21. *Août* 1736.

IL y a quinze jours, mon très cher Seigneur, que je suis à la Verune. Je m'en trouve bien. Mon plus grand mal maintenant est le mal des reins: mais c'est un mal habituel. Vous êtes le seul qui m'ayez écrit l'affaire de Laon. Les Lettres de Paris n'en disent rien. Je commence à croire que vous avez été mal informé. Cependant comme la nouvelle n'avoit rien qui ne fût dans le caractere du Prelat schismatique, je l'ai debitée ici. M. de Marseille a fait un Mandement, où il attaque le Breviaire de Paris sans le nommer. Pour couvrir son jeu, il a demandé au Pape une indulgence en faveur de ses Diocesains, qui reciteront le *Sub tuum præsidium* & l'*Ave maris stella*, tel qu'il est dans le Breviaire Romain approuvé par le S. Siege. La publication de l'indulgence fait le sujet du Mandement, & donne lieu à l'auteur de declamer contre les novateurs. M. de Pâris n'est pas oublié. Quelle honte pour l'épiscopat de voir sortir des mains d'un Evêque, des Ecrits qu'un mauvais Rheteur de College auroit de la peine à adopter!

Je suis extrêmement content de la Lettre que M. de Babylone m'a fait l'honneur de m'addresser. On dit que le Promoteur de Paris se vante que M. l'Archevêque ne demeurera pas dans le silence. S'il est bien conseillé, il prendra le parti de se taire. Je n'en vois point d'autre pour lui.

LETTRE MLII.

A M. l'Evêque de Babylone, *sur la Lettre de ce Prelat contre la derniere Ordonnance de M. l'Archevêque de Paris.*

Le 4. *Septembre* 1736.

JE me sai bon gré, Monseigneur, de vous avoir demandé si vous aviez lû la derniere Ordonnance de M. l'Archevêque de Paris contre les miracles. Je ne m'attendois pas que cette interrogation dût m'attirer de votre part une reponse si étendue. Vous venez de rendre à l'Eglise un service des plus importans. Il falloit une patience aussi grande que la vôtre, pour refuter toutes les chicaneries du Promoteur de Paris. Vous ne lui passez rien. Vous le suivez dans tous les faux-fuyans que l'envie de contredire les miracles lui a fait trouver. Par tout vous l'accablez des traits de lumiere dont votre Ouvrage est rempli. M. l'Archevêque n'est pas plus à couvert des traits qui partent de votre plume. On sent en lisant votre Ouvrage, que ce n'est ni le credit ni l'éclat des honneurs, qui font remporter la victoire dans la guerre que nous faisons. On sent combien vous êtes superieur en raisons; & l'on se dit à soi-même qu'il y a long-tems que nos contestations seroient finies, si l'on n'écoutoit que le bon sens guidé par les lumieres de la Religion. Ne vous lassez point, Monseigneur, de combattre avec nous pour une cause où la Religion est si interessée. Pour moi je ne cesse-

1736. cesserai de benir le Seigneur de ce que, dans l'extremité de nos maux, il vous donne de parler comme vous faites. C'est une preuve qu'il ne nous abandonne pas, & qu'il est près de nous quand il semble en être si éloigné. Je suis avec respect, &c.

LETTRE MLIII.

*A M.***, sur un cas qu'il avoit proposé au Prelat.*

Le 4. Septembre 1736.

LE cas que vous me proposez, Monsieur, n'est pas sans difficulté. A se tenir exactement à la loi, il paroit que vous devez vous interdire toute fonction sacrée pendant un tems considerable, pour reparer dans les larmes les fautes que vous avez commises. Je ne balancerois pas à vous le conseiller, si les personnes qui ont besoin de votre secours pouvoient s'en passer. Mais elles n'ont que vous, qui puissiez leur rendre service dans l'extremité où elles se trouvent. Dieu vous a beni à cause d'elles, & il a beni aussi votre ministere en elles. Ce que Dieu a fait en vous & par vous montre que Dieu n'est pas tellement astreint aux voies ordinaires, qu'il ne puisse, quand il le veut, sanctifier par des voies extraordinaires. Cependant, lorsqu'il le fait, il inspire à ceux qu'il tire de leurs égaremens, le desir de se soumettre aux regles; & bien loin de combattre ce desir, il faut le suivre dès qu'on le peut. Mais le pouvez-vous maintenant? Cela ne me paroit pas. Je suis donc très porté à vous conseiller de reprendre vos fonctions, & de les accompagner de l'humiliation de la penitence. Il y a bien de l'apparence que les hommes s'opposeront au bien que vous faites, & qu'ils vous chasseront du lieu où vous êtes. Alors vous rentrerez dans la regle, parce que vous ne serez plus dans le cas de la dispense. Je suis, &c.

LETTRE MLIV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui marque de quelle maniere s'est terminée son affaire avec M. de Narbonne, pour l'aider à repousser une invective de M. de Sens à ce sujet.*

Le 7. Septembre 1736.

A Quoi pense M. de Sens, mon très cher Seigneur, de revenir sur l'entreprise de M. de Narbonne dans ma Cathedrale? C'est une affaire terminée, & il n'est nullement de l'interêt de Messieurs les Archevêques de la reveiller. Feu M. de Castres proposa à M. le Cardinal de Fleury une voie de conciliation, qui fut acceptée. C'étoit de ne point juger le procès, & que par ordre du Roi on écriroit à la marge du Registre des Etats, que toutes choses demeureroient telles qu'elles étoient avant la demarche de M. de Narbonne, jusqu'à ce que Sa Majesté eût prononcé sur le droit des parties. M. de Narbonne demanda que je m'engageasse à ne point publier mon Memoire, & que de son côté il ne publieroit pas le sien. J'ai tenu parole. Mais on a manqué à celle que l'on m'avoit donnée, de me donner une copie authentique de ce qui seroit mis à la marge du Procès-verbal des Etats. Je m'en suis plaint plusieurs fois; & M. de Castres qui servoit de mediateur dans cette affaire, convenoit que j'avois raison. Cependant il me pria de ne pas rompre l'accommodement, attendû qu'il étoit certain que l'apostille avoit été mise en consequence des ordres du Roi.

Mon Memoire est tout dressé. J'y prouve que l'Auteur des Memoires du Clergé n'a pas pris le sens de la Clementine *Archiepiscopo.* Cette Clementine accorde à l'Ar-

à l'Archevêque le droit de donner la benediction & d'officier pontificalement dans les lieux exemts de sa province : mais cela ne doit s'entendre que lorsque l'Archevêque fait sa visite. Ce que la Clementine accorde à l'Archevêque dans sa province, elle l'accorde à l'Evêque dans son Diocese. L'un & l'autre en tems de visite ont le pouvoir de benir solemnellement le peuple, l'Archevêque dans les lieux exemts de sa province, & l'Evêque dans les lieux exemts de son Diocese. Voilà ce que porte la Clementine, & rien de plus. 1736.

Je reconnois & je prouve aussi dans mon Memoire, que le Metropolitain a le droit de donner la benediction pontificale dans toutes les Eglises de sa Metropole, mais en trois cas seulement : 1. quand il tient le Concile provincial : 2. quand il sacre un Evêque élu par tous les Evêques de la Metropole : 3. quand il fait la visite de sa province. Hors ces trois cas l'Archevêque n'a point le pouvoir de benir solemnellement dans les Eglises de sa province. Sur quoi il faut remarquer que l'ancien Evêque dans les deux premiers cas a le même pouvoir que le Metropolitain, si le Metropolitain est absent.

Je n'avois point entendu parler de la nouvelle Instruction de M. de Sens. Elle ne sera pas si bien reçue du public que la belle Lettre de M. de Senez. Ce dernier Ouvrage a tout ce qu'il faut pour enlever les suffrages. Je le trouve parfait.

LETTRE MLV.

*A M.***, sur le changement que Dieu a operé en lui.*

Le 22. Septembre 1736.

LE changement que Dieu a operé en vous, Monsieur, me donne plus de joie qu'il ne me cause de surprise. Quand on dispute à Dieu sa toute-puissance sur les cœurs, est-il étonnant qu'il renouvelle ses anciennes merveilles, & qu'il montre que son bras n'est pas racourci ? S'il fait d'un grand pecheur un penitent, d'un publicain un defenseur de sa verité, c'est qu'il faut des exemples qui frappent les simples, & qui leur prouvent d'une maniere palpable, que rien ne resiste au Tout-puissant. Dieu s'est servi des miracles du bienheureux Diacre pour toucher votre cœur. Votre conversion servira aussi à confondre ceux qui ne croyent pas ces miracles. S'ils ne sont pas réels, comment font-ils de si vives impressions sur les pecheurs? Comment tirent-ils de leur indifference des hommes qui ne pensoient ni à Dieu ni à leur salut? Oui, Monsieur, il y a des miracles sur les corps : il y a des miracles sur les cœurs. Les uns & les autres prouvent que la cause que nous defendons, est la cause de Dieu. Vous vous y unissez. Vous y adherez autant qu'il est en vous. Persistez dans des dispositions qui doivent être pour vous & pour votre famille le principe de votre bonheur éternel. Je suis, &c.

LETTRE MLVI.

Au Pere de... Prêtre de la Doctrine chretienne, sur quelques cas qu'il avoit proposés au Prelat.

Le 27. Septembre 1736.

JE n'ai point vu, Mon Reverend Pere, le Pere*** parce qu'il s'est trouvé incommodé en passant par Montpellier.

Il me paroit que les pieux laïques pour lesquels vous me consultez, doivent se contenter de s'absenter du prône. Assidus comme ils le sont à la Messe de paroisse, le sujet de leur absence ne sera pas équivoque. Il produira l'effet

1736. que l'on se propose, qui est de faire connoître qu'ils desapprouvent les discours que l'on doit faire contre le saint Diacre.

A l'égard de la resignation, je crois que ces Messieurs doivent detourner leur parent de la faire. Les resignations *in favorem* n'ont été introduites que dans les tems de relachement. Quelquefois on peut en faire un bon usage: mais très souvent on en fait un bien mauvais. En general un Chanoine fait très bien de ne pas resigner. Il n'y a aucune loi qui l'y oblige. Mais lorsqu'il resigne, il faut que le choix qu'il fait puisse dedommager l'Eglise, de l'infraction qu'il fait à sa discipline. Dans le cas present c'est un oncle qui resignera à son neveu: nouvelle raison pour demander dans le neveu des qualités telles, que l'on n'ait pas lieu de croire qu'on ait eu égard à la chair & au sang dans le choix qu'on aura fait de lui. Le neveu n'est pas bon: mais on a lieu de craindre que le Collateur ne donne le Canonicat à un plus mauvais. Tant pis pour le Collateur. Le Chanoine qui ne resignera pas, ne peut être responsable du choix que l'on fera. Je suis, &c.

LETTRE MLVII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *au sujet des Remontrances de ce Prelat au Roi.*

Le 27. *Septembre* 1736.

J'AI reçu, mon très cher Seigneur, vos Remontrances au Roi. Cet Ouvrage me paroit achevé. Rien de plus respectueux. Vous dites la verité de la maniere qu'il faut la dire. Si vous pouviez parvenir jusqu'à être lu, je crois que vous seriez écouté. Quel est l'homme, sur qui la raison fait encore quelque impression, qui puisse tenir contre une apologie où l'on ne sait ce que l'on doit le plus admirer, parce que tout est également digne d'admiration. Continuez, mon très cher Seigneur, à nous instruire & à nous édifier. Je vois avec joie & avec reconnoissance envers Dieu, que les contradictions, loin de vous abattre, ne font que vous faire croître en courage & en fermeté. Si les hommes ne vous rendent pas justice, Dieu dont vous soutenez les interêts, vous dedommagera avec usure de tout ce que vous aurez souffert pour lui.

Je ne doute pas que vous ne soyez bien satisfait du dernier Ouvrage de M. de Senez. Peut-on mieux parler? Je reçus hier de ses nouvelles. Il est sain de corps & d'esprit. Tous ceux qui reviennent de la Chaise-Dieu sont extasiés.

LETTRE MLVIII.

A M. PETITPIED. *Il le remercie de l'approbation qu'il donne à la premiere partie de son Instruction, & lui annonce les deux autres.*

Le 28. *Octobre* 1736.

VOus connoissez, Monsieur, tout le cas que je fais de votre approbation. Celle que vous donnez à la premiere partie de mon Instruction pastorale (a) me fait un plaisir extrême. Je ne puis que benir Dieu de ce qu'il a bien voulu se servir de mon ministere, pour établir les vrais principes sur l'autorité de l'Eglise & sur les miracles; & tirer encore une fois la verité de l'oppression où la tenoit M. l'Archevêque de Sens.

La seconde partie de mon Instruction ne souffrira, je crois, aucune contradiction parmi les Appellans. Le personnage qu'y fera M. de Sens ne lui fera pas hon-

(a) Instruction pastorale du 24. Août 1736. de M. l'Archevêque de Sens contre les miracles pour servir de reponse à l'Instruction pastorale de M. de Paris. Tome 2. page 93.

honneur. En repondant à ce Prelat, il n'étoit pas possible d'éviter de parler des convulsions. Je le fais dans la troisieme partie. Je m'y declare bien nettement contre tout abus, tout éloignement des regles, & tout fanatisme. Il me semble que je ne me rends point partie, mais juge de cette œuvre que vous appellez bizarre; & qui en effet a de grandes obscurités. Je tâche de marcher à la lumiere de la Tradition, soit pour approuver, soit pour condamner ce qui merite de l'être. Quand la troisieme partie paroitra, lisez-la, je vous prie, sans prevention. Deposez, souffrez que je le dise, le personnage de Docteur Consultant: ce qui est plus aisé à faire que de deposer le personnage de chretien; & peut-être ne vous paroitrai-je pas aussi noir que vous pensez que je le suis. Quel qué soit sur cela votre jugement, je ne cesserai, Monsieur, de vous aimer & de vous respecter. Car je serois bien fâché que la division qui a éclaté entre quelques Appellans parvînt jusqu'à moi. Je l'ai dit bien des fois: Il n'est pas étonnant que sur une matiere obscure des amis separtagent: mais il est affligeant que l'amitié se refroidisse, & que quelques-uns aillent même jusqu'à perdre la charité. Je suis avec l'attachement le plus tendre & le plus inviolable, &c. 1736.

LETTRE MLIX.

A M. Farvaques, *ancien Chanoine de Tournay, au sujet d'un miracle operé sur lui.*

Le 12. *Novembre* 1736.

J'Ai des excuses à vous faire, Monsieur, d'avoir attendu jusqu'à present à vous temoigner la joie que m'a causé votre Lettre du 9. Juillet. Elle m'a été remise long-tems après sa datte. Un mal-entendu a été depuis cause que je suis demeuré dans l'inaction. Le miracle que Dieu a bien voulu operer en votre personne, reconnu & attesté par un Chirurgien aussi habile que M. Arnaud, est pour moi un nouveau motif de glorifier Dieu, de tant de marques de sa protection sur son Eglise. Un vieillard de quatre-vingts dix ans gueri par l'intercession de M. de Pâris d'une hernie complette qui duroit depuis huit années! Que ceux qui ont encore un peu de raison & de religion, ouvrent les yeux, & qu'ils rendent hommage à la verité. Vous avez demandé votre guerison pour la faire triompher. Elle servira certainement à son triomphe: mais il ne sera pas donné à tous d'y prendre part. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE MLX.

A M. l'Evêque d'Auxerre. *Il se rejouit de l'approbation que donne ce Prelat à la premiere Partie de sa derniere Instruction, & lui parle de Dom la Taste.*

Le 12. *Novembre* 1736.

VOtre jugement, mon très cher Seigneur, est d'un trop grand poids pour ne vous pas temoigner le plaisir que j'ai reçu, en lisant l'approbation que vous donnez à la premiere partie de mon Instruction pastorale. Il me paroit par les Lettres que je reçois, que Dieu y repand sa benediction. M. Petitpied m'a écrit aussi & en fait l'éloge. Il me marque qu'il est très satisfait de la Lettre de M. de Senez: mais il n'aime pas ce qui y est dit de la Consultation.

Que je vous sai bon gré, mon cher Seigneur, de vos dispositions à l'égard de Dom la Taste! Je ne trouve rien de si impudent que le style de cet homme. Bouffi d'orgueil il s'imagine avoir toute la science dans la tête; & traite ses adversaires avec un mepris qui revolte tout homme qui a un peu d'éducation.

1736. C'est une mauvaise bête venue de l'Isle de Crete. Reprenez-le durement.

Je vous souhaite toute la santé dont vous avez besoin dans le cours de vos visites. Vous avez fait bien du mal au Demon: est-il étonnant qu'il cherche à s'en venger? Rien n'égale, mon très cher Seigneur, mon tendre & respectueux attachement pour vous.

LETTRE MLXI.

*A M.***. Il lui parle des impressions diverses que fait sa derniere Instruction, des dispositions de feu M. Fouillou, & de la mort de deux Evêques.*

Le 14. *Novembre* 1736.

JE commence, Monsieur, une Lettre pour vous qui ne partira pas aujourd'hui, & qui ne sera peut-être pas encore finie le premier ordinaire. Je reçus hier la vôtre du 7. avec les premieres feuilles de la seconde partie. La premiere a été bien reçue ici par les honnêtes gens, & ne fait que rendre plus furieux les Jesuites & autre canaille. Je ne doute pas que celle de Paris n'en soit autant scandalisée; mais ce scandale Pharisaïque tourne à l'avantage de l'Ouvrage, & en fera dire, à ce que j'espere, ce que S. Jerôme dit à S. Augustin, en parlant de la haine des heretiques qu'il s'attiroit. Nos adversaires n'aiment pas qu'on leur dise de bonnes grosses verités: tant pis pour eux. Ce n'est pas la faute du soleil, mais la foiblesse de nos yeux qui nous empêche de le regarder fixement.

Sur la mort de M. Fouillou. M. Dilhe. J'ai été fort content des Nouvelles ecclesiastiques du 20. Octobre. Je savois les petits presens que M. Fouillou a laissés en mourant à ses anciens amis. Il a fait voir par là, & par les Lettres qu'il a écrites à l'un d'eux, que la diversité de sentimens ne lui avoit pas fait rompre les liens de l'amitié & de la charité. Plût à Dieu que ses autres amis l'eussent imité en cela!

Bussy-Rabutin. Quelle mort que celle de l'Evêque de Luçon! Elle est terrible & affreuse, mais convenable à la justice de Dieu après une telle vie: vie molle & mondaine: absence perpetuelle de son Diocese: avarice affreuse, connue depuis long-tems: debauche, &c. Voilà, je crois, à peu près tout ce qui peut composer son Oraison funebre. (*a*) Mais du reste on n'a jamais pu l'accuser, ni avec justice, ni avec vraisemblance, de Jansenisme ni d'opposition à la sainte Bulle. N'en est-ce pas assez pour couvrir une multitude de pechés? On dit pourtant que, nonobstant son orthodoxie, M. le Cardinal de Fleury le persecutoit depuis six mois pour l'obliger à retourner dans son Diocese: mais il n'avoit pu en venir à bout. Il meurt avec huit cens mille livres, amassées, Dieu sait comment.

Et M. d'Antin.... Nous avons été autrefois bons amis; mais ayant connu dans la suite combien l'amitié dont il m'honoroit lui étoit inutile, il me l'avoit prudemment retirée, de crainte apparemment qu'elle ne lui devînt prejudiciable....

LETTRE MLXII.

A M. l'Evêque de SENEZ, *sur les dispositions des Consultans, & des nouveaux Ecrivains.*

Le 16. *Novembre* 1736.

SI parmi les XXX. Docteurs il y en a, Monseigneur, qui osent écrire contre vous, leur cause n'en deviendra pas meilleure. Ce que vous me marquez de la moderation de M. Petitpied est digne de lui. Il m'a écrit pour me remercier de

(*a*) [Le Procès actuellement pendant (Avril 1740.) au Châtelet de Paris, ne justifie que trop ce que M. de Montpellier dit ici de ce Prelat.]

de la premiere partie de mon Instruction pastorale dont il me paroit très content. Il ajoute que votre Lettre *est aussi très belle, très solide, & digne de l'approbation que j'y donne:* mais il est *affligé qu'un Prelat si respectable compromette son nom & son autorité en faveur des convulsions. C'est une œuvre bizarre,* dit-il, *dont il me semble qu'il convenoit mieux à un grand Evêque d'être le juge, que de s'en rendre partisan.* J'ai repondu de maniere à ne point offenser, mais aussi à ne point donner avantage sur nous. 1736.

Pour l'affaire de M. Boidot & consors, soyez persuadé, Monseigneur, que je ne vous abandonnerai pas d'un moment. La reponse que vous avez faite à ce Docteur, est pleine de charité & de verité. Qu'ils commencent par approuver ce que nous approuvons, & par condamner ce que nous condamnons; après quoi on les écoutera, & l'on verra si les imputations ne sont pas justes.

Je ne cesse de rendre graces à Dieu de ce qu'il prolonge vos jours dans un tems où l'Eglise en a tant de besoin. Je vous demande plus que jamais le secours de vos prieres. Mes pechés se multiplient avec mes années. Priez, Monseigneur, que Dieu n'entre pas en jugement avec moi, mais qu'il me traite dans sa grande misericorde. Je suis avec le respect le plus tendre & le plus inviolable, &c.

LETTRE MLXIII.

Au Pere BOYER *de l'Oratoire. Il lui marque combien il desire son retour.*

Le 19. Novembre 1736.

VOus avez raison de vous plaindre, Mon Reverend Pere. Je ne sai comment j'ai omis de repondre à votre derniere Lettre. Cependant j'y ai eu tout l'égard que je devois. La Patente de Superieur est venue pour le Pere Grimaud: mais il n'en fera aucun usage. Il a écrit pour en demander une autre qui soit simplement d'Assistant du Superieur. Il l'attend, & ne prendra la qualité de votre suppleant, que lorsqu'il sera muni de cette piece. Soyez bien assuré, Mon Reverend Pere, que rien ne me feroit plus de plaisir que de vous voir revenir dans mon Diocese y occuper la place que vous teniez. Si vous aviez merité d'en sortir, vous y seriez encore. Mais parce que vous y faisiez trop de bien, on ne vous le pardonnera pas. Cependant, puisque vous avez esperance, frappez & ne vous rebuttez pas. Si vous êtes écouté, ce sera pour moi un sujet de consolation, dont je ne cesserai de benir Dieu.

Par la Lettre que vous écrivez à M. *** il semble que vous n'ayez reçu aucune Lettre de moi. Neanmoins je fis reponse sur le champ à celle que vous m'écrivites, pour me donner avis de l'ordre que vous aviez reçu. Je l'addressai à Paris à S. Honoré.

Je reçus hier une Lettre de Madame de Rohan, qui desire avec beaucoup d'empressement de vous voir travailler dans sa maison. Convient-il de le faire, tant que vous n'aurez pas perdu toute esperance de revenir ici? Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE MLXIV.

A Madame de ROHAN *de Porhoët. Il lui parle du Pere Boyer.*

Le 19. Novembre 1736.

JE vous ai prevenu, Madame. J'ai écrit que l'on se donnât bien de garde de vous oublier. Il n'y a personne qui merite d'être servie avec plus de ponctualité. J'espere que vous le ferez. Il me tarde que vous ayez lu l'Ouvrage que vous desirez depuis tant de tems. Votre bon ami y est assez bien mené. Je ne vois personne qui le plaigne. Peut-être aurez-vous plus de compassion pour lui que les autres.

Je

1736. Je suis bien fâché, Madame, que le Pere Boyer ne soit pas ici: mais dans son exil il ne pouvoit pas mieux choisir. S'il consent de travailler chez vous, j'espere que Dieu repandra sa benediction sur son travail. Elle paroissoit d'une maniere sensible dans les personnes qu'il conduisoit à Montpellier. C'est ce qui lui a attiré l'envie des ennemis de tout bien. Il est regretté de toutes les personnes qu'il avoit commencé à mettre dans la bonne voie. Est-il étonnant que lui-même sente lá dureté de cette separation?

Je ne sai que d'une maniere fort superficielle l'affaire de M. de Troyes avec Luc. XXII. 53. ses Chanoines. *Nunc potestas tenebrarum.* Aujourd'hui plus que jamais, on ne peut entreprendre le bien qu'avec une contradiction infinie. Vous avez bien de la bonté de vous interesser comme vous le faites à ma santé. Je suis avec respect, &c.

LETTRE MLXV.

A M. JULLIEN *Curé d'Aniane dans son Diocese, au sujet d'une dispense.*

Le 23. *Novembre* 1736.

Seff. XXIV. de Reform. cap. 5. IL ne m'est point permis, Monsieur, d'accorder des dispenses de mariage que pour des cas qui arrivent rarement. *In contrahendis matrimoniis, vel nulla omnino detur dispensatio, vel rarò; idque ex causa.* Voilà la loi qui m'est imposée par le saint Concile de Trente. Pouvez-vous dire que le cas dans lequel le sieur *** se trouve, soit un cas dont on voie peu d'exemples? Avant le Concile de Trente la petitesse du lieu étoit regardée par les Canonistes comme une raison de dispense entre parens. Il en arrivoit que les dispenses devenoient frequentes. Le Concile a voulu remedier à cet abus, en defendant d'accorder aucune dispense, ou tout au plus de ne le faire que dans des cas extraordinaires. Pourquoi chercher à élargir une voie que l'Eglise a voulu resserrer? Le Concile de Trente defend les Ibid. mariages entre cousins germains, si ce n'est *inter magnos principes & ob causam publicam.* Tous les jours cette regle est violée. On ne suit donc plus les loix de l'Eglise par rapport aux dispenses de mariage. Suivrons-nous le torrent? Non, Monsieur, faisons effort pour ne pas nous y laisser entraîner. Les inconveniens que vous me faites envisager en refusant la dispense qui m'est demandée, ont du être prevus par le Concile de Trente. Les termes de son Decret n'en sont pas moins restrictifs. Je ne veux point être plus sage que mes peres. Je puis dispenser, mais je ne puis dissiper. Faites gouter mes raisons à vos paroissiens. S'ils sont chretiens, ils doivent y entrer. S'ils ne le sont pas, c'est une nouvelle raison pour leur refuser la dispense qu'ils demandent. Je suis, Monsieur, entierement à vous.

LETTRE MLXVI.

*Au Pere *** Chanoine Regulier, sur un Acte qu'il avoit addressé au Prelat.*

Le 19. *Decembre* 1736.

J'AI reçu, Mon Reverend Pere, l'Acte de retractation & d'adhesion que vous m'avez addressé. Je ne puis qu'applaudir à la resolution que vous avez prise de reparer une faute qui est vraiment digne de larmes. Perseverez dans les dispositions saintes où je vous vois. Vous êtes jeune: étudiez & priez beaucoup. L'étude vous convaincra de plus en plus de la justice de la cause dans laquelle vous vous êtes engagé; & la priere vous attirera toutes les graces dont vous avez besoin, pour confesser de bouche tous les jours de votre vie les verités que vous croyez de cœur. Je suis, &c.

LET-

1736.

LETTRE MLXVII.

*A Dom *** Prieur de l'Abbaye de .... Il lui marque ses dispositions envers les sujets persecutés de sa Congregation.*

Le 22. Decembre 1736.

JE me ferai toujours un devoir, Mon Reverend Pere, de secourir votre Congregation dans le besoin. Je sai ce que souffrent plusieurs de ses membres pour leur attachement à la verité. Plus ils sont éloignés de recevoir les saints Ordres aux depens de leur conscience, plus je me sens porté à lever les obstacles qui les arrêtent. Je vous renvoie Dom *** avec le caractere de la prêtrise. Je demande à Dieu de tout mon cœur que la grace qu'il a reçue par l'imposition de mes mains, le fasse marcher sur les traces de tant de saints Religieux que votre Congregation a donnés à l'Eglise. Je suis, &c.

LETTRE MLXVIII.

A M. l'Evêque de SENEZ: *Il lui parle des excès des nouveaux Ecrivains, & du succès de sa derniere Instruction.*

Le 22. Decembre 1736.

CETTE Lettre, Monseigneur, vous sera rendue par une voie également sure & agreable pour vous. Je suis inquiet de votre rhume. Le froid est vif. Il se fait sentir ici: il est donc très rude à la Chaise-Dieu. Un ami de la verité qui eut le bonheur de vous voir à la fin du mois dernier, nous rassura sur le danger où l'on écrivoit de Paris que vous étiez. Quelque longue qu'ait été votre course, nous ne pouvons envisager qu'avec douleur tout ce qui nous menace d'en voir arriver le terme. Plus les maux de l'Eglise sont grands, plus on apprehende de perdre celui que Dieu a bien voulu nous laisser jusqu'à present pour notre consolation....

Les Auteurs des nouveaux Ecrits que vous avez attaqués dans votre derniere Lettre, montrent dans leurs reponses que vous avez eu grande raison de ne pas les tolerer. Ils ne sont point à craindre. Leur folie se manifeste de jour en jour.

La premiere partie de mon Instruction pastorale a été reçue avec applaudissement, de ceux mêmes de nos amis qui ne pensent pas comme nous de l'évenement des convulsions. La seconde partie paroit depuis quelques jours. Je crois qu'on ne sera pas fâché d'y voir M. de Sens un peu humilié. La troisieme partie souffrira apparemment plus de difficulté. Je ne dis rien neanmoins sur l'article des convulsions, qui ne me paroisse très moderé. Je n'approuve pas tout: mais aussi je ne condamne pas tout. Eh! Peut-on tout condamner, quand on prend les convulsions dès leur origine?

Je vous souhaite, Monseigneur, un renouvellement de santé pour l'année dans laquelle nous allons entrer. Continuez à exposer à Dieu mes besoins. Vous savez combien ils sont grands. Je suis avec le respect le plus tendre & le plus inviolable, &c.

LETTRE MLXIX.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *en lui envoyant la Lettre suivante, il lui parle de celle de ce Prelat sur les convulsions, imprimée sans son agrement.*

Le 31. Decembre 1736.

JE lisois, mon très cher Seigneur, le Livre du Pere le Courayer dans le dessein de le censurer, lorsque j'ai appris que les Evêques Constitutionnaires se don-

1736. noient du mouvement pour faire la même chose. J'ai cru devoir les prevenir par la Lettre ci jointe, que j'ai l'honneur de vous envoyer. J'en envoye copie à mon Agent pour la faire imprimer sans delai. Je veux prendre datte avant Messieurs nos Collegues, & leur ôter la pensée qu'ils m'ayent obligé à les imiter. Je crois que vous ne desapprouverez pas mon dessein.

Vous me faites beaucoup de plaisir de m'apprendre que la seconde partie de mon Instruction pastorale a merité votre approbation. Vous comprenez, mon trés cher Seigneur, combien cette approbation m'est precieuse.

En recevant la Lettre que l'on a fait imprimer sans votre permission, je sentis la peine que vous en auriez. Cette conduite est indigne de gens d'honneur. A-t-on voulu mettre la division entre les Evêques Appellans? Ce n'est pas chose aisée, graces à Dieu. Quand nous penserions en quelque chose differemment sur l'évenement des convulsions, serions-nous moins unis sur les points essentiels? J'espere que Dieu nous feroit la grace de donner aux partis qui se divisent, l'exemple de la moderation qu'on doit apporter dans les choses qui ne sont pas suffisamment éclaircies.

Lettre où il est parlé peu favorablement des convulsions.

Recevez, mon trés cher Seigneur, pour l'année dans laquelle nous entrons, les nouvelles assurances de mon tendre respect & de mon inviolable attachement pour vous.

LETTRE MLXX.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui marque la resolution où il est de censurer le nouveau Livre du Pere le Courayer.*

Le 31. *Decembre* 1736.

NOUS finissons, Monseigneur, une année qui a été bien orageuse. Celle que nous allons commencer sera-t-elle plus tranquille? Je le desire, & je n'ose l'esperer. La foi s'éteint; la charité se refroidit; l'iniquité abonde de toutes parts.

Je lis actuellement un Livre dont les principes sur l'autorité de l'Eglise sont affreux. C'est l'*Histoire du Concile de Trente, écrite par Fra-Paolo, & traduite de nouveau par le Pere le Courayer.* Quel est le Catholique qui ne se sente ému, en voyant un Auteur qui prend la qualité de *Chanoine Regulier de Sainte Genevieve*, blâmer ouvertement les decisions du Concile de Trente; dire à l'Eglise, Vous avez été trop loin; & vouloir lui persuader qu'elle devroit vivre en bonne intelligence avec les Sectes qu'elle a separées de son sein? Je suis peu avancé dans la lecture du Livre. Si les Notes contiennent autant d'erreurs que l'Epître Dedicatoire & la Preface, qui pourra les relever toutes?

Comment un homme qui a de l'érudition, ose-t-il soutenir que jamais l'antiquité n'a mis de difference entre les Evêques de Rome & les autres; & qu'elle n'a distingué les Papes des Evêques ordinaires, que comme les Metropolitains le font de leurs suffragans? L'antiquité a toujours regardé le Siege de S. Pierre, comme le centre de l'unité catholique; les Papes, comme ayant succedé au Prince des Apôtres dans la primauté; & la puissance qui y est attachée, comme venant de Dieu pour conduire tout le troupeau.

Preface, page 28.

Est-ce au nouveau Traducteur de Fra-Paolo à reclamer l'antiquité, lui qui paroît n'avoir appris la Religion que dans les Ecrits des Freres Polonois & des autres savans de cette trempe? Qu'un Socinien se felicite de trouver un azile, où chacun, tranquille à l'abri des loix, peut suivre au gré de sa conscience ce que ses lumieres lui representent de plus raisonnable & de plus vrai; où, sans craindre la violence d'une autorité arbitraire sur les consciences, il peut servir Dieu dans la

Epître dedicatoire.

la simplicité de son cœur, & s'acquitter des devoirs que lui dictent la raison & l'Evangile: ce langage est digne d'un Socinien. Mais qu'un homme qui s'annonce encore comme Chanoine Regulier, & dès-là même comme Catholique, se fasse un merite d'être Tolerant, quoi de plus horrible? 1737.

Je souhaite de me tromper; mais je crains que cet homme ne soit pas seul. Je soupçonne violemment les nouveaux Ecrivains contre lesquels M. l'Evêque de Senez vient de s'élever, d'être liés par plus d'un endroit au Pere le Courayer. Ceux-ci amusent le monde, en jettant les hauts cris contre les Convulsions & le Figurisme: mais s'ils tiennent les esprits attentifs de ce côté là, ils savent en profiter pour semer leurs erreurs, & gagner du terrain. Prenons y garde. Les accusations que l'on porte contre eux, sont très graves; & ils ne reviennent sur aucun article. Ils continuent à rejetter le principe de M. Nicole touchant la plus grande autorité visible. Ils ne se lassent point de soutenir que, dans les choses qui appartiennent à la revelation, le fidele est en droit d'examiner après la decision la plus unanime de tous les Pasteurs. Ils veulent que le consentement de l'Eglise universelle actuellement subsistante, ne soit pas seul par lui-même la regle infaillible de la foi. Ils supposent que l'Eglise réunie dans la profession actuelle d'un même dogme, pourroit n'être pas d'accord avec l'Eglise parlante & enseignante de tous les pays & de tous les siecles où elle a subsisté. Je ne sai même ce qu'ils entendent par l'Eglise *de tous les pays* & de tous les siecles. Peut-être n'attachent-ils pas à ces termes la même idée que nous. Je vais continuer la lecture du Pere le Courayer, & je suis bien resolu de me servir de toute l'autorité de mon ministere pour censurer un Livre si pernicieux. En le censurant je veux instruire. Je dois ce secours à l'Eglise ma sainte Mere. Je le dois en particulier aux nouveaux convertis de mon Diocese, sur lesquels les discours artificieux d'un homme qui a fait naufrage dans la foi, pourroient faire impression. Vous voyez, Monseigneur, le besoin que j'ai de vos prieres auprès de Dieu. Ne me les refusez pas. Je suis avec tout le respect que vous me connoissez pour vous, &c.

Reponse à la Lettre de M. l'Evêque de Senez, &c. page 5.

Page 16.

Page 15.

LETTRE MLXXI.

A M. l'ancien Evêque de S. Papoul. *Il admire ses dispositions, & lui demande le secours de ses prieres.*

Le premier Janvier 1737.

JE ne me console de la rareté de vos Lettres, Monseigneur, que parce que je sai que vous ne m'oubliez pas devant Dieu. Le nouveau temoignage que je viens de recevoir de votre amitié, m'a touché & attendri plus que je ne puis le dire. Je vois avec une satisfaction extrême, que vous ne perdez point de vue la grace que Dieu vous a faite. Les sentimens d'humilité qui regnent en vous, vous élevent au-dessus de nous. La part que vous prenez aux avantages que Dieu nous fait remporter sur les ennemis de ses œuvres, est peut-être plus meritoire pour vous, que toutes les peines que nous nous donnons pour tirer d'oppression la verité. Continuez, Monseigneur, à lever les mains pour attirer la benediction de Dieu sur mon ministere. Je sens combien la carriere où je suis entré, est difficile à remplir. Plus mes obligations sont grandes, plus j'ai besoin que l'on prie pour moi. Priez, & ne vous lassez point. Le tems de mon pelerinage s'avance. Bientôt ma course sera achevée. A la vue des années éternelles où je vais entrer, que puis-je dire au Roi des siecles, au Dieu immortel, si ce n'est de le conjurer de ne point entrer en jugement avec moi? Je suis avec un attachement plein de tendresse & de respect, &c.

1737.

LETTRE MLXXII.

A Mademoiselle de.... Il la console dans son état d'infirmité.

Le 3. *Janvier* 1737.

VOus avez bien de la bonté, Mademoiselle, de penser à m'écrire dans l'accablement où vous êtes. Je sai tout ce que vous souffrez, & qu'à peine la douleur vous laisse le tems de respirer. Ma Lettre pourra-t-elle vous dedommager des efforts que vous avez faits pour m'écrire? Le grand amour que Dieu vous a donné pour la verité, vous porte à recevoir avec effusion de cœur tout ce qui vient de moi. C'est honorer Dieu dans la personne de ses Ministres. Qu'il soit lui-même votre consolateur & votre force. Il nous a aimés jusqu'à livrer son Fils unique pour nous. Unissez-vous en esprit à celui qui vous a enfantée sur la croix. Jesus-Christ chargé de vos langueurs, vous aidera à boire le calice amer qui vous est preparé. Encore un peu de tems, & les douleurs finiront: mais la recompense que Dieu vous destine, ne finira jamais. Je suis avec respect, &c.

LETTRE MLXXIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle de M. de Sens, de la critique d'un Docteur, & des inquietudes de M. Petitpied sur la III. Partie de son Instruction pastorale.*

Le 13. *Janvier* 1737.

JE ne souhaite point, mon très cher Seigneur, la mort du pecheur. Qu'il se convertisse, & qu'il vive. Il me revient de toutes parts que j'ai étrangement humilié M. l'Archevêque de Sens. Sa maladie dans les circonstances presentes a donné lieu de dire que je serois irregulier s'il venoit à mourir. Je ne crois pas avoir contribué à son mal. Il est insensible, & ne sait pas rougir. Vous le verrez payer de fierté & faire le dedaigneux. Ce sera moi qui aurai tort, & lui qui aura raison.

M. de Lan est dans son espece un homme fort singulier. Voyez où l'a jetté la haine contre les convulsions. Il épargne les Debonnaire & les la Taste, & exerce sa critique contre nous. Il croit par là donner du relief à la Consultation, & il ne voit pas qu'il la coule à fond.

M. Petitpied m'a écrit une seconde Lettre pour me remercier de la seconde partie de mon Instruction. Jusques-là nous sommes d'accord. Il m'avoue qu'il attend avec une sorte d'inquietude la troisieme partie. Il sait que je me declare contre tout ce qui n'est pas conforme aux regles, & il me demande: *Que restera-t-il donc de cette œuvre tant vantée?* Il restera des guerisons miraculeuses, que la Consultation n'auroit point du abandonner au Demon. Il restera diverses operations qui ne sont nullement indignes de Dieu. L'innocent ne sera point confondu avec le coupable. Le tombeau de M. de Pâris sera lavé de l'ignominie dont nos ennemis ont voulu le couvrir. Et quand on nous pressera sur l'origine des convulsions, & leur liaison avec les miracles, nous ne ferons point ce qu'ont fait les Trente, qui ont dissimulé honteusement cette objection, & qui n'ont rien decidé en paroissant vouloir tout decider. Adieu, mon très cher Seigneur. Aimons-nous toujours, & resserrons plus que jamais les liens que Dieu a formés entre nous.

1737.

LETTRE MLXXIV.

A M. PETITPIED. *En lui annonçant la III. Partie de son Instruction sur les miracles, il releve ce qui lui paroit reprehensible, soit dans la Consultation, soit dans les procedés de ceux qui l'ont signée.*

Le 13. *Janvier* 1737.

JE ne m'étois pas flaté vainement, Monsieur: vous êtes content de la seconde partie de mon Instruction. Nous voilà d'accord sur les principes établis dans la premiere, & sur les faits miraculeux revendiqués contre M. de Sens dans la seconde. La troisieme partie que vous attendez avec une sorte d'inquietude, n'a rien, ce me semble, qui doive vous allarmer. Plus il y aura de retranchement à faire dans les convulsions, plus nous nous trouverons près l'un de l'autre. En serez-vous fâché?

Je conviens avec vous qu'il y a des Ecrits où l'on a trop relevé les convulsions. Mais vous devez convenir avec moi qu'il y en a aussi où on les a trop deprimées. La Consultation est tombée dans ce defaut.

Quelques-uns de ceux qui ont écrit pour sa defense l'ont senti, & ont voulu y remedier en admettant certaines exceptions. La Consultation a donc été donnée avec trop de precipitation, puisqu'il a fallu revenir sur le jugement qu'elle a porté, & y mettre des correctifs.

Je rends justice aux XXX. Docteurs: je sai qu'ils ont agi par zele, & qu'ils ont cru ne pouvoir trop se hâter de lever l'opprobre, que le fanatisme & les abus multipliés dans les convulsions jettoient sur notre cause. Mais Dieu n'a pas beni cette demarche, quoiqu'entreprise par un bon motif; parce qu'en criant contre ceux qui s'éloignent des regles, on ne les a pas soi-même observées assez soigneusement.

N'étoit-il pas des regles que les Evêques fussent consultés; & que s'agissant de prononcer, on leur fit part du jugement que l'on vouloit porter? Au lieu de se concerter avec les Evêques, on se concerte avec la Cour. Dans la crainte de lui deplaire, on ne parle ni de l'Appel, ni du saint Diacre. On tait l'origine des convulsions, & leur liaison avec les miracles. En exposant mal le cas qu'il s'agit de decider, la decision porte à faux, & on laisse les fideles toujours indecis. On augmente la division entre les amis. On releve le courage aux ennemis. On leur donne occasion d'insulter à la cause que nous defendons.

Depuis cent ans que durent nos contestations, quel est l'Ecrit des amis de la verité qui ait été reçu avec applaudissement de ceux qui haïssent la verité? C'est ce qui est arrivé à la Consultation. Ne pouvoit-on s'opposer au fanatisme & corriger les abus, sans donner dans tous ces écueils?

Quand vous auriez, Monsieur, continué de penser en France comme vous pensiez en Hollande, votre reputation en auroit-elle souffert? Quoi de plus sage, quoi de plus moderé que votre Lettre à une Dame de vos parentes? Par la misericorde de Dieu je suis très éloigné du fanatisme, & neanmoins je pense aujourd'hui tout ce que vous pensiez alors. Je soutiens à pleine bouche la verité des miracles. Je reclame en faveur de ceux que Dieu a operés dans les convulsions. Je rends justice à la probité & au discernement des amis, qui m'attestent des faits qu'ils ont vus de leurs yeux. Je les crois depuis l'évenement des convulsions aussi sinceres qu'ils l'étoient auparavant. La persecution qui s'éleve contre eux ne diminue rien de ma tendresse à leur égard. Au contraire ils me sont plus chers, parce que ce sont eux en qui je vois d'une maniere plus marquée la succession des souffrances, qui fait un des plus beaux caracteres des defenseurs de la verité. Leur

1737. croix n'est pas seule, il est vrai : il y en a encore deux autres ; mais le crime de ceux qui y sont attachés est notoire. Le leur n'est que dans la bouche de leurs ennemis. Et malgré la confusion des voix qui crient : Ce sont des seducteurs, je dis hardiment : Ce sont des innocens.

Si dans la premiere surprise d'un évenement des plus extraordinaires quelques-uns ont été trop loin, faut-il leur reprocher continuellement des fautes dont ils se sont corrigés depuis ? Je ne crois pas qu'il y ait aujourd'hui parmi les defenseurs legitimes des convulsions, quelqu'un de nom qui refuse de souscrire aux regles que j'établis. Vous devez, Monsieur, vous en rejouir avec moi.

Que de leur côté les Docteurs Consultans temperent la trop grande étendue qu'ils ont donnée à quelques-uns de leurs principes, & l'on assoupira une dispute dans laquelle la charité a encore plus souffert que la verité.

Je desire de tout mon cœur que les regles que je donne servent à réunir les esprits. On peut laisser meurir l'affaire des convulsions, & attendre du tems l'éclaircissement de ce qui reste de difficultés. Mais ce qui me paroit ne devoir souffrir aucun delai, c'est de se réunir pour repousser les nouveaux ennemis de l'Eglise.

Voilà le Pere le Courayer qui a levé le masque. Je vais le suivre de près. Qui empêche les Theologiens opposés aux convulsions de faire la même chose ? Il y auroit plus de gloire pour eux à acquerir dans ce genre de combat, que dans la guerre qu'ils font à MM. Boursier, d'Etemare, le Gros, Desessarts, &c. M. de Lan va même encore plus loin : il se croit en droit d'exercer sa censure contre Messieurs de Senez & d'Auxerre, & contre moi. Je le trouverois moins à plaindre d'avoir des convulsions, que de se porter aux excès où il se porte pour decrier les convulsions.

Voilà une Lettre plus longue que je ne l'avois projettée. Quand on parle à un ami, on le fait avec liberté. Je crois vous l'avoir deja dit, Monsieur, & je le repete bien volontiers : quelque éloigné que puissent être nos sentimens sur les convulsions, je n'en aurai, ni moins d'affection pour vous, ni moins de confiance dans vos lumieres. Je suis bien tendrement, &c.

LETTRE MLXXV.

A Madame de ROHAN *de Porhoët. Il lui parle de son Instruction pastorale sur les miracles, & de l'affaire du Missel de Troyes.*

Le 13. Janvier 1737.

IL ne faut, Madame, que lire vos Lettres pour être persuadé que vous dîtes vrai, quand vous m'assurez que les vœux que vous faites pour moi sont sinceres. Vous avez le talent de graver ce que vous dites en caracteres très profonds. On sent que le cœur parle quand vous parlez ; & son langage est si distinct, que l'on ne sauroit s'y meprendre.

Je me suis bien attendu que la seconde partie de mon Instruction seroit de votre goût. Le heros de la Bulle n'y fait pas un beau personnage. Il y a des hommes qu'il faut épargner : mais ceux qui pechent contre le S. Esprit, meritent dès ce monde qu'on ne leur pardonne pas.

Si tous les cœurs étoient comme le vôtre, la troisieme partie de mon Instruction seroit reçue comme les deux premieres : mais il n'est pas donné à tous, Madame, d'avoir autant de bon sens & de religion que vous en avez. Je me promets deja votre suffrage. Aurez-vous beaucoup d'imitateurs ? Les esprits sont trop échauffés ; & les cœurs trop divisés, pour esperer un si grand bien.

Il est bien étrange que l'on trouble le repos d'un Evêque, pour un sujet aussi mince que celui que prennent les ennemis de M. de Troyes. Ne semble-t-il pas que

que la Religion soit perdue, parce que l'on veut retablir dans un Missel quelques usages anciens de l'Eglise? Ceux qui sont les zelés contre cette pretendue innovation, auroient-ils le même zele contre l'introduction du culte sacrilege de Confucius à la Chine? J'ai entre les mains la copie d'un Mandement du Legat Mezzabarba, qui retablit une partie des pratiques idolâtres condamnées par la Bulle *Ex illa die*. Le Mandement est du 4. Novembre 1721. Le silence que l'on garde depuis tant de tems sur ce Mandement qui à peine est connu, est un scandale d'un autre genre que celui dont on accuse M. de Troyes. Je vous supplie, Madame, de dire à ce digne Prelat que, s'il a besoin du Mandement, je le lui enverrai. 1737.

Si le Pere Boyer n'est pas encore consolé de son éloignement de Montpellier, il en est de même de bien des personnes qu'il a laissées ici, & qui ne cessent de le regretter. Je suis avec respect, &c.

LETTRE MLXXVI.

A M. LUGAT *Conseiller au Châtelet de Paris. Il benit Dieu du succès qu'a eu sa derniere Instruction.*

Le 13. *Janvier* 1737.

JE recevrai toujours avec reconnoissance, Monsieur, les nouveaux temoignages de votre zele pour moi. Aidez-moi par vos prieres à me les faire meriter. Je benis Dieu du succès qu'il a bien voulu donner à ma derniere Instruction contre M. de Sens. Les hommes ont beau faire : il faut que la verité prenne le dessus. Continuez, Monsieur, de lui être attaché. Je suis dans la charité qui doit nous unir éternellement, &c.

LETTRE MLXXVII.

A M. de PARIS *Conseiller au Parlement de Paris, sur le même sujet.*

Le 13. *Janvier* 1737.

CE n'est pas à moi, Monsieur, mais aux prieres du bienheureux Diacre, que vous êtes redevable de ce que vous trouvez de bon dans mes Ecrits. Le dernier étoit necessaire pour couvrir de confusion un des plus grands ennemis des miracles de ce saint Penitent. Je crois avoir humilié M. de Sens: mais Dieu seul peut le rendre humble. C'est une grace qu'il n'accorde gueres à ceux qui combattent la verité connue. Je ne laisse pas de la demander de tout mon cœur pour celui qui s'en est rendu si indigne. Le premier Diacre a obtenu la conversion de S. Paul. Je souhaite bien sincerement que le dernier Diacre que Dieu a glorifié par des miracles, obtienne la conversion de son persecuteur. Recevez, je vous en supplie, les assurances de mes vœux les plus sinceres au commencement de cette année. Je suis avec respect, &c.

LETTRE MLXXVIII.

A Madame de COETQUEN. *Il l'assure de son attachement inviolable à la Congregation.*

Le 13. *Janvier* 1737.

QUAND l'amour de la verité, Madame, a commencé quelque union, il faut que cette union tienne de l'immutabilité de la verité. Les liens que j'ai formés avec vous & avec votre Congregation, ne doivent souffrir aucun relâchement de la revolution des années. Tel que vous m'avez trouvé dès le commencement, tel vous me trouverez, à ce que j'espere, jusqu'à la fin. Vous voyez de plus près que moi ce qui est nuisible ou avantageux à la Congregation. Soyez assurée

1737. surée que je ne reculerai point, dès qu'il s'agira d'empêcher qu'elle ne perisse. Nous ferons de notre mieux. En attendant, ne cessons d'implorer les lumieres & les secours dont nous avons besoin, pour nous conduire d'une maniere irreprehensible. Je suis avec respect, &c.

LETTRE MLXXIX.

A Madame de MAILLEBOIS *de S. Leon Religieuse au Calvaire du Marais. Il la remercie des vœux qu'elle forme pour lui.*

Le 13. Janvier 1737.

JE reçois avec une grande consolation, Madame ma chere cousine, tout ce qui me vient de votre part. Je ne suis pas moins sensible aux vœux que votre chere sœur fait pour moi. La nature & la religion ont formé les liens qui nous unissent. Prions Dieu de les rendre si étroits qu'ils subsistent dans l'autre vie. Vous prenez part aux combats que je suis obligé de soutenir pour la defense de la verité. Demandez & pour vous & pour moi la recompense promise aux combattans, & à ceux qui par leurs prieres les aident à remporter la victoire. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

LETTRE MLXXX.

A M. COFFIN *Principal du College de Beauvais à Paris. Il le remercie des temoignages de son estime.*

Le 13. Janvier 1737.

JE suis très sensible, Monsieur, à l'attention particuliere que vous faites aux Lettres de recommandation qui vous viennent de ma part. Le temoignage que vous me rendez des deux enfans de mon Diocese qui sont dans votre College, me remplit de joie. Je souhaite qu'ils continuent à vous donner de jour en jour de nouveaux sujets de satisfaction. Je vous rends graces de votre compliment pour la nouvelle année. Je sai qu'il part d'un cœur bien attaché à la verité. Je vous dois un ample remercîment pour l'Epitaphe de mon pere que vous avez bien voulu composer. On y reconnoit la main d'un grand maître. Je l'ai montrée ici à quelques personnes qui l'ont trouvée digne de vous. Je suis avec toute l'estime & la consideration qui vous sont dues, &c.

LETTRE MLXXXI.

A M. D'ALBERT *Conseiller au Parlement d'Aix. Il lui parle de sa derniere Instruction.*

Le 15. Janvier 1737.

LES vœux que vous formez pour moi, Monsieur, sont trop sinceres pour ne pas les distinguer de la multitude de ceux que l'on fait en ce tems-ci. Mes sentimens pour vous repondent à la cordialité des vôtres. Recevez-en, je vous supplie, les assurances que je me fais un devoir de vous renouveller.

Vous trouvez que ma derniere Instruction pastorale dissipe les nuages que M. de Sens s'étoit efforcé de jetter sur les miracles. On a de grands avantages quand on combat pour la verité. La verité fait mettre en œuvre les moindres talens, & se servir de ce qu'il y a de plus foible pour confondre ce qu'il y a de plus fort. Je suis avec respect, &c.

LET-

LETTRE MLXXXII. 1737.

*A M.*** au sujet de la Denonciation faite par M. Debonnaire de quelques Ecrits, & de sa derniere Instruction.*

Le 15. Janvier 1737.

EN repondant, Monsieur, à votre compliment pour la nouvelle année, je me rappelle que je n'ai pas repondu à une Lettre beaucoup plus importante que vous m'écrivites il y a six mois. Les diverses incommodités dont je fus attaqué, & la longueur de cette Lettre, furent cause que d'abord je ne pus la lire. Ensuite je la perdis de vue. Je vous en fais mes excuses aujourd'hui. La recrimination de M. Debonnaire à votre égard n'a fait sur moi aucune impression. De tous les extraits qu'il a cités il n'y a que ceux de l'Ecrit de *l'avenement d'Elie* qui puissent former une difficulté serieuse. Il m'a toujours paru que l'Auteur de cet Ecrit avoit outré les expressions. Je ne crois pas qu'il ait dans l'esprit l'erreur qu'elles presentent; mais j'aurois souhaité qu'il se fût expliqué, & que l'on eût fait une seconde édition de son Ouvrage, pour reformer ce qui n'est pas assez exact dans la premiere. M. de Sens dans son dernier Ecrit rappelle la Denonciation de M. Debonnaire. En condamnant les excès de ce dernier, je souhaite que l'on me mette en état de n'avoir que des louanges à donner à ceux-mêmes qui, sans le vouloir, auroient été trop loin. Conferez, je vous prie, de cette affaire avec quelques amis, & s'il se peut avec la personne interessée. Il faut que les amis de la verité lui rendent hommage, dès qu'on leur fait appercevoir qu'ils l'ont blessée.

Les deux premieres parties de mon Instruction pastorale ont été bien reçues des Appellans, à ce qu'il paroit. On attend la troisieme avec impatience. Les regles que j'y donne pour juger de l'évenement des convulsions, me paroissent sures. En les suivant je crois qu'on s'éloignera de tout abus, de tout fanatisme, & de toute injustice. Mais les esprits sont si échauffés qu'elle trouvera apparemment des contradicteurs. Un peu moins de prevention & un peu plus d'équité feroient un grand acheminement à tout pacifier. Je suis bien tendrement, Monsieur, tout à vous.

LETTRE MLXXXIII.

*Au Pere *** Religieux Augustin. Il admire son courage.*

Le 15. Janvier 1737.

TOUTES les fois que je reçois de vos Lettres, Mon Reverend Pere, je suis dans l'admiration du courage que Dieu vous donne à defendre sa cause. Plus le nombre des combattans est petit dans votre Ordre, plus il y a lieu de s'étonner que vous demeuriez ferme. Vous ne pouvez me causer plus de joie, que de m'apprendre que rien ne vous rebute. La retraite, l'étude & la priere qui sont aujourd'hui vos delices, sont d'excellens moyens pour vous soutenir. Je souhaite que le temoignage que vous vous disposez de rendre, n'attire pas sur vous quelque nouvel orage: mais si l'on ne veut vous souffrir qu'en faisant des demarches contraires à votre conscience, j'espere de la misericorde de Dieu que vous preferez votre devoir à tout. Ne craignez point ceux qui tuent le corps, & qui ne peuvent rien sur l'ame: mais craignez celui qui peut perdre & l'ame & le corps. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

1737.

LETTRE MLXXXIV.

*A M.***. Il lui souhaite une augmentation de foi & de courage.*

Le 15. *Janvier* 1737.

JE ne suis point surpris, Monsieur, que vous ayez trouvé beaucoup de paille & peu de froment dans l'aire d'où vous m'écrivez. Mais aussi le froment y est pur. C'est qu'il y a long-tems qu'on le crible. Voilà de quoi faire un pain delicieux. Vous vous en êtes bien apperçu: *Frumentum Dei sum; & dentibus ferarum molar, ut mundus Dei panis inveniar.*

Je prie Dieu de vous remplir de foi, & d'augmenter votre courage pour la defense de sa cause. Nous ne pouvons esperer d'être glorifiés avec Jesus-Christ
Rom. VIII. 17. qu'à proportion de ce que nous aurons souffert pour lui: *Si tamen compatimur ut & conglorificemur.* Je suis, Monsieur, dans la charité de Jesus-Christ entierement à vous.

LETTRE MLXXXV.

*A M.*** Curé de Paris. Il lui parle de sa derniere Instruction, & de la Consultation des XXX.*

Le 20. *Janvier* 1737.

JE vous avois promis, Monsieur, que je viendrois à l'appui de Messieurs les Curés de Paris. J'ai fait attendre long-tems. On s'est même impatienté. Enfin ma parole est degagée; & je vois par ce que vous me temoignez, que vous avez oublié toute la tristesse que mes retardemens ont pu vous causer.

De la maniere que vous me parlez de la III. Partie de mon Instruction, je comprends que vous lui ferez un meilleur accueil que quelques-uns de nos amis. S'ils avoient agi avec un peu plus de lenteur, & qu'ils eussent donné le tems de se concerter, ils se feroient épargné une demarche que Dieu n'a pas benie. Je n'en veux d'autre preuve que la joie qu'elle a causée aux ennemis des miracles. La division que l'affaire des convulsions a mise parmi les defenseurs de la verité, est un grand mal. Quand aurons-nous le bonheur d'en voir la fin? Je suis, &c.

LETTRE MLXXXVI.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *au sujet de la Lettre de ce Prelat publiée sans son aveu, de la maladie de M. de Sens, & de la mort de M. de Nimes.*

Le 29. *Janvier* 1737.

Sur les convulsions. Voyez les Nouv. eccl. de 1737. pag. 15.

JE n'ai point encore reçu, mon très cher Seigneur, la Lettre [de M. d'Auxerre] à un laïque, dont la publication vous a fait tant de peine. Voilà une nouvelle infidelité qui ne fait gueres honneur à ceux qui y ont trempé. Si M. Debonnaire est auteur des notes, le desespoir les aura enfantées. Une des choses qui m'a tenu plus en garde contre les Anticonvulsionnistes, c'est qu'il m'a paru que pour soutenir leur opinion, ils tombent dans les mêmes excès que nous reprochons aux Constitutionnaires. Ils nient les faits les plus évidens. Ils attaquent la probité de ceux de leurs amis qui ne pensent pas comme eux. Ils souffrent qu'on les calomnie. Quand on a la verité pour soi, on se conduit bien differemment. Que pretendent ces Messieurs, en faisant imprimer des Lettres particulieres qu'un Evêque écrit à un ami sur un évenement des plus extraordinaires? Aujourd'hui on apprend des faits desavantageux qui portent à condamner: demain on apprend des

des faits avantageux qui arrêtent, & qui empêchent d'aller aussi loin qu'on avoit été d'abord. Peut-on se prevaloir de ce qu'on écrit dans de pareilles circonstances? Est-ce un jugement fixe que l'on pretend porter? Ces Lettres particulieres montrent les diverses pensées que l'on a eues, à mesure que les Nouvelles ont varié. Y a-t-il là de quoi triompher? 1737.

Je croyois M. de Sens hors d'affaire. Voilà un vilain mal. S'il faut en venir à une nouvelle operation, je comprends qu'il y a du danger. Dieu lui fasse la grace d'ouvrir les yeux sur ses égaremens. Les bruits que l'on fait courir sur M. de Nîmes n'ont point de fondement. Il y a eu ordre de la Cour de se saisir de ses papiers. Je ne sai rien de plus. Adieu, mon très cher Seigneur. Vous savez quel est mon tendre & respectueux attachement pour vous.

LETTRE MLXXXVII.

A M. de BOURZEZ *Penitencier de l'Eglise d'Auxerre, sur les calomnies dont M. de Sens a voulu le noircir.*

Le 29. Janvier 1737.

JE n'ai pas eu, Monsieur, beaucoup de peine à vous tirer des mains de votre ennemi. Les calomnies de M. de Sens sont si grossieres, que l'on est assuré de trouver presque toujours dans ses recits de quoi le confondre, quand on les lit avec quelque attention. Si j'avois su neanmoins que vous eussiez envoyé un Memoire à Messieurs les Curés de Paris, je me le ferois fait prêter, & j'en aurois fait usage. Pour peu que M. de Sens veuille revenir sur les faits que j'ai discutés, je n'oublierai pas ce Memoire. Votre Lettre aussi ne me sera pas inutile. Mais je doute que le Prelat ose entrer avec moi dans une nouvelle discussion des faits. Sa ressource sera dans la declamation. Je crois qu'il me fera une reponse vague. Tout autre que lui prendroit le parti de se taire: mais pour ne pas paroître abbatu, il voudra au moins pousser quelques cris, que ses complaisans appelleront des cris victorieux, & les gens sensés, des cris d'un homme aux abois. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE MLXXXVIII.

*A M. *** Negotiant à Paris. Il benit Dieu des talens qu'il lui a donnés.*

Le 29. Janvier 1737.

VOTRE Lettre & vos vers, Monsieur, apprenent à certains membres de l'Eglise *enseignante*, à ne pas traiter avec tant de mepris les membres de l'Eglise *écoutante*. Vos vers sont chretiens. La morale en est pure: le dogme très exact. Sous l'exterieur d'un Banquier je vois en vous le zele d'un Apôtre. Dieu est maître de ses dons. Je me rejouis, Monsieur, de ceux dont il vous a rempli. Continuez à en faire l'usage que vous avez commencé de faire, & soyez persuadé qu'on ne peut être avec plus d'estime que je le suis, &c.

LETTRE MLXXXIX.

A Messieurs les Curés de Montpellier, sur les spectacles donnés par une troupe de Farceurs.

Le 16. Fevrier 1737.

J'APPRENDS, Messieurs, avec une extrême douleur que l'on voit assister des Ecclesiastiques aux spectacles, que donne sur la Canourgue une troupe de Farceurs arrivés nouvellement dans cette ville. Ceux du peuple qui ont le malheur

1737. heur de suivre ces Farceurs, s'autorisent de l'exemple des Ecclesiastiques; & les uns & les autres sont aux fideles qui ont la crainte de Dieu, un sujet de gemissement & de larmes. Travaillons, Messieurs, autant qu'il est en nous, à arrêter ce scandale. Prêchez tous les Dimanches contre les Farceurs, & lisez demain au Prône mon Ordonnance du 23. Octobre 1697. touchant la Comedie. Vous la trouverez dans les Statuts page 33. Tant que le scandale subsistera, vous ne devez pas cesser de crier. *Clama ne cesses; quasi tuba exalta vocem tuam.* Je ne puis croire que parmi les Ecclesiastiques du Clergé de votre paroisse, il y en ait aucun qui ait eu assez peu de religion pour se trouver au spectacle dont je parle. Mais s'il y en a quelqu'un, traitez-le comme ayant encouru l'excommunication. Exhortez le peuple à me venir denoncer les Ecclesiastiques, quels qu'ils soient, qui ont contrevenu ou qui contreviendront à mon Ordonnance; & soyez assurés que je ferai justice. Si vous jugez à propos de lire cette Lettre au Prône vous le pouvez. Je suis, &c.

Isa. LVIII. 1.

LETTRE MXC.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il parle des excès du P. le Courayer, des procedés des Anticonvulsionnistes, & de la III. Partie de son Instruction.*

Le 20. Fevrier 1737.

J'Avois laissé à la Verune, mon très cher Seigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet du Pere le Courayer. Ce contre-tems m'a empêché jusqu'à present d'y repondre. Les Assemblées au Louvre chez le Cardinal de Rohan ont été très réelles. Mais j'apprends qu'on est bien fâché que j'aye prevenu. On pretend que depuis ma Lettre le zele pour la condamnation de ce Novateur est bien amorti. Peut-être n'étoit-on porté à le censurer, que pour en faire tomber le blâme sur les Appellans. Si Dieu me donne des jours, je tiendrai parole. Le Pere le Courayer est un parfait Tolerant, & je n'aurai aucune peine à justifier ce que j'ai avancé contre lui. Il n'enseigne pas crûment toutes les erreurs des Sociniens: mais, outre qu'il en admet quelques-unes, & qu'il en insinue d'autres trop clairement, ses principes vont à autoriser tout, ou du moins à tolerer tout.

Si M. Debonnaire est auteur des notes imprimées avec votre Lettre à un laïque, il peut bien être aussi l'auteur de la suppression dont vous vous plaignez. Qui que ce soit qui ait commis cette infidelité, elle ne peut que deshonorer le coupable. Le zele outré contre les convulsions a deja fait faire bien des fautes. Ces fautes mêmes ne feront-elles pas ouvrir les yeux, à ceux qui semblent ne plus voir dans l'Eglise d'autre mal que les convulsions? Voilà la troisieme partie de mon Instruction qui enfin est rendue publique. Quelque moderée qu'elle soit, je n'ose me promettre qu'elle soit bien reçue de ceux qui ont pretendu soumettre tous les esprits à la Consultation. Adieu, mon très cher Seigneur, &c.

LETTRE MXCI.

Au Pere BOYER *de l'Oratoire à Troyes, sur la disette de bons Ministres, & sur la III. Partie de son Instruction.*

Le 20. Fevrier 1737.

JE reponds un peu tard, Mon Reverend Pere, à votre Lettre du commencement de l'année. Est-il necessaire de vous dire que ce retardement ne vient pas d'indifference? Tout ce qui me vient de votre part, ne peut que me faire beaucoup de plaisir. Plus le desir que vous avez de rentrer dans votre place est

est ardent, plus je desire moi-même de vous la voir occuper. La moisson est grande dans cette ville, & les ouvriers y sont en très petit nombre. Je ne puis me consoler de la perte de ceux qui m'ont été enlevés. Que n'ai-je assez de pouvoir, pour obtenir du maître de la moisson les Ministres dont elle a besoin! Joignez vous à moi, Mon Reverend Pere, pour continuer à demander cette grace. Ce sont mes pechés qui la retardent. Ne nous lassons point de prier. Peut-être Dieu se laissera-t-il toucher. 1737.

Je ne vous dis rien de Madame de Rohan. Si elle a reçu la III. Partie de mon Instruction pastorale, je presume que je ne ferai pas long-tems sans recevoir de ses nouvelles. Cette III. Partie trouvera des contradicteurs dans le lieu que vous habitez. Les esprits sont encore trop échauffés, pour entrer dans les sentimens de moderation que je propose. Je suis, &c.

LETTRE MXCII.

*A MM. *** Prêtres, sur leur adhesion à l'Appel.*

Le 25. *Fevrier* 1737.

J'Ai reçu, Messieurs, la Lettre que vous m'avez addressée pour vous unir de cœur & d'esprit à la cause que Dieu me fait la grace de soutenir. Vous voici enrollés dans une milice qui vous exposera à des combats, dont vous ne verrez peut-être pas la fin: mais vous n'avez pas fait cette demarche, sans supputer avec vous-mêmes ce qu'elle pourroit vous couter. Je prie le Seigneur de vous fortifier, & de vous rendre inebranlables au milieu des tentations. Quelle gloire pour vous si vos vêtemens ne reçoivent aucune tache? Eh! Pourquoi ne l'espererions-nous pas de la misericorde de Dieu? *In mundo pressuram habebitis: sed confidite, ego vici mundum.* Vous ne vous appuyez pas sur vous: vous vous appuyez sur la grace de Jesus-Christ. *Qui confidunt in Domino, sicut mons Sion.* Je suis très parfaitement, &c. Joan. XVI. 33. Ps. CXXIV. 1.

LETTRE MXCIII.

A Madame la Marquise de SEIGNELAI. *Il lui marque quelles sont ses dispositions en combattant pour la verité.*

Le 25. *Fevrier* 1737.

PERMETTEZ-MOI, Madame, de vous dire que je suis bien éloigné de vous savoir gré de *la discretion*, que vous dites qui vous empêche de m'honorer de vos Lettres. Je les reçois avec tant de plaisir & de reconnoissance, qu'elles me feront toujours sortir sans peine de la paresse que la malignité de certaines gens me reproche quelquefois.

Vous avez donc presentement, Madame, mon Instruction pastorale toute entiere. Je suis très sensible à l'approbation que vous donnez à la III. Partie. Je n'espere pas qu'elle soit approuvée de tout le monde. Pourvû qu'elle le soit de celui qui sait parfaitement en quoi consiste la verité & qui est la verité même, cela me suffit. Car c'est à cette verité adorable à qui seule je consacre ce que je fais, & à qui je rends graces des peines & des contradictions que j'ai le bonheur de souffrir pour elle. Je sai que je ne serois pas serviteur de Jesus-Christ, si je plaisois aux hommes. Je ne me mets pas en peine d'être jugé par les gens du monde. Je desire l'approbation des hommes de bonne volonté, & rien davantage. Je ferai toujours un cas infini, Madame, de votre estime. Je vous supplie de m'en accorder la continuation, & d'être persuadée qu'on ne peut être avec plus de respect, &c.

1737.

LETTRE MXCIV.

A M. l'Evêque d'Auxerre, *sur les dispositions de M. de Sens, sur la disgrace de M. Chauvelin, & sur l'affaire de Douai.*

Le 27. Fevrier 1737.

VOus me croyez donc acquitté envers M. de Sens, mon très cher Seigneur. Il n'en conviendra pas. Quand on est aussi engagé qu'il l'est, revient-on de ses fausses demarches? Pour dire: Je me suis trompé, il faut être humble. Et M. de Sens est l'ennemi declaré de la grace qui fait les humbles.

Je vais donner maintenant toute mon attention au Pere le Courayer. Messieurs de Sainte Genevieve ont bien fait de le chasser de leur corps. Je crois qu'il n'en étoit plus.

J'ai appris la disgrace de M. Chauvelin. Qu'est-ce que le monde & ses honneurs?

Opes, honores, prospera,
Fit mane, nil sunt omnia.

L'affaire du Chanoine de Douai devient serieuse. Les Chambres, m'écrit-on, sont toujours assemblées. Voyons à quoi cela aboutira. Il est bien important d'arrêter la fureur du schisme. Je ne puis croire que la Cour veuille autoriser de si grands excès.

Portez-vous bien, mon très cher Seigneur. Vous savez combien je vous suis tendrement & respectueusement attaché.

LETTRE MXCV.

Au Confrere le Roi *de l'Oratoire, au sujet d'un refus de privilege pour un Ouvrage sur les miracles.*

Le premier Mars 1737.

JE n'avois garde, Monsieur, d'oublier la parole que je vous avois donnée. Vous me faites beaucoup de plaisir de m'apprendre que vous êtes content. M. l'Archevêque de Sens ne le sera pas autant que vous.

J'ai regretté l'Ouvrage que vous vouliez publier contre l'Anglois, dont les principes sur les miracles sont les mêmes que ceux de M. de Sens & de Dom la Taste. Puisque l'on aime mieux laisser sans refutation un Livre plein d'impieté que de consentir qu'on le refute, parce qu'en le refutant on verroit de trop près l'analogie des principes du libertin avec ceux de M. de Sens, que doit-on conclurre du zele que l'on fait paroître contre les miracles de M. de Pâris? Vous ne voulez pas que l'on prenne la defense des miracles de Jesus-Christ, parce que les miracles de Jesus-Christ prouvés, on ne peut éviter de reconnoître pour vrais miracles ceux que Dieu fait en faveur de l'Appel: donc la cause de l'Appel est la cause de Jesus-Christ même. Nos ennemis ne le disent pas de bouche; & en vous faisant refuser un privilege, ils le disent par leurs actions. Je suis, &c.

LETTRE MXCVI.

A M. de Montgeron. *Il le remercie des pieces qu'il lui a communiquées.*

Le premier Mars 1737.

QUi avoit, Monsieur, plus de droit que vous à mon Instruction pastorale? Les armes que vous m'avez mises en main, ont terrassé mon adversaire. Quelle obligation l'Eglise ne vous a-t-elle pas de lui avoir conservé les preu-

preuves des miracles que Dieu a operés pour confondre les ennemis de l'Appel? 1737.
Celui que Dieu a fait sur votre cœur devroit les convertir, s'ils n'étoient pas endurcis. Pour moi, Monsieur, toutes les fois que je me le rappelle, il me donne une nouvelle ardeur pour defendre la verité. Que les jugemens de Dieu sont impenetrables! Les enfans du royaume n'ont pas cru les miracles; & ceux qui étoient comme sans Dieu en ce monde, ont vu, ont cru, & s'exposent encore à tout pour les publier. Je suis avec respect, &c.

LETTRE MXCVII.

A M. le Soudier *Docteur de Sorbonne & Curé de Chaillot, sur sa derniere Instruction pastorale.*

Le 8. *Mars* 1737.

JE ne reçois, Monsieur, les éloges que vous donnez à ma derniere Instruction pastorale, que pour les rapporter à celui qui est auteur de tout don parfait. On a un grand avantage quand on defend la verité. Ceux qui, comme Jeremie, ont un empêchement à la langue, deviennent éloquens, dès qu'il est question de parler au nom du Seigneur. Les instrumens les plus vils dans la main du Tout-puissant font tout ce qu'il veut.

Les suffrages des Appellans se sont réunis sur les deux premieres parties de mon Instruction. Vous me paroissez très satisfait de la troisieme. On m'écrit qu'un des principaux Docteurs d'entre les XXX. Consultans en parle aussi très avantageusement. Je souhaite qu'elle serve à adoucir l'esprit de nos freres. Mais je crains que les preventions ne durent encore long-tems. Souvenez-vous de moi, Monsieur, dans vos liens. Demandez à Dieu qui connoit mes besoins, de me donner tout ce qui me manque pour marcher en sa presence avec un cœur parfait. Je le prie de vous soutenir dans la carriere où vous avez le bonheur d'entrer.

LETTRE MXCVIII.

A M. l'Evêque d'Auxerre. *Il parle des mouvemens du Parlement, & d'une Lettre contre la III. Partie de son Instruction.*

Le 15. *Mars* 1737.

J'Ai lu avec bien du plaisir, mon très cher Seigneur, votre petit Mandement à l'occasion du Carême. Il me paroit très bien fait. Il est plein de religion.

J'attends l'issue de la grande affaire du Parlement. Le Premier President se prepare bien des degoûts. Le voilà desormais inutile, même à la Cour. Les schismatiques de Douai meriteroient une punition éclatante. Y a-t-il rien de plus horrible que leur frenesie?

Les auteurs de la Consultation écriront tant qu'ils voudront. J'ai un objet plus interessant pour l'Eglise, que celui de repondre à leurs feuilles volantes. On attribue à M. d'Asfeld la petite Lettre qui vient de paroître, pour prevenir les esprits contre la III. Partie de mon Instruction. Auroit-on cru il y a quelques années, que cet Abbé prendroit la plume contre moi & contre M. de Senez? Ne sommes-nous pas des hommes bien dangereux? Nous n'avons rien vu. Mais lui qu'a-t-il vu? Il pretend que nous sommes trompés. La question est de savoir si ce n'est pas lui qui est le premier trompé. Vous exhortez, mon très cher Seigneur, vos Diocesains à la patience. Demandez à Dieu qu'il me la donne. Je vous renouvelle les assurances bien sinceres de mon tendre & respectueux attachement.

Lettre à un ami de province. Voy. les Nouv. ecclesiast. de 1737. pag. 66.

LET-

1737.

LETTRE MXCIX.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur les nouveaux excès de M. Debonnaire & consors.*

Le premier Avril 1737.

JE n'avois point entendu parler, mon très cher Seigneur, du Livre que vous m'annoncez. Je le ferai venir incessamment. Je ne vois aucune difficulté à le censurer avec le Livre du Frere le Courayer. Dit-on quel est l'auteur de cette *Vie des Papes*? Est-ce un homme qui se donne exterieurement pour Catholique?

On m'apprend que les Debonnaires dans une *suite de leur reponse à la Lettre de M. de Senez*, s'élevent contre les figures & les allegories les plus autorisées dans les Peres de l'Eglise; & qu'ils portent l'impieté jusqu'à rejetter celles que Jesus-Christ & les Apôtres ont reconnues: le serpent d'airain, l'agneau pascal, la circoncision, le sacrifice d'Abraham. Avois-je tort de demander si ces hommes étoient chretiens? M. de Lan m'en a fait un crime. Qu'il voie si ceux qu'il a pris sous sa protection, sont dignes de la condescendance qu'il a cru devoir leur temoigner. Je vous renouvelle, mon très cher Seigneur, les assurances de mon tendre & respectueux attachement.

LETTRE MC.

*A M.***, sur le même sujet, & sur quelques miracles.*

Le premier Avril 1737.

JE vous suis obligé, Monsieur, des perquisitions que vous avez faites au sujet de l'auteur du Livre intitulé *de l'avenement d'Elie*. Je suis ravi que cet Auteur soit tel que vous me le depeignez. Il me paroit qu'il ne doit avoir aucune peine à donner les éclaircissemens qu'on lui demande.

Ce que vous m'apprenez des Debonnaristes fait horreur. Leurs excès croissent de jour en jour. Il paroit qu'il y a long-tems qu'ils couvoient dans le secret ce qu'ils manifestent aujourd'hui. D'abord c'étoit aux pretendus *Figuristes* qu'ils sembloient en vouloir. Ensuite ils ont attaqué les Peres. Aujourd'hui ils n'épargnent ni les Apôtres, ni Jesus-Christ même. Voilà l'impieté portée à son comble. Certaines gens croyoient que j'en avois trop dit, dans la Lettre que j'écrivis à M. de Becherand au sujet du sieur Debonnaire. Qu'ils essayent maintenant de justifier les faux menagemens qu'ils ont eus pour cet homme, & le peu d'égard qu'ils ont eu pour moi.

Le fait du Vitrier près de S. Medard ne m'avoit point encore été mandé. Je suis sourd: mais je ne le suis pas assez pour ne pas entendre le bruit des vitres cassées par une main invisible. Croiriez-vous que M.*** ne m'a encore rien écrit du miracle operé sur Mademoiselle le Juge? Toutes les Lettres l'annoncent comme un miracle des plus éclatans. Je suis bien tendrement, Monsieur, entierement à vous, &c.

LETTRE MCI.

A un Benedictin. Il se rejouit de la conformité de leurs sentimens.

Le premier Avril 1737.

JE rends graces à Dieu, Mon Reverend Pere, de vous avoir uni de cœur & d'esprit à toutes les demarches, où la divine providence m'engage pour la defense

fense de la verité. Si tous les Appellans avoient lu la troisieme partie de ma derniere Instruction pastorale avec des yeux tels que les vôtres, la paix seroit retablie dans notre camp. Esperons que les prejugés tomberont peu à peu, & que l'on cessera de confondre l'innocent avec le coupable. Souvenez-vous de moi devant le Seigneur. Je suis, &c. 1737.

LETTRE MCII.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui parle du Livre du Pere le Courrayer, & des libelles des Debonnaristes.*

Le premier Avril 1737.

IL y a long-tems, Monseigneur, que je n'ai eu l'honneur de vous écrire. Je saisis avec avidité l'occasion de M. *** pour me renouveller dans votre souvenir, quoique je sois persuadé que vous pensez souvent à moi. Ma derniere Instruction pastorale a-t-elle merité votre approbation? J'en aurois donné plusieurs exemplaires à M. *** sans un incident qui est arrivé. Dès que je serai en état de la publier ici, vous serez servi sans delai.

Me voici maintenant engagé à écrire contre le Frere le Courrayer. Demandez à Dieu, Monseigneur, toutes les graces qui me sont necessaires pour venger la Religion des insultes que lui fait ce nouveau Tolerant. J'apprends que les Debonnaristes ses amis, dans leurs libelles contre vous, manifestent de plus en plus le venin qu'ils ont essayé de cacher durant un tems. Ne nous lassons point de combattre; & tâchons de faire face à cette multitude d'ennemis, qui se sont réunis contre le Seigneur & contre son Christ.

Les miracles continuent. Ils sont un gage sensible de la victoire que Dieu nous fait remporter. Obtenez-moi pour prix la grace de remplir tous les devoirs de mon ministere. Je suis avec l'attachement le plus tendre & le plus respectueux, &c.

LETTRE MCIII.

*A Madame ***, sur un Directeur qu'elle lui demandoit.*

Le 10. *Avril* 1737.

JE suis très édifié, Madame, de la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire; mais en même tems je suis bien mortifié de ne pouvoir vous procurer la satisfaction que vous demandez. J'ai cherché, & je n'ai point trouvé. Si j'étois sur les lieux, peut-être decouvrirois-je quelqu'un. Mais je n'ai aucune relation dans Avignon. Que n'êtes-vous, Madame, établie à Montpellier? Je ne serois pas embarrassé à vous donner un guide, tel qu'il le faut à une petite niece de M. de S. Hilaire. Ce seroit pour moi une grande consolation, de voir de près l'heritiere des vertus & des sentimens de ce saint Prêtre. Je lui ai été intimement uni pendant sa vie. Puis-je l'oublier après sa mort? Je respecterai toujours tout ce qui lui appartient. Je souhaite d'être en état de vous en donner des preuves, & de vous faire connoître qu'on ne peut être plus parfaitement que je le suis, &c.

1737.

LETTRE MCIV.

A Madame Tournay, *sur son second Memoire.*

Le 10. *Avril* 1737.

J'Ai lu, Madame, votre second Memoire, qui ne prouve pas, mais qui demontre de plus en plus la justice de votre cause. En lisant ce Memoire on se demande continuellement s'il y a sur la terre des hommes assez iniques pour vous condamner. Dieu veuille detourner un tel malheur de dessus le royaume. S'il arrivoit, je craindrois que la mesure de nos iniquités ne fût parvenue à son comble. J'espere que vos Juges ne fermeront pas les yeux à une lumiere, qui seroit capable d'éclairer les aveugles mémes. Je prie le Seigneur de vous soutenir dans les épreuves qui vous arrivent. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE MCV.

A Mademoiselle de...., sur un scandale donné par un Ecclesiastique.

Le 12. *Avril* 1737.

VOus ne pouvez, Mademoiselle, m'offrir de bouquet plus agreable que les prieres que vous faites pour moi. Elles viennent de Dieu, & la bonne odeur qu'elles repandent s'éleve jusqu'à Dieu. Qu'elles attirent sur mon ministere & sur ma personne les graces dont j'ai besoin. Plus j'avance vers la fin de ma course, plus j'ai interêt que l'on sollicite mon juge en ma faveur.

Je ferai avec plaisir ce que vous desirez, lorsque j'écrirai à M. de Senez. Il n'y a pas long-tems que j'ai eu de ses nouvelles, qui sont aussi bonnes qu'on peut le souhaiter.

Je suis bien affligé du scandale dont vous me faites part. A-t-on accordé un *Exeat* à ce miserable? On auroit bien mal fait. Je serois fâché que vous l'eussiez demandé. Si on avoit entre les mains les Lettres qu'il écrivoit à votre petite creature, on devoit lui faire son procès à l'Officialité & le fontentier. Voilà un loup qui peut faire bien du mal dans la vigne du Seigneur. On ne doit rien negliger pour avoir de ses nouvelles, & pour lui arracher sa proie. S'il étoit Appellant & homme de bien, les Marechaussées courroient après lui. Mais dans le cas où il se trouve, a-t-il quelque chose à craindre de la justice des hommes? Je suis avec respect, &c.

LETTRE MCVI.

A Mademoiselle Mossaron, *sur les pieces justificatives de sa guerison miraculeuse.*

Le 6. *Mai* 1737.

J'Ai lu, Mademoiselle, avec une très grande satisfaction les deux pieces que vous m'avez addressées. Vous y plaidez votre cause avec tout l'avantage que la verité donne à ses defenseurs. Les nuages que le Promoteur de Paris s'étoit efforcé de repandre sur le miracle de votre guerison, sont dissipés. Vous avez repondu à tout. Vous n'avez rien omis. Je vous tiens bien justifiée aux yeux du public, & le sieur Nigon bien battu. Il est un peu honteux pour lui de succomber sous les coups que vous lui portez. Mais quand on brave les œuvres du Tout-puissant, presque toujours il faut s'attendre à être renversé par les instrumens les plus foibles. Que la victoire que vous venez de remporter, Mademoiselle, vous inspire une nouvelle ardeur pour servir Dieu. Je le prie de vous cacher

cacher dans le secret de sa face. Les preuves de votre innocence ne craignent point le plus grand jour; mais vous avez fait sagement de vous derober à la violence de vos ennemis. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c. 1737.

LETTRE MCVII.

A un Curé, sur son adhesion à l'Appel.

Le 6. Mai. 1737.

J'AI reçu, Monsieur, la declaration de vos sentimens que vous m'avez addressée. L'humilité avec laquelle vous reconnoissez la faute que vous avez commise, & le desir que vous avez de la reparer, me fait esperer que cette faute est pardonnée devant Dieu. Je le prie de vous affermir dans les dispositions où vous êtes, & de vous y faire perseverer jusqu'à la mort. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

LETTRE MCVIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur les visites de ce Prelat, & sur l'Ecrit de Mademoiselle Mossaron.*

Le 16. *Mai* 1737.

MA santé, mon très cher Seigneur, a été assez derangée le carême dernier. J'ai eu une attaque de nephretique, puis un gros rhume, & enfin des coliques d'estomach qui m'ont un peu exercé. Graces à Dieu je suis delivré de tous ces maux, & me voici aujourd'hui dans ma situation ordinaire. Je prie le Seigneur de vous donner toutes les forces, dont vous avez besoin pour terminer vos visites heureusement. Quand on a un voisin aussi actif que le vôtre pour semer la discorde, on ne peut user de trop de precaution pour resserrer les nœuds de ceux qu'il voudroit detacher. J'attends avec impatience ce que vous m'annoncez. J'ai été bien content de la Lettre & du Memoire de Mademoiselle Mossaron. Je ne doute pas que vous n'ayez lu ces deux pieces avec la même satisfaction que moi. Adieu, mon très cher Seigneur. Vous savez quel est mon tendre & respectueux attachement pour vous.

LETTRE MCIX.

A Madame de ROHAN *de Porhoët. Il lui parle de son Instruction sur les miracles, & de celle qu'il prepare contre le Pere le Courrayer.*

Le 16. *Mai* 1737.

EN faisant, Madame, la revue de mes papiers, j'ai trouvé une de vos Lettres à laquelle j'ai été bien surpris & bien honteux de n'avoir point fait reponse. La Lettre est du 31. Janvier, & nous voici à la mi-Mai. J'ai besoin, comme vous le voyez, de beaucoup d'indulgence; & je sens que je l'obtiendrai, pourvû que je promette d'être plus exact à l'avenir. Il est vrai qu'une des causes de ce delai a été le derangement de ma santé. J'ai été assez long-tems tourmenté par un gros rhume & par des coliques qui m'ont mis hors d'état d'agir. Vous me parliez, Madame, dans votre Lettre du 31. Janvier, des deux premieres parties de mon Instruction pastorale que vous aviez enfin reçues. Je ne doute pas qu'on ne vous ait envoyé la troisieme, après laquelle je crois être quitte avec M. de Sens. Il s'agit maintenant de remplir l'engagement que j'ai pris au sujet du Livre du Pere le Courrayer. Demandez, je vous supplie, les lumieres dont j'ai besoin pour combattre ce nouvel adversaire. L'Eglise est interessée à l'Ouvrage

1737. que j'ai promis. Tous ses membres doivent donc se réunir pour attirer sur moi le secours qui m'est necessaire.

J'ai l'honneur de vous envoyer pour M. de Troyes le Mandement de M. de Mezzabarba. Je suis bien mortifié d'avoir été si long-tems sans le faire. Je suis avec respect, Madame, &c.

LETTRE MCX.

*Au Pere *** Chanoine Regulier, sur son Acte d'Appel.*

Le 16. *Mai* 1737.

UNE continuité d'affaires & une assez longue indisposition m'ont empéché jusqu'à present, Mon Reverend Pere, de vous accuser la reception de l'Acte que vous m'avez addressé. N'en soyez point en peine. Il est en sureté. Je me rejouis avec vous des dispositions saintes où Dieu vous met. C'est une grace dont je suis persuadé que vous connoissez tout le prix. Conservez-la fidelement. Il n'est pas donné à tous de demeurer dans la voie de la verité. La chute deplorable d'un de vos anciens Confreres est une grande leçon, pour ceux qui ont trop de confiance dans leurs propres lumieres. Votre Acte d'Appel montre que vous soumettez les vôtres à celles de l'Eglise. En suivant celle qui est la colomne & la base de la verité, vous êtes assuré de ne vous égarer jamais. Je suis, &c.

LETTRE MCXI.

*Au Pere *** Prêtre de l'Oratoire, sur le même sujet.*

Le 18. *Mai* 1737.

JE ne puis qu'applaudir, Mon Reverend Pere, à la demarche que vous venez de faire. J'ai reçu votre adhesion. Je me joins à vous pour en benir le Seigneur. Je le prie de vous donner un courage nouveau, pour annoncer & defendre les verités proscrites par la Bulle *Unigenitus*. Plus ces verités saintes seront dans l'oppression, plus nous devons les publier avec ardeur. Je suis, &c.

LETTRE MCXII.

*A M. *** Curé de .... sur le même sujet.*

Le 18. *Mai* 1737.

J'Ai reçu, Monsieur, avec bien de la joie le temoignage que vous venez de rendre à la verité. Uni depuis long-tems avec ceux qui l'aiment, vous mêlez aujourd'hui votre voix à la leur. Vous recevrez avec eux la recompense que le Pere de famille destine aux ouvriers de sa vigne. Soyez payé avant nous: soyez payé comme nous. Nous ne murmurerons point de la recompense que vous recevrez, parce qu'elle sera toujours grace pour nous comme pour vous. Je suis, &c.

LETTRE MCXIII.

*A M. *** Curé de Paris. Il lui recommande le porteur.*

Le 18. *Mai* 1737.

IL ne faut point, Monsieur, apprendre à un indigent par quelle voie on peut
Isai. xxviii. 19. le secourir. *Vexatio dat intellectum.* Le sieur *** que la necessité de ses affaires oblige de retourner à Paris, me prie de vous le recommander. Il sait que vous pouvez lui rendre service, & il croit ne pouvoir choisir de meilleur Avocat que moi auprès de vous. Mon plaidoyer sera court. En sera-t-il moins efficace? Je pense que non. J'ose me promettre un accueil favorable pour mon client.

client. Recevez-le, Monsieur, avec bonté. Je vous en aurai une vraie obligation. Je suis très parfaitement, &c. 1737.

LETTRE MCXIV.

*A M.*** Prêtre de S. Lazare. Il lui marque à quelles conditions il peut rentrer dans la Congregation.*

Le 23. *Mai* 1737.

IL me paroit, Monsieur, que vous n'avez d'autre parti à prendre, que d'exposer à M. Couty la disposition où vous êtes touchant la signature du Formulaire, & l'acceptation de la Bulle *Unigenitus*. S'il repond à votre Lettre, qu'il marque clairement dans la sienne qu'il n'exigera de vous, ni signature pure & simple du Formulaire, ni acceptation de la Constitution, & qu'il vous placera dans des Dioceses où vous ne serez point inquieté sur ces deux points, je crois que vous devez rentrer dans votre Congregation. Mais si l'on ne vous donne que des paroles vagues, & que vous ayez lieu de juger qu'on ne vous invite à rentrer que dans l'esperance de vous abattre, il vaut mieux rester comme vous êtes. En demeurant ferme, vous feriez chassé comme tant d'autres l'ont été. Soyez dans une disposition très sincere de rentrer dans votre Congregation, dès que vous le pourrez faire sans peril pour votre ame. C'est tout ce que l'on peut exiger de vous. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE MCXV.

*A M.*** sur les dispositions du sieur Gautier pere du miraculé.*

Le 27. *Mai* 1737.

VOus m'avez fait un vrai plaisir, Monsieur, de donner à lire au sieur Gautier mon Instruction pastorale. La Lettre qu'il m'écrit pour me remercier est la preuve de sa gratitude envers Dieu. Je suis édifié des dispositions dans lesquelles il continue d'être. Je ne crois pas qu'il doive écrire à M. l'Archevêque de Sens. Ce seroit s'exposer à une persecution qui pourroit devenir trop considerable. Il doit se contenter de rendre, comme il a toujours fait, temoignage à la verité. Si son fils qui a recouvré la vue du corps, est assez heureux pour recouvrer la vue de l'ame, ce sera un miracle encore plus grand que le premier. Je souhaite que la lecture qu'il fait de mon Instruction pastorale, puisse contribuer à lui procurer ce bonheur. Je joins à ma Lettre un exemplaire de cette Instruction, que je vous prie de remettre au sieur Gautier. Il le merite par plus d'un endroit. Je ne sai comment il a été oublié, quand on en a envoyé à Pezenas. Continuez, Monsieur, dans votre attachement & votre zele pour la verité. Je suis, &c.

LETTRE MCXVI.

A Mademoiselle de. . . . Il admire son courage.

Le 27. *Mai* 1737.

LEs *grandes eaux n'ont pu éteindre la charité.* Vous m'en donnez, Mademoiselle, Cant. VIII. une preuve bien sensible dans la Lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire. Epuisée par une longue maladie & des souffrances continuelles, vos forces reviennent dès qu'il est question de prendre part à ce que je fais pour defendre la verité. C'est que vous vivez de la foi. C'est elle qui vous anime & qui vous fait parler. Dieu ne tardera pas à la recompenser. Je le lui demande de tout mon cœur. Je suis avec respect, &c. 7.

1737.

LETTRE MCXVII.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il lui parle d'une avanture de M. de Valence.*

Le 2. Juin 1737.

CEtte Lettre, Monseigneur, vous sera remise par un ami dont l'arrivée doit vous causer une grande joie. Permettez-moi d'y prendre part autant que je le puis. Je ne le laisserois pas aller seul, si j'avois la liberté de me rendre à la sainte montagne. Je me contente de m'y transporter en esprit. C'est ce que les hommes ne peuvent m'empêcher de faire, & ce que je fais souvent pour me dedommager de la gêne où ils ont mis mon corps.

Nous avons eu en ce pays-ci un Pere du Conciliabule: c'est M. de Valence, à qui il est arrivé une petite mortification que je veux vous raconter. Etant à table chez M. de Bernage avec plusieurs convives, quelqu'un demanda à M. de Valence s'il n'iroit point à Usez où quelques Evêques se sont rendus. *Non*, repondit-il, *je n'aime point les Conciles.* Dans le même instant un des convives demandoit d'un ragoût au Lieutenant de Roi de notre Citadelle: il en restoit peu dans le plat. Le Lieutenant de Roi dit d'un ton assez haut: *Vous vous en avisez bien tard.* Ces paroles furent prises par tous ceux qui étoient à table, comme la reponse à ce que venoit de dire M. de Valence; & sur le champ il se fit un silence qui deconcerta le Prelat, au point que durant tout le diné il ne put se remettre.

Les Benedictins viennent d'élire un nouveau General, Dom Laneau. Je ne sai qui il est. Je souhaite que la mort precipitée des trois derniers fasse sur lui de salutaires impressions, & le porte à gouverner en paix la Congregation. Je suis avec un tendre & respectueux attachement, &c.

LETTRE MCXVIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur une Lettre de ce Prelat à M. de Sens.*

Le 14. Juin 1737.

J'AI reçu, & lu avec avidité, mon très cher Seigneur, la premiere partie de votre derniere Lettre à M. de Sens. Je puis vous assurer qu'il ne repondra point. Peut-être fera-t-il quelque escarmouche: mais pour vous suivre pied à pied, & detruire vos raisons, jamais il ne l'a fait, & certainement il ne commencera pas aujourd'hui. S'il avoit un reste de pudeur, il se deroberoit à la vue du public. Vous appellez les choses par leur nom. Peut-on ne le pas faire avec un Metropolitain si decrié? Tout ce que vous dites sur les droits des Evêques & des Metropolitains me paroit juste & hors d'atteinte. La petite digression sur la Comedie me paroit bien placée. Le *monitum* sur les Lettres de cachet vient le mieux du monde. Mais le bel endroit est celui où vous prenez la defense de S. Cyprien. Il est fort, il est noble, il est touchant. Que ce grand Saint soit votre protecteur dans le ciel, comme vous êtes son apologiste sur la terre.

Je m'attends que la seconde partie sera la petite piece. Vous avez beau champ. Je vous crois de retour à Auxerre. Votre derniere Lettre m'a donné de l'inquietude sur votre santé. Menagez-la, mon très cher Seigneur. Vous savez quel est mon tendre & respectueux attachement pour vous.

1737.

LETTRE MCXIX.

A M. LUGAT *Conseiller au Châtelet de Paris. Il parle de la III. Partie de sa derniere Instruction.* *Le* 14. *Juin* 1737.

JE suis bien mortifié, Monsieur, que l'on vous ait remis si tard la III. Partie de ma derniere Instruction. L'éloge que vous en faites montre ce que vous pensez de l'évenement des convulsions. J'ai cru devoir éviter les deux excès où l'on s'est porté, l'un de tout approuver, l'autre de tout condamner. Les bornes dans lesquelles je me suis renfermé me paroissent éviter tous les inconveniens. Je n'ai cherché à plaire à personne. Je me suis declaré pour ce qui me paroit être plus conforme à la verité & à la justice. J'aurois souhaité que Messieurs les Consultans eussent pris le même parti. Mais sur une matiere qui a ses obscurités, je conserve la paix avec ceux-mêmes qui paroissent n'y être pas trop portés.

Je suis très redevable à M. le Curé de S. Gervais & à Madame votre mere de l'honneur de leur souvenir. Je me recommande instamment à leurs prieres, & suis très parfaitement, &c.

LETTRE MCXX.

A M. *** *Avocat au Parlement. Il le felicite sur la grace que Dieu lui fait de reparer ses fautes.*

Le 16. *Juin* 1737.

JE n'ai reçu, Monsieur, que depuis quelques jours le temoignage plein de foi que vous m'avez addressé. Les motifs qui vous ont porté à cette demarche sont très chretiens. Dieu vous a ouvert les yeux sur l'illusion que vous aviez cherché à vous faire à vous-même. Vous la reconnoissez; vous vous en humiliez, & vous voulez vous en relever. Je me joins à vous pour benir Dieu de la grace qu'il vous fait. Si vous vous êtes écarté durant un tems de la voie de la verité, vous n'en avez aujourd'hui que plus d'ardeur pour defendre ses interêts. Il n'appartient qu'à Dieu de tirer ainsi le bien du mal même qu'il permet. Je suis, &c.

LETTRE MCXXI.

A M. *** *Curé de.... sur son adhesion à la cause de l'Appel.*

Le 16. *Juin* 1737.

JE viens, Monsieur, de recevoir votre adhesion au double Appel par nous interjetté de la Bulle *Unigenitus* & du Formulaire d'Alexandre VII. Vous offrez ce temoignage à Dieu avec des mains pures. C'est une grace qui n'est pas donnée à tous. Beaucoup ont eu le malheur de flechir le genou devant l'idole. Pour vous, vous avez conservé votre innocence. Que rien ne soit capable de vous la faire perdre. Le temoignage de vive voix que vous avez rendu, & la disposition où vous êtes de quitter votre Benefice plutôt que de trahir la verité, annoncent ce qu'on doit esperer de vous pour l'avenir. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE MCXXII.

A M. *** *Receveur des Tailles à.... sur la demarche du Curé de....*

Le 16. *Juin* 1737.

JE suis très édifié, Monsieur, de la demarche de l'ami dont vous m'avez addressé le temoignage. Vous êtes heureux dans la disette où l'on est d'amis vrai-

1737. vraiment chretiens, d'en trouver un avec lequel vous puissiez gemir des maux dont vous êtes spectateur. Demandez l'un & l'autre à Dieu de rendre la paix à l'Eglise. Les miracles auroient du la lui procurer: mais les hommes rejettent les miracles, parce qu'ils haïssent la verité que les miracles autorisent. Crions donc vers le Seigneur, & demandons-lui qu'il ne nous traite pas selon la rigueur de ses jugemens. Qu'il avance le tems de ses misericordes, & qu'il se reconcilie avec nous. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE MCXXIII.

*Au Pere *** Prêtre de l'Oratoire, sur son refus de la Cure de S. Denis.*

Le 17. Juin 1737.

VOus vous defendez, Mon Reverend Pere, d'accepter la place que je desirois vous voir remplir dans mon Diocese. De toutes les raisons que vous m'alleguez une seule me ferme la bouche. Vos infirmités qui ne vous laissent pas la liberté de chanter une grand' Messe, decident en votre faveur. La Cure de S. Denis demande un homme robuste. Je ne puis nier qu'il n'y ait beaucoup de travail pour le corps & pour l'esprit. Je suis édifié de votre refus, quoique je sois affligé de ne pas vous avoir. Vos dispositions pour venir dans mon Diocese, me font desirer de trouver l'occasion de vous y attirer, en vous proposant un travail que vous y puissiez faire. C'est un objet que je ne perdrai point de vue. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE MCXXIV.

*A M.*** Curé de.... sur un Acte qu'il avoit addressé au Prelat.*

Le 19. Juin 1737.

J'AI reçu, Monsieur, l'Acte que vous m'avez addressé. Il exprime vos dispositions d'une maniere claire & touchante. L'aveu que vous faites de vos fautes & le desir que vous avez de les reparer, me donnent la confiance que Dieu vous les a pardonnées. Vous vous êtes fait long-tems illusion à vous-même. Aujourd'hui vous revenez sur vos anciennes demarches pour les pleurer & les condamner. Je prie le Seigneur d'essuyer lui-même vos larmes, & de vous donner tout le courage dont vous avez besoin, pour perseverer jusqu'à la fin dans les sentimens où il vous met. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

LETTRE MCXXV.

A Madame le MOYNE Religieuse de Haute-Bruyere. Il se rejouit de ce qu'elle ratifie ce que le Prelat a dit pour sa defense dans sa derniere Instruction.

Le 19. Juin 1737.

LA crainte que vous aviez de m'écrire, ma très chere Sœur, étoit portée trop loin. Je sai bon gré aux personnes qui vous ont rassurée. Votre cause est devenue la mienne. J'ai parlé pour vous. Pouvois-je trouver mauvais que vous m'écrivissiez pour ratifier tout ce que j'ai dit? J'ai été indigné de la maniere dont M. de Sens vous a traitée. Personne ne le meritoit moins. Je souhaite que ce que j'ai dit pour la defense de tous ceux qu'il a calomniés, le rende plus circonspect à l'avenir. S'il ne le devient pas par religion, peut-être le deviendra-t-il pour éviter toutes les reponses humiliantes, qu'il nous met dans la necessité de lui faire.

LET-

LETTRE MCXXVI. 1737.

A M. de.... President au Parlement de.... en lui envoyant sa derniere Instruction.

Le 3. *Juillet* 1737.

J'Ai l'honneur de vous envoyer, Monsieur, ma derniere Instruction en reponse à M. l'Archevéque de Sens. L'accueil que vous avez fait aux Ouvrages qui l'ont precedée, me donne lieu d'esperer que vous ne serez pas moins indulgent à l'égard de celui-ci. Vous me demandez, Monsieur, ce que j'ai fait contre le Pere le Courrayer. Je me suis engagé à écrire contre lui: mais je n'ai encore rien publié. J'espere de remplir l'engagement que j'ai pris. Je ne puis dire quand l'Ouvrage paroitra. Dès qu'on le distribuera dans mon Diocese, je le ferai remettre à M. *** pour vous l'envoyer. Je saisirai toujours avec empressement les occasions de vous temoigner le respect avec lequel je suis, &c.

LETTRE MCXXVII.

A M. l'Evêque d'Auxerre, *sur la mort du Cardinal de Bissy & sur celle de l'Evêque de Mirepoix.*

Le 4. *Août* 1737.

VOila donc, mon très cher Seigneur, le Cardinal de Bissy mort. Quel étonnement pour une ame qui s'est fait redouter durant tant d'années, de se voir au tribunal de Dieu sans appui, sans secours, sans credit! *Tunc stabunt justi in magna constantia adversùs eos qui se angustiaverunt.* Sap. V. 1. Celui qui accusoit les élus de Dieu, est aujourd'hui accusé, sans pouvoir ouvrir la bouche pour sa defense. Que repondre à tant d'innocens dont on a meprisé les plaintes, mais dont Jesus-Christ est maintenant l'Avocat? On a lancé l'anathème contre le Pere Quesnel: on a insulté M. de Pâris: on a rejetté ses miracles. Les jours de l'homme sont passés. Le jour de Dieu est venu: jour de tenebres & d'obscurité pour les persecuteurs; mais jour de gloire & d'une joie éternelle pour les persecutés. Le Cardinal de Bissy a connu la verité. Transporté sur une haute montagne, il a flechi le genou devant celui qui lui promettoit les plus hautes dignités, s'il vouloit l'adorer. Il en connoit maintenant la vanité. Heureux s'il l'avoit connue, lorsqu'il étoit encore tems de revenir à Dieu!

Nous avons perdu le pauvre Evêque de Mirepoix. Il a suivi de bien près feu M. de Castres. Que de reflexions il y auroit à faire sur cette mort! Le Livre des évenemens est un grand Livre.

Je suis ravi, mon cher Seigneur, du bien que vous me dites de M. ***. Je vous demande la continuation de vos bontés pour lui. Continuez vous même de vous bien porter. Vous savez, mon très cher Seigneur, combien je vous suis tendrement & respectueusement attaché.

LETTRE MCXXVIII.

A Madame la Comtesse de.... sur sa triste situation.

Le 4. *Août* 1737.

JE suis très touché, Madame, de votre état. Vous m'en faites une peinture qu'on ne peut lire sans être attendri. Je desire de tout mon cœur de vous voir en liberté. Mais vous prenez pour intercesseur auprès de Dieu un pecheur qui a besoin qu'on intercede pour lui. Ne cessez neanmoins de demander à Dieu votre de-

1737. delivrance. La priere de la Cananéenne fut exaucée, parce qu'elle ne se rebuta point. Dieu est près de ceux qui l'invoquent. Je suis avec respect, &c.

LETTRE MCXXIX.

A M. *** *sur la demarche & le Livre de M. de Montgeron.*

Le 14. *Août* 1737.

QUI se seroit attendu, Monsieur, à la demarche que vient de faire M. de Montgeron? Tout le monde en parle; mais tout le monde ne la regarde pas d'un même œil. Cela doit être. Ces sortes d'actions ne réunissent jamais tous les suffrages. En tout tems elles ont partagé les esprits, & elles les partageront toujours. Ce n'est donc pas ce partage qui me frappe. Mais ce que je ne puis me lasser d'admirer, c'est le moyen que Dieu emploie pour faire connoître les miracles, & rendre inexcusables ceux qui ferment les yeux depuis douze ans à leur éclat. Les miracles, pour être crus, doivent être connus. Dieu ne se lasse point d'en faire, & les hommes ne se lassent point de lui en derober les preuves. Si les preuves des miracles sont mises sous les yeux, elles sont de nature à enlever le consentement de quiconque voudra les discuter sans prevention. Que fait Dieu? Par un excès de bonté pour des ingrats, il met dans le cœur d'un de ses serviteurs de publier un nombre prodigieux de pieces, qui demontrent la verité de plusieurs miracles. Mais pour donner à l'Ouvrage tout le poids qu'il merite, & faire naître aux plus indifferens l'envie de le lire, Dieu choisit l'homme le plus propre à arrêter les esprits, & à fixer les regards. Ce qu'il a été, ce qu'il est, ce qu'il souffre, sa demarche à la Cour, les suites qu'elle a eues; tout dit aux gens du monde: Prenez & lisez. Mais pourra-t-on lire sans être touché? Au moins sera-t-on inexcusable d'avoir des yeux, & de ne pas voir, des oreilles, & de ne pas entendre, une langue, & de n'oser parler?

Si je voyois un mort ressusciter je me soumettrois, dit l'incredule. En voici un, aussi connu que Lazare l'étoit dans Jerusalem, mais plus infect que lui. Interrogez-le. Qu'il vous dise lui-même ce que Dieu a fait, pour le tirer des tenebres & des ombres de la mort. Enseveli trente années dans la fosse du peché, lié & garotté par des chaînes plus dures que le fer, sans goût, sans sentiment pour les choses de Dieu: l'esprit corrompu, le cœur gâté jusqu'à satisfaire les passions les plus criminelles: voilà l'homme à qui Dieu a rendu la vie en un moment sur le tombeau de M. de Pâris.

Croyez donc. Si vous ne croyez pas aux miracles que Dieu opere sur les cœurs, comment croirez-vous aux miracles qu'il opere sur les corps? Déiste, voluptueux, riche, homme en dignité, vous vous dites à vous-même que vous ne devez pas penser comme le vulgaire dans l'article des miracles. Comme vous, dit M. de Montgeron, j'avois tous ces obstacles à vaincre; & tout à coup j'ai été renversé.

Cherchez dans le caractere d'esprit de ce Magistrat, dans les dispositions de son cœur, dans tout ce qui l'environne: vous n'y voyez rien qui ne doive le detourner du changement qui s'opere en lui. Cependant nos yeux le voyent, ce changement si inesperé. Un impudique devient chaste, un voluptueux penitent, un orgueilleux humble, le mauvais riche est touché de la misere du pauvre, le Déiste est fait chretien; & celui qui s'étoit offert à être le persecuteur des Appellans, est lui-même un defenseur zelé de l'Appel. Avouons-le, Monsieur: des miracles presentés d'une telle main doivent faire une grande impression.

Mais il faut que le monde lise; & pour l'y forcer Dieu fait concevoir à M. de Montgeron le dessein de dedier son Ouvrage au Roi. Il lui donne le courage de le lui presenter. Le Roi le reçoit, & le lendemain le Magistrat est conduit à

à la Bastille. Voilà un évenement capable de faire un grand éclat. Il est arrivé, cet éclat; & ce qui en resulte, c'est que chacun veut lire l'Ouvrage de M. de Montgeron. Par-là le plan de Dieu s'execute. Bien des gens qui ne connoissoient les miracles que sur les fausses idées qu'on leur en donnoit, commencent à les respecter. Ceux qui ne les croyoient qu'à demi se rendent à l'évidence des preuves; & ceux qui n'en parloient qu'avec mepris, en parlent au moins avec plus de moderation. Dès là même la demarche de M. de Montgeron est justifiée. Une action qui devoit produire des biens aussi réels ne peut être blâmée. Que les politiques la condamnent, les politiques font leur metier. Pour moi je me fais un devoir d'y applaudir: *Qui sponte obtulistis de Israel animas vestras ad periculum, benedicite Domino.* 1737. Jud. V. 9.

Plus je pense à la demarche de M. de Montgeron, plus j'y trouve de grandeur. Ce Magistrat a conçu son dessein depuis long-tems. Pour l'execution il a eu des traverses sans nombre à essuyer, & il ne s'est point rebuté. Lâche & timide de son naturel, il se prepare de loin à une action qui, lui laissant tout le tems de la reflexion, devoit mille fois lui faire abandonner son projet. Il fait à quoi il s'expose. Il prevoit sa captivité: il l'attend. Il reçoit avec respect les ordres du Roi. Il s'immole pour le salut de ses freres. De Déiste devenir le martyre de la verité! Qu'il est grand ce coup de la droite du Très-haut, & que ne nous laisse-t-il pas entrevoir pour l'avenir!

Qui n'apperçoit que de la folie dans la demarche de M. de Montgeron ne sait gueres en quoi consiste la sagesse. Elle consiste à ne vouloir pas sauver son ame en ce monde, mais à la perdre. Dans le cas present est-ce la perdre pour Dieu? Oui, si les miracles sont réels. Et le Livre de M. de Montgeron demontre la réalité des miracles. Lui-même est un miracle des plus éclatans. Sa conversion n'est pas feinte: elle est sincere, soutenue depuis six ans, & suivie d'une confession publique, qui suppose un renoncement des plus grands à l'amour propre. Plaçons-nous dans ce point de vue, & de censeurs nous deviendrons admirateurs. Je suis plus que je ne puis vous l'exprimer, &c.

LETTRE MCXXX.

A M. de ... ancien Curé de ... sur un Acte qu'il avoit addressé au Prelat.

Le 19. *Août* 1737.

J'Ai reçu, Monsieur, l'Acte qui contient vos derniers sentimens sur les contestations presentes de l'Eglise. Plus le tems de votre pelerinage est avancé, plus votre temoignage devient precieux. Prêt à paroître devant Dieu, vous confirmez les premieres demarches que vous avez faites, contre la signature pure & simple du Formulaire & contre la Bulle *Unigenitus*. Vous y ajoutez une declaration en faveur des miracles que Dieu opere pour le soutien de notre cause. Vous avez bien combattu: vous avez achevé votre course: vous avez gardé la foi. Il ne vous reste qu'à attendre la couronne de justice qui vous est reservée, que le Seigneur comme un juste juge vous rendra en ce grand jour; & non seulement à vous, mais encore à tous ceux qui seront fideles jusqu'à la fin. Souvenez-vous de moi, Monsieur, & dans le tems & dans l'éternité. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

1737.

LETTRE MCXXXI.

*Au Pere *** Benedictin, sur les temoignages de deux de ses Confreres.*

Le 21. *Août* 1737.

J'Ai reçu, Mon Reverend Pere, les deux Lettres que vous m'avez addressées. Je rends graces à Dieu des dispositions où il met les deux Religieux qui les ont écrites. Je les exhorte de tout mon cœur à y perseverer. Ces sortes de temoignages me font esperer que votre Congregation pourra se soutenir encore quelque tems. On n'oublie rien pour y éteindre l'esprit de verité. Mais il y a lieu de croire qu'elle se relevera de l'oppression où elle est, si ces jours sont abregés en faveur des élus. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

LETTRE MCXXXII.

*Au Pere *** de l'Oratoire. Il lui parle de sa derniere Instruction, & de la demarche de M. de Montgeron.*

Le 21. *Août* 1737.

JE vous avois presque oublié, Mon Reverend Pere. Je retrouve votre Lettre du 13. Juillet, à laquelle je n'ai point repondu. Le jugement que vous y portez de ma derniere Instruction sur les miracles, s'accorde avec celui de bien des personnes de merite. Mais tous ne pensent pas de même. On a de la peine à revenir des engagemens que l'on a pris. Qu'y a t-il de plus beau que la demarche de M. de Montgeron? Cependant on voit des Appellans qui n'en parlent qu'avec reserve, & qui craignent de laisser échapper un petit mot d'approbation. Qu'on est à plaindre quand on se tait, tandis que les pierres crient!

Vous m'avez fait un vrai plaisir de me donner le portrait des deux personnes qui viennent d'être élevées sur le chandelier. *Heu! Heu!* Je suis, &c.

LETTRE MCXXXIII.

A M. Rancony *Chanoine, Grand-Vicaire & Official à Arles, sur un Acte en faveur de MM. Polier & Esteve.*

Le 21. *Août* 1737.

JE vous suis très obligé, Monsieur, de l'Acte que vous avez bien voulu m'addresser contenant la retractation de Marie Salles, en faveur de MM. Polier & Esteve Prêtres de mon Diocese. Je rends graces à Dieu de ce que cette miserable a reconnu son crime avant sa mort. Les deux Ecclesiastiques qu'elle a calomniés, sont regardés ici comme très innocens; mais la calomnie n'en est pas moins horrible. Je prie le Seigneur de lui faire misericorde. Je suis, &c.

LETTRE MCXXXIV.

A M. Lenet *Conseiller au Parlement de Dijon, sur une These des Jesuites, sur la mort de M. de Pâris le Conseiller, & sur la demarche de M. de Montgeron.*

Le 27. *Août* 1737.

LA These, Monsieur, que vous avez bien voulu m'envoyer, me fait souvenir que les Jesuites choisirent autrefois la ville de Dijon pour y soutenir l'heresie du peché philosophique. Aujourd'hui ils ont l'impudence de soutenir dans cette même ville, que c'est une heresie de vouloir qu'on rapporte à Dieu toutes ses actions par

par un principe de charité. Un premier Evêque de Dijon qui voit de tels excès & qui se tait, ne prend pas le chemin de se faire canoniser après sa mort. J'aurois plus de foi aux reliques de M. de Pâris le Conseiller, qui vient de mourir en odeur de sainteté. *Consummatus in brevi explevit tempora multa.* Il n'y a que quelques années qu'il a embrassé la penitence: mais il l'a fait avec tant d'ardeur, qu'il a surpassé ceux qui ont commencé avant lui & qui finiront après lui. J'espere que ce grand Penitent attirera sur le corps respectable dont il étoit membre, des graces qui lui inspireront un nouveau zele pour defendre la verité. La demarche de M. de Montgeron ne peut être regardée que comme l'ouvrage du Dieu très fort. Les enfans se taisent: il faut que les pierres crient. Les Evêques combattent les miracles; & les Déistes sont mis à la Bastille, parce qu'ils les croient, & qu'ils les prouvent jusqu'à les demontrer.

1737. Sap. IV. 13.

Votre province a été grêlée. La nôtre vient de l'être dans le Diocese de Narbonne. Il y a eu de grands degats dans la Touraine. A Paris l'Hôtel Dieu a été brûlé. Je ne suis point surpris que Dieu appesantisse sa main sur nous. Je crains seulement que ce ne soit ici que le commencement des souffrances. Nous faisons la guerre à Dieu: est-il étonnant qu'il commence à nous la faire? Je suis, &c.

LETTRE MCXXXV.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur la II. Partie de la reponse de ce Prelat à M. de Sens, sur la demarche de M. de Montgeron, & la mort de M. de Pâris.*

Le 27. *Août* 1737.

J'AI reçu, mon très cher Seigneur, la seconde partie de votre reponse à M. l'Archevêque de Sens. Je n'étois nullement embarrassé de la maniere dont vous vous justifieriez. Votre Antagoniste est écrasé. Je le defie avec tous ses subterfuges de se laver des reproches que vous lui faites. Il les merite, & peut-être encore davantage. Je conviens qu'il est bien triste pour un Evêque d'etre obligé de decouvrir la turpitude de ses collegues: mais il le faut quand ils avalent l'iniquité comme l'eau; & qu'ils font servir l'autorité sainte dont ils sont revêtus, à tromper & à seduire ceux qui ont le malheur de les écouter.

J'ai écrit à un de nos amis sur la demarche de M. de Montgeron. Elle est sainte: elle est juste: elle est heroïque. Elle contribuera beaucoup à rendre les miracles notoires dans toute la terre. Plus on sevira contre le Magistrat, plus on aura d'empressement à lire son Ouvrage.

La mort de M. de Pâris le Conseiller est encore un évenement, qui ne peut être que très avantageux à la cause que nous defendons. Le concours extraordinaire que l'on a vu à son inhumation, & l'empressement du peuple à avoir de ses reliques, doivent desesperer nos ennemis. Si Dieu fait des miracles au tombeau de cet illustre penitent, ils ne seront pas moins contredits que les autres; mais ils jetteront les defenseurs de la Bulle dans des embarras, dont ni vous ni moi n'entreprendrons pas de les retirer. Remercions Dieu des misericordes qu'il nous fait. Qu'on est heureux de ne s'appuyer que sur lui!

LETTRE MCXXXVI.

*A Dom *** Religieux de Grandmont. Il repond à ses questions.*

Le premier Septembre 1737.

JE vais repondre succinctement, Mon Reverend Pere, aux questions que vous me proposez.

1. Vous devez accepter la deputation du Chapitre, si vous vous sentez assez de

1737. de courage pour y faire votre devoir. Vous devez la refuser, si vous craignez avec fondement de succomber.

2. Sans doute qu'il faudra protester contre ce qui se sera fait en Chapitre, si la liberté y est violée, & que les regles n'y soient point observées.

3. La maniere dont vous procederez doit être concertée avec d'habiles Avocats de Paris, auxquels vous ferez un recit exact de tout ce qui se sera fait dans votre Chapitre de contraire aux regles.

4. Si la persecution s'ouvre contre ceux qui refuseront de se soumettre au Decret qu'aura fait le Chapitre pour l'acceptation de la Bulle, ce sera à chacun à consulter ses forces, & à prendre les mesures convenables pour se mettre à couvert d'une trop grande tentation. Je prie le Seigneur de vous donner le courage dont vous avez besoin pour lui être fidele jusqu'à la fin. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE MCXXXVII.

A M. l'Evêque de Senez, *sur la demarche & le Livre de M. de Montgeron, sur la mort de M. de Pâris, & sur les mouvemens du Parlement.*

Le 3. Septembre 1737.

CETTE Lettre, Monseigneur, vous sera rendue par un voyageur qui mettra au nombre de ses jours les plus heureux celui où il aura l'honneur de vous rendre ses devoirs. Vous ne le detournerez pas du dessein où il est d'entrer dans une Congregation qui vous est chere. Je vous supplie de lui donner votre benediction.

Je n'ai point encore eu occasion de m'entretenir avec vous, Monseigneur, de la demarche de M. de Montgeron. Par l'impression qu'elle a faite sur moi, je juge de celle qu'elle aura faite sur vous. Que le temoignage de cet illustre captif est grand! Heureux ceux à qui il est donné d'en sentir toute la force! Je lis son Livre par parcelles à mesure qu'on me l'envoie. Le plus grand miracle est celui de sa conversion. Les autres sont vraiment demontrés. Les seules pieces justificatives doivent emporter le consentement de quiconque a des yeux & un peu de sincerité.

La mort de M. Pâris le Conseiller est encore un évenement bien remarquable, par l'affluence extraordinaire du monde qui s'est trouvé à ses funerailles. Si Dieu accorde des miracles à son intercession, nouveaux embarras pour nos adversaires.

Le Parlement vient de faire un coup de vigueur dont j'attends les suites. Il est bien important d'arrêter le schisme, qui fait tant de progrès dans les provinces. Que le Seigneur nous donne la paix. Il y aura Dimanche 24. ans accomplis qu'elle a été enlevée de dessus la terre. Je suis avec tout l'attachement & le respect que vous me connoissez pour vous, &c.

Le 8. Septembre.

LETTRE MCXXXVIII.

*A M.*** Negotiant, sur les excès des Jesuites.*

Le 5. Septembre 1737.

ON m'a remis, Monsieur, de votre part un Imprimé qui apprend à connoître des hommes très connus, & qui ne le sont pas encore assez. Dieu les souffre dans son Eglise pour preparer les voies à l'homme de peché. Quand ils y auront fait tout le mal que Dieu a resolu de leur permettre, leur destruction ne

ne tardera pas. Mais jusques-là on aura beau les convaincre de tous les attentats dont les mechans Prêtres sont capables: ils se soutiendront comme ils ont fait jusqu'à present. Heureux ceux que Dieu preserve de la seduction de ces hommes pervers! Je suis très parfaitement, &c. 1737.

LETTRE MCXXXIX.

A M. l'Abbé PUCELLE. *Il admire son zele & son courage.*

Le 10. *Septembre* 1737.

J'AI lu, Monsieur, le Discours que vous prononçâtes dans l'Assemblée des Chambres le 22. du mois dernier. Quand on ne m'auroit point assuré que vous en êtes l'auteur, je vous aurois reconnu. Vous vous peignez dans tout ce qui sort de votre bouche. Vous êtes toujours le même, sans que les années diminuent rien de votre esprit, ni de votre grand courage. La journée du 22. Août est bien glorieuse pour le Parlement. Pour vous, Monsieur, n'eussiez-vous fait dans toute votre vie que ce que vous avez fait ce jour là, il y auroit de quoi vous immortaliser. Je ne desespere point de voir le Parlement appeller. Il y sera forcé pour arrêter le schisme qui menace l'Eglise & l'Etat. La captivité de M. de Montgeron & la penitence de M. de Pâris dernier mort, sont bien capables d'attirer les benedictions de Dieu sur un Corps auquel ils font tant d'honneur. Vivez, Monsieur, pour le bien de votre patrie, & pour la consolation de l'Eglise & de vos amis. Vous n'en avez point qui vous honore plus parfaitement que moi, ni qui soit avec un plus tendre & plus respectueux attachement, &c.

LETTRE MCXL.

A M. l'Evêque de BABYLONE, *sur l'institution d'un Evêque de Harlem.*

Le 10. *Septembre* 1737.

JE ne me suis point pressé, Monseigneur, de m'expliquer au sujet du sacre d'un Evêque de Harlem. Cette affaire me paroit bien delicate. On a pris de grandes precautions quand il a fallu donner un Archevêque à Utrecht. En faut-il moins pour sacrer un Evêque de Harlem? J'ai lu deux Memoires, qui contiennent des difficultés très serieuses sur cette matiere. Le seul article de l'usure m'arrêteroit, quand on leveroit les autres obstacles. Je crois, Monseigneur, qu'avant toutes choses vous devez insister pour qu'on ne donne à l'Eglise de Harlem, qu'un sujet bien decidé contre les Billets que MM. de Hollande appellent *contractus utrimque redimibiles*. Vous êtes sur les lieux. Vous voyez les choses de plus près que moi. Je suis persuadé que vous ne ferez rien qu'avec maturité. Je suis avec respect, &c.

LETTRE MCXLI.

A M. de. . . Major de. . . sur quelques Livres qu'il demandoit au Prelat.

Le 15. *Septembre* 1737.

VOus me demandez, Monsieur, une chose qu'il n'est point en mon pouvoir de vous procurer. L'édition du Livre de M. de Montgeron qui étoit de trois mille exemplaires, a été épuisée en peu de jours. On n'en trouve plus à vendre. J'en suis bien fâché pour vous, & pour un très grand nombre de personnes qui desirent ce Livre avec empressement. On en a fait une édition en Hollande; mais les passages sont fermés, & nous ne saurions en avoir. La Theologie

1737. logie familiere de M. de S. Cyran est un Livre qu'on pourroit trouver à Paris sur les Quais. Si vous avez le Catechisme de Montpellier, vous pouvez vous passer de ce petit Livre, qui ne vaut certainement pas le Catechisme de mon Diocese. Je suis bien mortifié, Monsieur, de ne pouvoir satisfaire à ce que vous attendiez de moi. Je souhaite de trouver une occasion plus favorable de vous être bon à quelque chose. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE MCXLII.

A M. LENET *Conseiller au Parlement de Dijon, sur un Libelle des Constitutionnaires.*

Le 15. *Septembre* 1737.

JE suis très sensible, Monsieur, au desir que vous avez de me procurer les Ecrits qui paroissent chez vous. Il me semble que cette belle *Instruction sur l'obéissance due aux decisions de l'Eglise* meriteroit bien d'etre denoncée au Parlement de Dijon. Un pareil libelle debité dans une Mission devroit reveiller ceux qui dorment. Mais peut-être a-t-on les mains liées? Les doit-on avoir, quand il est question de remedier au schisme, & de preserver l'Etat des malheurs où l'on veut l'engloutir? Si vous avez, Monsieur, des commodités pour Lyon, je pourrai bien y faire prendre ce que vous jugerez à propos de m'addresser.

J'attends des nouvelles de la reponse que le Roi aura faite aux nouvelles Remontrances du Parlement. Cette affaire devient serieuse. Il faut voir à quoi elle se terminera. Je suis avec respect, &c.

LETTRE MCXLIII.

*Au Pere*** Superieur de. . . sur un Pere de l'Oratoire.*

Le 24. *Septembre* 1737.

BIEN des Architectes, Mon Reverend Pere, sont occupés aujourd'hui à rejetter de l'édifice les pierres les plus propres à entrer dans sa structure. Je m'estime heureux quand je puis faire le contraire. Le Pere *** a été longtems au rebut. J'ai commencé à le mettre en honneur. J'acheverai, si on a besoin de mon ministere. Je suis persuadé qu'il remplira parfaitement les devoirs d'un Pretre de l'Oratoire. Plus il a été éprouvé, plus il merite d'être élevé. Je suis en Jesus-Christ Notre Seigneur, &c.

LETTRE MCXLIV.

A Madame de COETQUEN, *sur la persecution qui menace la Congregation du Calvaire.*

Le 29. *Septembre* 1737.

J'ENVOIE, Madame, par cet ordinaire la procuration que vous desirez. Je laisse le nom en blanc, avec ordre de ne le remplir que de concert avec vous. Mon Agent en parlera avec MM.***

Voila donc la persecution qui s'ouvre. Cette affaire devient bien serieuse. Il faut se defendre. Ceux qui nous attaquent, mettent leur confiance dans le mensonge: la nôtre est dans la verité. Ils ont des yeux, & ne voient pas les miracles. Dieu les multiplie, & la persecution ne discontinue point. Quel aveuglement! Quel endurcissement!

Je suis bien consolé, Madame, & bien édifié de vos dispositions. Le temoignage

gnage que vous avez rendu aux miracles a irrité. C'est donc à Dieu que l'on fait la guerre en vous la faisant. Mais si Dieu est pour vous, qui sera contre vous? Quand on viendroit à bout de detruire votre Congregation, comme Port-Royal a été detruit, il faudroit nous rejouir loin de nous affliger. Les pierres de Port-Royal font aujourd'hui des miracles. Qu'il est grand, qu'il est beau d'être immolé pour rendre temoignage à la verité! Au reste les liens que nous avons contractés avec vous, ne me paroissent pas aisés à rompre. Peut-être trouvera-t-on plus de resistance qu'on ne le croit, dans des sujets qui ont paru foibles jusqu'à present. Mais quelque chose qui arrive, j'espere que Dieu me fera la grace de ne jamais abandonner toutes celles de nos cheres filles, qui demeureront unies à leurs Superieurs legitimes. Je prie le Seigneur de les remplir de force & de courage pour le jour du combat. Je suis avec respect & un attachement inviolable, &c. 1737.

LETTRE MCXLV.

Aux Religieuses du Calvaire de Loudun, sur un Memoire presenté contre leur maison.

Le premier Octobre 1737.

VOus êtes calomniées, mes très cheres Filles, & vous ne l'êtes que parce que vous aimez la verité. Rejouissez-vous & tressaillez de joie: une grande recompense vous est reservée dans le ciel. Si vous étiez de ce monde, le monde vous aimeroit; mais il vous hait, parce que vous ne voulez plaire qu'à Dieu. Ne craignez point ceux qui n'ont de pouvoir que sur le corps. *J'ai vu l'impie dans une grande élevation*, dit David. *Il égaloit en hauteur les cedres du Liban. J'ai passé, & il n'étoit plus. Je l'ai cherché, & n'ai pu trouver les traces mêmes du lieu qu'il habitoit.* Pf. XXXVI. 35. 36.

Il est visible par l'extrait du Memoire presenté contre vous, mes cheres Filles, que vos ennemis en veulent à toute la Congregation. On est irrité de vous voir sous la conduite des Superieurs majeurs que la divine providence vous a donnés. L'orage qui se forme depuis long-tems, est prêt à éclater. Quel sujet de joie pour nous, si toutes les maisons étoient composées comme la vôtre! Vous n'avez qu'un cœur & qu'une ame. Une telle union donne bien de la force. Je prie Dieu d'en resserrer les liens de jour en jour. Si nous sommes attaqués, il faudra se defendre. Preparons-nous au combat par la priere & par les bonnes œuvres. Levez les mains au ciel pour attirer le secours dont nous avons besoin. De nous-mêmes nous ne sommes & nous ne pouvons rien: mais nous pouvons tout en celui qui nous fortifie. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

LETTRE MCXLVI.

A la Mere de S. CLAUDE *Prieure du Calvaire de Loudun, sur le même Memoire & sur la reponse qu'y fait la Communauté.*

Le premier Octobre 1737.

JE voudrois, Ma Reverende Mere, que le Memoire dont vous m'avez envoyé la copie eût fait sur ceux à qui il a été presenté la même impression que sur moi. Je n'en ai que plus d'estime pour vous. Si vous aviez moins de vertu, vous seriez moins en butte aux ennemis de tout bien. Madame de Coëtquen m'avoit deja addressé une copie de ce libelle diffamatoire, & m'annonçoit une justification de votre part. Elle est telle que je l'attendois, très propre à couvrir de confusion vos accusateurs. Mais quelque évidentes que soient leurs calom-

1737. nies, je crois que vous devez vous attendre à être persecutées. C'est maintenant le tems qui est donné à la puissance des tenebres. Preparez-vous à soutenir ses assauts. Demandez à Dieu la prudence du serpent & la simplicité de la colombe. Si vous êtes interrogée par ordre de la Cour ou de M. l'Evêque de Poitiers; je ne vois pas que vous puissiez refuser de repondre: mais si on nomme le Curé de Loudun, vous pouvez, avant que de repondre, écrire ou à M. de Poitiers, ou à M. l'Intendant s'il vient de sa part, pour exposer les sujets de recusation que vous avez contre ce Curé; & demander en même tems une personne qui soit impartiale.

Dans la Lettre que m'a écrit votre Communauté, j'aurois voulu que l'on se fût contenté de dire que l'on ne connoit point la nommée la Chine: mais en ajoutant que *l'on n'a aucune relation avec les Convulsionnaires*, on donne lieu de penser que l'on se regarderoit comme coupable si on avoit quelque relation avec eux. Cependant il y en a de bons, & il y en a de mauvais. Il ne faut avoir aucune relation avec les mauvais. Mais si l'on se trouvoit dans l'occasion de rendre service à quelque Convulsionnaire en qui il n'y auroit rien que d'édifiant, faudroit-il la renvoyer? Quand vous dites que vous n'avez point de relation avec les Convulsionnaires, vous ne dites que ce qui est; j'en conviens: mais en le disant vous entretenez les ennemis des Convulsionnaires dans leurs preventions; & vous leur faites entendre qu'ils ont raison de les persecuter comme ils font tous les jours. Toutes les autres reponses que vous faites au Memoire me paroissent très justes. Le silence que vous avez gardé sur les deux articles qui interessent le plus, est une confession tacite des dispositions où vous êtes à cet égard. Vous avez bien fait de ne pas aller plus loin. Je suis en Jesus-Christ Notre Seigneur, &c.

LETTRE MCXLVII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE, *sur les obstacles suscités au Synode de ce Prelat, sur un nouveau miracle, & sur la situation du Calvaire.*

Le 3. Octobre 1737.

IL y a quelques années, mon très cher Seigneur, que je tins ici mon Synode: j'avois les mêmes raisons que vous de le tenir. Mon Diocese n'est pas étendu. Je l'indiquai, & ne donnai pas le tems aux ouvriers d'iniquité de cabaler. Si j'eusse été aussi près de la Cour que vous l'êtes, on n'auroit pas manqué de surprendre des ordres pour arrêter le Synode: mais il se tint heureusement. Les mecontens écrivirent, bien fâchés de ce que je ne leur avois pas donné le tems de respirer. La Cour ne jugea pas à propos d'entrer dans leur querelle. Tout étoit en regle; & il fallut ceder.

Je reçus hier une courte relation d'un miracle operé par l'intercession de M. Jerôme Pâris, sur une couturiere qui avoit une fistule lacrymale. Sans doute, Monseigneur, qu'on vous aura mandé la même chose. Voilà un nouvel adversaire qui s'éleve contre la Bulle: mais on ne l'écoutera pas plus que les autres. Dieu est patient; mais il est juste. Ne doit-on point regarder comme un effet de sa colere la desolation qui afflige diverses provinces? Et peut-être n'est-ce que le commencement de nos douleurs. *Hæc autem omnia initia sunt dolorum.* Matt. xxiv. 8.

Je ne doute pas, Monseigneur, que Madame de Coëtquen ne vous ait écrit la situation où se trouve la Congregation du Calvaire. Il paroit que la persecution va s'élever contre ces filles. Par la misericorde de Dieu les trois Superieurs ne seront pas spectateurs oisifs. Il est bien juste que nous les defendions, & que nous nous defendions avec elles autant que nous le pouvons.

Les

Les Etats commencent le 24. de ce mois. De cette maniere je pourrai rentrer dans Montpellier au commencement de Decembre. Je vous laisse, mon très cher Seigneur. Rien n'égale mon tendre & respectueux attachement pour vous. 1737.

LETTRE MCXLVIII.

A Madame la Comtesse de.... sur sa triste situation.

Le 3. Octobre 1737.

JE ne puis, Madame, lire vos Lettres sans être touché de votre état. Il est triste: il est affligeant. Que ne m'est-il donné d'y apporter au moins quelque soulagement! Je persiste toujours à penser que vous devez faire l'impossible pour vous tirer du lieu où vous êtes. J'ai trop peu de credit auprès de Dieu pour obtenir la grace que vous me priez de lui demander. Mais addressez-vous aux Bienheureux dont il releve la gloire par des miracles. Si vous les avez pour protecteurs, rien ne pourra vous nuire. M. de Pâris le Conseiller a marché les dernieres années de sa vie sur les traces de son bienheureux frere. Il l'a imité dans sa penitence; & maintenant Dieu exauce ceux qui ont recours à lui par son intercession. Demandez, Madame, & vous recevrez. Frappez, & l'on vous ouvrira. Je ne laisserai pas neanmoins de me souvenir de vous à l'Autel, & de prier qu'il vous soit fait selon que vous le desirez. Je suis avec respect, &c.

LETTRE MCXLIX.

A M. de.... sur la demarche & le Livre de M. de Montgeron.

Le 6. Octobre 1737.

VOus êtes donc aussi un admirateur du Livre & de la demarche de M. de Montgeron. A dire vrai j'aurois été bien surpris si vous ne l'eussiez pas été. Vous avez raison, Monsieur, de trouver en M. de Montgeron une preuve sans replique de l'efficacité de la grace du Sauveur. Toutes les graces suffisantes n'auroient jamais suffi pour changer un cœur aussi éloigné de Dieu que l'étoit celui de ce Magistrat. Sa patience dans sa prison ne prouve pas moins évidemment la puissance de la grace. Il faut qu'elle ait des charmes bien grands pour faire trouver aimable un état, dont la seule pensée auroit autrefois glacé le cœur de celui qui le souffre avec tant de paix. On ne perd rien en se perdant soi-même pour Dieu. Qu'il nous soit donné de nous perdre de cette maniere, afin de nous retrouver en celui qui saura nous dedommager avec une surabondance infinie de ce que nous aurons sacrifié pour lui. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE MCL.

A Madame de ROHAN *de Porhoët, sur le même sujet, sur le Synode d'Auxerre, & sur la situation de M. de Troyes.*

Le 23. Octobre 1737.

VOus oublier, Madame! Pensez-vous que je le puisse? Quand vous êtes quelque tems sans me faire l'honneur de m'écrire, je sens cette privation comme je le dois. L'accueil que je fais à toutes vos Lettres, est une preuve du desir que j'ai d'en recevoir.

Je souscris au jugement que vous portez du Livre de M. de Montgeron. L'Epître Dedicatoire est vraiment un chef d'œuvre. Mais ce que je ne puis me lasser d'admirer, c'est le contraste que l'on apperçoit dans tout cet Ouvrage. Dieu fait des miracles dont un Archevêque & un Déiste sont temoins. Qui sera l'aggresseur

1737. gresseur contre Dieu? Qui sera l'apologiste de sa cause? L'Archevêque est l'aggresseur: le Déiste est l'apologiste. Doutez après cela de la gratuité & de l'efficacité de la grace.

Je me trouvai il y a quelques années dans le cas où M. d'Auxerre s'est trouvé par rapport à son Synode. Mais je convoquai le mien sans donner le tems à l'ennemi de se reconnoître. On tâcha d'irriter la Cour: mais l'affaire étoit faite. Tout se trouva en regle, & il fallut se taire.

Je sai que M. de Troyes a perdu son bras droit. J'en ai été bien touché. Je benis Dieu du courage qu'il lui donne. On ne cherche qu'à le mortifier. S'il vouloit plaire aux hommes, les hommes auroient de la consideration pour lui. Mais un Evêque qui cherche à plaire aux hommes, ne sauroit être serviteur de Jesus-Christ. Je suis avec respect, &c.

LETTRE MCLI.

A M. de Montgeron, *sur son exil à Villeneuve.*

Le premier Novembre 1737.

J'Ai fait, Monsieur, des voyages dans ma vie: mais je n'en ai fait aucun avec tant de plaisir que je ferois celui de la Verune à Villeneuve, s'il m'étoit donné de vous y aller voir. Bien des fois je me suis transporté en esprit à la Bastille. Aujourd'hui je puis vous voir par les yeux de mes amis. Je profite de cette liberté. Celui qui doit vous remettre cette Lettre, vous dira, Monsieur, combien je m'interesse à tout ce qui vous regarde. Il ne sera pas même le premier. Un autre doit avoir pris les devans. Autant de pelerins que je trouverai, je les chargerai de me rappeller dans l'honneur de votre souvenir. On m'écrit de Paris que vous ne voulez point que l'on vous fasse des complimens. Je me soumets à cette loi que l'Esprit de Dieu a dictée. Mais si les hommes ont à craindre pour eux-mêmes les louanges qu'on leur donne, ils ne peuvent empêcher que l'on ne glorifie Dieu des graces qu'il leur fait. Vous les avez invités à le benir avec vous. Je me rends à cette invitation; & en benissant celui qui a fait en vous de grandes choses, je le supplie d'en faire encore de plus grandes, en vous donnant la perseverance & la recompense qui y est attachée. Je suis avec respect, &c.

LETTRE MCLII.

A la Mere de.... Carmelite, sur un cas qu'elle proposoit au Prelat.

Le 8. *Novembre* 1737.

J'Ai pris quelques jours, ma très chere Sœur, pour repondre à votre consultation. Plus j'y pense, plus je me persuade qu'il n'y a que vous qui puissiez vous decider. C'est à vous à consulter vos forces, & à bien examiner si vous avez lieu de croire que vous sortirez victorieuse du combat où vous allez entrer. Je prevois que vos Sœurs ne jouiront pas long-tems des secours qu'elles attendent de vous. Si l'on s'apperçoit que vous les soutenez, il faut s'attendre à un nouvel exil. Sera-t-il aussi doux que celui d'à present? Qui peut se le promettre? Si vos Sœurs de Lectoure vouloient entrer dans ces raisons, & vous laisser à Montpellier, il me semble qu'elles feroient bien. Si la longueur de leurs souffrances leur fait desirer votre retour, nonobstant les dangers auxquels vous serez exposée, & que vous vous sentiez assez de courage pour entrer en lice tout de nouveau, je n'ose vous dire de rester avec nous. Il y a des occasions où l'on doit s'immoler pour ses freres. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

LET-

LETTRE MCLIII.

A Mademoiselle de.... Il l'exhorte à la patience dans ses souffrances.

Le 10. *Novembre* 1737.

IL faudroit être bien insensible, Mademoiselle, pour n'être pas touché de la description que vous me faites de vos souffrances. A les regarder humainement on ne peut que vous plaindre. Mais en s'élevant jusqu'à Dieu, on joint aux sentimens de compassion, des sentimens de reconnoissance pour la misericorde qu'il vous fait. Est-ce le hazard qui a fait mettre inconsiderement de l'eau de chaux vive sur votre jambe? Vous avez trop de religion pour le penser. Cet accident étoit dans l'ordre de Dieu, parce qu'il devoit servir à votre sanctification. Le bon usage que vous faites de vos souffrances, sera suivi d'un poids éternel de gloire. Encore un peu de tems, & la mort n'aura plus d'empire sur vous. Tous les jours vous apprenez à mourir, pour vivre & ne plus mourir. Dieu vous éprouve; mais il ne vous abandonne pas. Il semble éloigné de vous; & il est au dedans de vous. Le grand amour que Dieu vous donne pour la verité, est une preuve de celui qu'il a pour vous. Aimer Dieu, être aimée de Dieu, quoi de plus capable de nous consoler dans nos souffrances! Souffrons donc, puisqu'il a fallu que le Christ souffrît, & qu'il entrât ainsi dans sa gloire. Mais souffrons de telle sorte que ce soit Jesus-Christ qui souffre en nous.

Vous recevrez quand le tems sera venu, l'Ouvrage que je dois publier contre le Pere Courrayer. Personne n'y a plus de droit que vous, parce que je suis persuadé que personne ne prie plus ardemment que vous pour m'obtenir les lumieres dont j'ai besoin. Continuez, Mademoiselle, à repandre votre cœur en la presence de Dieu, & à demander ce qui m'est necessaire pour defendre sa cause & pour lui plaire. Je suis avec respect, &c.

LETTRE MCLIV.

*A la Sœur ***. Il l'exhorte à se fier à la providence.*

Le 10. *Novembre* 1737.

J'AI reçu, ma chere Sœur, votre Lettre, votre compliment, & votre present. Ce qui vient de votre part me fait toujours plaisir. Vous avez raison de ne point prevenir les momens du Seigneur. Mais ayez un peu plus de confiance en sa providence. Dieu donne avec profusion les biens de ce monde à ses ennemis. Refusera-t-il à ses amis le simple necessaire? Jesus-Christ ne veut pas que l'on se mette en peine du lendemain. Cherchons premierement le royaume de Dieu & sa justice, & tout nous sera donné par surcroît. Il a promis le centuple dès cette vie à celui qui renonce à tout pour le suivre. L'a-t-on vu manquer de parole en aucun tems? Si un homme riche nous promettoit de nous secourir, nous nous fierions à lui. Y pensons-nous de ne pas nous fier à Dieu? Faisons notre devoir dans le moment present; & laissons le soin de l'avenir à celui qui ne meurt point. Adieu, ma chere Sœur. Priez pour moi. Je suis en Jesus-Christ Notre Seigneur absolument à vous.

LETTRE MCLV.

*A M. *** Doyen du Chapitre Collegial de.... sur le temoignage qu'il vient de rendre à la verité.*

Le 11. *Decembre* 1737.

J'AI reçu, Monsieur, avec joie le temoignage de votre foi. Je suis très édifié des dispositions dans lesquelles Dieu vous met. Je le prie de vous y affermir, & de

1737. & de ne pas permettre que vous donniez jamais atteinte à la demarche que vous venez de faire. Vous venez de confesser de bouche ce que vous croyez de cœur. Que celui pour lequel vous vous declarez, soit votre force sur la terre & votre recompense dans le ciel. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE MCLVI.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle d'un Ouvrage de M. de Troyes, & des dispositions des Prelats de la province.*

Le 16. *Decembre* 1737.

J'Ai reçu, mon très cher Seigneur, le paquet que vous m'avez fait l'honneur de m'addresser. J'espere de m'acquitter cette semaine de l'honorable commission dont vous me chargez.

J'attends la seconde Instruction de M. de Troyes. Je suis affligé de ce que vous m'en écrivez. Ce n'est pas assez de bien battre son adversaire: il faut encore éviter de donner prise sur soi.

Je n'ai point perdu de vue le Pere Courrayer. Je suis graces à Dieu en état de tenir ma parole. C'est un adversaire aisé à *debeller*. Si je n'étois pas arrêté par la difficulté de l'impression, l'Ouvrage ne tarderoit pas à paroître.

Nos Etats finiront le 5. de ce mois. J'ai reçu les visites de MM. d'Alby, d'Alais, d'Alet, d'Agde, de Carcassonne & de Lodeve. MM. de Beziers & du Puy sont aussi sur le pied de me venir voir; mais ils ne sont arrivés qu'après les Etats commencés, & sont partis avant la fin. M. de Rieux étoit absent. Il ne manque pas de me voir toutes les fois qu'il vient à Montpellier. Plusieurs Prelats ont lu ici le Livre de M. de Montgeron. Ils sont persuadés des miracles. Quelques-uns même parlent comme nous parlerions. Mais il ne leur est pas donné de le faire d'une maniere qui puisse édifier l'Eglise, & la consoler des outrages qu'elle reçoit de la part de ses ennemis. On parle beaucoup d'un Chapeau pour M. de Toulouse. J'aime mieux mon temporel saisi. Adieu mon très cher Seigneur. Vous savez quel est mon tendre & respectueux attachement pour vous.

LETTRE MCLVII.

A M. l'Evêque de TROYES. *Il parle des Ecrits de ce Prelat contre M. de Sens, & de Madame de Rohan.*

Le 20. *Decembre* 1737.

JE ne puis differer plus long-tems, Monseigneur, à vous rendre mes actions de graces des deux Instructions pastorales que vous avez donné ordre de m'envoyer. On dit que M. de Sens y est mal mené. Je m'y attendois. Quand on écrit contre ce Prelat on est assuré de la victoire. Il n'ouvre la bouche que pour calomnier. Toute sa force est dans les hommes. La nôtre est dans le bras du Seigneur. J'apprends que M. le Cardinal de Rohan, M. de S. Brieux & un autre Evêque sont nommés pour faire leur rapport de cette affaire, après quoi le Roi prononcera. Le Roi prononcer sur la doctrine, dans une contestation entre deux Evêques! C'est ici où il faut dire bien hardiment: *Non licet*. Ce sont vos dispositions, Monseigneur. Je n'avois pas besoin que vous me le dissiez. Serions-nous Evêques si nous pensions autrement? Je recevrai quand je pourrai les deux Instructions pastorales: car dans l'éloignement où je suis, je n'ai point de voie fixe pour me faire tenir promtement les Ouvrages que je ne puis avoir par la poste.

Vous me parlez, Monseigneur, d'une Dame dont je connois tout le merite, & que je respecte bien sincerement. C'est un thresor que vous avez dans votre Diocese,

Diocese, & que j'envierois pour le mien, si on pouvoit le posseder sans vous en priver. Je me rejouis de savoir Madame de Rohan dans un lieu où l'on fait lui rendre justice. Elle a eu tout le tems d'éprouver la mauvaise humeur de M. Languet. 1737.

Quelle apparence que nous nous revoyions ici bas! Continuons à faire les affaires de Dieu; & demandons-lui qu'il nous fasse la grace de nous retrouver dans le ciel, où nos ennemis ne pourront nous troubler. Encore un peu de tems, & ils ne seront plus. Mais celui que nous servons, est toujours le même. *Tu autem idem ipse es, & anni tui non deficient.* Je suis avec l'attachement le plus tendre & le plus respectueux, &c. Ps. CI. 28.

LETTRE MCLVIII.

*A M. *** Prêtre du Diocese de ... sur son adhesion à l'Appel, & sur sa retractation de la signature pure & simple du Formulaire.*

Le 26. Decembre 1737.

J'Ai reçu, Monsieur, la Lettre qui contient votre adhesion à l'Appel, & la retractation de la signature pure & simple que vous avez faite du Formulaire. Cette faute est d'autant plus grande que vous vous étiez engagé par vœu à faire tout le contraire. Je benis Dieu de ne vous avoir pas laissé tranquille dans votre peché. Vous en sentez l'énormité. Je vous exhorte, Monsieur, à continuer d'en gemir. Demandez au Seigneur qu'il vous soutienne; & qu'après la demarche que vous venez de faire, il vous mette dans la disposition de tout souffrir plutôt que d'y donner la moindre atteinte. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

LETTRE MCLIX.

A M. de Montgeron. *Il le remercie de l'exemplaire de son Livre remis par ses ordres au Prelat.*

Le 30. Decembre 1737.

VOus venez, Monsieur, de me faire un nouveau present, qui demande de moi de nouvelles actions de graces. Recevez-les comme partant d'un cœur qui vous est attaché par bien des endroits. Je sens tout ce que vous avez voulu me temoigner par l'exemplaire distingué de votre Livre qui vient de m'être remis. Je n'en avois pas besoin pour lire dans votre cœur, & y decouvrir les bontés que vous avez pour moi. Je prie le Seigneur de donner de plus en plus sa benediction à cet excellent Ouvrage. Qui le lit, & ne se rend pas à la lumiere qui y brille de toutes parts, est un aveugle qu'il faut plaindre. Le nombre en est grand, parce que c'est ici l'heure & la puissance des tenebres. Quand le tems des misericordes sera venu, tous rendront à votre Ouvrage la justice qui lui est due. Vous y avez mis la verité des miracles dans un si grand jour, que les ennemis mêmes ne peuvent l'obscurcir. Reduits à attribuer au Demon les œuvres du Tout-puissant, ils ne raisonnent plus: ils entrent en fureur & n'ouvrent la bouche que pour blasphémer. Insensés qui se donnent pour les vrais enfans de l'Eglise, & qui ne voient pas qu'ils font dans l'Eglise même le personnage des Juifs, qui ont conspiré contre le Seigneur & contre son Christ! Secouons leur joug, ont-ils dit. Mais celui qui demeure dans les cieux, se rira d'eux & se mocquera de tous leurs projets. Encore un peu de tems, & Dieu les brisera avec une verge de fer, & les rompra en pieces comme un vase d'argile. Quand sa colere s'allumera, heureux ceux qui auront mis leur esperance en lui! Je suis, &c. Ps. II. 2. 3. 4. 9. 13.

LET-

1738.

LETTRE MCLX.

A Mademoiselle de . . . Il se rejouit des consolations par où Dieu tempere ses souffrances.

Le 3. Janvier 1738.

LEs Lettres que j'ai l'honneur de vous écrire, Mademoiselle, sont très courtes, & vous ne tarissez point en éloges & en actions de graces. J'en conclus que votre cœur est une terre bien preparée, puisque le peu de semence que l'on y jette, porte du fruit avec tant d'abondance. Deux petits mots d'exhortation vous consolent, vous soutiennent, & vous font presque oublier les douleurs d'une longue maladie. Que n'avons-nous beaucoup d'auditeurs aussi dociles! Mais il n'est pas donné à tous d'être instruits par le S. Esprit. Conservez cet avantage, Mademoiselle. C'est à l'école de ce grand Maître, que vous apprenez à souffrir chretiennement. Il vous tient long-tems dans le creuset, parce qu'il veut vous rendre un or très pur. Quand l'image de Dieu sera bien gravée sur cet or, vous aurez tout ce que doit avoir la monnoie qui seule a cours dans le royaume de Dieu. Je suis avec respect, &c.

LETTRE MCLXI.

*Au Pere *** Religieux Augustin. Il admire son courage, & lui en souhaitte l'accroissement.*

Le 3. Janvier 1738.

JE suis toujours édifié des Lettres que vous m'écrivez, Mon Reverend Pere. Les sentimens de foi dont elles sont remplies, sont un don bien precieux de la misericorde du Seigneur. Elle éclate sur vous & sur vos dignes confreres d'une maniere admirable. Dieu vous éprouve en particulier par les douleurs aigues d'un mal très cruel. Mais en même tems que le sensible de l'ame est absorbé dans la douleur, vous êtes soutenu invisiblement par celui qui donne la vie & qui donne la mort. Heureux ceux que Dieu n'afflige que pour les consoler! A des peines passageres succederont des delectations éternelles. Dieu n'a pas permis qu'on ait réussi dans les tentatives que l'on a faites pour aggraver vos maux. Je crains que la voie que l'on a prise en dernier lieu, n'ait un succès que vos persecuteurs appelleront plus heureux. S'ils viennent à bout de vous faire sentir les effets de leur malignité, j'ai la confiance que tout ce qu'ils feront contre vous, ne servira qu'à montrer que vous n'avez pas bâti sur le sable, mais sur la pierre ferme qui est Jesus-Christ. Je le prie de vous remplir d'un nouveau courage; & qu'à quelque épreuve que vous soyez mis, il paroisse qu'il n'y a point en vous le
Heb. XIII. 8. oui & le non. Vous savez quel est celui à qui vous avez cru. *Jesus Christus heri & hodie, ipse & in secula.* Voilà notre modele. Participons autant qu'il est en nous à son immutabilité. Je suis avec une estime très particuliere, &c.

LETTRE MCLXII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui marque les vœux qu'il fait pour lui, & lui parle de quelques Ouvrages.*

Le 8. Janvier 1738.

LEs années passent, mon très cher Seigneur; mais notre union, loin de diminuer, doit prendre de nouveaux accroissemens. Je vous offre un cœur qui vous est tendrement & sincerement attaché. Recevez les vœux que je fais pour vous. Ils sont dignes de vous. Je demande à Dieu qu'il continue à vous remplir de

de son esprit, & que les ennemis de l'Eglise soient accablés, s'ils ne sont pas convertis par les oracles qui sortent de votre bouche. . . . 1738.

Je n'ai point encore l'Ouvrage de M. Alexis Desessarts. J'en entends dire beaucoup de bien. Celui de Dom la Taste doit avoir été soufflé par la Furie Alecto. C'est une preuve que les miracles mettent nos ennemis au desespoir. Je vous laisse, mon très cher Seigneur, & vous embrasse bien respectueusement.

LETTRE MCLXIII.

A Madame de ROHAN. *Il se rejouit de lui être uni par l'amour de la verité, & lui parle d'un Ouvrage de M. de Troyes.*

Le 8. *Janvier* 1738.

NON, Madame, vous n'avez point à craindre que les vœux que vous faites pour moi soient confondus dans la foule. Vous avez le don de vous exprimer d'une maniere si élevée & si persuasive, que l'on vous distingue de tout ce qui n'est pas vous. Vous laissez, dites-vous, l'éloquence aux autres, & vous vous reservez les sentimens. Pour moi je trouve tout dans vos Lettres. Les sentimens y sont très vifs, & je ne vois rien de plus éloquent que les paroles qui servent à les manifester. Que Dieu vous rende au centuple tous les biens que vous me desirez. L'avantage de vous être uni par les liens les plus étroits de la charité, n'est pas un des moindres qu'il m'ait accordés. Que cette union soit aussi durable que la verité qui en est le fondement. C'est elle que vous cherchez en moi: c'est l'amour que vous avez pour elle qui me plait en vous. Aimons-la perseveramment sur la terre, & nous en serons aimés éternellement dans le ciel.

Je n'ai point encore reçu l'Ouvrage de M. de Troyes. C'est en faire l'éloge, que de dire qu'il a mis M. de Sens de bien mauvaise humeur. Dans un siecle plus équitable que le nôtre, toutes les bouches s'ouvriroient contre un homme qui ose encore se mettre sur les rangs, après les humiliations que lui ont attiré ses mensonges & ses impostures. Il paye d'impudence. Mais il a beau faire. La verité qu'il meprise, le meprisera. Et s'il a assez de credit pour se mettre à couvert des jugemens des hommes, il n'en aura pas assez pour éviter ceux que Dieu a deja prononcés contre lui. Je suis avec respect, &c.

LETTRE MCLXIV.

A M. l'Evêque de SENEZ. *Il benit Dieu de la prolongation de ses jours, & lui parle de la nouvelle promotion de Cardinaux.*

Le 10. *Janvier* 1738.

CHAQUE année, Monseigneur, est pour moi un nouveau sujet d'actions de graces, de ce que Dieu prolonge vos jours pour la joie & la consolation de l'Eglise. En demandant qu'il ajoute encore de nouvelles années à celles que vous avez passées sur la terre, je ne fais qu'exprimer le desir de tous les justes. Peut-on l'être sans aimer la verité? Et peut-on aimer la verité, sans faire des vœux pour que celui qui en est le principal defenseur, ne nous soit pas si-tôt enlevé?

En demandant la conservation de vos jours, j'ai à vous faire mon compliment de condoleance sur la mort d'un de Messieurs vos neveux. Je ne suis point en peine de la maniere dont vous avez pris ce nouveau sujet d'affliction. Dieu vous conduit souvent sur le Calvaire, mais pour y prendre de nouvelles forces dans le côté de celui qui a été percé pour nous.

Voilà de nouveaux Cardinaux, parmi lesquels je ne vois point encore M. de Tencin. Nous nous en consolerons plus aisement que lui. Quel choix que celui qui

1738. qui vient d'être fait! ... Je suis avec l'attachement le plus tendre & le plus respectueux, &c.

LETTRE MCLXV.

A M. l'ancien Evêque de S. PAPOUL, *en reponse à une Lettre obligeante de ce Prelat.*

Le 13. *Janvier* 1738.

VOus vous êtes imposé, Monseigneur, un tribut que je reçois avec bien de la reconnoissance. L'exactitude avec laquelle vous le payez, me fait lire dans votre cœur tout ce que vous voulez que j'y apperçoive. Je vous vois toujours le même à l'égard de la verité, à laquelle vous avez rendu un grand temoignage. C'est pour l'honorer que vous me donnez chaque année des marques très tendres de votre souvenir. Recevez de ma part les vœux les plus ardens pour que Dieu vous comble de graces, & qu'il vous éleve devant les Anges autant que vous vous êtes abbaissé devant les hommes. Je suis avec un attachement plein de tendresse & de respect, &c.

LETTRE MCLXVI.

Aux Dames de MAILLEBOIS *Religieuses au Calvaire du Marais. Il les felicite sur leurs dispositions.*

Le 13. *Janvier* 1738.

VOus m'avez écrit separement, mes très cheres cousines, mais je crois devoir réunir dans ma reponse celles que Dieu a unies par les liens les plus étroits de la nature & de la grace. Les vœux que vous faites pour moi sont les mêmes: les sentimens que j'ai pour vous le sont aussi. J'ai une grande consolation de vous voir également disposées à tout souffrir pour la verité. Vous la connoissez, vous l'aimez, vous vous réunissez sous les ailes de ceux qui la defendent. Que me reste-t-il à desirer pour vous, si ce n'est que Dieu vous accorde la perseverance: don precieux reservé aux élus par une misericorde toute gratuite. Qu'elle tombe sur vous & sur moi, & nous serons dedommagés avec une surabondance infinie de ce que nous aurons souffert pour Dieu. Je suis en Jesus-Christ Notre Seigneur, &c.

LETTRE MCLXVII.

A M. DEVIN *ancien Chanoine de Montpellier. Il le remercie de son souvenir.*

Le 13. *Janvier* 1738.

JE reçois toujours avec un nouveau plaisir, Monsieur, les marques de votre souvenir. Je suis bien persuadé de la sincerité des vœux que vous faites pour moi. Vous aimez l'Eglise. Vous vous rejouissez de ce qu'il a plu à Dieu de me donner quelque zele pour sa defense. Priez-le que ce zele croisse loin de s'affoiblir; & qu'en prêchant l'Evangile aux autres, je sois le premier à donner l'exemple de le pratiquer.

Il seroit à desirer que le Livre de M. de Montgeron fût bien commun. Je ne perds point de vue le Pere Courrayer. S'il n'arrive aucun accident, j'espere d'être en état cette année de m'acquitter de l'engagement que j'ai pris. Je suis très parfaitement, &c.

LET-

LETTRE MCLXVIII.

1738.

*A M.*** Il lui parle du miracle de Moisy.*

Le 13. Janvier 1738.

JE reçois, Monsieur, votre compliment pour la nouvelle année comme l'effusion d'un cœur qui m'est attaché par bien des endroits. Vos reflexions sur les maux presens de l'Eglise sont très justes. Je ne suis pas moins touché que vous de l'ingratitude de la miraculée de Moisy. Vous ne trouvez rien de semblable dans les malades que Jesus-Christ & les Apôtres ont gueris. Mais S. Pierre avoit fait des miracles au nom de Jesus-Christ, & il renonça Jesus-Christ avec execration. Judas avoit fait des miracles au nom de Jesus-Christ, & il livra Jesus-Christ entre les mains de ses ennemis pour trente pieces d'argent. Cependant il est plus grand de faire des guerisons miraculeuses que d'être gueri miraculeusement. Au reste ce n'est pas un petit avantage pour la cause que nous defendons, de voir les ennemis des miracles forcés à reconnoître que celui qui s'est operé à Moisy, ne peut venir que de Dieu. Ils ont attribué les miracles precedens ou à la nature, ou à l'imposture, ou à l'operation du Demon. Ils donnent à Dieu ce dernier: mais ils font dire à la miraculée qu'elle l'a obtenu par l'intercession de la Sainte Vierge. Il n'est donc plus question entre eux & nous, que de prouver que c'est M. de Pâris qui a été invoqué. Mais le fait est d'une évidence que tous les artifices des hommes ne sauroient obscurcir. Ainsi les miracles gagnent au milieu des contradictions les plus opiniâtres. Est-il étonnant que dans le combat des enfans des hommes contre Dieu, les hommes soient vaincus, & Dieu soit vainqueur?

Je n'ai point encore reçu l'Ouvrage de M. Alexis Desessarts, mais j'en entends dire beaucoup de bien. Je suis très tendrement, &c.

LETTRE MCLXIX.

A M. le Comte de.... Il le remercie des marques de son amitié.

Le 13. Janvier 1738.

JE ne puis, Monsieur, vous temoigner assez ma reconnoissance des vœux que vous faites pour moi. Ils partent d'un cœur attaché à la verité. Ils sont sinceres: ils sont ardens. Que Dieu vous rende au centuple le bien que vous me desirez. Je n'ai point oublié les momens que j'ai passés avec vous à la Verune. Je ne me plains que d'une chose, qu'il aient été trop courts. Permettez-moi de temoigner à Madame de... la part que je prends à sa convalescence. Je benis le Seigneur que la maladie dont elle vient d'être affligée, n'ait pas eu les suites que l'on avoit lieu d'apprehender. Dans un tems où la paille est si commune, on ne peut s'empêcher de desirer que le froment ne nous soit pas enlevé si promtement. Je suis, &c.

LETTRE MCLXX.

A la Mere de.... Religieuse du Calvaire. Il lui marque comment elle doit se conduire.

Le 20. Janvier 1738.

IL n'y a pas de doute, ma chere Fille, que vous ne deviez demeurer inviolablement attachée à votre Congregation, & aux Superieurs qu'il a plu à Dieu de vous donner. Si l'on changeoit votre état, ce ne seroit qu'en haine de la verité que vous aimez, & pour vous porter à l'abandonner. Madame de Coëtquen

1738. ne m'a rien écrit de la nouvelle que vous m'apprenez. Peut-être est-elle sans fondement. Si les choses sont telles qu'on le dit, ne faites rien que de concert avec Madame votre Generale. Elle vous marquera la conduite que vous devez tenir. En attendant priez beaucoup, & n'oubliez rien pour detourner les malheurs dont vous êtes menacée. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

LETTRE MCLXXI.

*Au Pere *** Doctrinaire, sur la maniere dont il doit reparer sa faute.*

Le 23. *Janvier* 1738.

JE suis très édifié, Monsieur, des dispositions où vous êtes touchant la signature du Formulaire que vous avez faite sans le savoir. Votre jeunesse, le peu de lumiere que vous aviez alors, & l'ignorance du fait où vous avez été en signant, rendent votre faute plus excusable. Le Pere *** vous a donné un bon conseil. Contentez-vous pour le present de la Lettre que vous m'avez addressée. Il y a des demarches qui nous exposeroient à des tentations au-dessus de nos forces. Attendons que nous soyons & plus éclairés & plus affermis dans l'amour de la verité. Rendez-lui temoignage dans les occasions particulieres où vous pourrez vous rencontrer; & demandez à Dieu de lui être fidele, lorsque le tems de vous montrer publiquement sera venu. Je suis en Jesus-Christ Notre Seigneur, &c.

LETTRE MCLXXII.

A M. LENET *Conseiller au Parlement de Dijon. Il le remercie des vœux qu'il forme pour lui.*

Le 29. *Janvier* 1738.

J'AI été très sensible, Monsieur, à la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au commencement de cette année. Les vœux que vous faites pour moi partent d'un cœur qui aime la verité, & qui l'honore dans ceux à qui il a plu à Dieu d'inspirer quelque zele pour la defendre. Que cet amour croisse de jour en jour dans votre cœur; & la verité que vous aimez sur la terre, fera bientôt votre felicité dans le ciel.

Mon Ouvrage contre le Pere Courrayer ne paroit pas encore. Quand il sera imprimé & que je le distribuerai dans mon Diocese, vous ne serez certainement pas oublié. Vous pouvez vous reposer sur ma parole. Je suis avec respect, &c.

LETTRE MCLXXIII.

A M. LUGAT *Conseiller au Châtelet de Paris, sur le progrès des maux de l'Eglise.*

Le 29. *Janvier* 1738.

QU'IL est rare, Monsieur, de trouver des Chretiens qui soient aussi sensibles que vous aux maux de l'Eglise! Vous les voyez croître avec les années, vous les pleurez, & vous en demandez la fin. Dieu qui permet ce deluge de maux, fait lui seul jusqu'où ils doivent monter. Cependant s'il est permis de le conjecturer, les miracles que Dieu fait au milieu de nous, semblent nous annoncer que le tems de notre delivrance n'est pas éloigné. En attendant, soyons fideles, & ne nous rebutons point. Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous? Je suis très parfaitement, &c.

LET-

LETTRE MCLXXIV.

1738.

*A M. ***, sur un cas de conscience.*

Le 30. *Janvier* 1738.

JE n'ai, Monsieur, aucun doute sur le cas de conscience dont vous me demandez la decision. L'Eglise elle-même l'a decidé d'une maniere si claire & si positive dans le dernier Concile general, que je regarde toujours comme une transgression tout ce qui s'écartera de la regle qu'elle a établie. Cette regle est que l'on ne doit accorder de dispense de mariage au second degré, qu'aux grands Princes & pour une cause publique. Le mariage d'un oncle avec sa niece est plus odieux, que celui d'un cousin germain avec sa cousine germaine. Cependant l'Eglise ne permet les mariages entre les cousins germains que dans le cas que je viens de marquer. Comment donc pourroit-il vous être permis, Monsieur, d'épouser Mademoiselle votre niece? Le Concile de Trente veut que les dispenses soient accordées gratuitement: nouvelle raison pour vous detourner du mariage que vous avez projetté. Quel nom donner à l'exaction de vingt mille livres, pour vous accorder une dispense que l'on doit vous refuser absolument? S. Bernard l'auroit traitée de dissipation cruelle. En vain opposeroit-on des exemples trop frequens de pareilles dispenses. Ce sont des scandales qu'il faut pleurer, & non des exemples sur lesquels il soit permis de se regler. Le Pape, comme les autres Evêques, a été établi, non pour detruire, mais pour édifier. Il est obligé plus que tout autre à faire observer les Canons. S'il fait le contraire, donnons-nous de garde de lui applaudir. Non seulement vous lui applaudiriez, mais vous feriez auprès de lui l'office de tentateur, si vous lui presentiez une grosse somme d'argent pour le porter à s'écarter de son devoir.

Seff. XXIV. de Reform. cap. 5.

Je n'entre point dans un plus grand detail: mais pour achever de dissiper vos doutes, j'aurai l'honneur de vous envoyer incessamment une Dissertation de M. Arnauld où cette matiere est traitée à fond. Je ne crois pas la Dissertation imprimée. Je l'ai dans mes manuscrits, & la fais copier. M. Arnauld repondra aux raisons des Docteurs Carcassiens que vous avez consultés; & vous verrez qu'il le fera avec toute la superiorité que donne la verité, quand on a le bonheur de la soutenir. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE MCLXXV.

A Mademoiselle de ... sur une rude épreuve par où Dieu l'exerce.

Le premier Fevrier 1738.

JE ne suis point surpris, Mademoiselle, de l'infidelité que vous avez trouvée dans quelques-uns de vos amis. Il faut que les membres soient conformes à leur chef. Jesus-Christ a été trahi par un de ses disciples: un autre l'a renoncé: tous l'ont abandonné au tems de sa passion. Jettons les yeux sur ce grand modele, & nous y trouverons de quoi nous soutenir & nous consoler, dans des états pareils à celui où vous êtes aujourd'hui. Pourquoi sommes-nous Chretiens, si ce n'est pour souffrir comme Jesus-Christ a souffert? En qualité de membres du corps mystique, rejouissons-nous de voir retracer en nous quelques-unes des épreuves, dont Jesus-Christ a voulu ressentir toute l'amertume dans les jours de sa vie mortelle. La trahison que l'on éprouve de la part de ses amis, apprend à ne s'appuyer que sur Dieu. C'est l'usage que je crois que vous faites de cette derniere épreuve: en quoi je ne puis que glorifier Dieu de ce qu'il vous fait sortir avec avantage de la tentation.

1738. Soyez tranquille par rapport à l'Ouvrage que je dois publier contre le Livre du Pere Courrayer. Quand il paroitra dans mon Diocese, j'aurai l'honneur de vous l'envoyer par la voie que vous m'indiquez. Je suis avec respect, &c.

LETTRE MCLXXVI.

*A M.*** Curé de ... En lui accusant la reception de son Acte il lui conseille de ne point quitter son Benefice.*

Le premier Fevrier 1738.

J'Ai reçu, Monsieur, l'Acte que vous m'avez addressé, qui contient votre adhesion à l'Appel de la Bulle *Unigenitus*, & une retractation de la signature du Formulaire d'Alexandre VII. La Lettre que vous avez jointe à cet Acte est pleine de sentimens de repentir de la faute que vous avez commise en signant. Je ne cherche point à la diminuer. Mais je ne puis vous conseiller de quitter votre Benefice dans les conjonctures où vous vous trouvez. Il me paroit que vous devez regarder la persecution que l'on vous fait, comme le moyen que Dieu a choisi pour vous faire expier les fautes que vous avez pu commettre dans le ministere. Dieu vous a donné de la fermeté. Je ne vois point que vous soyez exposé à tomber, en continuant de remplir les devoirs de Pasteur. Demeurez donc dans votre place. Demandez à Dieu qu'il dirige vos pas dans les affaires difficiles où vous vous trouvez. Je sens combien vous avez besoin qu'il soit lui-même votre conseil, pour ne rien faire d'imprudent. Salomon n'étoit qu'un enfant, & la sagesse lui fut donnée pour gouverner un grand peuple. En consultant Dieu dans la priere, je ne doute pas qu'il ne vous fasse appercevoir la route que vous devez suivre pour ne pas vous égarer. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE MCLXXVII.

*A Dom *** Feuillant, sur un Acte qu'il avoit addressé au Prelat.*

Le 9. *Fevrier* 1738.

VOus m'avez fait beaucoup de plaisir, Mon Reverend Pere, de me donner de vos nouvelles. Je ne puis que je ne sois édifié du courage que vous faites paroître dans les tribulations qui vous arrivent. L'Acte que vous m'avez addressé est de main de maître. Vous y rendez temoignage à toute verité. Les termes dans lesquels il est conçu sont exacts. La Theologie en est très saine. Je prie le Seigneur de vous donner toute la sagesse & la prudence dont vous avez besoin, pour ne faire aucune demarche qui ne soit dans les regles. Je suis, &c.

LETTRE MCLXXVIII.

A Madame de. ... Il admire sa charité envers les defenseurs de la verité.

Le 9. *Fevrier* 1738.

JE suis prié, Madame, de la part d'un serviteur de Dieu de vous addresser la Lettre ci jointe. Il m'apprend que vous mettez votre bonheur à secourir ceux qui souffrent pour la verité. C'est faire votre éloge en peu de mots. Que la verité que vous aimez dans ceux qui la defendent, accomplisse en vous ce qu'elle a promis à ses amis. Elle les delivrera dans ce monde & dans l'autre, d'ennemis plus à craindre que ceux qui ne peuvent tuer que le corps. Je suis, &c.

LET-

LETTRE MCLXXIX. 1738.

A M. l'Abbé de Becherand, *sur le bonheur & le devoir de ceux qui aiment la verité.*

Le 9. *Fevrier* 1738.

Les vœux que vous faites pour moi, Monsieur, sont les vœux d'un amateur ardent de la verité. Vous l'aimez en elle-même, & dans tous ceux à qui il a plu à Dieu de donner quelque zele pour sa defense. Quelle gloire pour nous d'avoir été choisis pour rendre temoignage à la verité! Mais ce n'est pas assez de le lui rendre de vive voix & par écrit. A l'enseignement il faut joindre les actions. Ne cessez de demander à Dieu qu'il m'en fasse la grace. Je suis trés tendrement, &c.

LETTRE MCLXXX.

*A M.*** Chanoine de. . . sur sa retractation de la signature pure & simple du Formulaire.*

Le 10. *Fevrier* 1738.

J'Ai recu, Monsieur, la Lettre qui contient votre retractation de la signature pure & simple du Formulaire d'Alexandre VII. Je suis édifié des sentimens de repentir que vous temoignez de la faute que vous avez commise en signant. La disposition où vous êtes de quitter votre Benefice, si on le jugeoit necessaire, est une preuve que vous aimez la verité plus que les biens & les avantages de cette vie. Je prie le Seigneur de vous affermir dans la resolution de tout sacrifier pour lui. Un Ecclesiastique qui ne tient à rien sur la terre peut être attaqué, mais il ne sera pas renversé. Je suis, Monsieur, dans la charité de Jesus-Christ entierement à vous.

LETTRE MCLXXXI.

A plusieurs Premontrés, sur leur Appel.

Le 14. *Fevrier* 1738.

Je me rejouis avec vous, Mes Reverends Peres, de la grace que Dieu vous a faite de vous tirer des écueils où vous aviez eu le malheur de tomber. Votre Appel étoit necessaire. Mais devez-vous le rendre public? Les raisons que vous m'exposez pour n'en venir là que lorsque vous serez inquietés, me paroissent fortes. Je crois que vous devez vous y arrêter. Attendons que la providence vous mette dans la necessité de vous montrer. Dans les conjonctures presentes vous pourriez nuire beaucoup à vos freres, & vous ne cherchez qu'à les édifier. Peut-être vous exposeriez-vous vous mêmes à une trop grande tentation. Fortifiez-vous par la lecture, plus encore par la pratique de vos devoirs; afin que lorsque le tems sera venu, vous soyez trouvés fideles. Je suis, &c.

LETTRE MCLXXXII.

*A M.***, au sujet de la XIX. Lettre de Dom la Taste.*

Le 26. *Fevrier* 1738.

Vous avez lu, Monsieur, la dix-neuvieme Lettre Theologique que le Parlement vient de supprimer. L'étonnante piece! Que d'emportement! Que de fureur! Si la methode qu'on y suit pour decrier les Appellans est concluante, l'E-

1738. l'Eglise ne peut plus se defendre contre les objections de ses ennemis. On partage les Appellans en trois classes qui se combattent mutuellement. On ramasse jusques dans des feuilles sans aveu les reproches qu'ils se font. On pose pour principe qu'aucun ne merite plus de créance que l'autre ; que le meilleur parti est de les croire tous veridiques dans leurs accusations : d'où l'on conclud que, n'y ayant ni verité ni sainteté parmi eux, *il n'est point d'Appellant pour qui le chretien puisse avoir de l'estime, & que l'honnête homme ne doive detester* ; que les miracles qu'ils publient sont l'effet de l'imposture, ou l'œuvre du Demon ; *fourbes par consequent & sacrileges à brûler, ou suppôts de l'enfer & favoris du Diable.* Tel est le jugement que l'Auteur des Lettres Theologiques porte de nous.

Lett. theol. pag. 1136. Ibid. pag. 1137.

Il n'a pas apperçu qu'un Protestant pouvoit lui fermer la bouche, en retorquant contre lui le même argument. Vous partagez, dira celui-ci, les Appellans en trois classes, & moi je n'en fais que deux de tous les Papistes. Les uns sont soumis à la Bulle *Unigenitus*, les autres la rejettent. Pour montrer, ajoutera le Protestant, qu'il n'y a ni verité ni sainteté dans votre Communion, je n'ai besoin que des accusations dont vous vous chargez les uns les autres. Que peut-on ajouter au portrait hideux que les Constitutionnaires font des Appellans ? Quoi de plus horrible que celui que les Appellans font des Constitutionnaires, dira encore le Protestant, en suivant la methode du Pere la Taste & ne demêlant rien ? *En retranchant la moitié des vices que vous vous reprochez, il en restera bien plus qu'il n'en faut pour faire de vous tous des Demons.*

Ibid. pag. 1138.

Si le Constitutionnaire dit : *Ce sont* les Appellans *qui nous calomnient, & qui nous dechirent mechamment ; pour nous c'est l'équité qui nous conduit ; nous ne disons d'eux que la verité* toute *pure, & nous ne la disons que par conscience & par necessité* ; Fort bien, repondra le Protestant : *mais* l'Appellant *me dit la même chose* des Constitutionnaires. *De quel droit les uns pretendront-ils à notre confiance au prejudice de tous les autres ? Le parti, ce semble, le plus sûr pour leur ôter tout sujet de plainte, c'est de croire qu'ils ne se calomnient point ; & que quand ils disent les uns des autres qu'il sont mechans, ils disent vrai.*

Ibid. pag. 1139. Ibid.

Vous reconnoissez, Monsieur, les propres termes de l'Auteur de la XIX. Lettre. Il croit son raisonnement invincible contre nous. Aveugle, qui n'a pas vu que le glaive dont il vouloit nous percer, ne peut nous faire de mal ; mais que le Protestant qui le lui arrache d'entre les mains, le perce lui-même d'outre en outre, sans qu'il puisse s'en defendre qu'en revenant sur ses pas, & en avouant ingenûment qu'il n'a écouté que sa passion quand il a écrit.

Pour le lui faire sentir de plus en plus, rappellons-lui la confusion où l'on vit l'Eglise sous l'Empire de Constance. Souvent l'Evêque Catholique se voyoit assis à côté de l'Evêque Arien. Et de quels crimes ne se chargeoit-on pas reciproquement? Après la mort de Constance les Catholiques eux-mêmes éprouverent des divisions, dont on ne peut lire le recit sans en être effrayé. S. Basile & S. Gregoire de Nazianze comparent à un combat de nuit où personne ne se connoit plus, & où l'on frappe indifferemment sur tous, ce qui se passoit alors. Le schisme de l'Eglise d'Antioche, la dispute sur les trois Hypostases, donnerent lieu aux reproches les plus vifs. *Je ne connois point Vital ; je rejette Melece ; j'ignore Paulin*, disoit S. Jerôme. Des solitaires très austeres, très penitens & très orthodoxes, traitoient ce saint Docteur d'heretique Sabellien. Ceux qui étoient unis de communion avec S. Melece n'étoient pas mieux traités par S. Jerôme. L'affaire de l'Originisme mit de même des Saints aux prises avec des Saints. Sur chacune de ces contestations, mettez dans la bouche d'un ennemi de l'Eglise ce que l'Auteur des Lettres Theologiques vomit contre nous, il en conclurra que celle qui se qualifioit alors l'Epouse de Jesus-Christ ne l'étoit point ; qu'il n'y avoit ni verité

Epist. 14. ad Damas. Epist. 15. ad Marcum.

ni

ni sainteté dans ses membres, & que tous les miracles qu'elle publioit étoient des prestiges du Demon. 1738.

Mais tandis que l'Heretique, devenu l'écho de l'Auteur de la XIX. Lettre, se felicite des avantages qu'il croit avoir remportés sur l'Eglise, le Payen fait le même raisonnement pour triompher à son tour de toutes les Sectes qui confessent l'unité de Dieu. Qu'on lise ce qu'Origene nous a conservé du Traité du Philosophe Celse contre la Religion chretienne: on verra que cet impie, dès le commencement du christianisme, faisoit le personnage que l'Auteur des Lettres Theologiques fait aujourd'hui. Celse met aux prises un Juif avec un Chretien; & après avoir mis dans la bouche du Juif ce qu'il lui plait pour decrier le christianisme, il se mocque également du Juif & du Chretien. Un des reproches qu'il fait au Chretien est „ de s'être divisé en une multitude de Sectes qui se condamnent mutuellement. Ils n'ont, dit-il, presque plus rien de commun que le nom, si l'on peut même dire qu'ils l'ayent: c'est au moins, continue Celse, la seule chose qu'ils ayent eu honte d'abandonner. Pour ce qui est du reste, ils ont tous leurs maximes differentes." Origen. contra Celsum lib. 3.

L'Auteur des Lettres Theologiques rejette avec un souverain mepris les miracles que Dieu opere en notre faveur. Il leur oppose les prestiges des Magiciens, qu'il pretend avoir été encore plus merveilleux. Celse en fait de même à l'égard des miracles de Jesus-Christ. „ Il veut bien, dit Origene, supposer avec nous que Jesus a fait les miracles que l'Evangile rapporte de lui: guerisons de malades, resurrections de morts, multiplication des pains. Mais en même tems qu'il nous l'accorde, il met ces actions de Jesus au rang de celles des Magiciens qui se vantent d'en faire encore de plus admirables. Il les compare avec ce que font au milieu des places publiques ceux qui ont étudié en Egypte; qui pour quelques oboles vous étalent toutes les merveilles de leur science, chassant les Demons hors du corps des hommes, guerissant les malades en soufflant dessus, évoquant les ames des Heros, dressant des tables qui semblent couvertes de mets exquis quoiqu'en effet il n'y ait rien; & faisant mouvoir, comme si c'étoient des animaux, de certaines figures qui n'en ont que l'apparence. Après quoi il demande, *si lorsqu'on leur voit faire cela, on doit conclurre qu'ils sont les enfans de Dieu, ou s'il ne faut pas plutôt les prendre pour des miserables & pour des mechans.*" Ibid. lib. 1.

Vous venez de voir, Monsieur, que ce sont les conclusions que prend contre nous l'Auteur des Lettres Theologiques. *Il n'est point d'Appellant*, dit-il, *pour qui le Chretien puisse avoir de l'estime, & que l'honnête homme ne doive detester: fourbes & sacrileges à brûler, ou suppots de l'enfer, & favoris du Diable.* Mais ces mêmes conclusions, l'Heretique & le Payen les prennent contre l'Auteur des Lettres Theologiques, & contre toute l'Eglise. Voilà ce que l'on gagne à écrire sans reflexion. Lett. theol. pag. 1136. & 1137.

Si l'Auteur de la XIX. Lettre avoit fait la plus legere attention à ce qu'il écrivoit, il auroit vu encore que tout ce qu'il dit contre les Appellans retombe à plomb sur la Congregation de S. Maur dont il est membre. Qui ignore que cette Congregation renferme un grand nombre d'Appellans; qu'ils en occupoient il n'y a que deux jours les premieres places; & que pour les en chasser il a fallu renverser toutes les regles, & leur fermer le Sanctuaire de la Justice qui doit être ouvert à tout le monde? Or tous ces Appellans ne sont pas morts. Dispersés dans les maisons de la Congregation, ils y conservent le même zele pour l'Appel, & le même éloignement pour la Bulle *Unigenitus*. Combien d'autres Benedictins qui, sans avoir souscrit à l'Appel, pensent & parlent comme nous? Au jugement des Constitutionnaires mêmes la Congregation de S. Maur est regardée com-

1738. comme Appellante, ou dans les sentimens des Appellans. Mais *s'il n'est point d'Appellant pour qui le Chretien puisse avoir de l'estime, & que l'honnête homme ne doive detester*; s'ils sont tous sans exception, ou des *fourbes & des sacrileges à brûler, ou des suppots de l'enfer, & des favoris du Diable*, que faire de la Congregation de S. Maur? Ce que l'on fit autrefois de l'Ordre des Templiers. Les ennemis de cette Congregation trouveront, j'en suis sûr, ma reflexion judicieuse. Deja je

Ps. cxxxvi. 7. les entends y applaudir: *Exinanite, exinanite usque ad fundamentum in ea.*

L'Auteur des Lettres Theologiques oseroit-il mêler sa voix à la leur, & former les mêmes imprecations contre le Corps qui lui a donné l'être? Sent-il au moins à present l'extravagance de ses paroles? Voit-il qu'il s'est mis hors d'état de justifier ses peres & ses freres; & que si on vouloit porter à la Congregation de S. Maur les derniers coups, il ne pourroit arracher à ses ennemis les instrumens qu'il leur a mis en main pour la detruire jusqu'aux fondemens?

C'est donc à nous, & non à l'Auteur de la XIX. Lettre, à defendre les Benedictins de S. Maur. Mais qu'il est aisé de le faire! Ce seroit insulter le public que de lui demander s'il croit que tous les Appellans de cette Congregation sont *des fourbes & des sacrileges à brûler, ou des suppots de l'enfer & des favoris du Diable.* Eh! Pourquoi tant d'efforts pour tirer, comme l'on fit il y a quelques années, des Superieurs majeurs l'ombre d'une adhesion à la Bulle? si ce n'est la haute estime que l'on a dans le public d'un Corps, qui a donné & qui donne encore à l'Eglise tant de savans & de saints Religieux.

Non, ce n'est pas le public qu'il faut interroger: c'est l'Auteur de la XIX. Lettre à qui il faut demander s'il croit que tous ceux de ses Confreres qui ne pensent pas comme lui, sont des *suppots de l'enfer & des favoris du Diable.* Quelque decidé qu'il soit à ne reculer sur rien, je ne puis croire qu'il ait la hardiesse de dire, oui. Il ne craint pas les Saints qui sont dans le ciel: mais après un pareil aveu pourroit-il éviter que toute sa Congregation ne se soulevât, pour demander justice d'un membre qui l'outrage si cruellement? Deja l'on a vu dans le suffrage d'un Magistrat cher à la France, ce que feroit l'autorité seculiere contre ce calomniateur, si on avoit la liberté de le punir selon ses demerites. C'en est un qui doit soulever les plus indifferens, de lui voir decrier les conversions de MM. de Montgeron, Follard, & Boindin, comme des productions de l'enfer. Celse l'Epicurien a traité Jesus-Christ d'imposteur, les Apôtres de scelerats, la Magdelaine de fanatique: mais un Prêtre, un Religieux, un Chretien attribuer au Demon les conversions très réelles d'un Epicurien, d'un Déiste & d'un Athée, il faut le voir pour le croire; après quoi il n'y a point d'excès qui doive étonner.

Au reste il plait à l'Auteur de faire du sieur Debonnaire, & de quelque autre Ecrivain de cette espece, une classe d'Appellans, quoiqu'il sache que nous sommes bien éloignés de les regarder comme tels. Je me contente de remarquer que c'est une suite du dessein qu'il avoit de calomnier. Je suis très parfaitement, &c.

LETTRE MCLXXXIII.

A la Mere Prieure du Calvaire de Loudun. Il la console & la fortifie dans les combats qu'elle a à soutenir.

Le 26. Fevrier 1738.

Eccli. II. 1. MON *fils*, dit le Sage, *lorsque vous entrez au service de Dieu preparez votre ame à la tentation.* Vous avez suivi ce conseil salutaire, Ma Reverende Mere. La tentation est venue, & vous n'êtes point ébranlée. Beni soit celui qui vous donne de souffrir avec joie, les ignominies dont les protecteurs de l'erreur s'efforcent de vous couvrir. Ils vous chargent de maledictions. Ils disent fausse-

faussement toute sorte de mal contre vous; mais Jesus-Christ qu'ils attaquent en votre personne, vous declare qu'une grande recompense vous est reservée dans les cieux. 1738.

Parce que vous ne voulez pas vous soumettre à un Decret que vous regardez comme l'abomination de la desolation dans le lieu saint, on vous hait, on vous persecute, on vous calomnie; & l'on ne voit pas qu'en vous traitant de la sorte, c'est vous dire que vous ne vous trompez point dans le jugement que vous portez de ce funeste Decret. Depuis quand la verité a-t-elle emprunté de pareilles armes? Il n'appartient qu'au mensonge de se soutenir par le mensonge. Consolez-vous donc, Ma Reverende Mere, & demeurez plus inviolablement attachée que jamais à la cause que nous defendons. Peut-être n'est-ce encore ici que le commencement de vos maux. Peut-être serez-vous mise à de plus rudes épreuves. Quelles qu'elles soient, j'ai la confiance que Dieu vous les fera surmonter. De vous-même vous n'êtes que foiblesse: mais vous pouvez tout en celui qui vous fortifie. Saluez de ma part toutes nos cheres filles, pour qui je demande à Dieu le grand don de la perseverance. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

LETTRE MCLXXXIV.

A Madame de COETQUEN, *sur un Memoire qu'elle avoit addressé au Prelat.*

Le 28. *Fevrier* 1738.

J'AI reçu, Madame, le dernier paquet que vous m'avez fait l'honneur de m'addresser. Je vois par votre reponse à la Prieure de Quimper que les ennemis de tout bien ont renversé la tête de cette pauvre fille, & de sa compagne la Mere de S. Joseph. Dieu veuille que le mal ne se communique pas aux autres maisons. C'est une peste plus à craindre que celle qui tue les corps. J'ai lu avec attention le Memoire que vous addressez aux Superieurs majeurs. Des cinq questions sur lesquelles vous demandez que nous prononcions, trois me paroissent bien aisées à resoudre; mais j'ai besoin de quelque éclaircissement pour repondre aux deux autres dont voici la premiere: „ Les Religieuses peuvent-elles s'addresser à de „ nouveaux Confesseurs qu'on leur donneroit, & qui ne tiendroient pas leurs „ pouvoirs des Superieurs majeurs en qui reside la jurisdiction?"

Je vois bien que l'on peut inferer de vos Constitutions que nous avons le pouvoir d'approuver des Confesseurs, & j'en ai fait usage: mais avons-nous ce pouvoir à l'exclusion des Ordinaires? Il me semble que les Ordinaires ont approuvé plus communément les Confesseurs; auquel cas nous ne pouvons declarer nulles les Confessions faites à des Prêtres qui ne tiendroient pas de nous leurs pouvoirs.

La seconde question sur laquelle j'ai besoin d'éclaircissement est la derniere des cinq. „ Supposé qu'on transfere quelques-unes des Religieuses dans des maisons „ étrangeres à leur Ordre, comment doivent-elles se conduire par rapport aux „ Confesseurs?"

Demande-t-on si les Confesseurs de ces maisons auroient le pouvoir d'absoudre les Religieuses qui s'addresseroient à eux? Ou bien veut-on savoir s'il seroit expedient aux Religieuses de s'addresser à ces Confesseurs, & s'il ne leur seroit pas plus avantageux de ne point se confesser, que de s'exposer à être seduites en s'addressant à eux? Ayez la bonté, Madame, de me donner les éclaircissemens dont j'ai besoin: après quoi je repondrai à votre Memoire, avec toute la maturité que demande une affaire de cette importance.

1738. Je prie Dieu de vous remplir de force, & qu'il ne permette pas que vous succombiez dans les combats où vous allez entrer. Je suis avec respect, &c.

PS. Je reçois dans ce moment votre Lettre du 21. Je ne vois aucun inconvenient à faire des Remontrances. Je ne crois pas que vous obteniez justice: mais peut-être empécherez-vous quelque nouvelle vexation. J'écrirai à la maison de Poitiers selon que vous le desirez.

LETTRE MCLXXXV.

A la Mere Superieure du Calvaire de Poitiers, au sujet d'un ordre de la Cour qui suspend la nomination de la Prieure.

Le 5. Mars 1738.

MADAME de Coëtquen, Ma Reverende Mere, m'a envoyé la copie d'une Lettre de cachet qui lui est addressée pour suspendre la nomination d'une Prieure de votre Abbaye. Je ne doute pas que cet ordre ne vous afflige: mais ce qui doit vous consoler, c'est que vous ne vous l'êtes attiré par aucune mauvaise action. Ce n'est pas comme malfaitrices que vous souffrez: c'est comme chretiennes. C'est l'amour que Dieu vous a inspiré pour la verité, qui irrite les ennemis de votre Congregation. La puissance leur a été donnée pour tourmenter; & vous voyez l'usage qu'ils en font. Tous les jours ils surprennent des ordres à la religion du Roi. Ce sont eux qu'il faut plaindre. Pour vous, vous devez vous rejouir de ce que vous avez été trouvées dignes de souffrir quelque ignominie pour le nom de Jesus.

Mais que deviendra votre Congregation? Que deviendront en particulier les maisons, si on empêche d'y mettre des Prieures à mesure qu'elles viendront à manquer? Il est visible que l'on cherche à vous desunir. On introduit l'anarchie, afin de vous mettre aux prises les unes contre les autres. On veut vous lasser, en vous tenant dans l'état violent où vous êtes. On veut vous porter aux murmures, aux plaintes, au soulevement; puis vous faire regarder la soumission à la Bulle comme l'unique moyen de recouvrer la paix. Seroit-ce la paix que Dieu donne? Vous ne le pensez pas, Ma Reverende Mere. Quelle paix, qu'on ne pourroit obtenir qu'en crucifiant la verité! Mais une fille du Calvaire met sa joie & son bonheur à être crucifiée pour la verité.

Dites-le souvent à vous-même, ma très chere Fille. Quelque amer que soit le calice qui vous est presenté, buvez-le, si vous ne pouvez l'éviter qu'en trahissant celui qui vous a aimée jusqu'à mourir pour vous. C'est en buvant dans le calice des humiliations de Jesus-Christ, que vous apprendrez à devenir forte & courageuse. Ne craignez point ceux qui n'ont de pouvoir que sur le corps. Ils peuvent troubler les sens: mais leurs menaces n'empéchent point l'ame fidele d'éprouver au dedans d'elle-même une paix qui ne peut venir que de Dieu. Il n'abandonne pas même le sensible de notre ame à la puissance de l'ennemi. Tous les jours il nous rassure, & nous dit par la voix consolante des miracles qu'il est avec nous; que notre cause est la sienne; & que s'il permet à l'enfer de combattre, il ne permet pas à l'enfer de prevaloir.

Attendez donc les momens de Dieu. Hâtez-les par la ferveur de vos desirs. Mais ne faites rien contre votre conscience. N'écoutez aucune proposition de celles qui tendroient à vous affoiblir. Demeurez inviolablement unie à votre Generale. Fortifiez celles de vos Sœurs que la longueur du combat pourroit lasser. Vous connoissez leurs besoins. Entrez-y avec une charité compatissante. Qu'elles trouvent en vous une Mere pleine de tendresse. De leur côté je les prie & les conjure de vous adoucir le poids de la superiorité, par leur soumission à tout ce

ce que vous leur commanderez, parce que vous ne leur commanderez que ce qui sera conforme à la regle & à l'Evangile. Lisez-leur cette Lettre, & assurez-les que je leur serai d'autant plus uni qu'elles le seront à la croix de Jesus-Christ. Je suis dans la charité de ce divin Sauveur, &c. 1738.

LETTRE MCLXXXVI.

A un Religieux, sur sa conversion.

Le 5. Mars 1738.

SI je dois, Mon Reverend Pere, m'affliger avec vous de l'égarement dans lequel vous avez vecu durant tant d'années, je dois me rejouir avec vous des sentimens de penitence que Dieu vous met dans le cœur depuis quelques mois. Je ne suis point étonné que votre orgueil ait été puni par les pechés honteux dont vous me faites le recit. Il falloit que vous fussiez humilié à proportion que vous vous éleviez: mais cette humiliation même ne vous auroit pas fait revenir de vos égaremens, si la grace ne vous avoit ouvert les yeux & touché le cœur. Quelle misericorde que celle que Dieu a exercée sur vous! Les larmes qu'il vous fait repandre jusqu'à arroser le pavé, sont l'effet de la douleur que vous cause la vue de vos pechés. Qu'elle augmente, cette douleur, & qu'elle soit suivie d'un changement total de vous-même. Le don des larmes pourra ne pas durer toujours: mais le souvenir de ce que vous éprouvez dans ces communications sensibles de l'Esprit de Dieu, ne doit jamais s'effacer de votre esprit.

Dieu a attaché votre conversion à la lecture de la relation de celle de M. de Montgeron. Nouvelle preuve de la sainteté du bienheureux Diacre, dont on decrie la memoire avec tant de fureur. Vous l'avez invoqué dans le tems que vous étiez le plus éloigné de Dieu; & vous avez ressenti l'effet de son invocation au moment où vous ne vous y attendiez pas.

Vous voulez que je vous impose une penitence: mais il me paroit que vous m'avez prevenu. Que puis-je ajouter aux jeûnes, aux veilles, & aux mortifications que vous pratiquez? Je croirois devoir retrancher ce qui regarde le coucher sur le pavé, si vous ne m'assuriez que ce genre de mortification ne derange en rien votre santé. Il me paroit que c'est l'Esprit de Dieu qui vous porte à embrasser la penitence jusqu'à ce degré, & dès lors je ne dois pas m'y opposer.

Je ne vous interdirai pas les fonctions du ministere pour toute la vie: mais avant que de remonter à l'Autel, il me paroit que vous devez faire une penitence qui ait quelque proportion avec vos pechés. Il faut attendre que vous soyez changé selon l'homme interieur, & que vous soyez devenu aussi humble que vous avez été orgueilleux. Si vous perseverez dans les dispositions où vous avez été depuis le mois d'Octobre, & que vous ne tombiez volontairement dans aucune de ces miseres auxquelles vous avez été sujet par le passé, vous pourriez remonter à l'Autel à Pâques de l'année prochaine: sur quoi je vous laisse la liberté de dire à vos Superieurs que vous m'avez consulté. Faites durer votre Confession generale jusqu'à ce tems.

Il ne me reste, Mon Reverend Pere, qu'à vous prier de vous souvenir de moi devant le Seigneur. Demandez-lui avec instance qu'il me donne tout ce qu'il sait qui m'est necessaire pour lui plaire. Je suis dans la charité de Jesus-Christ, &c.

1738.

LETTRE MCLXXXVII.

A M. l'Evêque de TROYES. *Il lui marque la resolution où il est de repousser les nouvelles attaques de M. d'Embrun.*

Le 13. *Mars* 1738.

J'AI reçu, Monseigneur, le paquet que vous m'avez fait l'honneur de m'addresser. J'ai cherché & j'ai trouvé la Lettre pastorale & Ordonnance de M. d'Embrun du 5. Decembre 1735. Je ne puis assez vous remercier, Monseigneur, des deux pieces manuscrites que vous avez eu la bonté de m'envoyer. En revanche voici un extrait de la Lettre pastorale de M. d'Embrun. J'en ai fait copier ce qui peut vous interesser. Tout le reste me regarde nommément. Je suis actuellement occupé à revoir l'Ouvrage que je dois publier contre le Livre du Pere Courrayer. Dès que ce travail sera fini, & j'espere que ce sera dans peu, je penserai tout de bon à M. d'Embrun. Je n'aurai pas de peine à repousser ses calomnies. Je l'ai deja fait dans ma Lettre pastorale de 1734. Mais puisqu'il revient à la charge, il faudra lui repondre encore une fois: après quoi s'il continue d'aboyer, je le laisserai faire. Je prendrois même ce parti dès à present, s'il ne vous avoit pas mêlé dans la dispute. La Lettre qu'il vient de vous addresser, est plus contre moi que contre vous. Il ne seroit pas juste que je vous laissasse le soin de me defendre. Je le ferai donc, soit par une Lettre que j'aurai l'honneur de vous addresser, soit de quelque autre maniere. En attendant je vous supplie d'être bien persuadé du tendre & respectueux attachement avec lequel je serai toute ma vie, &c.

LETTRE DCLXXXVIII.

A M. l'Evêque D'AUXERRE. *Il lui parle du nouvel Evêque de Boulogne, & de l'Ouvrage de M. d'Embrun contre le Pere le Courrayer.*

Le 17. *Mars* 1738.

LE Demissoire que vous m'avez addressé, mon très cher Seigneur, est venu trop tard pour l'Ordination que j'ai faite le Samedi de la seconde semaine de Carême. Je suis resolu d'en faire une particuliere Samedi prochain.

On vient de donner au Diocese de Boulogne un Evêque qui, dit-on, fera regretter le dernier mort. Il paroit que depuis quelque tems on ne veut mettre en place que des hommes bien decidés pour le schisme. *Heu! Heu!*

On m'écrit que la santé du Cardinal est toujours chancelante. S'il meurt & que la feuille soit donnée à l'Evêque de Mirepoix comme on le croit, les affaires de l'Eglise n'en iront pas mieux.

Je souhaite que l'Ouvrage que doit publier M. d'Embrun contre le Pere Courrayer soit aussi bon, que ceux qu'il publie contre nous sont mauvais. Peu m'importe que cet Ouvrage paroisse avant le mien. *Quidam ex contentione Christum annuntiant, non sincerè, existimantes pressuram se suscitare vinculis meis. Quid enim? Dum omni modo, sive per occasionem sive per veritatem, Christus annuntietur; & in hoc gaudeo, sed & gaudebo.* (Philipp. I. 17. 18.) Encore un peu de tems, & j'espere executer ma promesse.

Ma santé, graces à Dieu, se soutient nonobstant les mets du Carême, pour lesquels j'ai toujours eu un grand rebut. Souvenez-vous de moi dans ces saints jours. Vous savez, mon très cher Seigneur, quel est mon tendre & respectueux attachement pour vous, &c.

LET-

LETTRE MCLXXXIX.

1738.

*Au Pere *** Chanoine Regulier. Il benit Dieu de la grace qu'il lui a faite de reparer ses fautes.*

Le 28. *Mars* 1738.

JE n'ai reçu que depuis peu de jours, Mon Reverend Pere, votre Lettre du 4. Octobre 1737. Vous y faites l'aveu de fautes qui, quoique très communes, n'en sont pas moins grandes aux yeux de Dieu. La liberté que vous me laissez de rendre votre retractation publique, est une preuve du desir sincere que vous avez de reparer vos fautes. Que ce desir ne s'affoiblisse point. Vous pouvez, Mon Reverend Pere, vous trouver exposé à la tentation: mais après la demarche que vous venez de faire, pensez qu'il ne vous est plus permis de regarder derriere vous. Soyez fidele jusqu'à la mort. Ne souffrez pas que votre couronne soit donnée à un autre. Dieu n'a point besoin de vous, & vous ne pouvez vous passer de lui. Rendez donc temoignage à la verité dans toutes les occasions où la verité l'exigera de vous. Ce n'est pas vous qui la delivrerez, mais c'est elle qui vous delivrera. Je suis en Notre Seigneur Jesus-Christ, &c.

LETTRE MCXC.

A Madame de ROHAN *de Porhoët. Il lui parle des calomnies de M. d'Embrun, & du dernier Ecrit de M. de Sens contre M. de Troyes.*

Le 28. *Mars* 1738.

VOus me demandez, Madame, quelque marque de communion avant la Pâque. C'est un desir qu'il est juste de satisfaire. Je garde la paix avec ceux qui la haïssent: la refuserai-je à ceux qui l'aiment & qui la recherchent avec empressement? L'Apôtre nous ordonne de manger l'Agneau sans tache avec les azymes de la sincerité & de la verité. Plût à Dieu qu'il y en eut beaucoup qui eussent ces dispositions gravées dans le cœur aussi profondément que vous les avez! Mais qu'elles sont rares aujourd'hui! Elles ne sont certainement pas dans le cœur de M. d'Embrun, qui continue à me calomnier sans que je lui en aye donné le moindre sujet. Je me suis justifié plus d'une fois de l'erreur grossiere qu'il m'impute. Je l'ai confondu nommément dans ma Lettre pastorale de 1734. Il revient à la charge, & ne dit pas un mot de ce que je lui ai repondu. Je lui repondrai encore par consideration pour M. de Troyes qu'il attaque à mon sujet. Mais ma reponse ne sera pas longue. Il me suffit de montrer la mauvaise foi de M. d'Embrun, & de faire voir que le procedé dont il use à mon égard est le procedé d'un malhonnête homme: ce qui ne surprendra pas ceux qui le connoissent.

Je n'ai point lu ce qu'a fait en dernier lieu M. de Sens contre M. de Troyes: *Simia, semper Simia.* C'est toujours M. Languet, me dites-vous. Je le crois. Qu'attendez-vous d'une plume livrée opiniatrément à l'erreur? On est à plaindre d'avoir à faire à des hommes resolus de ne jamais ouvrir les yeux à la lumiere. Quand on a éclairci les matieres jusqu'à un certain point, il me paroit qu'on doit abandonner à leur mauvais sort ces raisonneurs qui contestent sans fin.

Je vous donne, Madame, tout pouvoir de faire le procès au Pere Boyer: mais si la sentence est trop severe, je me reserve le droit de l'adoucir. Je suis avec respect, &c.

A D-

ADDITIONS.

I.

Supplement aux Lettres de M. l'Evêque de Montpellier.

Lettre au Pape Clement XI. Il lui expose les motifs qui l'ont porté à publier son Catechisme dont il lui presente un exemplaire.

Très Saint Pere.

1703. LE Prince des Pasteurs ordonnant à tous les Evêques de paitre le troupeau dont la conduite leur a été donnée, il y a deja long-tems que ce devoir me presse & qu'il m'a fait prendre la resolution d'instruire les peuples qui m'ont été confiés malgré mon peu de merite, de toutes les verités qui sont & qui ont toujours été enseignées par la sainte Eglise Apostolique & Romaine, seule Catholique, seule vraie Epouse de Jesus-Christ, qui est la seule qui soit la colomne & l'appui de la verité, & contre laquelle les portes de l'enfer ne prevaudront jamais. J'ajouterai même que, si cette obligation regarde tous les Evêques, elle est sur tout indispensable pour moi qui me trouve chargé du gouvernement d'une Eglise, dans laquelle l'heresie Calvinienne & d'autres pestes semblables ont attiré une infinité de maux.

Mais parce qu'une même nourriture n'est pas propre a tous, & qu'il y en a qui n'ont besoin que de lait & non d'alimens solides, j'ai cru qu'il étoit de mon devoir de me faire tout a tous, autant qu'il seroit en moi; & qu'étant redevable aux sages & aux insensés, aux foibles & aux prudens, au simple peuple comme au Clergé, j'étois obligé de leur presenter à tous en particulier ce qui convenoit à chacun d'eux. Il falloit distribuer aux uns & aux autres la mesure de la doctrine catholique qu'ils devoient ou apprendre ou enseigner. Ceux qui dès leur plus tendre enfance ont été nourris des paroles de la foi catholique, ne devoient pas y être affermis & confirmés par la même voie que d'autres qui, revenus tout recemment du sein de l'heresie dans celui de l'Eglise, ont entendu par le passé les Ministres d'un faux Evangile debiter toutes sortes de calomnies, s'évaporer en invectives, & lancer tous les traits de leur malignité contre l'Epouse de Jesus-Christ. On ne pouvoit exposer à ces nouveaux convertis la foi de l'Eglise, sa discipline & tout l'appareil de ses saintes ceremonies, qu'avec des preuves capables de leur faire comprendre que tout ce que l'Eglise enseigne, tout ce qu'elle fait, tout ce qu'elle ordonne, est si saint, si conforme à la vraie foi, & appuyé de raisons si invincibles, que personne ne peut y rien reprendre sans se couvrir soi-même d'une tache manifeste d'ignorance ou de temerité.

Ce sont là les motifs, Très Saint Pere, qui m'ont porté a faire dresser des Instructions generales en forme de Catechisme, rangées dans un ordre facile & simple, écrites d'un style proportionné à l'intelligence de tout le monde, & dans lesquelles on trouvât une explication abregée de la doctrine de l'Eglise, de sa morale, de ses usages, & en un mot de tout ce qui regarde le culte divin. Dès que cet Ouvrage a été achevé, je l'ai lu, non seulement avec un plaisir infini, mais de plus avec une extrême attention; & j'ai jugé qu'il meritoit d'être proposé en mon nom au Diocese de Montpellier, afin que tous y vinssent puiser les enseignemens de la foi. Cependant je n'ai pas voulu qu'on le rendit public, qu'il n'eût été approu-

BEATISSIME PATER.

QUod à Principe Pastorum singulis Episcopis injunctum est pascendi gregis sibi commissi officium, eo me jam pridem sollicitante, in animum induxi, ut populos curæ tenuitatis meæ creditos, ea docerem omnia & singula, quæ docet & docuit semper Sancta, Apostolica, Romana Ecclesia, sola Catholica, sola vera Christi Sponsa, sola columna & firmamentum veritatis, adversus quam portæ inferi non prevalebunt. Hoc agere cum teneantur omnes Episcopi, tum mihi maximè necessarium fuit, cui obtigit ea Ecclesia regenda, in quam Calviniana hæresis cæteræque pestes hujusmodi mirum quot mala invexere.

Verùm quoniam non una omnium est esca, suntque quibus lacte opus sit non solido cibo, quantum in me esset omnibus omnia duxi esse me faciendum, sapientibus & insipientibus, infirmis & prudentibus, plebi pariter & Clero debitorem, me singulis exhibere oportuit, quæ singulos decerent. Sua cuique danda fuit doctrinæ catholicæ, vel docendæ vel addiscendæ mensura. Qui ab incunabulis enutriti sunt verbis fidei catholicæ, ii alia ratione in ea stabiliendi & confirmandi, quàm qui recens ad Ecclesiam ab hæresi reduces, adversùs Christi Sponsam multa calumniantes, multa oblatrantes & sibilantes olim audiêre Pseudo-evangelii Ministros. His ita probanda fuit Ecclesiæ fides, disciplina, totus sacrarum cærimoniarum apparatus, ut ab ipsis intelligi posset, quidquid Ecclesia docet, agit, præcipit, totum id sanctum, sanæ fidei consonum, invictâ ratione fultum, nec posse reprehendi sine manifesta vel temeritatis vel ignorantiæ labe.

His adductus rationibus, Beatissime Pater, Institutiones generales ad formam catechisticam redactas, facili & expedita methodo, stylo ad omnium intelligentiam accommodato, adornandas curavi; in quibus quidquid ad Ecclesiæ doctrinam, mores, usus, uno verbo quidquid ad Dei cultum pertinet, compendiosè tractaretur. Perfectum opus legi cum ingenti voluptate & summa diligentia; dignumque judicavi quod Diœcesi Montispessulani meo nomine proponeretur, ad erudiendum in fide singulos. Nec tamen prius publici juris fieri volui, quam à non paucis Episcopis cæterisque Doctoribus bene multis, in fidei catholica

tholicæ doctrinæ versatissimis & morum sanctitate perquam insignibus, imprimis ab Eminentissimo Cardinali de Noailles & ab Illustrissimo Præsule Imolensi Sanctitatis Vestræ apud nos Nuntio opus illud probaretur. Horum omnium judicio, imo & consilio fretus, tandem Librum typis mandandum & evulgandum permisi; nec, ut confido, sine magno Ecclesiæ Montispessulanensis commodo.

vé d'un bon nombre d'Evêques, & de beaucoup d'autres Docteurs consommés dans la science de la foi catholique, & tres recommandables par la sainteté de leur vie, mais sur tout de l'Eminentissime Cardinal de Noailles, & de l'Illustrissime Evêque d'Imola Nonce de Votre Sainteté en ce royaume. Ainsi ce n'est qu'aprés m'être vu appuyé du jugement de tant de personnes distinguées, & même pour suivre leur conseil, que j'ai enfin permis l'impression & la publication de cet Ouvrage; dont il ne peut revenir, comme j'en ai la confiance, qu'un grand bien à l'Eglise de Montpellier.

Unum est quod optem maximè, Beatissime Pater, in his potissimum angustiis temporum, quibus hæreticorum furore miserè vastantur in nostra Occitania Provincia Ecclesiæ. Enimvero, Beatissime Pater, ut cum Maccabæis loquar, Sancta nostra in manu extraneorum facta sunt, trucidati sunt senes & Presbyteri nostri in plateis; juvenes nostri ceciderunt in gladio hæreticorum; sub falso nomine pietatis & religionis insurrexerunt Pseudo-prophetæ, quibus impellentibus venerunt gentes in hæreditatem Domini, polluerunt templum sanctum ejus, incenderunt igni Sanctuarium ejus, posuerunt morticina servorum Domini escas volatilibus cæli, & carnes Sanctorum bestiis terræ; uno verbo, Sancta nostra & pulcritudo nostra & claritas nostra desolata est, & coinquinaverunt ea gentes. Quo ergo nobis adhuc vivere, nisi paterna Sanctitatis Vestræ consolatione reficiamur? Non modicum mihi sanè solatium erit & catholicæ plebi nostrarum partium, ovibus pascuæ Domini, verè confitentibus illi & annunciantibus laudem ejus, si opus in defensionem Sanctæ Romanæ Ecclesiæ elaboratum, & ad convellendas hæreticorum cavillationes, latebras, calumnias, fabulas (ut mihi quidem videtur) satis utile, Sanctitas Vestra benignè excipere dignetur. Hoc est, Beatissime Pater, quod summis votis expetam.

Mais il y a une chose, Très Saint Pere, que je desirerois extremement, sur tout à cause de ces malheureux tems, où les Eglises de notre province de Languedoc sont ravagées d'une maniere deplorable par la fureur des heretiques. Car, pour emprunter ici, Très Saint Pere, les paroles des Maccabées, notre Sanctuaire a été livré entre les mains des étrangers, nos vieillards & nos Prêtres ont été égorgés dans les places publiques, nos jeunes hommes sont tombés morts sous l'épée des heretiques: il s'est élevé de faux prophetes sous une vaine apparence de pieté & de religion, qui ont excité les nations à venir fondre sur l'heritage du Seigneur, à souiller son saint temple, à consumer son Sanctuaire par le feu, à donner les corps morts de ses serviteurs en proie aux oiseaux du ciel, & les chairs de ses serviteurs pour nourriture aux bêtes de la terre; en un mot tout ce que nous avions de saint, de beau & d'éclatant a été desolé & profané par les nations. Comment donc pouvons-nous vivre encore, si nous ne trouvons au milieu de si grands maux quelque soulagement dans les entrailles paternelles de Votre Sainteté? Ce ne sera pas assurément une mediocre consolation pour moi, aussi bien que pour le peuple catholique de ces cantons, pour ces brebis nourries dans les paturages du Seigneur, auquel elles rendent veritablement gloire, & dont elles publient les louanges, si Votre Sainteté daigne accueillir favorablement un Ouvrage qui n'a été composé avec tant de travail & d'application que pour la defense de la sainte Eglise Romaine; & qui peut, ce me semble, être d'une grande utilité pour detruire les chicanes, les detours artificieux, les calomnies & les fables des heretiques. Voilà, Très Saint Pere, à quoi tendent mes vœux les plus ardens.

Quantum accrescet huic operi dignitatis & existimationis; quanta illud omnes Ecclesiæ alumni veneratione & reverentia complectentur; quanta fiducia, quanto gaudio singulis mihi subditis legendum proponam, si Summi Pontificis accedat auctoritas; & ejus Pontificis cujus pietatem, zelum, eruditionem, ingenium, sagacitatem quis non suspicit & admiratur!

Quel accroissement de merite & d'honneur pour cet Ouvrage; avec combien de respect & de veneration tous les enfans de l'Eglise ne le recevront-ils pas; & moi-même avec quelle confiance & quelle joie ne le presenterai-je pas à lire à tous ceux qui sont soumis à ma conduite, s'il se trouve muni de l'autorité du Souverain Pontife; & d'un Pontife dont la pieté, le zele, la science, l'esprit & la penetration attirent les regards & l'admiration de tous les hommes!

Itaque Librum hunc ad Sanctitatem Vestram mittere audeo, & pro ejus paterna in me benevolentia, quam expertus sum, munus non injucundum fore confido, paratus ad corrigendum, si quid Sanctitas Vestra dignum animadversione deprehenderit.

C'est pour obtenir une telle grace que je prends la liberté d'envoyer le même Livre à Votre Sainteté. La bonté paternelle dont elle m'honore & dont j'ai deja ressenti les effets, m'assure que ce petit present ne lui sera pas desagreable, quoique je demeure prêt à y corriger ce que Votre Sainteté pourroit y trouver de reprehensible.

Montispessulani 6. Nonas Martii 1703.

A Montpellier le 10. Mars 1703.

Lettre à M. l'Evêque de Poitiers sur trois propositions du Catechisme du Diocese de Montpellier, qualifiées d'heretiques par le Pere Marzal Jesuite dans un de ses Sermons preché à Loudun.

A Montpellier le 4. Mai 1703.

1703. Vous savez mieux que moi, Monseigneur, l'obligation où sont les Evêques de menager leur reputation, & particulierement sur ce qui regarde leur doctrine. Il n'y a personne dans l'esprit de qui je fusse plus affligé de passer pour en avoir une douteuse, que dans celui d'un Prelat pour qui j'ai autant de respect & de veneration que j'en ai pour vous. J'ai cependant lieu d'apprehender que cela ne soit, & que vous ne me regardiez comme un heretique. Car j'ai appris par des personnes de probité & entierement incapables d'inventer un fait semblable, qu'un certain Pere Marzal avoit prêché publiquement dans la ville de Loudun, que le nouveau Catechisme que je viens de faire imprimer pour mon Diocese, contenoit des heresies. Je serois très mortifié, Monseigneur, que vous crussiez que cette accusation fût veritable. Si vous jugiez qu'il y eût dans ce Livre quelques propositions censurables, je vous supplierois volontiers d'avoir la bonté de me les marquer. Je recevrai avec respect & reconnoissance les sages avis que vous voudrez bien me donner; & je les regarderai comme un effet de votre charité & de votre amour pour la verité. Et comme je n'ai eu d'autre dessein que d'instruire mes Diocesains des verités les plus constantes de notre Religion, je serois très aise de corriger ce qui auroit pu échapper à l'Auteur de ce Livre & à moi, qui y fût tant soit peu opposé. Si au contraire vous croyez, Monseigneur, qu'il n'y ait rien dedans que d'orthodoxe, vous voulez bien me permettre de vous demander justice d'une pareille imposture publiquement avancée dans la chaire de verité, contre un homme qui a l'honneur d'être votre confrere; en faisant retracter publiquement aussi celui qui l'a avancée, non seulement comme un calomniateur, mais encore comme un heretique lui-même. Car voici les propositions qu'il a censurées & qualifiées d'heretiques.

1. A l'endroit où il est dit que *Jesus-Christ est le seul Mediateur par lequel nous pouvons avoir accès auprès de Dieu....* 2. Part. Sect. 3. ch. 2. §. 3. Il a traité cette proposition d'heretique, & a pretendu que ces paroles, qui sont formellement celles de Jesus-Christ & de S. Paul, ruinent le culte des Saints; quoique ce Paragraphe tout entier soit employé à établir invinciblement le culte & l'invocation des Saints.

2. Il a traité aussi d'heresie ce qui est dit, Partie 3. Chapitre preliminaire de la grace §. 5. *La volonté generale de sauver tous les hommes, n'empêche pas qu'il n'y ait en Dieu une volonté particuliere de punir les coupables.* C'est pourtant ce que disent tous les Theologiens catholiques; & c'est être heretique que de le nier.

3. Il a encore traité d'heresie avec la même temerité, ce qui est dit part. 3. sect. 1. ch. 2. §. 3. *Les enfans qui meurent sans baptême sont éternellement separés de Dieu, ce qui est la plus grande peine des damnés. Mais l'Eglise n'a pas decidé s'ils souffrent aussi la peine du feu dans les enfers. L'Ecriture sainte ne le dit pas nettement. La Tradition n'est pas bien claire sur ce point; & c'est une question sur laquelle les Theologiens sont partagés.*

Si ces propositions sont orthodoxes, comme je suis persuadé qu'elles vous le paroitront, celui qui les a qualifiées d'heretiques, n'a pu le faire qu'en soutenant les contradictoires qui sont certainement fausses & heretiques.

J'espere, Monseigneur, que vous ne desapprouverez pas la vivacité que j'ai sur cette matiere. Elle est trop importante à tous les Evêques & à l'Eglise, pour que ni vous ni moi puissions y être indifferens.

J'espere aussi par la même raison que vous ne me refuserez pas la satisfaction que je prends la liberté de vous demander. Je ne regarde pas seulement en cela mon interêt particulier, mais encore celui de tout mon Diocese. *Nobis enim necessaria est vita nostra, aliis fama nostra.* Je suis avec tout le respect possible, &c. S. Aug. de bono vidui. cap. 21.

Lettre à M. le Duc de Beauvilliers, sur quelques discours de ce Seigneur desavantageux au Prelat. (a)

A la Verune le 19. Août 1708.

Comme vous m'avez toujours fait, Monsieur, l'honneur de me temoigner de l'amitié, & que je ne crois pas avoir jamais rien fait qui m'en ait rendu indigne, je ne sai à quoi attribuer des discours qui me sont revenus que vous teniez sur moi, qui me toucheroient moins s'ils venoient de la part de mon ennemi, & s'ils m'attaquoient par un endroit moins cher & moins precieux à un Evêque que sa foi & sa doctrine. Je crois que vous savez, Monsieur, qu'il ne nous est pas permis de nous taire lorsqu'on nous accuse sur ce point. C'est être cruel, selon S. Augustin, que de negliger sa reputation. *Car notre vie*, ajoute ce Pere, *nous est necessai-* 1708.

re,

Notes de M. de Montpellier jointes à cette Lettre.

(a) M. le Duc de Beauvilliers avec qui j'avois toujours vecu comme avec un frere, s'avisa tout d'un coup, sans savoir pourquoi, & sans que je lui en eusse donné d'occasion, de me decrier publiquement comme un Janseniste. On voulut mettre le Docteur Blanchard auprès de l'Abbé de Seignelay son neveu. Il s'y opposa, & dit que la foi de ce Docteur lui étoit suspecte parce qu'il avoit été auprès de moi. La chose m'étant revenue par de bons endroits, je lui écrivis la Lettre ci-dessus. Je l'addressai mal à propos à mon frere.... Il eut peur de le fâcher, & ne rendit point ma Lettre. Ainsi elle n'eut point d'effet. J'en fus fort en colere; mais il n'en fut ni plus ni moins. Cela & quantité d'autres choses m'ont fait connoître à quoi je devois m'en tenir.... par rapport à M. le Duc de Beauvilliers. Depuis ce tems là je n'ai plus écrit à M. de Beauvilliers qu'une seule fois, pour lui accuser la reception d'une Lettre qu'il m'avoit addressée par le Chevalier de Maulevrier, & n'ai eu aucun commerce avec lui.... La minute de cette Lettre a été égarée long-tems, & n'a pu être couchée sur ce Livre qu'aujourd'hui 6. Fevrier 1710.

re, mais notre reputation est necessaire aux autres.

Souffrez donc, Monsieur, que je vous dise que j'ai appris par des personnes qui m'ont toujours paru dignes de foi, que vous parliez de moi comme d'un homme dont la foi vous étoit suspecte, aussi bien que celle des personnes qui ont des liaisons avec moi, & que vous vous en étiez expliqué fort clairement dans quelques occasions.

Vous voulez bien me permettre de vous dire, Monsieur, que si ces soupçons sont fondés vous êtes obligé, aimant l'Eglise autant que vous le faites, d'en faire connoitre la verité; mais que s'ils ne sont fondés sur rien, vous êtes obligé en honneur & en conscience de reparer le tort que vous faites, premierement à l'Eglise, en decriant ses Ministres, & ôtant aux peuples qui sont sous leur conduite la confiance qu'ils doivent avoir en eux; & secondement à moi, en me noircissant de la sorte contre le droit naturel, & contre la defense du feu Pape Innocent XII. de sainte memoire.

Jesus-Christ, Monsieur, nous enseigne que les faux Pasteurs se connoissent par leurs fruits. Ayez donc, s'il vous plait, le zele pour l'Eglise en general, & la charité pour moi en particulier, de me dire quels sont les fruits que j'ai portés qui vous ont rendu ma foi & ma doctrine douteuses. J'ai imprimé beaucoup de choses pour l'instruction de mes Diocesains; j'ai travaillé encore à les instruire de vive voix par des exhortations, par des Sermons, dans des Missions, dans des Visites, quand j'ai été consulté par eux sur des points de dogme, ou de morale. Voilà, ce me semble, les fruits par où on peut connoitre quelle est la doctrine des Evêques, & sur lesquels (a) ceux qui ont droit d'en juger doivent les condamner, ou les regarder comme orthodoxes. Dans quelle de ces occasions avez-vous reconnu que je me fusse éloigné des verités qu'enseigne l'Eglise catholique? Avez-vous jamais appris que je fusse lié d'une amitié étroite avec quelqu'un dont la personne ou les Ecrits eussent été condamnés par cette même Eglise (b)? Pour moi, Monsieur, je sai parfaitement que jamais aucun de ses enfans ne lui a été plus soumis que moi, n'a eu plus d'amour pour elle que j'en ai, n'a été plus attaché à ses dogmes & à ses decisions. J'ai juré sur les saints Autels de les enseigner, & de les defendre jusqu'à l'effusion de mon sang. Je sai que par la misericorde de Dieu, je n'ai jamais contrevenu à ce serment; & que quiconque a des sentimens contraires aux miens, dans les choses essentielles & qui appartiennent à la foi, doit être regardé comme un heretique. C'est ce qui fait, Monsieur, que je vous demande hardiment la grace, ou plutôt la justice, de me convaincre du contraire, ou de retracter ce que vous avez avancé contre moi.

Permettez-moi de vous dire qu'aucun Confesseur ne peut vous donner l'absolution sans cela; car s'il n'est pas permis de calomnier d'autres personnes, à combien plus forte raison doit-on se garder de toucher aux Oints du Seigneur, à ceux qui ont l'honneur d'être revêtus de son Sacerdoce, & que le S. Esprit a établis pour gouverner l'Eglise de Dieu qu'il s'est acquise par son sang.

La chose du monde que je souhaiterois le plus, Monsieur, seroit que ce qu'on m'a mandé sur cela ne fût pas vrai. J'en doute aussi effectivement par l'envie que j'ai que cela soit faux, & par le peu de vraisemblance qu'il y a que vous ayez voulu dechirer la reputation d'un Evêque, accuser un homme innocent qui vous est aussi parfaitement attaché que je le suis; & qui par toute sorte de raisons, & sur tout par les assurances que vous m'en avez tant de fois données, devoit se flatter d'avoir quelque part dans l'honneur de votre amitié. Je la merite par le respectueux attachement avec lequel je serai toujours, &c.

Lettre de MM. les Evêques de Mirepoix, de Senez, de Montpellier & de Boulogne à M. le Regent, au sujet du Decret de l'Inquisition du 16. Fevrier qui condamne leur Acte d'Appel. (c)

MONSEIGNEUR,

VOTRE Altesse Royale a eu la bonté, non seulement de permettre aux Evêques, mais même de les exhorter à s'addresser à elle dans toutes les conjonctures où l'honneur de leur caractere & le repos de leurs Dioceses se trouveroient interessés. Les raisons que nous avons d'user aujourd'hui de cette permission, ne peuvent être ni plus justes ni plus pressantes. L'attention que Votre Altesse Royale a bien voulu faire dans tous les tems aux motifs qui nous ont obligés de nous opposer à la reception d'une Bulle, qui ne nous a paru propre qu'à jetter également le trouble dans l'Eglise & dans l'Etat, & les marques recentes qu'elle vient de nous donner de sa protection, à l'occasion du Decret de l'Inquisition de Rome du 16. Fevrier dernier, nous engagent, Monseigneur, à une reconnoissance que nous ne pouvons retenir au fond de nos cœurs. 1718. Lett. du 18. Juill. & du 17. Août 1717.

Nous avons reçu en même tems cet étrange Decret, & l'Arrêt du Parlement de Paris qui en ordonne la suppression. Les sages Magistrats qui l'ont rendu, ont voulu sans doute montrer la grandeur du mal par la promtitude du remede qu'ils y ont apporté. Nous avons la consolation de trouver dans les motifs de leur Arrêt la justification de notre conduite: car nous ne craignons point de nous éloigner de leurs intentions, en appliquant à notre Appel particulier, ce que Messieurs les Gens du Roi disent en general en faveur des Appels au futur Concile. Si nous avions fait un usage illegitime, comme nos adversaires le pretendent, des maximes qui autorisent ces Appels: si le nôtre avoit été interjetté pour

Rrrrr 2

(a) Mais ce n'est pas à un Laïque ignorant comme M. de Beauvilliers, à juger de la foi & de la doctrine des Evêques. Voilà ce que cet endroit veut dire.

(b) Comme les Ecrits de M. l'Archevêque de Cambray, l'ami intime & le Directeur de M. le Duc de Beauvilliers.

(c) Il est parlé de cette Lettre dans l'Acte d'Appel des Lettres *Pastoralis officii*, Tom. 1, pag. 20. n. 1.

pour une cause & dans des circonstances où il ne pouvoit avoir lieu, ces grands Magistrats n'auroient point apprehendé que la condamnation d'un Appel nul & frivole eût pu interesser les Appels legitimes & canoniques. Ils ont donc fait entendre suffisamment, qu'ils ont jugé que le nôtre avoit tous les caracteres des Appels dont leur ministere les engageoit à prendre, du moins tacitement, la defense.

Mais le zele que le premier Parlement & les autres Parlemens à son exemple ont temoigné contre un Decret, qui donnoit atteinte à un point si essentiel de nos saintes Libertés, n'est-il point, Monseigneur, une leçon & un exemple pour nous? Les Evêques ne doivent-ils pas avoir encore plus de zele pour ces mêmes Libertés que les Magistrats seculiers? Et pendant qu'il est permis à ceux-ci d'en donner des marques publiques, peut-il être interdit aux autres de les imiter? Si dans une cause qui nous est comme personnelle, nous nous taisions, pendant qu'ils elevent leur voix d'une maniere si éclatante, notre silence ne pourroit-il pas même passer pour un desaveu de ce qu'ils font en notre faveur, & pour un consentement à notre propre condamnation?

Mais cette cause, Monseigneur, si on veut bien l'approfondir, est moins notre cause particuliere, que celle de la discipline de l'Eglise, de la morale de Jesus-Christ, des dogmes revelés dans l'Ecriture, des droits sacrés des Evêques, & des maximes d'où dependent la souveraineté de nos Rois & l'independance de leur couronne.

C'est pour la conservation de ces grandes vérités, qui nous paroissoient ébranlées par la derniere Constitution de Notre Saint Pere le Pape, que nous nous étions crus obligés de recourir au tribunal suprême de l'Eglise, par l'Appel que nous en avions interjetté au futur Concile general. L'Acte de cet Appel avoit été embrassé dans toutes ses parties, d'abord par la Faculté de Theologie de Paris, ce corps si celebre par sa science & par son zele pour la Religion, & ensuite par plusieurs autres Facultés, par plusieurs Chapitres & Communautés de Religieux, & par un nombre infini de Curés & d'autres Ecclesiastiques de differens Dioceses.

Par cet Appel nous avions porté l'affaire de la Constitution au Tribunal de l'Eglise universelle, superieur à celui du Pape. Il sembloit qu'aucune autre autorité que celle de l'Eglise même qui étoit saisie de l'affaire, ne pouvoit plus rien determiner entre le Pape & nous. Cependant il plut au Roi par sa Declaration du 7. Octobre dernier, de suspendre pour un tems la protection que nous avions lieu d'esperer que Sa Majesté donneroit à un Appel formé avec des intentions si droites & par des motifs si interessans, & deja soutenu par l'adhesion des Theologiens les plus dignes de sa confiance. Elle jugea à propos de porter encore en son nom la même affaire au tribunal du Pape, d'imposer silence aux Appellans comme aux autres, & de leur ordonner d'attendre la reponse de Sa Sainteté, que Sa Majesté leur faisoit esperer devoir être telle, qu'elle seroit plus propre que l'Appel même, pour remedier aux maux de l'Eglise; ce qui ne pouvoit leur donner d'autre idée, sinon que Sa Sainteté se determineroit à revoquer sa Constitution.

Cette reponse est venue. Le Pape, qui avoit été seul consulté par le Roi, au lieu de la rendre lui-même, l'a fait rendre par une Congregation qui n'a aucune autorité en France, & qui n'y en doit jamais avoir. Et cette reponse se reduit à une condamnation seche & rigoureuse de l'Acte des Appellans. Ainsi cette reponse, qui par elle même est un outrage fait à l'épiscopat, est encore, par l'incompetence du Tribunal odieux dont le Pape a affecté de se servir pour la rendre, une injure faite au Roi, & une nouvelle entreprise contre les usages du royaume.

L'Inquisition Romaine a donc rendu le 16. Fevrier dernier un Decret sans formes, sans motifs, sans preuves, & sans aucune reserve ni explication, par lequel elle condamne notre Acte d'Appel, comme *contenant des propositions fausses, scandaleuses, seditieuses, temeraires, injurieuses au souverain Pontife, schismatiques, & de plus heretiques.* Les menagemens que nous avons eus jusqu'ici pour Notre Saint Pere le Pape, ne nous faisoient pas attendre une pareille censure. Le seul que Sa Sainteté a eu pour nous, si c'en est un, a été de differer la publication de ce Decret jusqu'au 8. Mars.

A un procedé si extraordinaire nous ne voulons, Monseigneur, opposer qu'une defense qui convienne à des Evêques. Nous ne rendrons point injure pour injure, ni outrage pour outrage. En voulant conserver la verité, nous prendrons garde de ne point blesser la charité. Mais, persuadés que l'une & l'autre nous obligent à ne pas demeurer absolument dans le silence, nous ne pouvons croire que Votre Altesse Royale desapprouve la conduite que nous nous proposons de tenir, après que nous aurons eu l'honneur de lui en exposer le plan.

Notre dessein, Monseigneur, est d'écrire à Notre Saint Pere le Pape une Lettre où nous le supplierons, avec tout le respect que nous avons protesté dans notre Acte même avoir pour le successeur de S. Pierre & le premier Vicaire de Jesus-Christ, de nous faire communiquer les vœux des Cardinaux & des Theologiens du S. Office que le Decret marque lui avoir été communiqués, & sur lesquels Sa Sainteté a jugé après eux que notre Acte d'Appel contenoit des propositions dignes d'être fletries avec les qualifications les plus atroces. Nous le supplierons de nous designer en particulier celles des propositions qu'il a jugées heretiques; n'y en ayant aucune dans notre Acte qui ne nous ait paru très catholique; & qui n'ait paru telle à la Sorbonne, & à un grand nombre de Theologiens de tous les Ordres qui ont adheré à notre Appel.

Si neanmoins il pouvoit en être échappé quelqu'une à tant d'yeux si perçans qui ne fût point assez developpée, nous nous engagerons par les promesses les plus sacrées, (& il ne nous sera point difficile d'y satisfaire,) à l'éclaircir par des explications qui, n'étant que l'expression de nos sentimens, n'auront rien de forcé ni d'éloigné de la signification naturelle des termes que nous interpreterons.

Et

Et pour ne point laisser de lieu à une reponse vague & ambigue nous remettrons devant les yeux de Sa Sainteté les differens articles qui sont renfermés dans notre Acte. Nous prendrons la liberté de lui demander sur chacun, si c'est celui là qu'elle a jugé heretique; & nous en ferons voir en même tems la catholicité par une autorité precise, & souvent tirée des decisions de ses predecesseurs les plus celebres dans l'Eglise par leur sainteté & par leur doctrine.

Ainsi, nous lui demanderons sur les propositions touchant l'excommunication, si c'est une heresie d'avoir soutenu apres S. Augustin, que *ce n'est pas un seul homme, mais l'unité de l'Eglise qui a reçu les clefs du royaume des cieux*, & par consequent l'autorité d'excommunier: si c'est une autre heresie d'avoir ajouté, conformément à cet oracle de S. Pierre, *qu'il faut plutôt obeir à Dieu qu'aux hommes*; que nous devons plus craindre de lui deplaire en trahissant la verité, ou en manquant à remplir notre devoir, que de souffrir l'opprobre d'une excommunication injuste:

Si c'est une heresie d'avoir temoigné de l'attachement pour les regles salutaires de l'administration du Sacrement de Penitence prescrites par les saints Canons, & confirmées par l'autorité des Papes, du Clergé de France & des plus saints Evêques; & d'avoir enseigné en consequence, qu'on doit differer la reconciliation aux pecheurs qui n'ont point encore l'esprit de penitence & de contrition, & qui ne portent pas avec humilité, & ne sentent pas l'état du peché:

Si c'est une heresie d'avoir dit, apres S. Leon Pape, qu'il y a deux amours d'où naissent toutes nos volontés, l'amour de Dieu qui est bon, & l'amour du monde qui est mauvais; & que le premier est necessaire pour convertir le cœur, & pour faire toutes nos actions en la maniere qu'il nous est commandé de les faire, c'est-à-dire en les rapportant actuellement ou virtuellement à Dieu comme à notre fin derniere:

Si c'est une heresie d'avoir avancé ce que nous avons dit, sur le temoignage de tous les Peres & sur notre propre experience, touchant l'utilité que les fideles de tout âge, de tout sexe & de toute condition, peuvent tirer de la lecture de l'Ecriture sainte faite avec pieté;

Si c'est une heresie d'avoir soutenu ce que les Prophetes, les Apôtres & les saints Peres nous ont enseigné touchant la difference de l'ancienne & de la nouvelle alliance; & de s'être exprimé sur l'efficacité de cette grace, qui sans blesser le libre arbitre nous fait infailliblement operer le bien, dans les mêmes termes dont les Conciles, les souverains Pontifes & les saints Docteurs se sont servis:

Si c'est une heresie d'avoir dit qu'on ne doit pas fletrir des propositions qui sont conçues dans les propres termes de l'Ecriture, des Conciles, des Papes & des saints Peres; & qui ne presentent que le langage usité dans les Livres saints, consacré par la Tradition perpetuelle de tous les siecles, & confirmé par l'usage constant des fideles:

Si c'est une heresie d'avoir dit que, dans la condamnation des propositions qu'on extrait d'un Livre & qu'on traduit dans une autre langue, on doit garder pour l'auteur toute l'équité, & pour ses approbateurs tous les égards qui leur sont dus, & qu'on ne doit violer en rien l'autorité legitime des Evêques, les libertés du royaume, & les regles des jugemens canoniques:

Si c'est enfin une heresie d'avoir marqué beaucoup de zele pour la conservation des droits sacrés des Evêques, des libertés & des maximes de l'Eglise Gallicane, & d'avoir fait profession de reconnoitre après les definitions des Conciles de Constance & de Bâle, le Concile general comme le tribunal souverain de l'Eglise, infaillible, superieur au Pape, & auquel on peut appeller des Constitutions mêmes dogmatiques des souverains Pontifes.

C'est là, Monseigneur, le precis des questions que nous nous proposons de faire à Sa Sainteté, & c'est à quoi se reduit toute la doctrine qui est soutenue comme orthodoxe dans notre Acte d'Appel, & condamnée comme erronée dans le Decret dont nous nous plaignons.

Etant aussi interessés que nous le sommes pour le bien general de l'Eglise & pour notre propre reputation, que tout le monde connoisse de quel côté est la verité & la justice, nous employerons les prieres les plus respectueuses & les raisons les plus touchantes, pour engager Notre Saint Pere le Pape à nous donner sur chacune de ces questions des reponses claires, lumineuses, &, pour nous servir des termes mêmes de la Declaration du Roi, *dignes de la religion & de la charité du souverain Pontife.* Et comme le peu d'égard que Sa Sainteté a eu jusqu'à present aux differentes representations des Evêques, & aux instances mêmes qui lui ont été faites de la part de Votre Altesse Royale, nous donne un juste sujet d'apprehender qu'elle n'en ait pas davantage à toutes nos supplications, nous protesterons en même tems à la face de l'Eglise de prendre son silence comme un aveu de la catholicité de nos sentimens, & de l'impuissance où les auteurs du Decret se seront trouvés de soutenir leur censure; ou plutôt comme une condamnation au-moins de quelques-unes des verités que nous venons d'exposer: ce qui seroit une entreprise à laquelle les Evêques seroient obligés de s'opposer par les voies que les saints Canons leur ont marquées.

Mais quel que puisse être, Monseigneur, le succès de nos humbles remontrances, Votre Altesse Royale peut juger par le simple exposé des articles qui en feront le sujet, de l'énormité du Decret du 16. Fevrier. Car quand les sept qualifications infamantes que les Inquisiteurs Romains ont accumulées, sans les appliquer en particulier à aucun de ces articles, ne tomberoient que sur un ou deux, ne seroit-ce pas une chose intolerable, que de taxer ainsi des maximes capitales de la loi de Dieu & de la doctrine de l'Eglise, tels que nous croyons & que sont tres certainement tous & chacun de ces articles. Des Evêques pourroient-ils souffrir, sans être indignes du nom qu'ils portent, qu'on proscrivit ainsi une seule de ces maximes? Ne devroient-ils pas, à l'exemple de Jesus-Christ, declarer hautement qu'ils sont établis *pour rendre temoignage à la verité*, & qu'il ne leur est pas permis d'en abandonner aucune? Joan. XVIII. 37.

Mais le Decret va plus loin. Car il ne dit pas que

que l'Appel contient *quelque proposition*, mais *des propositions fausses, scandaleuses. . . . heretiques*; & par ce terme indefini, il donne lieu aux fideles de les regarder toutes comme comprises dans une même censure. Ainsi ils regarderont comme faux, comme scandaleux, & même comme heretiques les dogmes les plus certains & les plus essentiels de la morale chretienne; la necessité de l'amour de Dieu pour produire la conversion du cœur; l'importance de s'assurer par une épreuve suffisante de la conversion des pecheurs, qui n'ont point encore l'esprit de penitence & de contrition; l'obligation de preferer la crainte d'offenser Dieu à toute autre crainte, même à celle d'une excommunication injuste; le souverain pouvoir qui est en Dieu d'incliner les volontés par la force de sa grace, & les autres maximes que nous venons de rapporter.

Ils regarderont de même comme des nouveautés dangereuses, ces verités si cheres à tous les vrais François, fondées sur les textes des saintes Ecritures, transmises par la Tradition, & qui sont comprises sous le nom de Libertés de l'Eglise Gallicane. La note de *seditieuse* ne peut même avoir d'application qu'à ces dernieres verités: car il ne paroit pas qu'on puisse l'attribuer à aucune des propositions contenues dans notre Appel; & elle ne peut y avoir de rapport, si non en ce que le Pape pretendant exercer un empire despotique, tant pour le spirituel que pour le temporel, sur tous les Etats, croit que c'est se rendre coupable de sedition & de revolte, que de lui contester cette autorité independante, & d'appeller de son jugement à un tribunal superieur.

Votre Altesse Royale appercevra aisément les consequences pernicieuses que le decri & la condamnation de tant de verités importantes, peuvent avoir pour la Religion & pour l'Etat. Mais comme c'est dans un Acte qui nous est propre qu'elles sont condamnées, & que nous sommes condamnés & deshonorés avec elles, nous esperons que Votre Altesse Royale comprendra aussi que nous avons une obligation particuliere de nous y opposer.

Notre profond respect pour Votre Altesse Royale, & la crainte que nos adversaires ne prissent de nos paroles les plus innocentes, occasion de nous calomnier, nous ont empêchés jusqu'à present de rien faire contre les defenses portées par la Declaration du Roi, quelque peine que nous ayons toujours eue à les concilier avec les droits sacrés de l'Eglise, & avec les interêts de la verité. Mais aujourd'hui les choses nous paroissent avoir entierement changé de face. Toutes les considerations qui vous ont porté, Monseigneur, à employer l'autorité souveraine dont vous êtes depositaire, pour imposer pendant un tems un silence general & absolu sur les matieres de la Constitution cessent, du moins à notre égard; & nous trouvons dans les motifs mêmes de la Declaration du Roi les raisons qui nous autorisent à rompre le silence.

Le principal motif de la Declaration du Roi est que Sa Majesté a supposé que, dans les disputes qui divisoient les Evêques, il ne s'agissoit point du dogme; que parfaitement unis de sentimens entre eux sur tout ce qui appartenoit à la foi, ils n'étoient partagés que sur les moyens d'accorder ces sentimens avec la Constitution. Sur ce fondement Sa Majesté a cru que la foi étant en sureté, il étoit aussi inutile que dangereux de troubler l'Eglise par des disputes qui n'interessoient point le fond de la Religion.

Or le dernier Decret de Rome renverse absolument cette supposition. Il n'est plus possible de dire que le dogme soit en sureté, à moins qu'on ne regarde les maximes fondamentales de nos Libertés, la superiorité du Concile general au-dessus du Pape definie par les Conciles de Constance & de Bâle, la necessité de l'amour de Dieu pour la conversion, & les autres verités auxquelles ce Decret a rapport, comme des points indifferens, & qu'on peut abolir sans donner atteinte au dogme.

Ainsi Sa Majesté n'ayant imposé silence pendant un tems sur ces contestations que parce qu'elle a supposé que la foi n'y étoit point interessée, la defense doit cesser, dès que le Pape même fait declarer par l'Inquisition qu'il s'agit de la foi; & que ce tribunal nous condamne comme heretiques, en donnant le dementi à Sa Majesté qui, sur le temoignage des *Prelats* mêmes *qui nous étoient les plus opposés*, venoit de declarer que nous n'avions aucun sentiment qui fût contraire à la foi.

Pouvons-nous, Monseigneur, souffrir une diffamation qui enveloppe en quelque sorte toute l'Eglise Gallicane? Quand même l'injure nous seroit particuliere, pourrions-nous la dissimuler? Les saints Peres nous ont enseigné qu'il n'étoit pas permis à un catholique d'être patient sur l'accusation d'heresie. Les Evêques qui par leur caractere sont les premiers depositaires & les juges de la foi, ne sont-ils pas encore plus obligés que les simples fideles de se purger des soupçons qu'on repand contre la pureté de leurs sentimens? C'est de la fidelité qu'ils ont à ne point laisser alterer le depôt que Jesus-Christ leur a confié, que depend leur honneur & leur gloire; & ils doivent être incomparablement plus sensibles au reproche qu'on leur fait de l'avoir trahi, que les principaux Ministres d'un Roi ne le seroient au reproche injuste qu'on leur feroit d'être entrés dans une trahison contre sa personne ou contre son Etat.

S. Hier. Epist. 38. ad Pammach.

Il est vrai que les Parlemens ont employé leur autorité pour effacer l'outrage dont nous nous plaignons. Mais outre qu'ils ne sont point entrés dans l'examen de cette accusation, qui n'étoit pas de leur competence, nous ne pouvons abandonner à d'autres notre justification sur le point dont il s'agit. Nous sommes redevables à nos peuples & à toute l'Eglise de la fidelité à conserver le depôt de la foi; & n'ayant jamais rien enseigné de contraire à l'ancienne doctrine, chacun de nous est obligé de vous addresser, Monseigneur, avec respect, mais avec la confiance que nous inspire la droiture de notre conduite, ces paroles du saint homme Job, qui étoit accusé, comme nous le sommes aujourd'hui, d'avancer des erreurs, quoiqu'il ne soutint que des verités auxquelles Dieu même rendit temoignage: *Tant que je vivrai, je ne me desisterai point*

Job. XXVII. 5.

point de la defense de mon innocence: je n'abandonnerai point la justification que j'ai commencé de faire de ma conduite; car mon cœur ne me reproche rien dans toute ma vie.

Un autre motif de la Declaration du 7. Octobre dernier, c'est que le Roi a supposé que pendant l'espece de treve que Sa Majesté établissoit, le mouvement des esprits pourroit se calmer; & que le Pape, sur les instances qui lui seroient faites, trouveroit les moyens de faire cesser la division. Ainsi le silence que Sa Majesté imposoit n'étoit point un silence pour toujours, ni même qui dût durer long-tems. Sa Majesté en a fixé elle-même le terme par ces paroles remarquables: „ Nous ne pretendons tenir les choses „ en cet état, qu'en attendant que Notre Saint „ Pere le Pape, touché des maux de l'Eglise de „ France, qui a toujours été si fidelement attachée au S. Siege, ait trouvé les moyens d'y „ retablir une paix solide. Et nous ne doutons „ point que Sa Sainteté remplie des sentimens „ qui conviennent à sa qualité de pere commun, „ ne fasse voir que sa sagesse & ses lumieres sont „ au dessus des vues de ceux qui ont cru qu'il „ falloit avoir recours à l'Eglise universelle, „ pour faire cesser la division dont une partie „ de son corps est agité."

Il est visible, Monseigneur, que ces paroles, qui contiennent une reconnoissance de notre Appel, & qui lui donnent une nouvelle authenticité, determinent en même tems la durée du silence jusqu'à ce que le Pape se soit expliqué sur cet Appel, en y substituant un remede encore plus efficace. Il s'est expliqué par la publication du Decret du 16. Fevrier dernier faite le 8. Mars suivant. Ce jour là est donc le terme du silence marqué par la Declaration du Roi.

Il est vrai que la maniere dont le Pape s'est expliqué, est très contraire à ce que le Roi paroissoit attendre de sa sagesse & de ses lumieres superieures aux nôtres. Mais loin que cette circonstance puisse empêcher que la condition que Sa Majesté avoit apposée à sa defense ne soit accomplie, elle devient une nouvelle raison de lever la defense, du moins à l'égard de ceux qui contre l'attente de Sa Majesté se trouvent condamnés par la reponse du Pape. En effet, Monseigneur, peut-on croire que parce que cette reponse n'est pas telle que le Roi avoit eu la bonté de la faire esperer aux Appellans, l'intention du Roi soit qu'ils gardent encore le silence? Ne doit-on pas croire au contraire que le Roi leur permet de le rompre & de reclamer, comme ils y sont d'ailleurs obligés, contre une reponse si intolerable à tous égards, & sur tout par son objet, qui est la condamnation d'un Acte dont le Pape même à la tête de son Consistoire ne pouvoit être juge, le jugement en étant reservé au futur Concile general, à la tête duquel seulement il peut en connoitre, quoiqu'il puisse toujours rendre la paix à l'Eglise en reconnoissant la surprise qu'on lui a faite par de fausses suggestions.

Nous osons esperer, Monseigneur, que Votre Altesse Royale, touchée de tant de raisons, qui font voir d'un côté que la demarche que nous voulons faire est absolument necessaire, & de l'autre qu'elle ne peut être sujette à aucun inconvenient, aura la bonté de l'appuyer de sa puissante protection. Elle ne peut l'accorder à des Evêques qui la meritent davantage par les sentimens qu'ils font profession d'avoir pour Votre Altesse Royale.

Nous sommes avec l'attachement le plus inviolable, & avec le plus profond respect, &c.

Au mois de May 1718.

Lettre de plusieurs Evêques à Innocent XIII. Ils lui exposent les maux que cause la Bulle UNIGENITUS, *& lui representent que le seul remede est de declarer ce Decret subreptice.*

1721.

BEATISSIME PATER,

N*Ullum jus Romanæ Sedis nobilius est, nullum Romani Pontificis sanctius aut necessarium magis officium, quàm ut illius par auctoritati caritas omnium Ecclesiarum necessitatibus prompto & alacri auxilio subveniat. Sic nempe fit, Sanctissime Pater, secundum divini oraculi vocem, ut* qui primus omnium *est, fiat* servus *aliorum,* omniumque novissimus; *vereque possit gloriari cum Christo, cujus primus in terris Vicarius est, se non ideo constitutum esse ut ministretur ei,* sed ut *ipse aliis* ministret.

Hoc peculiari titulo, Sanctissime Pater, tua dignitas differt à terrenis Principum dignitatibus, easque longè vincit omnes & supereminet. Reges gentium, *inquit Christus ad Apostolos,* dominantur eorum. Vos autem non sic: sed qui major est in vobis, fiat sicut minor; & qui præcessor est, sicut ministrator.

TRES SAINT PERE,

ENTRE tous les droits du Saint Siege le plus beau & le plus noble; & de toutes les obligations du Pontife Romain la plus sainte comme la plus étroite, est que sa charité aussi éminente & aussi étendue que son autorité, s'empresse de subvenir aux besoin de toutes les Eglises, & d'y apporter un promt secours. C'est en cette maniere, Très Saint Pere, qu'il accomplit cet oracle de la verité incarnée: *Que celui qui est le premier de tous, se rende le serviteur* des autres, & *le dernier de tous*; & c'est alors qu'étant par sa place le premier Vicaire de Jesus-Christ en terre, il peut se glorifier en lui avec verité, de n'avoir point été établi *pour être servi*, mais *pour servir* les autres.

C'est par ce titre singulier, Très Saint Pere, que votre dignité differe de celles des Princes de la terre, qu'elle les passe & qu'elle est au-dessus de toutes. *Les Rois des nations*, dit Jesus-Christ à ses Apôtres, *les traitent avec empire. Pour vous, n'en usez point ainsi: mais que celui qui est le plus grand parmi vous, devienne comme le plus petit; & celui qui gouverne, comme celui qui sert.* Luc. XXII. 25. 26.

Il n'y a que la charité, Très Saint Pere, qui puisse rassembler & réunir dans une seule & même personne deux choses aussi éloignées l'une de l'autre, & ce semble, aussi contraires, que le sont le commandement & la servitude. L'éminence de la dignité jointe à l'autorité lui donne le pouvoir de commander, & est marquée par ces paroles: *Que celui qui est le plus grand parmi vous*, &c. Et dans le meme tems un cœur compatissant aux infirmités des autres, & qui se fait tout à tous pour subvenir aux besoins de tous, lui impose le devoir d'une sainte & honorable servitude. Et c'est ce qui est marqué par ces autres paroles: *Qu'il devienne comme le plus petit, comme celui qui sert.*

Sola caritas potest, Sanctissime Pater, res duas tam longè a se invicem distantes & dissitas, in uno eodemque homine consociare, principatum & servitutem. Principatum illi dat præcellens auctoritate dignitas: Qui major est in vobis. *Servitutem eidem imperat compatiens infirmitatibus aliorum animus, factusque omnia omnibus ad sublevandas omnium necessitates:* Fiat sicut minor, sicut ministrator.

C'est cette même charité, Très Saint Pere, qui fait que nous recourons avec confiance à Votre Sainteté, dans ce deluge de maux & de tristesse, où nous plongent les troubles excités dans l'Eglise à l'occasion de la Bulle *Unigenitus*, publiée par votre predecesseur Clement XI. Et en effet, si, comme le dit cette grande lumiere des Evêques de nos Gaules S. Irenée, il est necessaire que toutes les Eglises s'unissent à l'Eglise Romaine, ou reside *la principale autorité*, comme à leur centre commun; de qui nous convient-il mieux d'implorer le secours dans ce pressant besoin où se trouvent nos Eglises, que de celui qui doit, comme chef, compatir à tous les maux de ce grand corps auquel il preside, & qui a une égale obligation, comme premier Pasteur, d'étendre sa sollicitude & sa vigilance, & de tenir ses regards arrêtés sur la moindre des brebis de Jesus-Christ?

Facit ista caritas, Sanctissime Pater, ut ad Sanctitatem Tuam ultrò confugiamus, in illo gravissimo mœrore quem nobis afferunt tot excitati in Ecclesia tumultus occasione Bullæ Unigenitus, *quam decessor tuus Clemens XI. in lucem edidit. Si enim, ut ait lumen illud Episcoporum Galliæ Irenæus, Ecclesiæ Romanæ in qua residet* potior principatus, *necesse est cæteras omnes Ecclesias tamquam centro adjungere se, cujus à nobis in hac urgentissima necessitate implorari auxilium potius deceat, quam illius qui debet, ut caput, cæteris membris compati; ut primus Pastor, vel in minimam ovium Christi arrectos vigilantiæ oculos intendere?*

Pour attirer sur nous les soins empressés & la sollicitude de votre charité, il suffit de vous exposer les calamités qui nous font gemir. Cette grandeur & cette noblesse d'ame qui se fait encore plus remarquer en vous que celle de la naissance & du sang, & votre charité égale à votre autorité, nous sont un gage pretieux de ce que nous devons attendre & esperer de Votre Sainteté. *Celui qui aime, n'a besoin que d'être averti*, dit S. Augustin. *Il suffit que vous sachiez de quoi il s'agit; car vous n'aimez pas pour abandonner dans le besoin ceux que vous aimez.*

In cap. 11. Joan.

Ut actem in nos tuæ benignitatis curam & sollicitudinem convertas, sufficit nostras tibi calamitates exponamus. Ista & animi tui major etiam quàm generis nobilitas, & non minor auctoritate caritas, certò spondent quid à Sanctitate Vestra sperare debeamus: Amanti, *ait S. Augustinus*, tantummodo nuntiandum fuit. Sufficit ut noveris: non enim amas & deseris.

Votre Sainteté par sa très grande penetration conçoit sans peine dans quel extrême peril cette derniere Constitution, entendue, comme elle doit l'être, dans son sens propre & naturel, a mis la doctrine de l'Eglise; par quelles nouveautés on a travaillé longtems auparavant à frayer la voie à cette Bulle infortunée, & quels maux en sont sortis & ont inondé notre France & les provinces voisines.

Satis per seipsam, pro sua perspicacitate, Sanctitas Vestra intelligit, in quam extremum discrimen doctrinam Ecclesiæ adducat Constitutio illa, intellecta, ut debet, secundum litteram, proprio & naturali sensu; quibus præmissis ex industria multò ante doctrinæ novitatibus munita sit huic infelici Bullæ via; quàm funesta ex eâ in Galliam nostram vicinasque provincias calamitates redundarint.

C'est depuis cette fatale époque que les plus pernicieuses erreurs touchant la doctrine de la foi & des mœurs se sont produites au grand jour avec audace; & qu'à l'ombre de la Bulle & en se couvrant de son nom, elles ont osé se donner pour des dogmes certains, & usurper le nom respectable de definitions de l'Eglise. Il n'a pas tenu à certaines gens qui n'ont cessé d'allumer le feu de la discorde par leurs instigations secretes, qu'on n'en vint à un schisme ouvert & declaré. Ils n'ont pu en être empechés que par ceux-mêmes avec lesquels ils vouloient rompre, & qui n'ont opposé à leurs violens desseins qu'une patience à toute épreuve, & une moderation vraiment chretienne, jointe à un très grand respect pour le Saint Siege & à un amour invincible de l'unité.

Exinde perniciosissimi quique super fidei morumque doctrina errores pro certis dogmatibus audacter prodiêre in lucem: obsecundante Bullâ, & sub ejus obtentu nominis, verendum ecclesiasticæ definitionis titulum arrogarunt. Quominus res in apertum schisma erumperet, non stetit per quosdam homines qui tacitis instigationibus discordiæ flammam exsuscitabant; nisi in quos hæc parabantur, nihil aliud tam violentis consiliis, nisi singularem patientiam, christianam moderationem, summam Sanctæ Sedis reverentiam, invictumque amorem unitatis opposuissent.

Cependant de pieux Ministres des saints Autels,

Avulsi sunt à sacris Altaribus pii sacerdotes,

tot, inculpata vita fama & sanctitate morum perillustres, ipsisque sacramentorum administratione interdictum est, eo tempore iisque in locis, ubi ob savientem grassantis morbi luem fideles eorum opera maximè indigebant. Eò prorupit inconsiderati zeli vis, ut in ipso etiam mortis articulo, sacramentorum usu immisericorditer orbati sint pii laici & simplices puellæ, à quibus sexus & conditio vel ipsum tam atrocis injuriæ metum procul amovere debuissent. Nullis non vexationibus oppressæ Facultates Theologiæ, ac præsertim Parisiensis, inter alias omnes suorum numero & doctrina eminens: adempta iis, sine qua ejusmodi societates stare non possunt, suffragiorum libertas: præcipui ex earum Doctoribus, aut procul ablegati à patria, aut à comitiis & deliberationibus exclusi; nec desierunt eorum compluribus graviorum etiam pœnarum terrores & minæ intentari. Crimini datum piis sacerdotibus reclamasse contra periculosas novitates, & ad Ecclesiæ tribunal perfugisse; quo etiam perfugio uti nos omnes cogere posset urgens temporum necessitas; nisi potius, quod unum & à te uno expectamus, præsens tot malis levamen Sanctitas Vestra afferret, pro illa, quæ in universa Ecclesia pollet, præcellentis auctoritatis potestate, qua te ad subveniendum extremis Ecclesiæ necessitatibus usurum esse firma spe confidimus.

recommandables par l'innocence de leur vie & par la sainteté de leurs mœurs, en ont été arrachés. On leur a interdit l'administration des Sacremens, dans le tems même & dans les lieux où la peste faisoit de grands ravages, & rendoit leur ministere & leur secours plus necessaires aux fideles. La violence d'un zele inconsideré s'est porté jusqu'à cet excès que de pieux laïcs & de simples filles, que leur sexe & leur condition devoient mettre à couvert d'une injure si atroce, ont été privés de l'usage des Sacremens de la maniere la plus dure, même à l'article de la mort. Les Facultés de Theologie, & sur tout celle de Paris, si distinguée entre toutes les autres par le nombre & la science de ses Docteurs, ont été opprimées en mille manieres: on leur a ôté la liberté des suffrages, sans laquelle ces sortes de corps ne peuvent subsister: les principaux de leurs Docteurs ont été, ou exilés bien loin de leur patrie, ou exclus des Assemblees & des deliberations; & on n'a cessé d'en effrayer un grand nombre par la terreur & les menaces de peines encore plus grandes. On a fait un crime à des Prêtres tres pieux d'avoir reclamé contre des nouveautés dangereuses, d'en avoir porté leurs plaintes, & d'avoir eu recours au souverain tribunal de l'Eglise: recours neanmoins que les besoins pressans de ces malheureux tems pourroient nous forcer tous d'embrasser, si Votre Sainteté, selon l'eminente autorité qu'elle a dans toute l'Eglise, & dont nous avons une ferme confiance qu'elle usera en cette occasion pour subvenir aux besoins extrêmes de l'Eglise, n'apportoit à de si grands maux un promt remede, que nous aimons mieux n'attendre que d'elle seule.

Quamvis enim ad occurrendum consequentibus ex infausta Bulla malis diversam nos inierimus viam, certum exploratumque sit Sanctitati Vestræ non diversa nos de ipsa Bulla sensisse. Eodem nos omnes sensu, eadem sollicitudine, iisdem terroribus affecit primus illius conspectus. Unus idemque apud omnes fuit ille, qui pro rei novitate statim non evocatus erupit primus fidei clamor, optimus & incorruptus testis conscientiæ, certusque index veritatis.

Car quoique nous ayons pris des partis differens pour prevenir les maux qui naissent comme naturellement de cette infortunée Bulle, Votre Sainteté doit savoir & elle peut être assurée que nous ne pensons point diversement sur cette même Bulle. Nous avons tous eu à sa premiere vue les mêmes sentimens, les mêmes inquietudes, les mêmes craintes. Ce premier cri de la foi a été general: il s'est élevé de lui même à cette étrange nouveauté, il s'est fait entendre d'abord sans même être le fruit de la reflexion, & est par là l'incorruptible temoignage de la conscience, & la marque la moins équivoque & la plus certaine de la verité.

Qui ex nobis interfuere iis comitiis, quæ Constitutionis causa convocaverat Christianissimus Rex Ludovicus XIV. norunt quæ tunc fuerit Episcoporum sollicitudo; qui angor & metus, ne doctrinam Eccesiæ læderent accepta hujusmodi Bulla, unde tantum illi discrimen immineret. Erat omnium una vox, optandum profectò ut illa numquam in lucem prodiisset; & quoniam secùs contigerat, efficacissimum tanti mali remedium (unicum autem esse illud hodie intelligimus) futurum fuisse, ut Bulla, tamquam subreptitia, è medio tolleretur.

Ceux d'entre nous qui se sont trouvés à l'Assemblée convoquée par le feu Roi Louis XIV. à l'occasion de la Constitution, savent quelle fut dès lors l'inquietude des Evêques, quel fut leur embarras, & combien ils craignoient de blesser la doctrine de l'Eglise, en acceptant une Bulle qui la met en un si grand danger. Il n'y avoit qu'une voix. Tous disoient qu'il auroit été à souhaiter qu'elle n'eût jamais vu le jour; & que le mal étant fait, le remede le plus efficace feroit que cette Bulle fût retirée comme subreptice; & c'est l'unique que nous y voyons maintenant.

At cum huic consilio, quod jam tunc nobis longè optimum videbatur, insuperabiles omninò difficultates obstarent, ea fuit plurium sententia posse explicationum præsidio ad eumdem ferè finem perveniri; ita ut definito semel & in clara luce collocato sensu qui damnatus videbatur, sarta tecta Patrum doctrina esset, & pax & tranquillitas Ecclesiæ restitueretur. Fuit igitur tunc illa mens com-

Mais comme ce parti, qui nous parut dès lors le meilleur, souffroit de grandes & d'insurmontables difficultés, un grand nombre crut qu'on pouvoit en quelque sorte parvenir à cette même fin par le secours des explications; en sorte que le sens qui paroissoit être l'objet de la condamnation étant disertement exprimé & mis en évidence, la doctrine des saints Peres fût hors de toute atteinte, & que la paix & la tranquillité fût rendue à l'Eglise. Ce fut donc alors la

la pensée de plusieurs Evêques de donner à la Bulle de telles explications, que la condamnation tombât sur un certain sens expressément marqué, & sur lequel seul nous esperions qu'on feroit retomber tout le poids de la censure. C'est dans le même esprit de conciliation & de paix que de nouvelles explications ont encore été dressées depuis peu.

Mais, Très Saint Pere, l'experience nous a appris combien ce remede est insuffisant. Des Theologiens aussi recommandables par leur pieté que par leur doctrine, n'ont cessé de reclamer & de faire voir avec évidence les dangers de cette methode; & ils ne pourront jamais être amenés à embrasser un moyen par lequel, en faisant violence aux propositions, & en leur assignant des sens vitieux & condamnables, mais éloignés de leur sens propre & naturel, on semble condamner le langage consacré par l'autorité de la Tradition, en même tems que l'équité & la bonne-foi en reçoivent de mortelles atteintes.

De plus ils representent que c'est introduire dans l'Eglise une methode inconnue dans les siecles qui nous ont precedés & inouie jusqu'à present; & que par cette methode arbitraire de faire tomber une censure sur ce que l'on veut, on ouvre une voie facile d'éluder impunément toute la force & toute l'autorité de quelque Decret que ce soit; de confondre & de renverser tout le langage de la pieté chretienne, & de dire le *oui* & le *non* sur le même sujet. Nous ne pouvons dissimuler, Très Saint Pere, que le poids de ces considerations & de bien d'autres qu'on y ajoute, fait une très grande impression sur nos esprits.

Il y auroit un autre moyen d'accommoder cette grande affaire, & qui ne seroit pas à mepriser s'il s'agissoit seulement de choses purement temporelles, & si elle pouvoit être traitée & terminée selon la forme & dans les regles de la prudence humaine. Ce seroit d'imposer un silence absolu aux deux partis au sujet de la Constitution. Mais il s'agit ici, Très Saint Pere, du pretieux depôt de la doctrine de l'Eglise, & il restera toujours une occasion & un pretexte, ou de la corrompre sourdement, ou de l'attaquer d'une maniere ouverte, tant que la Constitution *Unigenitus* extorquée de votre predecesseur par fraude & par surprise, conservera quelque degré d'autorité.

Vous savez, Très Saint Pere, que se taire, quand la foi est en peril, c'est la trahir. Le crime d'Honorius & qui lui a attiré l'anathême a été d'avoir ordonné le silence dans l'affaire du Monothelisme. Au contraire l'Eglise honore d'un culte religieux le saint Pape Martin premier de ce nom, comme un genereux temoin de la foi & un invincible defenseur de la verité, pour s'être opposé avec courage, même aux depens de sa vie, au silence que l'Empereur Constans, trompé par le beau nom de la paix & par une fausse esperance de conciliation, avoit prescrit sur cette même affaire.

Que reste-t-il donc, Très Saint Pere, pour rendre à nos Eglises la paix qu'elles ont droit d'attendre de votre charité paternelle? si non que vous declariez subreptice la Constitution *Unigenitus* qui porte en effet toutes les marques de subreption; dans laquelle on ne reconnoit nullement la tradition de l'Eglise Romaine; qui est née du renversement de tout l'ordre des jugemens canoniques, & du violement de toutes les formes du droit & des loix; qui a été mise au jour sans l'avis & le conseil du College des Cardinaux; obtenue & extorquée de votre predecesseur par frau-

pluribus Episcopis ita explicare Bullam, ut error assignaretur, definito quodam sensu, in quem unum sperabamus posse censuram detorqueri. Eodem conciliandæ pacis studio nuperrime explicationes concinnatæ sunt.

At ipsa nos experientia docuit, Sanctissime Pater, quam parum sufficiens esset illud remedium. Quot inde pericula nascerentur, aperte & constanter exposuerunt viri pietate pariter & doctrina insignes; quibus nulla ratione persuaderi poterit, ut illam amplectantur viam, qua consecratus Traditionis auctoritate sermo damnari videtur; qua saltem læduntur æquitas & bona fides, dum per vim propositionibus affinguntur vitiosi quidam sensus, à vero & germano earum sensu prorsus alieni.

Præterea, inquiunt illi, inducitur in Ecclesiam ignota prioribus seculis & hactenus inaudita methodus, quæ detorquendæ ad arbitrium cujuslibet censuræ facilè viam aperit, qua nullius non decreti vis omnis & auctoritas certò eludi potest, qua Christianæ pietatis sermo destruitur, qua denique eadem de re est & non *pronuntiare licebit. Plurimum apud nostros animos valere gravissima hæc & alia ejusmodi bene multa rationum momenta, non possumus, Sanctissime Pater, non fateri.*

Suppeteret alia componendæ rei ratio, non omnino fortasse spernenda si hic de humanis tantùm rebus ageretur, possetve præsens istud negotium ex humanæ prudentiæ præscripto & norma transigi; ut scilicet severum utrique parti de Constitutione silentium imperaretur. At agitur hic, Sanctissime Pater, pretiosum ecclesiasticæ doctrinæ depositum, cujus vel inficiandæ clam vel apertè impugnandæ aliqua semper remanebit ansa, dum Constitutio Unigenitus, *decessori tuo per dolum & subreptionem exorta, qualemcumque servabit auctoritatis gradum.*

Nosti, Sanctissime Pater, taciturnitatem, ubi periclitatur fides, proditionem haberi. Percussus olim anathemate Honorius ob indictum in Monothelismi negotio silentium. Contra, tamquam invictum fidei ac veritatis testem & defensorem religioso cultu prosequitur Ecclesia Sanctum Martinum Papam I. hoc nomine, quòd vel ipso vitæ dispendio animosè obstiterit ei silentio, quod Imperator Constans, deceptus falsa spe & opinione pacis, in eodem negotio præscripserat.

Quid igitur superest, Sanctissime Pater, ad redonandam Ecclesiis nostris pacem, quam jure suo possunt à paterna caritate tua expectare? nisi ut subreptitia declaretur Constitutio Unigenitus, *cui omnia insunt subreptionis indicia; in qua minimè agnoscitur Ecclesiæ Romanæ Traditio; in qua omnis judiciorum ordo, omnes juris & legum formulæ violatæ sunt; quæ inconsulto Cardinalium Collegio edita est; quæ per fraudem elicita & expressa à decessore tuo; quæ denique numquam videri*

poterit

potuerit verum ac legitimum Sedis Apostolicæ Decretum.

de & par artifices; & qui ne pourra jamais passer pour un veritable & legitime Decret du Siege Apostolique.

Hac primùm cogitavimus ac sensimus, statim atque ad nos Bullæ notitia pervenit. Ad hæc eadem, tentatis frustrà aliis quibuscumque pacificationis rationibus, redire nos necessitas jubet, tamquam ad unicum præsentium malorum remedium: quo nullum est Ecclesiæ salubrius, nullum Sanctæ Sedi honoratius, nullum efficacius ad collocandam in tuto dogmatis integritatem; quo nullum est minus salebris & difficultatibus obnoxium, nullum stabili & veræ paci conciliandæ aptius; nullum denique convenientius prudenti & beneficæ caritati, quæ præcipua Tuæ Sanctitatis laus est: quâ quidem nos, ex quo ad Apostolicam Sedem evectus es, in maximam spem adducti sumus, fore ut per Sanctitatem Tuam aliquando tandem componerentur dissidia Ecclesiæ, jam diu contra seipsam miserè consumentis vires suas, quas oportuerat in ipsius & veritatis hostes sanctius salubriusque adhiberi.

Cette pensée ne nous est pas nouvelle. Ce fut la premiere à laquelle nous nous arretâmes dès que la Bulle fut venue à notre connoissance. La necessité nous oblige d'y revenir après avoir inutilement tenté toutes les autres voies de pacification imaginables, comme à l'unique remede des maux qui nous affligent presentement. Nous n'en voyons point de plus salutaire pour l'Eglise; de plus honorable au saint Siege; de plus efficace pour mettre l'integrité du dogme en sureté; de moins sujet aux difficultés, aux embarras & aux inconveniens; de plus propre à établir une paix ferme, solide & veritable; & enfin de plus convenable à une charité aussi sage & éclairée que bienfaisante. C'est le caractere propre de Votre Sainteté; & c'est ce qui, dès le premier moment que nous vous avons vu élevé sur le Siege Apostolique, nous a fait concevoir une très ferme esperance que ce grand ouvrage vous étoit reservé, & que ce seroit Votre Sainteté qui mettroit fin aux troubles de l'Eglise, que nous voyons avec douleur consumer miserablement ses propres forces en les tournant contre elle-même, au lieu de les réunir toutes d'une maniere plus sainte & plus salutaire contre ses ennemis & contre ceux de la verité.

Non dubitamus, Sanctissime Pater, quin Sanctitas Tua properè festinet amplecti salutarem hanc viam, cùm audiet ipsa illius beneficia in terrorem pœnamque fidelium converti; concessam recens orbi Christiano gratiam, quam omnibus gaudii & lætitiæ fontem esse voluisti, multis occasionem effici luctûs & mœroris; Bulla illa quâ divinæ misericordiæ thesauros aperis, contra mentem tuam populis aditum ad sacramenta intercludi; ipso illo Decreto, quo manifestè patet te cogitare cogitationes pacis & non afflictionis, novam à quibusdam in Ecclesia belli & discordiæ flammam excitari, dum illi passim, non vivâ voce tantùm, sed sparsis latè per provincias scriptis innuunt, vi Bullæ tuæ haberi tanquam excommunicatos oportere homines Romanæ Sedi & doctrinæ catholicæ addictissimos, quia contrariam utrique Constitutionem Unigenitus accipere recusant. Aperi oculos tuos, Sanctissime Pater, & vide desolationem nostram. Inclina aurem tuam, & audi gemitus Ecclesiarum. Ne moreris: attende, & fac. Hoc à te vehementer & enixè, non sine lacrymis deprecamur.

Nous ne doutons point, Très Saint Pere, que Votre Sainteté ne se hâte & ne s'empresse de saisir cette voie salutaire, dès qu'elle apprendra que ses graces & ses faveurs mêmes sont changées en terreurs & en peines pour les fideles; que la grace qu'elle vient d'accorder à tout le monde Chretien & qu'elle a voulu qui fût une source de joie pour tous, devient pour plusieurs une occasion de tristesse & de larmes; qu'on prend sujet de cette Bulle là même par laquelle vous ouvrez les thresors de la divine misericorde, pour fermer aux peuples contre votre intention l'entrée aux sacremens de l'Eglise; & que quelques-uns se servent de ce même Decret où vous declarez vos pensées de paix & non d'affliction, pour allumer dans l'Eglise le flambeau de la discorde & de la guerre; les auteurs des troubles faisant entendre par tout, non seulement de vive voix, mais encore par des Ecrits repandus avec affectation dans les provinces les plus éloignées, que des hommes d'ailleurs très attachés au S. Siege & à la doctrine catholique, doivent par la teneur même de Votre Bulle être regardés & traités comme excommuniés, & cela parce qu'ils refusent de recevoir la Constitution *Unigenitus* qui est contraire à l'un & à l'autre. Ouvrez les yeux, Très Saint Pere, & voyez notre desolation. Prêtez l'oreille, & entendez les gemissemens des Eglises. Ne differez plus: jettez les yeux sur nous & agissez. C'est ce que vous demandent avec ardeur & avec instance, & non sans arroser leurs humbles prieres de leurs larmes, &c.

1721.

Lettre à Madame la Princesse d'Auvergne (de Maizy.) Il la remercie de la part qu'elle prend aux persecutions qu'il éprouve, & lui marque ses irresolutions sur un conseil qu'elle lui donne.

A la Verune 30. Septembre 1723.

1723. JE ressens, Madame, avec toute la reconnoissance possible la part que votre charité & votre amour pour la verité vous font prendre à ma situation & aux peines que j'essuye tous les jours. C'est certainement, comme vous le dites, la cause de Dieu que nous soutenons; & nous serions bien malheureux d'avoir autre chose que lui en vue, dans une affaire où nous n'avons rien à attendre de la part des hommes que chagrins & persecutions. Mais il est vrai que nous devons nous defier de nous-mêmes dans ce que nous faisons de meilleur. L'amour propre se glisse par tout, & gâte souvent nos meilleures actions. Je n'ai point d'inquietude sur la cause que nous defendons, mais j'en ai beaucoup sur la maniere dont je la defends. Permettez-moi, Madame, de vous demander le secours de vos

prieres pour obtenir de Dieu la force & le courage qui sont si necessaires aux Evêques; & qu'il lui plaise de sanctifier les peines & les tribulations par où sa providence me fait passer.

J'ai appris, Madame, avec une sensible joie les graces qu'il a plu à Dieu de vous faire; car personne ne s'interesse plus parfaitement que je fais à vos veritables avantages. Je prie Notre Seigneur Jesus-Christ, auteur de tout bien, d'augmenter & de perfectionner en vous celui qu'il a commencé d'y faire, & de vous y faire perseverer jusqu'à la fin.

Je profiterois bien volontiers, Madame, de l'avis que vous avez la bonté de me donner sur M.*** car je sai qu'il a de la pieté & de la religion, & que notre cause ne lui est pas odieuse, que les violences qu'on nous fait ne sont point de son goût, & je serois fort aise d'avoir commerce avec lui. Mais je n'en ai aucun. Je n'ai point l'honneur d'être connu de lui: je doute même qu'il sache que je sois au monde. On ne s'interesse pas fort vivement pour des gens qu'on ne connoit pas; & je ne sai comment m'y prendre pour me faire connoitre à lui d'une maniere à lui faire souhaiter de me rendre service. Je crains les refus, & de passer pour un homme importun.

Voilà, Madame, ce qui se passe à present dans ma tête. Peut-être que dans quelques jours d'autres reflexions qui succederont à celles-ci me feront changer d'avis, & me feront hazarder de m'addresser à lui. Je regarde le conseil que vous me donnez en cette occasion comme une marque de vos bontés pour moi, & de l'interêt que vous voulez bien prendre à ce qui me regarde. On ne peut y être plus sensible que je le suis. Je vous supplie d'être persuadée de la parfaite reconnoissance que j'en ai, & du respect avec lequel je suis, &c.

A la même. Il lui marque qu'il a suivi son conseil, & lui parle d'une nouvelle affaire qu'on lui suscite.

A la Verune le 28. Octobre 1723.

1723. J'Ai suivi, Madame, le conseil que vous avez eu la bonté de me donner. J'écrivis avant hier à la personne que vous savez. Je ne sai si cela réussira, mais il est vrai qu'il ne paroit pas qu'il puisse en arriver aucun inconvenient. Peut-être me repondra-t-on comme fit il y a deux ans l'Abbé de Thesut à qui on m'avoit conseillé de m'addresser, & qui me manda fort sechement qu'il n'avoit aucun credit, & qu'il ne pouvoit me rendre aucun service. C'est, je crois, le pis qui puisse m'arriver; & quand cela arriveroit, je n'aurois point de regret à avoir suivi vos conseils, & ceux de la personne que vous avez consultée. Je n'apprehende pas tant M. le Duc d'Orleans que M. de la Vrilliere. C'est ce dernier qui envoye ici tous les ordres rigoureux qui y arrivent, je crois, sans que M. le Duc d'Orleans les donne, & peut-être sans qu'il en ait connoissance. Si je trouvois donc quelqu'un qui eût le courage de vouloir parler pour moi à Son Altesse Royale, il ne suffiroit pas pour me rendre service qu'il en obtint des ordres favorables; mais il faudroit encore qu'il en sollicitât l'execution, tant auprès de M. le Duc d'Orleans que de M. de la Vrilliere: ce que je crois que peu de gens voudroient faire. Car on n'a ordinairement ce zele que pour ses propres affaires, & rarement pour celles des autres. Jugez donc par là, Madame, de ma reconnoissance de la vivacité avec laquelle vous vous interessez aux miennes. Je l'attribue moins aux bontés dont vous m'honorez, qu'à votre amour pour la verité, & à l'esprit de religion dont vous êtes animée; mais c'est ce qui m'y rend encore plus sensible.

Je ne saurois finir cette Lettre sans vous faire part d'une nouvelle persecution qu'on me fait. M. de Bernage me fit voir il y a trois jours une Lettre de M. de la Vrilliere, par laquelle il lui mande de me dire que le Roi veut absolument que je chasse deux Prêtres de nos Hôpitaux. La raison en est qu'ils sont Appellans. J'ai écrit à M. le Duc d'Orleans pour me plaindre de cet ordre, & pour le supplier de le faire revoquer; mais je n'attends plus rien de bon des Lettres que je me donne l'honneur de lui écrire. Je suis avec tout le respect que vous me connoissez, & que vous meritez qu'on ait pour vous, Madame, &c.

A la même. Il lui marque l'inutilité de la tentative qu'il a faite, & la multiplication de ses peines.

A la Verune le 9. Novembre 1723.

J'Ai écrit, Madame, suivant votre conseil à la personne que vous savez, & j'eus l'honneur de vous le mander le jour même que je lui écrivis. Je n'en ai reçu aucune reponse. J'ai écrit plusieurs Lettres à M. le Duc d'Orleans qui n'ont point été rendues. L'abandon des hommes m'apprend tous les jours de plus en plus à mettre ma confiance en Dieu seul, qui saura confondre les desseins des impies lorsque les momens de sa misericorde sur son Eglise seront arrivés. Comme nous sommes dans ceux de sa vengeance & de la punition de nos pechés, il ne nous reste à present qu'à adorer sa main qui nous frappe, & qui n'est pas moins bienfaisante lorsqu'elle nous punit dans le tems que lorsqu'elle nous comble de biens. Il ne me reste plus rien à faire qu'à prier, à souffrir, & à ne me plaindre qu'au petit nombre de gens que je sai qui compatissent à mes afflictions. C'est pour cela, Madame, que je prends la liberté de vous en importuner. 1723.

Depuis la derniere Lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, j'ai appris que j'étois encore exclus cette année des Etats. J'ai reçu un second ordre (que je me suis bien gardé d'executer) de chasser deux bons Prêtres de nos Hôpitaux; & hier enfin M. de Bernage vint ici m'apporter un Arrêt du Conseil le plus injuste du monde, que les Jesuites viennent d'obtenir contre la Faculté de Droit & contre moi. Depuis ce tems là il ne m'est point arrivé de fâcheuse nouvelle; mais je ne reponds pas de demain, car c'est jour de courrier.

Puisqu'il n'y a pas moyen, Madame, de parler aux hommes en ma faveur, je vous supplie de

de recommander à Dieu la triste situation dans laquelle je me trouve, & de lui demander pour moi la force de soutenir pour la verité & pour son Eglise les traverses que le monde me suscite sans relâche. Je suis avec tout le respect possible, &c.

A la même, sur le succès de ses instances auprès des personnes à qui cette Dame lui avoit conseillé de s'addresser.

A la Verune le 19. Novembre 1723.

1723. VOs conseils, Madame, sont très bons, & je me sai aussi bon gré de les avoir suivis (quoique le succès n'en ait pas été heureux) que je vous suis sensiblement obligé de me les avoir donnés.

La personne que vous savez m'a fait reponse. Elle a parlé aussi bien qu'il étoit possible de le faire. Mais Dieu n'avoit pas encore disposé le cœur de celui à qui elle a parlé. Je continuerai à entretenir commerce avec cette personne, & la prierai de me rendre ses bons offices dans les occasions. Mais j'éviterai pourtant de la fatiguer & de lui être à charge, en l'importunant trop souvent de mes tristes affaires. Je sai qu'on n'aime pas à parler souvent pour des gens, pour qui on ne sauroit presque esperer de rien obtenir. On a rendu une très fâcheuse reponse sur les deux Prêtres des Hôpitaux, à qui on ne reproche d'autre crime que leur union à leur Evêque, & d'avoir renouvellé leur Appel comme lui. On me menace de nouvelles persecutions; & comme je n'ai presque jamais entendu les menaces sans sentir les coups en même tems, je m'attends à tout.

On ne sait point ici que j'aye reçu un second ordre contre les Prêtres des Hopitaux, ni que j'en aye fait parler à M. le Duc d'Orleans. Ainsi je vous supplie de n'en point parler. Ils sont toujours dans leur place, & quelque ordre qu'il vienne de les chasser, ce ne sera pas moi qui l'executerai. Je suis avec respect, &c.

Lettre à Benoît XIII. sur l'inique jugement rendu à Embrun contre M. l'Evêque de Senez.

SANCTISSIME PATER.

NOva semper aviditate amplector oblatam quamlibet occasionem gravioribus in dies argumentis testificandi Sanctitati Vestræ, quam sincera reverentia & inviolabili studio ipsi addictus esse glorier. Quidquid in me jampridem mali concitet pertinax adversariorum invidia, sparsis in vulgus sinistris rumoribus & calumniis, hunc infixum mihi penitus erga te animi sensum nulla umquam extorquere poterit injuria & calamitatis acerbitas. Imò dabit ansam illa confugiendi majore cum fiducia ad optimum Pontificem, ejusque nulli non expertam æquitatem vehementius implorandi, donec ipsius religione & prudentia discussis invidiæ nebulis, sua tandem innocentiæ & veritati lux ac securitas restituta fuerit.

Utraque recens violata apertè est, & pedibus indignè conculcata in eo judicio, quod Præsules aliquot Ebreduni congregati tulerunt contra Illustrissimum Episcopum Senecensem. Tam atrocis injuriæ clamor, qui ad cælum usque penetravit, perferri debet ad eum quem Christus ipse in Ecclesia constituit, ut tuendæ fidei, unitati, & sanctorum Canonum observationi invigilaret.

Sancta Religionis decreta, ecclesiasticorum judiciorum ordo, litteræ ipsæ Regis qui permisit Concilium haberi in ea provincia, omnia denique humana & divina jura hortabantur congregatos inibi Præsules efficere, ut nihil in eo Concilio transigeretur nisi secundum leges & formas canonicas. *Longè aliter tamen, Sanctissime Pater, res cecidit. Vix Ebredunum pervenit Episcopus Senecensis, & ecce convertitur in castra civitas. Disponuntur passim hinc & hinc armati milites.*

TRES SAINT PERE,

C'Est avec une ardeur toujours nouvelle que je saisis toute occasion d'assurer Votre Sainteté par des preuves qui acquierent de jour en jour un plus grand poids, du respect sincere, & de l'attachement inviolable que je me fais gloire de conserver pour elle. Quelques traverses que me suscite depuis longtems la haine implacable de mes ennemis, par les bruits desavantageux & les calomnies qu'ils ne cessent de repandre contre moi dans le public; la rigueur des mauvais traitemens & des disgraces ne sera jamais capable d'arracher de mon cœur ces sentimens qui y sont si profondément gravés. J'en prendrai sujet au contraire, d'avoir recours avec encore plus de confiance à un si bon Pape, & d'implorer avec plus de force & d'instance son équité, dont tout le monde éprouve les charitables effets, jusqu'à ce que sa religion & sa prudence ayant dissipé les nuages de l'envie, la verité ait enfin repris son éclat, & l'innocence recouvré sa sureté. 1727.

Elles viennent d'être l'une & l'autre ouvertement outragées, & indignement foulées aux pieds, dans le Jugement que quelques Prelats assemblés à Embrun ont prononcé contre l'Illustrissime Evêque de Senez. Il est necessaire que le cri d'une si énorme injustice qui s'est élevé jusqu'au ciel, parvienne à celui que Jesus-Christ a établi dans son Eglise, pour veiller à la conservation de la foi, pour maintenir l'unité, & pour faire observer les saints Canons.

Les Decrets sacrés de la Religion, l'ordre qui s'observe dans les jugemens ecclesiastiques, les Lettres mêmes du Roi qui a permis la tenue d'un Concile dans cette province, enfin tous les droits divins & humains pressoient les Prelats assemblés à Embrun, de faire en sorte qu'il ne se passât rien dans ce Concile que selon les regles & les formes canoniques. Cependant, Très Saint Pere, les choses ont tourné bien d'une autre maniere. L'Evêque de Senez est à peine arrivé à Embrun, que voilà la ville changée en une place d'armes. Des sol-

soldats armés sont postés çà & là dans tous les quartiers. On met des Gardes redoublées aux portes de la ville & devant les maisons. Le Prelat lui-même est soigneusement gardé à vue comme un prisonnier. On lui enleve des papiers de très grande consequence pour sa cause. On jette même dans une prison le Messager qui les apportoit. On éloigne de lui par cet appareil menaçant, la personne qu'il avoit amenée pour être son conseil & son Avocat. Ses deux Theologiens sont chassés du Concile. La copie des Actes necessaires pour la defense de sa cause lui est refusée. On lui signifie avant le jugement qu'il ne lui est point permis, non plus qu'à ses Theologiens, de sortir hors des murs de la ville. En un mot, Très Saint Pere, on viole le droit public & naturel: on opprime un Evêque par la transgression manifeste de toutes les saintes regles: on ôte la liberté absolument necessaire pour prononcer un jugement; liberté sans laquelle, selon tous les Theologiens, *il ne peut y avoir de Synode.*

Turre-cremata Summæ de Eccl. cap. 18.

Crebra ad domos & portas urbis custodia collocantur. Ipse diligenter asservatur, ut captivus. Subripiuntur ei Memoralia maximi ad ejus causam momenti. Quin & conjectus in carcerem nuncius, qui ea deferebat. Semotus ab illo, minaci hoc apparatu, quem secum adduxerat causæ suæ consultor & patronus. Expulsi è Concilio duo ipsius Theologi. Denegata ei exemplaria Actorum ad tuendam ipsius causam necessaria. Significatum illi est ante judicium, non licere ipsi nec ipsius Theologis, extra muros urbis egredi. Uno verbo, Sanctissime Pater, publicum & naturale jus violatur: opprimitur Episcopus aperta transgressione sanctissimarum quarumque regularum. Tollitur necessaria prorsus ferendis judiciis libertas, qua sublata, secundùm omnes Theologos, Synodus esse non potest.

Que Votre Sainteté juge, si tout cet appareil convient à un Concile, auquel doit presider l'Esprit de Dieu, où la parole ne doit point être liée, où les Peres se doivent une assistance reciproque pour mettre la verité & la justice dans tout leur jour, & non pas depouiller un Evêque leur frere des secours que la Religion & la nature même garantissent à toute sorte d'accusés pour leur defense.

Judicet Sanctitas Vestra, an totus ille apparatus sit Concilii, cui præsidere debet Dei Spiritus, ubi verbum alligari non debet, ubi Patres mutuam sibi debent præstare opem, ut veritas & justitia in plena luce constituantur, nec spoliare Episcopum fratrem suum iis præsidiis, quæ Religio & natura ipsa quibuslibet reis ad sui defensionem asserunt.

Tout le reste a repondu à de tels commencemens. Desorte que l'Evêque de Senez fut obligé malgré lui, de recuser dans son jugement les Prelats qui assistoient à ce Concile. La voie des recusations dictée par la nature, approuvée des Conciles generaux, mise en usage par les plus zelés defenseurs de la foi, prescrite par le droit civil, nous est proposée par les souverains Pontifes comme le refuge de l'innocence, & un azile ouvert aux accusés, lequel selon toutes les loix & les formes de droit, doit demeurer inviolable.

Epist. 8. Nicol. I. ad Mich. Imp.

Talibus initiis reliqua responderunt. Coactus est, reluctans licet, Senecensis Episcopus in judicio suo deprecari & recusare Præsules eos qui illi Concilio aderant. Via recusationum, quam natura dictat, quam generalia Concilia approbant, quam acerrimi fidei defensores adhibuerunt, quam civile jus præscribit, nobis proponitur à summis Pontificibus tamquam perfugium innocentiæ & apertum reis asylum, quod secundum omnes juris formulas & rei judiciariæ leges inviolatum esse debet.

L'Evêque de Senez recusa d'abord ce Tribunal comme incompetent pour le juger en cette cause. Mais les Prelats n'ayant eu aucun égard à cette recusation, il se vit enfin contraint par la necessité d'une juste defense, de produire d'autres motifs particuliers de recusation: premierement contre les comprovinciaux qui étoient alors seuls au Concile; ensuite contre plusieurs de ceux que le Metropolitain avoit appellés pour juger avec lui.

Recusavit initio Tribunal illud Episcopus Senecensis, tamquam minimè competens ad judicandum se in ea causa. Cujus recusationis quia nulla à Præsulibus habita ratio est, tandem necessitate defendendi sui coactus est peculiares alias recusationis causas proferre, primò quidem adversus Comprovinciales suos, cùm soli in Concilio sederent; deinde adversus plurimos ex iis quos Metropolitanus secum judicaturos advocaverat.

Or considerez, Très Saint Pere, de quelle importance & combien graves sont ces motifs, je ne dis pas, si on en juge par les saintes regles de la Religion, mais si on les met seulement dans la balance de l'équité naturelle. On recuse le Metropolitain comme noté d'infamie publique devant les juges seculiers, pour cause de simonie & de confidence; & cela sur des Memoires imprimés, & des faits avancés publiquement sous les yeux du Parlement de Paris, dans un procès qui lui fut intenté au sujet d'un Benefice, & qu'il perdit. Aux uns il reproche d'avoir declaré leur sentiment avant le jugement; & aux autres, d'être les auteurs & les defenseurs d'une doctrine si mauvaise, & de maximes si corrompues dans la morale, que l'Eminentissime Cardinal de Noailles, quelque doux & pacifique qu'il fût, ne pût se dispenser pour appaiser les

Vide autem, Sanctissime Pater, quàm seria fuerint & quàm graves causæ illæ, non dico si exigantur ad normam sanctæ Religionis, sed si vel ipsius naturalis æquitatis trutina expendantur. Recusatur Metropolitanus, tamquam publica apud seculares judices aspersus infamia admissæ simoniæ & confidentiæ, idque editis prælo Memorialibus, citatisque palam factis apud supremam Curiam Senatus Parisiensis, in lite quadam propter Beneficium aliquod ecclesiasticum oborta; in qua ipse causa cecidit. Vitio datur aliis, quòd ante judicium sententiam declararint suam: aliis quòd auctores defensoresque sint tam perversæ doctrinæ, tamque corruptorum circa mores dogmatum, ut Eminentissimus Cardinalis Noallius, quantumvis pacificus & mitis, non

non potuerit abstinere quin, ad compescendos clamores publicos, prohiberet legi Mandatum ab uno ex illis Episcopis editum.

Cum ejusmodi recusationes Episcopus accusatus rite significari curasset, postulabat ordo judiciorum, ipsa postulabat Episcoporum fama, ut secundum solitas juris formulas auditis utrimque partibus judicium de eis ferretur. At quasi aliud quodvis Tribunal veriti Præsules, ipsi de iis sententiam tulerunt, sibique in proprio negotio adjudicata causa, Episcopum, cujus singularem pietatem tota suspicit Gallia, condemnarunt.

An, Sanctissime Pater, simile umquam extitit judicium, nisi apud ea Conciliabula, quorum nomen & recordatio apud totam posteritatem horrori fuit, & quorum Acta pro infectis & irritis Apostolica Sedes haberi voluit?

Longum esset, nec id in tam aperta re necessarium, violatas pluribus aliis capitibus judiciorum leges enumerare. Profectò videtur id congregatis Præsulibus fixum animo & destinatum fuisse, quacumque tandem via damnare Episcopum Senecensem. Nihil hanc eorum præmeditatam voluntatem remorari potuit: non Canones Ecclesiæ: non Regni leges: non jus naturale: non decori & æqui ratio: non illa tot hominum cujuslibet ordinis multitudo, quibus hæc cum Episcopo Senecensi communis causa est: non recepta apud Canonistas & Theologos omnes, sive seculares sive Regulares, omnium regionum & Ordinum *sententia, de effectu appellationis ad generale Concilium jampridem à nobis interjecta: non Tua ipsius, Sanctissime Pater, reverentia Sanctitatis, ad cujus nos religionem ac vigilantiam recèns confugimus, ut & ad æquitatem œcumenici Concilii, quod nos convocari à te instanter deposcimus, super violatis conditionibus celeberrimæ illius pacis, quam unus è decessoribus tuis, plaudente universa Gallia, feliciter non minus quam prudenter constituit.*

Undenam ergo contigit ut congregati apud Ebredunum Præsules Instrumentum illud, quod ipsis rite significatum fuit, & tui præse fert appellationem nominis, ne quidem communicatum cum Sanctitate Vestra voluerint? Quis non indignè ferat atroci censura ea potissimum de causa subjici Episcopum, quod sapienter ac providè concessam ab uno e tuis decessoribus Ecclesiæ pacem sartam tectam tueri voluerit; idque eo ipso tempore quo, tuendæ illius pacis causa, confugit ad Sanctitatem Tuam, & ad generale Concilium, quod ab ipsa convocari postulat? Quis non miretur tam justas tamque moderatas illius Præsulis querimonias indignis modis accipi; non attendi, nec gravitatem illius qui eas ferebat, nec eorum numerum qui ipsi adhærent, nec verendam illam auctoritatem ad quam querelæ illæ deferuntur; non pacificis disputationibus & collationibus dilucidari quod diuturnæ altercationum nebulæ obscurarunt: sed prapropero & præcipiti quadam festinatione unum è Collegis nostris è Sede sua ab eis exterminari,

plaintes du public, de defendre la lecture du Mandement d'un de ces Evêques.

Dès que l'Evêque accusé avoit fait signifier juridiquement ces recusations, la regle de la justice, & l'honneur même des Evêques demandoient qu'on y fit droit, après avoir entendu les parties selon les formalités ordinaires. Mais comme si les Prelats eussent redouté tout autre Tribunal, ils se porterent jusqu'à prononcer eux-mêmes sur les recusations; & après avoir prononcé en leur faveur dans leur propre cause, ils condamnerent un Evêque dont la pieté singuliere attire l'admiration de toute la France.

A-t-on, Très Saint Pere, jamais rendu un pareil jugement, si ce n'est dans ces Conciliabules, dont le nom & la memoire ont été en horreur à la posterité, & dont les Actes ont été cassés & aneantis par l'autorité du Siege Apostolique?

Il seroit trop long, & il n'est pas besoin dans une affaire aussi claire, de detailler en combien d'autres chefs les loix observées dans les jugemens ont été violées. Certes il paroit bien que c'étoit pour les Prelats assemblés un parti pris & une resolution fixe de condamner l'Evêque de Senez, par quelque voie que ce pût être. Rien n'a été capable d'arrêter un dessein si premedité; ni les Canons de l'Eglise; ni les loix du Royaume; ni le droit naturel; ni l'égard qu'on doit avoir à l'équité & aux bienseances; ni le nombre infini de personnes de toute condition, à qui cette cause est commune avec l'Evêque de Senez; ni *le sentiment reçu de tous les Theologiens & de tous les Canonistes, soit Seculiers soit Reguliers, de tout pays & de tout état*, sur l'effet de l'Appel deja depuis long-tems par nous interjetté au futur Concile; ni même, Très Saint Pere, le respect dû à Votre Sainteté, dont nous avons encore tout nouvellement reclamé la religion & la vigilance pastorale, aussi-bien que la justice du Concile œcumenique, dont nous vous demandons avec instance la convocation, au sujet du violement des conditions de cette paix celebre, aussi sagement qu'heureusement établie par un de vos Predecesseurs avec l'applaudissement de toute la France.

M. de Harlai Archev. de Paris.

Acte d'Appel, &c. tom. I. pag. 759.

Comment est-il donc arrivé que les Prelats assemblés à Embrun, n'ayent pas au-moins jugé à propos de communiquer à Votre Sainteté cet Acte qui leur a été juridiquement signifié, & qui porte en tête la reclamation du nom de Votre Sainteté? Qui ne sera pas indigné de voir un Evêque frappé d'une énorme Censure, principalement parce qu'il veut maintenir dans toute son étendue la paix qu'un de vos Predecesseurs a accordée à l'Eglise avec tant de sagesse & tant de lumiere; & cela dans le tems même que pour la defense de cette paix il a recours à Votre Sainteté, & au Concile general dont il lui demande la convocation? Qui peut revenir de son étonnement, lorsqu'il apprend la maniere indigne dont on a traitté les plaintes si justes & si moderées de ce Prelat; qu'on n'a point consideré de quel poids est la personne qui les faisoit, qu'on n'a eu aucun égard, ni au nombre de ceux qui lui sont unis, ni à l'autorité respectable à laquelle ces plaintes étoient portées; & qu'on ne s'est point mis en peine d'éclaircir dans des entretiens & des Conferences pacifiques, ce que les nuages des contestations, qui durent depuis si long-tems, ont obscurci; mais que par un jugement precipité,

cipité, des Evêques tout à la fois juges & parties, ont été jusqu'à cet excès que de chasser de son Siege un de nos Collegues: ce qui ne peut assurément être regardé comme un jugement, mais comme un renversement monstrueux de toute justice.

qui simul & partes sunt & judices. Hoc profectò non judicium est, sed judiciorum portentosa quadam labes & ruina.

C'est donc moi seul, Très Saint Pere, qui aurai l'honneur d'envoyer à Votre Sainteté l'Acte dont il s'agit, après que mon illustre Collegue vient d'être confiné dans un Monastere. Si Votre Sainteté daigne y jetter les yeux elle connoitra très certainement, qu'en ce qui concerne le dogme ou le droit, nous condamnons de bouche & de cœur, avec toute la sincerité possible, & absolument sans aucune exception ou restriction, les erreurs proscrites par les Souverains Pontifes Innocent X. & Alexandre VII. & qu'on ne peut sans une horrible injustice, revoquer en doute notre foi sur ce point par les soupçons mêmes les plus legers. Elle verra que ce sont certains hommes qui excitent contre leurs freres cette affreuse tempête, à l'occasion d'une pure question de fait, à dessein d'ériger en dogme de foi leur pernicieuse doctrine de l'équilibre, & que ce sont par consequent les seuls, dont la foi doive être tenue pour suspecte. Enfin Votre Sainteté sera convaincue, non sans en ressentir une vive douleur, des troubles, des maux & des ravages que cause dans l'Eglise la loi qu'on impose par tout de signer le Formulaire, en refusant la permission de distinguer le droit d'avec le fait: permission que la paix établie sous Clement IX. par l'autorité Apostolique & Royale avoit accordée.

Unus ego, Sanctissime Pater, Instrumentum illud de quo agitur, mitto ad Sanctitatem Vestram, detruso in Monasterium quoddam illustrissimo Collega meo. Quod quidem si legere dignabitur Sanctitas Vestra, intelliget procul dubio, quoad dogma seu jus pertinet, quanta maxima fieri potest animi sinceritate damnare nos ore & corde, sine ulla prorsus exceptione aut restrictione, proscriptos à summis Pontificibus Innocentio X. & Alexandro VII. errores; nec sine atroci injuria posse fidem hac parte nostram in dubium vel levissimis suspicionibus revocari. Intelliget turbulentam adeo super mera facti quæstione tempestatem à quibusdam hominibus contra fratres suos excitari, ea mente scilicet, ut perniciosam de virium æquilibrio doctrinam tamquam fidei dogma statuant; atque adeo solos esse illos, quorum fides haberi suspecta debeat. Intelliget denique Sanctitas Vestra non sine summo doloris sensu, quot turbas in Ecclesia concitet, quot ærumnas & calamitates in eam invehat imposita passim subsignandi Formularii lex, simulque denegata facultas distinguendi juris à facto, quam Apostolica & Regia auctoritate sub Clemente IX. sancita pax concesserat.

Oui, Très Saint Pere, nous ne defendons que la doctrine très sure & inebranlable de S. Augustin & de S. Thomas. Nous embrassons de toute l'étendue de notre cœur la doctrine de la grace efficace par elle même, & de la predestination gratuite à la gloire sans aucune prevision des merites, comme conforme à la parole de Dieu, aux saints Decrets des Conciles & des souverains Pontifes, & aux Ecrits des Peres. Qu'ils osent, ces hommes acharnés contre nous, qu'ils osent faire la même profession en termes exprès & sans aucun detour.

Ita est, Sanctissime Pater. Non alia nos quàm S. Augustini & S. Thomæ tutissima & inconcussa dogmata defendimus. Toto corde amplectimur gratiæ per se & ab intrinseco efficacis, & gratuitæ prædestinationis ad gloriam sine ulla prævisione meritorum doctrinam, velut verbo Dei, sanctissimorumque Pontificum & Conciliorum decretis & Patrum dictis consonam. Audeant, quicumque nobis infenso maximè animo adversantur, idem planè expressis verbis, & sine ulla ambiguitate profiteri.

On peut donc presentement distinguer sans peine, & sans crainte de se tromper, ceux qui soutiennent une doctrine conforme à la parole de Dieu, de ceux qui la combattent: ceux qui depuis quatre vingts ans & plus n'ont pu être convaincus d'aucune erreur, de ceux qui pour établir leurs nouveautés troublent l'Eglise entiere, & ne craignent point de faire tous leurs efforts pour imprimer, par des soupçons criminels, sur les defenseurs de l'ancienne doctrine la note infamante de temeraires novateurs: ceux enfin qui sont innocens, & ne font aucun mal, & qui sont par consequent très dignes d'être mis à couvert sous la protection & la defense du Siege Apostolique, de ceux sur qui retombe toute la faute des maux presens, & qui sont les seuls contre qui l'Eglise doit se precautionner par le remede salutaire des loix.

Facilè jam & sine ullo erroris metu discerni possunt qui conformem divino verbo doctrinam tuentur, ab iis qui eamdem impugnant; qui ab annis octoginta & ampliùs nullius potuere convinci erroris, ab iis qui ad sanciendas novitates suas Ecclesiam turbant universam, nec verentur antiquæ doctrinæ defensoribus temerariæ novitatis labem & notam criminosis suspicionibus inurere; qui denique innocui insontesque sunt, atque adeo sub Apostolicæ Sedis tutela & præsidio latere dignissimi, ab iis in quos unos præsentium malorum culpa recidit, & contra quos tantùm sibi debet Ecclesia salubri legum temperamento præcavere.

Pourroit-il bien arriver, Très Saint Pere, que le Siege Apostolique employât toute la rigueur des Censures & la terreur des peines contre ceux qui defendent constamment la doctrine hereditaire du Saint Siege, tandis que les ennemis declarés de cette même doctrine sont comblés d'honneurs & de recompenses? Quel prodige est-ce là? La cause victorieuse

Fierine posset, Sanctissime Pater, ut ab Apostolica Sede omnis censurarum acerbitas & pœnarum terror adhiberetur in eos, qui hereditariam Sedis Apostolicæ doctrinam constanter propugnant; dum ejusdem doctrinæ infensissimi hostes nullis non honoribus ac præmiis cumulantur? Quodnam istud prodigii? Victrix

trix causa mœret, victa insultat. Nos efficacis per se gratiæ defensores, te auctore atque auspice, Sanctissime Pater, litem obtinemus, & iidem mulcta plectimur. Triumphat per te doctrina nostra, & ipsi nos interim quovis opprobrii & calamitatis genere laboramus.

gemit, & les vaincus insultent. Nous qui sommes les defenseurs de la grace efficace par elle-même, nous gagnons notre procès, Très Saint Pere, sous votre autorité & votre protection; & nous sommes condamnés aux depens. Vous faites triompher notre doctrine; & cependant nous sommes dans la disgrace & couverts d'opprobre.

Hæc est nostrorum conditio temporum. Hoc sub oculis tuis, Sanctissime Pater, agitur. En ejectus est è Sede sua Episcopus ob defensam acriore studio pacem quam Clemens IX. Ecclesiæ concessit. Pacem illam dico, quæ propter acerrimos efficacis per se ipsam gratiæ defensores constituta est; pacem, quæ non desiit exinde ab adversariis ejusdem illius gratiæ violari; quæque illis hodie præcipuam dedit ansam & materiam damnandi Senecensis Episcopi.

Telle est la condition de nos malheureux tems. Tout cela, Très Saint Pere, se passe sous vos yeux. Voilà qu'on a renversé de son Siege un Evêque pour avoir defendu avec un zele invincible la paix que Clement IX. a accordée à l'Eglise, cette paix, dis-je, qui a été établie en faveur des plus ardens defenseurs de la grace efficace par elle-même, cette paix qui pour cette raison n'a cessé d'être violée par les ennemis de cette même grace, & qu'ils detruisent aujourd'hui, puisque le principal motif qui leur fait condamner M. de Senez, est qu'il a voulu la maintenir.

Frustra, Sanctissime Pater, ad elevandam hujusce abnormis judicii invidiam, respondebitur latâ à Concilio sententiâ non deponi Episcopum, sed suspendi tantum & interdici exercitio suorum ordinum & suæ jurisdictionis: quasi verò atrox pœna non sit interdicere Episcopo functionibus suis etiam sacerdotalibus; nec oporteat illas diversi generis pœnas canonicas, ut ab eadem auctoritate eodemque Tribunali, ita secundum easdem juris legumque formulas infligi!

En vain repondra-t-on, Très Saint Pere, pour couvrir l'iniquité de cet énorme jugement, que la sentence portée par le Concile ne depose point l'Evêque de Senez, mais le suspend seulement & l'interdit de l'exercice de ses Ordres, & de sa jurisdiction: comme si ce n'étoit pas infliger une peine énorme à un Evêque que de l'interdire de ses fonctions même sacerdotales; ou comme s'il n'étoit pas necessaire, dès que l'on decerne des peines canoniques, qui de quelque nature qu'elles soient doivent être cependant portées par la même autorité & le même Tribunal, qu'on observât aussi les mêmes formes du droit & des loix pour les infliger.

Gaudemus quidem, ac summopere tibi nobisque gratulamur, quòd te inspectante, Sanctissime Pater, te hujus Concilii convocationi applaudente, assertum sit Episcopis sacrum illud inviolatumque jus, ut si qua adversus aliquem ex ipsis causa major moveatur, is coram provinciæ suæ legitimo Tribunali, quod duodenario Episcoporum numero constet, accusetur, ejusque auctoritate judicetur. At secundùm inviolatas Ecclesiæ leges, sanctionesque canonicas, haberi debet istud judicium. Eritne verò penes paucos Episcopos libera potestas qualia voluerint pro arbitrio suo criminationis capita instituendi, quales ipsis visum fuerit decernendi pœnas, qualibus in mentem venerit utendi judiciorum formulis, & contra unum è suis Collegis ejusmodi pronuntiandæ sententiæ, quæ jura omnia divina humanaque violantur?

Nous nous rejouissons à la verité, nous vous felicitons de tout notre cœur, & nous nous felicitons nous-mêmes de ce que par la convocation de ce Concile, qui s'est faite sous vos yeux & avec votre agrement declaré, on assure aux Evêques ce droit sacré & inviolable, que lorsqu'il s'agit d'une cause majeure suscitée à quelqu'un d'eux, il doit être accusé devant le tribunal legitime de sa province composé de douze Evêques, & jugé par son autorité. Mais il faut que ce jugement soit rendu selon les loix inviolables de l'Eglise & les ordonnances canoniques. Or dependra-t-il d'un petit nombre d'Evêques de former tels chefs d'accusation qu'il leur plaira, de decerner des peines selon leur bon plaisir, d'employer les formes judiciaires selon leur caprice comme elles leur viendront dans l'esprit, & de prononcer contre un de leurs Collegues une espece de sentence, où tous les droits divins & humains sont manifestement violés?

Non feret procul dubio amantissimus Ecclesiæ Pontifex ejusque legum æmulator acerrimus, eas tam indignis modis impunè violari. Non feret sanctissimum Præsulem, cujus tenera pietas, austeritas vitæ continua, ardens in pauperes caritas, acre & indefessum in obeundis suis muneribus studium, eximia dicendi vis, divinique verbi per populos spargendi facultas, toti Galliæ venerationi sunt, nostrisque etiam nunc diebus fausta illa florentis Ecclesiæ tempora & miras veterum Episcoporum virtutes repræsentant; non feret, inquam, ejusmodi Præsulem tam ignominiosa infamiæ nota maculari, ab iis ipsis quos recusare coactus est, sive ob crimina gravissima, sive ob scandalosam corruptæ doctrinæ licentiam. Non feret, Episcopum sanctæ Evan-

Non, sans doute, un Souverain Pontife qui a tant d'amour pour l'Eglise, & tant de zele pour le maintien de ses loix, ne souffrira pas qu'on les viole impunément par de si honteuses pratiques. Il ne souffrira pas qu'un saint Evêque, dont la tendre pieté, l'austerité de vie continuelle, l'ardente charité envers les pauvres, le zele constant & infatigable à s'acquitter des obligations de son ministere, l'éloquence distinguée, & le talent de distribuer aux peuples la parole de Dieu sont en veneration à toute la France, & retracent en nos jours ces heureux tems de l'Eglise florissante, & les vertus admirables des Evêques des premiers siecles; non, dis-je, il ne souffrira pas qu'un tel Evêque soit noté si ignominieusement d'infamie, par ceux mêmes qu'il a été forcé de recuser, soit pour des crimes très graves, soit pour leur scandaleuse licence à corrompre la saine doctrine. Il ne souffrira pas qu'un Evê-

que defenseur invincible de la doctrine sacrée de l'Evangile, & zelé protecteur de celle des XII. Articles, pour la defense de laquelle il a donné son Instruction pastorale, soit condamné avec cette même Instruction par les intrigues secrettes de ces hommes, dont la cabale audacieuse combat si hautement la doctrine de l'Eglise, que les uns ne craignent point d'attaquer, non plus furtivement & comme par des souterrains, mais manifestement & la tête levée, la toute-puissance de Dieu sur nos cœurs dans les actions qui regardent le salut éternel; & que d'autres renversent de fond en comble, par la monstrueuse nouveauté des opinions relachées, les preceptes fondamentaux de la loi de Dieu, defendent avec une hardiesse opiniâtre les cultes superstitieux & idolatres que vos predecesseurs ont condamnés comme ils le meritoient, & n'ont pas eu honte de presenter au Saint Siege un Memoire contre la Constitution qui proscrit ces cultes abominables.

Que votre charité, Très Saint Pere, se laisse attendrir sur les dangers & les maux extrêmes de l'Eglise. Notre Seigneur Jesus-Christ, qui s'est livré à la mort pour la sanctifier, vous a établi sur la terre le depositaire de son amour pour elle. Votre Sainteté pourroit-elle bien être tranquillement temoin des gemissemens continuels de cette sainte Mere desolée & affligée au milieu du renversement deplorable de toutes choses? Pourroit-elle voir ses plus saintes loix indignement foulées aux pieds, ses tribunaux servir à l'iniquité & à exercer des brigandages plutôt qu'à prononcer des jugemens, ses plus saints Pasteurs opprimés par la violence & par la calomnie, sa doctrine miserablement alterée par des manœuvres jusqu'à present inouies; ses ennemis les plus declarés, devenus insolens par une longue impunité, avoir l'audace de tout entreprendre; les consciences des fideles agitées de perpetuelles inquietudes, & leur salut exposé à un danger évident par les charmes des opinions qui flattent le plus la cupidité, & dont les progrès deviennent de jour en jour plus rapides.

C'est avec une confiance singuliere que je m'adresse aujourd'hui à un Pere tendre, à un bon Pasteur, à un Pontife qui sait compatir aux maux de ceux qui sont sous sa conduite; & que j'ose le supplier & le conjurer par les entrailles de la charité de celui qui nous a delivrés de la mort éternelle, d'employer l'autorité & le pouvoir qu'il a reçus, pour delivrer la verité & l'innocence du peril éminent où nous les voyons exposées.

Novemb. 1727.

gelii doctrina invictum defensorem, vindicemque vindicem acerrimum doctrina XII. Articulorum, cujus propugnanda gratia in publicum Instructionem emisit, damnari cum illa ipsa Instructione occultis artibus hominum illorum, à quibus tam aperta & audaci conspiratione Ecclesia doctrina impugnatur, ut alii omnipotentiam Dei super corda nostra in iis actionibus qua salutem aternam spectant, non jam furtim & per cuniculos, sed palam & elata fronte aggredi non vereantur: alii recentibus laxarum circa mores opinionum portentis capitalia maximè divina legis pracepta funditus evertant; cultusque superstitiosos & idololatricos, quos decessores tui debito percussos anathemate damnarunt, ipsi tueantur audacter, nec erubuerint offerre Sancta Sedi Memoriale contra Constitutionem qua nefandi illi cultus proscribuntur.

Tua, Sanctissime Pater, commoveatur caritas extremis Ecclesia calamitatibus & periculis. Qui, ut eam sanctificaret, morti se tradidit Christus, amoris erga illam sui te vicarium in terris reliquit. Possetne aquo animo ferre Sanctitas Vestra, sanctam Matrem illam in hac deploranda rerum omnium perturbatione afflictam & desolatam continuè gemere; leges illius sacratissimas pedibus indignè conculcari; ejus Tribunalia, latrocinii more potius quàm judicii, injustitia & depradationi inservire; Pastores illius sanctissimos per vim & calumniam opprimi; doctrinam illius inauditis hactenus machinamentis laceratam miserè distrahi; infensissimos ejusdem hostes longa impunitate insolentiores factos, quidlibet audacter aggredi; fidelium conscientias in perpetuis angoribus & in aperto salutis ipsius discrimine versari, propter invalescentes quotidie magis blandientium cupiditatibus opinionum illecebras?

Non sine singulari spe & fiducia hodie compello tenerum Patrem, Pastorem optimum, Pontificem suorum malis compatientem; eoque ipsum obsecrare & obtestari per viscera caritatis illius qui nos ab aterna morte liberavit, ut commissam sibi auctoritatem ac potestatem adhibere velit, ad liberandas veritatem & innocentiam ab extremo discrimine in quo nunc versantur.

Novembre 1727.

*Lettre à M. *** sur l'Analyse de l'Epître aux Hebreux.*

A Montpellier le 25. Novembre 1733.

1733. JE vous rends graces, Monsieur, de l'Ouvrage que vous avez bien voulu me faire presenter. J'y ai trouvé de grandes & d'importantes maximes peu connues, & encore moins pratiquées. Heureux les Ministres qui les suivent! Heureux les penitens qui s'y soumettent! Je suis très parfaitement, &c.

I I.

Recueil de Lettres écrites à M. l'Evêque de Montpellier.

Bref de Clement XI. à M. l'Evêque de Montpellier. (a)

1701. A Notre Venerable Frere Charles Joachim Evêque de Montpellier Clement Pape XI.

Venerable Frere, salut. Nous avons beaucoup de joie de ce que vous avez suivi les conseils de ceux qui vous ont porté à nous donner des marques de la fincere & pieuse affection que vous avez pour le S. Siege Apostolique, & pour nous qui l'occupons quoique nous ne le meritions pas, en nous ecrivant au sujet de notre exaltation: ce que vous aviez differe de faire, par votre extreme modestie. Car comme nous étions informés il y a long-tems des vertus singulieres, dont Dieu auteur de tous les biens vous a orné, & particulierement du zele digne d'un bon Evêque, que vous faites paroitre continuellement, par sa misericorde, dans la garde du troupeau confié à votre conduite, vous aviez sujet de croire, que les marques de respect qui viendroient de votre part nous seroient fort agreables, & qu'elles nous feroient d'une grande consolation, dans les grandes allarmes dont nous avons encore l'esprit agité, après avoir obéi aux jugemens impenetrables de Dieu avec la soumission qui étoit due. Mais nous reconnoissons que votre affection envers nous vous a fait aller trop loin, quand vous n'avez pas fait de difficulté de comparer aux plus illustres exemples de nos predecesseurs la peine que nous avons eue d'accepter un si grand ministere; puisqu'il est certain que ce retardement n'étoit pas une fermeté superieure à cette grande dignité ou une humilité qui nous éloignât de la souhaiter, mais une crainte juste, & que le sentiment interieur de notre foiblesse nous obligeoit d'avoir. Vous devez donc nous assister continuellement par vos prieres, afin que le Pere des misericordes nous soutenant par sa main toute-puissante, empêche que notre élevation ne soit quelque jour cause de notre chute. Au reste, nous desirons que vous soyez toujours persuadé de la bienveillance que nous avons pour vous, & que vos excellentes qualités vous ont acquise; aussi bien que le respect singulier & filial envers le S. Siege dont nos chers Fils, le feu Marquis de Croissy votre pere, & le Marquis de Torcy votre frere ont donné tant de preuves decisives. Après cela, vous comprendrez aisement, que cette amitié que nous avons pour vous nous fera toujours recevoir avec joie, & avec une charité paternelle, ce que vous voudrez nous communiquer pour le bien spirituel, & l'heureux gouvernement de l'Eglise commise à notre conduite. Cependant nous vous donnons la benediction Apostolique.

Le 19. Avril 1701.

(a) On n'a pu recouvrer l'original latin de ce Bref.

*Lettre de M. l'Evêque de Macon * à M. l'Evêque de Montpellier, sur l'affaire du Formulaire.*

* De Tilladet.

A Mâcon le 8. Mars 1723.

J'Ai reçu, Monseigneur, la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, accompagnée d'un Journal de ce qui s'est passé par vos ordres dans votre Diocese, ensuite de la signature du Formulaire. Il n'y a personne dans l'Eglise qui n'ait demeuré étonné de la maniere dont on veut qu'il soit signé. Clement IX. n'entendoit-il pas l'état de la question? Il jugea fort prudemment, que cela ne meritoit pas de mettre une division dans l'Eglise: ce qui lui fit prendre le parti de pacifier tout. On veut aujourd'hui renouveller les difficultés. Ceux qui ne purent réussir sous le Pontificat de Clement IX. croyent ces tems propres pour tout entreprendre, après la Constitution qu'ils ont surprise de Clement XI. & qui a tant de partisans. Nous voyons arriver aujourd'hui ce que la Faculté de Theologie de Paris decida le premier de Decembre 1554. *Hæc Societas videtur in negotio fidei periculosa, pacis Ecclesiæ perturbativa, monasticæ religionis eversiva, & magis ad destructionem quàm ad ædificationem.* 1723.

Rien de plus vrai n'a été predit, & ce n'est pas encore tout. Lorsque je lis votre Journal, Monseigneur, je n'y trouve que de la justice, de la raison, & une solidité qu'on ne peut ébranler. Quelle insolence à ces Professeurs! S'il ne tenoit qu'à moi, j'humilierois bien toute cette race. Je vous dirai naturellement, Monseigneur, qu'ici je n'ai encore rien fait signer. Je vous remercie de la connoissance que vous m'avez donnée de ce qui s'est passé chez vous. Je vous dois bien plus faire mes remercimens de la bonté que vous avez de vous interesser à ma santé qui se soutient assez. Je voudrois pouvoir employer ce qui m'en reste à vous rendre mes services, de maniere que vous ne puissiez jamais douter de mon attachement & du respect avec lequel je suis, Monseigneur, &c. Signé, † MICHEL Evêque de Macon.

*Lettre de M. l'Evêque de Senez * sur le même sujet.*

* Soanen.

A Senez le 19. Mars 1723.

1723. J'Ai reçu la Lettre dont vous m'honorez, Monseigneur, sous la datte du 22. Janvier. Je la souhaitois ardemment, cette aimable & pretieuse Lettre; & elle a surpassé mes esperances par la continuation de votre bonté toujours plus grande pour moi, & par la certitude que vous me donnez vous-même des grandes nouvelles qui m'ont rempli de joie. J'en ignorois le detail, mais j'étois aussi sûr de l'évenement

que si je l'avois vu de mes yeux, parce qu'il y a long-tems que j'ai vu de bien près la droiture & la fermeté de votre cœur. A chaque ligne de votre Lettre & de votre Verbal, Monseigneur, j'ai beni Dieu de vous avoir conduit & soutenu de sa main dans le grand orage qu'on vous a suscité. Et parce que vous lui êtes agreable, il a été necessaire qu'une nouvelle tentation vous éprouvât, pour arrêter la prescription & le torrent de foiblesse, qui est aujourd'hui la vertu du tems & l'opprobre de la religion. Je conviens avec vous, Monseigneur, qu'un commerce un peu plus frequent seroit tres convenable à l'état present de mon procès, & j'en profiterois plus que personne. Toute la peine seroit pour vous, Monseigneur, par les efforts qu'il vous faudroit faire sur votre goute; & tous les avantages seroient pour moi qui depuis trois mois jouis d'une santé dont je rougis, parce qu'elle prouve que je ne travaille pas assez pour Dieu. Mais la part que je prends en vos combats fait tout mon merite, *& quod tuum est per laborem, meum est per amorem.*

Le fonds de justice, de sagesse & de religion, qui saute aux yeux dans la suite de cette grande affaire, me paroit au-dessus de toute louange. On voit bien que les promoteurs de toutes les fraudes du tems n'ont renouvellé les signatures de l'ancien grimoire, que pour preparer celles du nouveau. Le faux serment leur a tant fait de bien qu'ils ne peuvent l'oublier; & il est trop conforme à leur morale, & trop favorable à toutes leurs vues, pour ne le pas mettre à tout usage. C'est ce tison de discorde qui a mis le feu par tout, & on le veut allumer de nouveau quand il étoit presque éteint. Vous avez très bien fait, Monseigneur, de prevenir l'effet de ce venin, par le remede que vous avez appliqué après un saint Pape & tant de grands Evêques. Ils en ont donné l'exemple, les bons Docteurs de Nantes l'ont suivi, & vous les avez surpassés.

J'ai cru, Monseigneur, pouvoir faire la même chose par une voie plus simple, parce que le theatre est ici plus obscur. Car au fonds j'execute l'ordre sans en parler; car je me contente de mettre dans les provisions des nouveaux pourvus, *post præstitam à te in manibus nostris fidei catholicæ professionem juxta Concilii Tridentini normam, cum quinque famosarum propositionum damnatione à te subscripta.* Et cette souscription ne consiste qu'en ce que le Pourvu signe avec moi au bas de ma Collation dans ma main courante. Vous rirez peut-être de mon expedient de paix: il a pourtant réussi jusqu'à present, & tout est ici en paix quant à ce point. Mais à cela près j'ai comme vous bon nombre de croix, & j'en ai un plus grand besoin que vous.

J'ai l'honneur d'être avec un respect & un attachement à toute épreuve, (*a*) votre très humble, &c. *Signé*, JEAN Evêque de Senez.

Lettre de M. l'ancien Evêque de Tournay * *à M. l'Evêque de Montpellier, sur le même sujet.*

* De la Salle.

A Rebais le 22. Mars 1723.

VOus voyez, Monseigneur, par la datte de ma Lettre que la vôtre n'est arrivée ici que bien tard. J'ai lu le Journal de ce que vous avez fait au sujet de la signature du Formulaire, depuis le mois de Juillet jusqu'au mois de Decembre 1722. On ne peut assez admirer votre prudence & votre zele, & le respect que vous avez pour le Roi en vous conformant à la paix de Clement IX. & à l'Arrêt que le feu Roi fit rendre en son Conseil en 1668. C'est le fondement de la paix dont l'Eglise a si heureusement joui jusqu'à present, & l'unique moyen d'empêcher qu'elle ne soit troublée. Le Procès verbal que vous avez mis à la tête du Formulaire que vous proposerez dorefnavant à signer, previendra les disputes du droit & du fait. Il est heureux que votre Faculté ait consenti & signé un pareil Acte. Après avoir murement deliberé, je ne crois pas qu'on puisse y donner atteinte, puisqu'il est conforme à l'Arrêt de 1668. generalement observé dans le royaume. Il est du bien de l'Etat & de l'Eglise de conserver cette paix, sur tout dans ces circonstances où l'Eglise est violement agitée. J'espere que le Seigneur benira la droiture de vos bonnes intentions, & votre Eglise n'oubliera jamais la paix que vous lui procurez. Faites-moi l'honneur de croire que personne n'a pour vous, Monseigneur, un plus parfait respect, & n'est plus absolument votre très humble & tres obéissant serviteur. *Signé*, † FR. an. Evêque de Tournay. 1723.

Lettre de M. l'Evêque de Boulogne *, *à M. l'Evêque de Montpellier sur le même sujet.*

* De Langle.

Le 11. Avril 1723.

JE me presse, Monseigneur, de repondre un seul mot à la seconde Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, qui me vient d'être rendue. Je suis très mortifié de l'inquietude que vous a causé mon silence sur la premiere. Je n'ai point manqué moi-même d'inquietude & d'impatience d'y faire une reponse telle qu'elle le meritoit: mais étant privé de l'usage de ma main droite depuis cinq mois entiers que je fis une chute affreuse, & esperant toujours, selon qu'on me l'avoit promis, que cet usage me reviendroit de jour en jour, cela a fait que j'ai differé de vous dire moi-même tout ce que je pensois au sujet de votre Lettre & du Memoire que vous y aviez joint. J'y voulois faire mes reflexions, comme vous me marquiez le desirer; & je n'aurois pas donné moins d'approbation & d'éloge aux grandes vertus 1723.

(*a*) On conserve nombre de Lettres de M. de Senez à M. de Montpellier, qui sont autant de precieux temoignages de l'union qui étoit entre ce saint Prelat & le grand Evêque de Montpellier. Mais la celebre Instruction pastorale du 28. Août 1726. qui a occasionné le Brigandage d'Embrun tient lieu de tout.

vertus épiscopales dont vous nous donnez de si grands exemples dans toute votre conduite, que vous en ont donné nos illustres Confreres à qui vous avez fait l'honneur comme à moi de communiquer ce que vous avez fait, à l'occasion de la signature du Formulaire qu'on a voulu exiger de vous. En attendant que je vous marque en detail quels sont mes sentimens sur cette matiere, j'aurai l'honneur de vous assurer que je me ferai toujours gloire & un devoir de m'unir à vous, sur ce que vous jugerez à propos de faire dans les conjonctures presentes par rapport au fond de l'affaire, & en particulier sur l'Arrêt du Conseil qui a été donné contre vous, auquel tous les Evêques bien intentionnés & qui aiment la verité, sont autant interessés que vous-même. Ainsi, mon très illustre Seigneur, vous pouvez compter certainement sur moi. Mais je ne puis vous en dire aujourd'hui davantage, tant je suis accablé de mes propres maux dont je prendrai la liberté de vous faire part dès que j'aurai un moment de loisir, & que je pourrai vous écrire de ma propre main: ce que j'espere qui pourra être bientôt. On ne peut vous honorer, vous admirer, & vous aimer, si vous me permettez de le dire, plus que je fais, ni être avec plus de respect que je suis, mon très honoré Seigneur, votre très humble & très obéïssant serviteur. *Signé*, † PIERRE Evêque de Boulogne.

Autre Lettre de M. l'Evêque de Boulogne sans datte.

JE ne sai, Monseigneur, comment vous exprimer la peine que je ressens d'apprendre que vous continuez d'être mecontent de moi. J'ai reconnu ma faute d'avoir gardé si longtems le silence, sur la premiere Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire; & j'ai tâché, en repondant à la seconde, de la diminuer comme j'ai pu, lorsque je vous ai exposé la triste situation où j'étois de ne pouvoir écrire moi-même, & de ne pouvoir confier à personne ce que j'avois à vous dire sur ce qui faisoit la matiere de vos Lettres. Je n'étois point pour cela indifferent, Monseigneur, à tous les chagrins qu'on vous fait, ni aux mauvais traitemens que vous recevez. Mais ne pouvant vous être d'aucun secours dans l'état où j'étois, j'attendois à m'expliquer avec vous, que je pusse vous parler librement & avec ouverture de cœur: bien entendu, Monseigneur, que j'étois toujours très disposé à entrer dans vos affaires de la maniere que vous l'auriez souhaité, n'ayant point de sentimens differens des vôtres dans toutes les choses dont il s'agissoit.

*Extrait d'une Lettre de M. l'Evêque de Conserans * à M. l'Evêque de Montpellier, sur le même sujet.*

* De Verthamon.

Le 17. Juin 1723.

1723. L'Episcopat est bien fort quand il se trouve réuni. Nous le sommes, Monseigneur, dans votre cause & dans vos dangers, soit qu'ils viennent du dehors ou du dedans, des étrangers ou des faux freres. La couronne de notre Episcopat nous lie tous à vous, Monseigneur, qui êtes notre couronne & notre gloire, l'Apôtre des Eglises, & la bonne odeur de Jesus-Christ. Je suis, Monseigneur, *ad convivendum & commoriendum*, & avec le respect qui est dû à votre caractere, à votre personne, à votre patience, & à votre fermeté, Monseigneur, votre, &c. *Signé*, L'Evêque de Conserans.

*Lettre de M. l'Evêque de Pamiers * à M. l'Evêque de Montpellier, sur le procedé des Evêques aux Etats de Languedoc, & sur un Arrêt du Conseil.*

* De Verthamon.

Le 17. Janvier 1724.

QUOIQUE je connoisse, Monseigneur, la force & la fermeté de votre esprit, le procedé qu'on a eu à votre égard est si extraordinaire que je crains que cela n'ait fait quelque impression sur votre santé. On m'a écrit que vous étiez fort attaqué de la goute, lorsque vous vous fites porter à votre maison de campagne. Tirez-moi de mon inquietude sur ce sujet, & deux mots suffiront. Que je sache que vous vous portez bien. Votre santé est chere à vos amis, sur tout à moi; mais elle l'est encore plus à toute l'Eglise. Messieurs des Etats de Languedoc ne se sont pas attiré l'approbation du public. On les traite de Canaille mitrée. On leve les épaules de la demarche qu'a fait M. l'Archevêque de Toulouse, qui ayant pris d'abord de bons sentimens & dignes de l'Episcopat, n'a pas eu la force de les soutenir; *Venerunt filii Israel usque ad partum, & non fuit virtus pariendi.* L'enfant étoit formé; mais la mere n'a pas eu la force de le mettre hors de son sein. L'Arrêt que M. de Frejus a fait rendre par son credit, qui supprime la Lettre des VII. Evêques, est pitoyable. Il semble qu'on ne craigne point de decrediter les Evêques dans leurs Dioceses, de faire triompher les ignorans, les impies & les Moines qui feront valoir leurs Bucoliques. Dieu sur tout. M. de Frejus veut être Cardinal à quelque prix que ce soit. On a pitié de voir comment on profane les dignités. Le College des Cardinaux étoit autrefois le Senat & le Conseil du Pape. Il est aujourd'hui l'objet de l'ambition & de la politique la plus fine. Il faut se rendre esclave avant d'y parvenir. Si ceux qui portent la pourpre avoient écrit sur leur front ce qu'ils ont fait pour y parvenir, ils n'en feroient pas si enflés. *Signé*, † J. B. Evêque de Pamiers. 1724.

Lettre du même à M. l'Evêque de Montpellier, sur une Lettre de ce dernier à M. le Duc.

De Pamiers le 3. Avril 1724.

JE me plains, Monseigneur, de ce que vous ne m'avez pas fait part d'une belle & magnifique Lettre que vous avez écrite à M. le Duc. 1724.
Elle merite d'être écrite en lettres d'or. Vous y parlez en grand Evêque. Vous soutenez en per-

perfection les droits de l'Episcopat. Quelque prevention qu'on puisse avoir dans le tems present, elle est hors de prise. Vous vous renfermez dans les bornes qui sont écrites du doigt de Dieu. Quand on est ainsi armé de la verité, & qu'on a dans la bouche la parole de Dieu, on surmonte tout. Le Clergé devroit vous rendre graces de cette Lettre. Je ne crois pas, Monseigneur, qu'on y fasse de reponse; mais il est difficile qu'elle ne fasse impression sur l'esprit du Prince. Il faut attendre avec patience & courage le succès. Le tems & les heures ne nous sont pas à la verité connus; mais tout est marqué dans l'ordre de la providence. Je suis autant qu'on peut l'être avec une estime parfaite & respect, &c. *Signé*, † J. B. Evêque de Pamiers.

Lettre de M. l'Evêque de Treguier * *à M. l'Evêque de Montpellier, au sujet de ses Remontrances au Roi sur le Formulaire.*

* De Quer-rillio.

A Treguier le 23. Juillet 1724.

1724. LES marques de l'honneur de votre souvenir me causent trop de joie, Monseigneur, pour differer à vous rendre mes tres humbles actions de graces. Je ne reçus qu'hier au soir votre Lettre du 18. Juin & vos Remontrances au Roi. Je me fais par avance un grand plaisir de les lire. Je sai l'estime qu'on doit faire de vos Ouvrages. Personne ne les estime plus que moi, & n'est avec plus de respect que je le suis, &c. *signé*, † OLIVIER Evêque de Treguier.

Lettre de M. l'Evêque de Conserans à M. l'Evêque de Montpellier, sur le même sujet.

Le 24. Juillet 1724.

1724. J'AI reçu, Monseigneur, le savant Ouvrage qu'il vous a plu de m'envoyer, avec une joie & une reconnoissance qui m'en rendent plus digne que tous les remercimens que je pourrois vous faire.

Que vous dirai-je, Monseigneur? que vous y annoncez la sagesse aux parfaits; & que vous la traitez avec une lumiere, une profondeur, une œconomie & une magnificence vraiment digne d'elle. Je ne vous ai pas perdu de vue d'un seul jour, Monseigneur, depuis que vous me laissâtes à Paris si affligé de votre depart & de votre absence. Vous vous retirâtes dans votre Diocese, où l'Esprit saint vous annonçoit que des liens, des tribulations & de grands combats vous attendoient. Vous les avez soutenus avec autant de religion que de courage & de dignité. Continuez, Monseigneur, de vous ressembler, d'être vous-même, c'est-à-dire celui en qui dès le commencement il n'a paru, je ne dis pas aucun changement, mais même la plus petite ombre du plus leger changement. Enfin soyez toujours, comme vous meritez de l'être, l'Apôtre des Eglises, & la gloire de Jesus-Christ, dans lequel, Monseigneur, je suis avec tout le respect qui est dû à votre caractere, à votre personne & à votre vertu, le plus humble & le plus obeissant de vos serviteurs, *ad convivendum & commoriendum.* Signé, † L'EVESQUE DE CONSERANS.

Lettre de M. l'Evêque de Bayeux à M. l'Evêque de Montpellier, sur le même sujet.

A Bayeux le 8. Août 1724.

J'AI lu avec plaisir, Monseigneur, vos magnifiques Remontrances. Je souhaite qu'elles ayent tout l'effet que vous en esperez. Je vous envoye une Ordonnance que je viens de donner. Nous avons affaire à d'étranges gens. J'ai fait corriger les fautes autant que je l'ai pu: mais comme on n'a point de liberté de faire imprimer, j'ai fait ce que j'ai pu. On ne peut, Monseigneur, vous honorer davantage, ni avoir pour vous plus de consideration, d'estime & d'amitié, si vous voulez me passer ce mot, que j'en ai. *Signé*, † FR. AR. DE LORRAINE, Evêque de Bayeux. 1724.

Lettre de M. l'Evêque de Rhodez * *à M.* *** *Il lui temoigne ses sentimens pour M. de Montpellier.*

* De Tourouvre.

Le 19. Decembre 1724.

JE suis trop attaché à M. l'Evêque de Montpellier, Monsieur, & trop rempli de tous les sentimens qu'exigent la vertu & la pieté de ce Prelat si respectable, de tous ceux qui ont l'honneur de le connoitre, pour n'être point dans la disposition de me joindre à tous Messeigneurs les Prelats qui voudront bien s'unir, pour faire en sa faveur de très humbles Remontrances au Roi, & travailler à obtenir de Sa Majesté le changement des dispositions contenues dans l'Arrêt de son Conseil du 21. Septembre dernier, par toutes les voies qui pourront être agreables au Roi. 1724.

Rien ne me paroit plus digne des Evêques, que d'employer leur ministere en faveur d'un Prelat, qui a été condamné sans être entendu, sans avoir été cité devant un tribunal competent. C'est un exemple qui peut avoir, sous un Prince moins éclairé & moins religieux que celui sous lequel nous avons le honheur de vivre, des inconveniens si facheux, qu'il donne lieu à de justes representations. Je ne suis qu'un des derniers Evêques de France, & c'est par cette raison qu'il me convient de suivre leur exemple, & de me conformer aux mesures qu'ils jugeront à propos de prendre. On ne peut rien ajouter aux sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être, &c.

Lettre de M. l'Evêque de Babylone * *à M. l'Evêque de Montpellier. Il lui marque la part qu'il prend à ses souffrances, & le cas qu'il fait de ses Ouvrages.*

* Dominique Marie Varlet.

A Amsterdam le 12. Juillet 1725.

IL y a long-tems, Monseigneur, que j'admire en secret la fermeté & le courage que Dieu vous donne dans les combats que vous avez à soutenir pour la Religion. Je vois avec bien 1725.

bien de l'edification ces vertus briller de plus en plus, à mesure que la providence vous fait passer par de nouvelles & de plus dures épreuves. C'est une marque bien sensible que votre edifice est établi & fondé sur la pierre. Mais en ayant été informé plus particulierement par votre Lettre circulaire qui m'a été envoyée de votre part, à l'occasion du nouveau coup qui vous a été porté par quelques uns de vos propres freres, qui auroient du vous consoler, prendre votre defense & profiter de votre exemple; je crois, Monseigneur, être obligé de vous faire connoitre combien j'ai été instruit & édifié des sentimens que vous y exprimez, touché de la vue des croix que vous portez avec tant de constance, & affligé des plaies qu'on ne cesse de faire à l'Eglise.

On voit éclater dans cette belle Lettre une droiture, une generosité & une fidelité à soutenir les droits de l'Episcopat & la liberté de l'Eglise qui en est inseparable, dont il se trouve peu d'exemples de nos jours. Car si d'un côté, Monseigneur, vous avez été exposé devant tout le monde aux injures & aux mauvais traitemens, de l'autre vous avez pris part aux afflictions de ceux qui ont souffert de semblables indignités. Vous avez compati à ceux qui étoient en quelque maniere dans les chaines; & vous avez vu avec joie vos biens pillés, sachant que vous avez d'autres biens plus excellens qui ne periront jamais.

Il paroit, Monseigneur, que Dieu n'a permis que quelques Evêques d'entre vos comprovinciaux oubliassent dans l'Assemblée provinciale les devoirs que leur imposoit leur caractere, qu'afin que vous eussiez lieu de donner un nouvel exemple de la force & de la magnanimité épiscopale. La proposition de tenir un Concile de votre province seroit specieuse & seduisante, si ceux qui la font n'avoient trop laissé paroitre leur passion & leurs pernicieux desseins.

Car nous ne saurions trop le dire, Monseigneur, il seroit bien à desirer que l'usage des Conciles fût retabli; & que non seulement on assemblât reglément ceux de chaque province, au moins tous les trois ans, comme les saints Canons l'ordonnent, mais aussi que dans les grands maux de l'Eglise, tels que ceux qui nous font gemir, on en assemblât de nationaux & même de generaux. Ils n'ont jamais été plus necessaires qu'ils le sont pour rendre la paix à l'Eglise, pour maintenir la pureté de la doctrine, qui est si dangereusement attaquée, & retablir la bonne discipline. Mais il faut, pour obtenir tous ces avantages, que ce soit l'amour de l'Eglise qui les fasse assembler: car quelle apparence que le S. Esprit presidât à un Concile, qui seroit principalement convoqué pour satisfaire l'ambition ou l'aversion particuliere de quelques-uns? Ce ne seroit pas s'assembler au nom de Jesus Christ.

Qu'il seroit triste pour l'Eglise, qu'avec tous les maux qui l'affligent, on vit renouveller en ce siecle les Conciles de Tyr, du Chesne, le second d'Ephese & tant d'autres semblables! Il vous seroit glorieux, Monseigneur, d'être traité comme les Saints Athanase, Chrysostome & Flavien, dont vous imitez les vertus. Mais quelle tache pour notre siecle, pour l'Eglise de France, & sur tout pour le corps épiscopal, qu'il s'y trouvât des Eusebes, des Theophiles & des Dioscores! Le Roi est trop prudent pour appuyer de son autorité de semblables injustices; & j'espere que, plus heureux que les Constantins, les Arcades & les Theodoses, il se gardera des artifices de ceux qui voudroient surprendre jusqu'à ce point sa religion.

Je me persuade aussi, que votre belle Lettre ranimera le zele des Evêques de France, qui avoient jusqu'à ces derniers tems fait paroitre plus que les autres, de l'attachement pour les sacrés droits de l'Episcopat, & pour les precieuses libertés de l'Eglise; & qui les avoient defendus avec courage. Ils concevront facilement, combien il est dangereux de laisser ébranler ces colomnes de la Religion; & que puisque l'on travaille maintenant à les renverser avec plus d'artifice & plus d'animosité que jamais, ceux à qui Dieu en a confié la defense, ne doivent rien negliger pour les soutenir. Il y a, Monseigneur, d'autant plus lieu d'attendre que presque tous les Evêques de France seront dans une si importante occasion sensibles à l'honneur de leur caractere, & ne souffriront pas qu'on l'on lui fasse une si grande plaie, que le plus grand nombre des Evêques de votre province s'est declaré hautement pour la justice. Au reste, quand on parleroit de votre affaire dans un Concile provincial, on ne pourroit pas l'entamer qu'avant toutes choses, ceux de vos Confreres, à commencer par votre Metropolitain, qui se sont declarés vos parties, même avec des marques d'une passion qui leur a fait oublier les premieres regles de l'équité & de la charité, ne quittassent la fonction de Juges.

Pour les autres Evêques, je ne saurois croire, Monseigneur, qu'ils pussent s'empêcher d'admirer & de louer la sagesse & la moderation de la conduite que vous avez gardée dans les troubles presens de l'Eglise. Ne savent-ils pas que l'obligation que nous avons de garder le depôt des sacrés dogmes & de la morale, doit s'étendre jusques sur les termes qui les expriment; ensorte que nous évitions les profanes nouveautés de paroles? Et il est aisé de reconnoitre que la colere de ceux qui vous persecutent, ne vient que du refus constant que vous faites d'admettre dans la Religion un langage nouveau, qui ne s'accorde pas avec les saintes & venerables expressions de l'Ecriture, des Conciles & des Peres. Il n'est pas moins certain, Monseigneur, que si l'on croit quelquefois à propos d'user de quelques termes qui, ne renfermant rien de nouveau, presentent cependant les dogmes reçus sous une forme obscure, & dont l'usage n'est pas fixé, il n'est pas digne des disciples de la verité d'admettre rien d'equivoque sans en demander auparavant l'explication, ou de se servir de semblables expressions sans en faire connoitre le sens. S. Jerôme croyoit que lorsqu'il s'agit de termes équivoques, quoique catholiques, il suffisoit d'admettre le sens des mots dont on convenoit, & qu'on ne devoit obliger personne à s'énoncer par des termes nouveaux dont le sens

n'étoit pas determiné par l'Eglise. L'opiniatreté des ennemis de son repos qui ne se contentoient pas des declarations si raisonnables qu'il leur donnoit, tiroit de ce Saint ces plaintes celebres: *Non sufficit sensus, ipsum nomen efflagitant, quia nescio quid veneni in syllabis latet.*

Nos ennemis & les vôtres, plus injustes encore que ceux qui persecutoient ce Saint, veulent qu'on reçoive des expressions nouvelles & obscures, sans souffrir qu'on en explique le sens. Ils ne permettent pas même que l'on ait aucun égard à quelques éclaircissemens que les Papes y ont donnés. Ils regardent comme un crime de s'en souvenir. Y eut-il jamais plus lieu de dire: *Nescio quid veneni in syllabis latet!* Cependant la prudence chretienne ne veut pas que l'on s'explique sur la foi sans s'entendre soi-même; & la simplicité de la colombe ne peut souffrir que l'on expose ses sentimens sans se faire entendre: parce qu'en même tems que la prudence veille à ne se pas laisser tromper, la simplicité évite d'en imposer aux autres.

Voilà, Monseigneur, le fondement de votre conduite & ce qui en fait l'éloge. Vous prenez la defense des explications que les Papes ont données au Formulaire d'Alexandre VII. Ces explications sont d'autant plus necessaires, que ceux qui ne les peuvent supporter, ne les rejettent que pour introduire une confusion, à la faveur de laquelle ils puissent établir librement les nouveautés par lesquelles ils alterent les dogmes & la morale.

Il faut avouer, Monseigneur, que la conduite de vos ennemis (qui sont les ennemis de l'Eglise) est bien aveugle & bien injuste. Car que pretendent-ils? Est-ce de defendre la doctrine de l'Eglise, ou l'honneur des Papes, ou leurs Constitutions? Si c'est la doctrine, ils n'en sauroient avancer aucun point avoué de l'Eglise, que vous ne souteniez, au moins avec autant de zele & d'integrité qu'aucun d'eux. Est-il question des Papes? Qui est-ce qui les respecte le plus, ou ceux qui les veulent commettre entre eux, & preferer celui ou ceux qu'ils trouvent plus de leur goût; ou vous, Monseigneur, qui faites profession de les accorder les uns avec les autres; d'avoir un respect égal pour tous ceux dont vous ne considerez dans cette affaire que l'autorité, qui est digne en tous de la même veneration. C'est honorer dignement le Pape Clement XI. de ne le pas separer de ses predecesseurs Clement IX. & Innocent XII. Autrement ce ne seroit plus l'honorer comme souverain Pontife, mais s'y attacher par esprit de parti, à cause de la convenance des sentimens particuliers: ce seroit croire qu'il s'est écarté de la route de ses predecesseurs; & ce seroit en avoir des sentimens qui lui seroient aussi injurieux que ceux que vous faites paroitre lui sont honorables.

Il en est de même, Monseigneur, des Declarations du Roi. Est-ce les respecter, que de ne parler que d'une Declaration anterieure, & de ne vouloir avoir aucun égard à une posterieure qui éclaircit la premiere? Vous êtes bien plus respectueux & plus soumis; puisque vous accordez les deux ensemble sans les separer. C'est là sans doute se conformer parfaitement aux vraies intentions de Sa Majesté. Dieu veuille faire connoitre à ce grand Prince, que ceux là sont les plus grands ennemis de sa gloire, qui ont abusé de sa confiance jusqu'à le porter à vous donner des marques de disgraces, dans une occasion où il eût été de sa pieté de vous proteger.

Les desseins de Dieu toujours sages ne nous sont pas parfaitement connus. Selon nos foibles lumieres & notre maniere de concevoir les choses, ces troubles sont infiniment prejudiciables à l'Eglise, puisque nous voyons un grand nombre d'ames emportées dans le precipice par la violence de la tempête. Dieu seul connoit le bien qu'il veut tirer de ces maux. Nous ne cessons de lui demander par nos gemissemens continuels, qu'il veuille abreger le cours de ces scandales, qu'il protege son Eglise, & qu'il conserve sa verité dont il vous a fait, Monseigneur, la grace d'être un des principaux defenseurs. J'espere qu'il continuera à vous combler de plus en plus de ses benedictions spirituelles; ensorte que soit que, comme S. Athanase, vous sortiez victorieux de tant de combats, soit que, comme S. Chrysostome & S. Flavien, vous paroissiez succomber exterieurement à la violence de ceux qui vous haïssent; vous laissiez à la posterité un grand exemple (dont notre siecle avoit besoin) de la droiture, de la constance & du desinteressement avec lesquels un Ecclesiastique, & sur tout un Evêque doit defendre la Religion, & être fidele à son devoir aux depens de toutes choses.

Je ne vous entretiendrai pas, Monseigneur, de la situation où je me trouve. Si vous avez pris la peine de jetter les yeux sur les pieces qui composent mon Apologie que l'on a donnée au public, & que l'on a eu soin de vous envoyer, vous y aurez vu exactement decrite l'injustice & la dureté avec laquelle la Cour de Rome m'a traité & continue à le faire, sans nul égard, ni pour l'équité naturelle que l'on a indignement meprisée, ni pour les plus saints Canons que l'on a violés, ni pour les droits de l'Episcopat qu'on tâche d'avilir par toutes sortes de voies, ni pour les Eglises qu'on laisse sans Pasteurs, & les ames abandonnées qu'on prive de tous secours. Après que j'ai employé tous les moyens imaginables pour faire connoitre à ceux qui m'oppriment, la verité & la justice de ma cause, sans avoir recueilli d'autre fruit que de les voir s'irriter davantage; je n'ai plus d'autre chose à faire, me tenant à l'abri de la protection de l'Eglise à laquelle j'ai eu recours par mon Appel au Concile general, que d'attendre en paix dans le secret de ma retraite qu'il plaise à Dieu de toucher les cœurs des auteurs de tant de maux.

Je suis temoin, Monseigneur, dans le lieu de ma retraite, des souffrances & des combats d'une Eglise, autrefois illustre, aujourd'hui meprisée du monde, mais toujours chere à Dieu par la fidelité qu'elle lui a gardée au milieu de bien de traverses. C'est l'Eglise d'Utrecht. Vous connoissez sa longue patience, dont il y a peu d'exemple, comme il y a peu d'exemple du genre de persecution qu'elle éprouve. Ceux qui étoient le plus obligés à la soutenir & à la conserver, ayant en quelque maniere juré sa perte, travailloient à la ruiner & à l'aneantissement

neantir par des voies qui auroient été infaillibles, si Dieu, qui n'abandonne pas au besoin ceux qui ne se confient qu'en lui, n'avoit mis dans le cœur de ce Clergé le louable dessein de se procurer un Evêque par l'élection reguliere qu'en a fait le Chapitre de la Cathedrale, selon la disposition du droit commun, & d'en poursuivre la consecration par toutes les voies canoniques. On a eu soin, Monseigneur, de vous informer de toutes ces choses dans le tems. Pour moi je n'ai pas cru pouvoir en une rencontre si importante refuser le secours de mon ministere, pour sauver de sa perte une Eglise si considerable. Le nouvel Archevêque n'a pas manqué de vous rendre compte de tout; & l'on ne doute pas qu'il n'eût reçu de votre charité les consolations & les temoignages de communion qu'il a reçus de quelques autres Evêques, distingués par leur zele & par leur amour pour l'Eglise, si Dieu n'avoit retiré promtement à lui ce Prelat usé de travaux & plein de merites, & ne l'eût enlevé à cette Eglise dans le tems qu'il lui paroissoit le plus necessaire.

Le Clergé d'Utrecht n'a pas été abbatu de ce coup. Il n'a pensé qu'à donner au Pasteur qu'ils perdoient, un successeur, par une élection à laquelle nous voyons avec consolation que toutes les personnes bien intentionnées applaudissent. Vous savez bien, Monseigneur, que dans l'état où est cette Eglise, ne se pouvant tenir de Concile provincial, il n'y a pas d'autre voie canonique à prendre, pour avoir la confirmation pour l'Archevêque élu, & proceder à son sacre, que de s'addresser au Pape pour l'obtenir. On l'a fait; & on attend sa reponse.

On ne sauroit nier que dans l'état où est Sa Sainteté, environnée de personnes injustement préoccupées & qui paroissent lui communiquer leurs preventions, il n'y ait lieu de craindre que le Saint Pere n'ait pas tous les égards qu'il devroit pour les justes demandes de cette Eglise. Cependant Dieu est tout-puissant pour disposer favorablement son cœur. Vos prieres, Monseigneur, peuvent beaucoup pour obtenir de Dieu ce miracle. Je vous les demande pour le succes de cette grande affaire, pour toute cette Eglise, & pour moi en particulier, étant avec beaucoup de respect, &c. *Signé*, † DOMINIQUE MARIE, Evêque de Babylone.

Lettre de M. l'ancien Evêque de Tournay à M. l'Evêque de Montpellier, au sujet de ses Ecrits sur le Formulaire.

A Rebais ce 2. Août 1725.

1725. J'AI lu, Monseigneur, votre Lettre pastorale avec admiration. Elle ne respire que la paix de Clement IX. Votre premier Ecrit a persuadé à tous les esprits non prevenus, que vous vouliez en être un fidele observateur, & que vous n'exigiez de vos Diocesains par l'Ordonnance que vous aviez faite, que ce qui étoit porté par les Arrêts du Conseil. Je suis persuadé que, si vous aviez la liberté de parler au Roi & à Monseigneur le Duc, vous espereriez un heureux succes; mais personne ne parlant pour une cause si juste, quelque solide que soit votre derniere Lettre, elle n'aura pas le succès qu'une demie heure de votre conversation auroit eue. Quant à moi, je suis toujours dans les mêmes sentimens; & persuadé, qu'il est du bien de l'Eglise & de l'Etat de suivre inviolablement la Paix de Clement IX. Ne soyez pas, s'il vous plait, surpris que je n'aye pas plutôt repondu à votre Lettre. Elle ne m'a été rendue qu'à la fin du mois de Juillet. Croyez, je vous supplie, que personne ne vous honore plus parfaitement que moi, & que je suis tres respectueusement, Monseigneur, Votre tres humble & tres obéissant serviteur. *Signé*, † FR. an. Evêque de Tournay.

Lettre de M. l'Evêque de Bayeux à M. l'Evêque de Montpellier, sur les procedés des Prelats de l'Assemblée.

A Paris le 20. Novembre 1725.

IL est bien glorieux pour moi, Monseigneur, 1725.
d'avoir été traité comme vous par les illustres Evêques qui ont composé l'Assemblée derniere. On les avoit choisis tels qu'il les falloit pour tout entrependre contre les regles, & cette Assemblee sera la honte du Clergé de France. Le traitement qu'elle a essuyé par les rayeures & les bâtonnages, en sera une preuve non équivoque.

M. le Duc avoit bien promis de ne point permettre de Bureau de Doctrine, & il auroit bien fait de tenir bon. Gens bien éclairés & bien instruits lui avoient bien dit, & ils avoient penetré les desseins des furieux. Non seulement les Prelats de cette trempe les ont fait éclater contre vous & contre moi, mais les desirs de M. d'Arles pour établir un nouveau Formulaire pour la Constitution, la Lettre circulaire à tous les Evêques pour cet effet, & la Lettre impertinente au Roi, ont manifesté leur caractere & leurs intentions. Dieu merci tout cela est renversé. Mais chacun de ces Messieurs en particulier sera-t-il plus sage dans son Diocese? Ne vont-ils point tourmenter les jeunes Ecclesiastiques, qu'ils ont eu la hardiesse dans leur Lettre au Roi de menacer de s'assurer tellement de leurs sentimens, qu'ils ne seront point ordonnés, à moins qu'ils ne donnent des preuves non suspectes de leur foi au sujet de ladite Constitution?

Nous sommes, Monseigneur, dans un tems malheureux. Il est vrai: nulle regle n'est observée; & comme vous le dites fort bien, les payens mêmes pensoient mieux.

Comme on vouloit vous donner M. de Soissons pour juge, on vouloit me donner pour le mien M. l'Archevêque de Rouen, qui étoit du Bureau pretendu de Doctrine; lequel après avoir assisté au Rapport se retira, parce qu'il esperoit d'être de mes juges. A telle fin que de raison, j'ai demandé à Rome un Rescrit appellatoire pour une autre affaire que l'Official Metropolitain de Rouen m'a faite, en cassant de son autorité une Ordonnance que j'ai donnée en consequence de cause pour retarder une élection aux filles de Sainte Marie de Caen. J'ai aussi presenté ma Requête au Parlement de Rouen, par laquelle j'appelle de ladite sentence comme d'abus. Je fais mon devoir; mais peut-être viendra-t-il un ordre de la Cour qui évoquera

quera au Conseil cette affaire. Je n'y puis que faire: il faut ceder à la force.

Vous avez cité très à propos & le Pere Asfermet & le sieur le Roux; mais on est aveugle. La lumiere viendra peut-être. L'Archevèque de Rouen n'a ni principe, ni probité. On espere que le Pape a une forte envie de terminer les maux de l'Eglise. Je souhaite qu'il en prenne les bons moyens.

Rien de plus juste que les reflexions que vous faites sur les nouveaux Convertis. J'en ai bon nombre aussi. Enfin Dieu y mettra ordre.

J'espere que la maniere dont on a on a été obligé de traiter l'Assemblée fera ouvrir les yeux, & qu'on se mefiera dorénavant de nos confreres nos ennemis.

Le Pere *** m'a rendu, Monseigneur, votre Lettre du 16. Octobre. Puisqu'il a votre approbation, je lui donne dès là la mienne, & je le traiterai comme un homme que vous honorez de votre amitié. Il partit hier pour Caen, & a du aller rendre ses respects à Madame de Maubuisson; car au lieu de se rendre à l'Auberge de Pontoise, il devoit aller à Maubuisson. Il y aura demain huit jours que je fus audit Maubuisson. J'y menai M. Petitpied avec moi. Nous y passâmes le Mercredi. Vous croyez bien que nous avons parlé de vous, avec une aimable sœur digne d'un Evêque comme vous. Elle me fait l'honneur d'avoir de la bonté pour moi. Aussi je la respecte comme elle le merite.

Vous savez, Monseigneur, les liaisons & l'amitié qu'il y a toujours eu entre votre famille & la mienne. Elles sont fortifiées entre vous & moi; & je saurai toujours, Monseigneur, vous honorer & vous faire connoitre en toute occasion que je suis & serai votre très humble & très obéissant serviteur. *Signé*, F. AR. DE LORRAINE Evêque de Bayeux.

*Lettre de M. l'Archevêque d'Utrecht * à M. l'Evêque de Montpellier. En lui envoyant quelques Ecrits concernant l'Eglise d'Utrecht il releve le merite de ceux de M. de Montpellier.*

* Barchman.

A Delft le 4. Septembre 1726.

1726. IL y a long-tems, Monseigneur, que j'aurois du vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait de m'envoyer tous les Ecrits que vous avez publiés pour la defense de la verité & de la justice. Je l'ai differé pour avoir l'honneur de vous envoyer en même tems l'Appel que j'ai été obligé d'interjetter avec notre Chapitre d'un Bref qui a paru sous le nom du Pape Benoit XIII. du 6. Decembre dernier, qui avec les adhesions & signatures n'a pu être mis au jour en latin que depuis peu de jours, quoique le même Appel Flamand sans adhesions ait été publié avant Pâques. Je ne doute pas que Votre Grandeur ne soit touchée de l'injustice criante qu'on fait à notre Eglise, & de l'injure faite au caractere épiscopal, & qu'elle conviendra de la necessité de reclamer l'autorité de l'Eglise universelle. Permettez-moi de prier Votre Grandeur que cet original puisse être inseré dans vos archives; & que sur la copie ci-jointe nous puisse être envoyé l'extrait de vos Regisfres, & le temoignage que l'original y est inseré. Je crois que cela pourra être utile pour la posterité. J'ai l'honneur d'y ajouter encore un exemplaire avec les adhesions & la declaration publique ou manifeste à la tète, tellement que nous la distribuons & l'envoyons *in omnes terminos Israel*.

J'avois esperé d'envoyer en même tems à Votre Grandeur une Lettre commune de toute notre Eglise, qui est prête à declarer à la face de tout l'univers qu'elle vous est très intimement unie, dans tous les chefs que Votre Grandeur defend avec tant de courage & d'intrepidité. Elle n'a pu être encore signée de tous, & je ne pourrai avoir l'honneur de l'envoyer qu'en quelques semaines.

Tous les Ecrits qui sortent de votre plume, font la joie & la consolation de l'Eglise. Notre cause y paroit commune. Constitution *Unigenitus*, Formulaire, defense des droits des Evêques: c'est sur quoi roulent les points de difficultés que nous avons, & c'est sur quoi tous vos Ecrits nous intruisent & nous fortifient. Nous avons vu avec indignation la VII. Lettre de M. l'Evêque de Soissons, & nous ne doutons point que Votre Grandeur ne repousse ses insolences. Je crois que je ne pourrai pas me taire aussi sur ce qu'il dit de moi & de cette Eglise, & j'ai pris la resolution en envoyant mon Appel à cet Evêque, d'y ajouter une Lettre qui repondra en peu de mots à ce qu'il dit contre nous. C'est un bonheur pour moi de defendre avec Votre Grandeur la même cause, & de combattre les mêmes adversaires. Je prevois que l'affaire de notre Eglise éclatera en France, & nous ne cherchons que de la manifester à la face de l'Eglise. Elle est si juste, & les oppressions que nous souffrons si criantes, que nous ne doutons pas que tous les defenseurs de la verité, & ceux qui aiment la justice, ne rendent temoignage à la bonté de notre cause. Il est vrai que nous n'attendons que d'être condamnés par ceux qui se livrent aveuglément aux pretentions ultramontaines, & qui montrent par toute leur conduite que, dans les affaires presentes, ils n'agissent que par un esprit de parti. Notre gloire sera de demeurer unis avec les amis de la verité & de la paix, & d'attendre avec patience, jusqu'à ce qu'il plaise au Seigneur de commander aux vents & à la mer, & de rendre le calme que nous esperons.

Nous ne cessons de prier le Seigneur qu'il vous remplisse de plus en plus de son Esprit, qu'il dresse vos mains au combat, & qu'il vous rende victorieux de ses ennemis. La verité triomphera, & nous esperons de triompher avec elle dans toute l'éternité. J'ai l'honneur d'être avec un profond respect & un attachement inviolable, Monseigneur, votre très humble & très obéissant serviteur, &c. *Signé*, ✝ CORN. JEAN Archevêque d'Utrecht.

* Dessalles. *Lettre de M. l'Evêque de Bayonne* à M. l'Evêque de Montpellier, au sujet du Jugement rendu à Embrun.*

Le 22. Septembre 1727.

1727. MONSEIGNEUR, votre paquet me fut rendu aux Bains le 19. J'avançai mon retour d'un jour; & en arrivant je trouvai que la Lettre de M. l'Evêque de Senez dont vous m'aviez envoyé une copie, m'étoit deja venue imprimée. Je ne puis vous exprimer combien je suis penetré de douleur de l'oppression où je vois ce saint & respectable Prelat. Je ne balance point à porter avec lui, & peut-être sans garder assez de menagement, mes plaintes à M. le Cardinal de Fleury contre les violences du Concile. Je suis persuadé que tous les Evêques de France qui ont quelque amour pour la justice, & quelque attachement pour les regles canoniques, rompront comme moi le silence. Ils le doivent par rapport à leur propre interêt; & si cette premiere demarche ne suffit pas, ils seront portés sans doute à faire les autres que leur prudence & leur religion leur inspireront pour la defense des droits de l'Episcopat, qui sont manifestement violés en la personne de M. l'Evêque de Senez.

En attendant que j'aye l'honneur de lui écrire, ayez la bonté de lui faire savoir qu'il peut me mettre au nombre des Evêques qui ont le plus à cœur de le servir. Nous sommes, Monseigneur, dans des tems bien deplorables. Prions Dieu, qui est le maitre des cœurs, & qui change, quand il lui plait, & comme il lui plait, les volontés les plus rebelles, qu'il procure à son Eglise une paix qui lui est aussi necessaire qu'elle paroit éloignée. J'ai l'honneur d'être avec respect, &c. *Signé*, † ANDRE' Evêque de Bayonne.

* De Beaujeu. *Lettre de M. l'Evêque de Castres * à M. l'Evêque de Montpellier en lui envoyant l'original de la suivante.*

A Castres le 8. Octobre 1727.

1727. JE vous prie, Monseigneur, de faire rendre cette Lettre à M. l'Evêque de Senez si vous en avez les moyens. Elle suffit pour vous faire juger de mes dispositions. Elles vous seront encore mieux connues dans quelques jours, & il ne tiendra certainement pas à moi que le Concile de Narbonne ne trouve plus d'opposition que celui d'Embrun. J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé*, † HONORE' Evêque de Castres.

P. S. Je cesserai dès à present de faire signer le Formulaire. J'écris à deux ou trois Prelats de mes amis une Lettre dont je vous envoyerai la copie. Vous me feriez plaisir de m'indiquer ceux à qui vous croyez que je pourrois l'addresser, supposé quelle vous convienne.

Lettre de M. l'Evêque de Castres à M. l'Evêque de Senez.

Le 8. Octobre 1727.

JE vous felicite, Monseigneur, & je plains vos juges. Ils vous ont couronné de gloire, & ils se sont couverts d'un opprobre éternel. 1727.
Peut-être Dieu n'a-t-il permis l'excès dans lequel ils viennent de tomber, que pour nous ouvrir les yeux. Deja les écailles tombent des miens, & je n'hesite que pour peu de jours sur le choix des moyens que je dois prendre pour l'execution de ce que la grace me met dans le cœur, & qui ne peut que redoubler l'admiration respectueuse avec laquelle j'ai honneur d'être, &c.

*Lettre de M. l'Evêque de Castres à MM. les Evêques de *** au sujet du Concile d'Embrun.*

Le 9. Octobre 1727.

IL ne nous est plus permis, Monseigneur, il ne nous est plus permis de nous taire. Un 1727.
plus long silence nous deshonoreroit, nous rendroit meprisables dans nos propres Dioceses, & coupables devant Dieu de la plus insigne lâcheté, nous à qui la vigueur & la fermeté sont essentielles, dans tout ce qui regarde les droits sacrés & les fonctions augustes de notre saint Ministere. Nous ne pouvons l'ignorer: les maux de l'Eglise croissent à vue d'œil. Ne diroit-on pas que l'inondation qui vient de faire de si terribles ravages dans la capitale de cette province, n'étoit qu'un presage de ceux qui menacent le second de ses Dioceses? Eh! Que pouvons-nous augurer de cet incendie nouvellement arrivé dans l'Eglise Metropolitaine de Narbonne, vraisemblablement destinée à un Concile tel que celui d'Embrun? Semblables aux tristes & inutiles spectateurs de ces calamités, verrons-nous tranquillement les eaux & les flammes s'approcher de nous? Attendrons nous patiemment, qu'après avoir rompu toutes les digues des loix, des Canons, de la discipline, de l'équité naturelle & même du droit des gens, on vienne fondre indifferemment sur tous ceux qui conservent encore l'amour de la verité & de la justice? Verroit-on aujourd'hui parmi nous s'accomplir à la lettre cette notable prediction d'Isaïe: *Obstupescite & admiramini, fluctuate & vacillate, inebriamini & non à vino, movemini & non ab ebrietate.* Frappés d'étonnement & comme étourdis du coup, flottans & chancellans, marcherions-nous à tâtons, ou plutôt comme si nous étions yvres sans avoir bu? Serions nous toujours prêts à tomber, & ne nous soutiendrions-nous que comme ceux que l'yvresse expose à de si frequentes chutes, & à de si dangereuses meurtrissures? Auroit-on lieu de croire que Dieu a repandu sur nous un esprit d'assoupissement? *Quoniam miscuit vobis Dominus spiritum soporis.* Nous auroit-il fermé les yeux? Auroit-il couvert d'un voile ceux des plus clairvoyans. *Claudit oculos vestros, & principes qui vident visiones operiet.*

Ici, Monseigneur, il me semble voir & entendre un grand nombre de nos confreres me

dire les larmes aux yeux & l'amertume dans le cœur: Mais que faire? Le rapide progrès de l'injustice & de la violence nous jette dans un étonnement qui nous laisse à peine le tems de respirer & de nous reconnoitre ; encore moins de juger sainement des moyens qu'il faudroit prendre, pour arrêter un torrent qui menace également toutes les provinces ecclesiastiques du royaume. Que faire? Comment s'y prendre? Je l'ai dit souvent & je le disois encore il n'y a que quatre jours. Ce n'est que depuis l'étonnante nouvelle de la condamnation du juste, qu'il a plu à l'Esprit saint de graver profondément dans mon cœur la reponse si naturelle à une question, qui ne m'a paru obscure & difficile que quand j'étois foible & timide. Que faire en faveur de M. l'Evêque de Senez? Que faire en faveur d'un des plus anciens, des plus savans, des plus pieux, des plus irreprochables Pasteurs de notre France? Que faire en faveur du Chrysostome de notre siecle, en faveur d'un Prelat qui dans le plus petit Siege du royaume fait revivre & briller les talens & les vertus qu'admira le Siege de l'empire dans le saint Docteur dont il porte le nom? Que faire encore un coup en faveur d'un Evêque jugé, condamné, proscrit, chassé de son Eglise, exilé, traité comme celui qu'il a pris pour patron & pour modele, traité par ses confreres comme ils permettroient à peine qu'on traitât dans leurs Officialités un Vicaire de village convaincu des plus grands crimes? Que faire enfin? S'exposer à tout avec lui, & dire comme S. Thomas: *Eamus & nos, & moriamur cum illo.*

Après tout son crime est le nôtre en un sens, ou peu s'en faut. S'il est coupable nous le sommes avec beaucoup d'autres presqu'autant que lui. Même parmi ses ennemis les plus declarés & les plus implacables, il y en a beaucoup qui pensent comme lui sur ce qu'a d'essentiel la question du Formulaire, la seule qui puisse être de la competence du Concile. Que dis-je? Parmi ses juges aussi, ceux qui ont quelque connoissance de l'objet principal d'une dispute si frivole ne sauroient avoir au fond d'autre doctrine que la sienne, quoique leur pratique soit differente, à moins qu'ils ne se retranchent dans le systême si decrié de feu M. l'Archevêque de Cambray. Nous avons tous signé & fait signer le Formulaire; mais nous avons presque tous supposé comme notoire & suffisamment expliqué, ce que MM. de Senez & de Montpellier ont cru devoir developper plus distinctement. Mais jamais ni vous ni moi, j'oserai ajouter, ni aucun Evêque tant soit peu sensé, n'a pretendu donner un fait non revelé comme un article de foi. Nous savons tous la verité constante de ce que disent ces deux Prelats touchant la paix de Clement IX. dont on voudroit abolir la memoire. Pourquoi n'imiterions-nous pas aujourd'hui, quoiqu'un peu tard, la respectueuse liberté des XIX. Evêques, qui par leurs sages remontrances procurerent une paix dont il est de notre interêt autant que de notre devoir de solliciter le retablissement? Que pensera de nous la posterité, de quel œil nous regardera-t-elle si nous demeurons dans le silence? Que pense deja le public surpris de nous voir muets & immobiles, pardonnez-moi si j'ajoute, & comme stupides au milieu de tant de sujets de nous recrier & de nous plaindre? N'y a-t-il pas lieu d'apprehender que nos contemporains & nos successeurs ne disent de nous: *Omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt*; & qu'ils ne nous imputent tous les maux dont ils seront infailliblement accablés, si nous persistons dans cette inaction lethargique? Pour moi, Monseigneur, j'ai été inutile jusqu'à present: je le sai; & je ne sens que trop que je le serai jusqu'à la mort. Mais je croirois devenir quelque chose de plus qu'inutile si je ne rendois temoignage à la verité. Car enfin il faut de deux choses l'une, ou approuver la sentence qu'on vient de porter contre M. l'Evêque de Senez, ou la rejetter hautement. Mon silence ne pourroit être regardé que comme une approbation de cette étonnante sentence, ou comme une preuve authentique de ma foiblesse. J'ai une ferme confiance en Dieu que le grand & saint Apôtre de la France dont nous celebrons aujourd'hui la memoire, m'obtiendra la grace de soutenir les interêts de l'Eglise dont il est le fondateur, & celle que nous lui demandons tous dans l'oraison du jour, de mepriser les faveurs du siecle, & de ne jamais craindre ses disgraces. J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, &c. *Signé*, † HONORÉ Evêque de Castres.

P. S. Permettez-moi, Monseigneur, de joindre ici la copie de la Lettre que j'ai écrite à M. l'Evêque de Senez.

Lettre de M. l'Evêque de Rhodez, à M. l'Evêque de Montpellier. Il lui expose ses sentimens sur l'affaire du Formulaire.

Le 25. Octobre 1727.

JE ne saurois, Monseigneur, vous exprimer à quel point je fus saisi de douleur, en apprenant la signification de l'étonnant Arrêt qui vous touche. Je savois qu'il avoit été rendu, mais en même tems on m'avoit flatté qu'il n'auroit point d'effet. Mais, mon Dieu! ce n'étoit pas là l'intention des moteurs d'une si étrange affaire. 1727.

J'ai su, Monseigneur, avec quelle force & quel courage vous avez reçu ce coup si capable de renverser tout autre qui ne se conduit pas par les mêmes motifs, & je n'en ai point été surpris, ayant l'honneur de vous connoitre tel que vous êtes, toujours inebranlable lorsqu'il est question de suivre les mouvemens de votre conscience & de votre religion qui en est le principe. C'est ce qui rend vos adversaires si hardis à tout entreprendre, persuadés que vous êtes incapable de reculer. C'est dans cette occasion ce qui afflige quelques-uns de vos amis, contristés de ce que vous avez cru ne pouvoir suivre, sans blesser la sincerité, une conduite qu'ils n'y croient pas opposée, & engager une affaire dont l'issue dans les circonstances presentes paroit si difficile. Elle le seroit bien moins si nous pouvions joindre 23. Evêques, comme ils le furent dans une pareille il y a soixante ans. *Il faut convenir que l'affaire est bien la même*, & que les sentimens & la pieté du Roi ne permettent pas de douter qu'il trouvât mauvais qu'on lui fit les mêmes très humbles supplications. *C'est à quoi il faut tendre & viser.*

Un

Un de vos plus devoués serviteurs s'est deja mis en mouvement pour cela ; & dès qu'il sera au fait, il mettra toute sa gloire à s'unir à ceux qui voudront agir conformement aux regles du devoir & d'un interêt commun, mais qui lui est bien particulier par son respect & son attachement pour vous. Si vous pouviez lui donner part de ceux auxquels on pourroit s'unir dans cette occasion, vous lui rendriez un service bien signalé, & abregeriez bien les longs circuits qu'on est obligé d'employer.

Un Evêque depouillé de tous ses revenus par un Arrêt, devient maitre de tous ceux de ses Confreres. Regardez donc les miens comme vôtres, Monseigneur, & ayez la bonté d'en disposer. S'ils étoient échus, & que je ne fusse pas obligé d'attendre cette échéance, j'enverrois un exprès vous les porter. C'est une raison que je suis bien honteux d'employer pour excuser le delai si odieux dans de pareilles circonstances. Un homme qui ne veut pas être nommé, & qui me marque compatir infiniment à votre situation, joint ce petit Memoire à une Lettre que je reçois de lui. Je ne sai pas si vous pourrez le dechiffrer. Je prie Dieu avec toute la ferveur dont je suis capable de soutenir votre santé, Monseigneur, qui n'est à personne plus pretieuse, parce que nul ne vous honore plus parfaitement, &c.

*Lettre de M. l'Evêque d'Angoulême * à M. l'Evêque de Montpellier, sur le jugement rendu à Embrun.*

* De Rezay.

Le 2. Janvier 1728.

1728. JE me suis entretenu depuis peu, Monseigneur, de ce qu'il y a à dire contre la sentence du Concile d'Embrun. C'est à mon sens 1. que l'Appel subsiste, n'ayant été declaré nul en aucun tribunal legitime, ni contradictoirement avec aucunes parties; & que cet Appel saisissant le Concile general, le Pape ne pouvoit y toucher & encore moins le Concile d'Embrun. 2. Qu'il n'y a point de corps de delit dans l'affaire de M. l'Evêque de Senez, lequel a eu raison de protester d'incompetence contre le Concile d'Embrun, & de ne pas le reconnoitre pour juge. 3. Que la distinction qu'il fait entre le fait & le droit dans la signature du Formulaire, ne peut être regardée comme un crime qui merite de le reduire à la communion laïque, parce qu'un fait non revelé ne peut être mis en égalité de croyance avec le droit; que ç'a été le sentiment de plusieurs Evêques de France qui en écrivirent à Clement IX. que c'est avec cette distinction que fut faite la paix des IV. Evêques; & que si cette distinction étoit un crime, la faute rejailliroit sur les deux Puissances qui l'ont approuvée; que d'ailleurs un fait non revelé n'est point un objet de foi selon le sentiment des Theologiens, &c. *Signé*, † CYPRIEN GABRIEL, Evêque d'Angoulême.

Lettre de M. l'Evêque de Rhodez, à M. l'Evêque de Montpellier. Il parle de la Consultation des Cinquante Avocats.

Le 18. Fevrier 1728.

1728. JE reçois par cet ordinaire, Monseigneur, la Lettre dont vous m'honorez du 11. de ce mois. Je suis charmé des bontés que vous voulez bien m'y temoigner, & de recevoir par vous même des nouvelles d'une santé qui m'est si pretieuse. J'espere que la belle saison achevera de la retablir; & c'est ce que je puis avoir le plus à cœur, vous étant, Monseigneur, aussi fidelement attaché ....

Je reçus il y a huit jours la Consultation des Cinquante. On ne peut la trouver plus forte en tout genre; & si elle n'attire pas l'attention de la Cour, & une attention favorable, je ne sai pas ce qui pourra la reveiller. C'est assurément quelque chose de bien surprenant, qu'un tel secours vienne du côté du Barreau, & non du Sanctuaire.

*Lettre de M. l'Evêque d'Agde * à M. l'Evêque de Montpellier, au sujet de la Lettre des Evêques au Roi, sur le jugement rendu à Embrun.*

* De la Châtre.

A Agde le 29. Mars 1728.

LA Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Monseigneur, m'a été rendue. 1728.
L'on m'a aussi en même tems communiqué celle qui doit être presentée au Roi, & signée par plusieurs Evêques au sujet du Concile d'Embrun. Je l'ai trouvée très belle & bien écrite. Mais, malgré l'envie que j'aurois de joindre mon nom à celui de ces illustres Prelats, j'ai cru qu'étant à peine entré dans l'Episcopat, & ne faisant que d'arriver dans mon Diocese, il me convenoit de garder le silence & de ne point encore paroitre. Vous ne pouvez, Monseigneur, desapprouver la façon dont je me suis comporté à cet égard, ayant jugé que la prudence le demandoit ainsi. Je vous supplie au reste de ne pas douter, Monseigneur, de ma veneration pour vous. Je vous demande de vouloir bien me garder le secret. Si j'avois l'honneur de vous voir, je m'expliquerois avec vous autrement que je ne le puis faire ici. J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de respect, Monseigneur, votre très humble & très obéissant serviteur. *Signé*, CLAUDE LOUIS, Evêque d'Agde.

Lettre de M. l'ancien Evêque de Tournay à M. l'Evêque de Montpellier, au sujet de la Lettre de ce Prelat au Roi, sur les vrais auteurs des maux de l'Eglise.

A Rebais le 4. Septembre 1728.

QUE l'Eglise, Monseigneur, vous est redevable de lui faire part de vos solides Ouvrages! Je suis dans l'admiration de ce dernier. L'on peut dire que vous avez voulu même persuader les incredules. Je ne doute point qu'en toute occasion vous ne continuiez à nous donner les plus fortes preuves de votre profonde érudition. 1728.

Croyez, je vous prie, Monseigneur, que personne ne vous honore plus que moi, qui suis avec un parfait respect, votre très humble & très obéissant serviteur. *Signé*, FR. anc. Evêque de Tournay.

Extrait d'une Lettre de M. l'Evêque d'Agde à M. l'Evêque de Montpellier, au sujet de celle de ce Prelat au Roi sur l'affaire de MM. Polier & Esteve.

A Agde le 21. Mai 1729.

1729. JE reçois dans ce moment une Lettre écrite au Roi par un grand Evêque. Je l'ai trouvée admirable, & remplie des plus beaux & des plus nobles sentimens, si rares dans le tems où nous sommes. Il rend un temoignage bien authentique à la vertu de deux affligés, & d'autant plus pretieux pour eux qu'il part du fond du cœur. J'avois deja entendu parler de cette Lettre, & je souhaitois fort la voir.

Lettre de M. l'Evêque de Castres à M. l'Evêque de Montpellier, au sujet de la Lettre de ce Prelat au Roi sur la Legende de Gregoire VII.

Le 24. Mai 1730.

1730. J'Ai reçu, Monseigneur, & j'ai relu avec un plaisir infini un exemplaire imprimé de votre magnifique Lettre au Roi. Je vous en fais mes très humbles remercimens. Sa Majesté vous en remercieroit elle-même, si elle connoissoit l'importance du service que vous voulez lui rendre; mais je doute que ce bel Ouvrage parvienne jusqu'à lui. . . .

C'est aujourd'hui plus que jamais que nous pouvons dire, *corruit in plateis veritas, & aquitas non potuit ingredi.* Je crains bien qu'il n'en soit de la Declaration comme du Concordat. Je lisois il n'y a pas long-tems l'histoire des oppositions du Parlement, qui ne servirent de rien contre la volonté d'un Roi moins absolu que Louis XV. . . Un Roi beaucoup plus puissant que lui executera ses desseins, & manifestera sa gloire quand il le jugera à propos pour le bien de son Eglise. Je ne puis qu'adorer ses jugemens, esperer, & attendre ses misericordes; & en les attendant, je serai toujours avec l'attachement le plus respectueux & le plus tendre, Monseigneur, votre très humble & très obéïssant serviteur. *Signé*, † HONORAT Evêque de Castres.

Lettre de M. l'Evêque de Blois à M. l'Evêque de Montpellier, en lui envoyant un Mandement sur la Dedicace de son Eglise.

Le 8. Juin 1730.

1730. VOICI, Monseigneur, un Mandement que j'ai l'honneur de vous envoyer, qui n'est pas assurément comparable à bien de belles, bonnes & excellentes choses qui me sont venues de votre part; mais qui est un tribut qu'on se fait un grand plaisir de payer selon ses forces à un Confrere qu'on honore, qu'on respecte, & si j'ose ajouter, qu'on aime depuis tant d'années. Combien y a-t-il que nous avons assisté ensemble à la premiere Dedicace que nous ayons vue l'un & l'autre? Et nous dattions deja de loin. Je fais donc la Dedicace de mon Eglise. Dieu ne m'a pas affligé par les jambes; & dès lors je regarde que les murs de ma Cathedrale me sont un reproche continuel. Il m'est venu dans l'esprit d'ajouter à la fête que j'établis par là dans mon Eglise, une autre qui m'y paroit assez assortie, qui est l'établissement de l'Episcopat dans un lieu où il n'étoit point. Si c'est une nouveauté, je ne crois point qu'elle soit de nature à vous blesser ni à vous deplaire. Je la condamnerois, si cela étoit. Conservez-moi toujours, Monseigneur, dans l'honneur de votre souvenir, & soyez persuadé du respect avec lequel je suis votre très humble & très obéïssant serviteur. *Signé*, † J. FR. P. Evêque de Blois.

Autre Lettre de M. l'Evêque de Blois à M. l'Evêque de Montpellier, en lui envoyant une Lettre pastorale.

Le 24. Juin 1733.

QUAND je fais reflexion à l'or & aux pierres pretieuses qui nous viennent de votre part, je trouve qu'il y a bien de l'inegalité dans ce que je suis en état de vous rendre. 1733.
Et peu s'en faut, mon très cher & très aimable Seigneur, que je ne dise? Que fera-t-il de ce que j'ai à lui envoyer? Cela est-il digne de lui, de son tems, de son attention? Après tout, c'est mal raisonner, en me supposant une aussi ancienne amitié que la vôtre, & la connoissance que nous avons l'un & l'autre de nos sentimens & de nos principes. Vous trouverez peut-être la Lettre pastorale que je vous envoye, un peu passée au jus de reglisse. Je consens que vous croyiez que c'est un goût de terroir. Trouvez-y encore le caractere que le Tasse dans la *Jerusalem delivrée* donne aux gens de Blois, d'Amboise & de Tours. Je me soumets & me livre, Monseigneur, à tout ce qu'il vous plaira faire d'objections, faire de reflexions. Je suis bien sûr qu'il ne vous en viendra point qui efface de votre souvenir la tendre amitié qui est entre nous depuis plus d'un demi siecle. . . . Je souhaite de tout mon cœur qu'elle se trouve du goût de mon plus vieil & plus ancien ami. Je suis, Monseigneur, avec tout le respect possible, &c.

*Lettre de M. l'Evêque de S. Papoul ** *à M. l'Evêque de Montpellier, en lui envoyant le Mandement où il se declare pour l'Appel.*

* De Segur.

Le 18. Mars 1735.

RECEVEZ, Monseigneur, comme une marque de mon respect & de mon attachement à la cause de Jesus-Christ que vous defendez, le Mandement que j'ai l'honneur de vous envoyer. Vous y verrez que je reconnois mes fautes; mais en même tems vous y remarquerez un caractere bien different du vôtre pour le courage & pour la fermeté. J'ai fait de solides reflexions sur mes foiblesses passées; & après avoir 1735.

avoir decouvert mes sentimens interieurs & mes dispositions presentes à des personnes éclairées, on est convenu avec moi que le parti de la retraite & des larmes étoit le plus sûr, & l'unique même qui parût dans l'ordre de Dieu. Je m'y suis determiné, Monseigneur, avec d'autant plus de fermeté, que je sens qu'il est conforme aux saintes regles & à l'esprit de l'Eglise; & qu'ayant à reparer une entrée très vicieuse & très éloignée des saints Canons, je ne pouvois me tromper en suivant ce que les mêmes Canons me prescrivent en tant d'endroits.

Je regarde d'ailleurs avec beaucoup de sincerité que je suis incapable de rendre aujourd'hui à l'Eglise les services dont elle a besoin; & que si l'Episcopat a toujours demandé des vertus non communes, celles dont il a besoin à present sont d'un genre que je ne puis me promettre de les acquerir sans un miracle. Or Dieu ne me le doit pas, & j'ai lieu au contraire d'être persuadé, que ce seroit le tenter. Je vais donc me consacrer au silence, & avec la grace de Dieu pleurer le reste de mes jours d'avoir si mal parlé, prenant pour moi cette sentence du Prophete: *Peccatori dixit Deus, Quare tu enarras justitias meas, & assumis testamentum tuum per os tuum?*

Honorez-moi de vos bontés, de votre amitié qui m'est pretieuse, & du secours de vos prieres; & soyez persuadé qu'on ne peut être avec un attachement plus tendre & un respect plus vrai que moi, votre, &c. *Signé*, † L'Evêque de S. Papoul, sous les yeux de Dieu.

Extrait des Nouvelles Ecclesiastiques, du 20. Fevrier de cette année 1740. Article de Paris.

LE Cardinal Jean-Antoine DAVIA, Bolonois, Doyen de l'ordre des Cardinaux Prêtres, mourut à Rome le 11. Janvier de la presente année, âgé de soixante-dix-neuf ans trois mois, étant né le 13. Octobre 1660. Il étoit sans contredit l'ornement du Sacré College, le plus digne par consequent du souverain Pontificat, auquel il pensa en effet être élevé dans les deux ou trois derniers Conclaves. Il avoit été Nonce à Vienne sous l'Empereur Joseph, qui ne contribua pas peu à sa promotion au Cardinalat. Les Jesuites n'étoient pas de ses amis, & il les regardoit comme le fleau de l'Eglise. C'est de quoi il n'est pas possible de douter, en voyant les Lettres de ce Cardinal, dont nous allons rapporter d'amples extraits fidelement transcrits sur les originaux; jusqu'à y laisser les fautes de langage & d'orthographe. Elles ont été écrites en 1734. 35. & 36. au grand Evêque de Montpellier, dont le Cardinal Davia estimoit depuis long-tems la personne & les Ecrits. Comme il est aisé de juger que ce commerce devoit être extrêmement secret, le Cardinal n'avoit pas la liberté d'y employer un Secretaire; & quoiqu'il entendit bien le François, on verra qu'il avoit très peu d'usage d'écrire & de parler en cette langue. Voici la premiere Lettre de cette Eminence, du 9. Septembre 1734.

„ M. .. Je suis infiniment obligé à l'offre pretieux qu'elle me fait de son amitié. Je le reçois bien volontiers, avec le dernier desir, l'ayant depuis long-tems souhaité avec beaucoup d'ardeur, & je l'assure de la mienne, qui sera sincere & fidele. Puis que nous avons pour la grace de Dieu, les mêmes sentimens, les mêmes idées, & nous tirons des veritables principes suites necessaires; nous envisageons les choses dans la vue qu'elles doivent être considerées, & n'avons point de tache dans les yeux, ou dans les organes, qui empêche à beaucoup de monde la connoissance des verités. J'avoue que nous n'avons point d'interêt particulier dans cette amitié; mais seulement notre but est le bien universel de l'Eglise. Il faut donc que nous nous tachions de bouleverser, & detruire tout à fait les ennemis d'elle qui sont arrivés à la derniere malice, & qui ont fermé les yeux aux miracles mêmes, que Dieu fait tous jours en faveur de ses Saints. J'attens quelque grand évenement, qui doit arriver, & anéantir ces personnes-là, qui meritent la fin des Templaires (*Templiers.*)

Au mois d'Octobre suivant, M. de Montpellier repondit en ces termes:

„ M. J'ai reçu, &c. *Voyez ci-dessus, Lettre* DCCCLIII. *pag.* 691.

Dans une Lettre du 11. Novembre suivant, le Cardinal Davia s'explique ainsi sur les moyens qu'il croyoit qu'on devroit prendre pour attaquer les (Jesuites) ennemis de l'Eglise, qu'il caracterise dans toutes ses Lettres, sous le nom d'*Enfans d'Agag.*

„ Mon dessein, écrit-il, au sujet des ennemis de l'Eglise, pour les detruire, c'est de les attaquer presemment dans la morale payenne, & de faire connoître à beaucoup de monde la peu de solidité & de bonté, & même la fausseté des maximes sur lesquels l'on bâtit des sistêmes, & l'on donne le titre d'heretique à des personnes qui meritent des louanges & des applaudissemens universels. Pour cela, il faut que vous fissiez des Manifestes touchant la morale de ces hommes-là, & en detail combattre les sentimens pernicieux qu'il y a là-dessus, & qu'ils soutiennent toujours avec beaucoup d'ardeur. Je viens de dire en detail, parce qu'en general on ne peut jamais examiner avec recherche autant de mauvais sentimens qu'il y a. Ainsi dans un Manifeste il faut donner l'idée du Probabilisme, qui est la source de tous les maux. Dans un autre il faut mettre dans son veritable jour l'idée de la Grace suivant les Saints Peres, & particulierement Saint Augustin; & dans les autres quelque chose comme cela...." Il indique ici à M. de Montpellier l'usage qu'il faut faire de ces *Manifestes*, pour qu'ils puissent être ensuite *donnés dans Rome au Prieur, aux Chanoines & aux Abbés*, c'est-à-dire au Pape, aux Cardinaux & aux Prelats; puis il ajoute: „ Et au sujet de cela je vous prie de ne communiquer mon dessein à qui que ce soit dans votre Abbaye (Diocese,) pas même à vos meilleurs amis; parce que si.... decouvre nos sources, voila tout fini. Cela doit avoir de grandes suites, & doit engager le Prieuré, la Cour de Ro-

„ me) à des grandes resolutions. Voilà en general l'idée du dessein que j'ai presemment; pour l'avenir, il y aura tems à penser. Si vous avez quelque chose à y ajouter, vous n'avez que le dire, & je conviendrai toujours...."

Tel étoit le zele de ce bon Cardinal, & le desir qu'il avoit de jetter la lumiere dans un pays ou les tenebres sont si épaisses.

M. de Montpellier qui portoit ses vues plus loin, & qui ne prenoit jamais le change dans les grandes affaires, repondit, le 31. Decembre, &c. *Voyez ci-dessus Lettre* DCCCLXXXI. *page* 708.

Dans une Lettre du 3. Fevrier 1735. le Cardinal Davia se rendit aux raisons de M. de Montpellier. „ J'ai reçu votre Lettre, lui dit-il, & j'ai consideré des difficultés que vous y faites au sujet de mon projet. Je les ai trouvées fort bonnes & fort solides; & je crois qu'il faut s'en tenir là-dessus à votre sentiment...

„ Prions le grand Dieu tout-puissant qu'il veuille bientôt accomplir son grand ouvrage, & nous faire paroitre le jour dans lequel *les Enfans d'Agag* doivent être detruits. Je suis persuadé de cela, & j'espere ce grand évenement.....

„ Je crois que vous ne trouverez pas mauvais que je vous adresse . . . . . pour l'ordinaire qui vient, une Lettre qui avoit été faite au sujet des *Enfans d'Agag*, [& dont, ajoute-t-il,] j'ai fourni la matiere. Je me flatte qu'elle sera de votre goût, & je vous prie de m'en donner votre avis, & m'en dire votre pensée..."

Il rapporte ensuite une anecdote curieuse & importante par rapport aux *Avertissemens* de M. de Montpellier à son Chapitre contre les Musiciens, & il dit qu'un Cardinal [nommé dans la Lettre,] d'un grand nom dans Rome, en avoit été frappé *à l'occasion des Comedies qu'on fait*, dit-il, *avec des Musiciens de la Chapelle Papale*; que ce Cardinal avoit *applaudi* aux Avertissemens, & avoit dit: *Voilà un homme qui sait bien la discipline de l'Eglise*.

Dans une Lettre du 14. Avril 1735. le Cardinal commence ainsi: „ Mon ami, je viens d'apprendre de la Lettre que j'ai reçu, le dessein que vous avez au sujet de la Lettre italienne. Je le trouve fort bon, & j'y donne bien volontiers mon consentement... Et quand vous l'aurez fait imprimer, je vous supplie de m'envoyer une bonne partie, ... afin que je puisse les faire repandre avec beaucoup d'adresse à beaucoup de monde, qui connoitra par ce moyen-là la mauvaise morale des *Enfans d'Agag*, qui perde le monde."

La Lettre italienne anonime, qui avoit été traduite en François par les soins du Cardinal Davia, ne put être imprimée ni en France ni en Italie. Cependant le Cardinal ne perdit point de vue son projet de manifester à toute la terre la morale corrompue des Jesuites. Il travailla à de nouvelles Lettres sur les principaux sujets que traitent leurs Casuistes, & sur leurs plus grands excès. Il envoya quelques-unes de ces Lettres à M. de Montpellier, en le priant d'y corriger & changer ce qu'il jugeroit à propos. On les conserve avec soin, & nous pouvons assurer que les Jesuites y sont traités comme ils le meritent.

Voici de quelle maniere en parle le Cardinal Davia dans sa Lettre du 31. Août 1735.

„ Il y a long-tems que je me suis tâché de faire connoitre au monde les mauvaises qualités & l'infâme caracthere des *Enfans d'Agag*, & j'ai executé ce dessein dans mes Lettres, qui vous avez; mais particulierement je me flatte d'être réussi dans celle que je vous adresse, parce qu'elle roule sur des matieres qui frappent les esprits, & qui sont bien connues de beaucoup de monde; & je suis sur que ma Lettre doive avoir un bon succès & une grande suite. Je vous prie donc de faire imprimer cette Lettre qui je vous envoie, comme vous-même vous étiez offert dans une de vos Lettres. Et ainsi nous commencerons à disposer les personnes à l'entiere destruction de ces Bigots, parce qu'il y a beaucoup de monde qui n'a point l'idée qu'on doit avoir de ces fripons, & ignore tout à fait les faits terribles qu'ils font; & pour cela il est necessaire de faire voire & connoitre le caracthere infâme. Monsieur, je suis constant dans mon dessein, & je vous aime."

Ce fut vers ce tems-là que le Pape donna le fameux Bref qui condamnoit au feu un pretendu Mandement de M. de Montpellier, & qui donna lieu à la belle Lettre [imprimée] de ce Prelat à Clement XII. M. de Montpellier avoit écrit au Cardinal Davia touchant cette supposition, & l'étrange bevue où étoit tombée à ce sujet la Cour de Rome. *Voyez ci-dessus Lettre* DCCCCLIII. *pag.* 747. Voici la réponse du Cardinal: elle est sans datte; mais elle doit avoir été écrite vers le milieu de l'année 1735.

„ J'ai eu un plaisir très-grand quand je appris que la piece dont il s'agit, étoit supposée; parce que votre réputation sera delivrée de la mauvaise opinion qu'on avoit ici de vous, en donnant au jour des Ouvrages qui ne font point d'honneur à l'Auteur.

„ A la verité les personnes qui n'ont point d'esprit, & qui ne font point d'usage de la bonne raison & de jugement, pensoient que vous étiez l'auteur de l'Ecrit dont je viens de parler: mais moi & la plus grande partie qui compose M..... [le Saint Office, ou le Sacré College] étoit d'un autre avis, & envisageoit la piece, comme on doit, c'est-à-dire fabriquée par les *Enfans d'Agag*; & il n'étoit pas difficile de decouvrir l'imposture, parce qu'il y avoit des caracthetes particuliers qui ne convenoient point à vous. La maniere de penser, les espressions, les fausses citations, le stile même, fournissoient des raisons pour decouvrir l'imposture.

„ Helas! considerez ici comment vont les affaires du monde; on agit d'avoir calomnié une personne, on reconnoit la calomnie, & on ne fait point de cas de tout cela.

„ Je pourrois vous faire un catalogue bien long des parailles exemples qui arrivent toujours au sujet des particuliers par des cabales

„ fabri-

„ fabriquées par ces *Enfans d'Agag*, mais il est „ inutil, puis que vous en êtes persuadé mieux „ que moi.

„ Il faut donc que dans votre Apologie vous „ fissiez un Discours fort & brillant, à la ma„ niere qui vous est propre, de ces cabales, & „ que vous en fissiez voir les suites très mauvai„ ses qui arrivent. Je ne m'explique davanta„ ge, parce que je crois d'avoir dit assez... Mon„ sieur, avec beaucoup de respect, & dans le „ dessein de detruire les *Enfans d'Agag*, je „ finis."

M. de Montpellier ayant reçu quelques-unes des Lettres anonimes contre la morale des Jesuites, auxquelles avoit travaillé le Cardinal Davia, prit la liberté de lui representer, après en avoir fait de justes éloges, (*Voyez ci-dessus*, *Lettre* DCCCCLIII. *pag.* 747.) „ qu'il lui sembloit „ qu'on doit être attentif à ne faire entrer dans „ ces sortes d'Ouvrages que les nouveaux excès „ des *Enfans d'Agag*. Les premiers, dit-il, „ ont été relevés avec soin. Il faut s'attacher à „ prouver aujourd'hui qu'ils sont toujours les „ mêmes. Ce n'est que par cet endroit qu'on „ peut faire impression sur le Public."

Le Cardinal frappé de cette remarque, écrivit à M. de Montpellier la Lettre suivante, en datte du 27. Septembre 1735.

„ J'étois dans le dessein de faire imprimer les „ Lettres que j'avois faites au sujet des *Enfans* „ *d'Agag*, & j'avoue que j'avois de la passion „ pour cela, mais puisque vous êtes de diffe„ rent sentiment par des raisons que je recon„ nois bonnes, je laisse ce dessein, & je tombe „ d'accord qu'il ne faut pas les faire imprimer; „ laissons donc cette pensée, & ne parlons pas „ davantage de cet affaire.

„ Il y a ici beaucoup de monde qui attend „ avec impatience votre juste Remontrance au „ Prieur [le Pape,] parce que chaque person„ ne qui est dans les mêmes circonstances dans „ lesquelles vous êtes, souhaite voir ses senti„ mens expliqués dans la maniere qui vous est „ propre. Tâchez donc vous de la faire paroi„ tre plutôt que vous pourrez. Il est vrai qu'a„ près l'avoir lue, quoiqu'on fasse tout le cas „ qu'on doit, les *Enfans d'Agag* trouveront bien „ la maniere d'imposer, & de se justifier; mais „ n'importe. Si j'arrive au lieu qui Dieu tout„ puissant m'aura destiné, je rappellerai à la me„ moire des hommes tous ces faits; & ces cho„ ses me fourniront des raisons pour les detruire „ tout à fait: & je suis dans la disposition de „ vous rendre quelque service."

Dans une autre Lettre du 12. Fevrier 1736. il parle ainsi: „ Au sujet de la Lettre dont vous „ parlez [Lettre à Clement XII.] je vous assu„ re que je ferai tout ce qui je pourrai, afin „ qu'on fasse tout le cas qu'on doit en faire. „ Mais si malgré mes exclamations, on ne fera „ pas ce qu'on doit: je vous promis en verité „ que tout cela me fournira des raisons pour les „ detruire, quand je serai au lieu qui convient „ au cela."

On voit par là que le bon Cardinal se flattoit en quelque sorte de devenir Pape. Mais le tems d'humilier les *Enfans d'Agag* n'étant pas encore venu, Dieu en a disposé autrement.

FIN.

TABLE DES LETTRES.

Lettre

Lettre

ADDITIONS.

I.

Supplement aux Lettres de M. l'Evêque de Montpellier.

I I.

Recueil de Lettres écrites à M. l'Evêque de Montpellier.

TABLE

TABLE GENERALE DES MATIERES

Contenues dans les trois Volumes du Recueil des *Oeuvres* de M. l'Evêque DE MONTPELLIER.

(*a*) marque le I. Tome, (*b*) le II. Tome, (*c*) le III. Tome. Le Chiffre Romain designe les pages de la Préface.

A.

B.

Conciles,

D.

F.

G.

H.

I.

J.

avec

M.

Let-

N.

589.

S.

U.

V.

FIN DE LA TABLE.

Fautes à corriger.

Page 40 ligne 29. Monseigneur *lisez* Monsieur.
Page 80. La Lettre LXIX. doit être placée avant la Lettre LXVIII.
Page 121. La Lettre CIV. de Novembre 1723. paroit avoir été écrite en 1722 & devoir être placée page 81. avant la Lettre LXX.
Page 937. col. 1. ligne 29. *après* 51. ajoutez Voy. *Verdun*.
Page 939. col. 2. ligne 4. *après* 806. ajoutez Voy. *Luçon*.
Page 942. col. 2. ligne 30. *après* Miracles. ajoutez, *a*. LIX.
Page 947. col. 1. ligne 10. *après* 658. ajoutez, & *suiv*.
Page 949. col. 2. ligne 27. *après* & *suiv*. ajoutez Voy. *Toulouse*.
Page 968. col. 2. ligne 2. *après* & *suiv*. ajoutez Mort extraordinaire de celui-ci. *c*. 823.
Page 971. col. 1. ligne 15. *lisez*. *Nuza* (la) Evêque d'Albastro, s'oppose aux Jesuites, &c. *a*. 35. 72. 73.
Ibid. col. 1. ligne 30 *après* *c*. ajoutez 133. 137.
Page 972. col. 1. ligne 22. *après* *Perefixe* ajoutez, *Harlai*.







